
D. SEARS





ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIERES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire univerſel, *ſervant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

HISTOIRE.
SUPPLÉMENT.

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

Chez H. AGASSE, Imprimeur-Libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

AN XII. — 1804.

AARON (Isaac). (*Hist. de l'Empire d'Orient.*) Cet homme eut & mérita le sort de ces inventeurs de supplices, de ces conseillers de mort, de ces ministres de cruauté, tels que Pérille & les autres, qui furent eux-mêmes les victimes de leur funeste industrie. Isaac Aaron étoit interprète pour les langues occidentales sous l'empereur Manuel Comnène, mort en 1180; il trahissoit cet Empereur par des interprétations infidèles, & révéloit les secrets de l'Etat aux ambassadeurs des Princes d'Occident. L'Impératrice découvrit la fraude : Aaron fut puni : on lui creva les yeux, ses biens furent confisqués. Une de ces révolutions si fréquentes dans ce pays ayant mis sur le trône Andronic Comnène, Aaron trouva grace auprès de ce nouvel Empereur; & se souvenant que la perte de ses yeux lui avoit laissé des moyens de nuire, dont il avoit su faire usage, il conseilla bien imprudemment à Andronic de ne pas se contenter de crever ou d'arracher les yeux à ses ennemis, mais de leur couper encore la langue. Par une suite du même principe, il falloit aussi leur couper la main, qui pouvoit écrire ou nuire de beaucoup d'autres manières; & pour être tout-à-fait conséquent, il falloit

Leur ôter tout à coup la parole & la vie.

C'est ainsi que l'art de nuire meneroit de crime en crime, & de cruauté en cruauté, jusqu'à ce qu'enfin ces crimes & ces cruautés, soulevant tous les esprits, retombassent sur leurs auteurs. Le conseil d'Aaron retomba sur lui. De nouvelles révolutions lui ayant donné pour maître, en 1203, Isaac Lange, ce Prince lui fit couper la langue d'après son propre conseil, & à cause du mal qu'elle avoit fait.

ABA. (*Hist. de Hongrie.*) Saint Etienne, premier Roi chrétien de Hongrie, mort en 1038, laissa un neveu nommé Pierre, & un beau-frère nommé Aba, qui se disputèrent la couronne; Pierre, surnommé l'*Allemand*, fut d'abord le successeur de saint Etienne : on lui reprocha des exactions & des brigandages qui le firent déposer, & Aba fut mis en sa place en 1041 ou 1042. Il soutint avec courage son élection & ses droits contre les droits plus légitimes de Pierre; il le força d'abandonner la Hongrie, & d'aller chercher un asile dans la Bavière; il ne l'y laissa pas tranquille; il ravagea la Bavière & l'Autriche; il fit aussi la guerre, mais avec moins de succès, à l'empereur Henri III, dit le Noir, par lequel il fut défait : cet échec & les injustices de son gouvernement, égales à celles du règne de Pierre, soulevèrent contre Aba tous ses sujets, qui, ne le regardant plus que comme un tyran malheureux, le massacrèrent en 1044. Pierre fut rétabli en 1047, & mourut cette même année.

ABASSA. (*Hist. des Turcs & Hist. des Califes.*) Abassa est le nom, & d'un homme, & d'une femme.

1°. L'homme de ce nom joue un rôle assez considérable dans l'Histoire des Turcs. Le sultan Mustapha I, parvenu à l'Empire en 1617, fut chassé en 1618, & Osman I fut mis en sa place. Les Janissaires, révoltés contre celui-ci, lui ôtèrent l'Empire & la vie en 1622, & rétablirent Mustapha. Ce fut alors qu'Abassa, homme distingué par des qualités brillantes & dangereuses dans un Etat despotique, homme semblable à l'Acomat de Bajazet, prit les armes contre Mustapha dont il étoit mécontent, &, sous prétexte de venger la mort d'Osman, fit passer au fil de l'épée un grand nombre de Janissaires, auteurs ou complices de la mort de cet Empereur. Le muphti & l'aga des Janissaires secondant Abassa, déposèrent Mustapha en 1623, & lui substituèrent Amurat IV. Ce Sultan employa utilement les talens d'Abassa, mais il l'éloigna de Constantinople; il l'envoya, en 1634, faire la guerre aux Polonois, & bientôt ayant fait sa paix avec eux, il prit le parti de leur sacrifier, ou plutôt de sacrifier à sa propre sûreté ce même Abassa. Il le fit étrangler.

2°. La femme de ce même nom d'Abassa est cette sœur d'Aaron Rashid, à qui ce calife fit épouser Giafar le Barmécide, son visir & son favori, sous la condition expresse qu'ils n'useroient point des droits du mariage, condition qui seule auroit suffi pour leur en faire naître l'envie. En effet, la condition fut violée; Abassa devint grosse. Aaron, dans une colère de Sultan, fit périr Giafar (*voyez* cet article); il laissa la vie à sa sœur; mais elle vécut dans l'abjection & dans une extrême pauvreté, qu'elle souffrit avec constance & avec de grands sentimens de résignation. Une femme, touchée de ses malheurs, s'en entretenant un jour avec elle, & lui demandant des détails sur sa situation actuelle : « *J'ai eu*, lui dit Abassa, *jusqu'à quatre cents esclaves; aujourd'hui deux peaux de mouton forment mon unique vêtement.* » Cette femme lui donna cinq cents dragmes d'argent, & Abassa, frappée de ce secours inespéré comme d'une marque de la protection de la Providence, qui ne l'abandonnoit pas, fut plus sensible à ce léger adoucissement de sa misère, qu'elle ne l'avoit été aux avantages de sa première fortune; elle avoit encore une autre ressource dans sa disgrace, celle

de cultiver les lettres; elle faisoit fort bien des vers, & avoit autant d'esprit que de courage; elle étoit, ainsi que son frère, contemporaine de Charlemagne.

ABAUZIT (Firmin), (*Hist. litt. mod.*), savant modeste & philosophe, ami de la retraite, né à Uzès de parens calvinistes, n'eut d'autre patrie que Genève, où il fut mené fort jeune, & où son érudition lui fit donner la place de bibliothécaire. Il ne chercha pas beaucoup à se faire connoître; & quoiqu'il ait publié quelques ouvrages, il n'est guère connu que par une nouvelle & très-bonne édition de l'*Histoire de Genève* de Spon, qui a paru en 1730, en deux volumes in-4°. & en quatre volumes in-12. Mort en 1768.

ABDISSI (*Histoire ecclés.*), prélat de l'église grecque, patriarche de Muzal dans l'Assyrie orientale, vint dans l'Occident faire des soumissions au pape Pie IV, qui lui donna le *pallium* en 1562. Abdissi présenta aussi sa profession de foi au concile de Trente; elle y fut approuvée. De son côté il promit de faire exécuter tous les décrets de ce concile dans toute l'étendue de sa jurisdiction: ainsi ce fut une conquête que l'Eglise latine parut avoir faite sur l'Eglise grecque. Cet Abdissi étoit un prélat savant & lettré. Abraham Ecchellensis (*voyez* l'article de ce Maronite) fit imprimer un catalogue des écrivains chaldéens, dressé par Abdissi.

ABEN-EZRA (Abraham), (*Hist. litt. mod.*), célèbre rabbin espagnol, a mérité, quoique rabbin, d'occuper quelque place dans la mémoire des hommes. Les Juifs lui ont prodigué les titres de *sage*, de *grand*, d'*admirable*, & ces titres n'ont point été contestés par les Chrétiens hébraïsans. Il avoit une littérature fort étendue & fort variée. Astronomie, médecine, philosophie de tout genre, telle qu'on la connoissoit au douzième siècle; poésie, cabale (car il faut bien qu'un savant rabbin paie tribut à la cabale), tout étoit de son ressort. Ses *Commentaires* sont distingués parmi ses ouvrages, & distingués surtout en ce que l'auteur s'y montre aussi peu rabbin qu'il est possible à un rabbin. Un autre de ses livres, intitulé *Jesud-Mora*, & dont l'objet principal est de recommander l'étude du talmud, a le mérite un peu équivoque d'être devenu fort rare. Un autre ouvrage de lui a pour titre: *Elegantiæ Grammaticæ*. Ce rabbin est mort vers l'an 1174, âgé d'environ soixante & quinze ans.

ABLE ou ABEL (Thomas), (*Hist. d'Anglet.*), étoit chapelain de Catherine d'Arragon, première femme de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il n'étoit pas nécessaire d'être attaché à cette Reine malheureuse pour gémir des injustices qu'elle éprouvoit; mais on ne pouvoit l'être sans desirer de la servir & de la défendre. Thomas Abel composa un Traité contre le divorce qu'Henri VIII poursuivoit (*De non dissolvendo Henrici & Catharinæ matrimonio*); dès-lors il eut ce Prince pour ennemi implacable. Il acheva de l'irriter en attaquant sa suprématie, & en soutenant publiquement que le Roi ne pouvoit être reconnu pour chef de l'Eglise anglicane. Henri, qui disposoit des lois & des ministres de la justice, fit condamner Abel à être étranglé, éventré, puis écartelé; ce qui fut exécuté en 1540. Les Anglois avoient cependant depuis long-tems leur grande charte, & jamais ils n'avoient été si esclaves. Les deux Guillaumes, les Henri I, les Richard I, &c. avoient été des Titus en comparaison d'Henri VIII. Il n'y a point de constitution qui tienne contre la tyrannie, soit royale, soit populaire; & quand ces deux tyrannies viennent à se cumuler, comme il arrive toutes les fois qu'un Roi injuste a eu le talent ou le bonheur de prendre un certain ascendant sur sa nation, il n'y a plus de sûreté ni d'asile pour les particuliers honnêtes & vertueux que l'injustice révolte.

ABRAHAM USQUE, (*Hist. litt. mod.*), Juif portugais, & Tobie Athias, autre Juif du seizième siècle, s'associèrent pour traduire la Bible en espagnol. Leur version porte ce titre: *Biblia en lingua espanola, traduzida palabra por palabra, de la verdad hebrayca; por mui excellentes letrados, en Ferrara* 1553. Ces mots, *traduzida palabra por palabra*, annoncent qu'on s'est piqué d'une littéralité qui ne peut être nulle part mieux placée que dans une traduction de la Bible. Aussi cette version est-elle très-rare & très-recherchée. On en fit une édition particulière à l'usage des Chrétiens espagnols. Cette édition diffère en quelques endroits de celle qui vient d'être annoncée, & ces différences sont relatives aux croyances différentes, l'une de ces éditions ayant été faite pour des Juifs, l'autre pour des Chrétiens. Elles ont encore des différences plus sensibles, & dont les acheteurs peuvent être plus aisément avertis, par exemple, celle de la dédicace. La version à l'usage des Juifs (& c'est la plus recherchée, quoique l'autre le soit aussi) est dédiée à la *senora Gracia Naci*, & porte les noms des traducteurs *Athias* & *Usque* (Abraham); l'autre est dédiée à Hercule d'Est, & porte la signature de *Jérôme de Vergas* & de *Duarte Pinel*.

ACCIAIOLI ou ACCIAJUOLI. (*Hist. d'Italie.*) Divers personnages de ce nom, mais tous de Florence, tous vivans dans le quinzième siècle ou au commencement du seizième, se sont distingués dans divers genres.

1°. Ange Acciaioli, cardinal, légat, archevêque de Florence sa patrie, avoit beaucoup vécu dans le quatorzième siècle; il avoit vu naître après la mort de Grégoire XI, arrivée en 1378, ce grand schisme d'Occident, entre Urbain VI & Clément VII; il avoit retenu dans l'obéissance

d'Urbain VI les Florentins, que le cardinal de Prata s'efforçoit d'en détacher en faveur de Clément VII. Il avoit composé un ouvrage pour la défense du même Urbain VI, & travaillé en tout avec zèle à l'extinction du schisme, extinction qu'il n'eut pas la satisfaction de procurer ni même de voir, étant mort en 1407.

2°. Reinier, du même nom, fut un capitaine illustre & même un conquérant distingué par le grand nom de ses conquêtes; ce fut dans la Grèce qu'il les fit, au commencement du quinzième siècle, c'est-à-dire, dans un tems où depuis long-tems la Grèce n'étoit plus la Grèce, comme Rome n'est plus Rome.

Muoiono le citta, muoiono i regni.

Les Empires meurent, mais les noms restent. Reinier conquit donc les noms d'Athènes, de Corinthe & d'une partie de la Béotie. Sa femme se nommoit Euboïs, peut-être parce qu'il avoit conquis ou qu'il vouloit conquérir l'Eubée à la faveur du voisinage. Il mourut sans enfans mâles, & il eut de riches dons à laisser par son testament; il partagea ses faveurs : Athènes fut donnée aux Vénitiens; il laissa Corinthe à Théodore Paleologue son gendre, mari de l'aînée de ses filles; la Béotie, avec Thèbes & ses dépendances, fut le partage d'Antoine son fils naturel, qui s'empara encore d'Athènes; mais le tems approchoit où Athènes & la Grèce, & tout ce qui avoit formé l'Empire des Grecs, alloit devenir la proie d'un conquérant plus redoutable qu'Acciaioli (Mahomet II), & d'un peuple plus puissant que les Florentins (les Turcs).

3°. Donat, bon citoyen, fut utile à sa patrie dans divers emplois qui lui furent confiés, & dont il s'acquitta d'une manière qui fut si agréable à la République, qu'elle dota ses filles en reconnoissance des services désintéressés du père. Il étoit d'ailleurs homme de lettres. On a de lui des vies d'Annibal, de Scipion, de Charlemagne; il a aussi traduit en latin des vies de Plutarque; il a laissé quelques notes sur la morale & la politique d'Aristote. Il étoit fils de Nevio Acciaioli, lequel étoit petit-fils de Reinier. Il étoit né en 1428, & mourut à cinquante ans en 1478.

4°. Zénobio fut aussi un homme de lettres; il étoit dominicain, & fut bibliothécaire du vatican sous le pape Léon X. On a de lui des poëmes, des sermons, des panégyriques, des lettres, la traduction de quelques ouvrages d'Olimpiodore, de Théodoret, de saint Justin. Né en 1461, mort en 1520.

ACCO. (*Hist. anc.*) C'est le nom d'une femme grecque, qui avoit été fort belle dans sa jeunesse, & à qui la tête tourna dans sa vieillesse, lorsque son miroir, où elle avoit si long-tems contemplé sa figure avec complaisance, l'avertit sensiblement de sa décadence. Le grand usage qu'elle avoit fait du miroir, avoit donné lieu à ce proverbe grec : *Il se mire dans ses armes, comme Acco dans son miroir.*

L'aventure de cette femme rappelle cette épigramme grecque, où Phryné, devenue vieille & laide, consacre son miroir à Vénus toujours belle. M. de Voltaire nous l'a rendue en quatre vers bien naturels & bien ingénieux :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle;
Il irrite trop mes ennuis :
Je ne saurois me voir dans ce miroir fidèle,
Ni telle que je fus, ni telle que je suis.

Des gens de lettres ont observé qu'il y auroit eu plus de délicatesse à s'en tenir au premier vers :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle.

Que ce seul vers dit tout, que les trois autres n'en font plus qu'une espèce de paraphrase. La réflexion paroît juste; mais alors l'épigramme ou inscription ne seroit plus qu'une énigme, le mot de *miroir* n'étant point prononcé. Mais on suppose que l'inscription seroit au bas du miroir. Il y auroit peut-être une autre observation encore à faire sur ces vers, c'est que ces mots, *Je ne saurois me voir*, n'ont pas le même sens lorsqu'ils se rapportent à ceux-ci, *ni telle que je fus*, & à ces autres, *ni telle que je suis*. Dans le premier cas, ils désignent une impuissance entière, absolue, indépendante de la volonté. Dans le second, ils ne signifient qu'une impuissance volontaire, qui tient à la répugnance, à l'aversion. Or, cet emploi d'un même mot dans deux sens différens sans qu'on avertisse de la différence, est peut-être une faute, mais c'en est une bien légère.

ACCOLTI. (*Hist. d'Italie.*) Quelques personnages de ce nom & peut-être de la même famille sont diversement connus :

1°. Benoît, jurisconsulte distingué, étoit d'une famille noble, originaire d'Arezzo. Né à Florence en 1415, il remplaça le Pogge dans l'emploi de secrétaire de la République en 1459; il mourut en 1466. On a de lui deux ouvrages assez estimés : une Histoire des Croisades, qui a fourni au Tasse les principaux faits de son sujet; elle a pour titre : *De bello à Christianis contra Barbaros, pro Christi sepulchro & Judæâ recuperandis;* & un éloge des grands hommes de son tems : *De præstantiâ virorum sui ævi.* On rapporte de lui un de ces traits de promptitude de mémoire, qu'on attribue encore à quelques autres, & qui ont toujours droit d'étonner, & même de n'être pas crus quand on n'en a pas été le témoin. Il répéta, dit-on, mot pour mot une harangue latine, prononcée devant le sénat de Florence par un ambassadeur du roi de Hongrie. Si ce n'étoit qu'un compliment de

quelques lignes, & qu'il fût excellent ou mauvais jusqu'au ridicule, la chose est moins incroyable; mais laissons à ce phénomène tout son merveilleux : on pourroit, avec une pareille mémoire, rester fort ignorant si l'on n'avoit pas la faculté de retenir dans le même degré que celle de saisir & de rendre.

2°. Vers le même tems vivoit François Accolti, qu'on appeloit *le Prince des jurisconsultes*, brillant dans les exercices publics, sage & de bon conseil dans le cabinet, & que le pape Sixte IV ne voulut point faire cardinal, de peur, dit-il, de nuire aux progrès de la jurisprudence en enlevant ce savant maître à ses disciples, qui ne pouvoient se passer de lui.

3°. Un autre Accolti (Benoît) fut fait cardinal. Il étoit né à Florence en 1497. On l'appeloit *le Cicéron de son tems;* il ne reste plus aucune trace de ce cicéronianisme ni dans sa prose ni dans ses vers. Mort en 1549.

4°. Un autre Benoît Accolti conspira contre le pape Pie IV, avec Pierre Accolti son parent & plusieurs autres complices, de familles distinguées, mais perdus de dettes & de crimes, tels que le comte Antoine de Canossa, le chevalier Peliccione, Prosper d'Ettore, Thaddée Manfredy, &c. Leur projet ne se bornoit pas à un simple changement de Pape; ils devoient surprendre des places & faire des conquêtes, car ils en avoient déjà fait le partage entr'eux. Canossa devoit avoir Pavie; Manfredy, Crémone; Peliccione, Aquilée; d'Ettore avoit préféré des rentes : tout le reste devoit être pour les Accolti, qui garantissoient aux autres leurs partages. La peau de l'ours étoit vendue, mais l'ours n'étoit pas mis par terre. Le complot fut découvert, & tous les coupables punis du dernier supplice en 1564.

ACERBO (François), (*Hist. litt. mod.*), jésuite, né à Nocera, publia en 1666, à Naples, des poésies, dont le titre intéressant peut en même tems être l'excuse de leur médiocrité. Voici ce titre : *Ægro corpori à Musâ solatium.* Consolations des Muses à l'usage d'un malade.

ACÉSE. (*Hist. ecclés.*) Il y a deux écueils également à éviter pour les directeurs & les casuistes; l'un est d'exagérer la facilité du salut, & d'endormir les pécheurs dans une sécurité dangereuse; l'autre est de rendre le salut presqu'impossible, & de jeter les ames simples dans le désespoir: c'étoit contre ce dernier écueil que venoit échouer le novatien Acése, qui, sous prétexte de zèle & d'amour pour la perfection, soutenoit au concile de Nicée, en présence de l'empereur Constantin, qu'il ne falloit point admettre à la pénitence ceux qui étoient tombés depuis le baptême; c'étoient cependant ceux-là, & ceux-là seulement qu'il falloit y admettre; ceux qui n'étoient pas tombés n'avoient point de pénitence à faire : il leur suffisoit de se garantir de toute présomption. Constantin, scandalisé de celle d'Acése, lui dit : *Acése, faites donc une échelle pour vous, & montez tout seul au ciel.*

ACHARDS (Eléazar-François de la Baume des), (*Hist. ecclés.*), né en 1679 dans la ville d'Avignon, y occupa divers emplois ecclésiastiques. Il se distingua par son zèle & par sa charité dans le tems de la peste, que le voisinage de Marseille étendit, en 1721, jusqu'au Comtat. Le pape Clément XII l'envoya en qualité de vicaire apostolique pour concilier &, s'il le pouvoit, terminer les différends des Missionnaires à la Chine; mais on ne concilie point, on ne termine point les différends des théologiens en s'en occupant; c'est en ne s'en occupant pas qu'on les fait cesser & qu'on en coupe la racine. Si vous les écoutez, ils parleront; si vous les lisez, ils écriront. J'en dis autant des déclamateurs en tout genre, soit enthousiastes, soit de mauvaise foi : abandonnez-les à tout l'ennui qu'ils inspirent naturellement, à tout le ridicule dont ils se couvrent; ne les écoutez pas; ceux qui parlent raison méritent seuls d'être écoutés. C'étoit bien la peine d'envoyer tant de vicaires apostoliques traverser les mers & mourir aux extrémités de l'Asie, pour parler de paix à des théologiens qui ne vivoient que de guerre, & qui étoient animés les uns contre les autres par la jalousie de métier & par l'orgueil de la dispute, deux maladies incurables. Des Achards n'eut pas plus de succès que les autres négociateurs; il mourut à Cochin en 1741, & les disputes continuèrent jusqu'à ce qu'à la fin le tems & l'indifférence publique les eussent fait oublier. M. l'abbé Fabre son secrétaire, & qui fut après lui pro-vicaire pour ces mêmes affaires des missions, a donné en trois volumes in-12 une relation de celle de M. des Achards. Celui-ci avoit été nommé évêque d'Halicarnasse (*in partibus*).

ACONCIO (Jacques), (*Hist. litt. mod.*), né à Trente au commencement du seizième siècle, vit naître la réforme de Luther & de Calvin, & s'y laissa entraîner; il abjura la religion catholique, & alla en Angleterre professer le protestantisme. Il est très-connu par son Traité des Stratagêmes de Satan, &c. *De Stratagematibus Satanæ in religionis negotio, per superstitionem, errorem, hæresim, odium, calumniam, schisma, &c. libri* 8. La reine Elisabeth en accepta la dédicace. Les Catholiques n'ont qu'un avis sur cet ouvrage; ils le mettent unanimement au rang des livres impies. Les Protestans sont plus partagés; les uns l'approuvent, les autres le condamnent. On a même appliqué à l'auteur le mot qui avoit été dit au sujet d'Origène : *Ubi benè, nemo meliùs; ubi malè, nemo pejus.* Quand il est bon, nul n'est meilleur; quand il est mauvais, nul n'est pire.

L'ouvrage d'Aconcio est suivi de deux Traités, l'un, de la méthode d'étudier ; l'autre, de la manière de faire les livres. Aconcio est mort en Angleterre, on ignore en quelle année : on sait seulement qu'il vivoit en 1566. Son ouvrage avoit été imprimé à Bâle en 1565.

ACTUARIUS. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom d'un médecin grec, grand théoricien, & qui n'étoit pas sans expérience. Ce fut lui qui donna le premier, au treizième siècle, l'analyse des purgatifs encore usités aujourd'hui, tels que la casse, la manne, le séné, &c. Henri Etienne a donné en 1567 une édition in-folio des ouvrages d'Actuarius, qu'on trouve traduits par différens auteurs dans l'édition des *Medicæ artis principes.*

ADALGISE, (*Hist. des Lombards*), Prince lombard, fils de Didier, dernier Roi de cette nation, détrôné par Charlemagne. Dans l'expédition qui renversa Didier du trône, Adalgise s'étoit enfermé dans Vérone avec la veuve & les enfans de Carloman, dépouillés de la succession de leur père par Charlemagne leur oncle, tandis que Didier s'enfermoit dans Pavie avec le duc d'Aquitaine Hunaud, dépouillé aussi de ses Etats par Charlemagne, & même enfermé par lui dans une prison dont Hunaud s'étoit sauvé. Charlemagne arriva sous les murs de Pavie presqu'au moment où Didier venoit d'y entrer. Didier avoit mis de bonne heure cette place en état de soutenir un long siége : Charlemagne commença ce siége en 774 ; mais jugeant qu'une partie de ses forces pouvoit pendant ce tems être employée utilement ailleurs, il vint faire le siége de Vérone, pour couper une des branches de cette guerre. Adalgise, qui connoissoit l'état de Pavie, & qui avoit compté que cette place arrêteroit long-tems Charlemagne, fut saisi d'effroi lorsqu'il vit ce vainqueur rapide accourir en diligence pour l'assiéger lui-même dans Vérone ; il craignit que quelque coup du sort ou quelque prodige de l'art ne lui eût ouvert les portes de Pavie. Peut-être ce jeune Prince, sur qui les peuples fondoient leurs espérances, n'eut-il pas toute la fermeté qu'exigeoient les conjonctures difficiles où il se trouvoit ; peut-être ne poussa-t-il pas la défense de Vérone jusqu'où elle pouvoit aller. La crainte de tomber entre les mains du vainqueur lui fit précipiter sa retraite ; il sortit de Vérone pendant la nuit, & s'étant embarqué, il alla chercher un asile & des secours auprès de l'empereur Constantin Copronyme, que sa haine pour les Papes, animée par un zèle d'iconoclaste, & surtout une juste inquiétude des progrès rapides de Charlemagne, unissoient avec les Lombards dans un même intérêt. Par cette retraite Adalgise prolongea la querelle de la Lombardie, & rendit long-tems incertaine la conquête de Charlemagne. Cependant les Lombards, abandonnés par Adalgise, saisirent l'occasion de terminer la guerre, & d'adoucir le vainqueur en remettant entre ses mains la veuve & les enfans de Carloman. Les habitans de Pavie imitèrent ceux de Vérone ; ils ouvrirent leurs portes à Charlemagne, & remirent leur roi Didier, avec sa femme & sa fille, à la discrétion de ce vainqueur.

Mais on n'opère pas impunément une grande révolution, & les idées établies ne changent pas en un jour. La plupart des Seigneurs lombards formèrent une ligue contre Charlemagne & contre le pape Adrien I son allié. Le duc de Spolète, le duc de Benevent, Arichise (*voyez* dans ce volume l'article *Tassillon*), y entrèrent ; le duc de Frioul, Rotgaud, en étoit l'ame : c'étoit le plus considérable de tous, & par ses talens, & par la situation de son duché, qui donnoit la main à la fois à l'Allemagne, à la France & à l'Italie, & qui dominoit sur la mer Adriatique. Le duc de Frioul étoit resté fidèle au malheureux Adalgise ; les Seigneurs lombards, par le conseil & par l'entremise de ce duc, traitèrent avec l'Empereur grec, Léon Porphyrogénète, qui avoit succédé à Constantin Copronyme son père, & qui étoit le mari de la fameuse impératrice Irène. Léon avoit succédé aux opinions comme au trône de son père ; il saisit les vues qu'on lui présentoit ; il promit d'envoyer Adalgise avec une puissante flotte, & les Seigneurs ligués se chargèrent de favoriser sa descente. Tandis que Léon faisoit lentement les préparatifs de cette expédition, Charlemagne arrive en Italie avec sa célérité ordinaire, fond sur le duc de Frioul, le fait prisonnier ; & le regardant déjà comme un sujet rebelle, au lieu de le regarder comme un ennemi qui se défendoit encore, lui fait trancher la tête. Les Historiens français traitent le duc de Frioul de *factieux*, & son projet d'*intrigue* & de *conjuration*, tant on s'accoutume aisément à regarder comme le droit ce qui a prévalu ! Adalgise & les Grecs, voyant le projet avorté, n'osèrent paroître, & Charlemagne revola en Germanie à de nouveaux combats.

Mais la cour de Constantinople ne perdit jamais de vue les intérêts d'Adalgise, qui s'unissoient si naturellement avec les siens. Léon Porphyrogénète promit toujours à Adalgise d'employer toutes les forces de l'Empire grec pour son rétablissement. Irène s'étant brouillée avec Charlemagne, se chargea de remplir les engagemens de son mari : le duc de Benevent, Arichise, & le duc de Bavière, Tassillon, tous deux gendres de Didier & beaux-frères d'Adalgise, prenant la place du duc de Frioul, & résolus de le venger, traitoient à la fois, & avec la cour de Constantinople, & avec les Huns, & réunissoient ces diverses puissances dans une ligue contre Charlemagne. Ce Prince avoit long-tems bravé les menaces de Constantin Copronyme, de Léon Porphyrogénète ; il n'eût fait que rire du dépit enfantin de Constantin Porphyrogénète, fils de Léon, auquel il avoit refusé

Rotrude sa fille, & qui prétendoit se venger de ce refus; mais Irène ne pouvoit être un ennemi à dédaigner. Charlemagne avoit long-tems estimé & recherché son alliance. Ses guerres jusqu'alors n'avoient été que des expéditions & des courses; celle qui se préparoit, alloit être le choc d'un grand Etat contre un grand Etat : il s'agissoit de la prééminence de l'Empire français ou de l'Empire grec, & du poids des noms de Charlemagne & d'Irène. Adalgise étoit toujours à la cour de cette Princesse, soit que Charlemagne, pendant tout le tems de son alliance avec Irène, eût dédaigné un si foible ennemi, & eût assez respecté son alliée pour n'en point exiger un pareil sacrifice, soit qu'Irène elle-même, si capable de crime en politique, fût incapable de bassesse, Charlemagne sentit toute l'importance de l'affaire que ses conquêtes & ses ennemis lui suscitoient. Le fils du roi des Lombards, réclamant le trône paternel, & soutenu par les Grecs, par les Huns, par le duc de Benevent & par les Bavarois, étoit une grande puissance qui, avec l'avantage de la cause la plus favorable, venoit se mesurer en Italie & en Germanie à la fois avec la puissance française. (On peut voir dans ce volume, à l'article *Tassillon*, par quel coup de foudre Charlemagne écrasa d'abord ce duc de Bavière.)

Cependant les Huns furent fidèles au traité qu'ils avoient fait avec Tassillon. N'ayant pu paroître en armes assez tôt pour le défendre, ils voulurent du moins le venger; ils envoyèrent deux armées, l'une dans la Bavière, pour essayer de la reprendre; l'autre dans le Frioul, pour pénétrer en Italie & favoriser l'expédition du prince Adalgise & des Grecs. Graces aux précautions que Charlemagne avoit su prendre, aucune de ces deux entreprises ne réussit. Les Huns furent repoussés deux fois de la Bavière avec une grande perte, & ils ne furent pas moins complétement défaits dans le Frioul. La fortune sembla vouloir encore joindre aux succès que Charlemagne se procuroit par sa bonne conduite, des avantages dont il ne fut redevable qu'à elle. L'allié sur lequel Adalgise & les Grecs avoient principalement compté pour faciliter leur descente en Italie, Arichise, duc de Benevent, mourut sur ces entrefaites, ainsi que Romuald son fils aîné. La duchesse de Benevent, Amalberge, sœur d'Adalgise, fit ce qu'elle put pour obtenir des Beneventins, qu'ils tinssent les engagemens qu'Arichise avoit pris avec Adalgise son frère & avec les Grecs; mais les négociations de Charlemagne prévalurent: les Beneventins crurent, comme les Bavarois (*voyez* l'article *Tassillon*), devoir plus à leur suzerain qu'à leur duc. Par la mort d'Arichise & de son fils, & surtout par la disposition des peuples, le duché de Benevent rentroit dans la main de Charlemagne; il avoit en sa puissance le jeune Grimoald, second fils d'Arichise : ce fut à lui qu'il donna le duché de Benevent, pour lui fournir l'occasion de réparer les torts de sa famille. En effet, l'ascendant naturel de Charlemagne avoit agi sur le jeune Grimoald, pendant le tems que celui-ci avoit été en ôtage auprès de lui. Touché de la confiance généreuse que ce grand Prince lui témoignoit, il ne songea qu'à s'en rendre digne, & Charlemagne n'eut point alors de sujet plus fidèle. Grimoald combattit Adalgise & les Grecs avec autant de succès que de bonne conduite. Il est vrai que, sous prétexte de lui envoyer du secours, Charlemagne, dont la prudence égaloit la générosité, lui avoit donné pour collégue & pour surveillant Vinigise, un de ses meilleurs généraux, avec l'élite des troupes françaises. Vinigise fut témoin de la reconnoissance de Grimoald & du zèle des Beneventins, qui ne cédèrent en rien aux Français dans cette journée. Les Grecs furent entiérement défaits; Adalgise dut son salut à la fuite; le général d'Irène, nommé Jean, qui avoit acquis de la gloire dans le commandement des armées, fut pris, &, ce que toute la barbarie qui pouvoit encore rester dans ce siècle ne peut pas même faire concevoir, on le fit périr dans la prison, pour avoir rempli ses devoirs de général & de sujet. L'atrocité incroyable de ce fait avoit persuadé à quelques auteurs que c'étoit Adalgise lui-même qui avoit été pris, & qu'on l'avoit sacrifié aux intérêts de Charlemagne pour terminer la querelle du royaume des Lombards; crime politique assez d'usage dans tous les tems, & que les conjonctures, sans pouvoir l'excuser, expliqueroient du moins; mais il est bien reconnu qu'Adalgise ne tomba point dans les mains des Français ni dans celles des Beneventins; qu'il retourna vivre dans l'obscurité à la cour de Constantinople, & qu'il y vécut même long-tems encore; mais on ne le vit plus faire aucune tentative pour réclamer ses droits, & la querelle de la Lombardie finit à cette époque, qui est l'an 788.

Irène s'en tint à cette épreuve, & ne voulut plus commettre sa fortune avec celle de Charlemagne.

ADAM (Jacques), (*Hist. litt. mod.*), de l'Académie française, secrétaire des commandemens de M. le prince de Conty, père de M. le prince de Conty d'aujourd'hui (en 1789), naquit à Vendôme en 1663. M. d'Alembert lui a en quelque sorte donné un nom; car il n'en avoit pas: sa modestie même l'avoit empêché d'en avoir, & il en méritoit un à ce titre-là seul. Ce n'est que quarante ou cinquante ans après sa mort, qu'un de ses fils a communiqué à M. d'Alembert des détails honorables à la mémoire de cet académicien ignoré, détails dont M. d'Alembert a bien su tirer parti. Jacques Adam étoit le dernier de huit enfans : ses parens le destinant à l'état ecclésiastique, le firent étudier. Il eut bientôt épuisé toute la science de ses premiers maîtres. Remis ensuite entre les mains des Oratoriens de Vendôme, il les étonna

par la rapidité de ses progrès, & l'opinion qu'ils en conçurent fut telle, qu'ils l'envoyèrent encore enfant à Paris avec une lettre pour M. Rollin, par laquelle ils le prioient, non pas de l'instruire ou de le faire instruire, mais de le placer comme tout instruit. M. Rollin, ne voyant devant lui qu'un enfant qu'il prenoit pour un simple commissionnaire, demanda où étoit le sujet que les Oratoriens lui recommandoient : *c'est moi, Monsieur*, répondit le jeune Adam en rougissant de modestie. M. Rollin, après s'être assuré que les Oratoriens ne lui avoient point exagéré les dispositions & les connoissances précoces de cet enfant, osa bien le présenter au célèbre abbé Fleury, comme un homme capable de l'aider dans ses immenses travaux sur l'*Histoire ecclésiastique*. M. Fleury, ne voyant qu'un enfant qui n'avoit pas quatorze ans, crut que M. Rollin plaisantoit, ou que sa tendre indulgence pour la jeunesse studieuse lui faisoit illusion. Croyez-moi, lui dit très-sérieusement & très-affirmativement M. Rollin, « attachez-vous ce jeune » homme, & soyez sûr que vous me remercierez » du présent que je vous fais. » En effet, l'abbé Fleury ne tarda pas à reconnoître quel trésor son ami lui avoit découvert; il avouoit en toute occasion combien les étonnantes connoissances de ce jeune homme lui avoient été utiles pour son *Histoire ecclésiastique*. Ayant été chargé de l'éducation du prince de Conty, aïeul de celui d'aujourd'hui, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de s'associer dans cet emploi M. Adam; & le Prince son élève, ayant fait un heureux essai de ses talens, ne crut pas à son tour pouvoir mieux faire que de lui confier l'éducation du dernier prince de Conty son fils. Des raisons d'étiquette dans la maison du Prince arrêtèrent un moment sur ce projet : on ne croyoit pas pouvoir donner à M. Adam le titre de gouverneur, parce qu'il n'étoit pas gentilhomme : on lui proposoit par accommodement, de prendre l'habit ecclésiastique; ce qui le rendroit susceptible de tout titre. M. Adam, aussi ferme que modeste, répondit: « Mes parens m'avoient destiné à cet » état; mais ne m'y étant point senti appelé, je » me croirois coupable d'en prendre le masque » pendant dix années par des vues d'intérêt. » M. le prince de Conty passa par-dessus la difficulté, sacrifia l'étiquette, & aima mieux, dit M. d'Alembert, « donner pour gouverneur à son fils, un sage qu'un » gentilhomme. »

Feu M. le prince de Conty, Prince plein d'esprit & surtout de graces, ne prenoit dans son enfance aucun goût à l'étude du latin, ce qui n'est pas fort étonnant, & M. Adam le fils & M. d'Alembert ont soin de nous avertir que ce n'est pas au gouverneur qu'il faut s'en prendre; mais ce qui étoit plus important encore que l'étude, M. Adam s'appliquoit surtout à exercer son élève aux actes d'humanité, à lui inspirer les vertus qui pouvoient le rendre utile & cher aux malheureux. C'étoit toujours le jeune Prince qui faisoit lui-même la distribution des aumônes. Un jour un pauvre vieillard lui demandoit quelque secours, en ajoutant qu'*il étoit bien malheureux*. — *Vous êtes bien malheureux!* dit le jeune Prince. *Est-ce que vous apprenez le latin?* — *Non Monseigneur.* — *Vous n'êtes donc pas si malheureux. J'en connois de plus misérables*, « dit le Prince en lui donnant cependant l'aumône avec autant de largesse que si ce pauvre eût eu le malheur d'apprendre le latin. »

L'éducation finie, M. le prince de Conty fit M. Adam secrétaire de ses commandemens & chef de son conseil. Dans cette place, il jugea un procès entre les villes de Poitiers & de Niort, toutes deux du gouvernement du Prince; il jugea en faveur de Niort. Cette ville voulut lui témoigner sa reconnoissance par un présent considérable : M. Adam le refusa constamment & parut s'en offenser.

Un négociant du Poitou, décrié par ses mœurs & par son caractère, voulut être maire de la ville où il demeuroit; il étoit parvenu à usurper la protection du Prince par ces voies souterraines, toujours si bien connues des intrigans; mais M. Adam savoit dans quel cas le Prince même vouloit qu'on eût ou qu'on n'eût pas d'égard à sa protection : le Prince l'avoit laissé maître du choix dont il s'agissoit; il donna la place à un honnête citoyen de la même ville, qui ne l'avoit pas demandée. Le négociant, outré de colère, se plaignit au Prince, du mépris qu'on avoit eu pour sa protection, &, voulant se venger de M. Adam, il employa contre lui toutes ces calomnies dont les intrigans ont toujours un répertoire tout prêt pour perdre leurs ennemis. Le Prince cependant écoutoit, se taisoit & écrivoit; il écrivoit à M. Adam, & il chargea l'accusateur de lui porter sa lettre; le négociant ne douta point que le Prince, frappé de ses raisons, ne donnât à M. Adam un ordre positif de révoquer son premier choix & de nommer le négociant : il porta en triomphe la lettre à M. Adam; elle commençoit par ces mots : *A l'ouverture de cette lettre vous ferez jeter le porteur par les fenêtres.* M. Adam, toujours doux & modeste, se contenta de faire lire ce peu de mots au négociant, & de l'exhorter à devenir, s'il pouvoit, moins ambitieux & moins intrigant.

En 1734, M. le prince de Conty, âgé alors de dix-sept ans, servit au siége de Philisbourg : là, pour donner l'exemple aux soldats, il couchoit sur des chariots au milieu de toutes les incommodités d'un sol humide & marécageux. M. Adam l'accompagnoit, & ne crut pas que son âge & sa foible santé l'autorisassent à être mieux couché que le Prince; il suivit en tout son exemple & s'en trouva fort mal. Sur la fin de la campagne, il fut attaqué d'une colique néphrétique qui le conduisit au tombeau le 12 novembre 1735.

Il parut, en mourant, avoir des scrupules & des regrets d'avoir trop vécu pour les Princes & trop peu pour sa famille. *Je crains*, disoit-il, *d'avoir*

trop sacrifié aux occupations de mon état les soins que je devois à ces infortunés que ma mort laisse en bas âge & dans l'indigence.

Il a laissé en effet des enfans, dont un au moins, & c'est celui qui a fourni les mémoires & les anecdotes dont on vient de faire usage, se trouvoit en 1781 dans une véritable indigence, sans y avoir été réduit par sa faute. « Ce fils infortuné de » M. Adam, dit M. d'Alembert, a trouvé dans » l'Académie française les sentimens & les marques » de bienfaisance que méritoient son nom & son » malheur. Tous les gens de lettres de profession, » qui sont membres de cette compagnie, se sont » empressés, sans en excepter un seul, de soulager, chacun suivant ses moyens, le fils de leur » ancien confrère, & la plupart des autres académiciens ont suivi un si digne exemple avec toute » la noblesse qu'on pouvoit attendre d'eux. »

M. Adam avoit étudié avec soin notre langue, & étoit d'une grande utilité à l'Académie dans ses séances particulières, par l'étendue & la variété de ses connoissances; il savoit très-bien la plupart des langues de l'Europe; ce qui ne peut qu'étendre & fortifier la connoissance de la langue française; il avoit cultivé à fond l'étude du grec, & savoit même assez bien l'hébreu : cependant, malgré tout son mérite littéraire, malgré ses talens précoces, sur lesquels nous avons même pour garans M. Rollin & M. l'abbé Fleury, on est en droit de demander pourquoi il a été de l'Académie française, n'ayant publié aucun ouvrage. Il voulut du moins justifier après coup le choix de cette compagnie; il avoit entrepris & achevé un grand travail; c'étoit une traduction d'Athénée, par laquelle on auroit pu juger de son talent pour écrire, en même tems qu'on y auroit trouvé des preuves de son érudition & de sa critique dans la restitution de plus de six mille passages, restitution dont le texte très-corrompu de cet auteur avoit, dit-on, besoin. Il en préparoit à la fois deux éditions; savoir : celle du texte grec, ainsi revu, purgé, corrigé; l'autre française; c'étoit sa traduction. On a long-tems ignoré ce que ce travail étoit devenu : on le croyoit perdu. Nous apprenons par une note de M. d'Alembert, que la traduction a depuis été retrouvée, & que M. l'abbé Desaunays, garde de la bibliothèque du Roi, s'est chargé de la donner au public.

M. l'abbé de Rothelin, en faisant dans l'Académie française l'éloge de M. Adam, lui rend le témoignage qu'il portoit jusqu'au scrupule la crainte d'en trop dire lorsqu'il parloit de lui, & de n'en pas dire assez lorsqu'il parloit des autres. Ce trait est bien conforme à l'idée que tout nous donne de son caractère. « Il ne lui a » manqué pour être célèbre que de le vouloir, » dit M. d'Alembert, qui en conséquence a voulu » qu'il le fût. »

ADÉLAÏDE DE CHAMPAGNE, (*Hist. de Fr.*), mère de Philippe II, roi de France, si connu sous le nom de Philippe-Auguste. Ce Prince étoit neveu du comte de Champagne par Adélaïde sa mère; il l'étoit du comte de Flandre par la Reine sa femme, Isabelle de Hainault. Le comte de Champagne & le comte de Flandre se disputoient le gouvernement du royaume, le Roi étant trop jeune encore pour gouverner par lui-même. La Reine-mère favorisoit le comte de Champagne son frère; mais Louis-le-Jeune, dont l'esprit gouvernoit encore, avoit laissé la régence au comte de Flandre, dont Philippe avoit épousé la nièce. Il ne restoit à la Reine-mère que la garde de la personne de son fils, & que le regret de s'être vainement opposée au mariage d'Isabelle de Hainault, nièce du comte de Flandre, avec Philippe. Les intentions du feu Roi firent triompher le parti du comte de Flandre, qui força la Reine-mère de se retirer dans les terres du comte de Champagne son frère. C'étoit ouvrir le nouveau règne par un acte de violence éclatant. Adélaïde ainsi chassée implora la protection du roi d'Angleterre, Henri II, qui crut avoir plus de droit de défendre une mère contre son fils, que Louis VII n'en avoit eu de soulever des fils contre leur père. Or, c'est ce que Louis VII, son foible rival, n'avoit cessé de faire à son égard. Le jeune Philippe, rival plus redoutable, & dont la valeur annonçoit déjà les grandes destinées, marche sans s'étonner contre sa mère, contre ses oncles, frères de sa mère, & qui tous avoient pris sa défense; enfin contre leur protecteur Henri II. Il écrase en passant le comte de Sancerre, un des frères d'Adélaïde; il s'avance vers les frontières de la Normandie, qui appartenoit alors au roi d'Angleterre. Le vieil Henri s'y trouva pour les défendre; mais il ne voulut point combattre son jeune seigneur : on entama des négociations, dont le fruit fut qu'on assura du moins à la Reine-mère la jouissance paisible des terres assignées pour son douaire.

ADELGREIFF *ou* ALBRECHT (JEAN). (*Hist. moderne.*) Nous ne cesserons de réclamer au nom de ces fous malheureux que, par une folie bien plus funeste, puisqu'elle est barbare, on a traités en criminels. L'homme dont il s'agit ici en est un triste exemple. Bâtard d'un prêtre des environs d'Elbing, il imagina de jouer un personnage. Sept anges l'instituèrent vicaire de Dieu sur la terre pour extirper tout mal, & pour châtier les Souverains avec des verges de fer. C'est fort bien fait d'extirper tout mal si on le peut; mais, comme vicaire de Dieu ou non, il ne faut point châtier les Souverains avec des verges de fer. Il est clair qu'Adelgreiff pouvoit avoir mérité d'être enfermé : on le brûla. Les titres qu'il prenoit en vertu de la mission qu'il avoit reçue des anges, étoient ceux d'*Archi-Souverain Pontife, d'Empereur, Roi de tout le royaume divin, Prince de paix de tout l'Univers, juge des vivans & des morts, Dieu & Père,* dans

dans la gloire duquel Christ viendra au dernier jour pour juger le monde, Seigneur de tous les Seigneurs, & Roi de tous les Rois. Cet homme mêloit quelques vices à ses extravagances; car ayant été emprisonné en 1636, à Konigsberg, il avoua qu'il avoit été fouetté pour adultère dans la Transilvanie. Mais les crimes pour lesquels il subit le dernier supplice, furent l'hérésie, qui n'est point un crime, & la magie, crime chimérique & impossible. Quand on lui lut sa sentence, il parut l'entendre sans aucune émotion, & se contenta de dire froidement en vrai fataliste: *Il falloit bien que cela fût ainsi, puisque cela devoit être;* & persévérant dans sa folie ou dans son imposture, il assura que trois jours après sa mort on verroit son corps renaître vivant de ses cendres.

Consurget tumulo radians & funere major.

ADELINE (*Hist. d'Anglet.*), neveu d'Ina, roi de Wessex ou des Saxons occidentaux, fut le premier évêque de Stirburn, dans le septième siècle. Il passe pour le premier qui ait appris aux Anglo-Saxons l'usage de la langue latine & les règles de la poésie. Ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, quoique composés dans un tems & dans un pays barbares, ont paru mériter d'être imprimés; ils l'ont été en 1601 à Mayence.

ADRIAN (CORNEILLE), (*Hist. de Fr.*), ou frère Cornelis Adriansen, de Dordrecht, franciscain de Bruges, prédicateur du seizième siècle. Prosper Marchand, dans son Dictionnaire historique, article *Louis de Bourbon*, premier *prince de Condé*, donne l'extrait de deux sermons prêchés dans le couvent des Franciscains de Bruges, le 1er. & le 2 de novembre 1567, par ce frère Cornelis Adriansen. Ces sermons joignent au ridicule qui distingue les Maillards, les Barlettes & les Menots, un emportement grossier qui tient à l'esprit du tems & à l'esprit de parti. Jamais il n'appelle le prince de Condé que *ce Condé, ce maudit Condé, ce bandit, cet enragé de Condé;* il l'appelle même *infâme coquin & double scélérat;* il regrette que « Monseigneur » de Guise, ce saint martyr, de bienheureuse » mémoire, ne l'ait pas fait accrocher à un gibet » quand il le tenoit en sa puissance..... Mais » les grands diables d'enfer lui farciront le cul de » soufre & de poix ardente..... Et ce Condé » & ses Huguenots ont au moins chacun cent » mille diables dans le ventre. » Tel étoit le ton de ce prédicateur, tel étoit celui des prédicateurs du tems, & de ceux qui, sans être prédicateurs, étoient entraînés par le fanatisme de la Ligue. Louis d'Orléans, ce fameux ligueur, avocat-général du parlement de la Ligue, appeloit Henri IV *fœtidum Satanæ stercus.* (*Voyez* l'article *Orléans.*) Tels sont les excès où s'emportent des nations même polies, dans ces attaques de frénésie, dans ces maladies épidémiques & pestilentielles, telles que la *Bagaude*, la *Jacquerie*, la *Harelle*, la *Praguerie*, la rage des Anabaptistes de Muncer & de Jean de Leyde, la *Ligue*, la *Fronde*, &c. & c'est de quoi toutes les nations ont toujours besoin d'être averties, surtout quand elles se croient éclairées.

ADRICHOMIUS (CHRISTIEN), (*Hist. litt. mod.*), savant du seizième siècle. Son vrai nom étoit *Adrichem;* mais comme il falloit alors que tous les noms des savans eussent pour le moins une terminaison latine, il alongea son nom d'une terminaison en *ius*. Il étoit né à Delft en 1533; il fut ordonné prêtre en 1561. Les Protestans s'étant rendus les plus forts dans son pays, l'en chassèrent; il se retira dans la ville de Cologne, où il mourut en 1583. Sa *Géographie Sainte* a passé de son tems pour un chef-d'œuvre d'exactitude. Les savans faisoient moins de cas de sa chronique de l'ancien & du nouveau testament, où on l'accuse d'avoir mêlé bien des fables à un sujet qui les rejette nécessairement.

AËRIUS (*Hist. ecclés.*), sectateur d'Arius, & chef particulier de la secte des Aëriens au quatrième siècle: un des dogmes qui lui furent propres, étoit l'égalité absolue des prêtres & des évêques, erreur très-volontaire chez lui, & qui naquit du dépit & de la jalousie qu'il eut de voir son ami Eustathe élevé sur le siége de Constantinople. Sa secte subsistoit encore du tems de saint Augustin.

AETHERIUS (*Hist. mod.*), architecte fameux, qui vivoit dans un tems peu favorable aux arts, au commencement du sixième siècle, sous le règne d'Anastase I, empereur d'Orient. Il construisit dans le grand palais de Constantinople un édifice, connu sous le nom de Chalcis: on croit que ce fut lui aussi qui construisit cette forte muraille, depuis la mer jusqu'à Sélimbrie, pour arrêter les courses des Bulgares & des Scythes. Anastase le combla d'honneurs & l'admit dans son conseil.

AËTION (*Histoire ancienne*), peintre grec, célèbre surtout par son tableau des amours de Roxane & d'Alexandre-le-Grand, qui, exposé publiquement aux jeux olympiques, charma toute la Grèce. Le président des jeux, homme d'une grande fortune & d'une grande considération, en fut si enchanté qu'il donna sa fille en mariage à cet artiste.

AGATHARQUE (*Hist. anc.*), peintre de l'île de Samos, passe pour être le premier qui fit usage de la perspective dans les décorations théâtrales. Il vivoit vers l'an 480 avant J. C.

AGATHE (SAINTE), (*Hist. ecclés.*), vierge noble de Palerme, est au nombre des martyres: elle mourut, dit-on, en prison, après avoir souffert

divers tourmens pour avoir résisté à l'amour de Quintien, gouverneur de Sicile. On place sa mort l'an 251 de J. C.

AGESANDRE (*Hist. rom.*), sculpteur de l'île de Rhodes, du tems de l'empereur Vespasien, fit avec deux autres sculpteurs, ce beau groupe de Laocoon, dont nous avons à Marly, à Trianon, etc. plusieurs belles copies, & qui est un des plus superbes monumens de l'antiquité, comme le tableau original que Virgile a tracé du sujet de Laocoon est un des plus beaux monumens de la poésie latine. Le Laocoon d'Agésandre se voit encore dans le palais Farnèse.

AGNAN (Saint), (*Hist. ecclés.*), évêque d'Orléans, demanda du secours au célèbre Aëtius contre Attila, qui assiégeoit cette ville, & qui fut obligé d'en lever le siége. Cette délivrance de la ville, due à l'intercession de saint Agnan, soit auprès de Dieu, soit auprès des hommes, est sans doute son plus beau miracle : on lui en attribue d'autres cependant. On prétend qu'il guérit d'une maladie grave le gouverneur de la place, soit par ses prières, soit par quelques connoissances en médecine; que le gouverneur, en reconnoissance de sa guérison, mit en liberté tous les prisonniers, & que de là vient le droit qu'ont les évêques d'Orléans de délivrer les prisonniers le jour de leur entrée; droit qui ne peut être exercé qu'avec toutes les restrictions qu'exigent le bon ordre & l'intérêt tant public que particulier.

AGNÈS (Sainte), (*Hist. ecclés.*), vierge & martyre, n'avoit, dit-on, que douze à treize ans lorsqu'elle souffrit le martyre à Rome, au commencement du quatrième siècle.

AIX-LA-CHAPELLE. (*Hist de Charlem.*) La construction du palais d'Aix-la-Chapelle & de ses dépendances, surtout de cette fameuse basilique ou chapelle qui a donné son nom à ce lieu, est une des merveilles du règne de Charlemagne.

Les conquêtes de ce Prince avoient si fort reculé les bornes de son Empire, qu'il sentit la nécessité de changer de capitale, de s'en faire une nouvelle qui fût plus au centre de ses Etats, qui donnât la main à la fois à la France & à la Germanie: peut-être même le lieu qu'il choisit, avoit-il l'inconvénient d'être trop éloigné de l'Italie, sur laquelle s'étendoit aussi sa domination; mais c'étoit la Germanie qui l'occupoit par préférence à tout; c'étoit là sa conquête de prédilection, & ce fut en Westphalie qu'il plaça le siége de son Empire. Eginard, le moine de Saint-Gal, & la plupart des auteurs ou contemporains, ou voisins de ce tems, parlent des édifices d'Aix-la-Chapelle avec une admiration qui annonce qu'il venoit de se faire une révolution dans les arts, & que Charlemagne imprimoit à ses ouvrages la grandeur de son génie. Il avoit profité de ses conquêtes; Rome & l'Italie ne lui avoient pas montré en vain leurs ruines augustes; les monumens de la majesté romaine, échappés au ravage des Barbares, en frappant ses yeux, avoient élevé son ame; ses idées s'étoient étendues; le goût du beau & du grand l'avoit saisi. La destruction même servit à l'embellissement de ses édifices; des blocs de pierre carrée, employés à la construction de la basilique, venoient des démolitions des murs de Verdun, que Charlemagne avoit détruits pour punir l'évêque de cette ville, qui s'étoit révolté contre lui. Les colonnes de marbre & la mosaïque qui ornoient cette même basilique, étoient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne. Rome avoit aussi fourni de très-beaux marbres, & cette profusion de marbre étoit un spectacle nouveau & surprenant pour la France & pour la Germanie. Les historiens parlent aussi d'un dôme surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze; les vases & les chandeliers d'or ou d'argent; les ornemens employés au service divin étoient d'une magnificence inconnue jusqu'alors : peut-être cette magnificence n'étoit-elle qu'apparente; peut-être l'art d'imiter les métaux précieux trompoit-il presque tout le monde dans ces tems d'ignorance. En général, on ne risque rien de soupçonner de quelque exagération les éloges prodigués aux arts dans leur naissance; leurs inventeurs, comme on sait, ont presque tous été déifiés.

Quant au palais, on en vante surtout l'immense étendue, qui étoit telle, que non-seulement les grands officiers de la couronne, avec tous ceux qui leur étoient subordonnés, toutes les personnes employées au service du palais, les députés de tous les pays soumis à la France, les seigneurs & les évêques que les affaires appeloient à la cour, & les vassaux qui les y suivoient, étoient logés commodément, mais encore qu'on y avoit pratiqué de grandes salles où se tenoient, dans les unes, les conférences des prélats & des ecclésiastiques; dans les autres, les diètes des grands vassaux; dans d'autres, ces assemblées mixtes, ces synodes ou plaids, qui étoient à la fois des conciles & des parlemens; d'autres salles enfin étoient consacrées à l'administration de la justice tant civile qu'ecclésiastique.

La chambre du Roi étoit, dit-on, disposée de manière qu'il voyoit tout ce qui entroit dans ces salles & dans ces divers appartemens, petit agrément qui pouvoit offrir un grand sens & donner une grande leçon; c'est que le Prince doit tout voir.

On parle aussi de vastes portiques, de superbes galeries, où les gardes, les soldats, la multitude des officiers & des *personnes du service* pouvoient être à couvert. On vante surtout celle de ces galeries qui conduisoit du palais à la basilique. Les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle n'avoient pas

peu contribué au choix que Charlemagne avoit fait de ce séjour. L'art avoit beaucoup ajouté à la nature par la construction des bains. Charlemagne avoit fait creuser de vastes bassins, où l'on faisoit couler les eaux en si grande abondance, que cent personnes pouvoient non-seulement s'y baigner à la fois, mais y nager sans se rencontrer & se gêner. C'étoit un des amusemens du Monarque, & un des spectacles de sa cour; il excelloit dans cet exercice comme dans tous les autres; il prenoit ce divertissement avec ses enfans, ses officiers, ses soldats, avec tous ceux qui vouloient le partager, sans distinction de rang ni d'état. Sa popularité en tout égaloit sa magnificence.

ALABASTER (GUILLAUME), (*Hist. litt. mod.*), théologien anglican des seizième & dix-septième siècles, qui se fit catholique, se refit anglican, & fut chanoine de Saint-Paul de Londres & grand cabaliste; c'est par la cabale qu'il explique la révélation; il explique aussi dans un long Traité ce que c'est que la bête de l'Apocalypse; mais on a de lui un lexique hébreu.

ALAHAMARE (*Hist. mod.*) est le nom de la dynastie des Maures qui régnèrent à Grenade, depuis 1237 jusqu'en 1492, qu'ils furent détrônés par Ferdinand-le-Catholique & Isabelle.

ALAIN. (*Hist. de Bret.*) Il y a eu trois ducs & quatre comtes de ce nom.

DUCS.

1°. Alain I, surnommé *le Fainéant*, régna depuis l'an 560 jusqu'en 594. Un règne de trente-quatre ans est bien long quand celui qui règne mérite le nom de *Fainéant*.

Alain II, dit *le Long*, régna cent ans après, mais avec honneur, depuis 660 jusqu'en 690. Il ne fit la guerre qu'à propos & toujours avec un succès garant de la sagesse de ses mesures.

Alain III vivoit dans le neuvième siècle. Il partagea la Bretagne vers l'an 877, avec Juhel *ou* Judicaël, comte de Rennes. Ce partage & les prétentions de quelques autres grands de cette province au trône de Bretagne pouvoient exciter des troubles intérieurs; mais des ennemis communs réunirent tous les intérêts : ces ennemis communs, c'étoient les Normands, alors le plus terrible fléau de la France. Judicaël les attaqua, les défit; mais emporté par son courage & par l'ivresse du succès, il refusa de leur faire quartier; il les réduisit au désespoir, & périt dans un combat contr'eux. Alain, resté seul en 878, continua de faire la guerre aux Normands, & remporta sur eux une grande victoire. Il répara une partie des ravages qu'ils avoient faits; il rétablit Nantes qu'ils avoient ruinée, & régna sur toute la Bretagne assez paisiblement, tantôt sous le titre de duc, tantôt sous celui même de roi; car l'ancienne prétention des souverains de la Bretagne n'alloit pas à moins qu'à la royauté. Alain III mourut vers l'an 907.

COMTES.

L'orgueil des titres alloit en diminuant parmi les souverains de la Bretagne. Ils étoient descendus déjà du titre de rois à celui de ducs; ils descendirent encore de celui-ci à celui de comtes. Alain I, comte de Bretagne, dit *Barbe torte*, fut aussi le premier de ces comtes dans le dixième siècle; il gouverna sagement & heureusement; il s'appliqua, comme le duc Alain III, à réparer les ravages des Normands, à rebâtir les églises & les autres édifices publics qu'ils avoient ruinés; il mourut en 952 ou, selon d'autres, en 959.

Alain II, dit *le Rebra*, succéda en 1008 à Geoffroy I son père. Il fit la guerre à Robert-le-Diable, qui ne prétendoit pas moins que de contraindre les Bretons à lui rendre hommage nus pieds, & qui alla mourir en 1035, à Nicée en Bithynie : Alain II mourut en 1040.

Alain III, dit Fergent, fils de Havoise, héritière de Bretagne, sœur du comte Conan, & de Hoël, comte de Cornouailles & de Nantes. Lorsque Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, & qui n'auroit peut-être pas dû l'être, entreprit la conquête de l'Angleterre, l'esprit guerrier étoit dans toute sa fureur; la chevalerie tournoit toutes les têtes; l'Europe entière envoya ses chevaliers à cette expédition; Hoël, beau-frère & successeur de Conan, y envoya aussi son fils Alain Fergent à la tête de cinq mille Bretons : ce fut par-là qu'Alain se fit d'abord connoître dans le monde. Il succéda en 1084, au comte Hoël son père.

La première croisade s'étant formée de son tems, il alla signaler dans la Terre-Sainte les talens qu'il avoit déjà exercés dans l'expédition d'Angleterre. Il étoit à la prise de Nicée, d'Antioche & de Jérusalem. Revenu dans ses États, il fut les gouverner avec beaucoup de douceur. Il signala sa piété par des fondations religieuses : ce fut lui qui fonda en 1112 l'abbaye de Saint-Sulpice près de Rennes; il se retira dans l'abbaye de Rhédon, & y mourut l'an 1120.

Alain IV, dit *le Noir*, seigneur de la Roche de Rien en Bretagne, & de Richemont en Angleterre, épousa Berthe, comtesse de Bretagne, petite-fille d'Alain III, & fut comte de Bretagne du chef de sa femme. Il mourut le 30 mars de l'an 1146.

ALAIS (JEAN D') *ou* JEAN DU PONT-ALAIS (*Hist. mod.*), farceur qui divertissoit le peuple de Paris par les représentations de ses comédies dans les premières années du règne de François I. Du Verdier l'appelle *chef & maître des joueurs de moralités & farces*, & dit qu'*il a composé plusieurs jeux, mystères, moralités, sotyes & farces* « *qu'il a* » *fait réciter publiquement sur échafaut en ladite ville,* » *aucunes desquelles ont été imprimées, & les autres*

» *non.* » Mais il est plus connu par l'anecdote suivante :

On voyoit autrefois à la pointe de Saint-Eustache, vis-à-vis les boucheries, au bas de la rue Montmartre & de la rue Traînée, une grande pierre posée sur un égoût en forme de petit pont, qu'on appeloit *le Pont-Alais*, du nom de ce Jean *Alais* : & la tradition étoit que cet homme ayant prêté de l'argent au Roi, obtint pour son remboursement le produit d'un impôt dont il fut l'inventeur ; cet impôt étoit d'un denier sur chaque panier de poisson qu'on apportoit aux halles. Les donneurs d'avis & inventeurs d'impôts qui se sont tant multipliés depuis, étoient si odieux alors, & Jean Alais eut tant de regret de sa fatale invention, qu'il voulut, dit-on, en expiation, être enterré sous cette pierre dans cet égoût des ruisseaux des halles, *en tel puant lieu*, dit du Verdier, *comme s'estimant indigne d'avoir une plus honnête sépulture.*

On observe, & nous devons observer que ni Marot, ni Théodore de Bèze, ni Bonaventure des Périers, auteurs du tems, qui ont parlé de Jean Alais, n'ont rien dit de cette anecdote ; que du Verdier, déjà un peu postérieur, est le premier qui en ait parlé, & sur de simples ouï-dires. Il est vrai que l'anecdote une fois énoncée, a été ensuite beaucoup répétée.

Des raisons de commodité & d'utilité publiques ont fait ôter en 1719, la pierre du Pont-Alais.

ALAMANNI (LUIGI *ou* LOUIS). Nous avons donné son article dans le Dictionnaire, & nous avons dit que François I l'avoit envoyé en ambassade auprès de Charles-Quint. Nous ajouterons seulement ici une anecdote concernant cette ambassade. Dans une audience que Charles-Quint donnoit à Louis Alamanni, en 1544, celui-ci, en haranguant l'Empereur, répéta plusieurs fois le mot *Aquila* : l'Empereur saisit l'occasion, & l'interrompit en récitant ces vers :

Aquila grifagna,
Che per più divorar due becchi porta.

Ces deux vers, qu'on a traduits ainsi en français,

Cette aigle, d'humeur carnacière,
Ne s'arme de deux becs crochus
Que pour dévorer beaucoup plus.

étoient la fin d'une épigramme satyrique qu'Alamanni avoit faite autrefois contre Charles-Quint dans le tems que les Impériaux ravageoient l'Italie, pays d'Alamanni. Cette citation étoit faite pour déconcerter l'orateur, & c'étoit une petite vengeance que Charles-Quint tiroit de lui. Alamanni, en s'y prêtant de bonne grace, désarma l'Empereur. Sire, lui dit-il, oubliez les folies d'un poëte & d'un jeune homme irrité, pour écouter un ambassadeur & un vieillard qui ne parle que de paix.

Nunc ego mitibus
Mutare quæro tristia, dùm mihi
Fias recantatis amicus
Opprobriis animumque reddas.

ALAVIN (*Hist. mod.*), chef, général ou roi des Goths au quatrième siècle. Ces peuples ayant été chassés par les Huns, des pays qu'ils habitoient dans la Germanie, Alavin pria l'empereur Valens de recevoir les Goths au rang de ses sujets, & de permettre qu'ils habitassent les rives du Danube, à condition de les défendre & de garder la frontière de l'Empire de ce côté : c'étoit assez l'usage alors d'opposer ainsi quelque peuple barbare au torrent des autres peuples barbares dont on craignoit l'invasion. Valens accorda la demande d'Alavin ; mais les officiers & les ministres de l'Empereur ne ménagèrent pas assez des sujets dont ils attendoient un tel service ; ils les accablèrent d'impôts, & les forcèrent à prendre les armes pour s'en délivrer : on envoya contr'eux Lupicin, l'un des généraux de l'Empereur ; ils le battirent : l'empereur Valens marcha contr'eux à son tour ; ils le battirent aussi dans une affaire décisive, près d'Andrinople en 378, & ce malheureux Empereur, poursuivi dans sa fuite, fut brûlé dans une cabane où il s'étoit réfugié.

ALBA ESQUIVEL (*Hist. ecclésiast.*), canoniste espagnol, évêque d'Astorga, puis d'Avila, puis de Cordoue, assista au concile de Trente ; ce qui lui donna vraisemblablement l'idée de l'ouvrage par lequel il est connu, & dont voici le titre : *De conciliis universalibus, ac de his quæ ad Religionis & christianæ reipublicæ reformationem instituenda videntur.* Mort en 1562.

ALBAN (SAINT), (*Hist. d'Anglet.*), premier martyr de la Grande-Bretagne, eut la tête tranchée sous l'empire de Maximien-Hercule, collègue de Dioclétien. Son martyre est de l'an 287 de l'ère chrétienne.

ALBANIE. (*Hist. de France.*) L'Albanie étoit anciennement le nom de l'Ecosse, comme Albion celui de l'Angleterre, & par la même raison, c'est-à-dire, à cause de la couleur blanche de leurs rochers. Des ducs d'Albanie ont formé une branche de la maison Stuart. (*Voyez Stuart.*) Un de ces ducs d'Albanie vivoit en France à la cour de François I, & se trouvoit à l'entrevue de ce Prince & du pape Clément VII, à Marseille, en 1533.

Du Bouchet & Brantôme racontent une anecdote singulière de cette entrevue, & le duc d'Albanie y joue un rôle plaisant.

Trois Dames prièrent le duc d'Albanie d'obtenir

pour elles du Pape la permission de manger de la viande les jours défendus. Le duc d'Albanie trouva dans cette demande l'occasion d'une plaisanterie dont il voulut amuser le Pape & le Roi ; il feignit d'avoir mal entendu ; il dit au Pape qu'elles lui demandoient une permission que l'on prend quelquefois, mais qu'on ne demande jamais; il les supposa veuves, & voulant jouir dans leur viduité des privilèges du mariage avec l'agrément du Pape. Il prépara cette étrange proposition; il vanta leur respect pour la mémoire de leurs maris, leur tendresse pour leurs enfans, sentimens qui les empêchoient de se remarier, puis il allégua des foiblesses, des tentations auxquelles il demandoit pour elles la permission de succomber sans péché: on peut croire qu'il ne l'obtint point ; mais il obtint audience pour ces Dames. « *Saint-Père*, lui dirent-elles, *nous avons » prié M. d'Albanie de vous représenter nos besoins » & la foiblesse de notre sexe & de notre complexion.* » Le Pape paroissant vouloir refuser, ces Dames s'écrièrent : *Eh Saint-Père ! au moins trois fois la semaine. Trois fois la semaine*, dit le Pape en colère, *il peccato ai lussuria !* Ce mot inattendu entraîna une explication qui dégénéra en plaisanterie. Le Pape ayant su de quoi il s'agissoit, accorda la dispense. Brantôme dit que ces trois Dames étoient madame de Château-Briant, madame de Châtillon & madame la baillive de Caen. Du Bouchet les appelle *vertueuses, chastes & dévotes.* Brantôme se contente de les dire *belles & honnêtes :* tous deux les disent *veuves;* c'est une erreur : ils devoient dire seulement que le duc d'Albanie les disoit veuves, parce que cette supposition convenoit à la plaisanterie qu'il vouloit faire ; car il est certain que jamais la comtesse de Château-Briant ne fut veuve.

ALBERT, D'ALBERT, ALBERTI. (*Hist. de France & d'Italie.*) Nous n'avons guère parlé dans le Dictionnaire, à l'article *Albert*, que du fameux duc & connétable de Luynes, & à son occasion d'un très-petit nombre de personnages de sa Maison. Nous observerons ici que la prétention de cette Maison, appuyée du suffrage raisonné & motivé de plusieurs auteurs graves, est d'être descendue de l'ancienne Maison des Alberti de Florence, qui possédoit des fiefs de l'Empire dès l'an 1000. On n'ignore pas combien les factions des Guelphes, des Gibelins & d'autres factions semblables ont multiplié dans ce beau pays les troubles & les proscriptions. Les Alberti ayant vécu long-tems avec un éclat qui, dans les Républiques, excite toujours l'envie, succombèrent sous des ennemis alors plus puissans, & furent obligés de s'expatrier : les uns s'enfuirent à Venise, d'autres passèrent en France, d'autres s'exilèrent jusqu'à Londres. Thomas Alberti ou d'Albert vint se fixer, sous le règne de Charles VI, au Pont Saint-Esprit sur le Rhône, dont il fut fait viguier par des lettres du duc de Berry, gouverneur du Languedoc, oncle du Roi, données à Paris le 13 janvier 1415.

1°. C'est ce Thomas Alberti, ou d'Albert suivant la terminaison française, qui est la tige de la Maison de Luynes ; il s'attacha au Dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII. On ajouta dans la suite à la viguerie du Pont Saint-Esprit, déjà conférée à Thomas, celle de Bagnols. Les lettres, qui sont du 24 avril 1420, font une mention honorable des services de Thomas, & annoncent le besoin que le Roi croit avoir de lui pour maintenir le Languedoc dans l'obéissance. En 1421 les maréchaux de Lafayette & de Séverac le chargent expressément, au nom du Roi, de la défense de tout le cours du Rhône, depuis le Pont Saint-Esprit jusqu'à Beaucaire, en y comprenant cette sénéchaussée. Charles VII le fit son pannetier, & lui témoigna en diverses conjonctures sa satisfaction & sa reconnoissance. Par des lettres du 17 mars 1446, son commandement fut accru de la charge de Bailly d'épée du Vivarais & du Valentinois ; tout le cours du Rhône fut sous sa garde depuis Valence.

Thomas Alberti mourut le 28 août 1455.

2°. Jean d'Albert le jeune, un de ses fils, écuyer du roi Louis XI, gouverneur du Pont Saint-Esprit, prévôt & maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel, vers le tems de son institution, obtint en 1462, du même Roi, diverses graces *en considération des bons & grands services que lui & ses prédécesseurs avoient faits à la couronne & à lui* (*Louis XI*).

3°. Hugues d'Albert son frère aîné prend dans son testament du 7 juin 1479, les titres de *Nobilis & egregius.*

4°. Jacques d'Albert son fils prend dans le sien, du 27 mars 1528, ceux de *Nobilis & potens.*

5°. Léon d'Albert, fils de Jacques, fut tué à la bataille de Cérisoles, en 1544.

6°. Son fils fut Honoré d'Albert, connu sous le nom de capitaine Luynes, & père du connétable. C'étoit déjà un riche & puissant seigneur, possesseur de plusieurs grandes & belles terres en Provence & dans le Comtat-Venaissin, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan du duc d'Alençon, gouverneur de Beaucaire, de Château-Dauphin & du Pont Saint-Esprit, colonel des bandes françaises, & maître de l'artillerie en Languedoc & en Provence. Il eut part à toutes les guerres de son tems, & ce titre de *capitaine*, par lequel on le distinguoit, annonçoit qu'il en étoit un. Il avoit fait ses premières armes en 1553, dans l'île de Corse, sous le marquis, depuis maréchal de Thermes ; il servit en 1573 au siége de la Rochelle. Il fut accusé d'avoir trempé dans la conspiration de Lamole & de Coconas ; il étoit parent du premier. Chargé par leurs dépositions, il fut décrété de prise-de-corps le 21 mai 1574, mais le décret n'eut point de suite : on n'en vou-

loit qu'à Lamole & à Coconas, & il ne s'agissoit guère, dans cette affaire, que d'intrigues & d'intérêts de cour. Selon quelques auteurs, ce soupçon d'avoir été complice de Lamole & de Coconas fut ce qui donna lieu à son duel avec le capitaine Panier, duel qui s'exécuta au bois de Vincennes en présence du roi Henri III & de toute la cour, & qui fut le dernier duel public autorisé. Luynes tua son ennemi, que beaucoup de victoires remportées dans des combats semblables faisoient extrêmement redouter. Le maréchal de Damville, qui fut depuis le connétable de Montmorenci, Henri, étoit ennemi de Henri III, & vivoit, loin de la cour, en souverain dans le Languedoc. L'importance du poste du Pont Saint-Esprit, sa situation sur le Rhône, l'avantage qu'il a de donner la main au Comtat, à la Provence, au Dauphiné, avoient attiré toute l'attention du maréchal de Damville, qui n'avoit voulu confier la garde de cette place qu'à Montmorenci-Thoré son frère. Catherine de Médicis, frappée aussi de ces mêmes avantages du poste du Pont Saint-Esprit, voulut le tirer des mains des Montmorenci, alors trop favorables aux Huguenots; elle chargea secrétement le capitaine Luynes, bon catholique, de cette commission, d'autant plus délicate pour lui, qu'il avoit personnellement des obligations au maréchal de Damville. Luynes servit la cour avec beaucoup d'adresse & de succès; il avoit des intelligences dans la ville; il y introduisit peu à peu & un à un, deux cents hommes choisis, qu'il logea chez les amis qu'il avoit au Pont Saint-Esprit. Par leur moyen il parvint à se rendre maître de la place & à faire Thoré prisonnier; mais plus adroit encore, voulant ménager tous les partis & ne pas se faire un ennemi du maréchal de Damville son bienfaiteur, il laissa échapper Thoré. Damville se plaignit, menaça & s'appaisa bientôt; mais cette surprise du Pont Saint-Esprit donna lieu à une nouvelle prise d'armes de la part des Huguenots. Les possessions du capitaine Luynes furent pillées dans cette guerre, où il continua de rendre de grands services. En 1581, il mena au duc d'Alençon, dans les Pays-Bas, douze cents hommes levés dans le Languedoc pour le service de ce Prince. Il fut inviolablement attaché au roi Henri IV. En 1591, il lui présenta Charles d'Albert son fils aîné, qui fut depuis le connétable de Luynes, & que Henri IV reçut alors au nombre des pages de sa chambre. Le capitaine Luynes, partant pour retourner dans le Comtat, tomba malade à Melun, & y mourut en 1592.

7°. Le connétable de Luynes eut pour fils Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, mort en 1690, dont on a quelques ouvrages de piété, entr'autres un *Recueil de sentences tirées des Saints Pères*, imprimé à Paris en 1680, sans le nom de l'auteur.

8°. Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuse, fils de Louis-Charles, est ce duc de Chevreuse, beau-frère & ami du duc de Beauvillier, ami aussi de l'archevêque de Cambrai, Fénélon, homme de beaucoup de vertu & de mérite, né le 7 octobre 1646. Il avoit d'abord voyagé dans les principales cours de l'Europe. A l'âge de dix-sept ans il alla servir contre les Turcs en Hongrie, & se trouva en 1664 au combat de Saint-Godard. En 1667, il servit aux siéges de Tournai, de Douai, d'Oudenarde, & fut blessé dangereusement le 27 août au siége de Lille. En 1668, il suivit le Roi à la conquête de la Franche-Comté, & se trouva au siége de Dôle. Nommé capitaine-lieutenant des chevau-légers le 7 août 1670, il servit à la tête de cette troupe pendant toute la guerre de Hollande; aux siéges d'Orsoy & de Deventer en 1672; de Maëstricht en 1673; de Besançon & de Dôle en 1674; de Valenciennes & de Cambrai en 1677; de Gand & d'Ypres en 1678; dans la guerre de 1688; aux siéges de Mons en 1691, & de Namur en 1692.

Il avoit été fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1689, & fut gouverneur de Guyenne en 1696. Mort le 5 novembre 1712.

Il eut entr'autres enfans deux fils, honorables victimes de leur zèle pour le service du Roi & de l'État.

9°. Honoré-Charles, l'aîné, duc de Chevreuse, capitaine-lieutenant des chevau-légers, né le 6 décembre 1669, fit ses premières armes au siége de Philisbourg, sous le Dauphin, en 1688; fut blessé à celui de Mons en 1691; se trouva en 1691 encore au combat de Leuze; en 1692, à celui de Steinkerque; fut encore blessé, en 1702, dans la guerre de la succession d'Espagne, au combat de Tongres; il fut tué le 9 septembre 1704, en revenant d'escorter un convoi qu'il avoit fait entrer fort heureusement dans Landau; il emporta les regrets & l'estime de toute l'armée.

10°. Son frère, Louis-Nicolas, qu'on appeloit le chevalier d'Albert, né le 9 avril 1679, fut tué à vingt-deux ans au combat de Carpi, en 1701.

11°. Marie-Charles-Louis d'Albert, fils du premier, neveu du second, duc de Chevreuse, prince de Neufchâtel & Wallengin, comte de Dunois du chef de sa mère, & que nous avons vu gouverneur de Paris & colonel-général des dragons, avoit fait, dans la guerre de 1733, les campagnes de 1734 & 1735. Dans la guerre suivante il étoit à l'escalade de Prague en 1741. La même année il reçut quatre blessures au combat de Sahay à la tête des dragons; il étoit en 1742 à la défense de Prague comme il avoit été à l'attaque. Il assista enfin à tous les siéges & à toutes les batailles mémorables de cette même guerre.

Tous les d'Albert qui viennent d'être mentionnés étoient de la même branche que le connétable de Luynes, soit ascendans, soit descendans.

12°. On trouve encore à remarquer dans la même branche Louis-Joseph d'Albert, prince de Grimberghen, connu dans sa jeunesse sous le nom de chevalier, & depuis de comte d'Albert; celui-ci étoit petit-fils du connétable, & fils du duc de Luynes, mentionné sous le n°. 7, & frère du fameux duc de Chevreuse, mentionné sous le n°. 8. Le prince de Grimberghen, né le 1er. avril 1672, fit ses premières armes en 1688, aux siéges de Philisbourg & de Manheim. En 1690 il assista, le 1er. juillet, à la bataille de Fleurus, où il reçut deux coups de feu, dont l'un eut des suites fâcheuses, les chirurgiens n'ayant pu retirer de son corps la balle qui y étoit entrée. Il étoit à la prise de Namur le 5 juin 1692; au combat de Steinkerque le 3 août suivant; il reçut deux coups de baïonnette, & fut encore blessé depuis dans plusieurs actions mémorables. Il passa, en 1703, en Bavière avec le maréchal de Villars; il s'attacha même à la cour de Bavière, où il fut comblé d'honneurs & de dignités. Il fut conseiller d'État, ministre, & ces titres devinrent plus considérables lorsque le fils de l'électeur de Bavière, Maximilien, qu'il avoit longtems servi, étant devenu Empereur le 4 janvier 1742, sous le nom de Charles VII, le continua dans les mêmes emplois. Il y ajouta celui de feld-maréchal des armées de l'Empire; il le nomma son ambassadeur extraordinaire auprès du roi de France, & par un diplôme daté de Francfort-sur-le-Mein, le 1er. septembre 1742, il le créa Prince du Saint-Empire, ainsi que toute sa postérité masculine; mais il n'eut point de postérité masculine.

La première branche des ducs de Chaulnes, actuellement éteinte, descendoit d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable. Nous avons à remarquer dans cette branche ce seigneur de Cadenet, qui, moitié par son mérite personnel, moitié par la faveur du connétable son frère, fut fait chevalier des ordres, capitaine de cent hommes d'armes, gentilhomme de la chambre, duc & pair, & maréchal de France, & tout cela depuis 1619 jusqu'en 1621, époque de la mort du connétable. Il fut, en 1620, ambassadeur en Angleterre, puis successivement gouverneur d'Auvergne & de Picardie. Ce fut lui qui épousa l'héritière de la Maison d'Ailly-Péquigny. En 1639, il fit lever aux Espagnols le siége de Cateau-Cambresis; en 1640, il commandoit au siége d'Arras avec les maréchaux de Châtillon & de la Meilleraye.

14°. Il eut pour fils Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, fait chevalier des ordres le 31 décembre 1661, lieutenant-général de Bretagne le 10 juillet 1669, & gouverneur de cette province en 1670. Trois fois ambassadeur à Rome, & ayant eu la gloire de terminer l'affaire des franchises des ambassadeurs. C'est de lui qu'il est tant parlé dans les *Lettres* de madame de Sévigné. Mort le 4 septembre 1698.

15°. Un autre frère du connétable, Léon d'Albert, seigneur de Brantes, forma la très-courte branche des d'Albert, ducs des Piney-Luxembourg; il épousa le 6 juillet 1620 Charlotte-Marguerite ou Marguerite-Charlotte de Luxembourg, & fut autorisé par des lettres-patentes du 10 du même mois, à prendre le titre de duc de Luxembourg.

16°. Henri-Léon son fils le porta aussi, puis il céda son duché & tous ses biens à Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre sa sœur utérine, fille de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, laquelle, après la mort de Léon d'Albert, seigneur de Brantes, arrivée le 25 novembre 1630, s'étoit remariée dans la Maison de Clermont-Tonnerre. Ce Henri-Léon d'Albert-Luxembourg avoit quitté ses biens & ses titres pour entrer dans les ordres; il avoit une autre sœur du même lit que lui, Marie-Louise-Antoinette d'Albert de Luxembourg, qui fit tout le contraire. Après s'être faite religieuse, & avoir été abbesse, elle se fit relever de ses vœux, & fut Dame du palais de la Reine, sous le nom de princesse de Tingry.

17°. Il y eut une seconde branche de ducs de Chaulnes, & celle-là subsiste encore; elle descend du fameux duc de Chevreuse, Charles-Honoré d'Albert, mentionné sous le n°. 8. Elle a pour tige Louis-Auguste d'Albert son cinquième fils, né le 20 décembre 1676, nommé maréchal de France en 1741, mort le 9 novembre 1744.

18°. Le dernier duc de Chaulnes, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres & honoraire de l'Académie des sciences, étoit son fils. Il se nommoit Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly.

19°. Le cardinal de Luynes, Paul, nommé d'abord comte de Montfort, né le 5 janvier 1703, sacré évêque de Bayeux le 25 septembre 1729, reçu à l'Académie française en 1743, nommé premier aumônier de madame la Dauphine en 1746, archevêque de Sens en 1753, reçu honoraire à l'Académie des sciences en 1755, cardinal en 1756, mort en 1788, étoit fils d'Honoré-Charles d'Albert, tué près de Landau, mentionné ici sous le n°. 9.

Une branche de cette Maison, celle des seigneurs de Montdagon, nous offre à remarquer:

20°. Paul d'Albert de Mondragon, qui se distingua en Piémont à la bataille de Cérisoles en 1544, & en France dans une multitude de combats contre les Protestans;

21°. Et Edouard d'Albert de Mondragon son fils, tué le 15 novembre 1570, d'un coup de pistolet dans le fossé de la ville de Nîmes, dont il étoit gouverneur, & où il se pressoit de rentrer sur la nouvelle que cette ville venoit

d'être surprise par un des chefs du parti protestant.

ALBERTAS *ou* ALBERTAZZO (*Hist. de Fr. & d'Italie*), Maison originaire d'Italie, & que l'on croit descendue de Princes souverains de Luques, Parme & Reggio.

Antoine Albertas, quittant l'Italie pour se dérober aux violences qu'exerçoient à l'envi les Guelphes & les Gibelins, prit pour sa devise ces mots d'Hélénus dans Virgile :

Fata viam invenient.

Ces mots sont en effet la consolation naturelle des malheureux, qui, lors même qu'ils croient n'avoir plus d'espérance, en conservent toujours une vague & indéterminée, fondée sur les vicissitudes du sort & sur les jeux du hasard. Cette devise convient d'ailleurs parfaitement à quiconque va tenter fortune & chercher une patrie nouvelle. Antoine d'Albertas vint donc s'établir en France en 1360, dans un tems où le pape Innocent VI siégeoit à Avignon, & où la reine Jeanne Ire. régnoit à Naples & en Provence. Ce fut à Apt qu'il fixa son séjour; il y bâtit une maison, & dans cette maison une galerie, au bout de laquelle on lisoit l'inscription suivante :

Antonius Albertazzius, natione Italus, patriâ Albensis, ex nobilibus Albertassiis montis Lupi dominis ortûs has ædes erexit, primusque Albertassiam gentem ex Italiâ in Provinciam traduxit, anno Domini 1360.

Cette maison a été rebâtie en 1693, & dans le tems de sa reconstruction il fut fait, le 12 août 1692, une enquête qui constate que cette inscription subsistoit alors en son entier. Jean d'Albertas, héritier & neveu d'Antoine, vint demeurer à Marseille. Cette Maison s'allia aux Maisons les plus illustres de la Provence, telles que les Simiane, les Castelane, les Forcalquier, les Glandeves, &c. Elle se distingua & dans l'épée & dans la robe. Nous remarquerons parmi les guerriers, Surleons d'Albertas, qui, ayant rendu les plus grands services, & au roi Charles VIII à la conquête de Naples, & au Saint-Siége, en reçut une assez singulière récompense; ce fut une bulle du trop fameux pape Alexandre VI, datée du 8 mars 1495, & confirmée depuis par le pape Léon X, qui accorde tant à Surleons d'Albertas qu'à sa famille, la permission de se faire absoudre de toutes sortes de péchés, même des cas réservés, par tel prêtre, ou séculier ou régulier, qu'ils voudroient choisir; de manger de la viande les jours d'abstinence, & d'avoir un autel portatif.

En 1501 Surleons & Antoine son frère armèrent deux galions pour une nouvelle conquête de Naples sous Louis XII. Surleons fut tué dans le cours de cette expédition.

Un de ses descendans, François, chevalier de Malte, fut tué sur une des galères du Roi vers le milieu du dix-septième siècle. Son neveu, Henri-Raynauld d'Albertas, né le 22 mai 1674, fut reçu premier président de la cour des comptes & des aides de Provence le 13 février 1708, & mourut le 28 janvier 1746.

Son fils, Jean-Baptiste d'Albertas, seigneur de Gemenos, a été reçu dans la même charge le 11 mars 1745; il est mort en 1790, misérablement assassiné au milieu d'un repas qu'il donnoit à une société nombreuse.

Il a laissé un fils plein d'esprit & de mérite.

ALBERTET (*Hist. litt. mod.*), mathématicien & poëte provençal du treizième siècle, c'est-à-dire, troubadour, étoit né à Sisteron, & mourut à Tarascon. Il passa toute sa vie à faire des vers pour la Dame de ses pensées, mais apparemment sans les lui communiquer. En mourant, il chargea un de ses amis de les lui remettre; cet ami, bassement infidèle, les vendit à un mauvais poëte de la ville d'Uzès, qui trouva plus facile de les acheter que d'en faire d'aussi bons, & qui prit le parti de les publier sous son nom. Le plagiat fut découvert, & l'on sera étonné aujourd'hui d'apprendre que, pour cette faute ou cette sottise, ou cette bassesse, comme on voudra l'appeler, il subit la peine du fouet, qui étoit, dit-on, alors la peine du plagiat. C'étoit mettre les vers à bien haut prix, que d'assimiler les larcins littéraires aux autres larcins. Si quelqu'un méritoit d'être puni, c'étoit l'ami qui avoit si mal répondu à la confiance du troubadour; mais, & son crime, & celui du plagiaire, & beaucoup d'autres semblables, ne sont & ne doivent être punis que par le mépris. C'est la société, non la justice, qui se charge de cette police.

ALBERTINI (François), (*Hist. litt. mod.*), calabrois de nation, théologien, mort en 1619, paroît avoir eu de la singularité dans le caractère. 1°. Il se démit d'une riche abbaye pour se faire jésuite. 2°. Dans un Traité de théologie, il veut absolument concilier la théologie avec la philosophie; ce qu'on sait n'être pas aisé. 3°. Dans un Traité sur les Anges gardiens, *De Angelo custode*, il en étend l'usage jusqu'aux animaux.

ALBIGEOIS. (*Hist. mod.*) Du tems de Philippe-Auguste, depuis 1198 jusqu'en 1216, siégeoit à Rome le pape Innocent III, un des plus fiers Pontifes romains, & l'instituteur de l'inquisition. C'est lui qui fit de l'abus des Croisades un abus nouveau, en les transportant des infidèles aux hérétiques, & de la Palestine au sein de la chrétienté. La fameuse hérésie des Albigeois infectoit alors particuliérement les Etats du comte de Toulouse. C'étoit une erreur mêlée de mille erreurs, comme l'atteste la multitude des noms donnés aux Albigeois, & qui paroissent avoir désigné des subdivisions de sectes, Petro-Brusiens, Henriciens, Toulousains,

Toulousains, Bulgares, Cathares, Popelicains, Pathariens, &c. Le fondement commun de ces sectes étoit le manichéisme, & leur lien commun une haine violente pour le Pape & pour l'Eglise. Innocent III, qui ne connoissoit point l'usage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces sectaires par la voie de l'inquisition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation sanguinaire, fut assassiné. On s'en prit au comte de Toulouse, Raimond VI. Le Pape l'excommunia, & publia une croisade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur saisit le comte de Toulouse, qui se crut déjà au rang des Infidèles. Il demanda en tremblant qu'on séparât sa cause de celle des Albigeois; il brigua l'honneur de les combattre lui-même, c'est-à-dire, de brûler ses Etats de sa propre main, & il ne put l'obtenir qu'en se faisant battre de verges par les moines de Cîteaux, à la porte d'une église, & qu'en se faisant traîner la corde au cou sur le tombeau de Pierre de Châteauneuf. Il fut admis ensuite parmi les chefs des Croisés; il prit ses villes, & elles ne lui restèrent pas. En travaillant pour la cause commune, il n'avoit fait que se dépouiller. Simon de Montfort (*voyez* son article) fut l'exécuteur-général de cette horrible commission: c'étoit un héros, c'étoit un barbare. Ces Croisés ressemblèrent en tout à ceux de l'Orient; ils exercèrent les mêmes cruautés, se souillèrent des mêmes crimes, mêlèrent comme eux la fureur & la dissolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers Croisés, sinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix sur l'épaule, & ceux du comté de Toulouse sur la poitrine.

Quand le comte de Toulouse vit qu'il ne gagnoit rien à se nuire, il rentrà dans ses vrais intérêts, voulut défendre ses Etats, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit; le roi d'Arragon prit la défense des seigneurs du comté de Toulouse, accablés par les Croisés. Il lui en coûta la vie au combat de Castelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à sa suite furent, dit-on, exterminés par mille hommes seulement que commandoit Simon de Montfort. Quand ce destructeur heureux eut assez brûlé & tué, il fut tué lui-même au siége de Toulouse. La guerre tourna en longueur, se ralentit, se ranima, changea de forme & d'objet, comme presque toutes les guerres qui durent long-tems. Les Albigeois s'avouoient des Anglais, qui sous l'indolent & vil Jean-sans-Terre ne pouvoient pas leur être d'un grand secours; les Croisés étoient presque tous Français. C'étoit la France seule qui leur fournissoit des vivres & des secours de toute espèce. Le Roi, pour sa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des Croisés. Il fit plus; il y envoya Louis son propre fils, qui en prit deux fois le commandement, l'une du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puissance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis; l'autre, après la mort de ce même Montfort, toutes les deux fois avec une valeur signalée, mais avec des succès médiocres; & cette guerre fut toujours sans utilité, comme elle étoit sans justice.

ALBIN (BERNARD), (*Hist. litt. mod.*), Bernard Sifroi son fils, & Christien Bernard, frère puîné de celui-ci, se sont tous trois distingués dans la carrière de la médecine. Leur nom étoit *Weiss*, qui en allemand signifie *blanc*, & qu'ils changèrent en celui d'Albin, qui, dans le latin dont il est dérivé, signifie la même chose.

Le père, né en 1653 à Dessau, dans la principauté d'Anhalt, fut un des plus célèbres médecins de son tems; il mourut le 7 décembre 1721, professeur de médecine dans l'Université de Leyde. Il a composé sur diverses maladies un grand nombre de Traités, dont on trouve la liste dans la bibliothèque de médecine de M. Carrère. L'électeur de Brandebourg, Frédéric, lui avoit donné un canonicat de Magdebourg, qu'il remit, n'en jugeant pas les devoirs compatibles avec les fonctions de médecin & de professeur.

Bernard Sifroi a laissé une savante explication des tables anatomiques de Barthélemi Eustachius; il étoit aussi professeur en médecine à Leyde; il avoit épousé à soixante-treize ans une jeune fille. Il étoit né en 1683; il est mort en 1771.

Christien Bernard son frère, professeur en médecine dans l'Université d'Utrecht, est auteur d'une Histoire naturelle des araignées & autres insectes, & d'une Histoire naturelle des insectes d'Angleterre.

Eleazar Albin (nous ignorons s'il étoit de la même famille que les précédens) est fort connu par son Histoire naturelle des oiseaux, qui a été traduite en français par Derham, ainsi que par son Histoire des insectes.

ALBINUS (PIERRE), (*Hist. litt. mod*), se nommoit aussi *Weiss*, c'est-à-dire, *blanc*. Il étoit né dans la Misnie, & il en a été l'historien. Il est principalement connu par sa *Chronique de Misnie*, qu'il publia en 1580 à Wittemberg, & dont il donna une seconde édition à Dresde en 1589. On a de lui aussi des poésies latines.

ALBRIC (*Hist. litt. mod.*), médecin & philosophe anglais du onzième siècle, vivoit vers l'an 1087. Son Traité *De Origine Deorum* se trouve dans un recueil imprimé à Amsterdam en 1681, intitulé *Mytographi latini*. Jean Balée, dans ses Centuries de la Grande-Bretagne, cite de lui quelques autres ouvrages, tels que *De ratione veneni. Virtutes antiquorum. Canones speculativi.*

ALBUMAZAR, (*Hist. litt. mod.*), philosophe, médecin & astrologue du neuvième siècle, étoit arabe de nation, & avoit été élevé en Afrique. Ses ouvrages ont paru mériter qu'on les imprimât

près de ſept ſiècles après lui à Veniſe en 1506. Son Traité *de la révolution des années* l'a fait regarder comme un aſtronome diſtingué pour ſon tems. Il a pu être contemporain de Louis-le-Débonnaire, qui paſſoit auſſi pour un aſſez habile aſtronome, quoiqu'il eût peur des éclipſes, parce que tout le monde en avoit peur de ſon tems.

ALBUTIUS (TITUS). (*Hiſt. rom.*) Un voyage que ce Romain, philoſophe épicurien, fit à Athènes, parce que c'étoit là qu'avoient été les jardins d'Epicure, lui donna le ridicule de ne vouloir plus être que grec dans ſes principes, dans ſes manières, en tout. Scévola, pour ſe moquer de lui, ne le ſaluoit qu'en grec. Malgré cette manie, Albutius fut envoyé pro-préteur en Sardaigne; il chaſſa de cette île les brigands qui l'infeſtoient, mais il n'eut pas une conduite aſſez pure, & il fut banni par un arrêt du ſénat, comme concuſſionnaire. Sa conſolation fut de prendre Athènes pour retraite, & de devenir entiérement grec.

ALCIDAMAS (*Hiſt. anc.*), philoſophe & rhéteur, natif de la ville d'Elée en Grèce, fut diſciple de Gorgias, & outra, dit-on, les défauts de ſon maître, l'enflure du ſtyle, la recherche des ornemens. On lui attribue cependant un ouvrage où l'on ne trouve point ces défauts; c'eſt un livre contre les prétendus maîtres d'éloquence: il ſe trouve dans une collection de rhéteurs & d'orateurs grecs, imprimée en 1513 à Veniſe, en trois volumes in-folio. Alcidamas vivoit vers l'an 424 avant J. C.

ALCIME. (*Hiſt. ſacr. & Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom:

1°. D'un grand-prêtre des Juifs, qui uſurpa cette dignité, appuyé des forces de Démétrius, roi de Syrie, fils d'Antiochus, commandées par Bacchide, général de Démétrius. Alcime & Bacchide, étant enſemble à la tête de l'armée de Syrie, amuſèrent les Juifs par des propoſitions de paix, accompagnées de ſermens qu'ils violèrent à l'inſtant, en faiſant arrêter & maſſacrer ſoixante des principaux d'entr'eux. Judas Macchabée vengea ceux-ci par deux grandes victoires qu'il remporta ſur Nicanor, que Démétrius avoit envoyé au ſecours de Bacchide & d'Alcime. Nicanor fut tué dans la ſeconde de ces batailles; mais Bacchide & Alcime, avec une armée très-ſupérieure, accablèrent les reſtes de l'armée de Judas Macchabée, qui ſuccomba ſous le nombre, & périt dans ce dernier combat. Alcime, reſté ſouverain Pontife, ordonna d'abattre les murailles du parvis intérieur du temple, ouvrage des Prophètes; il ne put mettre à fin ſon entrepriſe; Dieu le frappa, dit l'Ecriture, & il mourut d'apoplexie & de paralyſie. L'hiſtoire d'Alcime ſe trouve au premier livre des Macchabées, chap. 7 & 9.

2°. Alcime (*Latinus Alcimus Alethius*) eſt le nom d'un homme de lettres, hiſtorien, orateur, poëte, natif d'Agen, & qui vivoit dans le quatrième ſiècle. Il avoit écrit la vie de l'empereur Julien & celle de Salluſte, conſul & préfet des Gaules ſous ce même Empereur. Nous avons perdu ces morceaux d'hiſtoire: il ne nous reſte plus d'Alcime qu'une épigramme, c'eſt-à-dire, une inſcription ſur Homère & Virgile. Elle ſe trouve dans le *Corpus poetarum de Maittaire.*

ALCINOÜS (*Hiſt. litt. anc. & mod.*), philoſophe platonicien, nous a donné un abrégé de la philoſophie de ſon maître; ouvrage traduit en latin par Marſile Ficin, & ſur lequel Jacques Charpentier a fait un commentaire aſſez eſtimé.

ALDANA (BERNARD), (*Hiſt. mod.*), capitaine eſpagnol, eſt un de ces exemples qui prouvent que la bravoure, comme les autres qualités humaines, eſt journalière. Il étoit gouverneur de Lippa ou Lippowa ſur les frontières de la Tranſilvanie. Les Turcs faiſant le ſiége de Temeſwar en 1552, Aldana ne douta pas qu'ils ne vînſſent enſuite, à la faveur du voiſinage, faire celui de ſa place. D'après ces apparences, il fit ce que devoit faire un ſage capitaine; il fit obſerver la marche & épier les deſſeins des ennemis. Dans le moment où les gens qu'il avoit envoyés à la découverte venoient lui rendre compte de leurs obſervations, il arriva que des troupeaux aſſez conſidérables, dont ils étoient ſuivis, élevèrent en l'air d'épais nuages de pouſſière. Les ſentinelles en avertirent Aldana, qui ne douta pas que ce ne fuſſent les ennemis qui s'avançaſſent pour l'aſſiéger. Il n'y a rien de plus fâcheux pour un général que ces apparences d'un danger qui n'exiſte pas: on croit toujours pour le moins que c'eſt la peur qui les lui a exagérées, & qui l'a empêché de ſe procurer des notions plus exactes. La peur d'Aldana dans cette occaſion parut ſi exceſſive, qu'on alla juſqu'à le ſoupçonner de trahiſon. En effet, ſoit qu'il ne crût pas la place en état d'être défendue, ſoit qu'il ne ſe jugeât pas en état de la défendre, il ſe hâta d'en ſortir en mettant le feu partout, à l'arſenal, au château, à la ville. Les Turcs, bientôt inſtruits de ce qui ſe paſſoit, n'eurent que la peine d'accourir en diligence pour éteindre le feu & s'emparer de la ville, qu'ils n'avoient eu ni l'eſpérance de prendre ni même le deſſein d'aſſiéger. Les Autrichiens, indignés, firent arrêter Aldana: on lui fit ſon procès; il fut condamné à mort; mais il trouva, ou par lui-même, ou ſeulement parce qu'il étoit Eſpagnol, une protectrice dans la princeſſe Marie d'Autriche ou d'Eſpagne, fille de Charles-Quint, femme de Maximilien II, depuis Empereur, laquelle obtint de l'empereur Ferdinand I ſon beau-père, une commutation de peine pour Aldana. Cette commutation fut de la mort en une priſon perpétuelle, mais qui par l'événement ne le fut pas. La même

Princesse l'en fit sortir dans la suite : on l'employa même utilement en Afrique contre les Infidèles, & il se distingua dans l'expédition de Tripoli. Ce n'est pas le seul exemple de gens accusés de lâcheté, qui aient su réparer leur honneur; ce qui prouve que sur ce point il ne faut pas toujours être si prompt à condamner.

ALDROVANDUS. ALDROVANDE (ULYSSE), (*Hist. litt. mod.*), savant & infatigable naturaliste, né à Bologne en Italie, exerça la médecine, & la professa, ainsi que la philosophie, dans cette même ville. Il s'occupa toute sa vie de recherches sur l'Histoire naturelle : il y employa son tems; il y consuma son patrimoine. Les longs voyages qu'il entreprit pour cet objet, les appointemens considérables qu'il payoit aux plus célèbres artistes du tems pour avoir les dessins les plus exacts des diverses substances des trois règnes, enfin les dépenses de toute espèce qu'il consacra aux progrès de sa science favorite, altérèrent tellement sa fortune, qu'il se trouva sur la fin de ses jours presque réduit à l'indigence, malgré les secours qu'il tiroit du sénat de Bologne & de divers souverains & grands seigneurs auxquels il avoit su inspirer une partie de son zèle pour l'Histoire naturelle. Plusieurs écrivains ont été jusqu'à dire que ce savant illustre étoit mort à l'hôpital; mais c'est dans la bouche & sous la plume de beaucoup de gens une expression proverbiale, pour signifier une grande détresse, plutôt que l'énoncé d'un fait réel. Il laissa par son testament une immense collection d'Histoire naturelle au sénat de Bologne, qui vraisemblablement auroit eu quelque honte de l'accepter s'il avoit eu à se reprocher d'avoir laissé mourir l'auteur & un tel auteur à l'hôpital. On lui fit un convoi superbe, fait qui s'accorde mal encore avec celui d'être mort littéralement à l hôpital, à moins que ce ne fût une réparation tardive de cet affront.

Ce qu'il y a de certain est que le malheureux Aldrovande avoit perdu avant sa mort ses yeux qu'il avoit tant exercés à observer la Nature. Il mourut à Bologne en 1605, âgé d'environ quatre-vingts ans. On a le recueil de ses ouvrages d'Histoire naturelle en treize volumes in-folio; mais il n'a fait lui-même que les six premiers : les autres ont été composés sur son plan & avec ses matériaux par divers savans que le sénat de Bologne employoit à ce travail. On a aussi in-folio la description de son cabinet des métaux. Aldrovande étoit d'une famille noble très-connue à Bologne.

ALENCASTRO. (*Hist. de Portugal.*) Telle est la manière dont on prononce en Portugal le nom de Lancastre, qui d'Angleterre a passé en Portugal par le mariage de la princesse Philippe d'Angleterre-Lancastre, sœur d'Henri IV. Lancastre, usurpateur de la couronne d'Angleterre, avec Jean, premier du nom, roi de Portugal; ce Jean I étoit bâtard du roi de Portugal, Pierre *le Justicier*. Son arrière petit-fils, Jean II, eut aussi un bâtard, nommé Georges, né en 1481, nommé le 12 avril 1492, grand administrateur des ordres militaires de Saint-Jacques & d'Avis. Jean II, ayant perdu le 13 juillet 1492 le prince Alphonse son seul fils légitime, mort à seize ans d'une chute de cheval, vouloit laisser la couronne à Georges, projet qui n'eut point lieu par les obstacles qu'y apportèrent les personnes intéressées; Georges fut la tige des ducs d'Aveiro & des ducs d'Abrantes.

Jean de Portugal, l'aîné de ses fils, prit le nom ou surnom d'Alencastro ou Lancastre, en mémoire de sa quatrième aïeule, Philippe de Lancastre, femme de Jean I. Alphonse, second fils de Georges & toute sa postérité, prit aussi ce nom d'Alencastro.

Antoine-Louis, mestre-de-camp & général de l'artillerie de Philippe IV, roi d'Espagne, qu'il servit avec zèle en Italie, en Espagne & en Flandre, étoit petit-fils d'Alphonse. Les rois d'Espagne s'étoient emparés de la couronne de Portugal depuis l'an 1580.

Alphonse, frère d'Antoine-Louis, fut créé duc d'Abrantes en 1645 par le même roi Philippe IV, & fut la tige des ducs d'Abrantes.

Augustin d'Alencastro son fils, duc d'Abrantes, grand d'Espagne, s'attacha, ainsi que son père, au service du roi d'Espagne, & ne voulut point reconnoître l'autorité de la Maison de Bragance, qui depuis 1640 avoit enlevé le Portugal à l'Espagne. Augustin sacrifia généreusement à la fidélité qu'il croyoit devoir au roi d'Espagne, de riches & puissans domaines qu'il avoit en Portugal, & vécut constamment à Madrid, où il ne jouissoit que d'une pension que le roi d'Espagne lui faisoit.

Ferdinand de Portugal d'Alencastro son fils servit avec gloire en Italie, toujours fidèle aussi au roi d'Espagne, qui le fit gentilhomme de sa chambre & gouverneur du Mexique.

Dans la branche des commandeurs de Coruche restés en Portugal, & reconnoissant la Maison de Bragance, nous remarquerons Georges d'Alencastro, tué à Mozambique en combattant les Infidèles.

Jean d'Alencastro, capitaine-général du Brésil, puis conseiller de guerre & général de la cavalerie en Portugal.

Un autre Jean d'Alencastro, neveu du précédent, qui, allant servir aux Indes orientales, fut obligé de s'arrêter dans sa route, & mourut dans l'île de Zanzibar, vis-à-vis la côte du Zanguebar & de la Cafrerie, vers l'an 1698.

ALÈS DE CORBET (*Hist. de Fr.*), nom d'une très-ancienne famille de Touraine, province où est située la terre de Corbet; mais on prétend que cette Maison, qu'on fait remonter jusqu'à la plus haute antiquité, est originaire d'Irlande, &

qu'elle eſt la même que celle des Od'Alès ou Od'Ali de ce royaume britannique ; & l'on donne à cette Maiſon des Od'Alès d'Irlande une origine commune avec pluſieurs des plus illuſtres Maiſons irlandaiſes, telles que les O-Brien, les O-Neille, les O-Carrolles, les Mac-Géogéghan, les O-Donnel, les Maccarti-More, &c. Pluſieurs conjectures très-fortes confirment cette identité des d'Alès de France & de ceux d'Irlande. 1°. Ils ont la même tradition ſur l'origine commune. 2°. Leurs armes ſont abſolument les mêmes. On tient en Irlande que deux cadets de cette Maiſon d'Alès ayant paſſé dans le continent (on ne dit pas à quelle époque), l'un s'établit en Flandre, où en effet on a connu des Seigneurs de ce nom ; l'autre, pénétrant davantage dans les terres, s'avança juſque dans la Touraine, où ſes deſcendans acquirent la terre de Corbet.

Le premier qui nous ſoit connu parmi ceux-ci eſt Hugues d'Alès, qui vivoit en 978. On croit qu'il étoit frère d'un Arnoul, évêque d'Orléans, dont Glaber, hiſtorien du tems, exalte beaucoup, & la naiſſance illuſtre, & la puiſſance.

Jean & Hugues d'Alès, frères, &, à ce qu'il paroît, arrière-petits-fils de ce premier Hugues, ſe trouvèrent en 1115 à la bataille de Scès ou de Cé, où ils accompagnoient le comte d'Anjou.

Hugues IV, fils de Jean, & que des hiſtoriens annoncent comme un des plus conſidérables barons du royaume, paſſa en Angleterre avec des troupes que Louis-le-Jeune y envoyoit au ſecours des fils de Henri II contre leur père, redoutable rival de Louis-le-Jeune. Roger de Hoveden nous apprend que cette armée fut défaite en 1173 ; que Hugues d'Alès fut fait priſonnier avec pluſieurs autres Seigneurs français, & conduit au château de Falaiſe ; qu'ayant enſuite été délivré moyennant rançon, il s'étoit croiſé pour la Terre-Sainte.

Une ſœur de Jean & de Hugues, & tante de Hugues IV, nommée Adelaïs d'Alès, épouſa vers l'an 1100 un ſeigneur de Mont-Lheri, & ce fut elle qui donna ſon nom à la ville de la Ferté-Alais ou Alès, près d'Etampes, qui s'appeloit auparavant *Feritas* ou *Firmitas Balduini*, la Ferté-Baudouin, retraite ſauvage ou fortereſſe de Baudouin.

Nous remarquerons encore dans cette Maiſon, féconde en guerriers diſtingués, René I d'Alès, ſeigneur de Corbet, qu'un hiſtorien appelle un grand homme, & qui fut tué en 1590 en combattant pour Henri IV contre la Ligue, à la tête de ſa compagnie de cent hommes d'armes.

Euverte ſon petit-fils, tué auſſi dans un combat.

Joachim, frère d'Euverte, qui, chargé l'an 1650 du ſiége de Tortoſe en Catalogne, par le comte de Marſin, père du maréchal, fut emporté le jour même de la priſe de la ville avec quatre cents hommes, par l'exploſion d'un magaſin à poudre, auquel le feu avoit pris. Il avoit à peine trente ans.

Alexandre, néveu d'Euverte & de Joachim, nommé le chevalier de Corbet, qui ſervit trente-trois ans avec la plus grande diſtinction, & fit de ces actions d'une valeur éclatante qui aſſurent une gloire durable. Le maréchal d'Alègre, qui en avoit été le témoin, lui rendit en toute occaſion les témoignages honorables qu'il lui devoit.

Jacques I, frère aîné d'Alexandre, qui, après avoir ſervi avec honneur ſous M. de Turenne, ſe livra aux belles-lettres & à la controverſe, & compoſa des écrits théologiques, qui contribuèrent, dit-on, à la converſion de divers Proteſtans, & méritèrent les éloges des grands convertiſſeurs Boſſuet & Péliſſon.

Enfin, Pierre-Alexandre, ſeigneur de Corbet, qui ſervit avec diſtinction au ſiége de Kehl en 1733 ;

Et René-Alexandre ſon frère, chevalier de Corbet, aide-major-général d'un corps que commandoit M. de Chevert pour la priſe des îles de Sainte-Marguerite en 1747, & créé chevalier de Saint-Louis avant ſon rang par le mérite de ſes ſervices.

ALIX (*Hiſt. de Fr.*), fille de Louis-le-Jeune, roi de France, Princeſſe que la renommée n'a pas épargnée, ſoit qu'elle le méritât ou non. Les guerres furent preſque continuelles entre Louis-le-Jeune & ſon rival Henri II, roi d'Angleterre, ſurtout depuis le divorce de Louis avec Eléonore d'Aquitaine, & le mariage d'Eléonore avec Henri. Ces guerres étoient de tems en tems interrompues par des traités toujours promptement violés ; mais ces traités donnoient lieu à des alliances qui ſembloient devoir réconcilier entiérement les deux Rois. En vertu d'un de ces traités, connu ſous le nom de *Traité de l'Epte*, parce qu'il avoit été conclu ſur les bords de cette rivière, Marguerite, fille de Louis-le-Jeune, avoit épouſé le jeune Henri, fils aîné de Henri II. En vertu du traité de Montmirail, Richard fiança la princeſſe Alix, autre fille de Louis-le-Jeune. Henri II parut ſe dépouiller, en faveur de ſes fils, de ſes provinces du continent : il céda la Normandie, l'Anjou, le Maine & la Touraine au jeune Henri ; le Poitou & la Guyenne à Richard. Louis, comme ſuzerain de tous ces fiefs, confirma ces diſpoſitions, & reçut les hommages du jeune Henri ſon gendre, & de Richard qui alloit le devenir aux termes des traités. Cependant Henri II, père & monarque abſolu, retenoit l'autorité qu'il ſembloit communiquer, & de là naquirent de nouvelles guerres. Suivant le traité de Montmirail, Richard devoit épouſer Alix, & Louis devoit lui remettre la ville de Bourges avec une partie du Berry ; mais on ne ſe preſſoit point, de part ni d'autre, d'accomplir ces conventions. Louis ne rendoit point Bourges ; Richard n'épouſoit point Alix. On a prétendu que Henri II, à qui cette Princeſſe avoit été remiſe, & qui s'étoit chargé de ſon éducation, avoit conçu pour elle une inclination ſecrète, d'où naiſſoit

l'obſtacle qui arrêtoit toujours ce mariage. C'étoit Eléonore elle-même qui l'en accuſoit : on alla juſqu'à dire qu'il avoit eu d'Alix un enfant, ſoit qu'il l'eût ſéduite, ſoit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouſer Alix, &, s'il en avoit des fils, les déclarer ſes héritiers. Quelques hiſtoriens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouſe Eléonore ; & quant aux délais qu'apportoit Henri II à la concluſion du mariage de Richard avec Alix, ils les expliquent plus ſimplement en diſant que Henri II s'étant trouvé trop mal d'avoir un fils gendre du roi de France, ne vouloit point doubler ces nœuds. En effet, un ſéjour du jeune Henri à la cour de France parut lui avoir donné les premières idées d'indépendance & de révolte. Il s'ennuya d'attendre la mort de ſon père, & de n'être que ſimple titulaire de tant d'Etats. Il demanda nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre ou la Normandie. Sur le refus de ſon père il prit les armes, & implora le ſecours de la France, qu'il étoit bien ſûr d'obtenir. Lorſque Richard vit que le roi de France appuyoit la demande & la révolte de ſon frère aîné, il forma auſſi une pareille demande ; il voulut être maître en Guyenne & en Poitou. Leur mère les ſeconda, en haine de Henri II & d'Alix. Elle ſe déguiſa en homme pour aller trouver ſes fils en France : elle fut reconnue, & le Roi, ſon mari, la retint pluſieurs années priſonnière. Cependant Richard n'épouſoit toujours point Alix, et Louis-le-Jeune ne reſtituoit toujours point Bourges. Les Anglais diſent que Louis ne vouloit pas faire la reſtitution, quand même Henri eût permis le mariage ; les Français, que Henri ne vouloit pas permettre le mariage, quand même Louis eût fait la reſtitution. Louis mourut en 1180, laiſſant les affaires en cet état. Le jeune Henri, ſon gendre, mourut auſſi. On avoit conſtitué en dot à la princeſſe Marguerite ſa veuve, Giſors & d'autres places du Vexin, qui étoient depuis long-tems un objet de conteſtation entre la France & les Princes normands, rois d'Angleterre. La reſtitution de cette dot donna lieu à quelques débats qui furent bientôt terminés entre Henri II & Philippe-Auguſte, fils de Louis-le-Jeune. On aſſigna un bon douaire à Marguerite, & l'on commença par le bien payer. On promit de nouveau que Richard épouſeroit Alix, & il ne l'épouſa point : ce fut cependant à ces conditions que Philippe conſentit de laiſſer à l'Angleterre le comté de Giſors & les autres places du Vexin. Richard fit un voyage en France, & devint ouvertement l'ennemi de ſon père ; il déclara qu'il vouloit être couronné comme l'avoit été ſon frère aîné. Henri II, voyant ces mauvais effets de l'alliance de la France, en devint encore plus contraire au mariage de Richard avec Alix. On négocia, & Henri, pour éluder la propoſition de ce mariage, offrit de marier Alix avec Jean, dit *Sans-Terre*, ſon dernier fils : Philippe devoit naturellement rejeter cette offre, parce qu'alors ſa ſœur n'épouſoit plus l'héritier du trône. Il eſt vrai que quand le mariage avoit été propoſé avec Richard, ſous Louis VII, Richard n'étoit pas l'héritier, mais Marguerite, ſœur aînée d'Alix, étoit femme de l'héritier. On ne s'accorda point : on prit les armes, & bientôt on conclut le traité qui s'appela *la paix d'Aſay*. Henri, malade & accablé, laiſſa faire le légat du Pape & les ſeigneurs des deux partis, qui dreſſèrent enſemble des articles de paix que Philippe approuva, & que Henri n'étoit plus en état de diſcuter. Il remit Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouſer cette Princeſſe à ſon retour de la Paleſtine, pour laquelle il alloit partir. Pourquoi renvoyoit-on encore ſi loin ce mariage ſi long-tems différé ? Richard avoit-il, pour le conclure, moins d'empreſſement qu'il n'en témoignoit, ou les médiateurs avoient-ils voulu épargner au roi d'Angleterre, qu'ils voyoient mourant, le ſpectacle d'un mariage pour lequel il avoit toujours montré tant de répugnance ? Henri mourut en 1189, & rien n'empêcha plus Richard de le conclure : il n'en fit rien cependant, & Richard & Philippe partirent pour la croiſade. Ils s'arrêtèrent en Sicile. Tancrède, bâtard du roi Roger, y régnoit alors : ſoit que ce Tancrède fût naturellement brouillon, ſoit qu'il crût avoir intérêt à entretenir la diviſion entre les rois de France & d'Angleterre, il fit voir à Richard une lettre par laquelle Philippe l'avertiſſoit, lui Tancrède, que Richard vouloit s'emparer du trône de Sicile. Philippe propoſoit à Tancrède de prévenir Richard, & de fondre avec lui ſur les Anglais. La lettre étoit ſignée de Philippe. Tancrède offroit de prouver, par témoins, qu'il l'avoit reçue de la main du duc de Bourgogne, Prince de la Maiſon de France, & chef des troupes françaiſes ſous Philippe. Tancrède remit cette lettre à Richard, qui l'envoya ſur le champ à Philippe, en lui déclarant que toute alliance étoit rompue entr'eux ; qu'il n'épouſeroit point Alix, & qu'il alloit fiancer Berengèle ou Bérengère, fille de Sanchez, roi de Navarre. Les Anglais diſent qu'à la vue de la lettre, Philippe fut couvert de confuſion ; les Français, au contraire, rapportent qu'il répondit ſans s'émouvoir : « Le roi d'Angleterre eſt bien le maître de » ne pas épouſer ma ſœur ; il n'avoit pas beſoin » de recourir à un prétexte ſi honteux ; mais qu'il » me rende donc le Vexin & les autres places que » je lui ai données pour la dot d'Alix. » Au reſte, il fit obſerver que Richard, en rompant avec Alix, avoit une autre femme toute prête ; ce qui, annonçant des meſures priſes de longue main, & des projets conduits avec un grand ſecret, expliquoit le myſtère de tant de délais apportés au mariage d'Alix, & rejetoit ſur Richard tous les ſoupçons de fauſſeté dans cette affaire.

Cependant l'intérêt de la croiſade aſſoupit ces querelles naiſſantes : on fit un traité. Richard fut

déclaré libre de tout engagement avec Alix, qui épousa depuis le comte de Ponthieu.

ALMÉIDA. (*Hist. de Portugal.*) C'est le nom d'une ancienne famille de Portugal, qu'on fait descendre d'un Pélayo Amada, qui étoit de la Maison de Coëlho, & qui vivoit du tems de Henri de Bourgogne, comte de Portugal, mort en 1112.

Le fils de Pélayo Amada prit, dit-on, le nom d'Alméida, parce qu'il avoit pris en 1190, du tems de Sanche I, roi de Portugal, le château d'Alméida.

On trouve dans la Maison d'Alméida quatre *Vedor da Fazenda*, c'est-à-dire, directeurs ou chefs du conseil des finances, de père en fils, sous les rois Jean I, Alphonse V, Jean II, Emanuel.

Le dernier de ces quatre ministres eut trois petits-fils tués à la bataille d'Alcaçar avec le roi dom Sébastien.

Alvar d'Alméida leur oncle, & fils de ce même ministre, mourut sur mer en allant aux Indes.

Un frère de celui-ci, Gaspard d'Alméida, prêtre assez savant, crut l'être assez pour ramener à l'Eglise catholique le schismatique Henri VIII, roi d'Angleterre. Il fit dans cette intention le voyage d'Angleterre; mais à peine eût-il commencé les travaux de son apostolat, que Henri VIII le fit avertir de réprimer son zèle ou de sortir du royaume; il choisit d'en sortir. Henri voulant d'ailleurs le traiter favorablement, lui offrit un présent; Gaspard le refusa, disant un peu fiérement qu'il ne pouvoit rien recevoir d'un apostat.

Jean d'Alméida, dit *le Sage*, fut tué par Simon de Mello, d'après une querelle qui s'éleva entre eux au jeu: ce n'est guère là la fin d'un sage; mais un sage peut y être conduit forcément.

On trouve une branche entière de cette Maison revêtue de la charge de *contador mor*, c'est-à-dire, chef de la chambre des comptes de Lisbonne.

Michel d'Alméida, de la branche des comtes d'Abrantes, fut un des quarante seigneurs portugais qui proclamèrent Jean de Bragance roi de Portugal, le 1er. décembre 1640.

Au contraire, François d'Alméida, de la branche d'Alméida Lancastre, gouverneur de Ceuta en Afrique, pour les rois d'Espagne, alors rois de Portugal, & qui l'étoient depuis Philippe II, fut fidèle aux Rois qui lui avoient confié ce gouvernement, & suivit constamment le parti de l'Espagne; il avoit d'ailleurs servi avec distinction sur mer; il étoit vice-amiral de la flotte qui reprit en 1625 la baie de Tous-les-Saints.

On distingue dans la branche d'Assumar, Pierre d'Alméida, premier maître-d'hôtel du roi de Portugal & lieutenant-général de ses armées, qui servit dans la guerre de la succession d'Espagne, principalement sous le comte de Staremberg, depuis 1706 jusqu'en 1713, à la défense de Barcelone, à la campagne de Balaguier, à celle de Pratz-del-Rey, au combat d'Alménara, aux deux batailles de Sarragosse & de Villaviciosa ou Brihuega.

Dans la même branche, Dominique d'Alméida, fils naturel de Diegue Fernandès, lequel fut tué aux Indes orientales en combattant vaillamment.

Jean-Fernandès d'Alméida, mort à Goa en 1723, amiral de la flotte des Indes, avoit rempli depuis 1691 une multitude d'emplois, à chacun desquels il avoit toujours paru supérieur. La branche d'Avintes fournit deux archevêques de Lisbonne, Georges & Thomas, prélats d'un grand mérite, & tous deux hommes d'Etat & bons ministres, surtout Georges, qui fut un des cinq régens du royaume à la mort du roi Sébastien.

Mais le plus célèbre de tous les Alméida fut François Alméida, de la branche des comtes d'Abrantes, mentionnée ci-dessus, & qui fut le premier vice-roi des Indes orientales: nous en avons donné un article très-succinct dans le premier volume, & nous n'avons point parlé de sa fin malheureuse; il revenoit en Europe couvert de gloire. On relâcha pour faire eau à la baie de Saldagne en Afrique, près du Cap de Bonne-Espérance. Quelques soldats portugais, étant descendus à terre, prirent querelle avec des Nègres qu'ils y trouvèrent, & qui, étant en plus grand nombre, eurent quelqu'avantage. Plusieurs Portugais furent blessés; & étant retournés à bord, ils échauffèrent & ils engagèrent dans leur querelle de jeunes seigneurs portugais, qui, malgré les remontrances d'Alméida, voulurent absolument faire une descente, alléguant l'honneur de la nation, & ce vice-roi, qui, sans prendre conseil de personne, disent les historiens, avoit fait tant de merveilles aux Indes, n'eut pas la force de résister à ce grand mot d'*honneur de la nation*, comme si cet honneur pouvoit consister à autoriser & à venger quelques étourdis qui n'avoient compromis qu'eux-mêmes. Il les suivit donc plutôt qu'il ne les conduisit, & entrant avec tous ces jeunes gens dans un canot pour gagner le bord: *Où allez-vous mener mes soixante ans?* leur dit-il. Ils n'étoient en tout que cent cinquante, & n'avoient pour armes que des lances & des épées; ils trouvèrent les Nègres assez bien retranchés, & les combattirent avec désavantage. Cinquante-sept Portugais restèrent sur la place, & parmi eux le vice-roi, qui tomba percé d'une flèche à la gorge. Ce funeste événement arriva le 1er. mars 1509. Le roi d'Espagne en prit le deuil comme d'un grand homme & d'un grand malheur.

François d'Alméida fut père de Laurent, qui fut tué dans les Indes en combattant avec une valeur digne de son père. Il eut aussi un neveu digne de lui, Georges d'Alméida, qui acquit beaucoup de gloire dans l'Inde. Le roi de Candy, dans l'île de Ceilan, ayant secoué le joug des

Portugais, Georges, avec peu de troupes, mais choisies, battit une armée de plus de trente mille hommes, prit dix places ou forts malgré une vigoureuse résistance, & réduisit le roi de Candy & quelques autres Princes qui l'avoient suivi dans sa révolte, à demander pardon & la paix. Il mourut pauvre & persécuté à Mangalor sur la côte de Malabar.

AMALBERGE (SAINTE). (*Hist. ecclésiast.*) Charlemagne eut beaucoup de femmes & de concubines, qui n'étoient distinguées des autres femmes des Rois, qu'en ce qu'elles ne portoient pas le titre & ne recevoient pas les honneurs de Reines ou d'Impératrices. Il paroît d'ailleurs qu'il eut plusieurs maîtresses proprement dites, & qu'il aima diverses femmes, dont on sait qu'une au moins lui fut rebelle; c'est sainte Amalberge. Peut-être obtint-elle principalement ce titre de *Sainte* pour avoir eu le courage de résister au plus puissant des Rois & au plus aimable des hommes. L'accident arrivé à cette vertueuse fille, qui, en voulant échapper à Charlemagne, tomba & se cassa le bras, n'a pas peu contribué sans doute, à établir la réputation d'incontinence dont la mémoire de ce grand Prince est restée chargée. En effet, cet air de violence, & je ne sais quel air d'inceste spirituel que ce titre de *Sainte* semble avoir répandu après coup sur cette entreprise de Charlemagne, ont dû faire tort à ce Prince; cependant plus la vertu de la Sainte doit avoir été prompte à s'alarmer, plus il reste permis de croire que le généreux Charlemagne n'eut contre lui que les apparences, & n'avoit pas réellement intention d'aller jusqu'à la violence.

Ceux qui voudroient trouver dans Charlemagne toute la pureté d'un Saint, puisqu'enfin il a été canonisé, observent qu'il fit de très-beaux réglemens pour réprimer les effets de l'incontinence; ils ajoutent que Charlemagne n'étoit capable ni de l'hypocrisie qui eût affecté un zèle pour les mœurs, qu'auroit démenti sa conduite, ni de la tyrannie qui exige dans les autres des vertus dont on se dispense soi même: ces raisons peuvent avoir quelque force; mais il est certain que l opinion reçue ne met point la continence au nombre des vertus qu'on révère dans Charlemagne.

La vision de Wetin, moine de l'abbaye de Richenoue, près de Constance, ouvrage composé en 825, onze ans après la mort de ce Prince, fait voir quelle idée on en avoit de son tems. On y rend justice aux grandes vertus de Charlemagne; on y rend hommage à sa gloire; on y vante son zèle pour la religion; on ne l'attaque enfin que sur un seul point, l'incontinence. Wetin est transporté en songe dans un lieu d'expiation, tel que notre purgatoire; il est fort étonné d'y rencontrer Charlemagne. L'ange qui conduit Wetin, & qui lui explique tout ce qu'il voit, le rassure en lui déclarant que ce Prince recevra dans l'éternité la récompense des justes; mais qu'en attendant il est justement puni dans ce lieu de souffrances, de son amour pour la volupté. En effet, un monstre tel que le vautour de Prométhée lui déchire le coupable organe de ses plaisirs, en respectant toutes les autres parties de son corps:

Oppositumque animal lacerare virilia stantis,
Lætaque per reliquum corpus lue membra carebant.

Il faut avouer que Virgile peint un peu mieux le vautour de Titye.

Nec non & Tityon terræ omni parentis alumnum
Cernere erat, cui tota novem per jugera corpus
Porrigitur, rostroque immanis vultur obunco,
Immortale jecur tundens fecundaque pœnis
Viscera, rimaturque epulis, habitatque sub alto
Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.

AMBIGAT. (*Hist. anc. des Gaules.*) Vers l'an de Rome 165, pendant le règne de Tarquin l'ancien, cet Ambigat étoit roi des Berruyens, & avoit une sorte d'autorité générale sur toute la Gaule celtique. Ce fut lui qui, trouvant la population de ses Etats trop forte pour le pays, où la culture étoit sans doute alors négligée, & qui trouvant surtout cette multitude oisive & inquiète fort difficile à maintenir en paix, envoya ses neveux Sigovèse & Bellovèse tenter la fortune dans des contrées éloignées & étrangères; il donna le plus grand éclat à cette expédition; il y invita ses sujets par une proclamation solennelle, les exhortant à se rassembler en nombre suffisant pour assurer le succès de leurs entreprises. En effet, Justin fait monter ce nombre à trois cent mille combattans. Le sort des augures fit entre les deux chefs le partage des pays qu'ils devoient conquérir; la Germanie échut à Sigovèse, & il alla établir les Boïens, qui formoient une grande partie de son armée, dans cette contrée de la forêt Hercinie, qui s'appela, de leur nom, la Bohême, dans la Moravie & les pays adjacens. Bellovèse, plus heureux, eut l'Italie en partage; il passe les Alpes: des Gaulois qui l'accompagnoient, les Sénonois & les Manceaux étoient les plus considérables en nombre & en puissance. Ils s'établirent dans la Lombardie & dans une partie de ce qui compose aujourd'hui les Etats de Terre-Ferme de la république de Venise: de là ces Gaulois Sénonois qui prirent Rome dans la suite, & qui furent chassés par Camille.

Atque hîc auratis volitans argenteus anser
Porticibus, Gallos in limine adesse canebat,
Galli per dumos aderant arcemque tenebant
Defensi tenebris & dono noctis opacæ;
Aurea cæsaries ollis atque aurea vestis,

Virgatis lucent sagulis, tum lactea colla
Auro innectuntur, duo quisque alpina coruscant
Gæsa manu, scutis protecti corpora longis.....
Aspice..... referentem signa Camillum.

De là cette Gaule cisalpine, relativement aux Romains, & transalpine relativement à la grande Gaule sa métropole. Ce furent les Gaulois qui bâtirent la plupart des villes les plus célèbres de la Lombardie & de l'Etat de Venise, telles que Milan, Vérone, Padoue, Bresse, Côme, &c. Leur nom, comme habitans de l'Italie, s'est conservé, non dans les contrées qu'ils occupoient, mais chez des peuples étrangers, tels que les Allemands & les Danois, qui appellent encore l'Italie d'un nom qui signifie le pays ou la terre des Gaulois.

AMBROISE (Saint), (*Hist. ecclés.*), docteur de l'Eglise, archevêque de Milan au quatrième siècle, étoit d'une famille distinguée ; il comptoit parmi ses aïeux des consuls, des préfets. Son père avoit été gouverneur des Gaules, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Afrique. Il fut lui-même gouverneur de l'Emilie & de la Ligurie. Après la mort d'Auxence, évêque ou archevêque de Milan, il fut élu d'une voix unanime pour lui succéder, & il n'étoit encore que catéchumène ; il fallut commencer par le baptiser, & lui conférer ensuite les ordres ; il fut sacré le 7 décembre 374. Les grands ennemis de l'Italie étoient alors les Ariens dans l'Eglise, les Gohts dans la politique. Saint Ambroise résista constamment aux premiers : les ravages des seconds fournirent à son zèle & à sa charité de grandes occasions de se signaler. Pour racheter les captifs que les Goths avoient faits, il vendit les vases de son église : les Ariens lui en firent un crime, car toute action louable d'un ennemi est un crime ; Dieu, répondit saint Ambroise, aime mieux qu'on lui conserve des ames que de l'or ; mais le trait par lequel ce saint prélat est le plus célèbre, est la fermeté avec laquelle il crut devoir interdire l'entrée de son église à l'empereur Théodose, après le massacre de Thessalonique. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Théodose*.)

Saint Ambroise mourut la veille de Pâques de l'an 397, âgé de cinquante-sept ans. Saint Augustin se faisoit gloire d'être son disciple, & ce fut à sa prière que Paulin, prêtre de Milan, écrivit la vie de saint Ambroise. On a une édition de ses œuvres en deux volumes in-folio, donnée par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, vers la fin du dix-septième siècle.

Saint Ambroise, comme presque tous les Pères de l'Eglise, a prêché la tolérance. Voici comment il s'explique à ce sujet, dans son commentaire sur saint Luc, liv. 7, chap. 10.

Apostolos misit ad seminandam fidem, qui non cogerent, sed docerent, nec vim potestatis exercerent, sed doctrinam humilitatis attollerent..... Cùm Apostoli ignem de cœlo petere vellent, ut consumeret Samaritanos qui Jesum Dominum intrà civitatem suam recipere noluerunt, conversus increpavit illos, & ait : Nescitis cujus spiritus estis : filius enim hominis non venit animas hominum perdere, sed sanare.

« Le Sauveur a envoyé les Apôtres pour répan-
» dre la foi, pour enseigner, non pour forcer les
» consciences ; pour mettre en honneur la doc-
» trine de l'humilité, non pour exercer aucune
» puissance coactive..... Des Apôtres voulant faire
» descendre le feu du ciel pour consumer les Sa-
» maritains qui n'avoient pas voulu recevoir Jésus-
» Christ dans leur ville, Jésus se retournant vers
» ces Apôtres intolérans, les reprit, & leur dit :
» *Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelés.*
» *Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les*
» *hommes, mais pour les sauver.* »

Un autre Ambroise, nommé le Camaldule, parce qu'il l'étoit, & qu'il fut même Général de son ordre en 1431, appartient plus encore à l'Histoire littéraire qu'à l'Histoire ecclésiastique. Il figura cependant aux conciles de Bâle, de Ferrare, de Florence, & dans un tems où l'on s'occupoit beaucoup de la réunion de l'Eglise grecque & de l'Eglise latine. Il dressa un décret pour cette réunion. Il porta dans les lettres ce même esprit de paix & de concorde. Il fit ce qu'il put pour réconcilier Laurent Valle & le Pogge, dont les querelles atroces étoient le scandale de la littérature (1) ; & n'ayant point réussi, car on ne réconcilie point des savans que la jalousie divise, il témoigna faire fort peu de cas des savans qui n'avoient, disoit-il, ni la charité d'un chrétien, ni la politesse d'un homme de lettres. Mais où trouvoit-il de son tems des gens de lettres polis ?

On a de lui une chronique du Mont-Cassin, des harangues, des lettres, &c. diverses traductions de livres grecs. Mort en 1439.

AMELOT. (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'une famille originaire d'Orléans, qui a produit un très-grand nombre de magistrats, maîtres des requêtes, conseillers d'Etat, présidens au parlement, un président à mortier, un premier président de la cour des aides, plusieurs ministres, dont un étoit de l'Académie française, & honoraire de l'Académie des sciences ; un autre est honoraire de l'Académie royale des inscriptions & belles-lettres ; un archevêque de Tours, le marquis de Gournay (Michel Amelot), célèbre par ses ambassades à Venise, en Portugal, en Suisse, enfin en Espagne, où ce fut un phénomène de le voir se maintenir depuis 1705 jusqu'en 1709. En effet, on avoit vu en moins de quatre ans, depuis 1701 jusqu'en 1705, le marquis, alors duc & depuis

(1) *Voyez* leurs articles. Celui du Pogge est dans le Dictionnaire, celui de Laurent Valle se trouve dans ce Supplément.

maréchal

maréchal d'Harcourt; le comte, depuis maréchal de Marsin; le cardinal d'Etrées, l'abbé d'Etrées son neveu, le duc de Grammont, enfin Amelot deGournay, être successivement ambassadeurs de France en Espagne : le dernier fut le seul qui sut plaire au Roi (Philippe V) & à la Reine, ne pas déplaire aux Espagnols & vivre en bonne intelligence avec la princesse des Ursins. Ce fut alors, plus que jamais, le cas de dire :

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Il fut encore envoyé à Rome en 1714, sans caractère, mais chargé d'une négociation secrète. Sous la régence il fut admis au conseil des affaires étrangères, où il ne pouvoit qu'être très-utile. Il fut un des conseillers d'Etat qui assistèrent, à Rheims, au sacre de Louis XV le 25 octobre 1722. Il mourut à Paris le 21 juin 1724.

AMELOT. *Voyez* HOUSSAIE (de la) dans le Dictionnaire.

AMONTONS (GUILLAUME), (*Hist. litt. mod.*), de l'Académie des sciences, étoit né, en 1663, d'un avocat originaire de Normandie, depuis établi à Paris. Etant encore dans le cours de ses études, il devint sourd des suites d'une maladie, & on assure, dit M. de Fontenelle, qu'il ne voulut jamais faire de remèdes pour sa surdité, soit qu'il désespérât d'en guérir, soit qu'il se trouvât bien de ce redoublement d'attention & de recueillement qu'elle lui procuroit, semblable en quelque chose, ajoute-t-il, à cet ancien que l'on dit qui se creva les yeux pour n'être pas distrait dans ses méditations philosophiques.

M. Amontons apprit le dessin, l'arpentage, l'architecture, & devint surtout très-habile dans la mécanique. A vingt-quatre ans il présenta un nouvel hygromètre à l'Académie des sciences, qui l'approuva & le vanta; il proposa aussi différentes idées pour de nouveaux baromètres & thermomètres. Il donna, en 1695, le seul livre imprimé qu'on ait vu de lui; il roule sur les mêmes matières; il est dédié à l'Académie des sciences; il a pour titre : *Remarques & Expériences physiques sur la construction d'une nouvelle clepsydre, sur les baromètres, thermomètres & hygromètres.* Quoique les clepsydres ou horloges à eau aient été remplacées parmi nous par les horloges à roues, beaucoup plus justes & plus commodes, la clepsydre de M. Amontons avoit un avantage particulier, même sur les autres horloges, c'est que le mouvement le plus violent d'un vaisseau ne la dérangeoit point, au lieu qu'il dérange infailliblement les autres horloges. Reçu dans l'Académie en 1699, il y donna une théorie des frottemens, qui éclaircit cette matière restée jusqu'alors assez obscure. Son nouveau thermomètre, son baromètre rectifié, son baromètre sans mercure à l'usage de la mer, ses expériences sur la nature de l'air, occupent une très-grande place dans l'*Histoire de l'Académie des sciences.* Il avoit, surtout pour les expériences, un talent qui fait dire à M. de Fontenelle, qu'on croyoit voir revivre en lui M. Mariote.

Il étoit l'auteur d'une invention que M. de Fontenelle semble ne regarder que comme un jeu d'esprit, mais qui paraît cependant susceptible d'une assez grande utilité, & qu'il est peut-être étonnant qu'on n'ait pas cherché alors à perfectionner : c'étoit un moyen de faire annoncer une nouvelle plus tôt à une très-grande distance, par exemple, de Paris à Rome, en très-peu de tems, en trois ou quatre heures, sans que la nouvelle fût sue dans tout l'espace intermédiaire. C'étoit par le moyen de certains signaux que se transmettoient de divers postes des gens qui les appercevoient de fort loin au moyen de lunettes de longue vue. La distance des différens postes étoit réglée par la plus grande portée des lunettes, & le nombre de ces postes devoit être le moindre possible; & comme le second poste faisoit les signaux au troisième à mesure qu'il les voyoit faire au premier; & ainsi de suite, la nouvelle étoit portée de Paris à Rome en presqu'aussi peu de tems qu'il en falloit pour faire les signaux à Paris; & comme ces signaux étoient pour ainsi dire autant de lettres d'un alphabeth, dont on n'avoit le chifre qu'à Paris & à Rome, rien n'étoit connu dans l'intervalle. L'expérience en fut faite deux fois sur une petite étendue de pays, une fois en présence du Dauphin, Monseigneur, fils de Louis XIV, & une autre fois en présence de Madame : de là le télégraphe.

M. Amontons mourut d'une inflammation d'entrailles, le 11 octobre 1705. Il étoit alors occupé d'inventions utiles sur l'imprimerie, sur les vaisseaux, sur la charrue, qui paroissent avoir été perdues à sa mort.

Le trait le plus marqué de son caractère étoit une entière incapacité de se faire valoir autrement que par ses ouvrages, & de faire sa cour autrement que par son mérite, & par conséquent, dit M. de Fontenelle, une incapacité presqu'entière de faire fortune.

AMRU ou AMROU. *Voyez* ALI dans le Dictionnaire.

AMULIUS. *Voyez* NUMITOR dans le Dictionnaire.

AMURAT. (*Hist. des Turcs.*) Les Turcs ont eu quatre Empereurs du nom d'*Amurat.* Tous quatre ont été guerriers & conquérans.

1°. Amurat, fils d'Orcan, auquel il succéda en 1360, fut un guerrier illustre; il est distingué en effet parmi les Empereurs turcs par ce titre d'*illustre.* C'est lui qui a formé la milice des Janissaires, si souvent redoutable aux Sultans même. Il enleva aux Grecs, Gallipoli, Andrinople &

presque toute la Thrace. Il soumit de même la Bulgarie & la Servie ; il remporta jusqu'à trente-sept victoires ; il périt dans la dernière, en 1389. Il se piquoit d'imiter Cyrus ; il fit des conquêtes comme lui, mais il ressembla peu d'ailleurs au Cyrus de Xénophon; il n'eut ni clémence ni bonté. Son fils se révolta contre lui ; il lui fit crever les yeux, & exerça toutes sortes de cruautés sur les complices de la révolte de ce Prince.

2°. Amurat II, fils & successeur de Mahomet I, fut père de ce célèbre Mahomet II qui prit Constantinople en 1453. Amurat avoit aussi assiégé cette place en 1422 ; il y avoit employé du canon, & c'étoit la première fois que les Turcs en faisoient usage. Malgré cet avantage il fut obligé de lever le siége ; il leva aussi la même année celui de Belgrade, mais il prit d'assaut sur les Vénitiens la ville de Thessalonique. Les princes de Bosnie & d'Albanie furent contraints de lui payer tribut. Ce prince d'Albanie fut le père de Scanderberg. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Scanderberg*, & ses guerres, & ses succès contre Amurat II.) L'expédition la plus mémorable d'Amurat II fut celle de Hongrie, où il gagna, le 11 novembre 1444, la bataille de Varnes contre le roi Ladislas. (*Voyez* dans le Dictionnaire, sur cette expédition & ses suites, les articles *Ladislas II* & *Cesarini* (Julien.) (*Voyez* aussi *Huniade.*) Amurat avoit été prêt à prendre la fuite dès le commencement de la bataille : ses principaux officiers l'avoient forcé de rester & de vaincre, en le menaçant de le tuer. Il prit son parti, & à son tour il empêcha ses soldats de fuir dans un moment où il les voyoit ébranlés. Les Chrétiens avoient été déterminés à la bataille par le cardinal Julien Cesarini, au mépris d'un traité dont ils avoient solennellement juré l'exécution sur l'Evangile. Amurat, au moment où les Turcs alloient plier, tira, dit-on, de son sein ce traité si indignement violé, & s'adressant au Dieu que les Chrétiens avoient pris pour garant : *Jésus*, s'écria-t-il, *voici l'alliance que les Chrétiens ont jurée avec moi par ton nom. Si tu es Dieu, comme ils le disent, venge ton injure & la mienne.* Ce mouvement, qui rappeloit l'infidélité des Chrétiens, eut un grand effet ; en réveillant l'indignation des Turcs, il redoubla leur courage, & ils vainquirent. Amurat eut aussi la gloire de vaincre Huniade, & dans cette bataille, & depuis encore dans d'autres rencontres ; mais il mourut, dit-on, de douleur des succès de Scanderberg ; ce fut en 1451, dans sa soixante & quinzième année. Il avoit commencé à régner en 1421. Amurat I avoit établi les Janissaires ; Amurat II fit plus peut-être ; il les disciplina.

3°. Amurat III fit plus encore ; il fut les réprimer. Cette soldatesque séditieuse vint lui demander en tumulte la tête du grand-trésorier. Pour toute réponse il fondit sur eux le sabre à la main, en tua plusieurs, & fit rentrer les autres dans le devoir. Il étoit vaillant, cruel & débauché. Il avoit fait étrangler ses frères. Il s'étendit d'un côté en Hongrie ; de l'autre en Perse, par la prise de Raab & de Tauris. Il avoit succédé en 1574 à Sélim II son père. Il mourut en 1595, à cinquante ans.

4°. Amurat IV, surnommé l'*Intrépide*, épithète qui auroit bien convenu aussi au précédent, est celui qui prit Babylone en 1638 ; c'est l'Amurat de la tragédie de *Bajazet*. Sa politique à l'égard des Janissaires étoit d'employer leur valeur au dehors contre les ennemis de l'Etat, pour n'avoir rien à craindre de leur inquiétude dans l'intérieur de l'Empire ; c'étoit pour assurer le repos de Constantinople qu'il les menoit prendre Babylone. Racine dit même qu'Amurat avoit voulu retrancher la moitié du corps des Janissaires.

C'est en vain que, forçant ses soupçons ordinaires,
Il se rend accessible à tous les Janissaires;
Il se souvient toujours que son inimitié
Voulut de ce grand corps retrancher la moitié,
Lorsque, pour affermir sa puissance nouvelle,
Il vouloit, disoit-il, sortir de leur tutelle.
Moi-même j'ai souvent entendu leurs discours :
Comme il les craint sans cesse, ils le craignent toujours.
Ses caresses n'ont point effacé cette injure.

Amurat IV eut pour ses frères la même rigueur qu'Amurat III avoit eue pour les siens. Il fit périr Orcan & Bajazet, & n'épargna Ibrahim que parce qu'il le jugea

Indigne également de vivre & de mourir.

Cet usage barbare d'immoler ses frères étoit pour ainsi dire consacré alors par la politique turque :

Tu sais de nos Sultans les rigueurs ordinaires.
Le frère rarement laisse jouir ses frères
De l'honneur dangereux d'être sorti d'un sang
Qui les a de trop près approchés de son rang.

L'influence d'Amurat au dehors se faisoit sentir jusque dans le Mogol, où il secouroit l'empereur Cha-Goan ou Schah-Géan, contre son fils Aurengzeb. Infidèle à la loi de Mahomet, qui en effet ne convenoit pas aux Turcs, maîtres de la Grèce & de tous les bons vins grecs, il mourut d'un excès de vin en 1640, à trente-un ans. Il étoit monté sur le trône après Mustapha, en 1623.

ANGILBERT. (*Hist. de Fr.*) On sait que Charlemagne avoit établi dans son palais une Académie, dont chacun des membres, selon un usage qui s'est conservé dans quelques Académies étrangères, prenoit un nom littéraire & académique, qui exprimoit, ou leurs goûts, ou leurs inclinations, ou le genre de leurs études, ou enfin leur caractère. Le nom d'Angilbert, dans cette Académie, étoit *Homère*, soit parce qu'il faisoit ses délices de la lecture de ce prince des poëtes, soit parce qu'il

faisoit lui-même des vers grecs. Le savant Alcuin, chargeant Angilbert qui étoit à Rome, de lui en rapporter des reliques, cite gaîment ce vers de l'*Art d'aimer* d'Ovide :

Si nihil attuleris, ibis, Homere, *foras.*

L'instruction dont Charlemagne charge Angilbert pour le pape Léon III, est adressée à *Homère auriculaire*, c'est-à-dire, *confident.*

Angilbert étoit d'ailleurs l'homme le plus aimable de la cour de Charlemagne ; il le parut trop à la princesse Berthe, fille de ce Monarque. On prétend que la tendresse de Charlemagne pour ses filles nuisit à leur établissement ; qu'il les aima plus pour lui que pour elles-mêmes, & qu'il eut sujet de s'en repentir. Berthe eut deux enfans d'Angilbert ; savoir : Nitard, connu pour avoir écrit une partie de l'histoire de son tems, & Arnide, dont on ignore la destinée. On pourroit induire du récit de quelques historiens, que Berthe, du consentement de son père, avoit épousé secrétement Angilbert ; d'autres ne parlent point de mariage ; d'autres disent clairement qu'il n'eut lieu qu'après qu'il eût été rendu nécessaire par la naissance de ces enfans. Quoi qu'il en soit, Angilbert renonça dans la suite au monde & à la faveur ; il se fit moine, & fut abbé de Saint-Riquier. Un de ses successeurs dans cette Abbaye, nommé Auscher, qui, dans le douzième siècle, a écrit la vie d'Angilbert, prétend qu'Angilbert étoit déjà prêtre lorsqu'il épousa la princesse Berthe ; ce qui n'empêcha pas Charlemagne de consentir à ce mariage. Ce trait n'est pas aussi dépourvu de vraisemblance, que la décence des usages actuels pourroit le faire croire. Les mariages des prêtres n'étoient pas rares alors, même dans l'Occident ; ce fut Charlemagne qui réforma cet usage, comme un abus introduit à la faveur des guerres & de la licence ; mais il pouvoit en avoir profité pour réparer l'honneur de sa fille ; & lorsque les prêtres eurent été rappelés à la loi du célibat, Angilbert aura cru expier, & ses galanteries, & ses mariages en se faisant moine. Ce fut en 790 qu'il embrassa l'état monastique ; il mourut en 814. Charlemagne l'avoit fait gouverneur de toute la partie septentrionale de la France maritime, depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à l'embouchure de la Seine, &, en couronnant roi d'Italie Pepin son second fils, il lui avoit donné le même Angilbert pour principal ministre. On trouve quelques poésies d'Angilbert dans le recueil des historiens de France, parmi les œuvres d'Alcuin, & dans le Spicilége. On a aussi l'histoire de son monastère de Saint-Riquier, qu'il avoit pris soin d'écrire.

ANGLURE (*Hist. de France*), petite ville de Champagne, sur la rivière d'Aube, un peu au dessus de la jonction de cette rivière avec la Seine, a donné son nom à la Maison d'Anglure. Il y avoit une ancienne Maison d'Anglure, dont descendoit Helwide, dame d'Anglure, qui par son mariage donna naissance à une seconde Maison d'Anglure. Les ancêtres d'Helwide avoient accompagné Godefroy de Bouillon à la première croisade. Un autre d'Anglure alla aussi à la croisade contre Saladin, & fut pris par ce héros de l'Orient. On attribue à ce d'Anglure une partie de la conduite fidelle & généreuse que M. de Voltaire donne à Nérestan dans *Zaïre* ; c'est-à-dire que, revenu en France sur sa parole pour y chercher sa rançon, & n'ayant pu se la procurer parce qu'il n'avoit qu'un partage de cadet, il revint reprendre ses fers, & qu'on ne put pas dire avec vérité de lui non plus que de Nérestan, qu'il eût permis à son courage

Des sermens indiscrets pour sortir d'esclavage.

Saladin étoit fait pour sentir tout ce qu'un tel procédé a de noble ; il fit ce qu'on fait faire à Orosmane ; il renvoya son prisonnier sans rançon, en exigeant seulement qu'il fît porter le nom de Saladin à tous les aînés mâles qui descendroient de lui. Cette condition étoit peu digne de la délicatesse d'un héros tel que Saladin : c'étoit prescrire la reconnoissance & en prescrire jusqu'à la forme. Je soupçonne qu'ici des historiens sans délicatesse eux-mêmes, voyant que les d'Anglure, en mémoire & par reconnoissance de ce bienfait, avoient souvent fait prendre à leurs enfans ce nom de Saladin, ont pensé que c'étoit une condition qui leur avoit été imposée.

Quoi qu'il en soit, Helwide d'Anglure épousa Oger de Saint-Chéron, qui mourut en 1256, & ces Saint-Chéron prirent le nom & les armes d'Anglure, sans y joindre même celui de Saint-Chéron.

Deux petits-fils d'Oger de Saint-Chéron & d'Elwide, Oger II & Saladin d'Anglure, servirent le roi Philippe-le-Bel dans les guerres de Flandre.

Oger III, seigneur d'Anglure, rendit de grands services au roi Philippe de Valois, & fut un de ses quatre chevaliers d'honneur ou principaux chambellans ; il épousa Marguerite de Conflans, fille & héritière d'Eustache, seigneur d'Estoges, chef du nom & armes des anciens seigneurs de Conflans, maréchaux héréditaires de Champagne. Elle tenoit de ses ancêtres le titre d'avouée de Thérouenne, & ce titre fut porté de père en fils par toute sa descendance. Dans la branche d'Estoges, issue d'elle aussi, Jacques d'Anglure, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur d'Auxerre, servit avec réputation contre les Huguenots aux batailles de Jarnac & de Moncontour, & dans toutes les guerres civiles & religieuses du seizième siècle.

Antoinette d'Anglure sa fille unique épousa en 1572 Chrétien de Savigny, seigneur de Rosne, zélé ligueur, qui tenta en 1591 de porter du secours à la ville de Noyon, assiégée par les Royalistes, & en 1592 à celle de Rouen, assiégée

par Henri IV lui-même. Il fut un des quatre maréchaux de France de la Ligue, nommés en 1593 par le duc de Mayenne; c'étoient ce baron de Rosne, la Châtre, Bois-Dauphin & Saint-Paul, & c'est à leur sujet que Chanvallon dit au duc de Mayenne, *qu'il faisoit des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens*. En effet, la Châtre & Bois-Dauphin firent leur paix, & furent confirmés dans la dignité de maréchaux de France. Saint-Paul, avant d'avoir pu traiter, fut tué dans une émeute par le duc de Guise; pour de Rosne, quand il vit la chute de la Ligue, il s'attacha aux Espagnols, & fit avec eux la guerre à Henri IV. Joint avec le comte de Fuente en 1595, il prit le Catelet & la Capelle, & battit les Français devant Dourlens. Toujours attaché aux Espagnols, il fut tué en 1593, au siége de Hultz, en combattant pour eux contre les Hollandais.

Charles, dit Saladin d'Anglure-de-Savigny, fils du baron de Rosne & d'Antoinette d'Anglure, fut substitué par Jacques d'Anglure son aieul, aux nom & armes d'Anglure, & toute leur descendance joignit ce nom d'Anglure à celui de Savigny, & prit aussi assez constamment le nom de Saladin. Un petit-fils de Charles, nommé Claude-François, mourut de blessures reçues à la bataille de Cassel.

Mais il restoit d'autres branches de la Maison de Saint-Chéron d'Anglure.

Dans la branche de Givri, on trouve René d'Anglure, capitaine de cent chevau-légers, chevalier de l'Ordre du Roi, tué en 1562 à la bataille de Dreux.

Il eut pour fils unique Anne d'Anglure, baron de Givri, surnommé *le brave guerrier*. Celui-ci fut un des premiers à reconnoître Henri IV après la mort de Henri III, & à le reconnoître sans condition, &, comme dit d'Aubigné, sans *si* & sans *car*. Il se trouva, en 1592, à ce périlleux combat d'Aumale, & c'étoit là une de ces occasions qui flattoient le plus son courage. La même année (tant le sort des armes & des réputations est inconstant), on ne trouva pas qu'il eût assez bien défendu Neufchâtel; mais Neufchâtel, dit Pierre Mathieu, pouvoit être forcé dans une heure. En 1594 il battit le duc de Mayenne, qui tentoit de faire entrer du secours dans la ville de Laon. Il assista peu de tems après à un grand combat livré devant la même ville; mais dans une autre occasion l'armée royale, qui assiégeoit Laon, pensa être surprise par l'arrivée subite d'une nouvelle armée du duc de Mayenne, à la découverte de laquelle Givri ayant été envoyé, assura que rien ne paroissoit en deçà de l'Oise: on lui reprocha encore ce rapport, comme fait trop légérement & d'après un examen un peu superficiel. Peu de jours après il fut tué devant Laon, laissant les plus grands regrets au Roi & à l'armée. Il avoit une grande connoissance de la guerre & une connoissance égale des lettres.

Dans la branche des seigneurs de Bourlemont, princes d'Amblise:

Africain d'Anglure fut tué en 1592, au siége de Beaumont en Argonne.

Ferdinand, chevalier de Malte, petit-fils d'Africain, mourut en 1624 des blessures qu'il avoit reçues dans un combat des galères de Messine contre les Turcs.

Deux de ses frères, Chrétien Maphée, baron de Busanci, & Sébastien, baron de Rimaucourt, furent tués au siége d'Arras en 1640.

Dans une branche ou rameau particulier des comtes de Bourlemont, issus de la branche précédente:

Deux fils de Nicolas d'Anglure, lieutenant-général des armées du Roi, Henri, marquis de Bourlemont, & Louis, colonel du régiment de Bourlemont, furent tués du vivant de leur père, le premier, au siége de Valenciennes en 1677, le second à la bataille de Consarbrick en 1675.

ANHALT (*Hist. d'Allem.*), Maison souveraine d'Allemagne, dont la principauté, située dans la Haute-Saxe, a pour capitale une petite ville de ce nom, presqu'entiérement ruinée. Cette Maison passe pour une des plus anciennes, non-seulement de l'Allemagne, mais de toute l'Europe. Les fables la font remonter jusqu'à Japhet; mais les fables, en matière de généalogie, prouvent souvent une antiquité immémoriale. On croit au moins qu'elle descend de Witikind, ce fameux rival de Charlemagne. Elle a possédé long-tems l'électorat de Brandebourg.

Joachim Ernest, prince d'Anhalt, né le 20 octobre 1533, mort le 6 décembre 1586, étoit resté seul héritier des grands biens de sa Maison; c'est de lui que descendent tous les Princes de ce nom.

Nous distinguerons parmi eux Jean-Georges qui forma la branche de Dessau, & dans cette même branche Jean-Georges II son petit-fils, prince d'Anhalt-Dessau, lieutenant-général de l'électorat de Brandebourg, & maréchal-de-camp-général, né le 6 novembre 1627, mort le 17 août 1693.

Léopold son fils, prince d'Anhalt-Dessau, lieutenant héréditaire de l'électorat de Brandebourg, qui eut l'honneur de faire la guerre contre Charles XII, & de commander lorsque l'île de Rugen fut prise en 1715, le 17 novembre, sur ce conquérant.

Guillaume-Gustave, fils de Léopold, major-général, puis lieutenant-général des armées du roi de Prusse, électeur de Brandebourg.

Dans la branche d'Anhalt-Bernbourg, Christiern, né le 11 mai 1568. Il s'attacha constamment au malheureux Frédéric, électeur palatin, élu roi de Bohême; il fut gouverneur-général du Haut-Palatinat pendant les troubles de Bohême & du Palatinat, qui furent la suite de cette nomination de Frédéric à la couronne de

Bohême ; Christiern fut un des plus ardens promoteurs de la Ligue protestante d'Allemagne ; ce qui le fit proscrire en 1621, par l'empereur Ferdinand II, qui le rétablit peu de tems après. Mort en 1630.

Christiern II, fils du précédent, fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Prague, livrée le 8 novembre 1621, & qui affermit la puissance de l'empereur Ferdinand II, sur la ruine de la Ligue protestante & du parti de Frédéric.

Ernest, fils de Christiern I, & frère de Christiern II, mourut en 1632, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Lutzen.

Jean-Georges, petit-fils de Christiern II, mourut en 1691, de sept blessures reçues au combat de Leuze, où il servoit les États-Généraux.

Frédéric-Guillaume, neveu de Jean-Georges, fut blessé au fameux combat de Denain en 1712.

Un autre prince d'Anhalt-Bernbourg, major-général d'un régiment impérial, fut tué dans une rencontre devant Palerme en Sicile, le 29 avril 1720.

Dans la branche d'Anhalt-Koten, Louis, prince d'Anhalt, né le 17 juillet 1579, mort le 7 janvier 1650, fut le fondateur d'une Académie qu'on appelle *la Compagnie fructifiante*. Il seroit bien aisé de prouver que c'est le titre qui a toujours le mieux convenu aux Académies, même purement littéraires.

Un prince de la Maison d'Anhalt, nommé Georges, né le 14 juin 1507, appartient à l'Histoire littéraire & à celle du luthéranisme. Il étoit savant dans les langues, dans la jurisprudence, dans la théologie ; il fut principal ministre du cardinal Albert de Brandebourg, électeur de Mayence. Ayant adopté les opinions de Luther, il fut nommé, en 1545, surintendant de leurs églises, dans le diocèse de Mersburg en Misnie. Il est auteur de plusieurs ouvrages pour la défense de sa secte. Mort le 17 octobre 1553.

De la même Maison d'Anhalt est Catherine Alexiowna, deuxième Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies, née le 2 mai 1729, mariée le 1er. septembre 1745 à Charles-Pierre Ulric, duc de Holstein-Gottorp, qui fut depuis l'Empereur de Russie, Pierre III ; elle monta sur le trône avec lui le 28 juin 1762, devint veuve le 28 juillet suivant, fut couronnée à Moscou le 3 octobre 1762, & régnoit encore en 1789.

ANNEBAUT (L'AMIRAL D'). (*Hist. de Fr.*) Après les célèbres disgraces du connétable de Montmorenci, de l'amiral de Chabot, du chancelier Poyet & du cardinal de Lorraine, sous François I, d'Annebaut se trouva seul à la tête des affaires avec le cardinal de Tournon, hommes d'un génie ordinaire, mais sujets zélés & bons citoyens. D'Annebaut avoit commencé à se distinguer dans la guerre de 1521. Ses exploits dans la guerre de 1536 l'élevèrent au premier rang parmi les capitaines & les chevaliers français : pareil à cet Empereur romain qu'on eût toujours cru digne de l'Empire s'il ne l'eût pas obtenu, d'Annebaut seroit compté parmi les Bayard, les Vandenesse & les Pontdormy si, comme eux, il n'eût pas commandé. Il porta dans le ministère une grande probité, un désintéressement rare & quelques talens.

Le nouveau ministère voulut se distinguer par un nouveau plan. La troisième & dernière guerre de François I contre Charles-Quint commençoit alors, & se dirigeoit naturellement vers le Piémont & le Milanez : on dérangea ce système, & on porta le fort de la guerre vers le Roussillon & le Luxembourg. Le Dauphin, qui fut depuis le roi Henri II, alla commander en Roussillon avec d'Annebaut : on s'attacha au siége de Perpignan, qu'on fut obligé de lever : on en revint à l'ancien système, & les troupes qui avoient échoué devant Perpignan furent envoyées en Piémont, sous la conduite du même d'Annebaut (1542). Il paroît par les mémoires des du Bellay, qui commandoient alors dans le Piémont, que cette arrivée de d'Annebaut ne leur plut point ; elle leur ôtoit le commandement. D'Annebaut, de son côté, voulant tout faire par lui-même, n'eut peut-être pas assez d'égard pour leurs avis. Les du Bellay, dans leurs mémoires, lui imputent d'avoir manqué volontairement diverses expéditions importantes proposées par Langey, & dont le succès, disent-ils, étoit infaillible. Langey mourut en allant en France se plaindre de d'Annebaut. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Bellay* (du).) Martin du Bellay, frère de Langey, alla joindre d'Annebaut devant Coni, que ce général assiégeoit. Ce siége, entrepris trop tard, fut d'ailleurs assez mal conduit, si l'on s'en rapporte à Martin du Bellay, qui n'est nullement favorable à d'Annebaut. Ce qu'il y a de certain, c'est que d'Annebaut fut obligé de le lever après un assaut où il perdit beaucoup de monde, & même plusieurs officiers distingués. Ce fut par cette malheureuse expédition que d'Annebaut termina la campagne en Italie, comme il l'avoit terminée dans le Roussillon, par la levée du siége de Perpignan ; il s'étoit seulement emparé, dans le Piémont, de quelques petites places que les Impériaux avoient abandonnées entre le Pô & le Tanaro.

Son passage en France tint lieu d'une expédition malheureuse par le ravage des lavanges, qui ensévelirent sous les neiges plusieurs des gens de la suite de d'Annebaut, entr'autres un jeune gentilhomme nommé Carrouge, nom célèbre par le duel de le Gris & de Carrouge, sous Charles VI. Parmi ceux qui ne périrent pas, les uns, plus malheureux, perdirent la vue ; les autres eurent les pieds gelés : la plupart s'égarèrent dans les montagnes, pénétrés par la neige, transis de froid, mourans de faim ; d'Annebaut lui-même ne dut

son salut qu'aux secours de quelques paysans qui le recueillirent dans leur cabane.

En 1543, l'amiral d'Annebaut fit la guerre dans le Hainaut; il fit investir Avesne, & bientôt il l'abandonna. Du Bellay paroît persuadé qu'on auroit pu prendre Avesne d'assaut, & il ne conçoit pas ce qui engagea l'amiral à changer ainsi de projet. Il se plaint encore du peu d'attention que fit l'amiral à un avis utile qu'il lui donna au sujet de Landrecies : du Bellay se ressouvint que, lorsqu'en 1521 Charles, duc de Vendôme, avoit voulu attaquer cette place, les habitans y avoient mis le feu & s'étoient réfugiés dans la forêt de Mormaux, qui étoit dans leur voisinage. Du Bellay savoit que l'intention du Roi étoit de fortifier Landrecies quand on l'auroit pris : il falloit donc empêcher qu'il ne fût brûlé. Un moyen de l'empêcher étoit d'enlever aux habitans l'asile de la forêt de Mormaux. Du Bellay posta en conséquence un détachement au-delà de la Sambre, entre Landrecies & cette forêt; mais ce détachement étant trop foible, il envoya demander du renfort à l'amiral, qui non-seulement le refusa, mais encore rappela le détachement de du Bellay du poste où celui-ci l'avoit placé. Ce que du Bellay avoit prévu arriva : les habitans de Landrecies mirent le feu partout, & se sauvèrent, comme en 1521, dans la forêt de Mormaux : il n'y eut guère que l'église qui fut préservée des flammes; & du Bellay observe que les provisions qui furent réduites en cendres, auroient suffi pendant une année entière à la subsistance d'une nombreuse garnison.

Le Dauphin & l'Amiral, qui s'étoient attachés, par l'ordre du Roi, au siége de Binche, eurent encore le désagrément de le lever. Le Roi, après avoir pris Luxembourg, détacha l'amiral d'Annebaut avec un corps d'armée pour porter secours au duc de Clèves son allié, qui, opprimé par l'Empereur, chassé du Brabant, dépouillé d'une grande partie des duchés de Gueldre & de Juliers, fut obligé de faire son accommodement & de subir le joug presqu'à la vue du secours qu'on lui amenoit pour prévenir cette honte.

Les Impériaux ayant voulu reprendre Landrecies, qu'on avoit réparé & fortifié, l'amiral d'Annebaut sut profiter avec adresse d'un mouvement de leur armée, qui laissa libre une des avenues de la place; il s'y introduisit & en rafraîchit la garnison; ce qui obligea les Impériaux d'en lever le siége; il se comporta bien aussi dans différentes escarmouches qu'il y eut autour de cette place, & dans une retraite assez difficile qu'il fallut faire devant les ennemis.

En 1544 l'amiral commandoit contre l'Empereur en Champagne, & toujours sous le Dauphin; mais le Dauphin ne l'aimoit point, & regrettoit toujours le connétable de Montmorenci. Des officiers qui regrettoient aussi Montmorenci, parce qu'ils avoient vaincu sous lui; des courtisans qui haïssoient d'Annebaut à cause de sa puissance, s'unirent avec le Dauphin pour faire une espèce de violence à François I en faveur du connétable. Le Dauphin osa le redemander au Roi comme son maître dans l'art de la guerre, d'ailleurs comme un homme nécessaire à l'État, & des conseils duquel il avoit besoin dans cette guerre difficile. Le Roi, soit haine pour le connétable, soit amitié pour d'Annebaut, qui en étoit digne, soit jalousie de gouvernement, trouva très-mauvais que son fils voulût lui choisir ses ministres & ses généraux; il refusa durement, s'emporta contre son fils & contre ceux qu'il soupçonna de lui avoir suggéré cette démarche.

Il y eut cette même année des négociations & des conférences pour la paix, que la prise de Saint-Dizier & les autres succès de Charles-Quint dans la Champagne rendoient très-nécessaire à la France. Les députés pour les conférences furent, de la part du Roi, l'amiral d'Annebaut & le garde des sceaux, Erault de Chemans. La paix fut conclue à Crespy en Laonnois, le 18 septembre 1544; mais la guerre continua contre le roi d'Angleterre Henri VIII, qui s'étoit joint à l'Empereur pour accabler les Français, & qui avoit pris Boulogne & assiégé Montreuil.

En 1545, ce fut du côté de la mer que la France porta ses principaux efforts : on résolut d'aller chercher la flotte anglaise, de lui livrer bataille, de faire même une descente en Angleterre. D'Annebaut commanda en qualité d'Amiral, titre qui depuis long-tems n'entraînoit guère de fonctions. En effet, on voit sous le règne de François I tous les amiraux commander des armées de terre; d'Annebaut seul en commanda une de mer cette seule année. Vingt-cinq galères, commandées par le baron de la Garde (*voyez* son article dans le Dictionnaire), se joignirent à la flotte de d'Annebaut. Ce fut la seconde fois qu'on vit des galères oser traverser le détroit de Gibraltar & s'engager dans l'Océan, & ce fut la première fois qu'on en vit un si grand nombre. En 1512, sous le règne précédent, Prégent de Bidoux y avoit mené quatre galères seulement, & cette entreprise avoit paru téméraire. Les Anglais avoient des ramberges, espèces de vaisseaux à voiles & à rames, plus longs, plus étroits, plus propres à fendre les flots que les autres, & dont la vitesse égaloit ou surpassoit celle des galères les plus agiles.

La flotte française arriva le 18 juillet devant l'île de Wight : l'armée navale d'Angleterre étoit rassemblée à Portsmouth : le baron de la Garde l'alla reconnoître avec quatre galères; il s'avança jusqu'à l'entrée du canal qui sépare l'île du continent, & sur les bords duquel Portsmouth est bâti. Quatorze vaisseaux anglais sortirent à l'instant du port pour environner les galères, qui n'eurent que le tems de se retirer en forçant de voiles & de rames. Bientôt toute la flotte anglaise se présenta hors du canal; c'étoit ce que d'Annebaut demandoit : il s'avança aussi avec toute sa flotte; mais on

ne fit que se canonner de part & d'autre : les Anglais rentrèrent dans le canal. Le lendemain, l'amiral d'Annebaut rangea toute son armée navale en bataille : il la divisa en trois escadres, & se mit à celle du centre ; il envoya ses galères canonner la flotte anglaise, pour l'obliger à sortir du canal : cette canonnade fut si vive & si heureuse, qu'elle coula à fond un des plus grands vaisseaux de la flotte anglaise, dont il ne se sauva que trente-cinq hommes de cinq à six cents dont il étoit monté. Le vaisseau amiral fut aussi en danger de périr. Les Anglais détachèrent leurs ramberges pour donner la chasse aux galères françaises, & d'Annebaut s'avança pour repousser les ramberges ; mais elles se hâtèrent de rentrer dans le canal.

L'amiral français, voyant l'obstination des Anglais à refuser le combat, tenta une autre voie pour les arracher du canal : ce fut de faire une descente. Henri VIII s'étoit avancé jusqu'à Portsmouth ; d'Annebaut crut qu'il ne laisseroit pas faire cette descente sous ses yeux, sans envoyer sa flotte pour l'en empêcher. On fit donc la descente, & on la fit en trois endroits différens, pour obliger les Anglais à diviser leurs forces : les troupes répandues sur les côtes les défendirent foiblement, & escarmouchèrent plutôt qu'elles ne combattirent ; mais la flotte resta inébranlable dans sa rade. L'amiral avoit le plus grand desir de se distinguer par une victoire navale, espèce d'exploit sur lequel il n'auroit point eu de rival sous ce règne parmi les généraux français ; mais il fut obligé de se rendre aux raisons par lesquelles les pilotes & les capitaines de vaisseaux appuyèrent presqu'unanimement l'avis de ramener la flotte en France. On regagna le Boulenois, & l'on prit terre au Portet, près de Boulogne. L'amiral, en arrivant, jeta quatre mille soldats & trois mille pionniers dans un fort que l'on bâtissoit autour de Boulogne, pour commander le port & empêcher les secours qui pourroient entrer du côté de la mer dans cette place que François I se proposoit d'assiéger.

La flotte s'étant rafraîchie au Portet, se remit en mer pour observer celle des Anglais ; mais à peine avoit-on quitté le rivage, qu'une tempête obligea les vaisseaux français de relâcher sur ces mêmes côtes d'Angleterre dont ils venoient de s'éloigner. L'amiral ne cherchoit plus tant alors la flotte anglaise ; celle-ci s'étoit considérablement renforcée ; la flotte française s'étoit dégarnie de soldats aux environs de Boulogne, & avoit aussi des vaisseaux de moins : les Anglais, maîtres de tous les ports, ne perdoient point de vue les vaisseaux français, & attendoient seulement que la tempête les dispersât pour les attaquer avec avantage. Il n'y avoit que le retour du calme qui pût rétablir l'égalité, en donnant à la flotte française le loisir de se développer toute entière en pleine mer : ce calme revint, & alors d'Annebaut remit à la voile sans desirer ni craindre la rencontre de la flotte anglaise : les deux flottes se trouvèrent en présence au point du jour. Les Anglais parurent long-tems vouloir engager le combat ; mais ils restoient toujours à portée de leurs ports, & voyant que la flotte française avoit le dessus du vent, ils commencèrent à faire voile vers l'île de Wight : ils firent leur retraite en bon ordre ; mais la canonnade fut très-vive, & dura bien avant dans la nuit. On s'apperçut le lendemain qu'elle n'avoit pas été sans effet ; la flotte anglaise avoit disparu, mais on voyoit flotter sur les eaux beaucoup de cadavres & de débris de navires : les galères françaises n'avoient presque point souffert du feu de l'artillerie ennemie ; leur peu de hauteur les garantissoit ; les coups de canon passoient par-dessus. La flotte française fut ramenée au Hâvre ; ce fut là le terme de cette expédition maritime.

La paix fut conclue cette même année 1545, & ce fut encore, de la part de François I, par l'amiral d'Annebaut, assisté de Raymond, premier président du parlement de Rouen.

La mort du duc d'Orléans, dernier fils de François I, arrivée le 8 septembre 1545, changeant entiérement le point de vue politique relativement au Milanez, qui avoit été cédé à ce Prince par le traité de Crespy, ce fut encore l'amiral d'Annebaut qui fut envoyé avec le chancelier Olivier à l'Empereur, pour lui proposer un nouveau traité qui pût tenir lieu de celui de Crespy, devenu sans objet.

François I, dans son testament, rendit à l'amiral d'Annebaut le témoignage le plus flatteur ; il fit plus que de vanter ce ministre, il le récompensa : le généreux d'Annebaut s'étoit appauvri dans le commandement des armées & dans le ministère : le Roi, par son testament, lui donna cent mille livres, somme considérable pour le tems ; présent inestimable, dit M. de Thou, si l'on considère la main qui le fit & le motif qui le fit faire. Aussitôt après la mort de François I, & contre le conseil exprès qu'il avoit donné en mourant à Henri II, Montmorenci fut rappelé, & mis avec les Guises à la tête des affaires. L'amiral d'Annebaut & le cardinal de Tournon furent exclus du conseil. L'amiral étoit aussi maréchal de France ; il mourut à la Fère en Picardie, le 2 novembre 1552. Jean son fils, baron d'Annebaut, se distingua, en 1544, à la bataille de Cérisoles ; au siége de Fossan il tomba de cheval, & eut l'épaule rompue ; à la bataille de Dreux, en 1562, il reçut des blessures dont il mourut.

Le cardinal d'Annebaut (Jacques) ; évêque de Lizieux, mort à Rouen l'an 1558, étoit frère de l'amiral & oncle de Jean.

ANVILLE (D'). (*Hist. litt. mod.*) Le géographe Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville naquit à Paris le 11 juillet 1697. Il dessinoit dans ses classes la carte des pays décrits par les auteurs anciens qu'il étudioit. L'éloge de ce géographe, le plus savant qui ait jamais paru, quoiqu'il n'ait pas

fait peut-être d'auſſi importantes réformes que Guillaume de l'Isle, parce qu'il les a trouvées toutes faites, cet éloge eſt le premier qui ait été prononcé dans l'Académie des belles lettres par ſon dernier ſecrétaire, dont il annonça très-avantageuſement les talens pour ſa nouvelle place. « Les anciens, dit cet hiſtorien de l'Académie, » inſpirèrent à M. d'Anville pour la géographie » ancienne un amour de préférence qu'il a con- » ſervé juſqu'à la fin de ſa vie, ſoit par ce charme » inexprimable qui nous ramène toujours vers les » objets auxquels notre ame doit ſes premières » jouiſſances, ſoit parce qu'elle lui paroiſſoit em- » prunter quelque choſe de la majeſté impoſante » des peuples dont elle éclaire l'hiſtoire..... Il eſ- » ſayoit de ſuivre les Phéniciens dans leurs navi- » gations, & d'en deviner le ſecret; il cherchoit » à reconnoître la trace de ceux qui, par l'ordre » de Néchos, partirent de la Mer-Rouge, firent » le tour de l'Afrique, & retournèrent en Egypte » par la Méditerranée, après trois ans de naviga- » tion. Il partoit de Carthage avec Hannon, & » côtoyoit l'Afrique, en ſens contraire, juſqu'au » cap des Trois-Pointes. Il viſitoit avec Scylax les » pays & les établiſſemens ſitués ſur une partie » des côtes de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afri- » que : il accompagnoit Hérodote dans ſes voyages » en Grèce, en Italie, en Egypte, en Aſie; il » pénétroit au-delà de l'Indus avec Alexandre. Il » ſuivit les Romains dans leurs conquêtes, & leur » ſavoit preſque gré d'avoir ſubjugué le monde » qu'ils lui faiſoient connoître. »

L'énumération des différentes cartes & des divers ouvrages géographiques de M. d'Anville nous meneroit trop loin : on connoît ſa géographie ancienne, rapprochée de la moderne : ſon utilité l'a miſe entre les mains de tout le monde.

La géographie ſeule exiſtoit dans le monde pour M. d'Anville. « En liſant les plus ſublimes écrits, » il fermoit les yeux à tout ce qui ne concernoit » pas la géographie : il s'étoit condamné à ne voir » dans Homère & dans Virgile que des noms & » des poſitions de peuples & de villes. »

Quique Rufas Batulumque tenent atque arva Celennæ, &c.

Il ſe rapprochoit aſſez du goût de l'abbé de Longuerue ſon maître, qui diſoit « qu'avec le » recueil des antiquités & des ſentences tirées » d'Homère, on pouvoit très-bien ſe paſſer de » *l'Iliade* & de *l'Odiſſée*..... On ſeroit tenté de » plaindre une pareille inſenſibilité, ſi on connoiſ- » ſoit moins les plaiſirs vifs que procure la dé- » couverte d'une vérité à ces hommes utiles qui » ſont animés de la noble ambition d'ajouter à la » maſſe des connoiſſances humaines & d'en recu- » ler les limites. »

M. d'Anville avoit un amour-propre naïf qu'il montroit à tout le monde ſans offenſer perſonne, & qui avoit chez lui des modifications & des excuſes qu'il n'a pas chez le commun des hommes. « En parcourant ſans ceſſe la terre, il s'étoit en » quelque façon approprié les lieux dont il avoit » rigoureuſement déterminé la poſition. Il con- » temploit avec complaiſance ces membres épars » de ſon Empire; & comme ſes prétentions lui » paroiſſoient fondées ſur des autorités reſpecta- » bles, il voyoit avec peine qu'on oſât les con- » teſter, ſurtout quand il s'agiſſoit de quelque » point de la géographie ancienne, qu'il croyoit » avoir plus invariablement fixée, & dont il s'étoit » réſervé plus ſpécialement la poſſeſſion : la criti- » que lui paroiſſoit alors une eſpèce de ſacrilége » contre l'objet même de ſon culte; & tranſporté » d'une colère religieuſe, il s'écrioit quelquefois : » *On profane toute l'antiquité*..... On l'entendoit » vanter la perfection de ſes ouvrages, & dire de » la géographie ce qu'Auguſte diſoit de Rome : » *Je l'ai trouvée de brique, & je la laiſſe d'or*..... Cet » enthouſiaſme, qui eût ſans doute été ridicule » dans un homme médiocre, étoit bien excuſable » dans un vieillard qui n'avoit penſé, qui n'avoit » vécu que pour la géographie, & à qui la douce » habitude d'être applaudi avoit dû donner une » grande idée de ſes talens. On peut dire même » que cet enthouſiaſme étoit reſpectable par les » grands effets qu'il a produits. Sans ce reſſort » puiſſant qui faiſoit agir M. d'Anville, nous ſe- » rions vraiſemblablement privés d'un grand nom- » bre d'excellens ouvrages, & la géographie ſeroit » encore dans l'état où il l'avoit trouvée. »

Cette dernière raiſon eſt ſi forte, qu'elle couvre & excuſe tout, & qu'elle entraîne le lecteur, quoique toujours prévenu contre les palliatifs & les précautions oratoires.

M. d'Anville perdit ſa femme après cinquante ans de mariage, & l'état où il étoit alors ne lui permit pas de ſentir cette perte. « Heureux alors » que la privation des facultés de ſon ame lui ait » épargné le ſentiment de cette affreuſe ſépa- » ration! Il eſt du moins deſcendu doucement au » tombeau : la douleur l'y auroit précipité. »

Il eſt mort en 1782. Nous devons ajouter ici, pour l'intérêt de la vérité, que, pour prendre quelqu'inſtruction dans ſes très-ſavans ouvrages, on a un terrible ſtyle à dévorer.

ARMINIUS (SEGESTES, FLAVIUS, INGUIOMER), le premier, beau-père; le ſecond, frère; le troiſième, oncle d'Arminius. (*Hiſtoire rom. & german.*) Ce roi ou général des Chéruſques, dont nous n'avons dit qu'un mot dans le Dictionnaire, mérite d'avoir ici un article plus étendu. La fameuſe victoire qu'il remporta ſur Varus l'an 10 de J. C. ne fut pas l'ouvrage de la ſeule valeur; elle fut encore moins l'ouvrage du haſard. Arminius l'avoit préparée par beaucoup d'adreſſe, par une grande connoiſſance, & du local, & de la diſpoſition des eſprits qu'il avoit lui-même en partie formée. Elevé à Rome, où Tibère, faiſant la guerre en

en Germanie cinq ans auparavant, l'avoit envoyé, il s'y étoit instruit à fond dans l'art militaire; & la nature lui ayant donné un grand courage, un esprit remuant & altier, un caractère propre à former & à exécuter de nobles entreprises, il vint employer toutes ces ressources en faveur de sa patrie. Son plan, pour attirer les Romains dans le piége, fut de faire révolter contr'eux les cantons de la Germanie les plus éloignés, & de retenir les plus voisins dans une soumission apparente. Les Romains, comptant sur les dispositions de ceux-ci, s'engagèrent sans crainte au milieu d'eux; leur marche fut respectée comme celle d'un peuple ami & dominateur; nul trouble, nul obstacle à leur passage; mais quand ils approchèrent des cantons révoltés, ceux-ci leur opposèrent toutes sortes d'obstacles, embarrassant les chemins dans les forêts par des arbres coupés & renversés, fatiguant l'armée romaine par des charges irrégulières de pelotons fugitifs qui disparoissoient aussitôt pour recharger d'un autre côté. Dans le même moment tous les cantons réputés fidèles levèrent le masque, se joignirent aux autres, & les Romains se virent de toutes parts environnés d'ennemis; ce fut dans la forêt de Teuteberg que se livra cette bataille si funeste aux Romains, où Varus se tua de désespoir, où Auguste perdit ses légions, que dans sa douleur il redemandoit en vain aux mânes de cet infortuné général. Ce Quintilius Varus s'étoit mal comporté dans son gouvernement; il avoit voulu changer & contrarier les mœurs des Germains; il avoit introduit parmi eux la chicane & des formes de justice qui leur étoient ou inconnues ou odieuses, & qui devenoient pour son avarice un moyen de tirer d'eux ou des présens ou des amendes; il les forçoit de venir plaider devant son tribunal par le ministère des avocats; c'étoit encore les assujettir à un nouvel impôt; aussi fut-ce principalement contre les avocats que leur fureur se tourna au jour de la vengeance; ils les mutiloient horriblement, leur coupoient les mains, les lèvres, le nez; leur arrachoient la langue, les yeux, les oreilles; *enfin, vipère, cesse de siffler!* disoit un de ces barbares en tenant dans sa main la langue d'un de ces avocats romains; ils firent d'ailleurs toutes sortes d'outrages aux vaincus, tant morts que vivans; ils exposèrent les têtes des premiers sur des arbres, & ils choisissoient parmi leurs prisonniers les plus nobles & les plus élevés en dignité pour les envoyer garder les vaches & les pourceaux. On croit qu'après cette bataille, les Germains auroient pu conquérir les Gaules s'ils les avoient attaquées, mais ils aimèrent mieux achever de chasser les Romains des forts que ceux-ci tenoient encore dans la Germanie; ce qui donna le tems à Auguste d'y envoyer Tibère, qui se contenta d'avoir provoqué Arminius sans l'avoir combattu, & après Tibère Germanicus, à qui étoit réservée la gloire d'être le vengeur de Varus.

Cette gloire fut d'autant plus grande qu'il avoit à combattre la jalousie de Tibère, qui ne souhaitoit pas que son neveu eût de plus grands succès dans ce pays-là qu'il n'en avoit eu lui-même, & qui en général ne souhaitoit point de succès à ses parens ni à ses généraux. Germanicus ne songea qu'à vaincre, qu'à servir la patrie, sans s'embarrasser des chagrins jaloux de son oncle, sans paroître les appercevoir. Toujours actif, vaillant & fidèle, il passe le Rhin : son premier exploit fut de surprendre les Marses, peuple de la ligue d'Arminius, au milieu d'une fête qu'ils donnoient pendant la nuit, & où se trouvoient la plupart des Princes & des nobles du pays, pour qui toute fête dégénéroit en partie de débauche. La débauche les lui livra sans défense; le soldat romain en fit un grand carnage. Cependant les peuples voisins engagés dans la même ligue, les Bructères, les Tubantes, les Usipiens, entendirent les cris de ceux qu'on égorgeoit; ils virent les flammes qui ravageoient le quartier des Marses; ils virent tomber ce célèbre temple de Tonfana, divinité tutélaire du pays; ils attendirent le vainqueur à son passage dans les forêts, & l'inquiétèrent dans sa marche; mais Germanicus, à force de valeur & d'adresse, triompha de ces obstacles. Il marche contre les Cattes, peuplade divisée alors en deux factions, dont l'une tenoit pour Arminius, l'autre pour Segestes son beau-père, qui l'étoit devenu malgré lui; Segestes destinoit sa fille à un autre époux. Arminius, sûr d'en être aimé, l'avoit enlevée. La conspiration générale des peuples germains avoit cependant entraîné Segestes dans cette expédition de la forêt de Teuteberg, où Varus avoit péri; mais il n'en étoit pas moins l'ennemi déclaré d'Arminius, & le partisan secret des Romains ou du moins de la paix. Les Cattes, surpris à peu près comme l'avoient été les Marses, furent aussi taillés en pièces : ce ne fut qu'un carnage aussi facile qu'affreux. Cependant des ambassadeurs de Segestes, à la tête desquels étoit Segimond son fils, vinrent implorer le secours des Romains contre Arminius, qui tenoit Segestes assiégé; Germanicus ne se fiant point à la foi de ces peuples barbares, ni de leurs Princes, & sachant que Segimond avoit suivi son père à cette bataille de la forêt de Teuteberg, & qu'il avoit même alors montré du zèle contre les Romains, commença par s'assurer de sa personne, & par l'envoyer sous une sûre garde dans la Gaule belgique; il marcha ensuite au secours de Segestes, parce que c'étoit combattre Arminius, & il délivra Segestes, mais il le tint à sa suite avec sa fille, femme d'Arminius, & qui étoit entiérement dans les intérêts de son mari.

La même division qui se trouvoit dans diverses nations germaniques, attachées, les unes au parti des Romains, les autres à la ligue d'Arminius, se retrouvoit dans la famille d'Arminius : outre Segestes, son beau-père & son plus grand ennemi,

mais qui dans ce sentiment étoit désavoué par sa fille, Flavius, propre frère d'Arminius, se piquoit d'être fidèle aux Romains; mais Arminius en étoit dédommagé par Inguiomer son oncle, qui ne s'attachoit qu'à lui. Arminius, plus irrité encore contre les Romains par l'espèce de captivité de sa femme, & par l'affront qu'il avoit essuyé dans son expédition contre Segestes, soulève ses Chérusques, anime les Bructères, fait prendre les armes à tous; & tandis que Germanicus, pénétrant jusqu'à la forêt de Teüteberg, y rendoit les derniers devoirs aux déplorables restes des légions de Varus, & recouvroit quelques enseignes romaines, appendues par les Germains dans leurs bois sacrés, Arminius l'attendoit, & l'attaquoit au passage des bois & des marais, dans tous les lieux où les chaussées rompues rendoient les chemins impraticables & l'ordre impossible à observer : l'attention continuelle du chef, & la parfaite discipline de l'armée sauvèrent les Romains, ou plutôt rien ne les sauva que le trop de confiance des ennemis, qui, après avoir fait la première faute de les laisser se ranger en bataille dans une petite plaine, entre des bois & des marais, firent la seconde faute de les attaquer tumultuairement dans ce poste régulier, comme ils l'avoient fait plusieurs fois avec succès dans des occasions où le local favorisoit ces brusques attaques & augmentoit le désordre. Les Barbares furent repoussés avec grande perte, & Arminius y reçut une forte blessure.

Mézeray retrace, d'après Tacite, la marche pénible & périlleuse de deux légions romaines sur le bord de la mer, dans un moment où un vent de nord violent soulevoit les flots avec excès, & où la marée de l'équinoxe d'automne, la plus forte de toutes celles de l'année, & augmentée encore par ce vent impétueux, couvroit des terres qu'on avoit coutume de voir à sec, tellement (dit-il avec une énergie toujours un peu incorrecte, mais pittoresque, que son modèle bien plus énergique lui communique), « tellement que tout étant » inondé, derrière, devant, à l'entour d'eux, ils » ne savoient quelle résolution prendre. Les uns » étoient dans l'eau jusqu'à la ceinture, les autres » en avoient par-dessus la tête. Ceux qui se mettoient à la nage, ne faisoient pas le plus mal, » parce que les flots poussent à terre; mais ceux » qui se vouloient tenir sur leurs pieds, étoient » renversés par le vent & par les vagues, ou bien » ils tomboient dans des fossés, leur bagage & » leurs chevaux tout de même; il en périt un très-» grand nombre..... La nuit survint là-dessus, non » moins affreuse que la tempête, & toute pleine » de désespoir pour des gens mouillés jusqu'aux » os, transis de froid, rompus, qui n'avoient ni » couvert, ni pain, ni feu, ni soulagement. Mais » le jour venant les dégagea de cette extrémité. » *Lux reddidit terram*, dit bien plus énergiquement Tacite. Mais si Arminius avoit pu être instruit de la détresse où se trouvoient ces deux légions, il seroit accouru pour les joindre à celles de Varus.

L'armée de Germanicus avoit couru tant de dangers, que des fuyards portèrent jusqu'à Cologne la fausse nouvelle qu'elle étoit entièrement détruite. Sur leur rapport, les légions qui étoient restées dans ce poste pour garder le pont & assurer le retour, délibérèrent de rompre le pont, & de se retirer en deçà du Rhin. Ce fut alors qu'Agrippine, se montrant digne femme de Germanicus, digne fille de Marcus Vipsanius Agrippa, alla de rang en rang ranimer les courages abattus, réclamer le respect & la foi dus à son mari & à la mémoire de son père, portant dans ses bras & présentant aux soldats son fils, le fils de leur général, leur compagnon, né, nourri parmi eux, ne connoissant d'autre patrie que leur camp. Hélas! ce Prince, cet enfant que l'éloquente vertu de sa mère rendoit alors si intéressant, cet enfant devoit être Caligula.

Tibère apprit l'action d'Agrippine, & dès-lors sa résolution fut prise de rappeler de la Germanie Agrippine & Germanicus.

Cependant Germanicus vainqueur s'avançoit vers le bord du Weser; Arminius étoit à l'autre bord; ce fut là qu'il eut avec Flavius son frère une entrevue, qui commença de part & d'autre par des témoignages de tendresse, qui amena ensuite des reproches, & finit par dégénérer en querelle & en provocation au combat. Flavius avoit perdu un œil à la guerre. Mon frère, lui dit Arminius, qui t'a défiguré ainsi?

FLAVIUS.

Le sort des combats.

ARMINIUS.

Et quel dédommagement en as-tu reçu?

FLAVIUS.

Des dons militaires, des marques d'honneur & la considération attachée à mes services.

ARMINIUS.

Je ne vois là que des marques d'esclavage.

FLAVIUS.

Je ne vois dans tes continuelles révoltes que des marques d'inquiétude & de turbulence.

ARMINIUS.

Et c'est mon frère qui combat contre son pays & contre moi!

FLAVIUS.

C'est moi qui, allié des Romains, veux leur être fidèle.

ARMINIUS.

Dis plutôt qu'esclave des Romains, tu leur sacrifies ta patrie & ta famille.

FLAVIUS.

Je prétends les servir, en les engageant, en les forçant, s'il le faut, à la paix, qui ne peut se trouver que dans la soumission.

ARMINIUS.

C'est-à-dire, dans l'esclavage. Dure à jamais la guerre si la paix n'est qu'à ce prix !

Ainsi de discours en discours leurs esprits s'exaspérèrent au point que Flavius, ne pouvant plus, disoit-il, supporter tant d'outrages, demandoit à grands cris un cheval & des armes pour courir à la vengeance, tandis qu'Arminius, la menace à la bouche & la fureur dans les yeux, sembloit aussi ne respirer que la guerre.

Il eut bientôt satisfaction : l'armée romaine passa le Weser; Cariovalde, avec la cavalerie des Bataves, qui servoient les Romains, gagna le premier le bord, & attaqua les Chérusques; ceux-ci, recourant à leur fuite simulée, stratagême usé, mais qui réussissoit toujours, attirèrent les Bataves dans une petite plaine entourée de bois, qui n'offroit partout que des embuscades. Là fondant tous à la fois sur les Bataves, ils les mirent en pièces, & tuèrent Cariovalde leur chef, avec toute la noblesse qui s'obstinoit à le défendre. Mais bientôt Arminius eut sur les bras toute l'armée romaine; il en soutint long-tems les efforts avec le plus grand courage. « Tout ce qui se peut » faire de la tête, de la voix, de la main, Armi- » nius le fit en cette journée : ses ordres, ses » exhortations, sa valeur, en balancèrent le sort » bien long-tems, » dit encore Mézeray en traduisant Tacite : *Arminius, manu, voce, vulnere, sustentabat pugnam.* Enfin grièvement blessé, obligé de céder au nombre & à la force, voyant de toutes parts tomber autour de lui ses derniers soldats, il se barbouille le visage de sang pour n'être pas reconnu, pousse son cheval avec violence à travers le bataillon des Cauces, peuple germain, auxiliaire des Romains; il parvient à le percer tout entier & à se sauver. Quelques-uns ont cru que les Cauces l'avoient reconnu, & n'avoient pas été fâchés de le laisser échapper, soit par admiration pour la valeur & la gloire de ce grand homme, soit afin qu'il restât un tel défenseur à la liberté germanique. Cette fuite, presque miraculeuse, rappelle la déposition de Saint-Preuil au sujet du duc de Montmorenci pris à Castelnaudari : « Le » tourbillon de poussière & de fumée qui s'élevoit » autour de lui m'empêchoit de le reconnoître; » mais en voyant un seul homme mettre en désor- » dre plusieurs de nos rangs, & prêt à se faire » jour à travers l'armée entière, j'ai bien jugé que » ce ne pouvoit être que le duc de Montmorenci. » On pouvoit dire de même d'Arminius : « Le sang » dont il étoit couvert m'empêchoit de le recon- » noître; mais en voyant un seul homme blessé, » dégoûtant de sang, s'ouvrir un chemin en per- » çant un bataillon entier, j'ai jugé que ce devoit » être Arminius. » Tacite dit qu'Inguiomer, oncle d'Arminius, échappa par le même courage ou par le même artifice. *Virtus seu fraus eadem Inguiomero effugium dedit.*

Lorsque les Chérusques eurent rassemblé leurs débris, ils n'en virent que mieux quelle horrible perte ils avoient faite dans la bataille du Weser; ils s'assurèrent de l'impossibilité de résister davantage aux Romains, & ils ne songeoient plus qu'à mettre l'Elbe entr'eux & ces redoutables ennemis, lorsqu'un trophée dressé de leurs dépouilles par les Romains vint affliger & humilier leurs regards; ils ne purent soutenir ce spectacle, & la honte enflammant de nouveau leur courage, ils ne voient plus leur foiblesse, ils ne voient que leur honneur à réparer. Ils se retranchent de nouveau dans leurs forêts; ils s'y mettent en embuscade; ils cherchent à y attirer les Romains; mais Germanicus n'étoit pas un général qu'on pût aisément surprendre; il ne les perdoit pas de vue; il étoit instruit de leurs desseins & de leurs manoeuvres; il marche droit à eux, se tenant toujours en garde contre leurs brusques attaques & leurs fuites simulées; il force leurs retranchemens, les presse dans des lieux étroits où ils ne peuvent se servir de leurs longues piques, & où le soldat romain, avec sa courte épée & son bouclier serré contre sa poitrine, combattoit à l'aise & avec avantage : la victoire ne fut pas long-tems douteuse; les légions n'eurent qu'à massacrer sans obstacle. C'est avec peine qu'on voit Germanicus, courant de rang en rang, défendre aux soldats de faire quartier, & leur crier que le seul moyen de terminer la guerre étoit d'exterminer entiérement cette nation opiniâtre. C'est le cas de dire :

Je rends graces aux Dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

J'aime mieux le grand Condé lorsqu'à Rocroi il mettoit autant de soin à conserver les restes des ennemis vaincus, que Germanicus en avoit mis à les détruire.

« Quel fut alors, dit Bossuet, l'étonnement de » ces vieilles troupes & de leurs braves officiers, » lorsqu'ils virent qu'il n'y avoit plus de salut pour » eux qu'entre les bras du vainqueur ? De quels » yeux regardèrent-ils le jeune Prince, dont la » victoire avoit relevé la haute contenance, à qui » la clémence ajoutoit de nouvelles graces ?

Arminius n'étoit point à cette dernière bataille, qui consomma la ruine de son armée; ses blessures l'avoient mis hors d'état d'agir : c'étoit Inguiomer qui commandoit les Chérusques, & qui, malgré les ordres cruels de Germanicus, trouva le moyen d'en sauver une partie. Cette partie si foible, & qui devoit être si découragée, tenta encore de nouvelles entreprises lorsqu'on eut reçu la nouvelle que Germanicus ayant envoyé par mer une

grande partie des légions dans leurs quartiers d'hiver, une violente tempête les avoit submergées. Germanicus & Silius son lieutenant entrèrent donc encore, par différens côtés, sur les terres des Germains; « ils ravagent, détruisent, embrasent tout : rien n'ose tenir ferme devant eux ; » tout ce qui paroît est poussé, battu, enveloppé : » l'épouvante étoit partout, la sûreté nulle part. » Les Barbares admiroient comme invincibles, comme des dieux supérieurs à toute force humaine ces Romains qui, après avoir perdu leur flotte, leurs légions, leurs armes, sembloient avoir augmenté de valeur, de puissance, & même de nombre. *Quippè invictos & nullis casibus superabiles Romanos prædicabant, qui, perditâ classe, amissis armis, post constrata equorum virorumque corporibus littora, eâdem virtute, pari ferociâ, & veluti aucti numero irrupissent.*

Encore une campagne, & cette guerre de Germanie étoit à jamais terminée; du moins les Romains le croyoient ainsi; & Tibère le crut si bien, qu'il se hâta de rappeler Germanicus, dont il ne pouvoit plus, même de si loin, soutenir la gloire.

Germanicus alla triompher à Rome, & il y traîna en triomphe à sa suite, parmi une foule d'autres Princes & chefs germains, Segimond, fils de Segestes & beau-frère d'Arminius; Thuswelda sa sœur, femme du même Arminius, & un fils d'Arminius & de Thuswelda, pour lors âgé de deux ou trois ans, nommé Thumelicus.

Arminius, ainsi séparé de sa femme & de son fils, mais délivré de Germanicus, & même des Romains, qui se replièrent en deçà du Rhin, paroissant vouloir donner ce fleuve pour borne à leur Empire, & se contentant de laisser au-delà une haute réputation & une grande terreur de leurs armes, Arminius tourna son inquiétude & son activité vers d'autres objets.

La guerre germanique avoit duré si long-tems, & avoit eu des succès si divers, qu'il s'étoit formé dans la Germanie deux factions contraires, dont l'une, qui avoit l'esprit romain, étoit portée d'inclination vers ces maîtres du Monde, & ne les regardoit pas comme si éloignés ni si détachés de toutes vues sur la Germanie, qu'elle ne pût les appeler à son secours dans l'occasion; l'autre, conservant le pur esprit germanique, affectoit une liberté franche & sauvage, & une grande horreur pour le joug des Romains. Arminius étoit à la tête de ceux-ci, & Maroboduus, roi des Marcomans, son rival de gloire & de puissance chez les Germains (*voyez* son article ci-après, à son ordre alphabétique), étoit réputé le chef du parti romain. Arminius le décrioit fort à ce titre; & comme Maroboduus avoit paru vouloir prendre sur ses peuples une domination plus absolue que l'esprit libre des Germains ne le comportoit, Arminius le peignoit d'un côté comme le tyran & l'oppresseur des Germains, de l'autre comme l'esclave des Romains & le satellite de César; il anima contre lui les Chérusques & les restes de sa ligue; il souleva une partie de ses sujets, lui fit la guerre, & le vainquit dans une bataille. Mais ces grands zélateurs de la liberté ont presque tous une pente invincible au despotisme : Arminius, que l'ardeur à défendre la liberté de son pays avoit toujours mis à la tête des armées, & accoutumé au commandement, s'apperçut que sa gloire pouvoit tourner au profit de son autorité. Son ame s'ouvrit à l'ambition, & on lui reproche d'avoir conçu le projet de se faire souverain de la Germanie. Ses compatriotes en furent alarmés, & se liguèrent contre lui. On lui dressa des embûches. Des auteurs cités par Tacite, rapportent qu'on lut en plein sénat des lettres d'un prince des Cattes, qui promettoit de faire périr Arminius si on vouloit lui envoyer du poison. Heureuse nation qui n'en connoissoit point encore l'usage, malheureuse puisqu'elle cherchoit à le connoître ! Tibère se crut un Fabricius en répondant que le peuple romain se vengeoit de ses ennemis par les armes, & non point par la fraude & par la trahison. Arminius trouva parmi ses proches & dans sa famille des ennemis plus perfides, par la trahison desquels il périt, après leur avoir quelque tems fait la guerre avec des fortunes diverses. Il n'avoit que trente-sept ans, & avoit régné, c'est-à-dire, combattu douze ans. Après sa mort, on oublia ses projets d'ambition & de tyrannie; on ne se souvint que de sa gloire : il fut révéré dans toute la Germanie comme son dieu tutélaire, comme le vengeur de sa liberté. On croit que c'est lui que les Saxons adoroient sous le nom d'*Irminsul*, dans ce temple fameux qui fut détruit par Charlemagne.

ASCARIC & RAGAISE. (*Hist. rom.*) C'est vers la fin du règne de l'empereur Dèce ou Décius, mort en 253, qu'on voit pour la première fois dans l'Histoire le nom des Francs ou Français. Ils paroissent moins établis le long du Rhin, qu'errans sur ses bords, insultant les frontières de l'Empire, & quelquefois pénétrant dans l'intérieur des provinces, y faisant de grands ravages, & des séjours assez longs pour ressembler à des projets d'établissement. Aurélien & Probus les battirent sous le règne de Valérien & de Gallien, vers l'an 258; & une chanson militaire, parvenue jusqu'à nous, & composée dans le tems par les soldats d'Aurélien, pour célébrer la victoire remportée par ce général sur un millier de Français, semble attester encore la crainte qu'on avoit de ceux-ci, par l'éclat qu'on donnoit à un si léger avantage.

Vers l'an 262, une troupe de Français pénétra jusqu'en Espagne, soit en traversant & pillant les Gaules, soit en s'emparant par force des vaisseaux qu'ils trouvoient dans les ports; car c'est ainsi que, sans aucune marine, ils faisoient toutes leurs expéditions maritimes : ils poussèrent celle-ci jusqu'à envoyer un détachement en Afrique; puis ils se rejoignirent tous, & s'en retournèrent par mer &

chargés de butin dans leur pays, où ils n'arrivèrent qu'en 270.

En 279, Probus, alors Empereur, battit & chassa les Français, qui, avec quelques autres nations germaniques, avoient envahi les Gaules; il les repoussa même jusqu'au-delà de l'Elbe : il en transplanta un grand nombre dans diverses provinces de l'Empire; il en plaça jusque sur les bords du Pont-Euxin. Ceux-ci, en 281, exécutèrent avec un plein succès une des entreprises les plus hardies & les plus incroyables. Ils se saisirent de tous les navires qu'ils trouvèrent dans le Pont-Euxin (la Mer-Noire); ils rasèrent les côtes de l'Asie, épouvantèrent toute la Grèce, l'Italie, la Sicile, l'Espagne; firent une descente en Afrique, d'où ayant été repoussés, ils remontèrent sur les vaisseaux, passèrent le détroit de Gibraltar, & ravagèrent l'Espagne du côté de l'Océan comme du côté de la Méditerranée. Dans l'expédition de 262, ils y avoient détruit Terragone. A leur retour dans leur pays, en passant devant la Sicile, ils entrent tout à coup dans le port de Syracuse, s'introduisent dans la ville, y font beaucoup de butin & de carnage, & s'abstinrent seulement de la détruire. Ils arrivèrent enfin chez eux chargés des richesses des nations, & ayant considérablement ajouté à la gloire & à la terreur de leur nom.

Sous l'empire de Dioclétien & de Maximien, vers l'an 288, joints aux Saxons, ou sans eux, ils firent encore quelques ravages. On voit, peu de tems après, quelques Rois ou chefs français soumis à Maximien, & servant dans ses armées.

Dans le partage que les Césars Galérius & Constance-Chlore avoient fait avec les empereurs Dioclétien & Maximien, & dans celui qu'ils avoient fait ensuite entr'eux, en qualité d'Empereurs, après l'abdication de ces deux derniers, la Gaule, & par conséquent le soin de défendre la frontière de l'Empire contre les incursions des Germains & des Français, étoit échue à Constance-Chlore, ainsi que la Bretagne, l'Angleterre & l'Espagne. Ce Prince avoit fait alliance avec deux de ces petits Rois français, nommés Ascaric & Ragaise : ils s'étoient vraisemblablement mis à sa solde; ils étoient du moins ses pensionnaires ou ses tributaires. Il croyoit avoir droit d'exiger d'eux une entière fidélité; mais c'étoit toujours ce qu'on avoit le plus de peine à obtenir de ces peuples libres, & toujours prompts à secouer toute espèce de joug. Ascaric & Ragaise, voyant Constance-Chlore occupé dans la Bretagne contre les Calédoniens & les Pictes, saisirent cette occasion de faire de leur côté des courses sur les terres de l'Empire. Constance-Chlore, ayant promptement terminé la guerre britannique, se disposoit à venir châtier les Français, lorsqu'il mourut à Yorck le 24 juillet 304. Constantin son fils, qui succéda d'abord à son partage, & qui réunit dans la suite toutes les parties de l'Empire, après avoir achevé d'appaiser les troubles de la Bretagne, surprit les Français par la diligence imprévue avec laquelle il fondit sur eux au milieu de l'embarras que leur causoit le butin dont ils étoient chargés : ils le croyoient dans le nord de l'Ecosse, & il les écrasoit sur la frontière orientale de la Gaule. Il les défit entiérement, & fit prisonniers leurs rois Ascaric & Ragaise; mais il se montra indigne de sa gloire par la vengeance cruelle qu'il prit de ces malheureux Princes. Qu'il les menât en triomphe à la suite de son char dans la ville de Trèves, c'étoit un usage qu'il trouvoit établi depuis longtems chez les Romains, & c'étoit ce que l'inconstance & l'infidélité de ces Princes pouvoient avoir mérité; mais par quel mépris barbare de tout principe de justice, d'humanité, de décence, par quel horrible abus du droit de la guerre & de la force osa-t-il les faire dévorer par les bêtes féroces, dans l'amphithéâtre, comme des criminels condamnés? Où étoit même la prudence, & comment ne craignoit-il pas pour lui & pour ses successeurs les haines immortelles & les ressentimens implacables de cette nation belliqueuse?

Des écrivains romains, essayant de justifier ou du moins d'excuser une rigueur si exécrable, disent qu'elle paroissoit être nécessaire pour punir l'infidélité continuelle & réprimer la licence effrénée de ces peuples.

« Mais, répond Mézeray dans son Avant Clovis, qui étoit plus digne de blâme & de châtiment, ou des Français qui violoient leur foi après l'avoir donnée, ou des Romains qui, sans aucune justice, les avoient forcés de la donner? »

En effet, de quel droit & de quel front ceux qui abusent de la force pour arracher à la foiblesse des sermens involontaires, osent-ils lui reprocher la violation de ces sermens extorqués & prononcer le mot de parjure, comme si ce parjure n'étoit pas entiérement & uniquement leur ouvrage, comme s'il pouvoit y avoir du parjure où il n'y avoit ni promesse libre ni serment volontaire?

Nous parlons ici en général, car dans les traités de puissance à puissance, on auroit tort d'alléguer le défaut de liberté; ce n'est pas manquer de liberté que de souscrire à une paix moins avantageuse quand on a été battu : on a toujours tiré de ce traité l'avantage qu'on s'en promettoit, celui de sortir de l'embarras présent : on doit donc l'exécuter. François I n'avoit pas droit d'alléguer contre le traité de Madrid le défaut de liberté. Il avoit voulu acquérir la gloire des héros en s'exposant à tous les hasards de la guerre : la captivité est un de ces hasards : il ne pouvoit donc pas l'alléguer contre les traités que cette captivité même lui rendoit nécessaires, & qui pouvoient seuls l'en tirer.

Quant aux rois Ascaric & Ragaise, ils pouvoient mériter d'être punis, comme nous l'avons dit, par l'humiliation d'être traînés en triomphe; ils pou-

voient être punis encore par la perte de quelques avantages politiques : le reste est un crime vil & atroce de la part du vainqueur. Le bon, le doux, le généreux Constance-Chlore, père de Constantin, ne lui eût jamais donné l'exemple de cette lâche cruauté.

ASCELIN. (*Hist. d'Anglet.*) Guillaume-le-Conquérant fut enterré dans l'église de saint Etienne de Caen, qu'il avoit bâtie; mais ce n'est point en dépouillant les hommes qu'il faut bâtir des temples à Dieu. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé *Ascelin*, se présenta devant les Prélats: « Je vous défends, » au nom de Dieu, leur dit-il à haute voix, » d'enterrer ce corps ici; cet emplacement est à » moi, c'est celui de la maison de mon père, » envahie par ce tyran; Dieu, qui m'entend & » qui vient de le juger, m'a vengé sans doute » de ses injustices. »

Les Prélats eurent égard à cette violente requête, & on enterra le corps un peu plus loin.

ATTALE, ATTALUS. (*Hist. rom.*) Lorsqu'Alaric, ayant pris & saccagé Rome, se voyoit le seul véritable maître de l'Empire romain, ne pouvant pas, ou ne daignant pas prendre pour lui ce titre d'Empereur, auquel seul les peuples aimoient à obéir, il fit ce qu'avoient déjà fait & ce que firent depuis quelques conquérans; il couvrit de la pourpre impériale un phantôme d'Empereur, qui s'honoroit d'être sa créature & qui n'étoit rien sans lui; ce fut Attale, qu'il trouva préfet de Rome; il le vêtit, le dépouilla, le revêtit deux ou trois fois des ornemens impériaux, selon le besoin & les conjonctures. Ataulfe, successeur d'Alaric, s'accommoda du même homme pour le même usage; mais cet homme s'ennuya du personnage qu'on lui faisoit jouer, & reconnut lui-même pour Empereur un tyran de ce tems, nommé Jovin; Ataulfe, qui ne le reconnoissoit pas, & qui étoit le véritable maître, obligea de nouveau Attale d'être son Empereur après qu'Ataulfe eut vaincu & pris Jovin, & lui eut fait trancher la tête. Attale, ou prenoit sur chaque objet les ordres d'Ataulfe, ou donnoit de lui-même les ordres qu'il croyoit devoir lui être les plus agréables. La ville de Bordeaux ayant ouvert ses portes sans résistance, n'en fut pas moins pillée & brûlée par l'ordre d'Attale. « Misérable idole, s'écrie un auteur moderne, » qui n'ayant ni force ni vertu pour faire du » bien, pensoit se signaler par des embrâsemens » & par des fracas, comme si la destruction & » la ruine n'étoient pas plutôt des marques d'im» puissance que de pouvoir! »

Attale finit par tomber entre les mains de l'empereur Honorius, qui triompha de lui à Rome, l'obligeant de marcher à pied devant son char, & qui ensuite l'envoya en exil dans l'île de Lipari, après lui avoir fait couper le bout des doigts de la main droite. Ces derniers événemens sont de l'an 417.

AUDEBERT (GERMAIN). (*Hist. litt. mod.*) Au peu que nous avons dit dans le Dictionnaire, nous ajouterons ici, 1°. que c'est par une erreur typographique qu'il y est dit qu'il mourut âgé de vingt ans; c'est de quatre-vingts ans qu'il faut lire. 2°. Son épitaphe, écrite en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la galerie du cimetiere de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, après avoir rapporté les honneurs qui lui furent conférés par son roi Henri III & par des puissances étrangères, telles que le pape Grégoire XIII, & la Seigneurie de Venise, ajoute les particularités suivantes: « Et nonobstant ces » grands honneurs il s'est toujours plu à exercer » l'état d'élu, dans cette élection, l'espace de » cinquante ans, tant il étoit amateur de sa patrie; » ce que considérant sadite Majesté, ayant créé » & érigé un président & un lieutenant en chaque » élection de France, exempta ledit messire Ger» main Audebert, & voulut qu'il présidât & pré» cédât l'un & l'autre. »

Ainsi ce n'étoit ni une présidence de charge ni une présidence passagère & accidentelle, mais une présidence personnelle, de droit & permanente.

La même épitaphe qualifie Germain Audebert *Prince des poëtes de son tems.* On peut observer encore qu'elle contient la liste de ses ouvrages. Scévole de Sainte-Marthe a fait son éloge; il l'appelle :

Audeberte, novem sacer camœnis
Quæ te depereunt senem puellæ, &c.
Quo te prosequar, Audeberte, versu
Linguarum decus, ô pater leporum, &c.

Audebert étoit protestant, & Théodore de Bèze étoit son ami. Une épigramme de ce dernier, *De suâ in Candidam & Audebertum benevolentiâ*, a donné lieu à ces odieuses imputations de parti, pour lesquelles le moindre prétexte suffit toujours. Maimbourg les a répétées dans son Histoire du Calvinisme : les protestans les ont réfutées.

L'épitaphe dont nous avons parlé est commune au père & au fils. Voici ce qu'on lit à la fin de cette épitaphe :

« Et sous le même marbre gît messire Nicolas » Audebert, conseiller du Roi en sa cour de par» lement de Bretagne, fils dudit messire Germain » Audebert, grand imitateur des vertus pater» nelles, qui trépassa cinq jours après son père, » en l'âge de quarante-deux ans. (Le père étoit » mort le 24 décembre 1598.) »

AVESNES: les D'AVESNES & les DAMPIERRES. (*Hist. de Fland.*) Saint Louis étoit l'arbitre de l'Europe: ce fut moins encore son droit de souveraineté que sa réputation d'équité qui fit porter à son tribunal les contestations de la Flandre, autrefois l'alliée de l'Angleterre contre la France.

La comtesse de Flandre, Jeanne, étoit morte sans enfans; Marguerite sa sœur lui avoit succédé: il s'agissoit de savoir qui succéderoit un jour à Marguerite. Elle avoit eu deux maris, Bouchard d'Avesnes & Guillaume de Dampierre. Elle avoit des enfans des deux lits; ceux du second prétendoient exclure ceux du premier; ils avoient, disoient-ils, découvert que Bouchard d'Avesnes étoit engagé dans les ordres avant son mariage, que par conséquent ce mariage étoit nul, & les d'Avesnes, sinon bâtards, du moins inhabiles à succéder. Les d'Avesnes croyoient voir Marguerite incliner pour les Dampierres; ils cherchèrent un juge plus juste que leur mère, & s'adressèrent à saint Louis. Mézeray rapporte que toutes les parties ayant comparu devant le Roi, Louis demanda d'abord à la mère, qui elle desiroit pour héritiers, ou des d'Avesnes, ou des Dampierres. « *Les enfans légitimes*, dit-elle, *doivent avoir la* » *préférence.* Sur ce mot l'aîné des d'Avesnes s'é» cria tout en colère: *Eh quoi! serois-je tenu pour* » *bâtard de la plus riche P.... qui vive?* » Louis, le plus respectueux de tous les fils, scandalisé d'un tel outrage fait à une mère, punit d'Avesnes d'une peine que les idées du tems pouvoient rendre plus grave qu'elle ne le paroîtroit peut-être aujourd'hui; il ordonna que du lion de sable en champ d'or que portoit d'Avesnes, il retrancheroit la langue & les griffes, *pour marque*, dit Mézeray, *qu'il ne devoit avoir ni paroles ni armes contre sa mère.*

Quant au fond de la querelle, Louis fit une espèce de transaction; il donna le Hainaut aux d'Avesnes, & la Flandre aux Dampierres.

Les hommes ne sont pas dignes d'en croire un sage: il faut toujours les horreurs de la guerre pour les ramener à la paix. Les d'Avesnes vouloient un partage plus considérable, les Dampierres persistoient à ne vouloir aucun partage; ils chassèrent les d'Avesnes; ceux-ci implorèrent l'appui du comte de Hollande. Louis n'avoit voulu se mêler de leurs querelles que pour les pacifier; les Dampierres furent vaincus & faits prisonniers. Marguerite à son tour opposa au comte de Hollande, Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, à qui elle abandonna l'usufruit du Hainaut; celui-ci repoussa le comte de Hollande & les d'Avesnes: les Dampierres furent mis en liberté moyennant une rançon. Il fut démontré que la guerre n'avoit produit que du mal: on eut recours à Louis & à sa sentence; le Roi engagea son frère à rendre le Hainaut, & les concurrens furent trop heureux de se soumettre enfin au jugement que Louis avoit prononcé dix ans auparavant.

AUMONT. A cet article, dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé que des deux maréchaux de ce nom: cette Maison a produit plusieurs autres guerriers recommandables, plusieurs nobles victimes de la patrie, qu'il est à propos de rappeler ici.

1°. Jean III, sire d'Aumont, qui se trouva, en 1328, à la bataille de Cassel, & qui servit Philippe de Valois dans toutes les occasions importantes; il fut fait chevalier en 1340. Sa bru fut gouvernante de Charles VI.

2°. Son petit-fils, Pierre II, dit *Hutin*, sire d'Aumont, fut porte-oriflamme de France. Il avoit porté les armes plus de quarante ans.

3°. Jacques d'Aumont, fils de Pierre II & chambellan du Roi, fut tué, en 1396, à la bataille de Nicopolis en Hongrie contre les Turcs.

4°. Jean IV son frère, dit *Hutin*, fut tué à la fatale journée d'Azincourt, en 1415.

5°. Charles, marquis d'Aumont, petit-fils du premier maréchal d'Aumont, & oncle du second, lieutenant-général des armées du Roi, mourut à Spire d'une blessure qu'il avoit reçue au siége de Landau, en octobre 1644.

AUVERGNE (CHARLES DE VALOIS, COMTE D'). (*Hist. mod.*) A l'article *Auvergne*, du Dictionnaire, tom. I, partie II, pag. 508, on renvoie au mot *Charles* pour un article particulier de ce Charles de Valois, d'abord comte d'Auvergne & depuis duc d'Angoulême; cet article ne se trouve point à *Charles*: nous allons le placer ici.

Ce Prince étoit fils naturel de Charles IX & de Marie Touchet (fille d'un lieutenant-particulier au présidial d'Orléans), dont l'anagramme étoit: *Je charme tout*; elle charma Charles IX, qui n'en épousa pas moins Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Marie Touchet, ayant vu avant le mariage le portrait de cette princesse, se rassura, & dit: *L'Allemagne ne me fait pas peur.* Son empire en effet dura encore quelque tems; mais il finit, & elle épousa le comte de Balzac d'Entragues, seigneur de Malesherbes & de Marcoussy, & gouverneur d'Orléans, dont elle eut, entre autres enfans, la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. Le comte d'Auvergne étoit donc frère utérin de la marquise de Verneuil. La promesse de mariage que Henri IV avoit eu la foiblesse de faire à cette femme, & que Sully avoit déchirée, mais que Henri avoit refaite, servit de prétexte au comte d'Entragues & au comte d'Auvergne pour troubler l'Etat par des conspirations, dont l'objet étoit de faire annuller le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, de faire déclarer illégitimes les Princes qui en étoient nés, & de placer sur le trône la marquise de Verneuil. Il fallut bien pardonner à celle-ci, &, à sa considération, à son père & à son frère des complots qui paroissent avoir été poussés très-loin, & qu'ils eussent vraisemblablement payés de leur tête sans le crédit de la Marquise. « J'ai vu en 1744 (dit » l'auteur de l'*Intrigue du Cabinet*), sur la princi» pale porte du château de Verneuil, actuellement » détruit, une sculpture à demi-bosse déjà bien » effacée, formant un groupe de personnages à

» demi-hauteur d'homme. On remarquoit Henri IV » monté sur un cheval vigoureux, attaqué par » quatre hommes couverts d'armures, mais sans » armes offensives. Il poussoit vigoureusement son » cheval, en fouloit deux aux pieds, renversoit » le troisième d'un coup de botte, & frappoit du » sabre le quatrième qui vouloit saisir la bride. » Les accompagnemens du groupe marquoient » que la scène s'étoit passée dans un bois, & on » voyoit dans les taillis les têtes de quelques au- » tres qui accouroient au secours des premiers. » On me dit pour lors que c'étoit une rencontre » de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le » caractère passionné que le sculpteur leur avoit » donné, marquoient plutôt des conjurés que des » voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues » ait fait ériger ce monument pour perpétuer le » souvenir d'une action dont il se glorifioit en » présence de Henri IV lui-même. »

Il ne s'en glorifia point; il l'avoua seulement, alléguant pour son excuse le desir de venger l'honneur de sa fille. Au reste, la conjecture de l'auteur ne nous paroît point heureuse; c'est Henri IV & non le comte d'Entragues qui a fait bâtir ce beau château de Verneuil, encore curieux dans ses derniers restes, dans ses souterrains; & puisque Henri IV paroissoit à son avantage dans ce monument, il n'est pas vraisemblable que ce fût l'ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs, qui eût jamais osé consacrer dans un monument l'assassinat d'un Roi, & un assassinat qui n'avoit pas réussi? N'étoit-ce pas plutôt la description d'un des momens périlleux du combat de Fontaine-Françaife, où Henri IV avoit couru tant de dangers & montré tant de valeur, & dont la scène étoit aussi dans les bois.

Quoi qu'il en soit, le comte d'Auvergne resta long-tems enfermé pour la part qu'il avoit eue aux complots dont nous avons parlé; il ne fut libre que sous Louis XIII, qui, pour le dédommager du comté d'Auvergne qu'un arrêt du parlement avoit adjugé à la reine de Navarre, Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, le fit duc d'Angoulême. Il fut mis à la tête d'une fameuse ambassade qui fut envoyée, en 1620 & 1621, pour négocier avec l'empereur Ferdinand II & les diverses puissances d'Allemagne, & dont la relation a été imprimée. Il fut employé, & il eut du commandement au siége de la Rochelle en 1627 & 1628.

Il avoit épousé en premières noces Charlotte de Montmorenci, fille du connétable Henri, dont il eut, entr'autres enfans morts sans postérité, Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, plus connu sous le nom de comte d'Alets ou d'Alais. Celui-ci ne laissa point de postérité masculine; mais sa fille & son héritière, Françoise-Marie de Valois, duchesse d'Angoulême & comtesse d'Alets, porta les biens de cette branche d'Angoulême dans la Maison de Lorraine, par son mariage avec Louis de Lorraine, duc de Joyeuse.

Le vieux duc d'Angoulême père n'eut point d'enfans de son second mariage avec Françoise de Nargonne, morte à quatre-vingt-douze ans, en 1713, cent trente-neuf ans après la mort du roi Charles IX son beau-père.

AUXI-LE-CHATEAU (*Hist. de Fr.*), petite ville de France dans l'Artois, à quelques lieues de Dourlens, a donné son nom à la Maison d'Auxi, l'une des plus anciennes de la province.

1°. Hugues, seigneur d'Auxi, est nommé avec sa femme, ses fils & petits-fils, dans un titre de l'an 1197.

La plupart des seigneurs d'Auxi s'intitulent sire & *ber* d'Auxi. *Ber* est un vieux mot qui signifie *Baron*, & qui signifie aussi ce que tout baron doit être, c'est-à-dire, homme de cœur & de courage.

2°. Philippe, sire & ber d'Auxi, fit le voyage d'Afrique avec saint Louis.

3°. Jean I, sire & ber d'Auxi, son fils, fut tué en 1302 à la bataille de Courtray.

4°. Jean II, sire & ber d'Auxi, fils de Jean I, fut tué en 1346 à la bataille de Créci.

5°. David, sire & ber d'Auxi, petit-fils de Jean II, suivit le roi Charles VI en Flandre dans les commencemens de son règne, & le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardy, oncle de Charles VI, lorsque Philippe marcha contre les Liégeois pour rétablir l'évêque dans son siége; il fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

6°. Philippe, sire & ber d'Auxi, frère de David, accompagnoit en 1417 le duc de Bourgogne, Jean-le-Cruel, lorsque celui-ci alla pour surprendre la reine à Tours; il étoit aussi avec ce Prince à la levée du siége de Senlis, & mourut en 1418, à Paris, de la contagion que les massacres y avoient causée.

7°. Jacques, sire & ber d'Auxi, son frère, suivit aussi le parti du duc de Bourgogne. Il étoit avec Philippe-le Bon, fils de Jean, à la rencontre de Mons en Vimeu, contre un parti du Dauphin, en 1421.

8°. Jean, sire & ber d'Auxi, leur frère aîné, fut chambellan, & comme ministre & favori du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui le combla de bienfaits. Il eut part à la paix d'Arras en 1435. Il reprit sur les Anglais la ville de Gamaches en 1436, & se rendit maître de la ville & du château du Crotoy en 1437. Il étoit chargé de la garde & de la défense des frontières de Picardie & du Ponthieu, amiral sur les côtes de la rivière de Somme, maître des arbalêtiers de France. Louis XI & les princes de Bourgogne accumulèrent sur lui à l'envi les emplois & les dignités: le fameux maréchal des Querdes étoit son gendre.

9°. Dans la branche des seigneurs de Dompierre, Pierre d'Auxi mourut assassiné en 1364, pour une querelle particulière.

10°. & 11°. Enguerrand d'Auxi son frère aîné, & Philippe, fils d'Enguerrand, furent tués tous deux à la bataille d'Azincourt, en 1415.

BAGAUDE. (*Hist. anc. des Gaules.*) La *Bagaude*, ou *Bagaulde*, ou *Bagaulte*, est une de ces guerres des pauvres contre les riches, dont aucune n'a jamais eu de succès solide, dont quelques-unes cependant ont été de justes soulévemens des malheureux contre leurs oppresseurs, mais dont la plupart (comme le peuple est fait pour l'erreur & qu'il prête de tous côtés à la séduction par l'ignorance & la crédulité) ont été excitées par des intrigans & des fourbes ambitieux qui faisoient servir le peuple à leurs desseins. La Bagaude éclata dans les Gaules sous l'empire de Dioclétien & de Maximien, vers l'an 284. Ce mot *bagaude* signifie, dit-on, révolte, & des étymologistes conjecturent que de là peut être venu le mot *bagarre*; mais on observe d'un autre côté que la syllabe *gaude* ou *gaulde* paroît désigner des gens vivant dans les bois. En effet, le mot *gaud* ou *gauld*, en ancien gaulois ou celtique, signifie bois, & le nom de la Gaule lui vient de ce qu'anciennement cette contrée, si menacée aujourd'hui de périr par le défaut de bois, en étoit presqu'entiérement couverte. Nous retrouvons cette signification dans les mots de *gaule* & de *gaulis*, restés à de certains morceaux de bois. Les mots allemands & bas-bretons qui signifient *bois*, ont aussi assez de rapport avec le mot *gaud* ou *gauld*. Les Bagaudes étoient donc des habitans des bois, révoltés contre les habitans des villes. Non-seulement ils habitoient les bois, mais ils y faisoient des retranchemens, selon l'usage des Germains & des anciens Gaulois; ils se retiroient dans ces retranchemens comme dans des forts presqu'inexpugnables, & ils y portoient le butin qu'ils avoient fait dans leurs expéditions. Leur objet, dans cette prise d'armes, étoit, disoient-ils, de se délivrer entiérement du joug des impôts & du brigandage réel ou supposé des magistrats & des autres personnes puissantes. Les esclaves maltraités par leurs maîtres ou prétendant l'être, tous les mécontens, tous les aventuriers, se joignirent à eux. Quelques villes même embrassèrent ce parti de leur propre mouvement; d'autres s'y trouvèrent engagées par surprise; toutes furent sollicitées d'y entrer : la plupart s'y refusèrent. Deux officiers des troupes romaines, Œlius & Amandus, furent assez fous, dit Mézeray, pour se mettre à la tête de ces rebelles. Leur principal retranchement étoit à deux lieues au dessus de Paris, sur la rivière de Marne, au même endroit où depuis a été bâtie l'abbaye de Saint-Maur, qui fut nommée *des Fossés*, à cause des fossés qui restoient encore de ce vaste retranchement des *Bagaudes*. Ce fut dans ce dernier & formidable asile qu'ils furent enfin forcés par Maximien, après qu'il eut long-tems employé sans succès tous les moyens, & de séduction, & de violence. Vainqueur, il abusa, selon son caractère & selon l'usage presque général surtout alors, de tous les droits de la victoire : tous les *Bagaudes* qu'on trouva dans le retranchement, furent passés au fil de l'épée sans exception. Ces paysans étoient chrétiens pour la plupart, & l'auteur de la vie de saint Baboulène les regarde comme des martyrs à qui les cieux furent à l'instant ouverts :

Ad lucis æternæ jubar
Exutus artus evolat.

Des auteurs s'expriment de manière à faire entendre que la religion avoit mis les *Bagaudes* en quelque correspondance avec cette légion thébaine qui se laissa d'abord décimer jusqu'à trois fois, & ensuite égorger entiérement sans défense, pour n'avoir pas à se reprocher, d'un côté, d'avoir résisté à l'autorité légitime; de l'autre, d'avoir désobéi à Dieu, en prêtant serment à l'Empereur avec les cérémonies payennes qui accompagnoient la prestation de ce serment. On observe expressément dans l'*Avant-Clovis*, que cette vaillante & courageuse légion eût pu donner une grande force au parti des *Bagaudes* si la religion lui eût permis de dissimuler jusqu'à ce qu'elle eût pu se joindre à ce parti.

BAGOAS. (*Hist. anc.*) Aux deux Bagoas mentionnés sous cet article dans le Dictionnaire, nous pouvons en ajouter un troisième, nommé *Bagoas Carus*, épithète que tous les Bagoas n'ont que trop méritée relativement à leur maître :

Delicias Domini.

Bagoas Carus fut dans la même faveur auprès d'Hérode-le-Grand, roi des Juifs, que Bagoas l'Egyptien auprès d'Artaxercès Ochus, & Bagoas le Persan auprès d'Alexandre. Ce Bagoas étoit, comme les autres, d'une taille & d'une figure charmantes; mais si Hérode l'aima, il n'aima point Hérode : les cruautés de ce Prince le révoltoient, & ses fureurs l'effrayoient; il entra dans une conspiration contre Hérode, en faveur de Phéroras qu'on vouloit mettre sur le trône en tuant le premier. La conspiration fut découverte. Hérode, qui ne savoit point pardonner même à ce qu'il aimoit, fit périr Bagoas.

Nous observerons au reste que ce nom de Bagoas, comme celui de Pharaon en Egypte, de

Sophi en Perse, &c. est plutôt un nom générique qu'un nom propre d'homme. Pline nous apprend que ce nom, dans la langue persane, signifie un eunuque, un eunuque favori & tout-puissant.

Clarissimæ omnium, dit-il en parlant des palmes, *quas regias appellavêre ab honore, quoniam regibus tantùm Persidis servarentur, Babylone natæ uno in horto Bagou; ita enim vocant spadones qui apud eos etiam regnavêre.*

« Les plus belles palmes, appelées royales, » parce qu'elles étoient gardées pour les rois de » Perse, croissoient à Babylone dans le seul jardin » des Bagoas; car c'est ainsi que les Perses ap» peloient les eunuques qui ont quelquefois gou» verné parmi eux. » Plin. le natur. liv. XIII. c. 4.

D'autres auteurs confirment ce témoignage. Ovide dit:

Quem penès est dominam servandi cura, Bagoe.

Des savans croient que notre mot de *page* peut venir de *bagoas* à travers toutes les corruptions accoutumées.

BALAY. (*Hist. de France.*) La Maison de Balay, une des plus nobles du comté de Bourgogne, tire son nom d'une petite ville du Réthelois. 1°. Jean de Balay, le premier de cette race qui soit connu par des titres, est aussi le premier qui vint s'établir en Bourgogne, où il acquit des terres; il vivoit en 1274. Il étoit mort en 12 7.

2°. Hugues de Balay, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes au service du duc de Bourgogne, Philippe le-Bon, eut vingt-deux fils, entr'autres:

3°. Jean de Balay, qui se fit un nom par son zèle pour la Maison de Bourgogne. Il fut fait prisonnier de guerre, & ne recouvra sa liberte qu'à des conditions fort dures pour un guerrier si ardent: on lui fit promettre de ne plus monter à cheval & de ne jamais porter d'armes de fer; il ne s'abstint pas pour cela de combattre; mais semblable à cet évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, qui croyoit s'être bien corrigé des inclinations sanguinaires que le pape Célestin lui avoit reprochées, & qui pensoit satisfaire à l'horreur que l'Eglise a pour le sang, en ne se servant plus de l'épée, & en se contentant d'assommer les ennemis avec une massue, appelant cela *respecter le sang des chrétiens*, Balay ne monta plus à cheval; il se contenta d'une mule; il ne s'arma plus de fer; il ne porta que des cuirasses de buffle, & s'arma d'une lourde massue avec laquelle il continua de se rendre redoutable dans les combats, & de servir toujours d'une ardeur égale Charles-le-Téméraire & Marie de Bourgogne sa fille.

4°. Gérard, neveu de Jean, se distingua au service de Charles-le-Téméraire, nommément à la bataille de Nancy, & servit, après lui, Marie de Bourgogne & son mari Maximilien d'Autriche.

5°. Jusqu'ici c'étoit dans le duché de Bourgogne que la Maison de Balay s'étoit établie. Ayme de Balay, écuyer-tranchant du roi d'Espagne, Charles (depuis l'empereur Charles-Quint), fut le premier qui s'établit dans la Franche-Comté.

6°. Claude, un de ses fils, fut tué dans les guerres d'Italie.

7°. Etienne, neveu de Claude, enseigne de vaisseau, fut tué à la bataille de Lépante, en 1571.

8°. Claude de Balay, frère aîné d'Etienne, & d'un autre lit, gouverneur & grand-bailly du comté de Charolois pour le roi d'Espagne, Philippe II, eut une épaule emportée d'un coup de fauconneau qu'un gentilhomme, nommé Joffroy de Faulquier, d'une des tours de son château de Marigna, lui tira ou lui fit tirer. Balay étoit seigneur en partie de Marigna, & il paroît que leur querelle naissoit de leurs droits respectifs. Atteint de ce coup qu'il jugea mortel, Balay fit son testament le 18 juin 1572, sur le lieu même, dans une prairie au bord de la rivière de Valouse, & mourut au bout de deux heures. Sa veuve demanda justice de cet assassinat: Joffroy fut banni avec sa famille à perpétuité des Etats du roi d'Espagne, & son château de Marigna, ainsi que la moitié qu'il possédoit dans la terre de ce nom, fut confisqué au profit des enfans de Claude de Balay.

9°. Louis-Nicolas de Balay son petit-fils fut tué en duel.

10°. Gérard, capitaine des gardes du prince d'Orange (qui fut depuis le roi d'Angleterre, Guillaume III), fut tué à la bataille de Cassel, en 1677.

11°. Jean de Balay, frère de Gérard, servit pendant trente-deux ans le roi d'Espagne dans les guerres de Flandre, & se distingua aux batailles de Senef en 1674, de Cassel en 1677, & de Saint-Denis près Mons en 1678. Un duel dans lequel il tua le vicomte de Loo, seigneur flamand, l'obligea de quitter le service d'Espagne, & de se retirer dans ses terres en Franche-Comté. Cette province avoit changé de maître; elle appartenoit alors à la France. Balay prêta serment de fidélité à Louis XIV, entre les mains du maréchal de Duras.

BARAT (Nicolas). (*Hist. litt. mod.*) Ce jeune savant n'a guère pu donner que des espérances; il avoit sans doute du mérite, puisqu'il obtint le suffrage de Boileau, qui le nomma pour son élève à l'Académie des inscriptions & belles-lettres, où l'on sait qu'il y avoit alors une classe d'élèves, supprimée depuis. Ce n'est pas que Boileau fût juge compétent du principal genre de mérite

de son élève ; mérite qui consistoit dans la connoissance des langues orientales : l'élève, sur cet article, en savait vraisemblablement plus que le maître. Barat aida le P. Thomassin dans la composition d'un Glossaire pour servir à la connoissance de ces langues. Il travailla aussi avec M. du Hamel (Jean Baptiste, premier secrétaire de l'Académie des sciences), pour une édition de la Bible que ce savant avoit entreprise. Barat étoit un des sous-maîtres du collége Mazarin ; cet emploi parut suffire à son ambition : de cette espèce de petit poste littéraire, il entretenoit commerce avec tous les savans étrangers. Boileau ne fit que le montrer à l'Académie. Barat mourut la même année (1706) où il avoit été adopté par ce poète illustre. Il paroît qu'on peut le compter parmi les victimes du travail. Le P. Thomassin, si laborieux lui-même, l'avoit plus d'une fois averti du danger de sa trop continuelle application à l'étude.

BARBATION. (*Hist. rom.*) Cet homme, grand-maître de l'infanterie romaine, fut, sous l'empire de Constance, à l'égard de Julien, ce que Pison avoit été sous l'empire de Tibère à l'égard de Germanicus, c'est-à-dire, qu'il étoit chargé par des ordres secrets de traverser les expéditions militaires de Julien, & de mettre obstacle en toute occasion à sa gloire & à ses succès. Mais Germanicus succomba sous les artifices de Pison ; Julien, plus heureux, triompha de tous ceux de Barbation, répara toujours d'une manière éclatante & glorieuse toutes les fautes volontaires de ce général, & tira de sa jalousie & de celle de Constance une gloire nouvelle.

Julien avoit été envoyé dans les Gaules par Constance, avec le titre de César ; il y faisoit la guerre aux Français & aux Allemands, qui alors infestoient cette contrée. On vouloit réprimer les courses de ces derniers, & les tenir serrés comme entre des tenailles : on divisa donc les troupes romaines en deux armées, dont l'une fut placée à Rheims ; c'étoit celle que commandoit Julien ; l'autre, sous les ordres de Barbation, étoit un peu en deçà de Bâle. Un gros parti d'Allemands se hasarda de passer entre ces deux corps d'armée & de percer jusqu'à Lyon, qu'il pensa surprendre : c'étoit le cas où, d'après le plan convenu, les deux corps d'armée devoient se rapprocher pour serrer entr'eux & pour écraser ces aventuriers allemands. Julien n'y manqua pas ; de son côté il attaqua les Allemands avec vigueur en deux endroits, les défit, en assomma une partie, leur reprit tout le butin qu'ils avoient fait & qu'ils emportoient : une partie de ces Allemands ayant tourné du côté où étoit Barbation, & Julien comptant sur ce général pour les arrêter ou pour les combattre, il apprit que Barbation les avoit laissé passer auprès du poste qu'il gardoit, & n'avoit pas daigné faire le moindre mouvement pour s'opposer à leur passage ; qu'il avoit même retenu, par des défenses formelles, des commandans de la cavalerie qui demandoient la permission de les poursuivre, & qui furent destitués par l'Empereur, sur le rapport de Barbation, à cause des instances qu'ils avoient cru de leur devoir de faire en cette occasion.

D'autres Allemands s'étoient retirés en grand nombre dans diverses îles du Rhin. Julien voulut les y forcer ; il chargea Barbation de lui fournir quelques bateaux pour cette attaque. Barbation brûla tous ceux qu'il avoit, de peur que Julien ne s'en servît. Mais Julien étoit doué du talent de réussir malgré tous les obstacles ; il trouva un gué, força la principale de ces îles, passa au fil de l'épée les ennemis qui étoient dedans : effrayés de cet exemple, ceux qui occupoient les autres îles, les abandonnèrent toutes.

Vers le même tems, d'autres Allemands, comme s'ils eussent conspiré avec lui pour le venger de Barbation, forcèrent le camp de celui-ci, le mirent en fuite, le poursuivirent jusqu'à Bale, & lui enlevèrent son bagage ; ce qui ayant relevé le courage des autres hordes germaniques, elles se mirent en campagne de tous côtés contre les Romains, qu'elles auroient accablés si la valeur & le bonheur de Julien n'avoient fait tourner contre elles leurs propres entreprises ; il leur fit éprouver la plus sanglante défaite qu'ils eussent essuyée depuis l'empereur Probus, fléau de ces Barbares. C'est ainsi que toutes les perfidies de Barbation tournèrent constamment à la gloire de Julien, à la confusion de Constance & à l'avantage de l'Empire.

Cette expédition de Julien & ces intrigues de Barbation sont de l'an 357 de J. C.

BARCELONE. (*Hist. de Fr. & d'Esp.*) Quelques auteurs prétendent que cette ville importante de la Catalogne tire son nom d'Amilcar Barca, cet illustre général carthaginois, & qu'elle lui doit sa fondation. Il la fit bâtir, selon eux, environ trois cents ans avant J. C. Elle passa ensuite sous la domination des Romains, comme tout ce qui avoit appartenu aux Carthaginois. Dans la décadence de l'Empire romain au cinquième siècle, les Visigoths s'en emparèrent ; les Sarrasins la leur enlevèrent au huitième siècle ; les Français la prirent en 801, sous l'empire de ce Charlemagne, auquel rien ne pouvoit résister : il y établit pour gouverneurs, des comtes qui, sous Charles-le-Chauve ou sous Charles-le-Gras, s'y rendirent souverains.

1°. Le premier de ces comtes souverains, nommé Geoffroi ou Wifred, & surnommé *le Velu*, remporta divers avantages sur les Sarrasins, & mourut en 912.

2°. Wifred, comte de Besalu, son petit-fils, fut tué vers l'an 954.

3°. Raymond, dit *Borrel*, comte de Barcelone, se signala par d'éclatantes victoires remportées sur

les Sarrasins dans les années 1003 & 1010. Il mourut en 1017.

4°. Berenger Raymond, dit *le Courbé*, fils du précédent, mourut à la guerre en 1035.

5°. Son fils, Raymond Berenger I, fit rédiger en 1068 les coutumes que les Catalans ont assez constamment suivies depuis. Mort le 27 mai 1076.

6°. Raymond Berenger II, fils du premier, comte de Barcelone, fut surnommé *Tête d'étoupes*. Il fut assassiné l'an 1082, par Berenger Raymond son frère aîné, avec lequel il avoit de grandes contestations pour le partage de la succession paternelle. Le fratricide crut sans doute expier son crime en faisant le voyage de la Terre-Sainte. Il mourut à Jérusalem sans laisser de postérité.

7°. Les comtes de Barcelone s'agrandissoient toujours, soit par les guerres, soit par les mariages. Raymond Berenger, troisième du nom, fils du second, comte de Barcelone, de Provence, de Besalu & de Cerdagne, né le 11 novembre 1082, succéda cette année-là même à son père assassiné. L'an 1114 il prit l'île de Majorque avec le secours de la flotte des Pisans. Il se distingua en 1126 dans une bataille contre les Maures. Il mourut en 1131.

8°. Raymond Berenger, quatrième du nom, son fils aîné, donna naissance à la seconde race des rois d'Arragon.

9°. L'histoire de ces tems anciens n'est pas très-parfaitement connue : il y a de l'incertitude & de la confusion, & sur les événemens, & sur leur date. Raymond Berenger, comte de Provence, petit-fils du précédent, fut tué en trahison, selon les uns, le 5 avril 1181 ; selon d'autres, il étoit mort long-tems auparavant (en 1166) d'une blessure qu'il avoit reçue au combat de Nice.

10°. Dans la branche des anciens comtes d'Urgel, Ermengaud, premier du nom, comte d'Urgel, fut tué à la bataille de Cordoue contre les Sarrasins, le 1er. septembre de l'an 1010.

11°. Ermengaud, second du nom, son fils, dit *le Pélerin*, mourut en 1038 à Jérusalem.

12°. Ermengaud, troisième du nom, dit *Barbaster*, né en 1032, mourut en 1055, épuisé des fatigues de toute espèce qu'il eut au siége du château de Barbastre contre les Sarrasins, & c'est de ce château de Barbastre que lui vint son surnom de *Barbaster*.

13°. Ermengaud, cinquième du nom, son petit-fils, tira aussi son surnom de *Moyéruca*, du lieu où se livra, le 14 septembre 1102, une bataille où il fut tué.

14°. Dans la branche des comtes de Besalu, Guillaume, dit Troun, fut tué du consentement ou par ordre de Bernard Guillaume son frère, comte de Besalu, mort très-âgé vers l'an 1111.

15°. Dans la branche des comtes de Cerdagne, Guillaume Jourdain fit le voyage de Jérusalem l'an 1102, & mourut l'an 1105 d'un coup de flèche qu'il reçut auprès de Tripoly.

Barcelone passa dans la branche des comtes de ce nom, qui régnoient en Arragon ; il arriva des divisions dans cette Maison : les habitans de Barcelone se séparèrent des Arragonnois, & essayèrent de se mettre en république ; puis ils appelèrent les Princes de la Maison d'Anjou, dont le dernier, Charles, comte du Maine, institua Louis XI son héritier. Les droits sur Barcelone passèrent donc à la Maison de France, & ces droits parurent assez bons à l'empereur Charles-Quint pour qu'il se les fît céder par le roi François I dans le traité de Crespy en 1544. En 1640, les Catalans ayant secoué le joug de l'Espagne, appelèrent les Français, & ceux-ci furent maîtres de Barcelone jusqu'en 1652, que cette place fut reprise par les Espagnols à la faveur des guerres civiles de France. Les Français la reprirent en 1697, sous la conduite du duc de Vendôme ; ils la rendirent l'année suivante par le traité de Riswick. Les habitans de Barcelone, après la mort de Charles II, reconnurent pour roi d'Espagne Philippe V ; mais en 1705 ils reçurent l'archiduc Charles, qui fut depuis l'empereur Charles VI, & le proclamèrent Roi. Les Français assiégèrent Barcelone en 1706, mais ils furent obligés d'en lever le siége ; & malgré le traité d'Utrecht, conclu en 1713, qui portoit que les troupes de l'Empereur évacueroient la Catalogne, & que cette province resteroit, ainsi que toute l'Espagne, à Philippe V, les habitans de Barcelone persistèrent à ne pas reconnoître ce Prince pour Roi ; il fallut les assiéger de nouveau : le maréchal de Berwick emporta leur ville d'assaut le 11 septembre 1714.

BASCHI (*Hist. d'Italie & de France*), Maison d'Italie, dont une partie s'est établie en France.

1°. Ugolino de Baschi, seigneur de Baschi près du Tibre en Ombrie, vivoit en 1080.

2°. Néri de Baschi, vicaire de l'Empereur à Pise en 1310, fit la guerre aux habitans d'Orvieto, qui, l'ayant fait prisonnier en 1317, le firent mourir. C'étoit au fort des querelles des Guelphes & des Gibelins.

3°. Bindo de Baschi, frère de Néri, capitaine des Gibelins, étoit général des troupes de la ville de Todi à la bataille de Monte-Molino, du 5 septembre 1310 ; il fut tué en voulant s'emparer d'Orvieto, le 20 août 1313.

4°. Bernardin de Baschi, chevalier de Rhodes, servit avec distinction à la défense de cette île contre Mahomet II en 1480.

5°. Dans la branche des marquis d'Aubais, Reinier de Baschi fit une guerre fort vive aux Ursins & aux Farnèses en 1354 & 1355. Il fut ensuite général des Pisans contre les Florentins à la bataille de Bagno à Vena, du 7 mai 1363.

6°. Guichard de Baschi, après avoir fait la guerre aux Siennois en 1384, fut le premier de sa Maison qui s'établit en France ; il suivit en Provence Louis II d'Anjou, roi de Naples.

7°. Mais ce fut Bertholde de Baſchi ſon fils qui fit un véritable établiſſement en France, par l'acquiſition du château de Saint-Eſtève & de pluſieurs domaines dans le diocèſe de Digne en Provence. L'acquiſition de Saint-Eſtève eſt du 19 avril 1422.

8°. Perron de Baſchi, un de ſes fils, ſuivit Jean d'Anjou, duc de Calabre, dans ſes expéditions en Italie; il fut enſuite maître-d'hôtel du roi Charles VIII, qui l'envoya en ambaſſade vers le pape Alexandre VI & les républiques de Veniſe & de Florence, & l'employa encore en diverſes autres négociations.

9°. Louis de Baſchi, petit-fils de Perron, étant allé à Aix pour le ſervice & par les ordres du roi Henri III, y fut aſſaſſiné d'un coup de piſtolet le 18 ſeptembre 1574.

10°. Frédéric de Baſchi, frère de Louis, ſervit en Piémont, & en 1563 à la repriſe du Havre-de-Grace; il fut fait gouverneur de Siſteron le 30 ſeptembre 1567.

11°. Thadée, frère des deux précédens, général des Raſats en Provence, eut l'honneur de battre Crillon le 14 juin 1574, s'empara de Riez le 6 juillet ſuivant, & mourut le 30 mai 1579, d'une bleſſure qu'il avoit reçue ſept jours auparavant, en ſe rendant maître du château de Trans.

12°. Balthaſar de Baſchi ſervit en 1589 dans l'armée du Roi en Provence: le 18 ſeptembre 1595 il fut fait gentilhomme de la chambre de Henri IV. En 1598 il ſe noya au paſſage d'une rivière. Le même accident étoit arrivé en 1579 à Octavien de Baſchi ſon oncle, chevalier de Malte. Ce fut Balthaſar qui épouſa l'héritière de la baronnie d'Aubais, château du Languedoc, entre Nîmes & Montpellier, où un eſcalier d'une conſtruction particulière & d'une hardieſſe exceſſive forme un objet de curioſité. Cet eſcalier n'a été conſtruit que long-tems après cette époque par un architecte natif de Nîmes, nommé Gabriel d'Ardaillon, mort en 1695, & qui avoit achevé cet ouvrage en 1685. Aubais fut érigé en marquiſat par Louis XV en 1724.

13°. Louis de Baſchi, fils de Balthaſar & de l'héritière d'Aubais, & né à Aubais, ſervit Louis XIII, comme ſon père avoit ſervi Henri IV; il empêcha en 1632 la ville de Nîmes de ſe déclarer pour le duc de Montmorenci; il ſe diſtingua en 1635 à la bataille d'Avein. Le Roi lui donna un des premiers régimens de cavalerie qui aient été levés en France; il commanda en 1642 la cavalerie dans l'armée de Catalogne, & acquit de la gloire, le 7 octobre de cette année, à la bataille de Lérida.

14°. Charles de Baſchi ſon fils y fut bleſſé; il s'étoit diſtingué en 1623 à la bataille de Thionville.

15°. Dans la branche des marquis de Pignan, Jean-Louis de Baſchi, de Pignan, du Cailar, colonel du régiment de la Reine, cavalerie, fut tué à la tête de ce régiment au combat de Caſtiglione dans le Mantouan, le 9 ſeptembre 1706, n'ayant pas encore vingt-un ans (né le 20 octobre 1685).

BASSOMPIERRE. (*Hiſt. de France*) A l'article *Baſſompierre*, dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé que du célèbre maréchal de Baſſompierre (François), l'ornement de la cour d'Henri IV & de Louis XIII.

Sa Maiſon deſcendoit d'Olry de Dompierre, ſeigneur de Baſſompierre en Lorraine, qui vivoit en 1293.

Outre le maréchal de Baſſompierre, elle a produit divers perſonnages qui, ſoit par leurs ſervices, ſoit par leur deſtinée, ont droit d'occuper une place dans l'Hiſtoire. Tels ſont:

Chriſtophe II, baron de Baſſompierre, colonel de quinze cents reitres entretenus pour le ſervice du Roi en 1570; mort en 1596: c'étoit le père du maréchal.

Jean, frère du maréchal, tué au ſiége d'Oſtende.

Anne-François, marquis de Baſſompierre & de Remonville, neveu du maréchal. Ce marquis de Baſſompierre, grand-écuyer de Lorraine, bailli de Voſges, & général de l'artillerie de l'Empereur, fut tué en duel.

Anne-François-Joſeph, marquis de Baſſompierre, colonel d'un régiment au ſervice de l'Empereur, ſervit dans les guerres de Hongrie, & ſe ſignala ſurtout au camp de Varadin en 1694; il ne vivoit plus en 1713.

Charles-Louis, marquis de Baſſompierre, ſon frère, fut général des armées de l'Empereur: le duc de Lorraine, Léopold, le fit auſſi maréchal de Lorraine & grand-bailli de Voſges en 1698. Ces deux frères avoient épouſé deux ſœurs de la Maiſon de Beauvau.

Le maréchal de Baſſompierre avoit eu de Marie de Balzac, ſœur de la trop célèbre Henriette de Balzac, marquiſe de Verneuil, un fils naturel, que ſa mère prétendoit être légitime (*voyez* l'article Baſſompierre dans le Dictionnaire). Il ſe nommoit Louis, fut évêque de Saintes, & premier aumônier de Monſieur, frère de Louis XIV; il mourut le 1er. juillet 1676.

Le même maréchal de Baſſompierre eut auſſi d'une Princeſſe qu'il épouſa depuis, ou qu'il avoit peut-être épouſée dès-lors ſecrétement, un autre fils qui mourut peu de tems après ſon père, & qui n'a point laiſſé de poſtérité.

BASTIE (LE BARON DE LA). (*Hiſt. litt. mod.*) Joſeph de Bimard, baron de la Baſtie, né à Carpentras le 6 juin 1703, étoit d'une famille noble du Dauphiné. Dans ſa première jeuneſſe il voulut, & même aſſez obſtinément, entrer chez les Jéſuites; & ſe dérobant à ſa famille, il alla ſe renfermer dans leur noviciat. Sa famille le ramena dans le monde, & il prit le parti des armes; mais la délicateſſe de ſa ſanté ne lui permettant point

de suivre cet état, on lui proposa une charge de conseiller au parlement : en conséquence il étudia le droit & prit des degrés. Tout cela n'étoit pas sa véritable vocation ; c'étoient les lettres, c'étoit l'érudition qui le réclamoient. Un procès l'ayant conduit à Grenoble, il y connut le président de Valbonnays ; il assista chez lui à des conférences d'histoire & de belles-lettres : son goût pour la littérature en redoubla. Amené ensuite à Dijon par le même procès, M le président Bouhier fortifia en lui cette ardeur pour les lettres. Bientôt ses correspondances littéraires augmentant avec ses études & ses travaux il fut l'ami des Quirini, des Muratori, puis dans la suite des Rothelin, des Surbeck, des de Boze. Par leur secours, aidé d'un goût naturel, il devint, jeune encore (car il n'a point passé l'âge de la jeunesse), un très-savant antiquaire, un profond littérateur. Il poussoit même l'amour des études solides jusqu'au mépris des lectures simplement amusantes : il en résultoit peut-être que dans son commerce on s'appercevoit qu'il n'avoit pas assez sacrifié aux Grâces : c'est du moins ce qu'on croit démêler à travers les éloges, justes d'ailleurs, que lui donne le secrétaire de l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Il s'enfonça dans les profondeurs de la chronologie, dont il parvint à résoudre plus d'une difficulté. Il sut démêler dans la chronique de saint Louis, par le sire de Joinville, ce qui appartenoit au véritable texte de cet écrivain, & ce qui avoit été interpolé par les différens traducteurs ou éditeurs ; & dans le même tems M. de Sainte-Palaye découvroit à Lucques un manuscrit de cette chronique, fait pour Antoinette de Bourbon, mariée en 1513 au duc de Guise, Claude, & dans ce manuscrit on ne trouvoit aucune des additions faites après coup dans la chronique, telle qu'elle avoit été imprimée ; additions qui avoient été si bien indiquées par M. de la Bastie ; en sorte que les conjectures de celui-ci se trouvèrent parfaitement confirmées par la découverte de M. de Sainte-Palaye. Le recueil de l'Académie des inscriptions & belles-lettres est enrichi de beaucoup de recherches savantes de M. le baron de la Bastie, qu'elle s'étoit associé en 1737, sous le titre de correspondant honoraire, & qui a beaucoup plus travaillé pour elle que tant d'associés & de pensionnaires, plus particuliérement astreints à la loi du travail. On y trouve, entr'autres Dissertations, des Mémoires *sur le souverain pontificat des Empereurs romains*, qui donnèrent lieu à une discussion ou dispute littéraire entre lui & le président Bouhier, sur sa vie de Pétrarque, morceau important qui se trouve aussi dans les *Mémoires de l'Acad.* (*Voy.* dans le Dictionnaire l'art. *Pétrarque.*)

On a trouvé dans ses papiers, remis après sa mort entre les mains de M. Falconet, les esquisses de plusieurs ouvrages, mais des esquisses terminées, dit M. Freret, & qui montrent combien l'exécution lui en auroit été facile.

Il fit des additions & des corrections importantes à la science des médailles du P. Jobert ; & cet ouvrage, également utile, dit le même M. Freret, & à ceux qui veulent s'initier dans la connoissance des médailles, & à ceux qui veulent s'y perfectionner, eut le plus grand succès.

M. le baron de la Bastie mourut de phthisie le 5 août 1742, à trente-neuf ans & deux mois.

Il a légué à l'Académie des inscriptions & belles-lettres un manuscrit qu'il avoit fait copier à Florence ; c'est une espèce de calendrier ancien, qui contient une comparaison continue, & jour par jour, de l'année romaine avec les années de douze nations différentes de l'Asie.

BAUDELOT (Charles-César), (*Hist. litt. mod.*), de l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Cet homme, dont nous avons parlé trop succinctement dans le Dictionnaire, d'abord avocat, ayant été attiré de Paris à Dijon par des affaires de famille, y devint antiquaire ; & jugeant qu'il en avoit l'obligation à ce voyage, le seul qu'il eût jamais fait & qu'il fit jamais, il en prit occasion de composer son Traité *de l'Utilité des Voyages*, titre dont la généralité trompe la plupart des lecteurs, l'utilité dont parle l'auteur n'étant ni l'utilité morale ni l'utilité politique dont les voyages sont en effet susceptibles, mais l'utilité particulière qu'il avoit tirée de son voyage unique, & qui se bornoit à la recherche & à l'étude des monumens antiques, médailles, descriptions, statues, bas-reliefs, &c. Les voyages peuvent servir à cette étude sans doute, mais on sent qu'ils n'y sont pas indispensablement nécessaires.

La réputation de M. Baudelot l'ayant mis promptement en liaison avec les plus habiles antiquaires de l'Europe, il fut associé à l'Académie des Ricovrati de Padoue.

L'explication qu'il donna, en 1698, d'une pierre gravée du cabinet de Madame, seconde femme de Monsieur, frère de Louis XIV, fit honneur à son érudition & à sa sagacité : c'étoit une améthyste orientale, représentant une tête couronnée de laurier, & dont un voile ou large bandeau couvre presque tout le visage. M. Baudelot reconnut d'abord à des signes généraux, un ancien joueur de flûte, tels qu'ils étoient ordinairement représentés dans les monumens ; ensuite il parvint à démêler au travers du voile la physionomie & les traits d'un des derniers Ptolémées, de ce père de Cléopâtre, à qui son goût pour la flûte fit donner le surnom d'*Auletès*.

Peu de tems après il rendit compte à M. Lister, médecin anglais, un de ces amis que ses vastes connoissances lui avoient faits, de la découverte faite presque sous ses yeux, d'une pierre énorme dans le corps d'un cheval, mort à trente ans, au service des religieuses d'Argenteuil. M. Lister, auteur d'un Traité des pierres qui s'engendrent dans le corps de l'homme & dans celui des ani-

maux, n'y avoit fait aucune mention des chevaux. L'abbé Mezzabarbe, homme d'esprit, avoit fait un fort beau travail d'antiquaire : c'étoit un panégyrique latin de Louis XIV, formé des plus belles légendes des médailles des Empereurs romains. L'esprit de cet hommage, d'autant plus flatteur qu'il venoit d'un étranger, étoit de montrer dans la personne du seul Louis XIV, la réunion des grandes actions & des caractères héroïques qui avoient distingué séparément tous ces divers Princes; mais cette idée si heureuse étoit perdue pour la plupart des lecteurs français & pour celui même qui en étoit l'objet. M. Baudelot entreprit de faire passer dans notre langue tout le mérite de ces diverses légendes, qui s'enchâssoient d'elles-mêmes si naturellement dans la langue latine qui les avoit formées, & que plusieurs savans regardent comme la langue propre des légendes : on jugea qu'il avoit su leur conserver, autant qu'il étoit possible, leur force & leurs graces, & Louis XIV fut en état de sentir & de reconnoitre le prix de cet ingénieux hommage. L'abbé de Vallemont avoit publié une médaille d'Alexandre-le-Grand, pour justifier la fidélité si suspecte de Quinte-Curce. M. Baudelot jugeoit la médaille fausse & d'un coin moderne; il croyoit d'ailleurs que, même en la supposant antique, on n'en pouvoit rien conclure pour la justification de Quinte-Curce; il exposa ses raisons dans trois lettres critiques, auxquelles l'abbé de Vallemont répondit par des injures. Alors M. Baudelot se tut.

En 1705 il fut reçu à l'Académie des inscriptions & belles-lettres; & comme cette compagnie n'est pas dans l'usage de recevoir de remercîmens publics de la part des académiciens qu'elle admet dans son sein, M. Baudelot imagina d'y suppléer, en choisissant pour sujet de sa première lecture dans l'Académie, une Dissertation sur les actions de graces publiques des anciens. Les premiers volumes du recueil de l'Académie présentent un grand nombre d'ouvrages qui assurent de plus en plus à M. Baudelot la réputation d'un habile antiquaire; mais il n'est pas moins recommandable peut-être par les ouvrages qu'il a fait faire, que par ceux qu'il a faits. Ses connoissances, ses lumières, ses encouragemens, ses secours de tout genre, étoient toujours au service des jeunes talens qui n'osoient éclorre, ou que les obstacles rebutoient : il leur traçoit des plans d'ouvrages; il leur communiquoit ses recherches & ses observations; il leur applanissoit les difficultés de l'impression. C'étoit, disoit-il, de bons danseurs qu'il falloit mener au bal par force. M. de Nointel avoit rapporté de Constantinople des marbres fameux, de près de cinq pieds de haut, avec des inscriptions, dont l'une a plus de deux mille ans. Quel trésor pour un antiquaire! Ces marbres avoient passé de M. de Nointel à M. Thévenot, garde de la bibliothèque du Roi, qui les avoit placés dans une petite maison de campagne qu'il avoit au village d'Issy. A sa mort, M. Baudelot trouva ses héritiers fort embarrassés de ces masses, & disposés à s'en défaire; il les acquit, & s'empressa de les charger presque seul sur la première voiture qu'il put trouver.

Dans un déménagement il fut obligé de les laisser pendant quelque tems rangés de son mieux dans la cour de sa nouvelle habitation, jusqu'à ce qu'il eût pu leur ménager un emplacement commode dans son appartement même. Une femme qui demeuroit dans cette même maison, trouva aussi que ces masses inutiles ne faisoient qu'embarrasser la cour; & soit par plaisanterie, soit pour presser M. Baudelot de l'en délivrer promptement, elle appela des boueux qui passoient, & leur proposa d'emporter ces décombres. M. Baudelot frémit, & se hâta de serrer ses marbres. On eut beau l'assurer qu'on n'avoit voulu que plaisanter & que l'inquiéter, il répondit qu'on n'avoit que trop bien réussi à l'inquiéter, & qu'il n'entendoit point raillerie sur l'article.

Il étoit attaché à Madame, & par conséquent vivoit dans une cour; il y portoit une naïveté de sentimens & d'expressions qui ne se démentit jamais, & dont les gens, qui se croyoient d'habiles courtisans, se moquoient. Ils vouloient quelquefois par pitié lui donner des leçons de leur art. *Vous connoissez bien mal la cour*, leur répondoit Baudelot, *& surtout le cœur de Madame : cette Princesse est le plus honnête homme du monde.*

M. Baudelot mourut le 27 juin 1721, d'une hydropisie de poitrine, dans sa soixante-quatorzième année. Il laissa par son testament, à l'Académie, ses livres, ses médailles, ses bronzes & ses marbres antiques.

BAUME-MONTREVEL (MAISON DE LA), (*Hist. de Fr.*), est une des plus anciennes de la Bresse. Le premier de cette Maison, dont on ait une connoissance certaine, est :

1°. Sigebalde de la Baume, chevalier, qui vivoit vers le milieu du douzième siècle, nommément en 1140 & 1160. Il a eu un fils, un petit-fils, un arrière-petit-fils, tous chevaliers comme lui.

2°. Etienne de la Baume, deuxième du nom, rendit de grands services, & au comte de Savoie, Amé IV, & au roi de France, Philippe de Valois. Ce monarque le fit en 1338 grand-maître des arbalêtiers de France, puis gouverneur de Cambrai, qu'il défendit vaillamment en 1339, contre Edouard III, roi d'Angleterre; il s'éleva jusqu'aux premiers grades, & dans les armées de France, & dans celles de Savoie. En 1352 le roi Jean le rappela en France pour l'opposer aux Anglais. Etienne mourut vers l'an 1362. Il avoit épousé l'héritière de Montrevel.

3°. Il eut pour fils Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abbergement, qui, se partageant, comme son père, entre la France & la Savoie, fut chambellan du roi Philippe de Valois, &

tuteur d'Amé VI, comte de Savoie, furnommé *le Verd*. Les hiftoriens de Savoie lui donnent l'éloge d'avoir été un des plus fages chevaliers de toute la Gaule. Il eut beaucoup de part aux plus grandes affaires de fon tems, & en France, & dans les Etats de Savoie; il mourut avant fon père, l'an 1360, d'une bleffure qu'il avoit reçue au fiége de Carignan.

4°. Il avoit eu un frère naturel, qui fe nommoit Etienne, comme fon père, & qui fut amiral & maréchal de Savoie, & chevalier de l'Ordre de l'Annonciade. Cet Etienne acquit de la gloire, furtout à la prife de Gallipoli. Il vivoit encore en 1402.

5°. Jean de la Baume, comte de Montrevel, fe diftingua, jeune encore, à la prife d'Ormacien en Dauphiné. Il eut, en 1383, la conduite de l'armée que le duc d'Anjou, Louis, régent de France pendant la minorité de Charles VI, avoit levée pour fon expédition de Naples. Le duc d'Anjou le fit comte de Cinople en Calabre; mais ce n'étoit qu'un titre honorifique, comme l'étoit pour le duc d'Anjou lui-même le titre de roi de Naples. Tous les Princes s'empresferent à l'envi d'attirer Jean de la Baume dans leur parti & de l'attacher à leur fervice. Amé VIII, premier duc de Savoie, le fit chevalier de l'Ordre de l'Annonciade en 1409. Dès l'an 1404 le duc d'Orléans lui avoit donné le collier de fon Ordre du Porc-Epic. Le duc de Bourgogne lui fit auffi beaucoup d'avances. Charles VI le fit fon chambellan. Il paroît qu'il s'attacha au parti de Bourgogne & d'Angleterre dans le tems du traité de Troyes; car ce fut à la follicitation du roi d'Angleterre, Henri V, que Charles VI le fit maréchal de France le 22 janvier 1421. Ce furent auffi les Anglais qui lui firent donner le gouvernement de Paris. Il vivoit encoré en 1435.

6°. Jacques de la Baume, fils du précédent, s'attacha au duc de Bourgogne, Jean-le-Cruel, qui lui procura, le 26 janvier 1418, la charge de maître des arbalêtiers de France. Le duc de Savoie le combla auffi d'honneurs & d'emplois.

7°. Dans la branche des premiers feigneurs du Mont-Saint-Sorlin, Quentin, chambellan du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, fut tué à la bataille de Granfon.

8°. Marc de la Baume, feigneur de Buffy, fe trouva, fous le règne de Louis XII, à la bataille de Novarre. François I lui donna la lieutenance-générale du gouvernement de Champagne & de Brie, fous le duc de Guife.

9°. C'eft en faveur de Joachim de la Baume, un des fils de Marc, que le roi Henri II érigea en comté la feigneurie de Château-Vilain.

10°. Dans la branche des derniers feigneurs du Mont-Saint-Sorlin, Claude de la Baume, tige de cette branche, chevalier de la Toifon d'or, maréchal & gouverneur du comté de Bourgogne, & chambellan de Charles-Quint, mort en 1541.

11°. François de la Baume fon fils accompagna, en 1552, le même empereur Charles-Quint au fiége de Metz, fut gouverneur de Savoie & de Breffe, mourut en 1565.

12°. Emmanuel-Philibert, fils de François, fut page du duc de Savoie, puis gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, & des ducs d'Anjou & d'Alençon fes frères; il fut tué en Flandre d'un coup de moufquet au talon.

13°. Antoine de la Baume, frère aîné du précédent, attaché de même, & au roi de France, & au duc de Savoie, fut fait prifonnier en 1590 à la bataille d'Iffoire en Auvergne; il commandoit un régiment de quinze cents hommes au fiége de Genève en 1593; il fut fait colonel-général de l'infanterie du comté de Bourgogne, & fut tué au fiége de Vefoul en 1595.

14°. Jean-Baptifte, feigneur de Saint-Martin, fils d'Antoine, & connu fous le nom de baron de la Baume, s'attacha au fervice de l'Empereur & du Roi, & acquit la plus grande réputation dans toutes les expéditions militaires qui fe firent de fon tems en Allemagne & dans les Pays-Bas; il étoit capitaine des gardes-du-corps du cardinal Infant, gouverneur du comté de Bourgogne, général de l'artillerie en Allemagne; il mourut à Grey tout couvert de bleffures.

15°. Philibert de la Baume, marquis de Saint-Martin, frère du précédent, né le 26 mars 1586, fut fait chevalier au fiége d'Oftende en 1602, & mourut d'une chute qu'il fit à la chaffe en courant le cerf.

16°. Claude-François de la Baume, comte de Montrevel, frère aîné des deux précédens, fut fait chevalier, ainfi que Philibert, au camp devant Oftende, le 3 février 1602, par l'archiduc Albert; en 1619 Louis XIII lui donna le régiment de Champagne; il fe fignala en 1620 au combat du Pont-de-Cé; il fuivit Louis XIII au voyage en Béarn, où le gouvernement des villes de Sauveterre & d'Oléron lui fut confié; il fut fait maréchal-de-camp le 24 avril 1621; il fe trouva enfuite au fiége de Saint-Jean-d'Angely; il mourut le dernier mai de cette même année 1621, d'un coup de moufquet qu'il reçut en forçant les barricades du faubourg de Taillebourg; il alloit être nommé chevalier des Ordres du Roi; il en avoit le brevet.

17°. Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, fils du précédent, eut auffi le régiment de Champagne quand fon père fut fait maréchal-de-camp; il commanda ce régiment, n'ayant encore que dix-fept ans, aux fiéges de Saint-Jean-d'Angely & de Royan, où il fut dangereufement bleffé; il fe trouva enfuite au fiége de la Rochelle & à toutes les guerres de fon tems; il fut, comme fon père, maréchal-de-camp, & il obtint en 1661 le collier des Ordres que fon père alloit obtenir en 1621; il fut lieutenant-général pour le Roi en Breffe & dans le comté de Charolois. Mort le 20 novembre 1678.

18°.

18°. Charles-François de la Baume son fils aîné servit en Artois l'an 1645, y fut blessé & fait prisonnier; il servit depuis sous le prince de Condé, en Catalogne, en Flandre & pendant les mouvemens de Paris; il mourut avant son père, en 1666.

19°. Jacques-Marie de la Baume, fils du précédent, & comte de Montrevel, brigadier des armées, fut tué à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

20°. Il eut un fils, le comte de Montrevel, capitaine de cavalerie, tué en Italie en 1701.

21°. Le maréchal de la Baume Montrevel, Nicolas-Auguste, étoit fils de Ferdinand, mentionné sous le n°. 17; frère de Charles-François, n°. 18; oncle de Jacques-Marie, n°. 19; grand-oncle du dernier; il avoit été élevé à la cour de France avec les enfans du fameux comte de Harcourt-Lorraine. Une affaire d'honneur qu'il eut à Lyon dans sa tendre jeunesse, & dont il sortit deux fois avec avantage, l'obligea de quitter le royaume : il y rentra en 1667, jaloux de servir le Roi dans la guerre qui s'allumoit alors; il se distingua si noblement au siége de Lille, que M. de Turenne sollicita pour lui des graces du Roi; en 1668 il fut dangereusement blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, en dégageant un convoi que les ennemis avoient enveloppé au pont d'Espières.

Dans la guerre de Hollande, au passage du Rhin en 1672, il fut un des premiers qui se jetèrent dans le fleuve : il y reçut plusieurs blessures, entr'autres un coup de sabre au visage; il se distingua encore à la bataille de Senef, au secours d'Oudenarde & de Maëstricht, à la bataille de Cassel, au siége de Luxembourg, au combat de Fleurus, à la prise de Namur; il avoit été fait maréchal-de-camp en 1688, au renouvellement de la guerre; il fut fait lieutenant-général en 1693, & en cette qualité il commanda des corps détachés, & fut chargé de garder la frontière tous les hivers pendant cinq années consécutives; il fut enfin compris dans la promotion des maréchaux de France, du 14 janvier 1703; il alla commander en Languedoc contre les fanatiques des Cévennes, qu'il défit en diverses occasions; il eut encore divers commandemens en Guyenne, en Alsace, en Franche-Comté. Mort le 11 octobre 1716.

22°. La Maison de la Baume de Montrevel a donné aussi à l'Eglise des personnages d'un mérite distingué, entr'autres deux cardinaux, archevêques de Besançon, qui tous deux eurent occasion de signaler leur zèle contre les Protestans. Le premier (Pierre de la Baume) étoit évêque de Genève en 1523, dans le tems où l'hérésie s'y établissoit : les Huguenots le chassèrent jusqu'à deux fois de la ville. Le chapeau de cardinal qu'il obtint en 1539, & l'archevêché de Besançon qui lui fut conféré en 1542, furent son dédommagement & sa récompense. Il mourut le 4 mai 1544.

23°. Il eut, en 1543, pour coadjuteur dans son archevêché, Claude de la Baume son neveu (c'est le second des deux cardinaux que nous venons d'annoncer); il eut aussi à combattre les opinions de Calvin, & il parvint, dit-on, à les dissiper entiérement dans son diocèse. Il fit recevoir le concile de Trente à Besançon, fut fait cardinal en 1578, mourut le 14 juin 1584, ayant été nommé vice-roi de Naples, & partant pour aller prendre possession de ce gouvernement, qui eût mieux convenu, ce semble, à un laïc & à un militaire. Ce prélat fut l'ami des gens de lettres de son tems.

BAUX (Maison de). (*Histoire de Prov.*) La Maison de Baux en Provence est une de celles dont l'origine se perd le plus dans les ténèbres & les fables de l'antiquité; mais ces ténèbres & ces fables déposent presque toujours d'une origine illustre, & dont l'époque a échappé à la mémoire des hommes. Par un effet de cette antiquité même, on ignore d'abord si cette Maison tire son nom du château de Baux en Provence, ou si elle le lui a donné. On observe seulement que ce nom de *Baux*, en provençal, signifie un rocher, un promontoire, un lieu élevé & entouré de précipices; que le verbe *debaussar* signifie dans la même langue, se précipiter, tomber d'un lieu élevé. Il y a en Provence des terres connues sous la désignation de terres *baussenques*. Ce sont, dit-on, soixante-dix-neuf, tant villes que bourgs ou villages, qui ont appartenu aux barons de Baux. Ils avoient, ajoute-t-on, une sorte d'attachement mystérieux pour ce nombre de soixante-dix-neuf, parce qu'il étoit composé des nombres 7 & 9. Ces mystères, ces préjugés, ces prédilections systématiques pour de certains nombres, sentent fort l'antiquité; mais indépendamment de tout mystère & de tout système, des possessions aussi vastes étoient un digne objet d'attachement & une marque imposante de grandeur & de puissance. On sait d'ailleurs que les barons de Baux étoient seigneurs en partie de Marseille, qu'ils étoient princes d'Orange, qu'ils ont porté le titre de rois d'Arles, qu'ils ont prétendu à la souveraineté de la Provence, & qu'ils l'ont disputée les armes à la main aux comtes possesseurs.

Le plus ancien de ces barons de Baux, dont on ait connoissance, est Guillaume ou Hugues, qui vivoit en 1040 & 1050.

Raimond son fils eut quatre fils, avec lesquels il prit les armes contre Raimond Berenger, comte de Provence, pour des prétentions qu'avoient fait naître des alliances avec la Maison des comtes de Provence. Il paroît que cette querelle partagea non-seulement la province qui en étoit l'objet, mais encore quelques-unes des provinces adjacentes, & les plus grands seigneurs du voisinage. Vers l'an 1150 il se fit entre les deux partis un accommodement, par lequel les barons de Baux renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvoient réclamer sur la Provence, & les comtes de Pro-

vence leur laissèrent en toute propriété les terres baussenques, sous la seule condition de l'hommage.

Quant aux droits que les barons de Baux acquirent dans la suite sur Marseille, ils les vendirent aux Marseillois.

Ce fut Bertrand, premier du nom, le troisième des quatre fils de Raimond, qui devint le premier prince d'Orange de sa Maison par son mariage avec l'héritière de cette principauté. Ce Bertrand I fut assassiné le jour de Pâques de l'an 1181, par l'ordre de Raimond V, comte de Toulouse.

Guillaume II son fils aîné obtint de l'empereur Frédéric II le titre de roi d'Arles. Une branche de la Maison de Baux s'établit dans le royaume de Naples, & c'étoit un Bertrand de Baux qui étoit grand-justicier du royaume dans le tems de l'assassinat d'André de Hongrie, premier mari de Jeanne de Naples; ce fut lui qui, en cette qualité, jugea, condamna & fit exécuter les assassins, nommément la Catanoise & ses complices : on croit qu'il empêcha les coupables d'accuser la reine Jeanne, ou du moins qu'il prit des mesures pour empêcher que leurs accusations ne fussent entendues; & que cette Reine, coupable ou non, ne fût avilie & flétrie aux yeux de ses sujets. C'est ce juge qui, sous le nom de Montescale, joue un fort beau rôle dans la tragédie de Jeanne de Naples de M. de la Harpe; c'est dans sa bouche que l'auteur met ces deux beaux vers :

Quand le Prince au sujet prescrit des attentats,
On présente sa tête, & l'on n'obéit pas.

On voit précédemment un autre Bertrand de Baux, de cette même branche établie dans le royaume de Naples, épouser Béatrix de Sicile, fille de Charles, dit *le Boiteux*, second roi de Naples & de Sicile, de la première Maison d'Anjou.

On vit depuis Robert de Baux, fils aîné de Hugues ou Jacques de Baux, comte d'Avellin, épouser la princesse Marie de Sicile, sœur de Jeanne de Naples. Le père & le fils furent tués au milieu des troubles, dont le règne de cette fameuse Jeanne de Naples fut si souvent agité.

Raimond V, prince d'Orange & baron de Baux, ayant porté les armes contre les rois & reines de Naples, comtes de Provence, & ses souverains à ce titre, fut condamné, en 1370, à perdre la tête pour ce crime de félonie & de rébellion; la reine Jeanne Ire. lui donna sa grace, & le rétablit dans ses biens.

Ce fut Marie de Baux sa fille qui, par son mariage avec Jean de Chalon, porta vers l'an 1393, dans cette Maison de Chalon, la principauté d'Orange, qui fut depuis portée dans celle de Nassau, aussi par un mariage.

Sous les rois de Naples, successeurs de Jeanne Ire., la baronie de Baux fut réunie au domaine des comtes de Provence jusqu'en 1641, que le roi Louis XIII l'érigea en marquisat, & en fit don au prince de Monaco, Honoré de Grimaldi, pour le récompenser d'avoir secoué le joug des Espagnols, & de s'être mis sous la protection de la France.

En 1382, un Jacques de Baux, prince de Tarente & d'Achaïe, épousa Agnès de Duras, princesse de la Maison d'Anjou, & prit les titres d'empereur de Constantinople & de despote de Romanie. On voit que ni les titres magnifiques ni les grandes alliances n'ont manqué en aucun tems à cette Maison de Baux.

L'Histoire fait mention d'un Bernardin de Baux, qui vraisemblablement étoit de cette même Maison : il étoit chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem & commandeur de Saint-Vincent de Largues; il fut le successeur de Prégent de Bidoux dans le généralat des galères de France en 1518; il signala sa valeur contre les Vénitiens, & se distingua aussi au fameux siége de Marseille en 1524, contre le connétable de Bourbon & le marquis de Pescaire; il mourut le 12 décembre 1527.

BEAUMONT-LE-ROGER, BEAUMONT-LE-VICOMTE & BEAUMONT-SUR-OISE. (*Hist. de Fr.*) 1°. Beaumont-le-Roger, ville de France en Normandie, sur la petite rivière de Rille, entre Evreux & Lisieux; elle a le titre de comté; elle tire ce surnom de *Roger*, d'un de ses comtes qui la fit bâtir ou rebâtir & augmenter dans le douzième siècle. En l'année 1255 saint Louis acquit de Raoul de Meulant le comté de Beaumont-le-Roger, qui depuis a passé dans la branche des comtes d'Evreux, rois de Navarre. Charles III, dit *le Noble*, roi de Navarre, comte d'Evreux, fils de Charles-le-Mauvais, céda en 1404 au roi de France, Charles VI, ce comté de Beaumont.

2°. Beaumont-le-Vicomte, ville de France dans le Maine, sur la Sarthe, entre le Mans & Alençon. Ce lieu, qui en 1543 fut érigé en duché par François I, avoit été long-tems vicomté : il en avoit pris ce surnom de *vicomte*. Beaumont, après avoir eu des seigneurs particuliers, dont l'antiquité paroît remonter aux premiers tems du règne féodal, & dont plusieurs furent employés en différentes affaires par les rois d'Angleterre, ducs de Normandie, & dont quelques-uns même eurent avec eux des alliances, passa en 1253 dans la Maison de Brienne, par le mariage d'Agnès avec Louis de Brienne, fils puîné de Jean de Brienne, roi de Jérusalem & empereur de Constantinople. De la Maison de Brienne, Beaumont passa dans la branche d'Alençon, de la Maison de France, par le mariage de Marie Chamaillart d'Anthenaise, vicomtesse de Beaumont, fille de Marie de Brienne, avec Pierre, second du nom, comte d'Alençon, qu'elle épousa le 20 octobre 1371. Pierre II mourut en 1404, & Marie Chamaillart sa veuve en 1425. Jean I leur fils fut tué, du vivant de sa mère, à la

bataille d'Azincourt en 1415. Son arrière-petite-fille, Françoise d'Alençon, épousa d'abord le duc de Longueville, mort en 1512; puis en secondes noces Charles de Bourbon, duc de Vendôme, & par ce mariage elle transmit à la Maison de Bourbon son vicomté, depuis duché de Beaumont. Elle fut mère du roi de Navarre, Antoine, & aïeule d'Henri IV.

3°. La Maison de Beaumont-sur-Oise descend d'Yves I, comte de Beaumont, qui vivoit au commencement du onzième siècle, sous le règne du roi Robert.

Matthieu, premier du nom, son petit-fils, fut chambrier de France, ainsi que ses descendans : il avoit épousé Emme de Clermont, Dame en partie de Luzarches; fille de Hugues, comte de Clermont en Beauvoisis. Il fut l'ennemi le plus ardent de son beau-père; il lui enleva la terre de Luzarches; il mourut vers l'an 1152.

Une branche de la Maison de Beaumont-sur-Oise posséda la terre de Persan.

Thibaut de Beaumont, de cette branche des seigneurs de Persan, & qui possédoit aussi Luzarches, céda au roi saint Louis son comté de Beaumont, moyennant d'autres terres. Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, le donna en apanage à Louis de France, comte d'Evreux, son fils. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, petit-fils de Louis d'Evreux, fit avec le roi Jean, le 5 mars 1353, un traité par lequel il lui remit ce comté de Beaumont moyennant d'autres arrangemens. Le roi Jean donna ce comté à Philippe son frère, duc d'Orléans, mort sans enfans en 1371. Beaumont revint donc à la couronne pour la troisième fois : il fut encore donné en apanage à Louis, duc d'Orléans, qui, étant parvenu à la couronne, l'y réunit pour la quatrième fois; il fut cédé en usufruit au connétable Anne de Montmorenci, mais sans sortir de la main du Roi, qui toujours y entretint des officiers royaux. Charles IX le donna en apanage au duc d'Anjou son frère, qui fut depuis le roi Henri III.

BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE. (*Hist. de France.*) Aux articles Beaupoil & Saint-Aulaire du Dictionnaire, nous n'avons parlé que du marquis de Saint-Aulaire, de l'Académie française, si fameux par les agrémens de son esprit dans l'âge le plus avancé, & du comte de Lanmary, mort ambassadeur en Suède. Nous devons ajouter ici quelques particularités concernant cette Maison.

La Maison de Beaupoil, originaire de Bretagne, est fort ancienne dans cette province; elle joua un rôle considérable dans la grande querelle des Maisons de Montfort & de Blois-Penthièvre, relativement à la succession de Bretagne. 1°. Yves de Beaupoil, chevalier, fut constamment attaché au parti de Charles de Blois. Après que Charles eut été tué à la bataille d'Auray en 1364, Yves se retira en Limosin auprès du comte de Penthièvre, fils de Charles, & il y mourut toujours fidèle au même parti, tout abattu, tout désespéré qu'il étoit alors.

2°. Un de ses fils, Jean de Beaupoil, épousa l'héritière de Laforce, & ce fut une Beaupoil, descendue de Jean & de cette héritière, qui porta la terre de Laforce dans la Maison de Caumont, par son mariage avec François de Caumont, père du maréchal de Laforce, Jacques Nompar.

3°. Le frère aîné de Jean de Beaupoil, Guillaume, épousa Françoise de Broon, nièce du connétable du Guesclin.

4°. Julien de Beaupoil leur fils, écuyer du roi Charles VII, acquit en 1440 la terre de Saint-Aulaire ou Sainte-Eulalie, car c'est le même nom, en latin *Sancta Eulalia*, près d'Uzerche dans le Limosin.

5°. Jean de Beaupoil, second du nom, seigneur de Saint-Aulaire, petit-fils de Julien, fut maître-d'hôtel du roi François I; il l'accompagna en Italie, & fut grièvement blessé au siége de Pavie.

6°. François de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, fils du précédent, pannetier des rois François I & Henri II, fut fait chevalier de l'Ordre du Roi sous Charles IX, le 10 octobre 1569, pour prix de la valeur qu'il venoit de signaler à la bataille de Montcontour, où il avoit eu un cheval tué sous lui.

7°. Germain de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, fils de François, fut gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, & chevalier de son Ordre.

8°. Henri de Beaupoil son fils épousa en 1610 Léonore de Taleyran, sœur du malheureux comte de Chalais, décapité en 1626, & petite-fille du maréchal de Montluc, dont le nom seul auroit dû obtenir grace pour son petit-fils :

Scirent si ignoscere manes.

9°. Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, l'aîné des fils de l'académicien, colonel du régiment d'Enguien, fut tué au combat de Rumersheim dans la Haute-Alsace, le 26 août 1709; il avoit épousé la fille du marquis de Lambert, lieutenant-général des armées du Roi, celle à qui madame la marquise de Lambert sa mère adresse ses *avis à sa fille.*

10°. Un autre fils de l'académicien, Daniel de Beaupoil, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mourut en 1706 devant Turin.

11°. Dans la branche de Lanmary, Antoine, capitaine de cavalerie, tué au siége de Mortare.

12°. Louis de Beaupoil son neveu, marquis de Lanmary, grand-échanson de France, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, mort à l'armée d'Italie, à Casal-Maggiore, le 26 juillet 1702; c'est lui qui, par son mariage avec Jeanne-Marie Pérault, avoit acquis la baronie de Milly en Gâtinois, la terre d'Angerville, &c. qui depuis,

par l'extinction de cette branche de Lanmary, ont passé dans la famille de messieurs du Lau d'Allemans.

BEAUVAIS (Maison des châtelains de). (*Hist. de Fr.*) Le premier de ces châtelains, dont on ait une connoissance certaine, est Guillaume I, qui vivoit en 1225, & dont le fils, Guillaume II, vivoit en 1252.

Dans la branche aînée de cette famille, nous trouvons un Colart, châtelain de Beauvais, qui servoit en 1346 en Normandie, sous ce connétable d'Eu, de la Maison de Brienne, qui eut la tête tranchée au commencement du règne du roi Jean.

Guillaume IV son fils fut chambellan du Roi : il eut en 1359 le gouvernement de la ville de Beauvais ; il servit pendant plusieurs années dans les armées françaises contre les Anglais, sous le roi Jean & sous Charles-le-Sage ; ce fut sous ce dernier Roi qu'il fut pourvu, vers l'an 1367, de la charge de grand-queux de France ; il mourut sous le règne de Charles VI, en 1390.

Dans la branche cadette, Renaud de Beauvais, second fils de Guillaume II, mentionné ci-dessus, servit aussi en 1346, ainsi que Colart son neveu, sous le connétable d'Eu ; il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, en 1356. Philippe de Beauvais son fils fut aussi fait prisonnier dans cette désastreuse bataille. Dans la suite il servoit encore, en 1368, sous Huë de Châtillon, grand-maître des Arbalêtiers ; il vivoit encore en 1388.

Il eut deux fils qui moururent sans avoir été mariés. Jeanne de Beauvais sa fille, mariée d'abord à Bureau de Dicy, maître de l'écurie du Roi, épousa en secondes noces Jean Leclerc, chancelier de France : celui-ci fut maintenu par arrêt du 5 mai 1425, dans la possession de la châtellenie de Beauvais, & de toutes les terres qui avoient appartenu à Guillaume II, châtelain de Beauvais. Jeanne de Beauvais & Jean Leclerc vendirent ensemble cette châtellenie à Estout d'Estouteville, seigneur de Beaumont, qui prit en conséquence le titre de châtelain de Beauvais.

BEAUVAIS (Vincent de), (*Hist. litt. franç.*), écrivain du treizième siècle, moine dominicain, vraisemblablement natif de Beauvais, fut appelé par le roi saint Louis dans le magnifique monastère de Royaumont, qu'il venoit de faire bâtir. Louis le fit son lecteur, son prédicateur, & Vincent eut même quelqu'inspection sur l'éducation des Princes, fils de saint Louis. A ce titre il a écrit sur l'éducation des Princes. En qualité de moine & de docteur, il a écrit sur la grace de Dieu ; & en qualité d'écrivain du treizième siècle, il est l'auteur d'un livre fameux de son tems, *les quatre Miroirs ; Miroir* de la Nature, *Miroir* des Sciences, *Miroir* de l'Histoire, *Miroir* de la Morale. Ce dernier *Miroir* n'est pas, dit-on, de Vincent de Beauvais. Le tout est intitulé *Speculum majus*, le grand *Miroir*, pour distinguer cet ouvrage d'un autre *Miroir* ou *Image du monde*, par un auteur français ou anglais, nommé Honorius. Tout étoit *Miroir* dans ces siècles sans goût ; tous les titres de livres étoient métaphoriques & ridicules : on ne savoit pas être simple. Guillaume Durand, évêque de Mende, aussi au treizième siècle, fit le *Miroir du Droit*, *Speculum Juris*, d'où il fut nommé *le Spéculateur*. Dans le même siècle, Hugues de Saint-Cher fit un *Miroir* de l'Eglise ; Roger Bacon, un *Miroir de chimie* & des *Miroirs de mathématiques & de perspective ;* Albert, un *Miroir d'astronomie.* Au douzième siècle, Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Rheims, ami de saint Bernard, avoit fait un *Miroir de la Foi*, *Speculum Fidei.* Au quinzième, le juif Pfeffercorn fit contre Reuchlin le *Miroir manuel*, & Reuchlin fit contre le juif Pfeffercorn le *Miroir oculaire.* Dans ce même siècle, un moine fit un *Miroir de l'ame pécheresse.* Au seizième siècle, la reine de Navarre, sœur de François I, fit un autre *Miroir de l'ame pécheresse*, qui fut presque condamné par l'Université. Dans ce même siècle, un écrivain nommé Jean Maire, fit un *grand Miroir des exemples.* Le malheureux Berquin (*voyez* dans le Dictionnaire l'article *Erasme*) avoit fait un *Miroir* des Théologastres. Le *Paradis d'amours*, le *Temple d'honneur*, la *Fleur de Marguerite*, la *Prison amoureuse*, le *Dicté de l'épinette amoureuse*, tels étoient les titres ordinaires des poésies. Vincent de Beauvais mourut en 1264.

BEC ou BEC-CRESPIN (du). (*Hist. de Fr.*) La très-ancienne & très-noble Maison du Bec ou du Bec-Crespin en Normandie, n'a nullement besoin d'être descendue & sortie, dès le dixième siècle, de celle des Grimaldi, princes de Monaco. Elle suffit à son illustration. Ainsi, qu'il soit vrai ou non, comme le disent quelques auteurs, qu'un Grimaldi, prince de Monaco, ait épousé Crespine, fille très-inconnue du très célèbre Rollon ou Raoul I, duc de Normandie ; que de ce mariage soient nés deux fils, Gui, prince de Monaco, & Crespin, surnommé Ansgotus, qui s'établit en Normandie ; qu'un des fils de ce dernier ait fondé l'abbaye du Bec, tout cela semble ne pouvoir être ni prouvé à la rigueur, ni rejeté avec raison. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est la très-grande antiquité de la Maison du Bec-Crespin. Le Bec est une ancienne baronie de Normandie dans le pays de Caux. 1°. Il paroît que Gilbert de Brionne, dit *Crespin*, baron du Bec, eut pour le moins part à la fondation de l'abbaye de ce nom, dont la date est de 1034. Il paroît certain encore que c'est de la terre du Bec, & de ce surnom de *Crespin*, que s'est formé le nom du Bec-Crespin, porté par toute la descendance de ce Gilbert.

2°. Guillaume, premier du nom, baron du Bec-Crespin, fils de Gilbert, suivit Guillaume-le-

Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

3°. Guillaume II son fils se trouva, en 1118, à la défense du château de l'Aigle. Il défendit contre le roi d'Angleterre, Henri I, usurpateur des Etats du prince Robert, frère aîné de Henri, les droits de Guillaume Criton, fils de Robert: Il assista au siége de Gisors, en 1124.

4°. Guillaume, cinquième du nom, est qualifié maréchal de France dans un arrêt du parlement, de la Toussaint 1283; il avoit suivi le roi saint Louis au voyage d'Afrique en 1269. Il tenoit de Jeanne de Mortemer sa femme, fille unique de Guillaume, baron de Varanguebec, la charge de connétable héréditaire de Normandie.

5°. Guillaume VI son fils n'eut que deux filles, dont la cadette, Marie du Bec-Crespin, mariée à Jean de Chalon, troisième du nom, comte d'Auxerre & de Tonnerre, grand-bouteiller de France, vendit avec son mari la terre du Bec-Crespin à Guillaume, seigneur des Bordes.

6°. Mais Guillaume du Bec-Crespin, huitième du nom, son cousin issu de germain, remit cette terre dans sa Maison, soit par retrait, soit par un autre genre d'acquisition; il servit d'ailleurs très-bien l'Etat sous le roi Charles V; il se trouva en 1370, avec le maréchal de Sancerre, à la prise de Limoges; il servit aussi sous le connétable de Clisson, pendant le règne de Charles VI.

7°. Guillaume IX son fils suivit toujours le parti du Roi & de l'Etat contre les Anglais & les Bourguignons leurs alliés; en conséquence les Anglais, alors tout-puissans en France, confisquèrent ses terres, & les donnèrent à un chevalier anglais nommé Jean Falstoff *ou* Falscoff, *ou* Fastol, peut-être le même qui gagna en 1429 la journée dite des Harangs, & perdit la même année la bataille de Patay. Guillaume IX étoit mort en 1425.

8°. Dans la branche des seigneurs de Bourri & de Villebeon, Jean du Bec, second du nom dans cette branche, épousa, en 1491, Marguerite de Roncherolles, Dame de Vardes, par qui la terre de Vardes entra dans la Maison du Bec-Crespin.

9°. Pierre, un de ses fils, fut la tige des marquis de Vardes.

10°. Charles du Bec, seigneur de Bourri & de Vardes, frère aîné de Pierre, fut chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, alors l'Ordre du Roi, & vice-amiral de France.

11°. Son petit-fils, Georges du Bec, baron de Bourri, fut aussi chevalier de l'Ordre du Roi, qui étoit alors l'Ordre du Saint-Esprit, & gentilhomme de la chambre du roi Henri III. Il mourut en 1585.

12°. Dans la branche des marquis de Vardes, René du Bec, marquis de Vardes, fils de Pierre, mentionné sous le n°. 9, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la Capelle, & chevalier des Ordres du Roi, de la promotion du 31 décembre 1619.

13°. Jean son fils aîné fut tué en Italie en 1616, par des bandits.

14°. Renée du Bec, sœur de Jean & fille de René, fut mariée en 1632 à Jean-Baptiste de Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, mort en 1643, & auquel on rendit à sa mort des honneurs extraordinaires dans l'église de Notre-Dame de Paris. Ce fut la maréchale de Guébriant sa veuve (Renée du Bec), que le Roi chargea, en 1645, de conduire la reine de Pologne (Louise-Marie de Gonzague) dans ses nouveaux Etats. La maréchale de Guébriant eut pour cette commission le titre de *surintendante au voyage*, & *d'ambassadrice extraordinaire de France*. A son passage en Italie en 1646, trente ans après l'assassinat de Jean son frère, elle lui fit ériger dans l'église de Notre-Dame de Consolation, hors la ville de Gênes, un tombeau dont le Laboureur composa l'inscription funéraire. Renée du Bec mourut à Périgueux le 2 septembre 1659, étant désignée pour être Dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV.

15°. René du Bec, second du nom, marquis de Vardes, frère de Jean du Bec & de la maréchale de Guébriant, gouverneur de la Capelle, ainsi que René I son père, épousa Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, l'une des maîtresses de Henri IV.

16°. Il en eut pour fils François-René du Bec, marquis de Vardes, comte de Moret, l'homme le plus brillant de sa Maison, & l'un des plus brillans de la cour de Louis XIV, mais aussi l'un des plus intrigans & des plus dangereux.

17°. Son frère, Antoine du Bec, comte de Moret, lieutenant-général des armées du Roi, fut tué d'un coup de canon au siége de Gravelines, le 13 août 1658.

18°. Ce dernier laissa un fils naturel, nommé comme lui Antoine du Bec, & connu dans le monde sous le nom de chevalier de Moret, qui fut tué au siége de Lille, en 1667.

19°. Une fille unique du fameux marquis de Vardes & de Catherine de Nicolaï, Marie-Elisabeth du Bec, née le 4 février 1661, fut mariée le 28 juillet 1678 à Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, &c.

La Maison du Bec-Crespin a donné aussi à l'Eglise plusieurs prélats distingues:

20°. Robert, évêque de Laon vers le milieu du quinzième siècle, mort archevêque de Narbonne.

21°. Dans la branche de Bourri & de Villebéon, Michel du Bec, chanoine de Paris, doyen de Saint-Quentin, créé cardinal par le pape Clément V, le 23 décembre 1312, mort en 1316, fondateur de la chapelle de Saint-Michel dans l'église de Paris.

22°. Philippe, évêque de Vannes, puis de Nantes, & enfin archevêque de Rheims, commandeur des Ordres du Roi, mort en 1605.

23°. Jean, abbé de Mortemer, & évêque de Saint-Malo, mort en 1610, auteur de Paraphrases sur les Pseaumes.

BECDELIEVRE. (*Hist de Fr.*) C'est le nom d'une ancienne & noble Maison de Bretagne, qui a donné une longue suite de magistrats, conseillers & présidens au parlement de Bretagne, premiers présidens de la chambre des comptes de cette province, lieutenans-généraux des eaux, bois & forêts de cette même province, &c. premiers présidens de la cour des aides de Normandie, &c. Plusieurs d'entr'eux furent aussi employés en diverses négociations par les ducs de Bretagne & par la duchesse Anne. Cette même famille a servi avec distinction dans les armées, & a fourni à la patrie d'honorables victimes.

Charles de Becdelièvre vint en France avec la duchesse Anne de Bretagne, & s'attacha au roi Charles VIII, qu'il suivit à la conquête du royaume de Naples.

Pierre de Becdelièvre, dit le chevalier d'Hocqueville, officier aux gardes, mourut à Tournay, en 1697.

Alexandre-François son frère, nommé aussi le chevalier d'Hocqueville après Pierre, capitaine dans le régiment de la Vieille-Marine, fut tué à la bataille de Cassano, en 1704.

Henri, chevalier de Brumare, frère des deux précédens, fut tué au combat naval de Malaga, sur le vaisseau de M. le comte de Toulouse.

Un autre Becdelièvre, d'une autre branche, nommé René, marquis de Saint-Georges, colonel du régiment du Roi & brigadier des armées, fut tué en 1678 à la bataille de Saint-Denis près Mons, où il venoit de repousser à plus de trois cents pas, à la tête du régiment du Roi, le prince d'Orange en personne.

Dans une autre branche encore Jacques de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, &c. leva pour le service de Henri IV une compagnie de cent hommes d'armes, qu'il continua de commander pendant l'espace de trente-six années, sous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV.

Il eut entr'autres enfans, trois fils, Charles, Gilles & Claude de Becdelièvre, tous trois tués au service sous le règne de Louis XIV.

BELGIUS ET BRENNUS. Environ trois cents ans après l'expédition de Sigovèse & Bellovèse (*voyez* leurs articles à *Sigovèse* dans le Dictionnaire, & celui d'*Ambigat* dans ce Supplément), qui, dans l'intervalle, avoit donné lieu à beaucoup d'autres émigrations semblables, toujours causées par l'extrême population des Gaulois, Belgius & Brennus partirent à la tête de quelques bandes nouvelles, percèrent la Pannonie & l'Illyrie, & n'ayant pas pu s'accorder ensemble, se séparèrent, comme avoient fait Sigovèse & Bellovèse; Belgius se jeta sur la Macédoine, Brennus sur la Grèce. C'étoit vers le milieu du cinquième siècle. Belgius eut de grands succès; il vainquit & tua dans deux sanglantes batailles deux rois de Macédoine, Ptolémée, dit Ceraunus ou le Foudre, & Sosthènes, successeur de Ptolémée. Brennus, moins heureux, perdit une partie de son armée au détroit des Thermopyles, & fut repoussé avec une bien plus grande perte encore, du temple de Delphes, d'où il vouloit enlever les riches offrandes de tant de peuples, & que les Païens croient avoir été préservé par un miracle de leurs dieux.

L'expédition des Gaulois contre Rome (*voyez* dans le Dictionnaire l'article *Brennus*, & dans ce Supplément l'article *Ambigat*) se fit sous la conduite d'un autre Brennus, antérieur d'environ un siècle à celui qui attaqua la Grèce.

Parmi ces diverses bandes de Gaulois qui faisoient ou cherchoient à faire des établissemens dans différentes contrées, il y en eut une qui pénétra dans l'Asie; elle se rendit nécessaire à Nicomède, roi de Bithynie, qui crut ne pouvoir reconnoître dignement les services de ces Gaulois, qu'en leur abandonnant une partie de ses Etats: ils s'y établirent, & y formèrent le royaume qui fut connu en grec sous le nom de Galatie ou pays des Gaulois, & en latin sous celui de Gallo-Grèce, qui exprimoit le mélange des Gaulois & des Grecs dans cette contrée. Il y eut alors trois Gaules principales; savoir: la grande & ancienne Gaule, mère des deux autres; la Gaule transalpine relativement à cette première, & cisalpine relativement aux Romains; enfin la Galatie ou Gallo-Grèce.

BELLEFORIERE. (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'une famille noble du Cambresis. Jean, seigneur de Belleforière, servoit en 1353 & en 1355, sous le maréchal d'Audenehan, & vivoit encore en 1383.

Pierre, un de ses fils, fut tué à la guerre auprès de Gand.

Philippe de Belleforière, arrière-petit-neveu de Pierre, gouverneur du château de Hall en 1488, est fort renommé dans l'Histoire de Flandre.

Divers seigneurs de Belleforière eurent le gouvernement de la ville de Corbie, & Ponthis de Belleforière, chevalier de l'Ordre du Roi & gentilhomme de sa chambre, fut tué en 1580, lorsque cette place fut surprise par le seigneur d'Humières. Il épousa l'héritière de Soyecourt, & ses descendans en prirent le nom.

Maximilien son fils, seigneur de Soyecourt, lieutenant-général ou gouverneur de Picardie & du Boulonois en 1634, commandoit dans Corbie lorsque cette place fut assiégée par les Espagnols, en 1636.

Thibaut son neveu fut tué à la bataille de Rocroy, en 1643.

Charles, frère de Thibaut, fut tué en duel près d'Amiens.

Maximilien-Antoine, marquis de Soyecourt,

fils de Maximilien, servit avec distinction à la bataille de Lens en 1648, au siége de Lille en 1667, & en diverses autres occasions. Il fut fait grand-maître de la garde-robe en 1653, chevalier des Ordres du Roi en 1661, grand-veneur en 1670; mort le 12 juillet 1679. Il épousa, le 23 février 1656, Marie-Renée de Longue I, fille du président de Maisons, ministre d'État, & surintendant des finances.

Jean-Maximilien, marquis de Soyecourt, leur fils, colonel du régiment de Vermandois, fut tué à la bataille de Fleurus, le 1er. juillet 1690.

Le chevalier de Soyecourt son frère (Adolphe), capitaine-lieutenant des Gendarmes-Dauphin, mourut le 3 juillet suivant, des blessures qu'il avoit reçues à cette même bataille.

Marie-Renée de Belleforière-Soyecourt leur sœur porta les biens de ces deux familles dans celle de Seiglière-Boisfranc, ayant épousé, le 5 février 1682, Timoléon-Gilbert de Seiglière, seigneur de Boisfranc, chancelier de Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

Joachim-Adolphe de Seiglière-Boisfranc leur fils, marquis de Soyecourt, fit ses premières armes en 1702, & servit dans toute cette guerre de la succession d'Espagne. Peu de guerriers se sont trouvés à autant d'affaires considérables : il étoit au siége du fort de Kehl, à l'attaque des lignes de Stolhoffen, à la prise de divers forts & châteaux en février 1703; à la défaite du comte de Styrum, le 28 mars suivant; à la prise d'Ausbourg le 16 décembre aussi suivant, & à la première bataille d'Hochstet encore en 1703. En 1704, il étoit aussi à la seconde bataille d'Hochstet : il y fut blessé d'un coup de fusil, & eut un cheval tué sous lui. En 1705, il étoit au combat de Cassano, à la bataille de Calcinato, au siége de Soncino; en 1706, à ce fameux & triste siége de Turin; en 1707, à la levée du siége de Toulon; en 1709, à la bataille de Malplaquet; en 1712, au combat de Denain & aux siéges de Marchiennes & de Douay; il fut choisi par le maréchal de Villars pour aller annoncer au Roi la prise de cette dernière place, & lui porter les drapeaux ennemis qu'on y avoit trouvés. Le marquis de Soyecourt épousa, le 29 janvier 1720, Pauline Corisante de Pas, fille du marquis de Feuquières, lieutenant-général des armées du Roi. Par ce mariage le nom de Feuquières est devenu, ainsi que celui de Soyecourt, un des noms de la famille de Seiglière-Boisfranc.

Reprenons la famille de Belleforière. La branche des seigneurs de Thun & de Belleforière, séparée de la branche aînée avant que celle-ci eût pris le nom de Soyecourt, nous offre Maximilien de Belleforière, seigneur de Thun-Saint-Martin, tué au siége de Cambrai, en 1594.

Jean de Belleforière son frère, créé chevalier par l'archiduc d'Autriche, Albert. Les lettres de cette création sont du 1er. septembre 1612.

Alexandre, fils de Jean, fut aussi créé chevalier par des lettres du 26 janvier 1644.

BELLEY (AUGUSTIN). (*Hist. litt. mod.*) L'abbé Belley (que les savans, dans leurs petites plaisanteries, s'amusoient à appeler *Velleius Paterculus*, disant que c'étoit la traduction latine des mots l'*abbé Belley*, ou *Belley l'abbé*) naquit le 19 décembre 1697, à Sainte-Foy de Montgomery, au diocèse de Lisieux; il vint à Paris en 1717, & fut précepteur des enfans de M. le marquis de Balleroy. Une partie de cette éducation se fit à Blois sous les yeux de M de Caumartin, évêque de cette ville & oncle de M. de Balleroy. L'abbé Belley rédigea les statuts du diocèse de Blois, qui furent confirmés dans un synode & toujours exécutés depuis.

En 1735, le marquis de Balleroy ayant été nommé gouverneur de M. le duc de Chartres, l'abbé Belley suivit ses élèves au Palais-Royal. M. le duc d'Orléans le fit quelque tems après un de ses secrétaires ordinaires.

L'éducation des jeunes Balleroy finie, l'abbé Belley, devenu libre & maître de son tems, l'employa tout entier à l'étude, surtout à celle de la science métallique. Il passoit tous ses jours dans les cabinets des Médailles, dans celui du Roi, dans celui de M. Pellerin; il devint un des plus savans antiquaires. Il fut reçu, en 1744, à l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Aucun académicien n'a rempli d'autant de Mémoires le recueil de cette compagnie : ces Mémoires tendent la plupart à éclaircir des points obscurs de l'ancienne géographie, & à fixer les ères marquées sur les médailles. Seize de ces dissertations servent de supplément aux époques des Syro-Macédoniens du cardinal Noris.

M. le chancelier d'Aguesseau attacha l'abbé Belley au Journal des Savans, le fit censeur des livres, & obtint pour lui une pension de 900 liv. sur un bénéfice.

M. le duc d'Orléans, son premier bienfaiteur, mourut le 4 février 1752, & lui laissa, par son testament, 400 liv. de rente viagère. Le fils de ce Prince lui conserva son logement au Palais-Royal, & le nomma son bibliothécaire & garde de ses pierres gravées, c'est-à-dire, du cabinet le plus riche dans ce genre, après celui du Roi. M. le duc d'Orléans le chargea encore de l'institution de Mademoiselle, depuis duchesse de Bourbon.

L'abbé Belley, dans ses dernières années, ressentit une foiblesse de nerfs qui l'empêchoit d'écrire, & qui, bien augmentée par le saisissement que lui causa l'incendie de l'Opéra, dégénéra en un tremblement très-fort & très-incommode. Il mourut le 26 novembre 1771. Il avoit la physionomie d'un sage de l'antiquité : toujours calme, tranquille & modeste, son ame sembloit inaccessible aux passions & à l'orgueil; jamais on n'entendoit sa voix s'élever dans les assemblées de

l'Académie ; & un jour qu'on le vit répondre avec quelqu'aigreur & quelque vivacité aux objections d'un de ses confrères, on en fut surpris comme d'un phénomène inattendu, & frappé comme d'une altération de son tempérament, qu'il falloit peut-être attribuer à un mouvement extraordinaire de ses nerfs.

BERGER (CLAUDE), (*Hist. des Sciences*), de l'Académie des sciences, né le 20 janvier 1679, eut le même nom & la même profession que son père : tous deux furent médecins. Le fils soutint, sous la présidence de M. Fagon, premier médecin, une thèse contre l'usage du tabac : cette thèse fit du bruit, & lui valut l'amitié & la protection de M. Fagon.

M. de Tournefort, sous lequel M. Berger se livroit à l'étude des plantes, le fit entrer en qualité de son élève à l'Académie des sciences, en 1699. Il devint depuis élève de M. Homberg, & se partagea entre la botanique & la chimie. Son père étoit fort employé comme médecin ; il menoit son fils chez ses malades, & à sa mort, arrivée en 1705, ce fils se trouva fort employé, presqu'à titre héréditaire. En 1709, M. Fagon, qui avoit la chaire de professeur en chimie au Jardin-Royal, & qui ne pouvoit l'occuper, en chargea M. Berger. Mais sa complexion délicate succomba bientôt à ses différens travaux. Son poumon fut attaqué. Il mourut le 22 mai 1712, à trente-trois ans, ayant joui de l'estime, & emportant les regrets des hommes les plus célèbres de son tems.

BERINGHEN. (*Hist. de Fr.*) Cette famille, originaire du duché de Gueldres, vint s'établir en France sous le règne de Henri IV. Pierre de Beringhen (bisaïeul du dernier marquis de Beringhen), grand-bailli & gouverneur d'Etaples, fut employé en plusieurs affaires importantes au dedans & au dehors du royaume, surtout auprès de divers princes d'Allemagne. Les Mémoires de Sully le représentent partout comme honoré de la confiance intime de Henri IV, & comme très-digne de cette confiance, suivant le témoignage que lui en rendit Henri IV lui-même dans une occasion éclatante. Ce Prince soupçonnant Sully de n'avoir pas peut-être attaché assez d'importance à un secret qu'il lui avoit confié pour n'en avoir laissé rien échapper, Sully lui demanda s'il n'en avoit point parlé à d'autres. Le Roi avoua en avoir parlé au P. Cotton & à Beringhen, & il ajouta : *Pour celui-ci, je répondrai bien qu'il n'en a dit mot.* Comme dans une autre occasion il dit, en parlant du président Jeannin : *Je réponds pour le bon homme ; c'est aux autres à s'examiner*, il se trouva que c'étoit le P. Cotton qui avoit été l'indiscret, si même il n'avoit été qu'indiscret.

En 1602, Pierre Beringhen fut fait contrôleur-général des mines & minières du royaume, emploi qu'on croyoit alors devoir être fort considérable, car on avoit conçu de ces mines de grandes espérances qui ne se réalisèrent pas.

Henri, comte de Beringhen, fils de Pierre, fut un des premiers favoris du roi Louis XIII, & s'attacha véritablement à la personne de ce monarque. On prétend que lorsque Louis fut malade à Lyon en 1630, & qu'il se crut en danger de mourir, il confia un secret à son ami Beringhen, sous la condition expresse de ne le jamais révéler de son vivant. Le cardinal de Richelieu, qui ne vouloit pas permettre à Louis XIII d'avoir des secrets, & qui ne prétendoit pas qu'il y eût de secrets pour le premier ministre, voulut savoir ce que Louis XIII avoit confié à Beringhen ; celui-ci eut la fidélité courageuse de résister à Richelieu ; & comme Louis XIII sacrifioit toujours ceux qu'il aimoit au cardinal qu'il n'aimoit pas, Beringhen fut obligé de quitter non-seulement la cour, mais le royaume ; il alla servir en pays étranger, mais du moins il ne servit que des puissances alliées de la France. Ce fut au grand Gustave qu'il s'attacha d'abord, & il se distingua tellement à son service, qu'il devint capitaine des gardes de ce Prince quelque tems avant la bataille de Lutzen (du 16 novembre 1632), où il assista & où Gustave fut tué ; il alla ensuite commander les cuirassiers de Frédéric-Henri, prince d'Orange, le plus fameux capitaine de son siècle, engagé d'ailleurs dans la même cause & dans les mêmes intérêts.

Hectoris hic magni fuerat comes.....
Postquàm illum victor vitâ spoliavit Achilles,
Dardanio Eneæ sese fortissimus heros
Adaiderat socium, non inferiora secutus.

C'est ainsi que Henri de Beringhen sut mettre à profit sa glorieuse disgrace, fruit de sa vertu, toujours combattant sous des héros & toujours servant son pays. A la mort du cardinal de Richelieu, le Roi devenu libre, se hâta de le rappeler, & Beringhen de se rendre auprès de lui ; mais il n'avoit pas long-tems à jouir de la justice & de la faveur de son maître : Louis XIII suivit de près au tombeau son ministre & son tyran.

Le secrétaire de l'Académie des inscriptions & belles-lettres dit que Henri de Beringhen avoit été pourvu de la charge de premier écuyer dès le tems de Louis XIII. Le président Hénault dit que le duc de Saint-Simon se démit de cette charge en faveur de Beringhen, en 1645, sous le règne de Louis XIV ; peut-être Beringhen en avoit-il la survivance dès le tems de Louis XIII.

Il mit un intervalle entre la vie & la mort, ce que si peu de gens savent faire ; & sur la fin de ses jours il se retira de la cour avec l'agrément du Roi. Il mourut le 30 mars 1692, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Il avoit épousé Anne du Blé, sœur du maréchal d'Huxelles, & fille du marquis d'Huxelles, qui étoit désigné pour être aussi maréchal de France

&

& cordon-bleu, lorsqu'il mourut de ses blessures au siége de Gravelines, en 1658.

De ce mariage naquirent, 1°. Henri, marquis de Beringhen, sujet de la plus grande espérance. Son nom se trouve parmi ceux que Boileau a célébrés dans sa Description du passage du Rhin, parmi les noms pleins de gloire de ces héros qui les premiers se jetèrent à la nage dans le fleuve, & dont l'intrépidité fut alors si admirée :

La Salle, *Beringhen*, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblans sous un si noble poids.

Beringhen courut des dangers particuliers par la résistance de son cheval qu'il ne put jamais forcer à nager, & qui pensa le jeter dans le fleuve. Il fut obligé de passer dans le bateau de M. le Prince. Après le passage de l'autre côté du fleuve, il sembla vouloir compenser, ou plutôt surpasser de beaucoup par un excès de courage & à force d'exploits, le petit avantage que quelques-uns de ses compagnons avoient eu sur lui de passer à la nage ; il se jeta au milieu des bataillons ennemis, reçut un coup de mousquet dans la mamelle droite & plusieurs coups dans ses habits. Il fut tué deux ans après (en 1574) d'un coup de canon au siége de Besançon.

2°. Le chevalier de Beringhen son frère (Jacques-Louis) lui succéda dans tous les avantages de l'aîné de sa famille, & quitta pour lors l'Ordre de Malte, où il avoit fait ses caravanes avec tout le succès possible. Le Roi lui donna un régiment de cavalerie, puis le guidon des Gendarmes de Bourgogne ; il lui accorda de plus la survivance & l'exercice de la charge de premier écuyer sous son père.

M. de Beringhen acquit dans cette place un nouveau degré de faveur & toute la confiance du Monarque. Il fut fait chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit à la promotion de 1688, quoique son père, qui vivoit toujours, eût été de la promotion précédente, & ce fut le premier exemple d'un père & d'un fils qui aient joui en même tems de cette décoration ; encore remarqua-t-on que ce père & ce fils composoient à eux deux pour ainsi dire toute leur famille, ou du moins tout ce qui portoit leur nom dans le royaume ; en sorte qu'il sembloit que ce fût toute la famille des Beringhen qui eût été admise dans l'Ordre : toutes ces circonstances ajoutoient du prix à la grace, & étoient remarquées à la cour.

En cette même année 1688, Beringhen alla recevoir à Boulogne-sur-Mer la reine d'Angleterre, & la conduisit dans l'asile que la générosité de Louis XIV lui avoit préparé à Saint-Germain.

La guerre se renouveloit alors. Le Roi fit en personne les campagnes de 169 (de Mons), de 1692 (de Namur) & de 1693. Celle-ci est la dernière qu'il ait faite. M. le Premier, dans le voyage & dans les marches, étoit toujours seul avec le Roi, dans sa calèche, honneur très-envié, mais épreuve qui n'étoit pas sans danger avec un Prince qui savoit si bien connoître les hommes : l'épreuve tourna au profit de M. de Beringhen, & quand M. le Dauphin alla commander en Flandre en 1694, le Roi lui donna M. le Premier comme un homme qu'il pourroit toujours consulter utilement. Quelques années auparavant, lorsque M. le duc de Bourgogne étoit venu pour la première fois à Paris, le Roi l'avoit chargé expressément d'aller voir & embrasser de sa part M. de Beringhen le père (Henri), vieillard vénérable, qui vivoit encore alors, & à qui cette dernière marque de la bonté du Roi fut bien sensible.

Au commencement de 1707 un parti ennemi composé de trente hommes, presque tous officiers, s'étant partagé en diverses petites troupes, s'avança entre Paris & Versailles pour enlever quelqu'un de nos Princes. Le 24 mars, entre six & sept heures du soir, ils virent passer sur le pont de Sève un carrosse à six chevaux, aux armes & avec la livrée du Roi ; ils crurent que c'étoit M. le Dauphin ; c'étoit M. le Premier (Jacques-Louis) ; ils donnèrent le signal, les petits détachemens se réunirent, joignirent le carrosse à l'entrée de la plaine, & enlevèrent M. le Premier. Aussitôt qu'on apprit cette aventure, on ne négligea aucune des mesures de la prudence humaine pour reprendre le prisonnier avant qu'il fût sorti du royaume : le Partisan, homme d'expérience, n'avoit de son côté négligé aucune des précautions qui pouvoient assurer sa retraite. Il avoit d'abord annoncé au prisonnier la nécessité d'une diligence extraordinaire, pour laquelle ses relais étoient disposés ; mais il se ralentit insensiblement de lui-même, craignant pour la vie de son prisonnier, âgé alors d'environ soixante ans, & qu'une course si rapide à cheval pouvoit excéder ; il le fit reposer trois heures entières dans la forêt de Chantilly, & lui trouva une chaise de poste pour le fatiguer moins : par-là le tems & l'ordre de la marche furent absolument dérangés.

Ibi omnis
Effusus labor atque immitis rupta tyranni
Fœdera.

Les garnisons françaises eurent le tems d'être informées de l'enlèvement ; elles se mirent en campagne, & M. le Premier fut repris à quelques lieues de Ham. Il dormoit tranquillement dans sa chaise, lorsqu'un maréchal-des-logis du régiment de Livry attaqua, lui troisième, l'escorte du Partisan ; mais ces trois hommes étoient suivis & secondés, & l'escorte se rendit se voyant près d'être enveloppée.

Alors les ménagemens que le Partisan avoit eus pour son prisonnier, ne lui furent pas inutiles à lui-même. Le premier usage que celui-ci fit de sa liberté, fut de sauver la vie & de procurer un bon traitement à tout le parti.

On voulut cependant agiter la queſtion ſi le chef & ſa troupe devoient être regardés comme de vrais priſonniers de guerre ou comme des malfaiteurs qui s'étoient propoſé d'inſulter le Prince au milieu de ſa cour. M. le Premier employa tout ſon crédit pour obtenir que ſes raviſſeurs ne fuſſent point punis ; ils ne furent retenus que par des fêtes & des ſpectacles, où ils étoient eux-mêmes un ſpectacle & un grand objet de curioſité ; « ils repartirent enfin avec de bons » paſſe-ports & chargés de préſens qui excédoient » une ſimple rançon. »

M. de Beringhen avoit beaucoup de goût pour les arts, & c'étoit encore un des articles ſur leſquels il jouiſſoit de toute la confiance de Louis XIV. Il étoit conſulté ſur les embelliſſemens de Verſailles, ſur le choix & l'ordre des ſtatues, des vaſes, des groupes ; ſur les ornemens des fontaines, des boſquets ; ſur la décoration des appartemens & des jardins. Quand les Lebrun, les Girardon, les Lenotre, les Manſards, faiſoient voir au Roi quelque projet, quelque plan qui lui plaiſoit : *Cela me paroît beau*, diſoit-il ; *je crois que M. le Premier en ſera bien content.*

Lorſque l'Académie des inſcriptions, qui, dans l'origine, compoſée ſeulement de quelques membres de l'Académie françaiſe, s'occupoit preſque uniquement de ces mêmes objets, reçut une plus grande exiſtence, embraſſa la carrière entière de l'Hiſtoire & des Lettres, & fut augmentée juſqu'au nombre de quarante Académiciens, dont dix honoraires, M. le Premier eut une de ces dix places d'honoraires ; il fut en quelque ſorte, dit le ſecrétaire de l'Académie, il fut l'Académicien de la cour ; il y rempliſſoit lui ſeul preſque toutes les fonctions de l'ancienne Académie.

Il avoit joint à un cabinet d'excellens livres, le plus ample & le plus beau recueil d'eſtampes que l'on connût.

Attaché à tous ſes devoirs, zélateur du bien public, il y ſacrifioit non-ſeulement ſon tems & ſon repos, mais, quand il le falloit, ſon propre bien. L'hiſtorien de l'Académie des belles-lettres lui rend le témoignage que, dans des tems difficiles, il a fait ſubſiſter à ſes dépens la petite écurie, confiée à ſes ſoins, & qu'il ſuppléoit de ſa bourſe à la modicité des appointemens de ceux qui étoient employés ſous ſes ordres.

Il ne fut pas plus négligé ſous la régence que ſous Louis XIV ; il fut d'abord nommé à la première place de conſeiller dans le conſeil du dedans du royaume ; il eut enſuite la direction générale des ponts & chauſſées.

Il mourut le 1er. mai 1723 : il étoit né à Paris au petit Bourbon, le 20 octobre 1651 ; il avoit épouſé en 1677 Marie-Eliſabeth d'Aumont, petite-fille du maréchal d'Aumont & du chancelier le Tellier. Il a laiſſé neuf enfans, dont trois fils, deſquels deux (l'aîné & le troiſième) ont poſſédé ſucceſſivement la charge de premier écuyer ; le ſecond fut évêque du Puy.

BERTAUD & COURAUT. (*Hiſt. de la réform.*) La reine de Navarre, Marguerite de Valois, ſœur de François I (*voyez*, dans le Dictionnaire, les articles *Marguerite*, *Alençon*, *Béda*, *Lefevre* d'Etaples), gémiſſoit des cruautés que les théologiens forçoient François I à exercer contre les malheureux Proteſtans ; elle fut elle-même attaquée dans ſa foi, & obligée de ſe juſtifier. Le Béarn ſervoit d'aſile aux ſavans & aux ſectaires. On l'accuſa d'avoir trop de confiance en Gérard Rouſſel, de trop lire la Bible dans l'eſprit des nouvelles ſectes, d'avoir compoſé un drame tiré du Nouveau-Teſtament, & de l'avoir fait repréſenter par une troupe de comédiens qu'elle avoit fait venir d'Italie ; de leur avoir permis quelques plaiſanteries un peu fortes contre les moines & les ſcholaſtiques, d'avoir ſouffert dans ſon appartement des déclamations plus ſérieuſes contre le Pape & le Clergé. Le roi de Navarre, ſéduit par elle, aſſiſtoit, diſoit-on, dans ſon palais, à une eſpèce de *cène* ou de *manducation* à la manière des Proteſtans. La reine de Navarre avoit un livre de prières traduites en françaìs par l'évêque de Senlis, Guillaume Petit, devenu ſuſpect aux zélés par ſon indulgence ; elle avoit voulu introduire, même à la cour de ſon frère, une eſpèce de liturgie qu'on appeloit *la Meſſe à ſept points*, parce qu'on s'y écartoit en ſept points des uſages de l'Egliſe romaine. Elle donnoit un aſile au fameux Clément Marot, que l'officialité de Chartres avoit décrété de priſe-de-corps. Elle avoit pour prédicateurs deux Auguſtins nommés *Bertaud* & *Couraut* : la Sorbonne voulut examiner leur doctrine & leur conduite. *Bertaud*, menacé de la priſon, s'enfuit, quitta l'habit de ſon Ordre, ſe fit Proteſtant, mais il finit par rentrer dans le ſein de l'Egliſe ; Couraut ayant été empriſonné, puis relâché, apoſtaſia, & mourut miniſtre à Genève. Sur toutes ces plaintes, le Roi manda ſa ſœur, & eut avec elle un eclairciſſement, où il fut aiſément déſarmé par la douceur & la ſoumiſſion de Marguerite.

Brantôme rapporte que le connétable de Montmorenci ayant un jour pouſſé le zèle catholique juſqu'à vouloir irriter François I contre la reine de Navarre, à cauſe de l'appui qu'elle prêtoit à quelques ſavans Proteſtans, le Roi répondit : *Elle m'aime trop ; elle ne croira jamais que ce que je croirai.*

BERTHE. (*Hiſt. de Fr. & d'Anglet.*) Les Anglo-Saxons avoient ramené le paganiſme dans la Grande-Bretagne, qui avoit eu autrefois dans la foi chrétienne ſes apôtres, ſes martyrs, ſes docteurs & ſes héréſiarques. Ce fut la France qui eut l'honneur de rendre l'Angleterre chrétienne une ſeconde fois. Cette converſion fut en Angleterre, comme elle l'avoit été en France, l'ouvrage d'une femme. Berthe, fille de Caribert ou Cherebert,

roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I, avoit épousé le roi de Kent Ethelbert, & avoit pris sur lui l'ascendant qu'une vertu douce donne quelquefois à ce sexe sur le nôtre. Suivant ses conventions matrimoniales, Berthe avoit le libre exercice de sa religion; ses prêtres cherchoient à faire des prosélytes; elle engagea Ethelbert à recevoir les Missionnaires qu'elle engagea le pape saint Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête le moine saint Augustin. (*Voyez* son article dans le Dictionnaire.) La reine Brunehaud, sur les terres de laquelle ces Missionnaires passoient, leur donna des guides, des interprètes, & favorisa de tout son pouvoir cette mission, pour expier les crimes qu'elle commettoit alors, & ceux qu'elle vouloit commettre encore. Ethelbert se convertit à la grande satisfaction de Berthe; Ethelburge sa fille épousa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit comme Berthe avoit converti Ethelbert. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion passa ainsi de royaume en royaume, & l'heptarchie entière étoit chrétienne avant sa dissolution. Ethelbert, mari de Berthe, eut l'honneur de donner des lois à sa nation, comme Clovis en donna aux Francs.

BERTHE. Les trois Berthes, mère, sœur & fille de Charlemagne. (*Hist. de Fr.*) La Fable fait une partie essentielle de l'histoire de Charlemagne. Le règne de ce Prince est la source de tous les romans de chevalerie & de la chevalerie même. La Fable rentre à son égard dans la vérité, en peignant la supériorité de ce Prince sur tous les autres; & ce ne seroit pas le faire connoître entiérement, que de se borner à ce qu'en disent les chroniqueurs & les auteurs qu'on peut regarder véritablement comme historiens.

L'histoire romanesque de Charlemagne commence même avant sa naissance, & l'imagination des romanciers ne s'est pas moins exercée sur l'histoire de sa mère que sur la sienne.

1°. Berthe, surnommée *au grand pied*, parce qu'elle avoit un pied plus grand que l'autre, ou Berthe *la Débonnaire*, parce qu'elle étoit distinguée entre toutes les femmes par la douceur & la bonté, mérita, par ses vertus, d'être la mère de Charlemagne; & par sa douceur d'être l'aïeule de ce Louis qui hérita de son surnom de *Débonnaire*. Selon les historiens, elle étoit fille de Charibert, comte de Laon, ou d'un seigneur liégeois: selon les romanciers, elle étoit fille, ou d'un Empereur de Constantinople, ou d'un Roi, soit des Allemands, soit des Huns. Le plus célèbre de ces romanciers est l'auteur du roman en vers de *Berthe au grand pied*, nommé *Adenés*, & surnommé *le Roi*, soit parce qu'il étoit le premier ou le roi des ménestrels ou troubadours de son tems, soit parce qu'il étoit roi d'armes du duc de Brabant: il le fut dans la suite, à ce qu'on croit, de Philippe-le-Hardy (fils de saint Louis), par le crédit de la reine Marie de Brabant, femme de Philippe, protectrice zélée d'Adenés, & qui eut part à ses ouvrages. Selon Adenés, la reine Berthe étoit fille d'un roi de Hongrie, nommé Flore, & de la reine Blanchefleur sa femme. Blanchefleur aime sa fille avec tendresse, & se sépare d'elle avec de grands regrets lorsque Berthe vient en France épouser le roi Pepin-le-Bref; mais elle choisit mal les personnes qu'elle place auprès de sa fille, & qu'elle charge de l'accompagner en France: c'étoient une femme nommée Margiste, qui apparemment avoit bien caché jusqu'alors l'ambition dont elle étoit dévorée, & la perfidie qui formoit son caractère; Alise sa fille, qui ressembloit extrêmement à Berthe de taille & de visage, & à qui cette ressemblance, jointe à la conformité d'âge, pouvoit avoir procuré la confiance & l'amitié de cette Princesse; enfin, un chevalier d'honneur nommé Tibert, parent de Margiste, amant très-peu délicat & très-ambitieux d'Alise. La pudeur timide de Berthe lui faisoit extrêmement redouter l'instant où elle passeroit dans le lit d'un mari; elle ne pouvoit se familiariser avec cette idée. Elle fit part de son embarras & de son trouble à Margiste, qui bâtit sur ce fondement l'espérance d'une grande fortune pour sa fille, pour elle-même & pour Tibert. Elle loua la délicatesse de Berthe, accrut son embarras en y applaudissant, & lui proposa de l'en délivrer, en lui substituant Alise dans le lit nuptial pour cette nuit si redoutée. Mais que gagneroit-on à sauver une nuit? Que feroit-on les nuits suivantes, & quel seroit le terme prescrit à la pudeur de Berthe?

De plus, comment Berthe, avec assez de pudeur pour craindre le moment de rendre heureux un grand Roi son mari, avoit-elle assez peu de vertu pour consentir qu'un adultère servit de prélude à son union avec ce Prince? Mais il ne s'agit pas de raisonner contre ces romanciers. Il faut cependant convenir que la moralité du roman est assez juste. Berthe est punie de sa faute comme d'une faute grave, & Alise de son crime comme d'un crime.

Quant à Tibert, amant d'Alise, qui consent à prêter ainsi au Roi sa maîtresse, son caractère est donné; c'est une ame vile, intéressée; il n'étoit pour Alise, & Alise n'étoit pour lui qu'un moyen de parvenir à la fortune: c'étoient des complices & non pas des amans.

Alise passa la nuit avec Pepin. Le lendemain matin à la pointe du jour, Margiste conduit Berthe dans la chambre du Roi, en lui disant qu'il faut qu'elle prenne la place d'Alise, ou plutôt la sienne, au moment où le Roi sera prêt à se lever: en approchant du lit, elle fait, avec la pointe d'un couteau, une légère égratignure à sa fille, & se retire en laissant Berthe seule au chevet du lit. Alise s'écrie qu'on l'assassine: le Roi appelle; on accourt; on ne trouve que Berthe, & on apperçoit un couteau laissé sur le lit. Margiste, qui s'étoit peu éloignée, arrive avec les autres, paroît étonnée, indignée, avoue avec une fureur simulée, qu'elle

voit trop que sa fille est l'assassin; elle ajoute qu'on peut s'en rapporter à elle du soin de la punir, & qu'une fille si coupable & qui la déshonore, ne trouvera point en elle l'indulgence d'une mère. La fausse Berthe obtient cette grace du Roi. (Assez grande singularité encore, qu'on charge une mère de punir une régicide qui paroît convaincue.) La véritable Berthe, interdite, tremblante, ne sachant si ce qu'elle voit est un songe ou une suite mystérieuse du stratagême auquel elle avoit donné lieu, est entraînée sans avoir pu parler; & de peur qu'elle ne parle, on la fait partir un baillon dans la bouche. Margiste & Tibert répondent d'elle, & assurent qu'on n'en entendra plus parler. Pepin prend seulement la précaution de les faire accompagner de trois sergens ou serviteurs fidèles qu'il charge de prendre les ordres de Tibert: celui-ci avoit pris l'ordre de Margiste. On mène Berthe dans la forêt d'Orléans, & là Tibert ordonne aux sergens de la tuer. Mais les sergens avoient eu le tems de voir la patience & la douceur de Berthe; ils en avoient été touchés; ils ne pouvoient la croire coupable: non-seulement ils résistèrent à l'ordre de Tibert, mais ils l'empêchèrent de consommer lui-même le crime, comme il le vouloit: on laissa la malheureuse Berthe aller où elle pourroit. Cependant il falloit rapporter à Margiste une preuve de sa mort: on lui présenta *un cœur de pourceau tout sanglant*, en lui disant que c'étoit celui de Berthe. Le reste de la vie de Margiste, d'Alise & de Tibert ressemble à leur conduite envers la princesse Berthe. Montés sur le trône en scélérats, ils l'occupèrent en tyrans: leur empire fut une suite de vexations & de violences: ils étoient en horreur au royaume. Pepin, toujours trompé, eut d'Alise deux fils, nommés Reinfroy & Henri, qui ressemblèrent, par les mœurs & par le caractère, à leur mère & à leur aïeule, & qui partagèrent avec elles la haine publique.

Cependant la reine de Hongrie, Blanchefleur, voulut venir en France voir sa fille, & jouir du bonheur que cette Princesse devoit procurer à la nation, & de l'amour des Français pour elle. Les imposteurs frémirent à cette nouvelle; ils cherchèrent les moyens de faire périr la reine de Hongrie aussi bien que sa fille; ils résolurent de *l'enherber en poires ou en cerises*, c'est-à-dire, de l'empoisonner. Blanchefleur, arrivée sur les terres de France, ne pouvoit reconnoitre sa fille aux plaintes qu'elle recevoit de toutes parts sur son injustice & sa tyrannie: au lieu des applaudissemens qu'elle attendoit, elle n'entendit que des murmures, elle ne vit que de la désolation. On lui présenta ses petits-fils prétendus; elle fut étonnée de ne pas sentir pour eux la moindre tendresse: sa fille ne vint point à sa rencontre; une maladie lui servit d'excuse; il falloit surtout empêcher qu'elles ne se vissent. Margiste eut soin de donner & de faire donner à Blanchefleur de momens en momens des nouvelles toujours de plus en plus funestes de la santé de sa fille; & c'étoit toujours la joie qu'elle avoit de son arrivée, qui faisoit ce ravage dans son ame & dans sa santé. Enfin, lorsque Blanchefleur, qui ne concevoit plus rien à tout ce qu'elle voyoit & à tout ce qu'elle entendoit, descend au palais & se présente à l'appartement de sa fille, Margiste vient toute éperdue lui dire que Berthe est absolument hors d'état d'être vue. Blanchefleur veut la voir, & entre malgré tous les obstacles. Alise, enveloppée dans ses couvertures, le visage caché par ses cornettes de nuit, dans une chambre où d'ailleurs on ne laissoit point entrer le jour, sous prétexte que la malade ne pouvoit le soutenir, lui dit d'une voix mourante: *Reine, n'approchez pas; je suis jaune comme cire.* Berthe, même malade, n'eût point fait cet accueil à sa mère. La reine de Hongrie, à qui toutes ces défaites & toutes les choses étranges & contraires à son attente, qui l'avoient frappée en France, achevoient d'inspirer les plus violens soupçons, va droit au fait, c'est-à-dire, à l'examen des pieds; car Alise avoit sur Berthe l'avantage d'avoir les pieds plus petits & parfaitement égaux. Blanchefleur s'assure que ce n'est point sa fille & le déclare au Roi. Les coupables sont arrêtés: Margiste & Tibert, appliqués à la question, avouent toute l'intrigue: Margiste est brûlée vive; Tibert est pendu: Alise, en considération de l'honneur qu'elle a d'être mère des fils du Roi, n'est qu'enfermée à l'abbaye de Montmartre.

Mais qu'étoit devenue la véritable Berthe? Obligée de regarder comme une faveur l'abandon affreux où elle avoit été laissée dans la forêt d'Orléans, elle avoit long-tems erré à travers les bois & les champs, mendiant son pain de village en village, de province en province, exposée à tous les dangers, par sa jeunesse, sa figure & sa pauvreté: enfin, dans la province du Maine, un vieil & saint hermite lui donne un asile, & l'adresse à une famille pauvre, mais charitable, qui se chargea de sa misère, & qu'elle en dédommagea en se mettant promptement en état de lui être utile par ses travaux. Simon & Constance sa femme, Isabeau & Aiglantine leurs filles, composoient cette famille vertueuse. Berthe, sans s'expliquer ni se déguiser davantage, se donna pour une infortunée qui fuyoit des persécutions domestiques: on lui demanda son nom; elle dit qu'elle se nommoit Berthe: on remarqua que c'étoit le nom de la Reine; elle rougit, se tut & les servit. Bientôt elle devint la fille de Simon & de Constance, la sœur d'Isabeau & d'Aiglantine. Tout le monde l'aimoit: on la proposoit pour modèle; sa douceur & sa bonté charmoient tous les cœurs: on admiroit ses vertus & ses talens; & lorsque l'aventure de la fausse Berthe eut éclaté, Simon & Constance commencèrent à soupçonner qu'ils possédoient chez eux la véritable. Mais Berthe, attentive à écarter de telles idées, s'occupoit uniquement à filer & à broder, arts qu'elle exerçoit avec d'autant plus de plaisir & de succès, qu'elle les avoit appris d'Ai-

glantine & d'Isabeau : cependant un air de noblesse & de grandeur la trahissoit & déceloit une Reine.

Au bout de plusieurs années Pepin, s'étant un jour égaré à la chasse dans la province du Maine, rencontra une jeune paysanne à laquelle il demanda son chemin, en lui disant comme Henri IV dans la *Partie de chasse*, qu'il étoit un officier du Roi, qui avoit perdu la chasse : elle s'offrit à lui servir de guide. Il accepta son offre avec plaisir ; & comme elle étoit jeune & jolie, il voulut lui parler d'amour, & devint bientôt pressant ; mais l'hommage adressé à la paysanne fut repoussé par la Princesse. Berthe (car c'étoit elle, & elle n'avoit point reconnu Pepin, & n'en avoit point été reconnue) lui dit avec une fierté qui le déconcerta : « Insolent, vous vous dites serviteur du roi Pepin ! Vous » frémiriez, si vous saviez avec qui vous osez vouloir prendre ces impertinentes libertés ! » Aussitôt elle s'enfonça dans le bois, & elle échappa aux regards de Pepin. Celui-ci, frappé en ce moment du souvenir de Berthe, gagna le premier la maison de Simon, qu'elle lui avoit d'abord indiquée. A force de questionner ces gens sincères & véridiques, qui ne lui cachèrent point leurs soupçons, il vit les siens éclaircis ; il vit que le tems & les circonstances de l'arrivée de Berthe chez Simon s'accordoient avec l'aventure de sa femme ; il se cache pour l'entendre à son retour & pour la surprendre. Elle arrive fort tard, encore très-émue de la rencontre qu'elle avoit faite dans le bois : on la calme, on lui fait entendre d'abord qu'on a mis cet officier dans son chemin, & qu'elle n'a plus rien à craindre. Insensiblement on la remet sur l'histoire de ses malheurs, que par délicatesse même on n'avoit jamais bien approfondie : on finit par lui avouer le soupçon qu'on avoit de la vérité : « Non non, dit-elle en pleurant de tendresse, je n'ai plus, je ne veux plus d'autre père » que Simon, d'autre mère que Constance, d'autres sœurs qu'Aiglantine & Isabeau ; j'en suis » aimée, je les aime, *j'aime Dieu surtout* ; il m'a » tout donné en me donnant à eux..... — Il vous » a donné de plus un mari, s'écrie Pepin en paroissant tout à coup & en tombant à ses pieds ; » un mari dont le destin est de vous aimer en tout » tems, en tout lieu, sous toutes les formes, lors » même qu'il vous méconnoît & qu'il s'oublie, » mais qui n'a jamais pu vous faire agréer son empressement ni comme mari ni comme amant. »

La reconnoissance se fait : on regrette seulement que Blanchefleur n'en soit pas témoin : assurément il ne tenoit qu'à l'auteur, qui pouvoit à son gré, ou avancer le tems de cette reconnoissance, ou retarder celui du retour de Blanchefleur en Hongrie. Pepin mande ses courtisans & les présente à leur Reine : il voulut tenir cour plénière, pendant trois jours, dans la maison même de Simon ; il fit de cet homme bon & sage son conseiller ou ministre. Constance fut Dame d'honneur de la reine Berthe ; Aiglantine & Isabeau furent ses Dames du palais. La Reine cultiva toujours avec le même goût les arts qu'elles lui avoient appris ; elle fila des habits pour les pauvres, & *Berthe la fileuse* n'est pas moins connue dans les romans, que *Berthe la débonnaire* & *Berthe au grand pied*. Elle fut mère de Charlemagne : les princes Reinfroy & Henri moururent avant leur père, & n'eurent rien à contester à leur frère.

Girard ou Girardin d'Amiens, écrivain du treizième siècle, qui vivoit sous saint Louis ou sous Philippe-le-Hardy, & qui est le quatre-vingt-quatorzième des anciens poètes français dont le président Fauchet a fait mention, est auteur d'un roman de Charlemagne, qui contient *les faits & gestes* de ce Prince, décrits en vers alexandrins. Dans ce roman, les deux princes Reinfroy & Henri survivent à Pepin. Henri ou Hendri veut empoisonner Charlemagne ; Reinfroy lui fait la guerre : tous deux ont la tête tranchée ; ce qui peut faire allusion à quelques-unes des conspirations dont le règne de Charlemagne ne fut pas exempt.

Le roman espagnol, intitulé *Nochés de invierno*, ne fait pas la reine Berthe tout-à-fait si sage : elle aime, au lieu de Pepin, un jeune seigneur de grande Maison, nommé Dudon de Lys, qui a été chargé d'aller la demander en mariage pour le Roi, & de l'amener à Paris : c'est même cette inclination qui favorise le stratagême de la fausse Berthe, laquelle est nommée ici Fiamette. Berthe lui confie le chagrin qu'elle a d'être obligée de donner à la grandeur ce qu'elle eût voulu ne donner qu'à l'amour. Fiamette lui offre de prendre sa place à la faveur de la ressemblance. « Pour vous, ajoute-t-elle, » vous vous retirerez par un escalier dérobé, au » pied duquel vous trouverez Dudon prêt à vous » enlever, & à vous conduire dans un de ses châ- » teaux. » Au lieu de Dudon, ce sont les assassins qu'elle trouve, & qui l'enlèvent. Le reste de l'histoire est assez conforme au roman d'Adenés. Pepin retrouve la véritable Berthe sur les bords *du Magne* ou *de la Magne*, qu'on croit être la Mayenne ; il y célèbre de nouveau ses noces avec Berthe, & à la fin de cette fête champêtre il se retire avec elle dans un grand chariot couvert qui leur servit de lit nuptial, & dans lequel fut conçu Charlemagne, dont le nom, selon cet auteur, vient de *caro* (char en espagnol), & de *Magno*, nom de la rivière de Mayenne, etymologie bien forcée, tandis que la véritable est si naturellement & si évidemment composée de son nom propre, & d'un surnom qu'il a mérité à tant de titres.

2°. L'histoire romanesque d'une autre Berthe, fille de la précédente, & sœur de Charlemagne, & mère du paladin Roland, n'est pas moins intéressante dans l'ouvrage espagnol d'Antonio de Eslava, intitulé *Los Amores de Milon de Anglante*. Mais ici la vérité historique est encore plus altérée, & les mœurs qu'on y donne à Charlemagne sont entièrement opposées à l'idée qu'en donnent les historiens. Rien n'est plus connu dans l'Histoire, que

l'indulgence de ce Prince, même pour les désordres de ses filles, & que sa bonté, poussée jusqu'à la foiblesse dans sa famille. Le romancier espagnol le peint au contraire comme le tyran de ses filles & de ses sœurs. Tout trembl it devant lui. Berthe sa sœur conçut pour Milon d'Anglante, comte d'Angers, un amour qui fut poussé jusqu'à l'oubli de tout devoir & de toute bienséance. Sa honte alloit éclater; elle étoit grosse. Les lois de Charlemagne étoient très-rigoureuses contre les filles qui tomboient dans cette faute : il n y alloit pas de moins que de la vie, & les Princesses même du sang royal étoient d'autant moins exceptées de la rigueur de ces lois, qu'elles devoient l exemple, & qu'étant plus défendues contre la séduction, elles avoient moins d'excuse. Mais le Prince pouvoit toujours faire grace. Berthe se jette aux genoux de son frère, lui avoue sa faute & son malheur, & implore sa miséricorde. Son inflexible frère la repousse & la fait mettre en prison. Son amant la délivre, s'enfuit avec elle : ils s'établissent dans une caverne, au fond d'un désert dans l'Italie alors dévastée, loin des violences de leur persécuteur, mais aussi loin des secours humains. Pendant qu'ils se cachoient ainsi à tous les yeux, l'implacable Charlemagne mettoit leurs têtes à prix; il promettoit cent mille écus d'or à qui les représenteroit morts ou vifs. Un jour Milon revenant de chercher des provisions dans les cabanes les moins éloignées, & de s'assurer des secours pour les couches prochaines de sa femme, trouve, à l'entrée d une grotte placée au dessous de la caverne qui leur servoit d'asile, un enfant vigoureux qui avoit roulé depuis la caverne jusqu'à l'entrée de cette grotte, & qui, par cette raison, fut nommé *Roulant* ou *Roland*; c'étoit son propre fils : Berthe venoit de le mettre au monde par les seules forces de la nature pendant l'absence de Milon. Celui-ci apperçut bientôt la mère, qui, toute languissante & toute éperdue, se traînoit avec effort vers le lieu où son enfant étoit tombé.

Le petit Roland ne tarda pas à se distinguer par sa force, par son audace, par sa valeur; il se fit estimer & aimer des compagnons de son enfance. La ville la plus voisine du désert qu'habitoient ses parens étoit Sienne : les enfans de cette ville, attirés par la réputation naissante de Roland, venoient partager ses jeux & ses premiers exploits. Milon & Berthe étoient si pauvres, qu'ils n'avoient pas de quoi le vêtir. Quatre de ses jeunes amis, fils de quatre différens marchands de drap de Sienne, affligés de le voir aller ainsi presque nu, demandèrent chacun à leur père un morceau de drap, dont on fit un habit au jeune Roland; les quatre morceaux se trouvèrent de quatre couleurs différentes; ce qui fit surnommer l'enfant, *Roland du Quartier*. Tels furent, selon Eslava, les commencemens de ce fameux paladin.

Milon, en traversant à la nage une rivière débordée, portant son fils sur ses épaules, se noie ou paroît se noyer; un goufre l'engloutit; il disparoît; Roland regagne le bord, & le voilà désormais la seule ressource de sa mère. Un jour Berthe, voulant sortir de sa caverne, trouve à l'entrée un serpent monstrueux, qui l'entoure de manière qu'elle ne peut échapper; mais si le serpent l'avoit effrayée par son aspect, il la rassura par ses discours : ce serpent étoit une Fée, & cette Fée étoit la fille du premier roi des Francs ou plutôt des Gaulois, qui n'est ni Clovis ni Pharamond, mais Samothée ou Samothés, fils ou frère de Gomer, & petit-fils de Japhet, fils de Noé. Ce Samothés, grand-père de Magog, avoit institué le collége des Prêtres ou Professeurs, nommés de son nom, Samothées. Ainsi ce serpent ou cette Fée, ou cette Princesse, étoit une sorte de divinité tutélaire de la France; elle avoit épousé un enchanteur qui, pour quelqu'infidélité qu'elle lui avoit faite, l'avoit ainsi métamorphosée; mais cette punition n'étoit que pour un tems, & le terme où elle devoit finir, approchoit. La Fée annonce aussi à Berthe la fin de ses malheurs; elle lui annonce qu'elle reverra Milon, & qu il va se faire un changement heureux dans sa fortune. Roland, dont chaque jour augmentoit la force & le courage, se charge d'accomplir ce dernier oracle. Il n'avoit que deux moyens de pourvoir à la subsistance de sa mère; l'un étoit de demander l'aumône, l'autre de se la faire donner; ce second parti étoit le plus conforme à son humeur. L'Empereur étant venu tenir sa cour à Sienne pendant quelques jours, Roland ne se contenta point de la portion que l on donnoit aux pauvres, de la desserte de la table de Charlemagne; il entre dans la salle où mangeoit ce Prince, prend à sa vue, sur la table, un plat d'argent couvert de viande, & le porte à sa mère. L'Empereur voulut voir où aboutiroit ce hardi badinage; il fit signe qu'on laissât passer l'enfant, sans lui faire aucun mal. Berthe réprimande son fils de son vol & de sa hardiesse, en profite cependant, & après avoir mangé, le renvoie reporter au moins le plat. Roland retourne au palais, retrouve l'Empereur à table, remet tranquillement le plat d'argent, en apperçoit un d'or chargé d'un mets, dont il lui parut agréable de faire goûter à sa mère; il l'emporte avec la même sécurité qu'il avoit emporté le premier. L'Empereur lui crie, en grossissant sa voix pour l'intimider : *Enfant, que fais-tu là?* L'enfant lui répond du même ton & en le contrefaisant : *Crois-tu me faire peur avec ta grosse voix d'Empereur? Tu as trop à manger; ma mère meurt de faim, partageons.* Cette audace plut à Charlemagne; il crut voir quelque chose de surnaturel dans cet enfant; il le fait suivre : on entre sur ses pas dans la caverne; on se met en devoir de l'arrêter & de le conduire à l'Empereur. Sa mère s'élance sur les ravisseurs avec la fureur d'une lionne à qui on enlève ses petits; elle est reconnue à l'instant, & elle reconnoit elle-même, dans les officiers de l Empereur chargés de cette com-

miſſion, des vaſſaux de Milon ſon mari : elle en eſt traitée avec toutes ſortes de reſpects ; mais ils ſont obligés de la conduire à Charlemagne. Le ſerpent, redevenu Fée, diſpoſe le cœur de ce Prince à oublier les torts de ſa ſœur, pour ne voir que ſa miſère. Elle rentre en grace, & reprend ſon rang à la cour : pour comble de bonheur, la Fée lui rend Milon ſon mari, qu'elle avoit enlevé & tranſporté dans ſon palais au moment où il ſe noyoit.

Le petit Roland eſt reconnu pour neveu de Charlemagne ; mais il ne voulut quitter l'habit de quatre couleurs, qu'il devoit à l'amitié & à la pitié de ſes camarades, que quand il ſeroit armé chevalier : il ne tarda pas à mériter cet honneur. Le reſte de ſon hiſtoire eſt connu par la foule des romanciers & des poètes, ſurtout par l'*Orlando Innamorato* du Boyardo, par l'*Orlando Furioſo* de l'Arioſte, par le *Rinaldo Innamorato*, premier ouvrage du Taſſe, dont Roland & Renaud ſont les deux héros. Dans tous ces ouvrages, Roland eſt un paladin plus terrible qu'aimable, bizarre dans ſes exploits, bizarre dans ſes amours, qui tantôt exécute des faits d'armes au deſſus de toute croyance, tantôt ſe dérobe volontairement aux occaſions de gloire qui lui ſont préſentées ; qui refuſe par humeur à Charlemagne de ſe battre contre Fierabras, Roi ſarraſin, lequel étoit venu défier toute la chevalerie françaiſe, & qui, lorſqu'Olivier, ſon couſin & ſon ami, accepte le combat à ſa place, meurt preſque de confuſion & de jalouſie ; qui enfin devient fou d'amour, & dont la folie, qui pouvoit être ſi intéreſſante, eſt baſſe & crapuleuſe.

Tout ce que l'Hiſtoire dit de lui, c'eſt qu'il étoit fils de Milon, comte d'Angers, & de Berthe, ſœur de Charlemagne ; qu'il fut gouverneur des côtes de l'Océan britannique, & qu'il périt à cette fatale défaite de Roncevaux, en 778.

3°. Charlemagne eut auſſi une fille nommée Berthe : c'eſt celle qui eut deux enfans d'Angilbert avant de l'avoir épouſé. (*Voyez*, dans ce Supplément, l'article *Angilbert*.)

BILLETTES (DES). (*Hiſt. des ſciences.*) Gilles Filleau des Billettes, de l'Académie des ſciences, né à Poitiers en 1634, étoit frère puîné de M. de la Chaiſe & de M. de Saint-Martin, dont nous avons parlé à l'article *Chaiſe* (de la). (*Voyez* le Dictionnaire.)

M. des Billettes étoit fort verſé dans l'Hiſtoire, dans la ſcience des généalogies, dans la connoiſſance des livres, ſurtout il poſſédoit le détail des arts ; il en a décrit pluſieurs, & c'eſt à ce titre que l'Académie des ſciences, qui avoit conçu le deſſein de faire la deſcription de tous les différens arts, crut que M. des Billettes lui ſeroit néceſſaire ; elle le nomma, en 1699, un de ſes penſionnaires mécaniciens. Il mourut âgé de quatre-vingt-ſix ans, le 15 août 1720, ayant dès le 10 prédit ſa mort pour le jour où elle arriva effectivement.

C'eſt de lui que M. de Fontenelle a raconté avec des précautions ſi adroites, qu'elles ont non-ſeulement fait paſſer, mais conſacré ce fait comme un beau trait de caractère, « que quand il paſſoit » ſur les marches du Pont-Neuf, il en prenoit les » bouts qui étoient moins uſés, afin que le milieu » qui l'eſt toujours davantage, ne devînt pas trop » tôt un glacis. Une ſi petite attention s'ennobliſ» ſoit par ſon principe ; & combien ne ſeroit-il » pas à ſouhaiter que le bien public fût toujours » aimé avec autant de ſuperſtition ! »

Voici encore un trait de caractère bien reſpectable, & en même tems un mot, ſoit de M. des Billettes, ſoit de ſon panégyriſte, bien philoſophiquement délicat.

« Perſonne n'a jamais mieux ſu ſoulager, & les » beſoins d'autrui, & la honte de les avouer. Il » diſoit que ceux dont on refuſoit le ſecours » avoient eu l'art de s'attirer ce refus, ou n'avoient » pas eu l'art de le prévenir, & *qu'ils étoient cou» pables d'être refuſés.* »

BITUIT. (*Hiſt. rom. & hiſt. anc. des Gaules.*) C'eſt le nom du premier Roi ou chef des Gaulois vaincus par les Romains, & traîné en triomphe à Rome. Les hiſtoriens le qualifient riche & puiſſant Roi des Auvergnacs. En général, l'hiſtoire des Gaulois & de leurs rapports avec les autres peuples eſt preſqu'inconnue juſqu'au tems de l'arrivée des Romains dans les Gaules. Les Phéniciens, ce peuple navigateur, avoient connu & fréquenté, avant les Grecs, les côtes méridionales des Gaules ; mais il ne paroît pas qu'ils y euſſent fait d'établiſſement ni fondé de colonies. Des habitans de la ville de Phocée, colonie grecque en Ionie, dans l'Aſie mineure, après avoir couru toute la Méditerranée, ſans autre deſſein que de fuir leur patrie & de s'établir ailleurs, s'arrêtèrent enfin ſur la côte méridionale de la Gaule, & y bâtirent la ville de Marſeille dans le ſecond ſiècle de l'ère chrétienne. On ne dit pas quel ſujet ſi preſſant chaſſoit ces Grecs de leur patrie : de grandes haines avoient part ſans doute à cette émigration ; car on nous les repréſente jurant avec de grands ſermens & de fortes exécrations de ne jamais revenir chez eux.

Phocæorum
Velut profugit exſecrata civitas
Agros atque lares proprios habitandaque fana
Apris reliquit & rapacibus lupis.

Ils jetèrent, dit-on, une barre de fer toute rouge dans la mer, & promirent de ne revoir la Grèce & l'Aſie que quand ils auroient vu cette maſſe de fer remonter d'elle-même à flot. C'eſt à peu près la formule du ſerment qu'Horace, après avoir cité leur exemple, propoſe aux Romains de faire en quittant Rome, en haine des guerres civiles :

Sed juremus in hæc, simul imis saxa renârint
Vadis levata neu redire sit pudor;
Neu conversa domum pigeat dare lintea, quandò
Padus matina laverit cacumina,
In mare seu celsus procurrerit Apenninus
Novâque monstra junxerit libidine
Cæcus amor, juvet ut tigres subsidere cervis,
Adulteretur & columba milvio,
Credula nec ravos timeant armenta leones
Ametque salsa lævis hircus æquora.
Hæc & quæ poterunt reditus abscindere dulces,
Eamus omnis execrata civitas, &c.

La colonie des Phocéens eut de l'éclat & changea la face des Gaules. On lit à ce sujet, dans l'*Avant-Clovis*, une phrase, dont le misanthrope Rousseau, ce farouche ennemi des lettres qui l'ont tant illustré, auroit pu faire un grand usage. La voici :

« Le voisinage de cette ville grecque asiatique » communiqua la langue grecque, les arts libé» raux, l'éloquence & la politesse aux peuples de » la Gaule ; mais avec cela se glissèrent aussi les » délices, les voluptés, les vices & les ordures » abominables, auparavant inconnus à ces peuples » innocens, dispositions infaillibles à la servitude, » qui suit nécessairement la corruption des mœurs.»

Les prospérités & la puissance de Marseille lui attirèrent l'envie des peuples gaulois dont elle étoit environnée ; elle eut différentes guerres à soutenir contr'eux. Dans le cours de ces guerres, où les Marseillois acquirent d'ailleurs beaucoup de gloire, ils crurent devoir appeler à leur secours les Romains, avec lesquels ils avoient déjà fait alliance depuis long-tems. Ils les introduisirent dans la Gaule. Ceux-ci saisirent, comme partout ailleurs, l'occasion de s'étendre & de conquérir. Sous prétexte de secourir Marseille & les Marseillois, ils envoyèrent dans ce pays différentes armées, dont une entr'autres, sous la conduite de Caïus-Sextius, personnage consulaire, dompta une peuplade de Gaulois, désignée par le nom de Saliens : ce ne pouvoient point être encore alors des Francs. C'est ce même Sextius qui, dans ce pays de conquête, fonda la ville d'Aix, *Aquæ Sextiæ*, laquelle tire son nom de ce Sextius son fondateur, & des fontaines d'eau chaude qui se trouvent en cet endroit. La fondation d'Aix est de l'an 628 de Rome. Les Romains s'étendirent dans les autres contrées voisines de la Provence : de proche en proche ils attaquèrent les Allobroges, peuples qui occupoient ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoie & le Dauphiné ; ceux-ci implorèrent le secours de Bituit, le plus puissant de leurs voisins, mais qui fut obligé de céder à l'ascendant des Romains, & qui, ayant été vaincu, comme nous l'avons dit, fut conduit à Rome, pour orner le char de triomphe du vainqueur. Cet événement arriva entre l'an 628 & l'an 635 de Rome. Pendant tout cet intervalle les Romains ne cessèrent de s'étendre & en deçà & au-delà du Rhône, dans la Provence & dans le Languedoc, domptant des peuples, mettant des garnisons pour les contenir ; ce fut l'an 635 de Rome qu'ils établirent une colonie à Narbonne, sous les auspices du consul Quintus-Martius Rex.

BLANCHEFORT (*Hist. de Fr.*), bourg du Limousin, entre Brive, Tulle & Uzerche, dont le château, bâti en 1125 par, 1°. Archambaud IV, vicomte de Comborn, surnommé le *Barbu*, devint le partage du cinquième & dernier de ses petits-fils.

2°. Assalit de Comborn, fils d'Archambaud V, donna le nom à cette branche particulière de la Maison de Comborn, laquelle branche, ainsi que tous les rameaux qui en dérivent, n'est plus connue depuis cette époque, que sous le nom de Blanchefort.

3°. Archambaud, premier du nom, comme seigneur de Blanchefort, se plaignit au parlement de la Pentecôte de l'an 1263, d'avoir été injustement & méchamment dépouillé du château de Blanchefort & de ses appartenances par son cousin Archambaud, fils du vicomte de Comborn, & il obtint contre lui un arrêt de restitution, qu'on trouve en latin dans le registre des *Olim*.

4°. Bernard son fils eut une fille unique, Isabelle, qui porta la terre de Blanchefort dans la Maison de Bonneval ; mais le nom de Blanchefort n'en resta pas moins aux autres descendans d'Archambaud I.

5°. Parmi ces descendans, nous remarquerons Guy de Blanchefort, premier du nom, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

6°. Guy de Blanchefort, troisième du nom, chambellan du roi Charles VII, & qui servoit en 1437 dans l'armée de ce Prince ; il commandoit un corps de cavalerie à Dieppe en 1455, fut sénéchal de Lyon & bailli de Mâcon, & reçu chevalier le 3 janvier 1458, par le Roi.

7°. Guy de Blanchefort, fils de Guy III, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, alors à Rhodes, & neveu du cardinal d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, donna les plus grandes preuves de courage au siége de Rhodes, en 1480. Il eut en sa garde le prince Zizim, frère, non pas de Soliman III, comme on le lit dans Moreri, mais de Bajazet II. Après la mort du grand-maître Emery d'Amboise, Blanchefort, quoiqu'absent, fut élu grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 22 novembre 1512 ; lorsqu'il étoit en chemin pour se rendre à Rhodes, il mourut le 24 novembre 1513, près de l'île de Zante.

8°. Charles de Blanchefort son frère fut évêque de Senlis & abbé de la Victoire, abbé aussi de Sainte Euverte d'Orléans.

9°. C'est Gilbert de Blanchefort, grand maréchal-des-logis du Roi, & chevalier de son Ordre, qui

qui épousa une héritière de Créqui. (*Voyez* l'article *Créqui-Canaples* dans le Dictionnaire.)

10°. Et ce fut Antoine de Blanchefort leur fils, qui fut institué héritier du cardinal de Créqui son oncle maternel, à la charge de porter le nom & les armes de Créqui. (*Ibid.*)

11°. Pierre de Blanchefort, seigneur d'Asnois-le-Bourg, est un des personnages les plus célèbres de cette Maison. Il fit ses premières armes sous Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, depuis maréchal de France; il se trouva, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin. On le voit servir encore, & toujours avec distinction, en 1568, 1569, 1575; il fit rompre lui-même son pont d'Asnois, sur la rivière d'Yonne, pour empêcher une jonction de divers corps de troupes de la Ligue; il fut élu, étant absent, député de la Noblesse du Nivernois aux Etats-généraux de Blois en 1576; & ce fut dans cette assemblée qu'il signala, non moins fortement que dans les combats, son zèle & sa fidélité pour ses Rois; il se montra digne du sang dont il sortoit, disent les Mémoires de Nevers, « non-seulement par sa haute générosité, » mais aussi par la fidélité qu'il eut pour son Roi, » dans un tems où presque toute la France faisoit » gloire de lui être infidèle; il a été le seul qui a » découvert le mystère de la Ligue naissante, qui » lui a fait lever le masque, & qui nous a appris » avec quelle dextérité & par quelles pratiques » on corrompoit les principaux députés des Etats, » pour les faire entrer dans la conjuration de ceux » de la Ligue, & les y engager par leurs sermens » & par leurs signatures. »

Pierre de Blanchefort rejeta sans balancer des offres très-avantageuses qu'on lui faisoit pour l'engager à souscrire un formulaire tendant à exclure de la succession à la couronne les Princes de la Maison de Bourbon; il déclara solennellement dans l'assemblée, qu'il n'entreroit jamais dans une association si préjudiciable au Roi, aux Princes du sang, à la Noblesse, à l'Etat; il demanda hautement acte de sa déclaration; il eut bien de la peine à l'obtenir, & il ne l'obtint que de trois députés seulement : ce fut le 10 février 1577 qu'il soutint ainsi les vrais principes de la succession parmi tant de prévaricateurs qui les fouloient aux pieds. Après la séparation des Etats, il courut s'armer pour le service du Roi; il déconcerta les projets des Ligueurs, contint le Nivernois dans l'obéissance, se jeta dans Nevers toutes les fois que cette ville fut menacée, commanda dans la province de Nivernois en 1585, lorsque les troubles civils, suspendus quelque tems, commencèrent à renaître. Il mourut dans sa terre d'Asnois, & y fut inhumé le 15 juin 1591.

12°. Un de ses fils, Jean, seigneur de Fondelin, fut tué dans la malheureuse entreprise du duc d'Anjou sur Anvers, en 1583.

13°. Gabriël, chevalier de Malte, frère de Jean, fut tué en duel à Avalon.

14°. Adrien de Blanchefort, frère aîné des deux précédens, fit ses premières armes à dix-sept ans, en 1574; il suivit, ainsi que son frère Jean, le duc d'Anjou-Alençon dans sa malheureuse expédition de Flandre; il fut même sa ressource après l'échec d'Anvers, s'étant rendu maître de la ville de Dendermonde, où il fournit un asile à ce Prince, & où il recueillit les débris de son armée; il eut alors le commandement de toutes les troupes qui purent parvenir jusqu'à cet asile ouvert par lui seul. Après la mort du duc d'Alençon, il continua de rendre les plus utiles services aux rois Henri III & Henri IV, & d'en recevoir de justes récompenses. Gouverneur de la ville de Saint-Jean-de-Losne, il la défendit plusieurs fois, & toujours avec succès, contre les attaques des Ligueurs. En 1594 il leur enleva la ville & le château d'Avalon; il commanda successivement dans presque toutes les places de la Bourgogne & du Nivernois, depuis 1590 jusqu'en 1614. En cette année il fut nommé député de la Noblesse du Nivernois aux derniers Etats-généraux de la France. En 1616 il fut chargé de maintenir dans l'obéissance la Noblesse & les troupes du Nivernois, & il y réussit. Il mourut révéré & regretté, le 30 octobre 1625.

15°. Roger de Blanchefort, petit-fils d'Adrien, servit avec la même distinction sous Louis XIV; il fut blessé en diverses rencontres; il perdit un œil à l'expédition de Gigeri, en 1664.

16°. François-Joseph son fils se distingua, en 1674, à la bataille de Senef. Au bout de vingt-cinq années de service, ses infirmités, fruit de ses services même, l'obligèrent de se retirer. Mort à Paris, le 17 mai 1714.

La Maison de Branciforte ou Branciforti en Sicile se prétend issue de la Maison de Blanchefort en France, par un Pierre-Guy de Rochefort, qui passa, dit-on, de France en Sicile. On ajoute qu'un seigneur de la Maison de Branciforte, dans ses dispositions testamentaires, appelle à sa succession les seigneurs de la Maison de Blanchefort de France, qu'il nomme ses parens.

BLANCHET (L'ABBÉ). (*Hist. litt. mod.*) C'est après avoir prouvé, par la publication des *Variétés morales & amusantes*, combien M. l'abbé Blanchet, auteur de ce livre, méritoit d'être connu, que M. Dusaulx, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, son ami & son parent, l'a fait connoître en écrivant sa vie, & en publiant encore après sa mort ses Apologues & ses Contes orientaux. Du tems des oracles, on n'auroit pas manqué de dire que l'auteur des *Variétés*, &c. & des *Apologues*, &c. entraîné dès sa jeunesse vers les lettres par un attrait irrésistible, avoit consulté l'oracle pour savoir quel seroit son rang dans la littérature, & qu'il lui avoit été répondu : *Redoute le moment où tes Essais paroîtront dans le public.* En effet, après avoir, pendant plus de soixante ans, cultivé les lettres dans le secret de son cœur,

après avoir résisté pendant tout ce tems aux tentations de la gloire, après avoir recherché toute sa vie l'obscurité & la pauvreté, comme les autres recherchent la réputation & la fortune; après avoir injustement livré au feu la plupart de ses productions, M. l'abbé Blanchet cède enfin, non sans beaucoup d'incertitudes & d'agitations, & sous la condition de n'être pas nommé il cède à des amis qui veulent le rendre illustre malgré lui dans sa vieillesse; & le moment où ses *Variétés* paroissent imprimées & reçoivent l'accueil le plus flatteur, ce moment de son triomphe est le moment de sa mort; il sembloit qu'il eût été doué du don de faire jouir les autres, & condamné à ne jamais jouir lui-même: toujours aimable dans la société, à laquelle il se livroit peu, sombre & mélancolique dans la solitude, où il aimoit cependant à vivre, accablé de vapeurs, dont il souffroit seul, & dont il craignoit toujours de faire souffrir les autres: *Tel que je suis*, disoit-il, *il faut pourtant que je me supporte; mais les autres y sont-ils obligés?*

L'auteur de sa vie prévoit qu'on lui objectera cette obscurité même à laquelle l'abbé Blanchet s'étoit condamné. Pourquoi, dira-t-on, occuper le public d'un inconnu? Pourquoi? Pour le faire connoître puisqu'il a mérité d'être connu, pour rendre hommage à ses talens, à ses vertus, & le venger des injustices de sa modestie.

Non ego te meis
Chartis inornatum silebo,
Totve tuos patiar labores
Impunè, Lollî, carpere lividas
Obliviones.

Le caractère de l'abbé Blanchet est plein de physionomie & d'originalité. Personne, après avoir lu sa vie, ne demandera pourquoi elle a été écrite. On parle avec raison des réputations usurpées; on peut dire que son obscurité l'étoit. Boursault parle dans ses lettres, de l'abbé T***, de l'Académie française, qui avoit, selon lui, de grands talens pour la chaire; il lui disoit que Dieu lui demanderoit compte un jour de ces talens enfouis, & lui diroit: « Je t'avois donné la grace, la force, » l'onction, l'éloquence, en un mot toutes les » qualités nécessaires à un prédicateur, & tu as » résisté à ce que je souhaitois de toi. — Encore » passe, répondoit l'abbé; le reproche sera hon- » nête, au lieu qu'il dira à tant d'autres: De quoi » vous êtes-vous mêlés de prêcher? Je vous avois » donné gratuitement le talent de vous taire, & » malgré moi vous avez voulu parler. »

Ce que l'abbé dont parle Boursault, étoit pour la chaire, l'abbé Blanchet l'étoit pour la littérature. Il composoit cependant pour son plaisir, & quelquefois pour celui des autres; mais il ne publioit rien.

Quant à sa fortune, il ne savoit ni demander ni accepter; il méprisoit sincérement les richesses, mais sans cynisme, sans jactance, sans condamner les autres à s'en passer comme lui.

Il fallut s'occuper de sa fortune malgré lui. Un indult qu'il tenoit de l'amitié de M. de Chavannes, doyen du parlement, lui ayant procuré un canonicat, il accepta ce canonicat par reconnoissance, & s'en démit peu de tems après. On le fit interprète à la bibliothèque du Roi, à condition de ne rien interpréter; il voulut encore remettre cette place, mais cette fois-ci on étoit en garde contre lui. « Nous ne recevrons point, lui dit » M. Bignon, la démission de votre place d'inter- » prète, comme M. de Mirepoix a reçu celle de » votre canonicat. Ainsi l'abbé fut condamné à » toucher cent pistoles, qui lui ont été comptées » jusqu'à la mort. On le fit aussi censeur, à con- » dition de ne rien censurer, & seulement pour » le gratifier de nouveau. Cette fois il n'en eut » pas le démenti; il accepta le titre, & refusa la » pension. On le fit garde des livres du cabinet » du Roi; il quitta encore cette place pour aller » languir & mourir à Saint-Germain-en-Laye. »

Ce caractère semble au premier coup d'œil offrir quelques traits de conformité avec celui de J. J. Rousseau; mais l'historien de l'abbé Blanchet y trouve de grandes différences. « Jean-Jacques, » dit-il, fut constamment dévoré de l'amour de » la célébrité; il se défia de tout le monde, & fut » toujours insociable; au lieu que l'abbé Blanchet » cacha de son mieux sa vie & ses ouvrages, vécut » avec confiance, & mourut au sein de l'amitié.....

» Cet homme, dont les infirmités précoces » avoient considérablement altéré l'humeur & di- » minué l'activité, retrouva toujours dans le besoin » de servir ses amis, un principe de vie qui le ren- » doit infatigable. Cet homme, qui se refusoit à » toutes les graces & à tous les bienfaits, entroit » dans le ravissement quand ses amis parvenoient » à quelque chose d'utile & d'honorable. »

M. Dusaulx nous apprend une anecdote qui fait honneur, & à M. l'abbé Blanchet, & au célèbre médecin Bouvard son ami.

« M. Bouvard, dit-il, étant, il y a environ qua- » rante ans, à toute extrémité, dit à l'abbé Blan- » chet: Du caractère dont je te connois, tu ne » feras jamais rien pour ta fortune: il y a grande » apparence, mon ami, que je n'irai pas loin, & » quand je serai mort, que deviendras-tu? L'abbé » vouloit répondre; mais le malade profitant de » son avantage, lui imposa silence, & dicta ses » volontés: — J'entends que ta vie durant tu » jouisses de dix mille écus que j'ai gagnés..... Ne » t'effarouche point, le fonds retournera à ma » famille. Quelque tems après l'abbé raconta ce » trait à madame la duchesse d'Aumont, qui en » fut si ravie, qu'elle le pria de recommencer. — » Bon! Madame, ce que je viens de vous dire » n'est rien en comparaison de ce qui suit: quand » mon pauvre Bouvard fut hors d'affaire, est-ce

» que je ne le trouvai pas tout honteux d'en être » revenu ? »

Voilà pour ce qui concerne le caractère de l'abbé Blanchet, & l'intérêt qu'il prenoit & qu'il inspiroit à ses amis. Quant à ses talens, celui d'écrire en prose avec beaucoup d'esprit, de philosophie & de goût, est prouvé par ses deux livres des *Variétés* & des *Apologues*. De plus, l'éditeur nous apprend que l'abbé Blanchet est auteur de plusieurs petits morceaux de poésie, d'un goût exquis pour la plupart, & dont quelques-uns, très-connus, ont été attribués aux meilleurs poètes du tems, qui ne s'en défendoient pas trop. L'abbé Blanchet ne l'ignoroit pas, & disoit : *Je suis charmé que les riches adoptent mes enfans.*

C'est de lui, par exemple, qu'est ce triolet charmant adressé à trois sœurs.

Aimables sœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il se rendre ?
Il n'a point fait encor de choix,
Aimables sœurs, entre vous trois;
Mais il se donneroit, je crois,
A la moins fière, à la plus tendre.
Aimables sœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il se rendre ?

M. de Fontenelle, juge suprême dans le genre galant, ingénieux & aimable, disoit qu'on ne pouvoit pas mieux faire dans ce genre, & l'on ne peut qu'être de son avis. Le fameux triolet de Ranchin :

Le premier jour du mois de mai, &c.

qu'on appeloit le *Roi des triolets*, est beaucoup moins parfait. Le voici :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie;
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai !
Je vous vis & je vous aimai,
Et ce dessein vous plut, Sylvie !
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie.

Ce triolet, fort joli sans doute, n'est pas sans tache. Qu'est-ce que ce dessein formé d'aimer ? Aime-t-on ainsi par dessein formé ? D'ailleurs le vers :

Je vous vis & je vous aimai.

qui rappelle le *ut vidi, ut perii* de Virgile, exclut cette idée de dessein & d'arrangement. De plus, l'à-propos des refrains, qui fait le principal mérite des triolets, & qui doit être tel, que les vers répétés soient non-seulement bien placés, mais nécessaires à l'endroit où on les répète ; cet à-propos nous paroît plus fin, plus parfait, plus abondant en idées accessoires dans le triolet de l'abbé Blanchet, que dans celui de Ranchin.

Qu'on ne regarde point ce mérite du refrain comme frivole ; il fait le plus grand charme de la poésie lyrique & chantante dans tous les genres ; c'est celui qui donne le plus sensiblement & le plus délicieusement au cœur & à l'oreille à la fois l'idée de la perfection.

Quoi de plus joli encore que ce madrigal de M. l'abbé Blanchet sur une jeune personne habillée en religieuse !

Que cette Vestale a d'appas !
Heureux celui qu'elle aime !
Le bandeau ne lui messied pas,
Il semble un diadême ;
Et s'il étoit deux doigts plus bas,
Ce seroit l'Amour même.

Le portrait suivant, dont le modèle nous est inconnu, mérite d'être fidèle par les contrastes même qu'il rassemble.

Telle est l'inconcevable Hortense,
Egalement fidelle au caprice, au devoir,
Vertueuse sans qu'elle y pense,
Et charmante sans le savoir.

Cette épitaphe de M. le comte de Gisors est simple, noble, guerrière, & digne du jeune héros qui en est l'objet.

Content d'avoir servi ma patrie & mon maître,
Je meurs au bord du Rhin ;
J'étois déjà Bayard, ne pouvant encore être
Dunois ni Duguesclin.

« L'abbé Blanchet a célébré, dit M. Dusaulx, » un illustre étranger, naturalisé parmi nous, & » qui a aussi bien mérité de la France que de » l'humanité. »

N*** tu fus choisir, tu sus servir ton Roi :
Avec un esprit juste, avec un cœur sensible,
Tu réparas le mal que l'on fit avant toi ;
Tu fis le bien qu'on croyoit impossible.

Enfin c'est M. l'abbé Blanchet qui est l'auteur d'une énigme, laquelle est du petit nombre de celles qu'on remarque. Elle fit du bruit dans le tems ; elle occupa ceux même qui s'amusoient le moins de ce genre, & embarrassa ceux qui s'y exerçoient le plus.

On vous annonce une maison
A louer en toute saison.

Elle a deux portes, trois fenêtres,
Du logement pour quatre maîtres,
Même pour cinq en un befoin ;
Ecurie & grenier à foin.
Elle eſt dans un quartier qui pourroit ne pas plaire ;
En ce cas le propriétaire,
Avec certains mots qui font peur,
Et fa baguette d'enchanteur,
Emportera maifon, meubles & locataire,
Et tant fera qu'il les mettra
En tel endroit que l'on voudra.
On connoît cet hôtel célèbre.
A fon écriteau fingulier,
Pris dans Barême ou dans l'Algèbre,
Et l'on trouve au calendrier
Son nom & celui du forcier.

Il ne feroit pas impoſſible que M. l'abbé Blanchet eût pris la première idée de cette énigme dans ces vers du *Mondain :*

Un char commode avec graces orné
Par deux chevaux rapidement traîné,
Paroît aux yeux une maifon roulante,
Moitié dorée & moitié tranfparente.

M. l'abbé Blanchet, toujours fans fe nommer, avoit publié dans fa jeuneſſe, dit M. Dufaulx, une ode contre les incrédules : « Il en ufoit dans cette » conjoncture comme ceux qui écrivent contre » les paſſions qu'ils redoutent, ou dont ils cher- » chent à fe guérir. » M. Dufaulx n'en cite qu'une ſtrophe, dont les quatre premiers vers furtout font bien du ton qui convient à l'ode :

Aux accens de fa voix féconde,
L'Être éternel & tout-puiſſant
Fit fortir le Tems & le Monde
Du fombre abîme du néant.

« Je fais, dit M. Dufaulx, que, dans le tems » qu'elle parut, l'abbé Desfontaines la traita fort » bien dans fon Journal. » Cette ode eſt apparemment celle que l'abbé Desfontaines, dans fes *Obſervations ſur les écrits modernes*, tome 12, pages 43 & fuivantes, annonce fous ce titre : *Les Déiſtes ;* elle eſt auſſi richement rimée que celles de Rouſſeau, & contient en effet de fort belles ſtrophes, entr'autres celle-ci :

Sage raifon, vierge immortelle,
Tu m'entends, tu viens en ces lieux :
C'eſt toi, ton cortége fidèle
Avec toi fe montre à mes yeux ;
L'attention laborieufe
Et la méthode induſtrieufe
Tenant dans fa droite un compas ;
Le doute, enfant de la prudence,
Prêt à fuir devant l'évidence
Qui vient lentement fur tes pas.

Elle finit par ces trois vers, qui font le précis du fujet :

Soumis à Dieu, que j'ai pour maître,
Je fais raifonner & connoître ;
Je fais plus, je fais ignorer.

M. l'abbé Blanchet avoit fait des vers pour être mis au bas du portrait de M. Dufaulx ; celui-ci, par un fentiment modeſte, les trouvant trop obligeans pour lui, & jugeant qu'ils convenoient mieux à l'auteur même, a placé à la tête du recueil des Apologues, &c. une fort belle gravure repréfentant l'abbé Blanchet, & au bas de laquelle on lit ces mêmes vers faits par l'abbé Blanchet pour M. Dufaulx. Les voici :

Puis-je eſpérer de vivre au temple de mémoire ?....
Mais qu'importe après tout ; dans le fiècle où je vis,
Je fais, graces au ciel, tout le bien que je puis,
Le vrai bien, peu connu, peu vanté dans l'Hiſtoire ;
Je remplis mes devoirs, je règle mes defirs,
J'aime la gloire enfin plus que les vains plaiſirs,
Et la vertu plus que la gloire.

Si quelqu'un objecte que ces mots, *J'aime la gloire*, ne peuvent convenir à un homme qui ne fongeoit qu'à fe cacher, la réponſe eſt qu'il faut prendre le vers entier :

J'aime la gloire enfin plus que les vains plaiſirs,

& alors la propoſition eſt vraie ; car l'abbé Blanchet s'eſt conſtamment refufé aux vains plaiſirs, & il a fini par fe prêter du moins à la gloire.

Quant à la profe des *Apologues*, &c. contes, anecdotes, maximes & proverbes, tout eſt moral & philofophique dans ce livre ; ce qui l'eſt moins, eſt plaifant & ingénieux ; telle eſt, par exemple, l'idée de l'apologue intitulé *l'Académie ſilencieuſe*, ou *les Emblêmes*. Le docteur Zeb, auteur d'un petit livre excellent, intitulé *le Baillon*, eſt reçu en qualité de furnuméraire à l'Académie filencieufe ; il falloit qu'il fît fon remercîment en une feule phrafe ; il le fit même fans dire mot. « Il écri- » vit en marge le nombre cent, c'étoit celui de fes » nouveaux confrères ; puis en mettant un zéro » devant le chiffre, il écrivit au deſſous : *Ils n'en* » *vaudront ni moins ni plus* (0100). » Le préſident répondit au modeſte docteur avec autant de politeſſe que de préfence d'eſprit : il mit le chiffre un devant le nombre cent, et il écrivit : *Ils en vaudront dix fois davantage* (1100).

Un des ouvrages de ce recueil porte le titre

d'*Analyse courte & utile d'une immense Bibliothèque royale.*

Cette analyse est en quatre maximes :

« 1°. Dans la plupart des sciences, il n'y a que » ce seul mot : *Peut-être*; il n'y en a que trois dans » toute l'Histoire : *Ils naquirent, ils souffrirent, ils* » *moururent.*

» 2°. N'aime rien que d'honnête, & fais tout » ce que tu aimes; ne pense rien que de vrai, & » ne dis pas tout ce que tu penses.

» 3°. O Rois ! domptez vos passions, régnez » sur vous-mêmes ; ce ne sera plus qu'un jeu de » gouverner le monde.

» 4°. O Rois ! ô Peuples ! on ne vous l'a point » encore assez dit, & de faux sages osent encore » en douter : Il n'est point de bonheur sans vertu, » ni de vertu sans crainte des dieux. »

Un homme de plaisir, qui se croyoit heureux, quoiqu'il fût un peu troublé dans son bonheur par l'idée de la mort, se propose de ne plus penser à la mort ; *mais cela même*, dit l'auteur, *c'étoit y penser*. Ce mot rappelle le trait de Moncrif, passé en proverbe :

En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

Dans l'histoire d'Abou-Taher, prince des Carmathes, l'auteur définit le fanatisme *une espèce de ressort qui a tout à la fois l'énergie du crime & celle de la vertu*. Plus on méditera cette définition, plus il nous semble qu'on la trouvera juste & complète. C'est précisément ce mélange de crimes & de vertus qui rend le fanatisme si redoutable.

Il nous semble encore qu'il y a bien du sens dans ces maximes annoncées comme orientales :

« Les Rois ont besoin du conseil des sages ; les » sages peuvent se passer de la faveur des Rois.

» On peut vivre sans frère ; mais on ne peut pas » vivre sans ami.

» La patience est la clef de toutes les portes & » le remède à tous les maux.

» La tristesse qui vient avant la joie, est moins » triste que celle qui vient après.

» L'impatience dans l'affliction est le comble de » l'affliction. »

Le volume des Apologues, &c. est terminé par deux morceaux de traduction ; l'un est l'*Histoire de la famille d'Hiéron*, dans le vingt-quatrième livre de Tite-Live ; l'autre, *la Conjuration de Pison contre Néron*, au quinzième livre des Annales de Tacite. L'éditeur juge que M. l'abbé Blanchet a mieux traduit Tacite que Tite-Live, & il observe à ce sujet qu'il est plus aisé de rendre la force que l'élégance. C'est que la force de l'original soutient le traducteur, & le rend capable des efforts qu'elle exige. L'élégance au contraire ne présente que des difficultés sans fournir le même ressort pour en triompher.

BLANES (DE), (*Hist. d'Esp.*), ancienne Maison espagnole, dont différentes branches sont répandues dans la Catalogne, dans le Roussillon & dans le royaume de Valence. Des historiens disent que Charlemagne donna la ville & le château de Blanes à un Saxon nommé Gines, parent du fameux Witikind, en récompense des services qu'il avoit reçus de ce Gines dans ses guerres contre les Maures, & c'est de ce même Gines qu'on fait descendre toute la Maison de Blanes.

On trouve dans l'histoire des comtes de Barcelone un amiral de Blanes, qui se signaloit vers l'an 850 à la tête des vaisseaux & des galères de la comtesse de Barcelone : cet amiral devoit suivre de près ce Gines, premier donataire de Blanes, & pouvoit être son fils ou son petit-fils.

Les armes de la Maison de Blanes sont de gueules à la croix d'argent. On croit que ce sont les armes de la Maison de Savoie, données, dit-on, dans le treizième siècle à Guillaume, seigneur de Blanes, par un comte de Savoie, qui le reconnoissoit pour son parent, issu comme lui de l'ancienne Maison de Saxe. Cette tradition, qui a beaucoup de partisans, est cependant sujète à quelques difficultés chronologiques & autres.

Le premier de cette Maison, auquel on remonte avec certitude, est Raymond de Blanes, bien connu dans l'Histoire, pour s'être trouvé, avec son frère Geoffroy, dans l'armée du comte de Barcelone-Raymond-Borell à la journée de Cordoue l'an 1001. Tous ses premiers descendans se signalent au service des comtes de Barcelone contre les Maures. On distingue parmi eux Guillaume de Blanes, premier du nom, chevalier illustre qui accompagna Pierre II au combat d'Ubéda en 1212, & à la bataille de Muret en 1215.

Raymond de Blanes, quatrième du nom, servit en 1363 Pierre IV, roi d'Arragon, contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille ; il fut pris par le comte de Foix, & obligé de vendre, en 1387, la ville & le chateau de Blanes, qui étoient dans sa Maison depuis environ six siècles.

Guillaume de Blanes, cinquième du nom, petit-fils de Raymond IV, eut douze enfans, dont plusieurs furent maltraités par la nature. Le fils aîné du premier lit, nommé Michel, naquit sourd & muet ; deux filles du second lit naquirent pareillement sourdes & muettes.

Dans les derniers tems, dom Etienne, marquis de Blanes & de Milas, dit le seigneur de Fontcouverte, né le 7 novembre 1679, servit bien le roi Philippe V à la tête des milices du Roussillon, dont il fut fait colonel en 1705. Louis XIV, pour récompenser l'attachement de ce seigneur à son service & à celui du Roi son petit-fils, créa en sa faveur & sans finance, la charge de chevalier d'honneur au conseil supérieur du Roussillon. Louis XV, par des lettres expédiées à Meudon au mois de juillet 1723, & scellées le 4 août suivant, rendit ce même office héréditaire pour tous les descendans

du marquis de Blanes. Le même Roi, par des lettres du mois d'octobre 1719, avoit érigé pour lui en marquisat la ville & château de Milas. Un des motifs allégués en sa faveur dans les lettres de 1723 est *son illustre origine, commune avec les ducs de Savoie, descendus de la Maison de Saxe.* Ainsi cette opinion est en quelque sorte consacrée par l'autorité du véritable juge de la Noblesse, le Roi.

On distingue dans un autre genre parmi les rejetons de la Maison de Blanes, Raymond, premier martyr de l'Ordre de la Merci, reçu dans cet Ordre par le fondateur même, saint Pierre de Nolasque; il fut tué à coups de flèche par les Infidèles, en 1236.

Geoffroy de Blanes, religieux dominicain, prédicateur célèbre de son tems, disciple de saint Vincent-Ferrier, & son compagnon dans ses missions apostoliques, mort à Barcelone en 1414. Sa vie se trouve dans l'histoire des Saints de Catalogne, écrite en espagnol par un Dominicain au dix-septième siècle. Il y est dit que *ce saint religieux sortoit de l'illustre Maison des seigneurs de Blanes, qui tiennent rang parmi les principaux chevaliers de Catalogne.*

BLÉ (DU). (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'une ancienne famille de Bourgogne. Le maréchal d'Uxelles portoit ce nom. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article de ce maréchal, au mot *Uxelles*, qui n'étoit pas proprement le sien.) Il y avoit depuis les commencemens du treizième siècle une Maison du Blé, dont descendoit Catherine du Blé, qui épousa Claude de Laye, seigneur de Rotilia en Bresse; c'est de ce Claude de Laye & de Catherine du Blé que descendoit le maréchal d'Uxelles.

Huguenin de Laye leur petit-fils fut substitué aux biens, nom & armes de la Maison du Blé, par Huguenin du Blé, deuxième du nom, son grand-oncle, frère de Catherine.

Pétrarque du Blé, fils de Huguenin de Laye, épousa, en 1537, Catherine de Villars-Sercy, Dame d'Uxelles, d'où le nom d'Uxelles a été joint à celui de du Blé dans la famille de Laye.

Jean, fils de Pétrarque, fut tué à la bataille de Lépante contre les Turcs, en 1571.

Un autre fils du même fut tué dans un combat au tems de la Ligue.

Antoine du Blé, baron d'Uxelles, leur frère aîné, mérita par d'utiles services l'estime des rois Henri III & Henri IV. A dix-sept ans il s'étoit distingué au siége de Brouage, puis à celui de Sédan & dans d'autres occasions: à la journée d'Arques il eut deux chevaux tués sous lui. Il étoit aux siéges de Paris & de Rouen, sous Henri IV; à la défaite des Espagnols à Marseille, à la réduction de la Bourgogne, à la conquête de la Savoie. Mort le 19 mai 1616.

Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, fils d'Antoine, fut conseiller d'État, d'épée, & chevalier des Ordres du Roi; il donna de grandes preuves de valeur en 1625, sous le connétable de Lesdiguières, dans une guerrre contre Gênes, & en 1628 dans la guerre de Mantoue; il fut tué en 1629 au siége de Privas, d'un coup de mousquet.

Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles, fils de Jacques, servit avec grande distinction pendant vingt-deux campagnes, & se trouva dans toutes les occasions périlleuses; il mourut des blessures qu'il avoit reçues au siége de Gravelines en 1658. Il avoit deux brevets dont sa mort empêcha l'exécution, l'un de maréchal de France, l'autre de chevalier des Ordres du Roi Il laissa deux fils; l'aîné, nommé comme lui, Louis Chalon, mourut dans l'expédition de Candie en 1669; l'autre fut le maréchal d'Uxelles. (*Voyez* son article.)

BOHUN (*Hist. d'Anglet.*), Maison considérable d'Angleterre, & qui a donné une Reine à ce pays.

1°. Humfroy de Bohun, surnommé le *Barbu*, fut compagnon d'armes de Guillaume-le-*Conquérant.*

2°. Humfroy II son fils fut surnommé le *Grand.*

3°. Humfroy III, fils de Humfroy II, étoit un des principaux officiers de Henri I, roi d'Angleterre.

4°. Humfroy IV, fils du précédent, fut comte d'Héreford & connétable d'Angleterre.

5°. Les suivans furent comtes d'Héreford & d'Essex.

6°. Humfroy VIII fut de plus connétable d'Angleterre, ainsi que Humfroy IV. Il mourut dans les fonctions de sa place, tué dans un combat livré en Angleterre le 16 mars 1321.

7°. Guillaume de Bohun son fils fut comte de Northampton; 8°. ainsi que son fils Humfroy X, qui fut aussi comte d'Héreford & d'Essex.

9°. & 10°. Ce dernier eut deux filles, dont l'une, Eléonore de Bohun, comtesse d'Essex & de Northampton, épousa Thomas d'Angleterre, duc de Glocester & comte de Buckingham, connétable d'Angleterre; l'autre, Marie, comtesse d'Héreford, fit une alliance plus noble & plus glorieuse encore; elle fut la première femme de Henri IV, roi d'Angleterre, premier Roi de la branche de Lancastre, & la mère de Henri V.

BOILEAU. (*Hist. litt. mod.*) C'est par erreur qu'en rapportant à l'article *Boyer*, le mot de Racine sur les sifflets qui étoient, disoit-il, à Versailles aux sermons de l'abbé Boileau, nous avons dit que, selon Racine le fils, ce n'étoit point une épigramme que son père eût voulu faire *contre le frère de son ami.* L'abbé Boileau, dont il s'agissoit dans ce mot, n'étoit point parent du poète; mais Louis Racine, qui cite ce trait dans un ouvrage qui est autant l'histoire de Boileau que celle de Racine son père, auroit bien dû avertir que cet abbé Boileau n'étoit point de la famille de celui dont il nous entretient sans cesse. L'abbé Boileau le prédicateur

eſt diſtingué par le nom de Boileau de Beaulieu, parce qu'il étoit abbé de Beaulieu. M. d'Alembert, plus malin que Racine le fils, ne croit pas le mot de Jean Racine auſſi innocent que le fils l'a prétendu. Quoi qu'il en ſoit, l'abbé Boileau de Beaulieu eut aſſez de réputation comme prédicateur, pour que la cour deſirât de l'entendre, pour qu'on fît un recueil de ſes ſermons & un choix de ſes penſées, pour que l'Académie françaiſe crût devoir l'adopter. Il y fut reçu le 16 août 1694. Le P. Bourdaloue diſoit de lui, qu'*il avoit deux fois plus d'eſprit qu'il ne falloit pour bien prêcher.* M. d'Alembert cite de lui cette penſée :

« *La preuve la plus réelle d'un vrai mérite, c'eſt de* » *ſe connoître ; c'eſt par-là que la philoſophie finit ;* » *c'eſt par-là que la foi commence ; c'eſt la leçon que* » *le ſage fait à l'homme, & la prière que le chrétien* » *fait à Dieu.* »

L'abbé Boileau mourut en 1704. Il étoit de Beauvais.

BOJOCALUS (*Hiſt. german.*), chef des Anſivariens, peuplade errante dans la Germanie ſans pouvoir trouver de retraite aſſurée ; elle avoit, ſuivant les apparences, été dans le parti des Romains, car dans un grand ſoulévement des Chéruſques contre Rome, Bojocalus avoit été priſonnier d'Arminius, & depuis il avoit vieilli au ſervice des mêmes Romains ; il avoit porté les armes pour eux pendant cinquante ans. Dans ſa vieilleſſe, il éprouva leur ingratitude altière & deſpotique. Ce peuple jaloux vouloit qu'on reſpectât les poſſeſſions même qu'il paroiſſoit avoir abandonnées, & qu'on ſe reſſouvînt qu'elles avoient appartenu aux Romains. En ſe repliant en deçà du Rhin, ils avoient laiſſé au-delà des terres vagues qui ſervoient à la nourriture des troupeaux. Les Friſons avoient cru pouvoir s'en emparer ; mais ſur un ordre abſolu de l'Empereur, ils ne firent aucune réſiſtance & abandonnèrent ce terrain. Bojocalus le demanda pour ſes Anſivariens ; il eut à ce ſujet une conférence avec les gouverneurs romains du pays ; ils ne voulurent jamais accorder cette grace aux Anſivariens ; ils offrirent ſeulement à Bojocalus des terres pour ſon uſage particulier, en conſidération de ſes ſervices. Bojocalus les refuſa généreuſement : ce ſeroit, dit-il, trahir les intérêts que ma nation m'a confiés, d'accepter pour moi une grace que j'ai demandée pour elle. Si les Romains croient devoir quelque récompenſe à mes ſervices, qu'ils m'accordent celle que je leur demande ; c'eſt la ſeule qui puiſſe me flatter. Sur le refus des Romains, il rompit la conférence, & prit congé d'eux en leur diſant avec fierté que la terre ne pouvoit lui manquer, ſoit pour y vivre, ſoit pour y mourir.

BORNE (LA DAME DE LA). (*Hiſt. mod.*) Brantôme raconte de cette Dame une anecdote bien bizarre, & qui, ſi elle eſt vraie, peut ſervir à peindre les mœurs du tems de notre roi François I. Il prétend (*Dam. Gal. discours I.*) que cette dame de la Borne, belle & de bonne Maiſon, déféra ſon mari à la juſtice pour des irrégularités coupables, mais qui s'étoient paſſées dans l'intimité du commerce conjugal, & dont il ne pouvoit y avoir de témoin qu'elle-même. Brantôme dit pourtant que le mari eut la tête tranchée ; ce qui ſeroit bien une autre irrégularité.

BOULEN. (*Hiſt. d'Anglet.*) Anne de Boulen, ou Bolleyn, ou Bollen, étoit fille du chevalier Thomas de Boulen, vicomte de Rochefort ; elle avoit ſuivi autrefois en France Marie d'Angleterre, ſeconde femme de Louis XII ; elle avoit été attachée depuis à la reine Claude, première femme de François I, & après ſa mort à la ducheſſe d'Alençon. Revenue en Angleterre, elle fut attachée à la reine Catherine d'Arragon. Henri VIII devint amoureux d'elle. Si l'ambition d'Anne de Boulen n'eût aſpiré qu'à l'autorité, il ne tenoit qu'à elle d'en jouir en bornant Catherine d'Arragon au titre de Reine ; mais elle étoit jalouſe du titre, dût-elle perdre l'autorité. Elle voulut être Reine : ſon adreſſe ſervit ſi bien ſon ambition, elle enchaîna ſi fortement Henri VIII par des refus attirans, qu'il déſeſpéra de la vaincre, & ne ſongea plus qu'à l'épouſer. Alors commencèrent les intrigues pour le divorce. (*Voyez* ſur ce point, dans le Dictionnaire, l'article *Volſey*, & dans ce volume l'article *Catherine* d'Arragon.) Il paroît que Henri VIII n'oublia rien pour perſuader que ſes ſcrupules ſur ſon mariage avec Catherine d'Arragon avoient commencé avant ſon amour pour Anne de Boulen. On a de lui une lettre dans laquelle il dit qu'il n'a point eu de commerce avec la Reine depuis l'année 1524 ; ce qui, en ſuppoſant le fait vrai, pourroit prouver ſeulement qu'il s'étoit dégoûté de la Reine avant de devenir amoureux d'Anne de Boulen, ou qu'il en étoit amoureux avant cette époque, comme bien des auteurs le prétendent. En ce cas la réſiſtance d'Anne de Boulen aura été longue ; mais elle ne fut pas perſévérante juſqu'au bout. Anne de Boulen, pendant le cours du procès du divorce, & ſur l'aſſurance d'un prochain mariage, ſe rendit enfin aux deſirs du Roi qu'elle regardoit déjà comme ſon mari, & le Roi n'en étoit que plus ardent à ſolliciter le divorce. L'honneur de ſa maîtreſſe commençoit à exiger qu'il l'épouſât promptement & publiquement ; il ne garda plus de meſures, & ſe paſſa d'un jugement qu'on lui faiſoit trop attendre ; il fit caſſer ſon mariage par l'archevêque de Cantorbery, Thomas Crammer, primat du royaume. Il épouſa Anne de Boulen, la fit couronner, & publia ſon mariage dans les cours. Il l'épouſa au mois de janvier 1533, & elle accoucha le 3 ſeptembre de la fameuſe Eliſabeth ; mais on prétend qu'il avoit épouſé ſecrétement Anne de Boulen le 14 novembre 1532.

Anne de Boulen avoit cru devenir Reine ; elle ne fut jamais qu'esclave dans tout le tems de sa faveur. Elle tomba dans la disgrace à son tour : Jeanne Seymour lui enleva le cœur de son mari. C'eût été peu pour Henri de quitter Boulen ; il fallut qu'il la diffamât & qu'il la perdît. Parce qu'il étoit inconstant, ce fut elle qui passa pour infidelle & pour impudique ; il l'avoit jugée sage tant qu'il l'avoit aimée. Quand elle cessa de lui plaire, il découvrit qu'elle se prostituoit à mille amans & à son propre frère ; il la fait arrêter, il fait arrêter avec elle tout ce qu'il prétend soupçonner. La malheureuse Boulen prend d'abord pour un jeu tout ce qu'elle éprouve. Promptement désabusée, elle tombe dans une gaîté folle, cent fois plus triste que l'accablement ordinaire des malheureux ; elle rioit & pleuroit, & rioit d'avoir pleuré. Elle écrivit à Henri : *Vous m'avez toujours élevée ; votre amour a fait de moi une Reine, votre haine va faire de moi une sainte & une martyre.* Elle manioit son cou en éclatant de rire : *Il est très-mince*, disoit-elle, *& l'exécuteur est habile.* Puis fondant en larmes, elle faisoit faire à Marie, fille de Catherine d'Arragon, les plus tendres excuses des chagrins qu'elle avoit causés à cette Princesse & à sa mère. Elle protesta toujours de son innocence. Son frère, le lord Rochefort, & ses autres prétendus complices, furent décapités avec elle : tous nièrent constamment ce qu'on leur imputoit, à la réserve d'un seul, qui osa s'en vanter, séduit par l'espérance d'une grace qu'on lui promit & qu'il n'obtint pas : il fut pendu. Le lord Rochefort avoit été accusé par sa femme. Tous ces détails sont cruels & affreux.

Les Protestans & les Catholiques modérés croient qu'Anne de Boulen n'étoit coupable que d'un peu d'indiscrétion & de coquetterie : elle vouloit plaire à tout le monde ; elle aimoit à voir les effets de sa beauté sur tout ce qui l'environnoit ; elle recevoit avec indulgence les déclarations qu'on osoit lui faire : voilà tous ses crimes. Ses ennemis ont voulu persuader qu'elle avoit poussé plus loin la complaisance pour les amours volages de François I : ils l'appeloient grossiérement *la haquenée du roi d'Angleterre & la mule du roi de France ;* mais le fait qu'ils allèguent n'est rien moins qu'avéré.

Les Anglais disent qu'élevée à la cour de France, où elle fut attachée successivement, comme nous l'avons dit, à la reine Marie, femme de Louis XII, & à la reine Claude, femme de François I, elle y avoit pris un ton de gaîté & de liberté, peu conforme aux mœurs de l'Angleterre.

Le P. d'Orléans dit que les panégyristes d'Anne de Boulen ne songent pas qu'ils font le procès au monarque qui la répudia, & aux juges qui la condamnèrent. On est si souvent obligé de leur faire le procès, le P. d'Orléans le leur fait si souvent lui-même & avec tant de raison, que cette considération n'a dû arrêter personne.

Avant d'envoyer Anne de Boulen au supplice, on cassa son mariage, on le déclara nul dès l'origine, & Henri VIII eut encore le plaisir d'envelopper Elisabeth sa fille dans la disgrace de la mère ; mais si Anne de Boulen n'avoit jamais été la femme de Henri, elle ne l'avoit donc pas outragé, elle n'étoit donc pas coupable d'adultère. Henri, à force de vouloir avilir celle qu'il avoit aimée, la justifioit ; il la justifia plus pleinement encore par l'indécente précipitation avec laquelle il épousa Jeanne Seymour dès le lendemain de l'exécution d'Anne de Boulen.

La beauté d'Anne de Boulen n'étoit pas sans quelques défauts que ses graces faisoient disparoître, & qui en effet avoient échappé à Henri VIII : elle avoit une surdent, une tumeur à la gorge ; elle avoit même une sorte de petite monstruosité : c'étoient six doigts à la main droite.

(Dans le Dictionnaire, l'article d'Anne de *Boulen* est renvoyé de *Boulen* à *Henri VIII*, où elle n'est pas même nommée.)

BOURNEL (*Hist. de Fr.*), famille noble de la province de Picardie.

1°. Guillaume Bournel *servoit en l'ost de Bouvines*, l'an 1340.

2°. Jean Bournel son frère servoit en Normandie sous le maréchal d'Audenehan, en 1354.

3°. Pierre Bournel, seigneur de Thiembronne, servoit en Picardie sous le même maréchal d'Audenehan, l'an 1355.

4°. Guillaume Bournel, seigneur de Lambercourt, maître-d'hôtel du Roi, est qualifié général, maître, visiteur & gouverneur de toute l'artillerie de France, depuis l'an 1473 jusqu'à sa mort arrivée en 1477.

5°. Louis Bournel, premier du nom, son fils, suivoit, en 1417, le parti du duc de Bourgogne, Jean. Il le quitta depuis, & se saisit, en 1419, de la ville & du château de Gamaches. Il fut fait prisonnier, en 1421, dans une rencontre près de Mons en Vimeu, & fut obligé de rendre Gamaches en 1422. Il se trouva, en 1436, à un combat livré contre les Anglais près de la ville de Calais. Il vivoit encore en 1444.

6°. Guichard Bournel, frère de Louis, & tige de la branche des seigneurs de Namps & de Mouchy, accompagna son frère dans toutes ses expéditions contre les Anglais & les Bourguignons. Mort avant l'an 1466.

7°. Amé son petit-fils, seigneur du Chevalart & du Palais, mort dans les guerres d'Italie du seizième siècle.

8°. Louis Bournel, seigneur de Thiembronne, gouverneur de Lille, Douay, Orchies, Bapaume, fut un des plus illustres capitaines de son tems. Il vivoit en 1578.

9°. Dans la branche des seigneurs de Boncourt, Jean Bournel, seigneur de Demüin, fut tué en 1537 devant la ville de Hesdin.

Nous ignorons si Giraud de Bournel, gentilhomme limosin & troubadour célèbre, qui vivoit en Provence vers l'an 1227, & qui mourut en 1278, étoit de cette famille. Il écrivoit en vers provençaux : il fut, dit-on, l'inventeur des sonnets, & Pétrarque lui fit l'honneur de l'imiter.

BRAGELONGNE (DE), (*Hist. de Fr.*), famille célèbre, surtout dans la robe, & qui a produit aussi de vaillans guerriers, dont quelques-uns ont été d'honorables victimes de la patrie.

Elle tire, dit-on, son origine d'un Gelongne, seigneur de Bray, qu'on croit avoir été un cadet de l'ancienne Maison des comtes de Nevers. C'est de la réunion de ces deux noms, de Bray & de Gelongne, que paroît s'être formé celui de Bragelongne, comme celui de la Rochefoucauld s'est formé des noms de Foucauld & de la Roche.

1°. Le premier du nom de Bragelongne, qui s'établit à Paris, fut Adam de Bragelongne, second du nom, qui, en 1405, administroit les finances de la reine Isabelle de Bavière, & de son fils le duc de Guyenne, dauphin de France. Il mourut pour la cause du Roi & de l'Etat.

2°. Miles son fils fut rétabli par arrêt du parlement de Paris, de l'an 1437, dans l'hôtel de son père, situé rue du Roi de Sicile, & qui avoit été confisqué par les Anglais.

3°. Thomas de Bragelongne, mort en 1570, fut lieutenant-criminel au châtelet de Paris.

4°. Son fils, Claude, fut conseiller au parlement.

5°. Jérôme, fils de Claude, fut mestre-de-camp-général de la cavalerie légère de France.

6°. Martin, frère aîné de Thomas & d'un premier lit, fut successivement conseiller au châtelet en 1541, lieutenant-particulier en 1554, prévôt des marchands en 1558. Mort le 27 avril 1569.

7°. Jean, fils de Martin, fut aussi lieutenant-particulier au châtelet.

8°. Jérôme, fils de Jean, fut receveur-général des finances à Caen.

9°. Claude, seigneur de Vignolles, fils de Jérôme, fut trésorier-général de l'artillerie.

10°. Jérôme, second fils de Martin, mentionné sous le n°. 6, fut trésorier-général de l'extraordinaire des guerres.

11°. Martin, seigneur de la Forgerie, son frère, fut trésorier de la gendarmerie de France.

12°. Pierre leur frère fut trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, & pendant un long tems & pendant diverses générations les Bragelongne furent trésoriers-généraux, ou de l'ordinaire, ou de l'extraordinaire des guerres.

13°. Jean, frère des trois précédens, conseiller au parlement de Bretagne, puis au grand-conseil, maître-des-requêtes & intendant d'Orléans, se retira aux Indes, où il devint propriétaire d'une île & de cinq vaisseaux; il périt dans un naufrage à la vue de la Rochelle.

14°. Jérôme, fils d'un autre Jérôme mentionné sous le n°. 10, trésorier-général de l'ordinaire des guerres & conseiller d'Etat, mort le 14 février 1678, eut entr'autres fils :

15°. François, enseigne au régiment des Gardes, tué au siége d'Arras en 1652.

Nous omettons une foule de magistrats de différens parlemens & autres cours souveraines.

16°. Thomas de Bragelongne, premier président au parlement de Metz & chef de la chambre royale établie en conséquence, ou plutôt en extension du traité de paix de Nimègue, mort le 4 mars 1680, eut dix-sept enfans, parmi lesquels nous remarquerons :

17°. Etienne, *destiné chevalier de Malte*, qui fut fait prisonnier à la bataille de Trèves, n'étant âgé que de quatorze ans; il devint brigadier des armées.

18°. Charles son frère, colonel d'un régiment de dragons, fut tué au combat de Luzzara, le 15 août 1702.

19°. Enfin Pierre leur frère fut colonel d'un régiment d'infanterie de son nom.

20°. Martin de Bragelongne, d'une branche cadette de cette famille, conseiller au parlement en 1570, président des enquêtes en 1576, prévôt des marchands en 1602, conseiller d'Etat en 1616, mourut à quatre-vingts ans, en 1623.

21°. Il eut, entr'autres enfans, Emery, évêque de Luçon, mort en 1645.

22°. Et Claude, tué à Quimpercorentin en 1643, à vingt-deux ans.

23°. Pierre leur frère aîné fut, en 1616, contrôleur-général de la Maison de Marie de Médicis.

24°. Charles, petit-fils de Pierre, chevalier de Malte, brigadier d'armée, commandoit les gardes-du-corps de la reine d'Espagne, & fut tué dans un combat au passage de la Ségre, où il étoit à la tête de deux mille chevaux.

25°. Dans une autre branche encore, Nicolas de Bragelongne, tué à l'armée.

26°. Charles de Bragelongne, seigneur de Moncharville, neveu du précédent, eut la réputation d'un très-habile ingénieur.

Dans une autre encore, beaucoup de militaires ou de personnages dont la vie a été active & errante, tels que :

27°. Robert, capitaine au régiment de Vervins.

28°. Claude, seigneur de Creuilly, capitaine d'infanterie au régiment d'Espagny.

29°. François, seigneur d'Estinville, capitaine des gardes-du-corps du prince d'Osnabruck, & qui s'est établi en Allemagne.

30°. Robert, capitaine & conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe, où il s'est établi.

31°. Claude, seigneur de Sumac, capitaine d'infanterie, mort sur mer.

32°. Pierre, qui sortit jeune de la maison de son père, & dont on n'a eu depuis aucune nouvelle.

Tous ces personnages, à compter du n°. 27, étoient frères.

33°. Honoré leur cousin, enseigne des gardes

de Gaſton, duc d'Orléans, fut tué à l'âge de vingt-deux ans.

34°. Il avoit un frère, François de Bragelongne, ſeigneur de Hautefeuille, capitaine-lieutenant des gendarmes du même Gaſton, mort le 22 juillet 1703, à ſoixante-dix-ſept ans, ayant ſurvécu quarante-trois ans à ſon Prince.

BRAQUEMONT (ROBERT), (*Hiſt. de Fr. & d'Eſp.*), pourvu en 1417 de la charge d'amiral de France, fut envoyé par le roi Charles VI au ſecours de Jean II, roi de Caſtille, contre les Maures qu'il vainquit ſur mer. Il avoit ſervi auſſi Henri III, roi de Caſtille, dans des guerres contre le Portugal, & c'étoit à lui, dit-on, que ce Roi avoit permis ou confié la conquête des Canaries : Braquemont en donna la commiſſion à Jean de Béthencourt ſon parent.

Les Braquemont étoient de la vicomté d'Arques, & dans le cours des guerres & des attentats de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, contre la France, ils avoient ſuivi le parti de ce Prince criminel, qui avoit beaucoup de domaines en Normandie.

L'amiral de Braquemont ſe maria deux fois en Eſpagne. Il eut du premier lit Jean de Braquemont, qui mourut ſur mer en 1415.

Du ſecond, Jeanne de Braquemont. Celle-ci épouſa Alvaro-Gonçalès d'Avila, maréchal de Caſtille & grand-chambellan de l'infant dom Fernand, duc de Pennafiel. La poſtérité d'Alvaro d'Avila & de Jeanne de Braquemont a depuis porté ce nom de Braquemont.

L'amiral de Braquemont n'étoit qu'un cadet de ſa famille. Guillaume ſon neveu, aîné du nom, étoit ſeigneur de Sédan & de Florainville ; & ce fut Louis, fils aîné de Guillaume, qui vendit en 1424 ces terres de Sédan & de Florainville à Erard de Lamarck, ſeigneur d'Aremberg, ſon beau-frère, qui avoit épouſé Marie de Braquemont, ſœur de Louis.

BRÉAUTÉ. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une des plus anciennes Maiſons de la province de Normandie, aujourd'hui éteinte. Peu de Maiſons françaiſes ont verſé plus de ſang pour la patrie, & lui ont fait plus de ſacrifices.

1°. Robert, premier du nom, ſire de Bréauté, fut un des principaux ſeigneurs de cette province, qui accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

2°. Son arrière-petit-fils, Guillaume, ſurnommé *le Pieux*, céda, vendit ou donna preſque toutes ſes terres pour faire le voyage de la Terre-Sainte.

3°. Renaud ſon neveu fut tué en Angleterre en 1217.

4°. Guillaume, troiſième du nom, neveu de Renaud, & l'aîné de la Maiſon de Bréauté, fut tué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302.

5°. Roger, ſecond du nom, ſire de Bréauté, petit-fils de Guillaume III, eſt qualifié *noble & puiſſant ſeigneur* dans un acte du 17 mars 1353, & ce titre ne ſe donnoit alors qu'aux premières Maiſons du royaume.

6°. Roger ſon fils aîné fut tué par les Anglais, près de Giſors.

7°. Roger III, frère de ce Roger, fut fait pluſieurs fois priſonnier par les Anglais, & obligé de vendre des terres conſidérables pour payer des rançons très-onéreuſes. Devenu libre aux dépens de ſa fortune, il ſe jeta dans Harfleur que les Anglais aſſiégeoient alors, & où il ſe ſignala par une vigoureuſe réſiſtance, à laquelle le maréchal de Boucicaut rendit le témoignage le plus honorable. Il perdit encore d'autres terres qui lui reſtoient, & qui furent confiſquées & pendant trente-trois ans occupées par les Anglais.

8°. Jean I ſon fils, plus malheureux encore que Roger III, fut fait priſonnier par les Anglais, en Normandie, près du mont Saint-Michel, & enſuite encore en Picardie. Les rançons achevèrent de le ruiner ; & enfin ayant été pris une troiſième fois par les Anglais, dans une bataille livrée près d'Arques, il ſe vit hors d'état de payer cette dernière rançon, & fut obligé d'avoir recours au cardinal d'Eſtouteville ſon oncle. Il mourut d'un coup de flèche qu'il reçut à la cheville du pied, dans la journée de Mont-Lhéri, du 16 juillet 1465.

9°. Un autre, Jean de Bréauté ſon frère, fut tué à la bataille de Verneuil, le 6 août 1424.

10°. Un autre de leurs frères, Jacques, ſeigneur de Bellefoſſe, fut tué à la bataille de Patay, le 20 mai 1429.

11°. Un autre encore, Roger, ſeigneur de Crouin, fut tué en 1460, dans une bataille en Angleterre.

12°. & 13°. Jean II, fils de Jean I, & Adrien I, fils de Jean II, ſe diſtinguèrent par leur valeur & leurs ſervices.

14°. Adrien II, fils d'Adrien I, fut colonel-général des ban & arrière-ban de Normandie.

15°. Pierre I, fils d'Adrien II, eſt célèbre par un grand combat de vingt-deux Français (à la tête deſquels il étoit), contre vingt-deux Eſpagnols. Il étoit allé, en 1699, avec la permiſſion du roi Henri IV, ſervir en Hollande ſous le prince Maurice. Grosbendoncq, Hollandais, du parti eſpagnol, & gouverneur de Bois-le-Duc, ayant tenu quelques propos légers ou groſſiers contre l'honneur des Français, Bréauté lui en demanda raiſon. Il fut convenu qu'on ſe battroit vingt-deux contre vingt-deux à armes égales. Ces armes devoient être l'épée & le piſtolet ſeulement ; mais les Eſpagnols manquèrent, dit-on, à la convention, & apportèrent, outre les armes convenues, d'autres armes plus meurtrières & atteignant de plus loin ; de plus, Grosbendoncq, dont les diſcours étoient le ſujet du combat, ſe diſpenſa d'y paroître, ſous prétexte qu'un gouverneur ne devoit point quitter la ville confiée à ſes ſoins. Il envoya en ſa place Likerbi-

kem son lieutenant, autre Hollandais du parti d'Espagne. De plus, ces Hollandais-Espagnols ne se pressant point d'arriver, Bréauté alla au devant d'eux après une heure d'attente, & s'avança jusqu'à la portée du canon. Les Espagnols sortirent enfin de Bois-le-Duc, & le combat s'engagea. Bréauté tua Likerbikem d'un coup de pistolet, & blessa dangereusement deux autres Espagnols. En tout il y eut, du côté des Espagnols, sept tant tués que blessés; & du côté des Français, trois tués & deux blessés. Tel étoit l'état du combat lorsque, par une lâche & coupable infidélité, le gouverneur, qui étoit resté dans la place, d'où il dominoit les combattans, fit tirer sur les Français deux coups de canon qui les dispersèrent, & qui forcèrent Bréauté, resté seul & ayant eu son cheval tué sous lui d'un de ces coups de canon, à prendre le parti de se rendre prisonnier. Il fut mené à Bois-le-Duc, & là, par l'ordre du cruel Grosbendoncq, il fut indignement tué entre les deux ponts à coups de poignards, d'épées & de piques. Il n'avoit que dix-neuf ans, neuf mois & onze jours. Il étoit gendre du fameux de Harlay de Sancy; il étoit marié dès le 17 décembre 1596, & avoit un fils:

16°. Qui se nommoit Adrien-Pierre. Il étoit premier écuyer de la reine Marie de Médicis, & fut tué devant Breda en 1624. Né le 8 janvier 1599, il n'avoit que vingt-quatre ans, dix mois quand il mourut, & il n'avoit qu'un an à la mort de son père: il ne put donc entreprendre de la venger.

17°. Mais son oncle Adrien III, frère de Pierre, prit sur lui le soin de cette vengeance. Il passa en Hollande, & fit appeler par deux fois en duel ce Grosbendoncq, assassin de son frère, qui refusa constamment de lui faire raison. Adrien III restoit toujours en Hollande, ferme dans la résolution de tirer vengeance, par quelque moyen que ce pût être, de l'assassinat de son frère, lorsque par un effet sans doute des intrigues & des sollicitations de Grosbendoncq, Henri IV écrivit à Bréauté, le 24 octobre 1600, pour lui enjoindre de quitter Breda, où il restoit constamment depuis le mois de juin, sans autre affaire que son projet de vengeance, & de revenir sur le champ en France. Le roi écrivit en même tems à Buzenval son ambassadeur en Hollande, & au prince Maurice, de le faire partir incessamment. Bréauté fut forcé d'obéir.

Adrien III laissa deux fils, qui tous deux furent tués en servant la patrie; savoir, entr'autres:

18°. Pierre II, tué à la prise d'Arras en 1640, âgé de vingt-sept ans, huit mois. Le maréchal de Bassompière, bon juge de toutes sortes de mérite, en faisoit grand cas, & l'annonçoit comme un homme capable de parvenir aux premières charges de l'Etat.

19°. François son frère fut tué au siége de Dunkerque en 1646.

20°. Pierre II eut pour fils Jean-Baptiste Gaston, élevé enfant d'honneur du roi Louis XIV, & tué aux lignes d'Arras en 1654, dans sa dix-huitième année.

Quelques autres personnages de la même Maison moururent jeunes & au service.

C'est dans la personne d'Alexandre-Charles, sire de Bréauté, mort le 1er. juillet 1716, dans sa vingt-deuxième année, que cette vaillante & utile Maison s'est éteinte.

BRINON (MADAME DE), (*Hist. mod.*), première supérieure de la maison de Saint-Cyr sous madame de Maintenon, dont elle seconda les vues & les soins pour cette noble & utile institution. Elle étoit fille d'un président au parlement de Rouen; elle se fit ou on la fit religieuse ursuline. Son couvent ayant été ruiné, elle erra quelque tems de clôture en clôture, sans bien & sans ressource. Sa mère, qui la reçut chez elle, la menoit souvent à Montchevreuil, dans le voisinage duquel elle demeuroit. Madame de Maintenon l'y connut, & vit avec édification combien, au milieu du monde, elle étoit fidelle aux devoirs d'un état qu'elle n'avoit pas embrassé par un choix parfaitement libre. Les Ursulines sont consacrées à l'instruction. Madame de Brinon, pour remplir son vœu à cet égard, rassembloit les domestiques & les enfans du voisinage, & se chargeoit de les instruire; elle perdit sa mère, erra encore d'asile en asile, toujours poursuivie par la misère. Une compagne qu'elle s'étoit associée, ne faisoit que doubler son infortune; elles avoient rassemblé avec peine un petit nombre de pensionnaires qu'elles instruisoient, & avec lesquelles elles languissoient à Montmorenci. Madame de Brinon se ressouvint de madame de Maintenon qu'elle avoit vue autrefois à Montchevreuil, pauvre comme elle, & qui lui avoit témoigné de l'estime. Du haut du coteau de Montmorenci elle voyoit ce Saint-Germain où cette même femme, devenue toute-puissante, habitoit avec le plus grand Roi du monde; elle osa penser que le pouvoir de faire du bien ne lui en auroit pas fait perdre le goût. C'étoit connoître madame de Maintenon, & celle-ci lui en sut gré; elle alla voir son établissement, le protégea, l'augmenta, rassembla les pensionnaires que sa charité faisoit élever en divers lieux, & les mit, sous la conduite de madame de Brinon, dans une maison plus vaste & plus commode, qu'elle fit meubler à Ruel. Ce fut là le berceau de Saint-Cyr. De Ruel les pensionnaires, devenues plus nombreuses, furent transférées à Noisy, pour être plus à portée de Versailles & de madame de Maintenon, dont cet établissement commençoit à faire l'occupation la plus chère. Louis XIV lui fit don d'une maison convenable à Noisy. Dans la suite, les idées de madame de Maintenon & du Roi s'aggrandirent, s'élevèrent, & formèrent ce bel établissement de Saint-Cyr. Madame de Brinon, en qui madame de Maintenon croyoit avoir vu des talens distingués pour le commandement & l'administration d'une

grande maison, fut mise à la tête de celle-ci, comme elle avoit été à la tête de la maison de Ruel & de celle de Noisy. Il se trouva qu'au contraire la supérieure avoit tous les talens, hors celui de gouverner. Madame de Brinon, dit l'auteur des *Mémoires* de Maintenon, savoit le monde, les Pères de l'Eglise, les poètes; elle faisoit des exhortations qu'on venoit entendre de toutes parts, & que les courtisans comparoient, déjà pour l'éloquence, aux sermons de Bourdaloue; mais elle étoit d'une humeur inégale, brusque, impérieuse, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon répandoit avec profusion les bienfaits sur madame de Brinon & sa famille, & lui prodigua les égards les plus flatteurs. Celle-ci devint une espèce de favorite: le roi l'entretenoit toutes les fois qu'il alloit à Saint-Cyr; elle étoit en commerce avec les Princesses, les ministres, les cardinaux: on briguoit à l'envi son amitié, presque sa protection; elle commençoit à être embarrassée de celle même de madame de Maintenon, qui, loin de la lui faire sentir, sembloit redoubler de déférence pour elle. La religieuse prenoit insensiblemment le goût du siècle, celui du commandement, de la liberté, des commodités, de la grandeur: les plaintes s'élevoient de tous côtés; elles étoient appuyées par les supérieurs. Madame de Maintenon gémissoit, patientoit, exhortoit à la patience, pallioit le mal par des moyens doux. En partant pour un voyage de Fontainebleau, elle prit des mesures pour maintenir l'ordre pendant son absence.

Madame de Brinon tomba malade: madame de Maintenon oublia tout, lui envoya Fagon, établit des couriers pour être informée d'heure en heure de son état. Le Roi l'alla voir dans sa convalescence: cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa santé revint & ses caprices avec elle.

Madame de Brinon, sous prétexte de santé, alla voir ses parens dans le Vexin, puis, sans attendre d'obédience, elle partit pour les eaux de Bourbon. Son absence apprit aux Dames de Saint-Louis qu'elles pouvoient se gouverner elles-mêmes.

Son voyage fut une marche triomphale. Elle avoit deux carrosses à elle, & souvent quatre de suite. Elle étoit précédée d'un homme qui faisoit préparer les logemens: les villes la complimentoient, les villages se mettoient sous les armes: à l'église on étendoit sous ses genoux un carreau de velours. A Bourbon, on lui donna des fêtes, on lui rendit des soins, on lui fit des présens, on lui présenta des placets. On rioit à la cour de ce faste royal d'une religieuse: on comparoit la protégée avec la protectrice, qui mettoit de la dignité à tout, mais qui plaçoit surtout la dignité dans la modestie.

« Après avoir été à Bourbon six semaines, s'être promenée quinze jours chez ses parens, & s'être laissée adorer de toute la Noblesse du pays, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, elle arrive à Fontainebleau. Madame de Maintenon lui fait dire de venir dîner avec elle. Peut-être avoit-elle l'intention de la gronder, mais elle ne la gronda point. Le Roi même daigna lui parler avec estime: on attribua ses travers à l'ignorance d'une religieuse qui avoit cru que tous les honneurs étoient dus à l'amie de l'amie du Roi, à la supérieure de Saint-Cyr; mais dans ce cas même il falloit du moins l'instruire: il parut bien qu'elle n'avoit pas été instruite; elle arrive à Paris & y séjourne tant qu'il lui plaît. Son voyage n'étoit pas encore fini; elle le termina par le trait le plus brillant. Marly & Trianon venoient d'être achevés: elle eut la curiosité fort naturelle de les voir; mais ce fut la manière de satisfaire cette curiosité, qui tint véritablement d'une Vice-Reine. Le Roi avoit établi dans ces deux châteaux des officiers particuliers dépendans de Bon-Temps; celui-ci se piquoit d'un grand attachement à madame de Maintenon, & madame de Brinon jugea que les effets de cet attachement devoient rejaillir sur elle. En conséquence elle donne directement ses ordres à Bon-Temps, lui marque qu'elle ira le matin voir Marly & après le dîner Trianon. Bon-Temps, étonné d'un ton auquel le Dauphin même ne l'avoit pas accoutumé, mais pressé par le tems & n'ayant pas celui de recevoir des ordres de Fontainebleau, prit le parti d'obéir aux risques, périls & fortunes de madame de Brinon. Elle fut servie à dîner par les officiers extraordinaires du Roi: Bon-Temps lui fit les honneurs. Le lendemain on sut à Fontainebleau ce qui s'étoit passé: madame de Maintenon fut outrée, mais elle se contint & excusa son amie.

» Madame de Brinon rentre à Saint-Cyr, critique tout ce qui avoit été réglé pendant son absence par madame de Maintenon, de concert avec la communauté; lui mande à elle-même qu'elle a trouvé la maison de Saint-Cyr dans un désordre affreux, & que ce désordre est l'effet des prétendus réglemens qu'on s'est ingéré de faire pendant son absence; en conséquence, elle détruit & bouleverse tout. On la laisse faire, en se proposant de ne la pas laisser faire long-tems. Enfin l'orage éclate, mais avec tous les ménagemens que madame de Maintenon crut devoir à l'ancienne amitié. La marquise de Montchevreuil, amie de toutes les deux, & chez qui elles s'étoient connues, arrive à Saint-Cyr, prépare la supérieure à la nouvelle de sa déposition, lui remet une lettre-de-cachet portant ordre de quitter la maison le lendemain, une obédience de l'évêque de Chartres sur le même objet, & une décharge de la supériorité. Pour adoucir l'amertume de cette disgrace, elle lui annonce de nouveaux bienfaits de madame de Maintenon, de nouvelles faveurs du Roi, la continuation de l'estime de l'un, de l'amitié de l'autre. Madame de Brinon s'étonne, pleure, gémit, obéit. Elle demande le secret, fait fermer son appartement, cache sa disgrace à toute la mai-

ſon, diſpoſe tout pour ſon départ, ſort le lendemain matin ſans être vue que de la portière qu'elle embraſſe, en lui diſant qu'elle ne la quittoit pas pour long-tems; elle ſe fit mener à Paris à l'hôtel de Guiſe, chez madame la ducheſſe d'Hanovre, à qui elle fit part de ſon aventure, & qu'elle pria d'écrire & d'agir pour la faire rétablir dans ſa place. La ducheſſe d'Hanovre ſollicita, preſſa, inſiſta; mais les raiſons qui avoient déterminé madame de Maintenon étoient trop fortes pour qu'elle ne fût pas inflexible

» Cette diſgrace de madame de Brinon ne fut pas une ſimple révolution de couvent. La cour & la ville y prirent part. Madame de Sévigné, dans une lettre du 10 décembre 1688, dit : « Voici un » fait. Madame de Brinon, l'ame de Saint-Cyr, » l'amie intime de madame de Maintenon, n'eſt » plus à Saint-Cyr; elle en eſt ſortie il y a quatre » jours; elle eſt à l'hôtel de Guiſe; elle ne paroît » point mal avec madame de Maintenon, car elle » envoie tous les jours ſavoir de ſes nouvelles. » Cela augmente la curioſité de ſavoir le ſujet de » ſa diſgrace. Tout le monde en parle tout bas, » ſans que perſonne en ſache davantage. »

Dans une lettre du 13, elle ajoute :

« Je ne ſais encore rien de madame de Brinon, » ſi ce n'eſt que le Roi lui donne 2000 livres de » penſion. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle » prêchoit fort bien, comme vous ſavez. »

« Elle tenta, dit l'auteur des *Mémoires de madame* » *de Maintenon*, de ſe retirer dans quelque maiſon » religieuſe de Paris, les trouva toutes inſupportables, & alla à Maubuiſſon, où elle s'établit à ſa » fantaiſie & ſans dépendre de la communauté. Elle » y entretint un commerce aſſez vif avec madame de » Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille » complaiſances. Elle y mourut (en 1701) regret» tant le monde, Saint-Cyr & la vie. »

BRULART. (*Hiſt. mod.*) Les articles *Brulart* & *Sillery*, dans le Dictionnaire, renvoient à l'article *Puiſieux*, où il n'y a qu'un mot inſuffiſant ſur cette famille.

1°. Le chancelier de Sillery eſt ſans doute le perſonnage le plus célèbre qu'elle ait eu dans la magiſtrature & dans le miniſtère. Il fut fait conſeiller au parlement de Paris en 1573, puis maître-des-requêtes, puis préſident au même parlement de Paris en 1595. Il fut trois fois ambaſſadeur en Suiſſe : en 1589 ſous Henri III; en 1595 & en 1602 ſous Henri IV. Il fut auſſi ambaſſadeur à Rome, & dans le cours de cette ambaſſade il conclut le mariage du Roi avec Marie de Médicis; mais ſi l'on en croit le duc de Sully, Sillery avoit travaillé d'abord à négocier le mariage d'Henri IV avec la ducheſſe de Beaufort, qui l'avoit fait nommer dans cette vue à l'ambaſſade de Rome, & qui l'avoit aſſuré dès-lors de lui procurer les ſceaux & la dignité de chancelier. En 1598, il travailla utilement à la concluſion de la paix de Vervins, & il alla la faire ſigner à Bruxelles à l'archiduc Albert. En 1604, il fut fait garde-des-ſceaux; en 1605, chancelier de Navarre; en 1607, chancelier de France. M. de Sully, qui ſe trouvoit aſſez ſouvent en oppoſition avec lui au conſeil, en parle quelquefois aſſez peu avantageuſement. Il eſt vrai qu'en général le chancelier étoit, ainſi que Villeroi, favorable à l'Eſpagne & aux Jéſuites, autant que Sully leur étoit contraire : celui-ci attribue encore à des motifs d'intérêt, à des réductions de gages & de penſions, réductions que Sully avoit jugées néceſſaires, l'éloignement de Sillery pour lui. Il accuſe le chancelier d'être entré dans ces intrigues, *travaillées de main de courtiſans*, qui avoient quelquefois troublé l'amitié de Henri & de Sully, en inſpirant au premier contre le ſecond d'injuſtes défiances. On peut regarder comme une eſpèce de correctif à ce que ces imputations peuvent avoir d'un peu exceſſif, le jugement que Henri IV portoit de Sillery, & qui nous eſt rapporté par Sully lui-même :

« Sillery, diſoit Henri, eſt d'un naturel patient » & complaiſant, merveilleuſement ſouple, adroit » & induſtrieux dans toute la conduite de ſa vie : » il a l'eſprit très-bon; il eſt aſſez verſé dans » toutes ſortes de ſciences & d'affaires de ſa pro» feſſion; il n'eſt pas même ignorant dans les autres, » parle aſſez bien, déduit & repréſente fort clai» rement une affaire; *n'eſt point homme pour faire* » *de malices noires*, mais il ne laiſſe pourtant pas » d'aimer grandement les biens & les honneurs, & » de s'accommoder toujours à tout pour en avoir. » Il n'eſt jamais ſans nouvelles ni ſans perſonnes » en main pour lui en découvrir; d'humeur à ne » jamais haſarder légérement ſa perſonne ni ſa » fortune pour celles d'autrui. Ses vertus & ſes » défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt facile d'em» ployer utilement les premiers, & de me garantir » du dommage des autres. »

Henri IV diſoit auſſi qu'avec ſon chancelier (de Sillery), qui ne ſavoit point de latin, & ſon connétable (Henri de Montmorenci), qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il n'y avoit point d'affaires dont il ne pût venir à bout. En effet, Sillery le ſervit très-bien dans l'affaire de ſon mariage, dans celle de la paix de Vervins, & en maintenant les Suiſſes dans l'alliance de la France, affaire à laquelle on dit qu'il employa pour lors une partie de ſa fortune.

Nous avons vu des preuves de la ſoupleſſe de caractère que Henri IV & Sully lui attribuent dans les démarches qu'il avoit conſenti de faire pour le mariage de Henri IV & de la ducheſſe de Beaufort. Lorſqu'après la mort de cette ducheſſe, il eut mis au lieu d'elle la princeſſe de Toſcane ſur le trône de la France, & lorſqu'après la mort de Henri IV il la vit maîtreſſe des affaires, on peut croire qu'il n'eut pas moins de complaiſance pour elle; qu'il lui ſacrifia aiſément les maximes anti-eſpagnoles du dernier règne, dont auſſi bien il n'avoit jamais été le partiſan; il ſongea auſſi à pro-

fiter, pour fa fortune, des indifcrètes profufions de la Reine ; il fit doubler fes gages, & s'arrogea de nouveaux droits ; il fcella d'ailleurs tout ce qu'on voulut pour les gens en crédit, & ces diffipations fe faifoient fous le nom de Henri IV après fa mort. Sully fait à Sillery un reproche grave à ce fujet. « La règle, dit-il, eft que, le Roi étant mort, le » fceau dont il s'eft fervi foit rompu. Non-feule- » ment le chancelier ne l'avoit pas fait, mais il » ofa même fe fervir de ce fceau pour autorifer de » fauffes difpofitions en faveur de Conchine & de » quelques autres pendant cinq années entières. » Il avoit pour cela la double commodité de faire » fabriquer par fon fils, qui étoit fecrétaire d'Etat, » toutes les pièces, auxquelles il mettoit enfuite » la dernière main. »

Toutes fes complaifances ne purent le maintenir dans la faveur ; il remit les fceaux en 1616 : ils lui furent rendus en 1623, & fa difgrace fut confommée en 1624. Il n'y furvécut pas long-tems; il mourut la même année, le 1er. octobre, vraifemblablement de la mort des miniftres difgraciés.

2°. Pierre Brulart de Puifieux fon fils, fecrétaire d'Etat, fut enveloppé dans fa difgrace : fon crime étoit d'avoir, conformément aux intentions de Louis XIII, traverfé la nomination de Richelieu au cardinalat. Il eut de la fageffe & de la modération dans fon miniftère, & de la fermeté dans fa difgrace. Au tems de fa faveur il refufa d'être fait duc & pair, foit qu'il crût, comme le dit depuis le chancelier le Tellier, que ces fortes de dignités ne convenoient point aux familles miniftérielles, connues principalement dans la robe (mais la fienne fervoit également l'Etat dans la robe & dans l'épée), foit qu'il craignît que cette éclatante dignité ne parût en lui un abus du crédit. Au tems de fa difgrace, il refufa deux cent mille francs qu'on lui offroit pour la démiffion de fa charge de fecrétaire d'Etat ; il la garda jufqu'à la mort, & cette fomme fut cependant payée à fes héritiers. Il mourut tranquillement dans la retraite, le 22 avril 1640.

3°. Le commandeur de Sillery, Noël Brulart, frère du chancelier, fut ambaffadeur de la religion (de Malte) en France, puis ambaffadeur extraordinaire de France en Efpagne, & enfuite à Rome, où, par l'effet des complaifances des Brulart pour la Reine-Mère, il conclut avec les Efpagnols, dans l'affaire de la Valteline, un traité défavantageux au Roi, & que le cardinal de Richelieu fit défavouer. Le commandeur fut rappelé de Rome, & difgracié comme fon frère & fon neveu.

4°. Charles-Henri Brulart, feigneur de Briançon, petit-fils de Puifieux, & arrière-petit-fils du chancelier de Sillery, fut tué à treize ans & demi, au combat de Saint-Gothard ou Godhard en Hongrie, le 1er. août 1664. Il étoit enfeigne au régiment de Turenne.

5°. Achille fon frère, chevalier de Malte, aide-de-camp du vicomte de Turenne, & capitaine d'infanterie dans fon régiment, mourut à dix-neuf ans à Landau, des bleffures reçues au combat de Sintzeim.

6°. Fabio Brulart de Sillery, frère des deux précédens, évêque d'Avranches, puis de Soiffons, fut célèbre dans l'Eglife & dans les lettres. Le nom de Fabio lui vient de ce qu'il fut tenu fur les fonts de baptême par le cardinal Picolomini, alors nonce en France, qui lui donna le nom du pape Alexandre VII, Fabio Chigi.

L'affemblée du clergé, qui fe tint en 1695 à Saint-Germain-en-Laye, le choifit pour haranguer le roi d'Angleterre, Jacques II. Sa harangue fut fi agréable aux Anglais de la fuite de Jacques, qu'elle fut traduite en plufieurs langues, & envoyée partout comme une efpèce de manifefte, dit M. de Bèze. Tous les Jacobites jugèrent au moins qu'on ne pouvoit pas confoler plus noblement ni plus chrétiennement un Roi malheureux. Il fut reçu en 1701, honoraire à l'Académie des infcriptions & belles-lettres, qui s'appeloit alors l'Académie des infcriptions & médailles, & en 1705 à l'Académie françaife, à la place de M. Pavillon. Comme membre de l'Académie des infcriptions, on lui doit l'explication d'un bas-relief de marbre antique, faifant partie d'un tombeau que le peuple appelle à Soiffons *le trou de l'Oracle d'Ifis*. Il a auffi rendu compte à l'Académie de quelques autres anciens tombeaux, finguliers par leurs ornemens : il a de plus envoyé à l'Académie les copies figurées de deux colonnes miliaires, trouvées, l'une près de Soiffons, l'autre à Vic-fur-Aifne dans le Soiffonnois. La première eft du tems de Septime Sévère ; la feconde eft de la quinzième année de l'empire de Caracalla. On en trouve les explications dans la partie de l'Hiftoire, tom. III du *Recueil de l'Académie*.

Comme académicien français, on a de lui des *réflexions fur l'Eloquence*. Son difcours de réception contient auffi des remarques fur *le génie des langues*, fur *le caractère de l'éloquence & la nature de la poéfie*. Il a laiffé des poéfies françaifes, dont une partie eft entrée dans les Recueils du P. Bouhours ; il a même laiffé des poéfies latines, ce qui n'eft pas étranger à l'Académie françaife. Il a ranimé autant qu'il étoit en lui les travaux de l'Académie naiffante qu'il trouva établie à Soiffons, & affiliée à l'Académie françaife.

Comme évêque, il a laiffé divers Traités de morale, des traductions des plus beaux endroits des Pères, un Commentaire fur quelques épîtres de faint Paul & fur celle de faint Clément, pape, aux Corinthiens ; des fermons & des homélies.

Il a établi des écoles gratuites, des féminaires, des hôpitaux. Il a nourri les pauvres, & fait en leur faveur d'utiles réglemens dans les difettes de 1693 & de 1709. Mort le 20 novembre 1714. Il étoit né le 25 octobre 1655.

7°. Carloman-Philogène Brulart, comte de Sillery, frère des trois précédens, capitaine de

vaisseau, colonel d'infanterie, premier écuyer du prince de Conti, l'a suivi dans toutes ses campagnes, nommément aux combats de Steinkerque & de Nerwinde, & fut blessé dangereusement à ce dernier.

8°. Roger Brulart, marquis de Sillery & de Puisieux, frère aîné des quatre précédens, étoit chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur d'Huningue, conseiller d'Etat d'épée; il avoit été ambassadeur en Suisse.

9°. Félix-François Brulart de Sillery son fils, colonel d'infanterie & brigadier d'armée, fut tué à la bataille d'Almanza, le 25 avril 1707.

10°. Louis-Philogène Brulart, marquis de Puisieux, fils de Carloman-Philogène, n°. 7, est celui que nous avons vu ministre des affaires étrangères, puis ministre sans département jusqu'en 1756.

Dans la branche des seigneurs de Crosne & de la Borde, nous remarquons :

11°. Noël Brulart, procureur-général, ou, comme on disoit encore alors, procureur du Roi au parlement de Paris sous François I & Henri II, depuis 1541 jusqu'en 1557.

12°. Denis Brulart son fils, premier président du parlement de Bourgogne.

13°. Nicolas son fils, aussi premier président au même parlement, ainsi que :

14°. & 15°. Denis II, fils de Nicolas, & Nicolas II, fils de Denis II.

16°. Jean-Baptiste Brulart, baron de Couches & de Sombernon, capitaine des Gendarmes de Berry, tué à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703.

Dans la branche des marquis de Genlis.

17°. Pierre Brulart, qui mit la terre de Genlis dans sa famille, étoit fils de Noël Brulart, procureur-général de Paris, n°. 11, & frère du premier des quatre premiers présidens de Bourgogne; il fut fait secrétaire des commandemens de la reine Catherine de Médicis en 1564, & secrétaire d'Etat en 1569. Charles IX, Henri III & Henri IV l'employèrent dans différentes affaires. Il avoit un long usage du ministère. Il mourut le 12 avril 1608, ayant été ministre sous trois Rois, & ayant servi sous cinq; car dès 1557 il étoit pourvu d'une charge de secrétaire du Roi.

18°. Gilles, seigneur de Genlis, son fils, fut reçu secrétaire d'Etat en survivance.

19°. Charles Brulart, seigneur d'Abecourt, fils de Gilles, fut tué en duel en 1649.

20°. Charles, abbé de Joyenval, frère de Gilles, ambassadeur à Venise & à la diète de Ratisbonne, est mort le 25 juin 1649, doyen des conseillers d'Etat.

21°. Noël son frère, seigneur de Crosne, mourut au siége d'Amiens, en 1597.

22°. René Brulart, fils de Gilles, n°. 18, d'un second lit, fut gouverneur des frontières du Dauphiné, & lieutenant-général des armées du Roi.

23°. Florimond Brulart, petit-fils de Gilles, n°. 18, & frère de Charles, n°. 19, & de René, n°. 22, mourut en 1653 au siége de Sainte-Ménéhould.

24°. Charles, frère de Florimond, fut archevêque d'Embrun, & mourut le 2 novembre 1714, à quatre-vingt-six ans.

25°. François, seigneur de Bethancourt, frère des deux précédens, colonel du régiment de la Couronne, fut tué à la bataille de Consarbrick près Trèves, en 1674.

26°. Michel, frère des trois précédens, & colonel du régiment de la Couronne, après François, qui l'avoit été après Claude, marquis de Genlis (un autre de ses frères), fut tué en 1677 à l'attaque d'un fort près Saint-Omer.

Dans la branche des seigneurs du Broussin & du Rancher, issue de celle de Genlis :

27°. Charles, seigneur du Rancher, capitaine aux Gardes-Françaises, gouverneur du Quesnoi, maréchal-de-camp, mort le 1er. juillet 1712, à quatre-vingt-huit ans.

BUCÉPHALE. (*Hist. anc.*) L'Histoire n'a pas dédaigné d'illustrer ce fameux cheval d'Alexandre. La première gloire de son maître est de l'avoir dompté : aucun des écuyers de Philippe son père n'avoit pu y réussir. Alexandre, dont le plus ardent desir, dès sa plus tendre jeunesse, fut toujours de tenter ce que les autres n'avoient pas pu faire, demanda de monter ce cheval fougueux. Sa plus grande peine fut d'en obtenir la permission, tant on redoutoit pour lui ce danger! Il mit tant d'adresse & de courage dans sa manœuvre, & elle eut un si plein succès, que son père s'écria, saisi d'admiration : *Voilà un enfant à qui les Dieux destinent un plus vaste Empire que le nôtre. Jamais la Macédoine ne pourra lui suffire.* Dès ce moment Bucéphale fut le coursier favori d'Alexandre, & cet animal, de son côté, s'attacha exclusivement à son maître. Jamais, si l'on en croit Quinte-Curce, il ne voulut se laisser monter par aucun autre; mais aussitôt qu'Alexandre vouloit le monter, souple & docile, il plioit de lui-même les genoux, se baissoit pour le recevoir, & se relevoit tout orgueilleux de sa noble charge, *credebaturque sentire quem veheret.* Bucéphale s'étant égaré dans l'expédition d'Alexandre contre les Mardes, ce Prince, dans sa douleur, fit de si terribles menaces à ces peuples pour les engager à le lui ramener au plus tôt, qu'ils ne crurent pas pouvoir trouver un abri contre sa vengeance dans leurs montagnes & dans leurs forêts; ils se hâtèrent donc de ramener Bucéphale, d'offrir des présens & de se soumettre; encore leur fut-il fort difficile d'appaiser la colère d'Alexandre. Lorsque la mort lui eut enlevé cet animal, il honora sa mémoire comme celle d'un ami & d'un compagnon de ses victoires. De deux villes qu'il bâtit dans les Indes, comme il prenoit soin d'en bâtir dans presque tous les lieux de ses conquêtes, il nomma l'une Nicée, comme monument de ses

victoires, & l'autre *Bucéphalie*, en l'honneur de son coursier fidèle, & comme pour en éterniser le souvenir.

BUEIL (*Hist. de Fr.*), nom d'une Maison française qui a produit beaucoup de sujets utiles.

1°. Jean I, sire de Bueil, étoit écuyer d'honneur du roi Charles-le-Bel, dès le commencement de son règne, en 1322.

2°. Jean II son fils, qui vivoit en 1366, servit dans plusieurs siéges & batailles contre les Anglais; il accompagna Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, & qui fut, depuis le roi Jean, à l'expédition de Bretagne contre Edouard III; il fit lever le siége de Rennes en 1345, se trouva aux siéges de Miraumont, Villefranche, Angers, Seillac, Angoulême, Aiguillon, &c. & combattit avec le connétable d'Eu, le comte d'Erbi, général de l'armée anglaise.

3°. Jean III, fils de Jean II, sire de Bueil, seigneur de Montrésor, lieutenant-général du duc d'Anjou, dans les provinces d'Anjou, de Touraine & du Maine; il défendit la ville du Mans contre les Anglais, les battit à Lusignan en Poitou, leur fit lever le siége de Château-Gontier, reprit sur eux plusieurs places dans le Languedoc & dans la Guyenne en 1377, & les défit encore près de Bergerac. Il fut capitaine des gardes du roi Charles VI vers l'an 1385. Mort vers 1390.

4°. Jean IV, fils de Jean III, maître des arbalêtiers de France, lieutenant-général des provinces de Guyenne, Languedoc, Rouergue, Querci, Agenois, Bigorre & Bazadois, servit sous le duc d'Anjou au siége de Montpellier, défit les Anglais avec son frère Pierre de Bueil, & fit prisonnier le général Felton, sénéchal de Bordeaux. Il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, où l'on remarque qu'il y eut jusqu'à seize personnes du nom de Bueil, prises ou tuées. Ce Jean IV avoit épousé Marguerite, fille de Beraud III, dauphin d'Auvergne, & de Marguerite de Sancerre, de la Maison de Champagne, laquelle Marguerite de Sancerre étoit héritière de la branche aînée des Sancerre-Champagne; & c'est de là que les seigneurs de la Maison de Bueil ont pris le nom & le titre de comtes de Sancerre.

5°. Jean V, fils de Jean IV, comte de Sancerre, amiral de France, chevalier de l'Ordre du Roi, fut surnommé *le fléau des Anglais*, titre qui suffit à sa gloire. En effet, nul ne contribua plus au parfait rétablissement de Charles VII; il fit une entreprise sur le Mans en 1427; se trouva, en 1431, à la défaite des Anglais près de Beaumont-le-Vicomte, puis à la levée du siége de Saint-Célerin; il battit, en 1435, les Anglais entre Meulan & Gisors; en 1438 il défit les grandes compagnies qui ravageoient l'Anjou; il prit par escalade la ville de Sainte-Suzanne. Dans le tems de la conquête de la Normandie, en 1450, il assista aux prises de Rouen, de Montivilliers, de Bayeux, de Caen, de Cherbourg, & en 1451 & 1453 à la prise de plusieurs places en Guyenne; il se signala surtout à la bataille de Castillon en Périgord, où fut défait & tué le brave Talbot, le plus illustre des généraux anglais de ce tems.

6°. Edmond de Bueil, un des fils de Jean V, mourut dans le cours de l'expédition de Naples, où il accompagnoit le roi Charles VIII, en 1495.

7°. Charles de Bueil, comte de Sancerre, fut tué à la bataille de Marignan en 1515; c'est celui qui, dans le Dictionnaire, termine l'article des comtes de Sancerre-Champagne, quoiqu'il ne fût pas de cette Maison, mais de celle de Bueil.

8°. Jean VI son fils fut tué au siége d'Hesdin, en 1537, à vingt-deux ans.

9°. Louis de Bueil son oncle, frère de Charles, grand-échanson de France, chevalier de l'Ordre du Roi, avoit été blessé à Marignan, pris à Pavie. Brantôme a bien raison de dire qu'il *fut un très-brave, sage & vaillant capitaine, qui avoit la façon belle & honorable représentation, homme de bien & d'honneur, n'ayant jamais dégénéré de ses prédécesseurs*. Il est surtout célèbre par sa belle défense de Saint-Dizier, en 1544. L'empereur Charles-Quint, à la tête d'une armée formidable, venoit d'être introduit par intelligences dans la ville de Ligny en Barrois; il s'avance vers Saint-Dizier qu'il somme de se rendre : la réponse du comte de Sancerre fut qu'il n'y avoit point de traîtres dans la place, & qu'il falloit l'emporter l'épée à la main. En effet, Saint-Dizier arrêta les Impériaux beaucoup plus long-tems qu'ils ne l'auroient cru : les assiégés faisoient de fréquentes sorties. Le 19 ou 20 juillet il y eut un des plus furieux & des plus opiniâtres assauts, qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. L'armée impériale y fut employée presque toute entière; les divers corps revinrent à la charge jusqu'à trois fois, & finirent par être irrévocablement repoussés avec grande perte. Leur retraite se fit avec précipitation & avec quelque désordre; ils laissèrent dans le fossé des barils de poudre, dont les assiégés avoient besoin & dont ils profitèrent. Le comte de Sancerre fut blessé : un coup de canon lui brisa son épée dans la main, & les éclats lui volèrent au visage. Le lendemain l'Empereur lui envoya offrir une capitulation honorable : Sancerre ne voulut pas seulement permettre que le trompette entrât dans la ville, de peur qu'il ne tentât le courage des assiégés.

La promptitude avec laquelle la brèche fut réparée engagea les Impériaux à employer les mines : les assiégés s'en apperçurent, & dans une sortie faite de nuit ils parcoururent les tranchées d'un bout à l'autre, chassèrent ceux qui les gardoient, taillèrent en pièces ceux qui voulurent résister, ruinèrent les travaux, & ramenèrent des pionniers par qui l'on fut instruit de tous les projets des assiégeans.

Saint-Dizier alloit être l'écueil des forces impériales,

périales, l'Empereur ne songeoit déjà plus à le prendre de force, & se bornoit à le réduire par famine; il ne manquoit, pour faire échouer ce dernier projet, qu'une armée qui s'avançât pour faire lever le siége; mais Saint-Dizier ne put être secouru ni par le Roi absent, & forcé de l'être, ni par le Dauphin présent, mais auquel il étoit défendu d'agir. Des intrigues de cour que dirigeoit la duchesse d'Etampes eurent d'ailleurs une influence funeste sur cette expédition. La garnison de Saint-Dizier avoit su repousser la force & résister à la faim; elle ne put tenir contre la trahison. Sancerre avoit eu raison de dire qu'il n'y avoit point de traîtres dans la place, mais il y en avoit au dehors. Un tambour qu'il avoit envoyé au camp impérial pour proposer un échange de prisonniers, retournant dans la place, un inconnu l'aborde, lui remet une lettre écrite en chiffres, lui dit qu'elle est du duc de Guise, gouverneur de la province, & qu'elle est adressée au comte de Sancerre. Elle est déchiffrée au conseil de la garnison : c'étoit un ordre que le duc de Guise donnoit à Sancerre de se rendre au plus tôt & de sauver la garnison, parce qu'il étoit impossible de la secourir. Cette lettre avoit été fabriquée par Granvelle, chancelier de Charles-Quint, à qui la duchesse d'Etampes avoit envoyé, par Longueval, le chiffre du duc de Guise. La garnison fut partagée sur cet ordre: les uns vouloient obéir, les autres résister; mais la faim & le défaut de poudre déterminèrent le plus grand nombre à capituler. Les Impériaux se rendirent d'abord difficiles, & proposèrent des conditions dures. A la fierté avec laquelle on les reçut, ils virent bien qu'il falloit changer de ton; ils se rapprochèrent, & finirent par en accorder de très-avantageuses : la garnison eut la liberté de rester encore douze jours dans la place, pour attendre le secours qui pouvoit arriver. S'il n'en arrivoit point, ils devoient sortir en plein midi avec armes & bagages, tambours battans & enseignes déployées. On leur permit même d'emporter leurs quatre meilleures pièces d'artillerie. Le comte de Sancerre mourut en 1563.

10°. Il eut un fils naturel, nommé aussi Louis, qui fut légitimé en 1540, & qui fut tué en 1560 à Orléans par le comte de Laval.

11°. Dans la branche des seigneurs de Courcillon, Claude de Bueil, comte de Sancerre, grand-échanson de France, servit bien Henri IV dans les guerres de la Ligue, fut pris & blessé au combat de Craon.

12°. Claude son fils, premier chambellan du duc d'Orléans, Gaston, reçut douze blessures au combat de Castelnaudari.

13°. Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, maîtresse d'Henri IV & mère du comte de Moret, tué dans ce même combat de Castelnaudari, étoit sa sœur. Elle épousa René II du Bec, marquis de Vardes, & fut la mère de cet aimable & séduisant marquis de Vardes, François-René, si fameux dans les intrigues de la cour de Louis XIV & du Palais-Royal. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Bec-Crespin*, n°. 16.)

La Maison de Bueil a produit aussi plusieurs prélats distingués.

14°. Hardouin de Bueil, qui fut soixante-six ans évêque d'Angers, & mourut le 19 janvier 1438, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. C'est lui qui a fondé dans la ville d'Angers un collége qui porte encore son nom.

15°. François de Bueil, archevêque de Bourges, nommé en 1520 par François I, en vertu du concordat. Mort le 25 mars 1525.

BUFFON. (*Hist. litt. mod.*) Georges-Louis Leclerc de Buffon étoit seigneur de Montbar, marquis de Rougemont : le Roi le créa comte de Buffon. Il fut l'un des quarante de l'Académie française, trésorier-perpétuel de l'Académie des sciences, membre de la Société royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pétersbourg, de Dijon, de presque toutes les Compagnies savantes de l'Europe : il fut plus que tout cela; il fut M. de Buffon; ce nom seul est au dessus de tous les titres honorifiques & littéraires. On l'a nommé le *Pline français*, & dans cette comparaison l'on peut bien dire de lui ce que Juvénal a dit de Virgile, en le comparant à Homère :

Maronis
Altisoni dubiam facientia carmina palmam.

M. de Buffon est doublement Pline, & par ses connoissances en histoire naturelle, & par son éloquence imposante & majestueuse. Ils ont l'un & l'autre au plus haut degré l'*os magna sonaturum*. La ressemblance est parfaite entr'eux. *Jacet manibus pedibusque devinctis, flens animal cæteris imperaturum & à suppliciis vitam auspicatur, unam tantùm ob culpam, quia natum est. Heu! dementiam ab his initiis existimantium ad superbiam se genitos!* Considérez la noble harmonie de cette phrase, la philosophie qui préside à ces rapprochemens & à ces contrastes, la moralité qui les termine : vous croyez entendre M. de Buffon; vous voyez pour ainsi dire le moule, & de son style, & de sa philosophie. Ce qu'il a dit lui-même de Pline est ce qu'ont dit de M. de Buffon même ses admirateurs & ses panégyristes, c'est-à-dire, presque tous ses lecteurs.

« Pline a travaillé sur un plan bien plus grand » que celui d'Aristote, & peut-être trop vaste. Il » a voulu tout embrasser; il semble avoir mesuré » la Nature, & l'avoir trouvée trop petite encore » pour l'étendue de son esprit. Son Histoire naturelle comprend, indépendamment de l'histoire » des animaux, des plantes & des minéraux, l'histoire du ciel & de la terre, la médecine, le commerce, la navigation, l'histoire des arts libéraux » & mécaniques, l'origine des usages, enfin toutes » les sciences naturelles & tous les arts humains;

» & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que dans chaque » partie Pline eſt également grand : l'élévation des » idées, la nobleſſe du ſtyle, relèvent encore ſa » profonde érudition. Non-ſeulement il ſavoit tout » ce qu'on pouvoit ſavoir de ſon tems, mais il » avoit cette facilité de penſer en grand, qui multiplie la ſcience ; il avoit cette fineſſe de réflexion » de laquelle dépendent l'élégance & le goût, & » il communique à ſes lecteurs une certaine liberté » d'eſprit, une hardieſſe de penſer qui eſt le germe » de la philoſophie. Son ouvrage, tout auſſi varié » que la Nature, la peint toujours en beau ; c'eſt, » ſi l'on veut, une compilation de tout ce qui avoit » été écrit avant lui, une copie de tout ce qui » avoit été fait d'excellent & d'utile à ſavoir ; mais » cette copie a de ſi grands traits, cette compilation » contient des choſes raſſemblées d'une manière » ſi neuve, qu'elle eſt préférable à la plupart des » originaux qui traitent des mêmes matières. »

Si Pline eſt ici jugé par ſon plus heureux imitateur, M. de Buffon a auſſi trouvé dans ſon ſucceſſeur à l'Académie françaiſe un panégyriſte qui, pour le louer, a ſu emprunter ſon ſtyle : c'eſt M. Vicq-d'Azyr. Reçu, avant vingt-trois ans, à l'Académie des ſciences, devenu ſecrétaire-perpétuel de la Société de médecine, le talent d'écrire & l'éloquence qu'il joint à ſes grandes connoiſſances en médecine & en anatomie, lui ont procuré l'honneur de ſuccédér à M. de Buffon dans le temple de l'éloquence & du goût. Il ſembloit avoir été réſervé pour cette place, & c'eſt de quoi on eſt frappé d'abord en liſant ſon diſcours, en voyant la convenance parfaite du ton avec le ſujet ; en y retrouvant partout la majeſté, la richeſſe, l'harmonie du ſtyle de M. de Buffon. C'eſt ainſi que ce grand naturaliſte auroit fait ſon éloge s'il avoit pu le faire ; c'eſt ainſi qu'il avoit fait autrefois celui de M. de la Condamine entrant à l'Académie françaiſe ; & puiſque nous rappelons ce ſouvenir, nous pouvons ajouter comme témoins, que l'œil n'a rien vu, que l'oreille n'a rien entendu de plus impoſant que M. de Buffon avec ſa belle & noble figure, avec ſa voix pleine & ſonore, prononçant ces phraſes ſublimes par leſquelles il célèbre les ſublimes travaux de M. de la Condamine en Amérique. (*Voyez* l'article *Condamine (la)*.) C'eſt ce même M. de Buffon que l'on croit entendre s'écrier, dans le diſcours de M. Vicq-d'Azyr :

« Quel grand, quel étonnant ſpectacle que celui » de la Nature ! Des aſtres étincelans & fixes, qui » répandent au loin la chaleur & la lumière ; des » aſtres errans qui brillent d'un éclat emprunté, & » dont les routes ſont tracées dans l'eſpace ; des » forces oppoſées, d'où naît l'équilibre des mondes ; » l'élément léger qui ſe balance autour de la Terre ; » les eaux courantes qui la dégradent & la ſillonnent ; les eaux tranquilles, dont le limon qui la » féconde, forme les plaines ; tout ce qui vit ſur » ſa ſurface, & tout ce qu'elle cache en ſon ſein ; » l'homme lui-même, dont l'audace a tout entrepris, dont l'intelligence a tout embraſſé, dont » l'induſtrie a meſuré le tems & l'eſpace ; la chaîne » éternelle des cauſes, la férie mobile des effets, tout » eſt compris dans ce merveilleux enſemble. »

N'eſt-ce pas encore M. de Buffon qui ſemble dire :

« Autour de l'homme, à des diſtances que le » ſavoir & le goût ont meſurées, il plaça les animaux » dont l'homme a fait la conquête ; ceux qui le » ſervent près de ſes foyers ou dans les travaux » champêtres ; ceux qu'il a ſubjugués & qui refuſent de le ſervir ; ceux qui le ſuivent, le careſſent & l'aiment ; ceux qui le ſuivent & le careſſent ſans l'aimer ; ceux qu'il repouſſe par la » ruſe, ou qu'il attaque à force ouverte ; & les » tribus nombreuſes d'animaux qui, bondiſſant dans » les taillis, ſous les futaies, ſur la cime des montagnes ou au ſommet des rochers, ſe nourriſſent » de feuilles & d'herbes ; & les tribus redoutables » de ceux qui ne vivent que de meurtre & de carnage. A ces groupes de quadrupèdes il oppoſa » des groupes d'oiſeaux. Chacun de ces êtres lui » offrit une phyſionomie & reçut de lui un caractère. Il avoit peint le ciel & la terre, l'homme » & ſes âges, & ſes jeux, & ſes malheurs, & ſes » plaiſirs : il avoit aſſigné aux divers animaux toutes » les nuances des paſſions : il avoit parlé de tout, » & tout parloit de lui..... Vous n'avez point oublié avec quelle nobleſſe, rival de Virgile, M. de » Buffon a peint le courſier fougueux s'animant au » bruit des armes, & partageant avec l'homme les » fatigues de la guerre & la gloire des combats ; » avec quelle vigueur il a deſſiné le tigre, qui, raſſaſié de chair, eſt encore altéré de ſang. Comme » on eſt frappé de l'oppoſition de ce caractère féroce avec la douceur de la brebis, avec la docilité du chameau, de la vigogne & du renne, » auxquels la Nature a tout donné pour leurs maîtres, avec la patience du bœuf, qui eſt le ſoutien du ménage & la force de l'agriculture ! Qui » n'a pas remarqué parmi les oiſeaux dont M. de » Buffon a décrit les mœurs, le courage franc du » faucon, la cruauté lâche du vautour, la ſenſibilité du ſerein, la pétulence du moineau, la familiarité du troglodyte, dont le ramage & la gaîté » bravent la rigueur de nos hivers ; & les douces » habitudes de la colombe, qui ſait aimer ſans partage ; & les combats innocens des fauvettes, » qui ſont l'emblême de l'amour léger ! Quelle variété, quelle richeſſe dans les couleurs avec leſquelles M. de Buffon a peint la robe du zèbre, » la fourrure du léopard, la blancheur du cygne & » l'éclatant plumage de l'oiſeau-mouche ! Comme » on s'intéreſſe à la vue des procédés induſtrieux » de l'éléphant & du caſtor ! Que de majeſté dans » les épiſodes où M. de Buffon compare les terres » anciennes & brûlées des déſerts de l'Arabie, où » tout a ceſſé de vivre, avec les plaines fangeuſes » du nouveau continent, qui fourmillent d'inſectes, où ſe traînent d'énormes reptiles, qui ſont

» couvertes d'oiseaux raviſſeurs, & où la vie ſemble » naître du ſein des eaux! »

M. de Buffon, s'il n'a eu dans ſon genre ni égaux ni rivaux, a eu quelques adverſaires avec leſquels M. Vicq-d'Azyr le compare.

« Le plus redoutable fut M. l'abbé de Condillac. » Son eſprit jouiſſoit de toute ſa force dans la diſ- » pute. Celui de M. de Buffon, au contraire, y étoit » en quelque ſorte étranger. Veut-on les bien con- » noître? Que l'on jette les yeux ſur ce qu'ils ont » dit des ſenſations. Ici les deux philoſophes par- » tent d'un même point : c'eſt un homme que cha- » cun d'eux veut animer. L'un, toujours métho- » dique, commence par ne donner à ſa ſtatue qu'un » ſeul ſens à la fois. Toujours abondant, l'autre » ne refuſe à la ſienne aucun des dons qu'elle au- » roit pu tenir de la Nature. C'eſt l'odorat, le plus » obtus des organes, que le premier met d'abord » en uſage. Déjà le ſecond a ouvert les yeux de » ſa ſtatue à la lumière, & ce qu'il y a de plus bril- » lant a frappé ſes regards. M. l'abbé de Condillac » fait une analyſe complète des impreſſions qu'il » communique. M. de Buffon, au contraire, a diſ- » paru : ce n'eſt plus lui, c'eſt l'homme qu'il a créé, » qui voit, qui entend & qui parle. La ſtatue de » M. l'abbé de Condillac, calme, tranquille, ne » s'étonne de rien, parce que tout eſt prévu, tout » eſt expliqué par ſon auteur. Il n'en eſt pas de » même de celle de M. de Buffon : tout l'inquiète, » parce qu'abandonnée à elle-même elle eſt ſeule » dans l'Univers; elle ſe meut, elle ſe fatigue, elle » s'endort, ſon réveil eſt une ſeconde naiſſance; » & comme le trouble de ſes eſprits fait une partie » de ſon charme, il doit excuſer une partie de ſes » erreurs. Plus l'homme de M. l'abbé de Condillac » avance dans la carrière de ſon éducation, plus » il s'éclaire; il parvient enfin à généraliſer & à » découvrir en lui-même les cauſes de ſa dépen- » dance & les ſources de ſa liberté. Dans la ſtatue » de M. de Buffon, ce n'eſt pas la raiſon qui ſe » perfectionne, c'eſt le ſentiment qui s'exalte; elle » s'empreſſe de jouir : c'eſt Galathée qui s'anime » ſous le ciſeau de Pygmalion, & l'amour achève » ſon exiſtence. Dans ces productions de deux de » nos grands hommes, je ne vois rien de ſemblable. » Dans l'une, on admire une poéſie ſublime; dans » l'autre, une philoſophie profonde. Pourquoi ſe » traitoient-ils en rivaux, puiſqu'ils alloient par des » chemins différens à la gloire, & que tous les » deux étoient également ſûrs d'y arriver?

La rivalité de M. de Buffon & de M. de Linné n'avoit pas de fondemens beaucoup plus ſolides. Ces deux hommes diverſement célèbres pouvoient ſervir l'un à l'autre, & ne pouvoient pas ſe nuire. Il y a place pour tout le monde dans le temple de la Gloire.

« Le ſavant naturaliſte d'Upſal dévoua tous ſes » momens à l'obſervation. L'examen de vingt mille » individus ſuffit à peine à ſon activité. Il ſe ſervit, » pour les claſſer, de méthodes qu'il avoit inven- » tées; pour les décrire, d'une langue qui étoit » ſon ouvrage; pour les nommer, de mots qu'il » avoit fait revivre, ou que lui-même avoit formés. » Ses termes furent jugés bizarres : on trouva que » ſon idiôme étoit rude; mais il étonna par la pré- » ciſion de ſes phraſes; il rangea tous les êtres ſous » une loi nouvelle. Plein d'enthouſiaſme, il ſem- » bloit qu'il eût un culte à établir, & qu'il en fût » le prophète..... Avec tant de ſavoir & de carac- » tère, Linné s'empara de l'enſeignement dans les » écoles; il eut les ſuccès d'un grand profeſſeur; » M. de Buffon a eu ceux d'un grand philoſophe. » Plus généreux, Linné auroit trouvé, dans les ou- » vrages de M. de Buffon, des paſſages dignes » d'être ſubſtitués à ceux de Sénèque, dont il a » décoré les frontiſpices de ſes diviſions. Plus juſte, » M. de Buffon auroit profité des recherches de » ce ſavant laborieux. Ils vécurent ennemis, parce » que chacun regarda l'autre comme pouvant por- » ter quelqu'atteinte à ſa gloire. Aujourd'hui que » l'on voit combien ces craintes étoient vaines, » qu'il me ſoit permis, à moi leur admirateur & » leur panégyriſte, de rapprocher, de réconcilier » ici leurs noms, ſûr qu'ils ne me déſavoueroient » pas eux-mêmes s'ils pouvoient être rendus au » ſiècle qui les regrette & qu'ils ont tant illuſtré. »

La deſcription du Jardin du Roi, dans l'état où l'ont mis les ſoins de M. de Buffon; la peinture de M. de Buffon lui même avec ſa belle phyſionomie, ſes cheveux blancs, ſes attitudes nobles, & le feu du génie dans les yeux, compoſant, au milieu des jardins de Montbar, l'Hiſtoire de la Nature; la peinture même des tendres ſoins que l'amitié lui prodigua dans ſes derniers momens, & de l'hommage public que lui rendit, à ſon convoi, l'affluence de vingt mille ſpectateurs, ou formant ſon cortège, ou l'attendant dans les rues, aux fenêtres, & juſque ſur les toits : tous ces tableaux ſont dans la manière de M. de Buffon, & paroiſſent ſortir de ſon école ou plutôt de ſa main.

M. de Buffon a mêlé quelques erreurs aux grandes & belles vérités que contiennent ſes ouvrages. M. Vicq-d'Azyr ne l'a point diſſimulé, non plus que M. de Saint-Lambert, qui le recevoit à l'Académie françaiſe en qualité de directeur. « Sans » doute, dit ce dernier, la doctrine de la forma- » tion des planètes & de la génération des êtres » animés ſera citée au tribunal de la Raiſon; mais » elle y ſera citée avec les erreurs des grands hom- » mes. Les idées éternelles de Platon, les tour- » billons de Deſcartes, les monades de Leibnitz, » tant d'autres moyens d'expliquer toutes les ori- » gines, tous les mouvemens, toutes les formes, » n'ont point altéré le reſpect qu'on a conſervé » pour leurs inventeurs.

» M. de Buffon, dans le Jardin du Roi, pouvoit » jouir, comme le czar Pierre, du plaiſir d'avoir » repeuplé & enrichi ſon empire. Il y recevoit les » viſites & les hommages des ſavans, des voya- » geurs, des hommes illuſtres dans tous les genres,

» & même des têtes couronnées. Plusieurs lui ap-» portoient ou lui envoyoient des animaux, des » plantes, des fossilles, des coquillages de toutes » les parties de la terre, des rivages de toutes les » mers. Aristote, pour rassembler sous ses yeux les » productions de la Nature, avoit eu besoin qu'A-» lexandre fît la conquête de l'Asie. Pour rassem-» bler un plus grand nombre des mêmes produc-» tions, que falloit-il à M. de Buffon? Sa gloire. »

On a vu dans le cours de la dernière guerre, c'est-à-dire, de la guerre d'Amérique, des corsaires anglais renvoyer à M. de Buffon des caisses à son adresse, trouvées sur des bâtimens qu'ils avoient pris, & garder d'autres caisses qui appartenoient au roi d'Espagne : des armateurs montroient plus de respect pour le génie que pour la souveraineté.

On ne réunit jamais tous les suffrages. Remarquons ici, comme une anecdote littéraire, que M. d'Alembert, soit par la nature particulière de son goût, soit par l'effet de quelque passion, n aimoit ni la personne ni les talens de M. de Buffon. Ces belles phrases si harmonieuses, si majestueuses, ne lui paroissoient que de l'emphase & de l'enflure; il n'appeloit M. de Buffon que le *grand phrasier, le roi des phrasiers, le grand modèle des petits phrasiers.* M. de Buffon, instruit de cette aversion de M. d'Alembert, & sachant qu'il exerçoit sur lui le talent singulier qu'il avoit pour contrefaire, le traitoit de singe, & affectoit pour lui un mépris qui ne pouvoit guère être sincère, ou qui du moins auroit été bien injuste.

M. de Buffon étoit né le 7 septembre 1707. Sa vie entière est dans ses ouvrages, & c'est là qu'il vivra éternellement. Il est mort de la pierre : c'est dire que sa mort a été précédée & préparée par de grandes douleurs, & qu'on ne peut pas citer son exemple à l'appui du soin qu'il avoit pris de rassurer l'espèce humaine sur la crainte des douleurs excessives qui peuvent accompagner la dissolution de nos organes; mais s'il souffrit beaucoup & long-tems, si la douleur ne put détruire que lentement un corps si bien organisé, s'il eut besoin d'opposer un grand courage à de grandes souffrances & à de longues insomnies, il eut à se féliciter du moins d'avoir conservé une tête toujours libre, une présence d'esprit parfaite, & jusqu'au dernier moment l'amour des devoirs qu'il s'étoit imposés Il succomba la nuit du 15 au 16 avril 1788, & dans la matinée du 15 il avoit encore donné des ordres pour les travaux du Jardin des Plantes, & remis à M. Thouin une somme de 18,000 liv. pour ces travaux.

Son corps ayant été ouvert après sa mort, on lui trouva cinquante-sept pierres dans la vessie : plusieurs étoient grosses comme une petite féve, trente étoient crystallisées en triangle, & pesoient ensemble deux onces & six gros. Les gens de l'art qui ont fait l'ouverture, croient s'être assurés qu'il auroit pu être taillé facilement & sans danger; mais il ne put s'y déterminer dans les commencemens, parce qu'il doutoit ou cherchoit à douter qu'il eût la pierre, & dans la suite, parce qu'il douta encore plus du succès de l'opération, & qu'il crut devoir s'abandonner à la Nature, dont il s'étoit peut-être exagéré les ressources.

Toutes les autres parties étoient parfaitement saines. Le cerveau s'est trouvé, dit-on, d'une capacité un peu plus grande que celle des cerveaux ordinaires.

Il fut présenté le 18 avril à Saint-Médard sa paroisse, puis transporté à Montbar, où il avoit desiré d'être réuni à sa femme dans le même caveau.

A travers les éloges académiques, qui sont les principaux matériaux de cet article, on voit que les plus grands panégyristes de M. de Buffon, en rendant justice à ses talens, à ses lumières, à ses connoissances, ne le jugent pas irréprochable, & ne le regardent pas comme le plus exact des naturalistes. C'est un grand écrivain, un grand peintre en histoire naturelle; mais les physiciens, les observateurs, se défient un peu de sa brillante & poétique imagination. L'opinion de M. d'Alembert, portant sur le style même, est sans doute injuste; mais un homme qui fut toujours incapable de la moindre injustice, M. de Malesherbes, pour venger Linnæus & d'autres naturalistes, a écrit contre les premiers volumes de l'Histoire naturelle de M. de Buffon, où ce Pline français, qui n'avoit pas encore assez étudié l'histoire qu'il entreprenoit d'écrire, s'est principalement livré à l'esprit systématique. Dans cet ouvrage (car c'en est un assez considérable), si M. de Malesherbes paroît toujours plein de respect pour le génie & l'éloquence de M. de Buffon, il n'estime pas autant ses systèmes, & l'on ne sait ce qui étonne le plus, ou de la multitude d'erreurs qu'il relève & rend sensibles dans M. de Buffon, ou de l'immensité des connoissances de M. de Malesherbes dans les diverses parties de l'Histoire naturelle : elle étoit la même dans tous les genres de science, d'histoire & de littérature; mais par un motif plus estimable encore que tant de connoissances, M. de Malesherbes n'avoit pas destiné cet ouvrage à l'impression; jamais il n'eût pu se résoudre à mortifier qui que ce fût, surtout un homme célèbre, & l'ouvrage, resté plus de quarante ans manuscrit, n'a paru qu'après la mort de tous les deux, par les soins de M. Abeille, qui, dans la préface & les notes, montre aussi des connoissances étendues dans l'Histoire naturelle. Au reste, si M. de Buffon n'étoit pas encore un naturaliste quand il commença son ouvrage, il l'étoit sûrement devenu depuis, & quarante ou cinquante ans de travaux consacrés à cette science doivent inspirer plus de confiance pour les parties suivantes de son ouvrage.

BURGH (HUBERT DE) *ou* DE BOURG, (*Hist. d'Anglet.*), ministre d'Henri III, roi d'Angleterre. L'évêque de Winchester, Guillaume Desroches, avoit été nommé régent du royaume d'Angleterre

pendant la minorité d'Henri III; mais la faveur & le pouvoir étoient entre les mains d'Hubert de Burgh, grand-justicier, qui les avoit mérités par son zèle, & qui s'en rendoit indigne par son orgueil. Pendant l'expédition que Louis, dit *le Lion*, fils de Philippe-Auguste & père de saint Louis, avoit faite en Angleterre, Louis, pour le forcer à lui rendre Douvres, l'avoit menacé de faire trancher la tête à Thomas de Burgh son frère, qu'il tenoit prisonnier. Hubert préféra son devoir à son frère. Louis épargna Thomas & estima Hubert; mais celui-ci s'oublia dans la grandeur où il parvint sous Henri III : une administration injuste & hautaine souleva contre lui un grand nombre de barons, & l'évêque de Winchester lui-même. Pour se soustraire à l'autorité de ce régent, de Burgh voulut avancer la majorité du Roi; il obtint du Pape une bulle qui déclaroit Henri majeur; mais il ne plut pas à la Nation d'obéir à une pareille bulle, dont on sentit toutes les conséquences : on s'en tint pour lors aux lois du royaume, qui fixoient la majorité à vingt-un ans. De Burgh imagina un autre moyen de régner, sous prétexte de faire régner son maître : ce fut d'engager, par son exemple, les conservateurs des libertés britanniques à remettre les places de sûreté qu'ils s'étoient fait donner pour l'exécution des chartes. Le Roi, de concert avec de Burgh, redemanda la tour de Londres & le château de Douvres. De Burgh, entre les mains duquel étoient alors ces forteresses, les lui remit. Plusieurs barons, gagnés par les séductions ordinaires de la cour, en firent autant; mais de Burgh rentra le lendemain dans ses places, & les autres barons ne rentrèrent point dans les leurs. On peut juger de leur mécontentement. Ceux d'entr'eux qui, plus prudens, n'avoient point remis leurs places, offrirent aux autres leur appui; tout fermenta : les restes du parti français qui avoit servi Louis-le-Lion se ranimèrent. Un riche bourgeois, nommé Constantin Fitz-Arnulph, pour venger une injure faite aux habitans de Londres par le steward ou intendant de l'abbé de Westminster, se mit à piller quelques maisons de l'abbaye, en criant : *Montjoie saint Denis*. Ce cri de guerre parut plus coupable que son action, & rappela le zèle qu'il avoit autrefois montré pour la cause de Louis-le-Lion & des barons rebelles. Hubert de Burgh le fit pendre le lendemain sans forme de procès : c'étoit violer l'article le plus important de la charte des libertés, dite *la grande charte*. Hubert devint odieux au peuple comme à la Noblesse; mais Henri III, Prince lâche & amolli par les voluptés, n'étoit que l'esclave d'Hubert de Burgh, qui, selon ses intérêts, le condamnoit à l'action ou à l'indolence. De Burgh avoit eu un rival dans la faveur du Prince : c'étoit le comte de Salisbury, oncle d'Henri III & fils naturel d'Henri II. Salisbury étoit généreux comme son père; il étoit l'appui du peuple contre les entreprises de de Burgh. Celui-ci l'invite à dîner, & depuis ce moment on voit Salisbury tomber dans une langueur qui le conduit au tombeau. On peut juger si la haine du peuple pour le ministre diminua; mais son empire sur son maître augmenta, & c'étoit tout ce qu'il vouloit : il le plongeoit dans la mollesse, principe le plus sûr de la foiblesse des Rois & du crédit des courtisans; il l'éloignoit de la guerre & des expéditions du continent; il le concentroit dans les intrigues & dans les plaisirs de son île.

Cependant le comte de Bretagne, Pierre, dit Mauclerc, qui, pendant la minorité de saint Louis & la régence de Blanche de Castille, brouilloit tout en France, & qui ne pouvoit rester en paix, vient lui-même en Angleterre solliciter le secours d'Henri, & lui offrir l'espérance de rentrer dans les provinces françaises confisquées sur son père & sur lui-même. Henri l'écoute, s'enflamme, veut échapper aux fers de son ministre, & partir pour la France; il lève une armée; il ordonne d'équiper une flotte. De Burgh, que cet enthousiasme n'avoit point gagné, obéit froidement & lentement. Quand le Roi voulut s'embarquer avec l'armée, il ne se trouva pas assez de vaisseaux de transport. On dit que le Roi, à la vue de cette négligence, entra dans un tel accès de colère, qu'il tira son épée pour tuer son ministre, en l'appelant *pensionnaire de la reine Blanche*. On l'arrêta : le voyage fut remis à l'année suivante, mais il se fit. Les instances du comte de Bretagne étoient trop pressantes pour qu'on pût s'y refuser, & de Burgh n'osa pas risquer de déplaire une seconde fois.

Cependant Henri III, ou plutôt Hubert de Burgh, avoit révoqué la charte des forêts, & violoit l'autre en toute rencontre. Pour récompense d'un tel service rendu à la monarchie, de Burgh s'étoit donné le comté de Kent. Les grands s'assemblèrent; ils demandèrent la confirmation des deux chartes & l'expulsion d'Hubert de Burgh. Richard, comte de Cornouailles, frère du Roi, avoit saisi les terres d'un de ses vassaux. Le Roi prit la défense de ce vassal, & voulut le remettre en possession. Il en parla au comte de Cornouailles, qui lui répondit froidement : *C'est une affaire qu'on peut remettre au jugement des pairs*. Henri, jugeant que c'étoit attaquer la prérogative royale, s'emporta, & dit à son frère : *Ou rendez les terres, ou sortez tout à l'heure du royaume. — Je ne ferai ni l'un ni l'autre*, répliqua Richard avec une fermeté toujours froide, *que quand j'y serai condamné par un jugement des pairs*. De Burgh vouloit le faire arrêter. Henri hésita. Richard n'hésita point; il se mit à la tête des rebelles, & il fallut que le Roi son frère le comblât de bienfaits pour le ramener. De Burgh cependant poursuivoit le cours de ses violences; il prenoit un château à l'archevêque de Cantorbery, & l'archevêque l'excommunioit. Un des quatre fils d'un comte de Pembrock, à qui Henri étoit redevable de sa couronne, mourut. Henri s'empara de sa succession, au préjudice des

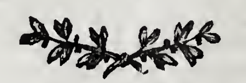
frères que laissoit ce fils du comte de Pembrock. L'aîné de ces frères, qui lui-même étoit beau-frère d'Henri, outré d'une telle injustice, se jeta dans la révolte, & en ravageant les terres du Roi, se fit rendre les siennes. Telle étoit l'administration de de Burgh; des entreprises, des violences, de la foiblesse, de la bassesse. Le gouvernement outrageoit tout le monde, & demandoit pardon à tout le monde, parce qu'il n'avoit pas assez de vigueur pour soutenir ses injustices. De Burgh tentoit tout, dans l'espérance que quelque chose réussiroit, que quelque usurpation resteroit impunie, & l'enrichiroit, ainsi que son maître, toujours avide & toujours pauvre. Au reste, il entouroit, comme nous l'avons dit, le Roi de voluptés, de peur qu'une inquiétude, qui lui étoit naturelle, ne l'arrachât à l'indolence. Henri avoit presque toutes les foiblesses du roi Jean son père; il en avoit surtout l'inconstance. On lui conseilla d'éloigner de Burgh, & de rappeler l'évêque de Winchester; il le fit. L'évêque donna au Roi quelques fêtes, lui fit quelques présens: il n'en fallut pas davantage pour le faire rentrer dans toute son ancienne faveur; mais l'évêque ne se contentoit pas de la disgrace de de Burgh; il vouloit sa mort; il fit rechercher son administration, & s'empressa de lui trouver des accusateurs. On chargea le malheureux de Burgh de tous les crimes possibles & impossibles; il étoit sorcier, il avoit pris dans le trésor de la couronne une pierre qui avoit la vertu de rendre invisible & invulnérable, & il l'avoit envoyée au prince de Galles, ennemi de l'Etat.

De Burgh se retira dans un prieuré, espèce d'asile où il s'attendoit cependant d'être forcé ou tué: l'ordre étoit donné. Un ennemi de de Burgh, le comte de Chester, eut seul la générosité de représenter au Roi qu'il se manquoit à lui-même en privant son ministre du droit acquis à tout citoyen d'être jugé selon les lois. De Burgh eut donc la liberté de se défendre; mais à peine étoit-il sorti de sa retraite pour préparer sa justification, qu'au mépris du droit d'asile & de la charte des libertés, on l'arrêta dans une chapelle, où il fut trouvé armé d'une croix dans une main & du saint sacrement dans l'autre. On le chargea de fers. Le peuple, qui le détestoit dans sa gloire, prit pitié de lui dans son abaissement. Un forgeron, à qui on ordonna de serrer ses fers, refusa son ministère. De Burgh ayant tant de fois violé la grande charte des libertés, avoit perdu le droit de la réclamer; mais c'étoit toujours avec peine que le peuple la voyoit violer si ouvertement, même dans la personne de son plus grand infracteur. Les évêques firent bien plus de bruit encore sur la violation du droit d'asile: on parla d'excommunication. Le Roi & l'évêque de Winchester trouvèrent un expédient qui parut admirable pour appaiser ces clameurs; ce fut de remettre de Burgh dans sa chapelle, & de l'y bloquer. Quand il fut près de mourir de faim, il sortit: on l'arrêta & on l'enferma. Le Roi lui prit une partie de son bien, & déclara qu'il lui laissoit l'autre avec la vie; mais l'évêque de Winchester, qui s'obstinoit à vouloir sa mort, sollicita le gouvernement du château où son ennemi étoit renfermé. De Burgh le sut, & se jugea perdu; il fit part de ses allarmes à ses gardes, qui, touchés de son sort, le laissèrent échapper. On le reprit encore dans une église; les évêques crièrent encore, & le gouvernement trouva si ingénieux l'expédient dont il s'étoit déjà servi, qu'il s'en servit encore. On remena de Burgh dans son église, & on l'y bloqua de nouveau; mais le succès ne fut pas le même. Des amis de de Burgh vinrent à son secours, le délivrèrent, & il alla dans le pays de Galles se joindre au comte de Pembrock, qu'il avoit persécuté autrefois, mais qui, le voyant malheureux & opprimé à son tour, lui pardonna tout.

De Burgh du moins ne s'étoit permis, dans sa faveur, que des violences sourdes: l'évêque de Winchester en exerçoit d'éclatantes; il renversoit avec mépris toute la constitution. Ses principes, opposés à ceux de de Burgh, tendoient à pousser la Nation à bout; il vouloit que le Roi entreprît tout & soutînt tout. Le Roi, en comparant la vie agitée que son nouveau tyran lui faisoit mener, avec la vie molle, oisive, qu'il avoit menée sous la domination de de Burgh, se déclara enfin contre l'évêque de Winchester; il fut renvoyé: sa dignité lui épargna les traitemens que de Burgh avoit essuyés. De Burgh rentra en grace, même en faveur, & en abusa moins; mais son crédit fut bientôt éclipsé, d'abord par celui de Guillaume de Savoie, évêque de Valence, oncle de la Reine, ensuite par celui du comte de Leicester, qui surpassa dans la faveur, & de Burgh, & les évêques de Winchester & de Valence.

De Burgh retomba dans la disgrace: le Roi voulut renouveler l'ancien procès; de Burgh se justifia aux yeux des pairs, & appaisa le Roi par le don de quatre châteaux.

Depuis ce tems l'Histoire ne s'occupe plus de lui. Sa faveur & ses disgraces remplissent tout le milieu du treizième siècle.



CABRAL. (*Hist. de Portugal.*) A l'article *Cabral*, dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé que de Pierre Alvarès, qui découvrit le Brésil en 1500. L'origine de la Maison de Cabral remonte jusqu'au tems des fables & des oracles. Solin & Justin, auteurs assez remplis de ces sortes de fables, rapportent que Caranus, roi de Macédoine, consultant l'oracle de Delphes sur le lieu où il devoit s'établir, & fixer sa petite cour errante, il lui fut enjoint de choisir la place où deux chèvres le meneroient ; elles le menèrent en Portugal, & c'est de ce Caranus que descend la Maison de Cabral : on en allègue pour preuve les armes de cette Maison, qui sont *de gueules aux deux chèvres passant, armées de pourpre & de sable.*

L'antiquité est remplie de ces situations de villes, indiquées à leurs fondateurs par des animaux, & qui semblent déposer d'une superstition particulière & propre à ces anciens chefs de colonies. C'est ainsi que la situation de Thèbes est indiquée à Cadmus.

Bos tibi, Phœbus ait, solis occurret in arvis
Nullum passa jugum, curvique immunis aratri :
Hâc duce carpe vias, & quâ requieverit herbâ,
Mœnia fac condas Bœotiaque illa vocato.

C'est ainsi que la situation d'Albe est indiquée à Enée par Hélénus.

Cùm tibi sollicito secreti ad fluminis undam
Littoreis ingens inventa sub ilicibus sus,
Triginta capitum fœtus enixa, jacebit
Alba, solo recubans, albi circum ubera nati,
Is locus urbis erit, requies ea certa laborum.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille de Cabral possède depuis très-long-tems la châtellenie de Belmonte, dans la province de Beira, que Gil Alvarès Cabral y fit des fondations à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième, & que cette famille a le privilége singulier, dans une monarchie, de ne prêter de serment & de ne rendre d'hommage à personne.

1°. Alvaro Gil Cabral, arrière-petit-fils de Gil Alvarès, se distingua beaucoup sous le roi Jean I à la bataille d'Aljubarrota. Ayant perdu son équipage, & avec cet équipage les titres des concessions faites par les rois de Portugal à sa Maison, le Roi lui en fit expédier de nouveaux, portant déclaration que les originaux lui avoient été enlevés à la guerre par les Espagnols.

2°. Ferdinand Alvarès Cabral son petit-fils fut tué au siége de Tanger en Afrique.

3°. Ferdinand Cabral mourut en exil pour avoir coupé les oreilles à un gentilhomme des Indes orientales, nommé François de Mello.

4°. Un autre Ferdinand Cabral, neveu du précédent, se distingua dans la guerre contre l'Espagne, née de la révolution qui mit la Maison de Bragance sur le trône en 1640. Il fut gouverneur de Fernambuc ou Fernambouc au Brésil.

5°. Ferdinand Alvarès Cabral, fils du fameux Pierre Alvarès, qui avoit découvert le Brésil, périt sur mer à son retour des Indes.

6°. Pierre Alvarès Cabral, fils du précédent, fut tué en 1578, à la funeste journée d'Alcaçer, où périt le roi dom Sébastien.

7°. Jean Gomès Cabral, frère de Pierre Alvarès, capitaine de la garde des rois Jean III & Sébastien, fut aussi tué en Afrique.

8°. Un troisième frère, Ruy-Dias Cabral, fut tué aux Indes orientales dans la guerre du Malabar.

CAJETAN. (*Hist. d'Ital.*) La Maison Cajetan, qui a donné à l'Eglise le trop fameux pape Boniface VIII & une foule de cardinaux, étoit, à ce qu'on croit, originaire d'Espagne ; elle vint s'établir à Gaëte ou Cayette en Italie, & elle prit de là le nom de Cajetan.

Nous remarquerons dans cette Maison :

1°. Mathias, qui commandoit les armées de Mainfroi, roi de Sicile. Le pape Boniface VIII (*voyez* son article à ce nom dans le Dictionnaire) étoit son petit-fils.

2°. Dans la branche des ducs de Laurenzano, Louis, colonel, tué à la guerre.

3°. Dans la branche des ducs de Sermonette, Honoré Cajetan, créé duc de Sermonette, & qui fut dépouillé de ses biens par le pape Alexandre VI ; Honoré & sa famille furent en butte aux persécutions de ce Pape criminel, & c'est pour eux un titre de gloire ou du moins d'intérêt.

4°. Berardin Cajetan, petit-fils d'Honoré, fut étranglé par l'ordre de ce même Pape, en 1499.

5°. Et on croit que Jacques Protonotaire, fils d'Honoré, oncle de Bérard, fut aussi empoisonné par l'ordre du même Pape, dans la même année 1499.

6°. Guillaume, frère aîné de Jacques, & fils d'Honoré, fut rétabli dans tous ses biens par le pape Jules II.

7°. Nicolas, l'un de ses petit-fils, fut créé cardinal à l'âge de dix ans, par le pape Paul III, en 1536.

8°. Henri son neveu est le fameux cardinal

Cajetan, légat en France dans le tems de la Ligue, & qui, zélé défenseur de cette association séditieuse, & intimement lié avec la cabale espagnole, vouloit exclure de la couronne de France, la Maison de Bourbon, & faire tomber cette couronne à l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie. En 1593, uni avec le duc de Féria & le cardinal de Pellevé, il s'opposa de tout son pouvoir à la conférence de Surène, qui amena l'abjuration de Henri IV & sa réconciliation avec l'Eglise, du moins avec l'Eglise de France.

9°. & 10°. Il eut deux neveux cardinaux, Antoine, créé cardinal par le pape Grégoire XV, en 1621. L'Académie des Humoristes lui doit en partie son établissement.

Boniface son frère, évêque de Cassano, puis archevêque de Tarente, fut fait cardinal par le pape Paul V, en 1606.

11°. Louis, neveu d'Antoine & de Boniface, fut créé cardinal par le pape Urbain VIII, le 19 janvier 1626.

12°. François Cajetan, duc de Sermonette, son frère aîné, chevalier de la toison d'or, vice-roi de Valence, gouverneur du Milanez, vice-roi de Sicile, conseiller d'Etat, mourut en 1683, à quatre-vingt-douze ans.

13°. Un autre François Cajetan son petit-fils, après avoir reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, prit le parti de l'archiduc Charles, & excita une révolte à Naples en 1701. Ses biens furent confisqués, mais il y fut rétabli par l'Empereur.

14°. Dans la branche de Sortino, Guy mourut en 1542, écrasé avec Syracusa sa mère sous les ruines de son château de Sortino, renversé par un tremblement de terre.

CALIGNY. (*Hist. litt. mod.*) Des lettres de François I, de l'année 1545, nomment parmi les professeurs d'hébreu au Collége-Royal, à la place de Guidacerio, Alain Restaut, *dit de Caligny*, dont on ne sait rien, sinon qu'il étoit Lorrain, & qu'il a fait une grammaire hébraïque, dédiée à du Châtel.

Caligny paroît avoir eu pour successeur Jean Mercier, le plus célèbre des disciples de Vatable. (*Voyez* son article dans ce volume.)

CAMARA. (*Hist. de Portugal.*) La famille da Camara est célèbre en Portugal, surtout depuis Jean Gonçalves Zarco da Camara, qui, sous les auspices de l'infant dom Henri, découvrit & conquit, en 1420, l'île de Madère. Il en fut le premier gouverneur, & transmit à sa descendance ce gouvernement héréditaire. Huit seigneurs du nom da Camara furent successivement gouverneurs de Madère ou du Funchal, qui en est la capitale. Tous portoient le nom de Gonçalves joint à celui de Jean ou de Simon. Jean Gonçalves se nommoit Zarco, soit parce qu'il étoit borgne (car zarco, en vieux portugais, signifie *borgne*), soit parce qu'il avoit tué de sa main un Maure nommé Zarco. Il y avoit en Portugal une ancienne famille de Zarco, dont étoit peut-être Jean Gonçalves. Du troisième gouverneur de l'île de Madère naquit Louis Gonçalves, tige de la branche d'Attaide, père de Martin Gonçalves d'Attaide, & d'Emmanuël da Camara, qui furent tués à la journée d'Alcaçer; & d'Alvar Gonçalves, qui se fit capucin aux Indes, après y avoir servi dans les armées.

Leur frère aîné, Jean Gonçalves d'Attaide, fut Grand-d'Espagne.

Il eut deux petits-fils, tous deux célèbres :

L'un est dom Jérôme d'Attaide, gouverneur de diverses provinces du Portugal, nommé en 1661 gouverneur du Brésil, après s'être distingué dans le commandement des armées portugaises; il fut aussi grand-amiral & conseiller d'Etat. Sa mémoire fut long tems en vénération dans le Brésil.

L'autre est dom François Coutinho, tué en 1643 à la défense d'Elvas.

L'aîné, dom Jérôme d'Attaide, eut aussi des fils dignes de mémoire : dom Emmanuel-Louis, mort de blessures reçues à la guerre; & dom Jean d'Attaide, général des armées portugaises.

Dom Louis d'Attaide, un de leurs frères, fut assassiné à Lisbonne, le 14 ou 15 octobre 1689.

Une branche de cette Maison, issue du second gouverneur de l'île Madère, est dite *branche des grands-pannetiers de Portugal*, parce que huit personnages dont elle est composée, ont possédé héréditairement cette charge.

La branche des comtes de Villafranca & de Ribéra-Grande posséda aussi héréditairement le gouvernement de l'île de Saint-Michel, l'une des Açores. Nous remarquerons dans cette branche, dom Louis-Emmanuel da Camara, lieutenant-général & général d'artillerie des armées portugaises, ambassadeur extraordinaire de Jean V auprès de Louis XIV & de Louis XV, mort le 3 octobre 1723.

Le premier de cette famille, qui prit le dom avec la grandesse, fut dom Emmanuel da Camara, second du nom, sixième gouverneur de l'île Saint-Michel, de la branche des comtes de Villafranca, né en 1576.

Dans la même branche, dom Alvar d'Abranches da Camara se trouva au siége de la Baie de Tous-les-Saints quand les Portugais la reprirent sur les Hollandais en 1625. Il fut un des quarante seigneurs portugais qui proclamèrent Roi le duc de Bragance, le 1er. décembre 1640.

La plupart des personnages de cette famille se distinguèrent dans les Indes, soit orientales, soit occidentales, & dans les îles adjacentes; mais la découverte de Madère met au dessus d'eux tous Jean Gonçalves Zarco : le parti qu'il fut en tirer, offre une singularité intéressante. Il falloit débarrasser l'île des bois qui la couvroient : il y mit le feu. L'incendie dura sept ans, & fut un des principes de l'extrême fertilité de la terre. Elle étoit telle, qu'on se plaignoit de la récolte lorsqu'elle ne rendoit

rendoit pas ſoixante pour un. C'eſt le cas de dire avec Virgile :

Steriles incendere profuit agros.....
Sive indè occultas vires & pabula terræ
Pinguia concipiunt; ſive illis omne per ignem
Excoquitur vitium, atque exſudat inutilis humor,
Seu plures calor ille vias, & cæca relaxat
Spiramenta, novas veniat quà ſuccus in herbas;
Seu durat magis & venas aſtringit hiantes,
Ne tenues pluviæ rapidive potentia ſolis
Acrior, aut Boreæ penetrabile frigus adurat.

CAMILLE (JULES). (*Hiſt. litt. mod.*) Une lettre du fameux Alciat nous apprend l'anecdote ſuivante. Un ſavant nommé Jules Camille, aſſura le roi François I, qu'en un mois, avec une leçon d'une heure par jour, il le mettroit en état de parler grec comme Démoſthène, latin comme Cicéron, & de faire des vers, dans l'une & l'autre langue, comme Homère & Virgile. C'étoient les propres termes de ſes magnifiques promeſſes. Il avoit, diſoit-il, un ſecret particulier pour cela, & ce ſecret étoit aſſez important pour ne devoir être communiqué qu'au Roi. Camille demandoit pour récompenſe deux mille écus de rente en bénéfices. Il ne pouvoit guère s'annoncer plus en charlatan ; cependant que riſquoit-on de l'éprouver ? Le Roi ne voulut rien négliger ; il l'éprouva, mais il le renvoya auſſitôt après la ſeconde leçon, avec une gratification de ſix cents écus, & c'étoit ſans doute être très-libéral. Ce fait n'eſt connu que par la lettre d'Alciat, datée du 3 ſeptembre 1530, & qui n'eſt devenue publique qu'en 1697 ; mais nous trouvons ailleurs qu'un Jules Camille, grand cabaliſte, aſſez verſé dans les langues orientales, orateur & poète latin, préſenta au Roi une grande machine de bois aſſez ſingulière, où les principes de l'art oratoire, tirés de Cicéron & de quelques autres auteurs, étoient rangés dans un certain ordre ; qu'apparemment François I trouva l'ébauche de ce travail ingénieuſe, car il exhorta Camille à le continuer, & lui donna une gratification de cinq cents ducats. On ajoute que Camille employa quarante ans à cet ouvrage, & y dépenſa quinze cents ducats. Cette hiſtoire a des rapports marqués avec l'autre, & pourroit bien n'être que la même différemment contée.

CAMPBEL (*Hiſt. d'Ecoſſe*), Maiſon écoſſaiſe. Son nom eſt Campbel ou O-Dubin. Elle paroiſſoit avec éclat dès le neuvième ſiècle. Long-tems après Colinmore Campbel ſe trouva, en 1292, à Berwick, dans cette fameuſe aſſemblée où Edouard I, roi d'Angleterre, décida ſi impérieuſement des droits des prétendans à la couronne d'Ecoſſe, après l'interrègne qui ſuivit la mort d'Alexandre III.

2°. Niel Campbel ſon fils ſuivit le parti de la Maiſon de Brus, & fut un des barons qui, en 1315, aſſurèrent la couronne à ce monarque & à ſes deſcendans.

3°. Colin, fils de Niel, rendit de grands ſervices à la même Maiſon de Brus, reprit ſur les Anglais la fortereſſe de Duncan, dont il devint gouverneur perpétuel & héréditaire : ſes deſcendans portent encore le titre de ce gouvernement.

4°. Archibaud Campbel ſon fils reſta fidèle à David de Brus, alors priſonnier en Angleterre.

5°. Colin ſon fils ſe diſtingua par diverſes expéditions ſous le règne de Robert III.

6°. Un autre Colin, fils de celui-ci, fut élevé par le roi d'Ecoſſe, Jacques Stuart II, à la dignité de lord grand-chancelier d'Ecoſſe, & fut appelé, en 1445, au parlement, en qualité de lord Campbel.

7°. Un troiſième Colin, petit-fils du précédent, fut créé en 1457, comte d'Argyle, par le même Jacques II. Il mourut en 1492, étant auſſi lord grand-chancelier.

8°. Archibaud Campbel, ſecond comte d'Argyle, chancelier d'Ecoſſe, chambellan & maître-d'hôtel du roi Jacques IV, fut tué, le 9 ſeptembre 1513, à la bataille de Flodden avec ſon Roi.

9°. & 10°. Archibaud Campbel, quatrième comte d'Argyle, petit-fils du précédent, fut, ainſi que ſon fils, nommé auſſi Archibaud, grand-chancelier d'Ecoſſe. Le père mourut en 1558, le fils en 1575.

11°. Colin, fils de ce dernier Archibaud, fut auſſi grand-chancelier d'Ecoſſe ſous le roi Jacques VI, qui fut depuis Jacques I en Angleterre.

12°. Archibaud, petit-fils du précédent, fait marquis d'Argyle le 15 novembre 1641, par Charles I, eut la tête tranchée le 27 mai 1661, dans les commencemens du règne de Charles II.

13°. Un autre Archibaud ſon fils fut auſſi décapité le 30 juin 1685, au commencement du règne de Jacques II, pour être entré dans les projets du duc de Monmouth.

14°. Un autre Archibaud, encore fils du précédent, fut un des pairs d'Ecoſſe qui paſſèrent, en 1688, de Hollande en Angleterre avec le prince d'Orange ; il fut auſſi un de ceux qui, en 1689, offrirent, au nom des Etats d'Ecoſſe, la couronne de ce royaume au roi Guillaume & à la reine Marie ſa femme. Guillaume le fit colonel de la garde écoſſaiſe à cheval & premier duc d'Argyle. Si Guillaume eût échoué, cet Archibaud eût encore eu la tête tranchée comme ſon père & ſon aïeul.

15°. & 16°. Jean & Archibaud, tous deux fils du précédent, furent comblés de biens & d'honneurs par la reine Anne & par les deux Georges de Brunſwick ſes ſucceſſeurs. Jean ſe ſignala ſurtout dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne ; il réprima auſſi, en 1715, ceux qu'on appeloit alors les rebelles d'Ecoſſe, parce qu'ils agiſſoient pour la Maiſon Stuart, qui régnoit depuis ſi long-tems en Ecoſſe. Il vivoit encore en 1728.

17°. & 18°. Au contraire, dans une autre branche des Campbel, Jean Campbel, créé le 12 mai 1633 comte de Loudon, & en 1641 lord grand-chan-

celier d'Ecosse, fut toujours fidèle à Charles I & à Charles II son fils, & souffrit beaucoup pour leur cause, ainsi que Jacques Campbel, lord Machline son fils. Ils vécurent errans & misérables dans les montagnes de l'Ecosse septentrionale : le fils mourut en 1683.

CAMPÉGE, CAMPEGGI (*Hist. de Fr. & d'It.*), famille illustre d'Italie, qui a produit quelques généraux, plusieurs savans, & un assez grand nombre de cardinaux & d'autres prélats distingués. Symphorien Champier, à la tête de son ouvrage *De Monarchiâ Gallorum*, qu'il dédie au cardinal Laurent Campége, l'un des plus illustres personnages de ce nom, dit que cette famille est française, originaire du Dauphiné; qu'elle passa dans le royaume de Naples avec Charles d'Anjou, frère de saint Louis; que de là elle se répandit dans quelques autres contrées de l'Italie.

Ce cardinal Laurent Campége est surtout connu pour avoir été nommé, avec le cardinal Volsey, juge du divorce de Henri VIII & de Catherine d'Arragon; & il paroît que dans cette affaire c'étoit lui qui avoit spécialement la confiance du pape Clément VII. Ce cardinal, avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, avoit été marié & avoit eu plusieurs enfans, entr'autres Alexandre, qui fut aussi cardinal. Au concile de Bologne, c'est-à-dire, au concile de Trente, transféré pour un tems à Bologne, on comptoit cinq prélats de la famille Campége. Un d'entr'eux, Thomas Campége, évêque de Feltri, a laissé beaucoup d'ouvrages sur des matières ecclésiastiques, dans l'un desquels il examine si un évêque sacré par des schismatiques, est vraiment évêque. Un autre personnage célèbre de cette famille est Rodolphe Campége, jurisconsulte & poète distingué, mort le 28 juin 1624. On a de lui deux volumes de poésies; un poéme qui a pour titre : *Le lacrime di Maria Virgine* & l'*Italia consolata*, titre un peu vaste pour un simple épithalame; celui-ci fut fait à l'occasion du mariage de la princesse Christine de France, fille d'Henri IV, avec Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie.

CAMPEN (JACOB DE), (*Hist des Anabapt.*), un des chefs des Anabaptistes, un des disciples de *Jean* de Leyde, ainsi que *Jean* de Geléen. (*Voyez* ces deux articles dans ce volume.) Jean de Leyde, ayant été mal servi par Jean de Geléen dans une entreprise sur Amsterdam, avoit nommé depuis pour évêque de cette ville Jacob de Campen, plus fidèle que Geléen, & dont le sort fut plus malheureux. Il étoit depuis six mois caché dans la ville. Les magistrats, voulant exterminer tous les chefs de l'anabaptisme, le firent chercher avec soin : on le trouva, non sans peine, enséveli sous un monceau de tourbe. On le fit voir au peuple pendant une heure sur un échafaud, avec une mître de papier sur la tête. On lui coupa ensuite la langue, parce qu'elle avoit enseigné l'erreur, & la main, parce qu'elle avoit rebaptisé; enfin on lui trancha la tête, qu'on exposa au bout d'un fer (en 1535.)

CANAYE. (*Hist. de Fr*) L'article *Canaye*, dans le Dictionnaire, renvoie à l'article *Fresne*, & l'article *Fresne* à l'article *Canaye*, de sorte que l'article n'est point fait : nous allons réparer ici cette omission.

Il y a de ce nom & de cette famille plusieurs personnages dignes de mémoire.

1°. Philippe Canaye, sieur de Fresne, conseiller d'Etat, célèbre par ses ambassades, de la relation desquelles nous avons trois volumes in-folio. Il naquit à Paris en 1551. Son père étoit un avocat de distinction, & le fils se distingua aussi d'abord dans le barreau. Il avoit beaucoup & utilement voyagé en Allemagne, en Angleterre, à Constantinople; il a publié sous le titre d'*Ephémérides* la relation de ce dernier voyage. Henri III le fit conseiller d'Etat, Henri IV l'envoya en ambassade en Suisse, à Rome & à Venise. Il étoit dans cette dernière ville à l'époque de l'interdit de Venise, c'est-à-dire, du grand démêlé de cette République avec le pape Paul V (Borghèse); il contribua beaucoup à terminer ces différends; & le pape Paul V, dont cette affaire compromettoit l'autorité, lui témoigna sa reconnoissance de ce qu'il l'avoit tiré d'un tel pas. Du Fresne-Canaye avoit été, en 1600, un des juges de la conférence de Fontainebleau, entre le cardinal du Perron & du Plessis-Mornay : il est une des preuves de la victoire de du Perron, car il abjura le calvinisme en conséquence de cette conférence, & Clément VIII lui écrivit pour l'en féliciter & s'en féliciter. Il mourut le 7 février 1710.

2°. Le P. Canaye (Jean), jésuite, a été recteur de différens colléges de son Ordre; il a fait aussi les fonctions de missionnaire dans les armées, & à ce titre il a pu en effet être connu du maréchal d'Hocquincourt, avec lequel on le fait converser si plaisamment dans l'ouvrage attribué par les uns à Saint-Evremont, par les autres à Charleval, mais qui est à coup sûr le chef-d'œuvre de son auteur, quel qu'il puisse être, petit conte le plus plaisant & le plus dramatique, où les caractères s'annoncent dès le premier mot, & sont soutenus jusqu'à la fin avec la vérité, la vivacité, la gaîté, le *vis comica* de Molière, & dont on peut dire qu'il n'existe peut-être pas un autre opuscule qui, dans le même espace donné, ait autant de piquant & produise une impression de plaisir aussi vive. Le P. Canaye étoit homme de lettres; mais il est beaucoup plus connu par cet ouvrage, dont il est le sujet, que par ceux dont il est l'auteur. Qui est-ce qui sait qu'il a fait de la prose & des vers à la louange de Louis XIII sur la prise de la Rochelle, & un recueil des maximes des anciens sur la vanité du monde? Il étoit entré chez les Jésuites en 1611. Il est mort à Rouen le 26 février 1670.

3°. L'abbé de Canaye, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, étoit un savant aimable, un philosophe homme du monde, qui savoit pour lui & pour ses amis, mais qui a rarement pris le public pour juge de ses connoissances & de ses talens. Son amour pour le repos, son indifférence pour la renommée, des traits piquans dans l'esprit & dans le caractère, voilà ce qui le distingue.

M. l'abbé de Canaye étoit fils & petit-fils de doyens du parlement; il étoit arrière-petit-neveu de du Fresne-Canaye l'ambassadeur; il étoit parent à peu près au même degré du P. Canaye. Il étoit d'ailleurs allié à plusieurs grandes Maisons du royaume; mais, dit le secrétaire de l'Académie, ne mettons pas plus d'importance à ces avantages, qu'il n'y en mettoit lui-même, & il prouve qu'en effet M. l'abbé de Canaye n'y en mettoit guère, puisqu'étant déjà dans un âge assez avancé, il n'avoit pas encore appris à connoître les armes de sa famille. Quelqu'un de ses amis voyant un jour diverses armoiries peintes dans la chapelle de son château de Montereau, & lui demandant lesquelles étoient les siennes, il lui fut impossible de le satisfaire sans avoir recours à son cachet, que cette question l'obligea d'examiner pour la première fois de sa vie.

L'abbé de Canaye entra, en 1716, à l'Oratoire, & y passa environ douze ans; en 1728 il fut reçu à l'Académie des belles lettres: il y a de lui, dans le recueil de cette Académie, plusieurs Mémoires, dont les plus considérables sont ceux qui concernent la naissance & les progrès de la philosophie ancienne.

Il s'empressa, aussitôt que les réglemens de l'Académie le lui permirent, d'entrer dans la classe des vétérans, pour redevenir entiérement libre, & n'être plus assujetti à la nécessité du travail & de l'assiduité.

Tel étoit son goût en littérature, qu'il préféroit Homère à tous les ouvrages écrits en grec, & la langue grecque à toutes les autres. « Dès qu'il » connut Homère, il l'aima si passionnément, qu'il » l'apprit presque tout entier par cœur, & dans » la suite il l'aima encore plus, peut-être parce » qu'il l'avoit appris. Il avoit la mémoire très-» étendue & très-ornée. Dans son esprit s'étoient » déposées les richesses que la poésie, l'éloquence » & la philosophie ont produites dans tous les siè-» cles; il avoit le secret d'en jouir & d'en faire » jouir les autres sans avoir l'air de connoître son » opulence & sans que personne la devinât, parce » qu'il paroissoit toujours ne savoir précisément » que ce qu'il avoit besoin de dire. »

Madame de la Guerche, petite-fille du célèbre Florent Chrétien, instituteur d'Henri IV, & marraine de M. l'abbé de Canaye, lui avoit légué des notes précieuses de son aïeul, qui furent égarées comme papiers inutiles, & dont il déplora toujours la perte. Le respect des héritiers de M. l'abbé de Canaye pour sa mémoire, dit le secrétaire de l'Académie, & la précaution qu'il a prise d'écrire ses remarques sur les livres, les préserveront sans doute du sort qu'ont éprouvé les papiers de Florent Chrétien, & qui avoit tant affligé M. l'abbé de Canaye.

Le portrait de ce sage aimable (le mot *sage* eût suffi peut-être, car la sagesse prescrit d'être aimable & enseigne à l'être), son portrait a été fait de main de maître par le secrétaire de l'Académie des belles-lettres, & tous ceux qui ont connu l'original l'y reconnoîtront.

« Il avoit reçu de la nature cette aptitude au » bonheur..... ou plutôt elle avoit placé le bon-» heur même dans son cœur, en y admettant ex-» clusivement toutes les passions douces & hon-» nêtes..... Il fut heureux dans la retraite; il le fut » dans le monde; il le fut dans tous les âges; il » l'auroit été dans tous les états dont les devoirs » lui auroient permis de jouir en paix de lui-» même.

» Son esprit réunissoit, par un accord singulier, » la naïveté & la finesse, la légéreté & la profon-» deur, l'enjouement & la solidité, la grace & la » force, qualités qui formoient un ensemble d'au-» tant plus piquant, que chacune d'elles contras-» toit mieux avec l'autre.

» Personne n'avoit, plus que M. l'abbé de Ca-» naye, le talent rare de bien raconter, & il y » joignoit le mérite encore plus rare de ne jamais » raconter autant qu'on auroit voulu. Habile à » saisir le ridicule, il n'eût tenu qu'à lui de se faire » craindre; il préféroit de se faire aimer..... Quel-» quefois malin, jamais caustique ni méchant, il » se bornoit à employer cette plaisanterie douce, » aimable, qui avertit les autres de se tenir sur » leurs gardes, les atteint sans les blesser, les con-» traint de faire valoir leurs avantages, surtout de » cacher leurs défauts..... Il traitoit les préten-» tions avec moins de ménagement, & se per-» mettoit quelquefois de tendre des piéges à la » vanité, pour lui arracher des aveux qui la mon-» troient dans sa nudité, & par conséquent dans » sa laideur. C'étoit l'ironie de Socrate, avec » lequel il avoit passé une partie de sa vie. »

M. de Bougainville, bon écrivain, & M. l'abbé de la Bletterie, qui auroit pu l'être, avoient la superstition de ne se pas permettre un *hiatus* dans la prose; petite recherche qui, par la contrainte, peut gâter beaucoup plus le style que tous les *hiatus* du monde. La théorie de l'*hiatus* n'est peut-être pas assez éclaircie. Si l'*hiatus* est formé par la rencontre de voyelles différentes, & d'un son différent, il n'est rien; & la peine qu'on prendroit pour l'éviter seroit superflue, ou même pourroit avoir des inconvéniens. Par exemple, si je dis: Il *a été* en trois jours *à Issoudun*: voilà la phrase naturelle, voilà comme on parle. Si, pour éviter ces prétendus *hiatus*, je dis: *Sa marche jusqu'aux portes d'Issoudun a duré trois jours*, je fais *une phrase*, & on le sent bien. Il n'y a donc d'*hiatus* qui soit un défaut dans

la prose, & qu'il faille éviter, que celui qui est formé par la répétition de la même voyelle & la prolongation du même son. Par exemple, il al*la à A*miens. Un écrivain du second ordre commence un gros volume d'un gros ouvrage assez protégé, par ces mots, *Né & élevé*, c'est manquer absolument d'oreille. Mais observons que la seule répétition de la même voyelle ne forme pas un *hiatus* dans la prose, s'il n'y a prolongation du même son; ainsi dans cette phrase : Il *a été e*n trois jours *à I*ssoudun, le second *hiatus té e*n, n'en est point un, malgré la répétition de l'*e*, parce que le son *e*, & le son *en* n'est pas le même. Dans cette autre phrase : Il n'*a au*cun inconvénient, l'*hiatus* est nul encore, parce que le son *a* & le son *au* sont différens; & si, pour éviter cet *hiatus* prétendu, je disois : Il *n'a nul* inconvénient, la répétition de la nazale & le son dur *n'a nul*, offenseroient bien plus l'oreille; mais dans ce cas particulier, on peut aisément éviter le défaut de la seconde phrase, & jusqu'à l'ombre de l'*hiatus* dans la première, en disant : *Il est sans inconvénient.*

Revenons à l'abbé de Canaye; il connoissoit les scrupules de l'abbé de la Bletterie sur l'*hiatus*, & pour s'en moquer il s'amusoit à déchirer ses délicates oreilles par cette phrase : L'abbé, vous qui possédez si supérieurement l'Histoire romaine, pourriez-vous me dire bien précisément en quelle année Caïus-Servilius *Ahala* all*a à A*thènes? Telles étoient ses douces malices & ses innocentes gaîtés.

Le bonheur domestique dont a joui M. l'abbé de Canaye, bonheur dont on ne jouit guère sans le mériter, mais qu'on peut mériter sans en jouir, paroît véritablement digne d'envie dans le tableau qu'en a tracé le secrétaire de l'Académie.

« Les liens qui attachoient M. l'abbé de Canaye » à la société, avoient été successivement rompus » par la mort de la plupart de ses amis, & les » agrémens qu'il trouvoit dans l'intérieur de sa » maison l'avoient empêché de chercher à faire de » nouvelles liaisons au dehors. Ce n'est pas que » son ame sensible n'éprouvât le besoin d'aimer, » mais il pouvoit le satisfaire sans sortir de chez » lui : une nièce (madame la marquise de Mesnil-» Glaise) qui lui épargnoit, depuis près de cin-» quante ans, l'obligation bien pénible pour lui » de se mêler de ses affaires, qui lui prodiguoit » les soins les plus touchans & les plus assidus, » partageoit toutes ses affections avec un neveu » (M. le chevalier de Mesnil-Glaise, aujourd'hui » (en 1783) capitaine aux Gardes-Françaises) » élevé sous ses yeux, formé par lui-même, oc-» cupé sans cesse, ainsi que sa mère, plus encore » par sentiment, que pour acquitter la dette de » la reconnoissance, à faire le bonheur d'un oncle » qui à son tour ne s'occupoit que du leur.

» C'est vraisemblablement autant à leurs soins » tendres & empressés, & à la régularité constante » de sa vie, qu'à son excellente constitution, que » M. l'abbé de Canaye a dû la santé ferme & vi-» goureuse dont il a joui jusqu'à la fin de sa longue » carrière. »

Il est mort le 12 mars 1782, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge, étant né le 7 décembre 1694. Nous ajouterons à son éloge, qu'il fut dans tous les tems l'ami de M. de Foncemagne & de M. d'Alembert; c'est un titre pour la mémoire de tous les trois.

CANGE (Dufresne du). Le savant du Cange (*voyez* son article au mot *Fresne* (du) dans le Dictionnaire) étoit d'une ancienne famille de Picardie. On croit que Jean Dufresne, sergent d'armes du roi Philippe-le-Hardy, vers l'an 280, étoit de cette famille, ainsi qu'un autre Jean Dufresne, chassé par les Anglais de la ville de Calais en 1347, époque de ce mémorable siége décrit par Froissard, & célébré par M. du Belloy. Un troisième Jean Dufresne servoit comme écuyer en 1411, & servit aussi en 1422 dans la garnison de Montargis. Les Anglais le dépouillèrent de ses terres & domaines en 1440. Il se vit réduit alors, ainsi que sa famille, à une misère dont un titre particulier leur fait honneur avec raison. Un Simon Dufresne, peut-être son fils, y est qualifié *povre écuyer, auquel il ne restoit que son cheval & son harnaz qu'il employoit au service du Roi.*

Un Antoine Dufresne, grand-oncle du savant du Cange, servit pendant les dix premières années du règne de François I, sous le seigneur d'Humières & le duc de Vendôme en Picardie.

Divers autres titres nous montrent les Dufresne de race en race, *servant bien & loyaument les rois de France.*

Du Cange avoit plusieurs frères, dont un, nommé Jean, seigneur de Préaux, est le premier auteur du *Journal des audiences*, & est aussi auteur d'un commentaire sur la Coutume d'Amiens.

CANINIUS. (*Hist. rom.*) C'est le nom de cet homme que César fit consul pour une demi-journée seulement, & dont Cicéron a dit qu'il fut si sobre & si vigilant, qu'il ne mangea ni ne dormit pendant tout son consulat, & que son exemple parut si beau, que tout le monde le suivit. César, qui avoit voulu, quoiqu'absent, obtenir le consulat, s'en étoit mis en possession avant que de rentrer dans Rome; ce qui étoit déjà un grand renversement, & des lois, & même des formes, qu'on se pique encore quelquefois d'observer lorsqu'on renverse les lois. Dans la suite, pour montrer encore mieux son pouvoir, il l'abdiqua, & mit pour consuls à sa place, avant la fin de l'année, Quintus-Fabius-Maximus & Caïus Trebonius. L'objet de ces changemens étoit de favoriser ses amis & de multiplier ses créatures, en augmentant le nombre de ceux à qui ce court consulat valoit le titre, les droits, les honneurs des consulaires. Ce fut dans ce même objet que Fabius-Maximus, étant

mort le dernier jour de son exercice, César fit nommer Caninius pour remplir le peu d'heures qui restoient de la durée de ce consulat. Cicéron, dans une lettre à Curius, rit & pleure de tout ce désordre & de cette subversion de toutes les lois.

Ità, Caninio consule, scito neminem prandisse. Nihil tamen eo consule mali factum est. Fuit enim mirificâ vigilantiâ, qui suo toto consulatu somnum non viderit. Hæc tibi ridicula videntur, non enim ades. Quæ si videres, lacrymas non teneres. Quid, si cetera scribam? Sunt enim innumerabilia generis ejusdem: quæ quidem ego non ferrem, nisi me in philosophiæ portum contulissem, & nisi haberem socium studiorum meorum Atticum nostrum.

CANTELMI. (*Hist. mod.*) La Maison de Cantelmi, l'une des plus illustres du royaume de Naples, a été solennellement reconnue par les deux Charles II, régnant en même tems, l'un en Angleterre, l'autre en Espagne, pour être descendue des anciens rois d'Écosse; & voici comment on rapporte cette généalogie.

Everard, dernier des fils de Duncan, roi d'Ecosse, assassiné par Macbeth dans le onzième siècle, & dont l'aventure a fourni à Shakespeare le sujet d'une tragédie si terrible, le fils de ce Duncan se retira d'abord en Angleterre, auprès d'Edouard le confesseur: de là il passa en Normandie, à la cour des ducs qui étoient ses parens, & il s'y établit. Son petit-fils Rostaing posséda de grands biens en Provence & s'y fixa; il prit le surnom de Cantelme ou Cantelmi, qui avoit déjà été donné à son aïeul Everard, & qui étoit un éloge de sa force d'esprit ou de la fermeté de son caractère. Les descendans de Rostaing Cantelmi, attachés au comte de Provence, suivirent Charles d'Anjou, comte de Provence par sa femme, à la conquête du royaume de Naples, où ils firent dans la suite de grands établissemens.

1°. Charles d'Anjou, vainqueur & roi de Naples, donna d'abord à Jacques Cantelmi la terre de Popoli, qui fut depuis érigée en duché au seizième siècle par le roi d'Espagne, Philippe II, en faveur de cette même Maison de Cantelmi.

2°. Rostaing Cantelmi, seigneur de Popoli, fils de Jacques, se signala dans des guerres contre les Sarrasins, où sa vie fut plus d'une fois en danger.

3°. Un autre Jacques Cantelmi, qui vivoit vers la fin du quatorzième siècle, fut le premier comte de Popoli.

4°. Et Jean-Joseph-Bonaventure Cantelmi, mort en 1560, fut le premier duc.

5°. Dans la branche des princes de Pettorano, ducs de Popoli, on remarque André Cantelmi, mestre-de-camp-général & gouverneur de Flandre pour le roi d'Espagne; il se distingua dans la guerre des Pays-Bas entre la France & l'Espagne, sous le règne de Philippe IV, qui répond à une partie de ceux de Louis XIII & de Louis XIV en France. André commanda en chef dans la Catalogne, où il fut défait par le comte d'Harcourt à Lorens ou Liorens, le 22 juin 1645, puis assiégé dans Balaguier, qui fut emporté; il mourut de douleur de ces mauvais succès le 5 novembre suivant.

6°. Son neveu, Fabrice Cantelmi, duc de Popoli, fut fait prince de Pettorano par le roi Philippe IV.

7°. Rostaing Cantelmi, duc de Popoli, un des fils de Fabrice, servit avec la plus grande distinction en Espagne, en Sicile, en Afrique, en Flandre. Retiré dans le royaume de Naples en 1696, il eut le commandement général des troupes de ce royaume. A la mort de Charles II, il fut des premiers à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne. Louis XIV le nomma chevalier de l'Ordre de Saint-Louis; Philippe V le confirma dans son commandement des troupes du royaume de Naples, & le fit capitaine de ses gardes & Grand-d'Espagne. Il servit au siége de Barcelone en 1705, signala sa valeur à la bataille d'Almanza le 25 août 1707, reçut l'Ordre de la Toison d'or en 1714, fut fait conseiller du conseil de guerre & du conseil des finances en 1715, & nommé gouverneur du prince des Asturies en 1716, ses honneurs croissant ainsi toujours d'année en année.

8°. Le cardinal Jacques Cantelmi son frère, après avoir passé par différentes nonciatures ordinaires & extraordinaires, fut nommé cardinal en 1690, par le pape Alexandre VIII. Non moins zélé que son frère pour la cause de Philippe V, il se déclara aussi des premiers pour ce Prince, qu'il eut la satisfaction de recevoir en 1702 à Naples, dont il étoit archevêque. Il mourut le 11 décembre de la même année, à cinquante-sept ans.

9°. Joseph Cantelmi, fils de Rostaing & neveu du cardinal, fut gendre du maréchal de Boufflers.

CAPPEL. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom d'une famille de Paris, qui a produit, dans le seizième siècle, quelques personnages distingués dans la magistrature & dans les lettres. Le plus célèbre fut Jacques Cappel, avocat du roi au parlement, reçu le 4 février 1534. Il étoit petit-fils de Denis Cappel, procureur au châtelet, & d'Yolande Bailly. Telle avoit été la fécondité de cette femme & celle de sa race, qu'elle avoit vu ou pu voir jusqu'à deux cents quatre vingt-quinze enfans issus d'elle. Elle avoit eu plusieurs maris. Son petit-fils, l'avocat du Roi, dont les talens oratoires nous paroissent médiocres même pour le tems, quoi qu'en dise Ribier (Lettres & Mémoires d'Etat, année 1537), est surtout connu par une harangue qu'il prononça au lit de justice de cette année 1537, tenu contre l'empereur Charles-Quint, harangue qui fut trouvée belle alors & long-tems encore après. Il y prétendit que, malgré les traités de Madrid & de Cambrai, par lesquels François I avoit renoncé à la suzeraineté de la Flandre, de l'Artois & du Charolois, possédés par Charles-Quint, cette suzeraineté n'avoit pu cesser, attendu

l'inaliénabilité des droits de la couronne ; que d'ailleurs ces traités ayant été violés par l'Empereur, qui avoit commencé la guerre, étoient censés annullés; que l'Empereur étoit donc vassal du Roi; que ce vassal s'étoit rendu coupable de félonie par sa révolte contre son suzerain ; qu'il avoit encouru la commise; en conséquence Cappel demanda la réunion des trois comtés à la couronne. On juge bien que ses conclusions lui furent adjugées. L'Empereur, cité à son de trompe sur la frontière, n'ayant point comparu, la réunion fut ordonnée, mais le tems de l'exécuter n'étoit pas encore venu. L'avocat-général Cappel est encore auteur de quelques autres ouvrages restés assez obscurs, & de *Mémoires dressés pour le Roi très-chrétien & l'Eglise gallicane, par Jacques Cappel son conseiller & son avocat au parlement de Paris*. L'objet de ces Mémoires est de s'opposer aux levées de deniers ordonnées par la cour de Rome & à son profit, & par cette raison ils se trouvent dans le Recueil des traités des libertés de l'Eglise gallicane. Jacques Cappel mourut en 1540 ou 1541. Il étoit neveu d'un Guillaume Cappel, recteur de l'Université vers 1490 ou 1491, qui s'étoit signalé par la vigoureuse résistance qu'il avoit faite à la levée d'une décime ordonnée par le pape Innocent VIII ; il avoit appelé comme d'abus de l'ordonnance du Pape, & défendu, par un décret, à tous les membres de l'Université, de rien payer sous peine d'être retranchés de ce corps.

Un autre Guillaume Cappel, fils de Jacques, fut docteur en médecine & homme de lettres. C'est à lui qu'on a dû la publication des Mémoires des du Bellai-Langei, aussi précieux pour l'histoire de François I, que ceux de Sully pour l'histoire de Henri IV. Il a aussi traduit Machiavel en français.

Ange Cappel son frère a aussi traduit quelques traités de Sénèque, quelques fragmens de Tacite.

Louis Cappel leur frère, ministre protestant, se signala par des écrits violens contre l'Eglise romaine. Il chassa de chez lui Jean son fils, parce que celui-ci s'étoit fait catholique, & l'embarrassoit quelquefois dans des disputes sur les matières controversées entre les deux communions. Mort à Sédan en 1586.

CARACCIOLI. (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une Maison des plus anciennes, des plus illustres & des plus étendues du royaume de Naples, où on la trouve établie dès le dixième ou même le neuvième siècle : on la croit originaire de Grèce.

Cette grande Maison, divisée en seize branches, a produit sept cardinaux, un patriarche, dix-sept archevêques, vingt-quatre évêques & un nombre considérable de grands-officiers du royaume de Naples, quatre chevaliers de la Toison-d'Or, cinq Grands-d'Espagne. On compte dans cette même Maison douze principautés, vingt-sept duchés, vingt-six marquisats, environ cinquante comtés.

Nous distinguerons parmi les personnages qu'elle a produits :

1°. Jean Caraccioli, grand-sénéchal du royaume de Naples, amant de la reine Jeanne II, puis sacrifié par elle à la duchesse de Sesse sa principale confidente, avec laquelle il avoit eu l'imprudence de se brouiller. On lui supposa des crimes, & pour l'en punir on l'attira par artifice à la cour, sous prétexte de confidences que la Reine avoit à lui faire, & de conseils qu'elle avoit à lui demander ; il vint, & fut tué par ordre de la Reine, en 1432.

2°. Thomas Caraccioli, comte de Gerace, fut dépouillé de ses biens en 1457, par le roi Alphonse d'Arragon, ennemi & successeur de Jeanne II de Naples, pour crime de lèze-majesté, c'est-à-dire, pour avoir été dans les intérêts de la Maison d'Anjou contre la Maison d'Arragon.

3°. Ottin Caraccioli, grand-chancelier du royaume de Naples sous la reine Jeanne II, suivit aussi, après la mort de cette Princesse, le parti d'Anjou contre celui d'Arragon.

4°. Camille, comte de Saint-Angelo, tué au siége de Calvi, en 1460.

5°. Sidonie Caraccioli, femme d'Alphonse de Cardine, marquis de Laino, est au rang des guerrières ; elle se signala, en 1528, à la défense de son château de Laino contre l'armée française.

6°. Jean Caraccioli, prince de Melphe, s'attacha au parti de la France, sous Charles VIII & sous Louis XII. Il se trouva dans l'armée de Gaston de Foix à la bataille de Ravenne ; il se déclara dans la suite pour Charles-Quint contre François I ; mais ayant été fait prisonnier dans Melphe, en 1528, avec toute sa famille, par le maréchal de Lautrec, & se voyant abandonné dans les fers par Charles-Quint, il retourna au service de la France, & s'en trouva bien ; il fut fait chevalier de l'Ordre, & fut dédommagé par le don de plusieurs belles terres, des biens qu'il perdoit en Italie. Le prince de Melphe servit avec grande distinction, en 1536, contre l'Empereur en personne dans l'expédition de Provence ; en 1537 il étoit à la prise du château d'Hesdin ; en 1543 il secourut Luxembourg & Landrecy. Il fut fait maréchal de France le 4 décembre 1544, à la place du maréchal de Montpesat, & mourut à Suze, en 1550.

7°. Trajan Caraccioli son fils avoit été tué, en 1544, à la bataille de Cérisoles.

8°. Un autre fils du maréchal, prince de Melphe, Jean-Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, se fit calviniste, se maria, & fut chassé de son évêché. Mort en 1569.

9°. Un autre Caraccioli Galeas, marquis de Vic, embrassa aussi le calvinisme, & alla s'établir à Genève, où il mourut en 1586. On a publié sa vie en italien & en français.

10°. Domitius Caraccioli, marquis de la Bella, mourut percé de onze coups à la défense de Bois-le-Duc, en 1629.

11°. Ferdinand Caraccioli, duc de Castel-San-

gro, fut tué à la défenſe de Nole, pendant la révolution de Naples, de 1647.

12°. Antoine Caraccioli, marquis de Saint-Sébaſtien, ſignala ſa fidélité pour ſon Roi dans ces mêmes troubles de 1647.

13°. Charles-André Caraccioli, duc de Saint-Georges, fit d'abord la guerre avec éclat en Afrique, puis en Amérique dans le Bréſil. Revenu en Europe, il accompagna le cardinal infant dans les Pays-Bas; en 1634 il étoit à la bataille de Nortlingue; en 1635 il jeta du ſecours dans Valence en Lombardie; ce qui en fit lever le ſiége au maréchal de Créqui, joint aux ducs de Savoie & de Parme; en 1638 il ſauva Fontarabie; en 1640 il reprit Salces, qui avoit été pris, en 1639, par le prince de Condé; il eut divers commandemens en Franche-Comté, en Navarre, en Catalogne, en Rouſſillon, en Portugal, à Naples; en 1646 il fit lever aux Français le ſiége d'Orbitello. Il mourut le 5 août de la même année, à ſon retour de cette expédition.

14°. Charles-Marie ſon fils avoit été tué, en 1641, dans la Catalogne.

CARAFFE. (*Hiſt. d'Ital.*) Au peu de mots que nous avons dit à l'article *Caraffe*, dans le Dictionnaire, nous joindrons les particularités ſuivantes:

On fait deſcendre la Maiſon Caraffe de la Maiſon Caraccioli. On raconte qu'un chevalier, du nom de Caraccioli, au dixieme ſiècle, ſauva la vie dans une bataille à l'un des trois premiers empereurs Othon, qui tous trois ſe ſuccèdent immédiatement, & qui tous trois régnèrent dans le dixième ſiècle. Caraccioli s'étoit jeté au devant du coup mortel qu'on portoit à l'Empereur, & l'avoit reçu pour lui. Othon porta la main ſur le cœur de Caraccioli expirant, & s'écria: *O cara ſe*, d'où vient le nom *Caraffe*. D'autres, pour expliquer par le même mot, non-ſeulement le nom, mais encore les armes de Caraffe, diſent qu'Othon paſſa trois doigts ſur la cuiraſſe de Caraccioli, toute teinte de ſang, & qu'il y laiſſa une empreinte de trois faces blanches ſur un champ rouge ou de gueules, en diſant: *Cara ſe m'è la voſtra.*

Cette Maiſon ſe diviſe & ſe ſubdiviſe en différentes branches. Elle ſe diviſe d'abord en deux branches principales; l'une dite *de Spinâ;* l'autre, *de Staterâ.* Ceux de la première accompagnoient leur écuſſon de deux bâtons d'épine verte; les autres de deux peſons, ſymboles négligés depuis. La Maiſon Caraffe, qui, ainſi que la Maiſon Caraccioli, dont on la dit ſortie (*voyez* l'article *Caraccioli* dans ce volume), s'eſt prodigieuſement étendue, ſe ſubdiviſe enſuite en ſeize autres branches formées par ces deux principales.

Nous avons parlé, à l'article *Caraffe* dans le Dictionnaire, du Pape & des cardinaux de ce nom; nous parlerons ici de quelques guerriers.

1°. Dans la ſeconde branche, dite des princes de la Roccella, Jérôme ſe ſignala dans la défenſe de ce lieu de la Roccella contre les Turcs, qui avoient fait une deſcente dans la Calabre, & qu'il força de ſe rembarquer.

2°. Fabrice ſon fils battit auſſi les Turcs dans la Calabre. Il fut fait prince de la Roccella & prince du Saint-Empire en 1622, & chevalier de la Toiſon-d'Or.

3°. Jérôme, fils de Fabrice, ſe diſtingua par ſa courageuſe fidélité pendant les troubles de Naples, en 1647, & contint la Calabre dans le devoir.

4°. Grégoire, fils de Jérôme, chevalier de Malte, étoit, en 1656, au combat des Dardanelles; il y emporta pour ſa part trois grandes galères turques & huit moyennes, qu'il amena dans le port de Malte, avec trois cent ſoixante Turcs priſonniers, & deux mille ſix cents Chrétiens tirés des fers. Il fut fait grand-maître de Malte le 2 mai 1680, & mourut le 21 juillet 1690.

5°. François ſon frère, commandeur de Malte & général des galères de la religion, mort en 1679, ſe diſtingua auſſi en diverſes occaſions.

6°. Dans la troiſième branche, dite des ducs de Bruzzano, Joſeph, petit-fils de Fabrice (mentionné ſous le n°. 2), ſe ſignala dans la guerre de Meſſine en 1674. Mort en 1678.

7°. Dans la quatrième branche, dite des comtes de Policaſtro, Frédéric, attaché à l'empereur Charles-Quint, combattit à la bataille de Pavie.

8°. Dans la cinquième branche, dite des ducs de Forli & de Montenegro, Antoine, comte de Caraffe, ſervit l'empereur Léopold dans les guerres de Hongrie; alla en Pologne ſolliciter le ſecours de Sobieski; ſervit beaucoup à la réduction de la Tranſilvanie; emporta, en 1687, Agria; força, en 1688, la forteresse de Mongats à ſe rendre; ſe trouva enfin à tous les ſiéges & toutes les batailles de ſon tems. Mort en 1693.

9°. Dans la ſixième branche, dite des ſeigneurs de Flumara, Caſarelle Caraffe, en 1420, perça la tête d'un coup de lance, dans une joûte, à Leonel de San-Severin, l'homme le plus fort & le plus habile joûteur du tems.

10°. Septième branche: François fut pris par les Florentins au combat de Sarno, en 1460.

11°. Charles, duc d'Andria, dont le duc de Guiſe de Naples fait une mention honorable dans ſes Mémoires, fut fidèle à ſon Prince dans les troubles de Naples, & fut tué, en 1655, dans une querelle qu'il eut avec le neveu du comte de Caſtriglio, vice-roi de Naples.

12°. Huitième branche: Jérôme, marquis de Montenegro, ſervit ſous le prince de Parme, Alexandre Farnèſe, & contre le roi Henri IV à l'aſſaut de Lagny, en 1590; au ſecours de Rouen, en 1592; à la ſurpriſe d'Amiens, en 1597, & il défendit cette dernière place contre Henri IV. Il ſe diſtingua auſſi en Italie au ſiége de Verceil, en 1617. Mort à Gênes en 1633.

13°. Treizième branche: Joſeph, pris par les rebelles dans les troubles de Naples, en 1647, eut

la tête tranchée par un boucher, affaffin que le duc de Guife fit périr dans la fuite pour venger Jofeph.

Un grand nombre d'autres perfonnages du nom de Caraffe, de toutes les branches, témoignèrent leur fidélité, & fignalèrent leur valeur dans les troubles de Naples. Un grand nombre auffi fe trouvèrent à la fameufe bataille de Lépante, gagnée par dom Juan d'Autriche fur les Turcs, en 1571. Un beaucoup trop grand nombre périt dans des duels & des tournois, entr'autres Jean-Thomas Caraffe, comte de Cerrette, qui avoit auparavant eu le malheur de tuer lui-même deux de fes amis, l'un en duel, l'autre dans une joûte. Plufieurs périrent fur l'échafaud, mais dans des tems de trouble, où la vertu a fouvent le fort du crime. On compte dans la Maifon Caraffe un Pape (Paul IV), douze cardinaux, deux patriarches, trente-fix tant archevêques qu'évêques, &c. & la lifte des guerriers célèbres auroit pu être plus nombreufe. Cette Maifon compte auffi plufieurs gens de lettres.

CARAUSIUS & ALLECTUS. Sous l'empire de Dioclétien & de Maximien, vers l'an 288 ou 290, diverfes nations germaniques qui habitoient le long des côtes de la mer Baltique, commencèrent de fe livrer à la piraterie, & d'infefter les côtes de la Gaule belgique. Maximien, pour réprimer leurs brigandages, envoya ordre à Caraufius, Ménapien de naiffance, c'eft-à-dire, Flamand, & formé dès l'enfance, parmi les Bataves, à tous les exercices de la marine, d'équiper une flotte, & de la tenir à Boulogne, toute prête à fondre fur les pirates lorfqu'ils paroîtroient dans la Manche. Caraufius ne prit de cet ordre que ce qui s'accordoit avec fes vues particulières. Sa flotte croifoit avec avantage dans la Manche; mais pouvant arrêter les pirates, il les laiffoit paffer pour les attendre avec plus d'avantage encore au retour, lorfqu'ils feroient chargés de butin : de ce butin il n'en rendoit rien aux marchands fur lefquels il avoit été fait, ni aux malheureux habitans qui avoient été pillés. Il n'envoyoit pas non plus à l'Empereur les pirates qu'il avoit dû faire prifonniers : on foupçonna enfin, ou qu'il y avoit de la collufion entre lui & les pirates, ou que, plus pirate qu'eux, il les laiffoit paffer dans leurs courfes, pour les arrêter au retour & s'enrichir de leurs prifes. Maximien ordonna, le plus fecrétement qu'il put, qu'on fe défit de ce traître & de ce voleur public; mais ce traître avoit des reffources dans l'efprit, & favoit combiner fes projets; il connoiffoit, & fes dangers, & fes moyens. Averti, foit par fa confcience, foit par quelques amis, ou, ce qui eft vraifemblable, préparé depuis longtems à la révolte, déjà maître d'une flotte & d'une armée navale, il fe rend maître encore du port de Boulogne; il pratique & corrompt les légions reftées dans la Bretagne (l'Angleterre). Pour la contenir, il paffe dans cette île & s'y fait proclamer Empereur; il affure de plus en plus l'empire de la mer en faifant conftruire un grand nombre de vaiffeaux; il fait alliance avec les nations germaniques les plus exercées à la piraterie, & les exhorte à fe jeter fur les Gaules. Maximien n'ayant plus de flotte, puifque Caraufius s'en étoit emparé, fut obligé de le laiffer quelque tems régner paifiblement dans la Bretagne; mais Conftance Chlore, auffitôt qu'il eut cette province dans fon partage, s'empreffa de faire valoir tous les droits de l'Empire contre l'ufurpateur : il courut affiéger Boulogne. Caraufius étoit abfent, mais il avoit laiffé la place dans le meilleur état de défenfe, bien fournie de troupes & de vivres. L'arrivée fubite & entiérement imprévue de Conftance Chlore commença cependant d'étonner les habitans & les défenfeurs de la place. Ce Prince, pour empêcher Caraufius de venir la fecourir, fe fervit d'un moyen que le cardinal de Richelieu employa depuis, peut-être à fon imitation, pour prendre la Rochelle. Il ferma le port par une digue; il la forma de grands « arbres qui furent plantés à l'entrée du port avec » de gros quartiers de rochers & de longues faf» cines entre deux. » Sûr alors qu'il ne viendroit aucun fecours du côté de la mer, & que Caraufius fortiroit en vain de la Bretagne pour s'avancer vers Boulogne, il preffa tellement cette place du côté de la terre, qu'il parvint à s'en rendre maître. Il arriva un incident où l'on voulut voir du miracle; c'eft que la digue, qui étoit reftée inébranlable pendant toute la durée du fiége, fut emportée auffitôt après que la place eut été réduite, comme fi, dit Mézeray, la mer eût été d'accord avec Conftance de n'employer « la violence de fes flots que » pour débarraffer le port, *qui néanmoins*, ajoute» t-il, *en eft encore gâté.* » Ainfi le miracle ne fut pas complet. Ce port étoit le feul qu'il y eût alors dans la Gaule fur toutes les côtes de l'Océan. On l'appeloit autrefois Gefforiac, *Gefforiacum*, du mot celtique *geffo*, qui fignifie havre.

Conftance Chlore, voulant terminer promptement cette guerre, tenta une defcente dans la Grande-Bretagne. Caraufius lui oppofa une vigoureufe défenfe. Conftance fut repouffé avec perte, & obligé, comme l'avoit été Maximien, de traiter avec ce rival, & de le laiffer pour un tems régner en Angleterre.

Illâ fe jactet in aulâ.

Sa domination dura un peu plus de fix ans, & ne fut point détruite par les Empereurs romains. Il fuccomba fous l'ingratitude & la trahifon. Un faux ami qui avoit furpris toute fa confiance, & qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs, ne fe contenta pas de partager fa puiffance; il la lui arracha toute entière avec la vie, l'an 297. Ce nouveau tyran étoit Allectus. Le malheureux Caraufius avoit de tout point mal placé fa confiance : fon affaffin n'avoit rien de fes talens. Auffitôt que les Romains

Romains eurent réparé leur flotte, Constance Chlore envoya son préfet du prétoire, Asclépiodote, contre Allectus; Asclépiodote fit sa descente sans rencontrer aucun obstacle, & il eut la peine d'aller chercher Allectus, qui ne se pressoit nullement de venir à sa rencontre. Il le trouva enfin à la tête d une armée principalement composée de Français. C'étoit en eux qu'il mettoit toute sa confiance; & comme cette nation étoit alors la plus redoutée de l'Europe, il avoit vêtu & armé la plupart de ses soldats à la manière française, pour en imposer d'autant plus à l'ennemi; mais, ni ce que cet avantage avoit de réel, ni ce qu'il avoit seulement d'apparent, ne put compenser l'impéritie du général: Allectus fut entiérement défait, & il périt, mais dans sa fuite & non dans le combat. Cet événement arriva vers l'an 300 de Jésus-Christ. Allectus avoit régné environ trois ans, si c'est régner que d'entendre sans cesse gronder l'orage sur sa tête, & d'attendre à chaque instant le châtiment de son crime.

CARINAN (LE). (*Hist. de Fr.*) A la bataille de Marignan, en 1515, le chevalier Bayard étoit lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Lorraine, qui acquit, ainsi que lui, beaucoup de gloire dans cette bataille. Le chevalier Bayard ayant eu un cheval tué sous lui, en avoit monté un second, qui, ayant eu la bride coupée, l'emporta au grand galop à travers les bataillons suisses, jusque dans une vigne où il fut contraint de ralentir sa fougue. Bayard en descendit promptement, & courut à pied d'un côté où il entendoit crier *France :* il y trouva le duc de Lorraine, qui lui fit donner son second cheval de bataille, nommé *le Carinan*, avec lequel il se signala par ses exploits ordinaires.

Cet animal singulier mérite que l'Histoire s'occupe de lui, comme elle a fait de Bucéphale. Le Carinan avoit appartenu au chevalier Bayard, & s'étoit accoutumé à braver, ainsi que lui, le danger & la fatigue. A la bataille de Ravenne, en 1512, percé de coups à la tête & dans le flanc, il combattoit encore; mais enfin, épuisé par le sang qu'il perdoit, il parut vouloir s'abattre: son maître en descendit à regret, & le laissa pour mort sur le champ de bataille. Le lendemain quelques soldats français, allant dépouiller & enterrer les morts, trouvèrent le Carinan, qui, renversé par terre, & ne pouvant plus se relever, s'efforçoit encore de manger le peu d'herbe dont il étoit entouré. Il se mit à hennir aussitôt qu'il les vit, comme pour leur demander du secours; ils en eurent pitié; ils le menèrent à la tente du chevalier Bayard: on pança ses plaies, il guérit, il reprit sa vigueur & son courage.

Bayard, qui le regardoit comme son compagnon de gloire & de travaux, voulant faire au duc de Lorraine un présent noble & utile, le lui donna. Le duc en sentit tout le prix, & le réserva pour les occasions les plus importantes; il n'en pouvoit trouver qui le fût davantage, que le danger de Bayard à la bataille de Marignan. Il s'empressa de le lui offrir. Le Carinan combattit sous son ancien maître, le servit avec son ardeur ordinaire, le dégagea, & s'associa comme autrefois à la gloire de Bayard.

CARLE. (*Hist. de Fr. & d'Esp.*) Le général Carle, Huguenot français réfugié, né dans un village des Cevennes, parvint, par son courage & ses talens, aux premiers honneurs de la guerre chez les étrangers. Il servit, dans la guerre de la succession d'Espagne, la reine d'Angleterre, le roi de Portugal, les Etats-Généraux en 1706. Il servit avec la plus grande distinction en Espagne; il prit Alcantara, conduisit les travaux de Salamanque, défendit Barcelone contre le roi d'Espagne, Philippe V, & lui en fit lever le siége au bout de trente-sept jours de tranchée ouverte; il s'immortalisa surtout par cette belle retraite de l'Andalousie, que le maréchal de Berwick faisoit profession d'admirer, & par mille autres actions glorieuses, dont le récit, dit l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon*, seroit suspect dans la bouche de son neveu.

CAROLI (PIERRE). (*Hist. du Luthéran.*) Le syndic Béda (*voyez* son article dans le Dictionnaire), fier de tant de controverses & de condamnations par lesquelles il s'étoit rendu redoutable à tous ses ennemis, trouva enfin un adversaire aussi brouillon, aussi chicaneur que lui, qui, également versé dans les subtilités de l'école & dans les détours de la chicane, le promena de tribunaux en tribunaux, & fatigua son zèle, mais sans le rebuter: il se nommoit Pierre Caroli. Le turbulent syndic l'ayant cité en Sorbonne au sujet de quelques propositions, Caroli l'assigne à l'Officialité en réparation d'honneur: la Faculté continue l examen des propositions dénoncées. Caroli, après avoir protesté contre chaque portion de chaque procédure, signifie un acte d'appel au parlement; renvoyé au jugement de la Faculté, il récuse une partie des docteurs, & quand cet incident a duré assez long-tems, il l'abandonne. On lui interdit la chaire par provision; il prêche dans toutes les églises de Paris; il défend longuement & habilement ses propositions, & l'examen de chacune devient la matière d'un grand procès. On le somme de se soumettre à la Faculté; il lit un acte contenant les assurances de sa soumission; l'acte est jugé insuffisant; Caroli n'en veut point signer d'autre: la Faculté parle de le retrancher de son corps, & commence par lui faire une monition: Caroli en appelle comme d'abus au parlement. L'affaire est renvoyée à l'Officialité, qui défend toujours par provision à Caroli de monter en chaire sous peine d'excommunication: Caroli obtient des lettres d'évocation au conseil du Roi, & poursuit à son tour la Faculté; cependant,

ne pouvant plus prêcher, mais étant docteur & voulant enseigner, il explique publiquement des pseaumes dans le collége de Cambray. La Faculté lui défend de continuer cet exercice : « J'obéirai, dit-il, mais j'ai commencé l'explication du » pseaume 21, permettez que je l'achève : sa de» mande est rejetée ; il affiche aux portes du col» lége l'inscription suivante :

» *Pierre Caroli, voulant obtempérer aux ordres de* » *la sacrée Faculté, cesse d'enseigner. Il reprendra ses* » *leçons (quand il plaira à Dieu), à l'endroit où il* » *est resté, au verset : ILS ONT PERCÉ MES MAINS* » *ET MES PIEDS.* »

Il fit si bien que ni l'Officialité, ni le parlement, ni le conseil ne purent jamais juger définitivement. Deux hommes tels que Caroli auroient épuisé l'activité de Béda, & les savans, Luthériens ou non, que Béda persécutoit tous indistinctement, auroient pu respirer. Mais on n'échappoit pas à la Sorbonne comme aux autres tribunaux : Béda y fit censurer quelques propositions de Caroli. C'étoit en 1525 que ces deux subtils pédans exerçoient l'un contre l'autre leur inquiète & turbulente adresse.

CASSAGNET DE FIMARCON (*Hist. de Fr.*), Maison noble, dans laquelle est entré le marquisat de Fimarcon, & qui a produit des personnages distingués par leurs services militaires, tels que :

1°. Antoine de Cassagnet, seigneur de Tilladet, gouverneur de Verrue, chevalier de l'Ordre du Roi, & gentilhomme de la chambre de Charles IX, qui servit beaucoup & avec gloire sous le maréchal de Montluc & le maréchal de Damville, c'est-à-dire, le connétable Henri de Montmorenci. Il reçut, au siége du Mont-de-Marsan, une arquebusade dans le ventre, dont il mourut deux jours après, en 1569.

2°. Bernard son fils servit en 1622, dans l'armée de Louis XIII, & dans le cours de cette campagne mourut de la peste à Béziers.

3°. Roger, fils de Bernard, fut tué à l'attaque des barricades de Suze, le 6 mars 1629.

4°. Louis de Cassagnet, neveu de Roger & capitaine aux Gardes, fut tué à Paris, en 1651, par des gens de la livrée d'Epernon.

5°. Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de Tilladet, frère de Louis, capitaine des Cent-Suisses de la garde du Roi, lieutenant-général, chevalier des Ordres, &c. gouverneur de Cognac, d'Arras, &c. reçut un coup de mousquet à la cuisse, au combat de Steinkerque, le 3 août 1692, & en mourut le 22 du même mois.

6°. François de Cassagnet, cousin germain du précédent, brigadier des armées du Roi, fut tué à la bataille de Saint-Denis près Mons, le 14 août 1678.

7°. Gaston Paul de Cassagnet, dit le marquis de Narbonne, neveu de François, mourut à Mons, le 6 août 1692, des blessures qu'il avoit reçues trois jours auparavant au combat de Steinkerque.

8°. Jacques son frère, marquis de Fimarcon, est célèbre & célébré dans les chansons du tems, pour la part qu'il eut à l'expédition de Crémone, du 1er. février 1702. Il contribua beaucoup à chasser les Impériaux de cette place qu'ils avoient surprise, & il fut fait aussitôt après brigadier des armées du Roi. Il battit les Camisards au combat de Nages, le 12 novembre 1703, & peu de tems encore après à celui de Vergèses. Maréchal-de-camp en 1704, lieutenant-général en 1718 ; commandant en Roussillon, Cerdagne, &c. en 1713 ; gouverneur de Villefranche en 1717, de Mont-Louis en 1723 ; chevalier des Ordres en 1724 ; mort à Lectoure le 15 mars 1730.

9°. Aimery de Cassagnet, marquis de Fimarcon, frère puîné du précédent & du second lit, & plus jeune que lui de trente-sept ans, apporta, le 14 janvier 1734, la nouvelle de la prise de Novare, qui s'étoit rendue le 7, & du fort d'Arona, & fut fait alors brigadier des armées du Roi ; il défendit le château de Colorno contre le marquis de Ligneville, général des Impériaux, & l'obligea de se retirer le 26 mai de la même année 1734. Le 29 juin suivant le marquis de Fimarcon fut blessé à la bataille de Parme. Maréchal-de-camp le 1er. janvier 1740, il eut du commandement dans la Flandre hollandaise en 1747 & 1748, & fut fait lieutenant-général le 1er. janvier de cette dernière année de la guerre de 1741.

CASTELLO-BRANCO (*Hist. de Portugal*), noble famille portugaise. Deux seigneurs de Castello-Branco, dom Antoine & dom Pierre son fils, suivirent le roi dom Sébastien à la malheureuse journée d'Alcacer en Afrique, en 1578, &, y ayant été faits prisonniers, furent esclaves des Maures. Dom Antoine, fils de dom Pierre & petit-fils de l'autre dom Antoine, & commandeur de l'Ordre de Christ, ainsi que son père & son aieul, mourut en 1625 sur la flotte commandée par dom Frédéric de Tolède, & destinée à reprendre le Brésil sur les Hollandais, qui venoient de s'en emparer.

CASTRO. (*Hist. d'Esp. & de Port.*) La Maison de Castro, en Espagne & en Portugal, paroît tirer son origine d'anciens Rois de ces contrées.

1°. Pierre-Fernandès de Castro, surnommé *le Castillan*, grand-maître de la Maison d'Alphonse IX, roi d'Espagne, fut tué à Maroc par les Maures, avec son neveu Alphonse de Tello, dans une expédition, dont l'objet étoit d'enlever à ces Infidèles des reliques de martyrs dont ils devoient assez peu se soucier.

2°. Guttière Rodrigue passa quarante ans chez les Maures, apparemment en esclavage. On le surnomma l'*Escalavrado* ou *le Meurtri*.

Des fers de Claudius-Félix encor flétri.

3°. Pierre-Fernandès, surnommé *de la Guerre*

à cause de ses exploits, est célèbre dans l'histoire d'Espagne. Mort en 1343.

4°. Pierre de Castro, fait duc d'Arjona en 1423, mourut en 1430, prisonnier dans le château de Pennafiel.

5°. Béatrix sa sœur porta le nom & les biens de la Maison de Castro dans la Maison Osorio.

6°. Un bâtard de cette Maison de Castro Osorio acquit beaucoup de gloire à la guerre contre Grenade & contre le Portugal, sous Ferdinand & Isabelle.

7°. Béatrix sa fille épousa, en 1501, Denys de Portugal, Bragance, & leur postérité prit le nom de Castro.

8°. Dans la branche des marquis de Cascaës, descendue de Pierre-Fernandès, surnommé *de la Guerre*, mentionné sous le n°. 3, Alvar-Pires de Castro fut le premier connétable du royaume de Portugal, où il étoit venu s'établir, fuyant la violence de Pierre-le-Cruel, roi de Castille.

9°. Au contraire, Pierre de Castro son fils, dit *le Borgne*, fut souvent dans les intérêts de la Castille contre le Portugal. Convaincu d'avoir voulu livrer une des portes de Lisbonne aux Espagnols, il fut mis en prison. Ayant été remis en liberté par une indulgence dont on eut à se repentir, il conspira une seconde fois contre le Portugal; & au moment où il étoit découvert, & où l'on alloit l'arrêter de nouveau, il se sauva en Espagne; mais il falloit qu'il trahît; il ne fut pas plus fidèle aux Espagnols qu'aux Portugais; il fit sa paix avec le roi de Portugal en lui livrant Salvaterra, dont le roi d'Espagne lui avoit confié la garde.

10°. Sa petite-fille, Jeanne de Castro, porta les biens de sa branche dans la Maison de Bragance.

11°. Dans la branche des seigneurs de Monsanto, descendue de Pierre de Castro, dit *le Borgne* (n°. 9), Ferdinand de Castro, gouverneur d'Henri, infant de Portugal, fut tué dans un combat contre des corsaires.

12°. Alvar son fils fut tué d'un coup de flèche en Afrique, où il s'étoit distingué dans plusieurs combats.

13°. Georges, fils d'Alvar, fut tué à l'escalade de Tanger, le 13 janvier 1464.

14°. Jean de Castro son frère aîné fut tué à la prise d'Arzilla, aussi en Afrique.

15°. Louis de Castro, marquis de Cascaës, fut ambassadeur extraordinaire de Pierre II, roi de Portugal, auprès de Louis XIV, roi de France.

16°. Martin-Alphonse, comte de Monsanto, général des galères de Portugal, mourut à Malaca qu'il alloit secourir contre les Hollandais, qui prirent cette place importante des Indes orientales, en 1581.

17°. Dans la branche des seigneurs de Valhelhas, descendue d'Alvar (mentionné sous le n°. 12), François, tué à la guerre de Tanger contre les Maures.

18°. Dans la branche de Boquilobo, descendue de Ferdinand de Castro (mentionné sous le n°. 11), Alvar de Castro, tué à la journée d'Alcacer, en 1578.

19°. Jean de Castro, gouverneur & vice-roi des Indes orientales, surnommé *le Grand*, pour ses vertus & ses exploits, qu'il signala surtout en Afrique, d'abord à Tanger, puis sous Charles-Quint à Tunis, & plus encore dans les Indes, où il prit une multitude de places importantes, & subjugua diverses nations, & où il mourut le 6 juin 1548, entre les mains de saint François-Xavier. On a de lui une description fort détaillée de la côte de Malabar, depuis Goa jusqu'à la forteresse de Diu: elle est conservée au collége des Jésuites d'Evora. Il avoit fait aussi une description de la Mer-Rouge. Sa vie a été écrite en portugais, par Hyacinthe Freyre d'Andrade, & traduite en latin par le P. Dominico-Maria del Rosso, jésuite, qui dédia cette traduction à l'Académie royale de l'histoire de Portugal, dont Rosso étoit membre.

20°. Ferdinand de Castro, fils aîné de Jean, fut tué à dix-neuf ans, au siége de Diu, en 1546, par l'effet d'une mine qui fit sauter en l'air un bastion où il étoit.

21°. Alvar de Castro, second fils de Jean, dit *le Grand*, fut blessé dangereusement dans une sortie à ce même siége de Diu. En 1548 il prit d'assaut le fort de Xaël, sur la côte d'Arabie. Il fut deux fois ambassadeur à Rome, & finit par être conseiller d'Etat ou ministre du roi Sébastien, & chef du conseil des finances.

22°. Mais François de Castro, un de ses fils, évêque de Guarda, fut grand-inquisiteur de Portugal.

23°. Ferdinand de Castro, second du nom, colonel de cavalerie en Flandre, y mourut à la guerre.

24°. Dans la branche des seigneurs de Reris, qui devinrent amiraux héréditaires de Portugal par l'extinction de la Maison d'Azevedo, dont ils descendoient par femme, Bernard de Castro, tué aux Indes orientales en 1566 ou 1567.

25°. Diègue de Castro, tué au siége de Rhodes;

26°. Ainsi que François de Castro son frère.

27°. Dans la branche des comtes de Mesquitella, Alvar de Castro, tué à Ceuta.

28°. Nuno de Castro son frère, tué, en 1476, à la bataille de Toro; il étoit grand-enseigne du roi Alphonse V.

29°. Dans la branche des seigneurs de Lanhoso, comtes de Basto, Ferdinand de Castro, gouverneur d'Evora, commandeur d'Almodavar & de Gravam dans l'Ordre de Saint-Jacques, conseiller d'Etat de Philippe II, roi d'Espagne, & devenu roi de Portugal, fut créé comte de Basto & Grand-d'Espagne par des lettres-patentes données à Lisbonne le 14 septembre 1585.

30°. Alvar de Castro son frère, pris à la journée d'Alcacer, en 1578, fut esclave en Afrique.

31°. Michel de Castro, frère des précédens,

évêque de Viseu, archevêque de Lisbonne, & gouverneur du Portugal. Mort en odeur de sainteté le 1er. juillet 1625.

Castro de Melgaço.

Il paroît que les généalogistes les plus accrédités s'accordent à regarder la Maison de Castro de Melgaço, venue de Galice, comme issue de la Maison précédente. Nous regarderons donc les Castro de Melgaço comme formant une branche de la Maison de Castro.

Dans cette branche nous remarquerons :

32°. Pierre de Castro, lequel, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Alfarroubeira, fut amené devant l'infant Pierre, régent du royaume de Portugal & général de l'armée victorieuse, qui le poignarda de sa main.

33°. Ferdinand de Castro son frère fut dans sa Maison le premier châtelain de Melgaço, charge depuis héréditaire dans sa famille, & dont le nom sert à distinguer sa branche. Le duc de Bragance avoit donné cette charge à Ferdinand, pour récompense de ses services.

34°. Pierre de Castro, quatrième châtelain de Melgaço, arrière-petit-fils de Ferdinand, étoit à la malheureuse journée d'Alcacer en Afrique. Il y eut le même sort que le roi dom Sébastien. On ne trouva point son corps, & on n'a jamais su ce qu'il étoit devenu.

35°. Jérôme de Castro, un des fils du précédent, fut tué à la guerre de Malaca aux Indes orientales.

36°. Jérôme de Castro, capitaine d'infanterie, tué à Valverde en 1642.

37°. Antoine de Mello de Castro, le premier qui ait joint au nom de sa Maison celui de la Maison de Mello, dont il descendoit par femme, étoit commandant d'une escadre destinée pour les Indes orientales ; il fut tué par les Anglais à son retour de l'Inde, à l'île de Sainte-Hélène.

38°. Dans ce même combat, François de Mello de Castro son fils perdit un œil ; il fut depuis vice-amiral de la flotte qui reprit, en 1624, la baie de Tous-les-Saints.

39°. Ferdinand de Mendoça Furtado, fils du précédent, prenoit ce nom de Mendoça, qui étoit celui de sa mère. Etant général de l'île de Ceilan, il fût tué par les Hollandais.

40°. Dans la branche des comtes das Galveas, Jérôme de Mello de Castro, tige de cette branche, tué à la guerre de Malaca aux Indes orientales, ainsi que son frère du même nom, mais d'un premier lit, mentionné sous le n°. 35.

Nous ignorons si la Maison de Castro do Rio est encore la même que les précédentes : nous la voyons porter, ainsi que la Maison de Castro de Melgaço, les noms de Furtado de Mendoça. Quoi qu'il en soit, elle a produit aussi des guerriers de distinction, dont quelques-uns même ont commandé des armées.

Il y a du nom de Castro divers écrivains de différentes professions, tels que :

1°. Alphonse de Castro, franciscain espagnol, qui a beaucoup écrit contre l'hérésie & les hérétiques, *adversùs hæreses, de justâ hæreticorum punitione*, &c. Mort à Bruxelles le 13 février 1558, à soixante-trois ans.

2°. Un autre Alphonse, mort aussi en 1558 dans les Moluques, martyr de son zèle missionnaire, & tué par les Idolâtres.

3°. Léon de Castro, mort en 1580, qui soutint contre Arius Montanus, que le texte de la vulgate & celui des septante devoient être préférés au texte hébreu.

4°. Roderic ou Rodriguez de Castro, médecin des seizième & dix-septième siècles, médecin portugais, mais qui exerçoit son art à Hambourg, a écrit sur la nature & les causes de la peste, a traité *de universâ mulierum medicinâ*. On a de lui aussi *Medicus politicus*, titre qui fait naître des idées.

5°. Un autre médecin portugais, du nom de Castro (Etienne-Rodriguez), qui exerçoit la médecine à Pise, a laissé divers traités : *De meteoris microcosmi, de animalibus microcosmi, de complexu morborum, de potu refrigerato*, &c. Mort à quatre-vingts ans, en 1637.

6°. Anne de Castro, Dame espagnole, fort célébrée dans les écrits du fameux Lope de Vega, est auteur elle-même de quelques écrits, dont il paroît qu'on fait cas en Espagne, d'un entr'autres qui a pour titre : *Eternidad del rei Phelippe III*, imprimé à Madrid en 1629.

Il y a beaucoup de jésuites, tant espagnols que portugais, du nom de Castro, & parmi eux quelques gens de lettres, ou théologiens du moins.

CATHERINE D'ARRAGON. Catherine d'Arragon, fille de Ferdinand-le-*Catholique* & d'Isabelle de Castille, & sœur de Jeanne-la-*Folle*, mère de Charles-Quint, épousa d'abord le prince Artur d'Angleterre, fils aîné de Henri VII, & après la mort de ce Prince elle épousa en secondes noces le prince Henri, qui fut depuis le roi Henri VIII, & qui étoit le frère d'Artur. Le pape Jules II donna une dispense pour ce second mariage. Catherine d'Arragon avoit vécu si peu de tems avec Artur, qu'on ne croyoit pas que le mariage eût été consommé : c'étoit même sur ce fondement que le pape Jules II avoit accordé la dispense pour le mariage de Catherine d'Arragon avec Henri VIII. Ils vécurent ensemble pendant vingt-quatre ans sans qu'il s'élevât le moindre doute sur la validité de la dispense ; mais Henri VIII s'étant dégoûté de Catherine d'Arragon, dont la douceur mélancolique pouvoit être plus propre à inspirer l'estime que l'amour, & étant devenu amoureux d'Anne de Boulen (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Volsey*, & dans ce volume, l'article *Boulen*),

Henri VIII répudia Catherine d'Arragon au bout de vingt-quatre ans de mariage. L'Eglise romaine lui résiste, il quitte l'Eglise romaine.

Une injure si horrible faite à une reine si vertueuse, & le schisme qui en fut la suite, ne pouvoient manquer de réveiller l'enthousiasme & le fanatisme. Une religieuse malade & ictérique, instrument aveugle d'un grand parti, occupa quelque tems l'Angleterre par ses convulsions & ses révélations; elle se nommoit Elisabeth Barton (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Barton*); elle est restée célèbre sous le nom de *la Vierge de Kent*. La sainte Vierge lui apparoissoit; un Ange la transportoit à Calais & la ramenoit dans son couvent; la porte du dortoir s'ouvroit miraculeusement toutes les nuits pour que la Sainte pût aller converser avec Dieu Sainte Marie-Madeleine lui apporta du ciel une lettre, où le divorce étoit condamné. Warham, archevêque de Cantorbery; Fisher, évêque de Rochester, tous les partisans de Catherine d'Arragon, parurent ajouter foi aux révélations de la Vierge de Kent: un moine les rassembla dans un gros volume. Cette prophétesse ne donnoit qu'un mois à Henri VIII pour se reconnoître. Henri VIII la fit pendre: cruauté inutile. Il parut par le procès de cette malheureuse, qu'elle avoit été séduite, & qu'elle n'avoit agi que comme persuadée. Ceux qui l'avoient fait agir furent aussi envoyés au supplice, & le méritoient davantage.

Henri se montra plus indulgent envers quelques prédicateurs qui l'outragèrent en chaire. Un de ces fanatiques, nommé Péto, prêchant devant le Roi, lui dit: *Tu as été trompé par de faux prophètes; mais moi, nouveau Michée, vrai prophète de Dieu, je te dis que les chiens lécheront ton sang, comme ils ont léché celui d'Achab.* Henri se contenta de changer de prédicateur. Le dimanche suivant le docteur Corren le justifia en chaire, & assura le peuple que c'étoit Péto qui étoit *un faux prophète & un chien*; il fut interrompu par le cordelier Ellston, qui l'appela lui-même faux prophète & fauteur d'adultère. Cette scène se passa dans l'église, devant tout le peuple, en présence du Roi lui-même, qui se mêla de la querelle, & qui eut beaucoup de peine à faire taire le cordelier. Cependant Ellston & Péto ne furent que réprimandés doucement par le conseil. Henri n'étoit pas encore dans le cours de ses grandes violences: sa suprématie n'étoit pas établie; il croyoit avoir des ménagemens à garder. Bientôt l'échafaud fut le partage des évêques, des grands, des ministres qui condamnèrent le divorce & contestèrent la suprématie. La conduite ferme, modeste & respectueuse de Catherine pendant le cours de ce long procès du divorce, qui dura plusieurs années (depuis 1527 & 1528, jusqu'en 1534), n'ayant pu parvenir à désarmer Henri, elle mourut de douleur: son dernier soupir fut pour son tyran; elle lui écrivit la lettre la plus tendre: « Mes yeux en se fermant, lui dit-elle, » ne cherchent que vous, & ne vous verront point; » mon cœur ne regrette que vous. »

On dit que le barbare fut ému; mais que produisit cette émotion? Il persécuta la mémoire de l'infortunée Catherine sur la fille qu'elle lui laissoit; il voulut que le parlement ôtât à cette fille tout droit à la succession, qu'elle recueillit cependant malgré son père & le parlement. Ce fut la reine Marie.

Catherine d'Arragon mourut en 1536 à Kimbalton, où elle étoit exilée.

CAUMARTIN (LE FÈVRE DE), (*Hist. de Fr.*), famille considérable dans la robe, & qui a produit aussi des sujets utiles à la guerre.

1°. Le roi Charles VI, par des lettres de l'an 1400, accorde à Huart le Fèvre, sieur de Peirette, divers privilèges pour récompense de ses services.

2°. Pierre le Fèvre, frère de Huart, étoit, en 1413, président à mortier du parlement de Paris.

3°. Louis le Fèvre, seigneur de Caumartin, garde des sceaux, avoit eu grande part aux affaires sous les règnes de Henri IV & de Louis XIII. Sully, qui loue peu, lui donne de grandes louanges, & le montre toujours utilement employé pour le service de Henri IV. « Caumartin, dit-il, à l'an 1607, » avoit conduit avec une si grande économie les » deniers qu'on l'avoit chargé de distribuer aux » Cantons suisses, qu'il avoit trouvé le moyen de » mettre en réserve trente mille écus par an, dont » il avoit acquitté d'autres dettes, en composant » de six à un. Cet exemple est trop beau pour le » passer sous silence: il l'est d'autant plus, qu'à » quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au » profit du distributeur, rien n'est si facile que de » faire crier les Suisses, pour empêcher ce bon » ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à du Refuge, qui alloit prendre la place » de Caumartin. »

Pendant la minorité de Louis XIII il fut du conseil de régence; enfin il fut nommé garde des sceaux à la mort de Méry de Vic d'Erménonville, le 23 septembre 1622. On attendoit beaucoup de sa sagesse & de sa prudence consommée; mais il mourut le 22 janvier suivant.

4°. Un fils digne de lui (Louis le Fèvre de Caumartin), conseiller d'Etat, mourut le 16 août 1624, en allant en ambassade à Venise.

5°. Un autre Louis encore, fils de ce dernier, & conseiller d'Etat comme lui, fit admirer sa sagesse & ses talens dans les divers emplois dont il fut chargé. Il avoit été intendant de Champagne. Le Roi lui confia les sceaux des grands-jours tenus en Auvergne en 1666. Mort le 3 mars 1687.

6°. C'est de Louis-Urbain son fils, intendant des finances & conseiller d'Etat, mort sous-doyen du conseil le 2 décembre 1720, l'homme le plus illustre peut-être de son nom, & dont il est parlé

plus d'une fois dans les Lettres de madame de Sévigné, que Boileau a dit :

Tout n'est pas Caumartin, Bignon ni d'Aguesseau.

7°. Un fils puîné du garde des sceaux de France (Jacques le Fèvre de Caumartin, seigneur de Saint-Port, marquis de Cailly) fut conseiller d'Etat & ambassadeur en Suisse. Mort le 11 décembre 1667.

8°. Il eut un fils, Félix, chevalier de Malte, tué à la guerre.

9°. Un neveu de ce dernier, Henri-Louis, marquis de Cailly, capitaine de cavalerie, fut tué au combat des lignes de Turin, le 7 septembre 1706.

10°. Méry le Fèvre de Caumartin, de la branche dite de Mormant, neveu du garde des sceaux, fut tué en Candie.

11°. Dans la branche dite de Guibermesnil, Marie-Philoclée Bourdin, femme de François le Fèvre, seigneur de Guibermesnil, fut célèbre par sa beauté, son esprit & ses vers.

La famille des Caumartins a produit aussi des personnages distingués dans l'Eglise, tels que :

12°. François le Fèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, un des fils du garde des sceaux. En faisant la visite de son diocèse, il fut si indignement outragé par des séditieux, que le Roi envoya dans cette ville des commissaires pour punir de mort les coupables ; ce qui ne servit qu'à faire éclater l'excessive clémence de l'évéque, qui parvint à obtenir leur pardon ; mais le Roi voulut qu'ils fussent au moins condamnés à de fortes amendes, & qu'on gravât sur un marbre le récit de leur crime, pour faire connoître à tous l'extrême bonté du prélat, qui l'avoit pardonné & fait pardonner. Mort le 17 novembre 1652.

13°. Jean-François-Paul, évêque de Vannes, puis de Blois, de l'Académie française, & honoraire de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, étoit arrière-petit-fils du garde des sceaux. Il naquit le 16 décembre 1668, à Châlons, où son père (mentionné ici sous le n°. 5) étoit intendant. Le cardinal de Retz, ami & allié des Caumartin, vint exprès à Châlons pour le tenir sur les fonts de baptême, & dans la suite il se démit en sa faveur de l'abbaye de Buzay en Bretagne ; ce qui produisit une singularité dans la vie de l'abbé de Caumartin encore enfant. Son père ayant été nommé commissaire du Roi pour la tenue des Etats de Bretagne, y mena le nouvel abbé de Buzay, âgé alors de sept à huit ans, à qui cette abbaye, non-seulement donnoit l'entrée aux Etats, mais procura encore la présidence d'une commission dont il remplit les fonctions en camail & en rochet. A cette occasion il fit plusieurs discours, ou du moins il les prononça, mais avec tant d'intelligence & de grace, qu'on se plût à croire qu'il les avoit faits, d'autant plus que cela rendoit le phénomène plus merveilleux. Cette entrée dans le monde fut très-brillante : on ne parloit dans toute la province que du *petit président* ; c'est ainsi qu'on l'appeloit ; & sa petite gloire naissante, parvenue jusqu'à la cour, y fut la nouvelle du jour. Il avoit brillé ; il fallut s'instruire : les plus habiles maîtres concoururent à son éducation. M. Lenglet, qui fut célèbre dans l'Université ; Messieurs Couture, Boivin le cadet, & Pouchard, plus célèbres encore dans les Académies & au Collége-Royal, lui apprirent diverses langues & en lurent avec lui les meilleurs auteurs. Il fut reçu à l'Académie française en 1694, & la même année il fut chargé d'y recevoir l'évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre, qu'une vanité ridicule rendoit, dit on, la fable de la cour. L'éloge outré que l'abbé de Caumartin fit de ce prélat, dont M. d'Alembert, qui fait l'éloge des autres académiciens, n'a osé faire que l'apologie, cet eloge ne parut pas sincère : on crut y voir & on se plut à y voir de l'ironie. Le secrétaire de l'Académie des belles-lettres charge le public de toute la malignité de l'interprétation, & croit l'éloge sincère. Le secrétaire de l'Académie française (M. d'Alembert) paroît penser autrement, & sans qu'il prononce rien formellement, on voit qu'il est pour l'ironie. L'évêque crut avoir été offensé par l'abbé. Louis XIV, sous la protection duquel l'abbé de Caumartin sembloit avoir voulu mettre cette ironie, se crut offensé dans la personne de l'évêque, ou on lui fit croire qu'il l'étoit. « Le Roi, disoit M. l'abbé de Caumartin, » fait mieux que personne ce que vous valez : il » vous connoît à fond ; il aime à vous entretenir, » & lorsqu'il vous a parlé, une joie se répand sur » son visage, dont tout le monde s'apperçoit. »

Il est bien difficile que cette phrase paroisse sérieuse, si on la rapproche de cette autre phrase d'une lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné : « M. l'évêque de Noyon fait toujours » l'*amusement de la cour* ; il sera reçu après demain » à l'Académie, & le Roi lui a dit qu'*il s'attendoit* » *à être seul ce jour-là*. » Le Roi, poursuit M. l'abbé de Caumartin, a souhaité que vous fussiez de cette compagnie . . . . . « Attentif à la perte que nous » avons faite, il veut la réparer dignement en nous » donnant un sujet auquel, sans lui, *nous n'aurions* » *jamais osé penser*. »

Le moyen encore de regarder cette phrase comme sérieuse & de la prendre en bonne part ! Ce mot, dans la bouche d'un directeur de l'Académie françoise, parlant au nom de sa compagnie, n'auroit pu être adressé sérieusement qu'à un grand souverain de l'Europe, dont Louis XIV auroit indiqué le choix à l'Académie.

Quoi qu'il en soit, d'après le prodigieux succès du discours de M. l'abbé de Caumartin, le discours ne fut pas imprimé ; il ne l'a été que longtems après, lorsque la mort des personnes intéressées eut détruit tout le piquant de cette prétendue satyre ; mais ce discours eut une influence malheureuse sur la destinée de l'orateur ; il ne put

parvenir à l'épiscopat pendant toute la vie de Louis XIV, quoique l'évêque de Noyon, par une générosité qui depuis long-tems est devenue en pareil cas une espèce de routine, fît profession d'être son plus ardent solliciteur. Ce ne fut que sous la régence qu'il fut nommé d'abord, en 1717, à l'évêché de Vannes, puis, en 1718, à l'évêché de Blois.

En 1726, l'Académie française, soit qu'elle se ressouvînt de l'aventure de 1694, soit qu'elle l'eût oubliée, honora l'évêque de Blois d'une distinction jusqu'alors sans exemple, & qui annonçoit le cas qu'elle faisoit de son éloquence. Il alloit recevoir à l'Académie, en qualité de directeur, M. le duc de Saint-Agnan, lorsqu'une violente attaque d'apoplexie fit craindre pour la vie du directeur. Son discours étoit prêt : l'Académie arrêta que, quel que fût l'académicien qui rempliroit les fonctions de directeur à la réception de M. le duc de Saint-Agnan, il ne feroit que lire le discours préparé par l'évêque de Blois; ce qui fut fait.

L'évêque de Blois prouva par sa conduite, que Louis XIV avoit eu tort de le juger avec tant de rigueur sur un discours un peu équivoque. Il est au rang des meilleurs évêques d'un tems fécond en excellens évêques. Il a eu la réputation d'un grand canoniste, d'un profond théologien, d'un prélat très-savant. Il a beaucoup fait, & pour l'instruction, & pour l'édification de son diocèse. Il mourut d'apoplexie, mais long-tems après la première attaque; il en avoit eu plusieurs plus légères, qu'il avoit dissimulées ou palliées; il ne succomba que le 30 août 1733.

CAUMONT (LE MARQUIS DE). (*Hist. litt. mod.*) Joseph de Seytres (c'étoit le nom de ce marquis de Caumont) étoit d'une famille originaire de la ville de Crest-Arnaud en Dauphiné, où elle possédoit des biens considérables dès l'an 1200. En 1441, Jean de Seytres, un des ancêtres de Joseph, vint s'établir à Avignon, où il épousa Delphine-Spifame, dame de Caumont. Depuis ce tems cette branche est toujours restée dans le Comtat.

Joseph de Seytres y naquit, dans la ville d'Avignon, le 29 juin 1688. Sa famille, dont il étoit l'unique espérance, l'empêcha de prendre le parti des armes; mais il fournit une victime à la patrie: un fils aîné, qui, dans l'âge le plus tendre, annonçoit les plus heureuses dispositions, périt en 1742 dans la campagne de Bohême.

Pour lui, c'étoit aux lettres & aux sciences qu'il s'étoit consacré. Son goût s'étendoit à tout; il écrivoit en latin, en italien, en espagnol, avec autant de facilité & de pureté qu'en français; il faisoit même quelquefois des vers dans toutes ces langues. Il se fit un cabinet curieux de monumens antiques, inscriptions, médailles, pierres gravées, manuscrits anciens & singuliers, livres rares, &c. Dom Montfaucon l'a souvent cité dans les vastes recueils d'antiquité qu'il a publiés.

Il a fourni un grand nombre d'observations à M. de Réaumur pour son *Histoire des Insectes*. Il étoit en correspondance avec tous les savans de l'Europe & presque de l'Univers. Il étoit surtout devenu le centre d'un commerce littéraire entre les savans de la France, de l'Italie, de l'Espagne & de l'Angleterre; il avoit même des relations avec ceux de l'Orient, par le moyen du prince Ragotsky, qui lui avoit envoyé ses Mémoires manuscrits. Enfin il ne manqua jamais aux occasions de faire du bien aux lettres.

En 1736 il fut reçu, en qualité de correspondant honoraire étranger, à l'Académie des inscriptions & belles-lettres de Paris, à laquelle il eut toujours soin d'envoyer tout ce qu'il pouvoit découvrir de monumens rares & singuliers, qu'il accompagnoit de conjectures pleines de sagacité, toujours proposées avec modestie.

En 1740, il fut agrégé à la Societé royale de Londres.

En 1743, ses poésies italiennes le firent recevoir à l'Académie des arcades de Rome, sous le nom de *Rhodanio*, à cause de son séjour sur les bords du Rhône.

Marie-Elisabeth de Doni de Beauchamps, qu'il avoit épousée en 1722, s'étoit associée à tous ses goûts, & le rendoit parfaitement heureux. Il paroît cependant qu'il mourut de chagrin; ce fut du moins le principe de l'hydropisie à laquelle il succomba en 1745, après quatre mois de langueur; la douleur qu'il ressentit de la mort de son fils aîné y contribua beaucoup, quoiqu'il lui restât une abondante source de consolations dans six autres enfans. Bon ami, bon mari, bon père, il joignoit de grandes vertus à un caractère aimable, à des talens agréables, à des connoissances très-vastes.

CÉCINA (AULUS). (*Hist. rom.*) Pline dit que Cécina étoit le surnom de la Maison licinienne. Le personnage le plus connu sous ce nom est Aulus Cécina, en faveur duquel nous avons une harangue connue, de Cicéron, & auquel le même Cicéron adresse plusieurs lettres qui se trouvent au livre VI des épîtres dites *familières*. Cet orateur en fait un fort grand éloge, & nous le représente comme un homme très-considérable, & par son mérite personnel, & par le grand établissement que sa Maison avoit dans l'Etrurie. *Habetis hominem*, dit-il, *singulari pudore, virtute cognitâ & spectatâ fide amplissimum, Etruriæ nomine totius, in utrâque fortunâ cognitum multis signis, & virtutis, & humanitatis.*

César le retenoit en exil. Nous en dirons tout à l'heure les raisons. Cicéron espère que cet exil cessera bientôt, & c'est sur le mérite & l'importance de Cécina qu'il fonde ses principales espérances. *Intelligit te, in parte Italiæ non contemnendâ, facilè omnium nobilissimum, & in communi republicâ, cuivis summorum tuæ ætatis, vel ingenio, vel gratiâ, vel*

famâ, populi romani parem, non posse prohiberi republicâ diutiùs.

Cécina, comme tant d'autres personnages illustres, avoit porté les armes contre César pour le sénat & la république; mais à ce crime commun il joignoit un autre crime particulier & personnel, que César avoit peut-être plus de peine à lui pardonner. Ce Cécina étoit un homme d'esprit, un bon écrivain, dont les traits portoient coup; & il en avoit lancé quelques-uns contre César, dans un écrit moitié plaisant, moitié violent, où les imprécations d'un ennemi étoient assaisonnées par les railleries d'un satyrique. Cécina ne se croyoit pas fort coupable. *Summa criminis est*, dit-il, *quod armatus adversario maledixi.* Il prétend que tout le monde en fait autant; mais tout le monde n'écrit pas, & surtout d'un style qui blesse. Cicéron cependant paroît penser comme Cécina sur la légéreté de cette faute, ou bien il adoucit ses expressions pour encourager son client : il espère que César, qui aime la gloire, & qui estime les talens, sera flatté de s'attirer, par sa clémence, les éloges d'un homme d'esprit qui, étant son ennemi, l'a légérement effleuré. *Eodem fonte se hausturum intelligit laudes suas, è quo sit leviter adspersus.* Quoi qu'il en soit de la gravité ou de la légéreté de l'offense, il paroît que Cécina voulut, comme la lance d'Achille, guérir les blessures qu'il avoit faites :

Vulnus Achilleo quæ quondam fecerat hosti,
Vulneris auxilium pelias hasta tulit.

Sans attendre son pardon, & pour l'accélérer, il chante en quelque sorte la palinodie. Il compose d'avance un ouvrage à la louange de César; il l'envoie à Cicéron, pour qu'il l'examine & qu'il le corrige. On sent en effet combien un pareil ouvrage étoit délicat & difficile, combien le sentier étoit étroit & glissant, entre le danger de s'avilir par la bassesse & l'adulation, & celui de déplaire par un mot imprudent, mal-adroit, mal choisi, capable de r'ouvrir la plaie qu'on vouloit fermer! Cicéron, dont le crédit précaire & borné sur César étoit cependant la principale ressource de Cécina, Cicéron est loué dans cet écrit; mais il est loué avec une sorte de précaution & de réserve, car il avoit aussi été au nombre des ennemis de César. Cécina s'excuse auprès de Cicéron, d'être resté si fort au dessous de l'expression de son estime & de son admiration pour lui; il lui peint tout l'embarras qu'il éprouve en composant ce nouvel ouvrage.

Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois.

Cùm ad ipsius Cæsaris nomen veni, toto corpore contremisco, non pœnæ metu, sed illius judicii; totum enim Cæsarem non novi. Quem putas animum esse, ubi secum loquitur? Hoc probabit: hoc verbum suspiciosum est. Quid si hoc muto? & vereor ne pejus sit. Age verò laudo aliquem, non offendo? Cùm porrò non offendam quid si non vult? Armati stylum persequitur, victi & nondùm restituti quid faciet?..... In hâc igitur calumniâ timoris & cœcæ suspicionis tormento, cùm plurima ad alieni sensûs conjecturam, non ad suum judicium scribantur, quàm difficile sit evadere..... sentimus.

Le premier exil de Cécina étoit en Asie; il avoit depuis obtenu la permission de se rapprocher & de venir en Sicile, sous prétexte de quelques affaires; mais on avoit fixé un terme à son séjour dans cette île, & à l'expiration de ce terme il devoit retourner en Asie. Cicéron obtint par ses amis, qui l'étoient aussi de César, que Cécina pourroit rester en Sicile tant qu'il voudroit, & Cicéron le recommande à Titus-Furfanius-Posthumus son ami, alors proconsul de Sicile. Nous apprenons par cette lettre, que le père de Cécina étoit aussi un homme d'un mérite distingué, dont Cicéron avoit fort cultivé l'amitié. *Nam & patre ejus, claro homine & forti viro, plurimùm usi sumus.*

Nous ignorons si César pardonna entiérement à Cécina, & si on peut l'induire de ce passage de Suétone, où, en vantant la clémence de César, il dit qu'il la signala envers Cécina au sujet de sa satyre, qui ne lui paroît pas une offense aussi légère que l'avoient dit Cécina & Cicéron : il la qualifie durement de *criminosissimus liber. Auli Cæcinæ criminosissimo libro laceratam existimationem suam civili animo tulit.*

Un autre Cécina étoit, avec Valens, un des deux généraux de Vitellius contre Othon, & ensuite contre Vespasien.

CEIS ou SCEY. (*Hist. de Fr*) C'est le nom d'un château qu'on désigne par le surnom de Scey en Varais, *in Varasco*, pour le distinguer de Scey-sur-Saône, appartenant à la Maison de Baufremont. Scey en Varais est écrit Ceïs dans les anciennes chartes. Une très-ancienne famille avoit pris son nom de cette terre de Ceis ou Scey, qu'elle possédoit dès le commencement du dixième siècle, & que Philippe de Scey vendit dans le quatorzième.

Nous remarquerons, dans cette famille de Scey, Etienne, seigneur de Maillot, qui alla servir en Hongrie, où il mourut.

Antoine son frère, qui mourut de même à la guerre.

Un autre Antoine, neveu de celui-ci, tué à la bataille de Lépante.

Jean, seigneur de Buttier, petit-neveu de ce dernier Antoine, se distingua, en 1647, au siége de Lérida.

CHAMBORS. (*Hist. de Fr.*) De la Boissière de Chambors est le nom d'une noble & ancienne famille française qui a produit des sujets utiles à l'Etat. Elle est originaire de Bretagne :

1°. Guillaume de la Boissière, qualifié dans des titres publics *noble d'ancienne extraction*, possédoit, en

en 1421, le fief de la Boissière au diocèse de Quimper.

2°. Maurice de la Boissière son petit-fils quitta la province de Bretagne pour s'attacher au service du roi Louis XI, & Charles VIII lui donna, en 1491, une charge de maître-d'hôtel ordinaire.

3°. Yves, fils de Maurice, fut écuyer de la reine Anne de Bretagne.

4°. Guillaume, fils d'Yves, écuyer tranchant du roi François I & du dauphin François son fils, épousa, en 1528, une héritière de la Maison de Trie, qui apporta dans celle de la Boissière la terre de Chambors, située dans le Vexin français.

5°. De ce mariage naquit, entr'autres enfans, Jean de la Boissière, seigneur de Chambors (et en partie de Gisors, ainsi que ses descendans); il servit, en qualité de maître-d'hôtel, six Rois consécutifs, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, & mourut en 1624, âgé de quatre-vingt-onze ans.

6°. & 7°. Deux de ses fils, officiers dans la compagnie des Gendarmes de la garde, furent tués, en 1590, à la bataille d'Ivry.

8°. Un troisième, chevalier de Malte, fut tué, en 1597, au siége d'Amiens; & de quatre fils, Jean de la Boissière leur père (n°. 5) vit ces trois immolés, de son vivant, à la patrie.

9°. Il vit aussi périr le quatrième, en 1611, à trente ans. Ce dernier, nommé Jean comme son père, ne perdit point la vie dans les combats, mais il eut deux fils :

10°. Dont l'aîné, Jean, enseigne aux Gardes, fut tué, en 1629, à l'attaque des barricades de Suse.

11°. Le second, nommé Guillaume, dit le *comte de Chambors*, capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1636, maître-d'hôtel du roi Louis XIII en 1638, mestre-de-camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin en 1645, parvenu jeune à une grande réputation militaire & au grade de maréchal-de-camp, fut tué à la bataille de Lens, en 1648, à trente-neuf ans.

12°. Celui-ci eut deux fils, Louis, page de la grande écurie du roi Louis XIV, puis capitaine au régiment de Picardie, tué à Arleux, en 1651, à seize ans;

13°. Et Guillaume, dit aussi le *comte de Chambors*, page de la chambre du même roi Louis XIV, en 1645; enseigne aux Gardes, en 1648; capitaine de cavalerie & lieutenant des Cent-Suisses de la garde, en 1650; blessé à la bataille de Réthel, aussi en 1650, & au combat de Saint-Antoine, en 1652; ainsi Jean de la Boissière, mentionné au n°. 5, avoit eu trois fils, deux petits-fils, & un arrière-petit-fils, tués dans des batailles, & un autre petit-fils blessé dans deux.

14°. Celui-ci eut, d'un premier lit, deux fils qui servirent tous deux avec distinction, mais dont l'aîné (Guillaume de la Boissière de Chambors) a été célèbre encore comme homme de lettres. Elevé dans une pension, dont M. Nicole a fait l'éloge dans le Traité de l'éducation d'un Prince, & où toute autre langue que le latin (qu'on apprenoit par le seul usage) étoit interdite aux élèves & à tous ceux qui les approchoient, il se sentit toute sa vie de l'avantage d'avoir eu cette langue en quelque sorte pour langue maternelle, & d'avoir fait à douze ans sa rhétorique, sous le célèbre M. Hersan au collége du Plessis; il se ressentit aussi dans un autre genre de l'éducation qu'il reçut dans le monde à l'hotel de Soissons où son père demeuroit, & où madame la princesse de Carignan & madame la duchesse de Nemours rassembloient une société nombreuse, & cependant choisie, de gens de lettres mêlés avec des gens de qualité. Ce fut là qu'il connut le fameux prince Eugène, avec lequel il prit des liaisons particulières, & contre lequel il étoit destiné à combattre. Vers le même tems où ce Prince partoit pour la Hongrie, M. de Chambors entroit dans les Mousquetaires, dont M. de Maupertuis son parent commandoit une compagnie : il y fit plusieurs campagnes pendant la guerre de 1688; il eut ensuite dans le régiment Colonel-Général une compagnie, à la tête de laquelle il servit en Allemagne vers la fin de cette même guerre, & en Italie pendant toute celle de 1701. Il se distingua dans plusieurs actions, notamment à la bataille de Luzara. C'étoit avoir rempli une grande carrière militaire que d'avoir fait ces deux guerres de 1688 & de 1701, & d'y avoir constamment approfondi les principes généraux & les détails de cet art malheureusement nécessaire jusqu'à présent. A cette étude, M. de Chambors avoit constamment joint celle des lettres; & libre, par la paix, de s'y livrer avec moins de partage, il en fit sa principale occupation; il fut reçu, en 1721, associé de l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Le premier Mémoire qu'il lut à sa réception avoit quelque chose de chevaleresque & de galant, convenable à un gentilhomme & à un militaire : le sujet étoit *la considération que les anciens Germains avoient pour les femmes de leur nation*. Ses *Recherches sur la vie de Titus Labienus* ont éclairci un trait d'histoire important.

M. de Chambors mourut le 7 avril 1743; il étoit né le 28 juillet 1666.

15°. Un de ses frères d'un autre lit, Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière de Chambors, a servi dix-sept ans capitaine au régiment de Bretagne, & s'est distingué en plusieurs occasions, & notamment à la prise du fort de Scarpe, en 1712.

16°. Yves-Jean-Baptiste de la Boissière de Chambors son fils, né en 1726, pourvu en 1745 de la charge d'écuyer ordinaire, a servi auprès de la personne de Louis XV & du Dauphin son fils, dans les campagnes de Flandre. C'est lui que M. le Dauphin eut le malheur de blesser à mort à la chasse, le 16 août 1755, dans la plaine de Villepreux. Il s'en punit en grand Prince & en homme sensible,

en s'interdisant pour toujours l'exercice de la chasse, pour lequel il avoit du goût, & qui étoit utile à sa santé.

Les auteurs des diverses oraisons funèbres de ce vertueux Dauphin nous le représentent au moment de ce funeste accident, saisi d'effroi, jetant son arme, se précipitant sur le corps sanglant du malheureux Chambors, l'arrosant de ses larmes, osant à peine lever les yeux sur lui, se refusant à toutes les consolations « que ce noble & fidèle » serviteur voudroit verser dans son ame en le » quittant..... Si quelqu'un, pour le consoler, lui » dit que le blessé ne mourra pas : *Dès qu'il souffre,* » dit-il, *ne suis-je pas assez malheureux ?* »

Tous les secours de l'art ne purent sauver M. de Chambors; il mourut au bout de six jours. Toute la puissance des Rois, dit M. Thomas, n'est rien pour réparer de tels malheurs. Le Dauphin emploie du moins tout son crédit auprès du Roi pour soulager la douleur de la famille. M. de Chambors avoit épousé, en 1754, mademoiselle le Petit d'Avennes. A sa mort (août 1755) il laissoit sa femme grosse. M. le Dauphin, apprenant qu'elle étoit prête d'accoucher, lui écrivit, au mois de janvier 1756, la lettre suivante, qu'on ne peut trop reproduire, monument touchant de la sensibilité de ce Prince.

« Vos intérêts, Madame, sont devenus les » miens; je ne les envisagerai jamais sous une au- » tre vue. Vous me verrez toujours aller au devant » de tout ce que vous pourrez souhaiter, & pour » vous, & pour cet enfant que vous allez mettre » au jour. Vos demandes seront toujours accom- » plies. Je serois bien fâché que vous vous adres- » sassiez, pour l'exécution, à un autre qu'à moi. Sur » qui pouvez-vous compter avec plus d'assurance ? » Ma seule consolation, après l'horrible malheur » dont je n'ose me retracer l'idée, est de contri- » buer, s'il est possible, à la vôtre, & d'adoucir, » autant qu'il dépend de moi, la douleur que je » ressens comme vous. »

Madame de Chambors accoucha d'un fils (Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière de Chambors). Le père du malheureux écuyer, tué à la chasse, vivoit encore. Le Roi, par des lettres données à Versailles au mois de mai 1756, & qui contiennent l'honorable énumération des services de la famille de Chambors, érige en faveur de l'aïeul & du petit-fils la terre de Chambors en comté, d'après ce principe énoncé dans le préambule des lettres : « Que la plus solide récompense que l'on » puisse donner à la vertu, est celle des titres » d'honneur & de distinction qui passent à la pos- » térité. »

Les lettres portent que ce titre de comté avoit été anciennement attribué à la terre de Chambors.

CHARIETTON. (*Hist. rom.*) Lorsque, sous l'empire de Constance, en 358, Julien, depuis Empereur, faisoit la guerre dans les Gaules & sur les bords du Rhin contre les nations germaniques, nommément contre les Saxons, les Quades, les Chamaves, souvent même contre les Francs ou Français, il se servoit avec avantage d'un aventurier français, nommé Charietton, qui s'étoit attaché aux Romains. Cet homme, d'une taille gigantesque, d'une force de corps proportionnée à sa taille, & d'un courage bien supérieur, s'étoit rendu le fléau des peuples barbares. Il leur faisoit, en barbare lui-même, une guerre continuelle, ou plutôt une chasse plus cruelle & plus funeste qu'aucune guerre. Il se cachoit dans les forêts, les épioit, les suivoit comme le chasseur fait sa proie, & saisissant les momens connus de leur sommeil ou de leur ivresse, il égorgeoit tous ceux qu'il trouvoit dans l'un ou l'autre de ces deux états, & portoit leurs têtes à Trèves, où elles lui étoient apparemment payées. D'abord il opéroit seul & n'associoit personne à ces horribles boucheries : dans la suite sa réputation s'étant accrue avec ses succès, on s'empressa de servir sous lui, & de prendre part à ses expéditions; alors elles changèrent en quelque sorte de nature; de voleur & d'assassin, il devint guerrier; il eut une petite armée; il fut au moins chef de troupes légères : leur objet principal étoit de tendre des piéges, de dresser des embûches, d'attirer l'ennemi par des fuites simulées sur un terrain ou dans des postes désavantageux, de pénétrer par des passages difficiles & peu connus dans les retraites les plus inaccessibles; enfin de faire une guerre qui ne pouvoit être faite que par eux, & qui n'étoit point à l'usage des Romains. Leur adresse & leur connoissance des lieux étoient un supplément nécessaire à la valeur romaine, & contribuèrent beaucoup à la réduction de ces diverses peuplades germaniques.

Ce Charietton survécut aux empereurs Constance, Julien & Jovien. Sous Valentinien, en 366, il servoit encore les Romains contre les Allemands, autre peuple de la Germanie, qui n'avoit pas encore donné son nom à tout ce pays. Il fut tué dans un grand combat qu'il perdit cette même année contre ce peuple.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. (*Hist. de Fr.*) Charles-le-*Téméraire*, dernier duc de la seconde Maison de Bourgogne, succéda, en 1467, à Philippe-le-*Bon* son père. Une impulsion irrésistible poussoit Charles à la guerre & aux périls. Inquiet, téméraire, ambitieux, il chercha dans les combats la gloire des héros, & il y trouva une mort violente comme son caractère. Mauvais politique, puisque la haine & la vengeance présidoient le plus souvent à ses démarches, sa vie entière fut un tissu de triomphes, de défaites, de fureurs & d'infortunes. Implacable ennemi, contempteur orgueilleux de Louis XI son rival, il en étoit haï & redouté. Dès leur plus tendre jeunesse ils avoient senti l'un pour l'autre une antipathie invincible. La franchise altière & généreuse de Charles s'in-

dignoit de la souplesse artificieuse de Louis. Louis, né jaloux, voyoit avec inquiétude les grandes qualités de Charles & sa réputation naissante. Louis, chassé par ses propres intrigues de la cour du Roi son père, trop heureux de trouver un asile à la cour du duc de Bourgogne, tourna ce bienfait contre ses bienfaiteurs même ; il mit la discorde entre Charles & le duc Philippe ; il tenta la fidélité de leurs sujets. Charles voyoit toutes ces trames obscures, dédaignoit de les rompre, & se proposoit de les punir un jour avec éclat ; mais lorsqu'il vit Louis, monté sur le trône, recueillir en politique quelquefois habile, le fruit des troubles qu'il avoit semés en intrigant ; quand il vit Philippe, affoibli par l'âge & trompé par des ministres vendus à Louis, consentir à la restitution des places de la Somme, qui lui avoient été engagées par le traité d'Arras, alors sa fureur ne connut plus de bornes ; il entra dans la Ligue dite *du bien public*, ou il la forma ; il souleva tout le royaume contre Louis, qui, dans la suite, souleva contre lui une partie de l'Europe. La bataille de Mont-Lhéri (du 16 juillet 1465) fut pour ces rivaux une heureuse occasion de signaler leur courage & d'assouvir leur haine. Il seroit difficile de dire lequel fut vainqueur : ils furent vaincus tous deux : les deux armées furent presqu'également détruites. L'aile gauche du Roi, l'aile droite de son ennemi furent rompues : il y eut une véritable déroute de part & d'autre. La frayeur emporta des fuyards des deux armées jusqu'à cinquante lieues, sans qu'ils osassent regarder derrière eux ni s'arrêter pour manger. Cependant les deux chefs donnoient l'exemple de la constance & de l'intrépidité : on les rencontroit partout où le péril étoit le plus grand, prodigues de leur vie, avides de gloire & de vengeance, transportés du desir de vaincre. Le Bourguignon pensa deux fois être pris ou tué ; mais il resta maître du champ de bataille, & cet honneur lui inspira une présomption qui lui fut bien funeste dans la suite.

Louis, pressé de toutes parts, & incapable de résister à tous les grands du royaume conjurés contre sa tyrannie, sut employer avec succès un art inconnu à l'inflexible Charles, l'art de diviser & de régner, de dissimuler pour se venger plus sûrement, d'accorder tout pour pouvoir tout reprendre dans un tems plus favorable. Tous ces chefs adroitement dispersés, occupés chacun chez eux, perdirent les avantages qu'ils tiroient de leur réunion, & furent subjugués & trompés les uns après les autres. Les Liégeois, excités par Louis, firent à la Maison de Bourgogne des outrages cruels, dont ils furent cruellement punis ; les Flamands, surtout les Gantois, se révoltèrent aussi : Charles parut & les soumit. Il se hâtoit de voler au secours de ses alliés, mais la Ligue n'étoit déjà plus : le Roi l'avoit dissipée par un mélange heureux d'artifice & de force.

Pendant le cours de leurs divisions, la fortune offrit tour-à-tour aux deux rivaux des occasions dont ils ne crurent pas devoir profiter, ou du moins abuser. Chacun d'eux eut son ennemi en sa puissance, & ne voulut ou n'osa s'en assurer. Louis XI, affectant de la franchise par dissimulation, vint trouver Charles dans son camp devant Paris, pour conférer avec lui. Les soldats bourguignons disoient en riant : *Voilà pourtant le Roi au pouvoir de notre Prince.* Charles, pour répondre à ce procédé, reconduisit le Roi jusques sous les murs de Paris, & soit distraction, soit confiance, se laissa engager jusqu'au-delà des premiers retranchemens de l'armée ennemie : il se ressouvint alors du Pont de Montereau & de la fin tragique du duc Jean son aïeul. Louis même l'avertit de son imprudence par un sourire, & le maréchal de Bourgogne gronda Charles avec cette sévérité que le zèle inspire & autorise. Quelques années après, Louis XI crut montrer une confiance héroïque en allant lui-même sans suite négocier à Péronne avec le duc de Bourgogne. Il y porte des paroles de paix ; il est reçu comme un ami. En même tems on apprend que les Liégeois, à son instigation & sur ses promesses, viennent, en se révoltant de nouveau, de commettre les plus atroces & les plus barbares insolences. La colère du duc de Bourgogne, à cette nouvelle, n'eut plus de bornes, & la vie de Louis XI fut en danger. Il faut plus de prudence quand on se permet tant de perfidies. Un machiavéliste habile se remet rarement entre les mains de son ennemi, & ne s'y met jamais au moment où il l'outrage. Louis s'étoit pris au piege qu'il avoit tendu lui-même : la mine avoit joué plus tôt qu'il n'avoit voulu, & il en éprouvoit toute la violence. Incertain de son sort, observé de trop près pour pouvoir songer à la fuite, il avoit devant les yeux cette tour de Péronne où l'infortuné Charles-le-*Simple* étoit mort dans les fers d'Herbert, comte de Vermandois. Si le duc de Bourgogne eût dit un mot, Louis XI auroit eu le sort de Charles-le-*Simple* ; il en auroit peut-être aujourd'hui la réputation. Le duc de Bourgogne imagina une autre vengeance ; il força Louis XI d'assister & de contribuer de sa personne & de ses armes à la destruction des Liégeois ses complices : on veilloit sur lui, on connoissoit sa valeur : il fallut qu'il cueillît toutes les palmes de cette honteuse & funeste victoire ; il fallut qu'il triomphât à force d'exploits, & du désespoir de ses amis, & des défiances de son tyran. Le duc le congédia enfin avec quelques froides excuses aussi injurieuses que l'offense, & le Roi parut s'en contenter.

Après divers traités & diverses ruptures arriva, en 1472, la prompte & funeste mort de Monsieur, frère de Louis XI, dont les intérêts avoient servi de prétexte aux ligues formées contre le Roi. Personne ne douta qu'il n'eût été empoisonné par l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, avec lequel Louis XI entretenoit une correspondance secrète : les soupçons s'étendirent jusqu'au Roi. L'abbé de Saint-

Jean-d'Angely mourut en prison, événement qui ne justifia point le Roi dans l'opinion publique. Brantôme & Varillas, auteurs médiocrement croyables, disent que son fou l'entendit s'accuser de ce crime. Le duc de Bourgogne l'en chargea hautement dans un manifeste insolent, suivi des hostilités les plus affreuses. L'incendie fut joint au carnage; la Picardie ravagée, ses habitans, cruellement massacrés, parurent encore au duc de Bourgogne une trop foible vengeance d'un attentat si énorme. Cependant Beauvais arrêta & confondit sa fureur. Un assaut général avoit répandu la terreur parmi les assiégés: ils fuyoient déjà de toutes parts; les Bourguignons avoient déjà planté leur étendard sur la brêche; une femme intrépide, nommée Jeanne Hachette, osa l'arracher & le jeter dans le fossé avec l'officier qui l'avoit planté. Les autres femmes imitèrent son courage, & repoussèrent l'ennemi en l'accablant de pierres, de poix résine & de plomb fondu. Il se vengea sur le pays de Caux; il prit Eu & Saint-Valery, échoua devant Dieppe & devant Rouen, rentra en Picardie, menaça Noyon, &, s'étant retiré à Abbeville, accepta une trève que le Roi lui offrit.

Mais plus ennemi encore du repos que de Louis XI, le duc de Bourgogne employa cette trève à conquérir le duché de Gueldres, & à tenter du côté de l'Allemagne des projets d'agrandissement que Louis XI ne manqua pas de traverser en formant contre lui une ligue puissante, dans laquelle entrèrent l'Empereur, le duc d'Autriche, le duc de Lorraine, les Suisses, les villes de Bâle, de Strasbourg, &c. Louis lui-même se mit en campagne aussitôt après l'expiration de la trève, prit Roye, Montdidier, Corbie, & détacha le roi d'Angleterre de l'alliance du duc de Bourgogne, qui fut trop heureux d'accepter une prolongation de la trève. Son ambition, qui ne pouvoit rester oisive, s'exerça pendant ce tems à dépouiller le jeune René de la Lorraine, à former le siége de Nancy, à préparer des fers aux indomptables Suisses, auxquels on ne pouvoit enlever que la liberté. La tyrannie autrichienne la leur avoit procurée, parce que

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

Les fureurs turbulentes du Bourguignon ne purent la leur faire perdre. Ce Prince infortuné couroit à sa ruine; la fortune se lassoit de seconder son intrépidité: il perdit successivement, en 1476 & 1477, contre les Suisses & le duc de Lorraine réunis, les batailles de Granson, de Morat, & enfin celle de Nancy, où, devenu plus farouche par le malheur, incapable de prudence & de conseil, guidé par un désespoir aveugle, il osa combattre une armée de plus de vingt mille hommes avec douze cents hommes abattus & découragés. Le perfide Campobasse, son indigne confident, lui en enleva près de la moitié dès le commencement de la bataille, le laissant entouré d'assassins. Il ne put échapper à tant de dangers: on le trouva mort dans un ruisseau presque glacé, où son cheval s'étoit embourbé. On crut du moins le reconnoître à des signes certains, & le duc de Lorraine son vainqueur lui fit de magnifiques obsèques. *Biau cousin*, lui dit-il en lui jetant de l'eau bénite, *vos ames ait Dieu: vous nous avez fait moult de maux & de douleurs*. C'est en effet la seule oraison funèbre que méritent les conquérans. Mais les sujets de Charles, qui l'aimoient d'autant plus qu'il étoit malheureux, se livrèrent avec avidité à l'espérance de le revoir: espérance frivole, & qui avoit pour tout fondement quelque vaine ressemblance qu'on avoit cru trouver entre lui & un homme inconnu, errant dans la Suabe.

Ainsi périt à l'âge de quarante-trois ans Charles-le-Téméraire, terrible & dangereux rival de Louis XI, que ses qualités brillantes rendirent admirable, ses fureurs odieux, & ses malheurs intéressant. Il eut dans sa jeunesse tout l'éclat d'un héros, & dans un âge plus avancé toute la férocité d'un tyran. N'étant encore que comte de Charolois & gouverneur de Hollande, il s'étoit fait aimer & respecter de ses peuples. Ami de la justice, il avoit signalé sa rigoureuse équité par le supplice d'un gouverneur qui, ayant abusé de la femme d'un criminel en lui promettant la grace de son mari, la lui avoit ensuite refusée. Le comte de Charolois voulut que le gouverneur épousât la veuve pour réparer l'outrage fait à son honneur, & il envoya ce séducteur, de l'autel au gibet. Né violent, mais sincère & généreux, il avoit toujours paru incapable d'artifice & de bassesse. Cependant, soit que les tromperies continuelles de Louis XI l'eussent apprivoisé avec la perfidie, soit qu'il fût poussé au crime par cette mélancolie phrénétique où l'habitude de verser le sang & d'exercer des violences le plongèrent sur la fin de sa vie, il devint moins scrupuleux sur le choix des armes dont il combattit son ennemi; il voulut faire empoisonner Louis XI, d'abord par Jean Hardy, qui fut écartelé, puis par un autre scélérat nommé Jean Bon, si pourtant cette accusation ne fut point un stratagême de Louis XI pour rendre Charles odieux.

Charles fut sans doute un des plus grands capitaines de son tems; actif, infatigable, vigilant, portant sur les détails des moindres opérations, un œil toujours attentif & toujours éclairé; profond dans toutes les parties de l'art militaire que l'on connoissoit alors. On l'a comparé, pour la discipline, à Annibal; pour la célérité dans les expéditions, à César & à Alexandre. Il avoit pris ces derniers pour modèles, & leur histoire étoit sa lecture favorite; mais il paroît que c'étoit avec Annibal qu'il aimoit le plus à être comparé. *Monseigneur, nous voilà bien annibalés*, lui disoit son fou en s'enfuyant avec lui après la bataille de Granson. Ce fut ce même fou qui, après la levée du siége de

Beauvais, entendant le duc dire à un ambassadeur de France, auquel il se faisoit un plaisir de montrer son arsenal, *vous allez voir les clefs des plus fortes villes du royaume*, se mit à chercher avec un air d'empressement; & le duc lui demandant ce qu'il cherchoit ainsi : *Je cherche*, dit-il, *les clefs de la ville de Beauvais.*

Charles eut la plus belle milice de l'Europe, & les réglemens qu'il lui donna furent trouvés admirables pour le tems. Ce fut lui qui renouvela & qui apprit aux Français à renouveler la pratique des Romains, d'enfermer les troupes dans un camp retranché. Mais tant de talens n'eurent dans le monde qu'un éclat stérile & funeste. Charles ne sut mettre à profit ni ses vertus, ni ses vices, ni la bonne ni la mauvaise fortune; il fit des conquêtes & n'en jouit point; il se rendit terrible sans se rendre respectable : ses caprices fougueux, ses hauteurs imprudentes aliénoient les cœurs qu'il avoit le plus d'intérêt de gagner; il connoissoit mal les hommes, & ne savoit placer ni sa confiance ni ses soupçons : il disoit avec fureur au brave & fidèle Chimai : *Vous êtes tout Vaudemont!* voulant lui reprocher l'attachement qu'il lui supposoit pour le duc de Lorraine, qui étoit de la branche de Vaudemont; il faisoit arrêter indignement la duchesse de Savoie, qu'une compassion généreuse attiroit du sein de ses Etats pour le consoler & le secourir; & il se livroit aveuglément à Campobasse, qui traitoit de sa vie avec tous ses ennemis. Cependant l'adroit & vigilant Louis observoit toutes ses démarches, travailloit à les lui rendre funestes, lui enlevoit tous les jours quelque allié, lui suscitoit quelque ennemi, détachoit de son service ses plus braves capitaines, ses meilleurs ministres; les appeloit en France par des promesses, les y fixoit par des graces, rendoit Comines aussi nuisible à Charles qu'il lui avoit été utile, encourageoit l'héroïsme naissant du jeune René de Lorraine à s'immortaliser par la défaite d'un si redoutable ennemi, & profitoit des perfidies de Campobasse sans les autoriser. Ce traître lui avoit offert la tête de son maître, & Louis l'avoit refusée; il avoit même averti de cette offre le duc de Bourgogne, comme autrefois Fabricius avoit renvoyé à Pyrrhus le médecin qui devoit, dit-on, l'empoisonner. Mais le duc de Bourgogne ne crut point Louis capable d'imiter sincérement Fabricius; il regarda cet avis comme un stratagême inventé pour lui rendre suspect un ministre fidèle; & Louis, content d'avoir fait son devoir, lui laissa une erreur qu'il n'avoit aucun intérêt de dissiper, & sur laquelle il avoit peut-être compté.

Quelques auteurs attribuent les trahisons de Campobasse au ressentiment d'un soufflet que le duc de Bourgogne lui avoit donné dans un mouvement de colère. Pierre-Mathieu, dans son histoire de Louis XI, s'exprime ainsi à ce sujet : « Le » *soufflet* que Campobasse avoit reçu du duc de » Bourgogne, *souffloit* dans son cœur le feu de la » vengeance. »

Si cette anecdote est vraie, elle est une nouvelle preuve de l'emportement & de l'imprudence de Charles.

Quoi qu'il en soit, Louis XI, moins grand, moins estimable que son rival, eut presque toujours sur lui cet ascendant que le sang-froid, le talent de connoître les hommes ou du moins de s'en défier, l'art de céder au tems, doivent nécessairement donner sur un courage bouillant, qui ne sait que combattre & vaincre ou périr.

La bataille de Nancy, où Charles fut tué, est du 5 janvier 1477.

Marie de Bourgogne, fille unique de Charles, hérita de ses biens, de ses malheurs & de la haine de Louis XI. Ce fut elle qui, par son mariage avec Maximilien d'Autriche, porta dans cette heureuse Maison les grands & beaux domaines de la Maison de Bourgogne & des anciens comtes de Flandre.

Charles avoit peu connu les tendresses du sang. Toujours occupé de projets ambitieux, il alarmoit sa famille par les périls continuels où il s'exposoit, & ne la dédommageoit point par les douceurs de l'amitié.

CHARLES DE VALOIS (*Hist. de Fr.*), frère de Philippe-le-Bel & tige de la branche de Valois, qui a donné treize Rois à la France. Lorsqu'en 1296 la guerre se ralluma entre la France & l'Angleterre, il alla commander en Guyenne contre les Anglais. Sévère & infléxible comme son frère, il commença par faire pendre, sur un simple soupçon d'infidélité, cinquante gascons à la vue de la Réole. Ce spectacle répandit la terreur dans la ville : on s'y défendit foiblement; elle fut prise avec quelques autres places, & le comte de Valois se sut gré de sa sévérité; mais à peine fut-il sorti de cette province, que toutes ces places rappelèrent les Anglais.

On ne sait pas bien pourquoi l'on voit, cette même année, Robert, comte d'Artois, commander en Guyenne à la place du comte de Valois : les causes & les motifs échappent à cette distance. Si Philippe rappela son frère de la Guyenne à cause de sa dureté qui aliénoit les cœurs, c'est un trait de politique ferme & sage, qui mérite des éloges; cependant le comte de Valois avoit battu Edmond, frère du roi d'Angleterre. Edmond, après sa défaite, s'étoit renfermé dans Baïonne, où il étoit mort.

Dans la guerre contre la Flandre, au commencement du quatorzième siècle, le comte de Valois rendit Philippe-le-Bel maître de Dam, de Dixmude, & pressa tellement le comte de Flandre dans la ville de Gand, que celui-ci crut ne pouvoir trouver d'asile que dans la miséricorde du vainqueur. Le comte de Valois s'obligea de mener à Paris, aux pieds du Roi, le comte de Flandre avec deux

de ses fils, & de les ramener au même endroit où il les auroit pris, si dans l'espace d'un an le comte de Flandre ne pouvoit obtenir la paix. Quand le Roi les eut en sa puissance, il déclara qu'il ne se jugeoit point lié par un traité que son frère avoit conclu sans sa participation; qu'il croyoit faire assez pour des vassaux félons en leur laissant la vie, mais que leurs Etats resteroient confisqués & leurs personnes captives. Le comte Guy fut enfermé à Compiegne; Robert son fils aîné, à Chinon; Guillaume, dans une forteresse de l'Auvergne: on ne voulut pas même leur laisser la douceur de gémir ensemble. Qu'arriva-t il de cette violence? La Flandre se révolta: on fit à Bruges un massacre des Français, pareil aux Vêpres siciliennes; on en fit un carnage horrible à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302.

Sur les injustices & les violences de Charles de Valois à l'égard d'Enguerrand de Marigny, *voyez* l'article *Marigny*. En général, Charles de Valois gouverna tyranniquement sous ses neveux, surtout sous Louis-le-Hutin. Il vendit les offices de judicature dans les tribunaux subalternes; ce qui parut alors un abus dangereux: il vendit aux serfs la liberté, en les forçant de l'acheter de leur pécule. Il vendit aux Juifs leur rappel, & ils furent chassés de nouveau quelques années après: il vendoit tout, & ne livroit pas toujours ce qu'il vendoit.

Dans une petite guerre contre les Anglais, qui eut lieu sous Charles-le-Bel, Charles de Valois son oncle, réputé alors le plus grand général de l'Europe, alla commander encore en Guyenne; il prit & rasa une forteresse qui avoit été le sujet de cette guerre, & soumit presque toute la Guyenne. Le comte de Kent, général des Anglais & Prince du sang d'Angleterre, se voyant serré de près & en danger, demanda une trève & l'obtint, à condition de venir se rendre prisonnier du comte de Valois s'il ne pouvoit engager le roi d'Angleterre à faire au roi Charles une réparation suffisante.

On jugea qu'en cette occasion le comte de Valois avoit très-bien servi la France par les armes, & un peu ménagé l'Angleterre par le traité. Il vouloit placer une de ses filles sur le trône de l'Angleterre, en la mariant au prince Edouard, héritier présomptif, & qui fut depuis le célèbre Edouard III; mais ce mariage ne se fit point.

La déférence des trois fils de Philippe-le-Bel pour Charles de Valois leur oncle déposa un peu trop l'autorité royale entre ses mains; non qu'il fût indigne de leur confiance, il étoit homme de guerre, il étoit homme d'Etat, mais il ne ménagea pas assez les peuples; & puisqu'en mourant il eut tant de remords du supplice qu'il avoit fait subir à Enguerrand de Marigny, il nous force de croire que ce ministre étoit innocent, au moins du crime pour lequel Charles de Valois l'avoit fait pendre. Or, on se rappelle que ce crime étoit un divertissement de deniers dont Charles de Valois & Marigny s'accusoient réciproquement.

Le comte de Valois étoit ambitieux. Philippe-le-Bel avoit voulu lui procurer l'Empire. Le Pape (Boniface VIII) amusa son ambition du vain titre d'empereur de Constantinople. Charles de Valois ayant épousé une Princesse qui avoit des droits à l'Empire des Latins, alors détruit, ce Pape le fit son lieutenant en Italie, pour employer ses talens militaires à réduire les Gibelins. Ce fut lui aussi que la France opposa aux Anglais avec le plus de succès, dans les guerres de Philippe-le-Bel contre Edouard I, & de Charles-le-Bel contre Edouard II. C'est de Charles de Valois qu'on a dit, comme de Hugues-le-Grand, qu'il fut fils, frère, oncle, père, gendre, beau-père de Rois, & jamais Roi. Il étoit fils de Philippe le-Hardi, frère de Philippe-le-Bel, oncle de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-Long & de Charles le-Bel, grand-oncle d'Edouard III, père de Philippe-de-Valois, gendre de Charles-le-Boiteux, roi de Naples; beau-père de l'empereur Charles IV, roi de Bohême.

Il mourut le 16 décembre 1325.

CHATEL (DU). (*Hist. de Fr.*) Dans le Dictionnaire, à l'article *Chatel*, tom. II, pag. 103, 4, 5, nous avons distingué avec raison, l'un de l'autre, les deux célèbres Tanneguy du Chatel, oncle & neveu; mais à la fin de l'article *du Chatel Castellan*, qui n'étoit pas de cette Maison du Chatel, nous avons parlé d'un Guillaume qui en étoit (pag. 105, col. 2). Nous aurions dû distinguer aussi deux Guillaume, qui, comme les deux Tanneguy, furent également célèbres; car le Guillaume du Chatel du combat de Barbazan, n'est pas celui qui défendit Saint-Denis contre les Anglais, & qui fut tué, en 1441, au siége de Pontoise. Le premier étoit aussi l'oncle du second; il battit aussi les Anglais, mais ce fut en 1403; & dans un combat naval il fut tué aussi en combattant contr eux, mais ce fut en 1404, & dans l'île de Gerzey.

A ces deux Tanneguy & à ces deux Guillaume nous ajouterons encore quelques guerriers distingués de cette Maison du Chatel de Bretagne.

1°. Tanneguy I, qui commandoit les armées du comte de Montfort contre Charles de Blois, sur lequel il gagna, en 1347, la bataille de la Roche-de-Rien.

2°. & 3°. Bernard & Briant ses fils, exécutés à mort pour la même cause, ayant été pris par le parti de Blois.

4°. Guillaume I leur frère, ayant été pris de même, fut admis à payer sa rançon.

5°. Un autre Guillaume, qui chassa les Anglais de la Bretagne, & les défit, en 1558, à Saint-Mahé-de-Léon.

CHÉRADAME (JEAN), (*Hist. litt. mod.*), prend, en 1543, le titre de professeur royal en grec. Il étoit de Séez en Normandie: on ignore son nom français. Celui de *Chéradame* est un nom grec allégorique, par lequel il prétendoit exprimer son ar-

deur pour vaincre les difficultés de l'étude ; il prenoit aussi le nom d'*Hippocrate*, apparemment parce qu'il avoit étudié en médecine. Cet homme ne paroît pas avoir été modeste ; il est trop peu connu pour les noms & pour les éloges qu'il se donne. Il publia une Grammaire grecque, un Dictionnaire grec, une espèce de Grammaire hébraïque, dont Paul Paradis a dit du bien ; il fit un Abrégé des adages d'Erasme ; il donna une édition de quelques comédies d'Aristophane ; il travailla long-tems à une *Myrias mystica*, qui devoit expliquer tous les sens mystiques du nom de Dieu, ainsi qu'à une *Myrias historica*, dont il ne s'occupoit, disoit-il, que les nuits, parce que le jour étoit employé à ses leçons publiques & particulières : il ne paroît pas qu'on ait vu ces fruits de ses veilles.

CHEVRIERS. (*Hist. de Fr.*) La noble & ancienne famille de Chevriers, dans le Mâconnois, se prétend issue des comtes de Mâcon. Lorsque saint Louis eut acheté du comte Jean & de la comtesse sa femme le comté de Mâcon, en 1238, 1°. Gui de Chevriers fut fait bailli de ce comté.

2°. Pierre de Chevriers son fils, sieur de Saint-Mauris, accompagna le même roi saint Louis en Afrique, en 1270.

Nous remarquerons, à l'occasion de cette terre de Saint-Mauris, que les Chevriers la prétendoient libre de tout droit de fief, & qu'en conséquence ils prenoient presque tous la qualité de *libres seigneurs de Saint-Mauris*.

Après la mort de saint Louis, Pierre de Chevriers servit le roi Philippe-le-Hardi dans l'expédition de Catalogne, & se trouva sous Raoul de Nesle au combat de Gironne.

3°. Humbert de Chevriers, petit-fils de Pierre, fut de l'expédition d'Italie sous Charles de Valois. Le roi Philippe de Valois l'arma chevalier, & lui ceignit le baudrier pour le récompenser d'avoir aidé à la défense de Tournay contre les Anglais, en 1340.

4°. Henri, fils de Humbert, servit dans les armées du roi Jean, surtout à la terrible & funeste bataille de Poitiers, en 1356. Il fut chevalier de l'Ordre de l'Etoile.

5°. André, fils de Henri, étoit à la bataille de Rosebeque, en 1382 ; de Nicopolis, en 1396 ; à l'expédition d'Italie, c'est-à-dire, de Gênes, sous le maréchal de Boucicaut. Il servit aussi, en 1385, sous l'amiral Jean de Vienne.

6°. Louis, fils d'André, commandoit la noblesse du comté de Mâcon au combat de Rupelmonde, en 1452 ; & à celui de Crave, en 1453.

7°. Philippe son fils servit en Italie, dans les armées de Charles VIII & de Louis XII, & fut gouverneur de Novare dans le Milanez.

8°. Philibert, fils de Philippe, chevalier de l'Ordre du Roi, étoit à la bataille de Cérisoles, en 1544, & servoit encore sous Henri II.

9°. Gabriel, fils de Philibert, servit aussi sous Henri II & sous ses trois fils, & se distingua au siége de la Rochelle, en 1573.

10°. François, seigneur de Salagny, son fils, fut chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de la chambre ; il fut institué, en 1614, juge d'armes, charge dans laquelle il eut pour successeur Pierre d'Hozier, en 1641.

11°. Alexandre de Chevriers, d'une branche cadette, commandant une galère sous le chevalier de la Ferrière, qui commandoit les galères de France envoyées au secours de la ville de Roses en Catalogne, assiégée par les Espagnols, se perdit au retour sur les côtes de Sardaigne, avec cinq galères françaises.

12°. Son neveu, Antoine Joseph, chevalier de Malte, se tua en tombant d'un balcon.

CHOIN *ou* CHOUIN (MADEMOISELLE DE). (*Hist. de Fr.*) Marie-Emilie de Joly de Choin fut la Maintenon du Dauphin, fils de Louis XIV, c'est-à-dire, qu'elle fut pour lui une amie agréable & utile qui corrigea & regla ses mœurs, qui embellit sa vie, qui rendit à sa cour de la décence. On croit que, comme madame de Maintenon, elle parvint à épouser son amant, en refusant d'être sa maîtresse. Elle étoit d'une famille noble, originaire de Savoie, & descendoit de plusieurs grands baillis des provinces de Bresse & de Bugey. Elle fut une des filles de la princesse de Conti, fille de Louis XIV, & de madame de la Vallière, & par conséquent sœur du Dauphin. Mademoiselle Chouin étoit laide & d'une stature colossale, mais elle avoit de beaux yeux, de la dignité dans l'ame, des agrémens infinis dans la conversation ; elle avoit, dit l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, tout ce qui choque, & tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à sa physionomie. Mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois ! Elle ne plaisoit pas ; elle charmoit..... En servant la Princesse, elle paroissoit en être servie ou mériter de l'être. Le Dauphin étoit si assidu à la toilette de sa sœur, il y passoit tout le tems de ses longues visites dans un recueillement si respectueux, dans un silence si mêlé d'inquiétude & de timidité, que la Princesse, aidée d'ailleurs par la malignité des courtisans & par l'habitude de plaire, le soupçonna d'un commencement de passion incestueuse que peut-être ne s'avouoit-il pas à lui-même ; elle ne faisoit que s'en douter : pour les courtisans, ils n'en doutoient déjà plus. La Princesse crut devoir interdire à son frère les visites du matin ; & son frère ne tenant aucun compte de cette défense, elle fit part de son idée & sans doute de ses craintes à mademoiselle Chouin. Celle-ci prend avec chaleur le parti du Dauphin, assure la Princesse qu'il est incapable d'une passion criminelle, que du moins il n'en est certainement pas coupable, & lui apprend qu'une autre est l'objet des assiduités du Prince. Et quelle est cette autre ? Mademoiselle Chouin s'accuse elle-même. La

Dauphin lui avoit écrit plusieurs billets tendres qu'elle avoit tous renvoyés avec beaucoup de respect. Ce n'est pas de sang-froid qu'une Princesse charmante, accoutumée à porter l'amour dans tous les cœurs, s'entend dire par une subalterne & par une fille à elle : « *L'amour-propre vous trompe, & » votre vertu s'alarme sans sujet ; ce n'est pas vous, » c'est moi qu'on aime.* » La Princesse reçoit fort mal la confidence de mademoiselle Chouin, & dans le secret dépit d'avoir servi de prétexte à l'amour du Dauphin pour une de ses femmes, comme Madame (Henriette d'Angleterre) avoit autrefois servi de prétexte à l'amour de Louis XIV pour mademoiselle de la Vallière, elle reproche à mademoiselle Chouin son orgueil crédule, ne veut croire ni à l'amour du Dauphin ni à la vertu de mademoiselle Chouin ; celle-ci demande la permission de se retirer pour échapper aux poursuites du Dauphin : la Princesse de Conti lui défend de songer à la quitter, & surtout de songer à plaire.

Gardez-vous, je vous prie,
D'imaginer que vous soyez jolie.

Un amant que madame la princesse de Conti croyoit avoir fixé, le comte de Clermont-Tonnerre, la quitte, & c'est encore pour mademoiselle Chouin. Cet indiscret amant annonce à celle qu'il veut séduire, le sacrifice qu'il lui fait de celle qu'il se vante d'avoir séduite ; il lui parle de la Princesse avec mépris, & pousse l'indécence de l'ingratitude & de l'indiscrétion jusqu'à révéler des défauts cachés de celle qu'il a aimée. Il est étonnant qu'on espère réussir par un pareil moyen ; mais l'expérience prouve qu'on réussit par-là quelquefois. Le comte ne réussit pas cette fois : sa lettre tomba entre les mains de Louis XIV. Il mande sa fille & son fils, leur fait lire la lettre. Ma fille, dit-il à l'une, voilà votre amant ! Mon fils, dit-il à l'autre, voilà votre rival. La Princesse éclata en sanglots : le Dauphin demanda l'exil du comte de Tonnerre & l'obtint.

Cependant la princesse de Conti, qui, s'amusant autant à la cour un peu libre de Meudon, qu'elle s'ennuyoit à la cour un peu grave de Versailles, sentoit l'intérêt d'attirer & de fixer le Dauphin auprès d'elle, & qui, dans cette vue, n'avoit rien négligé pour retenir mademoiselle Chouin, jusqu'à lui faire conseiller, c'est-à-dire, commander de rester, par madame de Maintenon, qui connoissoit à peine cette fille, madame la princesse de Conti changea d'avis, & crut devoir éloigner d'elle une rivale si dangereuse, qui, sans beauté, lui enlevoit, & ses amis, & ses amans. Mademoiselle Chouin se retira chez la princesse d'Epinoy sa protectrice, & qui l'avoit placée chez la princesse de Conti. L'amour du Dauphin l'y suivit, toujours écouté avec respect, jamais favorisé d'un mot ni d'un regard. Bientôt elle disparoît de son nouvel asile : le Dauphin la cherche partout, la demande à tous ceux qui peuvent disposer de son sort ou en être instruits. Il ne reçoit long-tems que des réponses vagues & incertaines ; il apprend enfin qu'elle est cachée dans un petit appartement au faubourg Saint-Jacques. Le Dauphin, déguisé, frappe à sa porte ; elle l'ouvre, &, reconnoissant le Prince, la referme sur le champ ; puis changeant coup sur coup de retraite & de nom, elle essaye de dérober sa trace à la poursuite persévérante du Dauphin, qui la suit dans toutes ses fuites & refuites, & enfin, par la trahison d'une domestique, arrive jusque dans son cabinet & se jette à ses pieds. « Monseigneur, lui dit mademoiselle Chouin, s'il est vrai » que vous m'aimiez, vous n'avez qu'un mot à me » dire, & je n'en ai qu'un à entendre ; mais ce mot, » je ne puis l'entendre, & vous ne pouvez le dire » sans la permission du Roi ; elle le renvoya ensuite d'un ton auquel le Prince ne put résister. » En réfléchissant sur ces paroles, les premières qu'il eût obtenues, le Dauphin craignit qu'elles n'annonçassent plus d'ambition que d'amour, ou même de vertu ; il hésita, puis, entraîné par sa passion, il proposa un mariage secret ; & n'osant encore demander la permission de son père, il prit sur lui de dire qu'elle étoit accordée, & mademoiselle Chouin prit sur elle de le croire. La cérémonie du mariage se fit à Meudon, selon les uns, à Livry selon les autres : on n'en sait pas l'époque précise, non plus que de celui de madame de Maintenon & de Louis XIV. La régularité, la frugalité, l'économie, la sagesse, la piété même entrèrent avec cette femme dans la Maison du Dauphin. Ce Prince devint un homme nouveau. Lorsque le spectacle de cet heureux changement eut produit son effet à la cour, & disposé favorablement le Roi & madame de Maintenon, le Dauphin osa enfin parler au Roi, & lui demander le consentement tardif dont il avoit osé se passer. Le Roi, soit qu'il crût ou non la chose faite, ne lui dit que ce peu de mots : *Mon fils ! pensez-y bien, & ne m'en parlez plus*, enveloppant ainsi sous des paroles mystérieuses la permission & la défense, mais proscrivant bien clairement toute publicité : mademoiselle Chouin n'en demandoit pas davantage. L'obscurité, la tranquillité, étoient tout ce qu'elle desiroit ; même l'opinion publique la touchoit peu : elle en faisoit le sacrifice au Dauphin ; sa propre estime lui suffisoit. Le Dauphin, que son premier mariage n'avoit pas rendu heureux, le fut par cette seconde alliance. A Paris, mademoiselle Chouin demeuroit chez madame d'Epinoy : le Dauphin y passoit toutes les journées. Dans la belle saison madame d'Epinoy & mademoiselle Chouin passoient des mois entiers à Meudon ; mademoiselle Chouin y régnoit, comme une femme modeste & retirée règne dans son ménage. Le Roi alloit toutes les années à Meudon, & madame de Maintenon y avoit un appartement. Quand le Roi y étoit, mademoiselle Chouin n'y paroissoit pas ; mais c'étoit elle qui préparoit & arrangeoit

arrangeoit les fêtes qu'on y donnoit à ce monarque. Tout ce qu'on craignoit à la cour, c'étoit qu'elle ne donnât des frères à M. le duc de Bourgogne & à ses frères : on la crut grosse, & la cour fut inquiète. Quelques-uns ont dit qu'elle étoit accouchée secrétement, comme elle s'étoit mariée. Madame de Maintenon l'estima & la protégea toujours; elle lui avoit sauvé une lettre-de-cachet dans un tems où l'on avoit voulu employer ce moyen pour la soustraire aux poursuites de M. le Dauphin. Lorsque mademoiselle d'Osmond, élève de Saint-Cyr & favorite de madame de Maintenon, se maria, madame de Maintenon, entr'autres instructions qu'elle lui donna, lui dit : « Après » la mort du Roi, vous verrez peut-être made- » moiselle Chouin toute-puissante; mais qu'elle » le soit ou qu'elle dédaigne de l'être, ayez » toujours de la considération pour elle. »

Madame de Glapion, supérieure de Saint-Cyr, qui, renfermée dans son couvent, ne jugeoit des choses du siècle que sur des apparences générales, auxquelles elle appliquoit toute la sévérité monastique, demandoit un jour à madame de Maintenon, pourquoi on ne chassoit pas de la cour cette fille, qu'elle ne croyoit que la maîtresse de M. le Dauphin. « Cette fille! dit madame de Main- » tenon, nous sommes trop heureux de l'avoir : » elle se conduit bien, elle nous est très-utile. En » mille occasions elle fait faire à Monseigneur le » personnage qui convient. »

Mademoiselle Chouin survécut long-tems à M. le Dauphin, mort en 1711; elle ne mourut qu'en 1741, oubliée ou ignorée de tout le monde; elle demeuroit alors obscurément à Paris, rue des Tournelles, sur le rempart, dans une maison où avoit demeuré madame de Lafayette. « Nous » l'avons vue dans sa vieillesse, dit l'auteur des » Mémoires de madame de Maintenon, sans biens- » fonds, avec un mobilier modique, être la vic- » time de l'économie qu'elle avoit inspirée à Mon- » seigneur, dissiper en œuvres de charité une » pension de 12000 livres, & ne conserver de sa » faveur que ses amis, & cette fierté de caractère » qui ne veut rien devoir, même à l'amitié. »

Son neveu, de son nom, M. Joly de Chouin, baron de Langes, étoit, comme ses pères, grand-bailli de Bresse & gouverneur de Bourg. La fille unique de ce baron de Langes a épousé M. de Savalette de Magnanville, intendant de Tours. Mademoiselle Chouin eut deux autres neveux, M. le baron de Chaillouvres, & M. l'évêque de Toulon.

M. de Voltaire ne croit point au mariage de M. le Dauphin & de mademoiselle Chouin.

CHOISY (François-Timoléon de). (*Hist. litt. mod.*) C'est le célèbre abbé de Choisy, dont nous avons des Mémoires & plusieurs autres ouvrages très-agréables, & qui mourut doyen de l'Académie françaife. Son aieul paternel avoit fait fortune par un trait de courtisan assez familier aux courtisans, mais qui ne fait pas la fortune de tous, celui de perdre exprès au jeu & de tricher contre soi-même. Il avoit la réputation d'un redoutable joueur d'échecs. Le marquis d'O, surintendant des finances, prétendoit à la même gloire, & en étoit très-jaloux. En pareil cas, jamais surintendant ne trouva de vainqueur; mais M. de Choisy eut la double adresse de se laisser gagner & de paroître se défendre de bien bonne foi : c'est surtout de cet artifice que le surintendant fut la dupe. Disposé favorablement pour le vaincu, par une victoire qu'il croyoit avoir été disputée, il lui trouva de l'esprit, précisément parce qu'il ne le soupçonnoit pas d'en avoir mis dans sa conduite. Il l'employa dans des affaires secrètes, qui furent utiles à sa fortune.

On dit que Louis XIV tenant, contre le marquis de Dangeau, à un jeu qui ne paroît pas intéresser l'amour-propre, puisqu'il est purement de hasard (au brelan), le marquis sentit cependant, en bon courtisan, le malheur & le tort pour un sujet d'oser gagner le Roi, & lui dit : « Sire, je suis » fâché d'avouer à votre Majesté que j'ai brelan » d'as. » Le Roi lui répondit d'un ton railleur & triomphant : « Consolez-vous, Dangeau; j'ai brelan » favori. »

Le fils de l'habile joueur d'échecs, le père de l'abbé de Choisy, fut chancelier de Gaston, duc d'Orléans. Il fut envoyé dans diverses cours, où il servit l'Etat avec zèle. « Chargé d'une négo- » ciation qui exigeoit de l'argent (& le Roi n'en » avoit pas), dit M. l'abbé de Choisy dans ses » Mémoires, il alla en Hollande emprunter deux » cent mille écus sur son crédit, & n'en fut rem- » boursé que six ans après. » Moins habile ou moins heureux courtisan que son père, à son retour en France, il négligea le cardinal Mazarin, qui, pour se venger, ne se contenta pas de le négliger aussi, & voulut quelquefois le persécuter.

La mère de l'abbé de Choisy, arrière-petite-fille du chancelier de Lhôpital, osoit bien dire à Louis XIV, qui goûtoit son entretien : *Sire, voulez-vous devenir honnête homme? ayez souvent des conversations avec moi.* Le Roi la crut; il s'en trouva bien & elle aussi.

Elle avoit vu son mari, à la mort de Gaston, perdre sa charge de chancelier, qui lui avoit coûté cent mille écus. En conséquence elle recommanda toujours à ses enfans de ne s'attacher qu'au Roi. Rien n'est tel que le tronc de l'arbre, disoit-elle. Ce qui n'est vrai que quand l'arbre est fort par lui-même.

Quoique son plus beau titre fût la gloire du chancelier de Lhôpital son bisaïeul, fils d'un médecin de la petite ville d'Aigue-Perse, ce qu'elle leur recommandoit le plus encore, étoit de ne voir que des gens de qualité. L'abbé de Choisy se vante d'avoir bien suivi ses leçons sur ce point, & il s'en vante d'un ton qui réunit les ridicules de la frivolité & de la fatuité. Excepté les parens,

» dit-il, qu'il faut bien voir en dépit qu'on en ait, » je ne vois aucun homme de robe. » Il n'y avoit assurément pas là de quoi se vanter, & cette forfanterie est surtout singuliérement placée dans ses Mémoires sur Louis XIV, où il quitte souvent ainsi ce monarque pour parler de lui-même ; ce qui quelquefois n'est pas sans agrément & sans intérêt, mais ce qui quelquefois aussi pourroit lui faire appliquer ces vers de Boileau :

Et mêle, en se vantant soi-même à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.

Mais il prévient habilement cette application, en se la faisant lui-même.

Sa mère lui voyant, dans son enfance, une figure charmante, crut augmenter les agrémens de cette figure en lui faisant porter, bien au-delà de l'enfance, des habits de femme. Il prit goût à cet usage, & le conserva, par différens motifs, dans un âge plus avancé ; ce qui fut pour lui une source, & de ridicules, & qui pis est, de désordres, dont les détails ont été conservés dans l'ouvrage intitulé *Histoire de la comtesse des Barres*.

Quant aux ridicules de cet usage, il y avoit accoutumé tout le monde, (car on accoutume le monde à tout, & cette excuse frivole & insignifiante, *il est comme cela, il est fait ainsi*, est une raison dont la multitude se contente). Il ne quitta presque plus l'habit de femme jusqu'à la fin de ses jours : on le recevoit partout ainsi, sans presque faire attention à cette mascarade. Il se montroit & étoit reçu même à Versailles, même au jeu de la Reine, dans ce travestissement : le sévère Montausier fut le seul qui osa l'en faire rougir, & faire rougir la cour de son indulgence. Cet homme ne savoit composer ni avec la décence ni avec la vérité. Il lui dit en présence de la Reine & de toutes les Dames de la cour, dont son propos étoit presqu'autant la critique que celle de l'abbé : *Monsieur, ou Mademoiselle, car je ne sais comment vous appeler, vous devriez mourir de honte d'aller de la sorte habillé en femme, lorsque Dieu vous a fait la grace de ne le pas être. Allez vous cacher, M. le Dauphin vous trouve mal ainsi Pardonnez-moi, Monsieur*, répondit le jeune Prince, *je la trouve belle comme un ange ;* & ce mot, ou ironique ou sincère, étoit en effet celui qu'on employoit pour son excuse.

L'abbé de Choisy étoit de ces hommes qui peuvent faire & qui font impunément de grandes fautes, parce qu'ils ont en eux-mêmes de quoi s'en relever. Après s'être distingué dans les écoles & s'être dégradé dans le monde, il voulut, en se laissant oublier quelque tems à Paris, aller cultiver loin de son pays les talens dont il avoit montré le germe, & ne reparoître en France qu'avec une réputation nouvelle, &, s'il se pouvoit, avec quelque considération. Il alla en Italie comme conclaviste du cardinal de Bouillon, lorsqu'il fut question de donner un successeur au pape Clément X ; ce successeur fut l'inflexible Odescalchi, Innocent XI. Si Louis XIV, qui s'opposoit avec raison à ce choix, ne fut pas inflexible à son égard, Odescalchi en eut principalement l'obligation à l'abbé de Choisy, qui s'en repentit bien dans la suite. Les cardinaux français, qui en général étoient assez favorables à Odescalchi, engagèrent l'abbé de Choisy à composer la lettre qui vainquit enfin la résistance de Louis XIV. L'abbé fut le premier admis à l'honneur de baiser les pieds du nouveau Pape ; mais la conduite de ce pontife & son dévouement à la Maison d'Autriche ne tardèrent point à justifier l'aversion qu'avoit montrée Louis XIV, & à donner des regrets à l'auteur de la lettre. Il est d'autant plus inexcusable de se comporter si mal, disoit l'abbé de Choisy en parlant du Pape, qu'il n'a pas manqué d'avertissemens salutaires, & il contoit, à cette occasion, qu'à la cérémonie qu'on appelle l'Adoration du Pape, le cardinal Grimaldi, qui étoit en possession de lui parler avec franchise lorsqu'Odescalchi n'étoit que cardinal, s'approchant de lui pour l'adorer, lui dit tout bas, mais assez haut cependant pour être entendu de quelques-uns de ceux qui étoient les plus proches : *Souvenez-vous de ce que je vous ai toujours dit, que vous êtes ignorant & opiniâtre : voilà la dernière vérité que vous entendrez de moi ; je vais vous adorer.*

L'abbé de Choisy, à son retour en France, eut une grande maladie, dans laquelle il fit des réflexions qui produisirent en lui une espèce de conversion, mais éphémère seulement, car tout étoit éphémère chez lui : aucune de ses idées n'avoit de permanence ; la mobilité de son imagination le menoit & le ramenoit tour à tour de la pénitence aux plaisirs, & des plaisirs à la pénitence. Ses momens de conversion & de pénitence, ou seulement de dévotion courtisane & politique, nous ont valu de lui quelques ouvrages pieux, tels que quatre dialogues sur l'immortalité de l'ame, sur l'existence de Dieu, sur le culte qu'on lui doit, & sur la Providence. Cet ouvrage eut un grand succès : il fut beaucoup lu, & il fut critiqué, c'est-à-dire, déchiré par Jurieu. Une traduction des Pseaumes, la Vie de David & celle de Salomon, qui l'une & l'autre n'étoient que des panégyriques de Louis XIV ; l'Histoire de saint Louis, un Receuil d'histoires édifiantes ; enfin l'Histoire de l'Eglise, sont encore des fruits de cette dévotion de cour, ainsi qu'une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, dédiée à madame de Maintenon. Il avouoit lui-même qu'il avoit fait *sans piété la traduction de ce pieux ouvrage*. La première édition étoit remarquable par une estampe où madame de Maintenon étoit représentée aux pieds du crucifix, & au bas de l'estampe on lisoit ce verset du pseaume 44, qui sembloit adressé à madame de Maintenon par le crucifix même : *Audi, filia, & vide, & inclina aurem tuam, & obliviscere domum patris tui, & concupiscet Rex decorem tuum.* Ecoutez, ma fille, voyez & prêtez l'oreille ; oubliez la maison de votre père,

& votre beauté touchera le cœur du Roi. Les interprétations malignes qui furent faites de ce passage, obligèrent de le retrancher dans la suite : on sut mauvais gré à l'auteur d'y avoir donné lieu, & il se trouva qu'en voulant faire sa cour il avoit désobligé. Il ne suffit pas en effet de flatter, il faut flatter avec adresse & sans inconvénient.

C'est le plus souvent par les aveux de l'auteur, qu'on est instruit de sa frivolité & des dispositions légères qu'il apportoit à la composition de ses plus importans ouvrages. Quand il eut fini le dernier volume de son Histoire de l'Eglise : *J'ai achevé*, graces à Dieu, dit-il, *l'Histoire de l'Eglise ; je vais présentement me mettre à l'étudier. Quel peintre !* disoit-il quelquefois en parlant de lui-même, *quel peintre pour les Antoines & les Pacômes, pour les Augustins & les Athanases !*

Ce fut encore un zèle demi-pieux, demi-courtisan, qui engagea l'abbé de Choisy dans ce fameux voyage de Siam, dont il nous a laissé une relation qu'on lit avec plaisir. Les Jésuites, pour se rendre nécessaires ou du moins considérables, avoient persuadé à Louis XIV que le roi de Siam vouloit se faire chrétien ; & sous ce prétexte ils l'avoient engagé à envoyer à Siam une ambassade solennelle, à la suite de laquelle seroit leur père Tachard, missionnaire chargé d'instruire le roi de Siam, & dont nous avons aussi une relation de ce voyage. L'abbé de Choisy se sentit saisi d'un ardent desir de contribuer à la conversion du monarque asiatique : c'étoit, disoit-il, le meilleur moyen d'expier les écarts de sa vie passée. En effet, si ce moyen étoit agréable à Dieu, il l'étoit aussi à Louis XIV. Le chevalier de Chaumont étoit nommé ambassadeur : l'abbé de Choisy lui fut adjoint avec le titre jusqu'alors inconnu de *coadjuteur d'ambassade*. Arrivé à Siam, l'abbé de Choisy fut désabusé ; il vit qu'il n'étoit, ainsi que le chevalier de Chaumont, qu'un personnage de parade ; que tout le secret de l'ambassade étoit entre les mains des Jésuites, & que ce secret étoit un projet d'ailleurs utile d'établissement d'un commerce dont les Jésuites espéroient d'être les agens les plus intéressés. Ce fut dans ce voyage de Siam qu'il reçut tous les ordres de l'Eglise avec une promptitude presqu'égale à celle de ce Dauphin de Viennois, qui céda le Dauphiné aux Princes français, & qui reçut le jour de Noël le sous-diaconat à la messe de minuit, le diaconat à celle du point du jour, & la prêtrise à celle du jour. L'abbé de Choisy reçut les quatre mineurs le 7 décembre, fut sous-diacre le 8, diacre le 9, prêtre le 10. Ce fut aussi dans ce même voyage de Siam, & dans le vaisseau, qu'il prêcha pour la première fois de sa vie à quarante-deux ans. Les matelots composoient son auditoire ; il fut assez content de ce début, & sembloit se proposer de cultiver ce talent ; mais d'autres occupations plus conformes, ~~ou à ses~~ inclinations, ou à ses vues, disposèrent de lui.

Le roi de Siam, ayant demandé à l'abbé de Choisy s'il étoit vrai qu'il connût le Pape, & lui ayant dit que puisque cela étoit, il le chargeroit de quelques commissions pour Rome, l'abbé, transporté de joie, s'écrie : « Oh çà ! avouons la vérité : ne suis-je pas bien heureux ? & ne pouvant » demeurer ici, pouvois-je retourner en Europe » d'une manière plus agréable & plus convenable » à un ecclésiastique ? J'ai eu le service de Dieu » en vue en venant, & je l'aurai encore en retour- » nant. Il est beau pour notre religion, qu'un Roi » idolâtre témoigne du respect pour celui qui en » est le chef en terre, & lui envoie des présens » des extrémités du Monde ; & je crois que le » Roi sera bien-aise de voir le vicaire de Jésus- » Christ honoré par le roi de Siam, & qu'un de ses » sujets soit chargé d'une pareille commission. »

Cet enthousiasme, cette ivresse de plaisir, n'étoit pas d'un homme encore trop désabusé : il le fut bientôt pleinement. Le résultat de son ambassade fut qu'on ne le chargea de rien pour le Pape, & qu'il ne put obtenir du roi de Siam, qu'à force de sollicitations, quelques vains complimens pour le cardinal de Bouillon, que le roi de Siam ne connoissoit ni ne vouloit connoître, mais qui étoit le protecteur de l'abbé de Choisy. Cet acte de reconnoissance envers un protecteur illustre ne fut, par l'événement, qu'une consolation pour un ami malheureux, & tourna fort mal pour l'abbé. En arrivant en France il trouva le cardinal de Bouillon disgracié à la cour & exilé, & la cour, ne considérant pas assez combien il avoit dû être difficile à l'abbé de Choisy de savoir à Siam tout ce qui se passoit à Versailles, trouva mauvais que l'unique fruit de son ambassade fût une distinction pour un sujet exilé : le Roi s'en expliqua plus nettement que justement ; l'abbé s'effraya ; il quitta la cour, & il eut aussi pour son compte l'honneur d'une disgrace, honneur dont on n'étoit point encore jaloux, & qui dut surtout paroître pénible à un homme pour qui le titre seul d'ami d'un ministre ou d'un grand avoit toujours eu tant de charmes : il se retira au séminaire des missions étrangères à Paris, & il nous assure *qu'après une demi-heure d'oraison au pied des autels, il eut le bonheur d'oublier sa disgrace*. Le recours à Dieu dans l'infortune verse en effet le calme & la consolation dans une ame pieuse ; mais la piété de l'abbé de Choisy étoit trop mêlée de retours vers la cour & le monde, & ce prompt oubli de sa disgrace pourroit bien n'être qu'une forfanterie dévote.

Quoi qu'il en soit, ses livres de dévotion & de flatterie, présentés surtout par le P. de la Chaise, firent oublier ses liaisons avec le cardinal de Bouillon. L'abbé de Choisy reparut à la cour ; il fut élu à l'Académie française, ce qui alors étoit presque une marque de faveur, & qui au moins excluoit toute idée de disgrace ; il fut reçu le 25 août 1687 à la place de M. le duc de Saint-Aignan : il se montra un excellent académicien, & par son assiduité aux assemblées, & par son style pur & léger, par ses

Observations sur la langue, que l'abbé d'Olivet a fait imprimer en 1754, long-tems après la mort de l'abbé de Choisy, sous le titre de *Journal de l'abbé de Choisy.* « C'est peut-être, dit M. d'Alembert, le seul ouvrage de grammaire, dont on » puisse dire qu'il instruit & qu'il amuse tout à la » fois. »

Parmi les ouvrages profanes, mais utiles, de l'abbé de Choisy, on ne sauroit oublier son histoire de nos quatre premiers Rois Valois; ce fut à l'occasion du dernier de ces Rois, l'infortuné Charles VI, que M. le duc de Bourgogne lui demanda comment il s'y prendroit pour dire ou pour faire entendre que Charles VI étoit fou; car on croyoit alors qu'une si triste vérité ne pouvoit être présentée qu'avec de grandes précautions. On sait la réponse de l'abbé de Choisy : *Monseigneur, je dirai qu'il étoit fou.* (*Voyez* l'article *Mézeray.*) Des philosophes peu versés dans l'Histoire, & qui ne savent pas combien les idées varient d'un siècle à l'autre, ont reproché à M le duc de Bourgogne cette question, comme s'il eût parlé par un intérêt de Prince & par un desir secret de voir supprimer, même après la mort des Rois, les vérités affligeantes qui les concernent, ou du moins par le préjugé despotique que le respect dû à la mémoire des Rois doit imposer silence sur de telles vérités. Rien de tout cela. Le Prince parloit d'après les idées du tems. Tout le monde trouvoit alors de la hardiesse, & une hardiesse dangereuse, à énoncer des vérités désobligeantes pour les Rois, après leur mort comme pendant leur vie.

Quand M. de Montausier apprit la réponse de l'abbé de Choisy au duc de Bourgogne, il rendit à l'abbé une partie de son estime; il s'écria comme Molière : *Où la vé ité, où la noble liberté va-t-elle se nicher?* On dit même qu'il ajouta : *Je suis fâché de ne pouvoir demander à cet hermaphrodite son amitié.* Cette admiration de Montausier pour un mot si simple, & le plaisir que prenoit l'abbé de Choisy à se vanter de l'avoir dit, ne prouvent-ils pas que tout le monde trouvoit alors un grand & noble courage à oser dire qu'un roi de France étoit fou, à promettre même d'oser le dire?

N'avons-nous pas vu, jusqu'en 1771 (remarquez cette époque), un arrêt du conseil proscrire un ouvrage couronné par l'Académie française, & motiver cette proscription sur la licence que l'auteur avoit prise de ne pas approuver la révocation de l'édit de Nantes & les dragonades? Il est vrai que cet arrêt du conseil étoit l'ouvrage d'un ignorant, qui, ayant été autrefois élevé dans ces principes, croyoit que rien n'avoit changé depuis, & qui n'avoit pas eu les yeux ouverts pour voir quelle révolution l'opinion avoit faite sur ce point dans les idées. Cet ignorant est pourtant célébré comme un très-grand ministre en vingt endroits des Lettres de M. de Voltaire.

Vidi puduitque videre.

Quant à la question du duc de Bourgogne, bien loin d'y trouver un esprit despotique, j'y verrois plutôt le desir honnête & estimable de voir la vérité historique rentrer dans tous ses droits, & la crainte des obstacles que le préjugé pouvoit mettre à une sage liberté.

Les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis XIV sont, malgré le mal que nous en avons dit, à quelques égards, le plus agréable & le plus piquant des ouvrages de l'abbé de Choisy; ils n'ont paru qu'après sa mort. Beaucoup de gens les savent presque par cœur.

C'étoit surtout à écrire des histoires & des anecdotes de son tems que M. l'abbé de Choisy étoit propre; il y mettoit de la vivacité, de l'éclat, un mélange piquant d esprit & de naiveté. Il n'étoit peut-être pas assez instruit ni assez laborieux pour écrire les histoires qu'on ne peut apprendre que dans les livres & dans les monumens: on n'a pas cependant de traits formels d'ignorance à lui reprocher; mais en général on trouve ses ouvrages un peu superficiels : on sent qu'il s'est épargné le travail des recherches, travail ingrat qui expose au reproche de pédantisme quand il est apperçu; tandis qu'en se l'épargnant, on en est quitte pour un reproche de frivolité, & qu'on est lu. C'est ce qui arrivoit à l'abbé de Choisy : on le lisoit beaucoup, on le lit & on le lira. Non-seulement il n'est pas pédant, mais il en est tout l'opposé; il n'étoit pas même savant; c'est encore de lui qu'on l'apprend, & on apprend en même tems comment il savoit vivre parmi des savans avec cette conscience de son ignorance. « J'ai, dit-il, une place » d'écoutant dans leurs assemblées, & je me sers » souvent de votre méthode; une grande mo- » destie, point de démangeaison de parler. Quand » la balle me vient bien naturellement, & que je » me sens instruit à fond de la chose dont il s'agit, » alors je me laisse forcer, & je parle à demi-bas, » modeste dans le ton de la voix, aussi bien que » dans les paroles. Cela fait un effet admirable; » & souvent quand je ne dis mot, on croit que je » ne veux pas parler, au lieu que la bonne raison » de mon silence est une ignorance profonde, » qu'il est bon de cacher aux yeux des autres. »

Si nous croyons l'abbé de Choisy sur l'aveu qu'il fait de ce qui lui manquoit, nous devons le croire aussi sur les bonnes qualités qu'il s'attribue : tout ce qu'il dit de lui peint un bon cœur & des mœurs douces. *Graces à Dieu*, dit-il dans ses Mémoires, *je n'ai point d'ennemis; & si je savois quelqu'un qui me voulût du mal, j'irais tout à l heure lui faire tant d'honnêtetés, tant d'amitiés, qu'il deviendroit mon ami en dépit de lui.*

Le P. Tachard, pendant l'ambassade de Siam, lui avoit joué beaucoup de tours de jésuite, dont il n'avoit connu qu'une partie à Siam, & dont il ne fut pleinement instruit qu'à son retour en France. *Mais*, dit-il, *quand je me vis dans mon bon pays, je fus si aise, que je ne voulus de mal à personne.* Ce

ſentiment a quelque choſe d'aimable ; mais il faut avouer que, dans le *bon pays* dont il parle, on trouve tant de diſtractions, qu'un homme d'un caractère frivole & facile, tel qu'étoit l'abbé de Choiſy, ne devoit pas y conſerver aſſez d'énergie pour aimer ni pour haïr bien fortement ; & tandis qu'on s'occuperoit à ſe venger du paſſé, on perdroit le tems de jouir du préſent & de préparer l'avenir.

Le repentir que l'abbé de Choiſy avoit de ſes fautes, n'étoit ſouvent que le regret de ne pouvoir plus les commettre. Il paſſoit un jour avec un ami, près d'une terre conſidérable que le dérangement de ſa conduite l'avoit obligé de vendre. Les ſouvenirs chers & douloureux que cette vue lui rappeloit, lui arrachèrent de profonds ſoupirs : ſon ami, entrant dans ſa peine, loua cette douleur comme un garant ſûr d'un repentir ſincère & vertueux. *Ah !* s'écria l'abbé de Choiſy, *comme, ſi je l'avois, je la mangerois encore !*

« Avec des qualités aimables pour la ſociété, » dit M. d'Alembert, il lui manqua la plus eſſentielle pour lui-même, la ſeule qui donne du » prix à toutes les autres, la dignité de ſon état, » ſans laquelle les agrémens n'ont qu'un éclat frivole, & ne ſont guère qu'un défaut de plus..... » Il joignit à l'amour de l'étude trop de goût pour » les bagatelles ; à l'eſpèce de courage qui mène » au bout du monde, les petiteſſes de la coquetterie, & fut dans tous les momens entraîné par » le plaiſir & tourmenté par les remords. » Il mourut le 2 octobre 1724, à quatre-vingts ans révolus, étant né le 16 août 1644. Peu de tems avant ſa mort il avoit rempli les fonctions de directeur à la réception de l'abbé d'Olivet ſon ancien ami, & le diſcours plein de ſenſibilité, dit M. d'Alembert, qu'il prononça en cette occaſion, fut comparé par ſes confrères au chant du cygne. Il étoit doyen de l'Académie françaiſe ; il eut pour ſucceſſeur, dans le décanat, M. de Fontenelle.

CHRYSOSTOME (Saint Jean), (*Hiſt. eccléſ.*), ou BOUCHE D'OR, ainſi ſurnommé à cauſe de ſon éloquence, naquit à Antioche en 344, d'une des principales familles de la ville. Après s'être exercé quelque tems au barreau, le goût de la retraite vint le ſaiſir ; il y paſſa pluſieurs années, d'abord ſur les montagnes voiſines d'Antioche, puis dans une grotte plus inacceſſible aux hommes, où la méditation, la prière & l'étude de l'Ecriture-Sainte l'occupèrent tout entier. La ſolitude a plus de douceurs peut-être que le commerce toujours orageux du monde ; mais les beſoins également impérieux, & de l'ame, & du corps, rappellent toujours vers le monde. Saint Jean Chryſoſtôme y rentra. Mélèce, évêque d'Antioche, l'ordonna diacre, & Flavien, ſucceſſeur de Mélèce, ce Flavien dont ſaint Chryſoſtôme nous a conſervé l'éloquent diſcours à l'empereur Théodoſe, en faveur de ſon peuple d'Antioche, éleva Chryſoſtôme au ſacerdoce en 383. Le même ſaint Jean Chryſoſtôme fut placé ſur le ſiége de Conſtantinople en 398. Son épiſcopat ne fut qu'un combat éternel contre les abus qui défiguroient ſon égliſe, contre l'orgueil des grands & les intrigues des favoris, contre tous les vices du ſiècle, contre toutes les ſectes hérétiques de ſon tems, nommément contre les Ariens & contre les partiſans d'Origène. Son zèle s'étendit au-delà des bornes de ſon diocèſe, au-delà même de celles de l'Egliſe ; il envoya des miſſionnaires travailler à la converſion des Scythes. Ce zèle pour la propagation de la foi dans les contrées où elle eſt encore inconnue, peut n'avoir pas de ſuccès ; mais il n'excite guère d'orages : le zèle apoſtolique contre le vice puiſſant fait naître des haines dangereuſes & funeſtes. Ni le rang de l'impératrice Eudoxie, ni la faveur d'Eutrope, n'empêchèrent Chryſoſtôme de s'élever avec force contre leurs injuſtices. Son éloquence & ſes vertus ne l'empêchèrent pas de ſuccomber. Les ſuccès même de ſon éloquence lui furent funeſtes : ſon ſermon ſur le luxe des femmes, ſatire indirecte contre Eudoxie, n'eut que trop de ſuccès, & ne fut que trop applaudi. Eudoxie ne le lui pardonna jamais, & ne ſongea qu'à préparer ſa vengeance. Elle gagna un certain nombre d'évêques, & parvint à faire condamner ſaint Jean Chryſoſtôme, en 403, dans une aſſemblée que les écrivains catholiques ne traitent que de conciliabule : on chaſſa ce ſaint prélat de ſon ſiége ; mais bientôt la ſuperſtition, au lieu de la juſtice, s'empreſſa de le rappeler. Un tremblement de terre qui agita toute la ville, & qui ébranla ſurtout le palais impérial la nuit même d'après le départ du ſaint, effraya tellement l'Impératrice, qu'elle crut ne pouvoir échapper au danger que par le prompt rappel de Chryſoſtôme. Si la ſuperſtition ſavoit être conſéquente, Eudoxie eût évité avec ſoin toutes les occaſions d'irriter contr'elle cet homme redoutable, qui lui paroiſſoit diſpoſer des élémens ; mais comme ces deux perſonnages, toujours ennemis dans le fond du cœur, n'avoient l'un pour l'autre qu'un reſpect forcé, de nouvelles ruptures ne tardèrent pas à éclater. L'inauguration d'une ſtatue de l'Impératrice, élevée dans la place près de l'égliſe de Sainte-Sophie, parut accompagnée de beaucoup de cérémonies payennes ; des Payens & des Manichéens préſidoient à l'ordonnance de cette fête ; les acclamations du peuple, des danſes & d'autres plaiſirs mondains & profanes troubloient le ſervice divin dans l'égliſe de Sainte-Sophie. Saint Chryſoſtôme ſignala encore ſon zèle & ſon éloquence contre ces fêtes indécentes, contre ceux qui les célébroient, contre ceux qui les ordonnoient ou qui les permettoient ; en un mot, contre l'Impératrice. Cette Princeſſe oubliant le tremblement de terre qui avoit ſuivi le premier exil du ſaint, ou guérie de ſes craintes ſuperſtitieuſes par le dépit & la colère, forma de nouvelles intrigues avec des évêques ennemis ou

jaloux de saint Jean Chrysostôme, & le fit de nouveau condamner & chasser de son église le lundi 10 juin 404. Il fut exilé en Bithynie. La persécution contre ses adhérens fut poussée jusqu'à l effusion du sang. L'Orient trembla & se tut; mais le pape Innocent I & les plus grands évêques de l'Église d'Occident s'empressèrent à consoler Chrysostôme par les marques les plus flatteuses de leur estime & de leur vénération. L'empereur Honorius écrivit en sa faveur à l'empereur Arcadius son frère; mais l'ascendant d'Eudoxie sur ce foible Empereur son mari triompha aisément de tous ces efforts. Saint Chrysostôme fut transféré d'exil en exil, de prison en prison, maltraité par les soldats qui le conduisoient, & dont la fureur brutale étoit animée par l'assurance de plaire à l'Impératrice. Il succomba enfin sous tant de maux, & mourut en route à Comane, le 14 septembre 407. C'est un des Pères les plus illustres de l'Église d'Orient. Ses principaux ouvrages sont ses Traités du Sacerdoce, de la Providence, de la Divinité de Jésus-Christ; mais c'est surtout par ses Homélies qu'il est célèbre. On a donné plusieurs bonnes & savantes éditions de ses œuvres. La dernière est celle de dom Montfaucon, en treize volumes in-folio, & en grec & en latin. Celle-ci est aussi la plus complète, & la plus savamment ornée de préfaces, de notes, de variantes. On y trouve une vie de ce saint docteur. Cette vie avoit déjà été plusieurs fois écrite; la première, par le docteur Hermant, janséniste, ami de Port-Royal; la seconde, par M. de Tillemont, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique.

Plusieurs des ouvrages de saint Jean Chrysostôme ont été traduits en français. M. Fontaine, de la société de Port-Royal, a traduit une partie de ses Homélies; Maucroix en a traduit une autre; l'abbé de Bellegarde a traduit ses Sermons choisis & ses Opuscules, un P. de Bonrecueil ses Lettres.

Sur l'histoire de saint Jean Chrysostôme, (*voyez* les articles *Eudoxie* & *Eutrope* dans le Dictionnaire.)

L'article *Chrysostôme*, dans le Dictionnaire, avoit été renvoyé à *Jean*, où il ne se trouve pas.

CIVILIS, TUTOR ET CLASSICUS. (*Hist. rom. & germaniq.*) Ce que Florus & Sacrovir avoient tenté sous l'empire de Tibère en faveur de quelques cités de la Gaule, Civilis, Tutor & Classicus (mais surtout le premier) le tentèrent pour toutes les Gaules, au milieu de la confusion des guerres civiles, sous Vitellius & Vespasien. Leur projet ne se bornoit pas même à procurer la liberté aux Gaules; ils ne se proposoient pas moins que d'y transporter l'Empire. Claudius-Civilis étoit un grand seigneur de race royale & d'un crédit puissant chez les Bataves, nation moitié germanique, moitié gauloise, étant venue de la Germanie, & s'étant établie en deçà du Rhin. Un autre grand seigneur de la même nation, nommé Julius-Paulus, qu'on croit avoir été son frère, fut suspect, ainsi que lui, aux gouverneurs romains, à cause de l'amour de la liberté, à cause du talent & de l'audace que tous deux signaloient en toute occasion: ils furent donc arrêtés sous de faux prétextes; Paulus fut mis à mort, & Civilis envoyé à Néron, qui le retint prisonnier. Relâché par Galba, il retomba encore dans de nouveaux dangers sous Vitellius, les soldats romains, qui avoient quelque pressentiment ou quelque soupçon de ce qu'il tramoit, ayant demandé sa tête. Il commandoit pour les Romains la cohorte des Bataves, ce qui l'exposoit d'autant plus à ces mortelles défiances. Il vit qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de s'en garantir que de les justifier, & que son intérêt personnel étoit d'accord, sur ce point, avec l'intérêt & l'honneur de sa nation. D'ailleurs, à quel maître étoit-on alors obligé d'obéir? Depuis Néron, il n'y avoit point eu de pouvoir fixe, stable & généralement reconnu: les Empereurs ne faisoient que passer sous les yeux comme des ombres fugitives, & l'Empire romain, agité par tant de convulsions diverses, sembloit prêt à s'écrouler:

Ce colosse effrayant, dont le monde est foulé,
En pressant l'Univers est lui-même ébranlé.
Il panche vers sa chute.

C'est ainsi que Civilis le voyoit, & qu'il le faisoit voir à ses concitoyens & aux autres peuplades, tant germaniques que gauloises, dont il étoit environné, & qui entroient dans les mêmes dispositions, nommément aux Caninéfates & aux Frisons. Ce Civilis n'avoit rien de barbare que la fierté, l'audace & l'amour de la liberté qui distinguoient ces nations réputées barbares; il ne le cédoit d'ailleurs ni en vertu guerrière, ni en connoissances militaires, ni en talens pour les négociations, aux plus habiles d'entre les Romains. L'auteur de l'Avant-Clovis lui trouve des rapports avec Annibal & avec Sertorius, non-seulement parce qu'il avoit perdu comme eux un œil à la guerre, mais parce qu'il étoit comme eux fécond en stratagêmes & en ressources.

Il profita d'abord habilement de la conjoncture de la guerre civile allumée entre Vespasien & Vitellius; il parut se dévouer au parti du premier, pour avoir un prétexte de combattre l'autre. On faisoit alors dans la Germanie & dans les Gaules des recrues au nom de Vitellius. Les vicieux agens de ce vicieux Empereur excitoient de justes murmures, & par ces levées même, & par la manière dont ils les faisoient; ils y employoient presque toujours, ou la fraude, ou la violence; tous les enrôlemens étoient forcés, & ils n'enrôloient que des vieillards par avarice, pour leur vendre ensuite leur liberté, ou que des jeunes gens d'une figure très-distinguée, par des motifs plus infâmes encore & plus corrompus. Lorsque Civilis vit les

peuples disposés à ne plus souffrir ces indignités, il assembla leurs principaux chefs dans un bois sacré, où il leur donna pendant la nuit un grand festin. Là, quand il les voit échauffés par le vin & la bonne chère, & devenus par-là même plus capables d'une résolution courageuse, il leur remet devant les yeux tous les outrages qu'ils avoient reçus des Romains, & les exhorte à une vengeance qu'il leur représente comme également facile & honorable. Il les y engage par les sermens les plus solennels, accompagnés des exécrations les plus terribles. Animés par cette éloquence martiale, chefs & peuples brûlent de le suivre. Les Caninéfates, pour mieux braver les Romains, mettent à leur tête un grand seigneur de leur pays, nommé Brignon, homme hardi & brutal, & surtout fils d'un père qui avoit fait la guerre aux Romains, & qui n'avoit jamais dissimulé son mépris pour les extravagances de Caligula. Cette conduite du père fit elire le fils, bien plus que les talens non encore éprouvés de celui-ci. Les Caninéfates, joints aux Frisons, fondent sur les cohortes romaines éparses en divers forts le long des côtes de la mer; les unes sont enveloppées, emportées ou défaites; les autres se sentant hors d'état de résister, brûlent leurs forts & se retirent. Civilis, qui ne s'étoit pas encore déclaré, même contre Vitellius, rappelle les chefs de ces cohortes à leurs postes, leur assure que le soulèvement des barbares n'est rien; qu'il l'auroit réprimé avec sa seule cohorte, qu'ils en ont conçu trop d'allarmes, que la retraite seule des Romains pourroit donner de l'activité à ces mouvemens, & du poids à cette entreprise légère. C'étoit pour surprendre les Romains dans leurs postes, qu'il cherchoit ainsi à les y ramener; il espéroit les vaincre plus aisément ainsi dispersés en divers pelotons, que rassemblés en un corps d'armée; mais les Germains, dans l'ivresse de leurs succès, s'étant trahis & l'ayant trahi, Civilis fut obligé de se déclarer, non pas encore en son nom, mais au nom de Vespasien. S'étant donc mis à la tête de ses Bataves, il attaqua les Romains en qualité de Vitelliens; une cohorte de Tongres, qu'il avoit pratiquée d'avance, passa du côté des Bataves au moment même du combat, & les Romains, affoiblis par cette défection, furent battus; ils s'attendoient à être soutenus par vingt-quatre de leurs galères qui rasoient les côtes pour être à portée de leur fournir les secours nécessaires; mais la plupart des rameurs étoient Bataves, et ils avoient aussi été séduits par les Bataves: ils feignirent d'abord de la mal-adresse &, comme dit Mézeray, *une malicieuse lourdise*, pour troubler le service des soldats & des matelots; ensuite se montrant ouvertement rebelles ils tuèrent leurs capitaines & leurs officiers. Les succès de Civilis devenoient imposans, & attiroient à son parti une foule de Germains & de Gaulois; il faisoit porter devant son armée les enseignes des cohortes qu'il avoit vaincues; il menoit à l'arrière-garde sa mère & sa sœur, & il vouloit qu'à son exemple, ses soldats fussent suivis de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs parens les plus chers, pour redoubler en eux l'ardeur de la victoire, & pour les retenir par le frein de la honte & par un si puissant intérêt, s'ils étoient tentés de fuir. Ce moyen lui réussit: bientôt il présenta de nouveau la bataille aux Romains; le cri militaire, qui, selon l'usage, fut poussé d'abord de part & d'autre, fit présager l'issue du combat. Le chant des soldats bataves, les hurlemens furieux de leurs femmes, annonçoient l'allégresse, la résolution & la confiance; le cri qui partit du camp romain n'eut pas la même vigueur: leur épouvante se faisoit déjà connoître à la foiblesse de leurs voix. Il restoit encore assez de Bataves fidèles en apparence aux Romains pour former une aile presqu'entière dans l'armée romaine; cette aile, au moment de la bataille, se tourna tout-à-coup du côté de Civilis. A cette vue toutes les cohortes auxiliaires lâchèrent pied: il n'y eut que les légionnaires qui tinrent ferme, & qui firent leur retraite en bon ordre dans le camp de *Vetera*. Dans le même tems, de vieilles cohortes de Caninéfates & de Bataves que Vitellius avoit mandées, & qui étoient en chemin pour se rendre à Rome, ayant appris les succès de leurs compatriotes, revinrent sur leurs pas pour se joindre à eux. La garnison de Bonn ayant voulu leur fermer le passage, fut repoussée & défaite par ces cohortes, qui exécutèrent ensuite sans obstacle la jonction projetée. Civilis se vit alors en état d'assiéger les légions romaines dans leur camp de Vetera; il commenca par les sommer de prêter serment à Vespasien, en attendant qu'il pût exiger ce serment pour lui-même. Les légions répondirent qu'elles n'avoient ni ordre ni conseil à prendre d'un ennemi & d'un traître, que Vitellius étoit seul Empereur, & qu'elles lui seroient fidelles. Civilis essaya de forcer le camp, & y donna plusieurs assauts; mais obligé d'abandonner ce projet, il se contenta d'y tenir les légions bloquées, & se proposa de les affamer; il continua de remporter divers avantages qui fortifioient de plus en plus son parti; mais enfin celui de Vitellius étant entiérement abbatu, & Vespasien étant absolument sans ennemis dans la Gaule & dans la Germanie, les généraux romains sommèrent Civilis de se désister d'une guerre qui devenoit sans objet, puisqu'il ne l'avoit, disoit-il, entreprise que pour les intérêts de Vespasien. Cet argument sans réplique étoit fort embarrassant pour Civilis, & la chute trop prompte de Vitellius lui enlevoit le seul prétexte, à la faveur duquel il pût suivre ses projets. Forcé de se déclarer, il ne s'ouvrit d'abord qu'avec précaution à ceux qu'il espéroit d'attirer au parti de la liberté, c'est-à-dire, au sien; il donna de belles paroles aux autres, ne songeant qu'à gagner du tems; il séduisit beaucoup de Gaulois, quelques Romains même; mais comme il ne levoit toujours point le siége de Vetera, Vocula, gé-

néral de l'armée romaine, marcha en forces contre lui. Ce général, qui ne manquoit point de talens, fut accusé de chercher à prolonger la guerre pour se rendre nécessaire, & de s'abstenir exprès de vaincre de peur d'avoir vaincu. Il força Civilis de lever le siége de Vetera, mais il ne le poursuivit point. Bientôt sa politique se tourna contre lui & lui enleva le fruit des avantages même qu'il n'avoit pu s'empêcher de remporter : ses troupes se mutinèrent, & la sédition fomentée par les intrigues secrètes de Civilis devint si forte, que Vocula fut réduit à se sauver pendant la nuit, travesti en esclave.

Civilis se déclara pour lors & entraîna une grande partie de la Gaule. Ce fut alors que Tutor, Classicus & Sabinus se rangèrent à son parti. Classicus engagea un des factieux à tuer Vocula, qui avoit été retrouvé. Civilis & ses amis étoient parvenus à corrompre jusqu'aux légions romaines, qui, ayant toujours été attachées à Vitellius, aimèrent mieux obéir à Civilis que de se soumettre à Vespasien qu'elles étoient accoutumées à combattre. Civilis recommença le siége de Vetera, & les légions qui défendoient ce camp, se voyant abandonnées par les autres, furent obligées de se rendre.

Sabinus se fit proclamer Empereur de la Celtique, mais il fut battu. Classicus entra dans le camp romain, revêtu des ornemens impériaux, & reçut le serment des officiers & des soldats, non pour lui, mais pour l'Empire des Gaules, c'est-à-dire, pour Civilis. Tutor & Classicus étoient à son égard ce que Mucien & Antonius Primus étoient dans le même tems à l'égard de Vespasien.

Civilis eut ensuite à combattre un autre général, Pétilius Cerialis, dont il n'eut pas aussi bon marché que de Vocula. Quand les légions qui s'étoient ou données ou rendues à Civilis, se virent en présence d'autres légions romaines, elles reprirent l'esprit romain, & se tournèrent toutes du côté de Cérialis. Ce général triompha aisément des lieutenans de Civilis; il prit Trèves. Civilis, joint avec Classicus, vint le surprendre dans son camp près de cette ville, & il eut d'abord cet avantage momentané que produit toujours la surprise à ceux qui l'emploient, mais il finit par être repoussé avec perte; il vint ensuite occuper ce camp de Vetera, d'où il avoit chassé les Romains. Il crut qu'à la vue de ce théâtre de ses exploits & de ses succès, ses soldats en seroient plus animés à de nouveaux succès encore. En effet, ils s'y défendirent d'abord avec grand courage, même pendant quelque tems avec avantage; mais ils finirent par en être chassés, & obligés de mettre le Rhin entr'eux & leurs ennemis.

Ce fut alors que, pour élargir encore ce fossé, Civilis rompit une levée que Drusus avoit faite pour retenir la pente naturelle du fleuve qui le portoit vers le rivage des Gaules. Par ce moyen le courant retomba dans le canal de la Lecque, & fortifia la barrière du Rhin.

Cependant Tutor & Classicus lui ayant amené des renforts de la Germanie, l'infatigable Civilis voulut encore tenter la fortune; il attaqua les Romains à la fois dans quatre postes différens, & fut d'abord vainqueur partout. Mais Cérialis accourant avec toute son armée au secours de ses postes forcés, la fortune changea, les Germains furent précipités dans le Rhin. Civilis, quoique percé de coups, se tint ferme sur son cheval, qui passa le Rhin à la nage & le sauva. Classicus & Tutor passerent ce fleuve dans des nacelles. A quelque tems de là Cerialis descendant le Rhin de Bonn à Nuys, Civilis pensa le surprendre; il mit son armée en désordre & lui prit plusieurs navires; il reparut quelque tems avec une flotte puissante qu'il étaloit avec orgueil à l'embouchure de la Meuse. La flotte romaine étoit en présence. Les deux armées navales passèrent à côté l'une de l'autre, & se lancèrent des traits : on se menaça, mais on ne combattit point.

C'est un personnage bien difficile, que celui d'un chef de rebelles; s'il cesse d'être heureux & triomphant, il perd tout crédit dans son parti, souvent même il devient suspect, & c'est à le rendre tel que ses ennemis s'attachent. Les Romains rendoient alors à Civilis artifices pour artifices : tous les moyens de corruption dont il avoit usé envers eux, ils les employoient contre lui. En ravageant les terres des Bataves, ils avoient grand soin de respecter les siennes, pour persuader à ces peuples que Civilis étoit d'intelligence avec les Romains. Civilis voyoit que les dispositions des Bataves ne lui étoient plus favorables; que la guerre, dont le poids écrase toujours à la longue, commençoit à leur déplaire; que les principaux chefs, jaloux de sa gloire, songoient à faire à ses dépens leur accommodement avec Rome : il résolut de les prévenir, & il se mit à négocier avec Cérialis; il se vanta même dans la suite de l'avoir sauvé d'une perte certaine, dans une occasion où un débordement du Rhin ayant inondé son camp, ce général restoit sans vivres, sans vaisseaux qui pussent lui en apporter, sans aucun moyen de travailler à des retranchemens nécessaires. C'étoit le moment, disoient alors les Germains, d'opprimer ces légions qui leur avoient fait tant de peine, & d'acquérir par leur ruine une gloire égale à celle d'Arminius. Civilis, au contraire, employa toute son adresse à les détourner de ce projet, préférant à une gloire incertaine ou fragile un accommodement certain & solide. Il se ménagea donc une entrevue avec Cérialis; ils se virent sur un pont du Waal, ayant une arche rompue entr'eux deux. Ils convinrent aisément de leurs conditions : Civilis, Tutor, Classicus & cent treize sénateurs de Trèves, qui avoient suivi leur parti, furent rétablis dans tous leurs biens, & jurèrent de ne jamais tirer l'épée que pour la défense de l'Empire romain. Il ne fut plus parlé de l'Empire des Gaules. On ignore le reste de l'histoire & la fin de ces trois

trois conjurés, Civilis, Tutor & Classicus. Leur entreprise étoit noble, mais elle n'eut pas d'autre issue que d'affermir & d'augmenter la domination qu'ils avoient voulu renverser. Quant à la fin de Sabinus, événement très-mémorable, on peut la voir à son article dans le Dictionnaire.

CLASSICUS. (*Voyez* l'article *Civilis*).

CLAUDE (LA REINE), (*Hist. de Fr.*) étoit la fille aînée du roi Louis XII & de la célèbre Anne de Bretagne. On a presque tout dit de la reine Claude, en n'en disant presque rien : son obscurité fait sa gloire. Ce fut une sainte, qui, négligée par François I son mari, maltraitée par sa belle-mère Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, ne se plaignit point, n'exigea rien, ne regretta rien, servit Dieu, secourut les malheureux, & ne fit jamais de mal. On la nomma, pendant sa vie, la *bonne reine*, & personne n'en parle aujourd'hui : on ne sait pas même si c'est elle qui a donné son nom, ou dont on a donné le nom à la reine des prunes. Voilà les femmes qui ne sont point célèbres. Qu'une femme sans pudeur (Louise de Savoie) ait fait pendre un vieillard innocent (Semblançay); qu'elle ait forcé un héros désespéré (le connétable de Bourbon) à déchirer le sein de sa patrie, à faire son Roi prisonnier; qu'on ait tremblé sous elle, on ne l'oubliera jamais.

Quand j'ai dit que la reine Claude étoit négligée par François I, j'ai voulu dire seulement qu'elle n'avoit ni crédit ni faveur; le crédit étoit entre les mains de la duchesse d'Angoulême; la faveur étoit pour la comtesse de Chateaubriant. D'ailleurs, le Roi eut de la reine Claude, en dix ans de mariage, trois fils & quatre filles.

Dès le 28 juin 1515 elle lui avoit fait une donation entre-vifs du duché de Bretagne, des comtés de Nantes, de Blois, de Montfort & autres terres.

Claude naquit à Romorentin le 13 octobre 1499, fut mariée le 18 mai 1514, & mourut le 25 juillet 1524, à Blois. Bordigné, du Bouchet & quelques autres parlent de ses miracles : bornons-nous à parler de ses vertus.

CLAUDIA *ou* CLODIA (*Hist. rom.*), digne sœur de ce tribun Clodius, l'ennemi de Cicéron & de tous les gens de bien, le violateur des mystères de la bonne déesse. Elle avoit, dit-on, commencé par être violée par lui, ou peut-être par se livrer à lui : c'est ainsi qu'elle préluda aux désordres de sa vie, qui ne cédèrent qu'à ceux de Messaline, dont le nom est resté en possession d'être l'emblême de la débauche. Claudia fut distinguée des autres femmes de son nom, par le surnom infamant de *quadrantia* ou de *quadrantaria*, tiré d'une pièce de monnoie fort vile qu'elle recevoit, dit-on, de chacun de ses amans pour prix de ses faveurs. Il semble que ces deux femmes (Claudia & Messaline) prissent plaisir à n'omettre aucune des circonstances de bassesse & d'opprobre qui appartiennent au métier de prostituée. Juvénal nous représente aussi Messaline demandant de l'argent aux soldats & aux autres débauchés qui entroient dans le lieu de prostitution où elle se rendoit la nuit en quittant la couche impériale :

Excepit blanda intrantes atque æra poposcit.

C'étoit sans doute, dans son intention, aider à son déguisement; car ce ne pouvoit être, ni par besoin, ni par intérêt. Cette femme, qui gouvernoit si absolument l'Empereur, devoit disposer des finances de l'Empire. La conduite de Claudia rend croyable celle de Messaline, & absout Juvénal d'hyperbole. Cette Claudia voulut inspirer ou vendre de l'amour à Cicéron; car c'est surtout à corrompre les personnages graves & vertueux, que ces machiavélistes d'amour mettent leur gloire. Cicéron se moqua d'elle, & ne lui épargna point les railleries dans sa harangue pour Cœlius. Claudia, quoique déshonorée dès la maison paternelle, n'en épousa pas moins le consul Quintus-Metellus-Celer, un des plus honnêtes hommes de la république. Que pouvoit faire une pareille femme d'un mari honnête homme? Elle l'empoisonna; ce qui lui a fait donner par Quintilien le surnom de *quadrantaria Clytemnestra*, surnom qui n'est pas tout-à-fait juste, & qui a besoin de cette correction que Juvénal nous fournit :

Hoc tantùm differt quod tyndaris illa bipennem
Insulsam & fatuam dextrâ lævâque tenebat,
At nunc res agitur tenui pulmone rubetæ.

CLERC (LE). (*Hist. du Luthéran.*) La ville de Meaux fut, en France, le berceau du Luthéranisme. Ce fut là que les Luthériens firent en France leurs premières profanations; ce fut là qu'on vit pour la première fois des bulles & des mandemens déchirés & des placards affichés, où le Pape étoit traité d'Antechrist. Un cardeur de laine, nommé Jean le Clerc, fut un de ceux qui se distinguèrent le plus par ces traits de zèle. Le parlement les fit fustiger dans les carrefours de Paris, les fit marquer d'un fer chaud à Meaux, & les bannit du royaume à perpétuité. Jean le Clerc trouvant qu'il avoit encore trop peu souffert pour l'Evangile, alla briser des images à Metz : on lui coupa le poing & le nez, on le couronna d'un fer chaud, & on le jeta au feu (en 1525). Il fut le premier martyr du Luthéranisme en France. Théodore de Bèze l'appelle *le Restaurateur des églises de Meaux & de Metz*.

CLUGNY. (*Hist. de Fr.*) Nom d'une ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, qui a fourni un grand nombre de magistrats estimés, soit

dans le parlement de Dijon, soit dans divers autres tribunaux de la même province.

Elle a produit aussi plusieurs guerriers qui ont bien servi l'Etat, entr'autres un seigneur d'Estailles, tué au siége de Toulon la nuit du 2 au 3 août 1707.

Elle a eu aussi des prélats d'une grande distinction, tels que le cardinal Ferri de Clugny, évêque de Tournay. Il eut part aux plus grandes affaires de son tems, & fut chargé des ambassades les plus importantes à Rome & auprès de Louis XI. Il mourut à Rome le 7 octobre 1483.

Son frère, Guillaume de Clugny, évêque de Poitiers, fut aussi employé dans les plus grandes affaires de son tems, par les ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon & Charles-le-Téméraire. Envoyé par ce dernier en Angleterre, pour conclure une ligue contre la France, il y négocia le mariage de Charles avec Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard IV. Après la mort du duc Charles, il courut risque de la vie par son attachement à la mémoire de ce Prince & à la personne de Marie de Bourgogne sa fille. Il fut arrêté à Gand par les Gantois rebelles, avec le chancelier Hugonet & le seigneur d'Imbercourt (*voyez* leurs articles dans ce volume), à qui ces furieux firent trancher la tête à la vue de leur souveraine, qui demandoit grace pour eux, ou plutôt qui réclamoit en faveur de leur innocence. Ce qui le sauva peut-être, c'est qu'il se laissa, comme tant d'autres Bourguignons & Flamands, attirer au service de Louis XI. Ce Prince l'employa aussi dans d'importantes affaires.

Guillaume de Clugny mourut à Tours, en 1480, subitement, ainsi que le cardinal son frère. Du Bouchet, dans ses Annales d'Aquitaine, dit qu'il mourut de colère & de douleur de quelques paroles amères que lui dit Louis XI, qui en disoit souvent.

La famille de Clugny a produit aussi quelques gens de lettres. On a, de Jacques de Clugny, lieutenant-général au bailliage de Dijon, reçu le 29 avril 1676, une description des grottes d'Arcy, insérée dans le deuxième volume des *Mémoires de Littérature*, recueillis par le Père Desmollets de l'Oratoire; & on a du Père François de Clugny, aussi de la congrégation de l'Oratoire, mort le 21 octobre 1694, dix volumes d'œuvres spirituelles, toutes à l'usage des pêcheurs : c'est *la Dévotion des Pêcheurs par un Pêcheur ;* c'est *le Manuel des Pêcheurs ;* ce sont des *Sujets d'oraisons pour les Pêcheurs*, &c.

COISLIN (du Cambout de). (*Hist. litt. mod.*) Nous n'avons presque fait que nommer, dans le Dictionnaire, les principaux personnages de cette Maison; nous considérerons ici plus particuliérement trois d'entr'eux, relativement aux lettres qu'ils ont servies & qui les ont illustrés.

Ces trois personnages sont Armand du Cambout, premier duc de Coislin; Pierre du Cambout son fils, aussi duc de Coislin, & Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, aussi duc de Coislin.

Tous trois ont été de l'Académie française, & l'on peut d'abord s'étonner de cette espèce de succession héréditaire dans une compagnie qui ne sauroit être trop en garde contre ces idées d'héritage & de droits de famille.

L'étonnement diminue lorsqu'on sait qu'Armand du Cambout étoit petit-neveu du cardinal de Richelieu, & petit-fils du chancelier Seguier, l'un fondateur, l'autre conservateur de l'Académie, & qu'il fut élu dans le tems où ce dernier recueilloit dans sa maison l'Académie, alors sans asile & sans appui, au milieu des troubles de la Fronde & des guerres civiles.

Solus enim tristes hâc tempestate camœnas
Respexit.

Ce choix d'ailleurs a été justifié par l'amour éclairé du duc de Coislin pour les lettres, & ce mérite s'étant trouvé dans un degré plus éminent encore chez deux de ses fils, l'un a succédé à son père, l'autre à son frère, sans que cette exception si honorable pour eux ait été désapprouvée. Si les corps doivent être jaloux de l'honneur de leurs choix, il ne leur est pas défendu d'être reconnoissans, & il leur est prescrit d'être justes.

L'évêque de Metz fut de plus honoraire de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, & ce fut la récompense d'un assez grand service qu'il avoit rendu aux lettres.

Le chancelier Seguier son bisaïeul avoit formé une collection de manuscrits de toutes langues & de toutes sciences, au nombre de quatre mille, tirés pour la plupart du fond de l'Orient. Cette collection, dit l'historien de l'Académie des belles-lettres, étoit conservée depuis sa mort avec une sorte de respect qui, en la rendant presqu'inaccessible, l'avoit aussi presque fait oublier. L'évêque de Metz, pour en procurer l'usage aux savans, commença par en faire faire un bon catalogue ; puis considérant que les manuscrits grecs, qui formoient la portion la plus précieuse de ce recueil, demandoient des soins plus particuliers, il engagea dom Bernard de Montfaucon à donner de ces manuscrits une notice si raisonnée, si détaillée, si savante, que ceux qui se proposeroient de travailler sur quelque ancien auteur grec, ou d'en donner une nouvelle édition, fussent aussi sûrement guidés par cette notice, qu'ils auroient pu l'être par les manuscrits originaux. Il a depuis légué ces manuscrits à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

L'évêque de Metz avoit été élevé par le cardinal de Coislin son oncle, évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi, l'un de ces arbitres du bon goût & du bon ton, au milieu de la cour la plus polie de l'Univers, & dans la maison duquel c'étoit un honneur d'être admis ; il profita si bien

dans cette école, que le Cardinal n'attendit pas qu'il eût achevé ses études pour le produire à la cour, où il fut tellement goûté, qu'il avoit à peine vingt-un ans quand le Roi lui donna la survivance de la charge de premier aumônier. Il eut dans la suite l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville au pays de Caux, l'évêché de Metz, & fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

M. l'évêque de Metz ayant perdu, le 7 mai 1710, Pierre du Cambout son frère, second duc de Coislin, dont il étoit le seul héritier, devenoit duc de Coislin; on voulut élever à ce sujet une difficulté. N'étoit-il pas contre l'esprit de l'Eglise & contre l'esprit du gouvernement, qu'un ecclésiastique, un évêque, succédât à une pairie laïque? Quant à succéder, qu'importe qu'on succède héréditairement ou par nomination? La question est de savoir si une pairie laïque est compatible ou non avec l'état ecclésiastique. Eh! comment pouvoit-on élever cette question, quand on avoit l'exemple des cardinaux de Richelieu & de Mazarin, qui avoient possédé l'un & l'autre une pairie laïque? C'étoit, disoit-on, de leur part un abus du pouvoir; mais que pouvoit-on répondre à l'érection faite en 1674, & enregistrée en 1690, de l'archevêché de Paris en pairie purement laïque, qui est le duché de Saint-Cloud? L'évêque de Metz alla porter au Roi les lettres d'érection du duché de Coislin en faveur de son père & des descendans mâles légitimes indistinctement; il fit voir qu'il n'y avoit point d'exclusion pour les ecclésiastiques, que cette exclusion n'avoit jamais été prononcée, ni en général dans les lois de la pairie, ni en particulier dans aucune lettre d'érection; il fut donc admis à prêter le serment ordinaire, & prit séance au parlement le 31 mars 1711.

Le bien qu'il a fait à son diocèse est inappréciable; il a bâti & doté des séminaires, fondé ou enrichi des hôpitaux, élevé ou rétabli des temples & des monastères, construit des casernes superbes pour la tranquillité des citoyens, la commodité des soldats & l'ornement de la ville; il a donné aux évêques de Metz une maison de campagne agréable, en employant les pauvres pendant l'horrible disete de 1709, à bâtir le château & à former les jardins de Frescati. Outre sa bibliothèque principale qu'il laissoit à Paris comme au centre de la littérature, & où il avoit soin d'avoir des doubles & des triples pour prêter plus facilement les livres du plus grand usage, il avoit à Metz une bibliothèque de dix ou douze mille volumes, ouverte à ceux qui savoient s'en servir; il en avoit une à Frescati; il mettoit dans chacun de ses séminaires un fonds de livres convenables; il en envoyoit tous les ans aux curés de campagne pour leur instruction & celle de leurs paroissiens.

Il avoit, comme le cardinal de Coislin son oncle, le talent de la conversation & de la narration; mais, dit le secrétaire de l'Académie des belles-lettres, *comme il n'ennuyoit pas, il n'aimoit pas à être ennuyé*; c'est-à-dire, apparemment qu'il n'avoit pas toujours sur cet article toute la tolérance que la société rend souvent nécessaire. Il mourut le 28 novembre 1732, à soixante-huit ans.

COLIGNY. A cet article du Dictionnaire, tome II, 1re. partie, page 205, colonne 1re., dernier alinéa, il est dit que le comte de Coligny, du combat de Saint-Godart, étoit un troisième fils du second maréchal de Coligny-Châtillon. C'est une faute. Le second maréchal de Coligny-Châtillon, Gaspard III, n'a laissé qu'un fils, le duc de Châtillon, Gaspard IV, mort en 1649, au château de Vincennes, des blessures qu'il avoit reçues à l'attaque de Charenton. Son frère aîné, Maurice, comte de Coligny, étoit mort en 1644, du vivant du maréchal leur père.

Quant au comte de Coligny, Jean, qui commandoit les Français en Hongrie, en 1664, au combat de Saint-Godart, il étoit de la branche de Coligny-Saligny, issue de Jacques de Coligny-Saligny, quatrième fils de Guillaume II, seigneur de Coligny, celui-ci aïeul du célèbre amiral de Coligny, & quatrième aïeul du second maréchal de Coligny-Châtillon.

COLLÉONI (*Hist. d'Ital.*), noble & illustre famille de Bergame en Italie, dans l'Etat de Venise, y étoit déjà puissante dès l'an 1100. Sa puissance alla toujours en augmentant dans les siècles suivans. Les Colléoni & les Sovardi, Maisons rivales, partageoient en deux factions toute la ville de Bergame; les premiers étoient Guelphes, les seconds Gibelins.

Le personnage le plus considérable, non-seulement de la famille Colléoni, mais de toute l'Italie, & peut-être de l'Europe entière, fut Barthélemi Colléoni. Jamais particulier ne s'est procuré une si grande existence par ses seules qualités personnelles, jamais puissance ne se rendit si formidable que ce seul homme. Né en 1400, il languit dès son enfance dans la captivité: il put dire comme Egisthe:

Hercule, ainsi que moi, commença sa carrière;
Il sentit l'infortune en ouvrant la paupière;
Et les dieux l'ont conduit à l'immortalité,
Pour avoir, comme moi, vaincu l'adversité.

La division s'étoit mise dans la famille des Colléoni. Différentes branches de cette famille se disputoient certaines forteresses, surtout celle de Trezzo, située au milieu du fleuve de l'Adda. Quatre frères Colléoni, cousins-germains de Barthélemi, pour être seuls maîtres de cette importante seigneurie, tuèrent Paul, surnommé Picho, leur oncle, père de Barthélemi, & Antoine, un autre de leurs oncles, & oncle aussi de Barthé-

lemi. La veuve de Paul & Barthélemi son fils restèrent enfermés & enchaînés dans la forteresse de Trezzo. La mère de Barthélemi eut l'adresse de s'échapper avec lui de cette place. Il erra d'abord dans les cours de divers seigneurs ou petits tyrans de l'Italie, tels que Georges Benzone, seigneur de Crême; Philippe Arcello, seigneur de Plaisance; celui-ci, dont il étoit page, prit plaisir à l'instruire dans l'art de la guerre, & bientôt le disciple l'emporta sur le maître. Il servit ensuite sous quelques-uns de ces chefs de bandes, dont l'Italie étoit remplie. Les troubles de Naples, sous le règne de Jeanne II, fournirent une ample matière à son courage; il offrit ses services à cette Reine, & lui en rendit de si essentiels, que Jeanne, pour en conserver la mémoire, ajouta plusieurs pièces aux armes de la Maison Colléoni. Le Pape avoit perdu Bologne; Colléoni la lui rendit. Il commanda les armées, tantôt des Vénitiens contre les ducs de Milan, tantôt des ducs de Milan contre les Vénitiens, & il fit toujours triompher le parti qu'il servit. Il battit plusieurs fois les Français, que leurs liaisons avec les Viscontis & leurs droits sur Naples attiroient souvent alors en Italie. Ferdinand, roi de Naples, les Florentins, le duc de Milan, Galeas-Marie Sforce, c'est-à-dire, le milieu & les deux extrémités de l'Italie, ayant formé une ligue formidable à la liberté de cette contrée, & rassemblé des troupes nombreuses, Colléoni écrasa ces forces, & dissipa cette ligue dans les champs de la Romagne. Tous les Souverains cherchant à l'attirer, lui faisoient à l'envi des offres, des présens, des promesses, sûrs que c'étoit fixer chez eux la victoire. Blanche-Marie, duchesse de Milan, veuve de ce François Sforce, grand capitaine & grand Prince qui avoit conquis le Milanez, & l'avoit bien gouverné, Blanche-Marie invitoit Colléoni à venir défendre & gouverner ses Etats. Le pape Pie II lui offroit le gonfalon de l'Eglise. La république de Sienne espéroit jouer un rôle en Italie si ce général ne dédaignoit pas de la protéger. Louis XI, avare par caractère, & quelquefois prodigue par esprit d'intrigue, lui offroit cent cinquante mille écus d'appointemens, des titres, des dignités, de grands établissemens; mais ce fut la république de Venise qu'il devoit servir, & qu'il servit le plus constamment. Il étoit né son sujet, & elle acheta ses services par autant d'honneurs, d'égards & de bienfaits que si elle n'avoit eu aucun droit à ces mêmes services. En 1458, le doge, en présence de la noblesse & du sénat, aux grands applaudissemens du peuple, remit à Colléoni, dans l'église de Saint-Marc, le bâton de commandement des armées vénitiennes, avec une autorité telle qu'aucun général n'en avoit eu jusqu'alors & n'en obtint dans la suite. Son nom fut inscrit dans le livre d'or de la liberté de Venise. Pendant vingt ans qu'il exerça cet emploi, il rendit la république respectable & redoutable à tous ses voisins. Nul n'osoit attaquer un Etat dont ce général entreprenoit la défense. Paul II, en 1468, fit une ligue générale de toute la chrétienté contre les Turcs; Colléoni en fut nommé le généralissime; mais le Pape mourut, & la croisade n'eut point lieu. Toujours quelque Souverain, quelque république, faisoit des tentatives pour attirer Colléoni, & toujours Venise alarmée ajoutoit à ses bienfaits pour le retenir. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, ce fameux rival de Louis XI, profita d'un moment où Venise, en paix avec tous ses voisins, sembloit pouvoir se passer de Colléoni, pour couvrir les offres de tous ses concurrens par des offres plus avantageuses; mais Venise crut avoir obligation à ce général de la paix dont elle jouissoit, & craignit de la perdre si elle le perdoit. Les Souverains renonçant enfin à le séduire, se bornèrent à l'honorer. Le roi de Sicile, René d'Anjou, veut qu'il joigne à ses armes celles d'Anjou. Charles-le-Téméraire y joint aussi celles de Bourgogne. Christiern, roi de Danemarck, dans son pélerinage à Rome, rendit à Barthélemi l'hommage de le visiter. L'empereur Frédéric III, voulant aussi se rendre à Rome, prit un sauf-conduit de Barthélemi, comme du seul garant de la sûreté de l'Italie. Nul Monarque ne voyageoit dans cette contrée sans aller voir celui qui en faisoit l'ornement. Il le faisoit en effet autant par sa magnificence que par la gloire de ses exploits. Il tenoit dans son château de Malpaga, sur le territoire de Bergame, une des plus brillantes cours de l'Europe; & en voyant un grand homme, on croyoit encore voir un grand Prince & un Prince utile. Le nombre de ses fondations pieuses ou bienfaisantes, de ses établissemens nobles, vastes, salutaires, égale celui de ses combats & de ses victoires, & à ce titre-là seul il seroit immortel. Cet homme étoit en tout extraordinaire & supérieur aux autres hommes. Sa force surpassoit la vigueur humaine. Son agilité étoit encore au dessus. Armé & cuirassé, il devançoit à la course les hommes les plus légers. Désarmé, il suivoit un cheval au galop. Son esprit effaçoit en pénétration & en vivacité les esprits ordinaires, & il n'avoit pas négligé de le cultiver par les lettres & par la conversation des savans. Il mourut dans son château de Malpaga, le 3 novembre 1475. Venise ne l'apprit que trop tôt par le moyen de canons disposés de distance en distance; il avoit augmenté & perfectionné l'usage de l'artillerie, art qui jusqu'à lui étoit resté dans une longue enfance. Quatre mille soldats, qui avoient servi sous lui, ne voulurent plus reconnoître d'autre chef; ils continuèrent de combattre, en suivant les ordres, les leçons, les exemples de leur grand général qui n'étoit plus. Ils obéissoient à son ombre. Le sénat lui fit ériger dans la place de Saint-Jean & de Saint-Paul, à Venise, une statue équestre de bronze doré, qui passe pour un ouvrage exquis, & qui est au rang des raretés de l'Italie. On y lit cette inscription :

Bartholomeo Coleono
Bergamensi
Ob militare imperium
Optimè gestum
Senatus Consultus
Joanne Mauro
Et Marino
Venerio
Curatoribus.
Anno salutis
1475.

Plusieurs autres personnages de la Maison Colléoni se distinguèrent, & avant & après Barthélemi. De son tems même Bénédict Colléoni rendit, comme lui, de grands services à la république de Venise, & acquit la réputation d'un vaillant capitaine. Il fit la guerre pour les Vénitiens contre les Turcs dans la Morée, vers le milieu du quinzième siècle, & contribua beaucoup à la prise de Misitra, autrefois Lacédémone. Il fut tué dans cette expédition. Gaspard & Persaval Colléoni combattirent avec gloire sous les drapeaux de Barthélemi.

Bertrand & Thomas Colléoni furent aussi des capitaines fameux; ils se signalèrent aussi contre les Turcs : on les comparoit aux anciens Grecs, dont on leur attribuoit le courage.

Un Alexandre Colléoni étoit regardé comme le rival du célèbre Barthélemi. On l'appeloit même *le grand Barthélemi*, apparemment parce qu'il avoit sur lui quelqu'avantage pour la taille ; car qui pouvoit d'ailleurs surpasser Barthélemi ?

Jean-Antoine Colléoni, capitaine d'un vaisseau armé par la ville de Bergame, fit des prodiges de valeur à la bataille de Lépante, en 1571.

Les Colléoni eurent aussi des gens de lettres : Maurice Colléoni, général des Célestins, en 1585, qui réforma le bréviaire & les hymnes de son Ordre.

Valérien Colléoni, auteur d'un Traité *Della Grandezza di Christo.*

Célestin Colléoni, capucin, prédicateur célèbre & auteur de divers ouvrages, entr'autres d'un recueil des monumens sacrés & profanes les plus remarquables de Bergame. Ce livre fut publié en 1618.

CONAN. (*Hist. de Bret.*) Pendant que toutes les puissances de l'Europe s'empressoient de seconder l'expédition de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, en Angleterre, sans considérer les divers intérêts qui devoient les en détourner, Conan, comte de Bretagne, fut le seul qui ne s'aveugla point. Petit-fils, par sa mère, du duc de Normandie, Robert-le-Diable, il prétendit, comme tant d'autres concurrens vaincus par Guillaume, être préféré à un bâtard; mais il sut mieux prendre son tems : il réclama la Normandie au moment où Guillaume réclamoit l'Angleterre. Il étoit difficile que la France ne secondât point une demande faite si à propos, & qui, au lieu d'un vassal que la couronne d'Angleterre alloit rendre trop redoutable, lui eût donné, dans la personne de Conan, un vassal ordinaire & d'une puissance bornée. Conan proposoit un arrangement qui eût pu satisfaire tout le monde, en laissant à la valeur des chevaliers cette occasion de s'exercer, dont elle paroissoit si jalouse; il demandoit que la Normandie lui restât si Guillaume conquéroit l'Angleterre. Guillaume, sans lui répondre, continua ses armemens; Conan mourut (1066). On peut croire que Guillaume fut accusé de cette mort. Hoël, beau-frère & successeur de Conan, ne parla plus de la Normandie, & s'occupa, comme le reste de la noblesse française & étrangère, de l'expédition d'Angleterre, où il envoya son fils, Alain Fergent, servir sous Guillaume avec cinq mille Bretons.

CORONÉ. (*Hist. litt. mod.*) Denis-Arron, Charron ou Coroné, nommé professeur en grec au Collége-Royal par des lettres de François I, données en 1545, n'en est pas plus connu, quoique Léger Duchêne voye son étoile briller au ciel dans la couronne d'Ariane, parce qu'il se nommoit *Coroné.*

Vescitur & dulci ambrosiâ post fata, Corona
Jam nova Gnosiaco in sidere stella micans.

Coroné étoit de Chartres. On dit qu'il s'occupa d'une traduction de *Chalcondyle*, qui n'a point paru. Il dédia au roi François I une édition du Traité d'*Actuarius*, médecin grec, sur la composition des drogues médicinales.

CORNU (LAURENT). (*Hist. de la Réf.*) Dans le tems où la Réforme s'établissoit & prenoit des forces, même en France, un dominicain apostat & renégat, nommé Laurent Cornu, natif de Rouen, avoit épousé deux femmes. Il fut pris à Lyon, & condamné à être brûlé. Le parlement confirma cette sentence. Ce malheureux fut dégradé par l'archevêque de Lyon, prêché publiquement par un chanoine de Notre-Dame, livré aux insultes de la populace & brûlé vif à la place Maubert à Paris. Il voulut haranguer l'assistance : on le lui permit d'abord, mais on lui imposa bientôt silence, & les flammes lui étouffèrent la voix. Le dernier mot qu'on entendit, fut le nom de *Jésus*, soit que la piété le lui dictât, soit que la douleur le lui arrachât. Cet homme étoit coupable sans doute. Remarquons cependant qu'on ne le condamnoit ni pour son apostasie, ni pour son libertinage, mais pour son hérésie. Ses crimes auroient été punis d'une peine plus légère : il fut brûlé pour son erreur.

COSSUS (Claudius). (*Hist. rom.*) Ce personnage est connu par un trait heureux d'éloquence, qui sauva toute une nation dans une conjoncture délicate & difficile. Les Helvétiens avoient embrassé le parti de Galba, & bravé les Vitelliens, qui s'en étoient vengés par une irruption terrible dans l'Helvétie. Des milliers d'Helvétiens avoient été taillés en pièces; un grand nombre d'autres avoient été vendus à l'encan comme esclaves. Avenche, leur ville capitale, étoit sans fortifications & sans aucun moyen de résister au vainqueur. Il ne restoit d'autre ressource que d'implorer la clémence de Vitellius, qui étoit alors dans les Gaules. Les députés de cette ville parurent devant lui au milieu de ses gens de guerre, tous frémissant de colère, ne respirant que la vengeance, menaçant les députés, leur portant le poing au visage, & les pointes des hallebardes aux yeux. L'Empereur paroissoit encore plus irrité qu'eux. Il falloit conserver tout son jugement dans ce grand péril. Claudius Cossus, chef de la députation, homme exercé aux divers mouvemens de l'éloquence, & qui à force d'art savoit cacher toutes sortes d'arts quand il en étoit besoin, parut d'abord avec une contenance en apparence mal assurée, bégayant avec embarras quelques paroles mal arrangées, mais il intéressoit par cet air d'embarras même: on l'écoutoit. Peu à peu il commanda, il força l'attention qu'il avoit sollicitée d'abord par de timides instances; il fléchit la colère du soldat; il changea leurs ames, & ce farouche vainqueur, que rien ne sembloit pouvoir appaiser, entra si bien dans tous les sentimens que l'orateur vouloit inspirer, qu'il se joignit à lui pour obtenir de l'Empereur, attendri & changé lui-même, la grace des Helvétiens & la conservation de leur ville; c'est ainsi qu'il est beau d'être éloquent, & cette manière de vaincre en vaut bien une autre.

COUPLET (Claude-Antoine), (*Hist. des Sciences*), né à Paris le 20 avril 1642, a beaucoup perfectionné la science des eaux & des nivellemens, & s'est rendu par-là un des hommes les plus utiles de son siècle. M. Buhot, cosmographe & ingénieur du Roi, l'instruisit, lui donna sa fille, entra dans l'Académie des sciences à l'époque de son institution, en 1666, & y fit entrer peu de tems après M. Couplet son gendre. En 1670, M. Couplet acheta de lui la charge de professeur de mathématiques de la grande écurie. C'étoit le tems où Louis XIV faisoit faire de grandes conduites d'eau pour l'embellissement de Versailles, & où les esprits se tournoient vers la science des nivellemens, qui en fut perfectionnée au point de devenir une science toute nouvelle. L'histoire de l'Académie des sciences de 1699 parle d'un niveau que M. Couplet s'étoit en quelque sorte rendu propre, en le rendant d'une exécution plus facile.

Lorsqu'il travailloit pour des particuliers, il ne vouloit que réussir, & pour assurer le succès souvent il y mettoit du sien. Loin de faire valoir ses soins & ses peines, il en parloit, dit M. de Fontenelle, avec une modestie qui enhardissoit à le récompenser mal, & ce n'étoit jamais un tort avec lui.

Il ne travailla pas moins utilement pour le public, surtout à Coulanges, dite *la Vineuse*, petite ville de Bourgogne à trois lieues d'Auxerre, à qui cette épithète de vineuse convenoit d'autant mieux, dit M. de Fontenelle, qu'elle n'avoit que du vin & point d'eau. Les habitans étoient réduits à des mares qui étoient souvent à sec; alors il falloit aller chercher fort loin un puits qui souvent tarissoit aussi & les renvoyoit à une fontaine éloignée d'une lieue. Pour qu'on ne manquât point d'eau dans les incendies, la police obligeoit chaque habitant d'avoir à sa porte un tonneau toujours plein d'eau, & malgré cette précaution la ville avoit eu, dans l'espace de trente ans, trois grands incendies, à l'un desquels on avoit été obligé de jeter du vin sur le feu. On avoit voulu établir un impôt pour subvenir aux dépenses nécessaires à la découverte de l'eau: des ingénieurs travaillèrent, mais sans succès, & l'entreprise étoit abandonnée lorsque M. le chancelier d'Aguesseau, alors procureur-général, ayant acquis le domaine de Coulanges, voulut tenter un dernier effort. Il s'adressa, en 1705, à M. Couplet, qui partit pour Coulanges au mois de septembre, c'est-à-dire, dans un des tems les plus secs d'une année qui fut mémorable par la sécheresse. Si l'on pouvoit alors trouver de l'eau, on ne devoit pas craindre d'en manquer jamais.

M. Couplet, arrivé à quelque distance de Coulanges, mais sans voir encore cette ville, se fait montrer seulement de quel côté elle étoit, & à la seule inspection générale du terrain il osa promettre cette eau si desirée qu'il venoit procurer. Quand il eut vu les maisons de la ville, il assura que l'eau seroit plus haute. En suivant son chemin, il marquoit avec des piquets les endroits où il falloit fouiller; il indiquoit précisément à quelle profondeur on trouveroit l'eau. Un autre, dit M. de Fontenelle, eût pu prendre un air imposant de divination. M. Couplet expliquoit naïvement les principes de son art, & se privoit de toute apparence de merveilleux. Il entra dans Coulanges, où tout confirma les idées qu'il avoit eues d'abord. Il restoit à conduire l'eau dans la ville par des tranchées & par des canaux, & à lui ménager des canaux de décharge en cas de besoin; il laissa toutes les instructions nécessaires pour les travaux qui devoient se faire en son absence, & repartit pour Paris, promettant de revenir au mois de décembre mettre à tout la dernière main.

Il revint, & le 21 décembre l'eau arriva dans la ville. M. de Fontenelle décrit avec agrément & avec intérêt cet événement & les transports qu'il excita.

« Jamais la plus heureuse vendange n'y avoit

» répandu tant de joie. Hommes, femmes, enfans, » tous couroient à cette eau pour en boire, & ils » euſſent voulu s'y pouvoir baigner. Le premier » juge de la ville, devenu aveugle, n'en crut que » le rapport de ſes mains, qu'il y plongea pluſieurs » fois. On chanta un *Te Deum*, où les cloches » furent ſonnées avec tant d'emportement, que la » plus groſſe fut démontée : l'allégreſſe publique » fit cent folies. » La ville, auparavant toute défigurée par des maiſons brûlées qu'on ne réparoit point, prit une face nouvelle, & il n'en avoit pas coûté mille écus de dépenſe à cette ville, qui, pour obtenir un tel bienfait, avoit voulu ſe charger d'un impôt perpétuel. Elle conſacra cet événement & ſa reconnoiſſance par une inſcription & une deviſe. L'inſcription eſt un diſtique latin que voici :

Non erat antè fluens populis ſitientibus unda,
Aſt dedit æternas arte Cupletus aquas.

La deviſe eſt Moyſe tirant de l'eau d'un rocher entouré de ceps de vigne, avec ces mots : *Utile dulci.*

Auxerre & Courſon eurent part auſſi aux bienfaits de cet excellent phyſicien ; il donna de meilleures eaux à Auxerre, & rendit aux habitans de Courſon une ſource perdue.

A ſoixante-dix-neuf ans il eut une première attaque d'apoplexie, & quelque tems après une ſeconde ſuivie d'une paralyſie. Il languit pendant deux ans, & mourut le 25 juillet 1722.

COURCY (JEAN DE). (*Hiſt. d'Anglet.*) Dans le tems où Henri II, roi d'Angleterre, faiſoit la conquête de l'Irlande, un gentilhomme normand, nommé Jean de Courcy, d'une taille giganteſque, d'une valeur héroïque, & d'une force qui répondoit à ces avantages, commandoit en Irlande pour le roi d'Angleterre, & battoit les Irlandais partout où il les rencontroit. Un jour il emmenoit une quantité immenſe de gros bétail qu'il leur avoit enlevé, & qui occupoit un eſpace de pluſieurs milles. Il avoit à paſſer à travers des bois, dans des chemins creux, bordés de fondrières & d'abîmes. Les Irlandais, qui s'y étoient mis en embuſcade, ſortirent tout à coup des brouſſailles en pouſſant des cris affreux. Les troupeaux, épouvantés, ſe renverſèrent ſur leurs conducteurs, qu'ils frappoient de leurs cornes quand ils ſe ſentoient preſſés. C'eſt par une manœuvre à peu près ſemblable que, chez les anciens, on étoit parvenu à tourner les éléphans contre les armées qui les employoient. L'armée anglaiſe ne put ſoutenir ce poids ; elle fut rompue, diſperſée, taillée en pièces. Courcy, avec une poignée de ſoldats qu'il avoit ralliés, combattit pendant deux jours de ſuite, &, la hache à la main, s'ouvrit enfin un paſſage. Il prit ſa revanche les jours ſuivans, & maſſacra des milliers d'Irlandais comme des troupeaux.

Tout cela étoit du carnage inutile. Henri voulut tenter des voies plus douces. Il eſpéra de ſoumettre les eſprits des Irlandais, en y envoyant un de ſes fils pour les gouverner en ſon nom ; ce fils fut le prince Jean, dit *ſans Terre*, le dernier de tous à tous égards. Il porta, chez des peuples un peu ſauvages & très-jaloux de leur liberté, l'eſprit deſpotique des cours & toute l'étourderie de la jeuneſſe. Ses jeunes favoris le divertiſſoient aux dépens de la nobleſſe du pays, qui avoit bien voulu ſe ſoumettre, mais qui ne ſavoit pas faire ſa cour. Les chefs de cette nobleſſe euſſent pu répondre du reſte de la nation ; mais il eût fallu les gagner : on les révolta. On déconcertoit leur gravité farouche par des railleries ſanglantes ; on les prenoit par leurs longues barbes ; on leur prodiguoit en riant le mépris & l'inſulte ; on les força enfin de ſe joindre à ceux qu'on appeloit déjà *les rebelles*. Ceux-ci alloient ſe rendre lorſque l'indignation dont ils furent ſaiſis au récit de tant d'outrages, les enflamma d'une nouvelle fureur. Les ſuccès de Courcy furent perdus. Les territoires de Limmerick, de Corck, de Connaught, ſe remplirent de troubles. Henri rappela ſon fils, & remit ſes intérêts entre les mains de Courcy, qui peu à peu diſſipa l'orage.

Ce lâche Jean, devenu roi d'Angleterre, étoit baſſement jaloux de ce brave Courcy, qui avoit ſeul réparé en Irlande toutes les fautes de Jean, lorſque celui-ci, par ſa mauvaiſe conduite, avoit forcé Henri II ſon père de le rappeler. La comparaiſon du mépris que ce Prince s'étoit attiré dans cette île, avec la gloire que Courcy avoit ſu y acquérir, étoit inſupportable au premier ; & Courcy, qui ne voyoit en lui qu'un uſurpateur & qu'un aſſaſſin, refuſoit de lui rendre hommage de quelques provinces qu'il venoit encore de ſoumettre dans l'Irlande. Le tyran fit marcher contre lui des troupes qui furent battues ; mais il paya des traîtres qui le lui livrèrent. Une priſon fut le prix de tant de ſervices que Courcy avoit rendus à la couronne d'Angleterre.

CRÊME (GUI DE), (*Hiſt. eccléſiaſt.*), cardinal en 1150, fut Antipape en 1164, ſous le nom de Paſcal III, & continua le ſchiſme de Victor.

Un autre cardinal de Crême, qui vivoit environ trente-neuf ou quarante ans auparavant, étoit légat en Angleterre, dans un tems où ce pays étoit très-agité par la grande queſtion du célibat des prêtres. Les Proteſtans ont bien du plaiſir à raconter l'aventure ſuivante, qui à la vérité eſt atteſtée par tous les anciens auteurs eccléſiaſtiques. Ce cardinal de Crême, en qualité de légat, tint un concile à Londres, où il fit condamner rigoureuſement les mariages des prêtres. Il ſe diſtingua par une harangue pleine de zèle, où il appeloit leurs femmes des *proſtituées*, & peignoit fortement le

ſcandale de conſacrer & de toucher le corps du Sauveur avec des mains impures & ſouillées. La nuit ſuivante les officiers de la police le ſurprirent dans le lit d'une courtiſane ; il partit le lendemain, & le concile ſe ſépara. Cette aventure eſt de l'an 1124 ou 1125.

CROCUS. (*Hiſt. rom. & Hiſt. anc. germaniq.*) Vers l'an 262, ſous l'empire de Gallien & de Poſtume, le roi Procus, à la tête d'une bande d'Allemands, à laquelle s'étoient jointes quelques autres nations germaniques, porta le ravage dans diverſes contrées des Gaules. C'étoit un ſi furieux deſtructeur, que l'effroi qu'il cauſoit, a mêlé ſon hiſtoire, de fables abſurdes. Sa mère étoit, dit-on, fée ou prophéteſſe, & aſſurément ce n'étoit pas une fée bienfaiſante. Conſultée par ſon fils ſur les moyens d'illuſtrer ſon nom, elle répondit qu'il falloit renverſer tout ce qu'il rencontreroit de beaux édifices, détruire beaucoup de villes, & en maſſacrer tous les habitans. En effet, c'étoit donner la définition d'un conquérant. Crocus tâcha de l'être ; il ruina de fond en comble l'ancienne ville de Mayence : on l'a depuis rebâtie plus près de Coblentz. Les murailles de Metz tombèrent comme par miracle à ſon arrivée ; mais ce fut lui qui fit le miracle : il en voulut faire autant à Trèves, mais elle ſe défendit, & l'obligea d'aller chercher ailleurs quelque conquête plus facile ; il déſola la Gaule narbonnoiſe & les Aquitaines, exerça d'horribles cruautés dans le Gévaudan, & y fit des martyrs. Le peuple du pays s'étoit retiré dans une forteresſe ſur la montagne au pied de laquelle eſt maintenant la ville de Mende. Saint Privat, évêque de cette contrée, s'étoit retiré dans une caverne, où il paſſoit les jours & les nuits à prier Dieu de dérober ſon peuple à la fureur de Crocus. Les barbares découvrirent ſa retraite & le menèrent à leur barbare Roi, qui, ſur le refus qu'il fit d'adorer les idoles & de lui livrer ſon peuple, le fit aſſommer à coups de bâton. Saint Privat mourut de ſes bleſſures peu de jours après. Le lieu où il ſouffrit le martyre & termina ſa carrière, ſe peupla tellement par l'affluence de ceux qui venoient honorer ſa mémoire, que, d'un petit bourg, il devint une ville conſidérable, la capitale & l'égliſe cathédrale du Gévaudan, le ſiége épiſcopal y ayant été transféré d'un lieu nommé Jarry, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un village.

Crocus détruiſit encore juſqu'aux fondemens le fameux temple de Vaſſo, à Clermont en Auvergne, dont l'Hiſtoire vante la magnificence & la ſtructure merveilleuſe. La Provence fut le terme de ſes ravages & de ſes fureurs ; il aſſiégeoit la ville d'Arles lorſqu'il fut fait priſonnier par un ſoldat nommé Marius, que Mézeray conjecture avoir été cet aventurier, forgeron de ſon métier, qui fut pendant deux fois vingt-quatre heures Empereur, ſans même en avoir le titre. Crocus fut traité comme il l'avoit mérité : on ne lui épargna ni humiliations ni tourmens : on le promena par toutes les villes qu'il avoit ruinées, & du moins il y avoit de la convenance dans cette partie de ſon ſupplice. Il étoit juſte qu'il fût couvert d'ignominie dans les mêmes lieux, par la ruine deſquels il avoit recherché une funeſte gloire : on lui rendit tous les maux qu'il avoit fait ſouffrir à tant d'innocentes victimes ; & quand on fut las de le tourmenter, on lui trancha la tête. Nous répétons qu'il avoit mérité ſon ſort par le mal qu'il avoit fait ; mais ce n'eſt jamais que chez des nations barbares qu'on voit traiter ainſi les ennemis même les plus coupables, & des Rois, & des guerriers pris dans les combats.

CROIX-CHEVRIÈRES (*Hiſt. de Fr.*), famille du Dauphiné, dont le premier nom étoit de Guerre. Jean de Guerre, ſecond du nom, fut le premier de ſa race qui prit le nom de la Croix, en vertu d'une donation qui lui fut faite ſous cette condition par un gentilhomme de ce nom ; & ſon fils, Félix de la Croix, étant devenu ſeigneur de Chevrières par la vente que lui en fit en 1560 la fameuſe Diane de Poitiers, ducheſſe de Valentinois, ces deux noms unis enſemble, formèrent le nom de leurs deſcendans. Les la Croix-Chevrières acquirent encore dans la ſuite d'autres biens de la Maiſon de Poitiers, entr'autres le comté de Saint-Vallier.

1°. Jean de Guerre, ou le premier la Croix, ſervit avec honneur les rois Louis XII & François I, le premier à la bataille de Ravenne, en 1512 ; le ſecond d'abord à la journée ou aux deux journées de Marignan, en 1515, puis à la bataille de Pavie en 1525, où il eut, comme le Roi, le malheur de reſter priſonnier. Il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues au paſſage de Suſe, en 1536.

2°. Pierre de la Croix ſon fils aîné, frère aîné de ce Félix qui vient d'être nommé plus haut, s'étant ſignalé aux batailles de Renty, de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, fut tué à celle de Moncontour, en 1569.

3°. Félix de la Croix-Chevrières, frère puîné de Pierre, fut homme de robe, conſeiller, puis avocat-général au parlement de Grenoble, puis conſeiller d'Etat & intendant du Dauphiné. Il fut nommé par le roi François I, le 8 février 1544, pour l'un des commiſſaires qui firent le procès au chancelier Poyet, ſous Henri II. Il fut de la chambre de juſtice qui jugea le maréchal de Biez & Coucy-Vervins ſon gendre, & qui ne paroît pas avoir été juſte à leur égard. Mort en 1583.

4°. Félix ſon fils aîné reprit le ſervice militaire. Colonel d'infanterie, il prit Moreſte, place ſur la frontière du Dauphiné, du côté de la Savoie, expédition dans laquelle il reçut ſept coups de mouſquet. Il fut tué en 1590, au ſiége d'Iſſoire en Auvergne.

5°. Jean de la Croix-Chevrières, frère du précédent, fait conſeiller au parlement de Grenoble le 25 juillet 1578 ; avocat-général au même parlement,

ment, le 29 novembre 1585; maître des requêtes & intendant des finances (dans l'armée que le duc de Mayenne commandoit en Dauphiné), le 29 novembre 1588; surintendant des finances dans cette province pour le roi Henri IV, & conseiller d'Etat, le 13 septembre 1595, par des arrangemens sans doute relatifs à l'accommodement du duc de Mayenne avec ce Monarque. Lorsqu'en 1600, Henri IV eut conquis la Savoie, Jean de la Croix-Chevrières en fut nommé garde-des-sceaux; ce ne fut pas pour long-tems: la paix se fit, & Chevrières fut un des députés nommés pour l'exécution des conditions de cette paix. Il eut le 31 décembre 1605, une charge de président à mortier au parlement de Grenoble, en dédommagement des sceaux de la Savoie & en récompense de ses services. La même année, le 27 mai, il avoit été nommé ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie; en 1607, il fut nommé à l'évêché de Grenoble. Il avoit été marié & avoit des enfans. Le second de ses fils, nommé Alfonse, fut nommé, le 30 avril 1611, son coadjuteur dans l'évêché de Grenoble. Le père mourut en 1619, le fils en 1637. Le père étoit savant, homme de lettres & jurisconsulte. Il y a un Commentaire sous son nom dans Guy-Pape; il en fit un aussi sur les donations entre-vifs. Il lisoit beaucoup, & toutes sortes de livres; il disoit n'en avoir jamais lu de si mauvais, qu'il n'y eût trouvé quelque chose de bon. Cette maxime, qui tend à dispenser du choix, suppose la vie de l'homme trop longue :

Le sage est ménager du tems & des paroles.

Par la même raison, il doit l'être des livres. Un écolier qui seroit assez ignorant pour ne pas savoir chercher les mots par ordre alphabétique dans le Dictionnaire, les chercheroit dans tout le Dictionnaire indistinctement, & finiroit par les trouver, puisqu'ils y sont; mais avec combien de peine & quelle perte de tems! Il en est de même de celui qui cherche dans un mauvais livre une bonne chose qui peut y être. On s'instruira plus dans un bon livre que dans cent livres médiocres & dans mille mauvais. Tenons-nous en donc aux bons, & même aux meilleurs, pour notre profit & pour notre plaisir.

6°. François-Octavien, baron de Clerieu, petit-fils du précédent, mourut au siége d'Arras.

7°. Jean de la Croix-Chevrières, frère de François-Octavien, conseiller au parlement de Grenoble, puis président à mortier, d'abord au parlement de Dijon, puis à celui de Grenoble, fut aussi conseiller d'Etat, & employé dans plusieurs négociations importantes & secrètes. Sa terre d'Ornacieux fut érigée en marquisat en 1645.

8°. Pierre-Félix son fils aîné, capitaine des gardes de la porte & conseiller d'Etat d'épée, mort en 1699, avoit servi à Gigeri sous le duc de Beaufort, & se distingua depuis dans diverses occasions.

Plusieurs autres personnages de la même famille ont servi avec honneur, soit dans la robe, soit dans l'épée.



DAMASCÈNE (SAINT JEAN). (*Hist. ecclés.*) Saint Jean Damascène, ainsi nommé parce qu'il étoit né à Damas en Syrie, est au nombre des Pères grecs. Un abbé de Billy a traduit ses œuvres en latin. Le P. Lequien, dominicain, a donné, en 1712, une belle édition grecque & latine des ouvrages de ce Père. Ils roulent tous sur la religion, & principalement sur le culte des images, qu'il défendit, & contre l'empereur Léon l'Isaurien, & contre l'empereur Constantin Copronyme, tous deux grands iconoclastes. Il faut que l'histoire de saint Jean Damascène, ou ne soit pas bien parfaitement connue, ou du moins qu'elle ait été longtems sans l'être, puisque Vincent de Beauvais, Raphaël Volaterran & d'autres savans ont cru qu'il vivoit sous l'empire de Théodose-le-Grand, vers la fin du quatrième siècle. L'opinion générale est qu'il naquit vers l'an 676, & mourut vers l'an 760.

DANEGELT. (*Hist. d'Anglet.*) Le foible Ethelred II, roi d'Angleterre (*voyez* son article dans le Dictionnaire), dont les Danois ne cessoient d'inonder les Etats, ne put imaginer d'autre plan de défense contr'eux, que de racheter le pillage par un tribut : c'étoit les inviter à revenir, & ils revinrent. Charlemagne & Alfred en usoient autrement ; ils poursuivoient ces voleurs sur les mers, & les écartoient de leurs frontières. Ethelred, incapable de suivre de tels modèles, foula ses peuples pour payer ses ennemis ; il établit la taxe connue sous le nom de *danegelt*, monument de l'oppression des Anglais, de l'ascendant des Danois & de la foiblesse d'Ethelred.

D'ELBÈNE, ELBÈNE *ou* DEL BÈNE, (*Hist. de Fr. & d'It.*), famille qui a produit des sujets utiles. Quelques-uns l'ont crue originaire de France, & ont prétendu qu'elle tiroit son nom de la baronie de Bène près Montfort-l'Amauri. Les armes de la famille d'Elbène y sont ou y étoient, dit-on, gravées en divers endroits sur les murs du château. Les d'Elbènes, ajoute-t-on, dans ce système, passèrent en Italie à la suite des Princes de la Maison d'Anjou, & s'établirent à Florence, où l'article *del*, joint à leur nom de Bène, forma celui de d'Elbène. Mais l'opinion la plus générale & la plus appuyée du suffrage des auteurs est que les d'Elbènes sont originaires de Florence, où, pendant trois ou quatre siècles, ils ont exercé les premières charges de la république. Jacques d'Elbène, surnommé le Grand, très-célébré dans Scipion Ammirato & les autres historiens de Florence, fut quatre fois prieur de la liberté de la république, en 1334, 1338, 1342, 1360 ; & trois fois souverain gonfalonier, en 1352, 1355 & 1360.

François d'Elbène, un de ses fils, fut prieur de la liberté, en 1373 & 1377.

Albertasse d'Elbène fut aussi prieur de la liberté, en 1473.

Nicolas, fils d'Albertasse, se retira en France, où il fut maître-d'hôtel ordinaire des rois Louis XII & François I.

Barthélemi d'Elbène son fils est auteur d'un ouvrage intitulé *Civitas veri seu morum.*

Julien, fils de Barthélemi, fut envoyé, en 1574, en Pologne, par Catherine de Médicis, pour presser le retour de Henri III en France. Cette famille d'Elbène a donné, en France, une multitude de guerriers & d'évêques ; mais nous ne remarquerons, parmi les premiers, que :

Albert, pannetier du roi Henri II, lequel fut tué, l'an 1554, en Italie, dans l'armée du maréchal de Strozzi.

François, son neveu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, en 1564, qui se trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour, au siége de Javarin, & qui fut tué au siége de la Rochelle, en 1573.

Pierre, son frère, aumônier du roi Charles IX, rendit de grands services à ce Prince, à Henri III, à Henri IV, & mourut, en 1590, au camp de ce dernier Roi, devant Paris.

Albert, autre de leurs frères, avoit été tué en 1576, en combattant contre les Reitres sous le duc de Guise.

Alexandre, autre encore de leurs frères, & le plus célèbre de tous, né à Lyon le 7 mai 1554, porta les armes dès sa plus tendre jeunesse, & fut blessé dangereusement, en 1573, au siége de la Rochelle. Il suivit Henri III en Pologne, & après son retour en France il se trouva aux siéges de Livron & du Pousin. En 1576, il servit sous le duc de Guise à la défaite des Reitres ; l'année suivante, il suivit le duc de Mayenne, & assista aux siéges de la Charité, d'Issoire, de Brouage, &c. En 1580, il fut blessé d'une mousquetade au siége de la Fère, & servit toujours avec la même distinction jusqu'en 1589, que ses affaires domestiques l'ayant appelé en Italie, il y servit encore la France utilement dans un autre genre, ayant beaucoup travaillé à la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége, comme le cardinal d'Ossat lui en rend témoignage dans ses lettres, & comme Henri IV le reconnoît lui-même dans deux des siennes, qui

forment un titre d'honneur pour la famille d'Elbène. Alexandre eut, en 1596, un brevet de conseiller d'Etat & le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Mort en 1613.

Parmi les évêques, nous remarquerons Alphonse, évêque d'Alby, prélat savant, auteur de plusieurs ouvrages, tels que : *Tractatus de gente & familiâ marchionum Gothiæ, qui posteà comites sancti Ægidii & tolosates dicti sunt. De regno Burgundiæ Transjuranæ & Arelatis. De origine familiæ Cistercianæ.*

Et un autre Alphonse d'Elbène, neveu du précédent, & son successeur dans l'évêché d'Alby. Celui-ci étoit entré dans la révolte du duc de Montmorenci, en 1632, & avoit été obligé, à cette occasion, de sortir du royaume; il y rentra en 1643, après la mort du cardinal de Richelieu. Il mourut à Paris le 9 janvier 1651.

DENIER DE SAINT PIERRE *ou* ROMESCOT. (*Hist. d'Anglet.*) Dans le tems de l'heptarchie, Offa, roi de Mercie, ayant assassiné, dans un festin, le roi d'Est-Anglie son gendre, & ayant envahi son royaume, imagina, pour expiation, de soumettre ses Etats au *denier de Saint-Pierre*, en conservant ceux qu'il avoit usurpés. Ce *romescot* ou *denier de saint Pierre* n'étoit d'abord qu'une somme destinée à l'entretien d'un collége anglais, fondé à Rome par Offa : cette imposition se leva ensuite sur toute l'Angleterre. C'étoit un don d'un seul Roi de l'heptarchie; ce fut un tribut de la nation entière.

DESMARETS (JEAN). (*Hist. de Fr.*) Sous le règne de François I, un seigneur de la Maison de Tallard avoit tué un simple gentilhomme nommé Jean Desmarets. L'Histoire ne dit pas de quelle manière; mais c'étoit apparemment par des moyens que la chevalerie désavouoit. Desmarets ne laissoit, pour venger sa mort, qu'une aïeule inconsolable, mais sans appui. Le coupable avoit pour lui le crédit de la Maison du Bellay, dont il étoit allié ; le cardinal surtout l'appuyoit de sa faveur ; la justice étoit lente, & le crime gagnoit tout en gagnant du tems : l'aïeule de Desmarets vint se jeter aux pieds du Roi, en criant *justice*. A ce mot, toujours imposant pour François I, il parut saisi de respect; il relève cette femme, & se tournant vers la foule des courtisans qui l'environnoient, & parmi lesquels étoient peut-être alors les du Bellay, il dit tout haut ces propres paroles, auxquelles nous serions bien fâchés de rien changer : *Foi de gentilhomme, ce n'est pas raison que cette demoiselle se prosterne devant moi, me demandant une chose que, pour le dû de mon Etat, je lui dois ; mais c'est à faire à ceux qui m'importunent sur les rémissions & abolitions, lesquelles je ne leur dois, sinon de grace & puissance royale.* Il écouta cette femme, la consola, lui promit prompte justice, & lui tint parole. » Comme de fait, dit Pasquier, je vis décapiter » Tallard aux halles de Paris, en l'an 1546. » Les grands du royaume, les ambassadeurs même des puissances étrangères avoient inutilement sollicité la grace du coupable.

DHONA (*Hist. d'Allem.*), Maison ancienne en Allemagne, descend, dit-on, d'un Aloysius d'Urpach, qui vivoit du tems de Charlemagne, & auquel cet Empereur fit don d'un château fort & d'une ville sur l'Elbe, nommés Dhona, dont cette famille tire son nom.

Louis-le-Débonnaire confirma cette donation à Louis-Conrad, fils d'Aloysius, & lui conféra le titre de burggrave, dont la Maison de Dhona fut toujours fort jalouse. La condition de la donation faite par Charlemagne à cet Aloysius, & confirmée par Louis-le-Débonnaire à Louis-Conrad, étoit de défendre de ce côté les frontières de l'Empire contre les Boïens ou Bohémiens, & d'autres peuples barbares.

Dans la guerre que Venceslas, roi de Bohême, fit à Guillaume, surnommé *le Borgne*, marquis de Misnie, la ville de Dhona, qui étoit sous la protection de la Bohême, fut assiégée par Guillaume, qui la ruina entiérement. Alors la Maison de Dhona, obligée de chercher un asile, se dispersa dans les pays circonvoisins. Les uns se retirèrent en Prusse, d'autres en Bohême & en Silésie.

Le premier qui s'établit en Prusse, se nommoit Stanislas.

Pierre de Dhona son fils eut sept enfans mâles, qui presque tous ont une place dans l'Histoire.

Abraham se trouva en France à la bataille de Moncontour, & mourut à Tarascon.

Henri, colonel au service de la Pologne, fut tué à Pernowen en Livonie.

Frédéric, colonel au service du Dannemarck, se noya en passant le détroit du Sund. Il n'avoit que vingt-quatre ans.

Christophe fut général de l'armée, & maréchal de la cour du roi de Dannemarck.

Le dernier de tous fut de tous le plus célèbre : c'est Fabien de Dhona. Né le 6 mai 1550, à Stuma dans la Prusse royale, il avoit appris la théologie à Genève, sous Théodore de Bèze, dont il fut toujours un zélé disciple ; il servit sous Casimir, comte palatin, & sous Etienne Battori, roi de Pologne ; il fut nommé général des troupes que le roi de Dannemarck & les Princes protestans d'Allemagne envoyèrent pour la défense de la cause protestante à Henri IV, alors seulement roi de Navarre, & qui faisoit la guerre à la Ligue. Dhona se montra plus habile qu'heureux ; il fut battu à Auneau dans la Beauce, par un général, ou plus heureux, ou plus habile, le duc de Guise-le-Balafré. C'est de cette expédition du comte de Dhona,

qu'il est parlé dans ces vers de la Henriade, où Henri dit à Elisabeth :

Guise dans Vimori, d'une main plus heureuse,
Vengea sur les Germains la perte de Joyeuse,
Accabla dans Auneau mes alliés surpris.

Il continua de servir sous Casimir & sous son neveu Frédéric IV, duc de Bavière, électeur palatin. A cinquante-quatre ans il se retira dans ses terres en Prusse. L'électeur de Brandebourg, duc de Prusse, lui donna des honneurs & des emplois. Ce général n'avoit pas moins bien servi comme homme d'Etat que comme homme de guerre; il avoit été employé dans diverses cours en trente-quatre ambassades. Il mourut en 1621.

Dans cette même branche Achatius servit l'empereur Maximilien & d'autres Princes de l'Europe dans des emplois considérables, & où il se distingua.

Christophe, un de ses fils, fut grand-chambellan du roi de Bohême. Spanheim a écrit sa vie.

Fabien III, neveu de Christophe, est cité & loué par Vicquefort dans son Traité de l'Ambassadeur.

Christophe-Frédéric son fils se signala dans les guerres de la Hollande contre l'évêque de Munster.

De cette même Maison de Dhona étoient :

Christophe Delficus, maréchal de Suède, mort ambassadeur à Londres.

Alexandre, ambassadeur en plusieurs cours de l'Europe, ministre & officier-général chez l'électeur de Brandebourg, & gouverneur du Prince électoral.

Jean-Frédéric son frère, capitaine des Cent-Suisses du roi d'Angleterre, & colonel d'infanterie à son service.

Christophe leur frère, colonel des grands mousquetaires de Brandebourg.

Albert, colonel au service de Hollande, tué dans Maëstricht assiégé par les Français.

Charles-Emile & Théodoric ses frères, colonels de Brandebourg, tués au siége de Bude contre les Infidèles.

Ces trois frères en avoient cinq autres, presque tous aussi morts jeunes à la guerre.

DIESBACH. (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une très-ancienne Maison établie depuis long-tems en Suisse & en Franche-Comté, & précédemment en Allemagne.

1°. Rudolf, baron de Diesbach, fut le premier qui d'Allemagne vint s'établir en Suisse, en 1191; il alla ensuite à la croisade.

2°. & 3°. Pierre & Rudolf suivirent les Empereurs à la guerre, & s'établirent à Berne en 1270.

4°. Louis de Diesbach négocia, en 1384, le mariage d'Isabelle de Bavière avec Charles VI, roi de France.

5°. L'empereur Sigismond donna, en 1434, à Nicolas de Diesbach, pour récompense de ses services, une bague où étoient gravés deux lions. Ces lions sont entrés depuis dans les armes de la Maison de Diesbach.

6°. Nicolas de Diesbach, second du nom, élu à trente ans advoyer de Berne, conclut, en 1474, la première alliance du corps helvétique avec la France, sous Louis XI; il fut nommé général de l'armée des cantons contre le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire; il investit Blamont, mais au commencement du siége il fut blessé d'un coup de pied de cheval, dont il mourut de langueur au bout de six semaines.

7°. Imbert de Diesbach commanda les armées de la Suisse contre le duc de Savoie.

8°. Louis de Diesbach, second du nom, suivit, en 1516, l'empereur Maximilien dans son expédition en Italie.

9°. Guillaume de Diesbach, advoyer de Berne, commanda, comme Imbert, les armées des Suisses contre le duc de Savoie; il se ruina d'ailleurs à chercher la pierre philosophale, & fut réduit à vendre ses plus beaux domaines. Il conserva cependant de la magnificence, & surtout une bienfaisance à laquelle l'Histoire a rendu témoignage.

10°. Jean de Diesbach commandoit, en 1515, l'armée des Suisses à la bataille de Marignan.

11°. Jean de Diesbach, second du nom, qui avoit été page du roi Louis XII, & nommé maréchal-de-camp par François I, en 1521, tems où il n'y avoit que deux ou trois maréchaux-de-camp dans le royaume, fut tué à la bataille de Pavie, avec sept autres personnages de sa Maison.

12°. Sébastien de Diesbach étoit général de l'armée des Suisses à la bataille de la Bicoque en 1522, & advoyer de Berne en 1529.

13°. Lorsque la réformation fut reçue à Berne en 1528, Rochus de Diesbach, fidèle à la religion catholique, s'établit à Fribourg, canton catholique, & sa postérité s'y fixa.

14°. Une autre branche s'établit en Franche-Comté, en 1559. Imbert de Diesbach, second du nom, fut fait, en 1591, colonel des Gardes-Suisses d'Henri IV. Il se battit en duel devant le Roi & toute la cour contre un chevalier espagnol, qui avoit défié les chevaliers français : il eut un coup d'épée à la main, mais il fendit la tête à son adversaire. Le Roi lui fit don d'une riche chaîne d'or avec son portrait; monument que les Diesbach ont pris soin de conserver dans leur famille.

15°. Nicolas de Diesbach, advoyer de Fri-

bourg, fut envoyé par les cantons auprès de Louis XIII.

16°. Auguſtin de Diesbach, auſſi advoyer de Fribourg, a laiſſé dans toute la Suiſſe, par ſes ſervices & ſon zèle pour l'honneur de ſa patrie, une mémoire révérée & chérie.

Il y a depuis près de trois ſiècles une bourſe fondée à Berne, en faveur de ceux de la Maiſon de Diesbach, qui pourroient par quelqu'accident tomber dans la pauvreté; elle eſt ſous la direction de ſix anciens, qui en accumulent chaque année les revenus, en attendant l'occaſion de les employer ſuivant les ordres de la famille & les beſoins des divers individus. Un pareil établiſſement ſeroit un lien de plus dans chaque famille.

DINAN (*Hiſt. de Fr.*), Maiſon françaiſe de Bretagne, qui tiroit apparemment ſon nom de la ville de Dinan dans cette province, a produit pluſieurs guerriers recommandables, tels que :

Roland IV, mort le 9 mars 1349.

Roland V ſon fils, qui dans la grande querelle des Maiſons de Montfort & de Penthièvre, pour la ſucceſſion au duché de Bretagne, ſuivit le parti de Blois-Penthièvre, & fut tué avec Charles de Blois à la bataille d'Auray, en 1364.

Charles de Dinan, fils de Roland V, mort le 19 ſeptembre 1418.

Bertrand ſon fils, maréchal de Bretagne, mort le 21 mai 1444.

Jacques, frère de Bertrand, gouverneur de Sablé, grand bouteiller de France, mort le 30 avril, auſſi en 1444.



EDBURGE. (*Hist. de Fr. & d'Anglet.*) Egbert, ce Roi anglo-saxon, célèbre par l'extinction de l'heptarchie & par la réunion de l'Angleterre sous ses lois, avoit, dans un tems d'oppression, trouvé un asile à la cour de Charlemagne; il y avoit médité, préparé, mûri ses grands projets. La rivale d'Egbert, la reine Edburge, que les Anglais occidentaux abandonnèrent pour se donner à lui, & qui avoit mérité ce sort par ses vices & par ses crimes, trouva aussi un asile à la cour de Charlemagne. Cette femme, qui avoit empoisonné son mari en voulant empoisonner un de ses amans qu'elle craignoit, ou dont elle avoit à se plaindre, disoit un jour à Charlemagne, que le plus grand objet de son ambition seroit d'être reine de France. « Eh bien! dit Charlemagne, tournant la » chose en plaisanterie, je suis veuf & mon fils » aîné n'est pas marié, qui voulez-vous épouser » de nous deux? Le plus jeune, dit Edburge. Ah! » répliqua Charlemagne, si vous m'aviez choisi, je » vous aurois donné mon fils; mais puisque vous » me l'avez préféré, vous n'aurez ni lui ni moi. » Il lui donna une abbaye, qu'elle quitta pour s'enfuir avec un nouvel amant; elle finit par aller mourir à Pavie dans la misère.

EDOBINCH, EDOBECH *ou* EBODECH & ECDICIUS. (*Hist. rom.*) Edobinch étoit un capitaine français attaché au service du tyran Constantin, lequel disputoit l'Empire à Honorius & au fils d'Arcadius. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Géronce*.) Edobinch rendit un grand service à Constantin, en allant au-delà du Rhin lui chercher des secours parmi les Français ses compatriotes & les autres nations germaniques. Constantin étoit alors assiégé dans la ville d'Arles par le comte Constantius, grand-maître de la milice romaine sous Honorius, & le plus célèbre des généraux du tems. Lorsque celui-ci apprit qu'Edobinch arrivoit à la tête du secours qu'il avoit obtenu, il se hâta de marcher à sa rencontre, & de disposer une embuscade qui, n'ayant point été apperçue par les Germains, eut contr'eux tout son effet. Edobinch, attaqué en tête par le fort de l'armée de Constantius, & en queue par un gros de cavalerie qui formoit l'embuscade en question, fut aisément mis en désordre; ses bataillons se renversent; les uns fuient, les autres jettent leurs armes & demandent grace; d'autres sont foulés aux pieds des chevaux; la déroute est complète. Edobinch eut bien de la peine à se sauver à course de cheval; il alla chercher un asile dans une maison de campagne, chez un ami, nommé Ecdicius, qu'il avoit comblé de bienfaits, & sur lequel il croyoit avoir droit de compter. Ecdicius, oubliant tous les devoirs de la reconnoissance, & violant indignement les lois sacrées de l'hospitalité, le respect & l'humanité dus aux malheureux, coupa lui-même la tête de son ami, &, cette tête à la main, vint demander son salaire à Constantius. « Ce général, » dit l'auteur de l'Avant-Clovis, le remercia au » nom de la république de ce qu'il avoit fait l'office » de son prévôt; mais quand il sut qu'Ecdicius » vouloit demeurer dans l'armée, il lui fit commandement de se retirer au plus vîte; & ainsi » Ecdicius ne remporta pour cette belle action, » qu'un cruel remords dans le sein, & une horrible infamie sur le front. »

Cet événement est de l'an 411.

EMSER (JÉRÔME). (*Hist. du Luthéran.*) Luther avoit fait en langue allemande une traduction du Nouveau-Testament, que les Catholiques trouvèrent remplie d'infidélités tendantes à favoriser ses dogmes. Jérôme Emser, docteur de Leipsick & théologien du duc Georges de Saxe, comme Luther l'étoit de l'Electeur, releva ces infidélités, & il osa opposer à cette traduction hérétique une traduction orthodoxe. Cet Emser, zélé défenseur de la foi catholique, fatiguoit Luther de ses écrits, & Luther l'accabloit d'injures plus encore que les Rois & les Papes. C'étoit vers l'an 1521 qu'ils écrivoient l'un contre l'autre.

ESCARS. (*Hist. de Fr.*) La Maison de Pérusse ou de la Pérusse, dite d'Escars, du nom d'une terre, est recommandable par ses services & ses alliances.

François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, chambellan de François I, & commandant en Dauphiné, Lyonnois, Savoie & Piémont, épousa le 22 février 1516, l'héritière de Bourbon-Carenci, par qui la principauté de Carenci passa dans la Maison d'Escars.

Claude, prince de Carenci, son petit-fils, fut tué en duel le 6 mars 1586, par le baron de Biron.

Diane sa sœur, devenue princesse de Carenci, épousa Louis d'Estuert, ou Stuert, ou Stuart, comte de Saint-Mégrin, lieutenant-général des armées du Roi.

Jacques, marquis de Saint-Mégrin, leur petit-fils, aussi lieutenant-général, après avoir fait diverses campagnes en Allemagne, en Lorraine, en Flandres, après avoir commandé en Catalogne, fut tué au combat de Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, à trente-cinq ans.

Marie sa sœur, marquise de Saint-Mégrin, princesse de Carenci, comtesse de la Vauguyon,

époufa, en 1653, Barthélemi de Quelen, comte de Broutay, maréchal des camps & armées du Roi, tué au fiége de Tournay, en 1667.

Ainfi la branche aînée de la Maifon d'Efcars s'eft éteinte dans la Maifon des Stuerts Saint-Mégrin, & cette branche des Stuerts Saint-Mégrin dans celle de Quelen; mais il reftoit d'autres branches de la Maifon de Péruffe ou d'Efcars, une entr'autres qui a produit deux prélats diftingués, favoir:

Le cardinal de Givry, Anne d'Efcars, grand ligueur, & cependant honnête homme, & homme de mérite, comme Henri IV le reconnut lui-même; aussi fe fit-il un plaifir de le transférer de l'évêché de Lifieux à l'évêché de Metz, en 1608. Le pape Clément VIII avoit fait Anne d'Efcars cardinal en 1596. Mort le 19 avril 1612.

L'autre prélat eft Charles d'Efcars, évêque & duc de Langres, frère du Cardinal, mais d'un premier lit; le Cardinal avoit même été fon coadjuteur à l'évêché de Langres. Charles avoit été d'abord évêque de Poitiers en 1564; il fut nommé à l'évêché de Langres en 1571. En 1573, il reçut à Metz les ambaffadeurs de Pologne, qui venoient apporter au duc d'Anjou la nouvelle de fon élection, & la harangue que ce prélat fit à cette occafion lui fit honneur. Mort en 1614.

ETIENNE. (*Hift. eccléfiaft.*) L'hiftoire eccléfiaftique nous offre d'abord le diacre faint Etienne, premier martyr du chriftianifme, lapidé l'an trente-trois de l'ère chrétienne, par les Juifs, qui l'accufoient d'avoir blafphémé contre Moïfe. Son hiftoire eft rapportée dans les Actes des Apôtres, chapitres VI & VII. Il pria en mourant pour fes perfécuteurs, & fes prières paroiffent avoir obtenu la converfion de Saül, qui fut depuis faint Paul.

Audivit è cœlo Deus
Suprema verba martyris:
Dux Saulus & teftis necis,
Necis fit ipfe præmium.

On compte neuf ou dix Papes du nom d'Etienne, felon qu'on veut ou mettre ou ne pas mettre au nombre des Papes un Etienne II, élu & mort en 752, & dont le pontificat ne fut que de trois ou quatre jours.

1°. Etienne I a le titre de Saint. Succeffeur du martyr Lucius en 253, il fouffrit lui-même le martyre le 2 août 257, pendant la perfécution de l'empereur Valérien. C'eft fous fon pontificat qu'on agita la fameufe queftion de la rébaptifation des hérétiques, fur laquelle faint Cyprien réfifta au pape faint Etienne. (*Voyez* l'article Cyprien (faint) dans le Dictionnaire.)

2°. Etienne II eft ce Pape de quatre jours.

3°. Etienne III. Ce Pape eft très-connu par fes liaifons avec Pépin-le-Bref, & par les événemens qui en ont été la fuite. Pépin-le-Bref, dans le projet de confacrer par la religion le couronnement de fa race, & de la préferver, par ce moyen, du fort qu'il avoit fait éprouver à la race mérovingienne, ne defiroit rien tant qu'une alliance intime avec les Papes: ceux-ci ne la defiroient pas moins, ne voyant que la France qu'ils puffent oppofer avec fuccès aux Lombards leurs plus redoutables ennemis. Etienne porta donc à Pépin fes plaintes fur les violences que le Saint-Siége éprouvoit alors plus que jamais de la part des Lombards. Pépin faifit cette occafion d'inviter Etienne à paffer en France, pour qu'ils puffent conférer à loifir de leurs communs intérêts. Les Lombards, amis de la France fous Charles Martel, & qui ne vouloient pas en devenir ennemis fous Pépin-le-Bref, n'oférent s'oppofer au paffage du Pape, quoiqu'ils viffent trop bien l'objet de fon voyage.

Les auteurs varient fur le cérémonial qui fut obfervé en France à la réception d'Etienne III. Dans la fuite, lorfque la fouveraineté temporelle eut été jointe, chez les Papes, à la dignité fpirituelle, & lorfque diverfes conjonctures eurent concouru à augmenter ces deux pouvoirs l'un par l'autre, les Rois parurent fe plaire à rendre des honneurs prefque divins à celui d'entr'eux qui, le dernier par fa foibleffe, étoit le premier par ces titres de *Père commun* & de *Médiateur univerfel.* Anaftafe le bibliothécaire, qui vivoit dans un tems où cet ufage étoit établi ou s'établiffoit, jugeant peut-être des ufages antiques par ceux dont il étoit témoin, repréfente Pépin profterné devant Etienne, lui jurant obéiffance, marchant à pied en tenant les rênes du cheval du Pape. Les Annales de Metz, au contraire, difent que le Pape parut en fuppliant, fous la cendre & le cilice; qu'il fe jeta aux pieds du Roi, & ne voulut fe relever qu'après que le Roi lui eut accordé fa protection & lui eut promis fon fecours. Des auteurs contemporains n'entrent point dans tous ces détails, & difent feulement que le Pape fit des préfens, fut bien reçu, & qu'on l'affura d'un prompt fecours.

Le prince Charles, fils aîné de Pépin-le-Bref, & qui fut dans la fuite l'empereur Charlemagne, paroît pour la première fois dans cette occafion: il avoit environ douze à treize ans; il alla au-devant du Pape à plus de trente lieues, & le conduifit à Pontyon, maifon royale dans le Pertois, où Pépin l'attendoit.

Pépin fit renouveler par le Pape, dans l'églife de Saint-Denis, la cérémonie de fon facre & de fon couronnement. Le Pape facra & couronna en même tems la reine Berthe, femme de Pépin, & leurs deux fils, Charles & Carloman; il donna l'abfolution à Pépin pour fon ufurpation; il lança en même tems toutes les excommunications d'ufage contre quiconque oferoit jamais fonger à tranfporter la couronne dans une autre maifon, *ut nunquàm de alterius lumbis regem in ævo præfumant eligere;* ce qui n'empêcha pas Hugues Capet d'enlever la couronne à Charles de Lorraine, comme Pépin l'avoit enlevée à Childéric.

Pépin de son côté, décidé à tout faire pour le Pape, par intérêt & par reconnoissance, assembla un parlement à Crecy-sur Oise, pour faire résoudre la guerre contre les Lombards. Carloman, frère aîné de Pépin-le-Bref, mais devenu moine au Mont-Cassin, parut dans cette assemblée comme ambassadeur d'Astolphe, roi des Lombards, dont il étoit devenu sujet par sa retraite au Mont-Cassin. Etienne III & Pépin avoient espéré que la guerre seroit résolue sur le champ & sans contradiction. Les grands du royaume, entraînés par les raisons de Carloman, arrêtèrent qu'on enverroit des ambassadeurs à Astolphe, pour l'inviter à la paix. Pépin prit ombrage de l'ascendant que son frère avoit paru avoir dans cette occasion, & il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le Pape, il le fit enfermer dans un monastère à Vienne, & ce fut aussi alors qu'il fit raser & disparoître les enfans de Carloman. Le père mourut cette même année dans sa prison. Pépin fut fortement soupçonné d'avoir hâté sa mort, & il avoit trop mérité ce soupçon.

Les ambassadeurs français trouvèrent Astolphe très-disposé à la paix; il offroit d'y faire tous les sacrifices convenables; il avoit formé une entreprise sur Rome; il s'en désistoit; mais il refusoit avec raison de céder au Pape la Pentapole & l'Exarchat de Ravenne, conquis sur les Empereurs grecs par les armes & le sang de ses sujets, & sur lesquels le Pape n'avoit nul droit.

Sur ce refus si naturel, la guerre fut résolue. Ce fut alors que Pépin-le-Bref & les deux Princes ses fils, créés patrices de Rome par le Pape & le peuple romain, firent, dit-on, du consentement des grands du royaume, à l'église de Saint-Pierre, cette célèbre donation de l'Exarchat & de la Pentapole, qui a donné naissance à la puissance temporelle des Papes.

La donation de Pépin étoit faite avant la conquête, & l'événement pouvoit répandre un assez grand ridicule sur cette libéralité précoce; mais Pépin ne donnoit que ce qu'il pouvoit livrer, & ne se vantoit que de ce qu'il pouvoit faire. Il passe les Alpes, force le pas de Suse, taille en pièces l'armée des Lombards, assiége Astolphe dans Pavie. Astolphe s'effraye & promet tout pour se tirer de danger; mais dès que Pépin a repris la route de France, enhardi par degrés par son éloignement, il diffère d'abord, puis refuse l'évacuation des places promises, puis se permet des courses sur le territoire de Rome, puis enfin il en vient jusqu'à investir le Pape dans cette place. Les cris douloureux d'Etienne se firent entendre en France. La lettre qu'il écrivit à ce sujet au nom de saint Pierre lui-même, lui a été reprochée. C'est, dit un auteur moderne, une prosopopée qu'on a eu tort de qualifier de supercherie: nous sommes entièrement de cet avis. Dans cette lettre, dont on a fait tant de bruit, le Pape ne prétendoit pas faire illusion à Pépin, au point de lui persuader que c'étoit saint Pierre en personne qui lui écrivoit: c'étoit seulement une figure de mauvaise rhétorique & de mauvais goût, que le Pape avoit crue propre à toucher Pépin, & qui auroit dû produire un effet tout contraire. Mais on ne peut s'empêcher de penser, comme M. Fleuri, sur l'équivoque qui règne dans cette lettre: « où l'Eglise signifie, non l'assemblée » des fidèles, mais les biens temporels consacrés » à Dieu; où, par le troupeau de Jésus-Christ, on » entend les corps & non pas les ames; où les pro» messes temporelles de l'ancienne loi sont mêlées » avec les spirituelles de l'Evangile, & les motifs » les plus saints de la religion, employés pour une » affaire d'Etat. »

A la réception de cette lettre, Pépin, avec cette célérité qui distingue les héros de sa Maison, repasse les Alpes, délivre Rome, détruit une seconde armée de Lombards, assiége de nouveau Astolphe dans Pavie, & le presse si vivement, qu'Astolphe, voyant à quel guerrier il avoit affaire, & cédant à sa destinée, prit le parti d'exécuter de bonne foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité signé à Pavie, & d'évacuer en partie l'Exarchat & la Pentapole. Etienne III ne jouit pas longtems de cette libéralité; il mourut dès l'année suivante, 757. Astolphe avoit encore moins survécu à sa disgrace, & Pépin, tout-puissant en Lombardie, avoit procuré, de concert avec le pape Etienne III, lequel vivoit encore alors, la couronne à Didier, qui avoit été général des armées d'Astolphe, & dont le Pape lui avoit répondu, parce que Didier avoit promis de consommer la restitution commencée par Astolphe.

Etienne III eut pour successeur le pape Paul I son frère. A sa mort, arrivée en 767, une faction supposant apparemment que les Papes, étant devenus Princes temporels, des laïcs étoient désormais susceptibles de cette dignité, avoit mis un laïc, nommé Constantin, sur la chaire de saint Pierre. Cette nouveauté prophane offensa les regards du peuple de Rome; il se souleva, & Constantin eut les yeux crevés.

4°. Une élection plus canonique mit en sa place le pape Etienne IV: c'étoit lui qui occupoit le Saint-Siége à l'avénement des Princes français, Charles (depuis Charlemagne) & Carloman, en 768. Etienne avoit de fréquens démêlés avec Didier, qui avoit quelquefois sur lui un ascendant bien singulier. Etienne IV avoit envoyé en France Sergius, trésorier de l'Eglise romaine, fils de Christophe, primicier de la même Eglise, pour demander à Pépin du secours contre les Lombards. Sergius, en arrivant en France, trouva que Charles & Carloman avoient succédé à Pépin; il les fit aisément entrer dans les dispositions de leur père à l'égard du Saint-Siége. Les deux Princes envoyèrent chacun un commissaire avec quelques troupes, pour prendre connoissance de l'état des affaires de l'Italie, & secourir le Pape s'il en étoit besoin. Ithier, commissaire de Charlemagne, remplit

remplit sa mission en pacifiant quelques troubles, & en faisant rendre au Pape quelques places; Dodon, commissaire de Carloman, resta auprès du Pape, pour le servir selon les conjonctures. Le Pape n'étoit que trop bien servi par ses deux amis, Christophe & Sergius, auxquels il étoit redevable de son exaltation, & qui, plus zélés encore que lui pour la grandeur temporelle du Saint-Siége, ne cessoient de presser l'entière exécution des promesses d'Astolphe & de Didier. Ce dernier Prince, fatigué & irrité d'un zèle si incommode, entreprit de perdre ces deux ministres, & il y réussit. Il mit dans ses intérêts Paul Afiarte, camérier du Pape, jaloux du crédit de Christophe & de Sergius, & prêt à tout faire pour leur nuire. Cet homme parvint à les rendre suspects au Pape, & à lui faire craindre de leur part le sort de l'antipape Constantin. Etienne, par l'effet des suggestions d'Afiarte, poussa l'aveuglement jusqu'à s'unir avec Didier, & accepter le secours de cet ennemi contre ses deux plus fidèles sujets. Christophe & Sergius n'ignoroient pas les intrigues d'Afiarte & de Didier; ils en instruisirent Dodon, & implorèrent son appui; ils apprirent que, sous prétexte de faire un pélerinage au tombeau de saint Pierre, Didier alloit paroître aux portes de Rome avec une armée. Effrayés alors de leur danger, ils prennent toutes les précautions qu'exige leur sûreté. Dodon leur donne sa foible troupe qu'ils grossissent comme ils peuvent, de quelques soldats rassemblés à la hâte; Didier arrive au tombeau de saint Pierre, & fait prier le Pape de s'y rendre; Christophe & Sergius, n'ayant pu détourner le Pape de ce projet, profitent du tems où il confère avec Didier pour tenter un coup de désespoir. Ils entrent à main armée au palais de Latran, avec Dodon, pour enlever leur ennemi, Paul Afiarte. En ce moment même le Pape rentroit dans ce palais, au retour de sa conférence avec Didier, qui avoit beaucoup augmenté sa prévention contre ses deux ministres: il voit son palais investi, ne doute pas qu'on n'en veuille à sa vie, croit voir l'exécution de tous les complots qu'Afiarte & Didier lui ont fait craindre; il retourne chercher un asile auprès de Didier, d'où, par le conseil de ce Prince, il mande aux deux ministres, ou de venir le trouver, ou de se retirer dans un couvent. A cet ordre qui annonçoit Christophe & Sergius comme rebelles, le peuple les abandonne, & la foible troupe de Dodon, qui lui-même n'étoit plus en sûreté, ne pouvant plus les secourir, ils sont réduits à chercher leur salut dans la fuite: mais toutes les avenues étoit gardées; ils sont pris & conduits au Pape, c'est-à-dire, livrés à Didier & à Paul Afiarte. On creva les yeux au père, qui en mourut au bout de trois jours; le fils fut étranglé en prison: tel fut le prix de leurs services & de leur zèle.

Didier, pour mieux tromper le Pape, n'avoit pas manqué de jurer de nouveau sur le corps de saint Pierre, qu'il consommeroit incessamment l'exécution du traité de Pavie. Le Pape doutoit si peu de sa bonne foi, que, regardant comme fait ce que Didier avoit promis, il s'empressa étourdiment de mander au roi Charles & à la reine Berthe sa mère, que *Didier avoit tout restitué*; que le Saint-Siége n'avoit point d'ami plus précieux; que le Pape lui devoit la vie, n'ayant échappé que par ses avertissemens, ses conseils & sa protection généreuse, à une conspiration tramée par Christophe, Sergius & Dodon. Lorsque les Lombards se retiroient, le Pape fit rappeler amicalement à Didier sa promesse de restituer promptement les biens appartenans au Saint-Siége. « Que parle-t-il, répondit Didier, de » restitution & de biens de saint Pierre? Ne lui » suffit-il pas que je l'aie délivré de deux traîtres » qui menaçoient sa vie? & prétend-il qu'un tel » service soit compté pour rien? S'il est si peu sen» sible aux bienfaits, qu'il songe au moins à ses » intérêts, & qu'il sache prévoir un avenir pro» chain. Croit-il que Dodon traité en ennemi, que » les droits du patriciat violés en sa personne, n'at» tirent pas bientôt sur Rome la haine & les armes » de Carloman? Lui reste-t-il alors d'autre défen» seur que moi? & ne sent-il pas que, pour lui avoir » été utile, je lui suis devenu nécessaire. »

Etienne vit enfin l'abîme où il étoit tombé; il vit qu'il avoit lui-même égorgé ses amis & armé ses ennemis; il conçut la profonde malice de Didier & d'Afiarte. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, à l'article *Adrien I*, la conduite de ce Pape envers Paul Afiarte, & le châtiment de ce traître.) Etienne, désabusé, se hâta d'écrire aux Princes français, pour les engager, en qualité de patrices, à s'armer, comme avoit fait leur père, en faveur du Saint-Siége, contre les Lombards, *& à n'en pas croire les gens mal-intentionnés, qui pourroient leur dire que Didier avoit restitué les biens de l'Eglise.* Ces gens mal-intentionnés, c'étoit lui-même; & cette petite réticence & ce petit détour, pour ne pas avouer qu'un Pape s'étoit laissé tromper, n'avoient rien d'adroit.

Vers ce même tems Etienne apprit avec effroi le projet que la reine Berthe, mère des deux Princes français, avoit formé, de marier son fils aîné avec Hermengarde, fille du Roi lombard, voyant dans ce mariage la pacification générale qui alloit être son ouvrage. Le Pape n'y vit que son protecteur s'unissant à son ennemi; il ne négligea rien pour traverser cette alliance; il avoit un prétexte qu'il fit bien valoir. Charlemagne avoit une espèce d'engagement que la nation ne paroît pas avoir regardé comme un vrai mariage avec une femme nommée Himiltrude, dont il avoit même un fils. Cet obstacle, qui, d'après les usages du tems, pouvoit être facilement levé par un divorce ou par d'autres moyens, n'arrêtoit ni la reine Berthe, ni le Roi lombard, ni Charlemagne lui-même, qui ne tenoit plus à ce lien. Le Pape, dans une lettre très-curieuse, & qui existe, insiste fortement sur l'indissolubilité des nœuds du mariage; & pour toucher par un endroit sensible les princes Charles & Carloman, à qui cette lettre est adressée en

commun : « Souvenez-vous, leur dit-il, que le » Pape Etienne III mon prédécesseur empêcha » Pepin de répudier votre mère. » Il insiste bien davantage encore sur l'indignité prétendue de cette alliance ; il assure que toutes les Lombardes sont puantes, lépreuses, dégoûtantes ; que le peuple lombard est ennemi de Dieu & des hommes (il l'étoit des Papes). Il dit que ce peuple n'étoit pas compté parmi les nations ; il éprouvoit alors le contraire, & comme s'il eût été question d'épouser une idolâtre & non pas une catholique. « Quelle » monstrueuse alliance, s'écrie le Pontife, entre la » lumière & les ténèbres ! Quelle société du fidèle » avec l'infidèle ! Les Françaises, dit-il, sont si ai- » mables ! Aimez-les, c'est votre devoir. »

Il prétend qu'il n'est pas permis aux Princes d'épouser des étrangères ; il cite aux Princes français les exemples de leur père, de leur aïeul, de leur bisaïeul, qui tous avoient épousé des Françaises ; il leur allègue sur ce point l'autorité du Roi leur père, qui, pressé par l'empereur Constantin Copronyme, de donner en mariage à son fils la princesse Gisèle, sœur de Charles & de Carloman, avoit répondu qu'une alliance étrangère lui paroissoit illégitime, & surtout qu'il ne vouloit point faire une chose désagréable au Saint-Siége. Or, cette même Gisèle, on vouloit alors la donner en mariage au prince Adalgise, fils de Didier.

Il finit par lancer tous les anathêmes & toutes les foudres de l'Eglise contre quiconque, après ce charitable avertissement, pourroit encore s'occuper d'un pareil projet, & il leur promet le paradis s'ils se rendent à ses remontrances.

Ce zèle parut excessif, & ne parut pas assez pur : on n'y eut point d'égard en France. On se contenta d'engager Didier, en faveur de cette alliance, à remettre au Pape quelques-unes des places qu'il retenoit de l'Exarchat & de la Pentapole ; car on jugea que c'étoit là la lèpre dont la nation lombarde etoit frappée, & le mariage se fit : mais le Pape fut vengé par ce mariage même. Charlemagne n'aima point sa nouvelle épouse. Quelques infirmités secrètes qu'il lui trouva, l'en dégoûtèrent d'abord ; il la répudia, quoique la reine Berthe l'eût fait jurer, sous la garantie de plusieurs seigneurs français, de ne la jamais répudier.

Etienne IV mourut en 772.

5°. Lorsque le pape Léon III, qui mourut le 23 mai 816, avoit été nommé Pape à la place d'Adrien, son premier soin avoit été d'envoyer demander l'agrément de Charlemagne, car on ne manquoit point à ce Monarque. Etienne V, élu à la place de Léon, n'attendit point, pour s'installer dans le pontificat, la confirmation de Louis-le-Débonnaire ; cependant, sur les plaintes de ce Prince, il lui fit prêter serment par les Romains, & vint le trouver à Reims, apportant avec lui, pour l'Empereur & l'Impératrice, deux couronnes d'or qu'il leur mit solennellement sur la tête dans la cathédrale de Reims ; car la politique des Papes étoit, d'un côté, d'acquérir au Saint-Siége, par cette cérémonie, des droits sur l'installation des Empereurs, tandis que d'un autre côté les mêmes Papes tâchoient d'enlever insensiblement aux Empereurs le droit de confirmer leur élection.

Lorsque Léon III avoit couronné Charlemagne à Rome, ç'avoit été une surprise réelle ou supposée. Lorsque Pepin-le-Bref s'étoit fait couronner en France avec ses enfans, par le pape Etienne III, il avoit eu, pour en user ainsi, des raisons politiques qui ne subsistoient plus du tems de Louis-le-Débonnaire. Charlemagne, en ordonnant à celui-ci de se couronner de sa propre main, avoit voulu faire entendre qu'il ne tenoit que de Dieu la couronne impériale, & c'étoit remettre la chose en question, que de consentir à tenir cette couronne du Pape. Etienne V, par cette cérémonie, sembloit dire à Louis : « Vous n'étiez pas encore » Empereur, & voilà pourquoi je ne vous avois pas encore demandé votre confirmation. » Ajoutons que, dans cette entrevue, Louis fut imprudemment prodigue (envers un Pape qui lui avoit manqué) de toutes ces démonstrations de respect, qui ne se rendent qu'au caractère pontifical, mais dont les Papes ont si bien su tirer parti pour leur autorité temporelle.

Etienne V, à peine retourné en Italie, y mourut le 25 janvier 817.

6°. Etienne VI, successeur d'Adrien III, fut élu en 885, & mourut en 891.

7°. Etienne VII est principalement connu pour avoir fait déterrer (en 897) le pape Formose, son prédécesseur & son ennemi. Cet affreux scandale fit plus de tort à Etienne qu'à Formose. La mémoire de celui-ci fut réhabilitée, & le pape Etienne, devenu odieux par cette vengeance atroce, exercée sur un cadavre, fut chargé de fers, puis étranglé en prison par les citoyens de Rome, que les amis de Formose avoient soulevés.

8°. Etienne VIII mourut en 931, après deux ans de pontificat.

9°. Etienne IX, en 942. Il avoit été nommé en 939. Il étoit allemand & parent de l'empereur Othon. Les Romains, alors séditieux & barbares, avoient, dans une émeute, porté sur lui leurs mains sacriléges : ils s'étoient plu à lui découper le visage, & l'avoient tellement défiguré, qu'il n'osoit plus paroître en public.

Laniatum corpore toto.....
Lacerum crudeliter ora.....
Et truncas inhonesto vulnere nares.....
Pavitantem & dira tegentem
Supplicia.....
Quis tam crudeles optavit sumere pœnas ?
Cui tantùm de te licuit ?

Etienne X, frère de Godefroi-le-Barbu, duc de la Basse-Lorraine, d'abord religieux au Mont-Cassin, puis abbé de ce célèbre monastère, fut élu Pape le 2 août 1057, & mourut à Florence le 29 mars 1058, en odeur de sainteté, dit-on.

FASTRADE & HARTRADE. Charlemagne ne pouvoit se passer de femme. Après avoir perdu Hildegarde, la troisième des siennes, & celle qu'il avoit le plus aimée, il épousa trop tôt pour l'honneur de sa douleur, mais trop tôt surtout pour le bonheur de son peuple & pour le sien, une femme impérieuse, injuste & cruelle, nommée Fastrade, fille d'un seigneur français. Si cette femme toucha moins son cœur qu'Hildegarde, elle prit un plus grand empire sur son ame, & elle abusa de cet empire; elle rendit Charlemagne complice de ses violences; elle lui fit faire des coups d'autorité contraires à son inclination; elle parvint enfin à faire haïr ce Prince aimable, de qui le don suprême étoit le don de plaire. On conspira, on attenta même à sa vie : des ennemis domestiques, nombreux, puissans, redoutables, se joignirent à tant d'ennemis étrangers, que Charlemagne avoit toujours à combattre. Le chef de la conjuration étoit Hartrade, un des comtes de Thuringe; il croyoit avoir à se plaindre de la Reine, & il s'en prenoit au Roi, dont il n'avoit pu obtenir justice contr'elle. On ne sait point de particularités sur le sujet de ses mécontentemens; on n'en sait pas davantage sur la conspiration même, ni sur la manière dont elle fut découverte. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle répandit beaucoup d'effroi dans la Maison royale, que le nombre & la qualité des conjurés sembloient annoncer des dispositions à une révolution. Charlemagne cependant sut écarter les orages & les dangers; il répara en partie les torts de Fastrade, & ajouta même à l'amour & à l'admiration publique par la politique sublime qu'il eut de faire grace de la vie à tous les conjurés, dont la plupart ne furent qu'exilés; mais cette grace fut bien légère pour Hartrade, car il eut les yeux crevés. Ce genre de supplice, usité depuis long-tems dans l'Orient, s'étoit introduit en France par les relations que ce royaume avoit avec l'Empire grec. L'abbé Velli a tort de dire qu'on en vit le premier exemple en France dans la personne d'Hartrade; car le duc d'Aquitaine, Hunaud (*voyez* plus bas son article), avoit fait crever les yeux à son frère Hatton, & long-tems auparavant Ebroin avoit traité de même Saint-Léger.

Dans la suite les restes de la faction de Hartrade se ranimèrent pour entrer dans la conjuration que Pepin-le-Bossu (*voyez* plus bas son article) osa former contre Charlemagne son père.

FAUCON, FALCONI. (*Hist. de Fr. & d'Ital.*) Cette famille étoit originaire de Florence, & avoit une de ses branches établie dans le royaume de Naples. Falco-Falconi passa en France, en 1495, à la suite de Charles VIII, qui revenoit alors de sa brillante & peu solide expédition d'Italie.

Alexandre Faucon son fils, seigneur de Ris, acquit en France de la réputation; & François Faucon, frère d'Alexandre, évêque de Tulles, d'Orléans, de Mâcon & de Carcassonne, employé en diverses négociations importantes, fut un des plus savans prélats de son tems.

Cette famille a produit plusieurs magistrats distingués, des premiers présidens des parlemens de Normandie & de Bretagne, dont l'un, Claude Faucon de Ris, servit utilement l'Etat dans les désordres de la Ligue; il fut pris par les Ligueurs, & retenu long-tems prisonnier. C'est pendant cette captivité qu'il a composé un poéme des guerres civiles. Les savans, tels que Scévole de Sainte-Marthe & le président de Thou, l'ont célébré comme un savant distingué.

François Faucon, fils de Claude, connu sous le nom de commandeur de Ris, servit plus de vingt ans la religion de Malte, & se trouva & contribua, en 1625, à la victoire que le maréchal de Montmorenci, amiral de France, remporta sur les Rochelois : il eut depuis, le commandement des vaisseaux de Normandie.

Son frère, Alexandre Faucon, premier président du parlement de Rouen, contribua, en 1620, après l'affaire du Pont-de-Cé, à la réconciliation de Louis XIII avec sa mère.

Le marquis de Charleval, si connu par son bel esprit (*voyez* son article dans le Dictionnaire), étoit le neveu des deux précédens.

FÉNEL (JEAN-BASILE-PASCAL). (*Hist. litt. mod.*) M. l'abbé Fénel, chanoine de Sens, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, est un grand exemple du malheur dont un proverbe vulgaire menace en tout genre les esprits trop ardens & trop ambitieux : *Il embrassa tout & n'étreignit rien*; il ébaucha tout & n'acheva rien. Il a fourni à M. de Bougainville la matière d'un éloge très-piquant, où un esprit lumineux & fin donne avec grace au savoir indigeste & confus, avec de justes louanges, un juste ridicule. L'abbé Fénel, né à Paris le 8 juillet 1695, descendoit d'une suite d'avocats estimés. Henri Fénel son oncle mourut doyen du chapitre de Sens, auquel il légua sa bibliothèque. M. de Fontaines, évêque d'Aleth, son grand oncle, avoit aussi été doyen de ce chapitre. Le célèbre Ménage, ami particulier du père de l'abbé Fénel, & qui demeuroit dans la même maison, influa, au moins par une sorte d'inspection, sur l'éducation du fils. La littérature sembloit pouvoir tout attendre d'un esprit tel que

celui du jeune Fénel, esprit facile, courageux, pénétrant, capable d'une application soutenue; & secondé de la plus heureuse mémoire. « S'il » avoit eu, dit M. de Bougainville, la force de » maîtriser son imagination, & de renoncer au » projet d'être un philologue universel, il auroit » éclairé ses contemporains, il auroit instruit la » postérité; il devint savant, mais il ne fut pas » habile, parce qu'on ne le devient pas sans mé» thode. »

Il entreprit à treize ans un Traité de géographie; à quinze, il faisoit des extraits critiques des bibliothèques de Leclerc & de Fabricius; à dix-sept, il voulut écrire à la fois sur la divination, sur la philosophie hermétique, sur la construction générale de l'Univers.

La métaphysique parut à son tour; il n'en parloit qu'avec un enthousiasme religieux; elle l'attira cependant sans le fixer. Il entreprit une critique de Mallebranche, une réfutation de Hobbes, une de Spinosa. Il passoit de la métaphysique à la morale, au droit naturel, au droit des gens, à la politique, à toutes les branches de la philosophie, sans se reposer sur aucune. Un écart soudain le transportoit ensuite dans la géométrie transcendante; il s'enfonçoit dans l'algèbre; il appliquoit le calcul à des problêmes singuliers d'optique, d'astronomie, de physique générale & particulière: il vérifioit les expériences de Bayle; il méditoit avec Descartes, conversoit avec Léibnitz, disputoit avec Newton. En même tems il faisoit son cours de théologie & des excursions en médecine; il lisoit Galien, Celse, Sydenham, Boerhave; c'est de ce côté principalement que le portoit son goût, si l'on peut lui attribuer quelque goût particulier. Il s'étoit fait sur la médecine une théorie propre, dont l'application sur lui-même lui réussissoit mal, & ne l'a point détrompé.

En littérature, l'étude des langues savantes l'avoit mis de bonne heure en état de lire les originaux; il dévora les commentateurs comme il avoit lu les textes, *Helluo librorum*. A quinze ans il travailloit d'après Bochart, & méditoit une hypothèse nouvelle sur la dispersion des hommes. Il se rendoit familiers dès-lors les ouvrages de Scaliger & d'Usserius; il s'exerçoit dans l'art des étymologies; il puisoit à la fois dans toutes les sources de l'Histoire ancienne & moderne, étrangère & nationale. De là naissoient en foule des plans d'ouvrages, des projets de dissertations; il en communiqua plusieurs au Père de Tournemine, dont il ambitionnoit les éloges, & qui lui donna des avis. Le Père Hardouin, découvrant en lui le germe d'un novateur & l'ébauche d'un grand homme, voulut en faire un prosélyte; mais l'abbé Fénel n'étoit point homme à se laisser séduire par les systêmes qu'il n'avoit pas imaginés.

Tout ce que nous venons de voir n'étoit qu'en études & en projets. A vingt-cinq ans il se voyoit en état d'écrire sur toutes sortes de matières, *de omni scibili*, & n'avoit écrit sur aucune. Il se mit à composer à la fois pour les prix de toutes les Académies, & du royaume, & de l'Europe. Dans le cours de quinze ans il traita vingt-cinq questions différentes de géométrie, de physique, d'astronomie, d'Histoire tant ancienne que moderne. En 1741, il composa pour l'Académie des sciences, *sur les propriétés de l'aiman*; pour celle de Bordeaux, *sur les causes de la noirceur des nègres*; pour l'Académie des inscriptions & belles-lettres, *sur l'histoire des Galates*. Il concouroit à la fois pour des prix sur l'insuffisance de la loi naturelle, sur la théorie de Saturne & de Jupiter, sur le systême des monades, sur l'origine des pierres figurées. « Asclépiade, fameux athlète du tems des Antonins, avoit, en moins de sept ans, combattu dans » les jeux les plus célèbres de l'Italie, de la Grèce, » de l'Egypte & de l'Orient. Vainqueur dans tous, » il avoit vu seize villes du premier ordre lui dé» férer à l'envi le titre de citoyen. »

Cette magnifique comparaison fait d'abord tout espérer pour l'abbé Fénel, lorsque M. de Bougainville ajoute: « L'Asclépiade moderne, infa» tigable & belliqueux comme l'ancien, *n'eut pas* » *le même bonheur*..... » Mais enfin il a souvent balancé la victoire, & l'a quelquefois remportée. Son Mémoire sur *le cabestan*, sans obtenir le prix, a mérité l'honneur d'être imprimé dans les recueils de l'Académie des sciences. En 1743, l'Académie de Soissons couronna sa Dissertation *sur la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis*; la même année l'Académie des inscriptions & belles-lettres donna le prix à son Mémoire *sur l'état des sciences en France, depuis la mort de Philippe-le-Bel jusqu'à celle de Charles V*. « Il étonna ses juges, dit M. de » Bougainville; & l'un d'eux étoit M. Falconet, » si capable d'étonner lui-même par l'étendue de » ses connoissances. » Dans un autre endroit il dit du même abbé Fénel: « Né pour le grand, il ne » remplit pas son rôle; il étonna ceux dont il au» roit pu se faire admirer. »

En 1744, l'abbé Fénel fut reçu à l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Là, ses Dissertations n'étoient pas de simples Mémoires, mais de gros Traités, dont la longueur absorboit les séances de l'Académie, & cependant aucun de ces ouvrages n'est achevé. Ce qui caractérise singuliérement sa manière de travailler, c'est que la plupart de ses ouvrages n'étoient, dans son plan, que des préparatifs à d'autres ouvrages, de simples introductions qui, par l'événement, ne le conduisoient à rien d'ultérieur. En 1747, il lut à l'Académie une *longue Dissertation* sur les dogmes religieux des Celtes & des Germains; ce n'étoit qu'un extrait de la préface qu'il destinoit à son histoire de Sens, commencée sous l'épiscopat de M. de Chavigni, continuée sous celui de M. Languet, & qu'il n'a pas eu le tems d'achever.

En 1742 & en 1746 on avoit trouvé en divers lieux dans des tombeaux anciens, quelques dé-

bris d'étoffés de soie, tissues de fils d'or en lame. Ces découvertes réveillèrent d'anciennes idées de M. l'abbé Fénel sur l'art de fabriquer les étoffes : de là un ample Traité préliminaire, dans lequel, à l'occasion d'un art particulier, il traça le plan, tel qu'il l'avoit conçu, de l'histoire générale des arts, en remontant presqu'à l'origine du Monde.

Ce qu'il a lu à l'Académie sur les mystères d'Eleusis étoit encore l'avant-propos d'une histoire du paganisme, qui n'a pas plus été achevée que ses autres ouvrages.

Comme il ne converſoit guère qu'avec lui-même & qu'avec ses livres, son caractère étoit un peu sauvage ; il sembloit n'être ni de son siècle ni de sa nation. Soit timidité, soit défiance, il craignoit les hommes, & ne s'ouvroit avec une sorte de liberté qu'au seul M. Falconet, dont l'amitié pour lui, née à l'occasion de sa Dissertation couronnée à l'Académie des belles-lettres, s'étoit acquis un droit à sa reconnoissance. Il tenoit d'ailleurs pour maxime, que, moins un corps a de surface, moins il est en butte aux impressions des autres corps.

La langueur habituelle dans laquelle il a passé les derniers tems de sa vie, étoit accompagnée d'un symptôme bien singulier ; c'étoit une faim vorace, comparable à cette soif ardente qui fait le tourment des hydropiques. Les plus forts alimens pris sans mesure ne suffisoient pas à l'opiniâtreté de ses besoins. C'étoit la faim d'Erisichton :

Dira fames implacatæque vigebat
Flamma gulæ.

Comme il se piquoit surtout de connoissances en médecine, il prétendit traiter lui-même sa maladie (qui étoit un épuisement de jour en jour plus sensible) ; elle devint bientôt mortelle, & l'emporta presque subitement le 19 décembre 1753.

FÉRONIÈRE (LA BELLE). (*Hist. de France*) Presque tous les historiens nomment cette femme, sinon comme l'objet d'une des passions de François I, du moins comme celui d'un de ses goûts les plus vifs & les plus constans. Ce fut elle, selon eux, qui lui coûta la vie par une brutale & abominable vengeance de son mari. Si l'on en croit un auteur nommé Louis Guyon, dans ses *Leçons diverses*, *n°.* 2, *L. I*, cette femme, aussi vertueuse que belle, désespéroit le Roi par ses rigueurs ; mais les courtisans, qui savoient applanir toutes les difficultés, lui rappelèrent qu'étant Roi il étoit dispensé de plaire à une femme qu'il vouloit vaincre. Ils allèrent faire part à la femme même de cette noble idée. *La Féronière*, effrayée, avertit son mari : tous deux voulurent sortir du royaume, mais ils jugèrent cette fuite impossible ; alors, dans son désespoir, le mari exigea de sa femme qu'elle obéît au Roi, & il alla dans des lieux de débauche chercher son indigne vengeance. Il en guérit, dit Mézeray ; elle en mourut ; le Roi languit huit ou neuf ans, & en mourut aussi.

Le mari de *la belle Féronière* étoit avocat, & l'on ne sait si l'on doit confondre cette maîtresse avec celle qui est désignée seulement sous le nom de l'*Avocate*, & dont parle, dans l'*Heptaméron*, la reine de Navarre, confidente de toutes les galanteries de son frère. Si c'est de la même femme qu'il s'agit, les détails & les circonstances sont bien changés. L'histoire de l'Avocate est aussi gaie que celle de *la Féronière* est horrible. Un vieil avocat avoit une jeune & jolie femme. Un grand seigneur, *qui m'en a fait le conte*, dit la reine de Navarre, *mais qui m'a défendu de le nommer*, se trouve à une nôce avec cette jeune femme, l'aime, lui plaît, en reçoit un rendez-vous. Le Prince (car la reine de Navarre lui donne ce titre, & dit *que la France n'a jamais eu & n'aura jamais de Prince mieux fait ni de meilleur air*), le Prince arrive seul & de nuit chez l'avocat ; il le rencontre sur l'escalier ; l'avocat tenoit à la main une lumière à la faveur de laquelle il reconnoît le Prince. Tandis qu'il s'étonne, le Prince prend son parti, lui avoue qu'il est en bonne fortune dans le voisinage, & lui demande le secret. « Je me suis, dit il, dérobé un » moment pour venir, connoissant vos lumières & » votre capacité, vous charger d'une affaire impor- » tante ; mais je meurs de soif, faites-moi donner » à boire. » La femme vient pour servir le Prince, qui ne la regarde point, & ne s'occupe que de l'affaire dont il étoit venu, disoit-il, entretenir l'avocat ; mais dans un moment où le mari étoit allé au buffet pour apporter à boire, la femme à genoux, présentant au Prince des confitures, lui dit tout bas : *Entrez dans la garde-robe à droite.* Le Prince, après avoir bien remercié l'avocat, & bien assuré la jeune femme qu'elle avoit le meilleur des maris, prend congé d'eux ; l'avocat, trop respectueux, veut le reconduire : « Qu'allez-vous faire? » dit le Prince. Oubliez-vous mon secret ? Je dois » & je veux être seul ; je vous défends de faire » un pas. » Il ferme la porte sur lui, entre dans la garde-robe à droite, & passe la nuit chez l'avocat, qui s'applaudit de la confiance qu'un si grand Prince lui témoigne, & sur ses affaires, & sur ses plaisirs. L'intrigue dura long-tems, & le Prince prit le parti dans la suite d'entrer chez l'avocate par une porte qui communiquoit à un couvent ; il fit ses arrangemens avec les moines, sans leur révéler le fond du mystère. Au retour, il passoit par leur église : c'étoit toujours à l'heure des matines ; il s'arrêtoit dans une chapelle, & n'en sortoit point que les matines ne fussent finies. Ce Prince avoit une sœur qui n'étoit occupée que de lui, & qui vouloit que tout le monde s'en occupât ; elle alloit quelquefois dans ce même couvent, & recommandoit son frère aux prières des religieux. *Ah ! c'est à nous*, lui dit un jour le prieur, *à nous recommander aux siennes.* « C'est un Saint. Comment pourrions-nous » appeler autrement un Prince de son âge, qui

» presque tous les jours quitte le plaisir & le repos » pour venir, comme un simple religieux, chanter » matines avec nous? » La sœur, qui ne reconnoissoit point son frère à cet éloge, ne manqua pas de lui en rendre compte. A ce récit, le Prince se mit à rire d'une manière qui annonçoit quelque intrigue; & sa sœur, qui, selon les termes de la reine de Navarre, *le connoissoit comme son propre cœur*, le pressa tant de s'expliquer, qu'il lui raconta toute l'histoire. La morale de ce conte chez la reine de Navarre, est qu'il n'y a point d'*avocats si malins ni de moines si fins qu'on ne puisse tromper quand on aime bien*.

Cette histoire, au reste, n'a pas une circonstance qui ne soit parfaitement dans les mœurs du tems & dans le caractère du Prince. Cette popularité, si bien imitée depuis par Henri IV, distingua toujours François I. On ne doit pas même être étonné de cette noce où il se trouve avec la femme d'un avocat; il alloit partout. Souvent engagé dans des voyages, ou égaré à la chasse, il descendoit familiérement & sans être attendu, chez les seigneurs de sa cour & les gentilshommes de son royaume, quelquefois même chez des gens d une moindre condition. Son ardeur pour la chasse & son goût pour la galanterie l'y suivoient. « Le plus pauvre » gentilhomme, disoit-il, peut traiter très-bien » le plus grand Prince, pourvu qu'il lui présente » une belle femme, un beau cheval & un beau » levrier. »

FITZ-ALAN ou ARUNDEL (*Hist. d'Anglet.*), ancienne maison d'Angleterre, tiroit son origine d'un Alain ou Alan, à qui Guillaume-le-Conquérant fit don d'une terre considérable, sans doute pour reconnoître ses services. Les descendans de cet Alain prirent le nom de Fitz-Alain ou Alan.

Jean Fitz-Alan, second du nom, fils de Jean I, fut comte d'Arundel par sa mère, & tous leurs descendans prirent ce titre de comtes d'Arundel.

Richard Fitz-Alan, second du nom, comte d'Arundel, nommé par quelques-uns Edmond, eut la tête tranchée le 9 octobre 1326.

Richard Fitz-Alan, troisième du nom, son fils, fut amiral sous le règne d'Edouard III, & mourut le 23 janvier 1375.

Richard Fitz-Alan IV, comte d'Arundel, aussi amiral d'Angleterre, eut, comme son aïeul, la tête tranchée. Ce fut en 1393, sous le règne de Richard II.

Thomas son frère fut évêque d'Ely, puis archevêque de Cantorbery & chancelier d'Angleterre.

Jean, un autre de leurs frères, a été assez célèbre pour qu'on ait cherché à répandre du merveilleux sur sa mort. On l'a fait l'objet d'une de ces prédictions miraculeuses & miraculeusement accomplies, qui ont fait dire :

Qu'on rencontre sa destinée
Souvent par les moyens qu'on prend pour l'éviter.

Son histoire ressemble à celle du poète Eschyle. Il habitoit une maison sur le bord de la mer : on lui prédit qu'il seroit tué sur le sable; dès-lors le sable du rivage lui fut suspect; il changea de demeure, & se retira dans une autre maison au milieu des terres. Il vivoit sous le règne d'Edouard IV, au tems de la querelle des deux Roses, & y combattoit pour ce Prince contre les Lancastres. Le comte d'Oxford ayant surpris le Mont Saint-Michel pour la Maison Lancastre, Jean Fitz-Alan marcha contre lui, & fut tué le 13 décembre 1380, dans un combat livré sur la grève. Ce Jean Fitz-Alan épousa l'héritière des barons de Maltravers, & fut la tige des barons de Maltravers, du nom de Fitz-Alan, qui devinrent comtes d'Arundel par l'extinction de la branche aînée des Fitz-Alan. Cette seconde branche des comtes d'Arundel Fitz-Alan s'éteignit dans la personne de Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel, baron de Maltravers, mort le 25 avril 1579, ne laissant que des filles, dont l'une, nommée Marie, épousa Thomas Howard, duc de Nortfolck, chevalier de la Jarretière. C'est ce duc de Nortfolck qui fit placer dans les jardins du palais d'Arundel, à Londres, les fameux monumens d'antiquité connus sous le nom de *marbres d'Arundel* ou *de Paros*.

FLEURIAU. (*Hist de Fr.*) C'est le nom de deux magistrats, de deux ministres qui ont occupé de grandes places, & dont le nom n'est pas encore oublié.

1°. M. Fleuriau d'Arménonville, nommé garde-des-sceaux lorsqu'ils furent ôtés pour la seconde fois, sous la régence, au chancelier d'Aguesseau, avoit dû les commencemens de sa fortune à son alliance avec messieurs le Peletier. Claude le Peletier, ministre des finances après Colbert, avoit épousé Marguerite Fleuriau d'Arménonville, tante (le président Hénault dit sœur du garde-des-sceaux d'Arménonville). Claude le Peletier le fit intendant des finances. En 1701, on jugea que M. de Chamillard, qui venoit de joindre au ministère des finances celui de la guerre, pouvoit avoir besoin d'être aidé, d'une manière plus particulière, dans le premier de ces emplois : on créa deux charges de directeurs des finances, dont l'une fut donnée à M. d'Arménonville. L'établissement des conseils au commencement de la régence, ayant rendu les secrétaires d'Etat inutiles, ou les ayant du moins réduits à un état subalterne, M. de Torcy donna sa démission de la place de sécretaire d'Etat des affaires étrangères; mais on ne tarda pas à s'appercevoir qu'indépendamment du conseil chargé de ce département important, il étoit indispensable d'avoir un homme chargé en particulier d'entendre les ministres étrangers & de leur répondre; en un mot, d'avoir un ministre des affaires étrangères, & cette place fut donnée le 5 février 1716 à M. d'Arménonville.

En 1718, lorsque les conseils furent supprimés

& les secrétaires d'Etat rétablis dans la plénitude de leurs fonctions & de leur autorité, l'abbé Dubois s'empara du ministère de la guerre, & M. d'Arménonville resta chargé du ministère de la marine, dont il exerçoit déjà les fonctions pour M. de Maurepas, encore mineur.

En 1720, le parlement étant exilé, on forma une chambre des vacations, composée de conseillers d'Etat & de maîtres des requetes, & ce fut M. d'Arménonville qui la présida.

En 1721, ce fut M. d'Arménonville qui fit lecture au Roi en plein conseil, d'une lettre du roi d'Espagne, par laquelle ce Prince accordoit au Roi, en mariage, l'Infante sa fille, suivant la proposition qui en avoit été faite.

Ce fut enfin en 1722, le 1er. mars, qu'à l'occasion de l'entrée du cardinal Dubois au conseil de régence, le chancelier d'Aguesseau ayant refusé, ainsi que les pairs & les maréchaux de France, d'y siéger au dessous de ce scandaleux cardinal, M. d'Arménonville, plus complaisant, fut honoré de la dignité de garde-des-sceaux, & prit place au conseil, sans difficulté, au dessous des cardinaux de Rohan & Dubois, & le 9 avril suivant le comte de Morville son fils fut nommé secrétaire d'Etat de la marine.

Au mois d'août 1727, le cardinal de Fleury fit revenir le chancelier d'Aguesseau, & aussitôt M. d'Arménonville eut le mérite de remettre de lui-même les sceaux, qui ne furent pourtant point rendus encore à M. d'Aguesseau, mais qui furent donnés à M. Chauvelin.

2°. Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, fils du garde-des-sceaux, montra de bonne heure des talens, & pour la parole, & pour les affaires, d'abord dans la place d'avocat du Roi au châtelet, ensuite dans celle de procureur-général au grand-conseil. Il entra depuis dans la carrière des négociations, où ce double talent ne le distingua pas moins, ainsi qu'au congrès de Cambrai, où il fut plénipotentiaire. Il entra de là dans le ministère, où il remplit successivement deux emplois bien importans, celui de la marine & celui des affaires étrangères, dont il s'acquita dignement.

Il fut reçu à l'Académie française le 23 juin 1723: le sort l'y chargea plusieurs fois des fonctions de directeur, dont il s'acquita toujours à la satisfaction de l'Académie & du public; cependant lorsqu'il fallut recevoir à l'Académie le président Hénault son ami particulier, il craignit de rester trop au dessous de l'éloge que cet académicien lui paroissoit mériter:

Pudor..... vetat
Laudes egregii Cæsaris & tuas
Culpâ deterere ingeni.

Son amitié se défia de son éloquence; & pour que le récipiendaire ne pût pas du moins être mécontent, il le pria de faire lui-même la réponse. En pareil cas, lorsqu'on doit paroître en concurrence avec soi-même sous le nom d'un autre, on tâche naturellement de faire un peu mieux pour soi, & le président Hénault, de qui on tient cette anecdote, convenoit que telle avoit été son intention; mais il arriva tout le contraire: la réponse fut beaucoup plus applaudie que le discours, & peut-être en effet valoit-elle mieux, par la raison même qu'en voulant bien faire, on avoit voulu cependant faire moins bien.

L'Académie de Bordeaux choisit le comte de Morville pour protecteur.

Elevé aux plus grandes dignités de l'Etat, dit M. d'Alembert, il ne manquoit à M. le comte de Morville que de les perdre, pour prouver combien il en étoit digne. Sa retraite eut l'air d'être volontaire: ce fut plutôt un arrangement de convenance & de circonstances dans le ministère, qu'une disgrace. Le comte de Morville se retira comblé de faveurs & emportant l'estime publique. Sa conduite dans sa retraite augmenta sa considération. Les ministres étrangers continuoient à le voir aussi assiduement que quand ils avoient à traiter avec lui, & l'un de ces ministres le fit son exécuteur testamentaire. C'est, dit M. d'Alembert, la plus grande marque d'estime que puisse donner un étranger à un ministre qui n'est plus rien.

Le comte de Morville mourut le 3 février 1732.

FLORUS & SACROVIR. (*Hist. rom. & hist. des Gaules.*) Les Gaulois étoient aussi soumis aux Romains que les Germains étoient toujours révoltés contre leur joug; mais l'oppression sous laquelle gémissoient les Gaules, étoit pour les Germains un avertissement continuel de bien conserver leur liberté. Les Romains avoient adopté, à l'égard des Gaulois, une bien détestable politique, celle de les ruiner pour les affoiblir, & les mettre hors d'état de rien entreprendre. Les oppresseurs les plus violens, les exacteurs les plus scandaleux, étoient toujours accueillis quand, pour toute réponse aux plaintes des Gaules, ils disoient: *C'est pour les appauvrir & les affoiblir.* Un de ces exacteurs avoit imaginé de composer l'année de quatorze mois au lieu de douze, parce qu'on payoit par mois une certaine quotité d'impôts, & Auguste ne fit que rire de cette invention. Tant d'iniquités produisirent à la fin leur effet. Une partie des Gaules se révolta sous l'empire de Tibère, & les cités qui n'osoient se déclarer ouvertement pour la révolte, secondoient sous main celles qui s'étoient déclarées. Lucius Florus & Lucius Sacrovir furent les chefs de l'entreprise. Florus fit soulever la cité de Trèves, Sacrovir celle des Eduens ou d'Autun, fort louables en cela, dit un auteur, s'ils furent animés du pur motif d'assurer la liberté de leur pays; autrement ils ne seroient pas à l'abri de tout reproche d'ingratitude, ayant été bien traités par les Empereurs qu'apparemment

ils avoient bien servis ; car tous deux, quoique Gaulois, avoient été faits citoyens romains, honneur rare alors, & qui étoit une récompense réservée à de grands services ; mais parce qu'ils avoientbien servi Rome, & qu'ils en avoient reçu la récompense que vraisemblablement ils avoient méritée, devoient-ils laisser l'iniquité romaine écraser leurs concitoyens ?

Nam tua res agitur, paries cùm proximus ardet.

Les premiers mouvemens de la révolte éclatèrent dans l'Anjou & dans la Touraine : Acilius Aviola fut chargé de les réprimer. Sacrovir, qui, ne s'étant pas encore déclaré, le suivoit dans cette expédition, affecta d'y combattre tête nue par bravade en apparence, mais en effet, à ce qu'on croit, pour être épargné par les Gaulois qui connoissoient déjà ses dispositions secrètes.

Florus eut peu de succès, n'ayant pu parvenir à débaucher qu'une foible partie de la cavalerie trévoise, qui servoit dans les armées romaines ; il fut réduit à enrôler une foule d'aventuriers, dont il avoit peu de secours à espérer, & qui, combattant en tumulte, succombèrent bientôt sous la discipline romaine. Florus erra, & se cacha quelque tems dans des lieux écartés ; mais voyant enfin toutes les avenues de sa retraite occupées par des soldats qui le cherchoient, il leur échappa en se donnant la mort.

La révolte des Eduens fut plus difficile à étouffer. Autun, capitale du pays, étoit la principale école & comme l'Académie de la Gaule celtique : toute la jeune noblesse y étoit élevée. Sacrovir enrôla tous ces jeunes gens : c'étoient dans ses mains autant d'ôtages qui attachoient leurs parens à son parti, & ses écoliers formoient seuls une armée de quarante mille combattans : on y joignit des esclaves & des gladiateurs armés comme l'ont été depuis les chevaliers des nations modernes, c'est-à-dire, couvertes de fer ; en sorte qu'ils étoient impénétrables aux coups, mais incapables du moindre mouvement. On les appeloit *Crupellaires*. Silius, avec les Romains, marcha contre cette armée : la bataille se livra aux environs d'Autun. Au premier choc les Eduens furent dispersés : il n'y eut que ce mur de fer qu'opposoient les crupellaires qui résista quelque tems, parce que ni les traits ni les piques ne pouvoient l'entamer ; « mais, dit l'auteur de l'*Avant-Clovis* en traduisant Tacite, des soldats romains, » les uns empoignent des haches & des doloires, » dont ils se servoient pour faire les palissades de » leur camp, se mirent à charpenter sur cette masse » immobile comme pour faire ouverture à un mur ; » les autres les poussoient & les renversoient avec » des pieux & des fourches, puis les laissoient là » couchés sur le dos, & hors d'état de se relever. » Sacrovir se retira d'abord dans Autun, puis, craignant d'être livré aux Romains, il alla se cacher avec ses plus fidèles amis dans une maison de campagne, où il disposa de lui-même comme avoit fait Florus, & comme faisoient chez les Romains tous les gens de cœur pour ne pas tomber au pouvoir de leurs ennemis ; ce qui leur paroissoit le plus affreux malheur & le plus cruel affront. Les gens de la suite de Sacrovir se rendirent mutuellement ce dernier & funeste service, après avoir mis le feu à la maison pour s'en faire un bûcher qui réduisît leurs corps en cendres, & ne laissât rien d'eux à la disposition de l'ennemi. Cet événement arriva l'an 21 de Jésus-Christ.

La mémoire de Florus & de Sacrovir a des droits à l'estime des hommes, & ne peut être odieuse qu'aux tyrans. Ce projet d'affranchir les Gaules foulées aux pieds par leurs vainqueurs, avoit quelque chose de noble, de grand & d'humain.

FONCEMAGNE (Etienne-Laureault de), (*Hist. litt. mod.*), écrivain peu fécond, mais littérateur laborieux, fut surtout éminemment un homme utile & aimable, l'ami, le bienfaiteur des gens de lettres, & leur modèle par ses mœurs. Il les guidoit dans leurs recherches, il les aidoit dans leurs productions, en leur imposant la loi de n'en rien dire. Appelé aux assemblées du *Journal des Savans* par M. le chancelier d'Aguesseau, il y étoit, ce qu'il étoit partout ailleurs, plus utile par ses conseils, que d'autres par leurs travaux. Son érudition, son goût, ses lumières, son aménité même, fournissoient des ressources immenses & de sages ménagemens à un ouvrage où la critique doit toujours instruire & ne blesser jamais. Il n'a point cessé de s'y intéresser, & dans des conjonctures délicates il s'est plu à fournir des armes à ce Journal pour la défense de ses droits contre cette foule de journaux parasites, nés de son sein, & formés à ses dépens, dont plusieurs, poussant la frivolité jusqu'à l'indécence, la liberté jusqu'à la licence, le faux zèle jusqu'à la calomnie, & surtout l'âcreté des querelles littéraires jusqu'au scandale, ont plus d'une fois amusé la populace des lecteurs par l'avilissement de la littérature. M. de Foncemagne pensoit, comme M. le chancelier d'Aguesseau, & comme beaucoup de bons esprits, que le droit de juger ses contemporains & ses rivaux étoit une sorte de magistrature qui ne devoit pas être abandonnée à la multitude, & qui ne pouvoit être légitimement exercée que par une société d'hommes choisis, travaillant au nom & sous les yeux du chef de la justice, du magistrat suprême de la littérature. On a quelquefois suivi d'autres principes, & nous en avons vu les fruits.

Souvent le mérite d'avoir fait un bon livre n'est qu'un titre pour être insulté par l'ignorance envieuse & insolente. Les grands noms de Fontenelle, de Voltaire, de Montesquieu ont été profanés par les grimauds littéraires. Souvent tel qui, par sa naissance, son rang, son état, auroit toujours été respecté, a été outragé pour s'être illustré comme écrivain. On a dit que la devise des gens

gens de lettres étoit : *Per convicia & laudes*. Eſt-il donc bien étonnant qu'un homme d'un caractère doux & ami de la paix, plus jaloux de la conſidération que de la gloire, renonce aux louanges pour s'épargner les injures ? Tel étoit M. de Foncemagne; il diſoit de la paix & du bonheur :

C'eſt un tréſor trop cher pour oſer le commettre.

& il n'écrivoit guère que pour remplir un devoir & pour éviter un reproche.

L'Académie des belles-lettres impoſe à ſes membres l'obligation de concourir au recueil de ſes Mémoires ; & ſi l'on excepte la Diſſertation de M. de Foncemagne ſur le teſtament politique du cardinal de Richelieu, on n'a de lui d'autres ouvrages que des Mémoires inſérés dans le recueil de cette Académie. Ces Mémoires, ſurtout ceux qui concernent les premiers monumens de notre Hiſtoire, ont, dans un degré éminent, le mérite commun juſqu'à un certain point, à la plupart des morceaux qui compoſent ce précieux recueil, celui de faire autorité & d'établir des opinions. Ces ouvrages méritent d'être indiqués ici plus particuliérement.

Ceux qu'on trouve inſérés en entier parmi les Mémoires, ſont : (tome V) *La Diſſertation ſur la déeſſe Laverne ;* (tomes VI & VII) *Les Mémoires pour établir que le royaume de France a été ſucceſſif-héréditaire dans la première race;* (tom. VIII) *Mémoires hiſtoriques ;* l'un, *ſur le partage du royaume de France dans la première race;* un autre, *dans lequel on examine ſi les filles ont été excluſes de la ſucceſſion au royaume, en vertu d'une diſpoſition de la loi ſalique.*

En parlant de ce dernier Mémoire, M. Chabanon, qui remplaçoit M. de Foncemagne à l'Académie françaiſe, s'exprime ainſi :

« On ne cherchera point dans le caractère na- » tional des Français le principe de cette cou- » tume : elle ſemble au contraire démentir le ſen- » timent de reſpect, de dévouement pour les » femmes, qui de tout tems nous fut naturel. » Auſſi, à conſidérer les priviléges que notre na- » tion accorde à leur ſexe, & le rang qu'elles » tiennent dans la ſociété, on diroit que nous ex- » pions envers elles le tort d'une excluſion inju- » rieuſe, & que nous les dédommageons d'un » empire par un autre. »

M. Chabanon, à qui nos antiquités françaiſes étoient peu familières, renouvelle ici contre la loi ſalique une objection mille fois détruite : nous n'avons point de tort à expier envers les femmes, nous leur avons toujours déféré la régence, donc nous les avons toujours jugées capables de gouverner ; nous les avons excluſes du trône pour en exclure les étrangers; les Anglais, nos rivaux, ont reconnu combien cette coutume donnoit à la France d'avantage, & ſur eux, & ſur les autres nations monarchiques. Si la France a eu moins de guerres civiles que les autres, elle en a eu l'obligation à la loi ſalique. Si toutes les nations monarchiques avoient adopté cette loi, elles auroient fixé chez elles la paix & le bonheur ; elles auroient tari, même au dehors, une des ſources les plus fécondes de la guerre. On ne peut, dans une monarchie, trop chérir, révérer, étendre cette loi amie du genre humain.

Enfin, dans le même volume VIII, on trouve un Mémoire de M. de Foncemagne, *ſur l'étendue du royaume de France dans la première race.*

(Tome X.) *Examen critique d'une opinion de M. le comte de Boulainvilliers, ſur l'ancien gouvernement de la France*, concernant la diſtinction prétendue du généralat & de la royauté dans la première race.

(Tome XVII.) *Eclairciſſemens hiſtoriques ſur quelques circonſtances du voyage de Charles VIII en Italie, & particuliérement ſur la ceſſion que lui fit André Paléologue, du droit qu'il avoit à l'Empire de Conſtantinople.*

Ces *Eclairciſſemens* ſont ſuivis d'*Obſervations ſur deux ouvrages hiſtoriques, concernant le règne de Charles VIII*, dont l'un a pour titre : *Le Vergier d'honneur ;* l'autre eſt un *Journal de Burchard, maître des cérémonies de la cour romaine, ſous le pontificat d'Alexandre VI.*

(Tome XX.) *Obſervations critiques ſur les actes des évêques du Mans.*

Examen ſommaire des différentes opinions qui ont été propoſées ſur l'origine de la Maiſon de France.

De l'origine des armoiries en général, & en particulier de celles de nos Rois.

Les Mémoires de M. de Foncemagne, qu'on ne trouve qu'en extrait dans la partie hiſtorique du recueil de l'Académie, ſont (tome VII) une *Diſſertation pour prouver que Grégoire de Tours n'eſt pas auteur de la vie de ſaint Yrier.*

Des *Obſervations critiques ſur deux endroits de la notice des Gaules, de M. de Valois.*

Un *Examen de l'opinion de M. Maittaire, touchant l'époque de l'établiſſement de l'imprimerie en France.*

L'opinion commune fixe cette époque à l'an 1470. Les preſſes de la ville de Paris n'ont point de monument qui remonte au-delà de cette année ; mais M. Maittaire, dans ſes *Annales typographiques*, prétend que cet art étoit exercé à Tours dès 1467. C'eſt cette opinion que M. de Foncemagne diſcute & réfute.

(Tome XIV.) *Réfutation d'une opinion ſingulière ſur la naiſſance de Louis VII.*

Cette opinion, dont on ne trouve de traces que dans *du Boulai, Hiſtoire de l'Univerſité*, eſt que Louis VII étoit le cadet de ſon frère, tige de la Maiſon de Dreux, & qu'il lui fut préféré, parce qu'il avoit plus d'eſprit.

Remarque critique ſur une nouvelle explication des mots AUSTRIA & NEUSTRIA.

On a toujours cru ces mots dérivés d'*eſt* & d'*oueſt*,

exprimant la position respective des deux royaumes. L'abbé le Beuf en a donné une nouvelle explication très-peu vraisemblable, qui est réfutée ici.

(Tome XVI.) *Observations historiques & critiques, relatives à l'histoire du règne de Charles VIII.*

Ces Observations roulent sur cinq articles qui se rapportent tous à l'histoire de Charles VIII. Le premier parle de Ludovic Sforce, duc de Milan, & explique pourquoi il fut surnommé *le More*.

Le second contient des éclaircissemens sur la personne & les ouvrages de Jean-Michel, premier médecin de Charles VIII.

Le troisième est une notice d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi, intitulé *La prophétie de Charles VIII.*

Le quatrième contient l'explication d'un passage de Philippe de Comines.

Le cinquième est une observation sur la chronique de Monstrelet.

(Tome XVIII.) *Dissertation sur l'origine du nom de Vincennes.*

Des vues générales sur les tournois & la table ronde.

Sur deux inscriptions latines concernant le chancelier de Lhôpital.

(Tome XXI.) *Examen de la tradition historique touchant le voyage de Charlemagne à Jérusalem.*

Mais le plus grand ouvrage de M. de Foncemagne, & celui qui a dû lui faire le plus de réputation, est la rédaction des volumes XVI & XVII. du recueil de l'Académie. La partie historique, qui forme les 252 premières pages du XVIe. tome, est entiérement de lui. Chacun des extraits qu'il y donne des Mémoires de ses confrères, est un nouvel ouvrage qu'il compose lui-même sur la matière qu'ils ont traitée, sous prétexte de joindre à leurs recherches un précis de ce qui a été dit dans les séances de l'Académie à la lecture de ces Mémoires. Parmi ces extraits, nous remarquerons principalement le premier & le troisième.

Le premier concerne un Mémoire de M. l'abbé du Resnel, qui a pour titre : *Réflexions générales sur l'utilité des belles-lettres, & sur les inconvéniens du goût exclusif qui paroît s'établir en faveur des mathématiques & de la physique.* M. de Foncemagne, plus occupé des belles-lettres que des sciences exactes, laisse percer à travers son impartialité, sa prédilection pour les premières; il traite avec zèle & avec goût ce sujet, qui, sous sa plume, a tout le piquant d'un paradoxe assez brillant; car il faut convenir qu'en matière d'utilité, les sciences exactes ont incontestablement l'avantage au premier coup d'œil, & c'est, on peut le dire, un grand effort de génie que d'être parvenu à rendre cette question problématique. Nous observerons ici, comme une anecdote littéraire, que l'abbé du Resnel inséra ou fit insérer dans le *Journal des Savans*, du mois de janvier 1752, une assez frivole réclamation contre cet extrait. Mécontent peut-être de la supériorité de l'extrait sur le Mémoire, il saisit, pour s'en plaindre, le subtil & presque chimérique prétexte que M. de Foncemagne avoit été sous son nom plus loin que lui, en ce que l'abbé du Resnel avoit dit seulement que ce goût exclusif pour les sciences exactes paroissoit s'établir, & que M. de Foncemagne, en le combattant, l'avoit regardé comme tout établi. Il falloit assurément avoir envie de se distinguer & de se plaindre.

L'autre extrait, qui est le troisième, est un *discours sur l'apologue.* Un Mémoire de M. d'Egli n'est que l'occasion de cet ouvrage, qui est véritablement de M. de Foncemagne, & qui est un monument très-agréable de son goût & de son talent pour écrire. M. de Foncemagne y parle contre M. de la Motte avec cet esprit de modération & de philosophie, cette aménité, cette grace, cette finesse, dont M. de la Motte donne lui-même l'exemple dans presque tous ses ouvrages de prose.

Il existe un autre ouvrage de M. de Foncemagne, qui eût pu lui faire une grande réputation, mais qui n'a point vu le jour, ayant été vraisemblablement sacrifié à l'amitié, dans le même sens que M. de Fontenelle a dit des Eglogues de M. de la Motte : *Il les renfermoit, peut-être par un principe d'amitié pour moi.* Nous ne pouvons donner une idée plus juste de cet ouvrage qu'en citant les propres termes dont M. l'abbé Millot s'est servi dans un avertissement placé à la tête de son *Histoire des Troubadours*, faite d'après les profondes recherches dont s'étoit si long-tems occupé M. de Sainte-Palaye, ami intime de M. de Foncemagne.

« Un académicien très-connu, dont la profonde » érudition est accompagnée de toutes les graces » de l'esprit & de toutes les lumières de la critique, dont la société, comme celle de M. de » Sainte-Palaye, est également douce & avantageuse pour ses amis, & qui ne peut se dérober » aux louanges, quoiqu'il ne me permette point » de le nommer, avoit composé autrefois quelques vies de nos troubadours. J'ai beaucoup » profité de son travail, en regrettant qu'il ne l'ait » pas étendu plus loin. Il embrassoit les généalogies, la chronologie, les discussions historiques, » les observations littéraires. Lui seul auroit pu » remplir un plan si vaste. »

Les troubadours dont M. de Foncemagne avoit écrit la vie, sont : Arnaud Daniel, Arnaud de Merveil, Aimeri de Péguilain, Bernard de Ventadour, Geoffroi Rudel, Guillaume IX, comte de Poitou, & Guillaume de Cabestaing. De bons juges qui ont vu l'ouvrage, assurent qu'il joint l'agrément à l'érudition.

Nous ne nous étendrons pas sur la dispute de M. de Foncemagne avec M. de Voltaire, au sujet du testament politique du cardinal de Richelieu. On a dit que tous deux avoient très-bien prouvé, l'un, que cet ouvrage est du Cardinal; l'autre, qu'il n'auroit pas dû en être.

M. de Foncemagne fut reçu, en 1722, à l'Aca-

démie des inscriptions & belles-lettres, & en 1737 à l'Académie française. Ces deux choix sont justifiés :

1°. Comme nous l'avons dit, par cette foule de Mémoires, tous aussi bien écrits, que solides & instructifs.

2°. Comme nous l'avons dit encore, par ce grand travail entrepris pour la rédaction des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, travail encore considérable, quoiqu'il ait été borné aux volumes XVI & XVII. de ce recueil, parce qu'alors M. de Foncemagne fut fait sous-gouverneur de M. le duc de Chartres, choix qui fut universellement applaudi.

3°. Par la connoissance profonde & délicate que M. de Foncemagne avoit de la langue, & qui le rendoit aussi utile au travail journalier de l'Académie française dans ses assemblées particulières, qu'il l'étoit aux travaux de l Académie des belles-lettres par sa vaste érudition.

Le discours de réception de M. de Foncemagne à l'Académie française a été distingué des autres, dans un tems où M. de Voltaire n'avoit point encore donné l'exemple de sortir du cercle des éloges rebattus, & de traiter un sujet particulier. Ce que dit M. de Foncemagne sur les rapports de l'Académie des belles-lettres avec l'Académie française, mérite surtout d'être remarqué.

« Seroit-il permis à l'Académie des belles-lettres d'oublier que les recherches les plus profondes & les découvertes les plus intéressantes empruntent leur principal mérite de l'art qui les met en œuvre, de cet art précieux qui fait arranger avec choix, exposer avec clarté, orner avec sagesse; en un mot, de l'art d'écrire, dont vous seuls dictez les préceptes, en même tems qu'elle partage avec vous la gloire d'en donner des modèles? Pourroit-elle ignorer que la langue dont elle se sert pour traiter les différentes matières de son ressort, est devenue, par un effet nécessaire de vos judicieuses observations, capable de se plier à tous les usages, à tous les besoins? Que l'on ne reproche plus à la langue française sa prétendue disète. Depuis que, par d'exactes définitions, vous avez fixé le sens de tous les termes; depuis que, par des distinctions délicates, vous avez démélé les nuances de ceux qui avoient en apparence la même valeur, la langue exprime avec précision ce que l'esprit a conçu avec netteté; & de l'abondance que vous lui avez assurée, non en lui prêtant des richesses étrangères, mais en développant celles qui étoient cachées dans son sein, non en multipliant les mots, mais en nous enseignant la propriété de ceux que nous avions, est née cette merveilleuse justesse qui fait le caractère particulier de la langue française. »

M. l'abbé de Rothelin, qui, en qualité de directeur de l Académie française, recevoit M. de Foncemagne, s'exprime ainsi au sujet de l'Académie des belles-lettres :

« Quoique, dans son origine, elle se bornât uniquement à consacrer sur le marbre & sur le bronze les faits héroïques de son fondateur, on prévoyoit sans peine que dans peu, outre cette noble occupation, elle embrasseroit encore par son travail l'histoire & la littérature de tous les tems & de tous les pays.... La loi de n'écrire qu'en français, loi que jamais elle n'a transgressée, obligea tous ceux qu'elle adoptoit, à faire de l'étude de notre langue une de leurs plus sérieuses occupations. Ces hommes, d'un goût sûr & délicat, s'appliquèrent à la cultiver, en possédèrent aisément toutes les graces, qu'ils ont depuis fait passer dans leurs écrits. C'est ainsi que, dans le sein même des Muses grecques & des Muses latines, il s'est formé pour l'Académie française des sujets qu'elle prise d'autant plus, qu'ils sont en état de l'enrichir de tous les trésors d'Athènes & de Rome. »

Il parle ensuite des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, « Recueil précieux que la renommée a rendu célèbre au-delà même des bornes de l'Europe. C'est dans ce code de la littérature, dont vos Dissertations, Monsieur, sont un des plus grands ornemens, que la noblesse & l'élégance accompagnent toujours l'exactitude de la méthode, la justesse de la critique & la profondeur de l'érudition. »

Observons que M. de Foncemagne, pour qui le mot d'*aménité* auroit été créé, succédoit à M. l'évêque de Luçon, Bussy-Rabutin, qu'on appeloit le *Dieu de la bonne compagnie*, dont M. l'abbé de Rothelin dit que : « Guidé par son seul génie, il donnoit chaque jour autant d'exemples de la saine éloquence, que l'Académie en donnoit de préceptes, & dont M. de Voltaire a dit dans *le Temple du Goût* :

> Lui qui, sans flatter, sans médire,
> Toujours d'un aimable entretien,
> Sans le croire, parle aussi bien
> Que son père croyoit écrire.

Observons encore que M. l'évêque de Luçon avoit succédé à M. de la Motte, en qui le talent de la conversation égaloit le talent d'écrire, & dont l'excellente prose peut être regardée comme une conversation pleine de grace, & toujours animée de l'éloquence propre au genre. M. de Chabanon a fort bien peint ce talent de la conversation qui distingua les trois académiciens dont nous parlons.

« L'homme d'esprit, dit-il, peut prétendre à une sorte de succès d'autant plus desirable, que chaque jour le renouvelle; ce succès est celui de la conversation. La société devient un théâtre où l'on se produit avec avantage..... L'esprit de société, plus qu'aucun autre, exige les graces

» du naturel ; il requiert cet art délicat de faire » penser aux autres qu'ils sont avec nous sur la » scène, tandis que notre supériorité les met un » rang plus bas pour nous écouter. L'esprit de » conversation qui réussit le plus souvent n'est pas » celui qui éblouit par des éclairs, mais plutôt ce- » lui qui fait parler la raison avec une négligence » aimable ; qui, enrichi de connoissances, effleure » tour à tour vingt sujets différens ; qui enfin, » fondu avec l'ame de celui qui parle, en est l'i- » mage vivante, & par cette raison produit encore » plus d'intérêt que d'amusement.

» M. de Foncemagne, à qui son âge & ses lec- » tures avoient tant appris, ornoit ses entretiens » de la multitude de ses connoissances. Doux, pré- » venant, affable, il se peignoit dans ses discours. » Ce bon ton des Français, dont le modèle chez » eux-mêmes est si rare, & dont la connoissance » délicate importe à tous les succès d'agrément, » il l'avoit acquis par la fréquentation des personnes » les plus distinguées. Les grands le recherchoient, » les femmes trouvoient auprès de lui l'agrément » & l'instruction. Il étoit doué de cette sensibi- » lité, sans laquelle on n'apprécie qu'imparfaite- » ment ce qu'elles ont d'aimable. En effet, leur » ton, leurs manières, leur esprit même a je ne » sais quel charme que l'esprit seul ne peut juger ; » c'est à l'ame à l'indiquer, à le sentir ; & celui » qui est privé de ce sens intérieur, juge infidèle » de leur mérite, est condamné au malheur d'être » injuste envers elles. »

Le tableau de l'ame de M. de Foncemagne & de la considération si rare qui fut le prix de ses ve tus est aussi d'une grande vérité dans le discours de M. Chabanon.

« Lorsqu'un homme a parcouru de longues an- » nées sans avoir chancelé dans la pratique des » vertus, le public élève sa voix pour lui décerner » la réputation d'homme de bien. Il rappelle du » lointain d'une vie écoulée mille actions honnêtes » tombées dans l'oubli ; il les fait revivre ; il les » place autour de l'homme vertueux, pour servir » d'escorte à sa vieillesse ; c'est ce cortége auguste » qui partout lui concilie le respect..... La bonté, » la douceur, formoient son caractère aimable..... » Son savoir, son goût pour l'étude, en semant de » plaisirs utiles sa longue carrière, favorisoient » l'exercice de ses vertus ; ils offroient à sa bien- » faisance des trésors littéraires qu'il aimoit à com- » muniquer. Nous l'avons vu, même dans ses der- » nières années, où les souffrances le rendoient » inhabile au travail, revenir sur ses travaux passés, » &, environné de ceux qui venoient le consulter, » leur léguer en quelque sorte les fruits de ses » constantes études..... La réputation est le prix » des talens ; la considération est le fruit du mérite » personnel. Quel homme pourra se flatter d'en » obtenir une égale à celle dont a joui M. de Fon- » cemagne ? Dans un monde léger, où chacun ne » s'occupe que de soi, il avoit mérité que la so- » ciété s'occupât de lui. Ce qui lui étoit personnel » n'étoit point étranger aux autres : on l'aimoit » sans jamais l'avoir vu. Dans les événemens heu- » reux ou malheureux qu'il éprouva, le public » sembloit prendre soin de l'avertir de l'intérêt » qu'il inspiroit à ses concitoyens..... Connoissez » ce que la science a d'utile & la vertu d'aimable ; » voyez combien, en s'unissant, elles s'embel- » lissent ; jugez enfin à quel bonheur paisible, à » quelle prospérité touchante a droit de parvenir » celui qui concilie ces avantages inestimables. »

M. le maréchal de Duras, qui recevoit M. de Chabanon à l'Académie, fait aussi un digne éloge de M. de Foncemagne.

« M. de Foncemagne, dit-il, étoit du petit » nombre de ces hommes que l'on ne peut guère » flatter, parce qu'il n'y avoit rien en lui qu'un » ami eût besoin d'exagérer ou de dissimuler..... » Ses indulgentes vertus étoient exemptes de l'aus- » térité qui accuse ou humilie la foiblesse ; il ne » rechercha que des succès qu'on ne peut pas lui » disputer, & il ne rechercha pas tous ceux qu'il » pouvoit obtenir.

» Egalement cher aux gens du monde & aux » gens de lettres, il réunissoit la politesse des ma- » nières & celle de l'ame, la facilité des mœurs » & la dignité du caractère, le don rare de plaire » en instruisant, & le don plus rare encore de » contredire les opinions sans blesser l'amour-pro- » pre. Il a fait peu d'ouvrages, mais il a souvent » guidé & éclairé ceux qui vouloient en faire.

» S'il n'a pas enrichi les lettres autant que ses » profondes connoissances & son excellent esprit » pouvoient le faire espérer, il les a toujours en- » couragées par ses conseils, & fait respecter par » son exemple. Il en a obtenu la récompense qu'il » méritoit. Les lettres avoient fait le charme de sa » vie ; elles seules adoucissoient les douleurs cruel- » les qui ont empoisonné les derniers jours de sa » longue carrière. »

Feu M. l'abbé de Reyrac, correspondant de l'Académie des belles-lettres, connu par le succès prodigieux de son *Hymne au Soleil* (ouvrage digne en effet, à quelques égards, de l'auteur de *Télémaque*), & par une aménité de caractère qui rappelle M. de Fénélon & M. de Foncemagne, reclamoit comme un honneur l'avantage d'avoir été le premier homme de lettres qui eût élevé la voix pour célébrer M. de Foncemagne après sa mort. Voici ce qu'il en dit, en annonçant cette mort dans une feuille hebdomadaire de la ville d'Orléans.

« C'est, de tous les hommes célèbres que la » ville d'Orléans a produits, celui qui a joui, dans » la république des lettres & auprès des grands, » de la plus brillante & de la plus juste considé- » ration. Sa longue vie a toujours été douce & » pure comme son ame. Très-savant, très-profond » littérateur, mais modeste & sage, plus jaloux » de l'estime que de la renommée, & du bonheur

» que de la gloire & du bruit, il a très-peu écrit, » mais ce peu annonce ces vastes connoissances, » ce goût exquis, ce style élégant & correct qui » l'ont élevé, du vivant des Fontenelle, des Mon- » tesquieu & des Voltaire, aux suprêmes honneurs » de la littérature. Il a conservé jusqu'au dernier » moment tout ce qui fait le charme de la vie, & » surtout de la vieillesse; de grandes lumières, » une mémoire heureuse, un caractère aimable & » doux, & un respect sincère pour la religion. » Jamais homme de lettres enfin n'a mieux mé- » rité que M. de Foncemagne, l'application de ces » beaux vers de La Fontaine :

Le sage vit en paix. . . . .
Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour?
Rien ne trouble sa fin; c'est le soir d'un beau jour.

FONTANGES (MADEMOISELLE DE). (*Hist. de Fr.*) Dans le passage du règne de madame de Montespan au règne de madame de Maintenon, lorsque Louis XIV n'aimoit déjà plus guère la première, & n'aimoit encore que l'esprit de la seconde, Marie-Angélique de Scoraille de Rousille, née en 1661, depuis duchesse de Fontanges, saisit un moment de faveur que la mort lui enleva bientôt. A vingt ans elle n'étoit déjà plus.

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

On ne reprochoit à son éblouissante beauté qu'un défaut, plutôt soupçonné qu'avéré ; ses rivales même n'osoient pas dire précisément qu'elle fût rousse; mais elles disoient que ses cheveux blonds tiroient un peu sur le roux. L'abbé de Choisy dit *qu'elle étoit belle comme un ange, mais sotte comme un panier.* Sa famille, qui étoit du Rouergue, fonda de bonne heure des espérances & des projets sur sa beauté. De Peyre, lieutenant de Roi du Languedoc, se chargea de l'amener à la cour; la duchesse d'Arpajon lui procura une place de fille d'honneur chez Madame. C'est un artifice ordinaire des favorites & des maîtresses en titre, de produire elles-mêmes leurs rivales de beauté, soit pour les avilir en les protégeant, soit pour prévenir la renommée & pour affoiblir d'avance l'effet d'une rencontre & d'une surprise. C'est ainsi qu'en usa madame de Montespan à l'égard de mademoiselle de Fontanges. Elle courut apprendre au Roi que Madame avoit chez elle une idole de marbre. Louis XIV voulut voir l'idole ; elle parut à ses regards dans une partie de chasse. Madame de Montespan l'apperçoit, l'appelle, la présente au Roi, lui fait remarquer tous ses appas avec des exclamations indécentes. La jeune fille étoit dans une confusion très-favorable à la beauté. Louis XIV en vit plus d'un coup d'œil que madame de Montespan n'affectoit d'en montrer ; il trouva la statue fort belle & voulut l'animer ; il rencontra peu d'obstacles, & mademoiselle de Fontanges eut bientôt tous les vices de la place qu'elle occupoit; elle sembla vouloir *dévorer ce règne d'un moment*, comme si elle en eût connu la briéveté ; elle attiroit à elle seule toute la puissance & toute la grandeur, passoit devant la Reine sans la saluer, luttoit d'insolence avec madame de Montespan, & lui rendoit au centuple ses mépris, dépensoit cent mille écus par mois étant née sans fortune, & s'étonnoit fort qu'on s'en étonnât, & que cela s'appelât de la prodigalité ; elle irrita ses ennemis par ses hauteurs, & ses amis par son indifférence. Bientôt elle n'eut plus que des ennemis : son amant même, plus assuré de sa magnificence que de sa fidélité, ne desiroit que ses faveurs : tout l'attiroit, rien ne le retenoit.

Le P. de la Chaise, qui avoit toujours été fort contraire à madame de Montespan, parut l'être moins à mademoiselle de Fontanges. Le Roi, auquel il avoit depuis long-tems interdit l'usage de la communion, lui arracha une absolution à la faveur d'un renoncement simulé à ses amours, & il communia. On crut en conséquence que le P. de la Chaise ne condamnoit que l'adultère : on l'accusa d'abord de tolérer, & bientôt même de favoriser le commerce du Roi avec mademoiselle de Fontanges. « Le P. de la Chaise, » dit à ce sujet madame de Montespan, « n'est qu'une chaise de com- » modité. » Louis XIV ne pouvoit, ni sacrifier l'une à l'autre, ni obtenir d'elles qu'elles se supportassent mutuellement. Madame de Maintenon, qui, à travers toutes ces foiblesses & tous ces désordres qu'elle condamnoit, conservoit une ame toujours douce & ferme, fut souvent, mais toujours inutilement, employée par Louis XIV à réconcilier ces deux femmes ; elle lui conseilloit toujours de les renvoyer, & leur conseilloit toujours de le quitter, sans jamais blesser ni le Roi ni ses maîtresses par des conseils si contraires à leurs passions. On la consultoit, on ne la craignoit pas, & cependant elle s'élevoit, sinon par la vertu, du moins par la sagesse, à ce pouvoir suprême que les autres n'avoient pu s'assurer par le vice. « Mais, » que dois-je faire? » lui disoit un jour mademoiselle de Fontanges à la suite d'un entretien où elle l'avoit fort ébranlée par ses remontrances & ses exhortations. — « Ce que vous devez faire, Ma- » demoiselle? Renoncer au Roi. Ou vous l'aimez, » ou vous ne l'aimez pas : si vous l'aimez, vous » devez le sauver & vous sauver avec lui ; si vous » ne l'aimez pas, l'effort ne doit pas vous coûter. » Ce dilemme paroît simple & concluant comme tous les dilemmes ; mais tant de passions étrangères à l'amour entrent dans la passion qu'un Roi inspire, & forment des nœuds si puissans, que le pouvoir de les rompre n'appartient qu'à des ames, ou bien fortes, ou bien tendres. « Ne diroit-on pas, » répliqua Fontanges, « qu'il est aussi aisé de quitter » un Roi, que de quitter sa chemise? » C'étoit

répondre à un raisonnement dévot par un trait de sentiment. Madame de Maintenon obtint du moins que les apparences de la paix régneroient entre les deux rivales, & qu'elles épargneroient au Roi le spectacle & le chagrin de leurs dissentions. Ce traité fut conclu, & en conséquence mademoiselle de Fontanges parut à un bal donné à Vil ers-Cotterets, parée des mains de madame de Montespan, comme celle-ci l'avoit souvent été par mademoiselle de la Vallière. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Montespan*.)

Mademoiselle de Fontanges devint grosse; le Roi la fit duchesse. Ses couches furent malheureuses : on soupçonna madame de Montespan de l'avoir empoisonnée; on peut assurer hardiment qu'elle en étoit incapable, quoique très-capable de haine, mais moins encore que d'emportement & de fureur. Mademoiselle de Fontanges ne fit que languir depuis ses couches; elle tâchoit de se partager entre le Dieu devant lequel elle alloit paroître, & le Roi, qui se détachoit d'elle, & qu'elle aimoit toujours, peut-être parce qu'elle tenoit toujours à la grandeur.

Elle se retira dans un couvent du faubourg Saint-Jacques, ne devant plus, disoit-elle, songer qu'à mourir. « Le Roi, dit M. de la Beaumelle, envoyoit » trois fois la semaine le duc de la Feuillade savoir » des nouvelles de sa santé. Il n'envoya pas même » un gentilhomme de la chambre à M. de Catinat. »

Voilà certainement un trait de critique des plus déplacés.

On peut répondre à M. de la Beaumelle :

1°. Qu'il ne sait point du tout si Louis XIV n'envoya point de gentilhomme de la chambre à M de Catinat, & que cela est dit au hasard comme tant d'autres choses;

2°. Qu'il n'est pas étonnant qu'un amant ait plus d'empressement pour une maîtresse, que pour un vieux militaire, quoique plus utile à l'Etat;

3°. Que M. de Catinat, à qui Louis XIV avoit donné de grandes marques d'estime, s'étoit tellement éloigné de lui, qu'il n'est pas surprenant qu'il ait fini par en être négligé.

La duchesse de Fontanges mourante demandoit, pour dernière consolation, à voir le Roi chez elle. Le Roi craignoit de réveiller ou de nourrir en elle des sentimens auxquels il falloit qu'elle renonçât; il craignoit de l'attendrir & de s'attendrir lui-même en voyant ce beau visage qui l'avoit autrefois charmé, défiguré par les approches de la mort. Le confesseur crut que ce spectacle même ne seroit pas sans utilité pour le Roi, & il décida pour la visite. Le jour où la malade l'attendit, fut un jour d'inquiétude pour elle; à chaque instant elle demandoit quelle heure il étoit. Le Roi arriva enfin, & la reconnut à peine, tant elle étoit changée. Elle le pria de payer ses dettes, car un des abus de sa puissance avoit été d'en faire; elle lui recommanda de marier sa sœur, qui bientôt après épousa M. de Molac; une autre de ses sœurs avoit été nommée abbesse de Chelles. Les adieux du Roi & de sa malheureuse amante furent fort tendres, comme ils l'avoient prévu. Le Roi ne put retenir ses larmes. « Je meurs contente, lui dit-elle, puisque » mes derniers regards ont vu pleurer mon Roi. »

Elle mourut, & le Roi, accablé de douleur, fut surtout tourmenté de l'idée d'avoir été peut-être un obstacle à son salut; il croyoit la voir malheureuse pour l'éternité & malheureuse par lui. Madame de Montespan ne dissimula point sa joie, & en devint presqu'odieuse à Louis XIV. Madame de Maintenon le consola & lui devint chère.

Il ne resta presque qu'une seule trace du règne si brillant & si court de la duchesse de Fontanges : ce fut ce ruban de tête qui conserva long-tems son nom. Cette mode étoit née d'un de ces petits incidens auxquels l'amour donne de l'importance. A une partie de chasse, le vent ayant dérangé la coëfure de mademoiselle de Fontanges, elle la fit attacher avec ce ruban, dont les nœuds, qui tomboient négligemment sur son front, lui donnoient ou recevoient d'elle tant de grâces, que le Roi la pria de ne pas se coëfer autrement de tout le jour. Le lendemain toutes les Dames parurent coëfées ainsi, & cette mode acquit plus de stabilité que les modes ordinaires.

FONTENU (Louis-François de). (*Hist. litt. mod.*) M. l'abbé de Fontenu, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, étoit d'une ancienne famille originairement établie en Poitou, où elle a long-tems possédé la terre qui porte son nom, ou dont elle porte le nom, & dont le château fut détruit dans le tems des guerres civiles. L'aïeul de M. l'abbé de Fontenu vint s'établir à Paris, & fut maître-d'hôtel du roi Henri IV. Il épousa la nièce de Philippe de Fresne-Canaye, si connu par ses Mémoires & ses ambassades. (*Voyez* plus haut l'article *Canaye*.) Un frère de M. l'abbé de Fontenu fut consul de la nation française à Livourne & à Smyrne, puis chargé des affaires du Roi à la Porte, avec appointemens d'ambassadeur. L'abbé de Fontenu naquit posthume au château de Lilledon en Gâtinois, le 16 octobre 1667. Il fut élevé à Beauvais, sous les yeux de l'évêque, M. de Buzenval, son proche parent, & de M. l'abbé le Maire son oncle, grand-chantre de la même église & grand-vicaire de l'évêque.

M. l'abbé de Fontenu, destiné à fournir une des plus longues carrières de la vie humaine, passa une grande partie de sa jeunesse, jusqu'à près de trente ans, dans les langueurs d'une phthisie déclarée : les médecins l'avoient presque condamné, du moins ils laissoient fort peu d'espérance, lorsque le malade alla heureusement s'imaginer que sa plus grande maladie consistoit peut-être dans le traitement même : on le tenoit toujours au lit, extrêmement couvert, dans une chambre exactement fermée, où l'on entretenoit jour & nuit un très-grand feu, & on lui recommandoit de boire le plus chaud qu'il

étoit possible ; il prit sur lui d'essayer d'un régime tout contraire ; il fit donner par degrés un peu plus d'air à sa chambre ; il se leva, fit diminuer le feu, le supprima enfin tout-à-fait, & guérit en très-peu de jours. Depuis ce tems il n'a jamais eu de feu dans son appartement, même dans les plus grands froids, même en 1709, & les fenêtres en étoient presque toujours ouvertes ; depuis ce tems aussi il a toujours été son propre médecin.

Cette aversion pour le feu ne s'étendoit pas jusqu'à la chaleur : le climat de Rome, où il accompagna en 1700 le cardinal Janson, lui parut très-favorable à son tempérament, & il le regretta beaucoup sous ce point de vue nommément : ses regrets eurent encore bien d'autres motifs, qui tenoient principalement au goût de l'antiquité. Il s'étoit préparé à ce voyage de Rome par des études suivies. Déjà instruit des langues savantes, il avoit appris plusieurs langues modernes, surtout l'italien. Il s'étoit rendu familiers les principes de l'architecture, des fortifications, de la perspective ; il avoit étudié la botanique & l'histoire naturelle. Il ne quitta l'Italie qu'après en avoir visité les principales villes : il en rapporta une collection de médailles qui, augmentée par lui dans la suite, composa un cabinet curieux, l'un des plus considérables de Paris. Au mérite de l'avoir formé, il joignit le mérite plus rare d'en faire le sacrifice au rétablissement de la fortune de sa sœur, fort dérangée par le système ; il vendit ce cabinet à M. le maréchal d'Etrées.

Cette sœur, avec laquelle il vivoit depuis qu'il avoit perdu son oncle (l'abbé le Maire) en 1708, & sa mère en 1709, faisoit de sa maison le rendez-vous de la meilleure compagnie : là se rassembloient M. de Tourreil, M. de Fontenelle, le P. Bourdaloue, la marquise de Lambert, le marquis de la Rivière, &c. Il la perdit en 1728.

Il avoit été admis, en 1714, à l'Académie des inscriptions & belles-lettres, en qualité d'élève ; & à la suppression de cette classe d'élèves en 1716, il étoit devenu l'un des associés. Sur la fin de sa vie, dit le secrétaire de l'Académie, il sembloit rajeunir dans nos assemblées ; il les appeloit *la promenade de son esprit*, c'est qu'il aimoit extrêmement la promenade, & que, pour l'intérêt même de sa santé, il s'en étoit fait une grande habitude. Les Mémoires qu'il a lus à l'Académie ont souvent été le but ou le fruit de ses promenades. Ses voyages même, il les faisoit presque tous à pied, laissant suivre la voiture pour la retrouver au besoin. Chargé de la tutèle honoraire de mademoiselle de Canisy (madame la comtesse de Forcalquier), il alla pendant plusieurs années passer le temps de ses vacances en Normandie, chez M. le marquis de Canisy, oncle, & tuteur, comme lui, de mademoiselle de Canisy. Ces voyages donnèrent lieu à son Mémoire sur les *Camps de César*, nom que portent plusieurs endroits, & de la Normandie, & de diverses provinces de France, mais dont il les dépouille pour la plupart, comme n'ayant dû ce nom qu'à un préjugé populaire.

Plusieurs voyages qu'il fit à la Source près d'Orléans, ont produit une Dissertation sur la petite rivière du Loiret, dont le cours, assez borné, est si riant & si agréable. L'histoire naturelle avoit pour lui beaucoup d'attrait. Lorsqu'il croyoit y avoir fait quelque découverte, il alloit aussitôt la communiquer à son ami M. de Réaumur, dont l'éloignement même (car il logeoit à l'autre extrémité de Paris) lui étoit favorable, en joignant au plaisir d'entretenir un ami, le plaisir de l'aller chercher & l'avantage de faire de l'exercice.

L'abbé de Fontenu n'exigeoit aucun service auprès de sa personne ; il ne sentoit pas le besoin d'être servi : on n'a jamais eu des mœurs plus simples. Sobre, & surtout soumis à toutes les ordonnances de l'Eglise, ni l'âge ni les infirmités n'ont jamais pu lui faire manquer un seul jour de jeûne & d'abstinence.

Il aimoit à profiter du calme de la nuit pour le travail, & il n'est pas le seul homme de lettres qui en ait usé ainsi ; il travailloit tous les jours jusqu'à deux heures après minuit, usage qui, joint à celui d'être toujours sans feu, devoit être fort pénible l'hiver.

Peu de temps après la mort de sa sœur, son frère, dont nous avons parlé au commencement de cet article, & dont il avoit été long-tems séparé, revint de Constantinople comme pour se consoler avec lui de leur perte commune & pour l'en dédommager. Ses enfans devinrent l'objet de la tendresse & des soins de M. l'abbé de Fontenu ; il surveilla leur éducation. De deux de ces enfans, l'un a servi avec distinction dans le régiment des Gardes. L'abbé de Fontenu eut la douleur de voir périr l'autre, le chevalier de Fontenu, enseigne de vaisseaux, tué à vingt-sept ans, d'un coup de canon au combat du Cap, où il faisoit les fonctions de major dans l'escadre de M. de Kersain. Ce jeune homme, déjà parvenu à se faire une réputation, emporta les regrets du corps de la Marine.

M. l'abbé de Fontenu mourut après dix ou douze jours de langueur, suivis d'une longue agonie, le 3 septembre 1759, âgé de quatre-vingt-douze ans, moins un mois & treize jours. Il n'a jamais rien fait imprimer que ce qu'il y a de lui dans le Recueil de l'Académie ; mais il a laissé vingt volumes d'une écriture fort fine & fort serrée, qui, selon le secrétaire de l'Académie, en feroient plus de cinquante s'ils étoient imprimés ; « c'est » le résultat de ses lectures, de ses réflexions, de » ses voyages. Théologie, philosophie, physique, » astronomie, anatomie, botanique, histoire an- » cienne & moderne, tout lui paroît familier. » En parcourant le cercle des sciences humaines, c'est sur l'histoire naturelle qu'il aime à se reposer. Sa modestie égaloit ses connoissances, & sa charité, dont le secret fut trahi à sa mort par les larmes dont les pauvres honorèrent son convoi ; sa cha-

rité surpassoit, s'il étoit possible, son extrême modestie.

FONTETTE. (*Hist. litt. mod.*) Charles-Marie Févret, seigneur de Fontette, conseiller au parlement de Bourgogne, auteur de la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*, si considérablement augmentée par ses soins, avoit pour trisaïeul le célèbre Charles Févret, auteur du *Traité de l'Abus*, qui, fils & père de magistrats, mais content de la profession d'avocat qu'il honoroit, refusa deux fois une charge de conseiller au parlement dont le Roi vouloit le gratifier. Ce Charles Févret est du petit nombre de ceux qui ont trouvé un bonheur constant & parfait dans le mariage, & ce bonheur dura quarante ans, selon le témoignage qu'il en rend lui-même dans ces vers :

Ambo quaterdenos juncti concorditer annos
Viximus, & luxit candida utrique dies.
(*Carmen, de vitâ suâ.*)

Dix-neuf enfans furent le fruit de cette union si douce.

Charles-Marie Févret de Fontette, reçu, en 1736, conseiller au parlement de Dijon, obtint promptement toute la confiance de sa compagnie, qui le députa plusieurs fois pour défendre ses intérêts au conseil du Roi, & qui eut toujours lieu de s'applaudir du choix de son député. Le Roi, de son côté, pour récompenser des travaux extraordinaires & de la plus grande importance par leur objet & par leur succès, accorda, en 1751, à M. de Fontette une pension de 1200 liv., la première qui ait été donnée à un conseiller au parlement de Dijon, depuis sa création.

Mais ce qui surtout fera vivre dans la mémoire le nom de M. Févret de Fontette, c'est le service qu'il a rendu aux lettres par sa *Bibliothèque historique de la France*, ouvrage absolument nécessaire à un ordre nombreux de littérateurs, & au moins utile à presque tous, utile même à tout citoyen qui veut apprendre l'histoire de son pays ou connoître les moyens de l'étudier. Le Roi, en 1770, récompensa encore ce travail par une pension de 1200 liv.

En 1757, M. de Fontette avoit été admis, avec le titre de directeur dans l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Dijon. En 1761, il eut grande part à la rédaction du nouveau réglement de cette compagnie, qui lui déféra par acclamation la place de chancelier, la première de ses dignités académiques, créées par le nouveau réglement.

L'Académie des inscriptions & belles-lettres de Paris reçut, en 1771, M. de Fontette au nombre de ses associés libres.

Il mourut le 16 février 1772, & ne vit pas la fin de son édition de la *Bibliothèque historique*; elle a été achevée par M. Barbeau de la Bruyère.

M. de Fontette, quoique juge, étoit grand conciliateur de procès, mérite qui n'est pas médiocrement utile.

FOUCHER (L'ABBÉ). (*Hist. litt. mod.*) Paul Foucher, de l'Académie des belles-lettres, naquit à Tours en 1704. Prédestiné à être jansénisté, il n'eut aucun succès dans ses études chez les Jésuites, & ne fit de progrès que chez les Oratoriens, où il entra en 1718. Le secrétaire de l'Académie (M. Dupay) nous le représente pourtant, dans l'intervalle, comme poëte; il parle de *fureur poétique*, & fait sur cela de lourdes petites plaisanteries collégiales, dont l'Academie l'eût bien dispensé. Ceux qui n'ont connu M. l'abbé Foucher qu'à l'Académie, n'ont vu en lui ni fureur ni poésie. Son mérite (car il en avoit) étoit d'un tout autre genre; il s'étoit tourné du côté de la théologie & des sciences convenables à un ecclésiastique. L'éducation qu'il avoit reçue chez les Oratoriens fut, du moins quant aux principes, la même qu'il donna depuis à plusieurs élèves de qualité, dont l'enfance lui fut confiée, tels que MM. de Chatelus & de la Tremoille, dont quelques-uns se sont fait depuis une autre éducation, mais sans cesser d'être fidèles aux principes vertueux dont il avoit rempli leur ame.

L'abbé Foucher fut reçu, en 1753, à l'Académie des belles-lettres. Il a fourni beaucoup de Mémoires à cette Académie. Ces Mémoires se rapprochoient toujours de ses études favorites, & on avoit bien de la peine à les empêcher d'être entiérement théologiques. Il a beaucoup écrit (toujours dans le Recueil de l'Académie) sur la religion des Perses, avant que M. Anquetil fût revenu de son voyage; il s'étoit trop pressé d'assurer que ce voyage seroit inutile, & que tant d'efforts, de courage & de constance n'aboutiroient à rien. Qu'en coûtoit-il d'attendre? M. Anquetil arriva, & avec lui les livres zends rapportés par lui de l'Inde. Alors la ressource de M. l'abbé Foucher fut de ne pas trouver dans ces livres la preuve de ce grand mérite de Zoroastre, dont il s'étoit fait une si haute idée d'après le témoignage des philosophes de la Grèce. Mais, n'importe, il falloit du moins savoir à quoi s'en tenir, & on le sait à présent, graces à M. Anquetil.

D'autres Mémoires de M. l'abbé Foucher roulent sur la religion de la Grèce. Ses écrits sont longs, diffus, dévots, sans élégance, sans intérêt; mais ils sont d'un honnête homme & d'un homme de bien.

Il avoit écrit, par inclination & par reconnoissance, l'histoire de la Maison de la Tremoille : nous ne croyons pas qu'elle ait vu le jour.

M. l'abbé Foucher est mort d'une attaque d'apoplexie & de paralysie, en 1778.

FOUQUÉ. (*Hist. mod.*) Henri-Auguste, baron de la Motte-Fouqué, connu sous le nom & le titre du *général Fouqué*, étoit d'une des plus anciennes

ciennes familles de la province de Normandie. Charles de la Motte-Fouqué son père, qui possédoit de riches domaines en France, quitta ce royaume pour cause de religion, après la révocation de l'édit de Nantes, & s'étant retiré à la Haie, il y épousa Susanne de Robillard. Le second fils qui naquit de ce mariage fut le général Fouqué. Il naquit à la Haie le 4 février 1698. A huit ans il entra, en qualité de page, au service du duc d'Anhalt Dessau, Léopold. Neuf ans après, entraîné par un goût naturel pour les armes, il se déroba de la cour de Dessau pour s'enrôler; il fut successivement simple soldat, enseigne, lieutenant, capitaine. Son mérite parvint jusqu'au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, qui lui donna l'Ordre de la Générosité. Le grand prince Frédéric son fils, grand dans le choix de ses amis, comme dans toutes ses actions, mit le capitaine Fouqué au nombre des siens, dit l'auteur d'une vie de ce général, jointe à la correspondance du même Fouqué avec le roi de Prusse (Frédéric), correspondance vraiment précieuse, vraiment honorable, & au Roi, & au sujet. Ce Prince (Frédéric) étant tombé dans la disgrace de son père, Fouqué lui tint compagnie dans sa prison de Custrin, & lui en adoucit la rigueur par tous les moyens qui étoient en son pouvoir. Il tomba lui-même dans la disgrace, & une suite de mécontentemens lui fit quitter le service de la Prusse; il entra dans celui du Dannemarck, en qualité de lieutenant-colonel; il n'y resta pas long-tems. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, étant mort le 31 mai 1740, le nouveau Roi, Frédéric II, se hâta de rappeler son ami & son compagnon de disgrace, de le décorer, de l'enrichir; il lui donna l'Ordre du Mérite, qu'il venoit de créer, & plusieurs places honorables & lucratives. Fouqué entra la même année en Silésie avec le Roi, & prit possession pour lui de Schweidnitz. En 1741, il battit des paysans de la Moravie, qui étoient entrés en armes dans la Silésie. Cette même année il fit, pour le bataillon qu'il commandoit, un changement qui fut bientôt adopté pour toutes les troupes prussiennes : ce fut le changement des guêtres blanches en guêtres noires, & voici à quelle occasion il fut fait. Un grenadier avoit été mis en sentinelle près de la maison d'un curé, qu'il incommodoit beaucoup par ses cris continuels & ses fréquens *qui va là ?* Le curé, accoutumé peut-être à tirer parti de la superstition des paysans ses paroissiens, imagina un moyen fort bizarre de se délivrer de la sentinelle; il se déguise en diable, avec des cornes, des griffes, une queue de serpent, des pieds de vache; il s'arme d'une fourche qu'il présente à la sentinelle, en lui criant d'une voix rauque & sépulcrale : *Tu mourras de ma main*. Un grenadier ne s'effraie pas aisément, & les soldats prussiens ne croyoient déjà plus guère aux apparitions du diable : la sentinelle appela; on se saisit du diable; on le conduisit d'abord au poste le plus voisin; puis le lendemain, & toujours dans le même état, à la grand'garde en plein jour, à la vue de toute la ville de Cremsir, où se passoit cette ridicule scène. Le clergé n'ayant pu prévenir un tel scandale, voulut du moins l'abréger; il paya une amende de cent ducats, pour épargner un plus long affront & un traitement plus dur au pauvre curé, qui en fut quitte pour être enfermé dans un couvent. Soit que la chaussure noire des prêtres eût donné l'idée de ces guêtres noires, soit que ce changement fût projeté dès-lors, & qu'on n'attendît plus que des fonds pour l'exécution, l'amende du clergé servit pour cette dépense, & procura aux soldats, avec le plaisir de rire aux dépens du clergé, une commodité pour les marches fréquentes qu'ils étoient obligés de faire dans toutes sortes de chemins & dans toutes sortes de saisons.

En 1742, Fouqué, tellement resserré dans Cremsir, que de six ordres que lui envoya le prince de Dessau son général, il ne put en recevoir qu'un seul, se hâta de partir en exécution de cet ordre, pour une marche également pénible & périlleuse, dans laquelle, toujours suivi & harcelé par le général Nadasti & par une armée d'Autrichiens très-supérieure, il la battit près de Kokar & dans un autre poste encore, & parvint avec beaucoup de bonheur & de gloire, à faire la réunion que cette armée avoit voulu empêcher.

La même année, le Roi nomma Fouqué commandant de la ville & du comté de Glatz, pays que les guerres avoient rempli de bandits & de brigands, & où il étoit chargé de rétablir l'ordre; ce qui exigeoit de la prudence, de la vigueur & de la sévérité. Fouqué y réussit encore. « Les voyageurs, dit l'auteur de sa vie, frémissoient, il est » vrai, à la vue des brigands pendus sur les grands » chemins; mais ils bénissoient le glaive de la jus- » tice, qui faisoit leur sûreté. »

Dans la seconde guerre de la Silésie, qui s'alluma au mois d'août 1744, & finit au mois de décembre 1745, Fouqué eut à défendre ce même comté de Glatz contre les incursions de l'ennemi; mais sa valeur eût desiré des occasions plus brillantes de se signaler. Le roi de Prusse le console ainsi sur ce regret héroïque :

« Vous n'avez pas raison, mon ami, de vous » plaindre que cette guerre ne vous ait pas fourni » l'occasion de vous distinguer personnellement. » Vous avez saisi toutes les occasions que vous » avez trouvées de nuire à l'ennemi, & j'ai été » entiérement tranquille au sujet de Glatz, pou- » vant me reposer sur votre vigilance. »

Heureux qui peut mériter & obtenir d'être ainsi consolé par son Roi & par un tel Roi !

Fouqué fut fait lieutenant-général le 23 janvier 1751, & décoré, le 2 septembre suivant, de l'Ordre de l'Aigle noir. Ce fut surtout dans la guerre de sept ans, commencée en 1756, & finie en 1762, qu'il parut avec éclat. Il servit d'abord, les deux premières années, en Bohême & en Si-

lésie, sous le maréchal Schwerin. Le 6 mai 1757 se livra la sanglante bataille de Prague, où périt ce maréchal. Le général Fouqué, qui le remplaça, fut dangereusement blessé. Un coup de fauconneau brisa dans sa main la garde de son épée. Il fit lier son épée à sa main blessée, qui n'auroit pu la soutenir, & continua de combattre. Le succès répondit à son courage; il décida la victoire

Mais sa blessure le condamna ensuite pour longtems à l'inaction, & il ne put reprendre le commandement qu'au 8 septembre suivant.

Le 22 décembre 1757, il atteignit à Landshut l'arrière-garde des Autrichiens, & la mit en déroute.

Il commanda ensuite le blocus de Schweidnitz. Le 21 mars 1758, il battit encore les ennemis, & les poursuivit jusqu'au-delà des frontières de la Bohême; il revint auprès de Schweidnitz, dont on fit alors le siége, & qui fut pris d'assaut le 16 avril.

Le 16 mai, il eut ordre d'investir Olmutz, dont il conduisit le siége avec le feld-maréchal Keith. Le 14 juillet, il fut atteint, dans la tranchée, d'un boulet de canon qui lui fit une contusion au pied gauche; mais l'os n'ayant pas été endommagé, il fut promptement guéri.

Il défendit, pendant presque tout le reste de la campagne, le fort de Landshut contre des forces très-supérieures qu'il réduisit à renoncer au projet de pénétrer dans la Silésie; elles voulurent s'en dédommager en formant le siége de Neisse; il le leur fit lever.

Le 31 juillet 1759, il surprit les ennemis pendant la nuit; s'empara de leur camp, de leur bagage, chevaux, mulets; fit un butin immense & beaucoup de prisonniers. Le reste de cette année & toute l'année 1760, il eut à soutenir une guerre difficile, avec des forces toujours très-inférieures, contre les Autrichiens, dont il fit manquer la plupart des entreprises. Il y eut, le 23 juin, près de Landshut, une affaire générale, où la valeur & la bonne conduite furent obligés de céder au nombre. Quoique défait & accablé, le général Fouqué y fut comblé de gloire. Pendant qu'il donnoit ses ordres au milieu du feu avec le plus grand sang-froid, il eut son cheval tué sous lui; il tomba. Les dragons de Loëwenstein massacrèrent tout ce qui l'environnoit. Blessé de trois coups de sabre, au front, au coude & sur le dos, il alloit périr si Trautschke, son fidèle écuyer (son historien l'appelle palefrenier), ne se fût jeté au devant de lui en parant ou recevant sur son corps les coups qu'on lui portoit, & en criant & répétant sans cesse de toute sa force : *Voulez-vous donc tuer le général en chef?* Le colonel du régiment de Loëwenstein, nommé Voit, entendit ces cris, accourut, dispersa les dragons, & releva le général couvert de sang. Fouqué lui remit son épée. Voit fit venir son cheval de parade, & l'offrit à Fouqué, qui le refusa en disant : *Je risquerois de souiller ce bel équipage avec mon sang.* — *Mon équipage*, répondit le colonel Voit, *ne peut que gagner à être teint du sang d'un héros.* Il fallut bien céder à un vainqueur si courtois, & monter le cheval offert. Lorsque le roi de Prusse, qui venoit de partir de la Saxe pour amener à Fouqué un renfort désormais inutile, apprit ce désastre & le malheur de son ami : « Fouqué est prisonnier, dit-il aux généraux qui l'entouroient, mais sa captivité lui fait honneur; il s'est défendu en héros. »

Fouqué fut transféré de ville en ville, & toujours plus éloigné. L'intention de l'Impératrice-Reine étoit qu'on eût pour son prisonnier tous les ménagemens dus à son mérite & à sa réputation; mais cette intention fut mal remplie. On honora son mérite d'une manière plus flatteuse peut-être, mais moins agréable, en refusant constamment de le relâcher avant la paix.

Les événemens qui arrivèrent pendant sa prison, joignirent la perte de sa fortune à la perte de sa liberté. La prise de Glatz, arrivée le 26 juillet suivant, un mois après la bataille de Landshut, lui coûta tout son bien. Outre un capital considérable en argent comptant, il tenoit des bienfaits du Roi six tabatières d'or, la plupart garnies de brillans; des services de table de porcelaine & en argent, une bibliothèque choisie & une collection des plus belles gravures faites par le feu roi Frédéric-Guillaume, en trente-trois volumes *in-folio*, collection regardée alors comme unique en son genre, & que l'inspecteur de la galerie royale, Oesterreich, estimoit cent mille écus. Tous ces effets furent transportés à Brunn, pour y être, disoit-on, mis en dépôt, & on alla jusqu'à exiger du général Fouqué les frais du transport.

Ce général avoit une fierté ferme & noble, que ses ennemis pouvoient aisément taxer de hauteur & de rudesse. Il s'éleva quelques contestations entre les officiers prussiens prisonniers & le conseil de guerre de la cour de Vienne, au sujet de la solde de ces officiers prisonniers. Fouqué défendit avec courage les droits de ceux ci; il eut, à ce sujet, des disputes vives avec quelques généraux autrichiens, & ne crut pas manquer au respect qu'il devoit a l'Impératrice, en accusant ses agens de lui cacher beaucoup de choses, d'abuser de son nom pour des injustices, & d'intercepter les Mémoires & les réclamations qu'on adressoit à cette Princesse.

Ces plaintes fatiguèrent d'autant plus le conseil de guerre de la cour, que sans doute elles n'étoient pas sans fondement. Le conseil s'en vengea, & fit transférer Fouqué jusqu'à Carlstadt en Croatie. C'étoit à peu près comme si l'impératrice de Russie l'eût exilé en Sibérie. Quand on lui apporta, le 7 septembre 1761, l'ordre de Marie-Thérèse pour cette translation : *L'Impératrice*, répondit-il avec la plus grande indifférence, *peut m'exiler où elle voudra, puisque le sort des armes m'a mis en sa puissance; mais la vérité ne sauroit perdre de ses*

droits, & je ne la déguiserai jamais. Il arriva le 20 septembre à Carlstadt, où il vécut renfermé dans sa famille & dans son domestique. Il n'obtint sa liberté qu'à la conclusion de la paix, & ne put retourner à Glatz que le 7 avril 1763. L'Impératrice lui envoya un officier pour l'inviter à se rendre à Vienne, où on lui promettoit des distinctions, & on lui annonçoit qu'il seroit le maître de reprendre ses meubles & ses bijoux. Fouqué reçut cette offre avec la politesse convenable, & ne parla de l'Impératrice qu'avec l'expression du plus profond respect; mais il crut devoir refuser. « Il m'est impossible, dit il, de baiser la main qui m'a si durement frappé; mes biens, étant dans cette main, n'ont plus de charmes pour moi; mon Roi, qui me les avoit donnés, peut seul me les restituer. » On jugea diversement de cette conduite. Les uns n'y virent que de l'humeur & du ressentiment; les autres y virent de la grandeur d'ame & de la fermeté. Passons sur les formes : il est certain du moins que partout où il y a de grands sacrifices volontaires, il y a de la magnanimité; mais c'étoit peut-être charger assez inutilement son Roi de lui refaire une fortune qui pouvoit si facilement & si justement être recouvrée. Le Roi parut en effet se croire obligé de dédommager Fouqué de ce que celui-ci avoit un peu volontairement perdu. Il l'avoit déjà nommé précédemment à la prévôté de l'église cathédrale de Brandebourg, & Fouqué l'en avoit remercié par un billet où il disoit au Roi : « Il semble que vous ayez pris à tâche de me combler d'opulence, & pour comble d'embarras vous me faites ecclésiastique. Je m'acquitterai aussi mal des fonctions de cette charge, que du rôle d'Arbate, si je dois officier. »

Il avoit apparemment fourni son contingent aux plaisirs de Rheinsberg, en y jouant dans *Mithridate* ce rôle d'Arbate. On sait que ces représentations théâtrales étoient le plus doux amusement de Frédéric dans sa retraite de Rheinsberg.

Ce fut cette prévôté de Brandebourg que Fouqué choisit pour asile : « Je ne suis plus bon à rien, écrivit-il au Roi, & rien ne m'est plus convenable que la vie de chanoine & le repos. »

Le Roi meubla sa maison, remplit sa cave de vin, garnit sa table de fruits, le combla des plus riches présens en tout genre, fit passer à Brandebourg tout ce qui pouvoit contribuer à rendre ce séjour agréable : le jardin fut orné d'orangers apportés de Sans-Souci & de Charlottembourg. Le Roi partageoit tout avec celui qu'il appeloit *son vieux & fidèle ami.* Le reste de la vie du général Fouqué devenu chanoine, & de sa correspondance avec le roi de Prusse, n'est plus que l'histoire des bienfaits de ce monarque envers Fouqué, des soins attentifs & délicats de sa généreuse amitié. Jamais Roi n'a mieux démenti par sa conduite & par ses sentimens, ces deux vers si souvent répétés :

Amitié que les Rois, ces illustres ingrats,
Sont assez malheureux pour ne connoître pas!

En consentant malgré lui à la retraite de Fouqué, que l'âge & les infirmités de ce général lui rendoient nécessaire, il prit l'engagement d'aller souvent l'y visiter, & il le remplit; il exigea que Fouqué vint aussi le voir comme un voisin de campagne : « Vous me rendrez visite quelquefois, lui écrivoit-il; il n'y a pas loin; & quand je saurai que vous voudrez venir, je vous enverrai mes chevaux à moitié chemin. »

Lorsque dans la suite Fouqué eut perdu l'usage de ses jambes, le Roi, qui avoit pris l'habitude de se promener solitairement & de causer familièrement avec lui, soit dans les jardins de Sans-Souci, soit dans les allées de la prévôté de Brandebourg, ne voulut pas perdre un usage qui lui étoit si cher : on portoit Fouqué dans un brancard sur les terrasses de Sans-Souci, puis un petit charriot fait exprès le promenoit dans les parties basses des jardins, le Roi marchant toujours à pied à côté de lui & réglant sa marche sur celle du charriot, pour être à portée de s'entretenir avec son ami. Cependant la vieillesse & la maladie faisoient des progrès, & Fouqué, demi-paralytique, se vit hors d'état de prononcer une seule parole distinctement.

On inventa pour lui une machine qui, au moyen de l'arrangement des lettres, suppléoit aux termes qu'il ne pouvoit plus articuler : le Roi s'en servoit quand il s'entretenoit seul avec lui, & se donnoit la peine d'épeler en faveur de son vieil ami. Il entroit avec lui dans tous les détails qui pouvoient adoucir son sort : « Vous vivez trop en solitaire, » lui dit-il un jour; « il vous faudroit plus de société; il faudroit que vos fenêtres fussent ornées de pots de fleurs, & que de petits chiens sautassent autour de vous pour vous amuser. » Fouqué rejeta l'expédient des chiens, à cause de la mal-propreté.

« Mais vous les aimiez autrefois, lui dit le Roi; ne vous rappelez-vous plus votre Mélampo, qui nous a tant de fois amusés à Rheinsberg? »

Quel Roi! mais aussi quel homme vous êtes! s'écria Fouqué : comment avec toutes les affaires, non seulement du royaume, mais de toute l'Europe & d'une partie de l'Asie dans la tête, pouvez-vous vous souvenir au bout de quarante ans du nom d'un chien de chasse, qui même n'étoit pas à vous?

Le Roi donnoit souvent lieu à de pareilles exclamations. Rien de plus simple, de plus aimable, de plus caressant que le ton dont il assaisonne toutes ses faveurs! Toujours il lui envoie quelque présent, & toujours chaque présent annonce une tendre sollicitude pour son ami.

« Je vous envoie, mon cher ami, du caffé turc qu'un Mamamouchi m'a donné. Vous m'oublieriez tout-à-fait si je ne vous faisois ressouvenir de moi. J'en aurai bientôt une nouvelle occasion, que je saisirai avec empressement. »

Le général Fouqué répond :

« Grand Dieu! quel homme nous as-tu donné!

» le gouvernement de ses Etats, celui de ses armées, son commerce turc, ses palais & mille » autres soins; la conduite de l'Europe, l'Asie à » sa disposition: tout cela n'est rien & ne sauroit » suffire à ses occupations; il faut qu'il m'envoie » du caffé. Que ne pouvez-vous régir le monde » tout entier, & ne prendre jamais fin! »

Huit ou dix jours après le Roi lui écrit:

« Il y a, mon cher ami, une assignation de cinq » mille écus pour vous chez le trésorier de la caisse » de la cour..... Cela servira pour payer une partie de ce que vous devez.... ».

Fouqué répond comme Horace à Mécène:

Satis superque me benignitas tua
Ditavit.

« C'est prodiguer vos trésors que de vouloir m'en » faire part. Vos graces m'ont mis en possession » d'un bien plus que suffisant pour vivre honorablement..... Ne vous fâchez pas, Sire, si je vous » prie de mettre des bornes à vos présens pécuniaires, & d'être persuadé que les assurances que » Votre Majesté me donne de sa précieuse amitié, » & même son sac de café, me sont infiniment préférables à tous les milliers d'or & d'argent qu'elle » pourroit m'offrir. »

Le Roi se borne donc aux présens de société: ce sont tantôt des pâtés de Périgord, ou des truffes, soit de Périgord, soit d'Italie, ou du vin de Hongrie, ou du baume de la Mecque, & toujours il y a une raison particulière & un à propos pour chacun de ces envois. Le Roi avoit à Berlin une manufacture de porcelaine, par laquelle il prétendoit surpasser celle de Saxe; il en envoie divers ouvrages à son ami: « Vous avez, dit-il, » insulté à ma manufacture de porcelaine; il faut » que je la justifie. Je vous envoie un déjeûné aussi » beau que ce que jamais on a travaillé à Meissen, » & vous recevrez en même tems une tasse peinte » en figures, qui vous convaincra que notre ouvrage vaut au moins celui de Saxe. »

Fouqué, comme on le peut croire, fait amende honorable, & met la manufacture de Berlin au dessus de celles de Saxe & du Japon.

Plus de huit ans avant sa mort il écrivoit au Roi: « Je deviens sourd, & j'ai toute la peine du » monde à me faire entendre. Votre serviteur s'achemine doucement vers le grand voyage. »

Frédéric lui répond:

« Votre lettre, mon cher ami, m'a attristé: vous » parlez de votre départ, & si cela dépend de » moi, j'ai envie de vous conserver le plus longtems possible. On trouve partout des hommes, » mais rarement d'aussi honnêtes gens & d'aussi » fidèles amis que vous. Soignez vous le plus qu'il » est possible, pour que je ne vous perde pas sitôt, & songez au chagrin que j'aurai si je me » vois séparé de vous pour jamais. La surdité ne » fait rien à l'affaire: on a des cornets qui facilitent » l'ouïe; feu madame de Rocoulle en avoit, & je » vous en ferai faire, de sorte que j'espère qu'à » l'aide du beau tems vous reprendrez des forces, » & que je pourrai avoir encore le plaisir de jouir » de vous à Sans-Souci. »

Fouqué réplique: « Sire, je ne puis répondre » à vos bontés: un torrent de larmes me serre le » cœur, & l'expression me manque. Toute ma » consolation & ce qui me flatte le plus, c'est que » vous m'estimez au nombre de vos amis. Mais qui » suis-je moi, pour recevoir tant de graces? Un » chien mort comme Miphiboseth. »

Ces traits de la sensibilité d'un Souverain à l'égard d'un sujet & d'un sujet à l'égard d'un Souverain m'ont paru dignes d'être recueillis, du moins en partie.

Le général Fouqué prolongea sa carrière au milieu des infirmités jusqu'à sa soixante-dix-septième année, & le roi de Prusse put se flatter que ses bontés n'y avoient pas peu contribué. Fouqué mourut le 2 mai 1774.

FRÉZEAU ou FRÉZEL DE LA FRÉZELIÈRE, (*Hist. de Fr.*), ancienne famille d'Anjou, & même une des plus anciennes du royaume, possede de tems immémorial la seigneurie de la Frézelière. Le tems & les ravages des guerres civiles lui ont fait perdre plusieurs de ses anciens titres; ce qui n'empêche pas qu'il ne s'en trouve quelques-uns du commencement même du onzième siècle, où les Frézels sont qualifiés chevaliers, titre qui ne s'accordoit alors qu'à la noblesse unie à la valeur. Pendant le cours des treizième, quatorzième & quinzième siècles, on voit toujours les Frézels qualifiés *monseigneur*, *noble & puissant seigneur*, *très-noble & très-puissant seigneur*, titres qui avoient une signification alors, & qu'on ne prodiguoit pas, & qu'on n'usurpoit pas légérement. Cette Maison (car son ancienneté, ses alliances, ses services, lui méritent ce nom) a produit plusieurs guerriers recommandables & de glorieuses victimes de l'Etat.

1°. Lancelot Frézeau, second du nom, seigneur de la Frézelière, fils de Lancelot I (*lequel avoit été de son tems un très-notable chevalier*), fut lui-même fait chevalier avant l'âge de vingt ans. Sa réputation de bravoure étoit bien établie parmi les braves de son tems.

Nommé brave autrefois par les braves eux-mêmes.

2°. René Frézeau son fils servit avec la noblesse d'Anjou, à l'arrière-ban de 1471.

3°. Philippe Frézeau, arrière-petit-fils de René, chevalier de l'Ordre du Roi sous Charles IX, gentilhomme de la chambre sous Henri III, gouverneur du Haut & Bas-Poitou sous l'un & l'autre, fut un des grands capitaines de son tems. Il est surtout célèbre par sa belle défense de Carentan en Normandie, contre le comte de Montgomery, en 1574. Mort en 1590.

4°. Jacques Frézeau son fils fut digne d'un tel père, & en soutint noblement la réputation. Henri IV le combla de bienfaits, & ces bienfaits étoient des récompenses. Il fut fait maréchal-de-camp sous Louis XIII, en 1620, & mourut en 1626.

5°. Isaac Frézeau, fils de Jacques, servit avec éclat, & sur terre & sur mer, principalement au siége de la Rochelle, où il commandoit un vaisseau, & dans la Valteline, où, ayant pour témoin de ses exploits un homme qui en étoit un excellent juge, le fameux duc de Rohan, il obtint son estime & ses suffrages. On compte avec raison, parmi ses titres de gloire, cette lettre du cardinal de Richelieu, qui n'écrivoit pas de ce ton à tout le monde.

« Les amis de M. de la Frézelière ne pouvant » souffrir que sa bravoure *solaire* & radieuse de- » meure plus long-tems oisive en un tems comme » celui-ci, où le Roi a besoin de courages faits » comme le sien, ont fait résoudre Sa Majesté de » l'employer cette campagne prochaine du côté » de l'Espagne, afin qu'aucun de ses ennemis ne » puisse ignorer ce qu'il vaut : se promettant qu'il » y réussira aussi avantageusement qu'il a fait jus- » qu'ici en Allemagne, à la Valteline, dans l'Ita- » lie & autres lieux, où il a servi au contentement » de Sa Majesté. M. Desnoyers lui envoie pour » cet effet un secours de trois mille écus, qui lui » a été procuré auprès de Sa Majesté, pour le » mettre en état de supporter la dépense qu'il est » obligé de faire. Cependant il croira que je suis » véritablement très-affectionné à le servir. »

Signé le cardinal DE RICHELIEU.

Isaac Frézeau fut tué en 1639 au siége d'Hesdin, dont le gouvernement lui avoit été promis.

Sa fille Charlotte-Marie Frézeau porta la terre de la Frézelière dans une branche cadette de sa Maison, par son mariage du 18 novembre 1648, avec François Frézeau son cousin.

6°. Lequel fut fait gouverneur de Gravelines en 1682, de Salins en 1684, lieutenant-général des armées du Roi en 1688, & mourut le 3 mai 1702.

7°. Charles-François, seigneur de Lublé, son frère, fut tué à la bataille de Lens.

8°. Charles leur oncle avoit été tué en 1601 en Hongrie, où il servoit sous le duc de Mercœur.

Ce même François Frézeau, marquis de la Frézelière, du chef de Charlotte-Marie Frézeau sa femme (c'est celui qui est mentionné sous le n°. 6), eut d'elle cinq fils, qui tous les cinq servirent utilement l'Etat, & dont trois moururent pour lui, comme si ce sang de Frézeau, en s'unissant avec lui-même, eût acquis une double force pour produire des sujets utiles à la patrie.

9°. L'aîné, Antoine-François, mourut en 1674 des blessures qu'il avoit reçues au combat de Senef.

10°. Le second (Jean), colonel du régiment de Touraine, comme son frère, fut tué, en 1677, au siége de Saint-Omer. Il avoit fait les fonctions de lieutenant-général de l'artillerie à la bataille de Cassel, & avoit beaucoup contribué à la victoire, comme Monsieur, frère du Roi, qui commandoit à cette bataille, eut la bonté d'en rendre témoignage au marquis de la Frézelière, père de Jean.

11°. Le troisième (Carles-Madelon), après avoir servi dans l'artillerie avec la même distinction que ses frères, embrassa l'état ecclésiastique, & fut évêque de la Rochelle.

12°. Isaac, tué à quatorze ans, en 1673, au service du Roi en Allemagne.

13°. Ils eurent un cinquième frère (Jean-François-Angélique Frézeau de la Frézelière), mort le 19 octobre 1711, lieutenant-général des armées du Roi, & premier lieutenant-général de l'artillerie en France.



GALAS *ou* GALLAS (MATHIEU), (*Hist. mod.*), un des meilleurs généraux de l'Empire pendant la guerre de trente ans, naquit à Trente en 1589. Il fit ses premières armes en Italie : de là il passa en Allemagne, où il se distingua dans la guerre de Bohême, sous le fameux comte de Tilly ; il revint en Italie, où, commandant sous le général Colalte, en 1630, il prit la ville de Mantoue, qui fut livrée au pillage. Il est au nombre des vainqueurs de Nortlingue, en 1634. (*Voyez* ci-après, à *Werth*, l'article de Jean de Werth.) En 1635, commandant en chef sur le Rhin, il fit à la suite de divers avantages, le siége de Deux-Ponts, que le cardinal de la Valette, ayant sous ses ordres le vicomte de Turenne, & joint au duc de Saxe-Veymar, lui fit lever. Galas, obligé pendant quelque tems de se tenir sur la défensive contre une armée supérieure à la sienne, parvint à lui couper les vivres, & à la forcer de repasser le Rhin ; Galas se mit à sa poursuite, & cette armée, affoiblie insensiblement par la disete, & n'étant plus en état ni d'attaquer Galas qui la pressoit toujours de plus en plus, ni de se procurer des subsistances, se vit bientôt réduite à de fâcheuses extrémités. Veymar prit le parti courageux d'enterrer secrétement son canon & de brûler son bagage pour les dérober à l'ennemi. Le cardinal de la Valette, pour donner l'exemple, fit brûler son carrosse à la tête de l'armée. Weymar trouva ensuite une issue à travers des défilés peu connus, & se couvrant d'une chaîne de montagnes, & dérobant par une extrême diligence quelques marches à l'ennemi, il finit par se tirer d'un si mauvais pas. Il fut atteint cependant au passage de la Loutre ; mais alors les Français & les Suédois, tournant tête avec audace, repoussérent vigoureusement les Impériaux. Ceux-ci les attaquèrent encore à une journée de Metz, & furent encore repoussés. Les escadrons français rompirent entiérement la cavalerie impériale, & l'armée française & suédoise, après treize jours d'une marche forcée, sans vivres & sans bagages, arriva enfin en lieu de sûreté. Galas, saisi d'admiration de cette retraite victorieuse, avoua que c'étoit la plus belle manœuvre de guerre qu'il eût jamais vue ; mais les Impériaux prirent Frankendal, Mayence & Keiserloutre.

En 1636 Galas entra dans la Bourgogne, & y fit le siége de Saint-Jean-de-Lône, pendant que Jean de Wert, prenant Corbie & Roye, s'avançoit vers Paris : ce fut le moment de crise pour la France ; mais la crise lui fut favorable. Galas fut contraint de lever le siége, en abandonnant son artillerie & une partie de son bagage. Le comte de Rantzau défit son arrière-garde : les paysans assommèrent une partie de son armée ; & de trente mille hommes dont elle étoit composée, il ne s'en sauva pas douze mille. Ce fut un échec des plus considérables.

En 1637 Galas prit sa revanche, en faisant lever le siége de Leipsick au fameux général Banier, qu'il pressa ensuite avec des forces supérieures, comme il avoit pressé le duc de Weymar, & qui lui échappa de même par la plus savante & la plus étonnante retraite. Banier & Galas se firent ensuite dans la Poméranie une guerre de chicane, où, déployant toutes les ressources de leur art, se poussant & se repoussant l'un l'autre tour-à-tour, ils méritèrent l'estime des guerriers sans avoir rien fait aux yeux des ignorans, parce qu'à force de talens ils ne purent avoir l'un sur l'autre aucun avantage considérable.

En 1639 Galas, trop inférieur en forces à Banier, fut obligé d'abandonner la Poméranie & de repasser l'Elbe.

En 1644 il porta du secours dans le Holstein, au roi de Dannemarck, ennemi naturel du roi de Suède ; mais bientôt les Impériaux & les Danois se séparèrent mécontens les uns des autres, & se faisant mutuellement des reproches. Affoibli par cette séparation, Galas ne put tenir devant Torstenson, général suédois, qui tailla en pièces sa cavalerie & une partie de son infanterie, près de Jutterboch. Galas se sauva sous les murs de Magdebourg, où les tristes restes de son armée périrent par la faim. On lui reprochoit de la négligence & de l'intempérance, & on attribuoit ses échecs à ces deux défauts, car les talens ne lui manquoient pas.

En 1645, après la bataille de Nortlingue, il mena du secours au duc de Bavière avec l'archiduc Léopold ; ils firent lever le siége d'Hailbron au vicomte de Turenne, qu'ils poursuivirent ensuite, & qui leur échappa encore par une magnifique retraite (sur quoi *voyez* l'article *Jean de Werth*) ; ils s'en dédommagèrent en reprenant diverses places entre le Necker & le Danube. La defaite du général Galas près de Magdebourg & sa rupture avec les Danois lui avoient fait ôter, pour un tems, le commandement des armées impériales ; il se justifia, & l'on continua de l'employer, comme il vient d'être dit, mais en lui donnant cependant un supérieur ; il commandoit, mais sous l'archiduc Léopold ; il n'étoit plus qu'au second rang, après avoir été si souvent & si long-tems au premier. Il ne fit plus rien de remarquable, & il mourut peu de tems après, en 1647, à Vienne en Autriche. L'Empereur l'avoit fait comte de l'Empire.

Si on le compare avec Jean de Werth son con-

temporain & son émule, il eut moins d'éclat & plus de revers, & n'inspira pas comme lui assez de terreur aux Français pour être chansonné par eux.

GALERIA, COPIOLA, EMBOLIARIA. (*Hist. rom.*) Ces trois mots désignent une célèbre actrice de Rome, soit que ce fussent véritablement ses noms, soit que ce fussent les noms de quelques-uns de ses principaux rôles. On sait que Rome n'avoit pas, comme Paris, des spectacles tous les jours, & que les spectacles y faisoient partie des fêtes ou jeux qui se célébroient à de certaines époques ou à l'occasion de certains événemens. Les magistrats qui donnoient de ces fêtes ou jeux, & qui attachoient une grande importance au succès de ces mêmes jeux, dont dépendoit souvent la faveur populaire, avoient soin d'appeler à ces spectacles les acteurs qui s'étoient acquis le plus de réputation dans les occasions précédentes; plus ils avoient été célèbres, plus ils étoient recherchés, & quelquefois même, dans un âge où leur talent dégénéré n'étoit plus rien, on se souvenoit de ce qu'il avoit été, & l'on comptoit plus sur l'expérience du passé, qu'on ne se fioit à un talent plus jeune, non encore éprouvé ou trop peu exercé; mais il arrivoit souvent aussi que ces vieux talens, rappelés par honneur sur la scène, n'y paroissoient que pour se déshonorer. *Nam primùm*, dit Cicéron (en parlant des jeux donnés par Pompée pour la consécration de son théâtre), *honoris causâ in scenam redierant ii quos ego honoris causâ de scenâ decessisse arbitrabar.* De ce nombre étoit le plus grand acteur tragique de l'antiquité, qui n'eut d'égal, mais dans un genre différent & même opposé, que son contemporain Roscius, modèle du jeu comique, comme Esopus de la déclamation tragique. C'est ainsi que le Kain & Préville ont fait, pendant trente ans à Paris, chacun dans leur genre, les delices des gens de goût & des ames sensibles; mais la mort impitoyable enleva le Kain au milieu de sa gloire & de la perfection de son talent, Esopus au contraire ne reparut qu'à sa honte dans ces jeux de Pompée: la voix lui manqua dans un endroit remarquable de son rôle, & tout le monde convint qu'il étoit plus que tems qu'il se retirât. *Deliciæ vero tuæ noster Esopus ejusmodi fuit, ut ei desinere per omnes homines liceret. Is jurare cùm cepisset, vox eum defecit in illo loco: Si sciens fallo.*

Mais un véritable phénomène qui parut dans ces mêmes jeux, ce fut la vieille actrice Galeria, Copiola, Emboliaria, en qui Pompée se plut à faire voir au peuple romain ce qu'on voit si rarement, un grand talent dans l'extrême vieillesse. Ce n'est pas tout: cette même actrice, âgée de cent quatre ans, après quatre-vingt-onze ans entiers d'exercice de son art & de jouissance de sa gloire, reparut encore à des jeux bien postérieurs, célébrés pour le rétablissement de la santé d'Auguste, & l'on ne dit pas que son âge l'ait trahie comme Esopus. Cette femme étonnante avoit eu près d'un siècle de succès, depuis le consulat de Marius & de Carbon, jusqu'à celui de Poppœus & de Sulpicius. (Plin. l. 7, c. 48.)

GALIÈNE (*Hist. de Fr.*), personnage fabuleux, mais qui appartient par un côté à l'Histoire, & à une partie importante de l'Histoire, à celle de Charlemagne. Toutes les conquêtes de ce grand Prince en Espagne avoient été faites sur les Sarrasins, & l'on ne conçoit pas par quelle bizarrerie les auteurs espagnols, même chrétiens, sont plus favorables aux Sarrasins leurs oppresseurs, qu'à Charlemagne leur libérateur, du moins en partie; mais enfin les Espagnols n'ont jamais pu souffrir qu'on dît que Charlemagne avoit soumis une partie de l'Espagne, &, pour n'en pas convenir, ils ont cherché à expliquer, par une fable ridicule & destituée de tout fondement, les témoignages qu'ils rencontroient à chaque pas des expéditions de Charlemagne dans leur pays. Cette fable est rapportée sur la foi de quelque bruit populaire, par Rodéric, archevêque de Tolède, écrivain du treizième siècle. Cet auteur dit que Charlemagne s'étant brouillé avec Pépin-le-Bref son père, ce monarque le chassa de ses États; que Charlemagne alors se retira chez Galafre ou Galastre, Roi sarrasin de Tolède, & qu'il servit dans ses troupes, contre Marsile, roi de Sarragosse; qu'il reçut en Espagne la nouvelle de la mort de son père; que sur cette nouvelle il revint en France, emmenant avec lui la fille du roi Galastre, nommée Galiène, qui se fit chrétienne & qu'il épousa. On dit, ajoute Rodéric, qu'il lui fit bâtir un palais à Bordeaux. En effet, on donne encore vulgairement le nom de *Palais Galiène* à l'amphitéâtre de Bordeaux, dont M. le baron de la Bastie a donné la description dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, & qu'on croit avoir été construit par l'empereur Gallien; ce qui fournit le mot de l'énigme, sans qu'on soit obligé de recourir à la fable de la princesse Galiène.

GANAY (*Hist. de Fr.*), nom d'une ancienne famille qui a produit un chancelier de France. Un de ses ancêtres, Girard, seigneur de Ganay, qui vivoit en l'an 1300, est qualifié chevalier. Guichard de Ganay, seigneur de Savigny dans le Charolois, étoit, en 1423, conseiller de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, & juge du comté de Charolois.

Il attira au parti de Bourgogne, Guy de Ganay, seigneur de Chassenay, son frère puîné; celui-ci fut fait prisonnier par les Français du parti de Charles VII; il obtint, en 1433, des lettres de rémission de ce Prince, à condition de ne plus porter les armes pour la Maison de Bourgogne. Ce Guy forma une branche qui s'établit en Bourgogne, & qui a fourni quelques guerriers distingués, entr'autres Jérôme de Ganay, seigneur de Levault, qui, dans le commencement de ce siècle, servoit

avec distinction, en Flandre, en Bavière & dans d'autres contrées de l'Allemagne, en Piémont & dans d'autres contrées de l'Italie, & qui reçut un grand nombre de blessures.

Guichard, frère aîné de Guy, fut père de Guillaume de Ganay, conseiller du duc de Bourgogne & son avocat à Paris. C'étoit un de ces hommes de mérite que Louis XI étoit toujours si empressé & si adroit à enlever au duc de Bourgogne son rival, premiérement pour l'en priver, ensuite pour s'enrichir des pertes de ce même rival. Louis XI, à son avénement, le fit avocat du Roi, c'est-à-dire, avocat-général au parlement de Paris, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée, comme celle de Louis XI, en 1483.

Il fut père du chancelier Jean de Ganay. Celui-ci avoit été reçu conseiller en la cour des aides le 30 octobre 1481, & quatrième président au parlement de Paris le 27 juin 1490. Il accompagna le roi Charles VIII en 1494 & 1495 à la conquête du royaume de Naples, & fut nommé chancelier de ce royaume. Louis XII, en 1505, le nomma premier président du parlement de Paris; il l'étoit lorsqu'il fonda & fit bâtir dans l'église de Saint-Médéric ou Merry une chapelle où l'on voit encore (en 1788) son nom en lettres d'or, au bas d'un ancien tableau en mosaïque qu'il avoit rapporté de son voyage d'Italie. En voici l'inscription : *Dominus Joannes de Ganay, præsidens Parisiensis primus, adduxit de Italiâ Parisium hoc opus mosaicum.* Le même Louis XII le nomma chancelier de France le 31 janvier 1507. Jean de Ganay mourut à Blois en 1512.

Un de ses frères, nommé Germain, conseiller-clerc au parlement de Paris en 1485, fut fait évêque de Cahors en 1509, d'Orléans en 1514, & mourut le 8 mars 1520.

GANNASCUS (*Hist. rom. & germaniq.*), jeune Roi, chef ou seigneur germain, de la nation des Caninefates, qui eut l'honneur de se mesurer avec Corbulon, & dont la défaite commença la haute réputation de ce général romain. Quoique les Caninefates fussent un peuple germain d'origine, les terres qu'ils occupoient, étoient renfermées dans les bornes de l'Empire romain; ils étoient donc réputés sujets de l'Empire, & d'ailleurs Gannascus avoit long-tems servi dans les armées romaines; il n'en aimoit pas mieux ces fiers dominateurs, & lorsqu'il crut avoir appris d'eux les moyens de les vaincre, il revint combattre pour la liberté germanique. La nation des Cauces se mit à faire des courses sous sa conduite. Gannascus, avec des barques légères, exerçoit une espèce de piraterie sur les côtes de la Gaule belgique, contrée riche, mais sans défense. Corbulon accourut, fit descendre ses galères le long du Rhin, attaqua les barques de Gannascus, en coula un grand nombre à fond, & réduisit Gannascus à s'écarter. C'est la première fois, à ce qu'il paroît, que les peuples de la Germanie se soient hasardés à faire la guerre par mer aux Romains, & c'est encore ce qui donne une sorte d'éclat à cette expédition de Gannascus. Ce qui contribue encore à tirer son nom de la foule obscure des guerriers, c'est l'honneur que lui firent les Romains de le poursuivre avec cet acharnement qu'ils n'avoient que contre les ennemis qu'ils craignoient. Corbulon s'attacha bien plus à le perdre qu'à terminer la guerre dans ce pays-là; il ne cessa de lui dresser des embûches, jusqu'à ce qu'enfin il l'y eût fait tomber. Gannascus fut pris : on s'en défit aussitôt, & je vois, dit Mézeray, que ce fut par une action bien vilaine, puisque Tacite semble avouer qu'on crut tout moyen honnête pour châtier ce perfide. Voici les termes de Tacite : *Missis qui Gannascum dolo aggrederentur. Nec irritæ aut degeneres insidiæ fuêre adversùs transfugam & violatorem fidei. Sed cæde ejus motæ chaucorum mentes, &c.*

La valeur de Gannascus & ses entreprises hardies avoient inspiré de l'intérêt à la nation des Cauces; elle reprit les armes pour le venger, & Corbulon, qui, délivré de cet ennemi seul capable de l'inquiéter, ne voyoit plus pour lui que des lauriers faciles à moissonner, n'étoit pas fâché de ces mouvemens; il attisoit le feu plutôt que de l'éteindre; « mais le conseil de Claudius ne trouva pas bon » qu'il acquît trop d'autorité sur les troupes, sous » un Prince si fainéant. Il reçut ordre de repasser » le Rhin & de retirer les garnisons qu'il avoit » au-delà. » Il obéit sans délai, non sans regret.

Cet ordre qu'il déteste, il va l'exécuter.

Au reste ce même ordre qu'on lui donnoit par un de ces motifs de bassesse & d'envie, si communs dans les cours des Princes, tels que Claude,

(La cour de Claudius, en esclaves fertile)

auroit pu être le produit des vues les plus sages & les plus justes, si un esprit de modération eût inspiré à l'empereur Claude le dessein d'abandonner les conquêtes d'au-delà du Rhin, & de donner ce fleuve pour borne invariable à l'Empire.

GELÉEN. (*Voyez* JEAN (de) dans ce volume.)

GÉRONCE. (*Hist. rom.*) Vers l'an 408 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'Honorius, quelque tems après la mort d'Arcadius son frère, vers le tems aussi de celle de Stilicon & du débordement d'Alaric & des autres Barbares sur les terres de l'Empire, un tyran nommé Constantin, profitant de ces troubles, avoit usurpé l'Empire sur Théodose le jeune, fils d'Arcadius, & qui n'étoit alors âgé que de six ans; il ne se proposoit rien moins que de détrôner aussi Honorius. Géronce, un des grands capitaines de ce tems, se déclara d'abord pour Constantin, & donna une grande force à ce parti. Géronce lui amena la fleur de la jeunesse britannique, qui lui fut très-utile. En reconnoissance

ſance de ce ſervice, il fut fait grand-maître de la milice, & par-là devint plus utile encore. Ce fut par ſon ſecours & par celui d'Apollinaire (Apollinaris), aïeul de Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, & tige de la Maiſon de Polignac, que Conſtantin réduiſit en 408 les Eſpagnes ſous ſon obéiſſance. Ce fut par le ſecours de ces deux capitaines, & ſurtout du premier, que Conſtans, fils de Conſtantin, fut reconnu pour Céſar par les légions qui ſervoient dans le pays. Par leur ſecours encore, ce Prince, Conſtans, fit priſonniers Dydyme & Vérenian, deux jeunes ſeigneurs de la race de Théodoſe, proches parens d'Arcadius & d'Honorius, & qui, à ce titre, s'étoient armés pour les intérêts de leur Maiſon. Après ces ſuccès le prince Conſtans alla rejoindre Conſtantin ſon père, qui faiſoit ſon ſéjour dans la ville d'Arles, d'où il donnoit la main tout à la fois à l'Italie, à la Gaule & à l'Eſpagne. Géronce reſta chargé du gouvernement de cette dernière contrée, qui étoit pour lui comme un petit Empire particulier dans le grand Empire qu'il aſſuroit à Conſtantin. Les affaires reſtèrent en cet état juſqu'en 411. Alors Conſtantin, jaloux ou inquiet peut-être de cette vice-royauté ſi conſtante & de cette autorité ſi pleine que Géronce exerçoit dans ſon gouvernement, crut devoir y renvoyer le prince Conſtans avec des troupes nombreuſes dont il donna le commandement, ſous ce Prince, à un capitaine nommé Juſte. Géronce, mécontent ſans doute de l'arrivée du Prince, dont la préſence bornoit naturellement ſon autorité, feignit de ne l'être que de ce commandement, donné à Juſte ſous les ordres du Prince; il prétendit qu'on ne pouvoit, ſans lui faire une injure, confier ce commandement à un autre qu'à lui. Il étoit fier, ſenſible, ambitieux; il regrettoit le pouvoir auquel il s'étoit accoutumé; il n'avoit affaire après tout qu'à un uſurpateur dont il avoit lui-même établi ou affermi l'Empire; il réſolut de devenir uſurpateur à ſon tour; il gagna la faveur des troupes en leur permettant le pillage; il appela les Barbares; il excita les Vandales à rompre la trève qu'ils avoient conclue avec l'Empire. Ce furent en partie ſes intrigues qui livrèrent la Gaule ſurtout à ce déluge de maux que Salvien, prêtre de Marſeille, cet autre Jérémie, a ſi éloquemment déplorés. Conſtantin ſe trouvant hors d'état de réſiſter à la fois à tant d'ennemis, de combattre tout enſemble, & les légitimes Empereurs & les tyrans tels que lui, de contenir les Barbares & de ſoumettre les guerriers, tels que Géronce, prit le parti de traiter avec tous, & d'accorder beaucoup à chacun pour conſerver quelque choſe. Un traité partagea l'Empire entre Honorius & lui; il abandonna aux Barbares certaines provinces, à condition que les autres ſeroient reſpectées. Géronce ne fut pas celui qu'il s'empreſſa le moins de ſatisfaire; il lui abandonna en entier ce gouvernement des Eſpagnes que Géronce paroiſſoit avoir tant à cœur, avec le commandement abſolu des armées; il éloigna Juſte de l'Eſpagne, & le retint dans la Gaule, pour qu'il ne fît plus d'ombrage à Géronce. Mais comme il eſt difficile à des ambitieux de faire un accommodement durable, Conſtantin & Géronce ſe brouillèrent de nouveau. Le premier, ne voyant toujours dans le ſecond qu'un ſujet rebelle, entreprit de le réduire entiérement. Il fit marcher contre lui Conſtans ſon fils, qui venoit pour la troiſième fois commander en Eſpagne. Géronce, fort du ſecours des peuples barbares, ne l'attendit pas; il part de Terragone, pénètre dans la Gaule, s'avance au devant de Conſtans, l'aſſiége dans Vienne, le prend, le fait mourir. On ne ſait pourquoi Géronce ne crut pas devoir prendre le titre d'Empereur, & aima mieux le donner à un de ſes domeſtiques ou de ſes cliens, nommé Maximus, qu'il ne prenoit pas même la peine de traîner à l'armée à ſa ſuite, & dont il ne tiroit d'autre parti que de le charger de ce vain titre d'Empereur. Quoi qu'il en ſoit, Géronce, après avoir opprimé le fils, alloit accabler le père; il aſſiégeoit déjà Conſtantin dans Arles ſa capitale, lorſqu'on vit arriver, non pas au ſecours de Conſtantin, mais à la rencontre de Géronce, un guerrier habile & illuſtre qui venoit les combattre tous deux: c'étoit le comte Conſtantius, grand-maître de la milice d'Honorius, & digne de ſervir un autre maître. A ſon approche Géronce prit la fuite, la plus grande partie de ſes troupes l'ayant quitté pour Conſtantius, attirées par la réputation de ce général. Celui-ci, en effet, parvint à triompher des deux tyrans ennemis. Ayant chaſſé Géronce, ce fut lui qui continua le ſiége d'Arles que Géronce avoit commencé. Bientôt Conſtantin crut n'avoir plus d'autre moyen de ſauver ſa vie que de renoncer à l'Empire; il ſe dépouilla lui-même des ornemens impériaux, & ſe fit ordonner prêtre par l'évêque d'Arles: on ouvrit alors les portes à Conſtantius, ſur la promeſſe que la vie de Conſtantin & de ſon ſecond fils ſeroit reſpectée; ils furent envoyés tous les deux à Honorius, qui les fit aſſaſſiner ſur la route: leurs têtes furent apportées ſur des lances à Ravenne.

Géronce mourut d'une manière plus généreuſe & plus conforme à ſon grand courage. Retiré en Eſpagne, quelques troupes qui lui étoient reſtées, ſans être plus fidelles que celles qui l'avoient abandonné devant Arles pour le général Conſtantius, commencèrent à penſer qu'elles pourroient faire leur paix à ſes dépens, & mériter leur grace par ſa mort; en conſéquence elles vinrent l'inveſtir dans ſa maiſon. Géronce, quoiqu'il n'eût avec lui qu'un ſoldat, Alain, & quelques domeſtiques, fit une défenſe auſſi belle, auſſi hardie, & bien moins téméraire, vu les circonſtances, que celle de Charles XII à Varnitza. Il parvint à tuer à coups de flèche juſqu'à trois cents de ces traîtres qui l'aſſiégeoient; enfin, forcé de céder au nombre, il vint à bout de ſauver ſes domeſtiques, & il eût pu ſe ſauver avec eux s'il eût pu conſentir à laiſſer

sa femme au pouvoir d'une soldatesque effrénée. Cette femme, pour toute grace, lui demandoit la mort, & se jetoit d'elle-même sur la pointe de son épée. Le soldat Alain, qui étoit resté avec lui, demandoit aussi de mourir avec lui & de mourir de sa main, pour échaper aux outrages & à la cruauté des rebelles. Arrivé à son dernier moment, Géronce accorda cette funeste grace à sa femme & à son ami; il coupa la tête à son soldat Alain, puis à sa propre femme, & se perça le cœur au même instant.

Ce Maximus, ce fantôme d'Empereur qu'il avoit créé, tomba de lui-même, n'ayant plus cet appui; il auroit pu vivre : on lui avoit laissé la vie par mépris, comme à un imbécille, indigne également de vivre & de mourir; mais cet imbécille s'avisa d'être ambitieux; il reprit la pourpre, fut pris & décapité.

La mort de Géronce est de l'an 411.

GODET-DESMARAIS (PAUL), (*Hist. de Fr.*), évêque de Chartres, directeur de madame de Maintenon après l'abbé Gobelin, étoit né au mois de janvier 1648, à Talcy, paroisse du diocèse de Chartres Son père, François Desmarais, chevalier, seigneur d'Aroisse, baron d'Hertray en Normandie, fut tué, en 1652, à la bataille de Saint-Antoine. Sa mère étoit de la Maison de Lamarck. Il fut élevé par sa tante, femme de M. de Pienne, gouverneur de Pignerol & chevalier des Ordres du Roi.

Le plus grand événement de sa jeunesse fut un voyage qu'il fit à Rome sous le pontificat d'Alexandre VII. Le plus grand événement de sa vie fut d'être directeur de madame de Maintenon, & le plus beau trait de son caractère fut de l'être sans devenir un prélat courtisan.

Ecolier en théologie au séminaire de Saint-Sulpice, il y fut connu de M. Tronson, qui en étoit supérieur. Supérieur lui-même dans la suite du collége des Trente-Trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui s'y étoit retiré. Ce fut sous les auspices de ces deux ecclésiastiques, si révérés alors par leur doctrine & leur piété, qu'il entra dans le monde & dans l'église. Ce fut l'abbé Gobelin qui le fit connoître à madame de Maintenon.

L'abbé Desmarais avoit aussi connu à Saint-Sulpice l'abbé de Fénelon; ils avoient été rivaux d'étude, autant qu'un ecclésiastique, destiné à n'être qu'un saint, pouvoit être le rival d'un homme aussi brillant & aussi aimable que Fénelon.

En se retrouvant chez madame de Maintenon, ils devinrent rivaux de faveur. Cette femme docile, à qui l'abbé Gobelin défendoit de briller dans la conversation, & qui permettoit à des hommes dont elle sentoit l'infériorité, de lui imposer tous les jougs de la religion, se partageoit entre la sainteté austère de Godet-Desmarais, & la piété tendre de Fénelon. La dévote combattoit en elle les penchans de la femme d'esprit & de goût; elle opposoit dans son cœur l'ami qu'elle respectoit, sans pouvoir le goûter, à l'ami qu'elle craignoit de trop aimer.

L'éditeur des Lettres de Godet-Desmarais à madame de Maintenon, qui forment le quinzième & dernier volume des Mémoires & Lettres de cette Dame, établit ce parallèle entre les deux rivaux :

« L'abbé de Fénelon étudioit les mystiques qui » l'égarèrent; l'abbé Desmarais étudioit l'Ecri- » ture-Sainte, qui n'égare jamais. »

Ce jeu de mots, qui paroît d'abord heureux, perd beaucoup de son mérite quand on vient à songer à la foule d'hérétiques qui se sont égarés en commentant & en interprétant l'Ecriture-Sainte.

Mais enfin Fénelon s'égara; il n'en fut que plus grand par sa soumission & par le noble parti qu'il sut tirer de sa chute. Godet-Desmarais ne prit pas un vol si élevé, mais il ne tomba point.

Des deux ecclésiastiques que madame de Maintenon aima le mieux, Fénelon & le cardinal de Noailles, l'un fut quiétiste, l'autre réputé janséniste; l'abbé Desmarais les combattit tous deux, en triompha, & resta maître de la conscience de madame de Maintenon. Il la dirigea depuis 1689 jusqu'en 1709.

En 1690 il fut fait évêque de Chartres; ce qui lui donnoit naturellement la direction de Saint-Cyr, où il remplissoit déjà depuis quelque tems diverses fonctions du saint ministère pour des retraites & des confessions extraordinaires. En 1692 il fut sacré dans cette même Maison de Saint-Cyr, qu'il soumit, l'année suivante, à la règle de saint Augustin.

Il avoit prêché autrefois à Paris *avec plus de succès que d'applaudissement*, dit l'éditeur de ses Lettres. Cela s'entend.

Sa correspondance spirituelle & directoriale avec madame de Maintenon est plus édifiante que lumineuse ou instructive. Chaque lettre est vague, quoique le titre annonce un objet déterminé. Qui en voit une les voit toutes. L'auteur possède l'Ecriture-Sainte & en multiplie les citations, mais souvent sans choix & sans à-propos.

L'histoire de son épiscopat est d'ailleurs un tissu de bonnes œuvres. Saint, il se donna un saint pour successeur. Il demanda & obtint pour coadjuteur M. de Mérinville son neveu. Il mourut le 26 septembre 1709. Son cœur est à Saint-Cyr, & on en put dire, comme du cœur de M. Arnauld à Port-Royal :

Cor nunquam avulsum nec amatis sedibus absens.

Son épitaphe qu'on lit à Saint-Cyr, l'annonce comme un instituteur spirituel de cette Maison.

Hic jacet cor Ill. & Rev. D. D. Pauli de Godet-Desmarais, Carnutensis episcopi, qui regiæ huic domui primus dedit legem vitæ & disciplinæ. Obiit Carnuti, 16 kal. oct. an. 1709, *ætatis* 62.

GONTIER *ou* GONTHIER *ou* GUINTIER (JEAN). (*Hiſt. de Fr.*) L'anatomie, ainſi que toutes les ſciences, fit des progrès ſous François I. On éleva des amphithéâtres publics pour la diſſection des cadavres, opération trop négligée depuis Galien. Jean Gontier, médecin de François I, fut celui qui renouvela cet utile uſage ; ce fut lui qui forma Véſal, ce médecin célèbre de Charles-Quint & de Philippe II ; ce Véſal, dont le père, l'aïeul, le biſaïeul, le triſaïeul s'étoient illuſtrés par l'étude de la médecine, & furent tous effacés par lui. Sur leurs pas les Euſtaches, les Fallopes, les Botals ajoutèrent aux découvertes anatomiques. Gontier eſt le premier qui ait donné une deſcription aſſez exacte des muſcles ; il en a même apperçu pluſieurs qui avoient échappé aux recherches de Galien. C'eſt lui qui a donné le nom de *pancreas* au corps glanduleux attaché au péritoine. C'eſt lui qui a découvert l'union de la veine & de l'artère ſpermatiques, des deux conduits qui répondent de la matrice aux mamelles.

Gontier ne concevoit pas qu'on pût avoir la cruauté de tenir ſecret un remède utile. *Nam ferinum ab omnique humanitate & candore animi alienum videtur ea velle occultare quæ ad communem hominum ſalutem pertinent.* De Peſt. com. præf.

Il étoit né en 1487, à Andernach. Il mourut à Strasbourg en 1574, après avoir éprouvé diverſes perſécutions au ſujet de la religion.

Il a traduit beaucoup d'écrits de Galien & d'autres auteurs, & compoſé des Traités latins ſur la peſte, ſur les femmes groſſes & les enfans. L'empereur Ferdinand lui donna des lettres de nobleſſe.

GRABEN. (*Hiſt. de Charlem.*) Ce mot rappelle un établiſſement dont les guerres germaniques donnèrent l'idée à Charlemagne, & qui eût à lui ſeul immortaliſé ſon règne & changé la face de la Terre s'il n'avoit pas été abandonné. Le ſeul projet prouve au moins combien les grandes choſes étoient familières à ce Prince, dans un tems où perſonne n'avoit encore ſongé au bien public. Il vouloit faire communiquer l'Océan germanique & la Mer-Noire par le Rhin & par le Danube, en joignant ces deux fleuves par des rivières intermédiaires ; & ſi l'on veut que les canaux de Druſus & de Corbulon, dont l'un joignoit le Rhin avec l'Iſſel, & l'autre avec la Meuſe, aient contribué à lui inſpirer ce projet, on voit par-là quel utile uſage il ſavoit faire de ſes connoiſſances dans l'Hiſtoire. Les rivières qu'il s'agiſſoit de joindre par un canal, étoient, d'un côté, le Rednitz ; de l'autre, l'Athmul. Le Rednitz ſe jette dans le Mein, aux environs de Bamberg ; le Mein, dans le Rhin, près de Mayence ; le Rhin, dans l'Océan. L'Athmul ſe jette dans le Danube, à Kelheim ; & le Danube, dans la Mer-Noire. Du Rednitz à l'Athmul il n'y a que deux lieues de diſtance : le canal de jonction devoit avoir trois cents pieds de largeur ſur ces deux lieues de longueur : le travail fut pouſſé juſqu'à deux mille pas ; des pluies continuelles le firent abandonner ; les terres s'éboulaient ; le ſol étoit ſans conſiſtance ; mille obſtacles qui n'en ſeroient point aujourd'hui, parurent alors invincibles : le découragement ſe mit parmi les travailleurs, & un des plus beaux établiſſemens que l'eſprit humain eût encore conçus, ne put avoir lieu. Les veſtiges du canal ſubſiſtent encore près du village de *Graben*, qui en a tiré ſon nom, le mot allemand *graben* ſignifiant un foſſé.

Charlemagne eût ſans doute repris ce projet, dans un tems plus favorable, ſi, en le formant, il avoit été animé des grandes vues de bien public qui auroient dû préſider à une pareille entrepriſe ; s'il avoit vu les diverſes provinces de France, de Germanie, de Pannonie, tous ces vaſtes pays qu'arroſent le Danube, le Don & les autres rivières d'Europe & d'Aſie, qui ſe déchargent médiatement ou immédiatement dans la Mer-Noire, excités, vivifiés, enrichis par le commerce le plus actif & une communication directe & facile, établie depuis le fond du nord de l'Europe juſqu'au centre de l'Aſie. Voilà les objets qui auroient dû s'offrir aux regards de Charlemagne & parler à ſon cœur. Il ne vit, dans ce grand & bel ouvrage, qu'une facilité pour la guerre de Pannonie, qu'un moyen de faire deſcendre des troupes des bords de l'Océan germanique juſqu'aux rives de la Save, de la Drave & du Raab ; de leur procurer aiſément & à peu de frais toutes les proviſions néceſſaires ; & comme il parvint, ſans ce ſecours, à terminer heureuſement la guerre de Pannonie, il ne penſa plus à cet ouvrage ; il perdit par-là l'occaſion de faire, pour toute la ſuite des ſiècles, plus de bien au Monde, qu'il n'avoit fait de mal par ſes conquêtes paſſagères.

Il tenta auſſi d'unir la Moſelle à la Saone.

GRANVILLE, (*Hiſt. d'Anglet.*) nom d'une illuſtre Maiſon anglaiſe, deſcendue des anciens ducs de Normandie, & tirant ſon origine de Rollon, le premier de ces Ducs, par Robert, comte de Corbeil, fils puîné de Rollon. Ce Robert eut deux petits-fils célèbres dans l'hiſtoire de Normandie & dans celle d'Angleterre, Robert Fitz-Hamon, comte de Corbeil, & Richard, qui prit le nom de Granville, l'une des ſeigneuries de ſon père en Normandie. Ces deux frères accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard leur parent, à la conquête d'Angleterre, & contribuèrent à la victoire d'Haſtings, qui réduiſit ce royaume ſous l'obéiſſance de Guillaume. Ce conquérant, en reconnoiſſance de leurs ſervices, les combla d'honneurs & de biens. Fitz-Hamon, l'aîné, eut les ſeigneuries de Gloceſter & de Briſtol ; Richard de Granville eut des poſſeſſions immenſes dans les comtés de Devon, de Cornouaille, de Sommerſet & de Buckingham ; elles ont paſſé à ſa poſtérité. Sous le règne de Guillaume-le-Roux, fils du conquérant,

Robert Fitz-Hamon s'associa douze chevaliers choisis, dont son frère Richard fut le premier, & se mettant avec eux à la tête d'une armée, il entra dans le pays de Galles, soumit les habitans, qu'il rendit tributaires de l'Angleterre, tua Rhèse leur Roi, conquit tout le comté de Glamorgan, & partagea ses conquêtes entre lui & les douze chevaliers ses associés. Fitz-Hamon en eut le surnom de *Grand.* Henri I, frère & successeur de Guillaume le-Roux, lui donna le commandement de ses armées contre la France. Il mourut d'un coup de pique qu'il reçut à la tempe dans cette guerre. Voici les titres que prenoit Fitz-Hamon, & qu'on lui donnoit : *Robert Fitz-Hamon, par la grace de Dieu, prince de Glamorgan, comte de Corbeil, baron de Thorigny & de Granville, seigneur de Glocester, Bristol, &c. conquérant du pays de Galles, cousin du Roi, & général de son armée en France.* Fitz-Hamon ne laissa qu'une fille qui épousa Robert, fils naturel de Henri I, roi d'Angleterre, & de laquelle descendent plusieurs des plus illustres Maisons d'Angleterre. Richard hérita des biens de Normandie, nommément de Granville, dont il portoit déjà le nom. Il se croisa dans sa vieillesse, & mourut dans le voyage de la Terre-Sainte.

Son fils, nommé comme lui Richard de Granville, épousa Adeline, fille aînée de Robert de Beaumont, comte de Meulan en France, & premier comte de Leicester en Angleterre, & d'Elisabeth de Vermandois, petite-fille de Henri I, roi de France, qui descendoit de Hugues Capet, comme Richard descendoit du duc Rollon. Ainsi la Maison ducale de Normandie & royale d'Angleterre se trouva unie avec le sang royal de France. De là descend directement cette antique & noble Maison des Granville, établie dans les comtés de Devon & de Cornouaille, Maison toujours vaillante, toujours utile & fidelle à ses Rois.

On remarque, parmi les Granville, un troisième Richard, d'une valeur tellement héroïque, qu'elle semble n'appartenir qu'aux tems fabuleux. Amiral d'Angleterre sous le règne d'Elisabeth, il rencontre, n'ayant alors qu'un seul vaisseau, toute la flotte espagnole, qui portoit jusqu'à dix mille combattans; il n'en avoit pas plus de cent. Malgré cette énorme disproportion, il livre cet incroyable combat, dont Gauthier ou Walter Raleigh a donné une relation particulière.

Bevil de Granville prodigua son sang & ses biens pour la défense de Charles I, dans les guerres de ce Prince contre le parlement. Il fut tué à la bataille de Lansdown, où il combattoit une pique à la main.

Jean son fils aîné, trentième comte de Corbeil, trentième baron de Torigny & de Granville depuis Robert, fils de Rollon, dans un espace de huit cents ans, créé par Charles II, le 20 avril 1661, comte de Bath, vicomte de Lansdown, & comblé par le même Prince de beaucoup d'autres graces, les avoit toutes méritées par les services qu'il avoit rendus & les maux qu'il avoit soufferts pendant la guerre civile. A la mort de son père il avoit pris le commandement de son régiment, n'étant encore âgé que de seize ans; il avoit reçu plusieurs blessures en différentes occasions; il avoit été laissé pour mort à la bataille de Newbury. Il eut la plus grande part, avec le général Monck, au rétablissement de Charles II.

Charles, fils de Jean, vicomte de Lansdown & baron de Granville, servoit avec le duc de Lorraine lorsque ce Prince, aidé de Sobieski, fit lever le siége de Vienne, en 1683. Il assista aux principaux siéges & combats de cette guerre. L'Empereur le créa comte de l'Empire, avec la permission de porter dans ses armes l'aigle romaine.

Jean, second fils de ce comte, se distingua dans différentes occasions, & sur terre, & sur mer.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste Vaquette de), (*Hist. mod.*), lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, premier inspecteur du Corps-Royal de l'artillerie, étoit né dans la ville d'Amiens le 15 septembre 1715. Il entra, en 1732, comme volontaire dans le régiment de Royal artillerie. En 1735 il fut fait officier pointeur; il s'attacha particuliérement à la partie des mines, & en 1752 il fut nommé capitaine des mineurs. Il l'étoit lorsque M. d'Argenson, ministre de la guerre, le chargea d'aller prendre des renseignemens sur l'artillerie prussienne, où divers changemens venoient de s'introduire. Dans ce voyage il connut le grand roi Frédéric II & en fut connu. Ce Monarque avoit adopté le système de Bélidor sur les mines. Gribeauval étoit peu favorable au globe de compression de Bélidor, ou du moins il préféroit un autre système. *Eh bien ! lui dit* un jour Frédéric après avoir disputé contre lui sur ce sujet, *j'en appelle à l'expérience, & si l'occasion s'en présente jamais, je veux sur le terrain même vous ramener à mon avis.* M. de Gribeauval accepta le défi, sans prévoir les occasions qu'il eut dans la suite de le soutenir.

De retour en France, il fut fait lieutenant-colonel en 1757. La guerre de sept ans étoit alors commencée. M. le comte de Broglie amena M. de Gribeauval avec lui à Vienne, & le suffrage de cet ingénieur, déjà distingué dans l'Europe, ne fut pas sans influence sur le choix que l'Impératrice-Reine fit du général Daun pour le mettre à la tête de ses armées. Ce général sut l'obligation qu'il avoit à Gribeauval; il voulut la reconnoître en le faisant entrer au service de la cour de Vienne, & en l'employant dans son armée, comme général de bataille, & commandant de l'artillerie, du génie & des mineurs. Ce fut principalement dans cette guerre que Gribeauval se couvrit de gloire. Ses deux plus mémorables exploits sont le siége de Glatz, en 1759, dont il dirigea les savantes

opérations, & du fuccès duquel le général Laudon fe plaifoit à lui faire hommage; mais furtout la fameufe défenfe de Schweidnitz attaqué par le roi de Pruffe en perfonne en 1762, la dernière année de la guerre. Gribeauval montra bien alors qu'il n'avoit pas oublié le défi que ce grand Roi lui avoit fait dix ans auparavant au fujet du globe de compreffion. Quatre globes de compreffion, employés dans ce fiége par le roi de Pruffe, furent abfolument fans fuccès; mais fur cette défenfe de Schweidnitz, ce font les ennemis même que combattoit Gribeauval qu'il faut entendre. On regardoit d'abord le fiége de Schweidnitz comme une entreprife de peu d'importance, & qui ne pouvoit arrêter long-tems. Un an auparavant les Autrichiens avoient emporté cette place en deux jours de fiége & en quatre heures d'affaut. Les Pruffiens ne comptoient pas, en 1762, qu'elle dût leur coûter davantage à prendre. Le roi de Pruffe ne crut pas d'abord que cette expédition méritât fon entremife: c'étoit un général, nommé Tanfien, qui faifoit ce fiége, & il avoit cru être modefte en demandant douze jours pour réduire la place. Voici ce qu'il écrivoit au roi de Pruffe, après douze jours de tranchée ouverte: « Je vous avois » promis de vous rendre maître de Schweidnitz » en moins de douze jours; mais je ne favois pas » que j'aurois affaire à ce diable de Gribeauval. » Je demande encore douze jours à votre majefté. Au bout de ces douze autres jours, rien n'étant encore avancé, le Roi vint lui-même diriger le fiége, & prit fort à cœur cette entreprife; il écrivoit le 13 août au marquis d'Argens: « Je vous » annoncerai, pour vous reftaurer, que mon en» treprife fur Schweidnitz va jufqu'ici à merveille; » il nous faut encore onze jours heureux, & cette » épreuve fera remplie. »

Le 19 août, il écrivoit au même marquis d'Argens: « Pour vous parler tout-à-fait naturelle» ment, je crois que nous aurons encore une crife » avant la réduction de Schweidnitz. »

Le marquis d'Argens, dans une lettre du 2 feptembre, dit: « J'efpère que dans le tems que » votre majefté recevra cette lettre, Schweidnitz » fera pris. Vous avez eu, Sire, la bonté de nous » promettre des poftillons. » (Pour leur donner avis de la prife de cette place.)

Le roi de Pruffe lui répond le 6 feptembre: « Vous avez peut-être cru m'envoyer ma récom» penfe pour mon fiége de Schweidnitz: vous » vous êtes trompé, mon cher. Je fuis auffi mal» adroit à prendre des places qu'à faire des vers. » Un certain Gribeauval, qui ne fe mouche pas » du pied, & dix mille Autrichiens nous ont ar» rêtés jufqu'à préfent. Cependant je dois vous » dire que le commandant & fa garnifon font à » l'agonie: on leur donnera inceffamment le via» tique. Nous fommes à la paliffade, & une mine » qui jouera dans quatre jours, ouvrira la contr'ef» carpe, & fera brêche à l'enveloppe; ce qui » mettra fin à cette difficile opération. »

C'étoit encore fe flatter trop tôt: la mine ne joua point ou joua mal.

Le marquis d'Argens écrit le 21 feptembre: « Je » ne faurois me perfuader que Schweidnitz ne foit » pas pris lorfque votre majefté recevra ma let» tre. Elle a bien raifon de dire que M. de Gri» beauval ne fe mouche pas du pied. Comment » cet homme fe défend-il pendant deux mois dans » une place qui nous a été enlevée dans deux » heures? »

Le Roi réplique le 26: « Je vous dois fans doute » bien des excufes, mon cher marquis, de vous » avoir annoncé avec trop de préfomption la fin » de notre fiége au 12 de ce mois. Nous y fommes » encore; les mines nous ont beaucoup arrêtés. » A préfent nous fommes maîtres du chemin cou» vert; & comme voilà le plus grand obftacle levé, » je me flatte que le refte ira plus vîte. Il nous » faut employer fix femaines à reprendre une place » que nous avons perdue en deux heures. Cela » ne fait pas l'éloge de notre habileté ou de notre » courage..... Je ne veux plus être prophète, ni » vous annoncer le jour de la réduction; mais je » crois que cela pourra durer encore quelques » jours. Le génie de Gribeauval défend la place » plus que la valeur des Autrichiens. Ce font des » chicanes toujours renaiffantes qu'il nous fait de » toutes les façons. »

Le lendemain, 27, il écrit encore: « Je vou» drois pouvoir vous dire, mon cher marquis, » que Schweidnitz eft pris, mais il ne l'eft pas » encore. La chicane des mines nous a arrêtés » quatre femaines. Nous fommes à préfent aux » paliffades. Hier l'ennemi fit fauter une mine qui » nous a détruit un logement: toute cette journée » a été employée à le rétablir. Enfin il faut avoir » patience, car ce Gribeauval fe défend comme » il doit.

» Nous n'avons ici, dit-il encore dans la même » lettre, ni Neptune, ni Apollon contre nous, » mais un Gribeauval..... Il ajoute: *Il nous manque* » *un Achille.* »

Mais Achille n'eut point l'honneur de prendre Troye; il mourut à la peine; la valeur ne put rien contre cette ville, reine de l'Afie; elle fuccomba fous l'artifice.

Credita res, captique dolis lacrymifque coacti,
Quos neque Tydides, nec Lariffæus Achilles,
Non anni domuere decem, non mille carinæ.

Le marquis d'Argens écrivoit encore au Roi le 5 octobre: « Vous demandez un Achille pour » prendre Schweidnitz: Eh! ne l'êtes-vous pas? Ce » n'eft pas cela qui vous manque, c'eft un ingé» nieur auffi bon que ce Gribeauval, dont votre » majefté fait l'éloge avec tant d'impartialité. Le » génie, cette partie effentielle de la guerre, fi

» cultivée en France, a malheureusement été né-» gligée en Prusse. Le feu Roi n'en faisoit aucun » cas; vous étiez trop éclairé pour ne pas en con-» noitre la nécessité; mais il est des abus auxquels » il faut bien du tems pour remédier. Le siége de » Schweidnitz est un exemple qu'un habile ingé-» nieur est quelquefois plus essentiel & plus né-» cessaire que dix officiers-généraux. C'est Vauban » seul qui, par les places qu'il avoit si bien forti-» fiées, a sauvé la France dans la guerre de la suc-» cession.»

Enfin ce n'est que le 14 octobre qu'une lettre du marquis d'Argens contient ces mots: « Les » voilà donc arrivés ces postillons reçus avec tant » de plaisir!! ..... à présent que Schweidnitz est » pris.....»

Encore si l'on en croit l'auteur d'un article nécrologique de M. de Gribeauval, après soixante-trois jours de tranchée ouverte, le roi de Prusse, perdant toute espérance, se disposoit à lever le siége quand l'explosion causée par une grenade tombée sur un magasin à poudre, renversant un bastion entier du fort Javernick, facilita l'assaut que toutes les attaques souterraines de l'ingénieur Lefèvre, toujours prévues & prévenues par M. de Gribeauval, n'avoient pas encore rendu possible. M. de Gribeauval fut fait prisonnier de guerre & amené au roi de Prusse, qui, par un ressentiment indigne de sa justice, refusa, dit-on, d'abord de voir un homme qui avoit tant retardé ses succès; il finit cependant par l'admettre à sa table, en le comblant d'éloges.

Cette même année 1762, l'Impératrice-Reine récompensa les services de M. de Gribeauval, en l'élevant au grade de feld-maréchal, & en le décorant de la grande croix de l'Ordre de Marie-Thérèse.

A la paix, il revint en France, où il se contenta du grade de maréchal-de-camp. Il fut fait, peu de tems après, inspecteur-général de l'artillerie & commandant en chef du corps des Mineurs. Ce fut lui qui rédigea l'ordonnance de 1764, laquelle fixe la proportion des troupes d'artillerie relativement à la force de chaque armée; c'est à lui qu'on doit la restauration des écoles d'artillerie, & des améliorations & des changemens heureux dans les manufactures d'armes, les forges, les fonderies, les arsenaux de construction. Avant lui, les modèles différoient entr'eux; les pièces qui appartenoient à un train d'artillerie ne pouvoient servir à un autre: il établit l'uniformité à cet égard dans tous les arsenaux du royaume. Il n'y a pas une branche relative à l'artillerie, tant de siége que de campagne, qu'il n'ait ou créée ou réformée, & toutes ses innovations, motivées, ou sur une utilité réelle qui n'existoit pas, ou sur une utilité plus grande que celle qui existoit, triomphèrent de tous les préjugés & de toutes les contradictions. La plus forte épreuve de sa vertu & de sa constance fut le fameux procès à l'occasion de la réforme des armes: l'ignorance crioit contre cette réforme qui lui paroissoit excessive. M. de Gribeauval, visitant, en 1771, à Lille une salle d'armes qu'on disoit dévastée, fit voir aux artilleurs qui l'accompagnoient, que parmi les fusils conservés comme bons, il n'y en avoit presque pas un seul qui n'eût un défaut assez marqué pour qu'il y eût quelque danger à s'en servir. « Voilà, » dit-il, ces armes contre la réforme desquelles » on s'élève si vivement: vous voyez s'il étoit » urgent de s'en défaire, puisque les meilleures » même ne sont pas exemptes de défectuosités » dangereuses. » Il parvint enfin à faire comprendre qu'il valoit mieux n'avoir qu'une moindre quantité d'armes, & pouvoir s'en servir avec assurance.

La mort le surprit dans ces opérations utiles, dont il ne cessoit de s'occuper au milieu même des langueurs de la vie sédentaire à laquelle les tourmens de la goutte le condamnoient depuis plusieurs années. Il mourut le lundi 9 mai 1789, après deux mois d'une maladie douloureuse, pendant laquelle des étouffemens continuels ne lui avoient pas permis de rester une seule fois couché.

Franchise, sincérité, fermeté, tels furent les principaux traits de son caractère, traits assez rares pour être quelquefois distinctifs.

GRIFFON *ou* GRIPPON. (*Hist. de Fr.*) Charles Martel laissa trois enfans de deux femmes différentes; il avoit eu de la première, nommée Rotrude, Carloman & Pépin, & de la seconde, nommée Sonnichilde, un Prince nommé Griffon ou Grippon.

Il donna l'Austrasie à Carloman, la Neustrie à Pépin, & à Griffon quelques comtés seulement, situés entre les Etats de ses deux frères. Le jeune Griffon, agissant sous l'autorité de Sonnichilde sa mère, se montra mécontent de son partage, & fit la guerre à ses frères pour en obtenir ou en conquérir un plus considérable. Le succès ne répondit pas à ses espérances. Griffon, près d'être forcé dans la ville de Laon où il s'étoit retiré, fut obligé de se rendre; ses frères le firent enfermer aussi bien que sa mère (en 742.)

Pépin-le-Bref avoit quelque modération; il mit dans la suite Griffon en liberté; il lui donna même une petite augmentation de partage, indulgence que les historiens ont beaucoup blâmée, & qu'il falloit beaucoup louer, car c'étoit le seul moyen d'affermir la paix, sans compter que c'étoit le seul qui fût conforme à la nature & à la justice. Ce moyen, il est vrai, ne réussit pas. Griffon fut plus sensible à l'injure qu'au bienfait; mais le parti violent, injuste & cruel de laisser le Prince enfermé toute sa vie auroit-il mieux réussi? N'auroit-il pas révolté les esprits? N'auroit-il pas fourni aux grands des prétextes de troubles? N'auroit-il pas donné un parti à Griffon? Du moins, lorsque celui-ci se révolta pour la seconde fois, il fut obligé

de quitter la France, où il n'avoit pas un seul partisan, parce qu'on le regardoit comme un ingrat & un brouillon; il alla mendier un asile chez les Saxons: Pépin l'y poursuivit & l'en chassa. Griffon se réfugia en 748 dans la Bavière; elle étoit alors sans Duc, ou, ce qui étoit la même chose, elle avoit pour Duc un enfant de six ans: cet enfant fut dans la suite le fameux Tassillon. (*Voyez* son article dans ce volume.) Griffon se fit duc de Bavière, sans qu'on puisse bien comprendre quels moyens pouvoit avoir un proscrit & un fugitif pour opérer une semblable révolution. L'actif Pépin le chassa encore de la Bavière. Les Allemands, auxquels il s'adressa ensuite, n'osèrent le recevoir chez eux. Forcé de demander encore pardon à son frère, il l'obtint encore. S'étant révolté une troisième fois, il se retira chez le duc d'Aquitaine; Gaiffre ou Vaiffre, devint amoureux de sa femme, & rendit le Duc si jaloux, que, selon quelques auteurs, le Duc, non content de le chasser de ses Etats, le fit ensuite assassiner dans les Alpes, où passoit alors Griffon pour se retirer en Italie chez les Lombards (en 753). C'est ainsi que Pépin se vit délivré des inquiétudes perpétuelles que lui donnoit Griffon.

La maxime que celui à qui le crime profite, est réputé l'auteur du crime, a fait soupçonner Pépin d'avoir eu plus de part à la mort de Griffon, que le duc d'Aquitaine, à la jalousie duquel il suffisoit que Griffon fût éloigné.

GROPPER (JEAN), (*Hist. du Luthéran.*), archidiacre de Cologne, théologien estimé parmi les Catholiques dans le tems de l'établissement du luthéranisme. Le P. Maimbourg l'appelle *grand-homme* (titre qu'il prodigue un peu) & *saint homme.* Voici l'histoire qu'il rapporte en preuve de sa sainteté, & voici comment il la rapporte. « Comme » un jour Gropper, en retournant de matines, eut » trouvé qu'une servante s'étoit ingérée de faire » son lit en l'absence de son valet, il la chassa bien » vite de sa chambre; & tirant à l'heure même, » & enveloppant avec précipitation draps, traver- » sin & matelas, il les jeta par la fenêtre au mi- » lieu de la rue, comme si son lit eût été infecté » de la peste, pour avoir été seulement touché » par une femme. »

Ceci rappelle les idées ridicules d'un raisonneur justement condamné vers le même tems (en 1531) par la Sorbonne, pour avoir outré une doctrine naturellement bonne contre le concubinage des prêtres. Il ne vouloit point absolument qu'un prêtre eût de femme à son service, &, selon lui, la première question que les Juifs auroient dû faire à Judas sur le compte de Jésus-Christ, c'étoit: *Quel homme est ton maître Jésus? A-t-il point de chambrière?* D'Argentré, *Collectio judiciorum*, tom. II, pag. 90 *& suiv.*

On dit que Gropper refusa d'être Cardinal. Il avoit long-tems gouverné l'électeur de Cologne, Herman de Wied, un de ces hommes foibles & nuls, qui abandonnent leur ame toute entière à ceux qui daignent s'en charger. Cet Electeur avoit autrefois prononcé la peine de mort contre les Luthériens, parce que Gropper l'avoit voulu; il embrassa depuis le luthéranisme, parce que Mélanchton & Bucer le voulurent. La sottise & l'ignorance de cet électeur de Cologne sont restées célèbres: il est vrai qu'elles ont pu être exagérées tour à tour par les Luthériens & les Catholiques, qu'il mécontenta les uns après les autres. Quoi qu'il en soit, il perdit son électorat pour avoir embrassé le luthéranisme. Déposé par le Pape & par l'Empereur, après quelque résistance, il se déposa lui-même, & alla vieillir dans l'obscurité, l'ignorance & l'hérésie, tandis que son successeur, aidé des soins de Gropper, repoussoit loin de l'électorat de Cologne ce même luthéranisme qu'Herman de Wied y avoit introduit.

GRUFFY. (*Hist. de Fr.*) L'écuyer Gruffi étoit un des plus beaux hommes de la cour de François I. Brantôme attribue à ce Gruffi des bonnes fortunes assez singulières. Une grande Dame, qui ne voulut jamais être connue, & qui ne le fut point, l'envoyoit chercher la nuit par un homme pareillement inconnu, qui lui bandoit les yeux & l'introduisoit dans la chambre de cette Dame, d'avec laquelle il sortoit toujours très-content, mais sans avoir pu ni la voir ni l'entendre, parce qu'il la voyoit & l'entendoit trop tous les jours. Avant la fin de la nuit on le ramenoit chez lui les yeux toujours bandés, & on lui donna de ces rendez-vous autant qu'il en voulut recevoir. Brantôme ajoute que cette Dame traita de même plusieurs autres hommes; il dit qu'elle étoit avare, & il insinue qu'elle en usoit ainsi, autant pour épargner sa bourse que pour sauver son honneur; en un mot, il désigne tant qu'il peut la duchesse d'Angoulême.

GUALTERIO *ou* GUALTIERI. (*Hist. mod.*) Cette famille italienne est originaire d'Allemagne. Elle s'établit à Orviette, vers le milieu du dixième siècle; elle a produit, surtout dans l'état ecclésiastique, des sujets d'un mérite distingué; elle y a rempli les plus éminentes dignités, & s'est souvent alliée avec les Maisons papales.

Plusieurs personnages célèbres de cette famille se sont signalés par leur attachement à la France, dans un tems où l'Italie se partageoit entre cette puissance & les puissances rivales, & où il falloit quelquefois du courage pour se déclarer en faveur de la première. Cette inclination pour la France fut comme un sentiment héréditaire dans la famille Gualterio.

Au milieu des troubles que le calvinisme excitoit en France, Sébastien Gualterio, évêque de Viterbe, fut deux fois envoyé, en qualité de nonce, dans ce royaume, par les papes Jules III & Pie IV. Sous les règnes de Henri II & de François II, & pendant la tenue du concile de

Trente, il préparoit en ſecret, avec le cardinal de Lorraine & les autres prélats français, les matières qu'on devoit agiter dans ce concile.

Divers Cardinaux du nom de Gualterio partagèrent ce même ſentiment. Le plus célèbre d'entr'eux, & celui qui ſe diſtingua le plus par cet attachement à la France, dont il aimoit à faire honneur à toute ſa famille, fut le cardinal Philippe-Antoine Gualterio

Il naquit la 24 mars 1660, à Fermo, ville de l'Etat eccléſiaſtique, dans la Marche d'Ancône. Le cardinal Charles Gualterio ſon grand-oncle, évêque de Fermo, & un autre de ſes oncles qui remplaça le cardinal Charles dans l'évêché, le firent élever & inſtruire en partie ſous leurs yeux. A dix-neuf ans il reçut le bonnet de docteur dans les deux Facultés, de Théologie & de Droit. Avant vingt-cinq ans il fut admis au nombre des prélats référendaires de l'une & l'autre ſignature. Les papes Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII & Clément XI l élevèrent ſucceſſivement à divers emplois, & lui conférèrent divers gouvernemens, entr'autres celui de Notre-Dame de Lorette, & enfin la vice-légation d'Avignon.

On avoit déjà obſervé que, dans ſon gouvernement de Lorette, affable & poli envers tous les étrangers, il accueilloit les Français avec une diſtinction marquée & des égards tous particuliers. La vice-légation d'Avignon le mit encore plus en état de ſatisfaire cette inclination pour la France. M. le comte de Grignan, M. de Baſville, tous ceux qui commandoient dans les provinces voiſines, louoient la ſageſſe de ſon gouvernement, & en rendoient à la cour un compte avantageux. Il y eut, pendant ſon adminiſtration après la paix de Riſwick, une affaire à laquelle les principes perſécuteurs du tems donnèrent trop d'importance. La principauté d'Orange, qui appartenoit au roi d'Angleterre, Guillaume III, eſt enclavée dans le Comtat-Venaiſſin. Lès nouveaux convertis des environs de cette principauté, qui étoient mal convertis, ne l'ayant été qu'à prix d'argent ou que par les dragonades, alloient librement faire la cène & les autres exercices de leur ancienne religion à Orange. Pour remédier à cet abus, qui peut-être n'en étoit pas un, mais qui en paroiſſoit un énorme à Louis XIV, ce Prince très-catholique avoit pris des meſures avec l hérétique Guillaume, pour faire paſſer dans le Comtat quelques corps de troupes qui tiendroient Orange comme bloquée de loin & à une certaine diſtance de ſon territoire, uniquement pour en défendre l'entrée aux Camiſards & autres Proteſtans. Celui à qui cet envoi de troupes dans le Comtat déplaiſoit le plus, étoit le Pape, non pas qu'il ne fût fort d'avis de troubler les Proteſtans dans l'exercice de leur religion; mais cet envoi ſur ſon territoire des troupes d'une grande puiſſance, & le conſentement qu'y donnoit une autre grande puiſſance, alarmoient & effarouchoient ſa petite puiſſance. Gualterio trouva un expédient; ce fut que ces troupes étant réputées troupes auxiliaires du Pape, & le Pape étant cenſé les avoir demandées pour le maintien de la religion catholique dans le Comtat, elles fuſſent ſous le commandement du Vice-Légat, c'eſt-à-dire, de Gualterio lui-même. L'expédient pouvoit être en effet fort bon, ſi Gualterio, qui étoit trop bon eccléſiaſtique pour être un général ou pour en avoir la prétention, bornoit ſon commandement ſur ces troupes à les laiſſer dans l'inaction.

Au commencement de l'année 1700, le pape Innocent XII nomma Gualterio nonce en France. C'étoit de tous les emplois où Gualterio pouvoit prétendre, celui qui étoit le plus ſelon ſon cœur. Le cardinal d'Eſtrées, qui avoit été fort ami du feu cardinal Charles, grand-oncle du nouveau nonce, apprit au Roi des particularités du zèle & de la vénération de Gualterio pour la perſonne de Sa Majeſté; il lui apprit une anecdote littéraire de l'enfance de ce nonce, qu'il avoit connu à peine âgé de huit ans, chez ſon oncle. Les premiers vers latins qu'un cœur déjà français avoit inſpirés à cet enfant au collége, avoient été à la louange de Louis XIV; mais ſon régent n'avoit pas cru devoir lui faire honneur de cette pièce, parce que, dans un de ces vers, il y avoit un pied de trop. Le cardinal d'Eſtrées auroit pu ſe diſpenſer d'ajouter, & l'hiſtorien de l'Académie des belles-lettres de répéter après lui, *que ces fautes contre la meſure étoient, dans un jeune poëte, l'effet ordinaire de la vivacité des ſentimens.* Il n'y a ni jeuneſſe ni vivacité de ſentimens qui tiennent; quand on fait des vers, il faut qu'ils aient la meſure, & le régent n'avoit pas tort.

La nonciature de Gualterio dura ſix ans; il étoit encore en France lorſque Clément XI lui conféra l'abbaye de la Trinité, dans le duché de Milan, le nomma évêque d'Imola, cardinal & légat *à latere* dans Ravenne & la Romagne. Le Roi fit la cérémonie de lui donner le bonnet, & y joignit les marques de bienveillance les plus diſtinguées.

Pendant ſon ſéjour en France, Gualterio avoit extrêmement cultivé les ſciences & les ſavans, & ſuivi les bibliothéques. Il y avoit puiſé les ſecours néceſſaires à la compoſition & à la perfection d'un ouvrage immenſe dont il étoit occupé depuis l'âge de vingt ans; c'étoit une Hiſtoire univerſelle, du plan le plus vaſte & de l'exécution la plus difficile. « Il n'y auroit eu, dit le ſecrétaire de l'Académie, » auteur de ſon éloge, aucun pays, aucun peuple » qui n'y eût trouvé ſes annales & ſes faſtes dans » un plus grand détail que partout ailleurs; c'eût » été véritablement la bibliothèque du Monde. » Les matériaux de cet ouvrage formoient quinze grandes caiſſes qu'on embarqua pour lui ſur un bâtiment frété exprès à Marſeille, avec un amas conſidérable de livres choiſis, des ſuites de médailles

dailles antiques & modernes, des instrumens de mathématiques de toute espèce, &c.

M. le cardinal Gualterio étant arrivé à Imola, y apprit le naufrage de son vaisseau & la perte entière de ses livres, manuscrits, médailles & autres trésors littéraires & savans; il eut le courage d'en racheter d'autres qu'il eut encore le malheur de perdre, en 1708, par les ravages des Impériaux, qui vivoient à discrétion dans l'Etat ecclésiastique; ils pillèrent tout ce qui lui appartenoit, & il fut obligé de se retirer à Rome pour y mettre sa personne en sûreté. C'étoit au nonce de France qu'on en vouloit, disoit-on, & non pas au légat du Saint-Siége; & à la faveur de cette distinction l'on se dispensa de lui accorder aucun dédommagement lorsque le Pape fut forcé de faire sa paix avec l'Empereur.

Il se consola de sa disgrace, par le motif auquel on l'attribuoit; il osa même s'en faire honneur dans le tems de nos plus grandes calamités. La nuit du 31 décembre au premier janvier 1710, il fit arborer les armes de France sur la porte de son palais. Louis XIV sentit que c'étoit à lui à récompenser un dévouement si généreux, & à dédommager le Cardinal de tant de pertes; il lui donna l'abbaye de Saint-Remy de Rheims & une forte pension sur le trésor royal. Aussitôt que la paix d'Utrecht, conclue en 1713, eut rendu les chemins libres, le Cardinal partit pour revoir encore la France, & remercier le Roi son bienfaiteur. Le Roi l'embrassa, lui donna plusieurs fois le nom d'ami, le logea près de lui à Versailles, à Marly, à Fontainebleau; & comptant apparemment sur l'immortalité dès cette vie, malgré son âge de soixante-quinze à soixante-seize ans, il lui fit prendre l'engagement d'amitié de le revenir voir tous les cinq ans.

Le cardinal Gualterio ne fut pas moins bien traité sous le règne de Louis XV. Dès la première année de la régence, il fut nommé à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, & fut fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit à la promotion que le Roi fit après sa majorité.

Il fut admis à l'Académie des belles-lettres en qualité d'académicien honoraire étranger; il en étoit bien digne par son amour opiniâtre pour les lettres & les sciences, qui fut tel, qu'après la perte de deux bibliothèques, de plusieurs suites de médailles & de recueils précieux de curiosités, il laissa une bibliothèque de trente-deux mille volumes. A cette bibliothèque succédoient dans son palais une vingtaine d'autres pièces, les unes pour les médailles & les pierres gravées; les autres, pour les figures, vases, inscriptions, urnes sépulcrales; d'autres, pour l'Histoire naturelle des trois règnes; d'autres, pour les instrumens de presque tous les arts, principalement de l'anatomie, de la chymie, de l'astronomie & de l'optique, sur laquelle on dit qu'il a écrit.

Il mourut le 21 avril 1728, d'une troisième attaque d'apoplexie.

C'est M. l'abbé Gualterio son neveu, camérier d'honneur du Pape, & fils du comte Gualterio, duc de Cumies, l'un des dix frères qu'il avoit eus, qui apporta la barrette à M. le cardinal de Fleury en 1726.

Un autre de ces dix frères, évêque de Todi, fut un prélat distingué par son savoir & sa piété.

GUIDACERIO (Agathio), (*Hist. litt. mod.*), second professeur en hébreu au Collége-Royal, nommé par François I. Les Médicis, Laurent, dit *le Grand & le pere des lettres*, & le pape Léon X son fils, avoient donné l'exemple à François I de distinguer ce savant par des bienfaits. Guidacerio, né à Rocca-Coragio dans la Calabre, avoit étudié, puis enseigné l'hébreu à Rome; il y étoit encore dans le tems du sac de cette ville en 1527. Il raconte lui-même dans la préface de sa seconde Grammaire hébraïque, comment à travers mille douleurs & mille périls il aborda en France, & se fixa quelque tems dans Avignon, où il trouva un protecteur utile dans le Vice-Légat, Jean de Nicolaï, nommé depuis peu à l'évêché d'Apt, prélat ami des lettres, & qui a mérité les éloges du vertueux Sadolet. On croit que ce fut l'évêque d'Apt qui mena Guidacerio à Paris, seconde Rome, dit Guidacerio lui-même, « où François I » me fit un destin plus tranquille & plus heureux » que les Médicis & tous les Papes n'avoient pu » m'en faire à Rome. »

Guidacerio est auteur d'une Grammaire hébraïque qu'il avoit d'abord dédiée à Léon X, & dont il changea beaucoup la forme dans la suite. Il fit aussi des commentaires sur quelques Pseaumes & sur d'autres livres de la Bible, qu'il dédia, soit à François I, soit aux papes Clément VII & Paul III. Les commentaires sur la Bible étoient une espèce d'ouvrage fort à la mode alors : Erasme lui-même en a fait, & de très-estimés.

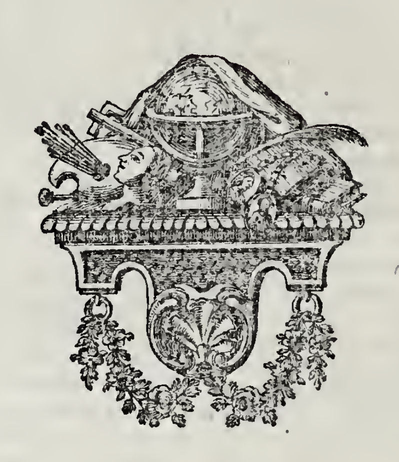
On ne sait pas certainement l'année de la naissance ni de la mort de Guidacerio.

GUILLAUME, (*Hist. de Fr.*), dit *la longue épée*, fils & successeur de Rollon, premier duc de Normandie. Ces Ducs s'empressoient toujours d'influer dans toutes les querelles des Princes carlovingiens; mais ils affectoient d'y influer comme médiateurs; ils réconcilioient sans cesse les rois de France, soit avec leurs vassaux trop puissans, soit avec les empereurs & les rois de Germanie. Ce personnage de pacificateurs donnoit à ces Ducs une considération qui affermissoit leur puissance, qui leur procuroit des alliés, & qui les mettoit toujours de plus en plus en état de repousser les tentatives que faisoient de tems en tems les rois de France, soit pour réunir la Nor-

mandie à la couronne, soit pour en recouvrer quelques parties.

Cette politique conciliante fut toujours celle du duc Guillaume. Quand il ne pouvoit procurer la paix, il s'attachoit à diminuer la supériorité du vainqueur; il affectoit de tenir cette balance, qui depuis est devenue le grand objet de la politique, mais qui a toujours été plus utile à ceux qui l'ont tenue, qu'à l'Europe, qui en attendoit son repos. Par une suite de la même politique, Guillaume prenoit soin de s'allier avec les plus grands seigneurs du royaume, & les plus redoutables au Roi; il avoit épousé Sporte, fille d'Hébert, comte de Senlis; il avoit marié Gerlotte sa sœur avec Guillaume, comte de Poitiers; il étoit toujours uni avec Hugues-le-Grand, ou l'Abbé, père de Hugues Capet. Tant que Guillaume vécut, les successeurs de Charles-le-Simple respectèrent la Normandie & le traité de Saint-Clair qui en avoit assuré la propriété à Rollon & à sa race.

Le lâche Arnoul, comte de Flandre, ennemi de Guillaume, le fit assassiner dans une entrevue sur la Somme, vis-à-vis Péquigny, le 18 décembre 942.



HARLAY. A cet article (tome III, partie I[re]., page 47, colonne 1[re]. du Dictionnaire), on dit que Nicolas de Harlay de Sancy fut le *premier colonel-général des Suisses*. Ce mot *premier* est une faute. La charge de colonel-général des Suisses & Grisons, toujours occupée par des Princes lorsqu'elle n'étoit qu'un emploi passager & à tems, fut érigée en titre d'office, l'an 1571, par Charles IX, en faveur de Charles de Montmorenci-Meru, depuis duc d'Amville, troisième fils du connétable Anne. Depuis ce tems elle a été possédée, tantôt par des Princes, tantôt par de simples gentilshommes. Les Mémoires de Sully nous apprennent qu'elle l'étoit en 1596, par Nicolas de Harlay de Sancy.

HARMODIUS. (*Voyez* les articles *Aristogiton* & *Hipparque* dans le Dictionnaire.)

HAROLD. (*Hist. d'Anglet.*) Deux personnages de ce nom jouent un rôle dans l'histoire d'Angleterre, du tems des derniers Rois saxons & de la conquête de cette île faite par Guillaume, duc de Normandie.

Suénon & Canut-le-Grand son fils, rois de Dannemarck, avoient fait la conquête de l'Angleterre sur Ethelred II, Roi de la race saxonne, lequel occupoit le trône d'Angleterre vers la fin du dixième siècle & le commencement du onzième. Cet Ethelred avoit épousé Emma, fille de Richard I & sœur de Richard II, ducs de Normandie. Canut, à peine proclamé roi d'Angleterre, épousa cette même Emma devenue veuve. Ethelred avoit eu d'une première femme, nommée Elgiva, Edmond, qu'une force prodigieuse fit surnommer *Côte-de-Fer*, & qui, lui ayant succédé, défendit mieux que lui sa couronne contre Canut. Il mourut assassiné en 1017, laissant deux fils légitimes, Edwin & Edouard.

Canut chargea un de ses Danois de s'embarquer avec eux pour le Dannemarck, & de prendre ses mesures pour qu'ils périssent dans cette navigation. Ce ministre de barbarie se trouva sensible à la pitié; il aborda, non en Dannemarck, mais chez le roi de Suède, auquel il remit les deux jeunes Princes, après l'avoir attendri sur leur sort. Le roi de Suède, pour ne pas se commettre avec Canut, les fit passer à la cour de Salomon, roi de Hongrie. Edwin mourut dans ce pays; Edouard épousa la sœur de la reine de Hongrie, fille de l'empereur Henri II, de laquelle il eut deux enfans, Edgar-Atheling & Marguerite, qui fut depuis reine d'Ecosse.

Suivant toutes les idées régulières sur l'ordre successif, cet Edouard, & après lui Edgar-Atheling son fils, étoient les légitimes héritiers du trône d'Angleterre; aucun d'eux n'y régna.

Mais Ethelred, outre ses enfans du premier lit, avoit eu deux fils d'Emma sa seconde femme; savoir: Alfred & Edouard. Ces deux Princes avoient été emmenés en Normandie par Emma leur mère, lorsqu'Ethelred son premier mari avoit été détrôné; ils y vivoient paisibles sous la protection des ducs de Normandie. Canut redouta cette protection, & pour empêcher le duc Richard II, frère d'Emma, d'agir en faveur de ses neveux, il voulut devenir son beau-frère; ce fut alors qu'il épousa Emma, & en même tems il donna sa sœur à Richard II. Par le contrat de mariage de Canut & d'Emma on assura aux enfans qui en naîtroient, la succession à la couronne d'Angleterre; on sacrifia les droits, non-seulement des enfans du premier lit d'Ethelred, mais encore des enfans qu'il avoit eus d'Emma.

Canut eut de cette même Emma un fils nommé Hardicnute ou Hardicanute. Il laissa aussi d'un premier lit deux fils, nommés Suénon & *Harold*; celui-ci est le premier des deux Harold dont nous avons à parler. Suénon eut la Norwège, Hardicnute le Dannemarck, Harold pouvoit rester sans partage.

L'Angleterre se divisa: les Danois britanniques vouloient Harold, les Anglais vouloient Hardicnute, conformément au traité de mariage de Canut & d'Emma. On partagea le royaume entre ces deux Princes; mais comme Hardicnute étoit absent, Emma fut nommée régente de la partie du royaume échue à son fils, & on lui donna pour conseil le comte Goodwin, chef de la noblesse anglaise, scélérat aussi traître qu'insolent. Son premier soin fut de se vendre à Harold, qui s'étoit emparé des trésors de Canut, & de fermer l'entrée du royaume au prince Hardicnute, sous le nom duquel il ne gouvernoit que pour faire régner Harold, & pour régner avec lui dans toute l'Angleterre. Emma, voyant qu'Hardicnute tardoit à paroître, proposa de faire venir de Normandie les fils d'Ethelred; elle n'alléguoit que le desir, si naturel à une mère, de revoir des enfans dont elle étoit depuis long-tems séparée; mais Goodwin vit bien que l'intention & l'espérance d'Emma étoient de ranimer, par leur présence, l'affection des Anglais pour la race de leurs Souverains, & de faire régner ses fils du premier lit, si celui du second lit ne vouloit ou ne pouvoit pas quitter le Dannemarck. Goodwin prit le parti d'applaudir à la proposition d'Emma, & d'en faciliter l'exécution dans le dessein d'immoler à Harold ces importantes victimes, ou de tenter, par le moyen de ces Princes,

quelqu'autre grand crime ; mais Emma eut toujours la défiance d'une mère ; elle ne souffrit jamais que les deux Princes vissent ensemble Goodwin ; elle tenoit toujours l'un d'eux sous ses yeux, & ne permettoit à l'autre de marcher que sous l'escorte des fidèles Normands, venus en Angleterre à la suite de ces Princes. Goodwin, ne pouvant attaquer qu'un des deux frères, attaqua l'aîné. Alfred fut arrêté avec son escorte : on dit que Goodwin, dans un entretien secret qu'il voulut avoir avec Alfred, rejeta son crime sur Harold, & proposa au Prince le trône avec sa fille ; mais qu'irrité de ses refus & de ses mépris, il fit massacrer son escorte, lui fit crever les yeux à lui-même, & l'enferma dans un monastère à Ely, où Alfred mourut bientôt de douleur ou d'ennui. A cette nouvelle Emma renvoya secrétement Edouard dans son asile en Normandie. Goodwin, furieux d'avoir manqué une partie de son crime, & redoutant l'habileté d'Emma, l'accusa de trahison ; il eut le crédit de la faire chasser du royaume. Le duc de Normandie, Guillaume, arma en faveur d'Edouard ; Harold mourut en 1039. Hardicnute arriva : tout se réunit en faveur de ce dernier. Goodwin fut le plus empressé à lui rendre hommage. Cependant Hardicnute ayant fait venir à sa cour son frère Edouard, celui-ci demanda justice du meurtre d'Alfred, & Goodwin se vit en danger ; mais il gagna le Roi par des présens qu'il savoit être puissans sur son ame. L'intempérant Hardicnute mourut d'indigestion en 1042.

Jusque-là c'étoit la race danoise qui avoit régné dans la personne de Canut, puis d'Harold & d'Hardicnute. Enfin la race saxonne remonta sur le trône ; Edouard fut roi d'Angleterre. C'est ce Prince foible, vertueux & superstitieux, si connu sous le nom d'Edouard-*le-Confesseur*. Il fallut que, pour régner, il s'abaissât à implorer l'appui de ce même Goodwin qu'il venoit d'accuser hautement de l'assassinat de son frère ; il fallut qu'il remplit cette condition si fiérement rejetée par Alfred, la condition de devenir gendre de Goodwin ; mais il détesta toujours son beau-père & sa femme. Goodwin mourut d'une attaque d'apoplexie à la table du Roi.

Harold son fils eut ses places & sa puissance, & n'eut point son caractère odieux : le Roi le détesta, & le craignit encore ; Harold respecta le Roi sans l'estimer.

Toute l'affection d'Edouard étoit pour les Normands qui avoient élevé son enfance & réparé ses malheurs, auxquels enfin il devoit le trône & la vie. Guillaume, nommé alors le Bâtard, & depuis le Conquérant, duc de Normandie, son protecteur, son parent, son ami, vint le voir à Londres, & y fut reçu avec les distinctions dues à tous ces titres. On a beaucoup disputé sur la question si Edouard fit alors, ou s'il fit en tout un testament en faveur de Guillaume ; mais Guillaume aimoit bien autant devoir tout à son épée.

Après la mort d'Edouard-le-Confesseur, arrivée en 1066, l'Angleterre sembla préparer elle-même la conquête de Guillaume, en excluant Edgar Atheling, fils de cet autre Edouard élevé à la cour de Hongrie, & beau-frère du Roi de ce pays. Edgar étoit le seul héritier légitime de la couronne d'Angleterre, comme le désignoit ce nom d'*Atheling*, qui lui fut donné par cette raison.

L'Angleterre élut Harold, qui n'avoit d'autre titre que ses intrigues & sa puissance ; Harold, que la qualité seule de fils de Goodwin eût dû faire rejeter. Pendant la vie d'Edouard-le-Confesseur, Harold avoit fait un voyage en Normandie, après celui que Guillaume avoit fait en Angleterre. Harold n'ignoroit pas que les vœux d'Edouard étoient pour Guillaume. Edouard & Guillaume n'ignoroient pas que toutes les démarches d'Harold tendoient à mettre la nation dans ses intérêts. Harold étant donc en Normandie, Guillaume, en le comblant d'égards, voulut s'expliquer avec lui sur leurs prétentions réciproques à la succession d'Edouard. Ni l'un ni l'autre ne regardoient Edgar Atheling comme un obstacle à ses projets : c'étoit un enfant. Harold dissimula, ainsi qu'on peut le croire, étant au pouvoir de son rival. Si l'on demande pourquoi il avoit eu l'imprudence de s'y mettre, les uns disent qu'Edouard l'y avoit envoyé pour annoncer à Guillaume qu'il lui destinoit sa succession ; les autres, qu'Harold y étoit allé pour traiter de la liberté d'un de ses frères & d'un de ses neveux, qui, pendant des troubles précédens, avoient été livrés à Guillaume pour ôtages de la conduite de Goodwin. On peut supposer qu'Harold n'étoit pas fâché de sonder les projets, d'observer les préparatifs de Guillaume, & que peut-être il ne s'attendoit pas à l'explication précise qu'exigea ce Duc : elle se termina, de la part d'Harold, par des sermens de ménager toujours, & auprès d'Edouard, & auprès de la nation, les intérêts de Guillaume, dont il fiança la fille. On dit que le duc de Normandie le fit jurer devant un autel, sous lequel il avoit fait cacher des reliques, qu'il lui montra lorsque le serment fut prononcé : on ajoute qu'Harold fut consterné à cette vue.

Malgré tous les sermens & toutes les reliques, Harold ne perdit pas un moment pour se faire couronner à la mort d'Edouard. Quand Guillaume réclama la foi donnée, Harold répondit qu'elle avoit été extorquée. Quand Guillaume allégua les intentions connues d'Edouard, on lui opposa le choix des Etats. Guillaume entra en Angleterre à main armée.

L'Europe entière envoya ses chevaliers à cette expédition. Guillaume jugea qu'il falloit diviser les forces qu'il alloit combattre. Ses amis du nord ne lui manquèrent pas au besoin. Le roi de Norwège, Halfager, fit, à sa prière, une diversion dans la partie septentrionale de l'Angleterre, tandis que Guillaume se disposoit à entamer le Midi.

A cette tempête, Harold oppofoit toutes les reffources d'une grande ame, les précautions de la prudence, la confiance que la valeur infpire, & l'amour que fes fujets avoient pour lui ou qu'ils lui devoient; car il les gouvernoit avec fageffe, & en ménageant tout le monde il faifoit obferver les lois. Il combla d'égards le jeune Atheling; il lui donna le comté d'Oxford. S'il lui prenoit fon royaume, du moins il lui en cédoit une partie, facrifice qu'un ufurpateur ne fait guère, à moins d'y être contraint. Les cœurs étoient pour lui; mais Guillaume étoit redouté : toute l'Europe armoit pour Guillaume.

Harold vole à la rencontre d'Halfager, le défait, le tue, & conclut une paix avantageufe avec fon fils Olave. Tofti, un des frères d'Harold & fon plus grand ennemi, avoit accompagné le roi de Norwège dans cette expédition, & périt avec lui.

Encouragé par cette victoire, Harold s'avance vers Guillaume, qui venoit d'aborder à Pevemfey, dans le comté de Suffex. Le duc de Normandie montra quelqu'inquiétude aux approches du vainqueur rapide des Norvégiens : il parut craindre les fuites d'une affaire decifive, & fe repentir de s'être trop engagé; il voulut négocier; il chargea un moine de traiter avec Harold; il donnoit au Monarque anglais le choix de trois différens partis; l'un, de s'en rapporter à l'arbitrage du Pape; l'autre, de conferver la couronne, mais de lui en rendre hommage; le troifième enfin étoit le duel.

Harold répondit : 1°. Que le Pape étant fon ennemi, ne pouvoit être arbitre;

2°. Que la couronne d'Angleterre étoit indépendante & le feroit toujours;

3°. Qu'il ne pouvoit y avoir lieu au duel, puifque la couronne étoit à lui, & que le Duc ne mettoit rien dans la balance; qu'au refte le dieu des batailles alloit les juger. Si pourtant le duel dut jamais avoir lieu entre des Souverains, il femble que c'étoit en cette occafion, où la querelle étoit entre deux ufurpateurs.

Il fallut fe préparer au combat pour le lendemain.

Les Anglais, difpofés à la confiance par ces préliminaires, pafferent la nuit dans les feftins, & peut-être les démarches de Guillaume n'avoient-elles été qu'un ftratagême pour les amener à cette fécurité dangereufe. Les Normands pafsèrent la même nuit en prières & en préparatifs. La bataille s'engage, les deux généraux déploient tous les efforts du talent & de la valeur. Depuis fept heures du matin jufqu'au foir ils n'avoient eu l'un fur l'autre aucun avantage décifif A leur acharnement & à leurs reffources on reconnoît Guillaume & Harold qui combattent pour le trône. Cependant Harold avoit eu un œil crevé dès le commencement de la bataille : Guillaume avoit auffi été bleffé; il avoit eu deux chevaux tués fous lui. Le bruit de fa mort, répandu de rang en rang, foit par hafard, foit par un artifice d'Harold, commençoit à glacer les Normands : ce bruit vient jufqu'à Guillaume, qui fe hâte de le diffiper en fe montrant fans cafque & tête nue. Les Anglais, forcés par les viciffitudes du combat, de ferrer de plus en plus leurs rangs, fe forment infenfiblement en colonne, comme ils ont fait depuis à Fontenoi, & cette colonne, comme à Fontenoi, étoit impénétrable. Guillaume employa heureufement un ftratagême très-ufité chez les anciens, & auquel il avoit depuis long-tems dreffé fes troupes : il fit fonner la retraite, & à l'inftant toute fon armée parut dans une confufion qui annonçoit une déroute. Ce fpectacle invite les Anglais à pourfuivre l'ennemi : la colonne fe difperfe en une multitude de petits pelotons pour fondre fur les Normands difperfés; mais ceux-ci, à un fignal donné, reprennent leurs rangs auffi facilement qu'ils les avoient quittés, & enveloppent tous les pelotons anglais, qui font écrafés les uns après les autres. Harold, furieux de fe voir enlever la victoire, fe porte partout à la fois, conjure, menace, rallie enfin fes troupes, & renouvelle la bataille. On vit tomber Harold d'un coup de flèche, & les Anglais découragés cefsèrent de difputer la victoire : deux frères d'Harold périrent avec lui. Le corps de ce Prince étoit tellement défiguré par les coups, qu'il ne put être reconnu que par fa maîtreffe, à des marques fecrètes.

Ainfi périt avec gloire l'illuftre fils de l'exécrable Goodwin, Prince digne en effet du trône s'il n'y avoit pas été porté par les crimes de fon père, & fi lui-même il n'eût pas dépouillé l'héritier légitime. Cette journée, qui changea le fort de l'Angleterre, eft connue fous le nom de bataille d'Haftings. Guillaume fonda depuis une abbaye en mémoire de fa victoire, dans le lieu où il l'avoit remportée. Cette grande révolution arriva le 14 octobre 1066.

HÉRACLIAN, (*Hift. rom.*), c'eft le nom de l'affaffin de Stilicon, de l'affaffin d'un grand-homme, & il feroit odieux à ce feul titre, foit que l'ambition eût rendu Stilicon coupable ou non; mais ce même Héraclian devint coupable à fon tour du crime dont Stilicon n'avoit peut-être été que foupçonné. Héraclian avoit été bien récompenfé de fon affaffinat; il avoit été fait gouverneur d'Afrique; il voyoit les tyrans s'élever de toutes parts pour accabler la foibleffe d'Honorius. S'il les voyoit s'élever, il les voyoit tomber auffi; mais tout ambitieux fe promet toujours d'être plus habile & plus heureux que les autres. Héraclian fentit tout l'avantage que lui donnoit l'Afrique pour l'exécution des plus vaftes projets : c'étoit l'Afrique qui nourriffoit l'Italie & Rome; il commença par fermer fes greniers & par affamer l'Italie; puis, après l'avoir ainfi affoiblie par la difete, il fe difpofoit à fondre fur elle avec une flotte la plus nombreufe qu'on eût peut-être jamais équi-

pée ; elle étoit, dit-on, de trois mille sept cents vaisseaux. Le comte Marin, un des généraux de l'Empire, marcha courageusement à sa rencontre, lui livra bataille près d'Otricoli dans l'Ombrie, défit entiérement son armée. Héraclian remonta promptement sur ses nombreux vaisseaux, & regagna l'Afrique, où des émissaires de l'Empereur délivrèrent leur maître de ce nouveau concurrent, comme il l'avoit lui-même délivré de Stilicon. L'expédition & la mort d'Héraclian sont de l'an 413.

HERMOGÈNES. (*Hist. rom.*) Marcus-Tigellius Hermogènes, musicien, chanteur, joueur de flûte, aussi célèbre dans son genre que les Esopus & les Roscius dans le leur, étoit de Sardaigne, île dont l'air passoit pour être si mauvais, que Martial a dit que, quand l'heure de la mort étoit arrivée, on trouvoit partout la Sardaigne :

Nullo fata loco possis excludere : cùm mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia est.

Cicéron appelle Hermogènes, *Hominem pestilentiorem patriâ suâ.* Il dit que Phaméas, oncle d'Hermogènes, & affranchi comme lui, est tout glorieux d'avoir pour neveu ce joueur de flûte. *Qui sciret se nepotem, bellum tibicinem habere & sat bonum cantorem*, &c. Ce sont, dit-il, deux esclaves sardes, plus m chans l'un que l'autre. *Habes Sardos venales, alium alio nequiorem.* Horace accorde du moins à Tigellius Hermogènes une assez bonne qualité :

Ambubajarum collegia, Pharmacopolæ,
Mendici, mimæ, balathrones, hoc genus omne
Mœstum ac sollicitum est cantoris morte Tigelli;
Quippè benignus erat.

Il avoue d'ailleurs que ce musicien poussoit à l'excès les défauts de son état & ses défauts particuliers.

Omnibus hoc vitium est cantoribus inter amicos
Ut nunquàm inducant animum cantare rogati,
Injussi nunquàm desistant. Sardus habebat
Ille Tigellius hoc; Cæsar qui cogere posset,
Si peteret per amicitiam patris, atque suam, nil
Quidquam proficeret, si collibuisset, ab ovo
Usque ad mala citaret, io Bacche, modò summâ
Voce, modò hâc resonat chordis quæ quatuor ima.
Nil æquale homini fuit illi, sæpè velut qui
Currebat, fugiens hostem, persæpè velut qui
Junonis sacra ferret, habebat sæpè ducentos,
Sæpè decem servos, modò Reges atque Tetrarchas,
Omnia magna loquens, modò sit mihi mensa tripes &
Concha salis puri, & toga, quæ defendere frigus
Quamvis crassa, queat, decies centena dedisses
Huic parco, paucis contento, quinque diebus
Nil erat in loculis, noctes vigilabat ad ipsum
Manè, diem totum stertebat, nil fuit unquàm
Sic impar sibi.

Mais Horace ne parle jamais qu'avec éloge du talent de cet homme.

Invideat quod & Hermogenes ego canto.

dit l'importun, dans la satire IX du 1er. livre.

Le sage des Stoïciens a toutes les perfections, il a tous les talens, même sans les exercer.

Ut quamvis tacet Hermogenes, cantor tamen, atque
Optimus est modulator.

HESSE, (*Hist. d'Allem.*), Maison souveraine d'Allemagne, qui tire son origine de la Maison de Brabant. Henri-le-Magnanime, duc de Brabant, mort en 1247, eut de sa seconde femme, Sophie de Thuringe, fille du landgrave de Hesse & de Thuringe, Louis VI, honoré du titre de *Saint*, & d'Elisabeth de Hongrie, honorée aussi du titre de *Sainte*, un fils nommé Henri comme lui, & surnommé l'*enfant* ou le *jeune*, parce qu'il n'avoit que deux ans à la mort de son père, étant né en 1245.

Mais de qui descendoient ces landgraves de Hesse & de Thuringe ? Quelques auteurs ont prétendu qu'ils descendoient de Louis de Lorraine, fils de ce Charles de Lorraine, détrôné par Hugues-Capet, & de sa seconde femme, Agnès de Vermandois ; mais ce pourroit bien être un de ces systèmes fabriqués pour appuyer des prétentions chimériques, car l'opinion générale est que les deux enfans nés du second mariage de Charles de Lorraine & d'Agnès de Vermandois, & nommés l'un Charles, l'autre Louis, moururent dans l'enfance ou la première jeunesse, & sans avoir été mariés.

Quoi qu'il en soit, Sophie, mère de Henri l'enfant, hérita de la Hesse par la mort de son frère, Herman II, mort sans postérité, à dix-huit ans, le 3 janvier 1240.

Henri l'enfant fut le premier landgrave de Hesse de la Maison de Brabant. Nous remarquerons dans sa postérité :

1°. Herman, surnommé *le Docte*, qui acquit de la gloire par les armes, & que son surnom annonce comme s'étant distingué, au moins parmi les Souverains, par les connoissances.

2°. Louis, second du nom, landgrave de Hesse, dit *le Pacifique*, fils de Herman, eut le mérite de refuser l'Empire, qui lui fut offert en 1440, après la mort d'Albert d'Autriche.

3°. Herman, un de ses fils, évêque d'Hildesheim en 1471, archevêque de Cologne en 1481, évêque de Paderborn en 1489, défendit Nuitz contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

4°. Guillaume, dit *le Vieux*, landgrave de Hesse-Cassel, neveu du précédent, fut, selon les historiens, un Prince chagrin & querelleur. Il en fut puni : on le fit prisonnier ; il fut dépouillé de ses Etats.

5°. Philippe I son fils, dit *le Magnanime*, fut un des plus grands Princes de son tems.

6°. Guillaume IV, landgrave de Hesse-Cassel, surnommé *le Sage*, fils de Philippe I, fut un Prince lettré. On a de lui des observations astronomiques & d'autres ouvrages.

7°. Maurice son fils, landgrave de Hesse-Cassel, quitta le luthéranisme pour le calvinisme ; il soutint avec courage une guerre malheureuse contre l'empereur Ferdinand II. il perdit Marpurg en 1623, & fut obligé, en 1626, de céder son Etat à son fils, Guillaume V.

8°. Ce Guillaume V, dit *le Constant*, eut beaucoup de part à la guerre d'Allemagne, connue sous le nom de *guerre de trente ans*. Il entra dans la ligue de la France & de la Suède contre la Maison d'Autriche ; il laissa en mourant, le 21 septembre 1637, son Etat chargé de dettes, & une guerre onéreuse à soutenir. Sa veuve, Amélie-Elisabeth de Hanau, héroïne d'un courage inébranlable, soutint tout & répara tout. Fidelle à l'alliance que son mari avoit contractée, malgré l'infidelité de Mélander son général, qui quitta son parti pour suivre celui de l'Empereur, elle fit une guerre vigoureuse du fond de son cabinet, dirigea les vues de ses capitaines & les opérations de ses soldats, pourvut à tous les besoins de ses armées. Non-seulement elle ne perdit rien des Etats déjà démembrés & chancelans qu'elle avoit reçus pour son fils Guillaume VI, mais elle sut le faire rentrer dans tous les biens de ses ancêtres, & augmenter même les domaines de la Hesse. Les couronnes alliées lui firent rendre justice par le traité de Munster, & le jeune landgrave, Guillaume VI, qui vint en France vers ce même tems, en 1648, y reçut l'accueil le plus distingué, & y laissa la cour charmée de sa politesse & de sa bonne mine, ainsi que des grandes qualités de sa mère. *Cette Princesse*, dit un historien, *étoit née pour la gloire & l'ornement de son siècle, & jamais il n'y eut un tel assemblage de vertus*. Elle mourut le 8 août 1651.

9°. Philippe, frère de Guillaume V, mais d'un second lit, fut tué à la bataille de Lutter, le 27 août 1626.

10°. Un autre frère de ce même second lit, Frédéric de Hesse, prince d'Eschwège, né le 9 mai 1617, fut tué le 24 septembre 1655 en Pologne, où il accompagnoit le roi de Suède son beau-frère.

11°. Louis, le huitième des quatorze enfans de Charles, fils de Guillaume VI, fut tué en 1706 à la bataille de Ramillies.

12°. Maximilien, le neuvième de ces quatorze enfans, fut blessé à la bataille de Belgrade contre les Turcs, le 16 août 1717.

13°. Frédéric, le troisième de ces mêmes frères, devenu promptement l'aîné par la mort des deux premiers, se signala en plusieurs occasions à la tête des troupes de son père & de celles des cercles, à la bataille de Spire en 1703 ; à celle de Hochstet en 1704 ; au siége de Traerbach, la même année ; à celui de Toulon en 1707, où il fut blessé. Le roi de Suède, Charles XII, son beau-frère, le nomma généralissime de ses armées contre les Moscovites, & il fut son successeur sur le trône de Suède, la princesse Ulrique-Eléonore, sa seconde femme, sœur de Charles XII, élue reine de Suède le 3 février 1719, l'ayant fait élire & couronner lui-même l'année suivante.

La branche de Creuzberg ou Philipstad, sortie de celle de Hesse-Cassel, a produit divers guerriers employés au service, soit de la France, soit du Dannemarck, soit de la Hollande.

14°. Et une Princesse (Guillelmine-Hedwige), distinguée par ses connoissances dans les langues, dans la théologie, dans l'histoire, dans la géographie, & qui a laissé des cartes dont on admire le travail. Elle mourut de la petite vérole en 1699, à dix-huit ans, âge qui rend plus admirable encore ses travaux & ses connoissances.

Dans la branche de Hesse-Darmstad.

15°. Jean II, landgrave de Hesse-Breubach, célèbre dans les guerres de son tems. Mort le 1er. avril 1651.

16°. Frédéric, qui, s'étant fait catholique en 1636, fut chevalier de Malte, grand-prieur d'Allemagne, général des galères de la religion, dans le commandement desquelles il acquit de la réputation. Le pape Innocent X le nomma Cardinal le 19 février 1652. L'Empereur, de son côté, le combla de graces tant ecclésiastiques que militaires, le nomma protecteur d'Allemagne à Rome, évêque de Breslau, gouverneur de Silésie. Mort le 25 février 1682.

17°. Louis II, landgrave de Hesse-Darmstad, neveu de Frédéric, acquit dans l'Europe une grande & juste réputation de probité, d'équité, de modération. Mort le 4 mai 1678. Il eut seize enfans, parmi lesquels on compte plusieurs guerriers renommés, tels que :

18°. Georges, qui se fit catholique. Il servit en Irlande le prince d'Orange ou roi d'Angleterre, Guillaume III. Il passa ensuite au service de l'Espagne, où il fut fait grand de la première classe, chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Catalogne. C'étoit lui qui défendoit Barcelone lorsque cette place fut prise par le duc de Vendôme en 1697. Après la mort de Charles II il se déclara pour l'archiduc Charles d'Autriche, contre Philippe V, & alla négocier en sa faveur dans le Portugal qu'il réussit à détacher de l'alliance de la France. Il fut nommé en 1704 général de la cavalerie autrichienne, se signala cette même année & la suivante à Gibraltar, & fut tué devant Barcelone à l'attaque du fort de Montjouy, le 14 septembre 1705, agé de trente-six ans.

19°. Philippe son frère fut gouverneur de Fribourg en 1698 ; général des troupes du royaume de Naples en 1708, au milieu de la guerre de la succession d'Espagne ; gouverneur du duché de Mantoue, en 1715.

20°. Henri, frère des précédens, étoit gouverneur de Lérida lorsque cette place fut prise, en 1707, par l'armée de France & d'Espagne.

21°. Fréderic, un autre de leurs frères, se fit catholique, ainsi que Georges, & embrassa l'état ecclésiastique à Rome en 1697 ; mais le goût des armes fut le plus fort & l'entraina ; il mourut en Moscovie, le 12 octobre 1708.

22°. Dans la branche de Hesse-Hombourg, sortie de celle de Darmstad, Fréderic, landgrave, servit dans les armées de Suède, & eut une cuisse emportée au siége de Copenhague ; il s'attacha ensuite à l'électeur de Brandebourg, & fut gouverneur de Poméranie. Mort le 24 janvier 1708.

Il eut deux fils tués à la guerre :

23°. Charles-Christian, au siége de Namur, le 8 septembre 1695.

24°. Et Philippe, à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703.

HETTON. (*Hist. de Fr.*) Lorsque la fameuse Irène, impératrice d'Orient, fut détrônée par Nicéphore, elle étoit l'alliée de Charlemagne : on traitoit même d'une réunion des deux Empires par le mariage de Charlemagne avec Irène, & il y avoit alors à Constantinople, pour cette négociation, des ambassadeurs à la tête desquels étoit un évêque nommé Hetton. Ils furent témoins de la révolution qui renversa Irène du trône. A tout ce que cet événement avoit de désagréable pour eux, la nation grecque ajouta des marques choquantes d'éloignement pour la France. Les ambassadeurs prirent d'abord le ton de la menace ; ils protestèrent que Charlemagne ne laisseroit pas impuni le traitement fait à son alliée, & ils partirent mécontens. Cependant l'affaire tourna bientôt en négociation. Nicéphore sentit l'intérêt qu'il avoit de ne pas s'attirer un ennemi tel que Charlemagne ; il se hata de lui envoyer des ambassadeurs pour demander la paix.

Charlemagne, ordinairement le plus simple de tous les hommes dans son extérieur, ne voulut pas que l'Empire d'occident cédât à l'Empire d'orient, même le foible avantage de la représentation. Il prit plaisir à étonner les ambassadeurs grecs par une magnificence inattendue, & à étaler un faste plus qu'asiatique aux yeux de cette nation vaine & frivole qui n'estimoit que l'éclat. Le moine de Saint-Gal dit que ceux qui servoient de guides aux ambassadeurs, les firent passer à dessein à travers les Alpes, par des chemins impraticables ; ce qui, en alongeant leur route & la rendant plus pénible, les avoit excédés de fatigues, & même épuisés d'argent, de sorte qu'ils manquoient de tout à leur arrivee. Cette petite vengeance, ou ce petit artifice pour leur faire trouver la magnificence de l'Empereur plus imposante par le contraste de leur pauvreté, est au moins d'un mauvais goût. Les ambassadeurs furent admis à l'audience de l'Empereur, dans le palais de Seltz en Alsace. On les fit passer par quatre grandes salles superbement ornées, & où la pompe alloit toujours en croissant de salle en salle. Dans la première, qui étoit consacrée au faste militaire, une foule de guerriers & d'officiers revêtus, les uns d'habits somptueux, les autres de riches armures, environnoient avec respect un trône elevé, sur lequel étoit assis un Roi devant qui les ambassadeurs alloient se prosterner, lorsqu'on les avertit que cet honneur devoit être réservé à l'Empereur, dont ils ne voyoient là que le connétable. Dans la seconde salle, le comte du palais rendoit la justice, & joignoit à la magnificence dont il étoit environné, un appareil imposant de grandeur & de puissance. Le maître de la table du Roi, qui, dans la troisième salle, sembloit étaler tout le luxe de la cour, étoit effacé en magnificence par le grand-chambellan, qui présidoit dans la quatrième salle. Partout nouvelle surprise, nouvelle erreur, nouvelle envie de se prosterner de la part des ambassadeurs saisis d'admiration & de respect. Le moine de Saint-Gal dit qu'on chassoit ces ambassadeurs de chaque salle, en leur donnant des soufflets : *cum colaphis propellerentur*. Ne peut-on pas ici se dispenser de croire le moine de Saint-Gal ? Deux des plus grands seigneurs de la cour vinrent ensuite recevoir les ambassadeurs, & au fond d'un appartement encore plus riche ils trouvèrent l'Empereur tout éclatant d'or & de pierreries, au milieu des Rois ses enfans, des Princesses ses filles, & d'une multitude de prélats & de ducs, auxquels il paroissoit se communiquer avec une dignité paternelle & une auguste familiarité. Il avoit, dans ce moment, la main appuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, auquel il affectoit de prodiguer les marques de considération, comme pour le venger des dégoûts qu'il avoit essuyés à la cour de Constantinople. Les ambassadeurs reconnurent aisément dans Charlemagne le Roi de tous ces Rois, le Prince que la nature & la fortune sembloient avoir fait pour être le Monarque du Monde. Ils se prosternèrent devant lui avec une espèce de vénération religieuse, non sans quelque confusion de retrouver dans la plus haute faveur, auprès d'un tel Souverain & dans une telle cour, ce même évêque Hetton pour lequel ils savoient qu'on avoit eu, à Constantinople, fort peu d'égards. L'Empereur les releva, les rassura, & leur dit avec un melange imposant de sérénité & de fierté : *Hetton vous pardonne, & je vous pardonne à sa prière ; mais désormais respectons la personne des évêques & des ambassadeurs.* La leçon étoit utile. Quant à cette petite recherche, & (s'il est permis de s'exprimer ainsi) cette débauche de représentation que des écrivains même modernes vantent

&

& admirent comme une des actions les plus imposantes de Charlemagne, c'est un véritable jeu d'enfant, qui ne reçoit d'excuse que parce que c'étoit devant des enfans qu'on le jouoit, & qu'il faut des spectacles pour tous les yeux. Mais ce respect que Charlemagne exigeoit avec raison pour ses ambassadeurs, il se piquoit de l'avoir pour les ambassadeurs étrangers ; ce qui doit faire douter de quelques circonstances dont le moine de Saint-Gal charge l'histoire de la réception des ambassadeurs grecs, surtout de celle des soufflets, qui est absolument incroyable, & de celle du passage par les Alpes, qui ressemble trop encore à un jeu d'enfans fâchés, qui *font des niches* pour se venger.

HILDEGARDE & SES FILS. (*Hist. de Fr.*) Hildegarde, troisième femme de Charlemagne, étoit d'une famille noble de la nation des Suèves. C'est, de toutes les femmes de Charlemagne, celle qui paroît avoir été la plus chère, & à son mari, & au peuple français. Il sortit d'elle une nombreuse postérité, mais entr'autres trois Princes, l'espérance de la nation. L'aîné se nommoit Charles comme son père. Le second, qui se nommoit Pépin comme son aïeul, avoit d'abord été nommé Carloman comme son oncle & son grand oncle. Le Pape, en le baptisant, fit ce changement de nom, apparemment pour lui en donner un plus cher au Saint-Siége. Le troisième se nommoit Louis, nom qui paroît être le même que celui de Clovis, à jamais illustre par le conquérant, véritable fondateur de la monarchie françaife, porté depuis avec moins d'éclat par plusieurs autres Princes de la même race. Ce nom de Louis, porté pour la première fois sous cette forme, par le Prince dont nous parlons, est, comme on sait, celui qui a été porté par le plus grand nombre de Rois, tant de la seconde race que de la troisième.

Les deux premiers de ces Princes marchèrent sur les traces de leur père dans la carrière de la gloire. Charles se signala contre les Saxons, gagna sur eux, à douze ans, la bataille de Draigny, & subjugua dans la suite la Bohême. Pépin fit la conquête de la Pannonie. Tous deux moururent avant leur père. Louis, qui seul survécut, & qui fut Louis-le-Débonnaire, avoit aussi commandé en Espagne, mais avec moins d'éclat & de bonheur. Lorsqu'en 791 il avoit fait ses premières armes, Charlemagne voulut faire la cérémonie de lui ceindre l'épée : ce fut l'institution de la chevalerie & de la manière d'armer les chevaliers. Ce sont les grands Princes qui souvent, sans y songer, forment les établissemens & introduisent les usages, parce qu'on aime toujours à imiter un grand homme & à s'appuyer de l'autorité d'un grand nom.

Hildegarde, mère de ces trois Princes, n'avoit point vu leurs faits d'armes ; elle étoit morte en 784, à Thionville, sous les yeux de Charlemagne, emportant au tombeau les regrets de tous les Français. Charlemagne fut pénétré de douleur, mais il n'en fut point accablé ; il combattit son affliction comme une ennemie de sa gloire ; il s'imposa la loi de la vaincre par l'effort du travail, & de l'étouffer sous le poids des affaires. La satisfaction de n'avoir pas suspendu un moment des devoirs que l'état de son ame lui rendoit si pénibles, lui tint lieu de consolation, *negocia pro solatiis accipiens*. Il fit faire par Paul, diacre, l'épitaphe d'Hildegarde.

HOHENLOE ou HOLACH, (*Hist. d'Allem.*), ancienne Maison d'Allemagne, qui tient le premier rang entre celles du cercle de Franconie. Les comtes de Hohenloe sont comtes de l'Empire, & possèdent de riches domaines entre le duché de Wirtemberg & la Franconie ; ils sont alliés aux meilleures Maisons d'Allemagne. On prétend qu'ils tirent leur origine d'Italie, où ils portoient le titre d'*Alta Fiamma*, nom qui a la même signification en italien, que celui d'Hohenloe en allemand.

Nous remarquerons dans cette Maison, Philippe, chanoine de Bamberg & de Wirtzbourg, tué le 2 mars 1541, par Poppen, comte de Henneberg.

Philippe, beau-frère du fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande. Philippe servit les Hollandais pendant trente-quatre ans. M. de Thou le représente comme un des plus vaillans généraux de son tems, & ne lui reproche d'autre défaut qu'un peu de férocité, effet assez ordinaire des longues guerres.

Georges-Frédéric, qui servit le grand roi de Suède, Gustave-Adolphe, dans les guerres d'Allemagne, & mourut le 7 juillet 1645.

Wolfgang-Jules, maréchal-de-camp-général des armées de l'Empereur, & qui se signala dans les guerres de Hongrie.

Ernest-Othon, mort à Vienne le 7 octobre 1664, & qui venoit de paroître avec éclat à la bataille de Saint-Gothard. Il n'avoit que trente-trois ans.

Louis-Gustave, attaché au service de l'Empereur, gentilhomme de sa chambre, & l'un de ses principaux conseillers. Il fut chargé de plusieurs commissions importantes auprès des cercles, & de diverses négociations dans lesquelles il montra toujours beaucoup de capacité. Il eut dix-sept enfans, dont l'un (Jean-Philippe), né le 13 mars 1669, mourut à Heilbron le 22 août 1693, à vingt-quatre ans, d'une blessure qu'il avoit reçue dans un combat contre les Français.

HOHENZOLLERN. (*Hist. d'Allem.*) L'ancien château de Hohenzollern, dans la Souabe, avoit été ruiné par Henriette, comtesse de Wirtemberg & de Montbelliard ; il fut rebâti en 1460 par Josse Nicolas, comte de Hohenzollern. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; Albert, électeur de

Brandebourg ; Albert, duc d'Autriche, & Charles, marquis de Bade, posèrent la première pierre avec la plus grande solennité, en se servant d'une auge, d'une truelle & d'un marteau d'argent.

La Maison de Hohenzollern est une branche de la Maison de Brandebourg, & par cette raison l'aîné de la Maison de Hohenzollern est vicaire-né du grand-chambellan de l'Empire, c'est-à-dire, de l'électeur de Brandebourg, & en son absence il donne à laver à l'Empereur dans les jours de cérémonie.

Les comtes de Hohenzollern sont aussi chambellans héréditaires de l'Empereur, grace ou plutôt récompense accordée à leurs services par l'empereur Maximilien I.

Ils sont aussi Princes du Saint-Empire depuis l'an 1623.

1°. Frédéric, dit le Noir, comte de Hohenzollern, fut tué à la guerre en 1386.

2°. Frédéric-Albert son petit-neveu fut aussi tué à la guerre, le 16 juillet 1483 ;

3°. & 4°. Ainsi que Frédéric-Eitel & Jean-Frédéric ses frères ; le premier périt le 27 juin 1490.

5°. Eitel-Frédéric II, un autre de leurs frères, mort le 17 juin 1512, fut premier président de la chambre impériale.

6°. Christophe-Frédéric son petit-fils fut tué devant Marseille, le 1er. septembre 1536.

7°. Eitel-Frédéric III, oncle du précédent, mort le 15 janvier 1525, excita par sa faveur auprès de l'empereur Charles-Quint l'envie des Espagnols, qu'on soupçonna même de l'avoir empoisonné par ce motif; il faut pourtant reconnoître que cette fière & généreuse nation est moins accusée qu'une autre d'employer ces viles & criminelles voies.

8°. Un autre Eitel-Frédéric, fils du précédent, fut tué au service du même empereur Charles-Quint, le 15 juillet 1544.

9°. Félix-Frédéric, frère du précédent, se signala aussi dans le même service, & mourut le 30 janvier 1550.

10°. Jean-Georges, petit-neveu des deux derniers, eut la faveur de trois Empereurs. Rodolphe II le nomma son chambellan & son conseiller d'Etat. L'empereur Matthias le fit président du conseil aulique. Ferdinand II, dans la diète de Ratisbonne, en 1623, l'associa aux Princes de l'Empire.

11°. Eitel-Frédéric V son fils, prince de Hohenzollern, parut à la diète de Ratisbonne, dans le collége des Princes, en 1641.

12°. Frédéric-Guillaume, petit-fils de Jean-Georges & neveu du précédent, fut maréchal-de-camp-général des armées de l'Empereur, qui étendit à tous ses enfans & à toute leur postérité ce titre de Prince que l'aîné seul avoit eu jusqu'alors le droit de porter.

13°. Léopold-Frédéric, frère du précédent, fut tué au siége de Bude, le 18 juillet 1686, à vingt ans.

Dans la branche de Sigmaring.

14°. Eitel-Frédéric, né le 16 septembre 1582, d'abord chanoine de Cologne & de Strasbourg, puis camérier du pape Clément VIII, fut créé Cardinal par le pape Paul V, le 11 janvier 1621, & ensuite élu évêque d'Osnabruck en 1623. Mort le 25 septembre 1625. Il avoit eu vingt tant frères que sœurs de deux lits.

15°. Ferdinand-François son petit-néveu mourut d'accident à la chasse.

HUAULT, de Bernay en Brie, (*Hist. de Fr.*), famille originaire de Touraine, près d'Azay-sur-Indre.

1°. Le premier de ce nom, qui vint s'établir à Paris en 1418, lorsque le dauphin Charles prit Azay sur le parti des Bourguignons, fut Raoul Huault, sieur de la Huauldière en Touraine, qui se maria en 1440, & vivoit en 1448.

2°. Jacques Huault son fils, seigneur en partie de Montreuil sous le bois de Vincennes, suivit le roi Charles VIII à la conquête de Naples, & y mourut le 14 mai 1495.

3°. Jean Huault de Bussy, connu sous le nom de président de Vaires, arrière-petit-fils de Jacques, conseiller au châtelet, puis au parlement, puis maître des requêtes & président au grand-conseil, étoit conseiller au parlement lorsqu'il parut dans l'Ordre de la noblesse à la rédaction de la coutume de Paris, en 1580. Sortant de Paris pour aller trouver le Roi, à la fin de décembre 1588, après la mort du duc de Guise, il fut pris par les Ligueurs : son château de Vaires fut brûlé, & il ne put se racheter lui-même qu'à grands frais. Le 19 janvier 1589, il fut conduit à la bastille avec les autres magistrats fidèles au Roi, par Bussy Leclerc. Henri IV le rétablit dans sa place le 31 décembre 1590, lui donna un brevet de conseiller d'Etat le 3 février 1595 ; il mourut le 15 septembre 1606, avec la réputation d'un des meilleurs & des plus fidèles serviteurs des Rois.

4°. Un de ses petits-fils, Janvier, dit le chevalier de Vaires, fut tué d'un coup de canon au siége de Bois-le-Duc en 1629.

5°. Alexandre, chevalier de Malte, frère de Janvier, fut tué au siége de Dole en 1636.

6°. Pierre Huault leur frère aîné, connu sous le nom de marquis de Vaires, lieutenant-général en 1652, avoit été blessé, le 4 juin 1641, au passage d'une rivière en Roussillon, & avoit reçu trois coups de mousquet dans un combat donné six jours après devant Tarragone. Mort le 14 février 1662.

7°. Philippe Huault son fils aîné, connu sous le nom de marquis de Bussy, prit parti pour le grand Condé dans les troubles de la Fronde ; il se retira pour le servir à Bordeaux en 1651, fut mestre-de-camp des deux régimens de Condé, infanterie & cavalerie ; se trouva au combat de Saint-

Antoine, & y reçut des blessures dont il mourut peu de tems après, âgé de vingt-un ans.

8°. Barthélemy Huault, tige de la branche des seigneurs de Bernay, fut blessé au combat livré près de Villefranche, dans le Roussillon, le 31 mars 1642. Il fut fait prisonnier dans un combat donné le jour de la Pentecôte 1644, près de Lérida. Il fut ensuite enveloppé dans la disgrace du maréchal de la Mothe-Houdancour, auquel il s'étoit attaché : il ne servit plus que dans les guerres civiles de 1652. Mort le 8 juin 1669.

9°. Dans la branche des seigneurs de Montmagny, Charles Huault, qui, ainsi que Jean Huault de Bussy, n°. 3, comparut dans l'Ordre de la noblesse, pour la rédaction de la coutume de Paris. Il fut fait maître des requêtes en 1592, & intendant de Poitou en 1599. Chargé, la même année, de la recherche des faux nobles de cette province, & de la réformation des abus commis au fait des finances, il eut pour adjoint, dans ce travail, le célèbre Scevole de Sainte-Marthe, & ils y travaillèrent tous deux avec zèle & courage. Mort le 24 septembre 1610.

10°. Charles, un de ses fils, nommé le chevalier de Montmagny, chevalier de Malte, commandant les galères de la Religion, remporta une victoire signalée sur le bey de Rhodes, le 6 août 1627. Il eut encore le même commandement en 1630. Il fut, en 1639, commandant pour le Roi à Québec & dans tout le Havre de Saint-Laurent, & le 1er. mai 1653, lieutenant-général de la Religion; il fit son entrée en cette qualité dans l'île de Saint-Christophe en Amérique, qui appartenoit pour lors à l'île de Malte.

11°. On put dire de sa nièce, Jeanne Huault, dame de Goyencourt, comme de Didon, *nulli benè nupta marito*. Son premier mari, Louis Ribier, conseiller au parlement, fut assassiné, en 1659, dans la forêt de Compiegne. Robert Guerin, seigneur de Tarnault, brigadier des armées du Roi, qu'elle épousa l'année suivante, fut aussi assassiné le 5 janvier 1678, à Epernay. Elle put dire comme Cornélie :

> C'est l'effet du malheur qui me suit;
> Je l'ai porté pour dot chez Pompée & chez Crasse.

HUGONET & D'IMBERCOURT, (*Hist. des Pays-Bas*), ministres de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, dernier Prince de la seconde Maison de ce nom, furent honorés de toute sa confiance, & par cette raison Marie de Bourgogne sa fille leur donna toute la sienne. A la mort de Charles, Louis XI son ennemi, au lieu de réunir à la France les Etats de la succession de Bourgogne, par le mariage du Dauphin son fils avec la Princesse, se jeta sur ces mêmes Etats, résolu de les emporter par la force. Tout lui réussit d'abord. Les ministres de la Princesse, alarmés des progrès de l'ennemi, crurent devoir s'éloigner d'elle pour la mieux servir; ils allèrent, avec une suite nombreuse, trouver Louis de sa part, se flattant de le désarmer par les offres qu'ils avoient à lui faire.

Tandis que ces cœurs droits & sincères alloient se faire tromper par le plus artificieux des politiques, ils laissoient leur jeune Souveraine sans conseil, sans secours, exposée à des malheurs & à des périls nouveaux. Les ambassadeurs de Marie présentèrent à Louis XI leur lettre de créance; elle étoit écrite de trois mains différentes, de celle de Marie, de celle de la Duchesse douairière sa belle-mère, & de celle du seigneur de Ravestein son proche parent. On avoit voulu par-là donner à cette lettre plus d'autorité. Marie indiquoit au Roi le chancelier Hugonet & le seigneur d'Imbercourt, comme les seuls en qui elle eût confiance; elle le prioit de ne faire qu'à eux les propositions qui la concernoient; elle l'assuroit de son obéissance & de sa docilité.

Les ambassadeurs offrirent sans détour la main de la Princesse pour le Dauphin. Louis, en protestant qu'il ne desiroit rien autre chose, opposa cependant l'enfance du Dauphin, sa mauvaise santé, la disproportion d'âge. Lorsqu'on le pressoit, il se renfermoit dans ces deux points, qu'il faisoit marcher de front : 1°. la nécessité d'attendre la majorité de la Princesse & la virilité du Dauphin; 2°. la nécessité non moins absolue, selon lui, de mettre dès-lors sous sa main les provinces auxquelles il prétendoit avoir droit, afin de prévenir l'inconstance de la Princesse. Les ambassadeurs insistèrent. Ils firent voir que l'enfance du Dauphin n'étoit point un obstacle; que le mariage pouvoit toujours être fait, selon l'usage assez commun alors de marier les enfans au berceau, & qu'on sauroit bien prendre, pour le reste, tous les délais & toutes les précautions nécessaires, mais qu'il importoit surtout de ne point abandonner au tems & au hasard l'union politique d'où dépendoit le bonheur des deux Etats. La disproportion d'âge étoit encore un obstacle plus chimérique. Si elle devoit alarmer quelqu'un, c'étoit Marie; & cette Princesse sacrifioit, sans balancer, de si foibles inquiétudes au plaisir de prouver à Louis son obéissance, à la France son amour, à ses peuples le desir qu'elle avoit de les rendre heureux & Français.

Le Roi, au lieu de céder à ces raisons, ou de les combattre, embarrassa cette négociation si simple de mille détours, fit naître mille incidens, gagna du tems, sonda les esprits, tenta la foi des ambassadeurs par des promesses, par des présens, sans cependant laisser pénétrer ses vues. Les ambassadeurs ne pouvoient comprendre pourquoi le Roi vouloit & ne vouloit point l'alliance de la Princesse, pourquoi il la desiroit, disoit-il, si ardamment, & la différoit avec tant d'opiniâtreté. Enfin ils crurent avoir démêlé la vraie cause d'une conduite si bizarre. Ils s'imaginèrent que le Roi, plus sensible à l'honneur du trône qu'à ses intérêts,

ne vouloit point paroître devoir à l'hymen de la Princeſſe ce qu'il prétendoit pouvoir exiger d'ailleurs; que peut-être même, étendant ſes vues dans l'avenir, & prévoyant que la Princeſſe pourroit n'avoir point d'enfans du Dauphin, il vouloit, avant tout, fixer irrévocablement ſes droits, ſoit par les armes, ſoit par des traités. Frappés de cette idée, & ne ſoupçonnant pas que le Roi pût ne pas mettre de bornes à ſes prétentions, & qu'il osât les appliquer à toute la ſucceſſion de Bourgogne, ils crurent que quelques ſoumiſſions ſatisferoient ce point d'honneur délicat dont ils le ſuppoſoient touché. Deſcordes ou Deſquerdes (*voyez Crevecœur* dans ce Dictionnaire), auquel ils communiquèrent leurs idées, & qui avoit ſecrétement conclu ſon traité *avec le Roi*, lui rendit compte de ces diſpoſitions, & lui conſeilla d'exiger qu'on remît Arras entre ſes mains; les ambaſſadeurs y conſentirent. Ils alloient porter ce conſeil à leur Souveraine; mais l'eſclavage où ils la trouvèrent réduite, leur fit ſentir la faute qu'ils avoient faite de l'abandonner. Peut-être s'ils euſſent ſuivi de l'œil ſa fortune, leur expérience leur eût-elle ſuggéré les moyens de prévenir ſa diſgrace & la leur. Marie, à leur départ, étoit reſtée dans la ville de Gand, centre toujours redoutable de la ſédition & de la révolte. Les bourgeois de cette ville, preſque tous riches marchands, joignoient à cette groſſiéreté baſſement orgueilleuſe qu'inſpire l'opulence, la férocité turbulente que donnent la licence & l'habitude de la rébellion. Ils s'étoient rendus maîtres des Etats de Flandre tumultueuſement aſſemblés dans leur ville, & les ayant remplis de leur fureur, ils maſſacrèrent les magiſtrats établis par le dernier Duc; ils s'aſſurèrent de la perſonne de Marie; ils voulurent être ſes tuteurs; ils lui compoſèrent un conſeil de bourgeois inſolens, ſans l'avis duquel ils lui défendirent de rien entreprendre; ils la retinrent priſonnière dans ſon palais.

Pendant ce tems Louis XI l'accabloit par ſes armes ou la déſoloit par ſes intrigues : elle ne voyoit autour d'elle que des tyrans & des oppreſſeurs. Ses prétendus amis, ſes parens même, qui accouroient auprès d'elle ſous prétexte de la ſecourir, n'y étoient attirés que par des vues intéreſſées. L'un demandoit des bénéfices, l'autre des gouvernemens, les autres de l'argent; d'autres des honneurs & des graces de toute eſpèce. Tous abuſoient de la foibleſſe de Marie; tous lui vendoient bien cher des ſervices qu'ils ne lui rendoient point; tous ſe réuniſſoient contre Hugonet & d'Imbercourt, dont la fidélité déſintéreſſée faiſoit la ſatyre de leur avidité. Ils ſoulevoient contre ces deux excellens miniſtres des peuples déjà trop furieux, qui n'avoient pas oublié que le chancelier Hugonet avoit déchiré de ſa main la pancarte originale de leurs priviléges, & que d'Imbercourt avoit prêté ſon bras au duc Charles pour les ſoumettre. Le comte de Saint-Pol, qui s'étoit attaché à Marie, leur reprochoit d'avoir cauſé la mort honteuſe du connétable ſon père, en conſeillant au Duc de le livrer au Roi. Il ne diſſimuloit point la haine qu'il leur portoit, & du moins cette haine avoit un principe eſtimable.

Les Gantois, inſenſibles au démembrement des Etats de la Princeſſe, voyoient avec inquiétude les conquêtes du Roi l'approcher de leur ville. Ils crurent néceſſaire de lui envoyer une députation, pour lui rappeler la trève jurée avec le Duc, & lui demander la paix; ils arrachèrent aiſément à la Princeſſe toutes les inſtructions qu'ils voulurent; elle conſentit à tout, perſuadée que le Roi n'auroit égard qu'à la lettre de créance qu'elle avoit donnée à Hugonet & à d'Imbercourt, & que ceux-ci avoient remiſe au Roi, ne prévoyant pas l'indigne uſage qu'il devoit en faire. Les Gantois compoſèrent leur députation de quelques membres du conſeil, à la tête deſquels ils mirent le penſionnaire de leur ville. Le Roi vit arriver ces bourgeois pleins d'orgueil & de ſottiſe, & ſe promit bien de ſe jouer de leur ignorante & groſſière ſimplicité.

Le premier mot qu'ils lui dirent lui fournit une occaſion de brouiller. Ils l'aſſurèrent que la Princeſſe avoit pris la réſolution la plus conſtante de ſe gouverner par le conſeil des Etats. Le Roi les interrompit. « Vous me trompez, dit-il, ou l'on » vous trompe vous-mêmes; la Princeſſe vous déſavoueroit. Hugonet & d'Imbercourt ont ſeuls » ſa confiance; je ne dois traiter qu'avec eux. » Les députés voulurent prouver qu'ils étoient autoriſés, & montrèrent leurs inſtructions. Alors le Roi foulant aux pieds toutes les lois de l'honneur & de la probité, la foi due au ſecret, les égards que les Souverains ſe doivent les uns aux autres, montra aux députés la lettre écrite par Marie, par la Ducheſſe douairière & par Raveſtein. Il fit plus; les députés la lui demandèrent, & il la leur donna. Ceux-ci, ne pouvant plus contenir leur fureur, prirent congé du Roi & volèrent à la vengeance. Telle étoit l'inſolente ivreſſe de ces rébelles, qu'ils s'indignoient que leur Souveraine eût oſé faire uſage de la liberté que la nature accorde au dernier des hommes, de placer ſa confiance où il lui plaît.

Ce fut avec une joie criminelle que le Roi les vit partir; il s'applaudit des horreurs qu'ils alloient commettre. Cette baſſeſſe, une des plus odieuſes qui aient flétri ſon règne & dégradé ſon caractère, lui paroiſſoit le chef-d'œuvre de la politique la plus déliée. Les députés arrivèrent à Gand. On s'étonne de ce prompt retour. Ils aſſemblent le conſeil; ils y répandent leurs fureurs. « On nous » trahit, s'écrient-ils; on nous amuſe par de fauſſes » inſtructions. Hugonet & d'Imbercourt traitent » ſecrétement avec les ennemis de l'Etat; ils abu» ſent de la confiance de la Princeſſe, comme ils » abuſoient de celle de ſon père; ils lui extorquent » des lettres de créance excluſives. » La Princeſſe

voulut ouvrir la bouche pour défendre ses ministres, pour se défendre elle-même ; & ne pouvant croire l'étonnante nouvelle que ce discours lui annonçoit, elle alloit peut-être nier l'existence de la lettre. Le pensionnaire s'avance jusqu'à elle, les yeux étincelans de colère, & d'un ton insolent & terrible : *Voyez*, lui dit-il, *Madame, reconnoissez-vous ces trois écritures ?* Marie ne répondit que par un silence d'accablement & d'indignation. Un mépris plein d'horreur pour Louis XI fut le seul sentiment qu'elle éprouva.

Cependant on murmure, on délibère, on prépare la perte des deux ministres : tout s'élève contr'eux sans pudeur ; le peuple, qui hait toujours les ministres, & à qui on faisoit haïr plus particuliérement ces deux-là ; les Grands, qui les craignent, & qui espèrent les remplacer ; le duc de Clèves, qui, on ne sait pourquoi, comptoit sur eux pour ménager le mariage de son fils avec la Princesse, & qui apprend qu'ils travailloient pour le Dauphin ; le comte de Saint-Pol, qui saisit cette occasion de venger son père ; l'évêque de Liége, qui n'a pu oublier que d'Imbercourt, gouverneur de cette place pour le duc de Bourgogne, avoit souvent soutenu les droits de son maître contre l'évêque & ses partisans.

Hugonet & d'Imbercourt auroient pu se sauver ; ils furent libres la nuit entière ; mais ils comptèrent sur leur innocence, comme si un peuple effréné savoit la respecter ; & sur la protection de la Princesse, comme si elle-même n'eût pas été esclave. Le lendemain on les arrêta, & on nomma des juges chargés de les trouver coupables.

De quoi ne les accusa-t-on pas ! Quelles fautes (ils en avoient fait sans doute, puisqu'ils étoient hommes & ministres) n'érigea-t-on pas en crimes irrémissibles ! *C'étoient eux qui avoient engagé le Duc dans tant de guerres injustes & ruineuses*, comme si l'ardeur guerrière de ce Prince avoit jamais eu besoin d'être animée. *C'étoient eux qui avoient mis le connétable de Saint-Pol entre les mains du Roi.* Ils avoient eu raison : le connétable étoit un traître qui méritoit son sort. *Ils avoient vendu la justice* ; rien n'étoit moins prouvé : ils avoient reçu seulement un présent des Gantois long-tems après le jugement d'un grand procès que ceux-ci avoient gagné. *Ils avoient anéanti les priviléges de Gand*, mais ils n'avoient fait qu'exécuter les ordres du Duc : c'étoient les séditions continuelles des Gantois qui leur avoient attiré ce châtiment, auquel ils s'étoient soumis eux-mêmes après avoir été vaincus. *Ils avoient abusé de la confiance de la Princesse*, c'est-à-dire, qu'ils avoient accepté cet honneur qu'ils méritoient par leurs services passés, & dont ils avoient tâché de se rendre encore plus dignes par de nouveaux services.

Les juges, vendus aux rebelles, déclarèrent Hugonet & d'Imbercourt coupables de concussion, & surtout d'attentat à leurs priviléges, & les condamnèrent à perdre la tête.

Ces deux infortunés tentèrent en vain d'échapper à ces brigands par un appel au parlement de Paris. Ils espéroient que Louis XI, quoiqu'il fût l'auteur de leur disgrace, rougiroit de faire consommer, sous son nom & par son autorité, une injustice aussi exécrable ; que peut-être même, s'il continuoit de les opprimer, le parlement, plus équitable, ne se prêteroit point à sa passion. Ils espéroient du moins qu'en gagnant du tems la Princesse & leurs amis trouveroient le moyen de les délivrer ; mais ils n'avoient d'amis que la Princesse, & la Princesse étoit captive.

On n'eut point d'égard à leur appel : leur mort étoit jurée. On leur avoit déjà donné, sans objet & sans prétexte, une quèstion plus cruelle que la mort même : on ne leur laissa que trois heures pour se préparer, & l'échafaud etoit déjà dressé dans la place de l'hôtel-de-ville.

Marie l'apprend avec désespoir, & ce désespoir anime son courage. Elle oublie, & la dignité de son rang, & les bienséances rigoureuses de son sexe ; elle se souvient seulement que ses amis vont périr & qu'elle en est la cause ; elle écarte avec horreur les tyrans qui l'obsedent ; elle court à l'hôtel-de-ville ; elle ne dédaigne point de se jeter aux pieds de ces juges infâmes qui méritoient seuls la mort qu'ils alloient donner à l'innocence ; elle leur demande en tremblant une grace qu'elle avoit droit d'accorder, mais qu'elle accordoit en vain. Ces tigres furent inflexibles. Marie ne se rebute point ; elle court sur la place ; elle voit les deux malheureux objets de ses larmes couchés & renversés sur l'échafaud. Brisés par la question, ils ne pouvoient, ni se tenir debout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup mortel. Les bourreaux avoient déjà les bras levés : un peuple effréné fixoit sur eux ses yeux avides de sang. Marie perce la foule & s'élance vers l'échafaud. *Arrêtez*, s'écrie-t-elle, *ou arrachez-moi la vie. Ne m'enlevez pas mes amis, mes serviteurs fidèles ; ils n'ont rien fait que par mes ordres ; c'est moi qu'on opprime en les opprimant.* Ces cris douloureux, ces accens du désespoir, les larmes dont ses yeux étoient inondés, les longs habits de deuil dont elle étoit revêtue pour la mort de son père, ses cheveux épars, ses bras tendus vers le peuple, la bonté qu'elle signaloit alors avec tant d'éclat, tout ce spectacle intéressant suspendit l'action des bourreaux, fit renaître un rayon d'espérance dans le cœur des deux victimes, & excita de grands mouvemens dans le peuple. Cet étrange abaissement de sa Souveraine, de la fille de tant de Rois & de tant de héros, sembla le toucher : la pitié commençoit à entrer dans ces ames farouches. L'assemblée se divisoit en deux partis ; les uns crioient *grace*, les autres *vengeance* ; les piques étoient baissées, les épées tirées ; on se menaçoit, on combattoit. Le crime & l'insolence triomphèrent. Des clameurs barbares étouffèrent les tendres prières de Marie, & firent consommer le sacrifice à ses yeux. Le sang de ses fidèles sujets

réjaillit presque sur elle. Elle poussa un cri perçant qui glaça tous les cœurs, & tomba sans connoissance. On la reporta demi-morte dans son palais.

L'époque de cet horrible événement est l'année 1477.

HUGUETAN, (*Hist. mod.*), libraire de Lyon, dont l'histoire paroît un roman, & dont la destinée fut en tout point fort singulière, s'il faut s'en rapporter à l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon*, qui dit l'avoir connu, & dont voici les termes :

« Huguetan, originaire de Lyon, réfugié, pour cause de religion, en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des bréviaires & des missels. Il revint en France, où il acquit, malgré son calvinisme, la confiance de Louis XIV. M. de Pontchartrain l'ayant contraint de signer des lettres-de-change pour plusieurs millions, Huguetan révoqua, par le même courier, les ordres forcément donnés à ses correspondans, & se retira à la Haie, où il épousa la fille naturelle d'un prince de Nassau, & obtint le gouvernement de Viane, asile sacré des banqueroutiers. Le Roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres protestées, donna commission au capitaine Gautier de l'enlever. Huguetan, trahi par son valet-de-chambre, fut conduit jusqu'à la dernière ville de Hollande, à travers tous les canaux dont ce pays est coupé. La dernière barrière s'ouvroit lorsqu'un soldat, qui avoit entrevu une robe rayée au moment que Gautier sortoit du carrosse pour donner quelques ordres, s'avança & ouvrit la portière pour voir *la belle* que les voyageurs cachoient avec tant de soin. Au lieu d'une femme, il vit un homme en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barrière se referma. Gautier & ses recors furent saisis & eurent la tête tranchée. Huguetan offrit ses services à la cour d'Angleterre, qui les refusa, & à celle de Vienne, qui le fit baron. Il erra en divers pays, toujours poursuivi par ses craintes & par le contrôleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduisit un système de commerce qui mit la bourse de cette ville dans un désordre affreux : le magistrat le pria d'en sortir. Il porta en Dannemarck ses richesses & son esprit. On y vit ce que peut un seul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des compagnies maritimes, des manufactures de laine & de soie, & une banque un peu plus solide que celle de Law. Consulté sur tout, quoique sans emploi, il accrédita si bien les bons principes de l'administration des finances & du commerce, que les républiques les plus soupçonneuses prirent confiance en la probité de ce gouvernement, quoiqu'il soit purement despotique. Frédéric IV érigea, pour lui & pour ses descendans, la terre de Guldestéen en comté, & Huguetan en prit le nom. Il obtint la clé de chambellan, & ensuite le cordon blanc de l'Ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant son bien en marchand, & le dépensant en grand seigneur. Brouillé avec un ministre de Chrétien VI, il se retira dans ses terres en Holstein, & fit un si grand vuide à Copenhague, qu'il fut rappelé avec honneur. Je ne l'ai vu qu'âgé de cent trois ans ; mais il passoit encore alors pour l'homme le plus aimable dans la société, le plus prévoyant dans le conseil, le plus droit dans le commerce, & le plus compatissant pour les pauvres. Quoique la librairie eût commencé sa fortune, il ne connoissoit d'autre livre que Rabelais. Quoique la cour de France l'eût persécuté dans toutes ses retraites, il aimoit la France uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le marquis de Montéleon, ambassadeur d'Espagne. Il refusa une de ses petites-filles, en mariage, à un Prince du sang de Dannemarck. Il mourut en 1750, de chagrin de n'avoir pu obtenir le cordon bleu de l'Eléphant. »

HUNAUD & GAIFFRE, (*Hist. de Fr.*), ducs d'Aquitaine. Le fameux duc Eudes, tantôt l'ennemi, tantôt le protégé de Charles Martel, étoit mort en 735, laissant trois fils, Hunaud, Hatton & Remistain. Hunaud fut duc d'Aquitaine, & Hatton comte de Poitiers. Hunaud, à la mort de Charles Martel, avoit cru, comme on le croit toujours, qu'un nouveau gouvernement seroit foible, & il avoit fait des courses dans diverses provinces de France. Carloman & Pépin-le-Bref son frère, fils de Charles Martel, l'en avoient puni par les ravages de ses Etats, & l'avoient forcé de demander pardon. La douleur qu'il avoit ressentie de cette humiliation, jointe au remords qu'il éprouvoit d'avoir, dans un mouvement de colère & de jalousie, fait crever les yeux à Hatton son frère, l'avoient déterminé à se faire moine, exemple qui fut imité depuis par Carloman, frère de Pépin.

Hunaud, en entrant dans le cloître, avoit laissé son duché à Gaïffre ou Gaiffre ou Vaifre son fils. Celui-ci ne fut pas moins remuant que Hunaud son père, & il fut encore plus cruellement puni. Il avoit profité de tous les momens où Pépin étoit engagé dans des expéditions lointaines, pour faire des courses dans diverses provinces de France. Quatre fois Pépin, avec la rapidité de son père, étoit accouru d'une extrémité du royaume pour le réprimer & le châtier, & chaque fois il lui avoit enlevé une partie de ses Etats. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Loup II*, le traitement indigne que fit Pépin à Remistain, frère de Hunaud & de Hatton, & oncle de Gaïffre.) Rien ne corrigeoit le Duc. Enfin Pépin, ayant pénétré pour la cinquième fois au fond de l'Aquitaine, y gagna une grande bataille contre Gaïffre, lequel, dépouillé de tous ses Etats, abandonné de tous ses soldats, errant, fugitif, cherchant partout un asile & n'en trouvant point, fut tué par ses sujets même, qui s'ennuyoient de tant de guerre, ou par ses domestiques, que Pépin avoit gagnés.

L'Aquitaine fut alors réunie à la couronne, quoique Gaïffre eût un fils. Ce fils, manquant de moyens pour se rétablir dans les Etats de ses pères, s'en tint au duché de Gascogne, qui lui fut laissé dans la suite; mais il conserva contre les Français une haine éternelle, dont il leur donna, dans l'occasion, des marques éclatantes. Ce fut le duc Loup II. (*Voyez* son article.)

Cependant la querelle de l'Aquitaine n'étoit point terminée. Charlemagne, qui avoit fait ses premières armes sous son père contre Gaïffre en 761, eut au commencement de son règne, en 770, à combattre Hunaud, père de Gaïffre. Le léger dépit, le léger remords, qui avoient jeté imprudemment cet inconstant Hunaud dans le cloître, ne purent tenir contre l'ambition, seul sentiment profond qui fût dans son ame; elle ne tarda pas à éclater par des regrets & des retours vers le siècle. A la mort de Pépin-le-Bref, il s'attendoit à voir renaître dans le royaume les mêmes divisions qui l'avoient déchiré à la mort de Charles Martel & à celle de Pépin de Héristal son père. Dans cette espérance, Hunaud sort de son cloître au bout de vingt-quatre ans, se montre aux peuples de l'Aquitaine; &, soit qu'il eût su s'en faire aimer dans le cours de son administration, soit que le desir qu'ont tous les peuples d'avoir un Souverain particulier, & de former un Etat à part, qui rassemble sur soi tous les soins du gouvernement, lui tînt lieu d'amour de leur part, ils parurent seconder ses vues: en peu de tems il eut une armée, & fut en état d'annoncer ses prétentions; mais en bien moins de tems encore cette armée fut dissipée. Dès que Charlemagne parut, l'Aquitaine reconnut son maître & se soumit. Charles ne prit contre les Aquitains d'autres précautions que de faire bâtir sur la Dordogne un château fort, qui s'appela *Franciac*, c'est-à-dire, *Château des Français*: on l'appelle aujourd'hui *Fronsac*, nom dans lequel, à travers la corruption, il est aisé d'appercevoir la prononciation & la signification primitives.

Hunaud chercha en vain les asiles les plus secrets pour s'y cacher; il n'en trouva point qui pussent le dérober au vainqueur. Les menaces de Charlemagne avoient effrayé, ses bienfaits avoient séduit: Hunaud lui fut livré. Il fut enfermé. Ce n'étoit peut-être pas user d'une justice trop rigoureuse envers un homme qui s'étoit lui-même enfermé volontairement dans un cloître pour toute sa vie, & qui n'en étoit sorti qu'en violant ses vœux, & que pour exciter des troubles.

Mais il faut avouer, 1°. que la confiscation faite par Pépin, de l'Aquitaine, sur le malheureux Gaïffre, pouvoit n'être pas fort juste, & que Hunaud vengeoit son fils.

2°. Que, pour avoir Hunaud en sa puissance, il en coûta au jeune Charles d'exiger un crime, & un crime honteux. Hunaud s'étoit réfugié chez Loup I, duc de Gascogne, son neveu, fils de Hatton. Loup avoit obligation de son duché à Charlemagne, & ne pouvoit le conserver sans son agrément. Charlemagne le lui avoit donné en bénéfice, c'est-à-dire, à titre de fief mouvant de la couronne. Charlemagne se servit de l'ascendant que ces titres de bienfaiteur & de suzerain lui donnoient sur le Duc, & surtout de la terreur qu'il étoit en état de lui inspirer, pour exiger qu'il lui livrât son oncle. A la vérité, cet oncle avoit fait crever les yeux à Hatton, père de Loup I; mais cet ancien crime & les divisions qui en avoient été la cause & l'effet, sembloient expiés par le repentir & par le tems; & l'intérêt général de la Maison d'Aquitaine en avoit réuni les différentes branches, puisque Loup I avoit donné Adèle sa fille unique en mariage à Gaïffre son cousin, & puisqu'enfin c'étoit chez Loup I que Hunaud, dans sa fuite, cherchoit un asile. Cependant le duc Loup eut la lâcheté d'obéir à un ordre qu'il étoit également affreux, & de donner, & d'exécuter. Observons que presque tous les auteurs modernes ont confondu ce Loup I, fils de Hatton & neveu de Hunaud, avec Loup II, fils de Gaïffre & petit-fils de Hunaud, (dont *voyez* l'article). Ils ont cru que Hunaud avoit été livré par son petit-fils; ce qui seroit encore plus affreux, mais ce qui n'est pas. Lorsque Charlemagne eut répudié sa seconde femme Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards (*voyez* l'article ci-dessus, *Etienne IV*, pape), & l'eut renvoyée à son père; lorsqu'en conséquence de ce renvoi & de divers griefs respectifs la guerre s'alluma entre ces deux Princes, la cour de Didier devint l'asile & le rendez-vous de tous les ennemis de Charlemagne. Dans le même-tems le duc d'Aquitaine, Hunaud, ayant trouvé le moyen de s'échapper de sa prison, se retira aussi chez Didier, avec lequel il s'enferma dans Pavie, que Charlemagne ne tarda pas à presser vivement. On se défendit bien, & le siége tira en longueur; mais les peuples s'ennuyoient de la guerre, les cœurs se tournoient vers Charlemagne. On respectoit encore l'infortune de Didier; mais Hunaud, qu'on regardoit comme l'auteur de la guerre, du moins comme celui qui contribuoit le plus à l'entretenir, étoit devenu l'objet de l'exécration des Lombards. On se souleva contre lui, & il fut tué dans la sédition (774). Qu'avoit gagné ce malheureux à quitter son cloître pour réclamer l'Aquitaine? Une prison plus rigoureuse, une vie agitée, une mort violente.



IMBERCOURT (D'). Le brave d'Imbercourt, tué à la bataille de Marignan le 14 septembre 1515, étoit petit-fils de ce brave, fidèle & malheureux d'Imbercourt (*voyez*, dans ce volume, l'article *Hugonet*) à qui les Gantois rebelles avoient fait trancher la tête à la vue de Marie de Bourgogne qui demandoit sa grace, en criant qu'il mouroit pour l'avoir trop bien servie. Le petit-fils eut pour les rois de France le même attachement que ses ancêtres avoient eu pour la Maison de Bourgogne. Il servit utilement Louis XII dans les guerres d'Italie. Il joua un rôle distingué sous François I, à l'expédition de Villefranche, qui précéda & prépara la victoire de Marignan, & où Prosper Colonne, réputé le plus grand général de l'Europe, fut surpris à table, à midi, sans aucune intelligence dans la ville, par la seule activité des Français. D'Imbercourt conduisoit l'avant-garde de ce détachement, qui arriva ainsi à midi à la vue de Villefranche, tandis qu'on croyoit les Français de l'autre côté des Alpes, & sans aucun moyen pour les franchir. La sécurité avoit produit la négligence dans Villefranche; les postes étoient abandonnés, les soldats dispersés, les portes ouvertes. Cependant l'ennemi est sous les murs: on le voit, on l'entend, on ne le peut croire, & on ne peut en douter; *ils ont donc volé par-dessus les montagnes*, s'écrioient les Italiens: on court en tumulte aux portes, & on s'empresse pour les fermer: il n'est plus tems. Deux gendarmes de la compagnie de d'Imbercourt, Hallencourt, gentilhomme picard, & Beauvais, gentilhomme normand, poussent leurs chevaux contre une des portes avec tant de violence, que, du choc, Hallencourt est précipité dans le fossé; mais l'intrépide Beauvais passe sa lance à travers la porte, l'y soutient avec vigueur, donne le tems à d'Imbercourt & à sa troupe de l'appuyer. La porte est enfoncée: d'Imbercourt, quoique blessé au visage, combat toujours: le maréchal de Chabannes arrive, les Français entrent tous ensemble dans la ville.

D'Imbercourt n'étoit pas moins infatigable que vaillant; il s'étoit endurci de bonne heure à toutes les injures de l'air, surtout à la chaleur; il prenoit plaisir à faire ses courses & ses expéditions à la plus grande ardeur du soleil, & *la fraîcheur de M. d'Imbercourt* avoit passé en proverbe de son tems, comme a fait depuis *la fraîcheur de M. de Vendôme*.

D'Imbercourt avoit un foible bien singulier dans un homme d'un si grand courage. A l'approche du péril, l'ardeur dont il étoit animé, faisoit toujours sur lui l'impression que la crainte fait quelquefois sur les lâches. Il n'appartient qu'à la naïveté de Brantôme de s'expliquer d'avantage. « Ce brave » chevalier, dit-il, avoit une complexion en lui, » que toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, » il falloit qu'il allât à ses affaires, & descendît » de cheval pour les faire, & pour ce, portoit » ordinairement des chausses à la martin-galle, » autrement à pont-levis, ainsi que j'en ai vu autrefois porter aux soldats espagnols, afin qu'en » marchant ils eussent plus tôt fait, sans s'amuser » tant à défaire leurs aiguilletes & s'attacher; » car en un rien cela étoit fait. De dire que le » proverbe eût lieu à l'endroit de M. d'Imbercourt, qui dit, *il se conchie de peur*, ce seroit » mal parler, & l'adapter très-faussement à lui; » car c'étoit l'un des plus vaillans & hardis du » royaume, & après qu'il avoit été là, & avoit le » cul sur la selle, il combattoit comme un lion. »

Ce témoignage que Brantôme rend à d'Imbercourt, lui avoit été rendu par François I lui-même, & c'est d'après ce juste estimateur du mérite que parle Brantôme.

A la bataille de Marignan le connétable de Bourbon, le maréchal de Chabannes, d'Imbercourt, Téligny, Créquy de Pontdormy, s'acharnèrent long-tems avec leurs compagnies de gendarmes, à entamer un gros bataillon suisse qui repoussoit toutes leurs attaques; ils revinrent plus de vingt fois à la charge; ils épuisèrent toutes les ressources de la valeur; ils furent enfin rejetés sur l'infanterie, & près d'être accablés: ce fut le Roi qui les dégagea, mais d'Imbercourt y périt, & ce fut lui qui laissa les regrets les plus sincères à l'armée; il avoit beaucoup ajouté, surtout dans cette journée de Marignan, à la gloire du nom illustre & intéressant qu'il portoit. Ses compagnons, désolés, lui érigèrent un tombeau sur le champ de bataille, avec cette inscription: *Ubi honos partus, ibi tumulus erectus*. François I, dans la lettre qu'il écrivit à la duchesse d'Angoulême sa mère au sujet de cette bataille, & qui en contient la relation, lui dit: « Il n'est mort de gens de renom qu'Im» bercourt, & Bussy, qui est à l'extrémité, & est » grand dommage de ces deux personnages. »

ISABELLE D'ANGOULÊME. (*Hist. de Fr. & d'Anglet.*) Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, aussi imprudent que vicieux, avoit répudié sans raison Havoise sa femme, héritière de Glocester, & avoit enlevé Isabelle d'Angoulême au comte de la Marche, Hugues de Lusignan, qui l'aimoit éperduement & qui l'avoit fiancée. Le comte de la Marche, pour s'en venger, fomenta la révolte de la Guyenne, qui appartenoit alors aux rois d'Angleterre, & un frère de ce furieux ennemi, possédant

ſédant le comté d'Eu, cherchoit à exciter les mêmes troubles dans la Normandie. Iſabelle d'Angoulême fut mère de Henri III. Hugues de Luſignan, qui l'aimoit toujours, l'épouſa enfin après la mort de Jean Sans-Terre, en 1217. Cette femme cherchoit à mettre la France en feu pour ſervir Henri III ſon fils, ennemi de cette couronne; elle entraîna ſon nouveau mari dans une ligue contre la France pendant la minorité de ſaint Louis. Lorſque dans la ſuite ſaint Louis donna au prince Alphonſe ſon frère les comtés de Poitou & d'Auvergne, il fallut que les vaſſaux de ces comtés rendiſſent hommage au nouveau comte. Du nombre de ces vaſſaux étoit Hugues de Luſignan; il rendit hommage au prince Alphonſe: ſa femme l'obligea de révoquer cet hommage avec éclat. Elle prétendoit que le titre de Reine qu'elle conſervoit, devoit la diſpenſer de toute ſoumiſſion envers un ſimple comte, & que la faveur de ce titre ſacré devoit s'étendre juſques ſur ſon mari. D'ailleurs, cette femme, qui avoit vu dépouiller du comté de Poitou & de tant de provinces françaiſes le roi Jean Sans-Terre ſon mari, & Henri III ſon fils, ne reconnoiſſoit pour comtes de Poitou, ni le prince Alphonſe, ni ſaint Louis, & c'étoit à Henri III ſon fils qu'elle eût voulu réſerver ſon hommage. Louis marcha contr'elle & contre ſon mari, & ceux-ci appelèrent à leur ſecours le roi d'Angleterre, en l'invitant à reprendre le Poitou. Henri, après avoir arraché de l'argent comme il put de ſes ſujets opprimés & mécontens, deſcendit à Royan. La comteſſe de la Marche l'attendoit dans le port, & lui dit en l'embraſſant: « *Beau chier fils, vous êtes de bonne nature, » qui venez ſecourir votre mère & vos frères que les » fils de Blanche d'Eſpagne veulent trop malement dé- » fouler & tenir ſous ſes pieds.* » Tandis qu'elle accuſoit ſaint Louis de vouloir l'opprimer, elle fut convaincue d'avoir voulu l'empoiſonner. On arrêta dans les cuiſines même du roi de France des émiſſaires de la comteſſe de la Marche, prêts à répandre ſur les viandes un poiſon dont cette furie les avoit chargés, & qu'elle avoit pris plaiſir à compoſer elle-même. Ces ſcélérats furent pendus après avoir révélé toutes les circonſtances de ce crime.

La Saintonge fut le théâtre de la guerre. Ce fut alors (en 1242) que ſe livrèrent ces fameuſes batailles de Taillebourg & de Saintes, où ſaint Louis, combattant deux jours de ſuite avec une valeur égale à celle des héros qui n'ont été célèbres que par la valeur, & s'expoſant aux mêmes dangers qu'avoit courus Philippe-Auguſte ſon aïeul à la bataille de Bovines, écraſa le roi d'Angleterre, le comte de la Marche & tous les rebelles du Poitou. Cette fière & violente comteſſe de la Marche, qui s'indignoit de la vaine cérémonie d'un hommage, & qui ſe permettoit la honte de l'empoiſonnement; qui oſoit être jalouſe de la reine Blanche, & qui n'oſoit l'imiter, vint tomber avec tout ſon orgueil aux pieds de ce Roi qu'elle avoit entouré de meurtriers & d'empoiſonneurs, & qu'elle avoit forcé d'oppoſer à ſes poignards ou à ſes poiſons la précaution d'une garde, peu faite alors pour un Roi ſi aimé; elle implora ſa clémence, & elle l'éprouva ainſi que ſon mari. Le Roi, qui pouvoit les punir, ſe contenta de les réprimer; il leur ôta les moyens de troubler la paix; il garda les places qui auroient pu les rendre redoutables, & leur laiſſa les terres.

ITALUS, (*Hiſt. german.*), neveu d'Arminius, fils de ce Flavius ſon frère, qui avoit perdu, dans les combats, un œil au ſervice des Romains. (*Voyez*, dans ce volume, à l'article *Arminius*, l'entrevue & l'entretien de ce Prince ennemi des Romains, avec Flavius leur ami). Ce Peuple-Roi n'avoit guère pour amis que des eſclaves, car il exigeoit toujours des Princes & des peuples alliés, pour gage d'une fidélité inviolable, les ôtages les plus précieux. Il falloit preſque toujours que les Princes qui conſentoient de ſe mettre ſous leur protection, envoyaſſent leurs enfans à Rome, pour y être élevés dans les maximes &, s'il ſe pouvoit, dans l'amour de Rome. L'objet de cette éducation étoit ſouvent manqué. Ces Princes rapportoient quelquefois de Rome une haine pour les Romains, d'autant plus forte, que tous leurs ſentimens avoient été contraints. D'autres, portés à Rome dès la plus tendre enfance, ſubiſſoient le joug avec plus de docilité, & n'en étoient ſouvent que plus odieux à leurs concitoyens lorſqu'ils revenoient régner ſur eux par le choix ou par la permiſſion des Romains. Ce fut à Rome qu'Arminius apprit à déteſter le joug de Rome, & ce ſentiment le rendit cher & reſpectable à ſes peuples. L'eſprit de ce Prince les animoit encore après ſa mort. Cependant la nation des Chéruſques, ſur laquelle il avoit régné, ſe partageoit entre la faction romaine & le parti de la liberté. Ils avoient perdu tous leurs Princes & chefs dans les guerres civiles; il ne reſtoit plus que cet Italus élevé à Rome: tous les vœux & tous les partis ſe réunirent en ſa faveur. Les uns le demandoient comme neveu d'Arminius; les autres comme fils de Flavius, comme élevé, comme né même à Rome, d'où lui venoit ſans doute ce nom d'*Italus*. Les Romains l'envoyèrent en Germanie, dans tout l'appareil d'un Roi qu'ils aimoient, & ſur l'affection & la fidélité duquel ils comptoient. Ce nouveau Roi plut d'abord aux Chéruſques, par la bonne mine qui le diſtinguoit avantageuſement; il dut leur plaire davantage par la juſtice, la douceur & la ſageſſe de ſon adminiſtration; il ne parut adopter aucun parti, & il les ménagea tous. Réglé dans ſes mœurs, il n'étoit que trop indulgent peut-être pour les déréglemens de ſes ſujets; mais l'eſprit dominant de la Germanie, l'eſprit d'Arminius, l'amour de la liberté, étoient toujours contraires aux Romains & à un Roi donné par eux. Ceux d'entre les Chéruſques,

qui avoient combattu ſous Arminius, & que la guerre avoit rendus puiſſans, allèrent porter leur inquiétude chez les peuples voiſins. Ils ſe plaignoient avec fureur des Romains, qui, pour opprimer plus ſûrement la liberté germanique, leur donnoient pour Roi le fils d'un traître & d'un eſpion élevé dans les ſentimens d'un eſclave & dans les principes d'un tyran; qui leur apportoit des mœurs & des maximes, non-ſeulement étrangères, mais contraires à leur franchiſe altière & à leur générosité naturelle. Ces diſcours, appuyés d'intrigues puiſſantes, ſoulevèrent une partie de ces peuples, & procurèrent aux rebelles une armée conſidérable. Italus marcha contr'eux avec des forces à peu près égales, & remporta ſur eux une pleine victoire qui coûta beaucoup de ſang aux deux partis. Affermi ſur ſon trône, la proſpérité fit, dit-on, ſur lui ſon effet ordinaire; elle entraîna l'abus de la puiſſance, ou du moins ſes ſujets le prétendirent; ils ſe révoltèrent de nouveau & avec plus de ſuccès. Ils parvinrent à le chaſſer du trône & même du pays. Il implora l'aſſiſtance des Lombards, & les Lombards le rétablirent: on ne ſait ſi ce fut pour long-tems, ni ſi la leçon du malheur lui fut profitable ou inutile. Ces événemens ſe paſſoient ſous l'empire de Claude, vers l'an 46 de Jéſus-Chriſt.



JEAN-LE-CRUEL, (*Hist. de Fr.*), duc de Bourgogne, fils de Philippe-le-Hardi & père de Philippe-le-Bon, disputoit, comme avoit fait son père, mort en 1404, l'autorité au duc d'Orléans, qui, pendant la démence de Charles VI son frère, régnoit souverainement en France avec la reine Isabelle de Bavière sa belle-sœur, qu'on croyoit sa maîtresse. Cette rivalité politique se borna quelque tems à des intrigues de cour; mais enfin les partis de Bourgogne & d'Orléans se déclarent; on prend les armes; les cabales secrètes deviennent des hostilités publiques. Le duc de Bourgogne avoit marié sa fille au Dauphin, un des frères aînés de Charles VII, ce qui lui donnoit du crédit à la cour; il s'annonçoit comme voulant réformer l'État, ce qui lui concilioit la faveur du peuple; il pressa ses préparatifs, ce qui lui procura l'avantage de surprendre ses ennemis. La Reine & le duc d'Orléans s'enfuirent à son arrivée; mais pour avoir entre les mains des ôtages précieux, ils chargèrent le prince de Bavière, frère de la Reine, de leur amener le Dauphin & la Dauphine. Le duc de Bourgogne, averti de cet enlèvement (car on l'appeloit ainsi), redouble de diligence, atteint le Dauphin & son ravisseur à Juvisy. Il demande au Dauphin s'il ne veut pas revenir à Paris; le Dauphin y consent. Le prince de Bavière veut résister; le duc de Bourgogne, sans daigner le regarder ni l'écouter, donne les ordres pour le retour, & les fait exécuter. Le duc de Bourgogne rentre dans Paris en triomphe avec le Dauphin son gendre: le duc d'Orléans est réduit à écrire contr'eux au parlement.

Les ducs de Berry & de Bourbon ménagèrent au moins les apparences d'une réconciliation entre les deux rivaux. Le duc de Bourgogne & le duc d'Orléans s'embrassèrent; ils couchèrent dans le même lit, selon l'usage du tems. Le dimanche 20 novembre 1407, ils communièrent à la même messe & dînèrent ensemble. Le duc d'Orléans pria le duc de Bourgogne à dîner pour le dimanche suivant. Ce dîner ne devoit point avoir lieu. La nuit du mercredi 23 au jeudi 24, le duc d'Orléans, après avoir passé la journée à l'hôtel de Saint-Pol, où demeuroit le Roi, s'étoit rendu chez la Reine à l'hôtel Barbette. Il y soupa. Vers les huit heures du soir (c'étoit alors après souper), un valet-de-chambre du Roi, nommé Schas de Courte-Heuze, vint avertir le Duc que le Roi le mandoit pour une affaire importante & pressée. Le Duc retourne à l'hôtel de Saint-Pol; il étoit sans armes & presque sans suite, & alloit en chantant sans prévoir aucun malheur. A la lueur des flambeaux que portoient devant le Prince quatre ou cinq valets-de-pied, on apperçut le long des murs une troupe d'inconnus rangés en haie, & qui paroissoient attendre quelqu'un. Aussitôt le Prince est environné d'assassins qui crient: *A mort.* — *Je suis le duc d'Orléans*, dit-il: on lui répond: *Tant mieux; c'est ce que nous demandons.* En même tems, d'un coup de hache, on lui abattit la main gauche; d'autres coups le renversent de sa mule. *Qu'est ceci? d'où vient ceci?* disoit-il en s'efforçant de parer avec le bras désarmé qui lui restoit, les coups dont on l'accabloit. Ce bras fut bientôt fracassé par une massue armée de pointes de fer, & deux autres coups que le Duc reçut à la tête lui firent sauter la cervelle. Les assassins, voulant s'assurer qu'il étoit mort, approchèrent un flambeau pour l'examiner. Alors sortit d'une maison voisine un homme dont le visage étoit caché sous un grand chaperon; il donna au Prince un dernier coup de massue, & dit: *Eteignez tout; allons-nous-en; il est mort.* On croit que c'étoit le duc de Bourgogne. Un seul des domestiques du duc d'Orléans le défendit jusqu'à la fin; il se nommoit Jacob; il fut tué avec son maître: on le trouva expirant lorsqu'on vint relever le corps du Duc, & dans ce moment il proféra encore ces derniers mots: *Haro, Monseigneur, mon maître.* Une femme du voisinage ayant voulu crier au meurtre, les assassins lui avoient dit avec menaces & d'une voix étouffée: *Taisez-vous, mauvaise femme; taisez-vous.* Le duc d'Orléans ne marchoit ordinairement qu'avec une escorte de six cents gentilshommes; mais tout étoit disposé pour qu'il fût seul ce moment-là. Les assassins étoient au nombre de dix-huit; ils avoient à leur tête Raoul d'Ocquetonville, gentilhomme normand, attaché à la Maison de Bourgogne, & qui étoit, dit-on, animé d'un ressentiment particulier contre le duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne, outre la jalousie du pouvoir, avoit aussi contre son rival un ressentiment très-vif. Le duc d'Orléans, aimable & accoutumé aux succès de la galanterie, étoit encore plus vain que voluptueux; il publioit & nommoit ses conquêtes; il avoit une galerie de portraits, qui contenoit tous ceux de ses maîtresses. Il poussa l'insolence de l'indiscrétion ou de la calomnie jusqu'à y faire voir le portrait de la duchesse de Bourgogne au duc de Bourgogne lui-même, & jusqu'à célébrer dans des chansons des détails secrets de son bonheur.

Les assassins ne prirent pas moins de précautions après leur crime qu'auparavant. Ils mirent le feu à une maison, pour détourner l'attention & augmenter le trouble; ils semèrent les rues de chauf-

fe-trapes pour arrêter ceux qui voudroient les pourfuivre, & ils fe fauvèrent dans l'hôtel du duc de Bourgogne.

A la nouvelle de l'affaffinat du duc d'Orléans, la Reine, demi-morte de douleur & d'effroi, fe fit porter à l'hôtel de Saint-Pol. Les Princes s'affemblèrent : le duc de Bourgogne fut celui qui montra le plus de douleur & d'indignation. *Non*, s'écrioit-il, *oncques mais on ne perpétra, en ce royaume, fi mauvais ni fi traître meurtre.* Les Princes allèrent vifiter le corps expofé dans l'églife des Blancs-Manteaux : on n'a pas manqué de dire que le fang fortit à l'approche du duc de Bourgogne, comme pour rendre témoignage contre le meurtrier. A la cérémonie du convoi, les quatre coins du drap mortuaire furent portés par le roi de Sicile, fils du duc d'Anjou ; par les ducs de Berry, de Bourbon & de Bourgogne. Ce dernier fe faifoit toujours diftinguer par l'air d'affliction.

Le confeil s'affemble : le prévôt de Paris, Tignonville, vient y rendre compte des perquifitions qu'il a faites ; il annonce qu'on a des nouvelles certaines qu'un des affaffins s'eft réfugié dans l'hôtel du duc de Bourgogne : il demande d'être autorifé à faire des recherches dans les palais des Princes. Le duc de Bourgogne alors conduit le roi de Sicile & le duc de Berry à une des extrémités de la falle ; il leur avoue *que le diable l'a tenté & furprins*, & qu'il eft l'auteur de la mort du duc d'Orléans. Le duc de Berry, faifi d'horreur, verfe un torrent de larmes, & s'écrie : *Je perds aujourd'hui mes deux neveux.* Le confeil fe fépare : il fe raffemble le lendemain. Le duc de Bourgogne ofe fe préfenter pour y prendre place ; le duc de Berry l'empêche d'entrer. Le duc de Bourbon s'indigne de ce qu'on ne l'a point arrêté pour le livrer à la rigueur des lois. L'affaffin s'enfuit en Artois & commence la guerre civile : il revient la force à la main, avouant fon crime, ofant le juftifier, & donnant à la France ce grand fcandale d'une apologie publique de l'affaffinat du frère du Roi, prononcée devant toute la cour, devant tous les corps de l'État, devant le peuple même, par un prêtre & un religieux. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article du cordelier Jean *Petit*, & l'article *Gerfon.*) Charles VI, alors en la puiffance du duc de Bourgogne, donna des lettres par lefquelles il approuvoit le crime de ce Prince, & diffamoit lui-même la mémoire de fon propre frère. *Pour ce que le duc de Bourgogne*, eft-il dit dans ces lettres, *étoit pleinement informé, fi comme il fit dire & propofer, que notre frère avoit machiné & machinoit de jour en jour à la mort & expulfion de nous & de notre génération, & tendoit par plufieurs voies & moyens à parvenir à la couronne & feigneurie de notre royaume, il, pour la fûreté & préfervation de nous & notredite lignée, pour le bien & utilité de notredit royaume, & pour garder envers nous la foi & loyauté, en quoi il nous eft tenu, avoit fait mettre hors de ce monde notredit frère ; en nous fuppliant que fi, par le rapport d'aucuns fes malveillans, ou autrement, nous avions pris aucune déplaifance contre lui pour caufe dudit cas advenu en la perfonne de notredit frère, nous confidérant les caufes pourquoi il l'avoit fait faire, voulions ôter de notre courage toute déplaifance, favoir faifons que, nous confidérant le fervent & loyal amour, & bonne affection que notredit coufin a eue & a à notredite lignée, avons ôté & ôtons de notre courage toute déplaifance que par le rapport d'aucuns malveillans de notredit coufin ou autrement, pouvions avoir eue envers lui pour occafion des chofes deffus dites, & voulons qu'icelui notre coufin de Bourgogne foit & demeure en notre fingulier amour.* Tel étoit alors l'indigne aviliffement du trône, telle étoit l'exécrable impudence du crime.

Après avoir donné audience à l'apologifte de l'affaffinat, on la donna auffi, pour la forme, à l'abbé de Saint-Denis, orateur de la ducheffe d'Orléans, & chargé de juftifier la mémoire de fon mari. La puiffance du duc de Bourgogne, plus décifive que toutes ces inutiles harangues, dicta les lettres qu'on vient de voir. On le réconcilia en apparence avec les fils du duc d'Orléans, & l'autorité lui refta : il s'empara du gouvernement. L'abus qu'il fit en toute occafion de fon autorité, fouleva contre lui tous les grands du royaume ; la ducheffe d'Orléans mourut de dépit & de douleur de n'avoir pu venger la mort de fon mari qu'elle n'avoit pas aimé ; mais la vengeance du duc d'Orléans, remife entre les mains de la Reine, n'en fut que plus ardemment pourfuivie. La Reine ne daignoit pas même cacher l'intérêt qui la faifoit agir : elle faifoit de cette vengeance fa caufe perfonnelle ; elle exigeoit que l'affaffin de fon amant *n'approchât pas de cent lieues les endroits où elle & les princes d'Orléans fe trouveroient.* Tous les Princes firent ligue avec la Maifon d'Orléans, & avec ce fier & ambitieux Bernard, comte d'Armagnac, qui fut depuis connétable de France, & qui donna fon nom au parti orléanais, parce qu'il étoit l'ame de ce parti, & qu'il étoit d'ailleurs beau-père du nouveau duc d'Orléans : il étoit auffi gendre du duc de Berry. Bientôt tout fut en proie aux horreurs de la guerre civile ; les factions des Orléanais ou Armagnacs & des Bourguignons partagèrent toute la France : on s'envoyoit de part & d'autre des cartels outrageans. Le Roi étoit réduit à être tour-à-tour Armagnac ou Bourguignon, felon qu'il étoit en la puiffance de l'un ou de l'autre parti. La ville de Paris étoit toujours pour le duc de Bourgogne : on en avoit ôté le gouvernement au duc de Berry, pour le donner au comte de Saint-Pol, partifan du duc de Bourgogne. Saint-Pol y avoit formé cette fameufe milice royale, compofée de cinq cents bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons & les Thiberts, propriétaires de la grande boucherie de Paris. Ces furieux commettoient toutes fortes d'infolences ; ils allèrent mettre le feu au chateau de Wiceftre ou Bicêtre, appartenant au duc de Berry.

Cependant les Orléanais avoient pris Saint-Denis & Saint-Cloud, & ne respiroient que le pillage de Paris, lorsque tout à coup le duc de Bourgogne arrive, s'ouvre un chemin à travers l'armée orléanaise & entre dans Paris, où il est reçu comme le libérateur de la France. En passant à Pontoise, il avoit échappé au fer d'un assassin, moyennant la précaution qu'il prenoit toujours de laisser quelque distance entre lui & ceux qu'il ne connoissoit pas, ou qui pouvoient lui être suspects. Ses officiers apperçurent le poignard dans la manche de l'assassin, qui fut pris à l'instant, & puni de mort. Les Orléanais furent repoussés, proscrits, excommuniés, dépouillés de leurs biens. Charles VI, toujours gouverné par le duc de Bourgogne, lève l'oriflamme contr'eux, & assiége le duc de Berry dans Bourges. Pendant le cours du siége, le duc de Bourgogne eut une entrevue auprès de Bourges avec le duc de Berry son oncle; il y avoit une barrière entr'eux : *Beau cousin & beau filleul*, dit le duc de Berry, *lorsque votre père vivoit, il ne falloit pas de barrière entre nous. Monseigneur*, répondit en rougissant le duc de Bourgogne, *ce n'est pas pour moi.* Le traité d'Auxerre calma pour quelque tems l'agitation des esprits. Il y eut encore une entrevue à Auxerre pour la ratification du traité. Tous les Princes du parti armagnac devoient s'y trouver, & le duc de Bourgogne avoit formé le projet de les égorger tous. Des Essarts, auquel il fit part de ce projet, d'un côté n'oublia rien pour l'en détourner, de l'autre fit avertir le duc d'Orléans & les autres Princes armagnacs de leur danger, & embrassa leur parti. Etant tombé dans la suite entre les mains du duc de Bourgogne, ce tyran lui fit trancher la tête comme à un traître. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Essarts* (des).

La connoissance du projet du duc de Bourgogne n'empêcha point l'entrevue d'Auxerre; elle obligea seulement à un redoublement de précautions : puis, lorsque la paix eut été confirmée & jurée sur la croix & sur l'évangile, on affecta de n'en plus prendre du tout, & de célébrer par des fêtes une réconciliation impossible. On vit les ducs d'Orléans & de Bourgogne se promener familiérement dans les rues d'Auxerre, montés sur le même cheval; mais l'habit de deuil que le duc d'Orléans portoit encore, & qu'il n'avoit pas quitté depuis cinq ans que son père étoit mort, démentoit toutes ces démonstrations d'amitié.

Pendant cette paix ou cette trève, le duc de Bourgogne négocioit; il détachoit peu à peu divers Princes du parti des Armagnacs; il diminuoit le zèle du duc de Berry pour la cause orléanaise. A force d'égards & de respects, il avoit considérablement affoibli la haine d'Isabelle de Bavière, pendant que le tems affoiblissoit chaque jour en elle le souvenir du duc d'Orléans & l'ardeur de le venger. L'idée de tenir la balance entre les deux partis, & d'établir son empire sur leurs divisions, la flattoit tous les jours davantage : ce n'étoit plus cette femme effrénée, qui devoit poursuivre jusqu'aux enfers le meurtrier de son amant; c'étoit une Reine politique, qui surtout vouloit régner, & qui en cherchoit tous les moyens. L'amant étoit oublié, remplacé peut-être; il l'étoit au moins par l'ambition, & c'étoit par cette ambition même que le duc de Bourgogne avoit entrepris de la gouverner. Beau-père du Dauphin, il s'étoit fait donner la surintendance de l'éducation de ce Prince, qui étoit un lien entre lui & Isabelle, comme le comte d'Armagnac en étoit un entre le duc de Berry son beau-père, & le duc d'Orléans son gendre.

L'affabilité politique du duc de Bourgogne attachoit à ses intérêts la populace, surtout celle de Paris. Si elle voyoit ses crimes, elle les jugeoit nécessaires. Ce Prince avoit d'ailleurs acquis dans l'Europe une réputation imposante par la victoire qu'il avoit remportée dans la plaine de Tongres sur les Liégeois, pour les intérêts de Jean de Bavière son beau-frère, évêque de Liége. Les talens qu'il montra dans les dispositions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand capitaine de l'Europe. L'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, le fit nommer *Jean-sans-Peur*, comme l'évêque de Liége fût nommé *Jean-sans-Pitié* pour la cruauté avec laquelle il massacra les vaincus & assista au supplice des prisonniers.

Les deux partis, Armagnacs & Bourguignons, avoient l'un & l'autre eu le tort d'appeler les Anglais; mais les Bourguignons en avoient donné l'exemple, & persévérèrent plus long-tems dans cette alliance ennemie. Le duc de Bourgogne étoit l'allié des Anglais à l'époque même de la bataille d'Azincourt, tandis que, dans cette funeste bataille, les princes d'Orléans perdoient la liberté en défendant leur patrie.

La politique du duc Jean étoit souvent démentie par son caractère. L'intérêt qu'il avoit de ménager le Dauphin son gendre ne pouvoit l'engager à se contraindre; il vouloit gouverner ce Prince avec le même despotisme qu'il gouvernoit le royaume. La mésintelligence se mit entr'eux : le Dauphin s'ennuya du joug, & voulut jouer un rôle par lui-même dans cette anarchie; il prétendit soumettre Paris & désarmer les bourgeois. Le duc de Bourgogne souleva contre lui ses bouchers & une foule de factieux, à la tête desquels se mit un chirurgien, nommé Jean de Troye. On court à l'hôtel du Dauphin, on lui déclare qu'on vient pour arrêter les traîtres qui l'environnent. Le chancelier particulier qu'avoit le Dauphin en qualité de duc de Guienne, demande quels sont ces traîtres : on lui en donne une liste, à la tête de laquelle étoit le chancelier lui-même : on enfonce les portes, on arrête tous les seigneurs dont le Dauphin est entouré; on n'épargne ni le duc de Bar, cousin-germain du Roi, ni Louis de Bavière, frère de la Reine. C'étoit la même insulte que

Marcel avoit faite autrefois au dauphin Charles pendant la captivité du roi Jean. Le duc de Bourgogne vint, comme Marcel, combler l'insulte par sa présence. « *Beau-père*, lui dit le Dauphin, *cet » outrage m'est fait par votre conseil, & ne vous en » pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les prin- » cipaux ; si sachez sûrement qu'une fois vous vous » en repentirez, & il n'ira pas toujours la besogne » ainsi à votre plaisir.* — *Monseigneur*, répond le Duc » avec la plus outrageante froideur, *vous vous » informerez quand serez refroidi de votre ire.* » Des officiers du Dauphin, on alla jusqu'aux officiers du Roi. Le chancelier, Arnaud de Corbie, fut destitué ; l'avocat-général, Juvénal des Ursins, fut mis au châtelet ; Gerson (*voyez* son article dans le Dictionnaire) fut réduit à se cacher. Le chirurgien, Jean de Troye, fit prendre au Roi le chaperon blanc, signal du parti bourguignon, comme Marcel avoit donné son chaperon au dauphin *Charles* : tout le monde aussitôt en voulut avoir, car il n'y avoit de sûreté qu'à l'abri de ce chaperon. Les prédicateurs fanatiques ou politiques du tems vendoient leur éloquence au duc de Bourgogne & aux bouchers de Paris : ceux-ci firent des lois de sang, qu'on appela les *Ordonnances cabochiennes.* Le Roi vint en chaperon blanc au parlement, pour les faire enregistrer. Les seigneurs & les officiers du Roi & du Dauphin, qu'on avoit arrêtés, furent liés deux à deux sur des chevaux, & traînés en prison à travers les huées de la populace ; quelques-uns furent massacrés dans les rues, d'autres dans leurs cachots : on en jeta plusieurs dans la Seine ; on en fit périr un grand nombre sur l'échafaud ; on y porta jusqu'à des cadavres. Larivière, fils du ministre de ce nom, & un écuyer du Dauphin, nommé le petit Maisnel, avoient été massacrés dans la prison à coups de hache : on les traîna morts jusqu'aux halles, où où ils eurent la tête tranchée. Le Dauphin fut retenu prisonnier à l'hôtel de Saint-Pol ; il y étoit gardé à vue : on lui interdisoit jusqu'aux amusemens les plus innocens. Jaqueville, capitaine du guet de Paris, alors le favori du duc de Bourgogne & l'exécuteur de ses violences, passant un soir devant l'hôtel de Saint-Pol, entend des violons ; il monte à l'appartement du Dauphin, où l'on dansoit ; il lui reproche *la dissolution dans laquelle il vivoit* : la Trémoille étoit avec le Prince ; *c'est vous*, lui dit Jaqueville, *qui êtes le ministre de ces indécences.* Le Dauphin perdit patience ; il tira sa dague, dont Jaqueville eût été percé sans une cotte de maille qu'il portoit toujours. Les archers du guet s'avançoient pour massacrer la Trémoille : le duc de Bourgogne, qui survint, lui sauva la vie. Le Dauphin pensa mourir d'une hémorragie causée par l'excès de colère où le jeta cette insolence de Jaqueville.

Un gouvernement si violent ne pouvoit subsister. Le Dauphin trouva le moyen de traiter avec les Armagnacs & de se liguer avec eux : bientôt il marche dans les rues de Paris à la tête de trente mille hommes. Les séditieux voulurent se rassembler. Le duc de Bourgogne, qui jugea que la partie ne seroit pas égale, les fit retirer lui-même ; il eut ensuite la témérité d'aller joindre le Dauphin & les Armagnacs au moment où l'on délivroit les prisonniers, & où le duc de Bavière & le duc de Bar, devenus libres enfin, devoient naturellement vouloir venger sur lui les affronts & les périls de leur captivité. Jamais le duc de Bourgogne ne mérita mieux qu'en cette occasion le nom de *Jean-sans-Peur.* Le bruit général étoit que ces deux seigneurs, le lendemain du jour où ils furent délivrés, devoient être menés à l'échafaud si la tyrannie du duc de Bourgogne eût duré ces deux jours de plus : on y conduisit à leur place un frère du chirurgien Jean de Troye, chez lequel on trouva une liste de proscription, qui dévouoit à la mort plus de quatorze cents chefs de famille avec leurs familles entières. Cette liste étoit divisée en trois colonnes, distinguées chacune par une lettre particulière : un *T* désignoit ceux qui devoient être tués ; un *B*, ceux qui devoient être bannis ; un *R*, ceux qu'on devoit se contenter de rançonner. Tout parut rentrer sous l'obéissance du Dauphin : les chefs des factieux lui abandonnèrent la Bastille, le Louvre, le Palais, l'hôtel-de-ville ; les Ministres & Magistrats destitués furent rétablis ; les écharpes des Armagnacs remplacèrent les chaperons blancs & les croix bourguignones. Le duc de Bourgogne se retira en Flandre, où il avoit envoyé long-tems avant lui le comte de Charolois son fils : c'étoit la seule précaution qu'il eût prise contre les dangers de la révolution qu'il éprouvoit dans ce moment : la harangue de son cordelier, Jean Petit, fut brûlée publiquement dans le parvis de Notre-Dame : on voulut exhumer cet apologiste de l'assassinat, pour brûler aussi ses os. Le Roi déclara que jusque-là il avoit été *déçu, séduit & mal informé.* Les prédicateurs prêchèrent contre les Bourguignons, comme ils avoient prêché contre les Armagnacs : on joignit la galanterie à la cruauté, on donna des tournois, & l'on publia des édits de proscription.

Il sembloit qu'on craignît de couper la racine des guerres civiles. On auroit pu vingt fois s'assurer du duc de Bourgogne : on l'avoit laissé échapper, & dès qu'il fut parti on lui déclara la guerre ; les hostilités recommencèrent avec une nouvelle fureur.

Cependant le Dauphin se trouvoit aussi esclave des Armagnacs, qu'il l'avoit été des Bourguignons. En effet, la Reine, qui étoit toujours à la tête du parti armagnac, surtout depuis qu'il étoit triomphant, fit à son propre fils le même affront que le duc de Bourgogne avoit fait à son gendre ; elle arrive inopinément chez le Dauphin, au Louvre, suivie des Princes & des chefs du parti armagnac ; elle fait arrêter en sa présence & en présence du Dauphin, quatre jeunes seigneurs de la cour de

ce Prince : c'étoient les feigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban & de Croy. Le Dauphin les défendit tant qu'il put ; il voulut fortir de fon palais, & appeler le peuple à leur fecours : les Princes le retinrent. Il paroît qu'on foupçonnoit ces amis du Dauphin d'intelligence avec le duc de Bourgogne. On favoit que le Dauphin avoit écrit au Duc pour réclamer fon fecours ; il vouloit que les Bourguignons le délivraffent des Armagnacs, comme les Armagnacs l'avoient délivré des Bourguignons. Le duc de Bourgogne fe préfenta aux portes de Paris, furtout du côté des halles, qui avoient toujours été dans fes intérêts. Pour échauffer fes partifans, il publioit que le Dauphin l'avoit mandé, que les Armagnacs tenoient le Roi & le Dauphin prifonniers. La cour obligea le Dauphin de le défavouer : on publia fon défaveu, & perfonne n'y crut. Cependant les efforts du duc de Bourgogne n'aboutirent pour lors qu'à exciter dans la ville quelques confpirations qui furent découvertes & punies : on défarma les bourgeois, on leur enleva leurs chaînes, qui furent portées à la Baftille. Le comte d'Armagnac paffa pour l'auteur de ce confeil : les habitans en conçurent contre lui une haine mortelle, qui fembla redoubler encore lorfqu'après la bataille d'Azincourt, où le connétable d'Albret avoit été tué, l'épée de connétable fut donnée à ce même comte d'Armagnac. Le duc de Bourgogne, pour profiter de ces difpofitions, parut encore vouloir s'approcher de Paris ; mais il refta cantonné dans la Brie, auprès de Lagny ; ce qui le fit nommer par dérifion, *Jean de Lagny, qui n'a hâte d'aller* ; plaifanterie relative apparemment à quelque proverbe du tems.

Il couronna fes violences & fes crimes par une confpiration nouvelle, qui devoit éclater le jour du Vendredi-Saint ; il ne s'agiffoit de rien moins que de mettre la couronne fur la tête du duc de Bourgogne. On devoit arrêter, renfermer, peut-être même maffacrer le Roi, la Reine, tous les Princes, tous les chefs du parti armagnac ; en un mot, exterminer le parti entier. L'extravagance de ce complot en égaloit feule l'atrocité ; il penfa cependant réuffir. Cet affreux fecret fut gardé prefque jufqu'au moment de l'exécution ; ce ne fut que quelques heures avant la nuit choifie pour ce grand carnage, que le gouvernement en reçut les premiers avis. Auffitôt Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, courut s'emparer des halles, foyer de toutes les confpirations qui fe formoient en faveur du duc de Bourgogne : on trouva dans les maifons indiquées, les chefs du parti bourguignon tout armés en attendant le fignal : les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite. Le duc de Bourgogne, non-feulement avoit eu connoiffance du complot, mais même l'avoit approuvé : on trouva fes lettres d'aveu entre les mains des chefs de la confpiration. En même tems il fignoit avec le roi d'Angleterre un traité par lequel il le reconnoiffoit pour véritable & légitime roi de France, & promettoit de lui rendre hommage.

Le dauphin Louis mourut en 1415, peu de tems après la bataille d'Azincourt, & mourut Armagnac. Le dauphin Jean fon frère mourut Bourguignon en 1416. Le dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles VII, leur fuccéda. Il arriva vers ce tems qu'on jeta dans la rivière, par ordre du Roi, Bois-Bourdon, favori d'Ifabelle, & qu'on accufoit d'un commerce trop intime avec cette Princeffe. La Reine imputa la mort de Bois-Bourdon au connétable d'Armagnac, & ne pardonna jamais au dauphin Charles fon fils la part qu'elle le foupçonna auffi d'y avoir eue ; elle fe jeta dans le parti des Bourguignons, & fortit par le fecours du duc de Bourgogne, de la prifon où elle étoit elle-même retenue à Tours depuis l'aventure de Bois-Bourdon. Le premier ufage qu'elle fit de fa liberté fut de faire la guerre à fon propre fils. Ainfi le veritable chef des Armagnacs fut alors le dauphin Charles, celui des Bourguignons fut cette même Ifabelle, fi long-tems l'ennemie de ce parti, & le duc de Bourgogne devint fon lieutenant.

De tant de confpirations qui fe formoient en faveur du duc de Bourgogne pour l'introduire dans Paris, il y en eut une enfin qui réuffit. La nuit du 28 au 29 mai 1418, le fils d'un quartinier, nommé Leclerc, déroba les clefs fous le chevet du lit de fon père, & alla ouvrir les portes. L'Ifle-Adam, lieutenant du duc de Bourgogne, entra d'abord fans bruit ; puis quand le peuple fe fut joint à lui, & quand il fe fut rendu maître de la perfonne du Roi, toute la ville retentit de ce cri : *La paix & Bourgogne.* Le vigilant Tanneguy-Duchâtel (*voyez* fon article dans le Dictionnaire) fauva le Dauphin ; le connétable d'Armagnac, déguifé en mendiant, fe cacha chez un maçon ; mais fur une défenfe qui fut publiée de donner afile à aucun Armagnac fous peine de mort, le maçon le livra. Alors commença un des plus horribles maffacres dont l'Hiftoire ait confervé le fouvenir. Le connétable, le chancelier de Marle, les évêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Saintes, &c. furent égorgés & outragés après leur mort ; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues : on avoit pris plaifir à couper en lanières la peau du connétable, & on lui avoit fait une écharpe de fa chair ; le fang ruiffeloit dans les rues, on éventroit les mères, on écrafoit les enfans ; les affaffins rioient en contemplant leur ouvrage : *Regardez ces petits chiens*, difoient-ils ; *ils remuent encore.* Les chefs du parti bourguignon les approuvoient & les encourageoient : *Mes enfans*, crioient-ils, *vous faites bien.*

Les Armagnacs n'avoient pas eu plus d'humanité. Le journal du règne de Charles VI accufe les gendarmes du connétable d'avoir fait rôtir des hommes & des enfans dont ils ne pouvoient pas tirer de rançon ; & le connétable avoit auffi formé

le projet d'un massacre général des Bourguignons, qu'il alloit exécuter lorsque ceux-ci surprirent Paris.

Le duc de Bourgogne y fit son entrée un mois après l'Ile-Adam, & le carnage recommença. Quiconque étoit soupçonné d'avoir de l'argent, ou quiconque avoit un Bourguignon pour ennemi, étoit massacré comme Armagnac. Les corps, précipités du haut des tours, étoient reçus sur les pointes des épées & des javelines. Le bourreau se mit à la tête des assassins : il se faisoit amener les prisonniers, prétendant que le droit de les égorger lui appartenoit ; il toucha, en signe d'alliance & d'amitié, dans la main du duc de Bourgogne, qui, ne le connoissant pas, le prenoit seulement pour un Bourguignon zélé. Ce Prince, en même tems qu'il excitoit sous main ces émotions par ses émissaires, feignoit de vouloir les appaiser, & de ne pouvoir y réussir ; il prodiguoit plus que jamais à cette féroce & vile populace les caresses & la familiarité. Les bouchers, les écorcheurs, les bourreaux, vengeurs ardens de la querelle de ce Prince, en usoient avec lui comme firent dans la suite les Seize avec le duc de Mayenne, d'abord ses créatures, ensuite ses tyrans. Le duc de Bourgogne finit aussi par en user avec eux comme Mayenne avec les Seize, c'est-à-dire, par en faire pendre quelques-uns. Il s'apperçut du danger de laisser prendre au peuple cette habitude de la révolte & du meurtre ; il sentit que la continuité de ces désordres pouvoit à la fin tourner contre lui-même ; il voulut en arrêter le cours ; il éprouva quelque résistance ; il fit prendre les armes aux troupes ; & il crut qu'il seroit d'un bon exemple d'envoyer au supplice quelques-uns de ceux dont les mains s'étoient le plus souillées de sang. Ce même bourreau (Capeluche), qui avoit traité avec lui d'égal à égal, méritoit d'être distingué parmi les assassins : il fut décapité aux halles. Son valet, qui lui trancha la tête, n'avoit jamais fait d'exécution de cette espèce. Capeluche, pour son intérêt, prit soin de l'instruire lui-même ; il lui prescrivit les mesures nécessaires pour ne pas le manquer ; il se mit ensuite à genoux, & reçut le coup mortel avec la même tranquillité qu'il le donnoit autrefois.

Le peuple ne murmura point, & on vit que le duc de Bourgogne n'avoit pas moins de facilité à le contenir qu'à l'émouvoir. Une démarche bien dangereuse lui assura les cœurs des habitans de Paris ; il leur rendit les chaînes & les armes que le connétable d'Armagnac leur avoit ôtées: Le courroux céleste sembla se joindre à la rage des hommes pour dépeupler Paris. La peste, suite naturelle de tant de massacres, emporta, en quatre mois, plus de quarante mille personnes.

De Melun le Dauphin s'étoit retiré à Bourges, puis à Poitiers. Ses partisans tâchoient d'arracher quelques lambeaux de ce misérable royaume, déchiré par les guerres intestines & par les armes des Anglais. Ceux-ci, grace aux fureurs & au délire des Français, faisoient des progrès effrayans. Leur Roi, sans interrompre ses conquêtes, traitoit à la fois avec le Dauphin & avec le duc de Bourgogne, & chacun de ces deux Princes traitoit aussi à la fois avec les deux autres. La crainte d'un accommodement entre la France & l'Angleterre, dont les conditions eussent pu être fatales au Dauphin, engagea celui-ci à vaincre ou à dissimuler sa haine ; il annonça une parfaite réconciliation avec le duc de Bourgogne. Il y eut, à cette occasion, deux entrevues de ces deux Princes ; l'une à Poilly-le-Fort, entre Melun & Corbeil ; l'autre enfin sur le pont de Montereau-Faut-Yonne ; où le duc de Bourgogne fut assassiné le 10 septembre 1419, par les seigneurs de la suite du Dauphin. Les vraies circonstances de ce nouveau crime sont ignorées : on peut croire qu'elles sont bien différemment racontées par les Armagnacs & par les Bourguignons, & peut-être est-il encore permis de conserver des doutes favorables au Dauphin. Les uns veulent que cet assassinat ait été prémédité de sa part, qu'il ait employé l'intrigue pour attirer le duc de Bourgogne dans le piège ; qu'il ait gagné la dame de Giac, maîtresse du duc de Bourgogne, & que celui-ci ne soit venu au rendez-vous, malgré des répugnances assez fortes, que par un effet de sa soumission aveugle à toutes les volontés de cette femme. Les autres disent que le duc de Bourgogne s'attira son sort par un ton insolent & des gestes menaçans ou au moins suspects, qui mirent les seigneurs de la suite du Dauphin dans la nécessité de le défendre. D'autres enfin imaginent qu'il y eut un mal-entendu réel ou affecté, fondé sur ce que le duc de Bourgogne, qui s'étoit mis à genoux devant le Dauphin, porta, en se relevant, la main sur son épée, qui s'étoit embarrassée dans ses habits. Quoi qu'il en soit, voici les seules circonstances certaines de cet événement. On avoit posé des barrières pour la sûreté respective. Les gens du Dauphin les avoient construites ; ceux du duc de Bourgogne vinrent les reconnoître. Le Dauphin étoit maître d'un des bouts du pont, le duc de Bourgogne de l'autre. La suite des deux Princes étoit la même pour le nombre ; elle étoit composée de part & d'autre de dix personnes. Du coté du Dauphin étoient Tanneguy - Duchâtel, Narbonne, Louvet, Naillac, Loiré, Layet, Frottier, Bataille, Bouteiller & du Lau. Du côté du duc de Bourgogne, Charles de Bourbon, Noailles, Fribourg, Neufchâtel, Montaigu, de Vienne, de Vergy, d'Outray, de Giac & de Pontarlier. Pour tuer le Duc, il fallut sauter par-dessus la barrière ; Noailles fut tué en le défendant ; les autres seigneurs de la suite du duc de Bourgogne furent faits prisonniers, excepté Montaigu, qui franchit les barrières. Comment se laisse-t-on prendre ainsi à nombre égal ? L'inégalité étoit - elle dans les armes ou dans le courage ? Les seigneurs de la suite du duc de Bourgogne rendirent-ils quelque combat?

combat? Y eut-il quelques bleſſés de part & d'autre? Voilà ſur quoi l'Hiſtoire n'offre rien de certain. On a les dépoſitions de trois des ſeigneurs de la ſuite du duc de Bourgogne, Vienne, Vergy & Pontarlier : elles donnent peu de lumières. Seguinat, ſecrétaire du Duc, & qui étoit entré à ſa ſuite ſur le pont, dit que Vergy ſe mit en défenſe, & qu'il fut bleſſé. Une circonſtance pourroit expliquer le peu de réſiſtance des amis du Duc. Le nombre de la ſuite des deux Princes, ſur le pont, étoit abſolument égal; mais hors du pont le Duc n'avoit que cinq cents hommes d'armes, dont une partie occupoit le château de Montereau : le Dauphin avoit une armée que des auteurs font monter à vingt mille hommes. Peut-être les ſeigneurs de la cour du duc de Bourgogne crurent-ils que toute l'armée du Dauphin alloit fondre ſur eux. Peut-être y avoit-il des intelligences entre les ſeigneurs du parti du Dauphin & quelques-uns de ceux du duc de Bourgogne : ce qui pourroit le faire penſer, c'eſt la promptitude avec laquelle Giac & ſa femme, après cet événement, embraſſèrent le parti du Dauphin. Le corps du duc de Bourgogne reſta ſur le pont : on emporta le Dauphin éperdu, épouvanté, preſque ſans connoiſſance. Cet effroi, ſa jeuneſſe, ſa douceur, ſa foibleſſe même & l'éloignement qu'il eut toujours pour le crime dépoſent en ſa faveur. L'opinion qui nous paroît la plus raiſonnable eſt que, ſi les ſeigneurs de ſa ſuite avoient formé ce complot, ils ne le conſultèrent pas pour lui rendre un ſi affreux ſervice. En effet, ſes miniſtres, ſes généraux, & nommément quelques-uns de ceux qui l'accompagnèrent à Montereau, ne le conſultoient pas toujours ſur la manière de le ſervir : il eſt vrai qu'il ne déſavoua point les meurtriers du Duc, & qu'il ne leur ôta point ſa faveur; ce qui prouve ſeulement qu'ils le gouvernoient. Peut-être croyoit-il leur devoir beaucoup pour un crime dont ils avoient pris ſur eux la honte & le danger, en lui en laiſſant le fruit : peut-être eux-mêmes penſoient-ils ainſi.

Ce fut principalement Tanneguy-Duchâtel que la voix publique accuſa du meurtre du duc Jean : on diſoit même qu'il conſervoit comme un monument précieux la hache dont il s'étoit ſervi dans cette occaſion. Il proteſta toujours qu'il n'avoit eu aucune part à ce crime. Barbazan, qui fut accuſé de l'avoir conſeillé, quoiqu'il ne fût pas du nombre des dix ſeigneurs qui accompagnoient le Dauphin ſur le pont, non-ſeulement s'en défendit, mais, ſelon quelques auteurs, il proteſta hautement qu'on avoit perdu & déshonoré le Dauphin en voulant le ſervir. Louvet & Loiré ſont nommés dans les dépoſitions; Layet & Frottier le ſont dans la relation de Monſtrelet.

On eſſaya de perſuader à la nation que le duc de Bourgogne avoit inſulté le Dauphin, & qu'il n'avoit fait que porter la peine de ſon inſolence : on engagea le Dauphin à publier ce fait dans un manifeſte. C'étoit profiter, contre le duc de Bourgogne, de quelques vraiſemblances que fourniſſoit ſon caractère; mais elles étoient détruites par une vraiſemblance plus grande, c'eſt que le duc de Bourgogne n'étoit pas le plus fort à Montereau. Les partiſans du Dauphin voulurent forcer Séguinat à dépoſer contre ſon maître; ils le retinrent longtems en priſon; ils le menacèrent de la queſtion : rien ne put ébranler ce ſerviteur fidèle.

Le premier fruit qu'on voulut tirer de la mort du duc de Bourgogne, fut de ſoumettre le château de Montereau. On mena Vergy au pied des murailles, & on le chargea de ſignifier à la garniſon un ordre de ſe rendre ſous peine de mort. Un des compagnons du Duc, entre les mains des Dauphinois, diſoit aſſez qu'il étoit arrivé au Duc quelque choſe d'extraordinaire : la garniſon demanda un ordre du Duc par écrit. Vergy, n'oſant dire qu'il venoit d'être aſſaſſiné, de peur apparemment d'offenſer les Dauphinois, ſe contenta de montrer la terre du doigt. La garniſon n'entendant point ou feignant de ne pas entendre, il fallut parler plus clairement. Le défaut de vivres força la garniſon de capituler.

Ce fut là le ſeul ſuccès du Dauphin, & bientôt il apprit que le fruit le plus certain du crime eſt la honte & le malheur. Qu'avoit gagné le duc de Bourgogne à l'aſſaſſinat du duc d'Orléans? Douze ans de honte, de remords & de terreurs, ſuivis auſſi d'une mort violente. Que gagnoit le dauphin Charles à avoir puni, par une perfidie & une cruauté, ce Prince perfide & cruel? L'exhérédation, la malédiction paternelle, le ſoulévement du royaume, la néceſſité de conquérir un trône que la naiſſance lui déféroit. Le comte de Charolois, nouveau duc de Bourgogne, avoit à venger un père; Iſabelle de Bavière avoit, pour la troiſième fois, à venger un amant, &, pour la ſeconde fois, à le venger ſur un fils : Anglais, Bourguignons, Français, tout ſe réunit contre le Dauphin. Charles VI prend pour gendre Henri V; la couronne de France eſt tranſportée au roi d'Angleterre par le traité de Troye.

Lorſqu'enfin Philippe, duc de Bourgogne, rendit la paix à la France par le traité d'Arras, il n'oublia, ni de venger la mémoire de ſon père, ni de ſe dédommager des frais de la guerre. Le Dauphin, devenu le roi Charles VII, & que le duc de Bourgogne voulut bien reconnoître pour tel, fut obligé de déſavouer le meurtre du duc Jean; il promit de faire punir les meurtriers, dont le duc Philippe donneroit la liſte; de faire élever une croix ſur le pont de Montereau-Faut-Yonne, à l'endroit où le duc Jean avoit été aſſaſſiné; de fonder dans cette ville une chapelle, dont la collation appartiendroit aux ducs de Bourgogne; d'y bâtir un couvent de Chartreux, & de fonder, dans l'égliſe des Chartreux de Dijon, un ſervice perpétuel pour le feu Duc. Voilà pour la réparation : voici pour l'indemnité. Philippe, qui s'intitule *par la grace de Dieu, duc de Bourgogne*, & qui déclare qu'il pardonne, *pour révérence de Dieu, &*

pour la compassion du pauvre peuple, fait augmenter son duché de Bourgogne du comté d'Auxerre & de la seigneurie de Bar-sur-Seine, au nord ; du comté de Mâcon, au midi : se fait céder de plus, du côté des Pays-Bas, le comté de Ponthieu, conquis sur les Anglais, & toutes les places de la Somme, & même quelques places plus voisines de Paris de ce côté-là, telles que Roye & Montdidier. A la vérité, les places de la Somme étoient déclarées rachetables moyennant quatre cent mille écus. Toutes les terres cédées au duc de Bourgogne furent affranchies de la suzeraineté de la couronne, mais seulement pour la vie de Philippe, qui se fit encore payer cinquante mille écus pour les équipages & joyaux qu'on avoit pris à son père quand on l'avoit assassiné. Il fallut que les Princes du sang & les Grands du royaume se rendissent garans envers Philippe d'un traité si onéreux.

Le duc de Bourgogne, Jean, avoit commencé sa carrière par des malheurs qui auroient bien dû adoucir son caractère. Il n'avoit que vingt-deux ans lorsque les cris de l'Empire d'Orient & de l'Empire d'Occident, l'un écrasé, l'autre menacé par le terrible Bajazet, Empereur des Turcs, se firent entendre à la France. La Hongrie, près d'être attaquée par ce conquérant, implora le secours des Français & l'obtint. L'élite de la noblesse française alla périr, en 1396, aux champs de Nicopolis ; elle étoit commandée par ce prince Jean, depuis duc de Bourgogne, alors comte de Nevers. Bajazet, vainqueur, fit égorger, aux yeux de Jean, les prisonniers chrétiens ; il ne lui laissa la vie que par bravade, & en l'exhortant fiérement à prendre sa revanche. Les Chrétiens avoient donné aux Infidèles l'exemple de cette cruauté ; ils avoient les premiers égorgé les prisonniers turcs : au reste, ils avoient soutenu, à Nicopolis, la gloire de leurs armes. La perte des vainqueurs y fut dix fois plus grande que celle des vaincus, & le comte de Nevers s'y étoit distingué.

JEAN DE GELÉEN, (*Hist. des Anabapt.*), un des chefs des Anabaptistes, un des disciples de Jean de Leyde (*voyez* l'article suivant), avoit été envoyé par son maître en Hollande avec des troupes anabaptistes pour réduire les principales villes de cette province. Geléen agit d'abord pour de Leyde, ensuite pour lui-même, &, n'ayant réussi à rien, il alla tomber aux pieds de la reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, qui lui accorda sa grace, à condition qu'il travailleroit à réduire les Anabaptistes des Pays-Bas & de Munster. Il promit tout ; il vint à Amsterdam, mit sur sa porte les armes d'Espagne, &, sous prétexte de servir Charles-Quint & la gouvernante, il lia des intrigues pour se former dans Amsterdam un petit royaume anabaptiste, indépendant de Munster & de toute autre puissance. Le projet fut découvert & prévenu ; mais il en coûta beaucoup de sang. Les Anabaptistes vendirent cher leur vie ; Geléen se réfugia dans une tour ; mais, ayant paru à une fenêtre, il reçut un coup de mousquet qui le précipita du haut de la tour en bas (en 1535.)

JEAN DE LEYDE. (*Hist. des Anabapt.*) Jean Belcod, dit Jean de Leyde, du lieu de sa naissance, tailleur d'habits, un des chefs des Anabaptistes, succéda en 1535 à Jean Mathieu. (*Voyez* l'article suivant). Il épouse dix-sept femmes. Dans une assemblée du peuple, une voix s'élève pour blâmer cette excessive polygamie : Jean de Leyde saisit le téméraire censeur, & lui fait couper la tête. Jean de Leyde régnoit à Munster comme Jean Mathieu y avoit régné. L'évêque de Munster, François de Waldek, assiégeoit toujours sa ville, dont il étoit le souverain légitime, sous le domaine de l'Empire. Des gens sages voulurent la lui livrer : Jean de Leyde promit le ciel à ceux qui leur serviroient de bourreaux. On peut croire qu'il n'en manqua point.

Jean de Leyde étoit Roi ; il voulut en avoir le titre ; il court tout nu dans les rues, en criant : *Le roi de Sion vient ;* puis il retourne dans sa maison : le peuple y vient en foule pour savoir ce que c'est que ce roi de Sion, & pourquoi cette nudité. Jean de Leyde ne répond rien ; il écrit que Dieu lui a lié la langue pour trois jours, & le peuple comprend que Jean de Leyde est Zacharie. Au bout des trois jours il présente à l'assemblée du peuple un orfévre de Wormdorp, nommé Tuscochiérer, qu'il avoit formé aux révélations. *Voici*, dit-il, *un prophète ; qu'il parle.* Le prophète parle, & crie : *Ecoute, Israël ! voici ce que l'Eternel ton Dieu t'ordonne ; vous déposerez l'évêque, les juges, les ministres ; vous choisirez douze ignorans pour annoncer ma parole au peuple. Et toi*, dit-il à Jean de Leyde en lui mettant à la main une épée nue, *reçois cette épée que le Père te donne ; il t'établit Roi pour gouverner à Sion & dans toute la terre.* Jean de Leyde se soumet, & exerce avec éclat la puissance royale ; il fait battre monnaie, & sur sa monnaie on lisoit ces paroles de saint Jean : *Si l'homme ne renaît de l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* Il célèbre la cène avec tous ses sujets, que le prophète avoit fait armer pour cette solennité ; le Roi leur distribue le pain, en leur disant : *Prenez, mangez, annoncez la mort du Seigneur.* La Reine, c'est-à-dire, celle de ses dix-sept femmes, à laquelle Jean de Leyde donnoit ce titre, parce qu'elle étoit la veuve de Jean Mathieu son prédécesseur, présenta la coupe à l'assemblée, en disant aussi : *Buvez, annoncez la mort du Seigneur.* Au milieu du festin, Jean de Leyde se lève brusquement pour aller trancher la tête à un prisonnier, & il revient se remettre à table.

Cependant le siége continuoit, les vivres manquoient, les pauvres souffroient. Une des femmes du nouveau Roi témoigna quelque compassion

pour tant de malheureux si cruellement trompés : la sensibilité est un crime aux yeux de la tyrannie. Jean de Leyde cite la coupable à l'assemblée du peuple : elle paroît accompagnée de ses parens, il la fait mettre à genoux devant lui, & lui tranche la tête à leurs yeux. Ses autres femmes, plus dociles, chantent & dansent avec lui & avec tout le peuple autour du cadavre de cette malheureuse.

Jean de Leyde avoit souvent promis au peuple une prompte délivrance, & ses prophéties ne s'accomplissoient pas. Voici comment il s'y prit pour les accomplir; il feignit d'être bien malade pendant six jours; au bout de ce tems il parut dans la place publique, monté sur un âne aveugle, emblême assez frappant du peuple qu'il conduisoit : *Le Père céleste*, dit-il aux habitans, *m'a chargé seul de tous vos péchés; vous êtes purs maintenant & libres de tout vice, & voilà la délivrance que je vous ai promise.* Ce n'étoit pas tout-à-fait celle-là que le peuple attendoit.

Enfin Munster fut forcé, & Jean de Leyde pris par la trahison d'un transfuge. Quelques jours auparavant, les assiégeans avoient offert la paix à des conditions honnêtes. Jean de Leyde avoit répondu : *Mettez bas les armes, implorez ma miséricorde, & je pourrai vous faire grace.*

On le promena de cercle en cercle dans l'Allemagne pour l'exposer à la risée publique. De tous les chefs qu'avoient eus les Anabaptistes, c'étoit certainement le plus singulier & le plus hardi. L'évêque de Munster lui ayant demandé quel droit il avoit eu de lui prendre sa ville ? *Et vous*, lui répondit Jean de Leyde, *quel droit aviez-vous d'en être évêque & seigneur? — Le chapitre*, dit Waldek, *m'a élu évêque ; le peuple*, dit de Leyde, *m'a élu Roi. — Comment*, ajouta l'évêque, *pourras-tu jamais réparer le dommage que tu as causé? — Fort aisément*, répondit de Leyde : *mettez-moi dans une cage de fer bien couverte, & prenez un liard par tête pour me faire voir; vous serez non-seulement indemnisé, mais enrichi.*

Il demanda sa grace, promettant qu'à ce prix il rameneroit à l'obéissance de l'Eglise une multitude d'Anabaptistes répandus dans les Pays-Bas & dans l'Angleterre : on rejeta la proposition; il fut condamné à mort, attaché à un poteau, & tourmenté pendant plus d'une heure avec des tenailles ardentes; il souffrit très-patiemment, & donna toutes les marques d'un pieux repentir; enfin on eut pitié de son ame, & pour ne le pas jeter dans le désespoir, on abrégea ses tourmens, en lui perçant le cœur d'un coup d'épée. Le jour de son exécution fut le 22 janvier 1536. Il n'avoit pas vingt-six ans.

Il avoit voulu être mis vivant dans une cage de fer; il y fut mis après sa mort, & exposé dans cet état au haut d'une tour : plusieurs de ses compagnons périrent aussi dans les supplices; leurs corps furent exposés au dessous de leur Roi.

JEAN-MATHIEU, (*Hist. des Anabapt.*), un des chefs des Anabaptistes. Après la guerre & la défaite des paysans anabaptistes d'Allemagne, en 1525 (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Muncer*), cette secte étant réduite aux visions & aux révélations, on vit paroître le livre intitulé *Du Rétablissement*, où toute l'Apocalypse venoit au secours des Anabaptistes. *Jean-Mathieu*, boulanger d'Harlem, qui en étoit l'auteur, se fit évêque d'Embden; il étoit Moïse, il étoit Enoch, il étoit tout ce qu'il falloit être; il envoya ses disciples dans toutes les provinces des Pays-Bas, voisines de l'Allemagne; il alla lui-même à Munster, où il fut reconnu pour le *Grand-Prophète*; il se cacha d'abord, & son parti grossissoit en silence. Bientôt on vit *Jean-Mathieu* courir avec ses principaux sectateurs dans tous les quartiers de la ville, criant à haute voix : *Faites pénitence, & soyez rebaptisés, car le jour du Seigneur approche.* Ce n'étoit encore qu'un avertissement : on passa bientôt à la menace : *soyez rebaptisés*, disoit-on, *ou sortez d'ici.* Enfin on prit les armes, & on cria : *Soyez rebaptisés, ou mourez.* On chassa l'évêque & les magistrats : l'évêque fut obligé d'assiéger Munster. Alors Dieu ordonna, sous peine de mort, par la voix de *Jean-Mathieu*, à tous les habitans de Munster, d'apporter dans la maison du Prophète ce qu'ils avoient d'argent & de pierreries. Tout fut apporté. Il ordonna ensuite de brûler tous les livres, excepté la Bible : tout fut brûlé. Un serrurier nommé Trutelinge fit sur cela une plaisanterie très-innocente : *Jean-Mathieu* le mande, & en présence du peuple le tue à coups de hallebarde. Le Saint-Esprit dicte à *Jean-Mathieu* des lois qu'il fait écrire sur des tables & afficher aux portes de la ville. Il est tué dans une sortie en 1535.

JORDAN. (*Hist. litt. mod.*) Charles-Etienne Jordan, Brandebourgeois savant, homme de lettres & philosophe, attaché au grand roi de Prusse, Frédéric II, en qualité de conseiller-privé, naquit à Berlin le 27 août 1700, d'une famille française, originaire du Dauphiné, expatriée pour la religion. Magdebourg, Berlin, Lausanne concoururent à l'instruction de son enfance. Revenu à Berlin en 1721, ce fut le savant la Croze qui instruisit à fond sa jeunesse. Il fut quelque tems pasteur ou vicaire d'une petite paroisse : il y fit du bien & s'y fit aimer, mais il n'aimoit que le repos & les lettres; il quitta sa cure, & ne voulut plus vivre que pour l'étude. Ce goût le rendit recommandable à Frédéric, alors Prince royal, qui le prit à son service en 1736, & qui, étant monté sur le trône en 1740, l'employa utilement à des réglemens de police, à l'extirpation de la mendicité, à l'établissement d'hôpitaux & d'ateliers de charité. Cette sage & politique opération, de transformer les mendians valides en ouvriers utiles, demande une main habile & une ame humaine pour adoucir ce que, dans les détails de l'exécution

elle peut avoir de rigoureux & de contraire en apparence à la liberté naturelle de l'homme. M. Jordan sut s'en acquitter à la satisfaction générale.

Lorsqu'en 1744 se fit le renouvellement de l'Académie royale des sciences & belles-lettres de Berlin, M. Jordan fut élu vice-président de cette compagnie. Il ne jouit pas long-tems de cet honneur. Il mourut le 24 mai 1745, à la suite d'une maladie longue & douloureuse, dont il paroît que le principe tenoit à une mélancolie profonde qu'avoit jetée dans son ame la mort d'une femme aimable, qu'il avoit épousée en 1727 & perdue en 1732; après en avoir eu deux filles. Il fut l'ami de tous les gens de lettres de son tems; il avoit fait divers voyages littéraires en France, en Angleterre, en Hollande. On a de lui quelques productions savantes, telles qu'une Dissertation latine sur la vie & les écrits de Jordanus Brunus; un recueil de littérature, de philosophie & d'histoire; l'histoire de la vie & des ouvrages du savant la Croze son maître; mais c'est par sa correspondance avec le roi de Prusse qu'il est le plus connu. On voit par cette correspondance qui se trouve dans les œuvres de Frédéric, que ce Monarque le combloit de bontés & l'accabloit de plaisanteries; ce qui n'est pas toujours bonté dans les Princes. En général, on devroit user sobrement de raillerie, soit par générosité, si l'on se sent supérieur par l'esprit ou par le rang, soit par prudence, si l'on a la conscience de son infériorité. Ce grand roi de Prusse avoit le défaut d'aimer à écrire des choses piquantes & mortifiantes à ceux même qu'il aimoit. M. de Voltaire lui reproche vigoureusement ce défaut dans une de ses lettres. Le marquis d'Argens, M. d'Alembert, ont eu quelquefois à en souffrir dans le cours de cette correspondance royale. M. Jordan eut aussi à se défendre contre cette causticité avec tout le respect & toute la soumission d'un sujet & d'un subalterne. Comment ce grand Roi ne croyoit-il pas devoir à ses propres bienfaits, à sa propre estime, de témoigner plus d'égards à ceux qui en étoient l'objet? Au reste, la correspondance de M. Jordan avec le roi de Prusse offre diverses anecdotes littéraires assez curieuses. Peu de personnes, par exemple, connoissoient cette épigramme de Jean-Baptiste Rousseau contre Voltaire, sous la forme d'une espèce d'épitaphe que Rousseau s'étoit faite à lui-même deux ans avant sa mort :

De cet auteur noirci d'un crayon si malin,
Passant, veux-tu savoir quel fut le caractère?
Il avoit pour amis Titon, Brumoi, Rollin;
Pour ennemis, Gacon, Pittaval & Voltaire.

On ne connoissoit guère non plus cette épitaphe de M. Rollin :

Ci gît le très-bigot Rollin,
Qui quitta les plaisirs de l'être;
Et ce qu'on a de plus certain,
Pour l'espoir d'un très-grand peut-être.

M. Rollin ne se permettoit aucune pensée hardie sur la religion; mais une piété aussi sincère que la sienne ne doit point être taxée de bigoterie.

On connoît peu encore cette espèce de madrigal sur l'édition donnée par M. de Voltaire, de l'*Anti-Machiavel* du roi de Prusse :

Des auteurs peu considérables
Ont eu d'illustres éditeurs;
Et les plus illustres auteurs,
Des éditeurs très-misérables.
L'éditeur & l'auteur sont aussi quelquefois
Deux sots obscurs qu'unit leur goût pour les sornettes;
Mais ici nous voyons le Prince des poètes
Editeur du Prince des Rois.

Pour plaire au roi de Prusse, qui aimoit tant les vers français & qui en a tant fait, M. Jordan s'exerçoit souvent à en remplir ses lettres, qui eussent mieux valu sans cet ornement. Il ignoroit les règles les plus communes de la versification française, la nécessité de l'élision dans certains cas connus; il se permettoit des *hiatus*, &c. Il faudroit cependant, avant de danser, savoir marcher & avoir des jambes. M. Jordan donne pour des vers les lignes suivantes :

Q*ui o*seroit avoir le cœur
De se livrer à la satyre?

Ma *joie n'*est point inquiète
Entre Bacchus & ma Catin.

Quoi! votre illustre majesté
Va de sang-froid, *armée de* courage, &c.

Et il ressemble à la trompette
Qu'au jugement on entendra des cieux.

Des lettres charmantes
Marquées au coin de Chaulieu.

Il fait rimer le mot *ombre* avec lui-même :

Pareil plaisir n'est fait que pour une *ombre*;
Ceux que l'on goûte sous votre *ombre*, &c.

Il est vrai que le Roi poète auquel il adressoit ses vers, faisoit à peu près les mêmes fautes.

Sans m'écrire une bagatelle,
Ou quelques mots en prose *ou en* vers élégans,
Que prépare à jamais & *l'oubli &* le tems, &c.

M. Jordan annonçant au roi de Prusse, en 1742, l'apparition d'une comète, lui dit : « La seule

» chose que je crains, c'est que d'un coup de sa » queue elle ne dérange toute l'économie de notre » pauvre globe. »

Cette idée, ridiculisée autrefois par Molière, qui la met dans la bouche de Trissotin, a été depuis présentée plus sérieusement par des astronomes & des physiciens célèbres.

M. Jordan, qui, soit pour suivre son penchant, soit pour flatter celui du Roi, avoit quelquefois paru peu religieux dans ses lettres, s'exprime d'une autre manière dans sa dernière écrite un mois avant sa mort.

« Je n'ai plus lieu d'espérer ma guérison. Je sens » bien, dans la situation où je me trouve, la nécessité d'une religion éclairée & réfléchie; sans elle » nous sommes les êtres de l'Univers les plus à » plaindre. Votre majesté voudra bien après ma » mort me rendre la justice, que si j'ai combattu » la superstition avec acharnement, j'ai toujours » soutenu les intérêts de la religion chrétienne, » quoique fort éloigné des idées des théologiens. » Comme on ne connoît la nécessité de la valeur » que dans le péril, on ne peut connoître l'avantage consolant qu'on retire de la religion que » dans l'état de souffrance..... J'en fais l'expérience. Votre majesté peut m'en croire. »

JOVIN, (*Hist. rom.*), noble Gaulois, brave capitaine au commencement du cinquième siècle, est, ainsi que Sébastien son frère, qu'il avoit associé à l'Empire, au nombre des tyrans, c'est-à-dire, des concurrens à l'Empire, qui n'ont pu ou l'obtenir ou le conserver. Celui-ci l'obtint pour son malheur; il fut proclamé Empereur à Mayence l'an 411. Il avoit dans son parti Ataulphe, roi des Visigoths; mais cet appui lui ayant manqué en 1413, par la défection d'Ataulphe, Jovin fut conduit avec Sébastien son frère, pour paroître devant l'empereur Honorius, qui étoit alors à Ravenne; ils ne parvinrent pas jusqu'à lui & furent tués sur la route.



KENT. (*Hist. d'Anglet.*) Le comte de Kent, frère d'Edouard II, roi d'Angleterre, vint négocier en France à la cour de Charles-le-Bel sur des contestations qui s'élevoient alors entre les deux nations, & qui produisirent entr'elles une guerre, laquelle heureusement fut de peu de durée. Il s'agissoit à peu près, comme dans notre avant-dernière guerre contre les Anglais (la guerre de 1756), de savoir sur le domaine de laquelle de ces deux puissances se trouvoit un certain fort que le seigneur de Montpezat avoit fait construire en Guienne. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Montpezat.*) On ne fut pas content en France du comte de Kent : on jugea que ses procédés n'étoient pas sincères, & qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Les Anglais s'étoient emparés de la forteresse, & avoient commis quelques violences, pour lesquelles Charles-le-Bel demandoit une réparation. On assure que le comte de Kent, se voyant forcé de conclure, ajouta un nouvel outrage à ceux dont on se plaignoit. Il avoit tout accordé; il devoit livrer, & la forteresse, & les coupables; il demanda quelqu'un pour les recevoir au nom du roi de France. On lui donna un chevalier, nommé Jean d'Arablay, qui le suivit plein de confiance jusque sur les frontières de la Guienne. Alors le comte de Kent, levant le masque, & joignant aux menaces une dérision insultante, renvoya le chevalier, en l'avertissant qu'il y alloit de la vie s'il s'obstinoit à passer outre. La guerre s'alluma, & le comte de Kent défendit assez mal la Guienne contre le comte de Valois. (*Voyez*, dans ce volume, *Charles de Valois.*)

Lorsque, dans la suite, les violences des Spensers forcèrent la reine Isabelle de France, femme d'Edouard II, de passer en France, le comte de Kent, aussi mécontent du gouvernement de son frère & des Spensers, que la Reine elle-même, vint joindre cette Princesse en France, & la suivit dans l'expédition d'Angleterre, d'où s'ensuivirent le supplice des Spensers, le detrônement & la mort cruelle d'Edouard II. Isabelle & Mortemer son amant, bien plus coupables que ne l'avoient pu être Edouard & les Spensers, se rendirent à leur tour odieux à la nation. Leur dernier crime fut de faire trancher la tête au comte de Kent, qui les avoit trop bien servis contre son propre frère, mais qui s'en repentoit, & qui s'élevoit contr'eux avec une indignation vertueuse. On trouva aisément des pairs pour le juger : on eut peine à trouver un bourreau pour l'exécuter; ils se cachoient tous ou refusoient leur ministère, tant ce Prince étoit universellement aimé en Angleterre. Sa fille, qu'on appela *la belle vierge de Kent*, & dont la vertu aimable & humaine s'étoit nourrie des malheurs de son père, épousa dans la suite ce fameux prince de Galles, ce prince noir, fils d'Edouard III, & fut la mère du malheureux roi Richard II.



LAHARPE (J. F. DE), de l'Académie françaiſe. La différence de nos âges me faiſoit eſpérer qu'il me rendroit l'hommage que je vais lui rendre ; je comptois ſur ſon amitié pour couvrir ma tombe de quelques fleurs, & ſur ſon éloquence pour rendre mon nom recommandable à la poſtérité.

Je me rappelle toujours avec intérêt ce jour où le haſard nous offrit l'un à l'autre, moi déjà ancien littérateur & touchant aux portes des Académies, lui ſortant du collége d'Harcourt, premier théâtre de ſa gloire, où les prix publics de l'Univerſité, accumulés ſur ſa tête, lui promettoient tous les prix académiques qu'il a remportés depuis. J'étois preſque alors le ſeul homme de lettres qui le connût. Confident de ſes premiers écrits, j'appliquois dès-lors à ſa carrière littéraire ce que M. de Voltaire avoit dit de la carrière politique & militaire du grand Frédéric :

> Tout du plus loin que je vous vis,
> Je m'écriai : *Je vous prédis*
> *A l'Europe toute incertaine.*

Il a lui-même, dans le dernier & le plus parfait de ſes ouvrages (*le Lycée* ou *Cours de littérature*, tome III, partie II, pages 158 & 159), rendu un témoignage touchant à notre ancienne & conſtante amitié, & à ma juſte eſtime pour ſes talens.

Comme ce n'eſt point un éloge que je dois faire ici, mais un précis hiſtorique, je ne diſſimulerai rien. M. de Laharpe connut de bonne heure l'infortune, & l'humiliation pire que l'infortune ; il penſa être arrêté dans ſa carrière dès l'entrée. A peine ſes ſuccès précoces avoient-ils averti l'envie, qu'on voulut, pour le perdre, ériger en crime une eſpiéglerie de collége, qui ne méritoit que des pénitences ſcholaſtiques. Ses compagnons d'étude, dont avec raiſon il étoit l'oracle, avoient fait contre quelques régens qu'ils n'aimoient pas, une mauvaiſe ſatyre qu'ils lui communiquèrent. Son goût, dès-lors ſévère & intolérant, ne put laiſſer ſubſiſter des fautes groſſières dont il étoit choqué ; il les corrigea, ſans ſonger à autre choſe qu'à ôter des fautes. Les perſonnes attaquées dans cet écrit y donnèrent par leurs plaintes un éclat indiſcret ; ils portèrent à la police cette ſottiſe qui n'eût pas dû ſortir de l'ombre du collége. M. de Sartine, voyant cette affaire avec le microſcope de la prévention, vouloit exercer contre un enfant toute la rigueur de ſon redoutable miniſtère : on lui en fit ſentir les conſéquences, on lui fit prévoir le repentir qui pourroit ſuccéder un jour à cette exceſſive ſévérité ; il s'adoucit, & le coupable en fut quitte pour quelques mois de priſon. Cette aventure empoiſonna les premiers jours de ſa jeuneſſe : le vif reſſentiment qu'il en conçut, remplit long-tems ſon ame d'idées & de projets de vengeance contre les oppreſſeurs & les tyrans. Dans tous les ſujets qu'il traitoit, il donnoit toujours la préférence à ceux où l'indignation, venant au ſecours de l'innocence & de la foibleſſe, rétabliſſoit l'humanité dans ſes droits. Peut-être cette première diſpoſition a-t-elle influé ſur ſon caractère, peut-être a-t-elle été le principe de cette amertume éloquente qui animoit quelquefois ſon ſtyle & qui le rendoit ſi redoutable dans le genre polémique ; car il fut l'Achille de la littérature ;

> *Impiger, iracundus, inexorabilis, acer.*

Peut-être auſſi eſt-ce par un reſte de cette même diſpoſition qu'il avoit d'abord été aſſez favorable à la révolution, qu'il a depuis ſi hautement & ſi pleinement abjurée quand il a vu tout ce qu'elle ajoutoit à la tyrannie.

Ses premiers ouvrages ont été des héroïdes. Ce genre, imité d'Ovide, & qui pouvoit ſervir d'*études* aux jeunes auteurs qui ſe deſtinoient au théâtre, étoit alors cultivé avec aſſez de ſuccès. L'Épître d'*Héloïſe à Abélard*, de M. Colardeau ; l'Épître de *Barnevelt* à *Truman* ſon ami, de M. Dorat ; l'Épître de l'*abbé de Rancé*, écrite de la Trappe à un ami, par M. Barth ; & plus encore, une Épître d'un *Religieux de la Trappe à l'abbé de Rancé*, par M. de Laharpe, ont donné pendant quelque tems à ce genre une aſſez grande faveur dans le public. M. de Laharpe & M. Dorat parurent d'abord partager les ſuffrages : les gens du monde étoient favorables à M. Dorat, qui ſe piquoit plus d'être homme du monde qu'homme de lettres ; mais la ſupériorité de Laharpe fut bientôt ſi décidée & la balance ſi rapidement emportée, qu'il n'y eut plus de partage.

Laharpe s'élance dans la carrière des prix académiques. Chamfort, qui l'y avoit précédé, fier d'avoir triomphé avec peine de pluſieurs rivaux qui s'étoient meſurés de près avec lui, & lui avoient fortement diſputé la victoire, vient lire à Laharpe une pièce de vers qu'il venoit d'envoyer à un nouveau concours. M. de Laharpe, lui rendant confidence pour confidence, tire de ſon porte-feuille une pièce qu'il alloit envoyer au même concours, & lui en fait la lecture. Chamfort, juſtement alarmé, emploie ſa rhétorique à tâcher de lui perſuader qu'il devroit abandonner les prix de l'Académie & ſe réſerver pour le

théâtre, où il avoit déjà paru avec éclat par la tragédie de *Warwich*. Laharpe sourit du conseil, & ne répondit qu'en remportant le prix. Depuis ce tems il ne fit que marcher de triomphe en triomphe.

S'il étoit permis à un vieux soldat de parler de vieilles guerres & de mêler son histoire littéraire à celle d'un ami, je m'égarerois avec plaisir dans ces souvenirs de ma jeunesse; j'aimerois à me rappeler que je me suis aussi plusieurs fois trouvé dans ces redoutables mêlées, & que j'y ai, comme les autres, éprouvé des fortunes diverses.

Se quoque principibus permixtum agnovit achivis....
..... Et nos aliquod nomenque decusque
Gessimus.
Je combattois, Seigneur, avec Montmorenci,
Melun, d'Estaing, de Nesle & ce fameux Couci.

L'invincible Thomas, si accoutumé à triompher seul, & dont les prix académiques sembloient être devenus la propriété, m'a pardonné d'avoir, en 1765, partagé avec lui les honneurs du triomphe, par l'*Eloge de Descartes*; j'ai pardonné sincérement à Laharpe ses nombreuses victoires : il a plus fait peut-être en prenant plaisir à m'annoncer lui-même la victoire que j'avois eu le bonheur de remporter sur lui en 1769, par l'*Eloge d'Henri IV*; car la fortune n'exerce pas moins son empire sur ces combats littéraires que sur ceux qui ensanglantent nos terres & qui ébranlent les Etats; j'ai vaincu Bailly, j'ai vu quelquefois à ma suite, dans un rang moins honorable, ce Chamfort, mon premier vainqueur, & qui le fut deux fois de Laharpe lui-même; c'est ainsi que la fortune, soit dans les talens des auteurs, soit dans les décisions des juges,

Transmutat incertos honores,
Nunc mihi, nunc aliis benigna.

Mais de tous ces illustres athlètes, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, nul n'a triomphé aussi souvent, aussi continûment que M. de Laharpe; nul n'a rassemblé dans tous les genres, & en prose, & en vers, autant de couronnes. Parvenu avant lui à l'Académie française par mon âge & par de grands travaux historiques, dont ces jeux académiques n'étoient pour ainsi dire que des intermèdes; de son rival devenu son juge, j'ai eu le plaisir de contribuer de mon suffrage à tous ses derniers triomphes, qui ne me touchoient plus que pour le progrès des lettres & pour l'intérêt de l'amitié. J'aime à dire que j'ai couronné pour ma part & que nous avons tous couronné unanimement, en vers, les poémes intitulés : *Les talens, les conseils à un jeune poète*, & l'ode *sur la navigation*; en prose ce bel *Eloge de Catinat*, dont M. de Guibert, quoique du métier & avec beaucoup de talent, n'a pu qu'approcher; l'*Eloge de Fénelon*, où l'ame aimable & aimante de ce prélat est si bien peinte, ouvrage qui, à son mérite intrinseque & essentiel, joint l'intérêt étranger & accidentel d'avoir été proscrit par le plus ignorant des ministres, qui n'a jamais ouvert un livre, qui confondoit le marquis de Lhôpital, le géomètre de l'infini, avec le chancelier de Lhôpital, & ne savoit sous quel règne ils avoient vécu l'un & l'autre; qui occupoit cependant la place du chancelier de Lhôpital & du chancelier d'Aguesseau; qui, organe des lois, arbitre des lettres, & chef de la magistrature, a détruit autant qu'il étoit en lui les lettres, les lois & la magistrature; qui, hors d'état d'entendre la voix publique, & étant resté à une distance immense de son siècle, croyoit qu'on blasphémoit quand on osoit improuver la révocation de l'édit de Nantes & condamner les dragonades; c'est par ce motif qu'il a supprimé ce superbe *Eloge de Fénélon*, qui n'est pourtant pas encore le plus beau de M. de Laharpe. Son véritable chef-d'œuvre en ce genre est l'*Eloge de Racine*, sujet entiérement de son goût & de son choix, & qui ne lui étoit proposé par aucune Académie. Il y montre partout Racine comme créateur, & il l'est lui-même de toutes les idées dont il compose cet Eloge, où règne avec sagesse un enthousiasme toujours juste & toujours savamment motivé. C'est le plus beau monument érigé à la mémoire du plus grand des poetes.

Cet Eloge n'a pu être fait que par un grand poète tragique. J'ignore quel rang la postérité doit assigner à M. de Laharpe parmi ceux qui ont régné sur la scène française. On conviendra d'abord que ses pièces sont les mieux écrites après les belles tragédies de Racine & de Voltaire; & combien ce premier mérite général suppose de mérites particuliers! Style tantôt simple, tantôt brillant, ferme, élégant, harmonieux, tragique, adapté au genre, & varié selon les sujets.

Quant à l'effet que produisent ces mêmes pièces, nous n'osons dire qu'il soit au même degré que le mérite du style. *Melanie* a beaucoup d'effet, *Philoctète* en a beaucoup aussi, soit dans la traduction en prose de l'auteur de *Télémaque*, soit dans les beaux vers de M. de Laharpe : ses autres pièces n'en sont pas dépourvues; mais M. de Laharpe a eu quelque tems un rival qui, inférieur à lui pour le mérite du style, l'emportoit peut-être pour l'*effet* : c'est M. de Belloy. Ami particulier de tous les deux, j'aurois pu être un lien entr'eux :

Pacis eram mediusque belli.

Je n'ai jamais pu les rapprocher ni obtenir que, naturellement justes tous deux, ils le fussent complétement à l'égard l'un de l'autre. M. de Laharpe avoit blessé M. de Belloy par des critiques, & surtout par des décisions trop tranchantes. On sait, & je le dissimulerois en vain, que M. de Laharpe n'étoit pas sans reproche de ce côté-là; & que son ton n'adoucissoit pas les blessures que la critique fait

fait toujours plus ou moins. M. de Laharpe disoit qu'ayant apperçu que M. de Belloy s'offensoit de ses critiques, il avoit cessé d'en faire; mais il étoit trop tard : le coup étoit porté.

Si j'avois à prononcer entre deux hommes si estimables, j'observerois d'abord que tous deux ayant été moissonnés avant l'âge de la décadence, ils n'ont, ni l'un ni l'autre, comme Corneille & Voltaire, de pièces foibles & au dessous de leur talent.

J'observerois ensuite en faveur de M. de Belloy, qu'on a beaucoup exagéré les défauts de son style; que s'il a quelquefois des vers entortillés, pénibles & recherchés, son style, comme celui de Corneille, s'élève & s'épure avec les choses; que, quand il est beau (& il l'est souvent & ne l'est pas médiocrement), il devient éloquent & il écrit bien.

J'observerois en faveur de M. de Laharpe, que ses pièces doivent plaire davantage à la lecture, qu'elles offrent plus de tirades éloquentes, plus de morceaux à retenir, & partout un style plus pur, un goût plus sain, plus d'accord & d'ensemble dans le ton; mais que celles de M. de Belloy sont d'un plus grand effet au théâtre, qu'elles y produisent plus de mouvement, de trouble & d'effroi; qu'elles font verser plus de larmes, qu'elles laissent de plus longs souvenirs; que vraisemblablement on relira plus les pièces de M. de Laharpe, mais qu'on reverra plus souvent celles de M. de Belloy, & qu'il ne manqueroit rien à celles-ci si M. de Laharpe les avoit écrites.

Dans les poésies fugitives de M. de Laharpe, petits poèmes, épîtres, chansons, romances, épigrammes, ou galantes ou même satyriques (car il s'en est permis quelques-unes de ce genre), quelle facilité! quelle légéreté! quelle variété! quelle correction sans aucun air de travail, surtout quel goût & quelle grace! & c'est surtout la grace qui fait le prix de ces ingénieuses bagatelles. Toujours l'idée à la fois la plus ingénieuse & la plus naturelle, l'expression à la fois la plus simple & la plus heureuse. Il plaît encore dans ce genre après M. de Voltaire, parce qu'il plaît par d'autres moyens.

Nous n'avons parlé que des tragédies de M. de Laharpe; pourrions-nous oublier ses comédies, pleines de sel, d'enjouement & de goût, *Molière à la nouvelle Salle*, les *Muses rivales?* M. de Voltaire, si parfait dans la tragédie, n'a pas dans la comédie le mérite comique; il fait grimacer ses figures. M. de Laharpe a été comique quand il a voulu l'être; c'est un avantage qu'on peut lui trouver sur son maître & son ami, plus vivement plaisant dans ses facéties, que comique dans ses comédies.

M. de Laharpe fut en effet l'ami le plus dévoué, le panégyriste le plus ardent & le plus éclairé du grand-homme qui, selon son expression, *exerçoit sur tous les peuples policés la dictature du génie*; il étoit, dès le berceau, son admirateur né : cet attachement a influé sur toute sa vie; il a éprouvé que

L'amitié d'un grand-homme est un présent des dieux.

Il a eu les mêmes amis & les mêmes ennemis que M. de Voltaire. Il étoit encore au collége, ou il en sortoit à peine, lorsqu'on lui fit connoître ce Fréron, que l'abbé Desfontaines avoit formé dans l'art de décrier tout ce qu'il étoit forcé d'admirer, & de ne louer que ce qu'il méprisoit. Fréron, dans sa conversation comme dans ses écrits, essaya de ternir la gloire de M. de Voltaire. Laharpe repoussa cette attaque avec l'énergie naïve d'une ame franche & neuve qui entend outrager l'objet de son culte. Fréron, convaincu par lui de mauvaise foi, ne le lui a jamais pardonné. « Nous avons estimé en vous, disoit » M. Marmontel à M. de Laharpe en le recevant à l'Académie française, le zèle qui vous » animoit pour la défense d'un homme illustre » qui vous aime & qui vous a comme adopté. » Ses ennemis sont devenus les vôtres, & ses ennemis sont nombreux..... On eût voulu de vous » peut-être une admiration muette. Monsieur, » le silence est d'un lâche quand c'est à la reconnoissance, à la justice & à la vérité que la » crainte étouffe la voix. J'ose donc vous féliciter d'avoir été sincère & juste aux dépens de » votre repos; je sais qu'on a pris ce courage » pour de l'orgueil : on eût mieux aimé des » bassesses, & l'on vous en auroit cruellement » puni, &c. »

Des bassesses! il en étoit bien incapable, même à l'égard de celui qui étoit l'objet de son admiration. Dans ses relations avec Voltaire, pendant le long séjour qu'il a fait en diverses fois à Ferney, on étoit quelquefois étonné de son indocilité sur des corrections que M. de Voltaire lui proposoit quand il ne les jugeoit pas nécessaires ou justes. Ni l'âge, ni l'expérience, ni la gloire de Voltaire ne lui en imposoient. Pour qu'il se rendît, il falloit qu'il vît évidemment qu'on avoit raison. Souvent il proposoit lui-même dans les ouvrages de Voltaire des corrections, & si elles n'étoient pas adoptées, il prenoit sur lui de les faire. Un jour jouant un rôle dans une pièce de M. de Voltaire à Ferney, il fit en plein théâtre un de ces changemens. On trembla pour le téméraire; on craignit l'explosion d'un amour-propre délicat, irascible, nourri de respects, & accoutumé aux déférences : cette fois il fut indulgent. On fut étonné d'entendre Voltaire s'écrier : *Il a raison! il a raison! cela est beaucoup mieux ainsi; qu'on me corrige toujours aussi bien.*

Cette cour de Ferney étoit à quelques égards une cour comme une autre : Laharpe y avoit des envieux qui représentoient ses hardiesses & ses

tons tranchans comme autant d'irrévérences envers M. de Voltaire. Le grand-homme leur fermoit la bouche par ce mot: *Il aime ma personne & mes ouvrages.*

M. de Voltaire, comme un grand Prince, avoit des amis de parade & des favoris secrets, & souvent l'ambassadeur décoré n'avoit pas le secret des affaires dont il se croyoit chargé. Laharpe fut un moment exilé de Ferney : ce moment fut court ; mais pendant sa durée Laharpe sut que M. d'Argental, un de ces amis de parade, tenoit sur lui des propos peu obligeans : *C'est*, dit-il, *un ministre qui se réjouit de la disgrace d'un favori.* Le favori rentra en grace ; *il aimoit la personne & les ouvrages du souverain.*

Tel étoit M. de Laharpe dans la société. M. de Saint-Lambert ayant passé quelque tems avec lui à la campagne, disoit : « En huit jours de conver- » sation presque continuelle, il ne lui est échappé » ni une erreur en matière de goût, ni un propos » qui annonçât le moindre desir de plaire à per- » sonne ; il ne savoit qu'être franc, juste & vrai, » &, à la honte des hommes, ce n'est pas assez.

Retournons à ses ouvrages, ou plutôt dépouillons-le de ces mêmes ouvrages ; ôtons lui ses tragédies, ses comédies, ses poésies légères de tous les genres & de tous les tons, ses prix des Académies, ses prix de l'Université ; qu'il ne soit plus ni orateur éloquent ni excellent poète, qu'il ne soit plus que juge des productions d'autrui ; réduisons-le, en un mot, à ses journaux littéraires, quelle grande existence il auroit encore dans les lettres ! Quelle excellente poétique en tout genre résulteroit de ses écrits ! Comme ils l'ont rendu l'arbitre suprême du goût & le fléau des mauvais écrivains ! Combien il a honoré cette fonction de journaliste, avilie par tant d'autres avant lui & après lui ! Comme sa critique est toujours juste, motivée, lumineuse & rendue sensible ! mais aussi toujours sévère, jamais il n'inclinoit à l'indulgence ; il falloit qu'Achille combattît : *nihil non arroget armis ;* nul n'a plus combattu pour les intérêts du goût, de la justice & de la raison. Si, chez les auteurs qu'il a le plus maltraités, il se trouvoit un morceau digne d'éloge, il n'a jamais manqué de le faire valoir ; mais dans la critique il négligeoit trop l'art des ménagemens : on put lui dire :

> Ménagez-moi : vous prodiguez sans cesse
> La vérité, mais la vérité blesse.

Ses amis même lui appliquoient plaisamment ce vers burlesque :

> Gille a cela de bon ; quand il frappe, il assomme.

Quand il a fait dans son *Lycée* l'application de ces grands principes du goût à l'examen des meilleurs ouvrages tant anciens que modernes, il a composé un ouvrage immortel ; il nous a fait sentir en quoi & combien les anciens étoient beaux. Les savans n'avoient su qu'admirer & s'extasier, & quand ils avoient voulu toucher à ces beautés pour les faire connoître aux autres, il les avoient flétries.

M. de Laharpe, instruit par le malheur à recourir au seul véritable consolateur des affligés, étoit devenu très-pieux, ce que dans le monde on aime mieux appeler *dévot*, parce que ce mot est plus décrié. Les incrédules, qu'il faut plaindre, & que par cette raison même il ne faut pas outrager sous prétexte de zèle, ont tâché de regarder cette conversion comme un égarement d'esprit ou comme un affoiblissement de tête. Qu'ils lisent son dernier ouvrage, *le Lycée*, & si jamais on peut voir imprimé son poéme de la *Révolution*, nourri comme *Esther* & *Athalie* de l'esprit de l'Ecriture-Sainte & de l'éloquence des prophètes, trésor qu'il a sans doute remis en des mains sûres & fidelles, ils verront s'ils y trouvent quelque signe d'affoiblissement ; jamais il n'eut plus de force, d'élévation & de génie.

Je ne dois pas dissimuler que la publication de sa correspondance avec le czar Paul I, alors grand duc de Russie, a considérablement augmenté le nombre & la rage de ses ennemis, & lui a fait tort dans l'esprit de bien des gens qui ne le haïssoient pas. Je n'ai pas été à portée de m'expliquer avec lui sur les motifs qui ont pu le porter à donner cette édition.

Je dissimulerai encore moins un avantage brillant qu'il avoit sur beaucoup de gens de lettres, c'est le talent de la conversation : la sienne étoit toujours animée, intéressante & pittoresque. On voyoit & on retenoit tout ce qu'il disoit.

Il a eu, en mourant, le courage d'un homme & la vertu d'un saint : sa résignation a été parfaite ; il souffroit avec calme & craignoit de trop peu souffrir pour l'expiation de ses fautes, surtout de ses fautes révolutionnaires, dont il s'accusoit avec autant de noblesse que de candeur.

M. Duclos a dit de Louis XI : *A tout prendre, c'étoit un Roi.* Les ennemis de M. de Laharpe conviendront *qu'à tout prendre c'étoit un homme.* Ses amis ajouteront, *& un homme digne de tous nos regrets*, capable de lutter seul contre le torrent du mauvais goût qui nous entraîne. Il est mort le 11 février 1803, à soixante-quatre ans. Il étoit né à Paris le 20 novembre 1739. On a imprimé son testament & son codicille, reçus par M. Boulard, notaire à Paris, dans les additions qui se trouvent à la fin du *Supplément aux Siècles littéraires de la France* par M. Désessarts.

M. de Laharpe étoit de ces anciennes familles nobles de la Suisse. Quand on a voulu le lui contester, parce qu'enfin dans l'opinion c'est encore un avantage, il en a parlé sans dédain *philosophique*, & sans vanité gentilhommière.

LAMBOI, (*Hist. mod.*), un des généraux de l'Empire. Dans la guerre dite de trente ans, s'étant joint, en 1638, au général Goertz pour faire lever le siége de Brisack au duc de Saxe-Veimar, il attaqua ce Duc dans ses retranchemens, & fut plusieurs fois sur le point de l'y forcer : ce ne fut que par des prodiges de valeur de la part des Suédois que les Impériaux furent enfin repoussés. Le fruit de la victoire fut la réduction de Brisack.

En 1641, ce même Lamboi, joint au comte de Soissons & de Bouillon, gagna contre le maréchal de Châtillon la bataille de Sedan ou de la Marfée; mais le fruit de cette victoire fut pour le vaincu. La mort du comte de Soissons, tué après la bataille on ne sait par qui ni comment, dissipa entiérement son parti : le duc de Bouillon fut forcé de renoncer à l'alliance d'Autriche, & le cardinal de Richelieu triompha

En 1642 le général Lamboi, malgré des forces supérieures enfermées dans de bons retranchemens, fut battu & fait prisonnier, ainsi que le général Merci, à Kempen, par le comte de Guébriant, à qui cet exploit valut le bâton de maréchal de France.

En 1646, joint avec les généraux Bec & Picolomini, tous trois commandés par le duc de Lorraine, il ne put empêcher ni le duc d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux de la Meilleraie, de Grammont & de Gassion, de prendre Courtrai, Bergues-Saint-Vinox & Mardik, ni le duc d'Enghien (le Grand-Condé) de prendre Furnes & Dunkerque.

En 1648, faisant la guerre dans la Westphalie & sur les bords du Rhin contre les Hessois & les Suédois, il fut encore battu; mais s'il perdoit souvent des batailles, il disputoit opiniâtrement la victoire; il mena jusquà sept fois à la charge les escadrons impériaux : tant de courage fut inutile; il se vit enfin réduit à fuir avec sa cavalerie, après avoir vu tailler en pièces toute son infanterie : canons, bagages, drapeaux, tout resta au pouvoir de l'ennemi. Lamboi étoit outré; il chercha tous les moyens de réparer sa défaite; mais la supériorité des Suédois & des Hessois se soutint, &, dans la confiance qu'elle leur inspiroit, ils osèrent assiéger Paderborn. Lamboi du moins eut la consolation d'y jeter du secours & de contraindre les ennemis à lever le siége.

En général, Lamboi n'étoit pas un capitaine heureux, mais c'étoit un guerrier d'une grande valeur.

LAUZUN (LE DUC DE). (*Hist. de Fr.*) Au peu que nous avons dit (dans le Dictionnaire) sur ce personnage si célèbre & si singulier, nous ajouterons ici diverses anecdotes tirées des Mémoires du duc de Saint-Simon, & rapportées, d'après ces Mémoires, dans l'ouvrage de M. Anquetil le génovefain, qui a pour titre *Louis XIV, sa Cour & le Régent*. Ce sont des traits bien extraordinaires d'intrigue & d'audace. Dans le tems que ce fameux Lauzun, l'amant, & vraisemblablement le mari de mademoiselle de Montpensier, n'étoit encore que le jeune Péguilin, cadet de Gascogne, par conséquent sans fortune, il étoit logé chez le maréchal de Grammont, son oncle à la mode de Bretagne; il devint amoureux, & fut, dit-on, bien traité de madame de Monaco sa cousine, fille du maréchal, qu'on soupçonnoit en même tems d'une intrigue avec le Roi. Péguilin ne fut pas le dernier à concevoir ce soupçon, & il voulut l'éclaircir. Il étoit dès-lors dans son caractère de ne rien négliger, en pareil cas, pour se satisfaire. Il donne trois mille pistoles à une femme-de-chambre qui trahit pour lui sa maîtresse. Sur les indications de cette femme, il arrive à une porte secrète de l'appartement de madame de Monaco; il y trouve la clef, ferme la porte à double tour, & ôte la clef; il se cache dans un cabinet, voit venir le Roi conduit par Bontems, « jouit de son embarras quand » il ne trouve point la clef, de sa recherche infructueuse, des vains efforts de la Dame pour » ouvrir, de la conversation plaintive à travers la » porte, de leurs conjectures, de leurs regrets, & » enfin de leurs adieux..... Quelques jours après, » Lauzun rencontre, à Saint-Cloud, madame de » Monaco assise auprès de Madame sur le parquet, » parce qu'il faisoit chaud, & une main renversée » le dessus contre terre. Il passe, saute, va, revient entre toutes les Dames, & tourne si bien, » qu'il appuie son talon dans la main de sa cousine, fait une pirouette & se sauve. La douleur » fut extrême; mais quoiqu'elle vît bien que c'étoit un fait exprès, en femme prudente & expérimentée elle ne dit rien, de peur que le bruit » n'excitât des recherches qui auroient pu la compromettre. »

Il faut avouer que Péguilin s'étoit procuré à grands frais & avec de grands périls la certitude de ce qu'il craignoit, & qu'il en tira une bien petite vengeance. On put lui dire :

Exerces pretiosa odia & constantia magno.

Voici encore de sa part un trait du même genre : c'est M. de Saint-Simon qui le rapporte.

« Lauzun étoit assez bien avec madame de Montespan, pour la prier de s'intéresser à lui obtenir » des graces; mais il soupçonnoit qu'elle ne lui » rendoit pas, auprès du Roi, les services qu'elle » promettoit. Dans cette idée, un jour qu'elle » s'étoit engagée à parler en sa faveur, il prend, » pour s'assurer de sa fidélité, une résolution incroyable si elle n'étoit attestée par toute la cour » d'alors, & si lui-même ne l'avoit avouée depuis. » Par le même moyen qui lui avoit déjà réussi, » c'est-à-dire, à force d'argent, il gagne une » femme-de-chambre, se cache sous le lit où madame de Montespan attendoit le Roi, entend » tous leurs propos, les demandes, les observations, les répliques; s'assure bien qu'il est trahi,

» retient, non-seulement le sens, mais les expressions; & dégagé par la sortie du Roi, pendant » que madame de Montespan se remet à sa toilette, il fait le tour & va se coller à la porte de » son appartement; il lui présente la main pour la » mener à la répétition d'un ballet où toute la cour » devoit assister. *Puis-je me flatter*, lui dit-il avec » un air plein de douceur & de respect, *que vous » ayez daigné vous souvenir de moi auprès du Roi?* » Elle l'assure qu'elle n'y a pas manqué, & lui compose un roman des services qu'elle venoit de lui » rendre. Il l'interrompoit de tems en tems par des » questions naïves; il faisoit le crédule pour la » mieux enferrer. A la fin, il lui serre fortement » la main, lui dit qu'elle est une menteuse, une » coquine, & lui répète mot pour mot sa conversation avec le Roi. La pauvre femme, toute » troublée, n'a pas la force de répondre; les » jambes lui manquent; à peine peut-elle parvenir » au lieu de la répétition, où elle s'évanouit. Elle » conta, le soir, au Roi, ce qui lui étoit arrivé » avec Lauzun. » Il paroît que telle fut la véritable cause de l'emprisonnement de Lauzun dans la citadelle de Pignerol, cause sur laquelle mademoiselle de Montpensier ne s'explique jamais, & qu'elle n'accuse point d'injustice, quoiqu'elle se plaigne sans cesse de l'effet.

M. Anquetil, en prononçant sur ce stratagême de M. de Lauzun, dit que ç'auroit été une manœuvre odieuse à l'égard d'un particulier, & que c'étoit un crime à l'égard d'un Roi. En passant même ces qualifications, on pourroit encore demander si un Roi doit traiter en criminel d'Etat un sujet qui n'a point péché contre l'Etat. Il est bien naturel sans doute de vouloir venger l'insulte faite à sa maîtresse; mais si c'étoit déjà un tort de la part du Roi, & une action contre l'ordre public, de vivre publiquement avec cette maîtresse, qui n'étoit pas libre, ni lui non plus; si même cette maîtresse étoit convaincue d'avoir tort dans le cas particulier dont il s'agit, n'étoit-il pas de la justice ainsi que de la sagesse du Roi de faire une compensation tacite des torts réciproques, & de garder sur le tout un silence prudent, ou de ne punir que comme un courtisan, par la perte ou le refus des graces, celui qui avoit manqué à tous les devoirs d'un courtisan? Si Lauzun avoit été pris sur le fait, on auroit pu, sans injustice, lui faire subir toutes les peines auxquelles il s'étoit volontairement exposé par une action téméraire, dont les motifs sembloient ne pouvoir être que criminels, & ouvroient un vaste champ aux soupçons les plus sinistres; mais lorsqu'on ne pouvoit plus se méprendre sur son motif, lorsque c'est par lui seul qu'on apprend, & son action, & ses desseins, lorsque cette action est en quelque sorte justifiée par la découverte qu'elle a fait faire, lorsqu'enfin il ne s'agit que de torts de procédés, de torts de société, compensés par les torts qu'on avoit eus à son égard, le Roi doit-il sévir en Roi pour la cause particulière de ses passions & des intrigues de sa maîtresse? La puissance publique doit-elle jamais être employée à la défense des intérêts particuliers quand la loi n'est pas formellement violée, & quand l'ordre public n'est point troublé? Dans les intérêts personnels, dans les intrigues de l'amour, de la jalousie, de l'ambition, les Rois ne sont que des particuliers, & tous les hommes, sur ces objets, sont égaux en droits.

Il paroît au reste que Lauzun étoit incorrigible dans sa témérité, qu'il étoit toujours prêt, non-seulement de se ruiner, mais de s'exposer à tout pour éclaircir un doute, pour confirmer ou dissiper un soupçon, même sans un grand intérêt, & qu'on pouvoit lui dire :

Evasti? Credo, metues doctusque cavebis;
Quæres quandò iterùm paveas iterùmque perire
Possis. Heu toties servus! quæ bellua ruptis,
Cùm semel effugit, reddit se prava catenis? HOR.

Le commerce de M. de Lauzun avec Mademoiselle est assez connu, & par les Mémoires de Mademoiselle elle-même, & par les Lettres de madame de Sévigné; mais l'ouvrage de M. Anquetil en présente des particularités assez curieuses. Dans un voyage que cet auteur a fait à la ville d'Eu en 1744, il paroît qu'il a recherché avec soin tous les monumens de cette célèbre & singulière passion de Mademoiselle pour M. de Lauzun. Il a vu sur une cheminée du château de cette ville, un portrait en grand de cette Princesse. Auprès d'elle étoit un amour qu'elle regardoit tendrement; il tenoit une balance, dont un des bassins étoit chargé d'un sceptre & d'une couronne, l'autre d'un cœur enflammé qui l'emportoit. Ce tableau allégorique faisoit allusion au refus qu'elle avoit fait de la main du roi de Portugal, pour conserver son cœur à celui qu'elle aimoit; elle avoit même été exilée dans ses terres, & en particulier dans sa ville d'Eu, non pas, dit l'auteur, pour avoir refusé le roi de Portugal, mais pour s'en être vantée. Le roi de Portugal pouvoit en effet être mécontent de l'éclat qu'elle donnoit à ce refus; mais le roi de France ne devoit pas exiler sa cousine, ni pour ce refus, ni même pour cet éclat.

M. Anquetil a vu de plus, en 1744, au Tréport, à peu de distance de la ville d'Eu, une fille âgée alors de soixante-dix à soixante-quinze ans, & qui, selon la tradition du pays, étoit fille de M. de Lauzun & de Mademoiselle; elle étoit, comme cette Princesse, d'une grande & belle taille, & ressembloit beaucoup à tous les portraits de cette même Princesse, qu'on voyoit dans le château & dans la ville d'Eu. Cette fille vivoit d'une pension de 1500 liv. qui lui étoit exactement payée, sans qu'elle sût de quelle part. De plus, elle occupoit la plus jolie maison du Tréport; elle n'en étoit point propriétaire, & elle n'en payoit

de loyer à perſonne. M. Anquetil fait, d'après l'âge de cette fille, des calculs, d'où il réſulte que ſi elle étoit fille de mademoiſelle de Montpenſier, elle ne pouvoit pas être née depuis le tems où cette Princeſſe pouvoit avoir épouſé M. de Lauzun : il faut ſe reporter au tems qui a précédé ſon empriſonnement à Pignerol, & où, de l'aveu de tout le monde, il n'y avoit point encore entr'eux de mariage ſecret, c'eſt-à-dire, vers 1670 ou 1671.

Mais il reſte une difficulté que l'auteur ne lève pas, & qui paroît cependant facile à lever ; c'eſt celle qui concerne la réputation de la Princeſſe, qui paroît avoir toujours été de la régularité la plus ſcrupuleuſe dans ſes mœurs. Or, comment concilier cette délicateſſe ſur l'honneur, avec la naiſſance d'une fille, ſans mariage ni public ni ſecret ?

Nous ne voyons pas ce qui nous empêche de ſuppoſer que, lorſqu'en 1670 Louis XIV défendit à Mademoiſelle & à M. de Lauzun ce mariage public, qu'il leur avoit permis d'abord, leur dédommagement & leur conſolation fut d'y ſuppléer à l'inſtant par un mariage ſecret ; & puiſque l'opinion la plus générale eſt que ce mariage ſecret eut lieu, & qu'on n'en ſait pas certainement l'époque, pourquoi veut-on qu'il n'ait eu lieu qu'au retour de M. de Lauzun, & non pas (comme il eſt cependant naturel de le préſumer) dans l'intervalle de la prohibition du mariage à l'empriſonnement de M. de Lauzun ?

Il eſt vrai que quand madame de Monteſpan vendit, dans la ſuite, avec tant d'artifice, à Mademoiſelle le retour de ſon amant, & la promeſſe d'une permiſſion de l'épouſer même publiquement (promeſſe qui reſta ſans effet, quoique payée par le ſacrifice des plus beaux domaines de Mademoiſelle, qui en fit malgré elle une donation entre-vifs irrévocable à M. le duc du Maine), madame de Monteſpan avoua qu'elle n'avoit pu rien obtenir de Louis XIV pour un mariage public ; mais elle parut prendre ſur elle de conſeiller à Mademoiſelle un mariage ſecret, en lui diſant que M. de Lauzun l'en aimeroit mieux, que le myſtère entretenoit l'amour & prévenoit les dégoûts. Mademoiſelle parut révoltée de la propoſition : ſon honneur s'en alarma : « Quoi ! Madame, dit-elle, on le verra vivre publiquement » chez moi comme mon mari, ſans y être autoriſé » par un mariage public ! »

Mais Mademoiſelle, ſi indignement trompée & ſi ſcandaleuſement dépouillée par madame de Monteſpan, n'étoit pas obligée de lui dire ſon ſecret, & de lui avouer qu'elle avoit prévenu ſon conſeil; elle regarda même peut-être ce conſeil comme un piége qu'on lui tendoit, pour pénétrer ſon ſecret ou pour lui en arracher l'aveu.

La ſingularité de M. de Lauzun, que les graces & l'agrément des manières avoient long-tems rendue ſi piquante, eut, dans ſa vieilleſſe, tous les inconvéniens de l'humeur & de la bizarrerie jointes à une cauſticité doucereuſe, qui le faiſoient craindre & haïr. Sa longue & ambitieuſe vieilleſſe étoit troublée par des ſouvenirs douloureux, par des regrets vifs & amers de la faveur qu'il avoit perdue, & des grandeurs qui lui échappoient. Le duc de Saint-Simon ſon beau-frère (ils avoient épouſé deux ſœurs, filles du maréchal de Lorges) en rapporte un trait bien remarquable. Le duc de Lauzun avoit été capitaine des Gardes-du-corps, & ne l'étoit plus. Il avoit à Paſſy une maiſon agréable & bien ſituée, qui conſerva long-tems ſon nom après lui, & qui depuis a été long-tems connue ſous le nom de *Maiſon de madame de Saiſſac*. Il y eut, dans l'été de 1716, une revue de la Maiſon du Roi dans une plaine près du bois de Boulogne. « Madame » de Lauzun étoit à Paſſy en bonne compagnie, » dit M. de Saint-Simon, & j'y étois allé coucher » la veille de cette revue. Madame de Poitiers » mouroit d'envie de la voir, comme une jeune » perſonne qui n'a rien vu encore, mais qui n'oſoit » ſe montrer dans ſon premier deuil. Le comment » fut agité dans la compagnie, & on trouva que » madame de Lauzun l'y pouvoit mener un peu » enfoncée dans ſon carroſſe, & cela fut conclu » ainſi.

» Parmi la gaîté de cette compagnie, M. de » Lauzun arriva de Paris, où il étoit allé le matin : » on tourna un peu pour le lui dire. Dès qu'il l'apprit, le voilà en furie, juſqu'à ne ſe poſſéder » plus, à dire à ſa femme les choſes les plus déſobligeantes, avec les termes non-ſeulement les » plus durs, mais les plus injurieux & les plus » faux. Madame de Poitiers à pleurer aux ſanglots, » & toute la compagnie dans le plus grand embarras. La ſoirée parut une année, & le plus » triſte réfectoire un repas de gaîté, en comparaiſon du ſouper. Il fut farouche au milieu du » plus profond ſilence ; chacun à peine, & rarement, diſoit un mot à ſon voiſin ; il quitta au » fruit à ſon ordinaire, & s'en alla coucher. On » voulut après ſe ſoulager & en dire quelque » choſe ; mais madame de Lauzun arrêta tout » ſagement & poliment, & fit promptement donner des cartes pour éviter tout retour de propos.

» Le lendemain, dès le matin, j'allois chez » M. de Lauzun, pour lui dire très-fortement » mon avis de la ſcène qu'il avoit faite la veille. » Il étendit les bras, & s'écria, dès qu'il me vit » entrer, que je voyois un fou qui ne méritoit » pas ma viſite, mais les petites-maiſons. Il fit » les plus grands éloges de ſa femme, qu'elle » méritoit aſſurément ; dit qu'il n'étoit pas digne » de l'avoir, & qu'il devoit baiſer tous les pas » par où elle paſſoit ; s'accabla de *pouilles*, puis, » les larmes aux yeux, me dit qu'il étoit plus » digne de pitié que de colère ; qu'il falloit m'avouer tout haut ſa honte & toute ſa miſère ; qu'il » avoit plus de quatre-vingts ans ; qu'il n'avoit ni » enfans ni ſuivans ; qu'il avoit été capitaine des

» Gardes ; que quand il le feroit encore, il feroit » incapable d'en faire les fonctions ; qu'il fe le » difoit fans ceffe, & qu'avec tout cela il ne » pouvoit fe confoler de ne l'être plus, depuis » tant d'années qu'il avoit perdu fa charge ; qu'il » n'en avoit jamais pu arracher le poignard de » fon cœur ; que tout ce qui lui en rappeloit le » fouvenir le mettoit hors de lui-même, & que » d'entendre dire que fa femme alloit mener ma» dame de Poitiers voir une revue des Gardes» du-corps dont il n'étoit plus rien, lui avoit ren» verfé la tête, & l'avoit rendu extravagant au » point où je l'avois vu ; qu'il n'ofoit plus fe mon» trer devant perfonne après ce trait de folie ; » qu'il alloit s'enfermer dans fa chambre, & qu'il » fe jetoit *à nu-pieds* pour me conjurer d'aller » trouver fa femme, & d'obtenir qu'elle voulût » avoir pitié d'un vieillard infenfé qui mouroit » de douleur & de honte, & qu'elle daignât lui » pardonner. Cet aveu fi fincère & fi douloureux » à faire me pénétra : je ne cherchai plus qu'à » le remettre & à le confoler. Le raccommode» ment ne fut point difficile : nous le tirâmes de » fa chambre, non fans peine, & il en eut vifi» blement une grande, pendant quelques jours, » à fe montrer. »

La preuve que ce fentiment d'une ambition affligée & humiliée étoit véritablement dans fon ame, & que ce n'étoit pas une défaite pour excufer un fimple trait d'humeur, & fuppofer un motif à la fcène fcandaleufe qu'il avoit donnée, c'eft ce qu'ajoute M. le duc de Saint-Simon.

« Cette folie de capitaine des Gardes domi» noit fi cruellement le duc de Lauzun, qu'il s'ha» billoit fouvent d'un habit bleu à galons d'argent, » qui, fans ofer être femblable à l'uniforme des » Gardes-du-corps aux jours de revue, en ap» prochoit tant qu'il pouvoit, mais reffembloit » bien plus à celui des capitaines des chaffes des » capitaineries royales, & l'auroit rendu ridicule » fi, à force de fingularités, il n'y eût accoutumé » le monde, & ne fe fût rendu fupérieur à tous » les ridicules. »

On eût pu avoir pitié de fa foibleffe fi luimême n'avoit pas toujours été fans pitié pour les foibleffes & les ridicules des autres. « Avec » toute fa politique & fa fouplefle, dit M. le duc » de Saint-Simon, il tomboit fur tout le monde » par un mot acéré le plus piquant, le plus per» çant, toujours en toute douceur. Les miniftres, » les généraux d'armée, les gens heureux & » leurs familles étoient les plus maltraités. Il avoit » comme ufurpé le droit de tout dire, de tout » faire, fans que qui que ce fût alors ofât s'en » fâcher. Les feuls Grammont étoient exceptés ; » il fe fouvenoit toujours de l'hofpitalité & de » la protection qu'il avoit trouvées chez eux au » commencement de fa vie. Il les aimoit ; il s'y » intéreffoit ; il étoit en refpect devant eux. Le » vieux comte de Grammont en abufoit, & ven» geoit la cour par les brocards qu'il lui lâchoit à » tout propos, fans que le duc de Lauzun lui en » rendit jamais aucun ni s'en fâchât ; mais il l'évi» toit doucement..... »

En mettant à part le fentiment de la reconnoiffance, le cauftique Lauzun, fi doux & fi patient avec le cauftique Grammont, rappelleroit ce la Rancune du *Roman comique*, fi redoutable à tous fes compagnons, & qui, avec le feul Deftin, étoit doux comme un agneau, & fe montroit devant lui raifonnable, autant que fon naturel le pouvoit permettre. On a voulu dire qu'il en avoit été battu..... On pourroit croire de même que le duc de Lauzun avoit été battu par le comte de Grammont à ce jeu d'épigrammes & de malignité, où ils étoient tous deux de fi rudes joueurs ; mais fi le filence & la modération de Lauzun avoient réellement & uniquement le motif vertueux allégué par le duc de Saint-Simon, c'étoit un grand défaut de délicateffe au comte de Grammont d'y avoir fi peu d'égard : c'étoit percer un ennemi, ou plutôt un ami à terre.

M. de Saint-Simon rapporte un mot du duc de Lauzun au Régent, mot qui, avec toute la mefure & toute la convenance poffible, a le jufte degré de malignité qui pouvoit le rendre plaifant fans le rendre bleffant. M. de Lauzun demandoit pour l'évêque de Marfeille (Belfunce de Caftelmoron), fon neveu, une abbaye que ce Prélat avoit bien méritée par fa charité courageufe & fon zèle généreux pendant la pefte de Marfeille ; cependant il fe fit une promotion, & l'évêque de Marfeille fut oublié. Le duc de Lauzun feignit de l'ignorer, & courut demander à M. le duc d'Orléans s'il avoit eu la bonté de fe reffouvenir de l'évêque de Marfeille (comme après s'être caché fous le lit de madame de Montefpan pour entendre fa converfation avec Louis XIV, il avoit été lui demander fi elle avoit eu la bonté de fe fouvenir de lui auprès du Roi). Le Régent rougit & fut embarraffé. « M. de Lau» zun, comme pour lever l'embarras, lui dit d'un » ton doux & refpectueux : *Monfeigneur fera mieux* » *une autre fois*, & avec ce farcafme il rendit le » Régent muet, & il s'en alla en fouriant. Le mot » courut fort..... » M. le Régent *fit mieux en effet une autre fois*, & répara noblement cet oubli, quoiqu'alors M. de Lauzun fût mort, ou peutêtre parce qu'il étoit mort.

Le duc de Lauzun eut à fupporter à quatrevingt dix ans & quelques mois le plus infupportable de tous les maux, un cancer dans la bouche. « Il le fupporta, dit M. de Saint-Simon, avec une » fermeté & une patience incroyables, jufqu'à » la fin, fans plaintes, fans humeur, fans le » moindre contre-tems, lui qui étoit infuppor» table à lui-même..... Il ne fongea qu'à mettre » un tel état à profit, & qu'à fe préparer à la » mort.

» Quand nous le voiyons, rien de mal-propre,

» rien de lugubre, rien de souffrant ; politesse, » tranquillité, conversation peu animée, fort indifférente à ce qui se passoit dans le monde, » parlant peu, difficilement, quelquefois pour parler de quelque chose ; peu ou point de morale, » encore moins de son état : cette uniformité, si » courageuse & si paisible, fut égale, quatre mois » durant, jusqu'à la fin..... Il reçut tous ses » sacremens avec beaucoup d'édification, & conserva sa tête entière jusqu'au dernier moment. » Il donna en mourant les plus grandes marques » d'estime & d'affection à madame la duchesse de » Lauzun. »

LEYDE (*Voyez* (JEAN DE) dans ce volume).

LOSTANGE, (*Hist. de Fr.*), château du Bas-Limosin, qui a donné son nom à une ancienne famille, déjà considérable dès le douzième siècle, & alliée dans la suite aux Fénélons, aux Théminnes, aux Genouillac, aux Crussol, aux Beaumont du Repaire, &c. &, ce qui est un titre préférable à tous les autres, cette famille compte beaucoup de victimes de la patrie.

1°. Hugues de Lostange, seigneur de Saint-Alvaire, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, servit utilement les rois Charles IX & Henri III.

2°. Louis de Lostange son arrière-petit-fils perdit un œil à la bataille de Senef, & fut noyé dans la Dordogne en 1705.

3°. Dans la branche des marquis de Beduer, Louis-François de Lostange, tige de cette branche, & fils puîné de Hugues de Lostange (n°. 1), servit avec distinction dans les armées des rois Henri IV & Louis XIII.

4°. François-Louis de Lostange, marquis de Beduer, petit-fils du précédent, colonel des milices du Rouergue, fut blessé & fait prisonnier près de Francfort en 1674. Il eut sept fils, qui tous, à la réserve d'un seul, lequel s'étoit fait religieux augustin, versèrent leur sang pour la patrie.

5°. Louis-Henri de Lostange, l'aîné de ces sept fils, fut blessé à la bataille de Fleurus, en 1690.

6°. Emmanuel, marquis de Lostange (le troisième), capitaine de cavalerie, fut tué en Flandre, en 1702.

7°. Jacques (le quatrième), dit le chevalier de Beduer, aussi capitaine de cavalerie, fut tué à la bataille de Fridelinghen, aussi en 1702.

8°. Laurent (le cinquième), dit le marquis de Lostange, aussi capitaine de cavalerie, fut blessé au combat de Lessingue.

9°. Un autre Laurent (le sixième), dit le chevalier de Beduer, capitaine dans le régiment de Lannoy, fut blessé à la bataille de Malplaquet.

10°. Un autre Laurent encore, le dernier de tous, baron de Bullac, cornette dans le régiment de Vivans, où Jacques son frère (n°. 7) étoit capitaine, fut tué à la première bataille d'Hochstet, en 1703.

11°. Dans la branche des seigneurs de Felzins & de Cusac, Jean-Margarit de Lostange, marquis de Felzins, capitaine dans le régiment de M. le duc de Bourgogne, cavalerie, mourut en Flandre, en 1691.

Il eut trois fils, qui tous trois servirent avec honneur.

12°. Le troisième, nommé Raimond, colonel du régiment de Lostange, infanterie, se signala au siége d'Aire, en 1710.

LOUP II, (*Hist. de Fr.*), duc de Gascogne, fils de Gaïffre, & petit-fils de Hunaud, ducs d'Aquitaine, qu'on croit, avec assez de fondement, issus d'Aribert, frère de Dagobert I, par Boggis un des fils d'Aribert, avoit à réclamer les droits & à venger les malheurs de sa Maison. Pépin-le-Bref, à la suite de diverses guerres, avoit fait pendre Rémistain son grand-oncle, & dépouillé & fait tuer Gaïffre son père ; Charlemagne avoit emprisonné & dépouillé de ses Etats Hunaud, aïeul de Loup. L'Espagne étoit alors sous la puissance des Sarrasins, & cette puissance s'étoit extrêmement subdivisée par l'usurpation des gouverneurs qui s'étoient faits Rois Les plus forts d'entr'eux, suivant l'usage, opprimoient les plus foibles. Quelques-uns de ces petits Princes, accablés par les plus puissans, vinrent trouver Charlemagne à Paderborn, où il tenoit un parlement en 779 ; se mirent sous sa protection, & implorèrent son secours pour être rétablis dans les Etats dont ils avoient été dépouillés. Charlemagne prend les armes, perce les Pyrénées comme il avoit percé les Alpes en 774 : en même tems une autre armée pénètre en Espagne par le Roussillon ; il prend Pampelune & Barcelone, soumet la Navarre, l'Arragon, la Catalogne, domine en Espagne d'une mer à l'autre, &, des montagnes jusqu'à l'Ebre, rétablit les Rois ses protégés dans leurs Etats, & alloit rentrer dans les siens, couvert de gloire & chargé de butin ; mais la haine veilloit sur lui, & l'attendoit au passage.

Loup II, que tant de motifs d'intérêt & de vengeance animoient contre ce vainqueur, avoit respecté la marche des Français à leur entrée en Espagne, soit qu'il eût été prévenu par leur célérité, soit qu'il jugeât plus utile pour ses desseins de les laisser s'engager dans l'Espagne, où ils devoient avoir en tête un ennemi redoutable, & de leur couper le retour en les enfermant entre les Sarrasins & les montagnes. Un duc de Gascogne étoit alors pour les Pyrénées, ce qu'un duc de Savoie est pour les Alpes : il avoit les clefs de l'Espagne, comme les ducs de Savoie de l'Italie.

Le duc de Gascogne, dont Charles-le-Chauve, dans la charte d'Alaon, dit qu'il étoit Loup de nom & de caractère, (*omnibus pejoribus pessimus, ac perfidissimus suprà omnes mortales, operibus & no-*

mine lupus, latro potiùs quàm dux dicendus), & qui fut long-tems en exécration aux Français pour l'expédition dont nous parlons, attendit l'armée de Charlemagne dans les défilés des montagnes; il n'osa pas cependant lui fermer le passage, de peur que, si les Français venoient à le forcer ou à s'ouvrir quelque route négligée ou peu connue, comme ils avoient fait sous le même Charlemagne au passage des Alpes, il ne fût lui-même enveloppé par eux; il laissa passer le gros de l'armée, & lorsqu'elle fut engagée dans les détours des Pyrénées, il fondit en traître sur l'arrière-garde, qui ne s'attendoit nullement à cette brusque attaque, mais qui étoit prête à tout, étant composée des plus braves gens de l'armée: le bagage fut pillé, le choc fut même assez violent pour que l'arrière-garde, n'ayant pu être mise en désordre, fût taillée en pièces, & pour que les Français y perdissent plusieurs guerriers distingués, tels qu'Egibard, grand-maître de la Maison du Roi; Anselme, comte du Palais; & ce Roland, neveu de Charlemagne, si célébré par les romanciers & par les poëtes, mais dont l'Histoire dit simplement qu'il étoit gouverneur des côtes de l'Océan britannique, & fils de Milon, comte d'Angers, & de Berthe, sœur de Charlemagne. Les Français ne pouvant ni développer leurs forces, ni se ranger en bataille, ni atteindre un ennemi presqu'invisible, effrayés par la vue des précipices & par le bruit des torrens, étoient écrasés par de grosses roches qu'on rouloit sur eux du haut des montagnes, ou percés par des flèches lancées d'un lieu sûr. C'est là cette fameuse journée de Roncevaux, dont l'Espagne est encore si fière, & où elle se vante d'avoir vaincu Charlemagne & ses douze pairs. Les Français disent qu'on ne doit point se vanter d'une si lâche trahison; que, s'il étoit possible d'en tirer quelque gloire, cette gloire seroit un peu étrangère à l'Espagne; qu'elle appartiendroit à des voleurs montagnards, demi-français, demi-espagnols, ou qui plutôt n'étoient ni l'un ni l'autre; qui avoient moins combattu qu'ils n'avoient pillé; ce qu'ils pouvoient toujours faire impunément, grace aux retraites inaccessibles où ils se cachoient, & où l'on ne pouvoit les suivre; que le fruit de la victoire fut pour Charlemagne; que l'Arragon, la Navarre, la Catalogne, tout ce qu'il avoit conquis en Espagne resta soumis; que tous les petits Princes de ces pays ne cessèrent point d'être ses vassaux & ses tributaires; que les Chrétiens de ces mêmes pays restèrent sous la protection de Charlemagne, affranchis de tout tribut envers les Mahométans; que Charlemagne établit dans la plupart des villes soumises par ses armes, des gouverneurs qui veilloient sur les Sarrasins, & qui lui répondoient de leur fidélité; que si les Français essuyèrent un échec dans cette occasion, bien loin qu'il ait pu nuire à leur gloire, il semble avoir augmenté leur considération en Europe, par l'importance même que l'Espagne attache à ce petit fait de guerre, par les exagérations & les fables dont elle l'a orné.

Charlemagne, ainsi trahi par le duc Loup, ne pouvoit laisser sans vengeance une pareille félonie de la part d'un vassal; il ne pouvoit laisser la tache d'une défaite imprimée à son nom; il porta la guerre dans la Gascogne: le Duc tomba entre ses mains, & Charlemagne, par une atrocité qui flétrit bien plus sa gloire que n'avoit fait l'échec de Roncevaux, & qui prouve qu'il se regardoit comme ayant été vaincu dans cette journée, fit pendre ce Prince, comme Pépin-le-Bref avoit fait pendre Rémistain, grand-oncle de ce même Duc. Si Pépin méritoit d'être imité en quelque chose par son fils, ce n'étoit pas sans doute dans cette violence. Les lois ou plutôt les usages de la féodalité ne justifient point Charlemagne. Un Prince tel que lui étoit digne d'abolir ces lois & ces usages dans ce qu'ils avoient de barbare; il devoit du moins en tempérer la rigueur d'après les circonstances, & respecter dans le duc Loup le sang royal dont il étoit issu, le malheur dont il étoit accablé, le juste ressentiment dont le fils de Gaïffre, le petit-fils de Hunaud, le petit-neveu de Rémistain, l'arrière-petit-fils du duc Eudes, devoit être animé contre Charles-Martel, Pépin & Charlemagne, les ennemis & les persécuteurs éternels de sa Maison.

Observons du moins que ce vainqueur inexorable n'étendit point sa colère jusque sur la postérité du duc Loup; il laissa par pitié, *misericorditer*, dit toujours Charles-le-Chauve dans la charte d'Alaon, à Adalaric ou Adalric, fils de Loup, une partie de la Gascogne, pour qu'il eût de quoi vivre convenablement, *ad decenter vivendum*. Mais un si foible bienfait ne pouvoit balancer de si horribles outrages. On voit dans la suite ce duc Adalric se révolter contre Louis-le-Débonnaire, & périr avec Centulle, un de ses fils, dans un combat contre ce Prince. Cette querelle se perpétua entre les deux races rivales de Charlemagne & du duc Loup.

LUCCEIUS (Lucius), (*Hist. litt. de Rome*), historien romain, contemporain & ami de Cicéron, qui le comble d'éloges dans plusieurs de ses ouvrages, & qui l'appelle *sanctissimum testem*, titre le plus noble qu'on puisse donner à un historien.

Quand l'auteur de *Rome sauvée* a mis dans la bouche de Cicéron ces deux vers,

Romains, j'aime la gloire, & ne veux point m'en taire:
Des travaux des humains c'est le digne salaire.

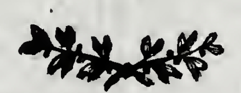
il a peint d'un seul trait Cicéron & Voltaire; mais surtout il a peint Cicéron tout entier, tel qu'on le retrouve dans une lettre de Cicéron lui-même à Lucceïus, où il lui demande pour ainsi dire l'immortalité, en le priant d'écrire l'histoire de

de ſon conſulat. Cette lettre eſt célèbre ; elle paſſe pour une des plus belles de Cicéron, & il paroît qu'il en avoit lui-même cette idée, car il conſeille à ſon ami Atticus de s'en procurer une copie. Un moraliſte ſévère peut trouver de l'orgueil ou de la vanité dans cette lettre ; un philoſophe indulgent (& celui-là ſeul eſt philoſophe) eſpérera toujours beaucoup de quiconque prend ſoin de ſa réputation & veut vivre avec honneur dans la mémoire des hommes.

Lucceïus écrivoit l'Hiſtoire de ſon tems, & Cicéron s'attendoit bien d'y figurer à l'époque de ſon conſulat & de la guerre catilinaire ; mais ſon impatience ne lui permettoit pas d'attendre qu'un ſi long ouvrage fût achevé. D'ailleurs, ſon ardeur pour la gloire n'étoit pas ſatisfaite de l'eſpace toujours néceſſairement borné qu'un individu, quel qu'il ſoit & quelle que ſoit ſon importance, occupe dans une Hiſtoire générale ; il vouloit, en un mot, une hiſtoire pour lui ſeul. C'étoit l'hiſtoire particulière de ſon conſulat qu'il vouloit qu'on écrivît, ou plutôt qu'il vouloit que Lucceïus écrivît ; car il ne manque pas de lui citer l'exemple d'Alexandre, qui n'avoit voulu être peint que par Apelle, & ſculpté que par Lyſippe. Il demande formellement à Lucceïus une hiſtoire dont ſon conſulat, ſéparé du reſte de l'Hiſtoire romaine, ſoit l'unique objet, comme chez les Grecs la guerre de Troye avoit été le ſujet d'un ouvrage particulier de Calliſthène, la guerre de Pyrrhus de même pour Timée le Sicilien, & celle de Numance pour Polybe, quoique ces trois auteurs traitaſſent plus ſuccinctement ces mêmes ſujets dans leurs Hiſtoires générales. Il ſe plaît à conſidérer tous les avantages qui doivent réſulter, & pour l'hiſtorien, de s'attacher ainſi à un ſeul ſujet, de s'occuper d'une ſeule perſonne, & pour le héros, d'être ce ſeul ſujet, cette ſeule perſonne dont on s'occupe. La familiarité du ſtyle épiſtolaire engage ici Cicéron dans des aveux aſſez naïfs ; il ne diſſimule pas qu'il attend de la juſtice de l'hiſtorien les louanges qui lui ſont dues, & qu'il ne rejettera pas celles que l'amitié voudra bien y ajouter par ſurcroît. Ce grave légiſlateur, qui, traçant les devoirs auſtères de l'hiſtorien, les rapportoit à ces deux points fixes, à ces deux lois inviolables, *ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat*, ſe relâche ici, pour ſon intérêt, de la rigueur de ſes principes ; & après avoir obſervé gaiment que quand les bornes de la pudeur ſont une fois paſſées, il ne faut pas être effronté à demi : *Qui ſemel verecundiæ fines tranſierit, eum benè & naviter decet eſſe impudentem.* Il prie Lucceïus de ne pas s'en tenir ſi ſcrupuleuſement à la ſimple vérité, de l'orner, de l'embellir, & même conſidérablement, au mépris de toutes les lois de l'Hiſtoire : *Te planè etiam atque etiam rogo, ut & ornes ea vehementiùs etiam quàm fortaſſe ſentis, & in eo leges Hiſtoriæ negligas..... amorique noſtro pluſculùm etiam quàm concedat veritas largiare.* Voilà qui eſt net. Ce Lucceïus cependant s'étoit vanté, dans une de ſes préfaces, qu'aucun motif de faveur perſonnelle n'avoit altéré la vérité de ſes écrits, & qu'il s'étoit défendu à cet égard contre toutes les ſéductions de l'amitié, avec la même inflexibilité que l'Hercule de Xénophon oppoſe à tous les charmes de la volupté. Cicéron lui-même rappelle à Lucceïus ce propos & cette comparaiſon ; mais c'eſt pour le prier d'en uſer plus humainement & plus amicalement, & de n'être à ſon égard ni Hercule ni Xénophon. Enfin, Cicéron avoit tellement à cœur que ſon hiſtoire fût écrite, & bien écrite, qu'il déclare à Lucceïus que, dans le cas d'un refus qu'il ne craint pas cependant de ſa part, il prendroit le parti d'être lui-même ſon propre hiſtorien, malgré tous les inconvéniens qu'il y trouve, ſoit à cauſe des bienſéances gênantes de la modeſtie, ſoit à cauſe des ſoupçons de partialité que l'intérêt perſonnel peut ſi aiſément faire naître. Il paroît que Lucceïus ne répondit point par un refus à la confiance d'un ami & au deſir flatteur qu'un grand-homme témoignoit d'être célébré par lui ; il promit de le ſatisfaire. On ignore ſi c'eſt le pouvoir ou la volonté de remplir cette promeſſe qui lui a manqué, ou ſi cette hiſtoire a été écrite ſans être parvenue juſqu'à nous.

C'eſt principalement par cette lettre de Cicéron que Lucceïus eſt connu, & la profonde eſtime que cet orateur, homme d'Etat, montre pour lui, en inſpire beaucoup au lecteur. On trouve, dans le *Recueil des épîtres de Cicéron*, une lettre de conſolation que ce même Lucceïus écrit à Cicéron ſur la mort de ſa fille & ſur ſes autres chagrins, tant domeſtiques, que politiques & publics.

LUSIGNAN *ou* LUZIGNAN *ou* LEZIGNEM. (*Voyez* cet article dans le Dictionnaire.) Parmi les hommes illuſtres de cette Maiſon, il faut compter Hugues X, mari d'Iſabelle d'Angoulême, mère du roi d'Angleterre, Henri III. (*Voyez* ci-deſſus l'article *Iſabelle d'Angoulême.*)



MACRIAN. (*Hist. germ.*) C'est le nom du plus puissant & de l'un des plus vaillans Rois des Allemands, au quatrième siècle, tems où ce nom ne désignoit encore qu'une peuplade germanique qui n'avoit pas donné, comme elle le fit dans la suite, son nom à tout le pays; mais cette peuplade étoit nombreuse & belliqueuse, & donnoit de l'embarras à l'Empire romain. Macrian étoit contemporain & ennemi des empereurs Valentinien, Valens & Gratien : ce fut surtout à Valentinien qu'il eut affaire. Cet Empereur fut lui opposer avec succès les Bourguignons, autre peuplade puissante, & qui s'illustra dans la suite par ses conquêtes dans la Gaule. En 373 & 374, la guerre étoit fortement allumée entre Valentinien & Macrian. Valentinien, le plus violent de tous les hommes, mais qui permettoit quelquefois à la fourberie de tempérer sa fougue, avoit fort à cœur de faire périr Macrian ou de l'enlever. Il construisit secrétement & en peu d'heures un pont de bateaux sur le Rhin, fit passer très-secrétement aussi & avec la plus grande diligence un gros corps d'infanterie du côté de Wisbaden, où Macrian étoit alors occupé à prendre des bains, s'y croyant parfaitement en sûreté. On avoit bien recommandé à ces soldats de voiler leur marche autant qu'il seroit possible, & de s'abstenir soigneusement de tout ce qui pourroit donner de l'éclat à leur passage, ou même l'annoncer; mais quand ils se virent sur un terrain ennemi, ils ne purent jamais s'empêcher de piller & de brûler. Les Allemands, avertis de leur arrivée par la lueur des flammes & par les cris des malheureux qui pleuroient leurs possessions ravagées, songèrent d'abord à sauver leur Roi; ils le jetèrent promptement dans une litière, qu'ils conduisirent à travers des détours qui n'étoient connus que d'eux. Macrian échappa, & Valentinien revint à Cologne, furieux du mauvais succès de son artifice. Il s'en vengea sur un autre Roi de la même nation, nommé Hortarius, qui, ayant accepté de l'emploi dans les troupes romaines, n'en entretenoit pas moins des intelligences avec Macrian. Il fit arrêter Hortarius comme s'il eût été son sujet, & eut la lâche barbarie de le faire brûler vif. Macrian fut long-tems résister à la force & se défendre de la ruse. Il céda enfin à des procédés plus dignes d'ébranler une ame généreuse. Valentinien, corrigé, parut sentir de quel prix pouvoit être l'amitié de ce grand Roi; il parut la rechercher sincérement; il le prévint par des marques d'estime & des présens. Macrian, touché de ce changement de conduite, ne se laissa pas vaincre non plus en générosité; il vint seul & sans escorte trouver l'Empereur près de Mayence, se livrer à sa foi, faire avec lui son accommodement, lui jurer amitié & fidélité, & ce serment ne fut jamais violé. Ce traité fut conclu au mois d'avril 375.

Ce Prince mourut depuis dans une irruption qu'il fit sur les terres des Français, & où il tomba dans une embuscade.

MADRID. (*Hist. de Fr.*) C'est, comme on sait, François I qui a fait bâtir le château de Madrid dans le bois de Boulogne; ce nom de *Madrid* a donné lieu à différentes conjectures.

André Duchesne, s'il est l'auteur de l'ouvrage sur les antiquités des villes & châteaux de France, a dit, & beaucoup d'autres ont répété, que le château du bois de Boulogne avoit été bâti sur le modèle du château de Madrid en Espagne, dont François I avoit fait lever le plan pendant sa prison; mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'il n'y a aucune ressemblance entre les deux châteaux.

On a beaucoup plus dit encore, que François I, en bâtissant Madrid, n'avoit voulu qu'éluder la parole qu'il avoit donnée de retourner à Madrid s'il ne restituoit point la Bourgogne. Mais qui reconnoîtroit François I à une supercherie, & si indigne, & si grossière?

Sauval dit une chose bien plus raisonnable. Lorsque François I étoit au château du bois de Boulogne, il ne vouloit ni entendre parler d'affaires ni voir personne, & ses courtisans disoient : « On ne le voit pas plus que quand il étoit à Madrid : » ils appellèrent donc le château du bois de Boulogne son *Madrid*, & ce nom est resté.

MAINTENON (MADAME LA MARQUISE DE). Aux idées générales que nous avons présentées dans le Dictionnaire, à l'article de cette femme célèbre, nous croyons devoir ajouter ici divers traits tirés en partie des Mémoires de madame de Maintenon, par M. de la Beaumelle. M. de Voltaire a beaucoup décrié cet ouvrage, qui sembloit entrer en rivalité avec le *Siècle de Louis XIV*. Mais M. de Voltaire, comme tous les hommes passionnés, étoit quelquefois injuste. L'excès de mépris qu'il s'efforce de témoigner pour un ouvrage qu'il est impossible de mépriser sincérement, prouve le cas qu'il en faisoit malgré lui. On ne peut nier, en effet, que ces Mémoires ne soient écrits avec beaucoup d'agrément & d'intérêt, quoiqu'avec quelque recherche d'esprit & de philosophie dans certains endroits. L'auteur se permet aussi des traits de légéreté qui dérogent un peu trop à la gravité de l'Histoire, & il n'est pas toujours assez instruit de tout ce qu'il dit, comme nous l'avons prouvé

ailleurs. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Bouvard* de *Fourqueux.*) Sur la généalogie de madame de Maintenon, (*voyez* l'article *Aubigné*). Le fameux Théodore-Agrippa d'Aubigné épousa mademoiselle de Lézey. M. de la Beaumelle a tort de dire dans le chap. VI du premier livre, qu'elle étoit de la Maison de Vivonne, puisqu'il dit cinq pages après, dans une note du chapitre VII, que la Maison de Lézey étoit une branche de celle de Lusignan. « Lorsque d'Aubigné recherchoit mademoiselle de Lézey en mariage, sa passion, dit l'auteur, étoit traversée par un grand nombre de prétendans. Le prince de Condé tenoit pour le plus brave, mademoiselle de Lézey pour le plus aimable, son curateur pour le plus riche. »

Si tous trois étoient d'accord sur le choix, quoique par ces trois motifs différens, la phrase est claire; mais comme d'Aubigné n'étoit pas ce plus riche pour qui tenoit le curateur, on pourroit douter, d'après la tournure de la phrase, qu'il fût ce plus brave pour qui le prince de Condé s'intéressoit, & ce plus aimable pour qui mademoiselle de Lézey se déclaroit : il falloit nous dire nettement que c'étoit lui. Mettez autant de finesse que vous pourrez dans la pensée, mais mettez toujours la plus grande clarté dans l'expression.

Il n'y a peut-être pas encore assez de clarté dans la phrase suivante : « Catherine de Médicis avoit décidé qu'il falloit empêcher trois choses dans le Poitou, le mariage du prince de Condé avec mademoiselle de la Trimouille, à cause de Taillebourg; celui de d'Aubigné, à cause de Murçay; & celui de *la Personne*, à cause de Denault. »

On entrevoit qu'il s'agit de l'intérêt politique d'empêcher l'agrandissement de quelques Maisons protestantes; mais comme les noms de Taillebourg, de Murçay, de Denault n'ont point encore été prononcés, ni leur importance politique expliquée, cette idée demandoit plus de développement. Quant au mot *la Personne*, qui est sans doute un nom, il arrête un moment, à cause de la signification du mot, & parce que rien n'y a préparé.

D'Aubigné..... apprit qu'Henri avoit promis à la comtesse de Guiche (Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche ou de Grammont, fort aimée alors d'Henri, roi de Navarre) de l'envoyer (lui d'Aubigné) à la Bastille.

La page, qui est la trente-quatrième, porte pour époque 1585. Henri III régnoit alors en France, & Henri de Navarre, loin de pouvoir menacer personne de la Bastille, pouvoit quelquefois la craindre pour lui-même.

La marquise de Maintenon, Françoise d'Aubigné, qui devoit remplir une carrière de quatre-vingt-quatre ans, fut tenue pour morte à quatre ans, & dut la vie une seconde fois à la tendresse de sa mère, Anne ou Jeanne de Cardillac. Dans un voyage en Amérique l'enfant ne donnoit plus aucun signe de vie : on alloit la jeter à la mer. Madame d'Aubigné veut auparavant lui donner un dernier baiser : elle lui met la main sur le cœur, & s'écrie que sa fille n'étoit pas morte. Madame de Maintenon contant, dans la suite, ce fait dans le salon de Marly, l'évêque de Metz, qui étoit présent, lui dit : « Madame, on ne revient pas de si loin pour peu de chose. »

Cette Jeanne de Cardillac, mère de madame de Maintenon, n'étoit pas, comme on l'a tant dit, la fille d'un geolier, dont Constans d'Aubigné fût devenu amoureux dans une prison, qu'il eût épousée clandestinement après lui avoir fait un enfant, & s'être enfui avec elle. Jeanne de Cardillac, fille de condition & fort bien élevée, avoit pour père Pierre de Cardillac, seigneur de la Lane, commandant du Château-Trompette sous les ordres du duc d'Epernon son parent, gouverneur de Guienne; elle avoit pour mère Louise de Montalembert, & tenoit de tous côtés aux plus honorables familles. Constans d'Aubigné l'épousa très-publiquement à Bordeaux, le 27 décembre 1627, & n'en eut d'enfans qu'en légitime mariage.

C'est sur ces idées plus exactes qu'il faut réformer quelques restes d'erreur qui se trouvent dans notre article *Maintenon*, du Dictionnaire, erreurs qui se trouvoient encore plus prononcées dans la première édition de M. de la Beaumelle, & dont il nous apprend que mademoiselle d'Aumale elle-même, cette confidente de madame de Maintenon, si instruite des moindres particularités de sa vie, n'a pas su entiérement se garantir. Il est vrai que Constans d'Aubigné, indigne, & de son père, & de sa fille, passa une grande partie de sa vie en prison; que sa femme s'y enfermoit souvent avec lui, pour le secourir & le consoler; que Françoise d'Aubigné naquit (le 27 novembre 1635) dans les prisons de la conciergerie de Niort, & fut élevée au Château-Trompette, où son père étoit enfermé sous la garde de Pierre de Cardillac son beau-père. « Que le malheureux, dit à ce sujet M. de la Beaumelle, ne désespère jamais de son sort. »

Des mères, même tendres, étoient, surtout autrefois, un peu fâcheuses aux enfans par la sévérité de leurs principes d'éducation, & par l'austérité de leurs leçons. Dans ce même passage en Amérique, où Françoise avoit été si mal, le vaisseau qui la portoit, ainsi que sa famille, fut attaqué par un corsaire : le péril étoit grand, on s'effrayoit, on prioit Dieu, on pleuroit; Françoise, au contraire, disoit tout bas à son frère : *Tant mieux, soyons pris, nous ne serons plus grondés par notre mère.*

Le feu prit un jour à une habitation que M. & madame d'Aubigné avoient en Amérique : la petite d'Aubigné pleuroit; elle avoit à peine six ans alors; sa mère lui fit une réprimande un peu grave pour cet âge : Faut-il donc, lui dit-elle, pleurer pour une maison? « Ce n'est pas non plus la maison que je pleure, répondit l'enfant; c'est ma

» poupée. » C'étoit l'enfant qui donnoit à la mère une leçon de convenance.

Madame d'Aubigné racontant à ses enfans les exploits de Théodore-Agrippa leur aïeul, & sa faveur auprès d'Henri, roi de Navarre, puis de France, Françoise déclara qu'elle vouloit être reine de Navarre : elle le fut pour le moins.

Elle montra de bonne heure un caractère décidé & un grand attachement pour sa religion. Cette religion étoit la protestante, où elle avoit été élevée par madame de Villette sa tante. Madame d'Aubigné étoit catholique; mais la pauvreté l'avoit obligée d'abandonner sa fille aux soins, aux bienfaits & aux instructions de madame de Villette. Lorsqu'ensuite elle la reprit, elle la trouva déjà protestante opiniâtre : Françoise refusa de la suivre à la messe. Vous ne m'aimez donc pas, lui dit sa mère : j'aime encore plus mon Dieu, répondit l'enfant. C'est la réponse de Polyeucte à Pauline :

PAULINE.
Quittez cette chimère, & m'aimez.
POLYEUCTE.
Je vous aime
Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même.

Françoise, obligée d'obéir, s'en vengea en se comportant indécemment dans l'église, & en affectant du mépris pour nos mystères. Sa mère, dévotement irritée, lui donna un soufflet. Françoise, qui savoit l'évangile, présenta l'autre joue. Frappez, dit-elle : il est doux de souffrir pour sa religion.

C'est pourtant cette même madame de Maintenon qui, dans la suite, contraignit d'aller à la messe la petite de Villette, petite-fille de madame de Villette sa tante & sa bienfaitrice; mais en entraînant ainsi de force la petite-fille au parti de la vérité, elle comptoit s'acquitter envers l'aïeule, qui ne l'avoit élevée elle-même dans l'erreur que par tendresse.

Elle n'oublia jamais les bienfaits de madame de Villette, &, lorsque déjà plus docile, elle s'instruisoit des dogmes de la foi catholique, & qu'elle commençoit à s'en rapprocher : « J'admettrai » tout, disoit-elle, pourvu qu'on ne m'oblige pas » à croire que ma tante de Villette sera damnée. » En effet, les terribles conséquences du dogme, *Hors de l'église point de salut*, sont ce qui répugne le plus aux ames douces & tendres.

Elle consentit enfin à faire sa première communion; mais elle n'entroit pas bien encore dans l'esprit de ce redoutable mystère. En approchant de la sainte table elle dit à son frère, en lui donnant un coup de pied : « Et toi, n'es-tu pas assez vieux » pour communier aussi? »

Une autre parente, madame de Neuillant, mère de la maréchale de Navailles, la prit aussi chez elle, mais la traita bien moins en parente qu'en domestique. Françoise fut chargée des plus vils détails de la maison. « Je commandois dans la basse- » cour, » a-t-elle souvent dit depuis; « c'est par ce » gouvernement que mon règne a commencé. »

« Tous les matins, dit M. de la Beaumelle, un » loup sur le visage pour conserver le plus beau » teint du monde, un chapeau de paille sur la tête, » un panier dans la main, une gaule dans l'autre, » Françoise alloit garder les dindons, avec ordre » de ne toucher au panier où étoit le déjeûné, » qu'après avoir appris cinq quatrains de Pibrac :

C'étoit le plan d'éducation de Gorgibus dans Molière :

Prenez-moi tous les jours, au lieu de ces sornettes,
Les quatrains de Pibrac & les doctes tablettes
Du conseiller Mathieu; l'ouvrage est de valeur,
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

Les Ursulines de Niort la gardèrent quelque tems par charité, puis se refroidirent, & la rendirent à sa mère. Madame de Maintenon ne se souvint que du bienfait, & ne songea qu'à s'acquitter par des bienfaits envers ces religieuses. Mes enfans, disoit-elle à ce sujet aux élèves de Saint-Cyr, faisons toujours le bien : il est rarement perdu devant les hommes, & jamais devant Dieu.

Non-seulement dans sa puissance & dans sa grandeur elle ne rougit jamais de l'état d'humiliation où la pauvreté l'avoit mise autrefois, mais elle aimoit à en rappeler le souvenir, & trouvoit bon qu'on le lui rappelât.

« Il parut un jour dans son antichambre un » homme qui fendit la foule, & qui, l'abordant » avec une respectueuse hardiesse, lui dit : Il y a » quarante ans, Madame, que je ne vous ai vue, » & vous ne pouvez me reconnoître; mais vous » ne pouvez m'avoir entiérement oublié. Vous » souvient-il qu'à votre retour des îles vous vous » rendiez tous les jours à la porte des Jésuites de » la Rochelle, où..... les jeunes Pères distribuoient » de la soupe aux pauvres..... Je vous distinguai » dans la foule des mendians..... Je fus frappé de » la noblesse de votre physionomie : vous ne me » parûtes point faite pour un état si vil : j'observai » votre embarras à vous présenter pour avoir part » à l'aumône, & j'en eus pitié. C'est donc vous, » Monsieur, lui dit madame de Maintenon, qui » pour m'épargner la honte d'être confondue avec » ces infortunés, fîtes apporter la soupe chez moi, » en me témoignant tant de regret d'être borné à » un si médiocre secours! Vous me sauvâtes dou- » blement la vie, & en me donnant cette nour- » riture, & en compâtissant à ce que je souffrois » d'être obligée de mendier publiquement. »

Elle lui demanda ce qu'elle pourroit faire pour lui, & le fit entrer dans son cabinet afin de lui épargner à son tour l'humiliation d'exposer tout haut ses besoins. Cet homme, alors maître d'école de village, lui demanda une cure. Madame

de Maintenon, toujours juste & pieuse dans sa reconnoissance, lui dit : « Je ne me mêle point » de la dispensation des bénéfices, & je ne puis » juger si vous êtes propre à être curé; je sais » seulement que vous avez une des vertus de cet » état, la charité. » L'entretien finit par le don qu'elle lui fit d'une bourse de cent pistoles, & par la promesse de la remplir chaque année d'une pareille somme, sans lui ôter d'ailleurs l'espoir d'obtenir l'objet de sa demande.

Le Roi entra chez elle. Sire, lui dit-elle, voilà mon père nourricier; elle lui conta cette aventure, & finit son récit par ce mot : « J'ai été » pauvre & orpheline, vous ne serez pas surpris, » Sire, que je vous importune quelquefois en faveur des pauvres & des orphelins. »

Tout ce qui étoit dans l'antichambre & qui avoit entendu à quel titre cet homme avoit réclamé les souvenirs de madame de Maintenon avant d'être introduit dans le cabinet, « fut surpris de n'appercevoir ni honte, ni ostentation, » ni chagrin sur le visage de cette Dame, & madame de Maintenon le fut sans doute de ce *lâche* » *étonnement : il n'est rien de grand pour les grands* » *cœurs.* »

C'est ici de la déclamation & de l'enflure : l'étonnement de l'assistance étoit fort naturel & n'avoit rien de lâche. L'étonnement, en pareil cas, ne prouve pas nécessairement qu'on se sente incapable de la même vertu; il peut prouver seulement qu'on sait qu'elle est rare & difficile dans de certaines circonstances. Mais madame de Maintenon n'étoit pas tout-à-fait dans ces circonstances qui rendent si amer à un parvenu, à un fils de la fortune le souvenir de sa première bassesse. La petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, tombée dès le berceau dans la pauvreté, réduite à la mendicité, devient par ce contraste même un grand objet d'intérêt, & cet intérêt ennoblit tout.

Madame de Maintenon se ressouvint d'elle-même, dans sa grandeur, qu'un jour où, pauvre encore, mais déjà répandue dans le monde, elle devoit recevoir chez elle quelques femmes de qualité, une blanchisseuse lui avoit loué des meubles & avoit refusé le paiement du loyer. Honteuse de s'en ressouvenir si tard, elle fait chercher cette femme. On la trouve avec peine dans un galetas, accablée de vieillesse & d'infirmités, prête à vendre sa dernière chaise pour avoir un dernier morceau de pain. Madame de Maintenon va la voir : « Je ne souffrirai pas, dit-elle, que » celle qui m'a si généreusement prêté ses meu- » bles, soit réduite à vendre ce qui lui en reste. » Elle lui assure une pension dont elle a grand soin de lui avancer le premier quartier. Ses bienfaits alloient souvent chercher ainsi dans les réduits obscurs des malheureux surpris de n'être pas oubliés. Tels étoient les plaisirs qui la consoloient de la grandeur.

« J'allai un jour avec elle, dit une de ses élè- » ves, chez la veuve d'un major de place. Cette » femme, ne sachant pas que c'étoit madame de » Maintenon, se leva un instant, & se rassit, lui » contant ses malheurs. Je lui dis : N'avez-vous » pas été chercher quelques secours auprès de » madame de Maintenon? Oui, répondit-elle : un » valet-de-chambre m'a promis de lui donner un » placet. On dit que c'est une Dame très-charitable, & qui reçoit fort bien les pauvres ; mais » je n'ai pu l'aller voir : j'ai l'estomac rétréci pour » n'avoir pas mangé depuis deux jours. Madame » de Maintenon ne put retenir ses larmes, lui » donna une bonne somme d'argent, & depuis » l'assista jusqu'à sa mort sans se faire connoître. »

Charitable & bienfaisante lorsqu'elle n'avoit à prendre que sur elle-même, elle n'étoit point prodigue de son crédit qu'elle croyoit ou affectoit de croire très-borné quand on le croyoit sans bornes. Le P. de la Neuville, jésuite, la reconnut un jour à la modestie avec laquelle elle en parloit. Il témoignoit devant une femme que le hasard lui avoit fait rencontrer dans le monde, le desir d'obtenir une audience de madame de Maintenon. Que lui voulez-vous? demanda cette femme. Je voudrois, dit-il, lui demander un emploi pour un de mes frères. Vous vous adressez mal, reprit-elle ; elle demande quelquefois au Roi des aumônes pour des indigens, mais jamais des graces. Elle a tant de crédit ! répliqua le jésuite. Pas tant que vous croyez. — Ah ! c'est à madame la marquise de Maintenon que j'ai l'honneur de parler; elle seule peut se défier de son crédit.

A Paris & à la cour on l'exagéroit, au contraire : on supposoit qu'elle gouvernoit le Roi; on disoit de lui en trois mots latins ce qui devoit être entendu en deux mots français : *Mente non agit.* On publia des estampes où l'on voyoit le Roi & madame de Maintenon se donnant la main, & soutenant un globe sous lequel plioient les épaules d'Atlas, avec ces mots : *Nous maintenons.*

Scarron, premier mari de madame de Maintenon, avoit avili par le burlesque un talent assez original & un nom ancien, autrefois respecté. Un de ses ancêtres avoit fait au douzième siècle, des fondations pieuses à Montcallier dans le Piémont. Ses pères étoient depuis long-tems dans la robe; son trisaïeul est célébré dans la *Henriade*, au nombre de ces magistrats royalistes, dont la vertu étoit suspecte & redoutable aux Guises & aux Seize. Son père, conseiller au parlement, nuisit à sa fortune pour avoir résisté au cardinal de Richelieu, comme son fils s'en plaint dans des vers burlesques. L'enjouement de Scarron, la gaîté de son humeur, l'aimable facilité de son caractère, la pitié même de ses maux, attiroient chez lui une société choisie, sur laquelle madame Scarron s'acquit bientôt un doux empire par la noblesse de son ton, le charme de ses ma-

nières, l'ascendant de sa raison, la dignité de son caractère. « En l'entendant, dit son historien, on » oublioit qu'il y eût d'autres plaisirs; on oublioit » même ses besoins. » Madame, lui dit un jour un domestique à voix basse, « encore une histoire à » ces Messieurs, car le rôti nous manque aujour- » d'hui.

» Je ne lui ferai point de sottise, disoit Scar- » ron en l'épousant, mais je lui en apprendrai » beaucoup. Je ne puis, lui disoit-il à elle-même, » vous donner les plaisirs du mariage; il faut du » moins que je vous en apprenne les termes. » Ce fut elle au contraire qui réforma jusqu'à un certain point les mœurs & le ton de son mari, & qui adoucit les traits de son enjouement burlesque en l'assujettissant à l'empire des bienséances.

La Reine-mère, apprenant ce mariage, disoit : » Que fera Scarron de mademoiselle d'Aubigné ? » Ce sera le meuble le plus inutile de sa maison. » Ce fut le plus utile. Etoit-il malade? c'étoit sa garde; convalescent, sa compagne assidue; rétabli autant qu'il pouvoit l'être, elle étoit son lecteur & son secrétaire. Jamais on ne remplit mieux des devoirs plus pénibles; jamais mari, si bassement comique, n'eut une femme si noblement imposante; elle l'étoit à tel point, que Louis XIV, dans le tems où elle n'étoit encore que la gouvernante de ses enfans illégitimes, s'amusant un jour à la campagne à renverser les fauteuils des Dames, passa devant celui de madame Scarron, en disant : *Pour celle-là, je n'oserois.* Madame Scarron avoit l'air de la Reine du monde, & Scarron, de son fou, de son nain ou de son singe.

La Beaumelle a un chapitre exprès des *Amans de madame Scarron;* il entend par-là des hommes amoureux d'elle, & qui, encouragés d'abord par son envie de plaire, étoient bientôt rebutés par ses constantes rigueurs. « Elle eût voulu être » adorée de l'Univers, dit le même la Beaumelle, » & n'eût pas eu la moindre reconnoissance pour » un de ses adorateurs. » Le maréchal d'Albret l'aima; ce maréchal si connu par ses galanteries sous le nom de *Mioffens*, comme le maréchal de Richelieu l'a été de notre tems par les siennes, & dont Scarron a dit :

Ce Mioffens aux maris si terrible,
Ce Mioffens à l'amour si sensible,
Mais si léger en toutes ses amours
Qu'il change encore & changera toujours.

Madame Scarron le fixa & il ne put la séduire : à l'amour succédèrent le respect & l'amitié. « Il » vit, dit l'auteur des *Mémoires*, qu'il valoit » mieux être l'ami d'une femme forte, que l'a- » mant d'une femme foible. » Mademoiselle de Scudéry, dit encore le même auteur, s'exprime ainsi *dans son jargon précieux :* « L'air qu'on respire » auprès d'elle, semble inspirer la vertu. »

Où l'auteur trouve-t-il donc là du jargon & du précieux ? C'est une phrase noble, mais simple.

Nous avons rapporté, dans le Dictionnaire, ce que disoient de madame Scarron les jeunes gens les plus entreprenans de la cour.

M. de la Beaumelle rend plus de justice à l'épisode très-noble & très-ingénieux de Scaurus & de Lyriane, entrant dans le temple de la Fortune pour interroger l'oracle sur leurs destinées. C'est une allégorie relative à M. & à madame Scarron, dans un des romans de mademoiselle de Scudéry; allégorie fine & obligeante, sans flatterie, & qui finit par une espèce de prédiction du bonheur réservé à madame de Scarron, âgée alors de vingt-quatre ans, & très-peu fortunée. Elle en avoit seize lorsqu'elle épousa Scarron, qui eût pu être son père. Il eut toujours pour elle le plus tendre respect, &, quand il parle d'elle, le ton burlesque fait place au ton du sentiment, comme dans ces vers où il remercie mademoiselle Scudéry d'avoir si bien célébré, dans l'épisode de Scaurus & de Lyriane,

Celle par qui le ciel soulage son malheur,
Digne d'un autre époux comme d'un sort meilleur.

Il mourut en riant comme il avoit vécu, & voyant ses parens & ses amis fondre en larmes autour de son lit, car il étoit fort aimable & fort aimé : « Mes enfans, leur dit-il, je ne vous ferai » jamais autant pleurer que je vous ai fait rire; » mais quand il fallut dire le dernier adieu à sa femme, il cessa de plaisanter : il la remercia de tous ses soins, & faisant un effort pour lui tendre la main : « Je vous prie, dit-il, de vous souvenir » quelquefois de moi : je vous laisse sans biens; la » vertu n'en donne pas; cependant soyez toujours » vertueuse. »

Madame Scarron le pleura, dit la Beaumelle, comme si elle eût perdu quelque chose. Elle perdoit beaucoup; elle perdoit un ami.

Mais elle put dire comme Monime :

Et veuve maintenant sans avoir eu d'époux.

La marquise de Montchevreuil lui ayant donné une retraite chez elle à la campagne, madame Scarron, toujours attentive à plaire & à obliger, entrevit qu'elle desiroit de jouir promptement d'un ouvrage de tapisserie; elle se leva pendant quatre mois à quatre heures du matin pour y travailler. Un voisin, qui voyoit tous les jours à cette heure une fenêtre ouverte, & une femme l'aiguille à la main, dit à madame de Montchevreuil qu'elle avoit une femme-de-chambre bien laborieuse.

Dans un voyage qu'elle fit en Poitou avec plusieurs personnes, un homme de la compagnie fut attaqué de la petite vérole. Madame Scarron, qui ne l'avoit pas eue ou qui ne le croyoit pas, engagea la sœur du malade à éviter la contagion,

prit sa place, & garda le malade jusqu'au parfait rétablissement. Quand le frère & la sœur la remercièrent d'un tel service, elle leur fit cette réponse assez singulière, soit qu'elle fût vraie, soit qu'elle ne le fût pas : « Ce n'est ni l'amitié ni la » religion qui m'ont sollicitée pour vous; c'est » d'abord un peu de pitié, & ensuite beaucoup » d'envie de faire une chose qui ne s'est jamais » faite. »

On pouvoit même absolument trouver quelque défaut de bienséance dans cet excès d'attention qui faisoit d'une jeune & jolie femme la garde-malade d'un homme. Au reste, cette réponse pouvoit n'être qu'un trait de délicatesse pour mettre à l'aise la reconnoissance du malade; mais il est vrai qu'alors madame Scarron n'étoit pas sans goût pour les singularités. Voici, par exemple, un trait qu'elle expliquoit elle-même & qui ne peut guère s'expliquer que par-là.

Dans un tems où l'émétique étoit regardé comme une dernière ressource dans les maladies désespérées, elle en prit en pleine santé, alla faire une visite, & dit froidement ce qu'elle venoit de faire: on la renvoya comme une folle. « Ce n'étoit pas » ce que je voulois, disoit-elle dans la suite; je » voulois qu'on dît : Voyez cette jolie femme; » elle a le courage d'un homme & on ne le dit » pas. » Ce desir de renommée étoit dominant chez elle. Voici l'aveu qu'elle en fait elle-même. « Je voulois être estimée. L'envie de me faire » un nom étoit ma passion..... & c'est peut- » être pour m'en punir que Dieu a permis mon » élévation, comme s'il avoit dit dans sa colère : » *Tu veux des louanges & des honneurs : eh bien !* » *tu en auras jusqu'à en être accablée.* »

Madame Scarron restoit pauvre, mais elle avoit des amis. On essaya de faire revivre en sa faveur une pension que Scarron avoit eue sous le titre bouffon de *Malade de la Reine*, & qu'il avoit perdue par une bouffonnerie satyrique, intitulée *La Mazarinade*. Mazarin, qui s'en souvenoit, demanda si la veuve de Scarron se portoit bien : on lui dit qu'oui. *Eh bien !* dit-il, *elle n'a donc point de droit à la pension d'un malade.*

On se tourna du côté du magnifique Fouquet, qui donnoit aux hommes par vanité, aux femmes par libertinage, & qui se vantoit d'avoir le tarif de toutes les vertus du Royaume. Il n'eut pas celui de la vertu de madame Scarron; il employa en vain ses agentes & ses créatures, autrefois ses maîtresses, alors ses courtières d'amour; il envoya un écrin de prix, en se tenant visiblement caché. L'écrin fut renvoyé, le surintendant se tourna vers des conquêtes plus faciles, mais il ne dit pas: *Puisque vous êtes si vertueuse, je vous donne la pension que je voulois vous vendre*, comme Henri IV avoit dit à madame de Guercheville qui l'avoit aussi refusé : *Puisque vous êtes vraiment Dame d'honneur, vous le serez de la Reine ma femme.* L'un étoit Henri-le-Grand, l'autre n'étoit que Fouquet.

On eut recours au Roi, & ce fut alors que les placets de la veuve Scarron fatiguèrent tant ce maître dédaigneux qui devoit un jour être pour elle un ami si tendre.

Vers l'an 1680, dans un tems où Louis XIV étoit partagé entre madame de Montespan, à laquelle il tenoit encore un peu par l'habitude & par les enfans qu'il avoit d'elle, mademoiselle de Fontanges, dont l'éblouissante beauté enivroit ses sens, & madame de Maintenon, qui étoit agréable à ses yeux & nécessaire à son cœur, madame de Montespan, qui ne pouvoit ni vivre avec madame de Maintenon ni se passer d'elle, & qui recherchoit toujours sa conversation, lui dit un jour qu'elle avoit rêvé que *le chat gris* (c'étoit mademoiselle de Fontanges) étoit chassé, & qu'elle (madame de Montespan, tombée alors dans la disgrace du Roi) s'étoit raccommodée avec le Roi dans l'appartement même de madame de Maintenon. « Et moi aussi, j'ai des songes, ré- » pond celle-ci. Nous étions l'une & l'autre sur le » grand escalier de Versailles. Je montois, vous » descendiez; je m'élevai jusqu'aux nues, & vous » allâtes à Fontevrault. »

M. de Voltaire observe que c'est une réponse connue du duc d'Epernon au cardinal de Richelieu, laquelle est gâtée ici par M. la Beaumelle. Le Duc, descendant l'escalier du Louvre, rencontre le Cardinal qui montoit, & qui lui demanda s'il y avoit des nouvelles. *Je n'en sais point d'autre*, dit le Duc, *sinon que vous montez & que je descends.* M. de Voltaire relève l'allongement & l'incohérence de ces mots, attribués à madame de Maintenon. « Je montois, vous descendiez; » *je m'élevai jusqu'aux nues.* Il est bien question de » s'élever jusqu'aux nues sur un escalier ! »

C'est avec peine qu'on voit madame de Maintenon avoir part à l'intrigue condamnable & digne seulement de madame de Montespan, qui fut mise en œuvre pour engager mademoiselle de Montpensier à se dépouiller de ses biens en faveur de M. le duc du Maine, qu'elle n'avoit prétendu qu'instituer son héritier (& c'étoit bien assez), encore la condition de cette institution étoit-elle qu'on lui permettoit d'épouser M. de Lauzun, alors enfermé à Pignerol. On commença par lui persuader de ne point faire de conditions avec le Roi, de faire seulement ses offres pour le duc du Maine, & de prendre toute confiance dans la reconnoissance du Roi. On feignit ensuite d'avoir compris qu'il s'agissoit d'une donation entre-vifs & non d'une simple institution d'héritier : on lui dit que le Roi l'avoit entendu ainsi, & ne souffriroit pas cette restriction, qui lui paroîtroit faite après coup, & qui auroit l'air d'un repentir injurieux. Dans le cours de cette intrigue madame de Maintenon fut envoyée à Mademoiselle pour fixer ses incertitudes. Mademoiselle, qui la regar-

doit comme auteur ou comme complice de la persécution qu'elle essuyoit, lui dit avec la hauteur d'une Princesse qui veut humilier une favorite : *Il y a long-temps que je ne vous ai fait l'honneur de vous parler, parce que.....* Sur ce début, madame de Maintenon, qui sentoit sa force, sortit brusquement. Mademoiselle la retint, & prenant un ton plus doux, dit qu'elle étoit prête à se dépouiller de ses biens, pourvu qu'on lui permît d'épouser M. de Lauzun. Madame de Maintenon répéta le conseil perfide de s'abandonner à la reconnoissance & à la générosité du Roi. Je connois les générosités de cour, dit Mademoiselle, & elle menaça de disposer de son bien à son gré si on ne lui permettoit ce mariage. Vous n'en serez pas la maîtresse, répondit la favorite ; le Roi ne souffrira pas une disposition de vos biens, contraire à vos promesses. Mademoiselle éclata en plaintes sur cette tyrannie véritablement un peu forte : je donnerai tout aux pauvres, dit-elle ; nous verrons si la piété du Roi lui permettra de leur ravir un bien légitimement donné. « En ce cas, reprit madame de Maintenon, je ne puis vous répondre » que M. de Lauzun ne soit pas transféré à la » Bastille. »

Ce propos inique & tyrannique que la sage Maintenon n'auroit pas dû se permettre, en rappelle un semblable que Vittorio Siri dit avoir été tenu par le duc de Sully, au troisième prince de Condé, mari de mademoiselle de Montmorenci. Henri IV étoit amoureux de cette Princesse : on vouloit engager le Prince à faire venir sa femme à la cour. Le duc de Sully, l'homme le moins propre à cette négociation, commanda au Prince, plutôt qu'il ne lui conseilla, de satisfaire le Roi.

Et la foudre à la main, menaçant ses refus,

osa bien lui parler de Bastille. Condé répondit que le Roi étoit trop juste pour l'avoir chargé de menacer de la Bastille le premier Prince du sang, & surtout un Prince innocent. Ne vous fiez pas sur votre innocence, répliqua Sully : vous ne seriez pas le premier homme innocent qui eût été mis à la Bastille sous un Roi juste.

La grande ambition de madame de Maintenon étoit d'arracher Louis XIV au vice & à l'adultère, & de le ramener dans les voies du salut. Ce fut elle-même qui fut chargée d'annoncer à madame de Montespan que le Roi renonçoit à elle. Celle-ci, dans son désespoir, tantôt l'accabloit d'injures & de menaces, tantôt cherchoit à la gagner par des excuses, des larmes, des promesses. Des promesses ! lui dit madame de Maintenon ; je n'en veux qu'une de vous, & je la demande au nom de Dieu, du Roi & de votre propre honneur. Promettez de renoncer de bonne foi à votre passion. *Ah !* répondit madame de Montespan, *c'est m'arracher le cœur.*

Au sortir de cet entretien, madame de Maintenon rencontra un homme de la cour, qui lui dit : « Le bruit se répand, Madame, que le Roi quitte » les femmes, & que c'est votre ouvrage. » *Plût à Dieu ! & mourir sur le champ*, répondit-elle.

On délibéra si madame de Montespan seroit exilée. Madame de Maintenon lui épargna ce dernier coup ; mais elle l'entoura de directeurs qui l'exhortoient sans cesse à s'exiler elle-même ; ce qu'elle fit enfin de guerre lasse après de longs délais & d'innombrables dégoûts, & après avoir essayé par mille intrigues, de renverser le crédit toujours croissant de celle qu'elle regardoit comme sa rivale. *Je saurai me venger*, lui dit-elle un jour à la suite d'un entretien fort vif ; *& moi*, répondit madame de Maintenon, *je saurai vous pardonner.* Ce fut celle-ci qui tint parole.

Madame de Montespan, dans un accès de fureur, renvoya au Roi les pierreries qu'il lui avoit données. Le premier mouvement du Roi fut d'ouvrir la cassette. Madame de Maintenon, craignant qu'il ne lui fît l'affront de les lui offrir, l'arrête & l'empêche d'ouvrir. Le second mouvement du Roi fut de se venger de cette insulte. Madame de Maintenon lui représente que madame de Montespan est plus digne de pitié que de courroux, & que cette imprudente saillie est la dernière convulsion d'un amour réduit au désespoir. Et comment la vanité même du Roi ne le lui disoit-elle pas ? Comment cette vanité n'étoit-elle pas flattée de ce vain courroux d'une amante si long-tems aimée & si cruellement délaissée ? Il étoit bien question là d'affront fait au Roi ! Ce n'étoit pas au Roi à venger les injures de l'amant infidèle.

Au milieu des transports jaloux de madame de Montespan & des triomphes d'une femme autrefois sa protégée, la première propose à la seconde une partie à Clagny. Madame de Maintenon l'accepte. On vint lui dire officieusement qu'elle n'y seroit pas en sûreté, que cette fête pouvoit cacher des trahisons : mais elle avoit promis ; elle y alla, & vit, dit M. de la Beaumelle, qu'un crime est bien plus aisé à imaginer qu'à commettre.

C'étoit madame de Montespan qui avoit donné à Louis XIV l'idée de faire écrire son histoire par Racine & par Boileau, & dans le tems même de sa disgrace elle étoit admise aux lectures que ces deux historiens poètes faisoient à Louis XIV de quelques morceaux de cette histoire. « Madame » de Montespan, dit M. de la Beaumelle, laissoit » échapper quelques mots piquans. Le Roi, en » souriant, jetoit furtivement un regard sur ma» dame de Maintenon, qui, assise sur un tabouret » vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, sans bâiller, » les fadeurs des deux historiens. »

Eh ! qui lui a dit que ce fussent des fadeurs ? Quand Racine, au tems de la révocation de l'édit de Nantes, disoit dans *Esther*,

Et le Roi trop crédule a signé cet édit.

étoit-il donc si fade ? Racine & Boileau ne savoient-ils

voient-ils pas louer sans fadeur ? Louis XIV est loué, flatté, si l'on veut, dans la plupart des ouvrages de Boileau ; il l'est toujours d'une manière piquante & très-éloignée de la fadeur. M. de Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, loue beaucoup ce Prince en avouant ses fautes, & tout homme de bon sens, & qui saura l'Histoire, le louera toujours beaucoup. M. de Voltaire est-il fade ?

M. de la Beaumelle s'amuse, en passant, à dire « que Racine & Boileau s'appliquoient plus à écarter de la cour tout autre bel-esprit qu'eux, & se rendre maîtres de l'Académie, qu'à faire un ouvrage digne de la postérité. » Quoi ! Racine & Boileau, dans tous leurs ouvrages, négligeoient-ils jamais de les rendre dignes de la postérité ? Ne diroit-on pas que ces deux beaux génies étoient des intrigans sans mérite, qui, par artifice, écartoient de la cour le mérite qui les eût offusqués ? Boileau avoit-il tort de n'estimer aucun poète de son tems à l'égal de Racine ? Racine avoit-il tort de n'estimer aucun critique de son tems à l'égal de Boileau ? Et quel écrivain digne d'être mis sur la même ligne, ou seulement d'en approcher *longo intervallo*, ont-ils donc écarté de la cour ? Quant à leur empire dans l'Académie, qu'auroit-on pensé de ce corps respectable, si deux hommes tels que Racine & Boileau n'y avoient pas eu la plus grande influence ? Quelles légéretés, que toutes ces petites décisions de caprice ! Et comment cherche-t-on à se distinguer par ces paradoxes & ces jugemens en l'air, quand on a tant de moyens d'intéresser, & par son style, & par les choses qu'on avoit à dire ?

Revenons à mesdames de Montespan & de Maintenon. Boileau contoit à ses amis qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, madame de Montespan, qui n'étoit point attendue, entra, & que madame de Maintenon ne se leva point. Le Roi lui dit de s'asseoir, & ajouta : « Il est bien juste, Madame, que vous entendiez un ouvrage dont vous avez tracé le premier plan. » Elle parut très-peu attentive, & de tems en tems interrompit le lecteur pour dire à madame de Maintenon : *Madame est-elle contente ?* « Après la lecture, elle lui fit une profonde révérence, où il y avoit plus d'air que de respect, & lui demanda une heure, sous prétexte qu'elle avoit beaucoup de choses à lui dire. » — « Et moi, répondit séchement madame de Maintenon, j'ai beaucoup d'affaires ; quand je serai libre, je vous le ferai savoir. » C'est, dit la Beaumelle, la seule fois qu'elle fit sentir sa supériorité à madame de Montespan, qui l'avoit si souvent accablée de la sienne.

Lorsque madame de Montespan se résolut enfin à la retraite, madame de Maintenon lui fit donner une pension de deux mille louis par mois. Pour elle, elle n'eut jamais, & ne voulut jamais avoir qu'une pension de 48,000 liv. par an ; aussi disoit-elle : « Ses maîtresses lui coûtoient plus en un mois, que je ne lui coûte dans une année. » Et sur ces 48,000 liv. quel bien ne faisoit-elle pas, elle qui avoit su en faire sur 500 liv. de pension que lui faisoit Scarron ?

Une autre amie, une autre bienfaitrice de madame Scarron, la duchesse de Richelieu, étoit devenue jalouse de madame de Maintenon, s'étoit unie avec madame de Montespan pour lui nuire, n'avoit cessé de la calomnier auprès de madame la Dauphine, dont madame de Maintenon l'avoit faite Dame d'honneur, ainsi que de la Reine auparavant. M. de la Beaumelle dit avec raison que la marquise de Maintenon pouvoit dire à la duchesse de Richelieu : *Vous m'admîtes autrefois à votre société & à votre table ; dix ans après je vous fis Dame d'honneur de la Reine.* Mais ce n'est pas là ce qu'elle lui disoit. Témoin de tant d'intrigues qu'elle dédaignoit, & de tant d'offenses qu'elle pardonnoit : *Vous avez beau faire, Madame*, lui disoit-elle, *vous n'effacerez point le souvenir de vos bienfaits.* C'est au sujet de la duchesse de Richelieu qu'elle dit ce mot si affligeant & si conforme à la triste & trop fameuse maxime de Bias : *On est tous les jours trompé à des amitiés de trente ans.* Ce mot se trouve aussi dans ses Lettres, autrement appliqué. Les torts de madame de Richelieu à l'égard de madame de Maintenon furent si nombreux, si constans, si graves, si manifestes, que Louis XIV vouloit la chasser de la cour ; madame de Maintenon l'en empêcha en lui disant : « Tracassière pour tracassière, celle qu'on connoît vaut encore mieux que celle qu'on ne connoît pas. »

Lorsqu'à l'occasion du départ des princes de Conti pour la Hongrie, en 1685, le marquis de Louvois fit si imprudemment & si tyranniquement intercepter les lettres de plusieurs jeunes gens de la cour, lettres dont les plus coupables, c'est-à-dire, les plus indiscrètes, se trouvèrent être d'un des fils & du gendre de Louvois même, il s'en trouva aussi de madame la princesse de Conti, fille de Louis XIV. Elle disoit qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que madame de Maintenon ne lui en donnât une. Elle ajoutoit : *Je me promène quelquefois avec le Roi & madame de Maintenon ; jugez combien je m'amuse.* La Princesse, avertie de l'infidélité de Louvois par la rumeur publique & par un regard foudroyant de Louis XIV, alla pleurer chez madame de Maintenon, qui lui dit : « Pleurez, pleurez, Madame ; car c'est un grand malheur de n'avoir pas le cœur bon. » Quelque temps après la Princesse étant tombée malade, madame de Maintenon la servit avec la vigilance d'une garde & la tendresse d'une mère, & se hâta de la réconcilier avec le Roi.

M. de la Beaumelle croit que le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV est de la fin de l'année 1685. Une de ses preuves est que, dans un démêlé avec madame la duchesse de Bourgogne,

avec qui elle en avoit si peu, elle lui dit : « J'étois » ce que je suis avant que vous fussiez au monde. » Or, cette Princesse étoit née le 6 décembre 1685. Les témoins furent Bontemps, premier valet-de-chambre, & le marquis de Montchevreuil. Ce dernier dit sur ce sujet à madame de Maintenon : « Je vois avec un charme infini, Madame, qu'il » ne me sera pas possible d'augmenter de respect » pour vous. » L'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon, & le P. de la Chaise furent les ministres. La cérémonie se fit à un autel de la tribune de l'ancienne chapelle de Versailles. L'acte de célébration, s'il a existé, est perdu. L'archevêque l'emporta dans sa poche, dit M. de la Beaumelle. « Il étoit si négligent, que toutes les fois qu'il » changeoit d'habit, il renfermoit dans une ar- » moire celui qu'il quittoit, pour s'épargner la » peine de mettre en ordre ses papiers. A sa mort, » on trouva sous la clef quantité de vieilles cu- » lottes, dont l'une contenoit cet acte, qui, après » avoir essuyé les pasquinades de tous les laquais, » passa de main en main, peut-être dans celles de » quelque homme peu curieux, qui, en lisant ceci, » dit : Je voudrois bien avoir cette pièce, & l'a » dans un coin de son cabinet. »

M. de Voltaire, quoiqu'il croie à ce mariage par d'autres raisons, dit que ce conte n'est pas même digne des laquais ; & en effet, l'auteur auroit bien dû nous dire de qui il le tient. On n'a donc que des conjectures sur le mariage, mais elles sont fortes.

(*Voyez* ci-dessus, à l'article de *l'abbé de Choisy*, ce qui concerne la traduction de l'Imitation, & l'estampe allégorique de madame de Maintenon.)

Le même abbé de Choisy rapporte qu'ayant prié Bontemps d'offrir à madame de Maintenon un exemplaire d'un de ses ouvrages, Bontemps, dans le compte qu'il lui rendit de ce qu'il avoit dit à cette Dame, se servit de ces termes : *Je suis assuré que sa Ma*..... Il s'arrêta tout court, rougit de se surprendre dans l'indiscrétion, & changea de propos. Je ne fis pas semblant, ajoute l'abbé de Choisy, d'avoir ouï les mots sacramentaux, & ne lui en ai jamais parlé.

Madame de Maintenon ne laissoit point pénétrer son secret, mais elle ne nioit point son état. Etant un jour allée aux Carmélites, où les Reines seules ont droit d'entrer, la supérieure lui dit : « Ma- » dame, vous savez nos usages, c'est à vous à dé- » cider. — Ouvrez toujours, ma mère, répondit » madame de Maintenon. »

Madame la Duchesse, fille de Louis XIV, qui avoit du talent pour les chansons satyriques, en ayant fait une contr'elle : *Me prendroit-on*, dit madame de Maintenon, *pour la maîtresse du Roi ?*

Une de ses amies lui disant un jour : *Vous n'êtes pas la dernière du royaume : — Taisez-vous*, lui répondit-elle, *tout cela n'est que vanité.*

Un enfant lui ayant dit : *On assure que vous êtes Reine ;* elle ne répondit que ces mots : *Qui vous l'a dit ?*

Un autre montant en carrosse avec elle, & s'écriant : *J'ai les honneurs de la cour ;* elle sourit & lui mit son éventail sur la bouche.

Un paysan des environs de Fontainebleau la traitant de *Majesté*, elle rougit, & dit : *Il faut donc que tout ce que je vois soit flatteur.*

Elle exclut, pendant quelques mois, de sa société, madame d'Hendicourt, pour s'être avisée de lui dire : *Nos maris ne reviendront pas sitôt de la chasse.*

On prétend qu'au contraire le duc de Noailles, mari de sa nièce, fut un jour au moment d'apprendre par elle son secret, & qu'il se refusa de lui-même à cette confidence, qui ne lui parut pas sans inconvénient à l'égard du Roi.

On prétend aussi qu'un jour madame de Maintenon grondant madame de Caylus, sa nièce à la mode de Bretagne, lui disoit : *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on me fatigue ;* & que tout à coup baissant la voix sans rien diminuer de la véhémence de son ton, elle ajouta : *Vous pourtant nièce d'une Reine !*

Un jour d'été, le Roi ayant pris médecine, Monsieur, qui entra dans sa chambre, le trouva dans son lit un peu négligemment couvert. Madame de Maintenon étoit dans la chambre. Le Roi ne voulut pas laisser subsister dans l'esprit de son frère un soupçon défavorable à son amie. *De la manière dont vous me voyez devant Madame*, lui dit-il, *vous jugez bien ce qu'elle m'est.*

Madame la Dauphine, prétendant avoir un fauteuil devant une Reine étrangère (apparemment la reine d'Angleterre), disoit : *Je ne suis pas reine de France, mais j'en tiens la place.* Le Roi répondit : *Pas encore.*

Mignard, peignant madame de Maintenon en sainte Françoise romaine, demanda au Roi en souriant, si, pour orner le portrait, il ne pourroit pas mettre un manteau d'hermine. *Oui*, dit le Roi, *sainte Françoise le mérite bien.*

Mademoiselle Bernard fit ce madrigal sur les portraits du Roi & de madame de Maintenon, peints par Mignard :

Oui, votre art, je l'avoue, est au dessus du mien.
J'ai loué mille fois notre invincible maître ;
Mais vous, en deux portraits vous le faites connoître.
On voit aisément dans le sien
Sa valeur, son cœur magnanime ;
Dans l'autre, on voit son goût à placer son estime.
Ah ! Mignard, que vous louez bien !

Le dernier volume du *Recueil des Lettres de madame de Maintenon*, volume publié par M. l'abbé Berthier, finit par une lettre de M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, directeur spirituel de madame de Maintenon, & l'homme le plus instruit

de ce qui concerne, & l'état, & la conſcience de cette Dame. Cette lettre, dont tout établit l'authenticité, eſt adreſſée à Louis XIV, quelque tems après la paix de Riſwick. Voici ce que lui dit l'évêque au ſujet de madame de Maintenon :

« Vous avez une excellente *compagne*..... dont » *la tendreſſe, la ſenſibilité, la fidélité pour vous* ſont » ſans égales..... Je ſerois bien ſa caution, Sire, » qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*..... Dieu » vous a voulu donner *une aide ſemblable à vous*..... » *en vous accordant une femme*... occupée de la gloire » & du ſalut de ſon *époux*. »

Madame de Maintenon écrivoit, le 28 juillet 1698, à l'archevêque de Paris (Noailles). « Comptez, » Monſeigneur, que vous ne me verrez plus que » chez moi : vous ne me traitez point familiérement. Sur quel pied pouvez-vous me faire des » cérémonies, comme de venir me recevoir au » bas du degré, & de m'accompagner à mon car» roſſe avec tout ce qui eſt chez vous ? *Voulez-* » *vous trahir mon ſecret ?* Eſt-ce que vous êtes auſſi » adorateur de la faveur ? ou eſt-ce que vous m'en » croyez enivrée ? »

Madame la ducheſſe de Bourgogne n'appeloit jamais madame de Maintenon que ſa tante, & avoit avec elle des manières auſſi reſpectueuſes qu'affectueuſes ; d'ailleurs, toutes les grâces, toute la gaîté, tout le badinage d'une enfant aimable. Un jour, dit M. la Beaumelle, qu'elle s'étoit miſe *dans ſa niche* (cette niche, quelle qu'elle fût, étoit apparemment la place d'honneur) : *Otez-vous donc*, lui dit le Roi ; *ne voyez-vous pas que vous êtes à la place de Madame ?*

Enfin, madame de Monteſpan, voyant à une fenêtre le Roi rire avec madame de Maintenon de l'air le plus familier, dit : « S'ils étoient mariés, » s'aimeroient-ils tant ? S'ils ne l'étoient pas, ſe » permettroient-ils ces familiarités ? »

Cléopâtre, déjà vieille, enchaîne Auguſte, dit M. de la Beaumelle : elle l'enchaîna ſi peu, qu'elle ſe fit piquer par un aſpic, parce qu'Auguſte vouloit la mener enchaînée à Rome ; mais elle avoit ſubjugué Céſar & Antoine, & elle étoit alors dans l'âge de plaire.

Madame de Maintenon ne ſavoit pas demander, & ſa famille ſe plaignoit de l'excès de ſon déſintéreſſement. *Vous voulez*, lui diſoit madame de Villette, *jouir de votre modération, & que votre famille en ſoit la victime.* Le Roi lui diſoit ſouvent : Mais, Madame, demandez, vous n'avez rien à vous. *Sire*, répondoit-elle, *il ne vous eſt pas permis de me rien donner.*

Elle fut nommée ſupérieure perpétuelle de la communauté de Saint-Cyr, qu'elle avoit fondée. Les Dames lui envoyèrent une croix d'or ſemée de fleurs-de-lys, où étoient gravés ces deux vers de Racine :

> Elle eſt notre guide fidèle ;
> Notre félicité vient d'elle.

Double alluſion, & à la croix, & à celle qui devoit la porter. M. de la Beaumelle obſerve que, dans les lettres-patentes de fondation, elle eſt nommée *madame* de Maintenon, quoique, ſelon le ſtyle de la chancellerie, elle dût être nommée *la dame* de Maintenon. Remarque petite, mais peut-être aſſez juſte.

Aſſurément M. de la Beaumelle avoit quelqu'averſion pour Racine. Il dit qu'avant *Eſther*, ce poète *n'avoit encore fait que Phèdre*, & que Corneille avoit fait *Rodogune* & *Héraclius*.

1°. Etoit-ce avoir fait ſi peu que d'avoir fait la tragédie de *Phèdre ?*

2°. Racine n'avoit-il fait que *Phèdre ? Andromaque*, *Britannicus*, *Bajazet*, *Mithridate*, & ſurtout *Iphigénie*, que M. de Voltaire préféroit à tout : tout cela doit-il être compté pour rien ?

3°. Corneille avoit fait *Rodogune*, *Héraclius* & pluſieurs autres pièces, ou égales ou ſupérieures, mais dont aucune n'approche de la perfection de *Phèdre*, quoique pleines de beautés qu'on ne peut trop admirer.

M. de la Beaumelle s'amuſe à parodier, comme eût pu faire Scarron, tout ce que Racine a ſi magnifiquement ennobli dans ce prologue de la piété, chef-d'œuvre de poéſie, monument qui fera chérir & reſpecter dans tous les ſiècles cette noble inſtitution de Saint-Cyr. « Il repréſente le roi & la » reine d'Angleterre, ravis qu'on peignît le Saint- » Père qui avoit contribué à les détrôner, comme » un aveugle *à qui le diable avoit crevé les yeux ;* » Louis un peu confus *de l'impie plainte de la piété*, » qui faiſoit valoir à Dieu ſon exactitude & ſon » recueillement *à la ſainte meſſe.* » Voici maintenant les endroits critiqués.

> Tout ſemble abandonner tes ſacrés étendards,
> Et l'enfer couvrant tout de ſes vapeurs funèbres,
> Sur les yeux les plus ſaints a jeté ſes ténèbres.

Pouvoit-on parler avec plus de ménagement, plus d'art, plus de convenance, plus de nobleſſe, d'un Pape, d'ailleurs pieux & vertueux, mais allié des hérétiques, qui fourniſſoit de l'argent & faiſoit dire des meſſes pour obtenir que la meſſe fût abolie dans la Grande-Bretagne, & qu'une fille détrônât ſon père ? Quant à Louis XIV, non-ſeulement Racine loue ſon recueillement, mais il entreprend d'ennoblir & de ſanctifier juſqu'à cette petite dévotion de bonne femme, ſi l'on veut, qui conſiſte à baiſer la terre dans l'égliſe par humilité ; & jamais le poète n'a été ſi grand, ſi harmonieux, ſi impoſant, ſi ſublime qu'en décrivant une ſi petite choſe. Voilà la magie de la poéſie & le preſtige de l'art.

> Tu le vois tous les jours devant toi proſterné,
> Humilier ce front de ſplendeur couronné,
> Et confondant l'orgueil par d'auguſtes exemples,
> Baiſer avec reſpect le pavé de tes temples.

En entendant de tels vers, où respire toute la majesté de la religion, il est bien malheureux de songer à des parodies.

M. de la Beaumelle dit qu'à Paris on trouva dans *Esther* beaucoup de vers foibles. Ces gens-là étoient bienheureux s'ils avoient droit de trouver foibles les vers d'*Esther*. Où en avoient-ils donc vu de plus beaux?

« Le public impartial, dit M. de Voltaire, ne » vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisem» blance, un Roi insensé qui a passé six mois avec » sa femme sans savoir qui elle est, & qui, ayant, » sans le moindre prétexte, donné ordre de faire » égorger toute une nation, fait ensuite pendre » son favori tout aussi légérement. »

« Le public, répond M. de la Beaumelle, ne vit » point cela ; car le public étoit chrétien. On lui » présentoit un fait intéressant & miraculeux, d'a» près un livre admis comme divin : il ne discutoit » point l'action, parce qu'on ne discute pas ce » qu'on regarde comme démontré. »

Ici M. de la Beaumelle nous paroît avoir complétement raison contre M. de Voltaire, dont la critique tombe sur la Bible & non sur Racine. Il en est de même d'une autre critique du même M. de Voltaire, critique si sottement répétée aujourd'hui par tant d'échos, contre le caractère de Joad dans *Athalie*, où l'on ne veut plus voir qu'un prêtre fanatique & séditieux. Voici ce qu'en pensoit Boileau, & ce qu'en pensera tout bon juge respectant la Bible.

Tout ce qu'il peut y avoir de sublime, dit-il, paroît rassemblé dans cette réponse de Joad à Abner :

Celui qui met un frein à la fureur des flots, &c.....

« D'où je conclus que c'est avec très-peu de fon» dement que les admirateurs outrés de M. Cor» neille veulent insinuer que M. Racine lui est » beaucoup inférieur pour le sublime, puisque, » sans apporter ici quantité d'autres preuves que » je pourrois donner du contraire, il ne me paroît » pas que toute cette grandeur de vertu romaine » tant vantée, que ce premier a si bien exprimée » dans plusieurs de ses pièces, & qui ont fait son » excessive réputation, soit au dessus de l'intrépi» dité plus qu'héroïque & de la parfaite confiance » en Dieu de ce véritablement pieux, grand, sage » & courageux Israëlite (Joad.) »

Mais, dira-t-on, pourquoi choisir ses sujets dans un livre sacré, dont il n'est permis de rien changer en faveur des convenances théâtrales? Je réponds qu'au moins on ne peut faire cette question pour des pièces destinées à Saint-Cyr; que le sujet d'*Esther* est le premier qui a dû y être traité, qu'il y a beaucoup d'esprit, de goût & de convenance dans le choix de ce sujet.

Pour *Athalie*, ce sujet n'est devenu allégorique qu'après coup, sous la régence, par des conjonctures que Racine n'a pas pu avoir le mérite de prévoir : mais quel suprême mérite dans l'exécution ! Madame de Maintenon eut, comme Boileau, celui de le sentir, & de soutenir à Racine même, qui croyoit avoir manqué son sujet, qu'il n'avoit rien fait de plus beau.

Voici ce qu'elle écrivoit à ce sujet, dix-huit ou vingt ans après la mort de Racine :

« Dieu veuille que les représentations d'*Athalie* » (à Paris, sous la régence) fassent quelques con» versions ! C'est la plus belle pièce qu'on ait vue : » on y revient, & je l'avois prédit. »

La direction de Saint-Cyr fut donnée aux prêtres de Saint-Lazare. Quelqu'un s'étonnant qu'on ne prît pas des Jésuites pour cet emploi. *Je veux*, dit madame de Maintenon, *être maîtresse chez moi*. Ce mot fait connoître ce qu'elle pensoit des Jésuites qu'elle avoit la foiblesse de craindre, & contre lesquels elle n'osa soutenir le cardinal de Noailles son ami, dont elle connoissoit, & la vertu, & la doctrine ; ils étoient sûrs de la faire trembler avec les mots d'*hérésie*, de *jansénisme*, de *reste de calvinisme*; car ces mots avoient toujours un grand effet sur l'esprit de Louis XIV.

Par des raisons semblables elle n'osa défendre d'abord contre les injustes préventions, ensuite contre l'injuste ressentiment de Louis XIV, l'aimable Fénelon, pour lequel elle avoit autant d'estime & encore plus de penchant. M. de la Beaumelle dit avoir demandé à une femme qui avoit long-tems vécu avec madame de Maintenon & M. de Fénelon, pourquoi la première avoit eu la foiblesse de ne pas s'opposer à la disgrace de son ami. Voici quelle fut mot pour mot la réponse : *Si la haute vertu de madame de Maintenon avoit permis au Roi quelques soupçons jaloux, ils seroient tombés sur M. de Cambrai*. Ce mot, sans justifier entiérement madame de Maintenon, réconcilie avec elle.

On prétend qu'elle aima toujours cet illustre malheureux. Lorsque mademoiselle d'Osmond, une de ses élèves favorites de Saint-Cyr, épousa le marquis d'Havrincourt, elle lui donna, entr'autres instructions, le conseil de voir souvent l'évêque d'Arras, que le Roi estimoit fort; mais ayant appris qu'Havrincourt étoit dans le diocèse de Cambrai : « Ah ! mon Dieu, ma fille ! lui dit-elle » d'un ton satisfait & d'un air mystérieux, que » vous êtes heureuse d'être à portée de cet hom» me-là ! Faites pour lui ce que je vous ai con» seillé pour l'évêque d'Arras ; mais n'en dites » rien. »

On l'aime bien moins lorsqu'on la voit écrire à madame de Caylus (le 19 avril 1717) : « Je ne me » soucie point de lire *Télémaque*. » On conçoit cependant que ce livre étant regardé comme la critique du règne de Louis XIV, le refus qu'elle faisoit de le lire pouvoit être un hommage qu'elle croyoit devoir à la mémoire de ce grand Roi.

Le Roi & madame de Maintenon n'aimoient point le duc d'Orléans, à cause de ses mœurs;

mais lorsqu'il fut accusé d'avoir conspiré en Espagne contre Philippe V, elle le servit bien auprès du Roi, & mieux peut-être que le Prince ne le pensoit; aussi disoit-elle : *Ah ! si le duc d'Orléans savoit tout ce qu'il me doit !*

D'un côté, la duchesse de Bourgogne, ennemie du duc d'Orléans, la pressoit de se déclarer contre lui; de l'autre, *Madame* la prioit de protéger son fils. Madame de Maintenon ne promettoit que de la neutralité; elle disoit à la première : *Le respect que je dois au neveu du Roi ne me permet pas de parler ;* elle disoit à la seconde : *Mon respect pour Philippe V m'ordonne de me taire.*

S'il est vrai qu'on ait accusé M. de la Beaumelle d'avoir appuyé les bruits calomnieux répandus contre M. le duc d'Orléans, au sujet de la mort des Princes, & si ce fut la cause qui fit enfermer cet auteur à la Bastille, le 24 avril 1753 jusqu'au 12 octobre de la même année, ce fut une grande injustice, car il réfute très-hautement ces mêmes bruits; mais il a tort de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, en rejetant aussi ces calomnies, les accrédite mieux qu'il ne les détruit.

M. de la Beaumelle ne s'éloigne pas de penser que si les alliés avoient levé le siége de Lille en 1708, madame de Maintenon auroit été déclarée Reine. Le Roi, selon lui, dit un jour à madame de Maintenon dans un mouvement de joie. « Vos » prières sont exaucées, Madame : Vendôme tient » mes ennemis. Lille sera délivrée, & vous serez » reine de France. » Ces paroles entendues & répétées donnèrent lieu à une cabale du Dauphin, du duc & de la duchesse de Bourgogne & du duc de Vendôme pour laisser prendre Lille; ce fut ainsi qu'on interpréta la retraite du duc de Vendôme, qui parut alors difficile à expliquer. « Ce bruit se » répandit même chez les étrangers. De là ces » billets que les ennemis jetoient parmi nous : » *Rassurez-vous, Français ; elle ne sera pas votre* » *Reine. Nous ne leverons pas le siège.* »

Et ces billets & la cabale des Princes, & le propos de Louis XIV, ne paroissent à M. de Voltaire que des contes dont il se moque. En effet, il est difficile de croire, d'un côté, que les héritiers du trône missent l'État en danger pour empêcher qu'un mariage nécessairement stérile, mais dont personne ne doutoit, fût déclaré; de l'autre, que les raisons de déclarer ce mariage ou de le tenir toujours secret pussent dépendre du succès heureux ou malheureux d'un siége.

Mais madame de Maintenon écrivoit à madame du Pérou, après le siége de Lille : *Nos Princes ont échappé à un malheur plus grand pour eux que la mort.*

1°. Eh bien ! pourquoi faut-il que ce malheur si grand soit la déclaration du mariage le plus indifférent ? En quoi cette déclaration du mariage de leur grand-père, âgé de soixante-dix ans, avec une femme de soixante-treize, étoit-elle pour les Princes un malheur pire que la mort ? Et comment madame de Maintenon pouvoit-elle le dire ?

2°. M. de la Beaumelle, éditeur des *Lettres de madame de Maintenon*, auroit bien dû faire lui-même la vraie réponse qui est absolument péremptoire, c'est que la lettre de cette Dame à madame du Pérou est du 28 juillet 1708, & que Lille ne fut prise qu'à la fin d'octobre. Les propres termes de la lettre sont : *Nos Princes ont couru un péril plus grand que n'auroit été leur mort.* Elle venoit de parler de la bataille d'Oudenarde. Ce péril étoit vraisemblablement celui d'être pris. Très-grand malheur en effet pour l'héritier de la couronne, & pour la couronne dont il doit hériter.

Le grand mérite des *Mémoires de madame de Maintenon* est d'amener le lecteur par des degrés insensibles & par un récit naturel, à regarder comme très-probable que l'élévation de madame de Maintenon ait été uniquement le produit de son caractère toujours égal, doux, patient, généreux, sans le secours d'aucune cabale & d'aucun artifice. Si l'on ne peut pas dire que l'auteur démontre entiérement cette opinion, il la persuade du moins, & le *Recueil des Lettres de madame de Maintenon*, & de tous les honnêtes gens de la cour, la fortifie & la confirme.

Le duc de Saint-Simon accuse madame de Maintenon d'avoir persécuté Louis XIV mourant, pour lui arracher un testament favorable au duc du Maine, son élève chéri. Les dispositions testamentaires de Louis XIV s'expliquent assez par sa tendre prédilection pour le duc du Maine, par son éloignement pour le duc d'Orléans, & par la crainte qu'il avoit de ce Prince.

Le même duc de Saint-Simon accuse encore, & très-aigrement, madame de Maintenon d'avoir abandonné Lous XIV quand elle n'eut plus rien à en attendre. Il assure que Louis XIV ne cessa de la demander, & mourut avec la douleur de ne la pas voir auprès de lui.

Le reproche seroit grave. Voici le récit de M. de la Beaumelle; il nous paroît la justifier entiérement.

« Le Roi avoit fait d'un œil sec ses adieux à tous » ses parens & à ses amis. Quand il les fit à madame » de Maintenon, il ne put retenir ses pleurs. *Je* » *ne regrette que vous*, lui dit-il : *je ne vous ai pas* » *rendue heureuse ; mais tous les sentimens d'estime* » *& d'amitié que vous méritez, je les ai toujours eus* » *pour vous.* Il lui dit devant tous les Princes : » *L'unique chose qui me fâche, c'est de vous quitter.* » *Mais j'espère vous revoir bientôt dans l'éternité.* » Quand tout le monde fut sorti, il lui dit : *Qu'al-* » *lez-vous devenir ? Vous n'avez rien. Je vous prie,* » répondit-elle, *de ne point penser à moi ; je suis* » *un rien.* Il s'avança pour l'embrasser, & se sentant prêt à pleurer, il lui dit d'examiner si per- » sonne n'écoutoit; *mais*, ajouta-t-il, *on ne sera* » *jamais surpris que je m'attendrisse avec vous.*

» Il appela le duc d'Orléans, & lui recommanda

» madame de Maintenon. Je croyois, disoit dans » la suite le duc d'Orléans en rapportant cet » entretien, je croyois à tout moment qu'il m'al- » loit déclarer son mariage.

» Les dernières paroles du Roi s'adressèrent à » elle. Après être revenu d'une grande foiblesse, » il lui dit : *Il faut, Madame, que vous ayez bien du* » *courage & de l'amitié, pour demeurer là si long-* » *tems. Retirez-vous. Je sais tout ce que vous souffrez* » *d'un pareil spectacle. Mais j'espère qu'il finira bien-* » *tôt.* Sa tête s'embarrassa. Il perdit toute connois- » sance. Madame de Maintenon rentra dans son » appartement, pour pleurer en liberté son Roi, » son ami, son époux..... »

Le 29 août 1715, le Roi respiroit encore..... Madame de Maintenon se demandoit si elle devoit attendre le dernier coup de la mort ou épargner ce spectacle à sa sensibilité. Il lui paroissoit honteux de ne pas fermer les yeux au Roi..... Mais ses soins lui étoient désormais inutiles : il avoit perdu l'usage de ses sens; il luttoit contre la mort; il souffroit peut-être, mais du moins elle le voyoit encore. A chaque instant elle demandoit à Fagon des nouvelles du Roi : elle en alloit chercher elle-même & n'en trouvoit que d'accablantes. Ses tristes yeux se portoient en tremblant sur ce visage déjà couvert des ombres du trépas. Elle envoyoit mademoiselle d'Aumale voir s'il étoit bien vrai qu'il ne restât plus d'espérance.

Le maréchal de Villeroi, témoin de ses agitations, la conjure de se retirer. « C'est à moi, lui ré- » pond-elle, à recevoir son dernier soupir, & il me » reste encore assez de force & de courage. » Ces derniers mots étoient démentis par ses pleurs..... « Voulez-vous, dit le Maréchal, que toute la » France vous voie livrée aux premiers transports » de votre douleur? Mais, repart madame de » Maintenon, il vit encore; il voudra peut-être » me revoir. Si ses derniers regards me deman- » doient & ne me trouvoient pas ! ajouta-t-elle en » sanglotant ». Le Maréchal lui promit que si le Roi prononçoit une fois son nom, elle en seroit promptement instruite ; enfin il la détermine à partir. Cependant elle veut encore que l'abbé Briderei son confesseur voie le Roi, & l'assure qu'elle ne lui est plus bonne à rien. Elle part pour Saint-Cyr avec mademoiselle d'Aumale. *Nous allons le pleurer*, lui dit-elle, *& hâter sa gloire dans le Ciel par nos prières.....*

Quand elle apperçut Saint-Cyr : *Hélas !* dit-elle, *cette maison perd son père & sa mère. Je vais lui être bien inutile, après avoir pu tout pour elle auprès de celui que nous pleurons.* En entrant : *Je ne veux plus*, s'écria-t-elle, *que Dieu & mes enfans..... Il faudra employer le reste de notre vie à leur inspirer la piété solide que le Roi avoit acquise.*

Le maréchal de Villeroi lui envoyoit d'heure en heure un courrier pour lui apprendre des nouvelles de l'agonie du Roi. Elle passa la nuit & les deux jours suivans à en attendre, à en recevoir; à en attendre encore, à se désespérer d'en avoir reçu. Elle pria, pleura, parla du Roi, & ne pensa pas un instant à elle-même.

Le Roi étoit mort le 1 septembre, & personne n'osoit le lui dire. Enfin, le 2, mademoiselle d'Aumale entre dans sa chambre & lui dit du ton le plus lugubre : *Madame, toute la maison consternée est à l'église.* Elle l'entend, se lève & va au chœur assister à l'office des morts.

Les deux plus grands événemens du reste de sa vie sont les visites qu'elle reçut dans sa retraite, du duc d'Orléans & du czar Pierre. Le premier alloit rendre hommage à la vertu de madame de Maintenon, qu'il appeloit *la femme sans faute ;* l'autre, à la célébrité d'une femme qui avoit été pour Louis XIV ce que Catherine, beaucoup moins bien née, étoit pour lui.

Elle ne reçut d'ailleurs que la reine d'Angleterre & quelques évêques. Toute la cour vint se présenter à sa porte, & fut refusée. Le maréchal de Villars demanda une exception qu'il méritoit à tant d'égards, mais surtout par son fidèle attachement pour Louis XIV. On lui répondit que Saint-Cyr étoit inaccessible aux héros comme aux Princes. Il répliqua qu'il alloit y mettre le siége. A ce mot de si bon goût dans la bouche du maréchal de Villars, à cette plaisanterie noble & tendre qui annonçoit toute la persévérance de l'amitié, il fut admis & accueilli par l'amitié. Le maréchal de Villeroi, non moins fidèle à madame de Maintenon, lui donna le coup de la mort en lui apprenant la disgrace & la prison du duc du Maine; elle courut se jeter aux pieds des autels, son seul asile dans ses douleurs. Elle en revint avec la fièvre qui ne la quitta plus. Elle mourut le 15 avril 1719, à près de quatre-vingt-quatre ans.

Son épitaphe française, qu'on lit sur une pierre de marbre, au milieu du chœur de l'église de Saint-Louis à Saint-Cyr, est de l'abbé de Vertot: on y remarquoit ces deux lignes :

Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de sa gloire.

Comme disant & ne disant pas qu'elle étoit sa femme. MM. Tiberge & Brisacier avoient proposé l'épitaphe suivante, qui ne fut peut-être rejetée que parce qu'elle est en latin, & d'ailleurs un peu longue.

Hic jacet
Illustrissima Domina, D. FRANCISCA D'AUBIGNÉ,
Marchionissa DE MAINTENON,
Christinæ Victoriæ Bavaricæ, Galliarum Delphinæ à muliebri cultu.
Ludovico magno tàm constanter quàm sapienter chara :
Fœmina antè omnes sui ævi, pluriumque retrò sæculorum fœminas
Longè præstantior !

Nec alia magis simul & minùs nota
Natalibus clara, ingenio, ratione ac prudentiâ clarior,
Solidâ virtute & sincerâ pietate, suprà modum mirabilis,
Bonorumque memoriâ digna.
Summâ apud Regem gratiâ
Esther altera.
Continuo orationis studio, & secessu cum suis puellis.
Altera Judith
Fortunâ primùm adversante fortior,
Eâdem ad prodigium favente, superior,
In opibus liberalitate ergà pauperes inops;
In gloriæ apice, christianâ modestiâ, humilis,
In mediis deliciarum illecebris, verè austera.
In injuriis & calumniis nunquàm ultrix,
Multùm vixit, ut quæ ampliorem bonorum operum mensuram implendam haberet:
Parùm vixit, ut quæ vacuum ingens in iis quæ feliciter implebat, reliquit.
Domum hanc egentibus, sed nobilibus ducentis quinquaginta puellis in perpetuum educandis, splendidissimam, piissimam, toti regno ac religioni utilissimam, instituit
In eâque per plures annos abdita vivere, ritè parata mori, absque pompâ sepeliri voluit; tot castorum laborum, non laudes, sed preces, post mortem exoptans, citius ad Deum perventura.

Les cinq vers suivans, pour être mis au bas du portrait de madame de Maintenon, sont parfaitement justes.

L'estime de mon Roi m'en acquit la tendresse:
Je l'aimai trente ans sans foiblesse;
Il m'aima trente ans sans remord:
Je ne fus Reine ni maîtresse;
Devine mon nom & mon sort.

Il nous reste à la considérer comme écrivain. On a d'elle quelques vers, mais des vers de société seulement. Dans le tems que, pauvre & obscure, elle bornoit son ambition & ses plaisirs aux entretiens & aux amusemens des hôtels d'Albret & de Richelieu, où l'on faisoit quelquefois des vers & des chansons, elle fit ces vers sur ce que l'abbé Têtu, faisant allusion à sa sévérité, l'appeloit *la Geolière des cœurs.*

Ah! l'ingrat, le maudit métier
Que le métier de geolière!
Il faut être barbare & fière:
Il faut faire enrager un pauvre prisonnier.
Non, ce n'est pas là ma manière.
Tous ceux qui sont dans mes liens
D'eux-mêmes sont venus s'y rendre;
Je n'ai pas cherché les moyens
De les vaincre ou de les surprendre.
Prison ou liberté, je leur donne à choisir.
Je le dis donc sans être vaine:
Je prends mes captifs sans plaisir,
Et je sais les garder sans peine.

Ces vers ressemblent assez à ceux que Benserade composoit vers le même tems pour les fêtes de la cour. Dans le même tems & aussi dans la même société, madame de Montespan, d'après son caractère, en faisoit de plus piquans contre mademoiselle de la Vallière, à laquelle elle ne se flattoit pas encore de succéder.

Soyez boîteuse, ayez quinze ans:
Point de gorge, fort peu de sens,
Des parens, Dieu le sait! faites, en fille neuve,
Dans l'antichambre vos enfans.
Sur ma foi! vous aurez le premier des amans,
Et la Vallière en est la preuve.

C'est sur ce ton malignement gai que madame la Duchesse, fille de madame de Montespan, chansonnoit diverses personnes de la cour, à commencer par son mari & par ses sœurs.

Nec imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

M. de la Beaumelle, qui n'étoit point de l'Académie, & qui auroit pu en être si ses autres ouvrages avoient répondu au mérite de ses *Mémoires*, ou s'il n'y avoit pas eu d'autres obstacles, prétend que madame de Maintenon n'aimoit point l'Académie, & qu'elle disoit à M. de Fénelon: *N'avez-vous pas honte d'être parmi des gens qui parlent sur des paroles?* Si le fait est vrai, cette femme illustre aura dit une fois dans sa vie, pour la consolation des sots, une bien énorme sottise. Mais il est vrai que Scarron l'avoit élevée dans la haine de l'Académie, qui ne faisoit point de cas du burlesque.

Quant à sa prose, son *Instruction à M. de Chamillard*, qui ne put être instruit, & *le Recueil de ses Lettres*, suffisent pour lui faire un nom dans la littérature. Son style est noble, précis, élégant. Sa mélancolie est philosophique, & son enjouement, quand elle en a, est spirituel.

A propos des travaux de madame de Maintenon: « Les hommes sont bien fous, dit elle, de » se donner tant de soins pour embellir une de» meure où ils n'ont que deux jours à loger!

» Il n'est point, dit-elle ailleurs, de dédomma» gement de la liberté..... La philosophie nous » met au dessus des grandeurs: rien ne nous met » au dessus de l'ennui. » Elle peint quelquefois des héros d'un seul trait: « M. de Luxembourg

» ne fait pas fuir : il gagne des batailles par habi-» tude, & prend des villes en badinant. »

Elle s'applaudit, en 1614, de ce que le Roi n'a point été en Flandre se mesurer avec le roi Guillaume. « Quelle gloire, dit-elle, acquerroit-» il à battre le prince d'Orange, si accoutumé à » être battu. »

Ceci est la bravade d'une ennemie. Battre en personne le prince d'Orange est une gloire qui a immortalisé le maréchal de Luxembourg, & qui a manqué à Louis XIV. D'ailleurs, ce Guillaume, si souvent battu dans des combats qui ne décidoient rien, avoit gagné en personne la bataille si décisive de la Boyne, & par des négociations secrètes & une célérité d'exécution plus décisive que toutes les batailles, il avoit su conquérir trois royaumes, & il sut les conserver.

« Que vous dirai-je de M. de Catinat ? *Il sait* » *son métier ;* mais il ne connoit pas Dieu. Le Roi » n'aime pas à confier ses affaires à des gens sans » dévotion. M. de Catinat croit que son orgueil-» leuse philosophie suffit à tout : c'est bien dom-» mage qu'il n'aime pas Dieu. »

C'eût été bien dommage, sans doute, comme la reine Marie Leczinska disoit à la mort du maréchal de Saxe, qu'il étoit bien fâcheux de ne pouvoir pas dire un *De profundis* pour un homme qui nous avoit fait chanter tant de *Te Deum ;* mais puisque ces deux généraux savoient leur métier, il étoit sage de les employer. Quant à *l'orgueilleuse philosophie*, il est difficile d'y reconnoître ce Catinat, philosophe sans doute, mais qui ne présentoit que les apparences de la modestie & de la simplicité.

Un des principes d'éducation de madame de Maintenon est qu'il faut parler à une fille de sept ans, aussi sensément qu'à une de vingt. C'est peut-être une idée exagérée ; mais la raison qu'elle en donne, est au moins très-philosophique. « C'est, » dit-elle, en exigeant beaucoup de leur raison, » qu'on en hâte les progrès. »

Description de la ville de Dinant dans une lettre écrite de Flandre, en 1692, pendant le siége de Namur.

« Imaginez-vous qu'hier, après avoir marché » six heures dans un assez beau chemin, nous » vîmes un château bâti sur un roc, qui ne nous » parut pas fort logeable, quand même on nous » y auroit guindés. Nous en approchâmes sans » trouver de chemin pour y aborder : nous vîmes » enfin au pied de ce château, dans un abîme & » comme dans un puits fort profond, les toits » d'un nombre de petites maisons environnées » de tous côtés de rochers affreux par leur hau-» teur : ils paroissent de fer & sont tout-à-fait es-» carpés : il fallut descendre dans cette horrible » habitation par un chemin non moins horrible. » Les carrosses faisoient des sauts à rompre tous les » ressorts : les Dames se prenoient à tout ce qu'elles » pouvoient attraper. Nous descendîmes après un » quart d'heure d'effroi, & nous tombâmes dans » une ville composée d'une rue qui s'appelle la » Grande, quoique deux carrosses n'y puissent » passer de front. En plein midi on n'y voit goutte : » les maisons sont effroyables..... L'eau y est mau-» vaise & le vin rare : les boulangers ont ordre de » ne cuire que pour l'armée, & de laisser mourir » de faim tout le reste. On porte tout au camp : » il y pleut à verse depuis que nous y sommes. » Je n'ai encore vu que deux églises : elles sont » au premier étage, & l'on n'y sauroit entrer que » par civilité. On nous dit un salut avec une fort » mauvaise musique, & un encens si parfumé, si » abondant & si continuel, que nous ne nous » vîmes plus les uns les autres..... En vérité, le » Roi a grand tort de prendre de pareilles villes..... » Au siége de Namur, un boulet rouge des enne-» mis est tombé au quartier de M. de Boufflers, & » en a fait sauter sept milliers. Cette belle ville-» ci fut ébranlée du bruit ; car pour comble d'a-» grément nous entendons le canon du siége, & » nous craignons que chaque coup n'emporte quel-» qu'un de nos amis..... Il y a d'ici quatre cent » degrés pour monter au château dont je vous » ai parlé.

» Votre Maison, écrivoit madame de Mainte-» non à une supérieure de Saint-Cyr, votre Mai-» son ne peut manquer tant qu'il y aura un Roi » en France. » Mot remarquable.

« Est-il possible qu'on ne veuille pas mourir, » disoit-elle en parlant d'une autre religieuse qui » redoutoit ce redoutable passage. »

A propos de la succession d'Espagne échue à la Maison de France, elle disoit au cardinal de Noailles d'un ton qui mettoit les grandeurs de la terre à leur juste valeur : « Voilà, Monseigneur, » une grande grandeur dans la grandissime Maison » de France. »

Voici des tableaux de société qui rappellent la manière ou plutôt l'aimable abandon & la négligence animée de madame de Sévigné.

« De qui me demandez-vous des nouvelles ? » C'est sans doute des Dames du Palais ; c'est votre » foible : il faut y compâtir. Madame de Dangeau » deviendra aussi merveilleuse au trictrac, qu'elle » l'est dans tout le reste. Madame de Roucy nous » menace d'un enfant. Madame de Nogaret est » enfin grasse. Madame d'O garde le lit depuis l'ab-» sence de son mari, pour regarder la place où il » étoit, & pour s'écrier : Hélas ! il n'y est plus. » A ce soupir on étouffe, on brûle des ailes de per-» drix, on appelle Gervais, on est tantôt une co-» lombe, tantôt une bacchante. Que vous dirai-je » de la grossesse de madame du Châtelet, de la » maigreur de l'indolente Lévy, du teint incarnat » de madame de Montgon, des rires éclatans de » la comtesse d'Estrées & du fausset de madame » d'Ayen, de la goutte de la dame d'honneur, & de » l'adresse de la Dame d'atour à tourner le fuseau. » Voilà, mon cher comte, notre petite cour, qui

» s'assemble le jour dans mon cabinet, autour d'une » jeune Princesse qui croît en taille à vue d'œil, » & imperceptiblement en mérite.....

» Il y aura demain quinze jours que je suis » enrhumée, & en spectacle aux courtisans, aux » médecins, aux Princes; caressée, ménagée, » blâmée, chicanée, tourmentée, considérée, ac- » cablée, dorlotée, contrariée, tiraillée. Vous » appliquerez à votre loisir chacun de ces termes, » & vous avez assez de connoissance de mon état » pour trouver leur place. »

Elle desiroit que, pour l'instruction des Demoiselles de Saint-Cyr, on tirât de la *Cour Sainte* du P. Caussin, jésuite, livre assez ridicule, des histoires qui ne le sont pas, & qui, mieux contées & mieux écrites, pourroient avoir de l'agrément & de l'utilité. Voici ce qu'elle mandoit à ce sujet au comte d'Ayen, mari de sa nièce, depuis maréchal duc de Noailles.

« N'avez-vous pas sous votre protection quel- » que bel esprit qui eût un appétit égal à son mé- » rite, & qui n'eût point un revenu égal à son » appetit? De mon tems cela n'étoit pas sans » exemple. Eh bien! je voudrois qu'il voulût me » faire de petites histoires bien choisies, qui, en » divertissant de jeunes personnes, ne leur lais- » sassent dans l'esprit que des choses vraies & rai- » sonnables, qui leur montrassent le vice puni tôt » ou tard, & la vertu récompensée. Je ne voudrois » pas qu'il y eût du merveilleux; car je connois le » danger qu'il y a de ne pas accoutumer l'esprit à » des mets simples. Je voudrois que vous fussiez » le maître du choix des sujets; je voudrois que » vous payassiez ces histoires à tant la pièce, à » mesure qu'on les feroit. Je sens bien qu'avec » de l'argent on n'a pas du parfait, & que l'es- » prit ne se vend pas; mais vous traiteriez cela de » manière à n'avoir pas à payer un travail merce- » naire, & vous envelopperiez de toutes vos poli- » tesses les vues grossières que je vous propose. »

Mais c'est aux réflexions philosophiques & mélancoliques que madame de Maintenon est toujours ramenée par son caractère: « Il faut plus de cou- » rage, dit-elle, pour soutenir la tristesse que pour » aller au combat: au combat on est tué, & ici » l'on meurt. »

C'est dire, & avec plus de finesse & de précision encore, & surtout avec plus de sentiment, ce qu'a dit Horace:

Militia est potior, quid enim? Concurritur horæ
Momento cita mors venit, aut victoria læta.

« Tout en ce monde est affliction d'esprit, af- » fliction dans les affaires temporelles, dans celles » de l'église, dans les grands, dans les petits, » dans les hommes, dans les femmes, dans les » biens, dans le repos, dans les amitiés, dans les » sociétés, dans les familles: tout est affliction » d'esprit, tout est plein de contradictions, & pour » comble de malheur on n'est pas en paix avec » soi-même. Je ne vous donne de bonheur que » votre sagesse (c'est au comte d'Ayen qu'elle » écrit, & c'est en 1708). Vous êtes absent de » tout ce que vous aimez; vous vous dévouez » pour le Roi & pour l'Etat, & on vous ôte les » moyens d'être utile. M. d'Orléans crie miséri- » corde; M. de Villars en fait autant; M. l'Elec- » teur pense pis & se tait; les puissantes armées » de Flandre ne peuvent rien faire: tout est afflic- » tion d'esprit. »

Dans plusieurs lettres où il est parlé de la belle défense d'Aire, en 1710, par M. le marquis de *Goësbriand*, ce vaillant guerrier est toujours nommé *Guébriant*. Madame de Maintenon ne pouvoit guère ignorer que le marquis de Goësbriand n'avoit rien de commun avec la Maison de Guébriant. Cette faute est vraisemblablement de l'éditeur.

La gloire & la faveur du maréchal de Boufflers excitoient l'envie de tous les courtisans: à sa mort, tous le pleuroient & le louoient:

Virtutem incolumen odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi.

« Chacun, dit à ce sujet Madame de Maintenon, » se vante d'être affligé du maréchal de Boufflers: » on lui donne mille louanges. Que l'on est faux » en ce pays, même en disant la vérité! »

Il est consolant de penser que cette femme, qui dans sa faveur avoit fait tant de bien, & qui l'avoit presque toujours si bien fait, a pu du moins, dans sa retraite, rendre à l'humanité, & se rendre à elle-même le témoignage qu'elle n'avoit jamais eu tant d'amis que depuis qu'elle leur étoit devenue inutile.

MALET (Jean-Roland), (*Hist. litt. mod.*), gentilhomme ordinaire du Roi, remporta, en 1714, un prix de poésie à l'Académie française, par une ode qui n'est pas bonne. Cette ode fut envoyée à la reine Anne d'Angleterre, qui venoit de donner à la France une paix dont ce royaume épuisé avoit tant de besoin, & qui en conséquence étoit appelée *Minerve* dans cette pièce; Minerve fut très-contente, & sa reconnoissance alla non-seulement jusqu'à parler de cette ode avec *admiration*, mais jusqu'à envoyer au poète une médaille d'or. Ces circonstances donnèrent de l'éclat à la victoire remportée par M. Malet. Vers ce tems Tourreil mourut, & quelques académiciens s'empressèrent de proposer sa place à M. Desmarets, alors contrôleur-général des finances. Ce ministre, ne se sentant aucun talent académique, eut le bon esprit de se refuser à cette proposition, en assurant ces académiciens qu'il ne se croyoit pas digne de la grace qu'on vouloit lui faire. Il auroit dû en rester là: il se seroit fait honneur, & n'auroit compromis personne; mais saisissant l'occasion qui lui étoit

offerte : *J'ai*, ajouta-t-il, *dans mes bureaux, un homme qui fait, à ce qu'on m'a dit, d'assez bons vers ; vous me feriez plaisir de le prendre à ma place si vous n'avez rien de mieux à choisir.* Cet homme, à qui le ministre proposoit aux académiciens de transporter la bonne volonté qu'ils lui avoient témoignée pour lui-même, étoit M. Malet. Le prix qu'il venoit de remporter, les éloges de la reine Anne, alors l'héroïne de la France, dont elle avoit été dix ans la terreur ; le présent qu'elle avoit envoyé à M. Malet ; plus que tout cela, la recommandation du ministre, déterminèrent l'Académie à ce choix, qu'elle ne put jamais justifier aux yeux du public, & que le directeur ne tenta de justifier devant Louis XIV, qu'en lui faisant beaucoup valoir le suffrage de la reine Anne, à qui ce Prince avoit alors tant d'obligations. Ce fut ainsi que M. Malet fut élu & reçu à l'Académie française, le 29 décembre 1714. Il mourut le 12 avril 1736, & on n'a pas d'autre éloge à faire de cet académicien, que de dire qu'ayant été toute sa vie employé dans les finances, il mourut avec peu de fortune.

MARILLAC. (*Hist. de Fr.*) (*Voyez* cet article dans le Dictionnaire.) Aux personnages distingués mentionnés dans cet article, nous ajouterons ici Gabriel de Marillac, qui, d'abord avocat célèbre, plaida éloquemment & avec beaucoup de raison la cause du collége royal contre l'Université soulevée par les intrigues du syndic Béda. Marillac fut depuis avocat-général au parlement de Paris. Il étoit frère du fameux Charles de Marillac, archevêque de Vienne, employé en diverses ambassades à Constantinople, en Angleterre, en Allemagne, &c. Tous deux étoient oncles du maréchal décapité en 1632, & du garde-des-sceaux. L'avocat-général fut suspect de protestantisme, ainsi que l'archevêque son frère, parce qu'en toute occasion il prenoit le parti des lettres & des savans contre les ignorans & les fanatiques.

MARMONTEL (JEAN-FRANÇOIS), (*Hist. litt. mod.*), historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a été un des meilleurs littérateurs & des plus laborieux écrivains du dix-huitième siècle. Il a travaillé dans tant de genres, qu'il faut le *décomposer*, comme M. de Fontenelle l'a dit de Leibnitz. Le sévère Laharpe lui refuse & lui accorde bien des talens divers. Nous ne sommes ici que les historiens & non les juges de ses travaux. Arrivé de l'Auvergne sa patrie, à Paris, il s'annonça, dans sa jeunesse, comme un véritable ami des lettres, par des hommages publics envers ceux qui les honoroient le plus alors ; il sembla vouloir mettre sous leur protection ses talens naissans ; il célébra Fontenelle par une pièce de vers qui fut remarquée, & qui se trouve dans un ancien *Mercure*. Il s'attacha particuliérement à M. de Voltaire. Il vivoit entre ce grand-homme & M. de Vauvenargues son ami, & il a reconnu par une très-belle allégorie poétique, dans son épître dédicatoire de *Denis-le-Tyran*, les avantages qu'il tiroit de leur commerce.

Tendre arbrisseau, planté sur la rive féconde,
Où ces fleuves mêloient les trésors de leur onde,
Mon esprit pénétré de leurs sucs nourrissans
Sentoit développer ses rejetons naissans.

C'est dans la jeunesse que le talent a la vigueur nécessaire pour s'élever au tragique. M. Marmontel parut avec éclat dans cette carrière. Le succès de *Denis-le-Tyran* & d'*Aristomène* fut brillant, mais il ne se soutint pas. M. de Laharpe relève de grandes fautes dans ces pièces, qui ont réussi, & fait voir de grandes beautés dans les *Héraclides* & dans *Numitor*, pièces qui n'avoient point été accueillies, mais qui à la vérité n'étoient point telles qu'on les trouve aujourd'hui dans l'édition de 1787.

M. Marmontel a eu aussi des succès au Théâtre lyrique. On a vu de lui, à ce Théâtre, plusieurs opéra, dont il n'a conservé que deux, *Didon* & *Pénélope*, dont le succès, plus grand encore que celui des autres, s'est beaucoup plus soutenu.

Parvenu à une grande réputation & aux honneurs suprêmes de la littérature, il a paru descendre, en ne dédaignant pas de s'attacher à une autre branche de la poésie lyrique, les opéra comiques ; mais il a élevé ce genre jusqu'à lui, & il n'y a point de genre qu'on n'ennoblisse par des ouvrages tels que *Zémire & Azor*, *l'Ami de la Maison*, *Lucile*, *Sylvain*, &c.

Long-tems auparavant, & lorsqu'il n'étoit encore que postulant pour l'Académie, il fit paroître d'abord un à un dans le *Mercure*, ensuite rassemblés dans un recueil, ses *Contes moraux*. C'est peut-être, de tous les ouvrages modernes, celui qui a le plus universellement été lu : il n'y avoit point de maison de campagne où l'on ne le trouvât ; il n'y avoit personne qui, pouvant aller pendant quelques jours respirer l'air à la campagne, ne l'y portât avec soi pour amuser son loisir, comme Horace y portoit, avec Platon, Ménandre, Eupolis & Archiloque :

Si vacuum tepido cepisset villula tecto,
Quorsùm pertinuit stipare Platona Menandro,
Eupolin, Archilochum comites educere tantos ?

Etoit-on seul ? on se trouvoit en bonne compagnie avec ce livre. Avoit-on du monde ? c'étoit une des plus agréables lectures qu'on pût faire en société. Elle amusoit l'esprit le plus sage, attachoit le plus frivole, sans exiger, ni un grand talent dans le lecteur, ni une grande attention dans les auditeurs, & la morale y gagnoit toujours la correction de quelque travers, la suppression ou la

diminution de quelque ridicule. C'étoient autant de petites comédies de caractère en narration, qui n'astreignoient à aucune des règles du théâtre. Elles ont fourni en effet beaucoup de sujets de comédies & d'opéra comiques : c'étoit une mine très-abondante & qu'on ne cessoit de fouiller. M. Marmontel y paroissoit à la fois homme du monde & homme de lettres. On voyoit qu'il avoit vécu dans des maisons opulentes, & qui avoient pour le moins des prétentions à être *la bonne compagnie*. Cependant les gens qui avoient beaucoup d'usage, ou qui s'en piquoient, ne convenoient pas que ces mœurs & le ton de la bonne compagnie fussent partout finement saisis & fidellement peints dans ces contes ; ils accusoient quelques détails d'un peu de mauvais goût. Madame de Genlis en a critiqué quelques-uns d'une manière pour le moins spécieuse. On pouvoit critiquer ce livre, mais on ne pouvoit le quitter.

Peu de tems après parut la *Poétique* de M. Marmontel, ouvrage savant, & qui annonçoit un goût éclairé par la réflexion. M. de Mairan disoit que c'étoit un pétard à la porte de l'Académie, qui en effet s'ouvrit alors pour Marmontel. Il fut reçu à la place de M. de Bougainville, le 22 décembre 1763.

Quelque tems auparavant il avoit essuyé une violente tempête dans une occasion où il montra du courage & de la générosité. On avoit essayé de jeter du ridicule sur quelques personnes qui avoient alors une grande influence sur l'administration des spectacles ; on avoit donné à une petite satyre, qui ne réussit que trop bien dans le tems, la forme d'une parodie de la fameuse scène d'Auguste avec Cinna & Maxime. Parmi ceux qu'attaquoit cette satyre, quelques-uns, disoit un homme de lettres, étoient assez grands pour pouvoir se venger, & assez petits pour le vouloir. Marmontel pouvoit avoir eu quelque part à cette satyre, comme beaucoup d'autres, dans un souper où chacun avoit dit son mot ; mais il n'en étoit pas l'auteur ; il connoissoit l'auteur principal, & ne voulut jamais le nommer. Comme de tous ceux qu'on soupçonnoit, Marmontel étoit le plus reconnu pour poëte, ce fut à lui que l'on s'en prit : il fut mis à la Bastille ; il avoit le *Mercure*, on le lui ôta, sans pouvoir tirer de lui, ni l'aveu qu'il fût l'auteur, ni le nom de celui qui l'étoit. Le ministre, tout-puissant alors, qui ne faisoit que rire de cette tracasserie, comme de beaucoup d'autres choses, voulut avoir une conversation avec Marmontel à ce sujet, & prit le ton le plus sévère qu'il put : il cita ce vers :

Vous qui me tenez lieu *du merle* & de ma femme.

N'est-ce pas, dit-il, m'offenser moi-même, que de parler, avec cette irrévérence familière, d'un homme au nom duquel on n'ignore pas l'intérêt que je dois prendre? « Monsieur, répondit Mar- » montel, j'ai entendu dire que c'étoit le public » qui avoit ainsi tourné ce vers, & qu'il y avoit » dans l'original : »

Vous qui me tenez lieu de ma défunte femme.

Oh ! répliqua le ministre, j'aime mieux l'autre leçon ; celle-ci est plate. Au reste, cette affaire a donné lieu à trois bonnes actions qui ont honoré les gens de lettres. 1°. Le refus constant que fit Marmontel de nommer l'auteur, quoiqu'il pût, par ce seul mot, se tirer d'embarras. 2°. Le refus que fit l'abbé Barthélemi du *Mercure* qui lui fut offert, quoique Marmontel le conjurât de l'accepter. L'abbé ne voulut jamais recueillir la dépouille d'un homme vivant & d'un écrivain estimable. Obligé d'accepter une pension de 5000 liv. sur ce même *Mercure*, pour ne pas rebuter la persévérante bonté du ministre qui lui offroit tous ces biens, il les a distribués entre divers gens de lettres qui en avoient plus besoin que lui, & n'en a rien conservé. Sa réponse au ministre fut celle d'Horace à Mécène ;

Satis superque me benignitas tua
Ditavit, haud paravero
Quod aut avarus, ut chremes, terrâ premam,
Discinctus aut perdam ut nepos.

3°. On alla proposer à M. Thomas de se mettre sur les rangs pour l'Académie, afin d'exclure M. Marmontel : un refus l'exposoit à une disgrace ; il refusa.

Arrivé à l'Académie, M. Marmontel ne fut que plus laborieux. Sa vie entière fut consacrée au travail. On sait la tracasserie théologique qu'il essuya pour *Bélisaire*. On connoît son poéme en prose *des Incas*, sa traduction de tout ce qu'il y a de plus beau dans Lucain, ses *Elémens de Littérature*, dans lesquels il a fondu *sa Poétique*. C'est l'ouvrage d'un penseur profond, d'un savant plein d'esprit & de goût. M. de Laharpe dit que M. Marmontel a eu d'abord des principes de goût erronés, mais que la réflexion & l'expérience les lui ont fait abjurer. Il est peut-être plus beau de reconnoître ses fautes, que de n'en point faire :

Si non errasset fecerat ille minùs.

M. Marmontel n'aimoit pas Boileau & l'a beaucoup critiqué. Ce paradoxe, selon l'usage, a été répété & exagéré par beaucoup d'échos. M. de Voltaire ne passoit point à son élève ce *singulier tic*, comme il l'appeloit, & il disoit que cela lui avoit porté malheur.

Parmi les poésies légères de M. Marmontel, nous remarquerons surtout la pièce intitulée *Les charmes de l'Etude*, qui a remporté le prix de l'Académie française en 1760, & qui n'a laissé à *l'Epître au Peuple*, un des bons ouvrages de M. Thomas, que les honneurs de l'*accessit*.

Nous ne pouvons pas non plus oublier la romance d'*Apollon & Daphné*, qu'on a tant goûtée & tant chantée.

M. Marmontel a succédé à M. d'Alembert son ami, dans la place de secrétaire perpétuel de l'Académie française, en 1783.

N'omettons, s'il se peut, aucun de ses avantages. A tous ceux de l'esprit & du talent il joignoit ceux de l'extérieur : une taille élevée & bien proportionnée, une physionomie belle, noble; d'un caractère imposant, qui prenoit aisément l'air sévère, & dans laquelle l'expression du dédain étoit quelquefois plus forte qu'il n'eût voulu; sa gaîté même avoit de la gravité & de la dignité. Tant qu'il a vécu dans le célibat, il a passé pour un amant heureux : on a parlé de ses bonnes fortunes & des passions ou des goûts qu'il a inspirés. Marié, il a été le modèle des maris; il n'y en eut jamais de meilleur ni de plus heureux : j'en atteste les charmes, les vertus, les regrets amers, la douleur profonde de son aimable veuve. « Il croit, disoit M. de Saint-Lambert, que le mariage & la paternité ont été inventés pour lui; il en jouit comme d'un bien qui n'est qu'à lui. » Il a lui-même chanté son bonheur.

D'Adélaïde
Je n'ose parler qu'à demi,
L'hymen est discret & timide;
Mais heureux l'époux & l'ami
D'Adélaïde.

Il a laissé des enfans qui répondent parfaitement aux soins qu'il s'est donnés pour leur éducation.

Lorsqu'en 1797 on faisoit à l'envi, pour l'Assemblée nationale, ces excellens choix qui répandoient la joie & l'espérance dans le cœur de tous les honnêtes gens, M. Marmontel fut élu à leur grande satisfaction. Je ne connois de lui qu'un rapport fait dans le court exercice de ses fonctions. Il s'agissoit de statuer sur la multitude de livres que de fréquentes confiscations qu'on pourroit appeler d'un autre nom, avoient accumulés. M. Marmontel, dans son rapport, rappela courageusement l'obligation de restituer le bien d'autrui. Il avoit été nommé par la voix publique; il eut l'honneur d'être exclu par trois brigands au jour trop fameux de la *tyrannie fructidorienne*.

Il est mort presque subitement à Abloville, près Gaillon, le 31 décembre 1799, à l'âge de quatre-vingts ans. On a publié de lui quelques volumes de nouveaux *Contes moraux* posthumes, qui ne sont pas des cadets indignes de leurs aînés.

MAROBODUUS, CATUALDA. (*Hist. germ.*) (*Voyez* l'article *Arminius* ci-dessus.) Maroboduus, roi des Suèves-Marcomans, d'un côté, ennemi des Romains; de l'autre, rival du célèbre Arminius, avoit été conduit à Rome dans sa jeunesse, & avoit appris, dans cette ville, à joindre la politique romaine à la fierté germanique. Ses intrigues le mirent à la tête de sa nation, & il s'en fit nommer Roi, titre beaucoup moins agréable aux Germains, que ceux de chef & de défenseur de la liberté, dont la politique plus habile d'Arminius se contentoit.

Maroboduus n'étoit séparé des Romains à l'occident, que par le Rhin; à l'orient, les Hermundures, nation puissante, qui faisoit aussi partie des Suèves, & qui étoit alliée des Romains, le serroient de près : il vouloit s'agrandir; il engagea ses sujets à passer avec lui dans le pays des Boïens (la Bohême), & à le conquérir sur ces Boïens, nation alors peu nombreuse & amollie par une longue paix. Au moyen de cette conquête, les Hermundures, qu'il avoit auparavant à sa droite, furent à sa gauche; ils occupoient une partie de la Misnie, de la Franconie & du Palatinat. Respectant toujours dans ces peuples les alliés des Romains, il soumit vers le nord de la Bohême une multitude d'autres peuples qui n'avoient pas le même avantage; il s'avança jusqu'à la Poméranie & presque jusqu'aux bords de la Mer Baltique. Les Lombards, les Semnons, les Bourguignons ou Burgundions faisoient partie de ces peuples soumis par Maroboduus. Comme ces conquêtes se faisoient en s'éloignant des Romains, il espéroit qu'elles ne blesseroient point les yeux jaloux de Rome. Il comptoit aussi sur les ménagemens qu'il affectoit en toute occasion pour les Romains, & sur les négociations par lesquelles il tâchoit d'endormir leur prudence & de rallentir leur activité.

Il se trompoit. L'œil du jaloux Tibère, alors lieutenant d'Auguste en Germanie, étoit toujours ouvert sur lui & sur son Empire toujours croissant. Cet Empire, dans sa partie méridionale, s'approchoit trop de l'Italie; & quoiqu'Auguste parût assez indifférent sur des accroissemens qui se faisoient dans la partie opposée, Tibère lui fit aisément comprendre qu'il n'étoit pas de l'intérêt de l'Empire de permettre des accroissemens même éloignés, à une puissance voisine. En conséquence Auguste autorisa Tibère à prendre, pour prétexte de rupture avec les Marcomans, les plaintes de quelques nations alliées, dont ils avoient envahi quelques terres. Tibère marcha contr'eux à la tête de l'armée romaine, la plus nombreuse qu'on eût vue depuis les guerres civiles. C'étoit fait de Maroboduus & de son Empire naissant; ils alloient succomber sous la valeur & la discipline des légions conduites par un général brave, habile & circonspect. La révolte de la Poméranie & de l'Illyrie, qui éclata précisément dans le même tems, sauva Maroboduus d'une perte presque certaine, en forçant Auguste d'accorder la paix aux Marcomans, & même à des conditions assez avantageuses.

Mais la puissance de Maroboduus, dans la Germanie, devenoit suspecte aux Germains, & dé-

plaisoit surtout au fier Arminius, qui, sous prétexte de maintenir la liberté, ne souffroit aucune puissance capable de balancer la sienne. Il rassembla tous les peuples de l'occident de la Germanie dans une ligue commune, dont il fut le chef, à la tête de ses Chérusques. Alors les nations du nord, qui s'étoient vues obligées de subir le joug des Marcomans, nommément les Lombards & les Semnons, s'empressèrent de le secouer & de grossir la ligue occidentale. Il y eut entre Arminius & Maroboduus un combat où la perte fut grande, mais égale de part & d'autre, & qui ne parut point d'abord décisif; mais Maroboduus, en refusant le combat qu'Arminius lui présentoit de nouveau, en se retranchant dans son camp, puis en se retirant tout-à-fait dans la Bohême, sembla s'avouer vaincu; & soit qu'il crût avoir acquis des droits, ou par ses ménagemens, à la bienveillance des Romains, ou par sa foiblesse, à leur protection, il leur demanda des secours contre Arminius, qu'il représentoit comme l'ennemi commun. Tibère répondit que Rome n'avoit point de secours à fournir à un prétendu allié, qui n'en avoit pas fourni lui-même contre cet ennemi commun, dans la guerre des Romains contre les Chérusques.

Mais l'intérêt sur lequel Maroboduus avoit compté, produisit une partie de son effet. Arminius étoit plus à craindre que Maroboduus; il étoit plus essentiellement ennemi des Romains: la défaite entière des Marcomans eût trop augmenté sa puissance. Déterminé par ces raisons, Tibère, alors monté sur le trône, chargea Drusus son fils, de ménager un accommodement entre les Marcomans & les Chérusques. Le traité est de l'an 17 de J. C., troisième de l'empire de Tibère. Cependant la puissance de Maroboduus vint se briser contre un autre écueil. La dureté de son gouvernement le rendit odieux à ses peuples; ils se soulevèrent, y étant surtout excités par les intrigues secrètes de Drusus, qui suivoit la maxime de son père: *Divide & impera*. Ils appellèrent pour les gouverner un jeune homme d'une haute naissance, nommé Catualda ou Catvalda, que les violences de Maroboduus avoient forcé de quitter la Bohême & de se retirer chez les Gothons, sur les bords de la Mer Baltique. Bientôt la défection devint universelle: Maroboduus n'eut plus d'autre ressource que de s'enfuir sur les terres de l'Empire, d'où il implora la protection de César, avec plus de dignité peut-être que sa fortune présente ne sembloit devoir lui en laisser. Il osa se faire un mérite auprès des Romains, de la préférence qu'il leur donnoit sur tant de nations qui se feroient fait un devoir & un honneur de recueillir & de relever dans son illustre disgrace un Monarque autrefois si puissant, & que Tibère lui-même, dans un rapport qu'il faisoit au sénat, représenta comme ayant été aussi redoutable à l'Empire, que Philippe l'avoit été aux Athéniens, & Pyrrhus & Antiochus aux peuples romains. Tibère lui accorda en effet un asile; il vint s'établir à Ravenne; il y vécut paisible pendant dix-huit ans, & les Romains eurent l'injustice de le mépriser, parce qu'il trouvoit dans la paix & dans l'oubli ou le souvenir modeste de ses grandeurs passées, un bonheur que l'ambition n'avoit jamais pu lui procurer.

Tibère, quand les Suèves sembloient vouloir se rendre redoutables, les menaçoit de tems en tems du rétablissement de Maroboduus; mais content de leur en faire un épouvantail, il ne tenta jamais la moindre entreprise en sa faveur.

Le tour de Catualda ne tarda pas à venir: il fut chassé dès l'année suivante, c'est-à-dire, dès l'an 20 de J. C., sixième de l'empire de Tibère, par Vibillius ou Jubillius, Roi des Hermundures. Ce fut aussi aux Romains qu'il eut recours dans sa disgrace; ils lui donnèrent aussi un asile. Ce fut dans la Gaule, à Fréjus, qu'ils l'envoyèrent. Dès ce moment on ne sait plus rien de son histoire.

Les Chérusques, les Cattes, les Sicambres, tous ces autres peuples germains qui composoient alors la ligue occidentale & qui ont formé depuis la ligue des Francs, haïssoient & méprisoient Maroboduus dans le tems même de sa puissance; ils le regardoient comme un homme sans courage, comme l'ennemi de la nation germanique, comme un Prince vendu aux Romains: *Fugacem Maroboduum, præliorum expertem..... proditorem patriæ, satellitem Cæsaris.* Nous voyons cependant Tibère & Drusus son fils le traiter en ennemi, & Tibère s'applaudir d'avoir détruit en lui une puissance formidable à l'Empire; & c'est ainsi que le représente Velleïus Paterculus, ce grand peintre de portraits. Il lui accorde même le mérite d'avoir introduit dans ses troupes la discipline romaine.

Maroboduus, genere nobilis, corpore prævalens, animo ferox, natione magis quàm ratione barbarus, non tumultuarium, neque fortuitum, neque mobilem, sed ex voluntate parentium constantem inter suos occupavit principatum, & certum imperium, vimque regiam complexus animo, statuit avocatâ procul à Romanis gente suâ, eò progredi, ubi, cùm propter potentiora arma refugisset, sua faceret potentissima..... Finitimos omnes aut bello domuit, aut conditionibus juris sui fecit.

Corpus custodiâ tutum imperii, perpetuis armorum exercitiis penè ad romanæ desciplinæ formam redactum, brevi in eminens & nostro quoque imperio timendum perduxit fastigium; gerebatque se ita adversùs Romanos, ut neque bello nos lacesseret, & si lacesseretur, superesse sibi vim ac voluntatem resistendi déclararet. Legati, quos mittebat ad Cæsares, interdùm ut supplicem commendabant, interdùm ut pro pari loquebantur. Gentibus hominibusque à nobis desciscentibus erat apud eum perfugium: totusque ex malè dissimulato agebat æmulum.

MATHILDE, (*Hist. mod.*), fille de Baudouin, comte de Flandre, & femme de Guillaume-le-

Bâtard, duc de Normandie, conquérant de l'Angleterre. Dom de Vienne, bénédictin, dans une *Histoire d'Artois*, publiée en 1784 & 1785, a tiré d'un auteur contemporain de Guillaume & de Mathilde, une anecdote plaisante sur leur mariage.

« Guillaume, dit-il, proposa au comte de » Flandre, Baudouin, de lui donner Mathilde sa » fille, & cette demande étoit fortement appuyée » par le père de Guillaume.

» L'alliance paroissoit convenable à tous égards; » cependant Baudouin ne vouloit pas y donner » son agrément. En vain on lui vantoit les bonnes » qualités de Guillaume : il ne les contestoit pas, » & néanmoins sa répugnance ne pouvoit se vaincre. Forcé de s'expliquer, il dit à la fin que » sa fille n'auroit jamais un *bâtard* pour époux. Le » duc de Normandie ne tarda pas à être instruit de » cette réponse. A l'instant il part pour la Flandre, » & s'informe de l'endroit où se trouvoit la Princesse : il apprend qu'elle est à Bruges ; il entre » *incognito* dans cette ville avec une suite peu » nombreuse, épie le moment où Mathilde sortoit » de l'église principale, la joint, se nomme à » haute voix, la renverse par terre, déchire ses » habits avec ses éperons, la meurtrit de coups, » profite du moment où la surprise rendoit la foule » des spectateurs interdite, remonte à cheval & » s'enfuit à toute bride. Le comte de Flandre, » instruit de cette affreuse aventure, vole à Bruges; » il entre dans l'appartement de sa fille, qu'il trouve » étendue dans son lit, & portant les marques » des outrages & des blessures qu'elle avoit reçus. » Il ne respire que le carnage, & ne s'occupe » que des moyens les plus prompts de laver » dans le sang d'un monstre un forfait sans exem- » ple. Cependant Mathilde l'écoutoit sans paroî- » tre émue. Baudouin, étonné de ce sang-froid, » lui demande enfin ce qu'elle pense? *Ce que je* » *pense, mon père*, répondit tranquillement la Prin- » cesse, *c'est que je n'aurai jamais d'autre mari que* » *Guillaume.* » C'est ainsi, selon l'auteur contemporain, d'après lequel dom de Vienne écrit, c'est ainsi que le duc de Normandie parvint à épouser la fille du comte de Flandre. Il est certain que ce trait fourniroit une scène très-piquante & d'un grand effet dans une comédie, qui auroit pour titre : *La fille qui veut être battue.*

Lorsque Guillaume eut conquis l'Angleterre (en 1066), Mathilde fit à ce sujet un ouvrage remarquable, & qui est devenu un monument; c'est l'histoire détaillée de cette conquête, brodée en laine; elle fit présent de cette tapisserie à Eudes ou Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume, & on la conservoit encore dans la cathédrale de Bayeux. M. Lancelot en a donné une savante explication dans le huitième volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres*, pages 602 — 668. Il en est parlé aussi dans les *Monumens de la monarchie française*, de dom Montfaucon, tom. II.

Au milieu des orages qui s'élevèrent dans la Maison de Guillaume-le-Conquérant, lorsque Robert, dit Gambaron, son fils aîné, quitta sa cour, & se mit sous la protection de Philippe I, rival & ennemi naturel de Guillaume, Mathilde, mère de Robert, & dont la tendresse le vengeoit des froideurs de son père, fournit sous main de l'argent, & ménagea des partisans à ce fils, objet de sa prédilection, & qui la méritoit.

Mathilde mourut avant son mari.

MATHIEU. (*Voyez Jean-Mathieu dans ce vol.*)

MAULÉVRIER. (*Hist. de Fr.*) L'article Brézé, dans ce Dictionnaire, renvoie aux articles *Maillé* & *Maulévrier ;* mais on n'y trouve point d'article *Maulévrier*. Nous allons réparer cette omission.

Payen de Maillé, tige de la branche de Maillé Brézé, dont nous avons parlé à l'article *Maillé*, avoit épousé l'héritière de la branche principale de la Maison de Brézé : une branche collatérale de cette Maison disputoit, en 1323 & 1332, la terre de Brézé, à cette branche de Maillé Brézé.

De cette branche collatérale de la Maison de Brézé étoit Geoffroy de Brézé, qui fut fait prisonnier par les Anglais, en allant reconnoître le château de Passavant qu'ils occupoient.

Jean de Brézé son petit-fils, seigneur de Broon, rendit de signalés services à Charles VII, se distingua en diverses occasions, spécialement à la prise d'Evreux en 1442, & fut tué par les Anglais lorsqu'ils vinrent pour reprendre cette place.

Robert, neveu de Jean, fut tué dans un combat contre les Suisses, près de Bâle, en 1444.

Pierre de Brézé, second du nom, comte de Maulévrier, grand-sénéchal de Normandie, fils aîné de Robert, est célèbre par l'expédition d'Angleterre, où il porta du secours à Marguerite d'Anjou & à Henri VI son mari : ce secours étoit très-foible, & accordé avec peine par Louis XI. Brézé s'engagea dans cette expédition en véritable chevalier. Louis XI, qui n'étoit nullement chevalier, fut soupçonné de ne l'avoir envoyé en Angleterre, avec une troupe très-peu nombreuse, que pour se défaire de lui, parce que Brézé avoit trop fidellement servi le roi Charles VII son père ; ce qui étoit toujours le plus grand titre de défaveur auprès du fils. En ce cas, l'attente de Louis XI fut trompée. Pierre de Brézé eut d'abord des succès, ensuite des revers, mais il acquit de la gloire ; & après la ruine entière du parti de Henri VI & de Marguerite d'Anjou, il revint en France, joua un rôle à la cour, força Louis XI à la confiance & le servit utilement. A la bataille de Mont-Lhéri, il avoit le commandement de l'avant-garde de l'armée française. Il fut tué des premiers dans cette bataille, livrée le 14 juillet 1465.

Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, ma-

réchal & grand-sénéchal de Normandie, fils de Pierre de Brézé, epousa en 1462 Charlotte, fille naturelle du roi Charles VII & d'Agnès Sorel, par conséquent sœur de Louis XI & tante de Charles VIII.

Les historiens ont parlé de l'aventure de ce Jacques de Brezé, qui poignarda Charlotte de France sa femme, l'ayant surprise en adultère: les particularités & les suites de cette aventure sont détaillées dans les Lettres de rémission données par Charles VIII à ce même Jacques de Brézé, & datées de Clermont en Beauvoisis, au mois d'août 1486, troisième année du règne de Charles VIII.

Jacques de Brézé expose dans sa requête, qu'environ dix ans auparavant, c'est-à-dire, en 1476, un jour de samedi, vigile de la fête de la Sainte-Trinité, étant à Rosiers ou Romiers avec Charlotte de France sa femme, la nuit venue, il propose à sa femme de venir se coucher, *ainsi qu'il est accoutumé faire en mariage*, & il se couche en l'attendant. Après l'avoir fait attendre quelque tems, elle vient lui dire qu'*elle ne pouvoit encore se coucher avec lui, jusques à ce qu'elle se fût nettoyé les cheveux*. Brézé s'endort, & *après environ la mye-nuict il fut éveillé par Pierre l'Apothicaire & par son barbier, qui lui vinrent dire que ladite Charlotte & Pierre de la Vergne, qui étoit serviteur domestique dudit suppliant, étoient couchés ensemble en un lit, en faisant adultère, en la chambre qui étoit au dessus de celle où étoit ledit suppliant*. Brézé, transporté de fureur, prend son épée, monte dans la chambre où étoient les deux coupables, les surprend, & les tue tous les deux.

L'ouvrage imprimé, où cette aventure est rapportée avec plus de détail & d'exactitude, est la *Chronique de Louis XI*, imprimée en 1557 & 1558, chez Galliot Dupré, libraire de l'Université. C'est la *Chronique scandaleuse*, écrite par Jean de Troye, greffier de l'hôtel-de-ville de Paris.

Voici ce qu'on lit dans cette Chronique, *folios 125 verso, & 126 recto*.

« En ce tems, le samedi, treizième jour du mois » de juin 1476, le sénéchal de Normandie, comte » de Maulévrier, fils de feu messire Pierre de » Brézé, qui fut tué à la rencontre de Mont-Lhé- » ri, estant allé à la chasse près d'un village nom- » mé Rosiers-lez-Dourdan, à lui appartenant, » qui avec lui y avoit mené madame Charlotte » de France sa femme, fille naturelle du feu roi » Charles, & de damoiselle Agnès Sorel: advint par » male fortune, après que ladicte chasse fut faicte, » & qu'ils furent retournés au souper & au giste » audit lieu de Rosiers, ledict sénéchal se retira » seul en une chambre, pour illec prendre son » repos de la nuict; & pareillement sadicte femme » se retira en une autre chambre, laquelle müe de » lascheté désordonnée, comme disoit sondict » mari, tira & amena avec elle un gentilhomme » du pays de Poictou, nommé *Pierre de la Vergne*, » lequel estoit veneur de la chasse dudit sénes- » chal, lequel elle fit coucher avec elle: laquelle » chose fut dicte audit séneschal par un sien ser- » viteur & maistre-d'hostel, nommé *Pierre l'Apo- » ticaire*. Lequel séneschal incontinent print son » espée & vint faire rompre l'huis où estoient les- » dits Dame & veneur, lequel veneur il trouva » en chemise; auquel il bailla de son espée dessus » la teste & au travers du corps, tellement qu'il » le tua. Et ce faict, s'en alla en une chambre ou » retrait au joignant de ladicte chambre, où il » trouva sadite femme mucée dessoubs la couste » d'un lict où estoient couchez ses enfans, la- » quelle il print & la tira par le bras à terre, & » en la tirant à bas lui frappa de ladicte espée » parmi les espaules: & puis elle descendue à » terre, & estant à deux genoux, lui traversa la- » dicte espée parmi les mamelles & estomach, » dont incontinent elle alla de vie à trespas, & » puis l'envoya enterrer en l'abbaye de Coulons, » & y fit faire son service; & fit enterrer ledict » veneur en un jardin, au joignant de l'hostel où » il l'avoit occis. »

Le recit de la Chronique, conforme dans toutes les principales circonstances au récit des Lettres, finit ici; les Lettres achèvent l'histoire, en rendant compte des suites de cette affreuse aventure.

Brézé, après ce coup, se rendit prisonnier à la conciergerie du Palais à Paris: on commença son procès, qui traîna en longueur, & le parlement ne rendit aucun jugement. Le roi Louis XI tira Brézé de la conciergerie, & le fit mettre à la grosse tour du château de Vernon-sur-Seine, où il resta trois ans; il fut transféré de là en différentes prisons, pendant l'espace d'environ un an, au bout duquel le Roi nomma des commissaires pour lui faire son procès: ceux-ci le condamnèrent en cent mille écus envers le Roi, & à garder prison jusqu'à parfait paiement. *Pour le payement d'icelle somme & pour yssir hors desdites prisons, icelui suppliant fut contraint céder & transporter au Roi toutes ses terres & héritages, se réservant seulement deux mille livres de rente sa vie durant*. La confiscation de Jacques de Brézé fut donnée à Louis son fils. Le père fit des protestations contre le jugement des commissaires, & se réserva d'en appeler au parlement de Paris; mais tant que Louis XI vécut, Brézé craignit d'être accablé par la puissance de ce Prince implacable, qui avoit fait éclater un vif ressentiment contre lui, & qui avoit montré beaucoup de partialité dans cette affaire. Plus libre sous Charles VIII, qu'il voyoit réparer en diverses occasions les torts de son père, il interjeta en effet appel du jugement des commissaires au parlement de Paris, & obtint ces Lettres de grace pour le meurtre de Charlotte de France & de son amant.

Louis de Brézé, comte de Maulévrier, fils de Jacques, fut le mari de la célèbre Diane de Poitiers, qui fut depuis maîtresse du roi Henri II. Il rendit à François I des services importans; il

fut un de ceux qui donnèrent les premiers avis de la conſpiration du connétable de Bourbon (*voyez* dans le Dictionnaire, à l'article *Poitiers*, celui de Saint-Vallier, père de Diane de Poitiers). Les deux filles de Diane & du comte de Maulévrier-Brézé furent mariées à deux Princes étrangers, qui étoient en même tems deux des plus grands ſeigneurs de la cour de France ; l'un fut le maréchal de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sédan, dont la fille, née de ce mariage, fut la première femme du connétable Henri de Montmorenci ; l'autre fut le duc d'Aumale, de la Maiſon de Lorraine, frère du duc de Guiſe, François.

MAUNY. (*Hiſt. de Fr. & d'Anglet.*) Walter de Manny ou Gautier de Mauny, chevalier du Hainault, guerrier illuſtre du quatorzième ſiècle, s'attacha au ſervice d'Edouard III, roi d'Angleterre, dans la fameuſe querelle de ce Prince & de Philippe de Valois pour la ſucceſſion à la couronne de France. Louis de Crécy, comte de Flandre, allié de Philippe, ayant voulu s'emparer de l'île de Cadſant, pour ôter aux villes de Gand & de Bruges révoltées contre lui & alliées d'Edouard, la communication de la mer, en fut chaſſé avec perte & avec honte par Mauny, qui dans ce combat eut le bonheur de ſauver la vie au comte de Derby ſon général, fils du comte de Lancaſtre. Il alla enſuite faire la guerre en Bretagne pour le parti de Montfort, attaché à Edouard, contre le parti de Blois-Penthièvre, attaché à Philippe de Valois. La comteſſe de Montfort étoit enfermée dans Hennebon, que le comte de Blois ſon rival aſſiégeoit. Les vents contraires retenoient depuis deux mois dans ſes ports la flotte anglaiſe, ſur laquelle étoit fondé tout l'eſpoir de la délivrance d'Hennebon. Les machines des aſſiégeans firent de ſi larges brêches aux remparts de cette place, qu'il n'étoit plus poſſible de ſe défendre ; tout le monde parloit de ſe rendre pour ne pas laiſſer la comteſſe tomber entre les mains des ennemis. La comteſſe monte à la tour, jette ſes regards ſur la mer, & s'écrie : *Voilà la flotte anglaiſe.* La flotte arrivoit en effet : le ſecours étoit commandé par Mauny. A ſon arrivée le ſiége d'Hennebon fut levé.

Pendant l'abſence de la comteſſe de Montfort, qui étoit allée en Angleterre ſolliciter de nouveaux ſecours, Mauny arrêta les progrès du comte de Blois ; il battit un détachement de ſes troupes près de Quimperlay, & lui prit beaucoup de vaiſſeaux. Réuni avec la comteſſe de Montfort, & aſſiſté de Robert d'Artois, il prend Vannes par eſcalade pendant la nuit.

Peu de tems après, réuni avec ce comte d'Erby, auquel il avoit ſauvé la vie, il remporta en Guienne, à Auberoche, une victoire qui coûta aux Français ſept ou huit mille hommes. Il augmenta beaucoup ſa gloire dans cette guerre du midi de la France, où il avoit en tête le duc de Normandie, qui fut dans la ſuite le roi Jean.

Ce Prince, par ſon amour pour la juſtice & ſon reſpect pour ſa parole, penſa ſe brouiller avec le roi Philippe de Valois ſon père, dans une occaſion importante qui regardoit Mauny. Celui-ci avoit fait priſonnier un chevalier normand, parent du duc de Normandie, fort aimé de ce Prince, & *très-ſpécial en ſon conſeil.* C'eſt ainſi que Froiſſard le déſigne. Gautier de Mauny fit avec ſon priſonnier le traité que voici. Le chevalier avoit offert mille écus pour ſa rançon. Je vous délivrerai ſans rançon, lui dit Mauny, ſi vous pouvez m'obtenir du roi de France ou du duc de Normandie un ſauf-conduit pour aller, moi vingtième, joindre le roi d'Angleterre au ſiége de Calais (c'étoit en 1346). Le chevalier obtint le ſauf-conduit & fut libre. Mauny partit pour Calais, lui vingtième, comme le portoit le ſauf-conduit. Arrivé à Orléans, il eſt arrêté, mené à Paris, & enfermé au Châtelet, ſous prétexte qu'étant né ſujet & vaſſal du comte de Hainault, il étoit arrière-vaſſal & ſujet de la France, contre laquelle il portoit les armes. Le duc de Normandie demanda ſa délivrance, alléguant le ſauf-conduit qu'il avoit lui-même donné. « C'eſt le plus redoutable de nos ennemis, dit » Philippe. Eh bien ! répondit Jean, c'eſt une raiſon de plus pour le mettre en liberté. — C'eſt un » ſujet rebelle, répliqua le Roi, & puiſqu'il eſt » entre mes mains, je prétends le traiter comme » tel. » A ce diſcours le Duc perdit patience : le reſpect fit place à l'indignation. « Si vous nous » déshonoriez, dit-il, par une telle perfidie, vous » n'êtes plus mon père ni mon Roi ; jamais je ne » porterai les armes contre le roi d'Angleterre ; » jamais je ne ſervirai dans vos armées ; j'éloi» gnerai, je détacherai de votre ſervice tous ceux » ſur qui j'aurai quelque pouvoir. » Le Roi, irrité de ce diſcours, en parut plus affermi dans ſon projet ; mais la réflexion l'ayant ramené, l'affaire tourna en négociation. Le Roi céda, mit Mauny en liberté, parut même chercher les moyens de réparer l'affront qu'il lui avoit fait ; il deſira de le voir, le fit manger avec lui, lui offrit des préſens conſidérables. « Je ne les accepte ni ne les refuſe, » dit Mauny ; mais trouvez bon que je prenne ſur » cela les ordres du roi d'Angleterre. » Le Roi & le duc de Normandie approuvèrent cette conduite & louèrent cette délicateſſe. Philippe exigea ſeulement que Mauny commençât par emporter les préſens, pour montrer qu'il les acceptoit autant qu'il étoit en lui, & qu'il ne gardoit point de reſſentiment. Le roi d'Angleterre ayant dit à Mauny de renvoyer ces préſens, il les renvoya ſur le champ par Manſac ſon couſin. Philippe ne voulut point les reprendre : Je vous les donne, dit-il à Manſac, qui ne ſe fit pas prier pour les recevoir, & qui ne demanda point le conſentement du roi d'Angleterre. Ce Manſac n'étoit ni un digne parent ni un digne ambaſſadeur de Mauny.

Mauny ſervit au ſiége de Calais avec ſa valeur & ſa capacité ordinaires, & contribua beaucoup à

à la réduction de cette place. Le brave Jean de Vienne, qui la défendoit, se voyant forcé de capituler, parut aux crénaux, & annonça qu'il avoit des propositions à faire. Mauny fut envoyé pour les entendre : « Vaillant chevalier, lui dit de » Vienne, nous avons fait notre devoir, & nous » nous flattons d'avoir mérité votre estime ; nous » ne cédons qu'à la famine. Calais est la conquête » d'Edouard; qu'il prenne & la ville & la cita- » delle, & tous nos biens; mais nos services ne » peuvent cesser d'appartenir à notre maître, & » c'est pour les lui conserver que nous cherchons » à conserver la vie. Qu'Edouard nous laisse seu- » lement sortir d'ici, & nous consentons de ne » rien emporter. Je doute, répondit Mauny avec » douceur, qu'Edouard agrée cette proposition; » il veut vous avoir tous à discrétion. Plutôt que » de souffrir, répliqua de Vienne, qu'il soit fait le » moindre mal au moindre des citoyens de cette » ville, nous périrons tous ; mais nous espérons » de la justice d'Edouard, qu'il changera de réso- » lution, & de votre générosité, que vous l'y dé- » terminerez. » En effet, Mauny plaida courageusement la cause des assiégés; il dit à Edouard : « Si » vous ôtiez la vie à quelqu'un de ces braves gens, » nous irions moins volontiers nous enfermer dans » vos places pour les défendre, nous vous servi- » rions avec moins de zèle. D'ailleurs, n'aurions- » nous pas à craindre les représailles? » Ces représentations, appuyées par tous les chevaliers & barons anglais, parurent toucher Edouard. *Je ne serai pas seul contre tous*, dit-il, & il crut être modéré en bornant sa vengeance à exiger qu'on lui livrât six des principaux bourgeois, tête nue & la corde au col, pour être envoyés au supplice. Edouard se déshonora par son obstination barbare à immoler les six bourgeois qui s'étoient dévoués dans cette conjoncture; il résista aux sollicitations de toute son armée, qui rougissoit pour lui d'un ressentiment si aveugle ; il ne craignit plus alors d'être seul contre tous. Mauny défendit les six bourgeois avec le même courage qu'il avoit défendu tout le peuple de Calais. Edouard, que la raison fatiguoit en ce moment, parce qu'il avoit résolu de ne la pas suivre, lui répondit avec sécheresse : *M. Gautier, il n'en sera pas autrement*, & il manda le bourreau; mais il fut obligé enfin de céder à la Reine sa femme, qui appuya les sollicitations de Mauny.

Mauny, qui étoit de toutes les expéditions périlleuses, & qui toujours s'y distinguoit, accompagna Edouard & le prince de Galles dans le voyage secret qu'ils firent à Calais le 31 décembre 1348, pour faire manquer l'entreprise que le seigneur de Charny, qui commandoit les troupes françaises auprès de Saint-Omer, avoit formée sur Calais pendant une trève. Cette aventure de Calais fut un des plus brillans exploits d'Edouard, qui dans cette occurrence courut risque de la vie ou de la liberté. Ce fut une expédition toute chevaleresque & toute romanesque.

MARLE, (*Hist. de Fr.*), nom célèbre dans l'histoire de France, par de grands services & des malheurs non mérités.

1°. Maur ou Mora, ou Guillaume le Corgne, dit de Marle, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes, fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2°. Son fils, Henri le Corgne, dit de Marle, seigneur de Versigny dans la châtellenie de Senlis, terre qu'il acquit en 1401, est ce fameux chancelier de Marle, dont la fin fut si tragique. Il avoit été conseiller, puis troisième président au parlement en 1393 ; il fut envoyé pour différentes négociations, tant auprès du Pape, siégeant pour lors à Avignon, qu'à la cour d'Arragon. Après la mort de Jean de Popaincourt, premier président du parlement, il fut reçu dans cette charge par provisions du Roi, du 22 mars 1403, données sur une élection faite par le parlement même; enfin il fut élevé à la dignité de chancelier de France, le 8 août 1413. Il avoit trop de probité pour n'être pas contraire en tout à la faction de Bourgogne ; en conséquence il fut réputé Orléanais ou Armagnac; en conséquence aussi, lorsque Paris fut surpris la nuit du 28 au 29 mai 1418 par l'Isle-Adam, pour le duc de Bourgogne, le chancelier de Marle fut arrêté & conduit à la grosse tour du Palais; les Bourguignons soulevèrent la populace de Paris, qui, le 12 juin, brisa les portes de toutes les prisons, & massacra tous les Armagnacs ou tous ceux qui furent réputés tels, & parmi eux le chancelier de Marle, dont le corps, après être resté longtems exposé dans les champs de la clôture de Saint-Martin, fut porté à Senlis, où il est enterré dans l'église de Notre-Dame.

3°. Jean de Marle son fils, d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, élu en 1414 évêque de Coutances, se trouvant malheureusement à Paris en 1418, y fut massacré avec son père.

4°. Arnauld de Marle, seigneur de Versigny, autre fils du chancelier, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, suivit à Poitiers le Dauphin, qui le commit le 21 septembre 1418 pour tenir le sceau en l'absence du chancelier, & qui, devenu Roi & affermi sur son trône, récompensa les services d'Arnauld en 1444, par un office de président au parlement. Mort en 1456.

5°. Henri de Marle, seigneur de Versigny, fils d'Arnauld, fut premier président au parlement de Toulouse en 1466, & mourut en 1495.

6°. Claude de Marle son arrière petit fils, fut chevalier de l'Ordre du Roi. Il eut deux petits-fils dans le service.

7°. Louis de Marle, seigneur de Bailleul, capitaine au régiment de Praslin, mort à Revol en Piémont;

8°. Et Charles, mort au siége de la Rochelle.

9°. Guillaume de Marle, tige de la seconde branche de cette famille, seigneur de Versigny en partie, fut maître-d'hôtel du Roi, chevalier de l'Ordre, maître des eaux & forêts de l'isle-de-France, de Brie & de Champagne. Mort en 1594.

10°. Jérôme son fils, seigneur de Versigny, maître des cérémonies de France, fut assassiné dans la forêt de Senlis, vers l'an 1590, & du vivant de son père.

11°. Henri, frère de Jérôme, eut le même sort, & aussi du vivant de son père. En retournant de Melun à Paris, il fut tué de sang-froid, entre le fort de Gournay & Brie-Comte-Robert, par la garnison du bois de Vincennes, le 12 novembre 1592.

12°. Nicole de Marle, d'une troisième branche de cette famille, épousa le 20 novembre 1520 René-Hector, seigneur de Pereuse.

13°. Nicolas-Hector de Marle-Pereuse leur fils fut prévôt des marchands.

14°. Christophe-Hector de Marle, seigneur de Versigny & de Pereuse, autre fils de Nicole & d'Hector, fut institué héritier par Christophe de Marle son oncle, à la charge de porter le nom & les armes de Marle.

15°. Un second Christophe-Hector de Marle, fils du précédent, fut procureur-général de la cour des aides, puis président de la chambre des comptes.

MAUTRAVERS & GOURNAY. (*Hist. d'Anglet.*) Ce sont les noms des deux assassins du malheureux Edouard II, roi d'Angleterre. Les longs tourmens qu'Isabelle, femme d'Edouard, & Mortemer, amant d'Isabelle (*voyez* ce dernier article dans le Dictionnaire), faisoient souffrir à ce Prince infortuné, dans l'espérance qu'il y succomberoit, commençoient enfin à lui concilier la pitié. Isabelle & Mortemer craignirent les effets de ce sentiment. La mort d'Edouard fut résolue; mais on vouloit ne laisser paroître sur son corps aucune trace de violence: on y parvint à force de cruauté. Mautravers & Gournay entrent dans la chambre du Roi avec des gardes, se saisissent de lui, le jettent sur un lit, où ils le tiennent assujetti & pressé du poids d'une table, qui ne lui permettoit aucun mouvement; ils lui enfoncent dans le fondement un tuyau de corne, au travers duquel ils insinuent un fer ardent qui lui brûla les entrailles. Les cris dont ce malheureux fit retentir, pendant un si long & si douloureux supplice, le château de Berkeley où il étoit enfermé, instruisirent de son sort ceux de ses gardes & de ses domestiques qu'on n'avoit pas rendus complices de ce crime, & les muscles de son visage, affreusement contournés, attestoient les convulsions qu'il avoit souffertes. Si l'on en croit le Père d'Orléans, Mautravers & Gournay prirent d'eux-mêmes cette résolution, sans aucun concert avec Isabelle & Mortemer; ce qui n'est guère vraisemblable. Le choix qu'on avoit fait de ces hommes affreux annonce assez ce qu'on en attendoit. D'autres accusent de toutes ces horreurs l'évêque d'Héréfort, qui avoit alors quelque autorité. (*Voyez*, à l'article *Mortimer*, quelle fut la punition de ce favori & celle de son amante.)

Mautravers & Gournay, devenus, pour le genre humain, des objets d'horreur & d'effroi, cherchoient un asile de mer en mer. Gournay, réfugié à Burgos, livré par le roi de Castille, dont le chambellan eut une pension d'Edouard III, fils d'Edouard II, pour cet acte de justice, fut décapité en pleine mer, par des ordres secrets, dont on soupçonna des Grands, intéressés à empêcher la révélation des complices; car il faut que ces affreux événemens soient mêlés encore d'affreux mystères. Toute exécution qui n'entraîne pas un grand exemple, n'est qu'un assassinat politique. Mautravers fut assez heureux pour obtenir sa grace par des services qu'il rendit à Edouard III, qui n'auroit dû en recevoir aucun de cet infâme meurtrier de son père; mais la nation ne lui a point pardonné: la postérité ne lui pardonnera point. L'Histoire n'a conservé son nom que pour le dévouer à l'exécration de tous les âges.

MAZOCHI (L'ABBÉ). Alexis-Symmaque Mazochi, né le 22 octobre 1684, dans un bourg voisin de Capoue & sur les ruines de l'ancienne Capoue, prit, après d'assez mauvaises études, le goût du beau dans la lecture de Cicéron. Bientôt il se rendit l'antiquité familière, & devint un sujet précieux, que l'archevêque de Capoue, qui fut depuis le cardinal Caraccioli, & le cardinal Spinelli, archevêque de Naples, se disputèrent, & s'empressèrent de s'enlever l'un à l'autre à force de bienfaits & de places honorables. Le roi de Naples, comme pour faire cesser cette rivalité, nomma l'abbé Mazochi à l'archevêché de Lanciano; mais Mazochi, dont l'ambition se bornoit à cultiver les lettres sans partage, justifia le choix du Prince par un noble refus.

Il avoit fait son entrée dans la littérature par un savant Commentaire sur l'inscription tronquée de l'amphithéâtre de Capoue, qui fut déterrée entre les ruines de cet édifice, en 1727. Il y avoit ajouté une Dissertation sur les dédicaces, où il expliquoit cette formule tant de fois mal expliquée, *sub asciâ dedicavit;* c'est dédier un tombeau tandis que les ouvriers y travaillent encore, explication qui a sur tant d'autres l'avantage du naturel & de la simplicité.

Il a éclairci de la même manière une multitude de points curieux & importans d'érudition, tant sacrée que profane. Il a expliqué une multitude de monumens; il a enrichi de Dissertations savantes en tout genre le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Cortone;* il a fait connoître les antiquités de la Campanie; il a enfin été l'historien des riches & fécondes ruines d'Herculanum : mais ce que les

savans paroissent estimer le plus, c'est son explication des deux tables d'Héraclée, déterrées en 1735, près du golfe de Tarente, & chargées toutes deux de longues inscriptions grecques.

Son grand savoir, qui le rendoit l'admiration de l'Italie, étoit joint en lui au goût des lettres & à des talens agréables. On a de lui des poésies latines estimées.

On vante beaucoup ses vertus, surtout sa bienfaisance & sa tendresse pour les malheureux. Il trouvoit, dans sa frugalité, des ressources inépuisables; il s'est souvent chargé des dettes d'autrui, & sans avoir jamais emprunté il a eu beaucoup de créanciers. Il a légué son mobilier aux pauvres. Il est mort à Naples le 12 septembre 1771, âgé de près de quatre-vingt-sept ans. Il avoit été reçu, en 1757, académicien libre à l'Académie des inscriptions & belles-lettres.

MECKELBOURG (Ducs de). (*Hist. d'Allem.*) L'origine des ducs de Meckelbourg se perd dans les ténèbres & les fables de l'antiquité. Les uns les font descendre de Genseric, roi des Vandales; les autres, de Radagaise, roi des Hérules. Le titre de prince des Vandales, qu'ils ont conservé, paroît confirmer l'origine vandale. Toute l'ancienne histoire de cette Maison ne nous offre que Souverains tués dans des batailles, & quelquefois par leurs propres sujets; ce qui caractérise les tems barbares, & des Géans, & des personnages extraordinaires, ainsi que leurs aventures. Ce n'est guère qu'au treizième siècle que cette histoire commence à se purger de fables, & à présenter des faits croyables. On trouve alors, 1°. un Henri-le-Jeune, prince des Vandales, qui en 1226 fonde le chapitre de Rostock.

2°. Un Jean, dit *le Théologien*, qui avoit étudié dans l'Université de Paris, & qui travailla, en 1240, à la conversion des Livoniens.

3°. Un Henri qui suit le roi Saint-Louis en Egypte, où il est fait prisonnier avec lui.

4°. Le fils de ce Henri, aussi nommé Henri, fut surnommé *le Lion*, pour la vaillance avec laquelle il sut défendre ses Etats contre le marquis de Brandebourg. Il épousa Béatrix de Brandebourg, qui lui apporta Stutgard en mariage, pomme de discorde jetée entre les Brandebourgeois & lui, mais dont il sut s'assurer la possession. Christophe, roi de Dannemarck, lui céda aussi entièrement la ville de Rostock, qui avoit été entr'eux un objet de guerre. Henri mourut en 1329.

5°. Albert I son fils, & Jean, frère d'Albert, servirent la France contre les Anglais. Albert mourut en 1380.

6°. Albert II, fils d'Albert I, fut élu roi de Suède en 1363, à la place de Magnus IV. Un des fils de Magnus, Haquin, roi de Norwège, épousa Marguerite, fille de Valdemar, roi de Dannemarck. Cette héroïne (Marguerite de Valdemar) combattit Albert II, le fit prisonnier avec son fils Eric, en 1387 ou 1388, & réunit les trois royaumes, de Dannemarck, de Suède & de Norwège. Albert mourut en 1394.

7°. Jean, dit *le Jeune*, neveu d'Albert II & petit-fils d'Albert I, fut aussi élu roi de Suède en 1412, par une partie des Suédois : il mourut l'année suivante. Il avoit fondé, en 1419, l'Université de Rostock.

8°. Magnus, petit-fils de Jean-le-Jeune, fonda la cathédrale de cette même ville, & se signala par son amour pour les lettres & par ses vertus. Mort le 22 novembre 1503.

9°. Jean-Albert, duc de Meckelbourg, petit-fils de Magnus, introduisit dans ses Etats la religion protestante, & eut de grands démêlés avec les habitans de Rostock, qui le forcèrent à démolir une citadelle qu'il avoit bâtie. Il mourut le 2 février 1576.

10°. Ulric son frère l'aida beaucoup dans le changement de religion qu'il fit dans son pays.

11°. Cet Ulric eut un fils, Georges, né en 1529, tué au siége de Francfort-sur-le-Mein, le 13 juillet 1552;

12°. Et un autre fils nommé Christophe, né le 5 janvier 1537, qui fut évêque de Ratzebourg, où il abolit la religion romaine. Il s'empara ensuite de l'archevêché de Riga; mais ayant été enlevé par Gothard, duc de Curlande, général de l'armée polonoise, il resta cinq ans prisonnier en Pologne. Mort le 14 mars 1592.

13°. Il s'étoit marié, & il eut pour successeur, dans l'évêché de Ratzebourg, Charles son fils, mort en 1610.

14°. Un autre de ses fils, Louis, étoit mort au siége de Copenhague, en 1585.

15°. & 16°. Adolphe-Frédéric, duc de Meckelbourg-Swerin, & son frère Jean-Albert, duc de Meckelbourg-Gustrau, prirent le parti de l'Electeur palatin & du roi de Dannemarck contre la Maison d'Autriche, dans la fameuse guerre de trente ans. Ils furent proscrits, en 1628, par l'empereur Ferdinand II, & leurs Etats donnés au célèbre Valstein, qui s'en étoit déjà rendu maître. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, les rétablit le 25 juin 1631, après la bataille de Leipsick. Ils acceptèrent ensuite la paix de Prague, en 1634, & rentrèrent dans les bonnes graces de l'Empereur. Adolphe-Frédéric, pour faciliter la paix de Westphalie, en 1648, céda Wismar aux Suédois. Il mourut le 24 février 1658, & Jean-Albert son frère le 23 avril 1636.

17°. Christian-Louis, fils d'Adolphe-Frédéric, se fit catholique, & Louis XIV le fit, en 1663, chevalier de ses Ordres. Ce fut lui qui épousa la belle duchesse de Châtillon, Elisabeth-Angélique de Montmorenci, sœur du fameux maréchal de Luxembourg. Mort sans enfans le 21 juin 1692.

18°. Frédéric-Guillaume, duc de Meckelbourg, réunit les duchés de Swerin & de Gustrau, dont le partage fait entre Adolphe-Frédéric & Jean-

Albert (n°s. 15 & 16), avoit formé deux branches de ces deux noms dans la Maison de Meckelbourg. La branche de Gustrau avoit produit Gustave-Adolphe, duc de Meckelbourg, fils de Jean-Albert (n°. 16), né le 26 février 1633, mort le 26 octobre 1695, Prince généreux & ami des lettres.

MERCIER (JEAN). (*Hist. litt. mod.*) Ce savant n'est pour ainsi dire que nommé dans le Dictionnaire : on y dit qu'il fut le successeur de Vatable dans la chaire d'hébreu, au collége royal : c'est l'opinion de quelques savans, & il est certain qu'il fut son disciple; mais il paroît que ce fut Caligny, auquel il succéda. Mercier, né à Uzès en Languedoc, de parens nobles, fut d'abord destiné à la magistrature; il traduisit le Manuel ou Abrégé des lois de Constantin Harménopule. Un attrait invincible l'entraînoit vers l'étude des langues. Dès sa tendre jeunesse il traduisit les Hiéroglyphes d'Horus Apollo, & fit sur cet ouvrage des observations estimées dans le tems, mais dont le P. Caussin a dit beaucoup de mal, soit parce qu'il travailloit sur le même sujet, soit parce que Mercier fut pour le moins très-favorable aux Calvinistes. Mercier quitta bientôt la jurisprudence & même le grec pour les langues hébraïque & chaldaïque : c'est dans ces langues qu'il a fait quantité d'ouvrages sur l'Écriture-Sainte; il en a fait aussi quelques-uns en latin. Chassé de Paris & de la France par les guerres civiles qui s'élevèrent sous Charles IX, il vint à Venise, où il logea chez l'ambassadeur de France, Arnoul du Ferrier, qui, ayant commencé comme lui par l'étude du droit, finissoit comme lui par celle de l'Ecriture-Sainte. Ils goûtèrent ensemble les douceurs de la littérature & celles de l'amitié. Mercier voulut revenir à Paris pour faire imprimer quelques ouvrages. En passant par Uzès sa patrie, il y fut attaqué de la peste qui ravageoit alors le Languedoc; il en mourut en 1570. Il avoit épousé Marie d'Allier, belle-fille de Jean Morel, le plus fidèle ami d'Érasme, & qui lui ferma les yeux à Bâle. L'amour des lettres, qui avoit formé leur liaison, fut héréditaire, même pour les filles, dans la famille des Morel. Antoinette de Loynes, femme de Jean Morel, & leurs trois filles, Camille, Lucrèce & Diane, faisoient des vers grecs & latins. Camille surtout fut un prodige d'érudition. Outre les langues anciennes qu'elle savoit très-bien, elle parloit facilement l'espagnol & l'italien. Elle composa plusieurs poëmes, & fit sur la mort de son père une épigramme grecque, admirée par les Grecs du tems. On ne dit rien de semblable de Marie d'Allier leur sœur utérine, née d'un premier mariage de la dame Morel. Mais du mariage de Marie d'Allier avec Jean Mercier, naquit Josias Mercier de Bordes, seigneur de Grigny, près Paris, calviniste plus déclaré que son père, d'ailleurs savant & célèbre comme lui, & dont la fille épousa Claude Saumaise, plus savant qu'eux tous.

Les plus célèbres critiques, Casaubon, Scaliger, Baillet, disent que Mercier eut sur Vatable son maître, l'avantage d'avoir découvert l'art de la poésie hébraïque, d'avoir retrouvé la mesure & la quantité des vers hébreux, inconnues jusqu'à lui. Mercier lui-même rejette cet éloge; car il attribue à Vatable cette découverte, & il dit que l'intention de ce savant étoit de donner au public une méthode de la versification hébraïque. C'est assez de gloire, pour Mercier, d'avoir été le meilleur écolier de Vatable, encore Jean de Salignac, gentilhomme du Périgord, partage-t-il cette gloire avec lui.

MÉRÉ (LE CHEVALIER DE). (*Hist. litt. mod.*) Georges Brossin, chevalier de Méré, né vers le commencement du dix-septième siècle, d'une ancienne famille de Poitou, alliée à la Maison de Condé. On a de lui divers ouvrages qu'on trouve écrits avec affectation; mais il est principalement connu pour avoir été un des premiers instituteurs & un des premiers adorateurs de la célèbre marquise de Maintenon, lorsqu'à son retour de l'Amérique elle étoit élevée chez madame de Neuillant sa parente, & qu'elle commençoit à entrer dans le monde, où bientôt elle fut connue sous le nom de la *Belle Indienne*. Ce chevalier de Méré étoit un bel esprit, réputé homme de bonne compagnie, demi-philosophe, demi-courtisan; il avoit servi dans la marine, & vivoit beaucoup dans le monde. La marquise de Sablé lui avoit sacrifié Voiture. « Il » avoit, dit M. de la Beaumelle, élevé madame de » Clérembault; il avoit formé la duchesse de Lesdiguières, qui lui avoit dit : *Je veux avoir de l'esprit*, » & à laquelle il avoit répondu : *Eh bien ! Madame*, » *vous en aurez*. »

Le chevalier de Méré, étant de la société de madame de Neuillant, se chargea de donner les premières leçons du monde à mademoiselle d'Aubigné; il composoit à son usage des dialogues & des contes moraux. « Mademoiselle d'Aubigné en aimoit les pensées, & en haïssoit le style apprêté; » elle revenoit toujours à son Plutarque, & sentoit » déjà quelle différence il y a entre le style d'un » bourgeois de la cour, & celui d'un citoyen du » monde. »

Méré prétendoit lui enseigner l'art d'être aimable, & trouvoit que sans art elle n'étoit déjà que trop aimable pour lui; il eût bien voulu ne la former que pour lui seul; il eût voulu que le desir de plaire, qui déjà se manifestoit en elle, n'eût que lui seul pour objet : c'étoit Démocrite amoureux de Chryseis. Il prétendit, dans la suite, que lorsqu'elle étoit son écolière, elle lui avoit promis d'être sa femme, & peut-être, dans le temps où elle étoit réduite à épouser Scarron, auroit-elle pu donner la préférence au chevalier de Méré. Celui-ci, moitié par vanité, moitié par tendresse, l'annonçoit partout comme un prodige de savoir & d'esprit, & ce fut lui qui commença la réputation de

la Belle Indienne. Il vit depuis son élève parvenue au faîte des grandeurs; il la vit femme de Louis XIV. Alors il étoit entiérement retiré du monde. Il mourut en 1690, chez la marquise de Sevret sa belle-sœur.

MICHEL (JEAN), (*Hist. de la réform.*), bénédictin, l'un des premiers & des plus zélés disciples de Calvin, prêchoit publiquement en son nom. Un jour, prêchant dans une paroisse de Bourges, qui porte le nom singulier de *Notre-Dame du four chaud,* le peuple, qu'il traînoit en foule à ses sermons, chassa, pour l'entendre, à une heure commode, les prêtres qui venoient célébrer l'office. Jean Michel supprima la salutation angélique qu'on récite à la fin de l'exorde; il y substitua l'oraison dominicale en français, selon le nouvel usage des Protestans. Bonnin, procureur-général du grand-conseil, qui se trouvoit à ce sermon, voulut s'opposer à cette innovation, & réciter tout haut l'*Ave Maria;* toutes les chaises furent à l'instant levées sur lui, & il eut de la peine à se sauver. Le dominicain inquisiteur, Mathieu Ory, voulut informer de ce scandale; l'official Guillaume de la Porte prétendit que c'étoit son droit. Pendant qu'ils disputoient sur leur juridiction, Jean Michel prêchoit; il portoit à Sancerre les semences de la nouvelle doctrine, pour laquelle cette ville opiniâtre & malheureuse souffrit, quarante ans après, de si cruelles extrémités, au trop mémorable siége de cette place en 1573, où un père & une mère mangèrent leur propre fille, morte de faim. Quant à Jean Michel, il prêcha tant, qu'enfin le parlement l'envoya au supplice.

MONTESPAN (MADAME DE). (*Voyez* les articles *Maintenon* dans le Dictionnaire & dans ce volume, & l'article *Fontange* dans ce même volume.)

Madame de la Vallière, cette amante modeste & timide, cette humble violette qui se cachoit sous l'herbe, honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse, la Vallière s'oublia une fois dans sa vie jusqu'à *couper orgueilleusement* le carrosse de la Reine, par l'empressement de paroître la première aux regards du Roi, qui revenoit d'un voyage: on fut indigné. Une très-belle femme qui étoit dans le carrosse de la Reine, s'écria: *Le plus vil état à mes yeux est celui de maîtresse d'un Roi; mais si jamais je pouvois devenir capable d'une telle bassesse, je voudrois du moins la cacher à tous les yeux.* Cette beauté sévère, c'étoit madame de Montespan.

Jamais maîtresse plus altière n'a plus scandaleusement étalé son triomphe illégitime aux yeux de toute la France, & n'en a plus insolemment accablé la Reine sa rivale.

Elle pensoit cependant alors ce qu'elle disoit; elle eut même toute sa vie des principes opposés à ses actions, & sa morale fut toujours en contradiction avec sa conduite.

Le vice prend toutes sortes de formes pour s'introduire dans le cœur. Madame de Montespan possédoit le dangereux talent de contrefaire, & elle aimoit surtout à l'exercer contre les femmes en qui elle voyoit des projets manifestes, ou déméloit des prétentions secrètes sur le cœur du Roi; elle amusoit ce Prince à leurs dépens, & les détruisoit dans son esprit par le ridicule. A la haine qu'elle professoit pour le vice se joignoit, peut-être à son insu, du moins sans son aveu, une secrète envie de la puissance & de la grandeur où ces femmes aspiroient. Ce fut là le piége où elle fut prise. Louis XIV vit d'abord dans cet art de ridiculiser tout ce qui tâchoit d'être aimable, une malignité contre laquelle il étoit naturellement en garde. Bientôt il n'y vit plus qu'une frivolité sans conséquence, qui l'amusoit sans pouvoir l'attacher; *c'est une enfant,* disoit-il avec une indulgence toujours croissante. Et l'Amour aussi n'est qu'un enfant:

Tout est mystère dans l'Amour,
Ses ailes, son flambeau, son carquois, son enfance.

Cette enfant, d'ailleurs la plus belle femme de la cour, mettoit dans son badinage tant de grace, de finesse & d'espiéglerie, que le Roi y prit goût au point de ne pouvoir plus s'en passer. Quand il en fut tems, elle y mit aussi de l'agacerie, avec art, avec mesure, assez & assez peu pour qu'il en fût flatté. Déjà dans le besoin de parler d'elle, même à la maîtresse qu'il croyoit aimer encore, *voyez,* disoit-il à madame de la Vallière, *comme elle m'attaque! Elle voudroit bien que je l'aimasse un jour.* Ce jour étoit bien proche, s'il n'étoit pas déjà venu. Bientôt les marques de sa passion ne furent plus équivoques: la cour s'en apperçut, la tendresse de la Vallière s'en alarma; elle montra au Roi une douleur touchante qu'il trouva importune. « Je » vous aime toujours, lui dit-il, mais je ne veux » pas être contraint. » La Vallière put lui répondre comme Hierax à Isis:

Quelle froideur extrême!
Inconstant, est-ce ainsi qu'on doit dire qu'on aime?

Il la pria, c'est-à-dire, qu'il lui ordonna d'être amie de madame de Montespan. « Il faut donc, » lui dit-elle, que je forme de ma main les nœuds » qui vous attachent à une autre! » Qui jamais aima comme la Vallière? A force d'amour elle parvint à s'acquitter d'un emploi si pénible à l'amour; elle ne fut plus que la complaisante de madame de Montespan, qui avoit été la sienne; elle la paroit de ses mains; car cette impérieuse maîtresse, déférant beaucoup au goût & à l'adresse de sa rivale vaincue, la consultoit sur sa parure, & la prioit d'y mettre la main, comme si elle avoit voulu

emprunter d'elle-même les moyens de la supplanter plus sûrement. Quelquefois cette tendre amante, succombant à sa douleur, s'éloignoit, quittoit la cour, & préludoit au grand sacrifice qu'elle devoit faire bientôt : un ordre du Roi la rappeloit ; elle revenoit, non sans se souvenir qu'autrefois en pareil cas le Roi venoit la chercher, & qu'à présent il se contentoit de la mander. Fatiguée du spectacle des triomphes continuels de madame de Montespan, & occupée de son projet de rénonciation au siècle : « Quand les austérités » de cette vie pénitente, disoit-elle, me sembleront un peu dures, je me rappellerai ce que ces » gens-ci m'ont fait souffrir, & je serai consolée. »

Quand madame de la Vallière se fut retirée aux Carmélites, & qu'elle y fut accoutumée, madame de Montespan alla un jour la voir, & de ce ton étourdi dont le grand monde ne corrige pas toujours : Tout de bon ! lui dit-elle, êtes-vous aussi joyeuse qu'on le dit ? — *Joyeuse* n'est pas le mot, Madame, mais je suis contente. — Pour moi, dit madame de Montespan, je ne suis ni l'un ni l'autre. En la quittant elle lui dit encore, en vainqueur resté maître du champ de bataille : *Que dirai-je au Roi de votre part ?* — Tout ce que vous voudrez, Madame.

Cependant le marquis de Montespan, qui avoit vu d'un œil tranquille le conquérant Lauzun attaché à sa femme, trouva mauvais qu'elle fût maîtresse du Roi, & s'en expliqua très-maritalement avec elle. Madame de Montespan l'assura que son commerce avec le Roi avoit toute l'innocence de l'amitié, toute la pureté de la vertu. On ne croit guère à l'amitié pure d'un Roi de trente ans pour une belle femme de vingt. M. de Montespan insista : sa femme, avec toute l'autorité d'une maîtresse de Roi, menace & parle d'exil; le mari indigné répond qu'il ne connoît dans sa maison d'autre maître que lui, & lève la main sur une femme rebelle ; *il m'aime*, s'écrie-t-elle alors ; *frappez, si vous l'osez ;* il l'osa. Les cris de madame de Montespan instruisent toute la maison de ce scandale : on accourt ; on la trouve éplorée. Toute la cour, les femmes surtout, à commencer par la Reine, tonnent contre un mari si féroce. Louis XIV se souvient du prince de Condé, qui emmena sa femme en Flandre pour la dérober aux empressemens d'Henri IV ; il donne un ordre qu'un Roi amant n'a pas droit de donner, & qu'il ne peut guère se refuser ; il défend au marquis de Montespan d'emmener sa femme en province.

Montespan s'empresse de publier son déshonneur pour détruire la réputation que sa femme usurpoit encore ; il prend le grand deuil comme si elle étoit morte, & donne à son ressentiment tout l'éclat dont il peut s'aviser : on l'exile dans ses terres. Il pouvoit s'assurer l'intérêt qui s'attache toujours aux opprimés ; mais il falloit ne pas vendre sa honte & ne pas en recevoir le prix : le marquis de Montespan avoit des dettes, cent mille écus l'appaisèrent.

Madame de Montespan régna donc sans contrainte, du moins de la part de son mari ; mais elle eut toujours à lutter contre ses propres scrupules & contre ceux de Louis XIV. Les tems de l'année plus particuliérement consacrés aux devoirs de la religion furent toujours pour elle des tems de crise pénibles & dangereux à passer : elle eut même l'honneur de résister long-tems à Louis XIV ; mais enfin il fallut céder à un tel amant & à un tel Monarque. Long-tems encore après sa défaite, elle eut le mérite d'en rougir & l'adresse de la cacher. Une mode peu favorable à la taille, & qu'elle eut le crédit d'établir, déguisa ses premières grossesses. La naissance de ses enfans fut d'abord un mystère; elle accoucha dans une maison écartée, avec toutes les précautions faites pour assurer le secret. Clément, célèbre accoucheur, dont les enfans & petits-enfans se sont fait un nom dans la magistrature, trouvant le Roi chez l'accouchée, ne le connut pas ou feignit de ne le pas connoître, & se fit verser à boire par lui. Si l'on en croit M. de la Beaumelle, Clément étoit arrivé les yeux bandés dans la maison, & madame de Maintenon, alors madame Scarron, qui consentit avec répugnance à élever ces enfans, entra chez madame de Montespan, & en sortit un masque sur le visage.

Madame de Montespan accoucha une autre fois (le 31 mars 1670) & à Saint-Germain. On n'osa pas introduire dans le château madame Scarron ; elle attendit à la porte; ce fut Lauzun qui reçut l'enfant (c'étoit le duc du Maine) : on n'eut pas le tems de l'emmailloter; on l'enveloppa dans des langes. Lauzun le prit dans son manteau, traversa l'appartement de la Reine, toujours tremblant qu'il ne criât, & le porta dans le carrosse de madame Scarron.

Cette complaisante & tendre gouvernante des enfans de Louis XIV & de madame de Montespan étoit bien loin d'excuser le vice de leur naissance ; elle ne cessoit de reprocher à leur mère ses foiblesses & ses rechutes : madame de Montespan redoutoit ses remontrances, son silence, ses regards. Un jour voulant la voir dans une de ses couches : « Je desire, lui écrivoit-elle, & j'appréhende votre présence. Au nom de Dieu ! que » vos grands yeux noirs ne tombent pas sur moi » dans l'état où je suis. »

Elle se piquoit d'une grande exactitude à remplir ses devoirs de religion, à observer les jeûnes prescrits par l'Eglise, jusqu'à faire peser devant elle le pain de sa collation. Madame la duchesse d'Uzès paroissant étonnée de ce contraste de sa foi & de ses mœurs, quoi ! dit madame de Montespan, parce qu'on fait un péché, croyez-vous qu'on les fasse tous ?

Un jour madame de Montespan & madame Scarron étant allées ensemble à l'église, madame de Montespan entra dans un confessional, entendit

la messe avec le plus grand recueillement & y communia. Madame Scarron, transportée de joie, alloit la féliciter sur sa conversion, lorsqu'elle entendit madame de Montespan dire gaîment au cocher : *A Versailles.* — Quoi ! madame, après ce que je viens de voir, & en sortant de ce saint exercice ! La coupable se tut, soupira, & partit pour Versailles.

Soit pour éviter, à ce qu'elle croyoit, le scandale, soit pour s'étourdir elle-même sur le danger des communions indignes, elle approchoit ainsi de la Sainte-Table à la faveur de quelques absolutions surprises à des prêtres mercenaires ou ignorans, ou trompés par des confessions infidelles.

Ce fut surtout en 1672 qu'éclatèrent hautement son crédit & sa puissance, & qu'elle crut pouvoir braver la Reine qu'elle méprisoit, la Vallière qu'elle effaçoit, & la France qu'elle scandalisoit. La publicité même de sa conduite avertissoit les confesseurs d'être sévères. Elle essaya un jour d'extorquer une absolution à un curé de village, dont on lui avoit vanté la facilité. Cet homme, au premier mot, s'écria : « Quoi ! vous » êtes cette madame de Montespan qui scandalise » toute la France ! Allez, Madame, renoncez à » vos coupables habitudes, & vous pourrez ensuite » vous présenter à ce tribunal redoutable. »

Madame de Montespan devoit se rendre justice, & sentir que cet homme faisoit son devoir ; mais l'orgueil blessé d'une femme, d'une maîtresse, l'emportant sur toutes les considérations de pieté, elle eut l'imprudence de se plaindre au Roi, & de lui demander vengeance. Louis XIV étoit juste ; il sentit d'abord que l'autorité royale ne pouvoit être interposée entre une pénitente & son confesseur. Il consulta Bossuet, qui ne put que louer le prêtre d'un courage qu'il n'eût peut-être pas eu lui-même, dit la Beaumelle, & Montauzier, qui répondit brusquement que madame de Montespan devoit remercier ce prêtre de lui avoir épargné un sacrilége. Cet incident ayant ouvert l'oreille du Roi aux conseils de la religion & de la vertu, & un jubilé étant venu à l'appui, Louis crut avoir, à trente-quatre ans, la force de renoncer à une femme qu'il aimoit & qui avoit tant de ressources pour se faire aimer ; il promit à Bossuet, ou du moins il lui fit espérer qu'à son retour de l'armée il ne reverroit plus madame de Montespan : on parloit déjà de l'éloigner de la cour ; on alléguoit la nécessité d'une réparation publique pour une faute publique, la crainte d'une rechute, le devoir que la prudence impose de fuir le péril de la tentation.

Au milieu de toutes ces délibérations madame de Montespan parut à la cour : ses rivales pâlirent, les dévots s'alarmèrent ; le Roi, fidèle à sa parole, la fuyoit avec un soin marqué ; elle paroissoit aussi l'éviter, mais sans affectation, cependant ils se rencontroient toujours. De graves ecclésiastiques, des femmes respectables proposèrent même qu'ils se vissent, mais en leur présence, & que le Roi déclarât avec douceur & avec ménagement à sa maîtresse, qu'il renonçoit à vivre avec elle. L'entrevue en effet eut lieu ; ils se rapprochèrent en rougissant, se parlèrent un moment tout bas dans l'embrâsure d'une fenêtre : on les vit s'attendrir & pleurer. Tout à coup le Roi, lui présentant la main, se retira seul avec elle, en saluant en passant l'assemblée qu'il laissa dans une confusion assez risible, que madame la comtesse de Caylus peint fort plaisamment dans ses *Souvenirs*. Mademoiselle de Blois, qui fut depuis madame la duchesse d'Orléans, femme du Régent, fut le fruit de cette entrevue, & madame de Caylus prétendoit retrouver dans le caractère, dans la physionomie & dans toute la personne de cette Princesse des traces de ce combat de l'amour & de la dévotion, qui avoit présidé à sa naissance.

Quelques années après les dévots eurent leur revanche, du moins pour un tems. Des prêtres de la Mission prêchèrent un carême à la cour & y firent une révolution : une femme de confiance de madame de Montespan eut des remords, se crut damnée, rendit les présens que ses complaisances criminelles lui avoient valu, & par ses agitations commença d'agiter à son tour sa mobile maîtresse : celle-ci voulut aller à confesse à un de ces missionnaires, & lui envoya ordre de l'attendre au confessional. « Le missionnaire, dit l'auteur des *Mémoires* » *de Maintenon*, se promit bien d'apprendre à » cette impérieuse pénitente à respecter les mi- » nistres du Seigneur. »

Elle sortit de l'église toute en larmes & toute effrayée des jugemens de Dieu ; elle envoya chercher M. Bossuet, lui déclara qu'elle alloit quitter la cour & faire pénitence ; elle le chargea d'en prévenir le Roi & d'obtenir son agrément. Le Prélat dit au Roi que madame de Montespan, qui se plaignoit autrefois de la sévérité des confesseurs, se plaindroit bientôt de leur indulgence ; que déjà, plus sévère que quelques-uns d'entr'eux, elle avoit décidé que son premier devoir étoit de se retirer de la cour, & qu'elle le prioit de vouloir bien, par son consentement, seconder en elle l'ouvrage encore imparfait de la grace. Le Roi laissa tomber quelques larmes, & chargea le Prélat, en soupirant, de dire à madame de Montespan qu'il l'aimoit trop pour s'opposer à son salut.

Madame de Maintenon vint, à l'appui de Bossuet, soutenir la foi chancelante de cette pécheresse ; elle intéressoit son orgueil à l'exécution de ses vertueux projets & aux progrès de sa pénitence : « Toujours victorieuse de la Vallière, lui » disoit-elle, cette tendre fille a été quittée pour » vous, & c'est vous qui avez la gloire de quitter le » Roi. » Elle la vit pâlir au rapport que M. Bossuet lui fit des dernières paroles du Roi ; elle l'entendit accuser ce Prince d'inconstance ou d'insensibilité. Bossuet & madame de Maintenon se regardoient avec inquiétude, & pressoient toujours le départ

qui se différoit toujours. Tantôt madame de Montespan projetoit d'embellir Fontevrault, tantôt elle trouvoit bien dur de ne pas voir achever le château de Versailles. Il faut donc, s'écrioit-elle à travers de longs soupirs d'amour & d'ambition, il faut donc quitter ce pays pour toujours ! — Vous lui faites bien de l'honneur de le regretter ! disoit madame de Maintenon. *Ah ! mon Dieu ! queje m'en vais vous aimer !* s'écrioit quelquefois la pénitente ; puis revenant au Roi, encore, disoit-elle, s'il pouvoit être fidèle à sa douleur présente ! mais il en aimera une autre, une autre jouira des plaisirs & des honneurs que j'abandonne ! Que vous importe, disoit madame de Maintenon, que cette place soit remplie, pourvu qu'elle ne le soit pas par vous ? — On voit bien, répliquoit madame de Montespan, que vous n'avez jamais aimé un Roi, pas même un homme peut-être.

Elle partit enfin, & madame de Maintenon resta pour instruire le Roi de son départ & de ses derniers sentimens. Le Roi, qui depuis long-tems trouvoit madame de Maintenon aimable, sentit alors pour la première fois combien elle l'étoit : son éloquence lui parut plus douce & plus insinuante que celle de Bossuet ; il trouva du plaisir à être consolé & prêché par elle ; il se laissa insensiblement conduire dans la voie du salut par cet aimable guide.

Cependant madame de Montespan attendoit impatiemment à Paris madame de Maintenon pour être instruite à son tour des sentimens du Roi. Ne la voyant pas arriver, & commençant à tout craindre, même ce qui n'arriva que long-tems après, elle courut chez madame de Maintenon, n'y trouva qu'une femme-de-charge ; que madame de Maintenon, lui dit-elle, vienne chez moi dès le moment de son arrivée & sans descendre de carrosse. Me connoissez-vous? — Oh ! oui, Madame, tout le monde sait que vous avez acheté la charge de madame de la Vallière. — Vous m'insultez, ma fille, répliqua madame de Montespan avec cette douceur, dit M. de la Beaumelle, qui fait tout pardonner. « Vous m'insultez, mais vous dites » vrai, & j'ai mérité pis. »

Madame de Maintenon arriva, dit à madame de Montespan mille choses de la part de la Reine & pas un mot du Roi. Ce fut par la Reine que M. Bossuet & madame de Maintenon voulurent affermir madame de Montespan dans ses généreuses résolutions : on lui ménagea une entrevue avec cette Princesse. Madame de Montespan embrassant les genoux de la Reine, lui demanda tendrement pardon, & promit d'expier le scandale de sa vie. La Reine, touchée de ses larmes, les essuya, & lui défendit de quitter la charge qu'elle avoit dans sa Maison. « Vous avez péché auprès de moi, » lui dit-elle ; c'est auprès de moi que vous ferez » pénitence. »

Madame de Montespan reparut donc à la cour par cette imprudente bonté de la Reine. Les deux amans s'écrivirent les billets les plus tendres pour se jurer qu'ils ne s'aimeroient plus, ou du moins qu'ils s'aimeroient sans le dire : c'étoit Bossuet lui-même qui portoit avec beaucoup de mystère ces billets dont il croyoit savoir le contenu. Les suites lui apprirent le ridicule du personnage qu'on lui avoit fait jouer dans cette occasion, & l'auteur des *Mémoires de Maintenon* insinue que ce fut pour l'en consoler que le Roi lui destina la charge de premier aumônier de madame la Dauphine.

Cependant la Reine, toujours trompée, donnoit l'exemple de la considération pour sa rivale. « Madame de Montespan passoit nettement devant » toutes les duchesses, & les honneurs qu'elle » avoit rejetés comme des flatteries tant qu'elle » avoit été coupable, elle les exigeoit comme des » droits depuis qu'elle ne l'étoit plus, ou qu'elle » étoit censée ne plus l'être. Tout plioit devant » une sujète qui, ne paroissant en public qu'a» vec l'appareil de la royauté, avoit toujours » quatre gardes-du-corps aux portières de son » carrosse. »

Des missionnaires l'avoient remplie de remords. Un capucin, dit le même auteur, lui avoit ôté ses scrupules en lui nazillant ces paroles : « *Femme !* » *beaucoup de péchés vous sont remis, parce que vous* » *avez beaucoup aimé.* »

Mais ces mêmes scrupules devenoient plus forts chez le Roi, dont toutes ces agitations avoient ébranlé la tendresse ; il en faisoit encore assez pour indigner madame de Maintenon, mais pas assez pour satisfaire madame de Montespan. La vertu de la première prenoit tous les jours un plus grand ascendant. Au sortir d'un sermon du P. Bourdaloue, dont le Roi avoit été fort touché, ce fut madame de Maintenon qui l'alla chercher : madame de Montespan alla à Clagni, & le Roi l'y laissa ; il s'en vanta même au P. Bourdaloue lorsque ce prédicateur vint prendre congé de lui. « Vous » serez bien content de moi, lui dit-il : madame » de Montespan est à Clagni. — Dieu le seroit » bien davantage, répondit le prédicateur, si » Clagni étoit à quarante lieues de Versailles. »

Ces voyages de Clagni devinrent plus longs & plus fréquens : les courtisans briguèrent moins l'honneur d'en être ; les foiblesses de cette fière beauté, sollicitée avec moins d'ardeur, se répétèrent moins souvent ; ses jalousies contre madame de Maintenon, ses querelles continuelles avec cette Dame, ne tournèrent point au profit de l'ancienne maîtresse.

L'amour jaloux ou mécontent va au devant de tout ce qui peut lui nuire, & se perd lui-même à force d'inquiétude. « Madame de Montespan crai» gnit que la naissance du comte de Toulouse ne » lui eût laissé quelque incommodité qui inspirât » au Roi du dégoût. Elle eut l'imprudence de s'en » éclaircir, & le Roi la cruauté d'en convenir. Il » revenoit de la chasse ; il étoit en sueur : madame

de

» de Montespan encore plus outrée de la froideur » avec laquelle on l'insultoit, que de l'insulte même, » lui répondit avec emportement, qu'il pourroit » bien souffrir ses défauts, puisqu'elle avoit si long- » tems souffert les siens, & lui en reprocha un » que l'amour ambitieux tolère quelquefois, & » que l'amour sensuel ne pardonne jamais. Ce » trait perça le cœur du Roi, & n'en put jamais » être arraché. En vain madame de Montespan à » genoux embrassa ces pieds dont elle avoit révélé » les dégoûtantes odeurs : on la releva sans lui » montrer ni haine, ni amour, ni pitié. »

Ici finit, en 1679, le règne de madame de Montespan; elle resta cependant à la cour, mais elle n'y éprouva que des dégoûts, & vit croître de jour en jour le crédit de sa rivale. Ne pouvant se dissimuler la chute du sien, elle chercha long-tems à la dissimuler aux autres. Le cheval du Roi s'étant abattu à la chasse, on lui crut le bras cassé : madame de Maintenon ne put retenir ses larmes; tout le monde les remarqua. Madame de Montespan ne les lui pardonna pas, prétendant qu'il n'appartenoit encore qu'à elle de pleurer si tendrement.

On ne la mettoit plus des voyages ni des parties de plaisir que très-rarement, & alors elle en avoit l'obligation à la pitié de madame de Maintenon. Quand le Roi se fit faire l'opération de la fistule, madame de Montespan arriva en diligence: on lui refusa l'entrée, & elle apprit que madame de Maintenon étoit dans la chambre. « Elle sort » avec précipitation, & remplit l'antichambre de » pleurs & de sanglots qui n'attendrissent ni ne » trompent personne. »

Elle soutenoit à tout le monde que son règne reviendroit, & avoit le chagrin de n'être crue de personne. Quelquefois, pour se donner l'air d'un reste de crédit, elle ne rougissoit pas de recourir en secret à celui de madame de Maintenon; quelquefois elle se vengeoit par des mots piquans, par des reproches amers de l'abandon où on la laissoit, & du peu de considération qu'on avoit pour elle. « Sire, dit-elle un jour à Louis XIV, » j'ai une grace à vous demander : laissez-moi le » soin d'amuser les gens du second carrosse, & de » présider dans l'antichambre. »

A travers tant de mortifications, elle étoit encore tourmentée par ses remords; ils l'agitoient au point qu'elle ne pouvoit pas rester seule un moment sans frissonner, qu'elle ne dormoit jamais qu'entre deux femmes, que la nouvelle d'une mort subite la mettoit hors d'elle-même; que quand il tonnoit, elle faisoit placer sur son sein, & comme entre le ciel & elle, une jeune fille, pour que l'innocence de cette enfant pût obtenir sa grace, & que les traits de la foudre se détournassent en rencontrant une victime pure.

C'étoit véritablement un enfant elle-même que madame de Montespan, mais un enfant gâté, plein de fantaisies & de goûts bizarres. Au milieu des appartemens cirés & frottés de Versailles & de Marly elle aimoit à s'entourer de moutons & de chèvres qui salissoient tout. Dans ses plus violens chagrins, elle étoit distraite, amusée, presque consolée par un petit carrosse de filigrane attelé de six souris.

Enfin, elle quitta irrévocablement la cour vers 1686; elle ne venoit plus même à Clagny (à cause de la proximité de Versailles) que pendant les voyages de Marly. Elle conservoit toujours pour Louis XIV une sorte de sentiment romanesque. Quand il partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où, d'un pavillon placé à l'extrémité d'une allée, elle jouissoit encore du plaisir de voir passer ce grand Roi sans en être vue. Elle vivoit d'ailleurs à Paris, sans considération, avec de vieilles coquettes ramenées, comme elle, à la dévotion par l'âge & la disgrace. Altière & impérieuse, elle se faisoit traiter en Reine, chez elle, par tout ce qui l'approchoit; superstitieuse, elle se couvroit d'un cilice, & croyoit expier, par des macérations, sa mollesse & ses vices; avare & sans bienfaisance, elle ne faisoit pas même des présens à ses enfans, & passoit sa vie dans la crainte d'être volée.

Elle faisoit cependant des aumônes, mais sans goût, sans plaisir, uniquement par devoir & en esprit de pénitence.

Pour être quelque chose, elle se fit Janséniste, & le parti la comparoit à madame la duchesse de Longueville; ce qui auroit dû être indifférent à Louis XIV, & qui acheva de l'indisposer contre elle.

Ses confesseurs exigèrent d'elle qu'elle offrît à son mari de rentrer sous son autorité, & de lui consacrer les restes de sa vie; elle obéit, mais elle fut assez heureuse pour que le marquis de Montespan dédaignat de la punir & refusât de la reprendre.

Elle mourut le 28 mai 1707, à Bourbon, où elle alloit tous les ans prendre les eaux pour sa santé. Une saignée faite mal à propos la mit bientôt en grand danger. On avertit le marquis, depuis duc d'Antin, son fils. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* rapporte à ce sujet une anecdote bien injurieuse au marquis d'Antin, & que la légéreté de cet historien pourroit rendre d'autant plus suspecte, qu'en cet endroit il ne cite point ses garans. « Le marquis d'Antin, dit-il, arrive » en poste, & sans descendre de sa chaise, sans » s'informer comment sa mère se porte, il de- » mande sa cassette. On la lui donne; on lui dit » que madame de Montespan n'en confie la clef à » personne, & la porte toujours sur elle. Il monte » vîte dans son appartement, cherche la clef dans » le sein de sa mère agonisante, vuide la cassette, » la referme, & part sans donner aucun ordre, » sans témoigner ni curiosité, ni surprise, ni re- » gret, ni pitié. Quelques heures après madame » de Montespan expira. »

Son testament ordonnoit que ses entrailles fus-

sent portées à la communauté de Saint-Joseph, à Paris. Cette disposition ne put être exécutée : l'excessive chaleur les avoit rendues si fétides, que le porteur revint sur ses pas & les remit aux Capucins de Bourbon : le gardien ne pouvant tenir à l'excès de l'infection, les jeta aux chiens. Quand on apprit, à Paris, ce qu'étoient devenues les entrailles de madame de Montespan, un plaisant de ses amis dit : *Ah! est-ce qu'elle en avoit ?*

Ainsi mourut cette femme célèbre par sa beauté, par son esprit, par les passions qu'elle sentit & qu'elle inspira, par l'empire qu'elle exerça sur le plus magnifique & le plus imposant des Rois, dans un tems de gloire & de prospérité, dans les plus beaux jours de la monarchie. Elle eut de ce Prince huit enfans, postérité brillante, comblée de tous les dons de la nature & de la fortune, ornée de tous les apanages de la grandeur, & qui (en 1789) semble prête à s'éteindre, ou du moins à ne subsister que dans des branches féminines.

MONTOLIEU, (*Hist. de Fr.*), ancienne famille qui subsiste, depuis un grand nombre de siècles, à Marseille & dans le Bas-Languedoc. Aucune n'a fourni autant de chevaliers à l'Ordre de Malte, autant de défenseurs & de victimes à la patrie.

1°. Guillaume de Montolieu, premier du nom, vivoit dans le onzième siècle.

2°. Giraud son fils, qui vivoit en 1109, donna son nom à une partie du terroir de Marseille, dite *des Montolieus* ou *le Val de Giraud.*

3°. Guillaume, second fils de Giraud, général des galères d'Ildephonse II, roi d'Arragon, comte de Provence, remporta, en 1199, une victoire signalée sur les Génois.

4°. Guillaume IV son petit-fils mourut jeune en défendant sa patrie assiégée par le comte de Provence.

5°. Guillaume VI, arrière-petit-fils de Guillaume IV, fut chargé de négociations importantes auprès des Papes & des rois de France & de Naples. Il tint les rênes du cheval du roi Jean, lorsque ce Prince fit son entrée à Marseille. L'acte de la cérémonie porte ces mots : *Ad dextrandum & conducendum equum domini Regis.*

6°. Blaqueria son fils se rendit illustre en défendant sa patrie contre les Arragonnois.

7°. Etienne, arrière-petit-fils de Blaqueria, s'illustra aussi à la défense de Marseille, assiégée par le connétable de Bourbon & le marquis de Pescaire, les deux plus grands généraux de Charles-Quint & du tems.

8°. Honoré, fils d'Etienne, gentilhomme d'honneur de Catherine de Médicis, premier consul de Marseille, signala son zèle pour la patrie & le Roi au milieu des troubles excités dans Marseille du tems de la Ligue.

9°. Guillaume VIII, fils d'Honoré, commandant des galères du Roi, cinq fois député par la noblesse de Marseille à la cour, envoyé par le Roi à Constantinople, élu, en 1631, premier consul de Marseille, fut tué, en 1638, dans un combat naval livré devant Gênes.

10°. Jean-Baptiste, fils de Guillaume VIII, capitaine d'une galère de son nom, commandoit, en 1642, cinq galères du Roi, & fut tué, le 19 mars 1667, d'un coup de mousquet en combattant contre un vaisseau corsaire.

11°. Louis, fils de Jean-Baptiste, chef d'escadre des galères du Roi, & maréchal-de-camp, bloqua par mer la ville de Barcelone que le duc de Vendôme assiégeoit par terre en 1697; il défendit Cadix : le Roi l'honora du titre de marquis.

12°. Dans la branche des seigneurs de Montolieu-Saint-Hippolyte, établie dans le Bas-Languedoc, Jean, tué à la bataille de Mont-Lhéri.

13°. Giraud son frère, tué à la bataille de Formigny.

14°. Jacques, fils de Jean & neveu de Giraud, tué à la bataille de Novare.

15°. Guillaume, fils de Jacques, capitaine de deux cents hommes, tué à la bataille de Cerisoles.

16°. Un autre Guillaume son frère, qui avoit embrassé la réforme en 1553, & qui commandoit une enseigne dans l'armée des Huguenots, tué à la bataille de Dreux en 1562.

17°. Barthélemi, frère des deux précédens, capitaine de deux cents hommes, mort de la peste en 1563, au Hâvre-de-Grace, que les Français réunis alors, Catholiques & Protestans, assiégeoient de concert.

18°. Jacques, fils de Guillaume (n°. 16), & neveu de Barthélemi (n°. 17), capitaine de deux cents hommes dans l'armée des Huguenots, tué à la bataille de Saint-Denis.

19°. François son frère, tué à la bataille de Montcontour.

20°. Hippolyte leur frère, mort de blessures reçues à la même bataille.

21°. Antoine, aussi leur frère, reçut, au siége de Rouen, en 1592, une blessure qui l'obligea de quitter le service.

22°. Jean, fils d'Antoine, capitaine de deux cents hommes, fut tué, en 1622, au siége de Montpellier.

23°. Antoine, frère de Jean, lieutenant-colonel du régiment de Gondrin, mort en Catalogne.

24°. Louis leur neveu, tué à la bataille de Trèves.

25°. Jacques son frère, tué en duel.

26°. Un autre Jacques leur neveu, mort à Metz d'une blessure reçue au siége de Luxembourg.

27°. Louis son frère, qui perdit un bras à la bataille de Turin.

Une multitude d'autres qui, pour n'avoir été ni tués ni blessés, n'en ont pas moins signalé leur valeur au milieu des dangers.

La foule des chevaliers de Malte, comme nous l'avons dit, est innombrable dans cette famille.

Honoré (n°. 8) & Louis (n°. 11) eurent chacun quatre fils dans cet Ordre, & on en trouve presqu'à chaque génération.

MOREUIL. (*Hist. de Fr.*) Ancienne famille de Picardie. Bernard, premier du nom, seigneur de Moreuil & fondateur de l'abbaye de ce nom en Picardie, vivoit en 1127.

Un de ses descendans, Bernard III, seigneur de Moreuil, fit le voyage de la Terre-Sainte, & se trouva, en 1204, à la prise de Constantinople & à la fondation de l'Empire des Latins. Il en rapporta une relique appelée *la Sainte-Larme*, dont il fit présent à l'abbaye de Selincourt. Le personnage le plus célèbre de cette famille est Bernard VI, seigneur de Moreuil & de Cœuvres, maréchal de France. Philippe de Valois lui ôta cet emploi qu'il lui avoit donné, ou plutôt le déchargea des soins de cet emploi pour lui en confier un plus important aux yeux de ce Monarque. Il le fit gouverneur du prince Jean son fils, duc de Normandie, & modérateur de la fougueuse jeunesse de ce Prince. L'intention du Roi, dans ce changement, & ses vues & ses idées sur la personne de Moreuil, sont très-bien exposées dans les lettres données à ce sujet par Philippe, & qui forment un titre flatteur pour Moreuil.

« De par le Roi. Sire de Moreuil, vous savez, » comme nous vous dîmes l'autre jour, que nous » avions ordené pour être avecques Jean notre » fils & à son frein, & vrayment nous ne vous » ostons de l'office de maréchal pour nul mal qui » soit en vous, ne pour nul défaut qui par vous ait » été en votre office; mais nous vous amons mieux » près de Jean notre fils, que nous ne ferions nul » autre. Si voulons que vous ordonnez tantôt pour » y venir & pour y être doresnavant continuel- » lement, car il est temps qui sont ordonnez pour » y être y soient, & si est mieux votre honneur » de le faire maintenant, qu'il ne seroit quand » nous serons plus avant en la guerre, & pour ce » que vous nous priâtes quand nous vous en par- » lames, que nous y vousissions garder votre hon- » neur. Vrayment se vous y pensez bien, vous » trouverez que nous vous faisons trop plus grand » honneur de vous y mettre, que nous ne ferions » de vous lessier maréchal; mesmement considéré » que nous voulons que vous soyez tous li pre- » miers & li principaux de son frein; car il n'est » oncques de maréchal de France qui n'en laissât » volontiers l'office, pour être li premier au frein » de l'aîné fils du Roi. Si nous semble que votre » honneur y est non pas gardé seulement, mais » accrû; & quant au profit, il nous semble qu'il » y est plus grand, &c. »

Dans la suite le seigneur de Moreuil reprit l'exercice de sa charge de maréchal de France; il commandoit à ce titre l'armée du Roi en Picardie, le 3 septembre 1346: il vivoit encore le 22 mai 1350. Thibault de Moreuil son frère, seigneur de Colombier & de la Bretonnière, vaillant chevalier, fut tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346.

Rogues, seigneur de Moreuil & de Cœuvres, fils du maréchal, quitta le nom de Moreuil pour celui de Soissons, qui lui venoit de son aïeule Iolande de Soissons, mère du maréchal: ce nom de Soissons fut porté par leurs descendans. Thibault de Soissons, seigneur de Moreuil & de Cœuvres, chambellan du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, fut fait prisonnier au siège de Rouen, en 1417, & mourut le 28 avril 1434.

Ce fut sa petite-fille, Marguerite de Soissons, dame de Cœuvres, qui vendit, conjointement avec Jean de Villiers, seigneur de Verderonne, son mari, la vicomté de Cœuvres à Jean d'Estrées, grand-maître de l'artillerie, dans la Maison duquel cette terre est si long-tems restée.

Valéran de Soissons, fils puîné de Thibault, étoit chambellan du duc de Bourgogne, & gouverneur pour lui de Chauny en Picardie. Mort en 1464.

Jean de Soissons, fils de Valéran, quitta le service de Charles-le-Téméraire pour celui de Louis XI, qui lui rendit, en 1473, tous les biens de son père confisqués, parce qu'il avoit tenu le parti de Bourgogne.

Les principaux de ces biens, tels que Moreuil, Poix, passèrent, par mariage, dans la Maison des Créquy-Canaples, Pontdormy ou Pont-de-Remy.

MORIN (Louis), (*Hist. des Sciences*), né au Mans le 11 juillet 1635. Dès qu'il put montrer une inclination, il en montra une pour les plantes. Un paysan qui en venoit fournir les apothicaires de la ville, fut son premier maître. Bientôt il alla herboriser lui-même & chercher des plantes nouvelles aux environs du Mans. Ses humanités achevées, il vint à Paris pour sa philosophie: il y vint, mais en botaniste, c'est-à-dire, à pied, dit M. de Fontenelle; il n'avoit garde de ne pas mettre le chemin à profit. L'amour de la botanique le détermina pour la médecine dans le choix d'un état. Par son excessive frugalité il se ménageoit, dit M. de Fontenelle, beaucoup d'autorité pour prêcher un jour la diète à ses malades. En effet, il s'étoit réduit de très-bonne heure au pain & à l'eau: c'étoit là son régime journalier; tout au plus, par forme de régal & de bonne chère, se permettoit-il quelques fruits. Dans sa vieillesse il se résolut enfin, avec bien de la peine, à prendre une once de vin par jour, une once & rien de plus; car il le mesuroit aussi exactement qu'un remède qui n'est pas éloigné d'être un poison. Toute sa vie étoit réglée comme son régime, & n'étoit elle-même qu'un régime continuel appliqué à tout: il faisoit tous les jours chaque chose à la même heure. Il se couchoit à sept heures du soir en tout temps, & se levoit à deux heures du matin: c'étoit se lever un peu plus tôt que quelques personnes répandues dans le monde ne se couchent. M. de Fontenelle lui attibue un

mot qu'apparemment il a dit le premier, mais qui eſt devenu trivial, & que M. Duclos, qui le répétoit ſouvent, diſoit être la deviſe naturelle des gens occupés : *Ceux qui viennent me voir me font honneur ; ceux qui n'y viennent pas me font plaiſir.*

M. Morin fut reçu docteur en médecine vers l'an 1662. Après quelques années de pratique, il fut reçu *expectant* à l'Hôtel-Dieu. Quand il fut devenu médecin penſionnaire de cet hôpital, il recevoit l'argent de ſa penſion, & le remettoit dans le tronc après avoir bien pris garde à n'être pas découvert. C'étoit, dit M. de Fontenelle, payer les pauvres pour les avoir ſervis.

Sa réputation perça, & mademoiſelle de Guiſe voulut l'avoir pour médecin. « Sa nouvelle dignité, comme l'appelle M. de Fontenelle, lui » fut fort à charge, & on eut bien de la peine à la » lui faire accepter : elle lui fut à charge, en ce » qu'elle l'obligea de prendre un carroſſe ; mais il » ne relâcha rien du reſte de ſon auſtère régime. » Au bout de deux ans & demi la Princeſſe tomba malade, & Morin crut qu'il étoit de ſon devoir de lui annoncer la mort. La Princeſſe, loin de lui ſavoir mauvais gré de ſon zèle pieux, tira de ſon doigt une bague qu'elle lui donna pour dernier gage de ſon affection, & lui laiſſa par ſon teſtament deux mille livres de penſion viagère.

A peine fut-elle morte, que M. Morin ſe débarraſſa de ſon carroſſe, & ſe retira ſans aucun domeſtique à Saint-Victor, « ayant cependant aug- » menté ſon ordinaire d'un peu de riz cuit à l'eau. » En 1699, il entra dans l'Académie des ſciences, en qualité d'aſſocié botaniſte.

Quand M. de Tournefort alla herboriſer dans le Levant, en 1700, il pria M. Morin de faire en ſa place les démonſtrations des plantes au Jardin royal, « & le paya de ſes peines, en lui rappor- » tant de l'Orient une nouvelle plante qu'il nomma » *Morina orientalis*, » comme il nomma la *Dodarte*, la *Fagonne*, la *Bignonne*, la *Phelypée*, en l'honneur des hommes célèbres ou puiſſans qui portoient ces noms. « Ce ſont là de ces ſortes de graces que » les ſavans peuvent faire, non-ſeulement à leurs » pareils, mais aux grands. »

Sur la fin de ſa vie, M. Morin conſentit enfin à prendre un domeſtique. Il mourut le 1 mars 1715, ſans maladie, & uniquement faute de forces ; car, comme le remarque M. de Fontenelle, qui né ſi foible, qu'on ſe hata de l'ondoyer dans la crainte de n'avoir pas le tems de le porter à l'égliſe, a cependant pouſſé beaucoup plus loin ſa carrière en vivant dans le monde, & comme tout le monde, la diète auſtère de M. Morin, fort propre à prévenir des maladies, ne l'étoit pas à donner beaucoup de vigueur.

On a trouvé dans les papiers de M. Morin un *Index* d'Hippocrate, grec & latin, plus ample & plus correct qu'aucun autre ; ouvrage, dit M. de Fontenelle, qui demande une aſſiduité & une patience d'hermite.

Il en eſt de meme d'un journal de plus de quarante années, où il marquoit exactement l'état du baromètre & du thermomètre, la ſéchereſſe ou l'humidité de l'air, le vent & ſes changemens dans le cours d'une journée, la pluie, le tonnerre & juſqu'aux brouillards, &c.

Il a laiſſé une bibliothèque de près de vingt mille écus, un médailler & un herbier, nulle autre acquiſition. « Son eſprit lui avoit, ſans comparaiſon, « plus coûté à nourrir que ſon corps. »



NARCISSE (SAINT). (*Hist. ecclés.*) L'histoire de ce saint patriarche de Jérusalem est embellie ou défigurée par beaucoup de miracles. Il change de l'eau en huile par une simple bénédiction. Il pardonne à ses ennemis, à ses calomniateurs; mais ils meurent tous d'une mort où éclate visiblement la vengeance divine. Il lui est révélé qu'il aura pour successeur dans le siége de Jérusalem saint Alexandre, évêque de Flaviade; le lendemain saint Alexandre arrive *par hasard* à Jérusalem, & saint Narcisse le nomme son coadjuteur. Le plus grand & le plus avéré de tous les miracles de saint Narcisse est qu'ayant été appelé à quatre-vingts ans au gouvernement de l'église de Jérusalem, il la gouverna bien, & qu'il la gouverna pendant quarante ans, n'étant mort qu'à cent vingt ans, en 216. Il avoit assisté à cent ans au concile de Césarée dans la Palestine. Ce fut lui qui conféra le sacerdoce à l'illustre Origène.

NATTA (MARC-ANTOINE), grand jurisconsulte du seizième siècle, natif d'Asti en Piémont, étoit magistrat à Gênes. Il a laissé plusieurs ouvrages de théologie & de jurisprudence. Son Traité *De Deo* est celèbre & rare, moins comme ouvrage de théologie, que comme monument typographique. Il fut imprimé à Venise en 1559. Ses autres ouvrages sont un recueil de conciles : *Conciliorum tomi tres; De immortalitate animæ, libri 5; De Passione Domini.* Un Traité qui semble appartenir à la politique : *De Doctrinâ principum, libri 9*; un autre qui tient au goût & à la philosophie : *De pulchro.*

NATTIER (JEAN-MARC), (*Hist. mod.*), peintre ordinaire du Roi, peintre célèbre. Louis XIV pressentit sa gloire future en voyant ses dessins de la galerie du Luxembourg : *Continuez, Nattier,* lui dit-il, *& vous deviendrez un grand-homme.* Ces dessins ont paru gravés, en 1710, en un volume *in-folio.* Le czar Pierre, par un trait de dépit, ne loua & n'honora pas moins Nattier. Ce Prince, pendant son séjour en France, fit proposer à cet artiste de le suivre en Russie. Nattier ne voulut point quitter sa patrie. Piqué de son refus, le Czar fit enlever le portrait que Nattier avoit fait de l'impératrice Catherine, sans lui donner le tems d'y mettre la dernière main. Nattier peignit la famille royale, & à sa suite tous les Grands du royaume; ce qui l'obligea de sacrifier à ce genre de travail le goût de prédilection qu'il se sentoit pour les sujets d'histoire. La première protection que l'on doit aux talens est de leur laisser la liberté de choisir leurs sujets. Né à Paris en 1685, mort en 1766.

NAVÆUS. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux théologiens du dix-septième siècle; l'un, docteur de Douai (Matthias); l'autre, de Louvain (Joseph), ce dernier fort ami des coryphées du jansénisme de son tems, Arnauld, Quesnel, Opstraët; le premier, auteur de sermons & de quelques ouvrages théologiques; le second, connu par un livre qui a pour titre : *Le fondement de la vie chrétienne*, & par la part qu'il eut aux réglemens de l'hôpital des incurables de Liége, & à l'établissement de la maison des Repenties. Celui-ci mourut à Liége en 1705, à cinquante-quatre ans.

NAUSEA (FRÉDÉRIC), (*Hist. litt. mod.*), évêque de Vienne en Autriche, nommé en 1541 par l'empereur Charles-Quint. On distingue son Traité de la Résurrection : *De J. C. & omnium mortuorum resurrectione.* Il a écrit aussi sept livres *des choses merveilleuses*, dont le nombre est fort grossi par la crédulité de l'auteur & de son siècle. On a du même prelat un *Abrégé de la vie du pape Pie II*, & de celle de l'*empereur Frédéric III.* Divers écrits polémiques contre les Protestans, & jusqu'à des poésies. Mort en 1552 à Trente, pendant la tenue du concile.

NAUZE (M. DE LA). Louis de Jouard, sieur de la Nauze, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, & l'un de ses membres les plus sages & les plus savans, étoit d'une famille noble de Villeneuve-d'Agénois en Guienne; il fit ses études au collége des Jésuites d'Agen; il entra dans leur Société malgré ses parens, & il en sortit malgré les Jésuites, qui ne lui rendirent sa liberté que sur ses instances opiniâtres, *volentem & acriter petentem dimittimus*, dit le P. recteur dans le congé qu'il lui expédia; ils le regrettèrent, & même après sa sortie ils ne désespérèrent pas de le ramener à eux; mais la Maison d'Antin se l'attacha, & il s'attacha surtout à elle. Il éleva les deux derniers ducs d'Antin, père & fils, Louis premier du nom, mort en 1743; Louis II son fils, mort sans postérité en 1757 : il eut la douleur de les perdre tous deux, & de leur survivre long-tems. Son histoire d'ailleurs n'est plus que celle de ses travaux, & ses travaux savans, profonds, joignant au mérite de l'érudition celui d'une grande sagacité, furent sans éclat, ainsi que sa personne. Il inspiroit à tout le monde l'estime & le respect : il jouissoit d'une grande considération; mais sa modestie redoutoit la réputation, & il en eut peu. On ne pensa jamais

à lui : on n'en parla jamais ſans le louer, mais on en parla peu ; il parloit peu lui-même, & toujours avec ſageſſe & circonſpection ; l'étude & la paix ſuffiſoient à ſon bonheur. Peut-être cette indifférence pour la renommée auroit-elle fait de lui un ſavant pour ainſi dire paſſif, qui, content de ſavoir pour lui-même & pour ſes amis, n'auroit rien produit, & n'auroit joui qu'en ſilence ; mais ſon mérite lui ayant comme par haſard & preſque malgré lui ouvert les portes de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres (en 1729), cet homme, incapable de manquer à ſes devoirs ou de les remplir foiblement, a enrichi le recueil de l'Académie d'une foule de ſavans Mémoires ſur toutes ſortes de ſujets ; il a ſurtout éclairci les points les plus obſcurs & les plus difficiles de la chronologie & de la géographie. Admirateur éclairé, mais zélé de Pline le naturaliſte, il a diſſipé juſqu'aux moindres nuages que les objections ou les doutes de quelques ſavans élevoient contre ſa gloire. Son explication de la quatrième églogue de Virgile eſt ingénieuſe & naturelle. Scribonie, femme d'Auguſte, étoit groſſe : le poète, pour la flatter, fait le plus magnifique horoſcope du Prince qui alloit naître d'elle ; car ce ne pouvoit être qu'un fils :

Mais ce qui vint détruiſit les châteaux,
Fit avorter les mîtres, les chapeaux
Et les grandeurs de toute la famille :
La ſignora mit au monde une fille.

& cette fille fut la trop célèbre Julie.

Ainſi M. de la Nauze ſait joindre ce que la littérature a de plus agréable à ce que l'érudition a de plus abſtrait & de plus auſtère, & s'il n'eſt connu que par le recueil de l'Académie, il l'eſt très-avantageuſement par ce précieux recueil. Il mourut en 1773.

NEANDER. (*Hiſt. litt. mod.*) Il y a divers ſavans de ce nom :

1°. Michel, médecin & phyſicien d'Iène, mort en 1581, auteur d'un livre intitulé *Synopſis menſurarum & ponderum.*

2°. Un autre Michel Neander, théologien proteſtant, recteur d'Ilfeldt en Allemagne, mort en 1595, auteur de l'*Aſtrologia pindarica.*

3°. Jean Neander, médecin de Brême, auteur d'un livre aſſez rare, intitulé *Tabacologia*, ou deſcription du tabac, avec des réflexions ſur l'uſage qu'on peut en faire dans la médecine. On a encore de lui les ouvrages ſuivans : *Saſſafrologia. Syntagma, in quo medicinæ laudes, natalitiæ, ſectæ, &c. depinguntur.* Il paroît que celui-ci vivoit & travailloit vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle.

NECKAM, NEKAM *ou* NECQUAM (ALEXANDRE), (*Hiſt. litt. mod.*), théologien anglais du douzième & du treizième ſiècle, mort en 1227, abbé d'Exceſter, auteur d'un Traité *De nominibus uſtenſilium*, ouvrage dont l'objet n'eſt certainement pas ſans utilité, & d'un Traité *De naturis rerum*, &c.

NEGRO *ou* NEGRI BASSANESE (FRANÇOIS). (*Hiſt. litt. mod.*) Ce ſurnom de *Baſſaneſe* indique la patrie de Negro. L'ouvrage par lequel il eſt connu, eſpèce de tragédie allégorique en proſe, intitulée *Il libero arbitrio*, indique ſa ſecte. Les dogmes de l'Egliſe romaine y ſont attaqués ſans ménagement, & les invectives ſont prodiguées à ſes miniſtres. On a publié, en 1558, à Genève, la traduction françaiſe de cette pièce, ſous le titre de *Tragédie du Roi franc arbitre.* Comme les plus maltraités dans cet ouvrage ſont Jean de la Caſa, qui, en qualité de nonce à Veniſe, avoit inſtruit le procès de Paul Vergerio, évêque apoſtat de Capo d'Iſtria ; Stella, qui avoit remplacé Vergerio, & Jérôme Muzio, qui avoit écrit contre lui, quelques-uns ont cru que Vergerio étoit le véritable auteur de cette tragédie, ou que du moins il y avoit eu part ; mais l'opinion publique paroît l'aſſurer à Negro. Cet écrivain, né à Baſſano dans le Vicentin, mourut maître d'école à Chiavenne chez les Griſons.

NEPVEU (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), jéſuite à Rennes, auteur de pluſieurs livres de piété. Sa *Retraite ſelon l'eſprit & la méthode de ſaint Ignace* a été réimprimée pluſieurs fois ; elle a même été traduite en latin. Sa *Méthode d'Oraiſon* a été traduite en italien par le Père Segneri. Ses *Penſées & réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année* ont été traduites en latin à Munich, & en italien à Veniſe. Sa *Manière de ſe préparer à la mort* a auſſi été traduite en italien à Veniſe. Son Traité *De la connoiſſance & de l'amour de Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt* a été réimprimé pluſieurs fois ; enfin le P. Nepveu fut dans ſon tems un écrivain aſcétique diſtingué. Il étoit né à Saint-Malo en 1639, & s'étoit fait jéſuite en 1654.

NÉRATIUS (LUCIUS), (*Hiſt. rom.*), homme ſinguliérement méchant, dont parlent Denys d'Halicarnaſſe & Aulu-Gelle. Il ſembloit avoir pris pour principe de faire tout le mal qui pouvoit être fait impunément, ou dont on n'étoit au moins puni que par la bourſe. Par exemple, la loi des douze tables avoit prononcé une amende de vingt-cinq ſous pour un ſoufflet donné ; Nératius, qui apparemment étoit riche, prenoit plaiſir à diſtribuer des ſoufflets aux paſſans ; un eſclave le ſuivoit, chargé d'un ſac d'argent, pour payer ſur le champ à tous ceux qui avoient été ainſi outragés l'amende réglée par la loi, & que l'offenſé étoit obligé de recevoir comme l'offenſeur étoit obligé de la donner. On ſeroit tenté de croire que cet homme étoit bien moins un méchant, qui ne crut pas acheter trop cher le plaiſir de faire du mal, *egregiè homo improbus, atque immani vecordiâ*, qu'un plai-

ſant qui vouloit rendre ſenſible le ridicule de la loi qu'il accompliſſoit ainſi à la lettre. Il eſt vrai que le moyen qu'il employoit ne pouvoit reſter impuni que chez une nation qui ne connoiſſoit pas le duel, & qui reſpectoit plus les lois poſitives, que les droits naturels de l'homme; mais enfin s'il ne vouloit que faire changer une loi abſurde, il y réuſſit : la loi fut abrogée, & il fut ordonné que dans la ſuite les Préteurs nommeroient des commiſſaires pour informer des faits & punir chaque injure, ſelon le degré d'atrocité & de malignité. *Prætores injuriis æſtimandis recuperatores ſe daturos edixerunt.* Aul. Gell. lib. 20, c. 1.

NERVET (MICHEL), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin d'Evreux, qui, comme un autre médecin contemporain & plus célèbre que lui (M. Aſtruc), préféroit la théologie à la médecine. On n'a pas de Michel Nervet un ſeul livre ſur la médecine, & on a de lui des interprétations, explications, annotations ſur l'Ecriture-Sainte. Il ſavoit le grec & l'hébreu. Mort en 1729.

NESLE *ou* NÉELLE. (*Hiſt. de Fr.*) Le connétable de Neſle (Raoul). Lorſqu'après la longue paix qui ſuivit le traité d'Abbeville, conclu en 1259, par la ſageſſe & la modération de ſaint Louis, la guerre vint à renaître, ſous Philippe-le-Bel, entre la France & l'Angleterre, Philippe ayant confiſqué la Guienne & les autres terres anglaiſes ſituées en France, le connétable Raoul de Neſle, qu'il envoya dans ces provinces avec quelques troupes, ſoumit tout ſans délai & ſans obſtacle. Cette grande conquête, cette expulſion entière des Anglais coûta moins d'efforts qu'une exécution ordinaire de juſtice. Ce phénomène eſt différemment expliqué par les Français & par les Anglais. Les premiers, ſans en faire honneur à la valeur de leur nation, diſent que ce fut un abandon ſimulé, un pur effet de la politique d'Edouard I, qui, ſupportant patiemment toute dépendance, voulut éteindre la féodalité en y ſatisfaiſant. Il laiſſa donc confiſquer & prendre ſes provinces, pour ne les plus tenir de la France, mais *de Dieu & de ſon épée.* Il eſpéroit les reconquérir aiſément, & les poſſéder alors en toute ſouveraineté.

Les Anglais diſent au contraire que Philippe abuſa de la confiance d'Edouard. Selon eux, Edmond, frère d'Edouard, traita ſecrétement avec la reine Marie de Brabant, veuve de Philippe-le-Hardi, belle-mère de Philippe-le-Bel, & avec la reine Jeanne de Navarre ſa femme. Elles lui avouérent avec myſtère que Philippe exigeoit ſeulement de la part d'Edouard un acte de ſoumiſſion, une réparation apparente des griefs allégués; qu'il falloit donc qu'Edouard remît à Philippe ſix forteresſes qu'on ſpécifia : c'étoient Saintes, Talmont, Turon, Pumirol, Penne & Montflanquin; qu'il falloit encore recevoir un ou deux officiers de Philippe dans la plupart des places anglaiſes, afin que Philippe parût prendre poſſeſſion de la Guienne; qu'alors le ſuzerain, appaiſé par cette ſatisfaction du vaſſal, conſentiroit, à la prière des Reines, de le recevoir à hommage, lui rendroit les ſix places de ſûreté, rappelleroit ſes officiers des autres places, & que tout rentreroit dans l'ordre. Edouard & Edmond crurent d'autant plus facilement cet accord ſincère, que Philippe confirma lui-même à Edmond tout ce qu'avoient dit les Reines, & que, pour attirer Edouard dans le piège, on lui propoſa d'épouſer Marguerite, ſœur de Philippe-le-Bel. Edouard, approuvant donc ces vaines formalités d'une ſatisfaction qui ne devoit lui rien coûter de réel, & ſe regardant déjà comme le beau-frère de Philippe, voulut mériter ce titre en donnant à Philippe des témoignages d'une confiance ſans bornes. Au lieu de ſix fortereſſes qu'on lui demandoit, il offrit de remettre toutes ſes provinces, & on accepta ſon offre, ſous prétexte de donner plus d'éclat à la réparation; mais lorſqu'Edmond s'adreſſa aux Reines pour demander la reſtitution promiſe, elles lui firent entendre que le jeu n'avoit pas duré aſſez long-tems; que pour y donner un plus grand air de vérité, il falloit qu'il s'adreſſât au Roi, & qu'il eſſuyât un refus public. Edmond ſe prête encore à cette ſcène; il ſe préſente au conſeil, forme ſa demande au nom de ſon frère; Philippe répond ſéchement *qu'il ne rendra pas ladite ſaiſine*, & le conſeil applaudit. Edmond, prévenu par les Reines, s'étoit attendu à tout cela : il ſe retira en jouant la ſurpriſe & l'indignation; mais enfin il apprit qu'il n'y avoit que lui de joué, que la confiſcation étoit très-réelle, & que le Roi ne vouloit plus entendre parler de cette affaire.

Voilà comment les Français d'un côté, les Anglais de l'autre, expliquent la facilité avec laquelle les provinces anglaiſes du continent furent ſoumiſes. Il faut avouer que ni l'une ni l'autre de ces explications n'eſt ſatisfaiſante. Il n'eſt point vraiſemblable, d'un côté, qu'Edouard, pouvant conſerver ces provinces, les laiſſât prendre, dans l'eſpérance très-incertaine de les reprendre & de les poſſéder alors à un titre plus avantageux. Il n'eſt pas plus vraiſemblable, de l'autre, qu'on remette des provinces entières à un ennemi qui ne demande que ſix places. Nous expliquerions donc plus naturellement la prompte ſoumiſſion de ces provinces, par un peu de négligence de la part d'Edouard, & un peu d'artifice de la part de Philippe le-Bel. Nous croyons qu'Edouard, occupé des affaires de l'Ecoſſe, amuſé en France par des promeſſes de mariage avec la princeſſe Marguerite, & par les promeſſes des Reines, laiſſa ſes places ſans défenſe, & que l'activité du connétable de Neſle fit le reſte.

Ce connétable perdit la vie à la bataille de Courtray, du 11 juillet 1302, où il commandoit ſous le comte d'Artois, Prince du ſang. Ce Prince pouſſoit avec chaleur cette guerre contre les Flamands, qu'il haïſſoit en qualité de voiſins, & qu'il

affectoit de mépriser, parce qu'ils étoient sans cavalerie & sans noblesse, qu'ils n'avoient pour chef qu'un tisserand, qui avoit pour lieutenant un boucher, & qu'ils n'opposoient à cinquante mille hommes de troupes aguerries, que vingt-cinq mille artisans tirés des boutiques de Gand & de Bruges, ou des laboureurs arrachés pour un tems à la charrue. Cependant les Flamands s'étoient avantageusement retranchés entre Bruges & Courtray; ils étoient défendus, au nord, par la Lys; au midi, par un large canal qu'on n'appercevoit que quand on étoit sur le bord; au levant & au couchant, par des fossés profonds. Cette bataille est une des premières où l'on apperçoive un plan, une assiète de camp, choisie & secondée par un art sensible. Le connétable de Nesle étoit d'avis, ainsi que plusieurs autres chefs, de respecter la position des Flamands, de ne point combattre & de se contenter de les affamer dans leur camp. Le comte d'Artois jugea indigne de sa gloire d'user de ménagement avec ce qu'il appeloit *une populace séditieuse*. Le connétable insistant, le comte d'Artois lui reprocha en public de vouloir épargner les Flamands, parce qu'il avoit marié sa fille à un des fils du comte de Flandre. *Non*, répondit froidement le connétable, *je ne suis point un traître; suivez-moi seulement, & je vous menerai si avant, que nous n'en reviendrons ni l'un ni l'autre*. Il tint parole.

Le connétable Raoul de Nesle ou Néelle étoit de la Maison de Clermont en Beauvoisis. (*Voyez* l'article *Clermont*, dans le Dictionnaire.)

NETTER (THOMAS), (*Hist. litt. mod.*), théologien carme des quatorzième & quinzième siècles, fut plus connu sous le nom de *Thomas Waldensis* ou *Thomas de Walden*, du nom d'un village d'Angleterre où il naquit. Il disputa beaucoup, au concile de Constance, contre les Wiclésites & les Hussites, & les terrassa, si l'on en croit les écrivains catholiques. Il étoit la terreur de ces hérétiques, & le moindre disputeur pouvoit l'être en traînant à sa suite des buchers & des bourreaux. Il est fâcheux que ce concile de Constance, dont la mémoire est respectable à d'autres égards, rappelle toujours l'infidélité de l'empereur Sigismond & la cruauté des théologiens. On a de Netter quelques ouvrages savans, entr'autres le *Doctrinale antiquitatum fidei Ecclesiæ catholicæ*, en trois volumes *in-folio*, & cependant imprimé plusieurs fois. L'auteur mourut en 1430.

NICÉARQUE, (*Hist. anc.*), l'un des plus grands peintres de l'antiquité. Les auteurs anciens vantent surtout à l'envi trois morceaux de lui, qu'ils représentent comme des chefs-d'œuvre: une Vénus au milieu des trois Grâces, un Cupidon, un Hercule vaincu par l'Amour.

NICON (SAINT), (*Hist. eccl. & litt.*), moine du dixième siècle, surnommé Métanoïte, travailla beaucoup & utilement à la conversion des Arméniens. On a de lui, sur la religion de ces peuples, un Traité qu'on trouve dans la bibliothèque des Pères. Mort à Corinthe en 998.

NIGIDIUS. (*Hist. litt. de Rome.*) Publius-Nigidius-Figulus, contemporain de Cicéron & de César, est regardé comme le plus savant des Romains après Varron; il s'occupoit principalement de la physique & des sciences qu'on appelle *exactes*, au nombre desquelles il mettoit, comme on l'a fait si long-tems, l'astrologie judiciaire. Il professoit hautement cette science chimérique, & Suétone, qui ne la dédaignoit pas, rapporte que Nigidius ayant été informé de l'heure à laquelle Auguste étoit né, déclara que cet enfant deviendroit un jour le maître du monde. Suétone ne s'étoit vraisemblablement pas fait informer assez exactement de l'époque précise & des circonstances de cette prédiction. Ce Nigidius, qui avoit si bien prédit ou prévu les destinées futures d'Octave, avoit été moins clairvoyant sur la sienne; il avoit cru que le parti de la République triompheroit, & en conséquence il avoit suivi Pompée contre César. Après la bataille de Pharsale, il vécut dans l'exil comme les autres partisans de Pompée. Cicéron, qui s'étoit attaché au même parti, qui conservoit les mêmes sentimens, mais qui, par son mérite, & plus encore peut-être par un effet de ses irrésolutions & de sa foiblesse, avoit trouvé grace devant le vainqueur, quoique sans obtenir sa faveur & sa confiance, Cicéron écrit à Nigidius son ami, pour lui donner des consolations & des espérances. Il loue César; il se loue de ses égards & de ses ménagemens; mais il déplore la dureté des tems, les nombreux abus de la victoire, les inconvéniens du pouvoir souverain auquel on n'étoit pas accoutumé; car les Romains étoient alors, à l'égard de César, ce que les Athéniens avoient été à l'égard de Pisistrate:

Cùm tristem servitutem ferent Attici,
Non quia crudelis ille, sed quoniam grave
Omninò insuetis onus, &c.

On entrevoit, dans ces plaintes de Cicéron, que la chute de son crédit passé n'est pas ce qui le touche le moins dans la chute de la République. « Autrefois, dit-il, je pouvois adoucir le sort d'un » malheureux, je pouvois même sauver un cou- » pable (il faut croire qu'il usoit sobrement de ce » dernier pouvoir); aujourd'hui je me vois dans » l'impuissance de servir même un homme, un ami » du mérite de Nigidius. *Qui anteà aut obscuris hominibus, aut etiam sontibus opitulari poteram, nunc Publio-Nigidio, uni omnium doctissimo & sanctissimo, & maximâ quondam gratiâ, & mihi certè amicissimo, ne benignè quidem polliceri possum.* » Il déplore surtout, avec une juste amertume, la perte de tant de bons citoyens, de tant d'amis illustres ou morts dans

dans les combats, ou écartés & dispersés par la tempête, & dépouillés de leurs biens. *Careo enim cùm familiarissimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut distraxit fuga; tùm omnibus amicis quorum benevolentiam nobis conciliâratper me quondam TE SOCIO DEFENSA RESPUBLICA. Versorque in eorum naufragiis & bonorum direptionibus. Nec audio solùm quod ipsum esset miserum, sed etiam video quo nihil est acerbius, eorum fortunas dissipari, quibus nos olim adjutoribus illud incendium extinximus; & in quâ urbe modò gratiâ, autoritate, gloriâ floruimus, in eâ nunc iis quidem omnibus caremus.*

Ces mots, *te socio defensa Respublica*, semblent annoncer que Nigidius n'avoit pas une part médiocre aux affaires de son tems; mais c'est surtout comme savant qu'il est célèbre; c'est à ce titre qu'il est vanté par tous les anciens : il avoit écrit sur la grammaire, sur l'astrologie, sur diverses autres sciences. La lettre touchante que Cicéron lui adresse, est la treizième du livre IV des Lettres ou Epîtres dites *familières*, & cette lettre est un monument de gloire pour Nigidius.

NIGRISOLI. (*Hist. litt. mod.*) Jérôme & François-Marie, père & fils, tous deux médecins à Ferrare, & tous deux savans médecins. L'un mort en 1689, l'autre en 1727, sont auteurs : le premier, d'un ouvrage intitulé *Progymnasmata medica*; le second, d'un *Traité du quinquina* en latin, de la *Pharmacopæa ferrariensis*, & d'autres ouvrages qui ont eu du succès.

NIHUSIUS (BARTHOLD), (*Hist. litt. mod.*), savant Allemand, né en 1589, à Wolpe dans les Etats de Brunswick, d'une famille luthérienne, se fit catholique à Cologne vers l'an 1622. Sa conversion ne fut pas inutile à sa fortune : d'emplois en emplois il devint suffragant de l'archevêque de Mayence, sous le titre d'évêque de Mysie. On a de lui les livres intitulés *Annotationes de communione Orientalium sub specie unicâ*, & *Tractatus chrorographicus de nonnullis Asiæ provinciis ad Tigrim, Euphratem*, &c. & plusieurs autres ouvrages de controverse & d'histoire. Mort en 1657.

NOAILLES. A cet article, tome IV, partie Ire., n°. 9, colonne 2, on lit ces mots : « Anne-Jules, » maréchal duc de Noailles : c'est le premier de » quatre maréchaux de France consécutifs, dont » deux le sont actuellement (en 1790), *& par » une distinction dont il ne paroît pas qu'il y ait eu » d'exemple depuis les maréchaux de Lautrec & de Foix, » sous François I, ces deux maréchaux de France sont » frères.* »

Ce qui est souligné ici est une erreur qu'il faut corriger : les deux derniers maréchaux de France ont été nommés en même tems par une seule & même promotion (en 1775). Voilà tout ce qu'il y a, sur ce point, de particulier à la Maison de Noailles; car il y a plusieurs exemples, depuis les de Foix-Lautrec, de frères qui, sans avoir été compris dans une même promotion (non plus que les maréchaux de Lautrec & de Foix, le premier nommé par Louis XII, le second par François I, le 6 décembre 1518), se sont vus cependant revêtus en même tems de la dignité de maréchaux de France.

La Maison de Montmorenci, qu'il faut toujours mettre à la tête de toutes les autres, non-seulement pour son ancienneté, mais pour ses services & pour les dignités militaires accumulées sur elle & toujours méritées, la Maison de Montmorenci a eu, depuis les de Foix, cette distinction de deux frères, maréchaux de France en même tems, quoique nommés à différentes époques. François, fils aîné du connétable Anne, fut nommé maréchal de France en 1559; & Henri, second fils du même connétable Anne, & lui-même connétable dans la suite, fut nommé maréchal de France le 10 février 1566. Depuis cette époque jusqu'à la mort de François, arrivée le 6 mai 1579, ces deux frères furent ensemble maréchaux de France.

Il n'y eut pour ainsi dire qu'un moment, dans la Maison de Lhôpital-Vitry, deux frères maréchaux de France ensemble. Nicolas de Lhôpital-Vitry fut fait maréchal de France, en 1617, à la place du maréchal d'Ancre : il mourut le 28 septembre 1645. François de Lhôpital, seigneur du Hallier, son frère, avoit été nommé maréchal de France deux ans avant la mort de Nicolas, en 1643.

Mais le duc de Duras, Jacques-Henri de Durfort, & Gui-Aldonce de Durfort son frère, tige des ducs de Lorges & de Randan, furent très-long-tems maréchaux de France ensemble, le premier ayant été nommé le 30 juillet 1675, & étant mort le 12 octobre 1704, & le second ayant été nommé en 1676, & étant mort le 22 octobre 1702.

Nos pères ont vu, dans la Maison d'Estrées, une autre distinction remarquable, le père, maréchal de France, voir son fils élevé à la même dignité. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Estrées*), tome II, partie II, pag. 494 & 495.

Nous avons vu, de nos jours, la même chose arriver dans la Maison de Biron, aux deux derniers maréchaux de Biron, père & fils.

Pour revenir à la Maison de Noailles, outre cette suite non interrompue de maréchaux de France, elle compte une suite aussi non interrompue de cinq premiers capitaines des gardes-du-corps; & les petits-fils de M. le maréchal de Mouchi, branche cadette, sont aussi fils d'un capitaine des gardes; ils sont encore petits-fils, par madame leur mère, d'un autre maréchal de France, capitaine des gardes, M. le maréchal-prince de Beauvau, & ils peuvent dire comme Ulysse dans les métamorphoses :

Est quoque per matrem Cyllenius addita nobis
Altera nobilitas, Deus est in utroque parente.

NOTKER. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans qui ont vécu dans des siècles d'ignorance.

1°. Notker, dit *le Bègue*, moine de l'abbaye de Saint-Gal, qui vivoit au neuvième siècle, est auteur d'un *Martyrologe* qu'on trouve dans le *Canisius* de Basnage, & de quelques autres ouvrages insérés dans le *Novus Thesaurus Monumentorum* de dom Pez.

2°. Notker, évêque de Liége, mort en 1008, a orné cette ville de bâtimens magnifiques pour le tems. Il a laissé une *Histoire des évêques de Liége*, qui se trouve dans le *Recueil des évêques de Liége*, par Chapeauville.

NOVARIN (Louis), (*Hist. litt. mod.*), théatin de Vérone, mort en 1650, est auteur de deux livres fort singuliers, & par leurs titres, & par leur sujet. L'un est *Calamità de cuori;* c'est la vie de Jésus-Christ dans le sein de la sainte Vierge: l'autre est *Paradiso di Betelemme;* c'est la vie de Jésus-Christ dans la crêche. Ces deux ouvrages sont recherchés, on voit assez pourquoi. Les autres n'ayant pas ce piquant de la singularité, sont plus négligés.

NOVES (Laure de), (*Hist. mod.*), si connue sous le nom de *la Belle Laure*, née, ou dans Avignon, ou dans un village voisin, en l'an 1308, d'Audiffret de Noves, fut mariée à Hugues de Sade, seigneur de Saumane, & mourut de la peste, à Avignon, en 1348. (*Voyez* l'article *Pétrarque*, dans le Dictionnaire.)

NOULLEAU (Jean-Baptiste), (*Hist. litt. mod.*), oratorien, puis archidiacre & théologal de Saint-Brieux sa patrie, prêcha d'abord à Saint-Malo, puis à Paris & en divers autres lieux avec assez de succès. Interdit à tort ou avec raison, par son évêque, de toutes fonctions ecclésiastiques, il fit, tous les jours, pendant trois ans que dura cette interdiction, sept lieues par jour, pour aller dire la messe dans une paroisse du diocèse de Dol, où il n'étoit pas interdit. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres un Traité *de l'Extinction des procès*, sujet utile; un Traité *de l'Usage canonique des biens de l'Eglise;* un autre Traité intitulé *Politique chrétienne & ecclésiastique pour chacun de tous messieurs de l'Assemblée générale du Clergé, en 1665 & 1666*, &c. Né en 1604; mort vers l'an 1672.

NIDER (Jean), (*Hist. litt. mod.*), dominicain allemand, mort à Nuremberg vers l'an 1440, est auteur d'un livre rare, & qui pourroit être de quelque utilité, intitulé *Dispositorium moriendi.* Nider avoit professé la théologie à Paris.

NYMANNUS (Grégoire), (*Hist. litt. mod.*), né à Wittemberg, y fut professeur d'anatomie & de botanique, & y mourut le 8 octobre 1638, à quarante-trois ans. Il est auteur de quelques ouvrages de médecine assez importans, tels qu'un *Traité de l'Apoplexie*, en latin; une *Dissertation sur la vie du fœtus dans le sein de la mère.* Il établit que le fœtus vit de sa propre vie dans le sein maternel, & que, la mère venant à mourir sans l'avoir mis au monde, on peut souvent le tirer encore vivant, & sans l'endommager, du sein même de la mère morte. Vérité ou du moins assertion d'une grande importance, & qui doit engager, dans l'occasion, à faire toutes les expériences nécessaires.

NYNAULD (Jean de), (*Hist. litt. mod.*), auteur dont on a un livre curieux, sous ce titre fait pour exciter du moins la curiosité du peuple: *De la Lycanthropie, transformation & extase des sorciers.* L'erreur sur laquelle roule ce livre singulier, & qu'il fortifie, n'est pas moderne: il y a longtems que Virgile a dit:

His ego sæpè lupum fieri & se condere sylvis
Mœrin, sæpè aminas imis excire sepulchris,
Atque satas alio vidi traducere messes.



ODESPUN DE LA MESCHINIÈRE (Louis), (*Hist. litt. mod.*), prêtre de Chinon en Touraine, fit paroître en 1646 une collection en deux volumes *in-folio* des *Mémoires du Clergé de France*, éclipsée depuis par d'autres collections plus amples & mieux faites. Il donna aussi dans la même année une collection des *Conciles de France* pour servir de suite aux Conciles du P. Sirmond. On y joint les Supplémens de la Lande, qui ont paru en 1666.

ŒLHAF, (*Hist. litt. mod.*), nom de divers savans d'Allemagne & de Pologne.

1°. Nicolas-Jérôme, théologien de Nuremberg, pasteur à Lauffen, mort en 1675, a écrit sur le Droit naturel & sur la Prédestination. Il a fait de plus une *Réfutation du Traité de l'état des ames après la mort.*

2°. Tobie, jurisconsulte, aussi de Nuremberg, vice-chancelier de l'Académie d'Altorf, mort en 1666, a écrit savamment sur les monnoies, sur les formes & les différentes espèces de Républiques, sur les magistrats, les principes du droit en général, & sur les appellations & les donations en particulier.

3°. Nicolas, médecin, a écrit (en latin) sur les plantes des environs de Dantzick, vers le milieu du dix-septième siècle.

OLEASTER (JÉRÔME), (*Hist. litt. mod.*), dominicain portugais, assista au concile de Trente, en qualité de théologien de Jean III, roi de Portugal. Il s'y distingua dans les conférences; mais ce qui le distingue le mieux, c'est qu'à son retour il refusa un évêché, sans doute pour montrer que son zèle n'avoit été animé par aucune vue de fortune ou d'ambition : mais il fut inquisiteur de la foi, emploi qu'il auroit dû refuser plutôt que la dignité d'évêque. Il y a de lui des Commentaires sur le Pentateuque & sur Isaïe. Une édition de ses Commentaires sur le Pentateuque, quoique faite à Lisbonne, est recherchée, parce que, quoiqu'il fût inquisiteur, ou parce qu'il l'étoit, elle n'a point passé par les mains des inquisiteurs. Mort en 1563.

OLEN, (*Hist. litt. anc.*), poète grec, plus ancien qu'Orphée, étoit de Xante, ville de Lycie. Des hymnes qu'il avoit composés en l'honneur d'Apollon, étoient chantés dans l'île de Délos aux jours de solennité. On croit qu'Olen exerça le premier les fonctions de prêtre d'Apollon dans le temple de Delphes, dont il passe pour être un des fondateurs.

OLÉNIUS & APRONIUS. (*Hist. rom. & germanique.*) Olénius étoit une espèce de préposé subalterne au gouvernement de la Frise, sous l'Empire de Tibère, vers l'an 28. Comme les soldats romains faisoient un grand usage du cuir de bœuf, qu'ils en composoient des espèces de manteaux ou de mantelets contre la pluie, qu'ils en formoient même leurs tentes, l'impôt que les Romains exigeoient le plus ordinairement des nations vaincues, des peuples tributaires, étoit un certain nombre de cuirs de bœuf. Drusus avoit imposé ce tribut aux Frisons : le nombre qu'ils devoient fournir par an de ces cuirs avoit été fixé, mais on n'avoit pas spécifié de quelle grandeur & de quelle épaisseur ils devoient être. Olénius, en tyran subalterne, toujours plus injuste & plus oppresseur que les tyrans en chef, les exigea suivant la forme des Vrochs, c'est-à-dire, des plus grands & des plus épais de tous. Le bétail est fort petit dans la Frise; de sorte que, réduits à l'impossibilité de satisfaire à ce qu'on exigeoit d'eux, ces malheureux étoient obligés d'abord de donner les bœufs même pour les cuirs, ensuite leurs terres, enfin leurs femmes & leurs enfans qu'on réduisoit en servitude: de là, dit un historien, les plaintes, la rage, puis pour remède, la guerre. Le peuple, dans sa fureur, pendit quelques soldats qui exigeoient ce tribut. Ce soulévement, qui avoit pour principe le désespoir, devint bientôt très-redoutable : Olénius n'eut que le tems de se sauver à la hâte dans un château fort, bâti au milieu d'une île du lac de Zuyderzée, & où les Romains tenoient une forte garnison. Lucius Apronius, propréteur & commandant les troupes romaines dans ce pays-là, vint dégager Olénius & faire lever le siége de ce château : les Frisons se retirèrent. Apronius crut les avoir dissipés; mais un détachement qu'il envoya contr'eux pour achever leur dispersion, les retrouva en bataille derrière une forêt : il fallut combattre; les Frisons eurent l'avantage; les Romains abandonnèrent le champ de bataille, en laissant sur la place neuf cent des leurs, dont Apronius parut négliger entiérement, & de venger la mort, & même de retirer les corps. Cette petite rencontre eut toutes les suites d'une bataille décisive : le nom des Frisons en devint illustre parmi les peuples de la Germanie; les armes romaines perdirent beaucoup de leur réputation, & parurent bien moins redoutables quand on vit qu'un petit peuple leur résistoit impunément. Cet effet tenoit à des causes supérieures. Tibère, livré alors à la mollesse & à la débauche dans l'île de Caprée, aimoit mieux dissimuler des affronts que de prendre la peine de les venger; & ce qu'il

ne vouloit pas faire lui-même, il vouloit encore moins que d'autres eussent la gloire de le faire. Il laissoit les Parthes s'emparer de l'Arménie, les Daces & les Sarmates envahir la Mœsie, les Germains ravager les Gaules. Tyran jaloux & soupçonneux, il redoutoit plus les succès de ses généraux, que les incursions de ses ennemis.

OLESNIKI (SBIGNÉE), (*Hist. de Pologne*), passe pour un des plus grands-hommes & des plus fidèles ministres que la Pologne ait eus. Il étoit d'une noble & ancienne famille; il fut secrétaire de Ladislas Jagellon, roi de Pologne; il le suivit en cette qualité dans ses expéditions militaires. Il eut le bonheur de lui sauver la vie. Armé d'un simple tronçon de lance, mais animé par le zèle, il démonta & renversa un cavalier au moment où celui-ci fondoit sur le Roi dans une occasion périlleuse. Olesniki n'étoit point guerrier & ne prétendoit point l'être; mais c'est un devoir sacré, c'est plus, c'est un mouvement naturel dans tout citoyen d'exposer sa vie pour défendre celle de son Roi. Olesniki entra dans l'état ecclésiastique, & Ladislas, qui n'oublia jamais l'obligation qu'il lui avoit, lui donna ou lui procura l'évêché de Cracovie & le chapeau de Cardinal. Il l'employa d'ailleurs très-utilement en diverses ambassades, & le chargea des négociations les plus importantes. Ladislas éprouva jusqu'à sa mort Olesniki fidèle, & ce ministre trouva toujours le Roi reconnoissant. Ladislas avoit reçu autrefois de la reine Hedwige, sa première femme, un anneau qu'il conservoit précieusement comme un gage de la tendresse d'un objet tendrement aimé. En mourant il laissa cet anneau à Olesniki comme à l'homme qu'il aimoit le mieux & auquel il devoit le plus. Olesniki s'acquitta bientôt envers sa mémoire. Aussitôt après la mort de Ladislas, il fit élire à Posnanie, en 1434, le jeune Ladislas, fils aîné du Roi son ami, & ce jeune Prince, devenu depuis roi de Hongrie, ayant péri malheureusement à la bataille de Varnes en 1444 (*voyez*, dans le Dictionnaire, les articles *Ladislas II & Cesarini*,) le cardinal-évêque de Cracovie fit élire Casimir, frère du jeune Ladislas, & rompit l'assemblée où quelques Polonais avoient élu tumultuairement pour roi de Pologne, Boleslas, duc de Moscovie. Olesniki mourut à Sandomir le premier avril 1455, à soixante-six ans, laissant tous ses biens aux pauvres, qu'il avoit toujours nourris pendant sa vie. Régularité exemplaire dans les mœurs, fermeté inflexible dans le caractère pour empêcher le mal & procurer le bien, la fidélité du sujet toujours animée par les sentimens d'un ami, voilà ce que Ladislas & sa famille trouvèrent constamment dans Olesniki.

OPILIUS (AURELIUS), (*Hist. litt. anc.*), grammairien célèbre, auteur d'un ouvrage intitulé *Libri Musarum*, qui n'est pas venu jusqu'à nous, vivoit l'an 94 avant J. C.

ORANTES (FRANÇOIS), (*Hist. litt. mod.*), cordelier espagnol, est connu pour avoir écrit contre le *Livre des Institutions de Calvin*; mais Calvin est bien plus célèbre que son foible adversaire, & le livre de Calvin est bien plus connu que son obscure réfutation. Orantes avoit assisté au Concile de Trente en qualité de théologien, & on avoit distingué un discours qu'il y avoit prononcé en 1562. Il fut confesseur de dom Juan d'Autriche, & enfin évêque d'Oviedo en 1581.

ORFANEL (HYACINTHE), (*Hist. litt. mod.*), dominicain espagnol, né à Valence en 1578, fut missionnaire au Japon; il a écrit l'*Histoire de la prédication de l'evangile* dans ce royaume. Il ignoroit la triste part qu'il auroit à cette histoire.

Nescia mens hominum fati sortisque futuræ, &c.

Il fut brûlé vif dans sa mission. C'est un des martyrs de la foi au Japon.

OLYMPIUS, (*Hist. rom.*), concurrent de Stilicon dans la faveur d'Honorius, contribua beaucoup à la perte de ce grand général; il l'avoit préparée de loin par ses suggestions perfides, soit auprès de l'Empereur, alors âgé de vingt-trois ans, & qui ne fut toute sa vie qu'un enfant; soit dans le conseil, où il ne parloit que de la trop grande puissance & de l'ambition démesurée de Stilicon, & où il formoit peu à peu la faction sous laquelle succomba enfin son rival; soit auprès des Chrétiens qu'il alarmoit sur leur culte & sur leurs églises, en leur montrant toujours Eucherius, fils de Stilicon, & encore payen alors, prêt à employer tout le crédit de son père à r'ouvrir ou à relever les temples des faux dieux. Stilicon, qui pressentoit sa disgrace & qui prévoyoit sa perte, marchoit environné de soldats, & surtout d'étrangers dont il croyoit l'attachement à toute épreuve. Olympius vint à bout de lui en débaucher la plus grande partie, & de le réduire à chercher l'asile d'une église.

Par la mort de Stilicon, Olympius crut s'être assuré le premier rang dans la faveur: il se trompa. Les Honorius ne savent ni choisir ni conserver leurs ministres: les mêmes intrigues qui avoient détruit Stilicon, détruisirent Olympius: on le trouva trop puissant; on le jugea dangereux; il fut dépouillé de ses emplois, & obligé de se bannir de la cour pour éviter le sort de Stilicon; il y revint cependant au bout de quelque tems, & continua, suivant l'usage des intrigans & des ambitieux, à traverser, à décrier tous ceux dont le crédit alarmoit le sien; il s'opposa de tout son pouvoir au mariage de la princesse Placidie, sœur de l'empereur Honorius, avec le fameux Patrice Constantius, qui, moitié par amour, moitié par ambition, & pour acquérir des droits à l'Empire, demandoit ce prix de ses services & de ses victoires, & en étoit généralement jugé digne. Cette nouvelle

intrigue ne réussit point à Olympius : il eut les oreilles coupées, & finit par être assommé à coups de baton, l'an de J. C. 417.

OOSTFRISE (Comtes d'). (*Hist. d'Allem.*) L'Oostfrise ou Frise orientale a eu ses Comtes & ses Princes particuliers. Embden, qui en étoit la capitale, ne reconnoît plus ces Princes, & s'est mise sous la protection des Hollandais. L'empereur Frédéric III avoit donné l'Oostfrise en fief à, 1°. Ulric-Sirsenne, un des principaux seigneurs du pays, qui fut proclamé dans Embden le 21 décembre 1464, & fut mis en possession solennellement par la tradition de l'épée & de l'enseigne.

2°. Ennon, fils d'Ulric-Sirsenne, fit le voyage de la Terre-Sainte. A son retour, ayant appris qu'Almethe sa sœur avoit été enlevée par un seigneur westphalien, il courut au milieu de l'hiver assiéger le ravisseur dans son château, & se noya en voulant passer un fossé sur la glace; c'étoit en 1491.

3°. Edzar son frère, qui lui succéda, fit aussi le voyage de la Terre-Sainte. A son retour, il embrassa le luthéranisme qu'il tâcha d'introduire dans ses Etats; mais ce ne fut pas sans contradiction. Mort le 15 février 1529.

4°. Ennon II, son fils & son successeur, quitta le luthéranisme pour retourner à la religion de ses pères, puis il revint au luthéranisme avec plus d'ardeur, & l'introduisit en grande partie dans ses Etats; il poussa même le zèle jusqu'à piller les biens des églises. Mort en 1540.

5°. Edzar II, fils & successeur d'Ennon II, vit ses Etats fort troublés par la diversité des religions. Il augmenta cependant & embellit la ville d'Embden. Mort en 1599.

6°. Ulric, frère aîné d'Ennon II (n°. 4), & oncle d'Edzar II (n°. 5), eut une destinée singulière; il perdit l'esprit, quitta les habitations des humains, & s'engagea, s'égara dans des forêts où il ne fut trouvé que mort.

7°. Jean, frère d'Ulric & d'Ennon II, passa dans les Pays-Bas sous le gouvernement de Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, dont il devint l'oncle par son mariage avec une fille naturelle de l'empereur Maximilien; il fut fait chevalier de la Toison-d'Or, & eut plusieurs bons gouvernemens dans les Pays-Bas. Mort en 1572.

8°. Christophe, fils d'Ennon II (n°. 4), mourut à la guerre de Hongrie en 1566.

9°. Edzar II, mentionné sous le n°. 5, épousa, en 1558, Catherine de Suède, fille de Gustave-Vasa. Au milieu de la solennité des noces, Jean, frère d'Edzar, fut trouvé pendant la nuit dans la chambre de Cécile, sœur de Catherine, où il s'étoit introduit par la fenêtre, à l'aide d'une échelle de soie. Il pensa en coûter la vie au téméraire, qui ne mourut cependant qu'en 1592.

10°. Frédéric-Guillaume, arrière-petit-fils d'Edzar II, arrière-petit-neveu de Jean, dont il vient d'être parlé, fut tué au service de l'Empereur dans le combat de Kockeberg, en 1677.

11°. Christophe, fils puîné d'Edzar II, chevalier de la Toison-d'Or, & gouverneur de Luxembourg, est au nombre des grands capitaines de son tems.

12°. Charles-Othon son frère mourut en Hongrie en 1603.

13°. Rodolphe-Christien, comte d'Oostfrise, petit-fils d'Edzar II, fut tué en 1628 à vingt-six ans.

14°. Ennon-Louis, comte d'Oostfrise, neveu du précédent, rendit de grands services à l'empereur Ferdinand III, qui le fit Prince de l'Empire en 1654.

15°. Evrard-Christian-Guillaume, comte d'Oostfrise, né en 1667, neveu d'Ennon-Louis, étoit, en 1709, lieutenant-général de la cavalerie d'Hollande. Mort en 1710.

ORIENTIUS, (*Hist. litt. mod.*), écrivain ecclésiastique, évêque d'Elvire en Espagne au seizième siècle. Dans la Bibliothèque des Pères & dans le Trésor de dom Martenne, on trouve ses *Avertissemens aux Fidèles*, bons préceptes de morale en vers foibles.

OSBORN (François), (*Hist. litt. mod.*), écrivain anglais, partisan de Cromwel, & qui eut sous lui divers emplois. Il a laissé *des Avis à son fils* & d'autres ouvrages. Mort en 1657.

OSORIO, (*Hist. d'Esp.*), est le nom d'une ancienne Maison d'Espagne, illustre par ses dignités & par ses alliances, laquelle descend d'un Osorio, seigneur de Villalobos, qui vivoit en 1149.

2°. Son fils, Gonsalve Osorio, étoit majordome de Ferdinand II, roi de Léon.

3°. Alvare-Nunez Osorio, arrière-petit-fils de Gonsalve, étoit majordome du roi de Castille, Alphonse XI, qui le créa comte de Trastamare ou Transtamare en 1328; mais la même année, ayant été condamné pour félonie, il fut tué par Ramire Guzman.

4°. Pierre-Alvarez Osorio, un de ses descendans, fut créé comte de Lemos, en 1457, par le roi de Castille, Henri IV.

Dans la branche des comtes de Trastamare & marquis d'Astorga :

5°. Pierre-Alvarez Osorio fut tué, en 1360, par les ordres de Pierre-le-Cruel, roi de Castille.

6°. Jean-Alvarez, mort en 1417, fut majordome du roi Henri III.

7°. Pierre-Alvarez, fils du précédent, fut créé comte de Trastamare par le roi Jean II, en 1445.

8°. Alvare-Perez, fils de Pierre-Alvarez, fut créé marquis d'Astorga en 1465.

9°. Dans la branche des comtes d'Altamira & Monte-Agudo, marquis d'Almazan, Rodrigue de Moscoso-Osorio fut tué à la guerre en Afrique, l'an 1511.

10°. Balthasar de Moscoso, & Sandoval, évêque de Jaën, puis archevêque de Tolède, primat d'Espagne, créé Cardinal par le pape Paul V, en 1615. Mort le 17 septembre 1665.

11°. Gaspard de Moscoso, & Mendoza son petit-neveu, fut tué en duel par Dominique de Guzman le 23 mai 1664.

12°. Louis, fils de Gaspard, grand d'Espagne & ambassadeur à Rome, mourut dans cette ville le 23 août 1705.

Dans la branche des seigneurs de Villacis, comtes de Villanueva-de-Cagnado, nous remarquerons :

13°. Diègue Osorio, surnommé *le Soldat*, surnom que nous regardons comme un témoignage rendu à sa valeur;

Et 14°. Alvare-Perez IV, dit *le Grand-Justicier*, surnom qui nous paroît encore rendre témoignage à une qualité, plutôt que désigner un emploi.

Dans la branche des marquis de Cerralvo, qui joignirent au nom d'Osorio ceux de Pacheco & de Tolède acquis par des alliances :

15°. François Pacheco, archevêque de Burgos, créé Cardinal par le pape Pie IV, le 26 février 1561. Mort le 23 août 1579.

16°. Ferdinand de Tolède, capitaine, son frère, mort dans la guerre d'Afrique.

17°. Rodrigue Pacheco, leur frère aîné, créé marquis de Cerralvo, fut ambassadeur à Rome.

18°. Son arrière-petit-fils, Jean-Antoine Pacheco & Osorio, quatrième marquis de Cerralvo, mort le 29 juillet 1680, fut vice-roi de Catalogne.

Dans la branche des seigneurs de Valdon-Quillo, formée par un des enfans naturels que Louis Osorio, évêque de Jaën, de la branche des comtes de Trastamare, avoit eus d'Isabelle de *Losada son amie*.

19°. Rodrigue de Castro, évêque de Zamora, archevêque de Séville, créé Cardinal par le pape Grégoire XIII, en 1583. Mort le 26 octobre 1600.

OSWALD. (*Hist. d'Anglet. & Hist. litt. mod.*) Ce nom est celui :

1°. D'un Roi de l'Heptarchie saxonne, Roi réputé saint. Saint Oswald étoit roi de Northumberland en Angleterre, & payen. Edwin son oncle s'empara de son royaume. Oswald fut long-tems errant & cherchant un asile, tantôt chez les Pictes, tantôt en Irlande. Quand il revint dans sa patrie, il y porta la foi chrétienne qu'il avoit embrassée dans sa retraite. Instruit par l'évangile & par le malheur, il fut un Roi chrétien & un bon Roi. Il fut aussi un Roi guerrier comme ils l'étoient tous alors; il défit dans une grande bataille Cadawallo, Roi des anciens Bretons, qui y périt. Il périt lui-même à la bataille de Marsefelth, en 643, contre Penda, roi de Mercie.

2°. D'un savant (Erasme Oswald) professeur d'hébreu & de mathématiques à Tubinge & à Fribourg, auteur d'une traduction du Nouveau-Testament en hébreu. Mort en 1579.

OTHELIO *ou* OTHELIUS (MARC-ANTOINE), (*Hist. littér. mod.*), natif d'Udine, professeur de droit à Padoue, mort en 1628. Ses disciples l'appeloient leur père, & il en avoit pour eux les sentimens. On n'a de lui que des ouvrages de droit : *Consilia; De Jure dotium; De Pactis;* des Commentaires sur le droit, tant civil que canonique.

OUGHTRED (GUILLAUME), (*Hist. litt. mod.*), mathématicien anglais, recteur d'Adelbury, étoit si attaché au parti des Rois, qu'on dit qu'il mourut de joie en apprenant la nouvelle du rétablissement de Charles II en 1660. Il est vrai qu'il avoit alors quatre-vingt-sept ans, & que toute émotion à cet âge peut être funeste. Il étoit né vers l'an 1573, à Eaton. Wallis fait un grand éloge des ouvrages de mathématiques de Guillaume Oughtred. Son *Arithmetica*, publiée à Londres en 1648, est presque célèbre.

OUSEL (PHILIPPE), (*Hist. litt. mod.*), né à Dantzick en 1671, d'une famille originairement française, fut ministre de l'église allemande de Leyde, puis professeur en théologie à Francfort-sur-l'Oder. C'étoit un grand hébraïsant. Il a beaucoup écrit sur les points & les accens hébreux, qu'il croyoit aussi anciens que les livres de l'Ecriture-Sainte, opinion qui l'a engagé dans quelques disputes littéraires. On a de lui sur ce sujet : *Introductio in accentuationem hebræorum metricam; De accentuatione hebræorum prosaïcâ.* Il a aussi un Traité *De leprâ.* Il étoit tellement occupé d'hébreu & de grec, que, dans sa dernière maladie, un professeur en théologie, son collègue, lui citant tantôt en latin, tantôt en allemand des passages de l'Ecriture-Sainte adaptés à sa situation, le malade, insensible à l'objet moral de ces passages qui eussent pu le consoler ou fortifier son ame, ne saisissoit jamais que l'objet critique, & corrigeoit sans cesse la version sur l'hébreu ou sur le grec, qu'il se rappeloit toujours très-exactement. Il mourut en 1724.

Un autre Ousel (Jacques), parent de Philippe, dont il vient d'être parlé, a laissé sur l'*Octavius* de Minutius Félix, des notes dont les savans font cas, & qui ont été insérées avec celles de Meursius dans l'édition dite *Variorum*, donnée en 1672.

OUTRAM (GUILLAUME), (*Hist. litt. mod.*), théologien anglais du dix-septième siècle, auteur d'un Traité estimé, *De Sacrificiis Judæorum*, publié en 1677.

PAAW (PIERRE), né dans la ville d'Amsterdam en 1564, médecin à Leyde. On a de lui des ouvrages estimés, sur l'anatomie & sur la botanique. Les principaux sont un Commentaire latin sur Vésal, un Traité de la peste, *Hortus Lugduno-Batavus*. Mort en 1617.

PACIEN (SAINT), (*Hist. ecclés.*), vivoit sous l'empire de Valens, & mourut sous celui de Théodose, vers l'an 390. Il se distingua dans ce quatrième siècle de l'Eglise, par ses vertus, son savoir, son éloquence. Il a écrit sur le baptême & sur la pénitence : on a aussi de lui trois lettres adressées au donatiste Sempronien ; c'est dans la première de ces lettres que se trouvent ces mots qui ont été souvent cités : *CHRÉTIEN est mon nom, & CATHOLIQUE mon surnom.* Ses ouvrages ont été publiés par Jean du Tillet, à Paris, en 1538.

PACIUS (JULES), (*Hist. litt. mod.*), jurisconsulte célèbre, né à Vicence en 1550, parut d'abord vouloir se tourner du côté des mathématiques, & composa un Traité d'arithmétique dès l'âge de treize ans. Il se livra ensuite à l'étude du droit, qu'il enseigna pour ainsi dire dans toute l'Europe, en Suisse, en Allemagne, en Hongrie, en France, & dans ce seul royaume, à Sedan, à Nîmes, à Montpellier, à Aix, à Valence, partout avec une réputation qui lui fit offrir de toutes parts des chaires de droit, à Leyde, à Pise, à Padoue. Il parut enfin vouloir se fixer à Padoue ; il y enseigna quelque temps avec le succès le plus soutenu : on s'empressa de l'y retenir par toutes sortes d'honneurs ; on lui donna le collier de Saint-Marc ; ce qui ne l'empêcha pas de revenir à Valence, où il mourut en 1635. Il a beaucoup écrit sur le droit, science que non-seulement il savoit enseigner, mais qu'il possédoit même à fond. Ses principaux ouvrages sont : *Epitome juris*, *De jure maris adriatici*, *De contractibus*, *In decretales*.

Un de ses amis, dans un distique latin, a fourni des excuses ingénieuses à l'inconstance qui l'a fait errer dans tant de climats, sans pouvoir se fixer nulle part.

Itala dat cunas tellus, Germanica famam,
Gallica jus civis. Dic mihi quæ patria ?

« L'Italie t'a donné la naissance ; c'est à l'Allemagne que tu dois ta renommée : la France t'adopte pour citoyen. Dis-moi quelle est ta patrie. »

PAETZ ou PAATS, en latin *Pocæus* (ADRIEN DE), (*Hist. litt. mod.*), illustre hollandais, fonda l'école de Rotterdam en faveur de Jurieu & de Bayle. Ambassadeur en Espagne, on lui trouva un caractère doux, un esprit conciliant, & en tout de grands talens pour la négociation. On a de lui quelques écrits, entr'autres une lettre qui parut en 1685, & qui fit du bruit ; elle rouloit sur les derniers troubles de l'Angleterre : il y est parlé de la tolérance dont on doit user envers les non-conformistes. On trouve aussi plusieurs de ces lettres dans le recueil intitulé *Præstantium ac eruditorum Epistolæ*. Paetz mourut en 1685.

PAGENSTECHER (ALEXANDRE-ARNOLD), (*Hist. litt. mod.*), né à Brême dans la Basse-Saxe, mort vers 1730, jurisconsulte, auteur d'un Traité *De Jure ventris*, auquel il joignit deux Dissertations : *De Cornibus & de Cornutis*, le tout formant un seul volume in-12, recherché par les curieux pour sa singularité.

PAGET (GUILLAUME). (*Hist. d'Anglet.*) Cet homme, qui vécut sous les quatre règnes orageux de Henri VIII, d'Édouard VI, de la reine Marie & de la reine Élisabeth, éprouva toutes les vicissitudes de la fortune. Fils d'un simple huissier de Londres, il passa, sous Henri VIII, par plusieurs emplois subalternes, mais de confiance, d'où il s'éleva peu à peu jusqu'aux honneurs de l'ambassade. Il fut ambassadeur auprès des deux grandes puissances de ce tems, François I & Charles-Quint. La première de ces deux ambassades étoit sous le règne de Henri VIII, qui, à son retour, le fit chevalier & secrétaire d'Etat : il le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. La seconde ambassade fut sous Édouard VI ; elle le fit combler de nouveaux honneurs ; mais bientôt après, enveloppé dans la disgrace du duc de Sommerset, il fut traité avec beaucoup de rigueur, renfermé dans la tour de Londres, dépouillé de tous ses emplois, condamné à six mille livres sterling d'amende. A l'avénement de la reine Marie, il fut rétabli dans tous ses emplois. Il mourut sous le règne d'Élisabeth, en 1564.

PALLADINO (JACQUES), (*Hist. litt. mod.*), connu sous le nom de Jacques de Teramo, du lieu de sa naissance, devint successivement évêque de Monopoli, de Tarente, de Florence, de Spolette, & légat en Pologne. Il dut toute cette fortune à des ouvrages que personne ne lit & ne lira, & dont le plus fameux est un roman réputé pieux, intitulé *Jacobi de Teramo compendium perbreve, CONSOLATIO PECCATORUM nuncupatum, & apud nonnullos BELIAL vocitatum, id est, processus Luci-*

seri contra Jesum. Cet ouvrage ridicule fut plusieurs fois réimprimé : on le traduisit dans toutes les langues, & peu de bons livres ont eu un pareil succès. Il a été traduit en français sous le titre de *Procès de Bélial.*

Palladino étoit né en 1349 ; il mourut en Pologne en 1417.

PALMIERI (MATHIEU ET MATTHIAS). (*Hist. litt. mod.*) Mathieu étoit de Florence, & Matthias de Pise ; ils étoient de la même famille & contemporains. Mathieu continua la Chronique de Prosper, depuis l'an 455, où elle finit, jusqu'en l'an 1449, & Matthias poussa cet ouvrage jusqu'en 1481.

On a de plus, de Mathieu Palmieri, un Traité *Della vita civile*, & un poëme intitulé *Citta divina*, ouvrage où il se glissa des erreurs qui le firent condamner au feu, comme si c'eût été un livre dogmatique. On a dit que l'auteur avoit eu le même sort ; ce qui est reconnu pour faux.

Matthias Palmieri a traduit en latin l'histoire fabuleuse des soixante-dix interprètes (c'est-à-dire, des Septante), par Aristée.

Mathieu mourut en 1475.

PALU (PIERRE DE LA), (*Hist litt. mod.*), en latin *Paludius*, étoit d'une Maison illustre ; il se fit dominicain, & professa la théologie a Paris. Le pape Jean XXII le nomma, en 1329, patriarche de Jérusalem ; ce qui n empêcha pas la Palu de se déclarer hautement contre le Pape dans l'affaire de la vision béatifique, soit qu'il crût véritablement l'opinion de Jean XXII dangereuse, soit qu'il fût alors dans des intérêts contraires à ceux de ce Pontife. Il passa dans la Palestine pour vaquer aux soins de son patriarchat, & fit d'inutiles tentatives pour engager l'Europe dans une nouvelle croisade, & jouer le rôle de Pierre l'hermite & de saint Bernard : il laissa des Commentaires *in-folio* sur le maître des sentences. Pierre de la Palu mourut à Paris en 1342.

PALUDANUS (JEAN ET BERNARD), (*Hist. litt. mod.*), l'un, professeur en théologie à Louvain ; l'autre, professeur de philosophie à Leyde. On a du premier divers ouvrages ascétiques ou théologiques : *Vindiciæ theologicæ, adversùs verbi Dei corruptelas.* C'est une explication des divers passages de l'Écriture, sur lesquels les Catholiques ne sont point d'accord avec les Protestans ou les autres sectaires : *Apologeticus Marianus* ; c'est une espèce de panégyrique de la Vierge, car elle n'a pas besoin d apologie. *De sancto Ignatio concio sacra*, autre panégyrique. *Officina spiritalis sacris concionibus adaptata*, ouvrage qui peut être de quelque utilité au commun des prédicateurs. Jean Paludanus étoit de Malines ; il mourut en 1630, à Louvain, où il étoit chanoine & curé de Saint-Pierre.

Bernard Paludanus avoit voyagé dans les quatre parties du Monde : il connoissoit très-bien la terre & les mers. Le plus remarquable de ses ouvrages est un Recueil de notes, dont il a enrichi les Voyages maritimes de Linschot. On vantoit, & son érudition, & sa probité. Mort vers 1634.

PAMELE (JACQUES DE), (*Hist. litt. mod.*), en latin *Pamelius*, né à Bruges en 1536, fils d'un conseiller d'Etat de Charles-Quint, fut chanoine à Bruges, puis archidiacre, & ensuite évêque de Saint-Omer. C'étoit un savant & laborieux ecclésiastique : on a de lui plusieurs ouvrages ; celui qui a pour titre : *Liturgica latinorum*, est peu commun & recherché. Il est encore auteur d'un ouvrage intitulé *Conciliorum Paralipomena* ; d un autre sous ce titre : *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*, & d'un catalogue de Commentaires sur la Bible. Il n'a pas moins travaillé comme éditeur que comme auteur : il a publié les œuvres de Tertullien & de saint Cyprien avec des notes, & le Traité de Cassiodore, *De divinis nominibus.* On lui doit encore une nouvelle édition de Raban, laquelle n'a cependant été achevée qu'après sa mort, & où se trouvent des Commentaires de Pamèle sur divers livres de la Bible. Ce savant prélat mourut en 1587, en allant prendre possession de l'évêché de Saint-Omer.

PANTENUS, (*Hist. ecclés.*), philosophe stoïcien & chrétien, né en Sicile, vivoit du temps de l'empereur Commode ; il expliquoit l'Ecriture-Sainte, & enseignoit la théologie dans l'école d'Alexandrie, alors si célèbre. Les Ethiopiens, qui, malgre le baptême de l'eunuque de la reine Candace, & malgre les instructions qu'ils avoient reçues autrefois de saint Barthélemi, avoient besoin d instructions nouvelles sur la religion chrétienne, ayant demandé quelqu'un qui pût les leur fournir, on leur envoya Pantenus. On dit qu'il trouva chez ces peuples un évangile de saint Mathieu, écrit en hébreu, que saint Barthélemi leur avoit laissé. Pantenus avoit composé des Commentaires sur la Bible ; ils ne nous sont point parvenus.

PANTIN (GUILLAUME ET PIERRE), (*Hist. litt. mod.*), oncle & neveu. Pierre, médecin à Bruges, auteur d'un savant Commentaire sur le Traité de Celse, *De re medicâ.* Mort en 1583.

Guillaume, né à Thiel en Flandre, enseigna les langues à Louvain & à Tolède. On a de lui des traductions de plusieurs auteurs grecs, & un Traité *De dignitatibus & officiis regni ac domûs regiæ Gothorum*, &c. Mort à Bruxelles en 1611.

PAPIUS (ANDRÉ), (*Hist. litt. mod.*), savant flamand, de qui l'on devoit beaucoup attendre s'il eût vécu plus long-tems ; il mourut à trente ans, en 1581. Elevé avec soin par Levinus Torrentius son oncle, il avoit cultivé de bonne heure les lettres & les sciences. A dix-huit ans il avoit publié

publié le livre de Denis d'Alexandrie, *De situ Orbis*, avec une traduction en vers latins & de savantes notes. On a encore de lui d'autres poésies latines & quelques autres ouvrages : il étoit chanoine à Liége.

PARASOLS (Barthélemi de), (*Hist. litt. mod.*), fils d'un médecin de la reine Jeanne Ire. de Naples, si célèbre par ses nombreux mariages, par la mort tragique d'André de Hongrie son premier mari, & par sa propre fin, non moins tragique. Il naquit à Sisteron, dans les Etats de cette Princesse, qui joignoit le comté de Provence au royaume de Naples. C'étoit un poète distingué, mais au quatorzième siècle : on a de lui plusieurs ouvrages en langue provençale, entr'autres des vers à la louange de la princesse Marie, fille de Jean, roi de France, & femme de Louis I, roi de Naples, suivant le nouveau Dictionnaire historique par une société de gens de lettres ; mais le roi Jean n'eut du nom de Marie qu'une fille mariée à Robert, duc de Bar. Ne s'agiroit-il pas plutôt de la princesse Marie, sœur de la reine Jeanne de Naples ?

D'ailleurs, qui entend-on par Louis I, roi de Naples ? Si c'est le duc d'Anjou, Louis I, il n'épousa point de fille du roi Jean, car elle eût été sa sœur; si c'est Louis de Tarente, second mari de la reine Jeanne, il étoit roi de Naples par sa femme, mais il n'épousa ni ne put épouser Marie, sœur de Jeanne. On ne sait donc pas ce que les auteurs ont voulu dire.

Parasols est surtout connu par cinq tragédies qui contiennent la vie de la reine Jeanne. L'intérêt du sujet, qui occupoit alors tous les esprits, dut beaucoup contribuer au succès de ses pièces. L'auteur les avoit dédiées au pape Clément VII, concurrent d'Urbain VI dans le grand schisme d'Occident, & dont la reine Jeanne suivoit l'obédience ; ce qui ne contribua pas médiocrement à la perte de cette Princesse, par l'effet des intrigues d'Urbain VI. Parasols mourut en 1383, chanoine de Sisteron sa patrie.

PARENNIN *ou* PARRENNIN (Dominique). (*Hist. litt. mod.*) Le P. Parennin, jésuite, est connu par son long séjour à la Chine, & par les notions qu'il nous a données sur ce vaste Empire. Il y alla en 1698; il eut le bonheur de plaire à l'empereur Camhi, qui recherchoit l'instruction, & qu il étoit en état d'instruire. Il traduisit pour ce Prince, en langue tartare, ce que le recueil de l'Académie des sciences & les ouvrages des savans contenoient de plus nouveau & de plus important en géométrie, en astronomie, en anatomie, & en général sur les sciences exactes. L'Empereur se plaisoit fort à l'entretenir, & vouloit toujours qu'il le suivît dans ses voyages de Tartarie. Le P. Parennin fut un des médiateurs qui terminèrent les contestations survenues entre les cours de Pekin & de Moscou, sur les limites respectives de ces deux immenses Empires, étonnés de se trouver voisins. C'est au P. Parennin qu'on est redevable des cartes où la Chine est le plus exactement décrite. On connoît la correspondance de ce jésuite avec M. de Mairan, sur les rapports des Chinois avec les Egyptiens. Le P. Parennin mourut le 27 septembre 1741 : l'Empereur voulut, pour l'honorer, faire les frais de ses funérailles, & les Grands de l'Empire y assistèrent.

PASCHIUS (Georges), (*Hist. litt. mod.*), savant Allemand du dix-septième siècle, dont toute l histoire consiste en ce qu'il est l auteur d'un ouvrage estimé des savans, qui a pour titre : *Tractatus de novis inventis, quorum accuratiori cultui facem prætulit antiquitas.*

PASOR (Georges et Matthias), (*Hist. litt. mod.*), père et fils. Le père, professeur en grec à Franeker, mort en 1637, est auteur d'un *Lexicon Novi-Testamenti*, qui contient tous les mots grecs du Nouveau-Testament, & qui a été imprimé chez Elzevir, d'un *Manuale Testamenti*, &c. & d'un *Collegium Hesiodæum*, ouvrage dans lequel il analyse les mots difficiles d'Hésiode.

C'est Matthias qui a publié les œuvres de son père : on a aussi de lui quelques productions, telles qu'un Traité contenant des idées générales de quelques sciences, & le recueil des thèses auxquelles il avoit présidé. Il avoit eu, en 1620, une chaire de mathématiques à Heidelberg. Chassé du Palatinat par les guerres qui ravageoient ce pays, il s'enfuit en Angleterre, où il professa les langues orientales à Oxford. Un établissement plus avantageux, dans le même genre, le fixa, en 1629, à Groningue, où il mourut en 1658, estimé des savans & cher aux honnêtes gens.

PASQUALIGUS (Zacharie), (*Hist. litt. mod.*), théatin de Vérone, qui écrivoit vers le milieu du dix-septième siècle, est auteur d'une *Praxis jejunii*, ouvrage de son état; mais il est plus connu par un Traité moral sur l'usage coupable & dénaturé de priver quelques enfans mâles des attributs de leur sexe, pour se procurer le plaisir d'entendre de plus belles voix. Ce dernier ouvrage est recherché.

PASSŒUS (Crispin), (*Hist. litt. mod.*), savant fleuriste d'Arnheim, auteur de l'*Hortus floridus*, dont les quatre différentes parties ont été publiées en 1607, 1614, 1616 & 1617.

PASSAVENTE (Jacques), (*Hist. litt. mod.*), dominicain du quatorzième siècle, s'est fait un nom en Italie par son *Miroir de la vraie pénitence*, ouvrage qui, s'il paroissoit aujourd'hui, pourroit être bon sans être celèbre. L'auteur n'a pas joui de son succès ; il mourut en 1357, & son livre ne

fut imprimé qu'en 1495, près d'un siècle & demi après sa mort; mais il l'a été un grand nombre de fois. L'Académie de la Crusca en donna, en 1681, une édition, qui est la septième, & il y en a eu d'autres encore depuis.

PATERE ou PATERA (ATTIUS), (*Hist. litt. mod.*), savant dont nous n'avons point d'ouvrages, mais dont Ausone fait un magnifique éloge. Né à Bayeux, il avoit été élevé dans l'école des Druides de cette ville, & il fit honneur à leurs leçons par ses connoissances & par ses mœurs. Il alla enseigner la grammaire & les belles-lettres à Bordeaux, puis la rhétorique à Rome, vers l'an 326, & c'est là surtout qu'il se fit une grande réputation. Patère eut pour fils Delphidius, qui, s'il fut digne de lui par ses talens, lui fit moins d'honneur par son caractère trop porté aux accusations & aux délations. C'est à lui que Julien fit cette belle réponse, qui établit si bien la nécessité de prouver chaque accusation. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Delphidius*, *Attius Tiro.*)

Un autre *Patère*, *Paterius*, disciple & ami particulier du pape saint Grégoire-le-Grand, dans le sixième siècle de l'Eglise, fut, à ce qu'on croit, évêque de Bresse. Il a tiré des ouvrages de saint Grégoire son maître, un Commentaire sur l'Écriture-Sainte, qui est imprimé à la suite des œuvres de ce Pontife.

PAULLI (SIMON), (*Hist. litt. mod.*), professeur de médecine à Copenhague, fut premier médecin des rois de Dannemarck, Frédéric III & Christiern V. Ce dernier Prince lui donna l'évêché d'Arhusen, qui est devenu héréditaire dans la famille de Paulli. On a de ce médecin, mort en 1680, à soixante-dix-sept ans, un Traité latin des fièvres malignes, un Traité de l'abus du tabac & du thé, dont il condamne même l'usage; un ouvrage intitulé *Quadripartitum botanicum;* c'est un Traité des vertus des simples; enfin la *Flora danica*, ouvrage où il est parlé des plantes singulières qui naissent en Dannemarck & en Norwège.

PAULMIER DE GRENTEMESNIL (JULIEN & JACQUES LE), (*Hist. litt. mod.*), père & fils, tous deux célèbres parmi les savans qu'a produits la Normandie.

Le premier fut médecin du roi Charles IX & du duc d'Alençon-Anjou son frère; il avoit été disciple de Fernel, & on ne le jugeoit pas trop inférieur à son maître. Il guérit Charles IX d'une maladie considérable. Il suivit le duc d'Alençon-Anjou à l'expédition des Pays-Bas, & s'y distingua non-seulement comme médecin, mais encore comme guerrier. Il est auteur d'un Traité *De Vino & Pomaceo;* d'un autre, *De Lue venereâ;* d'un autre encore, *De Morbis contagiosis.* Il étoit né dans le Cotentin, avoit été médecin à Caen. Il mourut dans cette ville en 1588.

Jacques son fils étoit né dans le pays d'Auge, en 1587. Il avoit servi avec honneur en Hollande & en France. S'étant retiré du service, il se livra entiérement aux lettres, & il choisit pour sa retraite la ville de Caen, qui avoit été celle de son père, & qui abondoit alors en gens de lettres & en secours littéraires. Il eut beaucoup de part à l'établissement & au maintien de l'Académie de Caen. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes in optimos auctores græcos;* une *Description de l'ancienne Grèce*, aussi en latin. On trouve à la tête de ce livre, qui n'a été imprimé qu'après sa mort, une ample vie de l'auteur. On a encore de Jacques le Paulmier de Grentemesnil, des poésies grecques, latines, françaises, italiennes, espagnoles, qui prouvent au moins qu'il savoit toutes ces langues. Il mourut en 1670, à quatre-vingt-trois ans.

Un autre Paulmier, médecin comme Julien (nous ignorons s'il étoit de la même famille), fut chassé en 1609 de la faculté de Médecine de Paris, pour avoir ordonné l'antimoine malgré l'arrêt du parlement, qui en défendoit l'usage. Il seroit curieux de savoir si, avec cet antimoine si criminellement ordonné, il avoit eu l'insolence de guérir son malade ou ses malades.

PAULO. (*Hist. de Fr.*) La famille de Paulo, établie à Toulouse, est originaire de Gênes.

1°. Antoine de Paulo fut l'un des seigneurs du conseil de la république de Gênes, qui assistèrent, le 4 novembre 1396, à la prise de possession de la ville de Gênes par les ambassadeurs du roi Charles VI.

2°. Aimeric, issu de la même famille, s'établit à Toulouse en 1475, & servit le roi Charles VIII dans les guerres d'Italie.

3°. Etienne son fils prit le parti de la robe, & fut conseiller au parlement de Toulouse.

4°. Antoine, fils d'Etienne, le fut aussi en 1540, puis le roi Henri II créa pour lui, en 1554, une charge de président à mortier au même parlement. Il obtint, en 1559, du roi François II, en faveur de la ville de Toulouse, la continuation pour cent ans, de l'abonnement des tailles, accordé par Louis XI, en 1465, à la même ville de Toulouse, pour le même espace de cent ans; concessions qui ne devoient peut-être point être accordées, mais qu'il étoit agréable d'obtenir pour ses concitoyens. Charles IX, étant à Toulouse en 1565, fit Antoine chevalier.

5°. Un de ses fils, Michel, seigneur de Grandval, quoique faisant profession de catholicisme, prit le parti des Huguenots, & fit une si rude guerre à ses voisins, que le parlement de Toulouse mit sa tête à prix. En conséquence de cet arrêt, ses voisins & ses ennemis le firent tomber dans une embuscade, le prirent & le massacrèrent de sang-froid après l'avoir gardé trois jours en prison. Le parlement de Toulouse, par un arrêt du 17 août 1583, ordonna la démolition du fort

de Grandval, appartenant à ce Michel de Paulo.

6°. Antoine, frère de Michel, fut le cinquante-cinquième grand-maître de l'Ordre de Malte: son élection est du 10 mars 1623. Il eut pour prédécesseur Louis Mendez de Vasconcellos, & pour successeur Jean-Paul de Lascaris de Castelar. Sous les auspices d'Antoine de Paulo, les galères de Malte firent plusieurs prises considérables sur les Turcs. Il tint, en 1631, un chapitre général, où il fit réformer plusieurs anciens abus. Une ordonnance de 1602 donnoit entrée dans l'Ordre, aux bâtards des Ducs & Pairs de France & des Grands-d'Espagne; il fit restreindre ce privilége aux seuls bâtards des Rois & des Princes. Le chapitre de 1635, en reconnoissance de ses bienfaits, lui accorda pour Antoine de Paulo son neveu, vicomte de Calmont, & pour les aînés de sa Maison, le privilége de porter les armes de la religion. Il fit aussi accorder aux aînés de sa Maison l'exemption du droit de passage ordinaire, &, pour dédommager l'Ordre à cet égard, il fonda une galère à perpétuité. Il mourut le 4 juin 1636, avec une grande réputation de sagesse, de vertu, d'équité, de magnificence.

7°. Jean de Paulo, second du nom, frère des deux précédens, président à mortier au parlement de Toulouse, fut un zélé ligueur, un grand partisan de la Maison de Guise, un ennemi juré du président Duranti, qui avoit rendu l'arrêt contre Michel de Paulo, seigneur de Grandval, frère de Jean. C'étoit un homme de tête & de sens, qui avoit le double courage d'un magistrat & d'un guerrier. Il avoit pris pour devise un mortier de président & une épée nue au dessus, avec ces mots: *Ad utrumque paratus.*

8°. Antoine de Paulo, vicomte de Calmont, neveu des trois précédens, eut, en 1631, la cornette blanche de la compagnie du duc d'Anguien, depuis le Grand-Condé. En 1634, il fut fait conseiller d'Etat & envoyé à Malte pour négocier avec le grand-maître Antoine son oncle (n°. 6). En 1636, il fut fait gentilhomme de la chambre: la même année il fut blessé dangereusement au siége de Dole; il eut depuis le commandement de la noblesse au secours de Leucate. Il mourut le 15 mai 1695, âgé de cent ans.

9°. Jean-Antoine, un de ses fils, mourut en Candie, au service de la religion.

10°. François-Antoine son frère, aussi chevalier de Malte, fut un des six officiers choisis spécialement par Louis XIV pour accompagner en Espagne Philippe V son petit-fils. Il y mourut en 1707.

11°. Leur frère aîné, François, sénéchal de Lauraguais, fut blessé, en 1664, à la bataille de Raab en Hongrie, étant alors capitaine dans le régiment de Sourches; il commanda quatre fois l'arrière-ban du Languedoc. Mort en 1714.

PECHPEIROU-BEAUCAIRE-GUITAUD-COMINGES. (*Hist. de Fr.*) Pechpeirou est une châtellenie du Quercy, entre Cahors & Lauzerte.

1°. Le plus ancien seigneur de Pechpeirou dont on ait connoissance, est Gaillard, premier du nom, qui vivoit au commencement du treizième siècle, & qui long-temps après sa mort, dans un acte du 15 janvier 1296, est nommé *Monseigneur*. On croit qu'il étoit venu en Quercy à la suite de Simon de Montfort, & qu'il mourut en 1233.

2°. Gaillard, troisième du nom, fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

3°. Gaillard IV, petit-fils du précédent, vivoit du temps des factions de Bourgogne & d'Armagnac, & se sentit du malheur de ce tems: son château de Pechpeirou fut emporté & rasé par le comte d'Armagnac, en 1408.

4°. Jean de Pechpeirou son fils, premier du nom, acquit, le 11 mai 1461, la seigneurie de Beaucaire, baronie dont le nom & le titre distinguent les aînés de la Maison de Pechpeirou. Les intérêts étoient changés; la querelle des Armagnacs & des Bourguignons ne subsistoit plus. Les Pechpeirou étoient dans les intérêts nouveaux de la Maison d'Armagnac. Jean fut enveloppé dans la disgrace de cette Maison: sous Louis XI, il fut retenu prisonnier, ses biens furent confisqués. La faveur du duc de Bretagne le fit rentrer en grace auprès de Louis XI, ainsi que

5°. Jean second son fils. Les lettres d'abolition qu'ils obtinrent sont du dernier juillet 1474. Jean fut fait, en 1491, maître-d'hôtel de la reine Anne de Bretagne, en considération des services qu'il avoit rendus à cette Princesse & au duc de Bretagne, François, son père.

6°. Antoine, un de ses fils, mourut dans les guerres du Piémont.

7°. Henri, petit-fils de Jean II, se signala au siége de Boulogne, fut le premier qui entra en qualité d'homme d'armes dans une compagnie créée pour le prince de Navarre, Henri, depuis roi de France, lorsque ce Prince n'étoit encore âgé que de cinq ans. Henri de Pechpeirou mourut de blessures reçues à la bataille de Jarnac.

8°. Bernard de Pechpeirou, fils de Henri, & dont on a des *Mémoires*, servit long-tems dans les guerres de la Ligue sous le maréchal de Biron son parent, & se distingua au siége de Villemur, sous le duc de Joyeuse. Mort en 1622.

9°. Dans la branche des seigneurs de Guitaud, Charles de Pechpeirou-Cominges, commandeur de Guitaud, servit avec grande distinction à l'attaque des îles de Sainte-Marguerite en 1637, sous les ordres du comte d'Harcourt, & mérita d'en être fait gouverneur.

10°. Michel son frère fut tué en Savoie, à la retraite de Saint-Maurice.

11°. Charles de Pechpeirou-Cominges, tué à Bordeaux dans le temps des guerres civiles, neveu de Michel.

12°. Un autre Charles, frère du précédent, gouverneur de diverses îles, & lieutenant-général

au gouvernement des îles & terres-fermes de l'Amérique, mort en 1702, à la Martinique.

13°. Guillaume de Pechpeirou - Cominges, nommé le comte de Guitaud, frère des deux précédens, né le 5 octobre 1626, fit, en 1646, la campagne de Catalogne; il fut fait, en 1648, gouverneur des îles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat de Lérins. Il s'attacha au grand prince de Condé, fut son chambellan, enseigne, puis capitaine de sa compagnie de chevau-légers; il le suivit dans ses fortunes diverses, combattit toujours à ses côtés dans toutes les occasions périlleuses, & commanda quelquefois en chef ses armées pendant l'absence de ce Prince, quoiqu'il eût alors moins de trente ans. En 1659 il négocia la réconciliation du Grand-Condé avec le Roi & son retour en France; il fut fait chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Il mourut à Paris le 27 décembre 1685.

PEDRUZZI (Paul), (*Hist. litt. mod.*), jésuite de Mantoue, savant antiquaire, chargé d'arranger le riche cabinet de médailles du duc de Parme, a donné le *Museo Farnese*, en huit tomes *in-folio*. Mort en 1721.

PELL (Jean), (*Hist. litt. mod.*), mathématicien anglais, fut résident pour Cromwel, auprès des Cantons protestans. On a de lui un Traité *De verâ circuli mensurâ*, & une table de dix mille *nombres quarrés*. Mort en 1685.

PEMBROCK (Le comte de), (*Hist. d'Anglet.*), ministre & régent pendant la minorité du roi d'Angleterre, Henri III, mérite d'être compté parmi les plus grands Rois, puisqu'il les égala ou les surpassa dans l'art de gouverner, & qu'en respectant la liberté de la nation, il sut faire respecter les droits du trône.

Il gouvernoit dans le tems de l'éxpédition du prince Louis, dit le *Lion*, fils de Philippe-Auguste, en Angleterre; il profita des conjonctures en faveur de Henri III. Il convoqua les barons à Glocestre; il leur présenta cet enfant, fils de Jean Sans-Terre: *Voilà votre Roi*, leur dit-il: *par quel délire voudriez-vous vous livrer à l'ennemi de votre nation?* Toute l'assemblée s'écria: *Que Henri soit notre Roi!* Le comte de Pembrock notifia par des lettres circulaires, le couronnement du Prince à tous les barons, à tous les corps. Il fit publier une amnistie pour tous les rebelles, avec la restitution de leurs terres & de leurs dignités; il promit solennellement l'exécution des deux fameuses chartes arrachées, à la vérité, à la foiblesse de Jean Sans-Terre, mais qui ne contenoient rien que de conforme aux droits de l'humanité: tout le monde venoit en foule se ranger auprès du jeune Prince. Le comte de Pembrock se met en campagne, & par des victoires achève de déterminer les esprits: il gagna le 14 juin 1217, la bataille de Lincoln, qu'on appela *la foire de Lincoln*, à cause du butin que firent les vainqueurs, & sur le champ de bataille, & dans la ville. Les deux partis avoient besoin de respirer. Le comte de Pembrock demanda une trève; il savoit l'usage qu'il devoit en faire, soit pour renforcer ses troupes, soit pour acquérir à Henri de nouveaux partisans. Louis en profita aussi pour passer en France & y prendre des mesures. Quand il repassa en Angleterre, les Anglais, malgré la trève, voulurent s'opposer à son retour; ce qui le mit dans une telle colère, qu'il brûla Sandwich. Mais bientôt il se vit assiégé dans Londres & hors d'état de résister; il fit savoir à son père l'extrémité où il étoit réduit. Philippe, un peu ému, demande à l'envoyé de son fils, si le comte de Pembrock vivoit toujours; l'envoyé répondit qu'il vivoit. *Mon fils est donc en sûreté*, s'écria Philippe en respirant: mot indiscret, par lequel, en voulant louer la modération de Pembrock, il eût pu faire soupçonner sa fidélité. Louis fut obligé de capituler & d'abandonner l'Angleterre. Dans cette querelle, le Saint-Siége étoit venu, avec toutes les armes spirituelles, au secours de l'Angleterre, qui avoit reconnu la suzeraineté du Pape; il avoit mis en interdit les églises des villes soumises au prince Louis. Après le traité, le légat fit une recherche rigoureuse des prêtres qui avoient dit la messe au mépris de l'interdit; ils furent tous suspendus & privés de leurs bénéfices, que la plupart cependant rachetèrent par des amendes. Le Régent sentit bien qu'il étoit contraire à l'esprit du traité de les abandonner ainsi à la vengeance du Saint-Siege, puisqu'aux termes de ce traité, aucun des partisans de Louis ne devoit être puni de l'avoir servi; mais le Régent considéra aussi combien la protection du Saint-Siége avoit été utile à Henri, combien elle pouvoit l'être encore, & il ne voulut point, en faveur des ennemis de Henri, se brouiller avec le Pape. Il y eut aussi quelques difficultés pour le rétablissement des partisans de Louis dans leurs possessions, parce que ces possessions avoient été données pour récompense, aux seigneurs qui étoient restés fidèles à Jean Sans-Terre & à Henri; mais le traité étoit trop formel sur cet article. Pembrock voulut qu'il fût exécuté à la lettre; il voulut surtout que Henri III, devenu possesseur paisible de l'Angleterre, fît exécuter plus que jamais les deux chartes; procédé du meilleur exemple, & qui fit bénir le Prince & le ministre.

Pembrock mourut peu de temps après avoir ainsi délivré & pacifié l'Angleterre.

2°. Un de ses fils, Guillaume Maréchal, comte de Pembrock, avoit épousé Eléonore, une des sœurs du roi Henri III. Il n'en eut pas moins à souffrir de la tyrannie de de Burgh & de l'évêque de Winchester, successeurs de son père dans l'autorité. Les violences, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, le forcèrent à la révolte. (*Voyez* plus

haut l'article *Burgh* (de). L'évêque de Winchester, étranger à l'Angleterre, né dans les Etats que le roi d'Angleterre possédoit en France, se mit à peupler le royaume qu'il gouvernoit, de chevaliers gascons, & la cour, de ses parens & de ses amis. Le comte de Pembrock, qui étoit revenu à la cour, fut chargé par la noblesse de faire au Roi son beau-frère des remontrances sur l'admission de tant d'étrangers. « *Si vous ne trouvez pas qu'il y en ait assez*, répondit » l'évêque de Winchester avec la dérision la plus » insultante, *on en fera venir davantage.* » En effet, on en vit bientôt arriver de nouveaux essaims, tous en équipage de guerre. Les seigneurs se retirèrent de la cour, s'assemblèrent sous la conduite du comte de Pembrock, & firent prier le Roi de renvoyer en Guienne l'évêque de Winchester & tous ses chevaliers gascons. Le Roi eut peur: c'étoit l'usage de Jean Sans-Terre son père en pareil cas. *Laissez-moi*, lui dit l'évêque de Winchester, *laissez-moi châtier ces insolens.* L'évêque étoit guerrier: le Roi le laissa faire. La guerre se fit, & en même tems le parlement s'assembla. Ceux qui se rendirent à Westminster pour ce parlement, s'y rendirent bien armés. *Pensez-vous donc*, dit l'évêque de Winchester aux seigneurs, *avoir les mêmes priviléges que les pairs de France ?* Ils prétendoient sans doute en avoir de bien plus grands. A ce mot, tous les évêques se lèvent & menacent l'évêque de Winchester de l'excommunication. *J'en appelle au Pape*, répond l'évêque; *c'est lui qui m'a sacré; je ne vous dois rien, & ne vous connois point.* Les évêques se contentèrent d'excommunier en général les ennemis publics qui enlevoient au peuple l'affection du Roi. *Soyez donc justes*, leur dit le Roi; *excommuniez aussi le comte de Pembrock, qui actuellement porte les armes contre moi. — Pourquoi l'excommunier ?* répliquèrent les évêques. *Pembrock défend la liberté.* Il fallut combattre.

L'évêque de Winchester traîna le Roi dans le pays de Galles, où Pembrock étoit à la tête du parti des seigneurs. Pembrock tomba dans une embuscade, fut pris par les royalistes & repris à l'instant par les seigneurs; il resta maître de la campagne. On conseilloit au Roi de s'accommoder avec lui, & le Roi le vouloit. « *Point d'accommodement*, s'écria l'évêque de Winchester, *à moins qu'il ne vienne demander pardon la corde au col.* » En même tems il fait ravager en Irlande des terres que Pembrock y possédoit. Pembrock y court pour défendre son bien. Un assassin, aposté par l'évêque de Winchester, le perce par derrière d'un coup de poignard dans une conférence, & un chirurgien, gagné de même, l'achève par des remèdes meurtriers. Pembrock mourut regretté de tous les partisans des chartes, pleuré du Roi lui-même, qui sentit avec amertume de quel prix indigne il avoit payé au fils les services du père, & qui se souvint alors que ce fils étoit son beau-frère. Mais les caprices & les bizarreries de Henri alloient quelquefois jusqu'à la folie. Pour expier la mort du comte de Pembrock, il avoit honoré Gilbert, frère du comte, de quelques bienfaits très-mérités. Gilbert venant un jour lui faire sa cour, le Roi lui ordonne de sortir de sa présence. Gilbert demande humblement la cause d'un tel accueil. *Votre frère fut un traître*, lui dit le Roi, *& vous, vous m'êtes odieux.*

PENNOT (Gabriel), (*Hist. litt. mod.*), chanoine régulier de Vérone, a fait une *Histoire latine des Chanoines réguliers*, imprimée à Rome en 1624. Il vivoit sous le pontificat d'Urbain VIII.

PEPIN, (dit le Bossu). (*Hist. de Fr.*) La première femme de Charlemagne, nommée Himiltrude, n'est regardée que comme une concubine. Il faut cependant entendre par ce mot, une femme légitime, qui par la disproportion de naissance ou le défaut de dot, avoit dans la maison moins de considération qu'une femme de condition égale, mais dont les enfans étoient réputés légitimes & pouvoient succéder, moins peut-être par le droit de leur naissance que par la volonté de leur père.

De ce mariage naquit un fils que son père n'aima point assez, soit parce qu'il n'avoit pas long-tems aimé sa mère, soit parce que ce jeune Prince, avec un très-beau visage, avoit une taille difforme. Il est connu dans l'Histoire, sous le nom de Pépin-le-*Bossu*. Ainsi, ce Charlemagne, distingué entre tous les hommes par sa taille majestueuse & par la beauté régulière de ses proportions, étoit fils de Pépin-le-Bref, & père de Pépin-le-Bossu.

Les Français ne s'accoutumèrent jamais à regarder Pépin comme destiné à être leur Roi; & s'il avoit besoin, pour succéder, d'une disposition expresse de son père, il dut peu se flatter de l'obtenir.

Lorsque Charlemagne fit une espèce de partage anticipé de ses Etats, entre les trois fils qu'il avoit eus d'Hildegarde sa troisième femme, Pépin-le-Bossu, leur frère aîné, traité en bâtard, n'eut aucune part à ces dispositions d'un père. On le destinoit à l'état ecclésiastique; mais il ne s'y destinoit pas. L'exemple de Thierri, fils de Clovis, & de tant d'autres Princes bâtards, ou qu'on pouvoit regarder comme tels, & qui n'en avoient pas moins succédé à la couronne, formoit en sa faveur un préjugé qu'il affectoit de regarder comme un droit, & qu'il étoit résolu de faire valoir. La prédilection marquée de Charlemagne, pour les fils d'Hildegarde, & l'indifférence que tout le monde, à l'exemple du Roi, témoignoit pour Pépin, avoient depuis long-tems jeté dans le cœur de ce jeune Prince, des semences de jalousie, auxquelles on n'avoit pas fait assez d'attention. Quand il vit les Etats de son père partagés d'avance entre les seuls fils d'Hildegarde, sans qu'on eût paru seulement songer à lui, il ne mit

plus de bornes à son ressentiment. Dès-lors tous les mécontens se rallièrent à lui, & firent si bien, en irritant un caractère naturellement pervers & une ambition naturellement violente, qu'ils amenèrent par degrés ce Prince jusqu'au projet monstrueux d'assassiner un père qu'il ne regardoit plus que comme son tyran, & des frères dans lesquels il ne voyoit que des rivaux enrichis de ses dépouilles. Nous ne prétendons nullement infirmer le témoignage des historiens, qui est unanime sur ce fait; nous observons seulement qu'une telle entreprise devoit avoir bien des difficultés, demandoit des intelligences bien étendues & bien combinées, pour que quatre Princes, presque toujours séparés, & très-éloignés les uns des autres, fussent frappés par les assassins si à propos & si bien de concert, qu'aucun des quatre n'échappât, qu'aucun ne pût être averti par le sort des autres, & ne restât pour les venger.

Comme il s'agissoit d'une révolution générale, que les conjurés ne pouvoient opérer par leurs propres forces, ils se mirent sous la protection des puissances étrangères. Il est à présumer qu'on cacha soigneusement à celles-ci toute l'horreur du complot, & qu'on leur parla seulement de rétablir dans les droits de sa naissance un fils aîné injustement déshérité. Les Saxons, qui n'étoient pas encore transplantés (c'étoit en 792); les Huns, qui n'étoient pas encore subjugués, mais qui étoient menacés, & qui avoient déjà même été attaqués; les Grecs, les Lombards, c'est-à-dire, ceux des Lombards qui souffroient encore impatiemment le joug de Charlemagne, furent sollicités d'entrer dans cette entreprise, & promirent de faire diversion ou de fournir des secours. Mais avant qu'ils pussent agir, la conjuration fut découverte par l'imprudence des conjurés. Au lieu de s'assembler, & même encore avec précaution, chez un d'entr'eux, ils se donnèrent rendez-vous dans une église pour délibérer sur leurs affaires, voulant peut-être par-là échapper au danger d'être entendus de leurs domestiques. Comme ils se croyoient apparemment maîtres de cette église, & qu'ils en avoient fermé les portes, tout ce que leur complot avoit de plus coupable & de plus affreux fut dévoilé sans crainte. Près de se séparer, ils songèrent à prendre une précaution qu'ils avoient négligée d'abord. Ils s'étoient contentés d'un examen un peu superficiel, pour s'assurer, en entrant, qu'il n'y avoit personne dans l'église; en sortant, ils recommencèrent cet examen avec plus d'exactitude; ils trouvèrent un ecclésiastique caché sous l'autel, & qui avoit été à portée de les entendre. Il avoit tout entendu en effet, & il étoit tellement saisi d'horreur de tout ce qu'on avoit dit, & d'effroi de ce qu'il avoit à craindre pour lui-même, que n'en pouvant tirer aucun éclaircissement, ils le prirent pour un imbécille & pour un homme sans conséquence. Ce fut son salut comme celui du Roi & de ses fils, car ils avoient d'abord eu dessein de le tuer; ils se contentèrent de prendre une précaution qui devenoit superstitieuse à force de supposer la superstition; ce fut de le faire jurer qu'il ne révéleroit rien de ce qu'il avoit entendu; ils crurent qu'un ecclésiastique, un prêtre même (car il s'annonça pour tel), n'oseroit jamais violer un serment fait dans l'église & sur l'autel, quoiqu'il s'agît de la vie du Roi & des Princes ses fils. Echappé de ce péril, cet homme courut tout révéler; il donnoit des avis tellement circonstanciés, qu'il ne fut pas possible de les négliger. On fit les perquisitions nécessaires, tous les conjurés furent arrêtés & condamnés à divers supplices, selon leur qualité ou selon la part qu'ils avoient eue au complot. Le Roi ne fit grace qu'à son fils, & ne lui fit grace que de la vie. Pépin fut rasé, & enfermé dans le monastère de Prum, où il finit ses jours du vivant même de son père, en 811.

Au premier bruit de la découverte de cette conjuration, les fils de Charlemagne & d'Hildegarde quittèrent leurs royaumes & coururent se ranger auprès de Charlemagne, à Ratisbonne, pour le défendre s'il étoit encore en danger, ou pour le consoler du moins par leur zèle des attentats d'un fils dénaturé.

L'homme qui sauva l'Etat en cette occasion eut pour récompense l'abbaye de Saint-Denis; il se nommoit Fardulfe, & étoit Lombard de nation.

Tels étoient les chagrins que trouvoit au sein de sa famille ce Charlemagne, qui remplissoit l'Univers de sa gloire. Si l'on ne peut pas dire qu'il les eût absolument mérités, peut-on dire qu'il eût la consolation de n'avoir à cet égard aucun reproche à se faire? Ce Roi, distingué d'ailleurs entre tous les pères par sa tendresse pour ses enfans, fut-il assez tendre & assez juste envers le fils d'Himiltrude? Puisqu'il donnoit des partages à ses fils, & puisque les partages eurent lieu sous la seconde race comme sous la première, n'eût-il pas mieux fait d'imiter Clovis & les autres Rois, qui avoient admis leurs bâtards à succéder? N'eût-il pas tort enfin d'ajouter au malheur que Pépin avoit eu d'être maltraité par la nature, celui de le maltraiter encore du côté de la fortune?

PERGOLÈSE (Jean-Baptiste), (*Hist. mod.*), un des plus célèbres musiciens de l'Italie, que les Italiens appellent le Dominiquin de la musique. On connoît sa *Serva Padrona*. Son *Stabat mater* est regardé comme son chef-d'œuvre. Il étoit né en 1704, à Casoria, dans le royaume de Naples; il mourut à Naples en 1737, à trente-trois ans. On a dit qu'il avoit été empoisonné par ses rivaux; il en avoit & en méritoit sans doute, mais on croit être sûr qu'il mourut de la phthisie pulmonaire, & tout le monde sait qu'heureusement il ne se commet pas autant de crimes qu'on en imagine & qu'on en soupçonne.

PÉRION (JOACHIM), (*Hist. litt. mod.*), se fit bénédictin dans l'abbaye de Cormery en Touraine, en 1517, & mourut dans cette même abbaye vers l'an 1559. On a de lui quatre dialogues latins sur l'Origine de la langue française & sa conformité avec la langue grecque, & des traductions latines de quelques livres de Platon, d'Aristote & de saint Jean Damascène.

PERPINIEN (PIERRE-JEAN), (*Hist. litt. mod.*), jésuite, né dans le lieu appelé Elche, au royaume de Valence, fut le premier de sa compagnie qui professa l'éloquence dans l'Université de Conimbre. Il professa depuis, soit la rhétorique, soit la théologie, à Rome, à Lyon, enfin à Paris, où il mourut en 1566, à trente-six ans. Muret & Paul Manuce vantent beaucoup la pureté de son langage & celle de ses mœurs. Il est compté parmi les bons latinistes modernes. Ses ouvrages ont été publiés en 1749, à Rome, par le P. Lazeri, jésuite. L'ouvrage le plus considérable de ce recueil est la vie de sainte Elisabeth, reine de Portugal.

PERRAY (MICHEL DU), (*Hist. litt. mod.*), reçu avocat au parlement de Paris en 1661, fut bâtonnier de son Ordre en 1715, & mourut doyen des avocats en 1730, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Il étoit très-versé dans la jurisprudence tant civile que canonique; il a surtout beaucoup écrit sur cette dernière. Les principaux de ses ouvrages sont : Un *Traité historique & chronologique des dîmes*, retouché depuis par M. Brunet, avocat, dans une édition qu'il en a donnée; *des notes & observations* sur le fameux édit de 1695, concernant la juridiction ecclésiastique; un *Traité sur le partage des fruits des bénéfices*; un *Traité des moyens canoniques d'acquérir & de conserver les bénéfices*; un *Traité de l'état & de la capacité des ecclésiastiques pour les ordres & les bénéfices*; des *Observations sur le concordat*; un *Traité des dispenses, relativement au mariage.*

PERRIERS (BONAVENTURE DES), (*Hist. litt. mod.*), étoit valet-de-chambre de la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François I, & ses Contes, comme ceux de la reine de Navarre, conservent encore aujourd'hui la plus grande partie de leur agrément; ils soutiennent seuls la réputation de leur auteur; car ses poésies, même sa traduction de l'Andrienne, sont oubliées, & l'on cherche en vain dans son *Cymbalum mundi* l'impiété qui le fit proscrire, & le charme qui le faisoit lire. On y trouve pour tout charme des fictions incohérentes & incompréhensibles, auxquelles l'allégorie donnoit peut-être quelque prix, & des plaisanteries sur les chercheurs de la pierre philosophale; mais toute plaisanterie contre les préjugés passoit alors pour impiété. Les Contes du même auteur ont un mérite indépendant de toute allégorie; mais les Contes imprimés sous son nom ne sont pas tous de lui; car il y en a quelques-uns où il est parlé de François I & même d'Henri II, comme ne vivant plus, & Desperriers étoit mort avant l'année 1544, trois ans & plus avant François I; il se tua lui-même d'un coup d'épée dans un accès de folie. Ceux de ces Contes qui ne sont pas de lui, sont attribués à Jacques Pelletier, qui, en donnant en 1558 une édition des Contes de Desperriers, a pu en insérer quelques-uns de lui. On croit aussi qu'il y en a plusieurs de Nicolas Denisot, peintre & poète célèbre de ce même seizième siècle. Rien de plus connu que la fable de la Laitière & du Pot au lait dans La Fontaine. En voici le modèle avec la plupart des agrémens de la copie, dans la quatorzième Nouvelle de Bonaventure Desperriers, au sujet de l'alchymie.

« L'alquemie se pourroit plus proprement dire » *Art qui mine* ou *art qui n'est mie*, & ne sauroit-on » mieux comparer les alquemistes qu'à une bonne » femme qui portoit une potée de lait au marché, » faisant son compte ainsi : qu'elle la vendroit deux » liards; de ces deux liards elle acheteroit une » douzaine d'œufs, lesquels elle mettroit à cou- » ver, & en auroit une douzaine de poussins; ces » poussins deviendroient grands & les feroit cha- » ponner; ces chapons vaudroient cinq sols la » pièce; ce seroit un écu & plus, dont elle ache- » teroit deux cochons mâle & femelle, qui de- » viendroient grands, & en feroient une douzaine » d'autres qu'elle vendroit vingt sols la pièce, » après les avoir nourris quelque tems; ce seroit » douze francs, dont elle acheteroit une jument » qui porteroit un beau poulain, lequel croîtroit » & deviendroit tant gentil : il sauteroit & feroit » *hin.* Et en faisant *hin* la bonne femme, de » l'aise qu'elle avoit en son compte, se print à » faire la ruade que feroit son poulain; &, en ce » faisant, sa potée de lait va tomber, & se res- » pandit toute. Et voilà ses œufs, ses poulets, ses » chapons, ses cochons, sa jument & son poulain » tous par terre. Ainsi les alquemistes, après qu'ils » ont bien fournayé, charbonné, lutté, soufflé, » distillé, calciné, congelé, fixé, liquéfié, vitré- » fié, putréfié, il ne faut que casser un alembic pour » les mettre au compte de la bonne femme. »

Rabelais, liv. 1, chap. 33, cite une farce du *Pot au lait*, où un cordonnier calcule comme la laitière de Desperriers. M. de la Monnoye, sur ce Conte de Desperriers, cite plusieurs autres Contes qui paroissent en être imités.

Le fameux Conte des lunettes dans La Fontaine, est tiré de la Nouvelle soixante-quatre de Bonaventure Desperriers.

Tout le monde sait l'histoire d'un homme qui, n'ayant pu être reçu membre d'une compagnie, en devint le chef par le secours de l'autorité, & qui, s'appliquant ce verset 21 du pseaume 117, *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* « La pierre qui avoit été rejetée » par ceux qui bâtissoient, est devenue la princi-

» pale pierre de l'angle, » reçut à l'instant pour réponse le verset suivant :

A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris. « C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux » le voient avec admiration. » (*Voyez* l'article *Villeroy* dans le Dictionnaire.)

Desperriers fait de cette histoire le sujet de sa cent vingt-sixième Nouvelle. Il prétend qu'un jeune homme qui avoit eu l'agrément du Roi pour une charge de conseiller au parlement, ayant été refusé deux fois, fut enfin reçu par ordre exprès de François I, qui dit aux députés de la compagnie : *Quand vous aurez un fou parmi vous, n'êtes-vous pas assez sages pour vous & pour lui ?* Mais le Conte est mal fait ; car pour que l'application des deux passages fût juste, il auroit fallu que ce jeune homme eût été fait premier président.

Parmi les difficultés recherchées de ce tems-là, on peut compter l'usage introduit par Marot des réponses par monosyllabes rimés. En voici un exemple :

Pour ce jour-là que fus-tu ? — Pris.
Quel visage as-tu d'elle ? — Gris.
Ne te rit-elle jamais ? — Point.
Que veux-tu être à elle ? — Joint.

Sur ce modèle Bonaventure Desperriers, Nouvelle soixante, suppose un moine qui trouve l'occasion d'un bon souper, occasion toujours trop rare pour son goût & son appétit, & qui, ne voulant pas perdre un coup de dent, est pourtant obligé de répondre aux questions dont on l'accable tout exprès : il prend le parti de répondre à tout par monosyllabes ; & l'auteur prépare tellement les réponses par les questions, que tous ces monosyllabes sont rimés, comme dans l'exemple précédent :

Quel habit portez-vous ? — Froc.
Combien êtes-vous de moines ? — Trop.
Quel pain mangez-vous ? — Bis.
Quel vin buvez-vous ? — Gris.
Quelle chair mangez-vous ? — Bœuf.
Combien avez-vous de novices ? — Neuf.
Que vous semble de ce vin ? — Bon.
Vous n'en buvez pas de tel ? — Non.
Et que mangez-vous les vendredis ? — Œufs.
Combien en avez-vous chacun ? — Deux.

C'est Bonaventure Desperriers & Henri Etienne qui racontent qu'un grand seigneur qui croyoit savoir le latin, ou qui vouloit qu'on le crût, se mêlant d'interpréter à François I une lettre de Henri VIII, lui dit que le roi d'Angleterre envoyoit à Sa Majesté douze mulets, & demanda ce présent pour lui. Le Roi, fort étonné d'un pareil envoi, dit qu'il ne concevoit rien à ce présent de mulets, & qu'il les vouloit voir. Cependant il donna la lettre à lire à quelques savans, qui virent que c'étoient douze dogues d'Angleterre, *duodecim molossos*, qu'Henri VIII envoyoit au roi de France ; le premier interprète crut bien réparer sa méprise, en disant qu'il avoit lu *muletos* au lieu de *molossos*. La sottise de ce seigneur prouve cependant la révolution que l'exemple du maître commençoit à opérer. Ce grand qui, pour plaire à François I, vouloit paroître savoir ce qu'il ignoroit, trente ans auparavant se seroit peut-être piqué d'ignorer même ce qu'il savoit.

PERUZZI (Balthasar), (*Hist. mod.*), peintre & architecte célèbre du seizième siècle, étoit né, en 1481, à Volterre en Toscane ; il étoit fils d'un gentilhomme florentin, & ne s'étoit d'abord attaché au dessin que par goût & par amusement ; mais son père l'ayant laissé sans bien, son art devint pour lui une ressource nécessaire. Le pape Jules II l'employa dans son palais. Léon X le choisit pour l'un des architectes de Saint-Pierre de Rome. C'est à Peruzzi qu'on doit le renouvellement des anciennes décorations de théâtre. Celles qu'il composa pour la *Calandra* du cardinal Bibiena, furent admirées pour des effets de perspective alors inconnus. Peruzzi étoit à Rome lorsque cette ville fut saccagée, en 1527, par l'armée de Charles-Quint, ou plutôt du connétable de Bourbon : il fut fait prisonnier, mais son talent, dit-on, paya sa rançon ; il obtint sa liberté en faisant le portrait du connétable de Bourbon. Ce fait auroit besoin d'être expliqué. Si Peruzzi, pris dans Rome, a fait pendant sa captivité le portrait du connétable de Bourbon, il ne peut l'avoir fait que de mémoire & par la force de son imagination qui le lui rendoit présent, ou que, guidé par d'autres portraits du connétable, ou que, par un de ces coups de l'art, un de ces phénomènes tels que celui auquel nous devons le portrait de Fielding peint après sa mort, sur la ressemblance que Garrick en offrit aux yeux du peintre, en prenant les vêtemens, la coëffure, le port, le geste, la figure de Fielding ; car le connétable avoit été tué aux pieds des remparts de Rome, & ce fut le prince d'Orange son successeur, qui prit la ville & qui la saccagea. Mais peut-être aussi est-ce le portrait du prince d'Orange, & non celui du connétable de Bourbon que fit Peruzzi pour obtenir sa liberté. Cet artiste mourut à Rome en 1536, pauvre, quoique laborieux & très-occupé, mais n'ayant jamais su mettre un prix à ses ouvrages, ni en demander autre chose que ce qu'on vouloit bien lui en donner.

PETIT (Guillaume), (*Hist. litt. mod.*), d'abord dominicain, avoit été confesseur de Louis XII ; il le fut de François I. Ce Prince ayant vu de près ses talens & ses vertus, le choisit, & lui donna les évêchés de Troyes & de Senlis. Il prenoit conseil sur les matières de doctrine, de

cet homme sage, qui, comme lui, sentoit les avantages d'une tolérance éclairée; qui, comme lui, aimoit les lettres, & qui savoit qu'elles ne fructifient que sur le sol de la liberté. Plus d'une fois les orages excités par le fougueux Beda (*voyez* son article dans le Dictionnaire) furent calmés d'un mot par Guillaume Petit. Quand la précipitation & le faux zèle avoient décidé, Guillaume Petit examinoit encore, & ne rendoit à son maître que des oracles d'indulgence & d'humanité.

La reine de Navarre ayant fait un livre de dévotion intitulé *Le Miroir de l'ame pécheresse*, Beda auroit bien voulu couronner ses travaux persécuteurs en faisant flétrir par une censure, une Reine, sœur de son maître; car il avoit eu le plaisir de remarquer qu'il n'étoit parlé dans ce livre, ni de l'intercession des Saints, ni du Purgatoire. Il n'osa pas cependant déférer, ni la Sorbonne censurer directement le livre de la reine Marguerite; mais des députés de la Faculté, faisant leur visite dans la librairie, & ayant trouvé cet ouvrage, le mirent au nombre des livres défendus, feignant de n'en point connoître l'auteur. Le Roi, indigné, donna ordre à Nicolas Cop, recteur de l'Université, fils de Guillaume Cop son premier médecin, d'assembler les quatre Facultés, & de savoir quels étoient les auteurs de cette condamnation, car ils ne s'étoient pas nommés. L'évêque de Senlis, Guillaume Petit, protestoit que *le Miroir de l'ame pécheresse* ne contenoit aucune erreur, & il pressa l'Université de le déclarer par un décret. Le recteur, au nom de l'Université, désavoua la censure de ce livre, & le curé de Saint-André-des-Arcs déclara que c'étoit lui qui l'avoit mis au nombre des livres suspects, parce qu'il lui manquoit l'approbation de la Faculté, condition alors exigée par les arrêts du parlement; il ne paroît point que cette affaire ait eu d'autres suites.

Lorsque François I & Budée faisoient des efforts pour attirer Erasme en France, ils étoient fortement appuyés par l'évêque de Senlis. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Cop* (Guillaume). (*Voyez* aussi l'article *Budée*.)

Guillaume Petit eut part aussi à l'établissement du collége royal: ce fut lui qui fut envoyé par le Roi, le 22 janvier 1521, à la chambre des comptes, pour faire part de ce projet à cette compagnie, & pour la charger d'indiquer quelques chapelles de fondation royale, tombées en ruine, dont il pût réunir les revenus à la chapelle de son collége.

C'est à peu près tout ce qu'on sait de Guillaume Petit.

PETIVER (JACQUES), (*Hist litt. mod.*), physicien habile & savant botaniste de la Société royale de Londres. On a de lui les ouvrages suivans: *Gazophylacii naturæ & artis decades decem.* Ce sont cent planches gravées, avec les explications collées au verso des gravures. *Centuriæ decem, rariora naturæ continentes. Pterigraphia americana. Catalogus J. Raii herbarii britannici, ex editione L. Hans Sloane.*

PÉTRI. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de plusieurs hommes de lettres de différens pays.

1°. Cunerus Pétri ou Petrus, né en Zélande au seizième siècle, fut le premier évêque de Leuwarden dans la Frise occidentale, en 1570. Chassé de son siége dans la suite par les Protestans pendant les guerres civiles, il alla chercher un asile à Cologne; il y mourut en 1580. Il a écrit sur les devoirs d'un Prince chrétien & sur divers sujets de dévotion & de théologie.

2°. Sufridus Pétri, né à Leuwarden, & vraisemblablement parent du premier, enseigna d'abord les belles-lettres à Erford, & fut ensuite secrétaire & bibliothécaire du cardinal de Granvelle, professeur en droit à Cologne, & historiographe des Etats de Frise. Il remplit ce dernier titre dans toute son étendue; il ne cessa d'écrire l'histoire de la Frise. On a de lui un Traité *De Frisiorum antiquitate & origine; Apologia pro origine Frisiorum;* un Traité *De Scriptoribus Frisiæ.* Mort en 1597.

3°. Barthélemi Pétri, chanoine de Douai, enseigna d'abord à Louvain, puis à Douai, où il mourut en 1630, à quatre-vingt-cinq ans. C'est principalement comme éditeur qu'il a cherché à se faire connoître. On lui doit l'édition du *Commonitorium* de Vincent de Lérins, qu'il a ornée de savantes notes, & celle des Œuvres posthumes d'Estius.

PEYRE (MARIE-JOSEPH), (*Hist. mod.*), architecte du Roi & contrôleur de ses bâtimens, naquit à Paris en 1720. Son goût pour l'architecture se déclara dès sa plus tendre jeunesse; il étudia sous le célèbre Blondel: son père vouloit lui faire avoir une place dans la Maison du Roi; mais son inclination pour un art qui sembloit l'appeler à lui, lui fit rejeter ces propositions, & il fut jusqu'à vingt ans, âge auquel il remporta le prix de l'Académie, à lutter contre les intentions de son père, & n'ayant, pour subsister, qu'une place modique dans les bureaux des bâtimens de Versailles. Il partit pour Rome, y composa l'œuvre estimé qu'il donna ensuite au public, & fit, sur les proportions que les anciens donnoient à leurs monumens, des recherches qui lui servirent de base dans tous les travaux qu'il entreprit. Il revint à Paris, construisit plusieurs édifices particuliers, eut une place dans les bâtimens du Roi, & fut reçu de l'Académie d'architecture; il construisit en 1772 la salle de la Comédie françaîse avec M. de Wailly, fit après des projets pour une salle d'Opéra & pour la reconstruction du palais de Versailles. Plusieurs désagrémens & une jeunesse trop laborieuse l'enlevèrent à un art qui lui devoit sa régénération, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il mourut, étant . ou-

trôleur des bâtimens de sa Majesté, à Choisy-le-Roi, le 23 août 1775. (*Article fourni.*)

PÉZAI (MASSON, MARQUIS DE), (*Hist. litt. mod.*), ami & disciple de M. Dorat. Il étoit visiblement de son école, esprit frivole & agréable, un peu maniéré, un peu fade. Il est l'auteur du poéme de *Zélis au bain*, où il y a tant de petites graces. Il a traduit *Catulle*, mais il n'étoit pas Catulle. On a encore de lui les *Soirées helvétiennes, alsaciennes & franc-comtoises*; une *Rosière de Salency*, jouée avec succès à la Comédie italienne, mais qui ne peut en aucune manière soutenir la comparaison avec la pièce extrêmement touchante qui porte le même titre dans les Œuvres d'une femme célèbre. Il a fait pour madame la marquise du Deffant, un bien joli vers monosyllabique :

L'art de dire en un mot tout ce qu'un mot peut dire.

En tout, il n'étoit ni sans talent ni surtout sans amabilité. On ignore quel hasard le produisit à la cour. Il donna au roi Louis XVI des leçons de tactique, & il n'enseignoit pas, comme tant d'autres, ce qu'il ne savoit pas. Il étoit capitaine de dragons, & ses *Campagnes du maréchal de Maillebois* prouvent qu'il ne négligeoit pas l'étude de l'art militaire. Il fut nommé inspecteur général des gardes-côtes; il jouit à la cour d'une espèce de faveur; il devint tout-à-fait courtisan; il parle dans quelques-uns de ses petits vers, de ses *projets pour la cour*, qu'il vient méditer dans la retraite; & affectant de parler de cette dangereuse cour en poète philosophe, il dit que s'il a le malheur d'être disgracié de sa maîtresse, il viendra en gémir dans cette même retraite; que s'il a l'heureuse infortune d'être disgracié de la cour, il en viendra rire encore dans sa retraite; il fut disgracié de la cour sa seule véritable maîtresse, & ni la philosophie dont il se piquoit, ni la possession d'une femme charmante, ni une foule d'autres avantages ne purent l'empêcher de mourir de douleur de sa disgrace. *Hem! nos homunciones!* Tel est le jugement, peut-être trop sévère, que nous avions porté sur cet aimable & infortuné jeune homme (dont nous avouons que nous estimions plus le caractère que les talens), lorsque nous avons reçu l'article suivant d'un homme de lettres connu, estimé & digne de l'être.

PÉZAI (DE). (*Hist. litt. mod.*) M. Masson, seigneur de Pézai, si connu dans le monde sous le nom de marquis de Pézai, étoit le fils de M. Masson, l'un des principaux commis des bureaux de la marine. Né avec une figure agréable, joignant à cet avantage très-réel, surtout en France, de la vivacité dans l'esprit & une soif ardente de parvenir, il devoit réussir, & il réussit. Chacun a vu avec étonnement, & non pas sans envie, jusqu'à quel point de faveur il s'étoit élevé. Cependant, si ses rivaux & les ennemis qu'il eut apprenoient par quels moyens, réellement extraordinaires, il vint à bout de contenter son ambition, nous sommes persuadés qu'ils auroient une sorte d'admiration pour ce favori de la fortune : il n'est pas encore tems de les faire connoître au public. Mais en parlant ici de M. de Pézai, notre intention, nous le répétons, n'est pas de nous occuper du colonel ni de l'inspecteur-général des côtes de France; nous n'avons pour but en ce moment que de considérer en lui l'homme de lettres.

En général, on a trop dit de mal de cet auteur pendant sa vie, & pas assez de bien après sa mort. Le premier point ne nous étonne point, le second nous afflige. Il en coûte si peu pour répandre quelques fleurs sur la tombe de l'ami des Muses !

M. de Pézai se fit d'abord connoître par quelques poésies fugitives, pleines d'esprit & de graces : de ce nombre sont l'*Epître à la maîtresse que j'aurai*, & une autre intitulée *les Injures*. Ces deux petites pièces & quelques autres aussi jolies auroient fait la réputation d'un homme du tems de Chaulieu, parce qu'il n'y avoit que lui qui en fit de pareilles. Dans le siècle des Voltaire, des Cresset, des Bernard, des Bernis, des Dorat, elles ne firent qu'annoncer au public un écrivain agréable. Le poème de *Zélis au bain* parut, & ce fut alors que M. de Pézai acquit des droits plus justes à ce titre. Ce poéme est plein de volupté dans les tableaux & de fraîcheur dans le coloris. L'auteur a pris un milieu entre l'énergie obscène de Catulle & la sensibilité quelquefois chagrine de Tibulle, & nous croyons que cet ouvrage est le résultat de la traduction plus élégante que fidelle qu'il a faite de ces deux auteurs. Nous ne parlerons pas ici de la *Rosière de Salency*, comédie lyrique en trois actes, qui a encore du succès au théâtre.

Bientôt M. de Pézai fut entraîné dans le tourbillon des événemens politiques; mais du milieu de ce chaos d'affaires & de projets où il étoit pour ainsi dire enséveli, il laissoit échapper de tems à autre des lueurs de philosophie. Chargé d'emplois qui lui facilitoient les moyens de voyager, il l'avoit fait en observateur & en philosophe. C'est dans les *Soirées helvétiennes, alsaciennes & franc-comtoises* qu'il a jeté ses observations philosophiques. Ces *Soirées* ne sont pas précisément un bon ouvrage; mais elles renferment assez de matériaux pour en faire un bon : ce sont des germes semés sans ordre, qui pourroient fructifier en se développant. Pour achever cet ouvrage, il faudroit un talent supérieur; pour le commencer, il falloit un discernement peu commun. M. de Pézai, en donnant des marques de celui-ci, annonçoit assez qu'il possédoit l'autre. La préface des *Campagnes de M. le maréchal de Maillebois* prouve que M. de Pézai mettoit autant d'énergie dans sa prose que dans ses vers; ce qui le prouve encore mieux, c'étoit un *Eloge de Colbert*, dont il a paru

des fragmens dans le *Journal des Dames*. L'ouvrage qui a pour titre *les Tableaux*, peut se comparer à une galerie de paysages agréables. Si le peintre ne fût pas mort, il auroit fait des tableaux d'histoire.

Si M. de Pézai avoit préféré davantage la gloire à la fortune, le calme de l'étude au tumulte des affaires; s'il avoit réuni sur un seul objet les forces qu'il répandoit çà & là, nous croyons que non-seulement il eût été plus heureux, mais qu'il fût devenu plus célèbre. Cet auteur a eu des ressemblances frappantes avec le poète Gallus, qu'il a traduit. D'une naissance ordinaire, & même obscure (1), ainsi que Gallus, il est parvenu, comme lui, aux premiers grades militaires, aux récompenses illustres; comme lui il a composé des poésies tendres & galantes. Ambitieux & sensible comme lui, il est mort, à l'exemple de son modèle, du chagrin d'avoir perdu les faveurs de la cour. Virgile, ami de Gallus, l'a célébré après sa mort. M. de Pézai n'a point trouvé de Virgile; hélas! il n'a pas même trouvé un ami.

M. de Pézai est mort en 1778. Il avoit épousé mademoiselle de Murat.

(Cet article est de M. DE LAUS DE BOISSY.)

PHÉBADE (SAINT), (ou Fitade, *Fitadius* ou saint Fiari), (*Hist. ecclésiast.*), évêque d'Agen, se distingua au quatrième siècle par son zèle contre les Ariens, dans tous les conciles qui se tinrent de son tems au sujet de cette hérésie. Il réfuta la profession de foi arienne de Sirmick en 357. On sait qu'il vivoit encore en 392, & qu'il étoit mort en 400.

PHILANDER (GUILLAUME), (*Hist. litt. mod.*), auteur d'un Commentaire sur Vitruve & d'un autre sur Quintilien, avoit suivi Georges d'Armagnac, évêque de Rhodès (ensuite archevêque de Toulouse & Cardinal), dans son ambassade de Venise. Georges d'Armagnac lui donna un canonicat de Rhodès. Philander mourut en 1565 à Toulouse, où il étoit allé pour voir son bienfaiteur dans son nouvel établissement. Il étoit né en 1505, à Châtillon-sur-Seine.

PHILE (MANUEL), (*Hist. litt mod.*), poète grec du quatorzième siècle, auteur d'un poéme en vers iambiques, sur les propriétés des animaux, ouvrage dédié à l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue le jeune.

PHILIPPES DE BOURGOGNE (LES). (*Hist de Fr.*) La première Maison de Bourgogne, issue du roi Robert, finit par deux Philippes, père & fils; le père tué au siége d'Aiguillon en 1346; le fils, Philippe de Rouvre, mort à quinze ou seize ans, ayant épousé Marguerite, héritière de Flandre, qui épousa le premier Prince de la seconde Maison de Bourgogne, nommé aussi Philippe.

Sur quatre seuls Ducs qu'a fournis la seconde Maison de Bourgogne, issue du roi Jean, on compte deux Philippes, dont chacun mérite un article particulier: le premier est Philippe-le-Hardi, tige de cette seconde Maison de Bourgogne, & second mari, ou plutôt seul mari réel de l'héritière de Flandre.

Dans cette malheureuse journée de Poitiers, du 19 septembre 1356, où une valeur surnaturelle ne put réparer les fautes de l'imprudence, l'Etat voyoit avec effroi tous les objets de son espérance & de son amour exposés aux plus grands périls, & l'intrépide Jean donnant à ses quatre fils l'exemple d'une témérité inflexible. Les gouverneurs des jeunes Princes prirent sur eux de faire retirer les trois aînés: on les accusa de trop de précipitation. Il est vraisemblable cependant que cette sage ou heureuse timidité sauva la France. Philippe, le plus jeune des quatre Princes, à peine âgé de quinze ans, s'obstina seul à suivre la fortune de son père, à le défendre d'un bras aussi courageux que foible, à opposer une impuissante & généreuse barrière aux efforts des ennemis dont le Roi restoit environné, tandis que toute son armée l'abandonnoit. Le surnom de *Hardi* & une captivité glorieuse partagée avec le Roi furent alors le seul prix de cette vaillance prématurée. Philippe signala chez les ennemis, par les traits les plus fiers, la hardiesse qui faisoit son caractère; il exigea pour son père les mêmes respects qu'il eût pu recevoir à Paris; il osa, dit-on, en présence du roi d'Angleterre, donner un soufflet à l'échanson, parce que celui-ci servit son maître avant le Roi prisonnier. On ajoute qu'Edouard, sentant combien cette incartade étoit conforme aux principes féodaux, se contenta de dire au jeune Prince: *Vous êtes bien véritablement Philippe-le-Hardi!*

Cependant le traité de Brétigny, du 8 mai 1360, ratifié le 24 octobre suivant, rendit au Roi une liberté achetée par le sacrifice de plus d'un tiers du royaume. Le sort fit même succéder quelques faveurs aux disgraces dont la France avoit été si long-tems accablée: le duché de Bourgogne, réuni au domaine après en avoir été séparé trois cent trente ans, la dédommagea d'une partie de ses pertes.

Mais le Roi, allant prendre possession de la Bourgogne, vit ou crut voir que les peuples de cette province regrettoient le tems où le séjour de leurs Ducs particuliers répandoit parmi eux l'abondance: il tourna ces sentimens à l'avantage d'un fils dont il avoit à récompenser la valeur & le zèle. Philippe-le-Hardi fut fait duc de Bourgogne.

Le roi Jean, par le même acte, institua son fils premier pair de France, dignité dont ce Prince soutint les droits avec beaucoup de hauteur. Au

(1) Nous doutons que M. de Pézai fût convenu de cette espèce de conformité avec Gallus.

ſacre de Charles VI en 1380, il voit le duc d'Anjou, l'aîné de ſes trois frères aînés, prendre place en qualité de Régent, immédiatement après Monſieur, frère du Roi : il court à lui avec impétuoſité, le tire par le bras, & ſe met en ſa place. Le fier duc d'Anjou, profondément bleſſé de cet affront, alloit en tirer vengeance : l'intrépide Philippe alloit ſoutenir avec ſon courage ordinaire cette action hardie : on s'allarme, on s'empreſſe, on les ſépare. Le conſeil s'aſſemble précipitamment, &, peut-être entraîné par la vivacité de Philippe, prononce ſur le champ en ſa faveur.

Philippe, non moins ambitieux que hardi, diſputa, d'abord au duc d'Anjou & enſuite à Monſieur, les rênes du gouvernement; il contribua aux malheurs de la France ſous le triſte règne de Charles VI. Son mariage avec l'héritière de Flandre rendit ſa puiſſance égale à celle des Rois, dont il ſurpaſſoit la magnificence. Il mourut en 1404.

Le ſecond & dernier Philippe de cette ſeconde Maiſon de Bourgogne étoit petit-fils du premier, fils du cruel Jean; il fut ſurnommé *le Bon*. Jean ſon père avoit mis le royaume en feu, & avoit été aſſaſſiné à Montereau (en 1419) par une ſuite des troubles qu'il avoit fait naître. Si Philippe-le-Bon prolongea la durée de ces troubles, s'il ouvrit toutes les portes de la France aux Anglais, s'il les fit aſſeoir ſur le trône de nos Rois, à l'excluſion de l'héritier légitime; ſi cette étrange révolution dont le ſouvenir nous pénètre encore d'horreur, ſi cet affreux renverſement de nos lois les plus chères eſt ſon ouvrage, il avoit à venger un père : voilà ſon excuſe. Loin de lui imputer ces malheurs & cet opprobre de nos ancêtres, qu'on doit plutôt rejeter ſur les conſeillers imprudens de Charles VII, alors Dauphin, il faut ſavoir gré au généreux Philippe de les avoir réparés, d'avoir mis des bornes à ſa vengeance, d'avoir éteint les haines mortelles des Maiſons d'Orléans & de Bourgogne, en tirant lui-même le duc d'Orléans de la captivité où il gémiſſoit depuis la bataille d'Azincourt; d'avoir concilié par une paix juſte & ſolide (la paix d'Arras en 1435) ce qu'il devoit au Roi, à l'Etat, à ſon père, à lui-même; d'avoir, par cette défection utile, aſſuré le trône à Charles VII, préparé l'expulſion des Anglais, & prouvé à ces rivaux orgueilleux qu'ils n'avoient été ſi puiſſans que par nos diviſions. Il faut admirer cet eſprit de paix & de déſintéreſſement qui porta Philippe à réconcilier pluſieurs fois le dauphin Louis avec un père juſtement irrité, au lieu d'aigrir un courroux & d'allumer des troubles dont il eût pu profiter, & que Louis, à ſa place, n'eût certainement point calmés. Il faut louer cette modération ferme & ſage qu'il oppoſa ſi ſouvent au reſſentiment impétueux de Charles-le-Téméraire ſon fils contre Louis XI, & à cette ardeur guerrière qui préſageoit les malheurs de la France & de la Bourgogne. Il faut ſurtout publier pour l'exemple des Souverains, la juſtice & la bonté avec leſquelles il gouverna ſes peuples, la magnificence qu'il déploya ſans les opprimer, l'abondance qu'il répandit dans ſes nombreuſes provinces, & l'amour que ſes ſujets reconnoiſſans conſervèrent pour ſa mémoire. Mort en 1467.

PHOTIN, (*Hiſt. eccléſ.*), héréſiarque du quatrième ſiècle, dont les ſectateurs furent appelés de ſon nom, *Photiniens*, étoit diſciple de Marcel d'Ancyre, & fut évêque de Sirmich. On lui trouvoit du ſavoir & de l'éloquence, & il étoit au nombre des évêques diſtingués par le talent & par une conduite très-épiſcopale; mais ſa doctrine étoit d'un homme qui pouvoit à peine paſſer pour chrétien, puiſqu'il alloit juſqu'à nier la divinité de Jéſus-Chriſt. Ses erreurs furent condamnées dans un concile tenu chez lui-même à Sirmich en 351; enſuite il fut exilé par l'empereur Conſtance, d'après l'erreur générale du tems, qui, regardant l'héréſie comme un crime, prononçoit toujours quelque peine contre ceux dont les opinions avoient été proſcrites. L'empereur Julien, auquel on n'auroit preſqu'aucun reproche à faire s'il avoit été auſſi tolérant à l'égard de la religion chrétienne qu'à l'égard de toutes les autres, le rappela, & ne voyant que ſa vertu & s'embarraſſant fort peu de ſes opinions, il lui écrivit une lettre pleine d'éloges. Photin fut exilé de nouveau ſous l'empire de Valentinien, & mourut en Galatie l'an 376. Ses ouvrages, dont les uns étoient en grec, les autres en latin, ne nous ſont point parvenus. Son Traité contre les Gentils étoit célèbre de ſon tems.

PICQUET (FRANÇOIS), (*Hiſt. de Fr.*), né à Lyon en 1626, d'un banquier de cette ville, voyagea en France, en Italie, en Angleterre, fut nommé en 1652, à vingt-ſix ans, conſul d'Alep, & acquit une grande réputation dans cet emploi. Il joignoit aux talens d'un conſul actif & intelligent tout le zèle d'un miſſionnaire, & ſervit avec un ſuccès égal la religion & l'Etat. Les Français, les Chrétiens de Syrie, les Infidèles, tous ſe louoient de ſa conduite. Son goût pour l'Egliſe l'emporta ſur ſon talent pour les affaires; il abdiqua le conſulat pour embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il partit d'Alep en 1662, &, après avoir été à Rome rendre compte au pape Alexandre VII, de l'état de la religion en Syrie, il revint en France, où il prit les Ordres ſacrés. Il fut nommé, en 1674, vicaire apoſtolique de Bagdad, puis évêque *in partibus* de Céſarople en Macédoine. Il repartit en 1679 pour Alep, non plus comme conſul, mais comme miſſionnaire; il rendit à l'Egliſe d'importans ſervices, au nombre deſquels il faut mettre divers Mémoires qu'il fournit à meſſieurs Arnauld & Nicole, pour leur fameux livre de *la Perpétuité de la Foi*. Revêtu dans la ſuite du titre d'ambaſſadeur de France auprès du roi de Perſe, il mourut en 1685 à Hamadan,

ville de Perse. Il a paru en 1732, à Paris, une *Vie de François Picquet*, attribuée à M. Anthelmi, évêque de Grasse.

PICTET (BENOÎT), (*Hist. litt. mod.*), ministre génevois, recommandable par de savans ouvrages, & plus encore par un caractère de douceur & toujours porté à la tolérance. Il a beaucoup écrit sur la théologie & la morale chrétiennes. Il y a de lui un Traité contre l'indifférence en matière de religion. Ses sermons ont été recueillis en quatre volumes in-8°. Il a aussi écrit l'histoire du onzième & du douzième siècle, pour servir de suite à celle de le Sueur, &c. Né en 1655; mort en 1724, des suites d'un excès de travail : c'est de quoi nous nous faisons un devoir d'avertir les gens de lettres toutes les fois que l'occasion s'en présente.

PIERQUIN (JEAN), (*Hist. litt. mod.*), curé de Châtel, dans le diocèse de Rheims, fils d'un avocat de Charleville, a écrit sur la couleur des Nègres, sur l'évocation des morts, sur l'obsession naturelle, sur le sabbat des sorciers, sur les transformations magiques, sur le chant du coq, sur la pesanteur de la flamme, sur la preuve de l'innocence par l'immersion, sur les hommes amphibies, &c. Le choix de quelques-uns de ces sujets, tels que l'évocation des morts, l'obsession, le sabbat des sorciers, la preuve par l'immersion, sont d'un vrai curé de campagne, qui est toujours à quelque distance de son siècle, & qui ne sent pas que toutes ces chimères, loin de pouvoir être soutenues aujourd'hui, ne valent plus même la peine d'être combattues On a encore de Pierquin une vie de saint Juvin. Mort en 1742, âgé d'environ soixante-dix ans.

PIERRE MAUCLERC. (*Hist. de Fr.*) Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne par Alix sa femme.

La Bretagne avoit passé dans la Maison d'Angleterre par le mariage de Constance de Bretagne avec Geoffroy, fils de Henri II. Ce mariage avoit étendu & confirmé des droits que Henri II prétendoit avoir de son chef sur la Bretagne, comme héritier d'un autre Geoffroy son frère, qu'une partie des Bretons avoit élu pour Souverain. Constance avoit eu de ce mariage deux enfans, dont la destinée fut très-malheureuse : Arthur, qui mourut assassiné par Jean-sans-Terre, son oncle; Eléonore, dite *la Brette*, qui mourut en prison. Constance avoit épousé en secondes noces un autre Anglais, Ralph Blundeville, comte de Chester, qui la soupçonna (on ne sait sur quel fondement) d'une intrigue amoureuse avec ce même roi Jean-sans-Terre, le plus cruel ennemi de cette Princesse; il demanda & obtint le divorce. Constance, devenue libre, épousa Guy, frère du vicomte de Thouars; elle eut de ce mariage une fille nommée Alix. Les Bretons, après avoir fait au roi Jean-sans-Terre d'inutiles instances pour la liberté d'Eléonore-la-Brette, sœur aînée d'Alix, se déterminèrent à reconnoître Alix pour leur Souveraine : ce fut cette Princesse qui, par son mariage avec Pierre de Dreux, descendu de Louis-le-Gros, & cousin de Philippe-Auguste, porta la Bretagne dans cette branche de la Maison de France. Philippe-Auguste influa fortement sur cette alliance, dont il tira dans la suite les plus grands avantages; il eut en sa disposition toutes les forces navales de cette province, & Pierre de Dreux le servit toujours très-bien contre les Anglais; mais pendant la minorité de saint Louis, il se déclara contre la Régente, & entra dans la ligue des Grands & des Princes du sang, ou, comme on disoit alors, des *seigneurs du sang*, mécontens d'être exclus de la régence. Le roi d'Angleterre, Henri III, fils de Jean, espérant de rentrer dans ses provinces françaises à la faveur de l'orage qui alloit éclater en France, se déclara le protecteur de cette association, & Pierre de Dreux en fut l'ame. Les conjurés comptoient sur Thibaud VI, comte de Champagne, qu'on accusoit d'avoir empoisonné Louis VIII, père de saint Louis, & le comte de Bretagne devoit lui donner sa fille; mais la Régente, en femme habile, faisant servir à ses desseins la passion qu'elle avoit su inspirer à ce jeune Thibaud qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue pour lui en révéler tous les secrets, & fit de son chevalier un espion. La diligence de Blanche prévint tous les mouvemens de cette grande cabale : elle mène son fils à Rheims & le fait sacrer; elle apprend que les rebelles s'assemblent en Bretagne, elle marche en Bretagne : ils n'avoient pas eu le tems de faire leurs préparatifs; ils se dissipèrent & traitèrent séparément. Tout resta paisible, du moins pour quelque tems. Le comte de Bretagne (Pierre de Dreux) se soumit, & convint de donner Jeanne sa fille au prince Jean, le plus jeune des frères de saint Louis : mariage par lequel la Bretagne pouvoit être réunie à la France, ou du moins devenir plus française.

Cependant le parti des seigneurs subsistoit toujours : l'adresse de la Régente avoit bien été jusqu'à l'enchaîner, non jusqu'à l'étouffer. Les seigneurs confédérés s'étoient apperçus des trahisons du comte de Champagne, & avoient tourné contre lui leur colère. On n'appeloit plus Thibaud que le *traître* & l'*empoisonneur*. Le comte de Bretagne, toujours voué à la révolte, appeloit à grands cris les secours de l'Angleterre, & cherchoit à se ménager ceux de l'Allemagne : il étoit prêt à ouvrir tous ses ports à l'ennemi étranger; il passa lui-même en Angleterre; il arracha Henri III à son indolence naturelle & aux suggestions de ministres pensionnés par la reine Blanche, régente de France; mais ce ne fut qu'une effervescence d'un moment. Henri ayant dissipé en folles dépenses l'ar-

gent que ses sujets lui avoient donné pour la guerre, rentra dans l'inaction (*voyez* plus haut l'article de *Burgh*) : le comte de Bretagne, foiblement secouru par ses alliés & vivement pressé par les Français, se présenta, dit un auteur contemporain, devant le roi Louis IX (saint Louis), la corde au cou, se jeta à ses pieds, & demanda pardon de sa félonie. « *Mauvais traître*, lui répondit le Roi, *encore que tu aies mérité une mort infame, cependant je te pardonne en considération de la noblesse de ton sang; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement, & je veux qu'après sa mort les rois de France soient maîtres de ta terre.*

Cette menace, qui cependant ne s'effectua point, prouve que saint Louis avoit une haute idée des droits que sa couronne lui donnoit sur la Bretagne. Depuis environ un siècle il s'étoit introduit dans la féodalité une distinction d'hommage simple & d'hommage-lige. Ce dernier entraînoit des devoirs plus rigoureux & plus étendus que l'autre. Le vassal-lige étoit obligé de servir en personne son seigneur envers & contre tous; le vassal simple pouvoit mettre un homme en sa place, & n'étoit obligé de secourir son seigneur que dans certains cas. Les Bretons prétendoient ne devoir que l'hommage simple. Le comte de Bretagne, en cette occasion, fut forcé de rendre l'hommage-lige; c'est, dit-on, ce qui lui fit donner le surnom de *Mau-Clerc*, c'est-à-dire, *mal habile*. Depuis cet accommodement, fait en 1234, Pierre (*Mauclerc* ou non) fut toujours fidèle au roi saint Louis; il le suivit en Afrique, combattit vaillamment à la Massoure, & mourut sur mer le 22 juin 1250, en revenant en France.

PIERRE (ALBERT DE LA), (*Hist. des Suisses*), capitaine suisse, fort attaché à la France dans les différentes guerres de François I, depuis 1515 jusqu'en 1522.

En 1515 les Suisses défendoient l'Italie contre les Français, & occupoient le Pas-de-Suse pour les arrêter au passage des Alpes; ils avoient à leur tête le cardinal de Sion, implacable ennemi de la France. Les Français leur échappèrent, & pénétrèrent en Italie par une route jusqu'alors inconnue, qui leur fut indiquée par un paysan piémontais, à qui tous les détours des Alpes étoient familiers. Le cardinal de Sion & les Suisses frémirent de rage en apprenant que les Français, qu'ils attendoient toujours au Pas-de-Suse, occupoient déjà une partie du Milanez; mais bientôt leurs chefs se brouillèrent; ils n'étoient pas tous dans les mêmes dispositions à l'égard de la France, & le cardinal de Sion, dont le tems sembloit enflammer la fureur au lieu de l'amortir, se plaignoit de la froideur de quelques-uns d'entr'eux; il poussa même l'imprudence de ses emportemens jusqu'à reprocher au colonel Albert de la Pierre, qui commandoit les Suisses du canton de Berne, qu'il étoit trop ami des Français pour avoir ignoré leur marche à travers les Alpes. La Pierre repoussa l'insulte par la brutalité; il donna un démenti au Cardinal. Celui-ci montra aussitôt des patentes de Général, signées du Pape & de l'Empereur, & fit arrêter la Pierre; mais il fut obligé de le relâcher au bout de vingt-quatre heures. Le lendemain la Pierre, pour se venger, lui demanda la solde à la tête de sa troupe, dont le Cardinal faisoit la revue. Le Cardinal, qui n'avoit point d'argent, prit le ton de la douceur, c'est-à-dire, de la foiblesse. Albert, d'autant plus fier que le Cardinal étoit plus souple, insiste, menace, sa troupe l'appuie : le Cardinal se croit en danger, & s'enfuit avec ses amis à Pignerol. La fin de cette querelle fut qu'Albert de la Pierre quitta l'armée, & ramena dans le canton de Berne une grande partie de sa troupe, ne voulant ni servir sous le Cardinal, ni mériter ses reproches en passant pour lors dans l'armée française.

Mais en 1516, l'Empereur ayant fait une irruption dans le Milanez, dont les Français avoient fait la conquête l'année précédente, le capitaine Albert de la Pierre arrive pour les défendre à la tête de treize mille Suisses. Ce renfort fit renaître l'audace avec l'espérance : on ne se borna plus à la défensive; on ne parla que d'attaquer l'Empereur & de le réduire à une retraite honteuse. Cependant les Suisses amenés par Albert de la Pierre eurent horreur de souiller leurs mains du sang de leurs compatriotes, qui servoient au nombre de quatorze mille dans l'armée de l'Empereur; ils refusèrent de combattre, quoiqu'ils eussent reçu leur montre ou solde. Le connétable de Bourbon les licencia, & les renvoya pour éloigner de son armée la contagion de la désobéissance; mais Albert de la Pierre étoit trop attaché aux Français pour les abandonner; il resta, & força de rester sa compagnie de trois cents hommes. Elle exigea cependant que l'on ne l'employât que contre les Allemands, & protesta de ne point combattre contre les Suisses.

Au moyen du traité de Fribourg, du 29 novembre 1516, auquel on a donné le nom de *Paix perpétuelle*, & qui le mérita, puisque depuis ce tems les Suisses n'ont pas cessé d'être fidèles aux rois de France, on n'eut plus à craindre de rencontrer les Suisses, du moins de l'aveu de leur nation, dans les armées ennemies de la France.

On sait avec quelle inconsidération & quelle opiniâtre déraison les Suisses du maréchal de Lautrec le forcèrent, en 1522, de livrer à la Bicoque, contre les Impériaux, un combat nécessairement désavantageux, & dont le succès étoit impossible; ils demandoient d'être payés, & ils ne vouloient pas permettre qu'on s'avançât vers Arona pour y prendre la caisse militaire qu'on y avoit laissée comme dans un poste sûr & à l'abri du pillage. Ce même Albert de la Pierre, autrefois si attaché à la France, mais qui alors paroissoit

tendre à la défection, fut chargé de porter à Lautrec les dernières propositions des Suisses, qui se réduisoient à ces trois mots : *Argent, congé ou bataille.* Lautrec n'ayant point d'argent, puisqu'on l'empêchoit d'en aller chercher, prit le parti de livrer les Suisses à toute leur ardeur, & disposa tout pour le combat, ou plutôt pour sa défaite. « Il les devoit très-bien & beau laisser aller & les » recommander à tous les diables, dit Bran- » tôme ;... car jamais le fait ne va bien quand il » faut que le Général obéisse à ses soldats & com- » batte à leur volonté. »

Lautrec fit pour cette funeste bataille où on le forçoit, les meilleures dispositions que le génie & la prudence pouvoient suggérer ; mais il ne put forcer la nature. Les Suisses, qui n'avoient jamais voulu comprendre la veille ce qu'il leur avoit montré lui-même, que les retranchemens étoient partout si escarpés, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques, mesuroient alors d'un œil inquiet cette hauteur inaccessible, s'excitoient à la franchir, grimpoient avec effort, retomboient, regrimpoient encore, tandis que le canon & la mousqueterie, tonnant sur eux sans relâche, mettoient tout en désordre, & qu'enveloppés de toutes parts, ils ne pouvoient faire face d'aucun côté ; ils frémissoient, ils pleuroient de colère, ils poussoient des hurlemens affreux, ils se consumoient en efforts surnaturels & superflus. Montmorenci, qui commandoit leur attaque & qui n'en espéroit rien, les consoloit, les encourageoit, descendoit avec eux dans ces fossés profonds, gémissoit comme eux de l'impossibilité de les franchir. Albert de la Pierre, leur célèbre commandant, & vingt-deux de leurs capitaines, furent tués sur la place.

Le jour de ce grand désastre fut le dimanche de *Quasimodo*, 22 avril 1522.

PIET (Baudouin Vander), (*Hist. litt. mod.*), professeur en droit à Douai & jurisconsulte habile, auteur de plusieurs bons Traités de droit en latin. Il fut le premier qui, à la naissance de l'Université de Douai, eut le titre de bachelier. Le conseil de Malines le nomma plusieurs fois pour un de ses membres ; il refusa constamment cet honneur, aimant mieux continuer à former des juges que d'être juge lui-même. Il pouvoit dire :

J'ai fait des Souverains, & n'ai pas voulu l'être.

Né à Gand en 1546, mort à Douai en 1609.

PIGHIUS (Albert & Étienne Vinand), oncle & neveu, savans flamands.

1°. Albert, catholique zélé, fit beaucoup d'écrits contre Luther, Mélanchton, Bucer & Calvin, & fut agréable au pape Adrien VI & à ses successeurs, par sa doctrine plus que catholique & vraiment ultramontaine. Ses ouvrages les plus considérables sont un Traité (latin) de la grace & du libre arbitre, & un autre Traité intitulé *Assertio Hierarchiæ ecclesiasticæ.* Il étoit aussi mathématicien ; il excelloit à construire des sphères armillaires : il y a de lui plusieurs ouvrages de mathématiques. Né à Campen, mort en 1542 à Utrecht.

2°. Étienne-Vinand, né aussi à Campen & mort en 1604, à quatre-vingt-quatre ans, avoit été pendant quatorze ans secrétaire du cardinal de Granvelle, & ensuite chanoine régulier. Il est auteur des Annales de la ville de Rome & de quelques autres ouvrages d'érudition.

PIGNA (Jean-Baptiste), (*Hist. litt. mod.*), auteur italien du seizième siècle, assez estimé, est connu par divers ouvrages de politique, d'histoire, &c. tels que *Il Principe ; Il duello nel quale si tratta dell'onore è dell'ordine della Cavaleria ; Historia de Principi di Estel ; Romanzi ne quali della Poësia è della vita d'Ariosto si tratta.*

PIGNORIUS (Laurent), (*Hist. litt. mod.*), curé de Saint-Laurent de la ville de Padoue, où il étoit né en 1571, puis chanoine de Trevise, où il mourut de la peste en 1631, étoit possesseur d'une belle bibliothèque & d'un riche cabinet de médailles. Ses ouvrages furent très-estimés des savans. On a de lui un Traité *De servis, & eorum apud veteres ministeriis ;* un ouvrage intitulé *Caracteres ægyptii.* Il a aussi écrit très-savamment sur les origines de la ville de Padoue : *Origini de Padoua.*

PILARINO (Jacques), (*Hist. litt. mod.*), savant médecin, eut une destinée assez errante. Né en Grèce, à Céphalonie, il enseigna la médecine en Italie, à Padoue ; il l'exerça dans des climats tout différens, en Valachie, en Moscovie, &c. Il fut consul dans l'Asie-Mineure, à Smyrne ; il revint mourir en 1718, non dans sa patrie, mais dans celle qu'il avoit paru d'abord adopter, c'est-à-dire, à Padoue. On a de lui un Traité latin de *l'Inoculation de la petite-vérole*, & quelques autres écrits sur la médecine.

PILON (Germain), (*Hist. mod.*), sculpteur & architecte célèbre, par qui la sculpture surtout a fait des progrès en France. Il passe pour le premier sculpteur qui ait exprimé d'une manière supérieure le caractère des étoffes, & qui ait appliqué à son art le talent de la draperie. Il est l'auteur de ce saint François recevant les stigmates, qu'on voit dans le cloître des Grands-Augustins à Paris. Il exécuta cette figure en terre cuite, comme nous la voyons, & il devoit l'exécuter en marbre. Quelque éloge qui soit dû à cet ouvrage, lequel est en possession d'arrêter & de fixer les regards des passans, on ne peut pas dire, à ce qu'il nous

semble, que le sculpteur y ait distingué avec assez de précision & de finesse l'air dévot de l'air cafard. On a d'autres ouvrages du même sculpteur dans diverses églises de Paris, telles que celles des Picpus, de Sainte-Catherine, des Célestins, de Saint-Gervais, de Saint-Étienne-du-Mont.

PINA (Jean de), (*Hist. litt. mod.*), jésuite espagnol, né à Madrid en 1582, a commenté l'Ecclésiaste & l'Ecclésiastique, le tout en beaucoup de volumes *in-folio*. On raconte qu'il avoit lu tous les Pères, tant grecs que latins, sans en excepter un seul, & qu'il en avoit extrait cent volumes de cinq cents pages chacun, tous écrits de sa main. Mort en 1657, chargé d'honneurs dans sa Société.

PINELLI (Jean-Vincent), (*Hist. litt. mod.*), homme de lettres célèbre, quoiqu'il n'ait produit aucun ouvrage. Tous les savans de son tems, Juste-Lipse, Joseph Scaliger, Sigonius, le P. Possevin, Pancirole, Pierre Pithou, &c. étoient ses amis, & tous ont célébré à l'envi son érudition. Sa bibliothèque fut une des plus riches & des plus vastes qui aient été possédées par un particulier, &, comme sa vaste érudition, elle fut communiquée à tous les savans. Tous le consultoient, & nul ne le consulta jamais sans fruit. Ses correspondances littéraires embrassoient toute l'Europe. Paul Gualdo, qui a écrit la vie de Pinelli, ne spécifie pas le nombre des volumes dont sa bibliothèque étoit composée; il nous dit seulement que Pinelli ayant voulu la faire transporter par mer à Naples, elle fut distribuée en cent trente caisses, dont quatorze contenoient les manuscrits. Il mourut dans l'intervalle, & la totalité de ses manuscrits ne parvint pas à ses héritiers. On sait combien les Vénitiens sont jaloux d'envelopper des ombres du mystère leur gouvernement & leur politique, conduite qu'on est naturellement porté à blâmer comme contraire à toute amélioration & à tout perfectionnement, mais dont on ne peut pas dire qu'ils se soient mal trouvés. Le sénat de Venise fit apposer le scellé sur les manuscrits de Pinelli, & en fit enlever jusqu'à deux cents pièces qui concernoient les affaires de la république. Pinelli, né à Naples, de Cosme Pinelli, noble Génois, s'étoit fixé, à l'âge de vingt-quatre ans, dans la ville de Padoue, uniquement parce que l'Université y rassembloit un grand nombre de savans. Il avoit le desir & le besoin de s'instruire en tout genre, & d'étendre à tout la sphère de ses connoissances; cependant il avoit quelques objets de prédilection, tels que l'Histoire, les médailles, les antiquités, l'Histoire naturelle, la Botanique. Attentif à la conservation des titres & des monumens de toute espèce, il avoit des émissaires chargés dans plusieurs des villes les plus considérables de l'Italie, de visiter fréquemment les boutiques des ouvriers qui emploient beaucoup de vieux parchemins: quand il en trouvoit de précieux & d'utiles, il les rachetoit à grands frais de ces ouvriers. On assure que cet examen & cette recherche ont sauvé de la destruction des titres fort importans; & peut-être un pareil examen, s'il avoit eu lieu partout & toujours, eût-il conservé bien des monumens que l'Histoire doit regretter. L'ardeur de l'étude étoit d'autant plus forte chez Pinelli, que rien n'y faisoit diversion. Les plaisirs qui occupent, ou du moins délassent les autres hommes, n'étoient pas même chez lui la matière d'une distraction. Heureux avec ses livres & par ses livres, ils étoient pour lui l'Univers. Pendant quarante-trois ans qu'il vécut au milieu d'eux, à Padoue, on ne le vit que deux fois sortir de la ville; l'une, parce qu'il en fut chassé par la peste; l'autre, parce que sa famille l'appeloit à Naples. Ce savant, en somme, fut plus utile aux lettres, que beaucoup de ceux qui ont sur lui l'avantage d'avoir enrichi la littérature, même de bons ouvrages. Mort en 1601.

PIPPO (Philippe Santa-Croce, dit), (*Hist. mod.*), graveur également distingué par l'extrême délicatesse de ses ouvrages, & par le choix singulier de la matière sur laquelle il s'exerçoit. C'étoit sur des noyaux de prunes & de cerises qu'il aimoit à tailler de petits bas-reliefs composés de figures imperceptibles & qui échappoient aux yeux, mais qui, vues avec la loupe, présentoient la plus grande régularité dans les proportions.

Ses enfans s'illustrèrent aussi par la gravure, surtout Mathieu, l'aîné de tous.

Et Jean-Baptiste, fils de Mathieu, fut encore plus célèbre, dans cet art, que son père. On ne sait pas bien précisément dans quel tems vivoient ces divers artistes.

PIROMALLI (Paul), (*Hist. litt. mod.*), dominicain calabrois du dix-septième siècle, acquit de la réputation dans les missions d'Orient. Il demeura long-tems en Arménie & en Perse, & y fit beaucoup de conversions. Le pape Urbain VIII (Barberin) l'envoya aussi en Pologne en qualité de nonce. En retournant par mer en Italie, il tomba entre les mains des corsaires, & fut mené en captivité à Tunis. Renvoyé de nouveau en Orient, il y fut fait, en 1655, évêque de Nassivan. Après avoir gouverné pendant neuf ans cette Eglise, étant de nouveau retourné en Italie, il y fut nommé à l'évêché de Bisignano. Il mourut, en 1667, dans ce nouveau diocèse, laissant une mémoire également chère & respectable par la vertu & l'érudition. Outre divers ouvrages de controverse & de théologie, on a de lui deux Dictionnaires, l'un latin-persan, l'autre arménien-latin, & une grammaire arménienne.

PISIDES (Georges), (*Hist. litt. mod.*), diacre, garde des chartres & référendaire de l'Église de Constantinople sous l'empire d'Héraclius, vers

l'an 640, eſt auteur d'un poème en vers grecs iambes ſur la création du Monde, & d'un autre poème ſur la vanité de la vie. Ces deux ouvrages ſe trouvent dans la *Bibliothèque des Pères* & dans le *Corpus Poetarum græcorum*. Le P. Combefis a publié des ſermons de Piſides en l'honneur de la Vierge.

PLANQUE (FRANÇOIS), (*Hiſt. litt. mod.*), médecin, auteur d'une *Chirurgie complète, ſuivant le ſyſtème des modernes*, ouvrage élémentaire, eſtimé & recommandé; d'une *Bibliothèque choiſie de médecine, tirée des ouvrages périodiques, tant français qu'étrangers*, collection curieuſe, continuée depuis par M. Goulin; d'une traduction des obſervations rares de médecine & de chirurgie, de Vander-Wiel; de diverſes éditions d'autres ouvrages de médecine & de chirurgie, avec des notes, étoit né en 1696 à Amiens, & mourut en 1765.

PLEMPIUS (VOPISCUS-FORTUNATUS), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant médecin hollandais, né en 1601 à Amſterdam, exerçoit avec ſuccès la médecine dans ſa patrie lorſqu'en 1633 il fut appelé à Louvain par l'infante Claire-Iſabelle-Eugénie, femme de l'archiduc Albert, & gouvernante des Pays-Bas. On a de Plempius divers ouvrages de ſa profeſſion : *Ophtalmographia, ſive de oculi fabricâ; Medicinæ fundamenta; De affectibus capillorum & unguium naturâ; De togatorum valetudine tuendâ.* Il a écrit auſſi en faveur du quinquina: *Pulvis peruvianus, febrifugus vindicatus.* Mort à Louvain en 1671.

PLUKENET (LÉONARD), (*Hiſt. litt. mod.*); botaniſte connu du dix-ſeptième ſiècle, né en 1642, eſt auteur de divers ouvrages, tous relatifs à la ſcience qu'il cultivoit : *Phytographia, ſeu plantarum icones; Almageſtum botanicum, ſive Phytographiæ onomaſticon; Almageſti botanici mantiſſa, plantas noviſſimè detectas complectens; Amalthæum botanicum, id eſt, ſtirpium Indicarum alterum copiæ cornu.*

PLUNKETT (OLIVIER), (*Hiſt. d'Anglet.*), Irlandois & primat d'Irlande, nommé à l'archevêché d'Armach, en 1669, ſous le règne de Charles II. Dans un tems où les Catholiques & les Proteſtans s'accuſoient réciproquement de conjurations contre l'Etat, Olivier Plunkett, accuſé d'avoir voulu ſoulever les Catholiques contre le roi d'Angleterre, fut condamné à être pendu, puis mis en quartier. Cet arrêt fut exécuté le 10 juillet 1681, & l'innocence de ce vertueux & infortuné prélat ne fut reconnue qu'après ſa mort. Il avoit ſoixante-cinq ans quand il fut envoyé au ſupplice.

POBLACION (JEAN-MARTIN). (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom du premier profeſſeur royal de mathématiques, qui fut nommé par François I vers l'an 1530. Il étoit Eſpagnol. Quelques auteurs citent de lui un *Traité de l'Uſage de l'aſtrolabe.*

PODIKOVE *ou* PODOKOVE (JEAN), (*Hiſt. mod.*), aventurier célèbre qui troubla la Valachie ſa patrie, dans le ſeizième ſiècle, & qui força les grandes puiſſances voiſines de ſe réunir contre lui. Avec une troupe de brigands & d'aventuriers qu'il ramaſſa, il entreprit de détrôner le vaivode de Valachie, & ſon projet réuſſit; mais le roi de Pologne, Battori; Chriſtophe, prince de Tranſilvanie; le Grand-Seigneur même, ſe déclarèrent contre lui. Chriſtophe le battit en 1579. Podikove fut réduit à errer d'abord d'aſile en aſile, puis à ſe rendre au gouverneur de Kaminiek, qui l'envoya au roi de Pologne. Il s'étoit rendu à condition d'avoir la vie ſauve; mais le Grand-Seigneur demanda qu'il lui fût remis comme perturbateur de la paix d'un pays qui étoit ſous la protection de la Porte. On crut devoir ſatisfaire les Turcs, & Podikove eut la tête tranchée à Varſovie, en préſence de l'envoyé du Grand-Seigneur. Ce Podikove étoit d'une force de corps extraordinaire. On a dit de lui, comme dans la ſuite du roi de Pologne, Auguſte, & du maréchal de Saxe ſon fils, qu'il caſſoit avec ſes mains un fer de cheval.

POIDRAS. (*Hiſt. d'Anglet.*) C'eſt le nom d'un aventurier & d'un impoſteur qui vivoit du tems d'Edouard II, en 1314, & qui prétendoit être Edouard lui-même, ayant, diſoit-il, été changé en nourrice; en conſéquence il redemandoit la couronne. Il fut pendu; mais le ſort du véritable Edouard II fut peut-être plus triſte encore. Poidras étoit fils d'un tanneur d'Exceſter.

POINSINET (ANTOINE-ALEXANDRE-HENRI), de l'Académie des arcades & de celle de Dijon, auteur connu de beaucoup d'ouvrages frivoles. On l'appeloit, dans le monde, *le petit Poinſinet*, pour le diſtinguer de ſon parent, M. Poinſinet de Sivri, connu par des ouvrages plus ſérieux & d'un mérite différent. Le petit Poinſinet eut des ſuccès à l'Opéra comique, ſoit qu'il eût réellement quelque petit talent pour ce petit genre, qui n'étoit rien ou preſque rien avant que M. Marmontel eût daigné lui donner de l'importance & de l'intérêt, ſoit que ces ſuccès fuſſent dus principalement au muſicien. Celles des pièces du petit Poinſinet, qui ſe ſoutinrent le mieux à l'Opéra comique, ſont : *Gilles, garçon peintre; Sancho-Pança, le Sorcier, Tom-Jones*, &c. On a de lui auſſi une tragédie lyrique : *Ernelinde* ou *Sandomir.* Sa comédie du *Cercle* eſt ſon meilleur ouvrage, quoique le colonel Brodeur, qui porte ſon ouvrage dans ſa poche, n'ait pas beaucoup de modèles dans le monde; mais les propos frivoles, mêlés, interrompus des femmes de ſon *Cercle* & de leurs petits adorateurs, ne manquent aſſurément pas de modèles, ni dans le monde, ni dans les pièces faites

avant Poinſinet. On dit que cet écrivain, quoiqu'il ne manquât point d'eſprit, étoit d'une crédulité inconcevable : on lui faiſoit accroire tout ce qu'on vouloit ; on lui jouoit mille tours dont il étoit toujours la dupe, ſans même qu'on prît la peine d'en varier la forme, ſans même qu'on daignât y donner la moindre vraiſemblance : c'eſt ce qu'on appeloit *myſtifier*, & les *myſtifications du petit Poinſinet* étoient pour ainſi dire paſſées en proverbe dans ſa ſociété.

Poinſinet étoit né à Fontainebleau, en 1735, d'une famille attachée au ſervice de la Maiſon d'Orléans. Il eut le mérite de voyager : en 1760 il parcourut l'Italie : en 1769 il voulut viſiter l'Eſpagne, & tâcher d'y mettre l'opéra comique à la mode. Il ſe noya malheureuſement dans le Guadalquivir.

POIRET, (*Hiſt. litt. mod.*), enthouſiaſte bizarre, grand admirateur des enthouſiaſtes de ſon tems, nommément de la célèbre mademoiſelle Bourignon, & de madame Guyon, non moins célèbre. Il a publié les œuvres & écrit la vie de la première ; il s'eſt auſſi rendu l'éditeur de pluſieurs Traités de la ſeconde, & des ouvrages de quelques autres myſtiques, gens avec leſquels il avoit beaucoup d'affinité. Il ne vivoit qu'avec eux ou dans une ſolitude entière, & ſes ouvrages s'en reſſentoient juſque dans le choix des ſujets & dans la ſingularité des titres. C'eſt *l'Economie divine*, *la Paix des bonnes ames*, *la Théologie du cœur* ; *Cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*, &c.

Pierre Poiret étoit né à Metz en 1646. Son père étoit fourbiſſeur, & l'avoit deſtiné à l'art de la culture. Son goût le porta vers l'étude des langues, de la philoſophie, de la théologie : il ſavoit le latin, le grec, l'hébreu. Il fut miniſtre à Heidelberg, puis à Anweil ou Anweiller en Alſace. Il écrivit contre Deſcartes. Il mourut, en 1719, à Reinsberg en Hollande.

POISLE (JEAN & JACQUES), (*Hiſt. mod.*), père & fils, tous deux conſeillers au parlement de Paris. Le père fut accuſé de s'être enrichi par des voies mal-honnêtes. Il fut condamné par ſa propre compagnie. Un arrêt du parlement, du 19 mai 1582, l'oblige à faire amende honorable, & le déclare incapable d'exercer aucun office de judicature. Ceux qui peuvent vouloir s'inſtruire de cette affaire, trouveront les notions dont ils ont beſoin, dans deux livres devenus aſſez rares, comme tous ceux qui ne concernent que des intérêts particuliers. L'un a pour titre : *Légende de M. Jean Poiſle, contenant les moyens qu'il a pris pour s'enrichir* ; l'autre, *Avertiſſement & Diſcours des chefs d'accuſation*, &c. L'arrêt ſe trouve dans ce dernier livre.

Cette flétriſſure de Jean Poiſle fut ce qu'elle devoit être, entiérement perſonnelle. Elle n'empêcha point Jacques ſon fils d'être conſeiller au même parlement. On a de celui-ci quelques poéſies. Il mourut en 1626.

Françoiſe Poiſle, fille de Jacques, fut la mère du maréchal de Catinat.

POIX (DE). (*Hiſt. de Fr.*) Poix eſt un village de Picardie, à huit lieues d'Abbeville, avec titre de principauté ; il a donné ſon nom à l'ancienne Maiſon de Poix, dont il paroît que le nom originaire étoit Tyrel : nous voyons du moins ce nom porté par toute la branche aînée, mais non point par les branches cadettes.

1°. Gautier Tyrel, ſeigneur de Poix, vivoit en 1030.

2°. Gautier Tyrel *ou* Tyrrel, ſecond du nom. Le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, étant (en 1100) à la chaſſe dans la *Forêt neuve*, au comté de Hamps, accompagné ſeulement de ce gentilhomme français, diſtingué par ſon adreſſe à tirer de l'arc. Un cerf eſt lancé : Tyrel, impatient de ſe ſignaler aux yeux du Roi, tire une flèche ; elle effleure, en paſſant, un arbre, qui la détourne & la renvoie droit au Roi, à qui elle perça le cœur, & qui tomba mort ſur la place.

Mézeray dit, comme auroit fait Tacite, que la flèche fut ainſi dirigée *par haſard ou à deſſein* ; mais les hiſtoriens anglais n'accuſent point Tyrel. Il eſt vrai qu'effrayé de cet accident, il n'en inſtruiſit d'abord perſonne ; il courut à toute bride au rivage, s'embarqua pour la France, & ſe joignit aux Croiſés qui partoient pour Jéruſalem.

3°. Jean Tyrel, premier du nom, ſeigneur de Poix, ſe battit en champ clos, à Giſors, le 6 mai 1337, contre Pierre de Sarcus, au ſujet d'un château qu'ils ſe diſputoient.

4°. Jean Tyrel ſon fils, ſecond du nom, ſervit en 1353 avec diſtinction, ſous le maréchal d'Audenehan dans le Périgord.

5°. Jean Tyrel III, fils du précédent, fut fait priſonnier des Anglais en 1369.

6°. Ses fils ſuivirent le parti du duc de Bourgogne. Jeannet, un de ces fils, fut battu par les Orléanois en 1414, & pris par les Anglais à la journée d'Azincourt, en 1415. Il ſervit en 1417 au ravitaillement de la ville de Senlis, aſſiégée par le connétable d'Armagnac. Il eut la charge d'Amiral de France, mais il ne l'exerça point. Il mourut de la peſte que les maſſacres des Armagnacs & des Bourguignons causèrent dans Paris en 1418.

7°. Jean Tyrel V, petit-fils de Jean III, & chambellan du roi Charles V, fut tué à la bataille d'Azincourt.

8°. Marguerite ſa ſœur porta la ſeigneurie de Poix dans une Maiſon, d'où elle a paſſé depuis dans celle de Créquy. Cette principauté eſt poſſédée aujourd'hui par une branche cadette de la Maiſon de Noailles.

9°. Dans les branches cadettes de la Maiſon de Poix, Rogues de Poix, un des fils puînés de Jean II

(mentionné sous le n°. 4), & tige des seigneurs d'Ignaucourt & de Camps, fut tué à la journée d'Azincourt.

10°. Dans la branche des seigneurs de Séchelles, Jean de Poix se signala au siége de Pontoise, en 1441.

11°. François de Poix, seigneur de Séchelles, petit-fils du précédent, fut tué d'un coup d'épée le 16 juillet 1549, par Georges son frère.

12°. David son petit-neveu mourut en 1612, au voyage de Guienne.

13°. Dans la branche des seigneurs de Brimeu, Louis de Poix, seigneur de Brimeu, fut tué dans cette même bataille d'Azincourt, si funeste à toute la Maison de Poix & à toute la noblesse française.

POMÈRE (JULIEN POMERIUS), (*Hist. litt. mod.*), passa de la Mauritanie où il étoit né, dans les Gaules, où il enseigna la rhétorique. On sait qu'il vivoit encore en 496. On sait de plus qu'il est l'auteur du livre *de la Vie contemplative* ou *des Vertus & des Vices*, qui fut long-tems attribué à saint Prosper, & qui se trouve dans ses œuvres.

PONA (JEAN-BAPTISTE, JEAN & FRANÇOIS). (*Hist. litt. mod.*) Les deux premiers étoient frères. On a de Jean-Baptiste des poésies latines, une pastorale intitulée *il Tirreno*, & un ouvrage intitulé *Diatribe de rebus philosophicis*. Il étoit de Vérone, & il y mourut en 1588.

Jean Pona son frère étoit un botaniste habile, dont on a aussi quelques ouvrages.

François Pona étoit du même pays (de Vérone), & vraisemblablement de la même famille. Il étoit né en 1594. Il exerça la médecine dans sa patrie, & mourut vers l'an 1652. Il est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, de tragédies & de comédies, d'un poème qui a pour titre *l'Adamo*; de deux romans, *l'Ormondo* & *la Messalina* : des ouvrages intitulés *Medicina animæ; Saturnalia; la Lucerna di Eureta Misoscolo; la Galeria delle donne celebri; della contraria forza di due belli occhi.*

PONCE DE LARAZE, (*Hist. ecclés.*), gentilhomme du diocèse de Lodève, fameux dans le douzième siècle, d'abord par les brigandages, les violences, les excès de tout genre dont il infesta sa province; ensuite par sa pénitence, par ses pélerinages à Saint-Jacques en Galice & ailleurs, par le monastère qu'il fonda dans le lieu appelé *Salvanes*, qu'Arnaud Dupont, seigneur de ce lieu, lui donna pour cette fondation, & où Ponce de Laraze & ses compagnons embrassèrent, en 1136, la règle de Cîteaux. Ponce, qui eût pu être abbé de ce couvent, se contenta, par humilité, d'en être simple frère convers. Il mourut quelque tems après cette fondation, & en odeur de sainteté.

PONIATONIA (CHRISTINE), (*Hist. mod.*), femme à extases, à visions, à révélations, à vapeurs. Fille d'un moine apostat de Pologne, elle vivoit au service de la baronne d'Engelking en Bohême. En 1627 & dans les années suivantes, elle eut des révélations du prochain rétablissement de l'Eglise, & l'Eglise resta comme elle étoit. Au commencement de l'année 1629 Poniatonia mourut, mais elle ressuscita; elle devint même plus sage, car elle n'eut plus de révélations; mais ce ne fut qu'en 1644 qu'elle mourut pour ne plus revivre.

PONTAC (ARNAULD DE), (*Hist. ecclés. & litt. mod.*), évêque de Bazas, natif de Bordeaux, étoit d'une famille illustre; il joua, par son éloquence & son érudition, un personnage distingué dans le clergé de France. L'assemblée de ce clergé, tenue à Melun en 1579, le chargea de faire à Henri III des remontrances auxquelles ce Prince superstitieux, vicieux & dissipateur ne donnoit que trop souvent lieu. On fut content de la manière dont l'évêque de Bazas remplit sa commission. Ce prélat savoit les langues orientales. On a de lui des Commentaires sur Abdias, & quelques autres ouvrages. Mort en 1605.

PONTEDERA (JULIEN), (*Hist. litt. mod.*), né à Pise, professeur de botanique à Padoue au commencement de ce siècle, a composé deux ouvrages sur la science qu'il professoit; l'un a pour titre : *Compendium Tabularum botanicarum*; l'autre, *De florum naturâ*.

PONTHIEU (ADÉLAÏDE *ou* ADÈLE, COMTESSE DE). (*Hist. mod.*) L'histoire de cette femme, qui joua un rôle dans les croisades, paroît appartenir au roman, & à la poésie plus qu'à l'Histoire proprement dite. On dit qu'injustement condamnée par son propre père, sur des apparences trompeuses, arrachée à un mari qui l'aimoit, & jusque-là semblable à plusieurs égards à l'Aménaïde de *Tancrède*, elle fut vendue à un soudan, & se conserva pure & innocente au milieu de toutes ces aventures, jusqu'à ce qu'enfin son innocence ayant été pleinement reconnue, elle fut ramenée en triomphe dans sa patrie. C'est elle qui a fourni à M. le commandeur de Vignacourt le sujet de son roman d'*Adèle* ou *Edèle de Ponthieu*, imprimé en 1723; à M. de la Place, celui d'une tragédie jouée en 1757; à M. de Saint-Marc, celui d'un opéra joué en 1772.

PONTIEN (SAINT). (*Hist. ecclés.*) C'est le nom d'un saint Pape, nommé en 230, persécuté pour la Foi sous l'empereur Maximin. Il mourut en 235, exilé dans l'île de Sardaigne.

PONTOUX (CLAUDE), (*Hist. litt. mod.*), médecin & ancien poète français, né à Châlons-sur-Saone, mort vers l'an 1579, auteur d'un recueil de poésies imprimées l'année de sa mort, & d'un autre recueil de chansons, sonnets, stances,

odes, imprimé en 1596, sous le titre de *Gélodacrie amoureuse*.

PORCACCHI (Thomas), (*Hist. litt. mod.*), né à Castiglione-Aretino en Toscane, est auteur de plusieurs ouvrages, & d'érudition, & de bel esprit, parmi lesquels on remarque son *Isole del Mondo*, & plus encore ses *Funerali antichi di diversi Popoli e Nationi, con figure del porto*. Il a traduit en italien, *Justin*, *Dion*, *Plutarque* & quelques autres auteurs, tant grecs que latins. Il a aussi fait des vers latins & italiens. Mort en 1585.

PORCHAIRE (Saint), (*Hist. ecclés.*), abbé de Lérins, étoit à la tête de cinq cents moines dans ce monastère, alors la pépinière des évêques & des saints, lorsque les Sarrasins ou Maures d'Espagne, au retour du siége d'Arles, vinrent fondre sur cette île, ravagèrent le monastère, & massacrèrent sans pitié l'abbé avec tous ses moines, à la réserve de quatre ou cinq qui trouvèrent le moyen d'échapper, & qui, lorsque cet orage fut passé, revinrent habiter leur monastère.

PORCHETTI DE SILVATICIS, (*Hist. litt. mod.*), savant chartreux génois, qui vivoit vers l'an 1315, charma l'ennui de sa solitude en s'occupant à réfuter les Juifs dans un livre intitulé *Victoria adversùs impios hebræos*. Cet empressement & ce besoin de dire des injures à ses adversaires dès le titre même de l'ouvrage n'annoncent pas des vues de conciliation. D'ailleurs, ceux qui défendent la religion chrétienne peuvent toujours s'assurer de vaincre par la bonté de leur cause.

Eloquio victi, re vincimus ipsâ.

Mais cependant il n'est ni séant ni prudent d'intituler un écrit polémique : *Victoria*.

PORRÈTE (Marguerite), (*Hist. ecclés.*), prédicante mystique du treizième & du quatorzième siècle, enseigna la première toutes les erreurs du quiétisme, &, par l'effet d'une erreur bien plus funeste, fut brûlée en 1310 comme hérétique.

PORTAIL (Antoine), (*Hist. de Fr.*), magistrat célèbre, remplit long-tems, avec la plus grande distinction, la charge d'avocat-général au parlement de Paris; il fut ensuite président à mortier, puis premier président. Estimé & respecté dans toutes ces places, l'éloquence qu'il avoit signalée dans la première, la dignité personnelle qu'il conserva dans les autres, l'amour des lettres, auquel il dut une partie de sa considération, lui ouvrirent les portes de l'Académie française : il y fut reçu le 28 décembre 1724, à la place de l'abbé de Choisy. On distingue, dans le recueil des harangues, le discours noble & modeste que prononça ce magistrat à sa réception. « Quoique revêtu de la première dignité du premier parlement » du royaume, il crut s'honorer en venant s'asseoir » parmi nous à la dernière place, & en nous assurant de tout le prix qu'il mettoit à nos suffrages, » dit M. d'Alembert, qui met ce discours en parallèle avec celui que prononça, dans une occasion semblable, un autre magistrat, lequel eut le malheur de se figurer que son nom & sa place honoroient l'Académie, & dont en conséquence le discours fut un chef-d'œuvre de ridicule & d'orgueil stupide.

M. Portail mourut le 3 mai 1736.

Il avoit un frère, M. l'abbé Portail, qui se distinguoit de son côté par l'éloquence de la chaire : on a retenu dans une pièce du tems ce vers où ils sont célébrés tous deux :

Portalio templa ut plaudunt, sic curia fratri.

Ils avoient un neveu, M. Charpentier, fils d'un conseiller au parlement, & qui, avant d'être reçu lui-même dans une semblable charge, plaida, comme avocat, sa première & vraisemblablement son unique cause, avec beaucoup de distinction à la grand'chambre, en présence de M. Charpentier son père, homme de mérite aussi, & de M. le premier président Portail son oncle. L'avocat qui plaidoit contre lui, témoin du succès de son éloquence, y applaudit par un compliment public, où il lui fit une application heureuse de ces vers d'Andromaque, au sujet de son neveu Ascagne, dans le IIIe. livre de l'Enéide.

In antiquam virtutem animosque viriles,
Et pater Æneas, & avunculus excitat Hector.

PREVOST (L'abbé). A la page 8 & suivantes de la Correspondance secrète, politique & littéraire, ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés & de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV, tome V, à Londres, chez John Adamson, 1787, on lit ce qui suit :

« Cette anecdote singulière (1) & très-vraie n'est point connue : elle vous étonnera sans doute; elle regarde l'abbé Prévost, célèbre auteur de romans, mort depuis quelques années. Ce romancier soupoit un soir avec quelques intimes amis, pareillement hommes de lettres. Après qu'on eut épuisé la politique, la littérature, l'histoire du jour, la conversation tomba insensiblement sur la morale. Un des convives avança que le plus honnête homme ne pouvoit répondre de ne jamais subir les supplices réservés aux criminels; ajoutez, dit l'abbé Prévost, ni même de les mériter. Cha-

(1) Elle a été rapportée encore dans quelques autres papiers publics; & puisqu'elle est fausse, il est juste & utile de la détruire.

cun se récria sur cette dernière assertion : oui, Messieurs, reprit l'abbé, je vous soutiens qu'on peut très-bien, avec un bon cœur, une ame droite, avoir le malheur de commettre un crime qui conduise à l'échafaud. On dit que cela n'étoit guère possible.

» Messieurs, continua-t-il, vous êtes tous mes amis; je puis compter sur votre discrétion, & je peux en assurance vous faire une confidence que je n'ai encore faite à personne. Vous me croyez tous honnête homme? Chacun dit qu'il ne doutoit nullement de sa probité. Eh bien ! poursuivit l'abbé, je me suis rendu coupable du plus grand des forfaits, & il s'en est peu fallu que je n'aie péri de la mort la plus ignomineuse. Chacun crut qu'il plaisantoit; rien, dit-il, n'est plus sérieux : on se regarde avec surprise. Puisqu'il faut vous le dire, *moi, j'ai tué mon père :* on ne sait ce qu'on doit croire; on le presse d'expliquer cette énigme; il poursuit son histoire ainsi :

» En sortant du collége, je devins amoureux, mais éperdument amoureux d'une petite voisine de mon âge; je m'en fis aimer; j'obtins tout ce que peut desirer un amant. Enfin elle ne tarda pas à porter des fruits de sa foiblesse : j'étois enivré d'amour; je desirois d'être sans cesse à ses côtés; je passois tout mon tems avec elle. Mes parens me pressoient de choisir un état; je ne voulois que le plaisir d'adorer secrétement ma maîtresse : toute autre occupation me sembloit fastidieuse. Mon père, qui conçut quelques soupçons sur les motifs de cette indifférence, m'épia, & parvint à découvrir mon intrigue. Il vint un jour chez ma maîtresse, grosse de trois à quatre mois, dans le moment même que j'y étois; il lui fit en ma présence des reproches amers sur la liaison criminelle qu'elle entretenoit avec moi. Je gardai le silence : il lui reprocha encore qu'elle mettoit obstacle à ma fortune. Elle voulut se justifier : il l'accabla d'injures : elle pleura, je la défendis; mais mon père devint furieux; enfin il s'enflamma tellement, qu'il s'oublia au point de frapper cette infortunée. Il lui donna même un coup de pied dans le ventre; elle tomba sans connoissance : à ce spectacle je perdis la tête; je me jetai sur mon père, je le précipitai à travers l'escalier. Cette chute le blessa si dangereusement, qu'il mourut le soir même. Il eut la générosité de ne me point dénoncer : on crut qu'il étoit tombé naturellement, on l'enterra, & je fus sauvé par son silence de l'opprobre & des supplices. Cependant je n'en sentis pas moins toute l'énormité de ma faute; j'ai conservé long-tems une douleur morne & taciturne que rien ne pouvoit dissiper. Je résolus d'aller, dans la solitude d'un cloître, ensevelir mes regrets & mon affliction, & *j'embrassai l'Ordre de Cluny.* C'est peut-être à la mélancolie profonde que cette première erreur de ma jeunesse a répandue sur le reste de mes jours, que je dois le choix des événemens tragiques, des événemens terribles, des couleurs sombres & lugubres dont sont remplis les romans que j'ai publiés. » Les amis de l'abbé écoutoient cet aveu avec une attention mêlée de surprise & d'horreur; ils ne pouvoient se persuader que cela fût vrai. Ils s'imaginèrent que l'abbé Prévost, voulant faire usage de ce trait dans un de ses romans, avoit essayé, en le racontant, l'impression qu'il pourroit faire. Ils lui ont plusieurs fois demandé la confirmation de cette aventure; il a toujours persisté à leur en assurer la réalité.

Preuves de la fausseté de l'inculpation ci-dessus, faite à l'abbé Prévost, résultantes des faits que ses neveux prouveront par pièces authentiques s'il le faut.

FAITS.

Antoine-François Prévost, connu sous le nom de l'abbé Prévost, est né le 1 avril 1697, de Lievin Prévost, conseiller procureur du Roi au bailliage royal d'Hesdin en Artois, où il fit ses humanités au collége des Jésuites. Il alla faire une seconde année de rhétorique au collége d'Harcourt, à Paris, d'où il entra au noviciat des Jésuites, qu'il quitta à l'age de seize ans. Il resta à Paris pour y faire sa philosophie : de là il fut volontaire dans un régiment qu'il quitta aussi pour rentrer chez les Jésuites, d'où il sortit encore; ensuite il passa quelque temps chez son père. Il fut fait officier : après peu de tems il abandonna le service pour entrer dans la Congrégation de Saint-Maur.

Après son noviciat, il alla à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen.

En 1720 & 1721 il eut des démêlés littéraires avec le P. Lebrun, jésuite : de là il fut envoyé à l'abbaye du Bec, pour y étudier la philosophie. Vers l'an 1726 on l'envoya enseigner les humanités au collége de Saint-Germain, d'où il alla prêcher pendant un an à Evreux; ensuite il fut appelé à Paris, pour travailler au *Gallia christiana.*

Ce ne fut que pendant son séjour à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés que l'abbé Prévost conçut le dessein de passer dans l'Ordre de Cluny, & qu'il l'exécuta. Il y fut, dit-on, engagé par ses amis, afin d'y jouir d'une plus grande liberté pour s'adonner à un genre d'étude plus conforme à son goût. On voit que l'abbé Prévost n'étoit plus un enfant ni même un jeune homme lorsqu'il est passé dans l'Ordre de Cluny.

Le 22 décembre 1735, S. A. S. M. le prince de Conti le nomma son aumônier.

Son père, Lievin Prévost, mourut le 23 septembre 1739, âgé d'environ soixante-treize ans, d'une hydropisie dont il étoit attaqué depuis plusieurs années. L'abbé Prévost avoit donc alors plus de *quarante-deux ans*, & il avoit déjà écrit plusieurs de ses romans. Son père n'a donc pas été tué dans un mouvement d'une première jeunesse.

Si on desire la preuve que le père de l'abbé

Prévost n'est mort qu'en 1759, outre son acte mortuaire qu'on produira, on pourra prouver qu'il vivoit encore à cette époque, par maints actes juridiques; car il a exercé sa charge de procureur du Roi jusqu'à sa mort, 1739.

(*Article fourni par la famille.*)

PROCOPE-COUTEAUX (MICHEL). (*Hist. litt. mod.*) (Nous n'avons dit qu'un mot de lui dans le Dictionnaire. Cet article, qu'un homme de lettres connu a bien voulu nous fournir, remplira ce qui manque au nôtre.)

Michel Procope-Couteaux, docteur-régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, étoit le second fils de François Procope-Couteaux, qui le premier établit en France les lieux appelés *cafés*, & nous fit connoître l'usage des glaces & autres rafraîchissemens (1). Michel naquit à Paris le 7 juillet 1684. On le destina dès son enfance à l'état ecclésiastique, & à l'âge de neuf ans il prêcha en l'église des Cordeliers du grand couvent de cette ville, un sermon en grec, de sa composition. Il quitta par la suite cet état pour celui de la médecine, profession dans laquelle il avoit son frère aîné, qui s'établit depuis en Espagne, où il fut premier médecin du Roi. Les connoissances que Michel Procope acquit dans son art lui valurent la réputation d'un bon théoricien; mais l'amour du plaisir & de la liberté lui permit peu d'être un grand praticien.

Son esprit le fit bientôt connoître dans le monde. Il étoit petit, laid & bossu; néanmoins il fut recherché des plus grandes & des plus aimables compagnies, où il a toujours été connu sous le nom du *Docteur Procope*. Un esprit vif & gai, un caractère complaisant auprès des femmes, lui donnèrent sur elles un ascendant qui étoit, en apparence, difficile à concilier avec sa laideur; mais comme il avoit l'art de se prêter à leurs caprices & à leurs fantaisies, ayant avec elles l'esprit qu'elles avoient, & flattant leur vanité, il parvint souvent à les asservir. Il fut marié trois fois; & cet homme, qui étoit, comme nous venons de le dire, petit, laid & bossu, d'une naissance peu connue, & âgé de plus de quarante ans, épousa en troisièmes noces la fille aînée de M. le comte de Montfort, sœur du marquis de ce nom, capitaine au régiment du Roi.

Le marquis de Montfort étant mort sans enfans, les dispositions de la coutume du Maine, favorables aux filles, firent revenir à madame Procope toutes les terres honorifiques de cette Maison; mais le docteur jouit peu de cette brillante fortune: sa femme mourut quelques mois après, & un fils qu'il avoit eu d'elle ne lui survécut pas long-tems. Pour lui, il mourut à Chaillot près Paris, le 9 décembre 1753, âgé de soixante-neuf ans & six mois.

Procope a donné au Théâtre français l'*Assemblée des Comédiens*, prologue non imprimé; au Théâtre italien, avec Romagnesi, les *Fees* & *Pygmalion;* avec Lagrange, la comédie de *la Gageure*, & le *Roman* avec Guyot-de-Merville. Il a fait beaucoup de poésies fugitives: plusieurs de ces dernières sont insérées dans un recueil intitulé *Le Secrétaire du Parnasse*. Tous les gens de lettres ont retenu cette épigramme de lui, sur un prédicateur de village: il n'est pas besoin d'annoncer que c'est un impromptu; elle a bien l'air d'être née de la vivacité & du dépit:

> Maudit bavard, finiras-tu?
> Au nom de Dieu, dépêches;
> Tu dégoûtes de la vertu
> Par la façon dont tu la prêches.

Procope a donné, comme médecin, l'*Analyse du système de la trituration*, l'*Extrait des beautés & des vérités contenues dans la réponse des Bordegaraye* & l'*Art de faire des garçons*.

Si cet *Art de faire des garçons*, qui ne peut être qu'une plaisanterie dans la théorie, pouvoit se réduire en pratique, l'auteur d'un pareil ouvrage, dans quelque pays que ce fût, auroit fait une fortune immense. Dans toutes les nations, dans tous les Etats, que d'hommes, entêtés de leur nom, desirent avidement de le voir perpétuer! Combien on aime à revivre dans un autre soi-même! Avec quelle joie! avec quelle ivresse un père orgueilleux accueille l'être destiné à le remplacer un jour dans son rang, dans ses dignités, dans ses emplois, tandis que l'humeur, le chagrin, s'emparent de son ame à la vue de l'enfant que la nature n'a pas destiné à le représenter, & auquel il reproche déjà de confondre un jour son sang, son nom, sa fortune dans une famille qui ne sera point la sienne! Certes, M. Lemierre, de l'Académie française, a eu bien raison de dire qu'un garçon

> Est aimé par l'orgueil & non par la nature (1).

Un petit-neveu du docteur Procope (Alexandre-Julien Procope-Couteaux) a rempli pendant trente-trois ans avec la plus haute distinction, la place de procureur du Roi du siége-général de la connétablie & maréchaussée de France. Son zèle, son activité,

(1) Le véritable nom de cette famille, originaire de Palerme en Sicile, est *Cuto*. François-Procope Cuto, en s'établissant à Paris, où des dérangemens de fortune l'avoient attiré, avoit francisé son nom, & l'avoit écrit comme il se prononçoit dans sa patrie. A l'égard du nom *Procope* qui le précède, c'étoit un nom de baptême, qui par la suite est devenu un nom de famille pour ses descendans.

(1) C'est M. de Belloi & non M. Lemierre qui a dit cela.

ſes talens, ont ramené l'attention du miniſtère ſur ce tribunal, un des plus anciens de la monarchie, & le ſeul dont le reſſort s'étende dans tout le royaume. Les travaux de ce magiſtrat infatigable ayant été mis ſous les yeux du feu Roi, ont été récompenſés par les lettres de nobleſſe les plus flatteuſes que Louis XV lui a accordées.

(*Cet article eſt de* M. DE LAUS DE BOISSY, *lieutenant-particulier du ſiége de la connétablie.*)

PRUSSE. Dans le Dictionnaire, l'article *Brandebourg* renvoie à l'article *Pruſſe*, & il n'y a point d'article *Pruſſe*. Ce court article va y ſuppléer.

La partie de l'Allemagne qui forme aujourd'hui le royaume de Pruſſe, appartenoit autrefois à l'Ordre teutonique, un de ces Ordres militaires & religieux nés des Croiſades. Le prince Albert de Brandebourg, qui en étoit le Grand-Maître du tems de Luther, au ſeizième ſiècle, conçut à ſoixante-neuf ans le deſir de ſe marier, de ſe réformer & de ſe faire une ſouveraineté héréditaire. Il épouſa la princeſſe Dorothée, fille du roi de Danemarck; il ſe fit luthérien, & il envahit la Pruſſe dont il dépouilla ſon Ordre; il n'en prit pour lui qu'une partie; il fut obligé d'abandonner l'autre à ſon oncle, Sigiſmond, roi de Pologne, & de lui faire hommage de la ſienne. La partie cédée à la Pologne ſe nomma *la Pruſſe royale*, & la partie reſtée au prince de Brandebourg, *la Pruſſe ducale*; celle-ci eſt devenue, en 1701, le royaume de Pruſſe. Ce royaume n'a donc encore qu'un ſiècle de durée; mais il a bien employé le tems pour l'accroiſſement de ſa puiſſance & de ſa gloire.



QUATTROMANI (Sertorio), (*Hist. litt. mod.*), né a Cosenza dans le royaume de Naples, vers 1541, cultiva la littérature & le poésie. On a un recueil de ses œuvres, qui contient des vers latins, des vers italiens, des lettres. Sannazar est son modèle, & il est très-inférieur à Sannazar. Mort vers l'an 1606.

QUERHOENT *ou* KERHOENT, (*Hist. de Fr.*), ancienne Maison de Bretagne.

1°. Paul, chevalier, seigneur de Querhoent, mourut vers l'an 1105.

2°. Alain de Querhoent, second du nom, chevalier, seigneur de Troheon, épousa, le 3 février 1530, l'héritière de Kergournadech, & par ce mariage unit l'*antiquité* de Querhoent avec la *chevalerie* de Kergournadech (car c'est par ces mots qu'on caractérise dans le pays ces deux Maisons, du nombre des quatre plus considérables de l'évêché de Léon). La chevalerie de Kergournadech est aussi de la plus grande antiquité; car, suivant un ancien proverbe breton, *avant qu'il y eût monsieur ou seigneur en aucune maison, il y avoit un chevalier à Kergournadech.*

De ce mariage naquit, entr'autres enfans, tant mâles que femelles, Françoise de Querhoent, qui épousa, le 23 mai 1559, René de Penancouet, chevalier, seigneur de Keroualle : ceux-ci furent les bisaïeuls de Louise-Renée de Penancouet de Keroualle, cette fameuse maîtresse de Charles II, roi d'Angleterre, duchesse de Portsmouth en Angleterre, & d'Aubigny en France.

3°. & 4°. Olivier de Querhoent, fils d'Alain II, & François son petit-fils, étoient chevaliers de l'Ordre du Roi.

5°. Dans la branche de Coëtanfao, François-Toussaint, marquis de Coëtanfao, lieutenant-général des armées du Roi, premier sous-lieutenant des chevau-légers de la garde, se trouva & se distingua au combat de Leuze, où les chevau-légers signalèrent particuliérement leur valeur. François-Toussaint, en qualité de maréchal-de-camp, se trouvoit à leur tête aux batailles de Ramillies en 1706, & de Malplaquet en 1709. Il fut blessé à l'une & à l'autre de ces deux affaires.

6°. Maurice-Sébastien, un de ses frères, dit le comte de Coëtanfao, capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, fut tué à la bataille de Ramillies.

7°. Jean-Sébastien, marquis de Coëtanfao, un autre de leurs frères, se trouva aux siéges de Palamos, de Landau, de Fribourg, du Quesnoi, de Douai; aux batailles & combats de Fridelingue, de Monderking, d'Hochstet, d'Oudenarde, de Malplaquet. A Monderking il reçut quatre blessures considérables; à Malplaquet, il fut fait prisonnier, après avoir eu une épaule démise & avoir été blessé de deux coups de sabre, l'un à la main, l'autre au front, pour lequel il fallut le trépaner.

QUINTINUS & NANNIUS, (*Hist. rom.*), deux généraux romains, dont le premier a laissé, comme Varus, un nom tristement célèbre par un grand désastre; le second en fut préservé par sa prudence. Sous l'empire de Théodose & de Valentinien II, les Français, à la suite de leurs princes Ginobaud, Marcomir & Sunnon, vers l'an 388, passoient souvent le Rhin pour faire dans la Gaule des excursions que Nannius & Quintinus furent chargés de réprimer. A l'approche de ces deux généraux, une partie des Français repassa le Rhin à Cologne, pour mettre en sûreté chez eux le butin qu'ils avoient fait; une autre partie resta dans la Gaule pour en faire encore, & celle-ci osa se mesurer avec les Romains. Il y eut entre les armées ennemies, dans la forêt Charbonnière, une rencontre qui fut entiérement à l'avantage des Romains. La forêt Charbonnière occupoit alors presque tout le pays qu'on appelle aujourd'hui le Hainaut, & elle tiroit ce nom de *Charbonnière* de la quantité de charbon de bois de hêtre qui s'y faisoit, comme il s'y fait encore. Nannius, content de sa victoire, crut devoir la borner pour l'assurer, & ne passa point la barrière du Rhin. Quintinus la franchit, & s'engagea dans des bois inconnus où il s'égara, & dans des marécages d'où il ne put se tirer. Les Français, qui d'abord avoient paru fuir devant lui, & dont les grands villages, composés de maisons ou cabanes éparses au milieu des bois, n'offroient que de vastes déserts absolument abandonnés, les Français paroissent tout à coup sur les hauteurs, d'où ils dominent tout le pays, & d'où ils lancent une multitude de traits empoisonnés, dit-on, avec le jus de certaines herbes si venimeuses, que ces traits portoient toujours une mort certaine. Les Romains alors se trouvèrent enfermés entre les bois, dans une plaine marécageuse & bourbeuse, où les chevaux & les hommes enfonçoient au point de ne pouvoir s'en arracher; ils tomboient tous les uns sur les autres sans espoir ni moyen de se relever. Les Français n'eurent qu'à frapper & tuer : soldats, officiers, chefs, presque tout périt, & cette

cette défaite eſt au nombre des plus déplorables qui aient affligé & humilié l'orgueil romain.

QUOD-VULT-DEUS, nom ſi beau pour un chrétien & pour un évêque, qu'il y a tout lieu de penſer que c'étoit un nom choiſi exprès, fut celui d'un évêque de Carthage, qui occupoit ce ſiége lorſque cette ville fut priſe, en 439, par Genſeric, roi des Vandales. On raconte que ces Barbares l'embarquèrent lui & les prêtres de ſon égliſe dans de vieux navires qui faiſoient eau de tous côtés & ſans aucune proviſion, les abandonnant ainſi aux vents & aux flots; ils firent voile vers l'Italie, & arrivèrent heureuſement à Naples, où ils furent recueillis comme des confeſſeurs de la Foi, échappés miraculeuſement aux dangers d'une telle navigation.



RAOUL. (*Hist. litt. mod.*) Deux écrivains de ce nom se sont fait connoître dans le tems des premières croisades.

1°. L'un nommé Raoul Ardent, parce qu'on lui trouvoit alors beaucoup de feu dans l'esprit, & qu'il avoit beaucoup de zèle pour la Foi, surtout pour la foi aux croisades, étoit un prêtre du diocèse de Poitiers, qui suivit Guillaume IX, comte de Poitiers, à la croisade de 1101, & qui mourut, à ce que l'on croit, dans la Palestine. Il a laissé un recueil d'Homélies latines : on les a imprimées en 1586 : on les a aussi traduites en français.

2°. L'autre, nommé Raoul de Caen, du lieu de sa naissance, a eu dans un siècle de superstition le mérite de combattre une fable superstitieuse. Il a écrit l'histoire de Tancrède, l'un des chefs de la première croisade. Un autre historien de la même croisade, Raimond d'Agiles, & après lui une foule d'auteurs, s'étoient efforcés d'accréditer la prétendue découverte de la *sainte lance*, c'est-à-dire, de la lance dont J. C. avoit eu le côté percé. Raoul de Caen traite hautement cette découverte d'imposture. Mort vers l'an 1115.

REGILIEN. (*Hist. rom.*) *Quintus Nonius Regillianus* fut un de ces aventuriers qui se multiplièrent à l'infini sous le règne du foible empereur Gallien, & qu'on nomma tyrans, parce qu'ayant tous prétendu à l'Empire, ou bien y étant parvenus sans y prétendre, ils ne furent pas s'y maintenir, & succombèrent sous le poids de cette entreprise, souvent formée sans leur aveu, souvent même contre leur gré. Ces promotions irrégulières à l'Empire imposoient la nécessité de réussir; c'étoient des arrêts de mort quand on ne réussissoit pas. Regilien étoit Dace d'origine : on croit qu'il étoit parent de ce Décébale, vaincu par Trajan; il servit avec distinction dans les armées romaines, & acquit surtout beaucoup de réputation sous l'empire de Valérien; il parvint aux premiers emplois militaires. Sous l'empire de Gallien, il commanda en chef dans l'Illyrie & dans la haute Mœsie; il y remporta des victoires assez considérables l'an 260; enfin il fut malheureusement assez en vue pour qu'on jetât les yeux sur lui dans le mécontentement général qu'excitoit Gallien, & au milieu du profond mépris qu'inspiroit ce Prince. La manière dont Regilien fut élu Empereur, & les motifs qui concoururent à son élection, méritent d'être observés, & appartiennent à l'histoire de l'esprit humain. Des officiers de l'armée de Regilien, étant à souper ensemble, s'entretenoient de leur général, & remarquoient le rapport grammatical qui se trouvoit entre son nom & le titre de Roi. Ce rapport leur parut d'un heureux présage, &, s'échauffant sur cette idée superstitieuse, ils en vinrent jusqu'à le revêtir de la pourpre dès le lendemain. Les peuples d'Illyrie applaudirent à ce choix; mais, bientôt épouvantés des préparatifs de guerre & de vengeance que les partisans de Gallien faisoient sous son nom, ils communiquèrent leur frayeur aux soldats de Regilien, qui le massacrèrent au moment où, pour soutenir l'honneur de leur choix, il se préparoit à porter la guerre chez les Sarmates. Ce fut l'an 263.

REYNA (CASSIODORE), (*Hist. litt. mod.*), auteur d'une traduction de la Bible en espagnol, sous ce titre : *La Biblia que es los sacros libros del viejo y nuevo testamento, transladada en espanol.* Cette traduction est toute calviniste : elle parut en 1569, non en Espagne, où le calvinisme n'avoit pu pénétrer, mais à Bâle. L'auteur, qui a caché son nom sous ces deux lettres initiales, C. R., a mis à la tête de son ouvrage un long discours en faveur des traductions de la Bible en langue vulgaire. La sienne est devenue très-rare.

ROBERT-GROSSE-TÊTE, (*Hist. litt. mod.*), en latin *Capito*, né en Angleterre dans le pays de Suffolck, de parens pauvres, parvint à l'archidiaconé de Leicester, & en 1235 à l'évêché de Lincoln. Il est principalement connu par son opposition aux entreprises de la cour de Rome, qu'il y avoit alors quelque courage à combattre, mais qu'il n'y a plus depuis long-tems que de la bassesse & de l'impiété à outrager. Par une suite du même principe, il défendit avec beaucoup de force la juridiction de l'Ordinaire contre les moines, qui, cherchant à s'y soustraire, intéressoient l'autorité pontificale à leur accorder des exemptions destructives de toute discipline & de toute hiérarchie. Le pape Innocent IV ayant accordé d'office une dispense, relativement à un canonicat de l'église de Lincoln, trouva dans l'évêque l'opposition la plus vigoureuse & la plus constante. On a quelques-unes des lettres de cet évêque dans le recueil de Brown, intitulé *Fasciculus rerum expetendarum*. Son ouvrage *sur les Observations légales* a été réimprimé à Londres dans le dernier siècle; son *Testamentum duodecim Prophetarum* est devenu très-rare; ce qu'il ne faut pas prendre pour un éloge, car les bons livres se réimpriment en proportion du besoin ou de l'empressement. Son *Abrégé de la sphère*, ses Commentaires sur les analytiques d'Aristote, ont eu de la réputation. En général il aimoit

les lettres, haïssoit les vices & le désordre, & s'est plu à faire la guerre à ces derniers dans la plupart de ses ouvrages. Il mourut en 1253.

ROYE (DE), (*Hist. de Fr.*), nom d'une ancienne Maison fondue dans celles de Condé & de la Rochefoucauld, vers le milieu du seizième siècle : ce nom lui venoit d'un bourg de la Picardie. Dès le onzième & le douzième siècle, des seigneurs de Roye, de cette Maison, avoient accordé ou confirmé des franchises aux églises de Cambrai & de Saint-Quentin.

1°. Barthélemi de Roye étoit en faveur auprès de Philippe-Auguste, qui lui donna, en 1199, la forêt d'Herelle près Mont-Didier, & qu'il accompagna au siége de Rouen, dont il signa la capitulation en 1204, & dix ans après à la bataille de Bovines. Il fut fait chambrier de France en 1209, & fonda, en 1221, l'abbaye de Joyenval près Saint-Germain, dans la forêt de Marly, où il est enterré.

2°. Son petit-neveu, Mathieu, premier du nom, suivit saint Louis dans ses deux voyages d'outremer en 1248 & en 1270, & servoit encore en Flandre en l'an 1300.

3°. Jean II son fils rendit de grands services au roi Philippe de Valois, & se distingua surtout par sa belle défense de Tournai contre Edouard III, en 1340.

4°. Mathieu II, fils de Jean II, après de longs & utiles services rendus aux rois Philippe de Valois & Jean, fut un des seigneurs donnés en ôtage, en 1360, pour la délivrance de ce dernier. Il resta quatorze ans en Angleterre.

5°. Dans la branche des seigneurs du Plessier & d'Aunoi, Mathieu IV servit en Flandre en 1337 sous le connétable d'Eu, & en 1340 sous le duc de Normandie (depuis le roi Jean) en 1358 & 1359. Il servit bien le dauphin Charles, alors Régent; en 1360 il passa en Angleterre pour ramener le roi Jean en France; en 1364 il étoit à la bataille de Cocherel.

6°. 7°. 8°. Mathieu IV eut trois fils tués à la funeste bataille de Nicopolis; savoir : Jean I, chambellan du Roi, avantageusement connu d'ailleurs par la défense de la ville d'Aire contre les Anglais, en 1383, & par une expédition d'Afrique, où il avoit suivi le duc de Bourbon.

Renaud de Roye, seigneur de Milly, l'un des hommes les plus adroits de son tems, qui, en 1360, avoit défendu pendant trente jours un pas d'armes près de Calais, & qui, en 1383, avoit servi avec distinction en Flandre sous le connétable de Clisson.

Enfin Dreux de Roye, dit Lancelot, maître des eaux & forêts de Languedoc.

9°. Mathieu V, seigneur de Roye, fils de Jean I, & neveu de Renaud & de Dreux, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt.

10°. Antoine, sire de Roye, petit-fils de Mathieu V, fut tué à la bataille d'Azincourt.

11°. Eléonore, dame de Roye, de Conti, &c. sa petite-fille, porta ce nom de Conti avec la terre dans la Maison de Condé.

12°. Et Charlotte de Roye, comtesse de Rouci, sa sœur, porta sa part des biens de la Maison de Roye, dans la Maison de la Rochefoucauld.

13°. Mathieu IV, mentionné sous le n°. 5, outre ses trois fils tués à Nicopolis, en eut encore deux très-recommandables; savoir : Mathieu, dit *Tristan*, seigneur de Busanci, qui s'étoit signalé au siége de Duras, & qui, servant en Flandre sous le connétable de Clisson, avoit été fait prisonnier. Il mourut le 8 décembre 1386, dans une expédition en Espagne.

14°. Gui de Roye, successivement chanoine de Noyon, doyen de Saint-Quentin, évêque de Verdun, de Castres, de Dol, archevêque de Tours, de Sens, & enfin de Reims. C'est lui qui a fondé à Paris, en 1399, le collége de Reims. Il vécut beaucoup à la cour des Papes d'Avignon. Enfin, étant en chemin pour se rendre au concile de Pise, assemblé dans la vue de faire cesser le schisme, un homme de sa suite prit querelle dans un bourg, près de Cênes, avec un autre homme qu'il tua; cet accident excita une sédition furieuse. Le prélat, qui se vit investi dans sa maison, voulut descendre pour appaiser le tumulte, lorsqu'il fut frappé d'un coup d'arbalète, dont il mourut le 8 juin 1409.

15°. Il eut un petit-neveu nommé, comme lui, Gui de Roye, qui, attaché d'abord au parti de Bourgogne, mais rendu au service de son Roi par la paix d'Arras, contribua beaucoup à la réduction de la Normandie, notamment à la prise de Pont-Audemer en 1449. Il y fut armé chevalier par le Roi. Le duc de Bourgogne le fit, en 1461, chevalier de son Ordre de la Toison-d'Or. Il mourut en 1463.



SAINT-LAMBERT (Jean-François), (*Hist. litt. mod.*), gentilhomme lorrain, l'un des quarante de l'Académie françaiſe, auteur de ce beau *Poème des Saiſons* & de pluſieurs autres excellens ouvrages tant en proſe qu'en vers, eſt un des écrivains du dix-huitième ſiècle, dont les talens & les mœurs ont le plus honoré les Lettres. Son père étoit attaché à ce duc de Lorraine, Léopold, dont la mémoire ſera éternellement en bénédiction dans la Lorraine, que Staniſlas *le Bienfaiſant* n'a pu faire oublier, parce qu'il le rappeloit ſans ceſſe par ſa bonté, & que M. de Voltaire, dans *le Siècle de Louis XIV*, a tant fait aimer à ceux même qui ne l'ont jamais connu. M. de Saint-Lambert fut élevé par ſon père dans une petite terre nommée Flaccour, voiſine de la terre de Craon, appartenante à la Maiſon de Beauvau-Craon; c'eſt à la faveur de ce voiſinage que s'eſt formée la conſtante & reſpectable amitié qui l'a toujours uni avec M. le maréchal-prince de Beauvau, chef de cette illuſtre Maiſon, moins diſtingué par ſon rang & par ſes dignités, que par ſes talens & ſes ſervices militaires, ſon amour éclairé pour les Lettres, ſon amour ſévère pour la juſtice, ſes grandes & nobles qualités ſi bien aſſorties à ſa haute naiſſance & à ſa noble figure. C'étoit déjà une faveur marquée du Ciel, que ce voiſinage qui les offrit l'un à l'autre, & qui commença leur amitié :

Notitiam primoſque gradus vicinia fecit
Tempore crevit amor.

Les œuvres de M. de Saint-Lambert préſentent plus d'un monument de cette amitié qui a duré toute leur vie.

Les Jéſuites de Pont-à-Mouſſon dirigèrent en partie ſon éducation, &, diſciple reconnoiſſant, il les traite fort bien dans une Epître badine & très-agréable ſur le janſéniſme, adreſſée au même prince de Beauvau :

Indulgente Société,
O vous dévots plus raiſonnables,
Apôtres pleins d'urbanité,
Le goût polit vos mœurs aimables;
Vous vous occupez ſagement
De l'art de penſer & de plaire,
Aux charmes touchans du bréviaire
Vous entremêlez prudemment,
Et du Virgile, & du Voltaire, &c.

M. de Saint-Lambert, dans cette pièce, ſe montre philoſophe moliniſte, mais ſurtout il ſe montre poète aimable, correct, élégant, plein de goût. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il avoit donné des preuves de ce goût exquis, & montré les plus heureuſes diſpoſitions pour les Lettres; mais à l'état d'homme de lettres, il crut devoir joindre ce qu'on appelle plus particuliérement dans le monde un état : ce fut l'amitié qui le détermina dans ce choix; il prit le parti qu'avoit pris ſon illuſtre ami, & qui ne l'en ſéparoit point, le parti du ſervice; il ſervit d'abord dans les gardes lorraines. Le roi de Pologne, Staniſlas, le connut, l'aima, ſe l'attacha, & dans la ſuite le fit grand-maître de ſa garde-robe. Diſtingué, chéri de tout ce qui compoſoit la cour de Lunéville, c'eſt dans cette excellente école qu'il acheva de ſe former l'eſprit & le goût. Il put dire comme Voltaire, qui lui-même faiſoit partie alors de cette cour choiſie :

Je coule ici mes heureux jours
Dans la plus tranquille des cours,
Sans intrigue, ſans jalouſie,
Auprès d'un Roi ſans courtiſans,
Près de Bouffiers & d'Emilie;
Je les vois & je les entends :
Il faut bien que je faſſe envie.

Il voyoit, il entendoit de plus l'auteur de ces vers, qui n'étoit pas un des moindres ornemens de la cour qu'il a chantée. M. de Saint-Lambert a vécu trois ans dans l'intimité à Cirey avec madame du Châtelet & ce même Voltaire, dont il fut toujours l'admirateur & l'ami, ſans jamais entrer dans aucune des tracaſſeries littéraires où cette liaiſon, d'ailleurs ſi honorable, pouvoit naturellement engager. Eſprit toujours ſage & toujours décent, il ſourioit avec l'indulgence de la vraie philoſophie & de l'amitié à ces ſaillies piquantes & malignes dont, par la perfection de ſon goût, autant que par celle de ſa raiſon, il eût ſupprimé une partie, à ces facéties gaies juſqu'à la bouffonnerie, qui quelquefois ſembloient déroger à la gloire de ce vieillard admirable, l'homme du monde qui a le plus fait rire les gens d'eſprit, & le plus fait pleurer les ames ſenſibles. M. de Saint-Lambert auroit été l'ami le plus propre à le contenir dans les bornes de la ſageſſe & des bienſéances, ſi ce grand-homme, fait pour dominer ſur les eſprits, avoit pu laiſſer à un autre quelque empire ſur le ſien. M. de Saint-Lambert ne ſe permettoit de lui offrir pour toute leçon que ſon exemple.

Toujours guidé par le devoir & l'amitié, il ſuivit M. de Beauvau dans le ſervice de France ſans quitter celui du roi de Pologne. Il fut bientôt diſtingué comme militaire par les généraux français, qui le placèrent conſtamment dans l'état-major de l'armée. Il fit dans la guerre de 1755 les campagnes de Mahon & de Saint-Caſt en Bretagne; il fit diverſes autres campagnes en Allemagne & en Italie, toujours cultivant les Lettres, exerçant ſon talent poétique au milieu des camps ſans jamais négliger aucun des devoirs de ſon état, & toujours ami de la paix au milieu de la guerre. *Voyez* ſes vers ſur la paix de 1748.

Dans les intervalles de la guerre, il fut conduit par ſon ami ſur le grand théatre de la capitale, où il faut que tous les grands talens viennent ſe réunir & ſe perfectionner; il ne tarda pas à être lié avec les hommes les plus célèbres, & dans le monde, & dans les Lettres, les Monteſquieu, les Fontenelle, le préſident Hénault, d'Alembert, &c. Alors ſon ſort fut fixé à Paris & ſon cœur s'y attacha; il y vécut dans la maiſon, avec la famille & les amis de M. & madame de Beauvau, qu'il ſuffit de nommer pour préſenter l'idée de tous les charmes dont la ſociété ſoit ſuſceptible, & pour donner une ſignification préciſe & ſenſible au mot, *bonne compagnie*, ſi ſouvent employé au haſard par la vanité. Son cœur y forma une autre liaiſon, mémorable dans les faſtes de l'amitié, dont, pendant un demi-ſiècle, une conformité parfaite de goûts, de ſentimens, d'opinions, de vertus n'a jamais permis à aucun orage de troubler la paix, où l'habitude n'a jamais introduit ni langueur ni négligence; dans laquelle une eſtime profonde, un vif deſir de plaire, des ſoins continuels, les attentions les plus délicates ſembloient renouveler chaque jour la fraîcheur & le charme d'une amitié naiſſante, & qui enfin leur a procuré cinquante ans de bonheur. C'eſt à celle qui lui inſpira cette amitié parfaite qu'il paroît dédier ſon poème *des Saiſons* par ces vers charmans :

Et toi, qui m'as choiſi pour embellir ma vie,
Doux repos de mon cœur, aimable & tendre amie,
Toi qui ſais de nos champs admirer les beautés,
Dérobe-toi, Doris, au luxe des cités,
Aux arts dont tu jouis, au monde où tu ſais plaire;
Le printems te rappelle au vallon ſolitaire;
Heureux ſi, près de toi, je chante à ſon retour
Ses dons & ſes plaiſirs, la campagne & l'amour!

Ce ſeul mot, *Doux repos de mon cœur*, exprime mieux le caractère de cette amitié ſainte & heureuſe, que tout ce que nous en avons dit & que nous aurions pu en dire encore. Heureux qui trouve à repoſer ſon cœur!

Le privilége des grands poètes eſt d'éterniſer le ſouvenir des ſentimens qu'ils ont ou inſpirés ou éprouvés, & de ceux qui en ont été l'objet. M. de Saint-Lambert, dans le même poème, a auſſi érigé à ſa conſtante & reconnoiſſante amitié pour M. & madame de Beauvau, un monument que le tems reſpectera.

Plaiſirs de mes amis, vous remplirez mon cœur!
Oui, je verrai, Beauvau, ta gloire & ton bonheur,
J'entendrai célébrer ta vertu bienfaiſante,
Ton ame toujours pure & toujours indulgente,
Ta valeur, ta raiſon, ta noble fermeté,
Ton cœur ami de l'ordre & juſte avec bonté.
Je verrai la compagne à tes deſtins unie,
Embellir ton bonheur, ſeconder ton génie,
Et pour elle & pour toi croître de jour en jour
Du public éclairé le reſpect & l'amour.
Vos ſuccès, vos plaiſirs, votre union charmante,
Ce ſpectacle ſi doux de la vertu contente,
Me tiendront lieu de tout, &c.

Il avoit acquis, dans la même ſociété, un autre ami qu'il regrette avec la tendreſſe la plus pathétique & la plus pénétrante.

Ces vallons ſans troupeaux, ces forêts ſans concerts,
Ces champs décolorés, ce deuil de l'Univers,
Rappellent à mon cœur des pertes plus ſenſibles.
Je crois me retrouver à ces momens horribles
Où j'ai vu mes amis que la faulx du trépas
Menaçoit à mes yeux ou frappoit dans mes bras.
De Chabot expirant je vois encor l'image,
Je le vois à ſes maux oppoſer ſon courage,
Penſer, ſentir, aimer au bord du monument,
Et jouir de la vie à ſon dernier moment.
Objet de mes regrets, ami fidèle & tendre,
J'aime à porter mes pleurs en tribut à ta cendre.
Malheur à qui les dieux accordent de longs jours!
Conſumé de douleurs vers la fin de leur cours,
Il voit dans le tombeau ſes amis diſparoître,
Et les êtres qu'il aime arrachés à ſon être;
Il voit autour de lui tout périr, tout changer;
A la race nouvelle il ſe trouve étranger,
Et lorſqu'à ſes regards la lumière eſt ravie,
Il n'a plus, en mourant, à perdre que la vie.

Si ce ne ſont pas là des plus beaux vers de ſentiment qu'il y ait dans la langue, il faut renoncer à parler de poéſie. Les vers de deſcription, dans leur genre, n'y ſont pas inférieurs. Tous ſont ce qu'ils doivent être, pleins, élégans, faciles, harmonieux, juſtes pour l'image, touchans par le ſentiment qui les anime, intéreſſans par l'expreſſion. Cependant, le croiroit-on? le mérite aujourd'hui bien reconnu de ce poème ne l'a pas toujours été. A ſa naiſſance, il y eut une eſpèce de

conjuration ſecrète pour en empêcher le ſuccès. Les gens du monde, occupés des plaiſirs de Paris ou des intrigues de la cour, accuſoient d'inſipidité les deſcriptions champêtres; *l'innocence des champs n'étoit point du tout leur fait.* A la vérité, les vrais & grands poètes, les Voltaire, les Laharpe, les Delille, &c. rendoient hautement témoignage au mérite éminent de ce poéme; mais les poètes d'un rang inférieur étoient plus avares d'applaudiſſemens; ils ne pouvoient aimer un ouvrage qui, par la comparaiſon, mettoit dans tout ſon jour leur médiocrité.

Urit enim fulgore ſuo qui prægravat artes
Infrà ſe poſitas.

De plus, M. de Saint-Lambert avoit fourni de fort bons articles à l'*Encyclopédie;* il n'en fallut pas davantage aux ennemis des philoſophes, pour faire, de l'éloge ou de la critique du poéme des Saiſons, une affaire de parti. De ces diverſes diſpoſitions, toutes aſſez ennemies, ſe formoit contre cet ouvrage comme une voix ſourde qui s'efforçoit de le décrier, mais qui fut bientôt étouffée par les cent voix de la Renommée & par les éditions multipliées de ce poéme.

Les poéſies fugitives qui l'accompagnent, ſont autant de petits chefs-d'œuvre de goût. Tout y eſt gracieux, correct, élégant, fini. On y trouve encore de beaux monumens conſacrés à l'amitié: par exemple, l'épître charmante à M. le prince de Beauvau, qui commence par ce vers:

Je revois donc les bords où le ciel m'a fait naître.

& qui finit par ceux-ci:

Auprès de toi ſouvent j'oublie
Tous ces mortels légers, aveugles ou pervers;
Si je mépriſe en eux la Nature avilie,
J'admire & j'aime en toi la Nature ennoblie;
Sans toi, j'irois chercher les plus ſombres déſerts,
Et dans un antre obſcur ou ſous un toit de chaume,
Pleurant d'avoir connu le néant des vertus,
Je m'écrierois avec Brutus:
O vertu! n'es-tu qu'un fantôme?

Les vieillards peuvent ſe rappeler l'éclatant ſuccès qu'eurent, à leur naiſſance, les deux petites pièces intitulées, l'une *le Soir*, l'autre *le Matin*, où l'on trouve le germe, plus développé dans le *Poéme des Saiſons*, du talent de peindre la Nature, & d'animer les tableaux phyſiques par des idées morales & des traits de ſentiment. Une jolie pièce de vers étoit un événement alors (on imprimoit bien moins qu'aujourd'hui); elle couroit en manuſcrit; on ſe l'arrachoit; on en tiroit des copies. On remarqua ſurtout, dans la pièce *du Matin*, un modèle parfait (ſi pourtant il faut des modèles dans ce genre), un modèle de l'art de dire avec grâce, avec délicateſſe, avec la décence la plus heureuſe, des choſes libres juſqu'à la licence, mais où la licence diſparoît ſous les ornemens poétiques & ſous les traits du ſentiment. Faut-il indiquer ce morceau?

J'ai ſu, près du bonheur ſuprême, &c.

Le Triomphe d'Alexandre ou *Apelle & Campaſpe*, *Pygmalion*, &c. tout cela eſt charmant & fini.

La chanſon:

Sans dépit, ſans légéreté, &c.

imitée de Métaſtaſe, n'emploie que des traits d'indifférence choiſis. La pièce de Métaſtaſe, pleine d'eſprit & d'agrément, ſeroit un peu longue pour une chanſon françaiſe: le goût tend toujours à abréger. Les *Contes*, les *Fables orientales*, ſont en petit des modèles de narration; pas un mot de trop ni de trop peu, & une morale toujours noblement exprimée ou finement ſous-entendue.

M. de Saint-Lambert parle avec trop d'indifférence ou de modeſtie de ſes poéſies fugitives (bagatelles, ſi l'on veut, mais bagatelles charmantes), lorſqu'il dit que ſi elles étoient ignorées, il ne les feroit pas connoître; mais il a bien raiſon d'ajouter que puiſqu'elles ont été ſouvent imprimées, il eſt bon qu'elles le ſoient enfin correctement. En effet, je l'ai vu quelquefois étrangement défiguré dans ces éditions auxquelles il n'avoit pas préſidé:

Sur ces vers:

La raiſon des parens gêne le premier âge,
La tendreſſe & l'humeur nous prodiguent leurs ſoins.

le correcteur fut bleſſé de ce mélange de tendreſſe & d'humeur de la part des parens; il aima mieux croire qu'il y avoit là une erreur de copiſte, & il mit:

La tendreſſe *& l'amour* nous prodiguent leurs ſoins.

Cette battologie n'eſt aſſurément pas du ſtyle de M. de Saint-Lambert, qui veut toujours que chaque mot ait ſa ſignification propre.

Dans cet autre vers:

Je croyois que nos cœurs s'attendoient pour aimer.

le correcteur n'a pas ſenti l'élégance particulière de ce mot *aimer*, employé ainſi au neutre & dans une acception non reſtreinte: il a cru devoir ſpécifier, & il a mis:

Je croyois que nos cœurs s'attendoient pour *s'aimer*.

Ces beaux changemens rappellent la fameuſe correction faite par un imprimeur à la réponſe de M. de Fontenelle au cardinal Dubois, alors pre-

mier miniſtre, en le recevant à l'Académie françaiſe. M. de Fontenelle donnoit à cet étrange Cardinal, à cet étrange premier miniſtre, à cet étrange académicien, un éloge que vraiſemblament il n'avoit pas mérité, celui d'avoir mis le jeune roi Louis XV au fait des affaires du royaume. Il lui diſoit en toutes lettres : *Vous vous rendez inutile autant que vous le pouvez*. L'*habile* imprimeur comprit d'abord qu'on ne ſe rend pas *inutile* exprès, & il mit : *Vous vous rendez* utile *autant que vous le pouvez*.

Or maintenant veillez, graves auteurs.....
. . . .
Pour rencontrer de pareils correcteurs.

On a vu plus d'un bel eſprit affectant du mépris pour *le métier d'auteur*, & recherchant le titre d'*homme aimable*, d'*homme de compagnie*, ſe tromper au point de prendre des airs de légéreté, des tons frivoles, du perſifflage, pour de l'uſage du monde & pour de l'amabilité ; c'eſt ce qui a perdu le pauvre Dorat, qui, s'il avoit moins voulu être *un joli homme*, avoit de quoi être un écrivain aſſez ſenſé ; mais toutes ſes préfaces, bien analyſées, ſe réduiſent à ce propos du marquis de Maſcarille : *Tout ce que je fais a l'air cavalier* ; *cela ne sent pas le pédant*. M. de Voltaire lui-même ne s'eſt pas toujours aſſez préſervé de ce travers de parler avec mépris de l'état qu'il a tant honoré. Quand il a voulu être *comte*, & qu'il en a pris le titre, ne deſcendoit-il pas, par cette vanité, trop au deſſous de ce grand nom de Voltaire ? Quand il dit :

Que Dufreſny, plus ſage & moins diſſipateur,
Ne fût pas mort de faim, *digne mort d'un auteur !*

étoit-ce à lui à répéter cette vieille & ignoble plaiſanterie, digne d'un financier du tems des *Turcaret ?* Quand il a ſi ſouvent reproché à des écrivains moins fortunés que lui, *le grenier* d'où ils prétendoient inſtruire le monde qu'ils ne connoiſſoient pas, devoit-il répandre ainſi le ridicule & l'opprobre ſur la pauvreté ? M. de Saint-Lambert, ſans rien mépriſer, ſans rien rechercher, ſans rien affecter, étoit à la fois homme de cabinet & homme du monde, ſupérieur dans ſes écrits & aimable dans la ſociété. Placé au centre de la meilleur compagnie, il avoit ſenti tout ce qu'elle a de charmes ; il avoit pris ce qu'elle a de bon, & il ſe l'étoit rendu propre. Il ſoutenoit dans le monde la dignité des Lettres par la dignité de ſon caractère, de ſes mœurs, de ſes manières, & il fourniſſoit aux gens de lettres un modèle de ce que l'uſage du monde pourroit ajouter à leur mérite. On a beaucoup agité la queſtion ſi la ſociété leur étoit plus avantageuſe ou plus nuiſible : il étoit la preuve qu'elle ſert aux bons eſprits, qu'elle épure le goût ſans ralentir le génie ; qu'elle inſpire plus de deſir, & donne plus de moyens de plaire. Peut-être, plus ſolitaire, auroit-il produit davantage ; mais de combien de bonheur il ſe ſeroit privé ! Et quand un écrivain n'a rien fait que d'excellent, que peut-on lui demander de plus ?

On découvre dans ſes ouvrages les principes qui ont réglé ſa vie, & auxquels il a été fidèle ; & l'on n'y trouve aucune de ces erreurs où les ſyſtèmes engagent trop ſouvent, aucune de ces contradictions où jette une imagination déréglée, qui s'enflamme tour-à-tour ſur *le pour* & ſur *le contre*.

Il fut reçu à l'Académie françaiſe en 1770, après la publication de ſon poème, qui exigeoit ſi impérieuſement l'Académie, que les petites cabales dont nous avons parlé, ne purent empêcher que cette juſtice ne lui fût promptement rendue.

Il avoit entrepris un autre poème intitulé *Le Génie*, & certes c'étoit à lui à célébrer le génie, dont il avoit tous les avantages, & dont il n'avoit point les écarts. Cet ouvrage cependant n'a point été terminé.

C'étoit à lui auſſi qu'il appartenoit de tracer, à l'homme vivant en ſociété, tous ſes devoirs, lui qui les rempliſſoit ſi bien ; c'eſt ce qu'il a exécuté avec la philoſophie & l'éloquence de Cicéron, mais ſous un point de vue différent, relatif aux diverſes ſortes de gouvernemens, dans le livre *des Principes des Mœurs chez toutes les Nations*. Les deux inébranlables fondemens ſur leſquels repoſe ſa renommée littéraire, ſont : 1°. *le Poème des Saiſons*, fruit de ſes plus belles années, 2°. ſes *Principes des Mœurs*, ouvrage en proſe, monument de ſa maturité, produit des réflexions les plus profondes, appliquées à de vaſtes connoiſſances, ſurtout à celle de l'homme, dont il n'exige rien qui paſſe les forces de la Nature, & qui ne ſoit conforme à la raiſon.

Ses autres titres, moins conſidérables, qui auroient ſuffi pour faire une réputation à beaucoup d'autres écrivains, ne ſont pour lui que comme une ſurabondance de droit à la gloire littéraire.

Tout ce qui vient d'être dit eſt contenu en ſubſtance dans l'inſcription ſimple, noble & tendre que l'amitié a gravée ſur ſa tombe.

Ci gît Jean-François Saint-Lambert,
Né l'an 1716, le 16 décembre ;
De l'ancienne Académie françaiſe,
Militaire diſtingué,
Poète & peintre de la Nature,
Grand & ſublime comme elle ;
Philoſophe moraliſte,
Il nous conduiſit au bonheur
Par la vertu ;
Homme de bien ſans vanité
Comme ſans envie,
Il aima, il fut aimé.
Le monde & ſes amis le perdirent
Le 9 février 1803.
Celle qui fut cinquante ans ſon amie
A fait mettre cette pierre ſur
Son tombeau.

Armes de la Maison de Saint-Remy de Valois, d'argent à une face d'azur, chargée de trois fleurs-de-lys d'or.

SAINT-REMY DE VALOIS (Mémoire sur la Maison de), issue du fils naturel qu'Henri II, roi de France, eut de Nicole de Savigny, dame & baronne de Saint-Remy.

Ier. Degré. — Ve. Aïeul.

Henri II, roi de France, eut de Nicole de Savigny, Henri de Saint-Remy, qui suit. Ladite Nicole de Savigny, qualifiée haute & puissante Dame, Dame de Saint-Remy de Fontelle, du Chastellier & de Noez, épousa Jean Deville, chevalier de l'Ordre du Roi, & fit son testament le 12 janvier 1590, où elle déclara que le feu roi Henri II avoit fait don, *à Henri Monsieur son fils*, de la somme de 30000 écus sol, qu'elle avoit reçue en 1558 (1).

IIe. Degré. — IVe. Aïeul.

Henri de Saint-Remy, appelé *Henri Monsieur*, & qualifié haut & puissant seigneur, chevalier, seigneur & baron du Chastellier, de Fontelle, de Noez & de Beauvoir, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie & gens de pied, & gouverneur de Château-Vilain, épousa par contrat du 31 octobre 1592, passé à Essoye en Champagne, Dame Chrétienne de Luz (2), qualifiée haute & puissante Dame, veuve de Claude de Fresnay, seigneur de Touppy, chevalier de l'Ordre du Roi, & fille d'Honoré, seigneur Jacques de Luz, aussi chevalier de l'Ordre du Roi, & dame Michelle Dufay, seigneur & dame de Bazoilles. Il mourut à Paris le 14 février 1621, & eut de son mariage le fils qui suit :

IIIe. Degré. — Trisaïeul.

René de Saint-Remy, qualifié haut & puissant seigneur, chevalier, seigneur & baron de Fontelle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & capitaine de cent hommes d'armes, mourut le 11 mars 1663, & avoit épousé, par contrat du 25 avril 1646, passé à Essoye, Jaquette Breveau; il eut entr'autres enfans le fils qui suit :

IVe. Degré. — Bisaïeul.

Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois, qualifié haut & puissant seigneur, chevalier, seigneur de Fontelle, major du régiment de Bachivillier, cavalerie, naquit le 9 septembre 1649; fut baptisé à Fontelle le 19 octobre 1653, épousa en premieres noces demoiselle Reine-Marguerite de Courtois, & en seconde, épousa par contrat du 18 janvier 1673, passé à Saint-Aubin, diocèse de Toul, demoiselle Marie de Mullot, fille de Paul de Mullot, écuyer, & de demoiselle Charlotte de Chaslus, mourut avant le 4 mars 1714; & de son second mariage eut un fils qui suit :

Ve. Degré. — Aïeul.

Nicolas-René de Saint-Remy de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, & seigneur de Luz, fut baptisé à Saint-Aubin-aux-Anges, diocèse de Toul, le 12 avril 1678; servit le Roi pendant dix ans, en qualité de garde-du-corps de Sa Majesté, dans la compagnie du duc de Charost; quitta le service pour se marier; épousa par contrat du 4 mars 1714, demoiselle Marie-Elizabeth Devienne, fille de Nicolas-François Devienne, chevalier, seigneur & baron de Fontelle de Nois, & conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil & criminel au bailliage royal de Bar-sur-Seine, & de dame Elizabeth Merille; mourut à Fontelle le 3 octobre 1759, & de son mariage eut deux fils, le premier, Pierre-Nicolas-René de Saint-Remy de Fontelle, né à Fontelle le 3 juin 1716, reçu, en 1744, cadet gentilhomme dans le régiment de Graffin, où l'on assure qu'il a été tué dans une occasion de guerre contre les ennemis du Roi; le second, Jacques qui suit :

VIe. Degré. — Père.

Jacques de Saint-Remy de Valois, appelé d'abord de Luz, & ensuite de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, naquit à Fontelle le 22 décembre 1717, & fut baptisé le premier janvier 1718. Dans l'acte de son baptême, qui constitue son nom & son état, son père présent, est appelé & qualifié monsieur René de Saint-Remy de Valois, baron de Saint-Remy, & sa tante, qui fut sa marraine, y est appelée demoiselle Barbe-Thérese, fille de feu M. Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois : l'un & l'autre y ont signé Saint-Remy de Valois; il épousa dans la paroisse de Saint-Martin de Langres, le 14 août 1755, Marie Josset, dont il avoit déjà un fils, qui suit, *& mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris* le 16 février 1762 suivant. Son extrait mortuaire où il est appelé, est qualifié Jacques de Valois, chevalier baron de Saint-Remy.

VIIe. Degré. — Produisans.

Jacques de Saint-Remy de Valois, né le 25 février 1755, & baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre & de Saint-Paul de la ville

(1) Histoire généalogique de la Maison de France, par le Père Anselme, tome I, page 136.
Histoire de France, par le président Henault, troisième édition in-4°. page 315.

(2) Les deux sœurs puînées, Marine & Magdelaine de Luz, épouserent, l'une, François de Choiseul, baron d'Ambouville; & l'autre, Benjamin de Sausière, seigneur & baron de Tenance.

ville de Langres, reconnu & légitimé par ses père & mère dans l'acte de célébration de leur mariage, du 14 août de la même année.

Jeanne de Saint-Remy de Valois, née à Fontelle le 22 juillet 1756.

Marie-Anne de Saint-Remy, née aussi à Fontelle le 2 octobre 1757.

Nous Antoine-Marie d'Hosier de Serigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, chevalier grand-croix honoraire de l'Ordre royal de Saint-Maurice de Sardaigne,

Certifions au Roi la vérité des faits contenus dans le Mémoire ci-dessus, dressé par Nous sur titres authentiques. En foi de quoi nous avons signé le présent certificat, & l'avons fait contresigner par notre secrétaire, qui y a apposé le sceau de nos armes. A Paris, le lundi sixième jour du mois de mai de l'an mil sept cent soixante-seize.

Signé D'HOSIER DE SERIGNY.

Par Monsieur le juge d'armes de la noblesse de France.

Signé DUPLESSIS.

(*Article fourni.*)

SAINTE-PALAYE (DE LA CURNE DE). Dans le Dictionnaire, l'article *la Curne* renvoie à *Sainte-Palaye*, où l'on ne trouve rien. Jean-Baptiste de la Curne de Sainte-Palaye naquit à Auxerre en 1697. Notre histoire, notre langue, nos antiquités françaises l'occupèrent toute sa vie. Aussi savant que son ami M. de Foncemagne, & plus laborieux, ou du moins plus porté à écrire, il avoit entrepris & exécuté en partie les plus vastes ouvrages. Son *Glossaire français universel*, où chaque mot étoit accompagné de preuves & d'exemples des différens sens dans lesquels il avoit été pris dans les divers tems & par les différens auteurs, auroit été un monument précieux d'érudition, & cette érudition n'auroit pas été dépourvue d'agrémens : ç'auroit été l'histoire de la langue, & cette histoire auroit eu ses anecdotes & ses particularités, tantôt piquantes, tantôt intéressantes ; elle auroit eu aussi ses révolutions : on y auroit vu par quelles gradations, tantôt presqu'insensibles, tantôt plus brusques & plus marquées, tant de mots avoient passé de leur signification originaire à des significations très-détournées, très-éloignées, quelquefois tout opposées : c'est ce qui auroit été encore plus sensible dans une *histoire particulière des variations successives de notre langue*, qu'il a laissée en manuscrit. Il a laissé aussi un *Dictionnaire de nos antiquités françaises*. Ces vastes & utiles ouvrages pourront être imprimés un jour quand on comptera davantage sur le goût du public pour l'érudition & pour la connoissance des anciens usages. Tout ce que nous pouvons assurer, c'est que M. de Sainte-Palaye, par un style pur & simple qui ne manque pas d'élégance, sait donner à l'érudition tout l'agrément qui lui convient, & nous en apportons pour preuve ses excellens *Mémoires sur la Chevalerie*, que les femmes même lisent avec un plaisir qui atteste que le mérite de l'exécution répond à celui du choix du sujet. M. de Sainte-Palaye a rempli, comme M. de Foncemagne, le Recueil de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, de savans Mémoires qui éclaircissent divers points de notre histoire, & qui ont, comme ceux de M. de Foncemagne, le mérite de faire autorité : c'est lui qui par des notices exactes a fixé nos idées sur divers écrivains des anciens tems de notre histoire, qu'il faut bien consulter quand on veut l'écrire, puisqu'enfin ils en sont les sources. Tels sont le médecin ou physicien Rigord, Guillaume le Breton, Glaber, le moine Helgaud, Guillaume de Nangis & ses continuateurs, les auteurs de la Chronique de Morigny, Froissard, &c. Mais M. de Sainte-Palaye n'étoit pas tellement renfermé dans notre histoire & nos antiquités, qu'il ne fît aussi quelquefois des excursions heureuses dans l'histoire ancienne, témoin la manière dont il concilie Denys d'Halicarnasse & Tite-Live sur six des premiers consulats de Rome. (*Voyez* tom. 8, pag. 363 & suiv. ; & ses remarques sur la vie de Romulus par Plutarque, tom. 7, pag. 114 & suiv.)

On croiroit qu'un savant, toujours occupé d'ouvrages si sérieux, de recherches si profondes, d'une littérature si austère, & prêtant si peu à l'imagination, sortoit à peine de son cabinet, ne connoissoit que ses livres & n'étoit connu que par ses œuvres. Tout au contraire, c'étoit un homme livré à toutes les douceurs de la société, qui les goûtoit & les faisoit goûter, qui vivoit beaucoup dans le monde, qui l'aimoit, qui en étoit aimé, & qu'on n'auroit jamais pris pour un savant sans sa réputation, n'ayant aucun des travers d'un homme de lettres, & portant partout le ton modeste, les manières simples & douces, la politesse aimable d'un homme de bonne compagnie. A ces qualités sociales il joignoit des vertus qui ne l'étoient pas moins. Ce fut lui qui mérita par excellence le nom de *Philadelphe*.

L'amitié mutuelle de M. de Sainte-Palaye & de M. de la Curne son frère a été célèbre dans le monde, & a intéressé tous les honnêtes gens. M. de Voltaire les appeloit *fratres Helenæ*, *lucida sidera ;* on pouvoit les appeler aussi par *nobile fratrum :*

Fraternis animis, virtutum & amore gemellum.

Mais il faut laisser parler de cette amitié M. de Chamfort, le successeur & le panégyriste de M. de Sainte-Palaye à l'Académie française,

Qui depuis...... mais alors il étoit vertueux (1).

car il célébroit la vertu du ton le plus touchant.

(1) *Et erat tùm dignus amari.* VIRG.

« La tendresse des deux frères, dit-il, commença dès leur naissance (car ils étoient jumeaux), » circonstance précieuse qu'ils rappeloient toujours » avec plaisir. Ce titre de jumeaux..... avoit le mérite de reculer pour eux l'époque d'une amitié » si tendre..... Ils lui devoient le bonheur inestimable de ne pouvoir trouver, dans leur vie entière, un moment où ils ne se fussent point aimés. » M. de Sainte-Palaye n'a fait que six vers dans sa » vie, & c'est la traduction d'une épigramme grecque sur deux jumeaux. Le testament des deux » frères (car ils n'en firent qu'un, & celui qui » mourut le premier disposa des biens de l'autre), » leur testament distingua, par un legs considérable, deux parentes éloignées qui avoient l'avantage inappréciable à leurs yeux, d'être sœurs & » nées comme eux au même instant..... Plus heureux que les frères d'Hélène, privés, par une » éternelle séparation, du plus grand charme de » l'amitié, une même demeure, un même appartement, une meme table, les mêmes sociétés » réunirent constamment MM. de la Curne..... » Combien de fois a-t-on vu les deux frères, surtout dans leur vieillesse, paroissant aux assemblées publiques, aux promenades, aux concerts, » attirer tous les regards, l'attention du respect, » même les applaudissemens !..... Après la vertu, » le spectacle le plus touchant est celui de l'hommage que lui rendent les hommes assemblés.

» M. de la Curne est près de se marier : M de » Sainte-Palaye ne voit que le bonheur de son » frère; il s'en applaudit, il est heureux, il croit » aimer lui-même; mais la veille du jour fixé pour « le mariage, M. de la Curne apperçoit, dans les » yeux de son frère, les signes d'une douleur inquiète..... C'est que M. de Sainte-Palaye, au » moment de quitter son frère, redoutoit, pour » leur amitié, les suites de ce nouvel engagement. » Il laisse entrevoir sa crainte; elle est partagée. » Le trouble s'accroît, les larmes coulent. Non, » dit M. de la Curne, je ne me marierai jamais. » Ce serment fut inviolable.....

» Mais la vieillesse avance... l'instant redoutable » approche... C'est M. de la Curne, dont la santé » chancelante annonce la fin prochaine. On tremble, on s'attendrit pour M. de Sainte-Palaye; » c'est à lui que l'on court dans le danger de son » frère; tous les cœurs sont émus..... Le feu Roi » (car une telle amitié devoit parvenir jusqu'au » trône) montra quelqu'intérêt pour l'infortuné » menacé de survivre. C'est lui que plaint surtout » le mourant lui-même. *Hélas!* dit-il, *que deviendra » mon frère? Je m'étois toujours flatté qu'il mourroit » avant moi*.... O vœu sublime du sentiment, qui, » dans ce partage des douleurs, s'emparoit de la » plus amère, pour en sauver l'objet de sa tendresse! »

Que deviendra en effet ce vieillard privé de son frère? Va-t-il être abandonné? C'est le sort de de son âge. « Non, ses amis se rassemblent, l'environnent, se succèdent; des femmes jeunes, » aimables, s'arrachent aux dissipations du monde » pour seconder des soins si touchans..... Il vit, » mais la douleur, la vieillesse, les infirmités affoiblissent ses organes; le souvenir seul de son frère » survit à sa raison; il n'est plus qu'une ombre; il » aime encore. Dans une des séances particulières » de l'Académie, chancelant, prêt à tomber, il » est secouru par un nouvel académicien qu'il » connoissoit à peine (M. Ducis). *Monsieur*, lui » dit-il, *vous avez sûrement un frere*. Un frère, un » secours, ces deux idées sont pour lui inséparables à jamais.

» L'amitié fut le bonheur de sa vie entière..... » Que dis-je? ô consolation! ô bonheur d'une destinée si rare! C'est l'amitié qui veille encore sur » ses derniers jours. Il pleure un frère, il est vrai, » mais il le pleure dans le sein d'un ami qui partage cette perte, qui la remplace autant qu'il » est en lui, qui lui prodigue, jusqu'au dernier » moment, les soins les plus attentifs, les plus » tendres, ajoutons, pour flatter sa mémoire, les » plus fraternels. C'est parmi vous, Messieurs, qu'il » devoit se trouver, cet ami si respectable (M. de » Bréquigny), ce bienfaiteur de tous les instans, » qui chaque jour, & plusieurs fois chaque jour, » abandonne ses études, ses plaisirs, pour aller » secourir l'enfance de la vieillesse. Vos yeux le » cherchent, son trouble le trahit, nouveau garant » de sa sensibilité, nouvel hommage à la mémoire » de l'ami qu'il honore & qu'il pleure. »

M. de Sainte-Palaye mourut en 1781. Il avoit été reçu à l'Académie des belles-lettres en 1724, & à l'Académie française en 1758. Sa longue carrière fut toujours heureuse, remplie par des inclinations douces & par des occupations de son choix; il aima les femmes sans être tourmenté par elles. Il adoptoit, il répétoit avec plaisir cette devise chevaleresque : *Toutes servir, toutes honorer pour l'amour d'une.* Déjà privé de mémoire, mais pas encore de raison, il aimoit à raconter qu'il avoit senti trois fois, en très-peu de tems, un goût vif & une sorte de surprise de l'amour pour une même femme, ayant toujours oublié, dans tous les intervalles, qu'il l'eût déjà vue & déjà aimée, & ayant cru chaque fois la voir pour la première fois.

SALANKEMEN, (*Hist. mod.*), ville de la Basse-Hongrie sur le Danube, vis-à-vis l'embouchure de la Teisse dans ce grand fleuve, lieu fameux par la victoire que l'armée impériale, commandée par le prince Louis de Bade, y remporta en 1691 sur les Turcs.

Et de Salankemen les plaines infectées
Sont encore humectées
Du sang de leurs soldats sur la poussière épars,

a dit Rousseau.

SALAZAR (JEAN DE), (*Hist. mod.*), dit *le*

grand Chevalier, chambellan du Roi & capitaine de cent lances, servit avec distinction les rois Charles VII & Louis XI; il commandoit l'avant-garde de l'armée de Louis XI à la bataille de Mont-Lhéri en 1465; il défendit Paris contre les princes de la Ligue dite *du bien public*; il défendit Beauvais en 1469, contre le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, & lui en fit lever le siége; il eut part dans la suite à la conquête de la Franche-Comté, faite sur Marie de Bourgogne, fille de Charles; il mérita & il eut le gouvernement de Gray dans cette province. Il mourut en 1479; il laissa quatre fils, Hector, Galeas, Lancelot & Tristan de Salazar. Les trois premiers soutinrent dignement la gloire que leur père s'étoit acquise par les armes. Le dernier (Tristan), évêque de Meaux, puis archevêque de Sens, servit utilement l'Etat par les négociations. En 1480 il conclut la première confédération de la France avec les Suisses; en 1488, sous Charles VIII, il alla en Angleterre négocier sur l'affaire de la Bretagne, dont Charles VIII venoit de faire la conquête, qui donnoit de justes alarmes à l'Angleterre : il ne borna point ses services à ces opérations pacifiques; il étoit fils du *grand Chevalier*, il fut chevalier lui-même; il suivit Louis XII à la réduction de Gênes en 1507. L'historien Jean d'Anton nous représente ce prélat marchant à cette expédition, armé de toutes pièces, à la suite de Louis XI. Il mourut à Sens le 11 février 1518, ayant servi l'Etat sous cinq Rois, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I.

SALEL (Hugues), (*Hist. litt. mod.*), poète français, valet-de-chambre de François I, qui l'honoroit d'une protection & d'une affection particulière; il lui avoit donné ordre de traduire en vers français l'*Iliade* d'Homère. Salel étoit, dit-on, un des meilleurs poètes de son siècle; mais la langue ni la poésie française n'étoient pas mûres encore pour une pareille entreprise; & quand elles ont été plus formées, l'entreprise a encore échoué. Salel ne traduisit (& c'étoit trop) que les douze premiers livres de l'*Iliade* & le commencement du treizième. Son travail ne resta pas sans récompense. Le Roi lui donna l'abbaye de Saint-Chéron, & y ajouta encore une pension. Des Imprimeurs ayant fait, sans l'aveu de Salel & sur des copies défectueuses, une édition furtive de son ouvrage, François I donna, le 18 janvier 1544, à Fontainebleau, des lettres-patentes assez curieuses, & qui deviennent un titre assez honorable pour Salel. Le Roi y parle ainsi : « Aucuns libraires & » imprimeurs, plus avaricieux que savans, ayant » trouvé moyen de recouvrer des copies d'aucuns » livres de l'*Iliade* d'Homère, prince des poètes » grecs, que nous avons à Salel par ci-devant com- » mandé traduire & mettre en vers français, se » sont ingérés de les imprimer & exposer en vente, » avec une infinité de fautes & changemens de » dictions qui altèrent le sens des sentences, con- » tre l'intention de l'auteur & la diligence du » translateur, lequel n'en peut recevoir sinon une » déréputation & calomnie, par l'ignorance, té- » mérité & négligence d'autrui; nous, voulant » obvier & pourvoir à telles folles & vaines en- » treprises desdits libraires, à ce que par eux la » dignité de l'auteur ne soit en aucun endroit pro- » fanée, ne aussi le labeur dudit traducteur mal » reconnu, au préjudice de l'utilité, richesse & » décoration que notre langue française reçoit au- » jourd'hui par cette traduction, de laquelle nous » ont jà été présentés les neuf premiers livres, » dont la lecture nous a été si agréable & nous a » tant délectés, que nous desirons singuliérement » la continuation & parachévement de l'œuvre, à » icelui Salel nous avons permis d'imprimer, &c. »

Etoit-ce un Prince ordinaire qui favorisoit son valet-de-chambre? Etoit-ce *le père des lettres* qui protégeoit les talens? ou n'étoit-ce pas plutôt Salel lui-même qui avoit dressé ces lettres dans la forme qui lui étoit la plus avantageuse, sachant bien que le Roi, selon l'usage, les signeroit sans examen? C'est ce qu'il y a de plus vraisemblable & de plus ordinaire.

En tête de la traduction est une épître en vers, de *Dame Poésie au roi très-chrétien, François, premier de ce nom.*

Salel avoit aussi fait une traduction française de la tragédie d'*Hélène*, d'Euripide. On a de plus publié un Recueil des *Œuvres de Hugues Salel, valet-de-chambre ordinaire du Roi, imprimées par commandement dudit seigneur.*

Après la mort de François I, Salel se retira dans son abbaye de Saint-Cheron près de Chartres, où il mourut l'an 1553, à quarante-neuf ans & demi. Son épitaphe, faite par Pierre Paschal son ami, lui donne le titre de poète de François, roi de France. *Hugoni Salellio, Cadurco, Francisci Gallorum regis poëtæ, vitâ integerrimo, qui tranquillioris vitæ desiderio, ex regiâ, mortuo Francisco, ut se totum otio & doctrinæ dederet, Carnutum venit, ubi aliquot post annos, diuturno & mortifero morbo affectus, de vitâ, humanæ conditionis memor, placidè & constanter decessit. Huic hîc quiescenti & dissoluti corporis renovationem expectanti, Petrus Paschalius, amicus dolens P. & sub asciâ D. anno à salute mortalibus restitutâ 1553. Vixit annos quadraginta novem, menses sex.*

La plupart de ces particularités sont tirées des *Bibliothèques* de la Croix du Maine & de du Verdier-Vauprivas : nous n'en avions dit qu'un mot dans le Dictionnaire.

SALETTE (Jean de), (*Hist. mod.*), Béarnois, évêque de Lescar. C'est par l'entremise de ce Prélat que Louis XIII parvint à rétablir la religion catholique dans le Béarn, d'où elle avoit été bannie soixante-dix ans auparavant par Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Jean de Salette mou-

rut en 1630, & eut pour ſucceſſeur dans l'évêché de Leſcar, Jean-Henri de Salette ſon neveu.

SALIEZ (Antoinette de Salvan de), (*Hiſt. litt. mod*), mariée à Antoine de Fontvielle, ſeigneur de Saliez, reſtée veuve de bonne heure, ne voulut point ſe remarier, & ſe conſacra entiérement à l'étude & à la culture des lettres. Elle eſt principalement connue par deux romans hiſtoriques : l'un eſt *la Comteſſe d'Iſembourg, princeſſe de Hohenzollern*; il a été traduit en pluſieurs langues, nommément en allemand & en italien; l'autre a pour titre : *Les Princeſſes de Bavière, Iſabelle & Marguerite.* La première, fille du duc de Bavière, Etienne, eſt la fameuſe Iſabelle de Bavière, femme de notre roi Charles VI; la ſeconde, fille d'Albert, Comte palatin du Rhin, celui qui fut élu Empereur au tems de la dépoſition de Wenceſlas. On ſuppoſe ces Princeſſes toutes les deux aimées par le duc d'Orléans, frère de Charles VI.

On a auſſi des lettres & quelques poéſies de madame de Saliez, inſérées dans *la nouvelle Pandore*, ou *les Femmes illuſtres du ſiècle de Louis-le-Grand*, ouvrage de M. de Vertron : elle eſt encore auteur de divers opuſcules, tant ſacrés que profanes; elle étoit de l'académie des Ricovrati de Padoue; elle avoit formé une *ſociété des chevaliers & des chevalières de la Bonne-Foi*, qui s'aſſembloient une fois la ſemaine, & à laquelle elle donna des ſtatuts en 1704. Voici le premier de ces ſtatuts :

Une amitié tendre & ſincère
Plus douce mille fois que l'amoureuſe loi,
Doit être le lien, l'aimable caractère
Des chevaliers de bonne foi.

M. Titon du Tillet a donné place, dans ſon Parnaſſe français, à madame de Saliez.

Elle eſt morte le 14 juin 1730, à Alby, âgée de quatre-vingt-douze ans.

Son article ſe trouve dans le Dictionnaire, à l'article *Salvan*; mais il eſt beaucoup moins complet qu'ici, & il avoit beſoin de ce ſupplément.

SALLIGNY (Charles de), (*Hiſt. mod.*), avocat, auteur d'un Commentaire de la coutume de Vitry en Perthois, a vécu quatre-vingt-onze ans & demi. Son fils, Louis de Salligny, auſſi avocat, a vécu quatre-vingt-quinze ans ſix mois & quatorze jours. Il étoit né le 10 avril 1644; il avoit prêté le ſerment d'avocat au parlement en 1662. Il mourut le 24 octobre 1739, à Vitry-le-Français, ayant été ſoixante-dix-ſept ans avocat. Il avoit été nommé, en 1718, par le Roi, pour fixer les limites de la France & de la Lorraine : du moins il n'avoit alors que ſoixante-quatorze ans; mais à quatre-vingt-cinq ans il avoit plaidé une cauſe pendant cinq quarts d'heure, & à quatre-vingt-douze ans, privé de la vue, il avoit compoſé un Mémoire ſur un des principaux points de la coutume de Vitry.

SALOMON (François-Henri), (*Hiſt. litt. mod.*), fils d'un conſeiller au parlement de Bordeaux, fut reçu avocat-général au grand-conſeil en 1638, & à l'Académie françaiſe en 1644 : il fut en concurrence pour cette place avec Pierre Corneille, déjà auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée*, &c. il l'emporta ſur lui. On a peine à comprendre aujourd'hui une pareille préférence; elle peut avoir deux excuſes : l'une, que Corneille étant domicilié à Rouen, ne pouvoit apporter aux aſſemblées l'aſſiduité qu'avec raiſon l'on ne vouloit pas exiger, mais qu'il étoit du moins naturel de deſirer; l'autre, que ce Salomon, aujourd'hui inconnu, parce qu'il n'exiſte aucun ouvrage de lui, pouvoit avoir au grand-conſeil quelque réputation d'éloquence. Le peu d'écrits qu'il a laiſſés annonceroit un ſavant & un juriſconſulte, plutôt qu'un bel eſprit. Le père de ſa femme étoit préſident à mortier au parlement de Bordeaux, &, après la mort de ce beau-père, Salomon exerça cette charge. Louis XIV lui avoit donné le cordon de Saint-Michel pour récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à Toulouſe & à Bordeaux pendant les troubles de la Fronde. Né à Bordeaux le 4 octobre 1620; mort auſſi à Bordeaux le 2 mars 1670.

SAMÉAS, (*Hiſt. des Juifs*), fils d'Eléazar & Galiléen, montra une valeur preſque ſurnaturelle au ſiége de Jotapas, dans la guerre des Juifs contre les Romains. Il fit tomber avec tant de force une pierre d'une groſſeur prodigieuſe ſur la tête du bélier qui battoit les murs de cette place, qu'il abattit entiérement cette tête. Non content de l'avoir miſe hors d'état de nuire, il voulut encore en faire ſa conquête; il ſaute du haut des remparts au milieu des ennemis, ſaiſit cette tête de bélier à travers une grêle de traits & de flèches; il la porte au pied de la muraille, & s'apprête à monter, lorſqu'enfin, affoibli par le ſang qui couloit en abondance de toutes ſes plaies, le pied lui manque; il tombe avec la tête de bélier, qu'il ne voulut jamais abandonner.

SANDRART (Joachim), (*Hiſt. mod.*), né à Francfort le 12 mai 1606, eſt au nombre des peintres célèbres. Le roi d'Eſpagne ayant demandé douze tableaux des plus habiles peintres qui ſe trouvaſſent alors à Rome, Sandrart fut un des douze, & ſon nom fut aſſocié à ceux du Guide, du Guerchin, du Dominiquin, du Pouſſin, &c. Il parcourut l'Italie en divers ſens, cherchant partout les plus beaux modèles de la peinture, à Veniſe, à Rome, à Naples, en Sicile, à Malte, puis dans toute la Lombardie, en retournant dans l'Allemagne ſa patrie. Il alla auſſi en Hollande. Il écrivit ſur ſon art, & compila ou abrégea les vies des peintres fameux : la ſienne a auſſi été écrite. On penſe diverſement de ſes productions dans la peinture; elles ont leurs partiſans, elles ont auſſi

des détracteurs. On ignore le tems précis de sa mort.

SANLECQUE. Nous n'avons parlé dans le Dictionnaire, que du Père Sanlecque, genovefain, connu par ses poésies ou plutôt par ses vers. Il étoit fils, petit-fils, frère d'hommes recommandables comme savans, par la connoissance des langues tant anciennes que modernes, & comme artistes par l'art de tailler les poinçons & de frapper les matrices qui servent à faire les caractères de l'imprimerie. Jacques de Sanlecque, aïeul du Père Sanlecque, parmi tous les plus habiles graveurs de son tems, se trouva seul capable d'imiter en ces sortes de caractères les écritures des langues syriaque, samaritaine, arménienne, chaldéenne & arabe, pour l'impression de la Bible d'Anvers. Jacques de Sanlecque son fils, père du genovefain, s'étoit consacré aux langues & aux sciences; mais voyant que son père n'avoit point de successeur dans l'art qui l'avoit si avantageusement distingué, il embrassa cette profession, qui devint comme héréditaire dans cette famille, & dans laquelle il fit des progrès si rapides & si surprenans, qu'il parvint à surpasser son père même, & à perfectionner & embellir quelques-uns de ses ouvrages. Il entreprit aussi de tailler des poinçons & de faire des matrices pour toutes sortes de notes, soit de plain-chant, soit de musique, dont il a laissé des épreuves du plus beau travail; & comme il vouloit toujours joindre l'étude des sciences aux travaux de sa profession, il ruina entiérement sa santé, & mourut dans sa quarante-sixième année, le 23 décembre 1660. Son père étoit mort dans sa quatre-vingt-dixième année, le 20 novembre 1648, ayant exercé son art pendant soixante-quinze ans.

Le second Jacques de Sanlecque laissa trois fils: Louis de Sanlecque, le genovefain; le second avoit bien mérité d'être mis au nombre des *enfans célèbres*. A l'âge de sept ans il savoit le latin, le grec, l'hébreu, & n'étoit pas étranger dans la philosophie. Trop précoce ou trop appliqué avant le tems, il ne put pas vivre; il mourut entre neuf à dix ans. Le troisième fils, nommé Jean, suivit la profession de ses pères, & mourut en 1716, à soixante-deux ans. Il a transmis les poinçons & matrices de son père & de son aïeul à Jean-Eustache-Louis Sanlecque son fils, dans le même état de beauté qui les a fait rechercher par les Lepetit, les Cramoisy, les Muguet & les divers imprimeurs dont les éditions sont les plus recherchées. Il se trouve même, dit-on, parmi ces caractères, des petit-textes qu'on juge n'être pas inférieurs à ceux que les Elzevirs ont employés. On voit que cette famille des Sanlecque a bien mérité de l'Etat & des lettres.

SANTERRE (Jean-Baptiste), (*Hist. mod.*), peintre célèbre des dix-septième & dix-huitième siècles, né en 1657, à Magni dans le Vexin français. Il excelloit également dans le portrait & dans les sujets d'Histoire. Ses tableaux sont connus, pour la plupart, par le seul nom de leurs sujets; ce qui est une marque de célébrité non suspecte. Il fut reçu à l'Académie de peinture en 1704. Il mourut à Paris le 21 novembre 1717.

SAPIDUS (Jean), (*Hist. litt. mod.*), né à Schelestat en Alsace, disciple de Beatus Rhenanus, de Lefèvre d'Etaples & de Josse Clictowe, docteur de Navarre, auteur de l'*Anti-Luther*, ouvrage qui n'est plus connu, mais qui fut célèbre alors parmi les Catholiques, profita mal des leçons de ce dernier; il embrassa la Réforme & en devint un zélé défenseur. Il s'établit & mourut à Strasbourg, où il étoit à la tête d'un collége, comme il y avoit été à Schelestat sa patrie. On a de lui des poésies latines & un drame sacré sur la résurrection du Lazare. Mort le 8 juin 1560 ou 1561. Il étoit ami d'Erasme, & c'est un titre pour un homme de lettres de ce tems-là.

SAPIN (Jean-Baptiste), (*Hist. de Fr.*), conseiller-clerc au parlement de Paris & chanoine de Saint-Martin de Tours, étant en chemin pour aller voir ses parens dans la Touraine, au tems des guerres de religion en France, fut arrêté dans le Pays Chartrain par un parti protestant. Les Catholiques, se croyant aisément les plus forts, venoient de faire pendre à Rouen le président d'Esmandreville & le ministre Marlorat. L'affreuse loi des représailles, qui ne peut être utile qu'en prévenant les cruautés qu'elle menace de punir, prit pour victimes l'abbé Sapin & l'abbé de Gatines, qui se trouvoient alors entre les mains des Protestans. Ils furent pendus. Quand le corps de Jean-Baptiste Sapin fut apporté à Paris, le parlement indigné déclara solennellement que c'étoit à lui qu'on avoit fait cette cruelle injure, & qu'il en poursuivroit la vengeance; c'est ainsi que la loi des représailles, quand elle n'a pas eu la vertu de prévenir le crime, pourroit le perpétuer; car il reste toujours une dernière vengeance à prendre. Le parlement rendit en corps au malheureux Sapin les derniers honneurs: on lui fit de magnifiques funérailles dans l'église des Augustins; on mit sur son tombeau une épitaphe qui disoit: *Quòd antiquæ & catholicæ Religionis adsertor fuisset, turpissimæ morti addictus..... Honestam & gloriosam pro Christi nomine & christianâ Republicâ mortem perpesso. Ainsi toute la honte du supplice de Jean-Baptiste Sapin*, dit un écrivain, *retombe sur les Huguenots.* Il est malheureux, mais il ne peut être honteux de périr innocent & victime de représailles par quelque supplice que ce soit. Si pourtant il pouvoit y avoir de la honte dans ces sortes d'affaires, elle seroit toute entière de la part des aggresseurs, c'est-à-dire, de ceux qui, sans s'embarrasser de leurs concitoyens & de leurs partisans, les livrent à d'inévitables repré-

ſailles pour le plaiſir de ſatisfaire leur haine par des meurtres qui leur ſeront infailliblement rendus. Les vrais meurtriers de l'abbé Sapin & de l'abbé de Gatines ſont les meurtriers du préſident d'Eſmandreville & du miniſtre Marlorat. Il étoit aiſé de prévoir que le ſupplice de deux perſonnages auſſi conſidérables ne reſteroit pas impuni.

SARBRUCK *ou* SARBRUCHE, ancienne & illuſtre Maiſon qui tire ſon nom de Sarbruck ou Sarbruche, près de la Sare, ville & comté du diocèſe de Metz. Le plus ancien ſeigneur qui ſe trouve avoir poſſédé ce comté eſt Sigebert, qui vivoit en 1080. Adelbert ou Albert, l'un de ſes fils, archevêque de Mayence, d'abord fort aimé, enſuite fort maltraité par l'empereur Henri V, jouit de la plus haute faveur auprès de l'empereur Lothaire, ſucceſſeur de Henri. Lothaire croyoit lui devoir la couronne impériale, & en effet il n'avoit pas peu contribué à la lui procurer.

La Maiſon de Sarbruche contracta les plus glorieuſes alliances avec des Maiſons impériales & avec pluſieurs autres grandes Maiſons ſouveraines en Allemagne.

Simon, premier du nom, comte de Sarbruche, eut pour gendre Hugues, ſecond du nom, comte de Vaudemont, qui ſe ſignala dans une bataille que les Français eurent l'honneur de gagner contre Saladin.

Simon II, comte de Sarbruche, fils de Simon I, étoit, en 1218, au ſiége de Damiette, & fut élu général de l'armée des Croiſés.

Simon III ſon fils étant mort ſans enfans du vivant de Simon II, le comté de Sarbruche paſſa dans la Maiſon de Montbelliard-Montfaucon par Mahaud, ſœur de Simon III, & femme d'Amé de Montbelliard.

Simon IV leur fils prit le nom & le titre de comte de Sarbruche.

Jean, ſecond du nom, comte de Sarbruche, arrière-petit-fils de Simon IV, attaché au ſervice de la France, conſeiller & chambellan du roi Charles V, fut nommé bouteiller de France & premier préſident de la chambre des comptes par des lettres du 6 novembre 1365. Il rendit de grands ſervices au Roi dans les guerres & dans les négociations. Il mourut en 1381, un an après Charles V.

Jeanne ſa fille unique, comteſſe de Sarbruche, épouſa Jean, comte de Naſſau, & d'eux ſont deſcendus les comtes de Naſſau-Sarbruche. Mais il reſtoit une branche de Sarbruche-Commerci, deſcendue de Jean, petit-fils de Simon IV, chef des Sarbruche-Montbelliard.

Amé de Sarbruche, petit-fils de ce Jean, & gouverneur du duché de Bar en l'abſence du Duc, ſuivit le roi Charles VI au ſiége de la ville d'Arras en 1414, & y fut tué d'un coup de canon dans la tête.

La poſtérité maſculine d'Amé de Sarbruche finit le 19 novembre 1525, dans la perſonne d'un autre Amé de Sarbruche, fils de ſon arrière-petit-fils. Les biens de cette branche de Sarbruche-Commerci paſſèrent, par les ſœurs de ce dernier Amé, dans les Maiſons de Silly-Laroche-Guyon, de Roye-Muret & de Lamarck-Bouillon.

SARRAU (CLAUDE), (*Hiſt. litt. mod.*), conſeiller au parlement de Rouen, puis au parlement de Paris, magiſtrat ſavant, intègre & conciliant, étoit moins homme de lettres qu'ami des gens de lettres. Il a peu travaillé, mais il étoit en correſpondance avec tous les ſavans de ſon tems, tant nationaux qu'étrangers. La reine de Suède, Chriſtine, lui écrivoit ſouvent & aimoit beaucoup à recevoir de ſes lettres. C'eſt Sarrau qui a été l'éditeur des lettres de Grotius ; & Iſaac Sarrau ſon fils, ou ſous le nom d'Iſaac, fort jeune alors, Paulmier de Gratemeſnil, a été l'éditeur des lettres de Claude Sarrau, & les a dédiées à la reine Chriſtine. On y voit que Claude Sarrau étoit grand ami & grand admirateur de Saumaiſe envers & contre tous. Claude Sarrau mourut le 30 mai 1651.

SARROCHIA (MARGARETA), (*Hiſt. litt. mod.*), Dame napolitaine, ſavante & bel eſprit, au dix-ſeptième ſiècle, auteur d'un poème héroïque de *Scanderbeg* ou *Scanderberg*, en vers italiens, & de quelques épigrammes latines. Il paroît que ſi elle avoit le mérite des ſavans, elle en avoit auſſi les défauts & ceux des femmes ſavantes, tels que le deſpotiſme de Philaminte, la manie du bel eſprit & de l'érudition, au point de ne ſouffrir chez elle aucune converſation qui ne roulât ſur les ſciences ; un amour propre inſatiable & inſociable, qui lui fit diverſes querelles avec le cavalier Marin & l'Académie des humoriſtes.

SARTACH. (*Hiſt. mod.*) Le zèle de la propagation de la Foi donnoit lieu quelquefois à de ſingulières mépriſes. En 1252 ſaint Louis entend dire qu'un grand prince tartare qui régnoit ſur d'immenſes contrées entre le Don & le Volga, s'étoit fait Chrétien. Saint Louis, charmé de cette nouvelle, crut devoir lui écrire & lui envoyer le cordelier Rubruquis pour avancer l'œuvre du ſalut dans les Etats de Sartach. (Voyez dans le Dictionnaire l'article *Rubruquis*, où nous n'avons dit qu'un mot de cette aventure.) Le cordelier, accompagné de deux autres eccléſiaſtiques, ſe rend à Conſtantinople, s'embarque ſur la Mer Noire, paſſe dans la Crimée, côtoie la mer d'Azoph, qu'il laiſſe à droite, paſſe le Don ou Tanaïs, traverſe d'immenſes déſerts & parvient enfin juſqu'aux tentes de Sartach. Paſſe encore pour des tentes : on pouvoit être en guerre ou dans un camp de paix. Les uſages des Tartares étoient peu connus en France. Les trois apôtres, admis à l'audience du Souverain, crurent devoir y paroître dans toute la dignité de l'appareil eccléſiaſtique, tous trois revêtus de châpes magnifiques, Rubru-

quis tenant d'une main une bible, de l'autre un pseautier enrichi d'or, orné de mignatures. Son premier assistant portoit une croix & un missel, le second un encensoir. Mais quand ils virent pour tout peuple une foule de sauvages couverts de peaux de chiens & de chèvres, & qui n'avoient pour maisons que des chariots couverts de feutre,

Quorum plaustra vagas ritè trahunt domos,

leur étonnement fut extrême, & toutes leurs idées renversées; mais enfin si le chef de ces sauvages étoit Chrétien, s'il alloit les aider à rendre tout son peuple Chrétien, l'objet de la mission étoit rempli. Sartach parut content & flatté de la lettre de saint Louis, mais il ne dit pas un mot du christianisme; & sur la demande que faisoient les missionnaires, qu'il leur fût permis de rester dans ses Etats pour y prêcher l'Evangile, il répondit qu'il ne pouvoit se dispenser de prendre l'avis de Baatu son père, qui faisoit alors sa résidence à l'orient du Volga, du côté de la Bulgarie. Ils y allèrent: Baatu dit qu'il falloit obtenir la permission du grand kan Manga. Il fallut remonter vers le nord jusqu'au soixantième degré de latitude, à travers tous les déserts de la Tartarie, pour pénétrer jusqu'aux tentes du grand Kan, & recevoir de lui le refus le plus positif. Rubruquis ne rapporta enfin de ce long & pénible voyage que deux vestes dont Sartach, Chrétien ou non, lui fit présent pour saint Louis: on ne nous dit pas si elles étoient de peaux de chiens ou de chèvres.

SARTO (André del), (*Hist. mod.*), peintre célèbre de Florence, travailla pour le pape Léon X, ainsi que pour François I, auquel il ne rendit jamais compte d'une somme considérable que ce Prince lui avoit fait remettre pour lui acheter des tableaux en Italie, où André del Sarto n'alloit, disoit-il, que pour amener sa famille en France, où il vouloit se fixer. Il n'y revint pas, &, rentré dans sa patrie, il n'en sortit plus & ne travailla que pour elle. Il est fâcheux que la vie d'un si grand artiste soit souillée de cette tache d'infidélité, même d'ingratitude; car pendant son séjour en France, François I l'avoit comblé d'honneurs & de biens. André del Sarto mourut de la peste à Florence, en 1530, à quarante-deux ans.

SARUS, (*Hist. rom.*), Prince goth, un des meilleurs capitaines de l'Empire romain au commencement du cinquième siècle. Il servit avec succès l'empereur Honorius contre le tyran Constantin. Celui-ci avoit envoyé contre Sarus deux de ses plus habiles généraux, nommés Justinian & Nebiogaste (ce dernier étoit de nation française). Sarus, en un grand combat livré dans la Gaule, assez près des Alpes, défit entiérement Justinian, qui resta mort sur le champ de bataille: il attira Nebiogaste à une conférence, où il le fit assassiner.

Après avoir acquis, dans le commandement des armées, une assez grande gloire, ternie ainsi par quelques trahisons, il se livra aux intrigues de cour, & servit contre Stilicon l'ambition jalouse d'Olympius. (*Voyez*, dans ce Volume, les articles *Olympius* & *Héraclian.*) Ce fut lui qui tailla en pièces toute la compagnie des Huns qui servoient de gardes à Stilicon; il en fut puni, comme presque tous ceux qui avoient eu part à la mort de ce héros. On pouvoit dire du sang de Stilicon, ce que Pharasmane dit du sang des Romains:

Où le sang des Romains est-il si précieux,
Qu'on ne puisse en verser sans offenser les dieux?

Ataulfe, roi des Goths, beau-frère & successeur d'Alaric, & beau-frère aussi d'Honorius, fit assassiner Sarus; mais cette vengeance en attira beaucoup d'autres. Sarus avoit un frère nommé Sigeric, à l'instigation duquel un domestique de Sarus, voulant venger son maître, assassina le roi Ataulfe. Sigeric s'étant fait ensuite élire roi des Goths, & croyant à ce titre avoir intérêt d'exterminer toute la race d'Ataulfe, fit arracher six enfans de ce malheureux Ataulfe d'entre les bras d'un évêque auquel leur père avoit confié leur enfance, & le barbare les massacra tous. Il fut massacré lui-même sept jours après par les Goths, indignés de sa cruauté. Ces horreurs se passoient vers l'an 415.

SASSENAGE, village du Dauphiné, au pied des Alpes, près de Grenoble & du confluent de l'Isère & du Drac, lieu connu par ses fromages & par ses cuves merveilleuses. La Maison de Sassenage est de la plus noble antiquité. Vers la fin du dixième siècle ou le commencement du onzième, Artaud III, comte de Forez & de Lyon, eut, entr'autres enfans, Hector, seigneur de Sassenage, & Ismidon, prince de Royans. Un des descendans d'Hector, nommé François I, seigneur de Sassenage, eut pour fille Béatrix, qui, après que son frère Albert II fut mort sans enfans, en 1339, porta Sassenage & les biens de cette Maison dans la Maison de Berenger, sans sortir de la sienne; car Aymar de Berenger, seigneur du Pont de Royans, son mari, descendoit d'Ismidon, frère d'Hector, dont nous venons de parler au commencement de cet article.

Henri leur fils quitta le nom & les armes de Berenger pour le nom & les armes de Sassenage. Il fut fait chevalier le 20 octobre 1338. Il servoit alors dans une armée française que commandoit Albert II de Sassenage son oncle. Il fut tué dans un combat contre les Anglais, sur les confins de la Guienne, en 1351.

François II, baron de Sassenage, son fils, lieutenant-général des armées du Roi en Italie, conclut avec les Génois le traité par lequel ils se don-

noient à la France, & il reçut leur ferment de fidélité au nom de Charles VI.

Henri II, baron de Saffenage, neveu de François II, fut nommé gouverneur du Dauphiné par le dauphin Jean, frère aîné de Charles VII, & fut tué à la bataille de Verneuil contre les Anglais, le 6 août 1424.

Jacques, baron de Saffenage, petit-fils du précédent, fut chambellan & premier écuyer de Louis XI. Il commandoit l'arrière-ban du Dauphiné à la bataille de Mont-Lhéry; il fervit auffi dans les guerres de Flandre: il fut nommé, en 1478, gouverneur de la principauté d'Orange. Jeanne de Commiers fa femme étoit Dame d'honneur de la reine Charlotte de Savoie, femme de Louis XI.

Louis leur fils fut fait prifonnier avec le duc d'Orléans (depuis Louis XII), à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, & depuis encore à la bataille de Fornoue, après avoir rendu les plus grands fervices à Charles VIII dans cette expédition d'Italie.

Dans la branche des feigneurs du Pont de Royans, François de Saffenage, tige de cette branche, ami intime du chevalier Bayard, fut fait prifonnier avec lui à la journée des éperons, en 1513.

Laurent fon fils, baron de Saffenage, après avoir été dix ans moine, devint guerrier, combattit en 1563 contre les religionnaires du Dauphiné, & fut fait par eux prifonnier.

Dans la branche des feigneurs du Mas, d'Iferon & de Monteillez, Antoine de Saffenage commandoit, en 1550, une compagnie franche de deux cents hommes, fous le maréchal de Briffac: il fut fait gouverneur de Vienne en 1567, de Valence en 1576.

De huit enfans mâles qu'avoit eus Alfonfe de Saffenage, petit-fils d'Antoine, Charles-Louis-Alfonfe l'aîné fe diftingua dans plufieurs fiéges & plufieurs combats; Gafpard, le troifième, capitaine au régiment de Normandie, fut tué en duel; Claude, capitaine de chevau-légers dans le régiment de Créqui, fut tué à la bataille de Réthel en 1650; Guillaume-Antoine, chevalier de Malte, mourut à Malte le 11 février 1660; Jacques, après avoir fervi en qualité de volontaire au fiége de Pavie, mourut au retour; Henri fervit en Hongrie au combat de Raab contre les Turcs; Alfonfe mourut jeune, en 1655. Le fecond, que nous avons paffé, & qui fe nommoit Louis-François, étoit eccléfiaftique.

Gabriël-Alfonfe, marquis de Saffenage, petit-fils de l'aîné des huit enfans dont nous venons de parler, fut fait prifonnier à la bataille d'Hochftet, le 13 août 1704, perdue par le maréchal de Tallard, dont il étoit le gendre.

SAUTEL (Pierre-Juste). C'eft le P. Sautel, jéfuite de Valence en Dauphiné. Nous n'en avons dit qu'un mot dans le Dictionnaire, & nous avons rapporté fur fes ouvrages un jugement général qui ne lui eft pas trop favorable. Nous croyons qu'il eft de la juftice d'oppofer à ce jugement, qui n'eft qu'un propos vague, le jugement plus réfléchi qui a été porté dans les anciens journaux des favans, fur deux de fes principaux ouvrages.

Dans le journal du 11 janvier 1666, en rendant compte de l'ouvrage intitulé *Annus facer poëticus, authore R. P. Petro Sautel*, voici ce que dit le journalifte:

« Plufieurs perfonnes fort intelligentes dans la » poéfie latine ont fait beaucoup de cas de ce » livre pendant qu'il n'étoit encore que manuf- » crit; & l'auteur, dont l'humilité avoit empêché » que cet ouvrage ne fût mis au jour pendant fa » vie, en mourant l'a jugé digne d'être légué par » teftament à une perfonne de qualité, qui a reçu » ce legs avec des témoignages de grande eftime. » Il contient des épigrammes fur tous les jours & » fêtes de l'année, felon l'ordre où elles font dans » le calendrier romain. La latinité eft pure, le » ftyle eft net & facile, les vers font fort naturels, » & ils ont cela de commun avec ceux de tous les » meilleurs poëtes, qu'ils font d'autant plus tra- » vaillés qu'ils femblent ne l'être pas. »

Dans le journal du 22 février fuivant, autre annonce d'un autre ouvrage du P. Sautel: *Lufus allegorici, autore Petro-Jufto Sautel, Soc. Jefu.*

« Ces jeux allégoriques ont beaucoup de rap- » ports avec les fables que les anciens ont inven- » tées pour inftruire le peuple; car ce font des » fictions ingénieufes dont l'auteur a tiré plufieurs » moralités: il y a néanmoins cette différence, » que les fables ne font ordinairement que pour » les enfans & pour les perfonnes groffières, au » lieu que ces jeux allégoriques font dignes de la » curiofité de ceux même qui ont le plus d'efprit; » car l'invention en eft plus fine que celle des fa- » bles, le récit plus étendu & plus figuré, & les » moralités plus relevées. Pour les vers, quelques » perfonnes les ont trouvés fi beaux, & la diction » fi pure, qu'ils n'ont point fait de difficulté de » les comparer à ceux d'Ovide. »

Ce n'eft pas peu de chofe pour un poëte latin moderne, que d'être comparé à Ovide par des gens qui favent à peu près ce qu'ils difent.

SAUVAGE (Jean le). (*Hift. litt. mod.*) Cet auteur, né à Mayence, fe nommoit *Wild*, mot allemand qui fignifie *ferus* en latin, & *fauvage* en français. Il étoit religieux de l'Ordre de S. François au feizième fiècle, dans le tems que toute l'Allemagne étoit divifée fur plufieurs articles de la religion: il n'a ceffé de parler & d'écrire fur la religion; mais il a toujours parlé, toujours écrit avec tant de modération & de fageffe, qu'il a eu l'eftime de tous les partis. Mort le 8 feptembre 1554.

SAVEUSE (Hector de), (*Hift. de Fr.*), vaillant

vaillant chevalier, issu de l'ancienne Maison de Saveuse en Picardie, se distingua, en 1414, au siége d'Arras, sous les yeux du duc de Bourgogne son Prince, qui conçut pour lui la plus juste estime : il fut fait capitaine ou gouverneur de la ville de Beauvais. Monstrelet s'est plu à décrire ses exploits. Il mourut vers l'an 420.

SAVOIE. (*Hist. mod.*) La Savoie, aujourd'hui & depuis long-tems duché souverain, fut anciennement le pays des Allobroges; mais le nom de *Sabaudia* n'est point nouveau, comme l'avoient cru quelques savans; il se trouve dans Ammien Marcellin, mort vers la fin du quatrième siècle; dans la Chronique de saint Prosper, qui vivoit au commencement & au milieu du cinquième, & dans d'autres écrivains de ce même siècle & du suivant. Les Allobroges ayant été subjugués & leur pays conquis par les Romains, ceux-ci en restèrent les maîtres jusqu'au tems où les nations barbares détruisirent l'Empire romain. La Savoie fit partie des deux royaumes de Bourgogne. On fait remonter à l'an 1000 l'époque où ce pays eut des seigneurs particuliers. Rodolphe, roi de Bourgogne, fit, dit-on, alors une donation de la Savoie & de la Maurienne, 1°. à Berthold ou Bérold, marquis d'Italie, Allemand de naissance & d'origine, dont il crut devoir ainsi récompenser les services. L'histoire de ce Berthold appartient beaucoup à la fable, & son origine est peu connue : Guichenon le fait descendre de Vitikind.

2°. Aux comtés de Savoie & de Maurienne, Humbert *aux blanches mains*, fils de Berthold, & plus connu que lui dans l'Histoire, ajouta les seigneuries du Chablais, du Valais & de Saint-Maurice, que l'empereur Conrard lui donna aussi pour récompense de services. Humbert est reconnu sans difficulté pour être la tige de la Maison qui occupe aujourd'hui le trône de Savoie, de Piémont, de Sardaigne; il mourut vers l'an 1048.

3°. Amédée ou Amé, premier du nom, comte de Savoie, son fils aîné & son successeur, accompagna l'empereur Henri II dans un voyage à Rome. Amédée menoit à sa suite une foule de gentilshommes qui lui formoient une escorte imposante. Dans une audience que l'Empereur donnoit à Vérone au comte Amédée, cette escorte parut trop nombreuse pour être introduite : l'Empereur ne voulut pas qu'elle entrât. Amédée répondit qu'*il ne vouloit point entrer si on ne laissoit entrer sa queue :* il en eut le surnom d'Amédée *la Queue*, soit comme sobriquet, à cause du choix un peu familier du terme, soit comme surnom glorieux à cause de la fermeté de sa conduite en cette occasion.

4°. Humbert II son petit-neveu, surnommé le *Renforcé*, l'étoit en effet de plusieurs domaines considérables, dont il joignoit les titres à ceux de ses pères, tels que le Piémont & le marquisat de Suze, la vallée d'Aoste, la Tarentaise, le Bugey; il passa en 1096 à la Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon, au tems de la première croisade. La reine de France, Adélaïde ou Alix de Savoie, femme de notre roi Louis-le-Gros, & qui depuis épousa le connétable de Montmorenci, Mathieu I, & fut la fondatrice de l'abbaye de Montmartre, où elle fut enterrée, étoit fille de Humbert II.

5°. Amédée III, fils de Humbert & frère d'Adélaïde, fut le premier qui prit le titre de comte de Piémont & de Lombardie; il accompagna en 1110, au voyage de Rome, l'empereur Henri V, qui le fit comte de l'Empire. Il accompagna aussi Louis-le-Jeune à la seconde croisade (en 1147). A son retour, en 1149, il mourut à Nicosie dans l'île de Chypre.

6°. Humbert III son fils, dit *le Saint*, mérita, dit-on, ce titre; il ne paroît pas qu'il en ait mérité d'autres. Il fut fort attaché au parti du pape Alexandre III contre l'empereur Frédéric I; ce qui put contribuer à lui faire donner ce titre de *Saint*. Mort le 4 mars 1188.

7°. Humbert, un des petits-fils de Humbert III, fut tué dans un combat en Hongrie, l'an 1223.

8°. Amédée IV, comte de Savoie, frère du précédent, fut fait duc de Chablais & d'Aoste en 1238, par l'empereur Frédéric II, qui le nomma aussi, en 1242, vicaire-général de l'Empire. Mort en 1253.

9°. Boniface, comte de Savoie, fils d'Amédée IV, fut surnommé *le Roland*, à cause de sa force prodigieuse, jointe à une grande valeur. Il eut des guerres à soutenir contre Charles d'Anjou, cet usurpateur heureux & cruel du royaume de Naples, qui s'empara de Turin. Boniface, l'ayant battu à Rivole en 1262, assiégea Turin, mais il fut battu à son tour & emmené prisonnier à Turin, où il mourut de chagrin & d'ennui en 1263.

10°. On ignore ce qui valut à Pierre de Savoie, son oncle & son successeur dans le comté de Savoie, le surnom de *petit Charlemagne*, surnom dont les causes, quelles qu'elles soient, ne peuvent que lui avoir été honorables. Mort en 1268.

11°. Pierre eut pour successeur dans le comté de Savoie, non pas Béatrix de Savoie sa fille unique, mais Philippe de Savoie son frère, archevêque de Lyon, qui, à soixante ans passés (en 1267), quitta ses bénéfices & se maria pour régner. Il mourut en 1285 sans enfans, & fut remplacé dans le comté de Savoie par son neveu Amédée.

12°. Celui-ci est surnommé *le Grand*, & fut en effet un des héros de la Maison de Savoie, qui en a tant produit. Les Chroniques de Savoie le qualifient *Prince très-sage, de bonnes mœurs & très-prudent*. Dans l'énumération de ses exploits guerriers, on observe qu'il fit en personne jusqu'à trente-deux siéges, tous avec succès, & que jamais il n'échoua dans aucune de ses entreprises. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sous la conduite de leur grand-maître, Foulques de Villaret, s'étant emparés en 1310 de l'île de Rhodes, les Turcs firent en 1311 un armement for-

midable pour la prendre. Les Chevaliers parvinrent à s'y maintenir avec le secours de l'invincible Amédée. Cette défense de Rhodes fait époque dans l'Histoire : c'est la plus illustre de toutes les expéditions d'Amédée. On assure que les Princes de la Maison de Savoie portoient dès long-tems auparavant pour devise ou symbole, le mot *fert*, ou les quatre lettres *f. e. r. t.* On ignore quelle signification ce mot où ces lettres pouvoient avoir alors. Quelques-uns les expliquent par ces mots : *Frappez, entrez, rompez tout.* Mais dans le tems de la défense de Rhodes on leur donna une signification particulière, appliquée à cet événement & consacrée à la gloire d'Amédée : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit : sa va llance a su conserver Rhodes ;* ainsi l'ancienne devise de sa Maison lui est devenue personnelle, &, renouvelée pour lui dans cette brillante occasion, a été transmise par lui à ses successeurs sous cette forme nouvelle. Amédée-le-Grand changea aussi à cette occasion les armes de sa Maison, qui étoient celles de Saxe, & prit celles de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui sont *de gueule à la croix d'argent.* Les papes Clément V & Jean XXII, l'empereur Henri VII, Philippe-le-Bel, tous les Souverains admiroient Amédée comme le plus grand capitaine du siècle, & le révéroient comme un grand Prince. Il mourut en 1323 dans Avignon, où, encore occupé de grands projets à soixante-quatorze ans, il étoit allé proposer au pape Jean XXII de publier une croisade contre les Infidèles, en faveur d'Andronic, empereur d'Orient, qui avoit épousé Anne de Savoie, fille d'Amédée.

13°. Edouard son fils, & qui lui succéda, étoit venu en 1304, à l'âge de vingt ans, n'étant encore que prince de Savoie, ou plutôt, selon les titres qu'il prenoit, seigneur de Bresse & de Baugé, porter du secours au roi Philippe-le-Bel, qui le fit chevalier à la bataille de Mons-en-Puelle. Devenu comte de Savoie, il se trouva aussi sous le roi Philippe de Valois à la bataille de Cassel en 1328. Il eut, comme ses prédécesseurs & ses successeurs, des guerres fréquentes à soutenir contre les Dauphins de Viennois ses voisins ; il fut vaincu à la bataille de Varey par Henri, régent & tuteur du dauphin Guigues. Edouard mourut au village de Gentilly, près Paris, le 4 novembre 1329.

14°. Aymon son fils le vengea ; il continua la guerre contre le dauphin Guigues, qui fut tué en 1333, à l'attaque du château de la Perrière. Aymon imita aussi son père, en portant du secours à Philippe de Valois en 1340. Il conduisit en Flandre, pour le service de ce Roi, des troupes qu'une trève promptement conclue rendit inutiles. Il mourut le 24 juin 1343, au château de Montmélian. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il avoit été chanoine de Paris & comte de Lyon.

15°. Amédée VI son fils, dit le *Comte verd*, parce qu'il avoit paru dans un tournoi avec des armes vertes, & monté sur un cheval caparaçonné de verd, suivit de près la gloire d'Amédée-le-Grand son bisaïeul ; il fut heureux & habile dès sa plus tendre jeunesse dans presque toutes ses guerres. Il devint l'arbitre de l'Italie & le défenseur des Papes & de divers Souverains ; il reçut l'investiture de sa souveraineté par les mains de l'empereur Charles IV ; il mena lui-même des secours en France au roi Jean, contre Edouard III, roi d'Angleterre ; il secourut de même la reine de Naples, Jeanne Iere. & Louis, duc d'Anjou, qu'elle avoit adopté. En 1366 il alla en Grèce au secours de Jean Paléologue, empereur d'Orient, qu'il délivra des mains du roi de Bulgarie ; il battit les Turcs & leur sultan Amurat I, & prit Gallipoli. En 1383, ayant passé dans le royaume de Naples pour aider Louis, duc d'Anjou, à en faire la conquête, il mourut de la peste dans la Pouille, le 2 mars ; il avoit régné quarante ans avec grandeur & avec bonheur ; il avoit agrandi ses Etats des baronies de Vaud, de Gex, de Faucigny, &c. Ce fut lui qui, en 1355, institua l'Ordre militaire de l'*Annonciade*.

16°. Amédée VII son fils, surnommé *le Rouge* ou *le Roux*, secourut Charles VI contre les Anglais, comme ses pères avoient secouru ceux de ce Roi. Il s'empara du comté de Nice ; il mourut d'une chute de cheval en poursuivant un sanglier dans la forêt de Lorme, près de Thonon, le premier novembre 1391. Il n'avoit pas encore trente ans.

17°. Outre Amédée VIII son seul fils légitime & son successeur, dont il va être parlé sous le numéro suivant, il laissa un fils naturel, Humbert de Savoie, comte de Romond, chevalier de l'Ordre de l'*Annonciade*, qui fut fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis ; il languit dans la captivité pendant sept ans, au bout desquels, devenu libre enfin, il fut envoyé par le comte Amédée VIII son frère, en qualité d'ambassadeur, au concile de Constance. Mort sans enfans en 1443.

18°. Amédée VIII, dit le *Pacifique*, & que nous ne voyons en effet entreprendre aucune guerre pendant quarante-trois ans qu'il gouverna, depuis 1391, jusqu'en 1434, fut le premier duc de Savoie, l'empereur Sigismond ayant érigé pour ce Prince le comté de Savoie en duché, le 19 février 1416. Il paroît qu'Amédée borna son ambition à cette augmentation de titre, qui l'élevoit d'un degré sans coûter rien à personne : douceur & prudence, tel fut le caractère constant de son administration, qui lui valut le titre de *Salomon de son siècle ;* il montra encore un plus grand détachement de toute ambition lorsqu'en 1434 il remit ses Etats à son fils, & alla s'ensevelir dans la solitude de Ripaille, pour y goûter avec deux favoris & vingt seigneurs de sa cour, aussi voluptueux ou aussi philosophes que lui, toutes les délices du repos, de la mollesse & de la bonne chère.

Leurs jours couloient dans la plus douce oisiveté : un palais bati par Amédée leur fournissoit toutes les commodités de la vie ; un monastère bati aussi par lui à côté, leur fournissoit les secours spirituels & les consolations de la piété ; ils s'appeloient hermites & appeloient le palais l'*hermitage* ; ils y vivoient sans femmes ; ils en vivoient plus tranquilles &, à ce qu'on disoit, plus heureux ; cependant, comme l'a très-philosophiquement observé une femme d'esprit, sans les femmes, le commencement & la fin de la vie seroient sans secours, & le milieu sans plaisirs. Ces hermites pourtant surent s'en passer. Ils crurent encore mériter ce titre d'hermites par leur longue barbe qu'ils laissoient croître, par l'uniformité de leur vêtement, qui étoit, ainsi que leur chaperon, d'un drap gris très-fin ; ils portoient pour coiffure un bonnet d'écarlate, avoient une croix d'or pendue au col, & les reins ceints d'une grosse ceinture d'or, mélange singulier en tout genre, de mollesse & de pénitence, de magnificence & de dévotion. Amédée vivoit ainsi depuis cinq ans dans une paix que rien ne sembloit pouvoir troubler, lorsque le concile de Bâle, brouillé avec le pape Eugène IV, & l'ayant déposé, jeta les yeux sur Amédée pour l'opposer à Eugène ; il fut donc élu Pape par le concile, le 5 novembre 1439 ; & soit qu'il commençât à s'ennuyer de sa retraite, soit qu'il crût que la religion ne lui permettoit pas de se refuser à une élection qu'on regardoit comme un moyen d'éteindre le schisme, soit que cette carrière inattendue qui s'ouvroit devant lui, l'attirât par le charme piquant de la nouveauté, ou lui parût un décret irrésistible de la Providence, il accepta la tiare, & ne fit que former un nouveau schisme sous le nom de Félix V ; mais le pape Eugène étant mort en 1447, on élut en sa place Thomas de Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V, & qui fut reconnu par toute l'Eglise. Félix, invité par Charles VII de rendre la paix à l'Eglise, revint aisément à son caractère paisible & dénué d'ambition ; il assembla en 1449, dans Lyon, un synode, au milieu duquel il abdiqua solennellement le pontificat à la grande édification de toute l'Eglise. On célébra cette vertueuse modération, si contraire à la conduite des Benoît XII & des Eugènes IV, par ce mauvais vers latin & léonin :

Fulsit lux mundo, cessit Felix Nicolao.

Amédée resta du moins Cardinal : Nicolas V s'empressa de lui en envoyer le chapeau ; il le créa, de son autorité, doyen du Sacré-Collége, le nomma son légat en Allemagne, & confirma tous les actes de son pontificat, pour lui ôter la tache d'antipape. Amédée VII mourut à Genève le 7 janvier 1451. Sa parfaite modération l'avoit souvent fait prendre, par les Souverains de son tems, pour arbitre de leurs différends, soit pendant son règne, soit au milieu de sa retraite, soit dans le cours de son pontificat.

C'est cet Amédée VIII ou Félix V, dont parle M. de Voltaire dans cette belle épître qu'il adresse au mois de mars 1755, à sa Maison, près du lac de Genève, dont il prenoit possession alors. Cette épître, pour le dire en passant, quoiqu'un des fruits de sa vieillesse, est un de ses meilleurs ouvrages.

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée !
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins & des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux hermitage,
Tu voulus être Pape, & cessas d'être sage ?
Dieux sacrés du repos, je n'en ferois pas tant;
Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étois ainsi pénitent,
Je ne voudrois point être Pape.

19°. Amédée IX, dit le *Bienheureux*, c'est-à-dire *le Saint*, petit-fils d'Amédée VIII, étoit gendre du roi de France, Charles VII, & beau-frère de Louis XI. Il fut juste, clément, patient ; mais comme il étoit sujet à l'épilepsie & à toutes les infirmités qu'elle entraîne, il laissa régner en sa place Iolande de France sa femme, qui en étoit digne, mais dont le gouvernement fournit ou laissa des prétextes aux Princes du sang de Savoie pour remuer. En 1471, ils surprirent Amédée dans Montmélian, & le menèrent prisonnier à Chambéri. Louis XI envoya une armée à son secours : on traita, & Amédée fut remis en liberté. Il mourut à Verceil en 1472, la veille de Pâques.

20°. Louis son frère fut roi de Chypre, de Jérusalem & d'Arménie, du chef de sa femme Charlotte, fille unique de Jean de Lusignan, second du nom, roi de Chypre ; mais il mourut sans enfans, & Charlotte alors céda ses droits au duc de Savoie, Charles, neveu de son mari. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Victor Amédée.*)

21°. Ce duc de Savoie, Charles, à qui Charlotte céda ses droits sur Chypre en 1485, étoit fils d'Amédée IX. Attaqué par le marquis de Saluces son voisin, il lui prit Saluces & Carmagnole, & presque tous ses Etats. Mort à Pignerol en 1489.

22°. Charles-Jean Amédée son fils, étant mort à l'âge de sept ans, eut pour successeur Philippe son grand-oncle, cinquième fils de Louis, mentionné sous le n°. 20. Ce Prince, qui paroissoit si éloigné du trône, & qui avoit pris le surnom de *Sans-Terre*, avoit été élevé à la cour de France, sous Charles VII. Louis XI l'avoit depuis fait emprisonner à Loches, pour quelques intrigues contre le Gouvernement de Savoie, auquel ce Monarque prenoit intérêt, parce que ce Gouvernement étoit alors entre les mains d'Iolande

sa sœur. Dans la suite il le traita mieux, lui donna le gouvernement de Guienne, le fit chevalier de son Ordre de Saint-Michel. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, lui donna aussi son Ordre de la Toison d'Or, & le gouvernement des deux Bourgognes. Philippe de Savoie suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & eut pour récompense, à son retour, le gouvernement du Dauphiné. Après avoir ainsi fait son chemin dans diverses cours en simple sujet, il en eut une à son tour; il alla régner à cinquante-huit ans sur la Savoie, en 1496, & mourut le 7 novembre 1497, regrété de son peuple, qu'il rendoit heureux.

23°. Philibert II, dit *le Beau*, son fils, avoit accompagné avec lui Charles VIII en Italie; il suivit & aida depuis Louis XII à la conquête du Milanez; il sut maintenir ses Etats en paix au milieu des troubles dont l'Italie devint alors la proie. Les historiens vantent ses vertus précoces & ses talens naissans : il mourut à vingt-quatre ans, en 1504, sans enfans.

24°. Louise de Savoie, comtesse & depuis duchesse d'Angoulême, mère de notre roi François I, étoit sœur de Philibert II & du même lit.

25°. Philibert eut pour successeur Charles III son frère du second lit. Celui-ci n'eut pas, comme Philibert, le bonheur de pouvoir rester en paix, tandis que tout étoit en feu autour de lui. Placé entre ces deux terribles rivaux, Charles-Quint & François I, il prit parti tour-à-tour pour l'un & pour l'autre, & finit par être la victime de ses variations. Il parut d'abord entiérement dévoué aux intérêts du Roi son neveu, quoique son intérêt fût peut-être de traverser les vues de la France sur le Milanez, dont François I entreprit la conquête dès son avénement au trône. En vain la nature sembloit-elle avoir confié aux ducs de Savoie la garde des barrières qui séparent la France de l'Italie, si les Français, établis dans le Milanez, pressant à la fois la Savoie & le Piémont du côté de la France & du côté de l'Italie, pouvoient, en cas de résistance, forcer ces barrières jusqu'alors insurmontables. D'ailleurs, les Français, maîtres du Milanez, ne seroient-ils pas tentés de remplir l'espace qui séparoit de cet Etat les Provinces françaises, & de s'emparer de la garde si précieuse des Alpes? Enfin, si les ducs de Savoie eux-mêmes vouloient s'agrandir du côté du Milanez, n'auroient-ils pas meilleur marché d'un Souverain foible & isolé, tel que Sforce, alors duc de Milan, que d'une puissance formidable, telle que les Français? Ces considérations cependant cédèrent pour lors aux nœuds intimes qui unissoient la Maison de Savoie à la branche royale d'Angoulême. Le duc de Savoie fut l allié de la France dans cette expédition du Milanez : ce fut un de ses sujets qui introduisit les Français en Italie par une route alors inconnue à travers les Alpes. Le Duc reçut son neveu dans le Piémont, avec tous les honneurs qu'un petit Souverain doit à un grand Roi, & lui rendit ses services avec toute l'affection d'un oncle. Telle fut la conduite du duc de Savoie en 1515. Dans la guerre de 1521, il parut se refroidir pour les Français. Après la bataille de Pavie en 1525, des partisans de la France traversèrent en fuyant les Etats du duc de Savoie, qui n'étoit pas encore assez hautement déclaré contre les Français pour leur refuser le passage. Les Impériaux, en les poursuivant de loin, prirent en passant Montcallier, Raconis & Carmagnole dans le Piémont, soit pour punir le duc de Savoie d'avoir laissé passer les Français, soit pour l'obliger d'embrasser hautement le parti impérial. Il parvint cependant à s'en dispenser, & il fut le seul à qui cette guerre qu'il n'avoit point faite, quoiqu'il s'en fût mêlé, valut un agrandissement réel par l'acquisition du comté d'Ast, que l'Empereur lui vendit, pour que le Duc eût encore plus d'intérêt de l'aider à éloigner toujours les Français de la Lombardie.

Dans le tems de l'entrevue du pape Clément VII & du Roi, en 1533, pour le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, le Pape avoit proposé Nice, dans les Etats du duc de Savoie, pour le lieu de l'entrevue. François I témoignoit quelque répugnance à fixer ce lieu chez un Prince qui n'étoit rien moins que son ami, & qui l'avoit, disoit il, plusieurs fois trompé. C'étoit précisément à cause de cela que le Pape insistoit sur ce choix du lieu de l'entrevue; il vouloit saisir l'occasion de réconcilier le duc de Savoie avec le Roi, ce qui eût été utile à tous deux; mais le Duc étoit trop dévoué à l'Empereur. Le Roi demanda que du moins la ville & le château de Nice lui fussent remis pour tout le tems de l'entrevue; mais le Duc, qui avoit consulté l'Empereur, fit mille difficultés, comme si cette entrevue n'avoit pu se faire qu'à Nice : il est vrai que quelques prétentions du Roi sur Nice ajoutoient à ces difficultés : le Pape & le Roi convinrent de Marseille.

Lorsque le duc de Milan, François Sforce, pour faire sa cour à Charles-Quint, eut fait assassiner l'écuyer Merveille, ambassadeur de François I, & que les Français marchoient pour venger cette injure, le duc de Savoie se déclara hautement contre le Roi son neveu, dont il étoit déjà depuis longtems l'ennemi secret. C'étoit lui qui, par le secours d'argent qu'il avoit fourni au connétable de Bourbon, lui avoit procuré l'armée d'Allemands, avec laquelle ce héros rebelle avoit fait son Roi prisonnier à Pavie; il avoit félicité l'Empereur sur cette victoire; il avoit tenté plusieurs fois de détacher les Suisses de l'alliance de la France; il avoit enfin acheté le comté d'Ast, patrimoine de François I. Entiérement vendu à l'Empereur, il avoit envoyé le prince de Piémont son fils, en Espagne, pour y être élevé; il donnoit tous les jours de nouvelles matières au ressentiment du Roi.

La France, de son côté, avoit fourni aux Genevois des secours contre le duc de Savoie; elle avoit obligé celui-ci à lever le siége de Genève. Cet affront récent irritoit le Duc contre le Roi, & redoubloit son attachement pour l'Empereur. De plus, la France avoit des prétentions sur divers Etats du duc de Savoie, sur le comté de Nice, comme il vient d'être dit, & sur quelques places du marquisat de Saluces; elle demandoit l'hommage de la baronie de Faucigny; elle demandoit surtout qu'on rendît compte au Roi de la succession de Philippe, duc de Savoie (n°. 22), père commun, & de Charles, & de Louise de Savoie, mère de François I.

Le Roi envoie le président Poyet (depuis chancelier) demander au duc de Savoie le passage sur ses terres pour porter la guerre dans le Milanez. Sur le refus du Duc, Poyet le somme de satisfaire le Roi sur tous les objets dont on vient de parler. Le Duc envoie demander du secours à l'Empereur; il propose d'échanger diverses provinces qui confinoient à la France, telles que le Genevois, qui aussi bien lui échappoit; le comté de Nice, qui donne l'entrée en Provence, & quelques autres, contre des terres que l'Empereur lui auroit données dans d'autres pays. Par-là le royaume de France eût été ouvert aux armes de l'Empereur par des côtés qui, n'ayant eu jusqu'alots pour voisin qu'un Prince peu redoutable, n'avoient pas été mis en état de défense. Le Roi sut cette proposition; elle irrita son ressentiment en y joignant l'inquiétude. Il s'avança jusqu'à Lyon, d'où il envoya déclarer la guerre au duc de Savoie. L'amiral de Brion (Chabot), auquel il donna le commandement de son armée, soumit la Bresse, le Bugey, pénétra dans la Savoie, y prit Chambéry, Montmélian, & n'éprouva quelque résistance que dans les montagnes de la Tarentaise. L'année suivante (1536) il pénétra dans le Piémont.

Le duc de Savoie avoit répondu à la déclaration de guerre du Roi, qu'il se trouveroit à l'entrée de ses Etats pour les défendre; il ne fit pas même le moindre effort pour défendre sa capitale; il avertit tristement les habitans qu'il falloit céder à la force, qu'il se voyoit obligé de les abandonner; il fit embarquer sur le Pô son artillerie, ses meubles les plus précieux, & sortit par une fausse porte du château, avec la Duchesse sa femme & le prince de Piémont son fils; ils se retirèrent à Verceil, d'où sa femme & son fils partirent pour Milan. En quittant Turin, le Duc conseilla encore aux habitans de se rendre, & ils suivirent son conseil dès la première sommation. Chivas se rendit aussi sans résistance. Mais la trahison du marquis de Saluces, qui remplaça l'amiral de Brion dans le commandement de l'armée française, changea la face des affaires dans ce pays-là, & seconda la fameuse irruption de l'Empereur en Provence; mais l'Empereur fut chassé honteusement de la Provence, & les Français se maintinrent dans le Piémont, où ils conservèrent Turin & prirent encore quelques autres places.

Le duc de Savoie avoit accompagné l'Empereur dans cette expédition de Provence, qui sembloit principalement entreprise pour la vengeance du Duc. Il osa conseiller à Charles-Quint de laisser en Provence un monument horrible de son passage, en livrant aux flammes la capitale; mais l'Empereur sentit ce qu'une vengeance exercée sur des murs auroit de bas & de ridicule. Le Duc obtint cependant la permission de mettre le feu au palais où s'assembloient le parlement & la chambre des comptes. Son dessein étoit, dit-on, d'anéantir les titres qui prouvoient qu'une grande partie du Piémont avoit autrefois relevé des comtes de Provence. On assure qu'il voulut être témoin de l'incendie, & qu'il ne se retira qu'après avoir vu tout consumé. Mais cette lâcheté du duc de Savoie ne fit que tourner à la gloire du maréchal, depuis connétable de Montmorenci, defenseur de la Provence, & à celle du Roi. Montmorenci avoit pourvu à tout. Lorsqu'il avoit été décidé qu'Aix seroit abandonné, il avoit fait transporter ces papiers dans son château des Baulx, & le Roi fit réparer à ses dépens le dommage causé par l'incendie.

En 1537 la guerre continua dans le Piémont avec des fortunes diverses; mais Montmorenci étant venu y commander, la campagne finit, de la part des Français, par des succès solides.

Jusque-là le duc de Savoie s'étoit sacrifié pour Charles-Quint, & Charles-Quint n'avoit su ni le défendre ni le venger. On parla de paix: le Roi offroit de tout rendre & à l'Empereur & au duc de Savoie, mais il vouloit, avec raison, que, dans le même tems, le duc d'Orléans son second fils fût mis en possession du Milanez, fief vacant par la mort de François Sforce, arrivée en 1535, & l'Empereur vouloit garder le Milanez.

La pape Paul III mit sa gloire à terminer la querelle des deux héros de la chrétienté; il proposa une entrevue des deux Princes, à laquelle il assisteroit, & pour le lieu de l'entrevue il proposoit Nice, comme une des places le plus à la portée de toutes les puissances intéressées. Nous avons déjà vu le duc de Savoie refuser cette place pour l'entrevue du pape Clément VII & de François I, en 1533, dans un tems où il étoit en possession de tous ses Etats. En 1538, c'étoit lui qui desiroit le plus sincérement la paix; car il s'agissoit de tous ses biens, dont une partie étoit entre les mains de son ennemi, une autre partie entre les mains de son protecteur, autre espèce d'ennemi. Cette place de Nice étoit la seule qui restât alors au duc de Savoie & qui pût lui servir de retraite. Le malheur produit la défiance: il imagina qu'on vouloit achever de le dépouiller; il répondit au Pape, qui s'étoit avancé jusqu'à Monaco (croyant qu'il n'y auroit qu'à entrer dans Nice),

qu'il ne pouvoit rien résoudre sans avoir consulté l'Empereur. Il le consulta en effet, c'est-à-dire qu'il lui demanda d'être dispensé de livrer au Pape sa dernière forteresse. L'Empereur, qui, sous le titre de défenseur, s'étoit rendu son tuteur & son maître, lui conseilla, c'est-à-dire, lui ordonna d'ouvrir ses portes au Pape. L'Empereur lui-même s'avança jusqu'à Villefranche. Ce voisinage en imposa au duc de Savoie, qui parut consentir à tout; mais la ville se remplit insensiblement de bruits sourds & d'alarmes injurieuses à l'Empereur : on disoit qu'abusant de l'état malheureux où le duc de Savoie s'étoit réduit par attachement pour lui, il vouloit encore le priver de sa dernière place; qu'il vouloit s'emparer du prince de Piémont son fils, pour tenir le Duc dans une dépendance éternelle, & le réduire à la condition d'un de ses courtisans; que le Pape étoit du complot, &c. La garnison du château n'en voulut point sortir: la ville allégua des priviléges, & prétendit qu'elle ne devoit recevoir d'autres troupes que celles du Duc; elle ferma ses portes au moment où le Pape étoit en marche pour y entrer: il ne voulut pas retourner à Monaco, & se logea près de Nice, dans un couvent de saint François. L'Empereur fut indigné de la conduite du duc de Savoie; il menaça, il tonna : la France crut l'occasion favorable pour detacher le Duc des intérêts de l'Empereur. On commença par approuver & augmenter les alarmes du Duc sur Nice; on lui conseilla de ne s'en point dessaisir. Il étoit veuf depuis le 8 janvier 1538 : on lui proposa de se remarier en France, & d'y marier le prince de Piémont; on lui promit à ce prix la restitution de ses Etats; mais le duc de Savoie craignoit plus les menaces de l'Empereur, qu'il n'espéroit dans les promesses de la France. Il répondit qu'il pleuroit trop amérement la perte récente de la duchesse de Savoie, pour songer à la remplacer; que le prince de Piémont étoit trop jeune pour se marier : mais ces négociations étant venues à la connoissance de l'Empereur, produisirent l'effet d'appaiser sa colère contre le duc de Savoie; car on n'accable que les malheureux qu'on croit sans ressource.

Le duc de Savoie, dans toute cette affaire, eut la politique timide des foibles; il mécontenta l'Empereur, il irrita le Pape, il ne satisfit point le Roi. Peut-être entendoit-il mal ses intérêts en refusant sa place pour l'entrevue. On vouloit apparemment les consulter, puisque c'étoit chez lui-même qu'on demandoit à traiter de la paix. D'un autre côté, on ne conçoit pas bien pourquoi le Pape & l'Empereur avoient tant à cœur le choix du château de Nice; que leur en coûtoit-il d'avoir égard, sur ce point, aux alarmes peut-être injustes, mais pourtant naturelles, d'un Prince malheureux & opprimé. Au reste, il dut s'attendre, après son refus, que les arbitres de son sort seroient bien froids sur ses intérêts. Ne devoit-il pas craindre même que ces grands Souverains, entre lesquels il se trouvoit pressé, & qui tous étoient mécontens de lui, ne s'accordassent à partager ses dépouilles?

Le deux rivaux, logés autour de Nice, l'un à Villeneuve, l'autre à Villefranche, ne se virent point : le Pape alloit continuellement de l'un à l'autre, écoutant leurs plaintes, excusant leurs torts, fixant leurs droits, proposant des expédiens, rapprochant les esprits. Le résultat des conférences fut que la paix ne put se faire; mais on conclut une trève de dix ans, avec le rétablissement du commerce entre les sujets des deux Monarques, de sorte que cette trève valut une paix, & qu'il n'y eut de sacrifié que le duc de Savoie. Il le fut pleinement. La trève le laissoit dépouillé de ses Etats pour dix ans encore, & on eut la barbarie, à son égard, d'exprimer dans le traité, qu'il n'y seroit compris qu'en ratifiant la trève dans un mois, c'est-à-dire, qu'en consentant par écrit d'être dépouillé pour dix ans, de peur de l'être pour toujours. Si la ratification n'arrivoit pas dans le mois, l'Empereur retireroit sa protection. Il fallut faire cette indigne ratification: le Duc l'envoya à l'Empereur, qui l'envoya au Roi. Le Roi ne l'ayant pas trouvée conçue comme il la vouloit, le Duc fut encore obligé de la réformer, de la renvoyer plus ample & absolument illimitée. Cependant il voyoit Montéjean, Annebaut, Langei, successivement gouverneurs du Piémont pour le Roi, relever, augmenter les fortifications de toutes les places importantes, au point d'en rendre quelques-unes inexpugnables; revêtir de murailles, entourer de fossés les boulevards de Turin, construire des citadelles à Pignerol, à Montcallier & ailleurs; prendre enfin tous les moyens de perpétuer la possession du Roi. L'Empereur en faisoit à peu près autant de son côté : ses garnisons remplissoient toutes les places que n'occupoient pas les Français. Ceux-ci, non-contens de s'affermir dans les Etats du duc de Savoie, s'y étendoient. Montéjean & Langei acquirent pour le Roi la ville de Caours, moyennant dix mille écus qu'on étoit convenu de donner à Cercévasque, qui en étoit seigneur. On alla jusqu'à proposer au Duc, de la part du Roi, d'abandonner encore son comté de Nice; il est vrai qu'on lui offroit en échange d'autres terres en France, pour vingt mille écus de rente. Cette proposition le révolta; il jura qu'il mourroit au moins comte de Nice.

Dans son désespoir, il ne lui restoit d'autre ressource que de faire rompre la trève & de rallumer la guerre; c'est ce qu'exprimoit la devise qu'il prit vers ce tems-là, d'un bras nu armé d'une épée, avec cette légende tirée de Juvénal :

Spoliatis arma supersunt.
Voilà ce qui reste à ceux à qui on a tout pris.

Il étoit assez malheureux, mais il n'étoit pas assez guerrier pour mériter cette légende. Au

reste, il eut satisfaction : la guerre se ralluma entre Charles-Quint & François I, à l'occasion de l'assassinat des ambassadeurs français, Rincon & Frégose, commis par l'ordre de Charles-Quint; car il faut avouer que ce grand Empereur fut un peu trop grand assassin d'ambassadeurs. En 1543, lorsque la flotte turque de Soliman II faisoit voile pour se joindre, sur les côtes de la Provence, à la flotte française commandée par le comte d'Anguien, Grignan, gouverneur de Marseille, crut avoir pratiqué des intelligences sûres dans le château de Nice, cette unique place qui restoit encore au duc de Savoie : trois soldats piémontais avoient promis à Grignan de lui livrer ce château. Grignan avoit fait part de ce projet au comte d'Anguien, qui en fit part au Roi. Le Roi l'approuva, & chargea le comte de l'exécuter. Grignan répondoit qu'il n'y avoit aucune surprise à craindre; mais le comte d'Anguien joignoit à sa bravoure une prudence rare à l'âge de vingt-deux ans qu'il avoit alors. Quatre galères seulement s'approchèrent de Nice, portant entr'autres soldats, les trois Piémontais qui avoient promis de livrer le château. Le comte d'Anguien suivit avec le reste de sa flotte, mais il s'arrêta en pleine mer à la hauteur de Nice, pour être à portée, en cas de trahison, ou de secourir ses quatre galères s'il étoit assez fort, ou de se retirer sans danger si les forces des ennemis étoient trop supérieures; précaution justifiée par l'expérience de tant de fausses trahisons, qui n'étoient que des piéges tendus par les commandans des places qu'on disoit vouloir livrer. A peine les galères étoient-elles arrivées la nuit au pied du château, qu'André Doria, qui étoit en embuscade derrière le cap dit de Saint-Soupir, vint fondre sur elles avec six galères, suivies à l'instant de quinze autres commandées par Jeannetin Doria son neveu. Ce fut inutilement que les quatre galères françaises, se voyant surprises, forcèrent de rames pour gagner le port d'Antibes; elles furent prises & conduites à Villefranche. Le comte d'Anguien, ayant vu, à la faveur de la lune, le nombre des galères de Doria, s'écarta promptement, & regagna sans perte le port de Toulon.

Lorsque la flotte ottomane eut rejoint celle de France à Toulon & à Marseille, le comte d'Anguien & Barberousse, pour se venger de la prise des galères françaises, résolurent d'aller mettre le siége devant Nice. Le commandant, qu'ils sommèrent de se rendre, répondit : *Je me nomme Montfort, mes armes sont des pals, & ma devise :* IL ME FAUT TENIR. Montfort ne tint point, du moins dans la ville; mais il prit sa revanche dans le château : la nature & l'art concouroient à conserver au duc de Savoie cette dernière place; la situation du château sur le haut d'un rocher escarpé le rendoit presque inexpugnable; les approches en étoient dangereuses; l'usage des mines ne pouvoit avoir lieu. D'ailleurs, le comte d'Anguien intercepta des lettres qui lui apprirent que le duc de Savoie marchoit avec le marquis du Guast, au secours de son unique possession. Ces raisons déterminèrent les deux généraux à lever le siége. Barberousse ramena sa flotte à Toulon, le comte d'Anguien la sienne à Marseille. Le duc de Savoie triompha de leur retraite; il fit battre des monnoies d'argent, où d'un côté on voyoit la croix de Savoie entourée des attributs de la victoire; de l'autre, on lisoit cette inscription : *Nicæa à Turcis & Gallis obsessa. Nice assiégée par les Turcs & les Français.* Il ne doutoit pas que ce seul mot ne suffit pour rendre les Français odieux, tant cette union avec les Turcs paroissoit alors criminelle !

La paix de Crespy, conclue le 18 septembre 1544, régla les principaux articles sur lesquels Charles-Quint & François I étoient divisés, mais ce fut avec des réserves & des alternatives qui ouvroient la porte aux chicanes & à la rupture. Le duc d'Orléans, second fils de François I, parmi ceux qui restoient, devoit épouser, ou la fille, ou la nièce de l'Empereur. Ce choix auroit dû naturellement être déféré au duc d'Orléans : c'étoit à l'Empereur qu'il l'étoit. Si c'étoit la fille, elle devoit avoir pour dot les Pays-Bas; si c'étoit la nièce, elle auroit le Milanez. Le mariage ne devoit se faire que dans huit mois; & comme l'investiture de l'un ou de l'autre de ces Etats devoit être la dot de la duchesse d'Orléans, quelle qu'elle fût, il restoit huit mois pour se déterminer sur ce choix. On convint de se rendre réciproquement tout ce qu'on s'étoit pris depuis la trève de Nice; & comme l'Empereur avoit plus perdu dans cette guerre que François I, on ne renvoya point l'exécution de cet article à huit mois; il fut stipulé qu'on l'exécuteroit sur le champ.

Quant aux Etats du duc de Savoie, comme l'Empereur n'y avoit pas d'intérêt direct, le Roi ne fut obligé de les restituer qu'au moment où le duc d'Orléans seroit mis en possession, soit du Milanez, soit des Pays-Bas; ainsi ce qui pouvoit arriver de plus heureux au duc de Savoie étoit de rester encore dépouillé de ses Etats pendant huit mois au moins.

Le duc d'Orléans mourut le 9 septembre 1545, sans avoir été mis en possession d'aucun des deux Etats qui lui avoient été promis, & le duc de Savoie, Charles III, mourut le 19 septembre 1553, sans être rentré dans les siens.

26°. Emmanuel-Philibert son fils & son successeur, surnommé *Tête de Fer*, le vengea par l'éclatante victoire de Saint-Quentin, dite de *Saint-Laurent*, parce qu'il la remporta le 10 août (1557). Le connétable de Montmorenci, général de l'armée française, toujours brave, quelquefois imprudent, plus souvent malheureux, y fut fait prisonnier avec un de ses fils : ses deux neveux, l'amiral de Coligny & d'Andelot, furent aussi faits prisonniers dans Saint-Quentin même, que le duc de Savoie emporta d'assaut. Les ducs de Montpensier & de Longueville avoient été pris dans la bataille : le

comte d'Anguien y avoit été tué; il étoit frère du roi de Navarre, du prince de Condé, du cardinal de Bourbon & du héros de Cerisoles, du même nom d'Anguien, tué en 1546 à la Roche-Guyon. Ce dernier est celui que nous avons vu, en 1543, assiéger Nice avec Barberousse. Le duc de Savoie, vainqueur à Saint-Quentin, mais dépouillé de ses Etats, ainsi que son père, n'étoit plus que le général du roi d'Espagne, Philippe II, qui étoit monté, en 1556, sur le trône, par l'abdication de Charles-Quint son père; ce fut à la tête des troupes espagnoles, jointes à dix mille Anglais, qu'Emmanuel-Philibert remporta cette victoire, en mémoire de laquelle Philippe II fit bâtir l'Escurial. Lorsqu'on en apprit la nouvelle à Charles-Quint, qui ne s'informoit plus d'aucune affaire, il demanda, dit-on, si son fils étoit dans Paris : on prétend en effet qu'il auroit pu s'en rendre maître au milieu de la consternation qu'y répandit cet échec de Saint-Quentin. D'autres avantages encore, remportés par les Espagnols, ayant amené la paix de Cateau-Cambresis, conclue en 1559, le duc de Savoie y fut enfin rétabli dans ses Etats avec gloire; il épousa la fille de l'oppresseur de son père, Marguerite de France, fille de François I & sœur de Henri II. Ce dernier Prince fut tué au milieu des fêtes qu'il donnoit à l'occasion du mariage de sa sœur. Emmanuel-Philibert ne fut pas seulement un guerrier heureux, ce fut un Prince aimé de ses sujets, & ami des lettres & des sciences. Il mourut le 30 août 1580. Il ne laissa qu'un fils légitime, mais ce fils fut Charles-Emmanuel, surnommé *le Grand*, & grand en effet, du moins en politique.

27°. Parmi les bâtards du duc Emmanuel-Philibert, nous distinguerons Philippin de Savoie, tué en 1599, en duel, par le premier maréchal de Créquy. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Créquy*.)

28°. Mais revenons à ce Charles-Emmanuel, seul fils légitime d'Emmanuel-Philibert, & son successeur : c'étoit le plus inquiet, le plus remuant, le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus adroit des Princes de son tems. Un règne de cinquante années, au milieu des troubles de la Ligue, & au plus fort de la rivalité entre la France & l'Espagne, sous Henri IV & Philippe II, & leurs successeurs, lui fournit toutes les occasions qu'il pouvoit desirer, de nuire à ses ennemis, & de chercher à s'agrandir aux dépens de ses voisins. Il fut toujours le plus dangereux & le plus perfide ennemi de la France, sans être un allié bien sûr pour l'Espagne. Ce fut tantôt contre lui, tantôt pour lui que Lesdiguières fit si long-tems la guerre avec des succès différens; c'est lui qui, ayant envahi en pleine paix le marquisat de Saluces à la faveur des guerres civiles de France, employa tant d'art pour en éluder la restitution, disant que le mot de restitution étoit barbare dans la langue des Princes (son père s'étoit cependant bien trouvé de la chose). Henri IV lui répondit : *Il faut passer par-là* ou *par l'épée*. Il passa par l'épée, & fit ensuite un traité, par lequel le marquisat de Saluces lui resta; mais il donna en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey & le pays de Gex. C'est lui qui fut l'ame de la conspiration du maréchal de Biron, contre Henri IV, & qui, quand il sut que la conspiration étoit découverte, se montra des plus empressés à féliciter ce Prince sur le bonheur qu'il avoit eu de la découvrir. Henri, plus sincère, ne lui dissimula point qu'il savoit à qui l'attribuer. C'est encore ce même Charles-Emmanuel qui, la nuit du 22 décembre 1602, fit sur la ville de Genève cette tentative fameuse, qui sembla lui réussir d'abord, mais qui finit par tourner à sa confusion, d'autant plus que, comptant sur un succès qui lui paroissoit assuré, il s'étoit avancé jusqu'à une lieue de Genève, d'où il fut obligé de s'enfuir en poste à Turin, après avoir envoyé faire aux Suisses de fausses & inadmissibles excuses, dont ils ne furent point les dupes.

Mais ce fut surtout dans l'affaire de la succession de Mantoue qu'il signala sa fausse & artificieuse politique. Les Gonzagues régnoient à Mantoue depuis le commencement du quatorzième siècle, d'abord sous le titre de vicaires de l'Empire & de capitaines de Mantoue, puis sous celui de Marquis, que l'empereur Sigismond conféra le 22 septembre 1433, à Jean-François de Gonzague; enfin sous celui de Ducs, que l'empereur Charles-Quint conféra, en 1530, à Frédéric de Gonzague, deuxième du nom.

Pendant le cours des guerres d'Italie entre Charles-Quint & François I, ce Frédéric de Gonzague, après s'être piqué long-tems d'une neutralité difficile à observer entre ces deux grandes puissances ennemies dont il étoit entouré, & qui le pressoient de toutes parts, ou par elles-mêmes, ou par leurs alliés, avoit enfin embrassé le parti de l'Empereur, comme celui du plus fort. Mais au tems de la ligue conclue en 1527, entre François I & les puissances d'Italie, pour la délivrance du pape Clément VII, retenu prisonnier par les Impériaux dans le château Saint-Ange, Lautrec attira Frédéric de Gonzague, encore marquis de Mantoue, au parti de la ligue; il rentra de nouveau dans le parti de l'Empereur. D'ailleurs, la paix de Cambrai, conclue en 1529, termina les troubles de l'Italie. L'Empereur, passant par Mantoue en 1530, fut si charmé de la magnifique réception que lui fit Frédéric, qu'il érigea Mantoue en duché en sa faveur.

Frédéric épousa, en 1531, Marguerite Paléologue, qui, devenue quelques années après l'héritière de sa Maison, porta dans celle de Gonzague le marquisat de Montferrat, patrimoine de la Maison Paléologue. Le Montferrat fut alors disputé à Frédéric par deux concurrens d'autant plus redoutables, qu'ils avoient acquis des droits puissans sur l'empereur Charles-Quint, juge de cette contestation. L'un étoit François, marquis de

de Saluces, qui, général de l'armée françaiſe dans le Piémont, en 1536, venoit de trahir les Français en faveur de Charles-Quint, comme nous l'avons dit (*voyez* le n°. 26); l'autre étoit Charles III, duc de Savoie (*ibid.* n°. 25), qui s'étoit ſacrifié pour le même Charles-Quint, qui avoit pluſieurs fois, pour les intérêts de ce Prince, perdu, recouvré, reperdu ſes Etats envahis par la France, & dont il avoit fini par être entiérement dépouillé. Le duc de Savoie comptoit (& tout le monde le croyoit comme lui) que Charles-Quint ſaiſiroit cette occaſion de le dédommager en lui adjugeant le Montferrat, les ſervices que le duc de Mantoue avoit auſſi rendus à Charles-Quint ne pouvant être mis en parallèle avec ceux du duc de Savoie; cependant l'Empereur, par ſon jugement du 3 novembre 1536, adjugea le Montferrat au duc de Mantoue, au grand étonnement de tout le monde. Les Français en ont pris occaſion de l'accuſer d'ingratitude envers le duc de Savoie & envers le marquis de Saluces; mais pourquoi ne pas plutôt faire honneur de ce jugement à ſon équité? Pourquoi ne pas penſer que, comme il s'agiſſoit de juſtice & non de libéralité, l'Empereur, ayant jugé les droits du duc de Mantoue les meilleurs (comme ils l'étoient en effet), ne crut pas devoir payer du bien de ce Duc les obligations qu'il pouvoit avoir, ſoit au duc de Savoie, ſoit au marquis de Saluces?

Le jugement de Charles-Quint eut ſon exécution; le marquiſat de Montferrat reſta dans la Maiſon de Gonzague & dans la branche des ducs de Mantoue. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, petit-fils de Charles III, & le ſujet de cet article, maria, en 1608, Marguerite ſa fille aînée à François de Gonzague, duc de Mantoue, arrière-petit-fils de ce Frédéric qui avoit joint le Montferrat au duché de Mantoue.

François de Gonzague étoit neveu de Marie de Médicis, régente en France depuis 1610, Vincent de Gonzague, père de François, ayant épouſé Eléonore de Médicis, ſœur de Marie, dont il avoit eu, outre François, deux autres fils; ſavoir: Ferdinand de Gonzague, né en 1587, Cardinal, & protecteur des affaires de France à Rome, quoique fort jeune encore; & Vincent de Gonzague, né en 1594.

L'année 1612 fut fatale à la Maiſon de Gonzague. Le duc de Mantoue, Vincent, mari d'Eléonore de Médicis, mourut le 18 février: une de ſes petites-filles, au mois d'octobre; Louis ſon petit-fils, & fils de François, mourut âgé de deux ans, le 2 décembre, & François, père de Louis, & fils aîné de Vincent, mourut le 21 du même mois de décembre, âgé de vingt-ſix ans.

La mort de ce dernier fut ce qui donna lieu à l'affaire de Mantoue.

Il ne laiſſoit de ſon mariage avec Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, que Marie, princeſſe de Gonzague, née en 1609, & âgée de trois ans.

Alors s'éleva une de ces queſtions qui s'élèvent toujours en foule dans tous les Etats où l'ordre de la ſucceſſion n'eſt pas réglé d'une manière certaine, ſoit par une conſtitution formelle, ſoit par un uſage invariable & conſtamment obſervé, comme ce que nous appelons en France *la Loi ſalique*. Etoit-ce la princeſſe Marie qui devoit ſuccéder, ſous la tutèle de la ducheſſe Marguerite ſa mère, au duc François ſon père? ou étoit-ce l'aîné des frères de François qui devoit monter ſur le trône?

Le 23 décembre on reçut à Turin un courier dépêché en toute diligence au duc de Savoie par la ducheſſe de Mantoue ſa fille, qui lui annonçoit que ſon mari étoit au lit depuis trois jours avec une fièvre continue, que ſa fille étoit auſſi malade. Au milieu de tant de douleurs & d'inquiétudes, elle deſiroit que le prince de Piémont ſon frère vînt la conſoler & l'aider de ſes conſeils. Il partit en effet le lendemain pour Mantoue, & peu après ſon départ on reçut à Turin la nouvelle de la mort du duc François. Vers le même tems le cardinal Ferdinand de Gonzague recevoit la même nouvelle à Rome, &, devenu par-là duc de Mantoue, s'occupoit déjà de faire paſſer à dom Vincent ou Vincenzo ſon frère, ſon chapeau & les autres graces eccléſiaſtiques dont il jouiſſoit à Rome & en France.

Cependant le duc de Savoie préparoit bien des affaires à cette Maiſon de Gonzague. Le prince de Piémont, qui étoit auprès de la ducheſſe de Mantoue ſa ſœur, commença par lui conſeiller de feindre une groſſeſſe, ou du moins d'annoncer de l'incertitude ſur ce point; ce qui produiſit d'abord l'effet de retarder le couronnement du nouveau Duc. Mais celui-ci n'en prit pas moins l'adminiſtration de l'Etat ſans en faire part à la ducheſſe Marguerite, veuve du dernier Duc; premier grief de Charles-Emmanuel.

Enſuite le duc de Savoie convenoit bien que le duché de Mantoue devoit paſſer au frère du dernier mort ſi la Ducheſſe n'étoit pas groſſe, ou ſi elle n'accouchoit pas d'un fils; mais renouvelant les anciennes prétentions de la Savoie ſur le Montferrat, il les trouvoit très-favoriſées par les conjonctures; il réclamoit le Montferrat pour ſa petite-fille Marie, princeſſe de Gonzague, fille de la ducheſſe Marguerite & du dernier duc de Mantoue. Le Montferrat, diſoit-il, étoit un fief féminin, &, pour preuve, c'étoit par une femme qu'il avoit paſſé de la Maiſon Paléologue à la Maiſon de Gonzague. Voilà ce qu'il diſoit, mais il ne diſoit pas que cette femme, qui avoit porté le Montferrat dans la Maiſon de Gonzague, réuniſſoit tous les droits de ſa Maiſon par l'extinction entière de la ligne maſculine des Paléologue, au lieu que la Maiſon de Gonzague ne manquoit point de mâles, qui tous excluoient les femmes.

On se mit à négocier, selon l'usage, pour gagner du tems. Le duc de Savoie négocia, selon l'usage, pour gagner des places; il essaya de corrompre le chevalier de Rivara, gouverneur de la citadelle de Casal, capitale du Montferrat, auquel il envoya le marquis de Rivara son frère, qui étoit chargé de lui faire les offres les plus séduisantes. Le chevalier eut horreur de l'idée d'une infidélité; il menaça son frère de lui faire trancher la tête s'il ne se retiroit au plus tôt. Le marquis reporta cette réponse au duc de Savoie, qui, suivant toujours de près l'exécution de ses desseins, s'étoit encore approché de la frontière pour recueillir les fruits de cette nouvelle entreprise.

Comme tous ces petits intérêts secondaires & subalternes venoient toujours se réunir aux grands intérêts généraux de la rivalité de la France & de l'Espagne, ces deux puissances, malgré les mariages récens qui les unissoient, se divisèrent sur cet objet comme sur tous les autres. L'Espagne, sans prendre parti ouvertement pour le duc de Savoie, fomentoit les troubles & vouloit gouverner le duc de Mantoue, quel qu'il pût être. La France étoit la protectrice naturelle de la Maison de Gonzague. Le prince de Piémont restoit à Mantoue & intriguoit en faveur de sa sœur contre le Cardinal-Duc, qui n'avoit trouvé pour toute ressource, dans les coffres du feu Duc son frère, que quatorze mille écus. Le duc de Savoie, de concert avec son fils, introduisoit secrétement dans Mantoue des gens de guerre déguisés; en même tems il demandoit qu'on lui renvoyât la duchesse douairière de Mantoue sa fille, & la princesse de Gonzague sa petite-fille, insinuant que si sa fille étoit grosse, elle seroit peu en sûreté, étant au pouvoir d'un Prince qui avoit intérêt qu'elle n'accouchât point. Ferdinand répondoit que, s'il n'étoit pas à portée de suivre l'événement de cette prétendue grossesse, il pourroit être trompé sur l'article; ainsi l'on craignoit ou l'on feignoit de craindre, d'un côté le poison, de l'autre une *supposition de part*.

Cette question du renvoi de la duchesse douairière & de sa fille au duc de Savoie devint un grand objet de négociation. Le duc de Savoie, pour affecter de la modération, demandoit que si l'on craignoit de remettre sa fille entre ses mains, si l'on ne vouloit pas l'envoyer à Turin, on l'envoyât du moins à Casal, où elle seroit moins immédiatement dans la dépendance du Cardinal-Duc, & où son père seroit plus à portée de veiller sur elle, ou bien à Milan, sous la garde de l'Espagne, où elle ne dépendroit d'aucune des parties intéressées. C'étoit même pour Milan qu'il paroissoit incliner le plus, car par ses intelligences avec les Espagnols il étoit autant le maître à Milan qu'à Turin.

Enfin, la duchesse douairière déclara qu'elle n'étoit pas grosse, & le cardinal Ferdinand prit publiquement le titre de Duc. Alors on entama une autre négociation: ce fut celle du mariage de ce cardinal-duc Ferdinand avec la duchesse douairière sa belle-sœur: tout à l'heure on craignoit qu'il ne l'empoisonnât, à présent on vouloit qu'il l'épousât. Ferdinand ne montroit point de répugnance pour ce mariage, que les Espagnols paroissoient desirer. En général, le nouveau duc de Mantoue, comme son frère & ses autres prédécesseurs, & comme tous les Princes foibles placés entre deux grandes puissances, cherchoit à leur plaire également à toutes deux. Le duc de Savoie, plus hardi, cherchoit davantage à les diviser pour profiter de leurs divisions: tous deux étoient diversement suspects, même à leurs amis. Le duc de Mantoue l'étoit par sa mollesse, autant que le duc de Savoie par son énergie.

A travers ces légers nuages politiques tout paroissoit calme & assuré: le duc de Mantoue étoit possesseur paisible; le duc de Savoie, à la vérité, redemandoit toujours sa petite-fille, & le duc de Mantoue vouloit la conserver. On négocioit à l'amiable sur cet article, & le projet de mariage entre la duchesse douairière, mère de cette Princesse, & le duc de Mantoue, n'étoit rien moins qu'abandonné lorsque tout à coup l'orage éclate. Le duc de Savoie fond à main armée sur le Montferrat, s'empare de Trin, d'Albe, de Montcalvo, de toutes les places de ce duché, à la réserve de Casal que le duc de Nevers sauva en se jetant dans cette place avec ce qu'il avoit de monde à sa suite. Ce seigneur, qui étoit aussi de la Maison de Gonzague, & qui devint aussi dans la suite duc de Mantoue, ne s'étoit nullement préparé à la guerre. Il voyageoit alors en Italie, conduisant à Florence Renée de Lorraine sa belle-sœur, fille du duc de Mayenne, qui alloit épouser Marie Sforce, duc d'Ognano, comte de Santa-Fiore, fils du duc Sforce. Etant arrivé à Savone, près de Gênes, le 25 avril 1613, il y trouva des lettres de Carlo de Rossi, général des troupes du duc de Mantoue, qui, au nom de toute la noblesse du Montferrat, le prioit d'aller à leur secours; ce qu'il fit. Le duc de Mantoue se rendit aussi à Casal, mais sans vouloir rien entreprendre, disoit-il, qu'avec la permission du roi de France & de la Reine sa mère. Il est assez singulier qu'on n'ose défendre son pays sans en avoir reçu la permission d'un Souverain étranger; mais il est vrai que ces petits Princes d'Italie, à l'exception du seul duc de Savoie, n'étoient rien & ne pouvoient rien sans l'assistance de celle des deux grandes puissances rivales, sous la protection desquelles ils s'étoient mis. En cette occasion le duc de Mantoue les réclama toutes deux. Les Espagnols firent d'abord semblant de vouloir le secourir: le gouverneur du Milanez l'assura qu'il avoit ordre du roi d'Espagne son maître, d'obliger le duc de Savoie à se retirer & à *restituer* tout ce qu'il avoit pris; mais bientôt les Espagnols, interprétant ces promesses, y mirent pour condition, que le duc de

Mantoue viendroit lui-même en personne se remettre entre les mains du roi d'Espagne, & témoigner par-là qu'il renonçoit à toute autre assistance qu'à celle de ce Monarque.

Les Vénitiens, que le duc de Mantoue consulta sur cette proposition, lui répondirent ce qu'il auroit dû se répondre à lui-même, que ce seroit compromettre étrangement sa réputation, ses Etats & peut-être sa vie; ils lui offrirent des secours d'hommes & d'argent, & chargèrent leur ambassadeur à Rome, de faire, de concert avec les ministres français, toutes les instances possibles auprès du pape Paul V (Borghèse), pour l'engager à former une ligue des puissances d'Italie en faveur du duc de Mantoue, & à se mettre à la tête de cette ligue. Ces ministres ajoutoient à toutes les représentations qu'ils avoient déjà faites plus d'une fois au Pape, de nouvelles instances, fondées sur les dispositions alors dévoilées des Espagnols, & sur la servitude dont elles menaçoient l'Italie. Toutes ces tentatives ne produisirent rien sur l'esprit du Pape. Ce Pape, disoit l'ambassadeur de France à Rome (le comte de Brèves), *ce Pape est Prince de repos, & qui ne croit pas que le feu soit chaud qu'il ne le sente.*

Cependant l'Espagne ne cessoit d'armer tant à Milan que dans ses autres Etats : en même tems elle pressoit le duc de Mantoue d'aller à Milan, & de se remettre entre les mains du gouverneur; ce qu'il refusa; mais pour ne point mécontenter l'Espagne, que tous ces Princes d'Italie croyoient avoir intérêt de ménager plus encore que la France, parce qu'ils en étoient serrés de plus près du côté du Milanez, il avoit promis de s'aboucher avec le gouverneur en un lieu non suspect.

Le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, & d'Elisabeth, sœur de Louis XIII, avec le Prince d'Espagne, qui fut depuis le roi Philippe IV, laissoit subsister à travers l'apparence d'une assez grande liaison, toute l'ancienne rivalité. L'Italie en étoit le principal objet. Les Princes de cette contrée ménageoient davantage l'Espagne, parce qu'ils la craignoient davantage : il s'agissoit pour la France, de se rendre aussi ou plus redoutable qu'elle dans ce pays; c'étoit à quoi François I & Henri II avoient inutilement travaillé du tems de Charles-Quint & de Philippe II; c'étoit à quoi la France n'avoit pas même pu songer sous les règnes suivans au milieu de ses discordes civiles; mais c'étoit ce qui devenoit plus facile du tems de Philippe III, & c'étoit ce qui devoit arriver sous Philippe IV, pendant le ministère du cardinal de Richelieu en France.

Le Pape dissimuloit encore avec les Vénitiens : il leur laissoit espérer qu'il joindroit ses forces aux leurs, & à celles des autres puissances de l'Italie en faveur du duc de Mantoue, aussitôt qu'il verroit l'Espagne manquer aux promesses qu'elle lui avoit faites de maintenir ou de rétablir la paix de l'Italie; cependant il empêchoit ces autres puissances d'agir, &, conservant toujours du ressentiment de la conduite ferme que les Vénitiens avoient opposée à ses prétentions ambitieuses dans l'affaire de l'interdit de Venise, il n'étoit pas fâché de voir les Vénitiens s'embarquer seuls dans une affaire qui alloit les mettre en butte à toutes les forces de l'Espagne; il les avertissoit seulement, comme par intérêt & par amitié, de ne pas compter sur la France, qui avoit, disoit-il, toute autre chose à faire que de secourir le duc de Mantoue; il tenoit le même langage au grand-duc de Toscane & aux autres puissances d'Italie.

Bien plus, les Vénitiens & le duc de Mantoue ayant demandé au Pape la permission de faire au moins quelques levées de gens de guerre sur l'Etat de l'Eglise, le Pape la refusa formellement.

Le duc de Nevers écrivoit de Casal, que, si la France ne se hâtoit de venir au secours du duc de Mantoue, ce Prince étoit perdu, & que tout ce qu'il pouvoit espérer de plus heureux, si l'Espagne ne s'accordoit pas avec le duc de Savoie pour partager les Etats de Mantoue, & s'il pouvoit conserver le Montferrat, c'étoit de le conserver à condition de recevoir garnison espagnole dans Casal.

Ces remontrances produisirent leur effet : la cour de France annonça que les Français marchoient au secours du duc de Mantoue, & alloient fondre sur les Etats du duc de Savoie.

Quelle que fût à cet égard l'opinion du Pape, il persistoit à dire que la France, malgré toutes ses protestations de vouloir secourir efficacement le duc de Mantoue, n'en feroit rien & n'en vouloit rien faire, étant trop occupée chez elle par les cabales & les factions qui commençoient à troubler la minorité de Louis XIII & la régence de Marie de Médicis, & qui étoient pour la France d'une toute autre importance que la guerre du Montferrat. Le Pape affectoit de croire que toutes ces menaces, de passer en Italie & d'attaquer les Etats du duc de Savoie, n'avoient pour objet que de l'engager, lui Pape, à se déclarer pour le duc de Mantoue, & qu'après avoir rendu ce service à ce Prince, la France ne prendroit point d'autre part à la guerre qu'elle auroit allumée en Italie. Ces conjectures furent démenties par la conduite de la France, qui fit un armement considérable. La connoissance qu'on eut de cet armement eut beaucoup d'influence sur les affaires de Mantoue, & accéléra la pacification : les Espagnols voulurent & parurent en avoir le principal honneur; ils obligèrent le duc de Savoie à restituer toutes les places qu'il avoit prises dans le Montferrat, & ils les remirent au duc de Mantoue; mais sous prétexte de prévenir de nouvelles irruptions de la part du duc de Savoie, ils eurent grand soin de mettre des garnisons espagnoles dans toutes ces places.

L'affaire du désarmement du duc de Savoie & du gouverneur de Milan n'entraîna pas moins de négociations que la guerre qui avoit précédé : on vouloit toujours contraindre le duc de Mantoue

à épouser sa belle-sœur, & l'objet qu'on se proposoit dans ce mariage étoit toujours d'assurer le Montferrat à la Maison de Savoie; car le duc de Savoie, père de cette Princesse, pouvoit faire la paix ou la guerre, suivant l'intérêt du moment, mais il n'abandonnoit jamais ses prétentions : on cherchoit tous les jours quelque nouveau prétexte pour ne point désarmer, & le duc de Savoie & le gouverneur de Milan paroissoient toujours d'intelligence sur ce point; tantôt on exigeoit que le duc de Mantoue pardonnât à ses sujets rebelles qui avoient secondé les entreprises des ennemis; tantôt on en revenoit à demander, comme avant la guerre, qu'il remît, soit au duc de Savoie lui-même, soit aux Espagnols, la jeune princesse de Mantoue, fille de son frère & petite-fille du duc de Savoie, dont celui-ci se seroit servi pour réclamer Mantoue, ou du moins le Montferrat, en cas que le mariage du duc actuel de Mantoue avec la duchesse douairière, mère de la princesse de Mantoue, n'eût point lieu.

Le duc de Savoie, d'un autre côté, essayoit de détacher la France des intérêts du duc de Mantoue, ou du moins de la refroidir sur ces intérêts par des propositions honorables & avantageuses; il offroit de désarmer & de s'allier indirectement avec la Maison de France par les divers mariages qu'il projetoit, tels que celui de sa fille avec le duc de Mantoue, & celui du prince de Piémont son fils avec une des princesses de Toscane. D'ailleurs, il faisoit la France arbitre de tous les différends de sa Maison & de la Maison de Gonzague.

Dans le même tems il proposoit de donner une autre de ses filles en mariage au roi d'Espagne, Philippe III, veuf depuis deux ans, mais qui n'avoit nulle envie de se remarier; il faisoit courir le bruit de ce mariage, comme d'une chose arrêtée, pour tirer parti de ce bruit relativement à ses affaires & à ses projets.

L'ardente inquiétude du duc de Savoie ne put être efficacement réprimée que par la réunion de la France & de l'Espagne, qui finirent par agir d'intelligence & de concert pour obliger ce Prince remuant de respecter la paix & la liberté de l'Italie. Mais cette affaire, que le traité d'Ast de l'an 1615 ne fit encore que suspendre pour quelque tems, ne fut entiérement terminée que par les traités de Madrid & de Paris en 1617. Dans l'intervalle, le duc de Savoie s'étoit révolté contre l'Espagne sa protectrice, & lui avoit fait une guerre dans laquelle il avoit été bien secondé par le maréchal, depuis connétable de Lesdiguières; cette guerre fut terminée par ce même traité de Paris.

Charles-Emmanuel continua toute sa vie de s'égarer dans les plus vastes projets. En 1590, au milieu des désordres de la Ligue, il avoit voulu se faire comte de Provence; il avoit bien osé même porter ses prétentions & ses folles espérances jusqu'à la couronne de France. En 1619, à la mort de l'empereur Matthias, il aspira de même à l'Empire; il prétendit aussi réaliser le titre de roi de Chypre, en se proposant la conquête de cette île, & les peuples de la Macédoine, las du joug des Turcs, l'ayant fait pressentir sur l'offre de leur principauté, il fut tout près de l'accepter, au risque de toutes les guerres dans lesquelles une pareille entreprise pouvoit le jeter.

La conquête de Mantoue & du Montferrat sembla venir de nouveau s'offrir à son ambition. Le duc Ferdinand étoit mort sans enfans en 1626. Vincent, son frère puîné, qui avoit recueilli sa succession, étoit mort aussi sans enfans l'année suivante. Charles de Gonzague (ce même duc de Nevers, qui en 1613 avoit conservé Casal au duc Ferdinand) étoit le grand-oncle & le légitime héritier des trois derniers ducs de Mantoue, & le duc de Réthelois son fils avoit réuni tous les droits par son mariage avec cette princesse Marie, fille de François (l'aîné de ces trois Ducs), & de cette Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, & qu'on avoit voulu faire épouser ensuite au duc Ferdinand son beau-frère. Le roi de France & les Vénitiens prirent parti pour le duc de Nevers; mais l'empereur Ferdinand II, le roi d'Espagne Philippe IV, & surtout le duc de Savoie, se déclarèrent contre lui. Observons cependant que les prétentions de ce dernier Prince étoient encore bien plus dépourvues de tout prétexte qu'en 1612 & 1613, puisque sa fille n'avoit pas épousé le duc Ferdinand, & que sa petite-fille Marie, en épousant le duc de Réthelois, avoit encore fortifié les droits de la Maison de Gonzague. C'étoit le cardinal de Richelieu qui gouvernoit alors la France. Jaloux de procurer à son maître la prépondérance en Italie, & intéressé à l'enlever aux cabales de la cour, il l'engagea par tous les motifs de gloire & de politique à partir pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue. Louis XIII, suivi des maréchaux de Créqui & de Bassompierre, force en personne, le 6 mars 1629, les trois barricades du Pas-de-Suse. Effrayé de cet exploit, le duc de Savoie traite avec le Roi, & lui remet la ville de Suse par le traité qui porte le nom de ce lieu. Les Espagnols, qui avoient assiégé Casal, sont obligés d'en lever le siége; mais le duc de Savoie, qui, en faisant un traité, se proposoit toujours de ne point l'exécuter, laissa celui-ci sans exécution comme les autres, &, d'accord avec le fameux marquis Spinola, général des Espagnols, suit son projet de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre s'étend & se ranime en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, dans presque toute l'Italie. En 1630, Spinola renouvelle le siége de Casal, que Richelieu avoit eu grand soin de ravitailler. Ce fut pendant ce nouveau siége qu'on vit paroître, pour la première fois, Jules Mazarin, depuis Cardinal & premier ministre en France; il venoit faire pour la Savoie & l'Italie des propositions de paix qui ne purent être acceptées. Le Roi s'empare de toute la Savoie; mais il tombe malade, rentre en France,

& s'arrête à Lyon. Les Impériaux, profitant de son absence, surprennent & pillent Mantoue pendant que le maréchal de Montmorenci battoit le général Doria au combat de Veillane, &, joint aux maréchaux de la Force & d'Effiat, prenoit la ville de Saluces. Le duc de Savoie, trompé par sa fausse politique, meurt de chagrin de voir son pays également en proie à ses ennemis & à ses alliés, & de n'en pouvoir accuser que lui-même. Sa mort est du 26 juillet 1630. On disoit de lui que son cœur étoit encore plus inaccessible & moins ouvert que son pays; il acquit d'ailleurs la réputation du plus brave capitaine & du plus magnifique Prince de son tems. Plein d'esprit & de graces, ami des lettres & des sciences, il parloit, & parloit bien les principales langues de l'Europe; il avoit la clef de tous les cabinets, & pénétroit tous les secrets des Princes, soit par une sagacité merveilleuse & une espèce de divination, soit par un espionnage très-subtil & très-bien payé; il étoit d'ailleurs fort aimable, & avoit l'art de gagner les cœurs sans engager le sien. Des monumens publics rendent témoignage à sa piété autant qu'à sa magnificence. Ce fut à tout prendre un fort grand Prince avec des défauts considérables, dont le plus grand peut-être fut celui que dom Louis de Haro reprochoit au cardinal Mazarin, qui pouvoit bien avoir pris des leçons & des exemples de ce Prince : *Il a*, disoit dom Louis, *un grand défaut en politique; il veut toujours tromper.*

29°. Charles-Emmanuel laissa une multitude de bâtards, qui tous furent comblés d'honneurs & de biens, & tinrent presque un état de Princes. Nous ne remarquerons parmi eux que dom Maurice de Savoie, marquis de Rive, capitaine des gardes de son altesse royale, maréchal-de-camp au service du roi de France, tué en 1645 au combat de Pro dans l'Etat de Milan, étant général de la cavalerie du prince Thomas.

Quant aux deux Victor-Amédée, l'un fils, l'autre arrière-petit-fils de Charles-Emmanuel, *voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Victor-Amédée*.

30°. Voici les titres que prenoit le dernier roi de Sardaigne, duc de Savoie, fils & successeur du second Victor-Amédée, dit le roi Victor : Charles-Emmanuel-Victor, roi de Sardaigne, troisième du nom, duc de Savoie, de Chablais, d'Aouste, de Genevois & de Montferrat; prince de Piémont, d'Achaïe, de la Morée & d'Oneille; marquis de Saluces, de Suse & d'Italie; comte d'Ast, de Genève, de Nice, de Tende & de Romont; baron de Vaud, seigneur de Verceil, de Marro, de Prella, de Novello, du marquisat de Ceva; comte de Coconas, Prince & vicaire perpétuel du Saint-Empire romain, Roi titulaire de Chypre.

Ce Roi acquit de la gloire dans l'Europe, & mérita l'amour de ses sujets. La bataille de Guastalle, au gain de laquelle il eut beaucoup de part, d'autres succès encore, & des exploits qui pour être admirés pouvoient se passer de succès, suffisent à la gloire militaire de ce Prince.

Les devoirs de la royauté l'occupèrent sans relâche. Dans une maladie dont il fut attaqué, on l'exhortoit à interrompre des travaux qui pouvoient nuire à sa santé. « Tant que Dieu nous laisse » un reste de force, répondit-il, il nous ordonne » de l'employer à nos devoirs. »

Cet attachement à ses devoirs régla constamment sa vie; & tel fut son respect pour les lois, qu'il aima mieux laisser un crime grave impuni, que de permettre qu'on infligeât une peine qui n'étoit pas prononcée par la loi.

La même sagesse qui dicta ses lois, présida aussi à l'administration de ses finances. « Vous me voyez, » disoit-il à un Français, dans le plus beau jour de » ma vie; je viens de délivrer mon peuple des der» niers impôts que la nécessité des guerres m'avoit » forcé d'établir. »

Une économie exacte & éclairée veilloit en même tems à la dispensation de ses revenus. Il supprima dans sa cour le dispendieux & inutile appareil des fêtes; il fit ce qu'il put pour le commerce, les arts, la défense de ses Etats.

Le témoignage suivant est confirmé par tous ceux qui ont seulement passé par Turin. « Les portes » de son palais étoient continuellement ouvertes à » tous ses sujets, & le dernier des citoyens por» toit librement sa voix au pied du trône. On voyoit » ce bon Prince environné de son peuple comme » d'une famille nombreuse. Il entendoit leurs re» présentations, écoutoit leurs plaintes, soutenoit » le foible, encourageoit le timide, consoloit l'af» fligé, soulageoit le malheureux. »

Ce Roi avoit des amis. Ses larmes coulèrent sur la tombe du marquis de Saint-Germain. En descendant lui-même au tombeau, il y fut suivi d'un autre ami. Le maréchal de la Rocca ne put lui survivre plus de trois jours.

Charles-Emmanuel-Victor étoit frère de cette aimable duchesse de Bourgogne, morte en 1712, & suivie de si près par son mari, le même étoit oncle de notre roi Louis XV, dont la vicissitude des événemens & des intérêts politiques le rendit tantôt l'allié, tantôt l'ennemi.

Sur la détention malheureuse du roi Victor, & sur le repentir qu'il en eut, *voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Victor*.

31°. Dans la branche de Soissons, issue de celle de Carignan, laquelle descendoit de Charles-Emmanuel, dit le Grand, nous remarquerons l'auteur de cette branche de Soissons, Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons par Marie de Bourbon sa mère, fille de ce comte de Soissons, cousin-germain d'Henri IV, & qui avoit tant desiré de devenir son beau-frère, & sœur du comte de Soissons, tué en 1641 à la bataille de la Marfée. Ce comte de Soissons Savoie s'établit en France, où il fut colonel-général des Suisses & Grisons, & lieutenant-général des armées; il se distingua

au ſervice de France en pluſieurs occaſions. Mort le 7 juin 1673. C'eſt lui qui avoit épouſé cette fameuſe Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, laquelle, après avoir eu grande part au crédit de ſa Maiſon, indépendant même de celui du Cardinal, joua un ſi grand rôle dans toutes les intrigues de la cour de Louis XIV. Elle finit ſes jours dans la diſgrace, ayant été obligée de quitter la France & de ſe réfugier à Bruxelles, par l'importance trop grande qu'on voulut mettre à des queſtions innocentes, mais indiſcrètes, qu'elle & pluſieurs perſonnes de la cour, par eſprit d'intrigue ou par curioſité, s'aviſèrent de faire à de prétendues ſorcières, qui ſe trouvèrent être des empoiſonneuſes.

32°. Elle fut la mère de ce fameux prince Eugène (Eugène-François), qui la vengea, & qui punit cruellement Louis XIV de n'avoir pu démêler ſes rares talens & prévoir ſes hautes deſtinées à travers les écarts & les légéretés de ſa jeuneſſe; Eugène, le vainqueur ou le héros de Carpi, de Chiari, de Luzara, d'Hochſtet, de Caſſano, de Turin, d'Oudenarde, de Malplaquet, &c.; Eugène qui, gouvernant l'Empire qu'il rendoit victorieux, chargé de titres & de dignités, chevalier de la Toiſon-d'Or, généraliſſime des armées de l'Empereur, & préſident de ſon conſeil de guerre, conſeiller d'Etat & gouverneur des Pays-Bas, étoit moins un ſujet qu'une puiſſance formidable à Louis XIV, un génie fatal à ſa gloire, un des triumvirs de la ligue contre la France; Eugène qui, non moins terrible aux Turcs qu'aux Français, & partout vainqueur, eſt encore le héros de Zenta (1697), & de Peterwaradein (1716); Eugène paſſoit pour le premier capitaine de l'Europe, & les Anglais, quoiqu'ils euſſent Marlborough, diſoient que depuis Jules-Céſar on n'avoit point vu d'auſſi grand général qu'Eugène. (*Voyez*, à l'article *Marlborough*, dans le Dictionnaire, la réponſe que fit le prince Eugène à un miniſtre anglais, qui l'appeloit *le plus grand capitaine du ſiècle*.) Malgré cette juſte admiration qu'Eugène inſpiroit à ſes ennemis, quand le maréchal de Villars n'eut plus que ce ſeul général à combattre, il parut avoir de l'aſcendant ſur lui. En 1712 il remporta ſur lui l'importante victoire de Denain, qui entraîna la réduction de pluſieurs places perdues par les Français les années précedentes.

En 1713 Villars eut encore d'autres avantages qui déterminèrent enfin l'Empereur à la paix. Eugène & Villars en furent les arbitres : ils la ſignèrent à Raſtadt le 6 mars 1714, & elle fut auſſi concluе avec l'Empire, à Bade, le 7 ſeptembre ſuivant.

En 1734 le prince Eugène reparut à la tête de cent mille hommes pour faire lever le ſiège de Philisbourg, & Philisbourg fut pris preſqu'à ſa vue, circonſtance qui ne contribua pas peu à illuſtrer cet exploit :

Il eſt beau d'affronter gaiment
Le trépas & le prince Eugène.

Ce grand Prince a été chanté par Rouſſeau & par Voltaire : c'eſt n'avoir pas été mal partagé en trompettes de la Renommée. Alexandre n'eut pas le même avantage, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il envioit au vaillant Achille ſon Homère. Eugène mourut le 21 avril 1736; il étoit né le 18 octobre 1663. Il avoit été deſtiné à l'état eccléſiaſtique, & poſſédoit des abbayes; il avoit été connu d'abord ſous le nom de chevalier de Carignan, puis ſous celui d'abbé de Savoie, mais le nom du prince Eugène eſt immortel.

33°. Louis Thomas de Savoie, comte de Soiſſons, l'aîné des frères du prince Eugène, né le 16 octobre 1657, mourut le 25 août 1762, des bleſſures qu'il avoit reçues devant Landau; il étoit au ſervice de l'Empereur; il avoit été maréchal-de-camp au ſervice de France.

34°. Un autre de leurs frères (Louis-Jules), dit *le Chevalier de Savoie*, mourut à vingt-trois ans, au ſiége de Vienne, en 1683.

35°. Eugène-Jean-François de Savoie, comte de Soiſſons, petit-neveu du prince Eugène, & qui, portant déjà ſon nom avec éclat, promettoit d'égaler un jour ſa gloire, venoit d'être préſenté par ſon grand-oncle à l'Empereur & à toute la famille impériale, d'être nommé major-général des armées de l'Empire, & d'en remplir dignement les fonctions ſous ſon grand-oncle, à la campagne de Philisbourg, en 1734, lorſqu'il mourut à vingt ans, le 24 novembre de la même année, trompant ainſi toutes les eſpérances qu'un mérite déjà extraordinaire & des qualités vraiment héroïques avoient fait concevoir de lui à tout le monde. En lui, ou plutôt dans la perſonne du prince Eugène ſon grand-oncle, mort après lui, finit la branche des comtes de Soiſſons.

36°. Dans la branche des ducs de Nemours, Philippe de Savoie, tige de cette branche, fils du ſecond lit du duc Philippe (mentionné ſous le n°. 22), & frère conſanguin de la ducheſſe d'Angoulême, fut nommé à cinq ans à l'évêché de Genève, en 1495. Des évêques nommés à cinq ans pouvoient aller à la guerre. Philippe accompagna Louis XII dans ſon expédition contre Veniſe, & combattit ſous lui à la bataille d'Agnadel, en 1509. Il quitta ſon évêché en 1510, s'attacha dans la ſuite au ſervice de l'empereur Charles-Quint; il auroit dû donner la préférence à François I ſon neveu. Ce Monarque, aidé de ſa mère, ſœur de Philippe, attira ce Prince à ſon ſervice, & le fixa en France par le don qu'il lui fit en 1528, du duché de Nemours.

37°. Jacques de Savoie ſon fils, duc de Nemours, eſt, ſi l'on veut, le héros du roman de la princeſſe de Clèves, à laquelle, pour rentrer dans la vérité hiſtorique, il faudroit ſubſtituer cette vertueuſe ducheſſe de Guiſe, Anne d'Eſt, femme

du duc François, qui, du vivant même de ſon mari, ne put ſe défendre d'aimer Nemours (comme le duc de Guiſe le lui reproche un peu maritalement dans *le François II* du préſident Hénault), mais qui, moins ſévère qu'on n'a imaginé la princeſſe de Clèves, ſe permit de l'épouſer après la mort du duc de Guiſe. Bien moins ſévère encore, une princeſſe de la Maiſon de Rohan, mademoiſelle de la Garnache (*voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Rohan*, vers la fin), ſe contenta d'une promeſſe de mariage qui, dans la ſuite ne fut pas jugée valide, & eut de lui un fils qui fut déclaré illégitime. Nemours étoit brillant, aimable, généreux, plein d'eſprit & de ſavoir; il fut l'ornement de la cour de Henri II & de ſes deux fils; mais un ornement utile, & qui les ſervit dans les guerres tant civiles qu'étrangères, avec beaucoup de gloire & de ſuccès. Il ſe jeta dans Metz en 1552, & le défendit ſous le duc François de Guiſe ſon rival, contre toutes les forces de Charles-Quint. En 1554 il ſe ſignala au combat de Renti; en 1555 il alla ſervir en Italie, & fut d'un combat célèbre de quatre Français contre quatre Eſpagnols (Brantôme dit treize de part & d'autre). En 1562 il ménagea la reddition de Bourges. Envoyé en Dauphiné, il prit Vienne, battit le baron des Adrets; il fit mieux, il le ramena au ſervice du Roi. Il partagea, en 1567, avec les Suiſſes, l'honneur d'avoir ſauvé ce même roi Charles IX à la retraite de Meaux, comme Charles le reconnut formellement par ce propos, que *ſans ſon couſin le duc de Nemours & ſes bons compères les Suiſſes, ſa vie ou ſa liberté étoit en très-grand branle.* Il ſe trouva enſuite à la bataille de Saint-Denis. Il mourut à Annecy, le 15 juin 1585. Henri de Savoie, réputé ſon bâtard, & que mademoiſelle de la Garnache ſa mère appeloit *prince de Genevois*, ne laiſſa qu'un bâtard, Samuel de Nemours.

Voici le portrait que fait Brantôme de Jacques de Savoie, duc de Nemours : « Un des plus parfaits & accomplis Princes, ſeigneurs & gentilshommes qui fut jamais..... Très-beau Prince » & de très-bonne grace, brave & vaillant, » agréable, aimable & accoſtable, bien diſant, » bien écrivant autant en rime qu'en proſe; s'habillant des mieux : ſi bien que toute la cour, en » ſon tems (au moins la jeuneſſe), prenoit tout » ſon patron de ſe bien habiller ſur lui, & quand » on portoit un habillement ſur ſa façon, il n'y » avoit non plus à redire que quand on ſe façonnoit en tous ſes geſtes & actions. Il étoit pourvu » d'un grand ſens & d'eſprit, ſes diſcours beaux, » ſes opinions en un conſeil belles & recevables. » De plus, tout ce qu'il faiſoit, il le faiſoit ſi bien, » de ſi bonne grace & ſi belle adreſſe, ſans autrement ſe contraindre, comme j'en ai vu qui le » vouloient imiter, ſans en approcher, mais ſi » naïvement, que l'on eût dit que tout cela étoit » né avec lui.

» Il aimoit toutes ſortes d'exercices, & il y » étoit ſi univerſel, qu'il étoit parfait en tout. Il » étoit très-bon homme de cheval, très-adroit & » de belle grace, fût ou à piquer ou à rompre » lances, ou à courir bague ou autre exercice, » pour plaiſir ou pour la guerre; bon homme de » pied, à combattre à la pique & à l'épée; à la » barrière les armes belles en la main : il jouoit très-bien à la paume, auſſi diſoit-on : *Les revers de* » *monſieur de Nemours*; jouoit bien à la balle, au » balon; ſautoit, voltigeoit, danſoit, & le tout » avec ſi bonne grace, qu'on pouvoit dire qu'il » étoit très-parfait en toutes ſortes d'exercices » chevalereſques; ſi bien que, qui n'a vu M. de » Nemours en ſes années gaies, il n'a rien vu, & » qui l'a vu le peut baptiſer par tout le monde, » *la fleur de toute chevalerie*, & pour ce fort aimé » de tout le monde, & principalement des Dames, » deſquelles (au moins d'aucunes) il en a tiré des » faveurs & bonnes fortunes plus qu'il n'en vouloit, » & pluſieurs en a-t-il refuſées qui lui en euſſent » bien voulu départir. »

38°. Charles-Emmanuel, duc de Nemours, fils de Jacques & d'Anne d'Eſt, ducheſſe de Guiſe, fut un zélé Ligueur, comme le duc de Guiſe le Balafré, cardinal de Guiſe & le duc de Mayenne, ſes frères utérins. Quand les deux premiers furent maſſacrés à Blois, il fut arrêté comme leur frère & comme Ligueur. Il s'échappa de ſa priſon, & combattit dans la ſuite, pour la Ligue, contre Henri IV, aux batailles d'Arques & d'Ivri. Gouverneur du Lyonnois, il le fut auſſi de Paris, & défendit cette capitale contre Henri IV encore. Quand ce Monarque en fit le ſiége en 1590, ce fut lui qui en fit ſortir *les bouches inutiles* (mot inhumain introduit par la guerre), & qui alloit faire périr de faim & de miſère les vieillards, les femmes & les enfans ſans la généreuſe pitié de Henri IV, qui, contre l'avis de ſon conſeil, voulut qu'on leur livrât paſſage, & permit qu'on leur fournît des vivres.

Il paroît que ce Charles-Emmanuel étoit comme le duc de Savoie du même nom (n°. 28), ambitieux & chimérique dans ſes vaſtes projets; il eſpéra devenir roi de France en épouſant l'infante d'Eſpagne, Iſabelle-Claire-Eugénie. Le duc de Mayenne ſon propre frère l'ayant forcé d'abandonner cette eſpérance, il conçut un autre projet qui avoit auſſi quelque étendue : c'étoit de ſe former des provinces de ſon gouvernement, c'eſt-à-dire, du Lyonnois, Beaujolois, Forez, Mâconnois & Dombes, une principauté qui auroit relevé de l'Eſpagne. Les Lyonnois pénétrèrent ſes vues & s'aſſurèrent de ſa perſonne. La Ligue s'irrite de cet affront fait à un de ſes chefs; l'Eſpagne prend en main ſa querelle; le duc de Savoie & le gouverneur de Milan lui envoient des ſecours contre les Lyonnais : ceux-ci alors ſe ſéparent ouvertement de la Ligue & ſe déclarent hautement pour Henri IV; ils abattent & traînent dans les boues

les armes d'Espagne, de Savoie & de Nemours, font brûler en place publique l'effigie d'une femme habillée en sorcière, portant écrit sur son front : *La Ligue*, & ne donnent qu'un mois aux petites villes de la dépendance de Lyon pour suivre son exemple & se ranger à leur devoir.

Le duc de Nemours avoit le talent de s'échapper des prisons; son valet-de-chambre étoit à peu près de sa taille; il change d'habit avec lui, sort de sa chambre en portant le bassin de sa chaise percée & détournant le visage comme pour éviter la mauvaise odeur; il se dérobe à la vue des soldats qui gardoient l'antichambre & qui ne le reconnurent point; il gagne ainsi la porte, puis la rue, puis la campagne : il mourut l'année suivante 1595. Il avoit la beauté des Nemours, l'ambition & la fierté des Guises, qu'il poussoit peut-être encore plus loin. Lorsque son neveu, le duc de Guise, eut fait sa paix avec Henri IV, & que le duc de Mayenne paroissoit se disposer à faire la sienne, quelqu'un dit à Henri IV que le duc de Nemours suivroit peut-être bientôt cet exemple: *Pour celui-là*, répondit le Roi, *il est trop fier; il ne consentira jamais à m'obéir.*

39°. C'étoit le marquis de Saint-Sorlin son frère (Henri de Savoie), qui, dans sa malheureuse expédition de Lyon, lui avoit procuré & amené les secours de l'Espagne & de la Savoie. Brantôme dit, mais par ouï dire seulement, que « c'étoit un Prince très-accompli, & surtout fort homme de bien, de bonne ame, & de scrupuleuse conscience. » Mort le 10 juillet 1632.

40°. Il laissa trois fils, Louis, qui tomba malade au siége d'Aire en 1641, & mourut le 16 septembre.

41°. Charles-Amédée, le plus célèbre des trois, pair de France & colonel-général de la cavalerie, servit avec distinction aux siéges de Gravelines, de Béthune, de Lens, de Bourbourg, de Montcassel, de Courtrai; il fut blessé à la jambe au siége de Mardick. Il étoit, ainsi que le duc de Vendôme-Beaufort son beau-frère, un des lieutenans du Grand-Condé dans la guerre civile de la Fronde, & la mésintelligence de ces deux beaux-frères nuisoit à la cause qu'ils servoient. En 1652, au combat de Saint-Antoine, le duc de Nemours reçut dans ses armes neuf coups de mousquet, dont deux le blessèrent à la main. Le 10 juillet suivant il fut tué en duel d'un coup de pistolet, par le duc de Beaufort son beau-frère. Il ne laissa que des filles.

42°. Henri de Savoie son frère puîné mourut sans enfans, le 14 janvier 1659. Il fut le dernier duc de Nemours, & en lui finit sa branche.

43°. Dans la branche des barons de Vaud, issue de celle des comtes de Maurienne, Louis de Savoie, fait prisonnier à seize ans, en 1266, dans une bataille contre les habitans d'Ast & ceux de Turin; il suivit depuis saint Louis en Afrique, & le roi de Naples, Charles II, dans les guerres de ce royaume. Mort à Naples en 1302.

44°. Louis II son fils secourut, en 1330, Léopold, comte d'Hasbourg, duc d'Autriche, contre les Bernois, à la bataille de Loupen; il servit, en 1339, 1340 & 1346, Philippe de Valois contre les Anglais; il commandoit l'arrière-garde à la bataille de Crécy. Mort en 1350.

45°. Dans la branche de Tende & de Villars, René, légitimé de Savoie, comte de Villars, de Tende, &c. tige de cette branche, fils naturel du duc de Savoie, Philippe (n°. 22), & de Bonne de Romagne, Dame piémontaise, naquit en 1497. Son père, en le légitimant, l'appela nommément à sa succession au défaut de ses enfans mâles légitimes. La duchesse d'Angoulême sa sœur l'attacha au service de la France, où il se fit connoître avantageusement sous le titre *du Bâtard de Savoie*. Il étoit de l'expédition du Milanez en 1515, & fut chargé, avec Lautrec, de porter aux Suisses une somme d'argent, au moyen de laquelle ils consentoient de livrer le Milanez sans combat. Le cardinal de Sion engagea les Suisses à s'emparer de cet argent, en égorgeant Lautrec & le Bâtard de Savoie, & à livrer bataille. Lautrec & René alloient tomber dans ce piége s'ils n'avoient été avertis à tems. René se distingua au combat de la Bicoque, en 1522. A la bataille de Pavie, le Bâtard de Savoie fut tiré du milieu des morts, parce qu'il respiroit encore; il fut porté à Pavie, où toutes les ressources de l'art, employées pour lui sauver la vie, ne servirent qu'à le faire expirer dans des tourmens affreux. Il avoit été fait en 1519 ou 1520, grand-maître de la Maison du Roi.

46°. Claude de Savoie son fils aîné fut fait prisonnier à cette même bataille de Pavie. Mort en 1566.

47°. Son frère, Honorat de Savoie, fut maréchal de France, & succéda dans la charge d'amiral, au célèbre Coligny : il avoit été blessé à la bataille de Saint-Quentin, & s'étoit distingué à celle de Moncontour. Mort en 1580.

48°. Un autre Honorat de Savoie son neveu, & fils de Claude, acquit de la gloire dans les guerres contre les Huguenots, & se fit aimer dans son gouvernement de Provence. Mort à Aix sans enfans, le 8 octobre 1572. En lui, ou plutôt dans son oncle le maréchal, qui lui survécut huit ans, & ne laissa que des filles, finit cette branche de Tende.

49°. Mais Claude (n°. 46), frère & père des deux Honorat, laissa un fils naturel (Annibal de Tende), connu dans les guerres civiles de Provence, sous le nom du capitaine *Pignans*, & qui remit la Sainte-Beaume sous l'obéissance du Roi.

50°. Celui-ci eut un petit-fils, homme de lettres, nommé Gaspard, qui a donné, sous le nom du sieur de l'Etang, des règles pour la traduction; ouvrage fort recommandé par dom Mabillon, à ceux qui veulent apprendre à bien traduire du latin

latin en français. Gaspard a aussi publié, sous le nom du sieur de Hauteville, une relation historique du royaume de Pologne.

51°. Dans la branche des seigneurs de Raconis & de Cavours, bâtards de la Maison de Savoie, nous remarquons François, tué à la bataille de Lépante en 1571.

La Maison de Savoie a fourni à la France plusieurs Reines & Régentes. Nous avons parlé à l'article de Humbert II (n°. 4), d'Adélaide sa fille, femme de Louis-le-Gros, puis du connétable de Montmorenci.

Louis XI eut pour femme Charlotte de Savoie, sœur d'Amédée IX, duc de Savoie (n°. 19).

Bonne leur sœur alloit épouser Edouard IV, roi d'Angleterre: le fameux Warwick, par ordre de ce Prince, négocioit en France ce mariage, lorsque l'amour en ordonna autrement, & fit épouser à Edouard une de ses sujètes; ce qui le renversa du trône pour un tems, par un effet de l'indignation que conçut Warwick de ce manque de foi, par lequel il se crut compromis, & qui l'arma contre ce Roi, auquel il avoit donné la couronne.

On ne peut oublier ici Louise de Savoie, comtesse, puis duchesse d'Angoulême (n°. 24), mère de François I, & plusieurs fois Régente en France. Sur ce qui la concerne, *voyez* dans le Dictionnaire, à l'article *Bourbon*, l'article particulier du connétable Charles de Bourbon; à l'article de la Maison de *Foix*, l'article particulier du maréchal de Lautrec; dans l'article de la Maison de *Rohan*, l'article particulier du maréchal de Gié. *Voyez* aussi l'article *Semblançay*, & vous ne prendrez pas une idée avantageuse de cette Princesse, qui eut des passions trop funestes, mais qui ne manquoit ni de talens ni de courage, & qui, pendant la captivité du Roi son fils, sut tirer parti de l'état presque désespéré des affaires.

Marie-Adélaide, fille du roi Victor, duchesse de Bourgogne, ne vécut pas assez long-tems pour régner en France; mais comme il n'y avoit de son tems, ni Reine ni Dauphine, elle tenoit à la cour de France, comme elle le disoit elle-même, la place d'une Reine.

Marie-Louise-Gabrielle, sa sœur & sa belle-sœur, épousa Philippe V, roi d'Espagne, frère du duc de Bourgogne, & régna en Espagne ou y fit régner la princesse des Ursins. Nous avons dit (n°. 12) qu'Anne de Savoie, fille d'Amédée V, comte de Savoie, dit *le Grand*, avoit épousé Andronic, empereur d'Orient.

SCARDEONI (Bernardin), (*Hist. litt. mod.*), chanoine de Padoue sa patrie, en a été l'historien. Son ouvrage a pour titre: *De antiquitate urbis Patavinæ, deque claris ejusdem civibus*. Né en 1478. Mort le 19 mai 1574, à quatre-vingt-seize ans.

SCEPEAUX, (*Hist. de Fr.*), ancienne & illustre Maison, dont la devise est: *In spem contra spem.* Elle tire son nom d'une châtellenie située au comté de Laval, entre Craon & Laval, nommée en latin *de Cepellis*, en français de Cepeaux, d'Espeaulx, d'Escepeaulx ou de Speaux, aujourd'hui de Scepeaux. C'est dans les provinces du Maine & de l'Anjou que cette Maison a eu ses établissemens, & on l'y voit figurer avec éclat, depuis sept à huit cents ans, parmi les plus grandes Maisons. Dom Lobineau a observé que les armoiries de cette Maison ont été peintes dans l'église de Saint-Nicolas d'Angers, dès le tems de la fondation de cette abbaye, faite en 1020 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, ou du moins au tems de la dédicace de cette église, faite peu d'années après; que ces armoiries y sont peintes dans les endroits les plus honorables, aux arcades du chœur & de l'autel, aux ceintres de la nef; qu'il ne se trouve avec les armoiries de la Maison de Scepeaux que celles de cinq ou six des plus grandes Maisons de l'Anjou. Il conclut de tout cela, que ces armes se trouvent là, ou comme celles des seigneurs les plus distingués de la province, qui ont assisté à la fondation ou à la dédicace de l'église, ou comme armes des alliances du comte d'Anjou, fondateur, ou comme armes des bienfaiteurs principaux de cette abbaye. Chacune de ces suppositions place la Maison de Scepeaux au rang des plus nobles & des plus anciennes.

Nous distinguerons dans cette Maison Sylvestre de Scepeaux & Robert son fils aîné, tous deux chevaliers, que nous voyons, en 1221, faire de grandes concessions à l'abbaye de Clermont, diocèse du Mans, entre Laval & Vitré.

Sylvestre s'illustra d'ailleurs dans tous les exercices de la chevalerie & dans les guerres contre les Anglais; il accompagna Louis-le-Lion, fils de Philippe-Auguste; il combattit près de sa personne, & contribua au gain d'une bataille livrée en Poitou au roi d'Angleterre.

Robert de Scepeaux, premier du nom, son fils, servit avec lui & après lui sous le roi Louis VIII, en 1223 & 1224.

Jean de Scepeaux, premier du nom, dont Robert étoit le trisaïeul, servoit en qualité de chevalier bachelier vers l'an 1380, avec deux de ses parens encore simples écuyers alors, Sylvestre & Yvon de Scepeaux.

Jean de Scepeaux, second du nom, fils de Jean I, servit le Roi, d'abord en qualité d'écuyer, puis de chevalier bachelier vers l'an 1386. Il eut un fils, Yves de Scepeaux, premier président du parlement de Paris & chancelier du Dauphiné, qu'on appeloit *le grand président*, à cause de son mérite & de son air vénérable: il étoit gendre de Bertrand de Beauvau, premier président de la chambre des comptes, & chambellan du Roi.

François de Scepeaux, arrière-petit-fils de Jean II, est qualifié *conseiller & chambellan du Roi*, le 19 juillet 1484. Son père l'étoit du duc d'Anjou, oncle du roi Charles VI.

Gui de Scepeaux, petit-fils de François, étoit chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

Gui, sire de Scepeaux, troisième du nom, fils du précédent, & comme lui capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, fut tué, en 1597, à la tête d'un corps de troupes qu'il commandoit en Poitou pour le service du roi Henri IV contre la Ligue.

Robert de Scepeaux son frère étoit chevalier de l'Ordre du Roi.

Dans la branche des sires de Vieille-Ville, René de Scepeaux, tige de cette branche, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, se distingua par sa valeur à la bataille de Marignan, sous François I, & quelque tems après au combat de Paz, contre les Anglais.

Il fut père du fameux maréchal de Vieille-Ville, dont nous avons les Mémoires.

Dans la branche des seigneurs de l'Espronnière, Jacques de Scepeaux, tige de cette branche, fut fait chevalier à la bataille de Cocherel, du 6 mai 1364.

Dans la branche des seigneurs de la Charbonnerie, &c. Jacques de Scepeaux servit, en 1536, au ban & à l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou.

Joseph de Scepeaux, aide-de-camp du maréchal de Villeroi, fut blessé dangereusement au siége de Charleroi; il servit dans les troupes du roi d'Espagne, Philippe V, & fut brigadier de ses armées, gentilhomme à la clef d'or de sa chambre, avec le titre de marquis de Castille; il fut aussi brigadier d'infanterie en France.

Il eut deux fils: François-Joseph, marquis de Scepeaux, qui a servi comme son père, & en France, & en Espagne;

Et Pierre-Henri, comte de Scepeaux, capitaine des gardes wallonnes en Espagne, brigadier des armées du roi d'Espagne, Philippe V; gentilhomme de la clef d'or, commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques, fait maréchal de camp au mois de janvier 1746, & tué au mois de mai de la même année, dans un combat en Italie.

Dans la branche des marquis de Beaupréau, Jacques-Bertrand de Scepeaux, marquis de Beaupréau, lieutenant en second au régiment de Villeroi en 1721, capitaine dans le régiment de Montrevel en 1722, colonel du régiment de Lyonnais en 1734, lieutenant-général de la noblesse d'Anjou & pays saumurois en 1738, brigadier d'armée en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant-général en 1748.

SCHACK (Hans), (*Hist. mod.*), comte de Schackembourg, chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, généralissime des troupes du roi de Danemarck, conseiller intime, président du conseil de guerre, colonel des gardes à pied & à cheval, assesseur dans le conseil d'Etat & dans le tribunal suprême, mérita tous ces titres par d'importans & heureux services. La famille des Schack est des plus nobles & des plus anciennes du Holstein. Hans Schack naquit le 29 octobre 1609, au duché de Lawembourg, dans la Basse-Saxe. Il fit ses premières armes sous le roi Christiern IV, en 1626; il passa en 1630 au service du roi de Suède, Gustave-Adolphe. Pendant cinq ans il parcourut tous les grades inférieurs, & enfin le fameux duc de Saxe-Weimar lui donna une compagnie de cavalerie. En 1635 il passa au service de la France; il y trouva Josias Rantzau, qui fut dans la suite maréchal de France, & qui en 1638 le fit lieutenant-colonel de son régiment. Il fut fait colonel en 1642, & mestre-de-camp-général en 1648: la paix faite, il retourna en Allemagne, dans ses terres; car

Quid facis intereà, qui nil nisi prælia nosti?

Le duc de Saxe-Lawembourg, Auguste, lui donna le gouvernement du duché de Lawembourg. La guerre s'étant ralumée entre le Danemarck & la Suède, il rentra au service du Danemarck sous Frédéric III. Il fut fait d'abord lieutenant-général; il déploya ses talens pendant le siége de Copenhague. Devenu général & commandant en chef, il eut les plus éclatans succès; il chassa les Suédois de la Fionie, & les poursuivit d'asile en asile avec tant de vigueur qu'il les obligea de se rendre, les ayant ainsi privés, en un seul jour (14 novembre 1659), d'une belle province & d'une puissante armée. Mais bientôt il essuya un grand revers: s'étant embarqué pour exécuter des ordres du roi de Danemarck, il fut pris par les Suédois & retenu jusqu'à la paix, qui se fit en 1660. Rendu à son Roi, il fut comblé de bienfaits & d'honneurs qu'il avoit mérités. Il mourut à Copenhague le 27 février 1676. Il avoit été un des premiers que le roi Christiern V, successeur de Frédéric III, avoit élevés, en 1671, à la dignité de comtes.

SCHAFFIROF ou SCHAPHIROW (Pierre, baron de), (*Hist. de Russie*), homme d'une naissance obscure, qui se fit un nom en Russie par ses talens & ses connoissances, & qui éprouva des fortunes diverses. Le comte Gallowin, grand-chancelier de Russie, qui le connoissoit & l'estimoit, se l'attacha en qualité de secrétaire: des circonstances particulières firent connoitre ses talens au czar Pierre I, qui les employa, le consulta sur les affaires les plus importantes, & l'honora de toute sa confiance. A la mort du chancelier Gallowin, premier protecteur de Schaffirof, il fit celui-ci vice-chancelier; il l'avoit déjà fait secrétaire d'Etat. Le roi de Pologne, Auguste, allié du Czar, donna aussi, vers le même tems, à Schaffirof l'Ordre de l'Aigle blanc. Schaffirof suivit le Czar, en 1711, à sa triste campagne de Pruth, & contribua

beaucoup à le tirer d'affaire par cette paix inespérée qu'il lui procura en corrompant le grand-visir par des présens; il trouva cependant de la difficulté à faire ratifier cette paix, qui ne fut définitivement ratifiée que le 16 juin 1713, à Andrinople. Pendant tout l'intervalle entre le traité & la ratification, Schaffirof, à travers toutes les intrigues du serrail & tous les changemens de ministres & de visirs, tantôt favorables, tantôt contraires à la paix, ne cessa de négocier à Constantinople, où on le retint constamment jusqu'à l'entière exécution du traité, & d'où il ne lui fut permis de partir qu'à la fin de 1714. Il arriva enfin à Pétersbourg le 20 décembre; il suivit le Czar en 1716 & 1717 dans ses voyages en Allemagne, en France & en Hollande. A son retour, il fut obligé de signer l'arrêt de mort du czarowitz Alexis, & fut nommé vice-président des affaires étrangères. Le 10 juin 1719 il obtint l'Ordre de Saint-André. En 1721 le Czar prit le titre d'empereur de Russie, & Schaffirof fut encore employé dans cette affaire; en 1722 il accompagna cet Empereur à Astracan. Cependant sa faveur excitoit l'envie de toute la cour, & d'éclatantes querelles qu'il eut avec le prince Menzikoff, autre favori, donnèrent lieu d'examiner la conduite de l'un & de l'autre; elle ne fut point trouvée irréprochable; mais Menzikoff & ses adhérens en furent quittes pour de l'argent. Schaffirof, accusé d'avoir donné à son frere un titre & une pension du Czar à l'insu du Czar & du sénat, d'avoir haussé le port des lettres à son profit, & pris induement & illégitimement sa part de quelques grandes confiscations, Schaffirof fut condamné à perdre la vie. Son sacrifice étoit fait, sa tête posée sur le billot, & l'exécuteur levoit sa hache pour porter le coup mortel lorsqu'on entendit crier grace, & l'on commua cette peine en un exil en Sibérie, avec confiscation de tous ses biens, c'est-à-dire que son supplice fut prolongé & aggravé, étendu même jusqu'à sa femme, qui peu après fut aussi conduite dans ces affreuses solitudes de la Sibérie. On croit que la peine de mort avoit été remise à Schaffirof à la sollicitation de l'ambassadeur turc, qui l'avoit connu à Constantinople, & qui prenoit intérêt à lui. Les Hollandais firent aussi solliciter par leur ambassadeur son rappel de Sibérie; mais ils ne purent rien obtenir. Cependant la czarine Catherine étoit la protectrice déclarée de Schaffirof, & son premier soin, à la mort du Czar en 1725, fut de faire annoncer à Schaffirof qu'il étoit rentré en grace, & que tous ses biens lui étoient rendus. En 1726 il obtint la place de président dans le collége du commerce à Moscou, & celle de conseiller d'Etat, inspecteur du district d'Archangel; il fut confirmé dans ces emplois, en 1727, par le jeune czar Pierre II, & en 1730 par la czarine Anne. Vers la fin de la même année il alla négocier la paix avec la Perse, à Ispahan: sa négociation fut heureuse, & augmenta sa faveur. L'impératrice Anne le nomma son conseiller privé. Il fut moins heureux dans des conférences pour la paix avec les Turcs en 1737, & cependant il en reçut encore la récompense, qui fut d'être agrégé au sénat à son retour. Il mourut le 11 mars 1739.

SCHEDIUS (PAUL-MELISSE & ELIE), (*Hist. litt. mod.*), deux savans allemands des seizième & dix-septième siècles, tous deux distingués comme poètes latins, & qui tous deux reçurent la couronne poétique. On appeloit le premier *le Pindare latin*. On a de lui des poésies latines de divers petits genres, & une traduction en vers allemands des Pseaumes de Marot & de Théodore de Bèze.

Le second traduisit en vers latins Dictys de Crète, Darès le Phrygien, les Phénomènes d'Aratus, &c. & mourut vers l'an 1641, à vingt-six ans.

SCHEINER (MATHIEU), (*Hist. des Suiss.*), évêque de Sion, dans le Valois, troubla plus d'une fois l'Europe sur la fin du règne de Louis XII, & dans les commencemens du règne de François I. Ce prélat belliqueux, né dans la bassesse, avoit été successivement régent, curé, chanoine; il étoit enfin parvenu, à force de talens & d'intrigues, jusqu'à l'épiscopat. Varillas dit que Scheiner força, les armes à la main, le chapitre de Sion à le nommer coadjuteur de l'évêque, qui étoit son oncle. Elevé depuis au cardinalat par Jules II, dont il servoit les fureurs contre la France, il s'étoit acquis la plus grande considération auprès des Papes, de l'Empereur & de ses concitoyens, par son courage, par son activité, par une éloquence violente comme son caractère; il avoit voué aux Français une haine pareille à celle qu'Annibal signala contre les Romains. Cette haine avoit pour motif le refus que Louis XII avoit fait d'acheter trop cher ses services. Il n'avoit pas manqué d'être à la tête des Suisses lorsqu'ils avoient enlevé le Milanez à Louis XII, vaincu la Tremouille à Novare en 1513, & pénétré jusqu'au milieu de la Bourgogne. Il agitoit toutes les diètes par les fureurs de sa haine éloquente: on ne pouvoit l'entendre & ne pas haïr les Français. Au commencement du règne de François I, en 1515, les Suisses, toujours animés par le cardinal de Sion, menaçoient encore la Bourgogne, parce que le traité humiliant conclu forcément à Dijon par la Tremouille, pour sauver cette province après la défaite de Novare, n'avoit point été ratifié par Louis XII. François I, sans le ratifier davantage, affecta les vues les plus pacifiques, & nomma le seigneur de Jamets, fils de Robert de la Marck, seigneur de Sedan, pour ambassadeur auprès des treize cantons. Le cardinal de Sion lui fit refuser des passe ports, & les Suisses déclarèrent que si le traité de Dijon n'étoit pleinement exécuté, ils alloient entrer en armes dans la Bourgogne. Le cardinal de Sion ne savoit pas quel service il rendoit à François I, en lui attirant cette déclaration. Ce Prince faisoit alors,

pour l'expédition du Milanez, des préparatifs qu'il ne pouvoit cacher à l'Europe, mais sur l'objet desquels il vouloit du moins qu'elle se méprît. Il fut le premier à publier la déclaration des Suisses; il se plaignit de leur dureté; il parut alarmé de leurs menaces, & il fit faire ouvertement en Bourgogne des préparatifs qu'on pouvoit croire uniquement destinés à la défense de cette province. On ne s'y méprit pas long-tems, & les Suisses, ayant le cardinal de Sion à leur tête, allèrent occuper le Pas de-Suze, pour arrêter les Français au passage des Alpes. (*Voyez* ci dessus, à l'article du colonel Albert de la *Pierre*, la querelle que le Cardinal eut avec ce capitaine, au sujet de la marche étonnante des Français à travers les Alpes, laquelle déconcertoit tous les projets du Cardinal & des Suisses.) Ces projets étoient vastes: les confédérés devoient partager entr'eux & leurs amis les Etats de tous les alliés que la France avoit en Italie. Le cardinal de Sion devoit être duc de Savoie; son frère, marquis de Saluces; Prosper Colonne, qui commandoit la cavalerie du Pape, lequel n'avoit point encore pris de parti, devoit être comte de Carmagnole s'il se joignoit aux Suisses & s'il les secondoit bien.

Cependant le Roi traitoit avec les Suisses par l'entremise du duc de Savoie, & tout se disposoit à un accommodement. Moyennant une somme dont on convint, le Milanez devoit être remis au Roi. Le 8 septembre 1515, la somme étoit prête; le Bâtard de Savoie & le maréchal de Lautrec étoient chargés de la conduire à Busalora, où les Suisses devoient se trouver pour la recevoir. Mais la haine du cardinal de Sion ne s'endormoit point: cet implacable ennemi de la France & de la paix couroit dans tout le camp, y répandoit ses fureurs, animoit les officiers suisses à la guerre avec cette éloquence impétueuse que la passion inspire & qui inspire la passion. Il leur propose de saisir cet argent qu'on portoit à Busalora, de prendre pour premières victimes Lautrec & le Bâtard de Savoie, & de fondre sur le camp des Français, où, d'après le traité, personne ne seroit sur ses gardes. Ses violentes harangues réveillèrent dans tous les cœurs l'amour de la guerre & l'avidité du butin: les Suisses se déterminèrent à suivre le plan d'infidélité que le Cardinal leur traçoit. Etrange pouvoir d'un seul homme sur la multitude! Cette nation, distinguée dans l'Europe par sa probité, par son humanité, croyoit s'illustrer en égorgeant de sang-froid des hommes qui lui portoient le prix de la paix, & qui dormoient sur la foi des traités. Quelques historiens suisses prétendent que cette infidélité ne fut point réfléchie de la part des Suisses, que le cardinal de Sion trompa leurs chefs, qu'il leur cacha son projet, qu'il fit engager le combat par les Suisses de la garde du duc de Milan, & par ceux des Suisses qui lui étoient d'ailleurs dévoués; qu'alors les autres prirent les armes tumultuairement pour dégager leurs compatriotes & sans autre dessein; mais l'historien de la ligue de Cambrai observe que ce récit n'est pas conforme à celui des historiens de toutes les autres nations.

Lautrec & le Bâtard de Savoie continuoient leur marche vers Busalora, & alloient tomber dans le piège lorsqu'un espion bien payé avertit Lautrec du danger qui le menaçoit. L'avis étoit trop important pour qu'on s'amusât à douter: Lautrec se détourna de sa route, mit l'argent en sûreté, avertit le Roi de se tenir sur ses gardes: il étoit tems. Les Suisses marchoient pour attaquer le camp, & la bataille de Marignan se livra si promptement, que Lautrec ne put s'y trouver. *Madame*, écrit gaiement François I à sa mère en sortant de la bataille, *vous vous moquerez de Messieurs de Lautrec & de Lescun, qui ne se sont point trouvés à la bataille, & se sont amusés à l'appointement des Suisses, qui se sont moqués d'eux.*

Après cette grande victoire le Roi marcha vers Milan: le cardinal de Sion s'y étoit retiré plein de rage & de terreur en fuyant de Marignan. Au bruit de l'approche du Roi, il s'enfuit chez l'Empereur pour l'engager à faire un effort en faveur des Sforces; il prit la précaution, fatale à la France, de mener avec lui, à la cour de l'Empereur, le jeune François Sforce, frère puîné du duc Maximilien, afin que, si ce dernier tomboit entre les mains du vainqueur, l'autre pût continuer la querelle en soutenant les droits de sa Maison: c'étoit le seul moyen de nuire aux Français qui restât au Cardinal. L'affaire de Marignan avoit détruit son crédit auprès de ses compatriotes; le succès l'ayant condamné, on ne vit plus en lui que le fléau de sa patrie: on lui redemanda le sang de tant de braves soldats, de tant d'excellens capitaines sacrifiés à sa fureur. Peu s'en fallut que les Suisses ne le sacrifiassent à la leur: le respect qu'inspiroit sa croix de légation lui fut très-utile en cette occurrence; mais ce respect pouvoit avoir des bornes: le Cardinal le craignoit, & en se sauvant de Milan chez l'Empereur, c'étoit moins encore les Français qu'il fuyoit, que ses propres compatriotes. Ce Cardinal resta chargé, envers l'humanité, du crime d'avoir fait égorger plus de vingt mille hommes pour les seuls intérêts de sa haine.

En 1516 il engagea l'Empereur à faire, dans le Milanez, une expédition que le défaut d'argent fit avorter. Les Suisses, qui étoient en grand nombre dans son armée, n'étoient point payés. Le colonel Stafler va trouver l'Empereur dans son lit, & lui demande de l'argent de la manière la plus pressante. L'Empereur s'irrite, s'appaise, menace, promet, conjure, mais vainement: on lui déclare que si l'on n'est payé dans l'instant, on acceptera la solde qu'offroit le connétable de Bourbon, gouverneur du Milanez pour la France. A ces mots l'Empereur est frappé comme d'un coup de foudre. Ludovic Sforce, l'oncle de sa femme,

livré aux Français par les Suisses, sous le règne de Louis XII, en 1500, se retrace à sa mémoire ; il répond en tremblant qu'il ira le soir au quartier des Suisses avec le cardinal de Sion. Ce Cardinal, alors languissant, & en apparence voisin du tombeau, ayant perdu sa force & sa santé, avoit conservé toute sa haine pour les Français, & vouloit mourir en les combattant. L'Empereur se lève avec précipitation, & au lieu d'aller au quartier des Suisses, se réfugie d'abord dans celui des Allemands : il envoie le cardinal de Sion porter aux Suisses seize mille écus, & leur en promettre beaucoup davantage; en même tems il prend la poste & s'enfuit. Telle fut la ridicule issue d'une entreprise qui s'annonçoit avec un appareil formidable, & sur laquelle le Cardinal avoit compté pour réparer l'échec de Marignan & reconquérir le Milanez.

Cette même année 1516, le Cardinal eut encore le chagrin de voir les Suisses se fixer à jamais dans l'alliance de la France, par le traité de Fribourg ou *la paix perpétuelle.*

En 1518 Charles d'Autriche, roi d'Espagne, élevoit sourdement, à travers mille obstacles, l'édifice de sa grandeur. La politique de son aieul, Ferdinand-le-Catholique, lui avoit été favorable, en lui transmettant la monarchie d'Espagne sans démembrement : il falloit, pour couronner l'ouvrage, que l'empereur Maximilien, aussi son aieul, lui transmît de même la couronne impériale avec les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche. Tel étoit alors l'important objet des négociations de la cour d'Espagne.

Elles étoient bien secondées par le cardinal de Sion, qui, voyant malgré lui l'Europe pacifiée, & n'ayant plus d'armée à opposer aux Français, vouloit du moins leur nuire par les intrigues. Il avoit déjà déterminé l'Empereur à s'assurer pour successeur un de ses petits-fils, en le faisant élire Roi des Romains ; mais le choix de l'Empereur flottoit encore entre le roi d'Espagne & son frère l'archiduc Ferdinand. Si d'un côté la politique sembloit exiger qu'il réunît sur la tête de Charles la succession d'Autriche à la succession d'Espagne, pour en faire le Prince le plus puissant de l'Europe, pour enlever à la France la supériorité & même l'égalité de forces, de l'autre côté il trouvoit quelque grandeur à partager sa Maison en deux branches également puissantes, dont l'une fût son ouvrage, comme l'autre avoit été celui de Ferdinand-le-Catholique, & qui, se perpétuant, l'une en Espagne & l'autre en Allemagne, mais réunies par les mêmes intérêts, se prêtassent dans l'occasion des secours mutuels, pressassent l'ennemi commun par l'orient & par l'occident, & pussent se suppléer réciproquement en cas que l'une ou l'autre vînt à s'éteindre. D'ailleurs, il lui paroissoit injuste & cruel de sacrifier entiérement le plus jeune de ces Princes à l'aîné.

Ces considérations agissoient puissamment sur l'esprit de Maximilien, & alloient le déterminer en faveur de Ferdinand. Le cardinal de Sion, qui n'avoit point quitté la cour de l'Empereur, en fut instruit; il connoissoit peu le roi d'Espagne ; il n'en étoit connu que par les troubles qu'il avoit semés dans l'Europe, & par l'affront qu'il avoit attiré à l'Empereur en 1516 ; il s'intéressoit peu à la grandeur de Charles, mais elle lui paroissoit le plus sûr moyen d'abaisser ou d'affoiblir les Français : ce motif étoit déterminant pour sa haine ; il ne cessoit de parler en faveur de la réunion ; il la proposoit dans le Conseil ; il l'insinuoit dans le cabinet de l'Empereur ; il citoit sans cesse avec éloge l'exemple de Ferdinand le-Catholique.

Maximilien changeoit aisément de résolutions. Le conseil d'Autriche, persuadé par les raisons du Cardinal, entraîné par son éloquence, fatigué par ses intrigues, se joignit à lui, & l'Empereur, déjà fort ébranlé, céda enfin à leurs instances ; il fut décidé qu'on travailleroit à faire élire le roi d'Espagne roi des Romains : bientôt ce fut l'Empire qu'il fallut lui procurer directement, car l'Empereur mourut à Lintz le 15 janvier 1519. On ignore quelle fut l'influence du cardinal de Sion sur la grande affaire de la concurrence à l'Empire, où Charles-Quint l'emporta sur François I.

En 1521 la guerre s'alluma entre ces deux rivaux : on négocia de part & d'autre auprès de toutes les Puissances, nommément auprès des Suisses. Le cardinal de Sion vivoit encore ; il haïssoit plus que jamais les Français ; il étoit à Zurich, où il répandoit l'argent, prodiguoit les promesses & déployoit sa dangereuse éloquence ; il peignoit François I comme un schismatique, comme un ennemi déclaré du Pape & de l'Eglise, parce que le pape Léon X s'étoit déclaré contre lui. Scheiner rejetoit sur les Français tous les torts de l'aggression, & il alléguoit en preuve la conduite du roi d'Angleterre, Henri VIII, qui, aussi mécontent que François I de n'avoir pu obtenir l'Empire qu'il avoit aussi demandé, n'auroit pas manqué de s'unir avec lui contre l'Empereur, pour peu que celui-ci eût pu être regardé comme l'aggresseur, & qui au contraire prenoit parti pour celui-ci ; mais on ne disoit pas que le jaloux Henri VIII prenoit parti contre le vainqueur de Marignan en faveur d'un jeune Prince qu'aucune victoire n'illustroit encore dans l'Europe, & que rien n'exposoit à l'envie, au moins sur l'article de la gloire. Les Suisses, prévenus d'abord par les discours du cardinal de Sion, crurent ensuite voir la vérité du côté du Roi, & furent très-mauvais gré au Cardinal de les avoir trompés ; ils se rappelèrent la conduite qu'il avoit tenue en 1515, & qui leur avoit attiré l'échec de Marignan ; ils tinrent une diète à Lucerne au commencement d'août 1521. L'évêque de Véroli, Ennio, y comparut pour le Pape, & demanda huit mille soldats. Desréaux, ministre de France, y comparut aussi & en demanda encore plus pour le Roi. L'ambassadeur du Pape eut le

désagrément d'entendre les Cantons lui reprocher les calomnies dont les agens du Pape avoient osé noircir le Roi, lui déclarer que les secours de la République helvétique, étant dus à la justice & non au mensonge, seroient accordés au Roi & refusés au Pape; qu'on ne verroit jamais les Suisses réunis sous les mêmes drapeaux avec les Lansquenets leurs ennemis & leurs rivaux, qui étoient en grand nombre dans l'armée de la ligue impériale & papale; qu'ils alloient ordonner au cardinal de Sion de sortir de la Suisse pour toujours.

Cependant cette décision n'avoit point été unanime : les intrigues du cardinal de Sion avoient prévalu dans plusieurs Cantons. Il avoit gagné celui de Zurich, qui avoit declaré, dès le 25 mai, qu'il n'entreroit point dans l'alliance que le Roi pourroit renouveler avec les Cantons. D'ailleurs, le maréchal de Foix, dans les levées qu'il fit faire en Suisse, témoigna pour certains Cantons une prédilection dont les autres se vengèrent en acceptant l'argent du cardinal de Sion & en fournissant des secours à la ligue : de ce nombre furent Lucerne, Uri, Schwitz & Underwald : de là vient que, dans cette guerre, on voit les Suisses servir presque également dans les deux armées ennemies, contre la teneur du traité de Fribourg.

Lautrec, tant qu'il eut de l'avantage sur les confédérés, parut s'attacher à prolonger la guerre; il sembla prendre plaisir jusqu'à quatre fois à laisser échapper les ennemis de ses mains, content de les voir fuir devant lui, & comme s'il eût été sûr de les retrouver quand il voudroit. Les Suisses de son armée lui demandèrent en murmurant les gratifications qu'on avoit coutume de leur donner après le gain d'une bataille; ils disoient qu'il n'avoit pas tenu à eux que la guerre n'eût été terminée; que le caprice du général ne devoit pas les frustrer des avantages que le sort offroit à leur valeur. Lautrec avoit mérité ces affronts, & tout ce qui arriva dans la suite dut le faire repentir de son opiniâtreté. Le reste de cette guerre du Milanez ne fut plus pour lui qu'un tissu de disgraces. Les Suisses que les confédérés attendoient & que les intrigues du cardinal de Sion leur avoient procurés, étant arrivés à Coire, demandèrent un corps de cavalerie, qui, assurant leur marche, facilitât la jonction. Prosper Colonne détacha aussitôt quelques escadrons de chevau-légers, qui, passant avec beaucoup de rapidité sur les terres de la seigneurie, trompèrent à la fois la vigilance, & des Vénitiens, & des Français : ce fut en vain que le vaillant Créquy de Pontdormy, avec deux compagnies de gendarmes & douze cents hommes d'infanterie, alla occuper près du lac d'Istria un poste par où les Suisses devoient passer : ce poste fut forcé; les Suisses arrivèrent avec ce petit avantage au camp des confédérés. Le cardinal de Sion étoit à la tête des Suisses.

Les confédérés ayant reçu ce renfort, ne se bornèrent plus à une simple défense. Bientôt une révolution à laquelle l'adresse du cardinal de Sion contribua autant que leur bonheur, vint encore relever leur courage. Les Suisses voyoient depuis long-tems avec indignation, qu'au mépris des recès de leurs diètes, au mépris de la décence publique & des liens patriotiques, leurs sujets, entraînés par des intrigues particulières, se partageoient à leur gré entre les différentes puissances, & s'exposoient souvent à tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens : il y avoit alors douze mille Suisses dans l'armée des confédérés, & treize mille dans l'armée française, tous prêts à s'entr'égorger. La République helvétique voulut absolument faire cesser ce scandale; elle envoya des ordres à tous les Suisses des deux armées de revenir dans leur pays. Le cardinal de Sion, qui veilloit à tout, fut instruit de cette résolution & sut en tirer parti. Le courier dépêché à l'armée française signifia l'ordre de la République : aussitôt tous les Suisses obéirent & quittèrent l'armée; mais le courier qu'on envoyoit à l'armée des confédérés, arrêté & gagné par le cardinal de Sion, ne publia point l'ordre dont il étoit chargé : ainsi tous les Suisses de l'armée confédérée restèrent. C'étoit déjà beaucoup : ce ne fut pas tout encore. L'ordre que les Suisses de l'armée française avoient reçu, ne leur apprenoit pas qu'on eût adressé un pareil ordre à ceux de l'armée pontificale. Le cardinal de Sion profita de leur ignorance; il leur persuada que la République avoit reconnu la justice de la cause des confédérés, que c'étoit aux seuls Français qu'elle refusoit des troupes, & qu'en prenant parti dans l'armée des confédérés, les Suisses rempliroient le véritable esprit de l'ordre qu'ils avoient reçu. Ces raisons, appuyées de l'argent du Cardinal, persuadèrent les Suisses, qui passèrent presque tous du camp des Français au camp des confédérés. Le maréchal de Lautrec, leur ayant en vain rappelé leurs sermens & reproché leur infidélité, se vit réduit à une guerre défensive.

Cependant les confédérés avoient à rendre compte à la République helvétique de ses ordres interceptés & violés, de ses soldats trompés & débauchés. Les confédérés s'étoient flattés de lui faire approuver cette supercherie, d'en tirer encore de nouveaux secours, & de la détacher entiérement du parti de la France. Ils lui députèrent dans ce dessein l'évêque de Vérone & quelques seigneurs milanais du parti des Impériaux. Ces ambassadeurs, étant arrivés sur la frontière de la Suisse, crurent qu'après les sujets de plainte qu'on avoit donnés à la République, l'intérêt de leur sûreté exigeoit qu'ils prissent des passe-ports avant de passer outre. L'évêque de Vérone seul fut plus hardi : les caractères d'évêque & d'ambassadeur réunis en sa personne lui persuadèrent qu'il n'avoit rien à craindre; il se trompa. Les Suisses le firent arrêter, pour être entré, disoient-ils,

ſans paſſe-port dans un pays allié des Français. Ils étoient juſtement indignés de la ſurpriſe faite à leurs ſujets. Le cardinal de Sion, en réuniſſant tous les Suiſſes des deux armées dans l'armée impériale par le ſtratagême hardi dont on vient de parler, n'avoit rien fait, ſi l'on veut, d'illégitime contre les Français ſes ennemis, d'après la maxime :

Dolus an virtus quis in hoſte requirat ?

Mais il avoit manqué eſſentiellement à la République dont il étoit membre, & cette République ſentit vivement une injure qui rappeloit & agravoit tous les torts paſſés du Cardinal. Les Cantons même qui lui avoient été les plus attachés, tels que Lucerne, Uri, Schwitz & Underwald, l'abandonnèrent. Les advoyers de Lucerne, dans une lettre du 3 octobre 1521, l'appellent le faux & traître Cardinal, & ſe plaignent amérement de quelques levées qu'il leur avoit extorquées. On ne donna point de paſſe-ports aux ambaſſadeurs que les confédérés avoient envoyés avec l'évêque de Vérone : on ne voulut point les entendre ; on accorda au contraire aux Français ſeize mille hommes qu'ils demandèrent, & déſormais les Suiſſes furent entiérement pour eux & pour eux ſeuls.

Depuis ce tems on ne rencontre plus le cardinal de Sion dans aucune intrigue politique ; ce qui fait croire qu'il mourut vers l'époque dont il s'agit.

SCHEUCHZER (Jean-Jacques, Jean-Gaspard & Jean), (*Hiſt. litt. mod.*), eſt le nom de trois ſavans médecins de Zurich, père, fils & frère, dont on a beaucoup d'ouvrages ſur la médecine & la phyſique. Jean-Jacques & Jean étoient frères ; Jean-Gaſpard étoit fils de Jean, & mourut déjà illuſtre à vingt-ſept ans, en 1729. Son père & ſon oncle lui ſurvécurent : le premier mourut en 1733 ; le ſecond en 1738.

SCHRIVER *ou* SCRIVERIUS (Pierre), (*Hiſt. litt. mod.*), ſavant hollandais, qui prit pour deviſe *lire & écrire*. On lui doit de bonnes éditions de pluſieurs auteurs anciens, tels que Végèce, Hygin, Frontin, Apulée, Martial, Sénèque ; il a de plus beaucoup écrit ſur l'hiſtoire & les antiquités bataviques. Il mourut en 1660, âgé de quatre-vingt-cinq ans, après avoir été onze ans aveugle. L'univerſité de Leyde aſſiſta en corps à ſes funérailles ; Gronovius prononça ſon éloge funèbre.

SCHŒPFLIN. (*Hiſt. litt. mod.*) Jean-Daniel Schœpflin naquit le 6 ſeptembre 1694 à Salzbourg, dans le margraviat de Bade Dourlac ; il étoit de la communion luthérienne. Ses études à Dourlac, à Bâle, à Strasbourg furent une ſuite de ſuccès & de triomphes. En 1717 il ſe fit connoître dans le monde par un panégyrique latin de Germanicus, Prince dont la mémoire, révérée dans l'Univers, l'eſt encore plus particuliérement dans l'Allemagne, qui ſemble triompher de l'avoir eu pour vainqueur. Ce diſcours fut imprimé par ordre de la ville de Strasbourg. Cette ville le fixa chez elle par une chaire d'éloquence & d'hiſtoire, à laquelle il fut nommé à vingt-ſix ans, le 22 novembre 1720. Elle dérogea en ſa faveur à la loi qui n'admettoit aux chaires que des perſonnes nées à Strasbourg. Dès-lors la reconnoiſſance de M. Schœpflin adopta Strasbourg pour patrie, & rien ne put jamais l'en arracher. Ce fut en vain que dans la ſuite, & en différens tems, & à diverſes repriſes, la ville de Francfort-ſur-l'Oder lui offrit une chaire d'hiſtoire ; que la czarine Catherine, veuve de Pierre I, l'appeloit perſévéramment à Pétersbourg pour y remplir une pareille chaire, avec le titre d'hiſtoriographe de la cour ; que la Suède, à l'envi de la Ruſſie ſa rivale, lui offroit auſſi une pareille chaire dans l'Univerſité d'Upſal ; que l'Univerſité de Leyde lui faiſoit les mêmes avances ; il ferma l'oreille à tant d'invitations ſi flatteuſes, & n'oublia jamais l'engagement qu'il croyoit avoir pris avec Strasbourg.

Ille meos primus, qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit, ille habeat ſecum.

On vit paroître de lui une foule de Diſſertations hiſtoriques & critiques, entremêlées de morceaux d'éloquence & de littérature ; il n'étoit pas moins l'orateur que l'hiſtoriographe de Strasbourg. En 1725 il prononça, en préſence du roi Staniſlas, au nom de l'Univerſité, un diſcours de félicitation ſur le mariage de la reine de France, fille de Staniſlas. En 1729 autre diſcours ſur la naiſſance de M. le Dauphin. Tous les ans il célébroit l'anniverſaire de la naiſſance de Louis XV par un nouveau panégyrique, auquel la maladie du Roi à Metz, en 1744, & les victoires de la France en 1745, fournirent des matériaux intéreſſans.

En 1766, quoiqu'âgé de ſoixante-treize ans, il retrouva des forces & des talens pour célébrer la cinquantième année révolue du règne de ce Monarque.

La ville de Strasbourg, ſentant, d'après ſes repréſentations, de quelle utilité les voyages pouvoient être pour ſon profeſſeur d'hiſtoire, lui accorda deux années pour les voyages de France, d'Italie & d'Angleterre, & voulut prendre ſur elle tous les frais de ces voyages. Pendant ſon abſence, qu'il ſut mettre à profit pour les lettres, Strasbourg lui conféra un des meilleurs canonicats de la communion luthérienne. Paris, qui connoiſſoit depuis long-tems le prix de ſes travaux, & qui, en voyant l'auteur, connut encore mieux toute l'étendue de ſon mérite & de ſes connoiſſances, voulut auſſi lui témoigner ſon eſtime : l'Académie des belles-lettres, où il s'étoit fait des

amis & des admirateurs, l'adopta en 1730; il lui paya son tribut par divers Mémoires qui se trouvent dans le recueil de l'Académie, dans l'un desquels il assure à Strasbourg, dans la personne de Guttemberg, la découverte de l'imprimerie en 1440, opinion qu'il a soutenue jusqu'à la mort en toute occasion & dans toutes sortes d'écrits; & pour la consacrer par une action d'éclat, il célébra, en 1740, à Strasbourg, dans un discours solennel, la troisième année séculaire de cette découverte.

En 1733 il eut une maladie dans laquelle on désespéra de sa vie. Un poète allemand publia une complainte sur sa mort, qu'il réimprima depuis parmi ses œuvres, le tout du vivant de M. Schœpflin, qui survécut près de quarante ans à cet éloge funèbre, & put jouir à la fois de sa vie & de sa mémoire, comme on l'a dit de Louis XV dans ces vers heureux sur sa maladie de Metz en 1744.

Grand Roi! tu n'étois plus, & jamais pour ta gloire
La vérité n'éleva tant de voix;
Sors du tombeau, tu sais ce qu'auroit dit l'Histoire,
Sors du tombeau, viens jouir à la fois
De ta vie & de ta mémoire.

M. Schœpflin ne savoit pas seulement l'Histoire en savant; il la savoit en politique très-instruit des intérêts & des droits des différentes puissances & de la constitution des divers gouvernemens. Les ministres tirèrent souvent parti de ses connoissances à cet égard. Pendant son voyage de Londres en 1727, il avoit été chargé par le maréchal d'Huxelles de prendre des instructions particulières sur l'état du moment en Angleterre, & sur les factions qui partageoient alors cette île. Le Mémoire que M. Schœpflin fit sur ce sujet, s'est trouvé parmi ses manuscrits. En 1734 M. Chauvelin, garde-des-sceaux & ministre des affaires étrangères, employa sa plume à faire valoir les droits du roi Stanislas à la couronne de Pologne, & à réfuter le manifeste de la cour de Vienne. Cet écrit a pour titre : *Les armes du Roi justifiées*.

Mais les grands ouvrages de M. Schœpflin, les solides fondemens de sa réputation, sont son *Histoire d'Alsace*, & son ouvrage qui a pour titre : *Vindiciæ Celticæ*, où il examine les origines, les révolutions & la langue des Celtes.

L'histoire de Bade, hommage qu'il crut devoir à sa patrie, fut son dernier ouvrage considérable. L'opinion de son intégrité étoit si bien établie, que, malgré la prédilection qu'on devoit lui supposer pour ce pays, Bâle l'accepta pour arbitre de contestations survenues entre ce Canton & le marquis de Bade-Dourlac. La transaction fut signée au bout d'un mois, à la satisfaction des deux parties, qui témoignèrent à l'arbitre leur reconnoissance.

L'histoire d'Alsace avoit donné lieu, en 1738, à un voyage de M. Schœpflin dans les Pays-Bas & dans l'Allemagne, & en 1744 à un autre dans la Suisse, voyages savans, où il alloit feuilletant les archives des villes & des monastères, visitant les savans & les Universités, & où il étoit accueilli & favorisé par tous les Princes qui se piquoient d'aimer & de protéger les lettres & les sciences.

Aucun particulier n'a plus fait pour elles que M. Schœpflin; il employoit à les servir tout le crédit que sa réputation lui donnoit auprès des Princes, des ministres & des grands. Le marquis de Bade-Dourlac fit bâtir, à sa sollicitation, une salle d'antiques. En 1763 il engagea l'Electeur-Palatin à fonder l'Académie de Manheim. Il prononça le discours d'inauguration, & meubla d'antiques le trésor de l'Electeur. Il prouva dans des discours lus par lui à cette Académie, dont il étoit président honoraire, que nulle Maison électorale, nulle cour d'Allemagne n'avoit produit un plus grand nombre de Princes savans que la Maison Palatine.

Il rendit sa bibliothèque publique de son vivant. C'étoit la plus complète en histoire qu'aucun particulier eût possédée : elle étoit riche en manuscrits, en médailles, en inscriptions, en figures, en vases & instrumens antiques de toute espèce, qu'il avoit recueillis dans ses voyages. Il la donna dans sa vieillesse à la ville de Strasbourg, sans autre condition, sinon qu'elle continueroit d'être ouverte. Mais la ville voulut qu'il acceptât une pension de cent louis. Le Roi, qui lui avoit donné le titre d'historiographe, lui avoit aussi assuré une pension de 2000 liv. Les droits de l'Université protestante de Strasbourg ayant été attaqués par une cabale puissante, M. Schœpflin les défendit, & le Roi lui fit déclarer par M. le chancelier de Lamoignon & par M. le comte d'Argenson, qu'il ne permettroit point qu'on y portât la moindre atteinte.

Le 22 novembre 1770 terminoit la cinquantième année du professorat de M. Schœpflin : on fit de ce jour une fête publique. Le 28 novembre suivant, l'orateur de l'Université fit devant elle le panégyrique de cet homme célèbre & bienfaisant. Il survécut peu à un tel honneur. Il mourut le 7 août 1771, après une langueur de plusieurs mois. Son convoi fut un spectacle magnifique & touchant; il fut enterré dans l'église collégiale de Saint-Thomas, dont il avoit été chanoine, le magistrat ayant dérogé, pour l'honorer d'une distinction particulière, au statut qui défend l'inhumation dans l'enceinte de la ville; mais une pareille distinction, dont le personnage qu'on veut honorer ne jouit pas, tend à infirmer & à détruire la règle.

SCORAILLE, famille noble, qui tire son nom d'un ancien château situé dans la Haute-Auvergne, à cinq lieues d'Aurillac; *Castrum Scoralium*.

On remarque dans cette famille une branche cadette, divisée en plusieurs rameaux qui ont fourni un

un très-grand nombre de militaires, parmi lesquels on en compte plus de douze tués au service du Roi.

On rencontre encore un Mondon de Scoraille, qui en 1383 servoit le roi Charles VI, sous le dauphin d'Auvergne, avec un chevalier & dix écuyers de sa compagnie.

Un Adrien de Scoraille, commandant d'un bataillon du régiment de Bourgogne, tué à la bataille de Sintzeim en Alsace, le 16 juin 1674.

François-Philippe, marquis de Scoraille, capitaine de dragons en 1688, colonel de dragons en 1696, mestre-de-camp du régiment d'Anjou en 1704, brigadier de cavalerie en 1707, maréchal-de-camp en 1711. Mort en 1724.

La belle duchesse de Fontanges, dont la carrière fut si brillante & si courte, étoit de cette Maison.

SENÈS (Dominique de), (*Hist. litt. mod.*), capitaine dans le régiment de la Marine, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, & ingénieur du Roi en chef. Lorsqu'il vint à Paris se présenter à M. Sauveur, ce savant géomètre de l'Académie des sciences, dont M. de Fontenelle a fait l'éloge, & qui étoit chargé par la cour de l'examen des nouveaux ingénieurs, M. Sauveur lui offrit de le remettre dans ses études géométriques; c'étoit une espèce de préparation à l'examen. M. de Senès refusa cette offre. M. Sauveur, surpris, lui proposa une question qu'on ne jugeoit pas qu'il pût résoudre; il la résolut sur-le-champ, au moyen du calcul intégral, & à son tour il proposa une question très-embarrassante, à laquelle M. Sauveur satisfit; & charmé du savoir de M. de Senès, il le dispensa de l'examen, & lui donna un certificat qui lui valut des distinctions dans le corps des ingénieurs. Voici l'extrait que donne le Journal des savans, dans le mois de février 1747, de l'éloge de M. de Senès, prononcé dans l'assemblée publique de la Société royale de Montpellier, le 2 décembre 1745, par M. de Carney, membre de cette Société :

« M. de Senès eut dès l'enfance une passion » pour l'étude, & ne prit jamais de goût que » pour les bons livres. Descartes lui inspira le » goût du vrai, qui lui fit connoître le besoin qu'il » avoit de la géométrie, dans laquelle il fit de si » grands progrès, que M. de Niquet ou de Riquet, » directeur des fortifications dans la Basse-Provence, le détermina à quitter son repos philosophique pour se rendre utile à l'Etat. Il fut reçu » ingénieur avec des distinctions qui lui firent des » jaloux : il étoit à Toulon lorsque cette place fut » attaquée par le duc de Savoie; & c'est là qu'il » composa son Traité du *Toisé des voûtes*, dont » on trouve les extraits dans les Mémoires de » l'Académie des sciences, années 1719 & 1722 : » il servit ensuite en Espagne, dans l'armée des » deux couronnes; puis il fut placé en Languedoc en qualité d'ingénieur en chef du canal des » étangs, & chargé en même tems de celui des » Launes en Provence; enfin de l'inspection du » canal de communication des deux mers. »

A peine fut-il entré dans la Société royale, qu'il prouva, dans un Mémoire contre MM. Pitcarn & Hecquet, « que l'estomac a, pour broyer les alimens, trente fois moins de force qu'ils n'en » supposoient; & contre M. Astruc, qu'il en a » une réelle. En 1720 la cour le voulut charger » de plusieurs commissions honorables & lucratives qui ne le tentèrent point, parce qu'il falloit » quitter sa famille. Ce fut à lui que, l'année suivante, fut confiée la conduite des travaux nécessaires pour empêcher la communication de la » peste, qui ravageoit la Canourgue; il dirigea » aussi l'esplanade de Montpellier, & en 1739 il » fut nommé par la cour, commissaire, avec trois » autres, pour vérifier les marais de Saint-Gilles » & d'Aigues-Mortes. A peine rétabli d'une dangereuse maladie, il fit une chute qui, peu de » tems après, fut suivie d'un vomissement de sang » considérable, qui termina sa vie le 11 août 1740. » Il étoit né le 28 octobre 1674, à Cuers, petite » ville de Provence; il a laissé un fils, conseiller à » la cour des comptes de Montpellier, héritier du » goût de son père pour les mathématiques, &, » comme lui, un des associés de la Société royale » des sciences. »

SENLIS. (*Hist. de Fr.*) Le nom de cette ville est aussi celui d'une des plus anciennes Maisons de l'Isle-de-France, aujourd'hui éteinte. Elle tiroit son origine des anciens comtes de Senlis, dont une branche prit depuis le nom de Bouteiller, conjointement avec celui de Senlis, parce que plusieurs seigneurs de cette Maison avoient possédé la charge de bouteiller en France.

Depuis Rothold de Senlis, seigneur de Chantilly & d'Ermenonville, chevalier qui vivoit sous le règne de Hugues Capet, les comtes de Senlis, & leurs successeurs les Le Bouteiller de Senlis, ont possédé, pendant plusieurs siècles, ces deux Maisons de Chantilly & d'Ermenonville, & plusieurs d'entr'eux y ont joint quantité de domaines adjacens, comme Montespillouer, dont l'éternelle tour, qui répondoit pour les signaux à celle de Mont-Lhéri, subsiste toujours; Bray-sur-Onette, Brasseuse, Montmélian, Courteuil, Coye, Luzarche, &c.

Gui de Senlis, second du nom, fut élevé auprès de Louis VI, dit *le Gros*, & signa plusieurs chartes comme bouteiller de France. Mort en 1112.

Louis son frère défendit, en 1124, Pont-Audemer, assiégé par Henri I, roi d'Angleterre, & fut pourvu de la charge de bouteiller de France, qu'il exerçoit en 1128.

Guillaume I, autre frère encore, leur succéda dans cette charge.

Etienne de Senlis, autre frère encore, avoit été fait chancelier de France par Philippe I, en 1106.

Gui de Senlis, troisième du nom, fils de Guillaume I, fut bouteiller de France après son père.

Gui de Senlis, quatrième du nom, fils de Gui III, fut pourvu en survivance de cette même charge par le roi Philippe-Auguste; il accompagna ce Prince au voyage de la Terre-Sainte, en 1190. Dans un autre voyage en Egypte, il fut fait prisonnier à Damiette par les Infidèles.

C'est d'après cette succession presque héréditaire de cette charge de bouteiller dans leur Maison, que le nom de la charge est devenu leur nom de famille.

Gui Le Bouteiller de Senlis, sixième du nom, petit-fils de Gui IV, mourut au siége de Damiette, le 8 août 1248.

Guillaume Le Bouteiller de Senlis, arrière-petit-fils de Gui VI, servit dans la guerre de Flandre, en 1303.

Dans la branche des seigneurs d'Ermenonville, Raoul Le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

Dans la branche des seigneurs de Saint-Chartier, Guillaume, conseiller & chambellan du Roi, sénéchal d'Angoumois & de Limosin, mort en 1420;

Et Charles son fils, tué à la bataille de Baugé, en 1421;

Et Guillaume Le Bouteiller, troisième du nom, frère de Charles, chambellan du duc d'Orléans, frère de Charles VI, qui se signala au siége de Montargis en 1427, & mourut vieux célibataire le 20 août 1461. Il paroît que c'est en sa personne qu'a fini cette illustre race des Bouteillers de Senlis.

SENNERT (DANIEL), (*Hist. litt. mod.*), médecin allemand célèbre. La ville de Vittemberg en Saxe, où il exerçoit sa profession, fut jusqu'à sept fois affligée de la peste sans qu'il en sortît ou qu'il cessât d'administrer ses secours aux malades; mais une huitième attaque l'emporta, le 21 juillet 1637, dans sa soixante-cinquième année. On a de lui une multitude d'ouvrages sur son art. André Sennert son fils, professeur des langues orientales, mort le 22 décembre 1689, a aussi composé beaucoup d'ouvrages savans.

SÉRENT, (*Hist. de Fr*), très-ancienne Maison de Bretagne. Sans entrer ici dans la discussion de son origine & de ses antiquités, contentons-nous de considérer les principaux personnages qu'elle a produits: ce sont les seuls qui intéressent l'Histoire. On trouve dans des tems déjà modernes pour elle, quoique encore assez anciens, un Herbert, seigneur de Sérent, grand-bouteiller & l'un des plus grands seigneurs de son tems en France. Il est le premier qui a rempli cet office de grand-bouteiller. Il fit bâtir un château qui fut appelé de son nom, Sérent-le-Bouteiller. C'est apparemment à cet Herbert qu'ont succédé les Le Bouteiller de Senlis.

Godefroy son fils aîné commandoit les chevaliers du Vexin au combat de Brenneville en 1119, sous Louis-le-Gros.

Jean, frère de Godefroy, suivit Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

Marquer, seigneur de Sérent, prit la croix, & se distingua parmi les conquérans de la Terre-Sainte, sous la bannière de Robert, duc de Normandie.

Josselin, seigneur de Sérent; Mérian ou Mériadec son frère, Guehensoc & Juhael ou Gicquel, l'un & l'autre fils de Mérian, se croisèrent tous contre les Sarrasins; Gicquel, reçu dans l'Ordre des Templiers, se distingua au siége de Damiette, & combattit quarante ans dans les croisades.

Mon Dieu! j'ai combattu quarante ans pour ta gloire.

Il y avoit aussi un Sérent à la croisade de Hongrie, & à la bataille de Nicopolis contre Bajazet.

On trouve, en 1351, dans la même branche, Jean de Sérent, fauconnier de France & garde des oiseaux du Roi.

Alain, sire de Sérent, chevalier portant bannière, servit dans les guerres de Flandre, en 1328, & fut tué à la bataille de Cassel.

Jean de Sérent, dit Jeannot, fut un des braves du fameux combat des Trente, en 1351.

Jean son petit-fils, second du nom, porta les armes toute sa vie pour les intérêts de la France, sous le connétable Du Guesclin, sous le connétable de Clisson, & fut armé chevalier par ce dernier.

Jean, troisième du nom, fils de Jean II, suivit son exemple, & porta les armes toute sa vie pour son pays.

Dans la branche de Sérent-la-Rivière, Guillaume de Sérent étoit à la bataille d'Azincourt.

François de Sérent, seigneur de la Rivière, petit-fils de Guillaume, se distingua dans diverses expéditions navales contre les Anglais.

Plusieurs personnages de la Maison de Sérent furent entraînés, par les erreurs du tems, dans la faction de la Ligue. Henri IV, dans des lettres de l'an 1598, les comprend nommément dans une amnistie, *à cause*, dit-il, *des services rendus par eux & leurs ancêtres à l'Etat.*

Dans la branche de Sérent-la-Villeguerrif, le chevalier de Sérent est mort à Bruxelles en 1748, dans sa dix-septième année, ayant essuyé le feu de presque tous les siéges & des plus sanglantes batailles de la guerre de 1741, terminée cette même année 1748.

Cette Maison de Sérent a aussi fourni au parlement de Rennes, si délicat sur la noblesse de ses membres, plusieurs magistrats distingués.

SERVIUS (HONORATUS-MAURUS), (*Hist. litt.*), grammairien & philologue très-connu par son Commentaire sur Virgile, où tous les commentateurs modernes ont tant puisé, même lorsqu'ils l'ont combattu. C'est à peu près tout ce que l'on sait de Servius. On ne s'accorde pas sur le tems où il a vécu : les uns le placent sous l'empire de Constantin, vers le commencement du quatrième siècle; d'autres, tout à la fin de ce quatrième siècle, sous l'empire d'Arcadius & d'Honorius; d'autres enfin le reculent de quelques siècles; mais nous ne comprenons rien au raisonnement que fait à ce sujet M. de Rosset dans le discours sur la poésie géorgique, placé à la tête de son poème de l'agriculture, note *y*. « Les uns, » dit-il, placent Servius sous Constantin; les autres, sous Arcadius & Honorius; mais c'est sans » fondement, puisque Servius cite Aulu-Gelle, » qui vivoit du tems d'Adrien. » Mais l'empereur Adrien ayant régné depuis l'an 117 jusqu'à l'an 138, & Aulu-Gelle ayant été son contemporain, on ne voit pas comment un écrivain qui cite ce dernier, & qui par conséquent lui étoit postérieur, n'auroit pas pu vivre dans le quatrième siècle, soit sous Constantin, soit sous Arcadius & Honorius, à moins qu'il n'ait parlé d'Aulu-Gelle comme vivant de son tems, auquel cas il faudroit placer Servius au second siècle, comme Aulu-Gelle; mais c'est ce que M. de Rosset ne dit pas.

SICKINGHEN, (*Hist. de Fr. & d'Allem.*), particulier puissant dont François I, roi de France, eut à se repentir d'avoir méconnu l'importance. C'étoit un aventurier allemand, qui, par ses intrigues, son éloquence, son activité, surtout par l'étendue de ses correspondances secrètes, devoit être regardé comme le ressort le plus puissant de l'Allemagne. Il se nommoit François de Sickinghen; il étoit fils d'un Suivik, seigneur de Sickinghen, gentilhomme obscur, mort sur l'échafaud, l'empereur Maximilien, las des troubles qu'il causoit dans l'Empire, lui ayant fait trancher la tête. Le fils, plus intrigant encore, mais avec plus d'éclat & de succès, mit dans ses intérêts la plupart des Princes & des comtes de l'Empire, s'assura d'un grand nombre de places, leva une petite armée, devint un ennemi redoutable à l'Empereur & à tous les Etats qui n'étoient point dans ses intérêts (à lui Sickinghen). Il couroit sans cesse d'un bout de l'Allemagne à l'autre, négociant avec les uns, faisant la guerre aux autres. Tantôt on le voyoit à la tête de ses troupes attaquer le duc de Lorraine, les habitans de Metz, le landgrave de Hesse, brûler leurs terres, couper leurs vignes, leur imposer tribut; tantôt il disparoissoit entièrement, une fuite simulée le déroboit au ressentiment de l'Empereur, contre lequel il soulevoit dans le même tems, par des machines invisibles, une foule d'ennemis. Jamais Sickinghen ne paroissoit faire la guerre pour son propre compte; c'étoit toujours un Prince, une ville, un allié opprimé, dont il prenoit la défense; c'étoit un tort qu'il réparoit, une injustice qu'il réprimoit : il faisoit dans toute l'Allemagne le personnage que la Fable attribue aux Hercules, aux Thésées, & nos vieux romans aux paladins. Aussi étoit-il aimé ou craint, & respecté partout; il disposoit à son gré de presque tous les seigneurs allemands.

Parmi les Maisons puissantes dont Sickinghen rechercha l'amitié, celle de la Marck étoit une des plus utiles à ses projets, parce qu'elle pouvoit lui procurer les faveurs de la France. En effet, Fleuranges, fils de Robert de la Marck, le présenta au Roi comme un homme dont il pourroit tirer de grands secours dans ses vues sur l'Empire après la mort de Maximilien, en 1519. Le Roi reçut Sickinghen avec distinction, parut charmé de son éloquence, de ses talens; se l'attacha par une pension de mille écus, le combla d'ailleurs de présens, ainsi que les gentilshommes de sa suite, car Sickinghen affectoit d'en traîner toujours après lui un grand nombre, dont le moindre étoit beaucoup plus noble que lui.

Quand Sickinghen quitta la cour de France pour aller en Allemagne servir le Roi (qui, sans lui dévoiler ses desseins, l'avoit chargé en général de ménager à la France des amis en Allemagne), il dit à Fleuranges ces paroles remarquables, qui n'attirèrent pas toute l'attention qu'elles méritoient : « Je pars pénétré des bontés du Roi, & » charmé de l'accueil que j'ai reçu dans sa cour. » Assurez-le qu'il n'aura jamais de serviteur plus » fidèle que moi, & que j'observerai le serment que » je lui ai fait de le servir contre tous, excepté » contre la Maison de la Marck, à laquelle je dois » ses bontés. Mais il me connoît bien mal s'il me » croit plus sensible aux bienfaits qu'à la confiance. » J'ai pénétré ses desseins que vous & lui m'avez » cachés : il en veut à l'Empire. Je lui ai demandé » des troupes, il me les a refusées; il a cru que je » les demandois pour moi, je ne les voulois que » pour attirer à son parti un plus grand nombre de » gentilshommes allemands. Avertissez-le qu'il ne » sera jamais bien servi que par les simples gentils- » hommes tels que moi. S'il traite avec les grands » Princes, avec les Electeurs, ils prendront son » argent & le tromperont. »

C'est en effet ce qui arriva de la part de plusieurs d'entr'eux. Sickinghen, retourné en Allemagne, y reprit les fonctions de sa chevalerie héroïque. Quelques marchands de Milan lui parurent avoir fait tort à quelques marchands d'Allemagne; il prit la défense de ceux-ci, & saisit pour vingt-cinq mille francs d'effets appartenans aux marchands de Milan; ceux-ci s'en plaignirent à François I leur souverain, qui fit écrire à Sickinghen de rendre ces effets. Sickinghen répondit fièrement qu'il les rendroit quand les marchands milanais auroient fait satisfaction aux marchands allemands qu'il protégeoit. Le conseil de France, qui n'avoit

jamais bien connu quel homme étoit Sickinghen, s'indigna de sa réponse, &, pour l'en punir, supprima ses pensions. Sickinghen alors se crut libre de tout engagement à l'égard de la France; il permit à Robert de la Marck & à l'évêque de Liége son frère, de le comprendre dans le traité qu'ils faisoient alors avec le roi d'Espagne, en haine de la France, qui venoit de les mécontenter sur divers points. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *la Marck*.) L'évêque de Liége obtint depuis, par le crédit de l'Espagne, le chapeau de Cardinal, & le roi d'Espagne n'eut point, auprès des Electeurs, de ministres plus zélés ni plus intelligens, ni en tout d'agens plus utiles dans cette affaire de la concurrence à l'Empire, que les deux la Marck & leur ami Sickinghen.

Une modération estimable nuisit à François I dans cette affaire. Vers le tems de la mort de Maximilien, les principales villes de Souabe faisoient la guerre au duc de Virtemberg, Ulric, qu'elles dépouillèrent de ses Etats. Cette expédition terminée, les troupes victorieuses craignant d'être licenciées, cherchèrent un chef à qui elles pussent se donner. La conjoncture de la diète d'élection & de la concurrence des rois de France & d'Espagne leur étoit favorable. Fleuranges (qui n'avoit point suivi les la Marck, son père & son oncle, dans leur défection) osa donner à François I le conseil de prendre ces troupes à sa solde, & de les faire approcher de Francfort pour déterminer les suffrages en sa faveur. François eut assez de modération pour ne pas y consentir. Le roi d'Espagne fut moins scrupuleux; il souscrivit d'abord au conseil que les la Marck lui donnèrent, de soudoyer ces troupes. Sickinghen se mit à leur tête avec Casimir, marquis de Brandebourg, & la crainte de cette armée de Souabe n'eut pas une légère influence sur l'élection.

Robert de la Marck se brouilla dans la suite avec le roi d'Espagne, devenu l'empereur Charles-Quint, pour quelques atteintes portées à sa souveraineté de Bouillon, dont Robert étoit très-jaloux; il envoya un défi à l'Empereur. En 1521 Fleuranges joignit son défi particulier à celui de son père; c'est ainsi qu'on avoit vu, en 1388, un simple duc de Gueldres défier le roi de France, Charles VI, qui avoit dans sa cour vingt seigneurs plus puissans que ce foible assaillant. Le cardinal de la Marck trouva cette saillie d'audace si déraisonnable, qu'il abandonna son frère, & leva des troupes pour le service de l'Empereur. Sickinghen resta aussi pour lors attaché à Charles-Quint.

Le retour de la Marck vers la France fut un événement heureux pour Fleuranges, qui, toujours attaché au Roi, se voyoit déshérité par le traité que la Marck avoit fait avec l'Empereur. Ce traité portoit qu'aucun des fils de la Marck n'auroit part à sa succession, & ne rentreroit dans ses Etats s'il ne s'engageoit au service de Charles-Quint. Deux d'entr'eux, Jamets & Saussy, intimidés par cette menace, avoient suivi leur père; mais Fleuranges n'avoit pas cru pouvoir violer le serment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi. Se voyant justifié par l'événement, il se hâta de seconder le ressentiment de son père contre l'Empereur. A la tête de quinze mille hommes d'infanterie & de quinze cents chevaux levés en France contre les défenses publiques du Roi, & avec sa permission secrète, il alla mettre le siége devant Vireton, petite ville du Luxembourg, sur les confins de la Lorraine. L'Empereur envoya demander à François I s'il appuyoit l'insolence du duc de Bouillon: le Roi désavoua l'entreprise des la Marck, & leur ordonna si fortement de licencier leurs troupes, qu'ils ne purent se dispenser d'obéir. Cependant l'Empereur, regardant le désaveu du Roi comme un mensonge politique arraché par la crainte, profita du licenciement des troupes de la Marck pour prendre une vengeance facile de l'insulte que ce seigneur lui avoit faite. Le comte de Nassau fut chargé, avec Sickinghen, & même le cardinal de la Marck, de mettre tout à feu & à sang dans les Etats de Sedan & de Bouillon; ainsi Sickinghen viola les deux sermens qu'il avoit faits de ne jamais porter les armes, ni contre le roi de France, ni contre la Maison de la Marck.

Les efforts que fit cette généreuse Maison de la Marck, abandonnée à elle-même, firent juger de ce qu'elle auroit pu faire si elle eût été appuyée par la France comme elle s'y attendoit; elle fut enfin obligée de céder. Robert de la Marck abaissa son orgueil jusqu'à demander une trève, & il eut bien de la peine à en obtenir une de six semaines par le crédit de son ancien ami Sickinghen.

La guerre devint générale. Charles-Quint & François I, après avoir long-tems cherché à rejeter l'un sur l'autre le tort de l'aggression, se déclarèrent enfin. Le comte de Nassau & ce Sickinghen firent ensemble le siége de Mézières, place où s'étoit enfermé le chevalier Bayard. On ne croyoit guère pouvoir entamer la place qu'à l'orient, du côté des Ardennes, la Meuse formant de cette place une espèce de presqu'île, & paroissant la rendre inaccessible vers le nord, le couchant & le midi. C'étoit en effet du côté du levant que se faisoit l'attaque; mais Sickingen, passant la Meuse avec quinze mille hommes détachés de l'armée de Nassau, alla poser des batteries sur une éminence qui commandoit la ville vers le sud-ouest. La place, battue ainsi en deux sens contraires, fut bientôt ouverte de tous côtés: la nature ni l'art ne faisoient plus rien pour elle, mais Bayard y restoit. Toujours informé de tout ce qui se passoit chez les ennemis, il sut qu'il y avoit quelque mésintelligence entre le comte de Nassau & Sickinghen; il voulut l'augmenter en leur inspirant une défiance mutuelle. Il écrivit à la Marck une lettre qui ne devoit point être remise à son adresse.

« Le comte de Nassau, lui disoit-il, m'a fait part

» du dessein qu'il a pris de quitter le service de » l'Empereur pour celui du Roi. Vous êtes l'ami » du comte de Nassau, vous êtes le mien; avertissez-le de terminer cette affaire avant l'affront » qu'on lui prépare. Douze mille Suisses, avec » huit cents hommes d'armes, arrivent ce soir à » trois lieues du camp de Sickinghen; demain ils » l'attaqueront, & sa perte est infaillible; en » même tems je dois fondre, à la tête de ma garnison, sur le camp du comte de Nassau. C'est » cet affront qu'il faut qu'il prévienne en consommant son ouvrage. »

Bayard charge de cette lettre un paysan, lui dit de passer à travers le camp de Sickinghen, & de s'y cacher de manière qu'il soit vu & pris. Il le fut; Sickinghen lut la lettre & trembla. Cette défection du comte de Nassau, dont il crut avoir surpris la preuve, & que sa haine pour Nassau lui fit d'abord regarder comme indubitable, l'arrivée prétendue des Suisses, l'approche plus réelle d'une armée française qui s'avançoit pour faire lever le siège, la résistance opiniâtre de la place, quelques autres circonstances encore que sa défiance rapprochoit rapidement, tout lui persuada que Nassau avoit juré sa perte, & que, s'il restoit dans son poste (lui Sickinghen), il alloit se trouver serré entre la place & deux corps d'armées supérieurs au sien. Il prit le parti de repasser la Meuse & d'aller se poster près du comte de Nassau pour observer sa conduite. Nassau, surpris de ce mouvement, envoya demander à Sickinghen ce qu'il signifioit. *Il signifie*, répondit Sickinghen avec colère, *que le comte de Nassau n'en est pas encore où il pense; qu'il n'aura pas le plaisir de me voir périr avec mon armée, & que peut-être sa trahison lui coûtera cher*. En même tems il rangea son armée en bataille, & par cette démarche il obligea le comte de Nassau, qui n'entendoit rien à cette bizarre énigme, d'y ranger aussi la sienne. A la faveur de ce tumulte, le paysan, porteur de la lettre, se sauva, & courut rendre compte à Bayard du succès de son artifice. Celui-ci, voyant ses deux ennemis prêts d'en venir aux mains, s'écria: *Donnons le signal de la bataille*, & il fit faire une décharge d'artillerie sur les troupes de Nassau. Nasseau craignit à son tour d'être pressé à la fois, & par la garnison, & par Sickinghen, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec le chevalier Bayard; il étoit possible que dans ce chaos de défiances & d'incertitudes les deux généraux de Charles-Quint s'entre-détruisissent imprudemment; mais ils s'expliquèrent, & l'évasion du paysan put les aider à deviner la vérité. Au moyen du décampement de Sickinghen qui laissoit libre le passage de la Meuse, les Français introduisirent dans la place un grand convoi & un corps de troupes considérable; ainsi Bayard tira un avantage réel de son stratagême. Alors le comte de Nassau désespéra de prendre cette place que tous les Français, excepté Bayard, avoient désespéré de pouvoir garder. Le siège fut levé.

Depuis cette époque on ne rencontre plus Sickinghen dans aucune expédition militaire ni dans aucune intrigue politique.

SIGEFROI & GODEFROI. (*Hist. du Nord.*) Sigefroi, roi des Danois ou Normands du tems de Charlemagne, ne voyoit pas avec moins d'inquiétude l'agrandissement de la puissance française du côté du Nord, que les Sarrasins du côté de l'Espagne, & les Grecs du côté de l'Italie; il avoit cependant toujours paru vouloir entretenir la paix avec la France, mais ses sujets infestoient toutes les mers, observoient toutes les côtes. Ce peuple tiroit de la marine une source nouvelle de puissance, inconnue à toutes ces nations barbares, qui, sorties du sein de la Germanie, n'avoient presque jamais conçu d'idée d'agrandissement que par terre. Sigefroi parloit toujours de paix à Charlemagne, mais il étoit l'ami de Vitikind: sa cour avoit été la retraite de ce général saxon dans toutes ses disgraces, & les Etats de Sigefroi servoient d'asile à tous les Saxons chassés de leur pays par le sort de la guerre: il avoit souvent envoyé à Charlemagne des ambassadeurs qui avoient comparu dans les divers parlemens que tenoit ce Prince; mais ces ambassadeurs étoient des espions choisis de concert par Sigefroi & par Vitikind, pour épier les endroits & les momens foibles; ils n'avoient jamais de rapports favorables à faire; ils voyoient Charlemagne dans toute sa puissance & dans toute sa gloire; ils le voyoient plus grand dans ses parlemens & dans ses conseils, qu'à la tête de ses armées, donner des lois aux nations vaincues, prendre des mesures sages pour l'exécution de tous ses desseins, & surtout gouverner ses sujets avec une douceur & une justice qui invitoient tous les cœurs à voler au devant de son joug: c'étoient autant de raisons pour éviter d'entrer en guerre ouverte avec un Prince qui joignoit ainsi au talent de vaincre, le talent plus rare de régner; ces raisons déterminèrent toujours Sigefroi à la paix.

Godefroi son successeur, qui régnoit dans le tems de la réduction des Saxons en 804, suivit la même politique; & voyant la barrière qui séparoit ses Etats de la France, renversée par la transplantation entière des Saxons, il n'en fut que plus empressé à marquer au vainqueur la plus grande condescendance; il se hâta de conclure un traité par lequel il s'obligeoit à faire sortir de ses Etats les Saxons qui pouvoient s'y être réfugiés.

SIMPLICE, SIMPLICIUS. (*Hist. ecclés.*) Saint Simplice, évêque d'Autun au quatrième siècle, a fourni le premier exemple, du moins authentique, d'une epreuve par le feu chez les Chrétiens. Cette épreuve est rapportée par Grégoire de Tours dans son Traité de la gloire des Confesseurs. Simplice étoit marié lorsqu'il fut fait évêque: sa femme ne put se résoudre à le quitter. Sûre de sa

chasteté & de la continence de son mari, elle continua de coucher dans la même chambre que Simplice ; ce qui ayant, au yeux du peuple, les apparences ordinaires du mariage, excita du scandale & des murmures. La femme de Simplice en fut avertie, & voulut justifier son mari & se justifier elle-même. Elle choisit une des fêtes de l'année les plus solennelles, le jour de Noël, & en présence du peuple assemblé, elle porta du feu dans ses habits pendant près d'une heure sans qu'ils éprouvassent le moindre dommage ; elle le mit ensuite dans les habits de l'évêque son mari, en lui disant comme Arrie à Pætus : *Ce feu ne fait point de mal* ; & se tournant vers le peuple : Reconnoissez, dit-elle, par ce témoignage & ce jugement de Dieu, que la concupiscence n'agit pas plus sur nos ames, que ces charbons n'agissent sur nos vêtemens. On sait que, dans ces premiers tems, les épreuves, par le feu surtout, réussissoient presque toujours. Simplice & sa femme parurent pleinement justifiés, & une multitude de Païens demandèrent & reçurent le baptême à cette occasion.

SOARE (Cyprien), (*Hist. litt. mod*), jésuite fort connu autrefois dans les collèges des Jésuites par une rhétorique latine, faite d'après les principes d'Aristote, de Cicéron & de Quintilien, & qui étoit estimée ailleurs encore que dans les collèges des Jésuites. L'auteur est du dix-septième siecle, & on a imprimé aussi pour les collèges un abrégé de sa rhétorique en 1674.

SOBESLAS. (*Hist. de Bohême.*) C'est le nom de deux rois de Bohême, qui méritent diversement d'être distingués de la foule des Rois. Sobeslas I avoit été exilé par Uladislas I son frère. A la mort d'Uladislas, il vint remplir son trône. Il remporta une grande victoire sur l'empereur Lothaire II, & sur Othon, marquis de Moravie, qui fut tué dans ce combat. L'empereur Lothaire fit sa paix avec lui, &, de son ennemi devenu son allié, combattit avec lui contre Conrad III, chef de la Maison impériale de Suabe, & contre Frédéric I, dit Barberousse, qui furent vaincus. Sobeslas contribua aussi avec le même empereur Lothaire II, vers l'an 1135, au rétablissement du pape Innocent II. Il se fit contre lui quelques conspirations qui furent découvertes & punies ; il gouverna toujours avec gloire & avec bienfaisance ; il rétablit Glatz que les Polonais avoient ruiné, Gorlitz qui avoit été brûlé ; il rebâtit plusieurs autres villes tombées en ruine, & répara, autant qu'il put, les ravages de la guerre. Il donna aussi à ses peuples l'exemple des vertus & de la piété.

Sobeslas II commença son règne par un assassinat ; il tua d'un coup de poignard le gouverneur de Frinda, citadelle dans laquelle il avoit été prisonnier, & se plaignoit d'avoir été maltraité alors par ce gouverneur. Dans la suite il eut honte de son crime ; il s'en repentit, il en pleura, mais il n'en devint pas moins cruel ; il joignit même à la cruauté la perfidie & la trahison. Emeric, prince de Hongrie, qui disputoit le royaume de Hongrie à André son frère, se retira plein de confiance auprès de Sobeslas, dans lequel il espéroit trouver un appui auprès de l'Empereur, qu'il vouloit engager à se rendre médiateur entre son frère & lui. Sobeslas, qui l'avoit attiré, l'accueille avec zèle, le retient par des procédés engageans, & finit par le livrer à André, dont il achète l'amitié par cette basse infidélité. L'Empereur en fut indigné : Sobeslas, tout Roi qu'il étoit, fut mandé à sa cour, & n'ayant point comparu, fut privé de son royaume par l'Empereur, qui mit à sa place Frédéric, fils du roi Uladislas II. Sobeslas se défendit, & livra près de Prague une sanglante bataille à Frédéric, qui fut vainqueur, & blessa de sa main & mit hors de combat Sobeslas, lequel mourut de ses blessures.

SODERIN, SODERINI. Le pape Adrien VI (Adrien-Florent) avoit été précepteur de Charles-Quint, & pendant son pontificat fut toujours partisan de Charles-Quint contre François I. Il parut disposé à être gouverné par le cardinal Soderin, évêque de Volterre. Ce Cardinal attira d'abord sa confiance en affectant beaucoup d'impartialité, surtout un desir ardent de ménager la paix entre les puissances chrétiennes ; mais il étoit tout français dans le cœur. On surprit entre les mains d'un banni de Sicile, qui se disposoit à passer en France, des lettres du cardinal Soderin, adressées à l'évêque de Saintes son neveu. Soderin le chargeoit d'engager François I à envoyer une flotte contre la Sicile, en l'assurant qu'il y trouveroit plus d'amis qu'il ne pensoit ; il ajoutoit qu'en divisant par cette diversion les forces impériales, il lui seroit plus aisé de reconquérir le Milanez. Le Pape, connoissant par ces lettres qu'il avoit été dupe de la dissimulation du cardinal Soderin, entra dans une colère qui fit bien connoître toute son aversion pour la France ; il fit enfermer Soderin au chateau Saint-Ange, & lui fit faire son procès comme à un criminel d'Etat, sous prétexte qu'il avoit voulu livrer aux ennemis un fief de l'Eglise. Soderin en fut quitte cependant pour la perte d'une grande partie de ses biens, mais plusieurs de ses complices furent écartelés. Cette aventure est de l'an 1522.

Un autre Soderin, vraisemblablement de la même famille, fils d'un noble vénitien & d'une Balbi, noble génoise, a été aux dix-septième & dix-huitième siècles un homme de lettres très-distingué. Sa tragédie de *Rosimonda* lui fit un nom à vingt-quatre ans, en 1683. Une espèce de rhétorique qu'il publia en 1684 sous le titre *Della persuasione oratoria per la via degli affetti*, ajouta encore à sa réputation. Quelques ouvrages de piété qu'il fit à Rome, & qu'il presenta au pape Innocent XI, lui méritèrent l'estime de ce Pape, qui lui en donna des témoignages publics, & qui la lui prouva plus

solidement encore par deux bons bénéfices dont il le pourvut en 1686. Soderin est aussi l'auteur d'un ouvrage qui, fait à la fois philosophiquement & chrétiennement, pourroit être d'une grande importance. Il a pour titre : *Della fede delle cose invisibili.* Ses autres ouvrages sont des vies particulières de divers personnages plus ou moins célèbres; ils ont été publiés au commencement du dix-huitième siècle ; mais nous ne devons pas oublier sa traduction italienne du panégyrique de Trajan par Pline le jeune. Soderin mourut le 12 mars 1715, à cinquante-six ans.

SOLLIER (JEAN-BAPTISTE DU), (*Hist. litt. mod.*), jésuite, continuateur des *Actes des Saints*, & l'un de ceux qui ont le plus & le mieux travaillé à cette immense collection, parvint, par le moyen de M. le cardinal d'Alsace, son ami & son compagnon d'études, qui l'avoit mené avec lui à Vienne, à inspirer à l'empereur Charles VI le desir de s'intéresser à cette grande & laborieuse entreprise. Il trouva aussi de la protection, de l'appui, & surtout les plus grandes marques d'estime & de bienveillance à la cour de Jean-Guillaume, Electeur palatin. Le P. du Sollier étoit né dans un village entre Courtrai & Tournai, le 28 février 1669. Il mourut le 17 juin 1740.

SOLMS, (*Hist. mod.*), grande Maison d'Allemagne, qui tire son nom du bourg & comté de Solms, à deux lieues de Vestlar.

Bernard, comte de Solms, servit en 1346 dans l'armée de l'empereur Louis de Bavière, contre le marquis de Moravie.

Bernard III, dont Bernard I étoit le trisaïeul, fut quarante-deux ans conseiller d'Etat des empereurs Maximilien I & Charles-Quint.

Un de ses fils, Guillaume, mourut en 1542 à la guerre contre les Turcs.

Ernest, arrière-petit-fils du même Bernard III, servit en Hollande, fut blessé dans un combat le 2 septembre 1595, & mourut de ses blessures à Rhinberg.

Evrard, frère d'Ernest, & qui servoit ainsi que lui en Hollande, fut blessé depuis au siége de la Fère, le 2 février 1596, & mourut aussi de ses blessures à Noyon.

Othon, comte de Solms, autre frère, fut tué au combat de Molsheim, le 23 juillet 1610.

Jean-Albert, comte de Solms, autre frère encore, fut grand-maître de la Maison de Frédéric V, Electeur palatin & roi de Bohême, dont il suivit la fortune.

Jean-Albert II, fils du précédent, passa la plus grande partie de sa vie au service des Hollandais, fut lieutenant-général de leurs armées & de Guillaume III leur stathouder, roi d'Angleterre; il fut tué à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

Dans la branche de Greiffenstein, Frédéric-Magne, comte de Solms, qui servoit dans les armées de Hollande, fut blessé au siége de Maëstricht, & mourut de ses blessures le 5 août 1676.

Dans la branche de Hungen, Philippe, qui, après avoir servi dans les armées de Suède & dans celles du cercle du Haut-Rhin, mourut le 7 janvier 1665 à Nuremberg, au retour de la guerre contre les Turcs.

Maurice son fils fut lieutenant-général des armées de l'Empereur & de l'Empire.

Dans la branche de Lich, Bernard tué à Suinfurt en 1554.

Ernest son frère aîné, chambellan de l'empereur Charles-Quint, servit au siége de Metz en qualité de colonel.

Dans la branche de Hoen-Solms, Henri-Guillaume, qui, après avoir tué par accident à la chasse le landgrave de Hesse, Guillaume VI, se retira en Espagne, & fut tué vers l'an 1665 dans un combat contre les Portugais.

Jean-Henri-Christian son frère fut tué le 7 novembre 1668 par Guillaume, comte de Solms-Greiffenstein son aïeul maternel, en haine de ce qu'il s'étoit fait catholique.

Christian-Louis, neveu du précédent, fut capitaine des gardes de Guillaume III, roi d'Angleterre, & mourut au siége de Limmerick en Irlande en 1690.

Dans la branche de Laubach, Albert-Othon, comte de Solms, fut tué d'un coup de canon devant Bréda, le 2 mars 1610.

Son fils, Albert-Othon, fut tué à la chasse d'un coup de fusil en 1656.

Dans la branche de Sonnenwald, Henri-Guillaume, tige de cette branche, fort considéré du roi de Suède, Gustave-Adolphe, qui lui procura de grands établissemens, mourut à Swinfurt des blessures qu'il avoit reçues lorsque le général Tilli s'étoit emparé de Bamberg.

SONNET (THOMAS), (*Hist. litt. mod.*), sieur de Courval, docteur en médecine & poète, a fait un livre de satyres contre les charlatans & faux médecins, qu'il a dédié à la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII. On y voit en tête le portrait de l'auteur avec ces quatre vers :

Vire fut mon berceau, ma nourrice & mon lait;
Caen l'unique séjour de mon adolescence;
Paris de ma jeunesse, & maintenant la France
A mon nom, mes écrits, mon corps & ce portrait.

Sonnet est aussi l'auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *La Satyre Ménippée du mariage.*

SOPHRON, (*Hist. litt. anc.*), poète grec, natif de Syracuse, vivoit du tems de Xerxès, vers l'an 480 avant J. C. Il écrivoit dans ce genre des poésies libres que les anciens appeloient des *Mimes*.

Un autre Sophron, poète comique, vivoit vers l'an 272 avant J. C. Platon estimoit fort cet auteur & l'avoit toujours sous son chevet.

SORE (JACQUES), (*Hist. de Fr.*), calviniste, amiral de Navarre, grand-homme de mer, né au village de Floques, près la ville d'Eu, voyant la guerre déclarée entre la France & l'Angleterre au sujet du Havre-de-Grace, en 1563, arma en course & fit des prises considérables. L'amiral de Coligny lui procura des lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, qui le nommoient amiral de Navarre. Il justifia ce titre par des courses heureuses sur les vaisseaux espagnols. Mais on lui impute une action bien indigne; ayant pris, en 1570, un vaisseau qui alloit au Brésil & qui portoit trente-huit ou quarante Jésuites destinés pour les missions du pays, il poussa le zèle protestant jusqu'à les tuer tous, & faire jeter leurs corps à la mer. Aussi plusieurs historiens n'en parlent que comme d'un pirate; quelques-uns cependant prennent sa défense, & racontent de lui des actions plus humaines.

SOUCHES (LOUIS-RATUIT, comte de), (*Hist. mod.*), général des armées de l'Empereur, étoit Français, & on le disoit fils d'un épicier de la Rochelle; mais les déclarations les plus authentiques & les plus imposantes lui assurent une naissance très-distinguée. Le comte de Souches fut d'abord au service de la Suède, où il eut un régiment de dragons & un d'infanterie; mais ayant pris querelle avec son général, il rendit ses commissions pour se battre avec lui. En voulant retourner en France, il s'arrêta quelque tems à Vienne, où on lui offrit un régiment de dragons au service de l'Empereur; il l'accepta. En 1645, Torstenson, général suédois, faisoit des progrès rapides; il avoit battu les Impériaux; il soumettoit les places de la Moravie : le seul bruit de sa marche triomphante obligeoit l'armée impériale à lever le siége d'Olmutz. Il ne restoit plus à l'Empereur de place forte dans cette province, que Brin ou Brunn, au confluent de la Siverta & de la Zuritta. Le comte de Souches se jeta dans cette place, & fit une si belle défense, qu'il donna le tems à l'Empereur d'envoyer du secours, & que les Suédois perdirent plus de monde devant Brinn, qu'ils n'auroient fait dans une bataille perdue. De Souches fut nommé Gouverneur de la place qu'il avoit sauvée. Il passa par tous les grades de l'armée, signalant dans toutes les occasions sa valeur & sa capacité. En 1664, ayant le commandement général des troupes de la Haute-Hongrie contre les Turcs, il battit ces Infidèles & leur enleva plusieurs places. En 1674, il joignit dans le Brabant les troupes d'Espagne & de Hollande, & combattit à la bataille de Senef contre le grand Condé. Il mourut en 1682, dans la Moravie, comblé d'honneurs, conseiller d'Etat & de guerre, maréchal-de-camp-général, commandant-général des frontières d'Esclavonie, &c.; deux de ses petites-filles furent l'une après l'autre dames d'honneur de l'Impératrice, femme de l'empereur Léopold; un de ses fils, Charles-Louis de Souches, général de l'infanterie impériale, mourut des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Salankemen, en 1691, laissant un fils (Louis II) qui servit, comme lui, dans les troupes de l'Empereur, & un autre fils chevalier de Malte.

La Maison de la Souche de Saint-Augustin est d'une très-ancienne noblesse, mais qui n'a rien de commun avec la famille des de Souches dont nous venons de parler. Nous ne nous arrêterons pas sur ce qui concerne cette Maison (de la Souche de Saint-Augustin), parce que, quoiqu'elle ait fourni à la patrie bien des défenseurs, elle a eu le bonheur de ne lui fournir aucune victime connue.

SOUILLAC. La Maison de Souillac a été moins heureuse. Parmi une foule de guerriers distingués, elle compte :

Dans la branche aînée, un colonel d'infanterie, tué dans une embuscade en Piémont, l'an 1704.

Dans la branche des seigneurs d'Aserac, Bertrand, blessé à la bataille de Moncontour.

Benjamin & Jean-Frédéric, tués au siége de Casal.

René leur frère, mort de blessures reçues au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1652.

Dans la branche des comtes du Bourg, Bardi de Souillac, blessé en Catalogne au siége de Salces.

Charles, tué à la bataille de Consarbrick pres de Trèves, en 1675.

Louis, mort en Italie, capitaine d'infanterie.

Louis-Benoît, fait prisonnier au combat de Cassano, & mort peu de tems après des blessures qu'il avoit reçues dans ce combat.

SPADA. (*Hist. ecclés.*) On connoît quatre Cardinaux de ce nom. 1°. Bernardin, nommé Cardinal en 1626, par Urbain VIII. 2°. Jean-Baptiste, nommé le 9 mars 1652 par le pape Innocent X. 3°. Fabrice, neveu du précédent, nommé le 27 mai 1675 par le pape Clément X. 4°. Horace-Philippe, nommé le 17 mai 1706 par le pape Clément XI. Le troisième (Fabrice) avoit été nonce en Savoie & en France. Je crois que c'est à lui qu'est arrivé un malheur qui est une grande leçon contre les inhumations précipitées, & sur l'incertitude des signes de la mort. Il tomba en léthargie, on le crut mort, on l'ouvrit. Au premier coup de scalpel il ressuscita, porta machinalement la main au scalpel comme au siége de la douleur, & retomba véritablement mort. Chez les anciens Romains un homme pareillement cru mort fut mis sur le bûcher, & ne revint à lui que quand les flammes le gagnèrent; mais toujours privé du mouvement, il ne put que crier. On courut à son secours : il n'étoit déjà plus tems, les flammes l'environnoient de toutes parts; il fallut le laisser brûler.

Heureux encore l'un & l'autre dans leur malheur, en comparaison de ceux qui ne se réveillent que sous la terre & qu'au fond de leur cercueil,

supplice

supplice qui épouvante l'imagination, & auquel il faut s'abstenir même de penser trop long-tems, mais que la police ne sauroit prévenir avec trop de soin.

STABERIUS (Lucius), (*Hist. rom.*), gouverneur d'Apollonie, en fut chassé par les habitans qui favorisoient le parti de César, comme César le rapporte lui-même au troisième livre de la guerre civile. Horace, satyre 3 du livre 2, parle d'un avare nommé Staberius :

Hæredes Staberi summam incidere sepulchro, &c.

On ignore quel est ce Staberius.

STRAZEL (Jean). (*Hist. litt. mod.*) Lorsqu'en 1535, Danès quitta sa chaire de grec au collége royal pour suivre dans l'ambassade de Venise Georges de Selve, évêque de Lavaur, il demanda & obtint pour successeur Jean Strazel, flamand, né près de Bailleul, dans un lieu appelé Strazel, dont il prit le nom. Voulté l'a célébré par des antithèses.

Senex puerque
Ætate est juvenis, senexque sensu.....
Doctor ingeniosus elegansque,
Doctor, quique bonas amat Camœnas.

« Jeune par l'âge, vieux par la sagesse, docteur » ingénieux, aimable docteur qui aime les Muses. » Leger Duchesne a fait sur sa mort, de la philosophie en jeux de mots. Strazel mourut le lendemain des Rois.

Lusus heri fuerat convivia ducere regum,
Regalique epulas exhilarare joco.
Lux subiens convivia, sed funebria præbet.....
Humanos casus homines perpendite lusum
Et luxum à luctu separat unica nox.

On a de Strazel une explication des vers dorés de Pythagore. Il eut un neveu, homme de lettres aussi, nommé Robert Strazel.

SURGERES. Le Dictionnaire, à cet article, renvoie à l'article *la Rochefoucauld*, & là il est parlé de différentes branches de la Maison de la Rochefoucauld, mais il n'est point parlé de celle de Surgères. Ajoutons ici pour réparer cette omission, que la terre de Surgères, baronie du pays d'Aunis, après avoir été possédée pendant plusieurs siècles par l'ancienne Maison de Maingot-Surgères, a passé, au quatorzième siècle, dans la Maison de Clermont, par le mariage de Jeanne Maingot, dame de Surgères & de Dampierre, héritière de la branche aînée de la Maison de Maingot-Surgères, avec Aynard ou Aymar de Clermont. De là cette même terre de Surgères passa dans la Maison de Fonséque, d'où elle est tombée dans une branche de la Maison de la Rochefoucauld par le mariage d'Hélène de Fonséque, dame de Surgères, fille aînée & héritière de Charles de Fonséque, seigneur de Surgères, avec Isaac de la Rochefoucauld, baron de Montendre, dont le second fils, François de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, a été la tige de cette branche de la Rochefoucauld-Surgères, qui avoit été annoncée & omise dans le Dictionnaire, & qui, comme toutes les autres branches de cette grande Maison de la Rochefoucauld, a produit plusieurs militaires distingués, entr'autres le marquis de Surgères, Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld, lieutenant-général des armées du Roi.

SYLVANUS. (*Hist. rom.*) Vers le milieu du quatrième siècle, tems où les nations barbares & germaniques commençoient à se répandre dans les Gaules & dans diverses provinces de l'Empire, on voit paroître avec quelque éclat ce Sylvanus, fils d'un capitaine français, qui avoit bien servi Constantin dans diverses expéditions. Sylvanus s'attacha d'abord au tyran Magnence (*Magnentius*), & suivit son parti contre l'empereur Constance ; mais à la bataille de Mursia ou Essek en Hongrie, bataille qui fut décisive entre les deux contendans, Sylvanus contribua beaucoup à la victoire de Constance, en passant de son côté. Magnence, privé de l'appui de Sylvanus, prit la fuite dès le commencement de l'affaire, qui n'en fut pas moins soutenue avec beaucoup de courage par les Français & les autres peuples germains. C'est une des batailles où il fut répandu le plus de sang romain ; elle coupa les nerfs de l'Empire, disent les historiens, par la destruction des vieilles troupes romaines, & l'Empire, tombé dans un état de langueur & de foiblesse, perdit pour long-tems les moyens de soutenir le choc des barbares. Les Romains, quoiqu'ainsi détruits, furent cependant censés les vainqueurs, grace à la défection de Sylvanus. Constance, pour l'en récompenser, lui donna le commandement de son infanterie, & l'envoya dans les Gaules, où Decentius, frère de Magnence, soutenoit les restes de ce parti abattu, que les crimes de Magnence achevèrent bientôt de détruire entiérement. Sylvanus continua de servir utilement l'Empereur contre d'autres ennemis ; il purgea les Gaules de diverses hordes de barbares errantes à l'aventure dans cette contrée. Mais Constance étoit un de ces souverains soupçonneux, ombrageux, qu'il est quelquefois dangereux de trop bien servir ; il avoit toujours l'oreille ouverte aux délations, aux suggestions perfides des flatteurs & des eunuques qui le gouvernoient. Cruel & sanguinaire, sacrifiant tout aux moindres soupçons, n'épargnant la vie de personne, il croyoit aisément que tout le monde en vouloit à la sienne ; il ne voyoit partout que conspirations : on n'eut pas de peine à lui persuader que Sylvanus devenoit trop puissant, & qu'il falloit se défier

de lui ; on suppofa de ces lettres qui laissent un champ d'autant plus vaste à l'interprétation, qu'elles sont plus vagues & plus obscures ; on lui montra des apparences de conjuration, légères, ou plutôt chimériques, que son imagination grossit, & que sa crainte réalisa ; il fallut chercher les moyens d'attirer Sylvanus à la cour, ou de le forcer d'y venir rendre compte de sa conduite. Plusieurs capitaines français qui servoient dans les armées romaines, ou qui avoient des places importantes à la cour, offroient de l'engager à venir se justifier sur les prétendues lettres qu'on lui imputoit ; ils représentoient qu'il n'y avoit que ses compatriotes qui pussent lui inspirer assez de confiance pour le déterminer à cette démarche ; qu'ils auroient même besoin d'adresse pour l'y amener, & pour empêcher qu'irrité de ces machinations clandestines, il ne se portât à quelque extrémité fâcheuse. Un tyran se défie de tout : Constance craignit quelque connivence secrète entre ces officiers français & Sylvanus ; leurs offres lui furent suspectes, leur zèle lui parut excessif, & dès-lors peu sincère ; il préféra d'envoyer à l'armée un grec, nommé Apodémius, connu pour le plus grand ennemi de Sylvanus, & qui eut grand soin de faire tout ce qu'il falloit pour le pousser à la défection ; il ne daigna point le voir ni lui faire part des ordres dont il étoit chargé pour lui, & qui portoient invitation ou injonction de se rendre à la cour. Sans lui rien communiquer, sans conférer de rien avec lui, il se mit à ordonner de tout dans l'armée, en vertu d'une commission particulière qu'il ne montroit point ; & traitant déjà Sylvanus comme un sujet entiérement disgracié, il sévissoit hautement contre les amis & les créatures de ce général ; cependant les fabricateurs des fausses lettres par lesquelles on avoit voulu perdre Sylvanus, voyant quel avoit été le succès de leur première tentative, crurent pouvoir s'en permettre une seconde, & peut-être avec moins de précaution : ces nouvelles lettres furent arguées & convaincues de faux (ce qui étoit un violent préjugé contre les premières), mais il ne fut rien prononcé contre les faussaires ; ils n'en furent pas moins accueillis à la cour, & Sylvanus ne recouvra point la confiance de l'Empereur ; il voulut donc, pour sa sûreté même, se rendre redoutable au Prince auquel il n'avoit pu être cher ; il songea d'abord à se mettre à la tête des Français & des autres peuples germains qui infestoient les Gaules ; mais craignant, d'après les conseils de ses amis, d'être trahi & vendu à l'Empereur par ces étrangers qui tous les jours s'y vendoient eux-mêmes, il eut recours à la grande ressource qu'embrassoient alors les généraux mécontens, celle de se faire ou de se laisser proclamer Empereurs par leurs armées. Cette nouvelle, parvenue promptement à l'Empereur qui étoit alors à Milan, lui causa un grand effroi : la force étoit moins à son usage que la perfidie ; le moyen qu'il prit pour conjurer l'orage fut de ce dernier genre. Il tenoit alors prisonnier un homme qu'il avoit fait commandant-général de la cavalerie, nommé Ursicin ; cet homme avoit été injustement accusé d'avoir tenté d'usurper l'Empire en Orient, & comme ces accusations étoient toujours très-accueillies auprès de Constance, Ursicin s'étoit vu en grand danger d'être condamné sans être entendu ; il n'étoit pas même encore à l'abri de ce danger, puisque les défiances du tyran le retenoient encore en prison. Constance lui offrit pleinement ou justice ou grace, à condition qu'il lui serviroit à se défaire de Sylvanus, & voici le complot dont on le fit l'instrument. Ursicin parut s'être échappé de sa prison & porter son ressentiment dans l'armée de Sylvanus, retraite assez naturelle d'un mécontent & d'un opprimé ; il offrit à ce général ses services, ses vœux, ses projets de vengeance. Sylvanus, jeune encore, avoit la franchise & la confiance de son âge ; il crut Ursicin & voulut profiter de son expérience ; il l'admit à ses conseils les plus secrets. Ursicin ne perdit point de tems, & travailla sous main avec une sourde activité à lui débaucher une partie de ses troupes ; il parvint enfin à pouvoir impunément s'introduire à main armée à la tête d'une puissante escorte de soldats choisis & déterminés, chez Sylvanus : on égorge sa garde, on force son palais, on arrive jusqu'à lui. Sylvanus est massacré sans avoir eu du moins les angoisses de la défiance & de la crainte. Il n'y avoit que vingt-huit jours qu'il avoit été proclamé Empereur. Constance crut avoir remporté une grande victoire : son orgueil s'en accrut ainsi que sa cruauté ; il traita tous les amis de Sylvanus comme Tibère avoit traité ceux de Séjan. Il crut alors sa grandeur & sa puissance au dessus de toutes les atteintes de la fortune ; ce fut alors, dit un historien moderne, que ses flatteurs lui donnèrent le titre d'*Eternel*, lequel il dénioit à Jésus-Christ, fils de Dieu, malheureux Arien qu'il étoit !

Les Français & les Allemands s'étant joints aux légions qu'avoit commandées Sylvanus, vengèrent sa mort par des ravages. Ce général fut plaint & regretté : les troupes l'aimoient ; il avoit mérité leur estime par sa valeur & sa conduite ; il avoit d'ailleurs été persécuté & calomnié : on l'avoit forcé à la révolte, & il étoit mort victime d'un indigne artifice. On croit qu'il étoit chrétien. Sa mort est du commencement de l'an 355.

SYNCLÉTIQUE (Sainte). (*Hist. ecclés.*) C'est le nom de la première femme qui ait embrassé l'état monastique, exemple qui avoit auparavant été donné par des hommes. Saint Athanase a écrit la vie de sainte Synclétique, ou du moins cet ouvrage lui a été attribué.

TABÉRIUS (Jean), (*Hist. litt. mod.*), critique habile du quinzième siècle, étoit de Rovato dans le Bressan. Ses Commentaires sur Lucain sont fort estimés, & sont célébrés dans ces vers de Daniel Cereti, poète bressan :

Quid referam culti sublimia scripta Taberî,
Cujus jam toto nomen in orbe micat ?
Hic sibi victuram peperit per sæcula famam,
Dum studet auctores restituisse graves, *&c.*

Le cardinal Querini faisoit grand cas de Tabérius, & le fait valoir dans plus d'un endroit de ses écrits.

TACQUET (André), (*Hist. litt. mod.*), jésuite, né à Anvers, grand mathématicien : ses ouvrages ont été rassemblés, & imprimés à Anvers, in-folio, en 1669, neuf ans après sa mort, arrivée en 1660. Plusieurs maîtres se servent encore, pour l'enseignement, de ses Elémens d'Euclide ; son Astronomie & son Optique sont aussi d'un assez grand usage.

TAGEREAU (Vincent), (*Hist. litt. mod.*), jurisconsulte qui s'est rendu célèbre en 1611, par un Traité contre le congrès, qui en a préparé de loin l'abolition. On dit que les quatre fameux vers de Boileau contre le congrès, dans sa huitième satyre, adressée à M. Morel, docteur de Sorbonne, frappa MM. de Lamoignon, & les détermina enfin à cette abolition, qui fut l'ouvrage du premier président de Lamoignon, provoqué par l'avocat-général son fils, qui fut depuis le président de Lamoignon ; mais Vincent Tagereau les avoit tous précédés, & auroit mérité de voir, en 1677, l'heureux effet de son livre. On a aussi de lui *le vrai Praticien français*, imprimé en 1633.

TAGLIACARNE *ou* TAILLE-CARNE (Benoît), (*Hist. litt. mod.*), génois, se distinguoit par des mœurs douces & bienfaisantes, par des connoissances agréables & du talent pour la poésie latine. Notre roi François I, dont il étoit connu, lui confia l'éducation des Princes ses fils, & lui donna l'évêché de Grasse.

TAGLIACOSSO *ou* TAGLIACOZZO (Jean), (*Hist. ecclés.*), cardinal, archevêque de Tarente, fils du comte de Tagliacosso dans le royaume de Naples, fut envoyé par le pape Eugène IV au concile de Bâle pour y plaider sa cause, & y présenter des lettres de la part de ce Pontife, & la harangue de Tagliacosso & les lettres du Pape furent fort mal reçues. Les esprits étoient alors fort échauffés ; les lettres furent lacérées dans le concile ; les Pères prétendirent qu'elles avoient été falsifiées par le porteur, & voulurent obliger Tagliacosso de répondre sur cette accusation de faux devant des commissaires qu'ils nommèrent. Tagliacosso envoya sa protestation qui fut lue en plein concile ; mais le concile fit mettre en prison celui qui l'avoit apportée, & l'archevêque de Tarente aussi. Cependant on se calma, & on les remit en liberté. Le Pape le nomma aussitôt président de ce même concile qui venoit de l'emprisonner ; mais les Pères n'admirent cette présidence que sous des conditions qui lui ôtoient toute autorité. L'archevêque alla ensuite négocier dans diverses cours d'Allemagne en faveur d'Eugène contre le concile de Bâle, & ce fut alors que ses services furent récompensés par le chapeau de cardinal, le 18 décembre 1439. Tagliacosso mourut le 21 janvier 1449.

TAHUREAU (Jacques), (*Hist. litt. mod.*), poète français, né au Mans vers l'an 1527, est auteur d'un recueil de poésies dédiées au premier cardinal de Lorraine, frère de Claude de Guise, & ministre de François I. Jacques Tahureau mourut en 1555.

TAICKO-SAMA, (*Hist. mod.*), empereur du Japon, aventurier célèbre, avoit été long-tems un pauvre bûcheron, gagnant sa vie à porter à la ville du bois qu'il alloit couper dans la forêt. Un gentilhomme le prit à son service. Ce gentilhomme étoit connu, & particuliérement aimé de l'empereur du Japon, Nobunanga. Ce Prince entendit parler de Taicko-Sama comme d'un homme d'un esprit supérieur à son état : il voulut le voir, le goûta, & en fit son bouffon ou son fou ; mais bientôt démêlant en lui de grands talens, il l'employa dans ses armées. Taicko-Sama passa par tous les degrés de la milice, & se distingua dans tous ; il parvint même au commandement. Cependant l'Empereur & son fils aîné ayant été assassinés, Taicko-Sama, qui se trouvoit avoir en main les principales forces de l'Empire, s'en servit pour son élévation, & ne tarda pas à se faire Empereur. Il s'attacha pour lors à consommer l'ouvrage déjà fort avancé par son prédécesseur, de réduire sous l'obéissance de l'Empereur tous les petits rois du Japon ; il réussit encore dans cette entreprise, & son ambition croissant toujours en proportion de ses succès, il se mit en tête de conquérir la Chine, & un de ses généraux commença par faire en dix-sept jours la conquête de la Corée ; ce qui avoit déjà

répandu la consternation dans tout l'Empire de la Chine ; mais la prospérité faisoit sur Taicko-Sama son effet ordinaire ; elle l'aveugloit, elle lui tournoit la tête ; il s'égaroit dans de vastes projets qu'il ne savoit plus suivre ; il vouloit la fin, & ne vouloit pas les moyens : des dépenses de faste & de luxe prenoient la place des dépenses utiles, & pendant qu'il faisoit bâtir des palais magnifiques, il laissoit son armée manquer de tout dans la Corée. Il fut trop heureux qu'un traité le laissât en possession d'une partie de cette contrée, & rendît l'empereur de la Chine son tributaire. Il avoit associé un de ses neveux à l'empire du Japon ; il se brouilla ensuite avec lui, & ayant eu un fils contre son attente, il ne songea plus qu'à se défaire de ce neveu, devenu pour lui un collègue incommode : il le fit mourir. Au commencement de son règne il avoit beaucoup favorisé la religion chrétienne ; il la persécuta dans la suite. Il mourut le 15 septembre 1598, à soixante-quatorze ans, fort peu regretté : son fils, auquel il avoit sacrifié son neveu, fut tué à vingt ans en combattant pour l'Empire.

TAILLE (LA). En parlant, dans le Dictionnaire, des frères Jean & Jacques *de la Taille*, nous les avons plus considérés du côté des Lettres qu'ils ont cultivées, que du côté de la noblesse & des services militaires de leur famille : nous n'avons parlé du moins que de ceux de Jean de la Taille ; nous ne devons pas oublier ici un de leurs aïeux, Martin de la Taille, gentilhomme de l'hôtel de Marie de Clèves, mère de Louis XII, qui fut donné en ôtage aux Anglais sous le règne de Charles VII.

Bertrand de la Taille, seigneur des Essarts, gentilhomme ordinaire de la chambre & chevalier de l'Ordre.

Mathurin de la Taille, seigneur des Essarts, son fils aîné, gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Condé, puis du Roi, capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes du Languedoc sous les ordres du prince de Condé, puis cornette des gendarmes d'Henri IV, alors prince de Navarre, mort des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Coutras.

Gabriel, frère de Mathurin, tué à la bataille de Montcontour.

Paul, fils de Mathurin, tué au service du roi Henri IV, en 1589.

François de la Taille, tué à Laon à vingt-quatre ans.

Un autre François, arrière-petit-fils du précédent, tué sur un des vaisseaux du Roi, à la côte de Coromandel.

Henri, frère de ce dernier, mort au service des Hollandais.

Charles, autre frère, capitaine dans le régiment Royal-Artillerie, qui reçut la croix de Saint-Louis des mains de Louis XIV dans la première promotion qui fut faite en 1693.

Edme, dit le chevalier de la Taille, petit-fils de Charles, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de Saint-Louis, aide-major-général de l'armée d'Italie, mourut à Briançon des blessures qu'il avoit reçues au fort de l'Assiette, le 22 juillet 1747. L'Histoire lui rend le témoignage qu'il fut également regretté de ses proches, de ses amis & des généraux.

Dans la branche de la Taille Trettinville, Josias, tué au service de Henri-le-Grand, dans un combat de deux Royalistes contre deux Ligueurs ; il eut deux sœurs noyées dans la rivière d'Essonne, en la traversant, en carrosse, au gué de Macheron le 31 mai 1599.

Louis de la Taille, frère aîné de Josias, n'eut qu'une fille unique, & son gendre, qui étoit aussi son neveu, Pierre de l'Enfernat, seigneur de Courteille, capitaine-commandant du régiment du comte d'Harcourt-Lorraine, & maréchal-des-camps & armées du Roi, fut tué d'un coup de canon au siége de Roses.

César de la Taille, officier d'infanterie, tué à l'armée à dix-sept ans.

TAISAND (PIERRE), (*Hist. litt. mod.*), avocat célèbre & savant jurisconsulte, estimé du premier président de Lamoignon, & ami de mademoiselle de Scuderi, est auteur d'une histoire du droit romain, dédiée à M. Bossuet, alors évêque de Condom, son compatriote, né comme lui à Dijon ; d'un nouveau Commentaire sur la coutume de Bourgogne, & de divers ouvrages d'éloquence, de jurisprudence & de piété. Né le 7 janvier 1644. Mort aussi à Dijon le 12 mars 1715. Il avoit plaidé aussi à Paris, & c'est ce qui l'avoit fait connoître au premier président de Lamoignon. Quand il ne se sentit plus en état de plaider, il prit une charge de trésorier de France dans la généralité de Bourgogne. Sa vie a été écrite par dom Claude Taisand son fils, religieux de l'Ordre de Cîteaux.

TANQUEREL (JEAN). (*Hist. mod.*) En 1561, sous le règne de Charles IX, tems où tout étoit porté à l'excès, & du côté des Protestans, & du côté des Catholiques, un bachelier de Sorbonne (Jean Tanquerel), docteur ultramontain, quoiqu'en France, avoit mis dans une thèse la proposition suivante : *Papa potest Reges & Imperatores hæreticos deponere.* Le parlement de Paris, par un arrêt solennel, condamna Tanquerel à faire amende honorable ; & comme Tanquerel s'étoit absenté, le bedeau de la Faculté eut ordre de la faire pour lui dans l'école de Sorbonne, en présence d'un président, de deux conseillers & du procureur-général d'un côté ; du doyen & des docteurs de la Faculté de l'autre, ceux-ci sous peine d'être déchus de tous les priviléges accordés par les Rois

à la Faculté ; ce qui n'empêcha pas la Faculté de déposer elle-même dans la suite le frère de Charles IX.

TARANTE (VALESC *ou* VALOIS DE). (*Hist. litt. mod.*) Manget, dans sa *Bibliothèque des écrivains médecins*, fait connoître avantageusement cet ancien médecin du quatorzième siècle, qui, dit-on, fut premier médecin de Charles VI, & qui a composé sur l'art de guérir plusieurs ouvrages célèbres autrefois. Né vers l'an 1382 à Montpellier; il vivoit en 1420.

TAREK, TARIC *ou* TARIF. Lorsque les Sarrasins ou Maures, appelés ou non par le comte Julien, voulurent s'emparer de l'Espagne au commencement du huitième siècle, Musa, gouverneur de l'Afrique sous le calife Valid, envoya, pour commencer cette conquête, Taric ou Tarif, un de ses lieutenans, dont on retrouve le nom dans celui de *Gibraltar*, qui étoit autrefois *Gibal-Taric* ou *Tarif*. Ce général, pour mettre ses troupes dans la nécessité de vaincre, commença par brûler sa flotte, précaution ou imprudence répetée de l'Histoire ancienne, dont l'Histoire moderne reproduit souvent les faits sous des noms plus récens.

Musa voulut aussi prendre part à la conquête de l'Espagne : il prit le commandement de l'armée, & Tarec servit sous lui, toujours avec le plus grand succès. Cependant Musa fut mandé à la cour du calife Valid pour rendre compte de sa conduite. C'étoit l'effet des intrigues de Taric, qui, regrettant sans doute le tems où il commandoit seul l'armée victorieuse des Sarrasins, ne s'étoit vu qu'avec dépit remis au second rang, & forcé de céder à son supérieur la gloire d'une conquête qu'il avoit espéré d'achever seul. Plus habile ou plus heureux en intrigues que Musa, ou peut-être ayant l'avantage seulement parce qu'il attaquoit, & que son adversaire n'étoit pas même averti qu'il eût à se défendre, il parvint à le noircir & à le perdre à la cour de Damas. Musa mourut en prison. Taric continua de commander en Espagne & ailleurs, & rien ne fit obstacle à sa gloire. Devenu vieux, il vécut dans la retraite, & il y mourut après l'an 716.

TARIN (JEAN), (*Hist. litt. mod.*), fils d'un meûnier, fit ses études malgré ses parens, mais ne put les commencer qu'à dix-huit ans. Ses progrès furent rapides & le tems perdu fut réparé. Né en Anjou, il fit ses études à la Flèche chez les Jésuites, qui tâchèrent de le retenir parmi eux, mais auxquels il échappa, & auxquels il ne fut point favorable dans le cours de sa vie. Il professa la rhétorique au collége d'Harcourt à Paris, fut plusieurs fois recteur de l'Université. Louis XIII le fit son lecteur, & lui offrit des évêchés qu'il refusa. Il étoit dans ses mœurs d'une simplicité parfaite. Il venoit de Paris à pied passer les vacances à Beaufort en Anjou, lieu de sa naissance, chez ses parens, meûniers ou vignerons, & il retournoit de même à Paris pour la rentrée des classes. On a de lui quelques ouvrages assez estimés, une traduction latine d'un ouvrage d'Origène, des traductions de quelques autres anciens auteurs, quelques discours d'éloquence, entr'autres une oraison funèbre en latin du cardinal de Gondi (Pierre), évêque de Paris, mort en 1616. Tarin mourut en 1661.

TARPA (SPURIUS MŒCIUS *ou* METIUS). (*Hist. rom.*) Il paroît qu'il y avoit à Rome, au moins du tems de Pompée & de celui d'Auguste, un emploi qui répondoit à celui de notre censeur de police, & qui consistoit principalement dans l'examen des pièces de théâtre. Cet examen avoit-il uniquement pour objet, comme chez nous, la décence & les mœurs, ou s'étendoit-il sur le goût, & Spurius Metius Tarpa, qui en étoit chargé, devoit-il juger des pièces propres à plaire au public, ou seulement rejeter celles qui choquoient les bienséances, & s'opposer à la licence, ou prononçoit-il à la fois sur l'un & l'autre point? Il paroît qu'il étoit à beaucoup d'égards arbitre & juge du goût, fonction qui ne doit jamais être confiée à un seul homme, parce que l'exercice en est trop arbitraire, qu'il a trop d'étendue, & qu'il peut donner ou laisser lieu à trop d'abus.

Autre question. Ce Spurius Metius Tarpa étoit-il digne de son emploi, du moins autant qu'un seul homme peut l'être? Etoit-il un bon juge des productions du goût & du génie? Si l'on s'en rapporte à Cicéron, l'on en doutera pour le moins, car il paroît peu content des pièces auxquelles ce juge avoit donné son approbation pour les jeux de la consécration du théâtre de Pompée. *Nobis erant ea perpetienda quæ scilicet Spurius Mœcius probavisset.*

Horace parle du même Tarpa d'une manière indifférente dans la dixième satyre du premier livre, à propos d'ouvrages;

Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpâ,
Nec redeant iterùm atque iterùm spectanda theatris.

mais il paroît, dans l'*Art poétique*, faire cas de son suffrage, si cependant le Metius dont il parle en cet endroit est véritablement Metius Tarpa ; il dit au jeune Pison :

Tu nihil invitâ dices faciesve Minervâ
Id tibi judicium est, ea mens, si quid tamen olim
Scripseris, in Metii *descendat judicis aures,*
Et patris & nostras, nonumque prematur in annum.

TARQUITIUS PRISCUS, (*Hist. rom.*), délateur du tems de Néron, qui, malgré la faveur d'Agrippine, fut chassé du sénat, & condamné

enſuite pour péculat ſur les plaintes du peuple de Bithynie : choſe de bon exemple, & qui ne fut guère imitée ſous ce règne.

TASSILLON. (*Hiſt. de Fr. & de German.*) Les Bavarois, formés des débris de l'ancienne ligue des Quades & des Marcomans, occupoient du tems de Pépin & de Charlemagne le pays auquel leur nom eſt reſté; ils étoient depuis long-tems vaſſaux de la France; ils avoient leurs lois & leur Duc particulier. La Bavière étoit un grand fief relevant de la couronne de France, comme il relève aujourd'hui de l'Empire; mais ces vaſſaux étoient quelquefois rebelles. Le duc de Bavière, Garibald, en donnant Theudelinde ſa fille à Autharis, roi des Lombards, avoit, de concert avec ce Prince, tenté de ſecouer le joug de l'Auſtraſie ſous Childebert, fils de Sigebert. Les Bavarois n'avoient été que trop ſoumis lorſque Dagobert leur avoit ordonné d'égorger les Bulgares qui leur demandoient un aſile. Sonnichilde, ſeconde femme de Charles Martel & mère de Griffon, étoit nièce d'Odilon, duc de Bavière, & elle avoit fait épouſer à ce Duc, Hildetrade, fille du premier lit de Charles Martel. Ce mariage, fait contre le gré de Carloman & de Pépin, fils du premier lit de Charles Martel, avoit pour objet de procurer un partage plus conſidérable à Griffon. (*Voyez* ſon article dans ce volume.) Il fit naître une guerre entre la France & la Bavière : Odilon fut vaincu, & n'obtint la paix que ſous la condition de l'hommage. A la mort d'Odilon, qui laiſſoit pour fils & pour héritier Taſſillon, alors âgé de ſix ans, Griffon, révolté contre Pépin, ſe fit duc de Bavière en dépouillant Taſſillon ſon neveu; Pépin chaſſa Griffon de la Bavière & la rendit à Taſſillon : celui-ci épouſa dans la ſuite Luitberge, fille de Didier, roi des Lombards. Ayant ſuivi Pépin ſon oncle dans une expédition contre Gaiffre, duc d'Aquitaine, il quitta tout à coup l'armée françaiſe, moins par connivence avec Gaiffre, comme il donna lieu de le ſoupçonner, que par légéreté ou plutôt par amour de l'indépendance. Pépin eut bien de la peine à lui pardonner cette démarche inconſidérée. Cependant Taſſillon n'étoit point traître dans cette occaſion; il n'étoit qu'orgueilleux & incapable de ſubordination; il eût accompagné avec plaiſir à la guerre ſon oncle & ſon allié, mais il ne pouvoit ſe réſoudre à y ſuivre ſon ſeigneur : ſon orgueil étoit ſans ceſſe irrité par l'orgueil des ſeigneurs français, qui affectoient avec lui une égalité entière, ſous prétexte qu'ils étoient tous vaſſaux d'un même Souverain. En 786 & 787, après que Charlemagne ſon couſin-germain eut renverſé le trône des Lombards & opprimé Didier, beau-père de Taſſillon & de Charlemagne lui-même, Taſſillon eſpéra qu'à la faveur des droits & des intérêts de la famille de Didier, il pourroit trouver les moyens de ſecouer entiérement le joug du vaſſelage; il fit l'alliance la plus étroite avec Arichiſe, duc de Bénévent; il engagea dans ſa querelle les Huns ſes voiſins, qui avoient auſſi pour y entrer leurs vues particulières : c'étoit l'eſpérance du pillage de l'Italie qui les attiroit dans cette contrée. Les ducs de Bavière & de Bénévent négocièrent depuis avec la cour de Conſtantinople, qui ne prit point pour lors d'engagement avec eux, mais qui ne les rebuta pas non plus. Tandis que ces Ducs faiſoient ſourdement leurs préparatifs, & croyoient que Charlemagne, occupé loin d'eux contre d'autres ennemis, ne ſoupçonnoit pas ſeulement cette nouvelle entrepriſe, voici Charlemagne qui deſcend en Italie, traverſe rapidement Florence & Rome, & court vers Bénévent, en ſoumettant ſur ſa route toutes les places du duc Arichiſe. Le Duc épouvanté envoie Romuald ſon fils aîné, proteſter de ſa fidélité, & amuſer Charlemagne par des négociations & des prières. Charlemagne retient Romuald à ſa ſuite ſans l'écouter, &, preſſant plus vivement ſa marche vers Bénévent, ne laiſſe au Duc que le tems de s'enfuir à Salerne, & bientôt le Duc fut forcé de ſe ſoumettre à toutes les conditions qu'un vainqueur ſi rapide voulut lui impoſer.

Le duc de Bavière ſentit l'impoſſibilité de réſiſter ſeul à l'activité foudroyante qui venoit d'accabler ſon allié. Rien n'étoit prêt ni de la part des Huns, ni même de la ſienne. Charlemagne avoit toujours exécuté avant qu'on eût ſeulement achevé de projeter. Taſſillon, obligé, comme Arichiſe, de recourir aux ſupplications, & de tenter des voies d'accommodement, parvint à mettre dans ſes intérêts juſqu'au pape Adrien, l'ami de Charlemagne. Le Pontife fut flatté de ce rôle de protecteur du foible, & de médiateur auprès du puiſſant, rôle ſi noble en effet, & qui auroit dû ſuffire à l'ambition des Papes. Charlemagne, naturellement diſpoſé à l'indulgence envers Taſſillon ſon couſin-germain, accueillit les ſollicitations d'Adrien; mais Taſſillon, plus éloigné du danger que ne l'avoit été Arichiſe, & ſe ſentant d'ailleurs défendu par les droits du ſang, mit dans la négociation toute la mauvaiſe foi qu'il crut pouvoir ſe permettre impunément. A l'ardeur avec laquelle ſes envoyés ſollicitoient la paix, il ſembloit qu'il n'y eût qu'à conclure : cependant lorſque le Pape, animé du même zèle, & entrant dans les mêmes vues, les preſſa lui-même de s'expliquer ſur les propoſitions, il fut bien ſurpris d'apprendre qu'ils n'avoient d'autres inſtructions que d'écouter & de rendre compte. On vit évidemment alors que le duc de Bavière n'avoit voulu que gagner du tems pour faire ſes préparatifs; le Pape retira ſa médiation, indigné qu'on en abuſât ainſi, & qu'on voulût faire de l'arbitre de la paix un inſtrument de guerre. Pendant qu'il menaçoit, qu'il parloit d'excommunication, qu'il juſtifioit Charlemagne, & chargeoit Taſſillon du crime de la guerre, Charlemagne, entrant dans la Bavière avec trois armées à la fois, avoit déjà réduit le Duc à ſe ſoumettre aux mêmes conditions

qu'Arichise, en donnant pour ôtages son fils & douze des principaux seigneurs bavarois; précautions auxquelles n'ajoutoit rien celle qu'il prit encore de le faire jurer sur les corps de saint Denis, de saint Germain & de saint Martin, qu'il seroit fidèle.

Charlemagne, croyant donc avoir soumis les Bavarois, les Bénéventins, & avoir pacifié l'Italie, se hâta de revoler à de nouvelles guerres & à de nouveaux succès; aussitôt Tassillon renoua ses négociations avec les Huns, & Arichise avec l'Empire grec.

Le duc de Bénévent, placé sur les confins des domaines de la France, en Italie, & des possessions des Grecs, entre les droits nouveaux des conquérans français & les prétentions surannées de l'Empire grec, qui se disoit toujours le seul Empire romain, sembloit pouvoir choisir le Souverain qu'il voudroit; il choisit l'Empire; il s'en reconnut vassal & sujet; il prit l habit grec, se fit couper les cheveux à la manière des Grecs: l'impératrice Irène & Constantin son fils le créèrent leur patrice en Italie; il reçut solennellement la robe qui étoit la marque de cette dignité, avec les ciseaux qui, en lui coupant les cheveux, devaient le naturaliser grec. Irène, alors en rupture ouverte avec Charlemagne, paroissoit armer contre lui & vouloir lui disputer l'Italie. Arichise attendoit impatiemment l'armée grecque, & en pressoit l'arrivée par les plus ardentes sollicitations; en même tems Tassillon armoit le plus secrétement qu'il pouvoit ses Bavarois, & appeloit les Huns dans les Etats de Charlemagne. Plus exposé aux regards de ce conquérant, qui étoit alors en Germanie, moins à portée d'être secouru par ses alliés, il couvroit ses armemens du voile du mystère; mais il n'y avoit point de mystère pour Charlemagne: il assemble un parlement solennel à Ingelheim, lieu de sa naissance: le duc de Bavière y est invité, comme cousin-germain du Roi, comme vassal de la couronne: cette invitation fut pour lui un coup de foudre. Il étoit également dangereux, & de s'y rendre, & de s'y refuser. S'y rendre, c'étoit remplir ce devoir de vassal qui lui étoit si odieux; ce n'étoit cependant là qu'un inconvénient & non pas un danger. Le danger étoit de comparoître devant des juges, étant dejà condamné par sa conscience. Refuser de comparoître, c'étoit s'avouer coupable, & Tassillon n'étoit pas encore en état d'éclater. Après avoir pesé les inconvéniens des deux partis, autant qu'une citation si pressante & le trouble où elle le jetoit purent le lui permettre, il prit le parti de comparoître; il compta sur le secret qu'il croyoit avoir mis à ses opérations, & sur la parenté qui l unissoit à Charlemagne; il crut surtout que cette démarche même feroit illusion, & dissiperoit jusqu'aux moindres soupçons qu'on pouvoit avoir de ce qui se passoit. A peine arrivé au parlement, il est arrêté: on lui fait son procès; mille accusateurs s'élèvent contre lui de toutes parts, & ces accusateurs étoient pour la plupart ses propres sujets, qu'il avoit engagés malgré eux dans sa révolte. Il n'eut rien à répondre pour sa défense; il fut convaincu d'avoir traité directement avec les Huns pour les attirer sur les terres des Français, & indirectement avec les Grecs par l'entremise d'Arichise. Ses propres sujets l'accusèrent de leur avoir donné des leçons d'une infidélité grossière, mais infernale, & au moyen de laquelle il n'y auroit plus rien de sûr parmi les hommes: c'étoit de diriger leur intention de manière qu'en prêtant serment de fidélité à Charlemagne comme à leur suzerain, ils substituassent dans leur esprit le nom de Tassillon à celui de Charlemagne, & le titre de duc de Bavière à celui de roi de France. On voit que la doctrine de la direction d'intention, & tous ces absurdes artifices par lesquels les hommes croient tromper Dieu en trompant leur conscience, sont de tous les tems, & surtout des tems barbares. Tassillon fut jugé selon toute la sévérité des lois féodales; il fut condamné unanimement à avoir la tête tranchée, comme vassal félon, & comme sujet traître envers l'Etat. Charlemagne parut user d'une assez grande clémence en lui laissant la vie, par égard pour les liens du sang qui les unissoit, & en se contentant de faire enfermer dans divers monastères, le Duc, sa femme, deux fils & deux filles, fruits de leur union, après avoir confisqué leurs Etats; ce qui fut exécuté sans résistance & même sans contradiction: preuve certaine que les Bavarois ne partageoient point l infidélité de leur Duc, & qu'ils préféroient même l autorité de Charlemagne à celle de leur Souverain particulier.

Le Roi changea la forme du gouvernement de la Bavière; au lieu d'un Duc héréditaire, il établit dans cette province un certain nombre de comtes qui n'étoient qu'à vie.

Quelques années après le malheureux Tassillon comparut au concile de Francfort (en 794) en habit de moine, confessa toutes ses infidélités, en demanda pardon au Roi, & renonça pour lui & pour sa postérité à tous ses droits sur la Bavière. Pour prix de sa soumission & de son repentir, le Roi lui accorda quelques graces; il le réunit avec ses deux fils sous une clôture moins rigoureuse, dans le monastère de Jumiéges, & leur assigna une pension que sa libéralité mesura moins sur leur état de moines, que sur le rang dont ils étoient déchus.

TATTEMBACH, (*Hist. des troubles de Hongrie*), comte de Rheistan, un des complices de la conjuration du comte de Serin & de quelques seigneurs hongrois contre l'empereur Léopold, en 1669. Il fut arrêté à Gratz en 1670. Le comte de Serin & ses autres complices furent exécutés le 30 avril 1671. Tattembach ne fut jugé que sept mois après, & ne fut exécuté que le premier décembre 1672.

TAUREA JABELLIUS, (*Hist. rom.*), soldat campanien, servant dans l'armée d'Annibal, fit à un soldat romain, nommé Claudius Asellus, un défi qu'il soutint mal. Le combat se livroit près de la ville de Nole; Taurea, pressé par Claudius, s'enfuit dans la ville; Claudius l'y poursuivit avec tant d'ardeur, & consterna tellement les habitans, qu'il traversa impunément toute la ville & sortit par une autre porte.

Taurea, dans une autre occasion, rétablit sa gloire par un trait de férocité. Il étoit dans Capoue lorsque cette ville fut prise par Fulvius: il tua de sa main sa femme & ses enfans, & se tua lui-même aux pieds du général romain.

TAUREAU ou THOREAU, en italien TORELLI (ANDRÉ), (*Hist. litt. mod.*), célèbre jurisconsulte & professeur en grec dans l'université de Boulogne; il mourut, à ce qu'on croit, dans cette ville en 1646. Il étoit né à Dijon en 1594. Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, donne les titres de dix-huit ouvrages différens de cet auteur. Parmi ces titres il y en a d'assez piquans: *Pithei Tribunal, sive de jurisprudentiæ commercio cum Musis. Marsyas excoriatus, sive ignorantia profligata. Prometheus in Caucaso, de curis & laboribus doctorum. Mercurii spelunca: de sapientiæ domicilio.* Un autre de ses ouvrages est un panégyrique du pape Urbain VIII (Barberin), accompagné des éloges de quarante-cinq cardinaux. Un autre encore est un portrait du cardinal de Richelieu, &c. Le tout en latin.

TEIXEIRA (PIERRE), (*Hist. du Portugal*), dominicain portugais, fort attaché au parti de dom Antoine, prieur de Crato, suivit ce Prince en France, & fut pris par les Espagnols dans un combat naval près des îles Tercères. Il fut conduit à Lisbonne, alors sous la domination ou la tyrannie de Philippe II, roi d'Espagne. Il trouva le moyen de se sauver & de rejoindre dom Antoine. Il fut ensuite prédicateur ordinaire & aumônier de notre roi Henri III. Il le fut ensuite de Henri IV. Pierre de l'Etoile dit de lui dans son Journal du règne de Henri IV: *C'étoit un homme de bien, meilleur Français qu'Espagnol, grand généalogiste, & assez docte pour un moine. Au reste, homme pacifique, & formel ennemi de toute ligue & faction; ce qui le rendoit odieux à beaucoup de son couvent.* Il a beaucoup écrit sur le Portugal & contre l'usurpation de Philippe II. Il a dressé les généalogies des Maisons de Bourbon, de La Tremoille, &c. Envoyé par le Gouvernement en Angleterre, il présenta au roi d'Angleterre la généalogie de la Maison Stuart. Il mourut à Paris dans son couvent, en 1604.

TELESILLE. (*Hist. anc.*) Cléomène, roi de Sparte, faisant le siége de la ville d'Argos, vers l'an 557 avant J. C., Telesille, Dame illustre par son courage, fit armer toutes les femmes & les disposa sur les remparts pour remplacer les défenseurs qui commençoient à manquer. Cléomène calcula aisément que s'il étoit vainqueur il le seroit sans gloire, que s'il étoit vaincu par des femmes il le seroit avec honte; il leva volontairement le siége, laissant ainsi à Telesille l'honneur d'avoir été la libératrice de sa patrie. Elle joignoit au mérite de la valeur, celui d'exceller dans la poésie; & ces talens réunis lui firent élever une statue dans une des places publiques d'Argos.

TELESIUS (BERNARDIN), (*Hist. litt. mod.*), philosophe & mathématicien du seizième siècle, fut un des prédécesseurs de Descartes, qui, peu satisfaits, comme lui, de la philosophie péripatéticienne, cherchoient une route nouvelle pour arriver à la vérité. Il fit plusieurs découvertes d'optique. Il renonça aux soins & aux embarras du siècle. Retiré dans un bois au bord d'un fleuve, il s'y livra entiérement à des méditations philosophiques. Ces méditations produisirent un ouvrage en deux volumes, où il exposoit les principes des choses naturelles. Le livre eut le plus grand succès & lui procura des partisans & des admirateurs; il fut solennellement invité à venir à Naples instruire la jeunesse. Il s'y forma une Académie où ses principes furent publiquement enseignés sous le nom de *Philosophie télésienne.* Cette Académie a subsisté long-tems encore après sa mort, arrivée en 1588 à Cozence sa patrie, dans le royaume de Naples.

Thomas Telesius son frère étoit archevêque de Cozence; ils etoient d'une famille distinguée par sa noblesse & par son amour pour les Lettres.

TELON & GYARÉE, (*Hist. anc.*), fréres jumeaux, marseillais, tous deux astronomes, mathématiciens & surtout marins célèbres, tous deux tués dans un combat naval contre Jules-César, devant Marseille. Voici le témoignage que rend Lucain dans le troisième livre de *la Pharsale*, aux talens & aux connaissances de Telon:

Dirigit huc puppim miseri quoque dextra Telonis,
Quâ nullam melius pelago turbante, carinæ
Audivere manum nec lux est notior ulli
Crastina, seu Phæbum videat, seu cornua lunæ,
Semper venturis componere carbasa ventis.

Gyarée fut tué le premier,

Dùm cupit in sociam Gyareus erepere puppim,
Excipit immensum suspensa per ilia ferrum.
Affixusque rati, telo retinente, pependit.

Telon, saisissant de sa main droite un vaisseau ennemi pour venir à l'abordage, eut cette main coupée, & n'en continua pas moins de combattre & de manœuvrer:

Sed

Sed eam gravis insuper ictus
Amputat : illa tamen nisu quo prenderat, hæsit,
Diriguitque tenens strictis immortua nervis.

Ici Lucain ne surfait-il pas un peu ? Quoi qu'il en soit, la main gauche fut pareillement coupée ; & Telon, ne pouvant plus nuire à l'ennemi que par son tronc & par son poids, se jeta dans le vaisseau qu'il attaquoit ; il fut percé de coups, mais il vivoit encore lorsque le vaisseau coula à fond, & il mourut entouré d'ennemis qu'il immoloit. Toutes ces particularités sont rapportées en beaux vers par Lucain :

Effugientem animam lassos collegit in artus ;
Membraque contendit toto quicumque manebat
Sanguine, & hostilem defectis robore nervis,
Insiluit, solo nociturus pondere, puppim
Strage virûm cumulata ratis..... decidit in undas.....
Æquora discedunt mersâ diducta carinâ.

TEMPESTE (Antoine), (*Hist. mod.*), fameux peintre & graveur florentin, mort en 1630, eut pour maître en peinture le flamand Strada, qui peignoit alors des batailles qu'on voit à Florence dans le vieux palais du Grand-Duc. Tempeste fut aussi un peintre de batailles, de chasses, de cavalcades, d'animaux de toute espèce. On a de lui un grand nombre d'estampes dont les sujets sont de son invention ; mais il en a beaucoup aussi d'après les dessins d'Othon Væni, peintre estimé dans les Pays-Bas, entr'autres quarante planches représentant l'histoire romanesque des sept infans de Lara, histoire digne de la Bibliothèque bleue, mais propre à fournir aux arts des idées & des images.

TENTZELIUS : c'est le nom de deux savans Allemands ; l'un, André, médecin, qui vivoit en 1630, a décrit fort au long, dans un Traité particulier, la matière des momies, leurs vertus & leurs propriétés, la manière de les composer & l'application qu'il vouloit qu'on en fit à de certaines maladies comme de remèdes spécifiques. Il n'est pas le seul qui ait prétendu ainsi appliquer les momies à la médecine ; mais il paroît que c'est une idée abandonnée.

L'autre étoit un savant & un antiquaire, propre uniquement au cabinet, qui a beaucoup écrit sur différentes matières d'érudition. Il enlève à saint Ambroise & à saint Augustin l'hymne *Te Deum laudamus*, qu'on leur attribue dans nos livres d'église. Il avoit du goût pour la polémique, & a écrit contre divers auteurs, qui le lui ont rendu. Né le 11 juillet 1659 dans la Thuringe, d'un père ministre ; il mourut le 24 novembre 1707.

TERRAIL (Louis de Combourcier, sieur du), (*Hist. mod.*), gentilhomme français de bonne Maison, quoiqu'il paroisse n'avoir rien eu de commun avec la Maison du Terrail, fondue dans celle d'Estaing & dont étoit le chevalier Bayard, étoit d'ailleurs d'une bravoure distinguée, mais malheureux dans ses entreprises. Henri IV l'avoit fait cornette de la compagnie du Dauphin, qui fut depuis Louis XIII ; mais ayant pris querelle au Louvre avec un gentilhomme qu'il tua sous les yeux du Roi, lequel étoit alors à sa fenêtre, il fut fort heureux de pouvoir se sauver par la fuite. Il se retira dans les Pays-Bas auprès des Archiducs, alors en guerre contre la Hollande. Il fit, pour les servir, trois entreprises, deux sur Berg-op-Zoom, une sur l'Ecluse, dont aucune ne réussit. Pendant la trève de douze ans entre la Maison d'Autriche & la Hollande, il alla en pélerinage à Notre-Dame de Lorette, avec un bourdelais nommé La Bastide. A leur passage par Turin, ils allèrent saluer le duc de Savoie, qui, sans qu'on voie sur quoi pouvoit être fondée cette confiance dans des étrangers & des passans, s'ouvrit à eux du dessin qu'il avoit de s'emparer de Genève par surprise. Du Terrail & La Bastide lui en proposèrent les moyens & lui offrirent leurs services : le Duc les accepta, & les récompensa d'avance par des présens. Mais pour réussir dans de pareilles entreprises il faut d'abord savoir les tenir secrètes. Du Terrail, déjà soupçonné, parla & parla fort indiscrétement dans un jeu de paume. Il fut dénoncé : on l'arrêta, ainsi que La Bastide, dans le Pays de Vaud ; ils avouèrent tout à Genève où ils furent conduits, & où on leur fit leur procès. Du Terrail eut la tête tranchée le 17 avril 1609. La Bastide fut pendu deux jours après. Du Terrail fut regretté, parce qu'il étoit très-brave & qu'il joignoit à des qualités aimables un extérieur très-avantageux. Spon, dans son histoire de Genève, rapporte que Du Terrail, en allant au supplice, demandoit, non pas grace, mais pardon au peuple, contre lequel en effet il avoit eu tort de conspirer, n'y étant forcé par aucun devoir de sujet ; & que le peuple de son côté, touché de sa bonne mine & de sa réputation de valeur, pleuroit sur lui & eût voulu lui faire grace. Les parens de Du Terrail demandèrent son corps, mais il étoit enterré & on ne voulut pas l'exhumer. Il falloit que sa réputation de guerrier illustre fût bien établie, puisqu'on mit les vers suivans à son honneur dans une chapelle : on ne dit pas si c'est là qu'il étoit enterré.

Cavaliers, accourez aux tristes funérailles
De ce grand Du Terrail, de qui l'injuste sort,
Après l'avoir sauvé de cent & cent batailles,
Dans une pleine paix l'a conduit à la mort.

On lui fit encore cette autre épitaphe en vers, plutôt incorrects (témoin le troisième) que mauvais :

Tel fut de Du Terrail l'injuste & triste sort,
Toujours victorieux, mais vaincu par l'envie,
Sa *vie lui* devoit une plus belle mort,
Mais sa mort lui promet une plus belle vie.

Ces mots, *vaincu par l'envie*, sembleroient insinuer qu'il auroit succombé sous la calomnie & qu'il seroit mort innocent.

TERRIN (Claude), (*Hist. litt. mod.*), conseiller en la sénéchaussée d'Arles, & membre de l'Académie de la même ville & savant antiquaire, s'est fait connoître dans le dix-septième siècle & au commencement du dix-huitième par de bonnes Dissertations sur divers points d'antiquité, Dissertations qui lui ont mérité les éloges des Vaillant, des Spon, des Patin, des Spanheim. Sa découverte d'un théâtre qu'on avoit toujours cru un temple, & d'une statue de Vénus qu'on avoit toujours cru une statue de Diane, découverte contestée d'abord par les partisans de l'ancienne erreur, mais confirmée & démontrée par les développemens de la dispute, fit beaucoup de bruit dans le tems : tous les vrais savans décernèrent la victoire à M. Terrin. On trouve dans le *Journal des Savans*, du 28 août 1684, une très-bonne exposition de cette découverte. M. Terrin possédoit parfaitement l'histoire grecque & l'histoire romaine, & étoit très-versé dans les Belles-Lettres. Il avoit un cabinet curieux de médailles & d'antiquités. Plusieurs de ses Dissertations ont été imprimées, une entr'autres où il donne son sentiment sur un cachet d'agate orientale qu'il conservoit dans son cabinet, & une autre sur le dieu *Pat*, divinité ridicule, adorée, comme tant d'autres, chez les Egyptiens. M. Terrin est mort à Arles le 31 décembre 1710.

TESTELIN (Louis), disciple de Simon Vouet, né à Paris en 1615, mort en 1655. Sa vie nous fournit un bel & rare exemple de l'amitié qui devroit régner entre ceux qui courent la même carrière. Ce peintre & Charles Le Brun étoient unis par les sentimens les plus tendres ; « ils discouroient sans cesse de leur art : Le Brun proposoit les difficultés, Testelin les discutoit avec » esprit. Un jour qu'ils étoient à table, la dispute » s'échauffa ; Le Brun y soutint que l'Ecole romaine, par ses belles compositions, ses contrastes heureux & la correction de son dessin, » l'emportoit sur toutes les autres : Testelin, au » contraire, exaltoit le clair-obscur admirable de » l'Ecole vénitienne, & ses grands coups de lumière qui l'avoient toujours frappé. On entre » de part & d'autre dans tous les détails nécessaires pour prouver ce que l'on avançoit. Il se » dit des choses excellentes qu'on seroit heureux » d'avoir par écrit. Enfin, cette dispute fut poussée » bien avant dans la nuit, & elle se termina par » ces paroles de Le Brun : *Ami, vous m'avez* » *charmé par votre science profonde, la victoire est à* » *vous : personne assurément n'est mieux instruit des* » *grandes maximes de son art.* »

Le trait suivant inspire autant de respect pour la belle ame de Le Brun, que ses ouvrages inspirent d'admiration pour ses grands talens.

« Le Brun n'étoit occupé que de son ami Testelin ; il le savoit peu à son aise, & cherchoit » toutes les occasions de le servir & d'adoucir la » rigueur de son sort : un jour ils dînoient ensemble à sa belle maison de Montmorenci, dans » une grotte au pied de la cascade, lorsque Le » Brun fit habiller en Amour le plus beau des enfans de son jardinier, qui avoit environ dix ans. » Il parut suivi de deux autres Amours, & présenta de la part de Vénus des vers & une bague » de mille écus à Testelin. Celui-ci fut surpris » d'une façon de donner aussi galante, qui voiloit » avec délicatesse & embellissoit en même tems la » générosité de son bienfaiteur. »

Des peintres, envieux du mérite de Testelin & de la considération que l'amitié de Le Brun lui attiroit, essayèrent en vain, joignant la noirceur à la jalousie, de jeter entre ces deux amis des semences de division, en attribuant à Le Brun le beau tableau de la Résurrection de Thabite par saint Pierre, qui étoit à Notre-Dame, & dans lequel Testelin n'avoit fait qu'imiter en maître la grande manière de Le Brun & de Le Sueur. Le Brun n'étoit pas homme à usurper la gloire qui appartenoit à son ami : il eût plutôt partagé la sienne avec lui, ainsi la vérité triompha, & la malice des jaloux fut confondue.

On connoît encore deux excellens tableaux de Testelin, l'un la Flagellation de saint Paul & de Silas, qui étoit encore à Notre-Dame ; l'autre étoit dans l'église de la Charité, & y étoit bien placé ; c'est saint Louis qui panse un malade.

TÉTRADE, (*Hist. litt. mod.*), poète latin du quatrième siècle, disciple d'Ausone, qui préféroit quelques-unes de ses satyres à celles de Lucilius ; mais nous ne les avons pas.

TEUDEGILDE, (*Hist. de Fr.*), fille d'un pauvre berger, mais belle, inspira de l'amour à Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I. Après la mort de Cherebert, elle espéra séduire aussi Gontran son frère, roi de Bourgogne, par les charmes qu'elle avoit encore & les trésors qu'elle avoit de plus ; Gontran prit les trésors & mit Teudegilde dans un couvent à Arles, où elle mourut.

TEULFUS, (*Hist. litt. mod.*), est l'auteur du premier des trois livres de la Chronique de Morigny, monastère de l'Ordre de Saint-Benoît, près d'Etampes, dont la manse monachale a été réunie à un séminaire du diocèse. Voici de quelle ma-

nière ce religieux parle de lui-même : *Je ne sais si j'ai été d'une grande utilité à cette Maison, si ce n'est que j'en ai ponctué & corrigé la Bible, depuis le livre de la Genèse jusqu'à la dernière Epître de saint Paul, le Traité de saint Augustin, DE TRINITATE DEI; celui DE VERBIS DOMINI SUPRA JOANNEM; les Morales de saint Grégoire, & quelques autres : je fus long-tems chantre dans ce monastère, & j'y ai depuis été chargé de l'office de prieur, mais je ne m'en acquittai pas comme il convenoit : je manquois du savoir, de l'activité & de la force, non pas du corps, mais de l'esprit, qui sont nécessaires pour exercer dignement un pareil emploi.* La manière plus avantageuse dont parlent de lui les continuateurs de la Chronique fait connoître que tout cela n'est que le langage modeste d'un religieux. M. de la Curne de Sainte-Palaye ne laisse rien à desirer sur la Chronique de Morigny & sur ses continuateurs, dans un Mémoire inséré au tome X, pag. 541 & suiv. du Recueil de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

THARCELIE, (*Hist. anc.*), fille de Milet, dont on vante beaucoup la sagesse, ainsi que la beauté; mais elle fut mariée jusqu'à quatorze fois, au rapport d'Athénée. Du reste, voyez son article dans le Dictionnaire.

THAULER (JEAN), (*Hist. ecclés.*), dominicain allemand, vers le milieu du quatorzième siècle, mort le 17 mai 1361, dans un couvent de son Ordre à Strasbourg, où l'on voyoit encore dans les derniers tems son épitaphe, quoique ce lieu soit depuis long-tems le collége public de la ville. Thauler a passé pour un des plus grands maîtres de la vie spirituelle; il a beaucoup écrit sur cette matière. Ses *Imitations*, ouvrage estimé, ont été traduites en français par M. de Loménie de Brienne.

THEANI (BARTHELEMI), *Bartholomæus Theanius*, (*Hist. litt. mod.*), poète & orateur, enseignoit l'éloquence & la poésie à Bresse, vers le milieu du seizième siècle. Il vivoit encore en 1561. Il a écrit des Commentaires sur l'art de la rhétorique, des Observations sur le Traité de la rhétorique à Hérennius, souvent imprimé parmi les Œuvres de Cicéron, quoiqu'on ne le croie pas de lui; des déclamations ou harangues, un discours où il traite du plaisir d'acquérir des connoissances, *de Voluptate cognitionis*, sujet intéressant; des poésies surtout. Voici ce qu'en dit un écrivain contemporain & ami de l'auteur : *Habet & poemata plurima, virgilianam gravitatem & ovidianam facilitatem redolentia, nam Brixiam à Gallis captam heroicis carminibus conscriptam edidit.* L'éloge n'est pas mince : un poète latin qui joindroit à la majesté de Virgile l'élégance facile d'Ovide, ne seroit sûrement pas à dédaigner. Il paroît que le sujet de ce poème est la prise de Bresse par Gaston de Foix, duc de Nemours, en 1512. Le chevalier Bayard fut dangereusement blessé à l'assaut de cette place, & porté dans une maison qu'il préserva du pillage & où il répandit la consolation & la joie. Le sujet étoit susceptible de grandes beautés.

THEBALDESCHI (FRANÇOIS), cardinal, qu'on appeloit le cardinal de Saint-Pierre, parce qu'il étoit archiprêtre de Saint-Pierre, étoit un des seize cardinaux qui se trouvèrent à Rome après la mort de Grégoire XI, qui avoit reporté le Saint-Siége d'Avignon à Rome. Le peuple romain, craignant une nouvelle translation si l'on élisoit pour Pape un Français ou tout autre étranger, crioit en fureur autour du conclave : *Romano lo volemo*. Les cardinaux, ne voulant ni obéir au peuple, pour ne pas paroître céder à la crainte, ni l'irriter de peur du danger, prirent un milieu, & nommèrent, non un Romain, mais un Italien, Barthélemi Prignano, archevêque de Bari, auquel on opposa dans la suite le Clément VII d'Avignon; ce qui forma le grand schisme d'Occident. Cependant le peuple avoit fait une irruption dans le conclave, & alloit peut-être égorger les cardinaux lorsqu'un d'entr'eux, pour prévenir ce malheur, imagina de crier qu'on venoit d'élire le cardinal de Saint-Pierre, romain; alors le peuple content emporte de force ce vieux octogénaire dans l'église de Saint-Pierre, le place sur l'autel pour être adoré, selon la coutume, quoiqu'il ne cessât de crier qu'il n'étoit point Pape & que c'étoit l'archevêque de Bari qui venoit d'être élu : on crut que c'étoit de la part du cardinal de Saint-Pierre un refus, que le peuple ne voulut pas souffrir : on le porta, malgré toutes ses protestations, au palais pontifical, où il fallut qu'il se laissât traiter en Pape jusqu'au lendemain qu'on publia enfin l'élection de l'archevêque de Bari, Barthélemi Prignano, qui fut le pape Urbain VI.

THEMISON, (*Hist. anc.*), célèbre médecin, très-souvent cité par Pline, & dont Juvénal a dit :

Quot Themison ægros autumno occiderit uno.

étoit de Laodicée, & vivoit, selon les uns, du tems de César & de Pompée; suivant d'autres, sous l'empire de Domitien. Il fut le chef de la secte qu'on appela des Méthodiques.

THEMISTOCLÉE, (*Hist. anc.*), sœur de Pythagore, enseigna, dit-on, la morale à son frère.

THEMISTOGÈNE, (*Hist. anc.*), de Syracuse, historien grec, est cité par Xénophon, comme ayant écrit, dans un assez grand détail, toute l'histoire du jeune Cyrus & de la retraite des dix mille Grecs, & l'on conjecture que c'est l'ouvrage de Xénophon, général de ces dix mille

Grecs, & auteur de cette belle retraite, qui a causé la perte de l'ouvrage de Themistogène.

THÉOBALDE *ou* THIBAUT (ZACHARIE), (*Hist. mod.*), historien luthérien, né en Bohême, mais ayant vécu & ayant écrit à Nuremberg. On a de lui, en allemand, l'histoire de Jean Hus & de la guerre des Hussites, ouvrage qui a été traduit en latin: on a aussi de lui, en latin, une histoire chronologique de l'église de Bohême, & une suite généalogique & chronologique des Juges, des Ducs & des Rois de Bohême. Cet auteur a joui de quelque estime.

THÉOPHANE. A cet article, il n'est parlé, dans le Dictionnaire, que de Georges Théophane, l'un des écrivains de la Bysantine, & d'un autre Théophane, évêque de Tauromine en Sicile. Mais il en est un qu'il n'est pas permis d'oublier, c'est Théophane de Mitylène, sur la vie & les ouvrages duquel M. l'abbé Sévin a fait de savantes recherches, insérées dans le quatorzième volume, pag. 143 & suiv., du Recueil de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres Ce Théophane étoit tout à la fois historien, poète & homme d'Etat. L'intime amitié qui l'unissoit avec le grand Pompée, la confiance qu'il sut inspirer à cet illustre Romain, qui le consultoit sur toutes les affaires, auroient été seules des titres suffisans pour le recommander à la postérité. Les partisans de Mithridate, dans ses guerres contre les Romains, étant les plus puissans à Mitylène, & ayant livré à Mithridate Manius Aquilius, l'un des généraux de la République, ceux qui s'étoient opposés à cette lâche résolution furent bannis de la ville. On présume que Théophane & son pere furent du nombre des bannis, qu'ils se retirèrent auprès de Sylla lorsqu'il entra en Grèce à la tête des légions romaines, qu'ils en furent accueillis, que la guerre finie ils suivirent ce grand général à Rome, que Théophane y vit Pompée, & que là se forma leur amitié. Il faut avouer que tous les suffrages ne sont pas favorables à Théophane : si Strabon le loue, Plutarque le décrie. Au reste, il paroît que les reproches qu'on lui fait sont principalement d'avoir tout sacrifié en toute occasion aux intérêts de Pompée par un motif qui n'étoit pas entiérement pur, par le desir & l'espérance de profiter, pour sa propre élévation, de la grandeur & de la puissance de Pompée. Pompée, de son côté, étoit, dit-on, avide de louanges, & par cette raison il vouloit avoir auprès de lui un écrivain flatteur, capable de rehausser, par les graces du langage, l'éclat de ses victoires. Théophane le servit à son gré; il employa tous ses talens à relever le mérite de l'expédition de Pompée contre Mithridate. La lecture de son ouvrage charma Pompée; il assembla les légions, & en leur présence, après un discours où les services de Théophane étoient exaltés comme les exploits de Pompée l'avoient été par Théophane, il accorda solennellement à celui-ci le droit de bourgeoisie romaine. A son retour il eut pour Théophane la complaisance de visiter la ville de Mitylène, & de rendre ses habitans témoins de la considération dont leur compatriote jouissoit auprès de lui. A sa prière, il leur rendit les priviléges dont le sénat les avoit dépouillés pour les punir de s'être jetés dans le parti de Mithridate. Tant de marques de confiance & d'amitié de la part d'un homme tel que Pompée acquirent à Théophane l'amitié des Romains les plus distingués, tels qu'Atticus & Cicéron. Quelques endroits des lettres de Cicéron à Atticus donnent lieu de penser que quand ce célèbre orateur, succombant sous la violence de Clodius & sous la mauvaise volonté de Pompée, contraire alors à Cicéron, fut obligé de quitter Rome, Théophane travailla sincérement à conjurer l'orage. Cicéron en reçut des conseils salutaires, & de son propre aveu il s'étoit repenti plus d'une fois de ne les avoir pas suivis. On insinue même que vraisemblablement il lui fut redevable en partie de son rappel, Théophane ayant disposé favorablement pour lui l'esprit de Pompée. Quand la guerre civile éclata, Théophane suivit le parti de Pompée : des motifs vertueux ou du moins raisonnables pouvoient l'y déterminer; mais on observe que l'intérêt pût l'attacher à ce parti. Si Pompée étoit vainqueur, Pompée étoit le maître, & Théophane, qui le gouvernoit par les louanges, étoit le maître sous lui; Pharsale en ayant décidé autrement, Pompée, que les conseils de Théophane avoient engagé à rejeter les propositions de César, qui auroient pu prévenir la guerre civile, s'embarque avec le même Théophane pour aller à Mitylène reprendre Cornélie sa femme, qui s'y étoit retirée comme dans une place sûre, dont les habitans, comblés des bienfaits de son mari, étoient d'ailleurs dévoués à Théophane qui les leur avoit attirés. Dans la délibération sur la retraite que choisiroit Pompée, Théophane opina pour l'Egypte, dont le Roi devoit à Pompée sa couronne. On croit qu'après la mort de Pompée, Théophane ne fut pas des derniers à implorer la clémence du vainqueur. Après la mort de César, lorsque tous les partisans de la République alloient grossir l'armée de Brutus & Cassius, Cicéron mande à Atticus que Théophane lui avoit demandé une entrevue pour lui parler, disoit-il, d'affaires qui les concernoient l'un & l'autre. On ignore le reste de l'histoire de Théophane. On lit dans Tacite, que les Grecs, auxquels son crédit avoit été souvent utile, lui décernèrent les honneurs divins. Le même Tacite rapporte que le fils de Théophane, nommé Marcus Pompeius Macer, parvint, sous Auguste, à la dignité de prêteur. Strabon ajoute qu'au commencement du règne de Tibère, Macer fut en grande faveur auprès de lui; mais que dans la suite ce tyran capricieux le haït & le persécuta, & fit condamner au bannissement Pompeia Ma-

crina, fille de Macer; & Tacite dit que Tibère prenoit pour prétexte de cette injuste persécution l'intimité qui avoit régné entre Théophane & Pompée.

Quant aux écrits de Théophane, le plus important & le plus curieux étoit l'histoire des guerres que les Romains avoient faites en divers pays sous le commandement de Pompée. Il s'en est conservé quelques fragmens dans Strabon, dans Plutarque, dans Stobée. La meilleure partie est celle qui se retrouve dans la vie de Pompée par Plutarque. Diogène Laërce est le seul des anciens qui fasse mention du Traité que Théophane avoit publié sur la peinture. Ce qu'il en dit fait connoître que l'ouvrage contenoit des particularités remarquables de la vie des peintres célèbres.

Plutarque parle d'un très-beau discours que fit Théophane pour consoler les Rhodiens de la perte de leur flotte; mais M. l'abbé Sévin trouve de la difficulté à concilier ce passage de Plutarque avec l'histoire de ces tems-là.

Tels sont les ouvrages que Théophane avoit écrits en prose. Quant à ses poésies, il ne s'est conservé que deux pièces de lui, insérées l'une & l'autre dans le Recueil de l'Anthologie.

Un autre Théophane, archevêque de Novogorod en Russie, s'est distingué au commencement du dix-huitième siècle, sous le czar Pierre I, par son amour pour les Lettres, par son zèle à seconder les vues utiles de ce grand Empereur, dont il avoit été aumônier; par l'établissement qu'il fit dans sa propre maison, d'une école pour soixante jeunes gens qu'il fournit de maîtres & de livres nécessaires. C'étoit le plus savant homme du clergé russe. Né à Kiovia le 9 juin 1681; mort le 8 octobre 1720.

THÉOPHYLACTE. A cet article du Dictionnaire, il n'est parlé que de Théophylacte Simocatta: on peut en joindre deux autres assez dignes de remarque, mais diversement.

1°. Théophylacte, patriarche de Constantinople au dixième siècle, étoit fils de Romain, qui, abusant du pouvoir que lui laissoit la jeunesse de Constantin Porphyrogénète son gendre, éleva ses propres enfans sur le trône impérial. Théophylacte fut destiné à l'Eglise, consacré & mis sur le siége de Constantinople en 933. Il étoit eunuque & en avoit les mœurs dépravées. Il vendoit les bénéfices & les dignités ecclésiastiques, & avoit une telle passion pour les chevaux, qu'il voulut en avoir jusqu'à deux mille. On dit qu'il les nourrissoit d'amandes, de pistaches, de dattes, de safran, de baume & de tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus rare & de plus précieux. Officiant pontificalement le jeudi-saint dans l'église de Constantinople, il fut averti qu'une jument qu'il aimoit beaucoup venoit de faire un poulain; il courut à l'écurie pour voir la mère & l'enfant, puis il vint achever l'office. Il mourut par les chevaux. Se promenant à cheval, il se blessa contre une muraille, & mourut des suites de cet accident en 956.

2°. Théophylacte, archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit dans le onzième siècle, sous les empereurs Michel Ducas, Nicéphore Botoniates & Alexis Comnène, & fut un des hommes les plus illustres de ce même siècle. Son archevêché d'Acride étoit la métropole de la Bulgarie. Il eut à établir la foi chrétienne dans cette province alors toute barbare. On a de lui des Commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture-Sainte; ses lettres, écrites en grec & traduites en latin, ont été imprimées & réimprimées en divers lieux au commencement du dix-septième siècle: elles sont d'ailleurs insérées dans la *Bibliothèque des Pères*.

On a encore de Théophylacte un Traité intitulé en latin: *Oratio in adorationem crucis medio jejuniorum tempore;*

Et un autre Traité imprimé en 1651, en grec & en latin, & intitulé en latin: *Institutio regia ad Constantinum Porphyrogenitum, Michaëlis Ducis filium.* Il a aussi été imprimé dans l'*Imperium orientale* de dom Anselme Banduri.

L'archevêque d'Acride étoit né à Constantinople; il vivoit encore en 1071.

THEORIEN, THEORIANUS, auteur grec du douzième siècle, fut envoyé en 1170, par l'empereur Manuel Comnène, pour travailler à la conversion des Arméniens, & il a donné une relation de cette légation, & un dialogue d'un orthodoxe avec un évêque arménien; ouvrages qui se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères*.

THÉOSOBIE, (*Hist. ecclés.*), fille d'Emmelie, femme de saint Grégoire de Nazianze, sœur de saint Grégoire de Nysse; c'est ce qui résulte, soit textuellement, soit par induction, d'une inscription qui se trouve parmi les poésies de saint Grégoire de Nazianze, laquelle inscription n'est pas de ce saint, mais d'un ancien auteur. *Tu quoque, Theosebia, inclytæ Emmeliæ filia, Gregorii magni verè conjux, hîc sacram subiisti humum, columen feminarum piarum, è vitâ verò maturè excessisti.* Elle se sépara de saint Grégoire de Nazianze par un consentement mutuel, & par le desir d'une vie plus parfaite; ils se consacrèrent l'un & l'autre à Dieu. Théosebie fut diaconesse. Baronius & les Pères Henschenius & Papebroch célèbrent beaucoup sa piété. Les deux Grégoires & Théosebie vivoient dans le quatrième siècle de l'Eglise.

THERAIZE (MICHEL), né à Chauni en Picardie, docteur de Sorbonne, chantre en dignité, chanoine & official à Péronne, savant ecclésiastique, est auteur d'un livre estimé, qui a pour titre: *Questions sur la messe publique & solennelle*, dont on a rendu compte dans le *Journal des Savans* du lundi 30 novembre 1699. M. Theraize prétend que les auteurs qui ont traité avant lui des cérémonies de

la messe, n'en ont inventé des raisons mystiques que depuis que le tems leur a fait perdre les traces des raisons littérales qui étoient fondées sur l'histoire. Au commencement, la célébration du sacrifice étoit fort courte : les Apôtres n'ajoutèrent que l'Oraison dominicale aux paroles de la consécration. La coutume de chanter les prières & de jouer des instrumens est venue de l'Ancien Testament. Quant aux cierges qui sont allumés à la messe, tout le monde sait que cet usage vient de ce que dans la primitive Eglise, & au tems des persécutions, les saints mystères n'étoient célébrés que de nuit, ou dans des caves & des catacombes. Lorsque l'église n étoit pas assez grande pour contenir tout le peuple, on en disoit plusieurs en un jour, mais c'étoit toujours l'Evêque qui les disoit. Le pape Léon III en disoit quelquefois jusqu'à neuf. Alors les prêtres ne la célébroient qu'au défaut de l'Evêque, mais ils y assistoient & ils y communioient.

Dans l'Eglise grecque, on ne la disoit pendant le carême que le samedi, le dimanche & le jour de l'Annonciation. Dans l'Eglise romaine, on ne la disoit pas le vendredi & le samedi saints. Dans l'Eglise de Milan, on ne la disoit le carême que le dimanche. Le nombre des prêtres étoit petit alors. Les ecclésiastiques restoient diacres toute leur vie, d'autres sous-diacres, d'autres acolythes. Cet usage n'a changé que vers le dixième siècle. L'eau bénite a été prise des Juifs. Toutes les autres cérémonies de la messe & leurs motifs sont expliqués dans le reste de l'ouvrage. L'auteur est mort le 24 novembre 1726, âgé d'environ cinquante-huit ans.

THÉRON (VITAL), (*Hist. litt. mod.*), jésuite français, né à Limoux dans le Languedoc, en 1572, professeur de rhétorique, de philosophie, de théologie, prédicateur & poète latin estimé :

Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers,

Et l'on n'ajoutoit pas,

Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût pas fait de vers.

Mais c'étoit des vers latins : ses principaux poèmes sont la vie de Jésus-Christ & la vie du roi Henri IV. Le père Théron mourut à Toulouse le 25 février 1657, à quatre-vingt-cinq ans.

THESPESIUS, (*Hist. litt. mod.*), rhéteur & grammairien de quelque réputation au quatrième siècle, enseignoit à Césarée; il eut pour disciple saint Grégoire de Nazianze, qui le célèbre & le regrette dans ses écrits.

THEVART (JACQUES), (*Hist. litt. mod.*), médecin de la reine Marie de Médicis, puis d'Anne d'Autriche & de Louis XIV, a donné au public les ouvrages de médecine de Guillaume de Baillon son grand-oncle, médecin célèbre, à quelques-uns desquels il joignit de savantes remarques. Thevart prit la défense de l'émétique dans plusieurs ouvrages; il fit des vers tant latins que français. Il y eut une fameuse thèse soutenue à Paris sous sa présidence, le 5 février 1671, contre l'usage de la levure de bière dans le pain. La question sur laquelle la Faculté de médecine étoit alors divisée, & toutes les raisons alléguées de part & d'autre, & les mesures de police que les magistrats crurent devoir prendre d'après cette incertitude, sont très-bien exposées dans le compte que le *Journal des Savans* a rendu de cette thèse, le 2 mars 1671. M. Thevart étoit né le 22 octobre 1600 à Paris, & y mourut le 14 décembre 1674, ayant eu vingt enfans, dix-sept d'un premier lit, trois d'un second.

THEUDEMER *ou* THÉODEMER, (*Hist. germ.*), roi des Francs ou Français au commencement du cinquième siècle, fils d'un Ricomer, Richemer ou Ricimer, qui étoit mort en Orient au service de l'empereur Théodose. Cet Empereur avoit renvoyé le jeune Théodemer & sa mère Ascila dans leur pays, pour y vivre sous la protection de l'Empire ; mais il n'avoit point autorisé Théodemer à prendre le titre de Roi ; il le prit cependant; il fit plus, il entra dans la fameuse ligue des Armoriques, dont il paroît que l'objet étoit tout à la fois, & de se défendre contre les autres peuples barbares, nommément contre les Vandales & les Alains, & de résister aux Romains & même de les attaquer. Les Romains regardèrent donc Théodemer comme un sujet rebelle, &, l'ayant pris dans un combat, ils le firent mourir comme tel avec sa mère Ascila. « Il n'étoit pas » besoin, dit l'auteur de l'*Avant-Clovis*, qu'il fût » leur sujet pour être exposé à ce châtiment ; ils » traitoient ainsi ceux qui leur rompoient la foi, » estimant qu'il est du droit naturel que quiconque » traite avec un autre, s'oblige & se soumet à » lui, & qu'en choses de cette importance sa vie » doit être la caution de sa parole. » Telle est en effet l'espèce de droit que Virgile semble reconnoître dans Tullus Hostilius pour la cruauté dont il usa envers Metius Suffetius, dictateur d'Albe, qu'il fit écarteler pour crime d'infidélité.

Haud procul indè citæ metium in diversa quadrigæ
Distulerant (at tu dictis, Albane, maneres!)
Raptabatque viri mendacis viscera Tullus
Per sylvam & sparsi rorabant sanguine vepres.

Mais que de dictateurs, de consuls, de préteurs romains il eût fallu écarteler par le même principe! Ce n'est pas que ce principe ne méritât d'être vrai & de passer en usage ; mais quel seroit l'arbitre de son application ? Quel seroit le juge? Un ennemi, un vainqueur, souvent le trompeur même qui se plaindroit d'avoir été trompé.

Gracchos de seditione querentes.

Des curieux ont dans leurs cabinets des pièces de monnaie *trémisses*, qui portent l'effigie & le nom de Theudemer : on croit que c'est ce Theudemer ou Théodemer. On ne voit sur ces monnaies, ni croix, ni aucune marque de christianisme, comme en mettoient sur leurs monnaies tous les Princes chrétiens.

THEUDERIC *ou* THEDERIC. (*Hist. de Charlemag.*) Le comte Theuderic *ou* Thederic, parent & ami de Charlemagne, accoutumé à vaincre avec lui, fut le Parménion de cet Alexandre, & le servit bien dans ses guerres de Germanie & de Pannonie. En 782, la Saxe, déjà plusieurs fois domptée par Charlemagne, se révolta de nouveau. Charlemagne, occupé ailleurs, y envoya deux armées, qui devoient se concerter dans leurs opérations ; l'une étoit commandée par le comte Theuderic, que sa faveur & sa gloire exposoient déjà aux cabales de la cour ; l'autre armée avoit trois chefs, Adalgise, chambellan du roi ; Wolrade, comte du Palais ; & Geilon, comte de l'Estable ou connétable, qui, ainsi que les deux autres, commandoit par le choix du Roi, & non à titre de connétable, cette dignité, qui répondoit à celle de grand-écuyer, étant alors purement domestique, & n'étant devenue militaire que long-tems après. On ne conçoit pas bien par quelle politique Charlemagne avoit tant multiplié les généraux ; c'étoit faire naître gratuitement des occasions de discorde : les trois chefs furent cependant assez unis entr'eux, parce qu'ils étoient tous les trois également jaloux du comte Thederic. Ce général avoit tracé un plan de campagne, dont le succès paroissoit infaillible : les trois chefs s'attachèrent à le faire manquer, & parce qu'il n'étoit pas d'eux, & parce qu'il étoit de lui. On trouve chez les peuples guerriers & barbares presque tous les vices des cours polies & corrompues, sans les avantages de celles-ci : on savoit dès-lors exposer le salut de l'Etat pour empêcher les succès d'un rival. L'armée des trois chefs devoit se réunir à l'armée du comte Theuderic, qui devoit en prendre alors le commandement général ; il avoit déjà pris un poste très-avantageux, d'où il incommodoit fort les Saxons dans leur camp ; il indiqua aux trois chefs le poste qu'ils devoient prendre aussi pour achever d'enfermer les Saxons & de leur couper les vivres. Les trois chefs convinrent ensemble de déconcerter ce projet, & d'attaquer les Saxons, qu'ils se croyoient sûrs de vaincre, parce que Charlemagne les avoit toujours vaincus. Vitikind, ce grand défenseur des Saxons, reconnut d'abord à cette attaque faite mal à propos, & à la manière dont elle fut faite, qu'il avoit affaire à des hommes imprudens. Profitant habilement de toutes leurs fautes, & déployant contr'eux ce génie qui n'étoit terrassé que par celui de Charlemagne, il remporta la victoire la plus complète. L'armée française fut mise en déroute & taillée en pièces, après avoir perdu tous ses plus braves capitaines. Adalgise & Geilon, voyant les tristes fruits de leur jalousie & de leur indocilité, ne voulurent point survivre à cet affront ; ils se jetèrent au milieu des ennemis, tendant la gorge aux épées & aux traits, & expièrent du moins une faute si funeste par une mort honorable. Le comte Wolrade, qui eut le malheur de ne pouvoir mourir, put s'en consoler par l'honneur qu'il eut de n'être pas inutile à sa patrie dans ce grand désastre ; il sauva les restes de l'armée vaincue ; leur asile fut le camp du comte Theuderic, qui ne put être entamé par les vainqueurs. Cette bataille mémorable se livra au pied du mont Sintal, près du Veser.

En 791, dans la première guerre de Pannonie, on retrouve le comte Theuderic avec Mainfroi, chambellan du Roi, à la tête d'une des trois armées que Charlemagne faisoit entrer à la fois par trois endroits différens dans la Pannonie ; il commandoit les Saxons alors réputés soumis, & leurs voisins les Frisons & les Thuringiens. Une grande victoire remportée par une des trois armées répandit une telle épouvante parmi les Huns, qu'ils se dispersèrent dans les bois & sur les montagnes, comme avoient fait si souvent les Saxons, & laissèrent leurs forteresses sans garnisons & leur pays sans défense. Charlemagne de son côté, Theuderic du sien, n'eurent qu'à piller & à ravager ; ils arrivèrent ainsi jusqu'aux bords du Raab, où la saison avancée & une épizootie qui détruisoit les chevaux de l'armée du Roi, obligèrent de terminer la campagne.

Les Saxons, toujours censés soumis, & toujours voisins de la révolte, avoient pour gouverneur le comte Theuderic, qui exerçoit sans cesse leur valeur, & occupoit leur inquiétude contre les autres ennemis de la France, comme on vient de les voir employés contre les Huns. En 793, ceux de ces Saxons qui servoient dans l'armée de Theuderic se mutinèrent, & taillèrent en pièces un détachement qui lui servoit d'escorte. Bientôt ce mouvement, qu'on avoit regardé comme un trait particulier d'indiscipline plutôt que comme un germe de révolte, & que Theuderic avoit cru devoir dissimuler, dégénéra en un soulévement général, qui éclata par les mêmes signes que toutes les révoltes précédentes, c'est-à-dire, par le retour à l'idolâtrie, par le rétablissement des idoles, par l'incendie des églises, par le massacre des prêtres ; ainsi l'ouvrage de tant de conquêtes & de tant de conversions fut renversé en un jour. L'Histoire ne nous apprend point quelle part eut le comte Theuderic aux mesures prises pour châtier & soumettre de nouveau les Saxons : on ne le voit plus paroître dans aucune des expéditions suivantes, & l'on ignore le tems de sa mort.

THEUDON. (*Hist. de Fr. & de Hong.*) En 795 Charlemagne porta pour la seconde fois la guerre dans la Pannonie contre les Huns. Theudon, l'un des petits Rois qui partageoient alors la Pannonie (aujourd'hui la Hongrie), & un des plus ambitieux, se sépara entiérement des intérêts de sa nation, se rendit aux Français, se reconnut leur vassal, vint trouver Charlemagne à Aix-la-Chapelle, lui rendit hommage, reçut le baptême, & le fit recevoir aux peuples de sa dépendance.

En 796 les Huns furent battus par Pépin, second fils de Charlemagne, & poussés jusqu'aux bords de la Teisse : leur capitale fut livrée au pillage, tout leur pays fut ravagé, tandis que les heureux sujets de Theudon, contemplant de loin la flamme de ces incendies dont ils étoient environnés, & jouissant tranquillement & sûrement de leurs possessions sous la protection du vainqueur, rendoient graces à la prudence de Theudon, & bénissoient le christianisme, à l'ombre duquel on vivoit ainsi en paix.

Cette guerre de Pannonie fut entiérement terminée en 797, & la Pannonie fut tranquille pendant toute l'année 798 ; mais en 799 on vit naître dans ce pays un grand orage du côté où on l'attendoit le moins. Ce Theudon, qui avoit montré tant d'empressement pour le baptême & pour l'alliance française, n'avoit voulu en effet qu'étendre sa puissance & son autorité dans le pays, & que s'enrichir par la ruine de sa patrie. Les principaux seigneurs de la nation avoient péri dans la guerre précédente. Theudon, délivré par-là de tous les rivaux que son ambition pouvoit redouter, crut que le premier qui s'annonceroit comme le restaurateur de la liberté, le premier qui proposeroit aux Huns de secouer le joug étranger, auquel ils n'étoient point encore accoutumés, s'empareroit aisément du trône de la Pannonie entière. Il trahit donc les Français comme il avoit trahi sa patrie, & avec assez de facilité, parce qu'on ne se défioit point de lui. Lorsqu'enfin sa mauvaise volonté fut manifeste, on se hâta d'en prévenir les effets. Le duc de Frioul, Henri, & un des comtes de Bavière, lieutenans de Charlemagne, entrèrent dans la Pannonie, livrèrent bataille à Theudon, & remportèrent une victoire qui coûta des larmes & un sang précieux au vainqueur. Ce Theudon, qui n'étoit en politique qu'un hypocrite ambitieux & qu'un traître, étoit dans les combats un guerrier redoutable : il se défendit avec un grand courage. Un des comtes de la Bavière fut tué dans la bataille ; le duc de Frioul tomba dans une embuscade où il périt aussi ; tous deux étoient chers à Charlemagne & lui laissèrent des regrets. Theudon avoit été pris ; il fut puni de mort comme vassal félon & rebelle. Il eût été à desirer, pour lui & pour Charlemagne, qu'il fût mort les armes à la main ; il auroit évité la honte du supplice, & auroit épargné à Charlemagne la honte d'une violence odieuse. Avec Theudon tomba pour jamais cette puissance des Huns, qui, même dans sa décadence, offroit encore de beaux monumens de grandeur & de sagesse. Cette monarchie ou cette république (car sa division en cercles, qui a, dit-on, servi de modele à celle de l'Empire, semble annoncer une république) avoit subsisté avec gloire près de deux siècles & demi. Le fameux trésor des Huns, enrichi, sous Attila, des dépouilles de toutes les provinces de l'un & l'autre Empire d'Orient & d'Occident, & des dépouilles même de l'Italie & des Gaules, avoit été livré au pillage dans la guerre de 795.

THIBOUST. Ce nom, fameux dans la typographie, n'est pas étranger à la littérature. Les Thiboust rappeloient le souvenir de ces imprimeurs du tems de François I & de tout ce seizième siècle, qui étoient des plus savans hommes de leur tems. Guillaume Thiboust, qui étoit aussi de ce tems, puisqu'il vivoit en 1544, est connu pour avoir imprimé les *Complaintes d'une Dame surprise d'amour.*

Samuël Thiboust son fils fut adjoint de sa communauté en 1625, & imprimeur de l'Université. Parmi les ouvrages sortis de ses presses, des curieux en typographie recherchent encore la *Mythologie* ou l'*Explication des Fables*, par Baudouin, in-folio avec figures, & l'*Histoire d'Espagne*, par Turquet, in-folio, deux volumes.

Claude Thiboust, fils de Samuël, aussi imprimeur de l'Université, mourut subitement à Passy, en 1667.

Claude-Louis Thiboust, fils posthume de Claude, maître ès arts en 1685, adjoint de sa communauté en 1709, imprimeur de l'Université en 1715, reçut ce dernier titre par un acte de ce corps respectable, où il est dit que l'Université, depuis près de deux cents ans, avoit pour imprimeurs & libraires les Thiboust, *qui, contrà quàm cæteri librarii solent, plùs in arte suâ nominis ac famæ, quàm divitiarum sibi suisque comparare studuerint.* Claude-Louis Thiboust s'attacha particuliérement à l'impression des livres de classes ; il savoit bien le latin & le grec ; il composa un poëme latin à la louange de son art, *Typographiæ excellentia*, qu'il dédia & présenta au Roi en 1718. Il mourut le 23 avril 1737.

Claude-Charles Thiboust, fils de Claude-Louis, voulut d'abord être chartreux ; il entra même au noviciat ; mais la réflexion le rendit à la profession de ses pères. Il fut imprimeur du Roi & de l'Université, & adjoint de sa communauté en 1746. Son père & l'Ordre des Chartreux, quoiqu'il n'y fût pas entré, furent toute sa vie l'objet de sa tendre vénération. Homme de lettres & ami des arts, ainsi que son père, il fit graver le portrait de son père par le célèbre Daullé, & mit au bas ces quatre vers :

Docte,

Docte, enjoué, plaisant, ce vieillard agréable
Fut un mortel humain, généreux, secourable,
Bon père, tendre ami, sans détour & sans fard,
Et celui de nos jours qui sut le mieux son art.

Il traduisit en français le poème de son père sur cet art: cette traduction parut en 1754 avec le latin à côté. Il aimoit toujours les Chartreux; il traduisit en prose française les vers latins qu'on lisoit dans leur petit cloître de Paris, & qui contenoient en abrégé la vie de saint Bruno, peinte par Lesueur dans vingt-un admirables tableaux. Il en fit deux éditions: l'une *in*-4°. avec le latin à côté, & les gravures des tableaux par François Chauveau; l'autre aussi in-4°., en 1756, sans gravures. L'ouvrage est dédié *au révérend Père général & aux vénérables Pères Chartreux.* Malgré cet amour pour la Chartreuse & les Chartreux, il avoit apparemment une partie de l'enjouement qu'il attribue à son père; car ayant eu trop de goût pour se charger d'imprimer à ses dépens la prétendue *Traduction littérale & poétique* (& qui n'est ni poétique ni littérale) *des Pseaumes de David, selon la vulgate*, par M. Pepin, mais l'ayant imprimée, malgré lui, pour le compte de l'auteur, il s'en vengea par une critique assez gaie de cette traduction. Il est vrai que la traduction prêtoit beaucoup à la gaîté. Un écrivain qui traduit *Deus protector meus & cornu salutis meæ*, par *Dieu est mon protecteur: en lui je trouverai la corne de mon salut. Perdes omnes qui loquuntur mendacium*, par *Vous perdrez tous ceux qui parlent le mensonge. Secundùm multitudinem iræ suæ non quæret*, par *Il ne les cherchera pas selon la multitude de sa fureur*, &c. Un tel traducteur est assurément fort plaisant.

M. Thiboust avoit aussi entrepris une traduction d'Horace: voilà qui est encore bien loin de saint Bruno & des Chartreux. Il étoit occupé de cette traduction lorsqu'il mourut, le 29 mai 1757, à Berci. Il étoit né à Paris le 6 novembre 1701.

THIBOUTOT, (*Hist. de Fr.*), nom d'un château de Normandie, entre Fécamp & le Havre-de-Grace: la Maison de Thiboutot en a tiré son nom ou le lui a donné. Cette Maison, très-ancienne & alliée aux plus grandes Maisons françaises, est, à ce qu'on croit, d'origine anglaise. Jean, seigneur de Thiboutot, vivoit du tems de saint Louis. Robillart de Thiboutot, chevalier, premier chambellan du Roi & gouverneur de Honfleur, mourut en 1357.

Lorsque les Anglais prirent, en 1418, le château de Thiboutot, la capitulation fut faite par Colin, seigneur de Thiboutot.

La terre de Thiboutot, qui est peut-être encore dans cette famille, & qui du moins y étoit il y a quarante ans, a été érigée en marquisat par Louis XV, par des lettres du mois de juin 1720, en faveur de Louis-François de Thiboutot, lieutenant-général de l'artillerie, qui, d'abord simple capitaine de cavalerie, s'étoit trouvé dans une multitude de batailles & de combats différens; qui, étant ingénieur, avoit fortifié Condé, Aire, Saint-Omer; qui, à la défense de Mons, en 1709, avoit été blessé à la cuisse; qui, à la défense d'Aire, en 1710, avoit eu la mâchoire entièrement fracassée d'un coup de mousquet, dans une sortie où il commandoit. Ayant été nommé lieutenant-général de l'artillerie, il l'avoit commandée pendant la campagne de 1719 aux attaques des villes & châteaux de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel, de Roses, &c.; enfin, jamais titre n'avoit été plus acheté ni mieux mérité.

THIERRIAT D'ESPAGNE, famille française qui dans l'espace d'un siècle a fourni bien des victimes à la patrie. Voici d'où l'on prétend que lui vient ce nom *d'Espagne*. Henri Thierriat, qui vivoit aux quinzième & seizième siècles, ayant été envoyé, en 1518, auprès de Charles I, roi d'Espagne, qui fut l'année suivante l'empereur Charles-Quint, se trouva près de ce Prince dans le moment où un officier maure alloit lui décharger un coup de hache d'armes sur la tête. (Etoit-ce une conjuration ou une sédition, un assassinat ou un acte d'hostilité réputé légitime dans les combats?) Quoi qu'il en soit, Thierriat, qui vit ce mouvement, arracha la hache au Maure, lui en fendit la tête & la présenta toute sanglante à Charles, qui par reconnoissance lui rendit la hache, lui ordonna de la mettre pour timbre au dessus de ses armes, avec cette devise, à laquelle le Roi devoit son salut, *velociter*, & lui donna pour lui & pour sa postérité le surnom *d'Espagne*, si glorieusement acquis.

Un des arrière-petits-fils de Henri, nommé Charles Thierriat, exempt des gardes-du-corps, gouverneur du Pont-de-Vesle, fut tué au siége de Bourg-en-Bresse.

Florentin Thierriat, frère aîné de Charles, joignoit à la bravoure l'amour des lettres; il publia en 1606 trois Traités, *de la Noblesse de race, de la Noblesse civile & des Immunités des non-nobles.*

Louis, fils de Florentin, capitaine dans le régiment de Saint-Etienne, fut tué à Philisbourg en 1644.

Jean Thierriat, frère de Louis, premier capitaine au régiment de la Ferté-Senneterre, fut tué au siége de Montmédy en 1657, à la tête de ce régiment.

Odet, autre frère, capitaine dans le régiment de Champagne, tué à Valenciennes en 1656.

Michel, autre frère, capitaine dans le régiment de la Ferté, tué à Dole en 1667.

Charles, autre frère, se signala en Hongrie, où il fut blessé.

Henri, fils de Charles, capitaine de dragons dans le régiment du Roi, fut tué à la bataille de Fleurus, le 1 juillet 1690.

Jean, capitaine dans le régiment de Piémont, fils de Jean nommé ci-dessus & tué à Montmédy, fut aussi tué à Gironne en 1684.

THOMAS. M. Thomas, de l'Académie française, est un des écrivains qui ont le plus honoré les lettres. Ses talens, l'usage qu'il en a fait, son caractère, sa conduite, tout en lui a mérité de servir de modèle. Ses talens, comme tous ceux qui ont de l'éclat, & qui se distinguent par une physionomie particulière, ont eu plusieurs imitateurs qui, n'ayant pas comme lui le mérite de l'originalité, sont restés au dessous de lui. Ses vertus ont eu moins d'imitateurs. Sa première passion, dit M. le comte de Guibert, son successeur à l'Académie française, fut l'amour de la vertu, la seconde fut l'amour de la gloire. En entrant dans l'Académie, il avoit juré de se dévouer pour jamais à la vérité, à la vertu; il ne laisse ni une action ni un écrit qu'on ne puisse placer à côté de ce serment.

M. Thomas perdit son père, étant encore dans l'enfance; une mère, digne de présider à l'éducation d'un homme vertueux, le destina d'abord au barreau; mais les lettres le réclamoient & l'entraînoient. Ici M. de Saint-Lambert, qui, en qualité de directeur de l'Académie, recevant M. de Guibert à la place vacante, partageoit avec lui l'heureuse fonction de louer M. Thomas, raconte une anecdote qui prouve bien que, comme l'avoit dit M. de Guibert, l'amour de la vertu l'emportoit encore chez M. Thomas sur l'amour de la gloire. « Il étoit, dit M. de Saint-Lambert, enivré de » ses espérances, lorsque sa mère vint le trouver, » & lui reprocher d'oublier l'étude des lois. Comment pouvoit-il négliger les moyens de parvenir » à une fortune qu'il auroit partagée avec elle & » avec ses autres enfans? Elle versa quelques » larmes: M. Thomas les vit couler. Il rassembla » tous ses ouvrages; il les jeta au feu en présence » de sa mère, & les vit brûler en fondant en » larmes. Il n'a jamais fait de sacrifice qui lui ait » autant coûté. Mais il a dit, & il faut l'en croire, » que le souvenir de cette action avoit été pendant » toute sa vie le plus délicieux de ses souvenirs. »

Sa mère lui ayant permis depuis de se livrer à ses goûts, indulgence dont il faut faire honneur, ou à sa tendresse, ou à ses lumières, M. Thomas, comme pour l'en récompenser, la plaça, d'une manière aussi noble que touchante, dans sa belle *Ode sur le Tems*, couronnée en 1762 à l'Académie française:

Si je devois un jour pour de viles richesses,
Vendre ma liberté, descendre à des bassesses;
Si mon cœur par mes sens devoit être amolli:
O tems! je te dirois: Préviens ma dernière heure,
Hâte-toi, que je meure:
J'aime mieux n'être pas que de vivre avili.

Mais si de la vertu les généreuses flammes
Peuvent de mes écrits passer dans quelques ames;
Si je peux d'un ami soulager les douleurs,
S'il est des malheureux dont l'obscure innocence
Languisse sans défense,
Et dont ma foible main doive essuyer les pleurs:

O tems! suspends ton vol, respecte ma jeunesse;
Que ma mère, long-tems témoin de ma tendresse,
Reçoive mes tributs de respect & d'amour;
Et vous, gloire, vertu, déesses immortelles,
Que vos brillantes ailes
Sur mes cheveux blanchis se reposent un jour.

Ce ne sont pas seulement de beaux vers que nous présentons ici à nos lecteurs, c'est M. Thomas tout entier, c'est le tableau le plus vrai de son ame, c'est l'histoire de toute sa vie.

M. Thomas fut célèbre dès le collége, par l'éclat que ses succès répandirent sur l'institution des prix publics de l'Université, institution nouvelle alors. Mais le premier ouvrage par lequel il fut connu dans le monde fut une ode à M. de Séchelles, alors contrôleur-général. Cette ode annonçoit dès-lors un homme & un poete.

En 1759 parut le poème de *Jumonville*: cet officier français avoit été tué par les Anglais, dans une occasion où sa mort pouvoit être diversement interprétée, selon les intérêts & les vues politiques. Nous ne balançâmes pas, en France, à le regarder comme assassiné, à faire de cet attentat le motif d'une guerre, à réclamer la vengeance & les secours de l'Europe & de l'Amérique. Cependant s'il fut assassiné, l'assassin étoit ce même Wasington que nous avons tant célébré depuis comme le héros de l'Amérique anglaise; mais en 1754, lorsqu'il servoit & commandoit les Anglais, il étoit pour nous un monstre digne des plus grands châtimens. M. Thomas, bon citoyen, & surtout ennemi de toute violence, fut aisément entraîné par les déclamations du tems; il les crut & ne les jugea point du fond du collége de Beauvais, où il avoit été fait professeur en sortant de ses classes. En conséquence de l'esprit public qu'il voyoit régner autour de lui, en rendant à la mémoire de M. de Jumonville les honneurs toujours dus aux victimes d'Etat, il maltraita fort les Anglais & Wasington. Grande leçon pour les hommes de génie, de ne pas trop se hâter de saisir ces sujets historiques & politiques avant que le tems ait calmé les passions, changé les intérêts & dévoilé la vérité. On a dit que nul ne devoit être nommé *grand* ni *heureux* avant qu'on eût vu la fin de sa vie: peut-être aussi personne, avant ce terme fatal, ne doit-il être jugé, surtout défavorablement, dans des ouvrages consacrés à la postérité. Ce poème, au reste, confirma les espérances que les premiers essais de M. Thomas avoient fait naître; mais bien-

tôt il ne s'agit plus d'essais ni d'espérances. Une noble & vaste carrière s'ouvre devant M. Thomas : il entre dans la lice au moment où l'Académie française propose, pour sujet de ses prix, l'éloge des grands-hommes en tout genre. M. Thomas va célébrer la vertu & la gloire : le voilà dans son élément. Ce fut alors qu'on vit paroître, d'année en année, cette belle suite d'éloges sublimes, tous couronnés, & dont le moindre mérite est de l'être, & qui, entremêlés de poèmes pareillement couronnés ou dignes de l'être, tels que l'*Epître au Peuple*, l'*Ode sur le Tems*, ont porté rapidement en triomphe M. Thomas à l'Académie française, où il entra, dit M. de Guibert, comme les anciens vainqueurs montoient au capitole, précédés de leurs trophées & aux acclamations de tous les ordres de citoyens. Ce triomphe fut d'autant plus applaudi, que, par un trait d'équité généreuse, qui étoit parfaitement dans son caractère, M. Thomas avoit refusé d'en avancer le moment. Ecoutons parler M. de Saint-Lambert.

« On avoit placé M. Thomas dans un poste honorable, auprès d'un ministre qui lui marquoit » de la confiance & même de l'amitié; mais ce » ministre attribua une plaisanterie qui répandoit » du ridicule sur sa société, à un homme de lettres » aujourd'hui l'un des membres les plus illustres de » cette Académie. M. Thomas étoit son ami, & » connoissoit son innocence : on en pouvoit donner » des preuves, mais il auroit fallu perdre les vrais » auteurs de la plaisanterie, & l'ami de M. Thomas » ne put y consentir. Le ministre, pour empêcher » d'entrer à l'Académie un homme de lettres » dont il croyoit avoir à venger sa société, voulut » engager M. Thomas à demander une place qui » vaquoit; il ne put l'y déterminer, & fut mécontent. Il ne renvoya pas M. Thomas, si ce n'est » pas renvoyer l'homme de bien qu'on a aimé, que » de le traiter avec indifférence. M. Thomas demanda la permission de se retirer. »

Voilà M. Thomas & son illustre ami, non-seulement justifiés (ils étoient au dessus de l'apologie), mais même convaincus d'un procédé généreux dont ils furent victimes l'un & l'autre. Mais comment le véritable auteur de la plaisanterie, quelle que fût sa faute & quelque danger qu'il y eût pour lui à l'avouer, ne la révéloit-il pas lui-même. Cet aveu, mêlé d'excuses, auroit eu un air de générosité, propre à désarmer la vengeance. Comment souffroit-il que l'innocent fût puni pour le coupable, qu'il fût traité avec une rigueur qui auroit encore été excessive quand même elle n'eût pas été injuste? Car tout le monde sait combien fut éclatante alors la disgrace de l'homme déjà célèbre sur qui elle tomba, & qui n'a cessé depuis d'ajouter à sa gloire. Il perdit des places avantageuses, sa fortune fut renversée, & le coupable put voir tout cela d'un œil tranquille, ainsi que le contre-coup qu'en ressentit M. Thomas ! Au reste, nous ignorons quelles peuvent avoir été les causes particulières de ce silence qui nous étonne.

Les flatteurs du ministre, & ceux qui, pour l'intérêt de leur haine, l'excitoient à la vengeance, osoient bien accuser M. Thomas d'ingratitude, pour n'avoir pas voulu servir le ressentiment de son bienfaiteur, ressentiment qu'il savoit n'être pas fondé. Quoi ! si mon bienfaiteur est vindicatif & injuste, ou si on le rend tel, il faut que je serve son injustice, sous peine d'ingratitude ? Ainsi la reconnoissance, ainsi les vertus deviendroient l'instrument du vice. Une si étrange morale ne pouvoit être dans les principes de M. Thomas.

Un magistrat, membre de l'Académie, avoit fait un réquisitoire, dans lequel des gens de lettres distingués, qu'il n'aimoit pas, se crurent désignés d'une manière injurieuse & injuste. Dans ces conjonctures arriva la réception de M. l'archevêque de Toulouse à l'Académie; M. Thomas le recevoit en qualité de directeur. Le discours de M. Thomas, composé avant le réquisitoire, & où il ne pouvoit avoir eu en vue le magistrat, contenoit, contre les ennemis & les détracteurs des lettres, quelques phrases générales, dont le public s'avisa de faire au magistrat une application contraire aux vues du directeur; ce qui rendit la séance fort désagréable pour tous deux. Le magistrat, irrité, courut se plaindre à M. le chancelier de Maupeou, alors en place. Le chancelier n'avoit jamais lu, & n'aimoit pas ceux qui lisoient; il saisit cette occasion de traiter en coupable l'Aristide de la littérature, qu'il étoit las d'entendre appeler le *juste*. Il se fit remettre le manuscrit, en défendit l'impression, & menaça M. Thomas de la Bastille si, par quelque moyen que ce pût être, le discours venoit à paroître imprimé. M. Thomas, qui voyoit les dispositions de ce ministre, & qui connoissoit, par la voix publique, de quoi il étoit capable, craignit que, pour effectuer la menace de la Bastille, quelque perfide imprudence ne laissât tomber le manuscrit entre les mains d'un imprimeur. Il eut la présence d'esprit & le courage de répondre: *Si l'on me rend responsable des événemens, le manuscrit ne doit pas rester dans d'autres mains que les miennes.* Le chancelier surpris n'osa le refuser.

Parmi beaucoup d'amis respectables, M. Thomas en eut un plein d'esprit, de talens, de sentimens honnêtes & de principes vertueux, mais qu'une indomptable impétuosité de caractère, une inquiétude dévorante, jetoient à tout moment dans des transports de fureur, & rendoient d'un commerce insupportable; c'est l'auteur *des Fausses Infidélités, de la Mère jalouse* & de plusieurs autres ouvrages, ou bons, ou du moins bien écrits. C'est de lui qu'on put toujours dire :

Æstuat ingens
Imo in corde pudor, mixtoque insania luctu
Et furiis agitatus amor & conscia virtus.

C'est lui qui, plus poète encore par la manie de

lire ses vers à tout le monde, que par le talent de les faire, arrivant chez M. Colardeau, alors mourant, après lui avoir demandé des nouvelles de sa santé, légérement & pour la forme, se mit à lui lire sa comédie de l'*Homme personnel*, & à qui M. Colardeau dit : *Vous avez oublié un trait bien essentiel dans votre* HOMME PERSONNEL ; *c'est d'aller lire sa pièce toute entière à un ami mourant.*

Tel étoit M. Barthe ; tel qu'il étoit, M Thomas le supporta vingt ans, l'aima toujours, le calma quelquefois, & lui ayant survécu, le regretta toute sa vie. Ce n'est pas là le moindre éloge de l'ame de M. Thomas.

Il fut dédommagé de cette perte par un autre ami d'un grand talent, d'un caractère beaucoup plus aimable, & qui n'a laissé que des regrets aux honnêtes gens, dont des conjonctures malheureuses l'ont séparé.

M. Thomas est mort, en 1785, chez M. l'archevêque de Lyon (Montazet, son confrère à l'Académie), dont il a reçu, dans cette triste circonstance, tous les secours, toutes les consolations de la religion & de l'amitié : voilà le fait raconté dans toute la simplicité de l'histoire ; le voici embelli par l'éloquence, mais sans rien ajouter ni ôter à la vérité. « Il faut, dit M. de Guibert, » que j'acquitte, & la dette de M. Thomas & la » vôtre, & celle de tous les amis des lettres & de » la vertu, envers l'hôte généreux chez lequel il » a terminé ses jours. Je croirois offenser un prélat, » voué par état & par penchant à la bienfaisance » & à l'hospitalité, si je le louois d'avoir rempli » envers un homme célèbre, & qui tenoit à lui » par les liens de la confraternité littéraire, un » devoir qu'il eût sans doute également pratiqué » envers un étranger inconnu & malheureux. Mais » toutes les vertus s'embellissent encore par la » manière dont elles sont exercées ; mais celles » d'un homme éclairé reçoivent de ses lumières » un caractère & des formes qui ajoutent à leur » charme. Ainsi la sensibilité profonde qu'il a » marquée, la pitié à la fois délicate & coura» geuse par laquelle il a consolé ses derniers » momens, les larmes qu'il n'a pas cru que la sé» vérité du sacerdoce défendît d'accorder au talent » & à la gloire, le marbre religieux & sensible » dont il honore sa cendre, méritent que je lui » adresse ici des remercîmens publics. Massillon » & Fléchier eussent fait comme lui ; mais il est » beau de marcher sur leurs traces, & quand on » les rappelle par son éloquence, de faire aussi » souvenir d'eux par ses actions. »

M. de Saint-Lambert dit que M. Thomas a dû à son caractère le genre, les beautés & même les défauts de ses ouvrages ; qu'il n'a ni l'éloquence de Cicéron, ni celle de Bossuet, mais peut-être celle qui auroit convenu à Caton d'Utique. On pourroit ajouter qu'il fut peut-être déplacé dans son siècle, comme on a dit que Caton l'avoit été dans le sien, & à peu près par les mêmes raisons ; mais pour ne parler que de son style, il n'a pas réuni tous les suffrages, & depuis sa mort on le lit & on le vante moins. L'abbé d'Olivet, qui vouloit qu'on ne lût que Cicéron, disoit : *Il a trop lu Tacite.* L'abbé de la Bletterie, qui avoit reçu de la nature quelque énergie, mais qui aimoit à s'en délasser par des phrases proverbiales & bassement familières, ne parloit qu'avec colère du style de M. Thomas, qui lui paroissoit roide & tendu. L'abbé le Batteux, dont le vol ne s'élevoit jamais bien haut, le perdoit de vue dans les nues, & l'accusoit d'emphase & d'enflure. L'abbé Arnauld, lisant le compte que rendoit, ou plutôt la parodie que faisoit un journaliste satyrique d'un ouvrage de M. Thomas, disoit : *Je ne peux pas m'empêcher de rire de tous ces petits coups d'épingle donnés dans les vessies de M. Thomas.* Hélas ! que parloit-il de vessie, lui dont le style toujours si fortement figuré dans la conversation même la plus simple, chargé de métaphores souvent ingénieuses par la finesse des rapports, mais souvent outrées & bizarres, d'expressions pittoresques, mais hyperboliques, étoit toujours, sinon hors de la nature, du moins bien au-delà ?

L'élévation & l'énergie caractérisent l'éloquence de M. Thomas : son défaut est la continuité non interrompue de cette élévation & de cette énergie. M. Thomas semble ignorer cet art de s'élever & de descendre tour-à-tour, art qui tient de la souplesse, qui répand de la variété par cette alternative même, & qui, ramenant le lecteur à sa portée ordinaire, le delasse des fatigues du vol élevé qu'on lui a fait prendre. Descendre ainsi ce n'est pas tomber, c'est se reposer & reprendre haleine.

Ut speciosa dehinc miracula promat.

Un homme de lettres, ami & admirateur de M. Thomas, en a porté ce jugement :

« Son style, ferme, fier & toujours soutenu dans » sa majesté sublime, ne laisse rien à desirer, si ce » n'est peut-être qu'il soit d'une perfection moins » égale, &

« Que, monté sur le faîte, il aspire à descendre. »

Son grand ouvrage sur les Eloges, si modestement intitulé *Essai*, est un magnifique exemple de l'emploi que le génie fait faire des richesses de l'érudition.

M. de Guibert donne une haute idée du grand poëme épique, projeté & composé en partie par M. Thomas : il fait regretter les fragmens qu'on auroit pu en donner. Nous ignorons pourquoi ils n'ont point paru.

M. Thomas paroît avoir peu connu ces passions enchanteresses qui tourmentent tant les humains, en leur montrant toujours le bonheur qui les fuit toujours. Sa devise auroit pu être :

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulſans laudumque arrecta cupido.

Ce qu'il auroit pu dire de plus tendre à la perſonne qui a pu lui être la plus chère, c'eſt :

Vous ſerez, après la gloire,
Ce que j'aimerai le mieux.

THRASEAS PÆTUS. (*Hiſt. rom.*) A cet article, dans le Dictionnaire, il n'y a que le nom, ſans aucun récit, qui a ſans doute été oublié. Thraſeas Pætus étoit un ſénateur ſtoïcien, ſous l'empire de Néron, le plus vicieux & le plus criminel des Princes. Il ne put retenir ſon indignation, & ſortit du ſénat lorſqu'on y lut la lettre infâme que Sénèque avoit eu la foibleſſe de compoſer au nom de Néron, pour juſtifier l'aſſaſſinat de ſa mère, en la calomniant & l'accuſant d'avoir voulu le faire périr lui-même. Néron ne pardonna jamais à Thraſeas ce trait d'une vertu vigoureuſe. Burrhus, dans *Britannicus*, en parlant d'un tems où Néron, déjà tyran, n'avoit pas encore paru capable de ces grands crimes, dit pour prouver que Néron reſpectoit encore la vertu :

Thraſeas au ſénat, Corbulon dans l'armée,
Sont encore innocens malgré leur renommée.

Tacite dit que quand Néron, après avoir immolé pluſieurs perſonnages illuſtres, fut parvenu par degrés à vouloir faire diſparoître de la terre la vertu même, il fit périr Thraſeas Pætus & Bareas Soranus. *Trucidatis tot inſignibus viris, ad poſtremum Nero* VIRTUTEM *ipſam exſcindere concupivit, interfecto Thraſeâ Pæto & Bareâ Sorano.* Thraſeas mourut avec le même courage qu'il étoit ſorti du ſénat, conſolant ſes parens & ſes amis, renvoyant ceux dont la douleur s'annonçoit par des ſignes trop éclatans, empêchant Arrie ſa femme de ſuivre l'exemple d'Arrie ſa mère en périſſant avec ſon mari, & lui recommandant de ſe conſerver pour leur fille, qui n'avoit plus qu'elle d'appui, diſant à un jeune homme qu'il avoit admis à ſes derniers momens : « Nous vivons dans un tems où il eſt bon que vous ayez ſous les yeux l'exemple d'une mort ſupportée avec conſtance, & faiſant de ſon ſang une libation à Jupiter *libérateur*, qui le délivroit du moins des miſères de la vie. »

THRASYLAUS, (*Hiſt. anc.*) : c'eſt le nom d'un Athénien, qui croyoit que tous les vaiſſeaux qui abordoient au port Pirée lui appartenoient. Cette erreur étoit l'effet d'une maladie dont on parvint à le guérir à force de remèdes ; mais revenu dans ſon bon ſens, il regretta ſa maladie, & demanda pourquoi on avoit eu la cruauté de lui ôter une erreur qui le mettoit en poſſeſſion de tout ſans rien ôter à perſonne. Horace raconte une choſe à peu près ſemblable d'un Argien, dont la folie étoit de ſe croire toujours au ſpectacle, applaudiſſant avec tranſport à des tragédies ſuperbes :

Fuit haud ignobilis argis
Qui ſe credebat miros audire tragœdos,
In vacuo lætus ſeſſor plauſorque theatro,
Cætera qui vitæ ſervaret munia recto
More, bonus ſanè vicinus, amabilis hoſpes,
Comis in uxorem, poſſet qui ignoſcere ſervis
Et ſigno læſo non inſanire lagenæ,
Poſſet qui rupem & puteum vitare patentem.
Hic ubi cognatorum opibus curiſque refectus
Expulit helleboro morbum bilemque meraco,
Et redit ad ſeſe, pol! me occidiſtis, amici,
Non ſervâſtis, ait, cui ſic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratiſſimus error.

C'eſt à un habitant d'Abydos, non d'Argos, qu'Ariſtote donne la même aventure, & le ſavant M. Dacier nous apprend que le nom de cet heureux malade étoit Lycas.

THRASYLLE. (*Hiſt. anc.*) Thraſylle eſt un nom commun à pluſieurs ſavans chez les Grecs. Plutarque en cite trois : l'un eſt le plus célèbre de tous, verſé dans preſque toutes les ſciences, grand philoſophe pythagoricien & platonicien, grand aſtrologue, grand muſicien, qui dut principalement à ſon aſtrologie la faveur dont il jouit auprès d'Auguſte & de Tibère. Le ſecond eſt un philoſophe cynique, contemporain du vieil Antigone, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre. Le troiſième étoit de Mendès, ville d'Egypte : on ignore en quel tems il vivoit. Plutarque, ſi pourtant il eſt l'auteur du livre des fleuves qui lui eſt attribué, ſpécifie trois ouvrages de ce Thraſylle de Mendès. Quant au premier, quand nous diſons que c'étoit l'aſtrologue, contemporain & favori d'Auguſte & de Tibère, c'eſt en ſuivant l'opinion de M. l'abbé Sévin, qui, dans ſes *Recherches ſur la vie & ſur les ouvrages de Thraſylle*, inſérées au tome X des *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, ne fait qu'un ſeul & même perſonnage de Thraſylle l'aſtrologue & de Thraſylle le muſicien, ou Thraſylle de Phlionte ; mais M. Burette, tome XIII du même Recueil, pag. 287 & ſuiv., diſtingue ces deux Thraſylles, que M. l'abbé Sévin n'a confondus que parce que l'aſtrologue a auſſi été muſicien & a même écrit ſur la muſique. M. Burette établit que l'aſtrologue n'étoit muſicien qu'en théorie & que comme mathématicien, rapportant les ſons, les intervalles, &c. la mélopée, à la ſcience des nombres ; au lieu que le Thraſylle de Phlionte étoit un muſicien praticien, qui, comme Pindare, Simonide & Tyrtée, joignoit le mérite de la poéſie lyrique à celui de la muſique, & compoſoit, comme eux, des airs & des chants qui s'exécutoient auſſi ſur les inſtrumens.

TOUCHET (Marie). (*Hiſt. mod.*) (*Voyez*, dans ce Supplément, l'article *Auvergne*, Charles de Valois, comte d'.)

TRÉBATIUS, (*Hiſt. rom.*), nom d'un juriſconſulte romain, auquel Cicéron adreſſe un aſſez grand nombre de lettres, & avec lequel il prend, plus qu'avec aucun autre, le ton de la plaiſanterie & de la familiarité. C'eſt apparemment le même Trébatius qu'Horace prend pour interlocuteur dans la première ſatyre du ſecond livre, où il ſe fait conſeiller par ce juriſconſulte, d'abjurer la ſatyre dont il prend le parti contre lui.

Sunt quibus in ſatyrâ videor nimis acer & ultrà
Legem intendere opus; ſine nervis altera, quidquid
Compoſui, pars eſſe putat, ſimileſque meorum
Mille die verſus componi poſſe. Trebatî,
Quid faciam præſcribe. — Quieſcas. — Ne faciam, inquis,
Omninò verſus. — Aio. — Peream malè, ſi non
Optimum erat, verùm nequeo dormire.

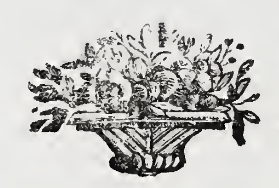
Le juriſconſulte, fatigué de ſes excuſes & de ſes prétextes, finit par l'avertir que les lois puniſſent les vers ſatyriques.

Sed tamen ut monitus caveas, ne fortè negotî
Incutiat, tibi quid ſanctarum inſcitia legum,
Si mala condiderit in quem quis carmina, jus eſt
Judiciumque.

C'eſt ici qu'Horace s'en tire par cette plaiſanterie.

Eſto, ſi quis mala, ſed bona ſi quis
Judice condiderit laudatus Cæſare, ſi quis
Opprobriis dignum latraverit integer ipſe,
Solventur riſu tabulæ, tu miſſus abibis.

TUTOR. (*Voyez*, dans ce volume, l'article *Civilis*.)



VACHET. C'est le nom, 1°. de Pierre-Joseph *du Vachet*, oratorien, mort vers le milieu du dix-septième siècle. On a imprimé, en 1664, à Saumur, un recueil de ses poésies latines;

2°. De Jean-Antoine *le Vachet*, prêtre, instituteur des Sœurs de l'*Union chrétienne*, & directeur des Dames hospitalières de Saint-Gervais, auteur de quelques ouvrages ascétiques assez ignorés, mort le 6 février 1681;

3°. De Benigne *Vachet*, prêtre missionnaire, employé, pendant la plus grande partie de sa vie, dans les travaux de la mission; en Asie, à Siam; à la Chine; en Afrique, à Alger & dans d'autres contrées. Né à Dijon; mort à Paris le 19 janvier 1720.

VAILLANT. Ajoutons aux savans de ce nom, dont il est parlé dans le Dictionnaire, Germain *Vaillant* de Guellis, abbé de Painpont, en latin *Germanus Valens Guellius Pimpontius*, né à Orléans. Il s'éleva, par son mérite littéraire, à l'évêché de cette ville, mais il n'en fut pas longtems évêque; il paroît qu'il fut nommé à cet évêché en 1586, & il mourut le 25 septembre 1587, à Meun-sur-Loire, maison de campagne des évêques d'Orléans. Il étoit savant dans la langue grecque, & fut regardé comme un des bons poètes du seizième siècle. François I estimoit beaucoup son savoir & ses lumières. Divers savans, Scioppius, Sainte-Marthe, en parlent avec éloge.

VALAVOIRE. M. de Valavoire fut un officier de marine fort célèbre du tems de Louis XIV. Il l'est surtout par deux grandes expéditions, celle de Naples en 1644, & celle de Messine en 1675. En 1647 la *fidelle* ville de Naples s'étant révoltée contre l'Espagne, se déclara république le 17 octobre, & prenant pour modèles Venise & Gênes, nomma pour Doge le duc de Guise, Henri, petit-fils du *Balafré*, le même que le cardinal de Richelieu, en 1641, avoit fait décapiter à Paris en effigie. Le duc de Guise, sans être formellement autorisé par la France, s'étoit livré en aventurier à cette entreprise. Après quelques succès brillans, il eut de grands revers, fut fait prisonnier, &, n'étant autorisé de personne, il alloit être traité en criminel, & ne fut sauvé que par la clémence de Philippe IV, qui se contenta de le tenir en prison, & à la générosité du grand Condé, qui, pour prix des services qu'il rendoit à l'Espagne, demanda & obtint la liberté du duc de Guise.

En 1654 le même duc de Guise fit une seconde entreprise sur Naples, mais il eut soin de se faire autoriser par la France. Il obtint un ordre d'armer à Toulon une flotte dont il auroit le commandement. Cette flotte sortit du port de Toulon le 5 octobre 1654, &, après avoir essuyé beaucoup de contre-tems, elle arriva le 13 novembre à la vue de Castellamare, à quelques lieues de Naples. Le gouverneur de Castellamare, sommé de se rendre, répondit avec fierté. Le duc de Guise fit sa descente, &, bien secondé par de bons officiers français à la tête desquels étoit le marquis de Valavoire, gentilhomme provençal, il se rendit promptement maître, & de la ville, & du château; mais les ordres du Roi pour l'approvisionnement de la flotte & pour tout ce qui pouvoit faire réussir l'entreprise, ayant été mal exécutés, le duc de Guise, Valavoire & ses Français signalèrent, dans divers combats, une valeur héroïquement stérile. Cette seconde expédition du duc de Guise dans le royaume de Naples fut pour lui, comme la première, sans succès & non pas sans gloire.

Valavoire fut plus heureux dans l'expédition de Messine: son entrée dans cette ville fut le triomphe d'un sauveur, d'un libérateur. Il prépara l'entrée plus triomphante encore dans cette ville, de M. de Vivonne, commandant en chef de la flotte française; il partagea la gloire de ce général & du commandeur de Valbelle, à la prise & à la bataille d'Agousta, où Ruyter reçut le coup mortel, & à la bataille de Palerme, qui consomma la réduction de la Sicile. (*Voyez* l'article suivant, *Valbelle.*)

VALBELLE. La maison de Valbelle tire son origine des anciens vicomtes de Marseille, qui avoient une origine commune avec les comtes de Provence & de Forcalquier. La branche de Valbelle étoit déjà formée & détachée du tronc commun dès l'an 1055.

Guillaume I, né en 1102, ayant eu en partage la terre de Valbelle, en prit le nom qu'il transmit à sa postérité; il figura dans les Croisades, fit plusieurs voyages à la Terre-Sainte, & s'attacha, comme parent, à la cour des comtes de Provence.

Son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils, prirent des alliances dans les maisons de Sabran, d'Oraison & d'Agoult.

Geoffroi II, seigneur de Valbelle, petit-fils du dernier des trois Valbelle que nous venons d'indiquer par leurs relations avec Guillaume I, se signala par sa valeur & ses services sous le roi de Naples, Robert. En 1327 il leva, en Provence, des troupes qu'il conduisit dans le royaume de Naples, au secours de Charles, duc de Calabre, fils de ce roi Robert.

Geoffroi de Valbelle, petit-fils de Geoffroi II,

périt glorieusement l'an 1433, en défendant la ville de Marseille lorsqu'Alphonse, roi d'Arragon, s'en rendit maître.

Un autre Geoffroi, frère aîné de celui-ci, fut employé utilement par Marie de Blois, comtesse de Provence, mère & tutrice de Louis II, roi de Naples, à faire cesser les troubles de la Provence. Il fut le trisaïeul de Honoré de Valbelle, qui se signala deux fois, & toutes les deux fois avec un plein succès, dans la défense de Marseille, d'abord contre le connétable de Bourbon, qui fut obligé d'en lever le siége en 1524, ensuite contre Charles-Quint, qui, dans sa fameuse & malheureuse expédition de Provence, en 1536, tenta vainement de surprendre Marseille, & n'osa pas même en former le siége. Honoré a laissé des Mémoires écrits de sa main, sur cette double défense de Marseille.

Cosme, premier du nom, sire de Valbelle, fils d'Honoré, fut capitaine de cinquante hommes d'armes sous François I, & se distingua par sa valeur à la bataille de Cerisoles, en 1552, sous Henri II. Il commanda trois galères qu'on envoyoit dans le royaume de Naples, au secours du prince de Salerne. En 1553 il fut employé avec M. de Thermes, à la prise de l'île de Corse. Henri II lui donna la charge de pannetier ordinaire de sa Maison.

Antoine, fils de Cosme, fut aussi capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, & commandant d'une de ses galères. Il commanda sur terre les troupes de Provence à l'attaque de la ville de Cuers, sous les ordres du comte de Tende, gouverneur de cette province. Il commanda, en 1579 & en 1584, celles que la ville de Marseille leva contre les Huguenots, dont Henri IV étoit alors le chef, c'est-à-dire que Marseille étoit alors ligueuse; mais Henri III, qui régnoit alors, s'étoit fait déclarer chef de la Ligue.

Cosme II, fils d'Antoine, fut capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, & commandant d'une galère au combat des galères de France contre celles d'Espagne, sous Louis XIII, en 1638; le 15 août, devant Gênes, âgé de soixante-dix ans; il reçut douze blessures, &, ne pouvant plus combattre ni même se soutenir, il se fit attacher au mât de sa galère, & continua de donner ses ordres avec tant de sang froid & de présence d'esprit jusqu'à son dernier moment, qu'il assura en mourant la victoire à son parti. Louis XIII écrivit, à ce sujet, à Jean-Philippe, fils de Cosme II, une lettre de consolation sur la perte d'un tel père, dont il lui donna toutes les charges.

Ce fils, Jean-Philippe, digne de cette faveur, étoit lieutenant de la galère que commandoit son père à ce combat naval de 1638, où Cosme fut tué. Jean-Philippe y fut blessé & fait prisonnier; il se distingua aussi aux siéges d'Orbitello, de Tarragone & du cap de Quiers. Il mourut d'une blessure qu'il avoit reçue à la tête.

Cosme III, fils de Jean-Philippe, suivit Louis XIV en Flandre, en Hollande, en Allemagne, en Franche-Comté; au passage du Rhin, il traversa le fleuve à la nage à la tête d'un escadron des gardes-du-corps; à la prise de Maestricht, il fut enterré sous un fourneau & blessé; à la bataille de Senef, il reçut plusieurs contusions, & resta seul officier de l'escadron des gardes-du-corps qu'il commandoit, tous les autres ayant été tués ou blessés. Au combat de Cokesberg près Strasbourg, en 1677, le 7 octobre, avec la seule compagnie de chevau-légers, il battit quatre escadrons des Impériaux, qui avoient cru l'envelopper.

Dans la branche de Montfuron-Ribiès, Bruno de Valbelle-Montfuron, chevalier de Malte, capitaine de galère, chef d'escadre, mourut le 2 août 1702, à Lisbonne, où il commandoit les galères du Roi.

Joseph, frère de Bruno, & comme lui chevalier de Malte, fut tué à la bataille de Senef, auprès du marquis de Valbelle, Cosme III, son parent, dont il vient d'être parlé plus haut.

Dans la branche de Tourves, Léon de Valbelle, tige de cette branche, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, servit longtems avec distinction, & fut député pour la noblesse de Provence aux états-généraux de 1614.

Jean-Baptiste de Valbelle, marquis de Tourves, son fils, eut huit fils, dont les 4e. 5e. 6e. & 7e., Alphonse, capitaine de vaisseau; Ignace, enseigne de vaisseau; Bertrand & Pierre, tous quatre chevaliers de Malte; & le dernier (Pierre), tué au service de la Religion. Le huitième & dernier (François de Valbelle de Tourves) fut évêque de Saint-Omer, ainsi qu'un de ses neveux, Alphonse-Joseph de Valbelle de Tourves.

Un frère de celui-ci, Claude-Léon, chevalier de Malte, guidon des gendarmes de Berry, fut blessé au combat d'Oudenarde en 1708, & tué en 1709 à la bataille de Malplaquet.

La branche de Marargues-Rians a aussi produit des guerriers distingués & utiles à l'État.

La branche de Tourves, qui vient d'être mentionnée, a fini par des présidens au parlement de Provence.

Nous nous sommes réservé de terminer cet article par le nom d'un des personnages les plus illustres de cette Maison, le commandeur de Valbelle, Jean-Baptiste, un des fils de ce Cosme II, dont nous avons parlé dans la liste des guerriers de la branche aînée : c'est ce Cosme II, le héros du combat de 1638 devant Gênes. Les Génois lui firent, dans cette ville, de magnifiques obsèques. S'il n'a pu être réuni à ses ancêtres, dans la chapelle consacrée à leur sépulture, chez les grands Carmes de Marseille, son épitaphe, qu'on annonce comme un digne objet de curiosité, y tenoit sa place parmi eux, & une place distinguée.

Jean-Baptiste, son second fils, est celui dont nous

nous parlons ici. Chevâlier de Malte, il se signala jeune encore au service de cette religion, & mérita dès-lors d'être fait capitaine de galère du Roi, ensuite de vaisseau, sous la régence d'Anne d'Autriche, & au milieu des troubles de la Fronde il fut toujours fidèle à l'autorité légitime. Défenseur généreux de l'État contre les Espagnols, & de la religion de Malte contre les Turcs avant que Louis XIV eût créé la marine française, le commandeur arma plusieurs vaisseaux à ses dépens contre ces deux ennemis. En 1655 il se battit, pour soutenir l'honneur du pavillon français, contre quatre navires anglais avec un seul vaisseau; il démâta deux vaisseaux ennémis, & obtint une capitulation honorable, au moyen de laquelle il fut ramené dans les ports de France avec son équipage & son canon. En 1669 il commanda une escadre pour le secours de Candie, & en mena une autre sur les côtes de Tunis & d'Alger. Dans les combats de mer contre les Hollandais, en 1672 & 1673, il acquit beaucoup de gloire; mais c'est surtout l'expédition de Messine, en 1674 & les années suivantes, qui l'a immortalisé. Messine étoit partagée en deux factions : les Merli, partisans de l'Espagne, & les Malvizzi, qui se mirent sous la protection de la France. Le duc de Vivonne, qui se préparoit à conduire une armée navale en Catalogne, reçut de sa cour des ordres, en exécution desquels il détacha de sa flotte le commandeur de Valbelle avec une escadre de six vaisseaux de guerre & de trois brulots, pour aller au secours de Messine. Le commandeur de Valbelle parut à la vue de cette place le 28 septembre 1674, & doubla le phare. Aussitôt que les députés messinois, revenus avec l'escadre de Valbelle, eurent fait leur rapport au sénat, on arbora partout, au bruit des tambours & des trompettes, l'étendard & les armes de France; le lendemain on proclama Louis XIV roi & sauveur de Messine. Dans le même tems une flotte espagnole, venant de la Catalogne, s'avançoit avec confiance, voyant toujours flotter l'étendard d'Espagne sur les tours du château, qui se défendoit encore contre la ville; mais les Malvizzi ayant surpris ce château, la flotte espagnole n'arriva que pour voir cet étendard renversé faire place à l'étendard de France. Louis XIV se hâta d'envoyer de puissans secours à Messine, sous la conduite du marquis de Valavoire, qui entra dans Messine aux cris de *Vive le roi de France, notre maître & notre libérateur!* C'étoit le 3 janvier 1675.

Le duc de Vivonne lui-même parut, le 11 février, avec huit vaisseaux de guerre & trois brulots. La flotte espagnole voulut lui disputer le passage; Valbelle le lui ouvrit, & Vivonne, Valbelle & Valavoire réunis livrèrent un combat sanglant & opiniâtre; enfin les Espagnols cédèrent la victoire & se retirerent à Naples. Le duc de Vivonne entra en triomphe dans le port de Messine, & reçut, le 28 avril, au nom de Louis XIV & comme son vice-roi dans Messine, le serment de fidélité des habitans.

Vivonne prit encore, en Sicile, Agousta le 17 août. Les Etats-Généraux envoyèrent au secours de l'Espagne une flotte sous le commandement de leur célèbre Ruyter : Duquesne lui fut opposé. Il y eut entr'eux, le 8 janvier 1676, vis-à-vis les côtes de la Calabre, un furieux combat : Ruyter, de son aveu, n'avoit rien vu de plus terrible. Divers renforts étant arrivés de part & d'autre, Ruyter voulut reprendre Agousta; Vivonne & Valbelle vinrent au secours. Alors se livra, le 22 avril, cette fameuse bataille d'Agousta, où Ruyter eut la jambe droite fracassée & la moitié du pied gauche emportée par un coup de canon parti du bord de Valbelle, qui commandoit l'avant-garde après la mort du vice-amiral François d'Almeras, tué dès le commencement de la bataille. Le siége d'Agousta fut levé, & Ruyter alla mourir de ses blessures dans le port de Syracuse. Le 3 juin suivant, troisième combat, qui fut absolument décisif, & où Vivonne & Valbelle détruisirent les restes de la flotte combinée d'Espagne & de Hollande devant Palerme; le vaisseau amiral espagnol prit feu, ainsi que quelques galères & trois vaisseaux hollandais; le vice-amiral d'Espagne & le contr'amiral hollandais sautèrent en l'air; les Espagnols ne furent plus en état de rien entreprendre en Sicile. L'an 1679 le commandeur de Valbelle fut chargé de châtier les corsaires de Tripoly, qui avoient exercé quelques pirateries contraires à leurs traités avec la France. Valbelle les réduisit à demander pardon & à mettre en liberté un grand nombre d'esclaves. Au retour de cette expédition, Valbelle fut nommé par le pape Innocent XI, bailli & grand-croix de l'Ordre de Malte. Valbelle mourut en 1681.

VALDAGNO (Joseph), médecin de Vérone, vivoit dans le seizième siècle; il a traduit en latin & enrichi de notes le Traité de Proclus sur le mouvement, & composé de son chef différens ouvrages de physique, de mathématiques & de médecine, notamment un Traité de l'usage de la thériaque dans les fièvres pestilentielles. Manget, dans sa Bibliothèque des auteurs qui ont écrit sur la médecine, & le marquis Maffei dans sa *Verona illustrata*, font mention de Valdagno & de ses ouvrages.

VALDÈS est le nom de divers personnages.

1°. Jean, jurisconsulte espagnol, fait chevalier par l'empereur Charles-Quint, alla se faire Luthérien en Allemagne, & entraîna dans ce parti Pierre Vermilli, nommé Pierre Martir, & le fameux Bernardin Ochin, général des Capucins. Ce Jean Valdès avoit établi, dans le royaume de Naples, une église réformée : l'inquisition la dissipa. Jean Valdès mourut vers l'an 1540.

2°. Un autre Jean Valdès vivoit à Rome du

tems du pape Jules II. Il étoit jeune, beau, bien fait, aimable & riche. Il devint amoureux de la fille d'un sénateur, & offrit de l'épouser : le contrat de mariage dressé & signé, on apprend qu'il est engagé dans les Ordres & même prêtre. Sur la plainte du sénateur, Valdès est enfermé au château Saint-Ange; il offre d'épouser sa fiancée si le Pape veut lui accorder une dispense & lui permettre de renoncer à l'état ecclésiastique. On crut apparemment la dispense possible, car sur cette promesse Valdès fut mis en liberté; mais pendant qu'on sollicitoit la dispense, Valdès se jeta par la fenêtre & se tua; sa maîtresse désolée vouloit en faire autant : on veilla sur elle, & elle finit par se faire religieuse.

3°. Jacques Valdès, espagnol comme le premier Jean, fut conseiller au conseil de Grenade. Il est auteur d'un livre dans lequel il prétend assurer à l'Espagne la préséance sur tous les autres États. Le fameux Jérôme Bignon lui fit l'honneur de le réfuter savamment & solidement, n'ayant alors que dix-huit ans. Jacques Valdès vivoit dans les seizième & dix-septième siècles.

VALEGERAN (Alexandre), jésuite, un des plus célèbres missionnaires de la Société dans les Indes, à la Chine, au Japon, mourut à Macao le 20 janvier 1606.

VALENS. A cet article, il n'est parlé, dans le Dictionnaire, que de deux Empereurs ou tyrans. Ce nom est aussi celui d'un médecin, un des amans de Messaline; d'un mathématicien célèbre du tems de Constantin-le-Grand; de deux évêques ariens du quatrième siècle, l'un évêque de Murse en Mœsie, l'autre de Milan; d'un professeur royal de Paris, natif de Groningue, qui vivoit sous Henri IV & sous Louis XIII, & qui est auteur d'une multitude de harangues & de poésies sur les principaux événemens de son tems, & sur divers autres sujets tant sacrés que profanes. Il s'appeloit, dans l'Université, *Petrus Valens* : son vrai nom hollandais étoit *Struck*. Né en 1561; mort en 1641.

VALLE *ou* VALLA. (*Hist. litt. mod.*) Laurent Valle, *Laurentius Valla*, l'un des plus savans hommes, des plus habiles humanistes & des plus sanglans critiques du quinzième siècle, ennemi & rival du Pogge; ces deux savans vomirent l'un contre l'autre des torrens d'injures, & faits pour honorer les lettres par leurs talens, les déshonorèrent autant qu'il étoit en eux par leurs fureurs. Laurent Valle eut le mérite de tirer la langue latine de la barbarie où l'avoient jetée depuis plusieurs siècles les écrits de scholastiques & de jurisconsultes; il lui rendit ses élégances perdues, mais il les employa trop à dire d'élégantes injures. *Acerrimâ mordacitate suâ &..... satyricâ perstrictione infamis*, comme l'appelle Sponde. Ce ne fut pas seulement à ses rivaux & aux écrivains de son tems qu'il se rendit redoutable; il n'épargna ni Aristote, ni Cicéron, ni Virgile en littérature; ni saint Augustin, ni saint Jérôme, ni saint Thomas d'Aquin en théologie : on l'accuse même de s'être vanté d'avoir dans son carquois des flèches contre le Messie lui-même. Son philosophe favori étoit Epicure, contre lequel tout le monde se déchaînoit alors, & l'écrivain dont il faisoit le plus de cas étoit Quintilien. On a dit de Laurent Valle dans une épigramme latine, que Jupiter l'auroit reçu dans le ciel s'il n'avoit craint sa langue & sa censure, & que Pluton n'osoit parler latin devant lui dans les enfers. Alphonse-le-Magnanime, roi d'Arragon & de Naples, voulut apprendre de lui le latin à cinquante ans, & sa protection fut souvent utile à Laurent Valle. Celui-ci, né à Rome en 1415, s'y étoit fait tant d'ennemis, qu'il fut obligé d'en sortir; il ne respectoit aucun des préjugés de la cour de Rome, & il osoit même y attaquer la prétendue donation de Constantin, bien reconnue aujourd'hui pour fausse, mais qui passoit alors pour l'article de foi le plus sacré. François Philelphe l'avoit cependant averti expressément de ne pas toucher à ce dogme délicat s'il n'étoit pas las de vivre. Sorti ou chassé de Rome, il choisit pour asile Naples & la cour d'Alphonse, où il trouva en effet de l'appui; mais les théologiens qu'il ne savoit pas ménager, l'y poursuivirent; il fut mis à l'inquisition, & condamné, dit-on, au feu; mais Alphonse vint à son secours, & Laurent Valle en fut quitte pour une abjuration & pour être fouetté par les inquisiteurs dans le cloître des Jacobins. Sponde du moins le rapporte ainsi; mais on trouve quelque difficulté à concilier ce traitement qu'on veut qu'il ait reçu de l'inquisition, avec l'accueil que lui fit à Rome, où il retourna, le pape Nicolas V, à la vérité grand ami des lettres, qui lui donna non-seulement la permission d'enseigner publiquement, mais encore une pension.

Si Laurent Valle eut beaucoup d'ennemis, il eut aussi ses partisans, comme en ont toujours les hommes célèbres, soit en bien, soit en mal. Vossius, dont le suffrage n'est certainement point à dédaigner, dit que Laurent Valle n'a pas été moins utile à la république des lettres, que Camille à la République romaine. On pourroit en effet lui appliquer le *Referentem signa Camillum*, par allusion aux élégances de la langue latine, qu'il a ramenées dans la littérature.

Outre cet excellent livre des élégances de cette langue, livre que ses ennemis lui ont vainement contesté, il a donné des traductions d'Homère, d'Hérodote, de Thucydide; elles sont peu estimées : il ne savoit pas aussi bien le grec que le latin. Il a écrit aussi l'histoire de Ferdinand, roi d'Arragon, père d'Alphonse-le-Magnanime son bienfaiteur, & un *Traité du Faux & du Vrai*. Ses ouvrages, recueillis en 1540 à Bâle, forment un volume in-folio.

Un autre Valla (Georges), médecin & pro-

fesseur de belles-lettres à Venise, est auteur d'un livre *De expetendis & fugiendis rebus*. Mort vers l'an 1460.

VALLERIOLA ou VARIOLA (FRANÇOIS), médecin & professeur en médecine à Turin, au seizième siècle, a joui d'une grande réputation, & de théorie, & de pratique. Il a beaucoup écrit sur son art. Mort vers l'an 1580.

VALLÈS (FRANÇOIS), dit *Covarrubias*, du nom du lieu de sa naissance dans la Vieille-Castille en Espagne, fut médecin du roi d'Espagne, Philippe II, & Manget dit que l'Espagne n'a jamais eu de médecin ni plus habile ni plus profondément savant; il a aussi beaucoup écrit sur son art, & très-bien; il a fait d'utiles Commentaires sur les principaux Traités de Gallien, sur les *Aphorismes* & le *Traité des Alimens* d'Hippocrate; il a aussi traduit du grec & commenté les huit livres de *la Physique* d'Aristote. On ignore le tems de sa mort.

VALLIÈRE (LA BAUME LE BLANC DE LA), (*Hist. de Fr.*), famille française, originaire du Bourbonnois.

1°. Perrin, seigneur de la Baume sur l'Allier, qui vivoit en l'an 1300, acquit du nom à la guerre.

Une branche de cette famille s'établit vers l'an 1400, au château de la Vallière en Touraine, dont elle tire son nom.

2°. Laurent le Blanc, second du nom, seigneur de la Vallière, fut tué au siége d'Ostende le 15 mars 1602.

3°. Charles de la Baume le Blanc son neveu, seigneur de la Gasserie, fut tué au siége de Spire.

4°. François de la Baume le Blanc, frère de Charles, fut choisi à vingt-six ans par le roi Louis XIII, pour servir sous le maréchal de Grammont en qualité de maréchal de bataille (& il n'y en avoit que deux alors); il se fit dans cet emploi une réputation qui s'étendit au-delà des bornes de la France. Il étoit chevalier de Malte, &, sur un bruit que les Turcs alloient attaquer cette île, le grand-maître s'empressa de le réclamer. Les Vénitiens lui offrirent aussi la charge de mestre-de-camp général de leur armée. Il resta au service de France, &, après avoir continué de se signaler en plusieurs occasions, il fut tué au siége de Lérida en 1644. On ajoute dans la nouvelle édition de Morery (de 1759), (qui mérite plus d'attention que les autres, parce qu'elle a été faite elle-même avec plus d'attention), que François de la Baume devoit commander l'armée de Catalogne après que le prince de Condé auroit repassé en France; en ce cas le siége de Lérida, où François fut tué, est celui de 1647, & non pas celui de 1644, car de 1644 à 1647 il y a trois siéges de Lérida: celui de 1644, c'étoient les Espagnols qui le faisoient, & il réussit. Les deux autres échouèrent, quoique formés par deux des plus grands généraux du siècle, le comte d'Harcourt-Lorraine & le grand Condé; celui du comte d'Harcourt en 1646, celui du prince de Condé en 1647. François de la Baume est auteur d'un livre intitulé *Pratique & Maximes de la guerre*.

5°. Louis, seigneur de Boële, fils des deux précédens, fut tué au siége de Damvilliers.

6°. Leur frère aîné, Laurent de la Baume le Blanc, troisième du nom, marquis de la Vallière, pouvoit dire:

Et si fata fuissent,
Ut caderem, meruisse manu.

Au passage de Brai il soutint presque seul tout l'effort des ennemis, en couvrant la retraite de l'armée. A la journée d'Avein, en 1635, il rompit le bataillon du général Lamboi; il ne se distingua pas moins aux batailles de Sédan & de Rocroi.

7°. Il fut père de la célèbre Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de la Vallière, l'une des ames les plus tendres qui aient existé, & la seule maîtresse du Roi, peut-être, qui ait véritablement aimé son maître: on sait avec quelle tendresse & quel désintéressement elle l'aima. On sait comment elle s'en punit: elle l'aimoit avant d'en être aimée, elle l'aima encore après. Elle pouvoit dire comme Zaïre:

Voulez-vous que ce cœur devant vous se déploie?
Sachez donc qu'en secret.....
Il soupiroit pour vous avant que vos tendresses
Vinssent justifier mes naissantes foiblesses;
Qu'il prévint vos bienfaits, qu'il brûloit à vos pieds,
Qu'il vous aimoit enfin lorsque vous m'ignoriez;
Qu'il n'eut jamais que vous, n'aura que vous pour maître.
J'en atteste le ciel que j'offense peut-être;
Et si j'ai mérité son éternel courroux,
Si ce cœur fut coupable, ingrat, c'étoit pour vous.

Il est très-vraisemblable que M. de Voltaire, en faisant ces vers, pensoit à mademoiselle de la Vallière. Louis XIV l'avoit aimée par reconnoissance, par le mouvement naturel de l'amour propre flatté, le hasard l'ayant rendu témoin des transports d'admiration & d'amour qu'il inspiroit à cette tendre fille, sur laquelle ses regards n'étoient point encore tombés. Elle mourut le 6 juin 1710, carmélite, sous le nom de *sœur Louise de la Miséricorde*. On a d'elle un livre de piété sous le titre de *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. « Cette petite violette » qui se cachoit sous l'herbe, dit madame de Sévigné, & qui étoit honteuse d'être maîtresse, » d'être mère, d'être duchesse: jamais il n'y en » aura sur ce moule. » Quel éloge en trois lignes! & c'est une dévote qui le fait, mais une dévote sensible.

Louis XIV érigea en 1667 pour mademoiselle

de la Vallière & pour Marie-Anne sa fille, qui fut depuis cette belle princesse de Conti, la terre de Vaujour en duché-pairie. La princesse de Conti, avec le consentement du Roi, fit don de ce duché, en 1698, à Charles-François de la Baume le Blanc son cousin-germain, qui obtint de Louis XV, en 1723, de nouvelles lettres d'érection.

8°. Ce duc de la Vallière s'étoit fort distingué à la guerre : il s'étoit trouvé aux batailles de Staffarde, de Steinkerque, de Nerwinde, de Spire, d'Hochstet, de Malplaquet & de Denain ; aux siéges de Namur, de Charleroi, d'Ath, de Kehl, de Brissac, de Landau. Il avoit été fait prisonnier à la bataille d'Hochstet, après avoir jusqu'à sept fois chargé & repoussé l'ennemi à la tête de sa brigade & d'autres troupes qu'il avoit ralliées, après avoir eu son cheval tué sous lui, après avoir reçu sur la tête plusieurs coups de sabre, & dans ses habits plusieurs coups de feu.

Il a laissé deux fils dignes de lui, l'un mort à vingt-un ans de la petite vérole, au milieu des plus belles espérances ; l'aîné, distingué d'ailleurs par ses connoissances littéraires & par sa bibliothèque de livres rares & choisis. Sa veuve est encore (en 1788), quoiqu'infirme & souvent malade,

Amicorum dulcissima cura suorum.

C'est d'elle que M. de Voltaire a dit :

Etre femme sans jalousie,
Et belle sans coquetterie,
Bien juger sans beaucoup savoir,
Et bien parler sans le vouloir,
N'être haute ni familière,
N'avoir point d'inégalité,
C'est le portrait de la Vallière :
Il n'est ni fini ni flatté.

C'est d'elle aussi qu'une femme de beaucoup d'esprit a dit :

La Nature, prudente & sage,
Force le tems à respecter
Les charmes de ce beau visage
Qu'elle n'auroit pu répéter.

VALOIS. A l'article des frères Henri & Adrien de Valois il faut ajouter celui de Charles de Valois de la Mare, fils d'Adrien, né à Paris le 20 décembre 1671. Ayant perdu son père en 1692, il donna, en 1693, le *Valesiana*. Dès 1692 il avoit eu part au *Menagiana*.

Il fut reçu avocat en 1696, & ne fut point avocat. Il ne se livra pas non plus, comme son père & son oncle, à l'étude de l'*Histoire de France* ; il choisit, pour objet de ses études, les monumens de l'antiquité, les médailles, &c. Il fut antiquaire du Roi. Il entra, en 1705, dans l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, en qualité d'élève ; en 1714 il fut associé, en 1722 pensionnaire. Le Recueil de l'Académie est rempli de Mémoires savans & curieux dont il est l'auteur, sur divers points d'antiquités tant grecques que romaines, sur les néocores, sur les censeurs romains, sur l'origine & sur les usages du verre chez les anciens, sur une médaille singulière du jeune Constantin, sur plusieurs médailles rares & singulières de son propre cabinet, où il en avoit rassemblé plus de six mille, dont deux mille médailles impériales de grand bronze, &c. Mais le sujet qu'il a le mieux éclairci & le plus approfondi dans une suite de Mémoires, c'est l'histoire des Amphictions & des deux guerres sacrées, entreprises par les ordres & sous la direction de ce tribunal. C'est un morceau d'histoire très-complet & très-instructif. Il a publié aussi, en 1725, un ouvrage posthume de M. Vaillant, savant antiquaire & son ami, lequel contient l'histoire des Rois parthes, de ceux de Bithynie, de Pont & du Bosphore ; il y a fait entrer toutes les médailles qu'on a pu rassembler de ces différens princes, & il auroit cru dérober à la mémoire de son ami une partie de sa gloire s'il eût instruit le public de la part qu'il avoit à cet ouvrage, & de tout ce que M. Vaillant lui avoit laissé à faire. Marié, à vingt-neuf ans, à une personne qu'il aimoit depuis long-tems, il vécut avec elle quarante-cinq ans dans une union parfaite. Il en avoit eu deux enfans morts jeunes. L'ayant perdue, en 1746, à l'âge de soixante-quinze ans, & ne sachant pas vivre seul, il épousa une ancienne amie de sa femme, dont il connoissoit le caractère, & dans laquelle il retrouva tout ce qu'il avoit perdu. Il mourut le 27 août 1747. Le secrétaire perpétuel de l'Académie, qui a fait son éloge, observe que sa modestie & sa simplicité étoient telles, qu'elles ont quelquefois empêché qu'on ne rendît pleinement justice à sa capacité & à l'étendue de ses connoissances.

VALORI, (*Hist. mod.*), Maison originaire de Florence, & alliée aux plus grandes Maisons de la Toscane.

Taldo Valori, le premier qui soit connu dans l'Histoire sous ce nom de *Valori*, forma, au quatorzième siècle, deux branches, dont l'une est restée à Florence, l'autre s'est établie en France.

Branche de Florence.

Nicolas, fils de Taldo, fut élu grand gonfalonier de Florence en 1367. Son père l'avoit été en 1349. Nicolas fut ensuite ambassadeur auprès de Louis-le-Grand, roi de Hongrie, & mourut, dans le cours de son ambassade, à Albe-Royale.

Barthélemi, dit *le Vieux*, fils de Nicolas, fut trois fois grand gonfalonier, dans les années 1403, 1409 & 1421. Il fut aussi employé en diverses ambassades.

Nicolas Valori son fils aîné fut aussi grand gonfalonier en 1436.

Philippe, frère de Nicolas & second fils de Barthélemi, mourut de la peste le 11 août 1418, laissant deux fils, Barthélemi II & François Valori : celui-ci fut un des grands-hommes de son tems, quatre fois grand gonfalonier, en 1484, 1489, 1493, 1497. Protecteur de Savonarole, il périt en voulant le dérober à la fureur du peuple. Il fut tué d'un coup d'arquebuse, avec sa femme & sa fille ; sa maison fut pillée & brûlée. Philippe de Comines l'appelle *le principal homme de la ville*.

Barthélemi III, petit-fils de Barthélemi II, fut aussi grand gonfalonier en 1524 ; mais, au milieu des révolutions auxquelles Florence fut en proie, s'étant attaché aux Médicis, puis ensuite s'étant armé contr'eux, il eut la tête tranchée à Florence avec Philippe son fils. Cosme de Médicis fit grace à Paul-Antoine, frère de Philippe & fils de Barthélemi III, pris & emprisonné avec eux.

Nicolas Valori, oncle de Barthélemi III & second fils de Barthélemi II, eut aussi des fortunes diverses. Il passa par les principaux emplois de la République ; il fut envoyé en ambassade, puis exilé de Florence pour une conspiration réelle ou supposée, en 1513, puis rappelé en 1521. Il fut fait prisonnier au sac de Rome, & mourut dans cette ville.

Philippe son petit-fils fut décapité avec ceux de ses parens que nous avons vu avoir le même sort & pour la même cause.

Branche de Valori, établie en France.

Gabriël Valori, second fils de Taldo, s'attacha au service de Louis Ier. de France, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, qui le fit vice-roi de Calabre.

Barthélemi son fils, né le 6 mai 1376, fut maître de l'hôtel (*Magister hospitii*) de la reine Yolande d'Arragon, femme de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples. Il eut, en 1417, le gouvernement de la ville & du château d'Angers.

Gabriël II, fils aîné de Barthélemi, fut pannetier de Louis III, roi de Naples.

Louis, second fils du même Barthélemi, fut écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine.

Deux de leurs sœurs, Jeanne & Marie, furent ce qu'on appeloit alors *demoiselles du corps* de madame la dauphine, Marie d'Anjou, femme du dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles VII.

Jean, petit-fils de Louis, né le 29 octobre 1484, fut créé, par le roi Louis XII, chevalier de son Ordre, à la bataille d'Aignadel, le 14 mai 1509.

Jean II son petit-fils fut tué à la bataille de Coutras, en 1567.

Gui, fils de Jean II, fut gentilhomme de la chambre des rois Henri IV & Louis XIII, & chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, que les gens de qualité recherchoient encore.

Il fut bisaïeul de Jean-Jacques, lieutenant au régiment de Bourbonnois, qui fut blessé, en 1743, au pont de Dekendorf-sur-le-Danube, & mourut de sa blessure à Ingolstat.

Dans la branche particulière des seigneurs de la Motte, issue de la branche générale des Valori français, & formée par Charles de Valori, seigneur de la Motte, second fils de Gui, fils de Jean II, dont il vient d'être parlé, nous remarquerons :

Charles-Antoine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général de l'artillerie, & qui la commandoit à Lille lorsqu'il fut tué en défendant cette importante place en 1708, contre le duc de Marlborough & le prince Eugène.

Louis-Gaspard, tué au siége de Huy en 1705.

Charles-Gui leur frère aîné, successivement ingénieur du Roi, capitaine au régiment de Normandie, brigadier des armées en 1703, directeur des fortifications des places de Flandre, maréchal-de-camp en 1708 après la défense de Lille ; lieutenant-général le 2 juillet 1710 après la défense de Douai ; gouverneur du Quesnoy après la prise de cette place, en 1712 ; commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, après la prise de Landau & de Fribourg, dont il avoit conduit les attaques ; grand-croix du même Ordre en 1722. Il mourut dans son gouvernement du Quesnoy, le 3 juillet 1734. Il étoit né le 24 septembre 1655.

Charles-Antoine-Simon son fils, chevalier de Saint-Louis, brigadier des ingénieurs, puis comme lui directeur des fortifications de Flandre, mourut en 1738, à Cambrai, lieu de sa résidence.

Jules-Hippolyte son frère, chevalier de Saint-Louis, s'est vu obligé, par sa mauvaise santé, de quitter le service après la guerre de Bohême, où il avoit servi en qualité de capitaine de grenadiers au régiment de la Marine.

Gui-Louis-Henri leur frère aîné se trouva aux batailles d'Oudenarde & de Malplaquet, servit, avec le régiment de Piémont, dont il étoit un des officiers, dans Douai, dont les ennemis faisoient le siége en 1710, & fut blessé dans la belle & longue défense de cette place. En 1713 il servit aux siéges de Landau & de Fribourg, tant comme capitaine au régiment de Piémont, que comme aide-de-camp de Charles-Gui son père, qui dirigeoit, comme nous l'avons dit, les attaques de ces places. Pendant la durée de ces siéges il eut un régiment d'infanterie. Il fut fait chevalier de Saint-Louis pendant la régence. En 1716 il fut reçu chevalier de justice dans l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare. En 1738 il fut fait brigadier, ambassadeur en Prusse auprès de deux Rois consécutifs, Frédéric-Guillaume & Charles-Frédéric. Il suivit ce dernier à l'armée, fut témoin de ses premiers exploits & de sa gloire naissante, & resta onze ans dans cette cour ; c'est le célèbre marquis de Valori, décoré de ce titre pour cette ambassade ; il fut fait maréchal-de-camp, puis lieutenant-général en 1748.

Il fut aussi ambassadeur en Angleterre, & revint en France décoré du grand cordon rouge de Saint-Louis, & fut fait gouverneur de la citadelle de Lille. En 1756 il retourna en Prusse, & eut alors la grande croix du même Ordre de Saint-Louis.

Gui-Joseph-César son fils, d'abord cornette dans le régiment Dauphin, puis capitaine au régiment Royal, souffrit le siége de Prague avec son régiment, & revint mourir de la petite vérole à Colmar, le 9 mai 1743.

Jacques-Henri de Valori, sixième fils de Charles, seigneur de Lamotte, fut tué à la défense de Tournai, en 1709.

Dans le rameau particulier des Valori, seigneurs d'Estilli, Philippe de Valori fut homme d'armes du maréchal de Saint-André. Le roi Henri II le fit chevalier au siége de Saint-Dizier.

Charles, dit *le Jeune*, son arrière-petit-fils, fut tué à Dieppe dans un combat particulier.

Cette même Maison de Valori a produit un grand nombre d'autres guerriers, tous utiles à l'État & distingués par la valeur, mais qui, n'étant point parvenus aux premiers honneurs militaires, & ayant d'ailleurs échappé aux dangers de la guerre, semblent appartenir moins particuliérement à l'Histoire, où ils ont joué un rôle moins remarqué.

VALTERIE (L'ABBÉ DE LA). (*Hist. litt. mod.*) On fait cas de ses Lettres sur les énigmes en paroles & sur les énigmes en peinture, insérées, les unes au commencement de l'extraordinaire de janvier du *Mercure Galant*, année 1678; les autres, dans l'extraordinaire de juillet de la même année. On a fait cas aussi de sa traduction d'Homère en prose française. Il étoit de Verneuil au Perche; il avoit été jésuite.

VAMBA *ou* BAMBA, (*Hist. mod.*), un des Rois goths en Espagne, au septième siècle. La royauté étoit élective alors. Il fallut qu'un des électeurs de Vamba, ou de concert avec lui, ou emporté par un zèle brutal, parût le contraindre, en lui portant la pointe de l'épée à la gorge, de s'asseoir sur le trône, où il refusoit de monter. Vamba est le premier roi d'Espagne qui se soit fait sacrer; cet usage a depuis été négligé en Espagne. Vamba succéda, le 1er. septembre 672, à Recesuinte. Après avoir régné un peu plus de huit ans, il descendit du trône, & se retira dans un monastère le 14 octobre 680. Il vécut encore quelques années dans sa retraite.

VAN-DYCK (ANTOINE), peintre célèbre, né à Anvers l'an 1598, se forma principalement par les leçons & les exemples de Rubens, & par le conseil de cet habile maître il alla en Italie, principalement pour voir & pour étudier les ouvrages du Titien. Ce fut une double obligation qu'il eut à Rubens; il revint dans son pays avec un talent mûri par le travail & la réflexion. On raconte que lorsqu'il n'étoit encore qu'élève chez Rubens, étant entré secrétement avec ses camarades dans le cabinet de ce peintre pour examiner à loisir un tableau qu'il venoit de finir, un de ces jeunes gens, poussé par un autre, tomba sur le tableau & effaça presqu'entiérement un bras & une tête: on pria Van-Dyck de les rétablir, & il s'en acquitta si bien, il saisit si heureusement la manière du maître, que le lendemain Rubens, revoyant son ouvrage, dit en présence de ses élèves, qui trembloient de peur, croyant qu'il alloit connoître ce qui s'étoit passé: *Voilà un bras & une tête qui ne sont pas ce que j'ai fait de moins bien hier.* Van Dyck a beaucoup travaillé pour diverses églises de Flandre, pour le prince d'Orange, Frédéric-Henri, & pour sa Maison; pour le roi d'Angleterre, Charles I, & pour la reine Henriette de France sa femme. Le roi d'Angleterre le combla d'honneurs & de biens, le fit chevalier du Bain, lui donna son portrait enrichi de diamans, avec une chaîne d'or; une pension, un logement, & tous les avantages qui pouvoient le fixer à sa cour. Van-Dyck avoit essuyé, à Courtrai, un affront qu'il n'avoit pas mérité, & auquel il se montra sensible. Le chapitre de Courtrai l'avoit chargé de peindre le tableau du grand autel. Van-Dyck, après avoir bien examiné le local, bien mesuré les distances, & bien tenu compte du point de vue & de toutes les circonstances, vint lui-même placer le tableau, & ne vouloit pas qu'on le vît avant qu'il fût en place. L'impatience des chanoines ayant cependant fait dérouler le tableau, il s'éleva un cri universel d'improbation; Van-Dyck eut beau demander qu'on vît le tableau en place, le tableau fut unanimement rejeté avec l'expression du mépris pour l'auteur & pour l'ouvrage. Van-Dyck, pour confondre ces juges ignorans, plaça son tableau, & alla lui-même de porte en porte inviter les chanoines à venir le juger; ils ne daignèrent seulement pas l'écouter. Cependant les connoisseurs parlèrent de ce tableau avec tant d'estime, & les chanoines, en le voyant en place, le trouvèrent eux-mêmes si beau, qu'ils crurent devoir à Van-Dyck une sorte de réparation; ils reconnurent, par une délibération capitulaire, la beauté du tableau ainsi placé; en conséquence, ils lui demandèrent d'autres tableaux pour différens autels; mais Van-Dyck, toujours blessé du premier jugement, leur répondit brutalement qu'*il avoit fait vœu de ne plus travailler que pour des hommes, & jamais pour des ânes.* Van-Dyck épousa, en Angleterre, une fille de qualité, fille d'un lord. Son art, qui passe pour appauvrir ceux qui l'exercent, l'avoit enrichi; il vivoit avec magnificence, tenoit table ouverte & table somptueuse; il avoit à ses gages des musiciens, & qui pis est, des alchimistes. Pour subvenir à ces dépenses, il multiplioit ses tableaux au lieu de les finir, & on dit que plusieurs de ces tableaux se sentent de la précipitation avec

laquelle ils ont été faits, & dégénèrent de sa perfection accoutumée; mais il a de bien beaux tableaux d'Histoire, & plus parfaits encore dans un genre cher à l'amitié & à la sensibilité : on l'appeloit *le roi du portrait*. Il mourut en 1641.

VAN-HUYSUM (JEAN), peintre admirable pour le paysage, surtout pour la représentation des fleurs & des fruits. Né à Amsterdam en 1682; mort aussi à Amsterdam en 1749. Ses tableaux sont extrêmement recherchés par le petit nombre de ceux qui peuvent atteindre à leur prix.

VANNIUS. (*Hist. german.*) Vannius étoit un roi des Suèves, que Drusus, père de Germanicus & de l'empereur Claude, avoit placé sur le trône de cette nation, dans le tems qu'il faisoit la guerre en Germanie. Le gouvernement de ce Vannius fut long-tems agréable aux Suèves, & ce Prince acquit une réputation de douceur & d'équité : dans la suite, soit par sa faute ou par celle de ses ennemis, cette réputation changea; il passa pour avide, pour exacteur, pour tyran : on l'accusa d'avoir amassé un trésor immense par des extorsions criminelles. Ses sujets se soulevèrent contre lui; des peuples voisins appuyèrent leur révolte; deux Princes, ses neveux, Vangion & Sidon, soit en haine de ses injustices, soit par ambition & pour le dépouiller, prirent parti contre lui; de part & d'autre on recourut à l'autorité de l'empereur Claude, qui, long-tems & souvent importuné de leurs querelles, ne voulut jamais s'en mêler. Il se contenta de promettre à Vannius une retraite s'il en avoit besoin, & de faire avancer de la Pannonie sur le Danube quelques troupes pour en imposer aux barbares si, à l'occasion de ces mouvemens, ils étoient tentés d'exciter des troubles dans l'Empire. Vannius livra une bataille à ses ennemis, s'y comporta bien, y reçut d'honorables blessures, mais la fortune ne seconda point sa vaillance; il fut vaincu, & obligé de se retirer à sa flotte, qui l'attendoit sur le Danube; il fallut alors qu'il réclamât la promesse que l'Empereur lui avoit faite d'une retraite. En effet, Claude lui donna, pour lui & pour les siens, quelques terres dans la Pannonie. Ses neveux ses ennemis partagèrent son Etat, & eurent toujours grand soin de ménager l'amitié des Romains. Ils furent, comme Vannius, quelque tems agréables à leurs sujets, & comme Vannius ils éprouvèrent l'inconstance de la faveur populaire.

Et sumit & ponit secures,
Arbitrio popularis auræ.

Ces faits se passoient vers l'an 46 de J. C.

VANUPIEDS. (*Hist. de Fr.*) C'est le nom qui a été donné à une violente sédition excitée, vers le milieu du dix-septième siècle, dans plusieurs villes de Normandie, surtout de la basse, & dont la haute même ne fut pas exempte. Le sujet ou le prétexte fut les taxes mises sur les cuirs, & le commencement des troubles vint de la part des cordonniers & des savetiers de la ville d'Avranches. Un cordonnier de cette ville prit la qualité de *Colonel de l'armée souffrante*. La populace se souleva de même à Valogne, à Coutances, à Saint-Lo, à Caen & à Bayeux. Il paroît que Rouen même ne fut pas exempt de troubles. La cour jugea que le parlement de Rouen ne s'étoit pas opposé avec assez de soin ni de zèle à cette sédition; ce parlement fut interdit, & le chancelier Séguier fut envoyé à Rouen pour y déclarer l'interdiction, ainsi que dans les autres villes rebelles. A l'autorité de la magistrature suprême il joignoit l'autorité militaire; il avoit le commandement général des troupes, que le colonel, qui fut depuis le maréchal de Gassion, conduisoit sous ses ordres. On portoit tous les soirs le drapeau blanc dans la chambre du chancelier, & Gassion prenoit le mot de lui. Le conseil du Roi marchoit à la suite de ce magistrat, & le secrétaire d'Etat la Vrillière eut ordre de se rendre auprès de sa personne pour signer en commandement les expéditions nécessaires. La révolte avoit eu beaucoup d'éclat : c'étoit dans le tems de la plus grande puissance & de la plus grande vigueur du cardinal de Richelieu; il voulut donner aussi le plus grand éclat au châtiment & la plus grande solennité au jugement qui interviendroit. On avoit pillé, puis démoli les maisons des fermiers des taxes, & le désordre avoit été très-loin. M. de Gassion arriva à Caen avec six mille hommes & avec l'ordre ou la permission de mettre au pillage toutes les villes rebelles ou qui feroient la moindre résistance. Avranches étoit la plus coupable, ayant excité les autres à la révolte, & leur en ayant la première donné l'exemple; elle fut abandonnée à la fureur du soldat, & passa par toutes les horreurs du pillage. Coutances, Valogne, Saint-Lo, n'ayant osé résister, en furent quittes pour d'énormes contributions; Caen, pour le désarmement de ses habitans & la punition des plus mutins. Bayeux dut à l'intercession de son évêque (M. d'Angennes) un assez grand adoucissement au sort qui lui avoit d'abord été destiné. Ce digne prélat, plein de zèle & de charité pour son peuple, connu & révéré de Gassion, courut à Caen plaider la cause, non des rebelles, mais de ceux qui, étant entièrement innocens, ou n'ayant été qu'entraînés ou séduits, n'en avoient pas moins été obligés de contribuer, comme les plus coupables, au paiement d'une somme de 22,000 liv., allouée, par forme de dédommagement, à ceux que le peuple avoit pillés. Sur les instances de l'évêque, on leur permit de reprendre leurs avances sur les biens confisqués de ceux qui étoient condamnés à mort. C'étoit du moins faire justice en partie.

Mais les condamnations étoient de la plus ter-

rible rigueur. Cinq des principaux auteurs & instigateurs des troubles étoient condamnés à être rompus vifs, neuf à être pendus; d'autres, en grand nombre, avoient été envoyés aux galères; plusieurs autres étoient bannis. Ce fut alors surtout que la charité du bienfaisant prélat ne put être retenue par aucune considération. Il porta ses représentations aux pieds du trône, & il obtint, non sans beaucoup de peine, un grand nombre d'exceptions; trois seulement des plus séditieux expirèrent sur la roue: on fit grace aux autres. Le jugement fut le même, dans toute sa rigueur, pour les autres villes rebelles. Telle fut l'issue de la révolte des *Vanupieds*, & c'est ainsi que Richelieu savoit appaiser des séditions. L'époque de ces événemens est 1639 & 1640.

VAQUETTE *ou* VACQUETTE (JEAN), (*Hist. litt. mod.*), seigneur du Cardonnoy, conseiller au présidial d'Amiens sa patrie, deux fois maire & lieutenant-général de police. Parvenu à ces emplois par les suffrages libres de ses concitoyens, il a de plus été un savant utile & un bel-esprit aimable. Sa grande connoissance des médailles l'avoit mis en liaison avec des savans & des magistrats respectables, tels que M. de Pont-Carré, premier président du parlement de Rouen; M. le Bret, premier président du parlement de Provence; M. l'abbé de Rothelin, M. l'abbé de Camps, M. l'abbé de Fontenu, M. de Boze, M. Mahudel, surtout le célèbre Ducange son proche parent, & plusieurs étrangers célèbres. Il avoit préludé à l'établissement de l'Académie d'Amiens, par l'établissement d'une société de gens de lettres, qui fut à cette Académie ce que les savans librement réunis chez Conrart par le goût des lettres & par l'amitié, avoient été à l'Académie française. Cette société littéraire, dont M. du Cardonnoy avoit conçu la première idée, subsista depuis 1700 jusqu'en 1720, & amena, par des gradations insensibles & par le souvenir de ce qu'elle avoit été, les lettres-patentes de 1750, qui ont donné à l'Académie d'Amiens la forme qu'ella a aujourd'hui. Profond dans la connoissance de l'Histoire, M. du Cardonnoy étoit souvent consulté par M. l'abbé de Camps. Il fit, sur la *Bibliothèque historique* du P. le Long, des observations dont ce savant bibliographe profita dans son Supplément. M. l'abbé de Fontenu, dans sa Dissertation sur ces monumens, vulgairement nommés *Camps de César*, & dont quelques-uns peuvent en être, a reconnu les obligations qu'il avoit à M. du Cardonnoy pour la description du camp près de Péquigny-sur-la-Somme. (*Voyez* le dixième tome des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, pag. 451.) On a encore de M. du Cardonnoy des Mémoires pour l'histoire de la Picardie.

Au milieu de ses importantes occupations il cultivoit la poésie. On a de lui des contes, la plupart en vers libres: *l'Exilé à Versailles; les Religieuses qui vouloient confesser; le Singe libéral*, tiré du *Page disgracié*, de Tristan l'hermite; *la Précaution inutile*, tirée de Scarron. M. de Cardonnoy mourut en 1739. Il étoit né en 1658.

VARDAN *ou* VARTAN, (*Hist. litt.*), docteur arménien du treizième siècle, que M. l'abbé de Villefroi a fait connoître, & que l'on regarde comme un des plus grands hommes de l'Arménie. Il paroît, par la notice que M. l'abbé de Villefroi a donnée de ses œuvres, qu'il réunissoit une grande variété de connoissances & de talens; théologien, géographe, fabuliste, poète, commentateur, &c. Il est l'auteur d'une Géographie *claire & abrégée*; de Commentaires sur le *Cantique des cantiques*, & sur divers passages de l'Écriture; de poésies diverses; de cent soixante-huit fables ou apologues, dont M. l'abbé de Villefroi a traduit quelques-unes; d'un discours en vers sur l'avénement de Jésus-Christ & sur le jour du jugement général, & de quelques ouvrages théologiques & dogmatiques. Il étoit de la religion grecque, & il s'élève souvent contre les décisions de l'Église romaine & contre sa primauté.

VAREL (ÉDON-HILDERIC *ou* ULDRIC), (*Hist. litt. mod.*), savant Frison du seizième siècle, né en 1533 à Jeveren ou Dieveren dans la Frise orientale, a enseigné avec distinction dans diverses Universités d'Allemagne, la philosophie, les mathématiques, l'histoire & la langue hébraïque. Il a écrit sur l'astronomie, & le P. Petau a inséré cet ouvrage de Varel dans son *Uranologion*. Vossius en parle avec éloge. Varel étoit ami particulier du sage & doux Mélanchton, & suivoit comme lui la doctrine du fougueux Luther. Varel mourut à Altorf le 21 mai 1599. On a de lui, comme théologien, des Commentaires sur les prophètes.

VARET (ALEXANDRE-LOUIS), (*Hist. litt. mod.*), vicaire-général de Sens sous M. de Gondrin, grand augustinien, ce qu'on appeloit alors *janséniste*, avoit donné, en 1666, un Traité d'éducation qui fut long-tems à l'usage des gouvernantes & des premiers instituteurs de l'enfance. Il est l'auteur du *Factum* des Hermites du Mont-Valérien contre les Jacobins, & d'un autre *Factum* contre les Cordeliers de Provins, qui leur fit ôter le gouvernement des religieuses de Sainte-Catherine de cette ville. Il fit aussi un *Factum* pour son évêque contre le chapitre de la cathédrale de Sens. Lorsqu'il avoit accepté le titre de grand-vicaire, il y avoit mis une condition que les grands-vicaires ne s'avisent guère d'y mettre, & qui se sent bien du rigorisme janséniste; c'est qu'on ne lui proposeroit jamais d'accepter aucun bénéfice, & il en refusa plusieurs. On juge bien qu'il a écrit contre les Jésuites; c'est presqu'un devoir pour un janséniste. La préface du livre de *la Morale des Jésuites*, imprimé

imprimé à Mons en 1667, & celle du premier volume de leur *Morale pratique*, sont de M. Varet, ainsi qu'un ouvrage théologique, qui a pour titre : *Défense de la discipline touchant l'imposition de la pénitence publique*.

Après la mort de M. de Gondrin, M. Varet se retira dans la solitude de Port-Royal-des-Champs, & y mourut le 1er. août 1676. Il étoit né en 1632.

On a de lui encore *des Lettres spirituelles*, avec son portrait à la tête du premier tome, & au bas de son portrait on lit ces vers faits par un janséniste de ses amis :

Pur & simple en ses mœurs, *modeste de visage*,
Des vérités du ciel, épris dès son jeune âge,
Varet jusqu'en leur source alla s'en abreuver ;
Et dans son grand savoir son humilité sainte
Fit bien voir qu'en un cœur où la grace est empreinte,
Les vapeurs de l'orgueil ne sauroient s'élever.

L'article des deux Varet frères se trouve dans le Dictionnaire, mais il y manque presque toutes les particularités que nous ajoutons ici.

VARLET (DOMINIQUE-MARIE), (*Hist. eccl.*), évêque de Babylone, avoit été employé dans les missions étrangères, & avoit exercé les fonctions de grand vicaire de l'évêque de Québec, depuis les lacs du Canada jusqu'au golfe du Mexique, & avoit travaillé avec zèle à l'instruction des habitans de la Louisiane. Un bref du pape Clément XI, du 17 septembre 1718, le nomma évêque d'Ascalon, *in partibus infidelium*, & coadjuteur de M. Pidou de Saint-Olon, évêque de Babylone, auquel il succéda. Les Jésuites lui suscitèrent des embarras qui l'empêchèrent de prendre possession de son siége. Leur prétexte étoit son opposition à la bulle *Unigenitus*. En effet, il appela formellement de cette bulle : son acte d'appel est du 15 février 1723. Les principaux du clergé catholique de Hollande, à son retour en Europe, le retinrent parmi eux ; il sacra jusqu'à quatre archevêques successifs d'Utrecht, & justifia sa conduite par deux apologies dont Vanespen a fait un grand éloge, mais qui furent regardées comme des écrits jansénistes, idée que ses liaisons avec l'évêque de Senès (Soanen), & l'évêque de Montpellier (Colbert) fortifioient encore. On trouve, dans ses ouvrages, des notions importantes sur l'état des Catholiques en Amérique & en Asie. Il mourut à Rhynwyk près d'Utrecht, le 14 mai 1742.

VATINIUS. (*Hist. rom.*) Publius Vatinius, surnommé *Struma* d'une loupe qu'il avoit à la tête, fut tribun du peuple sous le consulat de César. Dans la suite il fut lui-même consul, puis il fut envoyé dans l'Illyrie avec trois légions, par César, devenu alors dictateur, & dont il paroit avoir eu constamment la faveur. Il fit la guerre en Dalmatie avec assez de succès. Après la mort de César il essuya quelque échec en Illyrie, & se retira dans Dyrrachium, dont il ouvrit dans la suite les portes à Brutus. Plus heureux quelques années après, il obtint les honneurs du triomphe ; mais il est plus connu pour avoir été défendu, puis attaqué par Cicéron, & c'est surtout par l'oraison *in Vatinium* qu'il est célèbre ; il est, dans l'Histoire, au rang des ennemis de Cicéron. Cetre inimitié avoit été précédée d'une amitié presque intime, & n'en étoit peut-être que plus forte. Vatinius écrivoit à Cicéron : *P. Vatinius Ciceroni suo*, formule d'inimitié qui n'est pas fort commune dans les épitres de Cicéron, dites *familières*. Cicéron, à la prière de César, l'avoit autrefois défendu dans une accusation de brigue, & l'avoit fait absoudre. Vatinius ayant eu dans la Dalmatie des succès suffisans pour que ses soldats lui donnassent le titre d'*Imperator*, il demandoit en conséquence que le sénat ordonnât les supplications accoutumées en pareil cas : sa demande éprouvoit des difficultés à Rome, où il croyoit avoir des ennemis & des envieux : c'est à Cicéron qu'il a recours alors ; il le conjure de prendre sa défense. « *Non puto*, lui dit-il, *repudiabis in honore quem in periculo recepisti : ego autem quem potiùs adoptem aut invocem, quam illum quo defendenti vincere didici..... Quare, si me, sicut soles, amas, suscipe me totum : atque hoc quidquid est oneris ac muneris, pro meâ dignitate tuendum ac sustinendum puta.* »

Cicéron, de son côté, se loue de la reconnoissance de Vatinius, & lui déclare qu'il le tient pour le plus reconnoissant de tous les hommes, & qu'il en a toujours parlé ainsi. *Cognovi te gratissimum omnium : idque numquàm destiti prædicare. Nec enim tu mihi habuisti modò gratiam, verùm etiam cumulatissimè retulisti..... Omnia quæ in tuis rebus agam, & non loboriosa mihi & honesta videbuntur.* Ils devinrent ennemis dans la suite, & Cicéron, qui, pour un personnage grave & même pour un homme de goût, se permettoit trop de jeux de mots & de pointes, appeloit Vatinius un *orateur enflé*, à cause de la loupe dont nous avons parlé. Dans son oraison contre le même Vatinius, & dans quelques autres écrits de Cicéron, l'on trouve encore, parmi des reproches plus graves, d'autres allusions d'assez mauvais goût à cette difformité de Vatinius.

VATRY (L'ABBÉ). (*Hist. litt. mod.*) René Vatry, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, n'a guère été connu que des gens de lettres : on n'a de lui que quelques Mémoires dans le Recueil de l'Académie, & ces Mémoires n'ont rien qui distingue l'auteur. On sait seulement par tradition, qu'il avoit beaucoup de goût & un goût éclairé. Il étoit grand zélateur des anciens. « Il » auroit, dit M. Dupuy, qui fut quelques années » secrétaire de l'Académie des belles-lettres, il » auroit plutôt pardonné une injure personnelle,

» qu'une censure d'Homère ou de Virgile. » M. Dupuy remarque à cette occasion que presque tous les défenseurs des anciens ont mis de l'aigreur dans cette dispute ; ce qu'il attribue à la vive & forte impression que font sur eux les merveilles antiques, & à l'indignation de voir censurer injustement ces merveilles ; mais ne pourroit-on pas aussi l'attribuer au secret dépit de ne pouvoir justifier des défauts qu'ils ont résolu d'admirer, ou par préjugé, ou par haine pour ceux qui en paroissent blessés. L'intolérance, en quelque genre que ce soit, n'est bonne à rien.

L'abbé Vatry travailla plusieurs années au *Journal des Savans*. Il fut reçu en 1727 à l'Académie des inscriptions & belles-lettres ; en 1728 il devint procureur du collége de Rheims à Paris, & quelques années après principal. En 1734, il fut nommé professeur en langue grecque au collége royal, & en 1741 inspecteur du même collége.

En 1754 il eut une terrible attaque d'apoplexie, dont son esprit ne se releva jamais. Toutes ses idées s'étoient brouillées & confondues : de toutes les langues qu'il avoit sues, il s'étoit formé un jargon particulier & fort étrange ; mais jamais l'apoplexie n'avoit attaqué un tempéramment plus robuste ; il lutta pendant seize ans contre cette terrible maladie ; il soutint plus de soixante assauts, & ne succomba enfin que le 16 décembre 1769. Il étoit né le 21 octobre 1697.

VÉLEDA. (*Hist. german.*) C'est le nom d'une fée ou prophétesse des Germains, célèbre par ses oracles ou chansons poétiques ou prophétiques ; elle vivoit du tems d'une expédition assez ridicule que Domitien prétendit faire contre les Cattes l'an 83 de J. C. ; il entra dans la Germanie, & en sortit sans avoir vu l'ennemi. Une chose plus ridicule encore est qu'à son retour il prétendit triompher des Cattes, & que, pour honorer la pompe de ce vain triomphe, il acheta, dit-on, des hommes qu'il habilla & arma à la manière des Germains ; il prit aussi le surnom de Germanicus, qu'il voulut même donner au mois de septembre, & qui n'est resté ni à lui ni à ce mois. Une autre fée, nommée Ganna, la plus célèbre après Véleda, fit apparemment à Domitien quelque prédiction flatteuse, car elle fut fort accueillie par cet Empereur. Un vers des Sylves de Stace nous apprend que Véleda, dont il nous atteste la gloire & la grande réputation, étoit prisonnière des Romains du tems de Trajan.

Captivæque preces Veledæ, cui maxima nuper
Gloria.

VÉLITES (LES) étoient, chez les Romains, de jeunes gens légérement armés, & qui composoient la partie la plus agile de la légion romaine. Au premier signe, s'ils étoient à terre, ils sautoient sur la croupe des chevaux ; s'ils étoient à cheval, ils sautoient à terre pour combattre à pied. Les Romains avoient deux moyens de suppléer à la foiblesse de leur cavalerie : l'un étoit d'ôter aux chevaux leurs brides pour leur laisser toute leur impétuosité naturelle ; l'autre étoit de mêler parmi leur cavalerie des *vélites* ou soldats armés à la légère. *Voyez* Valère-Maxime, liv. 2 ; Tite-Live, liv. 26, & M. de Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains*.

VELLÉJUS (ANDRÉ-SÉVERIN), (*Hist. litt. mod.*), savant danois, historiographe du roi de Danemarck, étoit né au bourg de Védèle en Jutland, & en tiroit son nom de Velléjus. Ses talens lui méritèrent la protection du roi de Danemarck, Frédéric II, au seizième siècle. C'est à Velléjus qu'on doit la première édition de l'Histoire ecclésiastique d'Adam de Brême : on lui doit aussi une traduction danoise de l'Histoire de Saxon le grammairien : on lui doit encore un Discours sur l'origine du nom du royaume de Danemarck ; une Centurie de chansons danoises sur les Rois de cette contrée, & sur leurs actions les plus mémorables ; une Oraison funèbre du roi Frédéric II, son protecteur ; les Aphorismes des sept sages de Grèce ; des Mémoires historiques sur divers Danois qu'il jugeoit dignes de l'Histoire : de ces ouvrages, les uns sont en latin, les autres en danois. Velléjus mourut très-âgé, en 1616.

VELMATIO (JEAN-MARIE), (*Hist. litt. mod.*), poète latin du seizième siècle, est auteur d'un grand & long poème dédié au cardinal de Trani, évêque de Porto, sous le titre de *Christeidos, seu veteris & novi Testamenti opus singulare ac planè divinum*. Velmatio étoit Italien, né à Bagnacavello ; il étoit religieux de l'Ordre des Frères Mineurs. Il eut pour disciple un frère Servite, nommé Jérôme de Modène, qui ne lui a pas épargné les louanges.

VELSCHIUS (GEORGES-JÉRÔME), (*Hist. litt. mod.*), savant médecin allemand, dont les envieux pouvoient dire comme l'ont dit les envieux de M. Astruc, qu'il savoit de tout, même de la médecine. Il étoit très-savant dans les langues ; il l'étoit même en philosophie & en théologie ; il étoit de plus très-versé dans la musique & dans la plupart des arts libéraux. La réunion de ses talens & des connoissances le faisoit regarder comme un prodige dans toute l'Allemagne, & il reçut les hommages des principaux gens de lettres dans toutes les villes lettrées de l'Italie, où il alla répandre & acquérir des connoissances ; mais ce fut à la médecine qu'il s'attacha particuliérement : ce fut la science qu'il cultiva le plus utilement. Il dédia au sénat de Venise ses *Curationum duo Chiliades*. S'il a fait effectivement ou si l'on a fait jusqu'à deux mille cures bien constatées, on n'a pas perdu son tems à cultiver la médecine. Il a dédié au même sénat de Venise ses quatre Centuries de

conseils de médecine; & le doge Louis Contareno lui écrivit le 2 janvier 1676, au nom de la République, une lettre de remercîment & de félicitation, qui est pour Velschius un titre de gloire. Il étoit du collège des médecins d'Ausbourg & de l'académie des curieux de la Nature. Un des membres de cette académie a écrit sa vie & fait son éloge avec peut-être un peu trop d'emphase.

VELTHUYSIUS *ou* VELTHUYSEN (LAMBERT), (*Hist. litt. mod.*), né à Utrecht, a été célébré dans l'ouvrage de Gaspard Burman, intitulé *Trajectum eruditum*. Velthuysius est auteur d'une multitude d'écrits, tous composés en latin, & qui ont été réunis en 2 vol. in-4°. à Rotterdam, 1680, & dédiés à Vernerus Velthuysius, frère de l'auteur Ce sont pour la plupart des ouvrages de morale chrétienne, dont quelques-uns cependant ont été attaqués comme impies & comme contraires à la discipline ecclésiastique. C'est un Traité de la justice, tant divine qu'humaine; une Dissertation sur l'usage de la raison dans les matières théologiques, & en particulier dans l'interprétation de l'Ecriture; un Traité moral de la pudeur naturelle & de la dignité de l'homme. On ne peut nier que plusieurs de ces sujets ne fussent au moins très-bien choisis : on en peut dire autant d'une Dissertation où l'auteur examinoit si un Prince peut tolérer quelque mal dans ses Etats : d'autres écrits sont plus particuliérement théologiques; d'autres sont purement philosophiques, & roulent sur l'astronomie, la physique, la médecine, &c. Né en 1622. Mort en 1685.

VELTWYCK (GÉRARD), (*Hist. litt. mod.*), né à Ravenstein ou à Utrecht, conseiller de Charles-Quint, trésorier de l'Ordre de la toison d'or, vivoit vers le milieu du seizième siècle. Il avoit été employé dans plusieurs ambassades importantes, dans une entr'autres auprès de Soliman II, empereur des Turcs, & il a écrit l'histoire de cette ambassade; car ce Charles-Quint, qui remplissoit l'Europe de ses cris contre François I, sur l'alliance que ce Prince contractoit avec les Turcs, ne recherchoit pas moins ardemment que lui cette alliance, dont il affectoit d'être si scandalisé. Veltwyck mourut à Vienne en Autriche, en 1555.

VENASQUE, (*Hist. mod.*), anciennement ville épiscopale & capitale du Comtat-Venaissin, aujourd'hui simple petit bourg, situé sur la petite rivière de la Nasque, à deux lieues de Carpentras, avoit donné son nom à l'ancienne Maison de Venasque, qui descendoit des anciens comtes de Toulouse, & qui s'éteignit, vers la fin du quinzième siècle, dans la personne de Jean, vicomte de Venasque, dont la fille, Saffrète de Venasque, porta les biens de sa Maison dans celle de Thesan-Poujol, par son mariage avec Alrias de Thesan, fils du baron du Poujol. Ce contrat de mariage est du 3 février 1483.

VENCESLAS. Dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé, à cet article, que du plus connu des Venceslas, de l'empereur Venceslas, fils de l'empereur Charles IV; il étoit le quatrième du nom de Venceslas parmi les rois de Bohême.

Venceslas I, surnommé *le Borgne*, parce qu'il avoit perdu un œil à la chasse, mourut en 1253, à quarante-sept ans, la vingt-quatrième année de son règne.

Venceslas II son petit-fils, dit *le Saint*, succéda, l'an 1278, à Ottocare II son père, fils de Venceslas I. Il n'avoit que huit ans lorsqu'il monta sur le trône; il épousa la fille d'André, roi de Pologne, & l'an 1300 il fut lui-même élu roi de Pologne. Il mourut le 23 juin 1305.

Venceslas III son fils, couronné roi de Bohême, fut assassiné à Olmutz en 1306, lorsqu'il se disposoit à aller aussi prendre possession de la couronne de Pologne.

La Bohême ne fut érigée en royaume que l'an 1061, par l'empereur Henri IV, en faveur d'Uratislas II. Jusqu'alors il n'y avoit eu que des ducs : Uratislas étoit le dix-huitième. Parmi ces ducs on distingue un Venceslas, duc de Bohême au dixième siècle; il étoit fils d'Uratislas, duc de Bohême, & de Drahomire de Lucsko. Uratislas étoit chrétien, & fils du premier duc de Bohême qui eût embrassé le christianisme; mais Drahomire sa femme étoit païenne : ils eurent deux fils, Venceslas & Boleslas. Drahomire, après la mort de son mari, s'empara du gouvernement, & fit cesser l'exercice de la religion chrétienne dans la Bohême. Venceslas se fit déclarer duc de Bohême par les Etats du pays, & rétablit la religion chrétienne : les deux frères firent leurs partages : Drahomire suivit Boleslas, qu'elle gouvernoit, & fit assassiner Ludmille, aïeule des deux Princes, chrétienne zélée, & dont elle savoit que Venceslas suivoit en tout les conseils; elle suscita des ennemis à Venceslas, qui sut prévenir leurs desseins & assurer la paix. Tout paroissant calmé par sa sagesse & son bonheur, Drahomire & Boleslas invitent Venceslas à une fête qu'ils donnoient à l'occasion de la naissance d'un fils de Boleslas : au milieu de cette fête, Venceslas fut assassiné par son frère, le 28 septembre 929. Venceslas est mis au nombre des martyrs, parce que ce fut son attachement au christianisme qui alluma contre lui la colère de Drahomire, & qui causa la mort de ce Prince chrétien.

Un autre Venceslas (Adam), duc de Teschen en Bohême, élevé à la cour de Christiern, électeur de Saxe vers le milieu du seizième siècle, se distingua dans une guerre contre les Turcs, & mérita d'être fait, en 1617, gouverneur de la Silésie.

VENDEVILLE (JEAN), (*Hist. ecclésiast.*),

évêque de Tournai au seizième siècle, a laissé une mémoire agréable aux ennemis des Jésuites, en adhérant aux censures des Universités de Louvain & de Douai contre la doctrine de Lessius sur la grace. Il mourut, & selon eux, en odeur de sainteté, le 15 octobre 1592 Sa vie a été écrite par son official, qui fut depuis évêque de Bosleduc.

VÉNÉRAND (SAINT), (*Hist. ecclés.*), évêque d'Auvergne, comme on disoit alors, c'est-à-dire, de Clermont, vers l'an 394, mourut vers l'an 423, après avoir saintement gouverné son église pendant près de trente ans. On fait mémoire de ce Saint au 24 décembre.

VÉNÈRE (SAINT), (*Hist. ecclés*). *Venerius*, évêque de Milan, aussi dans le quatrième siècle, fut le successeur de Simplicien, qui l'avoit été immédiatement de saint Ambroise; il fut en grande liaison avec les Papes, les principaux évêques & les principaux Saints de son tems. Il mourut le 4 mai 409.

VÉNÉREO (ANTOINE-JACQUES), (*Hist. ecclésiast.*), évêque de Syracuse en Sicile, puis de Léon en Espagne, eut beaucoup de part aux principales affaires de son tems; il avoit été nonce en Espagne, non, comme l'ont dit des écrivains mal instruits, du pape Paul III, qui ne monta sur le saint-siége que long-tems après, mais apparemment de Sixte IV, pour appaiser les troubles qui s'élevoient au sujet de la succession de Henri IV, dit *l'Impuissant*, entre Isabelle sa sœur & Jeanne, dite dans la suite *la Nonain*, qui avoit été reconnue pour fille légitime de Henri. Vénéreo fit casser le testament de Henri IV, & reconnoître Isabelle pour Reine; il avoit contribué aussi au mariage de cette Princesse avec Ferdinand-le-Catholique, roi d'Arragon & de Sicile : il obtint pour récompense de ses services des terres en Sicile & l'évêché de Cuença. Envoyé aussi nonce à Milan après la mort du duc François Sforce, il maintint les Milanais dans l'obéissance, & assura le duché à un fils de François. Le même pape Sixte IV donna, en 1473, le chapeau de cardinal à l'évêque de Cuença. Ce nouveau cardinal mourut à Recanati sa patrie, le 4 août 1479, âgé de cinquante-sept ans.

VENERO (ALPHONSE), (*Hist. litt. mod.*), écrivain espagnol, est auteur d'une Chronique estimée sur l'Espagne; elle a trouvé des continuateurs : il a aussi écrit les vies de quelques saints du diocèse de Burgos, & composé quelques autres ouvrages toujours relatifs à l'Espagne. Il étoit né à Burgos le 16 mai 1488, étoit entré en 1504 dans l'Ordre de Saint-Dominique, & mourut au même Burgos le 24 juin 1545.

VENEUR (LE). (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une noble & ancienne Maison de Normandie, dont étoit Jean le Veneur, seigneur du Homme, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il avoit épousé Jeanne, sœur de Jean, baron de Tillières, qui, ayant succédé à son frère, porta dans la Maison le Veneur la baronnie de Tillieres, & depuis ce tems le nom de Tillières se trouve toujours joint à celui de le Veneur.

Philippe le Veneur, fils de Jean, obtint des lettres du roi Charles VII pour suppléer à des titres qu'il avoit perdus dans des guerres contre les Anglais, qui avoient ravagé ses châteaux & brûlé ses titres, pour le punir de son attachement à son Roi & à sa patrie.

Jean le Veneur, fils de Philippe, fut cardinal, évêque & comte de Lisieux, grand-aumônier de France.

Il eut un frère évêque d'Evreux, nommé Ambroise. Jean le Veneur, second du nom, leur neveu, chevalier & chambellan du Roi, avoit un double titre au nom de le Veneur, qui étoit à la fois son nom de famille & le nom de son office; car il fut fait veneur du Roi en 1506; il fut aussi capitaine de Vire, bailli de Rouen en 1513, pannetier de la reine Eléonore d'Autriche en 1534.

Il eut un fils, Gabriel le Veneur, fait évêque d'Evreux en 1521, & chancelier de l'Ordre de Saint-Michel, qui assista au concile de Trente en 1563.

Son frère aîné, Tannegui le Veneur, fut le premier comte de Tillières, Charles IX ayant érigé en sa faveur la baronnie de Tillières en comté par des lettres-patentes de l'an 1565. Il fut lieutenant-général de la Normandie, capitaine de cent hommes d'armes, bailli & gouverneur du vieux palais de Rouen; il fut fait enfin chevalier des Ordres du Roi en 1582. Le roi Henri III lui donna aussi en 1588 un brevet pour le premier état de maréchal de France qui viendroit à vaquer, avec les appointemens de cette dignité, à compter de la date du brevet.

Jacques le Veneur, comte de Tillières, son fils, eut la survivance de la plupart de ses dignités, & fut fait chevalier des Ordres du Roi en 1586, du vivant de son père. Il mourut en 1596.

Tannegui le Veneur, second du nom, fils de Jacques, fut ambassadeur en Angleterre en 1619.

Antoine-Henri son arrière-petit-fils, chevalier de Malte en 1703, colonel d'un régiment d'infanterie, mourut le 25 avril 1707, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Almanza.

Son frère aîné, Jacques-Tannegui le Veneur, comte de Tillières & de Carouges, fut fait, en 1702, brigadier des armées du Roi.

VENIER (PIERRE), (*Hist. litt. mod.*), né à Vendôme, professeur de rhétorique dans diverses villes de France, puis au collége de Navarre à Paris, est traité de *summum poetam latinum*, dans une édition des Colloques d'Erasme, donnée en

1661 par Nicolas Mercier. M. l'abbé d'Artigny, dans ses nouveaux *Mémoires d'histoire, de critique & de littérature*, tome VII, parle de deux pièces de Venier en vers endecasyllabes. Pierre Venier vivoit dans le dix-septième siècle.

VENIERI, (*Hist. mod.*), famille de nobles Vénitiens, qui a donné à l'État des citoyens illustres.

Sébastien Venieri, nommé à soixante-dix ans général de l'armée vénitienne, montra toute l'ardeur de la jeunesse & toute la capacité de l âge mûr à la bataille de Lépante contre les Turcs. Il voulut pour fruit de sa victoire se rendre maître de l île de Sainte-Maure ou Leucade : ce projet ne réussit pas. Ses envieux, enhardis par cette espèce de petit échec, écrivirent contre lui pour tâcher d'avoir sa place. Le sénat, sans satisfaire leur ambition, donna un dégoût à Venieri en nommant, pour le remplacer, Jacques Foscarini; & voulant en même tems épargner à Venieri une déposition formelle, il lui confirma le titre de provéditeur-général, lui confia la garde des côtes de la mer Adriatique, enjoignant à Foscarini de lui obéir quand ils se trouveroient ensemble. L'éclat de la victoire de Lépante augmentoit de jour en jour la gloire & la faveur de Venieri, & le fit nommer doge en 1571, à la mort de Mocenigo, du consentement unanime de tous les électeurs dès le premier jour de l'assemblée, & presque par acclamation. Il mourut onze mois après.

Dans le dix-huitième siècle, un autre Venieri (Jean-Baptiste) se permit une grande faute, qui fut & qui devoit être sévérement punie. Il crut avoir eu à se plaindre de Nicolas Gabrieli pendant que celui-ci étoit inquisiteur d'Etat. L'ayant rencontré le 4 octobre 1712, dans la place de Saint-Marc, il ne put contenir son ressentiment : il s'élança sur lui, lui arracha les marques de sa dignité, les lui jeta au visage, & tira contre lui un filet, arme défendue sous des peines sévères par les lois de l'Etat. Le conseil des Dix publia, le 8 du même mois, une sentence qui privoit Venieri de la noblesse, & ordonnoit que son nom seroit rayé du livre d'or, le bannissoit de plus à perpétuité de tous les Etats de la seigneurie, & s'il ne gardoit pas son ban & qu'il fût pris, déclaroit qu'il auroit la tête tranchée entre les deux colonnes de Saint-Marc; & dans le même cas d'infraction de son ban, quiconque le prendroit ou le tueroit auroit quatre mille ducats de récompense si c'étoit dans les Etats de la République; six mille si c'étoit en pays étranger, avec quelques autres prérogatives; si ceux qui entreprendroient de l'arrêter ou de le tuer périssoient dans cette entreprise, même récompense à leurs héritiers; s'il paroissoit en quelque endroit de l'Etat, ordre de sonner le tocsin, à peine de sept ans de galères ou de dix ans de prison : on ajoutoit à toutes ces peines l'iniquité de la confiscation, partout établie & partout révoltante; défense aux nobles d'avoir aucun commerce avec lui, & de lui fournir aucun secours ou de lui donner retraite, sous peine de confiscation encore & de dix ans de prison. On afficha en public l'inscription suivante : *Jean-Baptiste Venieri, banni par le conseil des Dix, pour fautes énormes au préjudice de la liberté publique.* Après tout ce grand éclat, deux ans après tout étoit changé, Venieri étoit rétabli dans tous ses droits & affranchi de toutes peines, par jugement du 2 décembre 1714.

Un autre Venieri, sans doute de la même famille, nommé François, a été un des meilleurs philosophes & des plus profonds politiques qu'ait produits Venise. Il avoit composé, dès sa plus tendre jeunesse, de savans Traités de la volonté, de l'ame, du destin. Déjà fort avancé en âge, il fit imprimer son livre de la Génération. Il exerça noblement & avec gloire plusieurs emplois importans qui lui furent confiés.

VENILON, (*Hist. de Fr.*), archevêque de Rouen, vivoit du tems de Charles-le-Chauve, vers le milieu du neuvième siècle. L'Histoire ne fait aucun reproche à ce prélat.

Mais il n'en est pas de même d'un autre prélat du même tems, nommé aussi Venilon ou Guenilon. Cet ingrat, que Charles-le-Chauve, de simple clerc de sa chapelle, avoit fait archevêque de Sens, & par les mains duquel il avoit voulu être sacré & couronné dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, en usa envers lui, comme l'archevêque de Rheims, Ebon, envers Louis-le-Débonnaire; il fut le premier à le trahir; il introduisit dans la ville de Sens Louis le Germanique, ennemi & rival de Charles. Quelques-uns ont cru que la trahison de ce Guenilon avoit donné lieu aux fables de *Ganelon le felon*, si renommé chez les romanciers pour ses perfidies; mais il paroît que ce nom de *Ganelon* est significatif, & qu'il vient d'un mot qui, dans plusieurs langues, signifie trompeur. En latin, *gannire* exprime le cri du renard, animal qui passe pour le symbole de la ruse & de la fraude. En italien, *ingannare* signifie *tromper*; *ingannatore*, trompeur; *ingannatrice*, trompeuse.

VENIUS (OTHO), (*Hist. mod.*), célèbre peintre hollandais, qui eut pour disciple Rubens, qui a beaucoup travaillé à Rome & en Allemagne, mais conservant toujours l'esprit de retour dans les Pays-Bas, & ayant refusé les offres des plus puissans souverains, pour ne s'attacher qu'aux Princes autrichiens ou autres gouverneurs des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, qu'il regardoit seul comme son maître légitime. Il orna les principales églises d'Anvers d'une multitude d'excellens tableaux. L'archiduc Albert l'appela auprès de lui à Bruxelles, & lui donna l'intendance des monnoies; car Venius, orné de connoissances dans plus d'un genre, étoit propre à plus d'un emploi. Son éru-

dition égaloit le mérite de son pinceau. Il a publié plusieurs ouvrages qu'il a enrichis de figures & de portraits de sa façon. Tels sont : *Bellum Batavorum cum Rom. ex Cornelio Tacito, lib.* 4 & 5, *cum iconibus*.

Hist. Hispan. Infantum, cum iconibus.

Son savoir s'étendoit à la physique & jusqu'à la théologie, & on a de lui *Conclusiones physicæ & theologicæ, notis & figuris dispositæ, &c.*

Les belles-lettres lui étoient familières, & il dédia un livre intitulé *Horatii Flacci Emblemata, cum notis latinè, italicè, gallicè & flandricè, in uno volumine*, à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, femme de l'archiduc Albert d'Autriche, & fille de Philippe II, roi d'Espagne, souveraine des Pays-Bas. C'étoit faire preuve à la fois de littérature, de philosophie & de connoissance des langues. Ces Emblêmes moraux, tirés d'Horace, donnèrent à la dévote infante l'idée d'emblêmes chrétiens sur l'amour divin, que Venius lui dédia encore sous ce titre : *Amoris divini Emblemata*. Enfin Otho Venius a donné dans la biographie sacrée ; il s'est fait l'historien de saint Thomas-d'Aquin. Il est l'auteur d'un livre intitulé *Vita sancti Thomæ Aquinatis, 32 imaginibus illustrata.*

Venius, né à Leyde en 1556, mourut à Bruxelles en 1622, laissant deux filles qui se sont distinguées dans la peinture.

VENNES *ou* VANNES (SAINT), (*Hist. eccléſ.*), en latin *Vitonus*, *Vidonus* & *Victo*, élu en 498 évêque de Verdun, église qu'il gouverna pendant vingt-sept ans, a donné son nom à la congrégation de Saint-Vannes & de Saint-Hydulphe, réforme de Bénédictins, célèbre en Lorraine & dans les provinces voisines. Mort le 9 septembre 525.

VENTURA (GUILLAUME), (*Hist. litt. mod.*), historien de la ville d'Ast sa patrie, sous le titre de *Mémorial*, a continué l'histoire de ce pays, commencée par Ogerius Alferius. Celui-ci avoit fini l'histoire d'Ast à l'an 1294. Ventura, remontant un peu plus haut que cette dernière époque, commence la sienne à l'an 1260, & la finit à l'an 1325. Il avoit porté les armes pour le service de sa patrie ; il avoit été fait prisonnier dans un combat en 1273. Il avoit soixante ans en 1310, lorsqu'il avoit entrepris son histoire. Elle se trouve au tome XI du grand Recueil des historiens d'Italie de Muratori.

Un autre Ventura (Secundinus), parent de Guillaume, & fils d'un André Ventura, a fait une continuation ou plutôt une addition à l'ouvrage de Guillaume, depuis 1419 jusqu'en 1457, se bornant apparemment, comme avoit fait Guillaume, aux évenemens arrivés de son tems, & laissant subsister la lacune depuis 1325 jusqu'en 1419. Ce morceau de Secundinus se trouve dans le même volume du Recueil de Muratori, que l'ouvrage de Guillaume.

VENUSINUS (JONAS-JACOBI), (*Hist. litt. mod.*), savant Danois, professeur d'abord de physique, puis d'éloquence & d'histoire à Copenhague, fut le successeur du fameux Nicolas Cragius dans la place d'historiographe du roi de Danemarck, Christiern IV. En 1607 il fut nommé président de l'Académie de Sora. Il mourut en 1608. Il est réputé un des plus savans hommes & des plus judicieux écrivains qu'ait produits le Danemarck. Il défendit courageusement l'Histoire contre les fables qui la défiguroient, & fit un ouvrage dans le même esprit que celui de M. de Voltaire, qui a pour titre : *Des Mensonges imprimés*. Celui de Venusinus est intitulé *De Fabulâ quæ pro Historiâ venditatur.* On ne peut trop purger l'Histoire des fables de toute espèce qui s'y sont glissées, soit par superstition, soit par excès de crédulité, soit par préjugés, soit par passions. Les autres ouvrages de Venusinus sont des Traités *de Beatitate hominis*, sujet important ; *in Timæum Platonis ; de Historiâ ; de Comparandâ eloquentiâ* ; une traduction danoise de l'Imitation de J. C.

Diverses remarques critiques de ce savant écrivain, que l'on conservoit avec soin dans la bibliothèque de Copenhague, ont péri dans un incendie en 1728.

VERA-CRUZ (ALPHONSE DE), (*Hist. litt. mod.*), ou Alphonse Gutierez, né au diocèse de Tolède en Espagne, vivoit dans le seizième siècle, & étoit professeur à Salamanque : on lui persuada de passer en Amérique, où il prit l'habit religieux chez les Augustins de la Vera-Cruz, dont il voulut toujours depuis porter le nom ; il devint provincial du Mexique, & des affaires importantes l'ayant obligé de repasser en Espagne, il s'y fit connoître si avantageusement, qu'on voulut l'y retenir par l'offre des meilleurs évêchés ; il aima mieux retourner en Amérique, & professer la théologie dans une Université nouvellement fondée dans la ville de Mexico. Il a écrit sur le mariage, &c.

VERAN (SAINT), (*Hist. eccléſ.*), évêque de Cavaillon, né vers l'an 528. On le voit figurer pendant tout ce sixième siècle dans les divers conciles tenus alors. En 587 il tint sur les fonts de baptême le fils de Childebert II. En 589 le roi Gontran le nomma, ainsi que deux autres évêques, pour informer du meurtre commis en la personne de Prétextat, archevêque de Rouen. On a de lui quelques écrits sur le célibat des prêtres, & sur quelques autres matières ecclésiastiques.

VERANIUS, (*Hist. rom.*), gouverneur de la Grande-Bretagne, nommée alors simplement Bretagne sous Néron. Il avoit espéré subjuguer entièrement cette île. Tacite en parle au quatorzième livre des Annales.

VERANUS, (*Hist. eccléſ.*), fils de saint Eucher, fut élevé avec son frère Salonius, dans le

monastère de Lerins, sous la conduite de saint Honorat & d'Hilaire, & instruit ensuite par Vincent de Lerins & par Salvien. Veranus & Salonius furent tous deux évêques dans les Gaules : on ne sait pas de quelles villes. Dans un manuscrit de l'abbaye de Lerins, Veranus est qualifié évêque de Vence. Il vivoit sous le pontificat de saint Léon, & sous celui du pape Hilaire, depuis l'an 440 jusqu'à l'an 465.

VERARDO (Charles), (*Hist. litt. mod.*), né, en 1440, à Césene dans la Romagne, camérier & secrétaire des brefs sous quatre papes, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII & Alexandre VI, mourut le 13 décembre 1500. On a de lui un seul ouvrage sur la prise de Grenade par Ferdinand & Isabelle, sous ce titre : *Historia Caroli Verardi, de urbe Granatâ, singulari virtute felicibusque auspiciis Ferdinandi & Hellisabes, Hispaniarum regis & reginæ expugnatâ.* 1493. in-4°.

VERBIEST (Ferdinand), jésuite flamand, missionnaire à la Chine dans le dix-septième siècle. Ses connoissances dans les mathématiques lui procurèrent la faveur de l'empereur Cam-Hi, & il l'employa en faveur de la religion chrétienne, qu'il obtint de prêcher & de faire prêcher publiquement à la Chine, & dont il parvint presqu'à persuader l'Empereur. Le Père Verbiest reçut de ce Prince toutes les marques possibles d'intérêt & de bonté. Pendant sa maladie, Cam-Hi lui envoya ses médecins; il le regretta tendrement, & composa son éloge funèbre; il lui fit faire des obsèques magnifiques avec toutes les cérémonies du christianisme. Tous les Chrétiens de Pékin assistèrent au convoi du Père Verbiest. Ce jésuite mourut au commencement de l'année 1688. On trouve au tome VI des *Miscellanea berolinensia* un écrit concernant les ouvrages du Père Verbiest. Cet écrit a pour titre : *T. S. Bayer de Ferdinandi Verbiestii, Soc. J. scriptis, præcipuè de ejus globo terrestri sinico.* De ces ouvrages, les uns roulent sur la religion, & sont autant de Traités théologiques; les autres concernent l'astronomie & les mathématiques, & traitent des divers instrumens propres à ces sciences. D'autres sont des relations curieuses, tantôt des voyages de l'empereur Cam-Hi dans la Tartarie orientale en 1682, & dans la Tartarie occidentale en 1683; tantôt d'une nouvelle descente des Espagnols dans l'île de Californie au Mexique en 1683; tantôt enfin c'est une lettre du Père Verbiest sur l'état du christianisme à la Chine, &c.

VERCINGENTORIX *ou* VERCINGETORIX, (*Hist. des Gaules & Hist. rom.*), Gaulois auvergnat qui fit la guerre aux Romains. Son père Celtillus avoit eu la principale autorité parmi les Celtes, & avoit été assassiné par ses concitoyens, parce qu'il vouloit se faire Roi. Le fils forma une puissante ligue contre les Romains. Il fut chassé de Clermont; il y rentra, & à son tour chassa ceux qui l'avoient chassé. Il se fit ensuite proclamer Roi par les siens, & général par les alliés qu'il avoit attirés à son parti. César le combattit avec sa fortune ordinaire, & remporta sur lui divers avantages. Vercingentorix, réduit à ne pouvoir plus tenir la campagne devant ce vainqueur, se jeta dans Alexia, & y soutint un siége pendant deux mois. Enfin, obligé de se rendre, il s'offrit comme une victime pour le salut de sa patrie. *Voyez* César, dans sa guerre des Gaules, l. 7.

VERDALE (Arnaud de), (*Hist. ecclés.*), évêque de Montpellier ou de Maguelone, a été l'un des plus savans prélats du quatorzième siècle. La Maison de Verdale, dont il sortoit, étoit noble & ancienne. Il professa long-tems le droit civil & le droit canon dans l'Université de Montpellier. Assez d'autres que nous mettent au nombre de ses titres d'avoir été inquisiteur de la foi contre certains restes d'Albigeois & de Béguards. Observons plutôt qu'Arnaud de Verdale étoit apparemment charitable, puisqu'il avoit fondé & doté dans la ville de Toulouse un collége pour l'entretien & l'éducation de douze pauvres écoliers, pendant tout le tems qu'ils étudieroient en philosophie & en théologie ou en droit. Ce collége, long-tems connu sous le nom de collége de Verdale, ne subsistoit plus, long-tems même avant le renversement universel, & étoit remplacé par un couvent de Capucins : on n'avoit nul droit sans doute d'empêcher de vivre & mourir capucins ceux qui en avoient fait le vœu, sous la protection des lois établies de leur tems; mais comment substitue-t-on un couvent de Capucins à une maison d'éducation & de charité? Arnaud de Verdale, mis sur le siége épiscopal de l'église de Maguelone le 20 avril 1339, s'occupa pendant treize années de l'instruction & de l'édification de son troupeau. Il mourut le 3 décembre 1352. Il avoit écrit l'histoire de ses prédécesseurs, depuis Ricuin II, qui commença son épiscopat vers 975, jusqu'à Pictavin de Montesquiou, auquel il avoit succédé.

Un autre Verdale (Hugues de), cardinal à cinquante-un ans, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, vivoit dans le seizième siècle, & mourut le 12 mai 1595. Il étoit de la même Maison qu'Arnaud de Verdale. Il fit réformer les statuts de l'Ordre dont il étoit grand-maître, & il en fit écrire l'histoire en italien par Bosio. Il fit construire à Malte le château de Bosquet, qui fut appelé de son nom, le château du Mont de Verdale.

Son frère, Hugues de Loubens, seigneur de Verdale, fut fait, en 1585, chevalier des Ordres du Roi.

VERDE (François), (*Hist. ecclés.*), évêque de Vico di Sorrento, au royaume de Naples, canoniste du dix-septième siècle, étoit ami de Ca-

ramuel, & en entreprit la difficile défense. On a de lui encore un Traité de la Simonie, des Commentaires sur le droit civil, un recensement des propositions condamnées par le pape Alexandre VII, &c. Mort en 1706.

VERDIER. En parlant à cet article d'Antoine du Verdier Vau-Privas, nous avons oublié son fils, Claude du Verdier, homme de lettres & poète, ainsi que le père, dont nous avons, entr'autres poésies, *Bombycum Metamorphosis*, *Ecloga*, & une traduction latine d'un Discours français sur la pauvreté & la faim, par mademoiselle Catherine des Roches. Il publia aussi à Lyon, en 1585, un discours en vers *contre ceux qui, par les grandes conjonctions des planètes qui se doivent faire, ont voulu prédire la fin du monde devoir lors advenir.* C'est quelque chose, & c'étoit surtout quelque chose alors que de détruire des chimères & de combattre l'excès de la crédulité. Claude du Verdier mourut en 1649, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans.

Un autre Verdier (Jean), conseiller au présidial d'Angers, fut le premier professeur de droit français établi en 1681 dans l'Université d'Angers. Il étoit recteur de l'Université d'Angers en 1688. Il fut aussi un des trente premiers membres de l'Académie d'Angers. Il mourut le 2 mai 1689.

VERDUGO (FRANÇOIS), (*Hist. mod.*), espagnol, un des meilleurs & des plus utiles capitaines qu'ait eus Philippe II. Il passa par tous les grades militaires, & s'éleva par son seul mérite à tous les honneurs, d'abord gouverneur de plusieurs places importantes en Hollande, ensuite gouverneur-général de diverses provinces des Pays-Bas; amiral & général en chef sous le fameux prince de Parme, Alexandre Farnèse. Il remporta dans les Pays-Bas plusieurs victoires sur les rebelles; il mit la province du Luxembourg à l'abri de toute hostilité de la part des Français. Il mourut le 20 septembre 1595, après quarante-quatre ans de services considérables rendus à son Roi. Il mourut dans la province du Luxembourg. L'Espagne reconnoissante redemanda son corps. La province du Luxembourg, non moins reconnoissante de ses bienfaits, voulut le conserver.

Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus.

Guillaume de Verdugo son fils, plus flatté qu'affligé de ce refus, a concilié tous ces devoirs en faisant ériger un magnifique mausolée à son père dans le monastère du Saint-Esprit, aux portes de Luxembourg.

VERDUN (NICOLAS DE), (*Hist. mod.*), premier président du parlement de Paris en 1611, l'avoit été du parlement de Toulouse en 1600. Il avoit été auparavant président aux requêtes, puis aux enquêtes du parlement de Paris. Magistrat intègre & désintéressé jusqu'à la générosité, savant dans les langues latine & grecque, jusqu'à répondre avec élégance dans l'une & l'autre de ces langues, & sur le champ & sans aucune préparation aux harangues que les gens du métier lui faisoient à loisir dans ces mêmes langues. C'est lui qui a donné aux premiers présidens ses successeurs l'hôtel qu'ils ont toujours occupé depuis, & qui est connu sous le nom d'Hôtel du Bailliage ou de la première présidence.

VERDURE (DE LA). (*Hist. mod.*) C'est le nom d'une ancienne famille originaire du Boulonnais, laquelle, étant tombée dans la disgrace du roi Charles VI, se transplanta dans l'Artois, province qui étoit alors du domaine des ducs de Bourgogne: une autre partie de cette famille s'établit à Venise.

En 1638 Nicolas de la Verdure, sieur d'Hesquelles, soutint le siége de Bruges pour le roi d'Espagne.

Nicolas-Joseph de la Verdure son fils fut un ecclésiastique d'un mérite distingué, un savant professeur en théologie dans l'Université de Douai, & qui ne voulut jamais d'autre état, quoiqu'on lui en offrit de plus avantageux & réputés plus honorables. Louis XIV s'étant rendu maître de Douai le 6 juillet 1667, Nicolas-Joseph, qui, étant né le 27 août 1636, avoit eu pour premiers maîtres Philippe IV & Charles II, rois d'Espagne, leur préféra Louis XIV, & refusa tous les avantages que Charles II lui proposoit pour l'attirer & le fixer dans ses Etats. M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, qui connoissoit son mérite, lui procura un canonicat de la cathédrale de Cambrai; mais M. de la Verdure préféra sa chaire de Douai à l'avantage inestimable de vivre auprès de M. de Fénélon. Il fut le conseil & l'ami de plusieurs prélats des plus illustres de son tems, & il consacra tous ses momens à l'étude de l'Ecriture-Sainte & des Pères. Il a beaucoup écrit & fort peu imprimé. Il n'a publié qu'un seul ouvrage: il a pour titre: *Tractatus triplex, de contritione, attritione, & de recidivis.* Des théologiens l'ont attaqué, des prélats l'ont défendu. Mort le 12 février 1717. Plusieurs de ses parens, de son nom, ont rempli des places de conseillers au parlement de Douai.

VEREPŒUS (SIMON), (*Hist. litt. mod.*), chanoine de la cathédrale de Bosleduc & principal du collége de cette ville, a composé un grand nombre de prières, tirées tant de l'ancien que du Nouveau-Testament & des écrits des Pères: il a composé aussi quantité d'ouvrages élémentaires à l'usage des colléges, & qui ont en effet été longtems en usage dans les colléges de Flandre; il a fait une vie de Cicéron & des notes sur quelques épitres choisies de cet orateur. Tous les ouvrages de

de Verepœus sont en latin; quelques-uns ont été traduits en français, en flamand, en espagnol.

VERGARA (François & Jean), (*Hist. litt. mod.*), frères, tous deux natifs de Tolède, tous deux professeurs, François de grec, Jean de théologie dans l'Université d'Alcala de Hénarès, fondée par le cardinal Ximenès, qui donna un canonicat à Jean. On a de François une grammaire grecque & quelques ouvrages ou traductions; Jean a beaucoup écrit, mais il n'a rien publié sous son nom. Il avoit commencé une histoire du cardinal Ximenès son bienfaiteur, laquelle a eu pour continuateur Alvarès-Gomès. François mourut en 1545. Jean, le 20 février 1557.

VERHULST (Philippe-Louis), (*Hist. litt. mod.*), né à Gand, retiré à Louvain, ami d'Opstraët & de Vanespen, savant janséniste, a beaucoup écrit contre les Jésuites, & pour la défense de l'église catholique d'Utrecht. Il a aussi défendu, & avec beaucoup d'avantage contre quelques ministres protestans, la foi de l'église catholique sur l'Eucharistie & sur la transubstantiation, & les Protestans capables de justice sont convenus que, sur ce point, la victoire lui est restée, au moins sur les adversaires particuliers qu'il a combattus. Verhulst est mort en 1753.

VERIUS-VEER (Vilhard), (*Hist. litt. mod.*), auteur de diverses traductions en hollandais & d'un supplément à l'ancienne chronique de Hollande, lequel supplément commence à l'an 1515, & va jusqu'en 1591.

VERJUS. (*Hist. mod.*) Le Père Verjus, jésuite, nommé procureur des missions du Levant, fit partout de nouveaux établissemens dans ce genre, pourvut de ministres ces églises naissantes, & chercha de tous côtés à ouvrir des routes nouvelles à la propagation de la foi. Pour tourner de ce côté l'esprit & le zèle, il écrivit l'histoire & l'éloge de divers missionnaires.

Il étoit frère de Louis Verjus, comte de Crécy, secrétaire de la chambre & du cabinet du Roi, conseiller d'Etat, l'un des quarante de l'Académie française, plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne & autres assemblées de l'Empire, & qui le fut depuis aux conférences de Riswick. Le comte de Crécy tira le Père Verjus son frère de ses missions & de ses missionnaires, pour en faire un écrivain politique. Le Père Verjus, à l'instigation de son frère, composa plusieurs écrits polémiques sur l'enlèvement de M. le prince de Furstemberg, enlèvement qui fut une des causes de la guerre de 1688, terminée par la paix de Riswick. Le comte de Crécy, mort le 13 décembre 1709, a eu pour fils le marquis de Crécy, colonel du régiment de Boulonnois en 1703, brigadier d'armée en 1710, gouverneur de Toul en 1714, maréchal-de-camp en 1719.

Un autre frère du comte de Crécy & du Père Verjus, tiré de l'Oratoire pour être évêque de Grasse, mourut le 7 décembre 1710.

Un autre ecclésiastique de la même famille se fit un nom par ses sermons, qui furent imprimés après sa mort en 1665.

Le Père Verjus, né le 22 janvier 1632, mourut le 16 mai 1706.

VERLEN-VERLENIUS (Jérôme), (*Hist. litt. mod.*), auteur flamand, qui n'est guère connu que par la Bibliothèque belgique de Valère-André. Il a traduit & commenté quelques ouvrages d'Epictète, d'Hippocrate, de Xénophon; il a été l'éditeur des lettres de saint Ignace, martyr. Il mourut à Harlem le 17 août 1586, grand-vicaire du premier évêque qu'ait eu cette ville.

VERMEIL (Abraham), (*Hist. litt. mod.*), poète savoyard, ennobli en 1597 par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, pour un poème qu'il lui avoit présenté. Il avoit entrepris un autre poème qui n'a pas été achevé; c'étoit la vie de saint Louis en vers héroïques français. Vermeil fut député en 1605 auprès du roi Henri IV, par la noblesse du Bugey, à laquelle il appartenoit si récemment.

VERMEYEN (Jean-Corneille), (*Hist. mod.*), peintre flamand, attaché à l'empereur Charles-Quint qu'il suivoit dans ses voyages, & dont il a peint l'expédition de Tunis dans une suite de tableaux, d'après lesquels ont été faites des tapisseries magnifiques qu'on voit encore, ou qu'on voyoit il n'y a pas long-tems en Portugal, où Philippe II les avoit portées lorsqu'il s'étoit emparé de ce royaume. On dit de Vermeyen une singularité physique, peut-être exagérée, c'est que sa barbe, même lorsqu'il étoit debout, traînoit jusqu'à terre. Elle lui fit donner le nom de *Jean-le-Barbu*. Mort à Bruxelles en 1559.

VERNAGE (Etienne-François), (*Hist. ecclés.*), a eu part à l'établissement des Filles repenties, dites du Sauveur, derrière les murs du Temple à Paris. Il a constamment refusé tous les bénéfices qui lui ont été offerts, & ne s'en est pas moins cru obligé de consacrer aux pauvres presque tout son patrimoine; il est l'auteur de divers livres de piété, tels que celui qui a pour titre: *Nouvelles Réflexions ou Sentences & Maximes morales & pratiques*, dédiées à madame de Maintenon; un autre très-connu, intitulé *Pensées chrétiennes*, auquel il a joint *la Règle chrétienne & les Réflexions consolantes sur le travail.* Mort le 12 octobre 1723, à soixante-onze ans. Il étoit de la même famille que le fameux médecin Vernage.

VERNANT (Jacques de), (*Hist. mod.*) Ce

nom eſt ſuppoſé, mais il figure dans une grande affaire, moitié eccléſiaſtique, moitié politique, où des noms affez célèbres ſe trouvent mêlés. Un carme de Nantes, déguiſé ſous ce nom, avoit fait imprimer à Metz, en 1658, un livre ſous ce titre: *Déſenſe de notre Saint-Père le Pape & noſſeigneurs les Cardinaux, les Archevêques & Evêques, & de l'emploi des religieux mendians, contre les erreurs du tems.* Cet ouvrage, qui fit grand bruit alors, fut déféré à la Faculté de théologie de Paris, qui le cenſura. Cette cenſure eſt des 24 & 26 mai 1664. Le pape Alexandre VII adreſſa, le 6 avril 1665, un bref à Louis XIV, pour l'engager à faire révoquer cette cenſure, auſſi bien qu'une autre que la même Faculté, par une ſuite de la même affaire, avoit prononcée, le 3 février 1665, contre un livre du Père de Moya, jéſuite, qui s'étoit auſſi déguiſé ſous le nom d'*Amadeus Guimenius*, pour écrire dans le même eſprit que le carme. Le Pape ne put rien obtenir, & M. Talon, avocat-général, fit ſur ce bref d'Alexandre VII des obſervations très-contraires à l'eſprit ultramontain. Le Pape alors donna contre les deux cenſures qu'il n'avoit pu faire révoquer, une bulle en date du 25 juin 1665. M. Nicole fit des remarques ſur cette bulle, & l'abbé Boileau, docteur de Sorbonne, frère du poëte Nicolas Boileau, fit ſur le même ſujet un écrit intitulé *Conſidérations reſpectueuſes.* Le procureur-général interjeta de la même bulle appel comme d'abus, & le parlement lui en donna acte le 29 juillet 1665. Les pièces concernant cette affaire, connue ſous le nom d'*affaire de Jacques de Vernant*, ont été recueillies dans un petit volume intitulé *Recueil de diverſes pièces concernant les cenſures de la Faculté de théologie de Paris, ſur la hiérarchie de l'Egliſe & la morale chrétienne.* C'eſt l'abbé Boileau qui a été l'éditeur de ce Recueil, comme il eſt l'auteur des *Conſidérations reſpectueuſes* qui en font partie.

VERON (FRANÇOIS), (*Hiſt. eccléſ.*), jéſuite, puis curé de Charenton, grand controverſiſte & très-zélé pour la converſion des hérétiques. Il eut de fréquentes conférences avec les principaux miniſtres proteſtans; il en eut une entr'autres avec le fameux Bochart, & les actes en ont été publiés. Il a réfuté *le Jubilé des égliſes réformées* de Charles Drelincourt. On diſtingue parmi ſes divers ouvrages une *Méthode de controverſes* & une *Règle de foi* qui ont été adoptées par le clergé de France. Ses œuvres ont été recueillies en deux volumes in-folio. Elles roulent principalement ſur la diſtinction des Bibles catholiques & de celles de Genève, & ſont pour la plupart dans le genre polémique. Mort en 1649.

VERRIÈRES (HENRI CAHAGNE DE), doyen de l'Académie des belles-lettres de Caen ſa patrie, mort en 1755, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans. C'eſt principalement par M. Titon du Tillet, dans ſon ſecond Supplément au Parnaſſe français, que M. de Verrières eſt connu. M. Titon, qui avoit eu des relations avec lui, le repréſente comme un homme fort aimable, de beaucoup d'eſprit, d'une érudition agréable, poſſédant pluſieurs talens d'uſage dans la ſociété, deſſinant bien, bon muſicien, jouant de divers inſtrumens de muſique, faiſant ſurtout de jolis vers qui ont tenu leur place dans divers Recueils & Mercures. Le Recueil où il s'en trouve le plus eſt celui des Poéſies de Lainez, qui a paru en 1753.

VERROCHIO (ANDRÉ), (*Hiſt. mod.*), célèbre artiſte de Florence au quinzième ſiècle, habile dans plus d'un genre, gravure, muſique, mathématiques, mais plus encore peinture & ſurtout ſculpture; c'eſt dans ce dernier art qu'il a véritablement excellé; car, quoiqu'il y ait de lui des morceaux de peinture très-eſtimés, on trouvoit cependant que chez lui le marteau & le ciſeau avoient nui au pinceau, que le pinceau en avoit contracté quelque choſe de dur & de rude qui reſſentoit la ſtatue: il en jugea ainſi lui-même, & crut devoir abandonner la peinture à ſon illuſtre élève Léonard de Vinci. On admire ſurtout de lui, en ſculpture, une danſe d'enfans autour d'un vaſe d'argent; un enfant de bronze pêchant à la ligne, qui eſt un des plus beaux ornemens du jardin de Médicis; le modèle de la ſtatue équeſtre de Barthélemi de Bergame, qu'il n'eut pas le tems de jeter en fonte, ayant été prévenu par la mort à Veniſe en 1488.

VERRUS *ou* VERRIUS FLACCUS, (*Hiſt. rom.*), grammairien, qui fut chargé de l'éducation des petits-fils d'Auguſte, & dont les ouvrages, deſquels il ne nous reſte rien, ſont ſouvent cités chez les anciens. Il mourut ſous l'empire de Tibère, vers l'an 33 de J. C.

VERRUTIUS (JÉRÔME), (*Hiſt. litt. mod.*), né à Groningue, étudia le droit à Bourges & vint l'enſeigner à Paris. Il eſt auteur du *Lexicon juris.* Il vivoit dans le ſeizième ſiècle.

VERSCURE (HENRI), (*Hiſt mod.*), peintre hollandais, né à Gorkum, s'attachoit ſurtout à peindre des animaux, des chaſſes & des batailles. Il étudia particuliérement tout ce qui ſe paſſe dans les armées; il ſuivit, dans cette intention, l'armée des Etats-Généraux, en 1672. Il y fit une étude particulière des chevaux de toute nature & de tout uſage. Il y deſſina les divers campemens; il peignit & rendit ſenſible ce qui ſe paſſe dans les combats, dans les retraites, dans les déroutes; ce qui arrive après une victoire, dans un champ de bataille, parmi les morts & les mourans; le mélange des chevaux, des armes.

Corpora fuſa vident, arrectos littore currus
Inter lora rotaſque, viros, ſimul arma jacere.

Verscure étoit extrêmement laborieux, toujours occupé de son art, toujours le pinceau à la main. Ses plus beaux ouvrages sont à la Haie, à Amsterdam & à Utrecht. Il fut élevé dans son pays aux honneurs de la magistrature, mais sans leur sacrifier son pinceau, dont il ne voulut jamais se séparer. S'étant embarqué pour un petit voyage, il périt par un coup de vent à la vue de Dordrecht, le 26 avril 1670, à soixante-deux ans.

VERSÉ (Noel-Aubert de), (*Hist. ecclés.*), controversiste, d'abord catholique & né tel, puis devenu protestant, puis socinien, puis redevenu catholique, & mort en 1714 dans le sein de cette Eglise où il étoit né. Il est principalement connu par sa traduction latine de l'Histoire critique de l'Ancien-Testament, que Richard Simon avoit composée en français. Ses autres ouvrages sont des écrits polémiques contre Jurieu, contre Nicole, contre Brueys, contre Ferrand, tantôt contre les Protestans trop zélés, tantôt contre les Catholiques. Dans sa Dissertation contre Spinosa, c'est bien moins à Spinosa qu'il en veut, qu'à Descartes & au père Mallebranche.

VERSORIS. A cet article nous n'avons parlé, dans le Dictionnaire, que du trop fameux abbé de Saint-Jean-d'Angély, plus que soupçonné d'avoir empoisonné le duc de Guienne, frère de Louis XI. Ce nom de Versoris a été aussi celui d'une famille d'avocats célèbres, alliée à plusieurs familles de magistrats distingués.

Le vrai nom des Versoris étoit Letourneur, latinisé il devint *Versor;* & Jean Letourneur, qui vint s'établir à Paris sous le règne de Charles VII, à ce que l'on croit, ayant été de son tems un des plus fameux docteurs de l'Université, & ayant composé plusieurs ouvrages, dont le Recueil fut intitulé *Versoris Opera*, ce fut de ce génitif que se forma le nom de sa famille, & même par succession de tems on joignit ensemble le nom français & le nom latin, *Letourneur de Versoris;* & ce nom *de Versoris* devint pour ceux de cette famille, comme un nom de terre ou de fief.

De cette famille étoit Pierre Versoris, né le 16 février 1528, qui en 1564 plaida pour les Jésuites contre l'Université de Paris, pour laquelle plaidoit le fameux Etienne Pasquier. Ce même Pierre Versoris fut député aux Etats de Blois en 1576. Il fut dans la suite chef du conseil de MM. de Guise, & il mourut de douleur, le 25 décembre 1588, en apprenant que ces Princes venoient d'être assassinés. On lui rend au reste la justice de dire qu'il n'étoit le conseil de la Maison de Guise que pour ses affaires domestiques, & qu'il n'entroit pour rien dans ce qui concernoit ses vues ambitieuses & ses projets d'usurpation.

Il eut pour fils Frédéric Versoris, conseiller au parlement, & Jacques Versoris, célèbre avocat comme son père.

Cette famille produisit aussi quelques militaires, officiers aux gardes, &c. mais le plus grand nombre se consacra toujours au barreau ou à la magistrature.

VERSOSA (Jean), (*Hist. litt. mod.*), poète latin moderne, né à Sarragosse en 1528, vint à Paris, où dès l'âge de quinze ans il enseignoit la langue grecque avec le succès le plus éclatant: on couroit en foule à ses leçons; il se vit à la fois plus de mille écoliers. On a de lui des Epîtres morales en vers latins, dans le goût de celles d'Horace, & qui leur ont été plusieurs fois comparées; un petit Traité *de Prosodiâ Græcorum;* un Poème, *Carmen epinicium in navalem victoriam Joannis Austriaci devictâ ad echinadas Turcarum classe*, c'est-à-dire, sur la fameuse victoire de Lépante, remportée sur les Turcs par dom Juan d'Autriche. Voilà pour le poète & l'homme de lettres. Mais Versosa fut encore recommandable à d'autres égards. Il paroît qu'il fut employé utilement dans quelques affaires d'Etat. Il accompagna Diégo Hurtado Mendoza, ambassadeur de l'Empereur au concile de Trente, & fut très-utile à ce ministre dans les contestations qui s'élevèrent au sujet de la translation de ce concile à Bologne. Il fut aussi retenu long-tems à Rome pour faire la recherche des preuves qui établissoient les droits acquis au roi d'Espagne, ou prétendus par lui sur les divers royaumes qui composoient sa vaste & puissante monarchie. Versosa mourut à Rome le 24 février 1574.

VERT *ou* WERTH (Jean de), (*Hist. mod.*), général des armées impériales sous les empereurs Ferdinand II & Ferdinand III dans la guerre de trente ans, se fit une grande réputation par sa valeur & son habileté. Galas & Jean de Werth se trouvent à la tête de toutes les expéditions importantes de cette guerre; ils se signalèrent à la bataille de Nortlingue, du 6 septembre 1634, où les Impériaux taillèrent en pièces l'armée suédoise, alliée de la France, commandée par le duc de Saxe-Veymar & le maréchal Horn. Cette victoire est un exemple que la multitude des chefs peut quelquefois ne pas nuire à une armée. Les généraux abondoient dans l'armée impériale: elle étoit d'abord commandée par quatre Princes; Ferdinand, roi de Hongrie, qui fut depuis l'empereur Ferdinand III; le cardinal Infant, le duc de Bavière & le duc Charles de Lorraine, & ces quatre Princes avoient sous eux Picolomini, Léganez, Galas & Jean de Werth. Ce dernier, ainsi que le duc de Lorraine, avec lequel il combattoit, contribua beaucoup à la victoire. Le fruit de cette victoire fut la réduction de toute la Suabe & de la Franconie. Peu de jours après, le duc de Lorraine & Jean de Werth battirent encore un corps de six à sept mille hommes d'élite, commandés par le rhingrave Otton-Louis.

En 1635 ils soutinrent ensemble la guerre en Lorraine sans désavantage. En 1636 Jean de Werth prit Coblentz, & bloqua Hermanstein, qui fut réduit en 1637.

Ce fut cette même année 1636 qu'il inspira tant de terreur à la ville de Paris, ainsi que les autres généraux de l'Empire & de l'Espagne, par l'irruption qu'ils firent en France, les uns dans la Picardie, les autres dans la Bourgogne. Galas étoit de l'expédition de Picardie, où les Allemands & les Espagnols prirent le Catelet, la Capelle, Corbie, Roye, & couroient librement entre l'Oise & la Somme, poussant des partis jusqu'à Pontoise. Alors la consternation fut au comble dans Paris. Les chemins de Chartres & d'Orléans étoient couverts de Parisiens fugitifs & de chariots chargés de leurs bagages. Le grand courage du cardinal de Richelieu & les sages mesures qu'il sut prendre conjurèrent l'orage : les étrangers furent forcés à la retraite, Roye & Corbie furent reprises.

En 1638 Jean de Werth eut encore l'honneur de remporter quelqu'avantage sur le duc de Saxe-Veymar à la première bataille de Rheinfeld, du 28 février : le duc de Rohan y fut blessé à mort; le comte de Nassau, qui commandoit l'aile droite du duc de Saxe-Veymar, & Jean de Werth, s'étant rencontrés dans la mêlée, se tirèrent quelques coups de pistolet. Nassau eut son chapeau percé d'une balle, de Werth fut blessé à la joue. L'avantage de cette première affaire fut pour Jean de Werth, puisqu'il parvint à introduire du secours dans Rheinfeld que le duc de Saxe-Veymar assiégeoit; mais il n'en fut pas de même à la seconde bataille de Rheinfeld, du 3 mars suivant: le duc de Veymar y remporta la victoire la plus complète, & fit prisonniers les quatre généraux de l'Empereur, dont Jean de Werth étoit le premier : son frère Antoine de Werth fut pris avec lui. Jean de Werth avoit fait des prodiges de valeur dans cette affaire. Abandonné de sa cavalerie, qui avoit pris la fuite, renversé de son cheval, qui étoit blessé, ne trouvant point à en changer, il avoit couru à pied pour joindre un régiment d'infanterie qu'il avoit posté dans la forêt voisine du champ de bataille. Ce régiment fut enveloppé de toutes parts & obligé de se rendre. Ce fut là que Jean de Werth & son frère furent pris. Jean de Werth fut mené en triomphe dans cette ville de Paris qu'il avoit tant épouvantée, & qui alors le chansonna. Le nom de Jean de Werth fut le refrain de plusieurs couplets, &, comme on ne le craignoit plus, on affecta de ne l'avoir pas craint. De là le proverbe : *Je m'en soucie comme de Jean de Werth*, ou *Vous n'en taterez non plus que Jean de Werth* : c'est ainsi que Rousseau rend ce proverbe dans sa comédie du *Flatteur*, où un vieux domestique (Ambroise), grand diseur de proverbes, dit à Philinte :

Le mystère est, ma foi, découvert,
Et vous n'en tâterez non plus que Jean de Vert.

Ce général fut mis à Vincennes. Si le peuple, toujours vil, prit plaisir à l'outrager, les Français polis & bien élevés virent en lui un héros humilié qui soutenoit ses revers avec noblesse, & ne cédoit en politesse & en civilité à aucun d'eux. Il étoit encore en France lorsque le comte d'Harcourt prit Turin en 1640, &, dans l'admiration que lui inspira cet exploit, il s'écria qu'il aimeroit mieux être le comte d'Harcourt que d'être Empereur. Il fut échangé en 1641 avec le maréchal Horn, qu'il avoit battu à Nortlingue.

On a beaucoup admiré la savante & pénible retraite que fit en 1645 le vicomte de Turenne, du Necker au Rhin, d'Hailbron à Philisbourg, en passant impunément par des défilés très-dangereux. Cette retraite eût vraisemblablement été moins heureuse si le conseil de Jean de Werth avoit été suivi; il vouloit qu'on courût s'emparer de la tête des défilés dans lesquels les Français étoient engagés; les autres généraux crurent devoir laisser reposer les troupes, & remirent au lendemain une victoire qu'ils croyoient assurée, les Français ne pouvant pas encore le lendemain être sortis du défilé, conjecture qui fut démentie par l'excès de diligence que fit le vicomte. En cette occasion la multiplicité des généraux avoit nui certainement aux Impériaux.

En 1646 Jean de Werth couvrit Ingolstat & Ratisbonne, pendant que l'archiduc Léopold faisoit lever le siége d'Ausbourg au vicomte de Turenne & aux Suédois.

En 1647 le duc de Bavière, qui jusqu'alors étoit resté attaché à l'Empereur, fit sa paix par le traité d'Ulm avec les Français & les Suédois, & promit une neutralité entière. Par-là Jean de Werth, qui commandoit l'armée de Bavière, se trouvoit condamné à une inaction dont son caractère s'accommodoit mal, & qui lui paroissoit honteuse pour un général allemand, tandis que l'Allemagne restoit en proie aux armées ennemies. Il entreprit de disposer de l'armée bavaroise contre les intentions & les engagemens récens du duc de Bavière, & de la donner toute entière à l'Empereur. Le Duc, sans le savoir, lui facilita l'exécution de ce projet en lui ordonnant de mener des troupes dans le Haut-Palatinat pour en chasser des maraudeurs de l'armée suédoise, qui y faisoient des courses. Jean de Werth, profitant de l'occasion, ordonne à toute la cavalerie de le venir joindre avec armes & bagages: l'infanterie dépendoit un peu plus de son commandant-général Holtz; il le fait arrêter, &, le pistolet à la main, le force d'envoyer un pareil ordre à tous les colonels. Mais que les mesures fussent bien ou mal prises, le complot échoua : le duc de Bavière en étant averti, écrivit à tous les colonels de ne plus reconnoître Jean de Werth, qu'il déclaroit traître & infâme, & dont il mettoit la tête à prix. Ce général n'eut que le tems de se sauver en Bohême. Là finit sa carrière militaire. La paix de Westphalie, conclue l'année suivante, fit

cesser toutes hostilités, & concilia pour un tems tous les intérêts.

VERTRON (Claude-Charles Guyonnet, seigneur en partie de Vertron), (*Hist. litt. mod.*), historiographe de France, chevalier commandeur des Ordres royaux & militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, membre de l'Académie d'Arles & de celle des Ricovrati de Padoue, est auteur d'une multitude de petits vers à l'honneur des Dames, principalement de celles qui se sont distinguées par les talens de l'esprit & par les connoissances. Ces pièces se trouvent pour la plupart rassemblées dans l'ouvrage qui a pour titre : *La nouvelle Panaore, ou les Femmes illustres du siècle de Louis-le-Grand; Recueil de pièces-académiques en prose & en vers sur la préférence des sexes, dédié aux Dames*, deux volumes in-12. Depuis que Louis XIV lui eut donné le titre de son historiographe, il ne cessa de louer ce Monarque dans sa prose & dans ses vers, croyant apparemment remplir par-là ce titre d'historiographe, qu'il ne paroît d'ailleurs avoir mérité par aucun ouvrage dans le genre historique. Il annonce cependant dans une lettre à madame de Saliés (voyez l'article *Saliés*), qu'il a fait en *Discours historiques* l'histoire des Ordres royaux qui sont en France; mais j'ignore si cet ouvrage ou ces ouvrages ont été imprimés, & si ces *Discours historiques* sont de l'Histoire. M. Titon du Tillet, qui place quelquefois dans son *Parnasse français* des écrivains que M. de Voltaire n'auroit pas admis dans le *Temple du Goût*, a fait une mention honorable de M. de Vertron & de deux de ses poèmes à la louange de Louis XIV; l'un intitulé le *Nouveau Panthéon*, l'autre *Parallèle de Louis-le-Grand avec les Princes qui ont eu le surnom de Grand*. Madame de Saliés, que M. de Vertron avoit célébrée dans sa *Nouvelle Pandore*, le lui a rendu dans des vers où elle loue à la fois Louis XIV & les deux poèmes à sa louange, composés par M. de Vertron :

Tout écrit aujourd'hui, tout parle de mon Roi,
Des meilleurs auteurs jusqu'à moi :
Mais tout cède, Vertron, au succès de ton zèle.
Ton *Panthéon*, ton *Parallèle*,
Montrent à l'Univers ce monarque pieux
Plus grand que tous les Rois, plus grand que tous les dieux :
Et tant de vérités qu'à peine on pourroit croire,
Se prouvent aisément dans ta fidelle histoire.

Vertron étoit aimé & estimé de plusieurs beaux esprits de son tems; il n'avoit pas un talent qui écrasât le leur; il fut ami de Santeuil, & il y a de lui des vers latins assez médiocres sur la mort de ce poète : on peut les voir dans le troisième volume des Œuvres de Santeuil, de l'édition de Paris, 1729, pages 163 & 164, avec les noms & les qualités de Guyonnet de Vertron : ils font partie du Recueil intitulé *Funus Santolinum*. Des curieux ont conservé des ouvrages manuscrits de Vertron, entre autres une *Histoire de Louis XIV*, & une *Hymne nouvelle en l'honneur de saint Louis, avec la traduction en vers français*; plus, les *Maximes de saint Louis, adressées à son fils, mises en vers français, & une paraphrase des litanies royales*. Vertron mourut à Paris le 30 novembre 1715.

VERZASCHA (Bernard), (*Hist. litt. mod.*), médecin suisse, qui eut de la réputation & des succès aux dix-septième & dix-huitième siècles, & qui est auteur de divers ouvrages sur la médecine, d'exercitations sur la paralysie, sous le titre de *Riverius Contractus*; de l'ouvrage intitulé *Centuria observationum medicarum*, d'un *Herbarium*. Né à Bâle le 22 février 1651; mort aussi à Bâle le 4 août 1719.

VESAL. A cet article Vesal (André), tel qu'il est dans le Dictionnaire, nous ajouterons seulement une particularité. M. de Thou, au cinquième livre de son Histoire, rapporte que dans une maladie de Maximilien d'Egmont, comte de Bure, qui faisoit déjà désespérer de son rétablissement, Vesal lui ayant prédit l'heure & presque le moment de sa mort, le comte fit apprêter chez lui un grand festin & exposer toute son argenterie & ce qu'il avoit de plus précieux; que s'étant mis à sa table avec ses amis, il leur fit à chacun de riches présens, & leur dit le dernier adieu avec un esprit tranquille, & qu'ensuite s'étant remis au lit, il expira précisément au tems que Vesal avoit dit. M. de Thou ne prend point sur lui l'affirmation de ce fait; un prudent *on dit* le met à cet égard à l'abri du tout reproche de crédulité : nous desirerions cependant qu'un historien d'une aussi grande autorité que M. de Thou eût donné à son doute une expression plus marquée, qu'il eût prévenu l'abus qu'on pourroit faire de son récit pour en induire une sorte de merveilleux dans la prédiction de Vesal. On entrevoit aisément à quoi se réduit la vérité de cette histoire. Le comte de Bure, comme beaucoup de malades assez courageux pour envisager leur fin, voulut savoir combien de tems à peu près il pouvoit avoir encore à vivre, selon la conjecture des médecins; il fit ses dispositions en conséquence : Vesal conjectura plus ou moins juste, & le malade mourut à peu près dans le tems indiqué par la conjecture. Il y a toujours à cela plus de latitude qu'on ne le dit; & cet *à peu près*, que les uns expriment, que les autres suppriment, est le mot décisif qui ôte à la prédiction de Vesal l'air d'horoscope qu'on a voulu lui donner. On ne peut trop purger l'Histoire de ce poison du merveilleux, qui, l'altérant dans son essence & la réduisant à la Fable,

lui ôte sa dignité, sa majesté, sa divinité, selon l'expression de Pline : *Quanta dignitas, quanta majestas, quantum deniquè sit* NUMEN *Historiæ.*

VESPASIANI, (*Hist. litt. mod.*), florentin, auteur du quinzième siècle, a écrit la vie du pape Nicolas V, avec lequel il avoit été lié avant son exaltation. Ughelli parle de cette vie dans l'*Italia Sacra;* mais elle est restée manuscrite. On a prétendu que ce Vespasiani étoit de la famille des Strozzis.

VESTILIUS (SEXTUS), (*Hist. rom.*), prétorien, accusé dans le sénat par Tibère de crimes ou chimériques ou arbitraires, & sachant qu'une accusation de Tibère étoit un arrêt de mort, se fit ouvrir les veines, comme Tacite le rapporte au sixième livre des Annales.

VESTINUS (ATTILIUS). (*Hist. rom.*) Celui-ci aussi eut les veines coupées, mais sans consentement de sa part, & par la violence d'autrui. C'étoit un sénateur peu digne de son rang, longtems favori de Néron, complice de ses débauches & dépositaire de ses dangereux secrets; se croyant d'après cela dangereux lui-même, il ne craignit pas de se rendre redoutable à Néron par des propos hardis & des railleries piquantes, que Néron n'eût soufferts d'aucun autre, & qu'il ne souffroit de lui qu'avec peine. Vestinus eut ensuite la bassesse d'épouser une Statilia Messalina qu'il savoit avoir eu un commerce suivi avec l'Empereur. Alors il prit fantaisie à Néron de reprendre la femme, & de se défaire du mari. Les ministres de sa cruauté trouvèrent Vestinus à souper avec un grand nombre d'amis; ils se jetèrent sur lui, le mirent dans un bain chaud, & lui coupèrent les veines.

C'est ainsi que Néron sait disputer un cœur.

Un autre Vestinus (Lucius) eut un grand crédit sous l'empire de Vespasien, qui le chargea de rétablir le capitole.

VETRANI (ANDRÉ), (*Hist. litt. mod.*), d'abord médecin célèbre à Palerme en Sicile, a écrit sur la lèpre, & composé d'autres Traités de médecine assez estimés. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, & ne s'occupa plus guère que des choses de la religion. Il mourut à Palerme le 24 mars 1689. Il y étoit né dans le même dix-septième siècle.

VETRANNION ou BETRANNION, (*Hist. eccléſ.*), évêque de ce Tomes en Scythie, où Ovide étoit mort exilé :

Naso Tomitanæ jam non novus incola terræ.

Vetrannion vivoit dans le quatrième siècle de l'Eglise. Il se distingua par son zèle contre les Ariens & par le courage avec lequel il résista en face à l'empereur Valens, qui les protégeoit, qui étoit arien lui-même, & qui vouloit l'obliger à communiquer avec des évêques ariens. Valens l'exila, puis le rappela. Vetrannion eut, à ce qu'on croit, la consolation de voir les commencemens du règne de l'empereur Théodose-le-Grand.

VETUS ou VETU (JEAN), franc-comtois, professeur de belles-lettres au collége du cardinal Lemoine, se rendit savant en jurisprudence & en médecine. Attaché d'abord à la famille de Gilles Bourdin, procureur-général du parlement, du fils duquel il dirigeoit les études, il fut bien plus constamment attaché dans la suite à la Maison de Lorraine. Le cardinal Charles de Lorraine l'employa en diverses négociations assez importantes, & il dut à la protection de cette Maison une charge de secrétaire du Roi & une charge de conseiller au parlement de Bordeaux, puis une de maître des requêtes, puis une de président au parlement de Bretagne. Par une suite de son attachement à cette Maison de Lorraine-Guise, il joua un rôle dans la Ligue; il servit le duc de Mayenne dans diverses affaires; il avoit recueilli les derniers mots de ce grand duc, François de Guise, assassiné devant Orléans par Poltrot de Méré, & père du duc de Guise-le-Balafré & du duc de Mayenne; il avoit fait aussi, lorsqu'il étoit encore dans son collége du cardinal Lemoine, une oraison funèbre de l'empereur Charles-Quint en latin. Comme il étoit grand controversiste, il a beaucoup écrit contre les Protestans, nommément contre Calvin & Théodore de Bèze.

VEWRE (JEAN DE LA), (*Hist. litt. mod.*), savant du seizième siècle, très-versé dans les langues hébraïque, grecque & latine, auteur d'un poëme en hébreu & en latin, sans qu'on sente trop le mérite de cette bigarrure; d'une traduction du grec en latin, du Traité de Philon des dix oracles divins; de diverses épigrammes & de quelques autres poésies. Jean Dorat en a parlé avec éloge, ainsi que Nicolas Bourbon l'ancien, dans ses poésies intitulées *Nugæ*. Il en est parlé aussi dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne. Colomiés l'a placé dans sa *Gallia orientalis.*

VEYGA (ANDRÉ DE), (*Hist. mod.*), portugais, né dans le diocèse d'Evora, pénitent du Tiers-Ordre de Saint-François, fut connu dans son tems par un seul ouvrage aujourd'hui oublié, qui a pour titre : *Acetarium variarum rerum materias continens, multiplici carmine, sacro præsertìm constans.* Il a une chose plus remarquable, c'est d'avoir passé jusqu'à quatre-vingt-douze ans en religion, & d'avoir vécu en tout cent dix ans; il mourut le 1 avril 1584.

Un autre Veyga, aussi portugais (Emmanuel de), aussi religieux, mais jésuite, né à Villa-Viciosa, mort à Lisbonne le 15 janvier 1644, à

quatre-vingts ans, a donné en portugais une Relation ou Expofition de l'état du chriftianifme en Ethiopie.

VÈZE. (*Hift. mod.*) La Maifon de Vèze ou de la Vèze en Quercy, de Carmain & de Foix, prit le nom de Carmain, parce que Pierre de Vèze acheta, vers le commencement du quatorzième fiècle, de Bertrand de Lautrec le vicomté de Carmain, qui fut dans la fuite érigé en comté par Louis XI, pour Jean de Foix, dont Pierre de Vèze, acquéreur, étoit le trifaïeul; ce Jean de Foix prit ce nom de Foix, qui étoit celui d'Ifabelle de Foix fa mère, qui, par contrat du 21 novembre 1427, avoit époufé Jean, vicomte de Carmain, lequel fut père de Jean de Foix.

Cette Maifon de Vèze avoit donné à l'Eglife un Pape, c'eft le pape Jean XXII, élu en 1316. Celui ci fit Cardinal fon neveu Gauffelin de Vèze, qui fut chancelier de l'Eglife romaine, & légat en France & en Angleterre: il eut un frère archevêque de Touloufe.

Cette même Maifon de Vèze, Carmain & Foix a produit un grand nombre de chevaliers & de guerriers diftingués par la valeur.

VIA (ARNAULD DE), (*Hift. mod.*), natif de Cahors, comme le pape Jean XXII fon oncle maternel, fut auffi fait par lui Cardinal & évêque d'Avignon, ainfi que Jacques de Via fon frère. C'eft Arnauld de Via qui a fait bâtir le palais épifcopal d'Avignon. Arnauld fut fait Cardinal le 22 juin 1317, & mourut le 24 novembre 1335.

VIAIXNES (Dom THIERRI DE), (*Hift. litt. mod.*), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne & de Saint-Hydulphe, confidéré & perfécuté pour janfénifme, dans fon Ordre même, où il fut fouvent exilé de maifon en maifon, puis par le Gouvernement, qui le mit deux fois à Vincinnes, où la première fois il refta près de fept ans, & la feconde fois près de deux, & n'en fortit qu'à la mort de Louis XIV. Par où un fimple religieux, un fujet obfcur & paifible peut-il avoir mérité d'être traité en criminel d'Etat? Il fut encore exilé fous la régence en 1721, pour les intérêts de la bulle, dont on ne fe foucioit guère. Il fut obligé de quitter le royaume. Il finit par s'attacher à l'Eglife janfénifte d'Utrecht, & il mourut près de cette ville le 31 octobre 1735.

VIALART, (*Hift. mod.*), nom d'une noble & ancienne famille originaire d'Auvergne. Michel Vialart, confeiller au parlement de Paris, puis préfident des requêtes du Palais, fut envoyé par Louis XIII ambaffadeur en Suiffe, & y mourut en 1634. Il fut père de ce fameux évêque & comte de Châlons, Félix Vialart de Herfe, qui eut tant de part à la paix de Clément IX, qui fit dans fon diocèfe tant d'utiles établiffemens, bâtit & dota le féminaire, forma plufieurs maifons d'éducation pour l'un & l'autre fexe, fit reconftruire & agrandir fon églife, ravagée par un incendie; n'eut de revenus que pour les pauvres, épuifa fon zèle à tâcher de concilier entr'eux les divers docteurs théologiens, fut toujours ami de la paix, & non moins ardent à donner en tout genre l'exemple des vertus & de la fimplicité; paffa les vingt dernières années de fon épifcopat dans le féminaire qu'il avoit fondé, vivant avec fes prêtres, veillant fur eux, les animant par fes exhortations & fes exemples à l'accompliffement de tous leurs devoirs, à la pratique de toutes les vertus; travaillant avec eux à l'inftruction des Fidèles par plufieurs ouvrages dont le mérite s'eft fait fentir au-delà des circonftances & des objets pour lefquels ils avoient été faits: il s'attacha furtout à rétablir par fes ordonnances la difcipline de l'Eglife dans toute fa pureté. On dit que Louis XIV lui deftinoit l'archevêché de Paris après la mort de M. de Péréfixe, & on infinue qu'il le refufa, foit, comme on dit, par humilité, foit qu'il regardât comme indiffoluble fon mariage avec fon Eglife. Son épifcopat fut auffi long qu'édifiant: il dura quarante ans. Ce faint prélat mourut le 10 juin 1680.

Son oncle paternel, frère de Michel Vialart, d'abord religieux feuillant & quatre fois général de fon Ordre, fut nommé en 1640 à l'évêché d'Avranches, & mourut le 15 feptembre 1644. Il eft auteur de Mémoires du miniftère du cardinal de Richelieu, avec diverfes réflexions politiques. Cet ouvrage, qui ne parut qu'en 1650, fix ans après la mort de l'auteur, dans un tems où le parlement, foulevé contre l'adminiftration du cardinal Mazarin, n'étoit guère favorable à la mémoire du cardinal de Richelieu, fut condamné au feu par un arrêt du 11 mai de la même année 1650.

VIANA (LOUIS-FRANÇOIS), (*Hift. litt. mod.*), né à Grenade en 1690, fut nommé en 1756 hiftoriographe du roi d'Efpagne, Ferdinand VI. Cet écrivain, dont les principaux ouvrages font des Differtations *fur l'arrivée de faint Jacques-le-Majeur en Efpagne, & fur le martyre de ce Saint; fur l'authenticité de la fainte Véronique de Jaën, fur une apparition miraculeufe de la fainte Vierge du Pilar de Sarragoffe*, toutes chofes dont il foutient la réalité & dont il rapporte les preuves, étoit l'objet de l'admiration & des éloges des favans de l'Efpagne; ils l'appeloient *Corypheum litteraturæ Hifpanæ, gelonem librorum, in hiftoriâ ecclefiafticâ facilè principem: antiquitatum mirificum indagatorem, gloriæque hifpanicæ gentis acerrimum defenforem.* Il étoit comblé de tous les honneurs académiques en tout genre. Il vivoit encore en 1759.

VIANI (JEAN-CLAUDE), (*Hift. litt. mod.*), prieur de Saint-Jean d'Aix, de l'Ordre de Malte, mort le 16 mars 1726, à quatre-vingt-huit ans, bel-efprit, hiftorien & poète. On a de lui une

multitude d'ouvrages en vers de tout genre & de tout titre. Les principaux sont une Epître latine, adressée à M. l'abbé Fleuri, auteur de l'Histoire ecclésiastique : *Per illustri & reverendissimo domino Claudio Fleuri, &c. carmen eucharisticon.* L'abbé Fleuri étoit alors confesseur du roi Louis XV. L'autre abbé Fleuri, ancien évêque de Fréjus, depuis cardinal-ministre, étoit précepteur du même Louis XV. Il a aussi son hommage particulier, ainsi que M. le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, & M. Fléchier, évêque de Nîmes. Pour ce dernier hommage, c'étoit le cœur qui le dictoit, non-seulement parce que M. Fléchier en étoit très-digne, mais parce que le poète étoit son ami. On a encore du même Viani des Elégies sur la mort des Princes français de son tems, une Relation en vers latins de la peste d'Aix en 1720, une Histoire latine de la dernière conjuration de Naples, laquelle a été traduite en français par un de ses amis ; un Poème en vers latins sur le siége de Malte par les Turcs.

Jean-Claude Viani avoit trois frères : Pierre Viani, grand-prieur de l'Eglise de Malte ; Charles Viani, connu en Provence par ses missions & sa vie pénitente, mort en 1706 au séminaire d'Aix, & Christophe Viani, maître des comptes & conseiller de la cour des aides de Provence, mort en 1685.

Un autre Viani, originaire de Saluces en Piémont (nous ignorons s'il étoit de la même famille que les précédens), né vers l'an 1690, entra dans l'Ordre des Servites : il est principalement connu pour avoir accompagné à la Chine Charles-Ambroise de Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, que le pape Clément XI envoyoit à la Chine en qualité de légat apostolique pour prendre connoissance des contestations qui s'élevoient entre les différens missionnaires, & rétablir, s'il étoit possible, parmi eux la paix & la concorde nécessaires à la propagation de la foi. Le Père Viani a écrit sur la théologie, la géographie sacrée, la chronologie & l'histoire ecclésiastique ; il a traduit en italien un *Traité de l'ame des bêtes*, composé en français. Mort en 1738.

VIAS (Balthazar de), (*Hist. litt. mod.*), né à Marseille le 14 septembre 1587, poète latin du dix-septième siècle, étoit fils de Jacques de Vias, consul pour le Roi à Alger, maître des requêtes de la Reine. Jacques de Casaux, consul de Marseille, s'étant fait tyran de cette ville sous la protection du roi d'Espagne, & en ayant chassé les sujets attachés à leur Roi légitime, Henri IV, Jacques de Vias, qui étoit du nombre, fut obligé de se retirer à Pise, & sa femme alla le trouver à Livourne & lui porta son fils Balthazar encore enfant. Casaux ayant été tué & Marseille étant soumise, Jacques de Vias, sa femme & son fils ne tardèrent pas à y revenir. On apprend tous ces faits & tous ceux qui concernent Balthazar de Vias & sa famille, par le Recueil de ses poésies, intitulé *Balthasaris de Vias, Massiliensis, Regi christianissimo à consiliis, charitum libri tres. Ad Henricum-Ludovicum-Habertum Mommorium, Regi à consiliis & libellorum supplicum magistrum.* Il y parle de son goût & de sa facilité pour les vers dès son enfance, à peu près dans les mêmes termes qu'Ovide :

Nec labor ullus erat subitos effundere versus,
Et quicquid volui dicere carmen erat.

Balthazar de Vias mourut à Marseille en 1667, âgé de quatre-vingts ans : c'étoit aussi à cet âgé de quatre-vingts ans que son père étoit mort. Le poète fut ami de la plupart des hommes illustres de son tems, de M. de Peiresc, de Gassendi, de M. de Launoi, de ce Henri-Louis-Habert de Monmort, de l'Académie française, auquel il a dédié ses poésies ; de Robert Barclai, auteur de l'*Argenis*. Le Père Claude Lion, oratorien, a célébré les ouvrages de Balthazar de Vias dans une pièce de vers, sous ce titre : *Nobilissimo clarissimoque viro Balthasari de Vias, doctissimo & clarissimo Musarum alumno, Xenion.*

VIBIUS. (*Hist. rom.*) On rencontre souvent ce nom dans l'histoire romaine.

Vibius Virius, citoyen de Capoue, ayant fait révolter cette ville en faveur d'Annibal, & voyant que Fulvius étoit près de la reprendre, se retira chez lui avec vingt-sept sénateurs ses complices, leur donna un grand festin où ils s'enivrèrent tous & s'empoisonnèrent.

Vibius Fronto, général de la cavalerie sous l'empire de Tibère.

Vibius Serenus, proconsul de l'Espagne ultérieure, condamné pour ses violences sous le règne du même Tibère.

Un autre *Vibius* Serenus, accusateur de profession sous le même règne, & qui, ayant intenté une fausse accusation contre Fonteius Capito, proconsul d'Afrique, n'en fut pas moins renvoyé absous.

Vibius Crispus, qui faisoit métier d'accusateur pour de l'argent, quoique riche & ayant assez de fortune, de crédit & de talent pour faire un métier plus honnête, ou pour n'en faire aucun & n'être qu'un homme aimable dans la société.

Vibius Marius, homme vénérable par son âge & ses mœurs, accusé, sous le même règne de Tibère, par Satrius Secundus d'avoir eu part au complot d'Albucilla contre cet Empereur, & d'être l'amant adultère de cette femme.

Vibius Avitus, gouverneur des Gaules & de la Germanie inférieure sous Néron.

Vibius Secundus, chevalier romain, accusé de péculat par les Maures sous l'empire du même Néron, & condamné à l'exil.

C. *Vibius* Trebonianus Gallus, gouverneur de la Mésie, élevé à l'empire après la mort de l'empereur

pereur Déce, l'an 251 de l'ère chrétienne, qui associa son fils Volusien à l'empire, & qui fut tué l'an 253.

VIC (Enée), (*Hist. litt. mod.*), savant antiquaire, né à Parme, recherchoit avec grand soin les médailles, & dessinoit & gravoit avec soin celles qu'il avoit recueillies; il se proposoit de donner les médailles de tous les Empereurs, avec d'amples commentaires: les douze Césars parurent en 1550, très-bien gravés. En 1557, Vic donna les femmes des douze Césars, avec ses observations, qui furent traduites d'italien en latin, par Noël Conti, noble vénitien. En 1562, il parut un autre volume sur les médailles de Jules-César seulement; enfin, en 1601, après la mort d'Enée Vic, Jacques Franchi, graveur à Venise, qui avoit acquis ses planches, publia ce qu'il y avoit de gravé des médailles des Empereurs, depuis Nerva jusqu'à Lucius Verus, & des Impératrices, depuis Plautine jusqu'à Salonnie.

VICHI-CHAMPROND, (*Hist. de Fr.*), ancienne Maison du Bourbonnois, dont étoient le dernier trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris & la marquise du Deffand sa sœur, célèbre par son esprit.

Damas de Vichi, premier du nom, suivit saint Louis au voyage de la Terre-Sainte.

Guillaume III de Vichi fut armé chevalier par le duc de Bourbon, beau-frère du roi Charles V.

Damas II de Vichi porta la bannière du duc de Bourbon au siége de Verteuil.

Antoine de Vichi, troisième du nom, servit à Gênes le roi François I, qui lui en témoigna sa satisfaction par une lettre très-honorable, en date du 13 janvier 1528. Il empêcha l'établissement des nouvelles hérésies dans son pays. Henri II le fit chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Gaspard de Vichi, comte de Champrond, arrière-petit-fils d'Antoine, fut maréchal des camps & armées du Roi, & gouverneur du Pont-Saint-Esprit, qu'il avoit repris par intelligence sur les ennemis de l'Etat. C'est pour lui que Louis XIII a érigé Champrond en comté.

Il eut un petit-fils, Bertrand, chevalier de Malte, tué à la défense de Mayence en 1689.

VICTORIN. Dans le Dictionnaire, nous n'avons parlé, à cet article, que du tyran Victorin. Il y a de ce nom plusieurs écrivains, philosophes, théologiens ou gens de lettres recommandables.

1°. Victorin, évêque de Petaw dans la Pannonie supérieure, qui a souffert le martyre vers l'an 303, sous la persécution de Dioclétien. Saint Jérôme nous apprend que cet évêque avoit composé de savans commentaires sur la plupart des livres de la Bible. Optat de Milève, Bede, Usuard, Baronius, Bellarmin, Sponde, Godeau, Dupin & autres auteurs ecclésiastiques en parlent aussi & avec détail, & c'est un point de critique chez les savans, de savoir s'il a partagé ou non l'erreur des Millenaires.

2°. Victorin (Caius ou Fabius Marinus), philosophe africain au quatrième siècle, conduit par la lecture des livres de Platon à celle de l'Ecriture-Sainte, la goûta, l'admira & se fit chrétien. Saint Augustin dit que Victorin avoit traduit en latin plusieurs livres des Platoniciens Saint Jérôme cite des livres que le même Victorin avoit faits contre les Ariens, ainsi que des Commentaires sur saint Paul. Il écrivit aussi contre les Manichéens, & fit un poëme des Macchabées: ces derniers ouvrages sont dans la *Bibliothèque des Pères.*

3°. Victorin de Feltry, en Italie, un des plus savans hommes du quinzième siècle. On apprend dans un ouvrage posthume d'un Anglais nommé Humfroi Hody, qui a pour titre: *De Græcis illustribus linguæ græcæ litterarumque humaniorum instauratoribus*, que Victorin apprit la langue grecque d'Emmanuel Chrysoloras, & qu'il enseigna la langue latine à Théodore Gaza & à Georges de Trébizonde, qui l'appelle son maître dans un opuscule qu'il lui dédia sous ce titre: *De Artificio ciceronianæ orationis, pro Quinto Ligario.* C'étoit à Mantoue que Victorin enseignoit: le prince de Mantoue, Jean-François de Gonzague, lui confia l'éducation de ses enfans, & même de sa fille, la princesse Cécile, dont les progrès dans les langues grecque & latine la rendirent l'admiration des savans de son tems. Saxolus Pratensis, qui avoit aussi été disciple de Victorin, en a donné un éloge qui fait également estimer l'auteur, & respecter & chérir le maître, dont il expose en détail, & les talens comme instituteur, & les vertus comme bienfaiteur, non-seulement de ses élèves, mais de tous les malheureux.

Jean-André, évêque d'Aleria, autre disciple de Victorin, l'appelle *ævi nostri Socrates, sæculi sui ornatus ac decus, fama & gloria Academiæ mantuanæ, pater pauperum studiosorum, humanitatis suscitator, latinitatis erector, sapientiæ magister, honestatis specimen, bonitatis exemplum, divitiarum contemptor, ingeniorum sublevator, &c.*

Le cardinal Querini a aussi parlé de Victorin avec beaucoup d'éloges, mais il n'a pu en parler que d'après les autres. La liste de ses panégyristes contemporains ne finiroit point. Un tel concert de louanges de la part de tous ces excellens juges ne peut n'avoir pas été mérité; mais nous n'avons pas d'ouvrages de Victorin à citer à l'appui de tant d'éloges.

VIDOMAR, (*Hist. mod.*), est le nom du vicomte de Limoges, qui, par le refus qu'il fit de partager avec Richard Cœur de-Lion, son seigneur suzerain, un trésor qui avoit été trouvé sur ses terres, ou de le lui remettre tout entier comme Richard le prétendoit, attira sur lui les armes de

cet impétueux Richard, qui périt dans cette guerre. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'article *Richard I*, dit Cœur-de-Lion, parmi les rois d'Angleterre.) Le trésor dont il s'agissoit, étoit des statues d'or qui représentoient un Empereur assis à table avec sa femme & ses enfans.

VIENNOIS. C'est le nom d'une Maison noble du Dauphiné, descendue d'Amédée Donné de Viennois, fils naturel de ce dernier dauphin, Humbert II, qui céda le Dauphiné à la Maison de France; Humbert arma ce fils chevalier, & lui donna en rentes un appanage assez considérable. Amédée se qualifioit *Dominus Amedeus, miles Donatus Humberti Delphini*. Il mourut en 1361. Jean son fils étoit qualifié *Vir nobilis Joannes de Viennesio, filius Amedei Bastardi, domini Humberti Delphini*.

Dans des lettres du 22 janvier 1447, données par Charles VII à Amédée II, fils de Jean, & à Jean II, fils d'Amédée, il est dit qu'ils portent dans leurs armes *un dauphin*, attendu qu'ils tirent leur origine d'Humbert II, dernier dauphin.

Un de leurs descendans, Marc-Antoine de Viennois, eut son château de Vizilla brûlé par les Protestans; deux de ses frères périrent dans les flammes: on eut peine à sauver son fils Arnoul, encore enfant.

Cette Maison de Viennois a produit plusieurs guerriers utiles.

VIET (BARTHÉLEMI DE), (*Hist. litt. mod.*), Lyonnais, a traduit en français les harangues de Louis Grotto, sous ce titre: *Les harangues de Louis Grotto, aveugle d'Hadrie, admirable en éloquence, par lui prononcées en plusieurs lieux où il a été envoyé ambassadeur, très-utiles à toutes sortes de personnes, traduites du latin & de l'italien en français, par Barthélemi de Viette, Lyonnais.*

Il n'a point été parlé, dans le Dictionnaire, de ce Louis Grotto, qui mérite cependant d'être connu: c'est ici le lieu de suppléer à cette omission.

Louis Grotto, natif d'Adria (dans l'Etat de Venise), qui donne son nom à la mer Adriatique, avoit perdu la vue huit jours après sa naissance, & pouvoit passer pour aveugle-né. Cette privation du sens le plus utile ne l'empêcha pas de faire de grands progrès dans l'étude des langues, des belles-lettres & de la philosophie. Etabli à Venise, il y fonda l'Académie *De gli illustrati*. Il harangua le premier mai 1556 la princesse Bonne, reine de Pologne & duchesse de Bari, lorsqu'elle passoit par Venise, venant de Pologne & se rendant à Bari; il harangua aussi Henri III, roi de Pologne, puis de France, le 15 juillet 1574, lorsqu'à son retour de Pologne il passa par Venise. Il a de même harangué presque tous les doges de Venise de son tems, le jour de leur élection, tels que Laurent & Jérôme Prioli, Pierre Loredano, Louis Mocenigo, Sébastien Veniero, Nicolas de Ponte, Pascal Cigogna. Ces harangues ont paru mériter d'être imprimées à Venise long-tems après la mort de l'auteur, en 1598, & traduites long-tems encore après, & publiées en 1628 par Barthélemi Viette; mais l'Epître dédicatoire à M. Seguier est du 29 mars 1611. On a aussi des poésies italiennes de Louis Grotto; des tragédies, *la Dalida*, *l'Adriana*: le sujet de celle-ci est tiré des Nouvelles de Bandello; des comédies, *l'Alteria*, *il Tesoro*; des pastorales, *il Pentimento amoroso*, *favola pastorale*; *la Calisto*, *favola pastorale*. Louis Grotto mourut le 13 décembre 1585, à cinquante ans.

Son traducteur Viette a aussi traduit les Contemplations ou Méditations du cardinal Borromée, & il a composé un ouvrage des beautés de la sainte Vierge, qu'il n'a pu connoître que par révélation.

VIEYRA (SÉBASTIEN & ANTOINE), (*Hist. mod.*), tous deux Portugais, tous deux jésuites, & le premier, victime de son zèle pour la propagation de la foi. Celui-ci passa aux Indes en 1602, à l'âge de seize ans, puis à Macao, puis au Japon; il fut obligé d'en sortir en 1614, au moment où l'on en chassoit tous les missionnaires. Il alla aux Philippines, & retourna déguisé au Japon. Rappelé à Macao, il fut envoyé à Rome pour représenter au pape Urbain VIII l'état déplorable du christianisme au Japon. Retourné à Macao & aux Philippines à travers mille dangers, il chercha un danger plus grand en rentrant au Japon, déguisé en matelot chinois; il fut reconnu, mis en prison & condamné à mort avec cinq autres jésuites & un franciscain On les promena d'abord avec ignominie dans les rues de la ville impériale, puis on les suspendit dans une fosse la tête en bas, & le troisième jour le père Vieyra étant encore en vie, on alluma dans sa fosse un grand feu qui le réduisit en cendres le 6 juin 1634.

Le sort d'Antoine fut moins malheureux, quoiqu'assez agité. Voué, comme Sébastien, aux missions, il étoit au Brésil lorsque le vice-roi Mascarenhas le chargea d'accompagner son fils, qu'il envoyoit porter à Jean de Bragance la nouvelle qu'il l'avoit fait reconnoître dans les possessions portugaises en Amérique. Antoine obtint auprès du Roi plus de faveur qu'il n'en desiroit; car cette faveur même qui le fit employer en diverses négociations importantes, en Angleterre, en Hollande, en France & à Rome, fut long-tems un obstacle à son retour en Amérique & à ses fonctions apostoliques, qu'il brûloit toujours de reprendre. Après bien des difficultés & des délais, il les reprit enfin; il retourna en 1652 dans les forêts du Maragnan instruire les sauvages. En 1655, les missionnaires ses confrères eurent besoin de son crédit à la cour de Lisbonne pour faire cesser des vexations qu'ils éprouvoient de la part des Portugais établis au Brésil: il obtint du Roi tout

ce qu'il demanda, excepté son retour en Amérique, qui fut différé jusqu'en 1655. Le roi Jean mourut en 1656, & les Portugais, ennemis d'Antoine & des autres missionnaires, les renvoyèrent tous en Portugal en 1661. Ce fut lui, dit-on, qui dressa, en 1662, une remontrance sur les désordres de l'Etat sous le règne d'Alphonse. Cette remontrance le fit exiler en 1663 à Porto. Ses ennemis le déférèrent à l'inquisition le 2 octobre 1665; mais l'inquisition a rarement sévi contre un jésuite : il fut mis en liberté le 24 décembre 1667. En 1669 il fut appelé par son général à Rome, à la sollicitation de la reine de Suède, Christine, qui desiroit le connoître, & lui fit un accueil favorable. Le pape Clément X, par un bref du 17 avril 1675, l'affranchit de toute juridiction des inquisiteurs portugais, & le soumit immédiatement à la congrégation romaine des cardinaux, présidens au tribunal du Saint-Office. Antoine retourna en Portugal en 1676, & en 1681 au Brésil, où il mourut le 18 juillet 1697, âgé de quatre-vingt-neuf ans. On a de lui quinze volumes in-4°. de sermons, de panégyriques, de dissertations sur différens sujets, soit théologiques, soit philosophiques, soit littéraires; de discours d'éloquence, dont quelques-uns ont été traduits par le Père Verjus son confrère. (*Voyez* ci-dessus l'article *Verjus.*)

VIGAND (Jean), (*Hist. du luthéran.*), grand théologien protestant, disciple de Luther & de Melanchton, ministre dans différentes villes d'Allemagne, nommément à Mansfeld sa patrie; il eut part, avec Flaccius Illyricus, à cette histoire ecclésiastique protestante, connue sous le nom de *Centuries*, comme ses auteurs sous le nom de *Centuriateurs de Magdebourg*. On a de lui plusieurs Traités théologiques & quelques ouvrages, même d'histoire naturelle & de botanique, entr'autres un catalogue des herbes particulières à la Prusse. Il fut douze ans surintendant des églises de Poméranie. Mort le 21 octobre 1587, à quatre-vingt-quatre ans.

VIGILE. (*Hist. eccléf.*) Aux deux *Vigiles* dont il est parlé dans le Dictionnaire, il faut ajouter Vigile, évêque de Trente au quatrième siècle, qui, conformément aux avis de saint Ambroise qu'il avoit consulté, travailloit avec zèle à la conversion des idolâtres des Alpes, avec les coopérateurs que saint Ambroise lui avoit envoyés de Milan. Ces apôtres ayant souffert le martyre vers l'an 397, Vigile en écrivit la relation; & étant venu trois ans après dans le lieu où cette exécution s'étoit faite, il y trouva une idole de Saturne, qui étoit en grande vénération; il la mit en pièces par un zèle qui étoit, ou non, selon la science (*videant periti*), mais qui mit en fureur ces idolâtres, par lesquels il fut lapidé le 26 juin de l'an 400 ou 405. Usuard le met au nombre des martyrs.

VIGNACOURT. Deux grands-maîtres de Malte, de ce nom, ont été célèbres : l'un (Aloph de Vignacourt) a été le cinquante-troisième grand-maître de cet Ordre; il a succédé, en 1601, dans cette place à Martin de Garzès. De son tems la religion eut des avantages assez marqués sur les Turcs; il fit bâtir plusieurs tours & forteresses pour la défense de Malte, & fit construire une très-belle fontaine au milieu de la cité Valette. En 1617, il envoya une relique de sainte Euphémie à la Faculté de théologie de Paris, qui la lui avoit demandée, & qui avoit choisi cette sainte pour une de ses patrones. Mort en 1622.

Adrien de Vignacourt son neveu, fils d'un autre Adrien de Vignacourt, premier gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, fut fait commandeur de l'Ordre dès sa naissance par le grand-maître Aloph son oncle, suivant le privilége attaché à la grande-maîtrise; il eut encore depuis d'autres commanderies & diverses dignités dans l'Ordre, & enfin il fut élu grand-maître le 24 juillet 1690, à la mort de Grégoire Caraffa, & fut le soixante-deuxième grand-maître, jusqu'au 4 février 1697, qu'il mourut, ayant soutenu avec gloire la dignité de l'Ordre & le nom de Vignacourt.

Nous ignorons si Maximilien de Vignacourt, connu par des poésies dont plusieurs ont été imprimées, mais qui n'ont pas été recueillies, étoit de la même famille; il avoit le titre de Patrice d'Arras, & Valère-André, dans sa *Bibliothèque belgique*, lui donne encore celui de *Palatinus Regius*. Il étoit ami de Juste-Lipse, & a fait sur sa mort diverses pièces. Il a écrit aussi sur les troubles de la Flandre : *De causis calamitatibus & remediis tumultuum Belgicorum.*

VIGNATE (Ambroise), (*Hist. litt. mod.*), natif de Lodi, vivoit vers l an 1476. Léandre Alberti dit de lui : *Ambrosio Vignate, ornato di grand doctrina.*

VIGNE (de la). Nous avons parlé, dans le Dictionnaire, d'Anne de la Vigne, connue par ses poésies : ajoutons ici que son père, Michel de la Vigne, étoit fils d'un autre Michel de la Vigne, échevin de Vernon-sur-Seine au tems de la Ligue, & qui eut le mérite de retenir cette ville dans l'obéissance de Henri IV; ce qui n étoit pas alors sans difficulté. Le fils, dont les progrès dans ses études avoient été si rapides, que, se trouvant trop avancé pour son âge, il fut obligé d'attendre l'âge prescrit par les statuts pour prendre les degrés en médecine, fut reçu docteur en 1614. Il fut bientôt un des premiers médecins consultans de Paris & médecin de Louis XIII, qui n'en voulut point voir d'autres dans sa dernière maladie.

Elu doyen de la Faculté de médecine, il eut à défendre cette Faculté de Paris contre les médecins étrangers; il plaida lui-même deux fois cette

cause à la grand'chambre, le 9 décembre 1643 & le 1 mars 1644; & ce même jour 1 mars 1644 il gagna sa cause, & obtint un arrêt favorable à la Faculté de Paris. Il mourut le 14 juin 1648, à soixante ans, étant né le 5 juillet 1588.

Claude de la Vigne de Frecheville, son arrière-petit-fils, fut, comme lui, un très-savant médecin. D'abord médecin ordinaire du Roi & de la Reine, & de madame la Dauphine, il eut ensuite la survivance de M. Helvetius, premier médecin de la Reine. Il mourut le 7 octobre 1758. Il a laissé des ouvrages, mais manuscrits; un petit Traité des plantes, par ordre alphabétique; un Traité particulier des fièvres; une Physique générale & particulière du corps humain; un Traité des maladies, en français & en latin: il avoit encore projeté un nouveau Dictionnaire de médecine, dont le but auroit été d'indiquer les meilleurs auteurs sur chaque matière.

VIGNOLES. (*Hist. de Fr.*) Le fameux Etienne des Vignoles, dit la Hire, dont l'article est dans le Dictionnaire, avoit un frère (Amador des Vignoles) brave chevalier, ainsi qu'Etienne. Cet Amador, en 1429, conduisit à Orléans un secours de quatre cents hommes choisis, pour seconder la Pucelle d'Orléans, occupée alors à en faire lever le siége. Il fut tué devant Creil en 1434.

VIGNOLI (MARIE-PORCIE), religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, née à Viterbe en 1632. On a beaucoup vanté sa figure, ses vertus, surtout sa prodigieuse, on pourroit même dire sa monstrueuse mémoire, qui étoit telle, dit-on, que quand elle avoit lu un livre deux fois, elle étoit en état de le réciter tout entier. Instruite de plusieurs langues & de plusieurs sciences, elle cultiva par préférence la poésie italienne. On avoit imprimé d'elle, de son vivant, ses *Sonetti eroici lugubri; l'Obelisco di Piazza Navona, idillio; il Genethliaco del principe, primogenito del Re di Polonia; il Vaticinio della Sibilla Tiburtina, &c.* & divers *canzone*. On peut croire qu'elle figure avec distinction dans la *Bibliothèque* des écrivains de l'Ordre de Saint-Dominique, des Pères Quétif & Echard. Marie-Porcie Vignoli vivoit encore en 1692.

VIGUIER (JEAN), (*Hist. litt. mod.*), dominicain de Toulouse, auteur d'un ouvrage qu'on n'a cessé de réimprimer pendant tout le seizième siècle, intitulé: *Institutiones ad naturalem et christianam philosophiam, maximè verò ad scholasticam theologiam.* Ce titre seul empêcheroit aujourd'hui toute réimpression, & le Commentaire sur l'Epître de saint Paul aux Romains, du même auteur, presqu'aussi souvent réimprimé de son tems que le premier ouvrage, ne seroit pas plus recherché. Sa *Consolation des agonisans* pourroit l'être davantage, dans l'espérance d'y trouver quelqu'adoucissement à cet état. Le Père Viguier vivoit en 1553.

VILLA (GUIDON, MARQUIS DE), (*Hist. litt. mod.*), fameux général italien, attaché aux ducs de Savoie, se distingua tellement par ses services & par ses succès, que le duc Charles-Emmanuel I, après lui avoir donné le marquisat de Cigliano, lui permit d'écarteler les armes de Savoie avec les siennes. Les ennemis mêmes rendirent hommage à sa valeur. Lorsque Louis XIII eut forcé le pas de Suse, que le marquis de Villa venoit de défendre contre lui, il alla, ainsi que le cardinal de Richelieu, visiter ce brave ennemi, & lui témoigner toute son estime. Les ducs de Savoie étant devenus alliés de la France, Villa les servit contre les Espagnols. En 1648, étant avec le duc de Modène, généralissime de l'armée des Français, & le maréchal du Plessis-Praslin, il fut tué d'un coup de canon au siége de Crémone; il étoit couvert de blessures reçues en différentes occasions au siége d'Ast, & surtout à la défense du pas de Suse.

VILLEGAS (FERNANDEZ RUYS DE), (*Hist. litt. mod.*), Espagnol, mais poète latin du tems de Charles-Quint & de Philippe II, eut pour maître Louis Vivès, & fut lié avec Budée, avec Erasme, avec la savante Aloïsia Sigea de Tolède, & a célébré dans ses vers ces différens personnages. Ses poésies sont estimées.

Villegas (Alphonse) est aussi le nom d'un historien espagnol qui vivoit à la fin du seizième siècle.

VILLEMENEUST (DE LESQUEN DE LA), famille noble & ancienne de Bretagne, dont étoient, entr'autres militaires distingués, Alain de Lesquen de la Villemeneust, chevalier de l'Ordre du Roi, maître-d'hôtel ordinaire, & Joseph de Lesquen, seigneur de la Villemeneust, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis & de l'Ordre de Saint-Lazare, brigadier des armées du Roi, dont les exploits sont rappelés dans une lettre très-honorable du 10 août 1713, que M. Voysin, alors ministre de la guerre, lui écrivit, par ordre du Roi, pour lui témoigner sa satisfaction. Joseph de Lesquen mourut le 29 décembre 1732.

VILLEMOT (PHILIPPE), (*Hist. litt. mod.*), de l'Académie de Lyon, est auteur d'un *Nouveau Système* ou *Nouvelle Explication du mouvement des planètes*, ouvrage qui a été traduit en latin par M. Falconet, & qui a formé une espèce de schisme parmi les astronomes, M. de Malezieu l'ayant attaqué sur quelques points, & les partisans de M. Villemot l'ayant défendu. M. de Villemot est mort à Choisy-le-Roy, près Paris, le 11 octobre 1713.

VILLOTTE (JACQUES), (*Hist. mod.*), jésuite lorrain, fut missionnaire en Arménie, & composa plusieurs ouvrages en langue arménienne pour l'instruction des gens du pays. Ces ouvrages ont tous pour objet la religion chrétienne, dont ils sont l'explication & le développement. A ces ou-

vrages, écrits en arménien, il a joint un ouvrage français, qui a pour objet de faire connoître en Europe l'Arménie & d'autres grands Etats asiatiques & africains; il a pour titre : *Voyage d'un missionnaire de la congrégation de Jésus, en Turquie, en Perse, en Arménie, en Arabie & en Barbarie.* Mort à Saint-Nicolas-du-Port, en Lorraine, le 14 janvier 1743; né à Bar-le-Duc le premier novembre 1656.

VINCENS (DE MAULÉON, DE SAIGNETS D'ASTOAND, DE CAUSANS), noble & ancienne Maison du Comtat-Venaissin, & qu'on croit originaire d'Italie, descendue des anciens seigneurs de Vicence, dans l'Etat de Venise. Elle est connue par titres dès l'an 1022. Mais pour ne parler ici que de ceux qui se sont illustrés à la guerre ou qui ont été revêtus de grands emplois, Etienne de Vincens de Mauléon, baron de Causans, se distingua parmi les principaux guerriers qui accompagnèrent Charles VIII à la conquête de Naples.

Un de ses fils, Guillaume, que Brantôme a placé justement parmi ses hommes illustres, étoit gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, fut gouverneur pour ce prince en Afrique, & fut tué sur la brèche de Villeneuve, qu'il défendoit.

Jean, frère de Guillaume, servoit au contraire dans les armées françaises, & commandoit l'artillerie dans Marseille pour François I, contre Charles-Quint.

Louis leur frère aîné fut régent & gouverneur de la principauté d'Orange, & en cette qualité il porta la bannière de cette souveraineté, en 1530, aux obsèques de Philibert de Châlons, dernier prince d'Orange de sa Maison, & par la mort duquel la principauté d'Orange passa dans la Maison de Nassau.

Guillaume, fils de Louis, eut aussi le gouvernement de cette principauté sous les Nassau, & le zèle avec lequel, conformément à leurs ordres & à son devoir, il défendit la ville d'Orange contre les entreprises des Huguenots, les irrita au point qu'après sa mort ils brûlèrent le bourg, l'église & le château de Causans, &, ayant pris Orange, profanèrent son tombeau, & traînèrent son corps dans les rues avec une ignominie qui retombe sur eux & qui l'honore.

Henri, fils de Guillaume, épousa une héritière de la Maison de Sade, & fille d'Esprit Saignets d'Astoand, chevalier de l'Ordre du Roi, & comte d'Ampurie dans le royaume d'Arragon, en vertu d'une donation faite par Yolande d'Arragon, reine de Sicile & de Jérusalem, à Guillaume de Saignets, ambassadeur près de sa personne pour le roi de France, & l'un des auteurs d'Esprit Saignets; c'est par ce mariage que les noms de Saignets & d'Astoand sont devenus propres à la Maison des Vincens & des Causans.

Philippe, fils de Henri, reprit le château d'Orange pour le remettre au gouverneur nommé par le Prince, signalant ainsi envers lui la même fidélité que ses pères avoient témoignée aux prédécesseurs du Prince.

Claude, fils de Philippe, ne dégénéra ni de la vertu ni de la faveur de ses pères : ce fut pour lui que la baronie de Causans fut érigée en marquisat par lettres-patentes du 28 août 1667.

Louis, fils de Claude, fut lieutenant-de-roi en Provence, ainsi que Jacques de Vincens son fils.

Et Jean-Joseph son petit fils, capitaine de cavalerie au régiment de Conti.

VINCENS (DOM JEAN-BAPTISTE), (*Hist. ecclés.*), de la congrégation réformée de Cluni, a été supérieur-général de son Ordre, & lui a été très-utile. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, les uns imprimés, les autres manuscrits : ce sont des discours prononcés dans les chapitres généraux de Cluni, des messes adaptées à certaines fêtes particulières, des proses en l'honneur de quelques Saints; tous les Mémoires concernant des contestations qui s'étoient élevées entre M. le cardinal de Bouillon, abbé de Cluni, & ses religieux, au sujet de la juridiction régulière & monastique que M. le cardinal de Bouillon prétendoit exercer sur tous les monastères & religieux de l'Ordre de Cluni. Dom Vincens, comme on peut croire, combat cette prétention du cardinal. On trouve encore, parmi les écrits de dom Vincens, une lettre à un ami sur une thèse dédiée au cardinal Delphino, & soutenue à Avignon sans président par une demoiselle âgée de quatorze ans; mais, hélas! c'étoit sur les quatre parties de la philosophie de Scot.

VINCENT (SAINT), (*Hist. ecclés.*), diacre de l'église de Sarragosse au quatrième siècle, souffrit le martyre le 22 janvier de l'an 305. On gardoit dans l'abbaye de Saint-Germain, à Paris, un de ses bras & sa tunique de diacre, que Childebert avoit apportés d'Espagne en 542, lorsqu'il avoit été faire la guerre à Amalaric, roi des Visigoths, qui étoit Arien, & qui maltraitoit sa femme, sœur de Childebert, parce qu'elle étoit catholique. Childebert bâtit, sous l'invocation de Saint-Vincent, l'église qui s'est appelée depuis Saint-Germain, parce que saint Germain, évêque de Paris, y fut enterré l'an 579.

VINCENT FERRIER (SAINT), (*Hist. eccl.*), religieux dominicain aux quatorzième & quinzième siècles, étoit Espagnol, né à Valence le 23 janvier 1357. Grand missionnaire, grand prédicateur, il alloit prêchant l'Evangile de royaume en royaume, de province en province, en Espagne, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en Bretagne, à Vannes, où il mourut; & préférant cette vie errante à de très-grandes places qu'il auroit pu avoir à la cour des Papes, il

mourut, au milieu de ses travaux apostoliques, le 5 avril 1419. Le pape Calixte III ordonna de l'honorer comme Saint le 29 juin 1455. On a publié à Valence ses ouvrages en 1591 : un dominicain en fut l'éditeur.

VINCI (Léonard de), (*Hist. mod.*), peintre fameux de l'Etat de Florence, joignoit à son art une multitude de talens & de connoissances en tout genre. Bon ingénieur & savant dans les mathématiques, ce fut par son moyen & sous sa direction qu'on exécuta une entreprise long-tems jugée impossible, celle d'amener par un canal les eaux de la rivière d'Adda jusqu'à Milan. Grand mécanicien, invité par les habitans de Milan à inventer quelque spectacle extraordinaire pour l'entrée de Louis XII dans cette ville, il fit paroître un lion automate, qui, par des ressorts cachés, marcha quelques pas devant le Roi, & fit tout à coup paroître sur sa poitrine les armes de France, présage de l'affermissement de cette conquête, vérifié l'année suivante (1500) par la défaite & la prise de Ludovic Sforce. Grand peintre, Léonard de Vinci embellit Milan de ses ouvrages, & peignit à Florence la grande salle du conseil. D'ailleurs beau, bien fait, habile dans tous les exercices du cheval & des armes, il étoit doué d'une force de corps dont on raconte les mêmes prodiges qu'on a racontés depuis du roi de Pologne, Auguste, & du maréchal de Saxe son fils. Il n'y avoit point de mouvement, quelque rapide qu'il fût, qu'il n arrêtât; il plioit le fer d'un cheval comme du plomb. Homme d'esprit & bon écrivain, on a de lui un Traité de la peinture, en italien : *Leonardo da Vinci, Trattato della pittura* L'émulation le rendit ennemi de Michel-Ange. Cette inimitié, née à Florence de la concurrence de leurs talens, s'accrut à Rome par l'ardeur d'acquérir la faveur de Léon X. Léonard de Vinci vint en France, où François I le combla de biens & d'honneurs : il tomba dangereusement malade, & ce grand Roi, père des lettres & ami des arts, ne se contenta pas d'envoyer demander de ses nouvelles; il vint en savoir lui-même. Léonard, pénétré de reconnoissance, voulut au moins se mettre sur son séant pour recevoir une telle visite; il lui prit une foiblesse, la voix lui manqua, & il expira entre les bras de ce monarque à Fontainebleau, vers l'an 1518 ou 1520.

VINDING, (*Hist. litt. mod.*), est le nom de savans danois des dix-septième & dix-huitième siècles, père, fils & petit-fils. Le père (Erasme), professeur en langue grecque, puis d'histoire & de géographie dans l'université de Copenhague, a donné des Commentaires sur *l'Hécube* & *la Médée* d'Euripide; des Dissertations sur l'origine de la langue grecque, sur l'affinité de la langue grecque & de la langue des Egyptiens; & passant de la langue des Grecs à leur histoire, il a donné un livre savant, intitulé *Hellen, seu antiquæ Græciæ populorum origines, migrationes, coloniæ, mutationes, &c.* Cet ouvrage posthume a paru dans *le Trésor des antiquités grecques* de Gronovius.

Le fils, Paul Vinding, conseiller de justice & conseiller d'Etat, après avoir aussi été professeur en grec à Copenhague, a écrit sur le Dialogue de Lucien, de la mort de Péregrin; il a donné des notes sur Dictys de Crète. On a de lui aussi quelques oraisons funèbres de divers Princes & Princesses, généraux, savans, &c. le tout en latin, ainsi que les ouvrages de son père.

Le petit-fils, nommé Erasme comme son aïeul, a publié dans sa jeunesse *Eutecnii Sophistæ paraphrasis in Appiani, poetæ græci ixeutica* (*sive de aucupio*) *græce, cum versione & præfatione.*

L'aïeul né le 19 mars 1615. Le petit-fils mort en 1723.

VINE-SALF ou DE VINO SALVO (Geofroi). Ce surnom, tant latin que français, lui vient d'un de ses ouvrages : *De vinis & fructibus conservandis.*

Il est aussi l'auteur d'une histoire de l'expédition du roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, dans la Terre-Sainte; il étoit contemporain de ce Prince, ayant vécu vers l'an 1199, & il étoit son sujet, étant ou Normand ou Anglais. Il avoit écrit aussi *de Statu curiæ romanæ; de Poeticâ novâ; de rebus ethicis; de Arte discenai.* On estimoit de son tems, & sa prose, & ses vers.

VION. (*Hist. mod.*) Nom d'une ancienne famille originaire de Franche-Comté, établie depuis trois à quatre cents ans dans le Vexin français.

Louis de Vion fut fait chevalier à la prise de Térouenne en 1487.

Jean son frère commandoit mille hommes de pied à la bataille de Fornoue, sous Charles VIII, en 1495.

Un siècle après, Guillaume de Vion, sieur de Chandon, fut tué à la prise de Ham l'an 1595.

Joachim de Vion, seigneur de Meulan, avoit épousé Marthe Lemaître, petite-fille du premier président Lemaître.

Guillaume de Vion, un de leurs fils, lieutenant-colonel du régiment de Catinat, fut tué au siége de Savillan.

Un autre de leurs fils, Charles, fut tué au siége de Baune.

Denis de Vion, chevalier de Malte, fut tué par les Turcs le 13 juin 1638.

De cette même famille étoit Antoine de Vion, seigneur d'Hérouval, auditeur des comptes, l'ami de tous les gens de lettres de son tems, qui les a tous obligés dans leurs personnes & aidés dans leurs ouvrages, comme ils l'ont reconnu hautement pour la plupart, & qui auroit pu dire des écrivains de son tems :

Munus & officium, nil scribens ipse docebo.

Il a fourni au Père Labbe une infinité de pièces

pour sa *Bibliothèque* & sa collection des conciles; à D. Luc d'Acheri, pour son *Spicilège*; à Ducange, pour son travail sur Joinville & pour son glossaire; au Père Dubois, de l'Oratoire, pour son Histoire de l'Eglise de Paris; à Mézerai, pour l'Histoire de saint Louis, dans son Abrégé chronologique, où il reconnoît que l'Histoire de nos Rois de la troisième race doit à M. d'Hérouval la plus grande partie des nouvelles découvertes. Le P. Sirmond, le P. Petau, l'avocat-général Bignon, Saumaise, Gassendi, Dupuy, &c. ont tous été des amis de M. d'Hérouval, & son amitié leur a été utile à tous dans leurs travaux. Mort le 29 avril 1689, dans sa quatre-vingt-troisième année.

VIPERANI (Jean-Antoine), (*Hist. litt. mod.*), chapelain & historien du roi d'Espagne, Philippe II, puis évêque de Giovenazzo dans le royaume de Naples. Ses œuvres ont été recueillies en trois volumes in-folio. La première partie contient ses pièces d'éloquence & de poésie, & ce qu'il a écrit sur l'art oratoire & la poésie, & ses ouvrages historiques; la seconde partie, ses ouvrages de philosophie & de physique; la troisième, ses œuvres morales & théologiques. Mort en 1610.

VIPPON, (*Hist. litt. mod.*), écrivain du douzième siècle, a écrit la vie de l'empereur Conrad le Salique, ouvrage estimé pour le tems; il a fait aussi un panégyrique en vers de l'empereur Henri III, fils de Conrad. Il vivoit sous ces deux Empereurs.

VIRGILE, (*Hist. ecclés.*), né Irlandais, évêque de Saltzbourg, fut accueilli en France, & eut du crédit à la cour de Pepin-le-Bref; il eut en Bavière un grand démêlé avec le fameux Boniface, archevêque de Mayence, touchant la validité des baptêmes faits par un prêtre ignorant, avec cette formule barbare: *In nomine patria & filia & spiritua sancta*. Boniface poussoit la sévérité jusqu'à regarder ces baptêmes comme nuls; Virgile en soutint la validité, & le pape Zacharie prononça en faveur de Virgile. C'est le même Pape qui, dit-on, condamna le même Virgile pour avoir cru aux Antipodes. Virgile fut l'apôtre de la Carinthie, & y introduisit le christianisme; il mourut le 27 novembre 780. Le pape Grégoire IX l'a mis au rang des Saints.

VIRIATUS. (*Hist. rom.*) Les cruautés & l'avarice des préteurs & autres gouverneurs de l'Espagne pour les Romains donnèrent lieu, dans le septième siècle de Rome, à divers soulévemens de cette province. Le Lusitanien (ou Portugais) Viriatus, dans le pays duquel ils avoient commis plusieurs massacres publics, Viriatus, cet aventurier, d'abord berger, puis chasseur, ensuite chef de brigands, devint un héros pour venger sa patrie. Animé d'une juste fureur contre ces ennemis du genre humain, le désespoir lui tint lieu de talent; il osa les attaquer; il eut le bonheur de les vaincre & de les forcer de traiter avec lui d'égal à égal. Il y eut paix & amitié entre le peuple romain & le peuple défendu par Viriatus; mais ces amitiés n'étoient plus que des haines déguisées. Rome, alors corrompue, acheta des assassins, amis & confidens de Viriatus, qui le trahirent, & le massacrèrent l'an 140 avant Jésus-Christ.

Sertorius succéda bientôt à Viriatus: Corneille, dans sa tragédie de *Sertorius*, a supposé une Viriate, reine des Lusitaniens, & fille de Viriatus, laquelle parle ainsi de ces deux héros:

J'aime en Sertorius ce grand art de la guerre,
Qui soutient un banni contre toute la terre;
J'aime en lui ces cheveux tout couverts de lauriers,
Ce front qui fait trembler les plus braves guerriers;
Ce bras qui semble avoir la victoire en partage.....
Le grand Viriatus, de qui je tiens le jour,
D'un sort plus favorable eut un pareil retour.
Il défit trois préteurs, il gagna dix batailles,
Il repoussa l'assaut de plus de cent murailles,
Et de Servilius l'astre prédominant
Dissipa tout d'un coup ce bonheur étonnant.
Ce grand Roi fut défait; il en perdit la vie,
Et laissoit sa couronne à jamais asservie,
Si pour briser les fers de son peuple captif
Rome n'eût envoyé ce noble fugitif.

Ce noble fugitif est Sertorius. Quant à Viriatus, Corneille, dans sa préface, convient qu'il n'a jamais été Roi des Lusitaniens, mais que ses services lui en avoient acquis l'autorité chez ce peuple.

VIRIDOVIX, (*Hist. rom.*), général des Gaulois, dont parle César dans le troisième livre de la guerre des Gaules, présenta plusieurs fois la bataille à Sabinus, lieutenant de César, qui, cherchant à vaincre par ruse, parut la refuser, mais qui lui fit donner le faux avis que les Romains alloient décamper, & que tout étoit en désordre dans leur armée: l'ardeur des Gaulois, trompés par cet avis, entraîna Viridovix & les autres chefs au combat malgré eux; ils eurent l'imprudence d'attaquer les Romains sur une éminence où ceux-ci étoient assurés de la victoire par le seul avantage du poste.

VIRIEU, (*Hist. mod.*), grande & illustre Maison du Dauphiné, qui a possédé originairement la terre de son nom, laquelle a passé dans la Maison de Clermont par une héritière de la Maison de Virieu.

Vilfrédus I, sire de Virieu, qui vivoit en l'an 1010, accompagna l'empereur Henri III, dit *le Noir*, à la défaite des Sarrasins près de Capoue.

Guiffrey II, qualifié *Miles utiquè strenuus*, en fit preuve à une croisade. Tout l'intervalle de 1010 au quinzième siècle est rempli par des chevaliers grands seigneurs, dont les uns sont arbitres entre les comtes de Savoie & les sires de Villars ; les autres font de ces grandes concessions qui annoncent une Maison puissante, riche & libérale.

Aux quinzième & seizième siècles paroît Jean de Virieu, chevalier de Malte (Rhodes alors), surnommé *le Loup du Dauphiné*, par la valeur avec laquelle il combattit contre les Turcs au siége de Rhodes en 1522, se reproduisant toujours avec une extrême agilité dans tous les endroits & tous les momens les plus périlleux.

Dans la branche dite de Veracieu, Pierre, tige de cette branche, capitaine de cent hommes d'armes, fut tué à la bataille de Cerisoles.

Un autre Pierre son arrière-petit-fils, capitaine au régiment de Lyonnais, mort au service.

Jean, frère de ce Pierre, capitaine au régiment Royal, tué à Menin.

Nicolas leur neveu fut brigadier des armées & commandant au Havre.

Les générations suivantes produisent une quantité de chevaliers de Malte & de capitaines au régiment d'Enghien.

Dans la branche dite de Pupetière, un seigneur, issu de cette branche, commandoit une partie des Huguenots à la bataille de Montcontour.

André, marquis de Virieu, commandant des gendarmes de Bretagne, fut tué en 1690, &c.

VISANDRE. Procope, dans la guerre des Goths, a rendu mémorable la valeur de ce soldat, qui, couvert de blessures dans un combat contre Bélisaire, & perdant tout son sang qui couloit à grands flots de ses nombreuses plaies, ne cessa pas de combattre avec acharnement, jusqu'à ce qu'enfin il fut forcé de succomber, & tomba dans la foule des morts. Trois jours après, les Goths, étant venus pour ensevelir les corps de leurs soldats, trouvèrent que ce Visandre respiroit encore; ils le portèrent dans leur camp. On lui trouva treize plaies énormes, que l'on auroit cru mortelles : elles se refermèrent ; il guérit, vécut encore long-tems, & ajouta beaucoup, dans différentes occasions, à sa réputation de valeur.

VISCHER (Jean), médecin allemand du seizième siècle, a laissé plusieurs ouvrages utiles sur son art, tels que *Enarratio brevis aphorismorum Hippocratis ; Disputatio de usu atque officio splenis in homine ; Disputatio de affectibus uteri humani ; Disputatio de ratione explorandi & judicandi leprosos ; Epistola ad Petrum-Andream Mathiolum, in quâ tractatur de vertigine occipitii dolore, &c.* Dans la même ville de Tubinge, où Jean Vischer exerça particuliérement la médecine, il y avoit, dans le même tems, deux autres Vischer (Jérôme), père & fils, qui exerçoient aussi la médecine avec succès.

VISSAC, (*Hist. de Fr.*), noble & ancienne famille d'Auvergne.

Dalmas de Vissac servoit en Languedoc en 1346, & encore sous Amaury, sire de Craon, en 1352.

Hugues de Vissac son frère fut envoyé par Philippe-le-Bel, en 1312, pour prendre en son nom le gouvernement du royaume de Navarre, & par Louis Hutin, en 1314, à Rome, en Savoie & en Dauphiné, pour ménager la paix entre le Dauphin & le comte de Savoie.

Etienne de Vissac, fils de Hugues, fut chancelier de France sous Philippe de Valois. Il vivoit encore en 1350.

Etienne, fils de ce chancelier, mourut à l'armée en 1386, sous Charles VI.

VISTE (Antoine le), (*Hist. de Fr.*), d'une famille de robe, originaire de Lyon, étoit fils, petit-fils & frère de conseillers au parlement de Paris; il commença par l'être lui-même; puis ayant été employé dans diverses négociations, il eut pour récompense une charge de maître des requêtes, & fut fait président à mortier en 1523. Pendant la prison du Roi il travailla utilement à entretenir la paix dans Paris, & à faire respecter l'autorité du Roi absent & de la Régente. Il mourut en 1534, ayant acquis la faveur de la cour & l'estime du peuple. *Notez ces deux points-ci.*

VITAL. (*Hist. mod.*) Indépendamment d'Orderic Vital, dont l'article se trouve au mot *Orderic*, dans le Dictionnaire, il y a saint Vital, martyr, dont on ne fait certainement ni le tems ni le genre du supplice; le bienheureux Vital, abbé & fondateur du monastère de Savigny, près d'Avranches, mort en 1122.

Autre Vital, hérétique fameux au quatrième siècle de l'Eglise, condamné par le pape Damase.

Autre Vital encore, notaire du Saint-Siége, né à Auch, auteur d'une Vie de saint Bertrand, évêque de Comminges, écrite par l'ordre de Guillaume, archevêque d'Auch, proche parent de saint Bertrand. Ce Vital est du douzième siècle, & sa Vie de saint Bertrand est imprimée dans l'*Amplissima Collectio veterum scriptorum & monumentorum, &c.* des doms Martenne & Durand, tome VI.

VITALIS, (*Hist. ecclés.*), est le nom, 1°. d'un évêque d'Antioche au quatrième siècle, qui présida au concile d'Ancyre, & étoit à celui de Néocésarée.

2°. D'un Africain qui soutenoit des hérésies sur la foi & sur la grace, du tems de saint Augustin.

3°. D'un Bénédictin (Olderic ou Orderic Vitalis), auteur d'une Histoire ecclésiastique, depuis Jésus-Christ jusqu'en l'an 1142, c'est-à-dire, jusqu'à son tems.

4°. D'un docteur de Paris, qui, en 1390, écrivit par ordre de l'Université, apparemment contre

les Dominicains, le *Defensorium Immaculatæ Conceptionis Deiparæ.*

5°. D'un prêtre de Palerme, qui vivoit sous le pontificat de Léon X, & dont on a des œuvres sous ce titre : *Jonus Vitalis, de Divinâ Trinitate.* Il a traduit du grec deux harangues de Lysias. Il a procuré l'impression de la traduction latine que le cardinal Bessarion avoit faite du livre de Xénophon, des Dits & Faits de Socrate. Cette édition a paru à Rome en 1521.

VITELLI (Chiappin), (*Hist. mod.*), marquis de Cetone, brave capitaine, avoit bien servi Cosme, grand-duc de Toscane, dans ses guerres. Philippe II, roi d'Espagne, le demanda pour servir dans l'armée du duc d'Albe contre les rebelles de Flandre. Il rendit de grands services dans ces nouvelles guerres, & mourut en servant sous le commandeur de Requesens, successeur du duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas. Il étoit d'une si prodigieuse grosseur, qu'il ne pouvoit marcher qu'en se faisant fortement serrer le ventre. Les protestans flamands, contre lesquels il faisoit la guerre, le décrioient comme athée, & lui firent cette épitaphe :

O Deus omnipotens crassi miserere Vitelli,
Quem mors præveniens non finit esse bovem
Corpus in Italiâ est, tenet intestinâ Brabantus;
Ast animam nemo. Cur ? quia non habuit.

On dit que, pendant un certain tems, il avoit fallu échancrer sa table; mais qu'à force d'user de vinaigre pour se maigrir, il devint en effet si maigre, que sa peau lui servoit comme d'un manteau dont il s'enveloppoit.

VITELLIUS, (*Hist. ecclés.*), disciple de Donat, écrivit pour la défense de sa secte contre les Catholiques, qu'il accusoit d'être persécuteurs, & d'avoir livré par foiblesse les livres saints au tems de la persécution qu'ils avoient essuyée eux-mêmes. Saint Jérôme parle de cet auteur & de ses écrits.

VITERIC. (*Hist. d'Espagne.*) Liuva, fils naturel, mais fils aîné de Récarède, préféré par la nation pour le trône à ses frères légitimes, fut assassiné vers l'an 603 par Viteric, général de ses armées, qui régna jusqu'en 610, qu'ayant essayé de rétablir l'arianisme détruit par Récarède, il périt par une conjuration des Grands du royaume, qui mirent Gundemar, un d'entr'eux, sur le trône. Ememberge, fille de Viteric, fut conduite en France, où elle devoit épouser Thierry ou Théodoric, roi de Bourgogne, petit-fils de Brunehaut; mais Brunehaut ne vouloit pas que ses petits-fils se mariassent.

VITISDE. (*Hist. mod*) Ce nom est celui d'un excellent Prince & d'un affreux tyran, qui tous deux ont régné en Lithuanie. L'un ne perdoit pas un moment & s'occupoit sans relâche du soin des affaires ; à table même il donnoit audience aux ambassadeurs, & rendoit la justice à ses sujets. L'autre envoyoit, comme les tyrans de Rome, ordre aux personnes tombées dans sa disgrace de s'ôter la vie, & si elles n'obéissoient pas il les faisoit coudre dans une peau d'ours, & les livroit dans cet état aux bêtes féroces pour être dévorées. Lorsqu'il étoit en marche il avoit toujours l'arc tendu, & prenoit plaisir à percer en passant ceux dont la figure lui déplaisoit, si Ænéas Sylvius, qui rapporte ces étranges faits, n'a pas pour le moins exagéré.

VITRIER (Jean), (*Hist. ecclés.*), en latin *Vitrarius*, religieux de l'Ordre de saint François, né dans le quinzième siècle, & ayant vécu dans le seizième, n'a point laissé d'ouvrage qui ait pu le recommander à la mémoire ; mais après l'éloge que fait Erasme de sa piété, de sa science, de son zèle, de sa sagesse, il ne nous est pas permis de le passer sous silence : ce ne sont pas là des louanges d'un cagot enthousiaste ou superstitieux ; tout est motivé, tout est mesuré, tout est jugé par un juge compétent & très-éclairé.

Vitrier vivoit dans un siècle où la discipline monastique étoit si relâchée, que sa vertu & son amour de l'ordre lui faisoient des ennemis de ses confrères; ceux-ci, pour l'éloigner, l'avoient envoyé tenter la réforme (dont ils ne vouloient pas pour eux) dans un couvent de filles, où la corruption étoit si grande, qu'un moyen qu'elles imaginèrent d'échapper à cette réforme fut l'assassinat. Huit d'entr'elles le surprirent, se jetèrent sur lui, & firent tous leurs efforts pour l'étouffer ou l'étrangler : elles le laissèrent plus d'à demi-mort & pouvant à peine respirer encore. Il dissimula leur crime, & remplit encore à leur égard tous les devoirs de la charité. On ignore le tems précis de sa mort. La lettre d'Erasme, qui contient son éloge, est du 13 juin 1519.

VITRINGA, (*Hist. litt. mod.*), trois savans allemands, père & fils. Le père, professeur des langues orientales à Franeker, a beaucoup écrit sur la théologie. L'un des fils, Horace, mort à dix-huit ans, avoit composé un ouvrage savant sous ce titre : *Animadversionum ad Joannis Voretii, de hebraismis Novi-Testamenti commentarium specimen.* L'autre, nommé Campège comme son père, & comme lui professeur dans l'Université de Franeker, fit une Dissertation *sur la face & les parties postérieures de la face de Dieu.* Comment écrit-on sur les parties, soit antérieures, soit postérieures de la face de Dieu? Ces savans allemands sont quelquefois bien étonnans dans le choix de leurs sujets.

Vitringa le père, né le 16 mai 1659, mourut le

3 mars 1722. Celui de ses fils qui a le plus vécu ne lui a pas survécu long-tems, étant mort à trente-un ans, le 11 janvier 1723.

VIVANT (François), (*Hist. eccléf.*), grand-vicaire de M. le cardinal de Noailles, chanoine & grand-chantre de l'église de Paris, est auteur de plusieurs proses, collectes & hymnes pour le Bréviaire; d'un *Traité contre la pluralité des bénéfices*; d'un autre *Traité de la vraie manière de contribuer à la réunion de l'église anglicane à l'église catholique.* Il mourut à soixante-dix-sept ans, le 30 novembre 1739. La même année, le 16 février, étoit mort, à soixante-dix-neuf ans, Jean Vivant son frère aîné, évêque de Bros dans l'Archipel, *in partibus infidelium*, suffragant de l'évêché de Strasbourg.

VIVIAN *ou* VIVIEN, (*Hist. eccléf.*), religieux Prémontré, qu'on croit avoir été un des premiers disciples de saint Norbert, fondateur de cet Ordre au sixième siècle, est auteur d'un ouvrage intitulé *Harmonia sive Tractatus de libero Arbitrio & Gratiâ*, inséré dans le neuvième tome de l'*Amplissima Collectio veterum scriptorum* des Pères D. D. Martenne & Durand. Cet ouvrage de Vivian est adressé à Gérard, doyen de Saint Quentin, *Gerardo ecclesiæ Beati Quintini decano & magistro, Vivianus pauperum Præmonstratæ ecclesiæ minimus.*

VIVIEN, (*Hist. mod.*), est encore le nom,

1°. D'un savant des Pays-Bas, au seizième siècle, qu'on ne sait à quel genre rapporter, tant il a écrit sur diverses matières. Histoire, on a de lui *Historia rerum mirabilium*, poussée jusqu'au tems de Ferdinand, duc d'Albe; philosophie, *Tables de toute la philosophie*; morale, *Traité des devoirs d'un bon père de famille & d'une bonne mère de famille*; éloquence, un livre de harangues; art militaire, *Instruction sur l'art militaire, tant sur terre que sur mer*; économie, *Œconomicorum libri*; théologie, *Dialogues sacrés sur l'histoire de l'ancien & du Nouveau-Testament*; *Delineatio elementorum christianismi*; politique, gouvernement intérieur; droit public, *Commentarius ad læti introitûs statuta ducatus Brabantiæ*; jurisprudence, une foule de Traités sur le droit, tant civil que canon, dont la liste seroit trop longue.

2°. D'un fameux peintre français, élève de notre illustre le Brun. Il mourut à Bonn le 5 décembre 1734, s'étant mis, à soixante-dix-sept ans, en route au mois de novembre, pour aller présenter lui-même à l'électeur de Bavière un grand tableau où, selon les ordres de ce Prince, il avoit réuni toute la Maison électorale de Bavière. Il étoit peintre ordinaire des electeurs de Bavière & de Cologne. M. de Julienne a fait son éloge.

VIVONNE, (*Hist. de Fr.*), ancienne Maison qui tiroit son nom de Vivonne en Poitou, terre qui a passé, par alliances, dans la Maison de Rochechouart.

De cette ancienne Maison de Vivonne étoient:

1°. Savari de Vivonne, qui rendit de grands services au Roi, Philippe de Valois, fut de son conseil, & sénéchal de Toulouse & d'Albigeois, & gouverneur de Poitou & Saintonge, commis à la défense du château de Saint-Maixent, puis ambassadeur en Espagne, & qui continua ses services au roi Jean dans le Poitou & la Saintonge.

2°. Renaud de Vivonne son petit-fils gagna la bataille d'Aunai contre les Anglais, & se trouva à celle de Chisai. Il commandoit de même en Poitou, Saintonge & Aunis.

3°. Savari de Vivonne, cinquième du nom, fils de Renaud, après avoir servi en Gascogne dans diverses guerres, fut tué à la bataille de Nicopolis.

4°. Renaud son fils fut chambellan du roi Charles VII.

5°. André, petit-fils de Renaud, fut gouverneur du dauphin François, fils de François I.

6°. Un des fils d'André, Charles, accompagna le maréchal de Lautrec, en 1527, à l'expédition de Naples, & y périt.

7°. François de Vivonne de la Châtaigneraye, frère d'André, périt dans ce fameux duel contre Jarnac.

8°. Charles de Vivonne, petit-fils d'André, rendit bien des services à Charles IX & à Henri III dans les guerres civiles contre les Huguenots.

9°. Jean son fils fut tué à la bataille d'Ivri.

10°. Un autre de ses fils, Fabio, fut tué en Portugal.

11°. Un autre encore, & qui devint l'aîné, André de Vivonne, fut, comme Charles son père, chevalier de l'ordre du Roi; il fut de plus capitaine des gardes-du-corps de Marie de Médicis, & Louis XIII le fit, en 1612, grand fauconnier de France.

12°. Dans la branche des seigneurs de Tors & de Saint-Gouard, Hugues de Vivonne, tige de cette branche, servit avec distinction dans les guerres de Poitou & de Guienne, sous Charles VII.

13°. Jean de Vivonne, marquis de Pisani, servit les rois Charles IX, Henri III & Henri IV dans diverses ambassades très-importantes, en Espagne & à Rome; il les servit aussi aux armées dans la charge de colonel-général de la cavalerie légère. Il étoit chevalier des ordres du Roi.

VOCONIUS (Victor), (*Hist. rom.*), excellent poëte latin. Martial lui donnoit ses vers à corriger; l'empereur Adrien l'aimoit & l'estimoit.

Un autre Voconius, évêque dans l'Afrique au cinquième siècle, a écrit contre les Juifs & les Ariens, & a fait un Traité des Sacremens.

VOET (Paul & Jean). (*Hist. litt. mod.*) Ajoutons à l'article Voët du Dictionnaire, que ce pé-

dant persécuteur eut un fils nommé Paul, professeur à Utrecht, dont on a des notes sur Musée (*Amours de Léandre & Héro*), sur Hérodien, sur Callimaque, & beaucoup d'autres ouvrages savans sur la théologie & la jurisprudence; que Paul eut un fils nommé Jean, professeur en droit à Utrecht, puis à Leyde, qui a écrit sur le droit, *de Jure militari*, *de ercifcundâ familiâ*.

Un autre Voët, Daniel, dont j'ignore les rapports de parenté avec les précédens, étoit aussi professeur à Utrecht, & a fait l'ouvrage intitulé *Meletemata philosophica*.

VOGUÉ, (*Hist. de Fr.*), ancienne Maison du Languedoc.

1°. Raimond de Vogué se signala, en 1303, par le zèle avec lequel, dans l'assemblée de la noblesse du Languedoc, au sujet des démêlés entre Philippe-le-Bel & Boniface VIII; il adhéra & fit adhérer à ce qui avoit été arrêté au Louvre en présence du Roi.

2°. Georges de Vogué étoit, vers 1636, colonel d'infanterie & bailli du Vivarais.

3°. Jacques-Joseph-Félix de Vogué fut maréchal-de-camp & enseigne des gardes-du-corps.

4°. Charles-François-Elzéar de Vogué, frère aîné de ce dernier, fut lieutenant-général des armées du Roi, & inspecteur de la cavalerie en 1759; il a eu plusieurs fils dans le service.

5°. Dans la branche de Vogué Gourdan, un Vogué étoit brigadier d'armée après avoir été mestre-de-camp de cavalerie d'un régiment de son nom.

La Maison de Vogué a eu quantité de chevaliers de Malte.

6°. Geoffroi de Vogué fit des dons à l'Ordre en 1563;

7°. Et en 1606, Balthazar de Vogué fut tué par les Turcs sur un vaisseau de la religion.

VOLTOLINA (JOSEPH-MILIO), (*Hist. litt. mod.*), poète latin du seizième siècle, étoit de Salo, ville du Bressan, sur le lac de Garde. Il est auteur d'un Poème des Jardins, dont le cardinal Querini parle avec des éloges qu'il appuie de quelques citations. Un autre savant, parlant du même poète & du même ouvrage, s'exprime ainsi : *Mirus est auctor in rerum descriptionibus, mirus in fabellis suavissimis confingendis; excitat undiquè delectationem, ac animi quandam jucundissimam titillationem..... Sunt versus omninò elegantes, candidi, & cum admirabili suavitate graves & magnifici.* On ne peut rien dire de plus fort de Virgile. Le même Voltolina est auteur d'un autre poème intitulé *Hercules Benacensis*.

VOLUMNIA, (*Hist. rom.*), femme de Coriolan, qui, avec Véturie, mère de ce général, parvint à le désarmer par ses larmes & ses prières, & qui par-là fut cause de sa mort.

VONONES. (*Hist. des Parthes.*) C'est le nom de deux rois des Parthes : l'un, fils de Phraates, donné en ôtage aux Romains, fut redemandé par les Parthes pour régner après son père; mais ces deux Vonones ne firent qu'éprouver l'inconstance, aux Parthes si commune.

Tous deux, ayant été appelés, furent chassés & détrônés.

VOPEL (GASPARD), (*Hist litt. mod.*), mathématicien & géographe, se fit connoître, en 1544, par sa cosmographie & ses deux globes céleste & terrestre; sa description du cours du Rhin tout entier, & des côtes maritimes des trois parties de l'ancien Monde.

VORBURG (JEAN-PHILIPPE DE), (*Hist. litt. mod.*), Suisse de naissance, devenu conseiller-privé de l'électeur de Mayence, auteur d'une Histoire d'Allemagne, qu'il n'a pu pousser que jusqu'au tems de Louis-le-Bègue. On a imprimé, depuis sa mort, un nouveau volume de cet ouvrage, contenant l'Histoire de l'Empire sous les trois Othons. Vorburg mourut en 1660.

VOS (MARTIN DE), peintre flamand, dont les dessins sont recherchés, & par qui le fameux Prince de Parme, Alexandre Farnèse, voulut être peint quand il se fut rendu maître d'Anvers. De Vos mourut à Anvers en 1604.

VOUET (SIMON), célèbre peintre français du dix-septième siècle, c'est-à-dire, du siècle des arts, a peint, à Constantinople, le Grand-Seigneur; à Rome, fit des ouvrages placés dans l'église de Saint-Pierre; à Paris, a décoré le palais du Luxembourg, le Louvre; a été employé, par le cardinal de Richelieu, à peindre les galeries & la chapelle du Palais-Cardinal, devenu depuis le Palais-Royal, & celles de sa maison de Ruel. Il a peint aussi les tableaux du château de Chilly & de l'hôtel Séguier, à Paris. Il a travaillé aussi aux appartemens de Saint-Germain. Mort en 1649.

VOUWERMANS (PHILIPPE), un des plus excellens peintres des Pays-Bas, excellent surtout dans la peinture des chevaux & des paysages. Mort vers 1670.

WALDECK, comté d'Allemagne, dans la Hesse. Les comtes de Waldeck sont Princes de l'Empire ; ils passent pour descendre de Witekind, comte de Waldeck, que Charlemagne établit avoué de l'église de Paderborn en 780.

Philippe, comte de Waldeck, acquit beaucoup de gloire dans les armées des empereurs Maximilien I & Charles-Quint.

Wolrath, comte de Waldeck, son fils, fut un des présidens de la diète de Ratisbonne en 1547.

Philippe, comte de Waldeck, arrière-petit-fils de Wolrath, fut tué au combat de Thabor en 1645.

Josias son fils, comte de Waldeck, déjà fameux par ses exploits, conduisit en Candie les troupes auxiliaires des ducs de Brunswick-Lunebourg ; il fut blessé à la cuisse le 16 juillet 1669, en mourut le 8 août suivant.

Henri Wolrath son neveu fut tué, en 1688, au siége de Négrepont.

Dans la branche des comtes de Waldeck-Wildungen, le plus célèbre de tous est Georges-Frédéric, comte de Waldeck, né en 1620, fait Prince de l'Empire en 1682, par l'empereur Léopold, qui lui donna le commandement de ses armées, créé, en 1689, maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans les provinces de Saxe, Poméranie, &c. Les Etats-Généraux de Hollande, pour lesquels il avoit porté les armes dès l'an 1665, le nommèrent maréchal-général de leurs armées, & lui donnèrent le gouvernement d'Utrecht. C'est lui qui commandoit, sous le prince d'Orange, à la bataille de Senef en 1674 ; qui battit le maréchal d'Humières à Valcourt, en 1689 ; qui fut battu par M. le maréchal de Luxembourg à Fleurus, en 1690, & à Leuze en 1691, & qui n'en conserva pas moins la réputation d'un grand général.

WALDENER, (*Hist. mod.*), Maison des plus anciennes & des plus illustres de l'Alsace, qu'on croit descendue de Waldener, l'un des généraux de Louis-le-Débonnaire.

Henri Krafft ou Crafft Waldener servit avec distinction, en 1315, dans l'armée de Frédéric III d'Autriche, Roi des Romains, contre Louis de Bavière.

Hermann I son fils fut tué, le 9 juillet 1386, avec l'élite de la noblesse d'Alsace, à la bataille de Sempach.

Hennemann ou Hermann II, petit-fils d'Hermann I, fut privé du droit de bourgeoisie, à Bâle, par un acte de l'an 1445, pour avoir assisté le dauphin Louis (depuis Louis XI) dans une guerre contre les Suisses.

Hermann III, chevalier, étoit fils d'Hermann II. Il fut conseiller-privé de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

Anstatt Waldener, fils d'Hermann III, étoit général de la cavalerie de l'empereur Maximilien I. Il eut, entr'autres enfans, deux fils, l'un, Christophe, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Rhodes, qui, commandant les chevaliers allemands à la défense de cette place, arracha une enseigne aux Turcs au cinquième assaut, & qui, après des prodiges de valeur, fut tué le 17 septembre 1522 ; l'autre (Jean) fut tué, en 1527, à l'assaut de Rome.

Frédéric-Louis II, baron de Waldener, eut cinq fils, tous officiers, ou dans le régiment des gardes-suisses de la garde du Roi, ou dans d'autres régimens, soit suisses, soit français ; le second de ces fils, Christian-Frédéric-Dagobert, baron de Waldener, fut brigadier des armées du Roi & capitaine aux gardes-suisses.

WALE, (*Hist. d'Angl.*), Maison noble & ancienne d'Angleterre, autrefois très-puissante, & qui a perdu sa puissance & ses biens par son fidèle attachement à la religion catholique & à ses maîtres légitimes. Les possesseurs de la baronie de Wale, dans le comté de Northampton, étoient connus dès le tems de Guillaume-le-Conquérant ; ils étoient lords ou pairs-nés du royaume.

Jean Wale, premier du nom, maréchal du pays de Linster, mourut *chevalier armé :* c'étoit le plus haut grade qu'il y eût alors dans la profession des armes ; ce grade se conféroit aux fils des Rois comme au reste de la noblesse, & sans ce grade les Princes n'étoient point admis à la table de leur propre père.

Nec Deus hunc mensâ, Dea nec dignata cubili est.

Au quatorzième siècle, on voit les Wale rendre de grands services aux rois d'Angleterre, & contribuer puissamment à leur soumettre l'Irlande ; mais c'est surtout dans les révolutions si fatales à Charles I & à Jacques II, qu'on voit le zèle de cette noble Maison se signaler par les sacrifices les plus généreux. Plusieurs de ces illustres Wale, sacrifiant leur fortune entière à leur devoir, passèrent en France à la suite de Jacques II. Olivier Wale fut du nombre, avec ses deux frères Mathieu & Richard. Olivier Wale servit avec le régiment irlandais aux ordres du maréchal de Berwick, au combat de Castone en Andalousie, à l'affaire de

Turin, où il fut blessé; à la bataille d'Almanza & au siége de Lérida en 1707. Il fut tué devant cette place. Mathieu, un de ses frères, venoit d'être tué au siége de Barcelone en 1706. Richard Wale son autre frère avoit été tué, en 1702, à l'affaire de Crémone.

Olivier Wale a eu pour fils Balthazar-François Wale, lieutenant au régiment des gardes-françaises, qui fit en cette qualité la campagne de Philisbourg en 1734, & qui a été gouverneur pour le Roi de la ville & du château de Ham.

WALA *ou* VALA. (*Hist. de Fr.*) Charlemagne, qui, comme tous les grands Princes, se connoissoit en hommes, avoit mis auprès de Bernard son petit fils, pour diriger sa jeunesse, l'homme de la cour peut-être qui avoit le plus de mérite : c'étoit Wala, réputé Prince du sang, fils du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel. Wala fut suspect à l'Empereur, parce que ses envieux voulurent qu'il le fût : on le manda. L'Empereur fut content de ses soumissions, & ce fut dans la suite un des hommes qui eurent le plus d'ascendant sur son esprit; mais lorsque des instigations parties de la cour même de l'Empereur, eurent engagé le jeune Bernard à réclamer l'Empire & la succession de Charlemagne, l'Empereur l'ayant vaincu, lui fit crever les yeux, & chassa de la cour Wala & son frère Adelard, abbé de Corbie, qui avoient peut-être à se reprocher de n'avoir pas assez fortement détourné Bernard de cette entreprise. Dans la suite il se repentit d'avoir fait périr son neveu; il rappela Wala & Adelard, & se gouverna par leurs conseils. Wala mourut le 31 août 836, à Pavie, dans le palais de l'empereur Lothaire, fils aîné de Louis-le-Débonnaire.

WALLACE, CUMIN, SÉTHON. Dans le tems qu'Edouard I, roi d'Angleterre, opprimoit l'Ecosse, ou par lui-même, ou par ses lieutenans, un aventurier, nommé Wallace, qui avoit la force & la valeur des héros de la Fable, détestant la tyrannie & ne respirant que la liberté, rassembla ceux de ses compatriotes qui s'étoient réfugiés dans les montagnes pour échapper aux armes & à la souveraineté d'Edouard. Les Ecossais en font un héros, les Anglais un brigand. Son premier exploit fut d'un citoyen. L'insolence barbare d'un officier anglais qui écrasoit l'Ecosse au nom d'Edouard, le révolta; il osa s'élever contre le tyran subalterne & le tua; il ne lui restoit plus qu'à délivrer sa patrie ou qu'à périr en coupable; il s'annonça pour vengeur aux Ecossais. Bientôt il fut à la tête d'une armée; il reprit l'Ecosse, gagna sur les Anglais la bataille de Stirling, pénétra en Angleterre, porta la terreur jusqu'à Londres. Edouard se hâta de marcher avec quatre-vingt-dix mille hommes contre Wallace, qui, avec ses troupes légères le fatigua beaucoup dans sa course, & lui disputa la victoire à Falkirk, près des lignes d'Antrum. Edouard y fut en danger : son cheval, effrayé des cris affreux des Ecossais, le renversa, & lui donna un coup de pied dans le côté. Edouard se relève promptement, court aux troupes galloises qu'il avoit dans son armée, & leur ordonne de charger. Les Gallois, opprimés comme les Ecossais par Edouard, & toujours leurs amis dans le cœur, refusent d'obéir. Edouard se met à la tête d'un autre corps, arrache de sa main des palissades qui le séparoient de l'ennemi, charge avec une impétuosité que Wallace soutient avec constance, & la victoire étoit encore incertaine lorsque Wallace, trahi par un de ses chefs, nommé Cumin, dont la retraite soudaine mit à découvert les corps qu'il devoit appuyer, fut obligé de céder le champ de bataille. Cet homme singulier ayant considéré l'envie que ses talens inspiroient aux Grands du royaume, envie à laquelle il attribuoit la trahison de Cumin dans le combat de Falkirk, déposa le commandement des armées, qui fut donné aussitôt à ce même Cumin par lequel il avoit été trahi. Wallace rentra dans la condition privée, sans cependant refuser ses services à sa patrie. Ceux de ses amis qui voulurent s'attacher à son sort, & se dévouer avec lui à la défense de la liberté, lui formèrent une petite armée avec laquelle il trouva le moyen d'inquiéter les tyrans. Les Ecossais furent écrasés sous la conduite de Cumin.

Cependant Robert de Brus, qui avoit des droits à la couronne d'Ecosse, résolut enfin d'affranchir sa patrie, projet qu'il suivit avec constance, & qu'il parvint à exécuter. Son père, ame foible & incertaine, tantôt s'étoit joint aux Ecossais, tantôt avoit servi la tyrannie des Anglais. Jaloux de Wallace, il s'étoit fait esclave d'Edouard. Des reproches que Wallace lui avoit faits sur l'indignité de ce dernier personnage l'avoient touché; il recommanda en mourant à son fils de rechercher ce vengeur de l'Ecosse & de lui donner toute sa confiance; mais Wallace n'étoit plus. Pris par trahison, il avoit été exécuté comme traître. Cumin commandoit alors les Ecossais. Ce perfide avoit trahi Wallace; il trahit Robert de Brus; il alla révéler à Edouard les projets de ce seigneur. De Brus, instruit de cette délation, rencontre Cumin dans le cloître d'un couvent : la querelle s'échauffe, de Brus tire son poignard, en frappe Cumin, monte à cheval, va conter son aventure à ses amis, & prendre leurs conseils sur ce qui reste à faire. Séthon, un des plus zélés partisans de Robert de Brus, apprenant par son récit qu'il n'avoit pas vu expirer Cumin, lui dit : *Vous n'avez fait que la moitié de l'ouvrage; je cours l'achever.* Il se rend aussitôt dans le cloître où s'étoit passée cette scène. Les moines avoient porté Cumin dans l'église pour le confesser : Séthon le trouve au pied de l'autel; il couvre cet autel du sang de Cumin & de celui d'un chevalier qui voulut le défendre. De Brus, qui apprit dans ce tems la mort de Bailleul son plus redoutable concurrent au trône, crut avoir

réuni tous les droits; il se déclare; il est défait au combat de Méthuen. Edouard s'abreuva de sang & s'assouvit de vengeances. Séthon fut écartelé. Ces événemens se passoient dans les premières années du quatorzième siècle. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Brus* (de), ou plutôt *Bailleul*, auquel il renvoie.)

WALLART (Vincent), (*Hist. eccl.*), solitaire, ami de Port-Royal, qui se retira sur le Mont-Valérien, près Paris, & y vécut dans le recueillement & la pénitence jusqu'à sa mort, arrivée le samedi 23 février 1704. Son épitaphe nous apprend qu'il étoit né dans le diocèse de Cambrai.

WALSH, (*Hist. d'Angl.*), est le nom:

1°. D'un Irlandais (Pierre), franciscain & théologien, qui, au milieu des disputes théologiques & des querelles sanglantes qui déchirèrent les trois royaumes britanniques pendant le règne de Charles I & dans les commencemens de Charles II, se distingua toujours par son attachement constant à ses Rois & à la religion catholique, en poussant l'impartialité jusqu'à ne pas vouloir accorder à cette religion tout ce que le Nonce réclamoit pour elle, & que le Père Walsh, qui prévoyoit les maux que trop de condescendance pour les Catholiques leur attireroit de la part des Protestans, regardoit comme devant être funeste à la religion catholique elle-même; ce fut dans ce même esprit de prudence & d'impartialité qu'il voulut faire insérer, dans une formule de serment de fidélité au Roi, une clause de renonciation à toute suprématie que le Pape pourroit prétendre sur le temporel des Rois. Cette clause, qui étoit d'un sujet fidèle & ami de l'ordre, choqua beaucoup le Pape & le Nonce, & répandit sur le Père Walsh un vernis de protestantisme que les éloges des Protestans augmentèrent encore. M. Burnet, qui veut que tous les honnêtes gens aient été protestans, loue fortement la capacité du Père Walsh & sa fidélité pour ses Princes légitimes, &, pour dernier trait de son éloge, dit que ses sentimens ne différoient guère de ceux des Protestans; les Catholiques zélés en jugeoient de même, & poussèrent l'animadversion contre le Père Walsh jusqu'à l'excommunication. Mais le Père Walsh, quelques années avant sa mort, se réconcilia entièrement avec le Saint-Siége, on ne dit pas à quelles conditions; mais l'absolution lui fut donnée & les censures levées, & il fut enterré dans l'église de Saint-Dunstan à Londres. Il est mort en 1687.

2°. Un autre Walsh, nommé François, du même pays & du même ordre que Pierre Walsh, est auteur d'un livre intitulé *Philosophia vetus innovata*, & d'un autre qui a pour titre: *Le Monde anti-diluvien, ou nouvelle Théorie de la terre, contenant un récit clair de la forme & constitution du globe terrestre avant le déluge universel, démontrant qu'il étoit tout différent de ce qu'il est à présent.*

3°. D'un poète anglais moderne, que Pope regardoit & a célébré comme son maître. Voici ce qu'en dit d'après lui l'abbé du Resnel, dans sa traduction de l'Essai sur la critique:

Du Parnasse envieux ce mortel si chéri,
Tel Walsh, des doctes sœurs le juge favori,
Condamnoit sans aigreur & louoit sans bassesse:
Cœur rempli de droiture, esprit plein de justesse,
Doux & compatissant pour les fautes d'autrui,
Il fut de la vertu le plus solide appui.

Le même abbé du Resnel, dans une note, fait un grand éloge des œuvres de ce poète; elles ont été recueillies en six volumes.

Ceci n'est qu'une addition à l'article *Walsh*, qui se trouve dans le Dictionnaire.

WANDALIN, (*Hist. litt. mod.*), est le nom de deux savans danois, père & fils, tous deux nommés Jean, qui ont composé une multitude d'ouvrages, tant philosophiques que théologiques. Tous deux ont vécu dans le dix-septième siècle, & le dernier n'est mort que le 10 mars 1710.

WASMUTH (Matthias), (*Hist. litt. mod.*), professeur en langues orientales, puis en théologie à Kiel. On a de lui: *Hebraismus restitutus; Sinagma hebræum; Janua hebraismi*; *Idea astronomicæ chronologiæ restituta; Annales cœli et temporum.* Né le 29 juin 1625; mort le 18 novembre 1688.

WASSENAAR, (*Hist. mod.*), famille illustre de Hollande, dont les Chroniques parlent dès le onzième siècle, & dont nous ne rappellerons ici que ceux qui ont été victimes d'Etat ou qui ont mérité de l'être.

Si fata fuissent
Ut caderent.

Jean de Wassenaar, chevalier de la toison d'or, servit l'empereur Maximilien dans la guerre contre les Vénitiens, & fut blessé dangereusement au siége de Padoue. Dans la guerre contre les Frisons, ayant été blessé au siége de Sloten, il se fit transporter à Lewarden, où il mourut de sa blessure le 4 décembre 1523, à quarante ans.

Dans la branche des seigneurs de Grœneveldt, Barthélemi, chevalier, tué dans un combat sur la Meuse, en 1351.

Wolfard son frère, qui périt de la même manière.

Gelmer se trouva à la bataille de Pavie en 1525, & mourut au service des Vénitiens en 1531, à trente ans.

Adrien, fait chevalier la même année 1531 par l'empereur Charles-Quint.

Floris, capitaine de cavalerie, tué par son cornette en 1588, en partageant un butin.

Dans la branche des seigneurs de Duvenvoorde, Adrien, assassiné à Rhinsbourg en 1467.

Adrien, gouverneur de Gertruydemberg & du fort de Schenck en 1593; mort au siége d'Ostende en 1602.

Adrien, baron de Wassenaar, ambassadeur en Angleterre en 1714.

Charles-Louis, colonel du régiment des dragons-vallons, brigadier de cavalerie en 1727.

Guillaume, baron de Wassenaar, général-major au service des Provinces-Unies, lieutenant-colonel des gardes à pied, gouverneur de Berg-op-Zoom.

Le plus célèbre de tous est Jacques de Wassenaar, seigneur d'Opdam, amiral de Hollande, fils d'un autre Jacques de Wassenaar, qui avoit le même titre.

Le fils fut le successeur de l'amiral Tromp en 1653. Après s'être trouvé sur terre à une multitude de siéges, avoir été employé dans quantité de négociations importantes, avoir commandé plusieurs flottes en 1665, il périt avec son vaisseau, qui sauta en l'air, le feu ayant pris à cent soixante & dix quintaux de poudre. On croit que ce fut lui qui y mit le feu pour ne pas tomber entre les mains des ennemis.

WATELET. Pourrions-nous oublier, dans ce *Dictionnaire encyclopédique*, celui qui s'étoit chargé d'y traiter la partie des arts, & qui savoit répandre sur cette théorie tant de lumières & de goût; cet ami des arts & des artistes; cet ami de l'humanité; cet homme vraiment aimable, intéressant & universellement aimé; cet homme qui plaisoit à la première vue, qui attachoit à la seconde, & dont il falloit être l'ami à la troisième, si l'on étoit né pour l'amitié? Le goût des arts l'avoit engagé à voyager en Italie & en Hollande. *Parti amateur, il revint artiste*, a dit un de ses confrères à l'Académie française, où il n'étoit pas moins bien placé qu'à l'Académie de peinture, par la pureté de goût qu'il portoit dans les lettres comme dans les arts. Son *Poème de la Peinture* étoit un double titre à ces deux Académies à la fois; ce n'est ni la poésie brillante des Voltaire & des Delille, ni la poésie harmonieuse, philosophique & touchante de M. de Saint-Lambert. Il annonce qu'il a toujours regardé Boileau comme un maître dans l'art des vers: il est aisé de voir qu'il l'a pris pour le sien, & qu'il a su se rendre assez propre la manière de ce grand législateur du Parnasse; c'est assez le même ton de poésie, le même mécanisme de versification, la même intelligence & la même sobriété dans la distribution des richesses poétiques. En peignant les arts transplantés de la Grèce dans l'Italie, M. Watelet rend très-heureusement ces vers d'Horace:

Græcis capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agresti latio.

Les talens asservis captivant leurs vainqueurs,
Du Romain belliqueux adoucirent les mœurs.

Voilà des vers bien faits.

On les voit s'embellir du bonheur de jouir

est un beau vers, malgré la consonnance des deux hémistiches, qui en fait ce qu'on appelleroit en latin *un vers léonin*.

Ces vers sur la jeunesse:

C'est le tems de l'excès des vertus & des vices:
C'est l'âge des talens & des nobles travaux,
Le moment des succès, la saison des héros.

Ceux-ci sur la vieillesse:

Et de Nestor enfin l'imposante sagesse
Enchaîne le respect au char de la vieillesse.

sont encore des vers qui n'auroient pas déplu à Boileau.

Les fleurons, les vignettes, les culs-de-lampe, qui ornent ce poème, sont gravés par M. Watelet lui-même, qui fait toujours marcher de front les lettres & les arts; ajoutons, & les connoissances, comme le prouvent les réflexions qui accompagnent ce poème, qui en sont le développement, & qui, s'éclaircissant & se fortifiant les unes par les autres, forment un Traité complet de la peinture.

Ce qu'il a écrit avec tant de goût sur les jardins, il le mettoit en pratique dans ses jardins délicieux du Moulin-Joli, où, si bien servi par la Nature,

Il traita sa beauté comme une vierge pure,
Qui rougit d'être nue & craint les ornemens.

La description qu'a faite l'abbé Delille de ce beau séjour est le morceau le plus charmant de ce charmant *Poème des Jardins*.

Beaux lieux, offrez long-tems à votre possesseur
L'image de la paix qui règne dans son cœur.

Ce vœu, que tous les cœurs partageoient & répétoient, est exprimé d'une manière attendrissante jusqu'aux larmes pour ceux qui ont connu M. Watelet.

M. Watelet est le véritable auteur de la jolie comédie de *Zénéide*: sa pièce est en prose comme l'*Oracle*. M. de Cahusac, à qui elle a été attribuée, n'a fait qu'en changer la forme & la mettre en vers, comme pour y acquérir un certain droit de propriété; mais ce changement fut très-indifférent pour le succès, quoi qu'en ait pensé Cahusac; le succès est dû au charme de la naïveté de Zénéide,

à la vivacité d'Olinde, aux illusions de l'amour, au piquant des situations, à tous ces traits de sentiment, d'esprit & de délicatesse dont la pièce est remplie, & tout cela est l'ouvrage de M. Watelet. Le dialogue a bien plus de naturel & de vérité : les détails, les développemens, ont bien plus de richesse dans l'original que dans la copie ; l'imitateur n'emploie pas à beaucoup près tous les traits heureux que son modèle lui fournit. Le fond en étoit si charmant, qu'il a bien fallu qu'elle réussît malgré les mal-adresses du traducteur ; mais l'inventeur a bien fait de nous la donner telle qu'il l'avoit composée : les gens de goût la préféreront hautement à la copie, malgré le petit fard de la versification, car pour la poésie elle est ici du côté de la prose.

Le Recueil où M. Watelet revendique *Zénéide* contient plusieurs autres pièces, dont quelques-unes, & par le sujet, & par l'exécution, sont entiérement dans le goût antique. D'autres se rapprochent davantage des formes modernes, toutes ont beaucoup d'agrément. *Sylvie*, petit drame pastoral, tiré de l'*Aminte* du Tasse, offre des tableaux rians, d'une galanterie aimable, d'une volupté douce & décente, & c'est un fort beau style que celui-ci :

« Les oiseaux ne chantoient point encore leurs » plaisirs, les mortels ne recommençoient point » à se plaindre de leurs peines ; rien n'annonçoit » le lever de l'aurore ; il étoit l'heure où tout » repose, jusqu'aux amans malheureux. Lorsque, » dans un hameau de l'Arcadie, la bergère Sylvie » s'éveilla, les amours s'éveillèrent avec elle..... » Elle remplissoit l'Arcadie d'amans & de malheureux..... Elle sort, & les grâces, qu'elle n'a » point appelées, s'empressent & volent sur ses » pas. »

Componit furtim subsequiturque decor.

C'est un joli tableau, & bien dans la nature innocente & pastorale, que celui du timide Aminte, qui aime Sylvie, qui veut parler & entreprendre, qui s'anime en son absence, tremble & se cache aussitôt qu'elle paroît.

« Eh ! comment aurois-je pu obtenir ce que je » ne lui ai jamais demandé ?...... J'ai toujours tremblé devant elle..... Pourquoi redouter une jeune » & craintive bergère ?...... Non, non..... toute ma » crainte a disparu. Sylvie ! lui dirai-je..... Dans » ce moment il l'apperçoit..... Dieux ! ne m'a-t-elle » point entendu ? Il se cacha aussitôt ; tous ses projets se bornèrent à l'admirer & à se taire. »

Tel étoit M. Watelet dans ses travaux : poète estimable, excellent prosateur, savant dans la théorie des arts, habile dans la pratique.

Dans la société, c'étoit l'ange de la paix. Les querelles, les jalousies, les ressentimens, les haines, les passions orageuses & malfaisantes ne pouvoient tenir devant lui ; il portoit dans toutes les ames le calme & la douceur qui étoient dans la sienne ; il falloit s'aimer les uns les autres, parce qu'il falloit l'aimer.

Sa vie heureuse, écoulée dans le sein des arts & de l'amitié, fut troublée par quelques nuages qui, en dérangeant sa fortune, lui ont ôté les moyens d'être aussi utile qu'il l'avoit été aux arts & aux artistes.

Il est mort à la fin de 1785 ou au commencement de 1786.

WAURIN (ROBERT), (*Hist. de Fr.*), chevalier, sire de Saint-Venant, maréchal de France, est un exemple que l'office de maréchal de France étoit alors amovible ; il fut désappointé de cette charge, & continua de servir sous d'autres maréchaux de France, & même sous des capitaines qui n'avoient pas ce titre. Mort en 1360, sous le roi Jean.

WIED (HERMAN), (*Hist. du luthér.*), électeur de Cologne au seizième siècle, avoit autrefois prononcé la peine de mort contre les Luthériens, parce que Gropper, archidiacre de Cologne, l'avoit voulu. Vers 1540 il embrassa le luthéranisme, parce que Mélanchton & Bucer le voulurent. C'étoit un de ces hommes foibles & nuls, qui abandonnent leur ame toute entière à ceux qui daignent s'en charger. La sottise & l'ignorance de cet électeur sont restées célèbres : il est vrai qu'elles ont pu être exagérées tour-à-tour par les Luthériens & par les Catholiques. Le landgrave de Hesse, protestant, triomphoit d'apprendre à Charles-Quint que l'électeur de Cologne étoit au nombre des réformateurs. *Eh bon Dieu !* dit l'Empereur surpris, *que prétend réformer ce bon homme ? Il ne sait pas lire. J'ai entendu deux fois sa messe, qu'il n'a jamais dite que trois fois ; il ne pouvoit venir à bout de déchiffrer l'Introït. — J'ignore comment il lit le latin*, répliqua le landgrave, *mais il a lu de bons livres allemands, & il entend la religion ;* car il se faisoit Protestant. Il y perdit son électorat. Déposé par le Pape & par l'Empereur, après quelque résistance il se déposa lui-même, & alla vieillir dans l'obscurité, l'ignorance & l'hérésie, pendant que son successeur, aidé des soins de Gropper, repoussoit loin de l'électorat de Cologne le luthéranisme.

WILLEGISE. (*Hist. d'Allem.*) Cet homme, parvenu d'une basse origine aux premières dignités de l'Eglise & de l'Etat, se distingua parmi tous les parvenus par sa modestie philosophique & son humilité chrétienne. Il étoit fils d'un charron du village de Schoningen, dans le duché de Brunswick, & devint chancelier des empereurs Othon III & Henri II, puis archevêque de Mayence. Pour n'être jamais tenté d'oublier de quel point il étoit parti, il voulut toujours avoir sous les yeux le symbole de son origine ; il prit pour armoiries une roue d'argent, qui depuis a servi de blason à

l'églife électorale de Mayence, tant fon procédé a paru mériter qu'on en confacrât la mémoire. Dans une épigramme latine faite à la louange de Willegife, on a comparé cette roue fixée à jamais par une folide gloire, avec la roue mobile & trompeufe de la Fortune :

Wilgifum ad fummos virtus evexit honores,
Nec potuit mores lædere fummus honos.
Qualis erat, cùm privatus fub paupere tecto
Viveret, in fummo talis honore fuit.
Neve ortûs meminiffe fui defuefceret unquàm
E patriâ voluit fumere ftemma domo.
Sic rota, quæ manibus fuerat tractata parentis,
Teffera Wilgifo non inhonora fuit.
Mobilis eft rota Fortunæ fallaxque, fed ifta
Æternæ laudis fixa adamante manet.

WILLERAME, (*Hift. ecclef.*), pieux & favant abbé de l'Ordre de Saint-Benoît, eft auteur d'un Commentaire fur le cantique des cantiques, compofé dans le onzième fiècle. On trouve dans les *Aménités de la critique*, par dom Liron, une Differtation où font relevées plufieurs fautes échappées à d'anciens & habiles critiques, dans ce qu'ils ont écrit fur la perfonne & fur l'ouvrage de Willerame.

WILLET (ANDRÉ), (*Hift. ecclef.*), théologien anglais, a fait fur différens livres de la Bible des Commentaires eftimés, quoique Commentaires. Mort en 1621.

ZAN

ZANZALE (JACQUES). (*Hift. ecclef.*) Après que Neftorius, évêque de Conftantinople, qui féparoit trop les deux natures dans Jéfus-Chrift, eut été condamné, en 431, au concile d'Ephèfe, & que le moine Eutychès, qui fe jeta dans l'erreur contraire de confondre ces deux natures, l'eut été, en 451, au concile de Chalcédoine, on continua de difputer beaucoup & long-tems contre l'autorité de ces deux conciles, furtout de celui de Chalcédoine. Les Neftoriens & les Eutychiens, & ceux qui les condamnoient tous les deux, continuèrent à fe faire la guerre, & par des écrits, & par les armes. Ces querelles fe prolongèrent bien avant dans le fixième fiècle & par-delà. Ce fut dans ce fixième fiècle que les évêques, oppofés au concile de Chalcédoine, firent choix de Jacques Zanzale, moine fimple, ignorant & fanatique, pour le placer fur le fiége d'Edeffe, & le nommer leur métropolitain. Cet homme, moitié par fimplicité, moitié par enthoufiafme, pouffoit jufqu'à un excès méprifable l'affectation d'un extérieur pénitent & mortifié; il ne fe montroit en public que couvert de haillons, & cette indécence, bien loin de choquer les regards du peuple, lui en impofoient par une fauffe idée d'humilité & de fainteté. Cet homme, d'ailleurs actif & ardent, & furtout Eutychien zélé, parcourut toutes les églifes de l'Orient, raffembla & réunit toutes les différentes fectes des Eutychiens; car chaque erreur principale, graces à la fubtilité de l'efprit des Grecs, fe fubdivifoit en une multitude infinie de petites fectes. Ce Zanzale fe piqua enfin d'être le reftaurateur de l'eutychianifme dans l'Orient. Ses fectateurs particuliers quittèrent le nom d'Eutychiens, & prirent celui de Jacobites, du nom de baptême de Zanzale. Après la mort de Sévère, évêque d'Antioche, il établit une fuite d'évêques, qui ne réfidèrent plus dans cette ville, mais dans Amida, qu'on croit avoir été fituée fur le Tigre. L'objet de ce changement étoit d'échapper à la perfécution des Empereurs romains, qui, fuivant l'erreur du tems, étoit toujours allumée contre les Jacobites, ainfi que contre les autres hérétiques. Cette perfécution produifit l'effet ordinaire, de rendre les perfécutés plus importans & plus redoutables. Les Jacobites, chaffés de l'Empire, fe répandirent dans la Perfe, où ils infpirèrent & fomentèrent la haine du nom romain. Ils fe répandirent encore dans l'Egypte, & furtout dans l'Abyffinie, où ils fondèrent des églifes de leur communion; ils en eurent auffi dans les lieux où les Neftoriens étoient établis. Ces deux fectes, à mefure qu'elles s'éloignoient de leur origine, fe rapprochèrent l'une de l'autre, &, après avoir pendant tant de fiècles rempli l'Empire de troubles & de féditions, elles donnent aujourd'hui le fpectacle affez rare de théologiens réconciliés; elles vivent en paix & communiquent enfemble. On connoît même les Jacobites fous le nom de Neftoriens, quoique l'eutychianifme, avec toutes les modifications que le tems & les lieux ont pu y apporter, femble dominer encore dans leur doctrine; car les Jacobites rejettent le concile de Chalcédoine, & ne reconnoiffent qu'une perfonne & une nature en Jéfus-Chrift Ils ont d'ailleurs confervé la plupart des principaux dogmes de l'églife catholique;

ils font très-scrupuleux observateurs du jeûne; ils ont tous nos sacremens, quoiqu'ils diffèrent sur quelques pratiques dans leur administration. La prière pour les morts & apparemment la croyance qu'elle semble supposer est en usage parmi eux. Ils mêlent un peu de judaïsme à leur christianisme. Par exemple, ils ont conservé la circoncision, & à cette première douleur qu'ils font souffrir aux enfans, ils ajoutent, on ne sait pourquoi ni par quel principe religieux, celle de les marquer d'un fer chaud après qu'on les a baptisés. On les accuse de quelques autres erreurs, mais sur lesquelles on n'est pas d'accord.

ZEBÉDÉE, (*Hist. sainte.*), père des apôtres saint Jean & saint Jacques.

ZENODORE. (*Hist. anc.*) On a parlé du sculpteur de ce nom dans le Dictionnaire. Ce nom est encore celui d'un brigand arabe qui ravageoit la Syrie du tems d'Auguste, & se retiroit dans des cavernes, où les Romains, à qui rien n'étoit inaccessible, le firent périr.

ZENODOTE, (*Hist. litt. anc.*), grammairien & poète, disciple de Philetas, vivoit du tems de Ptolémée-Lagus, vers l'an 270 avant Jésus-Christ. Un autre auteur de ce nom, qui vivoit sous l'empire d'Adrien, avoit traduit Saluste en grec. Un autre qui étoit de la ville de Trezène, avoit écrit une histoire d'Ombrie, dont parle Denys d'Halicarnasse.

ZIÉGLER. (*Hist. litt. mod.*) Il manque à la liste des Ziégler, dans le Dictionnaire, Henri-Anselme de Ziégler, dont le *Théâtre historique du tems* a été fort estimé. Né le 16 janvier 1663. Mort le 8 septembre 1696.

ZINGIS. Si l'on en croit une histoire de Tartarie d'un moine arménien, nommé Hayton, ce Zingis fut le premier Roi qu'aient eu les Tartares d'Asie, c'est-à-dire, leur premier Roi connu. Il savoit par révélation que sa mère l'avoit conçu des rayons du soleil, sans commerce avec aucun homme. Il passoit pour un grand magicien.

Notre crédulité fait toute leur science.

ZONDODARI, (*Hist. mod.*), est le nom de trois frères Siennois, dont l'un, Antoine-Félix, cardinal, a été employé en différentes affaires par les papes Innocent XII, Clément XI & Clément XII. Ce fut lui qui alla recevoir sur les confins de l'Etat de l'Eglise, la reine douairière de Pologne, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, qui se retiroit à Rome.

L'aîné, Marc-Antoine, étoit grand-maître de l'Ordre de Malte.

Le plus jeune, Alexandre, étoit archevêque de Sienne, leur patrie commune. Leur mère étoit Chigi, nièce du pape Alexandre VII.

ZULCIMIN *ou* SOLIMAN, (*Hist. mah.*), capitaine arabe, se rendit maître de la Perse vers l'an 749, en remportant une grande victoire contre Morgan, qui régnoit alors. Ce Zulcimin renouvela dans la Perse la secte d'Ali.



ARTICLES OMIS.

BAILLY & CONDORCET (MM.) Nous joignons ensemble ces deux confrères rivaux, & nous dirons en quoi a consisté leur rivalité.

Lorsque, dans les Académies des belles-lettres & des sciences, quelque sujet se distinguoit par le talent d'écrire, on avoit les yeux sur lui pour deux choses : 1°. pour l'Académie française, qui se composoit toujours des meilleurs écrivains en tout genre, & qui, tant pour entretenir l'esprit de fraternité entre les trois Académies, que pour avoir des sujets qui appliquassent à des objets solides le talent d'écrire, aimoit à les choisir dans les deux autres Académies ; 2°. pour la place de secrétaire perpétuel de l'Académie, soit des belles-lettres, soit des sciences.

L'Académie des sciences ayant eu long-tems pour secrétaire M. de Fontenelle, il lui étoit difficile de ne pas descendre lorsqu'elle auroit à nommer ses successeurs. Elle nomma d'abord M. de Mairan son ami, & ce fut un bon choix ; mais M. de Mairan étant déjà vieux, étant d'ailleurs assez lent & ne se sentant pas l'activité nécessaire pour une place où il faut répondre à tout le monde, & parler ou du moins entendre toutes les langues, la quitta au bout de peu d'années. Il y avoit alors disette d'écrivains dans l'Académie : on nomma M. de Fouchy, excellent homme, excellent confrère, homme fort instruit, mais marqué au coin de la médiocrité. Le jour de sa nomination, M. de Maupertuis disoit : *Nous venons de trouver une moyenne proportionnelle à M. de Fontenelle & à M. de Mairan* ; ce qui, en langage géométrique, signifioit que M. de Fouchy n'étoit à M. de Mairan, que ce que M. de Mairan avoit été à M. de Fontenelle. Quand M. Bailly commença d'être connu à l'Académie des sciences, on crut sentir, à travers son ton modeste & timide, qu'il avoit ou qu'il auroit du talent pour écrire. Il remporta un prix à l'Académie de Berlin par l'éloge de Leibnitz ; il eut un *accessit* à l'Académie de Rouen par un éloge de Corneille ; un des trois *accessits* de l'éloge de Molière à l'Académie française ; une mention honorable dans la même Académie, par l'éloge de Charles V. Mais ces quatre éloges, imprimés dans la suite avec celui de l'abbé de la Caille, firent peu de sensation dans le public, & obtinrent tout au plus une froide estime. Le talent de M. Bailly étoit sans éclat ; il ne put cependant échapper à M. d'Alembert, qui, joignant éminemment ce talent d'écrire aux sublimes & immenses connoissances qui l'ont illustré, le reconnoissoit, même dans sa naissance, partout où il le trouvoit ; il accueillit M. Bailly, &, par des raisons particulières, ne songeant pas pour lui-même au secrétariat, il dit à M. Bailly d'y songer, propos honnête qu'on tenoit à tous ceux dont on vouloit louer le style, & par lequel on ne s'engageoit à rien. Il paroît que M. Bailly prit ce compliment un peu trop à la lettre, & qu'il compta sur M. d'Alembert, plus qu'il n'y étoit autorisé. Cependant M. de Condorcet parut, & fit sentir d'abord la différence d'un bon écrivain & d'un grand écrivain. On vit dès ses premiers essais, qu'il alloit prendre un essor élevé. M. d'Alembert lui donna bientôt la préférence ; M. de Condorcet s'attacha particuliérement à lui, l'accompagna dans un grand voyage, devint son ami & son confident intime, & lui inspira l'affection la plus vive & la plus active. On engagea M. de Fouchy à se retirer, & ce fut pour M. de Condorcet que M. d'Alembert travailla. Il réussit pleinement, & dans la vérité on ne pouvoit faire un meilleur choix. J'ignore si, comme l'a dit le parti vaincu, on employa dans cette occasion des voies d'autorité contre lesquelles on avoit souvent déclamé. Quoi qu'il en soit, M. Bailly regarda la conduite de M. d'Alembert, dans cette affaire, comme une infidélité à son égard, & s'en plaignit, mais avec toute la douceur de son caractère & avec le sentiment délicat de l'amitié blessée. M. d'Alembert s'offensa de ces plaintes, & les esprits s'aigrirent. M. Bailly, voyant qu'il ne pouvoit compter que sur lui-même, songea sérieusement à se donner des titres d'un grand poids & à fonder sa réputation sur des bases solides. Il fit paroître son *Histoire de l'Astronomie, tant ancienne que moderne*, ouvrage savant & bien écrit, qui fut bientôt suivi des *Lettres sur l'origine des sciences, &c.* ou *sur l'Atlantide, adressées à M. de Voltaire, &c.* elles eurent le plus brillant & le plus juste succès. Voici le jugement qui en fut porté alors, d'après celui du public, dans le *Journal des Savans* :

« C'est un des meilleurs modèles de la manière » de traiter les sciences pour les mettre à la portée de tout le monde, & les rendre aussi intéressantes que respectables. Les savans croiront » ce qu'ils voudront ou ce qu'ils pourront du fond » du système de l'auteur & de l'existence de ce » peuple ancien, si parfaitement inconnu à tous » les peuples qu'il a instruits ; mais les gens de » goût & les juges équitables ne pourront qu'applaudir aux lumières, aux talens, au goût de » l'auteur, à cette logique adroite, à cette méthode heureuse, qui présente les idées dans » l'ordre où l'esprit les desire ; à cette philosophie » douce & aimable qui fait chérir les sciences, » qui fait surtout chérir l'auteur, & qui dispose

» à recevoir ſes opinions ; à cette foule de vérités » neuves & piquantes, ſi finement apperçues & » ſi bien préſentées..... Jamais ni paſſion, ni hauteur, ni ton doctoral, ni ce malheureux talent » de faire paroître abſurdes les objections qu'on » diſcute & les opinions qu'on veut détruire. » L'auteur, avec des talens égaux à ceux de nos » meilleurs écrivains, ne néglige jamais, comme » quelques-uns d'entr'eux, l'art de plaire & de » perſuader; il paroît toujours ſolliciter les ſuffrages & ne les exige point : il entraîne doucement par une éloquence inſinuante, jointe à une » logique lumineuſe. Les hommages qu'il rend, » les louanges qu'il donne au grand-homme à qui » ſes Lettres ſont adreſſées, ſont toujours placés à » propos & naiſſent toujours du ſujet; c'eſt l'équité » qui les dicte, c'eſt l'intelligence & le goût qui » les diſtribuent; enfin cet ouvrage..... nous paroît..... un des plus beaux titres dont un homme » de lettres puiſſe ſe parer. »

C'étoit, en d'autres termes, parler de l'Académie française à M. Bailly : on voulut piquer d'honneur M. d'Alembert; on lui propoſa d'être lui-même l'introducteur de M. Bailly dans l'Académie françaiſe, dont M. d'Alembert étoit alors ſecrétaire perpétuel, & où ſon amabilité perſonnelle, ſa gloire, ſon zèle pour la compagnie, ſes attentions obligeantes pour chaque membre, lui donnoient un crédit ſans bornes. On lui diſoit :

Qu'il ne ſoit plus parlé de torts ni de querelles.

Rendez votre première amitié, comme votre eſtime, à un homme qui la mérite par ſes talens, par ſes travaux, par ſon caractère, par ſes ſentimens pour vous. Rien ne put le ramener : il lui eût été trop dur de voir M. Bailly précéder M. de Condorcet à l'Académie françaiſe. C'étoit cette concurrence qu'on prévoyoit & qu'on auroit voulu prévenir. La conjoncture étoit favorable. M. de Condorcet étoit alors arrêté à la porte de l'Académie par une diſgrace paſſagère que ſon courage & ſon caractère un peu inflexible lui avoient attirée. Secrétaire de l'Académie des ſciences, il avoit conſtamment refuſé de faire l'éloge hiſtorique de M. le duc de la Vrillière, qui en avoit été un des honoraires : ſa raiſon étoit qu'il ne trouvoit point matière à éloge dans ce miniſtre. *Nihil invenio causæ in hoc homine*. M. de Maurepas prit pour lui l'affront que ce refus faiſoit à la mémoire d'un homme de ſon nom; & malgré le vœu public & le vœu particulier de chaque académicien, tant que M. de Maurepas vécut il ne fut pas poſſible d'élire M. de Condorcet; c'eût été l'expoſer à être exclus par le Roi. Mais cet obſtacle, que le miniſtre eût dû ſe faire honneur de lever lui même, fut bientôt levé par ſa mort. Alors la concurrence qu'on avoit voulu prévenir eut lieu. M. Bailly avoit un grand parti; & malgré la ſupériorité peut-être de ſon rival, malgré l'amitié active & adroite de M. d'Alembert, ce rival toujours heureux ne l'emporta que d'une voix, encore la dut-il à la foibleſſe d'un des plus zélés partiſans de M. Bailly, qui ne put réſiſter aux preſſantes inſtances de M. d'Alembert. Il faut tout dire : M. d'Alembert, en traverſant les vues de M. Bailly, en empêchant ou retardant ſon entrée à l'Académie françaiſe, ne ſuivoit point les mouvemens d'une haine aveugle; il jugeoit M. Bailly, & ne croyoit pas que ſon heure fût encore venue. Son goût, moins indulgent que celui du public, étoit peu favorable à M. Bailly. Ami du naturel & de la ſimplicité, il lui reprochoit de la recherche, de l'affectation, ce qu'on appelle, dans un mauvais ſens, de la *phraſe*; c'étoit ſurtout à M. de Buffon, un des dignes objets de l'admiration de M. Bailly, qu'il faiſoit ce reproche : il l'appeloit *le grand phraſier, père de tous nos petits phraſiers*. M. de Buffon ne l'ignoroit pas, &, pour s'en venger, traitoit ſa ſimplicité de petite manière; ſa gaîté, ſes plaiſanteries, de ſingeries & de bouffonneries. Les grands-hommes ſeroient trop grands ſi la rivalité, ſi l'amour d'une gloire excluſive leur laiſſoient la liberté d'être toujours juſtes.

Nimiùm vobis Romana propago
Viſa potens, ſuperi, propria hæc ſi dona fuiſſent!

M. d'Alembert a perſévéré juſqu'à la fin dans ſon opinion ſur M. Bailly; & en prenant congé de nous à l'entrée des vacances dans le cours deſquelles nous l'avons perdu, il nous diſoit : « Je n'eſpère plus de vous revoir; vous élirez, » peut-être à ma place, M. Bailly; mais je vous » déclare, pour l'acquit de ma conſcience, que » ſon goût n'eſt pas aſſez pur, & qu'il n'eſt pas » mûr encore pour l'Académie. »

Puiſqu'il falloit perdre M. d'Alembert, c'étoit à lui ſurtout que M. Bailly deſiroit de ſuccéder, pour ſe venger de lui par un juſte & magnifique éloge; il n'eut point cette ſatisfaction, & peut-être les derniers mots de M. d'Alembert, que nous venons de rapporter, en furent-ils la cauſe; cette place fut donnée à M. le comte de Choiſeul-Gouffier, dont le diſcours, qui ne pouvoit être ni plus éloquent, ni plus touchant, ni plus noblement philoſophique, prouva combien il étoit digne de remplacer M. d'Alembert. M. Bailly eut la place de M. le comte de Treſſan, & ils furent reçus dans la même ſéance, le jeudi 26 février 1784.

Et quel fut l'académicien qui les reçut? M. de Condorcet. Le ſort l'avoit nommé directeur du trimeſtre où mourut M. d'Alembert, comme pour lui ménager encore un éloge vraiment digne de lui, & déployer en ſa faveur toutes les reſſources de l'éloquence & de l'amitié.

Il faut rendre une juſtice entière à M. de Condorcet, en ce qui concerne M. Bailly. Toujours vainqueur dans toutes ſes concurrences avec lui,

il n'avoit sans doute contre lui aucun motif d'aigreur ou de ressentiment; mais enfin M. Bailly lui avoit tout disputé ; il lui avoit enlevé la moitié des suffrages; il avoit rendu sa victoire incertaine & difficile. Que M. de Condorcet s'en fût vengé par un éloge fin, adroit & un peu équivoque, on pouvoit absolument s'y attendre ; & comme M. Bailly étoit venu le croiser au moment où M. de Condorcet venoit d'être en butte au gouvernement, & où il lui étoit dû un dédommagement, les rieurs auroient pu être pour M. de Condorcet contre M. Bailly. Mais rien de tout cela : l'éloge est franc, loyal ; il réunit tous les égards d'un confrère, presque la tendresse d'un ami. Nulle trace des anciennes rivalités : le sanctuaire des Muses n'admet que des amis & des frères. « Monsieur, lui dit-il, uni avec vous depuis quinze ans » par les liens de la confraternité, je me trouve » heureux dans ce moment d'avoir à féliciter l'Académie qui vient de vous adopter, & de pouvoir » lui répondre qu'elle trouvera dans vous ces vertus douces & simples, ce caractère facile, mais » sûr, qui attirent l'amitié en captivant la confiance; un zèle constant pour servir l'humanité » par des travaux utiles, ou la soulager par une » bienfaisance noble & éclairée ; enfin la réunion » de l'amour des lettres & de l'étude, avec cette » modestie sincère qui se fait pardonner les talens » & les succès. »

Il caractérise ensuite de la manière la plus noble & la plus favorable les différens ouvrages de M. Bailly, & quand il en vient aux lettres sur l'Atlantide, elles ont, dit-il, « un avantage réservé » presqu'uniquement aux romans & aux pièces de » théâtre, celui d'avoir pour lecteurs tous ceux » qui savent lire. Vous y établissez votre opinion » avec tant d'adresse, vous l'avez tellement embellie par des détails ingénieux, qu'on a de la » peine à s'empêcher de l'adopter. On est de votre » avis tant qu'on a votre livre entre les mains, & » il faut le quitter pour avoir la force de se défendre contre vous. En interprétant Platon, vous » l'avez imité dans l'art heureux de faire aimer les » opinions que vous voulez établir ; & si votre » systême a jamais le sort qu'ont éprouvé tant d'autres opinions, & dont le nom ou le génie de » leurs auteurs n'a pu les préserver..... la postérité vous pardonnera votre peuple hyperboréen, » comme elle a pardonné les atomes à Lucrèce, » & les tourbillons à l'auteur de la *Pluralité des* » *Mondes*. »

On ne pouvoit rien dire de plus flatteur à M. Bailly, ni le mettre en meilleure compagnie.

M. Bailly a depuis été l'auteur ou du moins le rédacteur du *Mémoire sur les Hôpitaux*, qui fut pour lui l'époque & surtout la source d'une grande faveur dans le public ; je l'ai entendu lui-même renvoyer modestement à M. Tenon les complimens qu'il recevoit sur ce Mémoire. En effet, les informations, la recherche de tous les moyens propres à soulager les malades, les idées d'amélioration, tout ce dont on savoit le plus de gré à l'auteur, étoit l'ouvrage de M. Tenon. La forme, l'ordre & la méthode étoient tout ce qui appartenoit à M. Bailly, que les commissaires avoient eux-mêmes nommé pour rédacteur. Il justifia leur choix par l'exactitude & la simplicité avec laquelle il rendit leurs idées, faisant sentir toute leur utilité & la possibilité de l'exécution, sans étalage, sans faste, sans exagération. C'étoit sans doute un assez grand mérite ; mais le public lui attribua tout, & lui sut gré de tout.

C'est par une suite de cette faveur du public, à laquelle M. Bailly, par sa modestie même & sa douceur, joignoit aisément la faveur des grands & des ministres, qu'il lui a été donné d'obtenir une distinction qu'avoit eue le seul Fontenelle parmi les simples gens de lettres, distinction que son ami M. de Mairan avoit beaucoup desirée & n'avoit pu obtenir, celle d'être des trois Académies. Cet honneur, que n'ont eu ni M. de Condorcet ni M. d'Alembert, fut pour M. Bailli comme le contre-poids des avantages que M. de Condorcet avoit remportés sur lui.

Les exemples de ces *tergemini honores* sont un peu moins rares parmi les honoraires, parce qu'alors ils sont moins l'effet d'un choix libre des Académies, que des dispositions de la cour; & encore, quels sont ceux des honoraires qui ont reçu ce triple honneur ? C'est le cardinal de Polignac, si célèbre par l'universalité de ses talens & de ses connoissances ; c'est l'abbé Bignon, l'ami de tous les savans, & l'organe par lequel le chancelier de Pont-Chartrain répandoit sur les lettres les bienfaits de Louis XIV ; c'étoit M. le marquis de Paulmy, créateur & possesseur de la plus vaste bibliothèque après celle du Roi, & la mieux connue, la plus employée & la plus communiquée par son possesseur ; c'étoit enfin M. de Malesherbes, supérieur à tous : aux gens de bien, par la simplicité parfaite, par le naturel, &, quand il le falloit, par l'énergie de ses vertus ; aux gens d'esprit, par la pénétration, la sagacité, la vivacité, la chaleur & la gaîté du sien; aux savans, par la multitude, la variété, l'étendue, la sûreté de ses connoissances, accrues & embellies par les lumières; & à la différence de tant de savans que leur savoir accable & absorbe, il avoit tellement converti le sien dans sa propre substance, qu'il s'en jouoit pour ainsi dire, & que son esprit n'en étoit pas plus embarrassé, que son corps ne l'étoit de sa masse, qu'on auroit pu croire pesante, mais à laquelle il savoit donner beaucoup de ressort & des mouvemens très-agiles.

Il reste à expliquer, pour l'intérêt de l'exactitude & de la vérité, comment M. Bailly seul, parmi les simples gens de lettres, depuis Fontenelle, est parvenu à ce triple honneur académique que n'ont point eu plusieurs de ses confrères estimés ses égaux, ou même supérieurs à lui. La nature des ouvrages y

fait d'abord quelque chose, & il eût été possible que, d'après l'*Histoire de l'Astronomie*, ouvrage savant, l'Académie des belles-lettres eût jeté les yeux sur lui pour remplir une de ses places; elle ne l'a pas fait cependant; mais M. le baron de Breteuil, ministre des Académies, qui aimoit M. Bailly, ayant jugé à propos de faire créer par le Roi une classe d'académiciens libres résidans à Paris, y plaça M. Bailly, d'après le droit de première nomination appartenant au Roi, lorsqu'il créoit ou une Académie ou quelque classe nouvelle dans un de ces corps, & il cédoit ensuite à l'Académie le droit de se compléter par élection en cas de vacance. C'étoit assurément un titre très-honorable que cette nomination royale; mais ce n'étoit pas avoir été des trois Académies au même titre que M. de Fontenelle, c'est-à-dire, par un jugement de ses pairs. M. Bailly n'avoit été à ce titre-là que de l'Académie des sciences & de l'Académie française, & la distinction de M. de Fontenelle reste toujours unique dans son genre.

Mais le public, qui n'y regarde pas de si près, vit dans M. Bailly un nouveau Fontenelle à triple couronne, & ces honneurs académiques lui attirèrent d'autres honneurs qui lui ont été vendus bien cher, & qui ont dû lui faire regretter le tems où il étoit simple protégé de M. de Breteuil. Un homme de lettres pouvoit être fier de la faveur spéciale de ce ministre, le plus grand bienfaiteur des lettres depuis Colbert, & qui les a protégées le plus utilement pour le public, en établissant encore, dans l'Académie des inscriptions, un comité chargé de faire connoître, par des notices détaillées, les trésors que la plus riche bibliothèque du Monde possède en manuscrits. On doit déjà dans plus d'un genre, & en particulier dans notre Histoire, d'importantes découvertes à cette heureuse institution. Nous aimons à payer à son auteur (& auteur en même tems de plusieurs autres institutions utiles aux sciences) ce tribut d'éloge & de reconnoissance, dans un tems où il ne peut plus rien pour nous; qu'il ait au moins la consolation de savoir que ses bienfaits ne sont pas oubliés.

Voici le torrent de la faveur populaire qui porte M. Bailly hors de sa sphère, à l'Assemblée des états-généraux, qui l'élève à la présidence. Voilà les ministres proscrits, le dernier prévôt des marchands assassiné; voilà M. Bailly maire de Paris; le voilà seul ministre, seul magistrat, sans avoir été formé à cette immense & périlleuse place par aucuns travaux analogues. Nous ne le suivrons pas dans ce tourbillon de grandeurs & d'embarras, ni dans les détails de son administration : ces événemens ne sont pas encore mûrs pour l'Histoire : on écrira mille Histoires de la révolution avant que le tems d'en écrire véritablement l'Histoire soit arrivé. Les vrais amis de M. Bailly l'ont vu avec regret embarqué, sans provisions & sans prévoyance, sur cette mer orageuse de la révolution; ils lui ont prédit son sort, & si ce sort étoit inévitable, ils auroient voulu du moins que sa vie politique eût été irréprochable comme sa vie littéraire; qu'il eût assez respecté un Roi malheureux, & déjà plus d'à demi-détrôné, pour lui épargner ce parallèle d'Henri IV, conquérant ses sujets, & de Louis XVI, reconquis par les siens; ce qui emportait une improbation tacite de la conduite précédente de ce Prince. On auroit voulu que sa modestie naturelle lui eût rappelé qu'il n'avoit ni assez de données, ni assez d'usage des affaires, ni assez de connoissances des ressorts cachés qui produisoient les événemens de son tems, pour se croire en droit & en état de faire des leçons à un Roi de quarante ans, qui régnoit déjà depuis quinze ou seize ans; on auroit voulu qu'il n'eût pas appelé *un beau jour* celui où son souverain étoit traîné en captivité à Paris par une horde de cannibales, qui portoient en triomphe devant lui les têtes de ses gardes fidèles : on croit que si notre Histoire lui avoit été plus familière, il auroit évité de répéter l'action trop connue de ce séditieux Marcel, qui attacha d'une main insolente, sur la tête du dauphin Charles, pour sauve-garde, le signal de la révolte, il auroit su combien ce Marcel est diffamé dans nos Histoires, principalement pour cette action, & il se seroit bien gardé de l'aggraver par un discours qui ne pouvoit guère être pris que pour une dérision.

Concluons. M. Bailly a fait des fautes, des fautes graves. Eh ! qui n'en eût pas fait à sa place ? Il a pu pécher par faiblesse, & avoir une conduite chancelante, incertaine; mais il n'a jamais été ni fourbe ni pervers, & c'étoit beaucoup alors. Des gens très-dignes de foi, & qui étoient dans sa confidence, m'ont même assuré qu'il avoit toujours été fidèle au Roi dans son cœur, sans oser le paroître, & qu'à la nouvelle de l'évasion du Roi, son premier mouvement avoit été un mouvement de joie; le second, un mouvement de crainte.

Si la faveur populaire l'avoit d'abord un peu enivré, ne peut-on pas, pour son excuse, dire de cette faveur ce que Lafontaine a dit de celle des Rois :

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents & les étoiles,
Il est bien mal-aisé de régler ses desirs.
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphyrs.

Pour lui, il s'est endormi sur la foi des plus fougueux aquilons. Forcé, lorsqu'il étoit en place, de faire un acte de justice & de vigueur qui même avoit commencé de rétablir l'ordre, rentré depuis dans la classe des particuliers, puis devenu fugitif, il osa rentrer en France sous le règne des Jacobins, oubliant qu'il avoit fait tirer sur leurs troupes : ceux-ci s'en souvinrent; ils l'envoyèrent au supplice, & on sait de quelles barbaries & de quelles atrocités ils le surchargèrent. *Tu*

trembles, *Bailly*, lui dit quelqu'un, soit pour le plaindre, soit pour l'insulter? *De froid*, répondit-il, *non de peur ni de regret à la vie;* & ce fut son dernier mot.

Quant à son rival Condorcet, il ne reçoit aucune excuse : sa vie politique a flétri jusqu'à sa vie littéraire, & l'a chassé du Temple de la gloire. *Le mouton enragé* n'a jamais été plus *enragé* que dans la révolution. Sa conduite a révolté tous les honnêtes gens & imposé silence à ses amis. Son nom est resté décrié, moins méchant cependant que ceux qui l'ont proscrit, qui l'ont fait ou qui l'ont laissé mourir, ou qui l'ont forcé à s'ôter la vie pour une légère différence d'opinion, pour quelques articles de constitution non adoptés.

BARTHELEMI (M. L'ABBÉ). Les volumes 21, 23, 24, 26, 28, 30, 32, 39, 41 des Mémoires de l'Académie des inscriptions & belles-lettres contiennent des ouvrages considérables, des découvertes importantes, qui forment comme la première partie de la renommée littéraire de M. l'abbé Barthélemi. Le rang honorable & paisible qu'il occupoit dans les lettres avoit abondamment de quoi flatter un cœur amoureux de la gloire, & de quoi exciter l'envie. Les respects des savans de l'Europe, une grande considération qu'il devoit à ses connoissances, à ses talens, à son caractère, à ses mœurs, n'étoient pas un avantage médiocre ni le partage le moins desirable. On admiroit depuis long-tems le génie inventeur qu'il portoit dans l'érudition, cette sagacité qui saisissoit les rapports des différentes langues, qui retrouvoit l'alphabet palmyrénien, qui expliquoit la mosaïque de Palestrine; cette parfaite connoissance des médailles, cet art de déchiffrer & d'expliquer les inscriptions, ce nouveau plan d'une paléographie numismatique, cette réunion du savoir & de l'esprit & de l'art d'écrire; mais enfin les gens du monde, & ceux qui croient faire seuls les réputations, pouvoient dire encore : « Quel est donc cet homme que nous » voyons si souvent cité comme un oracle, en qui » l'on vante surtout cette critique sage & juste, » sans laquelle l'érudition seroit si peu de chose, » & qui seroit encore quelque chose sans elle? » D'où vient que ses ouvrages ne nous sont pas » familiers? Ce n'est donc qu'un savant illustre? » *Le Voyage du jeune Anacharsis* a paru; il a ouvert la seconde époque de la gloire de son auteur, & tout le monde a reconnu que c'est un écrivain également agréable & profond, plein de connoissances, mais de lumières, de philosophie, de sensibilité, de grâces; qui applique ce rare talent d'écrire à des objets pleins d'intérêt & d'utilité, qui instruit en amusant & en attachant, qui enrichit son siècle d'un vaste dépôt de connoissances, & qui lui offre en même tems un grand & beau modèle de style.

La plupart des écrivains, pressés d'acquérir de la gloire, & surtout d'en jouir, multipliant leurs titres, ont soin d'occuper souvent d'eux le public, & de ne se laisser ni ignorer ni oublier. L'ambition d'un bel-esprit ordinaire est non-seulement d'arriver à l'Académie française, mais encore d'y arriver de bonne heure. La littérature a reçu de l'abbé Barthélemi l'exemple d'y arriver tard, pour y entrer avec plus de gloire, pour y être porté en triomphe. Un homme de lettres, né pour l'éclat & la renommée, a eu le courage de disparoître pour ainsi dire pendant plus de trente ans, de se priver des hommages du public pour les mériter, d'élever lentement en silence un monument unique, mais éternel. Il sacrifioit sa vie à sa mémoire, ne travaillant que pour la postérité (le Ciel est juste); l'auteur a reçu sa récompense; il a joui de sa gloire, & l'Académie a joui de ses lumières jusqu'au tems où elle a succombé elle-même sous la barbarie de Robespierre.

Le jeune Anacharsis avoit voyagé précédemment en Perse, & il y avoit connu les amis auxquels il adresse la relation de son voyage en Grèce. Quand on se rappelle où M. l'abbé Barthélemi a connu, loin de sa patrie, le ministre brillant & aimable qui l'a gouvernée depuis avec tant d'éclat, & sa vertueuse compagne; quand on songe aux douceurs que leurs bienfaits & leur amitié ont répandues sur la vie de l'auteur, quel intérêt anime cette ingénieuse & transparente allégorie, où l'auteur signale sa tendresse & sa reconnoissance d'une manière si touchante! Combien même ce voile, ce doux mystère de l'allégorie, répand de décence & de délicatesse sur cet éloge!

« Vous que j'eus l'avantage de connoître dans » mon voyage de Perse, Arsame, Phédime, illus» tres époux, combien de fois vos noms ont été » sur le point de se mêler à mes récits! De quel » éclat ils brilloient à ma vue lorsque j'avois à » peindre quelque grande qualité du cœur & de » l'esprit, lorsque j'avois à parler de bienfaits & » de reconnoissance! Vous avez des droits sur cet » ouvrage. Je le composai en partie dans ce beau » séjour dont vous faisiez le plus bel ornement; je » l'ai achevé loin de la Perse, & toujours sous vos » yeux; car le souvenir des momens passés auprès » de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du » reste de mes jours; & tout ce que je desire après » ma mort, c'est que, sous la pierre qui couvrira » ma cendre, on grave profondément ces mots : » *Il obtint les bontés d'Arsame & de Phédime.* »

Cette douceur de sentiment sans exagération, ces expressions tendres & aimables, cette inscription, tout cela est dans le goût de l'antique : c'est ainsi que Lœlius dit de Scipion : *Recordatione nostræ amicitiæ sic fruor, ut beatè vixisse videar, quia cum Scipione vixerim.*

C'est ainsi que Corneille, d'après Lucain, fait dire à Aristie :

Et tout me sera doux si ma trame coupée
Me rend à mes aïeux en femme de Pompée,

Et que sur mon tombeau ce grand titre gravé
Montre à tout l'avenir que je l'ai conservé.

Liceat tumulo scripsisse : Catonis
Marcia.

Voici un bien beau développement de l'idée qu'on ne fait qu'entrevoir dans ce passage d'Horace :

Fuit hæc sapientia quondam.....
Concubitu prohibere vago, dare jura maritis.

« Le mariage fut soumis à des lois, & ces réglemens, source d'un nouvel ordre de vertus & de plaisirs, firent connoître les avantages de la décence, les attraits de la pudeur, le desir de plaire, le bonheur d'aimer, la nécessité d'aimer toujours. Le père entendit au fond de son cœur la voix secrète de la Nature; il l'entendit dans le cœur de son épouse & de ses enfans; il se surprit versant des larmes que ne lui arrachoit plus la douleur, & apprit à s'estimer en devenant sensible..... Les biens dont ils jouissoient ne leur furent plus personnels, & les maux qu'ils n'éprouvoient pas ne leur furent plus étrangers. »

Anacharsis prend le ton d'Homère lui-même pour le peindre; il en a la richesse, l'éloquence & la sublimité.

« Jupiter & Neptune sont les plus puissans des dieux, mais il faut à Neptune un trident pour secouer la terre, à Jupiter un clin-d'œil suffit pour ébranler l'Olympe..... Achille, Ajax, Diomède, sont les plus redoutables des Grecs; mais Diomède se retire à l'aspect de l'armée troyenne, Ajax ne cède qu'après l'avoir repoussée plusieurs fois, Achille se montre & elle disparoît..... Que ceux qui peuvent résister aux beautés d'Homère s'appesantissent sur ses défauts..... Il se repose souvent, & quelquefois il sommeille; mais son repos est comme celui de l'aigle, qui, après avoir parcouru dans les airs ses vastes domaines, tombe accablé de fatigue sur une haute montagne, & son sommeil ressemble à celui de Jupiter, qui, suivant Homère lui-même, se réveille en lançant le tonnerre. »

Portraits de trois héros grecs.

« Heureusement il parut alors trois hommes destinés à donner un nouvel essor aux sentimens de la nation; c'étoient Miltiade, Aristide & Thémistocle..... Miltiade avoit fait long-tems la guerre en Thrace, & s'étoit acquis une réputation brillante; Aristide & Thémistocle, plus jeunes que lui, avoient laissé éclater depuis leur enfance une rivalité qui eût perdu l'Etat si, dans les occasions essentielles, ils ne l'eussent sacrifiée au bien public. Il ne faut qu'un trait pour peindre Aristide; il fut le plus juste & le plus vertueux des Athéniens. Il en faudroit plusieurs pour exprimer les talens, les ressources & les vues de Thémistocle; il aima sa patrie, mais il aima la gloire encore plus que sa patrie. »

Et c'est déjà le peindre d'un seul trait.

Que de noblesse & que de sentiment dans ces regrets sur la mort des trois cents Spartiates qui s'étoient dévoués pour la patrie, au passage des Thermopyles !

« Pardonnez, ombres généreuses, à la foiblesse de mes expressions; je vous offrois un plus digne hommage lorsque je visitois cette colline où vous rendîtes les derniers soupirs, lorsqu'appuyé sur un de vos tombeaux, j'arrosois de mes larmes les lieux teints de votre sang! Que pourroit ajouter l'éloquence à ce sacrifice si grand & si extraordinaire? Votre mémoire subsistera plus long-tems que l'Empire des Perses auquel vous avez résisté, & jusqu'à la fin des siècles votre exemple produira dans les cœurs qui chérissent leur patrie, le recueillement ou l'enthousiasme de l'admiration. »

C'est ainsi que Virgile, pénétré du généreux dévouement d'Euryale & de Nisus qu'il vient de rapporter, s'écrie :

Fortunati ambo, si quid mea carmina possunt,
Nulla dies unquàm memori vos eximet ævo,
Dum domus Æneæ capitali immobile saxum
Accolet imperiumque pater Romanus habebit.

C'est avec cet intérêt, cette majesté, cette simplicité, cette variété qu'est écrit ce vaste ouvrage, seul exemple peut-être d'un livre si volumineux qui ait eu un si prompt débit & un succès si universel auprès de toutes sortes de lecteurs.

M. l'abbé Barthélemi étoit depuis long-tems doyen de l'Académie des inscriptions & belles-lettres lorsque cet ouvrage le fit recevoir à l'Académie française, le mardi 25 août 1789.

Celui qui est aujourd'hui doyen de l'une de ces Académies & presque doyen de l'autre, & qui étoit dès-lors l'ancien de la colonie de l'Académie des belles-lettres, admise dans l'Académie française, crut devoir, au nom de cette colonie, féliciter son confrère & son ami, & féliciter les deux Académies du nouveau lien qui les unissoit. Son discours est à la suite de celui du directeur de l'Académie française.

« Anacharsis, dit-il, vient d'entendre ce que l'esprit, le goût & l'éloquence avoient à lui dire, au nom de l'Académie française, dans ce jour de triomphe; il faut qu'il entende encore ce que l'amitié & une confraternité de trente ans dans l'Académie des belles-lettres inspire à ses anciens confrères, charmés de s'unir à lui par un nouveau lien, & flattés de voir une des plus savantes productions, sorties de l'Académie des belles-lettres, devenir le titre le plus brillant pour l'Académie française.

» Il me semble (& le desir de rendre un hommage public à un tel récipiendaire contribue à

» me

» me le persuader) que c'est à moi d'être aujourd'hui l'interprète de leurs sentimens, puisque je suis ici l'ancien de cette colonie d'associés de l'Académie des belles-lettres, adoptée par l'Académie française.....

» Ce moment où le doyen des associés de l'Académie des belles-lettres porte dans la première des sociétés littéraires, avec les talens qu'elle exige, les vertus sociales qu'elle desire, & qui, depuis plus de quarante ans, le font chérir & respecter de tous ses premiers confrères, ce moment est encore intéressant pour les lettres, en ce qu'il resserre les nœuds qui unissent deux illustres Académies, dont l'une, née de l'autre, & toujours plus digne de son origine, s'en souvient toujours, & laisse dans le cœur de la plupart de ses membres un desir secret de remonter vers sa source.

» Tous les arts sont frères, toutes les Académies tendent au même but, le progrès des lettres & de la raison; mais cette union est plus intime encore entre l'Académie française & l'Académie des belles-lettres : celle-ci, plus rapprochée de la première qu'aucune autre par les objets mêmes de ses travaux, lui a toujours fourni d'abondantes recrues.....

» Aucun genre n'est exclus du partage de l'Académie des inscriptions : les arts agréables, plus utiles qu'on ne pense, *ce superflu, chose très-nécessaire*, lui appartient aussi. Si elle est l'Académie du savoir, elle n'est pas moins celle du goût; c'est l'Académie des belles-lettres. Elle a compté parmi ses membres, comme l'Académie française, Thomas Corneille, Boileau, Racine, Fontenelle, Quinault, Duché, Danchet, &c.

» L'Académie française ne rejette aucun genre, & n'invite à aucun par préférence; elle prend indistinctement dans tous les états, dans tous les genres de littérature, dans la chaire, au barreau, dans les tribunaux, au théâtre, dans les académies, dans le monde, à la cour, tout ce qui se distingue par le talent d'écrire, par l'éloquence, par le goût, par une connoissance particulière de la langue. C'est ce temple de Délos, décrit par *Anacharsis*; ce temple d'Apollon, où des théories religieuses viennent de toutes les îles, de tous les ports, de toutes les contrées de la Grèce & de l'Asie, porter en tribut leurs hommages & leurs offrandes, & former un spectacle unique dans le monde, par la réunion de ce que les talens & les grâces ont de plus choisi & de plus varié. »

Ce voyage d'*Anacharsis* ne pouvoit, en effet, être trop vanté; c'est véritablement un monument de gloire pour notre siècle, & l'auteur lui-même a été jusqu'en 1795 un monument vivant de ce tems heureux où les Lamotte, les Fontenelle, les Mairan, les Foncemagne, mettoient, & dans le commerce des lettres, & dans la société, tant de décence, de douceur, de raison, de grâce & d'aménité.

MALESHERBES (CHRÉTIEN-GUILLAUME DE LAMOIGNON DE), fils de M. le chancelier de Lamoignon, petit-fils du président de Lamoignon, l'ami de Boileau & de Racine, à qui Boileau adresse sa sixième épître :

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville, &c.

arrière-petit-fils enfin du premier président de Lamoignon, l'Ariste *du Lutrin*, & dont Fléchier a fait l'oraison funèbre. M. de Malesherbes naquit le 6 décembre 1721. Après un cours d'humanités rempli avec distinction, après s'être exercé dans l'éloquence & dans la poésie, toujours sévère pour lui-même, & pour lui seul, pénétré de la maxime vraie ou exagérée d'Horace & de Boileau,

Mediocribus esse poetis,
Non dî, non homines, non concessere columnæ.
Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

il renonça de bonne heure à la poésie, & peu de personnes savent qu'il ait jamais fait de vers. J'ignore jusqu'où il poussa l'étude de la jurisprudence; je crois qu'elle avoit pour lui peu d'attraits, mais je sais qu'il a toujours voulu très-bien faire tout ce qu'il a fait; je sais qu'il en avoit les moyens, qu'il savoit de tout, & beaucoup, & très-bien; qu'issu d'une famille de magistrats illustres, & destiné comme eux à la magistrature, il ne pouvoit dégénérer de leur gloire & de leur capacité dans la science qui les a surtout distingués. Parent de M. le procureur-général, il fut d'abord un de ses substituts; il entra dans cette charge en 1741. Ces charges de substituts de M. le procureur-général, ainsi que celles d'avocats du Roi au châtelet, étoient pour les jeunes magistrats destinés aux grandes dignités de la magistrature, ce que les mousquetaires étoient pour la jeune noblesse militaire : c'étoit une excellente école où ils se formoient aux fonctions de leur état. M. de Malesherbes fut reçu conseiller au parlement le 3 juillet 1744, & quand, dans la suite, M. son père, alors premier président de la cour des aides, fut fait chancelier, le 9 décembre 1750, il eut sa charge de premier président de la cour des aides. Il eut aussi, sous son père, le département de la librairie & de la littérature. Ce fut véritablement l'âge d'or des lettres. Jamais magistrat n'a su comme lui traiter d'égal à égal avec les gens de lettres, & ne se montrer supérieur à eux que par l'étendue & la multitude de ses connoissances. Nul n'a mieux su mesurer sur leur mérite ou leur réputation les égards qui pouvoient leur être dus. La société du *Journal des savans*, que M. le chancelier d'Aguesseau aimoit tant, dont il manquoit à

peine une séance, & qu'il recommanda particuliérement à son successeur, eut M. de Malesherbes pour président sans présidence, & ne s'apperçut qu'elle eût changé de chef qu'à un plus grand rapprochement entre le chef & les membres, qu'à une plus grande simplicité dans les manières, qu'à une cordialité pour ainsi dire fraternelle. Voici le témoignage que lui rendoit, dix-huit mois après sa retraite, l'organe de cette société, lorsque des révolutions arrivées dans le ministère eurent forcé M. de Malesherbes à quitter le *Journal des savans* & la librairie, emploi qu'il ne pouvoit exercer que sous M. son père.

« M. de Malesherbes étoit non-seulement un » chef qui nous honoroit, mais un arbitre plein » de lumières & de goût, qui nous instruisoit, qui » nous éclairoit; il étoit plus encore, il étoit notre » ami, oui, notre ami, & ce titre, que nos cœurs » lui donnent, le flattera plus que tous les respects » dus à sa naissance & à son rang. Quel autre a » mieux mérité des lettres? Quel autre les a ser» vies, encouragées, récompensées avec plus de » zèle, de discernement & d'équité? Quel autre » surtout a mieux su dispenser aux gens de lettres, » à proportion de leur mérite, cette considération » & ces égards, prix le plus flatteur de leurs tra» vaux, que l'ignorance seule est en possession de » leur refuser, mais dont tant de gens sont ou pro» digues ou avares, sans choix & sans convenance? » Le *Journal des savans* en particulier lui a des obli» gations essentielles, sur lesquelles il nous siéroit » mal de nous taire. Sa modestie aura beau vou» loir rejeter nos justes éloges, son cœur généreux » ne pourra se refuser à la douceur de voir que » nous sentons le bien qu'il nous a fait: il en jouira » en nous en voyant jouir; il nous aimera sans » doute toujours : nous lui sommes trop tendre» ment attachés pour ne pas en être bien sûrs, » comme il doit l'être de notre éternelle recon» noissance. »

M. de Malesherbes accourut chez le rédacteur pour l'embrasser avec des larmes de reconnoissance & de tendresse; c'est ainsi qu'il traitoit avec les gens de lettres.

Ex illo Corydon, Corydon est tempore nobis.

C'est sous son administration que la littérature a pris un plus grand caractère d'utilité, en s'élevant aux sciences politiques, en produisant une foule d'excellens ouvrages sur l'agriculture, le commerce, les finances, &, par une suite naturelle, sur les diverses branches de l'administration. C'est sous lui, c'est sous ses auspices qu'a paru le plus vaste & le plus beau monument de notre siècle & de tous les siècles, cette *Encyclopédie*, qui, selon l'expression du successeur de M. d'Alembert à l'Académie, « par son étendue, par la » seule audace de l'entreprise, commande pour » ainsi dire l'admiration, même avant de la justi» fier, » & les contradictions que ce grand ouvrage a essuyées, tenoient principalement à une intrigue de Jansénistes, qui vouloient enlever à M. le chancelier & à M. de Malesherbes l'administration de la librairie, pour l'asservir à leurs préjugés & à leurs passions.

Les ennemis des philosophes ont beaucoup accusé M. de Malesherbes d'avoir été trop favorable à ceux-ci : rien de plus injuste que ce reproche. Jamais homme ne fut plus impartial que M. de Malesherbes, & je dirois presque, si je l'osois, que l'impartialité dont j'ai toujours entendu tout le monde se vanter, je ne l'ai jamais trouvée toute entière que chez lui; aussi tous les partis se plaignoient-ils de lui tour-à-tour. Voyez dans la correspondance de M. de Voltaire des plaintes assez fréquentes & assez amères de ce que M. de Malesherbes ne lui permettoit pas tout, & refusoit d'être un philosophe de secte. Quand les Jésuites furent opprimés, il les plaignit; il les avoit condamnés quand ils avoient été intrigans & oppresseurs. Toujours prendre le parti du foible, de l'innocent, de l'opprimé, étoit sa loi suprême. L'injustice, l'abus du pouvoir, étoit tout ce qui l'irritoit. Les financiers, dont les contestations contre les contribuables étoient du ressort de la cour des aides, avoient un machiavélisme auquel ils étoient assez fidèles. Quand la loi condamnoit le contribuable, ils portoient l'affaire à la cour des aides, sûrs de gagner leur cause; quand la loi, au contraire, défendoit le contribuable contre l'exacteur, ils portoient l'affaire, par évocation, au conseil, c'est-à-dire, au tribunal intéressé du contrôleur-général, presque toujours favorable à celui qui vouloit aggraver le joug de l'impôt & augmenter le produit de l'imposition. M. de Malesherbes eut à ce sujet de vives & fréquentes guerres à soutenir contre les contrôleurs-généraux, & il les soutint avec un courage, une éloquence, une force de raisonnement qui déconcerta souvent ces ministres & fit impression sur le conseil.

Quoiqu'il eût été quelquefois en butte aux entreprises des parlemens, il fut leur plus zélé défenseur lorsqu'un homme élevé dans leur sein, & qui n'avoit d'existence que par eux, entreprit de les détruire; ce qui, de tous les partis qu'on pouvoit prendre à leur égard, étoit certainement le plus mauvais & le plus injuste. Ses remontrances sur ce sujet sont célèbres; elles partagèrent la cour, & furent également applaudies par les gens du monde & par les gens de lettres. Il expia ce succès par trois ans d'exil & de disgraces, mais à la fin la victoire fut pour lui; il revint & ramena en triomphe sa compagnie que la tempête avoit dispersée, & dont plusieurs membres n'avoient trouvé d'asyle qu'à Malesherbes. Les discours qu'il prononça dans cette occasion sont du vainqueur le plus généreux & le plus aimable; ils ne respirent que la paix & l'humanité, que la reconnoissance envers le souverain qui leur avoit rendu justice,

que l'oubli des fautes, le pardon des injures, l'indulgence pour les foiblesses, la bienfaisance & l'amour du bien public. Tous les cœurs honnêtes en furent attendris jusqu'aux larmes. Sa conduite, conforme à ses sentimens, fut la plus forte condamnation de ces compagnies implacables, qui fermoient à jamais leur sanctuaire à des hommes estimables, pour les punir d'avoir obéi à la cour dans des circonstances délicates, où l'on pouvoit varier sur l'interprétation des devoirs, & où même les fautes devoient obtenir grace.

Scirent si ignoscere manes.

La cour des aides fut leur asyle.

Pour complément de la victoire, M. de Malesherbes se vit comme forcé d'entrer dans le ministère : il ne l'accepta qu'à condition de le quitter promptement ; il ne le garda que neuf mois, & il y fit de grandes choses ; il vuida les prisons d'Etat ; il établit & composa d'hommes vertueux un tribunal de famille, pour juger, parties ouïes, des cas où les lettres de cachet pouvoient être utiles, même à l'Etat ; car détruire brusquement même les abus, est le plus grand des abus. On vouloit que M. de Malesherbes servît à faire, dans la Maison du Roi, des réformes peut-être nécessaires, mais rigoureuses : les voies de rigueur n'étoient pas à son usage ; il aima mieux quitter le ministère, & laisser faire à d'autres ces réformes, qu'il pouvoit desirer d'ailleurs comme utiles à l'Etat.

Devenu libre, il se livra entiérement aux lettres, qu'il avoit toujours cultivées au milieu de ses plus importantes occupations.

Primùm dulces antè omnia Musæ.

Il cultiva ses jardins, y rassembla les plantes éparses dans des climats divers.

Voyez dans ces jardins, fiers de se voir soumis
A la main qui porta le sceptre de Thémis,
Le sang des Lamoignon, l'éloquent Malesherbes,
Enrichir notre sol de cent tiges superbes.

Il médita sur les lois, il proposa d'utiles réformes, qui, ne coûtant rien à personne, n'affligeoient point sa sensibilité, & la satisfaisoient même par le bien qu'elles produisoient. Graces à lui, nos frères errans furent du moins traités en hommes, en citoyens, en sujets du Roi, & dans la discussion de ces matières délicates il peut être cité comme un parfait modèle de la douceur, de la modération, des égards qu'on doit garder dans la dispute. Nulle trace de ce faux mépris que les disputeurs affectent pour les objections qu'ils réfutent, de ce ridicule qu'ils aiment tant à répandre sur leurs adversaires, de cette manie de réduire à l'absurde tout ce qui s'écarte de leur opinion.

Il voyagea pour toujours ajouter à ses connoissances, & c'est dans ces voyages que, gardant toujours l'*incognito*, il lui arriva plusieurs fois, comme à Germanicus, de jouir de sa renommée ; & d'entendre son éloge dans des bouches non suspectes.

Des conjonctures particulières le rappelèrent une seconde fois au conseil : il y rentra, mais sans département, & n'eut plus de bien à faire que par ses avis.

Il quitta encore le conseil, & du moins l'autorité royale n'a pas péri entre ses mains : il n'a vu que comme particulier ces jours mauvais où il n'y avoit plus ni bien à faire, ni mal à empêcher ou à retarder. Il a vu les malheurs d'un Roi qu'il aimoit, non en ministre, qui n'aime de son maître que son autorité qu'il exerce, mais en ami tendre & sincère, charmé de ses vertus, & prêt à lui sacrifier sa vie. Tous les cœurs ont applaudi à l'empressement généreux qu'il a témoigné pour sa défense. L'Univers sait le reste. Ce n'est pas ici le lieu de s'appesantir sur ces tristes faits, dont l'Histoire ne rappellera que trop un jour la mémoire. Détournons-en nos regards effrayés.

Heu ! cadit in quemquam tantum scelus ! heu ! tua nobis
Cuncta simul tecum solatia rapta, Menalca !

Je peux dire au moins, pour la consolation des amis de M. de Malesherbes, qu'il avoit desiré de finir ainsi, & de ne pas survivre au maître, à l'ami qu'il n'avoit pu sauver :

Son nom toujours fameux vivra dans la mémoire,
Et qui meurt pour son Roi, meurt toujours avec gloire.

Mais les tyrans qui lui procuroient cette gloire surent lui en empoisonner la joie, en l'égorgeant au milieu de sa famille, fille, petite-fille, gendre, sœur, &c. ; car, puisqu'il étoit le meilleur des hommes, il falloit bien que sa mort fût de toutes la plus cruelle & la plus douloureuse.

M. de Malesherbes, dont j'ai cultivé quarante ans l'honorable amitié, m'a toujours paru l'être qui a réuni sur la terre le plus de vertus, de talens, de lumières, de connoissances, d'esprit, de bonté, d'amabilité, de simplicité, &, ce qui n'arrive pas toujours aux hommes les plus parfaits, sa fin a été digne de sa vie.

Des écrivains, vertueux sans doute, puisqu'ils ont le besoin de célébrer la vertu, se sont hâtés d'écrire sa vie, peut-être avant le tems & sans des instructions suffisantes. N'ayant connu que sa vie publique, & n'ayant point vécu avec lui, ils l'ont

voulu peindre tel qu'ils l'ont imaginé, mais ils l'ont mal deviné. Ils ont parlé de Caton, de Socrate, de Phocion; mais il n'étoit ni Caton, ni Socrate, ni Phocion : il étoit M. de Malesherbes, & c'étoit une assez belle existence : *tu Marcellus eris*. La vertu de ces graves personnages de l'antiquité donne toujours l'idée d'un peu de rigidité, & toute rigidité étoit absolument étrangère aux mœurs de M. de Malesherbes. On croit dire quelque chose en prononçant le nom de Caton, parce que M. de Malesherbes étoit vertueux; mais il ne l'étoit ni à la manière de Caton-le-Censeur, ni à celle de Caton d'Utique; il étoit l'opposé de l'austérité de l'un, & de l'inflexibilité de l'autre. Il étoit, comme Cicéron l'auroit desiré de Caton, *ad lenitatem propensior*, & par la même raison il n'étoit pas non plus Sully, quoiqu'il eût tenté comme lui quelques réformes à la cour. On pourroit plutôt lui attribuer quelque foiblesse, mais une foiblesse aimable & intéressante, qui tenoit à un principe vertueux, la crainte de blesser ou d'affliger. Voyez à l'article *Buffon* ce qui l'empêcha toujours de publier un écrit qu'il avoit composé pour la défense de Linné contre cet éloquent naturaliste. S'il falloit absolument comparer M. de Malesherbes à quelqu'un dans l'antiquité, je trouve dans Juvénal un portrait auquel il ressemble beaucoup; c'est celui du doux & gai Vibius Crispus :

Venit & Crispi jucunda senectus.
Cujus erant mores qualis facundia, mite
Ingenium. Maria ac terras populosque regenti
Quis comes utilior, si clade & peste sub illâ
Sævitiam damnare & honestum afferre liceret
Consilium. . . . . optimus, atque
Interpres legum sanctissimus, omnia quanquam
Temporibus diris tractanda putabat inermi
Justitiâ.

Parmi les modernes, je lui trouve des traits de conformité avec ce célèbre Thomas Morus, chancelier de Henri VIII, dont l'*Utopie* est le meilleur ouvrage de politique qui eût été fait jusqu'à lui, & ne respire que modération & humanité; qui, comme M. de Malesherbes, saisissoit toujours avec vivacité & gaîté le côté plaisant des objets, qui plaisanta jusque sur l'échafaud, & mourut en homme juste & en vrai sage pour sa religion & les lois de son pays. Voici un trait qui ne pouvoit arriver qu'à lui ou à M. de Malesherbes. Un homme riche, qui avoit un procès à son tribunal, croyant se le rendre très-favorable, lui envoya deux flacons d'or d'un travail recherché. Caton eût tonné contre le corrupteur; Fabricius eût montré ses légumes, & eût foulé l'or aux pieds. Sully eût renvoyé les flacons, & s'en feroit vanté dans ses Mémoires; Morus ne fit rien de tout cela. Il fit remplir les flacons d'un vin exquis, & les remit au commissionnaire en lui disant : *Mon ami, dis à ton maître que s'il trouve mon vin bon, il peut en envoyer chercher tant qu'il voudra.* Quel joli badinage! Quelle manière aimable de se montrer incorruptible, & de rappeler à son devoir l'homme qui s'en écarte! Voilà bien de la vertu sans faste, une leçon sans humeur, & telle que M. de Malesherbes eût pu la donner.

Dans une de ces vies prématurées de M. de Malesherbes, faites par des gens qui ne l'ont pas connu, on dit qu'il avoit pour *grand-oncle* un premier président du parlement de Paris.

Il faut que l'auteur n'ait absolument consulté personne, & n'ait ouvert aucune généalogie des Lamoignons : il y auroit vu, & tout le monde lui auroit dit que M. de Malesherbes étoit arrière-petit-fils de M. le premier président; que tous les Lamoignons qui existoient il y a vingt ou trente ans dans la robe, la branche aînée, dont étoit feu M. de Lamoignon le garde-des-sceaux; la branche de Blancmesnil, dont M. le chancelier de Lamoignon étoit la tige; la branche de Basville, dont M. de Montrevault a été le dernier rejeton, tous descendoient en ligne directe du premier président de Lamoignon.

« Il partagea la gloire de *Turgot* & son honorable » *disgrace.* »

M. Turgot fut en effet disgracié. M. de Malesherbes ne le fut pas; il quitta le ministère, parce qu'il voulut le quitter : on ne l'eût point renvoyé, & il rentra au conseil dès qu'il consentit d'y rentrer.

« Il eut pendant près de *dix-huit ans* la direction » de la librairie..... A la fin de 1768 on lui ôta cette » espèce de magistrature. »

Il ne l'avoit eue que treize ans, de 1750 à 1763. On ne la lui ôta point; ne l'ayant que sous M. son père, il la remit quand M. son père fut exilé à Malesherbes, & M. de Maupeou le père fait vice-chancelier en 1763.

Ce que l'auteur dit du chancelier de Maupeou (fils du vice-chancelier) & de ses opérations est un tissu d'erreurs : on voit qu'il n'a connu ni les faits ni les personnages.

Page 32. Il parle de *la liberté obscure & sauvage* de M. de Malesherbes. Il semble qu'il parle d'un *Jacobin* ou de Jean-Jacques Rousseau, dont encore la liberté étoit *sauvage*, & n'étoit pas *obscure.* M. de Malesherbes vivoit beaucoup dans le monde, y étoit très-aimable & très-brillant, ne manquoit à aucun des devoirs de la société, & alloit même bien au-delà des devoirs.

Page 63. « Malesherbes tenoit *de ses pères* le « château de ce nom. »

Il le tenoit de son père, qui l'avoit acheté de MM. d'Entragues en 1718. Ce n'étoit point un

domaine de ses ancêtres, auquel il tînt *par des souvenirs touchans*, comme le dit l'auteur, qui a mieux aimé deviner que s'informer.

Page 65. Le *prétendu* propos de M. de Malesherbes sur la *prétendue* préférence qu'il donnoit au nom de *Malesherbes* sur celui de *Lamoignon* porte entiérement à faux, & ne peut pas avoir été tenu. Il s'appeloit de Lamoignon de Malesherbes, comme M. son père s'étoit appelé de Lamoignon de Blancmesnil, comme M. de Basville, oncle de M. le chancelier, s'étoit appelé de Lamoignon de Basville; son fils, de Lamoignon de Courson; son petit-fils, de Lamoignon de Montrevau't, & plus souvent du second nom que du premier, suivant l'usage des anciennes familles, où les cadets laissent assez ordinairement le nom de famille à l'aîné, mais le reprennent toujours dans les actes, en y joignant le second nom.

Pages 68 & 69. « Le citoyen de Genève..... ne se brouilla jamais avec *Malesherbes*. »

Pardonnez-moi : il s'offensa d'avoir trouvé deux ou trois fois la porte fermée, des jours où on ne l'attendoit pas, & quelque tems après il prétendit faire un acte d'ennemi généreux, & rendre ce qu'il appeloit le bien pour le mal, en lui envoyant un très-joli herbier.

Même page 69. « C'est sans doute dans l'*Émile* » que *Malesherbes* avoit puisé une partie de la phi» losophie-pratique *dont il s'honoroit*. »

Non, en vérité : il avoit cette philosophie-pratique long-tems avant qu'*Emile* parût, & il ne s'en honoroit pas, car il ne s'honoroit & ne tiroit vanité de rien.

M. de Malesherbes étoit simple dans ses manières & distrait dans ses pensées. Lafontaine étoit simple & distrait, & cependant il n'y avoit aucune ressemblance entre ces deux hommes. La simplicité de Lafontaine paroissoit de l'ineptie, & le rendoit le jouet de ceux mêmes qui sentoient le mieux tout son mérite; ses distractions lui donnoient un air stupide. La simplicité de M. de Malesherbes étoit vive & spirituelle, & laissoit percer sa supériorité; ses distractions mêmes avoient de l'activité : il étoit absent, mais occupé, & cependant il avoit entendu tout ce qu'il n'avoit pas écouté, ou sur un mot il avoit tout deviné, & toujours juste. C'est ainsi que, ne pouvant assujettir son imagination vagabonde à écouter attentivement les longs discours & les répétitions assommantes des plaideurs & des avocats, un seul mot lui expliquoit toute l'affaire, & laissoit un libre cours à ses distractions.

Il n'avoit rien de la morgue présidentale, qu'on appelle *dignité*, mais qui n'est que la charlatanerie de la magistrature, & souvent le masque de la nullité : aussi les juges pédans disoient-ils que ce n'étoit pas un juge, que ce n'étoit qu'un homme d'esprit; de meilleurs juges pensoient que l'esprit le rendoit un excellent juge, & ajoutons qu'il l'étoit en tout genre.

Enfin c'étoit à tous égards le plus étonnant, le plus instructif en amusant & en s'amusant, le plus intéressant, le plus respectable &, je le répète, le meilleur des hommes.

NIVERNOIS (Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de), a joué un grand rôle, & dans le monde, & dans les lettres. Nous allons l'envisager sous ce double point de vue.

Les plaisanteries qu'on a voulu faire sur l'obscurité du père du cardinal Mazarin, pour punir le fils du degré de grandeur, de puissance & de richesse où il avoit su s'élever, ne s'étendent point jusqu'au nom des Mancini, dont la généalogie, rapportée dans le cinquième volume, pages 462 & suivantes, des *grands officiers de la couronne*, avec l'indication des titres sur lesquels elle est fondée, remonte jusqu'au quatorzième siècle : ce ne fut qu'au dix-septième que Michel-Laurent Mancini, baron romain, qualifié *très-illustre seigneur* dans son contrat de mariage du 6 août 1634, épousa Hiéronime Mazarini, sœur du cardinal Mazarin, & fut père de toutes ces belles Mancini, premier ornement de la cour de Louis XIV dans sa jeunesse; cette connétable Colonne que le Roi avoit tant aimée, & qui est l'héroïne de la tragédie de *Bérénice*; cette comtesse de Soissons, mère du prince Eugène, & qui avoit eu aussi tant d'ascendant sur l'esprit du Roi; ces célèbres duchesses de Mazarin & de Bouillon.

Le cardinal Mazarin se donna deux principaux héritiers, qui ont été tous les deux la tige de Maisons très-opulentes; l'un fut Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye & de Mazarin, qui épousa Hortense Mancini, nièce du Cardinal, & fut la tige des ducs de Mazarin, dont les biens ont passé par des femmes dans différentes Maisons. L'autre fut Philippe-Julien Mancini, neveu du Cardinal, & chef de la Maison Mancini, qu'il institua héritier dans les duchés de Nevers & de Donzy, qu'il avoit acquis de la Maison de Gonzague, & dans les biens d'Italie, &c. Celui-ci fut la tige des ducs de Nevers & l'aïeul de Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernois, prince de Vergagne, dont nous nous occupons, né en 1716. Ce titre de prince de Vergagne, sous lequel il fut d'abord connu dans le monde, lui venoit, ainsi que la grandesse d'Espagne, de la Maison Spinola, dont étoit Marie-Anne Spinola sa mère. Il devint duc de Nivernois par la démission du duc de Nevers son père, en 1730. Il prit d'abord le parti où l'appeloit sa naissance, le parti des armes; il fut fait brigadier d'armée le 20 février 1743. Mais la délicatesse de son tempéra-

ment, la foibleſſe de ſa ſanté, qui ne l'a laiſſé parvenir à un aſſez grand âge qu'à force de ménagemens, ne lui permirent pas de pouſſer plus loin ſa carrière militaire : il ſe vit forcé de quitter le ſervice. Il s'en plaint lui-même noblement en vrai patriote & en chevalier français, dans un de ſes éloquens diſcours. Il ſe tourna du côté des négociations & des ambaſſades, où il acquit une autre ſorte de gloire non moins deſirable & plus utile à l'humanité. Il fut envoyé en ambaſſade à Rome le 1er. janvier 1748. Il le fut dans la ſuite en Angleterre, où il prépara la paix, dont les préliminaires furent ſignés en 1762. Perſonne n'a jamais eu dans un plus haut degré les qualités propres à un miniſtre de paix. Un eſprit fin & délié, comme ſa phyſionomie & ſa taille; plein de ſageſſe & de juſteſſe, ſans fauſſe fineſſe, ſans fauſſe prudence, la plus engageante affabilité, la plus conciliante aménité, un badinage dans l'eſprit toujours obligeant & toujours aimable; des grâces dans l'eſprit comme dans la figure, dans le maintien, dans les mouvemens, dans toute l'habitude du corps, avec moins d'éclat peut-être que M. de Richelieu, mais avec plus de cette gentilleſſe, s'il eſt permis de parler ainſi, qui caractériſe plus particuliérement les grâces, & qui faiſoit ſentir que *la grâce, plus belle que la beauté*, peut auſſi convenir aux hommes, même ſans beauté.

Et n'eſt-ce rien d'avoir tâté
Long-tems de la formalité
Dont on aſſomme une ambaſſade,
Sans en avoir rien rapporté
De la peſante gravité
Dont cent miniſtres font parade?

Si ces vers n'avoient pas été faits pour M. de Richelieu, ils auroient été faits pour M. de Nivernois. Que ne nous eſt-il rendu dans ce moment pour diſpoſer de nouveau à la paix des eſprits violens, qui la repouſſent & qui vont peut-être replonger l'Europe dans un abîme de maux dont ils ſeront les premières victimes! Il fut fait chevalier des Ordres le 30 mai 1751. La voix publique, que la cour a eu le malheur de ne pas aſſez entendre, ou le tort de ne pas aſſez écouter, n'a ceſſé d'appeler M. de Nivernois à une place qu'il n'a point occupée, celle de gouverneur des enfans de France; & qui ſait combien de déſaſtres un choix ſi excellent & ſi univerſellement indiqué auroit pu prévenir?

Je n'ai parlé que de ſes agrémens : c'eſt ſur ſes vertus que le vœu & l'eſpoir public étoient fondés; & moi, ſi j'oſe le dire, mes regrets ſont fondés principalement ſur le talent qu'il avoit & qu'il auroit ſi utilement exercé dans cette grande place, de rendre la vertu aimable, de la faire germer dans les cœurs, & par-là de nous donner peut-être, avec d'autres diſpoſitions & d'autres ſentimens, d'autres événemens, un autre ordre de choſes & preſqu'une autre nation.

Quelle a été ſa récompenſe? Les eſprits infernaux qui ravageoient l'État il y a dix ans, ſans reſpect pour ſon âge (ils en avoient immolé de bien plus âgés), le conſtituèrent priſonnier au Luxembourg, où ſes richeſſes, ſes vertus & ſes qualités aimables le mettoient également en danger. Il ne fut cependant pas donné à l'iniquité de prévaloir contre lui juſque-là.

Procedes huc & non ibis ampliùs.

La mort de Robeſpierre lui rendit la liberté: je l'ai vu & embraſſé libre, toujours gai, toujours bon, toujours aimable, toujours jeune, quoiqu'octogénaire depuis deux ans, ſans fiel contre ſes perſécuteurs, ne les trouvant que ridicules, & oubliant qu'ils étoient des monſtres.

Tel étoit M. de Nivernois dans le rang où la naiſſance & la fortune l'avoient placé.

Voyons quel il fut dans la république des lettres.

Il en vivroit, diſoit Duclos qui alloit droit au ſolide, & qui parloit d'un tems où un bon écrivain pouvoit vivre honnêtement du produit de ſa plume. M. de Nivernois fut reçu en 1743 à l'Académie françaiſe, honoraire de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres en 1744. Les honoraires réputés de ſimples amateurs étoient diſpenſés du travail; mais M. de Nivernois ne ſe diſpenſoit de rien & rempliſſoit toujours bien au-delà de ſes obligations. Le vingtième volume du Recueil de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres offre deux excellens Mémoires de lui, l'un ſur la politique de Clovis; l'autre ſur l'indépendance de nos Rois, par rapport à l'Empire. Dans celui-ci les recherches, l'un des grands mérites de cette ſavante compagnie, ne ſont point épargnées, & les raiſonnemens les plus juſtes ſont ſolidement fondés ſur des faits certains & ſur des textes précis; l'autre, plein de vues & de ſagacité, démêle dans le ſec récit des chroniqueurs les traces à peine apperçues de la politique de Clovis; il la compare à celle de Ferdinand-le-Catholique & de Charles-Quint : il compare auſſi une entrevue de Clovis & d'Alaric à Amboiſe avec la fameuſe conférence de Nice entre Charles-Quint & François Ier., & ſurtout la converſion de Clovis avec l'abjuration d'Henri IV. Ces rapprochemens rendent pour ainſi dire l'Hiſtoire ſenſible & palpable, & c'eſt ainſi qu'on la fait retenir. M. de Nivernois juſtifie toutes ces comparaiſons par la reſſemblance des objets, des vues, des motifs, des cauſes & des effets; il compare encore la rédaction de nos lois ſaliques ſous Clovis, avec la promulgation des lois romaines ſous Juſtinien, & il trouve le code ſalique plus ſimple & plus uniforme. En parcou-

rant toutes les expéditions militaires de Clovis, il fait voir comment elles se rapportent à un but unique, celui de réunir la Gaule entière sous la domination de Clovis, comme le but de Ferdinand-le-Catholique fut de régner seul en Espagne, & celui de Charles-Quint de rendre sa puissance absolument prépondérante dans l'Europe : il relève les fautes que fit Clovis en politique, & les démarches inconséquentes qui l'éloignèrent quelquefois de son objet ; mais en détestant les violences & les perfidies de Clovis à l'égard de tous ces petits Rois du nord de la Gaule, ses parens, il montre comment ces crimes rentroient dans le plan d'ambition & de conquête que Clovis s'étoit fait.

Quand la barbarie eut effrayé les Muses, dissipé les corps littéraires & anéanti les sciences autant qu'elle le pouvoit, M. le duc de Nivernois prit sur lui une des fonctions du secrétariat qui n'existoit plus, moitié par amour pour les lettres, moitié par amitié pour le littérateur ; il fit l'éloge historique de l'abbé Barthélemi, comme un prélat éloquent avoit fait l'oraison funèbre d'un curé de Paris ; il prouva que les grands seigneurs éclairés savoient rendre hommage, sinon à l'égalité des hommes, du moins au rapprochement du mérite & de la grandeur.

Mais c'est surtout l'Académie française que M. de Nivernois a dû regarder comme le théâtre de sa gloire littéraire ; c'est là que son génie aimable & souple lui a tant de fois procuré des succès si flatteurs en tant de genres ; c'est là que, quand le sort le plaçoit à la tête de l'Académie, le public la trouvoit surtout dignement représentée ; c'est là qu'après un juste éloge (commandé par les circonstances & répété par tous les cœurs) du jeune comte de Gisors son gendre, moissonné à Crevelt dans les champs de la gloire, je l'ai vu attendrir tout l'auditoire, & remplir tous les yeux de larmes lorsqu'on l'entendit ajouter d'une voix émue : « Ce » fils si cher étoit devenu mon fils..... Hélas ! je » n'ai joui qu'un instant de cette heureuse adop- » tion. »

Grande leçon du grand art de se mettre en jeu à propos, & de doubler l'intérêt général par l'intérêt personnel !

C'est là qu'en recevant à l'Académie l'abbé, aujourd'hui cardinal Maury, qui n'étoit alors que grand prédicateur & prédicateur du Roi, il lui disoit :

« C'est à la cour que l'exercice de votre minis- » tère est souverainement important, délicat & » difficile. On doit la vérité aux Rois ; c'est le seul » bien qui peut leur manquer..... Mais autant une » crainte pusillanime, qui arrêteroit la vérité sur » les lèvres du ministre des autels, seroit une pré- » varication vile & coupable, autant seroit répré- » hensible une audace téméraire qui violeroit le » respect qu'on doit toujours à son Roi, même en » l'enseignant, même en lui présentant le miroir » où il doit reconnoître ses foiblesses. »

C'est là qu'il traçoit d'une plume éloquente les devoirs, tantôt d'un avocat, en recevant un avocat à l'Académie, tantôt d'un magistrat en regrettant un confrère magistrat, tantôt d'un journaliste, & peut-être notre tems rend-il cette leçon plus importante encore qu'elle ne l'étoit au tems où elle fut donnée.

« L'emploi de journaliste est digne d'être exercé » par les meilleurs esprits. Il est même bien inté- » ressant qu'il ne tombe jamais en d'autres mains. » Il importe souverainement aux lettres & aux » mœurs que le journaliste réunisse..... la pureté » du goût & les trésors du savoir, le mérite du » style, & surtout autant de justice dans le cœur, » que de justesse dans l'esprit ; car le journaliste » exerce une sorte de ministère public & légal. » C'est un rapporteur qui..... ne peut sans préva- » rication rien déguiser, rien exagérer ni rien » omettre..... Il doit être impassible comme la loi. » Il est coupable si l'esprit de satyre ou celui de » partialité lui fait pallier ou aggraver des fautes, » s'il s'attache malignement à relever les défauts, » ou si, entraîné par quelque affection particulière, » il ne s'occupe qu'à faire valoir des beautés. »

C'est là encore que, digne apologiste des usages de l'Académie, il les défend contre la critique inconsidérée de gens qui parlent sans penser, ou qui répètent sans examiner.

« Tacite applaudiroit parmi nous à une compa- » gnie qui, soigneuse d'entretenir dans son sein » le sentiment de la fraternité, se fait un devoir » religieux de consacrer la mémoire des morts, & » de signaler l'adoption de leurs successeurs par » des éloges ; discours qui ne sont, à vrai dire, » que l'expression de nos regrets & la justification » de nos choix. »

Ne voilà qu'un mot, & il est sans réplique.

Pourrions-nous oublier ces fables charmantes qui ont fait tant de fois les délices de l'assemblée, également nombreuse & choisie que les séances publiques de l'Académie étoient en possession d'attirer ? Il a lu dans des séances particulières quelques morceaux d'une traduction en vers de *l'Essai sur l'Homme*, &, au jugement de ses pairs, sa traduction étoit entièrement dans l'esprit & dans la manière de l'original.

Sachons-lui gré de la pleine victoire qu'il a remportée sur la foule des traducteurs en vers de l'ode *Donec gratus eram tibi*, &c., parmi lesquels on compte les grands noms des Molière, des Quinault, des Rousseau. Sa traduction fait juger que ce seroit lui qui auroit fait cette ode charmante s'il eût précédé Horace.

Sachons-lui gré encore de tant de jolis vers, de chansons anacréontiques, pleines de gaîté ou de délicatesse, de toutes ces précieuses bagatelles que le goût préfère à tant de gros ouvrages, même bons dans leur genre. Il est mort doyen, & de l'Académie française, & de l'Académie des belles-lettres.

Tel a été M. de Nivernois dans les lettres. Si depuis ce tems il a existé quelque société littéraire qui se soit privée volontairement de tant de talens, de raison & de graces, par la puissante considération que celui qui les possédoit, étoit baron romain, noble vénitien, grand d'Espagne & pair de France, je ne puis qu'admirer en silence un si beau *civisme* & des motifs si *philosophiques* (1).

(1) M. de Nivernois avoit épousé en premières noces une sœur de M. de Maurepas, dont il avoit eu madame la comtesse de Gisors & madame la duchesse de Brissac. On sait par quel crime exécrable cette femme aimable, la vive image de son père, est restée veuve en 92. M. de Nivernois s'est remarié avec madame de Rochefort, fille de M. le maréchal de Brancas, qui lui a été bien promptement enlevée.



CHRONOLOGIE.

CHRONOLOGIE.

Chaque ſcience, dans la nouvelle *Encyclopédie méthodique*, ayant ſon Dictionnaire à part, on a imaginé de donner en quelque ſorte à chacun de ces Dictionnaires le mérite d'un Traité méthodique ſur chaque ſcience, en indiquant ſeulement l'ordre dans lequel les divers articles doivent être lus pour former cette eſpèce de Traité. Ainſi, tandis qu'on ſuit l'ordre alphabétique, ſeul ordre qu'admette un Dictionnaire, on indique l'ordre des matières, ſeule méthode vraiment inſtructive, qui met chaque objet à ſa place, & fait marcher graduellement de connoiſſance en connoiſſance; mais cette opération utile ne peut avoir lieu pour le Dictionnaire hiſtorique, ou plutôt elle s'y trouve toute faite par la chronologie, & la chronologie ſe trouve ici extrêmement ſimplifiée par l'indication qui eſt faite de l'époque des divers articles par les années avant Jéſus-Chriſt pour l'hiſtoire ancienne, & par les années de l'ère chrétienne pour l'hiſtoire moderne.

Cependant il appartient à l'hiſtoire de faire connoître les principaux calculs, les principales méthodes de ſupputation des tems, employées par de grands peuples.

Pour éviter toute confuſion & mettre plus de clarté dans la ſuite des tems, on la diviſe en pluſieurs époques principales. On diviſe, par exemple, l'hiſtoire ſainte en ſix grandes époques:

La première eſt celle de la création du monde.

La ſeconde commence au déluge.

La troiſième à la vocation d'Abraham.

La quatrième à la ſortie d'Egypte.

La cinquième à la fondation du temple de Jéruſalem.

La ſixième eſt celle de la liberté rendue aux Juifs par Cyrus.

Telles ſont les époques adoptées par quelques ſavans, & marquées dans les tablettes chronologiques de l'abbé Lenglet Dufreſnoy; mais cette diviſion eſt arbitraire: on pourroit prendre d'autres époques, les multiplier, les ſubdiviſer autant qu'on le jugeroit néceſſaire pour une plus grande clarté.

Il y a, d'après l'Écriture-Sainte, quelques difficultés dans la ſupputation des tems. Tantôt le texte hébreu vulgaire, d'accord avec le texte hébreu des Samaritains & avec la vulgate, diffère du calcul des Septante; tantôt ce même calcul des Septante eſt en oppoſition, d'un côté, avec le texte hébreu vulgaire & la vulgate; de l'autre, avec le texte hébreu des Samaritains. Les ſavans ont trouvé des moyens aſſez naturels d'expliquer & de concilier ces différences, & ces difficultés n'arrêtent plus que ceux qui ne ſont pas fâchés de trouver des difficultés.

L'hiſtoire ſainte eſt la ſeule qui remonte juſqu'à la création du monde. L'hiſtoire profane a une origine bien poſtérieure, & la première partie de cette hiſtoire, qu'on appelle l'hiſtoire ancienne, eſt moderne en comparaiſon de l'hiſtoire ſainte.

On adapte, comme on peut, les principales époques de cette hiſtoire profane ancienne aux époques à peu près contemporaines de l'hiſtoire ſainte, mais tout cela n'eſt pas ſans difficulté.

Quant à l'hiſtoire profane moderne, qui commence avec l'ère chrétienne, on la diviſe auſſi en ſix principales époques, dont les unes ſont comme une ſuite de l'hiſtoire ſacrée, en ce qu'elles concernent l'hiſtoire de la religion chrétienne; les autres ne la concernent que d'une manière indirecte, & appartiennent plus particuliérement à l'hiſtoire profane.

L'hiſtoire moderne a ſur l'hiſtoire ancienne l'avantage d'une plus grande certitude, & pour les faits, & pour leurs dates.

Les ſix grandes époques de l'hiſtoire moderne ſont:

1°. La naiſſance de Jéſus-Chriſt.

2°. Le concile-général de Nicée, en 325, ſous Conſtantin.

3°. L'avénement de Charlemagne à l'empire.

4°. L'avénement de Hugues Capet à la couronne de France.

5°. L'avénement de Rodolphe de Hasbourg à l'empire.

6°. L'avénement de la branche royale de Bourbon au trône de France.

Les patriarches, les juges, les pontiſes, les papes, les empereurs, les rois, les archontes, les conſuls, &c. tous ceux qui ont gouverné les hommes, ſoit à titre de prêtres, miniſtres de la religion, interprètes des lois divines; ſoit à titre de magiſtrats, légiſlateurs ou interprètes des lois humaines, étant ce qui marque le plus dans l'hiſtoire, les liſtes de ces perſonnages, la durée de leur vie ou de leur règne, lors même qu'ils n'ont rien fait de remarquable, ſont ce qu'il y a de plus propre à fixer la chronologie dans les diverſes parties de l'hiſtoire.

HISTOIRE SAINTE.

PATRIARCHES.

Le calcul le plus généralement reçu, ne mettant que quatre mille ou quatre mille quatre ans entre la création du monde & l'avénement de Jé-

ſus-Chriſt, on compte de la création d'Adam & d'Eve, avant Jéſus-Chriſt, 4004.
Naiſſance de Caïn, 4003.
— d'Abel, 4002.
— de Seth, 3874.
— d'Enos, 3799.
— de Caïnan, 3710.
— de Malaléel, 3609.
— de Jared, 3544.
— d'Enoch, 3412.
— de Mathuſala ou Mathuſalem, 3317.
— de Lamech, 3130.
Mort d'Adam, âgé de neuf cent trente ans. 3074.
Enoch enlevé à l'âge de trois cent ſoixante-cinq ans, 3017.
Mort de Seth, fils d'Adam, âgé de neuf cent douze ans, 2960.
Naiſſance de Noé, 2978.
Mort d'Enos, à neuf cent cinq ans, 2864.
Naiſſance de Japhet, fils aîné de Noé, 2448.
— de Sem, 2446.
Mort de Lamech, père de Noé, 2353.
— de Mathuſala ou Mathuſalem, âgé de neuf cent ſoixante-neuf ans. C'eſt celui de tous les patriarches qui a vécu le plus long-tems, 2348.
Déluge univerſel, 2348.
Naiſſance d'Arphaxad, 2346.
— de Salé, 2311.
— d'Héber, 2281.
— de Phaleg, 2247.
— de Réhu, 2217.
— de Sarug, 2185.
— de Nachor, 2155.
— de Tharé, 2126.
Mort d'Arphaxad & de Phaleg, 2080.
— de Noé, 2029.
Naiſſance d'Abraham, 1996.
— de Sara, 1986.
Abraham va en Méſopotamie, 1929.
Vocation d'Abraham, 1921.
La famine oblige Abraham & Lot de ſe tranſporter de la terre de Chanaan en Egypte, 1920.
Melchiſédech bénit Abraham, & Dieu promet à ce dernier une nombreuſe poſtérité, 1912.
Naiſſance d'Iſmaël, 1910.
Etabliſſement de la circonciſion, 1897.
Sodome conſumée par le feu du ciel, 1897.
Naiſſance d'Iſaac, 1896.
Mort de Salé, fils d'Arphaxad, 1878.
Sacrifice d'Iſaac, 1871.
Mort de Sara, à cent vingt-ſept ans, 1859.
Iſaac épouſe Rebecca, 1856.
Mort de Sem, 1846.
Naiſſance de Jacob, 1836.
Mort d'Abraham, 1821.
— d'Héber, 1817.
Naiſſance de Ruben, 1758.
— de Siméon, 1757.
— de Juda, 1755.
— de Dan, 1755.
Naiſſance de Nephtali & de Gad, 1754.
— d'Iſſachar & d'Aſer, 1749.
— de Zabulon, 1748.
— de Lévi, 1748.
— de Joſeph, 1745.
Jacob revient dans la terre de Chanaan, 1739.
Naiſſance de Benjamin, 1738.
Joſeph vendu & conduit en Egypte, 1728.
Joſeph y devient miniſtre, 1715.
Naiſſance de Manaſſé, fils de Joſeph, 1712.
— d'Ephraïm, fils de Joſeph, 1710.
Commencement de la famine de ſept ans, 1708.
Jacob & ſa famille vont en Egypte, 1706.
Mort de Jacob, âgé de cent quarante-ſept ans, 1689.
Naiſſance de Caath, fils de Lévi, 1662.
Mort de Joſeph en Egypte, 1635.
Naiſſance d'Amram, fils de Caath, 1630.
— d'Aaron, fils d'Amram, 1574.
Edit de Pharaon contre les enfans mâles des Hébreux, 1573.
Naiſſance de Moïſe, fils d'Amram, 1571.
Moïſe vient en Egypte délivrer les Hébreux, 1491.

JUGES.

Moïſe, 1491.
Joſué, 1451.
Anarchie, & enſuite première ſervitude de huit ans ſous Cushan ou Cuſcan, roi de Méſopotamie.
Othoniel, 1405.
Seconde ſervitude de dix-huit ans ſous Eglon ou Héglon, roi des Moabites.
Aod ou Ehud, 1325.
Troiſième ſervitude de vingt-neuf ans, ſous Jabin, roi de Chanaan.
Debora & Barac, 1285.
Quatrième ſervitude de ſept ans ſous les Madianites.
Gédéon, 1245.
Abimélech, 1236.
Thola, 1232.
Jair, 1209.
Cinquième ſervitude de dix-huit ans ſous les Philiſtins & les Ammonites.
Jephté, 1187.
Abeſan, Ibiſan ou Ibtſon, 1181.
Aihalon ou Elon, 1174.
Abdon ou Habdon, 1166.
Samſon, né vers 1155.
Sixième ſervitude de quarante ans ſous les Philiſtins.
Samſon venge à diverſes fois les Iſraélites.
Héli, 1159.
Samuël, 1199.

ROIS DES JUIFS.

Saül, 1095.
David, 1054.
Salomon, 1015.

Division des royaumes de Juda & d'Israël en 975.

ROIS DE JUDA.

Roboam, 975.
Abia, 958.
Asa, 955.
Josaphat, 914.
Joram, 889.
Okosias ou Achazja, 885.
Athalie, 884.
Joas, 878.
Amasias ou Amatja, 826.
Osias ou Azarias, 810.
Joatham ou Jotham, 759.
Achaz, 742.
Ezéchiaz, 726.
Manassès ou Manassé, 698.
Amon, 643.
Josias, 641.
Joachaz, 610.
Joachim ou Jéojachim, 610.
Jéchonias, 599.
Sédécias, 599.
Nabuchodonosor détruit le royaume de Juda, ruine le temple, & emmène le peuple en captivité, 588.

ROIS D'ISRAEL.

Jéroboam I, 972.
Nadab, 954.
Baasa ou Bahasca, 953.
Ela, 930.
Zambri, 929.
Amri, 929.
Achab, 918.
Okosias, 898.
Joram, 896.
Jéhu, 885.
Joachas, 856.
Joas, 839.
Jéroboam II, 826.
Anarchie de onze ans & demi après la mort de Jéroboam II.
Zacharie, 769.
Sellum, 773.
Manahem, 773.
Phacéïa, 761.
Phacée ou Pékah, 759.
Osée, 739.
Salmanasar, roi d'Assyrie, s'empare de la ville de Samarie, & détruit le royaume d'Israël, qui avoit duré deux cent cinquante ans, depuis la division des deux royaumes.

PONTIFES DES JUIFS.

Aaron, 1490.
Eléazar I, 1452.
Phinées.
Abizué ou Abiscuah.
Bocci ou Bukki.
Ozi ou Huzi.
Zararias ou Zérahja.
Mérajoth.
Amarjas ou Amarja.
Héli, 1157.
Achitob ou Achitub I, 1116.
Achielech, Achias, Ahija.
Abiatar, 1061.
Sadoc ou Tsadok I, 1014.
Achimaas, Achimas ou Ahimahars, 975.
Azarias ou Hazarja I, 958.
Joannam ou Johanam I, 914.
Isus, 889.
Axioramus, 887.
Phidéas, 884.
Joïadas I, 882.
Zacharie, 850.
Joannam II, 838.
Azarias II, 810.
Amarias, 762.
Achitob II, 745.
Sadoc II, 730.
Sellum, 721.
Helcias; Sobnas, *intrus*. 700.
Eliacim, 697.
Azarias III, 642.
Sararias ou Saréas.
Josédech, 587.
Jésus ou Josué, 536.
Joachim, 502.
Eliasib, 461.
Joïadas II, 441.
Jonatham, 397.
Jédoa ou Jaddus, 350.
Onias I, 324.
Sizenon, 300.
Eléazar II, 287.
Manassès, 265.
Onias II.
Jason, 176.
Ménélaüs, & ensuite
Lisimachus, 173.
Matathias, 168.
Judas, 167.
Jonathas, 161.
Simon, 143.
Jean Hircan, 135.

PONTIFES ROIS.

Aristobule I, 104.
Alexandre Jannée, 78.
Hircan II, 40.
Hérode, Iduméen, s'empare du royaume, qui est divisé après sa mort.

Autres simples pontifes.

Ananel, 37.
Aristobule II, 34.
Ananel rétabli, 31.

Jésus, fils de Phabet, 30.
Simon, fils de Boëtus, 24.

Depuis Jésus-Christ.

Mathias I, 1.
Joazar, 2.
Eléazar, fils de Boëtus, 3.
Jésus, 4.
Joazar rétabli, 5.
Ananus, 6.
Ismaël, 16.
Eléazar, fils d'Ananus, 17.
Simon, fils de Camithus, 18.
Joseph Caïphas, 19.
Jonathas, fils d'Ananus, 37.
Simon Canthara, 40.
Mathias, fils d'Ananus, 43.
Elionée, 44.
Simon Canthara rétabli, 45.
Joseph, fils de Canée, rétabli, 58.
Ananus, fils d'Ananus, 61.
Jésus, fils de Damnée, 62.
Jésus, fils de Gamaliel, 64.
Mathias, fils de Théophile, 66.
Phanaélius, 67.
Jérusalem est prise, & le temple ruiné par Titus.

HISTOIRE PROFANE.

HISTOIRE ANCIENNE.

Le premier gouvernement dont l'Histoire fournisse des exemples, est le gouvernement monarchique, formé sur le modèle du gouvernement patriarchal ou paternel. Les plus anciens royaumes ou empires, dont la mémoire se soit conservée, sont celui d'Egypte, dont (sans aucun égard aux calculs traditionnels de ce pays, non plus qu'à ceux de la Chine & de quelques autres empires qui exagèrent leur antiquité) on ne fait remonter l'origine qu'à l'an 1800 du monde, toujours suivant le texte hébreu vulgaire. L'empire d'Assyrie, 1806; le royaume de Sicyone, 1820; l'empire de la Chine, 1900; le royaume d'Argos, 2125; de Mycènes, 2699; d'Athènes, 2447; de Lacédémone, 2448; de Thèbes, 2485; de Troie, 2521; de Tyr, 2749; de Carthage, 3112; des Latins, 2681; de Rome, 3248.

ROIS D'ÉGYPTE.

Comme tous les commencemens de l'histoire d'Egypte, si on excepte le peu que nous en apprend l'Ecriture-Sainte, appartiennent plus à la Fable qu'à l'Histoire, nous ne la commencerons qu'au fameux Sésostris, qui ne commence, dit-on, que la dix-neuvième dynastie, mil sept cent vingt-deux ans avant Jésus-Christ.

Rhampsès, 1663.
Aménophis III, 1597.
Aménophis IV, 1596.
Ramessès, 1558.
Amménemès, 1499.
Thuoris, 1472.
Nechepsos, 1455.
Psammuthis, 1436.
Un anonyme, 1423.
Certos, 1419.
Rhampsès, 1399.
Amensès, 1354.
Ochiras, 1328.
Amédès, 1314.
Thuoris ou Polibus, 1287.
Athotis ou Phusanus, 1237.
Censénès, 1209.
Vennephès, 1180.
Smédès, 1138.
Pousennes, 1112.
Néphelchéres, 1066.
Aménophis V, 1062.
Osochor, 1053.
Pinachès, 1047.
Susannes, 1038.
Sésonchis ou Sésac, 1008.
Osoroth, 973.
Trois anonymes, 958.
Tacellotis, 933.
Trois autres anonymes, 920.
Pétubatès, 875.
Osorcho, 836.
Psammus, 828.
Zeth, 817.
Bocchoris, 786.
Sabacon, 742.
Suechus, 730.
Thoraca, 718.
Sabacon, 698.
Séthon, 692.
Anarchie, 687.
Douze Rois, 685.
Psamméticus, 670.
Nechao, 616.
Psammuthis, 500.
Apriès ou Ephrée, 594.
Perthamis, 575.
Amasis, 569.
Psaménite, 526.
Cambyse, 525.
Le mage Smerdis, 523.
Darius-Hystaspe, 522.
Xerxès I, 486.
Artaxerxès, 465.
Xerxès II, 424.
Sogdien, 424.
Ochus ou Darius Nothus, 424.
Amyrthée, 413.
Néphrérités ou Néphrée, 407.
Achoris, 389.
Psammutis, 376.
Néphrérités II, 375.

Nectanèbe I, 375.
Tachos, 363.
Nectanèbe II, 362.
Artaxerxès Ochus, 350.
Arsès ou Arsames, 339.
Darius Codoman, 336.
Alexandre soumet l'Egypte l'an 332 avant Jésus-Christ.

ROYAUME D'ASSYRIE.

Quelques auteurs le regardent comme le plus ancien des empires. Nemrod ou Nembrod en fut, dit-on, le premier souverain : il n'est pas aisé de fixer l'époque de son règne, non plus que du règne d'Assur, qui apparemment donna son nom à l'Assyrie, & qui bâtit la ville de Ninive.
Bélus commença son règne l'an 2229 avant Jésus-Christ.
Ninus, en 2174.
Sémiramis, 2164.
Ninias ou Zaméis, 2080.
Arius, 2042.
Aralius, 2012.
Xerxès ou Balœus, 1972.
Armamithrès, 1942.
Bélochus, 1904.
Balœus, 1869.
Séthos ou Altadas, 1817.
Mamythus, 1785.
Monchaléus, 1755.
Sphœréus, 1727.
Mamylus, 1705.
Sparetlis, 1675.
Ascatadès, 1633.
Amyntès, 1595.
Bélochus, 1550.
Lamptidès, 1495.
Sosarès, 1463.
Lampraès, 1445.
Panyas, 1415.
Sosarmus, 1370.
Mitrœus, 1348.
Teutamé, 1321.
Teutœus, 1289.
Orabélus, 1245.
Chalaüs, 1203.
Anabus, 1158.
Babius, 1120.
Thinœus, 1083.
Dercylus, 1053.
Eupaémès ou Eupalès, 1013.
Laosthenès, 975.
Pyritiadès, 930.
Ophrathœus, 900.
Ephcahérès, 879.
Ocrazarès ou Anacyndorax, 827.
Sardanapale, 787.
Après Sardanapale, le grand empire d'Assyrie se divise en trois : 1°. Le royaume des Mèdes ; 2°. le second empire d'Assyrie ; 3°. l'empire de Babylone.

ROIS DES MÈDES.

Arbacès, (Avant J. C.) 770.
Dejocès, 710.
Phraortès, 657.
Cyaxarès, 611.
Astyagès, 596.
Cyrus, 560.

NOUVEAUX ROIS D'ASSYRIE.

Phul, nommé aussi Ninus, 770.
Teglatphalasar, 758.
Salmanasar, 729.
Sennacherib, 714.
Assaradin ou Ezaradon, 710.
Ezaradin prend Babylone & y règne, 680.
Saosduchin, qu'on croit être le Nabuchodonosor de Judith, 668.
Cinaladan ou Sarac, 648.
Nabopolassar, 626.
Nabopolassar ou Nabuchodonosor-le-Grand, 605.
Evilmerodac ou Ilvarodamus, 562.
Laborosochord avec Neriglissor, 561.
Laborosochord seul, 556.
Nabonide, Nabonadius, Labynitus ou Balthasar, 555.
Darius Medus ou Astyagès, déjà roi des Mèdes, 538.

ROIS DE BABYLONE *ou* DE CHALDÉE.

Bélésis, 770.
Nadius, 733.
Cincirtus, 731.
Jugœus, 726.
Mardocempade ou Mérodac, 721.
Arcianus, 709.
Interrègne, 704.
Belibus, 702.
Apronadius, 699.
Rigebelus, 693.
Meseffimordac, 692.
Interrègne, 688.

MONARCHIE DES PERSES.

Cyrus, 536.
Cambyse, 529.
Smerdis le mage, 523.
Darius, fils d'Hystaspe, 522.
Xerxès, dit *le Grand*, 486.
Artaxerxès *longue-main*, 465.
Xerxès II, 424.
Sogdien, 424.
Darius *Nothus* ou le Bâtard, 424.
Artaxerxès Mnémon, 405.
Artaxerxès Ochus, 360.

Arſes ou Arſamès, 339.
Darius-Codoman, 336.
Alexandre met fin à la monarchie des Perſes, l'an 331 avant Jéſus-Chriſt.

ROIS DE SICYONE.

Égialée, (Avant J. C.) 1773.
Apis, 1721.
Egyre, 1696.
Erate, 1662.
Plemnée, 1616.
Orthopolis, 1568.
Corone, 1505.
Epopée, 1450.
Lamedon, 1415.
Sicio, 1375.
Polybe, 1350.
Jahiſque, 1310.
Phœſte, 1268.
Adraſte, 1260.
Zeuxippe, 1256.
Agamemnon, 1209.
Hyppolite & Laceſtade entr'eux, 1124.
Les Héraclides ſe rendent maîtres de Sicyone en 1120.

ROIS D'ARGOS.

Inachus, 1823.
Phoronée, 1773.
Apis, *tyran*, 1713.
Et en même tems Argus.
Criaſus ou Piraſus, 1678.
Phorbas, 1624.
Triopas, 1589.
Crotopus, 1543.
Sthénélus, 1522.
Gelanor, peu de mois, en 1511.
Danaüs, 1510.
Lyncée, 1460.
Abas, 1419.
Prœtus, 1396.
Acriſius eſt tué par Perſée, qui bâtit Mycènes, 1379.

ROIS DE MYCÈNES.

Perſée II, 1348.
Sthénélus, 1337.
Euryſtée, 1329.
Atrée & Thyeſte, 1291.
Agamemnon, 1226.
Egyſthe, 1209.
Oreſte réunit Mycènes & Argos, en 1202.
Tiſamène, 1132.
Penthile & Cometès, derniers rois d'Argos. Les Héraclides, ou deſcendans d'Hercule, entrent dans le Péloponèſe en 1129.

ROIS D'ATHÈNES.

Cécrops, l'an (Avant J. C.) 1582.
Cranaüs, 1532.
Amphictyon, 1523.
Erichtonius, 1513.
Pandion I, 1463.
Erechtée, 1423.
Cécrops II, 1373.
Pandion II, 1333.
Egée, 1308.
Théſée, 1260.
Méneſtée, 1230.
Démophoon, 1207.
Oxynthès ou Zinthis, 1174.
Aphidas, 1162.
Thigmoëtes ou Thymitès, 1161.
Mélanthe, 1153.
Codrus, 1116.

Archontes perpétuels.

Médon, premier archonte, 1095.
Achaſte, 1075.
Archippe, 1039.
Therſippe, 1020.
Phorbas, 991.
Mégaclès, 961.
Diognète, 933.
Phéréclès, 893.
Ariphron, 889.
Theſpiée, 858.
Agameſtor, 818.
Aſchyle, 778.
Alcméon, 756.

Archontes de dix ans.

Charops, 757.
Aſimedes, 747.
Clidicus, 737.
Hippomenès, 727.
Leocrates, 717.
Apſander, 707.
Eryxias, 697.
Anarchie de trois ans, 687.

Archontes annuels.

Créon fut le premier, 684.
Dracon donne ſes lois, 624.
Solon les ſiennes, 594.
Tyrannie de Piſiſtrate, 561.

ROIS DE LACÉDÉMONE *ou* SPARTE.

Lelex, 1516.
Miles.
Eurotas.
Lacædémon.
Amiclas.
Argalus.
Cymortas.
Abalus.
Hippocoon.
Tindare, père de Caſtor, de Pollux & d'Hélène.
Ménélas, mari d'Hélène.
On ignore la date préciſe de tous ces règnes.

Oreste, 1189.
Tisamène & Penthile, 1132.

ROIS LACÉDÉMONIENS,

de la race d'Hercule.

Aristodème, 1129.

Eurysthénides.

Eurysthène, 1125.
Agis I.
Echestrate, 1059.
Labotas, 1022.
Dorissus, 986.
Agésilaüs, 957.
Archelaüs, 913.
Téléclus, 853.
Alcamènes, 813.
Polydore, 776.
Eurycrates I, 724.
Anaxander, 687.
Eurycrates II.
Anaxandrides, 597.
Cléomènes I, 519.
Léonidas, 491.
Léonidas, *tué aux Thermopyles*, 480.
Cléombrote I, 480.
Pausanias, 479.
Plistarchus, 469.
Elistoanax, 466.
Pausanias, 408.
Agésipolis I, 394.
Cléombrote II, 380.
Agésipolis II, 371.
Cléomènes II, 370.
Areus ou Aretas I, 309.
Acrotatus I, 265.
Areus II, 264.
Léonidas III est chassé en 257.
Cléombrote III, 254.
Léonidas est rappelé en 239.
Cléomènes III, 238.
Il fuit en Egypte, 222.
Agésipolis III, peu de mois, 219.

Proclides.

Proclès, 1125.
Pritanis, 1026.
Eunomus, 987.
Polydectes, 908.
Lycurgue, tuteur de Charilas, 891.
Voyages de Lycurgue, 894.
Lois de Lycurgue, 884.
Charilas, 873.
Nicander, 809.
Theopompus, 770.
Zeuxidamus, 723.
Anaxidamus, 690.
Agasiclès ou Hégésiclès, 645.
Ariston, 597.
Démarate, 510.
Léotychidas, 491.
Archidamus I, 469.
Agis II, 427.
Agésilas, 400.
Archidamus II, 388.
Agis III, 355.
Euridamidas ou Eudamidas I, 326.
Archidamus III, 295.
Eudamidas II.
Agis IV règne quatre ans. Il est étranglé par les Ephores, 244.
Euridamus, 240.
Epiclidas.
Lycurgue, tyran, 219.
La race d'Hercule finit à Lacédémone, la même année 219 avant Jésus-Christ.
Machanidas, tyran, tué par Philopoemen en 205.
Nabis, tyran, tué en 192.
Les Romains sont censés rendre la liberté aux Lacédémoniens, l'an 584 avant Jésus-Christ.

ROIS DE THÈBES.

Cadmus, 1519.
Nictée & Polydore, 1457.
Nictée & Labdacus.
Nictée & Laïus, 1416.
Lycus & Laïus I, 1415.
Amphion, 1395.
Laius II, 1358.
Créon, 1302.
Œdipe, 1292.
Etéocle, 1254.
Créon, tuteur de Ladamas, 1251.
Thersander, 1241.
Tisamènes, 1219.
Damasicton.
Ptolomœus.
Xanthus.
Thèbes devient république : on ignore en quelle année.

ROIS DE TROYE.

Scamander vient en Phrygie l'an (Av. J. C.) 1552.
Teucer vient en Phrygie, 1528.
Dardanus, 1506.
Erichtone, 1475.
Tros, 1400.
Ilus, 1340.
Laomédon, 1285.
Priam, 1249.
Prise & destruction de Troye vers 1209.

ROIS DE PHÉNICIE ET DE TYR.

Tyr est bâtie vers l'an (Avant J. C.) 1255.
Hiram I, 1057.
Abibal, 1036.
Hiram II, ami de David & de Salomon, 1026.
Abdastarte, 985.
Astarte, 964.

Aſerimus, 952.
Phelès, 943.
Ithobal, 942.
Badezor, 910.
Margenus, 904.
Pygmalion, 895.
Didon fuit la tyrannie de ce Pygmalion ſon frère, & bâtit Carthage en Afrique, 882.
Les autres rois ſont inconnus juſqu'à Ithobal, 633.
Baal, 609.
Ecnibal, 599.
Chelbès, 599.
Abbarus, 598.
Mylgonus, 598.
Géraſtrates, 597.
Balator, 597.
Merbal, 596.
Hiram III, 592.
Tyr eſt détruite par Nabuchodonoſor-le-Grand, l'an 572.

ROIS LATINS.

L'origine du royaume des Latins, ainſi que la plupart des origines, appartient plus à la Fable qu'à l'Hiſtoire. Voici les rois latins dont on a conſervé les noms & les époques :

Janus, 1389.
Saturne, 1353.
Picus, qu'on croit être le même que Jupiter, 1320.
Faunus ou Mercure, 1283.
Latinus, 1239.
Ænée, 1204.
Aſcagne ou Iule, 1197.
Sylvius Poſthumus, 1159.
Ænéas Sylvius, 1130.
Latinus Sylvius, 1099.
Alba Sylvius, 1048.
Capetus ou Sylvius Atis, 1008.
Capys, 974.
Calpetus, 946.
Tiberinus, 933.
Agrippa, 925.
Alladius, 884.
Aventinus, 864.
Procas, 827.
Numitor, 800.
Amulius uſurpe le royaume ſur Numitor, 799.
Numitor rétabli par Romulus, 755.

ROIS DE ROME.

Romulus fonde Rome l'an (Av. J. C.) 752 ou 753.
Interrègne, 716.
Numa Pompilius, 715.
Tullus Hoſtilius, 672.
Combat des Horaces & des Curiaces, 669.
Ancus Martius, 640.
Tarquin l'Ancien, 616.
Servius Tullius, 578.
Tarquin-le-Superbe, 534.

L'an 509 avant Jéſus-Chriſt, & 244 de Rome, Tarquin eſt chaſſé ; le gouvernement républicain & conſulaire ſubſtitué au gouvernement royal. Les premiers conſuls furent :

L. Junius Brutus, *fondateur de la république*, 509 avant Jéſus-Chriſt.
L. Tarquinius Collatinus.

Brutus ayant été tué cette même année dans un combat, on mit à ſa place Sp. Lucretius Tricipitinus, & celui-ci étant mort encore dans l'année, M. Horatius Pulvillus lui fut ſubrogé.

On chaſſa auſſi Collatin, parce qu'il s'appeloit Tarquin, & l'on mit en ſa place P. Valerius, qui fut depuis ſurnommé Poplicola ou Publicola.

P. Valerius Publicola II, 508.
P. Lucretius Tricipitinus.
P. Valerius Publicola III, 507.
M. Horatius Pulvillus II.
Sp. Lartius ou Largius, Flavus ou Rufus, 506.
T. Herminius Aquilinus.
M. Valerius Voleſus, 505.
P. Poſthumius Tubertus.
P. Valerius Publicola IV, 504.
P. Lucretius Tricipitinus II.
P. Poſthumius Tubertus II, 503.
Agrippa Menenius Lanatus.
Opiter Virginius Tricootus, 502.
Sp. Caſſius Viſcellinus.
T. Poſthumius Cominius Aurancus, 501.
T. Lartius Flavius, *premier dictateur.*
M. Tullius Longus, 500.
Ser. Sulpicius Camerinus.
P. Veturius Geminus, 499.
T. Ebutius Elva.
T. Lartius Flavus II, 498.
Q. Clælius Siculus.
A. Sempronius Atratinus, 497.
M. Minucius Augurinus.
A. Poſthumius Albus Regillenſis, 496.
eſt fait dictateur.
T. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus.
A. Claudius Sabinus, 495.
P. Servilius Priſcus.
A. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus, 494.
T. Veturius Geminus Cicurinus.
Sp. Caſſius Viſcellinus II, 493.
T. Poſthumius Cominius Auruncus II.
T. Geganius Macerinus, 492.
P. Minucius Augurinus.
M. Minucius Augurinus II, 491.
A. Sempronius Atratinus II.
Q. Sulpicius Camerinus, 490.
Sp. Lartius Flavus II.
C. Julius Julus, 489.
P. Pinarius Rufus Mamercinus.
Sp. Nautius Rutilus, 488.
Sext. Furius Fuſus.
C. Aquilius Tuſcus, 487.
T. Sicinius Sabinus.

Sp. Caſſius

Sp. Cassius Viscellinus III. 486.
Proculus Virginius Tricostus.
Q. Fabius Vibulanus, 485.
Ser. Cornelius Cossus Maluginensis.
L. Æmilius Mamercinus, 484.
Q. Fabius Vibulanus.
M. Fabius Vibulanus, 483.
L. Valerius Publicola Potitus.
C. Julius Julus, 482.
Q. Fabius Vibulanus II.
Cœso Fabius Vibulanus, 481.
Sp. Furius Fusus.
Cn. Manlius Cincinnatus, 480.
M. Fabius Vibulanus II.
Cœso Fabius Vibulanus II, 479.
V. Virginius Tricostus Rutilus.
L. Æmilius Mamercinus II, 478.
C. Servilius Structus Ahala.
C. Cornelius Lentulus *fut subrogé.*
C. Horatius Pulvillus, 477.
T. Menenius Lanatus.
A. Virginius Tricostus Rutilus, 476.
C. Servilius Structus.
P. Valerius Publicola, 475.
C. Nautius Rufus.
L. Furius Medullinus Fusus, 474.
M. Manlius Fuso.
L. Æmilius Mamercinus III, 473.
P. Vopiscus Julius Julus.
P. Pinarius Rufus Mamercinus, 472.
P. Furius Fusus.
Ap. Claudius Sabinus, 471.
T. Quintius Capitolinus Barbatus.
L. Valerius Publicola Potitus II, 470.
T. Æmilius Mamercinus.
A. Virginius Tricostus Cœlimontanus, 469.
T. Numicius Priscus.
T. Quintius Capitolinus Barbatus II, 468.
Q. Servilius Priscus.
T. Æmilius Mamercinus II, 467.
Q. Fabius Vibulanus.
Sp. Posthumius Albus Regillensis, 466.
Q. Servilius Priscus II.
Q. Fabius Vibulanus II, 465.
T. Quintius Capitolinus Barbatus III.
A. Posthumius Albus Regillensis, 464.
Sp. Furius Medullinus Fusus.
P. Servilius Priscus, 463.
L. Abatius Eloa.
T. Lucretius Tricipitinus, 462.
T. Veturius Geminus Cicurinus.
P. Volumnius Amintinus Gallus, 461.
Ser. Sulpitius Camerinus.
P. Valerius Publicola II, 460.
C. Claudius Sabinus Regillensis.
Q. Fabius Vibulanus, 459.
L. Cornelius Maluginensis Cossus.
C. Nautius Rutilus, 458.
L. Minucius.
C. Horatius Pulvillus, 457.
Q. Minucius Augurinus.
M. Valerius Maximus, 456.
Sp. Virginius Tricostus Cœlimontanus.
T. Romilius Rocus Vaticanus, 455.
C. Veturius Cicurinus.
Sp. Tarpeius Montanus Capitolinus, 454.
A. Ætherius Fontinalis.
Sext. Quintilius Varus, 453.
P. Horatius (ou Curiatius) Tergeminus.
P. Cestius Capitolinus, 452.
C. Menenius Lanatus.

Ils abdiquent & font place aux décemvirs qui suivent:

Ap. Claudius Crassinus, 451.
T. Genucius Augurinus.
P. Cestius Capitolinus.
P. Posthumius Albus Regillensis.
Sex. Sulpicius Camerinus.
A. Manlius Vulso.
T. Romilius Rocus Vaticanus.
C. Julius Julus.
T. Veturius Crassus Cicurinus.
P. Horatius (ou Curiatius) Tergeminus.

Ces décemvirs, établis pour donner à Rome une jurisprudence, formèrent la loi des douze tables. On nomma décemvirs pour l'année suivante 450,

Ap. Claudius Crassinus.
M. Cornelius Maluginensis.
M. Sergius.
L. Minutius.
Q. Fabius Vibulanus.
Q. Pæcelius.
T. Antonius Merenda.
K. Diullius.
Sp. Oppius Cornicensis.
M. Rabuleius.

(*Les décemvirs de l'année précédente* (449) *retinrent de force l'autorité. L'abus qu'ils en firent, surtout Appius Claudius, & la tragique aventure de Virginie, à laquelle celui-ci donna lieu par sa tyrannie & sa violence, firent supprimer les décemvirs, & l'on revint au gouvernement consulaire.*)

CONSULS.

L. Valerius Publicola Potitus, 449.
M. Horatius Barbatus.
Lar. Herminius Aquilinus, 448.
T. Virginius Tricostus Cœlimontanus.
M. Geganius Macerinus, 447.
C. Julius Iulus.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus IV, 446.
Agrippa Furius Fusus,
ou, selon Denys d'Halicarnasse,
M. Minucius.
C. Quintius.

M. Genucius Augurinus, 445.
C. Curtius Philo.

Tribuns militaires, avec autorité de consuls.

A. Sempronius Atratinus, 444.
L. Attilius Longus.
T. Clælius Siculus.

Ils abdiquent, & L. Papirius Mugillanus est consul la même année avec L. Sempronius Atratinus.

M. Geganius Macerinus II, 443.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus V.
M. Fabius Vibulanus, 442.
Posthumius Ebutius Elva Cornicensis.
C. Furius Pacilus Fusus, 441.
M. Papirius Crassus.
Proculus Geganius Macerinus, 440.
L. Menenius Lanatus.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus VI, 439.
Agrippa Menenius Lanatus.

Trois tribuns militaires.

SAVOIR:

Mam. Æmilius Mamercinus, 438.
T. Quinctius Cincinnatus.
L. Julius Iulus.

Consuls.

M. Geganius Macerinus, 437.
L. Serg. Fidenas.
M. Cornelius Maluginensis, 436.
L. Papirius Crassus.
C. Julius Iulus, 435.
L. Virginius Tricostus.
C. Julius Iulus II, 434.
L. Virginius Tricostus II.

Trois tribuns militaires.

SAVOIR:

M. Fabius Vibulanus, 433.
M. Fossius Flaccinator.
L. Sergius Fidenas.

Trois autres tribuns militaires.

SAVOIR:

L. Pinarius Rufus Mamercinus, 432.
L. Furius Medullinus.
Sp. Posthumius Albus Regillensis.

Consuls.

T. Quinctius Pennus Cincinnatus, 431.
C. Julius Manto.
C. Papirius Crassus, 430.
L. Julius Iulus.
L. Sergius Fidenas II, 429.
Hostius Lucretius Tricipitinus.
T. Quinctius Pennus Cincinnatus II, 428.
A. Cornelius Cossus.
C. Servilius Structus Ahala, 427.
L. Papirius Mugillanus II.

Quatre tribuns militaires.

SAVOIR:

T. Quinctius Pennus Cincinnatus, 426.
C. Furius Pacilus.
M. Posthumius Albus Regillensis.
A. Cornelius Cossus.

Quatre autres.

A. Sempronius Atratinus, 425.
L. Furius Medullinus.
L. Quinctius Cincinnatus.
L. Horatius Barbatus.

Quatre autres.

Ap. Claudius Crassus Regillensis, 424.
Sp. Nautius Rutilus.
L. Sergius Fidenas.
Sex. Julius Iulus.

Consuls.

C. Sempronius Atratinus, 423.
Q. Fabius Vibulanus.

Quatre tribuns militaires.

SAVOIR:

M. Manlius Vulso Capitolinus, 422.
Q. Antonius Merenda.
L. Papirius Mugillanus.
L. Servilius Strictus.

Consuls.

T. Quinctius Capitolinus Barbatus, 421.
Humerius Fabius Vibulanus.

Quatre tribuns militaires.

SAVOIR:

T. Quinctius Pennus Cincinnatus III, 420.
M. Manlius Vulso Capitolinus.
L. Furius Medullinus III.
A. Sempronius Atratinus.

Quatre autres.

Agrippa Menenius Lanatus, 419.
Sp. Nautius Rutilus.
P. Lucretius Tricipitinus.
C. Servilius Axilla II.

Quatre autres.

M. Papirius Mugillanus, 418.
C. Servilius Axilla III.
L. Sergius Fidenas.
Q. Servilius Priscus.

Quatre autres.

P. Lucretius Tricipitinus, 417.
L. Servilius Structus.
Agrippa Menenius Lanatus.
Sp. Veturius Crassus Cicurinus.

Quatre autres.

A. Sempronius Atratinus, 416.
M. Papirius Mugillanus.
Sp. Nautius Rutilus.
Q. Fabius Vibulanus.

Quatre autres.

P. Cornelius Coſſus.
Quinctius Cincinnatus.
C. Valerius Pennus Voluſus.
Q. Fabius Vibulanus.

Quatre autres.

Q. Fabius Vibulanus, 414.
Cn. Cornelius Coſſus.
P. Poſthumius Albus Regillenſis.
L. Valerius Potitus.

Conſuls.

M. Cornelius Coſſus, 413.
L. Furius Medullinus.
Q. Fabius Ambuſtus, 412.
C. Furius Pacilus.
M. Papirius Mugillanus, 411.
C. Nautius Rutilus.
M. Æmilius Mamercinus, 410.
C. Valerius Potitus Voluſus.
Cn. Cornelius Coſſus, 409.
L. Furius Medullinus.

Trois tribuns militaires.

SAVOIR:

C. Julius Iulus. 408.
P. Cornelius Coſſus.
C. Servilius Ahala.

Quatre autres.

C. Valerius Potitus Voluſus, 407.
C. Servilius Ahala.
Fabius Vibulanus.
L. Furius Medullinus.

Quatre autres.

P. Cornelius Rutilus Coſſus, 406.
L. Valerius Potitus.
Cn. Cornelius Coſſus.
Fabius Ambuſtus.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

C. Julus Iulus, 405.
M. Æmilius Mamercinus.
T. Quinctius Capitolinus Barbatus.
L. Furius Medullinus.
T. Quinctius Cincinnatus.
A. Manlius Vulſo Capitolinus.

Six autres.

P. Cornelius Maluginenſis, 404.
Sp. Nautius Rutilus.
Cn. Cornelius Coſſus.
C. Valerius Potitus.
K. Fabius Ambuſtus.
M. Sergius Fidenas.

Huit tribuns militaires.

SAVOIR:

M. Ormilius Mamercinus, 403.
M. Furius Fuſus.
Appius Claudius Craſſus.
L. Julius Iulus.
M. Quintilius Varus.
L. Valerius Potitus.
M. Furius Camillus.
M. Poſthumius Albinus.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

Q. Servilius Ahala, 402.
Q. Sulpicius Camerinus.
Q. Servilius Priſcus Fidenas.
A. Manlius Vulſo.
L. Virginius Tricoſtus.
M. Sergius Fidenas.

Six autres.

L. Valerius Potitus, 401.
L. Julius Iulus.
M. Furius Camillus.
M. Æmilius Mamercinus.
Cn. Cornelius Coſſus.
K. Fabius Ambuſtus.

Six autres.

P. Licinius Calvus, 400.
P. Mælius Capitolinus.
P. Mænius.
Sp. Furius Medullinus.
L. Titinius.
L. Publilius Philo.

Six autres.

C. Duillius, 399.
L. Ottilius Longus.
Cn. Genaſius Aventinenſis.
M. Pomponius.
Volero Publilius Philo.
M. Veturius Craſſus Cicurinus.

Six autres.

L. Valerius Potitus, 398.
L. Furius Medullinus.
M. Valerius Maximus.
M. Furius Camillus.
Q, Servilius Priſcus.
Q. Sulpicius Camerinus.

Six autres.

L. Julius Iulus, 397.
L. Furius Medullinus.
L. Sergius Fidenas.
A. Posthumius Albinus.
A. Manlius Vulso.
P. Cornelius Maluginensis.

Six tribuns du peuple.

SAVOIR:

P. Licinius Calvus, 396.
L. Attilius Longus.
P. Mælius Capitolinus.
L. Titinius.
P. Mænius.
C. Genucius Aventinensis.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

P. Cornelius Cossus, 395.
P. Cornelius Scipio.
M. Valerius Maximus.
K. Fabius Ambustus.
L. Furius Medullinus.
Q. Servilius Priscus Fidenas.

Six autres.

M. Furius Camillus, 394.
L. Furius Medullinus.
C. Æmilius Mamercinus.
Sp. Posthumius Albinus Regillensis.
P. Cornelius Scipio.
L. Valerius Publicola.

Consuls.

L. Lucretius Flavus, 393.
Ser. Sulpicius Camerinus.
L. Valerius Potitus. 392.
M. Manlius Capitolinus.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

L. Lucretius Flavus, 391.
Ser. Sulpicius Camerinus.
M. Æmilius Mamercinus.
L. Furius Medullinus.
Agrippa Furius Fusus.
C. Æmilius Mamercinus.

Six autres.

Q. Fabius Ambustus, 390.
K. Fabius Ambustus.
C. Fabius Ambustus.
Q. Sulpicius Longus.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
Servilius Cornelius Maluginensis.

Six autres.

L. Valerius Publicola, 389.
L. Virgilius Tricostus.
P. Cornelius Cossus.
A. Manlius Capitolinus.
L. Æmilius Mamercinus.
L. Posthumius Albinus Regillensis.

Six autres.

T. Quinctius Cincinnatus, 388.
L. Servilius Priscus Fidenas.
L. Julius Iulus.
L. Aquilinus Corvus.
L. Lucretius Tricipitinus.
Ser. Sulpicius Rufus.

Six autres.

L. Papirius Cursor, 387.
C. Sergius Fidenas.
L. Æmilius Mamercinus.
L. Menenius Lanatus.
L. Valerius Publicola.
C. Cornelius Cossus.

Six autres.

L. Furius Camillus, 386.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
L. Quinctius Cincinnatus.
L. Horatius Pulvillus.
P. Valerius Potitus Publicola.
Ser. Cornelius Maluginensis.

Six autres.

A. Manlius Capitolinus, 385.
P. Cornelius Cossus.
T. Quinctius Capitolinus.
L. Quinctius Capitolinus.
L. Papirius Cursor.
C. Sergius Fidenas.

Six autres.

Ser. Cornelius Maluginensis, 384.
P. Valerius Potitus Publicola.
M. Furius Camillus.
Ser. Sulpicius Rufus.
C. Papirius Crassus.
T. Quinctius Cincinnatus.

Six autres.

L. Valerius Publicola, 383.
A. Manlius Capitolinus.
Ser. Sulpicius Rufus.
L. Lucretius Tricipitinus.
L. Æmilius Mamercinus.
M. Tribonius Flavus.

Six autres.

Sp. Papirius Crassus, 382.
L. Papirius Crassus.

Ser. Cornelius Maluginensis.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
L. Æmilius Mamercinus.

Six autres.

M. Furius Camillus, 381.
A. Posthumius Albinus Regillensis,
L. Posthumius Albinus Regillensis.
L. Furius Medullinus.
L. Lucretius Tricipitinus.
M. Fabius Ambustus.

Six autres.

L. Valerius Publicola, 380.
P. Valerius Potitus Publicola.
L. Menenius Lanatus.
C. Sergius Fidenas.
Sp. Papirius Cursor.
Ser. Cornelius Maluginensis.

Six autres.

P. Manlius Capitolinus, 379.
C. Manlius Capitolinus.
C. Julius Iulus.
C. Sextilius.
M. Albinius.
L. Contistius.

Six autres.

Sp. Furius Medullinus, 378.
Q. Servilius Priscus Fidenas.
C. Licinius Calvus.
C. Clælius Siculus.
M. Horatius Pulvillus.
L. Geganius Macerinus.

Six autres.

L. Æmilius Mamercinus, 377.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
P. Valerius Potitus Publicola.
L. Quinctius Cincinnatus.
C. Veturius Crassus Cicurinus.
C. Quinctius Cincinnatus.

Anarchie à Rome, sans consuls ni tribuns, pendant les années 376, 375, 374, 373, 372, suivant les marbres capitolins.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

L. Furius Medullinus 371.
P. Valerius Potitus Publicola.
A. Manlius Capitolinus.
Ser. Sulpicius Prætextatus.
C. Valerius Potitus.
Ser. Cornelius Maluginensis.

Six autres.

Q. Servilius Priscus Fidenas, 370.
M. Cornelius Maluginensis.
C. Veturius Crassus Cicurinus.
Q. Quinctius Cincinnatus.
A. Cornelius Cossus.
M. Fabius Ambustus.

Six autres.

L. Quinctius Capitolinus, 369.
Sp. Servilius Structus.
Serv. Cornelius Maluginensis.
L. Papirius Crassus.
Serv. Sulpicius Prætextatus.
L. Veturius Crassus Cicurinus.

Camille, dictateur sans consuls ni tribuns, 368.

Six tribuns militaires.

SAVOIR:

A. Cornelius Cossus, 367.
L. Veturius Crassus Cicurinus.
M. Cornelius Maluginensis.
P. Valerius Potitus Publicola.
M. Geganius Macerinus.
P. Manlius Capitolinus.

Camille, âgé de quatre-vingts ans, est créé dictateur.

Consuls.

L. Æmilius Macerinus, *patricien.* 366.
L. Sextius Sextinus Lateranus, *plébéien.*
L. Genucius Aventinensis, 365.
Q. Servilius Ahala.
C. Sulpicius Petitus, 364.
C. Licinius Calvus.
L. Æmilius Mamercinus, 363.
Cn. Genucius Aventinensis.
Q. Servilius Ahala, 362.
L. Genucius Aventinensis II.
C. Licinius Calvus II, 361.
F. Sulpicius Petitus II.
M. Fabius Ambustus, 360.
C. Petilius Libo Visolus.
M. Popilius Lænas, 359.
Cn. Manlius Capitolinus imperiosus.
C. Fabius Ambustus, 358.
C. Plotinus Proculus.
M. Marcius Rutilus, 357.
Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus II.
M. Fabius Ambustus II, 356.
M. Popilius Lænas II.
C. Sulpicius Petitus III, 355.
L. Valerius Publicola II.
M. Fabius Ambustus III, 354.
T. Quinctius Pennus Capitolinus.
C. Sulpicius Petitus IV, 353.
M. Valerius Publicola III.
Pub. Valerius Publicola IV, 352.
C. Martius Rutilus.
C. Sulpicius Petitus V, 351.
T. Quinctius Pennus Cincinnatus.

M. Popilius Lænas III, 350.
L. Cornelius Scipio.
L. Furius Camillus, 349.
Ap. Claudius Craffus.
M. Popilius Lænas IV, 348.
M. Valerius Corvus.
C. Plotius Hypfæus, 347.
T. Manlius Imperiofus Torquatus.
M. Valerius Corvus, 346.
C. Petilius Libo Vifolus.
M. Fabius Dorfo, 345.
Ser. Sulpicius Camerinus.
C. Martius Rutilus, 344.
T. Manlius Imperiofus Torquatus.
M. Valerius Corvus, 343.
A. Cornelius Coffus Arvina.
C. Martius Rutilus, 342.
Q. Servilius Ahala.
C. Plotinus Hypfæus, 341.
L. Æmilius Mamercinus.
T. Manlius Imperiofus Torquatus, 340.
P. Decius Mus.
T. Æmilius Mamercinus, 339.
Q. Publilius Philo.
L. Furius Camillus, 338.
C. Mænius.
C. Sulpicius Longus, 337.
P. Ælius Pætus.
L. Papirius Craffus, 336.
Cæfo Duillius.
M. Valerius Corvus, 335.
M. Attilius Regulus.
T. Veturius Calvinus, 334.
Sp. Pofthumius Albinus.
L. Papirius Curfor, 333.
C. Petilius Libo Vifolus.
A. Cornelius Coffus Arvina II, 332.
Cn. Domitius Calvinus.
M. Claudius Marcellus, 331.
C. Valerius Potitus Flaccus.
L. Papirius Craffus, 330.
L. Plotius Venno.
L. Æmilius Mamercinus Privernas II, 329.
Cn. Plotius Decianus.
C. Plotius Proculus, 328.
P. Cornelius Scapula.
L. Cornelius Lentulus, 327.
Q. Publilius Philo II.
C. Petilius Libo Vifolus, 326.
L. Papirius Mugillanus.
L. Furius Camillus II, 325.
D. Junius Brutus Scæva.

Dictateurs.

L. Papirius Curfor, 324.
L. Sulpicius Longus, 323.
Q. Aulius Cerretanus.
Q. Fabius Maximus Rullianus, 322.
L. Fulvius Corvus.
T. Veturius Calvinus II, 321.
Sp. Pofthumius Albinus II.
L. Papirius Curfor II, 320.
Q. Publius Philo III.
L. Papirius Curfor III, 319.
Q. Æmilius (ou Aulius) Cerretanus.
L. Plotius Venno, 318.
M. Foffius Flaccinator.
Q. Æmilius Barbula, 317.
C. Junius Bubulcus Brutus.
Sp. Nautius Rutilus, 316.
M. Popilius Lænas.
L. Papirius Curfor IV, 315.
Q. Publilius Philo IV.
M. Pætilius Libo, 314.
C. Sulpicius Longus.
L. Sulpicius Curfor V, 313.
Junius Bubulcus Brutus II,
M. Valerius Maximus, 312.
P. Decius Mus.
C. Junius Bubulcus Brutus III, 311.
Q. Æmilius Barbula II.
Q. Fabius Maximus Rullianus II, 310.
C. Martius Rutilus.
L. Papirius Curfor, 309.
P. Decius Mus II, 308.
Q. Fabius Maximus Rullianus III.
Ap. Claudius Cœcus, 307.
L. Volumnius Flamma Violens.
Q. Marcius Tremulus, 306.
P. Cornelius Arvina.
L. Pofthumius Megellus, 305.
T. Minucius Augurinus, *auquel fut fubftitué*
M. Fulvius Corvus Pætinus.
P. Sempronius Sophus, 304.
P. Sulpitius Saverrio.
Ser. Cornelius Lentulus, 303.
L. Genucius Aventinenfis.
M. Livius Dexter, 302.
M. Æmilius Paulus.

Point de confuls à Rome, mais deux dictateurs,

SAVOIR:

Q. Fabius Maximus Rullianus, 301.
M. Valerius Corvus.
Q. Apulcius Panfa, 300.
M. Valerius Corvus.
M. Fulvius Perinus, 299.
T. Manlius Torquatus, *auquel fut fubftitué*
M. Valerius Corvus.
L. Cornelius Scipio, 298.
Cn. Fulvius Contumalus.
Q. Fabius Maximus Rullianus IV, 297.
P. Decius Mus III.
Ap. Claudius Cœcus II, 296.
L. Volumnius Flamma Violens.
Q. Fabius Maximus Rullianus V, 295.
P. Decius Mus IV.
L. Pofthumius Megellus, 294.
M. Attilius Regulus.

L. Papirius Curfor ,	293.
Sp. Carvilius Maximus.	
Q. Fabius Maximus Gurges ,	292.
D. Junius Brutus Scœva.	
L. Pofthumius Megellus III ,	291.
C. Junius Brutus Bubulcus.	
P. Cornelius Rufinus ,	290.
M. Curius Dentatus.	
M. Valerius Maximus Corvinus ,	289.
Q. Cæditius Noctua.	
Q. Martius Tremulus ,	288.
P. Cornelius Arvina.	
M. Claudius Marcellus ,	287.
Sp. Nautius Rutilus.	
M. Valerius Maximus Potitus ,	286.
C. Ælius Pœtus.	
C. Claudius Canina ,	285.
M. Æmilius Lepidus (ou Barbula).	
C. Servilius Tucoa ,	284.
L. Cæcilius Metellus (ou Denter).	
P. Cornelius Dolabella Maximus ,	283.
Cn. Domitius Calvinus.	
C. Fabricius Lufcinus ,	282.
Q. Æmilius Papus.	
L. Æmilius Barbula ,	281.
Q. Marcius Philippus.	
P. Valerius Lævinus ,	280.
T. Coruncianus nepos.	
P. Sulpitius Saverrio ,	279.
P. Decius Mus.	
Q. Fabricius Lufcinus II ,	278.
Q. Æmilius Papus II.	
P. Cornelius Rufinus II ,	277.
C. Junius Brutus Bubulcus II.	
C. Fabius Maximus Gurges II ,	276.
C. Genucius Clepfina.	
M. Curius Dentatus II ,	275.
L. Cornelius Lentulus Caudinus.	
M. Curius Dentatus III ,	274.
Ser. Cornelius Merenda.	
C. Fabius Dorfo Licinus ,	273.
C. Claudius Canina II.	
L. Papirius Curfor II ,	272.
Sp. Carvilius Maximus II.	
C. Quinctilius Claudus ,	271.
L. Genucius Clepfina.	
C. Genucius Clepfina II ,	270.
C. N. Cornelius Blafio.	
Q. Ogulinus Gallus ,	269.
C. Fabius Pictor.	
P. Sempronius Sophus ,	268.
Ap. Claudius Craffus.	
M. Attilius Regulus ,	267.
L. Julius Libo.	
M. Fabius Pictor ,	266.
D. Junius Pera.	
Q. Fabius Maximus Gurges III ,	265.
L. Mamilius Vitulus.	
Ap. Claudius Caudea ,	264.
M. Fulvius Flaccus.	
M. Valerius Maximus Meffala ,	263.
M. Otacilius Craffus.	
L. Pofthumius Megellus ,	262.
Q. Mamilius Vitulus.	
L. Valerius Flaccus ,	261.
T. Otacilius Craffus.	
Cn. Cornelius Scipio Afina ,	260.
C. Duillius nepos.	
L. Cornelius Scipio ,	259.
C. Aquilius Florus.	
A. Attilius Calatinus ,	258.
C. Sulpitius Paterculus.	
C. Attilius Regulus Serranus ,	257.
Cn. Cornelius Blafio.	
A. Manlius Vulfo Longus ,	256.
Q. Cæditius *fut fubrogé en fa place.*	
M. Attilius Regulus.	
Ser. Fulvius Pætinus Nobilior ,	255.
M. Æmilius Paulus.	
Cn. Cornelius Scipio Afina II ,	254.
A. Attilius Calatinus.	
Cn. Servilius Cæpio ,	253.
C. Sempronius Blæfus.	
C. Aurelius Cotta ,	252.
P. Servilius Geminus.	
L. Cæcilius Metellus II ,	251.
C. Furius Pacilus.	
C. Attilius Regulus II ,	250.
L. Manlius Vulfo.	
P. Claudius Pulcher ,	249.
L. Junius Pullus.	
C. Aurelius Cotta ,	248.
P. Servilius Geminus II.	
L. Cæcilius Metellus ,	247.
M. Fabius Buteo.	
M. Otacilius Craffus ,	246.
M. Fabius Licinius.	
M. Fabius Buteo ,	245.
C. Attilius Balbus.	
A. Manlius Torquatus Atticus ,	244.
C. Sempronius Blæfus II.	
C. Fundanius Fundulus ,	243.
C. Sulpitius Gallus.	
C. Lutatius Catulus.	242.
A. Pofthumius Albinus.	
A. Manlius Torquatus Atticus ,	241.
Q. Lutatius Cerco.	
C. Claudius Centho ,	240.
M. Sempronius Tuditanus.	
C. Mamilius Turinus ,	239.
Q. Valerius Falto.	
T. Sempronius Gracchus ,	238.
Q. Valerius Falto.	
L. Cornelius Lentulus Caudinus ,	237.
Q. Fulvius Flaccus.	
P. Cornelius Lentulus Caudinus ,	236.
C. Licinius Varus.	
T. Manlius Torquatus.	235.
C. Attilius Bulbus II.	

L. Posthumius Albinus, 234.
Sp. Carvilius Maximus.
Q. Fabius Maximus Verrucosus, 233.
M. Pomponius Matho.
M. Æmilius Lepidus, 232.
M. Publicius Malleolus.
M. Pomponius Matho II, 231.
C. Papirius Maso.
M. Æmilius Barbula, 230.
M. Junius Pera.
L. Posthumius Albinus, 229.
Cn. Fulvius Centumalus.
Sp. Curvilius Maximus II, 228.
Q. Fabius Maximus Verrucosus II.
P. Valerius Flaccus, 227.
M. Attilius Regulus.
M. Valerius Messala, 226.
L. Apullius Fullo.
L. Æmilius Papus, 225.
C. Attilius Regulus.
Q. Fulvius Flaccus, 224.
T. Manlius Torquatus II.
C. Flaminius nepos, 223.
P. Furius Philus.
Cn. Cornelius Scipio Calvinus, 222.
M. Claudius Marcellus.
P. Cornelius Scipio Asina, 221.
M. Minucius Rufus.
L. Veturius Philo, 220.
C. Lutacius Catulus.
M. Livius Salinator, 219.
L. Æmilius Paulus.
P. Cornelius Scipio, 218.
T. Sempronius Longus.
Cn. Servilius Geminus, 217.
C. Flaminius nepos II, *auquel on substitue*
M. Attilius Regulus II.
P. Terentius Varro, 216.
L. Æmilius Paulus II.
L. Posthumius Albinus, 215.
T. Sempronius Gracchus,
Et en la place de Posthumius:
M. Claudius Marcellus.
Q. Fabius Maximus Verrucosus III.
Q. Fabius, *id.* IV, 214.
M. Claudius Marcellus III.
Q. Fabius Maximus *le fils*, 213.
T. Sempronius Gracchus II.
Q. Fulvius Flaccus II, 212.
Ap. Claudius Pulcher.
P. Sulpitius Galba Maximus, 211.
C. Fulvius Centumalus.
M. Valerius Lævinus II, 210.
M. Claudius Marcellus IV.
Q. Fabius Maximus Verrucosus V, 209.
Q. Fulvius Flaccus III.
M. Claudius Marcellus, 208.
T. Quintius Crispinus.
C. Claudius Nero, 207.
M. Livius Salinator.
Q. Cæcilius Metellus, 206.
L. Veturius Philo.
P. Cornelius Scipio, 205.
P. Licinius Crassus.
M. Cornelius Cethegus, 204.
P. Sempronius Tuditanus.
Cn. Servilius Cæpio, 203.
C. Servilius Geminus.
T. Claudius Nero, 202.
M. Servilius Pulex Geminus.
Cn. Cornelius Lentulus, 201.
P. Ælius Poetus.
P. Sulpicius Galba Maximus, 200.
C. Aurelius Cotta.
L. Cornelius Lentulus, 199.
P. Villius Toppulus.
T. Quintius Flaminius, 198.
Sex. Ælius Pœtus Catus.
C. Cornelius Cethegus, 197.
Q. Minucius Rufus.
L. Furius Pupureo, 196.
M. Claudius Marcellus.
M. Portius Cato, 195.
L. Valerius Flaccus.
P. Cornelius Scipio Africanus, 194.
T. Sempronius Longus.
L. Cornelius Merula, 193.
Q. Minucius Thermus.
L. Quintius Flaminius, 192.
Cn. Domitius Ænobarbus.
M. Acilius Glabrio, 191.
P. Cornelius Scipio Nasica.
L. Cornelius Scipio, 190.
C. Lælius nepos.
Cn. Manlius Vulso, 189.
M. Fulvius Nobilior.
C. Livius Salinator, 188.
M. Valerius Messala.
M. Æmilius Lepidus, 187.
C. Flaminius nepos.
Sp. Posthumius Albinus, 186.
Q. Marcius Philippus.
Ap. Claudius Pulcher, 185.
M. Sempronius Tuditanus.
P. Claudius Pulcher, 184.
L. Porcius Licinus.
Q. Fabius Labeo, 183.
M. Claudius Marcellus.
L. Æmilius Paulus, 182.
M. Bœbius Tamphilus.
P. Cornelius Cethegus, 181.
M. Bœbius Tamphilus.
A. Posthumius Albinus, 180.
C. Calpurnius Piso, *auquel on substitue*
Q. Fulvius Flaccus.
L. Manlius Acidinus Fulvianus, 179.
Q. Fulvius Flaccus.
M. Junius Brutus, 178.
A. Manlius Vulso.

C. Claudius

C. Claudius Pulcher, 177.
T. Sempronius Gracchus.
Cn. Cornelius Scipio Hispalus, 176.
On lui substitue :
C. Valerius Lævinus.
Q. Petilius Spurinus.
P. Mutius Scævola, 175.
M. Æmilius Lepidus II.
Sp. Posthumius Albinus, 174.
Q. Mutius Scævola,
L. Posthumius Albinus, 173.
M. Popilius Lænas.
C. Popilius Lænas, 172.
P. Ælius Ligus.

Ces deux consuls sont tirés du peuple pour la première fois.

P. Licinius Crassus, 171.
C. Cassius Longinus.
Aul. Hostilius Mancinus, 170.
A. Attilius Serranus.
Q. Marcius Philippus II, 169.
Cn. Servilius Cœpio.
L. Æmilius Paulus, 168.
C. Licinius Crassus.
Q. Ælius Pætus, 167.
M. Junius Pennus.
C. Sulpitius Gallus, 166.
M. Claudius Marcellus.
C. Manlius Torquatus, 165.
Cn. Octavius nepos.
A. Manlius Torquatus, 164.
Q. Cassius Longinus.
T. Sempronius Gracchus II, 163.
M. Juventius Phalna.
L. Cornelius Scipion Nasica, 162.
C. Marcius Figulus.
M. Valerius Messala, 161.
C. Fannius Strabo.
L. Anicius Gallus, 160.
M. Cornelius Cethegus.
Cn. Cornelius Dolabella, 159.
M. Fulvius Nobilior.
M. Æmilius Lepidus, 158.
C. Popilius Lænas.
Sex. Julius Cæsar, 157.
L. Aurelius Orestes.
L. Cornelius Lentulus Lupus, 156.
C. Marcius Figulus II.
P. Cornelius Scipio Nasica, 155.
M. Claudius Marcellus II.
Q. Opirius nepos, 154.
L. Posthumius Albinus, *auquel on substitue*
M. Acilius Glabrio.
Q. Fulvius Nobilior, 153.
T. Annius Luscus.
M. Claudius Marcellus, 152.
L. Valerius Flaccus.
L. Licinius Lucullus, 151.
A. Posthumius Albinus.
L. Quintius Flamininus, 150.
M. Acilius Balbus.
L. Marcinus Censorinus, 149.
M. Manilius nepos.
Sp. Posthumius Albinus, 148.
L. Calpurnius Piso Cæsonius.
P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus, 147.
C. Livius Mamilianus Drusus.
Cn. Cornelius Lentulus, 146.
L. Mummius Achaicus.
Q. Fabius Maximus Æmilianus, 145.
L. Hostilius Mancinus.
Ser. Sulpitius Galba, 144.
L. Aurelius Cotta.
Ap. Claudius Pulcher, 143.
Q. Cæcilius Metellus Macedonicus.
L. Cæcilius Metellus Calvus, 142.
Q. Fabius Maximus Servilianus.
Q. Servilius nepos, 141.
Q. Pompeius nepos.
C. Lælius Sapiens, 140.
Q. Servilius Cæpio.
Calpurnius Piso, 139.
M. Popilius Lænas.
P. Cornelius Scipio Nasica Serapio, 138.
D. Junius Brutus Callaicus.
M. Æmilius Lepidus Porcina, 137.
C. Hostilius Mancinus.
P. Furius Philus, 136.
Sex. Attilius Serranus.
Ser. Fulvius Flaccus, 135.
Q. Calpurnius Piso.
P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus II, 134.
C. Fulvius Flaccus.
P. Minutius Scævola, 133.
L. Calpurnius Piso.
P. Popilius Lænas, 132.
P. Rupillus nepos.
P. Licinius Crassus Mucianus, 131.
L. Valerius Flaccus.
C. Claudius Pulcher, 130.
M. Perpenna.
C. Sempronius Tuditanus, 129.
M. Aquillius nepos.
Cn. Octavius nepos, 128.
T. Annius Luscus Rufus.
L. Cassius Longinus, 127.
L. Cornelius Cinna.
M. Æmilius Lepidus, 126.
L. Aurelius Orestes.
M. Plotius Hypsæus, 125.
M. Fulvius Flaccus.
C. Cassius Longinus, 124.
Sextius Calvinus.
Q. Cæcilius Metellus Balearius, 123.
T. Quintius Flamininus.
Cn. Domitius Ænobarbus, 122.
C. Fannius Strabo.
L. Opimius nepos, 121.
Q. Fabius Maximus Allobrogicus.

P. Manilius nepos, 120.
C. Papirius Carbo.
L. Cæcilius Metellus Dalmaticus, 119.
L. Aurelius Cotta.
M. Porcius Cato, 118.
Q. Mancius Rex.
L. Cæcilius Metellus, 117.
Q. Mutius Scævola.
C. Licinius Geta, 116.
Q. Fabricius Maximus Eburnus.
M. Æmilius Scaurus, 115.
M. Cæcilius Metellus.
M. Acilius Balbus, 114.
C. Porcius Cato.
P. Cæcilius Metellus Caprarius, 113.
Cn. Papirius Carbo.
M. Livius Drusus, 112.
L. Calpurnius Piso.
P. Cornelius Scipio Nasica, 111.
L. Calpurnius Piso Bestia.
M. Minutius Rufus, 110.
Sp. Posthumius Albinus.
Q. Cæcilius Metellus Numidicus, 109.
M. Junius Silanus.
Ser. Sulpitius Galba, 108.
Q. Hortensius nepos, *auquel on substitue*
M. Aurelius Scaurus.
L. Cassius Longinus, 107.
C. Marius nepos.

On substitue au premier

M. Æmilius Scaurus II.
C. Attilius Serranus, 106.
Q. Servilius Cæpio.
P. Rutilius Rufus, 105.
Cn. Mallius Maximus.
C. Marius nepos II, 104.
C. Flavius Fimbria.
C. Marius nepos III, 103.
L. Aurelius Orestes.
C. Marius nepos IV, 102.
Q. Lutatius Catulus.
C. Marius nepos, 101.
Marius Aquillius nepos.
C. Marius nepos, 100.
L. Valerius Flaccus.
M. Antonius nepos, 99.
A. Posthumius Albinus.
Q. Cæcilius Metellus nepos, 98.
T. Didius nepos.
Cn. Cornelius Lentulus, 97.
P. Licinius Crassus.
Cn. Domitius Ænobarbus, 96.
C. Cassius Longinus.
L. Licinius Crassus, 95.
Q. Mutius Scævola.
C. Cælius Caldus, 94.
L. Domitius Ænobarbus.
C. Valerius Flaccus, 93.
M. Herennius nepos.
C. Claudius Pulcher, 92.
M. Perpenna nepos.
L. Marcius Philippus, 91.
Sex. Julius Cæsar.
Sex. M. Junius Cæsar, 90.
P. Rutilius Rufus.
Cn. Pompeius Strabo, 89.
L. Porcius Cato.
L. Cornelius Sylla Felix, 88.
Q. Pompeius Rufus.
Cn. Octavius, 87.
L. Cornelius Cinna.

On lui substitue :

L. Cornelius Merula.
L. Cornelius Cinna II, 86.
C. Marius VII.

On substitue à Marius :

L. Valerius Flaccus.
L. Cornelius Cinna III, 85.
Cn. Papirius Carbo.
Cn. Papirius Carbo II, 84.
L. Cornelius Cinna IV.
L. Cornelius Scipio Asiaticus, 83.
Cn. Junius Norbanus.
C. Marius, 82.
Cn. Papirius Carbo III.
M. Tullius Decula, 81.
Cn. Cornelius Dolabella.
L. Cornelius Sylla Felix II, 80.
Q. Cæcilius Metellus Pius.
P. Servilius Vatia Isauricus, 79.
Ap. Claudius Pulcher.
M. Æmilius Lepidus, 78.
Q. Lutalius Catulus.
D. Junius Brutus Lepidus, 77.
M. Æmilius Livianus.
Cn. Octavius, 76.
M. Scribonius Curio.
L. Octavius, 75.
C. Aurelius Cotta.
L. Licinius Lucullus, 74.
M. Aurelius Cotta.
M. Terentius Varo Lucullus, 73.
C. Cassius Varus.
L. Gellius Publicola, 72.
Cn. Cornelius Lentulus Claudianus.
C. Aufidius Orestes, 71.
P. Cornelius Lentulus Sura.
M. Licinius Crassus, 70.
Cn. Pompeius Magnus.
Q. Hortensius, 69.
Q. Cæcilius Metellus Creticus.
L. Cæcilius Metellus, 68.
Q. Marcius Rex.
C. Calpurnius Piso, 67.
M. Acilius Glabrio.
M. Æmilius Lepidus, 66.
L. Volcatius Tullus.

L. Aurelius Cotta, 65.
L. Manlius Torquatus.
L. Julius Cæſar, 64.
L. Marcius Figulus.
M. Tullius Cicero, 63.
C. Antonius nepos.
D. Junius Silanus, 62.
L. Licinius Muræna.
M. Pupius Piſo. 61.
M. Valerius Meſſala Niger.
L. Afranius Nepos. 60.
Q. Cæcilius Metellus Celer.
C. Julius Cæſar, 59.
M. Calpurnius Bibulus.
L. Calpurnius Piſo Cæſonius, 58.
A. Gabinius nepos.
P. Cornelius Lentulus Spinther, 57.
Q. Cæcilius Metellus nepos.
Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, 56.
L. Marcius Philippus.
Cn. Pompeius Magnus II, 55.
M. Licinius Craſſus II.
L. Domitius Ænobarbus, 54.
Ap. Claudius Pulcher.
Cn. Domitius Calvinus, 53.
M. Valerius Meſſala.
Cn. Pompeius Magnus, *seul*, III. 52.

Au bout de ſept mois il s'aſſocie :

C. Cæcilius Metellus Scipio.
Ser. Sulpitius Rufus, 51.
M. Claudius Marcellus.
L. Æmilius Paulus, 50.
C. Claudius Marcellus.
C. Claudius Marcellus II, 49.
L. Cornelius Lentulus Crus.

Dictateurs.

C. Julius Cæſar I, 48.
P. Servilius Vatia Iſauricus.
Quintus Fuſius Calenus.
Publius Vatinius, 47.

Dictateurs.

C. Julius Cæſar II.
M. Antonius, *magiſter equitum.*
C. Julius Cæſar, *conſul & dictateur*, III, 46.
M. Æmilius Lepidus.
C. Julius Cæſar, *dictateur & ſeul conſul*, IV, 45.
M. Lepidus, *magiſter equitum.*

Conſuls pour trois mois.

Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

Au premier, mort ſubitement, fut ſubſtitué :

Caninius Rebilus.
C. Julius Cæſar, *dictateur & conſul*, V, 44.
M. Antonius, *conſul & magiſter equitum.*

Céſar nomme pour conſul en ſa place :

M. Æmilius Lepidus.
C. Vibius Panſa, 43.
A. Hirtius.
L. Minucius Plancus, 42.
M. Æmilius Lepidus II.
L. Antonius, 41.
P. Servilius Vatia Iſauricus.
Cn. Domitius Calvinus II, 40.
Cn. Aſinius Pollio.

On leur ſubſtitue :

L. Cornelius Balbus.
P. Caninius Craſſus.
L. Marcius Cenſorinus, 39.
C. Calviſius Sabinus.
Ap. Claudius Pulcher, 38.
C. Norbanus Flaccus.

On leur ſubſtitue :

C. Octavianus Cæſar.
Q. Pædius.

Commencement du triumvirat d'Octave, de Marc-Antoine & de Lépide.

Autres conſuls ſubſtitués :

C. Carrinas.
P. Ventidius.
M. Vipſanius Agrippa, 37.
L. Caninius Gallus.
L. Gellius Publicola, 36.
M. Cocceius Nerva.
L. Cornificius, 35.
Sex. Pompeius.
M. Antonius nepos, 34.
L. Scribonius Libo.
Cæſar Octavianus II, 33.
L. Volcatius Tullus.
Cn. Domitius Ænobarbus, 32.
C. Soſius.
Cæſar Octavianus III, 31.
M. Valerius Meſſala Corvinus.
C. Cæſar Octavianus IV, 30.
M. Licinius Craſſus.

On ſubſtitue à ce dernier :

Caius Antiſtius,
Puis Marcus Tullius,
Enſuite Lucius Sænius.
C. Cæſar Octavianus V, 29.
Sex. Apuleius.

On ſubſtitue à ce dernier :

Potitus Valerius Meſſala.
C. Cæſar Octavianus VI, 28.
M. Vipſanius Agrippa II.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus VII, 27.
M. Vipſanius Agrippa III.
C. Cæſar Octavianus Auguſtus VIII, 26.
T. Statilius Taurus.

C. Cæsar Octavianus Augustus IX, 25.
M. Junius Silanus.
C. Cæsar Octavianus Augustus X, 24.
C. Norbanus Flaccus.
C. Cæsar Octavianus Augustus XI, 23.
A. Terentius Varro.

Auguste abdique le consulat, & nomme en sa place :

P. Sextus.
Cn. Calpurnius Piso.
M. Claudius Marcellus Æserninus, 22.
L. Arruntius nepos.
M. Lollius, 21.
Q. Æmilius Lepidus.
M. Apuleius nepos, 20.
P. Silius Nerva.
C. Sentius Saturninus, 19.
Q. Lucretius Vespillo.
P. Cornelius Lentulus, 18.
Cn. Cornelius Lentulus.
C. Furnius, 17.
C. Junius Silanus.
L. Domitius Ænobarbus, 16.
P. Cornelius Scipio.
M. Lucius Drusus Libo, 15.
L. Calpurnius Piso.
Cn. Cornelius Lentulus, 24.
M. Licinius Crassus.
Tiberius Claudius Nero, 13.
F. Quintilius Varus.
M. Valerius Messala, 12.
P. Sulpitius Quirinus.

A Valerius Messala on substitue Caius Valgius, puis Caius Caninius Rebilus.

Q. Ælius Tubero, 11.
Paulus Fabius Maximus.
Julius Antonius Africanus, 10.
Q. Fabius Maximus.
Nero Claudius Drusus, 9.
L. Quinctius Crispinus.
C. Asinius Gallus, 8.
C. Marcus Censorinus.
Tiberius Claudius Nero, 7.
Cl. Calpurnius Piso.
C. Antistius Vetus, 6.
Decimus Lælius Balbus.
C. Cæsar Octavianus Augustus XII, 5.
L. Cornelius Sylla.
C. Calvisius Sabinus, 4.
L. Pacianus Rufus.
Cn. Cornelius Lentulus, 3.
M. Valerius Messalinus.
C. Cæsar Octavianus Augustus XIII, 2.
M. Plautius Sylvanus.

A ce dernier on substitue :

C. Caninius Gallus.

Cossus Cornelius Lentulus, 1.
L. Calpurnius Piso.

Ici va commencer l'ère chrétienne, à laquelle appartiendra le reste des fastes consulaires, dont le numéro ira en s'élevant, au lieu qu'il alloit en descendant vers l'année de la naissance de Jésus-Christ, l'an 753 de la fondation de Rome. Pendant tout le tems de la république, nous avons vu dans le gouvernement une instabilité perpétuelle ; nous avons vu Rome, peu de tems après la destruction de la royauté & dans la plus grande ardeur pour la liberté, établir la dictature, par le besoin d'autorité absolue & d'un centre unique d'autorité. La dictature n'étoit d'abord que de six mois, & ce tems étoit encore abrégé par la modération & l'esprit républicain des dictateurs, qui se hâtoient d'abdiquer aussitôt que l'objet pour lequel ils avoient été nommés étoit rempli, & ils se hâtoient toujours de le remplir. Dans la suite, la durée de la dictature fut plus longue ; elle devint même perpétuelle. Dans l'intervalle, on passa plusieurs fois, par inquiétude & par inconstance, du consulat à la dictature, & l'on revint de la dictature au consulat, puis, sous prétexte de législation, le décemvirat fut établi, & ce fut l'excès du despotisme. On revint encore au consulat, puis on substitua aux consuls des tribuns militaires ; mais comme ils avoient toute la puissance consulaire, & qu'ils n'avoient que cette puissance, le changement n'étoit que de nom, & n'avoit rien de réel, ou plutôt, comme il y avoit plus de tribuns militaires qu'il n'y avoit eu de consuls, l'inconvénient du partage de l'autorité se faisoit encore plus sentir, & on l'augmentoit encore en augmentant le nombre des tribuns militaires, qui n'étoit d'abord que de trois, qui fut ensuite de quatre, puis de six, puis de huit. On revint encore au consulat, qui étoit toujours le meilleur gouvernement de la république, parce que c'étoit le plus rapproché du gouvernement royal. Le consulat, ainsi que les autres grandes dignités de la république, n'appartenoit d'abord qu'aux patriciens ; les plébéiens voulurent y avoir part, & ils l'eurent. Une fois admis à ce partage, ils envahirent bientôt le tout, & on vit quelquefois le consulat rempli par deux plébéiens : il en fut de même de la dictature ; mais ce furent les tribuns (non les militaires, mais les plébéiens) qui, en absorbant toutes les dignités, & en concentrant en eux seuls toute l'autorité, remplirent l'Etat de trouble & de confusion, jusqu'à ce qu'enfin César & Auguste rétablirent la royauté sous des noms républicains, pour s'accommoder en apparence aux erreurs & aux préjugés de Rome.

Avant de quitter l'Histoire ancienne & de nous engager dans l'ère chrétienne, jetons un coup-d'œil sur quelques autres Etats qui appartiennent à l'Histoire ancienne par les relations qu'ils ont

eues, soit avec les républiques de la Grèce, soit avec cette république romaine qui a tout englouti.

ROIS DE CORINTHE. HÉRACLIDES.

Aletès, (avant J. C.) 1099.
Ixion, 1061.
Agélas, 1023.
Prymnès, 986.
Bacchis, 935.
Agelastes, 900.
Eudème, 870.
Aristodème, 835.
Agémon, 800.
Alexandre, 784.
Telestès, 759.
Automénès, 747.
Les pritanes, magistrats annuels. 746.
Cypselus se fait tyran de Corinthe. 656.
Périandre, fils de Cypselus, 626.
Psammiticus, 585.
Corinthe devint république en 582, & elle l'étoit lorsqu'elle fut détruite par le consul Mummius, l'an 146 avant J. C.

ROIS DE LYDIE.

Argon I, 1223.
Ardysus, 797.
Halyate I, 761.
Melèce ou Myrsus, 747.
Candaule, 735.
Gygès, 716.
Ardysus II, 680.
Sadyate, 631.
Halyate II, 619.
Crésus, 562.
Il est pris par Cyrus, & son royaume détruit en 548.

ROIS DE MACÉDOINE,

descendus des Héraclides.

Caranus, 887.
Cœnus, 779.
Thurimas, 767.
Perdiccas I, 729.
Argée, 678.
Philippe I, 640.
Esopas, 602.
Alcetas, 576.
Amynthas I, 547.
Alexandre I, 497.
Perdiccas II, 454.
Archelaüs, 413.
Amynthas II, 399.
Pausanias, 398.
Amynthas III, 397.
Argée II, *tyran*, 392.
Amynthas II, *rétabli*, 390.
Alexandre II, 371.
Ptolomée Alorites, 370.
Perdiccas III, 366.
Philippe, fils d'Amynthas, 360.
Naissance d'Alexandre-le-Grand, 355.
Alexandre-le-Grand, 336.

Successeurs d'Alexandre.

Philippe Aridée, 324.
Alexandre Aigus, 317.
Cassandre, *usurpateur*, 317.
Philippe, 298.
Antipater & Alexandre ensemble, 297.
Démétrius Poliorcète, 294.
Pyrrhus, 287.
Lysimaque, 286.
Arsinoë, veuve de Lysimaque, 282.
Seleucus, 281.
Ptolomée Ceraunus, 280.
Méléager.
Antipater, 279.
Sosthène.
Anarchie. 277.
Antigonus Gonatas, 276.
Démétrius II, 243.
Antigonus Doson, 232.
Philippe, 220.
Persée, 179.
Persée vaincu par les Romains, 168.
Andriscus, 149.
La Macédoine est réduite en province par les Romains, en 148.

ROIS DE PONT.

Artabaze, créé roi de Pont par Darius, fils d'Hystaspe, roi de Perse en 486.
Rhodobate.
Mithridate I, 402.
Ariobarzane, 363.
Mithridate II, 336.
Mithridate III, 301.
Ariobarzane II, 265.
Deux anonymes & Mithridate IV règnent successivement l'espace de quatre-vingt-deux ans.
Pharnace, 183.
Mithridate V ou Evergète, 157.
Mithridate VI ou Eupator, 123.
Mort de Mithridate-le-Grand en 64.
Le Pont fut province romaine pendant quelques années.
Darius, fils de Pharnace, 39.
Mithridate VII, 29.
Polémon & quelques autres, 21.

ROIS DE BITHYNIE.

Dædalbus ou Dydalsus, 383.
Botiras.
Bias, 378.

Zipëothès, 328.
Nicomède I, 281.
Zelas, 246.
Prufias I, 230.
Prufias II, 190.
Nicomède II, 149.
Nicomède III, 92.
Nicomède, en mourant, laiffe la Bithynie aux Romains, qui s'en rendent maîtres en 77.

ROIS D'ÉGYPTE, DEPUIS ALEXANDRE.

Ptolomée Lagus, 322.
Ptolomée Philadelphe, 285.
Ptolomée Evergète, 246.
Ptolomée Philopator, 221.
Ptolomée Epiphanès, 204.
Ptolomée Philometor, 180.
Ptolomée Evergète II ou Phyfcon, 146.
Ptolomée Soter ou Lathur, 116.
Ptolomée Alexandre, 106.
Ptolomée Soter *rétabli*, 88.
Bérénice, *nommée* Cléopâtre, *feule*, 80.
Bérénice & Alexandre, 79.
Ptolomée Denys ou Auletès, 73.
Bérénice, *pendant l'exil* d'Auletès, 58.
Ptolomée Denys & Cléopâtre fa fœur, 51.
Ptolomée le jeune & Cléopâtre, 47.
Cléopâtre *feule*, 44.
L'Egypte, province romaine, 30.

ROIS DE SYRIE.

Seleucus Nicanor, 312.
Antiochus Soter, 282.
Antiochus Deus, 262.
Seleucus II, Callinicus, 247.
Seleucus III, Ceraunus, 227.
Antiochus III, le Grand, 224.
Seleucus IV, Philopator, 187.
Antiochus IV, Epiphanes, 176.
Antiochus V, Eupator, fous la tutelle de Lyfias, 164.
Démétrius Soter, 162.
Alexandre Balès, 151.
Démétrius II, Nicanor, 146.
Antiochus, fils de Balès, 145.
Diodote ou Tryphon, 143.
Antiochus VII, Sidetes, 139.
Démétrius Nicanor *rétabli*, 131.
Alexandre Zebina, *tyran*, 129.
Seleucus V, 127.
Antiochus VIII, Gripus, 126.
Antiochus IX, Syzicenus, 114.
Seleucus VI, fils de Gripus, 97.
Antiochus X, fils de Syzicenus, 95.
Antiochus XI n'eft pas compté, 49.
Philippe Démétrius III, & Antiochus XII, 93.
Tygranes, 84.
Antiochus XII ou XIII, 69.
Tygranes *foumis aux Romains*, 66.
La Syrie devient province romaine, 3.

ROIS DES PARTHES.

Arfaces I, 356.
Tiridate ou Arfaces II, 294.
Artaban I, 217.
Phria Patius ou Arfaces III.
Phraates I.
Mithridate I, 164.
Phraates II, 139.
Artaban II, 128.
Mithridate II, dit *le Grand*, 125.
Mnaskirès, 86.
Sinathrockès, 77.
Phraates III, 70.
Mithridate III, 61.
Orodes, Hérode ou Yrodes, 53.
Phraates IV, 37.
Il règne quarante ans, jufqu'à l'an 4 de Jéfus-Chrift.

ROIS DE PERGAME.

Philetærus ou Philetère, 282.
Eumènes, 263.
Attale I, 241.
Eumènes II, 197.
Eumènes III, 150.
Attale II, Philadelphe, pour fon neveu, 158.
Attale III, Philometor, 138.
Il donna fes Etats aux Romains en 133.
Ariftonicus, *ufurpateur*, 133.
Ce royaume eft réduit en province romaine, en l'an 126.

HISTOIRE MODERNE.

ÈRE CHRÉTIENNE.

Nous reprenons ici la fuite des faftes confulaires, où nous l'avons laiffée, c'eft-à-dire, l'an 754 de Rome, premier de Jéfus-Chrift.

Caius Julius Cæfar, (depuis J. C.) 1.
L. Æmilius Paulus.
P. Alphinius ou Afranius Varus, 2.
P. Vinucius nepos.
L. Ælius Lamia, 3.
M. Servilius Geminus.
Sext. Ælius Catus, 4.
C. Sentius Saturninus.
Cn. Cornelius Cinna, 5.
L. Valerius Meffala.
M. Æmilius Lepidus, 6.
L. Arruntius nepos.
Q. Cæcilius Metellus Creticus, 7.
A. Licinius Nerva.
M. Furius Camillus, 8.
Sex. Nonnius Quintilianus.
Q. Sulpicius Camerinus, 9.
C. Loppæus Sabinus.
On leur fubftitue :
M. Papius Mutilus.
Q. Poppæus Secundus.

P. Cornelius Dolabella, 10.
C. Julius Silanus.
M. Æmilius Lepidus. 11.
T. Statilius Taurus.
T. Germanicus Cæsar, 12.
C. Fonteius Capito.

A ce dernier on substitue :

Caius Vitellius Varro.
C. Silius nepos, 13.
L. Munatius Plancus.
Sext. Pompeius, 14.
Sext. Apuleius.
Drusus Cæsar, 15.
C. Norbanus Flaccus.
T. Statilius Sisenna Taurus, 16.
L. Scribonius Libo.

Fut subrogé à l'un des deux :

Julius Pomponius Græcinus.
C. Cæcilius Rufus, 17.
L. Pomponius Flaccus.
Cl. Tiberius Nero Cæsar Augustus II, 18.
Germanicus Cæsar II.
M. Julius Silanus, 19.
L. Norbanus Flaccus.
M. Valerius Messala, 20.
M. Aurelius Costa.
Claudius Tiberius Nero, 21.
Drusus Cæsar II.
Decimus Haterius Agrippa, 22.
C. Sulpicius Galba.
C. Asinius Pollio, 23.
C. Antistius Vetus.
Servilius Cornelius Cethegus, 24.
L. Vitellius Varro.
Cossus Cornelius Lentulus Isauricus, 25.
M. Asinius Agrippa.
C. Calvisius Sabinus, 26.
Cn. Cornelius Lentulus Cossus Getulicus.
L. Calpurnius Piso, 27.
M. Licinius Crassus.
Ap. Julius Silanus, 28.
P. Silius Nerva.
C. Rubellius Geminus, 29.
C. Fusius Geminus.
M. Vinucius nepos, 30.
C. Cassius Longinus.
Cl. Tiberius Nero Cæsar Augustus, 31.
L. Ælius Sejanus.

Furent subrogés successivement :

C. Memmius Regulus.
Faustus Cornelius Sylla.
Sextidius Catulinus.
L. Fulcinius Tiro.
L. Pomponius Secundus.
C. Domitius Ænobarbus, 32.
A. Vitellius.

Fut subrogé :

M. Furius Camillus.
Ser. Sulpicius Galba, 33.
L. Cornelius Sylla.

Furent subrogés :

L. Salvius Otho.
Vibius Marsus.
L. Vitellius nepos, 34.
Paulus Fabius Persicus.
C. Cestius Gallus, 35.
M. Servilius Geminus.
Sext. Papianus Gallianus, 36.
Q. Plautius Plautianus.
Cn. Acerronius Proculus, 37.
C. Pontius Nigrinus.
M. Aquilius Julianus, 38.
P. Nonnius Asprenas.
C. Cæsar Caligula II, 39.
L. Apronius.
Caius Caligula Cæsar III, 40.
L. Gellius Publicola.
C. Caligula Cæsar IV, 41.
Cneius Sentius Saturninus.
Claudius Imperator II, 42.
Licinius Largus.
Claudius Imperator III, 43.
L. Vitellius.
C. Quinctius Crispinus, 44.
T. Statilius Taurus.
M. Vinitius Quartinus, 45.
M. Statilius Corvinus.
C. Valerius Asiaticus II, 46.
M. Valerius Messala.
Claudius Cæsar IV, 47.
L. Vitellius.
A. Vitellius, 48.
L. Vipsanius Publicola.
C. Pompeius Longinus Gallus, 49.
Q. Veranius Lætus.
C. Antistius Vetus, 50.
M. Suilius Rufus Nervilianus.
Claudius Cæsar V, 51.
Ser. Cornelius Scipio Orfitus.
P. Cornelius Sylla Faustus, 52.
L. Salvius Otho.
D. Silanus, 53.
Q. Hatirius Antoninus.
Q. Asinius Marcellus, 54.
M. Acilius Aviola.
C. Claudius Nero Cæsar, 55.
L. Antistius Vetus.
Q. Volusius Saturninus, 56.
P. Cornelius Scipio.
Claudius Nero Cæsar II, 57.
L. Calpurnius Piso.
Claudius Nero Cæsar III, 58.
Valerius Messala.
C. Vipsanius Publicola, 59.
L. Fonteius Capito.

Claudius Nero Cæſar IV, 60.
Coſſus Cornelius Lentulus.
C. Cæſonius Pætus, 61.
C. Petronius Sabinus.
P. Marius Celſus, 62.
L. Aſinius Gallus.
L. Memmius Regulus, 63.
Paul. Virgilius Rufus.
C. Lecanius Baſſus, 64.
M. Licinius Craſſus.
P. Silius Nerva, 65.
C. Julius Atticus Veſtinus.
D. Suetonius Paulinus, 66.
L. Pontius Teleſinus.
L. Fonteius Capito, 67.
C. Julius Rufus.
C. Silius Italicus, 68.
M. Celerius Trachalus.
C. Sulpicius Galba Cæſar, 69.
T. Vicinius Criſpinianus.
Titus Flavius Veſpaſianus Cæſar, 70.
T. Veſpaſianus.
T. Fl. Veſpaſianus Cæſar, 71.
M. Cocceius Nerva.
T. Fl. Veſpaſianus Cæſar, 72.
T. Veſpaſianus Cæſar II.
T. Flavius Domitianus, 73.
M. Valerius Meſſalinus.
T. Flavius Veſpaſianus Cæſar, 74.
Veſpaſianus Cæſar III.

On lui ſubſtitue :

T. Flavius Domitianus.
Flavius Veſpaſianus Cæſar,
T. Veſpaſianus Cæſar IV. 75.

On lui ſubſtitue :

T. Flavius Domitianus.
Fl. Veſpaſianus Cæſar, 76.
T. Veſpaſianus Cæſar V.

On ſubſtitue :

Fl. Domitianus.
Flav. Veſpaſianus Cæſar, 77.
T. Veſpaſianus Cæſar VI.

On ſubſtitue :

F. L. Domitianus.
L. Cæſonius Commodus Verus, 78.
C. Cornelius Priſcus.
Fl. Veſpaſianus Auguſtus, 79.
T. Veſpaſianus Cæſar.
T. Veſpaſianus Auguſtus 80.
Fl. Domitianus.
M. Plautius Sylvanus, 81.
M. Aſinius Pollio Verrucoſus.
Fl. Domitianus, 82.
T. Flavius Sabinus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 83.
T. Virginius Rufus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 84.
Ap. Junius Sabinus.

Fl. Domitianus Auguſtus, 85.
T. Aurelius Fulvius.
Fl. Domitianus Auguſtus, 86.
Ser. Cornelius Dolabella.
Fl. Domitianus Auguſtus, 87.
A. Voluſius Saturninus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 88.
L. Minucius Rufus.
T. Aurelius Fulvius, 89.
A. Sempronius Atratinus.
Fl. Domitianus Auguſtus, 90.
M. Cocceius Nerva II.
M. Ulpius Trajanus, 91.
M. Acilius Glabrio.
Fl. Domitianus Auguſtus. 92.
A. Voluſius Saturninus.
Sex. Pompeius Collega, 93.
Cornelius Criſpus.
L. Nonius Aſprenas Torquatus, 94.
M. Aricius Clemens.
Fl. Domitianus Auguſtus. 95.
T. Flavius Clemens.
C. Fulvius Valens, 96.
C. Antiſtius Vetus.
Cocceius Nerva III, 97.
T. Virginius Rufus.
Cocceius Nerva Auguſtus IV, 98.
Ulpius Trajanus II.
C. Soſius Senecio II, 99.
A. Cornelius Balma.
Ulp. Trajanus Auguſtus III, 10
M. Cornelius Fronto III.
Ulp. Trajanus Auguſtus IV, 101.
Sex. Articulæus Prætus.
L. Soſius Senecio III, 102.
C. Licinius Sura.
Ulp. Trajanus Auguſtus V, 103.
L. Appius Maximus.
Suranus II, 104.
P. Neratius Marcellus.
T. Julius Candidus, 105.
A. Julius Quadratus.
L. Ceſorius Verus, 106.
L. Tutius Cerealis.
C. Soſius Senecio IV, 107.
L. Licinius Sura IV.
Ap. Annius Trebonius, 108.
M. Attilius Bradua.
A. Cornelius Palma, 109.
C. Calviſius Tullus.
Claudius Criſpinus, 110.
Solenus Orphitus.
C. Calpurnius Piſo, 111.
M. Vettius Bolanus.
Ulpius Trajanus Auguſtus. 112.
C. Julius Africanus II.
L. Publius Celſus II, 113.
C. Claudius Criſpinus.
Q. Ninnius Haſta, 114.
P. Manilius Vopiſcus.

M. Valerius

M. Valerius Meſſala, 115.
C. Popilius Carus Pedo.
Æmilius Ælianus, 116.
L. Antiſtius Vetus.
Quinctius Niger, 117.
T. Vipſanius Apronianus.
Ælius Adrianus Auguſtus. 118.
Tib. Claudius Fuſcus Salinator.
Ælius Adrianus Auguſtus II, 119.
Q. Junius Ruſticus.
L. Cotillius Severus, 120.
T. Aurelius Fulvus.
M. Annius Verus II, 121.
L. Augur.
M. Acilius Aviola, 122.
C. Corellius Panſa.
Q. Arrius Petinus, 123.
C. Veranius Apronianus.
M. Acilius Glabrio, 124.
C. Bellitius Torquatus.
P. Cornelius Aſiaticus II, 125.
Q. Vettius Aquilinus.
M. Lollius Pedius Verus, 126.
Q. Junius Lepidus Bibulus.
Gallicanus, 127.
Titianus.
L. Nonnius Aſprenas Torquatus, 128.
M. Annius Libo.
P. Juventius Celſus II, 129.
M. Annius Libo II.
Q. Fabius Catullinus, 130.
Q. Julius Balbus.
Ser. Octavius Pontianus, 131.
M. Antonius Rufinus.
Serius Augurinus, 132.
Arrius Severianus.
Hiberus, 133.
Siſenna.
C. Julius Servilius, 134.
C. Vibius Juventius Verus.
Pompeianus Lupercus, 135.
L. Junius Atticus Acilianus.
L. Cejonius Commodus, 136.
Sex. Vetulenus Civica Pompeianus.
Ælius Cæſar Verus II, 137.
P. Cœlius Balbinus Vibullius Pius.
Sulpitius Camerinus, 138.
Quinctius Niger Balbus.
Antoninus Auguſtus Pius II, 139.
Bruttius Præſens.
Antoninus Auguſtus Pius III, 140.
M. Aurelius Cæſar.
M. Peduceus Priſcinus, 141.
T. Hæmius Severus.
L. Cuſpius Rufinus, 142.
L. Statius Quadratus.
T. Bellitius Torquatus, 143.
T. Claudius Atricus Herodes.
Lollianus Avitus, 144.
C. Gavius Maximus.
Antoninus Pius Auguſtus IV, 145.
M. Aurelius Cæſar II.
Sex. Erucius Clarus II, 146.
Cn. Claudius Severus.
M. Valerius Largus, 147.
M. Valerius Meſſalinus.
L. Bellutius Torquatus II, 148.
M. Salvius Julianus Vetus.
Serg. Cornelius Scipio Orfitus, 149.
Q. Nonnius Priſcus.
Romulus Gallicanus, 150.
Antiſtius Vetus.
Sex. Quintilius Gorgianus Candianus, 151.
Sex. Quintilius Maximus.
M. V. Acilius Glabrio, 152.
M. Valerius Verianus Homullus.
C. Brutius Præſens II, 153.
M. Antonius Rufinus.
L. Ælius Aurelius Junius Commodus, 154.
T. Sextilius Lateranus.
C. Julius Severus, 155.
M. Rufinus Sabinianus.
M. Cejonius Sylvanus, 156.
C. Serius Augurinus.
Barbatus ou Barbarus, 157.
Regulus.
Q. Flavius Tertullus, 158.
Claud. Sacerdos.
Plotius Quinctilus, 159.
Statius Priſcus.
T. Claudius Vibius Varus, 160.
Ap. Annius Atilius Bradua.
M. Aurelius Antonius Cæſar III, 161.
L. Ælius Aurelius Cæſar II.
Q. Junius Ruſticus, 162.
C. Vettius Aquilinus.
L. Papirius Ælianus, 163.
Junius Paſtor.
M. Julius Pompeius Macrinus, 164.
L. Cornelius Juventius Ceſus.
L. Arrius Pudens, 165.
M. Gavius Orfitus.
Q. Servilius Pudens, 166.
L. Fuſidius Pollio.
L. Aurelius Verus III, 167.
T. Numidius Quadratus.
T. Junius Montanus, 168.
L. Vettius Paulus.
Q. Soſius Priſcus, 169.
P. Cœlius Apollinaris.
M. Cornelius Cethegus, 170.
C. Erucius Clarus.
L. Septimius Severus II, 171.
L. Alfidius Herennianus.
Claudius Maximus, 172.
Cornelius Scipio Orfitus.
M. Aurelius Severus II, 173.
T. Claudius Pompeianus.
Gallus, 174.
Flaccus.

Calpurnius Piso, 175.
M. Salvius Julianus.
T. Vitrasius Pollio II, 176.
M. Flavius Aper II.
L. Aurelius Commodus Augustus, 177.
Plautius Quinctillus.
Julianus Vettius Rufus, 178.
Gavius Orfitus.
L. Aurelius Commodus Augustus II, 179.
T. Annius Aurelius Varus.

Et au premier juillet on substitue :

P. Helvius Pertinax.
Didius Severus Julianus.
L. Fulvius Bruttius Præsens II, 180.
Sex. Quintilius Condianus.
L. Aurelius Commodus Augustus III, 181.
L. Antistius Burrhus.
C. Petronius Mamertinus, 182.
Cornelius Trebellius Rufus.
L. Aurelius Commodus Augustus IV, 183.
M. Aufidius Victorinus II.
L. Eggius Marcellus, 184.
Cn. Papirius Ælianus.
Triarius Maternus, 185.
M. Attilius Bradua.
L. Aurelius Commodus Augustus V, 186.
M. Acilius Glabrio II.
Claudius Crispinus, 187.
Papirius Ælianus.
C. Allius Fuscianus II, 188.
Duillius Silanus II.
Junius Silanus, 189.
Q. Servilius Silanus.

On leur substitue :

Severus.
Vitellius.
Aurel. Commodus Augustus VI, 190.
M. Petronius Septimianus.
Cassius Apronianus, 191.
M. Attilius Metilius Bradua.
L. Aurelius Commodus Augustus VII, 192.
P. Helvius Pertinax.
Q. Sosius Falco, 193.
C. Julius Erucius Clarus.

On leur substitue au premier mars :

F. L. Claudius Sulpitianus.
Fabius Cilo Septimianus.

Et au premier juillet :

Ælius.
Probus.
L. Septimius Severus II, 194.
Claudius Albinus Cæsar II.
Q. Flavius Scapula Tertullus, 195.
Tincius Flavius Clemens.
Cn. Domitius Dexter II, 196.
L. Valerius Messala Priscus.

App. Claudius Lateranus, 197.
M. Marius Rufinus.
T. Aturius Saturninus, 198.
C. Annius Trebonius Gallus.
Cornelius Anulinus II, 199.
M. Anfidius Fronto.
C. Claudius Severus, 200.
C. Anfidius Victorinus.
L. Annius Fabianus, 201.
M. Nonnius Mucianus.
L. Septimius Severus Augustus III, 202.
M. Aurelius Antoninus Augustus.
P. Septimius Geta Cæsar, 203.
L. Fulvius Plautianus II.
L. Fabius Septiminus Silo II, 204.
M. Flavius Libo.
M. Aurelianus Antoninus Augustus II, 205.
P. Septimius Geta Cæsar.
M. Nummius Annius Albinus, 206.
Fulvius Æmilianus.
M. Flavius Aper, 207.
Q. Allius Maximus.
M. Aurelianus Antoninus Augustus III, 208.
P. Septimius Geta Cæsar II.
T. Claudianus Civica Pompeianus, 209.
Lollianus Avitus.
Man. Acilius Faustinus, 210.
C. Cæsonius Macer Triarius Rufinus.
Q. Elpidius Rufus Lollianus Gentianus, 211.
Pomponius Bassus.
Julius Asper, 212.
P. Asper ou C. Julius Asper II.
C. Julius Asper.
M. Aurelianus Antoninus Augustus IV, 213.
D. Cœcilius Balbinus II.

Furent subrogés :

M. Antonius Gordianus.
Helvius Pertinax.
Silius Messala, 214.
Q. Aquilius Sabinus.
Æmilius Lætus II, 215.
Anicius Cerealis.
C. Atius Sabinus II, 216.
Sex. Cornelius Anulinus.
C. Bruttius Præsens, 217.
T. Messius Extricatus.

Furent subrogés :

Macrinus Augustus.
Diadumenianus Cæsar.
Antoninus Augustus, 218.
Q. M. Coclatinus Adventus II.
M. Aurelianus Antoninus Augustus II, 219.
Licinius Sacerdos II.
M. Aurelianus Antoninus Augustus II, 220.
M. Aurel. Eutychianus Comazon.
Annius Gratus Sabinianus, 221.
Claudius Seleucus.
M. Aurelianus Antoninus Augustus III, 222.
M. Aurel. Severus Alexander Cæsar.

L. Marius Maximus, 223.
L. Roscius Ælianus.
Claudius Julianus II, 224.
Claudius Crispinus.
M. Messius Fuscus, ou Rufus ou Priscus & Priscianus, 225.
L. Turpilius Dexter.
M. Aurel. Severus Alexander Augustus II, 226.
C. Marcellus Quinctilius II.
L. Cœlius Balbinus, 227.
Maxim. Æmilius Æmilianus ou Maxim. Nummius Albinus.
T. Manilius Modestus ou Vettius Modestus, 228.
Serg. Calpurnius Probus.
M. Aur. Sever. Alexand. Augustus III, 229.
Cassius Dio III.

A ce dernier on substitue :

M. Antonius Gordianus.
L. Calpurnius Virius Agricola, 230.
Sex. Cassius Clementinus.
M. Aurel. Claudius Civica Pompeianus, 231.
Pelignianus ou Pelignus ou Felicianus.
P. Julius Lupus, 232.
Maximus.
Maximus II, 233.
Ovinius Paternus.
Maximus III, 234
C. Cœlius Urbanus, ou Maximus ou P. Urinatus Urbanus.
L. Catilius Severus, 235.
L. Ragonius Urinatius Quintianus.
C. Julius Maximinus Augustus. 236.
C. Julius Africanus.
P. Titius Perpetuus, 237.
L. Ovinius Rusticus Cornelianus.

Au premier mai furent mis :

Junius Silanus.
Cn. Massius Gallicanus.

A ce dernier on subrogea :

L. Septimius Valerianus.

Et au mois de juillet :

Titius Claudius Julianus.
Celsus Ælianus.
M. Ulpius ou Pius Crinitus, 238.
Proculus Pontianus.
M. Antoninus Gordianus Augustus. 239.
M. Acilius Aviola.
Vettius Salbinus, 240.
Venustus.
M. Anton. Gordianus Augustus II, 241.
Tit. Claud. Civica Pompeianus II.
C. Vettius Aufidius Atticus, 242.
C. Asinius Prætextatus.
C. Julius ou Julianus Atrianus, 243.
Æmilius Papus.
Peregrinus, 244.
A. Fulvius Æmilianus.
M. Julius Philippus Augustus. 245.
T. Fabius Junius Titianus.
Bruttius Præsens, 246.
Nummius Albinus II.
M. Julius Philippus Augustus II, 247.
M. Julius Philippus Cæsar.
M. Julius Philippus Augustus III, 248.
M. Julius Philippus Cæsar II.
M. Fulvius Æmilianus II, 249.
Junius ou Vettius Aquilinus.
C. Messius Quintius Trajanus Decius Augustus II, 250.
Annius Maximus Gratus.
C. Mes. Quint. Traj. Dec. Augustus III, 251.
Q. Herennius Hetruscus Messius Dec. Cæsar.
C. Vibius Trebonianus Gallus Augustus II, 252.
C. Vibius Volusianus Cæsar.
C. Vibius Volusianus Augustus II, 253.
M. Valerius Maximus.
P. Licinius Valerianus Augustus II, 254.
M. Valerius Maximus.
P. Licinius Valerianus Augustus III, 255.
P. Licinius Gallienus Augustus II.
M. Valerius Maximus II, 256.
M. Acilius Glabrio.

Ont été subrogés :

Antonius.
Gallus.
P. Licinius Valerianus Augustus IV, 257.
P. Licinius Gallienus Augustus III.

Ont été subrogés au premier juillet :

M. Ulpius Crinitus II.
L. Domitius Aurelianus.
M. Aurelius Memmius Tuscus, 258.
Pomponius Bassus.
Fulvius Æmilianus, 259.
Pomponius Bassus II.
L. Cornelius Secularis, 260.
Junius Donatus.
P. Licinius Gallienus Augustus IV, 261.
L. Petronius Taurus Volusianus.
P. Licinius Gallienus Augustus V, 262.
Ap. Pompeius Faustinus.
M. Nummius Albinus II, 263.
Maximus Dexter.
P. Licinius Gallienus Augustus VI, 264.
Annius ou Amulius Saturninus.
P. Licin. Valerianus Cæsar II, 265.
L. Cœsonius Macer Lucillus, ou Lucianus ou Licinius Rufinianus.
P. Lic. Gallienus Augustus VII, 266.
Sabinillus.
Ovinius Paternus, 267.
Arcesilaus.
Ovinius Paternus II, 268.
Marinianus.
M. Aurelianus Claudius Augustus II, 269.
Paternus.

Flavius Antiochianus. 270.
Furius Orfitus.
L. Domitius Valerius Aurelian. Auguftus II, 271.
M. Cejonius Virius Baffus II ou Pomponius Baffus.
Quietus, 272.
Voldumianus.

Fut fubrogé au premier juillet :

Q. Falfonius, ou Nao Falconius ou Nicomaque.
M. Claudius Tacitus, 273.
M. Mœcius Furius Placidianus.
L. Valerius Domitius Aurelian. Auguftus III, 274.
C. Julius Capitolinus.
L. Valerius Domit. Aurel. Auguftus IV, 275.
T. Nonius ou Avonius Marcellinus.

On lui a fubftitué au premier février :

M. Aurelius Gordianus.

Et au premier juillet :

Vettius Cornificius Gordianus.
M. Claudius Tacitus Auguftus II, 276.
Fulvius Æmilianus.

Lui fut fubftitué au premier février :

Ælius Corpianus.
M. Aurelius Valerius Probus Auguftus. 277.
M. Aurelius Paulinus.
M. Aur. Valer. Probus Auguftus II, 278.
M. Furius Lupus.
M. Aur. Valer. Probus Auguftus III, 279.
Ovinius Paternus.
Junius Meffala, 280.
Gratus.
M. Aur. Val. Probus Auguftus IV, 281.
C. Junius Tiberianus.
M. Aur. Val. Probus Auguftus V, 282.
Pomponius Victorinus.
M. Aurelius Carus Auguftus II, 283.
M. Aurelius Carinus Cæfar.

Le premier juillet furent fubftitués :

M. Aur. Numerianus Cæfar Matronianus.
M. Aur. Carinus II, 284.
M. Aur. Numerianus II.

On leur a fubftitué au premier mai :

Diocletianus.
Annius Baffus.

Auxquels on a encore fubftitué au premier feptembre ou novembre.

M. Aur. Val. Maximianus.
M. Junius Maximus.
C. Aurelius Valerius Diocletianus II, 285.
Ariftobulus.
M. Junius Maximus II, 286.
Vettius Aquilinus.
C. Aur. Val. Diocletianus Auguftus III, 287.
M. Aur. Val. Maximianus Herculius Auguftus.
M. Aur. Val. Maxim. Herc. Auguftus II, 288.
Pomponius Januarius.
Annius Baffus, 289.
L. Ragonius Quinctianus.
C. Aur. Val. Diocletianus Auguftus IV, 290.
M. Aur. Val. Max. Auguftus III.
C. Junius Tiberianus, 291.
Caffius Dio.
Afranius Hannibalianus, 292.
M. Aur. Afclepiodotus.
C. Aur. Val. Dioclet. Auguftus V, 293.
M. Aur. Val. Max. Herc. Auguftus IV.
Fl. Val. Conftantius Chlorus Cæfar, 294.
C. Galerius Val. Max. Cæfar.
Hummius Tufcus, 295.
Annius Cornelius Anulinus.
C. Aur. Val. Dioclet. Auguftus VI, 296.
Fl. Val. Conftant. Chlor. Cæfar II.
M. Aur. Val. Max. Auguftus V, 297.
C. Galer. Max. Cæfar II.
Anicius Fauftus II, 298.
Severus Gallus.
C. Aur. Val. Dioclet. Auguftus VII, 299.
M. Aur. Val. Max. Auguftus VI.
Fl. Val. Conft. Chlor. Cæfar II, 300.
C. Galer. Val. Max. Cæfar III.
Pofthumius Titianus II, 301.
Fl. Popilius Nepotianus.
Fl. Val. Conft. Chlor. Cæfar IV, 302.
C. Gal. Max. Cæfar IV.
C. Aur. Val. Diocl. Auguftus VIII, 303.
M. Aur. Val. Max. Auguftus VII.
C. Aur. Val. Diocl. Auguftus IX, 304.
M. Aur. Val. Max. Auguftus VIII.
Fl. Val. Conft. Chlor. Cæfar V, 305.
C. Gal. Val. Max. Cæfar V.
Fl. Val. Conft. Auguftus. 306.
C. Gal. Val. Max. Auguftus VI.

On croit qu'on leur a fubrogé au premier mars :

P. Cornelius Anulinus.
Maximinus Cæfar.
Severus Cæfar.

Il y a dans les années qui fuivent, des difficultés fur les confulats, à caufe des différens Empereurs entre lefquels l'Empire romain étoit partagé ; ce qui fait que plufieurs auteurs terminent ici les faftes confulaires ; d'autres les pouffent jufqu'en 541, que Juftinien abolit le confulat, au moins pour les particuliers, & le réferva pour les Empereurs. Bafile-le-Jeune (*Fl. Bafilius Junior*) eft le dernier particulier qui ait été Conful, & depuis 542 jufqu'à 565, année de la mort de Juftinien, on compta les années par première, feconde, &c. après le confulat de Bafile. La première année des Empires fuivans étoit l'année du confulat du nouvel Empereur, & les autres années fe comptoient par première, feconde, &c. après ce confulat. On compta ainfi les années des règnes de Juftin, de

Tibère, de Maurice, de Phocas, d'Héraclius, de Constant II, jusqu'à la vingt-sixième année après le consulat de ce dernier, c'est-à-dire, jusqu'à la vingt-septième & dernière année du règne de cet Empereur, année qui répond à l'an 668 de l'ère chrétienne, époque jusqu'à laquelle quelques auteurs, en petit nombre, poussent les fastes consulaires.

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Liste chronologique des Papes.

Saint Pierre, mort l'an de J. C.	66.
— Lin,	78.
— Anaclet,	91.
— Clément,	100.
— Evariste,	109.
— Alexandre I,	119.
— Sixte I,	127.
— Télesphore,	139.
— Hygin,	142.
— Pie I,	157.
— Anicet,	168.
— Soter,	177.
— Eleuthère,	192.
— Victor,	202.
— Zéphirin,	219.
— Callixte I,	222.
— Urbain I,	230.
— Pontien,	235.
— Anthère.	236.
— Fabien,	250.
— Corneille,	252.
Novatien, premier antipape en	252.
Lucius,	253.
Etienne I,	257.
Sixte II,	259.
Denis,	269.
Félix I,	274.
Eutychien,	283.
Caius,	296.
Marcellin,	304.
Marcel,	310.
Eusèbe,	310.
Melchiade ou Miltiade,	314.
Sylvestre,	336.
Marc,	335.
Jules I,	352.
Libère,	366.
Félix II, pape selon les uns, antipape selon les autres.	
Damase,	384.
Ursicin, antipape.	
Sirice,	398.
Anastase I,	402.
Innocent I,	417.
Zosime,	418.
Boniface I,	422.
Eulalius, antipape.	
Céléstin I,	432.
Sixte III,	440.
Saint Léon-le-Grand,	461.
Hilaire,	468.
Simplice,	483.
Félix III,	492.
Gelase,	496.
Anastase II,	498.
Symmaque,	514.
Laurent, antipape.	
Hormisdas,	523.
Jean I,	526.
Félix IV,	530.
Boniface II,	532.
Dioscore, antipape.	
Jean II,	535.
Agapet ou Agapit,	536.
Sylvère,	538.
Virgile,	555.
Pélage I,	560.
Jean III,	573.
Benoît I,	578.
Pélage II,	590.
Grégoire-le-Grand,	604.
Sabinien,	606.
Boniface III,	607.
Boniface IV,	615.
Dieu-Donné I,	618.
Boniface V,	625.
Honorius I,	638.
Séverin,	640.
Jean IV,	642.
Théodore I,	649.
Martin I,	655.
Eugène I,	657.
Vitalien,	672.
Dieu-Donné II ou Deodat,	676.
Donus I ou Domnus,	678.
Agathon,	682.
Léon II,	683.
Benoît II,	685.
Jean V,	686.
Pierre, antipape.	
Théodore, aussi antipape.	
Conon,	687.
Théodore, antipape.	
Pascal, idem.	
Sergius I,	701.
Jean VI,	705.
Jean VII,	707.
Sisinnius,	708.
Constantin,	715.
Grégoire II,	731.
Grégoire III,	741.
Zacharie,	752.
Etienne II, *élu & non sacré, n'est pas compté par la plupart des historiens.*	

Etienne II ou III, 757.
Paul I, 767.
Conſtantin, antipape.
Etienne III ou IV, 772.
Adrien I, 795.
Léon III, 816.
Etienne IV ou V, 817.
Paſcal I, 824.
Eugène II, 827.
Ziſime, antipape.
Valentin, 827.
Grégoire IV, 844.
Sergius II, 847.
Léon IV, 855.
Benoît III, 858.
Anaſtaſe, antipape.
Nicolas I, 867.
Adrien II, 872.
Jean VIII, 882.
Marin ou Martin II, 884.
Adrien III, 885.
Etienne V ou VI, 891.
Formoſe, 896.
Boniface VI, *regardé par quelques-uns comme anti-pape*, 896.
Etienne VI ou VII, 897.
Romain, 897.
Théodore II, 898.
Jean IX, 900.
Benoît IV, 903.
Léon V, 903.
Chriſtophe, *regardé par pluſieurs comme antipape*, 904.
Sergius III, 911.
Anaſtaſe III, 913.
Landon, 914.
Jean X, 928.
Léon VI, 929.
Etienne VII ou VIII, 931.
Jean XI, 936.
Léon VII, 939.
Etienne VIII ou IX, 943.
Marin ou Martin III, 946.
Agapet II, 955.
Jean XII, 964.
Léon, antipape.
Léon VIII, 965.
Jean XIII, 972.
Benoît VI, 974.
Boniface VII, antipape.
Donus II, 974.
Benoît VII, 983.
Jean XIV, 984.
Boniface VII, antipape une ſeconde fois, 985.
Jean élu, non ſacré, & compté pour le XVe. du nom, 985.
Jean XV ou XVI, 996.
Jean XVI, antipape, 990.
Grégoire V, 999.
Sylveſtre II, 1003.
Jean XVII ou XVIII, 1003.
Jean XVIII ou XIX, 1009.
Sergius IV, 1012.
Benoît VIII, 1024.
Grégoire, antipape.
Jean XIX ou XX, 1033.
Benoît IX abdique en 1044.
Sylveſtre, antipape.
Grégoire VI abdique en 1046.
Clément II, 1047.
Benoît IX, derechef en 1047.
Juſqu'en 1048.
Damaſe II, 1048.
Léon IX, 1054.
Victor II, 1057.
Etienne IX ou X, 1058.
Benoît X, antipape, 1059.
Nicolas II, 1061.
Alexandre II, 1073.
Honorius, antipape, 1080.
Grégoire VII, 1085.
Guibert.
Victor III, 1087.
Urbain II, 1099.
Paſchal II, 1118.
Albert, *Théodoric* & *Maginulfe*, antipapes.
Gelaſe II, 1119.
Maurice Bourdin, antipape.
Callixte II, 1124.
Honorius II, 1130.
Innocent II, 1143.
Anaclet & *Victor*, antipapes.
Céleſtin II, 1144.
Lucius II, 1145.
Eugène III, 1153.
Anaſtaſe IV, 1154.
Adrien IV, 1159.
Alexandre III, 1181.
Victor, *Paſchal*, *Callixte*, *Innocent*, antipapes.
Lucius III, 1185.
Urbain III, 1187.
Grégoire VIII, 1187.
Clément III, 1191.
Céleſtin III, 1198.
Innocent III, 1216.
Honorius III, 1227.
Grégoire IX, 1241.
Céleſtin IV, 1241.
Innocent IV, 1254.
Alexandre IV, 1261.
Urbain IV, 1264.
Clément IV, 1268.
Grégoire X, 1275.
Innocent V, 1276.
Adrien V, 1276.
Jean XXI, 1277.
Nicolas III, 1280.
Martin IV, 1285.
Honorius IV, 1287.
Nicolas IV, 1292.
Céleſtin V abdique en 1294.

Boniface VIII, 1303.
Benoît XI, 1304.

Tranſlation du Saint-Siége à Avignon par le ſucceſſeur de Benoît XI.

Clément V, depuis 1305 juſqu'en 1314.
Jean XXII, 1334.
Pierre de Corbière, antipape
Benoît XII, 1342.
Clément VI, 1352.
Innocent VI, 1362.
Urbain V, 1370.
Grégoire XI, 1378.

Il reporta le Saint-Siége à Rome en 1377. Après ſa mort arriva le grand ſchiſme d'Occident. Il y eut un ſiége pontifical à Avignon.

Urbain VI, à Rome, 1389.
Clément VII, à Avignon, mort en 1394.

Benoît XIII élu en 1394, ſucceſſeur de Clément VII. Son obédience, ſuſpendue en 1398, fut repriſe en 1403. Il eſt dépoſé au concile de Piſe en 1405; au concile de Conſtance, en 1417; meurt en 1424. Les cardinaux de ſon parti lui donnèrent pour ſucceſſeur Clément VIII, qui n'eſt pas reconnu, & l'on ne reconnoît pour légitime que la ſucceſſion de Rome.

A Urbain VI ſuccéda :
Boniface IX, mort en 1404.
Innocent VII, 1406.
Grégoire XII, *depoſé au concile de Piſe*, 1409.
Alexandre V, *élu au concile de Piſe*, 1410.
Jean XXIII *abdique dans le concile de Conſtance; mort en* 1415.
Martin V, *élu dans le concile de Conſtance*, 1431.
Eugène IV, 1447.

Félix V eſt élu dans le concile de Bâle en 1439, abdique en 1449, & meurt en 1451.

Nicolas V, depuis 1447 juſqu'en 1455.
Callixte III, 1458.
Pie II, 1464.
Paul II, 1471.
Sixte IV, 1484.
Innocent VIII, 1492.
Alexandre VI, 1503.
Pie III, 1503.
Jules II, 1513.
Léon X, 1521.
Adrien VI, 1523.
Clément VII, 1534.
Paul III, 1549.
Jules III, 1555.
Marcel II, 1555.
Paul IV, 1559.
Pie IV, 1565.
Pie V, 1572.
Grégoire XIII, 1585.
Sixte V, 1590.
Urbain VII, 1590.
Grégoire XIV. 1591.
Innocent IX, 1591.
Clément VIII, 1605.
Léon XI, 1605.
Paul V, 1621.
Grégoire XV, 1623.
Urbain VIII, 1644.
Innocent X, 1655.
Alexandre VII, 1667.
Clément IX, 1669.
Clément X, 1676.
Innocent XI, 1689.
Alexandre VIII, 1691.
Innocent XII, 1700.
Clément XI, 1721.
Innocent XIII, 1724.
Benoît XIII, 1730.
Clément XII, 1740.
Benoît XIV, 1758.
Clément XIII, 1769.
Clément XIV, 1774.
Pie VI, *élu au commencement de 1775, mort à la fin de ce dix-huitième ſiècle.*
Pie VII, *ſiégeant actuellement* (1804).

CONCILES.

Nous nous bornerons ici à l'énumération des conciles généraux. On en compte vingt.

Le premier eſt celui de Nicée, tenu en l'an 325, où aſſiſta l'empereur Conſtantin, & où l'on rédigea le Symbole de Nicée.

Le ſecond eſt celui de Conſtantinople, tenu en 381, où l'on ajouta au Symbole de Nicée ce qui concerne la divinité du Saint-Eſprit.

Le troiſième, celui d'Ephèſe, en 431, où la ſainte Vierge fut déclarée *Mère de Dieu*, où Neſtorius fut condamné, & la condamnation de Pélage confirmée.

Le quatrième, celui de Chalcédoine, en 451, où Eutychès & Dioſcore, qui n'admettoient qu'une nature en Jéſus-Chriſt, furent condamnés, Eutychès excommunié, & Dioſcore chaſſé de ſon ſiége d'Alexandrie.

Le cinquième eſt le ſecond concile général de Conſtantinople en 553. On y condamna les erreurs d'Origène, de Didyme, de Théodoret, de Théodore de Mopſueſte, & d'Ibas, évêque d'Edeſſe : on y confirma les quatre premiers conciles généraux, notamment celui de Chalcédoine.

Le ſixième, tenu encore à Conſtantinople en 680 & 681, condamna le monothéliſme, & reconnut en Jéſus-Chriſt deux volontés comme deux natures.

Le ſeptième eſt le ſecond concile de Nicée, où l'on condamna les Iconoclaſtes.

Le huitième, tenu encore à Conſtantinople en 869, condamna Photius, & conſacra de nouveau le culte des images.

Le neuvième est le premier concile général de Latran en 1123, sous le pape Callixte II. On y régla ce qui concernoit la collation des bénéfices & le maintien de la discipline ecclésiastique.

Le dixième est le second concile général de Latran, tenu en 1139, sous le pape Innocent II, & en présence de l'empereur Conrad III, toujours pour le maintien de la discipline ecclésiastique. On y condamna de plus les erreurs d'Arnaud de Bresse, disciple d'Abélard.

Le onzième est le troisième concile général de Latran, tenu en 1179, sous le pape Alexandre III. On y annulla les ordinations faites par des antipapes, & on condamna les erreurs des Vaudois.

Le douzième est encore un concile général de Latran, tenu en 1215, & présidé par le pape Innocent III. On y condamna les erreurs des Albigeois, & c'est à quoi il eût fallu s'en tenir.

Le treizième est le premier concile général de Lyon en 1245, présidé par le pape Innocent IV, & auquel assistèrent Baudouin II, empereur d'Orient, & saint Louis, roi de France. On y excommunia (passe pour excommunier), mais on y deposa l'empereur d'Occident, Frédéric II. Cela passe le pouvoir de l'Eglise. C'est dans ce concile que le chapeau rouge fut donné aux Cardinaux, & qu'il fut résolu d'envoyer dans la Palestine une nouvelle armée de croisés sous la conduite de saint Louis.

Le quatorzième est le second concile général de Lyon en 1274, présidé par le pape Grégoire V. On s'y occupa de la réunion des Grecs & des Latins sur la procession du Saint-Esprit. On ajouta au Symbole le mot *filioque*. On s'occupa aussi dans ce concile, comme dans plusieurs des précédens, des moyens de recouvrer la Terre-Sainte.

Le quinzième est un concile général tenu en 1311 à Vienne en Dauphiné, sous le pape Clément V. Philippe IV, dit le Bel, roi de France, Edouard II, roi d'Angleterre, & Jacques II, roi d'Arragon, y assistèrent. On y abolit les Templiers (laissons sur ces horreurs le voile qui les couvre): on y condamna diverses erreurs, des Fratricelles, des Dulcinistes & Béguards: on y institua la procession solennelle du Saint-Sacrement.

Le seizième est le célèbre concile de Constance en 1414, où Jean Hus & Jérôme de Prague furent brûlés vifs au mépris d'un sauf-conduit (tirons encore ici le voile). On y établit la supériorité du concile général sur les Papes, & il le falloit bien, puisque deux Papes se disputoient opiniâtrement la papauté. Gerson du moins y fit condamner le régicide.

Le dix-septième est le concile de Bâle, confirmatif du concile de Constance, & qui en conséquence déposa le pape Eugène IV. Sa date est 1431.

Le dix-huitième est le concile général de Florence en 1439. On s'y occupa de la réunion de l'Eglise grecque & de l'Eglise latine.

Le dix-neuvième est le cinquième concile général de Latran, que Jules II opposoit au concile de Pise, où Louis XII l'avoit fait déposer. Il fallut accéder à ce concile de Latran, & se réconcilier avec Jules II & Léon X son successeur. Ce dix-neuvième concile, commencé en 1512, dura cinq ans.

Le concile de Trente, vingtième & dernier concile général, dura près de dix-huit ans, depuis 1545 jusqu'en 1563, sous cinq Papes, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, Pie V. On y condamna les Luthériens & autres sectaires: on y fit plusieurs canons très-utiles, qui remplissent aujourd'hui le bréviaire de Paris, ainsi que plusieurs autres canons de divers conciles.

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE PROFANE.

EMPEREURS ROMAINS.

Remontons à quelques années avant Jésus-Christ.
Jules-César est créé dictateur perpétuel, l'an 45 avant J. C. Il est assassiné l'année suivante.
Auguste règne jusqu'à l'an 14 avant J. C.

Tibère, jusqu'à l'an de J. C.	37.
Caligula,	41.
Claude,	54.
Néron,	68.
Galba,	69.
Othon,	69.
Vitellius,	69.
Vespasien,	79.
Titus,	81.
Domitien,	96.
Nerva,	98.
Trajan,	117.
Adrien,	138.
Antonin Pie,	161.
Marc Aurèle,	180.
Lucius Verus,	169.
Commode,	193.
Pertinax,	193.
Didier Julien,	193.
Niger,	195.
Albin,	197.
Septime Sévère,	211.
Caracalla,	217.
Geta,	212.
Macrin,	218.
Héliogabale,	222.
Alexandre Sévère,	235.
Maximien,	238.
Gordien l'ancien,	237.
Gordien le fils, Maxime & Balbin,	238.
Gordien le jeune,	244.
Philippe, père & fils,	249.
Dèce,	251.
Gallus,	253.
Hostilien,	252.

Volusien, 253.
Emilien, 253.
Valérien, 260.
Gallien, 267.

Divers Tyrans.

Claude II & Quintille son frère, dix-sept jours, en 270.
Aurélien, 275.
Tacite.
Florien, trois mois, 276.
Probus. 282.

Divers Tyrans.

Carus, 283.
Carin, 285.
Et Numérien son frère, 284.
Dioclétien & Maximien Hercule abdiquent en 305.
Constance Chlore, 306.
Galerius, 311.

Divers Tyrans, depuis l'an 284 jusqu'en 311.

Sévère II, 307.
Maximin, 313.
Constantin, 337.
Licinius, 323.
Constantin le jeune, 340.
Constance, frères, 361.
Constant, 350.

Divers Tyrans.

Julien, dit l'*Apostat*, 361.
Jovien, 364.
Valentinien I, en Occident, 375.
Valens, en Orient, 370.
Gratien, 383.
Valentinien II, 392.
Théodose-le-Grand, 395.

Divers Tyrans.

Nous avions déjà vu Valens & Valentinien partager l'Empire, Valens avoir l'Orient, & Valentinien l'Occident; mais ce fut surtout sous les fils de Théodose que cette division fut consommée. Arcadius eut l'Orient, Honorius l'Occident. Constantinople fut la capitale du premier, Rome du second. Commençons par celui-ci, parce qu'il fut le plus tôt détruit.

EMPIRE D'OCCIDENT.

Honorius, en 395.
Constantin, tyran. 421.
Constance, sept mois.
Jovin.
Héraclien & Attale.
Jean, tyran.
Valentinien III, 424.
Pétrone Maxime, 455.
Avitus, 455.
Interrègne, 456.
Majorien, 457.
Sévère III, 461.
Interrègne, 465.
Anthemius, 467.
Olibrius, 472.
Interrègne, 472.
Glycerius, 473.
Julius nepos, 474.
Augustule, 475.
fut le dernier Empereur romain en Occident.

ROIS D'ITALIE.

Odoacre, 476.
Théodoric, 493.
Athalaric, 526.
Théodat, 534.
Vitigès, 536.
Théodebalde, 540.
Araric ou Eraric, 541.
Totila ou Baduilla, 541.
Téïas est le dernier Roi.

ROIS LOMBARDS.

Alboin, depuis 568 jusqu'en 571.
Cléphis, 574.
Interrègne.
Autharis, 590.
Agilulfe, 616.
Adaloald, 629.
Ariovald, 630.
Rotharis, 646.
Rodoald, 651.
Aribert, 661.
Godebert, 662.
Grimoald, 671.
Garibald.
Pertharite, 688.
Cunibert-le-Pieux, 700.
Luitpert, huit mois, 701.
Reguipert, 702.
Aribert, 712.
Luitprand, 736.
Hildebrand ou Luitprand.
Rachis, 749.
Astolfe, 756.
Didier, 774.

Ici finit le royaume des Lombards, détruit en 774 par Charlemagne, qui prit le titre de roi d'Italie jusqu'en l'an 800, que l'empire d'Occident fut rétabli pour lui.

Mais comme ce nouvel empire d'Occident n'a pas cessé, nous allons, avant d'en parler, voir ce que devint l'empire d'Orient, commencé par Arcadius, frère d'Honorius, & comme lui fils peu digne de Théodose. Constantin avoit, sans le savoir, préparé de loin ce partage par la translation qu'il avoit faite à Constantinople de la capitale de l'empire.

EMPIRE D'ORIENT.

Arcadius, depuis 395 jufqu'en 408.
Théodofe II, le jeune, mort en 450.
Marcien, 457.
Léon I, 474.
Léon II, le jeune, 474.
Zénon, 491.
Bafilifque, Marcien & Léonce.
Anaftafe I, 518.
Juftin I, 527.
Juftinien I, 565.
Juftin II, 578.
Tibère II, 582.
Maurice, 602.
Phocas, 610.
Héraclius, 641.
Héraclius Conftantin, trois mois, en 641.
Héracléonas, fept mois auffi, en 641.
Tibère, peu de jours encore, en 641.
Conftant II, 668.
Maurice.
Grégoire.
Conftantin III, Pogonat, 685.
Juftinien II, Rhinotmète, 695.
Léonce, 698.
Abfimare Tibère, 705.
Juftinien II rétabli, 711.
Philippique Bardane, 713.
Anaftafe II, 715.
Théodofe III, 717.
Léon III, l'Ifaurien, 741.
Conftantin Copronyme 775.
Léon IV, Chazare, 780.
Conftantin V & Irène, 797.
Irène feule, 802.
Nicéphore, 811.
Staurace, deux mois après.
Michel Curopalate, 813.
Léon l'Arménien, 820.
Michel-le-Bègue, 829.
Théophile, 842.
Michel III, 867.
Bafile-le-Macédonien, 886.
Léon-le-Philofophe, 911.
Alexandre, 912.
Conftantin VI, Porphyrogenète.
Romain Lécapène.
Chriftophe.
Etienne.
Conftantin VII, Auguftes, en 915.
Conftantin feul, depuis 948 jufqu'en 969.
Romain II, 963.
Nicéphore Phocas, 969.
Jean Zimifcès, 976.
Bafile II, 1025.
Conftantin VIII, 1028.
Romain Argyre, 1034.
Michel IV, Paphlagonien, 1041.
Michel Calaphate, 1042.
Zoë & Théodora, fœurs, deux mois, 1042.
Conftantin Monomaque, 1054.
Théodora, Impératrice, 1056.
Michel VI, Stratiotique, 1057.
Ifaac Comnène, 1059.
Conftantin X, Ducas, 1067.
Michel Andronic.
Conftantin Ducas, frères, 1068.
Romain Diogène, 1071.
Michel Ducas feul, 1078.
Nicéphore Botoniate, 1081.
Alexis Comnène, 1118.
Jean Comnène, 1143.
Manuel Comnène, 1180.
Alexis Comnène, 1183.
Andronic Comnène, 1185.
Ifaac Lange, 1185.
Alexis Lange, dit Comnène, 1203.
Alexis Ducas, dit Murzuphle, 1204.

EMPIRE LATIN

ou EMPIRE DES FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE,

Dure cinquante-huit ans.

Baudouin, depuis 1204 jufqu'en 1206.
Henri fon frère, 1216.
Pierre de Courtenay, 1219.
Robert de Courtenay, 1228.
Baudouin II de Courtenay, 1261.

EMPEREURS GRECS A NICÉE.

Théodore Lafcaris I, depuis 1204 jufqu'en 1222.
Jean Ducas Vatace, jufqu'en 1255.
Théodore Lafcaris II.
Jean Lafcaris & Michel Paléologue, jufqu'en 1261.
Michel feul, jufqu'en 1282.
Andronic, dit le Vieux, 1332.
Andronic, dit le Jeune, 1341.
Jean Paléologue, 1391.
Jean Cantacuzène abdique en 1355.
Manuel Paléologue, 1425.
Jean Paléologue, 1448.
Conftantin Paléologue jufqu'en 1453, que Mahomet II prit Conftantinople & mit fin à l'empire d'Orient.

EMPEREURS D'OCCIDENT,

aujourd'hui d'Allemagne.

Charlemagne, depuis 800 jufqu'en 814.
Louis-le-Débonnaire, 840.
Lothaire I, 855.
Louis II, 875.
Charles-le-Chauve, 877.
Interrègne de trois ans.
Charles-le-Gros, 888.
Guy, 894.
Arnoul, 899.

Bérenger & Lambert.
Louis III, 912.
Conrad I, 918.
Henri l'Oiſeleur, 936.
Othon-le-Grand, 973.
Othon II, 983.
Othon III, 1002.
Henri II, 1024.
Conrad II, le Salique, 1039.
Henri III, le Noir, 1056.
Henri IV, 1106.
Henri V, 1125.
Lothaire II, 1137.
Conrad III, 1152.
Frédéric I, Barberouſſe, 1190.
Henri VI, 1197.
Philippe, 1208.
Othon IV, 1218.
Frédéric II, 1250.
Conrad IV, 1254.
Guillaume, 1256.
Troubles & interrègnes juſqu'en 1273.
Rodolphe de Hapsbourg, depuis 1273 juſqu'en 1291.
Adolphe de Naſſau, 1298.
Albert d'Autriche, 1308.
Henri VII de Luxembourg, juſqu'en 1313.
Loüis de Bavière, juſqu'en 1347.
Charles IV, 1378.
Venceſlas, dépoſé en 1400.
Robert, Palatin du Rhin, 1410.
Joſſe de Moravie, 1411.
Sigiſmond de Luxembourg, 1438.
Albert II d'Autriche, 1439.
Frédéric III, 1493.
Maximilien I, 1519.
Charles V, 1557.
Ferdinand I, 1564.
Maximilien II, 1576.
Rodolphe II, 1612.
Mathias, 1619.
Ferdinand II, 1637.
Ferdinand III, 1658.
Léopold, 1705.
Joſeph I, 1711.
Charles VI, 1740.
En lui finit la Maiſon d'Autriche.
Charles VII de Bavière, élu Empereur en 1742, mort en 1745.
François I, duc de Lorraine, gendre de Charles, Empereur en 1745, mort en 1765.
Joſeph II ſon fils, élu Empereur en 1765.
C'eſt toujours cette Maiſon de Lorraine qui occupe le trône impérial.

CALIFES DES SARRASINS.

Mahomet, depuis 622 juſqu'en 632.
Aboubeker, 634.
Omar, 644.
Othman, 656.
Moavia en Egypte.
Ali en Arabie, 661.
Haſan, 661.
Moavia ſeul, 680.
Yezid I, 683.
Moavia II, 684.
Mervan I, 685.
Abdolmalek, 705.
Valid I, 715.
Soliman, 717.
Omar II, 720.
Yezid II, 724.
Heſcham, 743.
Valid II, 744.
Yezid III, 744.
Ibrahim, 744.
Mervan II, 750.
Aboulabas, 754.
Abougiafar-Almanzor, 775.
Mohammed-Mahadi, 785.
Hadi, 786.
Harun-al-Raſchild, 809.
Amin, 813.
Mamoun, 833.
Motaſſem, 842.
Vatek Billah, 847.
Motavakel, 861.
Moſtanſer, 862.
Moſtam Billah, 866.
Motaz, 869.
Mothadi Billah, 870.
Motamed Billah, 892.
Mothaded Billah, 902.
Moctafi Billah, 908.
Moktader Billah, 932.
Kaher, 934.
Rhadi, 940.
Mothaki, 944.
Moſthakfi, 946.
Mothi, 974.
Thaï, 991.
Kader, 1031.
Kaïembamrillah, 1075.
Moctadi Bamrillah, 1094.
Moſtadher, 1118.
Moſtarched, 1135.
Raſched, 1136.
Moctafi II, 1160.
Moſtandged, 1170.
Moſthadi, 1180.
Naſſer, 1225.
Daher, 1226.
Moſtanſer, 1243.
Moſtanſem, 1258.
Tué à quarante-ſix ans.
En lui finit la dignité de Califе en Aſie.

EMPIRE OTHOMAN.

Sultans.

Othman ou Oſman meurt en 1326.

Orchan ou Orkan, 1360.
Amurat I, 1389.
Bajazet I, 1403.
Soliman I, 1410.
Muſa Chélébi, 1413.
Mahomet I, 1421.
Amurat II, 1451.
Mahomet II, 1481.
Bajazet II, 1512.
Sélim I, 1520.
Soliman II, 1566.
Sélim II, 1574.
Amurat III, 1595.
Mahomet III, 1603.
Achmet I, 1617.
Muſtapha, détrôné en 1618.
Oſman I, en 1622.
Muſtapha, rétabli en 1623.
Amurat IV, 1640.
Ibrahim, 1649.
Mahomet IV, dépoſé en 1687.
Soliman III, 1691.
Achmet II, 1695.
Muſtapha II, 1703.
Achmet III abdique en 1730.
Mahomet V, 1754.
Oſman II, 1757.
Muſtapha III, 1774.
Achmet IV vivoit encore en 1783.

ROIS DE FRANCE.

Première race, ou race mérovingienne.

Pharamond, dont on place la mort vers l'an 428.
Clodion, 448.
Mérovée, 458.
Childéric, 481.
Clovis, 511.

Partage du royaume entre les fils de Clovis.

Thierry, à Metz, 534.
Clodomir, à Orléans, 524.
Childebert, à Paris, 558.
Clotaire, à Soiſſons. 561.

Autre partage entre les fils de Clotaire.

Chérébert, à Paris, 567.
Gontran, à Orléans, 593.
Chilperic, à Soiſſons, 584.
Sigebert, 575.
Clotaire II, fils de Chilperic, 628.
Dagobert, 638.
Clovis II, 655.
Clotaire III, 670.
Childeric II, en Auſtraſie & en Neuſtrie, 673.
Thierry, dépoſé en 670.
Rétabli en 691.
Clovis III, 695.
Childebert II, 711.
Dagobert II, 715.
Clotaire IV, 719.
Chilperic II, 720.

Interrègne de deux ans.

Thierry II, 737.
Childeric III, 752.

Seconde race, ou race carlovingienne.

Pepin-le-Bref, 768.
Charlemagne, 814.
Louis I, dit le Débonnaire, 840.
Charles II, le Chauve, 877.
Louis II, le Bègue, 879.
Louis III & Carloman, 882 & 884.
Charles-le-Gros, 888.
Eudes, 898.
Charles III, le Simple, 929.
Robert uſurpe en 922.
Meurt en 923.
Raoul, 936.
Louis IV d'Outremer, 954.
Lothaire, 986.
Louis V, 987.

Troiſième race, ou race capétienne.

Hugues Capet, 996.
Robert, 1031.
Henri I, 1060.
Philippe I, 1108.
Louis VI, le Gros, 1137.
Louis VII, le Jeune, 1180.
Philippe II, Auguſte, 1223.
Louis VIII, Cœur-de-Lion, 1226.
Louis IX (Saint), 1270.
Philippe III, le Hardi, 1285.
Philippe IV, le Bel, 1314.
Louis X, le Hutin, 1316.
Philippe V, le Long, 1322.
Charles IV, le Bel, 1328.

Branche de Valois.

Philippe VI, de Valois, 1350.
Jean-le-Bon, 1364.
Charles V, le Sage, 1380.
Charles VI, le Bien-Aimé, 1422.
Charles VII, le Victorieux, 1461.
Louis XI, 1483.
Charles VIII, 1498.
Louis XII, Père du Peuple, 1515.
François I, le Père des lettres, 1547.
Henri II, 1559.
François II, 1560.
Charles IX, 1574.
Henri III, 1589.

Branche de Bourbon

Henri IV, le Grand, 1610.
Louis XIII, le Juſte, 1643.
Louis XIV, le Grand, 1715.
Louis XV, 1774.
Louis XVI, le 21 janvier, 1793.

Jour vraiment néfaſte.
Excidat illa dies avo.

RÉUNIONS

DE DIVERS DOMAINES PARTICULIERS AU DOMAINE GÉNÉRAL DE LA FRANCE.

ÉPOQUES DE CES RÉUNIONS,

AVEC un Tableau historique & chronologique abrégé de la succession à ces domaines, & de leur transmission dans les différentes Maisons qui les ont possédés :

LE TOUT PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

ALBRET (COMTÉ D'). Amanjeu I fut investi, vers l'an 1000, du petit pays d'Albret en Guienne; il le posséda jusqu'en l'an 1060, qu'il mourut très-âgé.

Sa postérité masculine le posséda aussi, de père en fils, jusqu'en 1265, que Bernard II mourut, laissant seulement deux filles, Marthe & Isabelle.

Marthe mourut fille en 1270, & Isabelle sans enfans en 1285.

Amanjeu VII leur oncle, frère puîné de Bernard, leur succéda.

Le connétable d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt, où il commandoit l'armée, étoit son arrière-petit-fils,

Et Charles II, fils du connétable, étoit gendre du trop fameux & trop malheureux connétable d'Armagnac.

Un des fils de Charles II, nommé aussi Charles, seigneur de Sainte-Baseille, ayant trahi le comte de Beaujeu en faveur du comte d'Armagnac, fut arrêté, & décapité en 1471.

Alain son neveu, mort en 1500, est celui qui se présenta, déjà vieux & difforme, pour épouser Anne de Bretagne, jeune & belle, d'ailleurs riche héritière, & recherchée par les plus grands Princes. Il fut refusé, comme il avoit dû s'y attendre.

Le fils d'Alain, Jean II, est celui qui épousa Catherine de Foix, héritière du royaume de Navarre, & sur lequel Ferdinand-le-Catholique usurpa ce royaume.

Il eut pour fils unique Henri, second en Navarre, premier dans le comté d'Albret, qui épousa cette aimable Marguerite de Valois, sœur chérie de François I, veuve de Charles, duc d'Alençon, dernier de cette branche. François I, en faveur de ce mariage, donna au roi de Navarre, Henri, toute la succession d'Armagnac, confisquée par arrêt en 1471, sur Jean V, comte d'Armagnac.

Henri d'Albret descendoit d'Anne, fille du connétable d'Armagnac, tante de Jean V, sur qui la confiscation avoit été faite. Ce Jean V, comte d'Armagnac, avoit été, après les ducs de Bourgogne & de Bretagne, le plus puissant feudataire de la couronne.

Jeanne d'Albret, fille du roi de Navarre, Henri d'Albret, épousa Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, premier Prince du sang, & fut mère de Henri IV, roi de Navarre, puis roi de France, qui, par son avénement à la couronne, y réunit, du chef de sa mère, tous les grands fiefs de Guienne, les successions des Maisons de Foix, d'Albret & d'Armagnac. Cette réunion est de l'an 1589.

ALENÇON (COMTÉ, *puis* DUCHÉ D'). Les premiers comtes d'Alençon étoient des cadets de la Maison des comtes du Perche. (*Voyez* plus bas l'article *Perche.*)

Robert, premier comte d'Alençon, étoit fils puîné de Guillaume I, comte du Perche, lequel étoit fils d'Yves de Belesme, premier comte du Perche.

Ce Robert, dans une guerre qu'il eut contre un de ses voisins, fut fait prisonnier l'an 1000, & enfermé dans un château que ses sujets investirent pour délivrer leur seigneur. Leur zèle lui fut fatal; le vainqueur, par une violence qui pourroit étonner même dans les mœurs des neuvième & dixième siècles, fit assommer son prisonnier.

Guillaume I, dit Talvas, fils de Robert, fut aussi

cruel envers sa femme Hildeburge, qu'on l'avoit été envers son père : il la fit étrangler dans les rues d'Alençon lorsqu'elle alloit à la messe.

Arnoul, fils de Guillaume, aussi méchant que son père, fut trouvé mort dans son lit en 1032.

Yves, fils de Robert, frère de Guillaume & oncle d'Arnoul, fut le successeur de cet Arnoul. Yves étoit évêque de Séez, & mourut en 1040.

Mabille sa nièce, sœur d'Arnoul, fut l'héritière d'Alençon. Elle avoit épousé Roger de Montgomery; elle fut & aussi méchante & aussi malheureuse que quelques-uns de ses prédécesseurs. Un chevalier, à qui elle avoit pris un château, la surprit dans ce château même & lui coupa la tête en 1099.

Robert II son fils ne fut pas plus heureux : surpris dans Bélesme par Henri I, roi d'Angleterre, avec lequel il étoit en guerre, il fut fait prisonnier, & mourut dans sa prison en 1111.

La postérité de Roger de Montgomery continua de posséder le comté d'Alençon jusqu'en 1195, qu'Elise, fille de Robert III, arrière-petit-fils de Robert II, le vendit au roi Philippe-Auguste, qui le réunit à la couronne.

Il en fut détaché en 1268, pour Pierre de France, troisième fils de saint Louis. Pierre étant mort en 1283 sans laisser de fils, les deux qu'il avoit eus étant morts en bas âge, Alençon fut, pour la seconde fois, réuni à la couronne.

En 1286, nouvelle distraction en faveur de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Charles de Valois eut pour successeur, dans ce comté, un autre Charles son fils, frère puîné de Philippe de Valois. Il fut blessé à la bataille de Montcassel, & tué à celle de Crécy en 1346.

Un autre Charles, encore fils aîné de ce second Charles, & son successeur dans le comté d'Alençon, se fit jacobin en 1355, & fut fait archevêque de Lyon en 1365.

Il avoit remis le comté d'Alençon à Pierre son frère puîné. Celui-ci fut ôtage du roi Jean dans le tems de la délivrance de ce monarque.

Jean II, fils de Pierre, servit la Maison d'Orléans dans les guerres des Armagnacs & des Bourguignons. Ce fut pour lui qu'Alençon fut érigé en duché l'an 1414. Il fut tué l'année suivante à la bataille d'Azincourt.

Le fils de ces Princes morts pour la patrie ou distingués pour l'avoir servie, Jean III, fut condamné deux fois à mort pour l'avoir troublée ; la première fois en 1456, pour avoir fait révolter le dauphin Louis contre le roi Charles son père, puis Louis, devenu roi en 1461, ayant mis son complice en liberté, Jean forma contre lui-même de nouvelles trames, qui parurent encore mériter le supplice : on se contenta cependant de le retenir en prison, & il y mourut en 1476.

René son fils, coupable ou non d'infidélité envers le soupçonneux Louis XI, qu'il avoit d'abord utilement servi, fut condamné par arrêt à lui demander pardon : il ne put s'y résoudre, & resta prisonnier jusqu'au règne de Charles VIII, sous lequel il fut justifié & réhabilité.

Charles III, fils de René, qui se comporta si mal à la bataille de Pavie en 1525, & qui, accablé de ses propres remords, des mépris de Marguerite de Valois sa femme, sœur de François I, & des reproches de toute la France, mourut de douleur le 4 avril 1535, ne laissa point d'enfans, & fut le dernier duc d'Alençon de sa race. Troisième réunion d'Alençon à la couronne.

Charles IX donna ce duché, en 1566, à François son frère, qui mourut sans enfans le 10 juin 1584. Quatrième réunion.

Enfin Louis XIV, en 1710, le donna en apanage au duc de Berry son petit-fils, qui mourut aussi sans enfans. Cinquième & dernière réunion du 4 mai 1714.

ANGOULÊME (Comté d'). Itier, premier comte d'Angoulême en 820, fut tué en 855, dans un combat contre les Normands.

Emenon son frère fut son successeur. Sa postérité masculine posséda le comté d'Angoulême jusqu'en 1218, qu'Aymar IV, en mourant, laissa pour unique héritière sa fille Isabelle.

Celle-ci, accordée à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, éperduement amoureux d'elle, lui fut enlevée par Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, & fut mère du roi Henri III. Après la mort de Jean-Sans-Terre, elle épousa Hugues de Lusignan, dont elle étoit toujours aimée, & fut mère d'un autre Hugues qui lui succéda au comté d'Angoulême, & qui succéda aussi à son père dans le comté de la Marche.

Hugues III, petit-fils de ce Hugues I, mourut sans enfans en 1303. Par son testament il légua au roi Philippe-le-Bel une partie de ses terres.

Guy son frère, qui lui succéda, supprima son testament, mais il ne put en dérober entiérement la connoissance. Philippe-le-Bel, instruit de cette infidélité, en fit un crime capital à Guy de Lusignan : il l'assigna au parlement, confisqua ses deux comtés d'Angoulême & de la Marche, & les réunit à la couronne en 1307.

La reine de Navarre, fille de Louis Hutin, & femme de Philippe, comte d'Evreux, puis Charles d'Espagne de Lacerda, connétable de France, possédèrent un moment le comté d'Angoulême.

En 1380, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, eut le comté d'Angoulême dans son apanage. A sa mort, arrivée en 1407, son troisième fils, Jean, eut le comté d'Angoulême dans son partage.

En 1515, le roi, François I, petit-fils de Jean, étant parvenu à la couronne, érigea le comté d'Angoulême en duché pour Louise de Savoie sa mère.

Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel du roi Charles IX, eut, ainsi que le comte d'Alais son fils, le titre de duc d'Angoulême. Le

père mourut en 1650, & le fils sans postérité en 1653.

Louis XIV donna ce même duché en apanage, en 1610, au duc de Berry son petit-fils, mort sans enfans le 4 mai 1714.

ANJOU (Comté, *puis* Duché d'). En 879, Tertulle fut créé comte d'Anjou par Eudes, duc de France, puis roi, fils de Robert-le-Fort.

Ce Tertulle fut la tige de tous ces comtes d'Anjou si célèbres, dont l'histoire est mêlée avec celle de nos rois, Foulques-le-Roux, Foulques-le-Bon, Geoffroy Grisegonelle, Foulques, dit Nerra; Geoffroy Martel, Geoffroy-le-Barbu, Foulques-le-Rechin, Foulques-le-Jeune, roi de Jérusalem. Ce dernier fut père de Geoffroy Plantagenet, chef de la dynastie des Plantagenets en Angleterre. Les rois d'Angleterre furent donc comtes d'Anjou depuis Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet & de Mathilde d'Angleterre, jusqu'à Jean-Sans-Terre, sur lequel Philippe-Auguste confisqua l'Anjou, en punition du meurtre du jeune Artus, assassiné par ce Jean-Sans-Terre son oncle. Première réunion de l'Anjou à la couronne de France.

En 1246, le comté d'Anjou fut donné en apanage par saint Louis au dernier de ses frères, tige de la première branche d'Anjou de la Maison de France, premier roi de Sicile de sa Maison.

Charles-le-Boiteux son fils, en mariant Marguerite sa fille aînée à Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, lui donna en dot les comtés d'Anjou & du Maine.

Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, en parvenant au trône, fit la seconde réunion de l'Anjou à la couronne.

En 1364, Louis, second fils du roi Jean & frère de Charles V, eut en apanage l'Anjou, alors duché, ainsi que le comté du Maine. Il fut la tige de la seconde branche d'Anjou de la Maison de France, qui disputa, ainsi que la première, le trône de Naples à la Maison d'Arragon, & qui le disputa même à la première branche d'Anjou, dont ensuite elle recueillit les droits, sans jamais pouvoir s'établir d'une manière fixe dans la Sicile; mais elle posséda toujours le duché d'Anjou, qui fut enfin réuni à la couronne par Louis XI, après l'extinction de cette seconde branche d'Anjou, par la mort du roi René, arrivée en 1480, & celle de son neveu, Charles du Maine, arrivée en 1481. Ce dernier avoit cédé à Louis XI tous ses droits.

AQUITAINE. L'Aquitaine fut d'abord un royaume qui comprenoit la Saintonge, le Périgord, le Quercy, l'Agénois, tout ce qui est entre la Garonne & les Pyrénées, de plus le Toulousain, & Toulouse étoit la capitale de ce royaume.

Dagobert l'avoit donné à son frère Aribert pour lui tenir lieu de partage.

Après la mort d'Aribert & de Chilpéric son fils, il le donna, mais à titre de duché seulement, à Boggis, autre fils d'Aribert: le duc Eudes, si fameux du tems de Charles Martel & de l'irruption des Sarrasins en France, étoit fils de Boggis. Il y eut de grandes guerres entre les enfans du duc Eudes & les premiers Princes carlovingiens: Pepin-le-Bref conquit l'Aquitaine, & la réunit à la couronne en 768. Charlemagne la donna, vers l'an 781, avec titre de royaume, à Louis son fils, qui fut depuis Louis-le-Débonnaire, & qui étoit alors âgé de trois ans. Ce royaume d'Aquitaine devint ensuite un grand objet de discorde entre les fils de Louis-le-Débonnaire. Charles-le-Chauve, devenu roi de France, réunit l'Aquitaine à la couronne.

Elle eut, sous les Rois carlovingiens, des gouverneurs qui, sous la décadence de cette race, se rendirent indépendans comme les autres, & desquels descendoit la fameuse Eléonore d'Aquitaine, qui porta les Etats compris sous ce nom, d'abord dans la Maison de France, en épousant Louis-le-Jeune, puis, après le divorce, dans la Maison d'Angleterre, par son mariage avec Henri II. L'Aquitaine fut confisquée en partie sur Jean-Sans-Terre par Philippe-Auguste, & rendue à Henri III par saint Louis en 1259.

Les Anglais continuèrent de la posséder jusqu'en 1378, que Charles V la leur enleva. Ils la reprirent sous Charles VI, & la reperdirent définitivement sous Charles VII, qui la leur enleva entiérement en 1452.

ARLES & BOURGOGNE (Royaume d'). C'est sous le règne de Louis & Carloman, vers l'an 879, que Boson, infidèle à la postérité de Charles-le-Chauve, son bienfaiteur & son beau-frère, renouvela en quelque sorte, sous le nom de royaume de Provence, l'ancien royaume de Bourgogne. Cependant dom Plancher, auteur de la nouvelle *Histoire de Bourgogne*, prouve que Boson ne prit point le titre de Roi de Bourgogne, mais le pays dont il se rendit maître avoit fait partie du premier royaume de Bourgogne. Louis & Carloman le punirent de son ingratitude & de sa perfidie: ils le battirent; ils firent prisonnières sa femme & sa fille; mais Louis, fils de Boson, se rétablit dans le royaume usurpé par son père, & bientôt ce second royaume de Bourgogne fut subdivisé en Bourgogne cisjurane & Bourgogne transjurane. La cisjurane, ou royaume d'Arles ou de Provence, occupée par ce Louis, fils de Boson, s'étendoit depuis Lyon jusqu'à la mer, entre le Rhône & les Alpes, comprenant aussi le Lyonnois & le Dauphiné. La transjurane, occupée par Raoul, fils de Conrad, autre usurpateur, comprenoit la Savoie & le pays des Suisses.

Ce second royaume de Bourgogne, ou royaume d'Arles, prit fin, en 1033, par la mort de Rodolphe III, dernier Roi, & fut réuni en partie à l'Empire par l'empereur Conrad-*le-Salique* son héritier.

Depuis ce tems Arles & ses dépendances res-

tèrent ſous la domination des Empereurs, juſques & compris ceux de la Maiſon de Suabe; mais Charles I, roi de Sicile, comte d'Anjou, & qui poſſédoit la Provence du chef de ſa femme, réduiſit Arles ſous ſon obéiſſance, & cette ville paſſa ſous la domination des Rois de France, héritiers des deux Maiſons d'Anjou, avec les autres biens de ces deux Maiſons.

ARMAGNAC. Les comtes d'Armagnac deſcendoient des ducs de Gaſcogne & des ducs d'Aquitaine, & remontoient par eux juſqu'à Clovis. Le connétable d'Armagnac étoit de la branche aînée. Le duc de Nemours, décapité le 4 août 1477, ſous Louis XI, étoit ſon petit-fils d'une branche cadette, & le duc de Nemours, fils de ce dernier, tué à la bataille de Cériſoles en 1503, fut non-ſeulement le dernier de la branche de Nemours, mais même de toute la branche d'Armagnac.

Charles, comte d'Armagnac, ſon couſin-germain, de la branche aînée, inſtitua ſon héritier ſon neveu le duc d'Alençon, premier Prince du ſang; celui-ci mourut en 1525, ſans laiſſer d'enfans de Marguerite de Valois, ſœur de François I: la branche d'Alençon étant alors éteinte, l'Armagnac, ainſi que les autres poſſeſſions du duc d'Alençon, fut réuni à la couronne.

Marguerite de Valois épouſa en ſecondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre, petit-fils d'une d'Armagnac. François I, en faveur de ce mariage, lui donna toute la ſucceſſion d'Armagnac, laquelle fut réunie à la couronne par l'avénement d'Henri IV, petit-fils d'Henri d'Albret.

Le 20 novembre 1645, Louis XIV donna le comté d'Armagnac au fameux comte d'Harcourt-Lorraine, dont la poſtérité le poſſède encore aujourd'hui.

ARTOIS (COMTÉ D'). Ce pays, après avoir long-tems fait partie de la Flandre occidentale, en fut demembré, & forma un état particulier; il fut donné en dot par l'empereur Charles-le-Chauve, en 863, à Judith ſa fille, lorſqu'il conſentit enfin au mariage de cette Princeſſe avec ſon raviſſeur, Baudouin, dit *Bras-de-Fer*, comte ou grand foreſtier de Flandre. Depuis ce tems l'Artois fut poſſédé par les comtes de Flandre juſqu'en 1180, que Philippe I, comte de Flandre, le donna en dot à Iſabelle de Hainault ſa nièce, lorſqu'elle épouſa le roi Philippe-Auguſte. (*Voyez* l'article *Flandre.*) Par ce mariage l'Artois fut cenſé réuni à la couronne, & Philippe-Auguſte en inveſtit le prince Louis ſon fils aîné, qui, étant parvenu à la couronne en 1223, y réunit l'Artois.

Saint Louis le donna en apanage, en 1237, à Robert I ſon frère, dit *le Bon & le Vaillant*, & en le lui donnant il l'érigea en *comté pairie*. Ce prince Robert eſt la tige de la branche d'Artois. Il fut tué, le 9 février 1249, à la bataille de la Maſſoure, où il s'étoit ſignalé par des prodiges de valeur & d'imprudence.

Robert II ſon fils, dit *le Bon & le Noble*, ſuivit le roi ſaint Louis à la ſeconde expédition d'Afrique, comme ſon père l'avoit ſuivi à la première. Revenu en Europe & en France, il remporta, & ſur terre & ſur mer, d'éclatans avantages ſur tous les ennemis de l'Etat, les Arragonais, les Anglais, les Flamands. Après avoir battu ces derniers en 1297, il fut tué, le 10 juillet 1302, de trente coups de pique à la bataille de Courtrai, livrée contre ces mêmes Flamands. Philippe ſon fils étoit mort avant lui des bleſſures qu'il avoit reçues, en 1297, à la bataille de Furnes.

On ſait que ce ne fut point Robert III d'Artois, fils de Philippe, qui ſuccéda, en 1302, à Robert II ſon aïeul, mais Mahaud, ſœur de Philippe & tante de Robert III; & cela en vertu de la coutume d'Artois, qui n'admet pas la repréſentation, même en ligne directe, & dont on fit aſſez mal-à-propos l'application à un apanage, à une pairie, à une eſpèce de ſouveraineté; car les poſſeſſeurs de tous ces grands fiefs étoient autant de ſouverains, à l'hommage près.

Mahaud fut donc comteſſe d'Artois & pair de France, & figura en cette qualité dans toutes les ſolennités de la pairie, qui, par leur nature même, ſembloient le plus eſſentiellement réſervées aux hommes. (*Voyez* l'article *Artois* dans le Dictionnaire.)

Cette Mahaud épouſa Othon IV, comte de Bourgogne; elle en eut deux filles, qui toutes deux furent Reines de France: Jeanne, l'aînée, épouſa Philippe-le-Long; Blanche épouſa Charles-le-Bel: ce fut Jeanne qui ſuccéda au comté d'Artois. Elle ne le poſſéda pas long-tems, étant morte, quelques mois après ſa mère, le 11 janvier 1330. Les ſoupçons furent grands contre Robert d'Artois, au ſujet de ces deux morts ſubites & prématurées.

Du mariage de Jeanne avec Philippe-le-Long étoient nées trois filles. L'aînée, Jeanne II, épouſa Eudes IV, duc de Bourgogne, dont le petit-fils, Philippe II, dit *de Rouvre*, fut le dernier Prince de la première Maiſon de Bourgogne: celui-ci, étant mort ſans enfans, eut pour héritière au comté d'Artois ſa grand-tante, Marguerite, ſeconde fille de Jeanne première & de Philippe-le-Long. (La troiſième fille, mariée à un Dauphin de Viennois, eſt étrangère ici.)

Marguerite avoit épouſé Louis, comte de Flandre; elle en eut Louis de Male, dernier comte de Flandre de ſa Maiſon, & dont la fille, Marguerite, qui avoit épouſé Philippe de Rouvre, dernier Duc de la première Maiſon de Bourgogne, & qui épouſa dans la ſuite le premier Duc de la ſeconde Maiſon de Bourgogne, hérita, en 1382, du comté d'Artois, du chef de Marguerite ſon aïeule: on ſait que le comté d'Artois fut porté dans la Maiſon d'Autriche par le mariage de Marie de

de Bourgogne avec Maximilien. Il fut conquis, en 1640, sur la Maison d'Autriche par Louis XIII, & par le traité des Pyrénées, conclu en 1659, il fut cédé à la France & réuni à la couronne.

(*Voyez* les articles *Bourgogne* (duché), & *Franche-Comté.*)

AUVERGNE (COMTÉ D'). Le premier comte d'Auvergne, Hervé, qui le fut en 843, étoit fils de Renaud I, comte de Poitiers, ou d'Aquitaine ou de Guienne. Hervé périt avec son frère aîné, Bernard, comte de Poitiers, dans une bataille contre Lambert, comte de Nantes, en 845.

Etienne, petit-fils d'Hervé, fut tué dans un combat contre les Danois ou Normands, en 863, & en lui fut éteinte la postérité d'Hervé; mais celle de Renaud I ne l'étoit pas. Bernard, petit-fils de Ranulfe I, neveu d'Hervé & petit-fils de Renaud, fut le successeur d'Etienne au comté d'Auvergne. Il fut tué, en 880, dans un combat contre Boson, roi d'Arles.

Guillaume I, dit *le Pieux*, un de ses fils & de ses successeurs, s'intituloit *Comte, par la grace de Dieu.* Il mourut sans enfans, & eut pour successeur son beau-frère, Acfred I, qui avoit épousé Adatris sa sœur.

Quelques comtes d'Auvergne, nommément les deux précédens, Guillaume I & Acfred I, avoient pris le titre de ducs d'Aquitaine.

Guillaume II, dit *Fier-à-Bras*, duc de Guienne, obligea Raimond, fils d'Acfred, de se borner au titre de comte d'Auvergne, & même de lui faire hommage de son comté comme au véritable duc d'Aquitaine, titre qu'il prit pour lui, & qui devint celui de ses successeurs.

Guillaume III, un des descendans & des successeurs de Raimond, comte d'Auvergne, eut deux fils, Robert & Guillaume; Robert mourut du vivant de son père, laissant un fils nommé aussi Guillaume, & qui fut Guillaume IV. L'autre Guillaume, son oncle, lui disputa le comté d'Auvergne, sous prétexte que, dans cette province, la représentation n'avoit pas lieu, même en ligne directe, & qu'ainsi son neveu devoit être puni du malheur d'avoir perdu son père. Cette absurdité, en effet, avoit lieu dans la succession des particuliers; mais il importe aux sujets mêmes que la succession aux Etats se règle par des principes différens; car tout ordre successif, non réglé ou mal réglé, donne lieu à des procès, & les procès des Princes sont des guerres. Ce procès entre les deux Guillaume, oncle & neveu, fut une guerre d'autant plus acharnée, que deux grandes puissances rivales, la France & l'Angleterre, y intervinrent. L'issue de cette guerre fut que Guillaume IV fut chassé de l'Auvergne en 1168, & qu'il ne conserva que le dauphiné d'Auvergne, dont Issoire est la capitale, au lieu que Clermont l'étoit du comté.

Guillaume l'oncle, soutenu des forces de la France, se maintint dans ce comté sous le nom de Guillaume V, & sa postérité le conserva. La mouvance de l'Auvergne fut long-tems un objet de contestation entre la France & l'Angleterre. Par un traité conclu entre les rois Philippe-Auguste & Richard Cœur-de-Lion, il avoit été convenu que les comtes d'Auvergne seroient désormais vassaux immédiats de la France. Au mépris de cette convention, Guy, comte d'Auvergne, petit-fils de Guillaume V, se joignit avec Richard dans une guerre que celui-ci eut contre Philippe. Le dauphin d'Auvergne, descendu de Guillaume IV, se joignit à Guy II, comte d'Auvergne. Philippe entra dans l'Auvergne, & les battit tous deux: le Dauphin y perdit Issoire, le comte d'Auvergne, Clermont, & l'Auvergne devint fief immédiat de la couronne. Mais la reine Blanche rendit dans la suite à Guillaume VII, fils de Guy II, la plus grande partie de ce que Philippe-Auguste avoit conquis sur lui, quoique ce Guillaume VII eût eu le tort de s'armer contr'elle pendant la minorité de saint Louis.

Un petit-fils de Guillaume VII, nommé Geoffroy, fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302. Guillaume IX, comte d'Auvergne, neveu de Geoffroy, eut pour héritière sa petite-fille, Jeanne I.

Elle épousa, en 1338, Philippe, comte de Nevers, fils aîné d'Eudes IV, duc de Bourgogne: devenue veuve en 1345, elle se remaria, en 1349, à Jean, duc de Normandie, puis roi de France. Elle avoit eu, du premier lit, Philippe II, duc de Bourgogne, dit *de Rouvre*, qui épousa l'héritière de Flandre, & mourut à seize ans, en 1361. Sa veuve, qui n'avoit point eu d'époux, en eut un du même nom & du même titre, c'est-à-dire, qui se nommoit Philippe, & qui étoit duc de Bourgogne, mais d'une autre Maison, ou du moins d'une autre branche: c'est Philippe, dit *le Hardi*, fils du roi Jean, & tige de la seconde Maison de Bourgogne. A la mort de Philippe II, dernier Prince de la première, le roi Jean avoit réuni à la couronne le duché de Bourgogne, puis il l'en avoit détaché en faveur de Philippe, qui, seul de ses quatre fils, dont il étoit le dernier, avoit combattu avec lui jusqu'à la fin, à la bataille de Poitiers, & avoit été mené prisonnier avec lui en Angleterre.

Quant au comté d'Auvergne, il revint dans la Maison d'Auvergne, & fut possédé par Jean de Montgascon, cousin paternel de Jeanne & du dernier duc de Bourgogne son fils. Ce Jean s'intituloit *Par la grace de Dieu.*

Sa petite-fille, Jeanne II, épousa, en 1389, Jean, duc de Berry, frère aîné de Philippe, tige de la seconde Maison de Bourgogne.

N'ayant point laissé d'enfans, elle eut pour héritière Marie sa cousine-germaine, qui, de son mariage avec Bertrand de la Tour-d'Auvergne, seigneur de Montgascon, eut un fils nommé Bertrand, qui lui succéda.

Jean III son petit-fils laissa deux filles, Anne,

qui épousa Jean Stuart, duc d'Albanie, & Catherine, mariée à Laurent de Médicis. La première mourut sans enfans, en 1524; la seconde fut mère de Catherine de Médicis, & celle-ci fut instituée héritière du comté d'Auvergne par Anne sa tante. Catherine de Médicis eut pour héritiers Henri III & la reine de Navarre, Marguerite de Valois. Henri III donna le comté d'Auvergne à Charles de Valois son neveu, fils naturel de Charles IX.

La reine Marguerite prétendit que Henri III son frère n'avoit pu en disposer ainsi à son préjudice, & Charles fut dépouillé du comté d'Auvergne par arrêt du parlement de 1606. Il en porta cependant le titre jusqu'en 1619, que le roi Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême. Marguerite de Valois fit don du comté d'Auvergne au dauphin Louis, fils aîné de Henri IV, & qui fut le roi Louis XIII. Elle s'en réserva seulement la jouissance; elle mourut en 1615. Alors Louis XIII réunit le comté d'Auvergne à la couronne.

AUVERGNE (Dauphins d'). Nous venons de dire, dans l'article précédent, que Guillaume IV, comte d'Auvergne, dépouillé par son oncle, avoit été réduit au territoire d'Issoire & à ses environs. Guillaume IV avoit épousé une fille de Guigues III, dauphin de Viennois, de la race d'Albon. Leur fils quitta, par dépit, les armes d'Auvergne, prit celles des dauphins de Viennois ses aïeux maternels, prit le nom & le titre de Dauphin, & donna le nom de dauphiné d'Auvergne à la portion de l'Auvergne qui lui étoit restée; ainsi le dauphiné d'Auvergne est né du dauphiné de Viennois.

Beraud III, dauphin d'Auvergne, descendant des Princes qui viennent d'être nommés, eut pour héritière Jeanne sa fille, qui porta le dauphiné d'Auvergne dans la branche de Bourbon-Montpensier, laquelle finit, en 1527, dans la personne du connétable de Bourbon, tué à l'assaut de Rome.

Mais Louise de Bourbon-Montpensier, sœur du connétable, avoit épousé Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, qui forma la seconde branche de Montpensier. Les biens du connétable de Bourbon avoient été confisqués; mais les traités de Madrid en 1526, & de Cambrai en 1529, obligeoient François I à les rendre: il y eut en conséquence, en 1538, une transaction par laquelle ce Prince céda, nommément à la seconde branche de Montpensier, le comté de Montpensier & le dauphiné d'Auvergne. Cette transaction fut encore confirmée depuis par d'autres transactions plus étendues & plus favorables encore à cette branche de Montpensier. Les fils aînés des comtes, puis ducs de Montpensier, prirent le titre de Princes-Dauphins.

Marie de Bourbon, héritière des ducs de Montpensier, épousa, le 6 août 1626, Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, & de ce mariage naquit la célèbre mademoiselle de Montpensier.

Observons que, sur les numéros qui distinguent les divers, soit comtes, soit dauphins d'Auvergne du même nom, & sur certaines dates, il y a de la diversité entre les auteurs; mais ces différences n'ont rien d'important.

BAR (Comté, *puis* Duché de). Le comté de Bar étoit d'abord uni au duché de Lorraine. Ce fut en 1048 que ces deux Etats furent séparés. Frédéric II, duc de Lorraine & comte de Bar, ayant laissé deux filles, Sophie, qui paroît avoir été l'aînée, fut comtesse de Bar. Elle épousa Louis, comte de Mouson & de Ferrette, qui rendit hommage du comté de Bar au roi de France.

Leur postérité masculine posséda le comté de Bar depuis 1082, époque de la mort de Sophie, jusqu'en 1364, qu'il arriva dans le comté de Bar un changement dont nous rendrons compte dans un moment. Cet intervalle de 1082 à 1364 fournit treize comtes, parmi lesquels nous distinguerons:

1°. Henri I, qui suivit le roi Philippe-Auguste dans l'Orient, & mourut au siége d'Acre en 1191.

2°. Henri II son petit-fils, qui se trouva sous le même Philippe-Auguste à la bataille de Bovines, & qui, ayant depuis été en Orient sous le roi saint Louis, y fut tué dans un combat en 1255.

3°. Robert épousa, en 1364, la princesse Marie, fille du roi Jean, & alors arriva le changement que nous avons annoncé. Le comté de Bar fut érigé en duché par le roi Jean, en faveur du mariage de sa fille avec Robert.

Edouard III, duc de Bar, fils aîné de Robert & de Marie, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, sans avoir été marié. Il laissoit pour héritiers son frère Louis II, qui étoit cardinal, & Iolande sa sœur, alors veuve de Jean I, roi d'Arragon. Iolande crut pouvoir disputer à un cardinal une souveraineté temporelle. On n'avoit pas encore l'exemple du cardinal Henri, qui fut roi de Portugal après la mort de don Sébastien, ni beaucoup d'autres exemples de cardinaux qui ont hérité de diverses souverainetés. Ce procès fut jugé à l'avantage du cardinal Louis: le duché de Bar lui fut adjugé. Il le posséda quelque tems, mais en 1419 il le céda au prince René, petit-fils d'Iolande: c'est ce fameux roi René, duc d'Anjou & roi de Sicile, un des plus puissans Princes titulaires qui aient jamais existé, mais qui ne posséda que les titres d'une multitude de royaumes & de souverainetés. Il posséda cependant le duché de Bar de son chef, & le duché de Lorraine du chef d'Isabelle sa femme, fille de Charles I, duc de Lorraine. Par ce mariage les duchés de Lorraine & de Bar furent réunis, & n'ont plus été séparés depuis. L'époque de cette réunion des deux duchés est l'an 1419. Le duché de Bar a été réuni à la couronne en 1735, en même tems que le duché de Lorraine, & comme annexe & dépendance de ce duché.

BÉARN (Vicomté de). Centulle, premier

vicomte du Béarn, en fut investi, à ce que l'on croit, par Louis-le-Débonnaire, en 820.

Ses descendans possédèrent le Béarn de père en fils jusqu'en 1134. On compte parmi eux des personnages célèbres ou dont la destinée l'a été, tels que, 1°. Centulle-Gaston II, assassiné en 1068 par les habitans du Soule, pays qu'il avoit voulu subjuguer.

2°. Centulle IV son petit-fils, Prince fort puissant, qui rebâtit Oléron, qui faisoit frapper de la monnaie d'or à son coin, privilége dont aucun autre vassal de la couronne ne jouissoit. Il mourut assassiné, en 1088, avec ses gardes, dans la maison d'un de ses vassaux.

3°. Gaston III son fils alla, en 1096, à la première croisade, & s'y distingua en 1118. Il eut tout l'honneur de la prise de Sarragosse. Il fut tué par les Maures, dans une embuscade, en 1130.

4°. Centulle V, fils de Gaston III, fut tué en 1134, aussi à la guerre contre les Maures.

Guiscarde sa sœur lui succéda; elle avoit épousé Pierre, vicomte de Gavaret, qui fit la seconde race des vicomtes de Béarn, laquelle finit en 1170. Alors Marie de Gavaret, héritière de sa Maison, petite-fille de Guiscarde, pour s'assurer la possession du Béarn, se mit sous la protection de don Alphonse II, roi d'Arragon, & lui rendit hommage, le 30 avril 1170, de toutes ses terres, & même du Béarn, qui n'avoit jamais été assujetti à l'hommage. Les évêques de Lescar & d'Oléron ratifièrent cet hommage par crainte & par foiblesse. Marie épousa Guillaume de Moncade, grand-sénéchal de Catalogne, favori du roi d'Arragon. Les Béarnois, choqués de tant d'asservissement au Roi & au royaume d'Arragon, se révoltèrent, & ne voulurent ni de Moncade ni de sa femme; enfin, en 1174, ils transigèrent avec eux, sous la condition que Marie de Gavaret & Moncade renonceroient à tous leurs droits en faveur de Gaston V leur fils, qui seroit élu par les Etats, & qui le fut. Il rendit hommage au roi d'Arragon de tout ce qu'il tenoit de lui, mais non pas du Béarn. Il fut excommunié pour avoir pris le parti du comte de Toulouse dans la guerre des Albigeois. Il mourut sans enfans, & les Etats de Béarn prétendirent rentrer dans leur droit d'élection.

Guillaume-Raymond, frère jumeau de Gaston V, qu'ils ne voulurent reconnoitre qu'à condition de l'élire, prétendit régner en vertu de son droit héréditaire: il fallut négocier. Les Etats, en 1220, consentirent enfin à consacrer ce droit, mais à des conditions assez onéreuses, auxquelles Guillaume-Raymond fut obligé de se soumettre. Il servit le roi d'Arragon à la conquête de Majorque, & fut tué dans une action avec huit seigneurs de sa Maison, en 1223.

Gaston VI, son fils, s'étant beaucoup occupé des troubles du Languedoc, & ayant passé tour-à-tour dans les divers partis, fut fait prisonnier, en 1230, par Simon de Montfort, qui le conduisit en Angleterre. Etant mis en liberté, il rentra dans ces tristes querelles & fut excommunié. Il prit part aussi aux affaires de l'Espagne, & y fit la guerre avec succès. Il ne laissa que des filles: il en choisit une pour son héritière dans le Béarn; il la maria au comte de Foix, Roger-Bernard, à condition que le Béarn & le pays de Foix seroient unis à perpétuité. Gaston VI mourut en 1290. Le Béarn passa successivement, par mariages, de la Maison de Foix dans celle d'Albret, & de celle-ci dans celle de Bourbon, & fut réuni à la couronne par l'avénement de Henri IV.

BEAUJOLOIS (Comté de). Les comtes de Beaujolois descendent de Guillaume I, premier comte du Lyonnois & du Forez. (*Voyez* l'article *Lyonnois & Forez.*) Guillaume I eut deux fils: Guillaume II, qui fut la tige des comtes de Lyonnois & de Forez, & Bérard, qui, en 891, eut le Beaujolois pour partage. Sa postérité masculine posséda le Beaujolois jusqu'en l'an 1265. Cet intervalle est rempli par onze comtes successifs, parmi lesquels nous remarquerons:

1°. Humbert III, qui se distingua principalement par un goût bizarre & opiniâtre pour la vie monastique, au milieu des désordres de la vie la plus licencieuse. Il avoit épousé Alix, fille d'Amé III, comte de Savoie. Il alla dans la Terre-Sainte, & se fit Templier. Sa femme le fit condamner à retourner avec elle. Héraclius, archevêque de Lyon, en porta la sentence: le Pape la confirma, & releva Humbert de ses vœux. Celui-ci s'étant ligué avec le comte de Mâcon contre Renaud II, seigneur de Bresse, fit une guerre heureuse, où Ulric, fils de Renaud, fut pris par Humbert. Renaud fut obligé de lui donner une partie du pays de Dombes pour la rançon d'Ulric. Après avoir agrandi ses Etats, Humbert, n'ayant plus de femme qui pût le rappeler malgré lui de l'état de moine à celui de Prince, se fit religieux à Cluni, & y mourut en 1175.

2°. Humbert IV son fils fonda Villefranche, & en fit la capitale du Beaujolois.

3°. Guichard III, fils de Humbert IV, fut envoyé, en 1210, par le roi Philippe-Auguste, ambassadeur auprès du pape Innocent III. En passant à Assise, il vit le fameux François, fondateur des Cordeliers, duquel il obtint, comme une faveur signalée, trois de ses religieux pour fonder à Villefranche le premier monastère de cet Ordre qui ait existé en France. Il accompagna, en 1215, le comte d'Artois dans une expédition en Angleterre, & y fut tué, en 1216, au siége de Douvre. Guichard son second fils fut la tige des seigneurs de Montpensier.

4°. Humbert V, fils aîné de Guichard III, fut un des plus grands capitaines de son siècle. Il servit contre les Albigeois en 1239, conduisit Baudouin de Courtenay, second du nom, à Constan-

tinople, fut fait connétable sous saint Louis, en 1240; mourut en 1250.

5°. Guichard IV son fils mourut ambassadeur du même saint Louis, en Angleterre, en 1265. N'ayant pas laissé d'enfans, il eut pour héritière Isabeau sa sœur, qui porta le Beaujolois dans la Maison des comtes de Forez, par son mariage avec Renaud II, l'un de ces comtes. Louis leur second fils eut le Beaujolois pour partage. Guichard V, l'aîné des douze enfans de Louis, fut un grand capitaine fort attaché aux rois de France. Ligué, en 1325, avec Edouard, comte de Savoie, il fit la guerre au Dauphin de Viennois. En 1328 il commandoit plusieurs bataillons à la bataille de Cassel. Edouard I son fils, grand capitaine, signala sa valeur, en 1346, à la bataille de Crécy, fut fait maréchal de France en 1347, fut tué au combat d'Ardres en 1351.

Antoine, fils d'Edouard I, s'illustra comme lui par sa valeur : il acquit beaucoup de gloire à la bataille de Cocherel en 1364, puis il suivit du Guesclin en Espagne. Il mourut sans enfans, en 1374, laissant pour héritier Edouard II son cousin-germain.

Guichard V, aïeul d'Antoine, l'étoit aussi de cet Edouard II. Outre Edouard I, père d'Antoine, il avoit eu pour fils Guichard, seigneur de Perreux, père d'Edouard II. Ce Guichard avoit été tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

Marguerite, sœur d'Antoine, mariée à Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, disputa le Beaujolois à Edouard II, & si le Beaujolois etoit un fief féminin, elle devoit l'emporter ; mais elle transigea sur ses droits, & y renonça moyennant une somme d'argent & quelques domaines. Edouard n'eut point d'enfans, mais il eut des maîtresses vers l'an 1398. Il enleva une fille de Villefranche, se croyant tout permis dans ses Etats ; mais ses Etats relevoient d'une grande puissance, la France. Ajourné au parlement de Paris pour ce rapt, il se crut encore permis de faire jeter par les fenêtres de son palais l'huissier qui lui fit la citation ; le Roi fit marcher contre lui des troupes ; Edouard fut arrêté, amené à Paris, emprisonné. Voyant alors sa vie en danger, il implora la protection du duc de Bourbon, Louis II, oncle maternel de Charles VI, ou plutôt il l'acheta par la donation du Beaujolois & de la principauté de Dombes. L'acte en fut passé le 23 juin 1400. A ce prix il obtint sa grace & sa liberté : il en jouit peu, & mourut le 11 août suivant. Le duc de Bourbon se mit en possession de ces deux Etats, qui furent ainsi réunis au Bourbonnois

BERRY (COMTÉ, *puis* DUCHÉ DE). Gérard d'Alsace fut, en 930, le premier comte ou gouverneur du Berry. Il mourut sans enfans. Hérard fut, en 940, le premier comte de Bourges, & ce comté resta dans sa Maison jusqu'en 1094, qu'Herpin, partant pour la Terre-Sainte, où il fut fait prisonnier à Rama par les Sarrasins, vendit son comté soixante mille sous d'or au roi Philippe I, qui le réunit à la couronne.

Le roi Jean fut le premier qui détacha le Berry de la couronne, en 1364. Il le donna en apanage, avec titre de duché, à son troisième fils Jean, dont on se souvient encore dans cette province, & qu'on y appelle *le bon duc Jean*. Son goût pour les bâtimens avoit orné Bourges & le Berry de plusieurs édifices somptueux pour le tems. Il avoit eu trois fils, morts tous trois en bas âge ; & comme il ne laissa que des filles à sa mort, arrivée le 15 juin 1416, le Berry, qu'il n'avoit eu qu'en apanage, & avec la clause exprimée ou présumée de réversion faute d'hoirs mâles, fut réuni à la couronne.

Il en fut détaché une seconde fois, en 1460, par le roi Charles VII, en faveur de Charles de France son second fils, frère de Louis XI, & qu'on croit avoir été sa victime. Ce Prince, à la faveur de la ligue du bien public, s'étant fait donner la Normandie au lieu du Berry, en 1465, cette dernière province (le Berry) fut de nouveau réunie à la couronne.

Le troisième fils du Grand-Dauphin, fils de Louis XIV, eut aussi le duché de Berry en apanage.

Le Roi aujourd'hui régnant (en 1788) en a aussi eu le titre.

Monseigneur comte d'Artois l'a aujourd'hui en apanage, quoiqu'il ne forme pas son titre principal.

BIGORRE (COMTÉ DE). Lorsqu'Inigo Arista, comte de Bigorre sous l'hommage de la France, fut élu roi de Navarre en 840, il céda le Bigorre à Donat-Loup ou Dona-Loup son frère. On croit qu'ils descendoient des ducs de Gascogne, & par conséquent des anciens ducs d'Aquitaine, issus d'Aribert, frère de Dagobert I. Inigo ne donna le Bigorre à son frere que sous la condition de l'hommage envers lui ; ainsi ce comté devint arrière-fief de la couronne de France.

La postérité masculine de Donat-Loup posséda le Bigorre jusqu'en 1080, que Raymond II, mourant sans enfans, laissa pour héritière Béatrix sa sœur.

Bernard I leur père, dans un pélérinage qu'il fit, en 1062, au Puy, mit son comté sous la protection de Notre-Dame-du-Puy, & se soumit à une redevance : de là vient la prétention de l'église du Puy sur le Bigorre.

Béatrix avoit épousé Centulle IV, vicomte de Béarn : elle en eut deux fils, Bertrand ou Bernard, & Centulle.

Bernard mourut sans enfans, en 1113. Centulle laissa une fille, qui fut Béatrix II. Elle avoit épousé Pierre, vicomte de Marsan; elle en eut un fils nommé Centulle II, qui mourut en 1187, laissant une fille unique, nommée Stéphanie.

Elle épousa Pierre, vicomte d'Acs, dont elle

eut une fille nommée Pétronille, qui fut son héritière.

Les mariages de cette Pétronille causèrent des troubles & des révolutions dans le Bigorre.

Alphonse, roi d'Arragon, qui accordoit à cette Princesse une protection intéressée, la maria au vicomte de Béarn, Gaston-*le-Bon*, qu'il mit en possession du Bigorre & du vicomté de Marsan; mais il eut soin de prendre pour lui la vallée d'Aran. Gaston mourut sans avoir eu d'enfans de Pétronille.

Elle se remaria pour lors à don Diego d'Arragon, comte de Cerdagne, neveu du même roi Alphonse, & fils de l'infant don Sanche, comte de Roussillon. Bientôt mécontente de ce mari, elle le quitta sous prétexte de parenté, sans jugement d'aucun tribunal ni ecclésiastique ni séculier; & se croyant libre, parce qu'elle vouloit l'être, elle épousa Guy, fils de Simon de Montfort, ce héros funeste de la croisade contre les Albigeois. Ce troisième mariage dura du moins depuis 1215 jusqu'en 1220, que Guy fut tué avec Amaury son frère aîné, au siége de Castelnaudari. Pétronille eut de Guy de Montfort deux filles, Alix & Pétronille.

Quatrième mariage avec Aymar de Rançon, qui mourut en 1228 sans avoir eu d'enfans.

Cinquième & enfin dernier mariage avec Boson de Mathas, seigneur de Cognac, dont naquit une fille nommée Mathe.

Des deux filles de Guy de Montfort, l'aînée, Alix, avoit épousé un seigneur de Chabanois. Alix mourut avant sa mère. Celle-ci mourut en 1251, ayant institué son héritier Esquivar de Chabanois, fils d'Alix; & comme apparemment sa seconde fille, Pétronille, sœur d'Alix & du même lit, étoit morte aussi, elle fit une substitution en faveur de Mathe sa fille du dernier lit, qu'elle avoit mariée à Gaston VI, vicomte de Béarn.

Ce Gaston fit la guerre à Esquivar de Chabanois, & lui disputa la succession de Pétronille, prétendant qu'Alix sa mère étoit illégitime, parce que le mariage de Pétronille avec don Diego d'Arragon n'ayant jamais été cassé, le mariage de la même Pétronille avec Guy de Montfort, dont étoit née Alix, n'avoit été qu'un adultère. Roger-Bernard, dit *le Grand*, comte de Foix, choisi pour arbitre de ce différend, ne le jugea point: il le termina par une transaction; il adjugea le Haut-Bigorre à Esquivar, & le Bas-Bigorre à la vicomtesse de Béarn, Mathe.

Esquivar n'ayant point d'enfans, fit don entre-vifs de son comté à Simon de Montfort, comte de Leicester, son oncle, pour en jouir après lui, & remit d'avance à Leicester quelques châteaux & quelques places. Celui-ci voulut se mettre en possession de tout le reste, sans attendre la mort de son neveu: Esquivar indigné prit les armes, fit annuller la donation pour cause d'ingratitude, & se maintint dans son comté. Il mourut en 1283, ayant institué son héritière Laure sa sœur, qui avoit épousé Raymond VI, vicomte de Turenne.

Laure fut troublée dans la possession du comté de Bigorre par une foule de prétendans.

1°. Mathe, vicomtesse de Béarn, fille du dernier lit de Pétronille, & substituée par elle à Esquivar, avoit laissé une fille nommée Constance, laquelle fit casser par les Etats de Bigorre le testament d'Esquivar, comme contraire à celui de Pétronille, & se mit en possession du comté de Bigorre. Laure se pourvut devant Jean de Grailly, grand-sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre. Grailly, juge intéressé, ordonna d'abord que le comté fût mis en séquestre entre ses mains.

2°. Une sœur utérine de Laure Mahaud de Courtenay, femme de Philippe de Flandre, comte de Thiern, forma aussi des prétentions,

3°. Ainsi que Mathe de Béarn, sœur puînée de Constance, laquelle étoit veuve de Géraud V, comte d'Armagnac.

4°. L'église du Puy réclama aussi les droits qu'elle prétendoit en vertu de la soumission de Bernard I, dont nous avons parlé.

5°. La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, prétendit aussi que le Bigorre lui appartenoit en vertu d'une donation que Simon de Montfort, comte de Leicester, après la donation à lui faite par Esquivar, en avoit faite à son tour à Thibaut I, roi de Navarre, aïeul de la Reine.

6°. Le Roi lui-même eut des prétentions de son chef. Il avoit acquis, en 1307, les droits de l'église du Puy, moyennant une rente de 300 livres. Il alléguoit de plus une cession antérieure faite, en 1258, au roi saint Louis, par don Jayme, roi d'Arragon, seigneur suzerain du Bigorre, de tous les droits qu'il avoit sur ce comté. Ces droits n'étoient toujours que des droits de suzeraineté, qui ne donnoient pas lieu à la réunion tant qu'il restoit des héritiers légitimes; mais le Roi n'alléguoit des droits que pour fortifier ceux de la Reine: il la fit subroger à ceux de l'église du Puy dans la même intention.

Nous avons dit que le sénéchal de Guienne avoit ordonné le séquestre, mais il y avoit appel de la sénéchaussée de Guienne à la cour du Roi ou à son parlement. Ce tribunal, par un premier arrêt rendu en 1290, adjugea le comté de Bigorre à Constance, fille de Mathe; puis, par un second arrêt rendu en 1292, où l'influence de l'autorité royale se faisoit peut-être un peu sentir, Constance fut dépossédée, & le comté mis en séquestre entre les mains du Roi. Quand il y fut, on sent bien qu'il y resta, & que le Roi sut se maintenir en possession de ce domaine, soit à titre de séquestre nommé, soit à titre de souverain, mais réellement par la raison du plus fort.

BLOIS, CHARTRES & TOURAINE (COMTÉS DE). Ces trois comtés furent long-tems réunis dans une même main. Thibaud I s'empara des trois

villes, de Blois, de Chartres & de Tours, en 920, à la faveur des guerres civiles de Charles-le-Simple & des fils de Robert-le-Fort. Raoul, devenu Roi, lui en confirma la possession, & Thibaud devint, ainsi que ses successeurs, un des plus puissans seigneurs de France.

En 1019, Eudes II, arrière-petit-fils de Thibaud I, devint plus puissant encore, ayant recueilli la succession d'Étienne son cousin, comte de Champagne & de Brie.

Thibaud IV son fils déchut un peu de cette grande puissance. Etienne son frère eut la Champagne & la Brie pour partage. Thibaud n'eut, comme les prédécesseurs d'Eudes II, que Blois, Chartres & la Touraine, encore perdit-il la Touraine, ayant été fait prisonnier dans une bataille contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui, ayant pris la ville de Tours, se fit céder par Thibaud le reste de la Touraine par le traité qui le remit en liberté. Thibaud se vit bientôt amplement dédommagé de cette perte. Etienne son frère étant mort, Thibaud s'empara de la Champagne & de la Brie au préjudice d'Eudes son neveu, fils d'Etienne, mais dont la naissance, qui parut assez équivoque aux indifférens, fut jugée très-illégitime par son oncle.

Thibaud, dit *le Grand*, petit-fils de Thibaud IV, cinquième du nom dans les comtés de Blois & de Chartres, second seulement du nom dans les comtés de Champagne & de Brie, eut plusieurs fils. Henri eut en partage les comtés de Champagne & de Brie; Thibaud VI, dit *le Bon*, eut ceux de Blois & de Chartres.

Louis I son fils, un des chefs de la croisade de Constantinople en 1198, de cette croisade qui donna naissance à l'Empire des Latins, fut tué en 1205 à la bataille d'Andrinople.

Thibaud VII son fils mourut sans enfans en 1218. Ses deux cousines, Elisabeth & Marie d'Avesnes, lui succédèrent. Elles étoient filles de Marguerite de Blois (sœur de Louis I, tante de Thibaud VII), & de Henri, seigneur d'Avesnes. Elisabeth eut le comté de Chartres, Marie celui de Blois. Bientôt Marie les réunit tous deux, Elisabeth étant morte sans enfans.

Marie épousa Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. Jean, un de leurs deux fils, eut en partage ces deux comtés; Guy, fils aîné, fut comte de Saint-Pol.

Jean laissa une fille unique, nommée Jeanne, qui épousa Pierre de France, comte d'Alençon, lequel mourut, en 1283, à Salerne, au retour du voyage d'Afrique, où il avoit accompagné le roi saint Louis son père. Jeanne, devenue veuve, & ayant perdu deux enfans qu'elle avoit eus de son mariage, mais qui étoient morts dans l'enfance, vendit le comté de Chartres au roi Philippe-le-Bel. Il ne resta, dans la succession de Jeanne, que le comté de Blois, dont hérita Hugues de Châtillon son cousin germain, fils de Guy, comte de Saint-Pol.

Cette Maison acquit dans la suite le comté de Dunois & le vicomté de Châteaudun, vers l'an 1382.

Le dernier comte de Blois, successeur de tant de guerriers illustres des Maisons de Blois & de Châtillon, fut un dissipateur & un gourmand excessif, dont l'embonpoint monstrueux attestoit l'intempérance. Il fut, comme tous les dissipateurs, accablé de dettes & obligé de quitter ses biens, qui le quittoient. Ayant perdu Louis, comte de Dunois, son fils unique, qu'il avoit ruiné d'avance, il vendit, en 1391, ses deux comtés de Blois & de Dunois à Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI; ce qui opéra leur réunion, non pas à la couronne, mais au duché d'Orléans, qui fut réuni à la couronne à l'avénement du roi Louis XII, petit-fils de Louis, acquéreur de Blois & du Dunois.

BOULOGNE. Le comté de Boulogne-sur-Mer avoit été d'abord une dépendance du comté de Ponthieu, & les premiers comtes de Ponthieu l'avoient possédé. Ce furent les fils de Guillaume I, second comte de Ponthieu, qui partagèrent ses Etats. Guillaume II, l'aîné, eut le Ponthieu. Arnoul, second fils, eut, en 970, le comté de Boulogne pour partage, & fut le premier comte particulier de Boulogne.

Eustache II son petit-fils fut père de Godefroi de Bouillon & de Baudouin, qui tous deux furent rois de Jérusalem. Il eut un troisième fils, Eustache III, qui avoit fait avec ses freres le voyage de la Terre-Sainte, mais qui, en étant revenu l'an 1100, fut possesseur paisible du comté de Boulogne, & de son mariage avec Mahaud, fille de Malcolm III, roi d'Ecosse, eut une fille unique, nommée aussi Mahaud, qui fut héritière du comté de Boulogne, en 1115.

Elle épousa Etienne de Blois, qui fut le roi d'Angleterre, Etienne, & qui, en 1139, remit le comté de Boulogne à Eustache son fils aîné, gendre du roi de France, Louis-le-Jeune. Ni Eustache ni Guillaume son frère ne laissèrent d'enfans, & Marie leur sœur leur succéda. Le roi d'Angleterre, Etienne, son père, l'avoit fait élire abbesse de Roméscy en Angleterre; elle obtint dispense de ses vœux, rentra dans le siècle, & recueillit la riche succession de ses pères. Elle épousa Mathieu II, fils de Thierry, comte de Flandre, & mourut en 1170, laissant deux filles, Ide & Mahaud.

Suivons d'abord la postérité d'Ide.

Elle laissa de Renaud, comte de Dammartin, une fille nommée Mahaud, qui, dans la liste des comtes & comtesses de Boulogne, est nommée Mahaud II & Mahaud III, parce qu'elle eut ce comté à deux différentes reprises.

Cette Mahaud épousa, en 1216, Philippe de France, comte de Clermont, fils de Philippe-Auguste, avec lequel l'Histoire n'a pas dédaigné de

remarquer qu'elle se brouilloit très-souvent au jeu des échecs ; elle en eut une fille, Jeanne, mariée à Gaucher de Châtillon, en faveur de laquelle elle abdiqua, en 1245, le comté de Boulogne. Jeanne mourut, en 1251, du vivant de sa mère, sans laisser d'enfans.

Mahaud alors se remit en possession du comté de Boulogne ; elle mourut en 1260, & la postérité d'Ide fut éteinte.

Mais Mahaud sa sœur avoit épousé Henri II, duc de Brabant. De ce mariage étoient nés un fils, nommé Henri comme son père, & deux filles, Marie & Alix de Brabant.

Henri mourut avant sa mère, laissant un fils nommé aussi Henri. Celui-ci n'hérita point du comté de Boulogne ; il fut exclus par ses tantes, Marie & Alix, parce qu'il n'auroit pu hériter que par représentation, & que la représentation n'a pas lieu dans le Boulonois, non plus que dans l'Artois & dans quelques autres provinces.

Mais cette injustice de la loi fut réparée en partie, & du moins le comté de Boulogne ne passa point dans des Maisons étrangères. Marie & Alix n'ayant point d'enfans, le vendirent à ce duc de Brabant, Henri leur neveu, au préjudice duquel elles l'avoient eu.

Henri, à son tour, le revendit à Robert IV, comte d'Auvergne ; & depuis ce tems le comté de Boulogne devint un des principaux domaines des comtes d'Auvergne, quoiqu'assez peu à leur bienséance, à raison de l'éloignement.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la paix d'Arras, en 1435, se fit céder le comté de Boulogne, qui étoit beaucoup plus à sa bienséance à raison des Pays-Bas, son plus riche & son plus vaste domaine, que ce comté augmentoit encore.

Louis XI le reprit en 1477, à la mort de Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon. Bertrand, comte d'Auvergne, lui céda ses droits sur le Boulonois, & reçut en échange le comté de Lauragais & quelques autres biens.

Louis XI réunit à la couronne le comté de Boulogne.

BOURBONNOIS (Comté, *puis* Duché de). Aymar fut, en l'an 900, le premier seigneur de Bourbon & du Bourbonnois.

Il eut pour petit-fils Archambaud I, d'où vint à sa Maison & à son Etat le nom de Bourbon l'Archambaud. On voit, dans la liste des seigneurs de Bourbonnois, jusqu'à dix comtes de ce nom d'Archambaud. Archambaud VIII, mort en 1171, eut pour héritière Mahaud Ire. sa fille, qui, par son mariage avec Guy II, seigneur de Dampierre, porta le Bourbonnois dans cette nouvelle Maison, laquelle se piqua aussi de porter le nom d'Archambaud en l'honneur des aïeux de Mahaud, & en reconnoissance d'un si beau domaine acquis par cette alliance. Guy & Mahaud eurent pour fils Archambaud IX, tué à la bataille de Cognac, en 1238 ; & pour petit-fils Archambaud X, qui, ayant suivi saint Louis à sa première croisade, mourut dans l'île de Chypre, en 1249.

Il laissa deux filles, Mahaud II & Agnès, qui épousèrent deux frères, Eudes & Jean, fils de Hugues V, duc de Bourgogne. Mahaud céda le Bourbonnois à sa sœur, & mourut d'ailleurs sans enfans, en 1262.

Agnès eut de son mariage avec Jean de Bourgogne, comte de Charolois, une fille nommée Béatrix, qui fut son héritière. Ce fut celle-ci qui épousa, en 1271, Robert de France, comte de Clermont-en-Beauvoisis, sixième fils du roi saint Louis, & tige de cette auguste branche de Bourbon qui règne aujourd'hui en France. Elle porta dans cette Maison, outre les grands biens de la Maison de Bourbon l'Archambaud, le comté de Charolois, du chef de son père.

C'est en faveur de Louis de Bourbon, fils de Robert de Clermont & de Béatrix de Bourgogne, que le Bourbonnois fut érigé en duché-pairie, en 1327, par le roi Charles-le-Bel. Ce duché de Bourbon est resté dans la branche aînée de la Maison de Bourbon, jusqu'au tems où il fut confisqué, en 1523, sur le fameux connétable de Bourbon, devenu l'aîné de sa Maison. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, l'article *Bourbon.*)

Par contrat du 26 février 1661, Louis XIV fit, avec Louis II, prince de Condé, dit *le Grand-Condé*, l'échange du duché de Bourbonnois contre le duché d'Albret ; par-là cette branche cadette de la Maison de Bourbon reprit ce titre de ducs de Bourbon, qu'avoit porté long-tems la branche aînée.

BOURGOGNE (Royaume, Duché, Comté de). (*Voyez* ci-dessus l'article *Arles*, & dans le Dictionnaire, l'article *Bourgogne.*)

BRESSE (Comté de). Hugues I fut, en l'an 880, le premier seigneur de Bresse. Sa postérité masculine posséda ce comté sans interruption, d'abord jusqu'en 1220, qu'Ulric II, mourant dans la Terre-Sainte, laissa pour héritière une fille, nommée Marguerite, qui épousa Humbert V, seigneur de Beaujeu ; mais elle mourut sans enfans, & la Bresse resta dans sa Maison, Marguerite ayant eu pour héritier Renaud IV son oncle, frère d'Ulric II.

Guy, fils & successeur de Renaud IV, ne laissa qu'une fille, nommée Sibile, qui, ayant épousé en 1272 Amé V, comte de Savoie, porta par ce mariage la Bresse dans la Maison de Savoie, qui posséda cet Etat ou fut censé le posséder jusqu'à sa réunion à la couronne de France, arrivée en 1601, sous Charles-Emmanuel ; ce duc de Savoie & comte de Bresse étoit petit-fils de Charles, dit *le Bon*, duc de Savoie, dépouillé de presque tous ses Etats par les rois de France, François I & Henri II, pour s'être attaché au parti de Charles-Quint. Il étoit

fils d'Emmanuel Philibert, dit *Tête-de-fer*, qui gagna en 1557 la bataille de Saint-Quentin, & qui fut rétabli dans ses Etats par la paix de Cateau-Cambresis, en épousant la sœur d'Henri II.

Charles-Emmanuel avoit profité des troubles de la Ligue pour envahir le marquisat de Saluces. Henri IV en exigea la restitution : Charles-Emmanuel résista long-tems; il disoit que le mot de restitution étoit un barbarisme dans la langue des Princes. A force d'intrigues & de constance il parvint à conserver le marquisat de Saluces, & ce fut pour lui une espèce de triomphe, puisqu'il sembloit s'être fait un point d'honneur de la conservation de cet Etat; mais il fut obligé de rendre en équivalent la Bresse, le Bugey & le Valromey, qu'il céda pour lors (en 1601) à la France, en échange du marquisat de Saluces, & qui par-là furent réunis à la couronne.

BRETAGNE. (*Voyez*, dans le Dictionnaire, les articles *Bretagne* & *Anne de Bretagne.*)

BRIE. (*Voyez* ci-après l'article *Champagne.*)

CALAIS (COMTÉ D'OYE ET DE). On sait qu'Edouard III, roi d'Angleterre, prit Calais le 31 août 1347, & que les Anglais l'ont conservé depuis ce tems jusqu'au 8 janvier 1558, qu'il fut enlevé à la reine Marie par l'illustre François, duc de Guise, dont, à ce seul titre, le nom doit être à jamais précieux à la France.

Guisnes & tout ce qu'on appelle la terre d'Oye & toutes les dépendances de Calais furent pareillement reconquises & réunies dans le même tems.

CARCASSONNE, BÉZIERS & NIMES. Que ce soit Carcas, un des sept eunuques du roi Assuérus, qui ait bâti la ville de Carcassonne justement cinq cent cinquante ans avant la fondation de Rome, ou que ce soit la dame Carcas, vaillante amazone, veuve de Balabac, un des chefs des Sarrasins du tems de Charlemagne, qui ait donné son nom à cette ville, comme sa représentation, qu'on voit encore sur la porte de la cité, avec l'inscription : *Carcas sum*, semble l'annoncer, c'est ce que nous ne rechercherons point ici. Nous ne remonterons qu'à Roger I, qu'on croit avoir été, en 888, le premier comte ou gouverneur de Carcassonne, & qui mourut en 920.

Sa postérité masculine posséda Carcassonne jusqu'en 1029, que Roger III eut pour héritière Ermengarde sa sœur.

Elle épousa Raymond Trincavel, vicomte de Béziers & d'Agde.

Celui-ci eut une grande guerre à soutenir contre Raymond Bérenger, comte de Barcelone, qui descendoit, comme Ermengarde, de Roger, premier comte de Carcassonne, & qui prétendit partager avec elle ce comté. Quelques succès de Raymond Bérenger forcèrent Trincavel à lui céder Carcassonne, en conservant le reste du comté. Bernard Aton, frère & successeur de Trincavel dans les vicomtés de Béziers & d'Agde, & dans la partie qui lui étoit restée du comté de Carcassonne, continua la guerre contre les comtes de Barcelone, & reprit deux fois la ville de Carcassonne, qui enfin lui resta, mais sous la condition de rendre hommage au comte de Carcassonne, & de se contenter du titre de vicomte. Il épousa Cécile, vicomtesse de Nîmes. Ses divers Etats furent partagés entre ses trois fils, Roger, Raymond & Bernard. L'aîné eut Carcassonne & Alby; Raymond, Béziers; Bernard, Nimes. Raymond finit par réunir tous ces Etats. Il eut des guerres à soutenir contre Raymond V, comte de Toulouse. Il fut massacré le 22 juillet 1167, dans l'église de Béziers, par des rebelles & des conjurés.

Raymond Roger son petit-fils, ayant au contraire embrassé le parti de Raymond VI, comte de Toulouse, fils de Raymond V, & ayant combattu pour les Albigeois, Simon de Montfort conquit sur lui, en 1209, Carcassonne & Béziers, & presque tous ses domaines.

Un fils que laissa Raymond Roger céda dans la suite à saint Louis tous ses droits sur Carcassonne & Béziers, moyennant 600 liv. de revenu.

Simon de Montfort avoit été investi de ses conquêtes. Il devint seigneur de Carcassonne, & reprit le titre de comte que ses prédécesseurs, par lui dépouillés, avoient quitté pour celui de vicomte. Tué en 1219 au siége de Toulouse, il eut pour successeur Amauri son fils, qui en 1222 céda tous ses droits au prince Louis, fils de Philippe-Auguste & père de saint Louis, & ratifia en 1229 cette même cession, d'une manière plus solennelle, en faveur de saint Louis lui-même, qui, à cette époque, réunit à la couronne les comtés de Carcassonne, de Béziers & de Nîmes.

CHALONS-SUR-SAONE (COMTÉ DE). Théodoric I étoit comte de Châlons & de Mâcon en 830.

Bernard, le second de ses arrière-petit-fils, eut pour son partage le comté de Mâcon. (*Voyez Mâcon.*)

Manassès, neveu de Bernard, fils de Manassès-le-Vieux, frère aîné de ce même Bernard, eut le comté de Dijon en 900. (*Voyez Dijon.*)

Châlons continua d'être le partage des aînés. Gisalbert, comte de Châlons, frère aîné de Manassès, & qui s'intituloit *Comte par la grace de Dieu*, ne laissa que deux filles. De plus grands domaines alors échus à cette Maison furent le partage de l'aînée : ce fut la cadette, nommée Véré, qui hérita du comté de Châlons; elle épousa Robert de Vermandois, comte de Troyes.

Adélaïde leur fille unique leur succéda; elle épousa un comte de Lambert, dont on ne sait ni la famille ni le domaine, mais qui forma la seconde branche ou dynastie des comtes de Châlons.

Hugues

Hugues I leur fils leur fuccéda, mais il quitta fon comté pour entrer dans l'état eccléfiaftique; il fut évêque d'Auxerre, & mourut, en 1039, moine à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

Son neveu, Thibaud, & fon petit-neveu, Henri, partagèrent par moitié le comté de Châlons.

Une de ces moitiés fut cédée, en 1113, à l'évêque de Châlons, par un feigneur de cette Maifon. Les fucceffeurs de cet évêque en ont toujours joui depuis, & c'eft de là que leur vient le titre de comtes de Châlons, joint à celui d'évêques. L'autre moitié du comté continua d'être poffédée par la Maifon des comtes de Châlons.

Guillaume II, mort en 1202, ne laiffa qu'une fille, nommée Béatrix, laquelle avoit époufé, en 1188, Etienne II, comte d'Offonne. (*Voyez Offonne.*)

Jean, comte d'Offonne, leur fils, échangea, en 1247, la moitié du comté de Chalons, dont il avoit hérité, contre Senlis & beaucoup d'autres terres. Ce fut avec Hugues IV, duc de Bourgogne, dont il avoit époufé la fœur, qu'il fit cet échange, au moyen duquel le comté de Châlons-fur-Saône fut réuni au duché de Bourgogne, lequel, comme on fait, le fut à fon tour à la couronne en 1477.

CHAMPAGNE & BRIE (Comté de). En 884, Robert I s'empara de plufieurs villes de Champagne, nommément de celle de Troyes, & prit le titre de comte de Troyes. On croit qu'il étoit beau-frère des deux rois, des deux frères, Louis III & Carloman.

Son fils Richard mourut fans enfans en 958 : il étoit beau-frère des rois Eudes & Robert. Voilà, fi l'on veut, une première race des comtes de Champagne.

Robert de Vermandois, troifième fils de ce trop fameux Herbert II, comte de Vermandois, qui trahit le roi Charles-le-Simple, & qui en mourut de remords, s'empara de la Champagne à main armée : il ne tenoit à fon prédéceffeur que par un lien très-foible; il étoit neveu de Richilde, femme de Richard : ce n'étoit pas là un titre héréditaire; mais tout titre eft bon avec la force. Il eft dans la lifte des comtes de Champagne, fous le nom de Robert II. Il ne laiffa qu'une fille, nommée Hermengarde, qui ne fuccéda point aux Etats de fon père.

Robert avoit fait venir auprès de lui fon frère aîné, Herbert, comte de Meaux, fecond fils d'Herbert II, comte de Vermandois; il l'inftitua fon héritier. Cet Herbert eut un fils, nommé Etienne I dans la lifte des comtes de Champagne; celui-ci mourut fans enfans, & en lui finit la branche mafculine des comtes de Champagne de la Maifon de Vermandois, qui n'avoient été qu'au nombre de trois.

Eudes, fucceffeur d'Etienne, étoit fon parent, mais il n'étoit pas de la même Maifon; il defcendoit bien, comme lui, d'Herbert II, comte de Vermandois, mais par femme feulement : c'étoit par Leutgarde, fille d'Herbert, femme de Thibaut II, comte de Blois, bifaïeul d'Eudes, auffi comte de Blois. Eudes fut donc à la fois comte de Champagne & de Blois, & encore de Chartres & de Tours, poffédés alors par les comtes de Blois. Il fe vit un des plus puiffans feigneurs de France, & il fit ombrage au roi Robert, comme un vaffal trop redoutable à un Roi trop foible; mais Eudes périt par fon ambition. Toujours avide de conquêtes & d'agrandiffement, il s'empreffa de difputer à Conrad-le-Salique la fucceffion du royaume de Bourgogne après la mort de Rodolphe III. Conrad étoit mari de Gifèle, nièce de Rodolphe, & c'étoit à ce titre que Rodolphe l'avoit inftitué fon héritier. Eudes étoit auffi neveu de Rodolphe; il étoit fils de Berthe fa fœur aînée. Il conquit d'abord une partie du royaume de Bourgogne, mais Conrad l'en chaffa en 1032, & força Eudes d'abandonner fes prétentions par un traité qu'Eudes s'empreffa de violer en entrant à main armée dans le duché de Bourgogne; mais il fut vaincu & tué à la bataille de Bar le 15 feptembre 1037.

Son fecond fils, Etienne II, eut, dans fon partage, la Champagne & la Brie, qui en fut toujours comme une annexe.

Nous avons dit, à l'article *Blois*, comment Thibaud II, frère aîné d'Etienne, & qui avoit eu dans fon partage les comtés de Blois, Chartres, &c. s'empara de la Champagne à la mort d'Etienne, au préjudice d'un fils qu'il laiffoit, mais dont la naiffance parut équivoque. (*Voyez* l'article *Blois.*)

La poftérité mafculine de ce Thibaud poffédа la Champagne. Son arrière-petit-fils, Henri I, dit *le Riche*, dont le règne fut nommé *l'âge d'or de la Champagne*, eut deux fils, Henri II, qui fut comte de Champagne, & Thibaud, qui eut le comté de Meaux.

Henri s'étant croifé, en 1191, avec les rois de France & d'Angleterre, Philippe-Augufte & Richard Cœur-de-Lion, mourut à Tyr en 1192, étant tombé d'une baluftrade de fon palais. Richard lui avoit fait époufer Ifabelle, reine de Jérufalem. De ce mariage naquirent deux filles, Alix, qui époufa Hugues I, roi de Chypre; Philippine, qui époufa Erard de Brienne; elles portèrent à leurs maris leurs prétentions au trône de Jérufalem, mais elles furent exclues de la fucceffion au comté de Champagne, qu'on fuppofa être un fief mafculin : ce fut Thibaud leur oncle, comte de Meaux, frère de Henri II, qui hérita de la Champagne. Il fut père d'un autre Thibaud, le plus célebre des Princes de ce nom, le plus célèbre même de tous les comtes de Champagne. C'eft celui dont nous avons des chanfons amoureufes, dont on croit que la reine Blanche, mère de faint Louis, fut l'objet. C'eft celui qui fut foupçonné d'avoir, par des motifs de rivalité, avancé les jours de Louis VIII, mari de Blanche. C'eft celui qui joua un rôle affez équivoque dans les

troubles du royaume pendant la minorité de ſaint Louis, & dont on dit que l'adroite Blanche ſe ſervoit comme d'un eſpion & d'un agent ſecret pour déconcerter les projets de la confédération armée contre elle. Ce fut lui enfin qui, toujours heureux en ſucceſſions, recueillit encore, en 1234, celle de Navarre.

Sur la ſuite, voyez l'article *Champagne*, dans le Dictionnaire.

CHAROLOIS (Comté de). Hugues IV, duc de Bourgogne, donna en partage, en 1262, à Jean I ſon ſecond fils, la châtellenie de Charolois. Jean I épouſa Agnès, dame de Bourbon, héritière de Bourbon l'Archambaud, de la Maiſon de Dampierre. Il ne lui reſta de ce mariage qu'une fille nommée Béatrix, qui épouſa, en 1272, Robert de Clermont, fils de ſaint Louis, tige de la branche royale de Bourbon. Le Bourbonnois & le Charolois ayant été portés dans la Maiſon de France par cette Béatrix, ce fut en faveur de ce mariage que ſaint Louis érigea en comté la châtellenie de Charolois.

Le Charolois fut le partage de Jean, ſecond fils de Robert de Clermont & de Béatrix de Bourgogne : le Bourbonnois échut à l'aîné.

Jean II, mort en 1316, ne laiſſa que des filles ; l'aînée, nommée Béatrix comme ſon aïeule, eut le Charolois.

Cette Béatrix IIe. épouſa, en 1327, Jean, comte d'Armagnac. Les comtes d'Armagnac, devenus par ce mariage comtes de Charolois, le vendirent, en 1390, à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, dont l'arrière-petit-fils, Charles-le-Téméraire, porta, du vivant de Philippe-le-Bon ſon père, le titre de comte de Charolois. A la mort du comte de Charolois, en 1477, Louis XI s'empara du Charolois comme de la Bourgogne & d'une partie des Pays-Bas ; mais en 1493, Charles VIII ſon fils, moins avide du bien d'autrui, ou moins ardent à défendre des droits légitimes, rendit le comté de Charolois à Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, fils de Maximilien d'Autriche & de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire. Il y mit ſeulement la condition de l'hommage.

Le comté de Charolois étoit originairement une dépendance de la Bourgogne, & la Bourgogne fut long-tems un objet litigieux entre la France & la Maiſon d'Autriche.

Lorſque ces deux puiſſances étoient en guerre, le Charolois étoit toujours ſaiſi & occupé par les Français ; mais enfin, à la paix des Pyrénées en 1659, le Charolois fut rendu au roi d'Eſpagne, Philippe IV. Il ne lui reſta pas cependant : Louis II, prince de Condé, dit le Grand-Condé, le fit ſaiſir pour avoir le paiement de certaines ſommes qui lui étoient dues par le roi d'Eſpagne, & la poſſeſſion lui en fut adjugée, le haut domaine réſervé au roi de France.

Tel eſt le dernier état des choſes, & en conſéquence nous avons vu un des puînés de la Maiſon de Condé, oncle de M. le prince de Condé d'aujourd'hui, porter le titre de comte de Charolois, & une des Princeſſes ſes ſœurs porter auſſi le nom de mademoiſelle de Charolois.

COMMINGES (Comté de). La ſucceſſion des comtes de Comminges commence par ſix Bernards, qui ſe ſuivent immédiatement de père en fils. Le premier fut comte de Comminges en 1130, & mourut en 1142.

Bernard III ſon petit-fils eut trois femmes ; il fut ſéparé des deux premières pour cauſe de parenté, principe de divorce alors très-fécond & très-commode pour les époux dégoûtés de leur union. Au moyen de ce double divorce, Bernard III eut trois femmes vivantes en même tems.

Bernard VI ſon arrière-petit-fils eut auſſi trois femmes, mais ſucceſſivement : il eut de la ſeconde deux filles, Cécile & Eléonore ; il eut de la troiſième un fils, nommé Jean, qui s'intituloit *par la grace de Dieu*, vicomte de Turenne & comte de Comminges. Il mourut en 1340. Cécile, ſa ſœur conſanguine, lui ſuccéda.

Mais Pierre-Raymond ſon grand-oncle, fils de Bernard IV, diſputa, en vertu d'une ſubſtitution, le comté de Comminges, qui lui fut en effet adjugé en 1341. Il mourut la même année, & Pierre-Raymond II, ſon fils, ne laiſſa qu'une fille, nommée Marguerite, qui lui ſuccéda en 1375.

Elle eut de Jean II, comte d'Armagnac, deux filles, Jeanne & Marguerite, qui furent toutes deux mariées, mais qui toutes deux moururent ſans enfans du vivant de leur mère. Celle-ci, reſtée veuve & ſans enfans en 1391, ſe remaria deux fois, la première à Jean III, comte de Fezenſaquet, mort en 1405 ; la ſeconde à Mathieu de Foix ; celui-ci voulut forcer ſa femme a l'inſtituer ſon héritier, inconvénient particulier aux femmes dans les pays de droit écrit, qui leur donne la faculté funeſte d'avantager leurs maris, faculté que la plupart de nos coutumes leur ont prudemment enlevée pour la ſûreté même de leur perſonne. L'exemple de Marguerite peut ſervir de leçon à cet égard. Mathieu, ſur ſon refus, la retint vingt-trois ans priſonnière & ſéqueſtrée de toute ſociété, menant une vie miſérable. Elle trouva enfin le moyen de faire connoître à Charles VII ſes malheurs, & l'oppreſſion où la tenoit un tyran avide. Soit intérêt, ſoit juſtice, Charles ne lui refuſa point ſa protection ; il alla, en 1444, dans le comté de Comminges, & la fit mettre en liberté : il reçut le prix de ce bienfait. Pénétrée de reconnoiſſance, Marguerite lui fit une donation entre-vifs de ſon comté de Comminges, ſe dépouillant non-ſeulement de la propriéte, mais même de l'uſufruit, moyennant un revenu honnête que Charles VII lui aſſigna pour ſa ſubſiſtance. Ainſi le comté de Comminges fut réuni à la couronne en 1444.

La comtesse Marguerite vécut encore dix-sept ans, & mourut âgée de cent ans, en 1461. Ainsi en retranchant même de sa vie les vingt-trois ans où elle a langui dans la captivité, elle se trouve avoir encore rempli une carrière plus longue que celle même du commun des vieillards.

DAUPHINÉ. *Dauphins* de Viennois & d'Auvergne.

Quant aux dauphins de Viennois (*voyez* dans le Dictionnaire les articles *Dauphin*, *Beaumont*, *Humbert II* & *Latour-au-Pin*).

Quant aux dauphins d'Auvergne (*voyez* ci-dessus le second article *Auvergne*).

DIJON (COMTÉ DE). Manassés, premier comte de Dijon en l'an 900, étoit le second fils de Manassés, dit *le Vieux*, comte de Châlons. (*Voyez Châlons.*) Valon, le second de ses petits-fils, est la tige de la Maison de Vergi. La postérité masculine de Manassés posséda le comté de Dijon selon l'ordre de primogéniture, jusqu'en 1082, que Letalde, dernier comte, étant mort sans enfans, & sa race même étant entiérement éteinte, Eudes I, duc de Bourgogne, réunit à son duché le comté de Dijon.

DUNOIS (COMTÉ DE). Le comté de Dunois passa par des femmes dans une infinité de Maisons différentes. En 954, Geoffroy I fut le premier vicomte de Châteaudun.

Sa petite-fille, Mélisende, fille unique de Geoffroy II, épousa Guérin de Bélesme, comte du Perche, dans la Maison duquel elle porta le Dunois. Cette Maison le posséda jusqu'en 1220, que Geoffroy V mourut, ne laissant qu'une fille nommée Clémence, qui épousa Robert de Dreux, Prince du sang de France.

Ils n'eurent aussi qu'une fille unique, Alix, qui épousa Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France, tué en 1302 à la bataille de Courtray.

De ce mariage il ne naquit que des filles : l'aînée, Alix de Clermont, épousa Guillaume de Flandre, seigneur de Tenremonde.

Jean I leur fils n'eut que des filles : Marguerite, la seconde, eut en partage le vicomté de Châteaudun, qu'elle porta en mariage à Guillaume de Craon, seigneur de Sainte-Maure.

Pierre de Craon leur fils, ce fameux coupable, vendit, vers l'an 1382, le Dunois à Jean, comte de Blois (*voyez* l'article *Blois*), père de ce gourmand dissipateur, qui le revendit, avec le comté de Blois, à Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI.

Charles, duc d'Orléans, fils de Louis, donna, en 1438, à son frère naturel, Jean, bâtard d'Orléans, le comté de Dunois, en échange du comté de Vertus. C'est ce fameux comte de Dunois, le héros du règne de Charles VII, & la tige de la Maison de Longueville, Charles VII ayant ajouté au comté de Dunois le comté de Longueville.

Ce fut son petit-fils, Jean, cardinal de Longueville, qui, étant tuteur des princes de Longueville ses neveux, fit bâtir le château de Châteaudun.

Sa petite-nièce, Rénée, fille de François II, pour qui Longueville fut érigé en duché-pairie en 1505, fut comtesse de Dunois depuis la mort de son père, arrivée en 1512, jusqu'au 23 mai 1515. Mais elle ne porta point ce comté dans une Maison étrangère, étant morte à l'âge de sept ans.

Louis I, son oncle paternel, frère de François II, lui succéda. Il épousa l'héritière de la souveraineté de Neufchâtel, qui passa, ainsi que le comté de Dunois, à sa postérité.

Le dernier Prince de la Maison de Longueville, Jean-Louis-Charles, qui étoit prêtre, & qui mourut fou en 1694, avoit donné le comté de Dunois à un fils naturel du duc de Longueville, Charles Paris son frère, tué au passage du Rhin en 1672. Ce fils naturel, nommé Charles-Louis, & qui fut légitimé cette même année 1672, fut tué au siége de Philisbourg en 1688. Alors Jean-Louis-Charles son oncle recueillit sa succession par droit de retour. Il eut pour héritière Marie de Longueville sa sœur consanguine, qui avoit épousé, en 1647, Henri de Savoie, duc de Nemours. Elle mourut sans enfans en 1707, & alors Louis XIV réunit le comté de Dunois à la couronne.

EVREUX (COMTÉ D'). Le premier comte d'Evreux fut Robert, second fils de Richard I, duc de Normandie. Son père lui donna Evreux en apanage en 998. Après la mort de sa femme il entra dans l'état ecclésiastique, & fut archevêque de Rouen ; il avoit un fils qui lui succéda, & sa postérité resta en possession du comté d'Evreux jusqu'en l'an 1200, qu'Amaury IV, fils de Simon, dit *de Montfort*, & père du trop célèbre Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, vendit à Philippe-Auguste le comté d'Evreux, en conservant le comté de Montfort : première réunion d'Evreux à la couronne. Evreux fut ensuite donné en apanage, en 1285, à Louis de France, troisième fils du roi Philippe-le-Hardi : ce Prince fut la tige de la branche d'Evreux de la Maison de France ; il fut aieul paternel du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, & bisaïeul de Charles-le-Noble, aussi roi de Navarre, qui, par traité du 9 juin 1404, vendit au roi Charles VI le comté d'Evreux : seconde réunion. Charles IX, en 1569, donna le comté d'Evreux à son frère François, duc d'Alençon, qui mourut sans enfans en 1584 : troisième réunion. Ce même comté fut donné en échange de Sedan au duc de Bouillon, en 1651, & depuis ce tems il est resté dans cette illustre Maison. (*Voyez Sedan.*)

FEZENSAC & FEZENSAQUET (COMTES DE). Guillaume Garcie, premier comte de Fezen-

ſac en 910, deſcendoit des ducs de Gaſcogne & d'Aquitaine, deſcendus de Clovis par Aribert, frère de Dagobert I, & ſon ſecond fils forma la branche d'Armagnac, éteinte en 1503. Son fils aîné, Othon, dit *le Louche*, lui ſuccéda dans le comté de Fezenſac : cinq autres comtes ſe ſuccédèrent de père en fils juſqu'en 1120, que le dernier de ces cinq comtes ne laiſſa qu'une fille, nommée Béatrix, laquelle ne laiſſa auſſi qu'une fille, morte ſans enfans en 1140. Alors Fezenſac paſſa par ſucceſſion à la branche d'Armagnac, & fut réuni au comté de ce nom.

De cette branche d'Armagnac deſcendoit Gaſton, premier comte ou vicomte de Fezenſaquet, en 1283 ; il étoit fils de Géraud V, comte d'Armagnac.

Il eut quatre ſucceſſeurs de père en fils ; les deux derniers firent la guerre aux comtes d'Armagnac, & furent malheureux. Géraud II, le pénultième, fut fait priſonnier par le connétable Bernard VII, comte d'Armagnac, qui l'enferma dans une citerne, où il le laiſſa mourir de miſère, en 1403 ; il traita de même Jean II, fils de Géraud, & de plus lui fit crever les yeux, & fit auſſi périr Arnauld, frère de Jean II, & par ces violences & ces crimes réunit le Fezenſaquet à l'Armagnac, juſqu'à ce qu'il fut maſſacré, en 1418, par les Bourguignons lorſqu'ils ſurprirent Paris la nuit du 28 au 29 mai.

FLANDRE (Comté de). On fait remonter à l'an 800 l'origine des ſouverains particuliers de la Flandre ; elle eſt due à Charlemagne, qui, en l'an 800, établit un grand-foreſtier & gouverneur héréditaire de la Flandre : celui qu'il inſtitua ſe nommoit Lideric.

Son petit-fils fut Baudouin, dit *Bras-de-Fer*, qui, étant devenu amoureux de Judith, fille de Charles-le-Chauve, l'enleva inſolemment de la cour du Roi ſon père, avec le conſentement de la Princeſſe. Charles, outragé ainſi dans ſa puiſſance royale, dans ſon autorité paternelle, dans l'honneur de ſa famille, éclata, pourſuivit le raviſſeur, ne reſpira long-tems que la vengeance, & finit par donner ſon conſentement au mariage, moitié pour les intérêts de ſa fille, moitié pour les ſiens. Baudouin reconnut tenir les comtés de Flandre & d'Artois comme dot de la Princeſſe, ſous l'hommage de la France : ce fut ce Baudouin qui fit bâtir les châteaux de Bruges & de Gand. Il mourut en 877.

Baudouin II ſon fils ne fut pas moins célèbre par des actions hardies & par des crimes. Charles-le-Simple lui ayant ôté, on ne ſait pas bien pour quelles raiſons, la ville d'Arras, Baudouin s'en prit à Foulques, archevêque de Rheims, premier miniſtre de Charles, & qui, dans un concile tenu en 893, avoit déjà fait excommunier Baudouin comme raviſſeur des biens de l'Egliſe ; Baudouin, pour ſe venger, fit aſſaſſiner Foulques en 898, par Vinomare, ſeigneur de Lille.

Arnoul I, dit *le Grand* & *le Vieux*, fils de Baudouin II, recouvra l'Artois & gouverna bien ſes peuples : il ſe permit cependant quelques crimes politiques ; il fit aſſaſſiner Guillaume, dit *la Longue-Epée*, duc de Normandie ; il aſſocia aux ſoins de l'adminiſtration Baudouin III ſon fils, qui ajouta encore à la gloire du règne de ſon père, avant lequel il mourut.

Baudouin IV, dit *le Barbu*, petit-fils de Baudouin III, & arrière-petit-fils d'Arnoul I, augmenta ſes Etats ; il prit Valenciennes ſur le comte de Hainault, & acquit, par divers moyens, pluſieurs autres places : il avoit été chaſſé de la Flandre par ſon propre fils, qui lui ſuccéda ; mais il y avoit été rétabli par Robert, duc de Normandie, dont il avoit épouſé la ſœur. Cette ſœur étoit une ſeconde femme de Baudouin IV, & Baudouin V, dit *le Friſon*, ſon fils rebelle, étoit né d'un premier lit : celui-ci fut régent de France pendant la minorité de Philippe I, & l'on fut content de ſon adminiſtration, tant en France qu'en Flandre ; il ſoumit les Friſons, & de là vraiſemblablement lui vient ſon ſurnom de *Friſon*. Il reçut en fief de l'empereur Henri IV, Gand & Valenciennes. Mort en 1067.

Baudouin de *Mons* ſon fils, ſixième du nom de Baudouin, faiſoit ſon ſéjour à Mons, & en tira ſon ſurnom. Mort en 1070.

Baudouin de Mons avoit un frère nommé Robert, & qui fut connu, comme Baudouin V ſon père, par le ſurnom de *Friſon*, & par les mêmes raiſons que ſon père, c'eſt-à-dire, par des avantages remportés ſur les Friſons. Ce Robert-le-Friſon, tuteur d'Arnoul III ſon neveu, fils de ſon frère Baudouin de Mons, dépouilla ſon pupille, & uſurpa ſur lui la Flandre & l'Artois après l'avoir vaincu, le 20 février 1071, à la bataille de Mont-Caſſel, où le malheureux Arnoul fut tué. Ce même Robert-le-Friſon, uſurpateur coupable, fut d'ailleurs un Prince brave & habile ; il mourut en 1093.

Robert II ſon fils fut nommé *le Jéroſolimitain*, parce qu'étant un des chefs de la première croiſade, il prit Jéruſalem. A la gloire de cette conquête, il joignit le refus de la couronne de ce nouveau royaume ; il revint gouverner & gouverna bien ſes Etats, dont il n'avoit été que trop long-tems éloigné. Dans un combat où il portoit du ſecours au roi Louis-le-Gros contre Thibaud II, comte de Champagne, il tomba de cheval, fut foulé aux pieds des chevaux, & mourut des ſuites de cette funeſte aventure, le 4 décembre 1111.

Baudouin VII, dit *le Jeune* & *à la hache*, fils de Robert-le-Jéroſolimitain, prit le parti de Louis-le-Gros contre Henri I, roi d'Angleterre : bleſſé au ſiége du château de Bures, près d'Arques, & ſa plaie ayant été envenimée par ſes débauches, il mourut à vingt-ſix ans, l'an 1119, ſans enfans.

Jusque-là c'étoit toujours la même Maison, la même race masculine qui avoit régné depuis l'an 800 jusqu'en l'an 1119; ici, au contraire, tout va changer, & la Flandre va passer rapidement dans une multitude de Maisons différentes.

Ce fut d'abord un Prince de la Maison de Danemarck qui succéda, en 1119, à Baudouin *à la hache*; il étoit son cousin, fils d'Adèle de Flandre, laquelle étoit fille de Robert-le-Frison, aïeul de Baudouin. Cette descendance étoit son titre : il étoit d'ailleurs étranger, fils de Canut, roi de Danemarck. Un fils naturel de Robert-le-Jérosolimitain, & qui, si le vice de sa naissance n'eût pas été un titre d'exclusion, auroit eu sur le Prince danois l'avantage de la proximité, se déclara son concurrent; il se nommoit Guillaume d'Ypres, & étoit oncle du dernier comte de Flandre. Le roi Louis-le-Gros, suzerain de la Flandre, en donna l'investiture au prince Charles de Danemarck, qui justifia son choix en méritant le surnom de *Bon*. Il vécut saintement & gouverna doucement; il fut aimé de ses peuples, & cependant il mourut assassiné dans l'église de saint Donatien de Bruges, le 12 mars 1127, par des monopoleurs qu'il vouloit empêcher de mettre la famine dans le pays.

Après lui, le même Louis-le-Gros donna l'investiture de la Flandre à Guillaume Cliton, fils de Robert, dit Gambaron, ou *courtes bottes*, ou *courtes heuses*, lequel étoit fils aîné de Guillaume-le-Conquérant. Cliton tiroit son droit de Mathilde de Flandre son aïeule, fille du comte de Flandre, Baudouin V, dit *le Frison*, & femme de Guillaume-le-Conquérant: Cliton eut pour concurrent Thierry d'Alsace, qui descendoit de Gertrude, autre fille de Baudouin V, dit *le Frison*. Il y eut entre Guillaume Cliton & Thierry d'Alsace une guerre sanglante, qui finit par la mort de Guillaume, blessé mortellement au siége d'Alost en 1128; alors Thierry d'Alsace, réunissant tous les suffrages, obtint l'investiture de Louis-le-Gros.

Philippe I son fils fut tué au siége d'Acre en 1191 : il avoit donné, en 1180, le comté d'Artois pour dot à Isabelle sa nièce, qui épousoit le roi Philippe-Auguste, & il eut pour héritière au comté de Flandre, Marguerite sa sœur.

Celle-ci épousa Baudouin, comte de Hainault, qui par ce mariage devint comte de Flandre.

Leur fils, Baudouin IX, non-seulement fut un des chefs de la croisade de Constantinople, mais c'est à lui que commence l'Empire des Latins : il fut le premier élu empereur de Constantinople parmi les Occidentaux croisés en 1204; mais en 1206, voulant soutenir la gloire de cet Empire contre les Bulgares ses voisins & ses ennemis, il tomba entre leurs mains, & le roi des Bulgares le fit, dit-on, mourir dans les tourmens. Henri son frère & Pierre de Courtenay son beau-frère, mari de leur sœur, furent Empereurs après l'infortuné Baudouin.

Ce premier Empereur latin avoit laissé deux filles, Jeanne & Marguerite, qui furent l'une après l'autre comtesses de Flandre. C'est sous le règne de Jeanne que parut un homme qui, à la faveur de quelque ressemblance, se disoit l'empereur Baudouin, échappé aux fers des Bulgares : Jeanne l'envoya au supplice sans être arrêtée par ce qu'il y avoit de terrible dans l'alternative d'immoler un imposteur ou de faire pendre son père. Seroit-ce par remords, & pour se punir de s'être peut-être rendue un peu trop facile sur les preuves de l'imposture de cet homme, qu'elle abdiqua, en 1244, ce pouvoir dont elle s'étoit montrée autrefois si jalouse, & qu'elle prit l'habit monastique dans une abbaye qu'elle avoit fondée ? Elle avoit épousé Ferrand de Portugal, qui fut défait à la bataille de Bovines, & traîné en triomphe à Paris.

Marguerite, sa sœur & son héritière, avoit épousé d'abord Bouchard d'Avesnes son tuteur, qui étoit engagé dans les Ordres, & qui avoit abusé de la foiblesse & de l'ignorance de sa pupille pour la déterminer à ce mariage : il fut cassé du consentement de Marguerite, qui épousa Guillaume de Dampierre; mais il y avoit des enfans du premier mariage, & il y eut de grandes contestations entre les d'Avesnes & les Dampierre, sur la légitimité de l'un ou de l'autre mariage, & sur la succession de Flandre. Les Dampierre l'emportèrent en définitive.

Guy de Dampierre, fils de Marguerite, & sa postérité masculine, posséda le comté de Flandre depuis 1275 jusqu'en 1382, qu'une autre Marguerite, fille & héritière du dernier duc de cette Maison, le porta dans la seconde Maison de Bourgogne, d'où il passa dans la Maison d'Autriche en 1477, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien. Philippe II, roi d'Espagne, leur arrière-petit-fils, donna les Pays-Bas catholiques à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie sa fille, après la mort de laquelle ils revinrent à la couronne d'Espagne en 1634, sous Philippe IV. Dans les guerres continuelles que Louis XIII & Louis XIV firent à l'Espagne du tems de Philippe IV & de Charles II, l'Artois & la partie de la Flandre qu'on appelle la Flandre française, ayant été conquis par les Français, leur furent assurés par la paix des Pyrénées en 1659, & par celle de Nimègue en 1678.

FOIX (Comté de). C'est vers l'an 989 qu'on place le commencement de la Maison de Foix. Roger, comte de Carcassonne, fut le premier comte de Foix : sa postérité posséda le comté de Foix jusqu'en 1398, qu'Isabelle, sœur & héritière de Mathieu, le porta dans la Maison de Grailly, qui forma la seconde Maison de Foix. Cette Maison de Foix-Grailly posséda, de mâle en mâle, le comté de Foix jusqu'en 1482, qu'il passa encore à une femme, Catherine de Foix, laquelle le porta, en 1501, dans la Maison d'Albret avec la couronne de Navarre, qui lui étoit pareillement échue par succession. L'un & l'autre passèrent dans la Maison

de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, père de Henri IV.

FORCALQUIER (Comté de). Ce comté, qui comprenoit autrefois tout ce qui se trouve entre le Rhône, la Durance, l'Isère & les Alpes, a été resserré depuis dans des bornes plus étroites, divers comtés, tels que ceux de Die, de Gap, d'Avignon, d'Embrun, en ayant été successivement détachés.

Boson II, comte de Provence, fils de Boson I, eut deux fils : Guillaume I, qui fut comte de Provence (*voyez* l'article *Provence*), & Rotbaud; celui-ci eut pour son partage le comté de Forcalquier, dont il fut le premier comte en 961 ; il s'intituloit *par la grace de Dieu*. Son fils, Guillaume I, étant mort sans enfans en 1010, eut pour héritière Emme sa sœur.

Celle-ci avoit épousé Guillaume III, dit *Taille-Fer*, comte de Toulouse. De ce mariage naquirent deux fils, dont Bertrand, qui étoit le second, commença la race des comtes de Forcalquier, issue des comtes de Toulouse.

Guillaume II son petit-fils ne laissa qu'une fille, Adélaide, laquelle épousa Ermengaud, comte d'Urgel, dont elle eut Guillaume III, comte d'Urgel du chef de son père, & comte de Forcalquier du chef de sa mère, tige d'une troisième Maison des comtes de Forcalquier : il commença de régner en 1138, & depuis cette époque jusqu'en 1209, c'est toujours sa race masculine qui possède cet Etat.

En 1209, les héritières étoient deux filles, dont l'aînée, Garsinde, succéda au comté de Forcalquier.

Elle épousa le comte de Provence, don Alphonse II ou IV, suivant que l'on veut compter don Alphonse son père, roi d'Arragon, pour un ou pour trois, parce qu'il fut à trois différentes reprises comte de Provence. C'est Alphonse II ou IV qui eut des procès & des guerres contre Béatrix, sœur de Garsinde sa femme, au sujet des droits que Béatrix réclamoit sur le comté de Forcalquier. Alphonse & Garsinde restèrent en possession de ce comté. (*Voyez* l'article *Provence.*)

Par ce mariage d'Alphonse, comte de Provence, avec Garsinde de Forcalquier, le comté de Forcalquier fut réuni au comté de Provence, & les deux comtés furent possédés ensemble par Raymond-Bérenger III, comte de Provence, de la Maison des rois d'Arragon, fils d'Alphonse & de Garsinde. C'est à l'an 1250 que l'on fixe la réunion du comté de Forcalquier au comté de Provence.

FOREZ (Comté de). (*Voy.* l'article *Lyonnois & Forez.*) Le comté de Forez n'ayant point été réuni à la couronne en même tems que le Lyonnois, nous indiquerons ici la succession des comtes de Forez depuis la réunion du Lyonnois à la couronne, jusqu'à celle du Forez au Bourbonnois.

Guigues IV, le dernier de ces comtes, dont nous avons parlé à l'article *Lyonnois*, fit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut au retour dans la Pouille, le 29 octobre 1241.

Guigues V son fils lui succéda : il suivit saint Louis, en 1249, à sa première croisade ; il y eut une jambe cassée dans un combat contre les Sarrasins ; il mourut sans enfans, en 1255.

Il eut pour héritier Renaud II son frère.

Jean I, petit-fils de Renaud II, & Guigues VII, fils de Jean I, servirent les rois de France avec autant de valeur que de fidélité, depuis Philippe-le-Bel jusqu'au roi Jean.

Louis I, fils de Guigues VII, fut tué au combat de Brignais avec le comte de la Marche, Jacques de Bourbon son oncle maternel, par lequel il avoit été armé chevalier : il n'étoit point encore marié ; il eut pour successeur Jean II son frère.

Celui-ci tomba en démence en 1368, & fut tué en 1369, n'ayant pas laissé d'enfans, non plus que son frère.

Guigues VII leur père avoit épousé Jeanne de Bourbon : il en avoit eu, outre Louis & Jean, une fille nommée aussi Jeanne, qui fut mariée à Béraud II, dauphin d'Auvergne : celle-ci mourut en 1366, avant Jean II.

Jeanne de Bourbon leur mère, qui, à la mort de Louis I, avoit prétendu être son héritière, prétendit l'être de tous ses enfans à la mort de Jean II, & se mit en possession du comté de Forez le 18 février 1382.

Jeanne de Forez sa fille avoit laissé une fille, Anne, dauphine d'Auvergne, laquelle avoit épousé Louis II, duc de Bourbon. Ce fut à elle que Jeanne de Bourbon son aïeule fit don du comté de Forez, qui par-là passa dans la Maison de Bourbon, & fut uni au Bourbonnois cette même année 1382.

FRANCE. Duché de France, Comté de Paris.

Ce qu'on appeloit autrefois le duché de France est ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ile-de-France. Robert-le-Fort en fut investi par Charles-le-Chauve, en 861. On sait que ce Robert-le-Fort est le premier auteur connu de la race capétienne : il ne faut donc pas dire, comme quelques auteurs modernes, qu'il descendoit de Childebrand, fils de Charles Martel, car on n'en sait absolument rien ; mais il faut dire, parce que cela est évident, qu'il étoit dès-lors un des plus grands seigneurs du royaume ; qu'il fut l'appui du trône & son défenseur contre les Normands, & qu'il fut tué en combattant contr'eux l'an 866.

Ce duché de France & ce comté de Paris furent possédés après lui par le roi Eudes & le roi Robert ses fils, par Hugues-le-Grand, le Blanc ou l'Abbé, son petit-fils & fils du roi Robert ; enfin,

par Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, & ce fut Hugués Capet qui, par son avénement à la couronne en 987, en fit la réunion à cette même couronne.

FRANCHE-COMTÉ *ou* COMTÉ DE BOURGOGNE. C'est l'ancienne Séquanie. César rend aux Séquanois ou Séquaniens le témoignage qu'ils étoient le peuple le plus vaillant des Gaules. Parmi leurs anciens Rois ou chefs, Catamantalède eut le titre d'ami & d'allié du peuple romain. Les Séquaniens & les Eduens se disputoient la préséance, & cette rivalité excita entr'eux une longue guerre : les Séquaniens, affoiblis par diverses pertes, appelèrent à leur secours ce fameux Arioviste, Prince germain, qui, voulant se saisir de Besançon, fut battu par César.

Les Vandales, les Alains, les Bourguignons, les Francs, ou ravagèrent la Séquanie, ou l'occupèrent successivement.

Les comtes de Bourgogne commencèrent en 937. Léotard, fils d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon par Attalane sa femme (*voyez* l'article *Mâcon*), fut le premier comte de Bourgogne; il mourut en 942, & Albéric son fils étant mort sans enfans en 955, Gerberge, sœur d'Albéric, leur succéda.

Elle eut d'Adalbert, marquis d'Yvrée & roi d'Italie, son premier mari, Otte-Guillaume, dit *l'Etranger*, qui recueillit les comtés de Bourgogne & de Mâcon.

Renaud II son arrière-petit-fils mourut en 1105, à la Terre-Sainte : il étoit frère du pape Calixte II.

Guillaume II, dit *l'Allemand*, fils de Renaud II, fut assassiné en 1126, par des vassaux rebelles qu'il vouloit soumettre, & Guillaume III, fils de Guillaume II, se disposant à venger son père, fut lui-même surpris & massacré avec les ministres & les seigneurs de sa suite, dans une église où il faisoit sa prière : il n'avoit que treize ans, & n'étoit point marié. Il eut pour successeur son cousin Renaud III, petit-fils de Guillaume I, tige commune de Guillaume III & de Renaud III, & fils d'Etienne, comte de Vienne & d'Ossone, lequel étoit frère de Renaud II & du pape Calixte II.

Renaud III refusa de rendre hommage du comté de Bourgogne à l'empereur Lothaire II, qui confisqua ce comté, puis en investit Conrad, duc de Geringhen; celui-ci s'intitula comte de Bourgogne, & voulut faire valoir ses droits : de là une longue & sanglante guerre, dont l'issue fut que Renaud III resta en possession du comté de Bourgogne. Le refus courageux qu'il fit de rendre hommage fut, dit-on, ce qui valut à cette province le nom de Franche-Comté. Renaud fut un puissant Prince : il avoit les mêmes grands officiers que les Rois; il fut le dernier mâle de sa branche; il ne laissa qu'une fille, nommée Béatrix.

Elle épousa, en 1156, l'empereur Frédéric Barberousse : par ce mariage, la Franche-Comté passa dans la Maison de Suabe : Frédéric obligea le duc de Geringhen de renoncer à tous droits sur cette province. L'impératrice Béatrix choisit le troisième de ses fils, Othon, pour lui succéder dans le comté de Bourgogne.

Celui-ci prit le titre de *Comte Palatin*; il mourut le 13 janvier 1200, ne laissant qu'une fille, Béatrix IIe.

Celle-ci épousa Othon, duc de Méranie, & eut pour successeur son fils Othon II, qui mourut en 1248, sans avoir été marié. Sa sœur Alix fut son héritière; elle épousa son cousin Hugues, comte d'Ossone.

Il naquit cinq fils de ce mariage, & Alix, devenue veuve, épousa Philippe, comte de Savoie, auquel elle donna sur le comté de Bourgogne des droits dont il traita dans la suite avec Othon III, l'aîné des enfans d'Alix.

Robert, dit *l'Enfant*, fils d'Othon III, mourut en 1314, à quinze ans, & eut pour héritière Jeanne sa sœur, qui avoit épousé Philippe-le-Long, lequel fut depuis roi de France. Accusée d'adultère, puis reprise par son mari, elle en eut trois filles : l'aînée, Jeanne seconde, lui succéda; elle épousa Eudes III, duc de Bourgogne, & eut pour successeur Philippe de Rouvre son petit-fils, dernier duc de la première Maison de Bourgogne.

Celui-ci étant mort sans enfans, eut pour héritière au comté de Bourgogne sa grand'tante Marguerite, seconde fille de Jeanne Ire. & de Philippe-le-Long : celle-ci avoit épousé Louis, comte de Flandre, de Nevers & de Rhétel, dont elle eut Louis de Male, dernier comte de Flandre de sa Maison, de qui la fille Marguerite, qui avoit épousé Philippe de Rouvre, dernier duc de la première Maison de Bourgogne, épousa dans la suite le prince Philippe-le-Hardi, premier duc de la seconde Maison de Bourgogne; elle hérita en 1382 du comté de Bourgogne, du chef de Marguerite son aïeule; elle le porta dans la seconde Maison de Bourgogne, & Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, dernier duc de cette Maison, le porta dans la Maison d'Autriche par son mariage avec l'archiduc Maximilien, depuis Empereur. La Maison d'Autriche de la branche régnante en Espagne l'a possédé jusqu'au tems de Louis XIV, roi de France, qui conquit deux fois cette province, l'une en 1668, l'autre en 1674, & elle lui fut cédée définitivement par la paix de Nimègue en 1678, & réunie à la couronne de France.

GASCOGNE (DUCHÉ DE). Les ducs de Gascogne, dont nous allons parler, ne sont plus ces ducs de Gascogne descendus des ducs d'Aquitaine & de nos Rois de la première race, mais des gouverneurs, dont le premier, nommé Sanche, fut établi par Charles-le-Chauve en 850. Sa postérité masculine lui succéda jusqu'en 1032, que le duché

de Gascogne passa dans la Maison des comtes d'Angoulême, par le mariage d'Alausa, seconde fille de Sanche-Guillaume, avec Alduin IV, comte d'Angoulême, d'où naquit Berenger, qui, du chef de sa mère, succéda immédiatement à Sanche-Guillaume son aïeul en 1032.

Il eut pour successeur, en 1039, Eudes son cousin, fils de Guillaume-le-Grand, duc de Guienne, mort aussi sans enfans en 1069.

Bernard, comte d'Armagnac, prétendit lui succéder comme son plus proche parent; mais Guillaume Geoffroy, duc de Guienne, réunit par droit de suzeraineté, en 1070, le duché de Gascogne au duché de Guienne, dont il n'a point été séparé depuis.

GUIENNE (Duché de). Les ducs de Guienne remontent si haut, qu'on pourroit douter s'ils étoient originairement des ducs ou gouverneurs nommés par nos Rois, ou des ducs héréditaires. On voit dès 830 un Renaud, comte de la seconde Aquitaine ou duc de Guienne. Il paroît cependant que c'étoit un gouverneur nommé par Louis-le-Débonnaire, qui avoit été roi d'Aquitaine. Ces ducs, devenus indépendans par la décadence de la race carlovingienne, se nommoient indifféremment ducs de Guienne & d'Aquitaine.

De cette race illustre étoit Guillaume I, dit *Tête d'Etoupes*, mort en 963. Guillaume II son fils, dit *Fier-à-Bras*, mort en 993. Guillaume III, dit *le Grand*, fils de Guillaume II, & mort en 1030, qui répandirent tant d'éclat sur ce nom de Guillaume, que, pour plaire aux Gascons, il fallut toujours le prendre par la suite; aussi compte-t-on huit ducs de ce nom jusqu'à la fameuse Eléonore d'Aquitaine ou de Guienne, fille du huitième. Sur la suite, *voyez* l'article *Aquitaine*.

HAINAUT. Le premier comte de Hainaut connu est Rainier, surnommé au *Long-Col*, qui, en 876 & 878, faisoit la guerre au fameux Rollon, chef des Normands, & qui fut le premier duc de Normandie. Rainier fut fait prisonnier par Rollon.

On croit, mais sans preuves, que ce Rainier descendoit d'Erchinoald, maire du palais sous Clovis II, vers le milieu du septième siècle, & de Leudesie son fils, aussi maire du palais sous Thierry II, vers la fin de ce même siècle.

La postérité masculine de ce Rainier I régna en Hainaut sous six Rainier consécutifs, jusqu'au onzième siècle. Alors Rothilde ou Richilde, comtesse de Hainaut, fille unique de Rainier VI, porta le Hainaut dans la Maison des comtes de Flandre par son mariage avec Baudouin, sixième parmi les comtes de Flandre, & premier parmi les comtes de Hainaut. Il y eut alors une succession de six Baudouin de père en fils. Le sixième fut empereur de Constantinople. Jeanne sa fille aînée lui succéda, & en Flandre & dans le Hainaut; elle mourut sans enfans en 1244, & eut pour héritière Marguerite sa sœur : celle-ci fut mère des d'Avesnes & des Dampierre, qui se disputèrent le droit de lui succéder. Saint Louis fit entr'eux une transaction, par laquelle il donna le Hainaut aux d'Avesnes, & la Flandre aux Dampierre. (*Voyez*, dans le Supplément, l'article *Avesnes*.)

Après beaucoup de guerres ruineuses, les parties furent obligées d'acquiescer au bout de dix ans au jugement de saint Louis, & le Hainaut resta aux d'Avesnes. Il y eut quatre comtes de Hainaut de cette Maison. A Guillaume II, le dernier des quatre, neveu de Philippe de Valois, & tué par les Frisons en 1345, sans laisser d'enfans, succéda une autre Marguerite sa sœur, qui fut femme de l'empereur Louis de Bavière.

La Maison de Bavière eut trois comtes, dont le dernier, Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, &c. laissa une fille unique, Jacqueline de Bavière : celle-ci eut quatre maris. Destinée à être reine de France par son premier mariage avec le dauphin Jean, duc de Touraine & de Berry, fils de Charles VI, elle finit par être dépouillée du droit de disposer de ses Etats qu'elle fut obligée d'assurer au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon son cousin-germain, pour racheter la liberté de son quatrième mari, François, seigneur de Borselle ou Berselen, comte d'Ostrevant, qui étoit prisonnier du duc de Bourgogne. On sait comment les Pays-Bas, dont le comté de Hainaut fait partie, passèrent de la Maison de Bourgogne dans la Maison d'Autriche, dont les descendans les possèdent encore aujourd'hui. Les conquêtes de Louis XIV ont seulement introduit un partage du Hainaut, en Hainaut autrichien & Hainaut français. Valenciennes, conquis par Louis XIV en 1677, & qui lui est resté par la paix de Nimègue en 1678, est la capitale du Hainaut français.

LIMOSIN *ou* Comté de LIMOGES. Foulques, premier comte de Limoges, fut investi de ce comté en 840. Sa postérité masculine le posséda jusqu'en 1125, que Guillaume-Elie étant mort sans enfans, Brunisinde sa sœur lui succéda; elle porta ce comté dans la Maison d'Archambaud, vicomte de Comborn son mari.

Cette seconde Maison posséda le Limosin jusqu'en l'an 1263. Alors Guy IV laissa pour fille unique & unique héritière Marie, qui épousa le duc de Bretagne, Artus II.

Aymar V, bisaïeul de Marie, comte de Limoges, avoit été la cause innocente de la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre : il avoit déposé dans Chalus, ville de sa dépendance, un trésor qu'il avoit trouvé. Richard voulut avoir & la place & le trésor, en qualité de seigneur suzerain; comme duc de Guienne, il assiégea Chalus, & fut tué à ce siége en 1199.

Marie eut deux fils : Jean qui succéda au duché de Bretagne, & Guy qui fut comte de Penthièvre : ce dernier eut aussi en partage l'héritage de sa mère, c'est-à-dire,

c'eſt-à-dire, le comté de Limoges. Il laiſſa une fille unique, Jeanne-la-Boîteuſe, qui épouſa Charles de Blois, auquel elle porta en dot, avec le comté de Limoges, des droits litigieux ſur la Bretagne.

Son petit-fils, Jean III, acheta de la branche d'Angoulême, Maiſon d'Orléans, le comté de Périgord. (*Voyez* l'article *Périgord.*)

Le comté de Limoges fut réuni avec le comté de Périgord, d'abord au comté d'Albret, puis enſuite à la couronne.

LORRAINE. (*Voyez* cet article dans le Dictionnaire.)

LYONNOIS & FOREZ (COMTÉS DE). Quant à la fondation de Lyon, voyez dans le Dictionnaire l'article *L. Munatius Plancus*, à ce dernier nom *Plancus*. Quant aux comtes, on croit que Guillaume I fut fait comte ou gouverneur de Lyon & du pays de Forez vers l'an 870 ou 880. Il ſe rendit, comme les autres gouverneurs, ſouverain dans ſon gouvernement, & reconnut pour roi Boſon, roi d'Arles. Guillaume II ſon fils, mort en 920, s'intituloit *Par la grace de Dieu.*

La poſtérité maſculine d'Artaud I ſon frère poſſéda paiſiblement cet Etat juſqu'au comte Artaud III, qui entra en jouiſſance l'an 1030. Celui-ci eut de grands démêlés avec l'archevêque de Lyon, Humbert, qui lui diſputoit la ſeigneurie de Lyon. Ils firent enſemble un concordat, par lequel Artaud céda pluſieurs de ſes prétentions ſur Lyon à l'archevêque, qui lui donna en échange ce qu'il poſſédoit dans le Forez. Artaud III mourut en 1078. Guillaume III ſon petit-fils s'engagea dans la première croiſade, & y fut tué d'un coup de flèche, en 1099, au ſiége de Nicée. Son fils, Guillaume IV, mourut ſans enfans en 1107, & eut pour héritière Ide-Raymonde ſa tante.

Celle-ci épouſa Guignes ou Guigues-Raymond d'Albon; elle en eut pour fils Guignes ou Guigues I, qui lui ſuccéda en 1125, & qui commença la ſeconde Maiſon des comtes de Lyonnois & de Forez, du nom d'Albon.

Le roi de France, Louis-le-Jeune, fut tuteur de Guigues II, fils & ſucceſſeur de Guigues I. Ce Guigues II, devenu majeur, ne voulut point s'en tenir au concordat que le comte Artaud III ſon triſaïeul avoit fait avec l'archevêque de Lyon : il entra dans le Lyonnois à main armée, prit Lyon, mit l'archevêque en fuite : le pape Alexandre III chargea l'archevêque de Tarentaiſe de ménager un accommodement entre l'archevêque & le comte de Lyon. La ville, principal objet de leur conteſtation, fut partagée entr'eux; mais ce ne fut qu'en 1173 que ſe fit l'arrangement définitif. Guigues alors céda, moyennant onze cents marcs d'argent & quelques domaines, le comté de Lyon à l'archevêque & à ſon clergé. Les papes & le roi de France ratifièrent ce traité. C'eſt depuis ce tems que les chanoines de Lyon ont pris le titre de comtes de Lyon. Guigues III, fils de Guigues II, ratifia auſſi la ceſſion faite par ſon père, & partit pour la Terre-Sainte : il mourut, du vivant de ſon père, en 1202. Le père s'étoit retiré dans un couvent; mais Guigues III avoit laiſſé un fils, Guigues IV, qui recueillit la ſucceſſion de ſon aïeul. Cette ſucceſſion ne comprenoit plus que le Forez & une partie du Lyonnois, ſans la ville de Lyon; mais les comtes de Forez prenoient toujours le titre de comtes de Lyon. Renaud I, oncle & tuteur de Guigues IV, étoit archevêque de Lyon, & il avoit un frère chanoine & comte du chapitre de cette ville. Renaud, en remettant à ſon neveu & à ſon pupille le comté de Forez & tous ſes autres biens dont il avoit l'adminiſtration, l'obligea de renoncer au titre de comte de Lyon.

La ville de Lyon, autrefois capitale du royaume de Bourgogne, étoit depuis long-tems ſous la protection des rois de France, leſquels, à ce titre, y avoient des officiers à leur nomination. D'un autre côté, la ville, en vertu de ſes anciens priviléges, ſe gouvernoit en république, & les archevêques & les chanoines, comme ceſſionnaires des comtés de Forez, autrefois comtes de Lyon, prétendoient toute juridiction dans la ville. De tous ces concurrens, le plus redoutable étoit le roi de France, comme le plus puiſſant : il arriva qu'en 1310, dans une ſédition, ſes officiers furent inſultés & chaſſés. Philippe-le-Bel, qui régnoit alors, ſaiſit ce prétexte de ſe rendre entiérement & uniquement le maître de cette ville importante. Il envoya, ſous la conduite de Louis-le-Hutin ſon fils, & de Charles de Valois ſon frère, une armée formidable aſſiéger Lyon : alors tout s'empreſſa de traiter & de céder. La nobleſſe & la bourgeoiſie reconnurent le Roi pour ſouverain, ſauf leurs priviléges, qui furent conſervés. L'archevêque, Henri de Villier, céda ſa juridiction temporelle moyennant quelques terres, & la ſeconde ville de l'Etat, pour la richeſſe & l'importance, fut réunie à la couronne.

MACON (COMTÉ DE). Théodoric I étoit, en 830, comte de Châlons & de Mâcon. (*Voyez Châlons.*)

Théodoric II ſon petit-fils eut deux fils, dont le ſecond, nommé Bernard, eut, dans ſon partage, le comté de Mâcon.

La petite-fille de Bernard, nommée Attallane, héritière de Mâcon en 905, le porta dans la Maiſon de Narbonne par ſon mariage avec Albéric de Narbonne.

Sa petite-fille, Gerberge, devenue, en 955, héritière de ſa Maiſon, épouſa d'abord Adalbert, marquis d'Yvrée & roi d'Italie, puis en ſecondes noces Eudes-Henri de Bourgogne. Elle eut, de ſon premier lit, Otte-Guillaume, qu'elle fit adopter à ſon ſecond mari. La mère de Gerberge avoit porté en dot, à ſon mari, le comté de Bourgogne : Gerberge en avoit hérité, ainſi que du comté

de Mâcon, & Otte-Guillaume hérita de ces deux comtés ; il voulut depuis jouir de tous les droits de l'adoption, & à ce titre succéder même au duché de Bourgogne, du chef d'Eudes-Henri son beau-père & son père adoptif. Sa prétention n'eut point de succès : les héritiers naturels d'Eudes-Henri se maintinrent dans le duché de Bourgogne. Otte-Guillaume, qui fut surnommé *l'Etranger*, peut-être à cause de cette adoption & des prétentions qu'il avoit formées en conséquence, & même de la possession passagère & momentanée qu'il avoit su se procurer du duché de Bourgogne, resta du moins possesseur paisible & incommutable du comté de Bourgogne ou Franche-Comté, ainsi que du comté de Mâcon. Ce dernier fut le partage de Guy son second fils, dont l'arrière-petit-fils, Guy II, Prince pieux, quitta, en 1078, son comté pour se faire religieux dans l'Ordre de Cluny. Sa femme, de concert avec lui, entra aussi dans un couvent de religieuses du même Ordre. Le Mâconnois retourna pour lors à la branche aînée, issue aussi d'Otte-Guillaume par Renaud I, frère aîné de Guy I, & qui avoit eu le comté de Bourgogne en partage. Les deux comtés furent réunis dans la personnne de Guillaume I, dit *le Grand*, successeur de Guy II & descendu de Renaud I.

Le second de ses petits-fils, Guillaume III, eut le comté de Mâcon dans son partage, en 1126;

Ainsi que Gérard, second fils de Guillaume III.

Alix, arrière-petite-fille de Gérard, laquelle avoit épousé Jean de Dreux de Braine, Prince du sang de cette branche de Dreux, se voyant âgée & sans enfans, vendit, en 1245, le comté de Mâcon au roi saint Louis, & se fit religieuse au monastère du Lys, près de Melun, dont elle fut nommée abbesse en 1252. Le comté de Mâcon resta réuni à la couronne.

MAINE (Comté du). Que le Mans, capitale du Maine, tire son nom de Lemanus, Roi celte, qui en ait été le fondateur, ce n'est pas ce que nous avons à examiner ici. Il nous suffit d'observer que Raoul, duc de Bourgogne, investit en 950 du comté du Maine, Hugues I, dont la postérité le posséda jusqu'à Herbert II, qui, mourant sans enfans en 1060, institua pour son héritier Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Mais cette disposition fut attaquée par les héritiers naturels d'Herbert II. Hugues III son neveu, fils d'Hermengarde sa sœur, & d'Azon, marquis de Malespine, s'empara du Mans & de la plus grande partie du Maine, qu'il transmit, en 1100, à Elie son neveu, fils de Saule sa sœur, & de Jean, seigneur de Baugency.

Elie, ainsi que Hugues III, fut toujours en guerre avec les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, pour raison du comté du Maine.

Elie laissa pour héritière une fille unique nommée Sibille, qui épousa Foulques V, comte d'Anjou, & lui porta en dot le comté du Maine. Elle mourut vers l'an 1127.

Depuis ce tems le Maine suit le sort de l'Anjou, passe par la Maison d'Anjou aux rois d'Angleterre de cette Maison, éprouve les mêmes réunions, est conféré aussi, avec le duché d'Anjou, aux deux branches d'Anjou de la Maison de France (*voyez* l'article *Anjou*), & ne se sépare un moment de l'Anjou qu'à la mort de Louis II, duc d'Anjou & roi de Sicile, de la seconde Maison d'Anjou. Celui-ci laissa trois fils, dont le dernier, nommé Charles, eut le Maine dans son partage, & laissa un fils du même nom, qui, ayant succédé à ses deux oncles, Louis III & René, réunit l'Anjou, le Maine & les droits sur la Sicile, & les céda tous à Louis XI : d'où s'ensuivit la réunion de l'Anjou & du Maine à la couronne.

MARCHE (Comté de la). Boson I, dit *le Vieux*, fut, en 927, le premier comte de la Marche.

Bernard son petit-fils, mort en 1032, laissa pour unique héritière Almodis sa fille, laquelle épousa Hugues de Lusignan, dont elle fut séparée, dans la suite, pour cause de parenté. Ce prétexte de parenté faisoit dissoudre alors beaucoup de mariages, &, comme le défaut de titres obligeoit de recourir à la preuve testimoniale pour établir cette parenté, des époux dégoûtés l'un de l'autre, ou dont l'un seulement étoit dégoûté de l'autre, trouvoient aisément des témoins pour déposer d'une parenté ou d'une affinité réelle ou chimérique. La fréquence de ces séparations fit sentir la nécessité d'assurer le sort des enfans nés sous la foi du mariage, &, malgré la séparation subséquente, ils furent déclarés légitimes : ainsi le fils d'Almodis & de Hugues de Lusignan, nommé aussi Hugues de Lusignan, succéda sans difficulté à son père & à sa mère, & fut la tige de la seconde race des comtes de la Marche. Les Lusignans possédèrent ce comté depuis l'an 1080 jusqu'en 1303, que Hugues VIII de Lusignan, mourant sans enfans, mais laissant un frère (Guy, seigneur de Couhé) qui devoit naturellemeut lui succéder, légua au roi de France, Philippe-le-Bel, une partie de ses terres.

Guy supprima le testament de son frère, & se mit en possession des comtés de la Marche & d'Angoulême. Il fut assigné au parlement : il y fut condamné, & tous ses biens confisqués. Des troupes françaises s'emparèrent des comtés d'Angoulême & de la Marche, & des autres domaines de la Maison de Lusignan. Dans la suite, le Roi se fit céder tous les droits de la comtesse de Sancerre, sœur & héritière de Guy. Ainsi s'opéra la première réunion du comté de la Marche à la couronne.

Ce comté fut ensuite donné en apanage, par le même Philippe-le-Bel, à Charles-le-Bel son troisième fils, qui, par son avénement au trône en 1322, fit la seconde réunion.

Le même Charles-le-Bel donna le même comté

de la Marche à Louis de Bourbon, en échange de celui de Clermont

Jacques, second fils de ce Louis I, duc de Bourbon & comte de la Marche, eut ce comté en partage. Blessé à la bataille de Crécy, pris à la bataille de Poitiers, il mourut des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Brignais en combattant contre les grandes compagnies. Pierre son fils aîné fut tué aussi à cette bataille de Brignais, & Jean, frère puîné de Pierre, eut le comté de la Marche.

Jacques II, fils de Jean, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis contre les Turcs : il le fut aussi dans les guerres civiles de France ; il épousa la reine de Naples, Jeanne II, & fut proclamé roi de Naples. Il finit par se faire cordelier à Besançon, & il le fut long-tems. Il ne mourut qu'en 1438 ; mais dès 1417 il avoit remis le comté de la Marche à sa fille, Eléonore de Bourbon.

Celle-ci épousa Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, second fils du connétable d'Armagnac.

Leur fils aîné fut ce duc de Nemours que Louis XI fit décapiter aux halles le 4 août 1477, avec cette circonstance atroce & digne de Louis XI, qu'il fit placer sous l'échafaud ses enfans innocens, pour qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. Le comté de la Marche fut alors confisqué sur le duc de Nemours : troisième réunion à la couronne.

Mais cette réunion n'en fut pas une ; car la confiscation du duc de Nemours fut donnée par Louis XI à Pierre de Bourbon-Beaujeu son gendre, mari de madame Anne de France, qui fut cette célèbre madame de Beaujeu, si puissante sous Charles VIII.

Susanne de Bourbon, leur fille unique & leur héritière, épousa le connétable de Bourbon, Charles, sur lequel, après sa défection en 1523, le comté de la Marche fut confisqué, ainsi que ses autres biens. (*Voyez* l'article *Bourbonnois.*)

MARSEILLE (COMTÉ DE). Marseille fut fondée environ cinq cents ans avant Jésus-Christ, par une colonie de Phocéens, peuples d'Ionie. Cette ville fut soumise successivement aux Empereurs romains, aux Bourguignons, aux Visigoths, aux Français; elle fut gouvernée sous ces derniers par des ducs, puis par des comtes ou vicomtes.

Le premier de ces comtes fut Guillaume I, qui commence en 987, en même tems que la troisième race de nos Rois. Tantôt le comté de Marseille fut possédé par indivis par des frères, tantôt il fut partagé entre différentes branches, qui toutes vendirent successivement aux consuls de Marseille les diverses portions qui leur étoient échues. La vente de la dernière de ces portions fut consommée en 1230.

MONTLUÇON (COMTÉ DE). Les comtes de Montluçon étoient une branche de la Maison de Bourbon-l'Archambaud. Gérard de Bourbon, troisième & dernier fils d'Archambaud II, comte de Bourbon, eut pour partage, en 1019, la ville & le district de Montluçon en Bourbonnois. Son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils (ce dernier nommé Archambaud), possédèrent ce comté de Montluçon. Archambaud ne laissa qu'une fille nommée Béatrix, qui épousa Archambaud IX, seigneur de Montluçon. (Sur ce nom d'Archambaud, *voyez* l'article *Bourbonnois.*)

Par cette alliance Montluçon retourna vers sa source, & y fut réunie & confondue vers l'an 1211.

MONTPELLIER (COMTÉ DE). Le premier comte de Montpellier, Guy, étoit un seigneur du pays, renommé entre les guerriers de son tems, que l'évêque & les habitans de cette ville, fatigués des courses & des hostilités de leurs voisins, élurent en 1100 pour leur défenseur & pour leur seigneur. Il remplit les vœux & les espérances de ses nouveaux sujets.

Quatre Guillaumes lui succèdent de père en fils : le quatrième, mort en 1204, laissa pour héritière Marie sa fille.

Elle épousa don Pèdre II, roi d'Arragon, qui, étant passé en Languedoc pour secourir le comte de Toulouse & les Albigeois, fut tué en 1213 à la bataille de Muret. Don Jayme ou Jacques I qu'elle avoit eu du roi don Pèdre, lui succéda.

Don Jayme II, fils puîné de don Jayme I, eut en partage le royaume de Majorque & la seigneurie de Montpellier.

Suivent trois autres rois de Majorque, qui se succèdent de père en fils, & dans ce royaume, & dans le comté de Montpellier.

Le dernier de ces Rois, Jayme IV, ayant été dépouillé de son royaume de Majorque par don Pèdre IV, roi d'Arragon, son beau-frère, & ayant besoin d'argent pour lever une armée, & se mettre en état de recouvrer le royaume de ses pères, commença par se dépouiller de ce qui lui restoit, en vendant, en 1350, le comté de Montpellier au roi de France, Philippe de Valois, moyennant cent vingt mille écus d'or; ce qui consomma la réunion de tout le Languedoc à la couronne.

NAVARRE (ROYAUME DE). Il y a incertitude & diversité d'opinions, tant sur l'origine du royaume de Navarre, que sur l'époque où on la rapporte. Ce qu'on sait certainement, c'est que le premier de ses Rois, soit Garcias Ximenès en 716, soit Inigo, dit Arista, vers 840, étoit de la Maison française de Bigorre. (*Voyez* cet article.) La postérité masculine d'Inigo posséda cette couronne jusqu'en 1234, qu'elle passa par alliance dans la Maison des comtes de Champagne.

Jeanne de Navarre, fille de Henri I (parmi les rois de Navarre, & III parmi les comtes de Champagne), épousa Philippe-le-Bel, & alors la couronne de Navarre fut réunie à celle de France dans la personne de Louis-Hutin, fils aîné de Philippe-le-Bel & de Jeanne de Navarre.

Jeanne, fille de Louis-Hutin, porta la Navarre, couronne féminine, dans une autre branche de la Maison de France (la branche d'Evreux), d'où elle a passé par alliances dans les Maisons de Foix, puis d'Albret, puis enfin elle a été irrévocablement réunie à la couronne de France dans la personne de notre roi Henri IV, fils d'Antoine de France, duc de Bourbon, & de Jeanne d'Albret, reine de Navarre (en 1589).

NEVERS, NIVERNOIS (COMTÉ, *puis* DUCHÉ DE). En 865 Charles-le-Chauve nomma Bernard, gouverneur de la province de Nivernois: celui-ci s'appropria son gouvernement, comme faisoient dès-lors la plupart des autres gouverneurs; il prit la qualité de comte de Nevers, qui fut héréditaire dans sa Maison. Elle posséda le comté de Nevers par succession de mâle en mâle jusqu'en 1181, que Guillaume VII eut pour héritière Agnès sa sœur.

Le roi Philippe-Auguste lui fit épouser en 1184, Pierre, seigneur de Courtenay & de Montargis. De ce mariage naquit Mahaud, qui fut héritière du Nivernois: pendant sa minorité Pierre de Courtenay son père eut la garde-noble des comtés de Nevers, Auxerre & Tonnerre. Il soutint une guerre malheureuse contre Hervé, seigneur de Donzy. Pierre fut battu, fait prisonnier, & obligé, pour obtenir sa liberté en 1199, de donner Mahaud sa fille à Hervé; encore fallut-il que le roi Philippe-Auguste s'entremît de cet accommodement. Pierre de Courtenay alla depuis dans l'Orient, où, du chef de sa seconde femme, Iolande de Flandre, il fut empereur de Constantinople.

Mahaud eut, de son mariage avec Hervé de Donzy, une fille nommée Agnès, qui épousa en 1221 Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol; elle mourut en 1225, & Guy de Châtillon en 1226. De ce mariage naquit Gautier de Châtillon. Mahaud son aïeule vivoit toujours: elle avoit été séparée en 1213 de son mari Hervé pour cause de parenté, &, celui-ci étant mort en 1222, elle s'étoit remariée en 1225 à Hugues V, comte de Forez; celui-ci étant mort en 1241, sans qu'il restât de ce mariage, non plus que du précédent, aucun fils qui pût exclure les Châtillon de la succession du comté de Nevers, Mahaud remit ce comté à son petit-fils, Gautier de Châtillon, & se fit religieuse à Fontevraud.

Gautier mourut à la Terre-Sainte sans enfans, en 1250; mais sa sœur Iolande, qui avoit épousé Archambaud IX, sire de Bourbon, de la Maison de Bourbon-l'Archambaud, avoit laissé deux filles. Mahaud l'aînée eut le Nivernois.

De son mariage avec Eudes, fils aîné d'Eudes IV, duc de Bourgogne, elle eut trois filles qui partagèrent sa succession. Iolande l'aînée eut le comté de Nevers.

Elle n'eut point d'enfans de son premier mari, Jean Tristan, comte de Valois, un des fils de saint Louis; mais elle eut un fils unique de Robert III, comte de Flandre, son second mari, qui, étant devenu jaloux, la tua en 1280 avec un mors de bride.

Le comté de Nevers resta dans la Maison de Flandre jusqu'en 1382, que Marguerite, fille & unique héritière de Louis II, comte de Flandre, épousa Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, dernier fils du roi Jean, qui, seul de ses fils, l'avoit défendu jusqu'à la fin à la bataille de Poitiers, & avoit été fait prisonnier avec lui. Elle porta en dot à son mari, & le Nivernois, & la Flandre, & les comtés de Bourgogne & d'Artois.

Des cadets de cette puissante Maison de Bourgogne possédèrent le comté de Nevers jusqu'en 1491, qu'il passa dans la Maison de Clèves. Jean de Bourgogne, dernier comte de Nevers de cette Maison de Bourgogne, avoit eu de son mariage avec Jacqueline d'Ailly, dame d'Aiglemontier, une fille nommée Elisabeth, qui avoit épousé Jean I, duc de Clèves. Elisabeth étoit morte en 1483 avant son père; mais elle avoit laissé deux fils, dont le cadet, Engilbert de Clèves, à la mort de Jean de Bourgogne son aïeul maternel, arrivée en 1491, succéda au comté de Nevers.

Ce ne fut pas sans contestation. Elisabeth sa mère n'étoit pas fille unique; elle avoit une sœur cadette, nommée Charlotte, qui avoit épousé Jean d'Albret, sire d'Orval, & c'étoit cette Charlotte qu'il avoit plu à Jean de Bourgogne d'instituer son héritière. Jean d'Albret défendit ses droits. Louis XII prit soin de concilier les intérêts des contendans: il ménagea un mariage entre Charles de Clèves, fils d'Engilbert, & Marie d'Albret d'Orval, fille de Jean d'Albret & de Charlotte de Bourgogne, & Engilbert resta en possession du comté de Nevers, qui en 1528 fut érigé en duché par le roi François I, pour François, petit-fils d'Engilbert, dont la fille aînée, Henriette, sœur de la duchesse de Guise & de la princesse de Condé, épousa Louis de Gonzague, fils puîné de François I, duc de Mantoue. Son petit-fils, Charles de Gonzague-Mantoue vendit au Roi le Nivernois.

Nevers fut de nouveau érigé en duché pour le marquis de Mancini, neveu du cardinal Mazarin, & aïeul du dernier duc de Nivernois. Mais par diverses conjonctures, dont le président Hénault rend compte à l'année 1761, cette érection n'eut son effet qu'en 1720 pour le fils du marquis Mancini, & les ducs de Nevers, aujourd'hui éteints, n'avoient rang parmi les pairs qu'à compter de 1720.

NORMANDIE (DUCHÉ DE). Le premier duc de Normandie fut Rollon, un des chefs normands ou danois qui depuis long-tems ravageoient la France. Ce fut le traité de Saint-Clair-sur-Epte, conclu en 912 entre ce Prince & Charles-le-Simple, qui assura au premier la possession de cette

partie de la Neuſtrie, qui, du nom de ſes nouveaux maîtres, s'appela Normandie.

La race de Rollon monta ſur le trône d'Angleterre dans la perſonne de Guillaume-le-Bâtard, fils de Robert II, nommé par le peuple Robert-le-Diable. Guillaume-le-Bâtard, ainſi nommé parce qu'en effet il n'étoit que fils naturel de Robert, prit dans la ſuite le ſurnom plus glorieux de Guillaume-le-Conquérant, pour avoir conquis l'Angleterre. Sa poſtérité continua de poſſéder, de mâle en mâle, & l'Angleterre, & la Normandie, juſqu'à Mathilde, fille de Henri I, & femme, d'abord de l'empereur Henri V, enſuite de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, auteur de la dynaſtie des Plantagenets en Angleterre & en Normandie.

Du mariage de Mathilde avec Geoffroy Plantagenet naquit Henri II, qui, aux titres & à la puiſſance du roi d'Angleterre & du duc de Normandie, joignit beaucoup d'autres Etats dans l'intérieur même de la France.

Geoffroy ſon père & Mathilde ſa mère n'avoient pas été paiſibles poſſeſſeurs de l'Angleterre ni de la Normandie : on leur avoit préféré Etienne de Blois, qui avoit cependant prêté ſerment à Mathilde. Etienne régna en Angleterre, & poſſéda même quelque tems la Normandie : il eſt mis, ainſi qu'Euſtache ſon fils, au nombre des ducs de cette province; mais enfin tout vint céder à la fortune dominante de Henri II. Il devint, vers l'an 1154, maître de la Normandie; elle fut poſſédée de même par ſes fils juſqu'en 1204, qu'elle fut confiſquée par Philippe-Auguſte ſur Jean-Sans-Terre, pour punir celui-ci de l'aſſaſſinat du jeune Artus ou Artur ſon neveu. Ce fut la première réunion de la Normandie à la couronne.

Elle en fut détachée, en 1331, par Philippe de Valois, en faveur de Jean ſon fils, qui fut dans la ſuite le roi Jean, & qui, par ſon avénement à la couronne en 1350, y réunit de nouveau la Normandie.

Charles ſon fils, qui fut depuis le roi Charles V, dit *le Sage*, eut auſſi le duché de Normandie, & le réunit de même par ſon avénement en 1364.

Louis XI le donna encore, malgré lui, en 1465, à Charles ſon frère, duc de Berry (*voyez* l'article *Berry*), mais il le lui ôta bientôt, &, lui ayant donné en échange le duché de Guienne en 1469, il réunit à la couronne la Normandie, qui n'en a plus été ſéparée.

ORANGE (PRINCIPAUTÉ D'). Il reſte, dans cette principauté, des monumens de la magnificence romaine : aux Romains ont ſuccédé les Goths & les Sarraſins. Du tems de Charlemagne, un grand ſeigneur, habitant de ces contrées, nommé Guillaume, & ſurnommé *Cornet* ou au *Court nez*, fit la guerre avec ſuccès aux Goths & aux Sarraſins, qu'il parvint à chaſſer entiérement d'Orange & de ſon territoire. Charlemagne, pour récompenſer ſa valeur & ſes heureux ſervices, lui fit don de la ſeigneurie d'Orange, qui devint héréditaire dans ſa famille, d'abord ſous le titre de comté, enſuite ſous celui de principauté.

Ce Guillaume I, dit *Cornet* ou au *Court nez* (car on ne ſait pas trop bien l'origine de ce ſurnom ou ſobriquet; & tout ce qu'on ſait le mieux, c'eſt qu'il portoit pour armes un cor, qui eſt reſté dans les armes de ſes ſucceſſeurs); ce Guillaume fut donc, vers l'an 793, ou vers l'an 8.6 ſelon quelques-uns, le premier comte d'Orange. On ignore la date de ſa mort, &, comme on vient de le voir, celle de ſon inveſtiture n'eſt pas bien préciſément connue; mais la ſeigneurie d'Orange lui avoit été tellement concédée à perpétuité, dans un tems où l'hérédité des fiefs n'étoit pas encore établie, que ſa fille, nommée Hélimbruge, lui ſuccéda ſans aucune difficulté.

On ignore qui elle épouſa; mais à ſa mort, arrivée en l'an 900, elle laiſſa deux fils, Hugues & Rogon, qui tous deux lui ſuccédèrent l'un après l'autre, & moururent ſans poſtérité, au moins connue.

En 930 on voit Boſon régner à Orange : on ne ſait ſi ce Boſon étoit parent & héritier naturel des quatre premiers comtes; on le regarde comme la tige de la ſeconde Maiſon d'Orange, & depuis ce Boſon, la ſuite des comtes d'Orange n'eſt pas interrompue; il mourut vers l'an 960, & ſa poſtérité maſculine poſſéda l'Etat d'Orange juſqu'en l'an 1100, que Rambaud II, dont Boſon étoit le triſaïeul, s'étant croiſé avec Raymond de Saint-Gilles, mourut dans cette expédition. Il ne laiſſa qu'une fille, nommée Tiburge, qui lui ſuccéda.

Elle épouſa, en 1115, un cadet de la Maiſon des comtes de Montpellier, qui forma la troiſième Maiſon d'Orange.

Ils laiſſèrent deux fils, Guillaume III & Rambaud, entre leſquels le comté d'Orange fut partagé, en exécution du teſtament de leur père. Ainſi Guillaume III, quoiqu'aîné, n'en eut que la moitié.

Autre partage. Guillaume III laiſſa deux enfans, Guillaume IV & Tiburge IIe., qu'il inſtitua héritiers par égale portion. Tiburge IIe. n'ayant point d'enfans, ni apparemment grande amitié pour ſa famille, inſtitua ſes héritiers les chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem pour ſa portion, qui étoit le quart au total du comté d'Orange. Tiburge IIe. mourut en 1180. Guillaume IV ſon frère, mort dès 1175, avoit laiſſé un fils unique, nommé Rambaud III, qui, mourant ſans enfans en 1190, imita l'exemple de Tiburge IIe. ſa tante, & laiſſa auſſi ſon quart du comté d'Orange aux chevaliers hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, qui par-là réunirent la moitié du comté d'Orange. Ils y faiſoient battre monnaie.

L'autre moitié, qui avoit été le partage de Rambaud, fils de Tiburge Ire., & frère de Guillaume III, reſta dans cette troiſième Maiſon d'O-

range. Ce Rambaud eſt nommé Rambaud IV dans la ſucceſſion des comtes d'Orange. Il mourut ſans enfans en 1173. Tiburge IIIe. ſa ſœur fut ſon héritière.

Elle épouſa Bertrand de Baux, tige de la quatrième Maiſon d'Orange. L'empereur Frédéric I, dit Barberouſſe, roi d'Arles, étant venu ſe faire couronner dans la ville d'Arles, déféra le titre de *Prince d'Orange* à Bertrand, avec le droit de porter la couronne fermée. Telle fut l'éreĉtion d'Orange en principauté. Bertrand mourut en 1200, & eut pour ſucceſſeur Guillaume V, prince d'Orange, l'aîné de ſes fils.

Celui-ci fut inveſti, en 1214, par l'empereur Frédéric II, du titre de *roi d'Arles & de Vienne.* Il s'intitula *Prince d'Orange par la grace de Dieu.* Il fit la guerre aux Albigeois d'Avignon,

Rendus cruels enfin par notre barbarie.

Ayant eu le malheur d'être vaincu & pris, il fut conduit dans Avignon, où, par une abomination digne du tems & digne de la rage des ſeĉtaires, il fut écorché tout vif, & ſon corps mis en morceaux. Ce crime eſt de l'an 1230.

Orange, quoique décoré du titre de principauté, n'étoit, comme on ſait, que la moitié de l'ancien comté d'Orange. On partagea encore cette moitié entre les deux fils de Guillaume V, & chacun n'eut plus de nouveau que le quart. Une ſingularité ou irrégularité qui arriva en 1248, fut que Guillaume VII, petit-fils de Guillaume V, ayant laiſſé une fille nommée Tiburgette, elle n'hérita point de la portion qui avoit appartenu à ſon père, les principes de la loi ſalique & de la maſculinité des fiefs ayant été alors appliqués à la principauté d'Orange.

Enfin, de partage en partage, & d'échange en échange, Bertrand III, de cette même Maiſon de Baux, reſta ſeul prince d'Orange, c'eſt-à-dire, ſeul maître de la moitié de cet Etat, l'autre moitié appartenant toujours aux chevaliers hoſpitaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem.

Ce Bertrand III fut favori de Charles II, roi de Sicile, connu ſous le nom de Charles-le-Boîteux, ſecond roi de Naples ou de Sicile de la première Maiſon d'Anjou. Ce Roi acheta, des chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, la moitié qu'ils avoient dans la principauté d'Orange, & en fit don à Bertrand. Par-là fut réparé, pour la Maiſon de Baux, le tort qu'avoient fait à la troiſième Maiſon d'Orange les diſpoſitions teſtamentaires de Tiburge IIe. & de Rambaud III ſon neveu, & Bertrand III ſe retrouva, vers le commencement du quatorzième ſiècle, en poſſeſſion de la principauté d'Orange toute entière, dont le quart, depuis 1180, & la moitié, depuis 1190, ſembloit irrévocablement perdue pour les ſeigneurs d'Orange.

Raymond III, petit-fils de Bertrand III, & l'un de ſes ſucceſſeurs dans la principauté d'Orange, fut auſſi ſévérement traité par la reine de Naples, Jeanne Ire., que ſon aïeul avoit été traité favorablement par Charles-le-Boîteux, biſaïeul de Jeanne; elle lui fit faire ſon procès, & le fit condamner à être décapité : il obtint cependant ſa grace.

Sa fille unique, Marie, épouſa en 1388 Jean de Châlons, & par ce mariage la principauté d'Orange paſſa dans la Maiſon de Châlons, cinquième Maiſon d'Orange. Cette race produiſit quatre princes d'Orange, tous célèbres, tous appartenans à l'Hiſtoire.

1°. Louis, fils aîné de Jean de Châlons & de Marie de Baux, attaqua le Dauphiné en 1429, fut défait à la bataille d'Anthon. Il ne ſe ſauva qu'en ſe jetant à cheval & tout armé dans le Rhône, & le traverſant à la nage.

2°. Guillaume VIII ſon ſucceſſeur, attaché au parti du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, fut fait priſonnier par les Français en 1473, & fut forcé de rendre hommage à Louis XI pour ſa principauté d'Orange.

3°. Jean ſon fils ſervit d'abord Louis XI contre Marie de Bourgogne; mais Louis XI lui ayant manqué de parole, ce qui lui arrivoit ſouvent, Jean ſervit avec plus de zèle encore Marie de Bourgogne & Maximilien d'Autriche ſon mari. Louis XI, pour le punir, confiſqua ſa principauté d'Orange. Sous le règne de Charles VIII, Jean de Châlons prit parti pour le duc d'Orléans, & fut fait priſonnier avec lui en 1488, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Louis XII récompenſoit les ſervices rendus au duc d'Orléans, s'il n'en vengeoit pas les injures : il rendit à Jean de Châlons la principauté d'Orange.

4°. Philibert, fils de Jean, ſervit Charles-Quint contre la France. François I confiſqua ſa principauté en 1520. En 1525, il fut arrêté & retenu priſonnier en paſſant par la France. Délivré par le traité de Madrid, il ne ſongea plus qu'à ſe venger, &, grace à ſon reſſentiment, il devint le ſecond héros de l'Europe : le connétable de Bourbon fut le premier; ils aſſocièrent leurs haines, coururent enſemble à la gloire & à la vengeance, y trouvèrent l'un & l'autre la mort. Ce fut le prince d'Orange qui prit Rome d'aſſaut, & qui en fit le ſac, après avoir vu périr ſous les murs de cette ville le connétable de Bourbon, ſon chef & ſon maître. Le traité de Cambrai lui fit rendre ſa principauté. Il fut tué en 1530, au ſiége de Florence.

Claude ſa ſœur avoit épouſé Henri de Naſſau. Philibert étant mort ſans enfans, la Maiſon de Naſſau (*voyez* cet article dans le Diĉtionnaire) devint la ſixième Maiſon d'Orange.

René de Naſſau, né de ce mariage, fut un des généraux de Charles-Quint; il fut tué en 1554 au ſiége de Saint-Dizier en Champagne.

Son fils fut le fameux Guillaume, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande, & biſaïeul de Guillaume III, roi d'Angleterre.

A la mort de ce monarque, il s'éleva pluſieurs

prétendans ; un Naſſau, prince de Friſe, inſtitué par Guillaume III ; le roi de Pruſſe, Frédéric, deſcendu d'un Naſſau ; le prince de Conti, alléguant une ancienne ſubſtitution qui le regardoit ; par deſſus tout, Louis XIV, prétendant que la principauté d'Orange étoit dévolue à la couronne faute d'hoirs mâles. Un arrêt du parlement de Paris adjugea le domaine utile de cette principauté à M. le prince de Conti, & le haut domaine au Roi, qui en conſéquence réunit, en 1702, cette principauté à la couronne.

Feu M. le prince de Conti a depuis vendu au roi Louis XV le domaine utile de cette même principauté d'Orange.

ORLÉANS (Comté, *puis* Duché d'). Robert-le-Fort & ſa poſtérité, juſqu'à Hugues Capet, ont poſſédé le comté d'Orléans, ainſi que le duché de France & le comté de Paris (*voyez* l'article *France*) (duché de), & Hugues Capet, à ſon avénement, réunit ces trois domaines à la couronne.

Philippe de France, ſecond fils de Philippe de Valois, eut le duché d'Orléans en apanage en 1350. A ſa mort, arrivée en 1375, ſeconde réunion d'Orléans à la couronne, ce duc d'Orleans n'ayant pas fait ſouche.

Louis de France, ſecond fils de Charles V, & frère de Charles VI, créé duc d'Orléans en 1380, fut la tige de la branche d'Orléans, qui parvint, en 1398, à la couronne, dans la perſonne de Louis XII, petit-fils de Louis, duc d'Orléans. Troiſième réunion.

Le duché d'Orléans fut encore donné en apanage à Monſieur (Gaſton), frère de Louis XIII, lequel ne fit point ſouche. Quatrième réunion.

Il fut enſuite donné à Monſieur, frère de Louis XIV, dont la poſtérité le poſſède aujourd'hui.

OSSONE (Comté d'). Etienne I, dit *Tête-Hardie*, ſecond fils de Guillaume I, comte de Bourgogne, de Vienne & de Mâcon, eut pour partage, en 1087, les comtés de Vienne & d'Oſſone. Il étoit frère de Guy, archevêque de Vienne, qui fut depuis Pape ſous le nom de Calixte II. Etienne ſe croiſa pour la Terre-Sainte en 1102, & y fut tué dans un combat le 11 avril 1112. Sa poſtérité poſſéda le comté d'Oſſone.

Etienne II ſon arrière-petit-fils épouſa Béatrix, fille & héritière de Guillaume, comte de Châlons, de laquelle il fut ſéparé dans la ſuite pour cauſe de parenté ; mais il en avoit eu un fils, Jean, dit *le Sage*, qui, étant comte de Châlons du côté de ſa mère, comme il étoit comte d'Oſſone du côté de ſon père, prit le titre de comte de Châlons, comme ſupérieur à l'autre, & depuis ce tems le nom de Châlons devint celui de cette Maiſon.

Il laiſſa des fils de trois lits. Hugues ſon ſucceſſeur, fils du premier lit, fut comte de Bourgogne par ſon mariage avec Alix de Méranie. Il vendit le comté d'Oſſone à Hugues IV, duc de Bourgogne ; ce qui opéra, en 1280, la réunion de ce comté d'Oſſone au duché de Bourgogne, qui fut réuni à la couronne en 1477.

L'aîné des fils du troiſième lit de Jean-le-Sage, nommé Jean de Châlons, ſeigneur d'Arlay, fut la tige des princes d'Orange de la Maiſon de Châlons.

PENTHIÈVRE (Comté de). A la mort de Geoffroy, comte ou duc de Bretagne, arrivée en l'an 1008, Eudes ſon ſecond fils, frere puîné d'Alain III, eut en partage le comté de Penthièvre.

Il laiſſa deux fils, Geoffroy I, Etienne.

Geoffroy I fut comte de Penthièvre : Conan I ſon fils ne laiſſa qu'une fille, nommée Marguerite, qui épouſa Conan III, duc de Bretagne : c'étoit une occaſion de réunir le comté de Penthièvre au duché de Bretagne : la réunion ne ſe fit point, Marguerite n'eut point le comté de Penthièvre. Par une théorie peu uſitée alors en matière féodale, Penthièvre fut réputé fief maſculin, & ce fut Etienne, frère de Geoffroy V, qui fut le ſucceſſeur de Conan I ſon neveu, en 1120.

C'eſt le ſecond fils de cet Etienne, nommé Eudes, vicomte de Porhoët, qui eſt regardé comme la tige de la Maiſon de Rohan. Cet Eudes eut le comté de Penthièvre à la mort de Geoffroy II ſon frère aîné, arrivée en 1140. Il épouſa Berthe, ducheſſe de Bretagne, &, ſe livrant tout entier au ſoin de faire valoir les prétentions que ce mariage lui donnoit ſur le duché de Bretagne, il céda, en 1149, le comté de Penthièvre à Henri ſon frère cadet.

Henri II, petit-fils de celui-ci, mourut ſans enfans en 1212. Alors Pierre de Dreux, duc de Bretagne par Alix ſa femme, réunit le comté de Penthièvre à la Bretagne.

Il ſe forma, en 1290, une ſeconde Maiſon de comtes de Penthièvre, toujours ſortis des ſouverains de la Bretagne. Guy de Bretagne, ſecond fils d'Artus II, duc de Bretagne, en fut la tige. Ce fut Jeanne-la-Boîteuſe ſa fille, qui épouſa Charles de Blois, & qui diſputa ſi long-tems le duché de Bretagne à la branche de Montfort.

Jean ſon fils, gendre du connétable de Cliſſon, eut le comté de Penthièvre.

Olivier, fils de Jean, ayant conſpiré contre le duc de Bretagne, & l'ayant fait priſonnier en trahiſon, la Bretagne entière ſe ſouleva en faveur de ſon duc, força Olivier de le remettre en liberté, &, pourſuivant la vengeance de cet attentat, fit faire le procès aux coupables. Olivier & ſes complices furent condamnés à mort par contumace, le comté de Penthièvre fut confiſqué & réuni à la Bretagne en 1419.

Le roi Charles IX, en 1569, érigea Penthièvre en duché-pairie en faveur de Sébaſtien de Luxem-

bourg, qui descendoit de la Maison de Blois-Penthièvre par Charlotte de Brosse sa mère.

Marie de Luxembourg, fille de Sébastien, épousa le duc de Mercœur-Lorraine, & lui porta le duché de Penthièvre, que Françoise de Lorraine sa fille porta dans la Maison de Vendôme.

La princesse de Conti, fille de Louis XIV, en fit l'acquisition, & le vendit au comte de Toulouse, en faveur duquel il fut de nouveau érigé en duché-pairie l'an 1697, & servit de titre au Prince, fils du comte de Toulouse, & père de madame la duchesse d'Orléans.

PERCHE (Comté du). Yves de Bélesme fut, en 926, le premier comte du Perche: Alençon y étoit alors uni, & relevoit des ducs de Normandie. La postérité masculine d'Yves de Bélesme posséda seule le comté du Perche, & il n'y eut qu'une seule réunion de cette province à la couronne.

Un petit-fils d'Yves de Bélesme, nommé Foulques, fut tué dans un combat contre les Normands.

Geoffroy I, arrière-petit-fils du même Yves, & comme lui comte du Perche, fut excommunié par Hubert, évêque de Chartres, & assassiné dans cette ville en sortant de l'église en 1040.

La mémoire de Rotrou I son fils, de Rotrou II & de Rotrou III, petit-fils & arrière-petit-fils de Rotrou I, s'est conservée dans le nom de Nogent-le-Rotrou, soit que l'un d'eux ait fondé ou augmenté cette ville, ou que seulement il en fît son habitation particulière. Rotrou II signala sa valeur dans la Terre-Sainte & en Espagne. Rotrou III mourut au siége d'Acre en 1191.

Thomas, petit-fils de ce dernier, un des plus grands capitaines de son siècle, fut tué à la bataille de Lincoln en 1217.

Guillaume II son fils fut le dernier comte du Perche, & le dernier mâle de sa Maison. Il étoit ecclésiastique & possédoit l'évêché de Chalons. Après sa mort, arrivée en 1240, le roi saint Louis réunit le Perche à la couronne, ayant acheté les droits de ceux qui pouvoient y avoir des prétentions bien fondées, nommément ceux d'un seigneur de Château-Gontier, issu d'une fille de la Maison des comtes du Perche.

PÉRIGORD (Comté de). La Maison des comtes de Périgord est descendue de la première Maison des comtes d'Angoulême. Wlgrain II, comte d'Angoulême, arrière-petit-fils d'Itier, eut deux fils, Alduin, qui lui succéda dans le comté d'Angoulême en l'an 900, & Guillaume, qui à la même époque eut en partage le Périgord & l'Agénois, & fut le premier comte de Périgord.

Emme sa petite-fille, héritière de ce comté, épousa Boson, comte de la Marche; elle en eut un fils, Elie I, surnommé Talerand, nom qui devint celui de toute sa postérité. La succession masculine de cette race, depuis 950 jusqu'en 1396, n'est interrompue qu'un moment, de 1335 à 1350, par Marguerite, fille d'Archambaud III & son unique héritière, qui épousa Renaud V, sire de Pons, dont elle n'eut pas d'enfans. Roger-Bernard de Talerand son oncle lui succéda. Elle étoit nièce aussi de ce fameux cardinal de Périgord, Jean, qui fit tout ce qu'il put, par ses négociations, pour prévenir le désastre de Poitiers, & qui ne put rien obtenir de l'inflexible roi Jean. Alors Roger-Bernard de Talerand son frère devint vassal du roi d'Angleterre & du Prince Noir son fils, duc de Guienne: il le fut d'abord par le fait, puis, en 1360, par le traité de Bretigny; mais en 1368 il se joignit des premiers aux grands vassaux qui s'empressèrent de secouer le joug de l'Angleterre, & de rentrer sous la domination de la France.

Le zèle très-supérieur encore à celui de leur comte, que signalèrent en cette occasion les villes de Périgueux & de Sarlat, capitales, l'une du haut, l'autre du Bas-Périgord, leur valut des priviléges qui tournoient au détriment des droits de leur comte. Archambaud IV, fils de Roger-Bernard de Talerand, voulut exercer ces droits dans leur intégrité. Il fit la guerre à la ville de Périgueux, & en ravagea le territoire pour obliger les habitans à se soumettre entiérement à lui: ceux-ci implorèrent l'autorité du roi Charles VI, autorité souvent méprisée, & qui le fut dans cette occasion par le comte de Périgord. Pour le punir de ce mépris, un arrêt du parlement confisqua ses biens; mais cet arrêt resta sans exécution: la guerre continua sous Archambaud V, fils & successeur d'Archambaud IV, & Charles VI continua de protéger les habitans de Périgueux. Archambaud V fut pris dans Montignac par le maréchal de Sancerre: on le conduisit à Paris, & le comté de Périgord fut confisqué sur lui par un arrêt de l'an 1396.

La même année, Charles VI en fit don au duc d'Orléans son frère, qui, par surcroît de sûreté, traita des droits d'Eléonore, sœur d'Archambaud V.

Le duc d'Orléans fit des comtés de Périgord & d'Angoulême le partage de son troisième fils, Jean.

Celui-ci vendit, en 1445, le Périgord à Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, qui aida Charles VII à chasser les Anglais de la Guienne. Il eut pour héritière Françoise d'Avaugour sa nièce, qui épousa le seigneur d'Albret, Alain I; elle mourut en 1488.

Jean d'Albret son fils lui succéda: ce fut lui qui épousa l'héritière de Navarre, Catherine de Foix. Le Périgord fut réuni en 1488 au comté d'Albret par l'avénement de Jean d'Albret, & le comté d'Albret fut réuni à la couronne par l'avénement de Henri IV à cette couronne en 1589.

PONTHIEU (Comté de). Le comté de Ponthieu passa par diverses alliances, non-seulement dans des Maisons françaises, mais encore à des

des puissances étrangères, telles que la Castille & l'Angleterre.

Herluin, comte de Ponthieu, possédoit cette contrée en 939, & sa postérité masculine en fut, pendant un siècle & demi, en possession. Hugues I son arrière-petit-fils épousa Giselle, fille de Hugues Capet, &, en faveur de ce mariage, Hugues Capet lui céda les droits qu'il avoit sur Abbeville.

Agnès, héritière du comté de Ponthieu en 1080, épousa, en 1095, Robert, comte d'Alençon, & par ce mariage le Ponthieu passa dans la Maison d'Alençon.

Guillaume IV, arrière-petit-fils de Robert & d'Agnès, épousa une sœur de Philippe-Auguste, long-tems promise à Richard Cœur-de-Lion, qu'elle n'épousa point, ayant été accusée d'avoir eu un enfant de Henri II, père de Richard; elle se nommoit Alix. Guillaume, comte d'Alençon, se mettant au dessus de ces bruits, ou n'y croyant pas, voulut bien épouser ce rebut de l'Angleterre en 1191.

Marie leur fille, devenue héritière de Ponthieu, le porta dans la Maison de Simon de Dammartin, comte d'Aumale, son mari.

Ils n'eurent qu'une fille, Jeanne, qui le porta en dot à Ferdinand III, roi de Castille. Après la mort de ce Prince, elle se retira dans ce même comté de Ponthieu, où elle mourut en 1279.

Du mariage du roi & de la reine de Castille naquit une fille, nommée Eléonore, qui, ayant hérité de ses frères en 1282, eut le comté de Ponthieu, qu'elle porta dans la Maison d'Angleterre par son mariage avec Edouard I. Ce Prince, Edouard II son fils, Edouard III son petit-fils, & même Edouard, prince de Galles, son arrière-petit-fils, dit le Prince-Noir, possédèrent le Ponthieu, ce dernier en ayant été investi par Edouard III son père, auquel il ne survécut pas. Ce fut sur Edouard III & sur le prince de Galles alors mourant, que le comté de Ponthieu fut confisqué, & réuni à la couronne le 14 mars 1380, par Charles V, aussi mourant ou bien près de mourir.

PROVENCE (Comté de). Cette contrée, voisine de l'Italie, & que les Romains appelèrent même la *petite Italie*, fut une des premières conquêtes qu'ils firent hors de l'Italie, & qu'ils réduisirent en province de l'Empire romain; c'est pourquoi ils lui donnèrent le nom générique de Province, *Provincia*. Ce qu'ils avoient ainsi généralisé, nous l'avons particularisé : nous disons *Provence*, & nous en faisons le nom particulier de cette province; mais, en latin, elle conserve le nom générique qui lui avoit été donné par les Romains. Les Visigoths s'en emparèrent l'an 416. Ils furent chassés par les Bourguignons, qui l'incorporèrent au premier royaume de Bourgogne; elle fit, dans la suite, partie du royaume d'Arles. Au neuvième siècle, elle commença d'avoir des comtes particuliers. Vers l'an 840, Thibaud fut investi du comté d'Arles par Boson, roi d'Arles.

Hugues son fils fut premier ministre & gendre du roi d'Arles, Louis l'Aveugle, & devint lui-même roi d'Arles; mais il ne laissa point d'enfans : il n'avoit qu'une nièce, qu'il maria, en 930, au comte Boson, frère de Raoul, roi de France, & il investit du comté de Provence ce comte Boson son gendre.

Guillaume I, petit-fils de ce Boson, extermina, en 972, tout ce qui étoit resté de Sarrasins en Provence; il mourut en 992 à Avignon, ayant pris l'habit de moine.

Les Empereurs étoient devenus rois d'Arles, & les comtes de Provence relevoient d'eux. Bertrand, un des descendans de Boson & de Guillaume, prit parti dans la trop fameuse querelle du pape Grégoire VII & de l'empereur Henri IV. Quand cet Empereur eut été excommunié, Bertrand ne voulut plus le reconnoître pour suzerain ni pour roi d'Arles, & il s'empressa de rendre hommage à Grégoire VII. Mais en quoi ce Pape devenoit-il suzerain de la Provence? Pour avoir mal-à-propos peut-être & injustement excommunié son ennemi. Que Bertrand refusât de reconnoître un excommunié pour suzerain, cette erreur étoit assez conforme aux idées du tems; mais comment ne se rendoit-il pas indépendant plutôt que de porter ainsi son hommage au Pape, & de l'inviter, par cette démarche, à prodiguer des excommunications dont l'effet seroit d'accroître sa mouvance.

La seconde race des comtes de Provence finit dans Bertrand : il laissa une fille unique, nommée Gerberge, laquelle épousa Gilbert, vicomte de Gevaudan, qu'elle fit comte de Provence.

De ce mariage naquirent trois filles : Douce Ire., qui épousa Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne; Faidide, femme d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, & Stéphanie, mariée à Raymond de Baux.

L'aînée, Douce, eut le comté de Provence, dont elle fit donation, en 1113, au comte de Barcelonne son mari. Ils transigèrent avec Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, mari de Faidide, des droits de sa femme sur la Provence; ils lui cédèrent Beaucaire & toute la partie de la Provence située entre l'Isère & la Durance, à l'exception d'Avignon; & les deux Princes, c'est-à-dire, le comte de Barcelonne & le comte de Toulouse, firent entr'eux une substitution réciproque. Au moyen de ces arrangemens, ils crurent pouvoir négliger de traiter avec Stéphanie & Raymond de Baux son mari.

En 1130 le comte de Barcelonne & de Provence partagea ses Etats entre ses deux fils, Raymond-Bérenger & Bérenger-Raymond : la Provence fut le partage de ce dernier. Leur sœur, femme du roi de Castille, Alphonse VIII, leur fut substituée. Après ces arrangemens de famille, Raymond-Bé-

renger III se retira du monde & se fit templier: Bérenger-Raymond son fils eut une longue guerre à soutenir contre Raymond de Baux pour les droits de Stéphanie, femme de ce dernier, auxquels on avoit eu trop peu d'égard. Il fut tué en Languedoc l'an 1144, dans une sédition qu'il s'efforçoit en vain d'appaiser.

Raymond-Bérenger I son fils lui succéda sous la tutelle & la régence de Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, frère aîné de son père. Cependant Raymond de Baux réclamoit toujours les droits de Stéphanie sa femme sur la Provence : il s'étoit fait donner une investiture de ce comté par l'empereur Conrad, comme roi d'Arles : le Régent lui fit la guerre avec tant d'avantage, qu'il l'obligea de se soumettre, de renoncer à ses droits & de lui rendre hommage. Jamais Régent ne fut plus utile à un Etat, ni tuteur à un pupille, que Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, le fut à Raymond-Bérenger, comte de Provence. Hugues, fils de Raymond de Baux, reprit la querelle concernant les droits de sa mère : il obtint de l'empereur Frédéric I, dit *Barberousse*, la confirmation de l'investiture donnée à son père par Conrad. Le Régent marcha contre ce nouvel ennemi, lui prit trente places, entr'autres Baux, chef-lieu de ses domaines. Il fit plus : il maria son pupille avec Richilde de Suabe, nièce de l'Empereur, qui, en faveur de ce mariage, voulut bien renoncer à la souveraineté de la Provence, & céder même au jeune comte, devenu son neveu, l'hommage du comté de Forcalquier & de la ville d'Arles, moyennant une redevance dont ils convinrent.

Ce fut en 1162 que Raymond-Bérenger, comte de Provence, commença de régner par lui-même. La ville de Nice s'étant soulevée contre lui en 1166, il courut l'assiéger, & fut tué à ce siège. Il laissa une fille en bas âge; ce fut Douce IIe., comtesse de Provence. Elle étoit dès-lors accordée avec le fils de Raymond V, comte de Toulouse. Ce comte, pour assurer ce mariage, accourut en Provence & s'en rendit maître; mais c'étoit un maître étranger, & qui n'avoit encore aucun droit. Raymond-Bérenger, comte de Barcelonne, ce Régent si utile à la Provence, avoit laissé un fils qui fut roi d'Arragon, sous le nom d'Alphonse. Ce Prince, petit-fils de Douce Ire., prétendit avoir plus de droit que le comte de Toulouse, de se mêler des affaires de la Provence. Il en chassa le comte de Toulouse; il se fit déclarer Régent & tuteur de la jeune princesse Douce IIe., sa nièce à la mode de Bretagne. Celle-ci mourut en 1172, à peine nubile. Le roi d'Arragon, comme son plus proche parent, lui succéda dans la Provence.

Ce roi d'Arragon, Alphonse, fut, à trois différentes reprises, comte de Provence : il acheva d'abord la guerre contre le comte de Toulouse, qu'il obligea de renoncer à tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur la Provence; il soumit ensuite cette ville de Nice, au siége de laquelle avoit péri son cousin, Raymond-Bérenger, père de Douce IIe. Quand il eut ainsi soumis & pacifié la Provence, il la céda, en 1175, à Raymond-Bérenger II son frère, sous la condition de l'hommage.

Raymond-Bérenger II fut tué le jour de Pâques, 1181, par Adhémar, seigneur de Marviel, un de ses ennemis.

Le roi d'Arragon vengea son frère par la prise de Marviel, dont les habitans furent passés au fil de l'épée, & donna le comté de Provence à un autre de ses frères, nommé don Sanche, comte de Roussillon.

Celui-ci, ne s'accommodant point du caractère des Provençaux, remit ce comté au Roi son frère, & se retira dans son comté de Roussillon en 1185.

Le roi Alphonse retint donc ce comté de Provence, qu'il avoit donné deux fois & qui lui revenoit toujours : il en composa dans la suite l'apanage de dom Alphonse son second fils. Celui-ci épousa Garsinde, héritière du comté de Forcalquier, & eut une guerre à soutenir contre Béatrix, sœur de Garsinde, au sujet des droits de celle-ci : la paix se fit en 1202. Béatrix vendit ses droits à sa sœur.

Raymond-Bérenger III, fils d'Alphonse, n'avoit que cinq ans lorsque son père mourut en 1209. Il fut élevé à Sarragosse, sous les yeux de don Pèdre, roi d'Arragon, son oncle, tandis que la comtesse Garsinde, mère du jeune comte, gouvernoit la Provence en qualité de Régente. Soit qu'elle la gouvernât mal, ou que les peuples fussent naturellement disposés à troubler la régence d'une femme, on vit de toutes parts des sujets puissans élever des prétentions nouvelles ou renouveler des prétentions anciennes : les grandes villes, Arles, Aix, Marseille, Nice, Avignon, prirent ce tems pour se révolter & s'ériger en républiques. Le jeune comte revint en Provence, en 1216, avec des troupes arragonaises : ce fut assez pour lui d'abord de retenir dans son obéissance ce qui lui restoit de cet Etat; puis, augmentant peu à peu sa puissance, il soumit, en 1226, la ville d'Avignon, prit Nice en 1229; il traita, en 1237, avec Marseille, qui le reconnut pour son souverain. Arles & les autres villes en firent autant.

C'est ce comte de Provence, Raymond-Bérenger III, qui fut père de quatre Reines. Béatrix sa quatrième fille porta le comté de Provence dans la première Maison d'Anjou, d'où il passa dans la seconde, & fut réuni à la couronne sous Louis XI, par le testament du comte du Maine, dernier Prince de la seconde Maison d'Anjou. La réunion en fut faite en forme à Compiègne, en 1486, sous Charles VIII.

QUERCY (Comté de). C'est à l'an 889 qu'on rapporte l'établissement des comtes héréditaires de Quercy. Robert fut le premier de ces comtes; mais sa postérité ne resta pas long-tems en possession du Quercy. Deux générations bornèrent

cette succession. Ses fils & ses petits-fils en furent seuls possesseurs, & ce fut un de ses fils (lequel avoit succédé aux enfans de son frère aîné) qui en fut dépouillé, en 960, par Ponce I, comte de Toulouse, avec lequel il étoit en guerre. Par cet événement le Quercy fut séparé de la Guienne, dont il avoit été dépendant jusque-là, & fit partie du comté de Toulouse, auquel il se trouva réuni, & avec lequel il fut réuni à la couronne en 1272.

ROUERGUE (Comté de). Richard, vicomte de Carlat, acquit, en 1147, le comté de Rouergue d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, & fut le premier comte particulier de Rhodez ou du Rouergue.

Hugues IV, sixième comte de Rhodez, eut, de deux lits, quatre filles, trois du premier, une seule du second : ce fut celle du second, nommée Cécile, qu'il institua son héritière.

Celle-ci épousa Bernard VI, comte d'Armagnac. Isabelle, l'aînée des trois filles du premier lit, qui avoit épousé Geoffroy, sire de Pons, attaqua le testament de son père, & réclama le Rouergue. Un arrêt du parlement de Paris, de l'an 1312, la déclara déchue de ses prétentions, & maintint Cécile dans la possession du comté de Rhodez, qui par ce moyen fut réuni à l'Armagnac; & l'Armagnac, réuni diverses fois à la couronne, ne le fut définitivement qu'à l'avénement de Henri IV. (Voyez *Armagnac*)

SALUCES (Marquisat de). Le premier marquis de Saluces, nommé Guillaume, fut investi de cet Etat, vers l'an 920, par Hugues I, roi d'Arles, dont il devint le vassal. Après l'extinction des rois d'Arles, les marquis de Saluces rendirent hommage aux Dauphins de Viennois. Le marquisat de Saluces ne passa point par des femmes dans des Maisons étrangères, & depuis Guillaume jusqu'à Louis III, c'est-à-dire, depuis 920 jusqu'à 1500, cet Etat fut toujours possédé de mâle en mâle & de père en fils.

Louis III laissa quatre fils, Michel-Antoine, Jean-Louis, François & Gabriel.

Michel-Antoine, marquis de Saluces, eut le commandement de l'armée française après la mort de Lautrec au siége de Naples en 1528.

Cette armée, presque détruite par les maladies, s'étoit retirée à Averse : les Impériaux en firent le siége. Le marquis de Saluces y ayant eu un genou cassé d'un éclat de pierre, fit une capitulation, par laquelle il remit au prince d'Orange, général de Charles-Quint, la ville & le château d'Averse, l'artillerie, les vivres, les munitions, les armes, les bagages, les chevaux, sa personne même & celle des principaux officiers. Saluces n'eut pas long-tems à rougir de cet humiliant traité : il mourut de ses blessures à Naples, n'ayant eu le commandement pendant un instant que pour voir perdre tout le royaume de Naples, & dissiper toute l'armée française.

Jean-Louis lui succéda : il étoit détenu en France, sur quelque soupçon de trahison, en 1536, & le marquisat de Saluces avoit été confisqué sur lui.

Mais François son frère commandoit cette année en Piémont l'armée française : sa défection dans cette même année n'est que trop connue; elle fut accompagnée des plus fortes circonstances de trahison & d'ingratitude envers François I, qui l'avoit comblé de biens, lui avoit donné le marquisat de Saluces, confisqué sur Jean-Louis son frère, y avoit ajouté de grands domaines en Piémont, l'avoit décoré du collier de son Ordre, & lui confioit le commandement de son armée de Piémont, dans la conjoncture critique de l'irruption de Charles-Quint en Provence en 1536. Saluces, après avoir trahi l'armée qu'il commandoit, se réfugia auprès de l'Empereur, & fut tué l'année suivante à son service au siége de Carmagnole.

La punition de Jean-Louis, lorsqu'on l'avoit cru coupable, avoit été de voir passer ses Etats à François son cadet : celle du cadet avoit été de les voir retourner à son aîné. Le Roi avoit tiré ce dernier de la prison où il étoit détenu à Paris, lui avoit donné l'investiture du marquisat de Saluces, & l'avoit remis en possession de cet Etat. Jean-Louis étoit dans le château de Carmagnole, & s'apprêtoit à le défendre contre les Impériaux lorsque François de Saluces s'apprêtoit à l'attaquer. Celui-ci, connoissant tout son ascendant sur l'esprit de son frère, lui demande une entrevue, l'obtient : le résultat de leur conférence fut que Jean-Louis consentit à sortir de Carmagnole & à suivre son frère au château de Valfériere, où François, se démasquant, retint Jean-Louis prisonnier.

Alors François I donna l'investiture du marquisat de Saluces à Gabriel, évêque d'Aire, le dernier des quatre frères Saluces, qui, suivant un des abus du tems, avoit été nommé à cet évêché sans être engagé dans les Ordres. Il épousa depuis la fille de l'amiral d'Annebaut; il mourut sans laisser de postérité, & le marquisat de Saluces fut de nouveau réuni à la couronne de France.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, s'empara, en 1588, de cet Etat à la faveur des troubles de la Ligue : il le garda; mais en 1600 Henri IV l'obligea de lui donner en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey & le pays de Gex : arrangement qui, par la situation de ces divers domaines, convenoit le mieux à l'un & à l'autre.

SEDAN (Principauté de). Sedan, d'abord fief de Mouzon, & arrière-fief de l'église de Rheims, eut pour seigneurs des hommes ou puissans ou habiles, qui parvinrent à se rendre souverains, & la situation de cette place sur les confins de la France, de l'Allemagne & des Pays-Bas

l'assiégea dans Toulouse, & fut obligé de lever le siége, mais qui, en 848, parvint à le chasser de cette capitale de ses Etats.

Raymond I son successeur y fut rétabli. On ignore si Bernard II, qui succéda à Raymond, étoit son fils.

Tout le reste de la filiation depuis Bernard II est plus certain, & la succession n'éprouve point d'irrégularité depuis 865 jusqu'à Raymond IV, dit de Saint-Gilles, qui succéda au comte de Toulouse en 1091. Il fut un des plus illustres chefs de la première croisade. Il fut un de ceux qui méritèrent d'être mis sur les rangs pour être Roi de Jérusalem. Il mourut au siége de Tripoly en 1105. Sa seconde femme, héritière du marquisat de Provence, c'est-à-dire, de la partie de la Provence, dont Avignon étoit alors la capitale, lui laissa cet Etat par son testament, & la plupart des prédécesseurs de Raymond IV s'étoient tellement agrandis par leurs alliances, leurs conquêtes, leurs acquisitions de tout genre, que les comtes de Toulouse étoient au nombre des plus puissans seigneurs qu'il y eût en France. L'Agénois, le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois, une partie de la Catalogne, étoient comptés parmi leurs domaines. Raymond de Saint-Gilles avoit eu de sa première femme, Eléonore de Castille, un fils nommé Alphonse, qu'il laissa en bas âge, & qui étoit son héritier légitime; mais il avoit eu précédemment un fils naturel, nommé Bertrand, qui, à la mort de Raymond de Saint-Gilles, profitant de l'absence du jeune Alphonse, né dans la Palestine, & qui n'avoit pas encore passé en France, s'empara du comté de Toulouse; il ne jouit pas long-tems de son usurpation. Guillaume V, qui avoit épousé la fille de Guillaume IV, frère aîné de Raymond de Saint-Gilles, chassa Bertrand, & prit pour lui, en 1106, le comté de Toulouse.

Il avoit chassé un usurpateur, mais il étoit usurpateur lui-même; un autre usurpateur, Guillaume IX, duc de Guienne, lui fit une guerre heureuse, où il s'empara de Toulouse & d'une partie du Languedoc.

Enfin, en 1125, Alphonse, fils de Raymond de Saint-Gilles, revint de Syrie, & revendiqua la succession de son père. Guillaume V mourut en 1126 sans enfans; ce qui facilita le rétablissement d'Alphonse, lequel fut reconnu par ses peuples, & avec leur secours chassa de ses Etats les partisans de Guillaume V & ceux du duc de Guienne. Il épousa Faidide, fille de Gilbert, comte de Provence, qui lui apporta en dot la partie de la Provence, renfermée entre la Durance & l'Isère; il prit en conséquence le titre de *marquis de Provence*. Il fut riche, puissant & heureux; mais la Palestine étoit sa patrie, le Jourdain étoit son fleuve; il avoit été baptisé dans ses eaux; il en portoit le nom d'Alphonse Jourdain; il voulut le revoir; il se croisa en 1147, & mourut en 1148 à Césarée en Palestine.

Raymond V son fils, avec le secours des rois Louis-le-Jeune & Philippe-Auguste, fit long-tems la guerre aux rois d'Angleterre, Henri II & Richard Cœur-de-Lion, qui lui disputoient le comté de Toulouse, d'après quelques vieilles prétentions.

Raymond VI son fils est ce fameux comte de Toulouse, victime de la croisade contre les Albigeois, dépouillé de ses Etats par Simon de Montfort, & qui en reconquit la plus grande partie sur Amaury, fils de Montfort.

Son fils, Raymond VII, acheva cette conquête, & répara tous les maux de la croisade.

Jeanne sa fille épousa, en 1241, Alphonse de France, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Comme ce mariage se faisoit à la suite d'une guerre que Raymond VII avoit eue à soutenir contre saint Louis, on transigea sur les divers objets de contestation, & il fut stipulé que si Jeanne mouroit sans enfans, ses Etats seroient réunis à la couronne. Alphonse suivit le Roi son frère à sa première croisade en 1249, & fut fait prisonnier avec lui. Pendant son absence, Raymond son beau-père mourut, la comtesse Jeanne recueillit sa succession, &, en 1251, Alphonse à son retour fut aussi reconnu dans les Etats de sa femme; il accompagna encore le Roi son frère en Afrique, & mourut à son retour, à Corneto, dans le Siennois, le 21 août 1271. La comtesse sa femme mourut sans enfans en 1272; & par ce cas prévu dans son contrat de mariage, le comté de Toulouse & le marquisat de Provence furent réunis à la couronne. Ce marquisat de Provence consistoit alors dans la moitié de la ville d'Avignon, le Comtat-Vénaissin, & quelques places en Provence.

TURENNE (Vicomté de). Les vicomtes de Turenne faisoient battre monnaie, & jouissoient dans leur seigneurie des autres droits régaliens; c'est à l'an 490 qu'on fait remonter l'origine de ces vicomtes : le premier d'entr'eux se nommoit Aymar. Cette première race des vicomtes de Turenne, originaires du pays, & qui n'avoient pas d'autre nom que celui de leur seigneurie, finit dans la personne d'Aymar II, petit-fils d'Aymar I, & qui mourut sans enfans en 986.

Il eut pour héritière sa sœur, qui avoit épousé Archambaud, vicomte de Comborn, dans la Maison duquel passa le vicomté de Turenne, quoiqu'il n'ait pas laissé d'enfans de sa femme; mais par son testament elle l'institua son héritier, d'après le pouvoir dangereux que le droit écrit lui en donnoit. Les héritiers collatéraux des premiers vicomtes attaquèrent ce testament les armes à la main : Archambaud les vainquit, & reprit Turenne; mais à l'attaque du château il fut blessé à la jambe, & jamais il ne put parfaitement guérir de cette blessure, qui lui fit donner le surnom de *Jambe pourrie*. Il eut d'un second mariage avec une sœur de Richard, duc de Normandie, un fils

nommé Ebles, qui lui succéda dans le vicomté de Turenne, en 992.

Ebles fut trisaïeul de Boson II, vicomte de Turenne, qui fut tué au siége de la Roche-Saint-Pol en 1143, en faisant la guerre pour les intérêts d'Aymar, vicomte de Limoges, qui avoit épousé Marguerite, sœur de Boson.

Raymond II son fils suivit le parti du roi Philippe-Auguste contre son redoutable rival, Richard Cœur-de-Lion : celui-ci prit Turenne en 1187. A la paix, Turenne fut rendu à Raymond ; il suivit Philippe-Auguste à la croisade, & y mourut en 1191. Raymond faisoit battre monnaie à Turenne.

Les comtes de Toulouse ayant haussé la monnaie en Quercy, le vicomte de Turenne, Raymond III, fils de Raymond II, défendit de la recevoir dans son vicomté.

Le droit de masculinité commençoit à s'introduire dans la succession des vicomtes de Turenne : Boson III, fils de Raymond III, n'ayant laissé que des filles, elles furent exclues par Raymond IV leur oncle, frère de Boson.

Raymond IV fit le voyage de la Terre-Sainte : il étoit assez grand seigneur pour créer des chevaliers ; il ne laissa encore qu'une fille, nommée Elise, mariée à Henri Rudel, seigneur de Bergerac. Raymond V, frère de Raymond IV, avoit, pour exclure Elise, le même droit qu'avoit eu Raymond IV pour exclure ses deux nièces ; cependant il en fut décidé un peu autrement : la reine Blanche ayant été choisie, ou s'étant portée pour arbitre, laissa Raymond V & Raymond VI son fils en possession du vicomté ; mais cependant elle les obligea d'en céder une partie à la dame de Bergerac, Elise.

Le traité de 1259, par lequel saint Louis rendit au roi d'Angleterre, Henri III, une partie des Etats confisqués sur Jean-Sans-Terre, père de Henri, fit un changement dans la vassalité de Turenne : Henri restant duc de Guienne, Raymond VI fut obligé de lui rendre hommage. Malgré cette arrière-vassalité, & malgré la diminution de son vicomté, Raymond VI n'en étoit pas moins un fort grand seigneur, qui s'intituloit *Vicomte par la grace de Dieu*; il suivit saint Louis à la Terre-Sainte, & le roi Philippe-le-Hardi son fils à l'expédition d'Arragon.

Raymond VII, fils de Raymond VI, lui succéda, & mourut en 1304, terminant la seconde Maison de Turenne, qui possédoit ce vicomté depuis l'an 986.

Raymond VII eut pour héritière sa sœur Marguerite, femme de Bernard VI, comte de Comminges.

De ce mariage naquit une fille, nommée Marguerite comme sa mère, & qu'elle institua son héritière en lui substituant le comte de Comminges, mari de Marguerite testatrice, & père de Marguerite instituée. La mère & la fille moururent toutes deux en 1306, & la substitution eut lieu en faveur du comte de Comminges, Bernard, qui eut pour successeur son fils Jean, auquel succéda Cécile sa sœur. (*Voyez* l'article COMMINGES.)

Cécile vendit le vicomté de Turenne à son beau-frère Guillaume Roger, comte de Beaufort, mari d'Eléonore sa sœur.

Ici commence une quatrième Maison de Turenne, celle des comtes de Beaufort.

Guillaume Roger rendit d'abord hommage au roi Jean, qui confirma tous les priviléges du vicomté, nommément celui d'y lever finances & celui de faire payer le droit de franc-fief & les amortissemens. La Guienne ayant été cédée aux Anglais par le traité de Bretigny, en 1360, le vicomte de Turenne redevint vassal de l'Angleterre, & rendit hommage au Prince-Noir : cette province étant revenue à la couronne de France en 1370, il renouvela son hommage au roi Charles V.

Raymond VIII son fils, vicomte de Turenne & comte de Beaufort, faisoit battre monnaie, & accordoit des lettres de grace : il n'eut qu'une fille, nommée Antoinette, qui fut femme du maréchal de Boucicaut, Jean le Meingre, vice-roi de Gênes.

Antoinette eut pour héritière Eléonore sa nièce, qui mourut aussi sans enfans, instituant son héritier Amanjeu de Beaufort son cousin.

Une nièce d'Eléonore, Alix de Baux, fille de Jeanne de Beaufort, sœur d'Eléonore, disputa le vicomté de Turenne à cet Amanjeu, qui mourut dans le cours du procès.

Pierre son frère reprit ce procès, le gagna, & resta en possession de Turenne : il laissa deux filles ; Anne, l'aînée, lui succéda.

Elle épousa Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, issu de Bertrand II, sire de la Tour, qui descendoit des comtes d'Auvergne : cet Agne de la Tour d'Oliergues forma la cinquième & dernière Maison de Turenne.

Sa postérité masculine conserva le vicomté de Turenne depuis 1489, époque de la mort d'Agne de la Tour & de sa femme, jusqu'en 1738, que le feu duc de Bouillon, Charles Godefroy de la Tour, en vendit au roi Louis XV la propriété, s'en réservant le nom, ainsi qu'à sa postérité.

Cette Maison de la Tour a produit des personnages très-illustres dans la ligne des vicomtes de Turenne.

1°. François II de la Tour, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Gênes en 1528, ambassadeur en Angleterre en 1525, époque de la captivité de François I ; ambassadeur en Espagne en 1529, après la paix de Cambrai.

Son fils, François III, gendre du connétable Anne de Montmorenci, fut tué à l'âge de trente-un ans, à la bataille de Saint-Quentin en 1557,

bataille où le connétable son beau-père fut fait prisonnier.

Henri de la Tour, fils de François III, fut ce fameux maréchal de Bouillon, qui, par la faveur de Henri IV, épousa l'héritière de Bouillon & de Sedan (*voy.* l'article SEDAN), & fut père du duc de Bouillon, qui, pour sauver sa vie, fut obligé de livrer Sedan, & de ce maréchal-vicomte de Turenne qu'il suffit de nommer, & après lequel il ne faut nommer personne.

Le vicomté de Turenne fut donc réuni à la couronne en 1738.

VALENTINOIS & DIOIS (COMTÉ, *puis* DUCHÉ DE). Gontard de Poitiers fut le premier comte de Valence ou de Valentinois : il avoit été investi de ce comté en 950, & mourut en 980.

L'empereur Frédéric I, dit *Barberousse*, qui, en 1116, s'étoit emparé du comté de Diois, en investit Aymar II, un des descendans de Gontard de Poitiers : par-là le comté de Diois fut joint à celui de Valentinois.

Sous Guillaume II, fils d'Aymar II, les droits régaliens furent cédés à l'évêque de Valence, qui depuis ce tems prit le titre de comte de Valence.

Aymar III, fils de Guillaume, prit en 1189, du comte de Toulouse, Raymond V, l'investiture du comté de Diois.

Aymar VI eut six fils, dont trois évêques : l'un, de Verdun ; l'autre, de Langres ; le troisième, de Gap : les deux aînés furent Louis I, qui lui succéda, & Aymar, seigneur de Veyne. Louis eut pour fils Aymar VII, qui mourut sans enfans ; Louis II, fils d'Aymar, seigneur de Veyne, fut le successeur d'Aymar VII. Louis II n'ayant eu que deux filles qui moururent avant lui, sans laisser de postérité, ayant d'ailleurs dérangé ses affaires, & mourant accablé de dettes, institua pour son héritier le dauphin Charles, fils du roi Charles VI, & qui fut depuis le roi Charles VII : il l'institua sous la condition expresse de payer ses dettes, & lui substitua, sous la même condition, Amé VI, duc de Savoie. Le Dauphin, accablé pour lors d'affaires & d'ennemis, se trouva hors d'état d'exécuter le testament (c'étoit en 1419) : le duc de Savoie, en vertu de la substitution, paya les dettes, & se mit en possession des deux comtés. Mais Charles VII étant remonté sur le trône de ses pères, & ayant en partie rétabli ses affaires en 1434, remboursa le duc de Savoie, prit à son tour possession des deux comtés, & les réunit à la couronne.

VALOIS (*d'abord* COMTÉ, *puis* DUCHÉ). Le Valois étoit originairement une dépendance du comté de Vermandois. Pepin, premier comte de Vermandois, posséda l'un & l'autre. Deux de ses fils, Herbert & Pepin, en firent entr'eux le partage : Herbert eut Péronne & Saint-Quentin, & ce qui constituoit proprement le Vermandois. Pepin eut Senlis & le Valois. Sa postérité posséda ce comté de Valois jusqu'en 1077, qu'Adèle le reporta dans la branche aînée de la Maison de Vermandois, ayant hérité de sa branche cadette par la mort de Simon son frère, arrivée en 1077, & ayant épousé Herbert IV, comte de Vermandois, descendu de cet Herbert I qui avoit fait avec Pepin le partage dont il vient d'être parlé.

Le Valois dut être réuni à la couronne en même tems que le Vermandois, dont il étoit redevenu une dépendance (*voyez* ci-après l'article VERMANDOIS). Première réunion.

Jean I, dit *Tristan*, second fils du roi saint Louis, né à Damiette en 1249, eut, en 1268, le Valois pour apanage : il mourut de la peste en 1270, au camp devant Tunis, où il avoit accompagné son père, Prince français, destiné par la fatalité des croisades à naître & à mourir en Afrique. Il n'avoit que vingt-un ans, & quoique marié, il ne laissa point d'enfans : sa mort procura la seconde réunion du comté de Valois.

Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, donna en apanage, en 1285, ce même comté de Valois à Charles son second fils, si connu dans l'Histoire sous le nom de son apanage.

Philippe de Valois son fils, par son avénement au trône, opéra la troisième réunion du comté de Valois en 1328.

Ce ne fut pas pour long-tems : lui-même il le donna, en le décorant du titre de pairie, à Philippe, duc d'Orléans, un de ses fils puînés : les lettres d'érection & de concession sont du 16 mars 1344.

Philippe mourut sans enfans, le 1 septembre 1375. Quatrième réunion.

Le roi Charles VI, par lettres du 19 juillet 1392, donna le comté de Valois à Louis, duc d'Orléans, son frère, & en 1406 il érigea pour lui ce même comté de Valois en duché.

Le duché de Valois fut possédé par cette branche d'Orléans jusqu'à l'avénement de Louis XII à la couronne, en 1498, qui opéra la cinquième & dernière réunion.

Le duché de Valois est devenu apanage d'une autre branche d'Orléans.

VENDOME (COMTÉ, *puis* DUCHÉ). Bouchard I étoit ministre, premier ministre, si l'on veut, de Hugues Capet, qui lui donna, en l'an 1000, le comté de Vendôme, alors relevant des comtes d'Anjou.

Renaud son fils lui succéda : il étoit chancelier du roi Henri I, & fut évêque de Paris. Elisabeth sa sœur avoit épousé Foulques Néra, comte d'Anjou. Adèle, fille de Foulques & d'Elisabeth, fut l'héritière de Renaud son oncle, & posséda le comté de Vendôme : elle épousa Bodon de Nevers, apparemment un cadet de cette Maison, car nous ne le trouvons pas dans la liste des comtes de

de Nevers. Adèle mourut en 1100. La postérité masculine de cette Princesse & de Bodon de Nevers posséda le comté de Vendôme jusqu'en 1373, de père en fils, sans interruption : alors Jeanne, fille unique de Bouchard VI, alloit le posséder à son tour, & l'auroit porté dans une autre Maison; mais elle mourut l'année suivante, à l'âge de neuf ans : elle eut pour héritière Catherine sa tante, sœur de Bouchard VI, mariée à Jean de Bourbon, comte de la Marche. Depuis ce tems le comté de Vendôme resta toujours dans la Maison de Bourbon : il fut érigé en duché par François I, l'an 1515, en faveur de Charles de Bourbon-Vendôme, père d'Antoine, roi de Navarre, & aïeul de Henri IV, lequel, par son avénement à la couronne en 1589, y réunit le duché de Vendôme.

Le même Roi l'en détacha en 1598, pour en faire l'apanage de l'aîné des fils qu'il avoit eus de Gabriele d'Estrées, & qu'on appeloit à la cour *César Monsieur*.

Par la mort de son petit-fils Louis-Joseph, duc de Vendôme, arrivée en 1712, le Vendômois fut réuni à la couronne : ce dernier duc de Vendôme est ce général si célèbre dans la guerre de la succession d'Espagne, & auquel Philippe V dut en grande partie sa couronne.

VERMANDOIS (Comté de). Ce fut en 818 que commença la dynastie des comtes de Vermandois. L'empereur Louis-le-Débonnaire, ayant fait crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, qui mourut des suites de cette exécution, voulut, dans les remords qu'il eut d'une cruauté si opposée à son caractère, dédommager en quelque sorte Pepin, fils de Bernard, & lui donna le Vermandois, qui fut possédé par ses héritiers mâles jusqu'en 1077, que cette première Maison de Vermandois parut finir dans la personne de Herbert IV, qui ne laissa qu'un fils imbécile, & qui fut déshérité, nommé Eudes *l'Insensé*, & une fille, Adèle ou Alix, laquelle porta le comté de Vermandois dans la Maison de France, par son mariage avec Hugues de France, second fils du roi Henri I, & frère de Philippe I.

Leur petite-fille, Elisabeth, devenue l'héritière de sa Maison, fit une donation du comté de Vermandois à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qu'elle avoit épousé en 1156, mais dont elle n'eut point d'enfans. Elle mourut en 1182.

Eléonore sa sœur attaqua cette donation, faite au préjudice de ses droits héréditaires : Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, qu'elle avoit épousé en quatrièmes noces, mais dont elle n'avoit pas d'enfans, non plus que de ses précédens maris, lui donna le conseil sage de céder ses droits incertains à quelqu'un qui sauroit les faire valoir, & qui auroit un grand intérêt de les acquérir : c'étoit Philippe-Auguste, dont le comte de Beaumont étoit grand-chambrier. La cession se fit, & d'abord on garda le secret.

Philippe ne se montra que comme juge de ses vassaux, comme défenseur de ses sujets & de ses grands-officiers; il somma le comte de Flandre de rendre le Vermandois à l'héritière légitime : le comte de Flandre répondit qu'il en étoit le légitime possesseur & le vrai propriétaire, en vertu de la donation que lui en avoit faite la véritable propriétaire. Il fallut en venir aux armes, & ce fut Philippe qui se chargea de cette guerre contre un vassal désobéissant. Le comte de Flandre, réduit à demander la paix, ne put l'obtenir que par la cession du Vermandois.

Ce fut ainsi que le roi Philippe-Auguste, en 1215, réunit à la couronne le comté de Vermandois; acquisition importante, qui couvroit l'Ile-de-France, assuroit la Picardie, la joignoit avec l'Artois, augmentoit, unissoit & fortifioit les uns par les autres les domaines de la couronne du côté du nord de la France, tandis que la confiscation des provinces anglaises étendoit aussi la France du côté du midi & de l'ouest.

VIENNE (Comté de). Le comté de Vienne en Dauphiné eut quelque tems des seigneurs particuliers, différens des Dauphins de Viennois : le premier fut Eudes de Vermandois, en 928 jusqu'en 931, que Charles-Constantin, fils de Louis-l'Aveugle, roi d'Arles, eut cette foible portion du royaume de son père, qu'il eut même longtems à disputer aux rois d'Arles, successeurs de son père. Son fils & son petit-fils en furent plus paisibles possesseurs : Stéphanie son arrière-petite-fille, porta ce comté de Vienne dans la Maison des comtes de Bourgogne, dont les cadets eurent pour leur partage ce comté de Vienne.

Guillaume II, mort en 1223, eut pour héritière Alix, qui épousa Jean de Dreux, Prince du sang de France : elle n'en eut point d'enfans, & Guillaume III, son grand-oncle paternel, fut son successeur.

Celui-ci mourut aussi sans enfans, & Béatrix sa tante, sœur de Guillaume II, lui succéda : elle épousa Hugues IV, seigneur de Pagny. Hugues IV & Béatrix vendirent ensemble, en 1266, à l'archevêque de Vienne, tous leurs droits sur le comté de Vienne : c'est de là que les archevêques de Vienne se qualifient comtes de Vienne.

ANGLETERRE.

ROIS DE WESSEX,

Un des royaumes de l'Heptarchie.

Céolric, mort en	597.
Céclulfa,	611.
Cinigisil,	643.
Cénowalck,	672.

Saxeburge, reine, 673.
Cenſus, 685.
Eſcuin, 685.
Cedowalla, 689.
Ina ſe fait moine en 726.
Adelard, 740.
Cudred, 754.
Sigebert, dépoſé en 755.
Cinulphe, 784.
Brithrick, 800.
Egbert I, roi de toute l'Angleterre, 837.
Etulphe ou Ethelwolp, 857.
Ethelbald, 860.
Ethelbert, 866.
Ethelred I, 871.
Alfred-le-Grand, 900.
Edouard I, l'Ancien, 924.
Aldeſtan ou Adelſtan, 941.
Edmond I, 946.
Edred, 955.
Edwy, 959.
Edgard, 975.
S. Edouard II, le jeune, 979.
Ethelred II, 1014.

ROIS D'ANGLETERRE.

Suénon, roi de Dannemarck, 1015.
Edmond II, 1017.
Canut, roi de Dannemarck, 1037.
Harald I, 1039.
Hardi Canut, 1042.
Edouard III, le Confeſſeur, 1066.
Harald II, 1066.
Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, 1087.
Guillaume II, dit *le Roux*, 1100.
Henri I, 1135.
Etienne, 1154.
Henri II, Plantagenet, 1189.
Richard I, Cœur-de-Lion, 1199.
Jean-ſans-Terre, 1216.
Henri III, 1272.
Edouard I, 1307.
Edouard II, 1327.
Edouard III, 1377.
Richard II, 1399.
Henri IV, 1413.
Henri V, 1422.
Henri VI, 1461.
Edouard IV, 1483.
Edouard V, 1484.
Richard III, 1485.
Henri VII, 1509.
Henri VIII, 1547.
Edouard VI, 1553.
Marie, 1558.
Eliſabeth, 1602.
Jacques I, 1625.
Charles I, décapité, 1649.
Olivier Cromwel, protecteur, 1658.
Richard Cromwel ſe démet du protectorat en 1660.
Charles II, 1685.
Jacques II, dépoſé en 1688.
Guillaume III de Naſſau, 1702.
Anne, 1714.
Georges I de Brunſwick, mort en 1727.
Georges II, 1760.
Georges III, aujourd'hui régnant.

ROIS D'ÉCOSSE.

Congale II, mort en 558.
Chiaule, 580.
Aldam, 606.
Kenet I.
Eugène III, 620.
Ferchard I, 632.
Donald I, 647.
Ferchard II, 668.
Maldouin, 688.
Eugène IV, 692.
Eugène V, 699.
Amberchelet, 700.
Eugène VI, 717.
Mordac, 730.
Erſinius, 761.
Eugène VII, 764.
Ferchard II, 767.
Solvatius, 787.
Achanis, 809.
Congale III, 814.
Dongal, 820.
Alpin, 823.
Kenet II, 854.
Donald II, 858.
Conſtantin II, 874.
Ethus, 875.
Grégoire, 893.
Donald III, 904.
Conſtantin III, 943.
Malcom, 958.
Indulphe, 968.
Duphus, 973.
Cullenus, 978.
Kenet III, 994.
Conſtantin IV, 995.
Crimas, 1003.
Malcom II, 1033.
Duncan I, 1040.
Machabée ou Macbet, 1057.
Malcom III, 1093.
Donald IV, 1094.
Duncan II, tué en 1095.
Donald, rétabli, meurt en 1098.
Edgar, 1106.
Alexandre, 1124.
David I, 1153.
Malcom IV, 1165.
Guillaume, 1214.
Alexandre II, 1249.

Alexandre III, 1286.
Interrègne, 1292.
Jean Bailleul, 1306.
Robert I, de Brus, 1329.
David II, 1371.
Robert II, Stuart, 1390.
Robert III, 1406.
Interrègne jusqu'en 1424.
Jacques I, 1437.
Jacques II, 1460.
Jacques III, 1488.
Jacques IV, 1513.
Jacques V, 1542.
Marie Stuart, décapitée, 1587.
Jacques VI parvint à la couronne d'Angleterre à la mort de la reine Elisabeth en 1602 & 1603. Il fut Jacques I en Angleterre, & depuis ce tems tous les rois d'Angleterre ont été rois d'Ecosse.

ESPAGNE.

L'Espagne, dans les tems qui suivirent l'irruption des Barbares & la dissolution de l'Empire romain, étoit divisée en divers royaumes qu'il faut examiner séparément. Les rois visigoths occupoient d'abord l'Espagne presqu'entière, & une partie du Languedoc.

Liuva I régnoit à Narbonne, mort en 572.
Leuvigilde son frère, en Espagne, mort en 586.
Recarède I, 601.
Liuva II, 603.
Vitteric, tué en 606.
Gondemar en 612.
Sisébut, 621.
Recarède II, 621.
Suintila, 631.
Sisenand, 636.
Chintila, 640.
Tulca ou Fulga, 642.
Chindasuind, 653.
Recesuind, 672.
Wamba, 680.
Ervige, 687.
Egiza ou Egica, 701.
Vittiza, 710.
Rodrigue, 714.

Quand les Maures eurent envahi l'Espagne, les Rois goths s'y défendirent encore dans les montagnes des Asturies.

ROIS GOTHS DE LÉON ET DES ASTURIES.

Pélage, proclamé en 718.
Mort en 737.
Favila, 739.
Alphonse I, le Catholique, 757.
Froila I, 768.
Aurelio, 774.
Silo, 783.
Mauregat, 788.
Véremond ou Bermude, 791.
Alphonse II, le Chaste, 842.
Ramire I, 850.
Ordogno, 866.
Alphonse III, le Grand, 910.
Garcias, 913.
Ordogno II, 923.
Froila II, 924.
Alphonse IV abdique en 927.
Ramire II, 950.
Ordogno III, 953.
Ordogno, le Mauvais, usurpateur, chassé en 960.
Sanche I, le Gros, 967.
Ramire III, 982.
Véremond II, 999.
Alphonse V, 1027.
Véremond III, 1037.

ROIS DE CASTILLE.

Ferdinand I, 1065.
Sanche II, 1072.
Alphonse VI, 1106.
Alphonse VII, 1108.
Urraque & Alphonse, 1126.
Alphonse VIII, 1157.
Sanche III, roi de Castille, 1158.
Ferdinand II, roi de Léon, comme régent, 1187.
Alphonse IX, le Bon, 1214.
Henri I, 1217.
Ferdinand III, roi de Castille & de Léon, 1252.
Alphonse X, le Sage, 1284.
Sanche IV, 1295.
Ferdinand IV, 1312.
Alphonse XI, 1350.
Pierre-le-Cruel, 1368.
Henri II de Transtamare, 1379.
Jean I, 1390.
Henri III, 1406.
Jean II, 1454.
Henri IV, 1474.
Ferdinand V, dit le Catholique, roi d'Arragon, épouse Isabelle de Castille, sœur d'Henri IV, & les deux royaumes restent unis.

ROIS D'ARRAGON.

Ramire, 1063.
Sanche-Ramirez, 1094.
Pierre I, 1104.
Alphonse I, 1134.
Ramire II abdique en 1137.
Raymond-Bérenger, 1162.
Alphonse II, appelé auparavant Raymond, 1193.
Pierre II, 1213.
Jacques-le-Victorieux, aussi roi de Valence, de Murcie, &c. 1276.
Pierre III, 1285.
Alphonse III, 1291.
Jacques II, 1327.

Alphonse IV, 1336.
Pierre IV, 1387.
Jean I, 1395.
Martin, 1410.
Ferdinand, dit le Juste, 1416.
Alphonse V, 1458.
Jean II, 1479.
Ferdinand V, 1516.

C'est ce Ferdinand-le-Catholique, sous lequel se fait la réunion de l'Arragon & de la Castille, & de presque toute l'Espagne.

ROIS D'ESPAGNE,

Depuis la réunion.

Philippe I d'Autriche, dit *le Beau*, 1506.
Jeanne sa femme, dite *la Folle*, seule, 1516.
Charles-Quint, premier du nom en Espagne, abdique en 1555.
Philippe II, 1598.
Philippe III, 1621.
Philippe IV, 1665.
Charles II, dernier roi de la Maison d'Autriche, 1700.

Maison de Bourbon.

Philippe V abdique en 1724.
Louis I son fils meurt la même année; Philippe V remonte sur le trône, & meurt en 1746.
Ferdinand VI, 1759.
Charles III, 1788.
Charles IV.

ROIS DE NAVARRE.

Aznar, 836.
Sanche-Sancion, 853.
Garcias, 857.
(Ces trois, simples comtes de Navarre.)
Garcias-Ximenès I, 880.
Fortunio, 905.
Sanche-Garcias I, 926.
Garcias I, 970.
Sanche II, 994.
Garcias II, 1000.
Sanche III ou le Grand, 1035.
Garcias III, 1054.
Sanche IV, 1076.
Sanche-Ramirez V, 1094.
Pierre, 1104.
Alphonse, 1134.
(Ces trois derniers, Rois aussi d'Arragon.)
Garcias-Ramirez, 1150
Sanche VI, le Sage, 1194.
Sanche VII, le Fort, 1234.
Thibaut I, comte de Champagne, 1253.
Thibaut II, 1270.
Henri I, le Gros, 1274.
Philippe-le-Bel, du chef de la reine Jeanne sa femme, 1305.

A cette époque, Louis Hutin son fils devient roi de Navarre du chef de sa mère. On compte encore parmi les rois de Navarre Philippe le-Long & Charles-le-Bel, mais ils ne l'étoient qu'au nom de Jeanne leur nièce, fille de Louis Hutin.

Jeanne, femme de Philippe d'Evreux, 1349.
Charles-le-Mauvais, 1387.
Charles III, 1425.
Jean, fils de Ferdinand, roi d'Arragon, 1479.
Eléonore, fille de Jean, 1479.
François-Phœbus, 1483.
Catherine & Jean d'Albret sont dépouillés, en 1512, de la Haute-Navarre par Ferdinand-le-Catholique: il ne leur reste que la Basse-Navarre ou le Béarn; ils meurent en 1516.
Henri II d'Albret, 1555.
Antoine de Bourbon, aux droits de Jeanne d'Albret sa femme, 1562.
Jeanne d'Albret, 1572.
Henri III, en Navarre, c'est le même qu'Henri IV en France, & depuis ce tems tous les rois de France ont été rois de Navarre.

ROIS DE PORTUGAL.

Henri, comte de Portugal, 1112.
Alphonse-Henriquez I, 1185.
Sanche I, 1211.
Alphonse II, 1223.
Sanche II, 1248.
Alphonse III, 1279.
Denys-le-Libéral, 1325.
Alphonse IV, 1357.
Pierre-le-Sévère, 1367.
Ferdinand, 1383.
Interrègne.
Jean I, le Grand, 1433.
Edouard, 1438.
Alphonse V, l'Africain, 1481.
Jean II, le Parfait, 1495.
Emmanuel-le-Grand ou le Fortuné, 1521.
Jean III, 1557.
Sébastien, 1578.
Henri, Cardinal, 1580.
Antoine, prieur de Crato, Roi titulaire, 1595.
Philippe I, II en Espagne, 1598.
Philippe II, III en Espagne, 1621.
Philippe III, IV en Espagne, 1640.

Cette époque de 1640 est celle de la révolution de Portugal.

Jean IV, duc de Bragance, 1656.
Alphonse VI se démet en 1667.
Pierre II, 1706.
Jean V, 1750.
Joseph, 1777.
Marie & don Pedro.

ITALIE.

ROIS DE NAPLES.

Roger, Prince normand, 1154.

Guillaume I, le Mauvais, 1166.
Guillaume II, le Bon, 1189.
Tancrède, 1194.
Guillaume III, 1194.
Conſtance & Henri, 1197.
Frédéric, empereur, 1257.
Conrad I, *idem*, 1254.
Conrad II, dit Conradin, 1258.
Mainfroy, 1266.
Charles d'Anjou, 1285.
Charles II, 1309.
Robert, 1343.
Jeanne Ire., 1382.
Charles III, 1386.
Ladiſlas, 1414.
Jeanne IIe., dite Jeannelle, 1435.
Alphonſe d'Arragon, 1458.
Ferdinand I, 1494.
Alphonſe II, 1495.
Ferdinand II, 1496.
Frédéric-le-Catholique, 1504.
Ferdinand III, roi d'Eſpagne & en Arragon, s'empare du royaume de Naples : c'eſt ce Ferdinand-le-Catholique dont il a déjà été tant parlé. Le royaume de Naples reſta uni à la monarchie d'Eſpagne ; il fut cédé en 1714 à l'empereur Charles VI, qui le perdit en 1734. Charles III, roi d'Eſpagne, en fut alors mis en poſſeſſion. Sa poſtérité y règne encore.

SAVOIE.

COMTES, PUIS DUCS.

Amédée III, premier comte de Savoie, 1148.
Humbert III, 1188.
Thomas, 1233.
Amédée IV, 1253.
Boniface, 1263.
Pierre, 1268.
Philippe I, 1285.
Amédée V, 1323.
Edouard, 1329.
Aymon, 1343.
Amédée VI, 1383.
Amédée VII, 1391.
Amédée VIII, 1451.
Louis, 1465.
Amédée IX, 1472.
Philibert I, 1482.
Charles I, le Guerrier, 1489.
Charles II, 1496.
Philippe II, 1497.
Philibert II, 1504.
Charles III, 1553.
Emmanuel-Philibert, 1580.
Charles-Emmanuel I, le Grand, 1630.
Victor-Amédée I, 1637.
François-Hyacinthe, 1638.
Charles-Emmanuel II, 1675.
Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne, abdique en 1730.
Charles-Emmanuel III, 1773.
Victor-Amédée III.

TOSCANE.

DUCS, MARQUIS, GOUVERNEURS ET GRANDS-DUCS DE TOSCANE.

Boniface I, marquis de Toſcane, ſe retire en France en 834.
Adalbert I, 890.
Adalbert II, le Riche, 917.
Guy, 929.
Lambert, 931.
Boſon, 936.
Hubert ou Humbert, 1001.
Hugues-le-Grand, 1001.
Adalbert III, 1014.
Raginaire ou Reynier, 1027.
Boniface II, le Pieux, 1052.
Frédéric ou Boniface, 1055.
Béatrix & Godefroy-le-Barbu, 1076.
Mathilde ou la Grande-Comteſſe, 1115.
Après ſa mort la Toſcane eut des gouverneurs amovibles.
Ratbod, 1119.
Conrad, 1131.
Rampert, 1133.
Suivent des ducs & marquis de Toſcane.
Henri-le-Superbe, 1139.
Ulderic, 1153.
Welphe Eſt, 1195.
Philippe, 1208.
La Toſcane eſt république depuis 1208 juſqu'en 1531, qu'elle devient grand-duché.
Alexandre de Médicis, aſſaſſiné en 1537.
Coſme-le-Grand, 1574.
François-Marie, 1587.
Ferdinand I, 1609.
Coſme II, 1621.
Ferdinand II, 1670.
Coſme III, 1723.
Jean Gaſton, mort ſans poſtérité en 1737.
La Maiſon de Lorraine paſſe alors au grand-duché de Toſcane, & l'occupe encore aujourd'hui.

MODENE.

SEIGNEURS, PUIS DUCS DE FERRARE, DE MODENE ET DE REGGIO.

Seigneurs.

Obizon II, marquis d'Eſt, 1293.
Azzon d'Eſt, 1308.
Foulques, 1317.
Renaud & Obizon III, 1352.
Aldrovandin II, 1361.

Nicolas II, 1388.
Albert, 1393.
Nicolas III, 1441.
Lionet, 1450.

Ducs.

Borso d'Est, 1471.
Hercule I, 1505.
Alphonse I, 1534.
Hercule II, 1559.
Alphonse II, 1597.
César, 1628.
Alphonse III abdique, & se fait capucin en 1629.
François I, 1658.
Alphonse IV, 1662.
François II, 1694.
Renaud, 1737.
François-Marie, 1780.

DUCS DE PARME ET DE PLAISANCE.

Pierre-Louis Farnèse, fils du pape Paul III, qui avoit été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, fut assassiné en 1547.
Octave, 1586.
Alexandre, 1592.
Ranuce ou Rainuce I, 1622.
Odoard I ou Edouard, 1646.
Ranuce II, 1694.
François, 1727.
Antoine, 1731.
Don Carlos, depuis roi d'Espagne, héritier reconnu, cède ces duchés pour la couronne des Deux-Siciles en 1735.
Par cette cession Parme & Plaisance passent à l'empereur Charles VI. Mort en 1748.
Marie-Thérèse sa fille cède ces mêmes duchés en 1748.
Ils passent à don Philippe, frère de don Carlos, & sa postérité les possède encore.

Divers Etats du Levant & du nord de l'Europe.

HONGRIE.

Saint Etienne, 1038.
Pierre, déposé en 1041.
Aba ou Owon, 1044.
Pierre, rétabli en 1047.
André I, 1061.
Bela I, 1063.
Salomon, 1074.
Geisa I, 1161.
Etienne III, 1174.
Bela III, 1196.
Emeric, 1204.
Ladislas II, 1204.
André II, 1235.
Bela IV, 1270.
Etienne IV, 1272.
Ladislas III, 1290.
André III, jusqu'en 1301.
Wenceslas, 1304.
Othon de Bavière, 1309.
Charobert, 1342.
Louis I, 1382.
Marie, seule, 1392.
Marie & Sigismond, Empereur, jusqu'en 1437.
Albert d'Autriche, 1440.
Ladislas IV, 1444.
Jean Corvin Huniade, Régent, 1453.
Ladislas V, 1458.
Mathias Corvin, 1490.
Ladislas VI, 1516.
Louis II, 1526.
Jean de Zapalski, 1540.
Ferdinand, frère de Charles-Quint, & depuis lequel la Hongrie a toujours été possédée par la Maison d'Autriche, qui l'a transmise à la Maison de Lorraine.

BOHÊME.

DUCS, PUIS ROIS.

Ducs.

Prémislas, 632.
Nezamiste, 676.
Wnislas, 715.
Cizezomislas, 757.
Neklan, 809.
Hostivitus ou Milchost, 890.
Borzivoi I, chrétien, 894.
Spitignée I, 907.
Uratislas I, 916.
Wenceslas I, 938.
Boleslas I, 967.
Boleslas II, 999.
Boleslas III, 1002.
Jaromir, 1012.
Udalric, 1037.
Bretislas I, 1055.
Spitignée II, 1061.

ROIS.

Uratislas II, proclamé roi en 1086, règne jusqu'en 1092.
Conrad I, 1093.
Bretislas II, 1100.
Uladislas I, 1100.
Borzivoi II, 1100.
Et de nouveau en 1109.
Jusqu'en 1124.
Suatopluc, 1109.
Uladislas II, 1125.
Sobieslas I, 1140.
Uladislas III, 1174.
Sobieslas II, 1178.
Frédéric I, 1190.
Conrad II, 1191.
Wenceslas III, 1191.

Henri Bretiſlas, 1196.
Uladiſlas IV, 1197.
Prémiſlas ou Ottocare I, 1230.
Wenceſlas III, 1253.
Prémiſlas II ou Ottocare II, 1278.
Interrègne jusqu'en 1284.
Wenceſlas IV, 1305.
Wenceſlas V, 1306.
Henri de Carinthie, 1310.
Jean de Luxembourg, 1346.
Les empereurs Charles IV, 1378.
Wenceſlas, 1419.
Sigiſmond, 1437.
Albert d'Autriche, 1440.
Ladiſlas, 1458.
Georges Podiebrad, 1471.
Uladiſlas VI, 1516.
Louis, 1526.
L'empereur Ferdinand I met dans ia Maiſon d'Autriche la Bohême comme la Hongrie.

POLOGNE.

DUCS, PUIS ROIS.

Ducs.

Lesko I, en 550.
Intervalle, puis Cracus, en 700.
Vanda, reine en 750.
Douze Palatins gouvernent, puis Prémiſlas en 760.
Interrègne.
Lesko II, 810.
Lesko III, 815.
Popiel I.
Popiel II.
Interrègne.
Piaſt, 861.
Ziémovitz, 892.
Lesko IV, 913.
Ziémomiſlas, 964.
Miciſlas, premier Prince chrétien, 999.

ROIS.

Boleſlas I, 1025.
Miciſlas II, 1034.
Interrègne.
Richſa, veuve de Miciſlas II, 1041.
Caſimir I, 1058.
Boleſlas II, 1081.
Uladiſlas I, 1102.
Boleſlas III, 1139.
Uladiſlas II, 1146.
Boleſlas IV, 1173.
Miciſlas III, 1177.
Caſimir II, 1194.
Lesko V, 1227.
Boleſlas V, 1279.
Lesko VI, 1289.
Uladiſlas Lokeſek, 1295.
Prémiſlas, 1296.
Uladiſlas, dépoſé en 1300.
Wenceſlas, roi de Bohême, 1304.
Uladiſlas, rétabli, 1333.
Caſimir III, le Grand, 1370.
Louis, 1382.
Interrègne.
Uladiſlas V.
Jagellon, duc de Lithuanie, 1434.
Uladiſlas VI, 1445.
Interrègne jusqu'en 1447.
Caſimir IV, 1492.
Jean Albert, 1501.
Alexandre, 1506.
Sigiſmond I, 1548.
Sigiſmond II, 1573.
Henri, duc d'Anjou, jusqu'en 1575.
Qu'il revint en France.
Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, 1587.
Sigiſmond III, 1632.
Uladiſlas VII, 1648.
Jean Caſimir abdique en 1669.
Michel Wieſnoviski, 1674.
Jean Sobieski, 1696.
Frédéric-Auguſte II, détrôné en 1704.
Et Staniſlas mis en ſa place.
Frédéric-Auguſte, rétabli en 1709. Mort en 1733.
Staniſlas réélu en 1733, renonce en 1736, & Frédéric-Auguſte III règne jusqu'en 1763.
Staniſlas-Auguſte II.

DANNEMARCK.

ROIS.

Gormo, depuis 714 jusqu'à 764.
Sigefridus, 765.
Getticus, 809.
Olaüs III, 810.
Hemmingius, 812.
Ringo Siwardus, 817.
Harald I, } Klack, } . . . . 843.
Siwardus II, 846.
Eric I, 847.
Eric II, 863.
Canut I, 873.
Gormo II, 897.
Harald II, 909.
Gormo III, 930.
Harald III, 980.
Suénon, 1015.
Canut II, le Grand, roi auſſi d'Angleterre, 1036.
Canut III ou Hardi Canut, 1042.
Magnus, 1048.
Suénon II, 1074.
Harald IV, 1080.
S. Canut, 1086.
Olaüs IV, 1095.
Eric III, 1106.

Nicolas, 1134.
Eric IV, 1139.
Eric V, 1147.
Suénon III, 1157.
Waldemar I, le Grand, 1182.
Canut V, 1203.
Waldemar II, 1241.
Eric VI, 1250.
Abel, 1252.
Chriſtophe I, 1259.
Eric VII, 1286.
Eric VIII, 1320.
Chriſtophe II, 1336.
Waldemar III ou IV, 1375.
Olaüs V, 1387.
Marguerite de Waldemar, reine de Dannemarck, de Norwège & de Suède, 1412.
Eric IX, 1439.
Chriſtophe III, 1448.
Chriſtiern I, 1481.
Interrègne.
Stenon I, } gouverneurs du royaume... { 1513.
Stenon II, } gouverneurs du royaume... { 1519.
Jean, 1513.
Chriſtiern II, 1523.
Frédéric I, 1534.
Chriſtiern III, 1559.
Frédéric II, 1588.
Chriſtiern IV, 1648.
Frédéric III, 1670.
Chriſtiern V, 1699.
Frédéric IV, 1730.
Chriſtiern VI, 1746.
Frédéric V, 1766.
Chriſtiern VII.

PRUSSE.

La Pruſſe n'a été érigée en royaume qu'au commencement du dix-huitième ſiècle, pour l'électeur de Brandebourg, qu'on appeloit le grand-électeur.
Frédéric I, couronné en 1701, eſt mort en 1713.
Frédéric-Guillaume I, 1740.
Charles-Frédéric, le héros de ſon tems, mort en 1786.
Frédéric-Guillaume II, mort en 1797.

Epoques relatives à la pairie en France.

Le mot pairs, *pares*, dans ſa ſignification la plus ſimple & la plus générale, déſigne des ſemblables, des égaux en quelque genre que ce ſoit.

Dans une ſignification déjà un peu reſtreinte, il déſigne des gens d'un même état. Nous le voyons employé dans ce ſens de toute ancienneté. Les évêques, les abbés, les moines, les ſoldats s'appeloient & on les appeloit *pairs* entr'eux. Les vaſſaux ou bénéficiers du Prince ſe nommoient *pairs*. Une loi de Charlemagne porte qu'un vaſſal ou bénéficier qui refuſera d'accompagner à l'armée ſon pair, *parem ſuum*, c'eſt-à-dire, un autre vaſſal ou bénéficier, ou qui l'abandonnera dans une occaſion périlleuſe, perdra ſon fief ou bénéfice. *Quicumque ex his qui beneficium principis habent, parem ſuum contrà hoſtes communes in exercitu pergentem dimiſerit, & cum eo ire vel ſtare noluerit, honorem ſuum & beneficium perdat.*

Les fils de Louis-le-Débonnaire, dans le traité de Verdun, fait en 843, ſe nomment *pairs*.

Une ordonnance de Louis-le-Débonnaire, concernant la diſcipline militaire, défend aux ſoldats de forcer leurs *pairs* à boire à l'armée. *Ut in hoſte nemo* PAREM SUUM *bibere cogat.*

Quand même on n'auroit point de texte formel à citer ſur cet uſage, on ſent qu'il a dû toujours exiſter, & que les gens du même état ont dû être nommés *pairs*, c'eſt-à-dire, égaux.

Etre jugé par ſes pairs, c'eſt-à-dire, par des gens du même état, égalité la plus inconteſtable qu'il y ait entre les hommes, a toujours paru un des grands avantages de la liberté. Dans un inférieur, on craint l'envie; dans un ſupérieur, la négligence: on croit n'avoir rien à craindre de la part des égaux; car quoiqu'il n'y ait peut-être point d'envie plus acharnée ni plus atroce que celle qui naît de l'égalité d'état & de l'inégalité de mérite, il y a cependant, entre les gens du même état, un intérêt commun qui fait la ſûreté de tous, en obligeant à des ménagemens mutuels, & qui donne à un accuſé la juſte confiance qu'on ne le condamnera que quand on y ſera contraint par la force de la juſtice & de la vérité.

Cet avantage d'être jugé par ſes pairs ne peut, ce ſemble, avoir lieu que dans l'état le plus ſimple de la juriſprudence, lorſqu'il ne s'agit que de vérifier des faits, de conſtater des uſages. Quand les lois ſe multiplient, ſe combinent & deviennent une ſcience, il faut des perſonnes entiérement livrées à cette ſcience. On peut cependant toujours, comme en Angleterre, être jugé par ſes pairs en matière criminelle: les pairs jugent le fait; les légiſtes indiquent la loi; mais il faudroit en général que toutes les lois pénales fuſſent connues de tout le monde, & que chaque délinquant, au moment du délit, ſût à quoi il s'expoſe.

En France, il n'y avoit originairement que deux états, l'égliſe & les armes: les eccléſiaſtiques étoient jugés par les eccléſiaſtiques, les militaires par les militaires. Dans la ſuite, lorſque le tems & la faveur des Rois eurent diſtingué les grands de la foule des guerriers, & les grands même entr'eux par différens ordres de dignités, les ducs furent jugés par les ducs, les comtes par les comtes, & ainſi de ſuite dans tous les divers degrés. Ainſi, lorſqu'on lit dans l'Hiſtoire, que Taſſillon, duc de Bavière, fut jugé par ſes pairs, cela ſignifie qu'il fut jugé par les grands ſeigneurs du royaume, vaſſaux ou bénéficiers de la couronne comme lui. Il en étoit de même des divers ordres du clergé.

Le peuple étoit ſerf, & les ſerfs ne ſont point jugés,

jugés, ou ils le sont arbitrairement, selon le caprice & les préventions de leurs maîtres; mais après l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes, les bourgeois eurent le droit d'élire des échevins, des jurés, &c. qui furent leurs juges, & qu'on appela en plusieurs endroits *pairs bourgeois*. Ici le titre de *pair* s'écarte un peu de la signification originaire pour prendre plus particuliérement celle de *juge*; mais c'étoient des juges choisis parmi leurs égaux & par leurs égaux, & qui le redevenoient après leur magistrature passagère.

Indépendamment du droit de juger leurs pairs & de n'être jugés que par eux, les grands avoient l'avantage de tenir à la constitution de l'Etat par le rôle qu'ils remplissoient dans les assemblées du champ de Mars & du champ de Mai, & dans ces parlemens ou synodes d'où sortoient ces lois connues sous le nom de *capitulaires*, parce qu'elles étoient divisées par chapitres. Ici commence l'idée de la pairie, telle à peu près qu'elle a été conçue dans la suite, mais avec cette différence que dans l'origine elle avoit beaucoup plus d'étendue, & qu'elle embrassoit tous les grands & tous les évêques, qui étoient tous personnellement pairs, & que nous voyons appelés indistinctement *proceres*, *magnetes*, *optimates*, *primores*, *primates*, *principes*, *pares*, *subreguli*, *&c.* C'est ce qu'on appelle la pairie personnelle, que le Laboureur juge aussi ancienne que la monarchie, & c'est ce qu'on peut regarder comme le premier âge de la pairie.

Quand on demande si Charlemagne peut être regardé comme le fondateur de la pairie, on ne parle point de cette pairie personnelle qui commence avec la monarchie, & qui s'étend à tous les grands & à tous les évêques d'alors: on parle de la pairie réduite au nombre de douze personnes. Rien de si célèbre chez les romanciers, que les douze pairs de Charlemagne. L'Espagne se vante d'avoir défait à Roncevaux Charlemagne & ses douze pairs; mais l'idée qu'en donnent les romanciers, seule autorité que nous ayons sur cet article, ne s'accorde point avec celle de douze pairs, mi-partis de laïcs & d'ecclésiastiques. Ces douze pairs ou paladins de Charlemagne étoient douze guerriers distingués, douze braves, tels qu'en avoit eus Clodomir dans la première race, tels qu'en eut Charles VIII dans la troisième, tels qu'en ont eus beaucoup d'autres Rois, qui aimoient à s'entourer d'eux dans les batailles, & à combattre avec eux, en leur donnant l'exemple & en le recevant d'eux; mais Charlemagne, qui interdisoit les armes aux évêques, en auroit-il mis six au nombre de ses douze braves? Il est vrai que les romanciers font de l'archevêque Turpin un de ces pairs ou braves; mais ce sont des romanciers, & ce seroit donner à la pairie une origine trop fabuleuse & trop romanesque, que de la rapporter aux paladins vrais ou prétendus de Charlemagne.

D'ailleurs, le premier âge de la pairie, celui de la pairie personnelle, est antérieur à Charlemagne. Son second âge, celui de la pairie féodale ou réelle, réduite au nombre de douze, n'eut lieu que quand les fiefs furent devenus héréditaires; ce qui n'arriva que long-tems après Charlemagne.

Une époque à laquelle il paroît d'abord bien naturel de rapporter l'institution de la pairie féodale ou réelle & sa réduction au nombre de douze, est celle de la chute de la race carlovingienne, où tous les grands fiefs de la couronne étant entre les mains d'un petit nombre de seigneurs puissans, ils élurent pour Roi le plus puissant & le plus vaillant d'entr'eux. Nous ne sommes pas étonnés que la vraisemblance ait entraîné beaucoup d'auteurs dans cette opinion, qui cependant n'est qu'une erreur: car, 1°. ce système mèneroit à croire que les grands vassaux se nommèrent *pairs* comme étant égaux ou presqu'égaux à celui qu'ils avoient fait leur supérieur en l'élisant Roi; mais il est de principe, en matière de pairie, que, comme le porte un manuscrit de la bibliothèque du Roi, rapporté par le Père Simplicien, & mentionné par le président Hénault, *les pairs du Roi ne sont mie appelés pers, pour ce qu'ils soient pers à lui, mais pers sont entre ensemble.*

2°. Plusieurs de ces grands vassaux n'auroient pas été mis au nombre des pairs, ou auroient cessé bien promptement d'en être.

3°. La plupart des évêques qui furent pairs ecclésiastiques, n'étoient point alors seigneurs de leurs villes; ce qui étoit essentiel à la pairie réelle. Cette dernière raison réfute encore l'opinion de Favin, qui, dans son *Théâtre d'honneur & de chevalerie*, attribue cette institution au roi Robert; mais lorsque Favin dit que le Roi (quel qu'il fût) se forma comme un conseil secret, composé de six ecclésiastiques & de six grands-seigneurs laïcs, il dit une chose assez vraisemblable. En effet, cette recherche symmétrique de trois duchés-pairies & de trois comtés-pairies ecclésiastiques; de trois duchés-pairies & de trois comtés-pairies laïcs, paroît bien moins l'ouvrage du hasard & de l'usurpation, qu'un arrangement fait avec choix par une autorité qui balance les rangs & les dignités.

Dutillet croît que cette réduction de la pairie au nombre de douze fut faite par Louis-le-Jeune, lorsqu'il fit sacrer Philippe-Auguste son fils; & en effet, c'est dans cette cérémonie qu'on voit, pour la première fois, paroître les douze pairs, tels qu'ils ont toujours existé sous cette seconde époque; savoir: les trois ducs ecclésiastiques de Rheims, de Laon & de Langres; les trois comtes ecclésiastiques de Beauvais, de Châlons & de Noyon; les trois ducs laïcs de Bourgogne, de Normandie & de Guienne; les trois comtes laïcs de Champagne, de Flandre & de Toulouse. On n'a guère fait, contre ce sentiment de Dutillet, d'autre objection que de dire qu'il réduiroit presqu'à un moment la durée de ce second âge de la pairie, parce que la réunion des grands fiefs, qui servoient de base à

cette pairie réelle, commence sous Philippe-Auguste; mais cette objection n'en est pas une.

Ces douze pairs étoient les pairs du royaume, les pairs de France, relevant immédiatement & nuement de la couronne, & composant essentiellement la cour de France, la cour du Roi, la cour des pairs par excellence.

Leurs vassaux, qui n'étoient qu'arrière-vassaux de la couronne, se nommoient aussi *pairs* entr'eux; mais ce n'étoient point les pairs du Roi, les pairs de France: c'étoient les pairs du duc de Bourgogne, du comte de Champagne, &c. & de même que les pairs du Roi n'étoient pas pairs au Roi, mais seulement pairs entr'eux, de même ces autres pairs, pairs entr'eux seulement, n'étoient point pairs aux seigneurs dont ils étoient les vassaux.

Il paroît que le Roi étoit le seul qui eût des pairs ecclésiastiques.

Le troisième âge de la pairie est celui de la pairie de création, qui eut lieu lorsque quelques-unes de ces premières pairies, dont l'institution se cache dans la nuit des tems, ayant été réunies à la couronne, les Rois en créèrent de nouvelles pour remplacer les anciennes. Le premier exemple de ces pairies de création est de l'an 1297, sous Philippe-le-Bel, & cette création fut faite en faveur de Jean, duc de Bretagne, de la Maison de France, de la branche de Dreux, les Rois n'ayant d'abord voulu créer ces pairies qu'en faveur des Princes de leur sang.

Le quatrième âge de la pairie est lorsque ces créations de pairies furent étendues aux Princes étrangers: le duc de Nevers, Engilbert de Clèves, fut le premier en 1505, & le duc de Guise, Claude de Lorraine, le second en 1527.

Le cinquième âge de la pairie est celui où, les Rois étendant toujours de plus en plus la même grace, la pairie fut conférée aux simples gentilshommes, c'est-à-dire, à ceux qui n'étoient ni Princes du sang ni Princes étrangers. Le premier gentilhomme français qui fut décoré de la pairie, est, selon l'opinion générale, le connétable Anne de Montmorenci, en 1551.

Il y avoit cependant avant lui deux exemples de semblables créations.

L'un, qui précède même la pairie des Princes étrangers, est celui du duché de Nemours, donné en 1462, par Louis XI, à ce même Jacques d'Armagnac auquel il fit trancher la tête en 1477. Nous regardons cet exemple comme hors de rang. Avoit-on alors de l'extraction illustre de la Maison d'Armagnac, quelque notion qui engageât à lui déférer un honneur encore réservé à la Maison de France? ou regardoit-on la Maison d'Armagnac comme une puissance étrangère, parce que ses domaines étoient à l'extrémité du royaume & sur la frontière? ou enfin n'étoit-ce qu'un effet singulier de la puissance & du crédit de cette Maison & de la politique de Louis XI?

Le second exemple est l'érection de Roanne en duché-pairie, faite par François I, au mois d'avril 1519, en faveur de son gouverneur, Artus de Gouffier-Boisy: cette érection n'eut point d'effet, Artus étant mort au mois de mai suivant.

La pairie de Montmorenci s'étant éteinte dans la suite, celle d'Usez, créée en 1572, est aujourd'hui la première des pairies laïques.

La création en général, qui sembloit d'abord n'avoir pour objet que de remplacer les anciennes pairies, multiplia un peu ces pairies laïques. Il n'en fut pas de même des pairies ecclésiastiques: comme elles n'étoient pas sujètes à s'éteindre, elles sont toujours restées les mêmes & au nombre de six: leur ancienneté remonte à la seconde époque.

Lorsque la pairie eut été conférée à des seigneurs non Princes, on fut plus frappé qu'on ne l'avoit été précédemment d'un abus qui subsistoit de tems immémorial, & qui entraînoit bien des irrégularités & des contradictions. La pairie étoit la dignité la plus éminente de l'Etat, & les pairs précédoient tous les grands. Comme dans les tems les plus voisins de Hugues Capet, la féodalité formoit la constitution de l'Etat, on n'étoit point étonné de voir les pairs, c'est-à-dire, les grands vassaux de la couronne, précéder même les Princes du sang qui n'étoient point pairs, & le droit de pairie l'emporter sur tout autre. Ainsi, dans le jugement solennel rendu sous Philippe-Auguste en 1216, concernant la succession au comté de Champagne, Robert, comte de Champagne, & Pierre, comte de Bretagne, tous deux Princes du sang & cousins-germains du Roi, ne sont nommés qu'après les pairs, & que dans un rang inférieur. La pairie de création sembla corriger en quelque sorte cet abus, en ce qu'elle ne fut d'abord conférée qu'aux Princes du sang; mais les anciens pairs les précédoient. D'ailleurs, tous les Princes du sang n'étoient pas pairs, & ceux qui l'étoient, précédoient ceux qui ne l'étoient pas, même lorsque ceux-ci étoient supérieurs par le droit de la naissance. Sous Charles VI, le duc de Bourbon, oncle maternel de ce Prince, précédoit, comme duc & pair, les autres Princes du sang, plus proches que lui de la couronne, même le comte d'Alençon, qui étoit cependant pair aussi, mais dans un ordre inférieur de pairie. On sait avec quelle hauteur & quelle audace le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, le plus jeune des fils du roi Jean, mais doyen des pairs par son duché, se mit en possession de la première place au festin du sacre de Charles VI, au préjudice du duc d'Anjou son frère aîné, régent du royaume.

Cet intervertissement des droits de la nature entre les Princes du sang, & ce renversement des droits d'une race sacrée, choquèrent bien davantage lorsqu'un simple gentilhomme, devenu pair, fut dans le cas de précéder des Princes du sang, ou qui n'étoient pas pairs, ou qui l'étoient moins anciennement. Enfin, Henri III, par son ordonnance de 1576, donnée à Blois, déclara tous les Princes du

sang pairs nés, leur assura la préséance qui leur étoit due selon l'ordre de primogéniture, *surtout ce qui peut naître ou paroître de nouvelles grandeurs dans l'État*, selon l'expression de le Laboureur. Une disposition si juste n'éprouva aucune contradiction : le même historien fait honneur aux pairs de leur acquiescement volontaire à cette loi. « C'est, dit-il, une marque de respect, glorieuse » & honorable aux pairs, d'avoir consenti, en » faveur des Princes du sang, de faire cesser une » interposition qui causoit une éclipse dans la Mai- » son royale. » Le premier président, Christophe de Thou, dit au Roi, au sujet de cette loi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la loi salique. Cette ordonnance étoit surtout très-utile dans les conjonctures délicates où l'Etat se trouvoit alors, relativement à la succession au trône, par l'éloignement sans exemple du degré de parenté dans l'héritier, & par tous les obstacles que la Ligue lui opposoit sous prétexte de religion.

Tel est le sixième âge & le dernier état de la pairie en France. De ces six âges de la pairie, les quatre derniers ont une époque certaine. Le second âge, celui de la première pairie réelle, héréditaire & féodale, quoiqu'on ne puisse en déterminer avec précision le commencement ni par conséquent la durée, n'en a pas moins été le plus brillant de la pairie.

Création des duchés héréditaires de France, avec le nom, la date & la mort de leurs premiers possesseurs.

USEZ.

Antoine de Crussol, vicomte d'Usez, créé duc en mai 1565, & pair en janvier 1572, avec extension à ses frères; mort sans postérité le 15 août 1573.

ELBEUF.

Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, premier du nom, fils d'un frère cadet de François de Lorraine, duc de Guise, créé duc & pair en novembre 1588; mort en 1605.

MONTBASON.

Louis de Rohan, premier comte de Montbason, créé duc & pair en mai 1588, avec extension à ses frères; mort sans postérité le 1er. novembre 1596.

THOUARS.

Louis de la Tremoille, vicomte de Thouars, créé seulement duc en 1563; mort le 25 mars 1577.
Claude son fils fut créé pair en 1595.

SULLY.

Maximilien de Béthune, premier du nom, marquis de Rosny, baron de Sully, maréchal de France, créé duc & pair en février 1606; mort le 21 décembre 1641.

LUYNES ET CHEVREUSE.

Charles d'Albert, seigneur de Luynes, comte de Maillé en Touraine, connétable de France, créé duc & pair sous le nom de Luynes, en août 1719; mort le 15 décembre 1621.

BRISSAC.

Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, créé duc & pair en avril 1611, mais reçu seulement le 8 juillet 1620; mort en juin 1621.

RICHELIEU ET FRONSAC.

Armand-Jean Duplessis, seigneur de Richelieu, Cardinal, créé duc de Richelieu en août 1631, de Fronsac en juillet 1634, & pair la même année, avec extension à ses héritiers mâles & femelles; mort le 4 décembre 1642.

AIGUILLON.

Aiguillon est érigé en duché-pairie en 1638, en faveur de Madeleine de Vignerod, nièce du cardinal de Richelieu, veuve de M. de Combalet, avec cette clause singulière, *pour en jouir par ladite Dame, ses héritiers & successeurs tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir*. En vertu de cette clause elle appela, par son testament de 1674, au duché d'Aiguillon, Marie-Thérèse sa nièce, à laquelle elle substitua son petit-neveu, Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agénois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France.

SAINT-SIMON.

Claude de Rouvroi, seigneur de Saint-Simon, premier gentilhomme de la chambre & grand-louvetier de France, créé duc & pair en janvier 1635; mort le 3 mai 1693.

LA ROCHEFOUCAULD ET LA ROCHEGUYON.

François V, comte de la Rochefoucauld & premier duc du nom, créé duc & pair en avril 1622, mais reçu seulement le 24 juillet 1637; mort le 8 février 1650.

François VIII, comte de la Rocheguyon du côté maternel, & la Rochefoucauld du côté paternel, créé duc en novembre 1679, avec extension à ses descendans mâles & femelles, puis de la Rochefoucauld par succession; mort le 22 avril 1728.

LA FORCE.

Jacques Nompar de Caumont, premier marquis de la Force, maréchal de France, créé duc & pair en juillet 1637; mort le 10 mai 1652.

BOUILLON, ALBRET ET CHATEAU-THIERRI.

Guillaume de la Marck, seigneur de Lumain, comte de Chini, devenu duc de Bouillon par engagement de l'évêque & du chapitre de Liége, le 22 mai 1483, est décapité par ordre de Maximilien, alors archiduc d'Autriche, en juin 1485.

ROHAN-CHABOT.

Henri, vicomte de Rohan, prince de Léon, petit-fils d'une sœur de Henri d'Albret, roi de Navarre, & héritier présomptif de cette couronne après Henri IV, jusqu'à la naissance de Louis XIII, créé duc & pair en avril 1603, avec extension à ses descendans mâles; mort sans postérité masculine le 13 avril 1638.

Henri Chabot, comte de Saint-Aulaie, investi du titre de duc & pair en 1648; mort le 27 juillet 1655.

PINEY-LUXEMBOURG.

François de Luxembourg-Limbourg, comte de Roncy, baron de Tingry, seigneur de Piney, créé duc en septembre 1576, & pair en octobre 1581, avec extension à ses descendans mâles & femelles; mort le 30 septembre 1613.

GRAMONT.

Antoine d'Aure III, arrière-petit-fils d'Antoine I, substitué au nom de Gramont, comte de Guiche, vicomte d'Aster & maréchal de France, créé duc & pair sous le nom de Gramont, en novembre 1648, mais reçu seulement le 15 décembre 1663; mort le 12 juillet 1678.

VILLEROI.

Nicolas de Neufville, marquis de Villeroi & d'Alincourt, maréchal de France (petit-fils de Nicolas, seigneur de Villeroi, ministre & secrétaire d'Etat sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII), créé duc & pair en septembre 1651, mais reçu seulement le 15 décembre 1663; mort le 28 novembre 1685.

MORTEMART.

Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, comte de Maure, créé duc & pair en décembre 1650, & reçu seulement le 15 décembre 1663; mort le 26 décembre 1675.

SAINT-AIGNAN.

François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, créé duc & pair en décembre 1663, & reçu le 15 du même mois; mort en juin 1687.

TRESMES ET GÈVRES.

René Potier, comte de Tresmes (fils de Louis, secrétaire d'Etat), créé duc & pair en novembre 1648, mais reçu seulement le 15 décembre 1663; mort le 1er. février 1670.

NOAILLES ET AYEN.

André de Noailles, comte d'Ayen, créé duc & pair sous le nom de Noailles, en décembre 1663, & reçu le 15 du même mois; mort le 15 février 1678.

AUMONT.

Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis d'Isles & de Villequier, maréchal de France, créé duc & pair sous le nom d'Aumont, en novembre 1665, & reçu le 2 décembre suivant; mort le 11 janvier 1669.

CHAROST.

Louis de Béthune, comte de Charost, fils d'un frère cadet de Maximilien, duc de Sully, créé duc & pair, d'abord par brevet du 3 février 1651, & ensuite par lettres du mois de mars 1670, meurt sans avoir été reçu, le 20 mars 1681.

LA VALLIÈRE-VAUJOUR.

Erection de la seigneurie de Vaujour en duché-pairie, sous le titre de la Vallière, en faveur de Louise-Françoise de la Vallière & de Marie-Anne, depuis princesse de Conti, fille naturelle du Roi (Louis XIV). Madame la princesse de Conti fit don de ce duché, avec le consentement du Roi, en 1688, au marquis de la Vallière son cousin-germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie, en 1623, enregistrées la même année. La première érection étoit de 1667.

BOUFFLERS.

Louis-François, marquis de Boufflers, comte de Cagni, maréchal de France, créé duc sous le nom de Boufflers, en septembre 1695, & pair en décembre 1708, reçu le 19 mars 1709; mort le 22 août 1711.

VILLARS.

Louis-Hector de Villars, maréchal de France, créé duc sous le nom de Villars, en septembre 1705, pair en septembre 1709; mort à Turin le 17 juin 1734.

Long-tems avant le maréchal de Villars, un autre Villars avoit été érigé en pairie, dans la Maison de Villars-Brancas, pour Georges de Brancas, marquis de Villars, baron d'Oise. Ce Georges de Brancas, frère puîné de l'amiral, avoit obtenu, en 1627, des lettres d'érection en duché. Il obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie; mais comme il ne les avoit fait enregistrer qu'au parlement d'Aix, son arrière-petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtint, en 1707, des lettres de surannation, qui furent enregistrées au parlement de Paris, seul capable, disoit-on, de réaliser cette grace.

HARCOURT.

Henri de Harcourt, marquis de Beuvron & de

Thury, maréchal de France, créé duc sous le nom de Harcourt, en novembre 1700, & pair en novembre 1709, reçu le 28 février 1710; mort le 19 octobre 1718.

FITZ-JAMES-BERWICK.

Jacques Fitz-James, premier duc titulaire de Berwick en Angleterre, maréchal de France, fils naturel de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, & d'une sœur du fameux lord duc de Marlborough, créé duc & pair sous le nom de Fitz-James, avec extension à ses héritiers mâles du second lit, en mai 1710, & reçu le 11 decembre suivant; tué d'un coup de canon devant Philisbourg, le 12 juin 1734.

D'ANTIN.

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, héritier & seigneur des anciens duchés d'Epernon & de Bellegarde, créé duc & pair en mai 1711, & reçu le 5 juin suivant; mort le 2 novembre 1736.

CHAULNES.

Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France, frère du connétable duc de Luynes (*voyez* ci-dessus l'article LUYNES ET CHEVREUSE), créé duc & pair en janvier 1621. Louis-Auguste d'Albert, arrière-petit-fils du connétable, se trouva substitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut sans enfans; & comme il n'en descendoit pas, le Roi lui accorda, en 1711, de nouvelles lettres.

FRONTENAI OU ROHAN-ROHAN.

Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, baron de Frontenai, frère cadet de Henri, duc de Rohan, créé duc & pair en juillet 1626; mort, sans avoir été reçu ni marié, en 1641.

HOSTUN-TALLARD.

Camille d'Hostun, comte de Tallard, marquis de la Baume-d'Hostun, maréchal de France, créé seulement duc en mars 1712, & reçu le 14 avril suivant; mort le 30 mars 1728.

VALENTINOIS.

César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI, investi des comtés de Valentinois & Diois en Dauphiné, par Louis XII, au mois d'août 1498, créé duc en octobre; mort sans enfans mâles, le 12 mars 1507.

Honoré Grimaldi, prince de Monaco, fut créé duc & pair sous le nom de Valentinois, en 1642. Antoine de Monaco, arrière-petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria, en 1715, sa fille Louise-Hippolyte de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet portant promesse de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon. Par ce brevet, le duché de Valentinois fut conservé en titre de pairie dans la personne de son gendre, le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort de Louis XIV. Les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que sous Louis XV, au mois de décembre de la même année 1715, & enregistrées en 1716.

NEVERS ET NIVERNOIS.

Marie d'Albret, veuve de Charles de Clèves, comte, pair de Nevers, du chef d'Elisabeth de Bourgogne son aïeule paternelle, créée duchesse avec extension à ses héritiers mâles & femelles, en janvier 1538, & reçue le 17 février 1549; morte le 27 octobre 1549.

Ce duché a passé depuis à la Maison Mancini.

BIRON.

Charles de Gontault, baron de Biron, maréchal de France, créé & reçu duc & pair en juin 1598; mort sans enfans légitimes, le 31 juillet 1602. C'est le maréchal de Biron décapité.

D'AIGUILLON.

Avant madame de Combalet, Henri de Lorraine, baron d'Aiguillon, fils du fameux duc de Mayenne, créé duc & pair en août 1599, & reçu le 2 mars 1600; mort sans postérité, le 17 septembre 1621. Il fut tué au siége de Montauban, que Louis XIII fut forcé de lever, & où l'on jugea que le duc de Mayenne s'exposoit témérairement.

SAINT-CLOUD.

Pairie laïque, quoiqu'érigée pour un ecclésiastique, l'archevêque de Paris. L'érection de Saint-Cloud en duché-pairie est de l'an 1674; mais les lettres ne furent enregistrées qu'en 1690, en faveur de M. de Harlai de Chauvalon & de ses successeurs.

CHATILLON-CHATILLON.

Alexis-Madeleine-Rosalie de Châtillon, baron de Mauléon, né le 20 septembre 1690, créé duc & pair sous le nom de Châtillon, au mois de mai 1736. C'est celui qui a été le premier gouverneur de M. le Dauphin, père de Louis XVI.

DE FLEURY.

Jean-Hercule de Rosset, marquis de Roccozel, baron de Pérignan, seigneur de Ceilhes, chevalier des Ordres (fils d'une sœur du cardinal de Fleury), né le 6 juillet 1683, créé duc & pair en mars 1736, & reçu le 14 du même mois.

GISORS-BELLE-ILE.

Charles-Louis-Auguste Foucquet, d'abord seigneur comte de Belle-Ile-en-Mer, puis de Gisors, maréchal de France, chevalier des Ordres, Prince de l'Empire, &c. créé duc par lettres-patentes du mois de mars 1742, registrées au parlement de Paris le 19 juillet suivant, pair en mai 1748;

mort le 26 janvier 1761. C'étoit le père du comte de Gisors, moissonné si jeune, & dont la perte a causé tant de regrets. (*Voyez*, dans ce Supplément, l'article de M. LE DUC DE NIVERNOIS son beau-père.)

LA MEILLERAYE, MAZARIN ET MAYENNE.

Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye en Poitou, maréchal de France, créé duc d'abord par brevet du 9 février 1641, puis par lettres de décembre 1663, registrées le 15, & en même tems pair; mort le 8 février 1664.

AUBIGNY.

Louise-Renée du Pénaconet de Kéroual ou Kéroualle, duchesse de Portsmouth en Angleterre, investie de la terre d'Aubigny en Berry, au mois de décembre 1673, & créée duchesse-paire en janvier 1684, avec extension à ses héritiers mâles; morte sans avoir été reçue, le 14 novembre 1734.

Les lettres d'érection du duché-pairie d'Aubigny, en janvier 1684, furent enregistrées le 1er. de juillet 1777, en faveur du duc de Richemont & de Lenox, pair d'Angleterre.

CŒUVRES OU ESTRÉES.

François-Annibal d'Estrées, premier du nom, marquis de Cœuvres, dans le Soissonnois, créé duc & pair en 1648, sous le nom d'Estrées, mais reçu seulement le 15 décembre 1663; mort maréchal de France, le 5 mai 1670.

DURAS.

Emmanuel-Félicité de Durfort, fils du maréchal duc de Duras, né le 19 décembre 1715, créé duc & pair en 1757.

LA VAUGUYON.

Anne-Paul-Jacques Quelin de Stuert de Caussade, né le 17 janvier 1696, créé duc & pair sous le nom de la Vauguyon, en 1759. C'est M. le duc de la Vauguyon, gouverneur du roi Louis XVI & des Princes ses frères.

CHOISEUL.

Etienne-François de Choiseul de Stainville, ministre & secrétaire d'Etat de la guerre & des affaires étrangères, né le 28 juin 1719, créé duc & pair en 1759, reçu au parlement la même année.

PRASLIN.

César-Gabriel de Choiseul, comte de Chévigny, né le 14 août 1712, ministre & secrétaire d'Etat de la marine, chevalier des Ordres du Roi, en janvier 1762, créé duc & pair de France, sous le titre de duc de Praslin, le 2 novembre 1762, reçu au parlement.

MONTMORENCI-TINGRY.

Charles-François Christian de Montmorenci, prince de Tingry, chevalier des Ordres du Roi, & capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté, créé duc de Beaumont en 1769.

Ducs héréditaires non pairs.

BAR.

Robert, comte de Bar, créé duc en décembre 1354, ou janvier 1355; mort en octobre 1404.

CARIGNAN.

Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, fils cadet de Thomas-François, prince de Carignan & père du fameux prince Eugène, donataire du domaine royal d'Ivoi dans le Luxembourg français, en mai 1661, & créé duc sous le nom de Carignan, par lettres de juillet 1662, registrées à Metz le 20 du même mois; mort le 7 juin 1673.

DURAS.

Jacques-Henri de Durfort, premier du nom, maréchal de France, créé d'abord duc & pair en mai 1668, par lettres non registrées, ensuite duc seulement par autres lettres de février 1689, & reçu le 1er. mars; mort le 12 octobre 1704.

HUMIÈRES.

Louis de Crevant, maréchal de France, seigneur d'Humières en Artois, créé & reçu duc en avril 1690, avec extension à Anne-Julie de Crevant-d'Humières sa fille, au mari qu'elle épouseroit, & aux enfans mâles; mort le 31 août 1694.

QUINTIN-LORGES.

Guy-Aldonce de Durfort, comte de Lorges & de Quintin, maréchal de France, frère cadet de Jacques-Henri, premier duc de Duras, créé duc en mars 1691, sous le nom de Quintin, changé depuis en celui de Lorges, & reçu le 12 octobre suivant; mort le 22 octobre 1702.

CHATILLON-BOUTTEVILLE.

Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, maréchal de France, petit-fils de l'amiral, créé duc & pair sous le nom de Coligny, par brevet du 18 août 1643; mort le 4 janvier 1646.

BROGLIO.

François-Marie, comte de Broglio, baron de Ferrières, maréchal de France (frère cadet de Charles-Guillaume, marquis de Broglie, maréchal de France), créé duc sous le nom de Broglie, en juin 1742, & reçu au parlement de Paris le 20 août suivant; mort le 22 mai 1745.

COIGNY.

François de Franquetot, comte de Coigny, maréchal de France, créé duc en février 1747, & reçu le 18 avril suivant; mort le 18 décembre 1759.

CHATELET-D'HARAUCOURT.

Le comte de Châtelet-d'Haraucourt, chevalier des Ordres du Roi, créé duc le 2 février 1777, immolé, comme tant d'autres, par les barbares.

POLIGNAC.

Le comte Jules de Polignac, créé duc en septembre 1780.

Il y avoit de plus des ducs à brevet, qui n'étoient ni pairs ni héréditaires.

LISTE chronologique des connétables de France, depuis le tems où cet office qui se bornoit originairement au commandement de l'écurie, devint un office de la couronne, et parvint par degrés à être la première dignité de l'Etat.

Sous le roi Henri I.

Le premier connétable militaire que nomment les chronologistes, est Albéric, vivant en 1060.
Foulques Nerra, comte d'Anjou, 1040.
Geoffroy Martel, comte d'Anjou, 1061.
Hugues I, comte de Dammartin, vers 1081.

Sous Philippe I.

Balderic, vivant en 1068.
Gautier, vivant en 1069.
Aleaume, vivant en 1074.
Adam, vivant en 1079.
Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090.
Walo, 1097.
Mathieu, vivant en 1097.
Gaston de Prissy, vivant en 1107.
Hugues de Chaumont, 1138.

Sous Louis-le-Gros.

Idem. Hugues de Chaumont.

Sous Louis-le-Jeune.

Idem. Hugues de Chaumont.
Mathieu de Montmorenci, 1160.
Simon de Neaufle, vivant en 1150.
Raoul, comte de Clermont, 1191.

Sous Philippe-Auguste.

Idem. Raoul, comte de Clermont.
Dreux de Mello, 1218.
Mathieu II de Montmorenci, 1230.

Ce fut lui qui acheva d'élever cette dignité au dessus de tous les offices militaires.

Sous Louis VIII.

Idem. Mathieu II de Montmorenci.

Sous saint Louis

Idem. Mathieu II de Montmorenci.
Amauri, comte de Montfort, 1241.
Humbert de Beaujeu, 1248.
Gilles de Transegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272.
Humbert de Beaujeu, 1285.

Sous Philippe-le-Hardi.

Encore ce second Humbert de Beaujeu.

Sous Philippe-le-Bel.

Raoul de Clermont de Nesle, 1302.
Gaucher de Châtillon, comte de Porcean, 1329.

Sous les trois fils de Philippe-le-Bel.

Le même Gaucher de Châtillon.

Sous Philippe de Valois.

Le même Gaucher de Châtillon.
Raoul de Brienne, comte d'Eu, 1344.
Raoul II, comte d'Eu, son fils, décapité, 1350.

Sous le roi Jean.

Le même Raoul II, décapité.
Charles d'Espagne de Lacerda, 1354.
Jacques de Bourbon la Marche, 1361.
Gaultier de Brienne, 1356.
Robert de Fiennes, vivant en 1380.

Sous Charles V.

Le même Robert de Fiennes, dit *Moreau*.
Bertrand du Guesclin, 1380.

Sous Charles VI.

Olivier de Clisson, 1407.
Philippe d'Artois, comte d'Eu, 1397.
Louis de Sancerre, de la Maison de Champagne, 1402.
Charles d'Albert, 1415.
Valeran de Luxembourg, 1413.
Bernard d'Armagnac, 1418.
Charles de Lorraine, 1430.

Sous Charles VII.

Le même Charles de Lorraine.
Jean Stuart, comte de Douglas, 1424.
Artus de Bretagne, comte de Richemont, 1458.

(Il fut duc de Bretagne après son frère, & se crut honoré de conserver le titre & l'épée de connétable de France.)

Sous Louis XI.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, 1475.

Sous Charles VIII.

Jean de Bourbon, 1488.

Sous Louis XII.

Point.

Sous François I.

Charles de Bourbon, 1527.

Anne de Montmorenci, 1567.

Sous Henri II & sous ses deux premiers successeurs, François II & Charles IX.

Le même Anne de Montmorenci.

Sous Henri III.

Point.

Sous Henri IV.

Henri de Montmorenci, fils du connétable Anne, 1614.

Sous Louis XIII.

Le même Henri de Montmorenci.
Charles d'Albert, duc de Luynes, 1621.
François de Bonne, duc de Lesdiguières, 1626. Ce fut le dernier.

L'office de connétable fut supprimé par édit du mois de février 1627.

Liste chronologique des maréchaux de France, depuis Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité & à la rendre militaire.

Sous Philippe-Auguste.

Albéric Clément, 1191.
Nevelon d'Arras, vivant en 1217.
Henri Clément, 1214.
Jean Clément, vivant encore en 1260.
Simon de Montfort, maréchal de la foi contre les Albigeois, 1218.

Sous Louis VIII.

Les mêmes Jean Clément & Simon de Montfort.
Robert de Couci, vivant en 1226.
Gautier de Nemours, vivant en 1230.

Sous saint Louis.

Henri Clément, sieur d'Argenton & du Mez, 1265.
Ferry Pasté, vivant en 1245.
Guillaume de Beaumont, vivant en 1250.
Gautier de Nemours, vivant encore en 1265.
Renaud de Pressigny, vivant en 1270.
Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1280.
Héric de Beaujeu, 1270.

Sous Philippe-le-Hardi.

Lancelot de Saint-Maard, vivant en 1276.
Ferry de Verneuil, vivant en 1288.
Guillaume, sieur du Bec-Crespin, vivant en 1283.

Sous Philippe-le-Bel.

Jean de Harcourt, 1302.
Raoul le Flamenc, vivant en 1287.
Jean de Varennes, vivant en 1291.
Simon de Melun, 1302.
Guy de Clermont, 1302.
Foucaud de Merle, 1314.
Miles de Noyers, 1350.
Jean de Corbeil, 1318.

Sous Louis-Hutin.

Le même Jean de Corbeil.
Jean de Beaumont, 1318.

Sous Philippe-le-Long.

Les deux mêmes.

Sous Charles-le-Bel.

Renaud de Trie, 1324.
Jean des Barres, 1324.
Mathieu de Trie, 1344.

Sous Philippe de Valois.

Arrêtons-nous ici à faire quelques observations, & remarquons d'abord que l'office de maréchal de France étoit alors amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de son fils aîné, Jean, duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur & en ses biens.

Observons ensuite qu'en remontant à l'origine, il y a eu dans la famille des Cléments, premiers maréchaux, quatre maréchaux de France de suite. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de son père, quoiqu'en bas âge, comme si cette dignité eût été alors héréditaire; aussi le roi Louis VIII prit-il la précaution de faire donner par Jean Clément, lorsqu'il fut en âge, une déclaration par laquelle celui-ci reconnoissoit que cette charge n'étoit pas héréditaire, précaution sans doute nécessaire alors pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de sénéchal, que les comtes d'Anjou avoient rendue héréditaire.

Quant au nombre des maréchaux de France, il n'y en eut qu'un d'abord, qui commanda les armées sous Philippe-Auguste. On en vit deux sous saint Louis, & quand un des deux venoit à manquer, on le remplaçoit. François I en ajouta un troisième, & ce nombre étoit tellement fixé, que ce Prince, en ayant nommé un quatrième, déclara que ce n'étoit qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manqueroit; ils avoient chacun leur département. Henri II en créa un quatrième, François II un cinquième, & enfin il fut ordonné aux États de Blois de 1576, sous Henri III, que le nombre seroit fixé à quatre. Henri IV se dispensa de cette loi, s'y jugeant autorisé par la situation de ses affaires; mais depuis il ne fut plus question de cette fixation sous Louis XIII, encore moins sous Louis XIV: on en comptoit jusqu'à vingt après la promotion de 1703; mais aussi le nombre des armées étoit bien augmenté.

Cette multiplicité des maréchaux de France s'est soutenue sous les règnes de Louis XV & de Louis XVI.

Revenons

Revenons aux maréchaux de France du règne de Philippe de Valois.
Mathieu de Trie, 1314.
Robert de Briquebec, 1347.
Ancel de Joinville, vivant en 1351.
Charles, sire de Montmorenci, 1381.
Robert Vaurin, 1360.
Bernard de Moreuil, vivant en 1350.

Sous le roi Jean.

Guy de Nesle, 1353.
Edouard, sire de Beaujeu, 1351.
Rogues de Hangest, 1352.
Jean de Clermont, 1356.
Arnoul d'Audeneham, 1370.

Sous Charles V.

Le même Arnoul d'Audeneham.
Jean le Maingre, dit *Boucicaut*, 1367.
Jean, sire de Neuville, vivant en 1359.
Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391.
Louis de Sancerre, 1402.
Simon, comte de Brenne.
Enguerrand, sire de Couci.
Olivier de Cliffon.
Ces trois sont nommés dans une ordonnance de Charles V.

Sous Charles VI.

Le même Jean de Mauquenchi, sieur de Blainville.
Louis de Sancerre, le même encore que sous Charles V.
Pierre de Craon.
(Il est douteux qu'il l'ait été.)
Jean le Maingre, dit *Boucicaut II*, 1421.

Sous Charles VII.

Amaury de Severac, 1427.
Pierre de Rieux, 1439.
Cl. de Beauvoir, 1453.
Jean de Villiers de l'Isle-Adam, 1437.
Jacques de Montberon, 1422.
Antoine de Vergi de Dammartin, 1439.
Jean de la Baume, 1439.

Sous Louis XI.

Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé *de Lescun*, 1473.
Joachim Rouault de Gamaches, 1478.
Wolfart de Borselle, 1487.
Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

Sous Charles VIII.

Le même Pierre de Rohan de Gié.
Philippe de Crevecœur des Cordes, 1494.
Jean de Baudricourt, 1499.

Sous Louis XII.

Jean-Jacques Trivulce, 1518.
Charles d'Amboise de Chaumont, 1511.
Jacques de Chabannes de la Palice, 1524.
Robert Stuart d'Aubigny, 1521.

Sous François I.

(Observons encore que, jusqu'au règne de François I, les offices de maréchaux de France n'étoient que des commissions, & que, comme nous l'avons dit, il n'y en avoit eu que deux à la fois. François I les créa à vie, & en créa jusqu'à quatre, mais comme nous l'avons expliqué : ajoutons seulement qu'on en avoit déjà vu quatre à la fois sous le règne de Charles VII.)
Idem. Jacques de Chabannes de la Palice.
Le même Robert Stuart d'Aubigny.
Odet de Foix de Lautrec, 1528.
Gaspard de Coligny, 1512.
Anne de Montmorenci, 1567.
Thomas de Foix de Lescun, 1524.
Théodore Trivulce, 1531.
Robert de la Marck, 1537.
Réné de Montejan, 1538.
Claude d'Annebaut, qui fut aussi amiral, 1552.
Oudard du Biez, 1553.
Antoine de Lettes de Montpesat, 1544.
Jean Caraccioli, prince de Melphe, 1550.

Sous Henri II.

(C'est le premier de nos Rois qui ait honoré les maréchaux de France du titre de *Cousin*, & depuis ce tems nul de ceux qui ont possédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un Prince du sang.)
On retrouve ici les mêmes :
Claude d'Annebaut, amiral.
Oudard de Biez.
Jean Caraccioli, prince de Melphe.
Robert de la Marck de Fleuranges, 1556.
Jacques d'Albon de Saint-André, 1562.
Charles de Cossé de Brissac, 1563.
Pierre Strozzi, 1558.
Paul de la Barthe de Thermes, 1562.

Sous François II.

Les mêmes Jacques d'Albon de Saint-André,
Charles de Cossé de Brissac,
Et Paul de la Barthe de Thermes.
Puis, François de Montmorenci, 1579.

Sous Charles IX.

D'abord les quatre mêmes que sous François II.
Plus, Imbert de la Platière de Bourdillon, 1567.
François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville, 1571.
Henri de Montmorenci, duc de Damville, 1614.
Artus de Cossé, 1582.
Honorat de Savoie, 1580.
Gaspard de Saulx de Tavannes, 1573.

Sous Henri III.

Encore les deux maréchaux de Montmorenci, François & Henri, fils du connétable Anne.
Artus de Cossé, seigneur de Gonnor,
Et Honorat de Savoie.
Albert de Gondi de Retz, 1602.
Roger de Saint-Larri de Bellegarde, 1579.
Blaise de Montluc, 1577.
Armand de Gontaut de Biron, 1592.
Jacques Goyon de Matignon, 1597.
Jean d'Aumont, 1595.
Guillaume de Joyeuse, 1592.

Sous Henri IV.

Encore Albert de Gondi de Retz.
Armand de Gontaut de Biron.
Jacques Goyon de Matignon.
Jean d'Aumont,
Et Guillaume de Joyeuse.
Henri de la Tour de Bouillon, 1623.
Charles de Gontaut de Biron, 1602.
Claude de la Châtre, 1614.
Charles de Cossé de Brissac, 1621.
Jean de Montluc de Balagny, 1603.
Jean de Beaumanoir de Lavardin, 1614.
Anne de Joyeuse du Bouchage, 1608.
Alphonse Corse d'Ornano, 1610.
Urbain de Laval de Bois-Dauphin, 1629.
Guillaume de Hautemer de Grancey, 1613.
François de Bonne de Lesdiguières, 1626.

Sous Louis XIII.

Encore Henri de la Tour de Bouillon.
Claude de la Châtre.
Charles de Cossé de Brissac.
Jean de Beaumanoir de Lavardin.
Urbain de Laval de Bois-Dauphin.
Guillaume de Hautemer de Grancey,
Et François de Bonne de Lesdiguières.
Concino Concini d'Ancre, 1617.
Gilles de Souvré, gouverneur du Roi, 1625.
Antoine de Roquelaure, 1626.
Louis de la Châtre, 1630.
Pons de Cardaillac de Themines, 1627.
François de la Grange de Montigny, 1617.
Nicolas de l'Hôpital de Vitry, 1644.
Charles de Choiseul, 1626.
Jean-François de la Guiche, 1632.
Honoré d'Albert de Chaulnes, 1649.
François d'Aubeterre, 1628.
Charles de Créquy, 1638.
Gaspard de Coligny, dit *le maréchal de Châtillon*, petit-fils de l'amiral, 1646.
Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, 1652.
François de Bassompierre, 1646.
Henri de Schomberg, 1632.
François Annibal d'Estrées, 1670.
Jean-Baptiste d'Ornano, 1626.
Timoléon d'Epinai de Saint-Luc, 1644.
Louis de Marillac, 1632.
Henri de Montmorenci de Damville, 1632.
Jean de Saint-Bonnet de Thoiras, 1636.
Antoine Coëffier d'Effiat, 1632.
Urbain de Maillé de Brézé, 1650.
Maximilien de Béthune de Sully, 1641.
Charles de Schomberg, 1656.
Charles de la Porte de la Meilleraye, 1664.
Antoine de Gramont, 1678.
Jean-Baptiste Budes de Guébriant, 1643.
Philippe de la Mothe-Houdancourt, 1657.
François de l'Hôpital, 1660.

Sous Louis XIV.

Les mêmes.
Nicolas de l'Hôpital de Vitry.
Honoré d'Albert de Chaulnes.
Gaspard de Coligny, dit *le Maréchal de Châtillon*, petit-fils de l'amiral.
Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force.
François de Bassompierre.
François Annibal d'Estrées.
Timoléon d'Epinai de Saint-Luc.
Urbain de Maillé de Brézé.
Charles de Schomberg.
Charles de la Porte de la Meilleraye.
Antoine de Gramont.
Jean-Baptiste de Guébriant.
Philippe de la Mothe-Houdancourt,
Et François de l'Hôpital.
Puis, Henri de la Tour de Turenne, 1675.
Jean de Gassion, 1647.
César de Choiseul, 1675.
Joseph de Rantzau, 1650.
Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, 1685.
Antoine d'Aumont, 1669.
Jacques d'Etampes, 1668.
Charles de Mouchy d'Hocquincourt, 1658.
Henri de Senneterre de la Ferté, 1681.
Jacques Rouxel de Madavy de Grancey, 1680.
Armand Nompar de Caumont de la Force, 1675.
Louis Foucauld, 1659.
César-Phœbus d'Albret, 1676.
Philippe de Clerembault, 1665.
Jacques de Castelnau, 1658.
Jean de Schullemberg de Montdejeu, 1671.
Abraham de Fabert, 1662.
François de Créquy, 1687.
Bernard Gigault de Bellefond, 1694.
Louis de Crevant d'Humières, 1694.
Godefroy d'Estrades, 1686.
Philippe de Montault-Benac de Navailles, 1684.
Louis-Armand de Schomberg, 1690.
Jean-Henri de Durfort de Duras, 1704.
Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne, 1688.
François d'Aubusson de la Feuillade, 1691.
François-Henri de Montmorenci de Luxembourg, 1695.

Henri-Louis d'Aloigny de Rochefort, 1676.
Guy Aldonce de Durfort de Lorges, 1702.
Jean d'Eſtrées, 1707.
(C'eſt le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la marine.)
Claude de Choiſeul, 1711.
François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV, 1730.
Jean Armand de Joyeuſe, 1710.
Louis-François de Boufflers, 1711.
Anne Hilarion de Conſtantin de Tourville, 1701.
Anne-Jules de Noailles, 1708.
Nicolas de Catinat, 1712.
Louis-Hector de Villars, 1734.
Noël Bouton de Chamilli, 1715.
Victor-Marie d'Eſtrées, 1737.
François-Louis Rouſſelet de Château-Renaud, 1716.
Sébaſtien le Prêtre de Vauban, 1707.
Conrad de Roſen, 1715.
Nicolas du Blé d'Huxelles, 1730.
René Froulai de Teſſé, 1725.
Nicolas-Auguſte de la Baume de Montrevel, 1716.
Camille d'Hoſtun de Tallard, 1728.
Henri d'Harcourt, 1718.
Ferdinand de Marſin, 1706.
Jacques de Fitz-James de Berwick, 1734.
Charles-Auguſte de Goyon de Matignon, 1729.
Jacques Bazin de Bezons, 1733.
Pierre de Monteſquiou, 1725.

Sous Louis XV.

On retrouve encore ici les maréchaux de Gramont, de la Feuillade, de Villeroi, de Villars, de Chamilli, d'Eſtrées, de Château-Renaud, de Roſen, d'Huxelles, de Teſſé, de Montrevel, de Tallard, de Harcourt, de Berwick, de Matignon, de Bezons, de Monteſquiou-Artagnan.
Puis du Bourg, 1739.
De Médavy, 1725.
De Roquelaure, 1738.
D'Alégre, 1733.
De Biron, 1756.
De Noailles, 1768.
De Coigny, 1759 ou 1760.
D'Asfeld, 1743.
De Montmorenci, 1746.
De Puyſégur, 1745.
De Broglie, 1745.
De Brancas, 1750.
De Chaulnes, 1746.
De Nangis, 1744.
D'Iſenghien, 1767.
De Duras, 1770.
De Maillebois, 1762.
De Belle-Iſle, 1761.
De Saxe.
(C'eſt ce fameux comte de Saxe, maréchal-des-camps & armées du Roi, mort à Chambord en 1750.)
De Balincourt, 1770.
De la Fare, 1752.
De Harcourt, 1750.
De Montmorenci, 1751.
De Clermont-Tonnerre, 1781.
De la Mothe-Hondancourt, 1755.
De Lowendal, 1755.
De Richelieu.
De Senneterre, 1771.
De Latour-Maubourg, 1766.
De Lautrec, 1762.
De Biron.
De Luxembourg, 1766.
D'Eſtrées, 1771.
De Thomond, 1761.
De Contades.
De Soubiſe, 1787.
De Broglie.
De Lorges, 1773.
D'Armentières, 1774.
De Briſſac.

Sous Louis XVI.

On retrouve encore ici les maréchaux de Clermont-Tonnerre.
De Richelieu.
De Biron.
Le marquis de Bercheni, omis dans la liſte des maréchaux nommés par Louis XV.
Ainſi que le maréchal de Conflans-Brienne.
Les maréchaux de Soubiſe, de Broglie, de Briſſac.
Ceux qui ſuivent, appartiennent excluſivement au règne de Louis XVI.

Promotion du 30 mars 1775.

Le comte de Muy, mort la même année.
Le duc d'Harcourt, mort en 1785.
Le duc de Noailles.
Son frère, le maréchal de Mouchy-Noailles.
Le comte de Nicolaï.
Le duc de Fitz-James.
Le duc de Duras.

Promotion du 13 juin 1781.

Le comte de Mailli-d'Aucourt.
Le marquis d'Aubeterre.
Le prince de Beauvau.
Le marquis de Caſtres.
Le duc de Croy.
Le duc de Laval.
Le comte de Vaux.
Le marquis de Ségur.
Le marquis de Lévis.

Les maréchaux de France avoient un tribunal qui ſe tenoit chez le doyen, & qui jugeoit du point d'honneur & des procédés entre nobles, défendoit les voies de fait, & tâchoit de prévenir les duels.

Liste chronologique des chanceliers de France & garde-des-sceaux sous la troisième race de nos Rois.

Les ministres & magistrats, dont les fonctions répondoient à celles des chanceliers sous la première race, s'appeloient grands référendaires. Sous la seconde race, soit qu'ils s'appelassent encore grands-référendaires ou grands-chanceliers, l'Histoire a conservé les noms de quelques-uns d'entr'eux, tels que
Urgard.
Foulques.
Anscheric.
Ernuste.
Malhute.
Hervé.
Roger.
Luitard.
Ebles.
Adalgaire.
Abbon.
Ansegise.
Eric.
Hugues de Vermandois.
Artaud.
Adalric.
Adalberon.

SOUS LA TROISIÈME RACE.

Sous Hugues Capet.

Adalberon, apparemment le même qui vient d'être nommé, 988.
Renaut.
Gerbert, 1003.

Sous le roi Robert.

Abbon.
Arnoul, vivant en 1019.
Roger, vivant en 1024.
Francon, vivant en 1028.
Baudouin, 1059.

Sous Henri I.

Le même Baudouin.

Sous Philippe I.

Gervais, 1084.
(Il sacra le Roi en qualité d'archevêque de Rheims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêque de Rheims; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour son église. En effet, il étoit le troisième archevêque depuis Hervé, qui avoit possédé la dignité de chancelier, mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au siége de Rheims.)
Baudouin II, vivant en 1063.
Pierre Loiseleves, 1082.
Guillaume, vivant en 1074.
Roger, 1095.
Godefroy de Boulogne, vivant en 1092.
Urfion, vivant en 1090.
Hubert de Boulogne, vivant en 1092.
Etienne de Senlis, 1140.

Sous Louis-le-Gros.

D'abord le même Etienne de Senlis.
Puis Etienne de Garlande, 1150.
Simon, vivant en 1130.
Algrin, vivant en 1137.

Sous Louis-le-Jeune.

Noël, vivant en 1140.
Cadurc, 1198.
Barthélemi, vivant en 1147.
Simon, vivant en 1152.
Alderic.
Hugues de Chamfleuri, 1175.
Hugues de Puiseaux, 1185.

Sous Philippe-Auguste.

D'abord le même Hugues de Puiseaux.
Puis Hugues de Bethisi, vivant en 1186.
Guerin, évêque de Senlis, chevalier de l'Ordre de Jérusalem, 1230.

Sous Louis VIII.

Le même Guerin, évêque de Senlis.
(C'est lui qui a rendu cette charge si considérable, qu'elle est aujourd'hui la première de l'Etat, depuis la suppression de l'office de connétable. Il s'en démit en 1228, ainsi que de son évêché, & prit l'habit de Cîteaux dans l'abbaye de Chaslis. Ce fut par son avis que fut établi le trésor des chartres.

Les grands-officiers de la couronne furent assimilés aux pairs par un arrêt donné solennellement à Paris en 1224, par le Roi en sa cour des pairs, en faveur des grands-officiers contre les pairs de France, arrêt par lequel il est dit que, suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès longtems, les grands-seigneurs de la couronne, savoir: le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux procès qui se faisoient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conséquence ils assistèrent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandre.)

Sous saint Louis.

Le même Guerin, évêque de Senlis.
Jean Allegrin, vivant en 1240.
Jean de la Cour d'Aubergenville, 1256.
Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV, 1285.

Sous Philippe-le-Hardi.

Pierre Barbet, archevêque de Rheims, 1298.
Henri de Vézelai, vivant en 1279.

Pierre de Châlon, vivant en 1283.

Sous Philippe-le-Bel.

Jean de Vaffoigne, 1300.
Guillaume de Crefpy, 1300.
Pierre Flotte, 1302.
Etienne de Suizi, cardinal, 1311.
Pierre de Mornai, 1306.
Pierre Belleperche, 1307.
Pierre de Grez, 1325.
Pierre de Corbeil, 1300.
Guillaume de Nogaret, 1313.
Gilles Aycelin de Montagu, 1318.
(C'eft lui qui a fondé le collége de ce nom de Montagu ou Mont-Aigu.)
Pierre de Latilly, 1327.

Sous Louis Hutin.

Encore Pierre de Latilly.
Etienne de Mornai, 1332.
Pierre d'Arablai, 1346.

Sous Philippe-le-Long.

Pierre de Chappes, 1336.
Pierre de Cherchemont, 1328.

Sous Charles-le-Bel.

Jean de Cherchemont, 1328.
Pierre Rodier, vivant en 1328.

Sous Philippe de Valois.

Mathieu Ferrand, 1329.
Jean de Marigny, garde-des-fceaux, 1351.
Guillaume de Sainte-Maure, 1334.
Pierre Rogier, garde-des-fceaux, 1352.
(Il fut Pape, fous le nom de Clément VI.)
Guy Baudet, vers 1337.
Etienne de Viffac, vers 1330.
Guillaume Flotté, vivant en 1352.
Firmin de Coquerel, 1349.
Pierre de la Forêt, 1361.

Sous le roi Jean.

Le même Pierre de la Forêt.
(On remarque qu'il fut obligé de prendre des lettres d'ennobliffement pour acheter un fief noble, parce que l'office de chancelier, malgré l'éminence de cette dignité, n'ennobliffoit pas alors.)
Gilles Aycelin de Montagu, cardinal, évêque de Terouane, 1378.
Jean de Dormans, dit *le cardinal de Beauvais*, 1373.

Sous Charles V.

Encore Jean de Dormans, cardinal.
Guillaume de Dormans, 1373.
Pierre d'Orgemont fut élu par fcrutin en préfence du Roi, 1389.

Sous Charles VI.

Le même Pierre d'Orgemont, qui fe démit en 1380. Mort en 1389.
Miles Dormans, 1387.
Pierre de Giac, 1407.
Arnaud de Corbie, 1413.
N. du Bofc, 1408.
Montaigu, 1415.
Euftache de Laître, élu en 1420.
(On le contraignit à fe défaire de fon office de chancelier en 1417, & Henri de Marle, premier préfident, fut élu par fcrutin pour remplir fa place.)
Henri de Marle, 1418.
Jean Leclerc, 1438.
R. le Maçon, 1442.
(Il avoit fauvé la vie au Dauphin (depuis Charles VII) en 1418, lorfque le duc de Bourgogne étoit entré la nuit dans Paris.)
Michel Gouge, 1444.

Sous Charles VII.

Louis de Luxembourg, 1443.
Thomas Hoo, vivant en 1455.
(Ces deux chanceliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.)
Renaud de Chartres, cardinal & archevêque de Rheims, 1443.
Guillaume-Juvénal des Urfins, 1472.

Sous Louis XI.

Encore Guillaume-Juvénal des Urfins.
P. de Morvilliers, 1476.
Pierre d'Oriole, 1485.
(Il fut déchargé de fon office en 1483, *Rex exoneravit eum*, & ce ne fut pas par mécontentement, ce ne fut pas une difgrace, puifque le Roi, qui d'ailleurs mettoit affez fouvent dans ces arrangemens de la fantaifie & de la bizarrerie, lui donna, comme en dédommagement, la charge de premier préfident de la chambre des comptes; mais il vouloit gratifier de la charge de chancelier Guillaume de Rochefort, qui avoit paffé du fervice de Bourgogne à celui de France; il payoit cher ordinairement ces fortes de défections, & vraifemblablement le marché avoit été fait pour la chancellerie.)
Guillaume de Rochefort, 1492.

Sous Charles VIII.

Le même Guillaume de Rochefort.
Adam Fumé, garde-des-fceaux, 1494.
Etienne Bertrand, 1483.
Robert Briconnet, 1497.
Guy de Rochefort, 1507.

Sous Louis XII.

Le même Guy de Rochefort.
Jean de Ganai, 1512.
Etienne Poncher, 1524.

Sous François I.

Antoine du Prat, 1535.
Antoine du Bourg, 1538.

Mathieu de Longuejoue, garde-des-sceaux, 1538.
Guillaume Poyet, 1548.
François de Montholon, garde-des-sceaux, 1543.
François Errault, garde-des-sceaux, 1544.
François Olivier de Leuville, 1560.

Sous Henri II.

Le même François Olivier de Leuville.
Jean Bertrandi, cardinal, premier garde-des sceaux de France en titre d'office : il les avoit eus d'abord par commission, 1560.

Sous François II.

Les mêmes, Bertrandi, garde-des-sceaux,
Et Olivier de Leuville, chancelier.
Puis Michel de l'Hôpital, 1573.

Sous Charles IX.

Le même Michel de l'Hôpital.
Jean de Morvilliers, garde-des-sceaux.

Sous Henri III.

René de Birague, 1583.
Phillippe Hurault de Cheverni, 1599.
François de Montholon, garde-des-sceaux, fils de celui qui l'étoit sous François I, 1590.

Sous Henri IV.

Les mêmes, Hurault de Cheverni,
Et François de Montholon.
Puis Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, garde-des-sceaux, 1594.
Pompone de Belliévre, 1607.
Nicolas Brûlart de Sillery, 1624.

Sous Louis XIII.

D'abord le même Nicolas Brûlart de Sillery.
Puis Guillaume du Vair, garde-des-sceaux, 1621.
Claude Mangot, garde-des-sceaux en 1617.
Charles d'Albert de Luynes, garde-des-sceaux, 1621.
Meri de Vic d'Ermenonville, garde-des-sceaux, 1622.
Louis Lefèvre de Caumartin, garde-des-sceaux, 1623.
Etienne d'Aligre, 1635.
Michel de Marillac, garde-des-sceaux, 1623.
Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, garde-des-sceaux, 1653.
Pierre Seguier, garde-des-sceaux, puis chancelier, 1672.

Sous Louis XIV.

D'abord les mêmes, Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, garde-des-sceaux,
Et Pierre Seguier, chancelier.
Puis Mathieu Molé, garde-des-sceaux, 1656.
Etienne d'Aligre, 1677.
Michel le Tellier, 1685.
Louis Boucherat, 1699.
Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce jusqu'en 1714.
Mort en 1727.
Daniel-François Voisin, 1717.

Sous Louis XV.

Les mêmes, Phelypeaux de Pontchartrain,
Et Voisin.
Henri-François d'Aguesseau, chancelier en 1717. Exilé à Fresnes le 28 janvier 1718. Les sceaux lui sont rendus en 1720, lui sont ôtés de nouveau en 1722; il est rappelé en 1725; se démet le 27 novembre 1750. Mort le 9 février 1751.
Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant de police de Paris, garde-des-sceaux le 18 janvier 1718; se démet le 7 juin 1720, avec un brevet pour conserver les honneurs de garde-des-sceaux. Mort le 8 avril 1721.
Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, garde-des-sceaux, le 1er. mars 1722; obtient sa retraite le 15 juin 1727. Mort au mois d'octobre 1728.
Germain-Louis de Chauvelin, président à mortier du parlement de Paris, garde-des-sceaux le 15 juin 1727 : il est fait en même tems ministre des affaires étrangères. Exilé à Bourges le 20 février 1737. Les sceaux sont alors rendus au chancelier d'Aguesseau, & les affaires étrangères confiées à M. Amelot, M. de Chauvelin, mort le premier avril 1762.
Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, chancelier le 27 novembre 1757; se démet en 1768; mort le 12 juillet 1772, âgé de près de quatre-vingt-dix ans.
Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur-général, ministre-d'état, garde-des-sceaux le 27 novembre 1750. Il se retire le premier février 1757. Le Roi tient lui-même les sceaux jusqu'au 13 octobre 1761; les remet à M. Berryer.
Nicolas-René Berryer, secrétaire-d'état de la marine, garde-des-sceaux le 13 octobre 1761; mort le 15 août 1762.
Paul-Esprit Feydeau de Brou, doyen des conseillers-d'état, garde-des-sceaux le premier octobre 1762; se démet en 1763; meurt en 1767.
René-Charles de Maupeou, ancien premier président au parlement de Paris, vice-chancelier le 4 octobre 1763; se démet en 1768; meurt le 4 avril 1775.
René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, ancien premier président au parlement de Paris, chancelier en 1768. Il préluda jusqu'à un certain point à quelques-uns des renversemens que nous avons vus depuis, & fut renvoyé le 24 août 1774.

Sous Louis XVI.

Le même. Maupeou le fils, jusqu'au 24 août 1774.
Louis-Armand Hue de Miromesnil, ancien premier président au parlement de Rouen, garde-

des-sceaux en 1774; se démet en 1787, conserve les honneurs de garde-des-sceaux.

Chrétien-François de Lamoignon, président à mortier du parlement de Paris, garde-des-sceaux en 1787; mort en 1789.

M. de Barentin, premier président de la cour des aides de Paris, lui succède dans la dignité de garde-des-sceaux.

Et ensuite Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.

AMIRAL.

Amiral de France, c'est le chef de la marine & des armées navales. Ce mot vient de l'arabe *amir* ou plutôt *emir*, qui signifie seigneur, gouverneur ou chef d'armée. Il y avoit un amiral du ponant & un amiral du levant; mais ces deux charges ont été réunies en une seule. Le roi Louis XIV créa, en 1669, deux vice-amiraux de ses armées navales, l'un du levant & l'autre du ponant. L'amiral a droit de donner les congés, tant en guerre qu'en marchandise. Il a la dixième partie des prises qui se font en mer & sur les grèves, & celle des rançons & des représailles; le tiers de ce qu'on tire de la mer ou de ce qu'elle rejette; le droit d'ancrage, tonnes & balises. Les Sarrasins ont été les premiers qui aient donné le titre d'amiral aux capitaines & généraux de leurs flottes. Les Siciliens & les Génois ont donné le même titre d'amiral aux commandans de leurs armées navales. L'amiral a sa juridiction à la table de marbre du palais à Paris, & porte pour marque de sa dignité deux ancres passées en sautoir derrière l'écu de ses armes. Voici ce que l'Histoire nous fournit touchant la suite des amiraux de France.

1. Florent de Varenne étoit amiral de France au passage d'outre-mer, l'an 1270, comme on l'apprend du Mémoire des chevaliers de l'hôtel du roi saint Louis, qui devoient l'accompagner au voyage de Tunis.

2. Enguerrand étoit amiral de la flotte du roi Philippe-le-Hardi, l'an 1205, & il fut pris, dans un combat naval, par les Aragonois.

3. Mathieu, quatrième du nom, dit *le Grand*, sire de Montmorenci, exerça la charge d'amiral de France l'an 1295, & mourut en 1304 ou 1305.

4. Jean, second du nom, sire d'Harcourt, maréchal de France, fut lieutenant-général de l'armée navale du Roi, avec Mathieu, quatrième du nom, sire de Montmorenci, l'an 1295, & mourut en 1302.

5. Othon de Toci exerça la charge d'amiral de la mer en 1296, & mourut en 1297.

6. Benoît-Zacharie, en 1297, comme témoigne un compte de Robert Mignon.

7. Raynier de Grimaut, seigneur de Neuville en Normandie, en 1302, 1303, 1304 & 1305.

8. Thibaud, sire de Cepoi ou Chepoi, amiral en l'expédition de Romanie, pendant les années 1306, 1307 & 1308.

9. Bérenger Blanc, en 1316, 1317, 1319 & 1326.

10. Genitien Tristan, en 1324, pendant la guerre de Gascogne & de Baïonne.

11. Pierre Miège, en 1326.

12. Jean II, seigneur de Chepoi & d'Anchin, commanda les galères du roi Philippe de Valois, & celles du Pape, en la guerre contre les Grecs, l'an 1338.

13. Hugues Quieret, seigneur de Tours-en-Vimeu, amiral l'an 1336, fut tué dans un combat naval donné contre les Anglais, l'an 1340.

14. Nicolas Beuchet ou Behuchet, seigneur de Musi, en 1339.

15. Louis d'Espagne, Prince des Iles-Fortunées & comte de Talmond, exerça la charge d'amiral de France, l'an 1341. Il livra un combat naval près des îles de Gernesey, à Robert d'Artois, troisième du nom, comte de Beaumont-le-Roger, & vivoit encore en mars 1351. Il étoit frère aîné de Charles d'Espagne, connétable de France.

16. Pierre Flotte, seigneur d'Ecole, dit *Flotton de Revel*, fut créé amiral de France en 1345, & exerça cette charge jusqu'en octobre 1347, qu'il s'en démit.

17. Jean de Nanteuil, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem & grand-prieur d'Aquitaine, posséda cette dignité en 1351, 1354, 1355 & 1356, suivant les titres de la chambre des comptes.

* Jean de Chamigni, chevalier, vice-amiral de la mer, en 1356.

18. Enguerrand Quieret, seigneur de Fransu, en 1357.

19. Enguerrand de Mentenai fut commis, en 1359, pour faire la fonction d'amiral jusqu'à ce qu'on eût pourvu à cette charge.

20. Jean de la Heuse, dit *le Braudrand*, fut honoré de cette dignité en 1359; & on voit, par des titres anciens, qu'il étoit amiral en 1361, 1366, 1367 & 1368.

21. François de Perilleux, vicomte de Rhodes, chevalier aragonois, fut pourvu de la charge d'amiral de France au mois de juillet 1368.

* Etienne Dumoutier fut institué vice-amiral en juillet 1368, en même tems que François de Perilleux fut fait amiral.

22. Aimeric, huitième du nom, vicomte de Narbonne, créé en 1369, & destitué en 1373.

23. Jean de Vienne, seigneur de Rollans, maréchal de Bourgogne, fut honoré de cet office au mois de décembre 1373. Il passa en Ecosse avec sa flotte, l'an 1385, assista au siége de Carthage en Barbarie, l'an 1390, & eut la conduite de l'avant-garde de l'armée française à la bataille de Nicopolis, où il fut tué le 26 septembre 1396.

24. Renaud de Trie, seigneur de Lerifontaine, chambellan du Roi & maître des arbalétriers, fut créé amiral de France en 1397, & se démit de cette charge, l'an 1450, en faveur de Pierre de Breban qui suit.

25. Pierre de Breban, dit *Clignet*, seigneur de

Iandreville, fut élevé à cette dignité, en 1405, par la faveur de Louis de France, duc d'Orléans, dont il étoit officier. Il fut destitué l'an 1408, & ne laissa pas néanmoins de prendre la qualité d'amiral dans les années 1413 & 1428.

26. Jacques de Châtillon, premier du nom, seigneur de Dampierre, amiral en 1408, fut tué pour le service du roi, à la bataille d'Azincourt, l'an 1415.

27. Robert de Braquemont obtint cette charge en 1417, & fut destitué, en 1418, par la faction du duc de Bourgogne.

28. Jeanet de Poix n'exerça jamais, quoiqu'il en prît la qualité que le Roi lui avoit donnée.

29. Charles de Recourt, dit *de Lens*, fut créé amiral en 1418, nonobstant le brevet que le Roi avoit donné à Jeanet de Poix, qui prit aussi la qualité d'amiral de France.

30. Georges de Beauvoir ou de Châtelus, frère aîné de Claude de Beauvoir, maréchal de France, exerça l'office d'amiral l'an 1420.

31. Louis de Culant, en 1423 & en 1436.

* Guillaume de la Pole, anglais, comte de Suffolk & de Dreux, s'attribuoit le titre d'amiral de France l'an 1423, & eut la tête tranchée le 2 mai 1451.

* Edouard de Courtenai, anglais, fut nommé amiral de France l'an 1439.

32. André de Laval, seigneur de Loheac & de Retz, quitta la charge d'amiral pour être fait maréchal de France l'an 1439, & en reprit les fonctions en l'année 1465.

33. Prégent, seigneur de Coëtivi & de Retz, fut pourvu de cet office l'an 1439, & fut tué d'un coup de canon au siége de Cherbourg, l'an 1450.

34. Jean, cinquième du nom, seigneur de Beuil & comte de Sancerre, fut honoré de cette dignité l'an 1450, & ensuite créé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, l'an 1469.

* Guillaume de Casenove, dit *Coulon*, vice-amiral de France.

35. Jean, sire de Montauban & de Landal, fut créé amiral de France en 1461, & mourut en 1466, fort regretté du Roi.

36. Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon en Dauphiné, succéda, en cette charge, à Jean, sire de Montauban, l'an 1466, & mourut en 1485.

* Odet d'Aidie fut amiral & gouverneur de Guienne. Le roi Louis XI lui donna aussi le comté de Comminges; mais on lui ôta son gouvernement & l'amirauté en 1487.

37. Louis Malet, seigneur de Graville & de Marcoussi, fut en grand crédit à la cour du roi Charles VIII, qui l'honora de l'office d'amiral de France en 1487. Il abdiqua en faveur de Charles d'Amboise II son gendre, l'an 1508; mais il fut rétabli deux ans après.

38. Charles d'Amboise, second du nom, seigneur de Chaumont, fut pourvu de la charge d'amiral par la résignation de Louis Malet son beau-père, en 1508, & mourut en 1511.

* Louis, second du nom, seigneur de la Tremoille, vicomte de Thouars & prince de Talmond, exerça la charge d'amiral de Guienne & de Bretagne, en 1502.

39. Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, posséda les bonnes graces du roi François I, qui le fit amiral de France en 1517. Il fut tué à la bataille de Pavie, en 1524.

40. Philippe Chabot, comte de Charni, fut pourvu de la charge d'amiral en 1525. Il mourut le 1er. juin 1543.

41. Claude d'Annebaut, baron de Retz, fut élevé à cette dignité en 1543.

42. Gaspard de Coligny, second du nom, seigneur de Châtillon, eut les provisions de cet office en novembre 1552, & fut tué le jour de saint Barthélemi, 24 août 1572.

43. Honorat de Savoie, second du nom, marquis de Villars & comte de Tende, fut nommé amiral de France & des mers du Levant, après la mort de Gaspard de Coligny, en 1572.

44. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, obtint la charge d'amiral, en 1578, par la démission du marquis de Villars son beau-père. Il l'exerça jusqu'en 1582, qu'il la remit entre les mains du Roi, & mourut le 3 octobre 1611.

45. Anne, duc de Joyeuse, acquit le titre d'amiral de France par la démission du duc de Mayenne, en 1581, & fut tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587.

46. Jean-Louis de Nogaret & de la Vallette, duc d'Espernon, fut créé amiral en 1587, & remit ensuite cette charge en faveur de son frère aîné.

47. Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, fut pourvu de la charge d'amiral de France par lettres du 25 février 1589; mais il n'en fit point de fonction, & mourut en 1617.

48. Bernard de Nogaret & de la Vallette reçut les provisions de cet office après la démission que son frère puîné fit en sa faveur, l'an 1590, & mourut le 11 février 1592.

* François de Coligny, seigneur de Châtillon, fut créé amiral de Guienne par le roi Henri IV, après son avénement à la couronne, en 1589, & mourut l'an 1591.

49. Charles de Gontaut, duc de Biron & maréchal de France, posséda la charge d'amiral de France depuis 1592 jusqu'en 1594 qu'il s'en démit, & eut la tête tranchée le 31 juillet 1602.

50. André de Brancas, seigneur de Villars, fut pourvu de l'office d'amiral en 1594, après la démission du maréchal de Biron, & fut tué de sang froid par les Espagnols, le 24 juillet 1595.

51. Charles de Montmorenci, duc de Damville, fut honoré par Henri IV de la charge d'amiral de France & de Bretagne, en 1596, & mourut en 1612.

52. Henri, second du nom, duc de Montmorenci, lui

lui ſuccéda en cette charge, l'an 1612, & s'en démit l'an 1626, entre les mains du roi Louis XIII, qui la ſupprima par édit du mois d'octobre de la même année, & créa celle de grand-maître & chef de la navigation.

53. Armand-Jean Dupleſſis, cardinal, duc de Richelieu, fut établi, en 1626, grand-maître, chef & ſurintendant de la navigation & du commerce de France, & mourut le 4 décembre 1642.

54. Armand de Maillé, duc de Fronſac, marquis de Brezé, grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France, prêta le ſerment de cette charge en 1643, & fut tué ſur mer d'un coup de canon, le 14 juin 1646.

* Anne d'Autriche, reine régente, fut établie par le roi Louis XIV ſon fils, ſurintendante des mers de France, l'an 1646. Elle s'en démit l'an 1650.

55. Céſar, duc de Vendôme & de Beaufort, fut pourvu de la charge de grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1650, & mourut en 1665.

56. François de Vendôme, duc de Beaufort, prêta le ſerment de cette charge l'an 1651, & diſparut dans un combat devant Candie, le 25 juin 1669.

57. Louis de Bourbon, comte de Vermandois, légitimé de France, fut revêtu de cette dignité par ſon père Louis XIV, au mois d'août 1669, & mourut le 18 novembre 1683.

58. Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, fut pourvu de la charge d'amiral de France en 1683, par le roi Louis XIV ſon père. Il eſt mort à Rambouillet, le 1er. décembre 1737.

59. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fut pourvu en ſurvivance de la charge d'amiral de France, le 1er. janvier 1734.

Grands-maîtres des Arbalêtriers.

Le grand-maître des arbalêtriers étoit, en France, un grand officier de la couronne, qui avoit la ſurintendance ſur tous les officiers des machines de guerre avant l'invention de l'artillerie.

1. Thibaut de Montlear eut cette qualité ſous le roi ſaint Louis, & eſt nommé, dans un arrêt du parlement de Paris de l'an 1230, entre les grands-ſeigneurs du royaume.

2. Renaud de Rouvroi poſſédoit cette charge en 1274.

3. Jean de Burlas, ſénéchal de Guienne, exerça cet office dans les années 1284, 1287 & 1301, ſuivant les anciens états de la Maiſon du Roi.

4. Jean le Picard en jouiſſoit l'an 1298.

5. Pierre de Courteſot étoit pourvu de cette charge en l'an 1303.

6. Thibaud, ſire de Chepoi, chevalier, amiral de France, étoit grand-maître des arbalêtriers du Roi, dans les années 1303, 1304 & 1307.

7. Pierre de Gallard, chevalier, ſeigneur d'Eſpieux & de Limeil, poſſéda cet office depuis 1310 juſqu'à ſa mort.

8. Etienne de la Baume, dit le Galois, ſeigneur de Mont-Revel, en jouit depuis 1338 juſqu'en 1346.

9. Mathieu, ſecond du nom, ſeigneur de Roye, en fut pourvu l'an 1346, & la poſſédoit encore en 1349.

10. Robert, ſire de Houdetot, fut créé grand-maître des arbalêtriers au mois de mai 1350.

11. Baudoin de Lens, ſire d'Annequin, exerçoit cette charge en 1358.

12. Nicolas Deligne, ſeigneur d'Ollignies, étoit maître des arbalêtriers en 1364.

13. Hugues de Châtillon, ſeigneur de Dampierre, étoit maître des arbalêtriers en 1364 & en 1369. Il fut deſtitué l'an 1379, & rétabli trois ans après dans cette charge, qu'il exerça juſqu'en 1388.

* Marc de Grimaud, ſeigneur d'Antibes, fut nommé capitaine-général des arbalêtriers, tant de pied que de cheval, en 1373.

14. Guichard Dauphin, premier du nom, ſeigneur de Jaligny, petit-fils de Robert III, comte de Clermont & Dauphin d'Auvergne, étoit grand-maître des arbalêtriers l'an 1379, le ſeigneur de Dampierre ayant été rétabli. Depuis il fut remis en poſſeſſion de cette charge l'an 1388, & l'exerça juſqu'en 1394, que Renaud de Trie en fut pourvu, & enſuite Jean, ſire de Beuil, après lequel il jouit encore de cet office depuis 1399 juſqu'en 1403.

15. Renaud de Trie, ſeigneur de Serifontaine, &c. exerçoit l'office de grand-maître des arbalêtriers en 1394, & fut fait amiral de France en 1397.

16. Jean IV, ſire de Beuil, poſſédoit cette charge en 1396, 1397 & 1398.

17. Jean de Hangeſt, ſeigneur de Hugueville, en fut pourvu à la place de Guichard Dauphin, l'an 1403.

18. Jean, ſire de Hangeſt & d'Aveneſcourt, fut créé maître des arbalêtriers du Roi en 1407, & fut dépoſé en 1411.

19. David, ſire de Rambures, prêta le ſerment de cette charge en 1411.

20. Jean de Torſai, ſeigneur de la Motte-Sainte-Huaye, fut nommé grand-maître des arbalêtriers l'an 1415; mais il fut deſtitué en 1418, par la faction de Bourgogne, parce qu'il avoit embraſſé le parti de Charles, Dauphin de Viennois, régent du royaume. Il vivoit encore l'an 1423, & prenoit toujours la qualité de grand-maître des arbalêtriers.

21. Jacques de la Baume, ſeigneur de Labergemont, Montfort, &c. ſuccéda à Jean de Torſai en 1418.

22. Hugues de Lannoi, ſeigneur de Santes, reçut les proviſions de cet office en 1421.

23. Jean Malet, cinquième du nom, ſeigneur de Graville & de Marcouſſis, grand-pannetier & grand-fauconnier de France, étoit grand-maître des arbalêtriers en 1425.

24. Jean d'Eſtouteville, ſeigneur de Torci, exerça cette charge depuis 1449 juſqu'en 1460.

25. Jean, ſire & ber d'Auxi, quatrième du nom, en jouit depuis 1461 juſqu'en 1466.

26. Aimar Deprie, ſeigneur de Montpoupon, fut le dernier grand-maître des arbalêtriers de France en 1523.

Grand-maître de l'artillerie de France.

Officier de la couronne depuis l'an 1600. Henri IV créa cette charge en faveur de Maximilien de Béthune, duc de Sulli. Le grand-maître a la ſurintendance ſur tous les officiers de l'artillerie, dans tous les arſenaux du royaume : il exerce ſa juridiction ſur l'arſenal de Paris, & met, pour marque de ſa charge, deux canons ſur leurs affûts au deſſous de l'écu de ſes armes. Voici ce que l'Hiſtoire nous fournit touchant la ſuite de ces officiers.

1. Guillaume de Dourdan étoit maître de l'artillerie du Louvre en 1291.

2. Guillaume, châtelain de Montargis, étoit maître de l'artillerie de Montargis, en 1291 ou 1313.

3. Guillebat du Louvre étoit maître de l'artillerie du Louvre en 1294, & exerça cette charge juſqu'en 1316.

4. Etienne Amigard étoit maître de l'artillerie du Louvre en 1297, & de celle de Melun en 1322.

5. Jean du Louvre avoit la conduite de la charge de maître de l'artillerie du Roi, ſous ſon père, en 1295, & l'exerçoit encore en 1329.

6. Jean Gautier étoit prépoſé aux artilleries qui ſe faiſoient au Louvre en 1297, 1299 & 1300.

7. Benoît Fabri travailloit aux artilleries du Louvre ès années 1307 & ſuivantes, juſqu'en 1315.

8. Adam étoit maître de l'artillerie de Rouen en 1314.

9. Etienne de la Chambre avoit ſoin des artilleries ès années 1295, 1297, 1301 & 1302.

10. Pierre Lavache, châtelain de Melun, étoit maître de l'artillerie à Melun en 1296, & exerçoit encore en 1317.

11. Jean du Lion étoit garde & viſiteur de l'artillerie du Roi au baillage de Vermandois & ſur la frontière, lorſqu'il fut établi à la garde de l'artillerie du Louvre en 1344, & eſt qualifié ſouverain maître des artilleries du Roi, dans un compte de l'artillerie depuis 1358 juſqu'en 1365.

12. Milet du Lion fut pourvu de la charge de maître - général & viſiteur de l'artillerie du Roi en 1378, & l'exerça juſqu'en 1397.

13. Jean de Soiſi fut inſtitué maître-général de l'artillerie, & viſiteur de toutes les artilleries de France en 1397, & mourut en 1407.

14. Mathieu de Beauvais, dit Gode, fut pourvu de cette charge en 1407. Il fut dépoſſédé en 1411, y fut rétabli en 1413, & en jouit juſqu'en 1415.

15. Etienne Lambin en fut pourvu en 1411, & en fut dépoſſédé à cauſe de ſon abſence, en janvier 1413.

16. Jean Gaude, maître de l'artillerie du Roi, fut tué à l'entrée du duc de Bourgogne à Paris, en 1418.

17. Nicolas de Manteville, ſeigneur d'Aunoi, fut pourvu de la charge de général, maître & viſiteur des artilleries du Roi en 1415, ſur la réſignation de Mathieu de Beauvais, dont il fut déchargé en 1418.

18. Jean Petit, capitaine des archers du corps du duc de Bourgogne, fut inſtitué général, maître & viſiteur des artilleries de France en 1418, & en jouit juſqu'en 1420.

19. Philibert de Molans fut commis, en 1420, au fait & gouvernement de l'artillerie, en fut pourvu en chef en 1424, & vivoit en 1439.

20. Pierre Beſſonneau fut inſtitué général, maître & viſiteur de l'artillerie du Roi, en 1420, par Charles, Dauphin de Viennois, régent du royaume, depuis Roi, ſeptième du nom, dont il ſe démit en 1444.

Pierre Carême fut commis au gouvernement de l'artillerie, pour le Languedoc & la Guienne, en 1421, & exerçoit en 1422.

Raymond Marc fut commis au gouvernement de l'artillerie de France, en l'abſence de Philibert de Molans, en 1432, & mourut la même année.

Guillaume de Troyes fut commis à l'exercice de maître de l'artillerie après la mort de Raymond Marc, & pendant l'abſence de Philibert de Molans, par Henri VI, roi d'Angleterre, le 27 janvier 1432, & en faiſoit les fonctions en 1435.

Triſtan Lhermite, ſeigneur de Mouliers & du Bouchet, fut commis à l'exercice de la charge de maître de l'artillerie, par le connétable de Richemond, en 1436, dont il ſe démit peu après.

Jean Bureau, ſeigneur de Montglas, fut commis verbalement, par le Roi, au fait & gouvernement de l'artillerie de France, pour le ſiége de Meaux, en 1439, & le Roi lui en donna lettres la même année.

Vernon de Geneſtet exerça par commiſſion la charge de maître de l'artillerie pendant la maladie de Pierre Beſſonneau.

21. Gaſpard Bureau, ſeigneur de Villemonble, &c. fut pourvu, en 1444, de la charge de maître de l'artillerie.

22. Hélion le Groing fut pourvu de la charge de général, maître, viſiteur de toutes les artilleries de France après la mort de Gaſpard Bureau, mais il n'en fit pas long-tems les fonctions.

Louis, ſire de Cruſſol, pannetier de France, fut commis au gouvernement de toutes les artilleries, depuis 1467 juſqu'en 1472.

23. Gobert Cadiot fut pourvu de la charge de

maître & visiteur de l'artillerie de France, le dernier mai 1472, & mourut au mois de janvier suivant.

24. Guillaume Bournel fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie l'an 1473, & la posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 1477.

25. Jean Chollet lui succéda, & mourut en 1479. De son tems l'artillerie fut divisée en trois bandes, qui avoient chacune un maître. Chollet commandoit la première bande; Galiot de Genouillac la seconde, appelée la bande de Bertrand de Saman, parce que ce Bertrand en étoit capitaine; & Perceval de Dreux la troisième, qu'on nommoit la bande des Bâtons, dont Guillaume Bachelier avoit la charge. Il y avoit encore un maître d'artillerie pour la Normandie, nommé Geraud de Saman.

* Guillaume Picard, bailli de Rouen, fut commis au gouvernement de toute l'artillerie après la mort de Jean Chollet en 1479, mais il l'exerça fort peu.

26. Galiot de Genouillac, qui étoit capitaine de la seconde bande, fut nommé grand-maître de l'artillerie en 1479. Jean Barrabin, qui avoit été lieutenant-général de l'artillerie, fut créé capitaine en la place de Genouillac.

27. Guyot de Lauzières, sénéchal d'Armagnac, quitta cet office pour prendre la charge de grand-maître de l'artillerie de France en 1493.

* Jean de la Grange fit la fonction de maître de l'artillerie du Roi, à la journée de Fornoue, en juillet 1495.

* Jacques de Silli, bailli de Caen, exerça l'office de maître de l'artillerie au siége de Capoue, l'an 1501.

28. Paul de Busserade, qui étoit auparavant lieutenant-général de l'artillerie de France, fut créé grand-maître en 1504, & posséda cette charge jusqu'en 1512, qu'il fut tué d'un coup de canon au siége de Ravenne.

29. Jacques de Genouillac, dit Galiot, sénéchal d'Armagnac, fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie après la mort de Busserade, en 1512, & de l'office de grand-écuyer de France en 1544. Il mourut l'an 1546.

30. Antoine, seigneur de la Fayette, fut institué maître de l'artillerie delà les monts, par le roi Louis XII, & fit sa démission en faveur de Jean de Pommereul, l'an 1515.

31. Jean de Pommereul, seigneur du Plessis Brion, reçut les provisions de la charge de maître de l'artillerie au duché de Milan & delà les monts, l'an 1515, & l'exerça jusqu'en 1524.

32. Jean, seigneur de Taix, colonel de l'infanterie françaife, succéda, en 1546, à Jacques de Genouillac. Il fut destitué l'année suivante.

33. Charles de Cossé, premier du nom, comte de Brissac, fut pourvu de l'office de grand-maître de l'artillerie en 1547, & fut fait maréchal de France en 1550.

34. Jean d'Estrées obtint cette charge l'an 1550. On remarque qu'il fut le premier qui professa publiquement la religion prétendue réformée en Picardie. Il mourut fort âgé, l'an 1567.

35. Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, maître de l'artillerie du Roi, servit en cette qualité à la bataille de Moncontour, en 1569. Il mourut la même année.

36. Armand de Gontaud, seigneur de Biron, lui succéda, puis fut créé maréchal de France l'an 1577.

37. Philibert de la Guiche posséda cet office après la démission du maréchal de Biron, en 1578.

38. François d'Espinai, seigneur de Saint-Luc, en fut pourvu l'an 1596, & fut tué au siége d'Amiens le 8 septembre 1597.

39. Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, fut créé maître de l'artillerie du Roi, l'an 1597, & se démit de cette charge l'an 1599.

40. Maximilien de Béthune, premier du nom, duc de Sulli, pair & maréchal de France, prince d'Enrichemont, &c. obtint en 1599 la charge de grand-maitre de l'artillerie, que le roi Henri IV érigea en sa faveur sur le pied de charge de la couronne, l'an 1600. On lui donna, en 1634, le bâton de maréchal de France.

41. Maximilien de Béthune, second du nom, marquis de Rosni, fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie par la démission de son père en 1618, & mourut en 1634.

* Henri de Schomberg, maréchal de France, exerça l'office de grand-maître de l'artillerie par commission, en 1621 & 1622.

* Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, eut la même commission durant la disgrace du marquis de Rosni.

42. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, pair & maréchal de France, reçut les provisions de l'office de grand-maître de l'artillerie en 1634, & mourut en 1664.

43. Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne, pair de France & gouverneur d'Alsace, fut pourvu de cette charge du vivant de son père, & s'en démit en faveur du comte de Lude.

44. Henri de Daillon, comte, puis duc de Lude, prêta le serment de grand-maître de l'artillerie de France, au mois de juillet 1669, & mourut en 1685.

45. Louis de Crevant, marquis, puis duc d'Humières, maréchal de France, fut reçu grand-maître de l'artillerie au mois de septembre 1685. Il mourut en 1694.

46. Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, prince souverain de Dombes, duc du Maine, lieutenant-général des armées du Roi, fut nommé grand-maître de l'artillerie le 4 septembre 1694.

47. Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, &c. fut nommé en avril 1710, grand-maître de

l'artillerie, en ſurvivance du duc du Maine ſon père.

CHAMBELLAN.

Le grand-chambellan de France eſt un officier de la couronne, qui commande à tous les officiers de la chambre & de la garde-robe du Roi. Quand le Roi s'habille, il lui donne ſa chemiſe, & ne cède cet honneur qu'aux fils de France & aux Princes du ſang. Lorſque le Roi mange dans ſa chambre, il y fait tous les honneurs; il lui donne la ſerviette & le ſert. Dans les cérémonies & autres aſſemblées, ſon ſiége eſt derrière celui du Roi; mais quand le Roi tient ſon lit de juſtice au parlement, le grand-chambellan eſt aſſis à ſes pieds ſur un carreau de velours violet, couvert de fleurs de lis d'or. Il ſe trouve encore aux audiences des ambaſſadeurs, où il a ſa place derrière le fauteuil du Roi, & il couchoit anciennement dans la chambre du Roi quand la Reine n'y étoit point. C'étoit lui qui faiſoit prêter le ſerment de fidélité à ceux qui faiſoient hommage au Roi, qui gardoit les coffres & les tréſors du Roi, & avoit l'adminiſtration des finances; qui ſignoit les lettres-patentes & autres actes de conſéquence, & qui gardoit le cachet du cabinet. Le jour du ſacre, il chauſſe les bottes au Roi & lui vêt la dalmatique & le manteau royal. Lorſque le Roi eſt décédé, il enſevelit le corps, étant accompagné des gentilshommes de la chambre. Les grands-chambellans ont une table entretenue chez le Roi; mais M. le duc de Chevreuſe, grand-chambellan, s'en accommoda avec les premiers maîtres-d'hôtel, leſquels tiennent à préſent cette table, qui eſt toujours appelée la table du grand-chambellan. Les marques de ſa dignité ſont deux clefs d'or, dont le manche ſe termine en couronne royale, paſſées en ſautoir derrière l'écu de ſes armes. Les Rois de Perſe avoient leurs chambellans. Il eſt parlé, dans les *Actes des Apôtres*, d'un chambellan d'Hérode. Les Empereurs romains du haut & du bas Empire ont eu leurs chambellans, qui ont été appelés *præpoſiti cubiculi*, & les derniers Empereurs grecs de Trébiſonde ont conſervé cette dignité. On croit que c'eſt, en France, la plus ancienne charge de la couronne. Pluſieurs hiſtoriens ont aſſuré que Gautier de Calès ou de Caux étoit chambellan de Clotaire, fils de Clovis. Voici ce que l'Hiſtoire nous apprend touchant la ſuite de ceux qui ont exercé cette charge.

Nicole Gille aſſure que Clovis, premier Roi chrétien, eut pour chambellan Aurélien; mais le témoignage de cet auteur n'eſt pas de grande autorité. Gaguin dit que Gautier de Calès, ſeigneur d'Yvetot, fut grand-chambellan de Clotaire. Aimoin & Fredegaire parlent de Valdemar, grand-chambellan de Gontran, roi d'Orléans. Grégoire de Tours fait mention d'Evreux & de Féraut, chambellans de Chilpéric; il parle auſſi de Sœregiſile, chambellan de Sigebert, roi de Metz, qui fut tué en voulant défendre ce Prince lorſque Frédegonde le fit aſſaſſiner à Vitry. L'on trouve ſous Childebert, fils de Sigebert, trois chambellans, Eberon, qui fut gouverneur de Poitiers; Cotheron & Eradanes: Théodoric ſon fils avoit Berthaire pour chambellan.

Dans la race des Carlovingiens, Algiſe étoit grand-chambellan de Charlemagne, & fut un des chefs de l'armée du Roi contre les Sénés. Etant mort dans la bataille, Mangefrid lui ſuccéda dans la charge & dans le commandement d'une partie de l'armée. Gérouſt ou Gérouge ſervit Louis-le-Débonnaire en cette qualité, ou fut, ſelon d'autres, capitaine de la garde de la porte. Bernard, duc de Septimanie, fut grand-chambellan de Louis-le-Débonnaire; Angilram, de Charles-le-Chauve. Boſon, frère de l'impératrice Richilde, femme de l'empereur Charles-le-Chauve, le fut de Louis-le-Bègue. Ce Boſon ayant été fait Roi de Provence, Théodoric lui ſuccéda dans ſa charge; il la conſerva pendant le règne de Louis & de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, qu'il fit ſacrer Rois de France après la mort de leur père.

Dans la famille de Hugues Capet commença la diſtinction du chambellan & du chambrier. Sous Philippe I, Angilram étoit grand-chambellan, & Gaſton de Poiſſy, qui fut pourvu de cet office après lui, prend la qualité de chambellan dans une charte ſous Louis-le-Gros. Sous le règne de Louis-le-Jeune, l'on trouve Renaud, grand-chambellan, & Mathieu, chambrier. Depuis Philippe-Auguſte la ſucceſſion des chambellans eſt plus ſuivie.

1. Gautier de Villebéon, premier du nom, ſeigneur de la Chapelle & de Nemours, étoit chambellan de France ſous les règnes de Louis-le-Jeune & de Philippe-Auguſte. Il mourut fort âgé, en 1205.

2. Gautier de Villebéon, ſecond du nom, dit *le Jeune*, ſeigneur de la Chapelle, ſuccéda à ſon père en cette charge, qu'il exerçoit encore en 1219.

3. Philippe, ſecond du nom, ſeigneur de Nemours, chambellan de France ſous les règnes de Louis-le-Jeune & de Philippe-Auguſte, étoit fils de Gautier, ſeigneur de Nemours, & petit-fils de Philippe de Nemours, lequel étoit frère de Gautier II, ſeigneur de la Chapelle.

4. Adam de Villebéon, ſeigneur de la Chapelle-Gautier & de Villebéon, étoit chambellan de France en 1223, & mourut en 1238.

5. Pierre de Villebéon, ſeigneur de Baignaux, fils d'Adam, chambellan de France, fut en grand crédit auprès du roi ſaint Louis, & l'accompagna en ſes deux voyages d'outre-mer. Il mourut au port de Tunis en Afrique l'an 1270, & ſon corps fut apporté à Saint-Denis, où il eſt enterré aux pieds du Roi.

6. Mathieu de Marli, de la Maiſon de Montmorenci, exerçoit l'office de chambellan de France en 1272.

7. Pierre, ſeigneur de la Broſſe, de Langeais en Touraine, chambellan de France, fut fort aimé du

roi Philippe-le-Hardi ; mais ayant, dit-on, abusé de sa faveur, il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté en présence des ducs de Bourgogne & de Brabant, & du comte d'Artois, l'an 1277.

8. Raoul de Clermont, second du nom, seigneur de Nesle, est qualifié chambellan de France dans l'arrêt rendu en faveur du roi Philippe-le-Hardi, pour le comté de Poitou, l'an 1285. Il fut depuis connétable de France, & fut tué à la bataille de Courtrai en 1302.

9. Mathieu, quatrième du nom, dit *le Grand*. seigneur de Montmorenci, amiral de France, fut pourvu de la charge de grand-chambellan par le roi Philippe-le-Bel, & mourut en 1304.

10. Mathieu de Trie, premier du nom, seigneur de Fontenai, chambellan de France, vivoit en 1306.

11. Enguerrand de Marigny, troisième du nom, comte de Longueville, chambellan de France, fut fort en crédit auprès du roi Philippe-le-Bel ; mais étant tombé dans la disgrace du comte de Valois, frère du Roi, il fut pendu au gibet de Montfaucon près Paris, en 1315, sous le règne suivant.

12. Jean, premier du nom, vicomte de Melun, rendit de grands services au roi Philippe-le-Long, qui lui donna la charge de chambellan de France en 1318. Il étoit mort en 1347.

13. Jean, second du nom, vicomte de Melun, créé comte de Tancarville par le roi Jean, succéda à son père dans la charge de chambellan, & fut reçu grand-maître de France en 1351. Il mourut l'an 1382.

14. Jean, troisième du nom, vicomte de Melun, grand-chambellan de France en 1382, mourut en 1384.

15. Arnaud Amanjeu, sire d'Albert, étoit grand-chambellan dès l'année 1381, & mourut en 1401.

16. Jacques de Bourbon, second du nom, comte de la Marche, fut pourvu de l'office de grand-chambellan de France en juillet 1397, & mourut en 1438.

17. Guy, seigneur de Cousan, exerçoit cette charge dans les années 1401 & 1407.

18. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fut créé grand-chambellan de France par lettres du 17 avril 1407, & souverain maître-d'hôtel ou grand-maître de la Maison du Roi l'an 1413, & mourut en 1446.

19. Jean, second du nom, seigneur de Montmorenci, reçut en 1424 les provisions de cet office, dont il se démit en faveur du seigneur de la Trémoille.

20. Georges, seigneur de la Trémoille, fut honoré de la charge de grand-chambellan de France par le roi Charles VII en 1427. Il mourut l'an 1446.

21. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois & de Longueville, possédoit cet office dès l'an 1443, & mourut en 1470.

22. Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, grand-chambellan & bouteiller de France, fut arrêté prisonnier l'an 1466, & s'échappa deux ans après. Il vivoit encore l'an 1472.

23. René, second du nom, duc de Lorraine & de Bar, reçut les provisions de la charge de grand-chambellan de France en 1486 ; mais il se ligua ensuite avec le duc d'Orléans (Louis XII) contre le Roi (Charles VIII), & mourut en 1508.

24. François d'Orléans, premier du nom, comte de Dunois & de Longueville, étoit grand-chambellan de France dès l'année 1484, & mourut en 1491.

25. François, marquis de Hocbert, comte de Neuchâtel en Suisse, seigneur de Rothelin, &c. fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1491, dont il fut déchargé l'année suivante, & mourut en 1503.

26. Philippe de Crevecœur, seigneur d'Esquerdes, maréchal de France, fut nommé grand-chambellan de France en février 1492, & mourut en 1494.

27. Louis de Luxembourg, prince d'Altemure, exerçoit cet office en 1500, & mourut en 1503.

28. François d'Orléans, second du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut en 1512.

29. Louis d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut l'an 1516.

30. Claude d'Orléans, duc de Longueville, posséda ensuite cette charge, & fut tué au siége de Pavie l'an 1524, âgé d'environ dix-sept ans.

31. Louis d'Orléans, second du nom, duc de Longueville, qui lui succéda en cet office, mourut l'an 1537.

32. François d'Orléans, troisième du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut à Amiens en 1551, âgé de seize ans.

33. François de Lorraine, duc de Guise, grand-chambellan & grand-veneur de France, mourut au siége d'Orléans en 1563.

34. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qui lui succéda, mourut à Soissons en 1611.

35. Henri de Lorraine son fils, duc de Mayenne & d'Aiguillon, grand-chambellan de France, fut envoyé en Espagne, ambassadeur extraordinaire, l'an 1612, pour signer le mariage de Louis XIII avec l'Infante, & fut tué au siége de Montauban l'an 1621.

36. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1621, & mourut en 1657.

37. Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, reçut les provisions de cet office en 1644, fut fait depuis colonel-général de la cavalerie légère de France, & mourut en 1654.

38. Henri de Lorraine, second du nom, duc de Guise & grand-chambellan de France, accompagna la reine de Suède à son entrée dans Paris l'an 1656, & mourut en 1664.

39. Geoffroy-Maurice de la Tour, duc de Bouil-

lon, prêta le serment au Roi pour la charge de grand-chambellan au mois d'avril 1658, & mourut en 1721.

40. Emmanuel-Théodose de la Tour, duc de Bouillon, fut nommé grand-chambellan de France en septembre 1715, sur la démission du duc de Bouillon son père. Il mourut en 1730.

41. Fréderic-Maurice-Casimir de la Tour, prince de Turenne, fut reçu grand-chambellan de France, en survivance du duc d'Albret son père, dont il prêta serment le 3 mai 1717 : mort le 1 octobre 1723.

42. Charles-Godefroy de la Tour, duc de Bouillon, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France par la démission de son père, & en prêta le serment le 26 août 1728.

Cette charge est restée jusqu'au bout dans la Maison de Bouillon.

CHAMBRIER DE FRANCE.

Officier de la couronne, qui étoit distingué du grand-chambellan. Il fut supprimé par François I, qui, en sa place, créa un premier gentilhomme de sa chambre. Un des plus considérables droits de la charge de grand-chambrier étoit d'avoir juridiction, par lui-même & par ses lieutenans, sur tous les marchands & artisans du royaume, de donner des lettres de maîtrise & de leur faire observer les ordonnances. Il tenoit sa juridiction à Charonne & à Picpus, au bout du faubourg Saint-Antoine, & ses jugemens étoient portés par appel au grand-conseil. La différence des deux charges de grand-chambellan & de grand-chambrier paroît par des lettres-patentes du roi Charles V en 1368, où il est dit que le chambellan de France avoit dix sous sur chaque maîtrise, & le chambrier six. Voici ce que l'on peut savoir de la suite des chambriers par les anciens titres.

Suite chronologique des chambriers de France sous la troisième race de nos Rois.

1. Renaud, chambrier de France en 1060, sous le roi Henri I.

2. Walerand, en 1065 & 1085, sous Philippe I.

3. Guy, fils de Walerand, en 1106 & 1121, sous Philippe I & Louis-le-Gros.

4. Albéric, en 1128, sous Louis-le-Gros.

5. Manassés, en 1130, sous Louis-le-Gros.

6. Hugues, en 1134, sous le même Roi.

7. Mathieu, premier du nom, comte de Beaumont, en 1139, sous Louis-le-Jeune.

8. Albéric, premier du nom, comte de Dammartin, en 1162, sous le même Roi, vivoit en 1181.

9. Mathieu, second du nom, comte de Beaumont, en 1174, sous le même Roi.

10. Renaud fut créé chambrier de France en 1176, & vivoit en 1179, sous le même Roi.

11. Raoul étoit chambrier de France en 1186, sous Philippe-Auguste.

12. Mathieu, troisième du nom, comte de Beaumont, étoit chambrier de France en 1190 & 1207, sous le même Roi, & mourut avant l'an 1214.

13. Ursion de Merville est qualifié chambrier de France dans les titres de l'année 1209.

14. Barthélemi, sire de Roye, vers l'an 1209, sous Philippe-Auguste & Louis VIII, mourut en 1224.

15. Jean, comte de Beaumont, en 1225, sous Louis VIII.

16. Jean de Nanteuil, en 1240 & 1248, sous saint Louis.

17. Alphonse de Brienne, comte d'Eu, en 1258, sous le même Roi; mort en 1270.

18. Erard, seigneur de Valeri, en 1272, sous Philippe-le-Hardi, étoit mort en 1277.

19. Robert, second du nom, duc de Bourgogne, en 1287, sous Philippe-le-Bel.

20. Jean, second du nom, comte de Dreux, en 1306, sous le même Roi, mourut en 1309.

21. Louis, premier du nom, duc de Bourbon, dit *le Boîteux*, en 1312, sous le même Roi, mourut en 1341.

22. Pierre, premier du nom, duc de Bourbon, en 1341, sous Philippe de Valois, fut tué à la bataille de Crécy en 1346.

23. Louis, second du nom, duc de Bourbon, en 1357, sous le roi Jean, mourut en 1410.

24. Jean, premier du nom, duc de Bourbon, sous le roi Charles VI, mourut prisonnier en Angleterre en 1434.

25. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, en 1410, sous le même Roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

26. Jean de Châlons, troisième du nom, Prince d'Orange, en 1415, sous le même Roi, nommé par les partisans du duc de Bourgogne, mourut de la peste à Paris en 1418.

27. Guillaume, seigneur de Château-Vilain, en 1419, élu par les partisans du duc de Bourgogne, mourut en 1439.

28. Raoul de Cromwel, grand-trésorier d'Angleterre, fut pourvu par le roi d'Angleterre de la charge de grand-chambrier de France en 1434, sous Charles VII.

29. Charles, premier du nom, duc de Bourbon, mourut en 1456.

30. Jean, second du nom, duc de Bourbon, en 1456, sous le même Charles VII, mourut en 1488.

31. Pierre, second du nom, duc de Bourbon, en 1488, sous Charles VIII, mourut en 1503.

32. Charles, troisième du nom, duc de Bourbon, en 1503, sous Louis XII, fut tué à l'assaut de la ville de Rome en 1527.

33. Henri de France, duc d'Orléans & d'Angoulême, en 1527, puis Dauphin en 1536, & Roi de France sous le nom de Henri II en 1547.

34. Charles de France, duc d'Orléans, en 1536, mort en 1545.

Après sa mort, en septembre 1545, l'office de chambrier fut supprimé.

Grand-échanson ou grand-bouteiller de France.

Officier de la couronne, qui présente à boire au Roi dans les jours de cérémonie, comme au festin du sacre & autres solennités, ce que font les gentilshommes servans aux jours ordinaires. Voici ce que l'on peut recueillir des anciens titres touchant l'ordre & la suite de ces officiers.

1. Hugues étoit bouteiller de France l'an 1060, sous le roi Henri I.

2. Engenoul possédoit cet office en 1065 & 1067.

Un Adam exerçoit aussi cette charge en 1067.

3. Renaud étoit bouteiller de France en 1069.

4. Guy jouissoit de cette charge en 1071 & 1074.

5. Hervé de Montmorenci l'exerçoit en 1075 & 1079.

6. Adelard en faisoit les fonctions en 1085.

7. Lancelin étoit pourvu de cette charge en 1086.

8. Payen d'Orléans la possédoit en 1106 & 1107.

9. Guy de Senlis, deuxième du nom, seigneur de Chantilly, fut en crédit auprès du roi Louis-le-Gros, & étoit bouteiller de France en 1108 & 1111.

10. Gilbert de Garlande exerçoit cette charge en 1114 & en 1121.

11. Louis de Senlis avoit cet office en 1130.

12. Guillaume de Senlis, surnommé le Loup, seigneur de Chantilly, succéda à Louis son frère en la charge de bouteiller de France, qu'il exerça depuis l'an 1131 jusqu'en 1147.

13. Guy de Senlis, quatrième du nom, seigneur de Chantilly, fut bouteiller de France après son père, jusqu'en l'an 1188.

14. Guy de Senlis, troisième du nom, succéda à son père en cette charge l'an 1188. (Tant de seigneurs de cette Maison des comtes de Senlis, seigneurs de Chantilly, ayant été successivement pourvus de cette charge de bouteiller, l'avoient rendue comme héréditaire & patrimoniale dans cette Maison : le nom leur en est resté, & l'on ne désigne plus cette Maison que par le nom des Bouteillers de Senlis, seigneurs de Chantilly). Ils ont eu pour successeurs :

15. Robert de Courtenay, premier du nom, seigneur de Champignelles, qui fut pourvu par le roi Louis VIII, de la charge de bouteiller de France en 1223. Elle étoit alors la seconde charge de la couronne.

16. Etienne de Sancerre, seigneur de Saint-Brisson, possédoit cet office en 1248.

17. Jean de Brienne, dit d'Acre, étoit bouteiller de France l'an 1258.

Ferry de Verneuil, maréchal de France en 1272, étoit échanson de France l'an 1288, suivant les titres de la chambre des comptes.

Mathieu, seigneur de Marli, chevalier, est qualifié *maître échanson de France* dans son épitaphe. Il mourut en 1305.

18. Guy de Châtillon, troisième du nom, comte de Saint-Paul, fut pourvu de la charge de bouteiller de France par le roi Philippe-le-Bel, en 1296.

Erard de Montmorenci, seigneur de Conflans, étoit échanson de France en 1309 & 1321.

19. Henri, quatrième du nom, sire de Sulli, succéda au comte de Saint-Paul en la charge de grand-bouteiller de France en 1317, & fut fait gouverneur du royaume de Navarre en 1329. Il en eut l'administration jusqu'en 1334.

Pierre de Chantemesle étoit maître-échanson du Roi en 1325.

20. Miles, sixième du nom, sire de Noyers, maréchal & porte-oriflamme de France, étoit bouteiller de France en 1336 & en 1343.

Gilles, seigneur de Soyecourt, exerçoit la charge d'échanson de France en 1328, & vivoit encore en 1344.

Bryant, troisième du nom, sire de Montejan, étoit échanson de France en 1346 & 1351.

21. Jean III de Châlons, comte d'Auxerre & de Tonnerre, faisoit la fonction de grand-bouteiller de France au sacre du roi Jean, l'an 1350, & posséda cet office jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1364.

22. Jean II, comte de Sarrebruche & sire de Commerci, fut pourvu de la charge de grand-bouteiller de France en 1364, & mourut vers l'an 1383.

Tristan de Magnelets étoit échanson de France en 1367, & l'étoit encore en 1379.

Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, fut fait échanson de France en 1380.

23. Enguerrand VII, sire de Couci, comte de Soissons, rendit de si grands services à Charles VI, que ce Roi le voulut honorer de la charge de connétable de France après la mort de Bertrand du Guesclin ; mais il s'en excusa, & accepta seulement celle de grand-bouteiller de France vers l'an 1384.

Guy, seigneur de Cousan, fut fait grand-échanson de France en 1385.

Louis de Guyac fut échanson de France depuis l'an 1386 jusqu'en 1396.

24. Jacques de Bourbon, seigneur des Préaux, fut nommé grand-bouteiller de France en juillet 1397, & prêta serment pour l'office de premier président laïc en la chambre des comptes de Paris, au mois d'août suivant, prétendant que cette charge appartenoit au grand-bouteiller, quoiqu'il n'en fût point fait mention dans ses lettres.

Charles de Savoisi, seigneur de Seignelai, fut

grand-échanſon de France depuis 1397 juſqu'en 1413.

25. Guillaume de Melun, quatrième du nom, comte de Tancarville, fut pourvu de la charge de grand-bouteiller de France & de celle de premier préſident en la chambre des comptes l'an 1402.

26. Pierre des Eſſarts ſuccéda au comte de Tancarville en la charge de grand-bouteiller de France & de premier préſideut laïc en la chambre des comptes, par lettres du mois de juillet 1410. Il eut la tête tranchée en 1413.

27. Waleran de Luxembourg, troiſième du nom, comte de Saint-Paul, fut pourvu de cet office en octobre 1410, à la place de Pierre des Eſſarts, & fait connétable de France en 1411.

28. Jean, ſire de Croi & de Renti, s'attacha aux intérêts de Jean, duc de Bourgogne, qui lui procura la charge de grand-bouteiller de France en 1411.

29. Robert de Bar, comte de Marle & de Soiſſons, prêta le ſerment de cet office l'an 1413, & fut auſſi reçu premier préſident laïc en la chambre des comptes de Paris.

Jean de Craon, ſeigneur de Montbaſon, fut fait grand-échanſon de France en la place de Charles de Savoiſy, l'an 1413.

30. Jean II, ſeigneur d'Eſtouteville, reçut les proviſions de la charge de grand-bouteiller de France en 1415, après la mort de Robert de Bar.

31. Jean de Neufchâtel, ſeigneur de Montagu, fut nommé grand-bouteiller de France en 1418, puis deſtitué, & enſuite rétabli en 1424.

Nicolas Mabri faiſoit la fonction de grand-échanſon de France en 1419.

Philippe de Courcelles exerçoit cet office en 1411.

32. Jacques de Dinan, ſeigneur de Beaumanoir, étoit grand-bouteiller de France en 1427.

33. Louis I, ſire d'Eſtouteville, poſſédoit cette charge l'an 1443.

34. Antoine de Châteauneuf, ſeigneur du Lau, grand-chambellan & bouteiller de France, priſonnier dans le château d'Uſſon en Auvergne, l'an 1446, s'échappa de cette priſon deux ans après.

35. Jean du Fou, gouverneur de Touraine, étoit premier échanſon du Roi en 1469.

36. Charles de Rohan, ſeigneur de Gié, exerça cette charge depuis 1498 juſqu'en 1516.

37. François de Baraton fut grand-échanſon après Charles de Rohan, juſqu'en 1519.

38. Adrien de Hangeſt, ſeigneur de Genlis, lui ſuccéda en 1520, & en fit la fonction juſqu'en 1533.

39. Louis de Beuil, comte de Sancerre, fut pourvu de cette charge l'an 1533.

40. Jean IV, ſire de Beuil, comte de Sancerre, grand-échanſon de France, mourut en 1638.

41. Jean V, ſire de Beuil, comte de Marans, grand-échanſon, mourut en 1665.

42. Pierre de Perien, marquis de Crenan, fut pourvu de cette charge, ſur la démiſſion du comte de Marans ſon beau-frère; il mourut en 1671.

43. Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmari & de Chabanes, fut reçu grand-échanſon, ſur la démiſſion du marquis de Crenan.

44. Marc-Antoine Front de Beaupoil, marquis de Lanmari, a été reçu grand-échanſon le 3 ſeptembre 1702, après la mort de ſon père.

45. André de Gironde, comte de Bûron, vicomte d'Embrief, ſeigneur de Neronde, d'Eſcuri, &c. fut pourvu de la charge de grand-échanſon, ſur la démiſſion du marquis de Lanmari, le 28 mai 1731.

Grand-écuyer de France.

Officier de la couronne, qui diſpoſe de preſque toutes les charges vacantes de la grande & de la petite écurie du Roi; qui ordonne de tous les fonds qui ſont employés aux dépenſes des écuries & haras de Sa Majeſté, & qui donne permiſſion de tenir académie pour inſtruire les jeunes hommes dans les exercices de la guerre. On appelle ordinairement cet officier *Monſieur le Grand;* il porte l'épée royale dans le fourreau aux entrées des Rois & dans les autres ſolennités. Pour marque de ſa charge, il la met à chaque côté de l'écu de ſes armes dans le fourreau, avec le baudrier. Voici ce que les anciens titres apprennent touchant la ſuite des grands-écuyers de France.

1. Roger, ſurnommé l'*Ecuyer* à cauſe de ſon emploi, étoit maître de l'écurie du roi Philippe-le-Bel en 1294.

2. Pierre Gentien étoit maître de l'écurie du Roi en 1295.

3. Denys de Melun & Jacques Gentien ſont nommés conjointement maîtres de l'écurie du Roi en 1298.

4. Guillebaud eſt dit maître de l'écurie du Roi en 1299.

5. Gilles Granche, maître de l'écurie du Roi en 1300, ſous Philippe-le-Bel.

6. Guillaume Piſdoë *le jeune* fut nommé premier écuyer du corps, & maître de l'écurie du roi Philippe-le-Long en 1316.

7. Jean Bataille, premier écuyer du corps, & maître de l'écurie du Roi en 1321, ſous le même, & 1325 ſous Charles-le-Bel.

8. Gilles de Clamart fut premier écuyer du corps & de l'écurie du Roi en 1325.

9. Philippe des Mouſtiers, premier écuyer du corps & maître de l'écurie, depuis 1330 juſqu'en 1333.

10. Oudard des Taules en 1335.

11. Henri de Lyénas en 1344, ſous Philippe de Valois.

12. Guillaume de Boncourt en 1345, ſous le même Roi.

13. Guillaume de Champagne, dit *le Maréchal*, en 1354, & en 1362 ſous le roi Jean.

14. Martelet du Mesnil en 1364, sous Charles V.
15. Trouillard de Casfort en 1373, sous le même Roi.
16. Colart de Tanques en 1376, sous le même Roi.
17. Robert, seigneur de Montdoucet en 1397, sous Charles VI.
18. Philippe de Geresme, dit *Cordelier*, premier écuyer du corps, & grand-maître de l'écurie en 1399, sous le même Roi.
19. Jean de Kaërnien ou de Kaërmien en 1411, sous le même Roi.
20. Jean de Dici, dit *Bureau*, en 1413, sous le même Roi.
21. André de Toulongeon en 1419, sous le même Roi.
22. Huet de Corbie, commis à l'exercice de la charge de l'écurie, en 1420.
23. Hugues de Noer.
24. Pierre Frottier en 1421 & 1425, sous Charles VI & Charles VII.
25. Jean du Vernet, dit le Camus de Beaulieu.
26. Jean Poton, seigneur de Saintrailles, grand-maître de l'écurie en 1431, sous Charles VII.
27. Tannegui du Châtel en 1453, sous le même Roi.
28. Jean de Guarguesalle en 1462 & 1471, sous le même Roi.
29. Charles de Bigni en 1467, sous le même i.
30. Alain Goyon, grand-écuyer de France en 1474 & 1482, sous le même Roi.
31. Pierre II, seigneur d'Urfé, en 1484, sous Charles VIII.
32. Galéas de Saint-Séverin, fils de Robert, comte de Cajazze, en 1506, sous Louis XII.
33. Jacques de Genouillac, seigneur d'Assier, grand-maître de l'artillerie de France, étoit grand-ecuyer en 1525, sous François I.
34. Claude Gouffier, duc de Rouanès, en 1548, sous Henri II.
35. Léonard Chabot, comte de Charni, en 1570, sous Charles IX.
36. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf & comte d'Harcourt, en 1582, sous Henri III.
37. Roger de Saint-Larry & de Thermes en..... puis en 1622 & en 1639, sous les rois Henri III, Henri IV & Louis XIII.
38. César-Auguste de Thermes en 1620, sous Louis XIII.
39. Henri Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, en 1640, sous le même Roi.
40. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, en 1643.
41. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, en 1666, sous Louis XIV; mort le 13 juin 1718.
42. Henri de Lorraine, comte de Brionne, fut reçu grand-écuyer de France en survivance du comte d'Armagnac son père, en février 1677, & mourut le 3 avril 1712.
43. Charles de Lorraine Armagnac, reçu en survivance de son père, en mars 1712, lui succéda le 13 juin 1718.

Cette charge de grand-écuyer est restée jusqu'au bout dans la Maison de Lorraine.

L'Histoire nous apprend que, dans la Maison royale de France, il y a toujours eu des écuyers d'écurie près de la personne des Rois; ils les suivoient partout, ils couchoient à la porte de leur chambre, & étoient souvent élevés à la charge de premier écuyer. On voit dans l'état de la Maison du roi François I, dressé l'an 1543, que Robert de Pommereuil, chevalier, & Vespasien de Carvoisin, écuyer d'écurie de ce Prince, furent pourvus successivement de cette même charge de premier écuyer; place importante & de grande faveur, que nous avons vu dans les derniers règnes, occupée par les Saint-Simon, les Béringhen, les Polignac.

Suite chronologique des grands-fauconniers de France.

Le grand-fauconnier de France est un officier du Roi, qui a la surintendance sur tous les officiers de la fauconnerie, chefs de vol & autres, & pourvoit à toutes ces charges. Cette charge a été démembrée de celle de grand-veneur. Le grand-fauconnier prête serment de fidélité entre les mains du Roi; il nomme à toutes les charges de chefs de vol, vacantes par mort. Tous les marchands fauconniers sont obligés, sous peine de confiscation de leurs oiseaux, de les présenter au grand-fauconnier, qui les peut retenir s'il le trouve à propos. Les droits & prérogatives du grand-fauconnier sont tirés d'une histoire manuscrite de Robert de la Marck, grand-fauconnier sous Louis XII & François I. Cette charge est très-ancienne. On trouve dans le roman de Guerin le Lorrain, *fauconnier mestre* ou *maître*, pour dire *grand-fauconnier*.

1. Jean de Beaune, fauconnier du Roi depuis 1250 jusqu'en 1258.
2. Etienne Granché, maître-fauconnier du Roi en 1274, sous Philippe-le-Hardi.
3. Simon de Champdivers, maître-fauconnier du Roi, mort en 1316.
4. Pierre de Montguignard ou de Montguyard, maître-fauconnier du Roi en 1313 & 1321, sous les rois Philippe-le-Bel & Philippe-le-Long.
5. Pierre de Neufvi, maître-fauconnier du Roi en.....
6. Jean de Champ-d'Avaine, maître de la fauconnerie du Roi en 1317.
7. Philippe Dauvin, seigneur de Sarriquier, maître fauconnier du Roi en 1337 & 1353.

Jean de Serens, fauconnier & garde des oiseaux du Roi en 1351.

8. Jean de Pisseleu étoit fauconnier du Roi en 1343 & 1354.

9. Eustache de Sechi ou Siffi, maître-fauconnier du Roi en 1354, & maître de la fauconnerie en 1367 & 1371.

10. Nicolas Thomas, maître-fauconnier du Roi en 1371.

11. André de Humières, dit *Drieu*, maître-fauconnier du Roi en 1372 & 1378.

12. Enguerrand d'Argies, en 1381 & 1385, sous Charles VI.

13. Jean de Servillier, en 1394 & 1402.

14. Eustache de Gaucourt, sieur de Vici, dit *Raffin*, grand-fauconnier de France en 1406 & 1412.

15. Jean Mallet, cinquième du nom, sieur de Graville & de Montagu, grand-pannetier de France, puis grand-fauconnier en 1415.

16. Nicolas de Bruneval, en 1416.

17. Guillaume Després, en 1418.

Jean de Saint-Lubin, premier fauconnier du Roi en 1428.

Arnoulet de Cave, premier fauconnier du Roi en 1441.

18. Philippe de la Châtre, second du nom, en 1433 & 1452.

19. Georges de la Châtre, en 1455 & 1459.

20. Olivier Salart, sieur de Bonnel, en 1468, ous Louis XI.

21. Jacques Odard, sieur de Curzai, en 1480.

22. Raoul de Vernon, seigneur de Montreuil-Bonnin, grand-fauconnier de France en 1514, mort en 1516.

23. René de Cossé, sieur de Brissac, en 1521, sous François I.

24. Charles de Cossé, premier du nom, comte de Brissac, maréchal de France, exerça aussi la charge de grand-fauconnier depuis 1540 jusqu'en 1563.

25. Timoléon de Cossé, comte de Brissac, en 1553, sous Henri II.

26. Charles II de Cossé, duc de Brissac, en 1580, sous Henri III.

27. Robert, marquis de la Vieuville, en 1596, sous Henri IV.

28. Charles I, duc de la Vieuville, en.....

29. André de Vivonne, en 1612, mort en 1616.

30. Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1616, sous Louis XIII.

31. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, en 1622.

32. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1643.

33. Nicolas Dauvet, comte des Marets, en 1650, sous Louis XIV.

34. Henri-François Dauvet, comte des Marets, en 1678.

35. François Dauvet, comte des Marets, en 1688.

36. François-Louis Dauvet, marquis des Marets, baron de Rupereux, Berneuil, Francourt, & lieutenant-général pour le Roi en Beauvoisis. Il fut nommé grand-fauconnier de France en survivance de François Dauvet, comte des Marets, son père, au mois de janvier 1717, n'ayant pas encore six ans accomplis, & prêta serment pour cette charge le 13 novembre suivant. Il en devint titulaire par la mort de son père, le 24 février 1718.

37. Louis-César le Blanc de la Baume, duc de la Vallière, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, &c. fut pourvu de la charge de grand-fauconnier de France en 1748.

Grand-veneur de France.

Cet article a trop d'affinité avec le précédent, pour n'être pas placé ici par une infraction à l'ordre alphabétique que l'ordre des matières semble exiger.

Le grand-veneur de France est un officier du Roi, qui a la surintendance sur tous les officiers de la vénerie, & prête le serment entre les mains de Sa Majesté. Voici ce qu'on en peut savoir par les anciens titres.

1. Geoffroy, maître-veneur du Roi, en 1231, sous saint Louis.

2. Jean le Veneur mourut en 1302.

3. Robert le Veneur en 1312, sous Philippe-le-Veneur.

4. Jean le Veneur mourut en 1334.

(Ces trois personnages dont le Veneur, nom de leur office, paroît être devenu le nom propre, étoient-ils de la famille noble & ancienne des le Veneur-Tillières, & leur seroit-il arrivé la même chose qu'aux Bouteillers de Senlis, pour qui le nom d'une dignité que plusieurs d'entr'eux avoient possédée, est devenu le nom de famille ?)

5. Henri de Meudon mourut en 1344.

6. Renaud de Gyri mourut en 1355, sous le roi Jean.

7. Jean de Meudon, maître de la vénerie en 1355, étoit mort en 1381.

8. Jean de Gorguillerai, en 1357, sous le même roi Jean.

9. Jean de Thubeauville, dit *Tyran*, en 1372, sous Charles V.

10. Philippe de Corguillerai, maître de la vénerie du Roi en 1377.

11. Robert de Franconville, en 1399, sous Charles VI.

12. Guillaume de Gamaches, maître-veneur & gouverneur de la vénerie du Roi en 1410.

13. Louis d'Orgecin, grand-veneur du Roi en 1413.

14. Jean de Berghes, seigneur de Cohen, grand-veneur de France en 1418.

15. Guillaume Bellier, grand-veneur de France en 1428, sous Charles VII.

16. Jean Soreau, grand-veneur du Roi en 1452.

17. Rolland de Lescoët, grand-veneur de France en 1457.

18. Guillaume de Callac, en 1467, sous Louis XI.

19. Yves du Fou, en 1472, sous Louis XI, & en 1485, sous Charles VIII.

20. Georges de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, fut capitaine & maître de la vénerie du Roi en 1481, du vivant d'Yves du Fou.

21. Louis, seigneur de Rouville, grand-veneur en 1488.

22. Louis de Brezé, comte de Maulevrier, &c. exerça la charge de grand-veneur en 1496 & 1497.

23. Jacques de Dinteville, en 1492, mort en 1502.

24. Claude de Lorraine, duc de Guise, vers l'an 1530, sous François I.

25. François de Lorraine, duc de Guise, en 1549, sous Henri II.

26. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, vers l'an 1560, mort en 1573, exerça sous François II & Charles IX.

27. Charles de Lorraine, duc d'Aumale, en..... sous Henri III.

28. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

29. Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pourvu en 1602, sous Henri IV; mort en 1654.

30. Louis de Rohan, septième du nom, prince de Guemené, en 1755.

31. Louis de Rohan, reçu en 1656.

32. Antoine-Maximilien de Bellefourière, marquis de Soyecourt, pourvu en 1670.

33. François, duc de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, &c. fut pourvu de cette charge en 1679.

34. François, duc de la Rochefoucauld & de la Rocheguyon, prince de Marsillac, obtint la survivance de cette charge le 10 novembre 1679, & s'en démit après la mort de son père, arrivée le 11 janvier 1714.

35. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, Prince légitimé, duc de Penthièvre, &c. pair, amiral & grand-veneur de France; mort le 2 décembre 1737.

36. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, &c. pair, grand-amiral & grand-veneur de France, a succédé au Prince son père dans toutes ses charges, le 2 décembre 1737. Il a vu la révolution, & en est mort de douleur.

M. le prince de Lamballe, fils de M. le duc de Penthièvre, avoit obtenu sa survivance en 1755; mais il étoit mort long-tems avant le Prince son père.

C'est de cet office de grand-veneur, qu'avoit été détaché, comme nous l'avons dit, mais très-anciennement, comme on a pu le voir, l'office de grand-fauconnier.

Général des galères de France.

Officier de la couronne, qui a commandement sur la mer Méditerranée, & qui porte pour marque de sa dignité, un grapin en pal derrière l'écu de ses armes.

1. Jean de Chambrillac, chevalier, chambellan du Roi, est le plus ancien que l'on trouve avoir été pourvu de la charge de général des galères en 1410.

2. Prégent de Bidoux, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, & grand-prieur de Saint-Gilles, fut nommé général des galères en 1497; il s'en démit en 1512 pour aller servir sa religion. Il fut le premier qui fit passer des galères de la Méditerranée dans l'Océan. Il mourut à Nice en août 1528, âgé de soixante ans.

3. Bernardin de Baux, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Vincent-de-Largnes, fut pourvu en 1518 de la charge de général des galères, qu'il n'exerça qu'une année. Il mourut à Marseille le 12 décembre 1527.

4. Bertrand d'Ornesan, chevalier, seigneur d'Astarac, baron de Saint-Blancart, marquis des Isles-d'Or, &c. fut nommé général des galères en 1521.

5. André Doria, noble génois, fut créé général des galères avant l'an 1525. Depuis il quitta le parti du roi François I, pour embrasser celui de Charles-Quint, qui le fit prince de Melphe & chevalier de la Toison-d'Or.

6. Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, fut pourvu de la charge de général des galères en 1528; il étoit chevalier de l'Ordre du Roi, sénéchal de Guienne, & lieutenant-général au gouvernement de la ville de Paris & de l'isle-de-France. Il mourut en 1537.

7. Antoine Escalin-des-Aimars, dit *le capitaine Polin* ou *Paulin*, baron de la garde, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant pour Sa Majesté en Provence, capitaine de cent hommes d'armes, fut fait général des galères en 1544: il se signala contre l'armée navale des Anglais en 1545; il fut destitué, puis rétabli en 1566. Il mourut en 1578.

8. Léon Strozzi, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, prieur de Capoue, fut fait général des galères en 1547, après la disgrace du baron de la Garde. Il quitta le service de France en 1551, pour celui de sa religion.

9. François de Lorraine, grand-prieur de France, qui avoit été général des galères de Malte, obtint la charge de général des galères de France en 1557, & mourut le 6 mars 1563, à l'âge de vingt-neuf ans.

10. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, succéda en cette charge à François de Lorraine son frère, l'an 1563, & mourut en 1566, âgé de trente ans.

11. Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, fils naturel du roi Henri II, fut pourvu de la charge de chef & capitaine des galères & des armées de la mer du Levant en 1578, après la mort du baron de la Garde; il s'en démit peu de tems après, ayant été fait gouverneur de Provence.

12. Charles de Gondi, seigneur de la Tour, frère puîné d'Albert de Gondi, duc de Retz, fut

pourvu de l'office de général des galères l'an 1578, & mourut cette même année.

13. Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, fut pourvu de la charge de général des galères en 1579, sous la direction & surintendance du maréchal de Retz son père, attendu son bas âge; il fut tué en 1596, âgé de vingt-sept ans.

14. Albert de Gondi, duc de Retz, pair & maréchal de France, eut le commandement général des galères pendant la minorité de son fils aîné, par lettres de l'an 1586, & mourut en 1602.

15. Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, fut nommé général des galères de France en 1593, & créé chevalier du Saint-Esprit l'an 1620.

16. Pierre de Gondi, duc de Retz, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, fut pourvu de la charge de général des galères en la place de son père en 1626, & s'en démit l'an 1635 en faveur du marquis de Pont-Courlai.

17. François de Vignerod, marquis du Pont-Courlai en Poitou, gouverneur du Havre-de-Grace, reçut les provisions de l'office de général des galères en 1635, après la démission du duc de Retz, & mourut le 26 janvier 1646, à l'âge de trente-sept ans.

18. Armand-Jean de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu, pair de France, prince de Mortagne, marquis du Pont-Courlai, &c. prêta le serment de la charge de général des galères en 1643, & s'en démit en 1661.

19. François, marquis de Créqui, lui succéda en cet office l'an 1661, & s'en démit en 1669, ayant été nommé maréchal de France l'année précédente.

20. Louis-Victor de Rochechouart, comte, puis duc de Vivonne, prince de Tonnai-Charente, &c. fut pourvu de cette charge après la démission du marquis de Créqui, l'an 1669, & en prêta le serment en janvier 1670.

21. Louis de Rochechouart, duc de Mortemar, pair de France, obtint la survivance de la charge de général des galères, qu'avoit le maréchal de Vivonne son père, & mourut le 3 avril 1688.

22. Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes, duc du Maine & d'Aumale, fut pourvu de la charge de général des galères en 1688, après la mort du duc de Mortemar, & s'en démit en 1694 en faveur de

23. Louis-Joseph, duc de Vendôme, &c. chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Provence, qui fut pourvu de cette charge la même année 1694, & en prêta le serment entre les mains du Roi, le 24 avril 1695.

24. René, sire de Froullai, comte de Tessé, maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, fut pourvu de la charge de général des galères en octobre 1712, après la mort du duc de Vendôme, & s'en démit en 1716.

25. Jean-Philippe, chevalier d'Orléans, puis grand-prieur de France, a été pourvu en 1716 de la charge de général des galères, sur la démission du maréchal de Tessé.

Grand-maître de France.

Officier de la couronne, appelé autrefois souverain maître-d'hôtel du Roi. Il a le commandement sur les officiers de la Maison & de la bouche du Roi, qui lui prêtent tous serment de fidélité. Il dispose d'une partie des charges. Voici ce qu'on peut recueillir des anciens titres touchant la suite de ceux qui ont rempli cet office.

1. Arnoul de Wesemale est qualifié souverain maître-d'hôtel du roi Philippe-le-Bel, vers l'an 1290.

2. Mathieu de Trie, second du nom, seigneur de Fontenai, panetier de France en 1298, & chambellan du Roi en 1306, est qualifié souverain maître-d'hôtel dans un état de la Maison du roi Philippe-le-Bel.

3. Jean de Beaumont, souverain maître-d'hôtel du Roi, mourut en l'année 1337.

4. Guy, seigneur de Ceviz, dit *le Borgne*, capitaine souverain dans le pays de Poitou & de Saintonge en 1337, étoit souverain maître-d'hôtel du Roi l'an 1343, & vivoit encore en 1369.

5. Robert de Dreux, troisième du nom, seigneur de Beu, souverain maître-d'hôtel du Roi, fut choisi pour être un des exécuteurs du testament du roi Philippe de Valois, l'an 1347, & mourut l'an 1350.

6. Jean de Châtillon, premier du nom, seigneur de Châtillon-sur-Marne, fut pourvu de la charge de souverain maître-d'hôtel du Roi l'an 1350; il avoit représenté le grand-queux de France au sacre du roi Philippe de Valois, l'an 1328, & mourut en 1363.

7. Jean de Melun, second du nom, comte de Tancarville, vicomte de Melun, succéda à Jean I, vicomte de Melun, son père, en la charge de grand-chambellan de France, l'an 1350; fut fait grand-maître de France en 1351, & mourut en 1382.

8. Pierre de Villiers, premier du nom, seigneur de l'Isle-Adam, porte-oriflamme de France l'an 1372, fut grand-maître de France, depuis cette année jusqu'à sa mort arrivée en 1386.

9. Guy, seigneur de Cousan, étoit grand-maître-d'hôtel du Roi dans les années 1386, 1388 & 1395. Il fut ensuite grand-chambellan de France depuis 1401 jusqu'en 1407.

10. Jean Lemercier, seigneur de Noviant, exerça la charge de grand-maître l'an 1388, & fut disgracié l'an 1392.

11. Louis, duc de Bavière, dit *le Barbu*, frère d'Isabelle de Bavière, reine de France, fut grand-maître-d'hôtel du Roi, depuis 1402 jusqu'en 1405, & mourut l'an 1407.

12. Jean de Montagu fut élevé à cette charge en 1408; mais le duc de Bourgogne & le roi de

Navarre, Charles-le-Mauvais, ayant entrepris sa perte, lui firent couper la tête l'an 1409.

13. Guichard Dauphin, second du nom, seigneur de Jaligny, gouverneur du Dauphiné, fils de Guichard Dauphin, premier grand-maître des arbalêtriers de France, fut pourvu de l'office de souverain maître-d'hôtel du Roi, l'an 1409, & fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

14. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, grand-chambellan de France, fut créé souverain maître-d'hôtel du Roi l'an 1413, & mourut en 1446.

15. Thibaut, premier du nom, seigneur de Neufchâtel, exerçoit l'office de grand-maître du Roi en 1418 & 1425, & mourut en 1458.

16. Tanneguy du Châtel, maréchal des guerres de Charles Dauphin, duc de Guienne, exerça quelques années la charge de grand-maître de France, & mourut fort âgé en 1449.

17. Charles, seigneur de Culant, chambellan du Roi, posséda la charge de grand-maître en 1449, & l'exerça jusqu'en 1451.

18. Jacques de Chabannes, premier du nom, seigneur de la Palice, fut pourvu de cet office en 1451, & mourut en 1453.

19. Raoul, seigneur de Gaucourt, premier chambellan du roi Charles VII, reçut de la part du Roi, en qualité de grand-maître de son hôtel, les ambassadeurs envoyés par le roi de Hongrie, pour demander en mariage la princesse Madeleine de France, l'an 1456.

20. Antoine, sire de Croi & de Renti, fut élevé à la dignité de grand-maître de France l'an 1463, & il s'en démit en 1465, & mourut en 1475.

21. Charles de Melun, premier du nom, seigneur de Nantouillet, fut fort en crédit auprès du roi Louis XI, qui le fit son lieutenant-général dans tout le royaume, & grand-maitre de France l'an 1465; mais ses envieux conspirèrent sa perte, & l'ayant accusé d'avoir intelligence avec les ennemis de l'Etat, ils firent en sorte qu'il fut condamné, & eut la tête tranchée le 20 août 1468.

22. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, fut pourvu de la charge de grand-maître de France en 1467, & mourut le 25 décembre 1488, âgé de 77 ans.

23. François, dit *Guy*, quatorzième du nom, comte de Laval, assista en qualité de grand-maître de France, au sacre du roi Charles VIII, l'an 1484, & mourut l'an 1500.

24. Charles d'Amboise, second du nom, seigneur de Chaumont, obtint cette charge l'an 1502, fut créé depuis amiral de France, & mourut en 1511.

25. Jacques de Chabannes, second du nom, seigneur de la Palice, fut honoré de cette dignité en 1511, puis destitué par le roi François I, qui le fit maréchal de France.

26. Artus Gouffier, comte d'Estampes, fut gouverneur du roi François I, qui lui donna la charge de grand-maître de France en 1514; il mourut en 1519.

27. René de Savoie, comte de Villars, fils naturel avoué de Philippe II, duc de Savoie, s'étant retiré à la cour de France, fut créé grand-maître par le roi François I, en 1519, & mourut en 1525.

28. Anne, duc de Montmorenci, connétable de France, fut créé grand-maître de France l'an 1526.

29. François, duc de Montmorenci, fils d'Anne, fut pourvu de cette charge par la résignation de son père, l'an 1558; s'en démit l'année suivante, & mourut l'an 1579.

30. François de Lorraine, duc de Guise, qui fut fort estimé du roi Henri II, ne le fut pas moins de François II, lequel, étant parvenu à la couronne, lui donna la charge de grand-maître de France, & l'établit lieutenant-général du royaume en 1559. Il mourut en 1563.

31. Henri de Lorraine, premier du nom, duc de Guise, reçut en qualité de grand-maître de la Maison du Roi, les ambassadeurs qui vinrent en France apporter au duc d'Anjou la nouvelle de son élection à la couronne de Pologne, en 1573, & fut massacré à Blois en 1588.

32. Charles de Lorraine, duc de Guise, avoit été nommé grand-maître en survivance de son père (Henri); mais il renonça aux prétentions qu'il avoit sur cette charge, par les articles secrets conclus en octobre 1594, avec le roi Henri IV, qui le fit gouverneur de Provence

33. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fut pourvu de l'office de grand-maître en 1589.

34. Louis de Bourbon, comte de Soissons, succéda à son père (Charles) l'an 1612, & mourut en 1641.

35. Henri de Bourbon, second du nom, prince de Condé, fut grand-maître de France après Louis, comte de Soissons.

36. Louis de Bourbon, second du nom, prince de Condé, prêta le serment de cette charge en 1647, & mourut en 1686.

37. Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, fut nommé grand-maître de France par le roi Louis XIV, en 1654, après que le prince de Condé se fut retiré chez les Espagnols.

38. Armand de Bourbon, prince de Conti, fut pourvu de cette charge en 1656.

39. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, en prêta le serment l'an 1660, n'étant encore que duc d'Enghien, après la démission du prince de Conti.

40. Louis, duc de Bourbon, fut pourvu de cette charge le 24 juillet 1685, en survivance du prince de Condé son père.

41. Louis-Henri, duc de Bourbon, fut nommé à cette charge en 1710, après la mort de son père, & mourut le 27 janvier 1740.

42. Louis-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, est grand-maître de France depuis 1740.

Grand-maître des cérémonies de France.

Officier du Roi. Cette charge étoit autrefois attachée à celle de grand-maître de la Maison du Roi. Il l'exerçoit lui-même dans les grandes occasions, & dans celles de moindre importance il commettoit des maîtres-d'hôtel ordinaires des plus anciens, & qui avoient le plus de connoissance de la cour & de l'usage qui s'y observoit. Mais comme la faveur y avoit fait employer de jeunes gens qui, faute d'expérience & de jugement, causèrent souvent des désordres, le roi Henri III, qui aimoit d'ailleurs à faire de nouveaux réglemens pour sa Maison, institua cette charge en titre d'office, l'an 1585, & la donna au seigneur de Rhodes, dans la Maison duquel elle a été très-long-tems. Le grand-maître des cérémonies a soin du rang & de la séance que chacun doit avoir dans les actions solennelles, comme au sacre des Rois, aux réceptions des ambassadeurs, aux obsèques & pompes funèbres des Rois, des Princes & Princesses. La marque de sa charge est un bâton couvert de velours noir, dont le bout & le pommeau sont d'ivoire.

La charge de maître des cérémonies n'est point dépendante de celle du grand-maître. Louis XIV a expressément déclaré, dans le réglement entre le grand-maître & le maître des cérémonies, donné à Versailles le 29 janvier 1690, qu'*encore qu'il n'y ait aucune égalité entre la charge de grand-maître & celle de maître des cérémonies, celle de grand-maître étant plus considérable, celle de maître n'est pas néanmoins dépendante de celle de grand-maître.*

Quand, soit le grand-maître, soit le maître des cérémonies vont porter l'ordre & avertir les cours souveraines, ils prennent place au rang des conseillers, & à cet égard tout est égal entre le grand-maître & le maître : ce sont encore les termes du Réglement de Louis XIV. *Quand le maître sera porteur des ordres de Sa Majesté aux cours, assemblées du clergé & autres endroits où il sera envoyé, il lui sera donné la même place qui seroit donnée au grand-maître s'il étoit présent.*

Panetier de France.

Grand-officier du Roi, qui commande à tous les officiers de la paneterie, & le sert à table avec le grand échanson dans les jours de cérémonie; ce que font les gentilshommes servans aux jours ordinaires. La paneterie est l'office où l'on distribue le pain pour les officiers commensaux de la Maison du Roi. Voici ce que les anciens titres nous apprennent touchant la suite des panetiers.

Suite chronologique des grands-panetiers de France.

1. Eudes Arrode, panetier du roi Philippe-Auguste, mort en 1217.

2. Hugues d'Athies, en 1224 & en 1235, sous saint Louis.

3. Geoffroy de la Chapelle, en 1240, sous le même Roi.

4. Jean Britaut, seigneur de Nangis, en 1260, sous le même Roi.

5. Mathieu, vidame de Chartres, en 1287, sous Philippe-le-Bel.

6. Robert de Meudon, en 1298, sous le même Roi.

7. Mathieu de Trie, en 1298 & 1302, sous le même Roi.

Mathieu de la Mure est nommé panetier du Roi dans un titre de 1297.

Guillaume Bebrachien prenoit la qualité de panetier du Roi en 1300.

Guillaume de Mussi, chevalier, est nommé panetier du Roi en 1302.

Robert aux Gans étoit panetier du Roi en 1303.

Jean Coulon de Saint-Paul possédoit la charge de panetier du Roi en 1303.

Jean Arrode prenoit la qualité de panetier du Roi en 1304.

Gérant Cauchat est nommé panetier du Roi dans un titre de 1304.

8. Raoul, dit *Herpin*, seigneur d'Erqueri, panetier de France, vivoit en 1305, puis fut chambellan de France.

Guillaume de Hangen prenoit la qualité de panetier du Roi en 1304 & 1306.

Jean le Cordonnier portoit la qualité de panetier du Roi en 1307.

Gilles de Laon est nommé panetier du Roi dans un titre de 1308.

Jean de la Chapelle, châtelain de Nemours, est dit panetier du Roi dans un titre de 1309.

Adam de Meulan ou Meulenc est nommé panetier du Roi dans un titre de 1309.

Robert de Macheau prenoit la qualité de panetier du Roi en 1309.

Robert de Sarmiselles étoit panetier du roi Philippe-le-Bel, & fut depuis maître-d'hôtel du roi Louis-Hutin.

Pierre de Fai étoit panetier du roi Charles-le-Bel.

9. Bouchard de Montmorenci, second du nom, seigneur de Saint-Leu, &c. panetier de France en 1328.

10. Charles, sire de Montmorenci, en 1344, sous Philippe de Valois.

11. Hugues, sire de Hangen, en 1345, sous le même Roi.

12. Jean, sire de Traînel, en 1355, sous le Roi Jean.

13. Raoul, sire de Raineval, &c. en 1358 & en 1388, sous Charles VI.

Mathieu de Bellai, panetier du Roi en 1372, sous Charles V.

Pierre de la Crique, dit *Criquet*, panetier du Roi en 1386, sous Charles VI.

14. Guy, sire de la Rocheguyon, panetier de

France après Raoul de Raineval, en 1396, sous le même Roi.

Gerard d'Athies, seigneur de Moyencourt, étoit panetier du Roi.

15. Antoine de Craon, seigneur de Beauverger, en 1411, sous le même Roi.

16. Jean Malet, cinquième du nom, sire de Graville, en 1413, sous le même Roi.

17. Robert, dit *Robinet de Mailli*, en 1418, sous le même Roi.

18. Roland de Donquerre en 1419, sous le même Roi.

19. Jean de Prie, cinquième du nom, seigneur de Buzançois, en 1425, sous Charles VII.

20. Jean, seigneur de Naillac, en 1428, sous le même Roi.

21. Jacques de Châtillon, second du nom, seigneur de Dampierre, &c. en 1432, sous le même Roi.

22. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en 1449, puis grand-maître de France.

23. Louis, sire de Crussol, &c. en 1461, sous Louis XI.

24. Jacques, sire de Crussol, &c. en 1473, sous le même Roi.

25. Jacques Odart, seigneur de Cursai, en 1485, sous Charles VIII.

René de Cossé, seigneur de Brissac, étoit premier panetier du Roi en 1495, & grand-fauconnier de France.

26. Charles de Crussol, vicomte d'Usez, en 1533, sous François I.

27. Artus de Cossé, comte de Secondigni, en 1552, sous Henri II; mort en 1582, sous Henri III.

28. Charles de Cossé, second du nom, duc de Brissac, mourut en 1621.

29. François de Cossé, duc de Brissac, mort en 1651.

30. Louis de Cossé, duc de Brissac, mort en 1661.

31. Thimoléon, comte de Cossé, mort en 1675.

32. Artus Timoléon de Cossé, duc de Brissac, a succédé en cette charge au comte de Cossé son père, mort en 1709.

33. Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, succéda à son père en 1709. Il mourut le 18 avril 1732.

34. Jean-Paul de Cossé, duc de Brissac, pair de France, fut pourvu de cette charge aux lieu & place de feu son frère, le 20 avril 1732.

Nota. Il y avoit encore pour les chasses, outre le grand-veneur & le grand-fauconnier, un grand-louvetier, dont le titre & le support des armes (deux têtes de loups) annonçoient assez l'utile fonction de purger la France de ces animaux malfaisans qu'on commence à revoir pulluler. Cette charge, dans les derniers tems, étoit dans la Maison de Flamarens.

Maires du palais.

Officiers des rois de France de la première race, tiroient leur nom, selon quelques auteurs, du mot *mejer*, qui en allemand signifie *surintendant*, &, selon d'autres, du terme latin *major*, d'où Grégoire de Tours les appelle *majores domûs regiæ*. Ils gouvernoient le royaume, & se prenoient toujours entre la première noblesse, comme Eginhard nous l'apprend dans la vie de Charlemagne. *Hic honor non aliis dari consueverat, quàm iis qui & claritate generis & opum amplitudine cæteris eminebant.* Les maires portoient le titre de Princes du palais, de ducs du palais, de ducs de France, étoient tuteurs des Rois, & s'élevèrent à ce haut degré de puissance sous le règne de Clovis II, fils de Dagobert. Ils déposoient souvent les Rois, en mettoient d'autres à leur fantaisie sur le trône, & se servoient du nom de ces Princes fainéans pour régner en leur place: c'est en ce sens que les annales de Mayence, & celles du moine de Lauresheim, parlent de Charles Martel en ces termes: *Carolus, sub honore major-domatûs, tenuit regnum Francorum annos viginti septem.* Les vers de son épitaphe témoignent la même chose.

Lorsque le royaume fut divisé en trois principales monarchies, France, Austrasie & Bourgogne, il y eut des maires du palais en chacune, dont il est bon de remarquer ici la suite pour l'intelligence de l'Histoire.

Maires du palais des rois de France.

1. Badegisile, sous Chilperic I, jusqu'à l'année 581, où il fut fait évêque du Mans.

2. Laudit, sous Chilperic I & Clotaire II.

3. Gondoald ou Gondoland, sous Clotaire II.

4. Ega ou Eganes, sous Dagobert & Clovis II, jusqu'à l'an 640.

5. Erchinoald, sous Clovis II & Clotaire III, jusqu'en 656.

6. Ebroin, sous Clotaire III, jusqu'en 670.

7. Aubide ou Audibelle, sous Clotaire III. Il en est fait mention dans la chronique de Saint-Benigne.

8. Leudèse ou Lieuthère, sous Childeric II.

9. Ebroin, rétabli sous Thierri, jusqu'en 681.

10. Waraton, sous Thierri, pendant un an.

11. Gistemad, fils de Waraton, sous Thierri, pendant un an.

12. Waraton, rétabli sous Thierri, jusqu'en 684.

13. Berthaire, gendre de Waraton, sous Thierri, jusqu'en 684.

14. Pepin d'Heristal, jusqu'en 714.

15. Nortdebert, sous Clovis III & Childebert III, sous l'autorité de Pepin d'Heristal, jusqu'en 695.

16. Grimoald, fils de Pepin, sous Childebert III & Dagobert III, jusqu'en 714.

17. Theudoald, fils de Grimoald, sous Dagobert III, jusqu'en 715.

18. Ragenfacde ou Rainfroi, sous Dagobert III & Chilperic II, jusqu'en 717.

19. Charles Martel, depuis 717 jusqu'en 741.

20. Pepin, fils de Charles Martel, jusqu'en 752, où il fut fait Roi.

Maires du palais des rois d'Austrasie.

1. Gogo, sous Sigebert I, qui le tua vers l'an 567.
2. Florentin, sous Childebert, en 589.
3. Rado, sous Clotaire II, en 613.
4. Pepin l'Ancien, sous Dagobert I, dès l'an 625.
5. Adalgise, sous Sigebert II, en 632, en même tems que Pepin.
6. Otton, après la mort de Pepin l'Ancien, depuis 640 jusqu'en 642.
7. Grimoald, fils de Pepin l'Ancien, sous le même Sigebert, depuis 642 jusqu'en 656.
8. Wulfoad, jusqu'en 658.
9. Pepin d'Heristal ou le Jeune, jusqu'en 714.
10. Martin en second, jusqu'en 680.
11. Charles Martel, jusqu'en 741.
12. Carloman, fils aîné de Charles Martel, jusqu'en 747.

Maires du palais des rois de Bourgogne.

1. Warnachaire, mort en 599, sous Thierri.
2. Berthoald, sous le même, jusqu'en 604.
3. Protade, en 605, sous le même.
4. Claude, sous le même.
5. Warnachaire II, mort en 626.
6. Floachat, sous Clovis II, mort en 641.

Dans le royaume d'Aquitaine, l'Histoire fait mention de Robert, sous Pepin, l'an 828. Sous le règne des Rois de la troisième race, on appela sénéchaux ceux qui succédèrent aux maires du palais.

Oriflamme & porte-oriflamme.

Etendard de l'abbaye de Saint-Denis en France, étoit mis ordinairement par l'abbé entre les mains du défenseur de ce monastère, lorsqu'il étoit nécessaire de prendre les armes pour la conservation des biens ou des privilèges de l'abbaye. Elle étoit faite en forme de bannière ancienne ou de gonfanon, à trois pointes ou queues, comme on en voit dans les processions de quelques paroisses. On lui donne ce nom, parce qu'elle étoit d'une étoffe de soie de couleur d'or & de feu: les houppes néanmoins étoient vertes, sans franges d'or, comme quelques-uns l'ont dit. D'autres croient que le nom d'oriflamme vient de *flammulum* ou *flammula*, qui signifioit une bannière ou un étendard; & d'autres, parce qu'elle étoit attachée à une lance dorée. Les autres églises avoient aussi leurs défenseurs, qui sont souvent appelés *signiferi ecclesiarum*, porte-enseignes des églises. A l'égard de l'abbaye de Saint-Denis, ce titre appartenoit aux comtes de Pontoise ou du Vexin, qui étoient les protecteurs de ce monastère, auquel cet étendard étoit propre. Les anciens auteurs nomment ordinairement l'oriflamme, enseigne de Saint-Denis ou la bannière de Saint-Denis. Elle étoit destinée pour être portée par les comtes du Vexin, dans les guerres où l'abbaye de Saint-Denis avoit besoin de leur protection. Louis VI, dit *le Gros*, fut le premier des rois de France, qui, en qualité de comte du Vexin, fit porter l'oriflamme dans ses armées, l'an 1224, lorsqu'il apprit que l'empereur Henri V venoit en France avec ses troupes. Depuis, son fils Louis VII, dit *le Jeune*, la fit porter dans son voyage d'outre-mer l'an 1147; Philippe-Auguste, dans la bataille de Bovines, l'an 1214; Louis VIII, en la guerre contre les Albigeois; saint Louis, en la guerre contre Henri, roi d'Angleterre, l'an 1242, & dans ses voyages d'outre-mer; Philippe-le-Hardi, en la guerre contre Alphonse, roi de Castille, l'an 1276; Philippe-le-Bel, en la bataille de Mons en Puelle, l'an 1304. Meyer, auteur partial, écrit que les Français perdirent l'oriflamme dans ce combat, & qu'elle fut prise & déchirée par les Flamands; mais Guyard, qui étoit présent, assure que l'étendard qui y fut perdu, étoit une oriflamme contrefaite, que le Roi avoit fait élever ce jour-là pour animer les soldats; ce qui est d'autant plus probable, que, peu de tems après, la véritable oriflamme parut dans l'armée de France; car, en l'an 1315, le roi Louis Hutin la fit porter en la guerre qu'il eut contre les mêmes Flamands. Ensuite elle fut portée à la bataille de Mont-Cassel, l'an 1328. Elle parut encore à celle de Poitiers, l'an 1356. Le roi Charles V choisit Arnoul d'Audenéhan, maréchal de France, pour la porter dans ses armées. Le roi Charles VI en donna la garde à Pierre de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, grand maître-d'hôtel de France, qui la porta dans les guerres de Flandre l'an 1381, puis à Pierre d'Aumont, l'an 1412, & bientôt après à Guillaume Martel son chambellan. Depuis ce tems-là, l'Histoire ne fait plus mention de l'oriflamme. Il est vraisemblable que les rois de France cessèrent de la faire porter dans leurs armées, depuis que les Anglais se rendirent maîtres de Paris sous le règne de Charles VII, qui, après les avoir chassés, institua les compagnies d'ordonnance, & inventa la cornette blanche, laquelle a été depuis la principale bannière de France. Quant à l'oriflamme, il en est encore fait mention dans l'inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, fait l'an 1534, sous le règne de François I, & dans un autre inventaire après la réduction de Paris par le roi Henri IV, l'an 1594. Voici les termes de ces inventaires: Etendard d'un cendal fort épais, fendu par le milieu, en façon d'un gonfanon, fort caduc, enveloppé autour d'un bâton couvert d'un cuivre doré, & un fer longuet, aigu au bout.

Noms des porte-oriflammes de France, dont il est parlé dans l'Histoire.

1. Galois, seigneur de Montigni, pauvre chevalier

valier du Vexin, fut choisi par le roi Philippe-Auguste pour porter l'oriflamme à la bataille de Bovines, l'an 1214.

* Le roi Louis VIII fit porter l'oriflamme en la guerre contre les Albigeois, l'an 1226.

Le roi saint Louis la fit porter en la guerre qu'il eut contre Henri III, roi d'Angleterre, l'an 1242, & dans les deux voyages d'outre-mer qu'il entreprit.

Des lettres-patentes portant érection de la baronie de Gueidau en marquisat, datées du mois de mai 1752, & enregistrées en la cour des comptes, aides & finances de Provence le 15 décembre suivant, font mention d'un Guillaume de Gueidau, qui, s'étant croisé en 1248, suivit le roi saint Louis, & reçut de sa main l'oriflamme, qu'il porta au siége de Damiette, aux batailles gagnées sur le Nil, & aux autres expéditions de ce grand Prince.

2. Anseau, seigneur de Chevreuse, grand-queux de France, porta l'oriflamme à la bataille de Mons en Puelle, dans la Flandre, & y perdit la vie l'an 1304, ayant été étouffé de la chaleur & de la soif.

3. Raoul, dit *Herpin*, seigneur d'Erqueri, porta cet étendard au voyage que fit en Flandre le roi Louis Hutin, l'an 1315.

4. Miles, sixième du nom, seigneur de Noyers, maréchal & bouteiller de France, porta cette enseigne à la bataille de Mont-Cassel, contre les Flamands, l'an 1328.

5. Geoffroy de Charni, porte-oriflamme, fut tué à la bataille de Poitiers, l'an 1356.

6. Arnoul, seigneur d'Audenéhan, fut choisi par le roi Charles V pour porter cette bannière, & se démit de sa charge de maréchal de France, pour être honoré de celle de porte-oriflamme. Il mourut l'an 1370.

7. Pierre de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, fut commis pour porter l'oriflamme l'an 1372, & reçut cet étendard de la main du roi Charles V.

8. Guy, sixième du nom, sire de la Trémoille & de Sulli, surnommé *le Vaillant*, reçut l'oriflamme de la main du Roi, dans l'église de Saint-Denis, au mois d'août 1383, & la porta au voyage contre les Anglais.

9. Guillaume, seigneur des Bordes, est nommé garde de l'oriflamme dans des titres des années 1388, 1391 & 1396.

10. Pierre d'Aumont, second du nom, dit *Hutin*, chambellan du roi Charles VI, fut fait garde de l'oriflamme de France en 1397 & 1412.

11. Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, chambellan du même Roi, fut nommé porte-oriflamme de France l'an 1414, & s'étant excusé sur sa vieillesse, reçut du Roi deux aides, Jean Martel son fils aîné, & Jean Bétas, seigneur de Saint-Clerc. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, l'an 1415.

Grand-maître de la garde-robe.

Cette charge est nouvelle en France : elle a été créée le 26 novembre 1669. Elle est toujours possédée par un homme de grande distinction. Sa charge est d'avoir soin des habits, du linge & de la chaussure du Roi. Il en fait faire les habits, & lorsque le Roi s'habille, il lui met la camisole, le cordon-bleu & le juste-au-corps. Quand il se déshabille, il lui présente la camisole de nuit, le bonnet, le mouchoir, & lui demande quel habit il lui plaira de prendre le lendemain. Les jours de grandes fêtes, il met le manteau & le collier de l'Ordre sur les épaules du Roi : il fait les fonctions de chambellan & des premiers gentilshommes de la chambre en leur absence. Les deux maîtres de la garde-robe ont aussi leurs fonctions particulières, & servent par année en l'absence du grand-maître : ils font toutes ses fonctions, & même en sa présence. C'est lui qui présente la cravate au Roi, son mouchoir, ses gants, sa canne & son chapeau. Lorsque Sa Majesté quitte un habit, & qu'elle vuide ses poches dans celles de l'habit qu'elle prend, le maître de la garde-robe lui présente ses poches pour les vuider. Le soir, lorsque le Roi sort de son cabinet, il donne ses gants, sa canne, son chapeau, son épée au maître de la garde-robe, & après que Sa Majesté a prié Dieu, elle vient se mettre sur son fauteuil, & achève de se déshabiller. Le maître de la garde-robe tire le juste-au-corps, la veste & le cordon-bleu, & reçoit aussi la cravate. Les officiers de la garde-robe sont : quatre premiers valets de garde-robe, servans par quartier ; seize valets de garde-robe, servans aussi par quartier ; un porte-malle ; quatre garçons ordinaires de la garde robe ; trois tailleurs-chaussetiers & valets-de-chambre ; un empeseur ordinaire ; deux lavandiers du linge du corps.

Sénéchal de France.

Ancien officier de la couronne, qui avoit la surintendance de la Maison du Roi & en régloit la dépense, soit pendant la paix, soit en tems de guerre ; il avoit la conduite des troupes & portoit le principal étendard. La dignité de sénéchal fut reconnue pour la première de la couronne, sous le roi Philippe I. Le grand-sénéchal étoit quelquefois grand-maître de la Maison du Roi, gouverneur de ses domaines & de ses finances ; il rendoit la justice aux sujets du Roi, étoit au dessus des autres juges, & signoit aussi le premier dans les lettres-patentes que les Rois faisoient expédier. Voici ce que l'on peut recueillir des titres anciens.

Suite chronologique des sénéchaux de France, depuis l'an 980 jusqu'en 1190.

1. Georges I, comte d'Anjou, surnommé *Grisegonelle*, fut honoré de la charge de sénéchal de France, tant pour lui que pour sa postérité, en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à l'Etat sous le règne de Lothaire. Il mourut devant le château de Marsan, le 21 juillet 988.

2. Guillaume, sénéchal de France, autorisa de son seing le titre de la fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris, l'an 1060.

3. Raoul, sénéchal de France, assista à la célèbre assemblée des Grands de France, que le roi Philippe I fit convoquer à Paris l'an 1067, pour être présens à la dédicace de l'église de ce prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

4. Frédéric, sénéchal de France, souscrivit l'acte d'immunité que le roi Philippe I accorda à l'église de Saint-Spire de Corbeil, l'an 1071.

5. Robert, sénéchal de France, signa un titre en faveur du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, l'an 1079.

6. Hugues, sénéchal de France, est nommé dans des lettres du mois de mars de l'an 1083. Quelques historiens ont cru qu'il étoit comte de Vermandois & fils du roi Henri I, mais cela n'est pas certain.

7. Gervais, sénéchal de France, autorisa de sa signature une concession faite à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, l'an 1085.

8. Guy de Mont-Lheri, dit *le Ro ge*, comte de Rochefort en Iveline, seigneur de Gournai-sur-Marne, fut en grand crédit auprès du roi Philippe I, qui l'éleva à la dignité de sénéchal de France avant l'an 1095.

9. Hugues de Mont-Lhéri, seigneur de Crécy, sénéchal de France, souscrivit des lettres-patentes du roi Philippe I, données en faveur du prieuré de Saint-Eloi de Paris, l'an 1107.

10. Anseau de Garlande, seigneur de Gournai-sur-Marne, fut créé sénéchal de France l'an 1108, & gagna les bonnes graces du roi Louis-le-Gros, qui lui donna l'administration des affaires du royaume.

11. Guillaume de Garlande, second du nom, seigneur de Livry, succéda à son frère Anseau, dans la charge de sénéchal de France, l'an 1118. Il étoit général de l'armée du Roi au combat de Brenneville en Normandie, l'an 1119.

12. Etienne de Garlande fut premiérement élu évêque de Beauvais vers l'an 1100, & fait chancelier de France en 1108. Après la mort de son frère Guillaume, il obtint l'office de sénéchal de France, & eut l'administration des principales affaires du royaume.

13. Raoul I, dit *le Vaillant*, comte de Vermandois, de Valois, d'Amiens & de Crespy, seigneur de Péronne, rendit des services considérables aux rois Louis-le-Gros & Louis-le-Jeune pendant leurs guerres; il fut fait sénéchal de France l'an 1131, & établi régent du royaume pendant le voyage d'outre-mer du Roi, l'an 1147.

14. Thibaut I, dit *le Bon*, comte de Blois & de Chartres, fut élevé à la dignité de sénéchal l'an 1152, & rendit de grands services aux rois Louis-le-Jeune & Philippe-Auguste.

Le Sénéchal de Kercado ou Carcado.

Kercado ou Carcado est une baronie en Bretagne, où l'on trouve plusieurs monumens qui donnent des lumières sur l'ancienne charge de sénéchal, & particuliérement sur une glèbe ou fief attaché à la dignité de grand-sénéchal de Bretagne, pour être possédée héréditairement. Cette terre, appelée *la Sénéchallie*, étoit composée des châtellenies de Cootniel, de la Mortedonon, Uzel, Saint-Caradec, Cadelexe, Mollac, qui formoient, avec les autres droits de la charge, un revenu de trois mille livres de rente, comme on le voit dans un acte de l'année 1259, siècle où le comté de Blois, celui de Chartres, celui de Sancerre & le vicomté de Châteaudun furent cédés au roi saint Louis en échange de deux mille livres de rente. Ducange rapporte l'acte de cette vente.

Quant à la charge de grand-sénéchal féodé & héréditaire en Bretagne, on rapporte son origine à Eudon II, souverain de la Bretagne, qui avoit établi sa cour à Josselin, ville située dans la vicomté de Porhoet, qui paroît avoir été la capitale de la Domnonée; mais la postérité d'Eudon ayant été réduite à deux filles qui partagèrent la Domnonée, la partie qui fut appelée depuis *la vicomté de Rohan*, en conserva les principaux droits, & la terre appelée *la Sénéchallie* demeura engagée à cette portion, quoique la Bretagne fut gouvernée par des Princes d'un autre Maison, qui avoient épousé des filles du sang d'Eudon. La charge de grand-sénéchal continua d'être possédée, héréditairement & à titre de fief, par les descendans des premiers qui en avoient joui. De là vint qu'ils portèrent seuls en Bretagne le nom de *Le Sénéchal*, sans vouloir y joindre aucun autre, pour marquer leur ancienneté & leur prééminence sur les autres sénéchaux que les comtes & ducs de Bretagne établirent dans plusieurs départemens par commission, & seulement pour un tems limité.

Ces premiers grands-sénéchaux en Bretagne, ayant, comme on l'a dit, affecté, dès le douzième siècle, de ne porter que le nom de leur charge, n'en ont point laissé d'autre à leurs descendans, que celui de Le Sénéchal, auquel on a joint depuis ceux de Le Sénéchal Carcado, Le Sénéchal Mollac & Le Sénéchal Kerguisé, pour distinguer les trois branches qui en restent, & l'on n'a pu connoître leur véritable origine, qui se perd dans le dixième siècle.

La branche aînée de ceux du sang & du nom de Le Sénéchal, aujourd'hui Kercado, ayant été réduite à une fille, cette charge de sénéchal, qu'elle porta en dot à son mari, avec les deux tiers de la terre appelée *la Sénéchallie*, passa par héritage dans les plus grandes Maisons de Bretagne, telles que Trebrimoel, de Rieux, de Rohan. Ces seigneurs possédèrent cette charge à titre d'héritage de la branche aînée des seigneurs du nom de Le Sénéchal de Kercado, dont la postérité fut continuée par Eon ou Eudon Le Sénéchal. Une charge illustrée par de si grands noms, dont l'autorité excessive, en réunissant l'administration des

armes, de la justice & des finances, renfermoit toute la puissance d'un Etat, jointe aux fiefs & aux autres revenus qui y étoient attachés, a fait dire à don Morice ou Maurice, savant bénédictin, que cette charge n'avoit pu être donnée, dans les premiers tems, qu'à des seigneurs qui tenoient de bien près par le sang aux souverains de Bretagne, & qui probablement en sortoient.

Nota. En transcrivant en partie cette instruction sur la sénéchallie héréditaire & féodale de Bretagne, nous avons senti aisément qu'elle manque de clarté dans quelques endroits; mais ce qui en résulte clairement, c'est que la longue & ancienne possession de cette sénéchallie & de ses droits éminens dans la Maison de Kercado-Mollac est ce qui a donné à cette Maison son prénom de *Le Sénéchal*.

OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES.

Grand-aumônier.

Officier de la couronne. Il dispose du fonds destiné pour les aumônes du Roi, célèbre le service divin dans la chapelle de Sa Majesté quand elle le juge à propos, & est évêque de la cour, faisant toutes les fonctions de dignité à la cour dans quelque diocèse qu'il se trouve, sans en demander permission aux évêques des lieux. Il donnoit les provisions des maladreries de France. Il a l'intendance de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris. Il prête le serment de fidélité entre les mains du Roi, & est, à cause de sa charge, commandeur des Ordres de Sa Majesté. Voici la suite historique de ceux que l'on sait avoir possédé cette dignité, suivant les anciens titres.

1. Eustache, chapelain du roi Philippe I, se trouva à la dédicace de Saint-Martin-des-Champs à Paris, & autorisa de son seing la charte du Roi, l'an 1067.

2. Roger, évêque de Séez, est qualifié aumônier du roi Louis VII, l'an 1160.

3. Pierre, chapelain de Philippe-Auguste, souscrivit une charte pour l'abbaye d'Hérivaux, l'an 1183.

4. Frère Chrétien, dit *le Pieux*, est nommé aumônier du Roi dans des titres des années 1220 & 1230.

5. Frère Simon de la Chambre étoit aumônier du roi Philippe-le-Bel l'an 1296 & 1298, & mourut vers l'an 1307.

6. Frère Jean des Granges, prieur de Beaulieu, de l'Ordre du Val-des-Ecoliers, étoit aumônier du roi Philippe-*le-Bel* l'an 1307, & étoit mort l'an 1314.

7. Pierre est nommé aumônier du roi Philippe-*le-Bel* au Journal du Trésor, du 15 février 1309.

8. Frère Jean du Tour, templier, fut aussi aumônier du roi Philippe-le-Bel, & vivoit encore l'an 1328.

9. Frère Jean de Grandpré, de l'Ordre du Val-des-Ecoliers, fut aumônier des rois Philippe-*le-Bel* & Louis *Hutin*.

10. Frère Guillaume de Lynais ou d'Igny fut clerc de l'aumône du roi Philippe-le-Bel, puis aumônier du roi Philippe-le-Long, depuis 1316 jusqu'au 8 janvier 1321. Il vivoit encore l'an 1326.

11. Frère Jean de Brumez, religieux de l'Ordre de la Trinité, étoit aumônier du roi Charles-le-Bel en 1322 & 1325.

12. Guillaume Morin étoit aumônier du même Roi en 1326.

13. Nicolas de Neuville fut clerc de l'aumône, puis aumônier du Roi l'an 1327.

14. Guillaume de Feucherolles, après avoir été maître de la chambre aux deniers du roi Philippe VI, lorsqu'il n'étoit que comte de Valois, fut son aumônier depuis l'an 1329 jusqu'en 1343, qu'il fit le 4 décembre son testament, où il prend cette qualité.

15. Renaud Saget, sous-aumônier, fit l'office d'aumônier en la guerre de Bretagne, l'an 1342.

16. Pierre de Saint-Placide étoit aumônier du Roi en 1344 & 1350.

17. Michel de Breiche, docteur en théologie, fut aumônier du Roi depuis 1351 jusqu'au premier juillet 1355. C'est lui qui fit rebatir l'église de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris, laquelle a été depuis sous la juridiction des grands-aumôniers. Il fut depuis évêque du Mans, & mourut le 3 juin 1363.

18. Garnier de Berron, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, après avoir été sous-aumônier, fut fait aumônier du Roi le premier juillet 1357, & mourut le 17 septembre 1380.

19. Sylvestre de la Cervelle étoit aumônier de Charles, dauphin, duc de Normandie, l'an 1356, & continua les mêmes fonctions dans la Maison de ce Prince lorsqu'il fut parvenu à la couronne. Il est qualifié aumônier de France dans un compte de l'an 1365. Il fut depuis évêque de Coutances l'an 1371, & mourut en septembre 1386.

20. Pierre de Prouverville est qualifié sous-aumônier de monseigneur le Dauphin, régent du royaume, l'an 1358, & aumônier de France l'an 1366, & il le fut jusqu'en 1380.

21. Denys de Collours, clerc & secrétaire du roi Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle, chantre & chanoine de Meaux & de Saint-Quentin, fut nommé, l'an 1371, aumônier du Dauphin (Charles VI), lequel étant parvenu à la couronne, le fit son aumônier le premier octobre 1380. Il mourut le 26 février 1382.

22. Michel de Crené, chanoine de la Sainte-Chapelle, après avoir été sous-aumônier du Roi, fut nommé aumônier l'an 1382. Il le fut jusqu'au premier janvier 1388, qu'il fut confesseur du Roi, puis évêque d'Auxerre l'an 1390. Il mourut le 13 octobre 1419, & fut inhumé dans l'église des Chartreux de Paris.

23. Pierre d'Ailli, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, évêque du Puy & de Cambrai, puis cardinal, avoit été élevé à la dignité d'aumônier du Roi l'an 1388 : il en fit les fonctions jusqu'en 1395. Il mourut en Allemagne le 5 octobre; d'autres disent le 8 août 1425. Son corps fut porté à Cambrai.

24. Pierre Mignot fut nommé aumônier du Roi le premier juin 1395 : il en faisoit les fonctions l'an 1397.

25. Hugues Blanchet, chanoine de Paris, archidiacre de Sens, trésorier de la Sainte-Chapelle & maître des requêtes, exerçoit la charge d'aumônier du Roi en 1397 & 1399, & mourut le 24 avril 1406.

26. Pierre Profete fut nommé aumônier du Roi le premier août 1408.

27. Gilles Deschamps, fameux docteur en théologie, fut nommé aumônier du Roi au retour de son ambassade auprès de l'empereur Venceslas. Il fut depuis évêque de Coutances & cardinal, & mourut le 15 mai 1413, suivant son épitaphe, qui est dans l'église de Rouen.

28. Jean de Courtecuisse, docteur en théologie, étoit aumônier du Roi l'an 1418. Il fut depuis évêque de Paris, puis de Genève.

29. Philippe Aymenon fut nommé aumônier du Roi le 8 octobre 1422.

30. Etienne de Montmoret étoit aumônier du roi Charles VII, les années 1422, 1429 & suivantes, & mourut l'an 1446.

31. Jean d'Aussi, docteur & professeur en théologie, fut nommé aumônier du Roi après la mort d'Etienne de Montmoret, & trésorier de la Sainte-Chapelle l'an 1449, puis évêque de Langres l'an 1542, étant toujours aumônier. C'est lui qui, au rapport de M. de Sainte-Marthe, dressa un catalogue de tous les hôtels-dieu & maladreries du royaume.

32. Jean Balue, évêque d'Angers, cardinal, évêque d'Albe & de Préneste, après avoir été aumônier du roi Louis XI, mourut en octobre 1491, étant alors septuagénaire. Il est enterré dans l'église de Sainte-Praxede à Rome. On y lit son épitaphe, qui dit qu'il avoit éprouvé la bonne & la mauvaise fortune. Il avoit bien mérité la mauvaise.

33. Angelo Cattho, natif de Supin, au diocèse de Bénévent, s'attacha au service du roi Louis XI, qui le fit son médecin & son aumônier. Il fut fait archevêque de Vienne l'an 1482; se retira depuis en Italie, & mourut à Bénévent l'an 1497.

34. Jean Thuyer étoit aumônier du roi Charles VIII l'an 1483, & mourut en février 1485.

35. Geoffroy de Pompadour, évêque d'Angoulême, puis de Périgueux & du Puy-en-Velai, est le premier qui ait eu le titre de grand-aumônier du Roi, dont il fut pourvu l'an 1486. Il mourut l'an 1514.

36. François Leroi Chavigny, protonotaire du Saint-Siège, étoit grand-aumônier du roi François I. Il mourut le 18 octobre 1515.

37. Adrien Gouffier, évêque de Coutances & cardinal, abbé de Fécamp, &c. fut nommé grand-aumônier par le roi François I l'an 1519. Il en fit les fonctions jusqu'à ce qu'il fût nommé légat en France, & transféré la même année à l'évêché d'Albi. Il mourut le 24 juillet 1523.

38. François Desmoulins, dit *de Rochefort*, fut fait grand-aumônier du roi François I le 8 octobre 1519, en fit les fonctions jusqu'en 1526, & fut nommé à l'évêché de Condom qu'il n'obtint pas.

39. Jean le Veneur, cardinal, évêque & comte de Lizieux, fut nommé grand-aumônier par le roi François I, l'an 1526, & mourut le 7 août 1543.

40. Antoine Sanguin, dit *le Cardinal de Meudon*, fut nommé *grand-aumônier de France* le 7 août 1543. Il est le premier qui en ait porté le titre, ses prédécesseurs n'ayant pris que la qualité de grand-aumônier du Roi, d'aumônier du Roi, d'aumônier de France. Il se démit de sa charge l'an 1547, & mourut à Paris le 22 décembre 1559. Il est enterré dans l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers.

41. Philippe de Cossé, évêque de Coutances, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France l'an 1547, & mourut le 24 novembre 1548.

42. Pierre du Châtel, natif d'Archy, évêque de Tulle, puis de Mâcon & d'Orléans, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France par lettres du 25 novembre 1548, & mourut le 3 février 1552, avant Pâques.

43. Bernard de Ruthye, abbé de Pontlevoi, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France par lettres du premier juillet 1552, & mourut le dernier mai 1556.

(On apprend, par les titres de la chambre des comptes, que le roi Henri II écrivit au Pape pour le prier d'accorder à Bernard de Ruthye, abbé de Pontlevoi, grand-aumônier, non évêque, & à ses successeurs, grands-aumôniers de France, qu'ils fussent créés & sacrés évêques de la cour.)

44. Louis de Brézé, évêque de Meaux, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France par lettres du premier juin 1556, & l'exerça jusqu'à la mort du roi Henri II en 1559, & mourut le 25 septembre 1589.

45. Charles de Humières, évêque de Bayeux, fut nommé grand-aumônier de France le 22 juillet 1559, & l'exerça jusqu'au 6 décembre 1560. Il mourut le 5 décembre 1571.

46. Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France le 6 décembre 1560. Il en fut privé l'an 1591. Il mourut le 6 février 1593, âgé de soixante-dix-neuf ans. Le roi Henri III l'avoit fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit à la création de l'Ordre en décembre 1578, avec cette prérogative pour les grands-aumôniers ses successeurs, d'être com-

mandeurs-nés sans faire aucune preuve de noblesse, suivant l'article 18 des statuts de l'Ordre.

47. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, fut nommé grand-aumônier de France le 12 juillet 1591, & mourut le 27 septembre 1606, âgé de soixante-dix-neuf ans.

48. Jacques Davy du Perron, cardinal & archevêque de Sens, fut nommé grand-aumônier de France l'an 1606, & mourut le 5 septembre 1618, âgé de soixante-trois ans

49. François de la Rochefoucauld, cardinal, évêque de Clermont, puis de Senlis, fut grand-aumônier de France l'an 1618; s'en démit l'an 1632, & mourut à Paris le 14 février 1645, âgé de quatre-vingt-huit ans.

50. Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, cardinal & archevêque de Lyon, fut grand-aumônier de France l'an 1631, & mourut le 23 mars 1653.

51. Antoine Barberin, cardinal & archevêque de Rheims, grand-aumônier de France l'an 1653, mourut le 3 avril 1671.

52. Emmanuel-Théodose de la Tour, cardinal de Bouillon, doyen du sacré collége, fut nommé grand-aumônier de France le 10 décembre 1671, & fut privé de cette charge, & de l'Ordre du Saint-Esprit l'an 1700. Il mourut à Rome le 2 mars 1715.

53. Pierre du Cambout, cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, grand-aumônier de France en septembre 1700, mourut à Versailles le 5 février 1706, âgé de soixante-dix ans.

54. Toussaint de Forbin, cardinal de Janson, évêque & comte de Beauvais, pair de France, fut nommé grand-aumônier de France l'an 1706, & mourut le 24 mars 1713, âgé de quatre-vingt-trois ans.

55. Armand Gaston de Rohan, cardinal & évêque de Strasbourg, a prêté le serment de grand-aumônier de France le 10 juin 1713, & est mort le 19 juin 1749.

56. Armand de Rohan, cardinal & évêque de Strasboug, nommé grand-aumônier de France en 1749, est mort en 1756.

57. Fréderic-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, cardinal & archevêque de Bourges, nommé grand-aumônier de France en 1756, est mort le 29 avril 1757.

58. Henri-Charles de Saulx, cardinal de Tavannes, archevêque de Rouen, a été nommé grand-aumônier de France le 21 juin 1757.

Après lui & successivement les cardinaux de la Roche-Aymon, de Rohan & de Montmorenci-Laval.

Secrétaires d'État.

Ce sont ceux qui signent les lettres & les ordonnances du Roi, & expédient les dépêches pour les affaires d'Etat. Les charges de secrétaires d'Etat sont aussi anciennes que les Etats mêmes, parce que les souverains ont toujours eu besoin de personnes capables pour mettre leurs volontés par écrit, & les faire savoir aux peuples. Les Romains appeloient ces officiers *notarii*, parce qu'ils étoient dépositaires des caractères de la signature des Empereurs, qu'on appeloit *notæ*, & parce qu'ils publioient leurs mandemens & leurs ordonnances, qui commençoient ordinairement par *Notum facimus* (Nous faisons savoir). Leurs chanceliers en avoient toujours vingt-six à leur suite; & outre le chancelier, il y avoit encore un chef, qu'on nommoit *primicerius notariorum* ou *protonotarius*. Ce dernier nom est encore en usage dans la cour de Rome & au parlement de Paris. C'étoit à ce protonotaire à publier, dans le sénat, les édits & ordonnances de l'Empire. On distinguoit trois colléges de notaires : le premier & le plus honorable étoit de ceux qu'on appeloit *tribuni notarii*, qui expédioient les édits du Prince & les dépêches des finances; ceux du second collége étoient nommés *domestici* & *familiares Principis*, parce qu'ils étoient logés dans le palais, & qu'ils avoient plus de part dans les secrets du Prince : c'est pourquoi ils furent ensuite appelés *secretarii*. Le troisième collége étoit de ceux que nous appelons aujourd'hui *greffiers*, qui faisoient les expéditions de la justice. Il falloit qu'ils fussent tous nobles, & qu'avant de parvenir à ces charges ils eussent mérité le titre d'*egregius*, c'est-à-dire, d'excellent, par leur vertu & leur capacité.

Comme notre monarchie s'est établie sur les ruines de l'Empire romain, les rois de France y ont créé des offices qui avoient du rapport avec ceux des Empereurs; mais cela ne se fit que sous la seconde race de nos Rois, ceux de la première s'attachant seulement à la discipline militaire, & ceux qui les suivirent laissant toute la conduite du royaume au maire du palais. Ces souverains, qui n'en retenoient que le nom, ne prenoient aucune connoissance des affaires, ne signoient & ne faisoient expédier aucune lettre. Le maire du palais en commandoit l'expédition au chancelier, qui étoit un notaire & secrétaire à qui l'on confioit le sceau royal. Les Rois de la seconde race voulurent signer eux-mêmes les plus importantes expéditions, qu'ils faisoient encore signer par les grands-officiers de la couronne & autres seigneurs qualifiés. C'étoit le chancelier qui dressoit ces lettres & qui les signoit, ajoutant le mot *scripsi*; &, en son absence, il y avoit des notaires qui les écrivoient & les signoient. Ces notaires commencèrent pour lors à être appelés secrétaires, parce que les Rois en prirent quelques-uns auprès de leurs personnes, pour travailler aux choses secrètes & de confidence. Eginhard fut secrétaire de Charlemagne. Outre cela, les Rois avoient des gens pour écrire dans leur palais, qu'on appeloit *clerici palatini*; & il y a apparence que ces officiers-là étoient ce que sont aujourd'hui les *secrétaires du cabinet*, qui, dans les commencemens, étoient nommés *clercs de la chambre*.

Sous les premiers Rois de la troisième race, les notaires & secrétaires faisoient toujours la même fonction avec le chancelier; mais Philippe I retrancha le grand nombre de témoins qui signoient dans les lettres de ses prédécesseurs, & les réduisit à quatre; savoir : le connétable, le grand maître, le grand-chambellan, & le grand-bouteiller ou échanson. De là vint la coutume de mettre sur le repli des lettres *par le Roi, N**. & N**. présens*, qui s'est pratiquée depuis Louis XI jusqu'à Henri II, lequel donna aux quatre secrétaires d'Etat le pouvoir de signer seuls, après le Roi, toutes les expéditions de leur département. Les rois Louis-le-Gros & Louis-le-Jeune, successeurs de Philippe I, n'avoient rien changé à la signature des lettres; mais, sous Philippe-Auguste & Louis VIII, Guérin, évêque de Senlis, chancelier de France & premier ministre de ces deux Rois, supprima le mot *scripsi*, que ses devanciers mettoient après leur nom, & commença de signer simplement avec les grands-officiers de la couronne. Après sa mort, les chanceliers, devenus chefs de la justice & des conseils du Roi, abandonnèrent le secrétariat aux notaires & secrétaires du Roi, & s'en réservèrent seulement la supériorité avec le sceau. Depuis ce tems-là, comme les secrétaires furent plus employés, ils se rendirent plus considérables, & les Rois en choisirent quelques-uns auxquels ils confioient les plus importantes affaires de l'Etat, sans en limiter le nombre; mais Philippe-le-Bel fit en 1309 un réglement pour en avoir trois auprès de sa personne. Dans l'ordonnance de Philippe-le-Long, de l'an 1316, il y a un article des notaires suivant le Roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de secrétaires n'étoit qu'une adjonction à celle de notaires, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-secrétaire étoit celui qui travailloit aux dépêches secrètes & particulières du Roi. Le notaire du conseil, celui qui en tenoit les registres, & le notaire du sang, celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les rémissions. On appeloit simplement notaires, ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du sceau. Le roi Philippe de Valois, en 1343, avoit sept secrétaires & soixante-quatorze notaires, ainsi qu'on le voit par les registres de la chambre des comptes. Le roi Jean, par son ordonnance de l'an 1361, réduisit le nombre de ces secrétaires & notaires à cinquante-neuf, sans spécifier combien il y en avoit de secrétaires; mais le roi Charles V son fils les réduisit, l'an 1365, à huit ordinaires, qui avoient entrée dans ses conseils, & trois extraordinaires. Le nombre de ces officiers étant beaucoup augmenté, le roi Charles VI les réduisit à douze par les lettres-patentes de l'an 1381. Par un édit de l'an 1418, il créa le collége des cinquante-neuf clercs-notaires de la chancellerie, & réduisit les secrétaires des finances à cinq. Charles VII établit de nouveaux secrétaires. On ne trouve que trois secrétaires qui aient servi Louis XI pendant tout son règne; car, comme il étoit défiant, il employoit souvent le premier notaire qu'il rencontroit. Charles VIII confirma les secrétaires des finances, & ce fut sous son règne que Florimond Robertet acquit tant de crédit dans sa charge de secrétaire, que quelques-uns l'appellent le père des secrétaires d'Etat, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élévation où il est maintenant. Robertet continua ses services auprès de Louis XII & de François I, & fut toujours maître des plus grandes affaires. Enfin, le roi Henri II fixa le nombre des secrétaires d'Etat, & les réduisit à quatre par ses lettres-patentes du 14 septembre 1547, sous le titre de conseillers & secrétaires des commandemens & finances : ces quatre secrétaires furent Guillaume Bochetel, Côme Clausse, Claude de Laubespine & Jean du Thier, qui se qualifièrent secrétaires d'Etat comme avoit fait Robertet. Ceux qui ont possédé ces charges après eux, ont laissé le titre de secrétaires des finances au collége des secrétaires du Roi, qui portent ce nom.

Sous le règne de Louis XIV, il y avoit de même quatre secrétaires d'Etat qui faisoient chacun leurs fonctions dans leur département, & qui, outre cela, devoient se trouver tous les matins au lever du Roi dans certains mois de l'année, pour expédier en particulier les lettres & les bienfaits de Sa Majesté.

Les dépêches que le Roi envoie aux parlemens doivent être expédiées par le secrétaire d'Etat qui les a dans son département, & les députés de ces parlemens ou des Etats des provinces sont conduits par ce secrétaire d'Etat à l'audience du Roi.

A l'avénement du roi Louis XV à la couronne, en 1715, M. le duc d'Orléans, régent du royaume, établit huit conseils, composés de personnes des plus considérables de l'Etat, tant dans l'épée que dans la robe, pour en régler toutes les affaires; savoir : le conseil de régence, le conseil de conscience, le conseil des affaires étrangères, le conseil de guerre, le conseil des finances, le conseil du dedans du royaume, le conseil de marine & le conseil de commerce. Ces conseils ont été supprimés par le régent lui-même dès 1718, & les secrétaires d'Etat sont rentrés dans l'entier exercice de leurs charges.

Table chronologique des secrétaires d'État depuis 1547.

1. Guillaume Bochetel exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1558, & eut pour successeur :

Jacques Bourdin, seigneur de Villeines, son gendre, auquel succéda, en 1567 :

Claude de l'Aubespine fils, qui, après avoir été reçu en survivance de son père, l'an 1560, & exercé en cette qualité jusqu'en 1567, fut pourvu

de l'office de M. de Villeines, dont il fit les fonctions jusqu'en 1570, & eut pour successeur

Claude Pinard, seigneur de Comblisi, qui avoit épousé une parente de Claude de l'Aubespine : il exerça jusqu'en 1588, que le roi Henri III, allant aux Etats de Blois, lui envoya ordre de se retirer.

2. Côme Clausse, seigneur de Marchaumont, posséda cette charge jusqu'en 1558, & la laissa à

Florimond Robertet, seigneur de Fresne, son gendre, lequel mourut en 1567, & eut pour successeur

Simon Fizes, baron de Sauve, qui exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1579 : il n'eut point de successeur, car le roi Henri III accorda la suppression de sa charge à MM. de Villeroi, Brulart & Pinard ses confrères, & leur en partagea le département.

3. Claude de l'Aubespine, père, mourut en 1567, & laissa son office à

Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, son gendre, qui exerça jusqu'en 1588, que le roi Henri III, allant aux Etats de Blois, lui envoya ordre de se retirer, & de cesser la fonction de sa charge; mais il rentra depuis dans une autre, par la mort de M. de Revol.

4. Jean du Thier, seigneur de Beauregard, mourut en 1559, & eut pour successeur

Florimond Robertet, baron d'Alluye, qui exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1569.

Pierre Brulart, seigneur de Genlis, lui succéda, & exerça jusqu'en 1588, que le roi Henri III, allant aux Etats de Blois, lui envoya ordre de se retirer.

Après que le roi Henri III eut congédié MM. de Villeroi, Pinard & Brulart, & eut supprimé leurs charges quand il fut à Blois, il en créa deux nouvelles; puis, quelque tems après, deux autres, suivant leur ancienne création. Ces quatre furent Louis Revol, Martin Ruzé, Louis Potier & Pierre Forget.

1. Louis Revol fut fait secrétaire d'Etat en septembre 1588, & exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1594 : il eut pour successeur

Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, qui étant rentré, par ce moyen, dans la charge de secrétaire d'Etat, l'exerça jusqu'en 1607.

Pierre Brulart, seigneur de Puisieux, fut reçu en survivance en 1606, & exerça en cette qualité jusqu'en 1616, que le maréchal d'Ancre le fit éloigner de la cour, & fit pourvoir en sa place par commission.

Claude Mangot, seigneur de Villarceaux, qui exerça quatre mois, & fut ensuite garde-des-sceaux de France. Sa commission de secrétaire fut donnée à

Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, qui exerça jusqu'au mois de mai 1617, que M. de Puisieux fut rappelé à la cour & remis en sa charge. Il fut destitué en 1624.

Charles Beauclerc lui succéda, & exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1630. Il eut pour successeur Abel Servien, qui s'en démit l'an 1636, en faveur de

François Sublet, seigneur des Noyers, qui exerça jusqu'en 1643, puis se retira en sa maison de Dangu, où il mourut au mois d'octobre 1645.

Michel Letellier, seigneur de Chaville, fut ensuite pourvu de cette charge, & fit recevoir l'an 1655, en sa survivance,

François-Michel Letellier, marquis de Louvois, son fils, qui a exercé cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1691, & a eu pour successeur

Louis-François Letellier, marquis de Barbezieux, son fils, qu'il avoit fait recevoir en survivance en 1685; mort le 5 janvier 1701.

Michel Chamillard lui a succédé, & a exercé cette charge jusqu'en juin 1709. Le marquis de Cani son fils fut reçu en survivance en 1707, mais il donna sa démission le 9 juin 1709.

Daniel-François Voysin lui succéda, fut fait en même tems ministre d'Etat, puis chancelier de France.

1. Il ne laissa pas d'exercer la charge de secrétaire d'Etat jusqu'en janvier 1716, qu'il donna sa démission.

Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, seigneur d'Armenonville, fut pourvu de cette charge, dont il prêta serment le 5 février 1716, eut en octobre 1718 le département de la marine, des galères, du commerce maritime & des colonies etrangères, & prêta serment de la charge de garde-des-sceaux de France le 29 février 1722. Le comte de Morville son fils avoit été reçu en survivance en la charge de secrétaire d'Etat du département de la marine, dont il prêta serment le 9 avril 1722. Mais après la mort du cardinal Dubois, le Roi lui donna le département des affaires étrangères, & celui de la marine fut donné au comte de Maurepas.

Claude Leblanc fut pourvu, le 25 septembre 1718, de la charge de secrétaire d'Etat du département de la guerre, que le Roi créa en sa faveur, & dont il se démit en août 1723.

François-Victor le Tonnelier, marquis de Breteuil, prêta serment de cette charge le 4 août 1723. Il en donna sa démission au mois de juin 1726.

Claude Leblanc, ayant été rappelé à la cour, fut rétabli dans la charge de secrétaire d'Etat avec le même département de la guerre, le 15 juin 1726, & il en prêta un nouveau serment le 22 du même mois. Il mourut le 19 mai 1728.

Nicolas-Prosper Bauyn, seigneur d'Angervilliers, fut pourvu de cette charge par la mort du précédent, & en prêta le serment le 23 mai 1728.

2. Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, fut créé secrétaire d'Etat en septembre 1588, & mourut en 1613, laissant sa charge à

Antoine de Loménie, qui avoit été reçu en sur-

vivance dès l'année 1606; celui-ci étant mort en 1638, eut pour successeur

Henri-Auguste de Loménie son fils, reçu en survivance l'an 1615, lequel se démit de sa charge l'an 1643, en faveur de

Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis, auquel succéda

Jean-Baptiste Colbert, ministre & secrétaire d'Etat. Il mourut en 1683, & laissa sa charge à

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, lequel en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1690. Il eut pour successeur

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, qui a été fait chancelier de France en 1699, & qui laissa cette charge de secrétaire d'Etat à

Jean Phelypeaux son fils, comte de Pontchartrain, qui étoit reçu en survivance, & qui s'en est démis en 1715, en faveur de

Jérôme-Fréderic Phelypeaux, comte de Maurepas, son fils, qui en a prêté le serment le 13 novembre 1715, & a commencé à en faire les fonctions au mois de mars 1718.

3. Louis Potier, seigneur de Gêvres, fut créé secrétaire d'Etat en février 1589, & exerça cette charge jusqu'en 1622, qu'il s'en démit en faveur de Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, son neveu. Il avoit fait recevoir en survivance, l'an 1606, Antoine Potier, seigneur de Sceaux, son fils, lequel mourut en 1621.

Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, reçu secrétaire d'Etat en 1622, exerça jusqu'en 1628, & eut pour successeur

Claude Bouthillier, lequel fut fait surintendant des finances en 1632, & laissa la fonction de sa charge de secrétaire d'Etat à son fils

Léon Bouthillier, seigneur de Chavigny, qui s'en démit l'an 1643, en faveur de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne. Ce dernier étant rentré par ce moyen dans la charge de secrétaire d'Etat, l'exerça jusqu'en 1663, & en fit sa démission en faveur de M. de Lionne. Il avoit fait recevoir en survivance Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne (l'an 1651), qui s'en démit avec son père.

Hugues de Lionne, seigneur de Berni, reçu en 1663, mourut en 1671, après avoir fait recevoir en survivance

Louis-Hugues de Lionne, marquis de Berni, son fils, l'an 1667; mais le Roi donna cette charge à

Simon Arnaud, seigneur de Pomponne, qui en prêta le serment en janvier 1672, & l'exerça jusqu'en l'année 1679, que cette charge fut donnée à

Charles Colbert, marquis de Croissy, qui exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1696. Il avoit fait recevoir en survivance, en 1689, son fils

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, qui s'en démit, & eut pour successeur

Guillaume Dubois, conseiller d'Etat, puis archevêque de Cambrai, cardinal & premier ministre, mort le 10 août 1623.

Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, lui a succédé en août 1723: il en donna sa démission le 19 août 1727.

Germain-Louis Chauvelin, président à mortier au parlement de Paris, fut pourvu de cette charge avec le département des affaires étrangères, le 19 août 1727, & en prêta serment le 23 suivant; il avoit été nommé, le 17 du même mois, garde-des-sceaux de France.

4. Pierre Forget, seigneur de Fresne, fut fait secrétaire d'Etat en février 1589, & s'en démit en 1610 en faveur de

Paul Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, qui exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1621, & eut pour successeur

Louis Phelypeaux son fils, qui s'en démit en faveur de son oncle

Raymond Phelypeaux, seigneur d'Herbaut, qui mourut en 1629, & laissa sa charge à

Louis Phelypeaux, seigneur de la Vrillière, son fils, qui fit recevoir en survivance, en 1654, Louis Phelypeaux, baron d'Hervi, son fils; mais un autre de ses fils, savoir: Balthasard Phelypeaux, seigneur de la Vrillière, marquis de Châteauneuf, comte de Saint-Florentin, &c. lui succéda dans la charge de secrétaire d'Etat, & eut pour successeur son fils

Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillière, qui a été reçu le 10 mai 1700.

Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, son fils, fut reçu en survivance en février 1723, & entra en exercice, par la mort de son père, le 7 septembre 1725. Après un long usage du ministère, il s'est retiré, duc de la Vrillière, en 1775, & a été remplacé par M. de Malesherbes, qui l'a été par M. Amelot.

On fait pour son pays ce qu'on ne fait pas pour les nations étrangères. Nous sommes entrés ici sur les grands offices de la couronne, les charges de la cour & le cérémonial qui s'y observe, dans des détails que nous nous épargnerons en parlant des autres cours & des autres Etats: nous nous bornerons aux listes chronologiques de leurs souverains ou de leurs magistrats. Un seul exemple suffisoit pour le reste, & on n'en pouvoit pas offrir un meilleur que celui de la France, qui sert à beaucoup d'égards de modèle à toutes les cours qui se piquent de goût & de magnificence, & qui elle-même a imité diverses choses des anciennes monarchies qui ont eu le plus d'éclat.

Parmi les divers établissemens & les divers usages que nous avons eus à exposer, plusieurs avoient cessé de subsister même avant la révolution; mais tout ce qui a été, quoiqu'il ait cessé d'être, est du domaine de l'Histoire, & les monumens de ce qui n'est plus sont l'objet de l'étude de l'antiquité. Combien cette étude auroit été facilitée si

si l'on avoit toujours eu ou la bonne foi ou la confiance dans le mérite ou la nécessité des innovations pour laisser subsister tous les monumens des usages abolis, & laisser la postérité juge du bien & du mieux ! Il en résulteroit même une utilité plus marquée dans l'étude des anciens usages, qui ne seroit plus une recherche stérile & de pure curiosité; on auroit toujours l'objet utile de la comparaison du passé avec le présent, de l'ancien & du moderne; on verroit quels sont les usages qu'il faut rétablir, ceux qu'il faut seulement modifier, ceux qu'il faut laisser supprimés : les changemens se feroient moins au hasard & d'après toutes les lumières que fourniroient d'exactes comparaisons. C'est ainsi que l'étude de l'Histoire devroit toujours avoir pour objet le perfectionnement de la société, l'accroissement des lumières & l'amélioration du genre humain; & c'est ce qui met dans tout son jour la mauvaise foi insigne ou l'absurde extravagance de ces énergumènes qui vouloient faire disparoître jusqu'aux moindres traces d'usages dont on se trouvoit bien depuis 1400 ans, & qui poussèrent le délire & le ridicule de ces destructions jusqu'à retourner les plaques de nos cheminées, & chercher, disoient-ils, du salpêtre dans nos caves; mais ce n'étoit ni le salpêtre ni le retournement des plaques de nos cheminées qu'ils cherchoient; c'étoit l'argent qu'on pouvoit y avoir caché pour le dérober à leur rapacité tyrannique, comme s'il n'étoit pas de droit naturel de réserver pour ses besoins, & de cacher aux regards des brigands les débris de sa fortune. Ils avoient fait de ce soin si naturel & commandé par les circonstances, un crime capital. Tel est l'usage qu'ils faisoient du pouvoir législatif. Mais tout ce que je veux remarquer ici, c'est que s'ils avoient cru, comme ils le publioient, leurs innovations très-utiles & très-supérieures au régime qu'ils détruisoient, ils auroient laissé subsister les monumens de ce régime pour donner lieu à une comparaison qui ne pouvoit tourner qu'à leur gloire, au lieu qu'ils se condamnoient eux-mêmes par cette destruction.

Avant de quitter la France, jetons les yeux sur quelques Maisons françaises, dont la puissance balança quelquefois celle du trône, qui, dans le sein de l'Etat, étoient comme des puissances étrangères, qui tantôt le servoient & tantôt le troubloient, & dont plusieurs étoient des branches de la Maison de France.

Succession chronologique des comtes d'Artois.

1. Robert de France, premier du nom, surnommé *le Bon & le Vaillant*, troisième fils du roi Louis, huitième du nom, créé comte d'Artois en juin 1236, fut tué à la bataille de la Massoure contre les Infidèles, le 9 février 1249.

2. Robert, second du nom, surnommé *le Bon & le Noble*, fut tué de trente coups de pique à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302, où il commandoit l'armée française contre les Flamands.

3. Philippe d'Artois mourut avant son père, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Furnes, le 11 septembre 1298.

4. Robert d'Artois, troisième du nom, comte de Beaumont, ayant perdu son procès pour le comté d'Artois, contre Mahaud sa tante, se jeta de dépit dans le parti d'Edouard III, roi d'Angleterre, contre Philippe de Valois, & mourut à Londres, en 1343, des blessures qu'il avoit reçues au service d'Edouard, au siége de la ville de Vannes en Bretagne.

5. Jean d'Artois, surnommé *Sans-Terre*, comte d'Eu & de Saint-Valeri, mort le 6 avril 1386.

6. Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, mourut en la Natolie, le 15 juin 1397.

7. Charles d'Artois, comte d'Eu, prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, & conduit en Angleterre, ne fut mis en liberté qu'en 1438, & mourut le 25 juillet 1472.

Des ducs & princes de Bourbon.

1. Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, seigneur de Bourbon, sixième fils du roi saint Louis & de Marguerite de Provence, mourut le 7 février 1317.

2. Louis I, duc de Bourbon, mourut au mois de janvier 1341.

3. Pierre I, duc de Bourbon, fut tué à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356.

4. Louis II, duc de Bourbon, mort le 19 août 1410.

5. Jean, premier du nom, duc de Bourbon, prisonnier à la bataille d'Azincourt, & conduit en Angleterre, y mourut en janvier 1433.

6. Charles, premier du nom, duc de Bourbon, mourut à Moulins le 14 décembre 1456.

7. Jean, second du nom, duc de Bourbon, connétable de France, surnommé *le Bon*, mourut le 1er. avril 1488.

Branche de Bourbon-Montpensier.

1. Louis de Bourbon, troisième fils du duc de Bourbon. Jean I commença cette branche; il fut surnommé *le Bon*, & mourut en mai 1486.

2. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, vice-roi de Naples pour Charles VIII, mourut à Pouzzol le 5 octobre 1496.

3. Charles III, duc de Bourbon, son fils, connétable de France, dépouillé de ses biens en France par la duchesse d'Angoulême, mère de François I, prit parti pour Charles-Quint contre la France, & fut bien plus funeste à François I par la bataille de Pavie, où il le fit prisonnier, qu'il ne lui avoit été utile par la bataille de Marignan, qu'il avoit gagnée avec lui à la tête de l'armée française en

1515. Cet aventurier illustre fut tué au siége de Rome le 6 mai 1527.

Branche de Bourbon-la-Marche.

1. Jacques de Bourbon, premier de ce nom, troisième fils de Louis, premier du nom, duc de Bourbon, blessé au combat de Brignais, dit *des Tards-Venus;* il mourut de ses blessures à Lyon le 6 avril 1361, & Pierre I, l'aîné de ses fils, mourut en même tems que lui, de blessures reçues dans ce même combat de Brignais.

2. Jean de Bourbon, premier du nom, comte de la Marche, mourut le 11 juin 1393.

3. Jacques de Bourbon, second du nom, comte de la Marche, grand-chambrier de France, roi de Naples & de Sicile par Jeanne II sa femme, est mort religieux de Saint-François à Besançon, le 24 septembre 1438.

Branche de Vendôme, issue de celle de la Marche.

1. Louis de Bourbon, second fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, commença cette branche, & mourut le 21 décembre 1446.

2. Jean de Bourbon, second du nom, eut d'Elisabeth de Beauvau, parmi beaucoup d'autres enfans, François qui suit, & mourut le 6 janvier 1477.

3. François de Bourbon, duc de Vendôme, mourut à Verceil en Piémont le 2 octobre 1495.

4. Charles de Bourbon, comte de Vendôme, mort à Amiens le 25 mars 1537.

5. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa femme, mourut le 17 novembre 1562, d'une blessure qu'il avoit reçue au siége de Rouen.

6. Il fut père de Henri IV, par qui cette branche de Bourbon-Vendôme parvint, en 1589, à la couronne de France, & y joignit les droits à la couronne de Navarre.

De la branche de Bourbon-Vendôme est issue, par un frère d'Antoine, celle de Bourbon-Condé, féconde en héros, dont les quatre premiers, engagés dans des circonstances malheureuses, portèrent les armes contre la France, & furent tous les quatre prisonniers d'Etat. Loin que leur gloire en ait été flétrie, elle en a reçu ce lustre que le malheur répand sur la vertu, & la manière éclatante dont le Grand-Condé répara ses torts le fit paroître plus grand encore qu'avant sa faute.

Si non errasset, fecerat ille minùs.

Tous les autres princes de Condé ont été des sujets, non-seulement fidèles, mais zélés & utiles.

De la branche de Bourbon-Condé sortent les branches de Bourbon-Conti & de Bourbon-Soissons : cette dernière nous offre un Prince tué en combattant contre une armée royale, c'est-à-dire, contre le cardinal de Richelieu.

De la branche de Bourbon-la-Marche sortoient encore les branches de Bourbon-Carenci ; par celle-ci la branche de Bourbon-Duisant, & directement encore celle de Bourbon-Préaux, lesquelles ne nous offrent rien à remarquer sur le sujet qui nous occupe.

Des ducs de Bourgogne de deux branches de la Maison de France.

Sans remonter aux deux royaumes de Bourgogne, qui, sous la première & la seconde race de nos Rois, étoient des royaumes étrangers au milieu de la France, examinons la succession chronologique des ducs issus de la race capétienne.

Première Maison des Ducs.

1. Robert de France, premier du nom, troisième fils du roi Robert, roi de France, & de Constance de Provence, eut pour apanage le duché de Bourgogne, & mourut l'an 1075.

2. Henri de Bourgogne, mort l'an 1066, avant son père.

3. Eudes, premier du nom, surnommé *Borrel*, duc de Bourgogne en 1078, fit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut en Cilicie le 23 mars 1103.

4. Hugues, second du nom, dit *le Pacifique*, duc de Bourgogne, mort l'an 1141.

5. Eudes, second du nom, duc de Bourgogne, mort en septembre 1162.

6. Hugues, troisième du nom, duc de Bourgogne, fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte, & mourut l'an 1192.

7. Eudes, troisième du nom, duc de Bourgogne, mort le 6 juillet 1218.

8. Hugues, quatrième du nom, duc de Bourgogne, mort en l'an 1272.

9. Robert, second du nom, duc de Bourgogne, chambrier de France, mort le 9 octobre 1305.

10. Eudes, quatrième du nom, duc & comte de Bourgogne, Roi titulaire de Thessalonique, mourut l'an 1349.

11. Philippe de Bourgogne fut blessé d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon en Guienne, le 22 septembre 1346, & mourut du vivant de son père.

12. Philippe, premier du nom, dit *de Rouvre*, duc & comte palatin de Bourgogne, mourut le 21 novembre 1361 sans enfans, & alors la Bourgogne fut réunie à la couronne, quoiqu'il restât des descendans du premier apanagé, avec lesquels apparemment on transigea.

Branche des seigneurs de Montagu.

1. Alexandre de Bourgogne, second fils de Hugues, troisième du nom, duc de Bourgogne,

fut seigneur de Montagu, au diocèse de Châlons, & mourut l'an 1205.

2. Eudes, premier du nom, seigneur de Montagu, mourut vers l'an 1247.

3. Guillaume, premier du nom, seigneur de Montagu, vivoit en 1263.

4. Guillaume, second du nom, seigneur de Montagu, vivoit en 1302.

5. Eudes, second du nom, dit *Odard*, seigneur de Montagu, encourut la disgrace du roi Philippe-le-Bel, qui, en 1308, le fit mettre en prison, d'où il se sauva en Allemagne. Il obtint en 1312 des lettres d'abolition; il vivoit en 1331.

6. Henri, seigneur de Montagu, mourut en 1347, ne laissant qu'une fille qui mourut la même année que lui.

Branche des seigneurs de Sombernon.

1. Alexandre de Montagu, second fils de Guillaume, premier du nom, seigneur de Montagu, fut seigneur de Sombernon, & vivoit vers l'an 1270.

2. Etienne de Montagu, premier du nom, seigneur de Sombernon, mourut le 19 septembre 1315.

3. Etienne de Montagu, second du nom, seigneur de Sombernon, mourut le 30 mars 1330.

4. Guillaume de Montagu, seigneur de Sombernon, vivoit en l'an 1368.

5. Jean de Montagu-Sombernon mourut le 6 juin 1391.

Branche des seigneurs de Couches, sortie de celle de Sombernon.

1. Philibert de Montagu, premier du nom, second fils d'Etienne de Montagu-Sombernon, premier du nom, seigneur de Couches par sa femme.

2. Hugues de Montagu, seigneur de Couches, vivoit en 1367.

3. Philibert de Montagu, second du nom, seigneur de Couches, vivoit en 1401.

4. Jean de Montagu, second du nom, seigneur de Couches, vivoit en 1435.

5. Claude de Montagu, seigneur de Couches, chevalier de la Toison-d'Or en 1468, fut tüé au combat de Bussien en 1470, sans postérité.

Il paroît en général que cette première Maison de Bourgogne, ou assez pacifique ou fort occupée des affaires de la Terre-Sainte, n'excita guère de troubles dans l'Etat: il n'en fut pas de même de la

Seconde Maison des ducs de Bourgogne.

1. Le roi Jean, ayant réuni la Bourgogne à la couronne, se hâta de l'en détacher pour en faire l'apanage de son quatrième & dernier fils, Philippe-le-Hardi. Celui-ci fit la guerre avec succès aux Flamands rebelles avec le secours de la France, & s'il excita quelques troubles, ce ne fut qu'à la cour, où tous les Princes vouloient gouverner sous le foible & malheureux Charles VI; Philippe surtout vouloit être le maître, & l'étoit souvent par l'ascendant de son caractère. Mort le 27 avril 1404.

2. Jean, surnommé *Sans-Peur*, duc de Bourgogne, son fils, mit tout en combustion en France par l'assassinat du duc d'Orléans, frère de Charles VI, & par tous les crimes qui furent la suite de ce premier crime : de là les factions des Orléans ou Armagnacs & des Bourguignons, qui sont nos Marius & nos Sylla; de là leurs massacres réciproques & leurs horribles proscriptions; de là l'introduction des Anglais en France, d'abord par les Orléanois pour venger la mort de leur père, ensuite par les Bourguignons, pour venger de même la mort de Jean-sans-Peur, assassiné enfin à son tour sur le pont de Montereau-faut-Yonne, le 10 septembre 1419, par les partisans du Dauphin (Charles VII), orléanois dans l'ame, & que l'on crut servir par ce meurtre.

3. Philippe, dit *le Bon*, fils de Jean-sans-Peur, poursuivant toujours la vengeance de son père, s'unit avec les Anglais contre le Dauphin & la France, & les réduisit aux dernières extrémités, jusqu'à ce qu'enfin quelques mauvais procédés des Anglais à son égard, & plus encore les réflexions que lui suggérèrent son esprit sage & son caractère porté à la modération & à la douceur, lui firent sentir combien il étoit odieux d'être le fléau de sa patrie & de sa Maison, d'affermir des étrangers, des rivaux, des ennemis sur le trône de la France, au préjudice de l'héritier légitime, & le déterminèrent enfin à ce traité d'Arras, où il pardonna généreusement à son Roi, termina toutes les vengeances, éteignit toutes les haines, compensa les crimes & les malheurs, & renouvela entiérement la face de la France. Dès ce moment les affaires des Anglais allèrent en décadence : tout tendit à la restauration & au rétablissement de l'ordre & des lois. Quand Philippe n'auroit pas d'autre titre à son surnom de *Bon* que cette paix d'Arras, il l'auroit bien mérité. Cette paix le rendit le bienfaiteur universel.

Il se permit encore une faute lorsqu'il donna un asyle dans sa cour au Dauphin (Louis XI), révolté contre son père, & lorsqu'aux justes & pressantes sollicitations de Charles VII, qui demandoit qu'on lui renvoyât ce fils rebelle, il répondit par une menaçante interpellation à Charles, de déclarer s'il vouloit s'en tenir au traité d'Arras. Il ne savoit pas les maux qu'il préparoit à ses Etats par cette imprudente & coupable protection accordée à un fils dénaturé.

Philippe-le-Bon mourut le 15 juin 1467.

Charles-le-Téméraire son fils & Louis XI n'eurent besoin que de se voir & de se connoître pour se haïr : l'opposition de leurs caractères fit d'abord naître entr'eux une antipathie invincible :

l'un, franc, hardi, violent, impétueux; l'autre, fourbe, adroit ou voulant l'être, grand artisan de fraudes & d'intrigues. L'histoire de leurs règnes contemporains n'est que celle de leurs guerres & de leurs hostilités continuelles, tant aux armées qu'au cabinet. Jamais il n'y eut entre deux Princes de rivalité plus enflammée, de fureur plus acharnée. Le grand art de Louis XI étoit de débaucher les sujets de Charles, & de lui enlever tous ceux qui pouvoient le bien servir; & lorsqu'enfin Charles-le-Téméraire succomba, le 5 janvier 1477, à la bataille de Nanci, sous les ennemis que sa folle ambition & les intrigues de Louis XI lui avoient suscités, il n'étoit entouré que de traîtres dans sa foible armée.

Marie de Bourgogne sa fille porta dans la Maison d'Autriche ses ressentimens, ses domaines & ses droits : de là nos guerres si continuelles & si acharnées contre la Maison d'Autriche.

COMTES ET DUCS DE BRETAGNE.

Anciens Comtes.

Alain I, dit *Barbe-Torte*, mourut l'an 952.

1. Conan I, comte de Rennes & de Bretagne, fils de Judicaël, comte de Rennes, fut tué dans la plaine de Conquereux le 27 juin 992.

2. Geoffroy, comte de Bretagne, mourut le 20 novembre 1008.

3. Alain II, dit *le Rebru*, comte de Bretagne, mourut en 1040.

4. Conan II, comte de Bretagne, mort en 1067.

5. Havoise sa sœur porta la Bretagne à Hoël, comte de Cornouailles & de Nantes, qui mourut en 1084.

6. Alain III, dit *Fergent*, comte de Bretagne, mourut le 13 octobre 1120.

7. Conan III, dit *le Gros*, comte de Bretagne, servit le roi Louis-le-Gros contre Henri I, roi d'Angleterre, & mourut en 1148.

8. Berthe sa fille porta le comté de Bretagne à Alain, dit *le Noir*, seigneur de la Roche-de-Rien, & comte de Richemont en Angleterre. Berthe mourut en 1154.

9. Conan IV, surnommé *le Petit*, comte de Bretagne, mourut le 20 février 1170.

10. Constance sa fille, comtesse de Bretagne, mourut en 1201, mère d'Artus, tué par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, son oncle, en 1202. Alix, fille de Constance, porta la Bretagne dans la Maison de France, dans la branche de Dreux, par son mariage avec Pierre de Dreux.

Ducs de Bretagne.

1. Pierre de Dreux, dit *Mauclerc* ou *Mal-habile*, duc de Bretagne, descendu du cinquième fils de Louis-le-Gros, roi de France, mourut le 22 juin 1250 : il étoit duc de Bretagne par sa femme Alix.

2. Jean, premier du nom, duc de Bretagne, comte de Richemont, surnommé *le Roux*, mourut le 8 octobre 1286.

3. Jean, second du nom, duc de Bretagne, créé pair de France en 1297, mourut à Lyon le 18 novembre 1305.

4. Artus, second du nom, duc de Bretagne, mort le 27 août 1312.

5. Jean III, duc de Bretagne, surnommé *le Bon*, mort sans enfans légitimes le 30 avril 1341.

6. Jean IV, dit *de Montfort*, duc de Bretagne, mourut le 26 septembre 1345.

7. Jean V, surnommé *le Vaillant*, duc de Bretagne, mourut le 1er. novembre 1399.

8. Jean VI, surnommé *le Bon* & *le Sage*, duc de Bretagne, mourut le 29 août 1442.

9. François I, duc de Bretagne, mourut le 17 juillet 1450.

10. Pierre, second du nom, duc de Bretagne, dit *le Simple*, mourut le 22 septembre 1457, sans enfans.

11. Artus, troisième du nom, duc de Bretagne, surnommé *le Justicier*, mourut le 26 décembre 1458, sans enfans.

12. Richard, comte d'Estampes, servit fidellement le roi Charles VII contre les Anglais; ce que n'avaient pas fait plusieurs de ses prédécesseurs, qui s'étoient souvent unis aux Anglais contre la France.

13. François, second du nom, dernier duc de Bretagne, mort le 9 septembre 1488, au milieu des désastres de son pays, qu'il défendoit avec peine contre les armes & les intrigues de la France : il fut père de la princesse Anne de Bretagne, par qui se fit la réunion de la Bretagne à la couronne, au moyen de ses deux mariages successifs avec Charles VIII & avec Louis XII.

En général, les ducs de Bretagne furent une puissance formidable à la France, surtout lorsqu'ils s'unissoient contr'elle, ou avec les ducs de Bourgogne & les autres mécontens de France, ou avec les Anglais.

En remontant aux premiers tems & presqu'aux tems fabuleux de l'histoire de Bretagne, on trouve, long-tems avant Alain *Barbe-Torte*, d'anciens rois ou comtes de Bretagne, dont voici la succession chronologique.

Conan, dit *Meriadec*, mort en	393.
Grallon, en	405.
Salomon I,	413.
Auldran,	438.
Budic,	448.
Hoël I, dit *le Grand*,	484.
Hoël II,	560.
Alain I, dit *le Fainéant*,	594.
Hoël III,	640.
Salomon II,	660.
Alain II, surnommé *le Long*,	690.

Puis Judicaël & quelques autres Comtes ou Rois assez obscurs.

Succeſſion chronologique des comtes de Bourgogne.

1. Thibaud, premier du nom, dit *le Vieux* & *le Tricheur*, mourut avant le mois de février 978.
2. Eudes, premier du nom, mort l'an 995.
3. Eudes, ſecond du nom, dit *le Champenois*, tué dans un combat, près de Bar, contre l'empereur Conrad-le-Salique, le 17 ſeptembre 1037.
4. Thibaud III, comte de Champagne, fut fait priſonnier par Geoffroy, ſecond du nom, ſurnommé Martel, comte d'Anjou, le 21 août 1044, & il lui en coûta, pour ſa rançon, la ville de Tours. Il eut pluſieurs différends avec Henri I, roi de France. Il mourut l'an 1085.
5. Etienne, ſurnommé *Henri*, comte de Champagne, entreprit deux fois le voyage d'outre-mer. Les barons de la Paleſtine l'appelaient *le Père du Conſeil*. Il fut tué au ſecond voyage, près de Ramès, le 18 juillet 1102.
6. Thibaud, quatrième du nom, ſurnommé *le Grand*, comte palatin de Champagne, mourut le 10 août 1152.
7. Henri, premier du nom, comte palatin de Champagne, mourut le 17 mars 1182.
8. Henri, ſecond du nom, dit *le Jeune*, comte palatin de Champagne, & roi de Jéruſalem, tomba d'une fenêtre au château d'Acre, dans la Paleſtine, & en mourut en 1197.
9. Thibaud V ſon frère, comte palatin de Champagne, mourut le 25 mai 1201.
10. Thibaud, ſixième du nom, dit *le Poſthume*, puis *le Grand*, & connu par ſes chanſons, ſoit que la reine Blanche en fût ou non l'objet, troubla la régence de cette Reine par des cabales & des hoſtilités, dont elle le châtia rudement. Il devint roi de Navarre vers l'an 1236. Il fit le voyage d'outre-mer avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & d'autres grands ſeigneurs français, & mourut après ſon retour le 10 juillet 1254.
11. Thibaud, ſeptième du nom, dit *le Jeune*, comte de Champagne, ſecond du nom parmi les rois de Navarre, qui mourut au retour du voyage d'outre-mer, à Trapani en Sicile, le 4 décembre 1270, ſans poſtérité.
12. Henri, troiſième du nom, ſon frère, ſurnommé *le Gros*, comte palatin de Champagne, roi de Navarre, mourut le 22 juillet 1274, laiſſant pour fille unique Jeanne, reine de Navarre, comteſſe de Champagne & de Brie, qui porta ces Etats dans la Maiſon de France par ſon mariage avec le roi Philippe-le-Bel. Jeanne leur petite-fille, & fille de Louis Hutin, en porta les droits dans la Maiſon d'Evreux, branche de la Maiſon de France, iſſue de Philippe-le-Hardi.

Maiſon d'Evreux.

1. Louis de France, fils puîné de Philippe-le-Hardi, comte d'Evreux, mourut le 19 mai 1319.
2. Philippe, comte d'Evreux : ſon fils devint roi de Navarre par Jeanne ſa femme, fille de Louis Hutin, & acquit les droits à la Champagne & à la Brie par ce même mariage. Il fut ſurnommé *le Bon* & *le Sage*. Il mourut le 16 ſeptembre 1343 à Xérès, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiége d'Algéſire, au royaume de Grenade.
3. Son fils, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fut un des plus horribles fléaux de la France, dont il diſputa la couronne, d'un côté, aux rois Jean & Charles V; de l'autre, à Edouard III, roi d'Angleterre. Ses armes étoient l'aſſaſſinat & l'empoiſonnement. Il fut le plus lâche & le plus criminel des Princes. Il mourut brûlé dans ſon lit le 1er. janvier 1386.
4. Charles III, dit *le Noble*, ſon fils, fut preſqu'en tout l'oppoſé du père. Il s'attacha aux rois de France, & les ſervit fidellement. Il mourut ſubitement le 5 ſeptembre 1425.

Succeſſion chronologique des comtes de Flandre.

1. Baudouin, ſurnommé *Bras-de-Fer*, grand foreſtier de France, enleva en 862 Judith de France, fille de Charles-le-Chauve. Il mourut vers 877 ou 879.
2. Baudouin II, dit *le Chauve*, comte de Flandre, mourut le 10 ſeptembre 917 ou 918.
3. Arnoul, premier du nom, dit *le Grand* ou *le Viel*, comte de Flandre, mourut l'an 963, âgé de quatre-vingt-douze ans.
4. Baudouin, troiſième du nom, dit *le Jeune*, mourut avant ſon père, l'an 961.
5. Arnoul, deuxième du nom, dit *le Jeune*, mourut le 23 mars 989.
6. Baudouin, quatrième du nom, ſurnommé *le Barbu* ou *à la Belle-Barbe*, comte de Flandre, mourut l'an 1034.
7. Baudouin, cinquième du nom, dit *de Lille*, *le Pieux* & *le Débonnaire*, comte de Flandre, fut régent de France pendant la minorité du roi Philippe, & mourut le 1er. ſeptembre 1067.
8. Baudouin VI, dit *de Mons*, comte de Flandre, mort l'an 1070.
9. Arnoul, troiſième du nom, dit *le Malheureux*, comte de Flandre, fut tué à la bataille du Mont-Caſſel le 20 février 1071, ſans laiſſer de poſtérité.
10. Son vainqueur, Robert, premier du nom, dit *le Friſon* ou *de Caſſel*, fils de Baudouin V (article 7), comte de Flandre, mourut le 12 octobre 1093.
11. Robert, ſecond du nom, dit *le Jéroſolimitain*, parce qu'il ſe trouva & qu'il contribua beaucoup à la priſe de Jéruſalem, mourut l'an 1111.
12. Baudouin, ſeptième du nom, dit *à la Hache*, comte de Flandre, mourut en juin 1119, ſans enfans. Il fit ſon héritier Charles, dit *le Bon*, fils de Canut, roi de Danemarck, qui fut tué dans l'égliſe de Saint-Donatien de Bruges le 12 mars 1127, ſans laiſſer d'enfans.

Guillaume de Normandie, ſurnommé *Cliton*,

fils de Robert *Gambaron*, & petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, succéda, par la protection de la France, à Charles-le-Bon. Il mourut le 28 juillet 1128, d'une blessure qu'il avoit reçue au siége d'Alost.

Comtes de Flandre, issus de la Maison d'Alsace.

1. Thierry d'Alsace, fils de Thierry, premier du nom, duc de Lorraine, dit *le Vaillant*, & de Gertrude de Flandre, fille de Robert-*le-Frison* (article 10 ci-dessus), mourut en 1168, ayant fait quatre fois le voyage de la Terre-Sainte.

2. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mourut au siége d'Acre dans la Palestine, le premier juin 1191.

3. Marguerite de Flandre sa sœur lui succéda : elle épousa, en 1169, Baudouin, surnommé *le Courageux*, qui mourut le 17 décembre 1195.

4. Baudouin leur fils, neuvième du nom parmi les comtes de Flandre, & sixième du nom parmi les comtes de Hainaut, entreprit le voyage d'outre-mer l'an 1200, fut fait empereur de Constantinople en 1204, & commença l'empire des Latins. L'année suivante il perdit une bataille contre le roi des Bulgares, fut fait prisonnier, & l'on crut qu'il étoit mort dans sa prison. Vingt ans après on vit reparoître un homme qui se disoit Baudouin, comte de Flandre & empereur de Constantinople. Jeanne sa fille aînée, alors comtesse de Flandre, voulut bien s'exposer à l'alternative de punir un fourbe & un imposteur, ou de faire pendre son propre père ; ce qui fut exécuté à Lille le mois d'octobre 1225. Il est à croire qu'elle s'étoit bien assurée que ce n'étoit pas son père ; mais il reste sur cela des doutes fâcheux pour sa mémoire.

Ferrand ou Ferdinand de Portugal, premier mari de Jeanne, & par elle comte de Flandre, fut le plus implacable ennemi de la France. Joint avec les Anglais, il détruisit, dans le port de Dam, une flotte assez considérable de Philippe-Auguste, première flotte qu'un roi de France eût mise en mer depuis Charlemagne.

Le même Ferrand de Portugal, uni à l'empereur Othon, crut qu'il alloit écraser la France à Bovines : contre son attente, Philippe-Auguste remporta cette grande victoire. Le comte de Flandre fut pris & traîné à Paris en triomphe, chargé de fers ; il fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, & il y mourut.

A Jeanne, morte sans enfans, succéda :

5. Marguerite sa sœur, dont le fils, Guillaume de Dampierre, rendit hommage à saint Louis pour le comté de Flandre, & mourut le 6 juin 1251, sans enfans.

6. Guy de Dampierre son frère prêta de même serment au roi saint Louis pour le comté de Flandre, ainsi qu'à Philippe-le-Hardi ; mais il fit la guerre à Philippe-le-Bel, qui le traitoit avec trop de rigueur ; il fut fait prisonnier, & mourut en prison à Pontoise le 7 mars 1305, âgé de plus de quatre-vingts ans.

7. Robert, troisième du nom, dit *de Béthune*, comte de Flandre, eut aussi de vives contestations avec les rois de France. Il mourut en septembre 1322, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Louis de Flandre, comte de Nevers, fils de Robert de Béthune, eut part à ces contestations & aux traités qui les terminèrent. Il mourut avant son père, le 22 juillet 1322.

8. Louis, second du nom, dit *de Crécy*, servoit la France à la bataille de Crécy, gagnée par Edouard III & le prince Noir sur Philippe de Valois, le 26 août 1346 : il y fut tué.

9. Louis III, dit *de Male* ou *de Malain*, comte de Flandre, avoit été blessé à la bataille de Crécy. Il mourut en janvier 1384. Il fut toujours attaché aux intérêts de la France, mais il gouvernoit mal ses sujets.

Sa fille Marguerite, veuve de Philippe de Rouvre, dernier duc de la première Maison de Bourgogne, épousa Philippe-le-Hardi, premier duc & chef de la seconde Maison de Bourgogne, & lui porta la Flandre en mariage.

On voit que tous ces grands vassaux étoient tantôt des sujets utiles, tantôt des ennemis redoutables de leur souverain.

De la Maison de Montmorenci.

Il semble que ce soit pour elle exclusivement que ces deux vers de Virgile aient été faits :

Fortia facta patrum, series longissima rerum
Per tot ducta viros antiquæ ab origine gentis.

En parlant des grandes & puissantes Maisons qui ont été tantôt utiles, tantôt redoutables à l'Etat, on ne peut omettre la première, la plus ancienne & la plus décorée des Maisons françaises, sur laquelle nous n'avons ici qu'une observation à faire, c'est que si, dans la multitude innombrable de héros que cette Maison a produits, il y en a eu quelques-uns qui aient inquiété le gouvernement, le nombre en est fort petit, & qu'elle est bien moins connue par-là que par les importans services qu'elle a rendus, & par les dignités que ces services ont accumulées sur elle : plus de connétables que les autres Maisons les plus favorisées n'ont eu de maréchaux de France ; plus de maréchaux de France qu'elles n'ont eu d'officiers-généraux, sans compter tous les autres grands offices de la couronne.

Ducs de Normandie.

1. En 912 de l'ère chrétienne, Rollon ou Raoul, chef des Normands, fut établi dans cette belle & riche partie de la Neustrie, qu'on appelle aujourd'hui de leur nom, *Normandie*. Il régna cinq ou huit ans.

2. 917 ou 920, Guillaume I, furnommé *Longue-Epée*, vingt-trois ou vingt-fix ans.

3. 943, Richard I, dit *le Viel*, *l'Ancien* ou *Sans-Peur*, mort l'an 996 ou 998 ou 999, ou, felon d'autres, l'an 1002 ou 1003.

4. Richard *Sans-Peur* ou *l'Intrépide*, mort l'an 1026.

5. Richard III, deux ans.

6. Robert II, fept ans.

7. Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant, roi d'Angleterre, cinquante-deux ans.

Tous ces ducs de Normandie furent tantôt alliés, tantôt ennemis de la France, mais toujours redoutables & redoutés, comme le prouvent ces furnoms de *Longue-Epée*, de *Sans-Peur*, d'*Intrépide*, de Robert-*le-Diable*; mais fi ces ducs, bornés à la feule Normandie, étoient déjà des vaffaux fi difficiles à réprimer, des voifins fi redoutables, qui, s'étant établis par la force, fe maintenoient par la force & par la facilité qu'ils avoient d'appeler à leur fecours de nouvelles hordes des barbares du Nord, combien ne devinrent-ils pas plus à craindre lorfqu'ils joignirent à leurs autres reffources toutes les forces de l'Angleterre ? Ce fut une bien grande faute qu'on fit en France fous Philippe I, de favorifer Guillaume-le-Bâtard dans la conquête de l'Angleterre, plutôt que de s'y oppofer, & de l'obliger à opter entre l'Angleterre & la Normandie. Bientôt à la dynaftie normande fuccéda celle d'Anjou, qui joignit encore à la puiffance anglaife beaucoup d'autres provinces françaifes, & qui, dans la France feule & indépendamment de l'Angleterre, étoit pour le moins égale en puiffance aux rois de France.

Succeffion chronologique des comtes de Touloufe.

Charlemagne, en rétabliffant en 778 le royaume d'Aquitaine en faveur de fon fils Louis (le Débonnaire), établit comte ou gouverneur à Touloufe :

1. Chorfon, qui fut dans la fuite deftitué pour lâcheté en 789.

2. Guillaume I, fameux par fes exploits contre les Sarrafins, fait duc d'Aquitaine en 789, fe retira, en 806, dans un monaftère qu'il avoit fait bâtir (*Saint-Guillem-du-Défert*), & y mourut le 28 mai 812.

3. Raymond, furnommé *Rafinel*, fut fon fucceffeur.

4. Bérenger battit les Gafcons en 819, & mourut fubitement en 835.

5. Bernard, fils de Saint-Guillaume, comte de Barcelone, fut mis à mort en 844.

6. Guillaume fon fils fut pourvu du duché de Touloufe en 844 ou 845, s'empara de Barcelone en 848, & fut mis à mort en 850.

7. Frédelon remit en 849 la ville de Touloufe au roi Charles-le-Chauve, & en eut le gouvernement avec le duché d'Aquitaine. Il mourut au plus tard en 852.

8. Raymond I fon frère prit le titre de duc & s'agrandit. C'eft de lui que defcendent les comtes de Touloufe, qui ont poffédé fous ce nom la plus grande partie du Languedoc. Il mourut en 864 ou 865.

9. Bernard fon fils mourut fans enfans en 875.

10. Odon ou Eudes fon frère augmenta & fes domaines & fon autorité, & mourut fort âgé en 918.

11. Raymond II fon fils fignala fa valeur contre les Normands dans une grande bataille en 923, & mourut peu de tems après, étant toujours refté fidèle au roi Charles-*le-Simple*.

12. Ainfi que Raymond Pons fon fils, qui, en 924, chaffa les Hongrois de la Provence, où ils avoient fait une defcente. Ce ne fut qu'en 932, long-tems après la mort de Charles-le-Simple, qu'il confentit enfin à reconnoître Raoul pour roi de France. Celui-ci lui donna le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, & alors la puiffance des comtes de Touloufe fut au comble. Raymond Pons mourut vers l'an 950.

13. Guillaume Taillefer fon fils lui fuccéda, & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, en 1037.

14. Pons fon fils mourut vers l'an 1060.

15. Guillaume, quatrième du nom, en 1093.

16. Raymond de Saint-Gilles, quatrième du nom, fon frère, fut le premier des Princes qui fe croisèrent à la première croifade de 1095. Il fit vœu de ne plus retourner dans fa patrie, & d'employer toute fa vie à combattre les Infidèles. Il l'obferva fidellement, & mourut dans le château de Mont-Pélerin, qu'il avoit bâti près de Tripoli, apparemment pour exercer l'hofpitalité envers les pélerins chrétiens. Mort le dernier février 1105.

17. Bertrand, fon fils & fon fucceffeur, fe croifa auffi au commencement de mars 1109, & mourut dans la Terre-Sainte le 21 avril 1112.

18. Son fils, nommé Pons, qu'il avoit emmené avec lui à la Terre-Sainte, livré par trahifon aux Infidèles en 1137, fouffrit une mort cruelle.

19. Alphonfe Jourdain, fils de Raymond IV (article 16), né en Paleftine, & qui tiroit fon nom de Jourdain, de ce qu'il avoit été baptifé dans l'eau de ce fleuve, fuccéda à Bertrand fon frère l'an 1112, fut dépouillé en 1114 du comté de Touloufe par Guillaume IX, duc d'Aquitaine; y rentra en 1120, fe croifa à l'affemblée de Vezelay en 1146, aborda au port d'Acre au commencement de l'an 1148, mourut au mois d'avril fuivant, empoifonné, dit-on, par Mélifende, reine de Jérufalem.

20. Raymond V, fon fils & fon fucceffeur, fut beau-frère de Louis-le-Jeune, ayant époufé, en 1154, Conftance, fœur de ce monarque, qu'il répudia folennellement en 1166. Il mourut en 1194. Sous fon gouvernement, ce qu'on appela *l'héréfie des Albigeois* fit de grands progrès dans le Languedoc. Il eut des guerres continuelles à foutenir contre Henri II & Richard I, rois d'Angleterre, contre Alphonfe II, roi d'Arragon, & quelques feigneurs voifins.

21. Raymond VI son fils, dit *le Viel*, comte de Toulouse, mourut au mois d'août 1222. Ce fut sur lui surtout que vint fondre tout l'orage de la croisade publiée contre les Albigeois sous les auspices de Philippe-Auguste & de Louis VIII, & commandée par Simon de Montfort, héros barbare & sanguinaire. Le pape Innocent III, qui ne connoissoit point l'usage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces sectaires par la voie de l'inquisition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation sanguinaire, fut assassiné. On s'en prit au comte de Toulouse, Raymond VI. Le pape l'excommunia, & publia une croisade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur saisit le comte de Toulouse. Il demanda en tremblant qu'on séparât sa cause de celle des Albigeois; il brigua le honteux honneur de les combattre lui-même, c'est-à-dire, de brûler ses Etats de sa propre main, & il ne put l'obtenir qu'après s'être fait battre de verges par les moines de Cîteaux à la porte d'une église, & qu'en se faisant traîner, la corde au cou, sur le tombeau de Pierre de Châteauneuf. Il fut admis ensuite parmi les chefs des croisés; il prit ses villes, & elles ne lui restèrent pas: en travaillant pour la cause commune il n'avoit fait que se dépouiller. Simon de Montfort fut l'exécuteur-général de cette horrible commission. Ces croisés ressemblèrent en tout à ceux de l'Orient; ils exercèrent les mêmes cruautés, se souillèrent des mêmes crimes, mêlèrent comme eux la fureur & la dissolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers croisés, sinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix sur l'épaule, & ceux du comté de Toulouse sur la poitrine.

Quand le comte de Toulouse vit qu'il ne gagnoit rien à se nuire, il rentra dans ses vrais intérêts, voulut défendre ses Etats, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit, le roi d'Arragon prit la défense des seigneurs du comté de Toulouse, accablés par les croisés: il lui en coûta la vie au combat de Castelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à sa suite furent, dit-on, exterminés par mille hommes seulement que commandoit Simon de Montfort. Quand ce destructeur heureux eut assez brûlé & tué, il fut tué lui-même au siége de Toulouse. La guerre tourna en longueur, se ralentit, se ranima, changea de forme & d'objet, comme toutes les guerres qui durent long-tems. C'étoit la France seule qui fournissoit aux croisés des vivres & des secours de toute espèce. Le Roi, pour sa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des croisés; il fit plus, il y envoya Louis son fils, qui en prit deux fois le commandement; l'une, du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puissance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis; l'autre, après la mort de ce même Montfort, toutes les deux fois avec une valeur signalée, mais avec des succès médiocres.

22. Raymond VII, fils & successeur de Raymond VI, eut de grands avantages sur Amaury de Montfort, fils & successeur de Simon. Amaury se voyant sans ressources, fit avec Raymond VII un traité par lequel il quitta pour toujours le pays de Toulouse; mais il céda au roi Louis VIII tous ses droits sur les conquêtes faites sur les Albigeois. Alors Louis VIII, devenu en son propre nom chef de la croisade contre les Albigeois, entra pour la seconde fois à main armée sur les terres du comte de Toulouse. Raymond VII, en prenant contre lui la défense de ses Etats, passa pour Albigeois relaps. Il succomba sous les censures de l'Eglise & sous les armes de la France. Il se soumit enfin au Pape & au Roi. Les conditions de son absolution ne furent pas douces: il fallut qu'il l'allât recevoir des mains du légat, dans l'église de Notre-Dame de Paris, pieds nus & en chemise, & qu'après cette humiliante cérémonie, où l'on reconnoissoit l'esprit éternel de Rome, le desir d'abaisser les souverains, il restât prisonnier dans la tour du Louvre jusqu'à ce qu'il eût fourni des ôtages de l'exécution du traité qu'il fit avec la France. Par ce traité, il fut obligé de donner Jeanne sa fille unique & son unique héritière au prince Alphonse, comte de Poitiers, l'un des frères de saint Louis, & l'on stipula qu'à défaut d'enfans issus de ce mariage, le comté de Toulouse seroit réuni à la couronne; ce qui arriva. Cependant on envoya le comte de Toulouse faire la guerre aux Sarrasins en expiation de sa rechute, & l'on établit l'inquisition dans ses Etats.

On voit que tous les premiers comtes de Toulouse avoient servi utilement la France contre ses ennemis, & que les derniers furent opprimés par la France, non sans s'être vigoureusement défendus contr'elle.

Terminons cet article de la France par la liste des reines de France de la troisième race; car à l'égard de la première, la licence extrême des mœurs, le peu d'égards pour les liens sacrés du mariage, la promiscuité des femmes de toute condition, les répudiations fréquentes, &c. ne nous permettroient guère d'en donner une liste exacte. Dans la seconde race, il y a plus d'ordre depuis le commencement jusqu'à Charles-le-Gros, après quoi tout le reste de la seconde race n'est plus qu'un chaos à travers lequel on ne peut plus rien suivre ni rien démêler: on ne pourroit donc encore offrir qu'une liste confuse & incomplète des Reines de cette seconde race. Il n'y a d'ordre constant que dans la troisième.

Liste chronologique des reines de France de la troisième race.

Hugues Capet.

Adélaïde de Guienne, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, dit *Tête d'Etoupes*, duc de Guienne & comte de Poitou.

Robert.

Robert.
Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I, comte de Blois.
Les censures de Grégoire V, ayant obligé ce Prince de la quitter, il épousa en secondes noces :
Constance, fille du comte de Provence & d'Arles, D. Vaissette, dit de *Guillaume Taillefer*, comte de Toulouse, morte en 1032.
Henri I.
Mathilde, fille de l'empereur Conrad; elle ne fut que fiancée;
Anne, fille de Joradislas, roi ou czar de Russie, épousa Henri I l'an 1044. Après sa mort elle se remaria, l'an 1062, à Raoul de Péronne, comte de Crespy & de Valois. Puis on croit qu'elle alla mourir dans son pays.
Philippe I.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I répudia en 1091.
Louis VI, *le Gros*.
Adélaïde de Savoie, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie. Après la mort du Roi elle se remaria à Mathieu de Montmorenci, connétable de France, 1154.
Louis VII, *le Jeune*.
Eléonor d'Aquitaine, que Louis répudia, & qui épousa Henri II, roi d'Angleterre, 1160.
Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, 1160.
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne, 1206.
Philippe-Auguste.
Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut, 1190.
Ingerburge ou Isamburge, fille de Valdemar & sœur de Canut, rois de Danemarck. Philippe la répudia, puis la reprit, 1196.
Agnès de Méranie, fille du duc de Dalmatie. Philippe la répudia; elle en mourut de douleur en 1201.
Louis VIII.
Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, 1252.
Louis IX (Saint).
Marguerite de Provence, 1295.
Philippe III (le Hardi).
Isabelle d'Arragon, 1271.
Marie de Brabant, 1321.
Philippe IV (le Bel).
Jeanne de Navarre, 1304.
Louis X (Hutin).
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, enfermée, puis étranglée pour impudicité, en 1315.
Clémence de Hongrie, 1328.
Philippe V (le Long).
Jeanne, comtesse de Bourgogne, fille d'Othon, comte de Bourgogne & de la fameuse Mahaud, comtesse d'Artois, 1329.

Charles IV (le Bel).
Blanche de Bourgogne, sœur de Marguerite, femme de Louis Hutin, accusée comme elle d'impudicité, enfermée comme elle, puis répudiée, mourut religieuse à Maubuisson, 1325.
Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, morte en 1323.
Jeanne, fille de Louis, comte d'Evreux.
Philippe VI (de Valois).
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, morte en 1348.
Blanche, fille de Philippe, comte d'Evreux, morte en 1398.
Jean.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean, roi de Bohême, morte en 1349, avant que son mari fût monté sur le trône.
Jeanne, fille de Guillaume XII, comte de Boulogne, morte en 1361.
Charles V (le Sage).
Jeanne de Bourbon, 1377.
Charles VI.
Isabelle de Bavière, 1435.
Charles VII.
Marie d'Anjou, 1463.
Louis XI.
Marie d'Ecosse, morte Dauphine en 1445.
Charlotte de Savoie, fille de Louis II, duc de Savoie, 1483.
Charles VIII.
Anne de Bretagne.
Louis XII.
Jeanne de France. Son mariage fut déclaré nul en 1498; morte en 1504.
Anne de Bretagne, 1514.
Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII. Elle se remaria au duc de Suffolk, Charles Brandon, & mourut en 1534.
François I.
Claude de France, fille de Louis XII, morte en 1524.
Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, reine de Portugal, 1558.
Henri II.
Catherine de Médicis, 1589.
François II.
Marie Stuart, 1587.
Charles IX.
Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, 1592.
Henri III.
Louise de Lorraine, 1601.
Henri IV.
Marguerite de Valois, séparée en 1599, morte en 1615.
Marie de Médicis, 1642.
Louis XIII.
Anne d'Autriche, 1666.
Louis XIV.
Marie-Thérèse d'Autriche, 1683

Louis XV.
Marie Leſzczynska, 1768.
Louis XVI.
Marie-Antoinette de Lorraine, archiducheſſe d'Autriche, 1793.

Nous allons expoſer ce qui concerne les principaux Ordres de chevalerie, inſtitués par nos Rois & par d'autres grands Princes dans leurs cours, pour décoration, pour diſtinction, pour récompenſe de ſervices, genre de récompenſe d'autant plus avantageux, d'autant plus utile en politique, qu'il ne coûte rien à l'Etat, & qu'il ne préſente que des idées d'honneur, ſans irriter la cupidité ni les paſſions ſordides.

Nous parlerons auſſi de ces Ordres religieux, militaires & hoſpitaliers, nobles inſtitutions nées des croiſades. Obſervons en paſſant, que dans ces expéditions lointaines contre leſquelles il s'élève tant d'objections, tout n'eſt pas à blâmer. *Voyez* dans *Zaïre* l'hiſtoire abrégée, le tableau ſublime & attendriſſant des croiſades.

Avant de quitter la France, jetons un coup d'œil ſur une petite ſouveraineté qui y eſt enclavée.

Principauté de Dombes.

Trévoux ſur la Saône, *Trivortium*, ville du diocèſe de Lyon, eſt la capitale de la ſouveraineté de Dombes, avec parlement, chambre des requêtes & égliſe collégiale. Le nom de cette ville vient de ce que, dans le lieu où elle eſt bâtie, l'un des grands chemins qu'Agrippa, gendre d'Auguſte, fit faire dans les Gaules pour conduire les armées, ſe diviſoit en trois, d'où vint le nom *tres via*, *trivium*. Telle eſt l'opinion fort vraiſemblable du Père Ménétrier, jéſuite, dans un écrit inſéré dans les *Mémoires de Trévoux*, au mois d'août 1703. Cette ville eſt dans un beau point de vue, à trois grandes lieues de la ville de Lyon, à l'orient, & ſur la rive gauche de la Saône, ſur le penchant d'une colline qui s'abaiſſe juſqu'au bord de cette rivière. Au deſſus de la colline eſt une grande plaine, où ſe donna une ſanglante bataille entre l'empereur Sévère & Albin ſon concurrent, l'an 198, ſuivant l'opinion de pluſieurs hiſtoriens. Louis-Auguſte de Bourbon, Prince ſouverain de Dombes, transféra dans cette ville ſon parlement l'an 1696, y établit la chambre des requêtes, & fit bâtir un palais pour le ſiége de la juſtice. Il y a fait auſſi établir une belle imprimerie, & a fait tracer ſur le terrain le plan d'un grand collége. Il y a auſſi dans la ville une chambre du tréſor pour la garde des papiers, un hôtel pour la monnaie qui s'y eſt fabriquée, même pendant le règne des ſires de Villars, & un palais pour le gouverneur. L'an 1525, ſous le règne de Louiſe de Savoie, mère de François I, roi de France, le pape Clément VII y érigea un chapitre, qui eſt compoſé d'un doyen, conſeiller honoraire au parlement; d'un chantre, d'un ſacriſtain & de dix chanoines, tous con-curés ou co-curés de la ville. Le doyenné eſt à la nomination des Princes. M. de Malezieu, chancelier de la ſouveraineté, a fait des fondations conſidérables dans ce chapitre. Il y a dans Trévoux un hôpital bâti & fondé par la princeſſe Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, princeſſe de Dombes: il y avoit un couvent du tiers-ordre de ſaint François, un de Carmélites & un d'Urſulines. Il y a apparence que cette ville eſt fort ancienne, puiſque, dans la décadence du royaume de Bourgogne, arrivée l'an 1032 par la mort de Rodolphe III, ſurnommé le Fainéant, elle appartenoit déjà en tout droit de ſouveraineté aux ſires de Villars, auſſi bien que toutes les terres de Dombes, qui s'étendoient depuis la Saône juſqu'à la rivière d'Ain, du côté de Lyon. Toutes ces terres demeurèrent aux ſires de Villars, depuis Adélard I juſqu'à Etienne II, qui, n'ayant qu'une fille nommée Agnès, la donna en 1200 en mariage à Etienne I, ſeigneur de Thoire. Pendant le règne des ſires de Thoire juſqu'à Humbert VII, cette ville eut divers ſeigneurs, parce qu'elle fut donnée aux cadets de cette Maiſon; mais l'an 1402 ce même Humbert VII la vendit à Louis, duc de Bourbon, avec ſa châtellenie & pluſieurs autres terres que ce duc joignit à celles qu'il avoit eues d'Edouard II, dernier ſeigneur de Beaujeu, dont il forma la ſouveraineté de Dombes, telle qu'elle eſt aujourd'hui. Cette vente donna de la jalouſie à Amédée, duc de Savoie, & à ſes ſucceſſeurs; ce qui fut cauſe que l'an 1431 Trévoux fut pris par François de la Palu, comte de Varambon, général de l'armée du duc de Savoie, qui emmena pluſieurs priſonniers, & leur fit payer de groſſes rançons qu'il fallut reſtituer dans la ſuite. Voici la ſucceſſion des Princes qui ont poſſédé cette principauté.

SUCCESSION chronologique des Princes ſouverains de Dombes, depuis la décadence du royaume de Bourgogne.

Sires de Baugé, dans la partie ſeptentrionale de Dombes.

Renaud I, l'an 1047.
Gaulſeran, 1072.
Ulric I, 1110.
Renaud II, 1125.
Renaud III, 1153.
Guy de Mirebel, dont la fille Marguerite épouſa Humbert V, ſeigneur de Beaujeu, l'an 1218.

Première race des ſouverains de Dombes, ſeigneurs de Beaujeu.

Humbert IV, l'an 1176.
Guichard III, 1202.

Humbert V, 1216.
Guichard IV, 1251.

Seconde race.

Isabelle, fille d'Humbert V, épousa Renaud, comte de Forez; elle fut dame de Dombes, l'an 1265.
Louis de Forez, 1270.
Guichard V, 1295.
Edouard I, 1331.
Antoine, 1358.
Edouard II, 1375.
Ce dernier fit donation à Louis, duc de Bourbon.

Sires de Villars, souverains de Dombes, dans la partie méridionale.

Adélard I, l'an 1047.
Adélard II, 1100.
Ulric, 1130.
Etienne II, 1145.
Agnès, qui épousa Etienne I, sire de Thoire, l'an 1216.

Seconde race, sires de Thoire & de Villars.

Etienne I, 1216.
Etienne II, 1238.
Humbert III, 1248.
Humbert IV, 1279.
Humbert V, 1301.
Humbert VI, 1331.
Humbert VII, 1400.
Ce dernier vendit Trévoux au duc de Bourbon.

Première branche des Bourbons, souverains de Dombes.

Louis II, 1400.
Jean I, 1410.
Charles I, 1434.
Philippe, du vivant de son père Charles.
Jean II, frère de Philippe, 1459.
Pierre, 1474.
Susanne, 1503.
Cette dernière épousa Charles, connétable de France.
Interrègne par les rois de France.
Louise de Savoie, 1524.
François I, 1531.
Henri II, 1547.
François II, 1559.

Seconde branche.

Louis, duc de Montpensier, 1560.
François, 1582.
Henri, 1592.
Marie, épouse de Gaston de France, duc d'Orléans, 1608.

Troisième branche.

Gaston, duc d'Orléans.
Anne-Marie Louise, 1627.

Quatrième branche.

Louis-Auguste, premier de ce nom, 1693.
Louis-Auguste II, 1736.
Louis-Charles, 1755.

On voit par cette table chronologique, que les seigneurs de Baugé ont été souverains de Dombes. Cette souveraineté passa depuis dans la Maison de Beaujeu. Il y a diversité d'opinions sur l'origine de cette ancienne Maison Quelques historiens font les seigneurs de Beaujeu originaires des comtes de Forez. D'autres croient qu'ils sont issus des anciens comtes de Flandre, parce que leurs armes sont *d'or au lion de sable, armé & lampassé de gueules, brisé d'un lambel de même, à cinq pièces avec le cri de Flandre;* ce qui donne lieu de croire que le premier seigneur de Beaujeu étoit un cadet de la Maison de Flandre, qui, du tems des révolutions de France sous Charles-le-Simple, s'empara du château de Beaujeu, & s'étendit peu à peu en se faisant reconnoître par les gentilshommes sous ombre de les protéger. Le premier, dont on trouve le nom, fut Omphroide, qui vivoit sous Hugues Capet, vers l'an 989. Il eut deux fils, Berald qui suit, & Josnard mort sans enfans. Berald, qui succéda à son père, épousa Vandelmode, que quelques-uns croient être de la Maison de Savoie, & dont il eut plusieurs enfans, entr'autres Humbert I, son successeur dans la seigneurie de Beaujeu. Humbert I épousa Helmeest, & non pas Auxilie de Savoie, comme l'ont écrit quelques historiens.

Et de ces premiers Beaujeu descendoit Humbert V de Beaujeu, qui, par son mariage avec Marguerite, fille de Guy de Mirebel, sire de Baugé, devint souverain de la partie septentrionale de la principauté de Dombes.

Saint-Esprit, Ordre de chevalerie.

Nous trouvons deux Ordres de ce nom: le premier, nommé *du Saint-Esprit* ou *Droit-Desir*, fut institué par Louis d'Anjou, dit *de Tarente*, Prince du sang de France, roi de Jérusalem & de Sicile, époux de Jeanne Ire., reine de Naples, & comtesse de Provence; il mit cet Ordre sous la protection de saint Nicolas de Bari, dont l'image pendoit au bas du collier de l'Ordre. L'institution s'en fit dans le château de l'Œuf, à Naples, le jour de la Pentecôte 1352, par une constitution contenant vingt-cinq chapitres, & qui commence ainsi dans le style de ce tems-là.

Nous Loys, par la grace de Dieu, roi de Jérusalem & de Sicile, allonneur du Saint-Esprit, lequel jour par la grace que nous fûmes couronnez

de nos royaumes, en essaucement de chevalérie, & accroissement d'honneur, avons ordonné de faire une compagnie de chevaliers, qui seront appelés les chevaliers du Saint-Esprit du Droit-Desir, & lesdits chevaliers seront au nombre de trois cents, desquels nous, comme trouveur & fondeur de cette compagnie, seront princeps; & aussi doivent être tous nos successeurs, rois de Jérusalem & de Sicile, &c.

Comme ce Prince mourut sans enfans de la reine Jeanne Ire. sa femme, & qu'il y eut après sa mort d'étranges révolutions dans ce royaume-là, cet Ordre périt tellement, qu'il n'en seroit pas même resté la mémoire si l'original de la constitution du roi Louis ne fût tombé par hasard au pouvoir de la république de Venise, qui en fit présent à Henri III lorsqu'il revenoit de Pologne. Henri III prit ce qu'il voulut des statuts de cet Ordre, & commanda au sieur de Chiverni de brûler l'original de la constitution, pour ne pas donner à connoître qu'un Ordre semblable à celui qu'il établissoit, eût été institué auparavant. Mais ce ministre d'Etat, quoique très-fidèle à son maître, ne crut pas être obligé d'exécuter ce commandement, & cette pièce échut à l'évêque de Chartres son fils, d'où, par succession de tems, elle tomba entre les mains de M. le président de Maisons, à ce que nous apprenons de M. le Laboureur, qui en a donné la copie dans le second tome de ses Additions aux Mémoires du sieur Castelnau. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on comparera les statuts de l'Ordre de Louis, roi de Naples, avec ceux de l'Ordre de Henri III, on y trouvera une différence très-sensible, & nulle apparence que ceux-ci soient une imitation de ceux-là.

Le second Ordre du Saint-Esprit est celui qu'institua en France le roi Henri III. Comme l'Ordre de chevalerie de Saint-Michel, fondé par Louis XI, après avoir été en grand honneur sous les quatre règnes suivans, étoit beaucoup déchu sous la régence de Catherine de Médicis, & durant les guerres civiles. Henri III, sans anéantir cet Ordre de Saint-Michel, que l'on nommoit communément l'Ordre du Roi, voulut instituer celui du Saint-Esprit. Il s'en déclara chef & souverain, & en unit pour jamais la grande maîtrise à la couronne de France, voulant que ceux que l'on honore du collier de l'Ordre du Saint-Esprit, reçussent la veille celui de Saint-Michel. C'est la raison pour laquelle on les nomme chevaliers des Ordres du Roi. La première cérémonie en fut faite par Henri III le 31 décembre 1578, & le 1 & le 2 janvier 1579.

Les statuts de cet Ordre furent d'abord composés de soixante-quinze articles, qui ont été depuis augmentés jusqu'à quatre-vingt-dix-sept, & qui sont à présent à quatre-vingt-quinze. Le nombre des chevaliers a été différent; mais il est à présent limité à cent, sans compter le souverain. Parmi ces cent sont compris neuf prélats, qui sont cardinaux, archevêques, évêques ou abbés: le grand-aumônier est toujours du nombre de ces neuf, & ils sont nommés commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit. Les grands-officiers; savoir: le chancelier, le prévôt, le maître des cérémonies, le grand-trésorier & le greffier sont aussi du nombre des cent, & portent le titre de commandeurs. Outre ces officiers, il y a encore un intendant, un généalogiste, un héraut roi d'armes & un huissier. Ces quatre derniers portoient autrefois la croix de l'Ordre pendue au cou, avec un ruban bleu comme les chevaliers; mais à présent elle est attachée par un ruban bleu plus étroit à la boutonnière de leur juste-au-corps. Tous les prélats, à l'exception du grand-aumônier, les chevaliers, le chancelier & le prévôt doivent faire preuve de noblesse paternelle, y compris le bisaïeul pour le moins. La croix de l'Ordre est d'or, à huit rais, émaillée, chaque rayon pommeté d'or, une fleur de lis d'or dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu une colombe d'argent. Les chevaliers & officiers ont de l'autre côté de cette colombe un saint Michel, au lieu que les prélats portent la colombe des deux côtés de la croix, n'étant associés qu'à l'Ordre du Saint-Esprit, & non à celui de Saint-Michel. Le collier de l'Ordre est à présent composé de fleurs de lis, d'où naissent des flammes & bouillons de feu; d'H couronnées, avec des festons & des trophées d'armes. C'est ainsi que le roi Henri IV le régla avec le chapitre l'an 1597, en changeant quelques petites choses de celui qu'Henri III avoit fait dessein d'attribuer à chacun des prélats, chevaliers & officiers des commanderies; mais son dessein n'ayant pas eu d'exécution, il assigna à chacun d'eux une pension de mille écus d'or, réduite depuis à trois mille livres, qui sont payées sur le provenu du droit du marc d'or affecté à l'Ordre, & qui se lève sur tous les officiers pécuniaires du royaume, avant leur réception dans leurs charges.

Le 28 mai 1730, il fut tenu à Fontainebleau un chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, dans lequel il fut fait un nouveau réglement, suivant lequel il fut arrêté qu'aucun officier de l'Ordre, en vendant sa charge, ne pourroit en conserver les honneurs qu'après l'avoir exercée pendant vingt années; que le cordon bleu ne se transféreroit plus à un autre, comme il s'étoit ci-devant pratiqué. Les quatre principales charges de l'Ordre furent fixées à deux cent mille livres; & pour dédommager ceux qui étoient titulaires, il fut ordonné qu'on paieroit à chacun d'eux une somme de cent mille livres.

On dit que Henri III institua cet ordre en l'honneur du Saint-Esprit, parce que, le jour de la Pentecôte, il avoit eu deux couronnes, celle de Pologne & celle de France. Quelques-uns donnent à cet Ordre pour devise, *duce & auspice*, pour exprimer la protection du Saint-Esprit.

Suite chronologique des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

Henri III, instituteur & premier chef souverain.

PRÉLATS.

En 1578. Charles de Bourbon, second du nom, Prince du sang, cardinal, légat d'Avignon, archevêque de Rouen, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.
Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Rheims.
René de Birague, cardinal & chancelier de France.
Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons, depuis archevêque de Rheims, & cardinal.
Pierre de Gondi, cardinal, évêque de Paris.
Charles d'Escars, évêque de Langres.
René de Daillon du Lude, abbé de Châtelliers, depuis évêque de Bayeux.
Jacques Amyot, évêque d'Auxerre & grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

Louis de Gonzagne, prince de Mantoue, duc de Nevers.
Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.
Jacques de Cruffol, duc d'Usez.
Charles de Lorraine, duc d'Aumale.
Honorat de Savoie, marquis de Villars, maréchal & amiral de France.
Artus de Cossé, maréchal & grand-panetier de France.
François Gouffier, seigneur de Crévecœur & de Bonnivet.
François d'Escars.
Charles d'Halluyn, seigneur de Piennes, marquis de Maignelai.
Charles de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux.
Jean d'Escars, prince de Carenci.
Christophe Juvénal des Ursins, marquis de Trainel, gouverneur de Paris.
François Leroi, comte de Clinchamp, lieutenant des pays d'Anjou, de Touraine & du Maine.
Scipion de Fiesque, comte de Lavagne, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.
Antoine, sire de Pons, comte de Maruines, capitaine des cent gentilshommes de la Maison du Roi.
Jacques, sire d'Humiers & de Mouchi, marquis d'Ancre, gouverneur de Péronne.
Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France.
Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, gouverneur de Poitou.
Albert de Gondi, comte, puis duc de Retz, maréchal de France & général des galères.
René de Villequier, dit *le Jeune & le Gros*, gouverneur de Paris & de l'Isle-de-France.
Jean Bloffet, baron de Torci, gouverneur de Paris & de l'Isle-de-France.
Claude de Villequier, dit *l'Aîné*, vicomte de la Guerche, capitaine de cinquante hommes d'armes.
Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie de France.
Charles-Robert de la Marck, comte de Braine & de Maulevrier, capitaine des cent-suisses de la garde du corps du Roi.
François de Balzac, seigneur d'Entragues, gouverneur d'Orléans.
Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, maître de l'artillerie du Roi.
Philippe Strozzi, colonel-général de l'infanterie française.

CHEVALIERS.

En 1579. François de Bourbon, prince de Conti, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.
François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne, duc de Saint-Fargeau, puis de Montpensier.
Henri de Lorraine, premier du nom, duc de Guise, grand-maître de France.
Louis de Saint-Gelais, dit *de Lusignan*, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.
Jean Ebrad, baron de Saint-Sulpice.
Jacques de Matignon, comte de Thorigni, maréchal de France.
Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénélon.

CHEVALIERS.

En 1580. François de Luxembourg, duc de Pinei, prince de Tingri, ambassadeur à Rome, le 31 décembre, en l'église de Saint-Sauveur de Blois.
Charles de Birague, conseiller d'Etat.
Jean de Laumont, seigneur de Pingaillard, maréchal-de-camp.
René de Rochechouart, seigneur de Mortemart & de Vivonne.
Henri de Lenoncourt, maréchal-de-camp.
Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, vicomte du Mans, capitaine des gardes-du-corps du roi Charles IX, ambassadeur en Allemagne & à Rome.

CHEVALIERS.

En 1581. Charles de Lorraine, premier du nom, duc d'Elbœuf, grand-écuyer & grand-veneur de France, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.
Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France.
Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur du Poitou & sénéchal d'Anjou.

François de la Baume, comte de Suze, lieutenant-général pour le Roi en Provence.
Antoine de Levi, comte de Quélus, gouverneur & sénéchal de Rouergue.
Jean de Thevolle, seigneur d'Aviré, gouverneur de Metz.
Louis d'Angennes, baron de Meslé, seigneur de Maintenon, grand-maréchal-des-logis de la Maison du Roi, & ambassadeur en Espagne.

CHEVALIERS.

En 1582. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, amiral & grand-chambellan de France, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.
Anne, duc de Joyeuse, amiral de France.
Jean-Louis de la Valette, dit *de Nogaret*, duc d'Espernon, amiral & colonel-général de l'infanterie française.
Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, lieutenant-général en Normandie.
Jean de Moui, seigneur de la Meilleraye, vice-amiral de France, lieutenant-général en Normandie.
Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, gouverneur d'Angoumois.
François de Mandelot, vicomte de Châlons, gouverneur du Lyonnois.
Tristan de Rostaing, baron de la Guerche, grand-maître des eaux & forêts de France.
Jean-Jacques de Suzanne, comte de Cerni.

PRÉLAT.

En 1583. Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, évêque & comte de Toul, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.

CHEVALIERS.

Honorat de Beuil, seigneur de Fontaines, vice-amiral de France, lieutenant-général en Bretagne.
René de Rochefort, baron de Frollois, gouverneur du Blaisois.
Jean de Vivonne, marquis de Pisani, sénéchal de Saintonge.
Louis Chasteigner, seigneur de la Rochepofai, gouverneur de la Marche.
Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette, qui fut depuis amiral de France.
Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, depuis maréchal de France & capucin.
Nicolas de Grimonville, seigneur de l'Archant, capitaine de cent archers de la garde du Roi.
Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux.
François de la Vallette, seigneur de Comusson, gouverneur & sénéchal de Toulouse.
François de Cazillac, seigneur de Cessac.
Joachim, seigneur de Dinteville, lieutenant-général en Champagne.
Joachim de Châteauvieux, comte de Confolens, chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis.
Charles de Balzac, seigneur de Clermont.
Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, depuis marquis de Guercheville, & comte de Beaumont-sur-Oise.
François de Chabanes, marquis de Curton, lieutenant-général en Auvergne.
Robert de Combault, premier maître-d'hôtel du Roi.
François, seigneur de Saint-Nectaire & de la Ferté-Hubert.

CHEVALIERS.

En 1584. Jean de Saint-Lari, baron de Termes, maréchal-de-camp & gouverneur de Metz, le 31 décembre, en l'église des Augustins à Paris.
Jean de Vienne, seigneur de Ruffé, gouverneur de Bourbonnois.
Louis Adhemard de Monteil, comte de Grignan, & lieutenant-général en Provence.

CHEVALIERS.

En 1585. Charles de Bourbon, comte de Soissons, depuis grand-maître de France, le 31 décembre, en l'église des Augustins à Paris.
Jean, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mobile.
Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse & de Sarcus, depuis lieutenant-général en Champagne.
François Chabot, marquis de Mirabeau, comte de Charni.
Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France.
François d'O, seigneur de Fresnes, depuis premier gentilhomme de la chambre du Roi, surintendant des finances & gouverneur de Paris.
Claude de la Chastre, baron de la Maisonfort, depuis maréchal de France.
Giraud de Mauléon, seigneur de Gourdon, gouverneur de Calais.
Jacques de Loubens, seigneur de Verdale.
Louis de Berton, seigneur de Crillon, mestre-de-camp du régiment des gardes.
Jean d'Angennet, seigneur de Poigni, qui fut ambassadeur en Savoie & à Vienne.
François de la Jugie Dupui, baron de Rieux, gouverneur de Narbonne.
François-Louis d'Agoût & de Montauban, comte de Sault.
Guillaume de Saulx, vicomte de Tavannes, lieutenant-général en Bourgogne.
Meri de Barbezières, seigneur de Chemerant, grand-maréchal-de-logis de la Maison du Roi.
François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand-prévôt de France.
Gabriel de Chaumont, comte de Lauzun.
Hector de Gondrin & de Pardaillan, seigneur de Montespan.
Louis de Champagne, comte de la Suze, au Maine.

René de Bouillé, comte de Créancé, gouverneur de Périgueux.

Louis du Bois, ſeigneur des Arpentis, gouverneur de Romaine.

Jean d'O, ſeigneur de Manon, capitaine de cent archers du corps du Roi.

Henri de Silli, comte de la Rocheguyon, damoiſeau de Commerci.

Antoine de Beaufremont, dit *de Vienne*, marquis d'Arc en Barrois.

Jean du Châtelet, baron de Thons & de Champignelles, gouverneur de Langres.

François d'Eſcoubleau, ſeigneur de Jouy, depuis marquis d'Alluye, premier écuyer de la grande écurie.

Charles d'Ougnies, comte de Chaulnes.

David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Périgord.

CHEVALIERS.

En 1586. Georges, baron de Villequier, vicomte de la Guierche, le 31 décembre, en l'égliſe des Auguſtins à Paris.

Jacques de Moni, fils de Charles de Moni, vice-amiral de France.

Charles de Vivonne, ſeigneur de la Chaſteigneraye, ſénéchal de Saintonge.

Jacques le Veneur, comte de Tillières, lieutenant-général de la Haute-Normandie.

PRÉLAT.

En 1587. François de Foix Candale, évêque d'Aire.

Henri IV, deuxième chef ſouverain de l'Ordre, ne reçut le collier qu'à ſon ſacre, le 28 février 1594, & commit, pendant cet intervalle, le plus ancien chevalier pour préſider en ſa place.

PRÉLAT.

En 1592. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, grand-aumônier de France, le 31 décembre, en l'égliſe de Mantes.

CHEVALIER.

Charles de Gontaut, baron de Biron & maréchal-de-camp, depuis duc de Biron, pair & maréchal de France.

PRÉLATS.

En 1595. Philippe du Bec, archevêque & duc de Rheims, le 7 janvier, en l'égliſe des Auguſtins de Paris.

Henri d'Eſcoubleau, évêque de Maillezais.

CHEVALIERS.

Henri de Bourbon, duc de Montpenſier, gouverneur de Normandie.

Henri d'Orléans, duc de Longueville.

François d'Orléans, comte de Saint-Paul, depuis duc de Fronſac.

Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment des gardes.

Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, depuis maréchal de France.

François d'Eſpinay, ſeigneur de Saint-Luc, depuis grand-maître de l'artillerie de France & gouverneur de Brouage.

Roger de Saint-Lari & de Bellegarde, baron de Termes, grand-écuyer de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, & depuis duc de Bellegarde.

Henri d'Albret, comte de Marennes, baron de Mioſſens.

Antoine, ſeigneur de Roquelaure, depuis maréchal de France & lieutenant-général en Guienne.

Guillaume de Hautemer, ſeigneur de Fervaques, comte de Grancei, depuis maréchal de France.

François de Cugnac, ſeigneur de Dampierre, maréchal-de-camp.

Antoine de Silli, comte de la Rochepot, depuis gouverneur d'Anjou.

Odet de Matignon, comte de Thorigni, lieutenant-général en Normandie.

François de la Grange, ſeigneur de Montigni, depuis maréchal de France.

Charles de Balzac, baron de Dunes.

Charles de Coſſé, comte, puis duc de Briſſac, maréchal de France.

Pierre de Mornai, ſeigneur de Buhi, maréchal-de-camp & lieutenant-général en l'Iſle-de-France.

François de la Magdelaine, marquis de Ragni, gouverneur du Nivernois.

Claude de l'Iſle, ſeigneur de Marivaut, gouverneur de Laon.

Charles de Choiſeul, marquis de Praſlin, maréchal de France.

Humbert de Marcilli, ſeigneur de Cipierre, maréchal-de-camp.

Gilbert de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

René Viau, ſeigneur de Chanlivaut, gouverneur de l'Auxerrois.

Claude Gruel, ſeigneur de la Frête.

Georges Babou, ſeigneur de la Bourdaiſière, capitaine de cent gentilshommes de la maiſon du Roi.

CHEVALIERS.

En 1597. Henri, duc de Montmorenci, connétable de France, le 5 janvier, en l'égliſe de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Hercule de Rohan, duc de Montbazon, depuis grand-veneur de France.

Charles de Montmorenci, baron, depuis duc de Damville, amiral de France.

Alphonſe Dornano, depuis maréchal de France.

Urbain de Laval, ſeigneur de Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France.

Charles de Luxembourg, comte de Brienne & de Roussi, gouverneur de Metz.

Gilbert de la Trémouille, marquis de Royan, comte d'Olonne, capitaine de cent gentilshommes de la Maison du Roi, & sénéchal de Poitou.

Jacques Chabot, marquis de Mirabeau, comte de Charni, mestre-de-camp du régiment de Champagne, & lieutenant de Roi en Bourgogne.

Jean, sire de Bueil, comte de Sancerre & de Marans, grand-échanson de France.

Guillaume de Gadagne, baron de Verdun & gouverneur du Lyonnois.

Louis de l'Hospital, marquis de Vitri, capitaine des gardes-du-corps & gouverneur de Meaux.

Pons de Lauzières-Themines-Cardaillac, marquis de Themines, depuis maréchal de France.

Louis d'Ognies, comte de Chaunes, gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye.

Edme de Malain, baron de Luz, lieutenant de Roi en Bourgogne.

Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux, marquis de Nolai, gouverneur de Boulogne.

Louis de la Chastre, baron de la Maisonfort, depuis maréchal de France.

Jean de Durfort, seigneur de Boru, lieutenant-général de l'artillerie de France.

Louis de Bueil, seigneur de Racan.

Claude de Harville, seigneur de Paloiseau, baron de Nainville, gouverneur de Compiegne & de Calais.

Eustache de Conflans, vicomte d'Auchi, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis de Grimouville, seigneur de Larchant, gouverneur d'Evreux.

Charles de Neufville, baron, puis marquis d'Alincourt, grand-maréchal-des-logis de la Maison du Roi, & gouverneur du Lyonnois.

CHEVALIERS.

En 1599. Anne de Levis, duc de Ventadour, gouverneur du Limosin, le 3 janvier, en l'église des Augustins de Paris.

Jacques Mitte, seigneur de Chevrières de Saint-Chaumont, lieutenant-général au gouvernement du Lyonnois.

Jean-François d'Averton, seigneur de Belin, baron de Milli, gouverneur de Ham.

Bertrand de Baylens, baron de Poyane, gouverneur d'Acqs & sénéchal des Landes de Bordeaux.

René de Rieux, seigneur de Sourdeac, marquis d'Oixan, gouverneur de Brest.

Brandelis de Champagne, marquis de Villaines.

Jacques de l'Hospital, marquis de Choisi, gouverneur & sénéchal d'Auvergne.

Robert de la Vieuville, baron de Rugles, grand-fauconnier de France & gouverneur de Rheims.

Charles de Matignon, comte de Thorigni, lieutenant-général en la Basse-Normandie.

François Juvénal des Ursins, marquis de Trainel.

PRÉLATS.

En 1606. Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, frère naturel du roi Henri IV, fut associé à l'Ordre après avoir donné la démission de sa charge de chancelier des Ordres.

Jacques Davi du Perron, cardinal, archevêque de Sens, grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

En 1608. Jean-Antoine Ursin, duc de Santo-Gemini, prince de Scandriglia & comte d'Ercole.

Alexandre Sforza-Comti, duc de Segui, prince de Valmontane, comte de Santa-Fior.

Louis XIII, troisième chef souverain de l'Ordre, reçut le collier le 18 octobre 1610, le lendemain de son sacre.

Le même jour, Henri de Bourbon, second du nom, prince de Condé, premier pair de France.

PRÉLAT.

En 1618. François de la Rochefoucauld, cardinal, évêque de Senlis, grand-aumônier de France.

PRÉLATS.

En 1619. Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, maître de l'oratoire du Roi, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.

Bertrand d'Echau, archevêque de Tours & premier aumônier du Roi.

Christophe de l'Estang, évêque de Carcassone & maître de la chapelle du Roi.

Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans.

Artus d'Espinay de Saint-Luc, nommé évêque de Marseille.

CHEVALIERS.

Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII.

Louis de Bourbon, comte de Soissons, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné.

Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence.

Henri de Lorraine, duc de Mayenne & d'Aiguillon, grand-chambellan de France.

César, duc de Vendôme, depuis grand-maître & surintendant-général de la navigation & du commerce de France.

Charles de Valois, duc d'Angoulême, colonel-général de la cavalerie légère de France.

Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Henri, duc de Montmorenci, amiral de France, gouverneur de Languedoc, depuis maréchal de France.

Emmanuel de Crussol, duc d'Usez, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

Henri

Henri de Gondi, duc de Retz & de Beaupreau.
Charles d'Albert, duc de Luines, grand-fauconnier de France, gouverneur de Picardie, depuis connétable de France.
Louis de Rohan, comte de Rochefort, depuis prince de Guémené, duc de Montbazon, grand-veneur de France.
Joachim de Bellengreville, seigneur de Neuville, grand-prévôt de l'hôtel du Roi.
Martin de Bellai, prince d'Ivetot, maréchal-de-camp.
Charles, sire de Créqui, prince de Poix, comte de Sault, depuis duc de Lesdiguières, pair & maréchal de France.
Gilbert Filhet, seigneur de la Curée, maréchal-de-camp.
Philippe de Béthune, comte de Charost, employé en plusieurs ambassades.
Charles de Coligni, marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne.
Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnois, puis maréchal de France.
René du Bec, marquis de Vaidel.
Antoine-Arnaud de Gondrin & de Pardaillan, seigneur de Montespan, capitaine des gardes-du-corps du Roi, maréchal-de-camp & lieutenant-général de Guienne.
Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, surintendant des finances, depuis maréchal de France.
François de Bassompierre, colonel-général des Suisses, puis maréchal de France.
Henri, vicomte de Bourdeille, marquis d'Archiac, sénéchal & gouverneur de Périgord.
Jean-Baptiste d'Ornano, marquis de Montlor, colonel-général des Corses, lieutenant-général en Normandie, gouverneur de la personne de Monsieur, frère unique du Roi, puis maréchal de France.
Timoléon d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, comte d'Estelan, gouverneur de Brouage, puis maréchal de France.
René Potier, comte, puis duc de Tresmes, capitaine des gardes-du-corps du Roi.
Henri de Beaufremont, marquis de Senecey, gouverneur d'Auxone.
Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, général des galères de France, puis Père de l'Oratoire.
Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, vidame du Mans, ci-devant capitaine des cent gentilshommes de la Maison du Roi, & maréchal-de-camp.
Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, marquis d'Humières, capitaine des cent gentilshommes de la Maison du Roi, & gouverneur de Compiegne.
Bertrand de Vignoles, dit la Hire, baron de Vignoles, maréchal-de-camp.
Antoine de Gramont-Toulongeon, souverain de Bidache, comte de Guiche, puis duc de Gramont.
François de Caumont, comte de Lauzun.
Léonor de la Magdelaine, marquis de Ragni, lieutenant pour le Roi au comté de Charolois.
Melchior Mitte de Miolans, marquis de Saint-Chaumont, ci-devant ambassadeur à Rome.
Honoré d'Albert, maréchal de France, depuis duc de Chaulnes.
Jean de Warignies, seigneur de Blainville, maître de la garde-robe du Roi.
Léon d'Albert, seigneur de Brantes, depuis duc de Luxembourg.
Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis.
Charles de Vivonne, seigneur de la Chasteigneraye, gouverneur de Partenay.
André de Cochefilet, comte de Vauvineux, dit le comte de Vaucelas, ambassadeur en Espagne.
Gaspard Dauvet, seigneur de Marests, gouverneur de Beauvais & pays de Beauvoisis.
Lancelot, seigneur de Vassé, baron de la Roche Mabile.
Charles, sire de Rambures, maréchal-de-camp, gouverneur de Dourlens.
Antoine de Buade, seigneur de Frontemet, baron de Palluau, capitaine des châteaux de Saint-Germain-en-Laie, & premier maître-d'hôtel du Roi.
Nicolas de l'Hospital, marquis, puis duc de Vitri, maréchal de France.
Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre du Roi, & gouverneur de Touraine.
François de l'Hospital, seigneur du Halier, capitaine des gardes-du-corps du Roi, depuis maréchal de France.
Louis de la Marck, marquis de Manni, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche.
Charles, marquis, puis duc de la Vieuville, capitaine des gardes-du-corps du Roi, surintendant des finances & grand-fauconnier de France.
Louis d'Aloigni, marquis de Rochefort, baron de Craon & bailli de Berry.
César-Auguste de Saint-Lari, baron de Termes, grand-écuyer de France.
Alexandre de Rohan, marquis de Marigni, frère d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon.
François de Silli, comte, puis duc de la Rocheguyon, grand louvetier de France.
Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes & vice-amiral de France.
François, comte de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou.
Jacques d'Estampes, seigneur de Valençai, grand-maréchal-des-logis de la Maison du Roi, puis gouverneur de Calais.
En 1622. François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair & connétable de France, gouverneur

& lieutenant-général du Dauphiné, le 25 juillet, à Grenoble.

CHEVALIER.

En 1625. Antoine Coiffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, depuis maréchal de France, reçut le collier à Londres.

PRÉLAT.

En 1632. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal & archevêque de Lyon, grand-aumônier de France le 24 mars.

PRÉLATS.

En 1633. Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, pair de France, &c. le 14 mai, à Fontainebleau.

Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse.

Claude de Rebé, archevêque de Narbonne.

Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris.

Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux.

CHEVALIERS.

Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie.

Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, depuis grand-écuyer de France.

Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alets, depuis duc d'Angoulême & gouverneur de Provence.

Henri de la Trémouille, duc de Thouars.

Charles de Levis, duc de Ventadour.

Henri de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de Candale.

Charles de Schomberg, duc d'Alluin, gouverneur du Languedoc, puis maréchal de France.

François de Cossé, duc de Brissac, grand-panetier de France.

Bernard de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de la Valette & d'Espernon, colonel-général de l'infanterie française.

Charles-Henri, comte de Clermont & de Tonnerre, premier baron & connétable héréditaire du Dauphiné.

François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, puis duc & pair de France.

Jean de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, maréchal-de-camp & gouverneur de Châlons.

Henri de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabat.

Philibert, vicomte de Pompadour, lieutenant-général en Limosin.

René aux Epaules, dit de Laval, marquis de Néelle, maréchal-de-camp.

Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des gardes-du-corps du Roi.

Charles, comte de Lannoi, premier maître-d'hôtel du Roi, gouverneur de Montreuil.

François de Nagu, marquis de Varennes, gouverneur d'Aigues-Mortes.

Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, depuis gouverneur d'Anjou.

Jean de Gallard, comte de Brassac, gouverneur de Saintonge.

François de Noailles, comte d'Agen, maréchal-de-camp, lieutenant-général en Auvergne.

Bernard de Baylens, baron de Poyane, lieutenant-général au pays de Béarn.

Gabriel de la Vallée-Fossés, marquis d'Everli, maréchal-de-camp, gouverneur de Verdun.

Charles de Livron, marquis de Bourbonne, lieutenant-général en Champagne, maréchal-de-camp.

Gaspard-Armand, vicomte de Polignac.

Louis, vicomte, puis duc d'Arpajon, marquis de Severac, maréchal-de-camp.

Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis & d'Alluye, maréchal-de-camp, gouverneur du pays orléanois.

François de Bonne, de Créqui, comte de Sault, depuis duc de Lesdiguières & gouverneur du Dauphiné.

François de Béthune, comte d'Orval, puis duc de Béthune.

Claude de Saint-Simon, grand-louvetier de France, depuis duc de Saint-Simon.

Charles de Cambout, baron du Pont-Château, marquis de Coislin, lieutenant-général en Basse-Bretagne.

François de Wignerot, marquis du Pont-de-Courlai, depuis général des galères de France.

Charles de la Porte, marquis, puis duc de la Meilleraye, depuis grand-maître de l'artillerie & maréchal de France.

Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemar, depuis duc & gouverneur de Paris.

Antoine d'Aumont, seigneur de Villequier, depuis duc & maréchal de France.

Juste-Henri, comte de Tournon & de Roussillon, sénéchal d'Auvergne, maréchal-de-camp.

Louis de Moni, seigneur de la Meilleraye, lieutenant-général en Normandie.

Charles de Damas, comte de Thianges, maréchal-de-camp, lieutenant-général des pays de Bresse & de Charolois.

Hector de Gélas & de Voisins, marquis de l'Eberon & d'Ambres, vicomte de Lautrec, sénéchal & gouverneur de Lauraguais.

Henri de Beaudean, comte de Parabère, marquis de la Mothe-Sainte-Eraye, lieutenant de Roi du Bas-Poitou.

Jean de Mouchi, marquis de Montcarvel, gouverneur de la ville d'Ardres.

Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, marquis de Guercheville, comte de la Rocheguyon, depuis duc.

Charles de Saint-Simon, seigneur du Plessis, depuis marquis de Saint-Simon & gouverneur de Senlis.

CHEVALIER.

En 1642. Honoré Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

Louis XIV, surnommé *le Grand*, quatrième souverain de l'Ordre, ne reçut le collier de l'Ordre que le lendemain de son sacre, le 8 juin 1654.

PRÉLAT.

En 1653. Antoine Barberin, cardinal, évêque de Palestrine, grand-aumônier de France.

CHEVALIER.

En 1654. Philippe de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frère unique du Roi, le 8 juin.

PRÉLATS.

En 1661. Camille de Neufville-Villeroi, archevêque de Lyon, le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.

François Adhemar de Monteil, de Grignan, archevêque d'Arles.

Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, auparavant archevêque d'Embrun.

François de Harlai de Chanvallon, archevêque de Rouen, depuis archevêque de Paris.

Léonor de Matignon, évêque de Lisieux.

Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi.

Henri de la Motte Houdancourt, évêque de Rennes, puis archevêque d'Auch.

Philippe-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans.

CHEVALIERS.

Louis de Bourbon, second du nom, prince de Condé.

Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, grand-maître de France.

Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Languedoc.

Henri de Bourbon, duc de Verneuil.

Louis, duc de Vendôme & de Mercœur, gouverneur de Provence, depuis cardinal & légat du Pape en France.

François de Vendôme, duc de Beaufort, grand-maître & surintendant de la navigation de France.

François de Crussol, duc d'Usez.

Louis-Charles d'Albert, duc de Luines.

Charles d'Albert, dit d'Ailli, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne.

François, duc de la Rochefoucauld.

Pierre de Gondi, duc de Retz, auparavant général des galères.

Antoine, duc de Gramont, maréchal de France.

César, duc de Choiseul, maréchal de France, comte du Plessis-Praslin.

Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, maréchal de France.

Charles, duc de Créqui, depuis gouverneur de Paris.

Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbaud & de Manni, maréchal de France.

Henri, duc de Senneterre, maréchal de France, gouverneur de Metz.

Philippe de Montaut, duc de Navailles, depuis maréchal de France.

Jacques Rouxel, comte de Grancei & de Medavi, maréchal de France.

Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, gouverneur de Leictoure en Armagnac.

Philippe Mancini & Mazarini, duc de Nevers.

Jules Césarini, duc de Castelnove, baron romain.

François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du Roi.

Henri de Daillon, comte du Lude, depuis duc, grand-maître de l'artillerie de France.

Louis de Béthune, duc de Charost, dit de Béthune, lieutenant-général en Picardie.

Anne, duc de Noailles, comte d'Agen, gouverneur du comté de Roussillon.

François de Comminges, seigneur de Guitaut, gouverneur de Saumur.

François de Clermont, comte de Tonnerre.

Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Espinoi, connétable héréditaire de Flandre.

César-Phœbus d'Albert, maréchal de France, gouverneur de Guienne.

François-René du Bec, marquis de Vardes, capitaine des cent Suisses de la garde ordinaire du corps du Roi.

Charles-Maximilien de Belleforière, marquis de Soyecourt, grand-veneur de France.

François-Paul de Clermont, marquis de Montglas, comte de Chiverni, ci-devant grand-maître de la garde-robe du Roi.

Philippe de Clerembaud, comte de Palluau, maréchal de France.

Jean de Schulembourg, comte de Montdejeu, maréchal de France.

Gaston-Jean-Baptiste, comte de Comminges, gouverneur de Saumur.

François de Simiane, marquis de Gordes, grand-sénéchal de Provence.

Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi.

Jean de Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de France.

Charles, comte de Froulai, grand-maréchal-des-logis de la Maison du Roi.

Jacques-François, marquis de Hautefort, comte de Montignac, premier écuyer de la Reine.

François de Matignon, comte de Thorigni, lieutenant-général en Basse-Normandie.

Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

François d'Efpinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant-général en Guienne.

Hippolyte, comte de Béthune, chevalier d'honneur de la Reine.

Ferdinand de la Baume, comte de Mont-Revel, lieutenant-général au pays de Breffe, Bugei, &c.

Louis-Armand, vicomte de Polignac, gouverneur de la ville du Pin.

Antoine de Brouilli, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol.

Jean, marquis de Pompadour, lieutenant-général en Limofin.

Louis de Cardaillac & de Levis, comte du Bioule, lieutenant-général en Languedoc.

Scipion-Grimoald de Beauvoir, comte du Roure, lieutenant-général en Languedoc.

François de Mouftiers, comte de Merinville & de Rieux, ci-devant lieutenant-général en Provence.

Henri de Baylens, marquis de Poyane, lieutenant-général en Béarn.

Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant-général des pays de Saintonge & d'Angoumois.

Jacques Efthuer, comte de Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin, fénéchal de Guienne.

François de Joyeufe, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon & de Beaumont.

Timoléon, comte de Coffé, grand-panetier de France.

Charles-Martel, comte de Clère, capitaine des gardes-du-corps françaifes de Monfieur, frère unique du Roi.

Jean-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, capitaine des gardes de Monfieur, frère unique du Roi.

Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, gouverneur de Saint-Valeri & de Rue.

Godefroy, comte d'Eftrades, gouverneur de Dunkerque, depuis maréchal de France.

René-Gafpard de la Croix, marquis de Caftries, gouverneur de Montpellier.

Guillaume de Péchepeyrou & de Comminges, comte de Guitaut, ci-devant capitaine-lieutenant des chevau-légers.

En 1663. Chriftian-Louis, duc de Meckelbourg, le 4 novembre.

PRÉLAT.

En 1671. Emmanuel-Théodofe de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

En 1675. Flavio Urfin, duc de Bracciano, baron romain & prince du Soglio, le 29 feptembre, à Rome.

Louis Sforce, duc de Sforce, d'Ognano & de Segni.

Philippe Colonna, prince de Sonnino.

En 1675. François, marquis de Béthune, ambaffadeur extraordinaire en Pologne, le 22 décembre, à Saint-Germain-en-Laie.

En 1676. Jean Sobieski, roi de Pologne, le 30 novembre, à Zockiaw.

En 1682. Louis, dauphin de Viennois, fils unique de Louis XIV, le premier janvier, à Saint-Germain-en-Laie.

En 1686. Philippe d'Orléans, duc de Chartres, fils de Monfieur, frère unique de Sa Majefté, le 2 juin, à Verfailles, le jour de la Pentecôte.

Louis, duc de Bourbon, depuis duc d'Enghien.

François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

Louis-Augufte de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine.

PRÉLATS.

En 1688. Céfar, cardinal d'Eftrées, le 30 décembre & 1er. janvier, à Verfailles.

Pierre, cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne.

Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Rheims.

Pierre du Cambout du Coiflin, évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi, puis fait cardinal & grand-aumônier de France.

CHEVALIERS.

Louis-Jofeph, duc de Vendôme.

Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand-écuyer de France.

Henri de Lorraine, comte de Brionne, reçu en furvivance de la charge de grand-écuyer de France.

Philippe, prince de Lorraine.

Charles de Lorraine, comte de Marfan.

Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, duc de Thouars & premier gentilhomme de la chambre.

Emmanuel de Cruffol, duc d'Ufez.

Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sulli.

Charles-Honoré d'Albert, duc de Luines & de Chevreufe.

Armand-Jean de Vignerot-du-Pleffis-Richelieu, duc de Richelieu & de Fronfac.

François, duc de la Rochefoucauld.

Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

François-Annibal d'Eftrées de Lauzières, duc d'Eftrées.

Antoine-Charles, duc de Gramont.

Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne.

François de Neufville, duc de Villeroi, maréchal de France.

Paul de Beauvillier, duc de Saint-Agnan.

Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan.

Léon Potier, duc de Gefvres.

Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France.

Armand du Cambout, duc de Coiſlin.

Auguſte, duc de Choiſeul.

Louis-Marie, duc d'Aumont.

François-Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg & de Pinei, maréchal de France.

François d'Aubuſſon de la Feuillade, duc de Rouanez, maréchal de France.

Bernardin Gigaut, marquis de Bellefons, maréchal de France.

Louis de Crevant, marquis, depuis duc d'Humières, maréchal de France.

Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, maréchal de France.

Guy-Aldonce de Durfort, comte de Lorges, depuis duc de Quintin, maréchal de France.

Armand de Béthune, duc de Charoſt-Béthune.

Jean, comte d'Eſtrées, vice-amiral & maréchal de France.

Charles, duc de la Vieuville, gouverneur du Poitou, chevalier d'honneur de la feue reine, & gouverneur de Monſieur Philippe d'Orléans, duc de Chartres.

Jean-Baptiſte de Caſſagnet, marquis de Tilladet, capitaine des cent-ſuiſſes de la garde du Roi.

Louis de Caillebot, marquis de la Salle, maître de la garde-robe du Roi.

Jacques-Louis de Beringhen, premier écuyer du Roi.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, chevalier d'honneur de madame la Dauphine.

Philibert, comte de Gramont.

Louis-François, marquis, depuis duc de Boufflers, maréchal de France.

François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant-général au gouvernement de Normandie.

Henri de Mornai, marquis de Montchevreuil, capitaine & gouverneur de Saint-Germain-en-Laie

Edouard-François Colbert, comte de Maulevrier.

Joſeph de Pons de Guimera, baron de Montclar, lieutenant-général des armées du Roi.

Henri-Charles, ſire de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

Pierre, marquis de Villars, conſeiller d'Etat d'épée, ambaſſadeur en Savoie, en Danemarck & en Eſpagne.

François Adheimard de Monteil, comte de Grignan, lieutenant-général en Provence.

Claude, comte de Choiſeul de Francières, depuis maréchal de France.

Jacques, marquis de Montignon, lieutenant-général en Baſſe-Normandie.

Jean-Armand de Joyeuſe, maréchal de France.

François de Calvo, lieutenant-général des armées du Roi.

Charles, comte d'Aubigné, gouverneur du Berry.

Charles de Montſaulnin, comte de Montal, lieutenant-général des armées du Roi.

Claude de Thiard, comte de Biſſi, lieutenant-général des armées du Roi.

Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, premier écuyer & grand-veneur de Monſieur, frère unique du Roi.

François, comte de Montberon, lieutenant-général des armées du Roi.

Philippe Auguſte le Hardi, marquis de la Trouſſe, capitaine-lieutenant des gendarmes-dauphins, lieutenant-général des armées du Roi.

François de Moneſtai, marquis de Chaſeron, lieutenant-général des armées du Roi.

Bernard de la Guiche, comte de Saint-Geran, lieutenant-général des armées du Roi.

François d'Eſcoubleau, de Sourdis, lieutenant-général des armées du Roi.

Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croi, comte de Solre, depuis lieutenant-général des armées du Roi.

André de Béthoulat, comte de la Vauguyon, conſeiller d'Etat d'épée, ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne.

Georges de Mouchi, marquis d'Hoquincourt, lieutenant-général en Picardie, & lieutenant-général des armées du Roi.

Olivier de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant-général, & commandant pour le Roi en Poitou.

René Martel, marquis d'Arci, ambaſſadeur en Savoie, depuis gouverneur de M. le duc de Chartres, & conſeiller d'Etat d'épée.

Alexis-Henri Maximilien, marquis de Châtillon, premier gentilhomme de la chambre de Monſieur, frère unique du Roi.

Nicolas de Châlons-du-Blé, marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France.

René de Froulai, comte de Teſſé, depuis maréchal de France, & premier écuyer de madame la Dauphine, & grand d'Eſpagne.

Charles de Mornai, marquis de Villarceaux, capitaine-lieutenant des chevau-légers de monſeigneur le Dauphin.

Charles d'Eſtampes, marquis de Marni, la Ferté-Imbaut, capitaine des gardes de Monſieur Philippe de France, duc d'Orléans.

Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rougères, chevalier d'honneur de Madame, ducheſſe d'Orléans.

Jean d'Audibert, comte de Luſſan, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé.

PRÉLATS.

En 1689. Touſſaint de Forbin de Janſon, évêque & comte de Beauvais, depuis cardinal & grand-aumônier de France.

En 1693. Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, le 2 février.

En 1694. Guillaume-Egon de Furstemberg, cardinal, évêque & Prince de Strasbourg.
Henri de la Grange d'Arquien, depuis cardinal.

CHEVALIERS.

En 1695. Louis de France, duc de Bourgogne, puis dauphin de Viennois, le 22 mai.
Philippe de France, duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne.

PRÉLAT.

En 1695. François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, pair de France, le premier janvier.

CHEVALIERS.

Louis de Guiscard, comte de Neufvi, lieutenant-général des armées du Roi.
Antonio, duc de Lanti, prince de Belmont, romain, admis & non reçu.

PRÉLAT.

En 1698. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, depuis cardinal.

CHEVALIERS.

En 1699. Charles de France, duc de Berry, le 2 février.
Guido Vaïni, prince de Cantaloupe, romain, le 2 juin.
En 1700. Alexandre Sobieski, prince de Pologne.
Constantin Sobieski son frère.

PRÉLATS.

En 1701. Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, le 15 mai.
Charles-Henri du Cambout de Coislin, évêque de Metz, premier aumônier du Roi, depuis duc de Coislin.

CHEVALIERS.

En 1702. Camille d'Hostun, de la Baume, comte de Tallard, depuis maréchal de France.
Rostaing Cantelini, duc de Popoli, napolitain, admis & reçu le 26 juillet 1717.
Charles de Broglio, comte de Revel, lieutenant-général des armées du Roi.
En 1702, le 4 juin, furent nommés don Juan-Claro-Alonso Perez de Guzman el Bueno, onzième duc de Medina Sidonia.
Don Francisco-Antonio-Casimiro-Alfonso Pimentel, comte de Benavente.
Don Fadrique de Toledo Osorio, marquis de Villafranca.
Don Juan-Francisco-Pacheco Tellez Giron, duc d'Ucede, comte de Montalval. Ils furent admis en 1703.

PRÉLAT.

En 1703. Don Louis-Manuel Portocarrero, cardinal, archevêque de Tolède, admis le 16 avril de la même année.

CHEVALIERS.

Ferdinand, comte de Marsin, depuis maréchal de France, reçut le collier le 2 février.
En 1704. Don Isidore de la Cueva & Benavides, marquis de Bedmar, nommé le 2 février, admis le 2 septembre suivant, & reçu le 8 mars 1705.

PRÉLAT.

En 1705. Jean d'Estrées, abbé d'Evron & de Preaux, ci-devant ambassadeur en Portugal, nommé à l'archevêché de Cambrai le 2 janvier.

CHEVALIERS.

Roger Brûlart, marquis de Silleri-Puisieux, lieutenant-général des armées du Roi, & ambassadeur en Suisse.
Le 2 février, Henri, duc d'Harcourt, maréchal de France; il ne fut reçu, à cause de sa maladie, que le 8 mars suivant.
Victor-Marie d'Estrées, vice-amiral & maréchal de France, dit *le maréchal de Cœuvres*, grand d'Espagne.
François Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, grand d'Espagne & gouverneur de Provence.
Noël Bouton, marquis de Chamilli, maréchal de France.
François-Louis de Rousselet, marquis de Château-Renaut, vice-amiral & maréchal de France.
Sébastien le Prêtre, seigneur de Vauban, maréchal de France.
Conrad de Rosen, comte de Bolwiler, maréchal de France.
Nicolas-Auguste de la Baume, marquis de Mont-Revel, maréchal de France.

PRÉLAT.

En 1708. Joseph, cardinal de la Trémouille, nommé le 27 mai.

CHEVALIERS.

En 1709. Louis-Henri, duc de Bourbon, pair & grand-maître de France.
En 1711. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, le 1er. janvier.
Jacques-Léonor Rouxel, comte de Medavi & de Grancei.
Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg.
François-Zenobe-Philippe Albergotti, lieutenant-général des armées du Roi.
Louis-François, marquis de Goësbriant.
En 1712. Louis, duc d'Aumont.

PRÉLAT.

En 1713. Armand Gaston de Rohan, cardinal, grand-aumônier de France, évêque & prince de Strasbourg.

CHEVALIERS.

En 1717. Louis, premier du nom, roi d'Espagne, alors prince des Asturies.

Louis XV, cinquième chef souverain de l'Ordre, ne reçut le collier de l'Ordre que le lendemain de son sacre, à Rheims, le 27 octobre 1722.

CHEVALIERS.

Don Joseph de Benavidès, Carillo-Giron, duc d'Offone, grand d'Espagne, &c. ambassadeur extraordinaire en France, fut proposé le 22 janvier 1722, pour être reçu chevalier dans la première promotion que Sa Majesté en feroit après son sacre, & en attendant le Roi lui accorda un brevet pour porter le cordon bleu.

Le 27 octobre 1722. Louis, duc d'Orléans, alors duc de Chartres.

Charles de Bourbon, comte de Charolois.

En 1724, le 2 février. Louis de Bourbon, comte de Clermont.

PRÉLATS.

Philippe-Antoine Gualterio, cardinal, abbé de Saint-Victor de Paris, de Saint-Remi de Rheims, &c. ci-devant nonce en France.

Henri-Ponce de Thyard de Bissi, cardinal, évêque de Meaux.

Léon Potier de Gesvres, cardinal, archevêque de Bourges.

François-Paul de Neufville de Villeroi, archevêque de Lyon, primat des Gaules.

Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille-du-Luc, archevêque d'Aix.

René-François de Beauvau du Rivau, archevêque de Narbonne.

CHEVALIERS.

Charles, prince de Lorraine, comte d'Armagnac, grand-écuyer de France.

Charles-Louis de Lorraine, comte de Marsan, prince de Pons.

Jean-Charles de Crussol, duc d'Usez, pair de France, gouverneur de Saintonge & d'Angoumois.

Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sulli, pair de France.

Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France.

François, duc de la Rochefoucauld, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roi.

Antoine de Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci, duc de Luxembourg, pair de France, gouverneur de Normandie.

Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair de France, capitaine des gardes-du-corps.

Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté.

Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Agnan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, & gouverneur du Havre-de-Grace.

François-Bernard-Potier, duc de Tresmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté.

Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne, capitaine de la première compagnie des gardes-du-corps, & gouverneur du Roussillon.

Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, capitaine des gardes-du-corps.

Henri Fitz-James, duc de Berwick, de Fitz-James, de Léria & de Xerica, pair de France & d'Angleterre, grand d'Espagne, chevalier des Ordres de la Jarretière & de la Toison-d'Or, maréchal de France, &c.

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, gouverneur de l'Orléanois, & surintendant des bâtimens.

Louis-Auguste d'Albert, d'Ailli, duc de Chaulnes, pair de France, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde de Sa Majesté.

Marie-Joseph, duc d'Hostun-Tallard, pair de France, gouverneur de Franche-Comté.

Jacques Bazin, seigneur de Bezons, maréchal de France, gouverneur de Cambrai.

Pierre de Montesquiou, maréchal de France, gouverneur de la ville & citadelle d'Arras.

Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvré, maître de la garde-robe du Roi.

Louis Sanguin, marquis de Livri, premier maître-d'hôtel du Roi.

Louis-Jean-Baptiste Goyon de Matignon, comte de Gacé, gouverneur du pays d'Aunis.

Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, &c. gouverneur du pays du Maine.

François-Charles, des comtes de Vintimille & de Marseille, comte du Luc, conseiller d'Etat d'épée, lieutenant de Roi en Provence, & ci-devant ambassadeur à Vienne.

Louis, marquis de Prie, ci-devant ambassadeur à Turin.

Louis de Mailli, marquis de Nesle, &c.

François-Marie, marquis d'Hautefort, lieutenant-général des armées du Roi.

Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, lieutenant-général des armées du Roi, & capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires.

François, comte d'Estaing, lieutenant-général des armées du Roi.

Armand de Madaillan, de l'Esparre, marquis de

Laſſai, lieutenant-général en la province de Bourgogne.

Pierre Bouchard d'Eſparbez de Luſſan, comte d'Aubeterre, lieutenant-général des armées du Roi.

Joachim de Montaigu, vicomte de Baune, marquis de Bouzoles, lieutenant-général des armées du Roi & de la province d'Auvergne.

François de Franquetot, marquis de Coigni, lieutenant-général des armées du Roi, & colonel-général des dragons.

Jean de Montboiſſier, comte de Canillac, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine-lieutenant de la ſeconde compagnie des mouſquetaires, & gouverneur de la citadelle d'Amiens & de Corbie.

Louis, marquis de Brancas, comte de Forcalquier, baron de Cereſte, chevalier de la Toiſon-d'Or, conſeiller d'Etat d'épée, lieutenant-général des armées du Roi, & lieutenant-général en Provence, & ci-devant ambaſſadeur en Eſpagne.

Jacques-Joſeph Vipart, marquis de Silli, conſeiller d'Etat d'épée, lieutenant-général des armées du Roi.

Jacques de Caſſagnet-Narbonne-Lomagne-Tilladet, marquis de Fimarcon, lieutenant-général des armées du Roi & de la province de Rouſſillon, gouverneur de Mont-Louis.

Henri, marquis de Senneterre, lieutenant-général des armées du Roi, & ambaſſadeur en Angleterre.

Pierre-Magdelaine de Beauvau, comte du Rivau, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis de Gand-de-Merode de Montmorenci, prince d'Iſenghien, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis-Pierre, comte de la Marck, lieutenant-général des armées du Roi.

Céſar de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant-général des armées du Roi & de la province de Poitou.

Jean-Emmanuel, marquis de Coëtlogon, vice-amiral de France, grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis.

Jean-Baptiſte-François Deſmarets, marquis de Maillebois, maître de la garde-robe du Roi, lieutenant-général du Languedoc, & gouverneur de Saint-Omer.

Charles-Henri-Gaſpard de Saulx, vicomte de Tavannes, lieutenant-général de la province de Bourgogne.

Gaſpard, marquis de Clermont-Tonnerre-Cruſi, commiſſaire-général de la cavalerie.

François-Antoine, marquis de Simiane, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, &c.

Joſeph-François de la Croix, marquis de Caſtries, chevalier d'honneur de la ducheſſe d'Orléans, gouverneur de la ville, citadelle & diocèſe de Montpellier.

René-Gaſpard, marquis de Clermont-Gallerande-Loudon, premier écuyer du duc d'Orléans, brigadier de dragons & bailli de Dôle.

CHEVALIERS.

En 1725. Marie-Thomas-Auguſte Goyon, dit le marquis de Montignon, baron de Briquebec, comte de Bourbon, de Montjay & d'Ormoi, brigadier des armées du Roi.

Staniſlas-Nicolas Leſzczynski, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar.

En 1726. Michel Tarlo de Teczin & Ozckarzowitz, comte de Melſztyn & de Zakliczyn, polonois, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1728. Louis-Auguſte de Bourbon, prince de Dombes, colonel-général des Suiſſes & Griſons.

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, grand maître de l'artillerie de France.

Louis de Saint-Simon, duc & pair de France, grand d'Eſpagne de la première claſſe, & ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne.

Antoine-Gaſton-Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, marquis de Biran, &c. maréchal de France.

Yves, marquis d'Alègre & de Tourzel, comte de Meilland, maréchal de France.

Louis, comte de Gramont, brigadier des armées du Roi, maréchal-de-camp.

Jacques-Henri de Lorraine, prince de Liſon, grand-maître de la Maiſon du duc de Lorraine, brigadier des armées du Roi.

Alexandre, duc de la Rochefoucauld & de la Rocheguyon, pair de France, grand-maître de la garde-robe du Roi, & brigadier de ſes armées.

Louis-Antoine-Armand, duc de Gramont, pair de France, ſouverain de la Bidache, ſire de Leſpare, colonel des gardes-françaiſes, maréchal-de-camp.

François-Joachim-Bernard Potier, duc de Geſvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, brigadier de ſes armées, gouverneur de Paris.

Paul-François de Béthune, duc de Charoſt, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du Roi, maréchal-de-camp.

François d'Harcourt, duc & pair de France, lieutenant-général des armées du Roi.

René Mans de Froulai, comte de Teſſé, vicomte de Beaumont & de Freſnai, grand d'Eſpagne, lieutenant-général des armées du Roi, & premier écuyer de la Reine.

Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1729. Louis-François-Armand de Vignerod du Pleſſis, duc de Richelieu & de Fronſac, pair & maréchal de France.

Ferdinand, prince des Aſturies.

Charles, infant d'Eſpagne, duc de Parme & de Plaiſance, prince héréditaire de Toſcane.

Joſeph-Marie de Benavidès Carillo-Tellez-Giron, ſeptième duc d'Oſſone, grand d'Eſpagne de la

la première classe, ambassadeur extraordinaire en France.

Emmanuel-Dominique de Benavidès, d'Arragon, la Cueva, Biedmar, d'Avila, Corella, dixième comte de Sant-Istevan, grand d'Espagne, plénipotentiaire d'Espagne au congrès de Cambrai.

Alonse-Manrique de Solis & Vivero, duc del Arco, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, grand & premier écuyer du roi d'Espagne.

Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, seigneur napolitain, grand d'Espagne, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, gouverneur & capitaine-général de la vieille Castille, ambassadeur extraordinaire en France.

Charles-Eugène de Levis, duc & pair de France, comte de Charlus & de Saigues, lieutenant-général des armées du Roi.

Christian-Louis de Montmorenci-Luxembourg, prince de Tingri, comte souverain de Luxe, lieutenant-général des armées du Roi.

Alexis-Magdelène-Rosalie de Châtillon, baron d'Argenton, dit le comte de Châtillon, grand-bailli d'Haguenau, lieutenant-général des armées du Roi.

Henri-Camille, marquis de Beringhen, de Châteauneuf & d'Uxelles, premier écuyer du Roi.

Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rozan, baron de Pujols, lieutenant-général des armées du Roi.

François-Marie de Broglio, comte de Revel, baron de Ferrière, appelé le comte de Broglio, maréchal de France.

Philippe-Charles de la Fare, comte de Laugue, appelé le marquis de la Fare, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'Or, maréchal-des-camps & armées du Roi.

PRÉLAT.

En 1733. Melchior de Polignac, cardinal-prêtre du titre de sainte Marie-des-Anges aux thermes de Dioclétien, archevêque d'Auch.

CHEVALIER.

Louis de Bourbon, prince de Conti.

PRÉLATS.

Armand-Pierre de la Croix de Castries, archevêque d'Albi.

Henri-Oswald de la Tour-d'Auvergne, des ducs de Bouillon, archevêque de Vienne, abbé & général de l'Ordre de Cluni.

CHEVALIERS.

En 1735. Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, comte de Gisors, Andeli, Vernon, Lihons, &c. maréchal de France.

Jean-Hercule de Rosset & de Rocozel de Ceilles, marquis de Perignan, neveu du cardinal de Fleuri.

En 1737. Louis-François-Anne, duc de Villeroi, capitaine des gardes-du-corps.

Charles-Armand, duc de Biron, doyen des maréchaux de France.

Le duc Ossolinski.

Le prince Vaïni.

Le marquis de Monti.

En 1738. Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, comte de Chessi, maréchal de France.

Claude-Théophile de Béziade, marquis du Varei-sur-Loire, &c. lieutenant-général des armées du Roi, & son ambassadeur ordinaire auprès des cantons Suisses.

Louis de Regnier, marquis de Guerchi, lieutenant-général des armées du Roi.

Antoine de la Font, marquis de Savines, lieutenant-général des armées du Roi, & directeur-général de la cavalerie.

François de Briqueville, dit le comte de la Luzerne, lieutenant-général des armées navales du Roi.

Louis-Dominique de Cambis de Velleron, appelé le comte de Cambis, lieutenant-général des armées du Roi, son ambassadeur en Angleterre.

Gabriel de Salignac, marquis de Fénélon, ambassadeur ordinaire du Roi en Hollande.

Charles-Pierre-Gaston de Lévis de Lomagne, maréchal héréditaire de la foi, marquis de Mirepoix, &c. ambassadeur du Roi à Vienne, puis maréchal de France.

Jacques d'Auxi de Monceaux, marquis d'Auxi, colonel du régiment Royal-Comtois.

Le marquis de la Mina, ambassadeur du roi d'Espagne auprès du roi de France.

En 1740. Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres.

PRÉLATS.

En 1742. Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Narbonne.

Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, cardinal-archevêque de Bourges.

Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, évêque-duc de Langres.

CHEVALIERS.

En 1742. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre.

Louis de France, dauphin de Viennois.

PRÉLAT.

En 1743. Pierre-Guerin de Tencin, cardinal, archevêque de Lyon.

CHEVALIERS.

En 1744. Jean-Paul de Cossé, duc de Brissac, pair & grand-panetier de France.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, duc de Pinei-Luxembourg & de

Beaufort-Montmorenci, pair de France, maréchal-de-camp.

Joseph-Marie de Boufflers, duc de Boufflers, pair de France, maréchal-de-camp.

Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, pair de France, maréchal-de-camp.

Jean de Gassion, marquis de Gassion & d'Alluye, comte de Montboissier, lieutenant-général des armées du Roi.

Daniel-François de Gélas-d'Ambres, comte de Lautrec, lieutenant-général des armées du Roi.

Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigni, colonel-général des dragons.

Louis-Charles de la Mothe, comte de la Mothe-Houdancourt, grand d'Espagne de la première classe.

En 1745. M. le duc d'Aumont.
M. le duc de Randan.
M. le marquis du Montal.
M. le maréchal de Senectere.
M. le comte de Tavannes.

PRÉLAT.

En 1746. Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours.

CHEVALIERS.

N..... Milano, prince d'Ardore, ambassadeur du roi des Deux-Siciles auprès du roi de France.

Nicolas-Joseph-Balthasard de Langlade, vicomte de Cheyla, lieutenant-général des armées du Roi.

M. le comte de Lowendalh, de la Maison de Holstein & de la branche royale de Danemarck.

M. le comte de Bérenger, lieutenant-général des armées du Roi.

Louis-Charles-César le Tellier, comte d'Estrées, lieutenant-général des armées du Roi.

Le comte de Thomond (O Brien), lieutenant-général des armées du Roi.

Claude-Aunel d'Apchier, dit le chevalier d'Apchier, lieutenant-général des armées du Roi.

Le prince de Campo-Florido, ambassadeur d'Espagne en France.
Le comte de Montijo.
Le marquis de Scoti.
Le duc de Modène.

PRÉLATS.

En 1748. Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris.

Charles de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen.

Louis-Abraham d'Harcourt de Beuvron, abbé de Signi, & ci-devant doyen de l'église de Paris.

CHEVALIERS.

En 1748. Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuse-Montfort, pair de France.

Louis-Philogène Brulart, marquis de Puisieux & de Silleri, ministre des affaires étrangères.

Alphonse-Marie-Louis de Saint-Severin d'Arragon, ci-devant ambassadeur de France en Suède, puis en Pologne.

Henri-François de Ségur, lieutenant-général des armées du Roi.

Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, lieutenant-général des armées du Roi.

Jacques, vicomte de Bulkeley, pair d'Irlande, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1749. M. le duc d'Ayen.
M. le duc d'Estissac.
M. le comte de Vaugrenant.
M. le duc de la Vallière.
M. le marquis de Sassenage.
M. le comte de Mailly.
M. le baron de Montmorenci.
M. le marquis de Chalmazel.
M. le marquis de Souvré.
M. le duc d'Huescar, en Espagne.
En 1750. M. le comte de la Marche.
En 1751. M. le duc de Chaulnes.
M. le marquis d'Hautefort.
En 1752. M. le prince de Condé.
M. le comte de Brienne.
M. le duc de Nivernois.
En 1753. M. le duc de Fleury.
M. le marquis de l'Hôpital.
M. le comte de la Vauguyon.
M. le marquis d'Armentières.
M. le marquis de Crussol.

PRÉLATS.

M. l'archevêque de Narbonne.
M. l'évêque de Strasbourg.
M. l'abbé de Canillac.

CHEVALIERS.

En 1756. M. le prince Camille de Lorraine.
M. le duc d'Harcourt.
Louis, prince de Wirtemberg.
M. le duc de Fitz-James.
M. le duc d'Aiguillon.
M. le comte de Baschi.
M. le comte de Stainville.
M. le marquis de Saint-Vital.
M. le prince de Jablonowski.
En 1757. M. le prince de Beauvau.
M. le marquis de Gontaut.
M. le comte de Maillebois.
M. le marquis de Béthune.
M. le marquis d'Aubeterre.
M. le comte de Broglie.
M. le marquis d'Ossun.

OFFICIERS DES ORDRES DU ROI.

Chanceliers & gardes-des-sceaux.

En 1578. Philippe Hurault, comte de Chiverni, chancelier de France, fut fait chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit : il l'étoit déjà de l'Ordre de Saint-Michel, le 31 décembre.

En 1599. Charles de Bourbon, frère naturel du roi Henri IV, archevêque de Rouen, depuis nommé prélat commandeur.

En 1606. Guillaume de l'Aubespine, seigneur de Châteauneuf, doyen du conseil.

En 1611. Charles de l'Aubespine, abbé de Préaux, depuis marquis de Châteauneuf, & garde-des-sceaux de France, chancelier des Ordres, en survivance de Guillaume de l'Aubespine son père.

* En 1633. Claude de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelle, surintendant des finances, garde-des-sceaux de l'Ordre, par la disgrace de M. de Châteauneuf, le 14 mai.

* En 1636. Nicolas le Jai, baron de Tilli, premier président au parlement de Paris, garde-des-sceaux de l'Ordre, par la démission de M. de Bullion.

* En 1641. Pierre Seguier, comte de Gien, chancelier de France, garde-des-sceaux de l'Ordre, par la mort de M. le Jai.

En 1645. Louis Barbier de la Rivière, premier aumônier de Madame, & maître de l'oratoire de Monsieur, depuis évêque, duc de Langres, pair de France, chancelier & garde-des-sceaux, sur la démission de M. de Châteauneuf, le 24 mars.

En 1648. Abel Servien, marquis de Sablé, secrétaire d'Etat, garde-des-sceaux de l'Ordre, par la démission de l'évêque de Langres, depuis chancelier, le 23 août 1654, par la démission du même prélat, le 4 mai.

En 1656. Basile Fouquet, abbé de Barbeaux, chancelier & garde-des-sceaux de l'Ordre.

* En 1656. Henri de Guenegaud, marquis de Planci, garde-des-sceaux de l'Ordre, du consentement de l'abbé Fouquet, le 25 décembre.

En 1659. Louis Fouquet, évêque d'Agde, chancelier des Ordres, sur la démission de l'abbé Fouquet son frère, le 23 juin.

En 1661. Hardouin de Perefixe de Beaumont, précepteur du Roi, évêque de Rhodes, depuis archevêque de Paris, chancelier des Ordres, sur la démission de M. l'évêque d'Agde, trouvé parmi les papiers de M. Fouquet son frère : il en prêta le serment à la fin de décembre, le ..... septembre.

* En 1671. François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre & secrétaire d'Etat, chancelier des Ordres, le 2 janvier.

En 1691. Louis Boucherat, chancelier de France, fut pourvu de la charge de garde-des-sceaux des Ordres après le décès de M. de Louvois, le ..... juillet.

En 1691. Louis François-Marie le Tellier, marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, chancelier des Ordres, & garde-des-sceaux, par la démission de M. Boucherat, le 19 août.

En 1701. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, ministre & secrétaire d'Etat, grand-trésorier des Ordres, fut chancelier, par la mort de M. de Barbezienx, le ..... janvier.

En 1716. Henri-Charles-Arnaud de Pomponne, abbé de Saint-Médard de Soissons, conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant ambassadeur à Venise, par la démission de M. de Torci.

En 1756. Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, ministre & secrétaire d'Etat, chancelier & surintendant des finances de l'Ordre.

Prévôts de l'Ordre & grands-maîtres des cérémonies.

En 1578. Guillaume Pot, seigneur de Rhodes & de Chemault, prévôt & maître des cérémonies de l'Ordre de Saint-Michel, le fut créé de celui du Saint-Esprit, le 31 décembre.

En 1595. Guillaume Pot, second du nom, succéda à son père le 7 janvier.

En 1616. François Pot, seigneur de Rhodes & du Maignet.

En 1619. Henri-Auguste de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, depuis comte de Brienne, secrétaire d'Etat.

En 1621. Charles de Loménie, secrétaire du cabinet, eut les mêmes charges, sur la démission de M. de la Ville-aux-Clercs son cousin.

En 1627. Michel de Beauclerc, baron d'Archères, secrétaire d'Etat, fut fait prévôt sur la démission de M. de Loménie.

En 1643. Louis Phelypeaux, seigneur de la Vrillière, secrétaire d'Etat, prêta serment de ces charges, sur la démission du baron d'Archères, le premier avril.

En 1653. Hugues de Lionne, marquis de Fresne, &c. ministre & secrétaire d'Etat, eut la démission de M. de la Vrillière, le 27 février.

En 1657. Eugène Rogier, comte de Villeneuve & de la Chapelle, marquis de Kerveno, sur la démission de M. de Lionne.

En 1661. Macé Bertrand, seigneur de la Bazinière, trésorier de l'épargne, par la démission du comte de Villeneuve, le 12 avril.

En 1671. Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Arvaux, président à mortier au parlement de Paris, par la démission de M. de la Bazinière son beau-père, le 20 décembre.

En 1684. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Arvaux, conseiller d'Etat ordinaire, plénipotentiaire pour la paix à Nimègue, ambassadeur en diverses cours, fut reçu, en survivance du président de Mesmes son frère, aux charges de prévôt & de grand-maître des cérémonies de l'Ordre; il les exerça après la mort du président, au commencement de 1688.

En 1703. Jean-Antoine de Mesmes, premier

préfident au parlement de Paris, eut la démiffion du comte d'Arvaux fon oncle.

En 1709. Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, fecrétaire d'Etat, par la démiffion du préfident de Mefmes.

En 1715. Nicolas le Camus, premier préfident de la cour des aides, par la démiffion de M. de Pontchartrain.

En 1721. Félix le Pelletier de la Houffaye, contrôleur-général des finances, &c. fur la démiffion de M. le Camus.

En 1721. François-Victor le Tonnelier-Breteuil, marquis de Fontenai-Trefigni, fecrétaire d'Etat, fur la démiffion de M. le Pelletier de la Houffaye.

En 1743. Jean-Jacques Amelot de Chaillou, fecrétaire d'Etat.

En 1754. N. Bignon, maître des requêtes, grand-maître de la bibliothèque du Roi.

Grands-tréforiers des Ordres.

En 1578. Nicolas de Neufville, feigneur de Villeroi, fecrétaire d'Etat, fut créé grand-tréforier de l'Ordre du Saint-Efprit, étant déjà tréforier de celui de Saint-Michel, le 31 décembre.

En 1589. Martin Ruzé, feigneur de Beaulieu & de Lonjumeau, fecrétaire d'Etat, le 10 avril.

En 1607. Pierre Brulart, marquis de Silleri & de Puyfieux, fecrétaire d'Etat, fait grand-tréforier de l'Ordre en furvivance du feigneur de Beaulieu-Ruzé.

En 1621. Thomas Morand, feigneur de Mefnil-Garnier, tréforier de l'épargne & des Ordres du Roi, par la démiffion de M. de Puyfieux.

En 1633. Claude Bouthillier, feigneur de Pons, fecrétaire d'Etat & furintendant des finances, le 20 mars.

Léon Bouthillier, comte de Chavigni, fecrétaire d'Etat, grand-tréforier des Ordres en furvivance de fon père.

En 1653. Michel le Tellier, miniftre & fecrétaire d'Etat, depuis chancelier de France.

En 1654. Jérôme de Nouveau, baron de Lignères, furintendant-géneral des poftes en France, grand tréforier des Ordres, fur la démiffion de M. le Tellier, le..... août.

En 1665. Jean-Baptifte Colbert, miniftre & fecrétaire d'Etat, contrôleur-général des finances, le 27 août.

En 1675. Jean-Baptifte Colbert, marquis de Seignelai, &c. miniftre & fecrétaire d'Etat, grand-tréforier, en furvivance de M. Colbert fon père, le 8 février.

En 1690. Charles Colbert, marquis de Croiffy, miniftre & fecrétaire d'Etat, fuccéda à M. de Seignelai fon neveu, le 26 novembre.

En 1697. Jean-Baptifte Colbert, marquis de Torci, miniftre & fecrétaire d'Etat, fuccéda à M. de Croiffy fon père, le 8 décembre.

En 1701. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, fecrétaire du cabinet, fuccéda à M. de Torci, promu à la charge de chancelier des Ordres, le..... février.

En 1706. Michel Chamillart, alors miniftre & fecrétaire d'Etat, & contrôleur-général des finances, fuccéda le 23 octobre à M. de Saint-Pouanges, mort le 22.

En 1713. Nicolas Defmarets, alors miniftre d'Etat, & contrôleur-général des finances, fur la démiffion de M. de Chamillart, le..... novembre.

En 1713. Louis Chauvelin, avocat-général du parlement de Paris, fur la démiffion de M. Defmarets, le..... novembre.

En 1715. Gafton-Jean-Baptifte Terrat, marquis de Chantofme, chancelier de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, fuccéda à M. Chauvelin, mort le 2 août.

En 1715. Antoine Crozat, fur la démiffion dudit fieur Terrat.

En 1724. Jofeph-Jean-Baptifte Fleuriau, feigneur d'Armenonville, garde-des-fceaux de France, fur la démiffion dudit fieur Crozat, dont il prêta ferment le 19 mars.

Charles-Gafpard Dodun, contrôleur-général des finances, fur la démiffion de M. d'Armenonville, dont il prêta ferment le 26 mars 1724.

En 1736. M. d'Agueffeau, chancelier de France.

M. le comte de Maurepas, fur la démiffion de M. d'Agueffeau.

En 1743. Philibert Orri, contrôleur-général des finances.

En 1754. M. Rouillé, miniftre furintendant-général des poftes.

Greffiers de l'Ordre.

En 1579. Claude de l'Aubefpine, feigneur de Verderonne, maître des comptes de Paris, fut fait greffier de l'Ordre du Saint-Efprit, l'étant déjà de celui de Saint-Michel en décembre.

En 1608. Antoine Potier, feigneur de Sceaux, fecrétaire d'Etat, fuccéda à M. de Verderonne, par réfignation.

En 1621. Charles Duret, feigneur de Chevri, préfident en la chambre des comptes de Paris, intendant, depuis contrôleur-général des finances, fuccéda à M. de Sceaux, par démiffion.

En 1637. Claude de Mefmes, comte d'Avaux, ambaffadeur en Allemagne, fuccéda au préfident de Chevri, qui fe démit.

En 1643. Noël de Bullion, marquis de Gallardon, feigneur de Bonnelles, confeiller d'honneur au parlement de Paris, eut la démiffion du comte d'Avaux, le 24 juin.

En 1656. Nicolas Potier, feigneur de Novion, préfident à mortier au parlement de Paris, depuis premier préfident, eut la démiffion de M. de Bonnelles, le 28 décembre.

En 1657. Nicolas Jeannin de Caftille, maître des requêtes, tréforier de l'épargne, fuccéda à M. de Novion, par démiffion.

En 1671. Pierre-Balthasard Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État, fut fait greffier de l'Ordre par commission, en attendant la démission de M. de Castille, qui ne la donna qu'en 1683, le 3 mars.

En 1700. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, chancelier de France, le 9 mai.

En 1700. Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillière, secrétaire d'Etat, sur la démission de M. le chancelier, le 7 mai.

En 1713. Daniel-François Voisin, ministre & secrétaire d'Etat, puis chancelier de France, sur la démission du marquis de la Vrillière.

En 1713. Chrestien de Lamoignon, président au parlement, sur la démission de M. Voisin.

En 1716. François de Verthamon, marquis du Breaux, premier président du grand-conseil, sur la démission de M. de Lamoignon.

En 1716. Claude le Bas, sieur de Montargis, garde du trésor royal, sur la démission de M. de Verthamon.

En 1724. André Potier de Novion, premier président du parlement, sur la démission dudit sieur de Montargis, dont il prêta serment le 19 mars.

Jean-Frédéric Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, sur la démission de M. de Novion, dont il prêta serment le 26 mars 1724.

En 1736. M. Chauvelin, garde-des-sceaux, sur la démission de M. de Maurepas. Il prêta serment le 2 août.

M. le comte de Saint-Florentin fut pourvu de cette charge sur la démission de M. Chauvelin, & prêta serment le 4 du même mois.

En 1756. M. le marquis de Marigny, directeur-général des bâtimens.

Intendans des Ordres du Roi.

La création de cette charge est établie par les statuts de l'Ordre imprimés; mais le premier qui l'exerça, par commission seulement, fut :

En 1582. Benoît Milon, seigneur de Videville, président des comptes à Paris.

En 1584. Robert Miron, seigneur de Chenailles, intendant, depuis contrôleur-général des finances.

En 1593. Michel Sublet, seigneur d'Heudicourt, intendant, depuis contrôleur-général des finances, intendant des Ordres.

En 1599. Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, succéda à M. d'Heudicourt le 15 juin.

En 1632. Claude Bouthillier, seigneur de Pons, surintendant des finances, intendant des Ordres.

En 1650. Léon Bouthillier, comte de Chavigny.

En 1654. Noël de Bullion, marquis de Gallardon, & secrétaire des Ordres, en fut fait intendant par la mort de M. de Chavigny.

En 1671. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, succéda à M. de Bullion, décédé; il devint grand-trésorier des mêmes Ordres.

En 1703. François Morizet, sieur de Lacourt, trésorier-général des Invalides, pourvu par la démission de M. de Saint-Pouanges, le 10 juin.

Charles Deschiens, seigneur de la Neuville, maître des requêtes honoraire, & président au parlement de Paris.

En 1757. M. de Boullogne, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur-général des finances.

Généalogistes de l'Ordre

Cette charge fut créée par Henri IV. Ce Prince, par ses lettres-patentes données à Paris au chapitre de l'Ordre le 9 juin 1595, ordonna que tous ceux qui entreront où seront associés à l'Ordre, mettront entre les mains du généalogiste les titres dont ils entendent se servir, pour les preuves de leur noblesse, pour dresser le procès-verbal; défend de rapporter dans le chapitre aucune preuve qui n'ait été dressée par lui; veut qu'il ait entrée dans tous les chapitres; lui attribue quatre cents écus d'or de gages, qui ont été augmentés, par délibération du chapitre en 1619, jusqu'à deux mille sept cents livres : il lui est dû, outre ses gages, vingt louis d'or à la reception de chaque prélat, chevalier ou commandeur.

Le premier pourvu de cette charge fut :

En 1595. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, en faveur de qui elle fut créée le 14 mars.

En 1607. Pierre Forget, seigneur de la Picardière, maître-d'hôtel du Roi, conseiller d'Etat, en ambassade à Constantinople, sur la démission du sieur du Haillan.

En 1610. Gabriel Cotignon, seigneur de Chauvri, vicomte de Montreuil & de Bernai, secrétaire du Roi & des commandemens de Marie de Médicis, conseiller d'Etat, eut la démission de M. Forget. Il ne fut reçu que le 10 janvier 1613, le 4 octobre.

En 162[illegible]. Nicolas Cotignon, seigneur de Chauvri, conseiller au parlement de Paris, premier président de la cour des monnaies, le 29 septembre.

En 1677. Joseph-Antoine Cotignon, seigneur de Chauvri & du Breuil, succéda au président de Chauvri son père, par la démission qu'il en avoit faite en sa faveur le 28 septembre 1676, le 15 septembre.

En 1698. Pierre Clairambault, écuyer, pourvu sur la démission de M. de Chauvri, le 26 août.

Nicolas-Pascal Clairambault son neveu, reçu en survivance en 1716.

Hérauts & rois d'armes de l'Ordre.

En 1578. Mathurin Morin, seigneur de la Planchette en Brie, fut le premier pourvu de cette

charge : il l'étoit déjà de Saint-Michel, le 31 décembre.

En 1585. Jean Dugué.

En 1611. François Dugué.

En 1613. Mathurin Martineau.

En 1633. Bernard Martineau, ſeigneur du Pont, par la démiſſion de Mathurin ſon père.

En 1682. Antoine Martineau, ſeigneur du Pont, par la démiſſion de Bernard ſon père, le 25 juin.

En 1695. Louis de Beauſſe.

En ..... Jean Hallé.

En 1732. Chriſtophe-Etienne Gueffier.

En 1734. Le ſieur Chendret du Bouchoir.

Huiſſiers de l'Ordre.

En 1578. Philippe de Nambu, huiſſier de la chambre du Roi & de l'Ordre de Saint-Michel, fut fait huiſſier de l'Ordre du Saint-Eſprit, le 31 décembre.

En 1608. Mathurin Lambert lui ſuccéda par réſignation.

En 1614. Pierre de Hennicque, dit *Benjamin*, baron de Cheni, ſuccéda au ſieur Lambert ſon beau-père.

En 1615. Paul Aubin, ſieur de Bourgneuf, ſur la démiſſion de M. Benjamin.

En 1649. Roger de Buade, ſieur de Cuſſi.

En 1656. Vincent de Bret, conſeiller au parlement.

En 1658. Jean Deſprez, le 24 avril.

En 1684. Jean-Valentin d'Eguillon, ſieur de Bénévent, le 24 janvier.

En 1706. Adrien Motet, ſieur de Valbrun, ci-devant capitaine de dragons.

En 1714. Alexandre Chevar.

En 1740. Le ſieur de Perſeville.

Ordre du Saint-Eſprit de Montpellier.

Dans le douzième ſiècle, Frère Guy, quatrième fils de Guillaume, fils de Sibille, ſeigneur de Montpellier, fonda dans cette ville un hôpital auquel il donna le nom du Saint-Eſprit. Le bon ordre qu'il y établit lui attira en peu de tems beaucoup de frères aſſociés, qui ſe dévouèrent comme lui au ſervice des pauvres, & qui allèrent, dans pluſieurs villes du royaume, faire de pareils établiſſemens. On voit par les lettres du pape Innocent III, que dès 1198 il y avoit déjà à Marſeille, à Brioude, à Barjac, à Troyes & ailleurs des hôpitaux établis par les Frères de l'hôpital de Montpellier. Ce même Pape voulut en avoir à Rome, confirma leur inſtitut, déclara la maiſon de Montpellier chef-lieu de l'Ordre, & décida que toutes les maiſons déjà établies ou à établir reconnoîtroient à perpétuité Frère Guy & ſes ſucceſſeurs pour ſupérieurs généraux. En 1202, Frère Guy alla à Rome pour y prendre ſoin de l'hôpital de Sainte-Marie in Saxia, que le Pape unit à celui de Montpellier par un bref de l'année 1204, adreſſé à Frère Guy, avec ce titre : *Guidoni magiſtro hoſpitalium Sanctæ Mariæ in Saxia, Sancti Spiritûs Montiſpeſſulani.* Frère Guy exerça cette charge de grand-maître juſqu'à ſa mort, arrivée en 1208. Alors Innocent III lui fit nommer un ſucceſſeur dans la commanderie de Rome, à qui il parut affecter la grande-maîtriſe, en ordonnant que l'élection du Supérieur de Montpellier ſeroit faite du conſentement de celui de Rome. Les Papes ſes ſucceſſeurs firent à ce ſujet des diſpoſitions différentes. Honoré III déſunit les deux hôpitaux de Montpellier & de Rome par une bulle de l'an 1225, par laquelle il ſoumet à l'hôpital de Montpellier tous les hôpitaux de la chrétienté, ceux d'Italie, de la Sicile, de la Hongrie & d'Angleterre. Grégoire X ôta cette juridiction à l'hôpital de Montpellier, & voulut au contraire qu'il obéît à celui de Rome. Nicolas IV, dans une bulle de l'an 1291, dit que le maître de Montpellier s'étoit ſoumis volontairement, & il ordonne qu'il payera tous les ans à celui de Rome trois florins d'or. Sixte IV ſe plaint de ce qu'il y avoit en deçà les monts des perſonnes qui prenoient la qualité de général de l'Ordre. Paul V & Grégoire XV rendirent le généralat au commandeur de Montpellier, à condition qu'il dépendroit de celui de Rome. Enfin Urbain VIII lui accorda cette dignité ſans aucune dépendance. Voilà les différens titres ſur leſquels on a fondé les diſputes qui s'élevèrent au commencement du dix-ſeptième ſiècle, ſur la qualité de chef d'Ordre des hoſpitaliers du Saint-Eſprit. Antoine Pons, qui prenoit la qualité de procureur-général du Saint-Eſprit, obtint des lettres du roi Henri IV en 1608, & de Louis XIII en 1610, pour rentrer dans les biens de ſon Ordre, qu'il diſoit uſurpés; mais s'étant aviſé de falſifier les bulles des Papes, & de ſuppoſer des indulgences en faveur de ceux qui voudroient contribuer au rétabliſſement de l'Ordre, il fut décrété de priſe-de-corps en 1612, par ſentence du ſénéchal de Moiſſac, confirmée au parlement de Toulouſe. En 1619 & 1621, Olivier de la Tran, ſieur de la Terrade, obtint des papes Paul V & Grégoire XV la qualité de général, & en cette qualité, regardant ſon Ordre comme un Ordre militaire, il créa des chevaliers purement laïcs, & même engagés dans le mariage. Vers le même tems Nicolas Gautier, prétendant auſſi à la commanderie générale de Montpellier, fit pareillement des chevaliers, pour leſquels on prit un grand goût; mais le ſieur de la Terrade le fit déclarer apoſtat de l'Ordre des Capucins, & enfermer dans les priſons de l'officialité, où il fut enſuite détenu lui-même. Après leur mort Jean-Alexandre des Eſcures, comte de Lyon, prit la qualité de vicaire-général, & fit des chevaliers, auſſi bien que pluſieurs autres qui ſe diſoient officiers de l'Ordre. Alors le Roi, par arrêt du conſeil, donné en 1655, commit l'official de Paris avec quatre docteurs pour

examiner les pouvoirs de ces prétendus officiers; & par sentence de 1656 il fut fait défense à M. des Escures de prendre aucune qualité de l'Ordre du Saint-Esprit, d'en porter les marques, & d'en faire aucune fonction, sous peine d'excommunication *ipso facto*. Malgré cette sentence, des Escures obtint un arrêt du grand-conseil, du 3 septembre 1658, par lequel il lui fut permis de prendre possession de la commanderie de Montpellier, à condition d'obtenir des bulles dans six mois. Il les obtint en effet du pape Alexandre VII, & prit possession de cette commanderie en 1659, avec la qualité de grand-maître de l'Ordre. Dans une commission signée de sa main, & scellée du petit sceau de son office, il prend ces titres: « Jean-Alexandre des Escures, par la grace de Dieu & du Saint-Siége, commandeur du sacré apostolique-archi-hôpital du Saint-Esprit de Montpellier, chef général, grand-maître de tout l'Ordre & milice des hospitaliers du Saint-Esprit, colloqué sous la règle & entre les chanoines réguliers de Saint-Augustin, archi-hospitalier de toute la chrétienté, protonotaire de l'église romaine & du Saint-Siége, du nombre des participans, conseiller du Roi en ses conseils, & comme tel le plus humble serviteur des pauvres de Dieu, nos perpétuels seigneurs, à tous ceux qui ces présentes verront, salut, &c. » On donnoit de ces commissions en blanc à qui en vouloit pour amasser des aumônes; mais par sentence du Châtelet de Paris, du 29 août 1667, ce grand archi-hospitalier fut mandé, blâmé, nu tête & à genoux, avec défenses de prendre la qualité de général; & par arrêt du parlement, du 29 mai 1668, il fut banni pour neuf ans. En conséquence le Roi, par son brevet du 21 septembre de la même année, donna la commanderie de Montpellier à M. Rousseau de Baroche, évêque de Césarée, conseiller au parlement de Paris; & sur les oppositions du sieur Campan, qui se prétendoit pourvu de cette commanderie, & de M. des Escures, qui soutenoit toujours ses prétentions, il intervint un arrêt du conseil d'Etat, du 9 septembre 1669, par lequel M. Rousseau fut maintenu dans cette commanderie. Celui-ci mourut en 1671 sans avoir pu obtenir ses bulles. M. Morin du Colombier, aumônier du Roi, se fit alors pourvoir, par un bref du pape Clément X, du mois de février 1672, de la commanderie de Montpellier, vacante, disoit-il, depuis quatre ans. Son nouveau titre excitant de nouvelles contestations, & les abus se multipliant d'ailleurs, le Roi donna un édit au mois de décembre 1672, par lequel il met l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier au nombre de ceux qui étoient déclarés éteints de fait & supprimés de droit, & il en réunit les biens à l'Ordre des chevaliers de Saint-Lazare, dont M. de Louvois fut fait grand-maître sous le nom de vicaire-général. M. du Colombier se pourvut contre cet édit, eut recours à Rome, & obtint, au mois de janvier 1673, des lettres de François-Marie Phoebus, archevêque de Tarse, commandeur de l'hôpital de Rome, & visiteur en France, &c.; ce qui lui procura un séjour de huit années à la Bastille. D'un autre côté, les chevaliers faits par les prétendus officiers de l'Ordre continuèrent à s'assembler & même à recevoir des chevaliers. Le sieur de la Cosse se dit alors grand-maître, comme se prétendant canoniquement élu par les chevaliers; mais le Roi, par deux arrêts du conseil d'Etat, de 1689 & de 1690, lui fit défenses de prendre cette qualité ni de porter la croix & l'épée, lui & les siens, & déclara toutes les réceptions & prétendues lettres de provision par eux expédiées, nulles & de nul effet; & sans avoir égard à leurs oppositions, ordonna l'exécution de ses édits. M. de Louvois étant mort le 16 juillet 1690, les chevaliers offrirent au Roi de lever & d'entretenir à leurs dépens un régiment contre les ennemis de l'Etat; & les religieux profes représentèrent qu'ils n'avoient jamais discontinué de recevoir les enfans exposés dans les maisons conventuelles qu'ils possédoient, & qu'au surplus ils n'avoient jamais dépendu de l'hôpital de Montpellier, & qu'ainsi leurs droits devoient demeurer en entier. Sur ces représentations réciproques, le Roi accepta en 1692 le régiment offert, & en 1693 il révoqua l'édit de 1672, rétablit l'Ordre, lui rendit tout ce qui avoit été uni à celui de Saint-Lazare, & nomma pour grand-maître M. l'abbé de Luxembourg, Pierre-Henri Tibaut de Montmorenci. On vit alors des chevaliers de grace, des chevaliers d'obédience, des chevaliers servans, de grands & de petits officiers, tous en si grand nombre, que les religieux profes en furent jaloux & prirent le parti de réclamer la maison de Montpellier qu'ils avoient désavouée, & de soutenir que l'Ordre du Saint-Esprit étoit purement régulier, & que la milice étoit une nouveauté qui ne s'étoit introduite que par usurpation dans l'administration des biens de l'Ordre. Sur cette contestation, le Roi nomma des commissaires; & le 10 mai 1700 il fut déclaré, par arrêt du conseil d'Etat, que l'Ordre du Saint-Esprit étoit purement régulier & hospitalier. Sa Majesté fit défense à tous ceux qui avoient pris les qualités de supérieurs, officiers & chevaliers de l'Ordre militaire du Saint-Esprit de Montpellier, de prendre à l'avenir ces qualités, ni de porter aucune marque de cette prétendue chevalerie; de plus, que le brevet de grand-maître, accordé à M. l'abbé de Luxembourg, seroit rapporté comme nul & de nul effet, & qu'il seroit sursis à faire droit aux demandes des religieux, pour être remis en possession des biens & maisons de cet Ordre, qui avoient été unis à celui de Saint-Lazare, jusqu'à ce que Sa Majesté eût pourvu au rétablissement de cet Ordre, & de la grande maîtrise régulière du Saint-Esprit de Montpellier. En conséquence de cet arrêt, M. de Luxembourg remit son brevet. En 1701, sur les nouvelles tentatives des chevaliers, le Roi nomma deux nouveaux

commissaires pour examiner tous les titres de l'Ordre, & voir si la commanderie générale pouvoit être rétablie. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le Roi, par arrêt du conseil d'Etat, du 4 janvier 1708, confirma celui de 1700, & ordonna que l'hospitalité seroit rétablie & observée dans la commanderie générale, grande maitrise régulière de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, par le commandeur-général, grand-maître régulier qui y seroit incessamment rétabli. Cet Ordre s'est conservé en Pologne, & fleurit encore en Italie. Ses principales Maisons en France sont à Dijon, Besançon, Poligny, Bar-sur-Aube, Sainte-Phausel en Alsace, & Auray en Bretagne. Les religieux sont habillés comme les ecclésiastiques : ils portent seulement une croix de toile blanche à douze pointes sur le côté gauche de leur soutane & de leur manteau : ils ont dans l'église une aumusse de drap noir, doublée & bordée d'une fourure noire.

Ordre de Saint-Lazare.

Ordre militaire; fut établi par les Chrétiens occidentaux, dans le tems qu'ils tenoient la Terre-Sainte. Il étoit différent des Ordres des Templiers, des chevaliers teutons & des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Son institut étoit de recevoir les pélerins dans des maisons fondées exprès, de les conduire par les chemins & de les défendre contre les Mahométans. Les Papes lui donnèrent de grands priviléges, & les Princes de riches possessions. Le roi Louis VII, dit *le Jeune*, lui donna, l'an 1154, la terre de Boigny près d'Orléans, où les chevaliers de Saint-Lazare fixèrent leur résidence, après que les Chrétiens eurent été chassés de la Terre-Sainte : ils y gardoient leurs titres, & ils y ont toujours tenu leurs assemblées. Dans la suite, comme ils étoient devenus inutiles, ils furent négligés & méprisés, de sorte que les chevaliers de Malte obtinrent facilement d'Innocent VIII la suppression de cet Ordre & son union avec le leur; mais ceux de France s'en étant plaints au parlement, il y fut ordonné que cet Ordre subsisteroit séparé de tout autre. Le pape Pie IV en donna la maîtrise, en Italie seulement, à Janot de Castillon son parent, l'an 1565; ce qu'il confirma par une bulle, où, parlant de l'ancienneté de cet Ordre, il en rapporte l'établissement au tems de saint Basile, ajoutant qu'il fut augmenté sous Damase I & sous les empereurs Julien & Valentinien. A la vérité, saint Grégoire de Nazianze parle d'un hôpital fondé par saint Basile sous le nom de *Saint-Lazare*, mais non pas d'un Ordre militaire : il en est de même de ce qu'on dit de cet Ordre du tems du pape Damase I & des autres. Après la mort de Janot de Castillon en l'an 1572, le pape Grégoire XIII déféra la dignité de grand-maître au duc Emmanuel-Philibert de Savoie & à tous ses successeurs, & unit cet Ordre avec celui de Saint-Maurice de Savoie; mais ce changement n'eut point lieu à l'égard de la France, où Aymar de Chattes, chevalier de Malte, conçut l'envie de faire refleurir cet Ordre. Philippe de Nerestang, gentilhomme de grande vertu & capitaine des gardes-du-corps, lui succéda dans ce dessein, & employa si heureusement son crédit auprès de Henri IV, que ce monarque l'en fit grand-maître l'an 1608, & obtint du Pape une bulle fort avantageuse pour cet Ordre, qui est pour la France ce que celui de Saint-Maurice & de Saint-Lazare est pour ceux d'au-delà des monts. Les chevaliers, entr'autres priviléges, ont le pouvoir de se marier & de tenir des pensions sur des bénéfices consistoriaux. Cet Ordre a encore été rétabli & mis en un plus haut lustre sous le règne de Louis XIV, & plus peut-être encore sous celui de Louis XV. M. le duc de Berry son petit-fils (depuis Louis XVI) en a été grand-maître. Quand il fut parvenu à la couronne, ce fut Monsieur, comte de Provence, qui le remplaça dans la grande-maîtrise, & alors cet Ordre eut un tel éclat & prit une si grande faveur dans le public, que l'Ordre même du Saint-Esprit eût pu en prendre quelqu'ombrage. Dans ces derniers tems, M. Gautier de Sibert a écrit l'histoire de l'Ordre de Saint-Lazare. Cet Ordre a été uni en 1608 à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, érigé en 1605 par Paul V, à la requisition de Henri IV.

Grands-maîtres de l'Ordre de Saint-Lazare, & commandeurs de Boigny.

1099. Frère Gerard, suivant le Père de Saint-Luc.

1177. M. Thomas de Semville, maître & procureur-général de l'Ordre, & chevalier de Saint-Ladre-de-Jérusalem & chapitre de Boigny.

1300. Frère Jean de Paris, mort en 1304. Le Père de Saint-Luc cite cette inscription de la Sainte-Chapelle de Boigny : *Cy gît Fr. Jean de Paris, chevalier, jadis maître de l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jérusalem, qui trépassa l'an de grace* 1304, *le lundi, deuxième jour du mois de janvier; priez Dieu pour l'ame du défunt.*

1354. Frère Jean de Couras, chef & maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Toussaint de Saint-Luc.

1377. Jean de Beynes, chef général & maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare, tant deçà que delà la mer. Saint-Luc.

Il est enterré à Boigny, & on lit ce qui suit sur sa tombe : *De Beynes, chevalier, jadis maître de l'Ordre de Saint-Ladre-de-Jérusalem.* Tout le reste est effacé jusqu'à ces mots : *Priez Dieu pour l'ame du défunt.*

1400 jusqu'à 1453. Pierre des Ruaux, maître de tout l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Saint-Luc.

1481. Frère Pierre le Cornu. Saint-Luc dit que, dans un acte capitulaire du mardi des féries de la Pentecôte

Pentecôte 1481, il est déclaré que ledit le Cornu avoit succédé au grand-maître des Ruaux, & qu'il prenoit dans cet acte la qualité de *chevalier, grand-maître-général de tout l'Ordre, & noble chevalerie de Saint-Lazare-de-Jérusalem, deçà & delà la mer.*

1488. Frère François d'Amboise, maître & chef général de tout l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Saint-Luc.

1494, 1506, 1511. Frère Agnan de Marcul.

1521. Frère François de Bourbon. Saint-Luc cite un aveu du 18 juin 1521.

1547. Frère Claude de Mareuil. Le Père Saint-Luc cite l'arrêt du parlement, du 16 février 1547, où ledit Claude de Mareuil est établi commandeur de Boigny & maître-général de l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Cet arrêt & plusieurs autres, ainsi que divers actes cités par le Père Saint-Luc, sont aux archives de l'Ordre.

Il y a d'autres arrêts du dernier janvier 1544, du 20 août 1547, 18 août 1548, 15 juin 1549, 18 juillet 1551, concernant Claude de Mareuil & l'Ordre.

1554. Frère Jean de Conti. Le Père de Saint-Luc cite un acte capitulaire d'un chapitre général tenu à Boigny aux fêtes de la Pentecôte, dans lequel ledit frère Jean de Conti est établi maître-général de tout l'Ordre & chevalerie de Saint-Lazare-de-Jérusalem, deçà & delà la mer, & donne à un chevalier natif de Calabre l'administration des biens dépendans de l'Ordre au territoire de Suessano dans la Pouille, à la charge de deux cent vingt florins.

1565. Frère Jean de Lévi. Le Père de Saint-Luc dit qu'il fut pourvu de cette charge par Henri II, qu'il obtint des bulles en cour de Rome, & qu'il se démit de sa charge entre les mains du Roi. Il cite un arrêt du grand-conseil, du 10 décembre 1565, dans lequel ledit de Lévi est nommé prieur & commandeur du prieuré & commanderie de Boigny, grand-maître & administrateur de l'Ordre de Saint-Lazare.

1567, 1571, 1574. Frère Michel de Seure. *Aux archives, arrêts du parlement, du* 18 *janvier* 1571, *&*..... 1574, où ledit de Seure est établi chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie de Boigny, grand-maître & administrateur de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

1578. Frère François de Salviati. *Arrêts du parlement de Paris, des* 31 *août* 1584, 29 *janvier*, 8 *avril &* 24 *mai* 1585; 8, 16, 22 *mai &* 5 *août* 1586, 9 *&* 10 *mars* 1587, *&* 4 *juin* 1597. *Chapitres généraux de l'Ordre, tenus à Boigny par ledit Salviati*, en 1578, 1579, 1580, jusqu'en 1585.

Frère Aymar de Chattes. Saint-Luc.

Charles de Gayant.

1604, 8 octobre; 30 octobre 1608. Philibert de Néreftang, grand-maître de l'Ordre de Saint-Lazare, sur la démission de Charles de Gayant, & grand-maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

1612, 26 octobre. Claude de Néreftang, grand-maître de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel.

1639. Charles-Achille, marquis de Néreftang, reçu en survivance le 16 août.

1645. Ledit M. Charles-Achille, marquis de Néreftang.

1673. M. François le Tellier, marquis de Louvois, grand-vicaire-général de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare-de-Jérusalem, sur la démission volontaire de M. Charles-Achille, marquis de Néreftang.

1693. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau.

1721. Louis, duc de Chartres, puis duc d'Orléans, fils du Régent.

Après la mort de M. le duc d'Orléans, arrivée en 1752, le Roi a été quelques années sans donner de grands-maîtres aux Ordres royaux, militaires & hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare-de-Jérusalem; indifférence ou négligence dont on peut croire que ces Ordres ne se trouvèrent pas bien. Déterminé enfin à relever ces Ordres, il a nommé pour grand-maître, en 1757, M. le duc de Berry, fils de France, & le pape Benoît XIV, mort en 1758, a accordé à ce Prince les bulles nécessaires, qui ont été enregistrées la même année au grand-conseil, &, attendu la trop grande jeunesse du Prince, âgé alors d'environ trois ou quatre ans, Sa Majesté a nommé, au mois de juin de la même année, M. Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, conseiller en tous ses conseils, ministre & secrétaire d'Etat, pour régir, administrer & gouverner ledit Ordre, jusqu'à ce que le nouveau grand-maître fût en âge d'en prendre par lui-même l'administration. Le Roi voulant aussi pourvoir aux moyens les plus propres à soutenir lesdits Ordres avec splendeur, a jugé à propos d'expliquer, par un nouveau réglement, ses intentions sur le nombre des chevaliers dont il veut qu'ils soient à l'avenir composés, & sur les qualités des personnes qui y seront admises. Ce nouveau réglement, en date du 15 juin 1757, est compris en quinze articles, dont les principaux sont : Que nulle personne ne pourra être reçue & admise à l'avenir par le grand-maître desdits Ordres, qu'elle n'ait fait ses preuves de la religion catholique, apostolique & romaine, & celles de quatre degrés de noblesse paternelle seulement, le novice compris parmi les degrés; que le nombre des chevaliers sera fixé à l'avenir à cent, y compris les ecclésiastiques, qui ne pourront y occuper plus de huit places, & qui seront obligés aux mêmes preuves que les chevaliers laïcs; qu'on recevra par préférence à toute autre considération, les personnes qui seront ou qui auront été employées au service de Sa Majesté dans l'intérieur du royaume, près de sa personne,

dans les cours étrangères ou dans des places ou emplois de confiance; qu'il faudra avoir l'âge de trente ans accomplis pour être reçu, ou au moins de vingt-cinq ans accomplis au cas que quelque raison particulière oblige à admettre quelqu'un au dessous de l'âge de trente ans; qu'il ne sera plus reçu à l'avenir dans lesdits Ordres, des chevaliers de grace, commandeurs, fondateurs ni servans; que le droit de passage & autres frais y seront payés par chacun des chevaliers qui seront à l'avenir admis dans lesdits Ordres; que ce droit sera fixé à la somme de mille livres, & le droit des officiers à douze cents livres, pour être distribuées entr'eux suivant l'usage jusqu'à présent observé, indépendamment des honoraires du généalogiste; que les chevaliers porteront au cou la croix desdits Ordres, attachée à un ruban de couleur amaranthe, & dans les occasions de cérémonie ils porteront la croix ainsi & de la manière dont il en a été usé jusqu'à présent; que ceux des gentilshommes qui auront été élevés dans l'école royale militaire, & que Sa Majesté jugera à propos d'admettre dans lesdits Ordres, y seront reçus, en faisant également preuve de noblesse & de religion comme les autres; mais qu'ils pourront y être admis quoiqu'ils n'aient pas l'âge prescrit & que le nombre de cent soit rempli, & aussi avec exemption du droit de passage & de tous autres droits. Ces réglemens, faits & arrêtés à Versailles, le Roi y étant, le 15 juin 1757, étoient fort propres à concilier à ces Ordres une grande faveur dans le public : nous avons dit à quel degré de splendeur ils étoient parvenus dans les derniers tems, sous la grande-maîtrise de Monsieur, frère & successeur de Louis XVI.

Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Ordre militaire, qui est le même que celui de Saint-Lazare, depuis que ces deux Ordres ont été réunis, a été rétabli par le roi Henri IV en 1608. Ce Prince souhaita qu'il ne fût composé que de Français, afin de le distinguer de celui de Saint-Lazare de Savoie, qui n'est que pour les Italiens & les Savoyards. Il fut composé de cent gentilshommes du royaume, qui devoient marcher en tems de guerre près de nos monarques, pour la garde de leurs personnes sacrées. Philibert de Nérestang fut choisi pour être grand-maître de l'Ordre, & il en fit le serment entre les mains du Roi à Fontainebleau, en présence des Princes & seigneurs de la cour, jurant fidélité à Sa Majesté & à tous ses successeurs, rois de France. Le Roi lui mit ensuite le collier, qui étoit un ruban tanné, auquel pendait une croix d'or, sur laquelle étoit gravée l'image de Notre-Dame, environnée de rayons d'or. Il lui mit ensuite le manteau chargé de la même croix; même ordre que le pape Paul V approuva, & que Louis XIV a encore rétabli.

Ordre de Saint-Michel.

Ordre militaire de France, qui fut institué par Louis XI à Amboise, le premier août 1469. Il ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & posées sur une chaînette d'or, d'où pend une médaille de l'archange Saint-Michel, ancien protecteur de la France. Les statuts de cet Ordre furent compris en soixante-cinq chapitres, dont le premier ordonne qu'il sera composé de trente-six gentilshommes, dont le Roi sera le chef, & qu'ils quitteront toutes sortes d'autres Empereurs, ou Rois ou Ducs. La devise étoit en ces termes : *Immensi tremor Oceani.* Cet Ordre avoit été en grand honneur sous quatre Rois; mais les femmes le rendirent vénal sous le règne de Henri II, & la reine Catherine de Médicis le donna à tout le monde, de sorte que les seigneurs & les grands ne voulurent plus l'accepter. Tous les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit prennent l'Ordre de Saint-Michel la veille du jour qu'ils doivent recevoir celui du Saint-Esprit; c'est pourquoi leurs armes sont entourées de deux colliers, & ils sont appelés chevaliers des Ordres du Roi. Peut-être crut-on par-là relever l'Ordre de Saint-Michel; mais cela produisit peu d'effet, & l'Ordre du Saint-Esprit, au lieu d'élever à lui l'Ordre de Saint-Michel, acheva de l'abaisser & de l'éteindre.

De tous ceux qui avoient reçu l'Ordre de Saint-Michel sans être de l'Ordre du Saint-Esprit, le roi Louis XIV en choisit & retint une centaine en 1665, à la charge de faire preuve de leur noblesse & de leurs services; nouvelle tentative pour relever l'Ordre de Saint-Michel, mais qui eut peu d'effet encore.

Le Roi commet un des chevaliers de ses Ordres pour présider au chapitre général de l'Ordre de Saint-Michel, & pour y recevoir ceux qui doivent y être admis suivant l'intention de Sa Majesté.

« Les premiers chevaliers que le roi Louis XI » nomma, furent le duc de Guienne son frère, Jean » de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, Jean » de Beuil, comte de Sancerre; Louis de Beau- » mont, seigneur de la Forêt & du Plessis; Jean » d'Etouteville, seigneur de Torcy; Louis de » Laval, seigneur de Châtillon; Louis, bâtard de » Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France; » Antoine de Chabanes, comte de Dammartin; » Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Cominges, » maréchal de France, gouverneur du Dauphiné; » Georges de la Trémoille, seigneur de Craon; » Gilbert de Chabanes, seigneur de Curton; » Charles de Crussol, sénéchal du Poitou; Tan- » neguy du Châtel, gouverneur du Roussillon & » de Cerdagne. Le nombre des trente-six cheva- » liers n'étant pas complet, le Roi déclara qu'au » premier chapitre il seroit procédé à l'élection » des autres. Les principales conditions pour re- » cevoir un chevalier étoient qu'il fût gentilhomme

» de nom & d'armes, & sans reproche. On pouvoit » être privé de l'Ordre pour trois causes ; savoir : » l'hérésie, la trahison, ou pour avoir fui dans » quelque bataille ou rencontre. Il se tenoit tous » les ans un chapitre, où l'on examinoit les vie & » mœurs de chaque chevalier en particulier, en » commençant par le dernier reçu & finissant par » le Roi, qui voulut être soumis à l'examen. Le » chevalier sortoit de l'assemblée, pour laisser la » liberté de l'examen; ensuite on le faisoit rentrer, » pour louer ou blâmer sa conduite. » (*Tiré de l'histoire de Louis XI par M. Duclos.*)

On conserve encore les statuts de l'Ordre donnés à Charles de France, duc de Guienne, frère unique du roi Louis XI, premier des chevaliers faits lors de l'institution en 1469. Ils sont manuscrits sur vélin, in-4°. Il y a en tête la représentation d'un chapitre tenu par le Roi, accompagné de ses chevaliers vêtus des habits de l'Ordre, peints en miniature, suivant l'article 24. Au dessous sont les armes de Guienne, écartelées de France & de Guienne, avec le collier de l'Ordre autour, composé de coquilles & d'aiguillettes, & derrière un ange ayant l'écusson devant lui, & soutenant le collier de ses deux mains. Ces statuts ne contiennent que soixante-six articles, parce que l'addition de 1476 n'étoit pas encore faite. Un autre manuscrit sur vélin, in-4°. avec des vignettes, & le portrait du roi Charles VIII en miniature, contient quatre-vingt-dix-huit articles, parce que l'addition du 22 décembre 1476 s'y trouve. Il y a à la fin des lettres-patentes du roi Louis XI, pour la fondation d'une chapelle de Saint-Michel dans l'enclos du palais à Paris, du 24 décembre 1476.

Autre manuscrit sur vélin, in-4°. A la tête de la table est peint en miniature, d'après Raphaël, un Saint-Michel foulant aux pieds le démon; dans le paysage ou enfoncement paroît le mont Saint-Michel. Au commencement des statuts est peint aussi en miniature le roi Henri II, tenant un chapitre avec les chevaliers & officiers en habits de l'Ordre, avec tous les ornemens bien distingués. Ce manuscrit ne contient que quatre-vingt-douze articles, parce qu'on a compris sous l'article 81, les articles 82, 83, 84, 85 & 86, & que l'on n'a pas coté le dernier, 98. Ils doivent avoir été écrits & peints vers l'an 1548, que l'on changea les manteaux des chevaliers, qui étoient de damas blanc, en toile d'argent. Ces statuts furent imprimés pour la première fois en lettres gothiques, in-12, en 1512, chez Guillaume-Eustache. Cette édition contient quatre-vingt-dix-huit articles. Sous le règne de Henri II, on imprima ces statuts sur vélin, & cette édition n'a que quatre-vingt-douze articles. Le roi Henri II y est peint au commencement en miniature, accompagné des chevaliers en habits de l'Ordre. Il tient un collier de la main gauche, & lève la main droite pour faire prêter serment à Martin du Bellay, seigneur de Langey, qui est à genoux, ayant la main sur le livre des Evangiles que tient le cardinal de Lorraine, chancelier, placé, assis & couvert au milieu de l'assemblée. Cette cérémonie pouvoit s'être faite à Vincennes. La Sainte-Chapelle de ce lieu a depuis été destinée pour les cérémonies de l'Ordre de Saint-Michel, suivant les lettres de la fondation de 1557, & l'on y voit encore, ou l'on y voyoit il y a peu de tems, les stalles & la place du Roi dans cette disposition; & dans les vitres les portraits des rois François I & Henri II, chefs & souverains de l'Ordre, & ceux des ducs de Guise & de Montmorenci, ce dernier connétable de France, chevaliers, & du cardinal de Lorraine, chancelier, tous en habits de l'Ordre.

Les autres éditions des statuts sont, 1°. de 1561, in-8°. avec le recueil des remontrances faites au roi Louis XI sur les priviléges de l'Eglise gallicane & les Etats de Tours, de 1483-84; 2°. de 1571, dans les Ordonnances de Rebuffe; 3°. de 1611, dans les Ordonnances de Fontanon; 4°. dans le Théâtre d'honneur de Favyn; 5°. en 1664; 6°. enfin en 1725, à Paris, de l'imprimerie royale, in-4°. Cette édition est enrichie de quantité de pièces concernant ledit Ordre, de plusieurs listes des chefs, des officiers & des chevaliers de l'Ordre, & de quelques gravures.

Aujourd'hui le cordon de Saint-Michel paroît réservé à des artistes qui se distinguent par un talent éminent. C'est un autre genre d'illustration que celui qu'on se proposoit dans l'institution; mais comme il n'a point été étendu ou élevé jusqu'aux talens de l'esprit proprement dits; comme ni Corneille, ni Racine, ni Boileau, ni Fontenelle, ni Montesquieu, ni Voltaire, n'ont été décorés de ce cordon, je doute qu'un homme de lettres de quelque considération se crût honoré par cette marque, qui, dans l'état présent des choses, ne l'annonceroit toujours dans le monde que comme un subalterne à talent. L'Académie française, sans aucune marque extérieure, étoit une distinction bien plus flatteuse, & qui plaçoit dans le rang le plus honorable. On dit qu'avant que M. de Belloi fût de ce corps illustre, mais après le succès *du siége de Calais* & *de Gaston & Bayard*, on songea un moment à relever en quelque sorte l'Ordre de Saint-Michel, en en faisant une distinction unique, & dès-lors, disoit-on, honorable au poète national par excellence, qui consacroit ses travaux à la gloire & au bonheur de sa nation.

Nec minimum meruêre decus, vestigia Græca
Ausi deserere & celebrare domestica facta.

Mais, soit que les raisons qui viennent d'être indiquées eussent rendu M. de Belloi fort indifférent sur ce genre inusité de récompense, soit que l'Académie française, en se hâtant de lui rendre justice, eût comblé tous ses vœux, il ne fut plus question de cette autre distinction équivoque &

bizarre, & si le projet en a été proposé, il n'a point eu d'exécution. *Sic nos servavit Apollo.*

Ordre de l'Étoile.

Ordre militaire institué par notre roi Jean, le 15 août 1352. On l'appela aussi *l'Ordre de Notre-Dame de la Noble-Maison*, parce qu'il fut mis sous la protection de la sainte Vierge, & qu'il devoit tenir ses assemblées à Notre-Dame-des-Vertus, dont l'église étoit alors appelée l'église de la Noble-Maison. Jean fixa le nombre des chevaliers à cinq cents (& c'étoit trop), qui devoient porter une bague de cette forme. Autour de la verge étoient écrits leurs nom & surnom; en dedans il y avoit un cercle d'émail, au milieu duquel étoit une étoile; dans cette étoile même il y avoit un cercle d'azur, & tout au milieu étoit enchâssé un petit soleil d'or. Cette bague n'étoit pas la seule marque qui distinguât les chevaliers; ils en portoient une semblable sur leurs manteaux ou sur leurs cottes d'armes, & ils avoient un habillement qui leur étoit propre, & sans lequel ils ne devoient pas paroître le samedi. Le même jour de la semaine ils devoient jeûner ou aumôner quinze deniers. Un chevalier d'un autre Ordre ne pouvoit, sans y renoncer, entrer dans celui-ci; & quand on y étoit entré, on ne pouvoit, sans une expresse permission du Roi, s'engager dans un autre. L'assemblée générale de l'Ordre se tenoit la veille & le jour de l'assomption de la sainte Vierge à Notre-Dame-des-Vertus. Il y avoit dans la Noble-Maison une table, appelée la table d'honneur, autour de laquelle étoient assis trois Princes, trois baronets & trois bacheliers qui s'étoient distingués dans la guerre. Ceux-ci présidoient aux assemblées. Ceux qui étoient trop éloignés pour y assister, entendoient ensemble la messe & les vêpres le jour de l'Assomption. Chaque chevalier, en mourant, devoit envoyer les marques de l'Ordre à Notre-Dame-des-Vertus: on faisoit un service solennel pour le repos de son ame. Tous leurs écussons étoient placés dans la salle des assemblées, au dessus de la place que chacun d'eux occupoit; & si quelqu'un méritoit d'être dégradé, on renversoit son écusson sens dessus dessous sans l'effacer. Voilà ce qu'on apprend touchant cet Ordre, dont nos Rois étoient les grands-maîtres, par la lettre circulaire du roi Jean, datée du 6 novembre 1351, que l'on conservoit dans la chambre des comptes. Il subsistoit encore avec honneur au tems de Louis XI, qui, l'an 1458 (c'est apparemment 1468, car il ne régnoit pas en 1458), fit son gendre, Gaston de Foix, chevalier de cet Ordre, dont il célébra la fête à Paris avec beaucoup de solennité, l'an 1470. Mais comme ce Prince institua l'Ordre de Saint-Michel, & qu'il le donna à moins de personnes Charles VIII son fils jugea à propos de supprimer l'Ordre de l'Etoile. Ce qu'on vient de rapporter suffit pour détruire quelques opinions dont le public est prévenu, & qui sont injurieuses au chevalier du Guet.

Les lettres du roi Jean, portant création de l'Ordre de l'Etoile, furent données au prieuré de Christophe en Hallatte, entre Senlis & Pont-Sainte-Maxence, au milieu de la forêt. Il en fit l'étoile des Mages en mettant une couronne à la pointe de l'étoile, avec cette devise: *Monstrant regibus astra viam.*

Il a aussi existé pendant quelque tems en Arragon, un Ordre militaire & de chevalerie, du nom de *l'Etoile.*

L'Ordre de la Sainte-Ampoule

Fut institué sous Clovis, dit-on, l'an 496. Les chevaliers de cet Ordre portoient au cou un ruban de soie noire, où pendoit une croix coupée d'or, émaillée de blanc, garnie aux quatre angles de quatre fleurs de lis d'or, & chargée d'une colombe, tenant de son bec la sainte ampoule, reçue par une main. Le revers est saint Remi, tenant de sa main droite la sainte ampoule, & de la gauche son bâton de primat.

(Tous ces détails sentent bien les inventions modernes. Il est vraisemblable que, du tems de Clovis, on n'avoit guère l'idée de ces Ordres de chevalerie. Mais voici d'autres faits plus modernes & plus certains.)

Ordre militaire de Saint-Louis,

Institué en 1693, par Louis XIV, pour récompense des officiers militaires. La marque de cet Ordre est une croix d'or, sur laquelle est l'image de saint Louis.

Les simples chevaliers la portent attachée sur l'estomac, avec un petit ruban couleur de feu. Les commandeurs l'ont au bout d'un grand ruban qu'ils portent en écharpe, & les grands-croix, outre le grand cordon rouge, ont encore la même croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur leurs manteaux.

La croix de l'Ordre est émaillée de blanc, brodée d'or, cantonnée d'une fleur de lis de même, chargée, d'un côté, de l'image de saint Louis, cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier, une couronne d'épines, les cloux de la passion en champ de gueules. La croix est entourée d'une bordure d'azur, sur laquelle sont ces mots: *Ludovicus magnus instituit* 1693. L'autre côté de la croix est de gueules à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche à la bordure d'azur, avec la devise en lettres d'or: *Bellicæ virtutis præmium.*

Ordre du Mérite militaire,

Institué par Louis XV, le 10 mars 1759, en

faveur des officiers nés en pays où la religion protestante eſt établie.

La marque de cet Ordre eſt un cordon bleu avec une croix d'or. Sur un des côtés il y a une épée en pal, avec ces mots pour légende : *Pro virtute bellicâ*, & ſur le revers une couronne de laurier avec cette légende : *Ludovicus XV inſtituit.*

Ordre des comtes de Lyon,

Inſtitué par Louis XV en 1745.

La marque de cet Ordre eſt une croix à huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or, cantonnée dans chaque angle d'une fleur de lis d'or; les quatre autres angles de la croix ſont une couronne de comte, d'or, perlée d'argent; au milieu une médaille de gueules, & ſaint Jean-Baptiſte, poſé ſur une terraſſe de ſinople, avec cette légende : *Prima ſedes Galliarum.* Sur le revers de la croix eſt ſaint Etienne lapidé, avec cette légende : *Eccleſia comitum Lugduni.*

L'Ordre de la Charité chrétienne

Fut inſtitué par Henri III, pour les pauvres capitaines & ſoldats eſtropiés à la guerre.

La marque eſt une croix ancrée en broderie de ſatin blanc, bordée de ſoie bleue, chargée en cœur d'une loſange de ſatin bleu, ſurchargée d'une fleur de lis d'or en broderie, & autour de la croix : *Pour avoir bien ſervi.*

Ordre de Sainte-Magdelaine.

Jean Cheſnel, gentilhomme breton, propoſa l'inſtitution de cet Ordre au roi Louis XIII, en l'année 1614, tems où les diviſions excitées dans la ſuite par le cardinal de Richelieu, entre Louis XIII & Anne d'Autriche ſa femme, ne pouvoient pas même ſe prévoir.

La marque de cet Ordre eſt une croix fleurdeliſée, & la branche d'en bas commençant par un croiſſant, cantonnée de palmes arrangées en rond, naiſſantes des fleurs de lis : au milieu de la croix l'image de ſainte Magdelaine.

Le collier eſt compoſé d'M, L & A, repréſentant les noms de ſainte Magdelaine, du roi & de la reine Louis & Anne, enchaînés & entrelacés de doubles cœurs cléchés, traverſés de dards croiſés, le tout émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu. La deviſe de cet Ordre étoit : *L'amour de Dieu eſt pacifique.*

L'Ordre du Porc-Epic

Fut inſtitué par Louis de France, duc d'Orléans, ſecond fils du roi Charles V, en 1393.

Le collier eſt compoſé de trois chaînes d'or, au bout duquel pendoit un porc-épic auſſi d'or, ſur une terraſſe émaillée de vert & de fleurs. La deviſe étoit : *Cominùs & eminùs. De près & de loin.*

L'Ordre de l'Hermine & de l'Epi,

Inſtitué par François I, duc de Bretagne, l'an 1450.

La marque de l'Ordre, faite d'épis de blé d'or paſſés en ſautoir, liés haut & bas par deux bandes & cercles d'or, au bas deſquels pend à une chaînette d'or une hermine blanche, courante ſur une motte de gazon d'herbe verte, diaprée de fleurs, & deſſous la deviſe : *A ma vie.*

L'Ordre du Chardon & de Notre-Dame

Fut inſtitué par Louis II, duc de Bourbon, ſurnommé *le Bon*, l'an 1470, au mois de janvier.

La marque de l'Ordre étoit compoſée de loſanges & demie à double orle, émaillées de vert, cléchées & remplies de fleurs de lis d'or & de lettres capitales en chacune des loſanges émaillées de rouge, faiſant ce mot : *Eſpérance.* Au bout du collier pendoit ſur l'eſtomac un ovale, le cercle émaillé de vert & rouge, & dans l'ovale une image de la Vierge, entourée d'un ſoleil d'or, couronné de douze étoiles d'argent & un croiſſant de même. Sous ſes pieds & au bout dudit ovale une tête de chardon émaillé de vert.

L'Ordre de la Coſſe-de-Geneſte,

Inſtitué par le roi ſaint Louis, l'an 1234. Cet Ordre étoit compoſé de coſſes de geneſtes, émaillées au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, enfermées dans des loſanges émaillées de blanc, enchaînées enſemble; au bas du collier une croix fleurdeliſée d'or, ſuſpendue à deux chaînons.

L'Ordre du Navire, dit d'Outre-Mer, & du Double-Croiſſant,

Inſtitué par le roi ſaint Louis en 1262, au ſecond voyage qu'il fit en Afrique.

Le collier eſt fait de doubles coquilles, entrelacées de doubles croiſſans paſſés en ſautoir, & au bas du collier eſt une médaille où eſt un navire ſur une mer. Les coquilles repréſentoient la grève & le port d'Aigues-Mortes, où il falloit s'embarquer.

Les croiſſans ſignifioient que c'étoit pour combattre les Infidèles qui ſuivoient la loi de Mahomet, & le navire dénotoit le trajet de la mer.

L'Ordre du Croiſſant,

Inſtitué par René d'Anjou, roi de Jéruſalem, de Sicile & d'Arragon, &c. en l'année 1464.

La marque de cet Ordre eſt un croiſſant d'or, ſur lequel étoit gravé au burin ce mot : *Loz.* Ce croiſſant étoit ſuſpendu par trois chaînettes au collier fait de trois chaînes d'or.

ORDRES ÉTRANGERS.

Ordre de l'Annonciade.

Ordre militaire, institué vers l'an 1362, sous le nom d'Ordre du *Collier*, par Amédée VI, comte de Savoie. On ne sait pas bien ce qui y donna occasion : les uns veulent qu'un brasselet, qui fut donné au comte par une dame qui l'avoit tissu de ses cheveux, en fut le symbole ; d'autres pretendent qu'Amédée voulut satisfaire par-là sa dévotion particulière pour la sainte Vierge. Il est certain que c'est ce qu'il voulut au moins par la suite, lorsque, par son testament, il ordonna la fondation de la chartreuse de Pierre-Chastel en Bugey, & qu'il régla qu'il y auroit quinze chartreux dans cette maison, pour y dire chaque jour la messe en l'honneur des *quinze allégresses* de la sainte Vierge & pour le salut de quinze chevaliers de son Ordre; mais il ne fit ce testament que quelque tems avant sa mort, qui arriva en 1383. Bonne de Bourbon, veuve du comte, fut celle qui exécuta cette fondation. Les chartreux furent introduits à Pierre-Chastel en 1392, & Amédée VIII y tint la première assemblée de l'Ordre en 1410. Ce fut lui aussi qui en dressa les statuts, car l'instituteur n'avoit réglé que la forme du collier, qui étoit composé de lacs d'amour, sur lesquels étoient ces quatre lettres, F. E. R. T. *Frappez, entrez, rompez tout.* On ne sait à quoi cela s'applique ; aussi d'autres expliquent-ils autrement ces lettres par ces mots : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, qu'ils disent être un hommage qu'Amé VI rendoit à la valeur de son aïeul Amé V, qui s'étoit immortalisé par sa belle défense de Rhodes contre les Turcs, en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, auxquels il assura la possession de cette île. Il en eut le surnom de *Grand.* Mais avant de dire *ejus*, il falloit l'avoir nommé ou désigné. De plus, on dit que les Princes de la Maison de Savoie avoient cette devise long-tems avant Amé V & sa défense de Rhodes. Quoi qu'il en soit, par les statuts, les comtes de Savoie, qui peu après eurent le titre de Ducs, furent déclarés grands-maîtres de l'Ordre à perpétuité. Les chevaliers furent obligés de porter toujours le collier, & il leur fut défendu d'entrer dans aucun autre Ordre. Les différends qui pouvoient survenir entr'eux devoient être décidés par l'Ordre. Chacun d'eux devoit donner à l'église de Pierre-Chastel un calice, une aube & tous les ornemens sacerdotaux pour célébrer la messe ; il devoit aussi laisser en mourant pour l'entretien de la même église, cent florins qu'on mettoit entre les mains du Prince, & ordonner à ses héritiers de faire dire cent messes pour le repos de son ame. Tous les autres chevaliers étoient obligés d'assister au service qui se faisoit pour lui à Pierre-Chastel, & de laisser leurs ornemens par aumône aux chartreux. Leur manteau, dans cette cérémonie, étoit blanc : depuis il fut noir. Dans les autres cérémonies il étoit cramoisi, frangé & bordé de lacs d'amour de fin or. On voulut ensuite qu'il fût bleu, doublé de taffetas blanc, & enfin on le changea en amaranthe, doublée de toile d'argent à fond bleu.

Charles III, duc de Savoie, étant à Chambery en 1518, fit de nouveaux statuts pour cet Ordre, auquel il donna le nom de l'*Annonciade* en l'honneur de la sainte Vierge, & il voulut qu'au bas du collier, auquel il ajouta quinze roses d'or, émaillées les unes de rouge, les autres de blanc, & un bordé de deux épines d'or, il y eût une image de l'annonciation dans un cercle composé de trois lacs d'amour. L'an 1600, la Bresse & le Bugey ayant été échangés pour le marquisat de Saluces, par Henri IV, roi de France, & Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le chapitre de l'Ordre fut transféré dans l'église de Saint-Dominique de Montmélian, & le même duc ordonna, en 1627, que les assemblées se tinssent dans l'hôpital des Camaldules, qu'il avoit fait bâtir sur la montagne de Turin.

Suite chronologique des chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade.

Amédée VI, comte de Savoie, surnommé le Vert, *fondateur & premier chef de l'Ordre.*

1362.

Amé, comte de Genève.
Antoine, seigneur de Beaujeu & de Dombes.
Hugues de Châlons, sire & baron d'Arlai.
Aymon de Genève, seigneur d'Anton & de Varei.
Jean de Vienné, seigneur de Rolland & de Bonencontre.
Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix.
Guillaume de Chalamon, seigneur de Meximieux & de Montonei.
Rolland de Veissi.
Etienne, bâtard de la Baume, seigneur de Saint-Denis, de Chausson & de Chavanez, amiral & maréchal de Savoie.
Gaspard, seigneur de Montmayeur, baron de Villars, Salet, &c.
Barle de Forax.
Thennard, seigneur de Menthon.
Amé de Bonivard.
Richard Musard.

Amédée VII, comte de Savoie, surnommé le Rouge, *deuxième chef.*

1383.

Aymond de Chalant, seigneur de Fenis & d'Aymaville.
Eudes de Villars, seigneur de Montillier, &c. gouverneur de Savoie.

Hyblet de Chalant, seigneur de Châtillon, &c. gouverneur de Nice & de Piémont.
Jean de Vernai, seigneur de la Rochette, &c. maréchal de Savoie, lieutenant-général de Bresse.
Humbert, seigneur de Luirieux.
Thomas de Genève, seigneur de Lullin, &c.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, troisième chef.

1410.

Louis de Savoie, prince de la Morée.
Odo de Villars, seigneur de Baux, Saint-Sorlin, &c. gouverneur de Piémont.
Jean de la Baume, comte de Montrevel, maréchal de France, lieutenant-général de la Bresse.
Humbert de Villars-Saxel, comte de la Roche.
Boniface de Chalant, seigneur de Fenis, maréchal de Savoie, gouverneur de Piémont.
Antoine, seigneur de Grolée.
Girard, seigneur du Ternier.
Jean, seigneur de la Chambre, comte de Luille, vicomte de Maurienne.
Jean, seigneur de Lugni, Ruffei, &c.
Thomas, marquis de Saluces.
Amé de Savoie, prince de Piémont.
Jean Panserot de Serraval.
Geoffroy de Charnai, seigneur de Liri & de Montfort.
Louis, seigneur de Montjoie, &c.
Jacques de Tillette, seigneur de Chévron.
Gaspard, seigneur de Montmayeur, &c.
Humbert de Villars, seigneur de Thoire, &c.
Jacques de Miolans, seigneur de la Vallée.
François, seigneur de Bussi, &c.
Louis de Savoie, comte de Genève.
Louis, marquis de Saluces.
Humbert, bâtard de Savoie, comte de Romont.
Richard, seigneur de Montchenau, chambellan du duc de Savoie.
Jean de Montluel, seigneur de Châtillon, gouverneur de Piémont.
Manfroy de Saluces, seigneur de Farillan, maréchal de Savoie.
Louis, bâtard d'Achaïe, seigneur de Raconis, maréchal de Savoie.
Philippe de Savoie, comte de Genève.

Louis, duc de Savoie, quatrième chef.

1440.

Amé de Savoie, prince de Piémont.
Janus de Savoie, comte de Genève.
Philippe de Lévis, comte de Villars, vicomte de Lautrec, &c.
François, comte de Chalant, seigneur de Châtillon.
Guillaume, seigneur de Menthon, gouverneur de Bassiniane.
Jean de Seyssel, seigneur de Bariat & de la Rochette, maréchal de Savoie.
Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, grand-maître-d'hôtel de Savoie.
Jean de la Palu, seigneur de Varembon, Bouligneux, &c.
Guillaume de Luyrieux, seigneur de la Cueille, &c.
Jacques de la Baume, comte de Montrevel, lieutenant général de Bresse, &c.
Jacques, comte de Chalant, gouverneur de Verceil.
Jacques de Montmayeur, baron de Villars, Salet, &c. gouverneur de Savoie.
Pierre de Grolée, seigneur de Saint-André.

Amédée IX, duc de Savoie, cinquième chef.

1465.

Claude de Seyssel, seigneur d'Aix, maréchal de Savoie.
Louis, comte de Chalant.
Claude de Bourgeois, seigneur de Verni & de Fernei.
Janus de Genève, seigneur de Lullin, &c. gouverneur du pays de Vaud.

Philibert I, duc de Savoie, sixième chef.

1472.

Charles I, duc de Savoie, septième chef.

1482.

Hugues de la Palu, comte de Varax, gouverneur & maréchal de Savoie, lieutenant-général du Dauphiné.
Philibert, comte de Chalant, &c. gouverneur du duché d'Aouste.

Charles-Jean-Amé, duc de Savoie, huitième chef.

1491.

Philippe I, duc de Savoie, neuvième chef.

1497.

Philibert II, dit le Beau, *duc de Savoie, dixième chef.*

1498.

Charles III, duc de Savoie, onzième chef.

1518.

Philippe de Savoie, comte de Genevois.
François de Luxembourg, vicomte de Martigues.
Jean, comte de Gruères, baron d'Aubonne.
Thomas de Valpergue, comte de Mazin.
Claude de Savoie, seigneur de Raconis.
Jacques, baron de Miolans, comte de Montmayeur, &c.
René, comte de Chalant, &c. maréchal de Savoie.
Honorat Grimaldi, baron de Beuil, &c. gouverneur de Nice & ambassadeur en France.

Jean-Philibert de la Palu, comte de Varax, lieutenant-général de Breſſe, & ambaſſadeur au concile de Latran.

Guillaume de Vergi, baron de Fouvans, ſeigneur de Champlitte, maréchal de Bourgogne.

Claude de Stavaye, évêque de Belley, chancelier de l'Ordre.

François de la Baume, comte de Montrevel, gouverneur de Savoie.

Bertholin de Montbel, ſeigneur de Froſſaſcèque, grand maître-d'hôtel de Savoie.

Charles de la Chambre, baron de Sermoye & de Meximieux.

Aimé de Genève, ſeigneur de Lullin, gouverneur du pays de Vaud.

Sébaſtien de Montbel, comte d'Entremont, &c.

Pierre de Buſſi, ſeigneur d'Eria.

Jean, marquis de la Chambre, capitaine de cent hommes d'armes.

Jean de la Palu, comte de Varace, &c.

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, douzième chef.

1568.

Charles-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont.

Philippe de Savoie, comte de Raconis.

Claude de Savoie, comte de Pancalier.

André Provana, ſeigneur de Leini, comte de Froſſaſcèque, général des galères & gouverneur de Villefranche.

Jean-François Coſte, comte d'Arignan & de Polonghère, gouverneur d'Aouſte & d'Ivrée.

Jean-Thomas de Valpergue, comte de Mazin, &c. gouverneur du comté d'Aſt.

Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de Breſſe.

Pierre de Maillard, comte de Tournon, gouverneur de Savoie, & général de la cavalerie.

Gaſpard Capris, évêque d'Aſt, grand-aumônier de Savoie, chancelier de l'Ordre.

Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours.

Bernardin de Savoie, ſeigneur de Cavours, capitaine des archers de la garde.

Proſper de Genève, ſeigneur de Saint-Rambert, &c. colonel de toutes les gardes.

Jean-Frédéric Madruzze, comte d'Avi, marquis de Sorian.

Philippe d'Eſt, marquis de Saint-Martin, &c. général de la cavalerie.

Jérôme, cardinal de la Rovère, archevêque de Turin, chancelier de l'Ordre.

Amé de Savoie, marquis de Saint-Rambert, grand-prieur de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, général d'armée.

Frédéric Ferrero, ſeigneur de Caſavalon, marquis de Romagnan, &c. grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Louis de la Baume, dit *de Corgenon*, prince de Stienbuſe, comte de Saint-Amour, ambaſſadeur en Eſpagne.

Robert Rouer Saint-Severin, comte de Revilliaſc, grand-écuyer de Savoie.

Thomas-Iſnard de Caſtello, marquis du Carail, ambaſſadeur près de l'Empereur.

Beſſe Ferrero Frieſque, comte de Maſſeran, &c.

Honorat Grimaldi, baron de Beuil, &c. gouverneur de Nice.

François Martinengue, comte de Malpagal, grand-écuyer de Savoie.

Ence-Pie de Savoie, ſeigneur de Saſſola.

Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, treizième chef.

1581.

Claude de Charlant, baron de Fenis, grand-maître de Savoie, &c.

Jean-Baptiſte de Savoie, marquis de la Chiuſe, grand-chambellan de Savoie.

Jean-Louis, marquis de la Chambre, &c.

Octavien de Saint-Vital, marquis de Fontanellat.

Charles Palavicin, ſeigneur de Perle, ambaſſadeur en Eſpagne.

Aſcanio Bobba, comte de Buſſolin, grand-chambellan de Savoie.

Michel Bonelli.

Henri de Savoie, comte de Nemours.

Gaſpard de Genève, marquis de Lullin, de Pancalier, &c. gouverneur du duché d'Aouſte.

Philippe-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont.

Victor-Amé de Savoie.

Charles de Simiane, marquis de Roat, Maret, &c. général de la cavalerie de Savoie.

Michel-Antoine de Saluces, ſeigneur de la Manthe, comte de Verzol, &c. gouverneur du marquiſat de Saluces.

Charles-François-Manfroi de Lucerne, grand-prieur de Rome, ambaſſadeur en Allemagne.

Guiron de Valpergue, comte de Mazin, gouverneur de Verceil, &c.

François Ville, marquis de Saint-Michel, &c. général de la cavalerie du Pape.

Annibal Grimaldi, comte de Bueil, &c. gouverneur de Nice, général des galères.

Claude de Rye, marquis d'Ogliani, &c. grand-écuyer de Savoie, gouverneur de Chablais.

Charles-Philibert d'Eſt, marquis de Saint-Martin, &c. prince du Saint-Empire, fut auſſi chevalier de la Toiſon-d'Or.

Nicolas de Watteville, marquis de Verſoix, &c.

Charles-Emmanuel de la Chambre, dit *de Seyſſel*, marquis d'Aix, &c.

Erneſt de Molard, baron de Revielch, Roccadiof, &c. conſeiller d'Etat de l'Empereur.

Jacques-Antoine de la Tour, ambaſſadeur en Eſpagne.

Pierre, marquis de la Chambre.

Louis

Louis Grimaldi, évêque de Vence, grand-aumônier de Savoie, chancelier de l'Ordre.

François-Philibert-Ferrero-Fiesque, prince de Masseran, &c. général de la cavalerie.

Nicolas de Saint-Martin, seigneur d'Aglié, &c. grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Philibert Scaglia, comte de Verrue, &c. ambassadeur en France.

François Arconnat, comte de Touzaine, ambassadeur en France.

Guy de Saint-Georges, comte de Blandrate, marquis de Rivarolles, général de l'infanterie.

Philibert Millet, archevêque de Turin, chancelier de l'Ordre.

Sigismond d'Este, marquis de Saint-Martin, &c.

François Spinola, marquis de Garez.

Guillaume-François Chabo, comte de Saint-Maurice, &c. grand-maître de l'artillerie.

Jean, comte de Nassau.

Antoine de Valpergue, comte de Montoué & de Masse, gouverneur de la citadelle de Turin.

François-Thomas de Savoie, prince de Carignan, grand-maître de France.

Jacques Paillard d'Urfé de Lascaris, marquis d'Urfé, grand-écuyer de Savoie.

Philibert-Mercurin Arborio, marquis de Gattinare, grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Bernardin Parpaille, comte de la Bastie.

Pierre de Duyn, dit *Maréchal*, baron de Laval-d'Isère, vicomte de la Tarantaise, seigneur de Chastellard, &c.

Emmanuel Solar, comte de Morette, ambassadeur en France.

Conreno Rouer, comte de Calos, marquis de Cortance.

Cleriade de Genève, marquis de Lullin, &c.

François de Damas, baron de Saint-Réran, marquis de Celeran.

Guy de Ville, marquis de Cillian, Wulpian, &c.

François de Brichanteau-Nangis, marquis de Curei, &c.

Charles-François de Valpergue, marquis de Perlet, &c.

François-René de Saluces, comte de Verzol, Chiffon, &c.

Honorat d'Urfé, marquis de Château-Morand, &c.

Louis, marquis de la Chambre, dit *de Seyssel.*

Albert Bobbe, marquis de Graille, comte de Bussolin, &c.

Bertrand de Seyssel, baron de la Serra & du Chastellard, &c.

Auguste Manfroi Scuglia, comte de Verrue, &c.

Gaspard Parparat, des comtes de Lucerne, marquis de Saint-Peyre, gouverneur de Turin.

Jean-Michel-Asinar de Virle, co-seigneur de Virle & d'Orbassan, &c. gouverneur de Turin.

Victor-Amé, duc de Savoie, quatorzième chef.

1630.

Jean-Aurèle Arborio de Gattinare, comte de Vivron, grand-écuyer de Savoie.

Paul-Besse-Ferrero-Fiesque, prince de Masseran, &c.

Philibert Caretto, marquis de Bagnasque, &c. grand-écuyer de Savoie.

Jean-François de Sales, évêque de Genève, chancelier de l'Ordre.

Louis de Saint-Martin, marquis d'Aglie, &c.

Claude-Jérôme de Chabo, marquis de Saint-Maurice, &c.

Paul-Emile de Saint-Martin, marquis de Bros, &c.

Antoine Ponte, comte de Carnasis, &c.

François-Hyacinthe, duc de Savoie, quinzième chef.

1638.

Jafre Bens, seigneur de Sentena, gouverneur de Turin, &c.

Amé du Puy, marquis de Voguerre, &c. grand-maître-d'hôtel de Savoie.

Ascagne Bobba, marquis de Gnoye, &c. grand-chambellan de Savoie.

Jules-Rangon, marquis de la Maison-Blanche, &c.

Alexandre de Saint-Georges, comte de Blandrate, &c.

Michel-Antoine de Saluces, comte de Verzol, &c.

Arduin de Valpergue, de Rivare, marquis d'Entragues, &c.

François Provane de Leini, seigneur de Druant, grand-chambellan de Savoie, & ambassadeur en France.

Jérôme, comte de Rossillon, baron de Saint-Genis, &c.

Jean-Dominique Doria, souverain de Testigo & Cesio, marquis de Cirié.

Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin & de Pancalier, &c.

Antoine-Marie Tisson, Blandrate, comte de Desannes, &c.

Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, seizième chef.

1639.

Jean-Louis Dumas de Castellane, vicomte d'Allemagne, &c.

Paul Millet, évêque de Maurienne, chancelier de l'Ordre.

Maurice de Savoie, prince d'Oneille, &c.

Emmanuel-Philibert-Amé de Savoie.

Charles-Emmanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane, marquis de Pianesse, &c.

Octavien de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain, &c.

Philippe de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Damian & de Rivarol, &c.

Jean de Wille-Cardé, seigneur de Fleury, marquis de Saint-Trivier, &c.

Charles-Emmanuel Palavicin, marquis de Frabouse, &c.

Charles Ubertin Solar, comte de Molette, &c. ambassadeur en France.

Charles-Victor Scaglia, comte de Verrue, &c.

Frédéric Tanne, marquis d'Entragues, comte de Limon, &c.

François Provane, comte de Frosasque, &c.

Gettule de Plossasque, seigneur de Castagnole, &c.

Guiron François Ville, marquis de Ciglian, &c.

François Ponte, comte de Scarnafis, ambassadeur en France.

François Coste, comte de Polongueer, &c.

Charles-Thomas Isnard de Castelnau, marquis de Carail.

Alexis de Saint-Martin de Parelles, marquis de Brose, &c.

Frédéric de Saint-Georges, Blandratte, marquis de Rivarol.

François Doria, marquis de Dolceaquâ, &c.

1653.

Alexandre Monti, marquis de Farillan, lieutenant-général des armées de France, général de la cavalerie de son altesse royale.

2 mai 1660.

François de Mesmes, seigneur de Marolles, lieutenant-général d'infanterie, gouverneur de Saluces, & mestre-de-camp du régiment des gardes.

François d'Avaust, seigneur de Senantes, capitaine des gardes de Madame royale, gouverneur de la Tour dans les vallées de Lucerne.

Santorio de Cagnol, gouverneur de Montmélian.

Jean-Philippe Solar, comte de Monasterol, gouverneur du château de Nice.

D. François de Saint-Martin d'Aglié, abbé de Sainte-Marie de Pignerol, puis de Staffarde & de Saint-Jean de Soissons, chancelier de l'Ordre en 1663.

1666.

Charles-Jean-Baptiste de Simiane, marquis de Pianesse, prince de Montafié, lieutenant-général de la cavalerie.

René Rovero, comte de Val-d'Andone, gouverneur de la citadelle de Turin.

Charles-Jérôme Solar, marquis de Borgo, comte de Morette, gouverneur de Saluces, grand-maître de l'artillerie.

François-Canale de Cumiane, ambassadeur en France, puis à Rome, & grand-maître de Savoie.

Catalan Alfiéri, comte de Malliano, gouverneur de Sève, de Verceil & de Montmélian, lieutenant-général d'infanterie.

François de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean, lieutenant-général de la cavalerie de S. A. R.

Charles-Amé de Rossillon, marquis de Bernez, lieutenant-général des armées de S. A. R.

1670.

Augustin Deslances, comte de Sales, capitaine des cuirassiers, gardes-du-corps de S. A. R., lieutenant-général de ses armées.

1671.

Victor-Maurice Pallavicini, comte de Perle, gouverneur du château de Nice.

1673.

François-Thomas Chabo, marquis de Saint-Maurice, lieutenant-général d'infanterie, grand-écuyer de Savoie.

Augustin Olgiari, comte de Larisser & de la Chelle, commissaire-général de la cavalerie de S. A. R.

D. Augustin-Philibert de Scaglia de Verrue, abbé de Saint-Just de Suze & de Saint-Etienne d'Ivrée, ministre d'État, chancelier de l'Ordre.

Victor-Amé II, roi de Sicile, de Sardaigne & de Chypre, duc de Savoie, dix-septième chef de l'Ordre en 1675.

1678.

Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, maréchal-de-camp en France, puis général de l'artillerie de l'Empereur.

Charles-Louis des comtes de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain, lieutenant-général, grand-écuyer de Savoie.

Jean-Louis Solare, marquis de Dogliani, comte de Morette, capitaine des gardes-du-corps de S. A. R.

Philibert, des comtes de Piosasque, comte de Piobes, grand-maître de l'artillerie, puis grand-maître de Savoie.

Thomas-Félix Ferrero, comte de la Marmora, ambassadeur en France, gouverneur d'Aouste & du Canavez.

Jean de Ville, marquis de Cillian, de Vulpian, &c. gouverneur de la Marche pour le Pape, maréchal-général de camp des armées de S. A. R.

Jacques-Maurice de Pozzo, prince de la Cisterna, gouverneur de Bielle, grand-écuyer de Savoie.

Sigismond de Seyssel, marquis d'Aix & de la Serre, cornette blanche de la noblesse de Savoie, & lieutenant-général des armées de S. A. R.

François-Louis Ferrero de Fiesque, prince de Masseran, maréchal-général de camp des armées de S. A. R.

Jean-Michel Solare, comte de Monasterole, gouverneur d'Albe, puis de Mondovi.

Charles-François Morozzo, marquis de la Roque de Baldisser, comte de Morozzo, gouverneur de la personne de S. A. R. Victor-Amé, ambassadeur en France & en Angleterre.

Charles Emmanuel Birague, dit *Laurent de Saint-Martin*, comte de Visque, capitaine des gardes-du-corps, ambassadeur à Vienne, mort le 7 juillet 1680, âgé d'environ cinquante-huit ans.

Jean-Jérôme Doria, marquis de Cirié, de Maro & de Saint-Maurice, ambassadeur en Espagne, grand-maître de Savoie.

1682.

Charles-Maurice-Amé Isnardi de Castello, marquis de Carail, capitaine des gardes-du-corps & grand-veneur de S. A. R.

1696.

Amé de Savoie, prince de Carignan, colonel du régiment des gardes de S. A. R., lieutenant-général des armées de France.

Charles-Emile des comtes de Saint-Martin de Parelles, marquis de Brosse, général de l'artillerie de l'Empereur, lieutenant-général des armées de S. A. R.

Charles-Joseph-Victor Carron, marquis de Saint-Thomas, ministre & premier secrétaire d'Etat de S. A. R.

Guy-François-Marie Blandratte Aldobrandin, marquis de Saint-Georges, gouverneur de Montmélian & du château de Nice, grand-maître de Savoie.

Charles-Jérôme de Carretto, marquis de Bagnasque, gouverneur de Montmélian, grand-maître de l'artillerie de S. A. R.

Charles-Joseph-Jean-Baptiste Tana, marquis d'Entragues, ambassadeur en Espagne, Portugal & à Milan, lieutenant-général des armées de S. A. R.

François-Marie-Adalbert Pallavicini, marquis de Frabose, lieutenant-général, grand-écuyer de Savoie.

Guy-Balthasard Pobel, marquis des Pierres, comte de Saint-Alban, gouverneur d'Asti, lieutenant-général, grand-chambellan de Savoie.

Victor-Amé Maillard, marquis d'Alby, comte de Tournon, gouverneur du château & comté de Nice.

Prosper d'Aranthon, marquis de Lucinge, gouverneur de Turin, puis du duché de Chablais & de Genevois.

D. Charles-Joseph-Thomas Doria, de Maro, abbé de Sainte-Marie de Vezzolane, ministre d'Etat, premier aumônier de S. A. R., chancelier de l'Ordre.

Hercule-Joseph-Louis Turinetti, marquis de Prière & de Pancalier, commissaire impérial, ambassadeur à Rome pour Sa Majesté impériale.

1709.

Jean-Baptiste Isnardi de Carail, évêque de Montdovi, abbé de la Novalèse, maître des cérémonies, puis chancelier de l'Ordre.

1713.

Victor-Amé de Savoie, prince de Piémont, fils aîné du roi Victor, mort en 1715.

Charles-Emmanuel de Savoie, duc d'Aouste, puis prince de Piémont, & ensuite roi de Sardaigne.

Ange-Charles-Maurice Isnardi, marquis de Carail, gouverneur du château de Nice, puis de la ville de Turin, lieutenant-général des armées du roi de Sardaigne.

Joseph-Gaëtan Carron, marquis de Saint-Thomas, ministre & premier secrétaire d'Etat.

Joseph-Marie d'Alinge, marquis de Coudré, gouverneur des Princes fils du roi Victor, général de la cavalerie & des dragons.

Charles-Emmanuel Cacheran, comte de la Roche, général de l'artillerie, gouverneur d'Alexandrie, puis de la citadelle de Turin.

Othon-Bernard, baron de Rhébender, gouverneur de Pignerol, colonel d'infanterie, maréchal de Savoie.

Joseph de Rodolfe, abbé de Saint-Gal, prince du Saint-Empire.

1714.

Nicolas-Placide Branciforti, prince de Bottera en Sicile.

Joseph del Bosco, prince de Catolica, duc de Messelmeri en Sicile.

Jean de Vintimille, marquis de Geraci, duc de Saint-Maur, prince de Castelbuono, en Sicile.

1729.

Ernest-Léopold, landgrave de Hesse-Rhinfels-Rottembourg, beau-père du roi Charles-Emmanuel.

Eugène-Jean-François de Savoie, prince de Soissons, colonel des cuirassiers, & major-général des armées de l'Empereur.

Ignace Solare, marquis de Borgo, ministre & secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, grand-chambellan de Savoie.

Philippe Tana, marquis d'Entragues, gouverneur de Messine, puis de Turin, général de l'artillerie, lieutenant-général des armées de Sa Majesté.

Annibal, comte de Maffei, ambassadeur en France, vice-roi de Sicile, grand maître de l'artillerie.

1729.

Philippe-Guillaume Pallavicini, baron de Saint-Remi, vice-roi de Sardaigne, gouverneur de la citadelle de Turin, lieutenant-général, grand-chambrier de Savoie.

Octave-François Solare, comte de Govonne, envoyé en France & aux Cantons suisses, ministre d'Etat.

Jean-Michel de Rossi de Piosasque, comte de None, général de la cavalerie & des dragons de Sa Majesté, grand-écuyer de Savoie.

Charles-Emmanuel de Saluces, marquis de Garesse, baron de Cardé, gouverneur de Saluces, général de la cavalerie & des dragons, grand-écuyer de Savoie.

1730.

Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne & de Chypre, &c. dix-huitième chef.

Victor-Amédée-Marie, duc de Savoie, fils aîné du roi Charles-Emmanuel.

Louis-Victor de Savoie, prince de Carignan.

Victor-Amé-François, légitimé de Savoie, marquis de Suze, gouverneur du duché d'Aouste, & lieutenant-général des armées du Roi, fils naturel légitimé du roi Victor.

Hercule-Thomas Rovero, marquis de Cortanze, vice-roi de Sardaigne, général de l'artillerie, gouverneur de la citadelle de Turin, lieutenant-général des armées du Roi.

1737.

René-Auguste de Birague Visque, comte de Bourgue, lieutenant-général des armées du Roi, grand-maître de Savoie.

Charles-Vincent Ferrero, marquis d'Ormea & de Palazzo, ministre & premier secrétaire d'Etat.

Joseph-Robert Solare, marquis de Breglio ou de Breil, envoyé à Vienne, à Naples, gouverneur de S. A. R. le duc de Savoie, lieutenant-général des armées du Roi.

Philippe de Sonnazar, comte de Ciaroli, gouverneur de Mondovi, puis de Coni & du Val-de-Démont, général de l'artillerie.

Charles-Amé-Baptiste de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Rivarol, vice-roi de Sardaigne, gouverneur de Nice, de Crémone, puis de Novare, lieutenant-général de la cavalerie.

Philibert-Antoine, baron de Valèze, premier écuyer des princes de Savoie, fils du roi Victor, grand-écuyer de Savoie.

Jean-Baptiste Isnardi, marquis de Carail & de Senantes, gouverneur du Montferrat, puis de Novare & d'Alexandrie, lieutenant-général des armées de Sa Majesté.

Victor-Amé de Seyssel, marquis d'Aix, gouverneur de la citadelle de Turin, puis du château de Milan pour le roi de Sardaigne, grand-maître de l'artillerie, & lieutenant-général des armées de Sa Majesté.

François-Xavier, prince de Valquanera en Sicile, colonel-général des gardes-suisses.

Don Jean-Amé d'Allinge, abbé de Saint-Benigne, chancelier de l'Ordre.

Ignace-Dominique Grizelle de Rossignan, évêque & prince de Maurienne, premier aumônier de Sa Majesté, maître des cérémonies de l'Ordre en 1737.

ORDRES MILITAIRES D'ESPAGNE.

Calatrava

A pris son titre & son origine du château de ce nom. Sanche III, roi de Castille, l'institua en 1158. Les marques de cet Ordre sont une croix de gueules, fleurdelisée de sinople & à l'écu : dans les deux cantons de la pointe, deux menottes d'azur pour marquer leur fonction, qui est de délivrer les Chrétiens des mains des Infidèles.

Saint-Jacques

De l'épée, institué en l'an 1175, eut son commencement au royaume de Galice, où est censé être le corps du grand apôtre saint Jacques, dans la ville de Compostelle. La marque de cet Ordre est un collier à trois chaînes d'or, au bout desquelles pend l'épée rouge, chargée d'une coquille d'argent, le pommeau & la garde en forme d'une fleur de lis.

Alcantara

Ou Saint-Julien-du-Poirier a pris son nom de la ville d'Alcantara, conquise sur les Maures par le roi de Léon, Alphonse IX, l'an 1212, lequel la donna en garde à Martin Fernandez de Quintana, douzième grand-maître de l'Ordre de Calatrava, qui remit cette place aux chevaliers de Saint-Julien-du-Poirier.

La marque de cet Ordre est une croix fleurdelisée de sinople, chargée en cœur d'un écu d'or, au poirier de sinople.

Notre Dame des-Graces.

Cet Ordre reconnoît pour son fondateur Jacques I, roi d'Arragon, qui institua cet Ordre en 1223, le jour de Saint Laurent, dans l'église cathédrale de Barcelone, où Pierre Nolasko fut nommé grand-maître. Les chevaliers portent sur l'estomac un écu de gueules, à une croix d'argent, coupée d'Arragon & parti de Sicile, avec la couronne royale sur l'écu.

Notre-Dame-de-Monteza,

Institué par Jacques II, roi d'Arragon & de Valence, en 1317. La marque de cet Ordre est une croix de gueules, attachée sur un habit blanc.

Ordre de la Blanda,

Institué par le roi Alphonse XI en 1332, pour récompenser ceux qui s'étoient distingués à son service. La marque de cet Ordre est un cordon rouge, porté sur l'épaule gauche en écharpe.

Ordre d'Avis ou de l'Avis, en Portugal,

Institué par Alphonse I, roi de Portugal, lorsqu'il fit la conquête de la ville d'Evora sur les Maures.

Les armes sont d'or à la croix fleurdelisée de sinople, accompagnée en pointe de deux oiseaux de sable.

Ordre de Saint-Jacques en Portugal,

Institué en 1295. La marque de cet Ordre est

une croix de gueules, fleurdelifée à l'antique, & la croix au pied fiché.

Ordre militaire du Chrift, auffi en Portugal.

La deftruction des Templiers donna naiffance à celui du Chrift, établi en 1319 par Denis I, roi de Portugal. La marque de cet Ordre eft une croix patée, hauffée rouge, chargée d'une croix pleine & hauffée d'argent, que les chevaliers portent au bout de leur collier, qui eft une chaîne à trois rangs. Il y a des chevaliers qui la portent à huit pointes.

ORDRES D'ANGLETERRE.

Ordre du Bain.

On voit que l'inftitution de cet Ordre eft de Henri IV, roi d'Angleterre, & de 1399; d'autres font cette inftitution beaucoup plus ancienne, & difent que fon nom vient de ce que les chevaliers étoient obligés de fe baigner la veille de leur réception. La marque de l'Ordre eft un cordon rouge porté en écharpe, au bout duquel eft attaché un anneau d'or renfermant trois couronnes royales, au champ d'azur, avec la devife *Tria in unum*, & une guirlande qui pend au bas. Mais cette devife fembleroit annoncer un tems poftérieur à la réunion des trois royaumes britanniques.

L'Ordre le plus célebre de l'Angleterre eft fans contredit l'Ordre de la Jarretière.

Ordre de la Jarretière,

Ordre de chevalerie d'Angleterre, inftitué par Edouard III. L'opinion la plus commune eft qu'Edouard inftitua cet Ordre à l'occafion de la jarretière que la comteffe de Salisbury, qu'il aimoit, laiffa tomber dans un bal, & que ce Prince releva; ce qui ayant fait rire les courtifans & caufé de l'embarras à la comteffe, le Roi, pour attefter l'innocence de fa démarche & rectifier les idées des courtifans, dit dans la langue de ce tems-là: *Honni foit qui mal y penfe*, & jura que tel qui avoit ri de cette jarretière ramaffée, s'eftimeroit heureux d'en porter une femblable. On nous avertit qu'on peut rejeter ce fait auffi bien que l'admettre, parce qu'il n'eft attefté par aucun auteur contemporain; cependant il faut convenir que ce titre d'Ordre de la Jarretière & cette devife: *Honni foit qui mal y penfe*, devenue la devife de cet Ordre, rendent l'anecdote très-vraifemblable, & que l'on ne verra rien qui s'y adapte auffi bien dans les autres faits qui vont être énoncés. En 1747, Edouard choifit quarante feigneurs, auxquels il donna le nom de chevaliers *du Bleu-Jarretière*, les engagea par ferment à obferver les ftatuts du nouvel Ordre tels qu'il les avoit fait dreffer, & envoyer publier une fête par fes hérauts en France, en Ecoffe, en Bourgogne, en Hainaut, en Flandre, en Brabant, en Allemagne, pour le jour de Saint-Georges de l'année fuivante. C'eft Froiffard de qui on tient cette particularité, & ce fut là le commencement de l'Ordre de la Jarretière, mais fi différent de ce qu'il devint deux ans après, qu'on pourroit dire que ce n'en fut qu'une ébauche. Les Rois prédéceffeurs d'Edouard avoient fait commencer à Windfor une églife qu'il fit achever en 1348, & à laquelle il affigna des revenus confidérables, dans le deffein d'augmenter le nombre des chanoines, qui n'étoient alors que huit, & d'attacher à fon fervice un nombre de pauvres chevaliers du royaume. Le pape Clément VI étant entré dans les vues de ce Prince, donna fa bulle du 30 novembre 1348, par laquelle il donna aux évêques de Salisbury & de Vinchefter le pouvoir d'ériger l'églife de Windfor en une collégiale de chanoines, de prêtres, de clercs, de pauvres chevaliers & d'autres miniftres qui devoient y faire le fervice divin, & d'en fixer le nombre; & par une autre bulle du 12 février de l'année fuivante, il exempta cette collégiale de toute juridiction de l'ordinaire, voulant que le cuftode ou doyen eût juridiction fur les divers membres de cette églife, & que, pour la conduite des ames, il reconnût l'autorité de l'évêque de Salisbury, de qui il recevroit fon pouvoir. Ce font ces bulles qui fixent l'époque de l'inftitution de l'Ordre, & qui montrent qu'on doit s'en tenir à ce qu'on lit à la tête de ces ftatuts, qu'il fut inftitué en l'honneur de la fainte Vierge & de faint Georges, l'an 23 d'Edouard III, c'eft-à-dire, l'an 1349. Suivant ces bulles, il fut réglé qu'il y auroit treize chanoines & treize vicaires dans cette églife, avec vingt-fix pauvres chevaliers du royaume, & en même tems Edouard créa vingt-fix chevaliers de fon Ordre, lui-même compris dans ce nombre; régla ce que chacun devoit donner en aumône à fa réception, pour l'entretien des chanoines, vicaires & pauvres chevaliers, & attribua pour cette première fois feulement à chacun d'eux, le droit de préfenter un des chanoines ou vicaires & un pauvre chevaliers, dont il fe réferva à lui & à fes fucceffeurs Rois la nomination dans la fuite. Il régla auffi le nombre de meffes que chacun d'eux devoit faire dire pour le repos de l'ame d'un chevalier décédé, & voulut qu'ils portaffent toujours à la jambe gauche une jarretière bleue, où ces mots fuffent en broderie d'or: *Honni foit qui mal y penfe*, permettant néanmoins à ceux qui monteroient à cheval, de ne porter fur la jambe qu'un fil de foie bleue.

(Mais cette devife & cette jarretière ne reçoivent toujours d'explication que dans l'hiftoire de la jarretière de la comteffe de Salisbury, & l'on ne voit point quel rapport tout cela peut avoir, foit avec la fainte Vierge & avec faint Georges, foit avec le chapitre de Windfor.)

L'habit de l'Ordre, qu'on devoit porter en quelque lieu qu'on fût, la veille de la fête de faint Georges, depuis les premières vêpres juf-

qu'au lendemain au soir, ne consistoit alors qu'en un manteau bleu, sur lequel il y avoit du côté gauche une croix rouge, entourée d'une jarretière. Henri VIII y ajouta, en 1522, un collier d'or du poids de trente onces, composé de jarretières dans lesquelles il y avoit deux roses; dans une jarretière, la rose de dessus étoit blanche, & celle de dessous rouge, & dans une autre jarretière, la rose de dessus étoit rouge & celle de dessous blanche, & au bas du collier il y avoit une image de saint Georges. Ce collier devoit être porté dans les grandes solennités : les autres jours, il suffisoit de porter l'image de saint Georges attachée à une petite chaîne d'or, & même on pouvoit porter l'image attachée à un cordon de soie, lorsqu'on alloit à la guerre, qu'on étoit malade ou qu'on entreprenoit un long voyage. Ce même Prince fit en même tems un grand changement dans l'église de Windsor, car, pour augmenter le nombre des ecclésiastiques dans cette église, il réduisit à treize le nombre des pauvres chevaliers, qui a été augmenté dans la suite jusqu'à dix-huit; & lorsqu'il eut introduit le schisme dans ses Etats, au lieu des messes qu'on devoit dire pour les chevaliers décédés, il régla ce que chaque chevalier devoit donner en aumône pour être employé en œuvres pieuses.

(Cette suppression de la messe ne peut pas être du tems de Henri VIII, qui avoit conservé la messe, & qui étoit Catholique dans le dogme, quoique séparé de l'Eglise romaine.)

Il y a eu depuis des changemens considérables dans l'habillement des chevaliers : les jours ordinaires, ils portent une jarretière de velours bleu, garnie de perles, qui forment les mots : *Honni soit qui mal y pense*, avec la boucle & le fermail garnis de diamans, & un cordon bleu en forme d'écharpe, depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite, au bas duquel est une médaille d'or, où d'un côté est l'image de saint Georges dans un cercle garni de diamans, & de l'autre quelques ornemens au milieu d'un cercle semblable. Les jours de cérémonie, ils portent un juste-au-corps de velours cramoisi, un manteau de velours bleu; sur le côté gauche du manteau, une croix rouge entourée d'une jarretière au milieu d'une étoile, dont les rayons sortent tout autour de la jarretière; sur l'épaule droite, un chaperon d'écarlate, & un collier composé de jarretières entrelacées de nœuds faits de cordons d'or avec des houpes, au bas duquel est l'image de saint Georges, armé de toutes pièces, sur un cheval émaillé de blanc. Quand les rois d'Angleterre donnent cet Ordre à quelque Prince étranger, ils lui envoient tous ces ornemens, même le juste-au-corps, & ce Prince doit envoyer à Windsor un procureur pour y être reçu & installé; il doit aussi donner un manteau de l'Ordre, son heaume, timbre & épée, pour demeurer dans l'église de ce château. Il y a cinq officiers de cet Ordre : le prélat, qui est toujours l'évêque de Vinchester, & qui porte un manteau de satin bleu, doublé de taffetas blanc, sur le côté droit duquel est la croix de l'Ordre, entourée d'une jarretière; le chancelier, qui porte un manteau semblable, & sur l'estomac une médaille d'or entourée d'une jarretière, au milieu de laquelle il y a une rose. Il y a eu de suite six chanceliers, évêques de Salisbury, & leurs successeurs dans l'évêché ont prétendu que cet office leur appartenoit; mais on n'a pas eu d'égard à l'ordonnance d'Edouard IV, qu'ils produisoient en leur faveur. Les trois autres officiers sont le greffier, qui est toujours le doyen de Windsor; le héraut, appelé *garter jarretière*, qui est premier roi d'armes d'Angleterre, & l'huissier à la verge noire. On compte au nombre des chevaliers de cet Ordre, huit Empereurs, vingt-six Rois, & quantité d'autres souverains de l'Europe.

Suite chronologique des chevaliers de l'Ordre de la Jarretière.

Edouard III, roi d'Angleterre, premier instituteur & chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Edouard d'Angleterre, prince de Galles.
Henri d'Angleterre, duc de Lancastre.
Thomas de Beauchamp, comte de Barwick.
Pierre de Foix, captal de Buch.
Raoul, comte de Stafford.
Guillaume Montagu, comte de Salisbury.
Roger Mortimer, comte de March.
Jean, baron de l'Islei.
Barthélemy de Burghest.
Jean de Beauchamp.
Jean Mehun.
Huguet de Courtenai.
Thomas Holland.
Jean Grei.
Richard Fitz-Simon.
Miles Stapleton.
Thomas Walle.
Hugues Wroteslei.
Noël Loringe.
Jean, sieur de Chandos.
Jacques Audley.
Othon Holland.
Henri Heam.
Sanche d'Abrichcourt.
Gautier Pavelei.
Richard d'Angleterre, prince de Galles, puis Roi.
Lionnel d'Angleterre, duc de Clarence.
Jean d'Angleterre, duc de Lancastre.
Edmond d'Angleterre, duc d'York.
Jean de Montfort, duc de Bretagne.
Humfroy de Bohun, comte d'Herefort.

Guillaume de Bohun, comte de Northampton.
Jean Hastings, comte de Pembrock.
Thomas Beauchamp, comte de Barwick.
Richard Fitz-Alan, comte d'Arondel, de Surrey.
Robert Ufford, comte de Suffolck.
Hugues, comte de Stafford.
Enguerrand de Couci, comte de Bedford.
Guichard d'Angoulême, comte de Huntingdon.
Edouard Spencer.
Guillaume Latimer.
Renauld de Cobham.
Jean Newil, baron de Rabi.
Raphaël Basset, baron de Drayton.
Gautier Manni.
Guillaume Fitz-Waren.
Thomas Ufford.
Thomas Felton.
François Wan-Hall.
Foulques Fitz-Waren.
Alain Boxhull.
Richard Pemburge.
Thomas Utreight.
Thomas Banester.
Richard de la Vache.
Guy de Bryan.

Richard II, roi d'Angleterre, deuxième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Thomas d'Angleterre, duc de Glocestre.
Henri d'Angleterre, comte de Derbi, puis Roi, quatrième du nom.
Guillaume, duc de Gueldre.
Guillaume, duc de Bavière, comte de Hollande & de Hainaut.
Thomas Holland, duc de Surrei.
Jean Holland, duc d'Excester.
Thomas Mowbrai, duc de Norfolck.
Edouard d'Angleterre, comte de Rutland, duc d'Albemarle.
Michel de la Poole, comte de Suffolck.
Guillaume Serope, comte de Wiltshire.
Guillaume Beauchamp, sieur de Bergaveni.
Jean de Beaumont.
Guillaume de Willougbi.
Richard Grei.
Nicolas Sarnes-Field.
Philippe de la Vache.
Robert Knolle.
Simon Burlei.
Pierre de Courtenai.
Jean Burlei.
Jean Bourchier.
Thomas Granston.
Louis Clifford.
Robert Dunstavill.
Hubert de Namur.

Henri IV, roi d'Angleterre, troisième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri d'Angleterre, prince de Galles.
Thomas d'Angleterre, duc de Clarence.
Jean d'Angleterre, duc de Bedford.
Jean d'Angleterre, duc de Glocester.
Thomas d'Angleterre-Lancastre, dit *de Beaufort*, comte de Dorset, duc d'Excester.
Robert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Jean d'Angleterre-Lancastre, dit *de Beaufort*, comte de Sommerset, marquis de Dorset.
Thomas Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Edmond, comte de Stafford.
Edmond Holland, comte de Kent.
Raoul Newil, comte de Westmerland.
Gilbert, baron de Roos.
Gilbert, baron de Talbot.
Jean, baron de Lowell.
Hugues, baron de Burnell.
Thomas, baron de Morlei.
Edouard Charlton, baron de Powis.
Jean Cornwal, baron de Fanhope.
Guillaume Arondel.
Jean Stanlei.
Robert de Umfrevill.
Thomas Rampston.
Thomas Erpingham.
Jean Sulbie.
Sanche de Trane.

Henri V, roi d'Angleterre, quatrième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean d'Abrichcourt.
Richard Vere, comte d'Oxford.
Thomas, baron de Camoys.
Simon Felbryge.
Guillaume Harington.
Jean Holland, comte d'Huntingdon.
Sigismond, empereur, de la Maison de Luxembourg, roi de Bohême.
N..... duc de Bridge.
Jean Blount.
Jean Robessart.
Guillaume Philip, baron de Bardolf.
Jean I, roi de Portugal.
Henri, roi de Danemarck.
Richard de Beauchamp, comte de Barwick.
Thomas de Montagu, comte de Salisbury.
Robert Willougbi.
Henri Fitz-Hughes.
Jean Grei, comte de Tancarville.
Hugues Stafford, baron de Bourchier.
Jean Mowbrai.
Guillaume de la Poole, duc de Suffolck.
Jean Clifford.
Louis Robessard, baron de Bourchier.
Henri Tank-Clux.

Gautier, ſeigneur d Hungerford.
Philippe, duc de Bourgogne.

Henri VI, roi d'Angleterre, cinquième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean Talbot, comte de Shrewsbury.
Thomas, baron de Scales.
Jean Faſtolf.
Pierre de Portugal, duc de Coimbre.
Humfroi Stafford, duc de Buckingham.
Jean Rateliff.
Jean Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Richard d'Angleterre, duc d'York.
Edouard, roi de Portugal.
Edmond d'Angleterre, dit *de Beaufort*, duc de Sommerſet.
Jean Grei.
Richard Newil, comte de Salisbury.
Guillaume Newil, comte de Kent.
Albert, archiduc d'Autriche, Empereur.
Jean d'Angleterre, dit *de Beaufort*, duc de Sommerſet.
Raoul Butler, baron de Sudlei.
Henri de Portugal, duc de Viſeo.
Jean, vicomte de Beaumont.
Gaſton de Foix, captal de Buch.
Jean de Foix, comte de Candale.
Jean de Beauchamp, baron de Powis.
Alphonſe, roi de Portugal.
Alvarès Vaſquès d'Almeida, comte d'Abrantes.
Thomas, baron de Hoo.
François Surien.
Alphonſe, roi d'Arragon.
Caſimir, roi de Pologne.
Guillaume, duc de Brunſwick.
Richard Woodwille, comte de Rivers.
Jean de Mowbrai, duc de Nortfolck.
Henri Bourchier, comte d'Eſſex.
Philippe Wentworth.
Edouard Hall.
Frédéric, archiduc d'Autriche, Empereur.
Jean Talbot, comte de Shrewsbury.
Lyonnel, baron de Wels.
Thomas, baron de Stanlei.
Edouard d'Angleterre, prince de Galles.
Gaſpard d'Angleterre, comte de Pembrock, duc de Bedford.
Jacques Butler, comte de Wiltshire.
Jean Sutton, comte Dudlei.
Jean Bourchier, comte de Berners.
Richard Newil, comte de Warwick.
Guillaume, baron de Bonvill.
Jean baron de Wenlock.
Thomas, ſeigneur de Kyriel.

Edouard IV, roi d'Angleterre, ſixième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Georges d'Angleterre, duc de Clarence.
Guillaume, ſeigneur de Chamberlaine.
Jean Typolft, comte de Worceſter.
Jean Newil, marquis de Montagu.
Guillaume Herbert, comte de Pembrock.
Guillaume, baron d'Haſtings.
Jean, baron de Scrope.
Jean, ſeigneur d'Aſtlei.
Ferdinand, roi de Naples.
François Sforce, duc de Milan.
Jacques, duc de Douglas.
Gaillard, duc de Duras.
Robert, ſeigneur d'Harcourt.
Antoine Wideville, comte de Rivers.
Richard d'Angleterre, duc de Gloceſter, puis Roi.
N..... ſeigneur de Mountgryſon.
Jean Mowbrai, duc de Nortfolck.
Jean de la Poole, duc de Suffolck.
Guillaume Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Jean Stafford, comte de Wiltshire.
Jean Howard, duc de Nortfolck.
Gaultier de Ferrers, baron de Chartlei.
Gaultier Blount, baron de Montjoie.
Charles, duc de Bourgogne.
Henri Stafford, duc de Buckingham.
Thomas Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Guillaume Parr.
Frédéric de la Rovère, duc d'Urbin.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Edouard d'Angleterre, prince de Galles.
Richard d'Angleterre, duc d'York.
Thomas Grei, marquis de Dorſet.
Thomas, ſeigneur de Montgomery.
Ferdinand, roi de Caſtille.
Hercule d'Eſt, duc de Ferrare.
Jean, roi de Portugal.

Richard III, roi d'Angleterre, ſeptième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean Coniers.
Thomas Howard, duc de Nortfolck.
François, vicomte de Lovell.
Richard Ratcliffe.
Thomas, baron de Burgh.
Thomas Stanlei, comte de Derbi.
Richard Tunſtall.

Henri VII, roi d'Angleterre, huitième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Jean de Vère, comte d'Oxford.
Gilles, baron d'Aubney.
Thomas Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Georges Talbot, comte de Shrewsbury.
Jean, vicomte de Wells.
Georges Stanlei, baron de Strange.

Edouard

Edouard Wideville.
Jean, baron Dynham.
Maximilien, archiduc d'Autriche, Empereur.
Jean Sauvage.
Guillaume Stanlei.
Jean Chenei.
Alphonse d'Arragon, duc de Calabre.
Artus d'Angleterre, prince de Galles.
Thomas Grei, marquis de Dorset.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Henri Bourchier, comte d'Essex.
Charles de Sommerset, comte de Worcester.
Robert Willougbi, baron de Brook.
Edouard Poynings.
Gilbert Talbot.
Richard Poole.
Edouard Stafford, duc de Buckingham.
Henri d'Angleterre, duc d'York, puis Roi, huitième du nom.
Edouard de Courtenai, comte de Devonshire.
Richard Guildfort.
Edmond de la Poole, comte de Suffolck.
Thomas Lovel.
Renaud Brai.
Jean, roi de Danemarck.
Guy Ubalde de la Rovère, duc d'Urbin.
Gerald Fitz-Gerald, comte de Kildare.
Henri Stafford, comte de Wiltshire.
Richard Grei, comte de Kent.
Richard Apthomas.
Philippe, roi de Castille.
Thomas Brandon.
Charles-Quint, empereur & roi d'Espagne.

Henri VIII, roi d'Angleterre, neuvième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Thomas, baron d'Arci.
Edouard Sutton, baron de Dudlei.
Emmanuel, roi de Portugal.
Thomas Howard, duc de Nortfolck.
Thomas West, baron de la Vare.
Henri, baron de Marnei.
Georges Newil, baron d'Abergeveni.
Edouard Howard, duc de Nortfolck.
Charles Brandon, duc de Suffolck.
Julien de Médicis.
Edouard Stanlei, baron de Mounteagle.
Thomas d'Acres, baron de Gylesland.
Guillaume, baron de Sands.
Henri de Courtenai, marquis d'Excester.
Ferdinand, Empereur.
Richard Wingfield.
Thomas Boulen, comte d'Ormond.
Gautier d'Evreux, vicomte d'Héreford.
Artus d'Angleterre, bâtard du roi Edouard IV, vicomte de l'Isle.
Robert Radeliffe, comte de Sussex.
Guillaume Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Thomas Manners ou Manours, comte de Rutland.
Henri Fitz-Roi, duc de Richemont & de Sommerset.
Rodolphe Newil, comte de West-Morland.
Guillaume Blount, baron de Montjoie.
Guillaume Fitz-William, comte de Southampton.
Henri Guildfort.
François I, roi de France.
Jean Vère, comte d'Oxford.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Anne, duc de Montmorenci.
Philippe Chabot, comte de Charni.
Jacques, roi d'Ecosse.
Nicolas, seigneur de Carrew.
Henri Clifford, duc de Cumberland.
Thomas Cromwel, comte d'Essex.
Jean Russel, comte de Bedford.
Thomas Chenei.
Guillaume Kingston.
Thomas Audley, baron de Walden, chancelier d'Angleterre.
Antoine Brown.
Edouard Seymour, duc de Sommerset.
Henri Howard, comte de Surrei.
Jean Gage.
Antoine Wingfield.
Jean Sutton, duc de Northumberland.
Guillaume Pawlet, marquis de Winchester.
Guillaume Parr, marquis de Northampton.
Jean Wallop.
Henri Fitz-Alan, comte d'Arondel.
Antoine de Saint-Léger.
François Talbot, comte de Shrewsbury.
Thomas Wriotesley, comte de Southampton.

Edouard VI, roi d'Angleterre, dixième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri Grei, duc de Suffolck.
Edouard Stanlei, comte de Derbi.
Thomas, baron de Seymour.
Guillaume Paget, baron de Baudesart.
François Hastings, comte d'Hunlingdon,
Georges Brook, baron de Cobham.
Thomas West, baron de la Vare.
Guillaume Herbert, comte de Pembrock.
Henri II, roi de France.
Edouard Fynet, comte de Lincoln.
Thomas Darci, baron de Chiche.
Henri Newil, comte de West-Morland.
André Dudlei.

Marie, reine d'Angleterre, onzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Philippe II, roi d'Espagne.
Henri Radeliff, comte de Sussex.

Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.
Guillaume, baron d'Howard.
Antoine Browne, vicomte de Montague.
Edouard, baron d'Haftings.
Thomas Radeliff, comte de Suffex.
Guillaume Grei, baron de Wilton.
Robert, feigneur de Rochefter.

Elifabeth, reine d'Angleterre, douzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Thomas Howard, comte de Nortfolck.
Henri Mannours, comte de Rutland.
Robert Dudlei, comte de Leicefter.
Adolphe, duc de Holftein.
Georges Talbot, comte de Shrewsbury.
Henri Carei, baron de Hunfdon.
Thomas Perci, comte de Northumberland.
Ambroife Dudlei, comte de Barwick.
Charles IX, roi de France.
François Ruffel, comte de Bedford.
Henri Sidney.
Maximilien II, Empereur.
Henri Haftings, comte de Huntingdon.
Guillaume Sommerfet, comte de Worcefter.
François, duc de Montmorenci.
Gautier d'Evreux, comte d'Effex.
Guillaume Cécill, baron de Burghlei.
Artus Grei, baron de Wilton.
Edmond Bruges, baron de Chandos.
Henri Stanlei, comte de Derbi.
Henri Herbert, comte de Pembrock.
Henri III, roi de France.
Charles Howard, comte de Nottingham.
Rodolphe, Empereur.
Frédéric II, roi de Danemarck.
Jean Cafimir, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Edouard Mannours, comte de Rutland.
Guillaume Brook, baron de Cobham.
Henri Scroop, baron de Bolton.
Robert d'Evreux, comte d'Effex.
Thomas Butler, comte d'Ormond.
Chriftophe Hatton, chancelier d'Angleterre.
Henri Radeliff, comte de Suffex.
Thomas Sackville, comte de Dorfet.
Henri IV, roi de France.
Jacques VI, roi d'Ecoffe.
Gilbert Talbot, comte de Shrewsbury.
Georges Clifford, comte de Cumberland.
Henri Perci, comte de Northumberland.
Edouard Sommerfet, comte de Worcefter.
Thomas, baron de Burgh.
Edouard Sheffield, comte de Mulgrave.
François Knolles.
Frédéric, duc de Wirtemberg.
Thomas Howard, comte de Suffolck.
Georges Carei, baron de Hunfdon.
Charles Blount, comte de Devonshire.
Henri Lée.
Robert Radeliff, comte de Suffex.
Henri Brooke, baron de Cobham.
Thomas Scroop, baron de Bolton.
Guillaume Stanlei, comte de Derbi.
Thomas Cécill, baron de Burghlei.

Jacques I, roi d'Angleterre, treizième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri d'Angleterre, prince de Galles.
Chriftiern IV, roi de Danemarck.
Louis Stuart, duc de Richemont.
Henri Wriotellei, comte de Southampton.
Jean Erskin, comte de Marr.
Guillaume Herbert, comte de Pembrock.
Ulric, duc de Holftein.
Henri Howard, comte de Northampton.
Robert Cécill, comte de Salisbury.
Thomas Howard, vicomte de Bindon.
Georges Hume, comte de Dunbart.
Philippe Herbert, comte de Montgomery.
Charles Stuart, prince de Galles, puis Roi.
Thomas Howard, comte de Nortfolck.
Robert Carre, comte de Sommerfet.
Frédéric Cafimir, comte palatin du Rhin, électeur & roi de Bohême.
Maurice de Naffau, prince d'Orange.
Thomas Ereskin, vicomte de Fenton.
Guillaume Knolles, comte de Banbari.
François Mannous, comte de Rutland.
Georges Villiers, duc de Buckingham.
Robert Sidney, comte de Leicefter.
Jacques Hamilton, comte de Cambridge.
Edme Stuart, duc de Lenox.
Chriftian, duc de Brunfwick.
Guillaume Cécill, comte de Salisbury.
Jacques Hai, comte de Carlifle.
Edouard Sackville, comte de Dorfet.
Henri Rich, comte de Holland.
Thomas Howard, comte de Berkshire.

Charles I, roi d'Angleterre, quatorzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Claude de Lorraine, duc de Chevreufe.
Guftave-Adolphe, roi de Suède.
Henri-Frédéric de Naffau, prince d'Orange.
Théophile Howard, comte de Suffolck.
Guillaume Compton, comte de Northampton.
Richard Wefton, comte de Portland.
Robert Barri, comte de Lindfei.
Guillaume Cécill, comte d'Excefter.
Jacques, marquis d'Hamilton, comte de Cambridge.
Charles-Louis, comte palatin du Rhin, électeur.

Jacques Stuart, duc de Lenox.
Henri d'Anvers, comte de Danbi.
Guillaume Douglas, comte de Morton.
Algernon Perci, comte de Northumberland.
Charles d'Angleterre, prince de Galles, puis Roi.
Thomas Wentworth, comte de Stafford.
Jacques d'Angleterre, duc d'York, puis Roi.
Robert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Guillaume de Naſſau, prince d'Orange.
Bernard de Foix, de la Valette, duc d'Epernon.

Charles II, roi d'Angleterre, quinzième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Maurice, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Jacques Butler, duc d'Ormond.
Edouard, comte palatin du Rhin, duc de Bavière.
Georges Villers, duc de Buckingham.
Guillaume, duc d'Hamilton.
Thomas Wriotheſlei, comte de Southampton.
Guillaume Cavendish, duc de Newcaſtle.
Jacques Graham, marquis de Montroſſ.
Jacques Stanlei, comte de Derbi.
Georges Digbi, comte de Briſtol.
Henri d'Angleterre, duc de Glocester.
Henri-Charles de la Tremoille, prince de Tarente.
Guillaume-Henri de Naſſau, prince d'Orange, puis roi d'Angleterre.
Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg.
Jean-Gaſpard Ferdinand, comte de Marſin.
Georges Monck, duc d'Albemarle.
Edouard Montague, comte de Sandwic.
Guillaume Seymour, duc de Sommerſet.
Aubri de Vère, comte d'Oxford.
Charles Stuart, duc de Richemont & de Lenox.
Montague Barti, comte de Cadſei.
Edouard Montague, comte de Mancheſter.
Guillaume Wentworth, comte de Stafford.
Chriſtian, prince de Danemarck.
Jacques Scot, duc de Montmouth.
Jacques d'Angleterre, duc de Cambridge.
Charles, roi de Suède.
Jean-Georges II, duc de Saxe, électeur.
Chriſtophe Monck, duc d'Albemarle.
Jean Maitland, duc de Lauderdale.
Henri Sommerſet, marquis de Worceſter.
Henri Jermin, comte de Saint-Albans.
Guillaume Ruſſel, comte de Bedfort.
Henri Bennet, comte d'Arlington.
Thomas Butler, comte d'Oſſeri.
Charles Fitz-Roi, duc de Southampton.
Jean Sheffield, comte de Mulgrave, puis duc de Buckingham.
Henri Cavendish, duc de Newcaſtle.
Thomas Osborne, comte de Dambi.
Henri Fitz-Roi, duc de Grafton.
Jacques Cécill, comte de Salisbury.
Charles, comte palatin du Rhin, électeur.
Charles Lenox, Fitz-Roi, duc de Richemont.
N..... duc d'Hamilton.
Georges, prince de Danemarck.
Charles Seymour, duc de Sommerſet.
Georges Fitz-Roi, duc de Northumberland.

Jacques II, roi d'Angleterre, ſeizième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Henri Howard, duc de Nortfolck.
Henri Mordant, comte de Peterborough.
Laurent Hyde, comte de Rocheſter.
Louis de Duras, comte de Feversham.
Robert Spencer, comte de Sunderland.
Jacques Butler, duc d'Ormond.
Jacques Fitz-James, duc de Barwick, maréchal de France.
Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun.
Richard Talbot, duc de Tirconel.
Jacques, prince de Galles.
Guillaume Herbert, duc de Powitz.
Jean Drumont, duc de Melfort.

Guillaume-Henri, troiſième du nom, roi d'Angleterre, dix-ſeptième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Frédéric, duc de Schomberg.
Guillaume Cavendish, duc de Devonshire.
Frédéric, marquis de Brandebourg, électeur.
Georges-Guillaume, duc de Brunſwick-Zell.
Jean-Georges, duc de Saxe, électeur.
Charles Sackville, comte de Dorſet & de Midleſex.
Jacques Talbot, duc de Shrewsbury.
Guillaume de Danemarck, duc de Gloceſter.
Guillaume Benting, comte de Portland.
Jean Cavendish, duc de Newcaſtle.
Thomas Herbert, comte de Pembrock & de Montgomery.
Arnol Jooſt van Keppal, comte d'Albemarle.
Jacques Douglas, duc de Quinsbury.
Georges-Louis, duc de Brunſwick-Hanover, électeur, depuis roi d'Angleterre.

Anne, reine d'Angleterre, dix-huitième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

N..... duc de Bedford.
Jean Churchill, duc de Marlborough, prince de l'Empire.
Mainard, duc de Schomberg.
N..... Godolphin.

N..... de Brunſwick, prince électoral d'Hanovre & prince de Galles.
N..... comte de Warton.
N..... duc de Devonshire.
N..... duc d'Argile.
N..... duc d'Hamilton.
Henri de Sommerſet, duc de Sommerſet.
N..... duc de Beaufort.
N..... duc de Kent.
Charles Mordant, comte de Péterborough.
N..... comte d'Oxford.
N..... comte Pawlet.
N..... comte de Strafford.

Georges-Louis, premier du nom, roi de la Grande-Bretagne, proclamé le 12 août 1714, dix-neuvième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Élus le 27 octobre 1714, inſtallés le 20 décembre ſuivant :

Mauners, duc de Rutland, marquis de Granby, lord-lieutenant de la province & comté de Leiceſter, mort de la petite vérole à Londres le 5 mars 1721, dans la quarante-cinquième année de ſon âge.

Charles Pawlet, duc de Bolton, marquis de Wincheſter, conſeiller d'Etat, lieutenant-gouverneur des comtés de Southampton & de Dorſet, garde royal de la grande forêt, &c., mort le 1er. février 1722.

Lionel Cranfield Sackville, comte de Dorſet & Midleſex, créé duc au mois de juin 1722, grand-maître de la Maiſon du Roi, connétable du château de Douvres & des cinq ports d'Angleterre, puis vice-roi d'Irlande en 1730.

Georges Montague, comte d'Hallifax, l'un des lords du conſeil-privé.

Elus au mois de décembre 1716, dans un chapitre tenu à Hanover, & inſtallés par procureur à Windſor le 11 mai 1718:

Frédéric-Louis de Brunſwick, né prince d'Hanover, créé duc de Gloceſter en 1718, duc d'Edinbourg, de Cornwall & de Rochaye en 1728, & enfin prince de Galles & comte de Cheſter en 1729.

Erneſt Auguſte, duc de Brunſwick-Lunebourg, évêque & prince d'Oſnabruck, duc d'York, pair de la Grande-Bretagne & frère du roi Georges I. Il mourut à Oſnabruck le 14 août 1728.

Elus le 5 avril 1718, & inſtallés à Windſor le 11 mai ſuivant:

Charles Beauclerc, duc de Saint-Albans, comte de Burford, baron de Headington, capitaine de la compagnie des gentilshommes penſionnaires, lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Berck. Mort à Bath le 20 mai 1726. Il étoit fils naturel du roi Chatles II.

Jean Montague, duc de Montague, grand-maître de la garde-robe du Roi, lieutenant-gouverneur du comté de Northampton, nommé grand-maître de l'Ordre du Bain le 7 juin 1725.

Thomas Hollis Pelham, duc de Newcaſtle, alors grand-chambellan de la Maiſon du Roi, puis ſecrétaire d'État en 1724. Nommé ſtewart, & gardien de la forêt de Sheerwood & du parc de Tolewood dans le comté de Nottingham, au mois de ſeptembre 1727.

James Berkcley, comte de Berkcley, vice-amiral & premier commiſſaire de l'amirauté de la Grande-Bretagne, l'un des lords du conſeil-privé, lieutenant-gouverneur du comté de Gloceſter.

Elu le 10 mai 1719, & inſtallé le 4 juillet ſuivant:

Evelyn Pierpoint, duc & comte de Kingſton, marquis de Dorcheſter, vicomte de Newarck, baron de Pierpoint, préſident du conſeil-privé, puis garde du ſceau privé de la Grande-Bretagne, lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Wiltz, mort à Londres le 16 mars 1726.

Elu le 2 décembre 1719, & inſtallé à Windſor le 4 juin 1720:

Charles Spencer, comte de Sunderland, premier commiſſaire de la tréſorerie de la Grande-Bretagne, premier gentilhomme de la chambre & de la garde-robe du roi Charles II, & ſon premier miniſtre, mort à Londres le 30 avril 1722.

Elus le 7 avril 1721, & inſtallés le 25 mai:

Charles Fitz-Roi, duc de Grafton, comte d'Ewton, vicomte d'Ypſwick, né au mois de novembre 1683, vice-roi d'Irlande, puis lord chambellan de la Maiſon du Roi.

Henri Clinton, comte de Lincoln, tréſorier de la Maiſon du Roi, membre du conſeil-privé, lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Cambridge, mort à Weydbrige le 18 ſeptembre 1728, âgé de quarante-quatre ans.

Elus le 21, & inſtallés le 24 octobre 1722:

Charles Pawlet, duc de Bolton, marquis de Wincheſter, colonel du régiment des gardes bleus à cheval, fait lieutenant-gouverneur & garde des rôles des comtés de Southampton & de Dorſet, garde des rôles des comtés de Glamorgan & de Carmorthen, & gardien de la nouvelle forêt dans le comté de Southampton, aux lieu & place de feu ſon père, au mois de février 1722, auſſi gouverneur de Milford dans le comté de Pembrock, connétable du château de Carnarvan & de la tour de Londres, puis nommé gouverneur de l'île de Wigh le 6 ſeptembre 1726, membre du conſeil-privé, &c.

J. Manners, duc de Rutland, marquis de Granby.

Le duc de Roxborough, alors ſecrétaire d'Etat pour l'Ecoſſe, & l'un des ſeize pairs d'Ecoſſe, ayant ſéance au parlement de la Grande-Bretagne.

Elus le 19 juillet, & inſtallés le 8 août 1724:

Charles Townshend, vicomte de Townshend, baron de Lynn, l'un des lords du conſeil-privé, & alors ſecrétaire d'Etat de la Grande-Bretagne,

nommé lieutenant-gouverneur & garde des rôles du comté de Nortfolck au mois de septembre 1727.

Richard Lumley, comte de Scarborough, grand-écuyer du prince de Galles, depuis roi Georges II.

Elus le 8, & installés le 27 juin 1726 :

Charles Lenox, duc de Richemont, comte de March & de Danteley, baron de Setrington & de Torbolton, né le 29 mai 1720, capitaine dans le régiment royal des gardes bleus de cavalerie, & aide-de-camp du Roi, créé chevalier de l'Ordre du Bain le 7 juin 1725, & fait gentilhomme de la chambre du Roi au mois d'octobre 1727.

Robert Walpole, chevalier, membre du conseil-privé, premier commissaire de la grande tresorerie & chancelier de l'échiquier, premier ministre des rois Georges I & II, chevalier de l'Ordre du Bain, de la promotion du 7 juin 1725, &c.

Georges-Auguste, deuxième du nom, roi de la Grande-Bretagne, proclamé le 26 juin 1727, vingtième chef de l'Ordre.

CHEVALIERS.

Elus le 29 mai, & installés le 29 juin 1730 :

Guillaume-Auguste de Brunswick, duc de Cumberland, second fils du roi Georges II, né le 26 avril 1721, & fait chevalier de l'Ordre du Bain le 7 juin 1726.

Philippe Dormer Stanhope, comte de Chesterfield, gentilhomme de la chambre du Roi, de son conseil-privé, & nommé ambassadeur extraordinaire en Hollande : il fut fait grand-maître de la Maison du Roi, & prêta serment pour cette charge le 29 juin 1730.

Richard Boyle, comte de Burlington.

ORDRES DU DANEMARCK.

Ordre de Dannebrog.

Quelques-uns croient cet Ordre institué en 1219, sous le règne de Waldemar. Cet Ordre fut négligé & presqu'éteint sous les successeurs de Waldemar, lorsque le christianisme s'introduisit dans toutes les provinces danoises.

Christiern V, roi de Danemarck, l'a relevé en 1671, le jour du baptême de son fils Frédéric IV, prince héréditaire de sa couronne.

La marque de cet Ordre est une croix émaillée d'argent, chargée de onze diamans avec ces deux lettres : G. S. Dans les cérémonies les chevaliers prennent pour collier une chaîne qui tient des deux côtés en double W, qui est le chiffre du roi Christiern V, & une croix émaillée d'argent ; alternativement ils portent aussi un cordon blanc, ondé & bordé de gueules, où pend la croix, & sur l'estomac au côté droit une étoile en broderie d'argent.

Ordre de chevalerie de l'Éléphant.

Ce fut Chrétien ou Christiern I, roi de Danemarck, surnommé *le Riche*, qui institua cet Ordre en 1473. Ceux qui aspirent à cet honneur, sont obligés de recevoir auparavant l'Ordre militaire de Dannebrog, comme nous avons dit qu'en France les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit prennent l'Ordre de Saint-Michel la veille du jour qu'ils doivent recevoir l'Ordre du Saint-Esprit.

La marque de l'Ordre de l'Éléphant est une chaîne d'or, au bout de laquelle pend un éléphant émaillé d'argent, le dos chargé d'un château de gueules, maçonné de sable, le tout posé sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs ; à la droite de l'éléphant il y a cinq diamans posés en croix, & à gauche le chiffre du nom du Roi. Le cordon est ondé d'azur, & les chevaliers portent sur leurs habits une étoile d'argent en broderie à huit pointes, & en cœur de l'étoile de gueules à la croix d'argent.

Ordre de la Fidélité,

Institué par Christiern VI, roi de Danemarck, le 7 août 1732, pour l'anniversaire de son mariage.

La marque de l'Ordre est une croix coupée d'or, émaillée d'argent, chargée en cœur d'un écusson de gueules, écartelé au premier & au quatrième d'un lion du nord, & au second & au troisième d'un aigle, & sur le tout d'azur, au chiffre du roi & de la reine de Danemarck, & sur le revers on lit cette légende : *In felicissimæ unionis memoriam.* Cette croix est attachée à un grand cordon de soie bleue, turquin, tissu d'argent aux extrémités ; la croix rayonnée dans chaque angle.

ORDRES DE SUÈDE.

Ordre des Chérubins & des Séraphins.

On rapporte l'institution de cet Ordre à Magnus, roi de Suède, en l'année 1334.

Le collier de l'Ordre est composé de chérubins & de séraphins, avec double chaînon & des croix patriarchales ou de Lorraine, de sinople, à cause de l'archevêché d'Upsal. Au bout du collier est attaché un ovale d'azur, où il y a un nom de Jésus, & en pointe quatre clous de la passion, émaillés de blanc & de noir.

Ordre d'Amarante.

Cet Ordre, institué en Suède par la reine Christine en 1653, ne dura pas long-tems ; il finit avant la fondatrice.

La marque de l'Ordre étoit une médaille émaillée de rouge, où il y avoit au milieu un AV. mis en chiffre & enrichi de diamans, environné d'une couronne de laurier. A l'entour étoit une devise : *Dolce ne la memoria.* Cette marque étoit attachée à un ruban couleur de feu, & se portoit au cou. (Ordre des Chevaliers de l'Épée, institué par Gustave I, en 1523.)

ORDRES DE RUSSIE.

Ordre de Saint-André.

L'Ordre de chevalerie de Saint-André, en Russie, institué par le czar Pierre.

La marque de cet Ordre est une croix de Saint-André, où est le titre du prince, conçu en ces mots : *Le czar Pierre, conservateur de toute la Russie;* la croix surmontée d'une couronne attachée au bout d'un grand cordon blanc, & dans les trois autres, l'aigle de Russie éployée; celui de la pointe de l'angle chargé d'un écusson, surchargé d'un cavalier armé, & au revers est l'image de Saint-André au bout d'une autre petite croix avec ces deux lettres : S. A.

Le collier de l'Ordre est de chaînons chargés de roses.

Ordre de Sainte-Catherine,

Institué par le czar Pierre I, en 1715, tant pour les seigneurs de sa cour, que pour les Dames.

La marque de dignité est un ruban blanc sur l'épaule droite, en écharpe, au bout duquel pend une médaille enrichie de diamans, chargée de l'image de sainte Catherine; & sur le côté gauche de l'estomac une étoile en broderie, au milieu de laquelle est une croix avec cette devise : *Par l'amour & la fidélité envers la patrie.*

ORDRE DE PRUSSE.

L'Ordre de chevalerie de l'Aigle noir en Prusse fut institué par Frédéric, roi de Prusse, en 1701.

La marque de cet Ordre est une croix d'or émaillée d'azur, ayant dans chacun des quatre angles un aigle éployé de sable; la croix, chargée en cœur de ces mots : *Fredericus rex*, pend au bout d'un grand cordon d'orange, que les chevaliers portent sur l'épaule gauche, en écharpe.

Le collier est composé d'aigles & d'un gros diamant où il y a *F. R.*, écarrelé & entouré de quatre couronnes électorales; ils ont encore une étoile brodée d'argent sur l'estomac, au milieu de laquelle se voit un aigle éployé, tenant dans sa serre gauche une couronne de laurier, & dans la dextre un foudre avec cette devise : *Suum cuique.*

ORDRE DE POLOGNE.

L'Ordre de chevalerie de l'Aigle blanc, institué par Auguste II, roi de Pologne, en 1705.

La marque de dignité, comme on la porte aujourd'hui, est une croix émaillée de gueules à huit pointes, & la bordure d'argent, cantonnée de flammes de feu, chargées en cœur de l'aigle blanc, qui a sur l'estomac une autre croix, de même environnée des armes & des trophées de l'électorat de Saxe, & de l'autre côté le nom du Roi en chiffre, avec cette devise : *Pro fide, rege & lege*, le tout surmonté d'une petite couronne de diamant, pendante au grand cordon bleu : la chaîne est composée d'aigles couronnés & enchaînés.

QUELQUES ORDRES D'ALLEMAGNE.

L'Ordre du Dragon renversé, institué par l'empereur Sigismond en 1418.

La marque de l'Ordre, faite de deux tortis à doubles chaînes d'or, avec des croix patriarchales vertes : au bout pendoit un dragon renversé, les ailes étendues, émaillées de diverses couleurs, & journellement les chevaliers portoient une croix fleurdelisée de vert.

L'Ordre de l'Ours, dit *de Saint-Gal*, institué par l'empereur Frédéric II, l'an 1223.

La marque de cet Ordre est une chaîne d'or, au bout de laquelle pend, dans une médaille d'argent, un ours émaillé de noir, sur une terrasse émaillée de sinople.

Il y fut ajouté par trois chefs fondateurs de la liberté des Suisses, une chaîne faite de feuilles de chêne, qui entoure la première.

L'Ordre de chevalerie *de l'Amour du Prochain* fut institué, en 1708, par l'impératrice Elisabeth-Christine.

La marque de dignité de l'Ordre est un ruban rouge, attaché sur la poitrine, au bout duquel pend une croix à huit pointes, où sont ces mots : *Amor proximi.*

L'Ordre *des Dames de la Croix étoilée*, institué le 18 juin 1757, par Marie-Thérèse-Walpurge-Amélie-Christine d'Autriche, Impératrice.

La marque de cet Ordre est une croix pâle, émaillée de blanc, bordée d'or, & une médaille blanche, chargée d'une face de gueules, entourée d'une légende, *fortitudo*, les lettres en or; & au revers, un chiffre composé d'un M. T. F. doublé, entouré d'un émail vert.

L'Ordre *du Cigne*, au duché de Clèves, a été institué par ceux de cette Maison, en mémoire du chevalier du Cigne.

Le collier de cet Ordre est une chaîne d'or à trois rangs, qui tient suspendu par trois chaînons un cigne d'argent, sur une terrasse émaillée de fleurs.

L'Ordre *de Saint-Georges*, défenseur de l'Immaculée Conception de la Vierge. Charles-Albert, électeur de Bavière, l'institua par concession papale à Munich, l'an 1729, le jour de la fête de saint Georges.

La marque de cet Ordre est une croix à huit pointes, chargée en cœur de l'image de saint Georges tuant un dragon.

On lit sur le collier de l'Ordre ces mots : *Fid. just. & fort.* qui y sont arrangés alternativement entre des colonnes surmontées d'un globe impérial, & ayant pour supports deux lions armés chacun d'un sabre.

QUELQUES ORDRES D'ITALIE.

L'Ordre *du Lis*, institué par le pape Paul III.

La marque de l'Ordre est une double chaîne d'or, entrelacée de la lettre *M* à l'antique ; au bout est une médaille en ovale, sur laquelle est émaillé un lis d'azur, sortant d'une terrasse & supportant une *M* aussi à l'antique, couronnée. A l'entour de la médaille sont ces mots : *Pauli III. P. M.*, & sur le revers est l'image de Notre-Dame sur un arbre formant la couronne. Le même pape Paul III, romain, de la Maison Farnèse, institua l'Ordre *de Saint-Pierre & Saint-Paul* l'an 1540, sixième de son pontificat, durant le reste duquel, c'est-à-dire, jusqu'en 1549 que finit son pontificat avec sa vie, il fit deux cents chevaliers.

La marque de l'Ordre est un ovale d'or, où pend une image de saint Pierre au bout d'une chaîne à trois rangs, d'or ; & au revers, l'image de saint Paul.

L'Ordre *de Notre-Dame de Lorette*, institué par le pape Sixte-Quint en 1587. Il donna aux chevaliers, pour marque de leur dignité, l'image de Notre-Dame de Lorette.

L'Ordre de Saint-Jean-de-Latran, dit *de l'Eperon*, à Rome, fut institué en 1560, par le pape Pie IV.

La marque de l'Ordre est une croix à huit pointes, émaillée dans le goût de la croix de Saint-Louis, ayant une médaille où est saint Jean-Baptiste sur une terrasse de sinople, entourée d'une légende : *Ordini instituto* 1560. La croix est cantonnée dans chaque angle d'une fleur de lis ; d'autres y mettent une clef, & au bas de la croix en pointe est un éperon d'or ; sur le revers de la médaille sont deux clefs passées en sautoir, chargées au milieu d'une tiare, le tout d'or, entourée d'une légende : *Præmium virtuti & pietati.*

L'Ordre de *Saint-Janvier*, institué le 2 juillet 1738, par Charles, infant d'Espagne, roi de Jérusalem & des Deux-Siciles.

La marque de l'Ordre est une croix à huit pointes, émaillée de blanc & brodée d'or, & sur le milieu saint Janvier, évêque, à demi-corps dans des nues. Le collier est composé d'attributs de l'Eglise & du chiffre de saint Janvier ; & sur le revers, une médaille d'or, un livre d'or portant deux burettes de gueules, entourées de deux palmes de sinople.

L'Ordre de chevalerie *de Saint-Marc*, à Venise. Les auteurs ne s'accordent pas sur le tems ni sur l'auteur de l'institution de cet Ordre. Ce fut, selon quelques-uns, dans le second âge de la République, c'est-à-dire, sous le gouvernement des ducs ou doges, que le corps de l'évangéliste saint Marc, ayant été transporté d'Alexandrie à Venise, on institua cet Ordre en l'honneur de ce saint.

La marque de cet Ordre est une chaîne d'or, au bout de laquelle est attachée une médaille de même, sur laquelle est représenté un lion ailé, qui tient d'une patte une épée nue & un livre d'évangiles ouvert, avec ces paroles : *Pax tibi, Marce, evangelista meus* ; sur le revers de la médaille se voit le nom du doge régnant, ou son portrait, le représentant à genoux pour recevoir un étendard de la main de saint Marc.

L'Ordre *de Saint-Georges*, à Gênes. On ne sait certainement ni par qui ni quand il fut institué.

L'Ordre militaire *du précieux Sang*, à Mantoue, institué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honneur des trois gouttes de sang de Jésus-Christ, que l'on conserve à Mantoue.

Le collier de l'Ordre est composé d'ovales d'or entrelacés par des chaînons ; sur un de ces ovales est élevé d'émail blanc ce mot : *Domine, probasti* ; & sur d'autres sont des flammes de feu qui brûlent autour d'un creuset ; au bout de ce collier pend un ovale où sont représentés deux anges émaillés au naturel, tenant un ciboire couronné, avec ces mots à l'entour : *Nihil isto triste recepto.* Ces chevaliers portent le collier dans les grandes cérémonies, & se contentent d'avoir tous les jours sur l'estomac une médaille qui représente la même chose.

L'Ordre *de Notre-Dame-de-Gloire*, à Mantoue, institué par Barthélemy, religieux dominicain, ensuite évêque : il institua cet Ordre en 1233. Il porte d'argent à la croix de pourpre, cantonnée de quatre étoiles de même.

L'Ordre *de Saint-Maurice & de Saint-Lazare* commença en 1370, institué en Savoie par saint Basile, & supprimé par le pape Innocent VIII : il fut rétabli par le pape Pie IV en 1564.

La marque de l'Ordre est une croix à huit pointes, jointe avec la croix de saint Maurice qui est dessus, d'or, émaillée de blanc. Cette marque se porte attachée à une chaîne d'or ou à un ruban de soie, de telle couleur que chaque chevalier de l'Ordre le juge à propos. Le siége de l'Ordre de Saint-Lazare est à Nice, & celui de Saint-Maurice à Turin.

Retournons en Espagne, pour nous occuper d'un Ordre célèbre, devenu espagnol, quoique né flamand & presque français, communiqué dans tous les tems à beaucoup de Français, & institué par un Prince de la Maison de France. C'est l'Ordre de la Toison-d'Or, institué à Bruges le 10 janvier 1429, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, troisième duc de la seconde Maison de Bourgogne, & père du dernier duc, Charles-le-Téméraire.

Toison-d'Or.

Ordre de chevalerie institué à Bruges par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le 10 janvier 1430, suivant la nouvelle computation, durant la solennité de son mariage avec Isabelle de Portugal. Ce Prince tint la même année le premier chapitre, à Lille, le jour de saint André, sous la protection de qui il avoit mis le nouvel Ordre ; mais il n'en dressa les statuts que l'année suivante, dans la même ville. Il n'y eut d'abord que vingt-quatre chevaliers ; mais l'an 1516, Charles-Quint voulut qu'il y en eût cinquante, sans y comprendre le

chef ou ſouverain. Préſentement leur nombre n'eſt pas limité ; & le roi d'Eſpagne, qui eſt le ſouverain, confère cet Ordre comme il lui plaît, & à qui il lui plaît ; au lieu qu'autrefois il étoit conféré dans les chapitres à la pluralité des voix ; ce qui fut aboli dès l'an 1572, par Philippe II. Le chapitre ſe tint pendant quelque tems tous les ans, le jour de ſaint André : on régla enſuite qu'il ne ſe tiendroit que tous les trois ans, le 2 mai ; & Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, changea encore cette diſpoſition, & voulut que le tems de ſes aſſemblées dépendît entiérement du ſouverain. Dans ces aſſemblées, & certains autres jours, les chevaliers portent le grand collier de l'Ordre, qui eſt compoſé de fuſils & de cailloux, d'où ſortent des étincelles de feu, & au bas duquel pend une toiſon d'or. Leurs manteaux n'étoient d'abord que de drap ; mais en 1473 Charles-le-Hardi ordonna qu'à l'avenir ils ſeroient de velours cramoiſi, doublés de ſatin blanc, avec un bord ſemé de fuſils, de pierres, d'étincelles & de toiſons bordées d'or, & que les habits de deſſous ſeroient auſſi de velours cramoiſi. Il voulut auſſi que le ſecond jour de l'aſſemblée, les chevaliers portaſſent le manteau de drap noir, avec des chaperons de même étoffe ; ce qui fut changé en 1559, où il fut réglé que ces manteaux & chaperons ſeroient de velours noir, & ſeroient fournis par le ſouverain, comme les manteaux du premier jour. Enfin il régla que le troiſième jour de l'aſſemblée, les chevaliers, aſſiſtant à l'office de la Vierge, ſeroient vêtus de robes de damas blanc, avec des chaperons de velours cramoiſi. Les officiers de l'Ordre, qui ſont le chancelier, le tréſorier, le greffier & le roi d'armes, portent auſſi des robes & des manteaux de velours cramoiſi, mais tout unis. Hors de ces cérémonies, les chevaliers ne portent qu'une toiſon d'or attachée à un filet d'or ou à un ruban de ſoie. Cet Ordre a été approuvé, l'an 1433, par le pape Eugène IV, & confirmé, en 1516, par Léon X, qui lui a accordé divers priviléges, dont il y en a un aſſez ſingulier ; c'eſt que les femmes & les filles des chevaliers peuvent entrer dans les monaſtères des religieuſes avec le conſentement des ſupérieures. L'office de chancelier de l'Ordre eſt toujours exercé par une perſonne conſtituée en dignité eccléſiaſtique, qui a le pouvoir d'abſoudre les chevaliers & les officiers de tous les cas réſervés ; de commuer leurs vœux, & de leur accorder chaque année, & à l'article de la mort, une indulgence plénière.

Suite chronologique des chevaliers de la Toiſon-d'Or.

Philippe, duc de Bourgogne, fondateur & premier chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, en 1430, mourut en 1467.

Guillaume de Vienne, ſeigneur de Saint-Georges, Sainte-Croix, &c. mort en 1435.

Regnier Pot, ſeigneur de la Prugne, Thoré, &c.

Jean, ſeigneur de Roubaix, Herzelle, &c. mort en 1449.

Rolland de Witkercke, ſeigneur de Hemſrode, mort en 1442.

Antoine de Vergi, comte de Dammartin, ſeigneur de Champlitte, &c. mort en 1439.

David de Brimeu, ſeigneur de Ligni, &c.

Hugues de Lannoi, ſeigneur de Santes, &c. mort en 1456.

Jean de la Clitte, ſeigneur de Commines, &c. mort en 1445.

Antoine de Toulongeon, ſeigneur de Traves, &c. mort en 1432.

Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, &c. mort en 1433.

Jean de la Trémoille, ſeigneur de Jonvelle, &c.

Guillebert de Lannoi, ſeigneur de Willerval, &c. mort en 1462.

Jean de Luxembourg, comte de Ligni, &c. mort en 1445.

Jean de Villiers, ſeigneur de l'Iſle-Adam.

Antoine, ſeigneur de Croi & de Renti, mort en 1475.

Florimond de Brimeu, ſeigneur de Maſſincourt, mort en 1445.

Robert, ſeigneur de Maſuimes, mort en 1431.

Jacques de Brimeu, ſeigneur de Grigni.

Baudouin de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1474.

Pierre de Beaufremont, comte de Charni.

Pierre, ſeigneur de Ternant.

Jean de Croi, comte de Chimai, mort en 1472.

Jean, ſire de Créqui, mort en 1474.

Jean de Neufchâtel, ſeigneur de Montaigu.

Frédéric, dit *Valeran*, comte de Meurs.

Simon de Lalain, ſeigneur de Hantes, Montigni, &c. mort en 1746.

Adrien de Toulongeon, mort en 1432.

Jean de Melun, ſeigneur d'Antoing, Epinoi, &c. mort en 1484.

Jacques, ſeigneur de Crévecœur, mort en 14:6.

Jean de Vergi, ſeigneur de Fouvens, Vignori, &c. mort en 1460.

Guy de Pontallier, ſeigneur de Tallemé, mort en 1436.

Baudot de Noyelles, ſeigneur de Caſteau.

Jean, bâtard de Luxembourg, ſeigneur de Haubourdin, mort en 1436.

Charles de Bourgogne, comte de Charolois, puis duc de Bourgogne, & ſecond chef de l'Ordre de la Toiſon.

Ropreċt de Vernembourg, mort en 1445.

Tibaut, ſeigneur de Neufchâtel.

Charles, duc d'Orléans, mort en 1465.

Jean, duc de Bretagne, mort en 1442.

Jean, duc d'Alençon, mort en 1476.

Mathieu de Foix, comte de Cominges.

Alphonſe V, roi d'Arragon, mort en 1458.

François de Borſèle, comte d'Oſtrevaut.

Renault,

Renault, ſeigneur de Brederode & de Viane, mort en 1473.
Jean de Borſèle, ſeigneur de la Vère, comte de Grand-Pré, mort en 1470.
Jean, ſeigneur d'Auxi.
Drieu, ſeigneur d'Humières, mort en 1460.
Jean, premier du nom, duc de Clèves, comte de la Marck, mort en 1481.
Jean de Guevara, comte d'Ariano.
Pierre de Cardone, comte de Golifano.
Jean, ſeigneur de Lannoi, mort en 1492.
Jacques de Lalain, ſeigneur de Bugnicourt, mort en 1453.
Jean de Neufchâtel, ſeigneur de Montaigu.
Jean de Bourgogne, duc de Nevers, comte d'Eſtampes, mort en 1491.
Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche-en-Ardenne, mort en 1504.
Adolphe de Clèves, ſeigneur de Raveſtin, mort en 1492.
Jean de Portugal, duc de Conimbre, prince d'Antioche, régent du royaume de Chypre, mort en 1457.
Jean II, roi d'Arragon & de Navarre, mort en 1479.
Adolphe, duc de Gueldres, mort en 1477.
Thibault, ſeigneur de Neufchâtel.
Philippe Pot, ſeigneur de la Roche-Nolai, mort en 1494.
Louis de Bruges, ſeigneur de la Grutuſe.
Guy, ſeigneur de Roi.

Charles, duc de Bourgogne, deuxième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, en 1467, mourut en 1477.

Edouard IV, roi d'Angleterre, mort en 1483.
Louis de Châlons, ſeigneur de Château-Guyon, mort en 1476.
Jean de Damas, ſeigneur de Cleſſi.
Jacques de Bourbon, mort en 1468.
Jacques de Luxembourg, ſeigneur de Richebourg, mort en 1487.
Philippe, duc de Savoie, mort en 1497.
Philippe de Crèvecœur, ſeigneur d'Eſquerdes, maréchal de France, mort en 1494.
Claude de Montagu, ſeigneur de Couches, mort en 1470.
Ferdinand, dit *le Catholique*, roi de Caſtille, de Léon, d'Arragon & de Naples, mort en 1516.
Ferdinand, roi de Naples, mort en 1494.
Jean de Rubempré, ſeigneur de Bièvre, mort en 1477.
Philippe de Croi, comte de Chimai, mort en 1483.
Jean de Luxembourg, comte de Marle & de Rouci, mort en 1476.
Guy de Brimeu, ſeigneur de Humbercourt, mort en 1476.
Engilbert, comte de Naſſau, mort en 1494.

Maximilien, archiduc d'Autriche, empereur, troiſième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1519.

Guillaume, ſeigneur d'Egmond, mort en 1483.
Wolfart de Borſèle, comte de Grandpré, ſeigneur de la Vère, mort en 1487.
Joſſe de Lalain, ſeigneur de Montigni, gouverneur de Hollande, mort en 1483.
Jacques de Luxembourg, ſeigneur de Faimes.
Philippe de Bourgogne, ſeigneur de Beures, mort en 1478.
Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, mort en 1482.
Jacques de Savoie, comte de Romont, mort en 1486.
Barthélemy, ſeigneur de Lichtenſtein, grand-maître-d'hôtel d'Autriche.
Claude de Toulongeon, ſeigneur de la Baſtille.
Jean, ſeigneur de Ligne.
Jean de Hennin, ſeigneur de Boſſut, mort en 1490.
Baudouin de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1501.
Guillaume de Baume, ſeigneur d'Irlans, Mont-Solin, &c. mort en 1516.
Jean, ſeigneur de Berghes, mort en 1531.
Martin, ſeigneur de Polheim, mort en 1498.
Philippe d'Autriche, comte de Charolois, puis roi d'Eſpagne, premier du nom.

Philippe I, roi d'Eſpagne, archiduc d'Autriche, quatrième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1506.

Frédéric IV, empereur, roi de Hongrie, archiduc d'Autriche, mort en 1493.
Henri VII, roi d'Angleterre, mort en 1509.
Albert, duc de Saxe, mort en 1500.
Henri de Witthem, ſeigneur de Berſèle, mort en 1515.
Pierre de Lannoi, ſeigneur de Freſnoi.
Evrard, duc de Wirtemberg, comte de Montbéliard, mort en 1496.
Claude de Neufchâtel, ſeigneur de Fai, Eſpinal, &c.
Jean, comte d'Egmond, mort en 1516.
Chriſtophe, marquis de Bade, mort en 1527.
Jean, ſeigneur de Gruninghe, mort en 1485.
Charles de Croi, prince de Chimai, mort en 1527.
Guillaume de Croi, duc de Soria, marquis d'Arſcot, mort en 1521.
Hugues de Melun, de Gand, ſeigneur de Hendine & de Caumont, mort en 1553.
Jacques de Luxembourg, ſeigneur de Fiennes, mort en 1535.
Wolfgang, ſeigneur de Polheim, mort en 1512.
Eitelfrid, comte de Zollern, mort en 1512.
Corneille de Berghes, ſeigneur de Zevenbergue.

Philippe de Bourgogne, seigneur de Sommerdick, puis évêque d'Utrecht, mort en 1524.
Michel de Croi, seigneur de Sempi, mort en 1516.
Jean de Luxembourg, seigneur de Ville & de Hamaide, mort en 1508.
Charles, archiduc d'Autriche, duc de Luxembourg, puis Empereur, cinquième du nom.
Henri VIII, roi d'Angleterre, mort en 1546.
Paul, seigneur de Liechtenstein.
Charles, comte de Lalain, sénéchal de Flandre, mort en 1725.
Wolfgang, comte de Furstemberg, mort en 1503.
Jean Manuel, seigneur de Belmonte, mort en 1535.
Floris d'Egmond, comte de Bueren, mort en 1539.
Jacques, comte de Hornes, grand-veneur héréditaire de l'Empire, mort en 1530.
Henri, comte de Nassau, mort en 1538.
Ferri de Croi, seigneur de Rœux, mort en 1524.
Philibert, seigneur de Vère, mort en 1512.

Charles-Quint, empereur, roi d'Espagne, cinquième chef de l'Ordre de la Toison-d'Or, mourut en 1558.

François I, roi de France, mort en 1547.
Ferdinand I, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, mort en 1564.
Frédéric, comte palatin, duc de Bavière, électeur, mort en 1556.
Jean, cinquième du nom, marquis de Brandebourg, mort en 1525.
Guy de la Baume, comte de Montrevel, mort en 1516.
Hoïer, comte de Mansfeld, mort en 1540.
Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, mort en 1527.
Philippe de Croi, duc d'Arscot, mort en 1549.
Jacques de Caure, seigneur de Fredin, mort en 1537.
Antoine de Croi, seigneur de Thou, Sempi, &c. mort en 1546.
Antoine de Lalain, comte de Hoochstrate, mort en 1540.
Charles de Lannoi, seigneur de Seuxelle, mort en 1527.
Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beures, Vère, &c. mort en 1540.
Philibert de Châlons, prince d'Orange, mort en 1530.
Félix, comte de Werdemberg.
Emmanuel, roi de Portugal, mort en 1521.
Louis, roi de Hongrie & de Bohême, mort en 1526.
Michel de Wolkenstein.
Maximilien de Hornes, seigneur de Gaësbecq.
Guillaume, seigneur de Ribeaupierre, mort en 1547.
Jean, baron de Trezegnies, mort en 1550.
Jean, seigneur de Wassenaër, vicomte de Leiden, mort en 1523.
Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenbergue, mort en 1545.
François de Melun, comte d'Espinoi, mort en 1547.
Jean, comte d'Egmond, seigneur de Baër, mort en 1528.
Frédéric de Tolède, duc d'Albe, mort en 1527.
Diego-Lopès Pacheco, duc d'Escalone, mort en 1556.
Diego-Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado.
Inigo de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille.
Alvare de Zuniga, duc de Bejar, mort en 1532.
Antoine-Manriquez de Lara, duc de Najara.
Fernand-Raymond Folck, duc de Cardonne.
Pierre-Antoine San-Severino, duc de San-Marco, prince de Bisignano.
Frédéric-Henriquez de Cabrera, comte de Melgar, amiral de Castille, mort en 1538.
Alvare-Perez Osorio, marquis d'Astorga, mort en 1523.
Christiern II, roi de Danemarck, mort en 1559.
Sigismond I, roi de Pologne, mort en 1548.
Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fienne, mort en 1530.
Adrien de Croi, comte de Rœux, mort en 1553.
Jean III, roi de Portugal, mort en 1557.
Jacques V, roi d'Ecosse, mort en 1542.
Fernand d'Arragon, duc de Calabre, mort en 1551.
Pierre-Fernandez de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille.
Philippe, duc de Bavière, mort en 1548.
Georges, duc de Saxe, mort en 1539.
Bertrand de la Cueva, duc d'Albuquerque, mort en 1559.
André Doria, prince de Melphe, mort en 1560.
Philippe, prince d'Espagne, puis Roi, second du nom.
Ferrante de Gonzague, duc d'Ariano, prince de Molfetta, mort en 1559.
Nicolas, comte de Salm, mort en 1550.
Claude de la Baume, seigneur du Mont Saint-Sorlin.
Antoine, marquis de Berghes, comte de Walhain.
Jean de Hennin, comte de Bossut, mort en 1556.
Charles, comte de Lalain, mort en 1585.
Louis de Flandres, seigneur de Praël, mort en 1555.
Georges Schenck, baron de Tautembourg, mort en 1540.
Philippe de Lannoi, seigneur de Molembais, mort en 1543.
Alphonse d'Avalos d'Aquino, marquis de Guasto, mort en 1546.

François de Zuniga, comte de Miranda, mort en 1536.
Maximilien d'Egmond, comte de Bueren, mort en 1548.
René de Châlons, prince d'Orange, comte de Naſſau, mort en 1544.
Maximilien II, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1576.
Inigo-Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado, mort en 1566.
Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'Albe, mort en 1582.
Côme de Médicis, duc de Toſcane, mort en 1574.
Albert, duc de Bavière, mort en 1579.
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mort en 1580.
Octave Farnèſe, duc de Parme, mort en 1586.
Manrique de Lara, duc de Najara.
Frédéric, comte de Furſtemberg, mort en 1559.
Philippe de Lannoi, prince de Sulmone, mort en 1597.
Joachim, ſeigneur de Rye.
Pontus de Lalain, ſeigneur de Bugnicourt.
Lamoral, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1568.
Claude Vergi, baron de Champlitte, mort en 1560.
Jacques, comte de Ligne, mort en 1552.
Philippe de Lalain, comte d'Hoochſtrate, mort en 1555.
Maximilien de Bourgogne, marquis de la Vère, ſeigneur de Beures, &c.
Pierre Erneſt, comte de Mansfeld, mort en 1604.
Jean de Ligne, comte d'Aremberg, ſeigneur de Barbançon, mort en 1568.
Pierre, ſeigneur de Werchin.
Jean de Lannoi, ſeigneur de Molembais, mort en 1560.
Pierre-Fernandez de Cordoue, comte de Féria, mort en 1553.

Philippe II, roi d'Eſpagne, ſixième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1598.

Henri-le-Jeune, duc de Brunſwick & de Lunebourg, mort en 1568.
Ferdinand, archiduc d'Autriche, marquis de Burgau, comte de Tyrol, mort en 1595.
Philippe de Croi, duc d'Arſcot, prince de Chimai, mort en 1595.
Gonzale-Fernandez de Cordoue, duc de Seſſa, de Terranova, &c.
Charles d'Autriche, prince d'Eſpagne, mort en 1568.
Louis-Henriquez de Cabrera, duc de Medina de Rioſeco, comte de Melgart, mort en 1596.
Alphonſe d'Arragon, duc de Segorbe & de Cardonne.
Charles, baron de Berlaymont, mort en 1596.
Philippe de Stavèle, baron de Chaumont, mort en 1562.
Charles de Brimeu, comte de Meghem, ſeigneur d'Humbercourt, mort en 1569.
Philippe de Montmorenci, comte de Hornes, mort en 1568.
Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain, mort en 1567.
Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, mort en 1584.
Jean de Montmorenci, ſeigneur de Courières, mort en 1563.
Jean, comte d'Ooſtfriſe, mort en 1591.
Uladiſlas, baron de Bernſtein, mort en 1592.
Ferdinand-François d'Avalos-d'Aquino, marquis de Peſcaire & de Guaſto.
Antoine Doria, marquis de San-Stephano.
Aſcagne Sforce, comte de Santa-Fiore, mort en 1575.
François II, roi de France, mort en 1560.
Guy Baldo de Montfeltre de la Rouere, duc d'Urbin, mort en 1574.
Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano, mort en 1585.
Philippe de Montmorenci, ſeigneur d'Archicourt, mort en 1566.
Baudouin de Lannoi, ſeigneur de Turcoing.
Guillaume de Croi, marquis de Renti, ſeigneur de Chièvres, &c. mort en 1565.
Floris de Montmorenci, ſeigneur de Montigni, mort en 1570.
Philippe, comte de Ligne, mort en 1503.
Charles de Lannoi, prince de Sulmone.
Antoine de Lalain, comte de Hoochſtrate, mort en 1568.
Joachim, baron de Neuhans, mort en 1584.
Charles IX, roi de France, mort en 1574.
Dom Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, mort en 1578.
Erric, duc de Brunſwick & de Lunebourg, mort en 1584.
Rodolphe II, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1612.
Jean, duc de Bragance, connétable de Portugal, mort en 1582.
Alphonſe-Perez de Guſman, duc de Medina Sidonia, mort en 1615.
Philippe, prince d'Eſpagne, puis Roi, troiſième du nom.
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, mort en 1632.
Louis-Henriquez de Cabrera, duc de Medina de Rioſeco, mort en 1596.
Louis de la Cerda, duc de Medina-Celi.
Charles, archiduc d'Autriche, mort en 1590.
Erneſt, archiduc d'Autriche, mort en 1595.
Guillaume, cinquième du nom, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, mort en 1626.
François-Côme de Médicis, duc de Toſcane, mort en 1587.

Alexandre Farnèſe, duc de Parme, mort en 1592.
François-Marie de Montfeltre de la Rouère, duc d'Urbin.
Veſpaſien de Gonzague Colonne, duc de Sabionette, mort en 1591.
Charles d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1599.
Diego-Fernandez de Cordoue, duc de Cardonne.
Honoré Caïetan, duc de Sermonette, comte de Fondi.
Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, mort en 1612.
Inigo-Lopez de Mendoza, duc de l'Inſantado, mort en 1601.
Jean-Fernandez Pacheco, duc d'Eſcalonne, mort en 1615.
Matthias, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1637.
Ferdinand, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1637.
Sigiſmond Batori, prince de Tranſilvanie, mort en 1613.
Pierre de Médicis, prince de Toſcane, mort en 1603.
Guillaume-Urſin de Roſemberg, burgrave de Bohême, mort en 1592.
Léonard, baron de Harrach, mort en 1590.
Horace de Lannoi, prince de Sulmone, mort en 1597.
Marc de Rei, marquis de Varembon, comte de Varax, mort en 1599.
Maximilien, comte d'Ooſtfriſe, mort en 1600.
Charles de Ligne, comte d'Aremberg, mort en 1616.
Floris, comte de Berlaymont, mort en 1620.
Philippe, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1590.
Emmanuel de Lalain, marquis de Renti, mort en 1590.
Robert de Melun, prince d'Eſpinoi, mort en 1585.
Alphonſe-Félix d'Avalos d'Aquino d'Arragon, marquis du Guaſto & de Peſcaire.
François de Vergi, comte de Champlitte, mort en 1591.
François de Santapan, prince de Butera.
Jean, baron de Kevenhuler, grand-écuyer héréditaire de Carinthie, mort en 1606.

Philippe III, roi d'Eſpagne, ſeptième chef de l'Ordre de la Toiſon-d'Or, mourut en 1621.

Albert, archiduc d'Autriche, prince des Pays-Bas, mort en 1621.
Louis-Henriquez de Cabrera, duc de Medina de Rioſeco, mort en 1600.
Ferrante de Gonzague, duc d'Ariano, ſeigneur de Guaſtalle.
Jean de la Cerda, duc de Medina-Celi, mort en 1607.
Antoine-Alvarès de Tolède de Beaumont, duc d'Albe, connétable de Navarre, mort en 1639.
Charles de Croi, duc d'Arſcot, prince de Chimai, mort en 1612.
Charles-Philippe de Croi, marquis d'Havre, mort en 1613.
Philippe de Croi, comte de Solre, ſeigneur de Molembais, mort en 1612.
Philippe-Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, mort en 1618.
Lamoral, comte & prince de Ligne, mort en 1634.
Charles, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1620.
Claude de Vergi, comte de Champlitte, mort en 1602.
Pierre Caïetan, duc de Sermonette.
Sigiſmond III, roi de Pologne, mort en 1632.
Ranuce Farnèſe, duc de Parme, mort en 1622.
Diego-Henriquez de Guzman, comte d'Alva.
Maximilien, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, électeur, mort en 1651.
Herman, comte de Berg, marquis de Berg-op-Zoom, mort en 1611.
Charles d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1605.
Ambroiſe Spinola, marquis de de los Balbaſès, mort en 1630.
Céſar d'Eſt, duc de Modène & de Reggio, prince de Carpi, mort en 1628.
Alexandre Pic, prince de la Mirandole, marquis de Concordia, mort en 1637.
Camille Caraccioli, prince d'Avellino.
Mathieu de Capoue, prince de Conca, grand-amiral de Naples.
Marc Colonne, duc de Zagarolle.
Inigo-d'Avalos-d'Aquino, marquis de Peſcaire & du Guaſt, grand-chambellan de Naples.
Virginio des Urſins, duc de Bracciano.
Louis-Caraffe Marca, duc de Sabionnette, prince de Stigliano.
André-Mathieu Aquaviva d'Arragon, prince de Caſerte.
Fabrice-Brancifort Vareſi & Santapan, prince de Butera & de Pietra-Perſia, mort en 1641.
Antoine de Moncade-d'Arragon, duc de Monlutte, prince de Paterna, puis cardinal.
Jean-André Doria, prince de Melphe, grand-protonotaire de Naples, mort en 1606.
Pierre-Tellez Giron, duc d'Oſſone.
Jean d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1623.
Alphonſe-Diego-Lopez de Zuniga & Sotomayor, duc de Bejar.
François Colonne, prince de Paleſtrine, duc de Baſſanello, mort en 1632.
Rodrigue-Ponce de Léon, duc d'Arcos, mort en 1630.

François de Gonzague, prince de Castillon.
Frédéric Landi, prince de Val-de-Taro.
Georges-Louis, landgrave de Leuchtemberg, mort en 1613.
Paul-Sixte Tranthson, comte de Falkenstein, maréchal héréditaire du Tirol, mort en 1621.
Philippe d'Autriche, prince d'Espagne, puis Roi, quatrième du nom.
Charles de Longueval, comte de Buquoi, mort en 1621.
Frédéric, comte de Berg, baron de Boxmeër, mort en 1638.
Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, mort en 1625.
Antoine de Lalain, comte de Hoochstrate, mort en 1613.
Jean de Croi, comte de Solre, baron de Molembais, mort en 1640.
Jean-Emmanuel Perez de Gusman, duc de Medina Sidonia.
Cleriadus de Vergi, comte de Champlitte, mort en 1630.
Wolgang-Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière-Neubourg, mort en 1653.
Uladislas-Sigismond, roi de Pologne & de Suède, mort en 1674.
Charles-Philibert d'Est, marquis d'Est, de Saint-Martin & de Borgomeneto.
Paul Sangro, prince de San-Severa, duc de Torre-Maggiore, marquis de Castel-Nuovo.
Charles de Ligne, duc d'Arscot, comte d'Aremberg, mort en 1640.
Charles-Alexandre de Croi, marquis d'Havre, mort en 1624.
Christophe de Rye de la Palu, marquis de Varembon, comte de Varrax.
Uladislas, comte de Furstemberg.
Jean, comte d'Oostfrise & de Reitberg.
Christophe, comte d'Oostfrise & d'Embden.
Jean Olderic, prince d'Eggembert, mort en 1634.
Sdenco Adalbert Poppel, prince de Lobkowitz, mort en 1628.
Jean-Georges, prince de Hohenzollern.

Philippe IV, roi d'Espagne, huitième chef de l'Ordre de la Toison d'Or, mort en 1665.

François-Diego-Lopez de Zuniga & Sotomayor, duc de Bejar, mort en 1638.
Charles de Lalain, comte de Hoochstrate, mort en 1626.
François-Thomas d'Oiselai, comte de Cantecroix, mort en 1629.
Louis de Velaser, comte de Salazar, marquis de Belveder.
Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, mort en 1635.
Charles, duc de Troppau, prince de Liechtenstein, mort en 1627.
Léonard Helfrid, comte de Meggau, mort en 1644.
Charles d'Autriche, infant d'Espagne, mort en 1632.
François-Christophe de Kevenhuller, grand-écuyer héréditaire de Carinthie, mort en 1650.
Philippe de Rubempré, comte de Vertaing, mort en 1639.
Alexandre de Bournonville, comte de Hennin-Liétard, mort en 1656.
Louis, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1654.
Alexandre de Ligne, prince de Chimai, mort en 1629.
Honoré Grimaldi, prince de Monaco, puis duc de Valentinois, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, mort en 1662.
Marin Caraccioli, prince d'Avellino, grand-chancelier de Naples.
Ferdinand Ernest, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1657.
Paul Savelli, prince d'Albano, duc de Piccia.
Fabrice Caraffe, prince de la Roccella.
Albert-Venceslas-Eusebe, comte de Walstein, duc de Fridlan & de Sagan, mort en 1634.
Jean, comte de Nassau, mort en 1638.
Léopold, archiduc d'Autriche, landgrave d'Alsace, comte de Tirol, mort en 1632.
Alphonse-Fernandez de Cordoue & Figueroa, marquis de Priego.
Georges-Louis, comte de Schwartzemberg, mort en 1642.
Tibère-Vincent del Boseo Arragon Velasquez & Villareal, prince de Catolica, duc de Misalmeri.
Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noirkarmes, mort en 1635.
Jean de Montmorenci, prince de Bobèque, mort en 1631.
Maximilien de Hennin, comte de Bossut, mort en 1625.
Tibère Caraffe, prince de Bisignano, duc de San-Marco, mort en 1647.
Rambaud, comte de Collalto, mort en 1630.
Jean-Jacques, comte de Brouckhorst, mort en 1630.
Ernest, comte d'Isemburg, mort en 1664.
Octave Viscomti, comte de Gamalerio, mort en 1632.
Louis d'Arragon, Cardonne & Cordoue, duc de Cardonne & de Segorbe.
Albert de Ligne, prince de Barbançon, comte d'Aigremont, mort en 1674.
Othon-Henri Fugger, comte de Kirchberg, mort en 1644.
Nicolas, comte d'Esterhasi de Galantha, palatin du royaume de Hongrie, mort en 1645.
Philippe Spinola, marquis de de los Balbases, mort en 1659.

Godefroy-Henri, comte de Rappenheim, mort en 1632.

Adam, comte de Walstein, mort en 1669.

Jean-Baptiste de Capoue, prince de Caspuli & de Coma.

Paul de Sangro, prince de San-Severo, duc de Torremaggiore.

Hector Ravachiero, prince de Satriano.

Hercule-Théodore Trivulce, prince de Mesoco, puis cardinal, mort en 1656.

Maximilien, prince de Dietrichstein, mort en 1655.

Maximilien, comte de Trantmansdorf, mort en 1650.

Claude de Lannoi, comte de la Motterie, mort en 1643.

Balthasard-Charles-Dominique d'Autriche, infant d'Espagne, mort en 1646.

François d'Est, duc de Modène & de Reggio, mort en 1658.

Jean Casimir, roi de Pologne, mort en 1672.

Sitrid-Christophe, baron de Prenner, mort en 1651.

Rodolphe, baron de Tieffenbach.

Guillaume, marquis de Bade, mort en 1671.

François-Marie-Caraffe-Castriot, & Gonzague, duc de Nocera, mort en 1642.

Charles Toco, prince de Montemileto, mort en 1674.

Philippe-Balthasard de Gand, dit *Vilain*, prince de Masmines, comte d'Isenghien, mort en 1680, doyen de l'Ordre.

Guillaume, comte de Slawata & de l'Empire, de Klun, &c. mort en 1652.

Venceslas Poppel, duc de Sagan, prince de Lobkowitz, &c. mort en 1677.

Jean-Antoine Ulric, prince d'Eggemberg, mort en 1649.

Henri Schleik, comte de Passau, mort en 1650.

Octave Picolomini d'Arragon, duc d'Amalfi, mort en 1656.

François Caretto, marquis de Grana.

Ferdinand-Charles, archiduc d'Autriche, comte de Tirol, mort en 1662.

Philippe-François, duc d'Aremberg, d'Arscot & de Croi, prince de Porcean, mort en 1675.

Sigismond-Louis, comte de Dietrichstein, mort en 1655.

Eugène de Hennin, comte de Bossut, mort en 1656.

Philippe-Charles de Croi, duc d'Havré, mort en 1650.

Claude Lamoral, prince de Ligne, marquis de Roubaix, mort en 1679.

Philippe de Croi, prince de Chimai, mort en 1675.

Eustache de Croi, comte de Rœux, mort en 1653.

Georges-Adam Borzita, comte de Matinitz, mort en 1652.

Jean-Louis, comte de Nassau-Hadamar, mort en 1653.

Jean-Alphonse Pimentel de Guignonès, comte de Bénévent, mort en 1652.

Nicolas-Marie de Gusman Caraffe, prince de Stigliano, duc de Sabionette.

Diego-Lopez Pacheco, duc d'Escalonne, mort en 1653.

Ferdinand IV, roi de Hongrie & de Bohême, puis roi des Romains, mort en 1654.

Paul Palfi, comte Dersleden, palatin de Hongrie, mort en 1654.

Jean Wichard, duc de Munsterberg, prince d'Avesperg, mort en 1677.

Sigismond Sfondrati, marquis de Montasié, mort en 1652.

Charles-Albert de Longueval, comte de Buquoi, mort en 1663.

Jean-Adolphe, comte de Schwatzemberg, mort en 1683.

Louis-Raymond d'Arragon Folek de Cardonne, de Cordoue, duc de Segorbe, de Cardonne, &c.

Diego d'Arragon Cortez & Fallajeia, duc de Terranova, mort en 1663.

Louis-Guillaume de Moncade de Luna-Peralta-d'Arragon de la Cerda, duc de Montalte.

Philippe-Guillaume, comte palatin du Rhin, duc de Bavière-Neubourg, mort en 1684.

Jean-François Trantson, comte de Falckenstein, mort en 1663.

Marc-Antoine Colonne, duc de Palliano, mort en 1659.

François Filomarino, prince de Rocca, mort en 1678.

Jean-Maximilien, comte de Lamberg, mort en 1682.

Léopold-Ignace, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, mort en 1705.

Louis-Ignace-Fernandez de Cordoue Figueroa Aguilar, duc de Feria, marquis de Priego.

Manuel-Lopez de Zuniga & Sotomayor, duc de Bejar, mort en 1686.

Jean-Ferdinand, comte de Porzia, mort en 1665.

Bernard-Ignace Borzita, comte de Martinitz, mort en 1685.

Annibal, marquis de Gonzague, prince de l'Empire, président du conseil de guerre de l'Empereur, mort en 1668.

Jean-Christophe, comte de Puechin, vice-président du conseil de guerre de l'Empereur, mort en 1658.

Charles d'Est, marquis de Borgomanero, grand d'Espagne, mort en 1695.

Nicolas-Ludovisio, prince de Piombino & de Salerne, mort en 1665.

Philippe-Emmanuel de Croi, comte de Solre, baron de Molembais, mort en 1670.

Jules Savelli, prince d'Albano & de Venafro.

Fabricio Pignatelli, duc de Montéléon, mort en 1664.

François Caïetan, duc de Sermonette.
Jean-François Desiré, prince de Nassau-Siegen.
Jean-Baptiste Borghèse, prince de Sulmone, mort en 1717.
François, comte de Wesselini de Hadad, palatin de Hongrie, mort en 1667.
François, comte de Petting, mort en 1678.
Georges-Louis, comte de Sinzendorff, trésorier héréditaire de l'Empire, mort en 1681.
Jean, comte de Rothal, mort en 1674.
Sigismond-François, archiduc d'Autriche, comte de Tirol, mort en 1665.
Nicolas d'Esdrin, comte de Serin, mort en 1664.
Gautier, comte de Lessic, mort en 1667.
Il n'est pas sûr que ceux qui suivent, soient dans leur rang, que jusqu'à présent on n'a pu savoir précisément.

Charles II, roi d'Espagne, neuvième chef de l'Ordre de la Toison-d'Or, mourut en 1700.

Ferdinand-Bonaventure, comte de Harach, mort en 706.
Théodore Trivulce, prince de Mesoco, mort en 1678.
Ferdinand-Joseph, prince de Dietrichstein, mort en 1698.
Raymond, prince de Montécuculli, président du conseil de guerre de l'Empereur, mort en 1680.
Jean Hartwick, comte de Nostitz, chancelier de Bohême, mort en 1683.
David Ungnad, comte de Weissen-Wolf, conseiller d'Etat de l'Empereur, mort en 1671.
Philippe-Hippolyte-Charles Spinola, comte de Brouai, mort en 1670.
Michel Koribut-Wisnowieski, roi de Pologne, mort en 1673.
Jean-Baptiste-Ludovisio, prince de Piombino.
Laurent Colonne, duc de Palliano, connétable du royaume de Naples.
Jules-César Colonne, prince de Carbognano, duc de Bassanello.
Maphée Barberin, prince de Palestrine, duc de Nocera, mort en 1685.
David Ungnad, comte de Weissen-Wolf.
Philippe-Louis, comte d'Egmond, prince de Gavre, mort en 1682.
Ferdinand-François-Joseph de Croi, duc d'Havré & de Croi.
Louis de Beaufremont, marquis de Messinieux.
Jean-Charles de Batteville, marquis de Conflans, mort en 16 8.
Fabricio Caraffe, duc d'Andrie, mort sans avoir reçu le collier.
Diego d'Arragon, duc de Terranova, mort en 1674.
Thibault, marquis de Viscomti, mort en 1674.
Jean-François de la Cerda Ribera-Portocarrero, duc de Medina-Celi-Alcala.
Pedro-Nunez-Colomb Portugal, premier du nom, duc de Veragnas & de la Vega, mort en 1674.
Pedro-Nunez-Colomb Portugal, second du nom, duc de Veragnas.
Jean de Velasco, comte de Salazar, mort en 1678.
Alexandre, prince de Bournonville.
Albert-François de Croi, comte de Megghem.
N..... de Berghes, comte de Grimberghes.
Alphonse d'Avalos-d'Aquino, marquis de Pescaire.
N..... comte de Dietrichstein.
Charles IV, duc de Lorraine, mort en 1690.
Alexandre Farnèse, duc de Parme.
N..... prince de Cariati.
Ernest, duc d'Aremberg, prince de Chimai.
Hector Pignatelli, prince de Montéléon, mort en 1677.
Antoine-Alvarez de Tolède Beaumont, duc d'Albe, mort en 1701.
Albert, comte de Sinzendorf.
Antoine Trotti.
Léopold-Ignace, comte de Konigsec.
Charles-Henri, légitimé de Lorraine, comte de Vaudemont.
Jean-Hubert, comte de Czernini.
Charles-Ferdinand, comte de Waldestein, mort en 1702.
Eugène de Montmorenci, prince de Robeque.
Othon-Henri de Caretto, marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas espagnols, mort en 1685.
Charles-Borromée, comte d'Arona.
Frédéric Sforce.
Charles de Guevarre d'Arragon Borgia, duc de Villahermosa, gouverneur des Pays-Bas.
Charles-Eugène, prince d'Aremberg, duc d'Arscot, mort en 1681.
César Visconti, marquis de Cissagi.
Nicolas Pignatelli, duc de Montéléon, mort en 1677.
Sigismond Hetfrid, comte de Dietrichstein, mort en 1698.
N..... prince de Pietra-Percia.
Paul Esterhasi de Galantha, palatin de Hongrie.
Jean Ernest, duc de Holstein-Ploën, mort en 1700.
Octave-Ignace, duc d'Aremberg, prince de Barbançon, mort en 1693.
Ernest Rudiger, comte de Staremberg, mort en 1701.
François Caraffe, prince de Belveder, mort en 1711.
Henri Ernest, prince de Ligne, mort en 1702.
Philippe-Charles-François, duc d'Aremberg & d'Arscot, mort en 1691.
Henri-François, comte de Mansfeld, mort en 1692.
Jean-Guillaume, électeur palatin, mort en 1690.
Jean-Emmanuel de Zuniga, duc de Bejar.

Joseph, empereur, archiduc d'Autriche, mort en 1711.
Eugène, prince de Savoie.
Antoine Caraffe.
Helmhard-Christophe Ungnad, comte de Weiffen-Wolf, mort en 1702.
Adolphe Uratislas, comte de Sternberg.
Dominique-André, comte de Kaunitz, mort en 1705.
Wolfgang, comte d'Oëlingen, mort en 1708.
Gotlieb, comte de Windisgratz, mort en 1695.
Louis, comte d'Egmond.
Ferdinand-Gaston Lamoral de Croi, comte de Rœux.
Eugène-Louis de Berg, prince de Rach, mort en 1688.
Eugène-Alexandre, prince de la Tour & de Taxis, mort en 1714.
Urbain Barberin, prince de Palestrine.
Inigo-Velez-Ladron de Guevarra, comte d'Ognatte, mort en 1699.
Jean-Emmanuel Pacheco, duc d'Escalonne, marquis de Villena.
Jacques-François-Victor Sarmiento de Silva, duc d'Hiar, mort en 1700.
Manuel de Cordoue & Figueroa, marquis de Priego, mort en 1700.
César, marquis Vidoni.
François Marquard, comte de Wurtemberg.
Ferdinand-Guillaume-Eusèbe, prince de Schuwart-Zemberg, mort en 1703.
François-Ulric, comte de Kinski.
Jean-Quentin, comte Joger, mort en 1705.
François-Charles Liebsteinski, comte de Kolowrat, mort en 1700.
Philippe Colonne, duc de Palliano, connétable de Naples.
Jacques Sobieski, prince de Pologne.
Ginez-Fernandez de Castro-Portugal, comte de Lémos.
Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière, électeur de l'Empire.
Léopold, duc de Lorraine.
Louis-Guillaume, prince de Bade, mort en 1707.
Rodrigue-Sylva Mendoza-Gusman, duc de Pastrane & de l'Infantado, mort en 1693.
François-Joseph, comte de Lamberg.
Philippe-Sigismond, comte de Driedrichstein, mort en 1716.
Jean-Adam-André, prince de Liechtenstein.
Christophe-Léopold, comte de Schafgets.
N. de Merode, marquis de Westerlo.
Charles-Louis-Antoine de Hennin, prince de Chimai, comte de Bossut.
Philippe-François, prince de Berghes, mort en 1704.
Ænée, comte de Caprara, mort en 1701.
François-Marie Caraccioli, prince d'Avellino.
Balthasard Naselli, prince d'Arragona.
Marius Matthei, duc de Paganica.
Jean-Christian, prince d'Eggenberg, mort en 1710.
Othon-Henri, comte d'Abensberg & de Traun.
Venceslas-Ferdinand Poppel, comte de Lobkowitz, mort en 1697.
Charles-Philippe, électeur palatin.
N. Ramirez de Arellano, comte d'Aguillar.
Louis-Thomas-Raymond, comte de Harach.
Charles, empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche.
Jean Sigefroi, prince d'Eggemberg.
Georges, prince de Hesse-Darmstad, mort en 1705.
Antoine Florian, prince de Liechtenstein.
Léopold-Philippe, prince de Montécuculli, mort en 1698.
Georges-Adam Borzita, comte de Martinitz.
Maximilien, comte de Thun.
Jean-François, comte de Wurmb & de Freidental, chancelier de Bohême, mort en 1705.
Sigefrid-Christophe, comte de Breyner, mort en 1698.
Ferdinand-Auguste Poppel, prince de Lobkowitz.
Ottavio, comte Curiani.
Charles Ernest, comte Walstein.
Jean-Léopold, comte Trautson.
Léopold-Ignace, prince de Dietrichstein, mort en 1708.
Côme-Claude d'Ognies, comte de Coupignies, mort en 1709.
Venceslas-Albert, comte de Sternberg.
Henri de Melun, marquis de Richebourg.
N. Batteville, marquis de Conflans.
Dominique Aquaviva, comte de Couversano.
Léopold-Joseph, comte de Lamberg, mort en 1706.
N. d'Avalos-d'Aquino, marquis de Pescaire.
N. duc d'Arscot.
Philippe-Antoine, prince de Rubempré, mort en 1707.
Léopold-Matthias, prince de Lamberg, mort en 1711.
Frédéric Ernest, comte de Windisgratz.
Charles Archinto.
Charles-Thomas de Lorraine, prince de Vaudemont, mort en 1704.

Philippe V, roi d'Espagne, dixième chef de l'Ordre de la Toison-d'Or, mort en 1746.

Charles de France, duc de Berri, mort en 1714.
Philippe de France, duc d'Orléans, mort sans avoir reçu le collier, en 1701.
Paul, duc de Beauvilliers, &c. mort en 1714.
Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume de France, mort en 1723.
Albert Caietan, prince électoral de Bavière.
Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse.

Adrien-Maurice,

Adrien-Maurice, duc de Noailles.
André d'Avalos, prince de Montesarchio, mort en 1709.
Jean-Hiérôme Aquaviva d'Arragon, duc d'Atri, mort en 1709.
Louis-Joseph, duc de Vendôme, mort en 1712.
Damien-Helfrid Tserclaës, comte de Tilli, mort en 1715.
Louis-François d'Harcourt, comte de Sezanne, mort en 1714.
Jean-François de Bète, marquis de Lède, mort le 11 janvier 1725.
Louis-François, duc de Boufflers, maréchal de France, mort en 1711.
N. comte d'Autel.
N. de la Cueva, duc d'Albuquerque.
Jacques Fitz-James, duc de Bervick, maréchal de France.
N. marquis de Bai, capitaine-général de l'Estramadure, mort en 1715.
Antoine-Charles, duc de Gramont, pair de France, &c.
François Pio de Savoie & Cortéréal, dit le prince de Pio, mort en 1723.
N. marquis de Crévecœur.
N. marquis de Ceva Grimaldi.
Jacques-Antoine de Baufremont, marquis de Listenois, mort en 1710.
N. Aquaviva d'Arragon, duc d'Atri.
Louis-Benigne, marquis de Baufremont.
Anne-Auguste de Montmorenci, comte d'Esterre, puis prince de Robecque.
Louis, marquis d'Arpajon.
Jean-Baptiste du Casse, capitaine-général des armées navales de France, mort en 1715.
Louis, marquis de Brancas.
N. marquis de Montijo.
Hector, duc de Villars, maréchal de France.
Rostaing Cantelmi, duc de Popoli.
Jacques Fitz-James, duc de Liria, lord Tinmouth.
Emmanuel-Ignace, prince de Nassau.
Louis-Pierre-Maximilien, marquis de Béthune, puis duc de Sulli, pair de France.
Louis-Henri d'Harcourt, comte de Beuvron, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, mort en 1716.
Benoît Bidal, marquis d'Asfeld, lieutenant-général des armées du Roi.
Abraham-Claude de Thubières, marquis de Caylus.

Louis, prince des Asturies, puis roi d'Espagne, premier du nom, onzième chef.

Etienne, marquis de Mari.
N. Andrault, marquis de Langeron.
Jacques-Louis, duc de Saint-Simon, pair de France.
Philippe-Charles, marquis de la Fare.
Ferdinand, infant d'Espagne.
Charles, infant d'Espagne.
Philippe, infant d'Espagne.
N. duc de Priego, Medina-Celi.
N. duc d'Arco.
N. marquis de Santa-Crux.
N. comte de Saint-Istevan de Gormas.
N. Pic, duc de la Mirandole.
N. duc de Medina Sidonia.
N. marquis Grimaldo.
N. marquis de Valouse.
N. marquis Scotti.
Antoine Arduino.

Louis I, roi d'Espagne, douzième chef, mort en 1724.

Louis, duc d'Orléans.
Louis, duc de Bourbon.

Ordre des chevaliers, dits Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes & de Malte.

L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à qui la chrétienté a de si grandes obligations que les révolutionnaires de France ont si mal reconnues, a été très-foible dans ses commencemens. Quelques tems avant le voyage de Godefroy de Bouillon dans la Terre-Sainte, des marchands de la ville de Melphe, dans le royaume de Naples, qui négocioient au Levant, eurent permission du calife d'Egypte, de bâtir à Jérusalem une maison pour eux & pour ceux de leur nation qui viendroient en pélerinage dans la Palestine; pour cela ils payoient un tribut annuel. Quelque tems après ils bâtirent encore deux églises, sous les noms de la sainte Vierge & de sainte Magdelène, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes, & ils y reçurent les pélerins avec zèle & charité. Ce dessein donna lieu à quelques autres de s'employer aux mêmes exercices de charité, & à fonder une église en l'honneur de saint Jean, avec un hôpital, où l'on avoit soin de traiter les malades & de recevoir ceux qui alloient visiter les saints lieux. Le B. Gérard, que quelques-uns nomment *Tung*, natif de Martigues, ville de Provence, étoit directeur de cet hôpital l'an 1099, que les Chrétiens, conduits par le même Godefroy de Bouillon, prirent Jérusalem. La réputation de zèle & de sainteté de ce directeur fut cause que les rois de Jérusalem travaillèrent avec soin pour établir ceux qui s'employoient sous lui à de si bonnes œuvres, & qui furent nommés *Hospitaliers*. On leur donna des habits noirs, avec une croix à huit pointes ou patée, & on leur fit faire les trois vœux de religion, auxquels on en ajouta un quatrième, par lequel ils s'engageoient de recevoir, traiter & défendre les pélerins. La fondation est de l'an 1104, sous le règne de Baudouin I. L'assistance qu'ils rendoient à ces pélerins leur fit prendre

soin de leurs voyages & de la liberté des chemins, pour empêcher les courses des Infidèles. Il fallut pour cela prendre les armes & devenir guerriers. Cet emploi attira quantité de noblesse, & changea les hospitaliers en chevaliers. Depuis ce tems leur but a toujours été le même, de faire une guerre irréconciliable aux ennemis de la Foi. Gérard leur donna des statuts, & eut Raymond du Pui pour successeur, vers l'an 1118. La ruine des affaires des Chrétiens au Levant obligea les Hospitaliers de sortir de Jérusalem après la prise de cette ville. Ils se retirèrent à Margat, puis à Acre, qu'ils défendirent vaillamment l'an 1290, & suivirent Jean de Lusignan, qui leur donna, dans son royaume de Chypre, Limisso, où ils demeurèrent jusqu'en l'an 1310. Cette même année ils prirent Rhodes le jour de l'Assomption, sous la conduite de leur grand-maître, Foulques de Villaret, Français de nation; & la suivante, ils défendirent cette île contre une armée de Sarrasins, avec le secours d'Amé IV, comte de Savoie, comme nous l'avons dit en parlant de l'Ordre de l'Annonciade. Les Hospitaliers tirèrent de là le nom *de chevaliers de Rhodes*. Mahomet II assiégea inutilement cette île l'an 1480. Le grand-maître, Pierre d'Aubusson, la défendit courageusement pendant un siége de trois mois. Depuis, Soliman II la prit en 1522, après une généreuse & glorieuse défense. Le grand-maître, Philippe de Villiers-l'île-Adam, qui s'étoit illustré par cette défense, ayant fait voile avec ses chevaliers & quatre mille habitans, tant de cette île que des autres qui en dépendoient, se retira en Candie, où il passa l'hiver. De là il alla en Sicile, & trois mois après à Rome, vers le pape Adrien VI, qui donna pour retraite à l'Ordre la ville de Viterbe. Sept ans après, savoir, l'an 1530, les chevaliers s'établirent dans l'île de Malte, dont ils portent le nom. L'empereur Charles-Quint la leur accorda pour mettre son royaume de Sicile à couvert, & ils l'acceptèrent du consentement de tous les autres princes chrétiens, dans les terres desquels leur Ordre avoit des possessions. L'an 1565 Soliman II fit assiéger Malte, qui fut puissamment attaquée quatre mois durant, & encore plus vaillamment défendue par son grand-maître, Jean de la Valette-Parisot, & par ses chevaliers. Mustapha, bassa de Bude, fit la descente dans l'île le 17 mai. Piali, bassa, étoit amiral ou capitan bassa. Le fameux Dragut & le vieux Occhiali, qu'ils nommoient *Louchali*, tous deux redoutables par leurs pirateries, se joignirent quelque tems après à la flotte ottomane avec les vaisseaux des corsaires d'Afrique. Garcias de Tolède, vice-roi de Sicile, avoit promis de donner du secours à Parisot dans le mois de juin; mais il ne lui en donna qu'en septembre, après que le fort Saint-Elme eût été pris, & que Saint-Michel & le Bourg eurent tous deux été presque réduits en poudre : ainsi ce fut la valeur infatigable des chevaliers qui les sauva, plutôt que ce tardif secours de Sicile. Les Turcs, après avoir perdu à ce siége, en quatre mois de tems, soixante & dix-huit mille coups de canon, quinze mille soldats & huit mille matelots, furent forcés de se retirer. Depuis, la ville & l'île ont été fort bien fortifiées.

L'Ordre de Malte ou de Saint-Jean-de-Jérusalem comprend trois états : le premier, celui des chevaliers; le second, celui des chapelains; & le troisième, celui des servans d'armes. Il y a des prêtres d'obédience, qui desservent les églises; des frères servans d'office ou serviteurs, & des donnés ou demi-croix; mais ces derniers ne sont pas proprement du corps de l'Ordre, qui ne renferme que les trois états ou rangs qui viennent d'être dits. Cette division fut faite l'an 1130, par le grand-maître, Raymond du Pui. Les chevaliers doivent être nobles de quatre races du côté paternel & maternel, & portent les armes. On a vu souvent des Princes & des fils de Rois honorer ce rang. Les chapelains ou prêtres conventuels sont nobles ou du moins de familles considérables. Les dignités ecclésiastiques, comme l'évêché de Malte, le prieuré de l'église de Saint-Jean & autres prieurés de l'Ordre, leur sont affectées, & ils peuvent être élevés au cardinalat, quoique membres d'un Ordre militaire. Les servans d'armes sont nobles (mais non pas de quatre races), ou du moins sont issus d'une famille élevée au dessus du commun. Quelquefois, en considération de leurs services, on les fait chevaliers de grace, comme il arriva au chevalier Paul, vice-amiral de France. Le gouvernement est monarchique & aristocratique; car le grand-maître est souverain sur le peuple de l'île de Malte & ses appartenances, fait battre monnoie, accorde des graces & des rémissions aux criminels, & donne des provisions des grands-prieurés, des bailliages & des commanderies. Tous les chevaliers de l'Ordre, quelqu'autorité qu'ils aient, lui doivent obéir en tout ce qui n'est pas contraire à la règle & aux statuts de la religion. Voilà la monarchie. Dans les affaires de grande importance, qui regardent les chevaliers & la religion, le grand-maître & le sacré conseil exercent ensemble une autorité absolue; ce qui fait l'aristocratie ou gouvernement des principaux, car le grand-maître y a seulement deux voix pour sa prééminence. Le conseil est ordinaire ou complet. Au conseil ordinaire assistent le grand-maître, comme chef, & les grands-croix, qui sont l'évêque de Malte, le prieur de l'église, les baillis conventuels, les grands-prieurs & les baillis capitulaires. Le conseil complet est composé de grands-croix & des deux plus anciens chevaliers de chaque langue. Les chevaliers donnent au grand-maître le titre d'*éminence*, & ses sujets lui donnent celui d'*altesse*.

Les langues sont les différentes nations dont l'Ordre est composé, au nombre de huit, savoir :

Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne, Castille & Angleterre. Ces huit langues ont leurs chefs à Malte, que l'on nomme *piliers & baillis conventuels*. Le chef ou pilier de la langue de Provence (qui est la première, parce que Gérard, fondateur de l'Ordre, étoit Provençal) a la charge de grand-commandeur; le pilier de la langue d'Auvergne est grand-maréchal; celui de France est grand-hospitalier; le chef de la langue d'Italie a la charge d'amiral; la langue d'Arragon a pour pilier le grand-conservateur, qu'on nommoit autrefois *drapier*; celle d'Allemagne a le grand-bailli; celle de Castille le grand-chancelier. La langue d'Angleterre, qui ne subsiste plus à cause du schisme dans la religion, avoit pour chef le tareopelier ou général de l'infanterie. Le plus ancien chevalier de l'Ordre, de quelque langue qu'il soit, entre au conseil ordinaire; & les deux autres plus anciens chevaliers au conseil complet, pour représenter cette langue & son pilier. Dans chaque langue il y a plusieurs grands-prieurés, qui sont dans la langue de France, ceux de France, d'Aquitaine & de Champagne; dans la langue de Provence deux, celui de Saint-Gilles & celui de Toulouse; & dans celle d'Auvergne, le grand-prieuré d'Auvergne. Il y a d'autres grands-prieurés en Italie, en Espagne & en Allemagne. Outre cette dignité, chaque langue a encore des baillis capitulaires, qui sont ainsi nommés, parce qu'ils ont séance après les grands-prieurs, dans les chapitres provinciaux. La langue de France a deux bailliages, dont les titulaires sont le bailli de la Morée ou commandeur de Saint-Jean de Latran à Paris, & le grand-trésorier ou commandeur de Saint-Jean en l'Isle, près de Corbeil. La langue de Provence a le bailliage de Manosque; celle d'Auvergne le bailliage de Lyon Chaque grand-prieuré a un nombre de commanderies, dont les unes sont destinées aux chevaliers, & les autres indifféremment aux chapelains & aux servans d'armes. Dans le grand-prieuré de France, il y a trente-six commanderies pour les chevaliers, & dix pour les servans d'armes & les chapelains, outre la commanderie magistrale que le grand-maître de l'Ordre tient par ses mains, ou donne à tel chevalier qu'il lui plaît. Mais il faut remarquer que ces commanderies sont appelées *commanderies de justice* ou *commanderies de grace*, selon la manière de les obtenir. On les nomme *commanderies de justice* quand on les possede par droit d'ancienneté ou par améliorissement. L'ancienneté se compte du tems de la réception; mais il faut aussi que celui qui prétend à une commanderie, ait fait cinq années de résidence à Malte, & quatre caravanes ou voyages sur mer. L'amélioriffement est lorsqu'après avoir fait des réparations dans une commanderie dont on jouit, on en prend une de plus grand revenu. Les commanderies de grace ont ce nom quand elles sont données par le grand-maître ou par les grands-prieurs, par un droit qui appartient à leur dignité. Le grand-maître (outre la commanderie qu'on appelle *magistrale*) a droit de donner une commanderie de cinq ans en cinq ans dans chaque grand-prieuré. Chaque grand-prieur a aussi le droit de donner une commanderie de cinq ans en cinq ans. On ne prend point garde si la commanderie vacante est de celles qui sont affectées aux chevaliers, ou de celles qui appartiennent aux servans d armes; & le grand-maître ou le grand-prieur peut donner à tel frère qu'il lui plaira, de quelque rang qu'il soit, cela étant indifférent quand la promotion est de grace.

De la réception des chevaliers.

Les chevaliers de Malte sont reçus dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en faisant toutes les preuves requises par les statuts, ou avec quelque dispense. La dispense s'obtient du Pape par un bref, ou du chapitre général de l'Ordre, & est ensuite entérinée au sacré conseil. Les dispenses ordinairement se donnent pour quelques quartiers où la noblesse manque, principalement du côté maternel. Les chevaliers sont reçus d'âge ou de minorité, ou pages de son éminence le grand-maître. L'âge requis par les statuts est de seize ans complets, pour entrer au noviciat à dix-sept, & faire profession à dix-huit ans. Celui qui souhaite d'être reçu dans l'Ordre, doit se présenter en personne au chapitre, ou à l'assemblée provinciale du grand-prieuré, dans l'étendue duquel il est né A l'égard du grand-prieuré de France, le chapitre se tient au Temple à Paris, le lendemain de la Saint-Barnabé, c'est-à-dire, le 12 juin, & dure huit jours. L'assemblée se fait à la Saint-Martin d'hiver, au mois de novembre. Le présenté doit apporter son extrait baptistaire en forme authentique, & légalisé par l'évêque ou son grand-vicaire; le mémorial de ses preuves, contenant les extraits des titres qui justifient la noblesse du présenté, & des quatre familles du côté paternel & du côté maternel, c'est-à dire, du père & de la mère, des aïeuls & des bisaïeuls. Ces preuves doivent aller au-delà de cent ans; ainsi il faut quelquefois remonter jusqu'aux trisaïeuls & quatrisaïeuls. Outre le baptistaire & le mémorial, le présenté doit apporter le blason & les armes de sa famille, peints avec ses émaux & couleurs sur du vélin. Lorsque le présenté a été admis, la commission pour faire ses preuves lui est délivrée par le chancelier du grand-prieuré. Si le père ou la mère, ou quelqu'un des aïeuls est né dans un autre grand-prieuré, le chapitre donne une commission rogatoire pour y faire les preuves nécessaires. Les preuves de noblesse se font par titres & contrats, par témoins, par épitaphes & autres monumens. Les commissaires font aussi une enquête, pour savoir si les parens du présenté n'ont point dérogé à leur noblesse par marchandise, trafic ou banque: sur quoi

il y a un privilége pour les gentilshommes des villes de Gênes, de Florence, de Sienne & de Lucques, qui ne dérogent point en faisant le commerce en gros. Après que les preuves sont faites, les commissaires qui y ont travaillé, les apportent au chapitre ou à l'assemblée; & si elles sont trouvées bonnes & valables, elles sont envoyées à Malte sous le sceau du grand prieuré. Quand le présenté est arrivé à Malte, ses preuves sont examinées dans l'assemblée de la langue de laquelle est le grand-prieuré où il s'est présenté; & si elles sont approuvées, il est reçu chevalier, & son ancienneté court de ce jour, pourvu qu'il paie le passage, qui est de deux cent cinquante écus d'or, & qu'il fasse profession aussitôt après le noviciat, autrement il ne compte son ancienneté que du jour de sa profession si l'on suit les statuts & réglemens; mais l'usage est que le retardement de la profession ne nuit point à l'ancienneté. On ne peut néanmoins obtenir aucune commanderie sans l'avoir faite. On paie ordinairement le passage au receveur de l'Ordre dans le grand-prieuré. Les preuves sont quelquefois rejetées à Malte. En ce cas on rendoit autrefois la somme qui avoit été payée; mais depuis il a été ordonné, par de nouveaux décrets, qu'elle demeureroit acquise au trésor. Outre les deux cent cinquante écus d'or pour le trésor de l'Ordre, le nouveau chevalier paie aussi le droit de la langue. Ce droit est réglé suivant l'état & le rang où le présenté est reçu. Ceux qui se présentent en minorité, c'est-à-dire, au dessous de seize ans, sont reçus en vertu d'une bulle du grand-maître, que son éminence leur accorde, suivant le pouvoir qui lui est donné par le Pape ou par le chapitre général; ils sont ordinairement reçus à six ans, quelquefois par une grace spéciale à cinq, à quatre & même à un. Leur ancienneté court du jour porté par leur bulle de minorité, pourvu que le passage soit payé un an après. On obtient d'abord le bref du Pape à Rome, puis on poursuit l'expédition de la bulle de Malte, & le tout coûte environ quinze pistoles d'or. Le passage est de mille écus d'or pour le trésor, avec cinquante écus d'or pour la langue; ce qui fait près de quatre mille livres. On ne le rend point, soit que les preuves soient refusées, soit que le présenté change de résolution ou meure avant sa réception. Le privilége du présenté de minorité est qu'il peut demander une assemblée extraordinaire pour y obtenir une commission, afin de faire ses preuves pour les présenter, sans attendre le chapitre ou l'assemblée provinciale. Il peut aller à Malte à l'âge de quinze ans, pour y commencer son noviciat, & faire ensuite profession à seize ans; mais il n'est obligé d'y être qu'à vingt-cinq ans pour faire profession à vingt-six au plus tard; faute de quoi il perd son ancienneté, & la commence du jour de sa profession. Dès que ses preuves sont reçues, il peut porter la croix d'or que les autres ne doivent porter qu'après avoir fait les voeux. A l'égard des chevaliers pages, le grand-maître en a seize, qui le servent depuis douze ans jusqu'à quinze, & à mesure qu'il en sort de service, d'autres y entrent en leur place. Après avoir obtenu de son éminence leurs lettres de pages, ils doivent se présenter au chapitre ou à l'assemblée provinciale, pour obtenir commission de faire leurs preuves à l'âge d'onze ans. Les preuves faites, ils vont à Malte pour entrer au service depuis douze ans jusqu'à quinze accomplis. A quinze ans, ils commencent leur noviciat pour faire leur profession à seize. Leur passage est de deux cents écus d'or, & ne se rend point si les preuves sont refusées à Malte, non plus qu'aux autres chevaliers. Leur ancienneté court du jour qu'ils entrent en service. Si les places des pages étoient remplies de sorte qu'ils ne pussent y entrer, ils perdroient leur privilége, & leur ancienneté commenceroit à seize ans complets.

Ceux qui sont reçus chapelains & clercs conventuels ou servans d'armes, sont quelquefois gentilshommes; mais s'ils ne sont nobles de quatre races du côté paternel ou maternel, ils ne peuvent être admis dans le rang des chevaliers. On peut voir de deux cousins, ou d'un oncle & d'un neveu, l'un chevalier, & l'autre servant d'armes, parce que l'un des deux frères se sera mésallié. Un gentilhomme, même de quatre races, qui aura toutes les qualités requises pour être chevalier, s'il veut être ecclésiastique & recevoir les ordres, ne peut être que du rang des chapelains, parce que tous les chevaliers doivent porter les armes contre les Infidèles. Les ecclésiastiques font le second état ou rang de l'Ordre de Malte, sont ordinairement reçus diaco ou clercs conventuels pour servir dans l'église de Malte depuis dix ans jusqu'à quinze. Ils obtiennent à cet effet une lettre de son éminence. Leur présentation se fait à neuf ans, & le présenté doit apporter son extrait baptistaire légalisé, sa lettre de diaco & son mémorial, contenant les extraits, les dates des titres qui justifient sa légitimation, la qualité de son père & de sa mère, & de ses aïeuls paternel & maternel. Il ne faut point de blason, si ce n'est que le présenté, étant gentilhomme, voulût montrer ses armes. Ses preuves doivent faire connoître qu'il est né de parens honorables, & qui ne se sont point mêlés d'arts ni de professions mécaniques & basses. On reçoit dans ce rang les fils de docteurs en droit, des avocats, des médecins, des procureurs, des notaires, des banquiers, des marchands en gros demeurant dans les villes, des laboureurs qui cultivent leurs terres & qui vivent honorablement, & d'autres personnes qui sont au dessus du commun du peuple. Leur ancienneté court du jour de leur réception à Malte. Le passage est de cent écus d'or. Ceux qui ont plus de quinze ans & souhaitent d'être reçus chapelains conventuels, doivent obtenir un bref du Pape, passé ou entériné à Malte, & ensuite se présenter

pour faire leurs preuves. Leur paſſage eſt de deux cents écus d'or, outre le droit de la langue.

Les ſervans d'armes font leurs preuves comme les chapelains. L'âge pour ſe préſenter eſt de ſeize ans complets; le paſſage de deux cents écus d'or, outre le droit de la langue. Les prêtres d'obédience ſont reçus ſans preuves & ſans aller à Malte. Ils ſont ainſi appelés, parce qu'ils obéiſſent au grand-prieur ou au commandeur qui les reçoit dans les prieurés ou dans les cures de l'Ordre. Ils portent la croix blanche ſur le manteau, & jouiſſent des priviléges de la religion. Il y a des gentilshommes de ce nombre. Les ſervans d'offices ſont employés à Malte au ſervice de l'hôpital & à de ſemblables fonctions. Il y a auſſi des donnés ou demi-croix qui ſont mariés, & portent une croix d'or à trois branches. La croix d'or des chevaliers en a quatre, & celle des chapelains ou des ſervans d'armes eſt de même; mais ils ne la portent que par une permiſſion qu'ils obtiennent du grand-maître. Tous les chevaliers & frères, de quelque rang, qualité ou dignité qu'ils ſoient, ſont obligés, auſſitôt qu'ils ont fait leurs vœux, de porter ſur le manteau ou ſur le juſte-au-corps, du côté gauche, une croix octogone ou à huit pointes, de toile blanche cirée, qui eſt la véritable marque de leur profeſſion, la croix d'or n'étant qu'un ornement extérieur; cette coutume s'obſerve exactement à Malte & preſque partout ailleurs. Lorſque les chevaliers, tant novices que profès, vont combattre contre les Infidèles, ils portent ſur leurs habits une ſoubreveſte rouge en forme de dalmatique, ornée par-devant & par-derrière d'une grande croix blanche ſans pointes, qui marque les armes de la religion. L'habit ordinaire du grand-maître eſt une ſorte de ſoutane de tabis ou de drap, ouverte par le devant, & liée d'une ceinture, d'où pend une groſſe bourſe, pour marquer la charité envers les pauvres, ſuivant l'inſtitution de cet Ordre. Par-deſſus ce vêtement il porte une eſpèce de robe de velours, au lieu de laquelle il prend un manteau à bec, qui eſt fort long, quand il va à l'égliſe dans les jours ſolennels. Au devant de la ſoutane, ſur l'eſtomac & ſur la robe, vers la manche gauche, il y a une croix de toile blanche à huit pointes, comme ſont toutes les croix que portent ceux de l'Ordre.

Tout ceci eſt tiré d'une hiſtoire de l'Ordre de Malte & Mémoires de M. d'Aiſy, autrefois employé aux archives du grand-prieuré de France.

Succeſſion chronologique des grands-maîtres de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jéruſalem, de Rhodes & de Malte.

L'an 1080. Gérard, ſurnommé Thom ou Tung, durant 38 ans.
1118. Roger Broyand, 13 ans.
1131. Raymond du Pui, 29 ans.
1160. Auger de Balbin, 3 ans.
1163. Arnaud de Comps, 4 ans.
1167. Gilbert d'Aſſailliou de Sailli, 2 ans.
1169. Gaſte ou Gaſtas, 3 mois.
1169. Joubert, 10 ans.
1179. Roger de Molins ou de Moris, 9 ans.
1187. Garnier de Napoli ou de Naples, 3 mois.
1187. Ermengard Daps, 5 ans.
1192. Geoffroy de Donjon, 2 ans.
1194. Alphonſe, prince de Portugal, environ 1 an.
1194. Geoffroy Lerat, 12 ans.
1206. Guérin de Montaigu, 24 ans.
1230. Bertrand Texi ou de Taxis, 10 ans.
1240. Guérin ou Gerin, 4 ans.
1244. Bertrand de Comps, 4 ans.
1248. Pierre de Villebride, 3 ans.
1251. Guillaume de Châteauneuf, 9 ans.
1261. Hugues de Revel, 18 ans.
1278. Nicolas de Lorgues, 10 ans.
1288. Jean de Villers ou de Villiers, 6 ans.
1294. Odon ou Eudes de Pins, 2 ans.
1296. Guillaume de Villaret, 12 ans.
1308. Foulques de Villaret, 11 ans.
1319. Maurice de Pagnac, anti-grand-maître du vivant de Foulques de Villaret, & y rentra, 4 ans.
Gerard de Pins, vicaire-général ſous les deux derniers.
1323. Léon de Villeneuve, 23 ans.
1346. Dieudonné de Gozon, 7 ans.
1353. Pierre de Corneillan, 2 ans.
1355. Roger de Pins, 10 ans.
1365. Raymond de Berenger, 8 ans.
1373. Robert de Juriac, 3 ans.
1376. Jean-Ferdinand de Heredia, 7 ans.
1383. Richard Caraccioli, anti-grand-maître, 12 ans.
1396. Philibert de Naillac, 25 ans.
1421. Antoine Flavian, 16 ans.
1437. Jean de Laſtic, 16 à 17 ans.
1454. Jacques de Milli, 7 ans.
1461. Pierre-Raymond Zacoſta, 6 ans.
1467. Jean-Baptiſte des Urſins, 9 ans.
1476. Pierre d'Aubuſſon, cardinal, 27 ans.
1503. Emeric d'Amboiſe, 9 ans.
1512. Guy de Blanchefort, 1 an.
1513. Fabrice de Carretto, 7 ans.
1521. Philippe de Villiers de l'Iſle-Adam établit l'Ordre à Malte l'an 1530, après la perte de Rhodes, 13 à 14 ans.
1534. Perrin Dupont, 1 an.
1535. Didier de Saint-Jal, environ 1 an.
1536. Jean de Homedes, 17 ans.
1553. Claude de la Sangle, 4 ans.
1557. Jean de la Valette-Pariſot, 11 ans.
1568. Pierre de Monti, 4 ans.
1572. Jean l'Evêque de la Caſſière, 10 ans.
1582. Hugues de Loubens de Verdale, cardinal, 13 ans.
1595. Martin Garcias ou de Garcez, 6 ans.
1601. Aloph de Vignacourt, 22 ans.

1622. Louis Mendez Vasconcellos, 6 mois.
1623. Antoine de Paule ou de Paulo, 13 ans.
1636. Jean-Paul de Lascaris, 21 ans.
1657. Paul-Martin de Rhédin, 2 à 3 ans.
1660. Anet de Chatte-Clermont-Gessans, 3 mois.
1660. Raphaël Cotoner, 3 à 4 ans.
1663. Nicolas Cotoner, frère de Raphaël, 17 ans.
1680. Grégoire Caraffe, 10 ans.
1690. Adrien de Vignacourt, 6 ans 6 mois.
1697. Raymond de Perellos de Rocafull, 22 ans 11 mois 3 jours.
1720. Marc-Antoine Zondodari, 2 ans 5 mois 3 jours.
1722. Antoine-Manuel de Vilhena, 14 ans 5 mois 23 jours.
1736. Raymond Despuyg Montanègre, 4 ans 2 jours.
1741. Emmanuel Pinto de Fonseca.

Ordre des Templiers.

Ordre militaire, qui commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues de Paganis, Geoffroy de Saint-Omer ou Saint-Aumaire, & sept autres, dont les noms sont ignorés, se consacrèrent au service de Dieu à la manière des chanoines réguliers, & firent les vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem. Baudoin II, considérant le zèle de ces neuf serviteurs de Dieu, leur prêta une maison près du temple de Salomon, d'où ils eurent le nom de Templiers ou de chevaliers de la milice du temple. Comme ils ne vivoient que d'aumônes, le Roi, les prélats & les grands leur donnèrent des biens, les uns pour un tems, & les autres à perpétuité. L'objet de cet institut étoit, comme celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de défendre les pélerins de la cruauté des Infidèles, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprenoient le voyage de la Terre-Sainte. Ces neuf premiers chevaliers ne reçurent personne dans leur société jusqu'à 1125. Après la célébration d'un concile tenu à Troyes en Champagne, l'évêque d'Albe, légat du Saint-Siége, y présidoit de la part du pape Honorius II, & avec lui les archevêques de Rheims & de Sens, avec leurs suffragans & quelques abbés, entre lesquels étoit saint Bernard : Hugues de Paganis s'y trouva, suivi de cinq de ses confrères. Ils demandèrent une règle, & saint Bernard eut ordre d'y travailler; ce qu'il fit. Le concile ordonna que les Templiers porteroient l'habit blanc, & en 1146 Eugène III y ajouta une croix sur leurs manteaux. Dans la suite cet Ordre fut en grande réputation, & acquit de si grands biens, que Mathieu Paris assure que les Templiers avoient des richesses immenses & neuf mille maisons. Ces biens, dit-on, les rendirent si arrogans, que non-seulement ils refusèrent de se soumettre au patriarche de Jérusalem, mais qu'ils osèrent même s'élever contre les têtes couronnées, leur faire la guerre, usurper & piller indifféremment les terres des Infidèles & des Chrétiens; même s'accorder avec les premiers, comme quand ils donnèrent au soudan d'Egypte les moyens de surprendre l'empereur Frédéric II, qui étoit passé dans la Terre-Sainte. Les historiens, qui sont tous assez d'accord sur ce qui concerne les premiers tems de l'institution des Templiers, se partagent quand on approche du tems de leur ruine. Les uns, touchés de commisération de leur supplice & de leurs tourmens, & de la constance de quelques-uns d'eux dans ces mêmes tourmens, & de leurs protestations continuelles d'innocence, les en ont crus sur leur parole, & les ont regardés comme des victimes déplorables de l'envie, de la tyrannie & de la rapacité; les autres, subjugués par l'autorité, ont cru tout ce que les ennemis des Templiers ont voulu faire croire, & ont accumulé contr'eux les plus étranges accusations. Qu'on rapporte en preuve de leur orgueil insupportable, ou du moins de la réputation qu'ils en avoient, une mauvaise plaisanterie du roi d'Angleterre, Richard I, Cœur-de-lion, qui disoit *qu'il laissoit sa superbe aux Templiers*, on sent que cela ne prouve absolument rien, & qu'une accusation vague d'orgueil est absolument insignifiante; mais voyons d'autres accusations dans les écrivains les plus crédules. Enfin, disent-ils, les excès des Templiers les rendirent odieux à tous les Princes, & furent cause que leur Ordre fut entiérement aboli. Deux chevaliers qui en avoient été retranchés & condamnés pour leurs crimes, l'un prieur de Montfaucon, dans la province de Toulouse, & l'autre un Florentin appelé *Nosto-Dei*, furent les instrumens dont on se servit pour perdre l'Ordre entier. Soit pour se venger de leurs confrères, soit pour éviter la peine qui les menaçoit, ils révélèrent les désordres cachés auxquels les Templiers s'étoient abandonnés depuis long-tems, & les accusèrent de crimes si horribles, que le roi *Philippe le-Bel*, quoique leur ennemi, eut peine à y ajouter foi. Non, il n'y croyoit pas, mais il vouloit qu'on y crût. On entrevoit là des horreurs qu'on ose à peine énoncer. Recevoir pour dénonciateurs contre un Ordre entier de chevaliers, deux fripons que l'Ordre avoit rejetés de son sein & condamnés au supplice; leur promettre leur grace à condition qu'ils accuseront leurs juges; leur suggérer les accusations, & feindre ensuite d'avoir peine à y croire, pour montrer de la modération & de l'impartialité, tandis qu'on a soi-même, par toutes sortes d'artifices, dressé tout l'échafaudage de prétendues preuves qu'on est bien résolu de trouver concluantes: voilà un des points de vue de l'affaire, & il est bien aussi vraisemblable que celui qui rend tous les Templiers coupables des crimes dont on les accusoit. Philippe en informa le pape Clément V, Bertrand de Got, né son sujet, & auquel il avoit procuré la tiare sous la condition de lui sacrifier les Templiers; il lui en parla au concile de Lyon, & lui en fit encore parler à Poitiers. Le Pape, par une bulle du 23 août 1306, adres-

sée à Philippe-le-Bel, lui promit de se rendre à Poitiers dans peu de jours, pour éclaircir lui-même ces accusations, que le grand-maître de l'Ordre soutenoit être fausses (tout cela étoit ou pouvoit être de leur rôle convenu). Le Roi, poursuivent les historiens, ne laissa pas de passer outre, & de mettre en exécution le projet qu'il avoit conçu. Il donna ordre d'arrêter en un même jour tous les Templiers de son royaume; ce qui fut exécuté le 5 octobre 1307. Le Pape trouva fort mauvais qu'on eût procédé sans lui dans une affaire de cette importance (colère qui vraisemblablement étoit encore de son rôle); ce qui n'empêcha pas Philippe-le-Bel de nommer pour commissaire Guillaume de Paris, de l'Ordre des Frères prêcheurs, avec autorité de faire le procès aux Templiers. Les crimes les plus énormes dont ils étoient accusés, étoient, 1°. d'obliger ceux qui entroient dans leur Ordre, de renier Jésus-Christ dans le tems de leur réception, & de cracher trois fois contre un crucifix; 2°. de les engager à baiser celui qui les recevoit, à la bouche, au nombril & au fondement; 3°. de leur permettre de s'abandonner au crime de sodomie avec leurs confrères, pourvu qu'ils s'abstînssent du commerce des femmes; 4°. d'exposer dans cette cérémonie & dans les chapitres généraux une idole à grande barbe, de bois doré ou argenté, qui étoit adorée par tous les chevaliers. Une partie de ces faits fut, dit-on, avouée par Jacques Molai, grand-maître de l'Ordre, par Guy, frère du Dauphin (non de Viennois, comme le disent les historiens, mais d'Auvergne), & par Hugues Pérault, aussi bien que par un grand nombre des cent quarante chevaliers qui furent interrogés à Paris. Dans les autres villes du royaume on fit subir interrogatoire à ceux qui avoient été arrêtés, & la plupart convinrent des chefs d'accusation dont on les chargeoit, hors celui de l'adoration d'une idole. Quelques-uns dénièrent d'abord, & ne les avouèrent qu'après avoir été mis à la question. Clément V, irrité (ou non) de ce que Philippe-le-Bel avoit entrepris de faire par lui-même le procès aux membres d'une milice soumise à l'Eglise, s'en plaignit aigrement (toujours le rôle), & fut autorisé dans ses plaintes par la décision de la faculté de Paris, laquelle prononça en sa faveur, de sorte que le Roi fut obligé de remettre les principaux prisonniers entre les mains de deux cardinaux que lui avoit envoyés le Pape, qui les attendoit à Poitiers. Il y furent conduits & interrogés par ce pontife même, auquel ils avouèrent les crimes en question; ce qui fut confirmé par le témoignage d'un Templier, domestique du Pape. Ce fut pour lors que Clément V, qui avoit suspendu le pouvoir des évêques & archevêques du royaume, leur permit de procéder dans leurs diocèses contre les accusés (quel jeu, si tout cela n'étoit qu'un jeu!), se réservant néanmoins la connoissance du procès contre le grand-maître du Temple, & contre les maîtres & précepteurs de France, Terre d'outre-mer, Normandie, Poitou & Provence. A l'égard de leurs biens, il déclara qu'ils devoient être employés au recouvrement de la Terre-Sainte, & pourvut, par des bulles expresses, à leur garde & conservation. Quoiqu'en levant la suspension, il eût confirmé l'autorité des inquisiteurs français, il ne laissa pas de nommer encore trois cardinaux pour revoir les premières informations. Les plus considérables des prisonniers convinrent de tout derechef; ensuite de quoi le Pape & le Roi, qui s'abouchèrent à Poitiers, résolurent (ce qu'ils avoient résolu depuis long-tems) de faire faire le procès à tout l'Ordre en général. On demanda au grand-maître s'il prétendoit embrasser la défense de son Ordre: il parut être résolu de l'entreprendre; & lorsqu'on lui fit lecture des articles qu'il avoit confessés, il témoigna ne s'en point souvenir. Il se récria contre l'injustice que l'on faisoit (sur la seule déposition de quelques faux témoins) à tout un Ordre qui avoit rendu de si grands services au christianisme. Il protesta ensuite que ceux qui avoient avoué, ne l'avoient fait que par la crainte des tourmens ou pour avoir été séduits. Malgré ses raisons, pendant que les commissaires du Pape poursuivoient le procès qu'ils avoient commencé contre tout l'Ordre, & qu'ils entendoient les dépositions de deux cent trente-un témoins, le concile de Sens jugea cinquante-quatre d'entr'eux, qui, après avoir persisté dans le désaveu de ce qu'ils avoient confessé, furent condamnés comme relaps, dégradés, livrés au bras séculier, & brûlés à Paris, hors de la porte Saint-Antoine, au mois de mai 1310. (Quel amas d'irrégularités & de monstrueuses cruautés!) Ils moururent tous en protestant de leur innocence. En Italie, en Angleterre, dans la Castille & en Arragon, l'on poursuivit aussi les Templiers, mais avec moins d'acharnement & de rigueur. La décision de ce qui regardoit tout l'Ordre en général fut réservée au concile général qui se tint à Vienne au mois d'octobre 1311. L'entière destruction des Templiers y fut résolue, & la bulle en fut publiée au mois de mai de l'an 1312. Les biens des Templiers furent unis à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'exception de ceux qui étoient situés dans le royaume d'Arragon, qui furent unis depuis à l'Ordre de Calatrava, établi dans ce royaume, & alors indépendant de celui de Castille, & en Portugal, où on les donna à l'Ordre des chevaliers du Christ. Cependant la plupart des Princes partagèrent les dépouilles de ces malheureux, car Philippe-le-Bel retint pour les frais du procès les deux tiers de leurs biens mobiliers: le roi d'Arragon s'empara de dix-sept châteaux ou places fortes qui leur avoient appartenu, & le roi de Castille en garda aussi quelques-uns. Comme le Pape s'étoit réservé le jugement du grand-maître & de trois autres principaux chevaliers, il envoya un commissaire à Paris pour y porter la sentence qui les déposoit, & les condamnoit à une prison

perpétuelle. Le grand-maître & Guy, frère du Dauphin, après qu'on leur eut fait lecture de ce jugement, jurèrent que tous les chefs d'accusation étoient faux; que s'ils avoient déposé d'abord contre leur Ordre, ç'avoit été à la sollicitation du Pape & du Roi, & qu'enfin ils étoient prêts à mourir pour confirmer cette vérité. Dès qu'ils eurent été livrés au prévôt de Paris par les cardinaux, la nouvelle en fut portée au Roi, qui assembla son conseil sur cette affaire, & le soir même le grand-maître & le frère du dauphin d'Auvergne furent brûlés à la pointe de l'île du palais, soutenant jusqu'au dernier soupir qu'ils étoient innocens. On donna la vie à Hugues Perrault & à l'autre chevalier qui avoit gardé le silence depuis que leur sentence avoit été prononcée. Ainsi fut éteint l'Ordre des Templiers dans toute la chrétienté, hors en Allemagne, où ils se maintinrent & se firent absoudre dans un concile provincial.

L'affaire des Templiers est encore un problême que le tems, suivant les apparences, ne résoudra pas : la philosophie aura peine à comprendre que des religieux fussent à la fois athées, idolâtres & sorciers; qu'ils crachassent sur le crucifix, & qu'ils adorassent une tête de bois dorée & argentée, qui avoit une grande barbe. Quand de pareils aveux échappent dans les tortures, ils ne prouvent que contre l'usage de la question, ou s'ils sont faits hors de la question, ils accusent des sollicitations perfides, accompagnées de promesses frauduleuses. On croira plus aisément que quelques-uns de ces chevaliers pouvoient s'être rendus coupables du péché contre nature dont ils furent tant accusés. On pourra croire encore que leurs plus grands crimes furent leur richesse, leur puissance, une sorte d'indépendance de tout gouvernement, & quelques séditions qu'ils avoient excitées en France au sujet d'une altération de monnoies, où ils avoient beaucoup perdu. On les accusoit aussi d'avoir fourni de l'argent à Boniface VIII pendant ses démêlés avec Philippe-le-Bel, & cet article seul suffiroit pour expliquer l'acharnement impitoyable avec lequel ce Prince les poursuivit. On sait que ce fut de la France que partit le souffle qui les extermina, & que, si l'on fut injuste à leur égard dans toute l'Europe, on ne fut si cruel contr'eux qu'en France. Le roi d'Angleterre, Edouard II, voulut d'abord les défendre : il écrivit en leur faveur au pape Clément V; mais ce Pape, qui transféroit le Saint-Siége dans Avignon, étoit vendu au roi Philippe, auquel il devoit ou croyoit devoir la tiare. Clément V & Philippe entraînèrent aisément Edouard, sur lequel ils avoient de l'ascendant, & les Templiers furent dépouillés en Angleterre comme partout ailleurs. On eut au moins la justice, & en France & en Angleterre, d'enrichir de la dépouille des Templiers les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem : ils en eurent les bénéfices, le Roi en eut l'argent. Philippe-le-Bel se fit donner d'abord deux cent mille livres, somme alors immense. Louis Hutin son fils en demanda encore soixante mille. On convint que le Roi auroit les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs maisons, les ornemens de leurs églises, & tous leurs revenus échus depuis le 13 octobre 1307, jusqu'à l'année 1314.

En Angleterre, les barons réclamèrent les terres des Templiers, comme données par leurs ancêtres, & il se passa plus de dix ans avant que les chevaliers hospitaliers pussent en être mis en possession. L'ordre des Templiers avoit duré depuis 1118 jusqu'en 1312.

Ordre teutonique.

Ordre militaire allemand. Voici quelle en fut l'origine. Un homme de cette nation, qui demeuroit à Jérusalem après la conquête de la Terre-Sainte, y recevoit ceux qui venoient de son pays, & qui n'entendoient pas la langue de la Palestine. Pour avoir plus de moyens d'exercer sa charité, il obtint du patriarche de Jérusalem la permission de bâtir un hôpital avec une chapelle à l'honneur de la mère de Dieu. Divers Allemands se joignirent à celui-ci, qui avoit paru si zélé & si charitable pour ses compatriotes, & s'employèrent à rendre service aux pélerins de leur nation, qui venoient visiter les lieux consacrés par la vie & la mort de Jésus-Christ. Quelques riches habitans de Bremen & de Lubeck, qui étoient au Levant, s'associèrent avec les premiers, & firent bâtir, vers l'an 1191, un nouvel hôpital à Acre. Ces hôpitaux furent donnés depuis aux chevaliers teutons, Ordre institué en 1191 en faveur de la même nation allemande, par Henri, roi de Jérusalem, secondé du patriarche & des autres princes chrétiens, sous le nom de l'*Ordre de Notre-Dame du mont de Sion*, & voici quel en fut le sujet. Lorsque l'empereur Frédéric I, dit *Barberousse*, se croisa, ainsi que plusieurs grands Princes, pour rentrer dans la possession de la Terre-Sainte, dont Saladin, sultan d'Egypte, s'étoit rendu maître l'an 1187, un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes allemands le suivirent en qualité de volontaires, les uns par un sentiment de piété, les autres par un desir de gloire. Ces Allemands se signalèrent sous l'empereur Frédéric, l'an 1189. Après sa mort, se voyant sans chef devant Acre que les Chrétiens assiégeoient, ils élurent Frédéric, duc de Suabe, second fils du défunt Empereur, & Henri, duc de Brabant, pour capitaines généraux de leur nation. Sous ces chefs ils se distinguèrent par de si beaux faits d'armes à la prise d'Acre & des autres villes & places de la campagne, que Henri, roi de Jérusalem, proposa d'instituer en leur faveur un Ordre de chevaliers sous le nom de Saint-Georges, parce que tous ces braves servoient à cheval; mais on trouva plus à propos de le mettre sous la protection de la Vierge, & de lui donner pour principal lieu l'hospice établi à Jérusalem sur le mont de

de Sion, pour les pélerins & les pauvres de cette nation, & dédié à Notre-Dame. Le Roi, le Patriarche & les autres Princes en dressèrent les statuts sur ceux de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem & de l'Ordre des Templiers, dont ils tirèrent ce qu'ils crurent convenir le mieux pour un Ordre qu'ils vouloient aussi rendre militaire & hospitalier. Tous ces statuts, entr'autres articles, portoient que les chevaliers qui seroient reçus dans cette religion militaire, seroient de race noble; qu'ils feroient vœu de défendre l'Eglise chrétienne & la Terre-Sainte; qu'ils exerceroient l'hospitalité envers les pélerins de leur nation, & qu'ils se nommeroient chevaliers de Notre-Dame du Mont-Sion. Cette institution fut agréée par l'empereur Henri VI, & approuvée par le pape Céleſtin III, qui ordonna que ces chevaliers seroient vêtus d'un habit blanc, sur lequel seroit cousue une croix noire, de la figure de celle de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; qu'ils porteroient une semblable croix dans leur étendard, dont le fond seroit blanc, & dans leurs armoiries, & qu'ils vivroient selon la règle de saint Augustin. Il leur confirma aussi le don de l'hospice allemand du Mont-Sion pour titre & lieu principal de leur fondation, & leur accorda les mêmes priviléges dont jouissoient les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, par la bulle du 22 février 1191. Ce fut en conséquence de cette bulle, que le roi de Jérusalem & le duc Frédéric de Suabe, avec pouvoir de l'Empereur, firent la création de cet Ordre, dont le nombre ne ne fut alors que de quarante. Henri de Walpot, gentilhomme immédiat de l'Empire, fut choisi pour être grand-maître de l'Ordre. Tous les Princes chrétiens témoignèrent beaucoup d'affection à cette religion militante. L'Empereur lui donna le droit de posséder à perpétuité toutes les terres & les provinces que les chevaliers pourroient conquérir sur les Infidèles, & Philippe-Auguste, roi de France, lui fit de grands biens, accordant aussi au grand-maître l'honneur de porter des fleurs de lis aux quatre extrémités de sa croix.

Cet Ordre reçut son accroissement sous les grands-maîtres Othon de Kerpent & Herman Barth, qui succédèrent l'un après l'autre au grand-maître Henri de Walpot; mais il commença particuliérement à se rendre considérable sous le quatrième grand-maître, Herman de Salza, élu l'an 1210. Ce fut lui qui, avec ses chevaliers, sauva des mains des Infidèles, Jean, fils de Henri, roi de Jérusalem, dans une bataille que les Chrétiens perdirent contre Conradin, roi de Syrie; en reconnoissance de quoi Jean ajouta à la croix noire que le pape Célestin III avoit ordonné aux chevaliers de porter sur l'habit blanc, une croix potencée d'or, qui étoit les propres armes du royaume de Jérusalem. Le duc de Masovie, dans la Pologne, fit don à l'Ordre teutonique de toutes les terres que les chevaliers pourroient conquérir dans la Prusse sur les Idolâtres, pour les posséder avec droit de souveraineté; ce que le Pape & l'Empereur confirmèrent. Les Teutons ayant remporté une entière victoire, chassèrent tous les Païens de la Prusse, & se rendirent peu à peu maîtres de la Livonie & de la Curlande. Le grand-maître fonda ensuite quatre évêchés dans la Prusse, & cinq en Livonie & en Curlande, faisant bâtir des villes & des châteaux dans tout ce pays de conquête, lesquels il remplit de colonies allemandes. Les chevaliers teutons pénétrèrent depuis jusqu'en Russie, où ils établirent de même la religion chrétienne. L'an 1255 ils s'emparèrent de la Samogitie, faisant main-basse sur tous ceux qui ne vouloient pas se faire baptiser. Le grand-maître fit bâtir la même année, dans la Prusse, une grande ville qu'il fit nommer, à l'honneur du roi de France, Konisberg, c'est-à-dire, *Montagne du Roi*. Son successeur fit aussi construire la ville de Montréal. Pendant que l'Ordre teutonique faisoit des progrès considérables vers la mer Baltique, la ville d'Acre fut prise par le soudan d'Egypte, l'an 1291, & les chevaliers teutons qui étoient dans la Syrie, furent obligés de revenir en Allemagne. La principale maison de l'Ordre fut établie à Marpurg, ville de la Hesse, dans le cercle du Haut-Rhin, puis transférée à Marienbourg dans la Prusse. L'an 1510 les chevaliers teutons élurent pour grand-maître Albert, marquis de Brandebourg, fils de la sœur de Sigismond, roi de Pologne; mais ce Prince embrassa l'hérésie de Luther, & traita avec le roi de Pologne pour se rendre maître absolu de la Prusse, à la charge de la tenir de la couronne de Pologne. Après cet engagement, le duc quitta le titre de grand-maître, & chassa de la Prusse tous les chevaliers teutons. Ils se retirèrent à Mariendal en Franconie, & élurent administrateur de la grande-maîtrise de Prusse, Walther de Cromberg, alors grand-maître du même Ordre en Allemagne & en Italie.

L'Ordre teutonique consiste à présent en douze provinces; savoir: en celle d'Alsace & de Bourgogne; celle d'Autriche; celle de Coblentz; celle d'Etsch, que l'on nomme encore province de la juridiction de Prusse, & en celles de Franconie, de Hesse, de Biessen, de Westphalie, de Lorraine, de Thuringe, de Saxe & d'Utrecht, qui sont de la juridiction d'Allemagne. Les Hollandais sont maîtres de tout ce que l'Ordre possédoit dans la province d'Utrecht. Chaque province a ses commanderies particulières, & le plus ancien des commandeurs y est appelé *commandeur provincial*. Tous ces commandeurs sont soumis au grand-maître d'Allemagne, comme à leur chef. Les douze commandeurs provinciaux étant assemblés, ont droit d'élire un grand-maître ou un coadjuteur. Le grand-maître a sa résidence ordinaire à Mariendal en Franconie, depuis que l'Ordre a été chassé de la Prusse, & jouit d'environ vingt mille écus de revenu. La plupart des commanderies sont possédées par les puînés des Princes & des grands-sei-

gneurs allemands, sous le nom de chevaliers teutoniques. Cet Ordre porte *d'argent à une croix potée de sable, chargée d'une croix potencée d'or.*

LISTE des grands-maîtres de l'Ordre teutonique, depuis l'an 1191, jusqu'aujourd'hui.

A Accon ou Acre.

1. Henri Walpot de Passenheim, mort en 1200.
2. Othon de Kerpent, mort en 1206.
3. Herman Batth ou de Bard, mort en 1210.

A Marpurg en Hesse.

4. Herman de Salza fut le premier qui porta le titre de grand maître. Sous lui l'Ordre teutonique fut reçu en Prusse, & commandé par des maîtres provinciaux. Il mourut en 1240.
5. Henri de Hohenlohe, grand-maître vers l'an 1246, selon Hartknoch.
6. Conrard, landgrave de Thuringe & de Hesse, mort en 1252.
7. Poppon d'Osternau résigna en 1253.
8. Hannon de Sangethause fut d'abord provincial de Livonie. Il mourut en 1265.
9. Hartmann, comte de Heldrungen, mort en 1275.
10. Burchard de Schewendi, tué à la bataille d'Acre en 1290.
11. Conrard de Peuchtwangen résida à Marpurg: ses prédécesseurs s'étoient contentés de demeurer dans le voisinage ou ailleurs. Il mourut en 1297.
12. Gottfried de Hohenlohe, mort en 1298.

A Marienbourg & autres lieux de Prusse.

13. Siegfried de Peuchtwangen. Ce fut sous lui que les maîtres provinciaux de Prusse cesserent. Il mourut en 1309.
14. Charles Beffard de Trèves, mort en 1324.
15. Werner d'Urselem fut tué en 1330 par un chevalier de l'Ordre.
16. Lugder, duc de Brunswick, mort à Konisberg en 1335.
17. Théodoric, comte d'Oldembourg, mort en 1341.
18. Ludolph Kœnig, seigneur de Weitzau, devint imbécille en 1346, & quoiqu'il fût revenu ensuite en son bon sens, il ne voulut plus être grand-maître.
19. Henri Duswer d'Arffberg résigna, & mourut en 1351.
20. Weinrich de Kenippenrode, mort en 1382.
21. Conrard Zoelner de Rodenstein, mort en 1390.
22. Conrard de Wallenrod, mort imbécille en 1394.
23. Conrard de Jungingen, mort en 1407.
24. Ulric de Jungingen, tué dans une bataille contre les Polonois, en 1410.
25. Henri Reuss de Plaven fut déposé, & mourut en prison à Lochstatte, en 1413.
26. Michel Kuchenmeister Esterenberg fut déposé, & mourut à Dantzick en 1423.
27. Paul Bellenzer de Russdorff fut déposé, & mourut en 1440.
28. Conrard d'Erlichshause fut le dernier qui eut toute la Prusse. Il mourut en 1449.
29. Louis d'Erlichshause fut obligé de faire hommage au roi de Pologne, comme maître d'une partie de la Prusse, & de renverser le sabre la pointe en bas, au lieu que ses prédécesseurs l'avoient eu la pointe en haut, pour marquer qu'ils ne reconnoissoient d'autre maître que Dieu & l'épée. Il mourut en 1467.
30. Henri Reuss de Plaven II ne fut grand-maître qu'onze semaines.
31. Henri Reffle de Richtenberg, mort imbécille en 1497.
32. Martin Druchsess de Wetzenhause, mort en 1489.
33. Jean de Tieffen, mort en 1498.
34. Frédéric, duc de Saxe, mort à Rochlitz en 1514.
35. Albrecht, marquis de Brandebourg, résigna, & devint duc de Prusse en 1525.

A Mergentheim en Franconie.

36. Walther de Cromberg, mort en 1565.
37. Wololffgang Schuzbar, dit Milchling, mort en 1565.
38. Georges Hund de Menckheim ou Weikheim, mort en 1572.
39. Henri de Bodenhause, mort en 1595.
40. Maximilien, archiduc d'Autriche, mort à Vienne en 1618.
41. Charles, archiduc d'Autriche, mort à Madrid en 1625.
42. Jean-Eustache de Wersternach.
43. Jean Gaspard de Stadion.
44. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, mort en 1662.
45. Charles-Joseph, archiduc d'Autriche, mort en 1664.
46. Jean-Gaspard d'Ampringen, mort en 1685.
47. Louis-Antoine, palatin du Rhin, de la Maison de Neubourg, mort à Liége en 1694.
48. François-Louis, frère du précédent, né en 1664, évêque de Wormes & de Breslaw, prévôt d'Elwangen, coadjuteur de Mayence en 1710, électeur de Trèves en 1716, & enfin électeur de Mayence, mort en 1732.
49. L'électeur de Cologne a été choisi unanimement au mois de juillet 1732, pour grand-maître de l'Ordre teutonique.

Doges de Venise.

On divise la noblesse vénitienne en quatre clas-

ses. La première classe de la noblesse vénitienne comprend les familles des douze tribuns qui furent les électeurs du premier doge de la République, lesquelles familles, dit-on, par une espèce de miracle, se sont toutes conservées depuis l'an 709 jusqu'à présent. Ces douze Maisons qu'on appelle *électorales*, sont les Contarini, les Morosini, les Badouari, les Tiepoli, les Micheli, les Sanudi, les Gradenighi, les Memmi, les Falieri, les Dandoli, les Polani & les Barozzi. Après ces douze familles électorales, il y en a quatre qui sont presqu'aussi anciennes, puisque quelques sénateurs qui en étoient, ont signé l'an 800 au contrat de fondation de l'abbaye de Saint-Georges-Majeur, avec les douze Maisons précédentes. C'est pourquoi on appelle les premiers nobles *les douze Apôtres*, & ceux-ci : *les quatre Evangélistes*, qui sont les Giustiniani, les Cornari, les Bragadini & les Bembi. Il y a encore huit autres Maisons très-anciennes, qui ont rang parmi la noblesse de la première classe; savoir : les Quirini, les Delphini, &c.

Le second Ordre de la noblesse vénitienne est pour les familles de ceux qui commencèrent à être écrits dans le livre d'or ou catalogue des nobles, lorsque le doge Gradenigo établit l'aristocratie ou conseil des principaux, l'an 1289; & comme il y a plus de quatre cents ans que ces Maisons subsistent, cette noblesse est fort estimée. On met dans ce rang les Moncenighi, les Capeli, les Foscarini, &c.

La troisième classe de la noblesse vénitienne comprend environ quatre-vingts familles, qui ont acheté le droit de la noblesse, moyennant cent mille ducats, dans le besoin d'argent où la République s'est trouvée réduite pendant les guerres contre le Turc. Ces nobles ne sont que rarement employés dans les grandes charges de la République.

Il y a une quatrième sorte de noblesse que la République donne aux Princes ou aux personnes illustres par leur mérite. Henri III & Henri-le-Grand, rois de France, ont été ainsi agrégés au corps de la noblesse vénitienne. Presque tous les Princes d'Italie ont aussi souhaité d'être reçus nobles vénitiens. Les principales familles d'Italie, qui possèdent ce titre, sont les Pio, les Malatesta, les Bentivoglio, les Martinengues, les Collalte, les Benzoni & les Savothians.

Ce sont les nobles qui élisent le doge, & dans cette cérémonie, avant même qu'il soit question de procéder à la nomination de ce premier magistrat de la République, on fait passer dans les préliminaires mêmes les électeurs par un si long circuit de balotages & d'élections, qu'il en résulte, pour toutes les familles nobles, la satisfaction de contribuer directement ou indirectement à l'élection du doge.

Succession chronologique des doges de Venise.

697. Paulutio Anaferte, 20 ans 6 mois 8 jours.
Marcel Tegalino, 9 ans 1 jour.
Horreo Hippape, surnommé Urse, un mois, mort en 737.
Interrègne de cinq ans.
742. Théodat Hippape, fils d'*Urse*, tué au bout de 13 ans.
755. Galta de Malamoë, assassin du précédent, un an.
Dominique Monegaria, 3 ans.
761. Maurice Gabbaïa, 23 ans.
784. Jean Gabbaïa, 9 ans, & son fils Maurice, tant avec lui qu'après lui, 16 ans.
Obélério & son frère Béat, 5 ans.
Ange Partiatio, 18 ans.
Justinian Partiatio son fils, 2 ans.
Jean Partiatio, frère du précédent, 8 ans.
Pierre Tradonie Depola, 27 ans.
Urse Partiatio, 17 ans.
Jean Partiatio son fils, 5 ans 6 mois.
Pierre Candian, 5 mois.
Dominique Tribun, 3 mois 13 jours.
Pierre Tribun son fils, 24 ans.
Urse Badoëro Partiatio, prit le nom de *Badoëro*, vivoit en 910, régna 20 ans, renonça & se fit moine.
Pierre Candian, 7 ans.
Pierre Badoëro, fils d'Urse, 7 ans.
Pierre Candian, fils du pénultième, 15 ans.
Pierre Candian, quatrième du nom, du tems du pape Jean XII, 20 ans.
Pierre Urséole, 2 ans 2 mois 20 jours. Il se fit religieux de l'Ordre de Saint-Benoît en l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa en Conflans, où il mourut en odeur de sainteté, le 12 avril 987. Son corps y est vénéré.
Vital Candian, fils de Pierre III, 1 an.
Tribun Memmio, du tems de l'empereur Othon III, 12 ans.
Pierre Urséole II, du tems du même empereur Othon III, 18 ans.
Othon Urséole son fils, dépouillé en Grèce l'an 1028.
Dominique Flabonie vivoit en 1040, 10 ans 4 mois 12 jours.
Dominique Contarino ou Contarini, 28 ans.
Dominique Silvio, 13 ans.
Vital Falieri, 12 ans.
1096. Vital Michieli, du tems du pape Urbain II, 6 ans.
1102. Ordelaphe Falieri, fils de Vital, 15 ans.
1117. Dominique Michieli, 13 ans.
1130. Pierre Polano, 18 ans.
1148. Dominique Morosini, 8 ans.
1157. Vital Michieli, qui maria sa fille à un Justiniani, religieux, seul reste de cette famille; il le retira du cloître avec une permission du Pape, & en fit son gendre, &

rendit à la République ce nom qui alloit périr, 17 ans.
1173. Sébastien Zani, 5 ans.
Auro Malipierre, 14 ans.
Henri Dandolo, 13 ans.
Pierre Zani, fils de Sébastien, 24 ans.
Jacques Tiepolo, 21 ans.
1249. Marin Morosini, 4 ans.
1253. Rainier Zani, 16 ans.
Laurent Tiepolo, 7 ans 25 jours.
Jacques Contarini, 4 ans 8 mois.
Dandolo, 8 ans.
1290. Pierre Gradenigo, 22 ans 9 mois.
Marin Georgio, 10 mois 16 jours.
Jean Sorenzo, 16 ans 6 mois.
François Dandolo, 10 ans 10 mois.
1330. Barthélemy Gradenigo, 4 ans.
André Dandolo, 12 ans moins quelques mois.
Marin Falieri, qui eut la tête tranchée, âgé de 80 ans, après 10 mois de dignité.
Jean Gradenigo, 1 an 3 mois 14 jours.
Jean Delphino, 4 ans 2 mois 11 jours.
Laurent Celse, 4 ans.
Marc Cornaro, 2 ans 5 mois 24 jours.
André Contarino ou Contarini, 15 ans 4 mois 18 jours.
1381. Michel Morosini, 4 mois 3 jours.
Antoine Venieri, 18 ans 1 mois 3 jours.
Michel Steno, 3 ans 5 jours.
1413. Thomas Mocenigo, 10 ans 3 mois.
1423. François Fascaro, 34 ans 6 mois.
Paschal Malipierre, 4 ans 6 mois 5 jours.
Christophe Morées, du tems du pape Pie II, 9 ans 6 mois.
Nicolas Tron, 1 an 8 mois 5 jours.
Nicolas Marcelli, 1 an 4 mois 17 jours.
1474. Pierre Mocenigo, 1 an 2 mois 9 jours.
1475. André Vendramerio, 1 an 8 mois.
1477. Jean Mocenigo, frère de Pierre, 7 ans 6 mois.
1485. Marc Barbarigo, 9 mois.
Augustin Barbarigo, 15 ans 21 jours.
1502. Léonard Loredano, 19 ans 8 mois 20 jours.
1521. Antoine Grimani, 1 an 10 mois 2 jours.
1523. André Gritti, 15 ans 7 mois 8 jours.
1539. Pierre Laudi, 6 ans 8 jours.
François Donati, 7 ans 6 mois.
Marc-Antoine Trevisano, 1 an moins 3 jours.
François Venieri, 2 ans 1 mois 20 jours.
Laurent Prioli, 3 ans 11 mois 8 jours.
Jérôme Prioli son frère, 8 ans 2 mois 4 jours.
1567. Pierre Loredano, 4 ans 5 mois 8 jours.
1570. Louis Mocenigo, 7 mois.
1571. Sébastien Venieri, 11 mois.
1572. Nicolas Depont, 7 ans 9 mois 13 jours.
Paschal Cicogne.
1595. Marin Grimani, 10 ans 10 mois.
Léonard Donati.
1623. François Contarini, mort en 1629.
1624. Jean Cornaro, environ 6 ans.
1630. Nicolas Contarini, mort en 1633.
François Molini, mort en 1655, dans sa 80e. année.
1631. François Erizzo, 14 ans & près de 8 mois.
1655. Charles Contarini, élu en 1655, mort en 1656.
1656. François Cornaro, élu en mai 1656, mort le 5 juin de la même année.
1656. Bertucci Valière, élu en juin 1656, mort en mars 1658.
1658. Jean Pezzaro, élu en 1658, mort le 30 septembre 1659.
1659. Dominique Contarini, élu en 1659, mort en janvier 1675.
1675. Nicolas Sagredo, élu en février 1675, mort le 16 août 1676.
1676. Louis Contarini, élu en août 1676, mort le 15 janvier 1684.
1684. Marc-Antoine Giustiniani, élu en janvier 1684, mort le 23 mars 1688.
1688. François Morosini, élu en avril 1688, mort le 8 janvier 1694.
1694. Silvestre Valière, élu le 23 février 1694, mourut le 5 juillet 1700. Le 4 mars de la même année 1694, Elisabeth Quirini sa femme fut couronnée Dogaresse. La cérémonie en fut d'autant plus remarquable, que le dernier exemple étoit celui de Morosini, femme du Doge Marin Grimani, en 1595. Elle mourut le 22 janvier 1709, âgée de 80 ans.
1700. Louis Mocenigo, élu le 16 juillet 1700; mort le 6 mai 1709, en sa 83e. année.
1709. Jean Cornaro, élu le 22 mai 1709, mort le 14 août 1722, âgé de 75 ans.
1722. Louis-Sébastien Mocenigo, élu le 23 août 1722, mourut le 21 mai 1732, âgé de 71 ans.
1732. Charles Ruzzini, élu le 2 juin 1732.

GÊNES,

Que les gens du pays nomment *Genoua*, & les auteurs latins *Genua*, ville d'Italie avec archevêché, est une république souveraine, qui règne sur la Méditerranée, au centre de son golfe particulier, le long duquel elle s'étend à droite & à gauche, & qui s'appelle la côte ou la rivière de Gênes. Cet état de la république, dont la ville de Gênes est la capitale, s'étend dans un espace d'environ cent soixante milles d'Italie, depuis le Var jusqu'à la Magre. Ce pays est le même en partie que celui des anciens Liguriens, & la mer qui le baigne, s'appelle encore mer de Ligurie; mais les Liguriens anciens avoient passé les bornes de la Ligurie moderne, & s'étoient étendus jusqu'aux rivières du Pô & de l'Arno. Ce même pays est divisé par les Modernes, en rivière du Ponent & rivière du Levant, la première touchant à la France,

& l'autre à l'Italie. Dans la partie du Levant sont les villes de Pontremoli, de Brugneto, de Sarzane, de Spezza, &c. Vers le Ponent sont les villes de Gênes, de Savone, d'Alberga, de Vintimille, &c. Le marquisat de Final, qui est enclavé entre Savone & Albenga, appartient à l'Empereur. Entre Albenga & Vintimille est la principauté d'Oneglia, & le comté de Marre, qui appartiennent au duc de Savoie. La principauté de Monaco, qui est à l'occident de Vintimille, appartient au Prince de ce nom, qui est sous la protection du roi de France. La ville de Gênes, comme maîtresse de toute la seigneurie, est au centre. La largeur de cet Etat n'est pas étendue, & ne passe en aucun endroit vingt-cinq mille pas. Le dedans du pays est montueux, mais la côte est agréable & fertile, & la partie occidentale est couverte de citronniers & d'orangers.

Gênes est située sur le bord de la mer, du côté de son midi, partie dans la plaine, partie sur les collines qui aboutissent à l'Apennin. Elle est, après Venise, la ville la plus marchande de toute l'Italie: son tour est d'environ cinq ou six milles; elle a de fortes murailles, un bon rempart, & cinq portes du côté de terre-ferme, la plupart garnies d'artillerie. Le port de Gênes étoit autrefois dangereux; mais on y a bâti un très-beau mole, qui est assez avancé dans la mer, & qui assure le port. Les bâtimens de la ville sont si magnifiques & si réguliers, qu'elle est appelée *Gênes la superbe*. Elle a un grand nombre de riches palais: le palais Doria est le plus considérable; il s'étend depuis la mer jusqu'au haut de la montagne; les appartemens sont vastes & magnifiques, les meubles très-riches: l'abondance y règne jusqu'à la profusion. On lisoit autrefois sur les murailles du palais, en dehors, cette inscription: *Par la grace de Dieu & du Roi, le tout est au maître du logis*. On dit que ces mots avoient pour objet de démentir un gouverneur de Milan, qui, soit pour décrier la magnificence des Doria, soit par quelqu'autre motif d'envie & de malveillance, avoit dit à une reine d'Espagne, laquelle devoit loger dans ce palais, que la plupart des meubles avoient été empruntés des plus riches Maisons. La rue neuve, qui est la plus belle de Gênes, n'est composée que de palais & de maisons magnifiques. En particulier, le palais de la seigneurie, demeure du Doge, la *casa* de l'Impérial, l'arsenal, le dôme de l'église de Saint-Laurent, qui est la métropole, où l'on voit un plat d'une seule émeraude, dans lequel on tient que Notre-Seigneur fit la cêne (les évangélistes ne parlent pas de cette magnificence); l'Annonciade, qui est si renommée; Saint Ambroise, qui est l'église des Jésuites; celle des Théatins, dite de Saint-Cyr, & quelques autres semblables, voilà les plus somptueux édifices, tant sacrés que profanes, qui embellissent Gênes. Les habitans, qui ont toujours été bons marins, se sont signalés par-là en diverses occasions. En général, ils sont fort livrés au commerce: il y a, dit-on, à Gênes plus de vingt mille familles occupées aux étoffes & aux bas de soie. La république entretient plusieurs galères: grand nombre de particuliers en ont aussi en propre.

Il y a deux sortes de familles nobles, les anciennes & les nouvelles. Les premières sont au nombre de vingt-huit, entre lesquelles il y en a quatre principales, Grimaldi, Fieschi ou Fiesque, Doria & Spinola. Les autres vingt-quatre sont Calvi, Cattanei, Centurioni, Cibo, Cigala, Fornari, Franchi, Giustiniani, Grelli, Gentilli, Imperiali, Interiani, Lescari, Lomellini, Martini, Negro, Negroni, Pallavicini, Pinelli, Promontorii, Sauli, Salvahi, Vivaldi & Vesodimare. Les autres nobles familles de Gênes, au nombre de quatre cent trente-sept, sont agrégées à ces vingt-huit principales. Il y a dans ces Maisons des seigneurs si puissans & si riches, que par cette raison ils ne sont point admis au gouvernement, parce qu'on craint qu'il ne leur prenne envie de s'en saisir & de le garder. Plusieurs d'entr'eux ont un rang parmi les plus grands capitaines de leur siècle, tant sur terre que sur mer. La ville doit sa liberté à André Doria, qui abandonna le service du roi François Ier. pour la lui procurer.

Gênes est une ville très-ancienne, dont les histoires font mention depuis dix-neuf siècles. On a voulu tirer de Janus l'étymologie de son nom de Gênes; mais ce n'est qu'un ridicule de savans. Elle fut soumise aux Romains, puis aux Lombards, & ensuite aux Empereurs pendant quelque tems, & enfin aux Français. Elle a été sujète à de grandes divisions populaires. Les Génois ont été long-tems le peuple de l'Europe le plus malheureux, par son inconstance & par ses divisions. Les nobles étoient tyrans, les bourgeois séditieux, les principales familles se disputoient le gouvernement, & déchiroient à l'envi le sein de la république, sous prétexte d'assurer sa liberté. D'un côté les Spinola & les Doria, de l'autre les Fiesques & les Grimaldi, toujours rivaux, toujours armés, étoient tour-à-tour persécutés, opprimés, chassés les uns par les autres. Le parti vaincu appeloit des vengeurs & des tyrans étrangers; l'autorité, toujours usurpée, passoit au plus puissant, au plus heureux. Toutes les factions politiques & religieuses se nourrissoient de ces haines intestines. Toutes les formes de gouvernement étoient essayées: on en compte près de douze différentes successivement établies dans un espace d'environ trente ans. Quelquefois le peuple reprenoit par des coups violens une partie de sa liberté pour la reperdre avec plus d'horreur. Il contenoit un moment les nobles; il se faisoit gouverner par des magistrats plébéiens, que bientôt leur foiblesse ou leurs dissentions replongeoient dans l'esclavage des nobles. Les Boccanegres, les Adornes & les Fregoses ne furent pas plus unis entr'eux que les Spinola & les Doria ne l'avoient été avec les Fiesques & les

Grimaldi. Une alternarive funeste d'aristocratie & de démocratie, une impuissance malheureuse de souffrir & le joug & la liberté, accumuloient sur les Génois tous les maux de la tyrannie & de l'anarchie. Enfin, après avoir pris pour maîtres tous leurs principaux citoyens & plusieurs souverains de l'Europe, ils s'étoient donnés à Charles VI. Le premier traité des Génois avec la France est de 1392. Il n'étoit que l'ouvrage des nobles, qui cherchoient de l'appui contre le peuple, & le peuple s'en vengea par des ravages; mais en 1396 tous les Ordres de l'Etat réunis conférèrent à Charles VI & à ses successeurs l'autorité souveraine, & lui prêtèrent serment de fidélité. Antoine Adorne, alors duc ou doge populaire de Gênes, en fut fait gouverneur pour le Roi. On y envoya quelque tems après le maréchal de Boucicaut. Celui-ci, en arrivant à Gênes, y trouva partout des traces effrayantes de l'anarchie qui l'avoit désolée. Tout y représentoit l image de la destruction. Des nobles humiliés & bannis; une populace insolente & livrée aux plus grands excès; des voleurs & des assassins impunis, qui remplissoient la ville de meurtres & d'incendies; des marchands effrayés, qui se resserroient dans l'intérieur de leurs maisons; le commerce anéanti; toures les boutiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés; des bourgeois puissans qui se faisoient la guerre de rue en rue; des tours élevées dans tous les palais; des citoyens assiégés par d'autres citoyens; des factions mal étouffées, & toujours prêtes à se ranimer, &c. La vigilance & la fermeté du maréchal arrêtèrent tous ces désordres. Il se fit apporter les armes; il défendit les assemblées; il fit trancher la tête aux plus factieux; il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes. Des compagnies, exactement entretenues, firent la garde dans toutes les places: deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du port, l'autre dans la ville, continrent les habitans. Les Génois se firent pendant douze ans l'effort d'être heureux & tranquilles; mais en 1409 ils se jettent sur les Français & les massacrent: le maréchal de Boucicaut échappe à peine à leur fureur. Ils appellent le marquis de Montferrat, & le chassent peu de tems après. Ils se jettent entre les bras du duc de Milan, qu'une sédition chasse à son tour en 1436. Les Génois se replongent dans l'anarchie. En 1444 ils parurent vouloir revenir à la France; mais ce n'étoit qu'un artifice de Jean Fregose, qui, voulant enlever la seigneurie à Barnabé Adorne, se servit de l'argent & des armes des Français, & leur manqua de parole. La discorde continue ses désordres dans Gênes. Enfin, en 1458, ces peuples, éclairés par leurs malheurs, tombent sincérement aux pieds de Charles VII, lui demandent pardon de l'infraction des traités précédens, le conjurent d'être leur maître, & de leur ramener les jours heureux dont ils avoient joui sous le gouvernement du maréchal de Boucicaut. Le Roi leur pardonne, & nomme pour leur gouverneur Jean d'Anjou, duc de Calabre & de Lorraine, neveu de la reine sa femme. C'étoit le tems des plus brillans succès de ce jeune héros en Italie; mais lorsqu'il eut succombé sous les armes de Scanderberg, sa disgrace fournit à ce peuple infidèle l'occasion d'un soulévement général & d'un nouveau massacre des Français. Ces furieux crurent se remettre en liberté; mais ne pouvant fixer leur inconstance, ils revinrent quelques années après demander des fers à Louis XI. De pareils sujets méritoient peu qu'on voulût être leur maître. Louis XI leur fit cette dure & indécente réponse qu'ils ne s'étoient que trop attirée: *Vous vous donnez donc à moi? Moi, je vous donne à tous les diables.* Il se réserva cependant les droits qu'il avoit sur eux; mais il se déchargea du fardeau de les gouverner sur François Sforce, duc de Milan, auquel il donna en fief les villes de Gênes, de Savone & leurs dépendances. Cette inféodation fut renouvelée en faveur de tous les Sforce successivement, & tous prêtèrent serment de fidélité, soit à Louis XI, soit à Charles VIII.

Lorsque Louis XII eut conquis le Milanès, pris Ludovic Sforce, & absorbé tous les droits de cette Maison, il fut reçu, en 1502, dans Gênes comme souverain, & reçut le serment de fidélité des habitans. Mais le trouble étoit l'élément des Génois: ils se révoltèrent, ils se soumirent, on leur pardonna; ils se révoltèrent encore, élurent pour leur Doge un teinturier nommé Paul de Nove, exercèrent de nouveau mille insolences & mille cruautés. Louis XII fut contraint de faire violence à son caractère indulgent; il passa en Italie avec une armée formidable en 1507. Les Génois lui opposérent une résistance opiniâtre, mais inutile; ils furent forcés de se rendre à discrétion; ils perdirent leurs immunités, payèrent de fortes amendes, virent punir du dernier supplice leurs principaux chefs, & bénirent encore la clémence du vainqueur, qui vouloit bien s'appaiser à ce prix. Depuis ce tems ils écrivoient au Roi: *Regi christianissimo Domino nostro*, & souscrivoient: *Fidelissimi Subjecti.* Tout cela n'empêcha pas que ce peuple, toujours entraîné à la révolte par un penchant malheureux & invincible, ne secondât quelques années après les vues turbulentes du pape Jules II contre la France, ne changeât encore plusieurs fois la forme de son gouvernement, & ne détruisît presqu'entiérement la domination française à Gênes.

La mort de Louis XII laissa tous ces affronts impunis. Ce fut par la voie de la négociation que François Ier. son successeur rétablit d'abord son autorité dans Gênes. Octavien Fregose, qui en étoit Doge alors, en 1515, devoit cette dignité au crédit des Médicis, & particuliérement à celui du pape Léon X, successeur de Jules II. Les Médicis ne doutoient point qu'il ne les suivît dans le parti de la ligue qui se formoit alors en Europe

contre la France ; il étoit ami intime de Julien, frère du Pape : mais la reconnoissance dont Fregose s'étoit long-tems piqué pour ses bienfaiteurs, devenoit trop dangereuse : la France avoit soulevé contre lui les Adornes & les Fiesques, qui attentoient, tantôt secrétement, tantôt ouvertement, à sa vie. Ces entreprises se renouveloient tous les jours ; elles étoient même secondées par Maximilien Sforce, ennemi politique de François Ier., qui alloit lui redemander à main armée le duché de Milan, mais ennemi personnel de Fregose, & qui, comme duc de Milan, avoit des prétentions sur Gênes. Les Français voyant Fregose alarmé, lui proposèrent leur alliance, comme le seul moyen d'échapper aux périls qui le menaçoient : il les crut, & commença de traiter avec le connétable de Bourbon par un émissaire secret, tandis que d'un autre côté il juroit au Pape un zèle inviolable pour les intérêts de la ligue, en faveur de laquelle il savoit que le Pape s'étoit secrétement déclaré. Sforce, que la haine éclairoit, avertit le Pape qu'il y avoit un gentilhomme du connétable de Bourbon, caché dans le palais de Fregose pour conférer avec lui. Le Pape, qui regardoit Sforce comme un visionnaire, lui répondit qu'il écoutoit trop sa haine pour Fregose, & que le Saint-Siége répondoit de sa fidélité. Dans le même tems on apprit que Fregose avoit remis la cité de Gênes entre les mains du roi de France, changé le titre de Doge en celui de gouverneur perpétuel pour le Roi, & promis de recevoir les troupes françaises qu'on voudroit y envoyer, moyennant une compagnie de gendarmerie, l'Ordre de Saint-Michel, une forte pension pour lui, beaucoup de bénéfices pour Frédéric son frère, archevêque de Salerne, & le rétablissement des priviléges des Génois, abolis par Louis XII. Fregose écrivit au Pape comme pour concilier sa démarche avec la reconnoissance qu'il lui devoit : « Je sais, lui » dit-il, qu'il me seroit difficile de justifier ma » conduite aux yeux du vulgaire ignorant ; mais » je parle au souverain le plus éclairé, au plus ha- » bile politique de l'Europe, qui sait que la raison » d'Etat excuse dans les Princes les actions qu'elle » exige. »

Le Pape ne répondit rien à cette apologie, dont François Ier. fut réputé l'auteur. On crut que ce Prince, ayant rendu au Pape surprise pour artifice, avoit voulu triompher de ce succès, & se venger encore de Léon par cette ironie.

Léon X ne vit point changer cet état de Gênes ; il mourut en 1521. Mais en 1522, lorsque les de Foix-Lautrec eurent perdu le Milanès par leurs fautes & par celles du gouvernement français, les généraux de Charles-Quint, dans ce torrent de bonne fortune, poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Gênes, où Octavien Fregose, qui commandoit toujours au nom du roi de France, succomboit sous le poids de la fidélité qu'il lui avoit jurée : le parti des Adornes se fortifioit de plus en plus dans Gênes. Fregose, malade & découragé, réclamoit en vain les secours des Français accablés : on faisoit vainement en France des levées, qui ne pouvoient jamais être prêtes assez tôt : déjà on capituloit, & on étoit convenu d'une suspension d'armes pendant les conférences. Les Génois, endormis sur la foi de cette trève, négligeoient la garde de leur ville : quelques soldats espagnols, en se promenant sans dessein autour de la place, apperçurent à la muraille une brèche qu'on avoit négligé de relever ; ils s'en emparèrent : toute l'infanterie espagnole les suivit, monta sur les remparts, entra dans la ville. Fregose est pris dans son lit où la maladie le retenoit. Antoine Adorne est proclamé Doge à sa place : l'évêque de Salerne, frère de Fregose, eut à peine le tems de se jeter dans une barque qui le conduisit à Marseille. Voilà Gênes, de française, devenue espagnole. En 1527 elle redevint française. Le maréchal de Lautrec, commandant les troupes des confédérés, c'est-à-dire, de diverses puissances de l'Europe qui s'étoient réunies conrre l'Empereur, dont la puissance, prodigieusement accrue, les alarmoit, Lautrec, joint à André Doria, pour lors au service de la France, entreprit de soumettre Gênes. Doria, parti de Marseille avec quatorze galères, avoit tellement bloqué le port de Gênes, que rien ne pouvant entrer dans la ville, elle avoit été bientôt réduite à une extrême disette. Les Fregoses, toujours ennemis des Adornes, étoient toujours dans le parti de la France, & les Adornes dans le parti de l'Empereur. Lautrec, voulant seconder Doria, envoya César Fregose avec un détachement considérable pour serrer la place du côté du continent. Les Génois, ayant armé quelques galères pour tenter de se procurer des vivres du côté de la mer, le combat alloit s'engager entre ces galères & celles de Doria, lorsqu'une tempête obligea Doria de se retirer à Savone avec perte d'une de ses galères que montoit Philippin Doria son neveu, & qui tomba entre les mains des Génois. Ceux-ci, encouragés par ce petit succès, espérèrent le même bonheur du côté de la terre : ils firent une sortie contre Fregose, & elle parut encore leur réussir d'abord ; mais l'ivresse du succès ayant engagé les Génois trop avant, ils furent coupés & mis en déroute : leur général, Martinengue, fut fait prisonnier. Cette défaite ayant abattu le courage des assiégés, ils se rendirent, & Lautrec donna le gouvernement de Gênes au maréchal Théodore Trivulce. Mais bientôt une révolution contraire enleva encore Gênes aux Français. André Doria, révolté des hauteurs de quelques courtisans & ministres de François Ier., quitta le service de ce Prince, & rendit sa république libre & indépendante sous la protection de Charles-Quint, & ce dernier état eut de la consistance. Il ne fut que troublé un moment, en 1546, par la conjuration de Fiesque. François Ier., d'après les divers traités, n'avoit

plus en Italie de ministre revêtu d'un caractère public ; mais le cardinal de Trivulce, protecteur de la couronne de France à Rome, titre qui n'est pas toujours vain, étoit l'agent secret des affaires de cette couronne dans toute l'Italie. Le Roi n'avoit pas perdu de vue ses droits sur l'Etat de Gênes : il y avoit toujours des intelligences entre les Français & les Génois : c'étoit sans doute l'effet des négociations du cardinal de Trivulce ; mais je ne puis croire, avec quelques auteurs, que la France ait été l'ame de cette fameuse conjuration de Fiesque, dont les ressorts si bien conduits par d'habiles politiques, ont été si bien développés par d'habiles écrivains. Il me semble que l'impénétrable de Fiesque cacha la profondeur de ses noirs projets à la France, qui ne les eût pas approuvés. Le cardinal de Trivulce, à la vérité, avoit à Gênes des correspondans intelligens & attentifs ; il connut par eux les talens & les dispositions du jeune de Fiesque. Le cardinal de Trivulce le jugea propre à changer le destin de Gênes ; il compta sur sa jalousie contre les Doria pour le vouloir, & sur son génie pour le pouvoir. Il le fit sonder sur le projet de rétablir à Gênes l'autorité des Français, n'imaginant pas que son ambition pût se proposer d'autre but que d'être sous eux ce que les Doria étoient sous l'Empereur. De Fiesque l'écouta d'abord, & fut près de se livrer à la France ; mais l'audacieux Verrina, son confident & son conseil, lui fit concevoir un projet plus vaste & plus noble, celui de briser & le joug impérial & le joug français, & d'établir sa puissance unique sur les ruines de toutes ces puissances. De Fiesque s'enivra de ce projet. Dès ce moment ses vues, ses mesures, ses démarches, tout devient étranger à la France. Le hardi Verrina, le fougueux Sacco, le prudent Calcagne & quelques autres conjurés, tous Génois, furent seuls admis à ce complot. On sait quelle en fut l'issue : le secret fut religieusement gardé ; l'exécution rencontra peu d'obstacles ; les conjurés s'emparèrent de tous les postes importans ; Jannetin Doria, l'objet de la haine particulière de de Fiesque, fut poignardé ; le vieil André Doria ne se sauva qu'avec peine. De Fiesque étoit le maître dans Gênes ; il court au port pour donner quelques ordres ; il veut entrer dans une galère, la planche glisse ou tourne ou rompt ; il tombe dans la mer : le poids de ses armes l'empêche de nager ; l'obscurité de la nuit empêche de le secourir ; il est noyé. La nouvelle s'en répand : elle glace les conjurés ; elle ranime les défenseurs de la république : la conjuration est étouffée. Les chefs des conjurés, forcés dans leurs derniers asyles, subissent le supplice : les moins coupables sont bannis de Gênes. De la conjuration de Jean-Louis de Fiesque naquit celle de Jules Cibo. Celui-ci paroit n'avoir été qu'un instrument aveugle de la vengeance des de Fiesque. Trois frères du malheureux Jean-Louis, bannis de Gênes après sa mort, s'étoient retirés ; ils engagèrent Cibo, avec lequel demeuroit un des trois frères, à partir pour Gênes, dans l'intention d'aller assassiner André Doria, & de remettre la république sous les lois des Français. Ce complot fut découvert & prévenu ; Cibo eut la tête tranchée. L'histoire de ce Jules Cibo n'est qu'une suite d'outrages faits à la nature. Il avoit commencé par dépouiller sa mère de ses biens ; le cardinal Cibo, son oncle, qui étoit attaché aux Impériaux, l'avoit fait arrêter à Pise, parce qu'il étoit attaché aux Français ; Jules Cibo alloit assassiner André Doria, dont il avoit épousé la nièce ; enfin, ce fut sa propre mère, avec laquelle il s'étoit réconcilié, qui alla le déférer, & qui, par sa délation, le conduisit à l'échafaud.

Gênes revit avec transport Doria échappé aux périls qu'il n'avoit courus que pour l'avoir rendue libre ; elle offrit à Doria de construire une citadelle pour sa défense, car Octavien Fregose, par un amour pour sa patrie, digne de Doria lui-même, avoit démoli la citadelle que Louis XII avoit fait construire à Gênes, & dont Fregose eût pu se servir pour accroître son autorité. On appeloit cette citadelle la tour de Godeffa. Doria rejeta la proposition de la reconstruire : « Mes jours ne » sont rien, dit-il ; j'ai tout fait pour votre liber- » té, ne détruisez pas mon ouvrage. » Ainsi les attentats des de Fiesques & de Cibo ne firent que resserrer les nœuds de la tendresse entre le citoyen bienfaiteur & la patrie reconnoissante. Au reste, que François Ier. ait prêté l'oreille aux divers projets de rétablir sa puissance à Gênes, il n'y a rien là que de fort naturel ; mais je ne croirai jamais qu'il soit entré dans aucun complot contre la vie d'un grand-homme dont il respectoit la vieillesse & la gloire, & auquel il avoit donné, à l'entrevue d'Aigues-Mortes en 1538, de grandes marques d'estime, & d'oubli ou de pardon de sa défection.

Depuis ce tems Gênes a toujours été gouvernée par des Ducs ou Doges, qu'on y élit de deux ans en deux ans. Le Doge est assisté de huit Sénateurs, qui gouvernent avec lui, & qui sont appelés *Gouverneurs*, & de quatre procureurs, dont il y en a deux qui logent avec lui tour à-tour dans le palais ducal pendant quatre mois de l'année, & c'est ce que l'on nomme *le Sénat ;* mais le fondement & la base de la république réside dans *le grand-conseil*, qui est composé de quatre cents gentilshommes choisis parmi l'ancienne noblesse, ainsi que parmi la moderne. Ce conseil décide avec *la seigneurie*, c'est-à-dire, avec le Doge & les Sénateurs, de tout ce qui peut regarder la paix & la guerre, & de toutes les plus importantes affaires de l'Etat. Le Doge ne peut recevoir aucune visite, donner aucune audience, ni ouvrir les lettres qui lui sont adressées qu'en présence des deux Sénateurs qui demeurent avec lui dans le palais. L'habit que le Doge porte dans les jours de cérémonie, est une robe de velours ou de damas rouge, faite d'une manière antique, avec un

un bonnet pointu, de la même étoffe que le reste, & il est obligé de porter la fraise. La régence ne dure que deux années, après lesquelles on fait une nouvelle élection, & l'ancien Doge ne peut y rentrer qu'après douze années d intervalle. Les Doges vont, à la fin de la régence, à l'assemblée des collégés convoqués pour les dépouiller de leur dignité. Le secrétaire de l'assemblée se sert alors des termes suivans, pour le remercier au nom de la république : *Vostra serenità ha fornità suo tempo, vostra excellenza sene vadi à casa*, c'est-à-dire, *Puisque votre sérénité a fourni son tems, que votre excellence s'en retourne à sa maison*. En effet, le Doge déposé part dans le moment, & lorsqu'il est à la porte il remercie les Sénateurs & les gentilshommes qui lui ont fait compagnie ; il quitte ensuite la robe rouge pour se revêtir de celle de sénateur, qu'il porte le reste de sa vie. On procède quelques jours après à une nouvelle élection, & le doyen des sénateurs fait, pendant l'interrègne, les fonctions de Doge. On convoque pour cette élection le grand-conseil, qui nomme quinze personnes que l'on juge les plus capables d'être élevées à cette dignité. Cette liste ayant été portée dans le conseil secret, on les réduit à six personnes ; puis la même liste étant rapportée au grand-conseil, l'assemblée choisit un Doge parmi ces six personnes, & ce Doge est couronné peu de jours après. Les rois d'Espagne, par un trait de politique, ont su attacher à eux la république de Gênes, en lui empruntant de grandes sommes d'argent. Philippe II emprunta jusqu'à douze millions, qui n'ont jamais été rendus, & dont on se contente de payer l'intérêt. Les mêmes Rois ont eu les mêmes vues dans la vente qu'ils ont faite à des Génois dans les Etats de Milan, de Naples & de Sicile, de diverses terres qu'ils ont érigées en comtés, marquisats & duchés. Cette conduite, dit-on, a été plus avantageuse à ces monarques, que n'auroit pu l'être la possession même de Gênes.

La ville de Gênes a toujours contribué aux entreprises dont la Terre-Sainte étoit l'objet, & elle a conquis sur les Infidèles les royaumes de Corse, de Sardaigne & de Chypre, avec les îles de Mételin & de Chio. Les villes de Caffa & de Pera lui ont appartenu : elle a donné trois ou quatre Papes à l'Eglise, & a produit de grands-hommes en tout genre. Cependant ses détracteurs & ses ennemis ont tâché d accréditer un proverbe qui lui est fort injurieux : *Gente senza fede, mare senza pesce, monte senza legno, & Donne senza vergogna*. On sait que jamais ces qualifications générales de nations entières ne se trouvent justes à l'application. Cette ville a une académie dite *de gli adormentati*. Raphaël Soprani & l'abbé Giustiniani ont donné une bibliothèque des écrivains de cet Etat. Soprani a aussi écrit les vies des peintres de l'Etat de Gênes.

En 1684 Louis XIV, mécontent des intelligences que les Génois entretenoient à son préjudice avec l'Espagne, & se ressouvenant peut-être qu'ils avoient été sujets des Rois ses prédécesseurs, envoya M. de Saint-Olon leur demander une réparation. Sur leur refus, leur ville fut bombardée par le célèbre du Quesne. M. de Seignelai, ministre de la marine, étoit sur la flotte.

Les Génois se déterminèrent enfin à faire au Roi la satisfaction qu'il avoit demandée ; en conséquence le Doge, Francesco-Maria Imperiali, accompagné de quatre sénateurs, vint faire sa soumission au Roi le 15 mai 1685. Le Roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes est que le Doge perd son titre & sa dignité quand il sort de la ville. Le Roi voulut qu'il les conservât, pour que la république fût véritablement représentée dans cette humiliante cérémonie. On demandoit au Doge ce qui l'avoit le plus étonné dans tout ce qu'il avoit vu à Versailles ? Il répondit : *C'est de m'y voir*. On fit en France, sur le voyage du Doge, ce quatrain fastueux :

Allez doge, allez sans peine
Vous jeter à ses genoux ;
La République romaine
En eût fait autant que vous.

Si Louis XIV humilia la superbe Gênes, Louis XV au contraire lui fit sentir les effets de sa protection lorsqu'en 1746 la reine de Hongrie s'empara de Gênes, & en enleva les trésors. Les Génois chassèrent d'eux-mêmes les Autrichiens ; mais ils auroient succombé sous cette énorme puissance sans les puissans secours que la France se hâta de leur envoyer, d'abord par M. de Boufflers, qui mourut à Gênes après l'avoir délivrée & mise à l'abri de tout danger, ensuite par M. le duc de Richelieu, auquel les Génois érigèrent une statue. Voyez la pièce de M. de Voltaire : *Je la verrai, cette statue, &c.*

Succession chronologique des Patriarches, 1°. d'Alexandrie.

Saint Marc avoit fondé cette église vers l'an 52 de Jésus-Christ, dixième année de l'Empire de Claude. Il en est réputé le premier Patriarche. Il est mort, selon Eusèbe, l'an 62 de Jésus-Christ.

NOMBRE des pontifes.	COMMENCEMENT de leur PONTIFICAT.	DURÉE de leur pontificat.
1	52 de Jésus-Christ, saint Marc,	10 ans.
2	62. Anien ou Hananie,	22
3	85. Abilius ou Melianus,	13
4	98. Cerdon,	9
5	107. Primus,	12
6	120. Justus,	11
7	131. Eumène,	12 ans & quelq. mois.

NOMBRE des pontifes.	COMMENCEMENT de leur PONTIFICAT.	DURÉE de leur pontificat.
8	144. Marc II ou Marcien,	10 ans.
9	153. Celadion ou Claudien,	14
10	167. Agrippin,	12
11	180. Julien,	9
12	189. Démétrius,	43
13	231. Heraclas,	16
14	248. Denys,	17
15	265. Maxime,	17
16	282. Théonas,	19
17	300. Saint Pierre, martyr,	11
18	312. Saint Achillas,	quelques mois.
19	312. Saint Alexandre,	14
20	326. Saint Athanase,	47

Georges, intrus en 356, lequel périt misérablement en 362.

21	373. Pierre II,	8 ans.
22	380. Timothée,	5
23	385. Théophile,	27
24	412. Saint Cyrille,	32
25	444. Dioscore, chassé, mort en 458,	7
26	452. Protère,	5

Suite des Patriarches d'Alexandrie, Cophtes ou Eutychiens, depuis Protère, vingt-sixième Patriarche, jusqu'à présent.

27	457. Timothée Elurus III,	20 ans.
28	477. Pierre III, dit Mongus,	13
29	490. Athanase II,	7
30	497. Jean II, dit Mela,	9
31	507. Jean III, dit Maciota,	9
32	517. Dioscore II,	2
33	519. Timothée IV,	16
34	535. Théodose, chassé par Gainas, & rétabli 2 ans après, appelé par l'empereur Justinien à Constantinople, & envoyé en exil, où il a passé 28 ans, mort en 567.	
35	567. Pierre IV,	2
36	569. Damien, diacre du Mont-Thabor,	24
37	593. Anastase,	12
38	604. Andronic,	6

Jusqu'ici il n'y a eu qu'un Patriarche à Alexandrie; depuis il y en a eu deux, l'un melchite, de la communion du Patriarche de Constantinople, & l'autre jacobite.

Jacobites.

39	610. Benjamin,	39 ans.

Benjamin se retire, & cède les églises à Cyrus.

Melchites.

	610. Jean l'Aumônier,	10 ans.
	620. Georges,	10
	630. Cyrus, envoyé par Héraclius,	10 ans.

L'année 641 Alexandrie est prise par les Sarrasins.

Benjamin rétabli par le calife.

	640. Pierre,	9 ans.

La succession des autres Patriarches grecs à Alexandrie est peu connue, & depuis l'an 1100 ils ont été soumis aux Patriarches de Constantinople; ainsi nous ne continuerons que la succession des Patriarches jacobites.

40	649. Agathon,	19 ans.
41	668. Jean,	9
42	677. Isaac,	2 ans & 9 mois.
43	680. Simon,	23
44	703. Alexandre,	24
45	727. Cosme,	2 ans & 1 mois.
46	728. Théodoret,	11 ans & 7 mois.
47	739. Chail,	23
48	762. Minas ou Mennas,	9
49	772. Jean,	25
50	798. Marc.	
51	Jacob,	10 ans 8 mois.
52	836. Simon,	7 mois.
53	836. Joseph,	14 ans & 11 mois.
54	850. Michel,	1 an & 5 mois.
55	851. Cosme II,	8 ans & 5 mois.
56	859. Sanut ou Chenouda,	21 ans 3 mois.
57	880. Shail ou Chail II,	27

Le siége vaque pendant quelques années.

58	913. Gabriel,	11
59	924. Cosme III,	10
60	934. Macaire,	24
61	958. Théophane,	4
62	962. Minas ou Mennas II,	18
63	980. Epphem,	2 ans & quelq. mois.
64	982. Philothée,	22
65	1005. Zacharie,	28
66	1032. Sanutius,	15
67	1047. Christodule,	30
68	1078. Cyrille,	14 ans 3 mois.
69	1092. Michel,	9 ans 8 mois.
70	1102. Maire,	26 ans 1 mois.
71	1129. Gabriel,	14 ans 2 mois.
72	1146. Michel,	9 mois.
73	1146. Jean,	20
74	1167. Marc,	22
75	1189. Jean,	17

Le siége d'Alexandrie reste vacant pendant 20 ans.

76	1235. Cyrille,	7 mois.

Le siége vaque pendant environ 28 ans.

77	1261. Athanase,	11 mois.
78	1262. Gabriel, chassé un mois.	
79	1262. Jean,	29 ans.
80	1293. Théodose,	6 ans & 6 mois.
81	1300. Jean,	20

NOMBRE des pontifes.	COMMENCEMENT de leur PONTIFICAT.	DURÉE de leur pontificat.
82	1320. Jean,	6 ans.
83	1327. Benjamin,	11
84	1340. Pierre,	8
85	Marc, mort l'an 1363.	
86	1365. Jean.	
87	Gabriel.	
88	Mathieu.	
89	Gabriel.	
90	Jean.	
91	Mathieu.	
92	Gabriel.	
93	Michel.	
94	Jean.	
95	Jean.	
96	Gabriel.	
97	Jean.	
98	Gabriel.	
99	1602. Marc,	8 ans.
100	Jean.	
101	Jean.	
102	1643. Marc.	
103	1660. Mathieu.	
104	Jean, qui occupoit encore le siége d'Alexandrie l'an 1703.	

2°. *D'Antioche.*

On croit communément que l'église d'Antioche a été fondée par saint Pierre vers l'an 38, & qu'elle a été le premier siége patriarchal de cet apôtre. Elle a aussi été le siége de l'illustre martyr saint Ignace, & de grand nombre de saints évêques. On nommoit autrefois l'évêque d'Antioche *le Patriarche de l'Orient.*

L'an 36 ou 38 de Jésus-Christ, après le concile de Jérusalem, saint Pierre.
42. Saint Evode gouverna 26 ans.
68. Saint Ignace, martyr, 38 ans.
108. Saint Héron I, martyr, 21 ans.
129. Corneille, 14 ans.
143. Héron II, 24 ans.
169. Saint Théophile, 13 ans.
182. Maximin, 7 ans.
189. Sérapion, 21 ans.
211. Asclépiade, 6 ans.
217. Philète, 10 ans.
228. Zebenus ou Zebinus, 10 ans.
238. Saint Babylas, confesseur, 12 ans.
251. Fabius, 2 ans.
253. Démétrien, 7 ans.
260. Paul de Samosate, héréſiarque, 10 ans.
270. Domnus I, 5 ans.
275. Tiemnée, 4 ans.
279. Saint Cyrille, 23 ans.
302. Tyrannus, 11 ans.
L'an 313. Vitalis, 6 ans.
318. Saint Philogone, 5 ans.
323. Saint Eustathius, déposé en 330.
330. Paulin, 6 mois.
331. Eulalius, 6 mois.
332. Euphrone, 1 an.
333. Flacille ou Placille, 12 ans.
345. Etienne, chassé en 348.
349. Léonce, eunuque, 9 ans.
358. Eudoxe, transféré à Constantinople en 360, 2 ans.
360. Saint Mélèce, 20 ans.
361. Paulin, ordonné par Lucifer pour les Eustathiens, 29 ans.
381. Saint Flavien, 23 ans.
389. Evagre, pour les Eustathiens, 3 ans.
404. Porphyre, intrus, 10 ans.
414. Alexandre, 3 ans.
417. Théodote, 10 ans.
427. Jean, 9 ans.
436. Domnus II, chassé.
451. Maxime, 5 ans.
456. Basile, 2 ans.
458. Acace, 1 an.
459. Martyrius renonce en 471, est rétabli, puis chassé en 474.
474. Pierre-le-Foulon, *hérétique;* il fut chassé du siége d'Antioche par un nommé Jean, évêque d'Apamée, qui s'en empara, 3 ans.
477. Etienne II, tué par les hérétiques, 2 ans.
479. Etienne III, 3 ans.
482. Calendion, 1 an.
486. Pallade, *hérétique*, 10 ans.
496. Flavien II, exilé par les hérétiques, 16 ans.
512. Sévère, chef des Acephales, 7 ans.
519. Paul II, catholique, 3 ans.
521. Euphrasius, 5 ans.
526. Epherem, 20 ans.
546. Domnus III, 15 ans.
561. Saint Anastase, sinaïte, exilé en 572, rappelé en 595, 11 ans & puis 5.
599. Saint Anastase II, tué par les Juifs en 608, 9 ans.
630. Anastase III, hérétique, autrement Athanase, 10 ans.
Vers 640. Macedonius, intrus, & quelques autres, 9 ans.
Macaire, hérétique, déposé en 681.
681. Théophane.

Les Sarrasins ayant pris Antioche, cette ville fut long-tems sans évêque.
742. Etienne IV, 2 ans.
744. Théophilacte, 7 ans.
751. Théodore, exilé.

Les noms de quelques Patriarches suivans sont ici inconnus.
1050. Pierre, confirmé par Léon IX.
1090. Jean.

L'an 1099. Bernard, Patriarche d'Antioche, après la prise d'Antioche par les Chrétiens, 36 ans.
1137. Rodolphe I ou Raoul, 4 ans.
1143. Aimarius ou Aimeric.
1180. Rodolphe II, 6 ans.
1186. Théodore Balsamon, 28 ans.
1214. Rainier, 20 ans.
1234. Elie, 8 ans.
1242. Chrétien, martyr, 5 ans.

3°. *De Constantinople.*

Quelques auteurs disent que saint André fonda l'église de Bysance ou Constantinople, qui fut depuis appelée *la nouvelle Rome* lorsque Constantin lui eut donné son nom, & y eut transféré le siége de l'Empire ; mais cette fondation de saint André est contestée, & le pape Agapet soutint dans ses lettres, que saint Pierre avoit le premier annoncé Jésus-Christ en cette ville. Des historiens rapportent qu'après que Bysance eut été presque détruite par l'empereur Sévère, vers l'an 197, le diocèse fut transféré à Périnthe, ville de Thrace, qu'on nomma depuis Héraclée. Le pape Gelase I, écrivant aux évêques de Dardanie, dit qu'alors Bysance n'étoit pas même une église métropolitaine. Mais quand Constantin eut élevé la ville de Bysance à la dignité de la seconde ville du Monde, elle secoua le joug de l'église d'Héraclée, & obtint dans le second concile de Constantinople le second rang d'honneur après celui de Rome.

Métrophanes.

En 313. Alexandre, premier Patriarche, mort en 336.
336. Paul, déposé aussitôt.
338. Eusèbe de Nicomédie, 3 ans.
341. Paul, rétabli, & peu après exilé.
Macedonius, hérésiarque, 19 ans.
360. Eudoxe, intrus, 10 ans.
370. Evagre, catholique, chassé.
Demophile, mis par les Ariens, 11 ans.
380. Saint Grégoire de Nazianze.
381. Nectarius, 16 ans.
397. Saint Jean-Chrysostôme, chassé en 404.
404. Arsace, 1 an.
406. Atticus, 19 ans.
426. Sisinnius I, 1 an.
428. Nestorius, hérésiarque, 3 ans.
431. Maximien, 2 ans.
434. Saint Procle, 13 ans.
447. Saint Flavien, 2 ans.
449. Anatole, 8 ans.
458. Gennade, 13 ans.
471. Acace, 18 ans.
489. Flavite ou Fravite.
Euphemius, 7 ans.
496. Macedonius, 15 ans.
En 511. Timothée, hérétique, 6 ans.
518. Jean II, 2 ans.
520. Epiphane, 15 ans.
535. Anthime, 1 an.
536. Mennas, 16 ans.
552. Eutychius, exilé le 22 janvier 565, 13 ans.
565. Jean III, intrus, 12 ans.
577. Eutychius, rétabli le 3 octobre, 4 ans.
582. Jean IV, dit *le Jeûneur*, 13 ans.
595. Cyriaque, 11 ans.
607. Thomas, 3 ans.
610. Sergius, hérésiarque, 29 ans.
639. Pyrrhus, hérétique, 2 ans.
641. Paul II, hérétique, 14 ans.
655. Pyrrhus, rétabli pendant quelques mois.
Pierre, hérétique, 11 ans.
666. Thomas II, hérétique, 2 ans.
668. Jean V, 6 ans.
674. Constantin, 2 ans.
676. Théodore, hérétique, chassé, 2 ans.
678. Georges, chassé, 5 ans.
683. Théodore, rétabli, 3 ans.
686. Paul III, 7 ans.
693 Callinique, 12 ans.
705. Cyrus, chassé, 6 ans.
711. Jean VI, 4 ans.
715. Saint Germain, 15 ans.
730. Anastase, iconoclaste, 23 ans.
754. Constantin II, iconoclaste, chassé, 12 ans.
766. Nicetas, iconoclaste, 13 ans.
780. Paul IV, 4 ans.
784. Saint Tharaise, 21 ans.
806. Saint Nicéphore, chassé, 9 ans.
815. Théodore, iconomaque, 6 ans.
821. Antoine, 11 ans.
822. Jean VII, iconomaque, chassé, 10 ans.
842. Saint Methodius, 4 ans.
846. Saint Ignace, chassé, 11 ans.
857. Photius, intrus & chassé, 10 ans.
867. Saint Ignace, rétabli, 10 ans.
877. Photius, rétabli & chassé, 9 ans.
886. Etienne, 7 ans.
893. Saint Antoine II, dit *Cauleas*, 2 ans.
895. Nicolas le mystique, chassé, 11 ans.
906. Euthyme, chassé, 5 ans.
911. Nicolas, rétabli, 14 ans.
925. Etienne II, 3 ans.
928. Tryphon, chassé en 931, 3 ans.
Vacance d'un an & cinq mois.
933. Théophylacte, 23 ans.
956. Polyeucte, 14 ans.
970. Basile, chassé, 4 ans.
974. Antoine III, abdique en 979, 5 ans.
Vacance de quatre ans & demi.
983. Nicolas II, dit *Chrysoberges*, 14 ans.
996. Sisinnius II, 3 ans.
999. Sergius II, 20 ans.
1019. Eustathius, 5 ans.
1025. Alexis, 18 ans.
1043. Michel, dit *Cérulaire*, chassé, 16 ans.

En 1059. Conftantin III, dit *Lychudes*, 5 ans.
1064. Jean VIII, dit *Xiphilin*, 11 ans.
1075. Côme, 6 ans.
1081. Euftrate, dit *Garidas*, chaffé, 3 ans.
1084. Nicolas III, dit *le Grammairien*, 28 ans.
1111. Jean IX, 23 ans.
1134. Léon, dit *Stupes*, 10 ans.
1143. Michel II, 3 ans.
1146. Côme II, 1 an.
1147. Nicolas IV, dit *Muzalon*, 4 ans.
1151. Théodore, 2 ans.
1153. Conftantin IV, dit *Chliaven*, 2 ans.
1155. Lucas, dit *Chryfoberges*, 14 ans.
1169. Michel III, Anchialius, 8 ans.
1177. Chariton.
1177. Théodore, dit *Borradiote*, 6 ans.
1183. Bafile III, dit *Camatère*, chaffé, 3 ans.
1186. Nicetas II, dit *Muntanés*, chaffé, 4 ans.
1190. Léonce, chaffé la même année.
Dofithée, mis en fa place & chaffé, 2 ans.
1192. Grégoire II, dit *Xiphilin*, 6 ans.
1198. Jean X, dit *Camatère*, 8 ans.
1206. Michel IV, dit *Autorianus*, 7 ans.
1213. Théodore II, 2 ans.
1215. Maxime II, moine, 1 an.
1216. Manuel, dit *Sarantenus*, 5 ans.
1221. Germain II, 18 ans.
1239. Methodius II, 3 mois.
Vacance de plus de 3 ans.
1243. Manuel II, 11 ans.
1255. Arfenius Autorianus abdique, 5 ans.
1260. Nicéphore II, 1 an.
1261. Arfenius, rétabli, & dépofé en 1264, 3 ans.
Vacance de près de trois ans.
1267. Germain III.
1267. Jofeph, dépofé, 7 ans.
1274. Jean XI, furnommé *Veccus*, 8 ans.
1282. Jofeph, rétabli, & *Veccus* dépofé, 1 an.
1283. Georges III ou Grégoire de Chypre, chaffé, 6 ans.
1289. Athanafe, chaffé, 4 ans.
1294. Jean XII.
1304. Athanafe, rétabli, fe démet en 1310, 6 ans.
Vacance de deux ans.
1312. Niphon, 4 ans.
1316. Jean XIII, 4 ans.
1320. Gerafime, 1 an.
Vacance de plus de deux ans.
1323. Ifaïe, 10 ans.
1333. Jean XIV, furnommé *Calecas*, 14 ans.
1347. Ifidore, 3 ans.
1350. Callifte, chaffé, 4 ans.
1354. Philothée, 1 an.
1355. Callifte, rétabli, 7 ans.
1362. Philothée, remis fur le fiége, 12 ans.
1376. Macaire, 3 ans.
1379. Nilus, 9 ans.
En 1388. Antoine IV, 8 ans.
1396. Callifte III, 3 mois.
1397. Mathieu, 13 ans.
1410. Euthyme II, 6 ans.
1416. Jofeph II, 23 ans.

Patriarches pour l'Union, après le concile de Florence.

1439. Beffarion, évêque de Nicée, élu au concile de Florence, demeure à Rome.
1440. Métrophanes, 5 ans.
1443. Grégoire Meliffene, 6 ans.

Patriarches contre l'Union.

1439. Grégoire, 2 ans.
1441. Athanafe, dépofé, 4 ans.
1445. Jean XV, 4 ans.
1449. Athanafe, rappelé, 2 ans.
1451. Néphon, 1 an.
1452. Ifaïe, 2 ans.
1454. Georges Scholarius, autrement *Gennadius.*
1455. Ifidore Pannonicus, premier Patriarche de Conftantinople après la prife de cette ville par les Turcs.

Depuis 1455 jufqu'en 1483, fous le règne du fultan Mahomet II.
Jofeph Coacas, mutilé.
Marc Xylocarabes, chaffé.
Siméon de Trébifonde, envoyé en exil.
Denis, évêque de Philippopolis, 8 ans.
Marc Eugenique.
Siméon, rappelé, 3 ans.
Raphaël Serbus.

Depuis 1483 jufqu'en 1514.
Maxime.
Niphon de Theffalonique, dépofé, 2 ans.
Maxime de Serro, exilé, 6 ans.
Niphon, rappelé, 1 an.
Joachim Dramas, chaffé.
1514. Pacôme, 1 an.

Depuis 1515 jufqu'en 1525.
Théolepte, évêque de Joannina.
Jérémie, dépoffédé.
Joannitius, élevé en fa place & chaffé.
Jérémie, rétabli.
Denis de Nicomédie.
Métrophanes de Céfarée.

Depuis 1527 jufqu'en 1605.
Jérémie de Lariffe.
Jérémie, rétabli.
Pacôme de Lesbos.
Théolepte de Philippopolis.
Jérémie, rappelé, ayant eu le titre de Patriarche légitime, depuis 1527 jufqu'à environ 1590.
Mathieu de Joannina, chaffé au bout de 19 jours.
Gabriel de Theffalonique, 5 mois.
Théophanes d'Athènes, 7 mois.

Mélèce d'Alexandrie, adminiſtrateur de l'égliſe de Conſtantinople, 10 ans.
Mathieu, rappelé, 4 ans.
Néophyte, évêque d'Athènes, exilé, 1 an.
Mathieu, rappelé pour la troiſième fois, 17 jours, & meurt.
Raphaël de Méthymne, 5 ans.
Néophyte, rappelé, & exilé à Rhodes, 5 ans.
Cyrille Lucar, Patriarche d'Alexandrie, adminiſtrateur de l'égliſe de Conſtantinople, 2 ans.
Timothée de Patras, 1 an.
Cyrille Lucar, relégué, 1 an.
Grégoire d'Amaſée, 3 mois.
Anthyme d'Andrinople, 3 jours.
Cyrille Lucar, rappelé, 8 ans.
Cyrille de Bérée, mis en ſa place, 8 jours.
Cyrille Lucar, rappelé, exilé, 1 an & 2 mois.
Athanaſe Pattellare, 22 jours, exilé.
Cyrille Lucar, rappelé, 1 an, exilé.
Cyrille de Bérée, rétabli, 2 ans.
Néophyte d'Héraclée, 1 an.
Cyrille Lucar, rétabli, 1 an, puis étranglé.
Cyrille de Bérée, rappelé, 1 an.
Parthénius, évêque d'Andrinople, 5 ans & 2 mois.
Autre Parthénius, ſurnommé *Keſcines*, 2 ans & 2 mois.
Joannitius d'Héraclée, chaſſé, 1 an & 11 mois.
Parthénius, rétabli, 2 ans & 6 mois, étranglé.
Joannitius, rappelé, 1 an.
Cyrille de Tornobe, 20 jours.
Athanaſe Pattellare, rétabli, 15 jours.
Païſſus de Lariſſe, 9 mois.
Joannitius, rétabli pour la troiſième fois, 11 mois.
Cyrille de Tornobe, rétabli, 14 jours.
Païſſus, rétabli, 11 mois.
Parthénius, évêque de Chio, 8 mois.
Vacance de 30 jours.
Gabriel Gani, 12 jours.
Parthénius de Pruſe, 3 ans.
Depuis 1657 juſqu'à 1687.
Denis de Lariſſe.
Parthénius, rétabli.
Clément d'Icone.
Méthodius d'Héraclée.
Parthénius, rappelé.
Denis Muſelin.
Géraſime de Tornobe.
Parthénius, rétabli pour la quatrième fois.
Denis, rétabli.
Athanaſe, chaſſé au bout de 12 jours.
Jacques de Lariſſe.
Denis, rétabli.
Parthénius, rétabli.
Jacques, rétabli.
Denis, rétabli.
Jacques, rétabli.
1687. Callinique de Pruſe.
Néophyte chaſſe Callinique.
Callinique, rétabli.
Denis, rétabli pour la cinquième fois.
Callinique, rappelé.
1702. Gabriel de Chalcédoine, 6 ans.
1708. Néophyte d'Héraclée, élu ſeulement & chaſſé.
Cyprien de Céſarée.

C'eſt ſous le Patriarche Photius, homme très-ſavant, marqué dans la liſte qu'on vient de voir par les numéros 857, époque de ſon intruſion, & 877, époque de ſon rétabliſſement, qui n'étoit qu'une ſeconde intruſion, c'eſt ſous lui, diſons-nous, & par lui qu'arriva le grand ſchiſme de l'égliſe d'Orient, qui n'a point encore ceſſé malgré toutes les tentatives qui ont été faites en divers tems pour la réunion des deux égliſes.

4°. *De Jéruſalem.*

Saint Jacques-le-Mineur, martyriſé en l'an 60 de l'ère chrétienne, paſſe pour le premier des Patriarches de Jéruſalem.

COMMENCEMENT de leur épiſcopat. Années de Jéſus-Chriſt.		TEMS de leur épiſcopat.
33.	S. Jacques-le-Mineur, martyriſé en	60
60.	Saint Siméon de Cléophas,	47 ans.
107.	Juſte I.	
111.	Zachée ou Zacharie,	4

Tobie.
Benjamin I.
Jean I.
Mathieu.
Benjamin II.
Philippe.
Sénèque.
Juſte II.
Levi.
Ephrem.
Judas.
} On ne ſait point les années de chaque pontificat de ces évêques, ni quand ils ont commencé ou fini.

Ici finit la ſucceſſion des évêques de Jéruſalem, de la nation juive.

Voici celle des évêques de Jéruſalem, qui n'ont point été de cette nation.

135. Marc.
Caſſien.
Publius.
Maxime I.
Julien I.
Cajin.
Symmacus.
Cajus.
Julien II.
Capiton.
185. Maxime II.
Antoine.
Valens.
Dulchien.
S. Narciſſe.
Dius.
Germanion.
Gordius.
} On ne ſait point le tems du pontificat de ces évêques.

Saint Narcisse, rétabli.
212. Alexandre, mort en 253.
253. Mazabanès, 7 ans.
260. Hyménée, pendant 36 ans.
296. Saint Zambdas, 2 ans.
298. Hermon ou Thermon, 14 ans.
312. Saint Macaire I, 19 ans.
331. Maxime III, 20 ans.
351. Saint Cyrille, 35 ans.
386. Jean II, 30 ans.
416. Parachile ou Praile, 13 ans.
428. Juvénal, 29 ans.
457. Anastase, 20 ans.
477. Martyrius, 8 ans.
485. Sallustе, 7 ans.
492. Elie, chassé par Sévère, hérétique, 21 ans.
513. Jean III, 12 ans.
525. Pierre, 20 ans.
544. Macaire II, 8 ans.
552. Eustochius, 11 ans.
563. Macaire, rétabli, 7 ans.
571. Jean IV, 22 ans.
593. Amoos ou Hamos, 8 ans.
601. Hesychius, 8 ans.
609. Zacharie.
Modestus.
633. Sophrone, mort en 636.

Le siége ne fut pas toujours rempli sous le règne des Sarrasins, & on connoît seulement quelques Patriarches.

759. Théodore.
787. Elie.
795. Jean V.
802. Thomas.
1006. Oreste.
1088. Siméon.
Daibert, premier Patriarche après la prise de Jérusalem par les Latins, l'an 1099, 6 ans.
1107. Gibelin, 5 ans.
1112. Arnoul ou Arnulphe, 6 ans.
1118. Guarimond, 10 ans.
1128. Etienne, 2 ans.
1130. Guillaume, 16 ans.
1146. Fulcher, 13 ans.
1159. Amauri, 21 ans.
1180. Héraclius, 11 ans.
Albert.
Thomast.
Robert.
Jacques.
1204. Albert, 10 ans.
1263. Guillaume, 7 ans.
1272. Thomas Agni, 5 ans.
1278. Elie, 8 ans.
1288. Nicolas d'Hanapes, 3 ans.
1294. Raoul de Granville, 9 ans.
1306. Antoine.
1329. Pierre de la Palu, 12 ans.
1382. Bertrand de Chanac, 21 ans.

Succession chronologique des rois de Jérusalem, depuis la prise de cette ville par les premiers Croisés en 1099.

1099. Godefroy de Bouillon.
1100. Baudouin I.
1118. Baudouin II, dit *du Bourg.*
1131. Foulques.
1142. Baudouin III.
1162. Amauri I.
1173. Baudouin IV.
1185. Baudouin V.
1186. Guy de Lusignan.
1192. Henri.
1197. Amauri II, ou Aimeri de Lusignan.
1209. Jean de Brienne.

Jean de Brienne céda, l'an 1226, le royaume de Jérusalem & tous les droits d'Iolande sa fille à l'empereur Frédéric II, qui avoit épousé cette princesse. Frédéric entra dans Jérusalem en 1229, & prit possession de cette ville le 17 mars, par un traité fait avec Melic-Camel. Mais les Chorasmiens ou Khaouaresmiens, chassés de leur pays par les Tartares, ayant fait une irruption dans la Palestine l'an 1244, ils prirent Jérusalem, où ils exercèrent toutes sortes de cruautés. Depuis ce tems aucun Prince chrétien ne posséda cette ville, quoique quelques-uns aient encore porté depuis le titre de rois de Jérusalem. L'empereur Frédéric II, & ceux qui, comme lui & après lui, ont porté ce titre, n'ont pas possédé un pouce de terre dans la Palestine.

Succession chronologique des rois de Chypre.

L'île de Chypre avoit eu autrefois des rois particuliers. Après la mort d'Alexandre-le-Grand, elle fut soumise aux Ptolémées, rois d'Egypte. Caton la soumit aux Romains l'an 697 de Rome, & 57 avant J. C. Depuis Constantin-le-Grand, l'île de Chypre fut toujours sous la domination des Empereurs grecs, jusqu'à ce que, dans une révolte de cette île, Isaac Comnène, homme violent, cruel, livré à toutes sortes de crimes & d'excès, trouva le moyen de s'en rendre maître. Il en étoit en possession dans le tems où Philippe-Auguste & Richard-Cœur-de-Lion quittoient leurs Etats, en 1191, pour aller combattre les Sarrasins, &, s'ils pouvoient, recouvrer la Terre-Sainte. Richard fut jeté par une tempête sur les côtes de l'île de Chypre, & la conquit sur Isaac, qui avoit pillé ses gens battus de la tempête & naufragés. Le roi d'Angleterre, aussi généreux que brillant & rapide dans ses succès, fit présent de sa conquête à Guy de Lusignan ou Lesignem, dont les descendans l'ont conservée jusque bien avant dans le quinzième siècle. Voici la suite de ces Rois nés de la Croisade.

Raoul, depuis 1329 jusqu'en 1346, épousa Marie de Blois.

Jean I, depuis 1346 jusqu'en 1390, épousa en premières noces Sophie de Virtembourg, & en secondes, Marguerite de Los & de Chiny.

Charles II (en comptant pour Charles I, Charles de France, duc de la Basse-Lorraine), depuis 1390 jusqu'en 1431, épousa Marguerite de Bavière. Il ne laissa que deux filles: Isabelle, mariée à René d'Anjou, & Catherine, mariée à Jacques, marquis de Bade.

René I, d'Anjou, duc de Lorraine & de Bar, premier roi de Naples & de Sicile, duc d'Anjou & comte de Provence, depuis 1431 jusqu'en 1452, mourut en 1480.

Jean II, depuis 1452 jusqu'en 1470, épousa Marie de Bourbon.

Nicolas, depuis 1470 jusqu'en 1473, n'a pas été marié: il fut seulement fiancé, en 1466, à Anne de France, fille de Louis XI, & ensuite à Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Hardi.

René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont, & d'Iolande d'Anjou, régna depuis 1473 jusqu'en 1508. Il épousa, 1°. Jeanne de Harcourt, qu'il répudia pour cause de stérilité; 2°. Philippe de Gueldres.

Antoine, depuis 1508 jusqu'en 1544, épousa Renée de Bourbon.

François I, depuis 1544 jusqu'en 1545, épousa Christine de Danemarck.

Charles III, depuis 1545 jusqu'en 1608, épousa Claude de France, fille du roi Henri II.

Henri II (en comptant pour Henri I celui qui, en 940, reçut le duché de l'empereur Othon-le-Grand) régna depuis 1608 jusqu'en 1624. Il épousa Marguerite de Gonzague.

François II, frère du bon duc Henri & père de Charles IV, régna pendant quelques jours de l'an 1625, puis remit le duché à son fils Charles IV.

Charles IV, depuis 1625 jusqu'en 1675, épousa Nicole de Lorraine sa cousine-germaine, fille du duc Henri II.

Charles V, depuis 1675 jusqu'en 1690, épousa Eléonore d'Autriche, sœur de l'empereur Léopold I.

Léopold, duc de Lorraine, depuis 1690 jusqu'en 1729, épousa Charlotte-Elisabeth de France, fille de Philippe de France, duc d'Orléans.

François III, depuis 1729 jusqu'en 1737.

Stanislas Lezinski, roi de Pologne, &c. a été ensuite duc de Lorraine & de Bar: il a été mis en possession de ces duchés le 18 janvier 1737, avec clause de réversibilité à la couronne de France après sa mort, laquelle a eu son exécution.

Duché de Bénévent.

Etat que les Lombards fondèrent en Italie vers le milieu du seizième siècle. Il renfermoit la Campanie, le Samnium, la Pouille, la Lucanie, & une bonne partie du pays des Brutiens, c'est-à-dire, le royaume de Naples, à la réserve des deux Abruzzes & des deux Calabres. Il fut éteint en 851, lorsque Louis II, empereur, chassa Adalgise d'Italie, & le contraignit de fuir dans l'île de Corse.

Succession chronologique des ducs de Bénévent.

1. Zothus, en	589.
2. Arichis,	598.
3. Aïon, tué par les Esclavons,	648.
4. Rodold,	649.
5. Grimoald I,	651.
6. Romuald I,	661.
7. Gisulfe I,	704.
8. Romuald II,	707.
9. Gisulfe II, chassé,	733.
10. Georges,	733.
11. Godescalque,	739.
Gisulfe II, rétabli,	742.
12. Aragise,	762.
13. Grimoald II,	788.
14. Sico,	818.
15. Sicard, fils de Sico,	839.
16. Adalgise I,	840.
17. Siconulfe contre Adelgise,	840.
18. Ajon, fils d'Adelgise,	874.
19. Simbaticius,	891.
20. Vido ou Guy,	895.
21. Adalgise II,	899.
22. Athenulphe I, duc de Capoue,	899.
23. Landulphe I, & Athénulphe II,	915.
24. Pandulphe, & Landulphe II,	968.

Bénévent fut ensuite soumise par les empereurs, & donnée, en 1053, par l'empereur Saint-Henri au pape Léon IX, lequel établit:

25. Rodolphe,	1053.
26. Landulphe III,	1071.

Le pape Victor III, qui avoit été abbé du Mont-Cassin, étoit de la Maison des princes de Bénévent. Cette ville a aussi donné les papes Félix IV & Grégoire VIII à l'Eglise. C'étoit le pays des deux Orbilius, excellens grammairiens, & d'Odofredus-Denarius, qui enseigna le droit à Bologne vers l'an 1200, & qui laissa divers ouvrages.

Succession chronologique des ducs & rois de Bohême.

Ans de J. C.	LES DUCS.	Durée du règne.
632.	Primislas ou Przemysk,	44 ans.
676.	Nezamiste,	39
715.	Minata,	20
735.	Mogène ou Vorice,	28
763.	Wneslas ou Venceslas,	22
785.	Crzenoniste,	19
804.	Niclam,	35
839.	Nostice ou Hostivité,	17

Ans de J.C.	LES DUCS.	Durée du règne.
856.	Borzivoge ou Borivori I,	48 ans.
904.	Spitigne ou Zpitisvene,	2
906.	Uratislas,	10
916.	Saint Venceslas II, martyr,	22
938.	Boleslas I, dit *le Cruel*,	29
967.	Boleslas II, *le Débonnaire*,	32
999.	Boleslas III, *le Roux & l'Aveugle*,	13
1012.	Jaromire, régent,	25
1037.	Brzetislas I, dit *l'Achille bohémien*,	18
1055.	Spigne ou Zpitchnive,	6

LES ROIS.

1061.	Uratislas ou Ladislas I,	31
1092.	Conrad I,	1
1093.	Brzetislas II,	7
1100.	Borzivoge ou Borivori II,	7
1107.	Suatoplook,	2
1109.	Ladislas II,	16
1125.	Soleslas ou Sobieslas II,	15
1140.	Ladislas III,	34
1174.	Soleslas ou Sobieslas II,	4
1178.	Frédéric, dit *Bedzierh*,	12
1190.	Conrad II,	2
1192.	Wenceslas III,	1
1193.	Brzetislas-Henri,	3
1196.	Ladislas IV,	5 mois.
1196.	Przemislas ou Ottocare I,	35
1231.	Wenceslas IV, dit *le Borgne*,	24
1255.	Ottocare II,	25
1278.	Wenceslas V,	27
1305.	Wenceslas VI,	1
1306.	Rodolphe I,	1
1307.	Henri, qui fut déposé,	3
1310.	Jean de Luxembourg,	36
1346.	Charles,	32
1378.	Wenceslas VII, dit *le Fainéant*,	40
1418.	Sigismond,	19
1437.	Albert,	3
1440.	Ladislas V,	18
1458.	Georges Poderbrach ou Pogebrach,	13
1471.	Ladislas VI,	45
1516.	Louis,	10
1526.	Ferdinand I,	36
1562.	Maximilien,	12
1574.	Rodolphe II,	33
1607.	Mathias,	11
1617.	Ferdinand II,	20
1619.	Frédéric, électeur palatin, déposé.	
1637.	Ferdinand III,	9
1646.	Ferdinand IV,	10
1656.	Léopold-Ignace-François-Balthasard-Joseph-Félicien I,	49
1705.	Joseph-Jacques-Ignace-Jean-Antoine-Eustache, mort en 1711,	7
1711.	Charles, mort en 1740,	39
1740.	Charles, électeur de Bavière, mort en 1745.	
1742.	Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI.	

Supplément aux tables chronologiques.

ROYAUMES DU NORD.

ROIS DE SUÈDE.

Eric V,	717.
Tordo III,	764.
Biorn III,	816.
Bratemunder,	827.
Siwalt,	834.
Héroth,	856.
Charles VI,	868.
Biorn IV,	882.
Indégelde I,	891.
Olaüs,	900.
Indégelde II,	907.
Eric VI,	926.
Eric VII,	940.
Eric VIII,	980.
Olaüs II,	1018.
Amand II,	1037.
Amand III,	*Item.*
Hackon III,	1054.
Stenchil,	1059.
Indégelde III se fait chrétien, & règne jusqu'en	1064.
Halsten,	1080.
Philippe,	1110.
Indégelde IV,	1129.
Ragualde,	*Item.*
Magnus I,	1147.
Eric IX,	1160.
Charles VII,	1168.
Canut,	1192.
Suercher III,	1210.
Eric X,	1220.
Jean,	1223.
Eric-le-Bègue,	1250.
Valdemar,	1279.
Magnus II,	1290.
Birger II,	1310.
Magnus III,	1365.
Albert,	1388.
Marguerite de Valdemar,	1412.
Eric XIII,	1438.
Christophe,	1448.
Charles Canutson,	1471.
Christiern I,	1481.
Jean II,	1513.
Christiern II,	1523.
Gustave Wasa I,	1560.
Eric XIV,	1568.
Jean III,	1592.
Sigismond, roi de Pologne, déposé en	1604.
Charles IX,	1611.
Gustave-Adolphe II, *le Grand*,	1632.
Christine abdique en	1654.
Charles-Gustave,	1660.
Charles XI,	1697.
Charles XII,	1718.

Ulrique-Eléonore & Frédéric de Hesse, 1751.
Adolphe-Frédéric, 1771.
Gustave III de Holstein-Eutin, assassiné en 1792, lorsqu'il s'armoit pour la cause des Rois, qui n'est que celle des peuples bien entendue.
Gustave IV.

MOSCOVIE OU RUSSIE.

CZARS, GRANDS-DUCS ET EMPEREURS.

Czars de Russie.

Swiatoslaw ou Splendoblos, 945.
Il introduisit la religion chrétienne dans le pays. Tous les tems qui le précèdent, sont inconnus ou obscurs & sans dates certaines.
Jaropalk, Olegh & Vladimir, 1015.
On nomme Vladimir l'apôtre & le sage de la Russie.
Swiatopalk, 1055.
Isiaslaw, Wsévolod, Igor & Wiaczeslaw, 1078.
Wsévolod II, 1093.
Michel Swiatopolk, 1114.
Wladimir II, 1125.
Motilaw, 1132.
Jaropalk II, 1138.
Wiaczeslaw II, 1139.
Wsévolod III, 1146.
Isiaslaw II, 1155.
Rostilaw, *Item.*
Georges, 1157.

Grands-Ducs de Vladimir.

André, 1175.
Michel, 1177.
Wsévolod IV, 1213.
Georges II, 1238.
Jaroslaw II, 1246.

Grands-Ducs de Moscow.

Daniel Alexandrowitz, 1302.
Georges ou Jurii, 1320.
Basile Jaroslawitz, 1325.
Georges Danielowitz, 1328.
Iwan Danielowitz ou Jean I, 1340.
Simon Iwanowitz, surnommé *l'Orgueilleux*, 1353.
Iwan II, Iwanowitz, 1360.
Démétrius II, 1362.
Démétrius III, 1389.
Basile II, ou Vasili, 1425.
Basile III, dit *Basilowitz*, 1462.
Iwan III, 1505.
Basile IV, dit *Iwanowitz*, 1534.
Iwan IV, 1er. czar, surnommé *Basilowitz*, 1584.
Fœdor ou Théodore, 1598.
Borits ou Godounow, 1605.
Démétrius, imposteur, 1606.
Basile Zuinki, déposé en 1610.
Uladislas, prince de Pologne, 1611.

Czars & Empereurs de la Maison de Romanow.

Fœderowitz, 1645.
Alexis Michaëlowitz, 1676.
Fœdor-Alexiowitz, 1682.
Pierre Alexiowitz & Jean V ensemble, jusqu'en 1696.
Pierre I ou *le Grand*, seul jusqu'en 1725.
Catherine, 1727.
Pierre II, Alexiowitz, 1730.
Anne Iwanowna, 1740.
Iwan ou Jean VI, 1741.
Elisabeth Petrowna, 1762.
Pierre III, 1762.
Catherine Alexiewna.
Paul I.

ANGLETERRE.

Dans la liste que nous avons donnée des Rois de ce pays, nous n'avons parlé que d'un des sept royaumes de l'Heptarchie, le royaume de Wessex, parce que c'est celui qui a réuni tous les autres, & qui a mis fin à l'Heptarchie. Nous ajoutons ici la liste des Rois des six autres royaumes de l'Heptarchie, ainsi que celle des rois d'Irlande, qui manquoit au tableau de l'Angleterre.

ROIS DE L'HEPTARCHIE.

1°. *De Northumberland.*

Ans de J. C.

547. Ida. Après sa mort le royaume est partagé en deux parties : *la Bernicie & le Déire.*

ROIS DE BERNICIE.

559. Adda.
564 ou 566. Glappa.
572. Freidulphe.
579. Théodoric.
586. Athalaric.
590. Adelfrid ou Alfred, roi de tout le Northumberland.
617. Edwin, roi de tout le Northumberland.
633. Antfrid.
634. Owald, roi des deux provinces.
643. Oswy.

ROIS DE DÉÏRE.

559. Ella.
588. ou Edwin, fils d'Ella,
589. Dépouillé par Alfred.
633. Osrick.
644. Oswin.
652. Adelwald meurt sans enfans en 655, & le Déire est réuni à la Bernicie.
670. Egfrid.
685. Alfred.
705. Osred.
717. Cenred.
719. Osrick.
730. Céolulphe.
737. Edbert.

758. Osulphe.
759. Mollon-Adeswalt.
765. Alered.
774. Ethelred.
779. Alphuad.
789. Osred.
790. Ethelred.
796. Osbald ou Osred.
796. Ardulphe.
808. Alphuad II.
810. Andred. Ce fut sous son règne, l'an 827, que le Northumberland se soumit à Egbert, roi de Wessex, qui mit fin à l'heptarchie.

2°. *D'Essex ou des Saxons orientaux.*

526 environ. Ereskins ou Ercenwin.
Sigebert I.er
Suithelen I régnoit l'an 535.
587. Sledda.
596. Scabert ou Sabert.
616. Sexred, Seward & Sigebert règnent ensemble, & sont tous trois tués dans une bataille en 622.
623. Sigebert II, dit *le Petit.*
648. Sigebert III, dit *le Bon.*
661. Suithelen II.
663. Sicher & Sebba règnent peu de tems ensemble, Sebba jusqu'en 693.
693. Sigehard & Swenfred, ensemble.
700. Offa.
709. Selred.
746. Suithred.
Il y a eu peu de Rois depuis lui jusqu'à l'an 819, qu'Egbert se rendit maître du royaume, & on ignore le nom de ces Rois.

3°. *De Suffex ou des Saxons méridionaux.*

491. Ella ou Elie.
514. Sissa ou Clissa. Après sa mort, son royaume fut possédé par les rois de Wessex jusqu'en
648. Ethelwalch.
686. Authun & Berthun.
688. Berthun, seul. On ignore le nom des Rois qui suivent jusqu'à
725. Alduin ou Albert Il fut défait & tué la même année par Ina, roi de Wessex, & le royaume de Sussex fut réuni pour toujours à celui de Wessex.

4°. *D'Estanglie ou des Anglais orientaux.*

571. Uffa.
578. Titil ou Titila.
599 ou 593. Redowald.
624. Erpwald.
629. Sigebert.
632. Egrik.
635. Annas.
654. Ethelrick ou Ethelther.
655. Ethelvald ou Adelwald.
664. Adulphe.
680 ou 683. Alphuald.
749. Beorna & Ethelred.
758. Beorna, seul.
Ethelbert, tué l'an 793.
857 ou 859. Saint Edmond.
870. *Interrègne.*
878. Guntrum ou Gunthoron.
890. Eoric, danois, succède à Guntrum, & après sa mort Edouard-*le-Vieux*, ayant subjugué les Danois, joignit l'Estanglie à son royaume.

5°. *De Mercie ou des Anglais occidentaux.*

584. Crida, mort en 594.
597. Wibba.
615. Cearlus.
624. Penda.
655. Oswi.
659. Wopher.
675. Ethelred.
704. Cenred.
709. Ceolred.
716 ou 719. Ethelbald.
757. Beornred.
757. Offa.
796. Egfrid.
796. Cenulphe.
819. Cenelm.
819. Céolulphe.
820. Bernulphe.
823. Ludican.
825. Withglaph, tributaire d'Egbert.
839. Berthulphe.
852. Burhed.
874. Céolulphe.
910. Ethelred est fait comte de Mercie. Après sa mort, en 912, & celle de sa femme en 918, Edouard l'*Ancien* se rend maître de la Mercie & la joint à ses Etats.

6°. *De Kent.*

449. Hengist.
488. Estus.
512. Octa.
534. Hermenrick.
560. Ethelbert.
616. Ebald.
640. Ercombert.
664. Egbert.
673. Lothaire.
685. Edrick.
686. Widred.
725. Ethelbert & Egbert.
748. Ethelbert, seul.
760. Aldric.
794. Edbert, surnommé *Pren.*
798. Cudred.
805. Baldred, sur qui Egbert fit la conquête du royaume de Kent en 819.

Suite chronologique des rois d'Irlande, depuis le commencement de l'ère chrétienne.

La quatrième année de l'ère chrétienne régnoit, dans l'Irlande, Feargus Fionfachtnach, mort l'an 24.

Fiachad Fion ou *le Blond* fut tué par son successeur, l'an 27, ayant régné 3 ans.

Fiachadh Fionoluidh, fils de Feargus, régna 20 ans, & périt en 47 par une conspiration.

Cairbre Cinncait, chef de cette conspiration, régna 5 ans, & mourut paisiblement en l'an 52.

Flim, élu en sa place, régna 20 ans, & périt dans un combat, l'an 72.

Tuathal Theachtmar, fils de Fiachad Fionoluidh, régna 30 ans, & fut tué l'an 102 par Mal son successeur, qui, au bout de 4 ans, fut tué lui-même par le fils de son prédécesseur.

Feidhlimidh *Reachtmar*, fils de Thuathal, régna 9 ans, & mourut en 115.

Cathaoir-le-Grand ne régna que 3 ans. Il eut trente fils.

Con Ceadohathach régna 20 ans. Il fut surnommé *le Héros des cent combats*.

Conaire régna 7 ans, & fut tué l'an 145.

Art Aoinfhir régna 30 ans, & fut tué l'an 175, dans un combat par Lughaidh Laga, surnommé *Mac Con*, qui le remplaça, & qui fut assassiné l'an 205 par un fils d'Art son prédécesseur.

Feargus, surnommé *aux dents noires*, ne régna qu'un an.

Cormac Ulfada, fils d'Art, lui succéda l'an 205, & régna 40 ans. Il est auteur d'un Traité intitulé *Avis aux Rois*, dont on parle avec éloge. Mort en 253.

Eochaidh *Gunait* fut tué par Lughaidh Fairtre l'année suivante, 254.

Cairbre *Liffeachair* régna 27 ans, & fut tué l'an 281 à la bataille de Gavra.

Fahach Airgheach & Fahach Cairpheach, tous deux fils de Mac Con, ne régnèrent pas une année entière. Le premier tua le second, & fut tué lui-même à la bataille d'Ollarva en 282.

Flacchadh Shredvine, fils de Cairbre Liffeachair, régna 30 ans, & fut tué dans une bataille en 312.

Colla Vais son neveu régna 4 ans, & fut détrôné par le fils de son prédécesseur, lequel prédécesseur il avoit détrôné lui-même.

Muirreadhach *Tireach* régna 30 ans, & fut tué l'an 346 par son successeur Caolbach, qui fut tué l'année suivante, 347, par le sien.

Eochaidh *Moigneodhin*, fils de Muirreadhach *Tireach*, régna 7 ans. On croit qu'il périt dans une bataille, l'an 354.

Criomthan régna 17 ans, & mourut, dit-on, empoisonné en 371 par sa sœur Munga Fion, qui vouloit faire régner son fils.

Niall, fils d'Eochaid & de Munga Fion, régna 27 ans; tué d'un coup de flèche l'an 398.

Dathy, petit-fils du même Eochaidh, régna 23 ans, & fut tué par le tonnerre en 421.

Laogaire, fils de Niall, régna 30 ans; il fut tué aussi par le tonnerre en 451.

Olioll, fils de Dathy, régna 20 ans; tué dans une bataille, l'an 471.

Lughaidh, fils de Laogaire, régna 20 ans; mort l'an 491.

Mourtough, arrière-petit-fils de Niall, régna 24 ans; mort en 515.

Tuathal régna 13 ans; assassiné l'an 528.

Diarmuidh, 22 ans; tué l'an 550.

Feargus & Daniel, un an; morts tous deux l'an 551.

Lochaidd, fils de Daniel, & son oncle Baodhan régnèrent 3 ans; tous deux tués dans une bataille l'an 554.

Ainsnereach, 3 ans; tué l'an 557.

Baodhac, 1 an; tué l'an 558.

Aodh ou Hugues, 27 ans; tué dans une bataille l'an 585.

Hugues *Slaine* & Colman *Rimidh*, 6 ans; tous deux tués dans une bataille, l'an 591.

Aodh ou Hugues Vairiodhnoch régna 27 ans, & fut tué à la bataille de Dufearta, l'an 618.

Maolchobha, à la bataille de Bealgadin, l'an 622.

Suibhna *Mean*, 13 ans; tué l'an 635.

Daniel, frère de Maolchobha, 13 ans; mort paisiblement (car il faut remarquer cela) en 648.

Conall *Claon* & son frère Ceallach, fils de Maolchobha, régnèrent 13 ans; tous deux tués vers l'an 661.

Flathmac & Diarmuid Ruaidhnaigh (celui-ci assassin de Conall) régnèrent 7 ans, & moururent par la peste en 668.

Seachnusach, fils de Blathmac, régna 6 ans; tué l'an 674.

Cionnfaola, frère du précédent, régna 4 ans; tué à la bataille de Cealltrach, l'an 678.

Fionnachta *Fleadhach*, petit-fils de Hugues *Slaine*, régna 7 ans; tué en 685.

Loingseach, fils de Daniel, 8 ans; tué dans une bataille, l'an 693.

Congall *Cionnmaghair*, 9 ans; mort en 702.

Feargall, fils de Maolduin, 17 ans; tué dans une bataille, l'an 719.

Fogarthach, un an; tué à la bataille de Beilge, l'an 720.

Cionaoith, 4 ans; tué, en 724, à la bataille de Drom-Carran.

Flacthbhearthach, fils de Loingseach, 7 ans; mort (d'une mort naturelle) en 731.

Hugues Allain régna 9 ans; tué, en 740, à la bataille de Céananus.

Daniel, 42 ans; mort (de mort naturelle) l'an 782.

Niall Freasach, frère de Hugues Allain, 4 ans; mort en pélerinage l'an 786.

Dunchada, fils de Daniel, 27 ans; mort paisiblement comme son père, l'an 818.

Hugues *Dorndighe*, fils de Niall Freasach, 24 ans; tué à la bataille de Dafaerta, l'an 837.

Conchabhar ou Connor, 14 ans; mort l'an 851.

Niall *Caille*, fils de Hugues *Dorndighe*, régna 15 ans; mort l'an 866.

Turgesius; surnommé *le Tyran*, général des Danois, régna 13 ans; noyé l'an 879.

Maolseachluin I règne 16 ans; mort l'an 895.

Hugues *Fionnliath*, fils de Niall *Caille*, 18 ans; mort en 913.

Flan *Sionna*, fils de Maolseachluin I, 38 ans; mort l'an 951.

Niall Glandubh, fils de Hugues *Fionnliath*, 3 ans; tué dans une bataille, l'an 954.

Donough I, fils de Flan Sionna, 30 ans; mort en 984.

Congall règne 10 ans; tué par les Danois l'an 994.

Daniel, petit-fils de Niall Glundubh, 10 ans; mort l'an 1004.

Maolseachluin II, 23 ans, jusqu'en 1027.

Brien *Boiroimhe*, ou Brien Borive ou Borhusse, tige de la Maison O-Brien, élu en la place du roi précédent, qu'une révolution avoit déposé, mourut vainqueur dans une bataille livrée & complétement gagnée par lui le vendredi-saint de l'an 1039.

Maolseachluin, rétabli alors, règne encore 9 ans, & meurt l'an 1048.

Denough, fils du fameux Brien-Boiroimhe, régna 50 ans, & fut déposé l'an 1098.

Turlough, petit-fils de ce même Brien, régna 12 ans; mort en 1110.

Mortough, frère de Tourlough, 20 ans; mort en 1130.

Turlough, fils de Roger O-Connor, 20 ans; mort en 1150.

Mortough Mac Neill, 18 ans; mort l'an 1168.

Roderick, fils de Tourlough O-Connor, 4 ans.

Il faut avouer que tout ce que nous venons de voir, tant de rois tués dans les batailles ou assassinés par leurs sujets, qui les remplacent presque sans contradiction; tant de révolutions accumulées donnent une étrange idée des mœurs de l'Irlande, au moins pendant les siècles que nous venons de parcourir, & que jamais ces vers de Juvénal,

Ad generum Cereris sine cæde & vulnere pauci
Descendunt reges & siccâ morte tyranni.

n'ont été aussi vrais d'aucune nation, que de la nation irlandaise. Ce sont ces divisions éternelles, ces désordres inouis, ce chaos de violences & de crimes, qui enhardirent Henri II, roi d'Angleterre, grand prince d'ailleurs, à entreprendre la conquête de l'Irlande, & qui la lui facilitèrent.

Table chronologique des Catapans.

C'est le nom que l'on donnoit aux gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoyèrent dans la Pouille & dans la Calabre en Italie. Les savans dérivent ce nom de deux différens mots grecs, dont l'un signifie commandant, l'autre lieutenant de l'Empereur.

Les Goths ayant été chassés de l'Italie, l'empereur Justinien y envoya des gouverneurs, dont le premier fut Bélisaire, puis Narsès, qui attira les Lombards, & les autres qui furent suivis des exarques de Ravenne. Les gouverneurs qui vinrent dans la suite furent nommés Catapans. En voici la liste:

Etienne, surnommé *Maxence*, sous l'empire de Basile le Macédonien.

Nicéphore Phocas.

Grégoire, nommé baile impérial des Grecs en 875.

Casan ou Cassan, patrice en 883.

Joannitius Candidatus, en 884.

Trapezius Straticus, en 886.

Théophylacte Strategus, en 887.

Constantin, patrice en 889.

Symbaticius Protospatharius, autrement Sabbaticius Straticus, en 891.

Georges, patrice en 891.

Barsacius, patrice en 892.

Cosmas Anthius, protopatrice en 893.

Melissenus ou Melisianus, en 900.

Nicolas, patrice, surnommé *Picyglus*, en 915.

Ursilco, en 921.

Michel Schlavus, en 926.

Imogalaptus, en 940.

Platopotius, en 947.

Melissenus ou Malachianus, en 951.

Marianus, patrice en 951.

Nicéphore, magister en 966.

Passarus Protospatha, en 973.

Zacharias, en 975.

Porphyrius Protospatha, en 979.

Calocyrus Delphinas, patrice en 982.

Romanus, patrice en 985.

Servius Protospatha, en 987.

Nicolas Critès, en 988.

Jean, patrice, nommé aussi Ammiropolus, en 989.

Tubali, en 990.

Macrotheodorus Excubiatus, en 996.

Grégoire Trachianotes, en 998.

Belus Barensis, en 999.

Xiphias, catapan en 1006.

Curcuas, patrice en 1008.

Basile Masardonites, en 1010.

Andronicus Turnices, en 1017.

Basile Bugianus ou Bajanus, en 1018.

Abalantius, en 1019.

Safarius Critès, en 1023.

Leopotus, en 1027.

Michel Protospatharius Critès, en 1032.

Constantin Protospatha, en 1033.

Lecopus, en 1037.

Nicéphore Dokiano, en 1039.
Michel Dokiano, en 1041.
Vagusto, catapan en 1042.
Georges Maniaces, en 1042.
Pardus Patricius, en 1043.
Constantin Theodorocanus, en 1043.
Eustachius, palatin en 1045.
Jean ou Raphaël, en 1047.
Argyrus, magister en 1051.
Alexius Charon, en 1055.
Trombus, en 1058.
Marulès, en 1061.
Sirianus, en 1062.
Apochara, en 1064.
Curiacus, en 1066.
Mabrix, en 1066.
Etienne Patrian, en 1071.

Ce fut vers ce tems-là que les Grecs furent chassés de la Pouille & de la Calabre par les Normands. Aujourd hui on donne encore le nom de catapan au magistrat de la police à Naples.

Succession chronologique des Exarques de Ravenne.

Les exarques étoient, comme les catapans, des gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoyoient en Italie. L'exarchat fut commencé par Justin-*le-Jeune*, l'an 567 ou 568, après que, par le moyen de Bélisaire & de Narses, on eût chassé la plupart des Barbares qui s'étoient établis en Italie. Ravenne étoit la ville capitale de l'exarchat, qui comprenoit aussi Bologne, Imola, Faenza, Forli, Cesene, Bobbio, Ferrare & Adria. Les exarques s'attribuèrent souvent l'autorité d'élire les Papes; Eutychius fut le dernier, & fut chassé par Astolphe, roi des Lombards, qui se rendit maître de l'exarchat l'an 751 ou 752. Pépin-le-Bref, roi de France, enleva l'exarchat au lombard Astolphe; & un de ses chapelains, après avoir pris possession de toutes les villes, en porta les clefs sur l'autel de saint Pierre & saint Paul, pour montrer que son maître en faisoit donation aux saints Apôtres.

En 567 ou 568. Longin, patrice.
583. Smaragde, patrice.
587. Romain, patrice.
598. Callinique.
602. Smaragde, rétabli.
610. Jean Remiges ou Démiges.
614. Eleuthère.
619. Isaac, patrice.
643. Théodore Calliopas.
649. Olympius.
650. Théodore Calliopas, rétabli.
686. Un autre Théodore.
687. Jean.
702. Théophylacte.
710. Jean Rizocope ou Tranche-Racine.
713. Scholastique.
725. Paul, patrice.
728 Eutychius.

CAPPADOCE.

Grand pays de l'Asie mineure, qui portoit autrefois titre de royaume, & qui étoit borné par l'Arménie mineure au levant, par la Cilicie au midi, par la Pamphilie & la Galatie au couchant, & par le Pont-Euxin au septentrion. Ses villes les plus considérables étoient Comane, Sébaste, Néocésarée, Trebisonde, Césarée & Amasie. Pharnaces fut le fondateur du royaume de Cappadoce vers l'an 560 avant Jésus-Christ Six Rois inconnus remplissent avec lui un intervalle de cent quatre-vingt-dix-huit ans, jusqu'à Ariarathe I, à compter duquel toute la suite de ces Rois est assez connue. Ils furent tantôt amis, tantôt ennemis des Romains. Le dernier fut Archelaüs. Ce royaume dura plus de cinq cents ans, & finit, comme tous les autres, par être réduit en province romaine. Archelaüs mourut à Rome l'an 16 de l'ère chrétienne. Les Romains gouvernèrent cette province par des proconsuls.

Dans le treizième siècle, après la prise de Constantinople par les Latins en 1204, Comnène établit en Cappadoce l'Empire de Trebisonde, ainsi nommé parce que cette ville en étoit la capitale. Le dernier empereur de Trebisonde fut David, surnommé Calojean, qui fut pris l'an 1461 par Mahomet II, & fut tué à Constantinople avec ses enfans. Aujourd'hui la Cappadoce est divisée par les Turcs en quatre provinces, qui sont Genech, Suas, Anadole & Amasie.

Suite des rois de Cappadoce.

NOMS.	ANS de Rome.	Av. J. C.	DURÉE du règne.
Pharnaces,		560	
Six Rois inconnus.			
Ariarathe I,	392	362	
Arophernes, frère d'Ariarathe I.			
Ariarathe II, fils d'Ariarathe I,	424	330	8
Ariarathe III,	437	317	
Arsamnes ou Arsanyme.			
Ariarathe IV,	492	262	38
Ariarathe V, fils d'Ariarathe IV,	530	224	62
Ariarathe VI,	592	162	33
Ariarathe VII,	625	129	
Ariarathe VIII, } fils d'Ariarathe VII.			
Ariarathe IX, }			
Ariobarzane I,	665	89	
Ariobarzane II.			
Ariarathe X,	712	43	1
Archelaüs, dont 36 avant l'ère chrétienne, & 16 sous cette ère.	713	41	52,

TREBISONDE.

TREBISONDE.

Trapezus, ville de Cappadoce, dans l'Asie mineure, aujourd'hui la Natolie ou l'Anatolie, est très-ancienne, & est nommée dans Strabon, Pline, Pomponius Mela & divers autres auteurs.

Ce qui l'a rendue plus illustre, c'est qu'elle a été capitale d'un Empire auquel elle a donné son nom. Il fut établi par Alexis Comnène, fugitif de Constantinople l'an 1204, & fut detruit lorsque Mahomet II, l'an 1460 ou 1461, prit la ville de Trebisonde. Cet Etat comprenoit la Cappadoce, la Paphlagonie, le Pont & quelques autres provinces.

Suite des anciens Princes tartares, selon leurs historiens.

Turck, fils de Japhis.
Taunac.
Jelza.
Dibbakuï.
Kayuk.
Alanza : il eut deux fils, Tatar & Mogul, qui furent les Princes de deux nations.

Princes Tatars.

Tatar.
Bucha ou Buka.
Jalanza.
Ettele.
Attaisir.
Orda.
Baydu.
Siuntz, qui défit entiérement les Mogols, & les extermina presqu'entiérement.

Princes Mogols ou Moungales.

Mogull ou Mungl.
Cara.
Ogus, que l'on fait vivre quatre mille ans avant Gengis-Kan.
Kiun.
Ay.
Julduss, d'une branche différente du précédent.
Mengli.
Illcan, sous lequel la nation des Mogols fut presqu'exterminée par les Tatars : le reste se cacha pendant quatre cent cinquante ans dans les montagnes.
Kayan, fils d'Illcan.
Bertezena, qui descendoit de Kayan, & qui rétablit les Mogols par la défaite des Tatars.
Kawedils.
Bizen-Kayan.
Kaipzi-Mergan.
Menkoazin-Borell.
Bukbendun.
Simsauzi.
Kaymasu.
Temirtasch.
Menglichodsa.
Julduss.
Dejunbayan, *petit-fils*.
Budendsir-Moga, fils d'Alangu, petite-fille de Julduss.
Toca.
Dutumin.
Kaydu.
Bassicar.
Tumana, tige commune de Zingiscan & de Timur-Bée ou Tamerlan.
Cabull.
Bortan.
Jessagi-Bayadur.
Tamuzin, qui prit ensuite le nom de Zingiscan ou Gengis-Kan.

Gengis-Kan eut quatre fils légitimes, auxquels il partagea ses Etats en mourant l'an 1227. Ces fils sont Zuzi ou Thuschi, dont la postérité a régné dans le Caprchac, au nord de la mer Caspienne; à Astracan, à Casan, en Sibérie, & qui occupe encore la petite Tartarie ou Tartarie-Crimée, & le pays des Usbecks; Zaga-Thaï, dont les descendans ont gouverné ce qu'on appelle aujourd'hui le Khàrasme, & la Bukarie ou le pays des Usbecks, avec une partie des Indes jusqu'au tems de Tamerlan : les khans des Calmoucks paroissent en venir. Ugadain ou Oktai, qui fut désigné grand khan par son père, & dont la postérité, qui est peu connue, régna dans le pays des Moungales; Taulai ou Tuli, dont une partie des descendans a gouverné les Moungales & la Chine, & l'autre a été pendant assez long-tems maîtresse de la Perse.

CHINE.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de tous les individus qu'on dit avoir régné à la Chine en divers tems. Nous nous contenterons d'un apperçu général du nombre des familles & du nombre des Empereurs dans chaque famille qu'on dit y avoir régné. On sait qu'il y a du fabuleux dans la chronologie des Chinois, comme dans celle des Chaldéens & des Egyptiens.

On compte vingt-deux différentes familles ou dynasties d'Empereurs qui ont régné à la Chine. Nous dirons le nombre d'Empereurs qu'ils attribuent à chaque famille, & la durée qu'ils donnent à leurs règnes.

FAMILLES.	NOMBRE des Empereurs.	DURÉE.
1. Hia.	17	458 ans.
2. Xam.	28	644
3. Cheu.	35	873
4. Sin.	4	43
5. Han.	25	426
6. Heu-Han.	2	44
7. Cin.	15	255

8. Sum.	8	59 ans.
9. Ci.	5	23
10. Leam.	4	55
11. Chin.	5	33
12. Suy.	3	29
13. Tam.	20	289
14. Heu-Leam.	2	16
15. Heu-Tam.	4	13
16. Heu-Cin.	2	11
17. Heu-Han.	2	4
18. Heu-Cheu.	3	9
19. Sum.	18	319
20. Yven.	9	89
21. Min.	16	279
22. Cim.	2	40

Monarchie des Aſſyriens.

Euſèbe a donné, d'après Jules Africain, Caſtor Céphallion & Thallus, une ſuite des rois d'Aſſyrie, que nous allons rapporter. Il dit qu'il y a eu trois dynaſties ou monarchies différentes à Babylone & à Ninive, & il met pour la première celle des Rois chaldéens, dont Evechons, qui eſt, dit-il, le même que Nembrod, fut le premier Roi. Il la fait durer deux cent vingt-quatre ans ſous ſept Rois, qu'il nomme dans cet ordre :

ROIS CHALDÉENS.	DURÉE.
1. Evechons.	6 ans.
2. Chomasbole.	7
3. Porus.	35
4. Néchobès.	43
5. Abius.	48
6. Aniballe.	40
7. Zinxire.	45
Total.	. 224 ans.

Il dit enſuite que les Arabes, maîtres de la Haute-Aſie, formèrent la ſeconde monarchie, qui dura deux cent ſeize ans ſous ſix Rois, dont il donne ainſi la liſte :

ROIS ARABES.	DURÉE.
1. Mardacentes.	45 ans.
2. Siſimadaque.	28
3. Gabius.	37
4. Parannus.	40
5. Nabonnade.	25
6. *Inconnu.*	41
Total.	. 216 ans.

Enfin, il ajoute que les Aſſyriens, ayant chaſſé les Arabes, fondèrent la troiſième monarchie, qui ne finit qu'au 37[e]. Roi, qu'il appelle Thon, Con-Colère ou Sardanapale, après avoir duré mille deux cent quatre-vingt-cinq ans, & il donne ainſi la ſuite de ces Rois :

ROIS ASSYRIENS.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Belus.	2161	55 ans.
2. Ninus.	2106	52
3. Sémiramis.	2054	42
4. Ninias.	2012	38
5. Arius.	1974	30
6. Aralius.	1944	40
7. Xercès.	1904	30
8. Armamithrès.	1874	38
9. Belochus.	1836	35
10. Balée.	1801	52
11. Sethos.	1749	32
12. Mamyth.	1717	30
13. Aſchalius.	1687	28
14. Spherus.	1659	22
15. Mamyle.	1637	30
16. Sparthée.	1607	30
17. Aſcatades.	1577	38
18. Amyntès.	1539	45
19. Belochus II.	1494	25
20. Balator.	1469	30
21. Lamprides.	1439	30
22. Soſares.	1409	20
23. Lampraës.	1389	30
24. Tanyas.	1359	40
25. Soſarme.	1319	22
26. Mithrée.	1297	27
27. Tautane.	1270	32
28. Teutée.	1238	44
29. Thinée.	1194	30
30. Dercyle.	1164	40
31. Eupacmès.	1124	38
32. Laoſthenès.	1086	45
33. Pyrtiadès.	1041	30
34. Ophratée.	1011	21
35. Epachère.	990	52
36. Achragane.	938	42
37. Sardanapale.	896	20
	Total.	. 1285 ans.

Euſèbe dit, après ſes auteurs, que l'Empire d'Aſſyrie fut détruit par les Mèdes, qui furent maîtres de la Haute-Aſie pendant trois cent dix-ſept ans, juſqu'à la première année de Cyrus, qui fonda l'Empire des Perſes. Mais n'oublions pas d'obſerver que, ſur tous ces calculs chronologiques, il y a une grande diverſité d'opinions entre les auteurs.

Sans entrer aucunement dans ces diſcuſſions épineuſes, & dont il ne peut rien réſulter de certain, contentons-nous de rapporter la ſucceſſion chronologique des rois de Babylone & des rois des Chaldéens.

ROIS DE BABYLONE.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Nabonaſſar.	747	14 ans.
2. Nadius.	733	2
3. Chozire & Porus.	731	5
4. Jugée.	726	5
5. Mardocempade.	721	12

6. Arcian.	709	5 ans.
Interrègne.	704	2
7. Belibe.	702	3
8. Apronade.	699	6
9. Rigebèle.	693	1
10. Mesesimordac.	692	4
Interrègne.	688	8
	Total. .	67 ans.

ROIS DES CHALDÉENS.	Ans av. J.C.	DURÉE.
1. Nabopolassar.	625	21 ans.
2. Nabocolassar.	604	43
3. Ilvarodame.	561	3
4. Niricassolassar.	559	4
5. Nabonnade.	555	17
	Total. .	88 ans.

Dans la liste des consuls romains, nous avons marqué les divers dictateurs à mesure qu'ils ont été nommés; mais leurs noms, ainsi séparés les uns des autres par des distances plus ou moins grandes, ne forment pas un ensemble qu'on puisse embrasser d'un coup-d'œil. Les voici rassemblés dans une suite chronologique, avec leurs généraux de la cavalerie.

Tableau chronologique des dictateurs romains.

T. Lartius, premier dictateur, l'an de la fondation de Rome 257; il eut pour général de la cavalerie Sp. Cassius.

A. Posthumius, l'an de la fondation de Rome 257; T. Ebutius, général de la cavalerie.

M. Valerius, fils de Volusus, l'an de la fondation 260; Q. Servilius Priscus, général de la cavalerie.

L. Q. Cincinnatus, l'an de la fondation de Rome 294; L. Tarquinius, général de la cavalerie.

L. Q. Cincinnatus, l'an de Rome 316; général de la cavalerie, C. Servilius Ahala.

M. Mamercus Æmilius, l'an de Rome 318; L. Q. Cincinnatus, général de la cavalerie.

Q. Servilius Priscus ou Structus, an de Rome 319; général de la cavalerie, A. Posthumius Ebutius Helva.

Mamercus Æmilius, pour la seconde fois dictateur, l'an 321; général de la cavalerie, Posthumius Tubertus.

A. Posthumius Tubertus, l'an 324; général de la cavalerie, Julius.

Mamercus Æmilius, dictateur pour la troisième fois, an 326; général de la cavalerie, A. Cornelius.

Q. Servilius Priscus, an de la fondation de Rome 338; C. S. Ahala son fils, général de la cavalerie.

P. Cornelius, an 342; C. Servilius Ahala, général de la cavalerie.

M. Furius Camillus, dictateur, an 358; général de la cavalerie, Cornelius Scipion.

M. Furius Camillus, dictateur une seconde fois, an 365; général de la cavalerie, L. Valerius.

M. Furius Camillus, dictateur pour la troisième fois, an 366; général de la cavalerie, Servilius Ahala.

A. Cornelius Cossus, dictateur, an 370; T. Q. Capitolinus, général de la cavalerie.

T. Quinctius Cincinnatus, dictateur, an 375; A. Sempronius Atratinus, général de la cavalerie.

M. Furius Camillus, encore dictateur, an 386; général de la cavalerie, L. Æmilius.

P. Manlius, immédiatement après Camille; général de la cavalerie, C. Licinius.

M. Furius Camillus, dictateur pour la cinquième fois, an 387; général de la cavalerie, T. Quinctius Pennus.

L. Manlius Imperiosus, dictateur pour ficher le clou, an 391; général de la cavalerie, L. Pinarius.

Appius Claudius fut créé dictateur peu de tems après.

T. Quinctius Pennus, dictateur, l'an 393; général de la cavalerie, Sergius Cornelius Maluginensis.

Q. Servilius Ahala, dictateur, l'an 396; T. Quinctius, général de la cavalerie.

C. Sulpitius, dictateur, l'an 397; général de la cavalerie, Marcus Valerius.

Cn. Marcus Rutilius, premier dictateur tiré du peuple, l'an 399; général de la cavalerie, aussi du peuple, C. Plautius.

T. Manlius, fils de L. dictateur, l'an 401; général de la cavalerie, A. Cornelius Cossus.

C. Julius, dictateur, l'an 402; général de la cavalerie, L. Æmilius.

M. Fabius Ambustus, dictateur, l'an 403; Quintus Servilius, général de la cavalerie.

L. Furius Camillus, dictateur, l'an 404; P. Cornelius Scipion, général de la cavalerie.

T. Manlius Torquatus, dictateur, l'an 405; A. Cornelius Cossus, général de la cavalerie.

L. Furius Camillus II, dictateur, l'an 409; Cn. Manlius Capitolinus, général de la cavalerie.

P. Valerius Publicola, dictateur des féries, l'an 410; Fabius Ambustus, général de la cavalerie.

M. Valerius Corvinus, dictateur, l'an 412; L. Æmilius Mamercus, général de la cavalerie.

L. Papyrius Crassus, dictateur, l'an 414; L. Papyrius Cursor, général de la cavalerie.

P. Philo, dictateur, l'an 415; Junius Brutus, général de la cavalerie.

Claudius Regillensis, dictateur, l'an 417; C. Claudius Hortator, général de la cavalerie.

(Défaut dans son élection.)

Papyrius Crassus, dictateur, l'an 421; P. Valerius Publicola, général de la cavalerie.

Cn. Quinctius Cincinnatus, dictateur, l'an 422, créé pour la cérémonie d'attacher le clou; L. Valerius, général de la cavalerie.

M. Claudius Marcellus, dictateur, l'an 426; Sp. Posthumus, général de la cavalerie.
(Défaut dans son élection.)

L. Papyrius Cursor, dictateur, l'an 428; Q. Fabius Maximus Rullianus, général de la cavalerie.

Q. Cornelius Arvina, dictateur, l'an 430; M. Fabius Ambustus, général de la cavalerie.

Q. Fabius Ambustus, dictateur, l'an 431; Q. Æmilius Prætus, général de la cavalerie.
(Défaut dans son élection.)

M. Æmilius Papus, dictateur, l'an 433; L. Valerius Flaccus, général de la cavalerie.

L. Æmilius, dictateur, l'an 436; L. Fulvius, général de la cavalerie.

Q. Fabius Maximus Rullianus, dictateur, l'an 437; général de la cavalerie, Q. Æmilius Cretanus, qui, ayant été tué à la guerre, eut pour successeur C. Fabius Ambustus.

G. Menenius, dictateur, l'an 438, pour prendre connoissance, faire informations & juger des crimes; M. Fabius, général de la cavalerie.

C. Petilius, dictateur, l'an 439.

L. Papyrius Cursor II, dictateur, l'an 445; P. Decius Mus, général de la cavalerie.

C. Junius Bubulcus, dictateur, l'an 449; M. Titinius, général de la cavalerie.

M. Valerius Maximus, dictateur, l'an 452; M. Æmilius Paulus, général de la cavalerie.

L. Cornelius Sylla, dictateur perpétuel, l'an 669.

C. Julius César, créé dictateur pour la première fois, l'an 703; pour la seconde, l'an 705, & ensuite dictateur perpétuel, après lequel Auguste, Empereur, refusa la dictature qui lui fut offerte par le peuple.

Suite chronologique des Rois & des Archontes d'Athènes.

ROIS.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Cécrops.	1558	50 ans.
2. Cranaüs.	1508	9
3. Amphictyon.	1499	10
4. Erichtonius.	1489	50
5. Pandion.	1439	40
6. Erechthée.	1399	50
7. Cécrops II.	1349	40
8. Pandion II.	1309	25
9. Egée.	1284	48
10. Thésée.	1236	30
11. Menesthée.	1206	23
12. Démophoon.	1183	33
13. Oxynthes.	1150	12
14. Aphydas.	1138	1
15. Thymœte.	1137	8
16. Melanthus.	1129	37
17. Codrus.	1092	21

Total du nombre des Rois & de la durée de tous leurs règnes, 487. Cette suite des Rois d'Athènes nous a été conservée par Eusèbe. Après Codrus commencent les Archontes, qui furent d'abord perpétuels.

Archontes perpétuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Medon.	1068	20 ans.
2. Acaste.	1048	36
3. Archippe.	1012	19
4. Thersippe.	993	41
5. Phorbas.	952	31
6. Mégacles.	921	30
7. Diognète.	891	28
8. Phérecile.	863	19
9. Ariphron.	844	20
10. Thespiée.	824	27
11. Agamestor.	797	20
12. Eschyle.	777	23
13. Alcméon.	754	2

En tout 13 archontes perpétuels, & la durée des 13 archontats monte à 316 ans.

Archontes décennaires.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.	DURÉE.
1. Charops.	752	10 ans.
2. Esimède.	742	10
3. Clidicus.	732	10
4. Hippomènes.	722	8
5. Léocrates.	714	10
6. Apsandre.	704	10
7. Eryxias.	694	10
Sept archontes; durée,		68 ans.

Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Créon,	684 ans.
Inconnu,	683
Lysias,	682
Tlesias,	681
Inconnu,	680
Inconnus pendant 8 *années.*	
Léostrate,	671
Inconnu,	670
Pisistrate,	669
Austothènes,	668
Inconnus, 3.	
Miltiades,	664
Inconnus, 4.	
Miltiades II,	659
Inconnus, 13.	
Dropides ou Dropile, M. A. (c'est-à-dire, suivant les marbres d'Arondel),	645
Inconnus, 4.	
Damasias,	640
Inconnus, 3.	
Epenètes,	636
Inconnus, 11.	

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Dracon,	624 ans.
Inconnus, 8.	
Heniochides,	615
Inconnus, 9.	
Aristoclès, M. A.	605
Inconnus, 4.	
Mégacles,	600
Philombrote,	599
Solon,	598
Dropides II,	597
Eucrates,	596
Inconnu.	
Critias, M. A.	594
Inconnus, 2.	
Cimon, M. A.	591
Damasias II,	590
Inconnu.	
Phœnippus,	588
Inconnus, 10.	
Archestratides,	577
Inconnus, 6.	
Aristomènes,	570
Inconnus, 7.	
Hippoclides,	562
Comias, M. A.	561
Hegesinstrate,	560
Inconnus, 3.	
Euthydème, M. A.	556
Inconnus, 7.	
Erxilicles,	548
Inconnus, 11.	
Alcée, M. A.	536
Inconnus, 2.	
Théricles,	533
Heraclides,	532
Inconnus, 7.	
Miltiades III,	524
Inconnus, 11.	
Clisthènes,	512
Inconnus, 3.	
Isagoras,	508
Inconnus, 3.	
Acestorides,	504
Inconnus, 3.	
Myrus,	500
Inconnus, 3.	
Hipparchus,	496
Pythocritus, M. A.	495
Lacratides,	494
Thémistocles,	493
Diognète,	492
Phanippe II, M. A.	491
Aristide, M. A.	490
Hybrilides,	489
Anchises,	488
Philippe,	487
Philocrate, M. A.	486
Phédon,	485

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Léostrate,	484 ans.
Nicodème,	483
Aphepsion,	482
Callias, selon les M. A. ou plutôt un inconnu,	481
Calliades,	480
Xantippe,	479
Timosthènes,	478
Adimante,	477
Phédon,	476
Dromoclides,	475
Acestorides,	474
Menon,	473
Charès,	472
Praxirge,	471
Démotion, suivant *les marbres d'Arondel*,	470
Aphéphion.	
Théagenides, suivant les M. A.	
Phédon II,	469
Théagenides,	468
Lisistrate,	467
Lysanias,	466
Lysithée,	465
Archidemides,	464
Tlepolème,	463
Conon,	462
Eutippe,	461
Phrasiclides,	460
Philocles,	459
Bion,	458
Mnesithides,	457
Callias,	456
Sosistrate,	455
Ariston,	454
Lysicrate,	453
Chéréphanès,	452
Antidote,	451
Euthydème,	450
Pédiés,	449
Philisque,	448
Timarchides,	447
Callimaque,	446
Lysimachides,	445
Praxitèles,	444
Lysanias II,	443
Diphile, M. A.	442
Timocles,	441
Myritides,	440
Glaucide,	439
Théodore,	438
Eutymènes,	437
Nausimaque,	436
Antilochidès,	435
Charès,	434
Apseudès,	433
Pithodore,	432
Euthydème II,	431

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Apollodore,	430 ans.
Epaminondas,	429
Diotime,	428
Euclides,	427
Euthydème,	426
Stratocles,	425
Isarque,	424
Aminias,	423
Alcée,	422
Aristan,	421
Aristophile, M. A.	420
Archias,	419
Antiphon,	418
Euphème,	417
Aristomnestes,	416
Chabrias,	415
Pisandre,	414
Cléocrite,	413
Callias II,	412
Théopompe,	411
Glaucippe,	410
Dioclès,	409
Euctémon, M. A.	408
Antigènes, M. A.	407
Callias III, M. A.	406
Alenias,	405
Pytodore II,	404
Euclides II.	
Trente tyrans à Athènes.	
Micon, M. A.	402
Exenète.	401
(*Fin des trente tyrans.*)	
Laches,	400
Aristocrates,	399
Ithycles,	398
Lysiades,	397
Phormion,	396
Diophantes,	395
Eubulides,	394
Démosthènes,	393
Philoclès,	392
Nichoteles,	391
Démostrate,	390
Antipater,	389
Pyrrhion,	388
Théodore,	387
Mystichides,	386
Dexystherée,	385
Diotrephes,	384
Phanastrate,	383
Menandre,	382
Demophile,	381
Pythéas, M. A.	380
Nicon,	379
Nausicrate,	378
Callias IV, M. A.	377
Chariander,	376
Hippodame,	375

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J. C.
Socratides,	374 ans.
Astée,	373
Alcisthènes,	372
Phrasiclides,	371
Dyssinèthe,	370
Lysistrate,	369
Nausigenes,	368
Polyzèle,	367
Céphisodore,	366
Chion,	365
Timocrates,	364
Chariclides,	363
Molon,	362
Nicophème (ou Agathocles, selon Diodore),	361
Callimèdes,	360
Euchariste,	359
Céphisodote,	358
Agathocles, M. A.	357
Elpinices,	356
Callistrate, M. A.	355
Diotime,	354
Eudème,	353
Aristodème,	352
Thessalus,	351
Apollodore,	350
Callimaque,	349
Théophile,	348
Thémistocles,	347
Archias,	346
Eubule,	345
Lycisque ou Aristoloque,	344
Pythodore,	343
Sosigènes,	342
Micomaque,	341
Théophraste,	340
Lysimachides,	339
Charondas,	338
Phrynique,	337
Pythodore,	336
Evénète,	335
Ctésicles,	334
Nicocrates,	333
Nicetès,	332
Aristophanes,	331
Aristophon,	330
Céphisophon,	329
Enticrite,	328
Chremès,	327
Anticlès,	326
Sœsiclès,	325
Besegias,	324
Céphisodore,	323
Philoclès,	322
Apollodore,	321
Archippe,	320
Apollodore,	319
Phocion,	318

Suite des Archontes annuels.

ARCHONTES.	Ans av. J.C.
Démogènes,	317 ans.
Démoclide,	316
Praxibule,	315
Nicodore,	314
Théophraste,	313
Polémon,	312
Simonides,	311
Hieromnemon,	310
Démétrius,	309
Charinus,	308
Anaxicrates,	307
Chorèbe ou Xénias,	306
Xenippe,	305
Phéréclès,	304
Léostrate,	303
Nicoclès,	302
Calliaque,	301
Hégémaque,	300
Luctémon,	299
Mnesidème,	298
Antiphantes,	297
Nicias,	296
Nicostrate,	295
Olympiodore,	294
Philippe ou Diphile,	293
Inconnu,	
Gorgias,	291
Anaxicrate,	290
Democlès,	289
Inconnus, 5.	
Pytharate,	283
Inconnus, 17.	

BIBLIOTHÈQUE OU LIBRAIRIE.

Noms & qualités des maîtres de la librairie ou bibliothécaires du Roi, & des gardes de la bibliothèque & leur suite chronologique.

1°. Gilles Mallet, d'abord valet-de-chambre du Roi, & ensuite son maître-d'hôtel sous le roi Charles-le-Sage, fut chargé de la garde de la bibliothèque ou librairie du Roi, qui étoit alors dans une des tours du Louvre sous les règnes de Charles V & de Charles VI. Gilles Mallet mourut en 1410.

2°. Antoine des Essarts, garde des deniers de l'épargne, fut le successeur de Gilles Mallet.

3°. Jean Molin, clerc du Roi en sa chambre des comptes.

4°. Garnier de Saint-Yon, échevin de Paris. On dit qu'en 1425 le duc de Bedfort, qui prenoit la qualité de régent du royaume, se fit représenter par Garnier de Saint-Yon les livres dont il avoit la garde, & qui étoient énoncés dans un inventaire fait en 1423, & qu'en 1429 le duc de Bedfort l'en déchargea pleinement & lui en fit donner quittance.

5°. Robert Gaguin, qui a été ministre des Mathurins, & qui est connu par ses ouvrages, a été, selon Naudé & plusieurs autres écrivains, bibliothécaire du Roi sous Louis XI; mais on n'en a pas de preuves bien certaines : ce qu'il y a de vrai, c'est que cette bibliothèque a eu alors pour garde en titre, Laurent Palmier : on le trouve employé en cette qualité dans les comptes de Jean Briçonnet, général des finances de l'an 1472.

6°. Guillaume Budée, un des plus savans hommes de son tems, fut pourvu le premier de la charge de bibliothécaire en chef, que François I créa pour lui : on croit que ce fut en 1522. Ce bibliothécaire s'est appelé long-tems & s'appelle encore dans ses provisions, *maître de la librairie du Roi.* Budée mourut en 1540. Sous le même règne la bibliothèque royale fut transportée de Blois, où elle avoit été mise, au château de Fontainebleau. A Blois la bibliothèque avoit pour commis à sa garde, Jean de la Barre, & elle eut à Fontainebleau Mathieu la Bisse. C'est entre les mains de celui-ci que les livres furent remis au tems du transport, & il en donna son reçu le 22 juin 1544.

7°. Pierre du Chastel ou Chastelain (*Petrus Castellanus*) fut le successeur de Budée. Il étoit déjà évêque de Tulle, & peu après il fut transféré à l'évêché de Mâcon. Henri II le fit grand-aumônier, & le nomma à l'évêché d'Orléans. Il mourut dans cette ville en 1552. Mellin de Saint-Gelais fut employé sous lui à la bibliothèque du Roi, mais on ne sait pas bien en quelle qualité : on sait seulement qu'il fut chargé de faire transporter la bibliothèque, de Blois à Fontainebleau; peut-être fut-il associé à Mathieu la Bisse.

8°. Pierre de Montdoré, conseiller au grand-conseil, réputé de son tems habile mathématicien, traduisit le dixième livre d'Euclide, qu'il dédia au cardinal du Bellai. On croit que ce fut cette traduction qui lui valut la charge de maître de la librairie du Roi, que Henri II lui donna. Il mourut vers l'an 1570, à Sancerre en Berry, où son attachement aux opinions des Protestans l'avoit engagé à se retirer dès l'an 1567.

9°. Jacques Amyot, précepteur de Charles IX, & revêtu des plus grandes & des plus belles places, auteur d'ouvrages qu'on lit encore & qu'on lira long-tems, mourut en 1593. La bibliothèque du Roi resta encore deux ans après lui au château de Fontainebleau, d'où il fut jugé nécessaire de la transporter à Paris pour la soustraire aux ravages des restes des Ligueurs.

10°. Cette translation se fit sous le fameux historien Jacques-Auguste de Thou, qui fut nommé maître de la librairie par Henri IV. Jean Gosselin avoit succédé à Mathieu la Bisse dans la place de garde de la bibliothèque de Fontainebleau. Louis XIII, en laissant, ainsi que Henri IV, la bibliothèque à Paris, fit revivre, en 1627, le titre de garde de la bibliothèque de Fontainebleau, en

faveur d'Abel de Sainte-Marthe, dont le fils, aussi nommé Abel, eut la même place après lui, & mourut en 1706. Cette charge resta ensuite vacante pendant quatorze ans, jusqu'en 1720, qu'elle fut réunie, par édit du mois de mars, à celle de bibliothécaire du Roi. Jean Gosselin, qui avoit exercé la charge de garde de la librairie depuis 1560, étoit mort vers la fin de 1603. Sa place fut donnée au savant Isaac Casaubon, qui, dès 1601, avoit été désigné pour la remplir, & il en conserva toute sa vie le titre & les appointemens, quoiqu'il se fût retiré en Angleterre après la mort de Henri IV. Il mourut en 1614, & Jacques-Auguste de Thou, bibliothécaire, en 1617.

11°. François de Thou, fils aîné du président Jacques-Auguste, hérita de la charge de maître de la librairie, quoiqu'âgé seulement de neuf ans. Nicolas Rigault, qui avoit succédé en 1615 à la place de garde après la mort de Casaubon son ami, étant allé, vers 1635, à Metz pour y prendre une charge de conseiller au parlement de cette ville, sa place de garde fut donnée aux doctes frères Pierre & Jacques Dupuy, parens de M. de Thou.

12°. Jérôme Bignon fut le successeur de François de Thou, décapité en 1642. Les provisions de Jérôme Bignon sont du 25 octobre de cette même année, & il prêta serment le 8 mai 1643.

13°. Jérôme Bignon, fils aîné du précédent, fut pourvu en survivance de la même charge à l'âge de 26 ans. Ses provisions sont du 20 septembre 1651, & la prestation de serment, du 26 décembre suivant. Pierre Dupuy étant mort en 1651, Jacques son frère resta seul en possession de l'emploi de garde jusqu'à sa mort, arrivée le 17 novembre 1656. L'abbé Nicolas Colbert, frère du ministre, eut cette place, dont les provisions lui furent expédiées le 20 novembre 1656, & il prêta serment entre les mains de Jérôme Bignon, maître de la librairie. L'abbé Colbert, ayant été nommé à l'évêché de Luçon, conserva le titre de garde de la librairie; mais M. Colbert en donna les fonctions, en 1663, à Pierre de Carcavi, ci-devant conseiller au grand-conseil, le plus habile homme qu'il y eût alors à Paris en fait de librairie. Varillas avoit eu avant lui le même emploi à la bibliothèque dès le temps de MM. Dupuy; mais il en sortit en 1663 pour faire place à M. de Carcavi. Il y avoit alors un garde particulier du cabinet des médailles: c'étoit l'abbé Bruneau, qui fut assassiné en 1666. Alors l'intendance de ce cabinet fut jointe à la charge de garde de la librairie en la personne de Nicolas Colbert, qui de l'évêché de Luçon avoit passé à celui d'Auxerre. M. de Carcavi étant retiré en 1683, à cause de son grand âge, sa place fut donnée à l'abbé Gallois, qui la garda fort peu.

14°. Camille le Tellier, plus connu sous le nom d'abbé de Louvois, âgé seulement de huit à neuf ans, réunit en sa personne les deux charges de maître & de garde de la librairie, & d'intendant du cabinet des médailles, dont Louis Colbert avoit été revêtu après la mort de l'évêque d'Auxerre, son oncle. M. de Louvois, père de Camille, acheta l'une de M. Bignon, conseiller d'Etat, & l'autre de MM. Colbert. Les provisions de Camille le Tellier furent expédiées au mois d'avril 1684. Les clefs de la bibliothèque furent remises par l'abbé Gallois à M. l'abbé Varès, que M. Bossuet, évêque de Meaux, avoit employé autrefois à faire des extraits & des collections pour M. le Dauphin, & la commission de garde du cabinet des médailles, que M. de Carcavi avoit eue sous MM. Colbert, fut donnée à M. Rainssant, médecin & antiquaire. En 1670 on avoit nommé un garde des planches gravées: c'étoit Nicolas-Clément de Toul, que M. de Carcavi avoit pris auprès de lui dès 1664, & qui a rendu de grands services à la bibliothèque du Roi. L'abbé Varès étant mort au mois de septembre 1684, Melchisedech Thevenot, si connu par ses voyages imprimés, fut commis à la garde de la bibliothèque le 4 décembre suivant.

Par les provisions que M. l'abbé de Louvois eut au mois d'avril 1684, Sa Majesté, en réunissant sur une seule personne les charges de *maître de la librairie, d'intendant & garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles & raretés antiques & modernes, & de garde de la bibliothèque de Sa Majesté*, entendoit que M. de Louvois n'exerceroit que *sous l'autorité & direction du surintendant des bâtimens;* mais, par un arrêt du 21 août 1691, il le tira de cette dépendance pour ne le mettre que sous celle du Roi lui-même. Dans le même tems, M. Thevenot ayant cessé de faire les fonctions de sous-bibliothécaire, la place fut donnée à M. Clément, qui la méritoit par tant de titres, & en particulier par le soin & l'application qu'il avoit apportés à dresser des catalogues les plus exacts qu'il pût faire, tant des imprimés, que des manuscrits de la bibliothèque. M. Clément n'avoit été jusque-là que *commis en second:* on conserva cette place, & elle fut donnée à M. Jean Boivin, qui, étant attaché au jeune abbé de Louvois, avoit son logement à la bibliothèque depuis 1689. Après la mort de M. Clément, qui arriva le 16 janvier 1712, on nomma en 1714, pour le remplacer, Louis de Targny, prêtre du diocèse de Noyon, reçu docteur de la faculté de Paris le 22 septembre 1688, & qui avoit été principal du collége de Dainville. Il avoit été donné à M. l'abbé de Louvois pour le diriger dans ses études de théologie, & il l'avoit accompagné en Italie en 1700 & 1701. M. l'abbé de Louvois mourut le 5 novembre 1718, à quarante-trois ans.

15°. Jean-Paul Bignon, abbé de Saint-Quentin, l'un des quarante de l'académie françaife, honoraire de celle des inscriptions & belles-lettres, & de celle des sciences, fut choisi par M. le duc d'Orléans, régent, pour successeur de M. de Louvois.

vois. Il reçut ſes proviſions vers la fin de 1719. C'eſt ſous ſon adminiſtration que la bibliothèque royale a fait l'acquiſition de tant de manuſcrits, entr'autres de ceux de M. Philibert de la Mare, conſeiller au parlement de Bourgogne; d'Etienne Baluze, ſi connu par ſes ſavans ouvrages; de M. Colbert, qui avoit paſſé dans la bibliothèque de M. de Seignelai ſon fils; les actes du concile de Bâle, pour leſquels M. l'abbé Jourdain avoit été envoyé à Bâle; ceux du chapitre de Saint-Martial de Limoges, & quantité d'autres, &c. ſans compter les livres imprimés en tous genres; un recueil d'environ ſoixante mille pièces fugitives, que M. Morel de Toiſy, depuis lieutenant-général de Troyes, céda gratuitement en 1725; les recueils de M. Lancelot, depuis inſpecteur du collége royal, &c. M. Bignon, ayant fait faire auſſi un nouvel inventaire de tout ce qui appartenoit à la bibliothèque du Roi, ce qui dura depuis le 18 octobre 1719, juſqu'au 11 décembre 1720, fut autoriſé pour partager ces richeſſes en quatre portions, de commettre un garde à la conſervation de chacune; ſavoir: les manuſcrits, les livres imprimés, les titres & généalogies, & les planches gravées avec tous les recueils d'eſtampes. M. Boivin fut nommé pour la garde des manuſcrits, M. l'abbé de Targny pour celle des imprimés, M. Guiblet pour celle des titres & généalogies, & M. le Hay pour celle des eſtampes & des planches gravées. M. l'abbé Bignon traita auſſi avec M. Dacier, du brevet de garde des livres du cabinet du Louvre, que ce ſavant avoit eu dès 1702 ou 1703, qui avoit été poſſédé auparavant, dès 1671, par l'abbé Louis Irland de Lavau, de l'académie françaiſe, lequel avoit eu des prédéceſſeurs dont on peut voir les noms dans le Journal hiſtorique de M. l'abbé Jourdain.

16°. Jérôme Bignon, ſeigneur de Blanzi, maître des requêtes, depuis intendant de Soiſſons, neveu de M. l'abbé Bignon, reçu en ſurvivance.

17°. Armand-Jérôme Bignon, maître des requêtes, reçu bibliothécaire du Roi en 1743, après la mort de ſon frère Jérôme, & reçu la même année à l'académie françaiſe, en la place de M. l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, le 1 ſeptembre 1722. M. Boivin étant mort le 29 octobre 1726, M. l'abbé Bignon propoſa, pour le remplacer, M. l'abbé Sallier, profeſſeur royal en langue hébraïque, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, & depuis l'un des quarante de l'académie françaiſe. Il fut agréé; mais l'abbé de Targny ayant deſiré la garde des manuſcrits, celle des livres imprimés fut donnée à M. l'abbé Sallier. L'abbé de Targny mourut le 3 mai 1737, dans la ſoixante-dix-huitième année de ſon âge, & ſa place fut accordée à M. l'abbé Sevin, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. M. l'abbé Sevin mourut en 1741, & ſa place fut donnée à M. Melot, de l'académie des belles-lettres, qui fut garde des manuſcrits, mais ſubordonné à M. l'abbé Sallier.

La liſte qu'on vient de voir eſt vraiment édifiante par la multitude & la continuité des excellens choix qui ont été faits dans tous les tems, des Budée, des Amyot, des de Thou, des Bignon, &c. pour bibliothécaires; des Caſaubon, des Sainte-Marthe, des Dupuy, des Rigault, des Boivin, &c. pour gardes & autres employés. Varillas même ne dépare point cette liſte; Varillas, hiſtorien peu fidèle, mais bon écrivain pour ſon tems, qui fut beaucoup lu alors & qui l'eſt encore aujourd'hui; narrateur agréable & intéreſſant, dont les récits ſe gravent dans la mémoire un peu plus qu'il ne faudroit peut-être, car l'erreur y entre avec la vérité, &, en croyant retenir des faits, c'eſt quelquefois un roman qu'on retient. C'eſt cette place à la bibliothèque qui lui fourniſſoit, non les manuſcrits qu'il citoit à tort & à travers, mais la confiance & la ſécurite néceſſaires pour les citer ainſi au haſard, bien ſûr qu'on n'en viendroit point à la vérification, & que du moins le commun des lecteurs s'en rapporteroit entiérement à lui.

Nous avons vu dans les derniers tems ces ſavans hommes dignement remplacés par les Sallier, les Melot, les Capperonnier, les Barthélemy, &c.

La bibliothèque étoit encore ſous la direction des Bignon lorſque les renverſemens révolutionnaires ſont venus changer la face de toutes choſes.

Succeſſion chronologique des Dauphins.

1°. *Race des ſeigneurs d'Albon.*

1040. Guigues I, dit *le Vieux*, mort en 1075.
1075. Guigues II, dit *le Gras*, mort en 1080.
1080. Guigues III, mort en 1125.
1125. Guigues IV, mort en 1142.
1142. Guigues V, mort en 1162, ne laiſſa qu'une fille, Béatrix, mariée, 1°. au comte de Saint-Gilles, 2°. à Hugues III, duc de Bourgogne, en 1184.

2°. *Race de la Maiſon de Bourgogne.*

1192. Guigues-André VI, fils de Béatrix, mort en 1228.
1228. Guigues VII, mort, ſelon Ducheſne, en 1270.
1270. Jean I, mort ſans enfans en 1282.

3°. *Race de la Maiſon de la Tour-du-Pin.*

1282. Humbert, baron de la Tour, devint Dauphin par ſa femme Anne, ſœur & héritière de Jean I. Il mourut en 1307.
1307. Jean II, mort en 1318.
1318. Guigues VIII, mort en 1333.

1333. Humbert II donna ſes Etats à la France en 1349.

Princes de France, Dauphins.

1349. Charles I, depuis roi Charles V.
1368. Charles II, depuis roi Charles VI.
1386. Charles III.
1392. Charles IV.
1400. Louis I.
1415. Jean.
1416. Charles V, depuis roi Charles VII.
1423. Louis II, depuis roi Louis XI.
1459. Joachim.
1470. Charles VI, depuis roi Charles VIII.
1492. Charles Orland.
1496. Charles VII.

Deux fils du roi Louis XII.

1517. François I.
1536. Henri, depuis roi Henri II.
1547. François II, depuis roi François II.
1601. Louis III, depuis roi Louis XIII.
1638. Louis IV, depuis roi Louis XIV.
1661. Louis V, dauphin de Viennois.
1711. Louis VI, dauphin, duc de Bourgogne.
1712. Louis VII, dauphin, duc de Bretagne.
1712. Louis VIII, dauphin, duc d'Anjou, depuis roi Louis XV.
1729. Louis IX, père de Louis XVI.

DYNASTIES D'EGYPTE.

Ans av. J. C.		DURÉE.
2007.	16. Dynaſties de Thébéens.	190 ans.
1817.	17. Des Paſteurs.	103
1714.	10. Des Dioſpolitains.	348
1366.	19.	194
1172.	20.	177
995.	21.	130
865.	22.	49
816.	23.	44
772.	24.	44
728.	25.	44
684.	26.	159
	Total de la durée	1482 ans.

Suite des rois d'Egypte, ſelon Euſèbe.

ROIS D'ÉGYPTE.

Ans av. J.C.		DURÉE.
2007.	Thébéens.	190 ans.
1817.	Paſteurs.	113
1714.	Dioſpolitains.	348
1714.	Amaſis.	24
1690.	Chebron.	13
1677.	Aménophis I.	21
1656.	Méphres.	12
1644.	Néphramuthoſis.	26
1618.	Thmoſis.	9
1609.	Aménophis II.	18 ans.
1592.	Orus.	52
1540.	Acenchrès.	12
1528.	Acoris.	9
1519.	Cenchrès.	16
1503.	Acencherès.	8
1495.	Acencherès.	15
1480.	Danaüs.	5
1475.	Egyptus.	68
1407.	Aménophis III.	40
1367.	Zéthus.	55
1312.	Rampſès.	66
1246.	Aménophis IV.	40
1206.	Ammenephté.	26
1180.	Thuoris.	13
1172.	27 dynaſties.	177
995.	Smédes.	26
969.	Pſupſuſennes.	44
928.	Nepercherès.	4
924.	Aménophis V.	9
915.	Oſochoris.	6
909.	Spinaces.	9
900.	Pſuſennes.	35
865.	Seſonchis.	21
844.	Oſorchon.	15
821.	Tacheloſis.	13
816.	Petubates.	25
791.	Oſorchon.	9
782.	Pſammus.	10
772.	Bocchoris.	44
728.	Sabacon.	12
716.	Sevecus.	12
704.	Taracus *Æthiops.*	21
684.	Merrhès *Æthiops.*	12
672.	Stéphanites.	7
665.	Néchapſos.	6
659.	Pſammeticus.	44
615.	Nechao.	6
609.	Pſammus.	12
597.	Waphres.	30
567.	Anamaſis.	42

PERSE.

526.	Cambyſe. Et ſes ſucceſſeurs.	196
330.	Alexandre-le-Grand.	6
324.	Les Ptolémées.	380
	Totalité de la durée des règnes	1683 ans.

Table chronologique des rois d'Egypte, ſelon Uſſerius.

La domination des Egyptiens dura 1663 ans, & nous trouvons cet intervalle depuis cette année, où cet Empire fut fondé par Meſraïm, fils de Cham, juſqu'au tems où il fut ſubjugué par Cambyſe, roi de Perſe.

Ans av. J. C.	ROIS.	DURÉE.
2188.	Mesraïm, intervalle.	104 ans.

Deuxième dynastie des Pasteurs arabes.

Les Pasteurs arabes s'établissent à Tanis, forment la deuxième dynastie des Tanites, & règnent sur la Basse-Egypte.

2084.	Salatis.	19 ans.
2065.	Baon.	44 a.
2021.	Apachnas.	36 a. 7 m.
1984.	Apophais.	1 a.
1983.	Jianias.	50 a. 1 m.
1873.	Assis.	2 m.

Cinquième dynastie des Diospolites.

Thetmosis, fils d'Atis, Phrag Muthosis, roi de la Thébaïde ou Haute-Egypte, qui avoit chassé les Pasteurs arabes, règne sur la Basse-Egypte.

Ans av. J. C.	ROIS.	DURÉE.
1825.	Tethmosis ou Amasis.	25 a. 4 m.
1799.	Chebron.	12 a.
1786.	Aménophis.	20 a. 7 m.
1765.	Amessis, sœur d'Aménophis.	21 a. 7 m.
1743.	Méprès.	12 a. 9 m.
1731.	Méphra Muthosis.	25 a. 10 m.
1705.	Thmosis.	9 a. 8 m.
1695.	Aménophis.	30 a. 10 m.
1664.	Orus.	36 a. 5 m.
1628.	Acencherès, fille d'Orus,	12 a. 1 m.
1616.	Bathosis, frère d'Acencherès.	9 a.
	Acencherès I.	12 a. 5 m.
1594.	Acencherès II.	4 a. 3 m.
1582.	Armaïs.	4 a. 1 m.
1578.	Ramesès.	1 a. 4 m.
1577.	Ramesès Miamum.	66 a. 2 m.
1510.	Aménophis III ou Bélus.	19 a. 6 m.
1491.	Séthosis & Armaïs ensemble.	9 ans.

Sixième dynastie des Diospolites.

Séthosis ou Ægyptus chasse son frère Armis ou Danaüs, qui s'empara d'Argos dans la Grèce.

1482.	Séthosis seul.	59 ans.
1422.	Rhampsès.	66
1357.	Amenephètes.	40
1337.	Ramesès.	60
1267.	Ammenemès.	22
1268.	Thuoris.	7

Septième dynastie des Diospolites.

Ans av. J. C.	ROIS.	DURÉE.
1269.	Nechesos.	19 ans.
1250.	Psammutis.	
	Inconnu.	
	Cerros.	
	Rhampsis.	
	Amenses.	
	Ochyras.	159 ans.
	Amèdes.	
	Thuoris.	
1184.	Prise de Troye, Athoris.	
	Cencerès.	
	Venèphes.	

Dynastie des Tanites ou princes de Tanis.

1091.	Smerdes.	27 ans.
1064.	Psusennes I, Pharaon, beau-père de Salomon.	51
1013.	Neperchetoès.	4
1009.	Aménophis III.	9
1000.	Osochoris.	6
994.	Spinacès.	9
985.	Psusennes II.	7

Dynastie des princes des Bubastes, qui chassent les Tanites.

978.	Sesonchis ou Sesac.	21 ans.
955.	Osorchon I.	
	Tachelosis.	
	Inconnu.	
	Inconnu.	
	Inconnu.	96 ans.
	Inconnu.	
	Inconnu.	
	Inconnu.	

Dynastie des Tanites, qui se rétablissent.

858.	Pérubares.	40 ans.
818.	Osorchon II.	8
810.	Psammus.	10
800.	Zet.	29

Dynastie des Saïtes.

771.	Bocchoris.	44 ans.

Dynastie des Ethiopiens, commencée par Sabacon, qui s'empare de la Basse-Egypte, après avoir fait brûler Bocchoris vif.

727.	Sabacon.	18 ans.
719.	Sevecus.	14
705.	Taracus.	18
687.	Anarchie de deux ans.	2
685.	Gouvernement de douze personnes pendant quinze ans.	15

Dynastie des Saïtes, qui remontent sur le trône.

670.	Psammitichus.	54 ans.
616.	Nécos.	16
600.	Psammis.	6
594.	Apriès.	25
569.	Amasis.	44 ans.
525.	Psammenitus.	6 m.

Dynastie des Perses.

Cambyse, roi des Perses, fils du grand Cyrus, se rend maître de cet Empire, & y régne 3 ans.

Ans av. J.C.	ROIS.	DURÉE.
525.	Cambyse.	3 ans.
522.	*Les Mages.*	1
521.	Darius, *fils d'Hystaspes.*	36
485.	Xercès.	12
473.	Artaxercès *Longuemain.*	48
425.	Xercès II, & ensuite Sogodianus.	
424.	Darius *Ochus.*	
423.	Darius *Nothus.*	19

La onzième année du règne de ce Prince, les Egyptiens secouèrent le joug des Perses, & établirent leur domination à Saïs sous *Amyrthée*, qui régna 6 ans.

Après lui une autre dynastie se forma à Mendès.

	Néphérites I.	18
	Achoris.	13
	Psammutis ou Psammeticus.	1
	Néphérites II.	4 m.
361.	Artaxercès Mnémon.	

Sous son règne, une dynastie de Princes égyptiens s'établit en Egypte. Elle fut appelée des Sebennites, parce qu'elle régna à Sebennite, ville du Delta.

	Nectanèbe I.	12 ans.
	Tachos l'assassine.	2
	Nectanèbe II, chassé par Ochus.	11
361.	Artaxercès Ochus.	23
338.	Arsès.	3
336.	Darius Codomanus.	6

Alexandre-le-Grand s'empare de l'Egypte.

330.	Alexandre.	7

Après la mort d'Alexandre, Ptolémée, fils de Lagus, règne sur l'Egypte.

323.	Ptolémée *Soter.*	40 a.
283.	Ptolémée *Philadelphe.*	37 a. 8 m.
246.	Ptolémée *Evergètes.*	25 a.
221.	Ptolémée *Philopator.*	17
204.	Ptolémée *Epiphanes.*	24
180.	Ptolémée *Philometor.*	35 ans moins 3 mois.
145.	Ptolémée *Physcon* ou *Evergètes II.*	29
117.	Ptolémée *Lathurus*, chassé.	17 ans moins quelques mois.
101.	Ptolémée Alexandre son frère.	10
91.	Ptolémée *Lathurus*, rétabli.	8
81.	Cléopâtre I, *seule.*	6 m.
80.	Ptolémée *Alexandre II*, chassé.	15 ans.
65.	Ptolémée *Auletes.*	
51.	Ptolémée Dionysius & Cléopâtre.	4 ans.
57.	Cléopâtre II, *seule.*	

Après la mort de Cléopâtre, les Romains s'emparent de l'Egypte, qu'ils réduisent en province.

Succession chronologique des rois des Latins, jusqu'à la fondation de Rome.

Ans av. J.C.	ROIS.	DURÉE.
1297.	Picus, fils de Saturne.	37 ans.
1260.	Faune.	44
1216.	Latinus I.	46
1180.	Enée.	4
1166.	Ascanius.	38
1128.	Sylvius.	30
1098.	Enéas Sylvius.	31
1067.	Latinus II.	51
1016.	Alba Sylvius.	39
977.	Capetus I.	26
951.	Capys.	28
923.	Capetus II.	13
910.	Tyberinus.	8
902.	Agrippa Sylvius.	41
861.	Allade ou Aremulus Sylvius, surnommé *le Sacrilége.*	19
842.	Aventinus Sylvius.	37
805.	Procas.	23
782.	Amulius chasse Numitor.	28

754. Numitor fut rétabli sur le trône par son petit-fils Romulus, qui bâtit l'année suivante la ville de Rome (753 ans avant J. C.)

Succession chronologique des seigneurs & ducs de Milan.

Luitprand nomme quelques comtes de Milan, depuis le dixième siècle; savoir :
Alboin.
Megenfroi.
Hugues.
Lothaire.
Ces quatre étoient de la même famille. On compte après eux :
Hubert.
Adelbert.
Obizon.
Atton, comte d'Angleria.
Faccius.
Hildebrand Visconti, en 1056.
On prétend que celui-ci défit un Prince sarrasin, nommé Volux, & qu'il lui arracha un héaume, sur lequel on voyoit en ciselure un serpent qui dévoroit un enfant; ce qui fut l'origine des armes de Milan, que les successeurs d'Hildebrand portèrent depuis; & on met ensuite :
Othon.
André, en 1100.
Galvain, en 1145.
Hubertin, vicaire impérial en 1182.
Jacques Visconti.
Othon, archevêque, puis seigneur de Milan, en 1277.
Thibaut, frère d'Othon.
Ce Thibaut, tué par la famille des Turiani, opposée à celle des Visconti, fut père de Mathieu, dit *le Grand*, qu'Arnoul, roi des Romains, établit vicaire impérial l'an 1294. Depuis, en 1313,

ceux de Milan le choisirent pour être recteur-général & seigneur de leur Etat. C'est par lui que commence la chronologie certaine des seigneurs de Milan.

Mathieu-le-Grand, 1321.
Galéas Visconti, 1328.
Azzo ou Accius, 1339.
Luchin, 1349.
Jean, archevêque de Milan, 1354.
Mathieu II, 1356.
Galéas II, 1378.
Barnabon, 1384.
Jean-Galéas I, 1402.
Jean-Marie, assassiné, 1411.
Philippe-Marie, 1447.

Les Princes de la Maison d'Orléans en concurrence avec les Sforces.

François Sforce, 1466.
Galéas-Marie Sforce, assassiné en 1476.
Jean-Galéas II, 1494.
Ludovic Sforce, dit *le More*, fut pris par le roi Louis XII en 1508.
Le roi Louis XII, 1515.
Maximilien, fils de Ludovic, fut rétabli à Milan, d'où le roi François Ier. le chassa.
Le roi François Ier.
François Sforce, second fils de Ludovic, rentra dans le duché de Milan l'an 1522, & après l'avoir souvent perdu & recouvré, il mourut sans enfans l'an 1535.
Charles-Quint, empereur, se rendit alors maître de Milan, qu'il laissa à ses successeurs.

Suite chronologique des rois de Norwège.

Harald I, roi en 868, meurt en 931.
détrôné dès 929.
Eric I, 936.
Haquin I, 961.
Harald II, 976.
Haquin II, 996.
Olaüs I, 1000.
Suénon I, roi de Danemarck, usurpateur, possède jusqu'à sa mort en 1015.
Olaüs II, prince des Norwégiens, mort en 1030.
Suénon II, roi de Danemarck, aussi usurpateur, est chassé en 1034.
Magne I, fils d'Olaüs II, depuis roi de Danemarck, meurt en 1048.
Harald III, 1067.
Magne II, 1069.
Olaüs III, 1093.
Magne III, 1103.
Osten I, 1123.
Sivard I, associé dès 1103, 1131.
Olaüs IV, aussi associé en 1103, étoit mort dès 1117.
Magne IV, dépouillé en 1136.
Harald IV, associé dès 1131, & ensuite seul, meurt en 1137.
Sivard II, 1155.
Ingon I, associé dès 1137, 1162.
Osten II, aussi associé en 1137, étoit mort en 1157.
Magne V, meurt en 1178.
Swer, 1202.
Haquin III, 1204.
Ingon II, 1217.
Haquin IV, 1262.
Magne VI, 1281.
Eric II, 1299.
Haquin V, 1319.
Magne VII, depuis roi de Suède, meurt en 1374.
détrôné dès 1344.
Haquin VI, depuis marié à Marguerite, héritière de Danemarck, 1380.
Olaüs V, fils unique d'Haquin VI & de Marguerite, déjà roi de Danemarck, & VI dans ce dernier royaume, meurt sans postérité en 1387.

Après sa mort, le royaume de Norvège retourna à Marguerite de Valdemar sa mère, qui le réunit à celui de Danemarck, & y joignit encore, par droit de conquête, la couronne de Suède.

Succession chronologique des anciens Electeurs de Saxe.

Le premier électeur se nommoit :

Bernard, duc d'Angrie; il mourut en 988. Son fils lui succéda.

Bernard II mourut l'an 1003, ayant son fils pour successeur.

Ortolphe mourut l'an 1070.

Magnus mourut l'an 1106.

Lothaire, comte de Querfourt, fut nommé Empereur en 1125, & donna son électorat à Henri-le-Superbe son gendre. Il mourut en 1137.

Henri-le-Superbe, Guelphe, ayant épousé la fille unique de Lothaire, fut son successeur, & mourut l'an 1136. Son fils lui succéda.

Henri-le-Lion mourut l'an 1195.

Bernard, fils puîné d'Albert-l'Ours, comte d'Ascanie, fut fait électeur de Saxe, l'an 1180, par l'empereur Frédéric Barberousse, lequel avoit dépouillé Henri-le-Lion de l'électorat. Ce Bernard mourut l'an 1212, laissant de son mariage avec Juthe, fille de Canut, roi de Danemarck, Albert qui suit, & Henri-*le-Vieux*, tige des princes d'Anhalt.

Albert mourut l'an 1260. Il eut d'Hélène, fille de l'empereur Othon IV, Albert qui suit, & Jean, tige de Saxe Lawembourg.

Albert II cessa de vivre en 1311, ayant eu d'Agnès, fille de l'Empereur, Rodolphe de Hasbourg.

Rodolphe mort en 1356, laissant de son mariage avec Judith de Brandebourg, fille du marquis Othon, surnommé *le Long*, Rodolphe qui suit, & de son second mariage avec Cunégonde de Pologne, Venceslas.

Rodolphe II mourut ſans enfans mâles en 1379.

Venceſlas mourut en 1383, ayant eu de Cécile, fille du marquis François de Carrare, Rodolphe & Albert.

Rodolphe III mourut ſans enfans en 1418.

Albert III mourut auſſi ſans poſtérité en 1422.

Tous ces ducs & électeurs étoient de l'ancienne famille de Saxe, de laquelle ſont auſſi deſcendus les ducs de Saxe Lawembourg & les princes d'Anhalt.

Suite des Electeurs de Saxe, que l'on nomme Saxe moderne.

Après la mort d'Albert III, l'empereur Sigiſmond priva de la ſucceſſion de cet Albert les ducs de Saxe Lawembourg, qui y avoient plus de droit que les autres, mais qui n'avoient pas fait de diligences pour lui en demander l'inveſtiture. Il en inveſtit Frédéric-le-Belliqueux, landgrave de Thuringe & marquis de Miſnie, qui eſt le chef des électeurs modernes de Saxe.

Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Frédéric, dit *le Pacifique*, électeur & duc de Saxe, mort en 1464. De Marguerite, fille d'Erneſt, duc d'Autriche & ſœur de l'empereur Frédéric III, il eut Erneſt, tige de la branche erneſtine, & Albert-le-Courageux, tige de la branche albertine. La branche erneſtine étoit l'aînée. Elle produiſit d'abord quatre électeurs de Saxe ſucceſſifs, dont le ſecond, Frédéric-*le-Sage*, refuſa l'Empire, & le fit déférer à Charles-Quint, qui en témoigna mal ſa reconnoiſſance à Jean-Frédéric, dit *le Magnanime*, propre neveu paternel de Frédéric-le-Sage. Jean-Frédéric, à la vérité, s'étoit fait un des chefs de la ligue de Smalcalde contre l'Empereur, avoit été vaincu & fait priſonnier à la bataille de Mulberg. L'Empereur, après l'avoir long-tems menacé de la mort, le priva de ſon électorat en le tranſportant à la branche albertine dans la perſonne du prince Maurice, petit-fils d'Albert-le-Courageux. C'eſt cette branche albertine, branche cadette de la Maiſon de Saxe, qui eſt encore aujourd'hui la branche électorale de Saxe. Elle a produit depuis Charles-Quint, les électeurs ſuivans :

Maurice, né le 21 mars 1521, inveſti par Charles-Quint en 1547, mort le 11 juin 1553.

Auguſte, électeur de Saxe, dit *le Vieux*, frère puîné de Maurice, né le 31 juillet 1526, mort en 1586.

Chriſtian, premier du nom, fils d'Auguſte, né le 3 novembre 1560, mort le 25 ſeptembre 1591.

Chriſtian II, né le 23 ſeptembre 1558, fils de Chriſtian I, & petit-fils de Jean-Frédéric, dépouillé par Charles-Quint. Il mourut le 23 juin 1610.

Jean-Georges I, ſon frère & ſon ſucceſſeur, né le 5 mars 1585, mourut le 18 octobre 1656.

Jean-Georges, ſecond du nom, fils de Jean-Georges I & ſon ſucceſſeur, né le 31 mai 1613, mourut le 1 ſeptembre 1680.

Jean-Georges, troiſième du nom, fils de Jean-Georges II, mourut le 22 ſeptembre 1691.

Jean-Georges, quatrième du nom, fils de Jean-Georges III, électeur de Saxe comme les précédens, né le 17 octobre 1668, mourut à Dreſde de la petite vérole le 27 mai 1694. Il eut pour ſucceſſeur Frédéric-Auguſte ſon frère, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, duc de Saxe, de Juliers, de Clève & de Mons, d'Angrie & de Weſtphalie; électeur & archi-maréchal du Saint-Empire romain, landgrave de Thuringe, marquis de Miſnie & des deux Luſaces, comte de la Marck, de Ravensberg, ſeigneur de Raveſtein : c'eſt ce fameux roi de Pologne, Auguſte, détrôné par Charles XII, rétabli depuis par ſes amis & par la force des conjonctures; c'eſt le père de notre illuſtre comte de Saxe, la terreur des Anglais dans la guerre de 1741. Le roi de Pologne, Auguſte, mourut le 1 février 1733. Frédéric-Auguſte I ſon fils lui ſuccéda dans toutes ſes dignités. C'eſt le père de madame la Dauphine, mère du roi Louis XVI, &c.

Liſte chronologique des Electeurs de Brandebourg.

1. Frédéric, premier du nom, marquis & électeur de Brandebourg, mourut en 1440. Jean l'alchimiſte, l'aîné de ſes fils, céda l'électorat à ſes frères, & mourut en 1464. Frédéric II, l'aîné de ces frères, dit *aux dents de fer*, refuſa les couronnes de Bohême & de Pologne, ſoumit la Poméranie, &, ſe voyant ſans enfans, céda l'électorat à ſon frère Albert, puis mourut en 1469 ou le 10 février 1471.

2. Albert, ſurnommé *l'Ulyſſe*, *l'Achille* & *le Renard* d'Allemagne, mourut le 11 mars 1486.

3. Jean, électeur de Brandebourg, ſurnommé *le Grand* & *le Cicéron germanique*, mourut le 9 janvier 1499, étant devenu, à quarante-quatre ans, par un excès d'embonpoint, abſolument incapable de vaquer à aucune affaire.

4. Joachim, premier du nom électeur de Brandebourg, fut un Prince ſavant; il fonda l'univerſité de Francfort-ſur-l'Oder. Il mourut le 11 juillet 1535.

5. Joachim, ſecond du nom, électeur de Brandebourg, ſuivit la religion de ſa mère, Eliſabeth, fille de Jean, roi de Danemarck, c'eſt-à-dire, la doctrine de Luther, qu'elle avoit adoptée. Il mourut, le 3 janvier 1571, empoiſonné, dit-on, par un médecin juif.

6. Jean-Georges, électeur de Brandebourg, mort le 8 janvier 1598.

7. Joachim-Frédéric, mort le 18 juillet 1608, électeur de Brandebourg & archevêque de Magdebourg.

8 Jean-Sigiſmond, électeur de Brandebourg, introduiſit le calviniſme dans ſes Etats vers l'an 1614. Il mourut le 23 décembre 1619.

9. Georges-Guillaume, électeur de Brandebourg, mourut le 21 novembre 1640.

10. Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, mourut le 29 avril 1688.

11. Frédéric III, électeur de Brandebourg, fut

le premier roi de Prusse ; il fut couronné & sacré à Konisberg en cette qualité le 18 janvier 1701, & mourut le 25 février 1713. Tous ses successeurs, qui ne sont pas encore en grand nombre, ont été comme lui, à la fois électeurs de Brandebourg & rois de Prusse.

Les rois de Bohême sont aussi électeurs de Bohême, mais avec cette différence que le royaume & l'électorat de Bohême ne font qu'un, au lieu que les Etats qui composent le royaume de Prusse, ont leur capitale particulière, & sont différens des Etats qui composent l'électorat de Brandebourg.

Maintenant, pour se former une idée juste de la constitution de l'Empire, de ses lois, de ses forces, de l'autorité de son chef & de ses membres, il faut jeter un coup-d'œil sur les principales révolutions arrivées en Germanie depuis Charlemagne, jusqu'à la période autrichienne, & diviser cet espace de tems en un certain nombre de périodes, à travers lesquelles on puisse suivre la naissance, les progrès & le développement du droit public d'Allemagne.

On distingue six de ces périodes : la carlovingienne, la saxone, la franconienne, celle de Suabe, celle de Hasbourg, Luxembourg & Bavière (ces trois n'en font qu'une), & enfin celle d'Autriche.

1°. *Période carlovingienne.*

Ce fut l'an 800 que Charlemagne, roi de France, ayant conquis la Germanie & l'Italie, renouvela l'Empire d'Occident, détruit en 476 sous le jeune Auguste, par Odoacre, roi des Hérules. Cette cérémonie se fit à Rome, où Charles paroissoit alors en vainqueur, en maître & en bienfaiteur : le peuple le proclama, le Pape le couronna, & Charles parut tenir de leur libéralité ce qu'il ne devoit qu'à ses armes.

Le nouvel Empire put donc alors paroître composé de la France, de la Germanie, de l'Italie &, si l'on veut, d'une partie de l'Espagne, que Charles avoit enlevée aux Sarrasins : mais qu'est-ce que c'étoit que cet Empire ? Etoit-ce en effet l'Empire romain qui sortoit de ses ruines ? Il semble qu'en ce cas Charlemagne eût dû fixer son séjour à Rome, & que la France & la Germanie devoient n'être que des provinces de cet Empire. Etoit-ce l'Empire des Français étendu par conquête, à la Germanie & à l'Italie ? Les Romains ne l'entendoient pas ainsi : cette idée étoit pourtant assez naturelle, puisque la France étoit la patrie & le patrimoine de Charlemagne. Etoit-ce enfin un Empire absolument nouveau & inconnu jusqu'alors qui s'établissoit en Germanie, qui embrassoit comme sa principale province cette même Italie, autrefois le centre de l'Empire, & qui s'unissoit comme égal & comme frère à la monarchie française, aux armes de laquelle il devoit sa naissance ? Cette idée, qui n'étoit vraisemblablement ni celle de Charlemagne ni celle des Romains, fut cependant celle qui prévalut dans la suite à la faveur des conjonctures : Charlemagne n'y contribua pas peu en fixant son séjour à Aix-la-Chapelle, qu'il avoit fait bâtir avec beaucoup de magnificence, pour être plus au centre de ses Etats, & donner la main à la France & à l'Allemagne.

Ses enfans firent de ses Etats divers partages, qui attachèrent le titre d'Empereur, tantôt à la possession de l'Italie, tantôt à celle des deux Frances, orientale & occidentale. La France orientale étoit la Germanie, ou du moins cette partie de la Germanie connue aujourd'hui sous le nom de *Franconie.* Louis-le-Débonnaire, qui réunissoit toute la succession de Charlemagne, à la réserve de l'Italie, étoit Empereur ; Louis II son petit-fils le fut aussi, quoiqu'il ne possédât que l'Italie ; Louis-*le-Germanique*, ainsi nommé parce que la Germanie fut son lot, n'eut jamais le titre d'Empereur ; mais le traité de Verdun, selon les uns, de Thionville, selon les autres, qui en 843 lui assigna la Germanie, détachée de l'Italie & de la France occidentale, ou France proprement dite, est la première époque du droit public de l'Allemagne.

A travers tous les troubles qui intervertissent l'ordre des successions dans la race carlovingienne, on apperçoit que la dignité impériale étoit d'abord héréditaire, puisque les Princes carlovingiens en disposoient entr'eux par des traités de partage, sans consulter les peuples ; mais vers l'an 875 Charles-le-Chauve, ayant enlevé l'Italie à Carloman son neveu, se fit élire Empereur par les Italiens assemblés à Pavie, & couronner par le pape Jean VIII en 880. L'Empire étant vacant, le même pape Jean VIII convoque une assemblée des Etats d'Italie pour élire un nouvel Empereur, & dans la formule de convocation il déclare que c'est à lui & aux Etats qu'appartient le droit de conférer la dignité impériale ; manière très-commode d'acquérir des droits en se les donnant. Ils nommèrent Charles *le-Gros*, un des fils de Louis-le-Germanique. Ce Prince, après avoir réuni la France, la Germanie & l'Italie, fut déposé en 887 par les Etats de ces trois royaumes. Depuis cette déposition, l'on ne voit plus qu'un chaos de violences, d'usurpations, d'élections forcées & tumultueuses, dont il ne résulte aucun droit certain. On ne sait ni quel est le siége de l'Empire, ni quelle est sa constitution : on voit seulement la Maison carlovingienne, avilie & affoiblie par ses divisions, laisser tomber de ses mains tous les sceptres que la valeur de Charlemagne avoit accumulés : on voit la puissance usurpée des seigneurs s'élever peu à peu pendant toute cette période sur les ruines de l'autorité monarchique ; &, pour ne point sortir de la Germanie, on avoit vu, dès l'an 860, Louis-le-Germanique s'engager par une loi fondamentale à ne rien faire dans son royaume que de concert avec les Etats.

L'Empire romain avoit été détruit en Occident

ſous un enfant ; ce fut auſſi par un enfant que finit la dynaſtie carlovingienne en Germanie.

2°. *Période ſaxone.*

La mort de Louis IV (c'étoit cet enfant), arrivée en 911, donna lieu à une tranſlation de ſouveraineté, mémorable dans l'hiſtoire d'Allemagne. Des trois branches qu'avoient formées les enfans de Louis-le-Débonnaire, il ne reſtoit que celle de Charles-le-Chauve, dont le chef étoit alors Charles-le-Simple, Prince foible & mépriſé, que les Germains dédaignèrent de prendre pour Roi : ils voulurent en choiſir un de leur nation ; ils offrirent leur couronne à Othon-le-Grand, duc de Saxe, qui eut la généroſité de la refuſer : il propoſa Conrad, comte de Franconie, qui, par reconnoiſſance, recommanda, en mourant, aux Etats d'Allemagne de lui donner pour ſucceſſeur, Henri, duc de Saxe, fils d'Othon : c'eſt ce Henri qui fut nommé *l'Oiſeleur*, parce que les députés qui vinrent lui annoncer ſon élection, le trouvèrent occupé à la chaſſe des oiſeaux. C'eſt à lui proprement que commence la période ſaxone, qui comprend un peu plus d'un ſiècle : on la fait cependant commencer à Conrad. Depuis ce tems la couronne germanique ou impériale n'a point ceſſé d'être élective.

Cette révolution fut favorable à la puiſſance des Etats de l'Empire. Maîtres de diſpoſer de la couronne, ils firent leurs conditions ; ils ſe ſtipulèrent des droits & des priviléges exceſſifs ; ils obſervoient cependant aſſez religieuſement de ne point porter la couronne dans une Maiſon étrangère tant qu'il y avoit des rejetons de la Maiſon régnante, & c'eſt ce qui donne la facilité de diſtinguer par dynaſties les diverſes périodes de l'Empire ; mais ils ne s'engagoient à rien ſur cet article, toujours prêts à prendre le parti qui aſſureroit le mieux leur élévation & leur indépendance : toutes leurs démarches tendoient à ce but.

Tandis que les Empereurs ſaxons étoient réduits par les États à la ſeule préſidence d'une aſſemblée de ſouverains, ils faiſoient trembler leurs voiſins. Othon I ſoumettoit l'Italie : un concile tenu à Rome en 964 réuniſſoit le royaume d'Italie au royaume d'Allemagne, établiſſoit d'une manière éclatante la ſouveraineté des Empereurs ſur les Papes, accordoit à perpétuité à Othon & à tous ſes ſucceſſeurs le droit de nommer au Saint-Siége, ainſi qu'à tous les archevêchés & évêchés de leurs royaumes.

3°. *Période franconienne.*

L'empereur Henri II étant mort ſans enfans en 1024, l'Empire fut porté dans la Maiſon de Franconie, où il reſta pendant un ſiècle. La période précédente avoit vu l'élévation des Princes ſéculiers : celle-ci vit l'agrandiſſement du clergé. Cet agrandiſſement fut l'ouvrage de la politique autant que de la piété des Empereurs ; mais ni leur piété ni leur politique ne furent aſſez éclairées. Déſeſpérant d'abaiſſer par eux-mêmes la puiſſance des ducs & des comtes, ils crurent devoir lui donner pour contre-poids la puiſſance des évêques : ils conférèrent à ceux-ci des duchés & des comtés, avec la même autorité que les Princes ſéculiers y exerçoient ; mais voulant retenir toujours l'Egliſe dans la dépendance, ils établirent des avoués pour gouverner conjointement avec les prélats : ces avoués, ainſi que les prélats, étoient à la nomination des Empereurs. Dans la ſuite les évêques ayant paru moins ſenſibles aux bienfaits dont les Empereurs les avoient comblés, qu'à la contrainte que les avoués leur impoſoient, les Empereurs pouſſèrent leur pieuſe imprudence juſqu'à réunir les avoueries aux égliſes mêmes, juſqu'à prodiguer aux évêchés & aux abbayes les plus beaux droits régaliens. Les évêques, devenus puiſſans, furent ingrats ; ils voulurent rendre la ſucceſſion dans leurs ſiéges, indépendante des Empereurs. Les ducs qui avoient pénétré le motif qu'avoient eu les Empereurs en enrichiſſant le clergé, ſe joignirent à lui dès qu'il voulut ſecouer le joug des Empereurs. Les Papes, qui vouloient détruire le pouvoir des Empereurs en Italie, appuyèrent la ligue des Princes & des évêques. Grégoire VII envenime & augmente ces diviſions ; il ſoutient l'indépendance du Saint-Siége ; il s'érige en juge & en maître des Empereurs ; il défend à Henri IV de nommer aux évêchés, & d'inveſtir les évêques *par la croſſe & l'anneau* ; il excommunie l'Empereur : il eſt dépoſé par lui ; il le dépoſe à ſon tour ; il l'oblige de venir à ſes pieds ſubir une pénitence rigoureuſe, infâmante, & demander un pardon payé par les ſacrifices les plus honteux. Henri IV veut ſe venger, mais trop tard : il aſſiège le Pape dans le château Saint-Ange ; il crée des anti-papes ; il remplit l'Italie de troubles par repréſailles ; mais il ne peut calmer ceux de l'Empire. Rome & les évêques d'Allemagne lui diſputèrent toujours, ainſi qu'à ſon fils, le droit de nommer aux évêchés & aux abbayes. La fin de cette grande querelle fut une renonciation ſolennelle faite par Henri V, en 1122, à ce droit de nomination, & l'affranchiſſement abſolu des terres du Saint-Siége.

Ainſi les meſures priſes par les Empereurs pour le rétabliſſement de leur puiſſance en Allemagne & pour le maintien de leur puiſſance en Italie, tournèrent contr'eux. C'étoit en vain que Henri III, plein de ce dernier objet, avoit cru le remplir en plaçant ſur le Saint-Siége des prélats allemands : cette préférence accordée aux Tranſalpins n'avoit ſervi qu'à ſoulever contre les Empereurs le clergé d'Italie, & qu'à le faire entrer avec plus de zèle dans les vues de Grégoire VII. Ce fut vainement encore que les Empereurs crurent acquérir des alliés utiles dans l'Italie, en permettant aux Normands de chaſſer les Sarraſins de la Sicile, de la Pouille & de la Calabre. Les Normands, plus dangereux

dangereux pour l'Empire que les Sarrasins, ayant élevé sur la ruine de ceux-ci un Etat libre & presqu'indépendant, crurent qu'il étoit de leur intérêt de s'unir avec les Papes, trop foibles alors pour leur nuire, contre les Empereurs, dont la puissance étoit alors la seule qu'ils eussent à craindre. Cette union rendit les Papes plus entreprenans, parce qu'ils voyoient à leur porte des défenseurs & un asyle ouvert contre la vengeance des Empereurs.

La période franconienne finit par un Empereur saxon, comme la période saxone avoit commencé par un Empereur franconien.

4°. *Période de Souabe.*

La période de Souabe (en joignant aux Empereurs de cette Maison un Empereur franconien qui commence cette période, & deux Empereurs étrangers qui la terminent) s'étend depuis 1138 jusqu'en 1271. Elle vit continuer & redoubler les querelles du sacerdoce & de l'Empire, & naître de leur sein les fureurs des Gibelins & des Guelphes. Les Empereurs, toujours trop occupés au dehors, perdent toujours de leur autorité au dedans. Le systême d'élever les évêques pour abaisser les ducs, ayant mal réussi, donnoit aux Empereurs deux ennemis, les évêques & les ducs, à abaisser. Pour y parvenir ils tentèrent un moyen qui réussissoit en France : ce fut d'exempter les villes de l'autorité des ducs & des évêques. Ils créèrent aussi au milieu des duchés quelques principautés séculières qui ne dépendoient que d'eux ; ils firent divers démembremens des provinces trop vastes. Tous ces coups d'autorité parurent soutenir la dignité impériale sous le règne de Frédéric I, dit *Barberousse* ; mais ce qui donna le plus d'éclat à ce règne, c'est que Frédéric étoit un grand-homme. Frédéric II son petit-fils eut aussi un règne illustre, mais très-agité. Il parut vouloir transporter en Italie le siége de l'Empire : les Papes en frémirent, & lui suscitèrent mille obstacles. Il leur fait une guerre opiniâtre & inutile, à la faveur de laquelle les peuples d'Italie se mettent insensiblement en liberté. On y voit naître de toutes parts des petits Etats, & se former des républiques nouvelles. On peut regarder ce règne comme le terme fatal de l'autorité impériale en Italie. La Maison de Souabe tarda peu à s'éteindre : le royaume de Naples & de Sicile, qui appartenoit à cette Maison comme héritière des Princes normands, fut transporté à la Maison d'Anjou, qui eut à le disputer contre la Maison d'Arragon.

Les troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, & un interrègne de deux ans, qui précéda l'avénement de Rodolphe de Hasbourg, sont comme le berceau du droit public germanique. Les Etats d'Allemagne achèvent de s'arroger les droits de souveraineté qui leur manquoient, & d'envahir les domaines de la couronne. Tous les tributaires, tous les vassaux secouent le joug ; la dignité impériale s'avilit de jour en jour, & son autorité s'éclipse entiérement. Il ne se tenoit presque point de diètes : les causes des seigneurs ne se jugeoient point ; ils se faisoient justice eux-mêmes : de là des guerres civiles, des brigandages, des ravages continuels. Ces désordres donnèrent lieu à divers établissemens.

Les Etats conclurent en 1255, à Worms & à Mayence, une alliance perpétuelle pour le maintien de la paix publique, & pour l'abolition des nouveaux péages que mille tyrans établissoient à main armée dans leurs terres. On nomma cette confédération *la ligue du Rhin*. L'empereur Guillaume la signa pour en être le chef. Les autres nobles, qui ne purent ou ne voulurent pas entrer dans cette association générale, en formèrent de particulières, nommées *Ganerbinats*. L'objet des Ganerbinats étoit de fortifier & de défendre à frais communs quelques châteaux pour arrêter les brigands, & procurer la sûreté de certains cantons. Comme c'étoit le défaut de justice qui avoit produit les violences qu'on vouloit réprimer, le président de chacune de ces ligues devoit juger toutes les causes des confédérés.

Les villes commerçantes suivirent l'exemple de la noblesse ; elles s'unirent pour les intérêts de leur commerce, trop interrompu par les discordes publiques ; elles formèrent la célèbre ligue hanséatique, ainsi nommée du vieux mot *hansa*, communauté ou ligue. Cette ligue, accrue par le tems & par ses succès, embrassa bientôt jusqu'à quatre-vingts villes les plus riches & les plus puissantes de l'Allemagne. Elles se distribuèrent en quatre classes. Lubeck étoit à la tête de la première (& de toute la ligue en général), Cologne de la seconde, Brunswick de la troisième, Dantzick de la quatrième. Leur commerce s'étendit par toute l'Europe ; elles firent trembler la Suède & le Danemarck : leurs principaux comptoirs étoient à Londres, à Bruges, à Berghen en Norwège, à Novogorod.

Les tentatives des Empereurs pour reprendre quelques portions de l'autorité souveraine étoient toujours malheureuses. Les villes qu'ils avoient affranchies du joug des seigneurs, pour leur en imposer un plus légitime & plus doux, n'eurent pas plus de reconnoissance que n'en avoient eu les évêques. La liberté seule put les flatter : le degré de puissance où elles parvinrent, leur donna même de plus hautes prétentions. Elles voulurent partager avec les Princes & les évêques le gouvernement général de l'Empire. Elles aspirèrent à la dignité d'Etats qu'il fallut bien leur accorder.

Cette période de Souabe vit le collége électoral se former, & exclure les autres Princes de l'Empire, des assemblées qui se tenoient pour l'élection des Empereurs. Les grands-officiers de la couronne, non contens d'avoir rendu leurs offices héréditaires, d'avoir acquis la souveraineté dans leurs domaines, & de partager l'autorité

impériale, voulurent encore être distingués par des droits exclusifs. Dès le tems des Empereurs franconiens, ceux des ducs qui exerçoient les grandes charges de la couronne, jouissoient avec les trois primats de Mayence, de Cologne & de Trèves, d'un droit appelé *jus prætaxandi*, ou droit de première élection, c'est-à-dire, qu'avant de conférer avec le corps entier des Etats sur le choix d'un Empereur, ils convenoient entr'eux de ce choix. Cette prérogative pouvoit être illusoire, puisque la délibération de leur assemblée particulière pouvoit être cassée à la diète générale; mais les conjonctures les servirent bien. Les guerres civiles; les brigandages publics ayant fait dégénérer en corvée le droit d'assister aux diètes, par la nécessité qu'ils imposoient de se faire escorter pour le moindre voyage, les seigneurs peu puissans s'accoutumèrent à regarder comme un privilége précieux la dispense de venir aux diètes; mais les grands-officiers, plus particuliérement obligés par le devoir de leurs charges, d'assister aux diètes, surtout aux diètes d'élection, flattés d'ailleurs d'y paroître avec l'appareil de la puissance, attirèrent insensiblement à eux seuls le droit d'élire l'Empereur. Les autres Etats ne furent exclus d'abord que par le fait sans aucune loi. L'empereur Richard n'eut pour électeurs, en 1256, parmi les ecclésiastiques, que l archevêque de Mayence comme archi-chancelier d'Allemagne; l'archevêque de Cologne comme archichancelier d'Italie; l'archevêque de Trèves comme archichancelier du royaume d'Arles; & parmi les séculiers, que le roi de Bohême comme grand-échanson; le duc de Bavière, comte palatin, comme grand-sénéchal ou grand-juge de la couronne; le duc de Saxe comme grand-maréchal, & le margrave de Brandebourg comme grand-chambellan. Tels ont été depuis les sept électeurs. L'archevêque de Mayence, comme seul archichancelier de l'Empire, convoquoit les diètes électorales : à son défaut c'étoit le comte palatin, comme grand-juge de la couronne. L'élection se faisoit dès-lors à Francfort, le couronnement à Aix-la-Chapelle.

5°. *Période de Hasbourg, Luxembourg & Bavière.*

Cette période, qui s'étend depuis 1273 jusqu'en 1437, est mêlée d'Empereurs de diverses Maisons, tous nommés par les seuls électeurs. La Maison de Hasbourg n'est autre, comme on sait, que la célèbre Maison d'Autriche; mais cette période ne comptant que deux Empereurs de la Maison de Hasbourg, qui même ne se succédèrent pas immédiatement, on ne les rapporte point à cette dynastie non interrompue d'Empereurs autrichiens qui ont occupé le trône depuis 1437 jusqu'à nos jours, & qui forment la sixième & dernière période.

Pendant la cinquième dont il s'agit ici, les électeurs continuèrent de se séparer des autres Etats, de former un collége particulier, auquel étoit réservée la nomination des Empereurs, & d'attirer à eux seuls la plupart des affaires. En 1338 les diètes de Rensées & de Francfort confirmèrent leurs prérogatives; mais c'est dans les diètes de Nuremberg & de Metz, tenues en 1356 par l'empereur Charles IV, de la Maison de Luxembourg, que ces prérogatives ont reçu leur plénitude par la fameuse bulle d'or, devenue une des lois fondamentales de l'Empire.

La bulle *d'or*, ainsi nommée, non pour l'excellence des réglemens qu'elle contient, mais à cause du sceau d'or en forme de petite bouteille, dont elle fut scellée, consiste en trente chapitres, dont les vingt-trois premiers ont été publiés dans la diète de Nuremberg, le 10 janvier 1356, & les sept autres dans la diète de Metz, le jour de Noël de la même année : nous n'en rapporterons que les principales dispositions, sans égard à l'ordre très-peu méthodique des articles.

1°. Elle fixe le nombre des électeurs à sept, *per quos velut septem candelabra lucentia in unitate Spiritûs septiformis sacrum illuminari debet Imperium.*

(On ne se souvint pas de cette excellente raison lorsque, vers le milieu du dix-septième siècle, on créa un électorat dans la Maison palatine, &, vers la fin du même siècle, un neuvième dans la Maison de Brunswick : on s'en est encore bien moins souvenu dans ces derniers tems, où il s'est fait tant de changemens, & dans la nature, & dans le nombre des électorats.)

2°. Elle assigne à chacun d'eux un des grands offices de la couronne, qu'elle attache à l'électorat.

3°. Elle règle le cérémonial de l'élection & du couronnement. L'élection doit se faire à Francfort, à la pluralité des voix, recueillies par l'archevêque de Mayence dans cet ordre : l'archevêque de Trèves, l'archevêque de Cologne, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg. Le couronnement doit être fait à Aix-la-Chapelle par les mains de l'électeur de Cologne.

4°. Autrefois tous les Princes de Maison électorale prétendoient participer au droit d'élire les Empereurs : la bulle d'or borne ce droit à la personne des électeurs, règle leurs successions conformément au droit de primogéniture établi dans toutes les monarchies, & déclare les électorats indivisibles.

5°. La bulle d'or confirme aux électeurs tous les droits de la supériorité territoriale, déclare leur personne sacrée, punit comme criminels de lèze-majesté ceux qui auront attenté à leur vie, assure aux électeurs la prééminence sur tous les Princes de l'Empire.

6°. Elle établit deux vicaires de l'Empire, le duc de Saxe & le comte palatin, qui, pendant la

vacance du trône impérial, exerceront, chacun dans son district, presque tous les droits dont jouissent les Empereurs. Le vicariat de Saxe s'étend sur toutes les terres où le droit saxon est observé ; ce qui comprend la Westphalie, le Holstein, la Poméranie, le Brandebourg, la haute & basse Saxe, la Thuringe, la Misnie, la Lusace, la Moravie. Le vicariat palatin embrasse le haut & bas Rhin, la Franconie & la Souabe. Le duc de Saxe & le comte palatin jouissoient de ce droit de vicariat & d'administration de l'Empire pendant la vacance, avant la bulle d'or, qui confirme plutôt qu'elle ne confère ce droit.

Le reste ne fait que régler des cérémonies & des préséances.

Le ton qui règne dans ce décret, l'esprit qui semble en avoir dicté tous les articles, méritent quelqu'attention. Jamais despote asiatique n'eut une étiquette plus fière. L'Empereur fait tout de sa pleine puissance & autorité impériale ; il mande à tous les Etats de l'Empire ses volontés suprêmes ; il enjoint, il menace, il confirme, il abroge, il inflige des peines, il accorde des graces, il confère des titres & des droits, il dicte des lois à ses sujets, & ses sujets sont des souverains : s'il élève les électeurs jusqu'à lui, c'est toujours en paroissant s'abaisser jusqu'à eux, c'est en leur tendant une main protectrice : leur grandeur & leur puissance semblent des dons de sa bonté généreuse. Si leur personne est sacrée, c'est, dit l'Empereur, parce qu'ils sont partie de notre corps, *nam & ipsi pars corporis nostri sunt.* S'il les appelle les bases solides & les colonnes immobiles du Saint-Empire, ils n'obtiennent ces qualifications glorieuses qu'à cause de l'honneur qu'ils ont d'exercer un office dans le palais de l'Empereur. Son autorité, moitié despotique, moitié paternelle, pousse ses attentions supérieures jusqu'à leur ordonner de faire apprendre à leurs fils le latin, l'italien & le sclavon.

C'est par une suite du même esprit qu'il s'attache à mettre un grand intervalle entre les électeurs & les autres Princes de l'Empire ; qu'il traite de conspirations les associations des villes ; qu'il les défend pour l'avenir sous des peines rigoureuses ; qu'il ne fait que tolérer celles qu'il trouve établies, & qu'il paroît se promettre de les détruire dans la suite.

On peut regarder la bulle d'or comme une tentative nouvelle pour relever l'autorité impériale, tentative pareille à celles que les Empereurs avoient faites plusieurs fois, tantôt en opposant le clergé aux Princes séculiers, tantôt en affranchissant les villes du pouvoir des Princes tant séculiers qu'ecclésiastiques. Charles IV tâchoit de concentrer toute l'autorité dans le corps électoral, espérant la retirer plus aisément des mains de sept Princes, que des charges particulières, réunies à leurs dignités, attachoient à sa personne, qu'il ne l'eût pu faire des mains d'une multitude de Princes & de villes. Mais comment les Etats, si jaloux de leur liberté, purent-ils appuyer de leur consentement un diplôme où tout respiroit le despotisme ? C'est que ce diplôme ne leur enlevoit ni le droit d'assistance aux diètes, ni celui de souveraineté chez eux, & qu'après avoir dépouillé l'Empereur des prérogatives réelles de la royauté, ils ne lui envioient point la prérogative chimérique de parler en maître.

Les électeurs abusèrent bientôt contre l'empereur Venceslas des droits que Charles IV son père leur avoit confirmés ; ils le déposèrent en 1400. Ainsi la tentative d'élever les électeurs pour abaisser tous les autres Etats tourna encore au détriment de l'autorité impériale.

6°. *Période autrichienne.*

Enfin l'année 1437 vit la Maison d'Autriche remonter sur le trône impérial pour ne le plus quitter. L'empereur Maximilien, dans les diètes d'Ausbourg en 1500, & de Cologne en 1512, fit la fameuse division de l'empire germanique en dix cercles. Ces cercles sont ceux d'Autriche, de Bavière, de Souabe, de Franconie, de haute & basse Saxe, de Westphalie, du haut & bas Rhin, enfin celui de Bourgogne, qui comprend les Pays-Bas & la Franche-Comté. La politique de Maximilien fit comprendre ces Etats, quoiqu'étrangers à l'Allemagne, dans la division des cercles pour engager l'Empire à les protéger contre la France.

L'effet naturel de cette division de l'Allemagne en dix cercles fut de contenir plus aisément les Princes, dont les querelles auroient pu troubler la paix publique ; de mettre plus de correspondance dans le gouvernement des différentes contrées de l'Allemagne ; de faciliter le recouvrement des deniers publics ; de fixer avec plus de connoissance les contingens de chaque Etat. Et par cette raison-là même, la Bohême & la Prusse refusèrent d'entrer dans aucun cercle, craignant qu'on ne leur imposât des taxes, dont elles avoient été jusqu'alors exemptes ; car tous les gouvernemens ont si bien fait, qu'ils ne peuvent plus rien faire qui n'excite la défiance.

On nomma pour directeurs des cercles les Princes les plus puissans de chaque cercle. On voit dans le cours de cette dernière période, comme dans les précédentes, les efforts contraires des Empereurs pour étendre leur autorité, & des Etats pour la borner. Sous la période autrichienne on imagina les capitulations qu'on faisoit signer aux Empereurs au moment de leur élection ; ce qui leur faisoit prendre l'engagement d'y conformer leur administration. Ces excessives précautions en faveur de la liberté n'empêchèrent pas Charles-Quint, Ferdinand II & Ferdinand III d'étaler le despotisme le plus rigoureux, & de devenir des tyrans fort redoutables quand la fortune les favorisa. L'autorité impériale a eu son flux & son reflux ;

mais les digues puiſſantes qu'on lui a oppoſées d'abord de loin en loin, enſuite de proche en proche, l'ont enfin reſſerrée dans le canal le plus étroit, d'où elle eſt quelquefois ſortie par des irruptions effrayantes.

La période ſaxone a vu l'agrandiſſement des Princes ſéculiers; la période franconienne, celui des prélats; la période de Souabe, celui des villes; la période de Hasbourg, Luxembourg & Bavière a mis le ſceau à la prééminence des electeurs; enfin la période autrichienne a introduit les capitulations, & donné naiſſance à divers établiſſemens & réglemens, où l'on ne perd jamais de vue le double objet, 1°. de fermer les plaies cauſées par l'anarchie, 2°. de borner & preſque d'anéantir l'autorité impériale, qui ſe relève preſque toujours.

Telle eſt (autant qu'on peut rapporter la foule des événemens à des idées & à des époques préciſes) la gradation par laquelle le corps germanique eſt parvenu à cette complication d'intérêts & de droits contraires, balancés, combattus, reſpectés cependant les uns par les autres, & qui forment cette conſtitution ſingulière, qu'aucun autre Etat peut-être ne pourroit ſupporter.

De même que, dans les faſtes conſulaires, les dictateurs ſe trouvoient marqués à leur époque, mais ſans former une liſte chronologique particulière, & tous iſolés les uns des autres, de même, dans la liſte des Papes, ſe trouvoient à leur époque & dans la même iſolation les antipapes qui avoient troublé leur pontificat: nous allons donc faire ici pour les antipapes ce que nous avons fait après coup pour les dictateurs, c'eſt-à-dire, les raſſembler dans un tableau chronologique qui leur ſoit particulier.

Table chronologique des antipapes.

On donne ce nom d'antipapes à ceux qui prétendoient ſe faire reconnoître pour ſouverains pontifes au préjudice d'un Pape élu legitimement, & qui firent ainſi un ſchiſme dans l'Egliſe. Voici ceux que l'on met de ce nombre, depuis le troiſième ſiècle juſqu'à préſent.

1. Novatien, prêtre romain, ſéduit par Novat, prêtre de Carthage, qui étoit venu d'Afrique à Rome, s'éleva contre le pape Corneille, élu l'an 251, & joignit, peu de temps après, l'héréſie au ſchiſme.

2. Urſicin s'oppoſa au pape Damaſe, créé en 367. Il fut chaſſé de Rome & relégué dans les Gaules.

3. Eulalius, animé par quelques prêtres & diacres ſéditieux, diſputa le ſiége à Boniface I, élu en 418; mais il en fut chaſſé par le commandement de l'empereur Honorius.

4. Laurent, créé le même jour que le pape Symmaque, l'an 498, fit le ſchiſme qui porta ſon nom. L'empereur Anaſtaſe, qui l'avoit fomenté par l'entremiſe de Feſtus, ſénateur romain, fut excommunié dans le concile tenu à Rome par cent quinze evêques, ſi l'on en croit l'auteur du pontificat de Damaſe.

5. Dioſcore, diacre, élu contre le pape Boniface II, en 530, mourut peu de tems après ſon élection.

6. Pierre & Théodore, concurrens favoriſés, l'un par le clergé, & l'autre par l'armée de Juſtinien II, Empereur, tinrent le ſiége pendant quelques jours, l'an 686; mais le clergé, le peuple & l'armée s'étant accordés en faveur de Conon, ils en furent chaſſés.

7. Théodore & Paſchal, concurrens, furent exclus par l'élection canonique de Sergius, l'an 687.

8. Théophylacte s'éleva contre le pape Paul I, élu en 757; mais ce ſchiſme ne dura que quelques mois.

9. Conſtantin, frère de Roton, duc de Nepi, entra dans l'égliſe de Saint-Pierre à main armée, ſe fit ordonner & déclarer Pape après la mort de Paul I, arrivée l'an 767, & tint le ſiége treize mois.

10. Philippe, moine, fut auſſi déclaré Pape par la faction de Waldipert, prêtre romain, l'an 768.

11. Zinzime s'oppoſa au pape Eugène II, élu en 824; mais il fut contraint de ſe retirer, ayant ſu que l'empereur Louis-le-Débonnaire avoit envoyé ſon fils Lothaire à Rome pour le réduire.

12. Anaſtaſe s'éleva contre Benoît III, créé l'an 855.

13. Sergius contre le pape Formoſe, élu en 891.

14. Boniface uſurpa le ſiége après la mort du pape Formoſe, arrivée en 896; mais il en fut bientôt chaſſé par le pape Etienne VI ou VII, qui fut intrus par Aldebert-le-Riche, marquis de Toſcane.

15. Léon diſputa le ſiége à Jean XII & à Benoît V en 955 & en 964.

6. Grégoire fut élu contre le pape Benoît VIII, l'an 1012.

17. Sylveſtre, dit III, & Jean, dit XX, que Benoît IX avoit eu pour ennemi, & à qui il abandonna le ſiége en le quittant lui-même volontairement, ſe déſiſtèrent de leurs prétentions par l'entremiſe d'un prêtre nommé Gratien, & cédèrent à Grégoire VI, légitime Pape, l'an 1044.

18. Mincius, nommé Benoît, fut élu contre le pape Nicolas II, l'an 1059; mais il ſe dépoſa lui-même.

19. Cadaloüs, ſous le nom d'Honorius II, déclaré Pape ſans le conſentement des cardinaux, & par la ſeule autorité de l'empereur Henri IV, s'éleva contre Alexandre II, élu en 1061, & tint le ſiége environ cinq ans.

20. Guibert de Ravenne, ſous le nom de Clément III, fut élu par les ſchiſmatiques au concile

de Bresse, & s'opposa au pape Grégoire VII, créé en 1073.

21. Thibaut, nommé Céléstin II par quelques cardinaux, renonça bientôt à ses prétentions, & céda le pontificat à Honorius II, l'an 1124.

22. Pierre, fils de Léon, romain, élu par quelques cardinaux, se fit nommer Anaclet II, & tint le siége contre le pape Innocent II, créé en 1130.

23. Octavien, élu par la faction de Pierre, fils de Léon, se fit nommer Victor IV, & usurpa le pontificat, qu'il occupa quatre ans, contre le pape Alexandre III, l'an 1159.

24. Pierre, religieux de l'Ordre de Saint-François, sous le nom de Nicolas V, fut élu à Rome pendant que le siége étoit en France. Le pape Jean XXII, créé l'an 1316, le fit arrêter, & le tint prisonnier le reste de ses jours.

25. Robert commença le grand schisme d'Occident sous le nom de Clément VII, l'an 1378, & tint le siége à Avignon, contre le pape Urbain VI Boniface IX son successeur.

26. Pierre de Lima fut élu par ceux du parti de Clément VII, pour lui succéder l'an 1394, & prit le nom de Benoît XI, XII & XIII, selon d'autres. Il tint le siége à Paniscola en Catalogne, près de trente ans, contre Boniface IX & ses successeurs.

27. Gilles de Munion, espagnol, chanoine de Barcelone, prit le nom de Clément VIII, créa quelques cardinaux de la faction d'Alphonse, roi d'Arragon, & usurpa le pontificat qu'il tint cinq ans, contre le pape Martin V, depuis 1424 jusqu'en 1429.

28. Amédée VIII, duc de Savoie, créé par le concile de Bâle en 1439, prit le nom de Félix V, & tint le siége contre le pape Eugène IV & contre Nicolas V, en faveur duquel il renonça l'an 1449.

Apôtres.

Nom qui a été donné aux douze disciples que J. C. choisit pour envoyer par toute la Terre, afin de prêcher l'évangile à tous les peuples, & de fonder des églises consacrées au vrai Dieu. C'est un mot grec qui signifie envoyé, d'ἀποστέλλειν, envoyer. Les noms de ces saints apôtres sont exprimés en saint Mathieu, ch. 10; en saint Luc, ch. 6 : Simon, surnommé Pierre, & André son frère; Jacques, fils de Zébédée, & Jean son frère; Philippe & Barthélemy, Thomas & Mathieu le publicain; Jacques, fils d'Alphée; Jude ou Thadée; Simon, cananéen, appelé le zélé, & Judas Iscariot, en la place duquel, après qu'il eut trahi son maître, Mathias fut élu par les Apôtres. Saint Paul fut appelé à l'apostolat par J. C même après son ascension : on le nomma simplement l'Apôtre, ou l'Apôtre des Gentils, comme par excellence, à cause de la sublimité de sa doctrine.

Saint Luc nous a décrit plusieurs actions des saints Apôtres dans son livre des Actes, & principalement la vie de saint Paul, qu'il accompagna dans ses voyages; mais il n'en parle que jusqu'au tems qu'il sortit de sa première prison de Rome. Les historiens ecclésiastiques nous apprennent que les Apôtres se séparèrent neuf ans après la passion de J. C., pour aller en divers pays annoncer l'Evangile. Saint Paul même (aux Romains, 10) dit que le son de l'Evangile, annoncé par les Apôtres, étoit déjà répandu par toute la Terre, & que leur parole avoit été ouie jusqu'au bout du Monde; & (aux Colossiens, 1) il assure que l'Evangile étoit prêché à toute créature qui étoit sous le ciel. Saint Pierre, saint Paul, saint Jacques, saint Jean, saint Mathieu & saint Jude ont écrit; les autres n'ont enseigné que de vive voix. Nous avons deux épîtres de saint Pierre, quatorze de saint Paul, une de saint Jacques, trois de saint Jean, avec son évangile & son Apocalypse; l'évangile de saint Mathieu, & une épître de saint Jude. Leurs traditions ont été conservées dans l'Eglise catholique, comme saint Paul l'ordonna à son égard (aux Theff., ch. 2) par ces paroles : Gardez les traditions que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par ma lettre. Tous les Apôtres ont fini leur vie par le martyre, excepté saint Jean l'évangéliste, que quelques-uns ont cru sans fondement être encore vivant, pour paroître avec Enoch & Elie pendant le règne de l'antechrist.

De la division des Apôtres par toute la Terre pour prêcher l'Evangile.

L'an de J. C. 44, les Apôtres partagèrent entr'eux les provinces de la Terre pour y établir la religion chrétienne. Saint Pierre choisit l'occident, & vint à Rome, qui devoit être la capitale du monde chrétien, comme elle l'étoit alors du monde idolâtre. Saint André porta l'Evangile dans l'Achaïe en Grèce, dans l'Epire, la Thrace, la Scythie, l'Egypte & l'Ethiopie. Pour la fondation des églises de Bysance & de Nicée en Bithynie, elle est contestée, & le pape Agapet soutint dans ses lettres lues au cinquième concile, que saint Pierre avoit le premier annoncé la foi dans ces deux villes. Saint Jacques-le-Majeur, selon quelques-uns, fut sacrifié à la haine des Juifs par Hérode-Agrippa, roi de Judée. Les Espagnols se vantent de l'avoir eu pour apôtre; mais les savans nient absolument ce voyage prétendu. On dit que l'Espagne possède une partie de son corps, & que l'autre est dans l'église de Saint-Saturnin de Toulouse. Saint Jacques-le-Mineur ne sortit point de Jérusalem, dont il étoit évêque. Saint Jude ou Thadée prêcha dans la Syrie. Saint Thomas porta le christianisme dans la Perse, dans les Indes & en Ethiopie. Saint Barthélemy travailla dans l'Arménie majeure, dans la Lycaonie, dans l'Albanie & dans l'Inde, en deçà du Gange. Saint Jean alla dans l'Asie mineure & dans les provinces orientales. L'épître synodale du concile d'Ephèse au

clergé de Constantinople nous apprend qu'il a demeuré à Ephèse avec la sainte Vierge, mais les Anciens ne font point mention de ce séjour. Saint Paul prêcha trois ans à Ephèse, & il peut être nommé le fondateur de cette Eglise ; de sorte que saint Jean ne l'auroit gouvernée que dans sa vieillesse. Les évêques de cette ville se disent les successeurs & les disciples de saint Jean. Ce même apôtre annonça l'Evangile aux Parthes ; & les relations nouvelles disent que parmi les peuples de l'Orient il y a une ancienne tradition que saint Jean y a prêché la foi de J. C. Saint Philippe convertit quelques provinces de Scythie, & travailla ensuite dans la haute Asie. Saint Mathieu porta l'Evangile dans l'Ethiopie. Saint Mathias prêcha dans la Judée & dans une partie de l'Ethiopie. Entre toutes ces missions apostoliques il n'est point parlé de l'Amérique, qui est le Nouveau-Monde, & il n'y a point d'apparence que si les Apôtres ou leurs disciples y avoient annoncé l'Evangile, les auteurs n'en eussent rien dit. Les historiens qui ont écrit de la découverte de ce pays par les Espagnols, assurent qu'ils n'y trouvèrent aucun vestige de la religion chrétienne, comme les Portugais en avoient trouvé dans les Indes occidentales.

Table chronologique de l'histoire des Apôtres.

Ans de J. C.

33. A cette année se rapportent les actes des Apôtres, écrits par saint Luc, depuis le premier chapitre jusqu'au martyre de saint Etienne ; & à la fin du chapitre VII, saint Jacques-le-Mineur fut ordonné évêque de Jérusalem.

34. Persécution contre les Chrétiens, qui dura plus d'un an, Saul étant chef des persécuteurs.

Philippe, diacre, saint Pierre & saint Jean prêchent dans la Samarie.

35. Conversion de saint Paul ; son voyage en Arabie ; son retour à Damas. Voyage de saint Pierre dans la Palestine.

36. Saint Pierre, étant de retour à Jérusalem, conclut avec les Apôtres qu'il falloit admettre les Gentils au baptême. Saint Jacques-le-Mineur demeurant à Jérusalem avec saint Jean, qui accompagnoit la sainte Vierge, les autres Apôtres allèrent annoncer l'Evangile dans les diverses parties du Monde, après avoir dressé le symbole de foi, & après que saint Mathieu eut écrit son évangile. Saint Pierre fonde l'Eglise d'Antioche.

37. Ceux qui prétendent que saint Jacques-le-Majeur a été en Espagne, fixent son voyage sous cette année.

38. Saint Paul s'étant sauvé de Damas, visita saint Jacques-le-Mineur & saint Pierre à Jérusalem, d'où il se retira à Césarée, puis à Tharse en Cilicie.

39. Saint Barnabé va chercher saint Paul à Tarse, l'amène à Antioche, où les Fidèles furent appelés Chrétiens.

40. Le prophète Agabe étant à Antioche, y prédit une famine universelle ; c'est pourquoi les disciples amassent des provisions pour les envoyer en Judée par saint Paul & saint Barnabé.

41. Hérode persécute les Chrétiens de Jérusalem, & fait mourir saint Jacques-le-Majeur, qui étoit, dit-on, de retour d'Espagne.

42. Saint Pierre est mis en prison par le commandement d'Hérode, d'où il sortit sous la conduite d'un ange. Il alla visiter Antioche, & ensuite il alla à Rome. Saint Paul & saint Barnabé quittèrent Antioche pour aller en Séleucie, & de là en Chypre.

43. Saint Pierre arriva à Rome le 18 janvier, & y établit le Saint-Siége. Saint Barnabé & saint Paul firent de grands miracles dans l'île de Chypre.

44. Saint Paul & saint Barnabé passèrent dans la Pamphilie, & de là à Antioche de Pisidie.

45. Saint Paul & saint Barnabé furent chassés de la Pisidie par les Juifs, & allèrent à Iconium.

46. Saint Paul & saint Barnabé s'enfuient à Listre, & de là prennent leur chemin vers Derbé.

47. Saint Paul & saint Barnabé étant retournés à Listre, y sont pris pour Jupiter & Mercure. Ils se retirent à Derbé, puis retournent à Listre & à Iconie, &, passant par la Pisidie, vont en Pamphilie.

48. Saint Paul & saint Barnabé prêchent la foi dans la Pamphilie & dans l'Arabie, puis retournent à Antioche de Syrie.

49. L'Empereur ayant chassé par un édit tous les Juifs de Rome, saint Pierre retourna en Judée. Sur la contestation des Fidèles d'Antioche, touchant la circoncision, il tint le premier concile à Jérusalem, où il fut décidé que les Chrétiens n'étoient point sujets à la circoncision. Saint Paul & saint Barnabé, qui étoient venus d'Antioche, portèrent le décret du concile à Antioche, où saint Pierre alla ensuite, & où il eut quelques différends avec saint Paul.

50. Saint Paul & saint Barnabé se séparèrent pour aller prêcher l'Evangile en diverses provinces. Saint Denis aréopagite fut converti par saint Paul à Athènes.

51. Saint Paul vint d'Athènes à Corinthe, & y demeura un an & demi.

52. Saint Paul ayant demeuré à Corinthe six mois de cette année, passe en Syrie avec Aquila & Priscilla, qu'il laisse à Ephèse, & va seul à Césarée, puis à Jérusalem ; de là à Antioche, dans la Galatie & dans la Phrygie.

53, 54. Saint Paul étant de retour à Ephèse, y enseigne publiquement les vérités de la foi pendant deux années.

Ans de J. C.

55. Saint Paul passe en Macédoine & en Grèce.
56. Saint Pierre retourna à Rome lorsque l'édit de l'empereur Claude eut été révoqué.
57. Saint Paul parcourut plusieurs provinces & îles, & arriva à Jérusalem vers la fête de la Pentecôte, où il fut arrêté prisonnier, envoyé à Césarée, & ensuite à Rome.
58. Saint Paul ayant demeuré trois mois en l'île de Malte, fut conduit à Rome, où il fut mis en la garde d'un soldat.
59. Après deux années de captivité, saint Paul fut remis en liberté par l'empereur Néron.
60. Saint Pierre fit en même tems plusieurs voyages.
61. Martyre de sain Barnabé dans l'île de Chypre, & de saint André dans l'Achaïe.
62, 63. Saint Marc fut martyrisé à Alexandrie, saint Jacques-le-Mineur à Jérusalem, saint Simon & saint Jude en Perse.
64. Martyre de saint Mathias.
65. Néron impute aux Chrétiens l'incendie de Rome.
66. Saint Pierre & saint Paul retournent à Rome.
67. Saint Pierre est crucifié, & saint Paul décolé par le commandement de Néron.
70. La ville de Jérusalem est prise par Titus.
71. Saint Barthélemy martyrisé en Perse.
72. Saint Thomas mis à mort par les Infidèles à Meliapur dans l'Inde.
73. Saint Jean est envoyé à Rome par le proconsul d'Ephèse; & étant sorti sain & sauf de la chaudière pleine d'huile bouillante, il est relégué en l'île de Pathmos.
94. Saint Jean écrit son Apocalypse dans l'île de Pathmos.
96. Saint Jean est renvoyé par ordre de l'empereur Nerva, & retourne à Ephèse.
100. Saint Jean meurt à Ephèse, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans.

On ne sait pas l'année du martyre de saint Mathieu en Ethiopie.

Conciles.

En parlant des conciles, nous nous sommes bornés à faire connoître les vingt conciles œcuméniques. Nous cherchions alors les méthodes les plus abrégées, & nous nous contentions des indications les plus superficielles, croyant qu'il importoit peu que ces tables chronologiques, qui se trouvent plus ou moins étendues, plus ou moins nombreuses, plus ou moins développées dans presque tous les Dictionnaires historiques, eussent ici un développement qu'elles n'ont pas partout. L'ouvrage même, en avançant, nous a désabusés sur cette idée : nous avons reconnu que le mérite du complet, autant qu'il est possible d'en approcher, étoit le mérite principal qu'il falloit donner à la chronologie, surtout dans cette *Encyclopédie méthodique*. Indépendamment de ces vingt conciles œcuméniques, les seuls dont nous ayons parlé, on compte une multitude d'autres conciles, qui, sans avoir eu le mérite imposant & unique de l'œcuménicité, servent de base & d'ornement à notre droit canonique par une quantité de réglemens sages & édifians; plusieurs mêmes de ces conciles particuliers ont eu les objets les plus importans, & ont décidé des sujets les plus graves. Ils ne peuvent donc pas, sans une lacune trop forte, être omis dans l'histoire ecclésiastique, & ce n'étoit pas même avoir entamé la matière, que d'avoir mis de côté tous ces conciles particuliers. Nous allons donc réparer cette faute par un tableau chronologique & complet de ces divers conciles, & de ce qui s'y est passé de plus important.

Conciles.

Ce nom, qui en général signifie toutes sortes d'assemblées des corps, est consacré pour l'assemblée des pasteurs de l'Eglise en quelque lieu, pour juger de la doctrine de la foi ou de la discipline ecclésiastique. Ces assemblées se sont tenues dès les premiers siècles de l'Eglise : les Apôtres en ont donné l'exemple, car les Chrétiens de la primitive Eglise, étant en dispute sur l'observation des cérémonies légales, les Apôtres & les prêtres s'assemblèrent à Jérusalem pour donner une décision sur les contestations qui s'étoient élevées entr'eux, principalement sur celle de la circoncision. A leur exemple, quand il s'est élevé quelque différend dans l'Eglise, ou quand il a été nécessaire de faire quelques réglemens, les évêques se sont assemblés pour décider les questions contestées, & pour faire des lois sur le gouvernement & sur la discipline de l'Eglise. Ces assemblées ont été assez rares dans les premiers siècles de l'Eglise, à cause que les Chrétiens, étant persécutés par les Empereurs païens, n'avoient pas la liberté de s'assembler, & que d'ailleurs la tradition des Apôtres étant encore toute nouvelle, on connoissoit tout d'un coup les erreurs de ceux qui s'en éloignoient; ce qui suffisoit pour leur condamnation : c'est pourquoi on ne trouve point qu'il se soit tenu de concile contre les plus anciens hérétiques. On eut recours, à la fin du deuxième siècle & au commencement du troisième, au remède des conciles pour appaiser les divisions sur le jour de la célébration de la Pâque, ensuite celles qui s'élevèrent sur le baptême des hérétiques, & contre l'erreur de Paul de Samosate. Mais quand l'empereur Constantin eut embrassé le christianisme, il assembla plusieurs conciles sur l'affaire des Donatistes, & ensuite le concile général de Nicée pour régler la foi contre l'erreur d'Arius. Ce concile fut appelé œcuménique, de toute la Terre, parce qu'il étoit composé des évêques des Eglises de la plupart des provinces de l'Empire romain, tant d'Orient que d'Occident. Ce concile ordonna la tenue des conciles provinciaux tous les ans, pour le réglement de la discipline & le gouvernement des

Eglises. Quand il en étoit besoin, les évêques de plusieurs provinces ou d'une nation s'assembloient: de là est venue la distinction des trois sortes de conciles, les généraux ou œcuméniques, les nationaux & les provinciaux. Les premiers, composés d'évêques d'Orient & d'Occident, par eux ou par leurs procureurs; les seconds, des évêques de plusieurs provinces; les derniers, des évêques de la province. Les premiers ont été autrefois jusqu'au huitième général, toujours convoqués par les Empereurs; les seconds, ordinairement par les patriarches ou exarques du diocèse (terme qui signifioit anciennement plusieurs provinces); les derniers par le métropolitain.

Les anciens Papes n'ont point assisté en personne aux conciles généraux, mais seulement par leurs légats, qui y ont présidé depuis celui de Chalcédoine; car on ne voit pas qu'ils aient eu le premier rang dans les premiers conciles généraux. Nous tenons que le concile général est infaillible & au dessus du Pape, dont il peut réformer les jugemens, & qu'il le peut déposer, comme il a été défini par les conciles de Constance & de Bâle. Depuis le huitième concile général, les Papes se sont arrogé le droit de convoquer les conciles généraux; ce qui est commode à cause des différentes souverainetés qui reconnoissent le Pape pour chef de l'Eglise; mais ils ne peuvent le faire que du consentement des souverains; & s'ils ne le font pas dans les besoins pressans de l'Eglise, les souverains peuvent en convoquer, & les évêques ont droit de s'assembler. Des quatre conciles qu'on attribue aux Apôtres, il n'y a que celui qui fut tenu sur l'observation de la loi, l'an 58 de notre ère, qui mérite le nom de concile.

Tous les auteurs ne conviennent pas du nombre des conciles généraux: les uns en comptent plus, les autres moins, & les uns en reconnoissent des généraux approuvés, que les autres regardent, ou comme non généraux ou comme non approuvés. On convient des huit premiers, composés des évêques d'Orient & d'Occident; mais depuis ce tems-là les conciles qu'on appelle généraux ont été tous tenus en Occident, & par les seuls évêques d'Occident. En France, nous reconnoissons pour généraux les conciles de Constance, de Pise & de Bâle. Nous ne mettons point au rang des conciles généraux le cinquième concile de Latran ni celui de Florence. Le concile de Trente n'y est point reçu pour la discipline, quoique la doctrine qu'il a établie, soit reconnue en France pour doctrine orthodoxe.

Liste des conciles.

Concile de Jérusalem, environ l'an 51 de J. C. Les actes des Apôtres font mention de ce concile, qui décharge de la circoncision & des cérémonies judaïques les Gentils qui embrassoient l'Evangile.

Concile de Rome, de Césarée en Palestine, de Pont, de Corinthe, d'Osroëne, de Lyon en 196, pour célébrer la Pâque le dimanche après le 14 de la lune.

Concile d'Ephèse, en 196, sur la célébration de la Pâque.

Concile de Rome, où le pape Victor excommunie les Asiatiques quartodécimans, l'an 197 ou environ.

Concile de Lyon, l'an 197 ou environ. Lettre de saint Irénée au pape Victor sur le même sujet.

Concile de Carthage sous Agrippin, touchant le baptême des hérétiques. Tillemont le place vers l'an 200, d'autres en 215 ou 225. Mention de ce concile dans saint Cyprien & dans Firmilien.

Deux conciles d'Alexandrie, en 231, sous Démétrius, contre Origène. Extrait des actes de ce concile dans Photius.

Conciles d'Icone & de Synnade, où il est décidé qu'il faut donner le baptême à ceux qui l'ont reçu hors de l'Eglise. Tillemont place ces conciles vers 230, & Pagi à la fin du règne d'Alexandre-Sevère, mort en 235.

Concile d'Alexandrie, ou Hiéracle d'Alexandrie ramène à la foi Amonius, qui s'en étoit écarté l'an 235 ou environ.

Concile de Lambese en Afrique, contre l'hérétique Privat, l'an 240 ou environ.

Concile d'Arabie, l'an 246 ou environ, contre ceux qui prétendoient que les ames mouroient & ressuscitoient avec les corps. Mention de ce concile dans Eusebe.

Concile de Carthage, touchant la pénitence des Laps, le 15 mai de l'an 251. Lettre synodale de ce concile, & sa décision dans saint Cyprien.

Concile de Rome, contre Novatien, l'an 251. Mention de ce concile dans Corneille & dans saint Cyprien.

Concile d'Antioche, en 252, contre Novatien. Mention de ce concile dans une lettre de saint Denis d'Alexandrie.

Concile de Carthage, II, par saint Cyprien, où on use d'indulgence à l'égard des tombés, en 252. Réglemens rapportés dans saint Cyprien.

Concile de Carthage, III, où on décide qu'il faut baptiser les enfans, en 253.

Concile de Carthage, IV, touchant Martien, Basilide & Martial, en 254. Décision de ce concile, rapportée par saint Cyprien.

Concile de Carthage, le premier que saint Cyprien tint dans cette ville, pour baptiser tous ceux qui l'avoient été hors de l'Eglise, en 255. Décision de ce concile, rapportée par saint Cyprien.

Concile de Carthage, II, sur le même sujet, en 256. Lettre synodale rapportée par saint Cyprien.

Concile de Rome, en 256, où la décision des deux conciles précédens est condamnée.

Concile de Carthage, III, en 256, où on confirme la fausse opinion de l'invalidité du baptême donné hors de l'Eglise. Actes dans saint Cyprien.

Concile de Narbonne, en 260, où saint Paul, premier

premier évêque de Narbonne, est miraculeusement justifié d'une accusation honteuse.

Concile de Rome, sous Denis, contre les Sabelliens, l'an 261. Fragment de la décision de ce concile dans saint Athanase.

Concile I d'Antioche, contre Paul de Samosate, l'an 264. Histoire de ce concile dans Eusébe.

Concile II d'Antioche, contre Paul de Samosate, l'an 270. Lettre de ce concile dans Eusébe. Histoire de sa décision dans Eusèbe & dans saint Athanase. Lettre & profession de foi, attribuées faussement à ce concile.

Concile de Sinuesse, touchant la prétendue déposition de Marcellin, l'an 303. Actes supposés.

Concile d'Elvire, ou plutôt collection de canons d'anciens conciles d'Espagne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 304. Quatre-vingt-un canons.

Concile de Cirte en Numidie, l'an 305. On y absout les évêques qui, pendant la persécution, avoient livré aux persécuteurs les livres saints. On y élut pour évêque de la même ville le soudiacre Silvain, qui étoit aussi traditeur.

Concile d'Alexandrie, contre Melèce, l'an 306. Mention de ce concile dans saint Athanase.

Conciliabule de Carthage, contre Cécilien, l'an 311. Fragment des actes dans Optat & dans saint Augustin.

Concile de Rome, contre les Donatistes, l'an 313. Quelques fragmens des actes dans Optat.

Concile I d'Arles, contre les Donatistes, l'an 314. Vingt-deux canons & une lettre à saint Sylvestre.

Concile d'Ancyre, sur la discipline ecclésiastique, l'an 314. Vingt-cinq canons.

Concile de Neocésarée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 314 ou 315. Vingt-cinq canons.

Deux conciles d'Alexandrie, contre Arius, l'an 320 ou environ. Mention de ce concile dans saint Athanase.

Conciliabule de Bithynie, pour Arius, l'an 321. Mention de ce conciliabule dans Sozomène.

Concile d'Alexandrie, contre Arius, l'an 324. Mention dans saint Athanase & dans les autres auteurs du tems.

Concile de Nicée, général, I, contre Arius & les Ariens, touchant la divinité & consubstantialité du Verbe de Dieu, l'an 325. Formule de foi. Decret touchant la Pâque. Vingt-cinq canons. Une lettre aux Egyptiens.

Concile d'Alexandrie, en 326. Saint Athanase est élu évêque de cette ville, à la place de saint Alexandre, mort au mois d'avril.

Conciliabule d'Antioche, contre Eustache, évêque d'Antioche, l'an 33 . Mention dans saint Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de Césarée, contre saint Athanase, l'an 334. Mention dans saint Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de Tyr, contre saint Athanase, l'an 335. Mention dans saint Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Synode de Jérusalem, pour la dédicace de l'Eglise qui reçoit Arius, l'an 335. Lettre synodique en faveur d'Arius.

Conciliabule de Constantinople, contre Marcel d'Ancyre, l'an 336. Mention dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de Constantinople, contre Paul, évêque de cette ville, l'an 338. Mention dans les historiens ecclésiastiques.

Concile d'Alexandrie, pour saint Athanase, l'an 340. Lettre synodique en faveur de saint Athanase.

Concile de Rome, sous Jules, pour saint Athanase, en 341 ou 342. Lettre écrite par le pape Jules, au nom du concile.

Concile d'Antioche, contre saint Athanase, touchant la consubstantialité du Verbe & la discipline ecclésiastique, en 341 & 342. Trois formules de foi & vingt-cinq canons.

Concile d'Antioche, touchant la consubstantialité, l'an 345. Une formule de foi.

Concile de Milan, touchant la consubstantialité du Verbe, l'an 346. Mention de ce concile dans saint Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Concile de Cologne, supposé, contre Euphratus, l'an 346. Actes supposés.

Concile de Sardique, pour la cause de saint Athanase & de Marcelle d'Anafre, l'an 347. Vingt canons. Deux lettres du concile des Occidentaux, & une des Orientaux. Formule de foi faite par quelques évêques.

Concile de Milan, en 347, contre Photin, évêque de Sirmium, qui nioit la Trinité. Ursace & Valence y abjurèrent l'arianisme, & furent réunis à l'Eglise.

Concile de Carthage, sur la discipline ecclésiastique, l'an 348 ou 349. Treize canons.

Concile de Jérusalem, en 1349. On y écrivit une lettre synodale en faveur de saint Athanase, qui s'en retournoit à son église.

Concile de Rome, en 349, contre Photin. Ursace & Valence y rétractèrent tout ce qu'ils avoient dit contre saint Athanase.

Concile de Sirmich, contre Photin, qui y est déposé par les Ariens. Ils y dresserent une formule de foi.

Concile de Rome, en 352, sous le pape Libère, en faveur de saint Athanase.

Concile d'Arles, touchant la consubstantialité, l'an 253. Mention dans les fragmens de saint Hilaire.

Concile de Milan, touchant la consubstantialité, l'an 355. Actes douteux, tirés de la *Vie d'Eusèbe*, de Verceil. Mention dans saint Hilaire.

Concile de Béziers, touchant la consubstantialité, l'an 356. Mention dans saint Hilaire.

Concile II de Sirmich, contre la consubstantialité, l'an 357. Seconde formule de foi.

Synode de Melitine, touchant la consubstantialité, l'an 357. Mention de ce concile dans la lettre du concile de Constantinople, de l'an 360, & dans saint Basile.

Conciliabule d'Antioche, contre la consubstantialité, l'an 358. Lettre à Ursace & à Valence.

Concile d'Ancyre, sur la consubstantialité, l'an 358. Lettre synodique.. Formule de foi. Dix-huit anathématismes.

Concile III de Sirmich, touchant la consubstantialité, l'an 358. Recueil des formules de foi.

Concile IV de Sirmich, touchant la consubstantialité, l'an 359. Formule de foi, avec les noms des consuls.

Concile de Rimini, touchant la consubstantialité, l'an 359. Définition catholique. Condamnation d'Ursace, de Valence & de Germinius. Lettre à l'Empereur avant la souscription de la formule de foi des Orientaux. Lettre à l'Empereur après la souscription.

Concile de Seleucie, touchant la consubstantialité, l'an 359. Histoire de ce concile dans saint Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de Constantinople, touchant la consubstantialité, l'an 360. Lettre de ce concile. Mention dans les historiens ecclésiastiques.

Concile de Paris, sous Julien l'apostat, l'an 360. On y rejette la formule de Rimini, dressée par les Ariens. Pagi prouve que ce concile s'est tenu en 360; d'autres le rapportent en 361, & même quelques-uns en 362.

On tint dans le même tems plusieurs autres conciles dans les Gaules.

Concile d'Antioche, après l'exil de saint Mélèce, par les Ariens, l'an 361.

Concile d'Alexandrie, en 362. Saint Athanase & plusieurs confesseurs exposent ce qu'il faut croire de la Trinité & de l'Incarnation. Lettres aux Catholiques d'Antioche, écrites par saint Athanase.

Concile d'Alexandrie, assemblé par saint Athanase, l'an 363. Lettre à l'empereur Jovien.

Concile d'Antioche, sous Mélèce, touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 363. Lettre qui contient une formule de foi.

Concile de Lampsaque, touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 364 ou 365. Mention de saint Basile & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de Singedun, contre la consubstantialité, l'an 366. Lettre à Germinius.

Concile d'Asie, touchant la consubstantialité, l'an 366. Mention de ces conciles dans la lettre du précédent concile & dans saint Basile.

Concile de Sicile, touchant la consubstantialité, l'an 366. Mention dans saint Basile.

Concile de Tyane, touchant la consubstantialité, l'an 366. Mention dans saint Basile.

Concile de Laodicée dans la Phrygie paccatienne, l'an 366 ou 363 ou environ. On y fit soixante canons sur diverses matières de discipline.

Concile de Carie, en 367, où trente-quatre évêques asiatiques soutiennent la profession de foi de la dédicace de l'église d'Antioche, comme étant l'ouvrage du martyr saint Lucien.

Concile de Rome, en 368 ou environ, sous le pape Damase. Ursace & Valence y sont condamnés.

Concile d'Alexandrie, l'an 370 ou environ, d'où saint Athanase écrit au pape Damase pour le remercier d'avoir condamné Ursace & Valence.

Concile de Rome, en 372, sous le pape Damase. Quatre-vingt-treize évêques y excommunièrent Auxence de Milan. Ils y traitèrent aussi de la consubstantialité du Saint-Esprit.

Concile d'Illyrie, en 372, pour la consubstantialité des trois personnes de la Trinité.

Concile d'Antioche, en 373, où les évêques souscrivent la foi du concile de Rome de la même année. On rapporte à ce concile d'Antioche une lettre qui se trouve parmi celles de saint Basile, n°. 92 de la nouvelle édition, où elle est placée à l'an 372.

Concile de Rome, en 374, contre Apollinaire & Timothée. C'est le troisième sous le pape Damase.

Concile de Valence en Dauphiné, le 12 juillet 374. Quatre canons.

Concile de Rome, en 376, en faveur du pape Damase, & contre l'antipape Ursin. Tous les hérétiques du temps y furent condamnés. Le P. Pagi rapporte ce concile à l'an 380.

Concile d'Antioche, en 380. On y dressa une profession de foi, que le concile envoya à Constantinople & à Rome.

Concile de Saragosse, en 380, contre les Priscillianistes.

Concile de Constantinople, général, II, touchant la divinité du Saint-Esprit & les ordinations des évêques de Constantinople & d'Antioche, en 381. Formule de foi. Sept canons. Lettre synodique à l'empereur Théodose.

Concile d'Aquilée, contre Palladius & Secondianus, ariens, l'an 381. Actes de ce concile. Lettre aux Orientaux.

Concile d'Italie, en 38-, par saint Ambroise. Nous en avons deux lettres à l'empereur Théodose.

Concile de Constantinople, en 382, pour appaiser les divisions, particuliérement de l'église d'Antioche. Il y a de ce concile une lettre aux Occidentaux, où la foi de la Trinité & de l'incarnation est très-bien exposée.

Concile de Rome, en 382. Lettre synodale à Paulin d'Antioche.

Concile de Constantinople, assemblé, au mois de juin 383, par l'empereur Théodose, qui vouloit réunir à l'Eglise les sectes séparées.

Concile de Syde, contre les Euchites, l'an 383. Mention de ce concile dans Photius.

Concile d'Antioche, contre les Euchites, l'an 383. Mention dans Photius.

Concile de Bordeaux, contre les Priscillianistes, l'an 384 ou environ. Mention dans Sulpice Sevère & dans saint Jérôme.

Concile de Rome, en 386, pour la réconciliation des hérétiques.

Concile de Capoue, touchant le différend de Flavien & d'Evaglius, & contre Bonose, l'an 390. Mention dans Théodoret, dans Sirice & dans le quarante-huitième canon du code d'Afrique.

Conciles de Rome & de Milan, contre Jovinien, l'an 390. Lettres de ces deux conciles.

Concile de Novatiens à Sangare, sur la Pâque, l'an 390. Mention de ce concile dans Socrate.

Concile II de Carthage, sur la discipline ecclésiastique, l'an 390. Treize canons.

Concile d'Antioche, en 391 ou environ, contre les Messaliens.

Conciles de Donatistes à Carbasusse & à Bagais, en 393 & 394. Actes dans saint Augustin.

Concile d'Hippone, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 393. Canons qui sont dans le concile de Carthage, de l'an 397.

Concile de Constantinople, touchant les deux contendans à l'évêché de Bosthe, l'an 394. Actes.

Concile de Carthage, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 394. Mention dans le code de l'Eglise d'Afrique.

Concile d'Hippone, en 395, où saint Augustin fut ordonné évêque.

Concile de Carthage, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 397. Quarante-sept canons.

Concile IV de Carthage, ou plutôt collection de canons, de l'an 398. Cent quatre canons.

Concile de Carthage, sur la discipline ecclésiastique, l'an 399. Mention de ce concile dans le code de l'Eglise d'Afrique.

Concile de Tolède, I, l'an 400, au commencement de septembre. On y fit vingt canons.

Concile d'Alexandrie, en 401. Les écrits d'Origène y furent condamnés.

Il y eut la même année plusieurs autres conciles en Orient, contre les écrits d'Origène.

Concile d'Ephèse, l'an 401, pour l'élection d'un évêque à Ephèse. Six évêques simoniaques y furent déposés.

Concile de Carthage, en 401, le 8 juin.

Concile à Carthage, en 401, le 13 septembre, de toutes les provinces de l'Afrique.

Concile de Turin, l'an 401, sur le différend des évêques de Vienne & d'Arles, touchant la primatie.

Concile de Milève, en 402, le 27 août. On y fit quelques canons.

Concile du Chêne, bourg près de Calcédoine, l'an 403, contre saint Chrysostôme. Actes de ce concile, dont l'abrégé est rapporté par Photius; & dans la vie de saint Chrysostôme par Pallade.

Concile de Constantinople, l'an 403, en faveur de saint Chrysostôme.

Concile de Carthage, l'an 403, le 24 août. Il y fut décidé que les Donatistes seroient invités à une conférence avec les Catholiques. Actes rapportés dans les actes de la troisième conférence de Carthage.

Concile de Constantinople, l'an 403, où saint Chrysostôme est déposé une seconde fois.

Concile de Carthage, l'an 404, contre les Donatistes. Actes de ce concile dans le code des canons d'Afrique.

Concile de Carthage, en 405, sur les affaires particulières des églises d'Afrique. L'abrégé des actes dans le même code.

Concile d'Italie, pour demander un concile à Thessalonique en faveur de saint Chrysostôme, l'an 405.

Concile de Carthage, en 407, le 16 juin, sur la discipline ecclésiastique. Douze canons.

Concile de Carthage, en 408, le 16 juin. On y députa l'évêque Fortunatien à l'Empereur, contre les Païens & les Hérétiques.

Concile de Carthage, l'an 409, sur la discipline ecclésiastique. Déclaration dans le code.

Concile de Carthage, l'an 410, le 14 juin. Ce concile fait révoquer la liberté accordée aux Donatistes pour l'exercice de leur religion.

Concile de Ptolemaïde, contre Andronique, gouverneur de la province, l'an 411. Actes de ce concile dans la lettre cinquante-septième de Synesius.

Concile de Carthage, en 411. Conférence le 1, le 3 & le 8 juin, entre les Catholiques & les Donatistes. Ceux-ci furent condamnés, & plusieurs se convertirent & revinrent à l'Eglise.

Concile de Braque ou Braccara en Lusitanie, l'an 411 ou environ, pour se prémunir contre les Barbares qui ravageoient l'Empire.

Concile de Cirthe ou de Zerthe, pour soutenir la conférence de Carthage, l'an 412. Lettre cent quarante-unième, parmi celles de saint Augustin.

Concile de Carthage, contre Célestius, l'an 412. Fragment des actes de ce concile dans saint Augustin, livre II, de la Nature & de la Grace.

Conférence de Jérusalem, entre Orose & Pélage, l'an 415. Actes.

Concile de Diospole, contre Pélage, l'an 415. Actes dans saint Augustin, au livre des actes de Pélage.

Concile d'Illyrie, en 415, pour Périgène, ordonné évêque de Patras.

II concile de Carthage, contre Célestius & Pélage, l'an 416. Lettre cent soixante-quinzième dans saint Augustin.

Concile de Milève, contre Célestius & Pélage, l'an 416. Lettre cent soixante-seizième dans saint Augustin.

Concile de Carthage, contre Pélage, l'an 417. Lettre à Zozime, & recueil de pièces.

Concile d'Antioche, contre Pélage, l'an 417. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile de Carthage, contre Pélage, l'an 418. Huit canons contre les erreurs de Pélage, & dix canons ſur la diſcipline.

Concile de Rome, contre Pélage, l'an 418. Mention de ce concile dans la lettre de Zozime.

Concile de Telle, Zelle ou Telepte, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 418. Quelques canons.

Concile de Carthage, en la cauſe d'Apiarius, des années 418 & 419. Actes. Lettres à Zozime.

Concile de Carthage, général, d'Afrique, où le légat du Pape propoſe les canons de Sardique, ſous le nom de Nicée, l'an 419.

Concile de Ravenne, pour juger le différend de Boniface & d'Eulalius, l'an 419. Actes, trente-trois; canons, ſix; autres canons. Lettres à Boniface & à Céleſtin.

Concile de Carthage, contre les Manichéens, l'an 420. Mention de ce concile dans ſaint Auguſtin & dans Poſſidius.

Concile d'Hippone, en 322, où Antoine, évêque de Fuſſale, eſt dépoſé.

Concile de Cilicie, contre Julien, l'an 423. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile d'Antioche, contre Pélage, l'an 424. Mention de ce concile dans Céleſtin & dans ſaint Proſper.

Concile de Carthage, touchant les appellations, vers l'an 425.

Concile de Rome, contre Céleſtius, vers l'an 425. Mention de ce concile dans ſaint Proſper & dans le concile d'Ephèſe.

Concile d'Hippone, en 426, le 26 ſeptembre. Saint Auguſtin y déclare Héraclius pour ſon ſucceſſeur.

Concile de Conſtantinople, en 429, pour y ordonner l'évêque Siſinius.

Concile des Gaules, où ſaint Germain & ſaint Loup ſont envoyés en Angleterre pour combattre les Pélagiens, l'an 429.

Concile d'Alexandrie, en 430, au commencement de février. Saint Cyrille y écrit la ſeconde lettre à Neſtorius.

Concile d'Alexandrie, en 430, vers le mois d'avril. Saint Cyrille écrit au Pape contre Neſtorius.

Concile de Rome, en 430, le 11 août. Neſtorius & les Pélagiens y ſont condamnés.

Concile d'Alexandrie, en 430, le 3 novembre. Saint Cyrille y fait douze anathêmes

Concile de Rome, en 431, au commencement de mai, au ſujet de la convocation du concile d'Ephèſe.

Concile d'Ephèſe, III, général, l'an 431, le 12 juin. Neſtorius & ſa doctrine y furent anathématiſés. Les Pélagiens y furent auſſi condamnés.

Concile d'Ephèſe, le 27 juin 431, par Jean d'Antioche & les Orientaux, en faveur de Neſtorius.

Il y eut la même année pluſieurs autres conciles, tenus par les mêmes Orientaux, après leur retour d'Ephèſe.

Concile d'Antioche, pour la paix entre ſaint Cyrille & Jean d'Antioche, l'an 432.

Concile de Rome, en 433, par le pape Sixte, pour l'anniverſaire de ſon élévation.

Concile de Zengma, qui reconnoît ſaint Cyrille pour orthodoxe, ſans vouloir condamner Neſtorius, & qui demeure uni de communion avec Jean d'Antioche, l'an 433.

Concile d'Anazarbe, en 435. Pluſieurs évêques ſe joignent à Jean d'Antioche.

Concile d'Antioche, en 436, où la mémoire de Théodore de Mopſueſte eſt défendue.

Concile de Riez en Provence, le 29 novembre 439, pour remédier aux déſordres de l'égliſe d'Embrun.

Concile d'Orange, le 8 novembre 441. Nous en avons trente canons importans pour la diſcipline.

Concile de Vaiſon, le 13 novembre 442. Nous en avons dix canons.

Concile d'Arles. Nous en avons cinquante-ſix canons. Le P. Pagi, qui place ce concile immédiatement après celui de Vaiſon, ne doute point qu'il n'ait été une occaſion à ſaint Léon de s'échauffer contre ſaint Hilaire d'Arles, qui s'attribuoit le droit de convoquer de grands conciles dans les Gaules.

Concile de Beſançon, *veſontionenſe*, l'an 444, où Célidonius fut dépoſé.

Concile de Rome, en 445, où Célidonius eſt rétabli, & ſaint Hilaire d'Arles retranché de la communion du Saint-Siége.

Concile d'Antioche, en 445, où Athanaſe, évêque de Porrha, eſt dépoſé, & Labinien mis à ſa place.

Deux conciles d'Eſpagne, en 447, contre les Priſcillianiſtes.

Conciles de Tyr & de Beryte, en 448, où Ibas eſt abſous du ſoupçon de neſtorianiſme.

Concile de Conſtantinople, en 448, le 8 novembre, contre Eutychès.

Concile de Conſtantinople, en 449, le 8 avril, contre le même.

Brigandage d'Ephèſe, en 449, le 8 août, où Eutychès fut abſous, & Flavien condamné.

Concile de Rome, en 449, au mois d'octobre. On y condamne tout ce qui s'eſt fait au brigandage d'Ephèſe.

Concile de Rome, en 450, ſur la fin de juin. Ce concile ſollicite un concile contre Eutychès.

Concile de Conſtantinople, en 450. On y approuva la lettre de ſaint Léon à Flavien, & on prononça anathême à Neſtorius & à Eutychès.

Concile de Milan, en 451. On y approuve la lettre de ſaint Léon à Flavien.

Concile des Gaules ou d'Arles, comme le suppose M. de Tillemont, en 451. On y approuve la même lettre.

Concile de Chalcédoine, IV, général, en 451. L'entychianisme & le nestorianisme y furent également proscrits. On y fit vingt-sept canons approuvés de tout le monde; mais le vingt-huitième souffrit de grandes contradictions.

Concile d'Angers, le 4 octobre 453. On y fit douze canons sur la discipline.

Concile de Jérusalem, en 453.

Concile d'Arles, en 455, au sujet du différend entre Fauste, abbé de Lérins, & Théodore, évêque de Fréjus. Pagi le rapporte à 455, & Fleuri à 461 au plus tard.

Concile de Rome, en 458, par saint Léon, pour résoudre plusieurs difficultés que les ravages des Huns avoient fait naitre.

Concile de Constantinople, en 459, contre les simoniaques. Lettre synodale.

Concile de Tours, en 461, le 18 novembre. On y fit treize canons.

Concile de Rome, en 462, au mois de novembre, en faveur d'Hermès, qui s'étoit emparé de l'église de Narbonne.

Concile d'Espagne, en 464, contre Silvain, évêque de Calahorrye.

Concile de Vannes en Bretagne, l'an 465. On y fit douze canons.

Concile de Rome, en 465, au mois de novembre, sur la discipline. Lettre aux évêques de la Tarragonoise.

Concile d'Antioche, où Pierre Lefoulon est déposé, l'an 472.

Concile de Constantinople, en 475, contre le concile de Chalcédoine.

Concile d'Ephèse, en 475, où Acace de Constantinople est déposé.

Concile de Lyon & d'Arles, en 475. Mention dans les ouvrages de Fauste de Riez.

Concile d'Orient, en 477, au sujet de Pierre Lefoulon.

Concile de Constantinople, en 478, contre Pierre Lefoulon, Jean d'Apamée, &c.

Concile de Carthage, en 484, où les évêques catholiques sont opprimés par les Ariens.

Concile de Rome, en 484, contre Pierre Mongus & Acace.

Concile de Rome, en 485, sur le même sujet.

Concile de Rome, en 487. Lettre du Pape sur ceux qui avoient abandonné la foi pendant la persécution d'Afrique.

Concile de Constantinople, en 491. On y confirme celui de Chalcédoine.

Concile de Rome, en 495, où le légat Misène est absous.

Concile de Constantinople, en 495, où le pape Euphémius est déposé.

Concile de Rome, en 496, & non 494, comme le prouve le P. Pagi. On y fit un catalogue des livres canoniques.

Concile de Rome, le premier mars 499, sous le pape Symmaque. Soixante & douze évêques y font plusieurs décrets pour retrancher les abus qui se commettoient dans l'élection du Pape.

Concile II de Rome, sous Symmaque, l'an 500. On y donne à l'antipape Laurent l'évêché de Nocera pour faire cesser le schisme.

Concile, ou plutôt conférence à Lyon, l'an 500 ou 501, entre les Catholiques & les Ariens.

Concile de Rome, III, sous Symmaque, l'an 502. On y abolit la loi d'Odoacre, qui défendoit de faire l'élection du Pape sans le consentement du roi d'Italie, & on y fait quelques décrets pour empêcher l'aliénation des biens d'église.

Concile de Rome, IV, sous Symmaque, l'an 503. Le Pape y est déchargé des accusations intentées contre lui. M. Fleuri place ce concile en 501.

Concile de Rome, V, sous Symmaque, l'an 504, selon le P. Pagi, ou 503, selon M. Fleuri. On y lut l'apologie du pape Symmaque par Eunodius.

Concile de Rome, VI, sous Symmaque, l'an 504, contre les usurpateurs des biens d'église.

Concile d'Agde, l'an 506, le 11 septembre. Quarante-huit canons.

Concile de Toulouse, en 507. Nous n'en avons point les actes.

Concile d'Antioche, en 508. Lettre synodale de Flavien d'Antioche.

Concile d'Orléans, l'an 511, le 10 juillet. Trente-un canons sur la discipline.

Concile de Sidon en Palestine, l'an 511, contre le concile de Chalcédoine.

Concile d'Illyrie, l'an 516. Jean de Nicopolis & sept autres évêques y marquent leurs communions avec le pape Hormisdas.

Concile de Tarragone, en 516. Treize canons.

Concile d'Epaune, *Epaonense*, le 15 septembre 517. Saint Avit de Vienne y présida. On y fit quarante canons sur la discipline.

Concile de Lyon, vers le même tems, au sujet de l'inceste d'un nommé Etienne avec Palladia.

Concile de Girone, en 517. Dix canons de discipline.

Concile de Constantinople, en 518, le 20 juillet. Décret & édit de l'empereur Justin pour le faire exécuter.

Concile de Jérusalem, en 518. On y confirma ce qui avoit été fait dans le précédent.

Concile de Tyr, en 518, sur le même sujet.

Assemblée générale, en 519, où Jean de Constantinople est réuni au Pape.

Concile de Constantinople, en 520. Epiphane y est élu patriarche.

Concile d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais. La psalmodie continuelle est confirmée dans ce monastère.

Concile d'Arles, en 524. Quatre canons.

Concile de Lérida en Espagne, l'an 524. Seize canons.

Concile de Valence en Espagne, l'an 524. Six canons.

Concile de Jungue & de Suffète en Afrique, l'an 524.

Concile de Carthage, en 525, sur la discipline eccléſiaſtique. Actes touchant le rétabliſſement de la diſcipline & les exemptions des moines, au ſixième tome du Spicilège de D. Luc d'Acheri.

Concile de Carpentras, en 527, le 6 novembre. On y fit quelques canons.

Concile d'Orange, en 529, le 3 juillet. Les évêques y ſouſcrivent vingt articles ſur la Grace & le libre arbitre, qui leur avoient été envoyés du Saint-Siége.

Concile de Valence en Dauphiné, l'an 529 ou 530, contre les ſémi-Pélagiens.

Concile de Vaiſon, en 529, le 7 novembre. Cinq canons.

Concile de Tolède, l'an 531, le 17 mai. Cinq canons.

Concile de Rome, l'an 531, le 7 décembre, au ſujet d'Etienne de Larciſſe, dépoſé par Epiphane de Conſtantinople.

Conférence à Conſtantinople, l'an 532, entre les Catholiques & les Févériens.

Concile d'Orléans, l'an 533, le 23 juin, contre la ſimonie & divers abus. Vingt-un canons.

Concile de Rome, l'an 534. On y approuve cette propoſition: *Unus è trinitate paſſus eſt carne.*

Concile de Carthage, l'an 535, pour recouvrer les biens des égliſes, uſurpés par les Vandales. Loi du 1er. août de la même année.

Concile de Clermont en Auvergne, l'an 535, le 8 novembre. Seize canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 536. Anthime y eſt dépoſé, & Mennon mis à ſa place.

Concile de Conſtantinople, l'an 536, le 2 mai, où cette dépoſition eſt confirmée, & Anthime anathématiſé.

Concile de Jéruſalem, l'an 536, le 19 ſeptembre, ſur le même ſujet.

Concile d'Orléans, III, l'an 538, le 7 mai. Trente-trois canons.

Concile d'Orléans, IV, l'an 541. Trente-huit canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 543 ou environ. On y approuve l'édit de Juſtinien contre Origène.

Concile de Conſtantinople, l'an 547, ſur l'affaire des trois chapitres.

Concile d'Orléans, V, l'an 549, le 28 octobre. Vingt-quatre canons.

Concile de Mopſueſte, l'an 550, au ſujet de Théodore de Mopſueſte.

Concile de Conſtantinople, l'an 551, contre Théodore de Céſarée.

Concile de Paris, l'an 551 ou environ, où Saffarat, évêque de Paris, eſt dépoſé.

Concile de Conſtantinople, cinquième concile général, l'an 553, ſur l'affaire des trois chapitres.

Concile de Jéruſalem, l'an 553. Le cinquième concile y eſt approuvé.

Concile d'Arles, l'an 554, le 29 juin. Sept canons.

Concile de Paris, III, l'an 557. Dix canons.

Concile de Saintes, l'an 562, où Pinérius eſt dépoſé.

Concile de Brague, l'an 563, contre les Priſcillianiſtes. Vingt-deux canons.

Concile de Lyon, l'an 566 ou 567. Six canons.

Concile de Tours, l'an 566 ou 567, le 17 novembre. Vingt-ſept canons.

Concile de Lugo, I, en Eſpagne, l'an 569, le 1er. janvier. Lugo y eſt établie métropole.

Concile de Brague, l'an 572, le 1er. juin. Dix canons.

Concile de Lugo, II, l'an 572, où le Roi confirme la diviſion des diocèſes.

Concile de Paris, IV, l'an 573. Promotus, évêque de Châteaudun, y eſt dépoſé.

Concile de Paris, V, l'an 577, où ſaint Prétextat, archevêque de Rouen, fut dépoſé.

Concile de Châlons-ſur-Saone, en 579, contre Salonius d'Embrun, & Sagittaire de Gap.

Concile de Braine, l'an 580, où Grégoire de Tours eſt juſtifié par ſon ſerment.

Concile de Mâcon, I, l'an 582 ou environ. Dix-neuf canons.

Concile de Lyon, l'an 583. Six canons.

Concile de Valence, l'an 585 ou environ, le 23 mai, ſur les donations faites aux égliſes.

Concile de Mâcon, II, l'an 585, le 23 octobre. Vingt canons.

Concile d'Auxerre, l'an 586 ou environ. Quarante-cinq canons.

Concile de Clermont en Auvergne, l'an 587 ou environ. On y termine le différend d'Innocent de Rhodez & d'Iaſicin de Cahors, touchant quelques paroiſſes que l'un & l'autre s'attribuoient.

Concile de Conſtantinople, l'an 588, où Grégoire d'Antioche ſe juſtifie.

Concile de Tolède, III, l'an 589, le 6 mai. Le roi Recarède y fait ſa profeſſion de foi, & les Goths abjurent l'arianiſme.

Concile de Poitiers, l'an 590, au ſujet des troubles arrivés dans le monaſtère de cette ville.

Concile de Metz, l'an 590, ſur le même ſujet.

Concile de Séville, I, l'an 590, le 4 novembre. Trois décrets.

Concile de Rome, I, l'an 591, au mois de février. Saint Grégoire y écrivit une grande lettre ſynodale aux quatre Patriarches.

Concile de Saragoſſe, l'an 592, le 1er. novembre. Trois canons touchant les Ariens convertis.

Concile de Carthage, l'an 594. On y ordonne la recherche des Donatiſtes.

Concile de Rome, II, ſous ſaint Grégoire, l'an

595, le 5 juillet. Jean, prêtre de Chalcédoine, y est absous. Six canons.

Concile de Tolède, l'an 597, le 17 mai. Deux canons.

Concile de Huesca en Espagne, l'an 598. Deux canons.

Concile de Barcelone, l'an 599, le 1er. novembre. Quatre canons.

Concile de Rome, III, sous saint Grégoire, l'an 600, au mois d'octobre, contre un imposteur.

Concile de Rome, IV, sous saint Grégoire, l'an 601, le 5 avril. On y fit une constitution en faveur des moines.

Concile d'Angleterre, l'an 604 ou environ. Saint Augustin de Cantorbery y exhorta sept évêques bretons, de célébrer la fête de Pâques le dimanche après le 14e. de la lune, d'administrer le baptême suivant l'usage de l'église romaine, de prêcher de concert l'évangile aux Anglais.

Concile de Cantorbery, l'an 605, pour confirmer la fondation de l'abbaye de saint Pierre & saint Paul, la première qu'on ait bâtie en Angleterre.

Concile de Rome, l'an 606, sous Boniface III. Il y fut défendu de parler, du vivant du Pape ou de quelqu'autre évêque, de son successeur.

Concile de Rome, l'an 610, le 27 février, en faveur des moines.

Concile de Tolède, l'an 610, le 23 octobre, au sujet de la métropole de Tolède.

Concile de Paris, l'an 614. Quinze canons confirmés par un édit du roi Clotaire, du 18 octobre.

Concile d'Egara dans la province tarragonoise, l'an 615, sur le célibat des prêtres, diacres & sous-diacres.

Concile de Séville, l'an 619, le 13 novembre. Décrets divisés en treize chapitres.

Concile de Reims, en 625. Vingt-cinq canons.

Concile de Constantinople, l'an 625, tenu par les Acéphales.

Concile d'Alexandrie, l'an 633, le 4 mai, en faveur des Monothélites.

Concile de Tolède, IV, l'an 633, le 9 décembre. Soixante-quinze canons.

Concile de Jérusalem, l'an 634. Lettre synodale de saint Sophrone.

Concile d'Orléans, l'an 634 ou environ, contre un hérétique.

Concile de Clichi, l'an 636, le 1er. mai, où saint Agile fut établi premier abbé de Rebais.

Concile de Tolède, V, l'an 636. Neuf canons.

Concile de Tolède, VI, l'an 638, le 9 janvier. On y ordonne qu'aucun Roi ne pourra monter sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi catholique.

Concile de Constantinople, l'an 639. On y confirme l'ecthèse de l'empereur Héraclius.

Concile de Rome, l'an 640, où l'ecthèse est condamnée.

Concile de Châlons, le 25 octobre de l'an 644. Vingt canons.

Conciles d'Afrique, l'an 646. Il y eut cette année plusieurs conciles en Afrique contre les Monothélites; un en Numidie, un autre dans la Bizacène, un troisième en Mauritanie, & un quatrième à Carthage.

Concile de Tolède, VII, l'an 646. Six canons.

Concile de Rome, l'an 648, par le pape Théodore.

Concile de Latran, l'an 649, contre les Orientaux.

Concile de Clichi, l'an 653. Privilége de l'abbaye de Saint-Denis, souscrit le 22 juin.

Concile de Tolède, VIII, l'an 653. Profession de foi du roi Recesuinte. Douze canons.

Concile de Tolède, IX, l'an 655, le 2 novembre. Dix-sept canons sur l'administration des biens ecclésiastiques.

Concile de Tolède, X, l'an 656, le 1er. décembre. Sept canons.

Concile de Nantes, l'an 660 ou environ. Vingt canons.

Concile d'Autun, en 663. Quelques canons.

Concilium Pharense, en Angleterre, l'an 664, sur la Pâque.

Concile de Merida en Espagne, l'an 666, le 6 novembre. Vingt canons.

Concile de Rome, l'an 667, au mois de décembre. Jean, évêque de Lappe, y est absous.

Concile de Sens, l'an 670. On y confirme l'exemption accordée à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

Concile d'Herford, l'an 673, le 24 septembre. On convient de célébrer la Pâque le premier dimanche après le 14e. de la lune.

Concile de Tolède, XI, l'an 675, le 7 novembre. Seize canons.

Concile de Brague, l'an 675. Neuf canons.

Concile de Rome, l'an 679. Saint Vilfrid d'York y est rétabli.

Concile de Rome, l'an 680, le 27 mars. On y envoie des députés à Constantinople, pour le concile-général, avec une lettre du Pape, & une autre du concile à l'empereur Constantin Pogonat.

Concile de Milan, l'an 680, avant ou après celui de Rome. Lettre synodale de ce concile à l'Empereur.

Concile de Constantinople. Sixième concile-général, commencé le 7 novembre 680, & fini le 16 septembre 681. Les Monothélites y sont condamnés.

Concile de Tolède, XII, en 681, le 9 janvier. Treize canons.

Concile de Tolède, XIII, l'an 683, le 4 novembre. Treize canons.

Concile de Tolède, XIV, l'an 684, pour la réception du sixième concile-général.

Concile de Tolède, XV, l'an 688, le 11 mai.

Décrets confirmés par une ordonnance du roi Egica.

Concile de Saragosse, l'an 691. On y fit cinq canons.

Concile de Constantinople, dit *in Trullo*, ou *Quinisextum*, parce qu'il est regardé comme un supplément aux V & VIe. conciles, où l'on n'avoit fait aucun canon pour la discipline & pour les mœurs. On en fit cent trois dans celui-ci, qui fut tenu l'an 692.

Concile d'Angleterre, l'an 692, pour réunir les Bretons avec les Saxons.

Concile de Tolède, XVI, l'an 693, le 2 mai. Sisbert de Tolède y fut déposé. On y fit dix canons de discipline.

Concile de Tolède, XVII, l'an 694, le 8 novembre. Huit canons.

Concile de Becancelde en Angleterre, l'an 694, sur l'immunité des églises.

Concile de Bergamstède en Angleterre, l'an 697. Vingt-huit canons.

Concile d'Aquilée, l'an 698, par les schismatiques, contre la condamnation des trois chapitres.

Concile de Tolède, XVIII & dernier, l'an 701. Il ne reste de ce concile ni actes ni canons.

Concile de Nestrefield en Angleterre, l'an 703, contre saint Vilfrid d'York.

Concile de Rome, l'an 704, où saint Vilfrid est absous de nouveau. Lettre du pape Jean VI aux rois des Merciens & de Northumbre.

Concilium Niddanum, près la rivière de Nid, l'an 705, où les évêques anglais se réconcilièrent avec saint Vilfrid.

Concile de Constantinople, l'an 712, par les Monothélites, contre le sixième concile-général.

Concile de Constantinople, l'an 714, contre les Monothélites.

Concile de Rome, l'an 721, le 5 avril, sur les mariages illégitimes. Dix-sept canons.

Concile de Constantinople, l'an 730, le 7 janvier, où l'empereur Léon fit un décret contre les images.

Concile de Rome, l'an 732, sur les images.

Concile de Germanie. On ne sait en quel lieu Carloman le fit assembler, le 21 avril de l'an 742, pour rétablir la discipline ecclésiastique. Seize canons que quelques-uns réduisent à sept.

Concile de Leptines, aujourd'hui Lestines en Cambresis, l'an 743, le 1er. mai. Quatre canons.

Concile de Soissons, l'an 744, le 3 mars. Dix canons.

Concile de Rome, l'an 744. Quinze canons, la plupart sur la vie cléricale & les mariages. Le P. Pagi le place en 743.

Concile de Germanie, l'an 745, contre plusieurs clercs hérétiques. Gevilieb de Mayence y est déposé.

Concile de Cloveshow, l'an 747, au commencement de septembre. Trente canons concernant les évêques.

Concile de Germanie, l'an 747, où on reçut les quatre conciles-généraux.

Concile de Verberie, l'an 753, sur les mariages. Vingt-un canons.

Concile de Constantinople, l'an 754, contre les images.

Concile de Vernon, ou plutôt de Ver ou Vern, selon M. l'abbé Lebeuf, suivi par D. Bouquet, l'an 754. Vingt-cinq canons.

Concile de Compiègne, l'an 757, sur les mariages. Dix-huit canons.

Concile d'Attigni-sur-Aisne, l'an 765.

Concile de Gentilli, près Paris, l'an 767.

Concile de Rome, l'an 769, contre l'antipape Constantin & les iconoclastes.

Concile de Constantinople, l'an 789, commencé le 2 août, & dissous par la violence des iconoclastes.

Concile de Nicée, II, septième concile-général, l'an 787, commencé le 24 septembre, & fini le 23 octobre, contre les iconoclastes. Vingt-deux canons.

Concile de Cælcut en Northumbre, l'an 787. Vingt canons.

Concile de Narbonne, l'an 791, le 27 juin, au sujet de Félix d'Urgel.

Concile de Ratisbonne, l'an 792. Félix d'Urgel y est condamné.

Concile de Francfort, l'an 794, contre Elipand & Félix d'Urgel.

Concile de Frioul, par Paulin, Patriarche d'Aquilée & ses suffragans. Le P. Pagi prouve que ce concile fut tenu en 796; d'autres le placent à l'an 791.

Concile de Becaneld en Angleterre, l'an 798, contre les usurpateurs des biens des églises.

Concile de Tinchal en Angleterre, l'an 799, sur la Pâque.

Concile de Rome, l'an 799, contre Félix d'Urgel.

Concile d'Urgel, l'an 799, au sujet de Félix.

Concile d'Aix-la-Chapelle, où Félix est déposé, l'an 799.

Concile de Cloveshow en Angleterre, contre les usurpateurs des biens d'église, l'an 800.

Assemblée de Charlemagne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 801. Capitulaires.

Concile d'Altino, sur la discipline ecclésiastique, l'an 802. Lettre synodale.

Concile d'Aix-la-Chapelle, sur la discipline ecclésiastique, l'an 803. Capitulaires.

Concile de Ratisbonne, l'an 803, contre les coévêques.

Concile de Cloveshow, sur la discipline ecclésiastique, l'an 803. Actes & décret.

Assemblée à Salz, sur la discipline ecclésiastique, l'an 804. Capitulaires.

Assemblée à Osnabrug, sur la discipline ecclésiastique, l'an 804. Edit sur l'institution des écoles.

Concile

Concile de Thionville, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 805. Capitulaires.

Autre concile de Thionville, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 805. Capitulaires donnés à Jessé, évêque d'Amiens.

Concile de Constantinople, en faveur de Joseph Œconome, l'an 806. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Saltzbourg, l'an 807, au sujet des dîmes.

Concile de Constantinople, en faveur du mariage de Théodore, l'an 809. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile d'Aix-la-Chapelle, touchant l'addition de la particule *filioque* au symbole, & sur la discipline ecclésiastique, l'an 809. Conférence des députés de ce concile avec le Pape.

Assemblée en France, sur la discipline ecclésiastique, l'an 809. Capitulaires.

Concile d'Arles, sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. Vingt-six canons.

Concile de Reims, sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. Quarante-quatre canons.

Concile de Mayence, sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. Cinquante-cinq canons.

Concile de Tours, sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. Cinquante-un canons.

Concile de Châlons, sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. Soixante-six canons.

Concile de Constantinople, contre Antoine de Silée, l'an 813. Actes.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 813. Capitulaires de vingt-huit articles.

Concile de Constantinople, d'iconoclastes, l'an 815. Actes perdus.

Concile de Celchyt en Angleterre, sur la discipline ecclésiastique, l'an 816. Onze canons.

Concile d'Aix-la-Chapelle, sur la discipline ecclésiastique, l'an 816. Règle pour les chanoines. Autres règles pour les chanoinesses. Capitulaires faits en conséquence.

Concile d'Aix-la-Chapelle, sur la discipline monastique, vers l'an 817. Règles pour des moines, contenant quatre-vingts articles.

Diverses assemblées sous Louis-le-Débonnaire, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 819. Capitulaires.

Concile de Thionville, sur la discipline ecclésiastique, l'an 821. Quatre canons, cinq capitules.

Concile d'Attigni, sur la discipline ecclésiastique, l'an 822. Actes.

Concile de Cloveshow, sur la discipline ecclésiastique, l'an 822. Actes.

Concile de Compiègne, l'an 823, sur le mauvais usage des choses saintes.

Concile de Cloveshow, l'an 824, au sujet du différend entre Hébert & Vorchestre, & les moines de Berclei.

Conciles de Paris & d'Aix-la-Chapelle, l'an 825, touchant le culte des images. Ecrits & lettres dressés par ordre du concile sur ce sujet.

Concile de Rome, sur la discipline ecclésiastique, l'an 826. Trente-huit canons.

Assemblées à Ingelheim, sur la discipline ecclésiastique, l'an 826. Lois de Louis-le-Débonnaire, publiées ensuite de cette assemblée.

Concile de Paris, sur la discipline ecclésiastique, l'an 829. Réglemens distribués en trois parties.

Conciles à Mayence, à Lyon & à Toulouse, sur la discipline ecclésiastique, l'an 829. Réglemens & canons perdus.

Assemblée à Worms, sur la discipline ecclésiastique, l'an 829. Capitulaires dressés pour la confirmation des canons faits dans les quatre conciles précédens.

Concile de Noyon, sur la discipline ecclésiastique, l'an 831. Actes perdus.

Assemblée d'évêques à Compiègne, contre le roi Louis-le-Débonnaire, l'an 833. Actes.

Assemblée d'évêques à Saint-Denis, sur l'affaire de Louis-le-Débonnaire, l'an 834. Actes perdus.

Concile de Thionville, contre Ebbon, archevêque de Reims, l'an 835. Reconnoissance d'Ebbon.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 836, au mois de février, sur la discipline & pour la restitution des biens ecclésiastiques. Réglemens distribués en trois parties.

Concile de Lyon, contre Agobard, archevêque de cette ville, l'an 836. Actes perdus.

Concile de Paris, pour Agobard, archevêque de Lyon, l'an 838. Actes perdus.

Concile d'Ingelheim, le 24 juin, où Ebbon est rétabli dans l'archevêché de Reims, l'an 840.

Synode de Reims, sur la discipline ecclésiastique, l'an 842. Constitutions ecclésiastiques.

Concile de Constantinople, contre les iconoclastes, l'an 842. Actes perdus.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 842, où les deux rois Louis & Charles-le-Chauve partagent le royaume de Lothaire en France.

Assemblée de Coulaines, l'an 843, près la ville du Mans. Charles-le-Chauve y fit un capitulaire de six articles.

Concile d'Aurillac, sur la discipline ecclésiastique, l'an 843. Quatre canons.

Assemblées à Toulouse, sur la discipline ecclésiastique, l'an 843. Neuf capitulaires.

Concile de Thionville, sur la discipline ecclésiastique, l'an 844. Six canons.

Concile de Vernon, sur la discipline ecclésiastique, l'an 844. Douze canons.

Concile de Beauvais, au mois d'avril, sur la discipline ecclésiastique, l'an 845. Huit canons.

Concile de Trèves, touchant l'ordination d'Hincmar, archevêque de Reims, l'an 845. Mention de ce concile dans Hincmar.

Concile de Meaux, l'an 845, le 17 juin, sur la discipline ecclésiastique. On y recueillit les canons

de quelques conciles précédens, & on y en ajouta cinquante-six, faisant en tout quatre-vingts.

Concile d'Epernai, sur la discipline ecclésiastique, l'an 846. Dix-neuf capitules.

Concile de Paris, l'an 847, le 14 février, pour l'affaire d'Ebbon de Reims. On y confirma les priviléges de Corbie.

Concile de Mayence, l'an 847, au sujet des usurpateurs des biens ecclésiastiques. Trente-un canons.

Concile de Mayence, l'an 848, au sujet de Gothescale.

Concile de Bretagne, l'an 848, au plus tard, sur la discipline ecclésiastique.

Concile de Rome, l'an 848, au plus tard, sur le même sujet.

Concile de Redon, l'an 848, au plus tard, où Nomenoi érige de nouveaux évêchés, & se fait déclarer Roi.

Concile de Quierci-sur-Oise, l'an 849, contre Gothescale.

Concile de Paris, l'an 849, vers l'automne. Lettres de reproches à Nomenoi.

Concile de Pavie, sur la fin de l'année 850. Vingt-cinq canons.

Concile de Cordoue, l'an 852, pour aviser aux moyens d'appaiser les Infidèles.

Concile de Soissons, l'an 853, le 26 avril, en faveur d'Hincmar de Reims.

Concile de Quierci-sur-Oise, l'an 853. Articles d'Hincmar contre Gothescale.

Concile de Paris, l'an 853, pour l'ordination d'Enée. Articles de saint Prudence en faveur de Gothescale.

Concile de Verberie, l'an 853, au mois d'août, où on approuve les articles publiés au concile de Soissons.

Concile de Rome, l'an 853, le 8 décembre. Douze canons.

Concile III de Valence en Dauphiné, l'an 855, le 8 janvier. Vingt-trois canons.

Concile de Pavie, l'an 855, au mois de février. Dix-neuf canons.

Concile de Winchester, l'an 856, pour les dîmes.

Concile de Quierci, l'an 857, le 25 février, pour remédier aux maux de l'Eglise & de l'Etat.

Concile de Constantinople, l'an 858, contre Photius.

Concile de Constantinople, l'an 858, par Photius, contre saint Ignace.

Concile de Quierci, l'an 858. Lettre au roi Louis-le-Germanique.

Concile de Langres, l'an 859, le 9 avril. Seize canons.

Concile de Metz, l'an 859, le 28 mai, pour la paix.

Concile de Toul, I, ou de Savonières, sur différentes affaires ecclésiastiques, l'an 859. Treize capitules. Requête contre Venilon, archevêque de Sens. Lettre au même. Deux lettres sur les églises de Bretagne. Avertissement à Venilon.

Concile d'Aix-la-Chapelle, touchant le divorce de la reine Thietberge, l'an 860, le 9 janvier. Lettre au pape Nicolas.

Concile de Coblentz, sur la discipline ecclésiastique, l'an 860, le 5 juin. Actes contenant divers réglemens.

Concile de Toul, II, sur la discipline ecclésiastique, l'an 860. Lettre pastorale, & cinq canons. Lettre d'Hincmar, écrite au métropolitain d'Aquitaine.

Concile de Constantinople, contre saint Ignace, l'an 861. Actes rapportés par Nicétas. Dix-sept canons de ce concile.

Concile de Rome, contre Jean de Ravenne, l'an 861.

Concile de Soissons, contre l'évêque Rothade, l'an 861.

Concile de Sablonières, contre Lothaire, l'an 862. Actes.

Concile de Fiste, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 862. Quatre capitules.

Concile de Soissons, l'an 862, contre Rothalde.

Concile de Rome, contre Photius, l'an 862. Sentence contre l'ordination de Photius. Canons faits dans un autre synode contre les théopaschites.

Concile d'Aix-la-Chapelle, touchant le divorce de Thietberge, l'an 862. Actes & sentence de ce concile.

Concile de Metz, sur la même affaire, l'an 863. Actes perdus.

Concile de Rome, contre les deux conciles précédens, l'an 863. Actes

Concile de Senlis, contre Rothade, évêque de Soissons, l'an 863. Mention dans Hincmar.

Concile de Verberie, l'an 863, le 25 octobre, au sujet de Rothade.

Concile de Rome, contre Rodoalde, légat du Pape en Orient, l'an 864. Mention de ce concile dans la lettre du pape Nicolas I.

Concile de Rome, pour le rétablissement de Rothade, évêque de Soissons, l'an 865. Histoire de ce concile dans les lettres du pape Nicolas I, & dans Hincmar.

Concile de Toussi, sur la discipline ecclésiastique, l'an 865. Quelques capitules.

Concile de Constantinople, contre le pape Nicolas, l'an 866. Actes.

Concile de Soissons, touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 866. Lettres, mémoires, requêtes & autres actes.

Concile de Compiègne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 866. Quelques capitules.

Concile de Troyes, touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 867. Actes & lettres.

Concile de Soissons, touchant Actardus, évêque de Nantes, l'an 867. Lettre au Pape, touchant cet évêque.

Concile de Conſtantinople, contre Photius, l'an 867, le 23 novembre.

Concile de Rome, l'an 868, ſous le pape Adrien II, contre Photius.

Concile de Worms, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 868. Quatre-vingts canons.

Concile de Verberie, contre Hincmar, évêque de Laon, l'an 869. Hiſtoire de ce concile dans Hincmar.

Concile de Piſte, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 869. Un capitulaire.

Concile de Metz, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 869. Quelques capitules.

Concile de Conſtantinople, VIII, général, l'an 869. Actes & canons.

Concile d'Attigni, touchant l'affaire d'Hincmar, évêque de Laon, l'an 870. Actes.

Concile de Donzi, contre Hincmar, évêque de Laon, l'an 871. Actes.

Concile de Senlis, contre Carloman, l'an 873. Mention de ce concile dans Hincmar. Actes perdus.

Synode du clergé de Reims, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 874. Statuts ſynodaux.

Concile de Douzi, l'an 874, le 13 juin, contre le mariage inceſtueux & les déprédations des biens eccléſiaſtiques.

Lettre ſynodale, & jugement de Duda.

Concile de Ravenne, l'an 874, au ſujet du différend entre le duc de Veniſe & le patriarche de Grade.

Concile de Pavie, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 876. Un capitulaire.

Concile de Pontigon, ſur la primatie de l'archevêché de Sens, l'an 876. Actes.

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 877. Diſcours du Pape à ce concile.

Concile de Compiègne, l'an 877, avant le départ de l'Empereur pour l'Italie.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 877. Dix-neuf canons.

Aſſemblée à Quierci, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 877. Quelques capitules.

Concile de Troyes, touchant la diſcipline eccléſiaſtique & l'abſolution d'Hincmar de Laon, l'an 878. Actes de canons.

Concile de Rome, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 879, le 1er. mai. Mention de ce concile dans l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*.

Autre concile de Rome, ſur le rétabliſſement de Photius, l'an 879, au mois d'août. Lettre du pape Jean VIII, contenant les actes de ce concile.

Autre concile de Rome, l'an 879, le 15 octobre, contre Auſpert, archevêque de Milan.

Concile de Conſtantinople, ſur le rétabliſſement de Photius, l'an 876. Actes.

Concile de Fiſmes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 881. Lettre diviſée en huit articles ou canons.

Concile de Verneuil, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 884. Capitules.

Concile de Châlons-ſur-Saone, l'an 886, le 18 mai, ſur les affaires de l'Egliſe.

Concile de Cologne, pour l'ordination de Dieux, évêque de Metz, & le maintien des biens eccléſiaſtiques, l'an 887. Six canons.

Concile de Mayence, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 888. Vingt-ſix canons.

Concile de Metz, l'an 888, par l'archevêque de Trèves. Treize canons.

Concile de Vienne en Dauphiné, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 892. Quatre ou cinq canons.

Concile de Châlons-ſur-Saone, au ſujet du moine Gerfroi, l'an 894. Mention de ce concile dans l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*.

Concile de Tribur, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 895. Cinquante-huit canons.

Concile de Nantes, ou plutôt collection de canons, de l'an 895. Vingt canons.

Concile de Rome, l'an 896 ou au commencement de l'an 897, contre le pape Formoſe.

Concile de Rome, l'an 898, où la mémoire de Formoſe eſt rétablie.

Concile de Ravenne, l'an 898, ſur le même ſujet.

Concile de Compoſtelle, l'an 900, le 6 mai.

Concile de Rome, l'an 904, en faveur du pape Formoſe. Actes diviſés en douze capitules.

Concile de Ravenne, auſſi en faveur de Formoſe, l'an 904. Dix capitules.

Concile de Cantorbery, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, vers l'an 904. Actes perdus.

Aſſemblée en Angleterre, ſous le roi Edouard, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 906. Lois.

Concile de Troſlé, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 909. Actes diviſés en quinze articles.

Concile d'Altheim dans la Rhétie, l'an 916, le 20 ſeptembre.

Concile de Conſtantinople, pour l'union du clergé, l'an 920. Actes perdus.

Concile de Troſlé, dans lequel on lève l'excommunication portée contre le comte Erlebaud, l'an 921. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Coblentz, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 922. Huit canons, dont il ne reſte que cinq.

Concile de Reims, contre ceux qui avoient porté les armes contre le roi Charles-le-Simple, l'an 923. Extrait des actes dans Flodoard.

Aſſemblée en Angleterre, ſous le roi Ethelſtan, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 923. Lois.

Concile de Troſlé, pour juger le différend d'entre le comte Iſaac & Etienne, évêque de Cambrai, l'an 924. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Troſlé, pour Charles-le-Simple, l'an 927. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'Altheim, dans la Rhétie, l'an 931. On y fit trente-sept capitules que nous n'avons plus.

Concile d'Erford, sur la discipline ecclésiastique, l'an 932. Préface & cinq canons.

Concile de Château-Thierri, pour l'ordination des évêques de Beauvais & de Cambrai, l'an 934. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de Fismes, sur la discipline ecclésiastique, l'an 935. Décret contre les usurpateurs des biens de l'Eglise.

Concile de Soissons, pour l'ordination d'Hugues à l'archevêché de Reims, l'an 941. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Landaff en Angleterre, l'an 943.

Assemblée ecclésiastique en Angleterre, sous le roi Edmond, sur la discipline ecclésiastique, l'an 944. Lois ecclésiastiques & civiles.

Concile de Constantinople, contre Triphon, l'an 944. Actes perdus.

Concile tenu proche la rivière de Cher, touchant l'ordination de Thetbaud à l'évêché d'Amiens, l'an 947. Actes perdus.

Concile de Verdun, sur le différend d'entre Hugues & Artolde pour l'archevêché de Reims, l'an 947. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Mouzon, en faveur d'Artolde, archevêque de Reims, l'an 948, le 13 janvier. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde, l'an 948, le 7 juin. Actes & dix canons.

Concile de Mouzon, contre le comte Thibaut, l'an 948. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de Trèves, contre Hugues, l'an 948. Actes dans Flodoard.

Concile de Londres, sur la discipline ecclésiastique, l'an 948, le 8 septembre. Lois perdues. Charte d'une donation au monastère de Croiland.

Concile de Rome, contre Hugues-le-Blanc, l'an 949. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile d'Augsbourg, sur la discipline ecclésiastique, l'an 952, le 7 août. Onze canons.

Concile de saint Thierri, contre le comte Rainolde, l'an 953. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Landaff en Angleterre, l'an 955.

Concile tenu dans le diocèse de Meaux, pour l'ordination d'un archevêque de Reims, l'an 961. Extrait des actes dans Flodoard & dans Hugues de Flavigni.

Concile de Rome, contre le pape Jean XII, l'an 963. Actes.

Concile de Rome, contre le pape Jean XII, l'an 964. Actes.

Concile de Rome, contre le pape Léon VIII, l'an 964. Décret sur les investitures. Actes perdus. Décret supposé.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 967. Actes & lettres du Pape.

Concile II, de Ravenne, en 968.

Assemblée en Angleterre, sous saint Dunstan & le roi Edgard, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 969. Lois & constitutions.

Concile de Londres, l'an 971, où le roi Edgard confirme les priviléges accordés au monastère de Glascou.

Concile de Rome, qui confirme celui de Londres, l'an 971.

Concile de Compostelle, l'an 971. Césaire y est élu archevêque de Tarragone.

Concile du Mont-Sainte-Marie, touchant le monastère de Mouzon, l'an 972. Actes.

Concile d'Ingelheim, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 972. Extrait d'actes dans la vie de saint Ulric.

Concile-général d'Angleterre, sur la discipline ecclésiastique, l'an 973. Actes.

Concile de Cantorbery, sous saint Dunstan, sur la réforme du clergé, l'an 974. Extrait des actes dans la vie de saint Dunstan.

Concile de Reims, contre le comte Thibaut, l'an 975. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de Winchester, sur la discipline ecclésiastique, l'an 975. Actes.

Concile de Calue en Angleterre, l'an 979, au sujet d'un différend entre les clercs & les moines.

Concile de Landaff en Angleterre, l'an 988. Un Roi qui avoit tué son frère, y est mis en pénitence.

Concile de Charroux, sur la discipline ecclésiastique, l'an 989. Trois canons.

Concile de Reims, pour l'élection d'Arnoul à l'archevêché de cette ville, l'an 989. Actes.

Concile de Senlis, contre Adulger, l'an 989. Actes.

Concile de Reims, tenu à Saint-Basle, à trois lieues de Reims, l'an 991. Actes & discours d'Arnoul, rédigés par Gerbert.

Concile de Rome, l'an 993, le 31 janvier, pour la canonisation de saint Udalric. Acte de la canonisation de ce Saint.

Concile de Mouzon, contre Gerbert, l'an 995. Actes.

Concile de Reims, contre Gerbert, l'an 995. Extraits d'actes dans l'appendice d'Aimoin.

Concile de Rome, l'an 996 ou environ, au sujet de saint Adalbert.

Concile de Saint-Denis, l'an 996 ou environ, au sujet des dîmes.

Concile de Pavie, l'an 997, contre Crescence & l'antipape Jean XVI.

Concile de Ravenne, l'an 998. Trois canons.

Concile de Rome, l'an 998, pour obliger le roi Robert à quitter Berthe sa parente, qu'il avoit épousée.

Concile de Compiègne, l'an 1000, contre Azolin, évêque de Laon. Mention de ce concile dans la première lettre du pape Sylvestre II.

Concile de Rome, l'an 1001. Saint Bernouard y fut confirmé dans la possession du monastère de Gandesem.

Concile de Polden, près de Brandebourg, l'an

1001, le 22 juillet, en faveur de saint Bernouard.

Concile de Francfort, l'an 1001, après l'Assomption, au sujet de l'abbaye de Gandesem.

Concile de Rome, l'an 1002, le 3 décembre, au sujet de l'abbaye de Pérouse.

Concile de Poitiers, l'an 1004 ou environ, le 13 janvier. Trois canons.

Concile de Dortmond en Westphalie, au sujet du mariage du duc d'Austrasie, l'an 1005 ou environ.

Concile de Francfort, pour ériger Bamberg en évêché, l'an 1007, le 1 novembre.

Concile de Chelles, l'an 1008, le 17 mai. Il n'en reste qu'une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

Concile d'Enham en Angleterre, l'an 1009, pour la réformation des mœurs & de la discipline. Trente-deux canons.

Concile de Léon, l'an 1012, le 25 juillet. Sept canons & quarante lois.

Assemblée en Angleterre, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1012. Lois du roi Ethelrède.

Concile de Ravenne, l'an 1014, le 30 avril, contre ce qui s'étoit passé sous l'archevêque Adalbert.

Concile de Pavie, l'an 1020, le 1er. août, pour la réforme du clergé. Discours contre l'incontinence des clercs. Huit décrets contre les clercs concubinaires. Edit de l'Empereur, qui confirme ces décrets.

Concile de Selingstadt, près Mayence, l'an 1022, le 11 août. On y fit vingt canons.

Concile d'Orléans, l'an 1022, contre des Manichéens.

Concile de Mayence, l'an 1023. National d'Allemagne.

Concile de Poitiers, l'an 1023, au sujet de l'apostolat de saint Martial.

Concile de Paris, l'an 1024, sur le même sujet.

Concile d'Arras, l'an 1025, contre des hérétiques qui rejetoient les sacremens.

Concile d'Anse, près de Lyon, l'an 1025, en faveur de Gauslin de Mâcon.

Concile de Charroux en Poitou, l'an 1028, contre des Manichéens.

Concilium Geitzletense, près de Mayence, au sujet de l'assassinat du comte Sigefroi, l'an 1028.

Concile de Limoges, le 4 août de l'an 1028, en faveur de l'apostolat de saint Martial.

Concile de Bourges, l'an 1031, le premier novembre. Vingt-cinq canons.

Concile de Limoges, l'an 1031, en faveur de l'apostolat de saint Martial.

Assemblée en Angleterre, l'an 1032, sur la discipline ecclésiastique. Lois du roi Canut.

Il s'est tenu l'an 1034 différens conciles en Aquitaine, dans la province d'Arles & dans celle de Lyon, pour le rétablissement de la paix, &c.

On tint divers conciles, l'an 1041, où l'on établit la trève de Dieu.

Concile de Sutri, près de Rome, pour faire cesser le schisme, l'an 1046. Mention dans les auteurs contemporains.

Concile de Rome, contre les simoniaques, l'an 1047. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile de Rome, contre les simoniaques, l'an 1049. Mention de ce concile dans Pierre Damien & dans Herman Contract.

Concile de Pavie, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract.

Concile de Reims, contre les simoniaques, l'an 1049. Actes & canons.

Concile de Mayence, contre un évêque accusé d'adultère, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract & dans Adam de Brême.

Concile de Rome, contre Bérenger, l'an 1050. Histoire de ce concile, rapportée par Lanfranc.

Concile de Brione, contre Bérenger, l'an 1050. Histoire de ce concile, rapportée par Durand, abbé de Troarn.

Concile de Verceil, contre Bérenger, l'an 1050. Histoire de ce concile, rapportée par Lanfranc. Lettres d'Useclin & de Bérenger, concernant ce concile.

Concile de Paris, contre Bérenger, l'an 1050. Histoire de ce concile dans Durand, abbé de Troarn.

Concile de Coyau en Espagne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1050. Treize canons.

Concile de Rouen, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1050. Lettre contenant dix-neuf réglemens.

Concile de Siponte, contre deux archevêques simoniaques, l'an 1050. Mention de ce concile dans la vie de Léon IX, par Guibert.

Concile de Rome, contre Grégoire, évêque de Verceil, l'an 1051. Mention de ce concile dans Pierre Damien & dans Herman Contract.

Concile de Mantoue, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1052. Mention de ce concile dans la vie du pape Léon IX, par Guibert.

Concile de Rome, sur les différends des évêques de Grade & d'Aquilée, l'an 1053. Mention de ce concile dans Herman Contract & dans une lettre du pape Léon IX.

Concile de Narbonne, sur la trève de Dieu, l'an 1051. Ordonnance ecclésiastique. Trente-neuf canons.

Concile de Florence, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1055. Histoire de ce concile dans Léon d'Ostie.

Concile de Lyon, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1 55. Actes de ce concile.

Concile de Tours, contre Bérenger, l'an 1055. Histoire rapportée par Guitmond & par Lanfranc.

Concile de Lisieux, contre Manger, archevêque de Rouen, l'an 1055. Histoire de ce concile.

Concile d'Angers, l'an 1055 ou environ, contre Bérenger.

Concile de Narbonne, l'an 1055, le 1er. octobre, contre les usurpateurs des biens de l'église d'Ansonne.

Concile de Toulouse, l'an 1056, le 13 septembre, contre la simonie, l'incontinence des clercs, &c. Treize canons.

Concile de Compostelle, l'an 1056, sur la discipline.

Concile de Rome, l'an 1057, le 18 avril, contre la simonie. Mention de ce concile dans une lettre du pape Etienne IX.

Concile de Rome, contre Bérenger, l'an 1059. Rétractation de Bérenger. Treize canons. Un décret contre les simoniaques. Un autre décret sur l'election des Papes.

Concile de Melphe, l'an 1059, où le pape Nicolas II se réconcilie avec les Normands.

Concile de Bénévent, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1059. Actes.

Concile de Vienne, l'an 1060, le 31 janvier, sur les désordres du clergé. Il n'en reste que trois canons.

Concile de Tours, l'an 1060, le 1er. de mars. Dix canons de discipline.

Concile de Rome, l'an 1060, contre les simoniaques.

Concile d'Osbori en Allemagne, l'an 1062, contre l'antipape Cadaloüs.

Concile de Saint-Jean de Rocca, l'an 1062, où l'on décida que les évêques d'Arragon devoient être choisis entre les moines de ce monastère.

Concile de Rouen, sur la foi de l'Eucharistie, l'an 1063, selon le P. Pagi. Profession de foi sur l'Eucharistie.

Concile de Rome, l'an 1063, au sujet de Pierre, évêque de Florence.

Concile de Châlons-sur-Saone, l'an 1063. On y confirma la juridiction de Cluni.

Concile d'Yacca en Arragon, l'an 1063. On y abolit le rit gothique pour suivre le romain.

Deux conciles de Rome, l'an 1065, contre les mariages incestueux.

Concile d'Elne, en Roussillon, l'an 1065, où la trève de Dieu est confirmée.

Concile de Londres, l'an 1065, pour l'immunité du monastère de Westminster.

Concile de Mantoue, l'an 1067, en faveur du pape Alexandre, & contre Cadaloüs. Le P. Pagi le place en 1064.

Concile dans le monastère de Leire, l'an 1068. On y confirme les priviléges de ce monastère.

Concile de Gironne, l'an 1068. La trève de Dieu y est confirmée.

Concile de Barcelonne, l'an 1068. On y changea le rit gothique en romain.

Concile d'Auch, l'an 1068. On y ordonna que les églises paieroient le quart de leurs dîmes à la cathédrale.

Concile de Toulouse, l'an 1068, contre la simonie, & pour rétablir l'évêché de Leitoure.

Concile de Mayence, l'an 1069, au sujet du divorce du roi Henri.

Concile de Winchester, l'an 1070, contre Stigand de Cantorbery.

Deux autres conciles en Angleterre, la même année.

Concile de Mayence, l'an 1071, où Charles, nommé à l'évêché de Constance, remet au Roi l'anneau & le bâton pastoral.

Concile de Rouen, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1072. Vingt-quatre canons.

Concile d'Erford, sur les dîmes de la Thuringe, l'an 1073. Histoire de ce concile, écrite par Lambert d'Aschaffembourg. Deux lettres de Sigefroi, archevêque de Mayence.

Concile de Rouen, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1073. Quatorze canons.

Concile de Rome, contre les simoniaques, l'an 1074. Relation de ce concile dans la lettre soixante-dix-septième du premier livre des lettres de Grégoire VII. Voyez aussi les lettres quarante-deuxième & quarante-troisième du même livre.

Concile de Poitiers, contre le mariage du duc d'Aquitaine avec une de ses parentes, l'an 1074. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile d'Erford en Allemagne, contre les simoniaques, l'an 1074. Relation de ce qui s'y est passé, rapportée par Lambert d'Achaffembourg.

Concile de Rome, contre les simoniaques, l'an 1075. Relation de ce concile dans les trois premières lettres du troisième livre des lettres de Grégoire VIII.

Concile de Poitiers, contre Bérenger, l'an 1075. Mention de ce concile dans la chronique de saint Maixent.

Concile de Londres, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1075. Actes contenant divers réglemens.

Assemblée de Worms, contre Grégoire VII, l'an 1076. Lettre au pape Grégoire, & décret contre lui.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri IV, l'an 1076. Décret de ce concile contre l'empereur Henri, & les évêques de Lombardie & d'Allemagne.

Concile de Winchester, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1076. Divers réglemens.

Assemblée à Tribur, près de Mayence, contre l'empereur Henri IV, l'an 1076, le 16 octobre.

Concile de Clermont, contre l'évêque de cette ville, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile de Dijon, contre les simoniaques, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile d'Autun, contre plusieurs évêques de France, l'an 1077. Relation de ce qui s'y est passé

dans la lettre vingt-deuxième du quatrième livre des lettres de Grégoire VII. Voyez aussi les lettres quinzième & seizième du quatrième livre.

Concile de Rome, contre les archevêques de Milan & de Ravenne, en 1078, vers le carême. Actes de ce concile.

Concile de Rome, au sujet de Bérenger, l'an 1078. Douze canons ou réglemens.

Concile de Poitiers, l'an 1078. Lettre de Hugues de Die au pape Grégoire VII, & dix canons.

Concile de Rome, contre Bérenger, l'an 1079. Actes de ce concile.

Concile de Lyon, contre des évêques de France, l'an 1080. Actes de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri, l'an 1080. Décrets de ce concile.

Assemblée de Brixen, dans le Tirol, contre Grégoire VII, l'an 1080. Décret contre Grégoire VII, & lettre de l'empereur Henri, écrites en conséquence.

Concile d'Avignon, contre Aicard, l'an 1080. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Burgos en Espagne, l'an 1080. L'office romain y fut substitué à l'office gothique en Espagne.

Concile de Lillebonne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1080. Plusieurs canons.

Concile de Meaux, contre Ursin, évêque de Soissons, l'an 1080. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Rome, l'an 1081, contre l'empereur Henri.

Concile de Meaux, pour l'ordination d'un évêque en cette ville, l'an 1082. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri, l'an 1083. Actes.

Concile de Rome, l'an 1084, contre le même.

Assemblée de Berchach ou de Goslad, touchant les différends du Pape & de l'Empereur, l'an 1085. Relation de ce qui s'y est passé par les historiens du tems.

Assemblée de Quedlimbourg, contre l'Empereur, l'an 1085. Actes.

Assemble de Mayence, en faveur de l'Empereur, l'an 1085. Mention de cette assemblée dans les auteurs contemporains.

Concile de Compiègne, l'an 1085, contre Evrard, abbé de Corbie.

Concile de Capoue, contre Guibert, antipape, l'an 1087. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Bénévent, contre Guibert, l'an 1087. Actes de ce concile dans Léon d'Ostie.

Concile de Bordeaux, l'an 1087, au mois d'octobre, où Bérenger rend raison de sa foi.

Concile de Rome, contre Guibert, l'an 1089. Extrait d'actes dans l'historien Bertoul.

Concile de Melphe, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1089. Seize canons.

Concile de Toulouse, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1090. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Bénévent, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1091. Quatre canons.

Concile de Léon, l'an 1091, pour introduire différens usages.

Concile d'Etampes, l'an 1091 ou 1092, contre Yves de Chartres.

Concile de Soissons, l'an 1092 ou au commencement de l'année suivante. On y condamna la doctrine de Roscelin sur la Trinité. Les auteurs de l'art de vérifier les dates prétendent que ce concile fut tenu à Compiègne, sans dire les raisons de leur sentiment. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, *Tom. IX*, *pag.* 360, suit le sentiment ordinaire, & dit que ce concile fut tenu à Soissons.

Concile de Reims, contre Robert, comte de Flandre, l'an 1092. Mention de ce concile dans une des lettres d'Urbain II.

Concile de Troyes, dans la Pouille, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1093. Décret sur les mariages entre parens, & touchant la trève de Dieu.

Concile de Constance, sur la réforme du clergé, l'an 1094. Extrait d'actes de ce concile.

Concile de Reims, sur le mariage de Philippe I avec Bertrade, l'an 1094, le 18 septembre.

Concile d'Autun, contre le second mariage de Philippe I, roi de France, l'an 1094, le 16 octobre. Extrait d'actes dans les auteurs contemporains.

Concile de Plaisance, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1095. Histoire de ce concile, rapportée par Bertoul, & quinze canons.

Concile en Angleterre, touchant le schisme des Papes, l'an 1095. Mention de ce concile dans la vie de saint Anselme, par Eadmer.

Concile de Clermont, sur la discipline ecclésiastique, contre le divorce de Philippe I, & sur la croisade, l'an 1095. Actes. Lettre d'Urbain, & canons de ce concile.

Concile de Limoges, contre Humbaud, évêque de cette ville, l'an 1095. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Rouen, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1096. Huit canons.

Concile de Tours, pour la croisade, l'an 1096. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Nîmes, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1096. Seize canons.

Concile de Rome, tenu par les partisans de l'antipape Guibert, l'an 1098.

Concile de Bari, touchant la procession du Saint-Esprit, l'an 1098. Mention de ce concile dans la *Vie de saint Anselme*.

Concile de Rome, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1099. Dix-huit canons.

Concile de Saint-Omer, l'an 1099, au mois de juin. On y fait cinq articles sur la trève de Dieu.

Concile de Valence, sur l'accusation de l'évêque d'Autun par son chapitre, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de Poitiers, contre le second mariage du roi Philippe I, & sur la discipline ecclésiastique, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres, & dans les historiens du tems, & seize canons.

Concile d'Anse, pour la croisade, l'an 1100. Extraits d'actes dans Hugues de Flavigni.

Concile de Rome, contre l'empereur Henri, l'an 1102. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de Rome, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1102. Dix-neuf canons.

Concile de Troyes, sur des affaires ecclésiastiques, l'an 1104. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de Baugenci, sur des affaires ecclésiastiques, l'an 1104. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres.

Concile de Paris, sur la séparation du roi Philippe avec Bertrade, l'an 1104. Actes de ce concile dans une lettre au pape Paschal II.

Concile de Rome, l'an 1105, contre les investitures données par les Princes.

Concile de Quedlimbourg, l'an 1105, contre la simonie, le concubinage des prêtres, &c.

Concile de Reims, où Odon est élu évêque de Cambrai, l'an 1105.

Concile de Poitiers, l'an 1106, le 26 mai. On y publie la croisade.

Concile de Florence, l'an 1106, sur l'antechrist.

Concile de Guastalle, l'an 1106, sur la réforme du clergé, & contre les investitures. Actes de ce concile & trois capitules.

Concile de Mayence, sur les investitures, l'an 1107. Histoire de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Troyes, sur les investitures, l'an 1107. Mention de ce concile dans Yves de Chartres & dans d'autres auteurs du tems.

Concile de Londres, l'an 1107, sur les investitures.

Concile de Jérusalem, l'an 1107, où Ebremar est déposé.

Concile de Londres, sur le concubinage des prêtres, l'an 1108.

Concile de Rome, l'an 1110, contre les investitures.

Concile de Latran, contre les investitures, l'an 1112. Actes de ce concile; lettres qui le concernent, & témoignages des auteurs du tems.

Concile de Vienne, contre les investitures, l'an 1112. Actes de ce concile, & lettre de Guy, archevêque de Vienne.

Concile de Windsor, l'an 1114, où Raoul est élu archevêque de Cantorbery.

Concile de Ceperan, petite ville sur le Gariglian, où l'archevêque de Bénévent fut déposé l'an 1114.

Concile de Beauvais, contre les investitures & sur les affaires de la province, l'an 1114. Fragmens d'actes & de réglemens de ce concile.

Concile de Reims, contre Henri V, l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Cologne, l'an 1115, contre le même. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Châlons, contre Henri V, l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Tornus, sur les affaires de la province, l'an 1115. Mention de ce concile dans les lettres du pape Paschal II.

Concile de Soissons, l'an 1115, au sujet de l'évêque Godefroi.

Concile de Syrie, l'an 1115, contre Arnoul, Patriarche de Jérusalem.

Concile de Latran, l'an 1116, le 16 mars, contre les investitures.

Concile de Bénévent, l'an 1117, au mois d'avril, contre Maurice Bourdin.

Concile de Capoue, l'an 1118, contre l'empereur Henri, & son antipape Bourdin.

Concile de Rouen, l'an 1118, le 7 octobre, pour la paix d'Angleterre.

Concile de Toulouse, l'an 1118, pour le secours du roi d'Arragon, contre les Maures.

Concile de Toulouse, l'an 1119, le 13 juin, contre les Manichéens. Dix canons.

Concile de Reims, l'an 1119, contre la simonie, les investitures, les usurpations & l'incontinence des ecclésiastiques. Cinq décrets.

Concile de Beauvais, l'an 1120. Saint Arnoul de Soissons y fut canonisé.

Concile de Naplouse en Palestine, l'an 1120. Vingt-cinq canons.

Concile de Soissons, l'an 1121, après le mois de janvier, contre Abaillard.

Assemblée de Worms, l'an 1122, le 8 septembre. Accord entre l'Empereur & le Pape.

Concile de Latran, I, neuvième concile-général, l'an 1123. Vingt-deux canons.

Conciles de Chartres, de Clermont, de Beauvais & de Vienne, l'an 1124. On ne sait rien de ce qui s'y est passé.

Concile de Londres ou de Westminster, près de Londres, l'an 1125, le 9 septembre. Dix-sept canons.

Concile de Nantes, l'an 1127 ou environ. On y fit quelques réglemens de discipline.

Concile de Londres ou de Westminster, l'an 1127. Douze canons.

Concile de Troyes, l'an 1128, le 13 janvier. On y donna une règle aux Templiers.

Concile de Ravenne, l'an 1128, contre les Patriarches d'Aquilée & de Venise.

Concile de Rouen, l'an 1118. On y fit plusieurs réglemens de discipline.

Concile de Paris, l'an 1129, pour la réforme de plusieurs monastères.

Concile de Châlons, l'an 1129, le 2 février. Henri de Verdun y quitta son évêché.

Concile de Londres, l'an 1129, le 1er. août, contre les prêtres incontinens.

Concile de Palentia en Espagne, l'an 1129, contre les concubinaires.

Concile du Puy en Vélay, l'an 1130, contre Pierre de Léon.

Concile d'Étampes, l'an 1130. On y reconnut Innocent II pour vrai Pape.

Concile de Clermont en Auvergne, l'an 1130, par le pape Innocent II.

Concile de Wirsbourg, l'an 1130, au mois d'octobre, où Innocent II est reconnu Pape.

Concile de Liége, l'an 1131, le 22 mars. Otton, évêque d'Halberstat, est rétabli.

Concile de Reims, l'an 1131, le 18 octobre, contre Pierre de Léon. Dix-sept canons.

Concile de Mayence, l'an 1131, où Brunou se démet de l'évêché de Strasbourg.

Concile de Plaisance, l'an 1132, après Pâques.

Concile de l'abbaye de Jouarre, l'an 1133, au diocèse de Meaux, contre les assassins de Thomas, prieur de Saint-Victor.

Concile de Pise, l'an 1134, contre Pierre de Léon.

Concile de Northumbre, l'an 1136, le 29 mars. Robert y est élu évêque d'Excester.

Concile de Londres, l'an 1136, sur les besoins de l'Eglise & de l'Etat.

Concile de Burgos, l'an 1136, pour l'introduction du rit romain dans les offices divins, & la paix entre les rois de Navarre & de Castille.

Concile près de Melfe, au lieu nommé Lugo-Pesole, pour concilier l'abbé & les moines du Mont-Cassin, l'an 1137.

Concile de Londres, l'an 1138, le 13 décembre. Dix-sept canons.

Concile II de Latran, dixième concile-général, l'an 1139, le 8 avril, pour la réunion de l'Eglise, & contre les erreurs d'Arnaud de Bresse. Trente canons.

Concile de Winchester, l'an 1139, le 29 août, contre le roi Etienne.

Concile de Sens, l'an 1140, le 2 juin, contre les erreurs d'Abaillard.

Concile de Constantinople, l'an 1140, au mois de mai. On y condamna les écrits de Constantin Chrysomale.

Concile d'Antioche, l'an 1140, le dernier novembre, contre l'archevêque Raoul.

Concile de Constantinople, l'an 1143, le 20 août, contre deux évêques, dont l'ordination n'étoit pas régulière.

Concile de Constantinople, l'an 1143, le premier d'octobre, contre le moine Niphon.

Concile de Constantinople, l'an 1144, le 22 février, où Niphon est condamné.

Concile de Rome, l'an 1144, qui soumet toutes les églises de Bretagne à la métropole de Tours.

Concile de Vezelai, l'an 1146, le jour de Pâques, 31 mars. Le Roi & plusieurs Princes y prennent la croix.

Concile de Chartres, l'an 1146, pour la croisade.

Concile de Paris, l'an 1147, après les fêtes de Pâques, au sujet des erreurs de Gilbert de la Porrée.

Concile de Reims, l'an 1148, sur le même sujet.

Concile de Trèves, l'an 1148, au sujet des écrits de Sainte-Hildegarde.

Concile de Baugenci, l'an 1152, le 18 mars, pour la séparation de Louis VII. d'avec Eléonore.

Concile d'Irlande au monastère de Mellifont, l'an 1152, après le mois de septembre, pour établir les archevêchés d'Armach, de Dublin, de Cassel & de Touam.

Concile de Pavie, l'an 1160, en faveur de l'antipape Victor.

Concile d'Anagni, l'an 1160, où Alexandre III excommunie cet antipape & l'Empereur.

Concile d'Oxford, l'an 1160, contre des Vaudois.

Concile de Nazareth, l'an 1160, vers la fin, en faveur du pape Alexandre.

Concile de Toulouse, l'an 1161, en faveur du même Pape.

Concile de Lodi, l'an 1161, tenu par l'antipape Victor.

Concile de Montpellier, l'an 1162, tenu par Alexandre III.

Concile de Tours, l'an 1163, par le pape Alexandre. Dix canons.

Concile de Clarendon, l'an 1162, où les évêques promettent d'observer les coutumes du royaume.

Concile de Reims, l'an 1164, pour la croisade.

Concile de Northampton, l'an 1164, contre Saint-Thomas de Cantorbery.

Concile de Virsbourg, l'an 1165, le 23 mai, jour de la Pentecôte, contre le pape Alexandre.

Concile de Lombers, petite ville à deux lieues d'Albi, qu'il ne faut pas confondre avec Lombez en Gascogne, l'an 1165, contre les bons-hommes.

Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 1165, où Charlemagne est canonisé.

Concile de Londres, l'an 1166, contre Saint-Thomas de Cantorbery.

Concile de Constantinople, l'an 1166, contre les fausses interprétations des paroles des saints docteurs. On y fit neuf canons.

Concile de Constantinople, l'an 1166, le 11 avril, sur les mariages.

Concile de Latran, l'an 1167, avant le mois d'avril, où l'empereur Frédéric est excommunié.

Concile de Caſſel en Irlande, l'an 1171. Huit canons.

Concile d'Avranches, l'an 1172, où le roi d'Angleterre eſt abſous de l'aſſaſſinat de Saint-Thomas de Cantorbery.

Concile de Londres à Weſtminſter, l'an 1175, le 29 mai. Dix-neuf canons.

Concile de Lombers, l'an 1176, ſelon M. Fleuri. Mal en cette année. Voyez-le en 1165.

Concile de Veniſe, l'an 1177, le 14 août, pour la paix entre le Pape & l'Empereur.

Concile III, de Latran, onzième concile-général, l'an 1179, au mois de mars. Vingt-ſept canons.

Concile de Segui, l'an 1182, où ſaint Bruno eſt canoniſé.

Concile de Vérone, l'an 1184, contre les hérétiques du tems.

Concile de Paris, l'an 1185, pour la croiſade.

Concile de Londres, l'an 1185, le 10 mars.

Concile de Dublin, l'an 1186, contre les déſordres des clercs.

Diverſes aſſemblées, l'an 1188, au ſujet de la croiſade.

Concile de Rouen, l'an 1190, le 11 février. Trente-deux canons.

Aſſemblée de Compiègne, l'an 1193, pour rompre le mariage du Roi avec Ingeburge.

Concile d'York, l'an 1195, les 14 & 15 juin. Douze ou dix-huit canons.

Concile de Montpellier, l'an 1195, en faveur des Croiſés.

Conciles de Paris, l'an 1196, ſur le mariage du Roi avec Ingeburge.

Concile de Sens, l'an 1198, contre les Poplicains.

Concile de Dijon, l'an 1199, au mois de décembre, ſur le mariage du Roi.

Concile de Vienne en Dauphiné, peu de jours après le précédent, où le légat met les terres du Roi en interdit.

Concile de Dalmatie, l'an 1199. Douze canons.

Concile de Londres, l'an 1200. Décret en quatorze articles.

Concile de Neſle en Vermandois, l'an 1200, le 7 ſeptembre, où l'interdit jeté ſur les terres du Roi eſt levé.

Concile de Soiſſons, l'an 1201, au mois de mars, ſur le mariage du Roi avec Ingeburge.

Concile de Paris, l'an 1201, contre Evraud de Nevers.

Concile de Meaux, l'an 1203, ſur la paix entre la France & l'Angleterre.

Concile de Lambeth, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1206. Réglemens.

Aſſemblée de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1208. Dix conſtitutions

Concile de Saint-Gilles, au ſujet de Raymond, comte de Toulouſe, l'an 1209. Actes de ce concile.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1209. Vingt-un réglemens.

Concile de Paris, contre Amauri, l'an 1210. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Rome, contre Othon, l'an 1210. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Paris, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1212. Actes & canons.

Concile de Lavaur, contre le comte de Toulouſe, l'an 1213. Actes de ce concile.

Concile de Montpellier, pour l'affaire du comte de Montfort & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1215. Actes & canons.

Concile de Paris, l'an 1215, où l'on fit des réglemens pour les écoles de cette ville.

Concile-général, IV, de Latran, pour le recouvrement de la Terre-Sainte & la réforme de l'Egliſe, l'an 1215. Actes & canons.

Concile de Melun, pour répondre au pape Innocent III, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1216. Sept réglemens.

Concile de Château-Gontier, l'an 1221, ſous le pape Honoré III.

Aſſemblée de Virtzbourg, pour le couronnement de Henri, fils de l'empereur Frédéric, l'an 1222. Mention de cette aſſemblée dans les hiſtoriens d'Allemagne.

Concile d'Oxford, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1222. Réglement en quarante-neuf chapitres.

Concile de Paris, contre l'antipape que les Albigeois s'étoient créé en Bulgarie, l'an 1223. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Montpellier, ſur l'affaire du comte de Toulouſe, l'an 1224. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Paris, l'an 1225, le 15 mai, ſur les affaires d'Angleterre & des Albigeois.

Concile de Melun, l'an 1225, le 8 novembre, ſur la juridiction eccléſiaſtique.

Concile de Bourges, ſur l'affaire du comte de Toulouſe, l'an 1225. Extraits des actes de ce concile.

Concile de Mayence, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1225. Quatorze réglemens.

Concile de Londres à Weſtminſter, l'an 1226, le 13 janvier, où l'on rejette la bulle par laquelle le Pape prétendoit ſe réſerver deux prébendes dans chaque cathédrale.

Concile de Paris, contre Raymond, comte de Toulouſe, l'an 1226. Mention de ce concile dans la chronique de Tours.

Concile de Crémone, l'an 1226, à la Pentecôte, ſur différentes affaires.

Concile de Narbonne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1227. Vingt canons.

Concile de Rome, l'an 1227, le 18 novembre, contre l'empereur Frédéric.

Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 1227, pour la croiſade.

Concile de Rome, l'an 1228, contre l'empereur Frédéric.

Concile de Meaux d'abord, & ensuite de Paris, l'an 1229. Le comte de Toulouse y fit sa paix avec l'Eglise & avec le Roi.

Concile de Tarragone, l'an 1229, le 29 avril, pour rompre le mariage du roi d'Arragon avec Eléonore de Castille.

Concile de Toulouse, l'an 1229, au mois de septembre. Quarante-cinq canons.

Concile de Château-Gontier, l'an 1231. Trente-sept canons.

Conciles de Noyon, de Laon & de Saint-Quentin en Vermandois, l'an 1233, au sujet du différend entre le Roi & l'évêque de Beauvais.

Concile de Mayence, l'an 1233, contre des hérétiques nommés Stadingues.

Concile de Mayence, l'an 1233, contre les meurtriers du docteur Conrad de Marpourg.

Concile de Béziers, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1234. Vingt-six canons.

Concile de Nymphée en Bythinie, sur les différends des Grecs & des Latins, l'an 1234. Professions de foi des Grecs & des Latins.

Concile d'Arles, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1234. Vingt-quatre constitutions.

Concile de Narbonne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1235. Vingt-neuf canons.

Concile de Reims, ou plutôt de Saint-Quentin en Vermandois, l'an 1235, le 23 juillet, sur les libertés de l'Eglise.

Concile de Compiègne, l'an 1235, le 5 août, sur le même sujet.

Concile de Senlis, l'an 1235, le 14 novembre, sur le même sujet.

Concile de Tours, l'an 1236, sur la discipline ecclésiastique. Quatorze canons.

Concile de Londres, l'an 1237, sur la discipline ecclésiastique. Trente-un canons.

Concile de Cognac, l'an 1238, sur la discipline ecclésiastique. Trente-huit canons.

Concile de Londres, l'an 1238, le 17 mai, au sujet de l'université d'Oxford.

Concile de Tours, l'an 1239, sur la discipline ecclésiastique. Treize canons.

Concile de Worchester, l'an 1240, le 26 juillet.

Concile de Laval, l'an 1242, sur la discipline ecclésiastique. Neuf réglemens.

Concile I, de Lyon, treizième concile général, l'an 1245, pour l'union & le secours des Grecs, la déposition de l'empereur Frédéric, la croisade, & sur la discipline ecclésiastique. Recueil de canons.

Concile de Béziers, l'an 1246, le 19 avril. Quarante-six articles. Réglement en trente-sept articles, donné aux inquisiteurs.

Concile en Catalogne, l'an 1246, le 1er. mai, contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, & sur le baptême des Sarrasins.

Concile de Lérida, l'an 1246, pour réconcilier Jacques, roi d'Arragon, qui avoit été excommunié.

Concile de Nuis près de Cologne, l'an 1247, où Guillaume est élu Roi des Romains.

Concile de Valence, l'an 1248, sur la discipline ecclésiastique. Vingt-trois réglemens.

Concile de Saumur, l'an 1253, touchant la discipline ecclésiastique. Trente-deux canons.

Concile de Château-Gontier, tenu la même année sous Innocent IV.

Concile d'Albi, l'an 1254, sur la discipline ecclésiastique. Soixante-onze canons.

Concile de Bordeaux, l'an 1255, sur la discipline ecclésiastique. Trente réglemens.

Concile de Béziers, l'an 1255, sur la discipline ecclésiastique. Lois du roi saint Louis, publiées dans ce concile.

Assemblée de Paris, l'an 1256, sur le différend des Dominicains & de l'université. Concordat entre l'université de Paris & les Dominicains.

Concile de Danemarck, l'an 1257. Quatre canons contre les violences que les seigneurs faisoient aux évêques.

Concile de Ruffec, l'an 1258, sur la discipline ecclésiastique. Dix capitules.

Concile de Montpellier, l'an 1252, sur la discipline ecclésiastique. Huit réglemens.

Concile de Cologne, le 12 mars de l'an 1260, sur la discipline ecclésiastique. Trente-deux réglemens.

Concile de Paris, l'an 1260, le 21 mars, pour implorer le secours de Dieu contre les Tartares.

Concile de Cognac, l'an 1260, sur la discipline ecclésiastique. Dix-neuf articles.

Concile d'Arles, l'an 1260 ou 1261, contre les Joachinistes. Dix-sept canons.

Concile de Paris, l'an 1261, le 10 avril, au sujet des conquêtes des Tartares.

Concile de Lambeth près de Londres, l'an 1261, le 31 mai, sur le même sujet.

Conciles de Londres, le 16 mai, & de Beverlei, le 23 du même mois, de l'an 1261, sur les affaires d'Angleterre.

Concile de Mayence, l'an 1261, au sujet des Tartares.

Concile de Ravenne, l'an 1261, sur le même sujet.

Concile de Cognac, l'an 1262, sur la discipline ecclésiastique. Sept réglemens.

Concile de Bordeaux, l'an 1262, sur la discipline ecclésiastique. Sept canons.

Synode de Clermont, l'an 1263, sur la discipline ecclésiastique. Mention de ce synode dans M. de Lannoi, sur le canon *Omnis utriusque sexûs*.

Concile de Nantes, l'an 1264, le 1er. juillet, sur la discipline ecclésiastique. Neuf réglemens.

Concile de Paris, l'an 1264, le 6 août. Ordonnance de saint Louis contre les juremens & les blasphêmes.

Concile de Londres à Westminster, l'an 1265,

où on excommunie les adverſaires du roi d'Angleterre.

Concile de Northampton, l'an 1265, contre les partiſans de Simon de Montfort.

Synode de Cologne, l'an 1266, le 10 mai. Décret en quarante-cinq articles, contre les injuſtices & les violences.

Concile de Pont-Audemer, l'an 1267, le 30 août. Quatre canons.

Concile de Vienne en Autriche, l'an 1267, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Dix-neuf canons.

Concile de Breſlaw, l'an 1268, le 2 février. Le légat y prêcha la croiſade.

Concile de Londres, ſur la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1268. Cinquante-quatre canons.

Pragmatique de ſaint Louis, roi de France, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, dreſſée l'an 1268. Cinq articles.

Concile de Château-Gontier, ſur la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1268. Huit capitules.

Concile d'Angers, ſur la juridiction eccléſiaſtique, l'an 1269. Deux canons.

Concile de Sens, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1269. Six réglemens.

Concile de Compiègne, pour la conſervation des biens eccléſiaſtiques, l'an 1270 Statut.

Concile d'Avignon, ſur l'aliénation des biens d'égliſe, l'an 1270. Huit réglemens.

Concile de Saint-Quentin, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1271. Cinq réglemens.

Concile de Rennes, pour l'immunité eccléſiaſtique, l'an 1273. Sept capitules.

Concile II, général, de Lyon, pour la réunion de l'égliſe grecque, pour le ſecours de la Terre-Sainte, & pour la réforme de la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1274. Actes & trente-ſix conſtitutions.

Concile de Saltzbourg, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1274. Vingt-quatre canons.

Concile de Conſtantinople, l'an 1275, le 26 mai, où Jean Veccus eſt élu patriarche.

Concile d'Arles, touchant la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1275. Vingt-deux canons; les quatre premiers perdus.

Synode de Durham, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1276. Six réglemens.

Concile de Saumur, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1276. Quatorze réglemens.

Concile de Bourges, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1276. Seize réglemens.

Concile de Conſtantinople, ſur l'union des Grecs avec les Latins, l'an 1277. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Langeais, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1278. Seize réglemens.

Concile de Compiègne, l'an 1278, contre les prétentions des chapitres des cathédrales.

Concile de Pont-Audemer, l'an 1279, le 4 mai, ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Vingt-quatre chapitres.

Concile de Béziers, l'an 1279, le 4 mai.

Concile d'Avignon, l'an 1279, le 17 mai, contre les uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques. Quinze articles.

Concile de Reding, touchant la diſcipline eccléſiaſtique & monaſtique, l'an 1279. Réglemens.

Concile de Bude, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1279. Soixante-neuf canons.

Concile d'Angers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1279. Quatre canons.

Synode de Cologne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1280. Dix-huit ſtatuts.

Synode de Saintes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1280. Quinze conſtitutions

Synode de Poitiers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1280. Onze ſtatuts.

Concile de Conſtantinople, l'an 1280, le 3 mai, en faveur de la réunion des Grecs avec les Latins.

Concile de Lambeth, l'an 1281. Vingt-ſept articles ſur différentes matières.

Concile de Saltzbourg, l'an 1281. Dix-ſept articles, la plupart touchant les réguliers, pour réprimer divers abus.

Concile de Paris, l'an 1281, au mois de décembre, contre les religieux mendians.

Concile d'Avignon, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1282. Onze réglemens.

Synode de Saintes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1282. Cinq conſtitutions.

Concile de Tours, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1282. Treize réglemens.

Concile de Conſtantinople, contre l'union des Grecs & des Latins, l'an 1283. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Synode de Nîmes, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1284. Réglemens en dix-ſept articles ou chapitres.

Synode de Poitiers, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1284. Cinq ſtatuts.

Concile de Lancinie, l'an 1285, le 6 janvier, contre le duc de Siléſie.

Concile de Londres, l'an 1286, le 30 avril. On y condamna quelques propoſitions ſur le corps de J. C. après ſa mort.

Concile de Ravenne, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1286, le 8 juillet. Neuf canons.

Concile de Bourges, ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1286. Trente-ſept réglemens.

Concile de Wirsbourg, l'an 1287, le 18 mars, contre les déſordres qui régnoient en Allemagne. Quarante-deux articles.

Concile d'Exceſter, l'an 1287, le 16 avril. Cinquante cinq articles ſur les ſacremens & différentes matières.

Concile de Milan, l'an 1287, le 12 ſeptembre, contre les Hérétiques. Neuf articles.

Concile de Reims, l'an 1287, le premier octobre, au ſujet de l'affaire des évêques avec les religieux mendians.

Concile de l'Isle, au Comtat Venaissin, l'an 1288, sur la discipline ecclésiastique. Dix-huit réglemens.

Synode de Chicester, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1289. Quarante-un canons.

Concile de Nogarol, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1290. Dix canons.

Synode de Saltzbourg, sur les moyens de secourir la Terre-Sainte, l'an 1291.

Concile de Londres, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1291. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Milan, l'an 1291, au mois de novembre, pour le recouvrement de la Terre-Sainte.

Synode de Chicester, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1292. Sept réglemens.

Concile de Saumur, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1294 Cinq réglemens.

Synode de Cantorbery, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1295. Quarante-sept constitutions.

Concile de Londres, l'an 1297, au sujet d'un subside demandé par le Roi.

Synode de Saintes, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1298 Sept constitutions.

Concile de Rouen, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1299. Sept statuts.

Concile de Béziers, l'an 1299, au sujet du différend entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.

Concile de Melun, l'an 1300, le 21 janvier, sur la discipline ecclésiastique.

Concile de Merton, l'an 1300, sur les dîmes. Quatre constitutions.

Synode de Cologne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1300. Vingt-deux articles de constitutions

Synode de Bayeux, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1300. Constitutions divisées en cent treize articles.

Concile d'Auch, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1300. Treize capitules.

Concile de Compiègne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1301. Six capitules.

Concile de Reims, l'an 1301, le 22 novembre. Constitution de sept articles, au sujet des clercs appelés à un tribunal séculier.

Concile de Pennafiel, l'an 1302, commencé le 1er. avril & fini le 13 mai, contre le concubinage des clercs, les usures, &c. Treize articles.

Assemblée à Paris, l'an 1302, contre l'entreprise du pape Boniface VIII.

Concile de Rome, l'an 1302, le 30 octobre, où Boniface VIII donna la bulle *Unam sanctam*.

Assemblée de Paris, contre Boniface VIII, l'an 1303. Actes.

Concile de Nogarol, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1303. Dix-neuf capitules.

Concile de Compiègne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1304. Cinq capitules.

Concile d'Auch, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1308. Six capitules.

Assemblée de Tours, sur l'affaire des Templiers, l'an 1308. Mention de cette assemblée dans les historiens du tems, & procurations données aux députés qui y assistèrent.

Concile de Eude, l'an 1309, en faveur de Charobert, roi de Hongrie.

Concile de Presbourg, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1309. Neuf capitules.

Concile de Cologne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1310. Vingt-huit capitules.

Concile de Saltzbourg, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1310. Renouvellement de cinq réglemens, avec un décret particulier sur les mariages clandestins.

Concile de Paris, contre les Templiers, l'an 1310. Histoire de ce concile.

Concile de Ravenne, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Salamanque, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Synode de Londres, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce synode dans les auteurs du tems.

Concile de Mayence, contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1311. Vingt-deux constitutions.

Concile-général de Vienne, quinzième concile général, contre les Templiers, sur l'affaire de Boniface VIII, pour une croisade, & sur la discipline ecclésiastique, les années 1311 & 1312. Lettre de Clément V, touchant la convocation du concile. Sentence & lettres contre l'Ordre des Templiers. Clémentines, & particuliérement celles de la foi, & celles contre les erreurs des bégards & des béguines, & touchant les religieux mendians.

Concile de Paris, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1314. Trois capitules.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1314. Vingt-six capitules.

Concile de Saumur, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1315. Quatre capitules.

Concile de Nogaret, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1315. Quatre articles.

Concile de Senlis, l'an 1315, au mois d'octobre, au sujet de Pierre de Latilli, qu'on soupçonnoit d'avoir empoisonné Philippe-le-Bel. Lettre de Robert de Courtenai, archevêque de Reims.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1317. Vingt-deux capitules.

Concile de Senlis, l'an 1318, le 27 mars, contre les usurpateurs des biens des églises.

Concile de Sens, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1320. Quatre capitules.

Concile de Londres, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1321. Huit capitules.

Concile de Valladolid, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1322. Vingt-sept capitules.

Concile de Cologne, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1322. Confirmation de réglement.

Concile de Tolède, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1323. Dix-fept capitules.

Concile de Paris, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1324. Renouvellement des conftitutions du concile de Sens, de l'an 1320.

Concile de Tolède, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1324. Huit capitules.

Concile de Senlis, l'an 1326, le 11 avril. On y publia fept ftatuts.

Concile d'Avignon, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1326. Cinquante-neuf capitules.

Concile d'Alarla de Henarez, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1326. Deux capitules.

Concile de Marfiac, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1326. Cinquante-fix capitules.

Concile de Ruffec, pour la liberté eccléfiaftique, l'an 1327. Sentence d'interdit contre les lieux où l'on retiendroit des clercs prifonniers, & réglement touchant les eccléfiaftiques.

Concile de Londres, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1328. Neuf capitules.

Concile de Compiègne, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1329. Sept capitules.

Affemblée de Paris, touchant les droits des eccléfiaftiques & des féculiers, l'an 1329. Actes.

Concile de Marfiac, l'an 1329, le 6 décembre, contre les meurtriers de l'évêque d'Aire.

Concile de Lambeth, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1330. Dix capitules.

Concile de Maghfeld, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1332. Réglemens fur les fêtes.

Concile de Salamanque, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1335. Dix-fept capitules.

Concile de Rouen, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1335. Treize capitules.

Concile de Bourges, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1336. Quatorze capitules.

Concile de Château-Gontier, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1336. Douze capitules.

Concile d'Avignon, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1337. Renouvellement des décrets du concile d'Avignon, précédent, avec de nouveaux; en tout foixante-neuf articles.

Affemblée de Francfort, contre Jean XXII, l'an 1338. Proteftations contre les procédures faites par Jean XXII, contre Louis de Bavière.

Concile de Tolède, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1339. Cinq capitules.

Concile de Conftantinople, contre Barlaam Acyndinus, l'an 1340. Hiftoire de ce concile dans les auteurs grecs du tems.

Concile de Londres, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1341. Réglement contre les clercs ambitieux.

Concile de Londres, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1342. Douze capitules.

Concile de Londres, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1343. Dix-fept canons contre plufieurs abus.

Concile de Noyon, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1344. Dix-fept capitules.

Concile de Paris, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1344, & non 1346, comme on le marque ordinairement.

Concile de Conftantinople, pour Palamas, l'an 1346. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Tolède, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1347. Quatre capitules.

Concile de Conftantinople, contre les Palamiftes, l'an 1347. Hiftoire de ce concile, & fentence du Patriarche de Conftantinople.

Concile de Conftantinople, pour Ifidore & Palamas, l'an 1347. Lettre de ce concile.

Concile de Lambeth, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1351. Réglement fur l'immunité des clercs.

Concile de Béziers, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1351. Douze canons.

Concile de Conftantinople, pour Palamas, & contre les Barlaamites, vers l'an 1354. Actes de ce concile.

Concile de Tolède, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1355. Conftitutions.

Concile de Maghfeld, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1362. Réglement fur les fêtes.

Concile de Lambeth, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1362. Réglement pour la taxe des chapelains.

Concile d'Angers, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1366. Trente-quatre capitules.

Concile d'York, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1388. Sept capitules.

Concile de Londres, fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 1391. Réglement.

Concile de Paris, l'an 1395, pour avifer aux moyens de finir le fchifme.

Concile de Londres, contre Wiclef, l'an 1396. Condamnation de dix-huit articles de Wiclef.

Affemblée du clergé de France à Paris, touchant le fchifme des Papes, l'an 1398. Actes.

Concile de Paris, l'an 1404, le 21 octobre. On y arrêta huit articles pour la confervation des privilèges pendant le fchifme.

Concile de Paris, l'an 1406, convoqué à la Saint-Martin, pour terminer le fchifme.

Affemblée des cardinaux à Pife, touchant le fchifme, l'an 1408. Acte d'appel, indiction du concile & citation des deux Papes.

Concile de Paris, l'an 1408, tenu depuis le 11 août jufqu'au 5 novembre. On y fit de très-beaux réglemens fur la manière dont l'Eglife gallicane devoit fe gouverner pendant la neutralité.

Concile d'Oxford, contre les Wicléfites, l'an 1408. Préface. Treize conftitutions contre les Wicléfites, & décrets contre les Lollards.

Concile de Perpignan, par Benoît XIII, pour

le maintenir dans le pontificat, l'an 1408. Fragmens d'actes, & mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Assemblée de Francfort, sur le schisme, l'an 1409. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de Pise, par les cardinaux, pour éteindre le schisme des Papes, l'an 1409. Actes.

Concile tenu à Austria, près d'Udine, l'an 1409, par Grégoire XII, contre Pierre de Lune & Alexandre V.

Concile de Rome, contre les Wiclésites, les années 1412 & 1413. Décret contre les livres de Wiclef, & citation de ceux qui voudroient défendre sa mémoire.

Concile de Londres, contre Thomas Oldcastel, l'an 1413. Histoire de ce concile dans Thomas de Walsingham.

Concile-général de Constance, pour l'extinction du schisme, l'extirpation des hérésies, & pour la réforme de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, l'an 1414, jusqu'en 1418. Actes & décrets.

Concile de Saltzbourg, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1420. Trente-quatre capitules.

Concile de Pavie, l'an 1423. On en fit l'ouverture au mois de mai; mais il fut transféré à Sienne le 22 juin, à cause de la peste dont Pavie étoit menacée.

Concile de Sienne, l'an 1423, contre les hérésies condamnées au concile de Constance.

Concile de Cologne, l'an 1423. Onze réglemens.

Concilium Hafinense, qu'on croit être de Copenhague en Danemarck, l'an 1425. Lettre synodale sur la discipline & la réformation des mœurs.

Concile de Paris, l'an 1429, sur la discipline ecclésiastique. Quarante articles.

Concile de Tortose en Catalogne, l'an 1429, sur la discipline ecclésiastique. Actes & vingt constitutions.

Concile-général de Bâle, pour l'extinction du schisme, l'extirpation des hérésies, & la réforme de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, depuis 1431 jusqu'en 1443. Actes & décrets.

Concile de Ferrare, pour l'union des Grecs, en 1438 & 1439. Actes.

Assemblée de Francfort, sur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les historiens du tems.

Assemblée de Bourges, sur la discipline ecclésiastique, & les différends d'Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Pragmatique Sanction.

Assemblée de Nuremberg, sur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Autre assemblée de Nuremberg, sur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Concile-général de Florence, pour la réunion des Grecs & des Latins, depuis l'an 1439 jusqu'en 1442. Actes & décret d'union.

Assemblée de Mayence, sur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1439. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Assemblée de Bourges, sur les différends du Pape & du concile de Bâle, l'an 1440. Actes.

Concile de Frizingue, l'an 1440. Vingt-six réglemens.

Assemblée de Mayence, sur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1441. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Assemblée de Francfort, sur les différends du pape Eugène & du concile de Bâle, l'an 1442. Mention dans les auteurs du tems.

Concile de Rome, sur le schisme, l'an 1443. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Assemblée de Nuremberg, sur l'indiction du concile-général, l'an 1443. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Concile de Rouen, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 1445. Quarante réglemens.

Concile d'Angers, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1448. Dix-sept réglemens.

Concile de Lausane, l'an 1449, pour finir le schisme.

Concile de Constantinople, l'an 1450, contre la réunion des Grecs avec les Latins, faite à Florence.

Concile de Soissons, l'an 1455, sur la discipline ecclésiastique. Ce concile est rapporté partout à l'an 1456; ce qui n'est vrai qu'en commençant l'année le jour de l'Annonciation, neuf mois & sept jours avant nous, suivant l'usage de la métropole de Reims en ce tems-là.

Concile d'Avignon, l'an 1457, en faveur de l'immaculée conception.

Assemblée de Mantoue, pour une croisade contre les Turcs, l'an 1459.

Concile de Madrid, l'an 1473, au commencement, contre l'ignorance des ecclésiastiques.

Concile d'Arenda, l'an 1473, à la fin. Vingt canons.

Concile de Sens, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1485. Actes contenant divers réglemens.

Concile de Londres, l'an 1486, le 13 février.

Assemblée de l'Eglise gallicane à Tours, pour arrêter les entreprises de Jules II, l'an 1510. Huit conclusions sur la puissance du Roi & du Pape.

Concile de Pise, pour la réformation de l'Eglise, & contre le pape Jules II, commencé le 1er. novembre 1511, transféré à Milan au mois de janvier 1512, fini au mois d'avril de la même année.

Actes de ce concile, avec une apologie & des lettres.

Concile-général de Latran, pour la réforme de l'Eglise, & sur la discipline ecclésiastique, commencé le 10 mai 1512, fini le 16 mars 1517, après douze sessions. Actes & décrets de ce concile.

Concile de Florence, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1517. Statuts imprimés à Florence en 1564.

Concile de Sens, contre la doctrine des Luthériens, tenu à Paris l'an 1528. Actes & décrets de ce concile sur la foi, contenant seize articles. Quarante décrets sur les mœurs.

Concile de Bourges, contre la doctrine de Luther & sur la réforme de la discipline, le 21 mars de l'an 1528. Vingt-trois articles de décrets sur la discipline ecclésiastique. Cinq réglemens sur la juridiction, & touchant les curés.

Concile de Vienne en Dauphiné, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1530. Statuts imprimés à Lyon.

Concile de Cologne, pour la réforme de la discipline, l'an 1538. Réglemens de ce concile, divisés en quatorze parties, & chaque partie en plusieurs titres.

Concile de Gênes, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1547. Décrets imprimés à Reggio en 1575, & à Boulogne en 1605.

Concile d'Augsbourg pour la réforme du clergé, au mois de novembre de l'an 1548. Actes & statuts.

Concile de Trève, sur la réforme du clergé, l'an 1548. Dix articles de décrets sur les mœurs, & un réglement contre les concubinaires.

Concile de Cologne, pour la réforme de la discipline, l'an 1549. Divers réglemens sur la discipline ecclésiastique, contenus en trente-neuf capitules.

Concile de Mayence, sur la foi & la discipline, l'an 1549. Cent quatre articles de décrets, tant sur la foi que sur les mœurs.

Concile de Trèves, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1549. Vingt réglemens sur la discipline.

Synode de Strasbourg, sur la foi & la discipline, l'an 1549. Statuts & décrets imprimés à Mayence en 1566.

Concile de Narbonne, sur la foi & la discipline; au mois de décembre de l'an 1551. Soixante-six canons; le premier sur la foi, & les autres sur la discipline.

Concile-général de Trente, sur la foi & la discipline, commencé le 13 décembre 1545, transféré à Boulogne le 22 avril 1547, & ensuite interrompu; recommencé le 1er. septembre 1551, à Trente; suspendu le 18 avril 1552; recommencé, pour la troisième fois, le 18 janvier 1562; continué & fini le 3 décembre 1563. Actes, canons & chapitres du concile. Recueil de plusieurs harangues faites dans le concile, & autres pièces qui regardent son histoire, recueillies par les théologiens de Louvain, & dans la dernière édition des conciles. Instructions, lettres & autres actes concernant le concile de Trente, pris sur les originaux par MM. du Puy. Histoire de ce concile, composée par Fra-Paolo, par le cardinal Palavicin, par Pseaume, par du Puy, &c.

Concile de Reims, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1564. Dix-neuf statuts.

Concile de Reims, sur la foi & la réforme de la discipline, au mois de novembre & de décembre de l'an 1565. Actes contenant une profession de foi & des réglemens.

Concile de Constantinople, pour la déposition de Joseph, évêque d'Andrinople, qui s'étoit fait Patriarche par simonie, au mois de janvier de l'an 1565. Actes de déposition de ce Patriarche.

Concile de Cambrai, sur la foi & la discipline, l'an 1565. Actes. Discours faits à ce concile.

Concile I de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la foi & la discipline, l'an 1565. Constitutions en trois parties.

Concile de Valence en Espagne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1565. Statuts imprimés à Valence en 1566.

Concile de Tolède, sur la foi & la discipline, en décembre 1565, & janvier 1566. Actes contenant divers réglemens.

Concile de Brague, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Statuts imprimés en 1567.

Concile d'Aquilée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Réglement sur la discipline, imprimé à Côme, 1599.

Concile de Compostelle, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Salamanque, en 1566.

Concile de Tolède, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Alcala en 1566.

Concile d'Otrante, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome en 1569.

Concile II de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Plusieurs décrets.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome, en 1569.

Concile de Saltzbourg, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Dilingen en 1574.

Concile de Malines, sur les sacremens & la discipline ecclésiastique, en juin & en juillet 1570. Décrets.

Concile III de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1573. Plusieurs décrets.

Concile IV de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1576. Constitutions ecclésiastiques.

Synode

Synode de Bitonte, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1579. Constitutions imprimées à Venise en 1579.

Concile V de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1579. Constitutions ecclésiastiques.

Concile de Surrento, sur la discipline ecclésiastique, en 1580. Décrets imprimés en 1585.

Concile de Rouen, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1581. Réglemens sur la discipline & diverses résolutions.

Concile VI de Milan, sous saint Charles Borromée, sur la discipline & la juridiction ecclésiastique, l'an 1582. Trente-un articles de constitution.

Concile de Ravenne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1583. Décrets imprimés à Ravenne en 1587.

Concile de Reims, sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession de foi & réglemens sur la discipline. Actes.

Concile de Bordeaux, sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession de foi, réglemens sur la discipline, & statuts pour un séminaire.

Concile de Tours, sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession & statuts synodaux.

Concile de Bourges, sur la foi & la discipline, au mois de septembre de l'an 1584. Décrets sur la foi & la discipline.

Concile d'Aix, sur la foi & la discipline, l'an 1585. Décrets touchant la foi, les sacremens, la hiérarchie & la discipline de l'Eglise.

Concile de Cambrai, sur la discipline ecclésiastique, à Mons en Hainaut, l'an 1586. Statuts imprimés à Mons en 1587.

Concile de Mexique, sur la foi & la discipline, l'an 1586. Quantité de statuts sur la doctrine & la discipline ecclésiastique.

Concile de Toulouse, sur la foi & la discipline, l'an 1590. Décrets partagés en trois parties.

Concile d'Avignon, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1594. Soixante-quatre articles de réglemens.

Concile d'Amelia, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1595. Constitutions imprimées à Venise en 1596 & 1597.

Concile d'Aquilée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1596. Réglemens sur les sacremens & sur la discipline ecclésiastique.

Concile de Sienne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1599. Décrets imprimés à Rome en 1601.

Concile de Malines, sur la foi & la discipline, l'an 1607. Décrets & statuts sur les sacremens, & autres réglemens sur la discipline.

Concile de Narbonne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1609. Plusieurs statuts & réglemens.

Concile de Bordeaux, sur la foi & la discipline, l'an 1624. Décret & actes de ce concile.

Concile de Constantinople, contre la confession de foi de Cyrille Lucar, au mois de mai de l'an 1642. Décret de ce concile contre les articles de la confession de Cyrille Lucar, qui y sont réfutés.

Concile de Jérusalem, mal nommé par quelques-uns concile de Bethléem, sur la présence réelle, l'an 1672. Déclaration & actes de ce concile, imprimés en 1677 & 1678 à Paris, & en 1718 à Leipsic.

Il y a dans le siècle passé & dans celui-ci une infinité d'actes & de statuts de synodes diocésains des évêques sur la discipline de leurs diocèses, dont il seroit trop long de faire ici le dénombrement.

Concile de Rome, tenu dans la basilique de Latran, l'an 1725, par le pape Benoît XIII, la première année de son pontificat, sur la discipline ecclésiastique. Les réglemens de ce concile ont été imprimés.

Primats, primaties.

Primat. Ce nom se donnoit autrefois en Occident, à tous les métropolitains. Dans les siècles suivans on a distingué le primat du métropolitain, & on a donné le nom de primat aux évêques de certains siéges, qui ont prétendu avoir une juridiction au dessus des métropolitains. En Orient, ces évêques s'appeloient patriarches ou exarques; en Occident, ils ont pris le nom de primats. Autrefois, en Occident, tous les métropolitains étoient égaux, à l'exception de l'évêque de Carthage, qui étoit primat de toute l'Afrique. Depuis, quelques métropolitains de villes considérables se sont arrogé la qualité de primat, ou l'ont demandée au Saint-Siége. Les Papes l'accordèrent d'abord à l'évêque de Tessalonique. En France, l'évêque d'Arles est le premier qui en fut favorisé par le Saint-Siége. L'archevêque de Reims reçut le même titre des papes Zozime & Adrien I; celui de Sens, de Jean VIII; & celui de Bourges se dit primat d'Aquitaine. La primatie de l'archevêque de Lyon fut établie ou confirmée par Grégoire VII, sur les quatre provinces lyonnoises. En Espagne, les archevêques de Séville, de Tarragone & de Tolède prennent le même titre. En Allemagne, celui de Mayence; & en Angleterre, celui de Cantorbery. Ces primaties & les droits que les primats se vouloient attribuer ont toujours été contestés, & de tous les primats il n'y a que celui de Lyon qui soit en possession d'exercer sa juridiction sur d'autres provinces. La bulle de Grégoire VII lui adjuge les quatre provinces lyonnoises, qui composoient alors, outre la province de Lyon, celles de Sens, de Tours & de Rouen. Celle de Rouen a été soustraite par la bulle de Calliste II, & par une possession dans laquelle elle a été maintenue par arrêt du Conseil du 12 mai 1702. La province de Sens, qui est présentement divisée en deux, parce que Paris a été érigé en archevêché, & celle

de Tours, reconnoissent la primatie de Lyon. Il y a seulement quelque difficulté sur la Bretagne, pour raison de laquelle il y a un procès pendant au parlement de Paris, entre les archevêques de Tours & de Lyon. La primatie de Bourges sur l'archevêque d'Albi, stipulée par le traité de l'érection de l'évêché d'Albi en métropole, a été confirmée par arrêt provisoire. Les autres primaties de toute l'Europe ne sont plus que des titres sans aucun exercice ni fonction. Le droit du primat, à présent, est de juger des appellations interjetées pardevant lui ou pardevant son official, des sentences rendues par les métropolitains ou par leurs officiaux, & de donner des *visa* sur les refus faits par les métropolitains.

Cardinal,

Nom qu'on a donné aux assesseurs & conseillers des souverains pontifes. Parmi les Latins, le mot de *cardinalis* signifioit principal; dans ce sens, on a dit: *Venti cardinales*, les quatre vents principaux; *princeps cardinalis*, pour un prince très-considérable; *missa cardinalis*, & *altare cardinale*, pour la messe solennelle & le maître-autel d'une église. Ce fut aussi le nom que l'on donna à certains officiers de l'empereur Théodose, comme aux généraux d'armée, au préfet du prétoire en Asie, au préfet ou gouverneur d'Afrique, parce qu'ils possédoient les principales charges de l'Empire. A l'égard des cardinaux de l'Eglise romaine, voici quelle en est l'origine. Il y avoit deux sortes d'églises dans les villes: les unes étoient comme les paroisses d'à présent, & se nommoient titres; les autres étoient des hôpitaux pour les pauvres, que l'on appeloit diaconies. Les titres ou paroisses étoient desservis par des prêtres, & les diaconies gouvernées par des diacres. S'il y avoit quelques autres chapelles dans les villes, on leur donnoit le nom d'oratoires, & l'on y célébroit seulement la messe sans y administrer les sacremens. Les chapelains de ces oratoires étoient nommés prêtres locaux, c'est-à-dire, prêtres d'un lieu particulier. Pour mettre une plus grande différence entre ces églises, on nomma les paroisses cardinales ou titres cardinaux, & les prêtres qui y faisoient l'office divin & y administroient les sacremens furent aussi appelés cardinaux. Cette distinction fut principalement en usage à Rome, où ces cardinaux accompagnoient le Pape pendant la célébration de la messe & dans les processions; c'est pourquoi Léon IV les nomme *presbyteros sui cardinis*. Dans le concile tenu à Rome l'an 853, les diacres qui gouvernoient les diaconies eurent aussi le titre de cardinaux, ou parce qu'ils étoient les principaux des diacres, ou parce qu'ils assistoient avec les prêtres cardinaux lorsque le Pape célébroit. La plus illustre fonction des cardinaux romains étoit d'entrer au conseil du Pape & dans les synodes, & d'y donner leur avis touchant les affaires ecclésiastiques. C'étoit d'ordinaire quelqu'un de leur rang que l'on élisoit pour souverain pontife, & rarement de celui des évêques, comme on a fait depuis. On remarque dans l'*Histoire ecclésiastique*, que le pape Etienne VII, élu en 896, fit déterrer Formose son prédécesseur, & cassa toutes les ordonnances qu'il avoit faites, alléguant que Formose avoit été créé pape contre la disposition des saints décrets, dans le tems qu'il étoit évêque d'Ostie. Dans la suite des tems le nom de cardinal, qui étoit commun à tous les prêtres titulaires ou curés, fut seulement attribué à ceux de Rome, & puis à sept évêques des environs de cette ville. Tous ces cardinaux furent distribués sous cinq églises patriarchales; savoir: de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Pierre-du-Vatican, de Saint-Paul & de Saint-Laurent. L'église de Saint-Jean-de-Latran avoit sept cardinaux évêques, que l'on appeloit collatéraux ou hebdomadaires, parce qu'ils étoient assistans du Pape, & faisoient en sa place le service divin chacun sa semaine. Ce sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Sylva-Candida ou Sainte-Rafine, d'Albano, de Sabine, de Frescati & de Palestrine. (L'évêché de Sainte-Rufine est maintenant uni à celui de Porto.) L'église de Sainte-Marie-Majeure avoit aussi sept cardinaux prêtres; savoir: les cardinaux de Saint-Philippe & de Saint-Jacques, de Saint-Cyriace, de Saint-Eusebe, de Sainte-Pudentiane, de Saint-Vital, des Saints Pierre & Marcellin, & de Saint-Clément. L'église patriarchale de Saint-Pierre avoit les cardinaux prêtres de Sainte-Marie de là le Tibre, de Saint-Chrysogon, de Sainte-Cécile, de Sainte-Anastasie, de Saint-Laurent in Damaso, de Saint-Marc, & des Saints Martin & Sylvestre. L'église de Saint-Paul avoit les cardinaux de Sainte-Sabine, de Sainte-Prisque, de Sainte-Balbine, des Saints Nérée & Achillée, de Saint-Sixte, de Saint-Marc & de Sainte-Susanne. L'église patriarchale de Saint-Laurent hors les murs avoit sept cardinaux, ceux de Sainte-Praxède, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Saint-Laurent in Lucinâ, des Saints Jean & Paul, des Saints quatre couronnés, de Saint-Etienne au Mont Célio & de Saint-Quirice. Baronius rapporte, sous l'an 1657, un rituel ou cérémonial, extrait de la bibliothèque du Vatican, qui contient ce dénombrement de cardinaux.

Dans la suite, le Pape donna le titre de cardinal à d'autres évêques: on dit que le premier fut Conrad, archevêque de Mayence, qui fut honoré de cette qualité par le pape Alexandre III, lequel accorda la même grace à Galdin-Sala, archevêque de Milan, en 1165. Il arriva depuis que quelques évêques furent créés cardinaux prêtres avec un des titres de la ville de Rome. Ainsi Guillaume, archevêque de Reims, fut créé cardinal du titre de Sainte-Sabine (qui est un titre de cardinal prêtre) par le pape Clément III ou, selon d'autres, par Alexandre III. Enfin Clément V & ses successeurs donnèrent le titre de cardinal prêtre à plu-

ſieurs évêques & prêtres ; ce qui s'eſt toujours pratiqué depuis. A l'égard des cardinaux diacres, il faut remarquer qu'au commencement il y eut ſept diacres dans l'égliſe de Rome & dans quelques autres égliſes. On augmenta ce nombre à Rome juſqu'à quatorze, & enfin on en créa dix-huit, qui furent appelés diacres cardinaux ou principaux, pour les diſtinguer des autres diacres, qui n'avoient pas le gouvernement des diaconies. Depuis on compta vingt-quatre diaconies dans la ville de Rome. Maintenant il y en a quatorze affectées aux cardinaux diacres. Les cardinaux prêtres ſont au nombre de cinquante, leſquels, avec les ſix évêques cardinaux d'Oſtie, de Porto, de Sabine, de Paleſtrine, de Freſcati & d'Albano, qui n'ont point d'autres titres que leurs évêchés, ſont ordinairement le nombre de ſoixante-dix. Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge dans le concile de Lyon, célébré l'an 1245. Paul II, en 1464, leur donna l'habit rouge ; Grégoire XIV donna auſſi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers, qui ne portoient alors que le chapeau. Urbain VIII accorda aux cardinaux le titre d'éminence : on ne leur donnoit auparavant que celui d'illuſtriſſime. Depuis ces nouveaux établiſſemens, les évêques ont été précédés par les cardinaux ; cependant les premiers, conſervant leur prééminence, ont quelquefois pris le pas dans les aſſemblées & dans les cérémonies publiques, en préſence même du Pape. Cela ſe voit dans l'acte de la dédicace de l'égliſe de Marmoutier, par le pape Urbain II, l'an 1090, lorſqu'il vint en France pour y tenir le fameux concile de Clermont ; car dans cette cérémonie, Hugues, archevêque de Lyon, tenoit après le Pape le premier rang ; les autres archevêques & évêques le ſuivoient, & après eux venoient les cardinaux prêtres & diacres, qui avoient accompagné le Pape dans ſon voyage. Dès l'an 769 le concile de Rome, tenu ſous le pape Etienne IV, avoit ordonné qu'aucun ne pourroit être élu Pape qu'il ne fût diacre ou prêtre cardinal. Enfin en 1130, les cardinaux commencèrent à devenir maîtres de l'élection des Papes ſous Innocent II, & ſe rendirent les ſeuls électeurs, à l'excluſion du reſte du clergé de Rome, ſous Alexandre II, en 1060.

Quand le Pape veut créer des cardinaux, il écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, & il les fait dans le conſiſtoire, après avoir dit aux cardinaux : *Habetis fratres*, c'eſt-à-dire, vous avez pour frères. Le cardinal patron envoie enſuite quérir ceux qui ſe trouvent à Rome, & les mène au Pape pour recevoir de lui le bonnet rouge, & au premier conſiſtoire Sa Sainteté leur donne le chapeau. Juſque-là ils demeurent incognito, & ne peuvent ſe trouver aux aſſemblées. A l'égard des abſens, le Pape leur dépêche un de ſes camériers d'honneur, pour leur porter le bonnet ; mais ils ſont obligés d'aller recevoir le chapeau des mains de Sa Sainteté ; & quand ils entrent à Rome, on les reçoit en cavalcade. Les habits des cardinaux ſont la ſoutane, le rochet, le mantelet, la mozette, & la châpe papale ſur le rochet dans les actions publiques & ſolennelles. La couleur de leur habit eſt différente ſelon les tems, ou de rouge, ou de roſe ſèche, ou de violet. Les cardinaux réguliers ne portent point de ſoie ni autre couleur que celle de leur religion, avec une doublure rouge ; mais le chapeau & le bonnet rouge ſont communs à tous. Lorſqu'un prélat eſt nommé cardinal, ſes bénéfices ſont cenſés vacans juſqu'à ce qu'il ait de nouvelles bulles ; & dans les lieux ſujets à la régale ; les bénéfices dépendans de ſa nomination, qui étoient vacans ou qui viennent à vaquer dans ces intervalles, ſont cenſés vaquer en régale. Quand les cardinaux ſont envoyés aux Princes, c'eſt en qualité de légats *à latere* ou *de latere* ; & lorſqu'ils ſont envoyés dans une ville, leur gouvernement s'appelle légation. Il y a cinq légations, qui ſont celles d'Avignon, de Ferrare, de Boulogne, de Ravenne & de Pérouſe.

L'Hiſtoire nous apprend qu'il y a eu autrefois en France des prêtres cardinaux, auſſi bien qu'à Rome, qui n'étoient autres que des curés : on le fait voir par deux anciens titres, l'un eſt de Thibaut, évêque de Soiſſons, lequel, confirmant la fondation de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Hugues, ſeigneur de Château-Thierry, exige que le prêtre cardinal du lieu, *presbyter cardinalis ipſius loci* (c'eſt-à-dire, le curé de la paroiſſe dans l'étendue de laquelle l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes a été fondée), ſoit tenu de rendre raiſon du ſoin qu'il aura eu de ſes paroiſſiens, à l'évêque de Soiſſons & à ſon archidiacre, comme il faiſoit auparavant. Ce prêtre cardinal (dit Pierre Legris, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Auguſtin en cette même abbaye) étoit le curé de Saint-Jacques, un des douze curés de la ville de Soiſſons ou des environs. L'autre titre eſt la confirmation de cette fondation par le roi Philippe I en 1079, où les mêmes termes ſont employés. L'ancien pontifical écrit à la main, qui ſervoit aux évêques de Troyes il y a plus de 452 ans, fait foi auſſi que de tous tems l'évêque de Troyes avoit eu des prêtres cardinaux, qui ne ſont autres que les treize curés dénommés au rituel manuſcrit de la même égliſe ; leſquels encore aujourd'hui doivent aſſiſter l'évêque quand il conſacre le chrême & les onctions le jeudi ſaint, & à la bénédiction ſolennelle des fonts, les veilles de Pâque & de Pentecôte : ils ſont nommés dans ce pontifical, *ſacerdotes cardinales*. Paſquier rapporte ſur ce ſujet, qu'en un concile tenu à Metz ſous Charlemagne, il eſt ordonné que les évêques diſpoſeront canoniquement des titres cardinaux établis dans les villes & dans les faubourgs, c'eſt-à-dire, des cures. On peut remarquer que, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, il y a eu de tout tems quatre religieux appelés cardinaux, c'eſt-à-dire, principaux, parce que ce ſont eux qui officient au grand autel dans

les fêtes solennelles. On voit néanmoins dans quelques épîtres du pape saint Grégoire & d'Adrien II, que *cardinalis sacerdos* se prend pour un évêque, & que *cardinalem constitui in ecclesiâ bituricensi*, c'est être fait archevêque de Bourges, quoiqu'ordinairement les curés des Gaules aient été appelés *presbyteri cardinales*.

Pour satisfaire la curiosité du lecteur, l'on rapportera ici l'année de la nomination de tous les cardinaux, leur patrie, leurs dignités & le tems de leur mort, depuis l'an 1119, que Guy, fils de Guillaume, comte de Bourgogne, fut élu Pape sous le nom de Calliste II, la plupart des cardinaux précédens n'étant connus que par leurs noms propres ou par leurs titres, comme on le pourra remarquer pendant quelques années de ce catalogue, auquel on ajoutera sous quel nom sont rapportés ceux dont il est parlé dans cet ouvrage.

Calliste II, élu pape en 1119, mort en 1124.

Promotion de cardinaux.

1. Pierre-François, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, légat en France sous le pape Honoré II.

2. Etienne de Montbéliard, neveu du Pape, évêque de Metz, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, mort en 1165.

3. Etienne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

4. Jonathas, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

5. Aimeric de la Châtre, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1125.

6. Ponce, abbé de Cluni.

7. Guillaume, évêque de Palestrine. Le schisme s'étant élevé dans l'Eglise après la mort du pape Honoré II, il contribua à l'élection d'Innocent II contre Anaclet II. 1140.

8. Grégoire, romain, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, suivit le parti d'Anaclet II après la mort d'Honoré II, & après la mort d'Anaclet II il fut élu antipape sous le nom de Victor IV, contre Innocent II. S'étant depuis démis par le moyen de Saint-Bernard, il fut ensuite nommé cardinal du même titre.

9. Giles ou Gilon, évêque, cardinal de Frescati, fut nommé en 1127 par le pape Honoré II, légat en Syrie, d'où il passa en Pologne en la même qualité de légat, y convertit les peuples, & y fit bâtir plusieurs églises. Etant revenu à Rome pendant le schisme, il abandonna le parti d'Innocent II, pour suivre celui d'Anaclet II; mais après la mort de ce dernier il retourna à celui d'Innocent.

10. Gérard Caccianimici, bolonois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem, puis Pape sous le nom de Luce II.

11. Grégoire Tarquini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

12. Ange, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, suivit le parti d'Anaclet II contre le pape Innocent II.

13. Mathieu, de Pise, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

14. Jean Dauferu, de Salerne, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. Après la mort du pape Honoré II, il suivit le parti d'Anaclet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

15. Louis Lucidi, de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

16. Raynier, de Bourgogne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

17. Robert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

18. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte.

19. Gauthier, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

20. Gérard, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce, puis prêtre du titre de Sainte-Aquilée & Sainte-Prisque.

21. Robert, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusebe.

22. Ubert, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*.

23. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Septifolio*.

24. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite.

25. Grégoire Albergati, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

26. Hugues Lectifredi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

Honoré II, élu pape en 1124, mort en 1130.

Première promotion en 1125.

1. Mathieu, français, religieux bénédictin de Saint-Martin-des-Champs à Paris, cardinal, évêque d'Albano, mort en 1135.

2. Jean, bolonois, général des Camaldules, cardinal, évêque d'Ostie.

3. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

4. Ubert de Ratta, de Pise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & archevêque de Pise. 1138.

5. Mathieu, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, suivit le parti de l'antipape Anaclet contre le pape Innocent II.

6. Pierre Cariacène de Garisando, bolonois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts.

7. Alberic Tomacelli, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

8. Etienne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce *in Cilice*, suivit le parti de l'antipape Ana-

clet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso* ; mais il rentra sous l'obéissance du pape Innocent II, & retourna à son premier ordre de diacre.

9. Hugues, bolonois, cardinal du titre de Saint-Théodore, & archiprêtre de Saint-Pierre.

10. Conrad, romain, cardinal, évêque de Sabine. 1154.

Seconde promotion en 1126.

11. Sigizzon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin.

12. Rodolphe, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis évêque d'Orti.

Troisième promotion en 1127.

13. Anselme, chanoine régulier de Saint-Pierre *in Cœlo aureo*, à Pavie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

14. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie.

15. Anselme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cecile.

16. Guy Duchastel, puis Pape sous le nom de Céleftin II.

17. Henri, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, suivit le parti de l'antipape Anaclet II.

18. Rustique de Rusticis, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & archiprêtre de l'église de Saint-Pierre.

19. Albert Theodoli, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

20. Pierre, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, & légat en France sous le pape Honoré II;

Auxquels on ajoute :

21. Guy, évêque de Tivoli, cardinal du titre de Saint.....

22. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

23. Yves de Saint-Victor, chanoine régulier de Saint-Victor à Paris, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*.

24. Grégoire, cardinal du titre de Saint-Théodore, légat en Danemarck, Suède & Bohême.

25. Rodolphe de Staffa, de Pérouse, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis évêque de Pérouse.

Innocent II, élu Pape en 1130, mort en 1143.

Première promotion en 1130.

1. Baudouin, français, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint..., puis archevêque de Pise. 1146.

2. Luc, français, ami de saint Bernard, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

3. Martin Cibo, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis légat en Danemarck.

4. Robert, anglais, prêtre, cardinal du titre de Saint..., puis chancelier de l'Eglise romaine. 1159.

5. Azon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie.

6. Odon ou Oton, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*.

7. Guy, des comtes de Caprone, de Pise, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien, légat en France & en Allemagne, & chancelier de l'Eglise romaine. 1153.

8. Guy, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

9. Pierre, religieux du Mont-Cassin, & abbé de..... cardinal.

Seconde promotion en 1133.

10. Drogon, français, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, & abbé de Saint-Jean-de-Laon, évêque d'Ostie. 1138.

11. Hubault, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1144.

12. Hubault de Lunata, lucquois, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

Troisième promotion en 1134.

13. Théodettin, allemand, cardinal, évêque de Porto, du titre de Sainte-Ruffine, & légat en Allemagne. 1154.

14. Guy, évêque de Tivoli, cardinal.

15. Stantitus, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

16. Luce Boétius, diacre, cardinal du titre de Sainte-Vite & Sainte-Modeste *in Macello*.

17. Geoffroy, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis évêque de Ferrare.

18. Vassal, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis de Sainte-Marie *in Aquiro*.

19. Chrysogon, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Praxède, ami particulier de saint Bernard.

20. Grégoire de Paparescis, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

21. Gérard, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

Quatrième promotion en 1138.

22. Alberic, français, religieux de l'Ordre de Cluny, cardinal, évêque d'Ostie, légat en France, en Angleterre & en Syrie. 1147.

23. Hugues de Saint-Victor, saxon, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, fameux théologien à Paris, cardinal, évêque de Frescati.

24. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

25. Presbiter, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

26. Guy Bellagio, florentin, prêtre, cardinal

du titre du Saint-Chryfogon II, légat en Arragon, en Orient, mort vers l'an 1153.

27. Raynier, prêtre, cardinal du titre de Prifque.

28. Goizon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile.

29. Rabaud, prêtre, cardinal du titre de Saint..., puis évêque de Modène.

30. Octavien de Monticello, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, & antipape fous le nom de Victor IV.

31. Thomas, milanais, chanoine régulier, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

32. Hubault, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

Cinquième promotion en 1140.

33. Etienne, français, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Paleftrine. 1144.

34. Raynaud, des comtes de Marfe, abbé du Mont-Caffin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin. 1165.

35. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

36. Hubault Allucingoli, lucquois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis évêque d'Oftie, & Pape fous le nom de Luce III.

37. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sufanne.

38. Hubault, prêtre, cardinal du titre de Saint Jean & de Saint-Paul 1150.

39. Hugues de la Feuille, français, religieux de l'abbaye de Corbie en France, diacre, cardinal du titre de Saint.....

40. Guy de Pife, diacre, cardinal du titre de Saint.....

41. Pierre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

42. Pierre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*.

Sixième promotion en 1142.

43. Imar, français, religieux de Saint-Martin-des-Champs près Paris, Ordre de Saint-Benoît, cardinal, évêque de Frefcati, contribua beaucoup à l'élection de l'antipape Victor IV, qu'il confacra ; pour quoi il fut excommunié par le pape Alexandre III. 1164.

44. Pierre, frère du pape Innocent II, cardinal, évêque d'Albano.

45. Gilbert, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

46. Guy Moricofi, de Pife, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damafo*.

47. Nicolas, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Syriaque.

Plufieurs auteurs célèbres rapportent que le pape Innocent II nomma encore cardinaux :

48. Innocent Savelli, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

49. Adinulphe, abbé de Sainte-Marie, Ordre de Saint-Benoît, cardinal du titre de Saint.....

50. Godefroy, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Juftine.

51. Manferoi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1141.

52. Yves, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

53. Lampredus, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

54. Azon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaftafie.

55. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prifque.

56. Suafinus, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*.

57. Albert, cardinal, évêque d'Albano.

Anaclet II, antipape, élu en 1130, *mort en* 1138.

Victor IV, antipape, élu en 1138, *fe démit la même année, & reconnut le pape Innocent II.*

Céleftin II, élu Pape en 1143, *mort en* 1144.

Promotion en 1144.

1. Robert Pullus ou Pullein, anglais, cardinal, & chancelier de l'Eglife romaine.

2. Raynier, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*.

3. Manfroi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

4. Jules, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Paleftrine, & légat en Sicile & en Hongrie. 1165.

5. Aribert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaftafie. 1156.

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint....

7. Jean Paparoni, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damafo*.

8. Rodolphe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie.

9. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

10. Aftalde Aftalti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache, puis prêtre du titre de Sainte-Prifque.

11. Jean, chanoine régulier de Saint-Fridien-de-Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

12. Hugues, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

13. Hiacinthe des Urfins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cofmedin*, puis Pape fous le nom de Céleftin III.

Luce II, élu Pape en 1144, *mort en* 1145.

Première promotion en 1144.

1. Humbert Caccianemici, bolonois, chanoine régulier de Sainte-Croix-de-Jérusalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem.

Seconde promotion en 1144.

2. Guarin, bolonois, chanoine régulier de Sainte-Croix-de-Mortare, cardinal, évêque de Palestrine. 1159.

3. Guy Cibo, génois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

4. Villanus, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*.

5. Berard, diacre, cardinal du titre de Saint...

6. Bernard, diacre, cardinal du titre de Saint...

7. Pierre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*.

8. Guy, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1156.

9. Raynier Marescotti, bolonois, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

10. Hugues, bolonois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*.

11. Nicolas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Damas, & garde de la bibliothèque du Vatican.

Eugène III, élu Pape en 1145, *mort en* 1153.

Première promotion en 1145.

1. Bernard, chanoine régulier de Saint-Fridien-de-Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, légat en Allemagne, & évêque de Porto.

2. Jourdain des Ursins, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & légat en Allemagne. 1165.

3. Rolland Bandinelli, siénois, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien, puis prêtre du titre de Saint-Marc, chancelier de l'Eglise romaine, & Pape sous le nom d'Alexandre III.

Seconde promotion en 1146.

4. Nicolas Breachper, anglais, abbé de Saint-Ruf en Dauphiné, cardinal, évêque d'Albano, puis Pape sous le nom d'Adrien IV.

5. Bernard, religieux du Mont-Cassin, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Clément, légat en Allemagne.

7. Gérard Cajetan, chanoine de Pise, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & légat en Allemagne. 1154.

8. Galfroy Arrus, diacre, cardinal du titre de Saint..., puis évêque de Saint-Asaph.

Troisième promotion en 1150.

9. Jean de Sutri, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en Allemagne & en Orient.

10. Hugues, français, disciple de saint Bernard, abbé des Trois-Fontaines, cardinal, évêque d'Ostie. 1158.

11. Gérard, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1153.

12. Centius, romain, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis évêque de Porto. 1159.

13. Henri Moricotti, de Pise, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de SS. Nérée & Achillée, légat en Sicile, vers l'empereur Frédéric, en France & en Angleterre. 1179.

14. Jean de Mercone, de Pise, archidiacre de Tyr, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts.

15. Hildebrand Grossus, bolonois, curé de Saint-Germinian de Modène, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis prêtre du titre des douze Apôtres, & évêque de Modène.

16. Otton, lombard, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, & légat en Espagne.

17. Centius, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

18. Bernard, de Pise, religieux de l'Ordre de Cîteaux, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien. 1170.

19. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

20. Sylvestre, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, & abbé de Subla, cardinal du titre de Saint.....

21. Jean, français, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît & abbé de Deols, cardinal du titre de Saint.....

22. Arditio, évêque de Cumes, cardinal du titre de Saint.....

23. Matthieu, cardinal du titre de Saint..., & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure.

24. Guy de Crême, diacre-cardinal, puis prêtre du titre de Saint-Callifte, & antipape sous le nom de Pascal III.

Anastase IV, élu Pape en 1153, *mort en* 1154.

Promotion en 1153.

1. Grégoire de Suburra, romain, neveu du Pape, cardinal, évêque de Sabine.

Adrien IV, élu Pape en 1154, *mort en* 1159.

Première promotion en 1155.

1. Jean Pizzuti, napolitain, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Sainte-Anastasie.

2. Jean, napolitain, cardinal du titre de Saint.....

3. Boson, anglais, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & Saint-Damien, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, & légat en Portugal.

4. Bonadis de Bonadic, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Saint-Chryfogon.

5. Ardice Rivoltella, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, & légat à Conftantinople. 1186.

6. Albert de Mora, de Bénévent, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & Pape fous le nom de Grégoire VIII.

7. Guillaume Matingus, natif & archidiacre de Pavie, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque de Porto & de Sainte-Ruftice, & légat en Allemagne, en France & en Angleterre. 1177.

Seconde promotion en 1158.

8. Cynthio Papa, romain, proche parent du pape Innocent II, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile.

9. Pierre de Mifo, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damafo*, & légat en Hongrie.

10. Raymond, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, légat en Efpagne.

11. Jean Conti, d'Aniane, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Saint-Marc, évêque de Paleftrine, & légat en Lombardie, en France, en Hongrie & en Angleterre. 1196.

12. Simon Borelli, abbé de Sublac, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*.

Troifième promotion en 1159.

13. Gautier, cardinal, évêque d'Albano. 1178.

14. Ubaud, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Luce.

15. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis antipape fous le nom de Victor IV.

16. Jacques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

17. Gérard, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

18. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*.

19. Boniface, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

20. Gérard, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*.

21. Hubert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prifque.

22. Romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce.

Alexandre III, élu Pape en 1159, *mort en* 1181.

Première promotion en 1163.

1. Conrad de Wittelbach, comte palatin du Rhin, iffu des ducs de Bavière, allemand, & proche parent de l'empereur Frédéric Barberouffe, archevêque de Mayence & de Salzsbourg, cardinal, évêque de Sabine. 1202.

2. Manfroy, fiénois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, évêque de Paleftrine & légat en Sicile. 1177.

3. Hugues de Ricafoli, florentin, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache. 1177.

4. Oderifius, abbé de Saint-Jean *in Venere*, diacre, cardinal du titre de Saint..... 1177.

Seconde promotion en 1164.

5. Hugues, romain, cardinal, évêque de Plaifance & de Frefcati.

6. Bernier, français, abbé de Saint-Crépin de Soiffons, cardinal, évêque de.....

7. Herman, foudiacre & notaire apoftolique, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sufanne.

8. Saint-Galdin de Sala, milanais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis archevêque de Milan. 1175.

9. Théodin, abbé du Mont-Caffin, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1166.

10. Théodin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis évêque de Porto, & légat en Angleterre. 1186.

11. Pierre, bolonois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Sainte-Sufanne, & légat en Sicile.

12. Vitellius, religieux & abbé de....., diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche. 1174.

13. Hiérôme, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Fridien-de-Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

Troifième promotion en 1173.

14. Pierre, évêque de Meaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryfogon, légat en France & en Angleterre.

15. Vibian Thomafi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, légat en Irlande & en Ecoffe.

16 Lambert Cribelli, milanais, prêtre cardinal du titre de Saint..., puis archevêque de Milan, & Pape fous le nom d'Urbain III.

17. Hugues, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Clément, légat en France, en Angleterre & en Ecoffe.

18. Laborans, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, légat en Lombardie.

19. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat en France contre les Albigeois.

20. Raynico, de Pavie, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint Paul, & légat en Lombardie.

Quatrième promotion en 1178.

21. Herbert de Bosham, anglais, & chancelier de saint Thomas, archevêque de Cantorbery, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

22. Pierre, de Pavie, cardinal, évêque de Frescati, puis vicaire de la ville de Rome.

23. Roger, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, puis archevêque de Bénévent.

24. Bernard, de Bénévent, cardinal, évêque de Palestrine.

25. Arduin, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Fridien de Luques, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem.

26. Mathieu, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel.

27. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

28. Mathieu, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

29. Gratien, de Pise, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

30. Bernard, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

31. Raynier, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1182.

Cinquième promotion en 1180.

32. Henri, français, abbé de Clairvaux, cardinal, évêque d'Albano, légat en France, & vers plusieurs rois & princes. 1188.

33. Paul Scholaris, romain, cardinal, évêque de Palestrine, puis Pape sous le nom de Clément III.

34. Gérard, français, archidiacre d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte.* 1179.

35. Verarverius, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

36. Pierre des Ursins, romain, cardinal du titre de Saint..... 1181.

37. Antoine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

38. Tiburtius, diacre, cardinal du titre de S..., légat vers l'empereur de Grèce.

39. Tibault, français, abbé de Cluni, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem, puis évêque d'Ostie. 1188.

40. Guillaume de Champagne, français, archevêque de Reims, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1202.

41. Jean, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

42. Riso, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

43. Jacques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin.*

44. Robert, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne.

45. Lesbio Grassus, bolonais, prête, cardinal du titre de Sainte-Susanne.

46. Galand, cardinal.

47. Herman, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange.

48. Hildebert, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres.

49. Lombard, natif de Plaisance, cardinal du titre de S..... & archevêque de Bénévent. 1179.

50. Marcel, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro.*

Victor IV, antipape, élu en 1159, mort en 1164.

Pascal III, antipape, élu en 1164, mort en 1169.

Calliste III, antipape, élu en 1169, reconnut en 1178 le pape Alexandre III pour légitime pontife.

Luce III, élu Pape en 1181, mort en 1185.

Première promotion en 1182.

1. Hubert Allucingoli, de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso.*

2. Pandulphe Masca, de Pise, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, légat à Gênes & en Toscane.

3. Bobou des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Sainte-Anastasie, & évêque de Porto.

4. Octavien, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis évêque d'Ostie, légat en France, en Sicile, en Angleterre. 1206.

5. Gérard Allucingoli, de Luques, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis évêque de Luques, & légat en France & en Sicile. 1201.

6. Sobred, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre du titre de Sainte-Prisque, légat en Lombardie, à Venise, en France & en Syrie. 1211.

7. Domnus Albini, milanais, chanoine régulier, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, évêque d'Albano. 1198.

Seconde promotion en 1185.

8. Boson, français, cardinal du titre de Saint-Ange.

9. Melior, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en France.

10. Adelard, de Vérone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Vérone & légat en Orient.

11. Rolland, français, abbé de Bourgdieu en Berri, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie

in Porticu, puis évêque de Dol en Bretagne, & légat en Angleterre.

12. Pierre, de Plaisance, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, & légat en Sicile.

13. Rodolphe Nigelli, de Pise, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Praxède.

14. Raynier, dit *le Petit*, cardinal du titre de Saint.....

15. Siméon Paltineri, cardinal du titre de Saint...

16. Jean, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc.

Urbain III, élu Pape en 1185, mort en 1187.

Promotion en .....

1. Henri de Sulli, français, archevêque de Bourges, cardinal du titre de Saint..... 1200.

2. Gandulphe, de Plaisance, abbé de Saint-Sixte, de Plaisance, cardinal du titre de Saint..... 1229.

Grégoire VIII, élu Pape en 1187, mort la même année.

Clément III, élu Pape en 1188, mort en 1191.

Première promotion en 1188.

1. Pierre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

2. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, & légat en Lombardie, Hongrie & Sicile.

3. Alexis, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Susanne.

4. Bobon, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1189.

5. Jourdain de Ceccano, abbé de Fosse-Neuve, Ordre de Cîteaux, diacre, cardinal du titre de Saint.....puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, légat en France & en Allemagne. 1206.

6. Jean-Félix, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis prêtre du titre de Sainte-Susanne.

7. Pierre, diacre, cardinal du titre de Saint .... puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

8. Bernard, chanoine régulier de Saint-Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & légat en Toscane.

9. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Sainte-Vestine, & légat à Spolette & en Ombrie.

10. Jean Malabranca, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

Seconde promotion en 1188.

11. Jean, de Lombardie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis évêque de Viterbe & d'Albano.

Troisième promotion.

12. Pierre Galloci[illegible], romain, cardinal évêque de Porto.

13. Rufin, évêque de Rimini, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède.

14. Romain, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Sainte-Anastasie.

15. Gilles, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, & légat en Sicile.

16. Guy Paré, français, archevêque de Reims, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Palestrine, & légat en Lombardie. 1206.

17. Grégoire de Monte-Carello, florentin, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & légat en Toscane.

18. Jean Barrathi, romain, diacre, cardinal du titre de Saint.....

19. Lothaire Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis Pape sous le nom d'Innocent III.

20. Nicolas, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*.

21. Grégoire, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en Espagne.

22. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

23. Alexandre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin.

24. Maynard, français, abbé de Pontigni, cardinal, évêque de Palestrine.

Céléstin III, élu Pape en 1191, mort en 1198.

Première promotion en 1191.

1. Hugotio Bobon, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin. 1210.

2. Jean de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, légat en Allemagne, Sicile, Angleterre & Irlande.

3. Rofroi de l'Isle, abbé de Mont-Cassin, prêtre du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, & légat en Sicile. 1212.

4. Cynthio Cenci, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, légat à Pise & en Sicile.

Seconde promotion en 1192.

5. Jean Colonne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, puis évêque de Sabine & légat à Pise.

6. Fidantius, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & légat en Lombardie.

7. Pierre de Capoue, d'Amalphi, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre du titre de Saint-Marcel, & légat en Lombardie, Sicile, Pologne, France & outre-mer. 1209.

8. Bobon, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore.

9. Cencio Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Luce *in Silice*, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & Pape sous le nom d'Honoré III.

10. Albert de Louvain, évêque de Liége, cardinal. 1193.

11. Nicolas Bobo, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*.

12. Simon de Louvain, évêque de Liége, cardinal. 1196.

Innocent III, élu Pape en 1198, mort en 1216.

Première promotion en 1198.

1. Hugolin Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis évêque d'Ostie, & Pape sous le nom de Grégoire IX.

2. Gérard, français, abbé de Pontigni, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1210.

Seconde promotion en 1200.

3. Benoît, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis évêque de Porto & légat à Constantinople.

4. Léon Brancaléon, romain, chanoine régulier de Saint-Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Septifolio*, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, légat en Allemagne, Saxe, Hongrie & Bulgarie. 1230.

5. Mathieu, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1206.

6. Jean Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, & chancelier de l'église romaine. 1213.

Troisième promotion en 1205.

7. Nicolas de Romanis, romain, évêque, cardinal de Frescati & légat en Angleterre. 1219.

8. Roger, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie & légat en Sicile.

9. Guy, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Palestrine, & légat en Lombardie. 1227.

10. Jean, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & légat en Angleterre & en France.

11. Pierre de Morra, de Bénévent, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en France & en Arragon. 1213.

12. Jacques Galon, mal nommé Gualla, évêque de Verceil, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin, & légat en France, en Angleterre & en Allemagne.

Quatrième promotion en 1206.

13. Octavien Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

14. Grégoire Crescentio, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, & légat en Danemarck. 1225.

15. Jean, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

16. Payo Galvam, portugais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Septicollio*, puis de celui de Sainte-Cécile, évêque d'Albano, & légat en l'expédition de Damiette & en Sicile. 1240.

Cinquième promotion en 1206.

17. Pierre Saxon, d'Aniane, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & légat en Allemagne.

18. Maur, évêque d'Amelia en Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Saint..... & légat en Allemagne. 1225.

19. Ange, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

Sixième promotion en 1211.

20. Jean, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède.

21. Grégoire, cardinal, évêque de Sabine.

Septième promotion en 1212.

22. Etienne de Ceccano, dit *de Fossanova*, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres. 1227.

23. Etienne Langthon, anglais, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine & chancelier de l'église de Paris, puis archevêque de Cantorbery, & prêtre cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1228.

24. Grégoire Théodoli, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie.

25. Pierre de Douai, flamand, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, puis légat en France & en Espagne, & évêque de Sabine. 1221.

26. Raynier Cappochi, de Viterbe, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis évêque de Viterbe. 1252.

27. Romain Bonaventura, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis évêque de Porto, légat en France & en Angleterre, & vicaire du Pape.

28. Thomas de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & légat en Lombardie. 1243.

29. Bertrand, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & légat en France.

30. Etienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & légat en Sicile. 1254.

31. Robert Curson, anglais, chanoine & chan-

celier de l'églife de Paris, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, légat en Angleterre & en France. 1218.

Il y a des auteurs qui remarquent que le pape Innocent III nomma auffi cardinaux,

32. Obert Terzachi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis archevêque de Milan.

33. Hubert, cardinal du titre de Saint..... & archevêque de Milan.

34. Gérard de Seffio, de Reggio, évêque de Novarre, puis cardinal, évêque d'Albano, & archevêque de Milan.

35. Raoul, français, évêque d'Arras, cardinal du titre de Saint..... 1220.

36. Pierre, abbé du Mont-Caffin, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1210.

37. Raynier, de Todi, chanoine régulier de Sainte-Marie de Bologne. 1217.

38. Sigefroi, baron d'Eppenftein, archevêque de Mayence, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1225.

39. Godefroi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, légat en la Terre-Sainte, & élu patriarche de Conftantinople.

40. Gaultier, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*.

41. Jean-Dominique, natif de Foligni en Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque.

42. Alebrandin Caïetan, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache, puis prêtre du titre de Sainte-Sufanne & évêque de Sabine.

Honoré III, élu Pape en 1216, mort en 1227.

Première promotion en 1216.

1. Centio Savelli, romain, cardinal, évêque de Porto & légat en Efpagne. 1219.

2. Jean Colonne, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, légat à Conftantinople & en Syrie. 1245.

3. Gilles de Torres, efpagnol, chanoine de l'églife de Burgos, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis archevêque de Tolède. 1254.

4. Bertrand Savelli, romain, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en France & en Efpagne.

5. Pierre, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1242.

6. Nicolas, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*.

Seconde promotion en 1219.

7. Conrad, fils d'Egon, comte d'Inach, allemand, abbé de Cîteaux, cardinal, évêque de Porto, légat en France, en Efpagne, en Allemagne & en Paleftine. 1227.

8. Nicolas de Clermont, ficilien, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Frefcati, & légat en Allemagne.

Troifième promotion en 1220.

9. Pierre de Capoue, fameux docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérufalem, & patriarche d'Antioche.

10. Barthélemy, français, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

Quatrième promotion en 1221.

11. Olivier Saxon, allemand, évêque de Paderborn, cardinal, évêque de Sabine, & légat vers l'Empereur. 1227.

Cardinaux dont le tems de la promotion eft ignoré.

12. Thomas, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

13. Robert, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

Grégoire IX, élu Pape en 1227, mort en 1241.

Première promotion en 1227.

1. Pierre Alegrin, dit d'Abbeville, français, archevêque de Befançon, cardinal, évêque de Sabine, légat en Efpagne & en Portugal. 1237.

2. Geoffroy de Caftillon, milanais, prêtre, cardinal de Saint-Marc, puis évêque de Sabine, & Pape fous le nom de Céleftin IV.

3. Rainault Conti, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache, puis évêque d'Oftie, & Pape fous le nom d'Alexandre IV.

4. Sinibalde de Fiefque, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis Pape fous le nom d'Innocent IV.

5. Eudes le Blanc, des marquis de Montferrat, de Cafal en Lombardie, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Porto, & légat en Angleterre & en Ecoffe. 1251.

Seconde promotion en 1228.

6. Jacques de Vitri, français, curé d'Argenteuil. Ayant quitté le monde, il fut chanoine régulier de Sainte-Marie d'Oignies, fut élu patriarche d'Antioche, nommé cardinal, évêque de Frefcati, & légat en France contre les Albigeois. 1244.

7. Nicolas Conti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & légat en Arménie. 1239.

Troifième promotion en 1231.

8. Jacques de Pecoraria, de Plaifance, cardinal, évêque de Paleftrine, légat en Lombardie, Hongrie, Tofcane & France, & vicaire du Pape. 1245.

9. Robert Ummarcote, anglais, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache. 1241.

Quatrième promotion en 1237.

10. Richard Hannibaldi, de Molaria, romain, abbé du Mont-Cassin, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1274.

11. Guy, curé de Gringfort, dans le diocèse de Durham en Angleterre, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien.

12. Raymond de Pons, français, évêque de Périgueux, cardinal du titre de Saint.....

13. Simon de Sulli, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & légat en France.

14. Le B. Raymond Nonat, espagnol, religieux de l'Ordre de Saint-Merci, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1240.

15. François Cassardi ou Cascard, français, archevêque de Tours, cardinal du titre de Saint-Martin. 1237.

Céleſtin IV, élu Pape en 1241, mort dix-sept jours après son élection.

Innocent IV, élu Pape en 1243, mort en 1254.

Première promotion en 1244.

1. Pierre de Colmieu ou Collemezzo, français, archevêque de Rouen, cardinal, évêque d'Albano. 1253.

2. Guillaume, évêque de Modène, cardinal, évêque de Sabine, légat en Livonie, Norwège & Suède. 1251.

3. Odon de Châteauroux, français, cardinal, évêque de Frescati, & légat en France & outre-mer, où il accompagna le roi saint Louis. 1273.

4. Pierre de Bar, français, abbé d'Igni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne. 1252.

5. Guillaume de Talliante, français, abbé de Saint-Facoud, diocèse de Léon, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1250.

6. Jean de Tolet, anglais, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis évêque de Porto. 1274.

7. Hugues de Saint-Cher, français, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, professeur en théologie, & général de son Ordre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine : il fut le premier cardinal de l'Ordre de Saint-Dominique, & légat vers les électeurs de l'Empire. 1263.

8. Geoffroy de Castillon ou de Castiglione, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, & légat en Sardaigne. 1245.

9. Octavien Ubaldini, florentin, évêque de Bologne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, légat à Venise & en Lombardie. 1274.

10. Pierre Cappochi, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, légat en Allemagne & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1259.

11. Jean-Cajétan des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis Pape sous le nom de Nicolas III.

12. Guillaume de Fiesque, génois, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1256.

13. Bernard Caraccioli, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint.....

Seconde promotion en 1251.

14. Otobon de Fiesque, génois, neveu du Pape, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis Pape sous le nom d'Adrien V.

15. Jacques Herbert, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Porto. 1254.

Troisième promotion en 1252.

16. Etienne, hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal, évêque de Palestrine, légat en Hongrie & Esclavonie. 1266.

17. Oton Grilli, diacre, cardinal du titre de Saint..... & légat en Allemagne.

18. Jean, cardinal, évêque de Sabine.

19. Richard, abbé du Mont-Cassin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1263.

20. Geoffroy, de Pise, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche.

21. Nicolas, cardinal, évêque de Sabine, & légat en Prusse.

22. Albus de Viterbe, religieux de l'Ordre de Cîteaux, cardinal du titre de Saint.....

23. Eudes Rigault, français, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Rouen, cardinal du titre de Saint..... 1276.

Alexandre IV, élu Pape en 1254, mort en 1261.

Le martyrologe Bénédictin rapporte que ce Pape nomma cardinal :

1. Thesaurus de Beccaria, de Padoue, abbé & général de l'Ordre de Val-Ombreuse, & qu'il fut légat à Florence. 1258.

Urbain IV, élu Pape en 1261, mort en 1264.

Première promotion en 1261.

1. Guy Grossus, français, archevêque de Narbonne, cardinal, évêque de Sabine, puis Pape sous le nom de Clément IV.

2. Henri Bartholomei, natif de Suze, français, archevêque d'Embrun, cardinal, évêque d'Ostie, & légat en Lombardie. 1271.

3. Raoul de Grosparmy, français, évêque d'Evreux, cardinal, évêque d'Albano, & légat en Sicile & outre-mer avec le roi saint Louis. 1270.

4. Simon Paltinerio, de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin, légat en Ombrie, à Pise, en Toscane, à Venise & en Lombardie. 1276.

5. Ancher Pantaléon, français, neveu du Pape, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & légat en Sicile. 1286.

6. Ubert d'Elci, de Sienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1276.

7. Jacques Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis Pape sous le nom d'Honoré IV.

8. Geoffroy d'Alatri, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1287.

Seconde promotion en 1262.

9. Guillaume de Erai, français, archidiacre de Reims & docteur en théologie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1282.

10. Simon de Brie, français, trésorier de Saint-Martin de Tours, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis Pape sous le nom de Martin II, dit IV.

11. Guy, français, abbé de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, puis légat en France, Danemarck, Suède, Norwège, Saxe & Allemagne. 1273.

12. Jourdain Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, & vice-chancelier de l'église romaine. 1269.

13. Annibal de Annibaldi de Molaria, romain, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître en théologie & maître du sacré palais, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1272.

14. Mathieu des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1306.

Clément IV, élu Pape en 1265, *mort en* 1268.

Des auteurs dignes de foi remarquent que ce Pape nomma cardinal :

1. Bernard Coygleri, français, abbé de Lerins, puis du Mont-Cassin, & légat à Constantinople. 1282.

Grégoire X, élu Pape en 1271, *mort en* 1276.

Première promotion en 1272.

1. Jean-Pierre Juliani, portugais, élu archevêque de Brague, cardinal, évêque de Frescati, puis Pape sous le nom de Jean XX, dit XXI.

2. Vicedominus de Vicedominis, de Plaisance, neveu du Pape, archevêque d'Aix, cardinal, évêque de Palestrine. 1276.

3. Bonaventure Fiduaza, florentin, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, élu évêque d'York, cardinal, évêque d'Albano. 1274.

4. Pierre de Tarentaise, de Savoie, archevêque de Lyon, cardinal, évêque d'Ostie, puis Pape sous le nom d'Innocent V.

5. Bertrand de Saint-Martin, français, archevêque d'Arles, cardinal, évêque de Sabine. 1277.

Quelques auteurs ajoutent à ces cardinaux :

6. Jean, natif de Plaisance, neveu du Pape, cardinal, évêque de Sabine. 1278.

7. Thibault de Ceccano, italien, abbé de Fosse-Neuve, Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

Innocent V, élu Pape en 1276, *mort la même année.*

Adrien V, élu Pape en 1276, *mort la même année, sans avoir été sacré ni couronné.*

Jean XX, dit XXI, élu en 1276, *mort en* 1277.

Promotion.

1. Erard de Lesigni, français, évêque d'Auxerre, cardinal, évêque de Palestrine. 1277.

Nicolas III, élu Pape en 1277, *mort en* 1280.

Promotion en 1278.

1. Latin Malabranca, romain, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, neveu du Pape, évêque, cardinal d'Ostie. 1294.

2. Gérard Cupalates, de Plaisance, cardinal, évêque de Palestrine. 1278.

3. Boutivenga de Bentivengis, italien, maître en théologie, de l'Ordre des Frères-Mineurs, confesseur du Pape, évêque de Todi, cardinal, évêque d'Albano, & grand-pénitencier. 1289.

4. Robert Kilewardebi, surnommé Biliberi, anglais, provincial de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, élu archevêque de Cantorbery, cardinal, évêque de Porto. 1278.

5. Ordeon, portugais, archevêque de Brague, cardinal, évêque de Frescati. 1285.

6. Jourdain des Ursins, romain, frère du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1287.

7. Gérard Bianchi, chanoine de Parme, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne & en Sicile. 1302.

8. F. Hiérôme Asculano, de Pise, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis évêque de Palestrine, & Pape sous le nom de Nicolas IV.

9. Jacques Colonne, romain, archidiacre de l'église de Pise, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Via latâ*, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1318.

Martin II, dit IV, élu Pape en 1281, *mort en* 1285.

Promotion en 1281.

1. Bernard Languissel, français, archevêque d'Arles, cardinal, évêque de Porto, légat en Lombardie, Romandiole & Toscane. 1290.

2. Hugues le Noir, dit de Evesham, anglais, célèbre médecin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ.* 1287.

3. Jean Cholet, français, chanoine de l'église de Beauvais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & légat en France & en Espagne. 1293.

4. Gervais Giancolet de Clinchamp, français, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin, connu sous le nom de cardinal du Mans, & légat en France. 1287.

5. Comes Gludiano de Casate, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1287.

6. Geoffroy de Bar, français, natif de Bar-sur-Seine, doyen de l'église de Paris & évêque d'Evreux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1284.

7. Benoît-Cajétan, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, & Pape sous le nom de Boniface VIII.

Honoré IV, élu Pape en 1285, mort en 1287.

Promotion en 1285.

1. Jean Buccamatius, romain, archevêque de Montréal en Sicile, cardinal, évêque de Frescati, légat en Allemagne & doyen du sacré collége. 1309.

Nicolas IV, élu Pape en 1288, mort en 1292.

Promotion en 1288.

1. Mathieu de Aquasparta, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, puis évêque de Porto. 1302.

2. Bernard, chanoine d'York & évêque d'Osimo, cardinal, évêque de Palestrine, & légat en Sicile. 1291.

3. Hugues Aycelin de Billon, français, natif d'Auvergne, lecteur en théologie, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis évêque d'Ostie. 1297.

4. Pierre Peregrosse, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Marc. 1295.

5. Napoléon Frangipani, dit des Ursins, romain, chanoine de l'église de Paris, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, légat d'Ombrie & de Sabine. 1294.

6. Pierre Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, légat en France & évêque de Véronne. 1326.

7. Théodebalde d'Estampes, anglais, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1289.

Auxquels on ajoute:

8. Benitius Nardi, natif & évêque de Crémone, cardinal du titre de Saint..... 1297.

9. Pierre de Barelis, français, religieux de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1289.

Célestin V, élu Pape en 1294, se démit la même année, & mourut en 1296.

Promotion en 1294.

1. Simon de Beaulieu, français, archevêque de Bourges, cardinal, évêque de Palestrine, & légat en France. 1297.

2. Beraud de Gout, français, frère de Bertrand de Gout, qui fut depuis Pape, archevêque de Lyon, cardinal, évêque d'Albano. 1297.

3. Thomas d'Ocra, natif d'Abruzze, religieux Célestin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1300.

4. Jean Lemoine, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis évêque de Meaux. 1313.

5. Pierre d'Aquila, religieux du Mont-Cassin & archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1292.

6. Guillaume Ferrier, français, prévôt de Marseille, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & légat en Espagne. 1295.

7. Nicolas de Nonancourt, français, prêtre, cardinal du titre de Saint Laurent *in Damaso.* 1299.

8. Robert, français, abbé de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1305.

9. Simon, français, religieux de Cluni, prieur de la Charité-sur-Loire, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1296.

10. Landolphe Brancacio, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en Sicile. 1322.

11. Benoît-Cajétan, d'Aniane, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1266.

12. Jean de Castrocœli, natif & archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Vestine. 1295.

13. Guillaume le Long ou Longis, de Bergame, chancelier de Naples, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere.* 1319.

Boniface VIII, élu Pape en 1294, mort en 1303.

Première promotion en 1295.

1. Jacques Thomasi, neveu du Pape, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1300.

2. André Conti, d'Aniane, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal; mais il refusa cette dignité, & mourut dans son couvent. 1308.

3. François-Napoléon des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Silice.* 1343.

4. Jacques-Cajétan, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Clément. 1317.

5. François-Cajétan, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*. 1317.

6. Pierre Valeriano, vice-chancelier de l'églife romaine, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, & légat à Bologne, la Romandiole, Venife, Lombardie, Tofcane & Ombrie. 1304.

7. Jacques Santucci, lucquois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*.

Seconde promotion en 1298.

8. Gonfalve Roderic, efpagnol, archevêque de Tolède, cardinal, évêque d'Albano. 1299.

9. Thierri Raynerius, évêque de Rieti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérufalem, puis évêque de Paleftrine. 1306.

10. Gentilis de Montefiore, de Pife, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, & lecteur du facré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveftre & de Saint-Martin, & légat en Hongrie 1312.

11. Nicolas Bocafini, de Trévife en Lombardie, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis évêque d'Oftie, & Pape fous le nom de Benoît XI.

12. Luc de Fiefque, génois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, légat en France & en Angleterre. 1336.

13. Richard Petroni, de Sienne, vice-chancelier de l'Eglife, diacre, cardinal du titre de Saint-Euftache, & légat à Gênes. 1313.

Troifième promotion en 1300.

14. Léonard Patraffus de Guerrino, oncle du Pape, évêque d'Altari, puis de Jefi, & cardinal, évêque d'Albano. 1311.

Quatrième promotion en 1302.

15. Jean Minio, lecteur du facré palais, & général de l'Ordre des Frères-Mineurs, cardinal, évêque de Porto, & légat en France. 1312.

16. Gilles de Roma, général de l'Ordre des Frères-Hermites de Saint-Auguftin, puis archevêque de Bourges, & cardinal du titre de Saint..... 1316.

17. Pierre, efpagnol, évêque de Burgos, cardinal, évêque de Sabine. 1311.

18. Dominique de Saint-Pierre, efpagnol, religieux de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Saint..... 1307.

Benoît X, dit XI, élu Pape en 1303, mort en 1304.

Première promotion en 1303.

1. Nicolas-Albertini de Prato, de Tofcane, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Spolette, puis cardinal, évêque d'Oftie, légat en France, Angleterre & Sicile. 1321.

2. Guillaume Maclesfeld, anglais, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, lecteur en théologie au collége d'Oxford, étoit mort depuis peu de jours lorfqu'il fut nommé prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1303.

Seconde promotion en 1304.

3. Gautier de Winterburn, anglais, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confeffeur d'Edouard, roi d'Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1305.

Clément V, élu Pape en 1305, mort en 1314.

Première promotion en 1305.

1. Pierre de la Chapelle, français, évêque de Carcaffonne, puis de Toulou fe, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, & évêque de Paleftrine. 1312.

2. Arnaud, dit de Canteloup, français, archevêque de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1310.

3. Berenger Fredoli, français, évêque de Béziers, prêtre, cardinal du titre de Saint Nérée & Saint-Achillée, & évêque de Frefcati. 1323.

4. Thomas Jorz, anglais, provincial de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confeffeur d'Edouard, roi d'Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1311.

5. Nicolas de Freanville, français, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, confeffeur de Philippe IV, roi de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eufèbe. 1323.

6. Etienne de Suifi, français, archidiacre de Bruges, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1311.

7. Pierre Arnaud, français, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & chancelier de l'églife romaine. 1306.

8. Guillaume Desforges, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane. 1311.

9. Arnaud de Pelegrue, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1335.

10. Raymond de Gout de Villandrant, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, légat en Italie. 1310.

Seconde promotion en 1310.

11. Arnaud Felquier, français, archevêque d'Arles, cardinal, évêque de Sabine, & légat en Italie. 1317.

12. Bertrand des Bordes, français, évêque d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1311.

13.

13. Raymond de Fargis, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1314.

14. Arnaud de Nouveau ou Novelli, français, religieux de l'Ordre de Cîteaux, abbé de Frontfroide, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, chancelier de l'église romaine, & légat en Angleterre. 1317.

15. Bernard de Garvo, de Sainte-Libérate, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis prêtre du titre de Saint-Clément. 1328.

Troisième promotion en 1312.

16. Arnaud d'Aux, français, évêque de Poitiers, cardinal, évêque d'Albano. 1317.

17. Jacques d'Eusa, français, évêque de Fréjus, puis archevêque d'Avignon, cardinal, évêque de Porto, & Pape sous le nom de Jean XXI, dit XXII.

18. Guillaume de Mandagot, français, archevêque d'Embrun, cardinal, évêque de Palestrine. 1312.

19. Guillaume-Pierre Godin, français, théologien de l'Ordre des Freres-Prêcheurs, lecteur du sacré palais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne. 1336.

20. Vital Dufour, français, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, évêque d'Albano. 1327.

21. Michel Dubec, français, doyen de Saint-Quentin, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1316.

22. Guillaume Testa, français, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Saint-Cyriaque. 1345.

23. Berenger Faedoli, français, évêque de Béziers, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque de Porto. 1323.

Promotion dont le tems est incertain.

24. Pierre, français, abbé de Saint-Sever de Rustang, cardinal du titre de Saint.....

Jean XXI, dit XXII, élu Pape en 1316, mort en 1334.

Première promotion en 1316.

1. Bernard Chantenier, français, évêque d'Albi, cardinal, évêque de Porto. 1317.

2. Jacques de Via, français, neveu du Pape, élu évêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1317.

3. Gancelin d'Eusa, français, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, chancelier de l'église romaine, puis évêque d'Albano, & légat en France & en Angleterre. 1348.

4. Bertrand Poyet, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel & évêque d'Ostie. 1351.

5. Pierre d'Arrablai, français, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne & évêque de Porto.

6. Bertrand de Montfavez, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1342.

7. Gaillard de la Mothe-Pressage, français, neveu du Pape, évêque de Toulouse, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie *in Silice*. 1357.

8. Jean-Cajétan des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, & légat à Florence. 1339.

Seconde promotion en 1317.

9. Arnaud de Via, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, archevêque d'Avignon. 1335.

Troisième promotion en 1320.

10. Regnaud de la Porte, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque d'Ostie. 1325.

11. Bertrand de la Tour, français, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, & évêque de Frescati. 1330.

12. Pierre des Prez, français, archevêque d'Aix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, chancelier de l'église romaine, & évêque de Palestrine. 1361.

13. Simon d'Archiac, français, archevêque de Vienne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque. 1323.

14. Pierre le Tessier, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & chancelier de l'église romaine. 1325.

15. Pilfort de Rabasteins, français, évêque de Rieux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1321.

16. Raymond le Roux, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de Saint-Chrysogon. 1342.

Quatrième promotion en 1327.

17. Jean-Raymond de Cominges, français, archevêque de Toulouse, cardinal, évêque de Porto. 1349.

18. Annibal Ceccano, archevêque de Naples, cardinal, évêque de Frescati, & légat en France & à Naples. 1350.

19. Jacques Fournier, français, évêque de Mirepoix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, puis Pape sous le nom de Benoît XI, dit XII.

20. Raymond de Mosfeverole, français, évêque de Saint-Papoul, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1335.

21. Pierre de Mortemer, français, évêque d'Auxerre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque de Sabine. 1335.

22. Pierre de Chappes, français, évêque de Chartres, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1336.

23. Mathieu des Ursins, romain, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Gergenti, puis archevêque de Manfredonia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1341.

24. Pierre Gomès de Barroso, espagnol, évêque de Carthagène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Sabine. 1348.

25. Jean Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1348.

26. Imbert du Puy, français, parent du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre des douze Apôtres. 1348.

Cinquième promotion en 1331.

27. Tallerand de Périgord, français, évêque d'Auxerre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque d'Albano & légat en France. 1364.

Sixième promotion en 1331.

28. Pierre-Bertrand, français, évêque de Nevers, puis d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1348.

Promotion dont le tems est incertain.

29. Raymond Albert, natif de Barcelone, général de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Saint..... 1330.

Nicolas V, antipape, élu en 1327, se démit en 1330.

Promotion en 1328.

1. Jacques de Prats, de Toscane, évêque de Castel-à-Mar, évêque d'Ostie.
2. Jean Visconti, fils de Mathieu, prince de Milan, abbé de Saint-Ambroise de Milan, prêtre, puis évêque, cardinal. Ayant depuis quitté le parti de l'antipape, le pape Jean XXI, dit XXII, lui donna l'évêché de Novarre, & le pape Benoît XI, dit XII, lui donna l'archevêché de Milan.
3. Herman, allemand, abbé de Fulde.
4. N. archevêque de Modon.
5. Nicolas Fabriani, natif d'Ombrie, religieux de l'Ordre des Hermites de Saint-Augustin.
6. Pierre Oringa, romain, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.
7. Jean Arlotti, romain, diacre, cardinal.
8. François, cardinal, évêque d'Albano.
9. Boniface, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Chitri.
10. N. religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Sutri.
11. Paul, natif de Viterbe, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs.

Ils furent excommuniés par le pape Jean XXII, & abdiquèrent leur dignité aussitôt qu'ils apprirent que l'antipape avoit été arrêté.

Benoît XI, dit XII, elu Pape en 1334, mort en 1342.

Promotion en 1337.

1. Gol de Bataille, italien, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, & légat en Sicile. 1334.
2. Bertrand de Deux, français, archevêque d'Embrun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, chancelier de l'église romaine, évêque de Sabine, & légat à Naples, en France & en Arragon. 1355.
3. Pierre Roger, français, abbé de Fécamp, puis archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, & antipape sous le nom de Clément VI.
4. Guillaume Curti, français, neveu du Pape, abbé de Montolieu, diocèse de Carcassonne, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, évêque de Frescati, & légat en Lombardie. 1361.
5. Guillaume d'Aure, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1353.
6. Bernard ou Bertrand d'Albi, français, qui étoit élu évêque de Rhodès, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, & nonce en Espagne. 1350.
7. Raymond de Tolose, fils du comte de Montfort, français, religieux de l'Ordre de la Merci, cardinal du titre de Saint..... 1337.

Clément VI, élu Pape en 1342, mort en 1352.

Première promotion en 1342.

1. Hugues Roger, français, frère du Pape, évêque de Tulles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*. 1363.
2. Emeri de Chalus, français, parent du Pape, archevêque de Ravenne, puis évêque de Chartres, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, légat en Lombardie & à Naples. 1349.
3. André Chini ou Chilini Malpiggi, florentin, évêque de Tournai, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & légat en Espagne. 1343.
4. Pierre Cyriaci, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, & légat en Italie. 1351.
5. Guy d'Auvergne, dit de Bologne, français,

archevêque de Lyon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cecile, évêque de Porto, & légat en Lombardie, Naples, Hongrie, France & Espagne. 1373.

6. Etienne Aubert, français, évêque de Clermont, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, grand-pénitencier de l'église romaine, évêque d'Ostie, & Pape sous le nom d'Innocent VI.

7. Ademart Robert, français, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1352.

8. Gérard Domar, français, neveu du Pape, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & légat en France. 1345.

9. Bernard de la Tour, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1361.

10. Guillaume de la Jugie, français, neveu du Pape, chanoine & archidiacre de Paris, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de Saint-Clément, & légat en Castille. 1374.

11. Hélie de Nabunal, français, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Nicosie, & patriarche de Jérusalem, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1367.

Seconde promotion en 1343.

12. Pierre du Colombier, dit Bertrand, français, évêque de Nevers, puis d'Arras, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & évêque d'Ostie. 1365.

13. Nicolas de Besse, dit de Bellefaye, français, neveu du Pape, évêque de Limoges, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1369.

Troisième promotion en 1348.

14. Pierre Roger, français, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis Pape sous le nom de Grégoire XI.

Quatrième promotion en 1350.

15. Gilles Carriglio d'Albomos, espagnol, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & évêque de Sabine. 1367.

16. Guillaume d'Aigrefeuille, français, prieur conventuel de Saint-Pierre d'Abbeville, puis archevêque de Sarragosse, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1369.

17. Raymond de Canillac, français, archevêque de Toulouse, pretre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, & évêque de Palestrine. 1373.

18. Pasteur d'Aubenas, français, archevêque d'Embrun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1356.

19. Pictin de Montesquiou, français, évêque d'Albi, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1356.

20. Nicolas Cappochi, romain, évêque d'Urgel, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, évêque de Frescati, & légat en France. 1368.

21. Ponce de Villemur, français, évêque de Pamiers, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste. 1355.

22. Jean de Molins ou de Moulin, français, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1358.

23. Raymond des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1374.

24. Jean de Carmin, français, neveu du pape Jean XXII, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1361.

25. Pierre Dugros, français, évêque d'Auxerre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1361.

26. Gilles Rigaud, français, abbé de Saint-Denis en France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1353.

27. Mathieu Carozman, allemand, évêque de Brizen, refusa le chapeau, & ne porta point le titre de cardinal.

28. Dominique Serran, français, général de l'Ordre de la Merci, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1348.

Innocent VI, élu Pape en 1352, *mort en* 1362.

Première promotion en 1353.

1. Audouin Aubert ou Alberti, français, neveu du Pape, évêque de Paris, d'Auxerre & de Maguelone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis évêque d'Ostie. 1363.

Seconde promotion en 1356.

2. Hélie de Saint-Irier, français, évêque d'Usez, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Ostie. 1367.

3. François de Aptis, natif de Todi en Italie, évêque de Florence, cardinal du titre de Saint-Marc. 1361.

4. Pierre de Salvete Monteruc, français, évêque de Pampelune, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, & chancelier de l'église romaine. 1385.

5. Guillaume Farinier, français, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, & légat en Espagne. 1361.

6. Nicolas Roselli, espagnol, provincial de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, & inquisiteur-général d'Arragon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste. 1362.

7. Pierre de la Forest, français, chancelier de France, évêque de Tournai, puis de Paris, & archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1361.

Troisième promotion en 1361.

8. Fortanier Vaselli, français, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, archevêque de Ravenne & patriarche de Grado, mort sans avoir reçu le chapeau. 1361.

9. Gilles Aycelin de Montaigu, français, évêque de Lavaur, puis de Terouane, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, & évêque de Frescati. 1378.

10. Androin de la Roche, français, abbé de Cluni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1369.

11. Pierre Itier, français, évêque d'Acqs, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & évêque d'Albano. 1367.

12. Jean de Blandiac, français, évêque de Nîmes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, puis évêque de Sabine. 1379.

13. Etienne Aubert ou Alberti, français, évêque de Carcassonne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1369.

14. Guillaume Bragose, français, élu évêque de Vabres, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & grand-pénitencier. 1367.

15. Hugues de Saint-Martial, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1403.

Auxquels on ajoute :

16. Jean Lassi, espagnol, religieux de l'Ordre de la Merci, pretre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1366.

Urbain V, élu Pape en 1362, mort en 1370.

Première promotion en 1366.

1. Anglic de Grimoard de Grisac, français, frère du Pape, chanoine régulier de Saint-Ruf près Valence, évêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque d'Albano. 1387.

2. Guillaume Sudré, français, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, lecteur du sacré palais, évêque de Marseille, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque d'Ostie. 1373.

3. Marc de Viterbe, italien, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1369.

4. Pierre Tornaquinci, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1383.

Seconde promotion en 1367.

5. Guillaume d'Aigrefeuille, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1401.

Troisième promotion en 1368.

6. Philippe de Cabassole, français, évêque de Cavaillon, & patriarche de Jérusalem, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis évêque de Sabine. 1372.

7. Bernard du Bosquet, français, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1371.

8. Simon de Langham, anglais, archevêque de Cantorbery, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Palestrine. 1376.

9. Jean de Dormans, français, évêque de Beauvais, chancelier de France, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1373.

10. Etienne de Paris, français, évêque de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1373.

11. François Thebaldeschi, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & archipretre de Saint-Pierre. 1388.

12. Pierre de Chinac, français, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*. 1370.

Quatrième promotion en 1370.

13. Pierre d'Estaing, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Ostie, & légat en Italie. 1377.

14. Pierre Corsini, florentin, évêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent, & évêque de Porto. 1405.

Grégoire XI, élu Pape en 1370, mort en 1378.

Première promotion en 1371.

1. Pierre Gomès d'Albornos, & selon d'autres de Barroso, espagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1374.

2. Jean du Cros, français, évêque de Limoges, prêtre, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, grand-pénitencier & évêque de Palestrine. 1383.

3. Bertrand Lagier, français, évêque de Glandèves, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, & évêque d'Ostie. 1392.

4. Bernard de Cosnac, français, évêque de Comminges, prêtre, cardinal du titre de Saint.... 1374.

5. Guillaume de Chanac, français, évêque de Mende, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1394.

6. Robert de Genève, français, évêque de Cambrai, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis Pape sous le nom de Clément VII.

7. Jean Fabri, français, évêque de Tulles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1372.

8. Pierre Flandrin, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1381.

9. Jacques des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1379.

10. Jean de Latour, français, abbé de Saint-

Benoît-sur-Loire, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1374.

11. Guillaume Noellet ou de Nouveau, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1394.

12. Pierre de Veruche, français, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ lata*. 1403.

Seconde promotion en 1375.

13. Pierre de la Jugie, français, cousin du Pape, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1376.

14. Simon de Borsano, milanais, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1381.

15. Hugues de Montrelaix, dit de Bretagne, français, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & évêque de Sabine. 1384.

16. Jean de Bussières, français, abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucina*. 1376.

17. Guy de Malesec ou de Maillesec, français, évêque de Poitiers, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, évêque de Palestrine, & légat en Angleterre. 1412.

18. Jean de la Grange, français, abbé de Fécamp, puis évêque d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & évêque de Frescati. 1402.

19. Pierre de Bernier, français, évêque de..... prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1394.

20. Gérard du Puy, français, abbé de Marmoutier, diocèse de Tours, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1389.

21. Pierre de Lune, espagnol, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis anti-pape sous le nom de Benoît XII, dit XIII. 1424.

22. Pierre de Tartaris, romain, abbé du Mont-Cassin, prêtre, cardinal du titre de Saint..... dit le cardinal de Rieti. 1395.

Urbain VI, élu Pape en 1378, mort en 1389.

Première promotion en 1378.

1. Guillaume..... prêtre, cardinal de Saint-Eusèbe. 1378.

2. Philippe d'Alençon, français, archevêque de Rouen, patriarche de Jérusalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & d'Ostie. 1397.

3. Thomas Farigano, modenois, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1381.

4. François Prignani, dit aussi Moricotti, neveu du Pape, archevêque de Pise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, & évêque de Palestrine. 1395.

5. Pilens, comte de Prata, natif de Concorde, dans le Frioul, archevêque de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1401.

6. Jean, archevêque de Corfou, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, mis à mort par ordre du Pape. 1385.

7. Barthélemy de Cothurno, génois, archevêque de Genes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, mis à mort par ordre du Pape. 1385.

8. Jean, espagnol, évêque d'Urgel, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

9. Philippe Rufini, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, évêque d'Isernia, puis de Tivoli, cardinal du titre de Saint..... 1380.

10. André Bontems, évêque de Pérouse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1390.

11. Agapel Colonne, romain, évêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, légat en Toscane, Lombardie & à Venise. 1380.

12. Nicolas Caracciolі, napolitain, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, inquisiteur à Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1389.

13. Barthélemy Mezzavacca, bolonais, évêque de Rieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. Il fut privé du chapeau par le pape Urbain VI, mais il fut rétabli par le pape Boniface IX son successeur, qui lui donna le titre de prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1396.

14. Guillaume de Capoue, archevêque de Salerne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de Saint-Eusèbe. 1389.

15. Louis Donato, vénitien, théologien de l'Ordre des Frères-Mineurs, inquisiteur à Venise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. Il fut le premier cardinal de sa patrie, & fut mis à mort par ordre du Pape. 1385.

16. Louis de Capoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

17. Etienne Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1379.

18. Philippe Gezza, romain, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Tivoli, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1384.

19. Gentilis de Sangro, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, fut mis à mort par ordre du Pape. 1385.

20. Ponce des Ursins, romain, évêque d'Aversa, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1395.

21. Luc Rodolphucci, dit aussi Gentili, pisan, évêque de Lucera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste. 1388.

22. Rainulfe de Monteruc, français, évêque de Sisteron, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & régent de la chancellerie apostolique. 1382.

23. Eléazar de Sabran, évêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, & grand-pénitencier. 1394.

24. Philippe Caraffe, napolitain, évêque de Bo-

logne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1389.

25. Adam Easton, anglais, évêque de Londres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1397.

26. Etienne de Saint-Severin, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint..... remit le chapeau, & fut marié.

27. Pierre, espagnol, évêque de Plaisance, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

28. Galeoth Tarlat, de Petramala, toscan, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis de Saint-Georges *in Velabro.*

Seconde promotion en 1379.

29. Jean Oczko, bohémien, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1381.

30. Démétrius, hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1386.

31. Valentin, hongrois, évêque de Cinq-Eglises, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1410.

Troisième promotion en 1381.

32. Marin de la Jugie, d'Amalphi, archevêque de Tarente, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, légat en Italie & en Hongrie, fut mis à mort par ordre du Pape. 1385.

33. Landulphe Maramaure, napolitain, élu archevêque de Bari, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, fut privé du chapeau par le pape Urbain VI, & rétabli en 1389 par le pape Boniface IX son successeur, qui le nomma légat à Florence, Naples, en Sicile, Allemagne & en Espagne. 1415.

34. Pierre Tomacelli, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Anastasie, & Pape sous le nom de Boniface IX.

35. Thomas des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ.* 1390.

Quatrième promotion en 1385.

36. Adolphe de Nassau, allemand, archevêque de Mayence, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Saint..... & refusa cette dignité. 1388.

37. Frédéric, comte de Saverdon, allemand, archevêque de Cologne, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1389.

38. Cunon de Falkenstein, allemand, archevêque de Trèves, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

39. Arnoul de Hornes, liégeois, évêque d'Utrecht, puis de Liége, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1389.

40. Venceslas, prince de Lignitz, allemand, évêque de Breslaw, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

41. Pierre Rosemberg, bohémien, fut nommé prêtre, cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

42. Etienne Palosi, romain, évêque de Todi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1398.

43. Raymond des Baux des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint.....

44. Ange Acciaioli, florentin, archevêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, puis évêque d'Ostie, & chancelier de l'église romaine. 1407.

45. François Carbonne, napolitain, évêque de Monopoli, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, évêque de Sabine & grand-pénitencier. 1405.

46. Bonaventure Badvacida de Peraga, padouan, général de l'Ordre des Hermites de Saint-Augustin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut blessé d'une flèche par un inconnu; en passant sur un pont de Rome, dont il mourut. 1385.

47. Louis de Fiesque, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, & légat en Sicile. 1423.

48. Marin Bulcani, napolitain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1394.

49. Rainaud Brancacio, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & Saint-Modeste. 1427.

50. Jean Stephanesei, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile.

51. Ange-Anne, napolitain, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, & évêque de Palestrine. 1428.

52. François Castagnola, napolitain, diacre, cardinal du titre de Saint..... 1385.

53. Jules Cossa, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

54. Jean de Pizzolpassis, bolonais, cardinal, évêque d'Ostie.

55. Thomas, anglais, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

56. Jean de Fiesque, génois, évêque de Verceil, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1384.

Clément VII, antipape, élu en 1378, *mort en* 1394.

Première promotion en 1378.

1. Jacques de Vis, français, archevêque d'Otrante, & patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, & légat à Naples. 1387.

2. Nicolas Brancacio, napolitain, archevêque de Cosence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, & évêque d'Albano. 1412.

3. Pierre de Sarcenas, français, archevêque d'Embrun, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1390.

4. Nicolas de Saint-Saturnin, français, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste. 1382.

5. Pierre de Barrière, français, évêque d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1383.

6. Léonard de Salerne, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, évêque d'Ostie & légat en Sicile. 1405.

Seconde promotion en 1382.

7. Gontier Gomès de Luna, arragonais, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1391.

Troisième promotion en 1382.

8. Thomas de Clause, français, abbé de..... prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1390.

Quatrième promotion en 1383.

9. Pierre du Cros, français, archevêque de Bourges, puis d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1388.

10. Aimeric de Magnac, français, évêque de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1385.

11. Faidit d'Aigrefeuille, français, évêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1390.

12. Pierre Aycelin de Montagu, français, évêque de Laon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1388.

13. Martin, portugais, évêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

14. Gautier, évêque de Glascou en Ecosse, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

15. Jean de Neufchâtel, français, évêque de Nevers, puis de Toul, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, évêque d'Ostie. 1398.

16. Amé de Saluces, savoyard, élu évêque de Die & de Valence, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1419.

17. Pierre de Fritigni, français, chanoine de l'église de Chartres, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1392.

18. Jacques de Montenai, français, archidiacre de Rome & chanoine de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1391.

Cinquième promotion en 1385.

19. Thomas Amanati, natif de Pistoie, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1396.

20. Bertrand de Chanac, français, archevêque de Bourges, & patriarche de Jérusalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & évêque de Sabine. 1404.

21. Amauri de Lautrec, français, évêque de Cominges, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1390.

22. Jean de Murol, français, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1404.

23. Pierre de Thurey, français, évêque de Maillezais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, légat en Sicile & en France. 1410.

24. Jean de Morellis, français, évêque de Genève, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital.

25. Jean Brognier, français, archevêque d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, & évêque d'Ostie. 1426.

26. Jean Rolland, français, évêque d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1388.

Sixième promotion en 1386.

27. Pierre de Luxembourg, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1387.

Septième promotion en 1387.

28. Pilens, comte de Prata, natif de Concorde dans le Frioul, archevêque de Ravenne, qui avoit été nommé prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, par le pape Urbain VI, en 1378. Ayant quitté son parti, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque par Clément VII, depuis évêque de Frescati, & légat en Allemagne & en Bohême. 1401.

29. Galeot Tarlat de Petramala, toscan, qui avoit été nommé diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, par le pape Urbain VI, en 1378. Ayant quitté son parti, fut nommé diacre, cardinal du même titre par Clément VII. 1396.

Huitième promotion en 1388.

30. Jacques d'Arragon, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint..... & évêque de Sabine. 1396.

Neuvième promotion en 1389.

31. Jean Talaru, français, archevêque de Lyon, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1393.

Dixième promotion en 1390.

32. Martin Salva, espagnol, évêque de Pampelune, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1403.

Onzième promotion en 1390.

33. Jean Flandrini, français, archevêque d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque de Sabine.

34. Pierre Girard, français, évêque de Lodève, puis du Puy, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & évêque de Frescati. 1415.

Douzième promotion en 1391.

35. Guillaume de Vergi, français, archevêque de Besançon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1407.

Treizième promotion en 1394.

36. Pierre de Frias, espagnol, évêque d'Osma, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Sabine. 1420.

37. Louis Gorrevod, évêque de Maurienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire.

38. Jean de Rochechouart, français, archevêque de Bourges, puis d'Arles, cardinal, évêque d'Ostie.

Boniface IX, élu Pape en 1389, mort en 1404.

Première promotion en 1389.

1. Henri Minutoli, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, & évêque de Frescati & de Sabine. 1417.

2. Barthélemy Oléario de Padoue, théologien, de l'Ordre des Frères-Mineurs, & évêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & légat à Naples. 1396.

3. Côme Meliorato, de Sulmone en Italie, évêque de Bologne, administrateur de l'archevêché de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, puis Pape sous le nom d'Innocent VII.

4. Christophe Mari, romain, évêque d'Isernia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1404.

Seconde promotion en 1391.

5. Philippe d'Alençon, français, fut rétabli dans son titre de prêtre, cardinal de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis évêque de Sabine.

6. Pilens de Prata, de Forli, patriarche d'Aquilée, fut nommé évêque de Frescati.

Troisième promotion en 1402.

7. Antoine-Cajétan, romain, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis évêque de Palestrine & de Porto, & grand-pénitencier. 1412.

8. Balthasard Cazza, napolitain, archidiacre de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eustache, & Pape sous le nom de Jean XXII.

9. Léonard Cibo, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien.

10. Ange Cibo, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts.

Innocent VII, élu Pape en 1404, mort en 1406.

Promotion en 1405.

1. Conrad Caraccioli, napolitain, archevêque de Nicosie & évêque de Médine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1411.

2. Jourdain des Ursins, romain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, évêque d'Albano & de Sabine, grand-pénitencier de l'église romaine, & légat en Espagne, France, Hongrie, Bohême, & au concile de Bâle. 1439.

3. Ange Corario, vénitien, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, & Pape sous le nom de Grégoire XII.

4. Jean Meliorato, de Sulmone, neveu du Pape, archevêque de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. 1410.

5. Pierre Philargi, de Crète en Grèce, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Vicense, puis de Novarre, & archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, & Pape sous le nom d'Alexandre V.

6. Antoine Calvo, évêque de Todi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis de Saint-Marc, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1411.

7. Antoine Archioni, romain, évêque d'Aquino, puis d'Ascoli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1405.

8. Pierre Stophanesei, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis de Saint-Côme & de Saint-Damien, & légat à Naples. 1417.

9. Oton Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, & Pape sous le nom de Martin V.

10. Jean-Gilles, français, chanoine de l'église de Paris, & prévôt de Liége, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1417.

11. François Hugociono, de Pise, archevêque de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1412.

12. Antoine-Cajétan, romain, qui étoit prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut nommé évêque, cardinal, évêque de Palestrine.

Benoît XII, dit XIII, antipape, élu en 1394, mort en 1424.

Première promotion en 1396.

1. Pierre Blavi, dit aussi Blain, français, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1409.

2. Okland Wlpelli, lucquois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*.

Seconde promotion en 1397.

3. Ferdinand de Calnielle, espagnol, évêque de Tarragone, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres.

4. Geoffroy de Bonil, espagnol, référendaire apostolique, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1402.

5. Pierre Serra, espagnol, évêque de Catane, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange. 1404.

Troisième promotion en 1397.

6. Berenger Anglesola, espagnol, évêque de Gironne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, évêque de Porto. 1408.

7. Boniface Amanati, de Pistoie, protonotaire apostolique, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1399.

8. Louis, duc de Bar, français, évêque de Langres & de Verdun, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre des douze Apôtres, légat en France & en Allemagne. 1430.

Quatrième promotion en 1404.

9. Antoine de Chalant, savoyard, évêque de Lausanne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile, & légat en Angleterre & en Allemagne. 1417.

10. Michel de Salva, espagnol, évêque de Pampelune, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro.* 1406.

Cinquième promotion en 1409.

11. Pierre, archevêque de..... prêtre, cardinal du titre de Saint.....

12. N. archevêque de Bassano, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

13. Jean Martini Murillo, espagnol, religieux de l'Ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso.* 1420.

14. Pierre de Foix, français, archevêque d'Arles & de Bordeaux, prêtre, cardinal de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Albano. 1464.

15. Exhiminus d'Aha, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ.*

16. Julien Dobla ou de Loba, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

17. Dominique de Bonne-Espérance, espagnol, chartreux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens.

18. Charles de Urrias, espagnol, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro.* 1420.

19. Alphonse Carillo, espagnol, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1434.

20. Pierre Fonseca, portugais, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat en Espagne & à Naples. 1422.

21. Jourdain, espagnol, diacre, cardinal du titre de Saint.....

22. Antoine de Venenz, espagnol, évêque de Léon, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

23. Jean d'Armagnac, français, archevêque d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

24. Jean Carrère, français, bachelier ès lois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte.*

Clément VIII, antipape, élu en 1424, se démit en 1429.

Promotions faites en divers tems.

1. François de Rouère, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément.

2. Gilles Sanche, neveu de Clément VII, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin.*

Grégoire XII, élu Pape en 1406, se démit volontairement en 1415, & mourut en 1417.

Première promotion en 1408.

1. Jean Dominici, florentin, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, archevêque de Raguse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste, & légat en Hongrie & en Bohême. 1420.

2. Antoine Corario, vénitien, neveu du Pape, évêque de Bologne, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, & évêque de Porto & d'Ostie. 1445.

3. Gabriel Condelmurio, vénitien, neveu du Pape, évêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis Pape sous le nom d'Eugène IV.

4. Jacques, natif d'Udine dans le Frioul, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve.

Seconde promotion en 1408.

5. Ange, évêque de Recanati, sicilien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte.* 1412.

6. Louis Brancacio, sicilien, archevêque de Tarente, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1413.

7. Ange Barbarigo, vénitien, évêque de Véronne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis de Sainte-Praxède. 1418.

8. Bandellus Bandelli, lucquois, évêque de Citta di Castello, puis de Rimini, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1415.

9. Philippe Repindon ou Repington, anglais, évêque de Lincoln, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1417.

10. Mathieu Ciaconiani, polonais, chancelier de l'empereur Robert, & évêque de Worms, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1410.

11. Luc Manzuoli, florentin, évêque de Fiesoli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ.* 1411.

12. Octavien Octaviani, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

13. Pierre Morosini, vénitien, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, & légat à Naples. 1424.

14. Vincent Valentin Rivus, espagnol, abbé de

Mont-Serrat, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie.

Alexandre V, élu Pape en 1409, mort en 1410.

Jean XXII, dit XXIII, élu Pape en 1410, se démit en 1415, & mourut en 1419.

Première promotion en 1411.

1. François Lando, vénitien, patriarche de Grade, puis de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. 1427.

2. Antoine Pancerino, natif du Frioul, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & évêque de Frescati. 1431.

3. Jean, portugais, évêque de Conimbre, puis archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1415.

4. Alaman Adimari ou Adhemar, florentin, archevêque de Tarente, puis de Pise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, & légat en Espagne. 1422.

5. Pierre d'Ailli, français, évêque de Cambrai, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1425.

6. Georges Rosco, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint.....

7. Brando de Castillon ou Castiglione, milanais, évêque de Plaisance, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, évêque de Porto, & légat en Bohême & Hongrie. 1443.

8. Thomas Brancacio, napolitain, neveu du Pape, évêque de Tricarico, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1427.

9. Thomas Armelini, anglais, évêque de Durham, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1437.

10. Robert Halan, anglais, évêque de Salisbury, pretre, cardinal du titre de Saint..... 1417.

11. Gilles Deschamps, français, évêque de Coutances, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1413.

12. François Zabarella, padouan, archevêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1417.

13. Lucio Conti, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin.* 1437.

14. Guillaume Fillastre, français, archevêque d'Aix, diacre, cardinal du titre de Saint..... puis prêtre du titre de Saint-Marc. 1428.

Seconde promotion en 1413.

15. Simon de Gramand, français, archevêque de Reims, & patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ.* 1429.

Troisième promotion en 1414.

16. Jacques Isolani, bolonais, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis de Sainte-Marie-la-Neuve, vicaire du Pape, & légat en France. 1431.

17. Guillaume Carboni, napolitain, évêque de Chitri, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

Martin III, dit V, élu Pape en 1417, mort en 1431.

Première promotion en 1419.

Balthasard Cossa, napolitain, qui avoit été Pape sous le nom de Jean XXIII, s'étant démis de la papauté, fut nommé doyen des cardinaux. 1419.

Seconde promotion en 1426.

1. Dominique Ram, espagnol, évêque d'Huesca, puis de Lérida, & archevêque de Terragone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste, de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque de Porto. 1445.

2. Dominique Capranica, romain, évêque de Fermo, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. 1458.

3. Jean de la Rochetaillée, français, évêque de Paris, puis archevêque de Rouen & de Besançon, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ.* 1437.

4. Louis Aleman, français, archevêque d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut privé du chapeau par le pape Eugène IV, est rétabli en 1449 par le pape Nicolas V. 1450.

5. Henri de Beaufort-Lancastre, anglais, évêque de Lincoln, puis de Winchester, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1447.

6. Jean Rucca, allemand, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1430.

7. Antoine Cassino, siennois, évêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1439.

8. Ardicin de la Porte, de Novarre, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien. 1434.

9. Nicolas Albergati, bolonais, chartreux, puis évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. 1443.

10. Raymond Mairose, français, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis de Castres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1427.

11. Hugues de Lusignan, frère du roi de Chypre, grec, archevêque de Nicosie, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Clément. 1442.

12. Jean Cervantes, espagnol, évêque d'Avila, puis de Ségovie & de Burgos, & archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque d'Ostie.

13. Julien Cesarini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine. 1444.

14. Prosper Colonne, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro.* 1463.

Troisième promotion en 1430.

15. Jean de Casanova, espagnol, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du sacré palais, évêque de Bosa, puis d'Elne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste. 1436.

16. Guillaume de Montfort, dit de Dinan, français, évêque de Saint-Malo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1432.

17. Etienne, italien, général de l'Ordre des Servites, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel.

18. Léonard des Dates, florentin, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cardinal du titre de Sainte..... 1426.

Eugène IV, élu Pape en 1431, mort en 1447.

Première promotion en 1431.

1. François Condelmeri, vénitien, neveu du Pape, archevêque de Besançon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis de Saint-Clément, évêque de Porto, & patriarche de Constantinople. 1453.

2. Angelot Fosco, romain, évêque de Cava, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1444.

Seconde promotion en 1437.

3. Jean Corneto, romain, évêque de Recanati, puis archevêque de Florence, & patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1440.

Troisième promotion en 1439.

4. Regnault de Chartres, français, archevêque de Reims, & chancelier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1445.

5. Jean, des comtes de Tagliacosso, napolitain, archevêque de Tarente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque de Palestrine. 1449.

6. Jean Kemp, anglais, archevêque d'York, puis de Cantorbery, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1456.

7. Nicolas de Acciapacio, natif de Surento en Campanie, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1447.

8. Louis de Luxembourg, français, archevêque de Rouen, & chancelier de France, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1443.

9. Isidore, grec, abbé de Saint-Démétrius de Constantinople, puis archevêque de Russie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, & évêque de Sabine. 1463.

10. Georges de Fiesque, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, & évêque d'Ostie. 1461.

11. Bessarion, grec, abbé de Saint-Basile, archevêque de Nicée, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, évêque de Frescati, & patriarche de Constantinople. 1472.

12. Gérard Landriano, milanais, évêque de Cosme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1445.

13. Sbignée Olesniki, polonais, évêque de Cracovie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Aquillée & de Sainte-Prisque. 1455.

14. Pierre de Schomberg, allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1469.

15. Antoine de Clavibus, portugais, évêque d'Evora, dit le cardinal de Portugal, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1447.

16. Jean-le-Jeune de Contai, français, évêque d'Amiens, puis de Terouane, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1451.

17. Denis Zoech, hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1464.

18. Guillaume d'Estouteville, français, évêque d'Angers, puis de Béziers, & archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts, légat en France, & évêque de Porto & d'Ostie. 1483.

19. Jean de Turrecremata ou de Torquemada, espagnol, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, & maître du sacré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste, puis de Saint-Calliste, & évêque de Sabine. 1468.

20. Albert de Albertis, florentin, évêque de Camerino, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1445.

Quatrième promotion en 1440.

21. Louis de Media Rota ou Mezzarota, padouan, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, & évêque d'Albano. 1465.

22. Pierre Barbo, vénitien, neveu du Pape, évêque de Cervia, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & Pape sous le nom de Paul II.

Cinquième promotion en 1444.

23. Alphonse Borgia, espagnol, archevêque de Valence, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & Pape sous le nom de Callixte III.

Sixième promotion en 1446.

24. Thomas Lucani, italien, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & Pape sous le nom de Nicolas V.

25. Henri Rampino, dit de Saint-Aliosso, milanais, évêque de Pavie, puis archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1450.

26. Jean, messinois, abbé de Saint-Paul, de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

27. Jean Carvajal, espagnol, évêque de Placentia, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, & évêque de Sabine & de Porto. 1469.

Félix IV, dit V, antipape, élu en 1439, se démit en 1447, & mourut en 1451.

Première promotion en 1440.

1. Louis de Palu de Varembon, évêque de Lausanne, cardinal du titre de Saint..... 1455.
2. Barthélemy Visconti, italien, évêque de Novarre, cardinal du titre de Saint..... 1456.
3. Urbain de Morsa de Bais, allemand, évêque d'Utrecht, cardinal du titre de Saint.....
4. Alphonse Carillo, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eustache.

Seconde promotion en 1440.

5. Alexandre Zamoviti, fils du duc de Mazovie, polonais, évêque de Trente, & patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*.
6. Oton, espagnol, évêque de Tortose, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.
7. Georges, espagnol, évêque de Vich, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre.
8. François, français, évêque de Genève, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel.
9. Bernard de la Plaigne, français, évêque d'Acqs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée.
10. Jean, allemand, évêque de Strasbourg, prêtre, cardinal du titre de Saint-Xiste.
11. Jean Gruvenvalder, fils naturel de Jean, duc de Bavière, allemand, évêque de Frisinguen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1453.
12. Jean de Villa-Vezzosa, espagnol, archidiacre d'Oviedo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre.

Troisième promotion en 1440.

13. Denis du Moulin, français, évêque de Paris, & patriarche d'Antioche, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1447.
14. Amé de Talaru, français, archevêque de Lyon, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1443.
15. Philippe de Coëtquen, français, évêque de Léon, puis archevêque de Tours, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1441.
16. Nicolas Tudeschi, archevêque de Palerme, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1445.
17. Jean Malestroit, français, évêque de Saint-Brieux, puis de Nantes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1443.
18. Gérard Machet, français, évêque de Castres, cardinal du titre de Saint.....

Quatrième promotion en 1444.

19. Jean d'Arci, français, archevêque de Tarentaise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.
20. Louis, portugais, évêque de Viseo, prêtre, cardinal du titre de Saint.....
21. Louis de la Palu, de Varembon, français, évêque de Maurienne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis créé cardinal par le pape Nicolas V. 1451.
22. Vincent Coti, polonais, archevêque de Gnesne, primat de Pologne, cardinal du titre de Saint.....
23. Guillaume Huln, natif d'Estain ou de l'Estang, diocèse de Verdun, français, archidiacre de Metz, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.
24. Barthélemy Vitelesch, italien, évêque de Monte-Fiascone, cardinal du titre de Saint-Marc.
25. Thomas de Courcelles, français, chanoine de l'église de Paris, cardinal du titre de Saint.....
26. Jean de Raguse, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cardinal du titre de Saint.....

Nicolas V, élu Pape en 1447, mort en 1455.

Première promotion en 1448.

1. Antoine Cerdain, de Majorque, archevêque de Messine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, & évêque de Lérida. 1459.

Seconde promotion en 1448.

2. Astorge Agnès, napolitain, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1450.
3. Latin des Ursins, romain, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, évêque de Sabine, & légat en Pologne. 1447.
4. Alain de Coëtivi, français, évêque de Cornouailles, puis archevêque d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, & évêque de Sabine. 1474.
5. Jean Rolin, français, évêque de Châlons, puis d'Autun, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1483.
6. Philippe Calendrino, frère utérin du Pape, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, grand-pénitencier, & évêque de Porto. 1476.
7. Nicolas de Cusa, allemand, archidiacre de Liége, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque de Brixen. 1464.

Troisième promotion en 1449.

8. Amé, duc de Savoie, connu sous le nom de Félix V, s'étant démis de la papauté, fut nommé cardinal, évêque de Sabine, & doyen des cardinaux. 1451.

9. Louis Aleman, français, archevêque d'Arles, qui avoit été privé du chapeau par le pape Eugène IV, fut rétabli par le pape Nicolas V. 1450.

10. Jean d'Arci, français, archevêque de Tarentaise, qui avoit été nommé prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, par Félix V, le fut de nouveau par le pape Nicolas V. 1453.

11. Louis de la Palu, de Varembon, français, évêque de Maurienne, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de Sainte-Cécile par Félix V, fut nommé prêtre cardinal du titre de Sainte-Anastasie par le pape Nicolas V. 1455.

12. Guillaume Huln, natif d'Estaing, diocèse de Verdun, archidiacre de Metz, qui avoit été nommé cardinal évêque de Sabine, par Félix V, fut nommé cardinal du même titre par Nicolas V. 1455.

Calliste III, élu Pape en 1455, mort en 1458.

Première promotion en 1455.

1. Jean-Louis Mila, espagnol, neveu du Pape, évêque de Ségovie, puis de Lérida, prêtre cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & légat de Bologne. 1507.

2. Jacques de Portugal, archevêque de Lisbonne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu.* 1459.

3. Roderic-Lanzoli Borgia, espagnol, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, vice-chanchelier de l'Eglise romaine, évêque de Porto, & Pape sous le nom d'Alexandre VI.

Seconde promotion en 1456.

4. Rainaud Pissicelli, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1458.

5. Jean de Mella, espagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, prêtre, cardinal du titre de Saint-Aquilée & de Sainte-Prisque. 1467.

6. Jean de Castillon ou de Castiglione, milanais, évêque de Coutance en Normandie, puis de Pavie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1460.

7. Jacques Thebaldi, romain, évêque de Montefeltro, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1466.

8. Richard Olivier, natif du lieu de Longueil, français, évêque de Coutance, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusebe, & évêque de Porto. 1470.

9. Æneas-Sylvius Piccolomini, siennois, évêque de Sienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine, & Pape sous le nom de Pie II.

Pie II, élu Pape en 1458, mort en 1464.

Première promotion en 1460.

1. Ange Capranica, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, & évêque de Palestrine. 1478.

2. Berard-Herulo de Narni, auditeur de Rote, évêque de Spolète, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1479.

3. Nicolas Fortiguerra, de Pistoie, évêque de Theano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1473.

4. Burchard de Weispriach, allemand, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & archevêque de Salzbourg. 1466.

5. Alexandre de Oliva, général de l'Ordre des Frères-Hermites de Saint-Augustin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & évêque de Camerino. 1463.

6. François Piccolomini, siennois, neveu du Pape, archevêque de Sienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, & Pape sous le nom de Pie III.

Seconde promotion en 1461.

7. Barthélemy Roverella, ferrarois, archevêque de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1476.

8. Jean Geoffroy, français, évêque d'Arras, puis d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1473.

9. Jacques de Cardonne, espagnol, évêque d'Urgel, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1466.

10. Louis d'Albret, français, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1465.

11. Jacques Mensbona Piccolomini, lucquois, évêque de Pavie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, & évêque de Frescati. 1479.

12. François de Gonzague, évêque de Mantoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Bologne. 1483.

Troisième promotion en 1462.

13. Jean de Aych, allemand, évêque d'Aichstat, chancelier de l'empereur Albert II, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1464.

Paul II, élu Pape en 1464, mort en 1471.

Première promotion en 1464.

1. Thomas Bourchier, anglais, archevêque de Cantorbery, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1507.

2. Etienne de Varas, hongrois, archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1471.

3. Olivier Caraffe, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, évêque d'Albano, de Sabine, d'Ostie, & doyen du sacré collége. 1511.

4. Marc Barbo, vénitien, évêque de Vicence, & patriarche d'Aquillée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1490.

5. Jean Balue, français, évêque d'Angers, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & évêque d'Albano. 1491.

6. Amici Agnifilo, d'Aquillée, évêque de cette ville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1476.

7. François de la Rouère, de Savone, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & Pape sous le nom de Sixte IV.

8. Théodore Paléologue, des marquis de Montferrat, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1481.

Seconde promotion en 1468.

9. Jean-Baptiste Zeno, vénitien, neveu du Pape, évêque de Vicence, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Anastasie, & évêque de Frescati.

10. Jean Michièle, vénitien, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, près de Saint-Ange, & évêque d'Albano, de Porto & de Padoue. 1503.

Sixte IV, élu Pape en 1471, *mort en* 1484.

Première promotion en 1471.

1. Pierre Riario, de Savone, évêque de Trevise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis évêque de Sinigaglia.

2. Julien de la Rouère, de Savone, neveu du Pape, évêque de Carpentras, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Ostie, grand-pénitencier, & Pape sous le nom de Jules II.

Seconde promotion en 1473.

3. Philippe de Levis-Cousan, français, archevêque d'Arles, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1475.

4. Etienne Nardino, natif de Forli, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1484.

5. Ausias del Puch, espagnol, archevêque de Montreal en Sicile, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Sabine. 1483.

6. Pierre-Gonsalez de Mendoza, espagnol, évêque de Savone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Sainte-Croix de Jérusalem, & archevêque de Tolède. 1495.

7. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuse, puis de Léon & de Cuença, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vite, de Saint-Modeste & de Saint-Clément.

8. Jean-Baptiste Cibo, génois, évêque de Melfi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis de Sainte-Cécile, & Pape sous le nom d'Innocent VIII.

9. Jean Arcimboldo, parmesan, évêque de Novarre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis de Sainte-Praxède, & archevêque de Milan. 1491.

10. Philibert Hugonet, français, évêque de Mâcon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1484.

Troisième promotion en 1476.

11. Georges de Costa, portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1508.

12. Charles de Bourbon, français, archevêque de Lyon, &c. prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1488.

13. Pierre Ferry, espagnol, archevêque de Taragone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1478.

14. Jean-Baptiste Mellini, romain, évêque d'Aniane, de Sutri, puis d'Urbin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1478.

15. Pierre de Foix, français, évêque de Vannes, diacre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1490.

Quatrième promotion en 1477.

16. Christophe de la Rovère, natif de Turin, archevêque de Tarentaise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1479.

17. Jérôme Basso de la Rouère, neveu du Pape, évêque de Recanati, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis de Saint-Chrysogon, & évêque de Palestrine. 1507.

18. Georges Hesler, allemand, évêque de Wirtzbourg, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1482.

19. Gabriel de Vérone, religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, évêque d'Albe & d'Agria. 1486.

20. Pierre Foscaro, vénitien, primicier de Saint-Marc de Venise, évêque de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Xiste. 1485.

21. Jean d'Arragon, fils de Ferdinand, roi de Naples, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1485.

22. Raphael Sansoni-Riario, de Savone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, archevêque de Cozena, de Salerne, & évêque d'Ostie. 1521.

Cinquième promotion en 1478.

23. Dominique de la Rovère, prêtre, cardi-

nal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Clément. 1501.

Sixième promotion en 1480.

24. Paul Fregose, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1498.
25. Côme de Melioratis des Ursins, romain, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1481.
26. Ferry de Clugni, français, évêque de Tournay, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1483.
27. Jean-Baptiste Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1498.
28. Jean Colonne, romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1508.

Septième promotion en 1483.

29. Jean Conti, romain, archevêque de Cozence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1493.
30. Elie de Bourdeille, français, archevêque de Tours, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1484.
31. Jean Margarit, espagnol, évêque de Gironne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1484.
32. Jean-Jacques Sclafenati, milanais, évêque de Panne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1497.
33. Jean-Baptiste des Ursins, romain, archevêque de Carthage & de Tarente, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1503.

Huitième promotion en 1484.

34. Ascagne-Marie Sforce, des ducs de Milan, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, vice-chancelier de l'Eglise romaine, évêque de Padoue, Novarre, &c. 1505.

Innocent VIII, élu Pape en 1484, mort en 1492.

Promotion en 1489.

1. Laurent Cibo, génois, neveu du Pape, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, évêque d'Albano & de Palestrine. 1503.
2. Ardicin de la Porte, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1493.
3. Antonio Pallavicini, génois, évêque d'Orouze, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis de Sainte-Praxède, & évêque de Palestrine. 1507.
4. André d'Espinai, français, archevêque de Lyon & de Bordeaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1500.
5. Maphée Gherardo, vénitien, général de l'Ordre de Camaldules, patriarche de Venise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1492.
6. Pierre d'Aubusson, français, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1503.
7. Jean de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis Pape sous le nom de Léon X.
8. Frédéric de San-Severino, napolitain, archevêque de Vienne, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1516.

Alexandre VI, élu Pape en 1492, mort en 1503.

Première promotion en 1492.

1. Jean Borgia, espagnol, neveu du Pape, archevêque de Montréal & patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis évêque d'Olmutz, Bayeux, &c. 1503.

Seconde promotion en 1493.

2. Jean Moorton, anglais, archevêque de Cantorbery, chancelier d'Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1500.
3. Jean-Antoine de Saint-Geotges, natif de Plaisance, évêque d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, patriarche de Constantinople, puis évêque de Parme, d'Albano, de Palestrine & de Sabine. 1509.
4. Jean de la Grolaye de Villiers, français, abbé de Saint-Denis en France, puis évêque de Lombez, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1499.
5. Bernardin de Carvajal, espagnol, évêque de Carthagène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre, puis de Sainte-Croix de Jérusalem, & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1522.
6. Raymond Pérault, français, évêque de Gurck & de Saintes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1505.
7. César Borgia, fils naturel du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, remit le chapeau en 1498, fut duc d'Urbin & de Valentinois, & épousa Charlotte d'Albret. 1507.
8. Hippolyte d'Est, de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1520.
9. Frédéric Casimir, fils du Roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1503.
10. Julien Casarini, romain, évêque d'Ascoli, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Saint-Ange. 1510.
11. Dominique Grimani, vénitien, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *inter Imagines*, pa-

triarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & évêque de Porto. 1523.

12. Alexandre Farnèse, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis du titre de Saint-Eustache, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, & Pape sous le nom de Paul III.

13. Bernardin Lunati, de Pavie, diacre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1497.

Troisième promotion en 1495.

14. Guillaume Briçonnet, français, archevêque de Reims, Narbonne, &c., prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane.

Quatrième promotion en 1496.

15. Philippe de Luxembourg, français, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque d'Albano & de Frescati. 1519.

Cinquième promotion en 1496.

16. Barthélemy Martini, espagnol, évêque de Ségovie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1500.

17. Jean de Castro, espagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & administrateur de l'évêché de Sleswick en Danemarck, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque. 1506.

18. Jean Lopez, espagnol, évêque de Pérouse & archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1501.

19. Jean Borgia, espagnol, neveu du Pape, évêque de Melfi, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1500.

20. Louis d'Arragon, fils naturel de Ferdinand I[er]., roi de Naples, évêque d'Aversa, puis de Léon en Espagne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Marie *in Cosmedin*. 1519.

Sixième promotion en 1498.

21. Georges d'Amboise, français, archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1510.

Septième promotion en 1500.

22. Diégue Hurtado de Mendoza, espagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1502.

23. Amanieu d'Albret, français, évêque de Pamiers, Cominges, &c., diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Pampelune. 1520.

24. Louis Borgia, espagnol, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, prêtre du titre de Saint-Marcel, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, & grand-pénitencier. 1511.

Huitième promotion en 1500.

25. Jacques Serra, espagnol, archevêque d'Oristagni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, & évêque d'Elne & de Palestrine. 1517.

26. Thomas Bacoès, natif de Herdom en Hongrie, chancelier de Hongrie & archevêque de Strigonie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1521.

27. Pierre Isuaglies ou di Suaglio, sicilien, archevêque de Reggio & ensuite de Messine, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, puis de Sainte-Pudentiane, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1511.

28. François Borgia, espagnol, archevêque de Cozenze, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & évêque de Chieti. 1511.

29. Jean Vera, espagnol, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1507.

30. Louis Podocator, de Nicosie en Grèce, évêque de Capacio, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1507.

31. Antoine Trivulce, milanais, évêque de Cosme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1508.

32. Jean-Baptiste Ferraro, modénois, évêque de Modène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1502.

33. Marc Cornaro, vénitien, évêque de Vérone, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie, évêque d'Albano & de Palestrine, & patriarche de Constantinople. 1524.

34. Jean-Etienne Ferrero, de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Sainte-Vestine. 1510.

Neuvième promotion en 1503.

35. Jean Costellan, espagnol, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & archevêque de Montréal. 1505.

36. François Remolini, espagnol, archevêque de Surrento, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis archevêque de Palerme. 1518.

37. François Soderini, florentin, évêque de Volterra, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, évêque de Saintes & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1524.

38. Melchior Meckan, allemand, évêque de Brixen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1509.

39. Nicolas de Fiesque, génois, évêque de Fréjus & de Toulon, prêtre, cardinal du titre de

Saint-Nicolas

Saint-Nicolas *inter Imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun & évêque d'Oftie, doyen du facré collége. 1524.

40. François Sprats, efpagnol, évêque de Léon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche. 1504.

41. Adrien Caftellefi, dit *le cardinal Corneto*, italien, évêque d'Herford, de Bath & de Wels en Angleterre, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryfogon.

42. Jacques de Cafeneuve, efpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1504.

43. François Loris, efpagnol, évêque d'Elvas, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1505.

Auxquels on ajoute :

44. Jean, ambaffadeur du duc de Saxe à Rome, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérufalem.

Pie III, élu Pape en 1503, mort la même année.

Jules II, élu Pape en 1503, mort en 1513.

Première promotion en 1503.

1. François-Guillaume de Caftelnau-Clermont-Lodève, français, archevêque de Narbonne, puis d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & doyen des cardinaux. 1540

2. Jean de Zuniga, efpagnol, grand-maître de l'Ordre d'Alcantara, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1504.

3. Clément de la Rovère, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque de Mende, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis du titre des douze Apôtres. 1504.

4. Galliot-Franciotti de la Rovère, lucquois, neveu du pape Jules II, évêque de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque de Padoue, de Crémone, & archevêque de Bénévent. 1508.

Seconde promotion en 1505.

5. Marc Vigerius, de Savonne, évêque de Sinigaglia, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Paleftrine. 1516.

6. Robert Guibé, français, évêque de Rennes, puis de Nantes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaftafie. 1513.

7. Léonard de la Rovère, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque d'Agen, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sufanne, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & grand-pénitencier. 1520.

8. Charles-Dominique Caretto, des marquis de Final, génois, archevêque de Tours & de Reims, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vite, puis de Sainte-Cécile. 1514.

9. Antoine Ferrerio, de Savonne, évêque de Gullio, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1508.

10. François Aledofi, d'Imola, évêque de Pavie & de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1511.

11. Factius Sanctori, de Viterbe, évêque de Cefène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & adminiftrateur de Pampelune. 1510.

12. Gabriel Gabrieli, de Fano, évêque d'Urbin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1511.

13. Sigifmond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1525.

Troifième promotion en 1507.

14. Jean de la Tremoille, français, archevêque d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1507.

15. René de Prie, français, évêque de Bayeux, puis de Limoges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1519.

16. Louis d'Amboife, français, évêque d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1517.

17. François Ximenès, efpagnol, religieux de l'Ordre de Saint-François, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1517.

Quatrième promotion en 1508.

18. Sixte Gara de la Rovère, lucquois, neveu du pape Jules II, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, archevêque de Bénévent, évêque de Luques & de Padoue, & vice-chancelier de la fainte Eglife. 1517.

Cinquième promotion en 1511.

19. Chriftophe Brambridge, anglais, archevêque d'York, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1514.

20. Antoine Ciocchi, dit auffi *Monti* ou *du Mont*, italien, archevêque de Siponto, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Praxède, & évêque de Porto. 1533.

21. Mathieu Scheiner, furnommé *le Long*, fuiffe, évêque de Sion, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, & évêque de Novarre. 1522.

22. Pierre Accolti, florentin, évêque d'Ancône, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eufèbe, puis évêque de Cadis, de Maillezais, d'Arras, de Crémone, archevêque de Ravenne, évêque d'Albano, de Paleftrine & de Sabine. 1532.

23. Achilles de Graffi, bolonais, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1523.

24. François Argentino, vénitien, évêque de

Concorde, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Clément. 1511.

25. Bendinelli Sauli, génois, évêque de Girace, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine. 1518.

26. Alphonse Petrucci, siennois, évêque de Suana, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, fut privé de la pourpre par le pape Léon X. 1517.

Sixième promotion.

27. Mathieu-Lange de Welembourg, allemand, évêque de Gurck, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, archevêque de Saltzbourg & évêque d'Albano. 1540.

Léon X, élu Pape en 1513, mort en 1521.

Première promotion en 1513.

1. Laurent Pucci, florentin, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier & évêque d'Albano, puis de Palestrine. 1531.

2. Jules de Médicis, florentin, archevêque de Florence, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Clément & de Saint-Laurent *in Damaso*, & Pape sous le nom de Clément VII.

3. Bernard de Tarla, dit *d'Unce*, florentin, évêque de Coutances, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1520.

4. Innocent Cibo, génois, neveu du Pape, archevêque de Gênes, abbé de Saint-Victor de Marseille, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Sainte-Marie *in Dominicâ*. 1550.

Seconde promotion en 1515.

5. Thomas Wolsei, anglais, chancelier d'Angleterre, archevêque d'York, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1533.

Troisième promotion en 1515.

6. Adrien Gouffier, français, évêque de Coutances, puis d'Albi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1523.

Quatrième promotion en 1517.

7. Antoine Bohier, français, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1519.

8. Guillaume de Croy, flamand, évêque de Cambrai, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis archevêque de Tolède. 1521.

Cinquième promotion en 1517.

9. François Conti, romain, archevêque de Conza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1521.

10. Jean Piccolomini, siennois, archevêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis évêque d'Ostie & doyen des cardinaux. 1537.

11. Jean-Dominique Cuppi ou de Cupis, romain, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis évêque d'Ostie, & doyen du sacré collége. 1553.

12. Nicolas Pandolfi, florentin, évêque de Pistoie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire. 1518.

13. Raphael Petrucci, siennois, évêque de Soana, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1522.

14. André de Valle, romain, évêque de Malte, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, puis de Sainte-Prisque. 1534.

15. Boniface Ferrero, de Verceil, évêque d'Ivrée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis évêque de Porto. 1543.

16. Jean-Baptiste Pallavicini, génois, archevêque de Cavaillon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Apollinaire. 1524.

17. Pompée Colonne, romain, évêque de Riéti, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis archevêque de Montréal & d'Aversa, prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, & vice-roi de Naples. 1532.

18. Scaramucia Trivulce, milanais, évêque de Côme, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1527.

19. Dominique Jacobatii, romain, évêque de Lucera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent, puis de Saint-Clément & de Saint-Apollinaire. 1528.

20. Laurent Campeggi, bolonais, évêque de Bologne & de Feltri, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & de Palestrine. 1539.

21. Louis de Bourbon, français, évêque de Laon, puis archevêque de Sens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre. 1556.

22. Adrien Florent, hollandais, évêque de Tortose, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis Pape sous le nom d'Adrien VI.

23. Ferdinand Ponzeta, napolitain, évêque de Melfi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace. 1527.

24. Louis Rossi, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1519.

25. François Armellino, natif & évêque de Pérouse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc, puis de Saint-Calliste. 1527.

26. Thomas de Vio, italien, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1534.

27. Christophe Numali, italien, général de l'Ordre des Frères-Mineurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy en l'île, puis de Sainte-Marie d'*Arâ cœli*. 1528.

28. Gilles de Viterbe, général de l'Ordre des Frères-Hermites de Saint-Augustin, prêtre, car-

dinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Saint-Marcel, & patriarche de Constantinople. 1532.

29. Guillaume-Raymond Vich, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, évêque de Cifalu, puis de Barcelone. 1525.

30. Silvius Passerino, de Cortone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Luciná*, légat de Pérouse & évêque de Barcelone. 1529.

31. François des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1533.

32. Paul-Emile Cesio, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1537.

33. Alexandre de Cesarini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Saint-Marcel, de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque d'Albano & de Pampelune. 1542.

34. Jean Salviati, florentin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis évêque de Porto. 1553.

35. Nicolas Ridolphi, florentin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, évêque de Vicence & de Viterbe, & archevêque de Salerne & de Florence, puis prêtre de Sainte-Marie *in Cosmedin* & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1550.

36. Hercules Rangoni, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, évêque de Modène, &c. 1527.

37. Augustin Trivulce, modenois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*, évêque de Bayeux, &c. 1548.

38. François Pisani, vénitien, évêque de Padoue, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis de Saint-Marc, archevêque de Narbonne & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. 1570.

39. Alphonse, infant de Portugal, archevêque de Lisbonne, évêque d'Evora, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1540.

Sixième promotion en 1518.

40. Albert, marquis de Brandebourg, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, archevêque de Magdebourg & électeur de Mayence. 1545.

Septième promotion en 1518.

41. Jean de Lorraine, évêque de Metz, archevêque de Narbonne, Reims, &c. diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1550.

Huitième promotion en 1520.

42. Erard de Lamarck, allemand, évêque de Liége & de Chartres, & archevêque de Valence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1538.

Adrien VI, élu Pape en 1521, mort en 1523.

Promotion en 1523.

1. Guillaume Euckenwoert, allemand, évêque d'Utrecht, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1534.

Clément VII, élu Pape en 1523, mort en 1534.

Première promotion en 1527.

1. Benoît Accolti, florentin, évêque de Cadis, de Crémone & de Ravenne, cardinal du titre de Saint-Eusebe. 1549.

2. Augustin Spinola, de Savone, évêque de Pérouse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1537.

3. Nicolas Gaddi, florentin, évêque de Ferino, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, évêque de Sarlat & archevêque de Conza. 1552.

4. Hercule de Gonzague-Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, évêque de Mantoue & archevêque de Tarragone. 1563.

5. Marin Grimani, vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Marcel & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Porto & de Ceneda. 1546.

Seconde promotion en 1527.

6. Antoine de Saint-Severin, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis de Saint-Apollinaire & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Conversano, de Palestrine, de Sabine & de Porto. 1543.

7. Vincent Caraffe, napolitain, archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis de Sainte-Prisque & de Sainte-Marie au-dela du Tibre, évêque d'Albano, de Palestrine, &c. 1540.

8. André-Mathieu Palmerio, napolitain, archevêque de Matera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis évêque de Larno, Lucera, &c. 1537.

9. Antoine Duprat, français, chancelier de France, archevêque de Sens, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, & légat en France. 1535.

10. Henri de Cardonne, espagnol, évêque de Barcelone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis archevêque de Montréal & vice-roi de Sicile. 1530.

11. Jérôme Grimaldi, génois, évêque de Venafro, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis archevêque de Bari. 1543.

12. Pyrrhus de Gonzague, évêque de Modène, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1529.

13. Sigismond Papadoca, napolitain, évêque de Venosa & de Tropea, refusa le chapeau, se contentant de son évêché. 1536.

Troisième promotion en 1527.

14. François Quignonès, général de l'Ordre de

Saint-François, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem & évêque de Coria. 1540.

Quatrième promotion en 1527.

15. François Cornaro, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Cécile, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Breſſe, d'Albano & de Paleſtrine. 1543.

Cinquième promotion en 1529.

16. Jérôme Doria, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, évêque de Nebio Rovinato, de Noli, de Jaca & d'Hueſca. 1558.

Sixième promotion en 1529.

17. Hippolite de Médicis, florentin, neveu du pape Léon X, diacre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaſo*. 1535.

Septième promotion en 1529.

18. Mercurin Alborio Gattinara, piémontais, chancelier de l'empereur Charles V, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1530.

Huitième promotion en 1530.

19. François de Tournon, français, archevêque de Bourges, de Lyon, d'Auch, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, évêque d'Oſtie & doyen du ſacré collége. 1562.
20. Bernard Cleſi, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1539.
21. Louis de Gorrevod, ſavoyard, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céſaire. 1535.
22. Garcias Loayſa, eſpagnol, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque d'Oſma & de Ségovie, puis archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne. 1546.
23. Inico de Zuniga & Mendoza, eſpagnol, évêque de Burgos, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1535.

Neuvième promotion en 1531.

24. Gabriel de Gramont, français, évêque de Tarbes, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Cécile, archevêque de Tolède & de Bordeaux. 1534.

Dixième promotion en 1531.

25. Alphonſe-Manrique de Lara, eſpagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1538.
26. Jean-Pardo de Tavera, eſpagnol, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1545.

Onzième promotion en 1531.

27. Antoine Pucci, florentin, évêque de Piſtoie, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier & évêque de Sabine. 1544.

Douzième promotion en 1533.

28. Etienne-Gabriel Merino, eſpagnol, archevêque de Bari & patriarche des Indes, évêque de Jaen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1535.
29. Jean d'Orléans-Longueville, français, archevêque de Toulouſe & évêque d'Orléans, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1533.

Treizième promotion en 1533.

30. Jean Leveneur, français, évêque de Liſieux, grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy en l'Ile. 1543.
31. Claude de Longwi de Givri, français, évêque de Langres, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*. 1561.
32. Odet de Coligni de Chaſtillon, français, évêque de Beauvais & archevêque de Toulouſe, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche *Apoſtaſia*.
33. Philippe de la Chambre, ſavoyard, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Freſcati. 1550.

Paul III, élu Pape en 1534, *mort en* 1549.

Première promotion en 1534.

1. Alexandre Farnèſe, romain, petit-fils du Pape, archevêque d'Avignon & de Montréal, patriarche de Jéruſalem, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, évêque d'Oſtie, doyen des cardinaux. 1589.
2. Guy-Aſcagne Sforce de Santa-Fiore, romain, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeſte, puis de Sainte-Marie *in Coſmedin*, de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1564.

Seconde promotion en 1535.

3. Nicolas de Schomberg, de Miſnie, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1537.
4. Jean du Bellai, français, évêque de Paris, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Cécile & de Saint-Adrien, archevêque de Bordeaux, évêque d'Oſtie & doyen des cardinaux. 1560.
5. Jérôme Ghinuccio, ſiennois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, évêque d'Aſcoli, de Malte & de Cavaillon. 1541.
6. Jacques Simonetta, milanais, évêque de Peſaco, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque,

puis de Saint-Apollinaire, & évêque de Pérouse. 1539.

7. Jean Fischer, anglais, évêque de Rochette, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, fut décapité. 1535.

8. Gaspard Contarini, vénitien, évêque de Belluno, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, évêque de Bologne. 1542.

9. Marin Caraccioli, napolitain, gouverneur du Milanais, diacre, cardinal de Sainte-Marie *in Aquiro*. 1538.

Troisième promotion en 1538.

10. Jean-Marie de Monti, romain, archevêque de Siponte, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Sainte-Praxède, évêque de Palestrine & Pape sous le nom de Jules III.

11. Jean-Pierre Caraffe, napolitain, archevêque de Chieti, puis de Naples, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, & Pape sous le nom de Paul IV.

12. Ennio Philonardi, romain, évêque de Veroli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Ange & évêque d'Albano. 1549.

13. Christophe Jacobatii, romain, évêque de Cassano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis de Saint-Eustache. 1540.

14. Charles-Hémard de Denouville, français, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu. 1540.

15. Jacques Sadolet, modenois, évêque de Carpentras, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliste, puis de Saint-Pierre-ès-Liens. 1547.

16. Rodolphe Pio de Carpi, évêque de Faenza, puis de Gergenti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, du titre de Saint-Clément & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Ostie & doyen du sacré collége. 1564.

17. Jérôme-Alexandre de la Mothe, de Forli, archevêque de Brindes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon. 1542.

18. Regnault Polus, anglais, archevêque de Cantorbery, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis prêtre du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin* & de Sainte-Prisque. 1558.

19. Roderic Borgia, espagnol, neveu du pape Alexandre VI, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Eustache. 1537.

20. Nicolas Cajétan, de Sermonette, parent du pape Boniface VIII, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Eustache, & archevêque de Capoue. 1585.

Quatrième promotion en 1538.

21. Pierre Sarmiento, espagnol, archevêque de Compostelle, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1540.

Cinquième promotion en 1538.

22. Jean-Alvarès de Tolède, espagnol, évêque de Cordoue, puis de Burgos, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte & de Saint-Clément, archevêque de Compostelle & évêque d'Albano. 1557.

23. Pierre-Manriquez d'Aguilar, espagnol, évêque de Cordoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1540.

24. Robert de Lenoncourt, français, évêque de Châlons, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis de Saint-Apollinaire & de Sainte-Cécile, archevêque d'Arles, d'Embrun, de Toulouse, évêque de Metz.

25. David Beton, écossais, archevêque de Saint-André, évêque de Mirepoix, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1546.

26. Hippolyte d'Est, de Ferrare, administrateur de Milan, Auch, Lyon, Narbonne, Autun, &c. diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie & de Sainte-Marie-la-Neuve. 1572.

27. Pierre Bembo, vénitien, évêque de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, puis de Saint-Clément.

Sixième promotion en 1539.

28. Frédéric Frégose, génois, archevêque de Salerne, évêque de Gulio, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul.

29. Pierre de la Baume-Montrevel, français, évêque de Genève & archevêque de Besançon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1544.

30. Antoine Sanguin, de Meudon, français, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouse, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de celui de Saint-Chrysogon, & grand-aumônier de France. 1559.

31. Hubert Gambara, bressan, évêque de Tortone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, puis de Saint-Martin-aux-Monts, de Saint-Apollinaire & de Saint-Chrysogon. 1549.

32. Ascagne Parisano, natif de Tolentin, évêque de Gaëte, puis de Rimini, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1549.

33. Pierre-Paul Parisio, de Cosence, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine & évêque de Nusco. 1545.

34. Marcel Cervin, évêque de Nicastro, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, puis Pape sous le nom de Marcel II.

35. Barthélemy Guidiccioni, lucquois, évêque de Terni, puis de Luques, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire & du titre de Sainte-Prisque, vicaire du Pape, grand-pénitencier. 1549.

36. Denis Laurerio, de Bénévent, général de l'Ordre des Servites, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel & évêque d'Urbin. 1542.

37. Henri de Borgia de Gandie, espagnol, évêque de Squillace, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1540.

38. Jacques Savelli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Côme & de Saint-Damien, évêque de Nicastro, archevêque de Bénévent, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, évêque d'Albano, de Porto, & grand-inquisiteur. 1587.

39. Michel de Sylva, portugais, évêque de Visen, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Massa. 1556.

Septième promotion en 1542.

40. Marcel Crescentio, romain, évêque de Marsico, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1552.

41. Jean-Vincent d'Aquaviva d'Arragon, napolitain, évêque de Melfes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1556.

42. Pompone Cœci, romain, évêque de Citta-di-Castello, puis de Sutri, vicaire du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1542.

43. Robert Pucci, florentin, évêque de Pistoie, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier. 1547.

44. Jean Moron, milanais, évêque de Modène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, de Saint-Laurent *in Lucinâ* & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Novarre, président au concile de Trente & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1580.

45. Grégoire Cortez ou Cortesio, modenois, abbé du Mont-Cassin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, puis évêque d'Urbin. 1548.

46. Thomas Badia, modenois, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du sacré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre au Champ-de-Mars. 1547.

47. Christophe Madruce, évêque de Trente sa patrie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire, puis de Saint-Chrysogon & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 1578.

Huitième promotion en 1544.

48. Gaspard d'Avalos, espagnol, archevêque de Compostelle, prêtre, cardinal. 1545.

49. Georges d'Armagnac, français, archevêque de Toulouse, puis d'Avignon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ* & de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1585.

50. François de Mendoza, espagnol, évêque de Coria, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Saint-Jean-Porte-Latine & de Saint-Eusèbe, évêque de Burgos, gouverneur de Sienne & archevêque de Valence. 1566.

51. Jacques d'Annebaut, français, évêque de Lisieux, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1558.

52. Othon, Truchses de Waldpurg, allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, puis de Sainte-Sabine & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, de Sabine & de Palestrine. 1572.

53. Barthélemy de la Cueva d'Albuquerque, espagnol, évêque de Cordoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Sainte-Croix de Jérusalem, archevêque d'Avellino & de Siponte, & vice-roi de Naples. 1562.

54. François Sfondrate, natif de Crémone, évêque de Sarno, puis archevêque d'Amalfi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie & évêque de Crémone. 1550.

55. Frédéric Cœsi, romain, évêque de Todi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Prisque, évêque de Crémone, de Palestrine, d'Albano & de Porto. 1565.

56. Duranti de Durantibus, italien, évêque d'Algeri, puis de Cassano, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, & évêque de Bresse. 1558.

57. Nicolas Ardinghelle, florentin, évêque de Fossombrone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Apollinaire. 1547.

58. André Cornaro, vénitien, évêque de Bresse, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis archevêque de Spalatro. 1551.

59. Jérôme Capiferi ou Capo-di-Ferro, romain, évêque de Nicée, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1559.

60. Tiberio Crispo, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, archevêque d'Amalfi & évêque de Sabine. 1566.

Neuvième promotion en 1545.

61. Georges d'Amboise, français, archevêque de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre. 1550.

62. Henri de Portugal, archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis roi de Portugal. 1580.

63. Pierre Pacheco de Villena, espagnol, évêque de Pampelune, puis de Jaen, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, vice-roi de Naples, évêque de Sagonne & d'Albano. 1560.

64. Ranuce Farnèse, archevêque de Naples, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre des Saints-Anges & des Quatre-Saints couronnés, grand-pénitencier, patriarche de Constantinople, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine & archevêque de Bologne. 1565.

Dixième promotion en 1547.

65. Charles de Lorraine-Guise, français, archevêque de Reims, prêtre, cardinal du titre de

Sainte-Cécile, puis de Saint-Apollinaire. 1574.

66. Jules de la Rovère de Montfeltre, d'Urbin, diacre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, puis évêque de Vienne, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine & de Paleſtrine. 1578.

Onzième promotion en 1548.

67. Charles de Bourbon-Vendôme, français, archevêque de Rouen, diacre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis prêtre du titre de Saint-Chryſogon, & commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit. 1590.

Douzième promotion en 1549.

68. Jérôme Veralli, romain, évêque de Porto, d'Aſcoli, puis de Caſerte, & archevêque de Roſſano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, & du titre de Saint-Marcel. 1555.

69. Ange de Médicis, milanais, archevêque de Raguſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & Pape ſous le nom de Pie IV.

70. Philibert Ferrero, de Verceil, évêque d'Ivrée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital. 1549.

71. Bernardin Maffée, romain, évêque de Maſſa, puis archevêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque. 1553.

Jules III, élu Pape en 1550, mort en 1555.

Première promotion en 1550.

1. Innocent de Monti, diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, & de Sainte-Marie-la-Neuve. 1557.

Seconde promotion en 1551.

2. Georges Martinuſius, hongrois, évêque de Varadin, puis archevêque de Strigonie, cardinal. 1551.

Troiſième promotion en 1551.

3. Chriſtophe de Monti, parent du Pape, évêque de Cagli, & patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède. 1564.

4. Fulvio de Corgne ou de la Corgnia, neveu du Pape, évêque de Pérouſe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, évêque de Porto. 1583.

5. Jean-Michel Sarracena, napolitain, archevêque d'Acerenſa, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Sainte-Anaſtaſie, de Sainte-Agathe, de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1568.

6. Jean Ricci Politian, toſcan, archevêque de Manfredonia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital, puis du titre de Saint-Ange, de Sainte-Marie au-delà du Tibre, premier évêque de Monte-Pulciano, archevêque de Piſe, & évêque d'Albano. 1574.

7. Jacques du Puy, de Nice, archevêque de Bari, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & légat au concile de Trente. 1563.

8. Alexandre Campeggi, bolonais, évêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, & vice-légat d'Avignon. 1554.

9. Jean-André Mercurio, de Meſſine, archevêque de Manfredonia, puis de Meſſine, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Barbe, puis de Saint-Cyriaque, & des SS. Quirice & Julitte. 1561.

10. Pierre Bertan, modenois, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Fano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1558.

11. Sébaſtien Pighini, de Reggio, évêque d'Alifa, puis de Ferentino, & archevêque de Manfredonia, prêtre du titre de Saint-Calliſte. 1553.

12. Fabio Mignanelli, ſiennois, évêque de Lucera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveſtre, & préfet de la ſignature de juſtice. 1557.

13. Jean Pogge, bolonais, évêque de Tropta, puis d'Ancône, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anaſtaſie. 1556.

14. Jean-Baptiſte Cicada, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis de Sainte-Agathe, & évêque de Sabine. 1570.

15. Jérôme d'Audini, de Ceſène, évêque de Caſſano, puis d'Imola, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Saint-Marcel. 1559.

16. Louis Cornaro, vénitien, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, grand-prieur de Chypre, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & archevêque de Trani. 1584.

Quatrième promotion en 1553.

17. Pierre de Taliavia d'Arragon, ſicilien, archevêque de Palerme, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1558.

18. Robert Nobili, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Coſmedin*. 1559.

19. Louis de Lorraine-Guiſe, français, archevêque de Sens, évêque de Metz, diacre, cardinal, puis prêtre du titre de Saint-Thomas. 1578.

20. Jérôme Simonelli, d'Orviette, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Sainte-Priſque, & prêtre du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque d'Orviette & de Porto. 1605.

Marcel II, élu Pape en 1555, mort la même année.

Paul IV, élu Pape en 1555, mort en 1559.

Première promotion en 1555.

1. Charles Caraffe, napolitain, neveu du Pape,

évêque de Cominges, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, étranglé en prison. 1561.

Seconde promotion en 1555.

2. Jean Guijeno, surnommé Siliceo, espagnol, précepteur de Philippe II, roi d'Espagne, archevêque de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1557.

3. Jean-Bernardin Scori, de Sabine, clerc régulier de l'Ordre des Théatins, archevêque de Trani, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, évêque de Plaisance, & inquisiteur de la Foi. 1568.

4. Diomède Caraffe, napolitain, archevêque d'Ariano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts. 1560.

5. Scipion Rebiba, sicilien, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, archevêque de Pise, Patriarche de Constantinople, & évêque de Sabine. 1577.

6. Jean Suavius, français, évêque de Mirepoix, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Prisque, & préfet de la signature de justice. 1566.

7. Jean Gropper, allemand, prévôt de l'église de Cologne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Lucie. 1558.

8. Jean-Antoine Capissucchi, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Croix de Jérusalem & de Saint-Clément, évêque de Landau. 1569.

Troisième promotion en 1557.

9. Thadée Gaddi, florentin, archevêque de Cozence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre. 1561.

10. Antoine Trivulce, milanais, évêque de Toulon, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1559.

11. Laurent Strozzi, florentin, évêque de Béziers, puis d'Albi, & archevêque d'Aix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1571.

12. Virgile Rosario, natif de Spolète, évêque d'Ischia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, & vicaire du Pape. 1559.

13. Jean Bertrand, français, archevêque de Sens, & garde-des-sceaux de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque. 1560.

14. Michel Ghisleri, lombard, évêque de Sutri, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, puis de Sainte-Sabine, & Pape sous le nom de Pie V.

15. Clément Dolera, génois, général de l'Ordre des Frères-Mineurs de l'Observance en Espagne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Ara cœli*, & évêque de Foligny. 1568.

16. Alphonse Caraffe, napolitain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, puis de Saint-Nicolas, & archevêque de Naples. 1565.

17. Vitelocci Vitelli, italien, évêque de Citta di Castello, diacre, cardinal du titre de Saint-Serge & de Saint-Bacche, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque d'Imola. 1568.

18. Jean-Baptiste Ghisleri, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1559.

Quatrième promotion en 1557.

19. Guillaume de Petow, anglais, évêque de Salisbury, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1558.

Pie IV, élu Pape en 1560, mort en 1565.

Première promotion en 1560.

1. Antoine Serbelloni, milanais, évêque de Foligni, prêtre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Sainte-Marie aux-Thermes, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Ange, évêque de Novarre & d'Ostie, doyen des cardinaux. 1591.

2. Jean de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, & nommé à l'archevêché de Pise. 1562.

3. Saint Charles Borromée, milanais, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, puis de Saint-Martin-aux-Monts, prêtre du titre de Sainte-Praxède, archevêque de Milan, grand-pénitencier & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1584.

Seconde promotion en 1561.

4. Jérôme Seripaud, napolitain, général de l'Ordre des Hermites de Saint-Augustin, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & légat au concile de Trente. 1563.

5. Bernard Salviati, florentin, grand-prieur de Rome, grand-aumônier de Catherine de Médicis, reine de France, évêque de Clermont, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, puis de Sainte-Prisque. 1568.

6. Stanislas Hosius, polonais, évêque de Culen, puis de Varmie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, de Saint-Laurent *in Pan. â*, de Saint-Pancrace, de Saint-Clément & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, légat au concile de Trente, & grand-pénitencier. 1579.

7. Pierre-François Ferrero, piémontais, évêque de Verceil, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire, puis de Sainte-Agnès & de Sainte-Anastasie. 1566.

8. Louis Simonette, milanais, évêque de Pesaro, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, puis de Sainte-Anastasie. 1568.

9. Antoine Perrenot de Granvelle, de Franche-Comté, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines & de Besançon, prêtre, cardinal du titre

de

de Saint-Barthélemy-en-l'Isle & de Saint-Sylvestre, & évêque de Sabine. 1586.

10. Philibert Babou de la Bourdaisière, français, évêque d'Auxerre & d'Angoulême, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, de Saint-Martin-aux-Monts & de Sainte-Anastasie. 1570.

11. Marc-Antoine Amulio, vénitien, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, évêque de Riéti. 1570.

12. Louis d'Est, de Ferrare, évêque de Ferrare, puis archevêque d'Auch, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis de Sainte-Lucie, de Saint-Ange & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1586.

13. Louis Madruce, allemand, évêque de Trente & de Bresse, diacre, cardinal du titre de Saint-Calliste, puis de Saint-Onuphre, prêtre du titre de Sainte-Anastasie & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Frescati. 1600.

14. Marc Altaemps, neveu du Pape, évêque de Cassano, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres, de Saint-Clément & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Constance, & archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran. 1595.

15. François de Gonzague, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Conza. 1566.

16. Inigo d'Avalos d'Arragon, napolitain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre de Saint-Adrien, de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Porto. 1600.

17. Alphonse Gesualdo, napolitain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, archevêque de Conza, puis de Naples, & évêque d'Ostie, & doyen des cardinaux. 1603.

18. François Pacheco, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis de Sainte-Pudentiane, & archevêque de Burgos. 1579.

19. Jean-François Gambara, bressan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, puis de Sainte-Pudentiane, de Sainte-Anastasie & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Viterbe, d'Albano & de Palestrine. 1587.

20. Bernard Navagero, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Saint-Nicolas & de Sainte-Susanne, & évêque de Véronne. 1565.

21. Jérôme de Corregio, italien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis du titre de Sainte-Anastasie, & archevêque de Tarente. 1572.

Troisième promotion en 1563.

22. Frédéric de Gonzague-Mantoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, & évêque de Mantoue. 1565.

23. Ferdinand de Médicis, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Eustache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, se démit de la pourpre en 1588, fut grand-duc de Toscane, & épousa Catherine de Lorraine. 1608.

Quatrième promotion en 1565.

24. Annibal Bozzuti, napolitain, archevêque d'Avignon, prêtre du titre de Saint-Sylvestre. 1565.

25. Marc-Antoine Colonne, romain, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Laurent, archevêque de Tarente & de Salerne, & évêque de Palestrine. 1597.

26. Ptolomée Gallio, napolitain, évêque de Martorano, puis archevêque de Siponte, prêtre, cardinal du titre de Saint-Théodore & du titre de Sainte-Agathe, & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. 1607.

27. Ange Nicolini, florentin, archevêque de Pise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliste. 1567.

28. Louis Pisani, vénitien, évêque de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital 1570.

29. Prosper de Sainte-Croix, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme, puis de Sainte-Marie-aux-Thermes, de Saint-Adrien & de Saint-Clément, archevêque d'Arles & évêque d'Albano. 1589.

30. Zacharie Delfini, vénitien, évêque de Faro, puis de Javarin, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro* & de Sainte-Anastasie. 1583.

31. Marc-Antoine Bobba, de Casal, évêque d'Aouste, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, puis de Saint-Marcel. 1575.

32. Hugues Boncompagnon, bolonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis Pape sous le nom de Grégoire XIII.

33. Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1581.

34. Simon Pasqua, génois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1565.

35. Charles Visconti, milanais, évêque de Vintimille, puis de Ferrentino, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste. 1565.

36. François de Castillon, milanais, évêque de Bobio, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nicolas. 1568.

37. Guy Ferrero, de Verceil, évêque de Verceil, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Euphémie, puis de Saint-Vite & de Saint-Modeste. 1585.

38. Antoine de Créqui, français, évêque d'Amiens, prêtre, cardinal du titre de Saint-Triphon. 1574.

39. Alexandre Cribelli, milanais, évêque de Cariati, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1574.

40. Jean-François Commendon, vénitien, évêque d'Atri, puis de Zante, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, de Sainte-Marie-aux-Thermes & de Saint-Marc. 1584.

41. Benoît Lomellini, génois, évêque de Vintimille, puis d'Agnani, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro* & de Sainte-Sabine. 1579.

42. François des Urfins, romain, évêque de San-Severo, puis de Murano, & archevêque de Cofence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & légat en France. 1581.

43. François d'Alciat, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Sainte-Sufanne, & prêtre du titre de Sainte-Lucie. 1580.

44. Guillaume Sirlet, calabrois, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pernâ*, évêque de San-Marco & de Squillace. 1585.

45. Gabriel Paleota, bolonais, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis de Saint-Jean & de Saint-Paul, prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, premier archevêque de Bologne, & évêque de Sabine. 1597.

46. François Craffo, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Lucie, puis prêtre du titre de Sainte-Cécile. 1566.

Pie V, élu Pape en 1566, mort en 1572.

Première promotion en 1566.

1. Michel Bonelli, neveu du Pape, grand-prieur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent, légat en France & en Efpagne, & évêque d'Albano. 1598.

Seconde promotion en 1568.

2. Diègue Spinola, efpagnol, préfident du confeil de Caftille, & évêque de Siguença, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1592.

3. Hiérôme Souchier, français, abbé de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu. 1571.

4. Jean-Paul *ab Ecclefiâ*, natif de Tortone, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, & préfet de la fignature de juftice. 1575.

5. Antoine Caraffe, napolitain, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de Saint-Eufèbe, & du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1591.

Troifième promotion en 1570.

6. Marc-Antoine Maffée, romain, archevêque de Chiéti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Callifte. 1583.

7. Gafpard de Zuniga, efpagnol, évêque de Ségovie, puis archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Barbe. 1571.

8. Gafpard Cervantes, efpagnol, archevêque de Meffine, puis de Salerne & de Tarragone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1575.

9. Nicolas de Pellevé, français, archevêque de Sens, puis de Reims, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & du titre de Sainte-Praxède. 1594.

10. Jules-Antoine Santorio, de Caferte, archevêque de San-Severino, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Barbe, grand-pénitencier & évêque de Paleftrine. 1602.

11. Pierre Donati Laefi, romain, évêque de Narni, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Veftine. 1586.

12. Charles de Graffis, bolonais, gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Euphémie. 1571.

13. Charles d'Angennes, de Rambouillet, français, évêque du Mans, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Euphémie. 1587.

14. Archange de Bianchi, italien, théologien, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Ceano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Céfaire. 1580.

15. Félix Peretti, italien, général de l'Ordre de Saint-François, puis évêque de Sainte-Agathe & de Fermo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme, & Pape fous le nom de Sixte V.

16. Paul Aretius, italien, évêque de Plaifance, puis archevêque de Naples, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1578.

17. Jean Aldobrandin, italien, frère du pape Clément VIII, évêque d'Imola, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon, & grand-pénitencier. 1573.

18. Vincent Juftiniani, génois, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, cardinal du titre de Saint-Nicolas, puis de Sainte-Sabine. 1582.

19. Jérôme Rufticucci, italien, fecrétaire du pape Pie V, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sufanne, évêque de Sinigaglia, vicaire du Pape & évêque d'Albano. 1603.

20. Jules d'Aquaviva d'Arragon, des ducs d'Atri, diacre, cardinal du titre de Saint-Théodore. 1574.

21. Jean-Jérôme Albani, de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1591.

Grégoire XIII, élu Pape en 1572, mort en 1584.

Première promotion en 1572.

1. Philippe Boncompagnon, bolonais, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & grand-pénitencier. 1586.

Seconde promotion en 1572.

2. Philippe Guaftavillani, bolonais, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Sainte-Marie *in Cofmedin*, camerlingue de la Sainte-Eglife. 1587.

Troisième promotion en 1576.

3. André, archiduc d'Autriche, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, & évêque de Constance. 1600.

Quatrième promotion en 1577.

4. Albert, archiduc d'Autriche, diacre, cardinal, puis prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, archevêque de Tolède, se démit du chapeau en 1548, fut gouverneur des Pays-Bas, & se maria. 1621.

Cinquième promotion en 1578.

5. Alexandre Riario, bolonais, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli.* 1585.

6. Claude de la Baume, bourguignon, archevêque de Besançon, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1584.

7. Louis de Lorraine-Guise, français, archevêque de Reims, prêtre, cardinal du titre de Saint..... commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, fut tué à Blois pendant la tenue des Etats. 1588.

8. Gérard de Groësbeck, natif de Gueldre, évêque & prince de Liége, prêtre, cardinal. 1579.

9. René de Birague, milanais, chancelier de France, évêque de Lavaur, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, cardinal. 1583.

10. Pierre de Deza, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque d'Albano. 1600.

11. Ferdinand de Tolède Oropesa, espagnol, nommé cardinal, refusa cette dignité, & se retira chez les Jésuites.

12. Charles de Lorraine-Vaudemont, français, évêque de Toul, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ.* 1587.

13. Jean-Vincent de Gonzague, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges, puis de Sainte-Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de Saint-Alexis. 1591.

Sixième promotion en 1578.

14. Gaspard Quiroga, espagnol, évêque de Cuença, puis archevêque de Tolède, grand-chancelier de Castille, & grand-inquisiteur, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1594.

Septième promotion en 1583.

15. Jean-Antoine Facchinetti, bolonais, évêque de Nicastro, Patriarche de Jérusalem, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis Pape sous le nom d'Innocent IX.

16. Jean-Baptiste Castaneo, romain, archevêque de Rossano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis Pape sous le nom d'Urbain VII.

17. Alexandre de Médicis, évêque de Pistoie, puis archevêque de Florence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, légat en France, & Pape sous le nom de Léon XI.

18. Rodrigue de Castro de Lemos, espagnol, évêque de Zamora, puis de Cuença, & archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1600.

19. Charles de Bourbon-Vendôme, français, archevêque de Rouen, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, cardinal. 1594.

20. Michel de la Tour-Valsassine, natif d'Udine, évêque de Ceneda, nonce en France & cardinal. 1686.

21. Jules Canani, ferrarois, évêque d'Atri, puis de Modène, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, puis de Sainte-Anastasie. 1592.

22. Nicolas Sfondrate, milanais, évêque de Crémone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, puis Pape sous le nom de Grégoire XIV.

23. Antoine-Marie Salviati, romain, évêque de Saint-Papoul, nonce en France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro.* 1602.

24. François de Joyeuse, français, archevêque de Narbonne, puis de Toulouse & de Rouen, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre & de Saint-Martin-aux-Monts & de la Trinité-du-Mont, & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. 1615.

25. Augustin Valerio, vénitien, évêque de Véronne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1606.

26. Vincent Lamia ou Lamo, calabrois, évêque de Mondovi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ.* 1592.

27. Philippe Spinola, génois, évêque de Nole, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1593.

28. Albert Bolognetti, bolonais, évêque de Massa, prêtre, cardinal du titre de Saint..... 1585.

29. Mathieu Conniterel, dataire du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte.* 1585.

30. Georges de Radzevill, polonais, coadjuteur de Vilna, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte & évêque de Cracovie. 1600.

31. Scipion Lancelotti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Siméon. 1598.

32. Simon Taviglia d'Arragon de Terranova, sicilien, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-aux-Thermes, puis de Sainte-Anastasie, de Saint-Jérôme & de Sainte-Praxède. 1604.

33. François Sforce de Sainte-Flore, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Saint-Nicolas *in Carcere* & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque de Porto. 1624.

Huitième promotion en 1584.

34. André Battori, transilvain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Ange, & évêque de Varnie. 1599.

Sixte V, élu Pape en 1585, mort en 1590.

Première promotion en 1585.

1. Alexandre Peretti, romain, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Jérôme, puis de Saint-Laurent *in Damaso*, & vice-chancelier de l'Eglise romaine. 1623.

Seconde promotion en 1585.

2. Henri-Cajétan, romain, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, légat de Bologne & camerlingue de la Sainte-Eglise. 1599.

3. Georges Drascovitz, hongrois, évêque de Cinq-Eglises, puis archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal. 1585.

4. Jean-Baptiste Castrucci, lucquois, archevêque de Chieti, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1595.

5. Frédéric Cornelio, vénitien, grand-prieur de Chypre, évêque de Tran en Dalmatie, puis de Bergame & de Padoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne. 1590.

6. Dominique Pinelli, génois, évêque de Ferneo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pernâ*, puis de Saint-Chrysogon & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1611.

7. Hippolyte de Rubeis, parmesan, évêque de Pavie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Saint-Blaise. 1591.

8. Decius Azolini, pisan, évêque de Cervia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu & archiprêtre de Sainte-Marie *ad Præsepe*. 1587.

9. Hippolyte Aldobrandin, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, grand-pénitencier & légat en Pologne, puis Pape sous le nom de Clément VIII.

Troisième promotion en 1586.

10. Jérôme de la Rovère, piémontais, archevêque de Turin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1592.

11. Philippe de Lenoncourt, français, évêque de Châlons, puis d'Auxerre, & archevêque de Reims, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1591.

12. Jérôme Bernier, lombard, théologien de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, évêque d'Ascoli, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas, puis de Sainte-Marie-sur-la-Minerve & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Porto. 1611.

13. Antoine-Marie Gallio, pisan, évêque de Pérouse, puis d'Osimo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès & du titre de Sainte-Praxède, & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. 1620.

14. Constantin Bucafori, de Sarno, théologien de l'Ordre des Frères-Mineurs conventuels, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital & évêque de Verceil. 1595.

15. Jérôme Mathei, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Pancrace. 1603.

16. Benoît Justiniani, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis évêque de Porto. 1621.

17. Ascagne Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de Sainte-Pudentiane & de Sainte-Croix-de-Jérusalem. 1608.

Quatrième promotion en 1587.

18. Guillaume Alain, anglais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1594.

Cinquième promotion en 1587.

19. Scipion de Gonzague-Mantoue, patriarche de Jérusalem, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1593.

20. Antoine Sauli, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Vital & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. 1623.

21. Jean l'évangéliste Palotti, italien, archevêque de Cosence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & évêque de Porto. 1620.

22. Pierre de Gondi, français, évêque de Langres, puis de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre. 1616.

23. Etienne Bommeci, toscan, évêque d'Alatri, puis d'Arezzo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1589.

24. Jean de Mendoza, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1592.

25. Hugues de Loubens de Verdale, français, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1595.

26. Frédéric Borromée, milanais, archevêque de Milan, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de Sainte-Marie-des-Anges. 1632.

Sixième promotion en 1588.

27. François Morosini, vénitien, évêque de Bresse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1596.

Septième promotion en 1588.

28. Augustin Cusani, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-Laurent *in Pane*. 1598.

29. François-Marie des marquis du Mont-Sainte-Marie, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis de Sainte-Marie au-delà du

Tibre, évêque de Palestrine, de Porto & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1626.

Huitième promotion en 1589.

30. Marian Perbénédicti, pisan, évêque de Martorano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque de Frescati. 1611.

31. Grégoire Petrochi, pisan, général de l'Ordre des Augustins, prêtre, cardinal du titre de Saint-Augustin, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 1612.

32. Charles de Lorraine, évêque de Metz, de Strasbourg, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1607.

33. Guy Pepoli, bolonais, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Saint-Eustache, & prêtre du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or. 1609.

Urbain VII, élu Pape en 1590, mort douze jours après son élection.

Grégoire XIV, élu Pape en 1590, mort en 1591.

Première promotion en 1590.

1. Paul-Emilie Sfondrate, milanais, neveu du Pape, évêque de Crémone, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & évêque d'Albano. 1618.

Seconde promotion en 1591.

2. Octave Paravicini, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis. 1611.

3. Odoard Farnèse-Parme, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis évêque de Frescati. 1626.

4. Octave Aquaviva d'Arragon, napolitain, archevêque de Naples, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1612.

5. Flaminio Plati, milanais, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Côme & de Saint-Damien, prêtre du titre de Saint-Clément & de Saint-Onuphre, & de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1611.

Innocent IX, élu Pape en 1591, mort la même année.

Promotion en 1591.

1. Philippe Séga, bolonais, évêque de Plaisance, diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, & légat en France. 1596.

2. Antoine Facchionetti, bolonais, petit-neveu du Pape, diacre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés. 1606.

Clément VIII, élu Pape en 1592, mort en 1605.

Première promotion en 1593.

1. Luce Saxo, napolitain, évêque de Ripa-Trausone, prêtre, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte. 1604.

2. François Tolet, espagnol, jésuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1596.

3. Pierre Aldobrandin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis préfet de la signature de justice, camerlingue de la Sainte-Eglise, archevêque de Ravenne & évêque de Sabine. 1621.

4. Cinthio Aldobrandin, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges, puis de Saint-Pierre-ès-Liens. 1610.

Seconde promotion en 1596.

5. Silvio Savelli, romain, archevêque de Rossano, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*. 1599.

6. Laurent Priuli, vénitien, patriarche de Venise, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1600.

7. François-Marie Tarugi, toscan, neveu du pape Jules III, prêtre de l'Oratoire, évêque d'Avignon, puis archevêque de Sienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy en-l'Ile, puis de Sainte-Marie-sur-la-Minerve. 1608.

8. Octave Bandini, florentin, archevêque de Fermo, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ* & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1629.

9. François Cornelio, vénitien, évêque de Trevise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin. 1698.

10. Anne d'Escars de Givri, français, évêque de Lisieux & de Metz, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1612.

11. François de Saint-Georges de Blandrate, natif de Casal, évêque d'Aqui, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & évêque de Ferrare & de Fainoza. 1605.

12. Camille Borghèse, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, puis Pape sous le nom de Paul V.

13. César Baronius, napolitain, général des prêtres de l'Oratoire, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1607.

14. Laurent Blanchetti, bolonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*. 1612.

15. François d'Avila, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, puis de Sainte-Croix de Jérusalem. 1606.

16. Ferdinand Nunez de Guevarra, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaise, puis de Saint-Martin-aux-Monts, grand-inquisiteur d'Espagne, & archevêque de Séville. 1609.

17. Barthélemy Cesi, romain, archevêque de Conza, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & prêtre du titre de Saint-Laurent *in Luciná*. 1622.

18. François Mantica, d'Udine dans le Frioul, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Sainte-Marie *de Populo*. 1614.

19. Pompée Arigoni, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Balbine, & archevêque de Bénévent. 1616.

20 André Peretti, dit *Montalte*, pisan, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Ange & de Saint-Eustache, & évêque d'Albano & de Frescati. 1629.

Troisième promotion en 1596.

21. Philippe Guillaume, duc de Bavière, évêque de Ratisbonne, cardinal. 1598.

Quatrième promotion en 1598.

22. Boniface Bevilaqua, ferrarois, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis évêque de Cervia, de Sabine & de Frescati. 1627.

23. Bernard de Sandoval de Roxas, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, grand-inquisiteur & archevêque de Tolède. 1618.

24. Alphonse Visconti, milanais, évêque de Cervia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Saint-Sixte, & évêque de Spolette. 1608.

25. Dominique Tusco, natif de Reggio, évêque de Tivoli & gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, puis de Saint-Onuphre. 1620.

26. Arnaud d'Ossat, français, évêque de Rennes, puis de Bayeux, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1604.

27. Paul-Emile Zachia, génois, évêque de Citta-Castellana, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1605.

28. François de Dietrichstein, allemand, évêque d'Olmutz, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1636.

29. Silvio Antoniano, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1603.

30. Robert Bellarmin, florentin, jésuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, & archevêque de Capoue. 1621.

31. Bonviso Bonvisi, lucquois, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Sainte-Modeste, & archevêque de Bari. 1603.

32. François d'Escoubleau-Sourdis, français, archevêqne de Bordeaux, diacre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1628.

33. Alexandre d'Est-Modène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Reggio. 1624.

34. Jean-Baptiste Deti, florentin, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1630.

Cinquième promotion en 1603.

35. Sylvestre Aldobrandin, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Césaire. 1612.

Sixième promotion en 1604.

36. Séraphin Olivier, français, patriarche d'Alexandrie & évêque de Rennes, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1609.

37. Dominique Ginnasio, bolonais, archevêque de Manfredonia, cardinal, puis évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1639.

38. Antoine Zapata, espagnol, archevêque de Burgos, vice-roi de Naples, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, puis de Sainte-Balbine, & grand-inquisiteur d'Espagne. 1638.

39. Philippe Spinelli, napolitain, archevêque de Coloeza, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis évêque d'Aversa. 1616.

40. Charles Conti, romain, évêque d'Ancône, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, puis de Saint-Clément & de Saint-Laurent *in Luciná*. 1615.

41. Bernard Macziejowski, polonais, évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1608.

42. Charles Madruce, allemand, évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Luciná*, puis évêque de Sainte-Sabine. 1629.

43. Jacques Davi-du-Perron, français, évêque d'Evreux, puis archevêque de Sens & grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*. 1618.

44. Innocent Bubalo, romain, évêque de Camerin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*, puis de Saint-Marcel, de Sainte-Pudentiane, & de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1610.

45. Jean Delfino, vénitien, évêque de Vicence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Saint-Marc. 1622.

46. Jacques Sannesi, pisan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Orviette. 1621.

47. Erminius Valens, natif d'Ombrie, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Faënza. 1618.

48. Jérôme Agucchio, polonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens. 1605.

49. Jérôme Pamphile, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaise. 1610.

50. Ferdinand Taberna, milanais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, & évêque de Novarre. 1619.

51. Anselme Marzati, italien, capucin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, dit *le cardinal de Monopolis*. 1607.

52. Jean Doria, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis prêtre du titre de Saint-

Pierre-au-Mont-d'Or, archevêque de Palerme & vice-roi de Sicile. 1642.

53. Charles Pio de Savoie, ferrarois, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1641.

Léon XI, élu Pape en 1605, mort la même année.

Paul V, élu Pape en 1605, mourut en 1621.

Première promotion en 1605.

1. Scipion Caffarelli-Borghèſe, romain, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryſogon, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, grand-pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine. 1633.

Seconde promotion en 1606.

2. Louis de Torrès, romain, archevêque de Montréal, cardinal du titre de Saint-Pancrace. 1609.

3. Maphée Barberin, florentin, archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, puis de Saint-Onuphre, & Pape ſous le nom d'Urbain VIII.

4. Barthélemy Furratini, natif & évêque d'Amelia, régent de la chancellerie, prêtre, cardinal ſans titre. 1606.

5. Jean-Garcias Mellini, romain, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque d'Imola & de Freſcati. 1608.

6. Horace Spinola, génois, archevêque de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaiſe. 1616.

7. Boniface-Cajétan, romain, évêque de Caſſano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis archevêque de Tarente. 1617.

8. Marcel Lanti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte, puis de Sainte-Praxède, évêque de Todi & d'Oſtie, doyen du ſacré collége. 1652.

9. Horace Maphée, romain, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin, & évêque de Chieti. 1609.

Troiſième promotion en 1607.

10. François Forgats, tranſilvain, archevêque de Strigonie, cardinal. 1615.

11. François de la Rochefoucauld, français, évêque de Clermont, puis de Senlis, grand-aumônier de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliſte. 1645.

12. Jérôme Xavière, eſpagnol, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal. 1608.

13. Maurice, prince de Savoie, diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Saint-Euſtache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, remit le chapeau & ſe maria en 1642.

14. Ferdinand de Gonzague-Mantoue, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Sainte-Marie *in Porticu*, remit le chapeau en 1615, fut duc de Mantoue & ſe maria.

Quatrième promotion en 1608.

15. Michel-Ange Tonti, de Rimini, archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Ceſene. 1622.

16. Fabrice Veralli, évêque de San-Severo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguſtin. 1624.

17. Jean-Baptiſte Lenius, romain, évêque de Millet, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Cécile, & évêque de Ferrare. 1627.

18. Lanfranc Margoti, parmeſan, prêtre, cardinal du titre de Saint-Caliſte, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Viterbe. 1611.

19. Louis Capponi, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre de Saint-Charles, de Saint-Pierre-ès-Liens & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Ravenne. 1659.

Cinquième promotion en 1611.

20. Decio Caraffe, napolitain, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, & puis de Saint-Jean & de Saint-Paul, archevêque de Naples. 1626.

21. Dominique Rivarola, génois, évêque d'Aleria, puis archevêque de Nazareth, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1627.

22. Metellus Bichi, ſiennois, évêque de Soana, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis & archevêque de Sienne. 1619.

23. Jean Bonzi, florentin, évêque de Béziers, grand-aumônier de la reine de France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément. 1621.

24. Philippe Philonardi, romain, évêque d'Aquino, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*. 1622.

25. Pierre-Paul Creſcentio, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis évêque de Porto. 1645.

26. Jacques Serra, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1623.

27. Auguſtin Calamini, bolonais, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis évêque de Lorette & d'Oſimo. 1639.

28. Horace Lancellotti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lauro*. 1620.

29. Gaſpard Borgia, eſpagnol, chanoine de Tolède, diacre, cardinal du titre de Sainte-Suſanne, puis de Sainte-Croix de Jéruſalem, archevêque de Séville & de Tolède, & évêque d'Albano. 1645.

30. Félix Centini, d'Aſcoli, procureur-général

de l'Ordre des Frères-Mineurs conventuels, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, puis de Saint-Laurent *in Pane* & de Sainte-Anastasie, & évêque de Macerata, de Tolentin & de Sabine. 1641.

Sixième promotion en 1615.

31. François Vendramini, vénitien, patriarche de Venise, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1619.

32. Louis de Lorraine-Guise, français, archevêque de Reims, cardinal. 1621.

33. Robert Ubaldini, florentin, évêque de Monte-Pulciano, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Sainte-Pudentiane, de Saint-Alexis & de Sainte-Praxède. 1635.

34. Liberio Muti, évêque de Viterbe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prisque. 1636.

35. Gabriel Trejo-Paniaqua, espagnol, archidiacre de Calatrava, prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Saint-Pancrace, & archevêque de Salerne & de Malaga. 1630.

36. Balthasard de Sandoval-Moscoso, doyen de l'église de Tolède, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, & archevêque de Tolède. 1665.

37. Charles de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis prêtre du titre de Saint-Sixte, & évêque de Sabine & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1666.

38. Vincent de Gonzague-Mantoue remit le chapeau de cardinal, fut duc de Mantoue & marié.

39. Jules Savelli, romain, diacre, cardinal, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine, & évêque d'Ancône & de Frescati. 1644.

40. Alexandre des Ursins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*. 1626.

41. Melchior Klesselius, allemand, évêque de Vienne en Autriche, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1630.

Septième promotion en 1616.

42. Alexandre Ludovisio, romain, archevêque de Boulogne, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis Pape sous le nom de Grégoire XV.

43. Ladislas d'Aquino, napolitain, évêque de Venafro, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve. 1621.

44. Octave Belmusti, génois, évêque d'Aleria, prêtre, cardinal du titre de Saint-Blaise. 1618.

45. Pierre Campora, modenois, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit *in Saxiâ*, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas, & évêque de Crémone. 1643.

46. Mathieu Priuli, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, puis de Saint-Marc. 1624.

47. Scipion Cobellutio, de Viterbe, secrétaire des brefs du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1627.

Huitième promotion en 1618.

48. Henri de Gondi de Retz, français, évêque de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, cardinal. 1622.

49. François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme, espagnol, ministre d'Etat du roi Philippe III, prêtre, cardinal. 1625.

Neuvième promotion en 1619.

50. Ferdinand d'Autriche, dit *le Cardinal infant*, fils de Philippe III, roi d'Espagne, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis archevêque de Tolède & gouverneur des Pays-Bas. 1641.

Dixième promotion en 1621.

51. François Cennino, siennois, patriarche de Jérusalem, évêque d'Amelia, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, puis évêque de Faënza, de Sabine & de Porto. 1645.

52. Louis de Nogaret de la Valette-Epernon, français, archevêque de Toulouse, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, prêtre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1639.

53. Guy Bentivoglio, ferrarois, archevêque de Rhodes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis de Sainte-Marie *de Populo*, de Sainte-Praxède & de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 1644.

54. Pierre Valier, vénitien, archevêque de Candie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*, puis de Saint-Marc, & évêque de Ceneda & de Padoue. 1629.

55. Eitel-Frédéric, comte de Zollern, allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*. 1625.

56. Jules Roma, milanais, gouverneur de Pérouse, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, évêque de Lorette, puis de Recanati & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1652.

57. César Gherardi, de Pérouse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, & évêque de Camerino. 1623.

58. Didier Scaglia, crémonois, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis des douze Apôtres & de Saint-Charles. 1639.

59. Etienne Pignatelli, de Pérouse, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*. 1623.

60. Augustin Spinola, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis évêque de Tortose & de Grenade, puis archevêque de Compostelle & de Séville. 1639.

Grégoire XV, élu Pape en 1621, mort en 1623.

Première promotion en 1621.

1. Louis Ludovisio, bolonais, neveu du Pape, archevêque

archevêque de Bologne, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis de Saint-Laurent *in Damaso*. 1632.

Seconde promotion en 1621.

2. Antoine-Cajétan, romain, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1624.

3. François Sacratus, ferrarois, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, & évêque de Cesène. 1623.

4. François Boncompagnon, romain, neveu du pape Grégoire XIII, diacre, cardinal du titre de Saint-Eustache, puis des Quatre-Saints couronnés, & archevêque de Naples. 1641.

5. Hippolyte Aldobrandin, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. 1638.

Troisième promotion en 1622.

6. Luce de Saint-Severin, napolitain, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1623.

7. Marc-Antoine Gozadino, bolonais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusebe, puis de Sainte-Agathe, & évêque de Tivoli & de Faënza. 1623.

Quatrième promotion en 1622.

8. Cosme de Torrès, romain, archevêque d'Andrinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Pérouse & archevêque de Montréal. 1642.

9. Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, français, évêque de Luçon, cardinal, premier ministre d'Etat du roi Louis XIII, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, &c. 1642.

10. Octave Rodulphi, florentin, évêque d'Ariano, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès *in Agone*, & évêque de Girgenti. 1624.

11. Alphonse de la Cueva, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, & évêque de Malaga & de Palestrine. 1655.

Urbain VIII, élu Pape en 1623, mort en 1644.

Première promotion en 1623.

1. François Barberin, florentin, neveu du Pape, diacre du titre de Saint-Onuphre, puis de Sainte-Agathe, évêque de Sabine, de Porto & d'Ostie, doyen du sacré collège. 1679.

Seconde promotion en 1624.

2. Antoine Barberin, florentin, capucin, frère du Pape, diacre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, & évêque de Sinigaglia. 1646.

3. Laurent Magalotti, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul, & évêque de Ferrare. 1637.

4. Pierre-Marie Borghèse, siennois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Sainte-Marie *in Cosmedin*. 1642.

Troisième promotion en 1626.

5. Louis-Cajétan, romain, patriarche d'Antioche & archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1642.

6. Denis-Simon de Marquemont, français, archevêque de Lyon, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*. 1626.

7. Ernest Adalbert de Harrach, allemand, archevêque de Prague & évêque de Trente, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1667.

8. Bernard Spada, modenois, archevêque de Damiette, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Sabine. 1661.

9. Landivio Zacchia, génois, évêque de Monte-Fiascone & de Corneto, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Sainte-Eudoxie. 1637.

10. Berlinger Gipsio, bolonais, évêque de Rimini, cardinal du titre de Saint-Augustin. 1639.

11. Frédéric Cornaro, vénitien, grand-prieur de Chypre, évêque de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis de Sainte-Cécile & de Saint-Marc, évêque de Vicence, de Padoue, patriarche de Venise & évêque d'Albano. 1653.

12. Jules Sachetti, florentin, évêque de Gravina, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque de Fano, de Frescati & de Sabine. 1663.

13. Jean-Dominique Spinola, génois, cardinal du titre de Saint-Clément, puis de Sainte-Cécile, archevêque d'Acerenza & de Matera, & évêque de Sarzane. 1649.

14. Jacques Cavalerins, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusebe. 1629.

15. Lelio Biscia, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, puis de Sainte-Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de Sainte-Marie *in Populo*. 1638.

16. Henri de Guzman de Haro, espagnol, cardinal à l'âge de vingt-un ans. 1626.

Quatrième promotion en 1627.

17. Nicolas-François de Lorraine, diacre, cardinal, remit son chapeau, fut duc de Lorraine, & épousa en 1634 Claude de Lorraine sa cousine.

18. Jérôme Vidoni, crémonois, diacre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & trésorier-général de la Sainte-Eglise. 1632.

19. Martio Ginetti de Velétri, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve & de Saint-Eustache, puis prêtre du titre de Saint-Pierre-ès-

Liens & de Sainte-Eudoxie, & évêque de Sabine, vicaire du Pape. 1671.

20. Fabrice Verofpi, romain, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, puis de Sainte-Marie-de-la-Paix. 1639.

21. Gilles Albornos, efpagnol, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-au-Mont-d'Or, & archevêque de Tarente. 1649.

22. Pierre de Berulle, français, fondateur & premier général de la congrégation des prêtres de l'Oratoire en France, cardinal. 1629.

23. Alexandre Cefarini, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Euftache & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque de Viterbe. 1644.

24. Antoine Barberin, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Agathe & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de la Trinité-du-Mont, évêque de Poitiers, archevêque de Reims, grand-aumônier de France & évêque de Paleftrine. 1671.

25. Jérôme Colonne, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Ange, de Sainte-Marie *in Cofmedin* & de Saint-Euftache, prêtre du titre de Saint-Sylveftre, de Sainte-Marie au-delà du Tibre & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque de Frefcati & archevêque de Bologne. 1666.

26. Jean-Baptifte Pamphile, romain, patriarche d'Antioche, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eufèbe, puis Pape fous le nom d'Innocent X.

27. Jean-François des comtes de Guidi-Bagni, florentin, archevêque de Patras & évêque de Cervia, puis de Rieti, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis. 1641.

Cinquième promotion en 1629.

28. Pierre Parzmani, hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens. 1637

29. Antoine de Sainte-Croix, romain, archevêque de Séleucie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, & archevêque de Chieti & d'Urbin. 1641.

30. Alphonfe-Louis du Pleffis Richelieu, français, chartreux, prêtre, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, puis archevêque de Lyon & grand-aumônier de France. 1653.

31. Jean-Baptifte Palotta, romain, archevêque de Theffalonique, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveftre, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, de Sainte-Marie au-delà du Tibre & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque d'Albano & de Frefcati. 1668.

32. Grégoire Nari, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque & de Sainte-Julitte, puis de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Rieti. 1634.

33. Luc-Antoine Virile, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1634.

34. Théodore Trivulce, milanais, diacre, cardinal du titre de Saint-Céfaire, puis de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, vice-roi d'Arragon & de Sicile. 1657.

35. Diego de Guzman de Haro, efpagnol, archevêque de Séville, prêtre, cardinal. 1631.

Sixième promotion en 1632.

36. Jean-Albert, de Pologne, archevêque de Cracovie, cardinal. 1634.

Septième promotion en 1634.

37. Cyriaque Rocci, romain, archevêque de Patras, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1651.

38. Céfar Monti, milanais, patriarche de Jérufalem & archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre. 1650.

39. Alexandre Bichi, fiennois, évêque d'Ifola, puis de Carpentras, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1657.

40. François-Marie Brancacio, napolitain, évêque de Saint-Marc, puis de Todi, de Terni & de Capaccio, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, évêque de Viterbe, archevêque de Bari & évêque de Porto, fous-doyen du facré collége. 1675.

41. Ulric, des comtes de Carpegna, natif d'Urbin, évêque de Gubio, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, fous-doyen du facré collége. 1679.

42. Etienne Durazzo, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archevêque de Gênes. 1667.

43. Auguftin Oregius, florentin, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & archevêque de Bénévent. 1635.

44. Benoît Monaldi de Ubaldis, natif de Péroufe, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modefte, & évêque de Péroufe. 1641.

45. Marc-Antoine Franciotti, lucquois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, puis de Sainte-Marie-de-la-Paix, & évêque de Luques. 1666.

Huitième promotion en 1641.

46. François-Marie Machiavelli, florentin, patriarche de Conftantinople, évêque de Ferrare, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1653.

47. Afcagne Filomarini, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie in *Arâ cœli*, & archevêque de Naples. 1666.

48. Marc-Antoine Bragadin, vénitien, évêque de Crême, puis de Ceneda & de Vicence, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marc. 1658.

49. Octavien Raggi, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguftin, & évêque d'Aleria. 1643.

50. Pierre-Donato Cefio, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel, & chanoine de Tolède. 1656.

51. Jérôme Verofpi, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, & évêque d'Ofimo. 1652.

52. Vincent Maculano, natif de Fierenzola, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du facré palais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, & archevêque de Bénévent. 1667.

53. François Peretti, de Montalte, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, & archevêque de Montréal. 1655.

54. Jules Gabrieli, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe, puis prêtre du titre de Sainte-Prifque, de Sainte-Praxède & de Saint-Laurent *in Luciná*, évêque d'Afcoli & de Sabine. 1677.

55. Jules Mazarin, romain, premier miniftre d'Etat de France, abbé de Corbie & de Saint-Denis en France, &c. cardinal. 1661.

56. Virginio des Urfins, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Sainte-Marie-la-Neuve, de Sainte-Marie *in Cofmedin*, de Saint-Euftache, de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, prêtre du titre de Sainte-Marie-des-Anges, de Sainte-Praxède & de Saint-Laurent *in Luciná*, & évêque de Frefcati. 1676.

57. Renaud d'Eft, de Modène, diacre, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de Sainte-Pudentiane, évêque de Reggio & de Paleftrine. 1672.

Neuvième promotion en 1643.

58. Jean-Jacques Pancirole, romain, patriarche de Conftantinople, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*. 1651.

59. Faufte Poli, natif de Cafcia en Ombrie, archevêque d'Amafie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Chryfogon, & évêque d'Orviète. 1653.

60. Lelio Falconieri, florentin, archevêque de Thèbes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, & légat de Bologne. 1648.

61. Gafpard Mathei, romain, archevêque d'Athènes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Sainte-Cécile. 1650.

62. Céfar Fachinetti, bolonais, archevêque de Damas, prêtre, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, & évêque de Sinigaglia, de Spoleta & d'Oftie, doyen du facré collége. 1683.

63. Jérôme Grimaldi, génois, archevêque de Séleucie, puis évêque de Brugnet dans l'Etat de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eufèbe & du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, archevêque d'Aix & d'Albano. 1685.

64. Charles Rofetti, ferrarois, archevêque de Tharfe, évêque de Faënza, diacre, cardinal du titre de Saint-Céfaire, puis prêtre du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ* & de Saint-Sylveftre, & fous-doyen du facré collége. 1681.

65. Jean-Baptifte Altieri, romain, évêque de Camerino, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-fur-la-Minerve, & évêque de Todi. 1654.

66. Mario Theodoli, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis, & évêque d'Imola. 1650.

67. François-Ange Rapaccioli, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis de Sainte-Cécile, évêque de Terni. 1657.

68. François-Adrien, des marquis de Ceva, piémontais, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Prifque. 1655.

69. Angelo Giorio, natif de Camerino en Italie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Cyriaque & de Sainte-Julitte, & évêque de Camerino. 1662.

70. Vincent Gaftaguti, génois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, puis de Saint-Ange *in Foro Pifcium*, de Sainte-Marie *in Cofmedin* & de Saint-Euftache, & prêtre du titre de Saint-Callifte. 1660.

71. Jean-Etienne Donghi, génois, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Sainte-Agathe, & évêque d'Ajazzo, d'Imola & de Ferrare. 1669.

72. Paul-Emile Rondinini, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, puis de Sainte-Marie *in Cofmedin*, prêtre du titre de Saint-Eufèbe, & évêque d'Affife. 1668.

73. Jean Lugo, efpagnol, jéfuite, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, puis de Sainte-Balbine. 1660.

74. Achille d'Eftampes de Valencei, français, commandeur & grand-croix de Malte, général de l'armée de l'Ordre & de celle du pape Urbain VIII, contre le duc de Parme, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1646.

Innocent X, élu Pape en 1644, mort en 1655.

Première promotion en 1644.

1. Jean-Charles de Médicis, florentin, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, puis de Saint-Georges *in Velabro*. 1662.

2. Camille Pamphile, romain, neveu du Pape, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, fe démit de la pourpre, & époufa, en 1647, Olympia Aldobrandin, veuve de Paul Borghèfe, princeffe de Roffano. 1666.

3. Dominique Cecchini, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte. 1656.

Seconde promotion en 1645.

4. Nicolas Albergati-Ludovifio, bolonais, archevêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Auguftin, puis de Sainte-Marie-des-Anges, de Sainte-Marie au-delà du Tibre & de Saint-Laurent *in Luciná*, & évêque d'Oftie, doyen du facré collége. 1687.

5. Tibère Cenfi, romain, évêque de Jefi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Callifte. 1653.

6. Pierre-Louis Caraffe, napolitain, évêque de Tricarico, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylveftre & de Saint-Martin-aux-Monts, & légat de Bologne. 1655.

7. Horace Justiniani, génois, évêque de Montalte, puis de Nocera, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, grand-pénitencier. 1649.

8. Alderan Cibo, des princes de Masses & de Carrare, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, puis de Sainte-Praxède, évêque de Jesi & d'Ostie, doyen des cardinaux. 1700.

9. Frédéric Sforce, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, puis prêtre du titre de Sainte-Eudoxie & de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Rimini & de Tivoli. 1676.

10. Benoît Odescalchi, natif de Côme, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis prêtre du titre de Saint-Onuphre, légat de Ferrare, évêque de Novarre, & Pape sous le nom d'Innocent XI.

11. François-Marie Farnèse, des ducs de Parme, diacre, cardinal sans titre. 1647.

Troisième promotion en 1646.

12. Jean Casimir, fils de Sigismond III, roi de Pologne, après avoir été jésuite, fut nommé cardinal, & ayant remis son chapeau, il fut élu Roi en 1648, & épousa en 1649 Marie de Gonzague-Mantoue, veuve de son frère Ladislas, roi de Pologne, laquelle étant morte sans enfans, il se démit de sa couronne, & fut pourvu de plusieurs abbayes en France. 1672.

Quatrième promotion en 1647.

13. Fabrice Savelli, romain, archevêque de Salerne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Augustin, & légat de Bologne. 1659.

14. Michel Mazarin, romain, général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, archevêque d'Aix, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & vice-roi de Catalogne. 1648.

15. François Cherubini, natif de Montebobio en Italie, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, & évêque de Sinigaglia. 1656.

16. Christophe Vidman, vénitien, diacre, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis prêtre du titre de Saint-Marc, & légat d'Urbin. 1660.

17. Laurent Raggi, génois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Ange *in Foro Piscium* & de Saint-Eustache, prêtre du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte, archevêque de Salerne & de Tarente, & légat de la Romagne. 1687.

18. François Maldachini, natif de Viterbe, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Pancrace, de Sainte-Marie *in Porticu*, & de Sainte-Marie *in Viâ latâ*. 1700.

19. Antoine d'Arragon de Cordoue, espagnol, diacre, cardinal sans titre. 1650.

Cinquième promotion en 1650.

20. Camille Astalti, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*, & évêque de Catane.

Sixième promotion en 1652.

21. Jean-François-Paul de Gondi de Retz, français, archevêque de Corinthe, puis de Paris, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, & abbé de Saint-Denis en France. 1679.

22. Dominique Pimentel, espagnol, provincial des Frères-Prêcheurs, évêque d'Osma, puis de Cordoue, archevêque de Séville, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre. 1653.

23. Fabio Chigi, siennois, évêque de Nardi, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, puis évêque d'Imola, & Pape sous le nom d'Alexandre VII.

24. Jean-Jérôme Lomellini, génois, prêtre, cardinal du titre de Saint-Onuphre, & légat de Bologne. 1659.

25. Louis Homodei, milanais, prêtre, cardinal du titre de Saint-Alexis, & légat d'Urbin. 1685.

26. Pierre Ottoboni, vénitien, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*, puis de Saint-Marc, évêque de Bresse & de Porto, sous-doyen du sacré collége, & Pape sous le nom d'Alexandre VIII. 169·.

27. Jacques Corrado, ferrarois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, & évêque de Jesi. 1666.

28. Marcel de Sainte-Croix, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, & évêque de Tivoli. 1674.

29. Baccio Aldobrandin, florentin, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, puis de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1665.

30. Frédéric, landgrave de Hesse-Darmstad, allemand, grand-prieur d'Allemagne & général des galères de l'Ordre de Malte, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie-la Neuve, puis de Saint-Césaire, de Saint-Eustache & de Saint-Nicolas *in Carcere*, & évêque de Breslaw en Silésie. 1682.

31. Charles Barberin, romain, petit-neveu du pape Urbain VIII, diacre, cardinal du titre de Saint-Césaire, puis de Saint-Ange *in Foro Piscium*, & de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1704.

32. Laurent Imperiali, génois, cardinal, puis légat de Ferrare, gouverneur de Rome, & légat de la Marche-d'Ancône. 1673.

33. Gilbert Borromée, milanais, cardinal du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1672.

34. Jean-Baptiste Spada, lucquois, patriarche de Constantinople, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & légat de Ferrare. 1675.

35. Prosper Caffarelli, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliste. 1659.

36. François Albizzi, natif de Cesène, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, & évêque de Tivoli. 1684.

37. Octave Aquaviva d'Arragon, napolitain,

prêtre, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, puis de Sainte-Cécile. 1674.

38. Charles Pio de Savoie, ferrarois, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, puis de Saint-Eustache, prêtre du titre de Sainte-Prisque, légat d'Urbin, évêque de Ferrare & de Sabine. 1689.

39. Charles Gualterio, diacre, cardinal du titre de Saint-Pancrace, puis de Saint-Ange *in Foro Piscium* & de Sainte-Marie *in Cosmedin*, prêtre du titre de Saint-Eusebe, & archevêque de Fermo. 1673.

40. Decio Azolin, natif de Fermo, évêque de Narin, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Eustache. 1689.

Alexandre VII, élu Pape en 1655, mort en 1667.

Première promotion en 1657.

1. Flavio Chigi, siennois, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, légat en France, archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran, légat de Ferrare & évêque de Porto. 1693.

Seconde promotion en 1657.

2. Camille Meltio, milanais, archevêque de Capoue, prêtre, cardinal du titre de Saint-Marcel. 1659.

3. Jules Rospigliosi, natif de Pistoie, archevêque de Tharse, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & Pape sous le nom de Clément IX.

4. Nicolas Bagni, romain, archevêque d'Athènes, prêtre, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, & évêque de Sinigaglia. 1663.

5. Jérôme Bonvisi, lucquois, archevêque de Laodicée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jérôme des Illyriens, évêque de Luques & légat de Ferrare. 1677.

6. François Polucci, natif de Forli, secrétaire des brefs, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1661.

7. Scipion Delci, siennois, évêque de Piensa, puis archevêque de Pise, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, & légat d'Urbin. 1670.

8. Jérôme Farnèse, romain, archevêque de Patras, gouverneur de Rome, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Agnès, & légat de Bologne. 1668.

9. Antoine Bichi, siennois, évêque d'Osimo, prêtre, cardinal du titre de Saint-Augustin, puis de Sainte-Marie-des-Anges.

10. Sforce Palavicini, romain, jésuite, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis de Saint-Sauveur *in Lauro*. 1667.

Troisième promotion en 1660.

11. Volumnio Bandinelli, siennois, patriarche de Constantinople, majordome du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1667.

12. Edouard Vecchiarelli, natif de Rieti, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, & évêque de Rieti. 1667.

13. Jacques Franzone, génois, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*, puis légat de Ferrare, évêque de Camerino, & sous-doyen du sacré collége. 1697.

14. François-Guillaume de Wirtemberg, bavarois, évêque d'Osnabruck, de Minden, de Verden & de Ratisbonne, prêtre, cardinal sans titre. 1661.

15. Pierre Vidoni, crémonois, évêque de Lodi, prêtre, cardinal du titre de Saint-Calliste, & légat de Bologne. 1680.

16. Grégoire Barbarigo, vénitien, évêque de Bergame, prêtre, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*, puis évêque de Padoue. 1697.

17. Paschal d'Arragon de Cardonne, de Cordoue, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Balbine, vice-roi de Naples, grand-inquisiteur & archevêque de Tolède. 1677.

18. François-Marie Mancini, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Vite & de Saint-Modeste, puis prêtre du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*. 1672.

Quatrième promotion en 1664.

19. Jérôme Boncompagnon, bolonais, archevêque de Bologne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1684.

20. Charles Bonelli, romain, arrière-neveu du pape Pie V, archevêque de Corinthe, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1676.

21. Cœlio Piccolomini, siennois, archevêque de Césarée, nonce en France, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*, puis légat de Romandiole & de l'exarcat de Ravenne, & archevêque de Sienne. 1681.

22. Charles Caraffa, napolitain, évêque d'Averse, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & légat de Bologne. 1680.

23. Angelo Celsus, romain, diacre, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*. 1671.

24. Paul Savelli-Peretti, romain, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*, puis de Saint-Nicolas *in Carcere*. 1685.

25. Alphonse Litta, milanais, archevêque de Milan, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem. 1679.

26. Nérée Corsini, florentin, archevêque de Damiette, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, puis légat de Ferrare & évêque d'Arezzo. 1678.

27. Palluzzo Palluzzi-Albertoni, romain, dit *Altieri*, par adoption du pape Clément X, dont il fut le premier ministre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Monte-Fiascone, archevêque de Ravenne, camerlingue de la Sainte-Eglise & sous-doyen du sacré collége. 1698.

28. César Rasponi, natif de Ravenne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1675.

29. Jean-Nicolas Conti, romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis évêque d'Ancône & de Sabine. 1698.

30. Jacques-Philippe Nini, siennois, majordome du Pape, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix, & camerlingue de la Sainte-Eglise. 1680.

Cinquième promotion en 1666.

31. Jules Spinola, génois, archevêque de Laodicée, nonce à Vienne, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sylvestre, puis de Saint-Martin-aux-Monts, évêque de Sutri, de Nepi & de Luques. 1691.

32. Charles Roberti, romain, archevêque de Tharse, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Martin *in Arâ cœli*, & légat de la Romagne. 1673.

33. Vitalia Visconti, milanais, archevêque d'Ephèse, nonce en Espagne, cardinal, archevêque de Montréal. 1671.

34. Inigo Caraccioli, napolitain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Clément, archevêque de Naples. 1685.

Sixième promotion en 1667.

35. Jean Delfini, vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sauveur *in Lauro*, puis de Saint-Vite & de Saint-Modeste. 1699.

36. Guidobalde de Tlum, allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal sans titre, puis évêque de Ratisbonne. 1668.

37. Louis, duc de Vendôme, gouverneur de Provence, &c. français, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, & légat en France. 1669.

38. Louis-Guillaume de Moncade, de Lima, d'Arragon, duc d'Alcala, espagnol, vice-roi de Sicile, diacre, cardinal sans titre. 1672.

Clément IX, élu Pape en 1667, mort en 1669.

Première promotion en 1667.

1. Jacques Rospigliosi, natif de Pistoie, neveu du Pape, prêtre, cardinal du titre de Saint-Sixte, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1684.

2. Léopold de Médicis, frère du grand-duc de Toscane, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis de Sainte-Marie *in Cosmedin*. 1675.

3. Sigismond Chigi, siennois, neveu du pape Alexandre VII, grand-prieur de Rome, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ*, & légat de Ferrare. 1678.

Seconde promotion en 1669.

4. Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne de Bouillon, français, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, grand-aumônier de France, grand-prévôt de Liége & évêque d'Ostie, & doyen des cardinaux. 1715.

Troisième promotion en 1669.

5. Louis-Emmanuel-Fernandez Porto-Carrero, espagnol, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Sabine, archevêque de Tolède, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit & évêque de Palestrine. 1709.

6. François Nerli, florentin, évêque de Pistoie, puis archevêque de Florence, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile. 1670.

7. Emile Altieri, romain, évêque de Camerino, cardinal, puis Pape sous le nom de Clément X.

8. Charles Cerri, romain, prêtre, cardinal du titre de Saint-Adrien, évêque de Ferrare & légat d'Urbin. 1690.

9. Lazare Pallavicini, génois, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, & légat de Bologne. 1680.

10. Jean Bona, piémontais, feuillant, prêtre, cardinal du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes de Dioclétien. 1674.

11. Nicolas Acciaïoli, florentin, diacre, cardinal du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, puis légat de Ferrare, évêque de Porto & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1719.

12. Bonacurse Bonacorsi, natif de Macerata, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*, & légat de Bologne. 1678.

Clément X, élu Pape en 1670, mort en 1676.

Première promotion en 1670.

1. Frédéric Borromée, milanais, patriarche de Constantinople, secrétaire d'Etat, cardinal du titre de Sainte-Agnès, & préfet de la congrégation des Immunités. 1673.

2. Camille Massimi, romain, patriarche de Jérusalem, maître-de-chambre du Pape, cardinal. 1677.

3. Gaspard Carpegna, romain, archevêque de Nicée, dataire du Pape, cardinal, puis vice-chancelier & vicaire du Pape, & évêque de Sabine. 1714.

Seconde promotion en 1672.

4. Gustave, marquis de Bade-Dourlach, allemand, abbé de Fulde, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1677.

5. Pierre de Bonzi, français, évêque de Béziers, puis archevêque de Toulouse, grand-aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, cardinal, archevêque de Narbonne & commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. 1703.

6. Vincent-Marie des Ursins, frère du duc de Gravina, romain, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, puis archevêque de Manfredonia & de Bénévent, cardinal du titre de Saint-Sixte, évêque de Porto, depuis Pape sous le nom de Benoit XIII.

Troisième promotion en 1672.

7. César d'Estrées, français, évêque & duc de

Laon, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit & évêque d'Albano.

8. Jean-Evrard Nidhard ou Nitard, allemand, jésuite, confesseur de la reine d'Espagne, son premier ministre, ambassadeur d'Espagne à Rome, archevêque d'Edesse, puis de Montréal & de Palerme, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile. 1681.

Quatrième promotion en 1673.

9. Félix Rospigliosi, romain, neveu du pape Clément IX, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu.* 1688.

Cinquième promotion en 1673.

10. François Nerli, florentin, archevêque d'Andrinople & de Florence, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ*, puis de Sainte-Susanne & de Saint-Laurent *in Lucinâ*, & archiprêtre de Saint-Pierre. 1708.

11. Jérôme Casanate, napolitain, secrétaire des évêques & des réguliers, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*, légat d'Urbin & bibliothécaire du Vatican. 1700.

12. Jérôme Guastaldi, génois, trésorier de la Chambre apostolique, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane, légat à Bologne & archevêque de Bénévent. 1685.

13. Pierre Bassadona, vénitien, procurateur de Saint-Marc, cardinal. 1684.

14. Frédéric Baldeschi-Colonne, natif de Pérouse, archevêque de Césarée, cardinal du titre de Saint Marcel, & préfet de la congrégation du concile. 1691.

Sixième promotion en 1675.

15. Alexandre Crescentio, romain, patriarche d'Alexandrie, puis d'Antioche, cardinal du titre de Sainte-Prisque, évêque de Lorette, puis de Recanati. 1688.

16. Bernard Rocci, romain, majordome du Pape, archevêque de Damas, cardinal du titre de Saint-Etienne *in Cœlio monte*, évêque d'Orviette & légat de Ferrare. 1680.

17. Fabrice Spada, crémonois, archevêque de Patras, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Calliste, & évêque de Palestrine. 1717.

18. Mario Albitrio, napolitain, archevêque de Néocésarée, nonce à Vienne, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1680.

19. Galeas Marescotti, bolonais, archevêque de Corinthe, nonce en Espagne, cardinal du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes de Dioclétien, & légat de Ferrare. 1726.

20. Thomas-Philippe Howard, de Norfolck, anglais, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, grand-aumônier de la reine d'Angleterre, cardinal du titre de Sainte-Cécile, & archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure. 1694.

Innocent XI, élu Pape en 1676, mort en 1689.

Première promotion en 1681.

1. Jean-Baptiste Spinola, génois, archevêque d'Arcerenca, puis de Gênes, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1704.

2. Antoine Pignatelli, napolitain, archevêque de Larisse, nonce en Pologne & à Vienne, évêque de Leca & de Faenza, maître de la chambre du Pape, prêtre, cardinal, légat de Bologne, archevêque de Naples, & Pape sous le nom d'Innocent XII.

3. Etienne Brancacio, napolitain, archevêque d'Andrinople, nonce à Florence & à Venise, & évêque de Viterbe, prêtre, cardinal. 1682.

4. Etienne Agostini, natif de Forli dans la Romagne, archevêque d'Héraclée, prêtre, cardinal. 1683.

5. François Bonvisi, lucquois, archevêque de Thessalonique, nonce à Cologne, en Pologne & à Vienne, prêtre, cardinal, & évêque de Luques. 1700.

6. Savo Mellini, romain, archevêque de Césarée, prêtre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, & évêque de Sutri. 1701.

7. Frédéric Visconti, milanais, archevêque de Milan, prêtre, cardinal. 1693.

8. Marc Gallio, natif de Côme dans le duché de Milan, évêque de Rimini, prêtre, cardinal. 1683.

9. Flaminio del Taya, siennois, auditeur de Rote, prêtre, cardinal. 1682.

10. Raymond Capissucchi, romain, originaire de Provence, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du sacré palais, prêtre, cardinal. 1691.

11. Jean-Baptiste de Luca, natif de Venozza, au royaume de Naples, référendaire des deux signatures, & auditeur du Pape, prêtre, cardinal. 1683.

12. Laurent Brancatti, natif de Lauria en Calabre, de l'Ordre des Frères-Mineurs conventuels, consulteur du Saint-Office, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1693.

13. Urbain Sachetti, florentin, auditeur-général de la chambre apostolique, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Transvetere.* 1705.

14. Jean-François Ginetti, romain, originaire de Velletri, trésorier-général de la chambre apostolique, diacre, cardinal du titre de Saint..... & archevêque de Fermo. 1691.

15. Benoît Pamphile, romain, petit-neveu du pape Innocent X, grand-prieur de Rome, diacre, cardinal. 1730.

16. Michel-Ange Ricci, romain, secrétaire de la Congrégation des Indulgences, diacre, cardinal. 1682.

Seconde promotion en 1686.

17. Maximilien Gandolf, comte de Khuem-

bourg, allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal. 1687.

18. Veriffimo d'Alencaftro, portugais, archevêque de Brague, puis de Lisbonne, grand-inquifiteur de Portugal, cardinal. 1692.

19. Jacques de Angelis, natif de Pife, archevêque d'Urbin & vice-gérent, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Ará cœli.* 1695.

20. Obizzo Pallavicini, génois, archevêque d'Ephèfe, nonce à Cologne & en Pologne, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, & évêque d'Ofimo. 1700.

21. Angelo Ranuzzi, bolonais, archevêque de Damiette, puis évêque de Fano, nonce en Pologne & en France, cardinal & archevêque de Bologne. 1689.

22. Marcel Durazzo, génois, archevêque de Chalcédoine, nonce en Portugal & en Efpagne, cardinal, légat de la Romagne, & évêque de Faënza. 1710.

23. Horace Matthei, romain, archevêque de Damas, auditeur de Rote & majordome du Pape, cardinal. 1688.

24. Marc-Antoine Barbarigo, vénitien, archevêque de Corfou, & évêque de Monte-Fiafconne, cardinal. 1706.

25. Léopold, comte de Kollonitfch, hongrois, évêque de Javarin, puis de Neuftad, & archevêque de Strigonie, cardinal. 1707.

26. Guillaume Egon, prince de Furftemberg, allemand, évêque de Strasbourg, commandeur de l'Ordre du Saint-Efprit, cardinal. 1704.

27. Pierre Salazar, efpagnol, général de l'Ordre de la Merci, puis évêque de Salamanque & de Cordoue, cardinal. 1706.

28. Michel Radziejowski, polonais, évêque de Varmie, puis archevêque de Gnefne, cardinal. 1705.

29. Jean, baron de Goëz, allemand, évêque de Gurck, cardinal. 1696.

30. Etienne Lecamus, français, évêque & prince de Grenoble, cardinal du titre de Sainte-Marie-des-Anges. 1707.

31. Charles Ciceri, milanais, évêque de Côme, cardinal. 1694.

32. Pierre-Mathieu Petrucci, évêque de Jefi fa patrie, cardinal. 1701.

33. François de Médicis, frère du grand-duc de Tofcane, cardinal, remit le chapeau en 1709, & époufa Eléonore de Gonzague-Guaftalle. 1711.

34. Rinaldo d'Eft, oncle du duc de Modène, cardinal, puis duc de Modène, remit le chapeau en 1695, & époufa la même année la princeffe Charlotte-Félicité de Brunfwick-Lunebourg.

35. Dominique-Marie Corfi, florentin, auditeur de la chambre apoftolique, évêque de Rimini, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo.* 1697.

36. Jean-François Négroni, génois, tréforier-général de la chambre apoftolique, évêque de Faënza, cardinal. 1712.

37. Fulvio Aftalli, romain, clerc de chambre du Pape, cardinal du titre de Saint..... puis légat de Ferrare, évêque de Sabine & doyen des cardinaux. 1721.

38. Gafpard Cavallieri, romain, clerc de chambre du Pape, cardinal du titre de Saint..... & archevêque de Capoue. 1690.

39. Jean Gualter Sluze, liégeois, fecrétaire des brefs, cardinal. 1687.

40. Jean-Cafimir de Deuhoff, polonais, commandeur de l'hôpital du Saint-Efprit, évêque de Carpentras & de Cefène, cardinal. 1697.

41. Fortunato Caraffe, napolitain, frère du grand-maître de Malte, évêque d'Averfa, cardinal. 1696.

42. Leandro Colleredo, natif d'Udine, prêtre de l'Oratoire de la Chiefa-Nova, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Tranfvetere*, & grand-pénitencier. 1709.

43. Jofeph Saëns d'Aguine, efpagnol, religieux bénédictin, profeffeur en théologie en l'Univerfité de Salamanque, cardinal. 1699.

Alexandre VIII, élu Pape en 1689, mort en 1691.

Première promotion en 1689.

1. Pierre Ottoboni, vénitien, petit-neveu du Pape, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damafo*, abbé de Saint-Paul de Verdun. 1740.

Seconde promotion en 1690.

2. Touffaint de Forbin de Janfon, français, évêque de Digne, puis de Marfeille & de Beauvais, cardinal du titre de Saint-Callifte, & grand-aumônier de France. 1713.

3. Bandino Panciatici, florentin, patriarche de Jérufalem & dataire du Pape, cardinal du titre de Saint-Pancrace, & préfet de la Congrégation du concile. 1718.

4. Jacques Cantelini, napolitain, nonce en Pologne & archevêque de Naples, cardinal. 1702.

5. Ferdinand d'Adda, milanais, archevêque d'Amafie, & nonce en Angleterre, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, évêque d'Albano. 1719.

6. Jean-Baptifte Rubini, vénitien, neveu du Pape, évêque de Vicence, cardinal du titre de Saint-Marc. 1707.

7. Jean-François Albani, natif de Pefaro dans l'Etat d'Urbin, fecrétaire des brefs, cardinal du titre de Saint-Adrien, & Pape fous le nom de Clément XI.

8. Charles Bichi, fiennois, auditeur-général de la chambre apoftolique, diacre, cardinal du titre de Sainte-Agathe. 1718.

9. Jofeph-René Imperiali, génois, tréforier-général de la chambre apoftolique, cardinal du titre

titre de Saint-Georges *in Velabro*, puis de Saint-Laurent *in Lucinâ*. 1737.

10. Jean-Baptiste Costaguti, romain, doyen des clercs-de-chambre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie. 1704.

11. Louis Homodei, milanais, clerc-de-chambre, diacre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. 1706.

12. François Giudice, napolitain, originaire de Gênes, clerc-de-chambre, cardinal du titre de..... puis archevêque de Montréal, & évêque de Palestrine & de Velletri, & doyen du sacré collége. 1725.

Troisième promotion en 1690.

13. François Barberin, romain, auditeur de la chambre du Pape, cardinal, évêque de Palestrine, puis d'Ostie & de Velletri, sous-doyen du sacré collége.

14. Laurent Altieri, romain, petit-neveu du pape Clément X, cardinal du titre de Sainte-Agathe.

Innocent XII, élu Pape en 1691, mort en 1700.

Première promotion en 1695.

1. Sébastien-Antoine Tanara, bolonais, archevêque de Damas, nonce à Vienne, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, légat de la Romagne, évêque de Frescati, puis doyen du sacré collége en 1721. 1724.

2. Jacques Boncompagnon, bolonais, archevêque de Bologne, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, puis évêque d'Albano. 1731.

3. Jean-Jacques Cavallerini, romain, archevêque de Nicée, nonce en France, cardinal du titre de Sainte-Praxède, puis préfet de la signature de justice. 1699.

4. Frédéric Caccia, milanais, archevêque de Milan, nonce en Espagne, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1699.

5. Thadée-Louis del Verme, plaisantin, évêque de Fano, puis de Ferrare, cardinal du titre de Saint-Alexis. 1717.

6. Thomas-Marie Ferrari, napolitain, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, maître du sacré palais, cardinal du titre de Saint-Clément. 1716.

7. Joseph Sacripante, natif de Narni, référendaire des deux signatures, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, puis de Sainte-Praxède. 1727.

8. Célestin Sfondrate, milanais, bénédictin, abbé de Saint-Gal en Suisse, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1696.

9. Henri Noris, véronais, de l'Ordre de Saint-Augustin, bibliothécaire du Vatican, cardinal du titre de Saint-Augustin. 1704.

10. Jean-Baptiste Spinola, génois, gouverneur de Rome, cardinal du titre de Saint-Césarée, puis des Saints-Apôtres, camerlingue de la sainte Eglise. 1719.

11. Dominique Tarugi, natif d'Orviète, auditeur de Rote, évêque de Ferrare, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*. 1696.

12. Henri de la Grange, marquis d'Arquien, français, chevalier des Ordres du Roi, père de la reine de Pologne, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in Carme Tulliano*. 1707.

Seconde promotion en 1697.

13. Pierre du Cambout de Coislin, français, évêque d'Orléans, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, & grand-aumônier de France. 1706.

14. Vincent Grimani, vénitien. 1710.

15. Louis d'Aguilar de Cordoue, espagnol, cardinal du titre de..... & grand-inquisiteur d'Espagne. 1699.

16. Louis de Souza, portugais, archevêque de Lisbonne, cardinal. 1702.

17. Georges Cornaro, vénitien, nonce en Portugal, évêque de Padoue, cardinal du titre des douze Apôtres. 1722.

Troisième promotion en 1697.

18. Balthasard Couci, romain, maître-de-chambre du Pape, archevêque de Fermo, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*. 1709.

Quatrième promotion en 1698.

19. Jacques-Antoine Morigia, milanais, de l'Ordre des Barnabites, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de Sainte-Cécile. 1708.

20. Fabrice Paulucci, natif de Forli, nonce en Pologne, évêque de Ferrare, cardinal du titre de Saint..... grand-pénitencier, évêque d'Albano, vicaire du Pape en 1721, depuis doyen du sacré collége. 1726.

Cinquième promotion en 1699.

21. Marc-Daniel Delfini, vénitien, archevêque de Damas, nonce en France, cardinal du titre de Sainte-Susanne, & évêque de Brescia. 1704.

22. André de Sainte-Croix, romain, nonce en Pologne, puis à Vienne, cardinal du titre de Sainte-Marie *de Populo*, & évêque de Viterbe. 1712.

23. Joseph Archinto, milanais, nonce en Espagne, puis archevêque de Milan, cardinal. 1712.

24. Marcel d'Asti..... président de la légation d'Urbin, puis évêque d'Ancône, cardinal. 1707.

25. Jean-Marie Gabrieli, natif de Citta di Castello, général des religieux de Saint-Bernard, cardinal. 1711.

26. Nicolas Bodolovic, napolitain, originaire de Raguse, archevêque de Chieti, secrétaire de la Congrégation des évêques réguliers, cardinal du titre de Saint-Barthélemy *in Insulâ*. 1702.

27. Sperello Sperelli, natif de Jesi, assesseur du

Saint-Office, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine. 1710.

Sixième promotion en 1700.

28. Louis-Antoine de Noailles, français, évêque de Cahors, puis de Châlons, & archevêque de Paris, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve. 1729.

29. Jean-Philippe, comte de Lamberg, allemand, évêque de Passaw, cardinal du titre de Saint-Sylvestre. 1712.

30. François de Borgia Gandie, espagnol, chanoine de Tolède, puis évêque de Calahorra, & archevêque de Burgos, cardinal. 1702.

Clément XI, élu Pape en 1700, mort en 1721.

Première promotion en 1703.

1. François Pignatelli, napolitain, nonce en Pologne, archevêque de Naples, cardinal, évêque de Sabine, puis de Porto, doyen du sacré collége.

Seconde promotion en 1706.

2. François Marletti, florentin, patriarche de Jérusalem, & secrétaire de la Consulte, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. 1717.

3. Jean Badoëro, vénitien, patriarche de Venise, cardinal du titre de Saint-Marc, & évêque de Brescia. 1714.

4. Laurent de Fiesque, génois, nonce extraordinaire en France, & archevêque de Gênes, cardinal du titre de Sainte-Marie-de la-Paix. 1726.

5. Laurent Casoni, génois, assesseur du Saint-Office, archevêque de Césarée, cardinal du titre de Saint-Bernard, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, légat de Ferrare & de Bologne. 1720.

6. Laurent Corsini, florentin, archevêque de Nicomédie, cardinal du titre de Sainte-Susanne, puis de Saint-Pierre ès-Liens, évêque de Frescati, puis Pape sous le nom de Clément XII, en 1730.

7. François Aquaviva, napolitain, archevêque de Larisse, nonce en Espagne, cardinal du titre de Saint-Barthélemy *in Insulâ*, puis de Sainte-Cécile. 1725.

8. Christian Auguste, duc de Saxe-Zeits, allemand évêque de Javarin, cardinal, puis archevêque de Strigonie. 1725.

9. Thomas Ruffo, napolitain, archevêque de Nicée, maître-de-chambre du Pape, cardinal du titre de Saint-Laurent, puis de Sainte-Marie *in Transvetere*, légat de la Romagne, puis de Ferrare, légat de Bologne en 1721, puis évêque de Palestrine, mort doyen des cardinaux en 1753.

10. Philippe-Antoine Gualterio, d'Orviète, évêque d'Imola, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Chrysogon, puis légat de la Romagne, & évêque de Todi, abbé de Saint-Victor de Paris. 1728.

11. Horace-Philippe Spada, lucquois, évêque de Luques, nonce en Pologne, cardinal du titre de Saint-Onuphre. 1724.

12. Horatio Pallavicini, parmesan, gouverneur de Rome, cardinal du titre de Sainte-Agnès. 1712.

13. Charles Colonne, romain, majordome du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie *della Scala*, puis de Saint-Ange *in Pescaria*. 1739.

14. Jean-Dominique Paracciani, romain, auditeur du Pape, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, puis évêque de Sinigaglia, & vicaire du Pape. 1721.

15. Alexandre Caprara, bolonais, auditeur de Rote, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée. 1711.

16. Joseph-Emmanuel de la Trémoille, français, auditeur de Rote, cardinal du titre de la Trinité-du-Mont, puis commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, & archevêque de Cambrai. 1720.

17. Nicolas Grimaldi, génois, secrétaire de la Congrégation des évêques & réguliers, & cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis de Saint-Mathieu *in Merulanâ*. 1717.

18. Pierre Priuli, vénitien, clerc de la chambre, cardinal du titre de Saint-Adrien, puis de Saint-Marc. 1728.

19. Gabriel Philippucci, de Macerata, votant de la signature, ayant refusé le chapeau, le Pape lui donna deux mille écus de pension. 1706.

20. Charles-Augustin Fabroni, de Pistoie, secrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, cardinal du titre de Saint-Augustin. 1727.

Troisième promotion en 1706.

21. Michel-Ange Conti, romain, nonce en Portugal, cardinal du titre de Saint-Quiriace & de Sainte-Julitte, puis évêque d'Osimo, légat de Ferrare, évêque de Viterbe, & Pape sous le nom d'Innocent XIII.

Quatrième promotion en 1707.

22. Joseph Vallemani, natif de Fabriano, archevêque d'Athènes, & majordome du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie-des-Anges. 1725.

23. Charles-Marie Maillard de Tournon, piémontais, patriarche d'Antioche, visiteur-général apostolique à la Chine & aux Indes orientales, avec le pouvoir de légat *à latere*. 1710.

Cinquième promotion en 1709.

24. Ulisse Gozzadini, bolonais, secrétaire des brefs, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, puis évêque d'Imola, & légat de Ravenne. 1728.

25. Antoine-François San-Vital, natif de Parme, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*. 1714.

Sixième promotion en 1711.

26. Annibal Albani, neveu du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de Saint-Clément, & camerlingue de la sainte Eglise, évêque de Sabine.

Septième promotion en 1712.

27. Wolgand Annibal, baron de Strottenbach, allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de Saint-Marcel, vice-roi de Naples.

28. Armand Gaston de Rohan-Soubise, français, évêque de Strasbourg, cardinal du titre de la Trinité-du-Mont, dit *in Pincio*, & grand-aumônier de France. 1749.

29. Unno Dacunha d'Attayde, portugais, inquisiteur-général de Portugal, cardinal du titre de Sainte-Anastasie.

30. Louis Friuli, vénitien, auditeur de Rote, cardinal du titre de Saint-Marc. 1720.

31. Augustin Cusani, milanais, nonce en France, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de Sainte-Marie *del Popolo*, & légat de Bologne. 1730.

32. Jules Piazza, de Forli, nonce à Vienne, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Pane & Pernâ*, puis légat de Ferrare. 1726.

33. Antoine Davia, bolonais, nonce à Vienne, puis évêque de Rimini, cardinal du titre de Saint-Calliste, puis de Saint-Pierre-ès-Liens, & enfin de Saint-Laurent *in Lucinâ*, légat d'Urbin & de la Romagne. 1740.

34. Antoine-Félix Zondodari, siennois, nonce en Espagne, cardinal du titre de Sainte-Balbine. 1737.

35. Jean-Marie Thomasi, des ducs de Palma, de Palerme, théatin, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. 1713.

36. Jean-Baptiste Tolomei, de Pistoie, jésuite, cardinal du titre de Saint-Etienne-le-Rond. 1726.

37. François-Marie Casini d'Arazo, capucin, prédicateur du palais apostolique, cardinal du titre de Sainte-Prisque. 1719.

38. Louis Pic de la Mirandole, majordome du Pape, cardinal du titre de Saint-Sylvestre *in Capite*, puis évêque de Sinigaglia. 1743.

39. Curse Origo, romain, secrétaire de la Consulte, cardinal du titre de Saint-Eustache. 1737.

40. Pierre Marcellin Corradini, natif de Sezza, Etat du Pape, auditeur du Pape, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, puis préfet de la signature du concile, dataire en 1721. 1743.

41. Jean-Baptiste Bussi, de Viterbe, évêque d'Ancône, nonce à Cologne, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1726.

Huitième promotion en 1713.

42. Emmanuel d'Arias, espagnol, archevêque de Séville, cardinal. 1717.

43. Melchior de Polignac, français, abbé de Corbie, d'Anchin, &c. cardinal. 1741.

44. Benoît Sala, espagnol, bénédictin, évêque de Barcelone, cardinal. 1715.

45. Benoît Erba Odescalchi, milanais, archevêque de Milan, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, puis de Saint-Alexis. 1740.

Neuvième promotion en 1715.

46. Fabio Ollivieri, natif de Pisaro, cousin-germain du Pape, majordome du Pape, cardinal du titre des SS. Vite & Modeste, & secrétaire des brefs en 1721.

47. Damien-Hugues-Philippe-Antoine de Schœnborn, allemand, commandeur de l'Ordre teutonique, & vice-chancelier de l'Empire, cardinal, prêtre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*, puis de Saint-Pancrace, & évêque de Spire. 1743.

Dixième promotion en 1715.

48. Henri de Thiard de Bissi, français, évêque de Toul, puis de Meaux, cardinal du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte, puis de Saint-Bernard-aux-Thermes. 1737.

49. Inigo Caraccioli, napolitain, évêque d'Aversa, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Parione*. 1730.

50. Bernardin Scotti, milanais, auditeur de Rote, & gouverneur de Rome, cardinal du titre de Saint-Pierre *in Monte aureo*, puis préfet de la signature de grace. 1726.

51. Charles Marini, génois, maître-de-chambre du Pape, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, président d'Urbin, & préfet des Rits. 1747.

Onzième promotion en 1715.

52. Nicolas Caraccioli, napolitain, archevêque de Capoue, & vice-gérent, cardinal du titre de Saint-Martin-du-Mont. 1728.

53. Jean Patrizi, romain, trésorier-général de la chambre apostolique, & archevêque de Séleucie, cardinal du titre des Quatre-Saints couronnés, puis légat de Ferrare. 1727.

54. Ferdinand Nuzzi, natif d'Orta, dans l'Etat ecclésiastique, archevêque de Nicée, secrétaire de la Congrégation des évêques & réguliers, cardinal & évêque d'Orviète. 1717.

55. Nicolas-Cajétan Spinola, génois, archevêque de Thèbes, & auditeur-général de la chambre apostolique, cardinal du titre de Saint-Sixte, puis de Saint-Nérée & de Saint-Achillée. 1735.

Douzième promotion en 1717.

56. Gisbert Borromée, milanais, évêque de Novarre, patriarche titulaire d'Antioche, & maître-de-chambre du Pape, cardinal du titre de Saint-Alexis.

Treizième promotion en 1717.

57. Jules Alberoni, plaisantin, envoyé du duc de Parme à la cour d'Espagne, cardinal. 1752.

58. Emeric Csacki, hongrois, archevêque de

Colocza, & évêque de Varadin, cardinal du titre de Saint-Eusebe. 1732.

Quatorzième promotion en 1719.

59. Georges Spinola, génois, archevêque de Césarée, & nonce à Vienne, cardinal du titre de Sainte-Agnès-hors-des-Murs, ministre & secrétaire-d'Etat en 1721. 1739.

60. Cornelio Bentivoglio, ferrarois, archevêque de Carthage, nonce en France, cardinal du titre de Saint-Jerôme-des-Esclavons, puis de Sainte-Cécile. 1732.

61. Léon Potier de Gesvres, français, archevêque de Bourges, cardinal. 1744.

62. François de Mailli, français, archevêque & duc de Reims, cardinal. 1721.

63. Thomas-Philippe de Hennin, de Bossut, d'Alsace, flamand, archevêque de Malines, cardinal du titre de Saint-Césarée.

64. Louis de Belluga & Moncade, espagnol, évêque de Carthagène, cardinal du titre de Sainte-Marie-Transpontine, puis de Sainte-Prisque.

65. Michel-Frédéric, comte d'Altrann, allemand, évêque de Vaccia, cardinal du titre de Sainte-Sabine. 1734.

66. Joseph Pereira de la Cerda, portugais, évêque de Faro en Algrave, cardinal du titre de Sainte-Susanne. 1738.

67. Jean-Baptiste Salerno, sicilien, jésuite, cardinal du titre de Sainte-Prisque. 1729.

68. Jean-François Barbarigo, vénitien, évêque de Brescia, puis de Padoue en 1723, cardinal du titre de Saint-Pierre & de Saint-Marcellin. 1730.

Quinzième promotion en 1720.

69. Charles Borgia, espagnol, patriarche des Indes, grand-maître de la Chapelle de Sa Majesté catholique, cardinal du titre de Sainte-Pudentiane. 1733.

70. Alvare Cienfuegos, espagnol, jésuite, évêque de Catane, cardinal du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Isle. 1739.

Innocent XIII, élu Pape en 1721, mort en 1723.

Première promotion en 1721.

1. Bernard-Marie Conti, frère du Pape, évêque de Terracine, cardinal du titre de Saint-Bernard-des-Thermes. 1730.

Seconde promotion en 1721.

2. Guillaume Dubois, français, archevêque, duc de Cambrai, premier ministre & secrétaire-d'Etat, cardinal. 1723.

3. Alexandre Albani, romain, clerc de la chambre apostolique, & neveu du pape Clément XI, cardinal du titre de Saint-Adrien.

4. Pierre-Marcellin Corradini de Sezza, cardinal. 1743.

Benoît XIII, élu le 19 mai 1724, mort en 1730.

Première promotion le 11 septembre 1724.

1. Jean-Baptiste Altieri, romain, doyen de la chambre apostolique, archevêque de Tyr, cardinal, prêtre du titre de Saint-Mathieu *in Merulanâ.*

2. Alexandre Falconieri, romain, gouverneur de Rome, & auditeur de Rote, cardinal, diacre du titre de Sainte-Marie-de-l'Echelle. 1734.

Seconde promotion le 20 novembre 1724.

3. Vincent Petra, napolitain, archevêque de Damas, cardinal, prêtre du titre de Saint-Onuphre, puis préfet de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, & grand-pénitencier de l'Eglise romaine. 1747.

Troisième promotion le 20 décembre 1724.

4. Prosper-Marc Foschi, de Macerata, archevêque de Césarée, cardinal, prêtre du titre de Saint-Chrysogon, puis de Saint-Calliste, & enfin de Saint-Sylvestre *in Capite*, vicaire-général de Rome. 1732.

5. Augustin Pipia, d'Orestan en Sardaigne, général de l'Ordre de Saint-Dominique, cardinal, prêtre du titre de Saint Sixte-le-Vieux, puis de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, évêque d'Osimo. 1730.

Quatrième promotion le 11 juin 1725.

6. Nicolas Coscia, de Bénévent, archevêque de Trajanople, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Dominicâ.*

7. Nicolas Giudice, napolitain, protonotaire apostolique participant, & majordome du sacré palais, cardinal, diacre du titre de Sainte-Marie-aux-Martyrs, dite la Rotonde. 1743.

Cinquième promotion le 11 septembre 1726.

8. André-Hercules de Fleury, français, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi Louis XV, ministre d'Etat, cardinal de la sainte Eglise romaine. 1743.

Sixième promotion le 9 décembre 1726.

9. Nicolas-Marie Lercari, génois, gouverneur de Bénévent, maître de la chambre de Benoît XIII, puis son premier ministre & secrétaire-d'Etat, archevêque de Nazianze, cardinal, prêtre du titre de Saint-Jean & de Saint-Paul. 1757.

10. Laurent Cozza, religieux mineur de l'étroite observance de Saint-François, cardinal, prêtre du titre de Saint-Laurent *in Pane & Pernâ*, puis de Sainte-Marie *in Arâ cœli.* 1729.

Les sept suivans furent réservés in petto, *& déclarés à diverses reprises.*

11. Ange-Marie Quirini, vénitien, archevêque de Corfou, & ensuite évêque de Brescia, cardinal (déclaré le 26 novembre 1727), prêtre du titre de Saint-Augustin, & ensuite de Saint-Marc, bibliothécaire du Vatican. 1755.

12. François-Antoine Fini, de Minervino, cardinal (déclaré le 26 janvier 1728), prêtre du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, puis de Saint-Sixte-le-Vieux. 1743.

13. Marc-Antoine Ansidei, perousin, archevêque de Damiette, évêque assistant au trône, & enfin évêque de Pérouse, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), prêtre du titre de Saint-Pierre *in Montorio*, puis de Saint-Augustin. 1730.

14. Prosper Lambertini, bolonais, archevêque de Théodosie, évêque assistant au trône, & enfin évêque d'Ancône, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, archevêque de Bologne, Pape sous le nom de Benoît XIV. 1758.

15. Grégoire Selleri, de Muggione dans le territoire de Pérouse, secrétaire de la Congrégation de l'Indice, puis maître du sacré palais, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), prêtre du titre de Saint-Augustin.

16. Antoine Banchieri, de Pistoie, successivement vice-légat d'Avignon & du Comtat Venaissin, secrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, assesseur du Saint-Office, secrétaire de la Congrégation de la Consulte, & gouverneur de Rome & de son district, vice-camerlingue, cardinal (déclaré le 30 avril 1728), diacre du titre de Saint Nicolas *in Carcere tulliano*, secrétaire d'Etat du pape Clément XII. 1733.

17. Charles Colliola de Spolette, cardinal du titre de Sainte-Marie *in Porticu campitelli*. 1730.

Septième promotion le 26 novembre 1727.

18. Diègue d'Astorga & Cespedes, espagnol, né en 1666, d'abord inquisiteur de Murcie, nommé évêque de Barcelone au mois de décembre 1715, inquisiteur-général d'Espagne au mois de mars 1720, & archevêque de Tolède, primat d'Espagne, le 16 juin suivant, cardinal à la nomination du Roi catholique.

19. Sigismond, des comtes de Kollonitsch, allemand, évêque de Vaccia en Hongrie, puis évêque, & ensuite premier archevêque de Vienne en Autriche, prince du Saint-Empire romain, cardinal, prêtre du titre de Saint-Marcellin & de Saint-Pierre.

20. Philippe-Joseph-Louis-Bonaventure, comte de Sinzendorff, allemand, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve. 1747.

21. Jean de Motta & Silva, portugais, né le 14 août 1685, chanoine théologal de l'église patriarchale de Lisbonne, cardinal à la nomination du roi de Portugal.

Huitième promotion le 30 avril 1728.

22. Vincent-Louis Gotti, milanais, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, patriarche de Jérusalem, cardinal, prêtre du titre de Saint-Pancrace.

23. Léandre Porzia, de la province de Frioul, moine bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin, évêque de Bergame, cardinal, prêtre du titre de Saint-Jérôme-des-Esclavons, puis de celui de Saint-Calliste. 1740.

Neuvième promotion le 20 septembre 1728.

24. Pierre-Louis Caraffa, napolitain, archevêque de Larisse *in Partibus infidelium*, secrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*, puis de celle des évêques & réguliers, cardinal, prêtre du titre de Saint Laurent *in Pane & Pernâ*.

25. Joseph Accoramboni, archevêque de Philippi en Macédoine, administrateur de l'évêché d'Osimo, & enfin évêque d'Imola, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie-Transpontine. 1747.

Dixième promotion le 23 mars 1729.

26. Camille Cibo, patriarche de Constantinople, majordome du palais apostolique, & cardinal, prêtre du titre de Saint-Etienne *in Monte cœlio*, puis de Sainte-Marie-du-Peuple, &c. 1743.

Onzième promotion le 6 juillet 1729.

27. François Borghèse, romain, archevêque de Trajanople, & enfin cardinal, prêtre du titre de Saint-Pierre *in Montorio*, puis de Saint-Sylvestre *in Capite*.

28. Vincent Ferririo, évêque d'Alexandrie de la Paille, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Viâ*, & évêque de Verceil.

Douzième promotion le 8 février 1730.

29. Alaman Salviati, florentin, protonotaire du Saint-Siége apostolique, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli*. 1733.

Clément XII, élu le 12 juillet 1730, mort en 1740.

Première promotion le 14 août 1730.

1. Nérée-Marie Corsini, florentin, neveu du pape Clément XII, secrétaire des Mémoriaux, & protonotaire apostolique participant, surnuméraire, cardinal du titre de Saint-Adrien *in Campo vaccino*.

Seconde promotion le 2 octobre 1730.

2. Alexandre Aldobrandini, florentin, arche-

vêque de Rhodes, nonce ordinaire en Espagne, puis cardinal, prêtre du titre des Quatre-Saints couronnés, légat de Ferrare.

3. Jérôme Grimaldi, génois, archevêque d'Edesse, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Balbine, légat de Bologne. 1733.

4. Barthélemy Massei, archevêque d'Athènes, nonce en France, cardinal, prêtre du titre de Saint-Augustin, légat de la Romagne, & évêque d'Ancône. 1745.

5. Barthélemy Ruspoli, romain, cardinal, diacre du titre de Saint-Côme & de Saint-Damien, grand-prieur de Rome, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. 1741.

Troisième promotion le 24 *septembre* 1731.

6. Vincent Bichi, siennois, successivement nonce en Suisse & en Portugal, archevêque de Laodicée, cardinal, prêtre du titre de Saint-Pierre *in Montorio.*

7. Simbalde Doria, génois, archevêque de Bénévent, & cardinal, prêtre du titre de Saint-Jérôme-des-Esclavons. 1733.

8. Joseph Firrao, napolitain, des princes de Sainte-Agathe, archeveque de Nicée, évêque d'Aversa, cardinal, prêtre du titre de Saint-Thomas *in Parione.*

9. Antoine-Xavier Gentili, romain, archevêque de Petra *in Partibus,* secrétaire des Congrégations du concile & des évêques & réguliers, cardinal, prêtre du titre de Saint-Etienne *in Monte cœlio.*

10. Jean-Antoine Guadagni, florentin, neveu du pape Clément XII, évêque d'Arezzo en Toscane, cardinal, prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, vicaire-général de Rome & de son district.

Quatrième promotion le 1er. *octobre* 1732.

11. Trojan d'Aquaviva, des ducs d'Atri, napolitain, archevêque de Larisse, cardinal, prêtre du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte, puis de Sainte-Cécile *in Transtevere.* 1747.

12. Agabite Mosca, de Pezaro, successivement chanoine de Saint-Pierre du Vatican, vice-légat de la Romagne, gouverneur de Lorette, président, puis clerc de la chambre apostolique, cardinal, diacre du titre de Saint-Georges *in Velabro.* 1752.

Cinquième promotion le 2 *mars* 1733.

13. Dominique Riviera, d'Urbin, chanoine de Saint-Pierre du Vatican, & archiviste du Château-Saint-Ange, cardinal, prêtre du titre de Saint-Quirice & de Sainte-Julitte.

Sixième promotion le 28 *septembre* 1733.

14. Marcel Passeri, auditeur de Clément XII, archevêque de Nazianze *in Partibus infidelium,* cardinal, prêtre du titre de Sainte-Marie *in Arâ cœli.*

15. Jean-Baptiste Spinola, génois, protonotaire apostolique, consulteur du Saint-Office, clerc de la chambre apostolique, & président des prisons, ensuite fait secrétaire de la Congrégation de la Consulte le 18 septembre 1724, puis déclaré par le pape Benoît XIII, gouverneur de Rome & de son district, & en cette qualité vice-camerlingue de l'Eglise romaine le 15 février 1728, continué dans cette charge par Clément XII, & enfin créé cardinal de l'Ordre des diacres. Il reçut le chapeau le 1er. octobre 1733. Il est mort le 18 août 1752.

Septième promotion en 1734.

16. Jacques Lanfredini, cardinal, diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu campitelli,* évêque d'Osimo & de Cingoli. 1741.

17. Pompée Aldrovandi, bolonais, cardinal.

18. Séraphin Couci, romain, cardinal, prêtre. 1740.

19. Pierre-Marie Piéri, siennois, cardinal. 1743.

Huitième promotion en 1735.

20. Joseph Spinelli, napolitain, cardinal.

21. Louis-Antoine-Jacques, infant d'Espagne, archevêque de Tolède.

Neuvième promotion en 1737.

22. Thomas d'Almeyda, portugais.

23. Henri Oswal de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, cardinal du titre de Saint-Calliste, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. 1745.

24. Regnier Delci, florentin, cardinal, évêque d'Ostie & de Velletri, doyen du sacré collége.

25. Charles Rezzonico, vénitien.

26. Joseph-Dominique de Lamberg, allemand.

27. François-Gaspard Melina, espagnol.

28. Jean-Alexandre Lipski, polonais. 1746.

Dixième promotion en 1738.

29. Dominique Passionei, de Fossombrone. 1761.

30 Silvio-Valenti Gonzaga, mantouan.

Onzième promotion en 1739.

31. Prosper Colonne, romain. 1743.

32. Pierre Guerin de Tencin, cardinal du titre de Saint-Nérée & de Saint-Achillée, archevêque d'Embrun, puis de Lyon. 1758.

33. Charles-Marie Sacripanti, romain.

34. Marcellin Corio, milanais, auditeur de Rote à Rome pour la nation milanaise, diacre, cardinal du titre de Saint-Adrien. 1742.

Benoît XIV, élu Pape le 17 *août* 1740.

Première promotion en 1743.

1. Joachim-Ferdinand Porto-Carrero, espagnol, patriarche d'Antioche.

2. Camille Panlucci, de Forly, nonce à Vienne.

3. Raphaël-Côme Girolami, florentin, secrétaire de la Congrégation des évêques.

4. Charles-Albert Guidobono-Cavalchini, milanais, secrétaire de la Congrégation du Concile.

5. Jean-Baptiste Barni, de Lodi, nonce en Espagne.

6. Jacques Odi, de Pérouse, nonce en Portugal.

7. Frédéric Lanti, romain, président d'Urbin.

8. Marcel Crescenzi, romain, ci-devant nonce en France.

9. Georges Doria, génois, nonce à Francfort.

10. François Landi, de Plaisance, archevêque de Bénévent.

11. Joseph Pozzo-Bonelli, milanais, archevêque de Milan.

12. François Ricci, romain, gouverneur de Rome.

13. Antoine Ruffo, napolitain, auditeur de la chambre.

14. Charles Calcagnini, ferrarois, auditeur de Rote.

15. Philippe-Marie Monti, bolonais, secrétaire de la Congrégation *de Propagandâ Fide*.

16. Louis-Marie Lucini, milanais, dominicain, commissaire du Saint-Office, né le 15 juillet 1666. Il est auteur d'un ouvrage intitulé *Esame e difesa del decreto publicato in Pudisceri da monsignor Carlo-Tommaso di Tournon, &c. approvato e confermato con breve dal summo pontefice Benedetto XIII. In Roma, nella stamperia vaticana*, 1728, *in*-4°. Le cardinal Lucini est mort à Rome au commencement de 1745, âgé de soixante-dix-neuf ans.

17. Fortuné Tamburini, abbé de Saint-Paul du Mont-Cassin, modénois.

18. Joachim Besozzi, milanais, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, de l'Ordre de Cîteaux. 1755.

19. Mario Bolognetti, romain, trésorier, cardinal diacre.

20. Jérôme Colonne, romain, majordome, cardinal diacre.

21. Prosper Colonne-de-Sciarra, romain, maître-de-chambre, cardinal diacre.

22. Alexandre Tanara, bolonais, cardinal diacre.

23. Jérôme de Bardi, préfet de la Congrégation de la Consulte, florentin, cardinal diacre.

24. Dominique Orsini, duc de Gravina, italien, cardinal diacre.

Seconde promotion en 1747.

25. Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, français, archevêque de Bourges, ci-devant ambassadeur de France à Rome, grand-aumônier de France. 1757.

26. Dom Alvar de Mendoza, espagnol, patriarche des Indes.

27. Marius Melini, romain, auditeur de Rote.

28. Armand de Rohan, abbé de la Chaise-Dieu, évêque & prince de Strasbourg, grand-aumônier de France, commandeur des Ordres du Roi, cardinal, prêtre. 1756.

29. Jean-François Albani, protonotaire apostolique.

30. Dom Joseph-Manuel d'Atalaya, portugais, protonotaire apostolique, & premier dignitaire de l'église patriarchale de Lisbonne.

31. Charles-Victor-Amédée des Lances, de Turin.

32. Daniel Delphino, vénitien, patriarche d'Aquilée.

33. Rainer Simonetti, archevêque de Nicosie, ci-devant gouverneur de Rome.

34. Jean-Baptiste Mesmer, milanais, trésorier-général de la chambre apostolique.

35. Ferdinand-Jules Trojer, évêque & prince d'Olmutz.

36. Henri-Benoît, cardinal d'York, abbé de Saint-Amand, diocèse de Cambrai.

Troisième promotion le 26 novembre 1753.

37. Joseph-Marie Ferroni, florentin, secrétaire de la Congrégation des évêques des réguliers, né le 30 avril 1693.

38. Fabrice Serbelloni, milanais, nonce à Vienne, né le 7 novembre 1695.

39. Jean-François Stoppani, milanais, président d'Urbin, né le 16 septembre 1695.

40. Luc-Melchior Tempi, de Florence, nonce en Portugal, né le 13 février 1688.

41. Charles-François Durini, milanais, nonce en France, né le 20 janvier 1693.

42. Henri Enriquez, napolitain, nonce en Espagne, né le 30 novembre 1701.

43. Côme Imperiali, génois, gouverneur de Rome, né le 24 avril 1685.

44. Vincent Malvezzi, bolonais, maître-de-chambre, né le 28 avril 1715.

45. Louis Mattei, romain, auditeur de Rote, né le 17 mars 1702.

46. Jean-Jacques Millo, de Casal, dataire, né le 16 juin 1695.

47. Flavio Chigi, romain, auditeur de la chambre, né le 8 septembre 1711.

48. Jean-François Banchieri, de Pistoie, trésorier, né le 13 septembre 1694.

49. N. Livizzani, secrétaire des Mémoriaux.

50. Louis-Marie Torrigiani, florentin, secrétaire de la Consulte, né le 18 octobre 1697.

51. Clément Argenvilleri, romain, auditeur, né le 30 décembre 1687.

52. Antoine-André Galli, bolonais, abbé général des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, né le 30 novembre 1697.

Quatrième promotion en 1754.

53. Antoine Serfale, napolitain, né le 26 juin 1702.

54. Louis-Ferdinand de Cordoue, espagnol, archevêque de Tolède, né en 1696.

Cinquième promotion le 5 avril 1756.

55. Nicolas de Saulx de Tavannes, français, archevêque de Rouen, né le 19 septembre 1690.
56. François de Solisfolch de Cardonne, archevêque de Séville, né en 1705.
57. François-Conrad-Casimir de Rodt, évêque de Constance, né le 19 mars 1706.
58. Joseph de Trantson, archevêque de Vienne en Autriche, né le 27 juillet 1704. 1757.
59. Paul d'Albert de Luynes, français, archevêque de Sens, né le 5 janvier 1703. 1787.
60. Jean-Baptiste Rovero, archevêque de Turin, né le 20 novembre 1684.
61. François de Saldanha de Gama, principal de l'église patriarchale de Lisbonne.
62. Etienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, né le 2 janvier 16 7.
63. Albert-Archinto, gouverneur de Rome, puis secrétaire d'Etat, né le 8 novembre 1688.

Des différentes ères employées par différens peuples, tant anciens que modernes.

La chronique des marbres de Paros ou marbres d'Arondel ou d'Oxford a été trouvée au commencement du dix-septième siècle, dans l'île de Paros, l'une des Cyclades. Les marbres sur lesquels cette chronique est gravée, furent transportés en Angleterre par les soins de Thomas, comte d'Arondel, qui les déposa dans la bibliothèque de l'académie d'Oxford. Elle a été gravée en caractères grecs, deux cent soixante-quatre ans avant l'ère chrétienne. Elle est de la plus grande utilité pour l ancienne histoire grecque, & a servi à rectifier bien des faits de cette histoire, altérés par des fables. Elle commence à la fondation d'Athènes par Cécrops, quinze cent quatre-vingt-deux ans avant Jésus-Christ, & descend jusqu'à l'an 355, de même avant Jésus-Christ, comprenant ainsi un espace de douze cent vingt-sept ans.

Des olympiades.

Les jeux olympiques, institués par Pélops, fils de Tantale, vers l'an 1321 ou 1315 avant l'ère chrétienne, tombés en désuétude, puis rétablis par Hercule vers l'an 1218 avant Jésus-Christ, abolis encore une fois, repris de nouveau par Iphitus, prince d'Elide dans le Péloponèse, huit cent quatre-vingt quatre ans avant l'ère chrétienne, n'avoient pu, à travers tant d'interruptions & de vicissitudes, servir à fixer la date des événemens & à former la suite des olympiades. Cette suite, en effet, ne commence qu'à l'an 776 avant Jésus-Christ. C'est ce calcul des olympiades qui est employé par Thucydide, Xénophon, Diodore de Sicile, &c.; & ce calcul, qui descend au-delà des commencemens de l'ère chrétienne, gagne les tems où l'Histoire grecque étant confondue avec l'Histoire romaine, toute la chronologie se règle, soit par les années de la fondation de Rome, soit par les consulats dont nous avons rapporté les fastes, soit par d'autres usages ou romains ou étrangers, qui ont succédé aux olympiades.

Les Anciens avoient aussi une autre époque fixe pour leurs calculs chronologiques : c'est l'ère de Nabonassar, qui commence à la prise de Babylone par ce prince, sept cent quarante-sept ans avant Jésus-Christ. Ptolomée & d'autres anciens astronomes s'en sont servis.

L'ère des Séleucides, nommée aussi l'ère des Grecs ou des contrats, parce que les rois de Syrie, successeurs d'Alexandre, obligèrent les Juifs à s'en servir dans leurs contrats civils, est marquée dans les livres des Macchabées. Elle devance de trois cent douze ans l'ère chrétienne.

L'ère d'Antioche ne la précède que de quarante-huit ans. Elle a été en usage dans les écrits de quelques auteurs ecclésiastiques.

L'ère d'Espagne devance l'ère chrérienne de trente-huit ans; elle sert pour l'histoire tant ecclésiastique que civile de cette nation : on la trouve dans les conciles d'Espagne & dans quelques écrivains des parties méridionales de la France. Toutes ces ères qui précèdent l'ère chrétienne, sont aisément réductibles à celle-ci par le retranchement du nombre d'années dont elles la précèdent. Ainsi un concile tenu à Tolède l'an 438 de l'ère d'Espagne, est de l'an 400 de l'ère chrétienne, puisque la première précède la seconde de trente-huit ans.

Les Mahométans commencent à l'an 622 de l'ère vulgaire ou chrétienne leur ère de l'hégire ou fuite de Mahomet, lorsque la persécution le força de quitter la Mecque.

Détaillons un peu davantage ce qui concerne les différentes ères. Ce mot *ère* fut, dit-on, introduit dans la chronologie par les écrivains espagnols. On croit que l'ère qu'on nomme d'Espagne, fut inventée à l'occasion d'un tribut que l'empereur Auguste imposa sur les Espagnols. L'édit en fut fait à Rome sous le consulat de L. Manlius Censorinus & de Caïus Calvisius Sabinus, trente-neuf ans avant la naissance de Jésus-Christ, & fut publié à Tarragone en Espagne l'année suivante, qui est celle qu'on prend pour le commencement de l'ère : elle précède donc l'ère chrétienne de trente-huit ans accomplis, & on s'en est servi généralement en Espagne jusque vers l'an 1351, qu'on lui substitua les années de Jésus-Christ; & pour une nation chrétienne, c'étoit adopter bien tard l'ère chrétienne. La plupart des auteurs fixent l'ère d'Espagne à la huitième année depuis la réformation du calendrier par Jules-César, sous le consulat d'Appius Claudius Pulcher & de Claudius Norbanius Flaccus, qui répond à l'année 4676 de la période julienne. On expliquera dans la suite ce qui concerne les différentes réformes du calendrier & la période julienne. Le nom d'*ère* tout court

court ne signifioit au commencement que l'ère d'Espagne, & quand il a été employé pour désigner d'autres époques, ce n'étoit qu'à l'imitation des Espagnols & à raison de l'analogie.

L'ere de Nabonassar, une des plus célèbres dans la chronologie, est ordinairement placée au 26 février de l'an 3967 de la période julienne, à la première année de la huitième olympiade, 748 ans avant Jésus-Christ.

L'ère des Séleucides, que quelques auteurs nomment simplement *l'ère des Grecs*, d'autres *l'année des contrats*, les Arabes *l'époque d'Alexandre*, commence douze ans après la mort d'Alexandre-le-Grand, l'an 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la première année de la cent dix-septième olympiade, & trois cent douze ans avant Jésus-Christ. C'est de cette époque que se sont servis les auteurs des deux livres des Macchabées, mais avec une différence à laquelle il faut faire attention pour concilier les contrariétés apparentes de chronologie, qui se rencontrent dans ces livres; car les Juifs commençoient l'année au printems, c'est-à-dire, au mois de nisan, qui répond à notre mois de mars, & les Chaldéens commençoient l'année en automne, c'est-à-dire, au mois de tisri, qui revient à notre mois de septembre. Or, l'auteur du premier livre des Macchabées a suivi la supputation judaïque, & l'auteur du second la supputation chaldéenne.

L'ère philippique est une suite d'années, dont la première étoit celle dans laquelle mourut Alexandre-le-Grand, & où l'on mit sur le trône Aridée, qui prit le nom de Philippe. Elle commençoit, non pas au jour de la mort d'Alexandre, mais au premier jour de l'année où il mourut, & qui répond à notre 12 de décembre. C'est cette ère que Ptolomée a suivie dans son canon; & cela est d'autant plus digne de remarque, que jusque-là il avoit toujours été dans l usage de donner à chaque prince l'année toute entière dans laquelle ce prince étoit mort & dont il n'avoit vu qu'une partie, & de ne faire commencer le règne du successeur au 1er. du mois de thot, qui étoit le commencement de l'année suivante.

L'ère actiaque est une manière de compter les années, dont on se servit en Egypte depuis la conquête que les Romains firent de cette contrée sous Octave (Auguste) après la bataille d'Actium, jusqu'à la première année du règne de Dioclétien. Elle changea pour lors de nom, & au lieu d'*ère actiaque*, elle prit celui d'*ère de Dioclétien*, sous lequel elle est plus connue, & alors on l'appelle *le nœud & la clef de la chronologie de l'histoire chrétienne*. Quoique l'ère actiaque eût pris son nom de la victoire d'Actium, elle ne prenoit point cette date; elle ne commençoit qu'un an plus tard, & au tems que l'Egypte fut entiérement soumise, c'est-à-dire, après la mort d'Antoine & de Cléopâtre, qu'on place au 29 août, jour où, par cette mort, finit en Egypte l'empire des Macédoniens & commence celui des Romains. Plusieurs croient que la véritable raison de cette date est que le 29 août étoit le 1er. du mois de thot, qui de tems immémorial étoit le premier jour de l'année en Egypte.

Quand *l'ère actiaque* fut devenue *l'ère de Dioclétien*, elle fut censée commencer à la première année de l'empire de ce prince, l'an 284 de Jésus-Christ, le 17 septembre, selon les témoignages de Théophile, patriarche d'Alexandrie; de Saint-Cyrille, de Saint-Ambroise, de Denis-*le-Petit*, &c. Mais bientôt le nom du persécuteur fit place à celui des persécutés, & l'ère de Dioclétien s'appela *l'ère des Martyrs*, & sous ce nouveau nom elle commençoit au 29 août 284. On l'appelle aussi *l'ère des Cophtes ou Egyptiens*, parce que Dioclétien fit quantité de martyrs en Egypte, dans la persécution qu'il ordonna contre les Chrétiens; mais cette persécution, à laquelle on dit qu'il n'avoit pas de disposition par lui-même, ne commença que la dix-neuvième année de son empire, au mois de mars de l'an 303 de Jésus-Christ.

L'ère vulgaire ou l'ère chrétienne, postérieure à l'ère actiaque, mais antérieure de beaucoup à l'ère de Dioclétien ou des Martyrs, commence au premier jour de janvier après la naissance de Jésus-Christ, que l'opinion commune place au 25 décembre de l'an 753 de la fondation de Rome, ère qui a été en usage jusqu'à l'ère chrétienne & long-tems encore après. Mais croiroit-on qu'il y a jusqu'à huit opinions différentes touchant l'année de la naissance de Jésus-Christ?

La première opinion place cette naissance en l'année 748 de la fondation de Rome, sous le consulat de Lælius Balbus & d'Antistius Varus. C'est celle de Marc-Antoine Cappel, cordelier italien, & de Jean Kepler, astrologue allemand.

La seconde opinion met cette naissance en l'an 749, sous le consulat de l'empereur Auguste, avec Cornelius Sylla. Le P. Deker & le P. Petau, jésuites, sont de ce sentiment.

La troisieme est de ceux qui croient que Jésus-Christ naquit l'an de Rome 750, sous le consulat de Calvisius Sabirus & de Passienus Rufus. C'est l'opinion de Sulpice-Sévère, &c.

La quatrième opinion est celle de ceux qui veulent que Jésus-Christ soit né l'an 751 de Rome, sous le consulat de Cornelius Lentulus & de Valerius Messalinus. Le cardinal Baronius, Torniel, Sponde, Scaliger & Vossius appuyent cet avis.

La cinquième met la naissance du Messie en l'an 752 de Rome, sous le consulat d'Auguste avec Plautius Sylvanus. Le P. Salian, Onuphre, &c. suivent cette opinion.

La sixième est l'opinion commune à laquelle il paroît qu'il faut s'en tenir; elle fixe la naissance de Jésus-Christ à l'année 753 de la fondation de Rome, sous le consulat de Cornelius Lentulus & de Calpurnius Piso. C'est le sentiment de Denis-*le-Petit*, du vénérable Bède & du plus grand

nombre des chronologistes. L'Eglise romaine l'autorise par son martyrologe : le bréviaire & le calendrier y sont conformes ; mais il y a encore deux autres opinions.

La septième, de ceux qui tiennent pour l'an de Rome 754 ;

Et la huitième, de ceux qui reculent cette naissance jusqu'à l'an 756.

Cette diversité d'opinions vient des difficultés qu'il y a sur l'année de la mort d'Hérode, qui vivoit encore au tems de la naissance de Jésus-Christ, comme on l'apprend par le second chapitre de saint Mathieu. On croit que l'année de la naissance du Sauveur étoit la quarante-deuxième de l'Empire d'Auguste ; mais il y a des variations & des difficultés sur la manière de supputer les années de l'empire d'Auguste : il y en a aussi dans la manière de supputer les années de l'Empire de Tibère. Saint Luc, chapitre 3, nous apprend que ce fut dans la quinzième année de ce dernier Empire que saint Jean-Baptiste commença sa prédication. Il nous apprend aussi, dans le chapitre 2, que ce fut en vertu d'un édit de l'empereur Auguste, rendu peu de tems avant la naissance de Jésus-Christ, que se fit le dénombrement qui obligea Joseph & Marie d'aller se faire inscrire à Bethléem où devoit naître le Christ, & que ce dénombrement fut fait par Cyrinus, gouverneur de Syrie ; mais sur l'époque précise de ces divers faits on trouve les auteurs partagés. Les uns mettent la mort d'Hérode en l'an 754 de Rome, & les autres quelques années auparavant. Les uns commencent le règne d'Auguste à la mort de César, les autres au premier consulat du même Auguste, d'autres au triumvirat. Les uns aussi font commencer l'empire de Tibère après la mort d'Auguste, & les autres deux ans auparavant, parce que, disent-ils, il étoit alors collègue d'Auguste. Il y a eu de plus plusieurs dénombremens sous Auguste & sous Cyrinus, & on a de la peine à savoir l'année de celui dont il est fait mention dans saint Luc. A travers ce chaos d'incertitudes, tous les savans tombent d'accord que, dans l'usage, il faut suivre l'année de l'époque vulgaire, & placer la naissance de Jésus-Christ en l'an 753 de Rome.

L'*hégire* ou ère des Arabes & de tous les Mahométans signifie *fuite*, époque fameuse parmi tous les sectateurs de Mahomet. Elle fut ainsi nommée parce que toutes choses ayant réussi à ce faux prophète depuis qu'il se fut enfui de la Mecque à Médine, les Arabes commencèrent à compter les années depuis cette fuite heureuse, qui arriva le vendredi 15 juillet de l'an de Jésus-Christ 622, sous le règne de l'empereur Héraclius.

Pour bien entendre l'hégire & ses rapports avec notre ère, il faut savoir, 1°. que l'année des Mahométans est purement lunaire, composée de douze mois lunaires, qui sont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils, de sorte que l'année ordinaire est de trois cent cinquante-quatre jours huit heures quarante-huit minutes, qui, jointes ensemble après deux ou trois années, font un jour de plus, qu'ils intercalent le dernier mois de l'an où l'intercallation est reçue, & alors l'an est composé de trois cent quatre-vingt-quinze jours.

2°. Qu'ils ont une période de trente ans, composée de dix-neuf années ordinaires, c'est-à-dire, de trois cent cinquante-quatre jours, & d'onze abondantes, c'est-à-dire, qui sont de trois cent cinquante-cinq jours. Ces années abondantes sont la 2e., 5e., 7e., 10e., 13e., 15e., 18e., 21e., 24e., 26e. & 29e. Les autres, savoir : la 1re., 3e., 4e., 6e., 8e., 9e., 11e., 12e., 14e., 16e., 17e., 19e., 20e., 22e., 23e., 25e., 27e., 28e., 30e., sont les années ordinaires ; en tout dix-neuf ordinaires, onze abondantes. Il faut encore observer que cette année lunaire est plus courte d'onze jours que l'année solaire, qui est de trois cent soixante-cinq jours. Ainsi en trente-deux ans mahometans révolus, il manque trente-deux fois 11, qui font trois cent cinquante-deux jours (environ un an mahométan) ; ou autrement, en trente-trois ans arabes ou mahométans, il manque trente-trois fois 11, qui font trois cent soixante-trois (environ un an solaire). Donc trente-trois années mahométanes font trente-deux années solaires ; & par une méthode qui suffit pour l'Histoire, afin de désigner à peu près le tems, on peut faire une trente-troisième année intercalaire, & recommencer ainsi de trente-trois ans en trente-trois ans. Pour éclaircir encore cette matière & pour éviter les erreurs qui se trouvent dans beaucoup d'historiens qui rapportent mal les annees de l'hégire aux années de l'ère chrétienne, il faut remarquer que la première année de l'hégire commença au 15 juillet 622, la seconde au 4 juillet 623, la troisième au 23 juin 624, & ainsi en rétrogradant ordinairement d'onze jours & parcourant tous les mois de l'année solaire. On conçoit d'abord que si les Mahométans avoient adopté l'année solaire, rien ne seroit plus simple & plus facile que de rapporter l'hégire aux années de l'ère chrétienne ; il ne s'agiroit que d'ajouter aux années de l'hégire le nombre six cent vingt-un, & l'on voit à combien de combinaisons on est forcé par ce bizarre attachement à l'année lunaire, qui ne mesure rien exactement.

Le P. Riccioli a donné des tables pour la réduction des années de l'hégire à celles de l'ère chrétienne ; mais tout le monde n'est pas en état de s'en servir, parce que ce savant examine les choses dans la dernière exactitude & en profond chronologiste. Mais voici une table méthodique & suffisante pour l'objet ; elle est dressée sur le plan qui vient d'être exposé plus haut. Après avoir ajouté 621 à l'année de l'hégire, il faut soustraire du produit le nombre qui est marqué dans cette table.

Produit.	Nombre.
33	1.
66	2.
99	3.
132	4.
165	5.
198	6.
231	7.
264	8.
297	9.
330	10.
363	11.
396	12.
429	13.
462	14.
495	15.
528	16.
561	17.
594	18.
627	19.
660	20.
693	21.
726	22.
759	23.
792	24.
825	25.
858	26.
891	27.
924	28.
957	29.
990	30.
1023	31.
1056	32.
1089	33.
1122	34.
1155	35.
1188	36.
1221	37.
1254	38.
1287	39.
1320	40.
1353	41.
1386	42.
1419	43.
1452	44.
1485	45.
1518	46.
1551	47.
1584	48.
1617	49.
1650	50.
1683	51.
1716	52.
1749	53.

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'hégire à l'année de Jéſus-Chriſt correſpondante, il faut premiérement ajouter 621, ce qui fait 1378, puis voir dans la table ſi le nombre de 757 s'y trouve. Ce nombre ne s'y trouvant pas, on prend celui qui le précède, qui eſt 726, & l'on ſouſtrait le nombre qui y répond, ſavoir : 22 de 1378, & il vient 1356, qui eſt la véritable année de l'ère chrétienne, répondante à l'année 757 de l'hégire.

757. Ainſi l'an 757 de l'hégire eſt l'an 1356.
621. Depuis la naiſſance de Jéſus Chriſt.
1378.
22.
1356.

Du calendrier & de ſes diverſes réformations.

Le mot de calendrier vient de calendes, & calendes eſt le nom que les Romains donnoient au premier jour de chaque mois. Ils avoient trois points fixes dans chaque mois : les calendes, les nones & les ides. Les calendes, diſons-nous, étoient le premier jour de chaque mois; les nones arrivoient le 7 dans les mois de mars, de mai, de juillet & d'octobre ; elles étoient le 5 dans les autres mois. Les ides tomboient au 15 dans ces mêmes mois de mars, de mai, de juillet & d'octobre ; elles arrivoient le 13 dans les autres mois. Les calendes, les nones & les ides tiroient leur nom diſtinctif du mois auquel elles appartenoient.

Martiis cœlebs quid agam calendis ?
Cùm tibi nonæ redeunt decembres.

Les jours qui précédoient ces trois termes, tiroient de ces mêmes termes leurs dénominations, c'eſt-à-dire, que les jours compris entre les calendes & les nones étoient appelés tels ou tels jours avant les nones, ſuivant le rang qu'ils tenoient avant ce jour. Ceux qui ſont entre les nones & les ides étoient appelés les jours avant les ides. Enfin, les jours depuis les ides juſqu'aux calendes du mois ſuivant étoient nommés les jours avant les calendes de ce mois. Les mois de mars, de mai, de juillet & d'octobre avoient ſix jours qui étoient dénommés par les nones ; les autres mois n'en avoient que quatre : tous les mois avoient huit jours qui tiroient leurs noms des ides. C'eſt de cette manière de compter des Romains que vient le nom de *biſſextiles* qu'on donne aux années intercalaires, c'eſt-à-dire, auxquelles on ajoute un jour, & qui ſont de trois cent ſoixante-ſix jours. Ce jour étoit cenſé intercalé dans le mois de février, entre le 24, qui s'appeloit *ſexto calendas* (*martias*), & le 25, qui s'appeloit *quinto calendas*. On ne changeoit rien à ce calcul, mais on appeloit le jour intercalaire *bis ſexto calendas*. De là *bis ſexte* & biſſextile. Les Grecs n'avoient pas la même manière de compter que les Romains; ils n'avoient ni calendes, ni nones, ni ides : de là vient le proverbe *renvoyer aux calendes grecques*, c'eſt-à-dire, renvoyer à un terme qui n'exiſte pas & qui n'arrivera jamais.

Romulus, fondateur de la ville de Rome, ſavoit

mieux faire la guerre que régler l'année sur le cours des astres; il avoit composé son année de dix mois seulement, dont le premier étoit le mois de mars, consacré au dieu de la guerre, réputé son père; ensuite les mois d'avril, mai & juin; quintile, depuis appelé *juillet*; sextile, depuis nommé *août* ou *augustus*; septembre, octobre, novembre, décembre. On voit que la dénomination de ces quatre mois, ainsi que de quintile & de sextile, est devenue fausse par succession de tems lorsque l'année a cessé de commencer au mois de mars. Romulus donna trenre-un jours à mars, à mai, à quintile & à octobre, & trente à chacun des six autres; de sorte qu'ils faisoient tous ensemble rrois cent quatre jours. On sent qu'une année de trois cent quatre jours étoit purement civile, purement d'institution arbitraire; qu'elle n'étoit ni solaire ni lunaire; qu'elle n'étoit réglée sur le cours d'aucun astre, & que tous les mois parcouroient tour-à-tour les différentes saisons. Numa-Pompilius réforma pour la première fois ce calendrier informe; il voulut imiter les Grecs, qui composoient leur année de douze mois lunaires de trente & de vingt-neuf jours alternativement; ce qui faisoit trois cent cinquante-quatre jours. Par une prédilection superstitieuse pour le nombre impair, il y ajouta un jour, & fit son année de trois cent cinquante-cinq jours, & ajouta deux mois à l'année de Romulus; savoir: janvier & février. Janvier étoit de vingt-neuf jours, février de vingt-huit; mars, mai, quintile & octobre de trente-un jours, & les six autres de vingt-neuf. Il voulut que le mois de janvier, qu'il plaça vers le solstice d'hiver, fût le premier mois de l'année, & non plus le mois de mars, que Romulus avoit mis vers l'équinoxe du printems, changement assez indifférent; car qu'importe que l'année commence & finisse à un solstice ou à un équinoxe? Il se servit aussi de l'intercalation des Grecs, qui ajoutoient un mois surnuméraire de deux ans en deux ans, lequel mois étoit composé alternativement de vingt-deux ou vingt-trois jours, pour rapprocher l'année civile du cours du soleil, qui fait sa révolution en trois cent soixante-cinq jours & près de six heures: il ordonna en même tems aux pontifes de marquer au peuple le tems & la manière de faire cette interposition de mois extraordinaire; mais ces pontifes, soit ignorance ou superstirion, ou quelque intérêt particulier, mirent les choses dans une si grande confusion, que leurs fêtes arrivoient dans des saisons entiérement opposées à celles où elles devoient être celébrées selon leur institution, de sorte qu'on célébroit les fêtes d'automne au printems, & celles de la moisson dans le milieu de l'hiver.

Ce désordre étoit trop grand pour n'avoir pas besoin d'être réparé. Jules-César, comme dictateur perpétuel, pouvoit, &, comme souverain pontife, devoit entreprendre cette réforme. Il fit venir d'Alexandrie le celèbre astronome Sosigènes, qui régla l'année sur le cours du soleil, & qui, après avoir composé le calendrier de trois cent soixante-cinq jours, laissa les six heures, pour en faire, au bout de quarre ans, un jour qui seroit ajouté dans le mois de février, & formeroit l'année bissextile. Pour placer les dix jours dont l'année solaire de trois cent soixante-cinq jours excédoit celle de Numa, qui étoit, comme nous l'avons dir, de trois cent cinquante-cinq, il ajouta deux jours à chacun des mois de janvier, de sextile & de décembre, qui n'en avaient que vingt-neuf, & un jour à chacun de ces quatre autres, avril, juin, septembre & novembre, laissant le mois de février de vingt-huit jours aux années communes, & de vingt-neuf à la bissextile; & comme, par la négligence de ceux à qui avoit été commis le soin de la distribution des mois intercalaires, le commencement de l'année se trouvoit alors précéder de soixante-sept jours le solstice d'hiver, & que c'étoit aussi l'année de l'intercalation du mois de vingt-trois jours, ce qui fait quatre-vingt-dix jours, cette année de la correction du calendrier, faite par Jules-César, fut de quinze mois & de quatre cent quarante-cinq jours; c'est pourquoi on l'appela *l'année de confusion*; mais cette confusion tendoit à tout éclaircir & à tout rétablir, & il n'y avoit eu de confusion réelle que dans les tems précédens. On remarque que cet Empereur, par condescendance pour les esprits des Romains, accoutumés si long-tems à l'année lunaire, fit commencer la première année du calendrier julien le jour de la nouvelle lune qui suivir le solstice d'hiver, & qui vint huit ou dix jours après: tant il faut ou il voulut avoir d'égard pour l'ignorance & le préjugé! Les effets de cette condescendance ont subsisté, car encore aujourd'hui les années de l'ère chrétienne ne commencent pas au point fixe du solstice du capricorne, mais huit ou dix jours plus tard. Les Romains étant alors maîtres du Monde, *Romanos rerum dominos, populum late regem*, firent aisément recevoir partout la réforme de Jules-César. Les Grecs cessèrent, vers ce tems-là, de se servir de l'année lunaire, & de faire leur intercalation de quarante-cinq jours tous les quatre ans. Les Egyptiens fixèrent leur thot, premier jour de leur année, qui passoit auparavant d'une saison dans une autre. Les Hébreux en firent autant, & le calendrier julien devint le calendrier de presque tous les peuples.

Les premiers Chrétiens gardèrent les mêmes noms de mois, la même quantité de leurs jours, & la même intercalation d'un jour dans l'année bissexrile. Ils ôtèrent du calendrier romain ou julien les lettres nondinales (qui marquoient les jours des assemblées ou féries), & en mirent d'autres en leur place pour marquer le dimanche & les autres jours de la semaine; au lieu des fêtes profanes & des jeux romains, ils rangèrent par ordre les fêtes & les cérémonies de la vérirable religion. Vers le commencement du sixième siècle Denis-*le-Petit*, pour concilier les différens usages des églises d'O-

rient & d'Occident sur le tems de la célébration de la Pâque, proposa une même forme de calendrier, suivant la période victorienne, composée des cycles du soleil & de la lune (on expliquera, dans la suite, ce qui concerne ces cycles & ces périodes). Jusqu'alors la plupart des Chrétiens avoient compté les années du tems de la fondation de Rome, ou des consuls, ou des Empereurs. Quelques-uns commençoient à compter, ou du jour de la passion du Sauveur, ou de l'ère des martyrs sous Dioclétien; mais Denis-*le-Petit* commença une nouvelle époque à l'incarnation de Jésus-Christ, & cette ère de Denis-*le-Petit* est encore en usage à la cour de Rome, dans les dates des bulles & des brefs : néanmoins, peu de tems après, les Chrétiens commencèrent à compter depuis la naissance de Jésus-Christ, gardant toujours la coutume des Romains à l'égard du commencement de l'année fixée au 1er. janvier.

Rien de plus simple que la division julienne de l'année en trois cent soixante-cinq jours, & six heures qu'on réservoit pour former un jour de plus à la quatrième année, qui est la bissextile. Rien, disons-nous, ne seroit plus simple si cela étoit entiérement exact; mais le cours du soleil n'est pas de trois cent soixante-cinq jours & six heures entières : il s'en manque onze minutes, différence qui n'est rien pour un an ou pour un petit nombre d'années, mais qui par laps de tems produisit un dérangement considérable auquel il fallut remédier, & pour le présent & pour l'avenir, par le calendrier grégorien.

Auguste avoit fait, au calendrier julien, un bien petit changement & par un bien petit motif. Le mois de juillet étoit consacré à Jules-César; il avoit trente-un jours : celui d'août (*Augustus*), consacré à Auguste, n'en avoit que trente. Auguste ne voulut pas que son mois eût moins de jours que celui de César; il prit un jour au mois de février, pour le donner au mois d'août; par-là il dérangea l'ordre commode que César avoit établi en ordonnant que les mois auroient alternativement trente-un & trente jours.

Le calendrier de l'ancienne Eglise, conforme au calendrier julien, parut d'abord faire connoître assez précisément les nouvelles lunes, & par conséquent le tems de la fête de Pâques; mais la suite de quelques siècles fit découvrir que ce calcul ne s'accordoit pas entiérement avec le mouvement du soleil & de la lune, & que la Pâque ne se célébroit plus dans son vrai tems : on commençoit déjà à prévoir que la Pâque auroit remonté jusqu'en hiver, puis auroit insensiblement passé en automne, & de là en été. C'est pour remédier à ce désordre, qui intéressoit surtout l'Eglise pour la Pâque, mais qui ne troubloit pas moins l'ordre civil, que le pape Grégoire XIII adressa, sur la fin du seizième siècle, des brefs aux princes chrétiens & aux plus célèbres universités, pour les inviter à chercher les moyens de rétablir l'équinoxe du printems en son véritable lieu. Le résultat des observations des mathématiciens & des astronomes joints aux théologiens, fut une bulle du Pape de l'an 1581, qui retrancha dix jours du calendrier. Ainsi, le lendemain de la fête de Saint-François, qui est le 4 octobre, on compta 15 au lieu de 5. Par ce moyen, le jour qui, avant la correction, s'appeloit le 11 d'octobre, devint le 21, & de même dans les autres mois; ce qui fit que l'équinoxe du printems, qui remontoit déjà au 11 mars, se trouva au 21, comme au tems du concile de Nicée en 325. Mais c'étoit peu d'avoir réparé le désordre, il falloit l'empêcher de renaître : on voyoit que les années bissextiles revenant tous les quatre ans, donnoient un peu plus de tems qu'il n'en falloit, mais qu'il y avoit bien peu à y retrancher, on ôta aux années séculaires la qualité de bissextiles : ce n'en étoit qu'une de retranchée par cent ans, mais c'étoit trop encore. On poussa la précision du calcul & l'approximation de l'année ecclésiastique & civile à l'égard de l'année solaire, jusqu'à reconnoître que, sur quatre années séculaires, il falloit retrancher trois années bissextiles, & laisser le bissexte à la quatrième. Ainsi l'année 1700 & l'année 1800 n'ont point été bissextiles, 1900 ne le sera pas; mais l'an 2000 le sera, aussi bien que 2400, 2800, &c.

Cette réformation nécessaire & suffisante fit bien connoître que les hommes sont trop peu familiarisés, dans l'usage, avec la maxime d'examiner : *Non quis sed quid dicat.* C'étoit un Pape qui produisoit ce bien au Monde : il n'y eut que les Catholiques qui l'adoptèrent; les Protestans le rejetèrent; mais peu à peu la force de la vérité & de l'utilité l'emporta. D'abord ce fut un soulévement général des Grecs schismatiques, des Protestans, soit d'Allemagne, de Suède, de Danemarck ou d'Angleterre, contre un calendrier papal, quoiqu'ils en reconnussent tous la sagesse & la nécessité : quelques savans cependant tâchèrent de se faire illusion & de tromper leur conscience pour écrire contre cette réformation. Tels furent Mæstius, professeur en mathématiques à Tubinge, Scaliger & Georgius Germanus. Nous avons aussi une construction nouvelle d'un calendrier, faite par Viète & adressée au Pape, avec des notes sur les défauts qu'il disoit avoir remarqués dans le calendrier grégorien. C'est ce qui obligea Clavius, l'un des mathématiciens qui avoient eu le plus de part à la réformation grégorienne, de donner au public, par l'ordre de Clément VIII, un Traité du calendrier pour éclaircir les doutes, & répondre, par forme d'apologie, à tout ce que l'on y trouvoit à redire. Sethus Calvisius, long-tems après, a prétendu faire voir, par les observations astronomiques de Ticho-Brahe, qu'il faudra bientôt faire de grands changemens dans le calendrier grégorien. Voici cependant ce que dit Ticho-Brahé lui-même, que son savoir immense a fait nommer le restaurateur de l'astronomie : voici ce

qu'il dit quoique Proteſtant : « Ceux-là ſe donnent » bien de la peine inutilement, qui travaillent au » rétabliſſement de l'année par les tables de Co- » pernic ; c'eſt en vain qu'ils prétendent par-là com- » battre la nouvelle réformation grégorienne, tant » parce qu'elle s'accorde au plus près avec les rè- » gles des mouvemens céleſtes, que parce qu'il eſt » difficile d'arriver à la dernière préciſion, laquelle » même n'eſt pas abſolument néceſſaire. »

Ce calendrier eſt nommé *grégorien* en l'honneur du pape Grégoire XIII, *calendrier nouveau*, parce qu'il eſt différent de l'ancien *calendrier perpétuel*, parce que la diſpoſition des épactes, qui ſont miſes à la place du nombre d'or, le rendront utile en tout tems, quelque nouveauté que l'on puiſſe découvrir dans les mouvemens céleſtes. Chamberlaine, dans ſon *Etat d'Angleterre*, après avoir dit ſur ce calendrier tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Proteſtant auſſi habile homme qu'il l'étoit, avoue que, quelque difficulté que faſſent ceux de ſa nation, ils ſeront obligés d'y revenir. Ce qu'il conjecturoit avec tant de raiſon, ſe trouve effectué aujourd'hui. Le parlement de la Grande-Bretagne, qui n'avoit réſiſté au calendrier grégorien qu'en haine du Pape & de la France, a enfin cédé à la néceſſité de la réformation. Par un réglement du 2 avril 1751, cette illuſtre aſſemblée a admis le calendrier grégorien, pour avoir lieu au 1er. janvier 1752. Les Proteſtans d'Allemagne en avoient donné l'exemple dès 1700, & commencèrent la réformation avec le dix-huitième ſiècle. De tous les Etats de l'Europe il n'y a plus que la Ruſſie qui ne ſuit pas cette réformation.

Les cycles, les périodes, les lettres dominicales, le comput eccléſiaſtique, toutes les diverſes ſupputations des tems appartiennent à la chronologie. Parcourons ces divers objets.

DES CYCLES.

1°. *Cycle ſolaire.*

Le cycle ſolaire eſt une révolution de vingt-huit ans, qui renferme toutes les variétés poſſibles des dimanches & des autres jours de la ſemaine. Les dimanches ni les autres jours ne tombent pas tous les ans le même quantième du mois. Par exemple, ſi l'année a commencé par un lundi, & que par conſéquent le 7 janvier ait été un dimanche, l'année ſuivante ne commencera pas par un lundi, mais par un mardi, & le premier dimanche ſera le 6 janvier. L'année d'après commencera par un mercredi, & pour lors le premier dimanche tombera le 5, ainſi de ſuite. Quand l'année eſt biſſextile, la différence eſt de deux jours, c'eſt-à-dire, que ſi l'année biſſextile a commencé par un lundi, l'année d'après commencera par le mercredi au lieu du mardi, à cauſe du jour de plus que donne l'année biſſextile.

Si l'année contenoit exactement un certain nombre de ſemaines ſans aucun jour de ſurplus, chaque année commenceroit par le même jour de la ſemaine. Les variétés viennent donc de ce que l'année renferme pluſieurs ſemaines ; ſavoir : cinquante-deux, & de plus un jour dans les années communes, & deux dans les biſſextiles. En effet, l'année commune ayant un jour de plus que cinquante-deux ſemaines, il eſt clair que ſi elle a commencé par un lundi, elle finira auſſi par un lundi, & par conſéquent la ſuivante commencera par un mardi ſi l'année eſt commune, & par un mercredi ſi elle a été biſſextile.

On voit par-là pourquoi les fêtes qui ſont immobiles, c'eſt-à-dire, fixées à un certain jour du mois, parcourent les différens jours de la ſemaine en pluſieurs années, en allant du lundi au mardi, enſuite au mercredi, puis au jeudi, &c. Quand l'année eſt biſſextile, il doit y avoir une différence de deux jours dans les fêtes qui viennent après le 24 février, & dans celles de l'année ſuivante qui arrivent depuis le commencement de janvier juſqu'au 24 février.

Si toutes les années étoient communes, c'eſt-à-dire, compoſées ſeulement de trois cent ſoixante-cinq jours, le cycle ſolaire ne contiendroit que ſept ans, parce que le même jour de la ſemaine reviendroit au même quantième du mois après ſept ans. Si, par exemple, une année a commencé par un lundi, la ſeconde commenceroit par un mardi, la troiſième par un mercredi, la quatrième par un jeudi, ainſi de ſuite ; par conſéquent la huitième commenceroit encore par un lundi. Mais il arrive une année biſſextile de quatre ans en quatre ans. Or, cette année étant compoſée de trois cent ſoixante-ſix jours, produit un jour de différence de plus que les autres années ; par conſéquent il faut ſept années biſſextiles pour que le jour excédent de chaque année biſſextile produiſe ſept jours ou une ſemaine. Or, il ne peut y avoir ſept années biſſextiles que dans l'eſpace de vingt-huit ans ; ainſi, il faut vingt-huit ans pour que l'excédent de chaque année biſſextile ſur l'année commune ramène un jour de la ſemaine au même jour du mois. Mais d'ailleurs on vient de dire que ſans l'année biſſextile le même jour de de la ſemaine reviendroit, après ſept ans, au même jour du mois, & par conſéquent auſſi après quatorze, puis après vingt-un, enfin après vingt-huit : donc les deux cauſes concourent enſemble pour ramener un jour de la ſemaine au même quantième du mois, à la fin de vingt-huit ans.

Il paroît d'abord que l'année biſſextile, au lieu d'augmenter le cycle ſolaire, doit au contraire le diminuer ; car une année commençant le lundi, la ſuivante commencera par un mardi, l'autre par un mercredi ; la quatrième, qui ſera biſſextile, par un jeudi, & la cinquième par un ſamedi, & non par un vendredi. Ainſi, la ſeptième commencera par un lundi, d'où il paroît s'enſuivre que le cycle ſolaire ne doit être que de ſix ans, puiſque

l'année recommence par un même jour au bout de six ans.

Pour répondre à cette difficulté, il faut prendre garde que si chaque cycle solaire ne renfermoit que six ans, l'année bissextile seroit la quatrième du premier cycle, au lieu qu'elle tomberoit à la seconde & à la sixième du cycle suivant; par conséquent ces deux cycles ne seroient pas semblables, ce qui est contre la nature & la notion du cycle, qui doit renfermer toutes les variétés des jours de la semaine. De plus, le troisième cycle ne commencera pas par un lundi comme les précédens; ce qui est encore contraire à l'idée du cycle.

Il paroît, par l'explication de la nature du cycle, que chaque année d'après la naissance de Jésus-Christ répond à une année du cycle solaire; de sorte qu'après avoir compté vingt-huit années de ce cycle, on en recommence un nouveau. Par exemple, l'année 1725 étoit la vingt-sixième du cycle solaire courant alors, 1726 étoit donc la vingt-septième de ce cycle, 1727 étoit la vingt-huitième & dernière; par conséquent l'année 1728 étoit la première d'un nouveau cycle, 1729 la seconde, 1730 la troisième, ainsi de suite. Il faut entendre la même chose du tems qui a précédé la naissance de Jésus-Christ.

Reste à exposer comment on trouve l'année du cycle solaire pour une année proposée; par exemple, pour 1745.

Il faut ajouter 9 au nombre qui marque l'année depuis la naissance de Jésus-Christ, c'est-à-dire, 9 à 1745; la somme est 1754: ensuite on divise cette somme par 28, & le reste marque l'année du cycle. On divise donc 1754 par 28; le quotient est 62, & le reste est 18: par conséquent l'année 1745 est la dix-huitième du cycle solaire. S'il ne restoit rien, ou, ce qui est la même chose, si le diviseur 28 étoit contenu exactement dans la somme qu'on a trouvée après avoir ajouté 9, ce seroit une marque que l'année proposée seroit la vingt-huitième ou la dernière du cycle solaire.

1°. On a ajouté 9 au nombre qui exprime les années depuis la naissance de Jésus-Christ, parce que le cycle solaire dans lequel Jésus-Christ est né, a précédé cette naissance de neuf ans, en sorte qu'elle est arrivée à la dixième année du cycle. 2°. En divisant par 28 la somme qui résulte après l'addition, on voit combien il s'est écoulé de cycles depuis le commencement de celui dans lequel est né Jésus-Christ; car, puisque le quotient marque toujours combien de fois le diviseur est contenu dans la somme qu'on divise, il est clair que le quotient exprime ici combien il y a de cycles passés; quant au reste de la division, il désigne l'année du dernier cycle dans lequel se trouve l'année proposée.

La réforme du calendrier par Grégoire XIII a apporté quelque changement au cycle solaire, à cause du retranchement de trois jours sur quatre cents ans; cependant cela n'empêche pas qu'on ne compte encore à présent les années du cycle solaire de la même manière qu'on les comptoit auparavant.

Lettres dominicales.

On s'est servi des sept premières lettres de l'alphabet, que l'on a placées vis-à-vis des jours du mois, dans le calendrier, pour marquer les jours de la semaine. Ces lettres sont disposées en cette manière: l'*A* est à côté du premier jour de janvier, le *B* à côté du second, le *C* à côté du troisième, ainsi de suite jusqu'au *G* qui est à côté du septième jour. Ensuite on retrouve les mêmes lettres dans le même ordre; savoir: l'*A* au huitième jour, le *B* au neuvième, le *C* au dixième, &c. L'*A* est encore placé au 15, puis au 22, & enfin au 29 janvier; par conséquent le *B* est vis-à-vis du 30, & le *C* vis-à-vis du 31: d'où il suit que le *D* se trouve au 1er. de février, plus au 8, plus au 15, plus au 22.

Il paroît par-là que le même jour de la semaine arrive le 1er., le 8, le 15, le 22, le 29 du même mois, c'est-à-dire, que si le premier jour d'un mois est un dimanche, le 8, le 15, le 22, le 29 du même mois seront aussi un dimanche, & de même des autres jours de la semaine.

Ces sept lettres sont appelées *dominicales*, parce qu'on s'en sert pour marquer tous les dimanches de l'année. Par exemple, si l'*A* est la lettre dominicale d'une année, tous les jours des mois vis-à-vis desquels se trouve l'*A*, seront des dimanches pendant le cours de cette année. Il en est de même des autres lettres, lesquelles deviennent successivement dominicales.

Les lettres ne deviennent pas dominicales suivant le rang qu'elles tiennent dans l'alphabet, mais dans un ordre renversé, c'est-à-dire, que si la lettre *G* est dominicale pendant une année, ***F*** le deviendra l'année suivante, ensuite ***E***, puis ***D***, ensuite *C*, puis *B*, & enfin *A*. En effet, si l'année commence par un lundi, & que par conséquent le dimanche arrive le 7 de janvier à côté duquel est *G*, l'année suivante commencera par un mardi, & le dimanche tombera au 6; ainsi la lettre ***F*** sera dominicale cette seconde année, & par la même raison ***E*** sera la lettre dominicale de la troisième année, en supposant les deux années précédentes chacune de trois cent soixante-cinq jours.

Dans l'année bissextile il y a toujours deux lettres dominicales, dont l'une sert depuis le commencement de l'année jusqu'à la fête de saint Matthias, & l'autre depuis le jour de cette fête inclusivement jusqu'à la fin de l'année. On peut, quand on sait la lettre dominicale d'une année, trouver celle des années suivantes.

Voici une méthode de trouver la lettre dominicale des années qui suivent. 1°. Il faut compter les années en commençant par 1701 jusqu'à l'année proposée inclusivement, ajouter 5 au nombre de

ces années, & de plus autant d'unités qu'il y a d'années bissextiles pendant ce tems. 2°. On divisera ensuite la somme par 7, & le reste de la division, s'il y en a un, désignera la lettre dominicale, pourvu que l'on compte les lettres dominicales dans un ordre rétrograde, en sorte que *G* soit la première, *F* la seconde, *E* la troisième, *D* la quatrième, *C* la cinquième, *B* la sixième, *A* la septième. S'il n'y a point de reste après la division faite, la lettre dominicale sera *A*. Par exemple, on vouloit savoir, avant l'an 1743, quelle seroit la lettre dominicale de cette année. 1°. On prenoit le nombre de ces années en commençant par 1701; on avoit 43 : on ajoutoit 5 à ce nombre, & de plus 10, parce qu'il y a eu dix années bissextiles depuis 1701 jusqu'à 1743. 2°. On divisoit la somme 58 par 7; le reste est deux : donc la lettre dominicale de cette année est *F*.

La raison pourquoi on ajoute 5 est que la lettre dominicale de l'année 1701 étoit *B*, & par conséquent avant l'année 1701 il y avoit déjà cinq lettres dominicales qui avoient servi; savoir : *G*, *F*, *E*, *D*. D'ailleurs, on ajoute autant d'unités qu'il y a eu d'années bissextiles depuis 1701, parce que chaque année bissextile a deux lettres dominicales, dont l'une sert jusqu'au 24 février, & l'autre pendant le reste de l'année.

Si l'on eût cherché la lettre dominicale de 1744, il n'eût pas fallu ajouter 11 au produit pour les années bissextiles, quoique 1744 complétât la onzième : il n'en falloit compter que dix, afin de trouver la première lettre dominicale, ainsi des autres années bissextiles.

Du Cycle lunaire & du Nombre d'or.

Le cycle lunaire est une révolution de dix-neuf ans, renfermant toutes les variétés qui peuvent arriver aux nouvelles lunes, lesquelles ne tombent pas tous les ans le même jour du mois : quelquefois elles arrivent plus tôt, quelquefois plus tard.

Méton, célèbre astronome d'Athènes, trouva, environ quatre cent trente-deux ans avant Jésus-Christ, qu'au bout de dix-neuf ans les nouvelles lunes tombent aux mêmes jours où elles arrivoient dix-neuf ans auparavant, & c'est ce qui a déterminé le cycle lunaire au nombre dix-neuf. On disoit donc, comme on dit encore à présent, qu'une telle année étoit la première du cycle lunaire, la suivante étoit la seconde, celle d'après la troisième, &c.; après quoi l'année qui suivoit la dix-neuvième étoit dite la première du cycle suivant. Or, en dix-neuf ans il y a deux cent trente-cinq lunaisons; savoir : deux cent vingt-huit à raison de douze lunaisons par an; & sept autres à cause des onze jours dont chaque année solaire surpasse l'année lunaire. Ces sept mois lunaires sont appelés *embolismiques* ou *intercalaires*. On en compose six de trente jours chacun, & le septième de vingt-neuf seulement.

C'est par le moyen de ces mois embolismiques que, dans le calendrier ecclésiastique, on ramène le commencement de l'année lunaire vers les premiers jours de janvier, après qu'il s'en est un peu écarté. Pour cet effet, on attribue treize mois lunaires à plusieurs années; savoir : à sept pendant la durée du cycle lunaire; & ces sept années sont appelées *embolismiques*, parce qu'elles contiennent toutes un mois embolismique. Les six premières sont chacune de trois cent quatre-vingt-quatre jours, & la dernière n'est que de trois cent quatre-vingt-trois, parce que le dernier mois embolismique n'a que vingt-neuf jours. Ces sept années sont la 3e., la 6e., la 9e., la 11e., la 14e., la 17e. & la 19e. du cycle lunaire. Toutes les autres années lunaires sont appelées communes, & ne sont composées chacune que de douze lunaisons, qui font trois cent cinquante-quatre jours. Il est aisé de voir que par ce moyen la fin de la troisième année lunaire se rapproche de la fin de l'année solaire; car la différence entre l'année lunaire commune & la solaire étant d'onze jours, si la troisième année lunaire étoit commune, elle finiroit trente-trois jours avant l'année solaire (on suppose que la première a commencé avec l'année solaire); mais comme on fait cette troisième année embolismique, elle a trente jours de plus qu'une année commune; par conséquent elle ne finit que trois jours avant l'année solaire : ainsi, la quatrième année lunaire ne commencera que trois jours avant la quatrième année solaire. Les autres années embolismiques produisent le même effet.

Après l'heureuse découverte de Méton, qui avoit fixé le cycle lunaire à dix-neuf ans, on marquoit, à Athènes, l'année de ce cycle par des chiffres d'or qui étoient gravés en grand dans la place publique; c'est pour cette raison que le nombre qui désigne l'année du cycle lunaire est encore aujourd'hui appelé *nombre d'or*, ou plutôt parce que dans les calendriers on écrivoit ces nombres en caractères d'or.

Ces nombres servoient à marquer, dans le calendrier, les jours de chaque mois auxquels arrivoient les nouvelles lunes. Ainsi, quand on étoit dans la première année du cycle lunaire, le chiffre I marquoit, dans le calendrier, tous les jours où arrivoit la nouvelle lune pendant cette année. De même, à la seconde année, le nombre II marquoit tous les jours auxquels tomboient les nouvelles lunes de cette année, ainsi de suite. On avoit donc disposé les nombres d'or, dans les anciens calendriers, de maniere qu'ils désignassent les nouvelles lunes de chaque année du cycle lunaire; ce qui étoit très-commode, puisque par ce moyen on pouvoit voir tout d'un coup, à l'aide d'un calendrier, non-seulement les jours des nouvelles lunes de l'année dans laquelle on étoit, mais aussi de toutes les autres, soit passées, soit futures.

On s'est enfin apperçu que cette méthode de trouver les nouvelles lunes est sujète à erreur, parce

parce qu'il n'est pas exactement vrai, comme l'a cru Méton, que les nouvelles lunes reviennent au même moment après dix-neuf ans passés; elles arrivent environ une heure & demie plus tôt; car en multipliant 365 jours 6 heures, qui est la durée de l'année civile, par 19, le produit sera 6939 jours 18 heures; au lieu que si on multiplie la durée moyenne d'une lunaison, qui est 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes, par 235, qui est le nombre des lunaisons qui arrivent en dix-neuf ans, on ne trouvera au produit que 6939 jours 16 heures & environ 32 minutes. Or, cette différence produit une erreur d'un jour après seize cycles & environ huit ans & demi, c'est-à-dire, trois cent douze ans & demi, & par conséquent une erreur de deux jours après six cent vingt-cinq ans. C'est ce qui a obligé, pour trouver les nouvelles lunes, d'employer les épactes, qui ont été poussées à un degré de précision si parfait, & éclaircies par des tables si ingénieuses & si bien faites, qu'elles ne laissent rien à desirer, & qu'au dire de plusieurs grands mathématiciens, il n'y aura jamais rien à changer dans la disposition du calendrier grégorien; « car, » disent-ils, quand même les équations, soit solaires, soit lunaires, ne seroient pas tout-à-fait » bien marquées dans la table de l'équation des » épactes pour les siècles à venir, il s'ensuivroit » seulement qu'il faudroit prendre une autre suite » d'épactes que celle qui seroit marquée dans la » table étendue des épactes; mais il n'y auroit » point de changement à faire dans le calendrier, » qui par conséquent est perpétuel par sa forme & » par sa nature. »

Voici la méthode pour trouver le nombre d'or ou le cycle lunaire pour une année proposée. Ajoutez 1 à l'année dont il s'agit, ensuite divisez la somme par 19, & le reste de la division sera le nombre d'or de l'année proposée. Par exemple, pour trouver le nombre d'or de l'année 1745, il a fallu d'abord ajouter 1 à 1745, & puis diviser la somme 1746 par 19: le quotient est 91, & le reste, 17, fut le nombre d'or de l'année 1745.

1°. On ajoute 1 à l'année proposée, parce que le tems de la naissance de Jésus-Christ étoit la seconde année du cycle lunaire, & par conséquent ce cycle avoit commencé un an avant l'ère chrétienne.

2°. Il est clair, après l'explication de la méthode pour trouver le cycle solaire, qu'en divisant la somme par 19, le quotient montrera combien il y a eu de cycles lunaires depuis l'année qui a précédé la venue de Jésus-Christ, & que le reste désignera l'année du cycle qui s'écoule.

Cycle paschal.

Révolution de cinq cent trente-deux années, à la fin desquelles la Pâque revenoit au même jour de dimanche. Denis-*le-Petit* & le vénérable Bède ont travaillé sur ce sujet, & le premier a donné le nom à la période dionysienne, composée des cycles du soleil & de la lune multipliés l'un par l'autre, & tellement disposés, que son commencement a été fixé en l'année de l'incarnation & naissance de Jésus-Christ, qui précède immédiatement la première année de l'ère chrétienne. Cette période étant achevée en l'an 532, il en fut commencé une autre, & après cela une troisième, & ainsi de suite; mais elle n'est plus en usage depuis l'an 1582, que, par le commandement du pape Grégoire XIII, on retrancha du calendrier dix jours entiers. Il faut cependant la connoître, à cause de Pâques & des autres fêtes mobiles dont il est parlé dans l'Histoire ancienne, & que l'on ne peut connoître sûrement sans ce secours. Ajoutez qu'encore maintenant quelques nations (une seule, la nation russe) n'ont point voulu recevoir la réformation du pape Grégoire XIII, & se servent toujours de la vieille année julienne; de sorte qu'elles célèbrent leur Pâque en un autre jour que les Catholiques, & sont quelquefois éloignées d'un mois entier de notre Pâque: c'est ce qui les oblige de marquer, dans les actes publics & dans leurs lettres missives, les deux styles, l'ancien & le nouveau, le julien & le grégorien.

Cycle chinois.

Période de soixante années, dont l'usage a du rapport à celui des olympiades, des indictions, du cycle solaire, du cycle lunaire ou nombre d'or, cycle d'ailleurs très-composé, dont quelques-uns attribuent l'invention, d'autres disent le perfectionnement à l'empereur Hoamti, qui régnoit dans la Chine deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept ans avant Jésus-Christ.

De l'Indiction.

Les deux cycles, solaire & lunaire, ayant pour fondement le mouvement du soleil & de la lune, sont entiérement indépendans de la volonté des hommes. En voici un troisième entiérement arbitraire, qu'on appelle *le cycle de l'indiction romaine*, ou simplement *de l'indiction*, qui est composé de quinze ans, & qui pourroit l'être à volonté de moins ou de beaucoup davantage. On suppose qu'il a commencé trois ans avant la naissance de Jésus-Christ. C'est pourquoi, lorsqu'on cherche l'indiction d'une année qui suit cette époque, on ajoute 3 au nombre des années de l'ère chrétienne, & on divise la somme par 15; le reste, s'il y en a, marque l'indiction de l'année proposée; mais s'il n'y a point de reste, l'indiction est 15. Si, par exemple, on eût cherché l'indiction pour l'année 1745, on eût ajouté 3 à ce nombre, & divisé la somme 1748 par 15; le quotient eût été 116, & le reste 8: ainsi, 8 étoit l'indiction de l'année 1745.

Il paroît, par ce qui a été dit des trois cycles,

le ſolaire, le lunaire & celui de l'indiction, qu'afin de les avoir tous trois pour une des années de l'ère chrétienne, il faut ajouter quelque choſe au nombre des années depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt; ſavoir : 9 pour le cycle ſolaire, 1 pour le cycle lunaire, & 3 pour l'indiction, parce que la première année de l'ère chrétienne ou de la naiſſance de Jéſus-Chriſt étoit la dixième du cycle ſolaire, la deuxième du cycle lunaire, & la quatrième de l'indiction.

Pluſieurs croient que l'indiction étoit, dans l'origine, une coutume introduite à l'occaſion d'un impôt ou tribut annuel établi pour quinze ans & continué pendant une pareille ſuite d'années. Le plus ancien auteur qui ait parlé d'indiction eſt ſaint Athanaſe, patriarche d'Alexandrie, lorſqu'il aſſure que le ſynode d'Antioche fut célébré ſous le conſulat de Marcellinus & de Probinus, ſous l'indiction 14, qui étoit de Jéſus-Chriſt 341. Quelques-uns tirent le commencement de l'indiction dès le tems de l'empereur Jules-Céſar; d'autres veulent que l'empereur Auguſte en ait été le premier inſtituteur; mais les plus habiles chronologiſtes diſent que l'empereur Conſtantin-le-Grand a établi les indictions, & que ce fut au mois de ſeptembre de l'année 312, lorſqu'il eut vaincu, près du Ponte-Mole, voiſin de la ville de Rome, le tyran Maxence, qui fut défait & ſubmergé dans le Tibre.

Les hiſtoriens rapportent trois ſortes d'indictions : la première, appelée *conſtantinopolitaine*, commence avec l'année vulgaire des Grecs, au premier jour de ſeptembre; la ſeconde, nommée *impériale* ou *céſarienne*, a ſon commencement au 24 de ſeptembre, jour auquel l'empereur Conſtantin remporta la victoire ſur le tyran Maxence; la troiſième, appelée *romaine* ou *pontificale*, dont on ſe ſert dans les bulles de la cour romaine, commence au premier janvier avec l'année julienne. Quelques-uns croient que d'abord elle commença à Noël. Il faut diſtinguer ces trois ſortes d'indictions en liſant les anciens écrivains, les conciles, & les autres monumens de l'antiquité grecque & latine; car l'indiction conſtantinopolitaine commençant au premier ſeptembre 312, l'impériale au 24 ſeptembre de la même année 312, & la romaine au premier janvier 313, ce qui arriva, par exemple, le 5 ſeptembre 313, étoit dans la ſeconde indiction conſtantinopolitaine & dans la première impériale & romaine; ce qui arriva le 25 ſeptembre 313 étoit dans la ſeconde indiction conſtantinopolitaine & impériale, & dans la première romaine; enfin, ce qui ſe paſſa le 10 janvier 314 doit être rangé dans la ſeconde indiction de Conſtantinople, de l'Empire & de Rome.

Pour trouver l'indiction de chaque année, on donne, comme nous l'avons dit, une méthode, qui eſt d'ajouter 3 à quelque année de l'ère chrétienne qu'on voudra, & de diviſer par 15, après quoi le nombre qui reſtera ſera celui de l'indiction. Cette méthode eſt ſimple & facile; mais voici une table plus facile & plus prompte encore, & qui dit tout aux yeux : elle contient toutes les premières années de toutes les indictions qui ont eu lieu depuis leur inſtitution juſqu'à celle dans laquelle nous ſommes à préſent, & dont cette année 1804 n'eſt que la ſeptième.

Table pour connoître l'Indiction.

313	613	913	1212	1513
328	628	928	1228	1528
343	643	943	1243	1543
358	658	958	1258	1558
373	673	973	1273	1573
388	688	988	1288	1588
403	703	1003	1303	1603
418	718	1018	1318	1618
433	733	1033	1333	1633
448	748	1048	1348	1648
463	763	1063	1363	1663
478	778	1078	1378	1678
493	793	1093	1393	1693
508	808	1108	1408	1708
523	823	1123	1423	1723
538	838	1138	1438	1738
553	853	1153	1453	1753
568	868	1168	1483	1783
583	883	1183	1498	1798
598	898	1198		

En cherchant l'indiction d'une année, il faut voir ſi c'eſt quelqu'une de celles qui ſont marquées dans cette table, & alors ce ſera la première de l'indiction; ſinon il faut prendre le nombre le plus proche qui précède l'année dont on cherche l'indiction. Par exemple, pour 1731 prenez 1723, & comptez de là juſqu'à 1731, vous trouverez 9 d'indiction; 1732 aura 10, & ainſi des autres.

S'il s'agit de l'indiction conſtantinopolitaine ou impériale, il faut ôter un de chaque nombre de cette table.

312 327 342 } Mettant 2 pour 3, & 7 pour 8, & ainſi des autres, à compter au 1er. ſeptembre pour l'indiction conſtantinopolitaine, & au 24 ſeptembre pour l'indiction impériale.

Des Périodes victorienne & julienne.

Si on multiplie le cycle ſolaire 28 par le cycle lunaire 19, on aura le produit 532, que l'on appelle *la période victorienne*, du nom d'un certain Victorius, qui, après l'avoir trouvée, la publia l'an 457 de l'ère chrétienne. Elle renfermoit, avant la réforme du calendrier, toutes les variétés qui peuvent arriver par rapport aux nouvelles & pleines lunes, comparées avec les lettres domi-

nicales ; en sorte qu'après cinq cent trente-deux ans les combinaisons des nouvelles & pleines lunes avec les lettres dominicales reviennent les mêmes qu'elles étoient auparavant. C'est de cette période que nous avons déjà parlé sous le nom de cycle paschal, & nous avons dit l'usage qu'en avoient fait, dans leur tems, Denis-*le-Petit* & le vénérable Bède pour la fixation de la Pâque, & l'on s'en est toujours servi pour cet effet jusqu'au tems du pape Grégoire XIII, qui, par ses opérations pour la réforme du calendrier, a fait que ce cycle ou cette période ne peut plus être d'aucun usage. La première de ces périodes commençoit quatre cent cinquante-sept ans avant la naissance de Jésus-Christ ; la seconde, à l'an 76 de l'ère chrétienne ; la troisième, à l'an 608, &c.

Pendant les cinq cent trente-deux ans que duroit une période victorienne, il ne peut y avoir deux années dont l'une ait à la fois le même cycle solaire & le même nombre d'or ou cycle lunaire que l'autre ; elle peut avoir l'un des deux, jamais les deux réunis. Cela vient de ce que la période victorienne est le produit des cycles entiers 28 & 19.

La période julienne est faite à l'imitation de la victorienne : c'est le produit des trois cycles, du soleil, de la lune & de l'indiction, 28, 19, 15. C'est une révolution de sept mille neuf cent quatre-vingts ans. La plupart des chronologistes, qui ne font remonter l'époque de la création du Monde qu'à quatre mille ou quatre mille quatre ans avant la naissance de Jésus-Christ, voient d'abord que la durée du Monde, depuis sa création, n'égale pas l'étendue de la période julienne. Il faut nécessairement que l'on suppose que cette période ait commencé plus de sept cents ans avant la création du Monde ; mais ne nous jetons point dans cette question difficile de la jeunesse ou de la vieillesse du Monde. Une soumission entière à l'autorité des livres saints détermine à l'opinion de la jeunesse du Monde ; mais les raisonnemens de la philosophie sont favorables à l'antiquité. Contentons-nous d'observer que la première année de l'ère chrétienne étoit la 4714e. de la période julienne, que par conséquent, pour trouver à quelle année de la période julienne répond chaque année de l'ère chrétienne, il faut ajouter 4713 à l'année proposée, la somme sera ce que l'on cherche. Par exemple, si on ajoute 4713 à 1745, la somme 6458 sera l'année de la période julienne, qui répond à l'an 1745 de l'ère chrétienne. Joseph Scaliger, inventeur de la période julienne, a cru qu'elle pouvoit servir à ôter la confusion qui se trouve dans la chronologie, parce qu'on peut rapporter toutes les époques & tous les événemens à quelques années de cette période, & qu'ainsi elle peut servir comme de mesure commune pour tous les siècles depuis le commencement du Monde.

Comme dans une période victorienne il ne peut y avoir deux années qui aient à la fois même cycle solaire & même cycle lunaire, de même, dans la période julienne, c'est-à-dire, dans l'espace de sept mille neuf cent quatre-vingts ans, il ne peut se rencontrer deux années dont l'une ait ensemble même cycle solaire, même cycle lunaire & même indiction que l'autre : c'est pourquoi, ces trois cycles étant donnés, on peut trouver l'année de la période julienne à laquelle ils appartiennent.

Des Épactes.

L'épacte n'est autre chose que le nombre de jours dont la lune précède le commencement de l'année civile. Par exemple, nous avions quatre jours d'épacte pour l'année 1745, parce que la lune avoit quatre jours quand l'année a commencé. Pareillement l'épacte de 1746 étoit 7, parce que la lune avoit sept jours quand l'année 1746 avoit commencé. On peut dire aussi que l'épacte d'une année désigne le nombre de jours qui restoient, au mois de décembre précédent, après la lune qui s'est terminée dans ce mois. Cela revient au même que la définition précédente.

L'épacte vient de ce que l'année solaire est plus grande que la lunaire, la première étant de trois cent soixante-cinq jours, & la seconde de trois cent cinquante-quatre seulement. C'est pour cela que l'on dit souvent que l'épacte est l'excès de l'année solaire sur l'année lunaire ; mais cette notion de l'épacte peut causer de l'embarras & de la confusion dans l'esprit, parce qu'il sembleroit par-là que l'épacte doit toujours être la même, d'autant que l'excès de l'année solaire sur l'année lunaire est toujours 11.

L'usage de l'épacte de chaque année consiste donc à indiquer les jours auxquels arrivent les nouvelles lunes pendant le cours de l'année. Prenons pour exemple 7, qui étoit l'épacte de l'année 1746 ; elle se trouve à côté du 24 janvier, du 22 février, du 24 mars, du 22 avril, du 22 mai, &c. ainsi il y a eu nouvelle lune tous ces jours pendant l'année 1746. Il arrive cependant assez souvent que la nouvelle lune ne tombe pas précisement au jour marqué par l'épacte, mais la différence ne passe pas un jour ou deux, & encore après cela la nouvelle lune revient au jour marqué par l'épacte dans les mois suivans.

On entrevoit que cette matière n'est pas sans difficulté. La vraie manière de l'éclaircir, ce seroit d'avoir sous les yeux ces tables si ingénieuses par lesquelles on est parvenu à faire des épactes un calendrier perpétuel, d'expliquer dans le plus grand détail, sur chaque colonne, les chiffres, les lettres, les signes, les astérismes & la raison de leurs différentes positions, ainsi que toute l'économie & les diverses figures de la table d'équation des épactes ; mais ce seroit un travail qui ne dédommageroit pas, par son utilité, de la peine qu'il auroit fallu prendre, ni peut-être de l'ennui qu'il auroit causé.

Arrêtons-nous à des notious plus simples. Il n'est pas difficile de trouver l'épacte d'une année lorsqu'on connoît celle de l'année précédente ; car pour avoir l'épacte d'une année il suffit d'ajouter 11 à celle de l'année précédente, & si la somme n'excède pas 30, ce sera l'épacte cherchée ; mais quand la somme surpasse 30, il faut ôter 30, & le reste est l'épacte de l'année proposée. Par exemple, pour avoir l'épacte de 1745, on ajouta 11 à l'épacte de 1744, qui étoit 15, & la somme 26 fut l'épacte cherchée ; mais si on avoit voulu avoir l'épacte de 1746, après avoir ajouté 11 à l'épacte de 1745, il auroit fallu retrancher 30 de la somme 37, & le reste, 7, auroit été l'épacte de 1746. Cette méthode souffre une exception dans un cas, qui est lorsque le nombre d'or est I, car pour lors il faut ajouter 12 à la dernière épacte : ainsi, comme le nombre d'or de 1748 étoit I, il fallut ajouter 12 à 18, épacte de 1747, & la somme 30 fut l'épacte de 1748.

Voici la raison pourquoi on retranche 30 lorsque la somme surpasse ce nombre de 30. Les onze unités que l'on ajoute chaque année à l'épacte de l'année précédente, viennent de ce que l'année solaire est plus grande de onze jours que l'année lunaire. Or, ces onze jours ajoutés les uns aux autres forment les sept mois embolismiques d'un cycle lunaire, qui sont composés de trente jours. Il faut donc que l'on retranche toujours trente jours de la somme qui vient en ajoutant 11 chaque année, au lieu de retrancher alternativement trente & vingt-neuf jours.

On remarquera cependant que les onze jours ajoutés chaque année ne font que dix-neuf fois onze jours, ou deux cent neuf jours pendant le cours du cycle lunaire. Or, ces deux cent neuf jours font sept mois embolismiques, dont les six premiers sont de trente jours, mais le dernier n'est que de vingt-neuf jours. Ainsi il semble que, sur la fin du cycle lunaire, on ne devroit retrancher que vingt-neuf de la somme pour le dernier mois embolismique.

Il faut avouer que le dernier retranchement, qui n'a été établi que pour garder l'uniformité, produit une erreur, en ce que cela diminue d'une unité le reste de la soustraction ; mais ce défaut est aussitôt réparé, parce qu'au lieu d'ajouter seulement 11 à l'épacte de la dernière année du cycle, on ajoutera 12. Cette addition de 12 au lieu de 11 se doit donc faire dans chaque année qui a I pour nombre d'or ; c'est ce que l'on a fait en 1710, 1729, 1748, 1767, &c. & ce qu'on a fait & ce que l'on fera dans toutes les années qui ont I pour nombre d'or.

Voici une autre méthode de trouver l'épacte d'une année, quoique l'on ne connoisse pas celle de l'année précédente. Il faut multiplier 11 par le nombre des années qui se sont écoulées depuis 1700, en commençant par 1701, jusques & compris l'année dont on cherche l'épacte, puis on ajoutera 9 au produit, & de plus autant d'unités que le nombre d'or I est revenu de fois depuis 1700 jusqu'à l'année proposée inclusivement. Enfin on divisera la somme par 30, le reste de la division sera l'épacte qu'on cherche. S'il n'y avoit point de reste après la division, l'épacte de l'année proposée seroit 30. Par exemple, pour trouver l'épacte de l'année 1745, on a multiplié 11 par 45, le produit étoit 495 ; ensuite on a ajouté à ce produit 9, & de plus 2, parce que depuis 1700 il y a eu deux années qui ont eu le nombre d'or I ; savoir : l'année 1710 & l'année 1729. Enfin on a divisé la somme 506 par 30, il restoit 26 ; ainsi l'épacte de 1745 étoit 26.

On voit bien que la raison pour laquelle on multiplie 11 par le nombre des années qui se sont passées après 1700, c'est que chaque année on ajoute 11 à l'épacte de l'année précédente ; mais on n'apperçoit pas si aisément pourquoi on ajoute 9 & 2 au produit. En voici la raison. En multipliant 11 par 45 dans notre exemple, on suppose que l'épacte de la première année, c'est-à-dire, 1701, est 11, & que l'épacte des autres années se trouve en ajoutant toujours 11 à l'épacte de l'année précédente. Or, l'épacte de 1701 est 20 ; ainsi elle a neuf unités de plus que 11, & c'est pour cela qu'il faut ajouter 9 au produit de 11 par 45. De plus, on ajoute aussi autant de fois l'unité qu il y a eu d'années depuis 1700, qui ont eu pour nombre d'or I, parce que dans ces années il faut ajouter 12 au lieu de 11 à l'épacte de l'année précédente. Par cette raison il a fallu ajouter 3 au produit pour l'année 1748 & les suivantes, parce que le nombre d'or de 1748 est aussi I ; pareillement il a fallu ajouter 4 au produit pour l'année 1767 & les suivantes, car le nombre d'or I revient de dix-neuf en dix-neuf ans.

Pour ce qui est de la dernière opération de la méthode, je veux dire la division, il est clair qu'on divise par 30 la somme qui vient après les deux additions dont on vient de parler, parce que l'on retranche 30 quand, après avoir ajouté 11 à l'épacte de la dernière année, la somme surpasse 30.

On peut se servir de cette méthode sans aucun autre changement jusqu'à l'année 1900 ; mais cette année-là même il y aura ce que les astronomes & les chronologistes appellent une *métemptose* ou *équation solaire*, lorsque la nouvelle lune arrive un jour plus tard qu'auparavant, & ils appellent au contraire *pro emptose* ou *équation lunaire* l'anticipation de la nouvelle lune, c'est-à-dire, quand elle arrive un jour plus tôt qu'auparavant.

Ainsi en 1900 l'épacte sera moindre d'une unité cette année-là & les suivantes, qu'elle n'auroit été sans la métemptose. On trouve encore plus facilement l'épacte de chaque année pour tous les siècles, soit antérieurs, soit postérieurs, par le moyen

de certaines tables d'équation des épactes, dont il ne nous est pas possible d'exposer ici l'ingénieuse composition & les heureuses combinaisons.

De l'usage du Calendrier.

Il y a deux usages du calendrier, qui dépendent des épactes; le premier est de servir à connoître l'âge de la lune pour tous les jours de l'année; le second & le principal est pour trouver quel jour on doit célébrer la fête de Pâques, d'où dépend tout l'ordre des fêtes mobiles & toute l'économie de l'année ecclésiastique.

Afin de connoître l'âge de la lune par le calendrier, il faut chercher d'abord quelle est l'épacte de l'année dans laquelle arrive le jour proposé, ensuite voir dans le calendrier le dernier jour vis-à-vis duquel se trouve cette épacte avant celui dont il s'agit. Ce jour auquel répond l'épacte est la nouvelle lune : il sera facile de trouver l'âge de la lune pour tous les jours suivans. Par exemple, je veux savoir quel étoit le quantième de la lune au 20 février 1744 : l'épacte de cette année étoit 15. Or, cette épacte se trouvoit vis-à-vis du 14 février. La nouvelle lune arrivoit donc ce jour-là; par conséquent le 20 février 1744 étoit le septième de la lune; mais le calendrier, comme on l'a déjà observé, n'indique pas toujours les nouvelles lunes avec une entière exactitude. Voici une autre méthode indépendante du calendrier, & qui est encore moins exacte, quoique plus ordinaire.

Elle consiste à prendre la somme de trois nombres, savoir : de l'épacte, des jours du mois depuis le premier inclusivement, jusques & compris celui pour lequel on cherche l'âge de la lune, & enfin des mois depuis celui de mars inclusivement : si ces trois nombres ajoutés ensemble ne surpassent pas 30, ils marquent l'âge de la lune; mais s'ils sont plus grands que 30, il faut ôter 30, & le reste marquera l'âge de la lune. Par exemple, pour connoître quel étoit l'âge de la lune au 15 août 1744, on prenoit l'épacte 15, qui étoit celle de 1744 : on y ajoutoit 15, nombre des jours passés depuis le commencement du mois; ensuite on y joignoit encore 6, qui marque le nombre des mois depuis mars jusqu'au mois d'août inclusivement : la somme étoit 36, d'où ôtant 30, le reste 6, marquoit l'âge de la lune au 15 août 1744.

Voici la raison de cette méthode. L'épacte d'une année marque l'âge de la lune avant le commencement de l'année. Ainsi l'épacte 15 montroit que la lune auroit quinze jours au 31 décembre 1743; & comme les mois de janvier & de février, pris ensemble, sont égaux à la durée de deux lunaisons (car on néglige ici le jour de surplus qu'on ajouta au mois de février à cause de l'année bissextile 1744), il s'ensuit que le dernier jour de février fut encore le 15 de la lune. Par conséquent s'il s'étoit agi de savoir le quantième de la lune pour un jour du mois de mars, par exemple, pour le 5, il auroit suffi d'ajouter à l'épacte le nombre des jours passés depuis le commencement du mois. Dans cet exemple, proposé pour le 5 mars, il eût donc fallu ajouter 5 à 15, & la somme 20 eût désigné l'âge de la lune : d'où il est facile de juger que si tous les mois lunaires étoient égaux aux mois solaires & civils, il suffiroit d'ajouter ces deux nombres; savoir : l'épacte & les jours du mois; mais comme depuis le mois de mars les mois solaires excèdent les lunaires d'un jour, c'est pour cela qu'il faut ajouter à ces deux nombres autant d'unités qu'il y a de mois passés depuis le mois de mars.

Pour ce qui est des deux mois de janvier & de février, on peut se servir de deux méthodes : l'une est celle qui vient d'être expliquée, & que nous allons appliquer à un exemple. On vouloit connoître l'âge de la lune au 20 février 1744, on prit l'épacte 4, qui étoit celle de 1743, & qui, dans cette méthode, doit être employée jusqu'au premier de mars. On ajouta ensuite 20 pour les jours du mois, & enfin 12 parce qu'il y a douze mois depuis mars jusqu'à février : la somme est 36, d'où ôtant 30, le reste, 6, désignoit l'âge de la lune au 20 février 1744. L'autre méthode emploie pour les deux mois de janvier & de février l'épacte de l'année courante, & ne compte point les mois depuis celui de mars de l'année précédente : elle ajoute seulement 1 pour le mois de janvier, si on cherche l'âge de la lune au mois de février. Ainsi pour savoir l'âge de la lune au 20 février 1744, on prenoit 15, qui étoit l'épacte de l'année, puis on y ajoutoit 20 pour les jours du mois, & 1 pour le mois de janvier. La somme étoit 36, d'où ôtant 30, il restoit 6, qui étoit l'âge de la lune au 20 février 1744, selon cette méthode, ainsi que selon la précédente, quoique suivant le calendrier nous ayions trouvé que ce jour est le septième de la lune.

Le second usage du calendrier, & le principal, qui a été cause que l'Eglise s'est intéressée à la réforme du calendrier, consiste à faire connoître le jour auquel on doit célébrer la fête de Pâques.

Moyen de trouver le jour de Pâques dans chaque année.

Il faut savoir d'abord que le concile de Nicée, qui s'est tenu en 325, a ordonné qu'on célébreroit la fête de Pâques le premier dimanche d'après la pleine lune qui tombe au jour de l'équinoxe du printems, ou après cet équinoxe. Or, l'équinoxe du printems est fixé (par les réglemens ecclésiastiques, différens en cela des lois astronomiques) au 21 du mois de mars; & d'ailleurs, le jour de la pleine lune est toujours le 14, depuis la nouvelle lune inclusivement.

Il suit de là que, si la nouvelle lune tombe au

8 de mars, la pleine lune tombera au 21, qui eſt le jour de l'équinoxe, & par conſéquent cette pleine lune ſera paſchale, c'eſt-à-dire, qu'il faudra célébrer Pâques le premier dimanche qui la ſuivra. Pareillement, ſi la nouvelle lune tomboit quelques jours après le 8 de mars, la pleine lune ſuivante ſeroit auſſi paſchale à plus forte raiſon. Si au contraire la nouvelle lune tomboit au 7 de mars ou quelques jours auparavant, la pleine lune arriveroit avant l'équinoxe, & par conſéquent il faudroit attendre la pleine lune ſuivante pour faire la célébration de la Pâque. Cela poſé, voici comment on trouve le jour de Pâques.

Cherchez, 1°. l'épacte & la lettre dominicale de l'année propoſée. 2°. Voyez enſuite quel eſt le premier jour après le 7 mars, auquel répond l'épacte de l'année dans le calendrier : ce jour eſt le premier de la lune paſchale. 3°. Comptez quatorze jours depuis celui de la nouvelle lune incluſivement : le quatorzième ſera la pleine lune paſchale. 4°. Enfin voyez le premier jour après cette pleine lune, auquel répond la lettre dominicale ; ce jour eſt le dimanche de Pâques.

On vouloit, par exemple, ſavoir quel jour du mois arriveroit Pâques l'année 1744 : on chercha d'abord l'épacte qui étoit 15, & la lettre dominicale qui étoit double cette année, l'année étant biſſextile ; les deux lettres étoient *E* & *D* ; mais on n'avoit beſoin que de *D*, parce que la première n'eſt que pour les deux premiers mois. 2°. On regarda dans le calendrier quel étoit le premier jour après le 7 mars, auquel répondoit l'épacte 15, on trouva que c'étoit le 16, & qu'ainſi ce 16 étoit la nouvelle lune. 3°. On compta quatorze jours depuis ce 16 incluſivement, & on trouva que le quatorzième étoit le 29 du mois de mars. La pleine lune paſchale arrivoit donc le 29 mars. 4°. On chercha quel étoit à la ſuite du 29 mars le premier jour à côté duquel ſe trouvoit le *D*, lettre dominicale. Ce fut le 5 avril, par conſéquent le dimanche de Pâques, en 1744, fut le 5 d'avril.

Il paroît, par cet exemple, que, quand on cherche le jour de Pâques pour une année biſſextile, il faut avoir égard à la ſeconde lettre dominicale de cette année, & non pas à la première.

Quand le calendrier ne montreroit pas exactement la nouvelle ni la pleine lune, on ne laiſſeroit pas de ſuivre la méthode qui vient d'être expoſée, parce que le tems de la célébration de Pâques dépend de la nouvelle & de la pleine lune de l'équinoxe du printems, non pas en tant que cette lune eſt calculée par les aſtronomes, mais ſelon qu'elle eſt indiquée par le calendrier.

Pâques ne peut pas arriver plus tôt que le 22 mars, ni plus tard que le 25 avril ; car ſelon l'ordonnance du concile de Nicée, afin qu'une pleine lune ſoit paſchale, il faut qu'elle arrive le jour même de l'équinoxe, c'eſt-à-dire, le 21 de mars ou après ce tems. Or, le même concile a auſſi ordonné qu'on ne célébreroit la Pâque qu'après la pleine lune paſchale. Par conſéquent on ne peut la célébrer plus tôt que le 22 de mars ; c'eſt ce qui arrive quand la pleine lune tombe au 21 de mars, & que ce jour eſt un ſamedi. En ſecond lieu, cette fête peut être reculée juſqu'au 25 d'avril ; car ſi la nouvelle lune tombe au 7 de mars, la pleine lune arrivera le 20 de ce mois ; elle ne ſera donc pas paſchale. Ainſi il faudra attendre la nouvelle lune ſuivante, qui n'arrivera que le 5 d'avril, d'où, comptant quatorze jours pour la pleine lune, on trouvera qu'elle doit tomber au 18 de ce mois, & ce 18 pourroit être un dimanche. Par conſéquent il faudra attendre le dimanche ſuivant pour célébrer la Pâque, qui ne doit pas être célébrée le jour de la pleine lune, mais le dimanche qui ſuit la pleine lune. Or, ce dimanche ſuivant ſera néceſſairement le 25 d'avril.

Il eſt évident que Pâques ne peut être reculé plus loin ; car ſi la nouvelle lune, au lieu d'arriver le 7 de mars, étoit tombée au 8, la pleine lune auroit été paſchale, puiſqu'elle ſeroit arrivée le 21 de ce mois, jour de l'équinoxe.

Toutes les autres fêtes mobiles dépendent de celle de Pâques. Si, par exemple, on compte ſix ſemaines avant Pâques, c'eſt-à-dire, quarante-deux jours, non compris celui de Pâques, le quarante-deuxième ſera le premier dimanche de carême, & le mercredi d'avant ſera le jour des cendres ; & en remontant toujours vers le commencement de l'année, le dimanche qui précède le mercredi des cendres eſt celui de la quinquagéſime, le précédent c'eſt la ſexagéſime, & enfin le précédent eſt la ſeptuagéſime.

Si on veut trouver les fêtes depuis Pâques juſqu'à la fin de l'année, il faut compter ſept ſemaines ou quarante-neuf jours depuis Pâques incluſivement, le cinquantième eſt la fête de la Pentecôte : *Cùm complerentur dies Pentecoſtes*. Le dimanche d'après, c'eſt la fête de la Sainte-Trinité, & le jeudi qui ſuit cette dernière fête, c'eſt celle du Saint-Sacrement. Il eſt facile, après cela, de compter combien il y a de dimanches après la Pentecôte juſqu'au premier dimanche de l'Avent, qui eſt toujours le quatrième avant Noël.

De l'Année.

Terminons tout ce qui concerne le calendrier par quelques obſervations générales ſur l'année. Nous avons déjà vu que l'année civile, chez les différens peuples, avoit été ou ſolaire ou lunaire. Comment a-t-on pu balancer entre ces deux ſupputations, dont la ſeconde ne ſe rapproche de la première, & ne peut ramener dans leur vrai tems les différentes ſaiſons & les fêtes ſolennelles qu'à la faveur d'une multitude d'intercalations & d'embboliſmes qui compliquent infiniment la machine & qui embarraſſent le calcul ?

L'année, dans une diviſion encore plus géné-

rale, eſt aſtronomique ou civile. L'année aſtronomique eſt ou ſolaire ou lunaire, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe règle ou ſur le mouvement du ſoleil ou ſur celui de la lune. L'année aſtronomique, ſoit ſolaire, ſoit lunaire, eſt encore appelée *naturelle* par oppoſition avec l'année civile, qui ne peut pas ſe régler avec la même préciſion ſur le mouvement des aſtres, & qui admet des arrangemens. L'année ſolaire aſtronomique eſt le tems que le ſoleil emploie à faire le tour du zodiaque d'occident en orient, ou le tems qui s'écoule, ſoit depuis un équinoxe ou un ſolſtice, juſqu'au premier équinoxe ou ſolſtice ſemblable. Ce tems eſt de trois cent ſoixante-cinq jours & environ, mais pas tout-à-fait ſix heures. L'année lunaire aſtronomique eſt compoſée de douze lunaiſons, qui contiennent chacune vingt-neuf jours douze heures & quarante-quatre minutes. Ainſi l'année entière eſt de trois cent cinquante-quatre jours huit heures & quarante-huit minutes. L'année civile eſt celle dont les royaumes & les peuples ſe ſervent pour compter les tems & les âges. Or, tous les peuples ne s'accordent pas entr'eux touchant la manière de compter les tems : les uns règlent leur année ſur le mouvement du ſoleil, les autres ſur celui de la lune. Indépendamment même de cette différence générale, on peut dire que l'année civile, la mieux réglée ſur le mouvement du ſoleil, n'eſt pourtant jamais dans le tems vrai, c'eſt-à-dire, dans le tems aſtronomique, quoiqu'elle tende toujours à s'en rapprocher. Jules-Céſar fixa l'année ſolaire à trois cent ſoixante-cinq jours ſix heures; mais comme il ſeroit très-incommode de faire commencer une année ſix ou douze heures ou dix-huit heures après la fin du jour, on a laiſſé de côté les ſix heures de chaque année, qui, au bout de quatre ans, font vingt-quatre heures, c'eſt-à-dire, un jour entier. Ainſi la quatrième année a un jour de plus que les précédentes, elle a trois cent ſoixante-ſix jours. Or, voilà déjà ſix heures par année qui ne ſont pas employées dans l'année civile comme dans l'année aſtronomique, & qui ſont renvoyées à la quatrième année. Voilà de plus une inégalité entre les années, qui n'eſt point l'ouvrage du ſoleil, mais de la convention des hommes; & de ce dérangement de quelques heures par année s'enſuit un dérangement univerſel, car l'année civile ne commence, ne continue & ne finit point en même tems que l'année aſtronomique : les heures de ſurcroît ne ſont pas perdues, & elles ſe retrouvent; mais elles ne ſont pas à leur vraie place. Si cependant chaque année aſtronomique étoit exactement de trois cent ſoixante-cinq jours ſix heures, il y auroit un tems où l'année civile marcheroit d'un pas égal avec l'année aſtronomique; car, quoique le ſoleil n'ait pas fait ſa révolution entière à la fin de la première année civile, & qu'il s'en faille ſix heures; qu'à la fin de la ſeconde il s'en manque douze, à la fin de la troiſième dix-huit, & qu'à la fin de la quatrième il s'en manquât vingt-quatre heures, ſi l'on ne faiſoit pas cette quatrième année plus longue que les précédentes; comme enfin on réunit ces vingt-quatre heures pour en former un jour entier qu'on ajoute à la quatrième année, il s'enſuivroit que cette quatrième année finiroit juſtement dans le tems où le ſoleil acheveroit ſa quatrième révolution, & que pendant les trois cent ſoixante-cinq jours de l'année ſuivante, juſqu'aux ſix heures complémentaires excluſivement, l'année civile ſeroit exactement réglée ſur l'année aſtronomique. Mais il n'en eſt pas ainſi : l'année ſolaire aſtronomique eſt plus courte d'environ onze minutes que ne l'a ſuppoſé Jules-Céſar : c'eſt ce qui a rendu néceſſaire la réformation du calendrier en 1582. Avec le tems on ſe ſeroit retrouvé dans le même dérangement des ſaiſons & des fêtes, qu'on avoit éprouvé précédemment. Il a fallu convenir que toutes les années ſéculaires devant naturellement être biſſextiles, ſur quatre années ſéculaires il n'y en auroit qu'une de biſſextile; ſavoir : la quatrième; ainſi l'année 1700 & l'année 1800 n'ont pas été biſſextiles; l'année 1900 ne le ſera pas; mais l'année 2000 le ſera, & l'année 2400 & l'année 2800, & ainſi de ſuite.

Les mois ſolaires ne ſont que des diviſions arbitraires du cours annuel du ſoleil; mais les mois lunaires ſont autant de cours entiers & de révolutions complètes de la lune dans le zodiaque, révolutions qui la ramènent au même point d'où elle eſt partie. Au lieu que le ſoleil emploie plus de trois cent ſoixante-cinq jours pour faire ſon tour : la lune au contraire achève le ſien en vingt-ſept jours & quelques heures. Voyons ce que produit cette différence. Suppoſons que la lune ſoit entre la terre & le ſoleil; elle paroîtra bientôt après à l'orient de cet aſtre, parce qu'elle ſe meut plus vîte, & après vingt-ſept jours & quelques heures elle arrivera au même demi-méridien auquel elle répondoit quand elle étoit entre le ſoleil & la terre. Voilà donc, à ne conſidérer qu'elle, ſa révolution achevée, & pour ainſi dire ſon année accomplie; car ſes mois, la remettant chaque fois au point d'où elle eſt partie, ſont autant d'années & de révolutions complètes, & non de ſimples diviſions de ſon cours. Mais ſi en vingt-ſept jours & quelques heures elle arrive au même demi-méridien, elle n'aura pas pour cela atteint le ſoleil (avec lequel elle étoit partie), & qui pendant le tems de la révolution de la lune a parcouru environ vingt-ſept degrés vers l'orient; il faudra encore au moins deux jours afin que la lune rejoigne le ſoleil : c'eſt pourquoi il y a environ vingt-neuf jours & demi d'une conjonction à l'autre ſuivante : de là vient la diſtinction entre le mois *périodique* & le mois *ſynodique* de la lune. Le mois périodique de la lune eſt le tems qu'elle met à faire ſa révolution autour du zodiaque d'occident en orient, à ne conſidérer qu'elle; mais ſi on la conſidère dans ſes rapports avec le ſoleil, le

mois synodique est le tems que la lune emploie pour rejoindre le soleil après l'avoir quitté; c'est le tems qu'il y a depuis une nouvelle lune jusqu'à la suivante. Le premier de ces mois est de vingt-sept jours sept heures quarante-trois minutes; le second est de vingt-neuf jours douze heures quarante-quatre minutes.

Pour rapprocher, quoique très-imparfaitement, l'année lunaire de l'année solaire, comme chaque révolution de l'année approche un peu d'un mois solaire, on a rassemblé douze mois ou révolutions lunaires pour former l'année lunaire, qui par-là même s'éloigne douze fois plus de l'année solaire que chaque mois lunaire ne s'éloigne de chaque mois solaire. L'année lunaire ainsi composée est en tout de trois cent cinquante-quatre jours huit heures & quarante-huit minutes, & l'année solaire de trois cent soixante-cinq jours cinq heures & environ quarante-neuf minutes.

De cette équivoque de mois & d'années sont nées diverses opinions de la part de ceux qui ont voulu expliquer d'une manière naturelle la longue durée de la vie des patriarches; mais ces explications ont toujours laissé subsister des difficultés aussi grandes que celles qu'on s'efforçoit de lever. Ne confondons point les objets de notre foi avec ceux qui ont été abandonnés aux vaines disputes des hommes, & ne cherchons pas toujours à rendre raison par des voies naturelles & humaines de ce qui appartient à un ordre surnaturel & divin. Diodore de Sicile, Pline & Plutarque rapportent que les années des anciens Egyptiens n'étoient que ce que nous appelons maintenant mois, c'est-à-dire, que la lune faisoit leur année par la durée de son cours; qu'ensuite l'année fut de trois mois, puis de quatre, comme celle des peuples d'Arcadie, ou de six comme dans l'Acarnanie en Grèce; que c'est dans ce sens qu'il y a eu des rois d'Egypte qui ont vécu douze cents ans, c'est-à-dire, douze cent mois ou cent de nos années. Mais il ne faut pas dire la même chose de tous les peuples de la Terre, comme l'a cru Varron, que Lactance reprend avec sujet, ni s'imaginer que dix années des premiers patriarches n'en faisoient qu'une des nôtres; ce qui a été le sentiment de quelques Anciens, contre lesquels saint Augustin a écrit; car si cela étoit, lorsqu'il est dit que Malaléel eut un fils à l'âge de soixante-dix ans, il faudroit entendre qu'il n'en avoit que sept, & puisqu'il n'y a point eu de patriarche qui ait atteint l'âge de mille ans, il s'ensuivroit que ces premiers hommes auroient moins vécu que plusieurs de leurs descendans, qui ont passé l'âge de cent ans, & qui, selon ce calcul, auroient vécu plus de mille ans. Enfin, on voit dans l'Ecriture-Sainte que Noé avoit six cents ans lorsque le déluge commença, & qu'il en avoit six cent un quand il sortit de l'Arche, & dans l'intervalle de ce tems le texte sacré compte expressément dix mois & cinquante-quatre jours; par où il paroît que cette année de la durée du déluge fut de douze mois, & à peu près semblable à la nôtre.

Pour ajuster le cours de la lune avec celui du soleil après un espace de trois ans, on fait une année lunaire de treize lunaisons ou mois lunaires, & ce treizième mois lunaire s'appelle embolismique.

Il y a sur l'année julienne ou sur la réforme du calendrier par Jules-César, quelques observations à faire pour en donner une idée exacte. Jules-César, consul pour la troisième fois avec Marcus Æmilius, l'an 708 de la fondation de Rome, composa son année de trois cent soixante-cinq jours & six heures, en quoi, comme nous l'avons dit, il la fit trop longue d'environ onze minutes; mais il s'agissoit de remédier à des désordres tout autrement considérables. Ainsi la première année julienne fut la 709e. de la fondation de Rome, & la 45e. avant la naissance de Jésus-Christ. Les Pontifes avoient tout brouillé depuis le calendrier de Numa, qui étoit déjà extrêmement fautif, puisqu'il avoit pour base l'année lunaire au lieu de l'année solaire. Jules César ordonna d'abord que l'année 708 de Rome fût composée de quatre cent quarante-cinq jours, ajoutant à l'année lunaire de trois cent cinquante-cinq jours, selon le calcul de Numa, un mois de vingt-trois jours, nommé Merkedonius, & deux autres mois contenant soixante-sept jours; ainsi cette année eut quinze mois, & on l'appela l'année *de la confusion;* mais c'étoit de la confusion pour faire finir la confusion plus grande qui existoit depuis long-tems dans le calendrier romain. Pour régler les années dans la suite, César, par le conseil de Sosigènes, ce célèbre mathématicien de la ville d'Alexandrie en Egypte, & de plusieurs gens savans en astronomie, ordonna que l'année romaine, qui n'étoit auparavant que de trois cent cinquante-cinq jours, savoir: de douze mois lunaires, qui font trois cent cinquante-quatre jours, & d'un jour que Numa ajouta par un respect superstitieux pour le nombre impair (plaisant motif quand il s'agit de se régler sur le cours des astres), seroit à l'avenir de trois cent soixante-cinq jours & six heures, & que l'on distribueroit les dix jours restans à certains mois de l'année. Il donna donc deux jours de plus à janvier, août & décembre, & un jour à avril, juin, septembre & novembre. A l'égard des six heures, il ordonna que de quatre ans en quatre ans on intercaleroit un jour composé de quatre fois six heures ou vingt-quatre heures; ce qui forma notre année bissextile.

Le commencement de l'année civile a été différent chez les différens peuples. L'année civile des Juifs commençoit au mois de *tisri*, c'est-à-dire, au commencement de l'automne, & leur année ecclésiastique au mois de *nizan*, c'est-à-dire, au commencement du printems. Les anciens Gaulois & les Saxons commençoient leur année au mois de septembre, les premiers Romains au mois de mars,

mars, & depuis au mois de janvier. Les Egyptiens, les Perses, les Arméniens, les Athéniens, les Thébains au mois de juillet, qui commençoit au lever de la canicule; les Arabes, au mois de mars; les Indiens, au mois de janvier; les Macédoniens, au mois de septembre. Les Français commençoient anciennement leur année au premier jour de mars, comme il paroît par le concile de Vernon, tenu l'an 755, où on lit ces mots: *Mense primo, quod est kalendis martiis.* Grégoire de Tours & Frédégaire, en parlant de la première race des rois de France, semblent avoir pris pour le commencement de l'année le jour de Noël, ou du moins le premier jour de janvier, comme faisoient les Romains; mais ailleurs ces mêmes historiens & d'autres anciens auteurs comptent les années depuis l'Incarnation de Jésus-Christ & depuis sa Passion. Ainsi l'on voit dans de vieux titres: *Actum anno ab Incarnatione Domini* 1060, *à passione* 1028. Grégoire de Tours compte encore souvent les années depuis la mort de saint Martin, qui arriva l'an 401 ou 402. Sous la seconde race des rois de France, tous les historiens commencent l'année du jour de Noël; ainsi ils disent que Charlemagne fut couronné empereur le jour de Noël de l'année 801, qui n'étoit encore que l'an 800, suivant l'ancienne (& la nouvelle) manière de compter. Il faut remarquer que ces auteurs donnoient le nom d'Incarnation à la naissance de Jésus-Christ, parce que c'est alors que le fils de Dieu a paru revêtu de notre chair; de sorte que dans ce sens l'année de l'Incarnation ne commence pas au 25 de mars, mais au 25 de décembre. Cette coutume changea sous la troisième race de nos Rois, où l'on compta les années depuis l'Incarnation, prenant ce mot dans son propre sens, c'est-à-dire, depuis le 25 de mars. On lit dans un ancien titre: *Anno pene finito* 1010, *indictione* 9, *mense februarii*; ce qui est l'an 1011, commençant au mois de janvier. On ne laissoit pas néanmoins de prendre dans l'usage ordinaire le premier jour de janvier pour le premier jour de l'année; ce qui paroît dans un titre qui porte: *Fait l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1183, *le mois de janvier, lendemain du premier jour de l'an.* Dans la suite du tems on compta les années depuis la fête de Pâques, & dans l'intervalle qui se trouve entre le 22 mars & le 25 avril, espace dans lequel la fête de Pâques est mobile & peut varier, on ajoutoit ces mots: *Devant Pâques* ou *après Pâques*, pour marquer ou la fin ou le commencement de l'année. Mais enfin au mois de janvier 1564, que l'on comptoit encore en France 1563, parce que l'année commençoit alors à Pâques, le roi Charles IX fit une ordonnance, dont le dernier article portoit qu'à l'avenir on commenceroit l'année au premier jour de janvier, comme on avoit fait autrefois, & non à Pâques ni au jour de l'Incarnation, ou à la fête de la naissance de Jésus-Christ, suivant les divers usages qui s'étoient introduits depuis. Cet arrangement avoit du moins l'avantage de faire cesser l'inégalité des années, & de donner un point fixe & invariable au commencement de l'année; mais il semble qu'on auroit dû se régler davantage sur la marche du soleil, & faire commencer l'année à l'un des quatre points principaux du cours de cet astre, c'est-à-dire, à l'un des solstices ou à l'un des équinoxes. On s'est contenté d'une approximation, & en effet, le 1er. janvier est très-voisin du solstice d'hiver, & peut le représenter. Ainsi, dans la cour du Roi en sa grande chancellerie, le 1er. de janvier qui suivit l'ordonnance de Charles IX, on compta 1565; mais au parlement de Paris on ne commença l'année au mois de janvier qu'en 1567, & l'année 1566 eut seulement huit mois & dix-sept jours, depuis le 14 avril jusqu'au dernier décembre. Les anciens Anglais (Saxons) commençoient leur année au jour de Noël, qu'ils appeloient *le jour de l'Incarnation.* Cette coutume dura jusqu'au règne de Guillaume-le-Conquérant, & les historiens l'ont suivie dans leurs écrits. Les Allemands ont aussi compté leurs années à commencer au jour de la naissance de Jésus-Christ, suivant la coutume de l'Eglise romaine & des Italiens. Les Pisans néanmoins & les Florentins commencent l'année à l'Incarnation, c'est-à-dire, au 25 mars (à l'Annonciation), mais avec cette différence que les Pisans comptent la date de l'Incarnation neuf mois avant le jour de Noël, auquel l'Eglise romaine commence l'année, & les Florentins la prennent trois mois après; de sorte que les trois premiers mois de la cinquantième année romaine sont les trois derniers de l'année 50, selon les Pisans, & les trois derniers de l'année 49 selon les Florentins, parce que les Pisans commencent l'année 50 neuf mois avant l'Eglise romaine, & les Florentins trois mois après; & lorsque ceux de Florence comptent 50, ceux de Pise comptent 51.

L'année chaldaïque ou *égyptienne*, ou *de Nabonassar*, étoit une année vague, fort célèbre parmi les chronologistes, laquelle étoit composée de trois cent soixante-cinq jours distribués en douze mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit les cinq jours qu'ils nommoient *épagomènes.* On n'avoit point égard aux six heures, & cette année étoit sans bissexte; de sorte que de quatre en quatre ans le commencement du premier mois, nommé *thoth*, rétrogradoit d'un jour entier, & ainsi parcouroit tous les mois & toutes les saisons de l'année. Par exemple, lorsqu'une année de Nabonassar commençoit au 1er. janvier de l'année julienne, la suivante commençoit au 31 décembre, la troisième au 30, & ainsi de suite en rétrogradant. Cette sorte d'année, appelée ainsi de Nabonassar, roi des Chaldéens, commença le 26 février (eu égard à l'année julienne), sept cent quarante-sept ans avant la naissance de Jésus-Christ, la septième année de la fondation de Rome, qui fut bâtie l'an 753 avant l'ère chrétienne; mais cette

même année de Nabonassar fut réformée l'an de Rome 729, cinq ans après que l'Egypte eut été soumise à la puissance des Romains. Cela se fit en ajoutant, de quatre ans en quatre ans, un jour intercalaire, non pas dans le cours de l'année, comme nous insérons notre bissexte au mois de février, mais en comptant six épagomènes au lieu de cinq que l'on ajoutoit à la fin des douze mois de trente jours; ce qui faisoit trois cent soixante-six jours comme dans notre année bissextile. Encore si cette ère avoit duré plus long-tems, auroit-il fallu tenir compte (en retranchement & non en addition) des onze minutes que chaque année a de moins que six heures, & pour cela supprimer, pendant trois siècles sur quatre, à l'année séculaire ou à telle autre qu'on eût voulu prendre dans le cours du siècle, le jour intercalaire ou épagomène.

On appeloit *année sabbatique*, chez les Juifs, la septième année pendant laquelle ils laissoient reposer les terres pour obéir à la loi de Moïse. Les pauvres recueilloient alors tout ce que les terres & les vignes rapportoient sans être cultivées; & les riches louoient Dieu de l'abondance des moissons & des vendanges de la sixième année, qui leur avoit fourni trois fois autant de biens qu'à l'ordinaire; de sorte qu'ils avoient de quoi vivre pendant l'année sabbatique & pendant l année suivante, où l'on recommençoit à labourer les terres. Il n'étoit pas permis aux créanciers d'inquiéter leurs débiteurs pendant ce tems-là

Il ne faut pas compter la première année sabbatique après les six années depuis l'entrée des Israélites dans la Palestine, mais après les six années qui s'écoulèrent depuis qu'ils en furent paisibles possesseurs; car la loi porte que les terres seroient labourées six ans durant, & qu'on les laisseroit reposer la septième année. Or, il n'y a pas d'apparence que les Israélites aient labouré la terre pendant les cinq premières années après leur entrée dans la terre promise, tems pendant lequel ils avoient toujours eu les armes à la main, & avoient combattu pour avoir la jouissance de ces terres: d'où il faut, dit-on, conclure que la première année sabbatique fut la douzième après l'entrée du peuple de Dieu dans ce pays de conquête. Elle commença en automne, le dixième jour du mois de *tisri*, qui répond à notre mois d'octobre, & continua l'année suivante jusqu'au même dixième de *tisri*. Scaliger & ceux qui l'ont suivi se seroient trompés à ce compte, en croyant que les années sabbatiques avoient commencé dès la création du Monde.

On appeloit, chez les mêmes Juifs, *an jubilé* la septième année sabbatique, c'est-à-dire, la quarante-neuvième. Elle étoit sanctifiée avec une solennité particulière. L'Ecriture-Sainte & les Pères de l'Eglise la nomment souvent *la cinquantième*, mais c'est, dit-on, en y comprenant l'an jubilé précédent, comme quand nous comptons huit jours dans la semaine, en y comprenant les deux dimanches, & comme quelques auteurs ont dit que l'olympiade étoit de cinq ans, en comptant la première année de l'olympiade qui suit; mais c'étoit en effet la quarante-neuvième année: & en effet, dit-on, il n'est pas croyable que les terres demeurassent en repos & sans être cultivées deux ans de suite; savoir: la quarante-neuvième année pour la sabbatique, & la cinquantième pour le jubilé. Le premier an jubilé commença, suivant le commandement de Dieu, en automne, un peu moins de quatorze siècles avant l'ère chrétienne, selon la supputation de quelques savans.

On appeloit, chez les Anciens, *année platonique* un espace de tems après lequel toutes les planètes & les étoiles fixes devoient, disoit-on, revenir au même lieu & dans le même ordre où elles étoient au commencement, & former le même système. Cette révolution, imaginée par Platon, est de quinze mille, ou, selon d'autres, de trente-six mille ans. C'est pourquoi on l'appeloit *la grande année, magnus annus.*

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

Les Anciens croyoient que le Monde se renouvelleroit alors, & que les âmes reviendroient dans leurs corps pour recommencer une nouvelle vie.

Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

Aristote a aussi donné le nom de *grande année* au retour des planètes seules dans leur première disposition, & quelques visionnaires se sont imaginé que cette révolution se faisant au signe du capricorne, elle devoit causer un déluge universel, & qu'arrivant au signe du cancer elle exciteroit un embrâsement général.

Esse quoque in fatis reminiscitur affore tempus
Quò mare, quò tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operosa laboret.

Pœna placet diversa, genus mortale sub undis
Perdere, & ex omni nimbos demittere cœlo.

On appelle *année vague* des Arabes & des Turcs une année composée de douze mois lunaires sans épacte & sans embolisme; de sorte qu'elle finit onze jours plus tôt que l'année solaire, & n'a pas un commencement fixé à un certain tems. Ces onze jours font environ un mois en trois ans: il arrive de là que le premier de l'année parcourt successivement toutes les saisons, de l'hiver passant à l'automne, de l'automne à l'été, & de l'été au printems. Par exemple, leur année, commençant par notre mois de janvier, commencera, trois ans après, par notre mois de décembre, ensuite par novembre, puis par octobre, par septembre, & ainsi des autres, en rétrogradant de onze jours chaque année & d'un mois en trois ans, & re-

viendra enfin au commencement en moins de trente - quatre ans lunaires, qui ne feront que trente-trois années ſolaires.

Des Mois.

Nos mois ſolaires ſont inégaux ; les uns ſont de trente jours, les autres de trente-un ſans aucune alternative régulière ; mais par une diviſion arbitraire qui place plus d'une fois les trente-un à côté les uns des autres, parce qu'il y en a le double de plus que des trente, le mois de février eſt à part, n'ayant que vingt-huit jours les années communes, & vingt-neuf les années biſſextiles.

Il eût été plus ſimple de faire tous les mois égaux ; par exemple, de trente jours chacun, & d'ajouter le nombre néceſſaire de jours complémentaires ou épagomènes (qu'il ne falloit pas appeler *ſans-culotides*, car le ridicule & la baſſeſſe extrême de l'expreſſion en conſervera malgré nous la mémoire, & atteſtera l'eſprit du tems.)

Nous avons dit qu'il y a deux ſortes de mois lunaires, l'un appelé *périodique*, qui eſt le tems que la lune emploie à parcourir le zodiaque, c'eſt-à-dire, à faire ſon tour dans le ciel, & dont la durée eſt d'environ vingt-ſept jours ſept heures quarante-trois minutes ; l'autre appelé *ſynodique*, & qu'on nomme auſſi *lunaiſon*, qui eſt le tems que la lune emploie pour rejoindre le ſoleil après l'avoir quitté, ou le tems qu'il y a depuis une nouvelle lune juſqu'à la nouvelle lune ſuivante. Ce tems eſt de vingt-neuf jours douze heures & environ quarante-quatre minutes. On néglige ces minutes dans l'uſage civil, au moins pendant un tems, & on ſuppoſe qu'il y a vingt-neuf jours & demi d'une nouvelle lune à l'autre prochaine. Or, comme il ſeroit incommode de compter un demi-jour, on fait les mois ſynodiques alternativement de trente & de vingt-neuf jours, donnant ainſi à l'un ce que l'on a ôté à l'autre.

Les mois ſynodiques de trente jours ſont nommés *pleins*, & ceux de vingt-neuf jours ſont appelés *caves*. Au lieu de dire *les mois pleins* & *les mois caves*, on dit ſouvent *les lunes pleines* & *les lunes caves*, ou bien *lunaiſons pleines* & *lunaiſons caves*. Toutes les fois qu'on parle des mois de la lune ſans les ſpécifier, il faut toujours entendre les mois ſynodiques.

Quand on dit que le mois périodique eſt de vingt-ſept jours ſept heures quarante-trois minutes, & le mois ſynodique de vingt-neuf jours douze heures quarante-quatre minutes, il s'agit du tems du mouvement *moyen*, & non pas du mouvement *vrai*, ſoit du ſoleil, ſoit de la lune. Le mouvement vrai d'un aſtre eſt celui qui lui convient, ou réellement ou en apparence. Ce mouvement n'eſt pas toujours le même dans une planète : il eſt tantôt plus fort, tantôt plus foible. Le mouvement moyen eſt celui qu'on imagine toujours le même dans une planète, & par lequel elle feroit un certain nombre de révolutions dans le même tems qu'elle les fait effectivement ou qu'elle paroît les faire par le mouvement vrai. Ce mouvement eſt égal & uniforme, au lieu que le premier eſt inégal & variable.

Les Athéniens & quelques autres peuples commençoient leur mois lunaire par le jour où la lune revenoit au même point que le ſoleil (ce qu'on appelle lunaiſon ou conjonction de la lune), & c'eſt ainſi que nous comptons ; mais les Juifs, les Chaldéens & preſque tous les Orientaux, & aujourd'hui les Turcs & autres Mahométans, comptent leur mois depuis la première pointe du croiſſant, c'eſt-à-dire, lorſque le croiſſant commence à paroître, un jour ou deux après la conjonction de la lune avec le ſoleil. On ſait que les Turcs ont pour armes un croiſſant avec cette deviſe : *Donec totum impleat Orbem*, qui n'alarme plus perſonne : *juſqu'à ce qu'il rempliſſe le globe entier*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'équivoque du mot *Orbem*, *juſqu'à ce qu'il rempliſſe tout l'Univers*. L'Ordre de Malte, au contraire, a pris pour deviſe une croix entre les cornes du croiſſant, avec ces mots : *Ne totum impleat Orbem*, *pour l'empêcher de remplir ſon globe entier*, ou *de remplir tout l'Univers.*

On appelle *mois vagues* les mois de l'année vague des Arabes & des Turcs, dont nous avons parlé plus haut. Les noms des douze mois lunaires des Turcs & autres Mahométans ſont, 1°. Maharram, 2°. Tzephat, 3°. Rabie premier, 4°. Rabie ſecond, 5°. Giumadi premier, 6°. Giumadi ſecond, 7°. Regiab, 8°. Sahebert, 9°. Ramadam, 10°. Scheuval, 11°. Dulcaida, 12°. Dulkegia.

Les mois judaïques ou mois de l'année des Juifs étoient, 1°. Niſan ou Abib, 2°. Iiar ou Zius, 3°. Sivan ou Siban, 4°. Tamuz, 5°. Ab, 6°. Elul, 7°. Tiſri ou Ethamin, 8°. Marcheſvan ou Bull, 9°. Caſeu, 10°. Thebet, 11°. Schebat, 12°. Adar. L'année civile commençoit, chez les Juifs, par le mois nommé *tiſri*, qui étoit le ſeptième, & l'année eccléſiaſtique ou ſainte par le mois de Niſan, qui étoit le premier. Il eſt ſouvent parlé de ces mois dans l'Hiſtoire ſacrée, & il eſt important d'en marquer le rapport avec les mois de l'année julienne, qui eſt celle dont nous nous ſervons.

1. Niſan.	Mars & avril (printems).
2. Iiar.	Avril & mai.
3. Sivan.	Mai & juin.
4. Tamuz.	Juin & juillet.
5. Ab.	Juillet & août.
6. Elul.	Août & ſeptembre.
7. Tiſri.	Septemb. & octob. (automne).
8. Marcheſvan.	Octobre & novembre.
9. Caſeu.	Novembre & décembre.
10. Thebet.	Décembre & janvier.
11. Schebat.	Janvier & février.
12. Adar.	Février & mars.

Le mois paſchal eſt parmi nous le mois dans lequel on célèbre la fête de Pâques. C'eſt le mois

lunaire synodique, auquel l'équinoxe du printems, fixé par l'Eglise au vingt-unième jour de mars, arrive au quatorzième jour de la lune ou à quelqu'un des jours suivans. La fête de Pâques se célèbre le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de cette lune, dont le premier jour ou la nouvelle lune est entre le 8 de mars & le 5 avril inclusivement, c'est-à-dire, qu'il peut être un des jours qui sont compris entre ces deux termes. On a disputé long-tems pour savoir s'il falloit célébrer la Pâque ce même 14 de la lune après l'équinoxe, ou seulement le dimanche suivant : le dimanche l'a emporté sur le 14; & comme, en matière ecclésiastique, l'opinion rejetée, quand on y tient encore, s'appelle *hérésie*, il y eut l'hérésie des *quarto-décimains*, c'est-à-dire, de ceux qui continuoient de tenir pour le 14 de la lune. C'étoit, d'un côté, avoir bien envie d'être hérétiques; de l'autre, avoir bien envie de trouver des hérétiques.

On appelle *mois romains* une sorte d'aides ou contributions qui se paient par mois à l'Empereur d'Allemagne par les Etats & membres de l'Empire, dans chaque cercle, pour l'entretien des troupes & pour les nécessités publiques, à raison d'un certain nombre de cavaliers & de fantassins, ou d'une somme d'argent par mois. Ce nom vient, selon quelques-uns, de ce que la taxe se fit premiérement pour entretenir vingt-mille hommes de pied & quatre mille chevaux qui devoient accompagner l'Empereur lorsqu'il faisoit le voyage de Rome pour se faire couronner, de sorte que ceux qui ne pouvoient fournir des soldats, donnoient par mois l'équivalent en argent. Toutes les taxes qui se paient pour un mois romain, par tous les cercles de l'Empire, font ensemble le nombre de deux mille six cent quatre-vingt-un cavaliers & douze mille sept cent quatre-vingt-quinze fantassins, ou en argent la somme de 83364 florins, valant chacun 40 sous de notre monnaie, à raison de 12 florins pour cavalier, & de 4 florins pour fantassin.

Des semaines.

La semaine est un espace de sept jours qui recommencent successivement. Cette manière de compter le tems est venue des Juifs, qui, le septième jour, célébroient le sabbat, c'est-à-dire, *jour de repos*, pour obéir au commandement de Dieu, & pour suivre la tradition reçue depuis Adam jusqu'à Moïse. Cette coutume passa chez les Grecs & chez les autres peuples. Quelques-uns néanmoins croient que les autres nations ont séparé le tems par le nombre de sept jours, à cause des sept planètes, ou à cause des quatre quartiers du mois lunaire, qui ont chacun sept jours, ou par une certaine vénération qu'ils avoient pour le nombre de sept, si célèbre parmi les anciens philosophes de la secte de Pythagore. Les Juifs ne donnoient point de nom particulier aux six premiers jours de la semaine; mais le septième s'appeloit *sabbat*, qui veut dire *repos*, parce qu'ils s'abstenoient de toutes sortes d'ouvrages serviles, en mémoire de ce que Dieu avoit cessé ce jour-là son admirable ouvrage de la création du Monde, qu'il avoit continué les six premiers jours. Les Payens donnèrent le nom d une des sept planètes à chaque jour de la semaine; celui du soleil au premier jour, de la lune au second, de mars au troisième, de mercure au quatrième, de jupiter au cinquième, de vénus au sixième, & de saturne, dit-on, au septième.

Les Chrétiens appellent encore les jours du nom des planètes (à la réserve du dimanche ou jour du seigneur, que les Anciens appeloient *dies solis*, jour du soleil, & du samedi, dont le nom paroît venir bien plus vraisemblablement de *sabbatum* que de *saturnus*). Quant aux autres jours, lundi veut dire, jour de la lune; mardi, jour de mars; mercredi, jour de mercure; jeudi, jour de jupiter, nommé autrefois *dies jovis*; vendredi, jour de vénus. Le principal jour de la semaine est le dimanche parmi les Chrétiens, & le jour du sabbat ou le samedi chez les Juifs. Les Idolâtres avoient de la vénération pour le jeudi, à cause de Jupiter, qu'ils regardoient comme le plus grand des dieux. Les Mahométans distinguent & honorent le vendredi, parce que ce fut un vendredi que Mahomet s'enfuit de la Mecque, où l'on ne vouloit pas le reconnoître pour prophète. Ils appellent, comme nous l'avons dit, cette époque *hégire*, c'est-à-dire, fuite.

Quant aux semaines considérées relativement au calendrier, ce que nous avons dit de leur nombre de cinquante-deux, surmontées d'un jour dans les années communes, & de deux dans les années bissextiles, & de l'usage qu'on fait des lettres dominicales pour marquer les jours de la semaine & tous les dimanches de l'année, nous dispense de rien ajouter ici concernant cet article.

Des jours.

On a fort mal-à propos distingué le jour en jour naturel & jour artificiel. Le jour naturel, dit-on, est le tems que le soleil emploie pour faire ou paroître faire sa révolution, ainsi que les autres astres, d'orient en occident. Le jour, pris de cette manière, renferme non-seulement le tems pendant lequel le soleil est sur l'horizon, mais aussi celui de la nuit, qui est le tems où le soleil est sous l horizon. Le jour artificiel n'est que le tems pendant lequel le soleil demeure sur l'horizon. Selon cette dernière signification, le jour est opposé à la nuit. Ces deux différens jours sont également naturels l'un & l'autre, & cette distinction de jour naturel & de jour artificiel est tellement chimérique, qu'il y a des gens qui changent les noms de ces jours, & qui transposent ces qualifications arbitraires. On a eu raison d'observer qu'il

vaudroit mieux appeler *jour ſimple*, au lieu d'artificiel, celui pendant lequel le ſoleil eſt ſur l'horizon; & *compoſé*, celui qui eſt effectivement compoſé du jour ſimple & de la nuit.

Le commencement du jour *compoſé*, dit *naturel*, n'eſt pas le même par rapport à différens peuples. Les uns ont pris le commencement du jour au lever du ſoleil, comme les Aſſyriens; d'autres le prennent au ſoleil couchant, comme on fait en Italie, en Bohême & ailleurs; pluſieurs à minuit, comme en France, en Eſpagne, en Allemagne, & dans la plus grande partie de l'Europe; & d'autres enfin à midi, comme font aujourd'hui pluſieurs aſtronomes.

Comme il eſt néceſſaire de ſavoir comment les Romains diviſoient les jours afin d'entendre pluſieurs particularités de leur hiſtoire, il faut en rappeler ici les principales diviſions. Numa fit une diviſion générale des jours en ceux qu'on appeloit *faſti*, & ceux qu'on nommoit *nefaſti*. Les jours appelés *faſti* ſe ſubdiviſoient en *comitiales*, *comperendini*, *ſtati*, *prœliares*. *Faſti dies* étoient les jours où l'on pouvoit plaider; *les jours plaidoyables*, comme nous diſons encore, jours auxquels il étoit permis au préteur de donner audience & de faire droit aux parties, le mot *faſti* venant du verbe *fari*, qui ſignifie parler ou prononcer. Auſſi la fonction du préteur conſiſtoit, quant à la formule, dans la prononciation & l'application de ces trois mots : *Do, dico, addico*. Au contraire, *dies nefaſti* étoient des jours non plaidoyables, où l'on ne rendoit point la juſtice, comme nos fêtes de palais & autres; ce qu'Ovide a exprimé par ces deux vers :

Ille nefaſtus erit per quem tria verba ſilentur;
Feſtus erit per quem lege licebit agi.

Les jours faſtes ſont marqués d'une *F* dans le calendrier romain, & les néfaſtes d'une *N*. Ces jours faſtes étoient de trois ſortes, ſelon la remarque de Paul Manuce : les purement & ſimplement faſtes, qui étoient tous deſtinés à rendre la juſtice; les autres faſtes mi-partis, qu'on appeloit *interciſi* ou *interociſi*, parce qu'une partie de ces jours étoit employée à faire un ſacrifice, & l'autre à rendre la juſtice; ce qui ſe faiſoit dans l'entre-tems de la victime égorgée, juſqu'au moment où l'on préſentoit les entrailles ſur les autels des dieux, pendant que l'on ouvroit & que l'on conſidéroit ces entrailles, *inter cæſa & porrecta*, & ces jours ſont marqués, dans le calendrier, par ces deux lettres : *E. N.*; & les troiſièmes faſtes après midi, & néfaſtes le matin, marqués, dans le calendrier par ces deux lettres : *N. P. Nefaſtus priore tempore* ou *priore parte diei*. C'eſt ce que nous dit encore Ovide en ces termes :

Neu toto perſtare die ſua jura putetis :
Qui jam faſtus erit, manè nefaſtus erat;
Nam ſimul exta Deo data ſunt, licet omnia fari;
Verbaque honoratus libera prætor habet.

Dies ſenatorii étoient des jours auxquels le ſénat s'aſſembloit pour les affaires de la république : c'étoient ordinairement les calendes, les nones & les ides du mois, ſi ce n'eſt dans quelques rencontres extraordinaires, où il n'y avoit point de jours exceptés, ſinon les jours comitiaux ou des aſſemblées du peuple.

Dies comitiales, les jours comitiaux ou des aſſemblées du peuple, qui ſont marqués d'un *C* dans le calendrier. Lorſque ces comices ou aſſemblées ne duroient pas tout le jour, il étoit permis au préteur d'employer le reſte de la journée à rendre la juſtice.

Dies comperendini, jours de délai, lorſque les parties ayant été ouïes, le préteur leur accordoit du tems, ſoit pour informer, ſoit pour ſe pouvoir juſtifier. Ce délai étoit pour l'ordinaire de vingt jours, & ne s'accordoit qu'aux ſeuls citoyens romains, même pour faire aſſigner à Rome un étranger; & ce dernier délai s'appeloit, ſelon Macrobe, *ſtati dies*.

Dies prœliares, jours auxquels on pouvoit ſans ſcrupule combattre contre les ennemis. Il y avoit d'autres jours appelés *juſti*, qui étoient trente jours que les Romains avoient accoutumé de donner à leurs ennemis, après leur avoir déclaré la guerre & avant que d'entrer ſur leurs terres & d'exercer aucun acte d'hoſtilité, comme ſi c'eût été un délai qu'ils leur euſſent accordé pour les obliger, pendant ce tems, ou à s'accommoder, ou à réparer le tort qu'ils avoient fait. *Juſti dies*, dit Feſtus, *dicebantur triginta, cùm exercitus eſſet imperatus & vexillum in arce poſitum*. Il y avoit des jours *non prœliares* ou *atri*, funeſtes & malencontreux à cauſe de quelque perte arrivée aux Romains en ces jours auxquels il n'étoit pas permis de livrer bataille.

Il eſt certain que les Anciens croyoient qu'il y avoit des jours heureux & des jours malheureux; que les Chaldéens & les Egyptiens ont été les premiers qui ont fait les obſervations de ces jours, & qu'à leur imitation les Grecs & les Romains en ont fait de même. Héſiode eſt le premier qu'on ſache, qui ait fait un catalogue des jours heureux & malheureux, dans ſon ouvrage intitulé Ἔργα καὶ ἡμέραι, *Opera & dies*, où il marque le cinquième jour des mois comme malheureux, parce qu'il croit qu'en ce jour les furies de l'enfer ſe promènent ſur la terre : ce qui fait dire à Virgile, *lib.* 1, *Georg.*

Quintam fuge, pallidus orcus
Eumenideſque ſatæ; tum partu terra nefando
Cæumque Japetumque creat ſævumque Typhæa,
Et conjuratos cœlum reſcindere fratres.

Platon tenoit le quatrième jour pour heureux, & Héſiode le ſeptième, parce qu'Apollon étoit né à tel jour. Il mettoit dans le même rang le neuvième, le onzième & le douzième.

Les Romains eurent auſſi des jours heureux &

des jours malheureux. Tous les lendemains des calendes, des nones & des ides étoient estimés par eux funestes & malheureux. Voici ce qui donna lieu à cette idée. Les tribuns militaires, Virgilius, Manlius & Cœlius Posthumius, voyant que la république recevoit toujours quelque echec, présentèrent requête au sénat en 363, pour demander qu'on examinât d'où cela pouvoit venir; le sénat fit appeler dans l'assemblée le devin L. Aquinius : on lui demanda sur cela son sentiment; il répondit que quand P. Sulpicius, l'un des tribuns militaires combattit contre les Gaulois avec un succès si funeste auprès du fleuve Allia, il avoit fait des sacrifices aux dieux le lendemain des ides de juillet; qu'à Crémère les Fabiens furent tous tués pour avoir combattu un pareil jour. Le sénat, sur cette réponse, renvoya la chose au collége des Pontifes pour avoir leur avis, & ceux-ci défendirent de combattre à l'avenir, ni de rien entreprendre le lendemain des calendes, des nones & des ides; c'est ce que nous apprenons de Tite-Live. Vitellius ayant pris possession du souverain pontificat, & s'étant mis le quinzième des calendes d'août à faire des ordonnances pour la religion, elles furent mal reçues, parce qu'à tel jour étoient arrivés les malheurs de Crémère & d'Allia, comme le témoigne Suétone dans la vie de cet Empereur, & Tacite au livre II de son histoire, ch. XXIV. « On prit, dit-il, à mauvais augure de ce qu'ayant été fait souverain pontife, » il ordonna quelque chose touchant la religion le » dix-huitième jour de juillet, qui est funeste par » les batailles d'Allia & de Crémère. »

Outre ces jours-là, il y en avoit d'autres que chacun estimoit malheureux par rapport à soi-même. Auguste n'osoit rien entreprendre le jour des nones (non plus que nos superstitieux le vendredi), d'autres le quatrième des calendes, des nones & des ides.

Il y avoit encore parmi les Romains plusieurs autres jours estimés malheureux, comme le jour qu'on sacrificit aux mânes des morts; le lendemain des volcanales; le quatrième de devant les nones d'octobre; le sixième des ides de novembre; la fête appelée *Lemuria* au mois de mai; les nones de juillet, appelées Caprotines; les ides de mars, parce que Jules-César fut tué ce jour-là; le quatrième d'avant les nones d'août, à cause de la défaite de Cannes, arrivée ce jour-là; les féries latines, les saturnales & plusieurs autres dont il est parlé dans le calendrier. Quelques-uns ne laissoient pas de mépriser toutes ces observations, comme superstitieuses & ridicules. Lucullus répondit à ceux qui vouloient le dissuader de combattre contre Tigrane, parce qu'à pareil jour l'armée de Scipion fut taillée en pièces par les Cimbres : *Et moi*, dit-il, *je le rendrai de bon augure pour les Romains*. Jules-César ne laissa pas de faire passer des troupes en Afrique, quoique les augures y fussent contraires. Dion de Syracuse combattit contre Denys-le-Tyran, & le vainquit un jour d'éclipse de lune. Il y a divers autres exemples semblables.

L'auteur d'*Alzire* a donné aux Américains ce même préjugé des jours heureux & malheureux.

Alzire dit à son père :

Mais quel tems, justes cieux, pour engager ma foi!
Voici ce jour horrible où tout périt pour moi,
Où de ce fier Gusman le fer osa détruire
Des enfans du Soleil le redoutable empire.
Que ce jour est marqué par des signes affreux !

Et Montèze lui répond :

Nous seuls rendons les jours heureux ou malheureux.
Quitte un vain préjugé, l'ouvrage de nos prêtres,
Qu'à nos peuples grossiers ont transmis nos ancêtres.

Des heures.

Le jour naturel ou composé, c'est-à-dire, qui comprend le jour & la nuit, se divise en vingt-quatre portions qu'on appelle heures; mais les uns font les vingt-quatre heures égales entr'elles :

Positæ spatiis æqualibus horæ.

Ces heures égales partagent le jour civil en vingt-quatre parties égales; car il y en a douze depuis minuit jusqu'à midi, & douze depuis midi jusqu'à minuit. On les appelle *équinoxiales*, parce qu'elles coupent le cercle équinoxial en vingt-quatre parties égales.

Les heures inégales sont plus longues ou plus courtes, selon la diversité des saisons, parce que dans ce calcul on donne douze heures au jour artificiel ou simple, & autant à la nuit, soit qu'elle soit longue ou courte; auquel cas les douze heures du jour sont égales entr'elles, aussi bien que celles de la nuit; mais les douze heures du jour ne sont pas égales à celles de la nuit, excepté au tems de l'équinoxe; car il est évident que les heures du jour sont plus longues en été & plus courtes en hiver. On ne parle pas des peuples situés sous la ligne, parce qu'ils ont un équinoxe perpétuel, & par conséquent des heures entiérement égales & le jour & la nuit.

Les heures inégales sont appelées heures *judaïques anciennes* ou *planétaires*, c'est-à-dire, errantes. La première commence au lever du soleil, la sixième à midi, & la douzième au soleil couchant; d'où commence la première heure de la nuit, dont la sixième est à minuit, & la douzième au lever du soleil.

Les Juifs & les Romains divisoient le jour artificiel ou simple, c'est-à-dire, le tems où le soleil étoit sur l'horizon, en quatre parties ou quatre heures principales qu'ils nommoient *prime*, *tierce*, *sexte* & *none*. Pour entendre à quel moment commençoit & finissoit chacune de ces heures, il faut

concevoir le jour artificiel ou simple partagé en douze heures égales. Cela posé, la première des quatre ou prime commençoit avec la première des douze au lever du soleil.

Jam lucis orto sidere

C'est le premier vers de l'hymne de prime. Tierce commençoit à la fin de la troisième. L'hymne de tierce n'exprime rien à cet égard ; mais l'hymne de sexte exprime bien la fin de la sixième heure & le soleil dans son midi.

Jam solis excelsum jubar
Toto coruscat lumine
Sinusque pandens aureos
Ignita vibrat spicula.

L'hymne de none annonce la fin de la neuvième heure, l'inclinaison du char du soleil & son acheminement au couchant :

Labente jam solis rotâ
Inclinat in noctem dies
Sic vita supremam cito
Festinat ad metam gradu.

Il paroît que chacune de ces quatre heures principales en contenoit trois des douze. L'Eglise se sert encore de ces quatre heures principales pour la récitation de l'office canonial.

On voit dans les auteurs latins, que les anciens Romains faisoient usage des heures inégales, & que, pour marquer une heure fort courte, ils l'appeloient *hora hiberna*, heure d'hiver ; ce qui s'entendoit du jour.

On distingue aussi les heures suivant la différence des jours appelés babyloniens, judaïques, italiens, égyptiens & romains.

Pour connoître les heures, on a inventé les cadrans & les horloges. L'Ecriture fait mention d'une horloge solaire qui étoit dans la ville de Jérusalem, au palais du roi Achaz, en un lieu exposé à la vue de tout le peuple, soit que cette invention doive être attribuée aux Hébreux, ou qu'elle leur soit venue des Chaldéens, qui étoient fort adonnés à l'astronomie. Pline dit qu'Anaximène fut le premier qui dressa une horloge au soleil dans la ville de Lacédémone en Grèce, vers l'an 576 avant Jésus-Christ. Censorin dit qu'il est difficile de savoir le tems auquel les Romains ont commencé à se servir d'horloges solaires ; que quelques-uns ont cru que l'an 325 avant Jésus-Christ, Papirius Cursor, dictateur, en fit faire une au temple de Quirinus ou Romulus.

Il est important, pour bien entendre l'Ecriture-Sainte, de remarquer que le mot d'heure se prend quelquefois pour une des quatre parties du jour ; car Censorin & d'autres anciens auteurs nous apprennent que, comme nous l'avons dit plus haut, le jour étoit divisé en quatre parties, comme la nuit étoit partagée en quatre vigiles ou veilles ; de même que la première veille comprenoit les trois premières heures de la nuit, & qu'au signe qui marquoit la fin de la troisième heure, la seconde veille commençoit & duroit jusqu'à minuit. Ainsi la première heure ou partie du jour comprenoit les trois heures ordinaires, depuis le lever du soleil, & à la fin de cette troisième heure commençoit la seconde partie du jour, que l'on appeloit tierce ou troisième, parce qu'elle suivoit le signe de la troisième heure ordinaire, & qu'elle duroit jusqu'à midi. Alors commençoit l'heure ou partie du jour, nommée sexte ou sixième, après laquelle venoit l'heure ou partie du jour appelée none ou neuvième. Suivant cette explication conforme aux sentimens des anciens auteurs, il est aisé d'accorder le passage de saint Jean, qui dit que Pilate condamna Jésus-Christ presqu'à la sixième heure (ch. 9, v. 14), & celui de saint Marc, qui dit que les Juifs le crucifièrent à la troisième heure (ch. 15, v. 25), car cela arriva vers la fin de la seconde partie du jour, que l'on appeloit tierce, & vers le commencement de la troisième partie du jour, que l'on nommoit sexte, c'est-à-dire, environ une demi-heure avant midi. Lorsque saint Pierre dit aux Juifs, dans les *Actes des Apôtres*, qu'il n'étoit pas encore la troisième heure du jour, il entend l'heure ordinaire, & cela signifie qu'il n'étoit pas encore neuf heures du matin, ou qu'il n'y avoit pas trois heures que le soleil étoit levé. Or, on savoit distinguer ces deux sortes d'heures selon les sujets & le tems auxquels on parloit. Les grandes heures ou parties du jour étoient appelées *heures de la prière* ou *heures du temple*, & les petites heures ordinaires, *heures du jour.*

La figure suivante rendra plus sensible cet usage & ce partage des heures, & répandra beaucoup de clarté sur tout ce qui vient d'être dit.

Heures ordinaires, 12 pour le jour & 12 pour la nuit.		
	Lever du soleil.	
1, 2, 3	Prime ou première heure.	1re. partie du jour.
4, 5, 6	Tierce ou troisième heure.	2e. partie du jour.
	Midi.	
7, 8, 9	Sexte ou sixième heure.	3e. partie du jour.
10, 11, 12	None ou neuvième heure.	4e. partie du jour.

L'heure ordinaire contient soixante minutes, la minute soixante secondes, la seconde soixante tierces, &c. & ainsi à l'infini jusque dans toutes les divisions & subdivisions des moindres parcelles du tems.

BRANDEBOURG-PRUSSE.

Il n'y a rien dans le Dictionnaire, sur aucun de ces deux articles. Cette omission a été réparée en partie dans ce *Supplément*, partie seconde, intitulée *Chronologie*, pages 638 & 639. Mais le grand Roi de Prusse, Charles-Frédéric, le héros le plus brillant du dix-huitième siècle (troisième Roi de Prusse), n'y est pas même nommé : c'est cette omission, plus inexcusable encore que la première, que nous allons réparer, en consacrant à ce grand Prince un article particulier hors de rang.

Le premier Electeur de Brandebourg, pour qui la Prusse fut érigée en royaume, & qui fut couronné & sacré à Konigsberg le 18 janvier 1701, étoit l'aïeul de Charles-Frédéric. On le nommoit Frédéric III, & communément le *Grand-Electeur*. Il avoit rendu de grands services à l'empereur Léopold & à l'Empire, tant en Hongrie contre les Turcs, que sur le Rhin, où il prit, en 1689, Keiserswert & Bonn. Il mourut le 25 février 1713.

Il eut pour successeur Frédéric-Guillaume son fils, que M. de Voltaire appelle *le gros Roi de Prusse*, & qu'il peint comme un véritable vandale, uniquement occupé à amasser de l'argent, & à entretenir à moins de frais qu'il se pouvoit les plus belles troupes de l'Europe. C'étoit le Roi le plus riche en argent comptant; mais il n'étoit riche qu'aux dépens de ses sujets, qu'il réduisoit tous à la pauvreté. La Turquie est une république en comparaison du despotisme exercé par Frédéric-Guillaume. Tel étoit le père de Charles-Frédéric. Jamais père & fils ne furent si différens l'un de l'autre : ce n'étoit pas cependant par le despotisme qu'ils différoient le plus.

« Mais on peut juger, dit M. de Voltaire, si » ce vandale étoit étonné & fâché d'avoir un fils » plein d'esprit, de grâces, de politesse & d'envie » de plaire, qui cherchoit à s'instruire, & qui faisoit de la musique & des vers. Voyoit-il un livre » dans les mains du Prince héréditaire? il le jetoit » au feu. Le Prince jouoit-il de la flûte? le père » cassoit la flûte, & quelquefois traitoit son altesse » royale comme les femmes qu'il rencontroit cansant dans les rues, ou les prédicans qu'il voyoit » à la parade, » c'est-à-dire, qu'il lui donnoit des soufflets ou des coups de pied dans le ventre, ou des coups de canne; car c'est ainsi qu'il accueilloit les femmes & les ministres du saint évangile.

Dégoûté de l'empire d'un tel Roi & d'un tel père, & jaloux de s'instruire par les voyages, à l'exemple du czar Pierre I, le Prince-Royal, en 1730, voulut aller visiter la France ou l'Angleterre, & peut être ces deux Etats, suivant ce que les circonstances lui laisseroient de tems & de liberté. Il lia sa partie avec deux jeunes gentilshommes qui devoient l'accompagner. Pour ce grand crime, il fut arrêté & mis à la citadelle de Custrin. Son père, qui, de tous les exemples que le czar Pierre avoit offerts à l'imitation, n'étoit capable d'imiter que sa barbarie dénaturée envers son fils, vouloit absolument faire périr le Prince-Royal : ce fut avec peine qu'il accorda la vie & la liberté du Prince aux sollicitations de l'empereur Charles VI & aux larmes de la Reine de Prusse. Dans les premiers transports de sa colère, soupçonnant la princesse Guillemine, qui fut depuis la margrave de Bareith, d'avoir été ce qu'il appeloit complice du projet de son frère, il la poussa à grands coups de pied vers une fenêtre qui s'ouvroit jusqu'au plancher, & par laquelle elle alloit tomber si sa mère ne l'eût retenue par ses habits; elle en eut une contusion dont la marque lui resta toute sa vie.

Le Prince, toujours prisonnier, voit entrer dans son espèce de cachot à Custrin, un vieil officier fondant en larmes, suivi de quatre grenadiers; il crut qu'on lui apportoit son arrêt de mort : on ne vouloit que le rendre témoin forcément du supplice d'un des compagnons de voyage qu'il avoit choisis, & dont l'échafaud étoit dressé immédiatement sous sa fenêtre. Les quatre soldats le conduisirent à cette fenêtre, & lui tinrent la tête pendant qu'on coupoit celle de son ami, afin qu'il ne perdît rien de cet affreux spectacle. Le Prince s'évanouit, & le père s'en applaudit. L'autre ami avoit eu le bonheur de s'échapper, & on ne l'avoit manqué que d'une minute.

Le Prince, devenu libre au bout de dix-huit mois, se consola en cultivant les Muses & en entretenant des correspondances avec M. de Voltaire, qui fut toujours pour lui avec raison le héros de la littérature, le maître & le modèle qu'il tâcha d'imiter, avec M. Rollin, pour lequel il eut une estime plus froide, mais une estime marquée & méritée, &c. Les *Pièces fugitives* de M. de Voltaire sont pleines de ses louanges, soit lorsqu'il n'étoit que Prince-Royal, soit lorsqu'il fut monté sur le trône. Prince-Royal, il ne pouvoit que cultiver les Lettres en secret, & promettre aux arts une utile protection & de puissans encouragemens quand il seroit le maître. M. de Voltaire lui écrivoit : « Il n'y a personne sur la terre qui ne doive » des actions de graces aux soins que vous prenez » de cultiver par la saine philosophie, une âme » née pour commander. Croyez qu'il n'y a eu de » véritablement bons Rois que ceux qui ont com-» mencé,

» mencé, comme vous, par s'instruire, par con-» noître les hommes, par aimer le vrai, par dé-» tester la persécution & la superstition. »

Charles-Frédéric étoit né le 24 janvier 1712. Sa disgrace, comme nous l'avons dit, est de 1730, au commencement de l'année : sa grace lui fut accordée le 19 novembre de la même année ; mais sa grace seulement, & non encore sa liberté ; & son père vouloit toujours l'exclure du trône en faveur d'un des trois frères puînés de Frédéric. Ce Prince reparut pour la première fois, & inopinément, à la cour, le 22 novembre 1731, aux noces de la margrave de Bareith sa sœur. Son père l'avoit fait venir de Custrin sans en rien dire à personne. Le 28 du même mois, à la prière de tous les chefs & principaux officiers de l'armée, il le réintégra dans ses grades militaires, & le rétablit dans tous ses droits, à la grande satisfaction de tout l'État ; il lui donna même un régiment, & le fit general-major de ses troupes.

Le Prince fut fiancé à Berlin le 10 mars 1732, avec la princesse Elisabeth-Christine de Brunswick, & il l'épousa au château de Saltzdalh le 12 juin 1733. Avant son mariage il avoit cru avoir une maitresse & en être amoureux. Il n'appartient qu à M. de Voltaire d'ajouter : *Mais il se trompoit : sa vocation n'étoit pas pour le sexe* ; ce qui est vrai, c'est qu'il n'a point eu d'enfans.

Il monta sur le trône le 31 mai 1740. Il ne manqua pas de faire part à M. de Voltaire de son avénement à la couronne, & de lui témoigner autant & plus d'amitié qu'auparavant. M. de Voltaire lui répond :

Quoi ! vous êtes monarque & vous m'aimez encore !....
O cœur toujours sensible ! âme toujours égale,
Vos mains du trône à moi remplissent l'intervalle.....
Ah ! régnez à jamais comme vous écrivez.....
Titus perdit un jour & vous n'en perdrez pas.

Les premiers actes du gouvernement du nouveau Roi eurent pour objet le bien public, l'avantage de ses sujets, l'amélioration de ses États. L'*Anti-Machiavel*, qui parut en 1741, ouvrage dont le Roi de Prusse est reconnu pour l'auteur, & M. de Voltaire au moins pour l'éditeur, promettoit à l'Europe une politique pleine de justice & d'humanité, & dont la bonne foi seroit la base. Mais on avoit, contre Charles-Frédéric, un préjugé général que son père avoit eu plus que personne, & auquel ce père avoit lui-même donné lieu. Frédéric-Guillaume, charmé de ses belles troupes, dont il faisoit tous les jours la revue, & jaloux de les conserver, ne les exposoit point aux hasards des siéges & des batailles. Parmi ses nombreux défauts il avoit la bonne qualité de ne pas aimer & de ne pas faire la guerre : ainsi le Prince n'avoit point eu d'occasion de faire preuve de talens militaires, & l'on ne pouvoit se persuader qu'un Roi bel-esprit fût jamais un Roi guerrier, un héros. Cependant la mort de l'empereur Charles VI, arrivée en 1740, avoit fait naître la guerre générale de 1741, dans laquelle toutes les puissances de l Europe avoient pris parti, les grandes pour s'agrandir encore, les petites par foiblesse & par contrainte. Le Roi de Prusse, qui trouvoit la Silésie à sa bienséance, desiroit de l'ajouter à ses États : c'étoit à qui dépouilleroit la Reine de Hongrie, femme d'un grand courage & d'un esprit fécond en ressource, mère de la dernière Reine de France, que des brigands ont si indignement & si lâchement massacrée. Le prétexte de la guerre de 1741 étoit d'abaisser enfin cette énorme puissance autrichienne qui avoit autrefois alarmé l'Europe, mais qui depuis long tems ne l'alarmoit plus. Au reste, ces puissances, ennemies les unes des autres, avoient toutes, selon l'usage, complétement raison dans leurs manifestes respectifs : tout dépend de la manière d'envisager & de faire envisager son objet. C'est ce que le Roi de Prusse fait parfaitement sentir dans une lettre à M. de Voltaire, du 31 mars 1742. « Si je vous disois que des peuples de différentes contrées d'Allemagne sont sortis du fond » de leurs habitations pour se couper la gorge avec » d'autres peuples dont ils ignoroient jusqu'au nom » même, & qu'ils ont été chercher jusque dans un » pays fort éloigné, pourquoi ? parce que leur » maître a fait un contrat avec un autre Prince, » & qu'ils vouloient, joints ensemble, en égorger » un troisième, vous me diriez que ces gens sont » fous, sots & furieux de se prêter au caprice & » à la barbarie de leur maître.

» Si je vous disois que nous nous préparons » avec grand soin à détruire quelques murailles élevées à grands frais, que nous faisons la moisson » où nous n'avons point semé, & les maîtres où » personne n'est assez fort pour nous résister, vous » vous écrieriez : Ah barbares ! ah brigands ! inhumains que vous êtes : les injustes n'hériteront » point du royaume des cieux : selon S. Mathieu, » chap. 12, v. 34.....

» Je me contenterai de vous informer qu'un » homme dont vous aurez entendu parler sous » le nom de Roi de Prusse, apprenant que les » États de son allié l'Empereur (Charles VII, » Électeur de Bavière) étoient ruinés par la » Reine de Hongrie, est volé à son secours ; qu'il » a joint ses troupes à celles du Roi de Pologne, » pour opérer une diversion en Basse-Autriche, » & qu'il a si bien réussi, qu'il s'attend dans peu à » combattre les principales forces de la Reine de » Hongrie pour le service de son allié. Voilà de » la générosité, direz-vous ; voilà de l héroïsme. » Cependant le premier tableau & celui-ci sont » les mêmes ; c'est la même femme qu'on représente, premiérement en cornettes de nuit lorsqu'elle se dépouille de ses charmes, & ensuite » avec son fard, ses dents & ses pompons. »

Ainsi ce généreux empressement de courir au

secours d'un allié opprimé n'étoit *que fard, fausses dents & pompons*; sous *les cornettes de nuit* c'étoit la Silésie qu'on vouloit envahir. Mais, pour un réfutateur de Machiavel, n'est-ce pas être un peu trop machiavéliste, que de couvrir ainsi d'un noble & faux prétexte toute l'injustice d'un conquérant?

Au reste, le Roi de Prusse acquit, dans cette guerre, beaucoup de gloire militaire. Il étoit entré, dès la fin de 1740, en Silésie, prévenant tout le monde, & n'ayant point encore d'allié opprimé ni d'Empereur malheureux à défendre. Il prit possession de Breslaw le 1er. février 1741; de Brieg après six jours de siége: il gagne en personne, le 4 avril, la bataille de Molwits sur les Autrichiens commandés par le comte de Neuperg, & le 17 mai 1742 la bataille de Czaslaw sur les mêmes Autrichiens commandés par le prince Charles de Lorraine. M de Voltaire triomphoit; il avoit prédit cette gloire de son héros:

Tout du plus loin que je vous vis,
Je m'écriai: Je vous prédis
A l'Europe toute incertaine.
Vous parûtes. Vingt potentats
Se troublèrent dans leurs Etats
En voyant ce grand phénomène.

Quand il eut appris la victoire de Molwits, il insulta à ces prophètes de malheur, à qui les vers & l'esprit du Roi de Prusse étoient suspects, & qui avoient cru l'idée d'un Roi lettré inconciliable avec l idée d'un Roi guerrier:

Eh bien! mauvais plaisans, critiques obstinés,
Prétendus beaux-esprits à médire acharnés;
Qui, parlant sans penser, fiers avec ignorance,
Mettez légérement les Rois dans la balance;
Qui, d'un ton décisif, aussi hardi que faux,
Assurez qu'un savant ne peut être un héros;
Ennemis de la gloire & de la poésie,
Grands critiques des Rois, allez en Silésie.
Voyez cent bataillons près de Neiss écrasés;
C'est là qu'est mon héros. . . . .
C'est lui-même, c'est lui. . . . .
Qui sait tout, qui fait tout, qui s'élance à grands pas
Du Parnasse à l'Olympe, & des jeux aux combats.....
Qui parle, agit, combat, écrit, règne en grand-homme.

Comme le Roi de Prusse étoit dans les mêmes intérêts que nous, qu'il avoit les mêmes amis & les mêmes ennemis, nous applaudissions alors à ses succès; nous l'appelions alors, d'après M. de Voltaire, *le Salomon du Nord*. Il avoit en effet toute la sagesse qui joint la prudence à la valeur, & qui enseigne à faire à propos, pour ses intérêts, la guerre & la paix. Il cessa, pour un tems, non de mériter, mais d'obtenir nos éloges, en concluant, en 1742, avec la Reine de Hongrie, & à l'instigation des Anglais, le traité de Breslaw, par lequel la Reine, abandonnant une partie de ses États pour en sauver le reste, cède à perpétuité au Roi de Prusse toute la Silésie & le comté de Glatz, États dont il avoit conquis la plus grande partie, mais que la Reine pouvoit tenter de reprendre avec le secours des Anglais, & qui étoient plus assurés à Frédéric par un traité. Mais en 1744 le Roi de Prusse, cherchant encore à s'agrandir de quelques provinces aux dépens de la Reine de Hongrie, supposa que, par des succès qu'elle venoit d'avoir, elle redevenoit trop redoutable, & il rentra en guerre contr'elle; car c'étoit ou la manie du tems ou la politique artificieuse de ceux qui vouloient accabler la foiblesse de la Maison d'Autriche, d'affecter de voir toujours en elle cette même Maison d'Autriche si puissante sous Charles-Quint, si turbulente sous Philippe II, lorsqu'elle joignoit l'Espagne avec le Portugal, & toutes les richesses des Indes aux États si réduits & si dispersés qui lui restoient depuis la paix d'Utrecht. Le Roi de Prusse alléguoit que, comme un des principaux membres de l'Empire, il ne pouvoit se dispenser de donner du secours à l'empereur Charles VII, encore méconnu, & alors dépouillé par la Reine de Hongrie. Voilà donc Frédéric redevenu notre allié, & reprenant tous ses droits à notre admiration & à nos éloges. Il se jette sur la Bohême; il prend la ville de Prague le 15 septembre; mais le prince Charles la lui fit évacuer le 27 novembre. Le 4 juin 1745 il bat ce même prince Charles à la bataille de Fridberg; il bat encore les Autrichiens à la bataille de Prandnitz, le 30 septembre. Le prince d'Anhalt, qui, d'un autre côté, commandoit une partie des troupes prussiennes, a aussi des succès préparés & facilités par l'attention du Roi de Prusse à pourvoir à tout. Frédéric chasse de Dresde & de la Saxe le Roi de Pologne, qui, par le traité de Francfort, s'étoit ligué avec la Reine de Hongrie. M. de Voltaire s'applaudissoit de voir le Roi son souverain & le Roi son ami de nouveau réunis dans un même intérêt; il tâchoit de leur faire croire qu'il les mettoit tous deux sur la même ligne:

Car vous êtes tous deux amis;
Tous deux vous forcez des murailles,
Tous deux vous gagnez des batailles
Contre les mêmes ennemis.
Je vois de Berlin à Paris
Cette déesse vagabonde (la Renommée)
De Frédéric & de Louis
Porter les noms au bout du Monde:
Ces noms que la gloire a tracés
Dans un cartouche de lumière,
Ces noms qui répondent assez
Du repos de l'Europe entière
S'ils sont toujours entrelacés

Ils ne le furent pas long-tems ; car le 25 décembre 1745 le Roi de Prusse fit un nouveau traité avec la Reine de Hongrie, qui lui confirma de nouveau la cession de la Silésie & du comté de Glatz, & à laquelle il garantit ses États d'Allemagne, & il accède de sa voix électorale à celles des autres Électeurs qui venoient d'élever à l'Empire le grand-duc de Toscane, François, mari de la Reine de Hongrie, car l'empereur Charles VII étoit mort à Munich le 20 janvier 1745. On ne voit plus en effet le Roi de Prusse figurer dans cette guerre, qui fut terminée en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

M. de Voltaire, honoré de quelques faveurs de Louis XV, moins par l'inclination naturelle de ce monarque, que par la protection de madame d'Etioles-Pompadour, étoit moins retenu en France par ces légères faveurs, que par la constante amitié qui régnoit entre lui & madame la marquise du Châtelet, qu'il a tant célébrée dans ses écrits, & vivante, & après sa mort. Il la perdit en 1749, & ce lien rompu, le Roi de Prusse, qui n'avoit encore vu M. de Voltaire qu'en passant pour ainsi dire, dans quelques visites que Voltaire avoit été lui faire à Vesel, à Strasbourg, à Berlin, &c. profita des circonstances & de quelques désagrémens que Voltaire éprouvoit alors en France, & auxquels il le savoit fort sensible ; il redoubla d'instances pour obtenir que M. de Voltaire vînt s'établir chez lui, & y trouver de la liberté, des honneurs, des richesses & des distinctions plus flatteuses encore. Le traitement étoit réglé, tout étoit convenu ; mais M. de Voltaire auroit voulu ne se point séparer de madame Denis sa nièce, qui tenoit sa maison à Paris ; il demandoit aussi pour elle un traitement particulier. Le Roi de Prusse, qui tenoit de son père quelque goût pour l'épargne & l'économie, ne voulut point de cette surcharge, & s'en defendoit en disant qu'il n'avoit desiré que M. de Voltaire & le secours de ses lumières, de son esprit, de ses talens ; qu'il étoit bien le maître de se faire suivre de madame Denis, mais qu'il ne l'en prioit pas, & que cet article lui étoit étranger. M. de Voltaire hesitoit encore lorsque le Roi, pour l'aiguillonner, imagina de faire, à la louange de M. d'Arnaud, qui étoit alors en Prusse, des vers dans lesquels il comparoit M. de Voltaire au soleil couchant, & M. d'Arnaud au soleil levant. Le calcul du Roi fut juste. Je tiens l'anecdote suivante de M. Marmontel, qui étoit présent à la scène que je vais rapporter. M. de Voltaire étoit dans son lit, où il aimoit à travailler, & où il restoit quelquefois fort tard. M. Thiriot arrive, apportant la pièce de vers fatale, & en fait la lecture, croyant ne pas devoir laisser ignorer à son ami un point où il avoit tant d'intérêt. Voltaire s'élance hors du lit, & marchant tout nu, en chemise, à grands pas, dans sa chambre, il crioit avec fureur : *De quoi se mêle-t-il, & de faire des vers, & d'y dire de pareilles sotises ? C'est bien à lui à régler les rangs sur le Parnasse ! Qu'il se mêle de régner s'il en a le talent.* Quand il eut bien exhalé toute sa colère, il se remit au lit; mais dès ce moment son parti fut pris irrévocablement de partir pour la Prusse, sans plus insister sur l'article de madame Denis, qui resta dans Paris, où nous l'avons vue pendant plusieurs années encore, & d'où elle ne partit, pour aller rejoindre son oncle, que lorsqu'elle apprit sa rupture avec le Roi de Prusse, & sa détention à Francfort à la demande de ce Prince. Les causes de cette trop fameuse rupture furent, comme on sait, une querelle de M. de Voltaire avec M. de Maupertuis, au sujet de M. Kœnig, & *la diatribe du docteur Akakia*, où le Roi se crut insulté dans la personne du président perpétuel de son Académie, & qu'il fit brûler par la main du bourreau, après avoir eu l'attention perfide de tirer de M. de Voltaire un faux désaveu de la diatribe, laquelle évidemment ne pouvoit être que de lui. D'après cet éclat, le monarque & le poète écrivirent l'un contre l'autre des choses qui auroient pu porter coup contre tous les deux si leur gloire diverse, mais suprême chacune dans son genre, n'eût étouffé dans leurs cœurs jusqu'aux moindres traces de leur ressentiment mutuel, & ne les eût ramenés l'un à l'autre, pleins d'estime, de tendresse & d'admiration. Il ne manquoit à leur pleine & parfaite réconciliation que d'habiter ensemble de nouveau ; mais quand M. de Voltaire eut une fois goûté de la liberté dans sa maison des Délices, si bien célébrée par la meilleure peut-être de ses pièces fugitives, & dans sa retraite de Ferney, où il a trouvé le moyen de faire tant de bien, il ne lui fut plus possible de vivre à la cour des Rois ; il étoit roi lui-même à Ferney, & son empire s'étendoit au loin sur les esprits, même sur celui du Grand-Frédéric.

M. de Voltaire, plus âgé que lui de dix-huit ans, mourut long-tems avant lui, & le Roi de Prusse fit son éloge funèbre, procédé d'un bon exemple dans un Roi, & dans un Roi qui avoit été quelque tems mécontent de lui.

M. de Voltaire avoit vu le Roi de Prusse ajouter infiniment à sa gloire dans la guerre qui se ralluma en 1756, & dans laquelle il eut des momens de succès d'autant plus brillans, qu'ils avoient été précédés par des momens de détresse dont nul autre que lui n'auroit pu se tirer, & qui firent de plus en plus admirer les ressources de cette âme active & ardente. Dans cette nouvelle guerre on avoit changé d'amis & d'ennemis. En France, on avoit, par un systême politique tout nouveau, imaginé de réunir les Maisons de France & d'Autriche ; & par un reste de l'erreur qui attribuoit encore tant de force à la Maison d'Autriche, on croyoit que rien ne pourroit résister à ces deux Puissances ainsi réunies. L'Impératrice-Reine se flattoit bien de reprendre sa Silésie, & la France, ayant commencé par battre les Anglais sur mer, au combat fameux du marquis de la Galissonière, par prendre Port-Mahon, & par gagner, en 1757, la bataille d'Hastembake,

ne mettoit plus de borne à ses espérances ; cependant, par l'événement, jamais guerre ne fut plus désastreuse, surtout pour la France, & quelquefois pour l'Autriche, soit que deux grandes Puissances s'affoiblissent en s'unissant, soit que cette alliance, qui paroissoit contraire à la nature des choses & aux intérêts éternels de ces deux Puissances, laissât subsister entr'elles des défiances funestes. Quant au Roi de Prusse, devenu notre ennemi dans cette guerre, & auquel, selon notre usage, nous prodiguions alors autant d'injures que nous lui avions autrefois donné de justes éloges ; ce Roi, après plusieurs défaites & plusieurs victoires, qui toutes ajoutoient à sa gloire, parce que dans toutes il se montroit le plus vaillant des soldats & le plus habile des généraux, eut un moment entr'autres, où, pressé à la fois par les Français, les Autrichiens & les Russes, prêt à être mis au ban de l'Empire, son procès déjà commencé, n'ayant presque plus de troupes à opposer à tant d'ennemis, & ayant encore moins d'argent, il parut se livrer à l'abattement, & comme heureux ou malheureux il falloit qu'il fît des vers, il en fit, & même d'assez bons, pour annoncer à ses amis qu'il alloit prendre congé d'eux & de la vie ; puis il pensa que c'étoit dans un combat qu'il lui convenoit le mieux de la perdre ; il part, va battre les Français & les troupes de l'Empire à Rosbac : de là il court à soixante lieues, combattre & vaincre l'armée autrichienne : ses affaires se rétablissent ; il redevient redoutable, & c'est au désespoir qu'il en eut l'obligation. Gustave-Adolphe, dit M. de Voltaire, n'avoit pas fait de si grandes choses. Il fallut bien alors lui pardonner ses vers, ses plaisanteries, ses petites malices. C'est qu'on prétend que quelques petits vers contre les petits vers du cardinal de Bernis, & quelques mots vifs & plaisans contre madame de Pompadour, n'avoient pas peu contribué à liguer la France avec l'Impératrice, pour reprendre à Frédéric la Silésie, qu'il sut conserver à travers tant de contradictions, & dont la possession, avec la restitution du comté de Glatz, qui lui avoit été repris, lui fut assurée par le traité de paix de 1763, signé à Hubersbourg en Saxe le 15 février.

Dans la vieillesse de Charles-Frédéric, le jeune empereur Joseph II parut vouloir exciter quelques mouvemens qui sembloient menacer la liberté de l'Allemagne, le Roi de Prusse se montra prêt à la défendre, & tous les troubles furent bientôt appaisés.

Charles-Frédéric mourut plein de gloire & respectable à tous les Souverains, le 17 août 1786.

Si l'on veut connoître quelles étoient la tendresse, la fidélité, les attentions délicates & ingénieuses, les grâces sublimes de ce Prince en amitié, on en trouvera des preuves touchantes dans l'article du général *Fouqué*, de ce Supplément, pag. 152 & suivantes.

On peut voir aussi, dans l'article *Gribeauval* de ce même Supplément, pag. 164 & suivantes, combien il estimoit les talens, même dans ses ennemis, & combien son ton avec ses amis étoit franc, naturel & aimable.

Nota. Nous venons de dire, dans cet article de *Charles-Frédéric*, qu'il avoit gagné en personne la bataille de Molwits le 4 avril 1741. Ceci demande quelques éclaircissemens. Cette bataille étoit la première où se trouvoit ce nouveau Roi de Prusse, qui n'avoit jamais eu occasion de connoître la guerre. La cavalerie prussienne fut d'abord mise en déroute par la cavalerie autrichienne. Le Roi, effrayé de ce désordre, prit franchement la fuite jusqu'à douze lieues du champ de bataille ; mais le maréchal de Schwerin, un de ses meilleurs généraux, élève de Charles XII, à la tête de l'infanterie, gagna complétement la bataille pendant que le Roi fuyoit, & un des chasseurs du camp de Molwits, & ensuite un aide-de-camp, apprirent à ce Roi trop prompt à s'alarmer, que la bataille étoit gagnée. Le Roi revint le lendemain, &, ajoute M. de Voltaire, le général vainqueur fut à peu près disgracié.

Cette espèce de disgrace, où, dans le récit de M. de Voltaire, la honte paroît avoir produit l'ingratitude, m'étonneroit moins si une anecdote que j'ai entendu conter, avoit quelque fondement. Le Roi & le maréchal n'étoient pas d'accord sur une circonstance de fait concernant cette bataille. Le Roi, pour appuyer son opinion, dit : Mais enfin j'y étois ! Le maréchal répondit : Et moi aussi, Sire, *& jusqu'à la fin.* Le reproche étoit à bout portant, & il étoit difficile qu'un Roi, qui depuis avoit donné tant de marques de valeur, n'en fût pas très-blessé. Il paroît cependant que le maréchal de Schwerin ne perdit ni la faveur ni la confiance du Roi de Prusse ; il continua de le servir avec beaucoup de zèle & de succès. Il fut tué le 6 mai 1757, à la batille de Prague, gagnée par le Roi de Prusse en personne sur les Autrichiens.

FIN.

ERRATA GÉNÉRAL

Du Dictionnaire de l'Histoire dans la nouvelle Encyclopédie.

TOME PREMIER.

Page 189, *colonne* 2, *vers la fin :* Héloïse s'appliquoit.. .. Cette belle expression d'Andromaque, *lisez :* cette belle expression qu'Enée adresse à Andromaque.

Page 209, *colonne* 2, article *Adam*, n°. 7, Adam Billaut ou le menuisier de Nevers. Il mourut le 19 mai 1562, *lisez*: 1662. Cette faute est corrigée à l'article *Billaut*, page 619.

Page 319, *colonne* 2, article *Anjou*. Charles-le-Boiteux..... sacrifia ses droits par un traité pour sortir de prison, &, devenu libre, il désavoua le traité comme l'ouvrage de la violence. Cela n'est pas exact : ce fut bien là dans la suite la conduite de François I, relativement au traité de Madrid; mais Charles-le-Boiteux avoit été de meilleure foi & plus chevalier. N'ayant pu obtenir la ratification du Pape & du Roi de France, de qui son sort dépendoit, il offrit de se remettre en prison, & se présenta sans armes & sans suite armée dans un lieu indiqué pour cela; il se présenta ainsi trois jours consécutifs. Personne ne parut pour le recevoir prisonnier, soit défiance, soit estime pour sa fidélité généreuse & honte d'en abuser.

Page 105, *colonne* 2, article *Arisbe*. Ascagne promet à Ninus deux vases, &c. *lisez :* Nisus, au lieu de Ninus.

Page 480, *colonne* 1, article *Audebert*. Agé de plus de vingt ans, *lisez :* âgé de plus de quatre-vingts ans.

Page 494, *colonne* 1, article *Augustule*. Le prédécesseur d'Auguste, *lisez :* d'Augustule.

Page 605, *colonne* 2, article *Bérulle*, dernier alinéa. En 1704, *lisez :* en 1604.

Page 635, *colonne* 1, article *Bochard* ou *Bochart*. Ajoutons ici, au pénultième alinéa de cet article, ce que nous ne pouvions pas dire encore en 1784, que Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Sarton, alors président à mortier, a fini par être premier président, ainsi que Jean Bochard, & que, trop vertueux pour être épargné par des scélérats, il a péri noblement sur un échafaud avec les autres magistrats pendant la tyrannie de Robespierre.

Page 694, *colonne* 2, article *Boyer*, dans ce dernier alinéa, avant les vers. Ce n'étoit point une épigramme que Racine voulut faire contre le frère de son ami. Au lieu de ces mots : contre le frère de son ami, *lisez :* contre l'abbé Boileau, le prédicateur (qui n'étoit pas le frère de son ami), mais l'abbé Boileau de Beaulieu, de l'Académie française.

Page 700, *colonne* 2, article *Brisson :* le 15 novembre 1391, *lisez :* 1591.

TOME II.

Page 165, *colonne* 2, *ligne* 3, article *Claudien*. Lilius Italicus, *lisez :* Silius Italicus.

Page 168, *colonne* 2, article *Clément VII*, 6e. *ligne du premier alinéa*. Entrevue de Clément VIII, *lisez :* de Clément VII.

Page 170, *colonne* 2, article *Clément XII*. Mort le 6 février 1774, *lisez :* 1740.

Page 183, *colonne* 2, article *Clisson, premier aliéna*. La fureur de ce dernier, *lisez :* la faveur de ce dernier.

Page 187, *colonne* 1, article *Clotilde*. Gondebaud assiégea dans Vienne Chilpéric, & Gondemar brûla ce dernier dans une tour, &c. *lisez :* Gondebaud assiégea dans Vienne Chilpéric & Gondemar, brûla ce dernier dans une tour, &c.

Page 205, *colonne* 1, article *Coligny*. Retranchez tout le dernier alinéa de cette colonne dernière, commençant ledit dernier alinéa par ces mots : *& le comte de Coligny, Jean*, & voyez l'article *Coligny* dans ce volume de supplément.

Page 210, *colonne* 1, *premier alinéa*. Porcie, fille de Caton & femme de Pescaire, *lisez :* & femme de Brutus.

Page 244, *colonne* 2, article *Cremutius Cordus*, *lignes 6 & 7* de cet article, *invidere*, *lisez : inridere*.

Page 279, *colonne* 1, article *Crillon*, à ce vers,

Romule, divitibus scisti dare commoda solus,

lisez : Romule militibus, &c.

Page 300, *colonne* 1, article d'*Aguesseau*, *dernier alinéa*, 2e. *ligne :* sur la fin du siècle de Louis XIV, *lisez :* sur la fin du règne de Louis XIV.

Page 353, *colonne* 1, *lignes 8 & 9*. Le nombre de ses disciples, au nombre desquels, &c. *lisez :* le nombre de ses disciples, parmi lesquels, &c.

Page 358, *colonne* 1, l'article *Dodus* ou de *Dondis* est répété sous le nom de *Dondus* ou de *Doudus*, à la *page* 367, *colonne* 1.

Page 450, *colonne* 1, article *Ephestion*, à la fin. & Grarer, *lisez :* & Cratère.

Page 599, *colonne* 2, article *Fleuri*. Précepteur de Louis V, *lisez :* de Louis XV.

Ibid. L'éclat funeste du règne de Louis IV, *lisez :* du règne de Louis XIV.

Page 676, *colonne* 2, article *Gallois*. Il fut, dès la première année, l'associé de l'inventeur (M. de Sallo), & dès la seconde année, il le fut seul, *lisez :* & dès la seconde année *il fut seul l'auteur de ce Journal*.

Page 725, *colonne* 1, article *Gouffier*, n°. 5. Cette même terre..... infructueusement érigée en pairie

en 1519..... la fut utilement..... en 1766, *lisez :* le fut utilement..... en 1566.

TOME III.

Page 9, *colonne* 1, *lignes* 1 & 2, article *Grégoire VII.* Soixante-dix ans après la mort du pape Anastase IV, se fit peindre avec l'auréole & le titre de saint, *lisez* : soixante-dix ans après sa mort, le pape Anastase IV le fit peindre avec l'auréole, &c.

Page 22, *colonne* 1, article *Duguesclin.* Quand les escarmouches fréquentes & heureuses, &c. *lisez :* Quand des escarmouches fréquentes & heureuses, &c.

Page 44, *colonne* 2, article *Harcourt Beuvron*, *premier alinéa.* Harcourt avoit été érigé en comté par Jean IV en 1338, *lisez :* pour Jean IV.

Ibid, 2e. *alinéa*, en propos séditieux contre Jean, *lisez :* contre le Roi.

Page 47, *colonne* 1, article *Harlay de Sancy*, premier colonel-général des suisses, *retranchez* premier.

Page 196, *colonne* 2, article *Joffredy.* Il accorderoit tout d'autant plus volontiers, qu'il paroissoit alors signaler librement sa reconnoissance, &c. *lisez :*..... qu'il paroîtroit alors, &c.

Page 204, *colonne* 2, article *Paul Jove.* On ne voit point dans l'histoire de Paul Jove, de traces bien marquées d'animosité & de justice, &c. *lisez :*..... d'animosité & d'injustice, &c.

Page 294, *colonne* 1, article *Lampride.* Un des écrivains de l'histoire d'Auguste, &c. *lisez :* de l'histoire auguste.

Page 318, *colonne* 2, article *Leonius*, second des quatre vers de la fin : *Hic tutelam*, *lisez : Hic tuleram.*

Ibid., *colonne* 1, vers 11,

Satis est posuisse videri.

lisez : Satis est potuisse videri.

Vers 14, *Invento processit vesper olympo.*

lisez : Invito processit vesper olympo.

Page 365, *colonne* 1, article *Lotichius* (Pierre). Il traduisit le luthéranisme dans son abbaye, *lisez :* Il introduisit le luthéranisme, &c.

Page 390, *colonne* 1, article *Lucain.* Donner une nature gigantesque à l'ombre de Marius, *lisez :* une stature gigantesque, &c.

Page 442, *colonne* 1, article *Majordome.* On a oublié d'y mettre une marque qui annonce que l'article n'est pas du rédacteur.

Page 448, *colonne* 1, article *Maître* ; même omission.

Ibid., *colonne* 2, article *Malachie.* Le pape Clément VII (Chigi), *lisez :* le pape Alexandre VII, &c.

Page 457, *colonne* 2. On a oublié de mettre une marque à l'article *Mandil.*

Idem, à l'article *Manuducteur*, *page* 463, *colonne* 1.

Idem, à l'article *Marabous*, *page* 464, *colonne* 2.

Page 488, *colonne* 2, article *Marie* Ire. Elle ne pardonna point à Jeanne Gay, *lisez* . à Jeanne Gray.

Page 501, *colonne* 1, article *Marlborough.* La duchesse même de Marlborough, *lisez :* La même duchesse de Marlborough, &c.

Page 511, *colonne* 1, article *Mascaron.* Mascaron..... reparut..... à la cour en 1674, *lisez :* en 1694.

Page 521, *colonne* 2, article *Matthieu* (Pierre) : effacez la marque qu'on a mise mal-à-propos dans cet article, entre la prose & les vers.

Page 557, *colonne* 2. On a oublié de mettre une marque à l'article *Meridiani.*

Page 589, *colonne* 2, article *Moliere.* Deux scènes pareilles du Dépit amoureux, *lisez* : deux scènes pareilles de dépit d'amour.

Page 599, *colonne* 1, article *Monstrelet.* Depuis l'an 1480, *lisez* : depuis l'an 1400.

Page 605, *colonne* 2, article *Montdejeu.* Mort en 1651, *lisez :* En 1661, il fut fait chevalier de l'ordre du Roi ; il mourut en 1671.

Page 625, *colonne* 1, article *Montpensier.* mon guidon Montouron, *lisez :* mon guidon Montoiron.

Page 627, *colonne* 2, article *Montreuil. Non ubivis, coram quibuslibet*, *lisez : coramve quibuslibet.*

Page 646, *colonne* 2, article *La Motte Houdart.* Dans la citation des vers tirés des fables, *transposez* les deux premiers vers.

Page 658, *colonne* 2. On a oublié de mettre une marque à l'article *Musculus.*

TOME IV.

Page 9, *colonne* 1, article *Le Nain*, 2e. *alinéa*, *ligne* 4 ; père des précédens, *lisez :* aïeul des précédens.

Page 26, *colonne* 1, article *Nembrod.* On a oublié une marque à la fin.

Page 27, *colonne* 2, *premier alinéa*, *ligne* 7, article *Nemours :* qui achève de rendre bien suspect l'injustice du jugement prononcé contre lui, *lisez :* bien suspect d'injustice le jugement, &c.

Page 34, *colonne* 2, *dernier alinéa*, *lignes* 2, 3 & 4, article *Nevers.* François l'érigea en duché pairie en faveur de François de Clèves, *lisez* : François I l'érigea, &c.

Page 41, *colonne* 1, *lignes* 4 & 5, article *Nicias.* Sa réclamation fut rejetée avec l'auteur, *lisez :* avec hauteur.

Page 92, *colonne* 2, à l'article *Omrahs.* On a oublié de mettre une marque.

Page 94, *colonne* 1, article *Oppien.* Florent Chrétien Fermat, *effacez* Fermat.

Ibidem, *colonne* 2, *Opstraët.* Il y a à la première des cinq dernières lignes de cet article un (*voir*) en parenthèse, qui ne vient à rien & qu'il faut effacer.

Page 131 *colonne* 1, article *Oudin*, vers 10,

Cui mixtas heredis intexit laurus olivas.

lisez : Cui mixtas hederis, &c.

Ibidem, vers dernier : *Lodoix six arduus extat*, *lisez : Lodois sic*, &c.

Page 137, *colonne* 1, article *Pachéco*, n°. 3, retranchez les lettres A. R.

Même page, & *page* 138. Mettez ces mêmes lettres aux articles *Pacificateur* & *Pacification*.

Pages 142 & 143. Mettez la même marque, ou une marque quelconque à l'article *Pagomen*.

Idem, *page* 148, *colonne* 2, à l'article *Palli*.

Page 169, *colonne* 1, article *Parr* (Catherine). Elle mourut le 7 septembre 547, *lisez* : 1547.

Page 170, *colonne* 1. On a oublié de mettre une marque à l'article *Parsis*.

Page 173, *colonne* 1, article *Pascal*, pape, *dernier alinéa*, qu'il avoit associés à l'Empire, *lisez* : qu'il avoit associé, &c.

Ibid., *colonne* 2. Mettez une marque à l'article *Paschmaklyk*.

Page 197, *colonne* 1, article *Le Peletier*, 2e. *alinéa*, *ligne* 6. Le père de M. Le Tellier, *lisez* : Le père de M. Le Peletier.

Page 205, *colonne* 2, 2e. *ligne*, article *Penthièvre*. Edouard II, *lisez* : Edouard III.

Page 231, *colonne* 2. Mettre une marque à l'article *Dynasties persannes*.

Page 244, *colonne* 1, article *Samuel Petit*, *ligne* 5. Né à Nîmes en 1794, *lisez* : en 1594.

Page 283, *colonne* 1, 2e. *alinéa*, article *S. Pierre*. Au commencement du quatorzième siècle, *lisez* : du quatrième siècle.

Page 313, *colonne* 2, article *Plantagenete*. Platagenete (Hist. anc.), *lisez* : Plantagenete (Hist. mod.)

Page 333, *colonne* 2, article *Polignac*. *Reguli monitum*, *lisez* : *Reguli montium*.

Page 382, *colonne* 2. Mettre une marque à l'article *Poulichis* ou *Pulchis*.

Page 405, *colonne* 1, article *Procope*, n°. 4, *ligne* 3 : en 1224, *lisez* : en 1424.

Page 413, *colonne* 1, article *Psaphon*; ligne 3 de cet article. S'imagina, *lisez* : imagina.

Page 431, *colonne* 1. Mettez une marque à l'article *Puran*, *Pouran* ou *Pouranum*.

Page 437, *colonne* 2, article *Pythagore*. Disciple de Phéréade, *lisez* : de Phérécyde.

Page 453, *colonne* 2, article *Quinaut*, 2e. *ligne*, de l'Académie françaife, *ajoutez* : & de l'Académie des belles-lettres.

Page 481, *colonne* 1. Mettez une marque à l'article *Rack* ou *Arack*.

Idem, à l'article *Rakkum*, *page* 483, *colonne* 2.

Page 488, *colonne* 2, article *Rameau*, *lignes* 1 & 2 *du premier alinéa*. Dans le *Mercure* du mois de mars 1367, *lisez* : 1767.

Page 496, *colonne* 1. Mettre une marque à l'article *Ramtrut*.

Page 522, *colonne* 1, 1er. *alinéa*, *ligne* 5, article *Regulus*. L'idée du trajet en Amérique, *lisez* : en Afrique.

Page 526, *colonne* 1, article *La Reynie*, ligne 14. Les troubles de 1758, *lisez* : de 1650.

Page 598, *colonne* 1. Mettez des marques aux articles *Rogatio legis* & *Roguc*.

Page 626, *colonne* 2, *dernier alinéa*, 2e. *ligne*, article *Roquette*, qui voyant M. le prince de Conti, *lisez* : qui voyant que M. le prince de Conti.

Ibid., *ligne* 7, qui voulant lui épargner, &c. *lisez* : lequel vouloit lui épargner.

Et ligne suivante, après ces mots : *partout le monde*) fermez la parenthèse.

Page 627, *colonne* 1, *dernier alinéa*, article *Roscius*. Roscius, qui étoit pour la comédie ce que Roscius étoi pour la tragédie, *lisez* : ce qu'Esopus étoit pour la tragédie.

Page 628, *colonne* 1, article *Roscius*, 3°. C'est à cette loi de Roscius Othon, qu'Horace fait illusion, *lisez* : qu'Horace fait allusion.

Page 649, *colonne* 2, article *Rousseau de Genève*, 2e. *alinéa*. La lettre de M. d'Alembert, *lisez* : La lettre à M. d'Alembert.

Page 670, *colonne* 2. Mettez une marque à l'article *Sacre*.

Page 672. Mettez des marques aux articles *Safar* & *Sagaie*, *colonne* 1, & à l'article *Sagatio*, *colonne* 2.

Page 677, *colonne* 2, article *Saint Evremont*, effacez la phrase suivante : *On cherche aujourd'hui, en lisant cette lettre, ce qu'elle avoit de si satyrique*.

Page 678, *colonne* 2, *ligne dernière*, article *Saint-Germain*. Des mécontens en privèrent la France, *lisez* : Des mécontentemens en privèrent la France.

Page 680, *colonne* 1, article *Saint-Pavin*. Dont étoit le cardinal de Meudon, &c. *lisez* : dont n'étoit pas le cardinal de Meudon.

Ibid., étoient de cette même famille. Saint-Pavin possédoit, &c. *lisez* : étoient de la même famille que Saint-Pavin. Celui-ci possédoit, &c.

Page 711, *colonne* 1. Mettre une marque à l'article *Santorius*.

Page 716, *colonne* 2, article *Saturnin*, *premier alinéa*, 2e. *ligne*. Par corruption & par contradiction, *lisez* : par corruption & par contraction.

TOME V.

Page 2, *colonne* 1, *ligne pénultième*, article *Saurin*. Il mourut le 29 décembre 1723, *lisez* : Il mourut le 29 décembre 1737.

Page 8, *colonne* 1, 3e. *alinéa*, *ligne* 6, article *Saxons*. Tous dépendans, *lisez* : tous indépendans.

Page 10, *colonne* 2, *ligne* 1, article *comte de Saxe*. Le grade de maréchal de France, *lisez* : de maréchal-de-camp.

Page 58, *colonne* 1. Mettez une marque à l'article *Seyta*.

Page 91, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Six centièmes*.

Page 93, *colonne* 1. Une marque à l'article *Slabode* ou *Slobode*.

Page 108, *colonne* 2, 2e. *alinéa*, *ligne* 5. Pour observer le coup, *lisez* : pour observer le camp.

Page 113, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Fête des songes*.

Page 126, *colonne* 2, *dernier alinéa*, n°. 4, *ligne* 15. Le maréchal de la Motte lui donna des coups de canne, *lisez* : le maréchal de Vitry lui donna, &c.

Page 188, *colonne* 1. Mettre une marque à l'article *Tan-si*.

Page 207, *colonne* 2. Une marque à l'article *Tek-Kida*.

Ibid., article *Le Tellier*, 1°., *ligne* 22. Il partagea la confiance du Roi avec celle de Colbert. Retranchez ces mots : *celle de*, & *lisez* : Il partagea la confiance du Roi avec Colbert.

Page 213, *colonne* 1, 2e. *alinéa*, *lignes* 12 & 13. Les talens du jeune Colbert, *lisez* : les talens du jeune abbé de Louvois.

Page 214, *colonne* 2, *ligne* 20. Un des livres du P. Quesnel, *lisez* : un des livres du P. Le Tellier.

Page 223, *colonne* 2, *ligne* 3, de Cléandre, *lisez* : de Cléante.

Page 225, *colonne* 1. Il manque une marque à l'article *Teskeregi Bachi*.

Page 226, *colonne* 2, & 227, aussi *colonne* 2. Il manque des marques aux articles *Tessere de l'hospitalité* & *Test*.

Idem, *page* 231, *colonne* 2, à l'article *Thane*.

Page 256, *colonne* 1, *ligne pénultième*. Du globe Thermaïque, *lisez* : du golfe Thermaïque.

Page 285, *colonne* 1, article *Tigellin*, *ligne* 14. *Mavianus Icelus*, *lisez* : *Martianus Icelus*.

Même article, *ligne dernière*, de Galba & de Dison, *lisez* : de Galba & de Pison.

Page 300, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Tiridanxès*.

Idem, *page* 307, *colonne* 1, à l'article *Tlachtli*.

Idem, *page* 312, *colonne* 2, article *Tonosama*.

Idem, *page* 332, *colonne* 1, article *Toxcoalt*.

Page 338, *colonne* 2, *dernière ligne*. De l'épître du Ier. Livre, *lisez* : de l'épître 8e. du Ier. Livre.

Page 416, *colonne* 2, *dernier alinéa*. Qu'elle étoit son ambition, *lisez* : qu'elle étoit sans ambition.

Page 449, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Valiaé*.

Page 473, *colonne* 2, article *Velleius Paterculus*, 4e. *alinéa*, *ligne* 6. *Qui efficit, ut, &c. lisez : qui efficit ne, &c.*

Page 478, *colonne* 2, article *Vendôme*, 3e. *alinéa*, *ligne* 3. Du duc de Vendôme, *lisez* : du duc de Bourgogne.

Page 497, *colonne* 1, article *Verus*, *ligne* 3. L'an de Rome, *lisez* : l'an de J. C.

Page 518, *colonne* 1. Mettre une marque aux articles *Vice*.

Idem, *page* 520, *colonne* 2, aux articles *Vicomte*.

Idem, *page* 586, *colonne* 2, à l'article *Vœux solennels des Romains*.

Page 597, *colonne* 2, *ligne* 13. Les prémices de cœur de M. de Voltaire, *lisez* : les prémices du cœur de M. de Voltaire.

Page 682, *colonne* 2. Il manque une marque à l'article *Yong-Ching-fu*.

TOME VI.

Supplément à l'histoire dans l'Encyclopédie.

Page 28, *colonne* 1, article *Antoinette d'Anglure*, *ligne* 17. Son mari, le baron de Rosne, fut tué en 1593 au siége de Hulz, *lisez* : fut tué en 1596, &c.

Page 197, *colonne* 2, article *Jovin*, *ligne* 10, 1413, *lisez* : 413.

Page 310, *colonne* 2, article 33. Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, *ligne* 3, mourut le 25 août 1762, *lisez* : le 25 août 1702.

Page 338, *colonne* 1, article *Terrin*, *ligne antépénultième* : le dieu Pat, *lisez* : le dieu Pet.

Chronologie.

Page 428, *colonne* 1 : entre les n°s. 15 & 13 se trouve le n°. 24, *lisez* : n°. 14.

Page 497, *colonne* 2. Liste des maréchaux de France sous François I. Le maréchal Thomas de Foix de Lescun est dit mort en 1524. C'est en 1525, à la bataille de Pavie.

Page 514, *colonne* 2, article *Grand-Veneur*, n°. 3, sous Philippe-le-Veneur, *lisez* : sous Philippe-le-Bel.

Page 533, au commencement de la *colonne* 1, en titre. *Succession chronologique des comtes de Bourgogne*, *lisez* : *des comtes de Champagne*.

Page 546, *colonne* 2, article 5. François de Noailles, comte d'Agen, *lisez* : comte d'Ayen.

Page 549, *colonne* 1, *vers la fin*. Jacques, marquis de Montignon, *lisez* : de Matignon.

Page 555, *colonne* 2, aux deux derniers articles. Jean-Jacques de Mesmes, & Jean-Antoine de Mesmes, tous deux nommés comtes d'Arvaux, *lisez* : comtes d'Avaux.

Même faute à l'article suivant, du premier président de Mesmes, *page* 556, *colonne* 1, 2e. *ligne*.

Page 573, *colonne* 1, article *Ordre de la Jarretière*, *ligne* 20. En 1747, *lisez* : en 1347.

Ibid., *ligne antépénultième*, & envoyer, &c. *lisez* : & envoya, &c.

Page 584, *colonne* 2, article *Simon de Lalain*, &c. mort en 1746, *lisez* : en 1476.

Page 645, *colonne* 1, 5e. *alinéa*, article *Robert*. Contre le pape Urbain VI, Boniface IX son successeur, *lisez* : contre le pape Urbain VI & Boniface IX son successeur.

Ibid., article 26 : Pierre de Lima, *lisez* : Pierre de Luna.

Page 646, *colonne* 1. Comme les Portugais en avoient trouvé dans les Indes occidentales, *lisez* : dans les Indes orientales.

Page 656, *colonne* 2. Concile de Ratisbonne, l'an 803, contre les co évêques, *lisez* : contre les corévêques.

Page 702, *colonne* 2, article 22. Archevêque de Cozena, *lisez* : archevêque de Cozence.

Page 732, *colonne* 1, *premier alinéa*, 3e. *ligne*. Chaque révolution de l'année approche un peu d'un mois solaire, *lisez* : chaque révolution de la lune approche un peu, &c.

FIN DE L'ERRATA.





